CANADA

COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUATRIÈME SESSION

(105e DE LA PÉRIODE 1867-1961)

DE LA VINGT-QUATRIÈME LÉGISLATURE

9-10 ÉLISABETH II, 1960-1961

•

VOLUME VIII, 1960-1961

DU 7 AU 28 SEPTEMBRE 1961

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

•

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961
90206-4—529½

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 7 septembre 1961

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LA DÉFENSE NATIONALE

ANNONCE D'UNE AUGMENTATION DES FORCES ARMÉES—DÉCISIONS RELATIVES AUX MESURES D'URGENCE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, les délibérations de la Chambre, d'ici quelques jours, en seraient facilitées, je pense, si je mettais les députés au courant de certaines décisions qu'a prises le gouvernement. Je vais traiter de certains aspects de la question et mon collègue, le ministre de la Défense nationale (M. Harkness), en abordera un ou plusieurs autres. Ces déclarations ne sont pas destinées à remplacer les exposés plus complets que feront les ministres à l'occasion de l'examen des crédits, non plus que celui que je me propose de faire au sujet de mesures d'urgence, lorsque les crédits en cause seront mis en discussion.

Tout le monde reconnaît, je crois, que la situation internationale s'est détériorée et que la tension s'est accrue depuis que nous nous sommes vus la dernière fois. Cela est dû en grande partie aux déclarations qu'a formulées le premier ministre Khrouchtchev à l'égard des intentions du Kremlin et des attitudes en ce qui a trait à Berlin-Ouest ainsi qu'à d'autres questions connexes. Après avoir consulté ses alliés de l'OTAN, le gouvernement en est venu à la conclusion qu'il faudrait prendre certaines mesures en vue de renforcer le système de défense du Canada tant outremer qu'au pays.

Nous avons décidé d'accroître les effectifs militaires d'outre-mer et les effectifs navals affectés à l'OTAN, de la manière suivante:

Pour que la Marine royale du Canada soit assez forte pour faire face à un état d'urgence prolongé, on augmentera les effectifs actuels de 1,749 officiers et marins.

On ajoutera 1,106 hommes de tous grades à la Quatrième brigade d'infanterie en Europe et des renforts de 1,515 hommes se tiendront en disponibilité au Canada.

Deux cent cinquante officiers et aviateurs iront s'ajouter à la 1re division aéroportée de l'ARC en Europe.

Nous avons adopté un décret du conseil portant de 12,000 à 14,000 le nombre maximum de militaires postés en Europe, afin de pouvoir renforcer encore la brigade et la division aéroportée qui s'y trouvent.

L'augmentation des forces affectées à l'OTAN se fera par l'envoi de troupes instruites actuellement cantonnées au pays.

En outre, dans un effort pour améliorer d'une façon générale la valeur de nos forces au pays, et surtout celles qui constituent la réserve stratégique et qui peuvent être appelées à servir en Europe, nous nous proposons d'augmenter l'effectif de l'armée de quelque 8,950 hommes et celui de l'aviation de 989 hommes.

Il faudra donc augmenter d'environ 15,000 hommes nos troupes régulières; nous comptons commencer sans tarder le recrutement. Pour autoriser cette augmentation sous l'empire de la loi sur la défense nationale, un décret du conseil vient d'être adopté qui porte de 120,000 à 135,000 le maximum des effectifs des troupes régulières. Avec la permission de la Chambre, je déposerai ces décrets du conseil à la fin de ma déclaration.

Afin de maintenir à son degré d'excellence notre brigade outre-mer, il a été décidé, comme on l'a déjà annoncé, de retarder jusqu'à l'année prochaine le retour au Canada du bataillon des Black Watch actuellement avec la brigade et son remplacement par un autre bataillon du même régiment en provenance du Canada.

Les décisions que j'ai exposées n'auront pas pour effet de créer de nouvelles unités ou de nouvelles formations, mais plutôt d'activer l'état de préparation des forces existantes et de rendre plus efficace la contribution des forces armées à l'organisation des mesures d'urgence pour la défense passive. Nous espérons qu'on ne regardera pas ces décisions comme une provocation, mais plutôt comme une manifestation de l'intention du Canada de rester étroitement solidaire de ses partenaires de l'OTAN.

En revisant nos moyens de défense, nous avons conclu qu'advenant une guerre nucléaire nous aurions besoin d'un plus grand nombre d'hommes exercés aux opérations de survivance que nous n'avons à l'heure présente. Aujourd'hui, la milice compte un effectif d'environ 42,000 hommes. Si le Canada était attaqué, nous aurions besoin d'un bien plus grand nombre d'hommes pour les opérations de survivance et pour l'appui à donner aux troupes régulières en campagne.

En conséquence, le gouvernement a approuvé un programme visant à augmenter le

nombre d'hommes prêts à prendre part aux opérations de survivance et de sauvetage si le besoin s'en fait sentir. Il a été décidé de former jusqu'à 100,000 hommes à l'aide de cours spéciaux, d'une durée de six semaines chacun. Chaque cours permettra de former environ 25,000 hommes dans les salles d'exercices militaires qui existent dans le pays.

Ces cours comporteront une formation militaire de base suffisante pour maintenir la discipline et l'état d'alerte essentiels à la direction et à l'emploi efficace de cette force dans les opérations, mais, dans l'ensemble, on mettra l'accent sur les sujets essentiels à la survivance nationale. Durant tout leur cours, les recrues à l'instruction serviront dans la milice et seront continuellement prêtes à répondre à tout appel. Ces hommes toucheront la solde régulière, en plus de l'allocation de subsistance, que reçoit le simple soldat célibataire dans l'Armée régulière. Les exigences relatives à l'état physique ne seront pas aussi sévères que celles qui sont actuellement en vigueur pour l'Armée régulière, et les normes d'enrôlement seront modifiées pour permettre l'acceptation des candidats mariés ou célibataires de 18 à 50 ans.

Le premier cours est censé débuter à la mi-novembre. Lorsque les cours seront terminés, le Canada jouira d'une importante réserve compétente qui est indispensable à l'application des mesures de survivance qu'entraînerait une attaque nucléaire contre notre pays.

J'insiste surtout sur ce qui suit. Je ne veux pas donner l'impression que ces mesures sont en prévision d'une imminente déclaration de guerre. Il s'agit plutôt de mesures que le gouvernement, se rendant compte de ce qui peut se produire, doit, en toute prudence, prendre à titre de précautions. Je demande maintenant à déposer les deux décrets du conseil dont il est question.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait peut-être plus régulier que je fasse part à la Chambre de la communication suivante. Nous avons récemment décidé d'accélérer l'exécution du programme de survivance nationale de l'Armée. J'aimerais exposer les diverses décisions déjà prises et les mesures qui en ont découlé jusqu'ici.

Nous avons décidé de commencer à doter d'un personnel militaire partiel le quartier général d'urgence, en vue d'assurer une plus grande sûreté de fonctionnement au commandement de l'armée. En conséquence, depuis le 24 août, des cadres minimums fonctionnent à plein temps au camp de Petawawa qui constitue un quartier général d'urgence pour l'Armée. En outre, nous avons

établi au même moment dans les provinces des commandements d'urgence et des quartiers généraux régionaux. Les centres de l'Armée d'où émaneraient les avertissements au public ont été établis hors des centres où la population est fortement concentrée.

Nous avions projeté l'établissement de quartiers généraux reliés à chaque ville susceptible de servir de cible aux attaques. L'établissement de ces quartiers généraux a été accéléré; ces deux dernières semaines, le personnel et les endroits où ces quartiers seront temporairement situés ont été choisis; en outre, les officiers senior suivront ce mois-ci un cours de formation de deux semaines.

Par ailleurs, il a été décidé d'acheter des stocks supplémentaires de vivres et de répartir des stocks de vivres, de véhicules, de couvertures, de vêtements, de fournitures médicales et autres nécessaires à l'Armée, dans les installations situées à l'extérieur des villes-cibles. Nous sommes en train d'effectuer ces achats et les régions militaires ont commencé à répartir leurs stocks.

Il a été décidé d'accélérer l'établissement du système de signalisation des explosions nucléaires et retombées radioactives en redistribuant un équipement de contrôle des radiations fourni aux unités de l'Armée, pour qu'elles s'en servent dans leurs opérations de retour sur les lieux en attendant l'équipement commandé depuis quelque temps à différents fournisseurs. Ce travail s'effectue et le système a, pour le moment, une capacité réduite. Il a été décidé, de plus, que le ministère de la Défense nationale accélérerait l'examen de la protection que ses immeubles offrent présentement contre les retombées. Le ministère procède à cet examen.

Les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont pris contact avec ceux du ministère des Transports et les dirigeants de Radio-Canada en vue de s'assurer qu'un service de radiodiffusion d'urgence sera mis sur pied le plus tôt possible. On a pris des mesures en vue d'accélérer le programme d'installation de sirènes qui avait déjà été approuvé et, de plus, on a autorisé et mis en œuvre un accroissement de ce programme.

Nous commandons présentement de l'équipement supplémentaire «radiac» et de sauvetage, afin de préparer le plus rapidement possible les unités réorganisées de rentrée. Cette réorganisation nécessite une augmentation de près du triple de la force de sauvetage et comprend un accroissement de la milice.

Afin de permettre au service militaire des travaux d'entreprendre la tâche supplémentaire que lui imposent la construction des installations destinées à protéger contre les retombées, le système de signalisation des

explositions nucléaires et de retombées radioactives, l'accélération de l'installation des sirènes et l'examen des immeubles, il est convenu d'accroître le nombre des civils affectés au service militaire des travaux. Cette augmentation a été approuvée et des dispositions sont prises pour embaucher les ingénieurs et les techniciens nécessaires. En outre, on a prévu une certaine décentralisation des autorités—officiers généraux commandants et autres—afin d'accélérer tout le programme.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la Chambre vient d'entendre deux déclarations dont je saisis toute l'importance, et qui s'inspirent de situations dont il n'est pas facile d'exagérer la gravité, déclarations portant sur une question qui nous préoccupe beaucoup aujourd'hui.

Il eût été plus facile et peut-être plus efficace de la part de l'Opposition de commenter ces déclarations que nous venons d'entendre pour la première fois, si le ministre de la Défense nationale les avait formulées lors de l'exposé général du programme de défense qu'il fera vraisemblablement dans quelques jours, quand la Chambre sera saisie de crédits relatifs à la défense, car il est évidemment impossible de mesurer la valeur des propositions que le gouvernement vient de soumettre à la Chambre, en matière de défense, et de les commenter à la lumière de la grave situation actuelle, ou de justifier les grosses sommes d'argent qu'il faudra pour les mettre en œuvre, avant de connaître davantage les objectifs que vise le programme de défense, et les moyens que le gouvernement entend prendre pour les atteindre. Par conséquent, on ne saurait s'attendre, bien sûr, à ce que nous fassions une déclaration réfléchie là-dessus en ce moment.

Dans ces déclarations, on insiste sur la nécessité d'adopter des mesures propres à améliorer les chances de survivance nationale en cas de catastrophe. Je ne sous-estime pas l'importance de cette question. Peut-être n'est-il pas inopportun, cependant, de signaler que le seul moyen dont nous disposons en ce moment pour assurer la survivance nationale consiste à empêcher la guerre, à abolir la guerre en tant qu'instrument de politique nationale, car la guerre signifie maintenant la destruction nucléaire générale.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, les membres de mon groupe sont parfaitement conscients de la gravité de la situation mondiale actuelle. Je ne crois pas me tromper en disant que tous les députés n'ont qu'un désir: celui de protéger nos libertés et de maintenir la paix.

Cependant, si nous poursuivons le même but, nous avons, en tant que démocrates, le droit de proposer des programmes et des méthodes différentes. On nous invite à donner notre avis sur des déclarations que le premier ministre vient de lire, alors que nous ignorons tout des propositions du gouvernement en ce qui concerne la politique de défense dont le chef de l'opposition officielle a parlé. On nous invite à formuler des observations quand nous ne connaissons presque rien de la politique et des objectifs précis du gouvernement à cet égard.

Au nom de mon groupe, je puis dire qu'en principe nous ne pouvons pas convenir que, par suite des conditions qui règnent présentement dans le monde, le meilleur moyen de faire face à la situation actuelle consiste à accroître nos effectifs militaires et notre armement. Nous recommandons au gouvernement de faire preuve de modération au stade actuel. Ayant eu l'occasion de m'entretenir avec bien des Canadiens de toutes appartenances, je puis dire que bon nombre d'entre eux s'inquiètent sérieusement des mesures que le gouvernement se propose de prendre sous peu.

A ce sujet, nous en dirons davantage en temps opportun. Nous exhortons le gouvernement à continuer de faire pression en vue de l'accroissement de la force policière des Nations Unies, et à ne pas tant insister sur nos propres forces armées. Contribuons à la sécurité collective par l'intermédiaire d'un organisme que contrôlent les pays qui appuient les Nations Unies.

Nous appuyons de tout cœur les propositions de survivance nationale faites en vue de parer à l'effroyable éventualité d'une guerre nucléaire. Nous sommes heureux de savoir qu'on entraînera un nombre supplémentaire d'hommes pour répondre à cette menace car, ce faisant, si le malheur nous frappait, ces hommes auraient une mission de charité à accomplir en sauvant la vie des Canadiens.

Après que nous aurons eu la chance de lire attentivement la déclaration du premier ministre, et après que le ministre de la Défense nationale nous aura exposé ses vues, après que nous serons sortis des ténèbres, pour ainsi dire, et que nous saurons mieux ce qui se passe, nous dirons d'une façon plus complète et dans plus de détails ce que nous pensons de la déclaration que vient de faire le premier ministre.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Peut-il donner à la Chambre le coût approximatif des projets annoncés au début de l'après-midi par le premier ministre et lui-même.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, nous avons fait une évaluation grossière de ces frais pour le reste de l'année financière. Nous préparons, bien entendu, une évaluation détaillée que nous soumettrons à la Chambre. Cependant, nous avons estimé que le coût de ces diverses mesures entraînera, en plus des crédits inscrits au Livre bleu, des dépenses supplémentaires d'environ 35 millions de dollars.

L'hon. M. Hellyer: J'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il nous dire quels seront les frais annuels une fois que ces programmes seront tous appliqués?

L'hon. M. Harkness: Je ne voudrais pas, pour l'instant, donner des chiffres détaillés sans étudier l'affaire davantage.

L'hon. M. Hellyer: Ces chiffres ont sûrement été établis.

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, le député dit: «Ces chiffres ont sûrement été établis». Nous avons certaines prévisions à cet égard, mais je ne veux pas donner de mémoire une réponse qui ne serait pas absolument juste.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il tenir cette question pour un préavis?

LES FINANCES

LES TEXTILES—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR LA RÉFÉRENCE N° 125

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer sur la table des exemplaires, en français et en anglais, du rapport que j'ai reçu du président de la Commission du tarif à propos de la référence n° 125 relative aux textiles. Je dépose aussi une copie des témoignages soumis à la Commission au cours de ses audiences publiques.

Ce rapport porte sur un groupe divers de numéros visant surtout les produits textiles de jute, de lin, de chanvre et d'autres fibres dures. C'est le huitième rapport que présente la Commission relativement à ces textiles. Il faudra deux autres rapports pour compléter la série. Ils porteront sur les tissus enduits et sur les chapeaux et casquettes.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION À PROPOS DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je me demande si le premier ministre est en mesure de dire à la Chambre quand la commission chargée d'examiner les questions d'assurance-chômage pourra présenter son rapport.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai aucun renseignement précis à ce sujet. Je sais que le président et ses collègues se consacrent d'une façon très assidue aux problèmes dont ils sont saisis. Toutefois, je tâcherai de savoir d'ici quelques jours quelle date limite ils se sont fixée et j'en informerai la Chambre.

L'ÉNERGIE

LE FLEUVE COLUMBIA—INTERPELLATION AU SUJET DES POURPARLERS EN COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Le ministre peut-il nous mettre au courant des démarches, s'il en est, qu'a effectuées le gouvernement depuis l'ajournement de la session, en vue de conclure une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au projet d'aménagement du Columbia? Le ministre est-il disposé à faire une déclaration sur l'attitude du gouvernement dans cette situation qui traîne en longueur?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Son préavis ne m'est parvenu qu'au moment où j'entrais à la Chambre et ne renfermait pas le post-scriptum qu'il vient d'y ajouter.

Puis-je répondre à la question selon la forme qu'il lui a donnée? Il m'a demandé si je suis en mesure de mettre la Chambre au courant de toute démarche effectuée par le gouvernement en vue de conclure, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, une entente relative au problème du fleuve Columbia. Comme mon honorable ami le sait, il ne m'est pas toujours facile de me mettre en rapport avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Je dois donc forcément m'en tenir aux articles qui se font le porte-parole de ses intentions et que je relève dans les journaux. Mon honorable ami comprendra sans peine que nous sommes en train de nous faire une opinion sur le gouvernement de la Colombie-Britannique, car la position de ce gouvernement change du jour au lendemain en raison des nouvelles déclarations que formule le premier ministre. On est en train d'examiner l'attitude que doit prendre le gouvernement du Canada et je pense qu'on l'annoncera sous peu d'une façon telle qu'il sera impossible de la mal interpréter.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSUMÉES IRRÉGULARITÉS FINANCIÈRES DE LA PART DE L'EX-SECRÉTAIRE D'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il reçu du ministre de la Justice un rapport sur la copie des témoignages intéressant l'enquête de l'hôpital Jean-Talon, et notamment le sénateur Courtemanche? S'il a reçu le texte de ces dépositions, le premier ministre a-t-il des observations à nous faire là-dessus?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bel et bien reçu la copie en cause et les déclarations formulées par les témoins des deux côtés ont fait l'objet d'un examen. Ayant fait cet examen, et comme on m'a appris que la commission royale d'enquête présentera le 30 septembre un rapport sur les questions dont elle a été saisie, je suis d'avis d'attendre la présentation de ce rapport.

LES FINANCES

LES HUILES COMESTIBLES—INTERPELLATION AU SUJET DES AUDIENCES DE LA COMMISSION DU TARIF

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Le ministre se rappellera peut-être que, dans son exposé budgétaire du 20 décembre 1960, il a fait mention du tarif des douanes et surtout de la partie qui a trait aux graines oléagineuses et aux huiles végétales. Le ministre a également déclaré alors que les producteurs de ces graines oléagineuses avaient insisté auprès du gouvernement en vue d'une modification des droits de douane à cet égard.

Le ministre serait-il maintenant en mesure de faire savoir à la Chambre si la question a été renvoyée à la Commission du tarif pour fins d'étude et de rapport?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de dire au député et à la Chambre que la Commission a fait savoir que la Commission du tarif allait tenir des audiences publiques à ce sujet le 15 janvier prochain.

INTERPELLATION À PROPOS DES TRANSACTIONS DE LA CAISSE DE RACHAT DE VALEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Martial Asselin (Charlevoix): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Pourrait-il nous dire quelles ont été les transactions de la caisse de rachat de valeurs dont il a parlé dans son exposé budgétaire?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Les députés savent que, dans l'exposé budgétaire du 20 juin, j'ai annoncé que le gouvernement instituerait une caisse de rachat de valeurs par laquelle nous ferions des achats échelonnés sur le marché, avec un montant initial de 100 millions de dollars au cours des douze prochains mois. Cette caisse de rachat fonctionne depuis lors. Elle est administrée de façon à faciliter la gestion de la dette publique.

Dans l'exposé budgétaire, j'ai dit que les détails seraient communiqués plus tard. Je puis dire que des états mensuels ont été et seront publiés à cet égard. Les premières révélations ont été faites, en réalité, dans notre état financier du mois de juillet, annonçant que des achats de 11.8 millions de dollars de valeurs en circulation avaient été faits durant ce mois.

Je m'attends que les achats varient considérablement d'un mois à l'autre. Ces derniers temps, nous avons considéré nos achats et l'aide modeste que peuvent en tirer certains secteurs du marché à certains moments, à la lumière des différences entre les taux d'intérêt qui se paient au Canada et ailleurs, particulièrement aux États-Unis, et l'effet que peuvent avoir ces différences sur le mouvement international des capitaux et le cours du change. Il ne faut évidemment pas s'attendre à une régularité mécanique des achats mensuels, puisque notre but est de donner une certaine stabilité au marché. La caisse ne limitera pas nécessairement ses achats cette année au chiffre de 100 millions de dollars dont j'ai parlé dans l'exposé budgétaire. S'il arrivait qu'en deçà de douze mois nos achats atteignent ce chiffre de 100 millions de dollars, cela ne voudrait pas nécessairement dire qu'ils seraient interrompus pour le reste de la période de douze mois.

(Plus tard)

M. Stuart Fleming (Okanagan-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question au ministre des Finances, par suite des réponses qu'il a données aux questions précédentes. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est des récentes transactions du change?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, les députés savent sans doute que le dollar canadien, par rapport au dollar des États-Unis, a manifesté une stabilité assez impressionnante sur le plan du change international. Depuis quelque temps déjà, le dollar canadien vaut, par rapport au dollar américain, de 96 à 97 cents.

Les députés seront contents d'apprendre, je pense, que le gouvernement n'a pas eu à engager de fortes sommes du fonds des changes. Le gouvernement a certainement lieu de s'en féliciter comme, je crois, la Chambre s'en réjouira.

Puisque j'ai la parole, monsieur l'Orateur, peut-être serait-il bon que je dise quelques mots d'une question connexe. Au cours de la réunion du conseil exécutif du Fonds monétaire international, il y a quelque temps, sept administrateurs ont exprimé l'espoir que le Canada pourrait, en temps et lieu, trouver le moyen de faire comme d'autres pays et en arriver à un régime général d'un cours fixe. La réunion dont je parle a eu lieu au milieu de juillet. On n'a pas dit cependant que nous devrions chercher à maintenir notre dollar au pair avec celui des États-Unis ou avec quelque autre taux de devise.

M. Louis Rasminsky, gouverneur de la Banque du Canada, qui a représenté notre pays à la réunion du conseil exécutif du Fonds monétaire international, alors qu'il signifiait l'intention du gouvernement de demeurer en consultation avec le Fonds, en a profité pour rappeler aux autres administrateurs les aspects spéciaux de la situation au Canada qui ont amené notre pays, il y a quelque 11 ans, à abandonner le régime du cours fixe après avoir fait des efforts répétés pour le maintenir.

En outre, au cours de la réunion, M. Rasminsky a fait l'exposé de la situation de l'économie du Canada et du taux d'échange canadien, à la lumière des délibérations que j'avais formulées dans le discours sur le budget, en date du 20 juin.

Convoquée sur notre demande, la réunion a permis au Canada d'assurer de nouveau aux autres directeurs du Fonds monétaire international qu'on ne prévoit aucune dévaluation concurrentielle du dollar canadien.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question. L'escompte que le dollar canadien subit à l'heure actuelle par rapport au dollar américain correspond-il à ce que le ministre a qualifié d'escompte considérable dans son exposé budgétaire? C'est dans ces termes que le ministre a décrit l'objectif que visait le gouvernement en ce qui a trait au change international.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, si l'honorable représentant veut bien me faire le plaisir de lire le discours avec attention, il constatera que l'expression «escompte considérable» se rattachait aux circonstances à n'importe quel moment donné; or les circonstances fluctuent. J'ai exprimé l'avis—il n'est pas sans le savoir, je pense—qu'aux yeux du gouvernement le changement de la valeur extérieure du dollar canadien a donné jusqu'ici des résultats satisfaisants.

L'hon. M. Hellyer: Considérables!

LA TÉLÉVISION

TORONTO—NOUVELLE D'UN TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS D'INTÉRÊTS DANS UNE STATION PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. J'exprimerai toutefois, au préalable, si on me le permet, ce que je crois être l'opinion de toute la Chambre, en disant que nous sommes très heureux de voir le ministre de retour parmi nous.

Voici ma question. L'honorable représentant a-t-il quelque déclaration à faire au sujet de la nouvelle fantastique parue dans les journaux et selon laquelle une part d'intérêts très considérable dans la station privée de télévision de Toronto doit passer à des entreprises américaines?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): J'apprécie les paroles aimables du député. J'aurais cependant préféré qu'il s'en tînt à la mention flatteuse, sans y ajouter de question embarrassante. Ayant souffert d'une crise cardiaque, les médecins m'ont interdit de me mettre au courant de toutes histoires fantastiques, de sorte que je n'ai pas pu prendre connaissance de celle qu'a mentionnée l'honorable représentant. Toutefois, je tiendrai compte de ses propos et renseignerai la Chambre plus tard à ce sujet.

LE NATIONAL-CANADIEN

INTERPELLATION À PROPOS DE LA NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'ADMINISTRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): J'aimerais demander au ministre des Transports s'il peut nous dire si le gouvernement a de la difficulté à trouver des administrateurs pour le National-Canadien, et aussi ce qui en est du mandat du président?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, ces nominations seront bientôt faites. Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, le mandat du président n'a subi aucune modification.

LA DÉFENSE PASSIVE

PETERBOROUGH—DÉFECTUOSITÉS DANS LE RÉSEAU D'ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Pitman (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, étant donné surtout la déclaration qu'il vient de faire. Le ministre sait-il qu'on n'a pas encore rectifié les défectuosités découvertes dans le réseau d'alerte au cours des exercices de défense passive effectués à Peterborough en janvier dernier, lesquelles avaient été signalées immédiatement? Dans le cas de l'affirmative, peut-il assurer aux intéressés qu'on verra à remédier sans tarder à cet état de choses?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Je crois que l'honorable député veut parler de l'installation de sirènes à Peterborough. Sauf erreur, ce réseau a été installé en 1957 à la suite d'une enquête sur l'intensité du bruit, menée à cette époque par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui était alors chargé du réseau d'alerte. Au cours du dernier exercice surnommé «Tocsin», certaines défectuosités se sont révélées dans le réseau, de sorte qu'on s'occupe de mener une nouvelle enquête sur l'intensité du bruit. On se propose d'ajouter de nouvelles sirènes, afin de remédier à toute insuffisance qui pourrait être découverte.

M. Pitman: Le ministre de la Défense nationale a-t-il l'intention de parler de la déclaration que certains officiers de l'armée de la région de l'Est de l'Ontario ont faite à des journalistes, portant que les sirènes installées pour la défense passive serviront d'abord et avant tout à avertir les personnes qui se trouveront à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur des édifices?

L'hon. M. Harkness: Je me suis renseigné à ce sujet; j'ai découvert que personne n'a fait de déclaration semblable. Je crois que cette méprise provient du fait qu'au cours d'une conférence donnée par des officiers de l'armée sur les moyens de survivance et les alertes, on a déclaré que les sirènes sont plus efficaces pour avertir les gens qui se trouvent à l'extérieur que ceux qui sont dans les immeubles. C'est tout naturel. Si vous étiez dans les profondeurs d'une chambre forte, dans une banque, vous n'entendriez pas du tout les sirènes. Cependant, vous les entendriez dans une maison ordinaire. Il est bien clair que toute sirène sera mieux entendue de l'extrieur que de l'intérieur. Cela ne veut pas dire, toutefois, que les sirènes ne servent qu'à avertir les personnes qui sont à l'extérieur; elles sont censées avertir tout le monde. Voilà, je crois, les seules observations que je puisse faire.

LES TRANSPORTS

LA VOIE NAVIGABLE DU RICHELIEU—ON DEMANDE L'ÉTUDE DU PROJET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): J'aimerais poser une question au premier ministre. A la lumière d'une récente déclaration dans laquelle les autorités américaines affirment leur intention de procéder à la réalisation de la voie directe Champlain-Richelieu sans attendre la collaboration du Canada, le gouvernement a-t-il adopté une ligne de conduite à cet égard et va-t-il instituer une commission d'ingénieurs pour faire une étude du projet et de sa valeur économique?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avant de donner une réponse, je devrai contrôler cette déclaration. Je n'ai eu connaissance d'aucune déclaration des États-Unis à ce sujet.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

INTERPELLATION AU SUJET DU PROGRAMME—ADHÉSION DU ROYAUME-UNI AU MARCHÉ COMMUN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Îles-de-la-Madeleine): J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Puisqu'il doit bientôt partir pour aller assister à la prochaine conférence du Commonwealth, pourrait-il nous donner une idée du genre de discussions qui s'y dérouleront?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Demain, mon collègue, le ministre du Commerce, et moi, nous partons pour aller assister à la réunion annuelle du conseil consultatif économique du Commonwealth. La réunion, cette année, a lieu au Ghana. Sauf erreur, c'est la première fois que les gouvernements du Commonwealth se réunissent en Afrique, ce qui donnera à la réunion une signification toute particulière.

Règle générale, monsieur l'Orateur, le programme de la conférence n'est pas publié d'avance; je crois cependant pouvoir affirmer qu'au cours de la réunion, nous aurons l'occasion de faire une revue des progrès économiques et d'étudier certaines questions économiques et commerciales intéressant le Commonwealth: sans doute, celle de l'aide au sein du Commonwealth et, en particulier, le programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth, établi il y a un

an au cours de la dernière réunion du conseil économique consultatif. Si les relations entre le Royaume-Uni et le Marché commun feront indubitablement l'objet de discussions, nous ne pensons pas que la réunion soit l'occasion d'une discussion approfondie, vu que les négociations entre le Royaume-Uni et la Communauté doivent commencer incessamment.

J'ajoute, monsieur l'Orateur, qu'après la réunion du Commonwealth à Accra, j'assisterai à l'assemblée annuelle des directeurs de la Banque internationale, du Fonds monétaire international, de l'Agence internationale de développement et de la Société financière internationale qui se tiendra cette année à Vienne.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser au ministre une question inspirée par sa réponse? Comme il vient de dire qu'à la réunion qui aura lieu au Ghana, on ne s'arrêtera pas aux problèmes découlant de la demande d'admission du Royaume-Uni au Marché commun européen, peut-il nous dire si des consultations se déroulent au sein du Commonwealth au sujet de cette question importante et dans quel sens?

L'hon. M. Fleming: On se souvient sans doute que le dernier jour que la Chambre a siégé, quelques ministres étaient en conférence avec le très honorable Duncan Sandys, secrétaire d'État aux relations du Commonwealth au sein du gouvernement du Royaume-Uni. Il est venu ici afin de discuter avec les ministres canadiens la question de savoir si le gouvernement du Royaume-Uni devrait, oui ou non, amorcer des négociations avec la communauté en vue de devenir membre de cet organisme. Sauf erreur, le communiqué qui a été publié à la fin de l'entretien a été largement diffusé. De toute façon, s'il n'a pas encore été déposé sur le bureau de la Chambre, je serai heureux de voir à ce qu'il le soit.

Les vues du gouvernement canadien ont été communiquées à M. Sandys au cours de la réunion. La Chambre n'ignore pas que, par la suite, le gouvernement du Royaume-Uni a fait connaître son intention d'amorcer des négociations en vue d'entrer dans la communauté, et que sa demande a été reçue par le Dr Erhart, au nom de cet organisme; on est à prendre des dispositions en vue de négocier les conditions selon lesquelles le Royaume-Uni pourrait devenir membre de la communauté.

Il a été question de poursuivre les entretiens à ce sujet. Les députés comprendront que cette question a maintenant atteint un stade bien différent de celui où elle en était lors de la réunion dont j'ai parlé. Nous aurons l'occasion de poursuivre la discussion à ce sujet. On a révélé publiquement, sauf erreur, qu'une réunion des hauts fonctionnaires des gouvernements du Commonwealth aura lieu à Londres ce mois-ci et qu'on y tiendra des entretiens au sujet des intérêts économiques et autres du Commonwealth, que le gouvernement du Royaume-Uni a dit vouloir sauvegarder au cours de ses pourparlers avec la Communauté européenne.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Pourrais-je poser une question supplémentaire? Étant donné que le ministre doit participer à quatre ou cinq conférences d'affilée, peut-il nous dire s'il s'attend d'être de retour à la Chambre avant Noël? Pour ce qui est de la conférence de Vienne, puis-je demander au ministre qui dirigera la délégation, le ministre des Finances ou le ministre du Commerce?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, je me demande si la première partie de la question n'était pas l'expression d'un vœu. Toutefois, si je reviens avant Noël, j'espère que l'honorable député me reconnaîtra dans mon rôle habituel de père Noël. Pour ce qui est de la seconde partie de la question, il l'a posée avec sa candeur habituelle. Pareille question—je tiens à le faire remarquer—ne se pose pas et ne saurait se poser. Il en va de cette conférence comme d'autres conférences auxquelles mon collègue et moi-même assistons: nous y allons pour faire un travail d'équipe.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Je désire poser une autre question au ministre des Finances. Il a dit qu'il participera à la conférence du Fonds monétaire international qui se déroulera à Vienne. Peut-il nous dire si la délégation canadienne songe à préconiser ou à exprimer des idées ou des instances précises au sujet du prix de l'or?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que l'honorable représentant veut parler d'un prix de l'or qui serait fixé par quelque autorité internationale. Il n'ignore pas, bien sûr, que le prix de l'or qui est en vigueur dans le monde à l'heure actuelle est déterminé, dans une large mesure, par le prix que les États-Unis acceptent d'établir pour ce métal. Il peut y avoir des fluctuations d'un marché à l'autre, mais, au fond, le prix établi par les États-Unis—le prix actuel a été établi par le Congrès des États-Unis et ne résulte pas d'une mesure administrative—joue le rôle de facteur déterminant en ce qui a trait au prix de l'or dans le monde. Par conséquent, le prix international de l'or ne subira aucune modification d'importance à moins que le Congrès des États-Unis ne prenne une initiative en ce sens.

Je ne sache pas que le Congrès compte prendre quelque disposition à cet égard. Les directeurs du Fonds monétaire international

ont déjà eu des entretiens sur le prix international de l'or par le passé et auront peut-être d'autres discussions là-dessus au cours de leur prochaine réunion annuelle. On a, à l'occasion, fait mention du sujet au cours de réunions annuelles passées, mais, depuis quatre ans, les délégués ne se sont pas arrêtés précisément au prix mondial de l'or. Je puis dire à l'honorable député qu'on a eu des entretiens de caractère privé là-dessus mais, au fond, l'initiative du Congrès des États-Unis doit précéder toute modification sensible du prix mondial de l'or.

LE CABINET

INTERPELLATION AU SUJET D'UN MINISTRE SUPPLÉANT DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Qu'il me soit permis d'adresser une question au premier ministre. Étant donné que le *Feuilleton* annonce une importante législation financière—et je songe notamment au bill C-122—le premier ministre peut-il nous dire qui assumera les fonctions de ministre suppléant des Finances pendant l'absence du ministre des Finances (M. Fleming) et du ministre du Commerce (M. Hees)?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Le ministre du Revenu national (M. Nowlan).

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

76. Administration centrale, $6,924,915.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le président, nous voici réunis aujourd'hui à la Chambre des communes du Canada au moment où le monde traverse une grave crise. Les députés n'ignorent pas que, depuis quelques semaines, la question de Berlin s'est aggravée constamment et qu'au cours de la semaine dernière, le premier ministre de l'Union soviétique a annoncé la reprise des essais nucléaires. Il a déclaré en outre que son pays est capable de mettre au point une bombe nucléaire d'une puissance équivalente à 100 millions de tonnes de dynamite et qu'une telle bombe pourrait être dirigée par fusée sur n'importe quel objectif dans le monde.

C'était très intéressant de lire les premières nouvelles au sujet de cette déclaration atterrante. Les députés les ont sans doute lues. Je pense en particulier à un article paru dans le *Journal* d'Ottawa du 2 septembre. Il s'agit d'une dépêche de Moscou au sujet d'une entrevue entre le premier ministre Khrouchtchev et deux membres du parti travailliste de Grande-Bretagne. Il leur aurait dit que s'il avait décidé de reprendre les essais nucléaires, c'était afin de bouleverser les puissances de l'Ouest au point de leur faire accepter des négociations sur l'Allemagne et le désarmement. Il s'est expliqué en affirmant, semble-t-il, qu'en adoptant une attitude rigide il espérait amener l'Alliance atlantique à accepter que les entretiens de Genève portent sur un traité visant l'interdiction des essais nucléaires, outre des négociations en vue d'un désarmement complet et général.

Il ne fait aucun doute que l'opinion mondiale a été profondément choquée de cette déclaration et des mesures qui ont suivi de si près. Je veux parler des quatre essais nucléaires auxquels on a procédé dans l'atmosphère, où l'irradiation et les retombées atteignent leur maximum. Devant de telles initiatives de la part de l'Union soviétique, les États-Unis ont conclu qu'il leur faut faire, eux aussi, des essais nucléaires, bien que ces essais ne soient pas de la même catégorie et qu'ils ne soient pas censés engendrer de retombées. Ce seront des essais en laboratoires et des essais souterrains.

Dans l'intervalle, le président Kennedy et le premier ministre Macmillan, du Royaume-Uni, ont pris une initiative digne de véritables hommes d'État, en lançant au premier ministre de l'Union soviétique, le 3 septembre, un appel conçu dans les termes suivants:

> Le président des États-Unis d'Amérique et le premier ministre du Royaume-Uni proposent au président Khrouchtchev que leurs trois gouvernements conviennent, dès maintenant, de ne pas entreprendre d'essais nucléaires dans l'atmosphère de façon à produire des retombées radioactives. Le but de leur proposition est de protéger l'humanité contre les dangers toujours croissants de la pollution atmosphérique et de contribuer à la diminution de la tension internationale.
>
> Ils invitent instamment le président Khrouchtchev à câbler son acceptation immédiate de cette offre en annonçant qu'il fera cesser toute expérience dans l'atmosphère. Ils lui demandent, en outre, instamment de réunir leurs représentants à Genève d'ici le 9 septembre, afin de confirmer cette entente et d'en faire rapport aux Nations Unies. Ils expriment l'espoir sincère que l'URSS acceptera leur offre qui restera valable durant la période indiquée.
>
> Ils signalent qu'en ce qui concerne les expériences atmosphériques, les États-Unis et le Royaume-Uni sont prêts à se fier aux moyens de détection existants, qu'ils croient appropriés et qu'ils ne proposent pas de contrôle supplémentaire. Ils confirment à nouveau leur profond désir de conclure un traité interdisant tout essai nucléaire et visant aussi d'autres formes d'expériences, et ils expriment le regret de ce que l'URSS ait fait obstacle à toute entente de cette nature.

Cet appel n'a encore été suivi d'aucune réponse; je suis certain de parler au nom de

tous les députés, lorsque je dis que nous espérons toujours que le premier ministre Khrouchtchev acceptera la proposition qui lui a été faite.

A mon avis, monsieur le président, la grande tragédie de 1961 c'est que les dirigeants soviétiques n'ont pas compris, ou ont négligé de relever, que le président Kennedy et ses principaux conseillers ont, dès le début de la nouvelle administration, fait preuve du désir sincère d'arriver à un relâchement de la tension internationale. Nous savons que ce désir est réel, parce que nous nous sommes tenus en rapport avec ces dirigeants des États-Unis.

Il est très important actuellement que les Canadiens n'enveniment pas la situation, alors que le monde risque de connaître une guerre nucléaire. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que la tension se relâche et c'est ce que le gouvernement a fait au cours des graves semaines qui viennent de s'écouler. Loin de perdre la tête nous devons afficher le bon sens qui caractérise les Canadiens. C'est une de nos plus belles qualités; c'est le temps de nous en souvenir et de faire preuve de bon sens dans nos paroles comme dans nos actes.

En outre, nous devons continuer à aborder les questions mondiales avec un esprit idéaliste. Ce n'est pas parce que la situation est grave que les Canadiens doivent abandonner l'esprit qu'ils ont manifesté au cours de leur histoire. Il y a longtemps que c'est une caractéristique des Canadiens. Nous sommes connus comme tels et tous les pays, y compris ceux du bloc communiste, s'attendent que nous fassions preuve d'idéalisme. Il y a quelques semaines, je me suis entretenu brièvement avec le ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, à Genève. Naturellement, nous avons badiné quelque peu, mais finalement il a déclaré: «Je sais que le Canada ne veut rien d'autre que la paix.» Voilà la réputation que nous avons à l'égard des affaires mondiales. Je crois que nous avons raison d'en être fiers.

Je voudrais aujourd'hui traiter de certains facteurs d'ordre matériel, au sujet de la situation mondiale actuelle. Je serais censé maintenant passer à d'autres sujets, probablement d'égale importance, mais je me propose aujourd'hui de parler de ce qui touche à la crise actuelle, quitte à revenir sur ces autres sujets au cours de l'étude des crédits.

Permettez d'abord que je parle des essais nucléaires. Le vif intérêt qu'ils créent dans le monde vient de ce que les peuples craignent à bon droit les effets de la radiation et des retombées. Ils se rappellent Hiroshima et ils savent qu'avec la bombe à hydrogène dont on dispose aujourd'hui la destruction et les dommages que causerait un holocauste nucléaire

seraient infiniment plus terribles. Ils en redoutent les effets non seulement sur eux-mêmes mais sur les générations futures.

C'est pour cette raison, et aussi dans l'espoir qu'une entente sur la mise au ban des essais nucléaires constituerait un réel progrès dans la voie d'une entente générale sur le désarmement, que les trois puissances nucléaires, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique, ont décidé, il y a près de trois ans, de travailler à la mise au point d'un accord interdisant les essais nucléaires. La France n'a pas participé à cette conférence et, dans l'intervalle, elle a, malheureusement à mon avis, procédé à plusieurs explosions atomiques, alors que les trois autres pays maintenaient jusqu'à la semaine dernière un moratoire sur les essais.

Cette conférence s'est réunie pour la 339e fois cette semaine et elle doit se réunir de nouveau à Genève le samedi 9 septembre. Jusqu'aux derniers jours de l'an passé, les négociations avaient marqué de grands progrès. Des savants des trois pays avaient tenu des réunions et présenté des rapports sur les divers moyens de surveiller les essais; les délégués s'étaient entendus sur de nombreux paragraphes d'un traité d'interdiction des essais. Disons en passant que, l'année dernière, deux résolutions adoptées aux Nations Unies portaient sur la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires. L'une de ces résolutions comportait le paragraphe exécutoire que voici:

Exhorte les États engagés dans ces négociations...

C'est-à-dire les négociations en cours à Genève.

...à continuer leur présente suspension volontaire des essais d'armes nucléaires.

Cette résolution, présentée par l'Autriche, l'Inde et la Suède, fut adoptée par un vote de 89 en faveur, dont le Canada, aucun contre, et quatre abstentions. Une autre résolution, présentée par l'Inde et 25 autres pays, renfermait le paragraphe exécutoire que voici:

Exhorte les États engagés dans les négociations de Genève à continuer leur présente suspension volontaire des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires et demande aux autres États de s'abstenir d'entreprendre de semblables essais.

Cette résolution a été adoptée par 83 voix, y compris celle du Canada, contre aucune, et onze abstentions.

Cette année, pour une raison que je ne peux vraiment pas m'expliquer, le délégué de l'Union soviétique à la conférence de Genève est devenu intransigeant. Il était vraiment impossible de progresser davantage.

Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont soumis des propositions refondues qui répondaient à bien des objections soulevées par le

délégué soviétique, mais le représentant soviétique ne les a même pas examinées suffisamment. Ce dernier insistait sur le principe de la troïka pour le contrôle du bannissement des essais, principe selon lequel il y aurait un représentant de l'URSS, un représentant de l'Ouest et un représentant du monde neutre; il a encore insisté pour que la question des essais nucléaires ne soit pas discutée à la conférence, mais soit inscrite au programme d'une conférence générale sur le désarmement. Toutefois, la conférence poursuit ses travaux. L'Ouest a refusé de prendre des mesures qui y mettraient fin, ce qui est, à mon sens, très sage.

Comme il l'a fait aux Nations Unies en 1959, le Canada a présenté une résolution préconisant une meilleure signalisation des retombées, des mesures supplémentaires tendant à avertir la population mondiale des effets des radiations et de nouveaux efforts dans ce sens. La résolution a été appuyée par dix pays et finalement adoptée à l'unanimité le 21 novembre 1959. Nous avons offert d'entreprendre au Canada des essais sur des échantillons d'air, de sols, d'eaux, d'aliments et d'os prélevés dans les pays ne disposant pas des installations scientifiques nécessaires pour effectuer ces travaux. Dans l'intervalle, nous avons conclu des arrangements avec la Birmanie, la Malaisie, le Ghana et le Pakistan en vue d'inviter le Canada à effectuer ces essais. Nous avons dû à cette fin multiplier notre personnel au Canada. Nous avons élargi nos installations et maintenant tout est prêt.

A la suite de la résolution, on s'est penché davantage sur les problèmes de la radiation a l'échelle internationale. Par exemple, treize autres pays ont, comme le Canada, offert leurs installations. Ce sont le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Australie, la France, la Norvège, la Belgique, la Suède, le Danemark, le Japon, Israël, l'Union soviétique, l'Argentine et l'Italie, en plus de l'Agence internationale d'énergie atomique et de l'Organisation mondiale de la santé. Le nombre des pays membres qui fournissent aux Nations Unies des données sur les retombées a fortement augmenté. Je pense que nous pouvons être fiers des résultats de l'initiative que nous avons prise en 1959.

De plus, nous avons depuis longtemps établi très clairement que le gouvernement du Canada s'oppose aux essais nucléaires de tous genres. Nous l'avons fait pour écarter tout malentendu et pour que tous les pays connaissent exactement notre position. Il n'y a pas de raison, croyons-nous, pour que le Canada modifie sa politique.

Étant donné la situation présente, alors que l'Union soviétique effectue ses essais de la façon que l'on sait, il n'y a pas de doute que c'est elle qu'il faut blâmer de cette mesure rétrograde. Les États-Unis viennent de dire qu'ils se proposent maintenant de procéder à des essais. En toute justice, à mon avis, chaque membre du comité conviendra avec moi que les États-Unis ne sauraient rester indéfiniment les bras croisés, pendant que les Russes, de leur côté, procéderaient à leurs essais; mais naturellement, nous regrettons que les États-Unis aient jugé nécessaire d'annoncer la reprise de leurs essais en ce moment. A cet égard, le Canada va s'efforcer de favoriser un accord interdisant ces essais. Sans doute ne sera-ce pas un objectif facile à atteindre, mais c'est le but que nous devons viser.

Ayant traité des essais nucléaires, je passe maintenant à la situation à Berlin et en Allemagne. Je suis sûr que tous les honorables membres du comité, ainsi que la population canadienne en général, se joindront à moi pour appuyer le discours non équivoque, analytique et digne d'un véritable homme d'État qu'a prononcé le premier ministre du Canada à Winnipeg le 1er septembre. Je vois par les journaux que le chef de l'Opposition s'est montré d'accord avec l'attitude manifestée dans ce discours de notre premier ministre. Il serait presque superfétatoire de ma part que de tenter, aujourd'hui, de reprendre la même revue que le premier ministre à cette occasion. Je me contenterai de signaler que, depuis nombre de mois, l'Union soviétique nous prévient qu'un traité de paix sera signé avec l'Allemagne de l'Est, et il y a eu diverses menaces, n'émanant pas toutes du même côté, soit dit en passant.

Les menaces n'obtiennent pas de très bons résultats. C'est peut-être là un des points sur lesquels les dirigeants soviétiques comprennent mal les peuples de l'Occident. Les Soviétiques ne peuvent obtenir de résultats en menaçant les Canadiens, les Britanniques, le peuple américain, ni aucune autre nation de l'Ouest. On nous a déjà menacés, mais nous avons fait face à ces menaces en prenant les initiatives qui s'imposaient. C'est la raison pour laquelle nous pouvons agir dans le monde aujourd'hui. Nous ne nous laissons pas intimider par les menaces.

L'actuelle campagne électorale en Allemagne de l'Ouest tend à augmenter la confusion qui règne déjà au sujet de la situation à Berlin. Les suffrages seront déposés le 17 septembre, c'est-à-dire dans 10 jours. Le chef du principal parti d'opposition est le maire de Berlin-Ouest. Je suppose, étant donné que nous savons à quoi nous en tenir lors d'élections, on peut s'attendre à beaucoup de déclarations qui n'auraient pas été formulées, au lendemain des élections.

J'attire également l'attention sur le flot de réfugiés qui passent de l'Allemagne de l'Est en Allemagne de l'Ouest. Le phénomène est

très significatif. Il prouve, plus que ne le pourraient des millions de paroles, ce que pense la population de l'Allemagne de l'Est du régime établi dans ce pays. Évidemment, cet exode a beaucoup abîmé le tableau que les communistes tiennent à présenter aux autres nations du monde.

Permettez-moi de dire également un mot au sujet de l'attitude du président Kennedy à propos de Berlin. Il y a quelques semaines, il a prononcé un discours qu'ont probablement entendu tous les députés, et dans lequel il a exposé le point de vue que devrait adopter l'Occident. Je crois qu'il était sage d'agir ainsi, afin d'éviter tout malentendu, tout mauvais calcul, comme ceux qui auraient eu lieu lors de la première et de la seconde guerre mondiale. Il a été encore plus loin en disant que les États-Unis étaient prêts, et qu'ils tenaient même beaucoup à entamer des négociations sur toute la question, ce qui était également fort sage. Notre premier ministre s'est exprimé dans le même sens en soulignant la nécessité de négociations. Tous les partis ont affirmé, à un moment donné, qu'il devrait y avoir des négociations, afin d'essayer d'aplanir et de résoudre ce problème épineux.

Notre politique actuelle au sujet de Berlin et de l'Allemagne, c'est qu'il faut essayer de s'entendre autour d'une table de conférence. Il y a beaucoup de moyens et de méthodes d'explorer, de concert avec l'Union soviétique, des terrains d'entente possibles. C'est en partie à cette fin que les ministres des Affaires étrangères des trois grandes puissances occidentales et celui de l'Allemagne de l'Ouest se réuniront à Washington le 14 septembre, c'est-à-dire dans une semaine, pour discuter des mesures qui pourraient être prises en vue de conclure un accord satisfaisant avec l'Union soviétique. Le conseil de l'OTAN continuera aussi ses consultations—et il se pourrait bien que le conseil ait beaucoup de consultations au cours des deux prochaines semaines—à propos des solutions pacifiques de ce problème épineux, conformément aux dispositions de la charte des Nations Unies.

Nous espérons que, grâce à ces entretiens avec nos alliés et aux pourparlers avec l'Union soviétique, il sera possible d'en venir à un compromis honorable avec cette dernière. Le Canada fera certes tout ce qu'il pourra pour que les pourparlers s'amorcent et s'assurer qu'ils mèneront à une conclusion heureuse.

Le troisième élément important dont j'aimerais traiter brièvement est la position de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord. Je suis porté à croire qu'aujourd'hui très peu de Canadiens croient que l'OTAN est inutile et qu'elle n'a pas un rôle tès important à jouer dans les affaires du monde. On oublie très souvent qu'il s'agit d'une alliance défensive qui n'a pas été établie pour des fins d'agression. Nous savons que les membres de l'OTAN ne croient pas en l'agression. L'Organisation a été formée pour la défense de l'Europe occidentale et de la région de l'Atlantique nord; il importe qu'elle demeure forte.

M. le président suppléant: Puis-je interrompre le ministre? D'après le Règlement, sa période est terminée. Le comité consentirait-il unanimement à permettre au ministre de poursuivre?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je remercie par votre entremise les membres du comité de m'avoir donné la permission de poursuivre.

Ces derniers mois, les discussions au conseil de l'OTAN ont pris une meilleure tournure et j'ai le plaisir d'annoncer que M. Dirk U. Stikker, le distingué secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, sera au Canada lundi prochain. Il passera deux jours parmi nous, afin de discuter avec le cabinet du Canada. Cela nous permettra d'examiner l'ensemble des affaires de l'OTAN. Il y a à peine quelques mois que M. Stikker a accepté son poste difficile. Il y réussit très bien et nous l'accueillerons très chaleureusement lors de sa visite au Canada qui sera d'ailleurs la première. Le Canada, je crois, doit déclarer de nouveau qu'à son sens les membres de l'OTAN sont égaux entre eux. Le danger que les grands États forment une sorte de conseil exécutif ou un organisme de contrôle existe toujours. Il y a quelques mois on craignait qu'un conseil exécutif de trois puissances, un triumvirat dirigerait l'OTAN. Étant donné la crise de Berlin, l'Allemagne de l'Ouest a participé à divers entretiens sur la question de Berlin avec les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Nous devons veiller à ce qu'un groupe de quatre puissances n'accapare pas les pouvoirs exécutifs au sein de l'organisme.

Au cours de la dernière réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN, nous avons constaté avec plaisir que presque tous admettaient qu'il n'était pas incompatible avec l'esprit de l'OTAN que les États membres adoptent certaines attitudes d'indépendance aux Nations Unies, surtout en ce qui concerne les efforts faits par les Nations Unies pour maintenir la paix et ses appels à l'opinion mondiale. Le Canada n'a jamais pensé que le fait d'être membre de l'OTAN pouvait restreindre son activité aux Nations Unies.

Un quatrième élément important est la question du désarmement. Comme les députés le savent, la Canada faisait partie de la commission des dix sur le désarmement, qui

a été sabotée par les cinq membres communistes, en juin de l'année dernière. Deux mois plus tard, de concert avec les États-Unis, nous avons pu saisir de cette question la Commission des Nations Unies sur le désarmement et obtenir l'adoption à l'unanimité de nos résolutions demandant que les négociations soient reprises. Nous avons par la suite présenté une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'automne dernier, en vue de faciliter la reprise des négociations. Cette résolution a été appuyée par dix-huit autres pays.

Au cours de leur réunion à Londres, le printemps dernier, les premiers ministres du Commonwealth ont publié une déclaration très significative sur la question du désarmement. Ce fut particulièrement utile en raison du nombre des pays membres du Commonwealth. Venant de presque tous les continents, les premiers ministres avaient des opinions différentes. Ils n'étaient pas d'accord sur tous les sujets, mais au sujet de cette déclaration sur le désarmement ils ont rallié l'unanimité, ils ont émis un communiqué à cet égard. J'ai l'impression que la résolution du Commonwealth sera d'une grande importance à mesure que le désarmement fera l'objet de négociations.

A la session des Nations Unies, qui s'est prolongée jusqu'au printemps de 1961, on a finalement consenti à différer l'étude du problème du désarmement et de toutes les propositions qui s'y rattachent, y compris la résolution du Canada, jusqu'à la session de l'Assemblée générale de l'automne de la présente année. En outre, les États-Unis et l'Union soviétique ont consenti à tâcher de constituer un groupe de négociateurs sur la question du désarmement, ainsi qu'à établir les principes généraux régissant les négociations.

Depuis le printemps dernier, les représentants de ces deux grandes puissances ont eu des entretiens. Le Canada n'a cessé d'approuver chaleureusement cette tentative faite en vue de conclure une entente au sujet d'un programme convenable pour la reprise des négociations sur le désarmement et un ensemble de directives propres à orienter les négociateurs. Nous nous sommes tenus bien au courant de tout ce qui s'est dit à chacune de ces réunions, et les États-Unis, encore une fois, se sont vraiment efforcés d'en arriver à une formule satisfaisante. Au cours de ces discussions bipartites, ils ont fait montre de souplesse.

Bien entendu, ces entretiens se sont déroulés dans le secret et on ne saurait révéler la teneur des questions qui ont fait l'objet des débats. Les deux parties, bien qu'elles n'aient pas réalisé l'objectif proposé, n'en ont pas moins éclairé leurs divergences de vue. Hier, les représentants des États-Unis et de l'Union soviétique se rencontraient à New-York pour discuter du désarmement.

Ces derniers jours, monsieur le président, on a proféré des menaces à peine dissimulées et, je le répète, il importe que nous les relevions carrément. Mais nous ne devons pas pour autant relâcher nos efforts en vue de favoriser la cause du désarmement. Au contraire, il importe plus que jamais d'adopter des mesures de longue portée si nous voulons éviter que, dans un monde où l'on met au point chaque jour des armes plus terribles les unes que les autres, les conflits Est-Ouest prennent encore plus d'acuité. Nous devons bel et bien reconnaître que, jusqu'au moment où nous aurons établi une formule pratique pour les négociations, nous continuerons de courir le plus dangereux de tous les risques: celui d'un conflit nucléaire.

Au cours du mois dernier, le Canada a participé activement à la préparation d'un nouveau programme occidental de désarmement. Durant cette période, les États-Unis et d'autres pays représentant le bloc de l'Ouest à la commission des dix nations se sont tenus en étroits rapports. Les autres membres de l'alliance occidentale qui ne faisaient pas partie du comité ont aussi eu l'occasion d'exprimer leurs vues sur le nouveau projet. Je ne suis pas en mesure de dévoiler la teneur de ce projet à l'heure qu'il est, mais il est sensiblement meilleur que les propositions précédentes de l'Ouest. Au cours de ces pourparlers, le Canada était représenté par le lieutenant-général E. L. M. Burns qui joue depuis longtemps un rôle très important dans le domaine du désarmement et qui, d'après moi, n'a pas son égal nulle part dans le monde on en ce domaine-là.

Bon nombre de nos propositions ont été acceptées lors de l'élaboration de ce nouveau projet. On s'est efforcé le plus possible de donner suite aux désirs exprimés au cours de la conférence des premiers ministres du Commonwealth. Afin d'assurer un degré maximum de désarmement dans le plus court délai possible, les propositions raisonnables des Soviétiques ont déjà été examinées à fond.

Ce nouveau projet occidental sera soumis à la négociation, et il sera présenté dans un esprit de conciliation. Les puissances de l'Ouest sont prêtes à tenir compte de toutes autres propositions que les Soviétiques auraient à formuler, à condition qu'elles traduisent une détermination sincère de s'entendre sur un programme de désarmement pratique et facilement réalisable.

Au cours de la session de l'Assemblée générale qui débutera le 19 septembre, le Canada tâchera de faire accepter ce nouveau projet occidental par le plus grand nombre possible d'États et nous ferons de notre mieux pour

que tout organisme de négociation qui pourra être désigné travaille en étroite collaboration avec les Nations Unies. En ce qui a trait au désarmement, nous estimons que la chose qui presse le plus est la reprise des négociations le plus tôt possible.

Je voudrais également dire quelques mots de la conférence des nations non engagées qui s'est déroulée en fin de semaine à Belgrade. Vingt-cinq pays neutres s'y trouvaient représentés, dont certains n'étaient pas très sympathiques à l'Occident, si l'on en juge par leurs actes ces dernières années. Les délégués venaient de divers continents en vue d'essayer de trouver un moyen de diminuer la tension mondiale. Sans doute, y a-t-on consacré beaucoup de temps à la question du colonialisme ainsi qu'à d'autres problèmes qui intéressent certains pays en particulier. A mon avis, les comptes rendus de ces réunions des pays non engagés ne rendent pas justice à l'importance de leur réaction devant la question de Berlin et celle de la reprise des expériences nucléaires. On a intitulé «Les pays neutres condamnent les expériences atomiques et réclament des pourparlers sur la question de Berlin» la nouvelle qui a paru dans un de nos journaux au cours de la conférence, après que les Russes eurent annoncé la reprise des essais nucléaires.

Que les pays neutres aient réagi de la sorte à Belgrade, c'est très important. Ainsi, j'estime que la déclaration du premier ministre Nehru a aidé et aidera beaucoup à trouver une solution à ces terribles problèmes. Il est une chose que j'ai apprise à mes propres frais aux Nations Unies alors que je traitais de notre résolution portant sur le désarmement, l'an dernier, et c'est qu'un bon nombre de pays craignent de se prononcer de peur de contrarier les États-Unis alors que d'autres ne votent pas afin de ne pas indisposer l'Union soviétique. Je le répète, ces pays neutres n'aiment pas prendre position à moins que ce soit absolument nécessaire; pourtant, nous venons de voir à Belgrade la vive réaction de vingt-cinq nations neutres devant la reprise des essais nucléaires par la Russie ainsi que la question de Berlin.

Autre facteur important dans la présente situation, c'est l'attitude des nouvelles puissances. Nous traversons une époque où la liberté prend plus d'ampleur, où les nouveaux pays se créent plus rapidement qu'en toute autre période de l'histoire. Les jeunes chefs de ces nouveaux pays d'Asie et d'Afrique viennent aux Nations Unies, à New-York, et prennent part aux délibérations. Ils sont intéressés au plus haut point à développer leurs propres pays. Ils n'ont que faire de la guerre froide, car ils sont trop occupés et ont tellement de problèmes personnels à régler. Ils ne veulent pas se préoccuper de la guerre froide. Ils savent que si jamais la guerre froide se réchauffe, ils obtiendront bien peu d'aide économique du monde occidental ou du monde communiste. Ces nouveaux pays ont un rôle important à jouer dans le monde d'aujourd'hui. Je crois que les opinions qu'ils exprimeront aux Nations Unies, ces quelques prochains jours, pourront beaucoup contribuer à réduire la tension et à inciter les grandes puissances à régler ces problèmes.

[L'hon. M. Green.]

Les nouveaux pays sont extrêmement chatouilleux sur la question du colonialisme. Ils ont une réaction émotive lorsque la question vient sur le tapis, et cela se comprend. Nous avons eu la même réaction il y a près d'un siècle. L'Union soviétique ne laisse jamais passer l'occasion d'exploiter cette réaction ou d'en tirer parti. D'une année à l'autre, les Soviétiques n'ont jamais manqué de présenter une résolution attaquant les prétendues puissances coloniales, exigeant que toutes les colonies soient libérées avant la fin de 1961, et insistant pour que des dates-limites soient fixées pour chaque pays en cause. Je ne doute pas qu'ils se livreront au même jeu à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Cependant, s'il est un domaine où le Commonwealth peut se passer des conseils de l'Union soviétique ou de toute critique, c'est bien celui-là. L'an dernier, notre propre premier ministre a démontré l'inanité de pareilles attaques, aux Nations Unies, dans le grand discours qu'il a prononcé aux premiers jours de la session, alors qu'il a signalé la situation qui existe dans ces pays comme l'Estonie, la Lithuanie et la Latvie. Je dois dire qu'il y a lieu de s'étonner de l'aplomb avec lequel le représentant soviétique vient à New-York parler du colonialisme et des péchés des puissances coloniales. Je suis renversé de l'effronterie avec laquelle ils affichent pareille attitude. Cependant, dans ce domaine, incontestablement, le Commonwealth ces dernières années—et je pense aux années 1961 et 1962—a manifesté et manifeste encore les plus hautes qualités politiques qu'aucune autre puissance au monde n'a jamais manifestée. Le Tanganyika doit obtenir sa souveraineté le 9 décembre, la Fédération des Antilles occidentales l'an prochain. Peu de temps après, ce sera probablement le tour de l'Ouganda et du Kénya. Peut-être que ces deux derniers se joindront au Tanganyika pour constituer une fédération dans l'Est africain. D'autres colonies relevant des Britanniques doivent obtenir le gouvernement autonome de la même façon, aussitôt que possible et aussi vite qu'on pourra trouver des chefs formés pour diriger ces pays-là. Au cours de la prochaine session des Nations Unies, nous aurons peut-être des discussions

extrêmement intéressantes sur cette question du colonialisme.

Pour terminer, je dirai ceci. Dans le monde actuel, l'élément d'une importance toute spéciale est l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement la session qui va commencer ce mois-ci. Je suis persuadé qu'on va y discuter la question des essais nucléaires et celle de Berlin, ainsi qu'une foule d'autres points dont je traiterai au cours du débat sur les prévisions de dépenses. Il ne faut jamais perdre de vue que les Nations Unies offrent la meilleure tribune où faire converger l'opinion mondiale. Voici la grande question que je me pose. L'Union soviétique est-elle allée si loin qu'elle soit maintenant prête à ne pas tenir compte de l'opinion mondiale? Jusqu'ici, elle a fait la cour à d'autres nations et elle s'est efforcée d'obtenir l'appui de pays les plus divers, tout comme les États-Unis. Lorsqu'elle a annoncé son intention d'effectuer des essais nucléaires, elle a soutenu que c'était là une importante mesure prise dans le dessein de favoriser la paix, et elle a fait valoir cette thèse auprès des nations non engagées. Je ne saurais dire comment l'Union soviétique peut étayer pareille affirmation. En tout cas, si elle a décidé de faire fi de l'opinion mondiale, de graves dangers nous menacent; cela ne fait aucun doute. Espérons que les chefs de ce grand pays se montreront sensibles à l'opinion mondiale, au lieu de n'en tenir aucun compte et de décider de chercher à dominer le monde à leur façon.

A mon avis, monsieur le président, il est plus que jamais important que le Canada appuie les Nations Unies. Ce n'est pas le temps de décrier cet organisme mondial. D'aucuns disent: «Regardez l'imbroglio qu'elles ont causé au Congo». Je me permets de dire ceci. Sans l'intervention des Nations Unies au Congo, il y aurait eu des batailles sanglantes, des guerres de tribus, et des milliers et des milliers de gens auraient été massacrés toute l'année dernière, ce désordre se serait probablement répandu dans les régions voisines. La situation aurait été désastreuse et aurait bien pu engendrer un conflit mondial. Les Nations Unies se sont mêlées des problèmes congolais alors qu'elles n'avaient jamais eu d'expérience dans ce genre de travail, alors qu'elles ne disposaient pas d'un personnel préparé à ce travail. Elles sont allées au Congo ou plutôt ont recruté une force des Nations Unies et aujourd'hui il y a un gouvernement au Congo. Ce gouvernement a beaucoup de difficultés, il ne fonctionne pas aussi bien que le gouvernement du Canada, je l'admets. Il serait évidemment difficile pour n'importe quel gouvernement de le faire. Cependant, le Congo a un gouvernement et je crois que grâce à l'orientation et à l'intervention des Nations Unies, ses problèmes pourront se résoudre. Nous sommes tous très fiers, j'en suis sûr, que le Canada ait joué un rôle aussi important au Congo. Nous sommes fiers aussi d'être l'un des trois pays de l'Atlantique-Nord et d'Europe qui sont représentés au comité du Congo.

Les Nations Unies sont aujourd'hui le principal espoir du genre humain. Si les Nations Unies progressent et ont du succès, l'ordre régnera dans le monde. Si elles échouent, le monde subira la destruction. Voilà l'alternative. J'espère que tous les Canadiens appuieront les Nations Unies maintenant comme jamais auparavant, bien que notre peuple ait toujours appuyé fermement cet organisme.

Pour terminer, je répète ce que j'ai dit au début: la Chambre se réunit à une époque de crise grave. C'est à pareille époque qu'une nation peut montrer son envergure. Le Canada l'a fait d'ailleurs en plus d'une occasion. Nous nous rappelons ce que le Canada a fait au cours de la première guerre mondiale. Nous nous souvenons de ce que le Canada a fait également au cours de la deuxième, de ce jour de juin, il y a 21 ans, lors de la chute de la France, où notre ministre de la Défense d'alors était tué dans un terrible accident aérien. Tout semblait indiquer que le Royaume-Uni serait envahi. Je ne crois pas avoir connu de jour plus sombre que ce lundi. Cependant, il n'est jamais venu à l'esprit d'aucun député qu'il y aurait capitulation, que nous ne ferions pas face à la situation et que nous n'étions pas assurés de la victoire. Je sais que le Canada sera à la hauteur de la situation en ces heures difficiles.

L'avenir n'est pas rose, mais nous nous la sommes peut-être coulée trop douce, de toute façon. Notre route sera parsemée d'aspérités et la tension se maintiendra très longtemps. Tout aussi bien être réalistes. Il faudra que les Canadiens fassent preuve de courage moral et physique, qu'ils soient prêts à faire des sacrifices. Par-dessus tout, j'estime que nous devrons nous retremper dans nos croyances fondamentales. Si nous acceptons ce défi, nous en sortirons vainqueurs et il se peut fort bien que le Canada en émerge un des premiers pays du monde.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, il y a quelques instants, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) a dit que nous étions en pleine crise. Les membres du comité trouveront peut-être intéressant de savoir qu'il y a exactement 22 ans aujourd'hui, le Parlement se réunissait pour autoriser une déclaration de guerre. L'exposé que vient de faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur la gravité de la situation, lui qui est bien au fait de toutes ces questions,

est propre à faire naître l'inquiétude et à éveiller le sens des responsabilités chez tous les membres de la Chambre. Près de six mois se sont écoulés depuis que nous avons traité brièvement des affaires extérieures dans cette enceinte. La preuve que la situation est grave et urgente, c'est que nous avons un débat sur les affaires extérieures dès notre retour.

Au cours des derniers mois, un certain nombre d'événements internationaux importants se sont produits et bien que, à l'instar du secrétaire d'État aux affaires extérieures, je me propose de m'arrêter principalement à la situation immédiate que crée la récente décision de l'Union soviétique d'accomplir certains essais d'armes nucléaires et la situation à Berlin, j'aimerais signaler un ou deux événements dont l'importance historique mérite, selon moi, de retenir l'attention à l'heure actuelle.

Tout d'abord, que la Grande-Bretagne ait signifié son intention d'entamer des négociations avec le Marché commun européen comporte de lourdes conséquences pour elle-même, pour l'Europe et pour le Canada. On peut se demander si le gouvernement, quand il acquiesce à contre-cœur à ce geste de la Grande-Bretagne, se rend parfaitement compte de tout ce qu'implique ce geste. Dans l'Organisation des États américains, les progrès ont été considérables ces derniers mois. Le premier ministre nous a dit, il y a quelques mois, que nous aurions l'occasion de faire connaître notre sentiment sur l'opportunité qu'il peut y avoir pour le Canada de participer à cette organisation. Pour ma part, je répète ma conviction que le temps est venu pour le Canada de prendre des responsabilités dans cette organisation.

Je ne vois pas comment nous pouvons parler de nos responsabilités en matière internationale en Europe, en Asie et en Afrique et en même temps nous désintéresser des responsabilités que nous avons à l'égard de nos continents américains. J'ai l'impression que le ministre associé de la Défense nationale partage mon avis et qu'il a levé un peu le voile sur les intentions du gouvernement dans ce domaine et sur la politique que celui-ci entend suivre. Quand il est allé en Uruguay assister à titre d'observateur officieux à l'importante conférence qui s'y tenait, il aurait fait, selon le *Globe and Mail* de Toronto du 24 août, un certain nombre de déclarations très importantes et, à mon avis, très vraies, au sujet de la situation sociale et économique de cette partie du monde en effervescence.

Entre autres choses, le ministre associé a déclaré:

> Ce qui m'a frappé ce fut de constater que l'Amérique latine semble être à la croisée des chemins. Les pays de cette Amérique vont progresser et atteindre à la prospérité grâce à la libre entreprise démocratique, ou bien quelques-uns d'entre eux—à moins qu'ils ne trouvent une solution à leurs problèmes—se laisseront facilement gagner aux théories et aux méthodes communistes.

[L'hon. M. Martin.]

Puis il a ajouté que le Canada est considéré comme un important trait d'union avec les États-Unis, et dit ensuite:

> A cause de notre stature, ils croient que nous pourrions mieux comprendre leurs problèmes.
>
> En tout cas, nous ne pouvons jamais nous permettre de ne pas en tenir compte. Notre prestige dans cette partie du monde est énorme. Ces pays ont besoin d'argent, mais encore plus de formation scientifique pour la mise en œuvre de leurs ressources.
>
> Ils ont besoin d'aide en ce qui touche les méthodes commerciales et industrielles, ainsi que dans le domaine des affaires culturelles. Toutefois, on ne saurait dire à la population d'un pays fier: «Laissez-nous vous enseigner». Ici, le tact est de toute première importance.

Nous sommes tous d'accord: le plus important, c'est le doigté. Les observations des journaux sur le discours du ministre associé au cours de son voyage d'observateur en Uruguay, au mois d'août, placeront certainement le gouvernement dans une position absolument contradictoire s'il s'abstient de nous dire s'il va, oui ou non, donner suite au fait qu'il a reconnu la responsabilité du Canada envers ces pays de l'Amérique latine, dans une région où nous avons maintenant décelé des indices d'une influence communiste grandissante dans deux pays de toute première importance.

Notre responsabilité se fonde sur notre propre sécurité et sur notre rôle comme nation dans un monde interdépendant. La déclaration du ministre associé de la Défense nationale nous fait courir dangereusement le risque de perdre le respect des nations de l'Amérique latine et l'influence que nous exerçons parmi ces nations qui, de tout cœur et avec insistance, nous ont invités à joindre leurs rangs, à moins que le gouvernement n'accorde publiquement une reconnaissance officielle, de préférence à la Chambre et au cours du présent débat, aux déclarations importantes du ministre associé de la Défense nationale.

Dans le même ordre d'idée, pour passer à une autre question, aucune revue des récents mois ne saurait passer sous silence les atrocités qui se commettent en Angola. Nous ne devons pas oublier que l'Union soviétique trouvera dans ce pays des situations à exploiter avec autrement de tapage que tout ce qui s'est passé dans tout autre pays d'Afrique. Je me demande, par exemple, quelle est au juste notre position. Avant les vacances, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu à certaines de mes questions au sujet des armements et de l'Angola, et certaines autres questions présentement inscrites au *Feuilleton* nous vaudront des réponses, je suppose, d'ici quelques jours.

J'ai ici une coupure de l'excellent service des nouvelles de l'*Observer* de Londres au sujet d'un avion à marques canadiennes engagé dans des attaques contre des villages indigènes. C'est un article du 22 juillet. Si le ministre n'en est pas au courant, je le lui passerai. Si le rapport est exact, certaines réponses qui ont été données au sujet des armes canadiennes et de l'Angola ne concordent pas avec les réponses qui m'ont été fournies avant l'ajournement.

Il existe d'autres questions très importantes mais, ainsi que le ministre l'a dit, nous aurons l'occasion de nous prononcer sur quelques-unes d'entre elles lors de l'examen des crédits. A l'instar du ministre, je me limiterai surtout à la question de Berlin, à celle des essais nucléaires et au problème du désarmement.

Il ne fait pas de doute que la crise de Berlin est la question cruciale qui occupe les esprits du monde entier, actuellement. Il est, pour le moment, impossible de dire ce qui va arriver ou même quelles seront nos lignes de conduite. Nous sommes en pleine période de heurts diplomatiques et le gouvernement a le devoir impérieux d'entreprendre des études et des consultations.

Le plus alarmant de la crise de Berlin, c'est qu'elle pourrait faire perdre de vue aux nations occidentales ou à nous-mêmes le fond du problème. Il est question tous les jours dans les journaux et à la radio, par exemple, d'escarmouches entre les gardes postés à la frontière, à Berlin, qui se servent de bombes lacrymogènes et de tuyaux d'arrosage. On parle beaucoup de crise et on a tendance à faire des déclarations irréfléchies. Nous devrions certes chercher à éviter à tout prix les réactions paniques.

Je tiens à signaler au premier ministre (M. Diefenbaker) que j'ai lu avec un vif intérêt le discours qu'il a fait l'autre jour à l'Association du Barreau canadien à Winnipeg. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a déjà manifesté son appui aux grandes lignes de ce discours. Au Canada, nous pouvons différer d'opinion sur la politique nationale; nous pouvons avoir des divergences de vues dans le domaine de la politique étrangère, et si nous en avons, nous ne devons pas hésiter à le dire, mais le premier ministre et le gouvernement peuvent être sûrs que les grandes lignes de ce discours ont été exprimées en des termes que nous approuvons. Cela ne veut pas dire que certains détails sur des questions qui seront exposées ne sauraient susciter une réaction différente de celle que j'ai signalée mais, pour ce qui est du sens général des observations du premier ministre, je pense qu'il est important que nous, membres du Parlement, fassions connaître à l'Union soviétique ou à tout autre pays intéressé qu'il y a beaucoup plus d'unité chez nous que ne le prétendent parfois les tenants d'une idéologie contraire à la nôtre. L'inconvénient inévitable auquel nous nous heurtons dans le monde libre, c'est qu'il existe des divergences de vues, mais ce serait une erreur pour l'Union soviétique d'en conclure que, sur les questions essentielles et fondamentales, il n'y a pas l'accord le plus étroit, accord qui se manifesterait, j'en suis sûr, à l'appui des termes généraux de la déclaration qu'a faite le président Kennedy, lorsqu'il s'est adressé à son peuple et au monde entier pour expliquer l'attitude que les États-Unis ont adoptée à ce propos.

A mon sens, il faut concevoir que Berlin n'est qu'un aspect d'une guerre froide beaucoup plus vaste et générale. Une fois de plus, l'Union soviétique nous a frappés à un point faible. La stratégie globale de l'Union soviétique, dans la guerre froide, consiste à nous pressentir, à passer d'une position vulnérable à une autre—Corée, Moyen-Orient, îles séparées de la Chine continentale, Afrique—de sorte que le problème immédiat occupe les manchettes pendant que le combat général est relégué dans l'oubli. J'ai rencontré certains compatriotes qui, en toute honnêteté, refusent de reconnaître que la guerre froide est aujourd'hui tout autant un combat actif que toutes les batailles qui se sont livrées au cours de l'histoire. Il nous incombe, et notamment incombe-t-il aux membres du gouvernement, qui ont plus facilement et plus rapidement accès aux vues d'autres pays amis surtout, de ne pas nous laisser pétrifier par la panique, face à la crise immédiate, mais plutôt de concentrer nos esprits et notre stratégie globale sur le problème plus vaste qui se pose.

Il est ironique de penser que la perspective de la guerre froide nous ramène en Allemagne, en avril 1945, où les unités des armées américaines et russes se sont rencontrées sur les rives de l'Elbe, près de la ville de Torgau. Cet événement historique a laissé, depuis lors, une marque profonde sur l'histoire contemporaine. La division de l'Allemagne et de l'Europe en sphères russe et américaine est à l'origine de la guerre froide. Ainsi donc, la guerre froide qui a éclos en Allemagne, il y a quelque 16 ans, par suite de la seconde guerre mondiale, atteint son apogée dans le même pays.

Quels sont les motifs de M. Khrouchtchev, je l'ignore. Peut-être vise-t-il avant tout à faire reconnaître officiellement, par l'Occident, la puissance communiste au cœur de l'Europe. Il veut certainement arriver à faire reconnaître à l'Allemagne de l'Est un statut diplomatique absolu. Il veut faire reculer

l'Ouest, semble-t-il, et lui faire rétracter ses promesses de défendre la liberté. Il veut créer un autre centre de pression dans l'ensemble de la guerre froide. Il veut sonder l'opinion publique de l'Occident et lancer un ballon d'essai vu qu'il y en a, dans l'Ouest, qui hésitent de plus en plus à risquer une guerre. Autrement dit, il met peut-être notre courage à l'épreuve. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit, il veut peut-être mettre un frein au flot embarrassant de réfugiés venant de l'Allemagne de l'Est. Quelque trois millions et demi de gens ont fui l'Allemagne de l'Est depuis 1949, soit presque 15 p. 100 de sa population. Ce qui est assez ironique, c'est qu'à mesure que le flot des réfugiés augmentait, avant le 13 août, la tension croissait également parce que le nombre de réfugiés accentuait l'embarras de l'Union soviétique. Comme celle-ci dispose d'un organisme exceptionnel de propagande, elle ne peut pas se permettre d'être ainsi embarrassée, et il ne faudrait pas se surprendre qu'elle soit prête à recourir à des moyens extrêmes pour faire disparaître ou atténuer cet embarras.

Il peut bien arriver qu'il existe une lutte pour le pouvoir en URSS. Il se peut bien que M. Khrouchtchev ait ses propres problèmes chez lui. Il peut bien arriver que la République populaire de Chine fasse peser sur lui de fortes influences. Quelle que soit la raison, il est indéniable que nous sommes aux prises avec une situation sérieuse, une situation où il faut exercer le plus de tact possible et la plus grande prudence, tout en manifestant une fermeté réfléchie si nous voulons éviter les conséquences catastrophiques de l'expérience la plus terrible à laquelle aurait à faire face l'humanité. Voilà ce qu'il faut avoir toujours présent à l'esprit: les répercussions qu'entraînerait pour l'humanité la destruction au moins partielle du monde dont la civilisation serait gravement atteinte par les conséquences d'un conflit nucléaire. Nous, pays de l'Ouest, ne devons jamais oublier le seul principe primordial et prépondérant à cette époque de guerre froide psychologique, savoir qu'il faut éviter à tout prix une guerre nucléaire. Nous devons penser aux peuples du monde qui sont innocents et qui n'ont rien à voir avec l'élaboration des politiques. Nous devons penser à ceux qui ne sont aucunement responsables de la situation actuelle, si ce n'est qu'ils sont des êtres humains. Nous devons penser à nos jeunes gens et à la façon dont ils nous jugent aptes à résoudre ce problème. Nous devons aussi penser aux propos qu'ils tiennent de temps à autre, à savoir que nous, de l'autre génération, avons fait un gâchis qu'eux seuls peut-être pourront réparer.

[L'hon. M. Martin.]

Nous devons nous rappeler tout cela mais, d'autre part, en raison de la situation inéluctable qui nous confronte, nous devons forcément reconnaître qu'un gouffre énorme sépare un monde qui jouit de la liberté et un monde fondé sur un pouvoir totalitaire qui entrave la liberté. Voilà le terrible dilemme devant lequel nous nous trouvons. Notre patrimoine moral nous interdit de déclencher une guerre nucléaire, et pourtant dans cette lutte épique entre la tyrannie et la liberté, le parti qui le premier préconisera la suppression de la guerre nucléaire comme fondement de la politique diplomatique, est voué à l'échec. Toute la question se résume à cela, car si un parti supprime la possibilité d'une guerre nucléaire —et voilà le dilemme, à mon sens—l'adversaire n'aurait qu'à faire sentir assez dangereusement la menace d'une destruction nucléaire pour imposer une capitulation négociée. Je conviens que nous devons être prêts à aller jusqu'à la limite en ce qui a trait aux questions qui font l'objet de la guerre froide. Nous devons être prêts à faire tout ce que nous pouvons à l'égard de la question de Berlin, afin d'éviter que ce problème ne déclenche une guerre.

J'ignore ce que M. Kennedy a déclaré au premier ministre de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, à Vienne, mais lorsque le Président a fait cet important voyage pour rencontrer M. Khrouchtchev, il a peut-être essayé d'établir clairement, dans l'esprit du chef russe, ce que les États-Unis entendent faire en définitive, de manière que les historiens ne puissent pas dire plus tard—s'il reste quelqu'un pour écrire cette histoire—que l'Union soviétique n'avait pas été avertie assez clairement par son principal adversaire et de manière que personne ne puisse soutenir que la Russie n'avait pas été suffisamment éclairée, étant donné que, selon certains historiens, le Royaume-Uni n'a pas fait connaître d'une manière assez explicite à Hitler les dispositions que la Grande-Bretagne se proposait de prendre à l'égard des événements qui ont déclenché la seconde guerre mondiale.

A l'instar du Président Kennedy, le premier ministre a, dans son discours, parlé de négociations. Je me souviens de la déclaration qu'il a formulée à la Chambre avant l'ajournement; en effet, il a déclaré qu'il ne saurait être question de négociations et de compromis sur certains points essentiels, mais qu'il y avait toute une gamme de sujets qui se prêtent aux négociations et aux compromis. Sans doute, c'était là la juste position à prendre; néanmoins on ne m'ôtera pas de l'idée que certaines vues du chancelier Adenauer, à l'époque, laissaient voir qu'il ne pouvait être question de compromis. Jusqu'ici les négociations, sans doute de par le caractère qui leur

est propre, ont été obscures et mal définies. C'est imputable en partie, je l'admets volontiers avec le premier ministre, au fait que divulguer des négociations c'est geler notre diplomatie; et en partie parce que parfois, et peut-être en ce moment-ci, nous ne savons trop ce qui peut réellement être négocié.

Mais il y a un aspect fondamental qu'il ne faut pas oublier. Négocier suppose chez les deux parties au moins la volonté de chercher une solution. Si l'une des parties n'a pas l'intention de trouver une solution et ne fait qu'attendre l'occasion de déchaîner sa propagande et d'exploiter les divisions entre les nations occidentales, rien ne garantit l'utilité de ce genre de négociation.

Pour ma part, je crois que bien des signes nous montrent que l'Union soviétique n'a pas l'intention de trouver de solution définitive. Aussi, à mon avis, devons-nous prendre garde de nous laisser leurrer par la perspective de grandes conférences qui apporteraient la solution à tous nos problèmes. La malheureuse réunion au sommet de mai 1960 n'est-elle pas un précédent? Je suis loin de dire que nous devrions rejeter l'idée de conférences futures. Je suis loin de dire que le président des États-Unis aurait dû nécessairement refuser de rencontrer M. Khrouchtchev. Bien au contraire. Nous avons certes accumulé suffisamment d'expérience pour savoir que les problèmes vitaux de notre temps ne se règlent pas par des conférences seulement, mais nous ne devons pas cesser de penser qu'il existe des bases possibles de négociation.

Que peut-on négocier alors? Définissons premièrement ce qui peut être négocié. A mon avis, on ne peut négocier sur la liberté d'une seule personne libre de Berlin-Ouest, ni sur une verge carrée de la zone libre de Berlin-Ouest. Dans le domaine des négociations diplomatiques, j'appuie les politiques du gouvernement telles qu'elles sont exposées en général et je crois qu'en retour, le gouvernement, surtout après la déclaration du premier ministre, appuyera notre alliance. Nous ne donnerons pas à l'Union soviétique la possibilité d'exploiter des scissions dans nos rangs, car d'après moi il n'y en a pas sur les questions de fond.

Ce n'est pas la première fois que la question de Berlin se pose dans son présent contexte. On se souvient qu'en novembre 1958, Khrouchtchev a dit qu'il était temps de se retirer de Berlin et de créer dans cette ville une zone libre démilitarisée. On se souvient aussi qu'à ce moment-là il avait annoncé qu'un traité serait signé entre l'Union soviétique et l'Allemagne de l'Est. Il a préconisé la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est par tous les pays, et particulièrement par les quatre puissances d'occupation.

Le Canada a un intérêt en jeu dans cette question, même si nous ne siégeons pas au premier rang à la table de négociations, ce qui n'est pas le cas. Néanmoins, nous avons un intérêt aussi important, dans cette question de Berlin et ses conséquences, que les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France ou l'Union soviétique *a*) à titre de pays du monde et *b*) à cause de nos propres engagements juridiques à l'égard de situations qui pourraient surgir dans l'Allemagne d'aujourd'hui.

A cet égard, il ne faut pas oublier que le 2 octobre 1954, à Londres, les puissances occidentales de l'OTAN, qui s'étaient réunies pour arrêter les plans de la cessation de l'occupation de la République fédérale d'Allemagne et de son admission à titre de pays au sein de l'OTAN, ont publié la déclaration ci-après, dont le chef de l'opposition se souviendra très bien. Cette déclaration est conçue dans les termes suivants:

> Les trois puissances considèrent la sécurité et le bien-être de Berlin ainsi que le maintien de leurs propres positions dans cette ville comme des éléments essentiels de la paix du monde libre dans la présente situation internationale. En conséquence, elles maitiendront des forces armées sur le territoire berlinois aussi longtemps que l'exigeront leurs responsabilités. Elles réaffirment donc qu'elles regarderont toute attaque contre Berlin, d'où qu'elle vienne, comme une attaque contre leurs armées et contre elles-mêmes.

Le 23 octobre 1954, le Canada et les autres membres de l'OTAN se sont ralliés à cette déclaration. Par conséquent, je soutiens que le problème de l'Allemagne et de Berlin comporte un enjeu pour les Canadiens, ainsi que pour les Américains et autres peuples. En outre, nous avons une obligation qui découle de l'article VI du traité de l'Atlantique-Nord, qui déclare qu'est considérée comme une attaque contre toutes les Parties une attaque armée contre les forces d'occupation de l'une quelconque des Parties en Europe.

Par conséquent, ce qui se passe là-bas nous intéresse d'extrêmement près, sans compter que nous sommes une nation d'êtres humains vivant dans cette période très troublée de l'histoire du monde.

En 1959, le gouvernement canadien se vit aux prises avec la situation découlant de l'ultimatum que le président Khrouchtchev avait lancé en novembre 1958. L'OTAN s'est réunie en conférence en 1959, où le Canada fut représenté par le ministre de la Défense nationale de l'époque, le général Pearkes. A mon avis, le général Pearkes a contribué très utilement à la solution de ce problème. Il a reçu des félicitations du chef de l'opposition lorsque celui-ci a pris la parole à la Chambre, quelques semaines plus tard. Nous ne savons pas si, présentement, le gouvernement cherche à rattacher à la situation actuelle

quelques-unes des propositions que son porte-parole a alors formulées à Washington. En tout cas, je n'ai pas constaté qu'on en ait fait mention publiquement, et il serait peut-être bon de rappeler ici ce qu'ont été quelques-unes des attitudes que le Canada a alors prises et des propositions qu'il a alors formulées à l'égard d'une situation qui, en principe, était exactement la même que celle d'aujourd'hui, bien qu'elle fût moins critique.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré. Le comité consent-il à l'unanimité à le laisser poursuivre

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Martin: Je remercie le comité. Le représentant du Canada a proposé des méthodes devant permettre aux Nations Unies de fournir le cadre nécessaire à des accords éventuels sur la question de Berlin. Dans leurs observations sur la situation présente, le premier ministre et le chef de l'opposition ont voulu mettre l'accent sur l'utilité du rôle que les Nations Unies pourraient jouer à l'heure actuelle. Tout d'abord, on préconise que le rôle fondamental des Nations Unies pourrait être de s'assurer que toutes les parties contractantes respectent les termes de l'accord.

Le très hon. M. Diefenbaker: De qui sont les paroles que cite l'honorable représentant?

L'hon. M. Martin: C'est ainsi que j'interprète l'attitude prise par le général Pearkes au nom du Canada à Washington en 1959.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le représentant du général Pearkes?

L'hon. M. Martin: Non, ce sont les propres paroles du général Pearkes. Ce sont les déclarations qu'il a formulées lui-même au conseil. On a montré que l'essence d'une pareille entente serait la promesse de l'Union soviétique, promesse liant l'URSS et ses associés, de permettre en toute liberté l'accès à Berlin-Ouest et d'accepter la présence des Nations Unies sur les lignes de communications.

Le général Pearkes a ensuite montré qu'il importait de bien comprendre que la responsabilité des Nations Unies à l'égard de Berlin-Ouest s'ajouterait aux droits et aux obligations actuels des quatre puissances d'occupation. A certains égards, les vues exprimées par le général Pearkes correspondent aux propositions qu'a formulées le sénateur Mansfield le 12 février 1959. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de ces dernières propositions. Peut-être jugera-t-on inacceptables une ou deux de ces propositions, mais j'estime que certaines d'entre elles méritent d'être soigneusement examinées par ceux à qui il incombe directement, à titre de membres d'un gouvernement, de trouver quelque solution à cette épineuse situation.

Je n'ai rien à ajouter pour l'instant au sujet de l'Allemagne et de Berlin. Je reconnais, avec le gouvernement, la gravité de la situation. Je reconnais que tous les gens libres du monde sont irrités—ce sentiment se comprend facilement—par la série d'événements qui, semble-t-il, ne cesse d'indiquer le succès de la diplomatie de l'Union soviétique. Qu'on entende sans cesse répéter: «Quand allons-nous mettre un frein à ces progrès que ne cesse de réaliser l'Union soviétique?» voilà qui n'a pas de quoi surprendre. Devant la situation de l'heure, cela se comprend sans peine. On ne saurait permettre indéfiniment à l'Union soviétique de s'ingérer dans les affaires des autres pays et des autres peuples dans sa détermination à donner à ses principes philosophiques la place prédominante dans l'activité de la société humaine.

Mais il ne faut pas oublier pour autant les conséquences de mesures susceptibles de déclencher un conflit nucléaire mondial. Le grave problème auquel nous sommes en butte à l'heure actuelle consiste à trouver un moyen terme entre cette éventualité et la situation de l'heure. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a qualifié la nouvelle de l'explosion d'une bombe nucléaire par l'Union soviétique,—émanant non pas de celle-ci mais des États-Unis,—de situation vraiment tragique, puisqu'elle intervient juste avant la rupture officielle des entretiens de Genève sur l'arrêt des essais nucléaires, après au moins 300 réunions, opposant ainsi à l'Union soviétique un démenti aux tentatives faites pour arriver à un accord sur une question qui, si les pourparlers avaient abouti, aurait pu ouvrir la porte à un accord général sur la question du désarmement relatif tant aux armes conventionnelles qu'aux armes nucléaires. Il se peut que l'annonce de la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique soit intimement reliée à la crise de Berlin. Cela fait peut-être partie du programme d'ensemble de l'Union soviétique en vue de créer une atmosphère de crise dans l'opinion occidentale, ce qui forcerait nos gouvernements à renoncer à leurs droits et à faire des concessions dans les négociations. Je ne crois pas que l'Union soviétique ait réussi en cela. Mais elle a certes réussi à soulever même les plus neutres des nations non engagées.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parlé des déclarations de M. Nehru et du président Nasser; d'autres chefs d'État ont, bien entendu, manifesté leur grave inquiétude en face de cette décision de l'Union soviétique. Mais nous ne pouvons pas nous-mêmes esquiver nos responsabilités à cet

égard. Le gouvernement canadien, aujourd'hui comme en d'autres occasions depuis un an, s'est déclaré ouvertement en faveur de la suppression des essais d'armes nucléaires, sous surveillance ou sans surveillance. On a réaffirmé aujourd'hui cette attitude du gouvernement canadien, mais je tiens à signaler que telle n'est pas l'attitude du gouvernement des États-Unis. Il n'y a pas de doute que le gouvernement des États-Unis a fait tout son possible pour en arriver à un accord, mais il est en faveur des essais effectués sous surveillance, sous terre et sur terre.

Nous sommes tous d'accord quant aux critiques et aux accusations qui ont été portées contre l'Union soviétique qui a osé faire exploser une bombe nucléaire en Asie. On dit maintenant qu'il se peut fort bien qu'une autre explosion ait eu lieu dans l'Arctique. Mais je voudrais savoir quelles mesures le gouvernement canadien a prises pour faire connaître, par les voies diplomatiques et autrement, notre profond mécontentement surtout envers l'Union soviétique. Évidemment, le premier ministre l'a fait dans son discours. Si je me souviens bien de ses paroles—il peut arriver que je me trompe—le premier ministre a dit qu'aucune autre espèce d'opposition ou de plainte n'a été formulée. Ce dernier croit peut-être que ce serait inutile. De toute façon, j'espère que nous saurons faire entendre notre voix aux Nations Unies et rappeler à l'Union soviétique ses responsabilités, non seulement en ce qui concerne l'échec des pourparlers relatifs aux essais nucléaires, mais au recul que cela signifie pour le désarmement. Mais avons-nous exprimé aux États-Unis notre regret de ce qu'ils aient trouvé nécessaire de faire des essais, même en prévoyant que ceux-ci soient sans conséquence puisqu'ils auront lieu en laboratoire et sous terre?

Nous nous opposons à ces expériences. Bien que le ministre n'ait pas dit si nous approuvions ces essais avec ou sans contrôle, nous désapprouvons les essais. Je suppose que le ministre a exposé la situation comme il la voit et de la façon dont il entend la politique gouvernementale. Toutefois, si j'ai bien compris les discours prononcés par le ministre de la Défense nationale, j'y découvre un accent différent. Peut-être ai-je mal interprété cet accent. J'ai lu, plus particulièrement, l'exposé que le ministre a fait, l'autre jour, à Toronto. Je trouve difficile de concilier les déclarations des deux ministres à cet égard. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il comprenait l'attitude des États-Unis, qui se voient contraints de reprendre ces essais nucléaires, par suite de l'initiative de l'Union soviétique. Je trouve cette déclaration en contradiction avec ce qu'on dit être la ligne de conduite du gouvernement à l'égard de l'interdiction des essais nucléaires, qui répondrait à la conviction du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas poursuivi logiquement le problème dans le sens d'une interdiction de tous les essais nucléaires. Il n'a donné aucune indication sur la façon de voir du gouvernement canadien au sujet des armes nucléaires au Canada. Notre point de vue, tel que l'a exposé le chef de l'opposition, est très net. En ce moment, nous ne croyons pas que le pays doive accepter des armes nucléaires au Canada. Les événements futurs détermineront ce qu'il adviendra plus tard. Ce n'est pas parce que nous nous opposons à ce que nos forces armées au Canada soient équipées de la façon la plus efficace, mais parce que nous nous rendons compte du danger que présente la diffusion des engins nucléaires. Si nous pensons à la situation devant laquelle nous nous trouvons à Berlin, tout en supposant que ce différend se dissipera sans entraîner l'holocauste possible, nous devrons réfléchir à ce qui pourrait arriver si plus de quatre puissances possédaient et contrôlaient des armes nucléaires?

Je dirai en passant que la déclaration du chef de l'opposition au sujet des armes nucléaires au Canada doit être rapprochée de celle qu'il a formulée le 5 août 1960, et qu'on trouvera à la page 7930 du hansard de cette date. Voici ce qu'il a dit:

> Si, par exemple, les États-Unis ont besoin d'utiliser certaines installations en territoire canadien et qu'ils peuvent justifier ce besoin à nos yeux, et si nous ne pouvons ou ne voulons pas, pour des raisons qui nous semblent justes, fournir ces installations nous-mêmes ou les services qui vont de pair, dans ce cas, à mon sens, nous ne devrions pas refuser de conclure avec notre voisin les ententes politiques requises, comme cela s'est fait au Royaume-Uni. Mais elles devraient être en termes bien clairs qui reconnaissent notre droit souverain de dernier regard.
>
> Si une telle entente devait s'étendre à l'usage de bases aériennes au Canada, comme dans le cas du Royaume-Uni—bien que cette entente-là fasse l'objet d'un examen à l'heure actuelle—je suis d'avis que toute entente en vue de l'usage de bases canadiennes—et ceci est important, d'après moi—devrait être conclue à la condition que nous soyons au courant de tout vol américain à partir d'une telle base canadienne et que nous ayons le droit de veto à l'égard de chaque vol à partir de cette base si nous le jugeons nécessaire pour des raisons politiques.

Monsieur le président, le ministre a parlé de l'OTAN. Nous devons admettre que les faiblesses des Nations Unies, c'est-à-dire son impuissance à imposer des sanctions, ont obligé les nations qui aiment la liberté à former une alliance de défense. Le Canada a beaucoup contribué à la fondation de cette alliance. Celle-ci n'est pas parfaite et elle

ne nous donne certes pas satisfaction en matière économique. Cependant, nous pouvons facilement concevoir les conditions que les événements de l'heure auraient engendrées dans le monde s'il n'y avait pas l'OTAN. Je suis parfaitement d'accord avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures: les pays de l'OTAN doivent jouir d'un maximum d'unité. J'appuie ses propos au sujet des dispositions constitutionnelles relatives au pouvoir exécutif de trois ou quatre puissances. L'égalité doit exister au sein de l'OTAN; je suis parfaitement d'accord avec les vues exprimées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je crois que nous devons affirmer sans équivoque que, pour la paix du monde et notre propre sécurité, l'OTAN, nous l'admettons, est une alliance défensive essentielle qui nous protège contre toute agression. Aucune condition n'est posée à notre adhésion à l'OTAN et notre parti estime qu'il ne doit y en avoir aucune. Des personnages politiques très importants ont exprimé au cours de l'été, l'avis que certaines conditions devraient être posées à l'OTAN pour que le Canada continue à y adhérer. J'ai remarqué qu'un groupement politique qui s'est réuni en cette ville après le congrès annuel du crédit social a déclaré entre autres choses:

> Le Nouveau Parti croit que c'est exposer le monde à la catastrophe que d'accroître davantage le nombre des nations et des alliances dotées d'armes atomiques. Il s'oppose donc à ce que les troupes canadiennes, tant au pays qu'outre-mer, soient équipées de ces armes. A l'heure actuelle, sauf les pays qui ont de leur propre chef mis au point des armes atomiques, ni l'OTAN ni ses membres pris individuellement ne possèdent ni n'exercent de contrôle sur des ogives nucléaires. Le Canada doit affirmer qu'il ne pourra pas demeurer membre de l'OTAN si les troupes de l'alliance viennent à posséder ou à contrôler de telles armes.

Monsieur le président, je m'inscris en faux contre cette déclaration, puisqu'elle aurait pour effet d'inciter l'Union soviétique à reconnaître que l'OTAN peut devenir désorganisée et dangereusement désunie. La situation à laquelle il nous faut faire face aujourd'hui est telle qu'on ne saurait attacher de condition à l'alliance. Si j'exprime cet avis, c'est que je crois que tout en faisant notre possible pour éviter la guerre—cela, j'en suis fermement convaincu, comme je l'ai déjà fait savoir, et je l'espère sincèrement—nous devons reconnaître que le meilleur moyen de réaliser cet objectif, c'est de faire montre d'une certaine communauté de puissance, à laquelle les intentions et les initiatives agressives prises par l'Union soviétique nous auront forcés.

Permettez-moi de résumer quelle devrait être, d'après moi, notre attitude devant la situation actuelle. Il importe premièrement de bien comprendre le caractère total du défi soviétique et le maintien de la perspective de la puissance. En deuxième lieu, nos déclarations de principe et l'appui que nous accordons à la liberté doivent s'inspirer d'une fermeté absolue. En troisième lieu, nous devons manifester une attitude à base de maturité, attitude qui ne soit donc pas délibérément provocatrice et de nature à créer des tensions qui finissent par déclencher des crises. Quatrièmement, nous devons faire preuve d'un réalisme absolu face à la psychologie terrifiante de la guerre froide. Il faut faire en sorte qu'on ait de plus en plus recours au service des Nations Unies. A l'heure actuelle, l'organisation souffre d'une faiblesse relative: par rapport aux grands événements de l'heure, elle ne joue qu'un rôle de second plan. Elle n'est pas directement en cause dans certains de ces événements, notamment ceux qui se passent en Allemagne. Nous tâchons de faire en sorte que les Nations Unies puissent avoir l'occasion de jouer un rôle important, peut-être au moyen d'une entente qui garantirait les droits d'accès à Berlin-Ouest. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se tient sur ses gardes en cas d'une attaque contre les Nations Unies, semblable à celle que Khrouchtchev a faite l'an dernier. Si une telle attaque atteignait son but, elle détruirait les Nations Unies telles qu'elles ont été conçues à San Francisco en 1946. Il se peut que l'Union soviétique se propose de détruire les Nations Unies parce que cet organisme n'a pas servi ses propres fins. On pourrait prétendre que certaines nations hostiles à l'Union soviétique pourraient bien adopter une pareille attitude si elles jugent que les Nations Unies ne répondent pas à leurs objectifs immédiats. Il importe que nous veillions à ne pas laisser échapper l'occasion qui a été ménagée en vue de faire des Nations Unies un vaste réservoir de connaissances et d'expérience. L'Union soviétique veut détruire les Nations Unies telles qu'elles sont constituées. C'est son affaire. Comme l'a déclaré Hamilton Fish Armstrong dans un récent numéro de la publication *Affaires extérieures*, dans un article des plus brillants et des plus judicieux, nous devons être prêts coûte que coûte à préserver les Nations Unies.

J'ai peut-être parlé plus longtemps que je n'aurais dû ou que je n'en avais l'intention. Il n'y a aucun doute que j'ai indiqué dans mes propos la difficulté que nous éprouvons tous dans notre désir d'éviter une guerre nucléaire. Ce n'est peut-être qu'en manifestant notre force d'une manière réfléchie que nous pourrons, dans la conjoncture actuelle, éviter une guerre nucléaire. Je suis sûr de cela. Une guerre n'offrirait aucun avantage

à l'Union soviétique et n'ajouterait rien à la puissance des États-Unis; elle aurait tout simplement pour effet de détruire l'efficacité et la richesse du genre humain et de ses institutions. Nous devons éviter ce résultat, mais nous n'y parviendrons pas en refusant de prendre nos responsabilités et d'utiliser cet instrument, qui est le seul que notre intelligence limitée connaisse, comme moyen efficace d'empêcher le déclenchement d'une guerre. Ce n'est pas en nous montrant faibles que nous nous ferons respecter de l'Union soviétique. Vu l'actuelle puissance militaire de l'URSS, nous devons toujours pouvoir invoquer notre puissance militaire au cours des négociations. A mon avis, ce n'est qu'en adoptant une telle attitude que nous assurerons la sauvegarde de ce que nombre de gens bien intentionnées ont à l'esprit lorsqu'ils soutiennent que nous devons être prêts à utiliser n'importe quel moyen pour éviter un conflit. Il est bien entendu que nous devons nous servir de n'importe quel moyen. Mais faisons-le donc d'une manière qui protège le caractère fondamental de notre société et des principes élémentaires qui la gouverne, afin de maintenir la dignité humaine et de préserver la paix. Le Canada a des responsabilités à cet égard.

Nous ne participons pas directement à ces négociations. Il reste néanmoins que, lorsque de pareilles discussions se tiennent publiquement ou privément, une tâche incombe au gouvernement: celle de faire bien connaître la position du Canada et de voir à ce que soit exercée sur l'Union soviétique et sur tous les autres la pression de l'opinion publique, qui, en dernière analyse, peut fort bien se révéler l'argument le plus efficace pour persuader ceux qui ont créé la crise qu'ils ne peuvent rien y gagner à la guerre.

C'est dans cet esprit que, poussé par l'inquiétude que cause ce problème, je demande au gouvernement de faire tout en son possible pour obtenir toutes les collaborations et de consulter tous les organismes disponibles au pays. Le chef de l'opposition n'aimera peut-être pas ce que je vais dire, mais dans une situation comme celle-ci le Canada peut jouer un rôle d'une importance extrême. Je sais qu'hier le premier ministre s'est entretenu avec le chef de l'opposition. Il n'y a pas d'homme dans le pays qui soit plus au fait de ces questions que le chef de l'opposition. La situation est telle que j'ai une proposition à faire, et je la fais de ma propre initiative, au risque même d'encourir son déplaisir. Si la situation est aussi grave que l'ont dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le premier ministre, à Winnipeg, c'est le temps d'oublier les différends de parti. Il est impérieux de profiter de tous les conseils possibles. Grâce à ses états de service et à son expérience, le chef de l'opposition est, à mon avis, le meilleur homme à consulter sur ces questions. C'est dans cet esprit que j'exprime l'espoir qu'il nous sera possible d'aider à amener une ère de paix et non une période de troubles.

M. Herridge: Je suis certain, monsieur le président, que comme d'habitude, tous les membres du comité ont écouté avec intérêt la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis sûr de ne pas me tromper en disant que dans toutes les tâches que lui impose sa fonction extrêmement importante, les meilleurs vœux et la plus franche collaboration de la Chambre l'accompagnent. Les Canadiens n'ont qu'à se féliciter du choix des députés qui ont occupé ce poste. Le prédécesseur du secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est penché sur un projet qui, nous l'espérons tous, va se traduire parfaitement dans la réalité avant longtemps. Je veux parler de sa proposition de création d'une force d'urgence pour le Moyen-Orient. Notre groupe espère que cette force se transformera très bientôt en une force de police mondiale pour remplacer les pactes régionaux et autres qui existent aujourd'hui.

Le ministre a dit que le Canada avait pour rôle de faire tout en son pouvoir pour atténuer la tension mondiale. Si j'ai bien compris, il a fait allusion à une observation faite par un délégué soviétique à une récente conférence à laquelle il assistait, observation qui montre que ces gens admettent que les Canadiens sont un peuple pacifique et que nos attitudes procèdent de notre désir de paix. Je n'ai pas très bien saisi ses paroles exactes.

Avant d'aller plus loin, je veux dire aussi que nous apprécions les excellents services des principaux collaborateurs du ministre et des autres membres de son personnel. Plus on connaît de représentants d'autres pays et plus on a l'occasion de leur parler, plus on se rend compte à quel point nous devons nous féliciter d'avoir, pour nous représenter, des personnes sincères qui doivent travailler présentement dans des conditions très difficiles.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a l'habitude de passer quelques jours de congé dans sa circonscription natale au cours de l'été. De fait, sa mère est l'une de mes commettantes et cet été il est venu la voir, comme d'habitude. Je lis toujours les journaux du lendemain pour voir ce qu'il a dit. Le quotidien *News* de Nelson, qui l'accueille dans ses colonnes comme l'enfant de la ville qui a réussi, en donne un compte rendu plus complet que, disons, le *Globe and Mail.* Nous ne l'ignorons pas.

J'ai lu avec grand intérêt le discours du ministre, fait à Kaslo le 13 août, dont le quotidien *News* de Nelson, du lendemain,

donnait le compte rendu. C'était un bon discours en général, mais je dois faire quelques réserves. Le ministre a dit notamment:

> Une grande occasion s'offre à notre pays. Le Canada peut faire un apport important à l'ensemble de l'humanité. En définitive, tout revient à l'individu, car une puissance n'est forte qu'en autant que son peuple est fort. Que ce soit dans les Kootenays, à Vancouver, dans les Maritimes, le peuple canadien, de 18 millions de personnes, a l'occasion de servir l'humanité. Chaque Canaden individuellement a la possibilité de le faire.

Ce qui me plaît dans ces observations, c'est que le ministre reconnaît la valeur de l'individu et l'importance de l'opinion publique au Canada. Il reconnaît aussi qu'il est important que les Canadiens en particulier aussi bien que les gouvernements acceptent leurs responsabilités en ces jours sombres.

Le ministre a parlé des essais nucléaires. Il a dit que la France avait été le premier pays a décevoir les autres pays du monde en prenant l'initiative à courte vue consistant à faire des essais nucléaires, si j'ai bien saisi ses propos.

L'Union soviétique a effectué des essais nucléaires ces dernières semaines. Je peux dire que les membres de notre groupe étaient consternés de cette décision de l'Union soviétique, surtout après les années d'efforts qu'un grand nombre de gens sincères de beaucoup de pays ont consacrés en maintes réunions. Nous espérons qu'il ne s'agit là que d'un stade passager et d'une sorte d'exhibitionnisme exubérant, d'irritation qui peut changer, et d'une politique qui pourra être modifiée à la suite de négociations et de discussions continues.

Nous nous sommes fort réjouis d'entendre le ministre exprimer l'espoir que des négociations continues, sans tenir compte des frustrations, feront plus que des déclarations et des politiques belliqueuses. C'est avec déception également—et les honorables membres de l'opposition officielle partagent sans doute ce sentiment—que nous avons appris la décision des États-Unis de commencer des essais souterrains, dans l'intervalle, comme les journaux l'ont signalé, je crois, avant l'expiration du délai fixé par le président Kennedy, à propos d'une réponse de M. Khrouchtchev. Selon nous, c'était une grave erreur et, à l'instar de l'honorable député d'Essex-Est, qui vient de reprendre son siège, nous aimerions que le gouvernement nous dise ce qu'il fait pour manifester—on peut risquer de le dire, je crois—la déception et le déplaisir qu'a éprouvés la population canadienne en général en apprenant que les États-Unis ont décidé de procéder à des essais souterrains. Selon nous, les États-Unis auraient été en meilleure posture s'ils s'étaient abstenus de ce geste à l'heure actuelle.

[M. Herridge.]

Nous estimons qu'il convient de nous montrer pas mal froids et objectifs dans cette affaire. C'est ce que j'aime du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme de son prédécesseur. Nous avons été très chanceux à cet égard. Nous avons pu compter sur des gens pondérés et modérés, qui ne perdent pas la tête à la moindre situation critique. C'est très nécessaire dans le monde où nous vivons. Nous sommes d'avis qu'il faut envisager ces questions avec beaucoup de sang-froid et d'objectivité.

Le ministre a parlé de l'opinion publique et de la responsabilité des particuliers. J'aimerais savoir ce que pense le public. Au cours du congé, j'ai eu l'occasion de voyager dans les Kootenays. Ma participation au récent congrès qu'a signalé l'honorable député d'Essex-Est et dont je parlerai moi-même plus tard a toutefois restreint un peu mes déplacements dans cette région.

Néanmoins, il m'a été donné de prendre la parole à un pique-nique qui groupait plus de six cents personnes. Il s'agissait de membres du PSD, dont quelques-uns étaient d'anciens membres du parti conservateur-progressiste et du parti libéral. Ces personnes semblaient s'amuser beaucoup et suivre une voie progressiste. J'ai pu m'entretenir avec un bon nombre de ces personnes et découvrir leur manière de voir. Je puis dire que les gens dirigent leur attention sur ce que fait le gouvernement dans les circonstances actuelles, de même que sur l'attitude de tous les députés.

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai noté cet intérêt chez eux. J'ai remarqué que pareil intérêt émane de milieux et de personnes qui, dans le passé, prenaient, disait-on, les choses pour admises. Pour indiquer l'attitude des gens que j'ai rencontrés—et il s'agit de douzaines et de douzaines de personnes—je dirai qu'en général on estime qu'il serait déplorable et tragique de songer à la guerre pour régler la question de Berlin. Ce n'est pas seulement l'opinion du public. C'est l'opinion d'une bonne partie des journalistes de notre pays.

Je le prouverai en citant quelques éditoriaux. Je donnerai d'abord lecture d'un extrait du *Sun*, de Vancouver, en date du 19 août. Cet article de fond a pour titre, «Mythes», et on y dit:

> Il est temps d'exposer les mythes qui se créent autour de la question de Berlin, et qui pourraient plonger le monde dans une guerre définitive.
>
> Le premier ministre Diefenbaker aurait pu assumer la tâche désagréable de les exposer cette semaine. Mais il a préféré employer son talent oratoire pour déclarer que la puissance des Alliés et l'unité de l'OTAN sortiront de la crise de Berlin comme d'une forge: plus résistantes et trempées comme l'acier de Damas.
>
> Cette affirmation se rapproche elle-même périlleusement d'un mythe. La seule unité ne constitue pas la force. Les poussins se serrent les uns contre les autres quand ils voient passer l'épervier. En

ce qui concerne la puissance de l'OTAN, on ne la constate évidemment pas à Berlin. Notre position est dangereusement exposée. Stratégiquement, la ville est à peu près indéfendable.

On a trop parlé d'unité et de force ces dernières semaines, sans trop peser la valeur du point de vue de l'Occident sur la question allemande. Les diplomates occidentaux n'ont, pour ainsi dire, pris aucune initiative perspicace, tendant à quelque entreprise constructive.

Le mythe principal dont s'alimentent et s'inspirent les autres, c'est que la réunion des deux Allemagnes est une pierre angulaire de la politique occidentale. Ce mythe devrait être nettement désigné comme «fabriqué en Allemagne occidentale».

Nous partageons cet avis. L'éditorial continue ainsi:

Autant que nous le sachions, aucun dirigeant occidental depuis Antony Eden n'a proposé de conditions pratiques pour cette réunion.

Une Allemagne unifiée serait puissante et favorable à l'Occident. La Russie le sait et le craint avec raison. C'est la nation qui a le plus souffert de la sauvage invasion allemande.

D'ailleurs, existe-t-il, parmi les pays occidentaux, le désir unanime de voir l'Allemagne à nouveau unifiée? Les nations d'Europe occidentale qui ont subi l'invasion allemande par deux fois au cours de notre siècle espèrent-elles sincèrement qu'une nouvelle Allemagne, plus puissante encore, surgisse au Centre de l'Europe?

La diplomatie occidentale ne peut s'inspirer que d'un esprit réaliste. Et la vérité sans ambages, c'est que les frontières de l'empire russe seront établies au centre de l'ancienne Allemagne pour tout l'avenir prévisible. (A moins que les deux principaux antagonistes ne concluent un accord qui les libère de leurs engagements...

Ce qui, nous l'espérons, se réalisera avant trop longtemps.

...laissant une Allemagne seule mais neutralisée au centre de l'Europe.)

Nous ne ferions pas montre de moins de réalisme en reconnaissant un État de l'Allemagne de l'Est indépendant—cette fiction—qu'en reconnaissant les gouvernements de la Hongrie, de la Pologne, et d'autres territoires qui font maintenant partie de l'empire russe. Peut-être ne reconnaissons-nous pas au régime de l'Allemagne de l'Est le droit de réglementer ses régions. Mais les précédents ne manquent pas pour reconnaître la clique de Pankow comme le gouvernement «de fait».

Un jour—et nous espérons que ce jour est proche—quelque chef occidental tirera Washington et Bonn du rêve qu'ils semblent partager à l'heure actuelle: étendre la frontière du camp occidental jusqu'à la frontière de la Pologne.

Certaines déclarations récentes d'hommes d'État allemands laissent entendre que c'est l'un des objets définitifs de quelques-unes des personnes au pouvoir en Allemagne occidentale. L'éditorial poursuit:

Pourquoi ne pas faire entendre la voix du Canada?

Andrei Gromyko, alors qu'il était ambassadeur de Russie aux Nations Unies, a fait remarquer que la délégation canadienne disait souvent ce que les autres ne faisaient que penser.

Peut-être est-il temps que les diplomates canadiens reprennent ce rôle.

Nous sommes d'accord avec le dernier paragraphe de cet éditorial. Nous estimons que le gouvernement du Canada a l'occasion d'adopter une attitude plus ferme que dans le passé à ce sujet. Je veux parler très brièvement du magazine *Maclean's*. Les éditoriaux de ce magazine reflètent, d'après ce que je puis en conclure de certaines conversations que j'ai eues, une opinion qui se répand largement parmi les Canadiens. On peut le constater dans un éditorial du magizine *Maclean's* du 26 août 1961. Cet article est intitulé, «Berlin, crise créée par la propagande», où on dit:

Les Canadiens, normalement, ne croient pas se laisser mener par la propagande.

C'est le cas des Russes et des Chinois, des Arabes sous Nasser ou des Allemands sous Hitler, mais ce n'est pas le cas des citoyens d'une démocratie desservie par une presse libre. Il demeure néanmoins que nous sommes présentement la cible d'une campagne de propagande à peu près sans précédent en temps de paix. L'objet de cette campagne est de nous faire croire que Berlin fait l'objet d'une crise.

Depuis des semaines, les reportages des services de nouvelle des États-Unis nous avertissent de l'imminence du dénouement de cette crise. On déclare que les puissances occidentales désirent que Khrouchtchev «ne touche pas à Berlin-Ouest». Devant les menaces de Khrouchtchev, l'Ouest tient bon, prêt à défendre Berlin-Ouest en se servant d'armes nucléaires au besoin.

L'éditorial continue dans la même veine. Je ne le lirai pas en entier pour ne pas abuser de l'indulgence de la Chambre. Cet éditorial blâme assez sévèrement, je dirais, l'attitude presque hystérique, devant ce problème, qu'on peut voir dans la presse des États-Unis, attitude qui a, jusqu'à un certain point, été reproduite dans la presse canadienne. Si on lit la presse du Royaume-Uni et celle de l'Europe occidentale on voit une attitude tout à fait différente devant le même problème.

Nous ne minimisons pas la gravité de la situation, mais nous estimons qu'on a essayé de présenter les choses sous un faux jour en ce qui concerne les citoyens des États-Unis. Nous estimons qu'une fois encore le gouvernement canadien peut jouer sur ce point un rôle très important. Il a déjà fait de bonnes choses, et même récemment. Il a pris certaines initiatives fort raisonnables sur certains sujets quand nous ne nous entendions pas complètement avec nos amis du Sud, initiatives que certains gouvernements du Commonwealth et d'autres ont d'ailleurs approuvées.

Je citerai maintenant un article de fond de la plume du directeur du Service de publicité de l'Association conservatrice progressiste de Kootenay-Ouest. Le ministre le connaît fort bien. Je diffère en général violemment d'avis avec lui sur bien des choses. Si je tiens à donner lecture de cet éditorial, c'est qu'en remontant la rue principale de Trail, j'ai été étonné de rencontrer certaines gens qui ne partagent généralement pas l'avis de ce monsieur, mais qui, après avoir pris connaissance

de l'article, m'ont dit: «Voilà un point sur lequel il a raison.» Je crois avoir parlé, lorsque j'étais à Trail, à une centaine de personnes, qui m'ont toutes fait la même observation au sujet de cet éditorial. J'en donne lecture uniquement pour faire connaître l'état d'esprit de bon nombre de Canadiens dans les circonstances actuelles. Voici donc ce que le directeur du Service de publicité de l'Association conservatrice-progressiste de Kootenay-Ouest a affirmé, et je pense que le ministre y souscrira.

Surveillons les Allemands. Il est étonnant de voir avec quel empressement ces Allemands de l'Ouest sont disposés à nous placer le cou sur le bloc de la guillotine, afin que ne soit pas troublé leur propre mode de vie facile et prospère.

Le toupet de ces gens est quelque chose à voir. Il y a vingt ans, ils commettaient, contre l'humanité, des atrocités comme on n'en avait jamais vues auparavant. Tout ce que les Russes ont pu faire n'est rien en comparaison de leurs actes.

Ces Allemands indignés ont plongé le monde dans deux guerres importantes qui ont menacé d'extinction la démocratie que nous connaissons. Ils poussent maintenant l'audace jusqu'à comparer à Chamberlain le président Kennedy qui ne tient pas à se lancer dans une guerre totale à propos de la question de Berlin. Ils ont même osé envoyer à M. Kennedy un parapluie, symbole de Chamberlain. Ils semblent ne pas apprécier du tout le fait que Chamberlain, dans sa faiblesse apparente, a fait gagner aux Alliés une couple d'années inappréciables qui leur ont permis d'organiser une espèce de défense contre l'Allemagne.

De toute façon, nous sommes bien capables d'apprécier, sans l'assistance des Allemands de l'Ouest, la gravité des événements actuels à Berlin et en Allemagne de l'Est. Nous estimons, pour notre part, que les Allemands de l'Ouest devraient être invités à se taire et sans tarder. Si nous combattons les Russes, cette guerre aura une cause bien plus importante aux yeux du monde que le sort des Allemands de l'Ouest.

En réalité, nous avons l'impression qu'aucun litige particulier ne surgit à l'heure actuelle à Berlin. Khrouchtchev a déjà promis qu'on n'entraverait pas notre accès à Berlin-Ouest et que les «droits légitimes» sur lesquels se fonde notre présence à Berlin seraient sauvegardés.

Ce serait tragique de donner maintenant dans la farce que monte un groupe de mécontents et de conspirateurs de l'Allemagne de l'Ouest qui, grâce à la charité chrétienne des Alliés, qu'ils ne méritaient aucunement d'ailleurs, ont connu une telle prospérité depuis 1945.

Nous devrions sans doute sortir complètement de l'Allemagne et laisser aux Allemands le soin de régler leurs propres problèmes de réunification. Si nous le faisions, les Allemands commenceraient sans doute à s'entretuer dès le lendemain. Mais ce serait mieux que de sacrifier des vies canadiennes dans une guerre inutile avec les Russes, au sujet d'une misérable ville teutonique.

Je le répète, je diffère d'opinion avec l'auteur sur bien des points, mais j'admets que nous avons certaines responsabilités. Si j'ai donné lecture de cet article de fond, c'était pour montrer ce que pense un conservateur bien en vue de ma propre circonscription et pour souligner ce que bien des gens m'ont dit: «Je suis en désaccord avec cet homme la plupart du temps, mais cette fois-ci, il a raison.» J'agis de la sorte afin de signaler une tournure d'esprit dont il faut tenir compte. Passons maintenant aux vues exprimées par le président de la Commission de l'énergie de la Colombie-Britannique, M. Keenleyside, qui a été sous-ministre sous le régime libéral, lorsque le chef de l'opposition était sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le passage suivant est extrait du quotidien *News* de Nelson en date du 28 août dernier:

[M. Herridge.]

M. Keenleyside, ancien directeur du comité canadien de surveillance des risques de radiation, a déclaré: «Risquer de déclencher une guerre sur la question de Berlin-Ouest, c'est la preuve ultime de l'échec de notre politique diplomatique.»

Le monde occidental doit consentir à la scission permanente de l'Allemagne et reconnaître pleinement l'Allemagne de l'Est, afin d'en arriver à une solution de compromis avec le premier ministre Khrouchtchev, a-t-il ajouté. Il était bien clair que la Russie ne consentirait jamais à l'unification de l'Allemagne alors que cela laissait supposer que cette dernière ferait partie de l'OTAN et qu'elle serait munie d'armes nucléaires.

«Si les États-Unis perdent la tête parce que Cuba est devenu un pays à demi communiste, pourquoi nous attendre que la Russie consente à la naissance d'une menace infiniment plus grande de la part d'un ennemi uni?»

M. Keenleyside a déclaré que le monde occidental se trouve dans une «situation impossible» à Berlin et qu'il lui faudrait se retirer de cette ville tôt ou tard.

C'est de M. Keenleyside, président de la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique. Je ne les ai pas sous la main, mais l'honorable James Sinclair, qui faisait partie de l'ancien cabinet libéral, a également fait des déclarations très énergiques qui ressemblaient beaucoup à celles de M. Keenleyside. D'après lui, il serait absolument stupide que le monde occidental se lance dans une guerre à cause de la situation de Berlin-Ouest. Si j'ai parlé de ces articles de journaux et de mes entretiens avec différentes personnalités, c'est pour montrer que les gens s'intéressent à la situation et qu'ils appuient le gouvernement dans tout ce qu'il peut faire pour empêcher qu'un événement si tragique et si déplorable qu'une guerre se produise à propos d'une question que ces gens ne sont pas prêts à reconnaître comme fondée.

La bombe nucléaire a fait de la guerre une monstrueuse absurdité. Et pourtant, certaines autorités de l'Ouest parlent et agissent comme si la crise de Berlin devrait peut-être se régler par une guerre, en dernier ressort. Si la crise de Berlin se réglait par une guerre, elle serait certainement réglée pour toujours, car il ne resterait pas un seul Berlinois autour duquel pourrait se former une nouvelle crise. En fait, il ne resterait guère plus beaucoup de Canadiens, non plus, pour apprendre aux générations flétries la suprême folie de l'homme.

Seize ans ont passé depuis que nous avons contribué à mettre fin à l'un des régimes tyranniques les plus atroces que le monde ait jamais connus. N'oublions jamais que l'Allemagne nazie a déclenché la seconde guerre mondiale et s'est attirée la ruine. Nous avons des amis en Allemagne aujourd'hui, de bons amis, des hommes qui ont lutté contre la tyrannie nazie, qui ont lutté de tout cœur avec les moyens dont ils disposaient, comme nous l'avons fait nous-mêmes dans les circonstances. Pourtant, il n'en reste pas moins —ne l'oublions jamais—que nous n'avons aucune raison de logique, d'amitié ou d'honneur, à notre avis, de faire la guerre dans une tentative futile et tenant presque du suicide de mettre un terme à la regrettable division de l'Allemagne et de Berlin.

Nous avons bien peu de raisons de respecter le régime communiste de l'Allemagne de l'Est, ce fragment de satellite qui est bien plus remarquable par ses réfugiés, dont le ministre a parlé, que par toute autre chose. Pourtant, ce régime existe et plus l'OTAN cherche à perpétuer la situation anormale que la seconde guerre mondiale a créée en Allemagne, moins il y a de chance que l'Allemagne de l'Est adopte un régime de gouvernement plus démocratique.

M. Khrouchtchev a déclaré qu'à moins que les puissances occidentales n'acceptent un traité général de paix avec l'Allemagne, l'URSS signera séparément un traité de paix avec l'État de l'Allemagne de l'Est à la fin de l'année. A ce moment-là, le contrôle qu'exerce la Russie sur les voies d'accès à Berlin-Ouest passera aux mains du gouvernement de l'Allemagne de l'Est. M. Khrouchtchev a de plus souligné dans sa déclaration que les communistes n'ont nullement l'intention de se mêler des droits ni de l'accès des puissances de l'Ouest à Berlin-Ouest. Malgré tout, cela a engendré une formidable crise. Les Américains ont ordonné une mobilisation partielle et adopté des crédits de trois millions de dollars pour ce qu'on appelle encore de la défense, même quand il n'y a pas de véritable défense dans une ère thermo-nucléaire. Le Dr Adenauer parle comme si son pays était dans le camp de la liberté depuis des générations. Cette semaine même, le 5 septembre, le général de Gaulle a parlé de la guerre à propos de Berlin comme si la victoire à Berlin devait être aussi facile à remporter qu'à Bizerte.

De l'avis de notre groupe, le Canada devrait immédiatement battre la marche et insister auprès des puissances occidentales pour qu'elles signent un traité de paix avec les deux Allemagnes. Un tel accord devrait comporter des garanties irréductibles pour la liberté des habitants de Berlin-Ouest. Un tel traité devrait nécessairement reconnaître comme fait accompli la division actuelle de l'Allemagne et de Berlin et sous-entendre la reconnaissance de l'État de l'Allemagne de l'Est.

Nous ne mésestimons pas les difficultés soulevées à ce sujet. Nous insistons pour que le gouvernement songe à faire valoir l'idée d'un contrôle de Berlin exercé par les Nations Unies comme méthode de neutraliser cette partie explosive de l'Europe occidentale. En effet, Berlin est un endroit dangereux et le restera. Si les conditions actuelles continuent à exister et si les puissances occidentales doivent, de temps à autre, faire face au danger d'une guerre par suite de ces conditions, d'aucuns ont même proposé que nous offrions de reconstruire Berlin-Ouest dans une autre partie de l'État allemand. Les millions qu'il en coûterait seraient une bagatelle si on songe au coût d'une guerre et aux dangers qui continueraient à exister, à moins que les Nations Unies ne puissent résoudre la situation ou conclure un accord satisfaisant avec les deux États allemands.

En outre, nous insistons pour que le gouvernement continue à chercher à se dégager de l'Europe occidentale. Cette région est une zone de danger. C'est, sans aucun doute, l'endroit où la puissance de l'Est et celle de l'Ouest se concentrent. Nous exhortons le gouvernement à étudier ces propositions.

Je voudrais maintenant dire quelques mots de l'OTAN. Avec un plaisir évident, le député d'Essex-Est (M. Martin) a eu la bonté de porter au compte rendu une partie du programme du Nouveau parti démocratique. Nous le remercions de son intérêt et du fait qu'il a admis que les politiques et les résolutions adoptées par le Nouveau parti démocratique inquiètent le parti dont il est un membre si distingué.

L'hon. M. Martin: Il s'agit d'intérêt et non d'inquiétude.

M. Herridge: Oui, d'intérêt. Je veux être très juste à ce sujet. Je consignerai au compte rendu la ligne de conduite adoptée à cet égard au congrès du Nouveau parti démocratique. Elle a été établie selon le principe démocratique. Plusieurs opinions ont été exprimées avant d'arriver à ce résultat:

L'OTAN a fait sa part lorsqu'il s'est agi de maintenir la sécurité de l'Europe occidentale. Toutefois, il s'en est tenu à un rôle militaire sans adapter ses programmes à l'importance toujours croissante du front économique et social qui se dessine dans le conflit mondial actuel. Le Nouveau parti estime qu'il faudrait chercher à évaluer à nouveau, pour les mettre au point, la politique et les objectifs de l'OTAN. Le Nouveau parti croit que l'extension d'armes nucléaires à d'autres pays et à d'autres alliances constitueront un danger de désastre pour le monde entier.

Je crois que les membres de l'opposition officielle approuveront peut-être ce passage de la résolution. Je continue:

> Le parti s'oppose donc à ce que les troupes du Canada soient équipées de ces armes chez nous, pas plus qu'à l'étranger. A l'heure actuelle, sauf les nations qui ont, de façon indépendante, mis au point leurs capacités atomiques, ni l'OTAN elle-même, ni ses membres à titre particulier, ne possèdent ni ne contrôlent d'ogives nucléaires. Si tel était le cas, le Canada devrait bien préciser qu'il ne peut rester dans l'alliance. Afin de diminuer les tensions existantes, le Canada devrait insister dans le sens de l'établissement d'une zone démilitarisée en Europe centrale et de l'abrogation simultanée des pactes de Varsovie et de l'OTAN.

A mon avis, il y a très peu de dissensions sur ce point. C'est un objectif auquel nous devrions travailler avec plus d'ardeur que nous ne l'avons fait jusqu'ici.

M. Deschatelets: Monsieur le président, mon honorable ami me permettrait-il de poser une question?

M. Herridge: Certainement.

M. Deschatelets: Le député voudrait-il dire au comité si cette proposition a été mise aux voix, et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la proportion des pour et des contre?

M. Herridge: Ma foi, la question a fait l'objet d'un grand intérêt, mais je n'ai pas été en mesure de relever le nombre des voix dans chaque sens.

L'hon. M. Martin: Sept cents contre huit cents, je crois.

Une voix: Il n'y avait pas tant de monde là.

M. Herridge: L'honorable député d'Essex-Est est mieux renseigné que les membres du groupe présents au congrès.

M. Drysdale: Ce ne serait pas difficile.

M. Herridge: Pour la gouverne du comité, je dirai qu'il y avait environ 1,800 délégués. Je n'ai jamais vu autant de gens assis et attentifs au cours de cinq journées très chaudes, très humides et très fatigantes que nous avons passées à Ottawa.

Une voix: Ce fut une épreuve, vous pouvez le dire.

M. Herridge: Notre mouvement est un mouvement démocratique. Tout le monde a eu la chance de participer à la discussion. Il n'y a pas eu de désaccord quant aux buts et aux principes, même si des divergences de vues ont été exprimées quant à la synchronisation, l'interprétation, les détails et ainsi de suite, mais toutes ces choses ont été réglées au congrès.

L'hon. M. Pearson: Comme dans le cas des résolutions émanant des congressistes.

[M. Herridge.]

L'hon. M. Hellyer: A quel groupe appartenez-vous?

M. Herridge: On s'est enquis en sourdine à quel groupe j'appartiens. J'ai été élu député et représentant du parti PSD. Je suis un membre du PSD, mais je suis en même temps membre du conseil national du Nouveau Parti démocratique. Est-ce une explication suffisante?

L'hon. M. Hellyer: Vos vues ont-elles changé quelque peu?

M. Herridge: Vous voyez, nous n'avons rien à cacher. Nous n'avons pas à faire ces choses dans des chambres d'hôtel. Nous faisons nos affaires en public. Nous sommes comme le Parti travailliste d'Angleterre. Il existe chez nous de grandes divergences d'opinion, mais c'est étonnant comme nous pouvons serrer les coudes lorsqu'il s'agit de faire face à un ennemi commun.

Une voix: Où est le Parti travailliste anglais maintenant?

M. Herridge: Nous nous opposons à la présence de toute arme nucléaire au Canada. A cet égard, l'opposition officielle et les membres de notre groupe sont d'accord.

Ce qu'a dit le ministre au sujet du Commonwealth m'a intéressé. Je suis très attaché au Commonwealth, et j'ai en très haute estime le rôle qu'il peut jouer à l'avenir. Je sais que le ministre partage mes vues là-dessus. Le nombre des membres du Commonwealth augmente à mesure que des nations aborigènes, de plus en plus nombreuses, accèdent à l'indépendance et font sentir davantage leur influence. Nous croyons que le Canada devrait jouer un rôle plus ferme au sein du Commonwealth. Le Canada devrait agir un peu dans le même sens que M. Nehru qui, selon les journaux, est maintenant à Moscou pour essayer d'apaiser le premier ministre Khrouchtchev et atténuer la gravité de la situation actuelle dans le monde.

Nous estimons que le Canada devrait jouer davantage le rôle de chef de file au sein du Commonwealth, favorisant la cause d'un programme pacifique. Nous devrions adopter une attitude plus prononcée et plus indépendante, mais une attitude qui s'inspire en même temps de la collaboration, en ce sens que même si nous ne sommes pas d'accord avec nos amis du Sud ou d'autres, nous partageons le même objectif: la protection de la liberté et le maintien de la paix.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé. Le comité consent-il unanimement à ce qu'il poursuive ses observations?

Des voix: Entendu!

M. Herridge: Je remercie le comité de sa bienveillance. J'avais pour ainsi dire terminé. J'espère qu'un autre député de notre groupe pourra parler des questions que je n'ai pas le temps d'examiner. Je suis très flatté de la profonde attention avec laquelle le député d'Okanagan-Boundary (M. Pugh) écoute mes observations. Il s'est rapproché de mon siège en vue de prêter l'oreille à mes observations, et cela me fait l'effet d'un compliment.

Nous reconnaissons, avec le ministre, que les Nations Unies représentent l'espoir de l'humanité. Nous souscrivons à toute initiative que prend le gouvernement en vue de consolider l'influence, le prestige et le travail des Nations Unies. Il y en a qui minimisent l'importance des Nations Unies mais, ainsi que le ministre l'a signalé, imaginons ce qui se serait passé au Moyen-Orient ou au Congo, n'eussent été les Nations Unies. Ces situations n'étaient pas faciles à régler. On peut sans peine proférer des critiques quand on n'a pas eu à affronter des situations de ce genre. Je suis d'avis—et je suis certain que tous les députés de notre groupe partagent cet avis—qu'il y a longtemps que nous aurions été lancés dans quelque guerre si nous n'avions pas eu les Nations Unies. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle très efficace. Nous incitons le gouvernement à continuer à faire tout ce qu'il peut afin de la renforcer et à encourager d'autres pays à appuyer le principe d'un corps de police des Nations Unies, de manière que nous puissions être graduellement libérés de ces pactes régionaux. Si un corps semblable était créé, nous aurions un organisme auquel nous pourrions contribuer au besoin, en vue de la sécurité collective.

Je termine ici, monsieur le président. Comme je l'ai dit tantôt, j'espère qu'un autre membre de notre groupe aura l'occasion de traiter de certaines des questions que je n'ai pas eu le loisir d'aborder.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, j'aimerais profiter du présent débat pour rendre compte à la Chambre de certaines observations que j'ai faites pendant mon récent voyage en Amérique du Sud.

J'avais l'honneur de représenter le Canada à titre d'observateur à la réunion spéciale du Conseil économique et social interaméricain, au niveau ministériel, laquelle s'est ouverte le 5 août, à Punta del Este, endroit de villégiature de la République d'Uruguay.

Cette réunion groupait des délégués des pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et du Nord, ainsi que des observateurs de presque toutes les nations du monde. Cette conférence a probablement été l'événement le plus important du genre qui se soit déroulé dans l'histoire de l'Amérique latine, et les décisions qui y ont été prises pourraient bien marquer le point tournant de la vie sociale, politique et économique de tous les pays de l'Amérique latine. Enfin, les pays de l'Amérique latine se sont rendu compte qu'ils doivent s'unir, de cœur et d'esprit, s'ils veulent devenir forts. Ils comprennent qu'ils doivent orienter leurs tendances culturelles dans la bonne voie s'ils veulent survivre. Ils constatent la nécessité d'accroître leurs moyens respectifs de production et leurs relations commerciales s'ils veulent prospérer. Les dirigeants de ces pays ont particulièrement conscience du fait que certains pays ont à choisir entre aller de l'avant grâce à des méthodes démocratiques éprouvées qui assureront à tous leurs citoyens un meilleur niveau de vie, ou bien connaître la montée inévitable du communisme et le cortège de circonstances pénibles qui l'accompagnent.

Nous sommes arrivés à Punta del Este le premier jour de la conférence et nous avons été étonnés de constater le malaise considérable qui régnait chez les quelque 1,500 délégués qui se disputaient les logements disponibles de ce magnifique endroit. Évidemment, nous ignorions, et nous fûmes stupéfaits de l'apprendre, que de nombreux dirigeants du domaine de la politque, de la culture et des affaires s'inquiétaient de l'influence qu'avait exercée les décisions que Cuba avait prises l'année précédente et de la propagande de ce pays sur la manière de penser de bien des gens. Plus d'un s'inquiétait vraiment à la pensée que les arguments attendus de la part du chef de la délégation cubaine pourraient susciter certaines tendances pouvant être désastreuses pour l'unité nécessaire que recherchent les gens bien pensants de l'hémisphère sud.

Pour nous, Canadiens, il est très difficile de comprendre qu'une petite île comme Cuba, qui compte environ quatre millions d'habitants, puisse exercer une telle influence sur un continent de plus de 150 millions d'habitants. Toutefois, pour bien comprendre la situation, il ne faut pas oublier qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud se trouvent de nombreux petits pays qui, depuis des décennies, ont subi une suite de révolutions désastreuses et dont les populations connaissent l'horreur de la famine, de l'extrême indigence et du désordre et de la confusion économiques.

Les peuples dans le dénuement sont prêts, comme toujours, à se livrer à la merci de quiconque leur fait miroiter la promesse de bénéfices ou de jours meilleurs. Nombreux sont ceux qui se sont laissés influencer par la

propagande de Castro qui affirme que la révolution a réussi et déclare carrément de la façon la plus trompeuse que le castrisme a apporté l'âge d'or à Cuba. Certains sont portés à supposer que ce qui a pu s'accomplir à Cuba peut se répéter ailleurs grâce au régime de Castro. Vu que la propagande de Castro se fonde presque entièrement sur une violente campagne antiaméricaine, il est évident que si une telle doctrine était couronnée de succès, elle pourrait, dans une certaine mesure, isoler l'Amérique latine de l'Amérique du Nord. C'est donc avec une certaine inquiétude et une certaine appréhension que les délégués ont accueilli le secrétaire du Trésor des États-Unis, M. Clarence Dillon, quand il s'est levé pour prononcer sa première allocution au début de la conférence. Aussi quelle joie et quel soulagement pour tous quand on l'entendit faire à l'Amérique latine la plus généreuse offre d'aide jamais faite par un homme d'État américain. Même les plus optimistes sont restés bouche bée devant l'importance de l'aide offerte et chacun s'est réjoui de l'attention que le gouvernement américain apporte à la région de l'Amérique latine.

Allez-vous dire qu'il est six heures, monsieur le président?

M. le président suppléant: Avant de quitter le fauteuil, puis-je rappeler aux honorables députés que le comité reprend sa séance à 7 heures et demie ce soir et non à 8 heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je disais, à six heures, que l'ampleur de l'aide offerte par les États-Unis à l'Amérique latine a stupéfié les participants à la conférence de Punta del Este, de même que les délégués et les observateurs. Je tiens à communiquer au comité la liste des points principaux pour lesquels l'aide est offerte. La voici:

a) un engagement d'accorder une aide à long terme par laquelle on espère pouvoir apporter, en dix ans, 20 milliards de capitaux étrangers aux économies des pays de l'Amérique latine, sous forme d'investissements publics ou privés. Le but visé est une augmentation du revenu réel de 2.5 p. 100 par personne et par année. La délégation des États-Unis a su donner aux représentants l'impression qu'un effort général serait accompli.

b) l'admission que l'aide doit s'assortir de mesures concrètes en vue d'augmenter le revenu tiré des exportations par les pays bénéficiaires, comprenant l'abaissement des barrières élevées contre les produits de l'Amérique latine et une attitude favorable dans les ententes portant sur certaines marchandises et les mesures à prendre pour stabiliser les prix des marchandises de base. Les États-Unis ont promis, en particulier, de participer à un accord pratique sur le café, qui doit être négocié en septembre.

c) l'offre d'un programme accéléré pour l'octroi d'une aide d'urgence dont la répercussion se fera immédiatement sentir dans les régions où la situation politique et sociale est la plus dangereuse. Les réclamations au titre de ce programme doivent être présentées dans les soixante jours et les fonds à verser sont censés atteindre quelque 300 millions de dollars. Cette proposition découle de la thèse qu'on a clairement établie au cours de la conférence, d'après laquelle le tumulte révolutionnaire menace surtout les petites nations de l'Amérique latine. L'objectif est de maintenir la stabilité politique dans ces régions durant la mise en train de projets à long terme.

d) une manifestation concrète d'acceptation de plans, idée que la délégation des États-Unis à la conférence économique de l'Amérique latine, à San Diego, avait approuvée officiellement. Cela implique plus ou moins la reconnaissance de la forte possibilité que les plans économiques nationaux et multinationaux en Amérique latine aillent souvent à l'encontre des intérêts commerciaux qu'ont les États-Unis dans cette partie du monde.

La conférence a ensuite approuvé le principe de la coordination des plans nationaux d'aménagement et souscrit à la nomination d'un groupe de spécialistes en planification devant assumer ce rôle et collaborer à l'élaboration des plans nationaux, à l'obtention des fonds nécessaires de la Banque d'expansion interaméricaine, du gouvernement des États-Unis et d'autres sources. Le groupe chargé d'établir les programmes, bien que normalement indépendant, doit relever, à toutes fins administratives, du secrétaire général pour l'organisation des États d'Amérique. Ces dispositions semblent devoir renforcer le prestige et l'importance de l'organisme.

Il était, en effet, heureux que les États-Unis puissent prendre la parole pour faire cette offre d'aide avant que la délégation cubaine formule sa déclaration. Comme on pouvait s'y attendre, le discours de M. Ernesto Guevara, chef de la délégation cubaine, constituait une violente attaque contre le prétendu impérialisme américain et presque un appel à tous les Américains du Sud pour qu'ils se révoltent contre la force de leurs

puissants voisins du Nord. M. Guevara faisait très bonne figure à la conférence. Il avait revêtu le fameux uniforme de combat cubain, et portait la barbe soignée et bien coupée qu'on connaît. Il était entouré de gardes du corps horribles à voir et probablement armés, et nous a donné une représentation bien préparée.

M. Guevara est très jeune. Il n'a que 31 ans. Il est évidemment intelligent et la plus grande partie de sa formation a été acquise par intuition. Mais, nettement éloquent, il a un talent naturel pour la mise en scène. Sa présentation aurait mérité un Oscar, si, toutefois, on distribuait des Oscars pour ce genre de performances. Elle était dramatique et les 1,000 personnes qui composaient l'auditoire suivaient avec un plaisir marqué la représentation que leur donnait notre ami Guevara. Mais le vide de son argumentation et ses efforts évidents pour rompre l'unité des membres de la Conférence ont rencontré l'indifférence que méritait son discours. On a pu constater que tous les délégués ont resserré leurs rangs en adoptant le point de vue de M. Dillon et de la délégation des États-Unis. Il semble que M. Guevara, après avoir terminé son discours, s'est parfaitement rendu compte qu'il ne pourrait pas conserver son attitude du début. Par conséquent la délégation cubaine collaborait davantage à mesure que la conférence se poursuivait. Cuba a proposé des modifications logiques dont certaines ont même été, de fait, adoptées à l'unanimité. Plusieurs délégués, vers la fin de la conférence, avaient même l'impression que Cuba était disposé à faire un compromis et à trouver un meilleur terrain d'entente avec ses voisins. La conférence a vraiment été couronnée de succès.

Le plus satisfaisant c'est que, durant notre séjour à Punta del Este, nous avons rencontré les représentants de la plupart des pays d'Amérique latine. Je suis heureux de signaler à la Chambre que le Canada jouit d'un grand prestige en Amérique latine. Il n'y a aucune exception à cette règle. Les chefs politiques et les chefs du monde des affaires que nous avons rencontrés ont tous exprimé l'admiration que leur inspire notre pays et leur désir d'établir des liens culturels et économiques plus étroits avec nous.

Lors d'un déjeuner offert aux délégués des diverses nations par le président Haedo de la république d'Uruguay, le Canada occupait la place d'honneur et il était agréable de se rendre compte que le Canada et les Canadiens sont vraiment bien vus en Amérique du Sud et en Amérique centrale. Beaucoup de Sud-Américains ont fréquemment fait état de la ressemblance entre le Canada et leurs pays. Les Argentins, en particulier, ont signalé que, bien que nous soyons géographiquement situés aux extrémités des Amériques, nous nous ressemblons néanmoins du point de vue de la superficie, de la population, de la nature de notre industrie, de nos produits agricoles, et sous bien d'autres rapports; de toutes parts on exprimait le désir que s'établissent des liens beaucoup plus étroits qui se révéleraient profitables pour les uns et les autres. Nous étions évidemment très fiers d'être Canadiens et de nous rendre compte que l'amour que nous avons pour notre pays est partagé par tant d'autres personnes dans des pays étrangers.

La conférence a duré dix jours et s'est terminée sur une note d'optimisme. Tous ont exprimé leur ferme désir d'améliorer le sort des masses d'Amérique latine. Il n'y a pas de doute que les mesures prises seront en général très utiles pour tous les pays d'Amérique. Les effets immédiats du programme d'aide rapide devraient se faire sentir sous peu et si les résolutions adoptées sont suivies à la lettre, on peut, sans trop exagérer, présager de brillantes perspectives d'avenir pour l'Amérique latine. Il importe de bien montrer les différences marquées qui existent entre les structures économiques de l'Amérique du Nord et celles de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud. Les méthodes qui ont permis aux États-Unis et à notre propre pays de croître et de prospérer au cours du dernier quart de siècle, on les ignore pour ainsi dire ou on ne fait que commencer à les appliquer dans la plupart des pays de l'Amérique latine. Ainsi, les institutions bancaires telles que nous les connaissons, les pratiques de commerce et des affaires qui sont d'usage courant chez nous, et qui ont connu des succès si brillants, bien des régions de l'hémisphère méridional les ignorent ou n'y ont pas recours. L'usage du crédit qui constitue le socle de notre puissance économique, la plupart des pays de l'Amérique latine ne le connaissent pas. A titre d'exemple, peu de gens en Amérique latine peuvent faire l'acquisition d'une maison, d'une automobile, ou d'autres objets qui font partie de notre vie quotidienne, et payer la note en versements échelonnés sur une brève ou une longue période. Les emprunts d'argent sont assujétis aux taux d'intérêt les plus fantastiques, et, dans bien des pays, les placements sont considérés peu sûrs à cause de l'inflation débridée ou du risque de révolution politique qui est toujours présent.

L'analphabétisme est répandu dans une mesure extraordinaire. Dans le seul Brésil, pays de 70 millions d'habitants, on estime qu'au moins la moitié de la population, soit 35 millions d'habitants, est complètement dépourvue d'instruction. Dans certaines régions, il en résulte une pauvreté qui défie presque toute

description et je puis dire sans crainte d'exagérer qu'en vue d'améliorer le niveau de vie de ces masses immenses, il faut presque partir à zéro. L'Amérique latine a besoin de beaucoup d'argent, et bien que la somme de 20 milliards de dollars, aide que lui offrent les États-Unis au cours des dix prochaines années, puisse paraître fantastique de prime abord, elle ne suffit pas encore à répondre aux besoins de l'Amérique latine durant cette période. Mais l'Amérique latine a des besoins beaucoup plus pressants que ceux de l'argent: elle a besoin des méthodes techniques et de la formation scientifique qui ont été appliquées avec tant de succès dans notre hémisphère septentrional. L'Amérique latine n'a pas autant besoin d'argent que de savoir quoi faire avec l'argent qu'on lui remettra. Au nom de la souveraineté ou de l'autonomie, certains pays répugneront peut-être à accepter les conseils des étrangers ou des Nord-Américains qui essaieront de leur montrer comment faire bon usage des moyens financiers qu'on leur offrira. Cela pourrait très bien être désastreux car cet argent, si on ne l'emploie pas à bonne fin, pourra être dépensé en des entreprises futiles ou pourra même tomber dans les mains de quelques-uns qui, comme cela s'est produit trop souvent dans le passé, le placeront dans des pays étrangers où le risque d'une révolution est minime et l'intérêt sur les placements plus sûr. Ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Amérique latine devraient immédiatement s'efforcer autant que possible de convaincre tous les pays de l'Amérique du Sud de la nécessité qu'il y aurait à accepter l'aide de ceux qui souhaitent former leur population en lui enseignant la technologie moderne ainsi que les méthodes employées aujourd'hui dans l'industrie et les affaires et qui se sont révélées si heureuses.

Il est nécessaire de faire une tentative dans ce sens, si l'on souhaite obtenir un succès de longue durée. Un échec aurait presque inévitablement pour résultat la révolte de ces populations contre leur sort et leur destin sans espoir, ce qui entraînerait la venue du communisme. Ce qui menace l'Amérique latine, c'est la pire forme de communisme, c'est-à-dire la révolution, contre les possédants, du peuple qui n'a rien, la destruction de tout ce qui est bon, la révolte des pauvres qui détruiront aveuglément tout ce qui leur fait obstacle, le chaos, la confusion et le sang que font couler les révolutions. Pour nous, il en résultera le danger d'avoir tout près de nos côtes des millions de gens qui n'auront pour nous que de la méfiance et de la haine. Les délégués et les observateurs qui assistaient à la conférence de Punta del Este s'en sont rendu compte et, de l'avis d'un bon nombre d'entre eux, il est déjà assez tard. Pour toutes ces raisons et beaucoup d'autres, il est tout à fait évident que les citoyens du monde libre jouissant des avantages de la prospérité et de la liberté doivent s'efforcer d'aider ces voisins du Sud qui ont, plus que jamais dans leur longue histoire, besoin d'une main secourable. Cette aide ne devrait pas seulement se donner dans un esprit de charité, mais aussi avec la ferme conviction que notre mode de vie démocratique est juste, qu'il doit prendre de l'expansion, et former ainsi un rampart contre l'attaque de la propagande communiste qui peut encore s'infiltrer dans notre pays.

(Texte)

Nous avons eu le privilège, monsieur le président, durant notre récent voyage en Amérique du Sud, de visiter les magnifiques pays que sont l'Uruguay, l'Argentine et le Brésil.

Je voudrais brièvement vous faire part de ce que nous avons pu observer durant notre voyage.

L'Uruguay est un petit pays d'à peu près 5,000,000 d'habitants et considéré à juste titre, en Amérique du Sud, comme un modèle de la vie démocratique. Le gouvernement de la république de l'Uruguay est stable; les principes démocratiques, auxquels nous croyons et qui sont à la base de notre existence, sont précisément ceux qui sont mis en application dans ce pays. Comme résultat, l'économie du pays est stable. La valeur de la monnaie ne varie pas trop et l'inflation est à peu près inexistante.

Montevideo, capitale de l'Uruguay, est une ville de plus d'un million d'habitants où nous voyons les effets du progrès et de la prospérité, ainsi qu'un régime de vie qui augure bien pour l'avenir.

Au sud de l'Uruguay, on trouve la république d'Argentine. C'est un des plus beaux et des plus riches pays du monde. C'est un pays dont le sol est riche et dont les ressources naturelles sont nombreuses. Il ne fait aucun doute que, sous une administration saine, l'Argentine reprendra un jour la place prédominante qu'elle a déjà occupée dans le monde que nous connaissons, et ceci tant au point de vue culturel qu'économique.

Les Argentins exercent encore une influence énorme en Amérique latine et ailleurs, mais il ne faut pas oublier que ce pays merveilleux fût quasi ruiné sous le régime de Peron, à cause de l'administration néfaste qui caractérisa cette période. Aujourd'hui, la majorité des citoyens de l'Argentine appuie le Président Frondesi, homme remarquable à tous les points de vue, qui a réussi, grâce à sa sagesse, à ramener l'ordre et un peu de prospérité dans ce pays.

Nous avons eu l'impression, en rencontrant le Président Frondesi, que cet homme saurait

redorer le blason de l'Argentine et redonner à cet extraordinaire pays la prospérité qu'il a malheureusement perdue sous le régime de Juan Peron et de ceux qui l'entouraient.

Bien entendu, l'administration Frondesi doit encore faire face à de nombreux problèmes, dont le principal est peut-être cette inflation désordonnée qui persiste là-bas et qu'on ne maîtrise qu'avec grande difficulté. Nous avons pu constater ce qui se produit dans un pays où existe l'inflation, et particulièrement le préjudice incalculable qu'en subissent spécialement la classe des collets blancs ou celle des travailleurs à salaire fixe, par suite de la montée en spirale des prix et de la rareté des produits.

Ce que nous avons vu en Argentine prouve qu'il est sage d'essayer en tout temps de prévenir l'inflation et d'empêcher que ce fléau ne nous frappe ici même au Canada.

Le Brésil est un immense pays, comme je l'ai dit tout à l'heure, où vivent plus de 70 millions d'habitants. Cette population augmente tous les ans parce que, paraît-il, le taux de la natalité dans ce pays est de 3 p. 100 par année, le plus élevé du monde.

Les ressources de la nation sont considérables, et le fait qu'il existe encore là-bas d'immenses territoires inexplorés laisse supposer que les ressources de cette terre d'avenir qu'est le Brésil sont encore plus grandes qu'on peut se l'imaginer.

Nous eûmes le privilège de visiter la ville de Brasilia qui est vraiment un exemple de ce que l'imagination humaine peut créer. Cette ville est certainement un hommage à ceux qui croient au concept de l'architecture et du génie civil modernes. Il y a à peine cinq ans, Brasilia était un plateau aride, brûlé par un soleil de plomb. Plus de 750 millions de dollars ont été consacrés à la construction de cette capitale, et l'on dit que ce n'est qu'un commencement.

Plus de 100,000 personnes vivent dans cette capitale. Partout on y voit des chemins et des constructions ultra-modernes. S'il est une critique que l'on peut faire au sujet de Brasilia, c'est peut-être qu'elle est trop moderne et que son architecture est plutôt futuriste.

Le site de Brasilia a été choisi pour des raisons sentimentales et pratiques: sentimentales, parce que cette ville est érigée à la source même des deux grands cours d'eau de l'Amérique du Sud, le Parana, qui coule vers l'Argentine, et l'Amazone, bien connu de tous; pratiques, en ce sens qu'on a cru sage de bâtir cette ville en plein centre du pays afin de faire graviter autour d'elle de nouvelles industries et de nombreux villages.

Rio de Janeiro est encore peut-être la plus belle ville du monde, au point de vue panoramique. De plus, dans cette ville règne une atmosphère d'activité dynamique et progressive. Les Brésiliens veulent aller de l'avant, progresser et relever leur standard de vie.

Durant notre séjour là-bas, le principal sujet de conversation avait trait aux «activités» de l'ex-président, Janio Quadros. Le président semblait jouir d'une popularité personnelle extraordinaire. On sentait bien, cependant, que les gens bien pensants s'inquiétaient de ses tendances vers la gauche, et il est certain que lorsque le Président décida de décerner à M. Guevara, le ministre de l'Économie cubaine, la plus haute décoration de son pays, ce geste déplut à un grand nombre de citoyens et eut comme résultat de hâter sa démission.

(Traduction)

Monsieur le président, il ne me reste que quelques phrases pour finir mon discours.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre associé termine son discours?

Des voix: D'accord.

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, ce qui me frappa, au cours des conversations que j'ai eues avec les dirigeants brésiliens, ce fut le désir de ces hommes de coopérer et de collaborer avec les puissances de l'Ouest.

Il est certain que le communisme n'a aucune emprise au Brésil et que nous avons là des alliés qui veulent coopérer avec nous et éviter, si possible, la naissance de mouvements subversifs dans ce pays où vivent des masses humaines complètement illettrées qui, si elles étaient assujetties à l'influence du communisme, pourraient facilement déclencher une révolution sociale et économique.

(Traduction)

En revenant au Canada, nous sommes arrêtés à San Juan, dans l'île de Porto Rico, où nous avons eu l'honneur de rencontrer le gouverneur du Commonwealth de Porto Rico, M. Luis Muñoz Marin, qui est considéré à juste titre dans bien des milieux comme l'un des plus grands chefs d'État démocratiques de notre temps. Le gouverneur nous a fait un accueil magnifique et, lors d'un dîner qu'il a offert à la délégation canadienne, nous avons eu l'occasion de faire la connaissance des membres de son cabinet et de nombreux autres dirigeants portoricains des secteurs de la finance et de l'industrie.

Lorsque Luis Muñoz Marin a été élu gouverneur de Porto Rico en 1949, il y avait très peu d'activité dans l'île. L'analphabétisme

était très répandu. La pauvreté et tout ce qui s'ensuit, soit la misère et le crime, sévissaient partout. L'économie était dans un état précaire. Grâce à une saine gestion économique, à des idées éclairées et progressistes, Luis Muñoz Marin a complètement détourné le cours des événements. Parce qu'il a su offrir des avantages spéciaux aux industries qu'intéressaient le magnifique climat de l'île, son vaste effectif ouvrier et bien d'autres avantages, Luis Muñoz Marin a réussi, dans le court espace de 12 ans, à attirer plus de 700 nouvelles industries dans l'île de Porto Rico. Ces nouvelles industries représentent un placement bien supérieur à un demi-milliard de dollars. Elles ont apporté du travail et créé des emplois pour la population de Porto Rico et ont sans cesse amélioré son bien-être.

On a construit des écoles partout et de ce fait l'analphabétisme a presque complètement disparu de l'île. Un programme de suppression des taudis a été mis en œuvre; il se poursuit encore et, partout dans l'île, on peut voir des groupes de maisons à prix modique où vivent aujourd'hui dans l'aisance des gens qui, durant des générations, ont vécu dans les taudis les plus abjects. On a construit des hôtels magnifiques et des millions de touristes considèrent Porto Rico comme le pays de vacances idéal.

Tout cela s'est fait de façon pacifique, sans révolution, sans grève paralysante. Le gouvernement de Porto Rico respecte à la lettre les règles de gouvernement démocratique dans lequel nous croyons et s'efforce de toujours collaborer avec ceux qui désirent l'aider au lieu de résister au progrès. Ce qui se produit aujourd'hui à Porto Rico grâce à l'application de méthodes démocratiques, que nous connaissons et dans lesquelles nous croyons, peut aussi se faire ailleurs en Amérique latine. Il est à souhaiter que l'exemple de Porto Rico soit suivi par d'autres pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

Il serait peut-être utile ici d'établir un parallèle entre ce qui s'est produit à Porto Rico, ce qui s'est passé et ce qui arrive encore à Cuba. Les deux îles jouissent du même climat, possèdent le même sol riche, produisent les mêmes denrées et leurs populations sont de même origine. Dans une île, à Porto Rico, grâce à l'application des meilleures méthodes de démocratie, nous voyons la prospérité, l'expansion, des gens heureux, une industrie florissante, des millions de touristes et, pour résumer, un avenir très prometteur. Dans l'autre, à Cuba, par suite de la révolution, de la corruption du gouvernement et du désir des chefs actuels de s'orienter vers la gauche, nous sommes témoins d'une économie désorganisée; nous voyons régner la force, le désespoir et la crainte; les hôtels sont vides, l'industrie touristique est ruinée et presque tout le monde a perdu confiance dans l'avenir immédiat de l'île.

Qu'il me soit permis de résumer en disant qu'après avoir visité l'Amérique latine, je comprends plus que jamais que, même si en Amérique du Nord nous commettons parfois des erreurs—et nous admettons qu'il reste encore beaucoup à faire si nous voulons nous rapprocher de notre grande destinée—nous avons quand même réussi, grâce à l'application de nos méthodes de gouvernement et à notre désir d'améliorer sans cesse notre niveau de vie. Nous y sommes parvenus par des méthodes pacifiques, et nous avons choisi comme mode de vie la liberté, la libération de la peur, la libération du besoin. Nous avons combattu pour cette liberté et nous le ferons encore au besoin, pour la protéger. Il nous faut, pour y arriver, partager ce que nous avons avec ceux qui ont besoin de notre aide et de nos conseils. Notre sort sera d'autant meilleur que celui de nos voisins de l'Amérique latine le sera également. Les peuples de l'Amérique du Sud ont foi en nous. Montrons-nous dignes de cette confiance et l'unité des Amériques dans la liberté, la prospérité et le progrès bien ordonné nous apportera peut-être la solution que nous cherchons en vue d'assurer la paix dans le monde.

M. Badanai: Monsieur le président, les propos du ministre associé de la Défense nationale sur l'Amérique du Sud m'ont tellement intéressé que j'ai décidé de dire quelques mots, vu que l'Amérique latine m'est très chère. Je n'avais qu'un an lorsque mes parents m'ont amené au Brésil. Mon père y possédait une plantation de café mais, malheureusement, un de mes frères cadets est mort de la malaria alors que j'avais six ans. Ma mère fut prise de panique et nous avons donc fait nos bagages et sommes revenus en Italie, pays de ma naissance. Au lieu de vendre maintenant du café, au Brésil, ce qui me permettrait probablement de faire des affaires avec le ministre du Commerce, j'étais, à cause de la mort de mon jeune frère, destiné à revenir au Canada où je devais éventuellement me lancer dans la vente des automobiles.

Pour raconter aujourd'hui l'histoire de l'Amérique latine, il faut tenir compte autant du tempérament des peuples qui l'habitent que des renseignements d'ordre statistique. Il ne faut pas plus généraliser sur l'Amérique latine que sur l'Asie, l'Afrique et l'Europe. Il est vrai, toutefois, que les peuples de l'Amérique latine ont certains traits communs; même origine, même langue et même histoire coloniale, mais ce qu'ils partagent le plus

peut-être, c'est une grande fierté, une jeunesse impatiente et un ardent désir de ne plus être des peuples sous-développés dans des pays sous-développés.

J'aimerais toucher à quelques aspects de ce sous-développement qui caractérise les territoires qui forment l'Amérique latine. Les ressources de cette contrée sont énormes jusqu'ici, seule la surface en a été touchée. La difficulté est surtout le manque de capitaux, encore que les investissements et les prêts privés de l'extérieur aient été considérables.

Les ressources minières de l'Amérique latine constituent sa plus grande richesse. Le pétrole abonde surtout dans le Nord de l'Amérique du Sud et dans les Antilles. Dans le Sud, les ressources restent inexploitées faute de capitaux et de connaissances techniques. Le Pérou et le Chili regorgent de cuivre. On trouve aussi au Chili des nitrates et au Venezuela et au Brésil du fer, du manganèse, du charbon, de l'or et de l'uranium.

Dans le domaine agricole, la production de l'Amérique latine par habitant tire de l'arrière par rapport à l'accroissement rapide de la population; toutefois, le sol est riche et peut produire suffisamment si l'on enseigne aux agriculteurs comment obtenir des rendements plus élevés, grâce aux machines et aux techniques modernes, et si l'on aménage les entrepôts et les moyens de transport nécessaires, afin d'assurer une bonne distribution des produits agricoles. L'un des plus grands dangers est une économie fondée sur un seul produit, comme c'est bien le cas du Brésil avec le café; j'en sais quelque chose, car mon père y a fait le commerce du café. La même remarque s'applique à d'autres pays de l'Amérique latine au sujet d'autres produits. Un tel état de choses laisse le pays à la merci des fluctuations des prix mondiaux. Les problèmes économiques de la région sont en grande partie la résultante d'une utilisation insuffisante des ressources pour divers motifs tels que le manque de capitaux, la faible productivité, l'assujettissement aux prix mondiaux, une mauvaise administration et l'imprévoyance égoïste des gouvernements et des hommes d'affaires.

A l'intérieur, la situation est généralement caractérisée par l'inflation et la spirale du coût de la vie, qui minent la force et la capacité de développement de la plupart des pays de la région. Par conséquent, la balance des paiements, généralement défavorable, pose des problèmes, bien que les échanges de l'Amérique latine avec le Canada qui se sont montés, à eux seuls, à approximativement un demi-milliard de dollars l'année dernière, fassent ressortir l'importance de cette partie du monde, du point de vue commercial.

Je voudrais m'étendre sur quelques problèmes politiques fondamentaux de l'Amérique latine. Le secrétaire d'État américain a récemment déclaré, au conseil de l'Organisation des États américains, que toute idéologie étrangère à l'hémisphère occidental a peu de chance de s'implanter en Amérique latine. L'article du professeur Frank Tannenbaum de l'université Columbia, paru dans *Foreign Affairs* d'avril 1960, nous porte à mettre en doute non seulement l'optimisme du secrétaire d'État américain, mais aussi la trop bonne impression faite par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans son discours du 10 février 1961 où il disait que les vingt républiques de l'Amérique latine sont «pénétrées de l'amour de la liberté et sont tous des membres éminemment responsables des Nations Unies».

Le professeur Tannenbaum ne parle même pas du danger du communisme en Amérique latine, mais le tableau qu'il peint paraît familier à ceux d'entre nous qui ont suivi l'évolution du communisme dans d'autres régions du monde.

D'après l'article de la revue *Foreign Affairs* dont j'ai parlé, l'Amérique latine ne compte pas de véritables démocraties libérales. La seule forme d'autorité politique qui caractérise le gouvernement en Amérique latine est l'autorité d'une personne, et la seule façon dont cette autorité politique d'une personne peut se transmettre est la violence ou la mort. Dans toute démocratie stable doit régner la liberté d'association qui permet d'organiser des partis politiques pouvant remplacer le parti qui dirige le gouvernement. A Cuba, cependant, et c'est bien caractéristique de l'Amérique latine en général, ce qui semblait être en surface des partis politiques n'en était pas au sens où nous l'entendons. Il ne s'agissait que de groupes d'ambitieux à la recherche d'un chef qui entérinerait le détournement des deniers publics à leurs propres fins. Parfois on a respecté les formes de la démocratie, mais les formes seulement. La véritable forme de gouvernement que l'histoire de l'Amérique latine connaisse depuis 150 ans est la dictature, la révolte et encore la dictature. Il semble y avoir bien peu d'espoir de changement.

Le professeur Tannenbaum n'énonce pas les conclusions évidentes de son étude, mais tous ceux qui ont la responsabilité de dresser les plans de la politique occidentale pourront les peser. M. Khrouchtchev a démontré qu'il entend l'expression «coexistence pacifique» dans un sens actif plutôt que passif. Dans le cas de l'Amérique latine, il est tout à fait possible que M. Khrouchtchev envisage la possibiltié d'abréger le délai au bout duquel les communistes—pour employer ses propres termes—triompheront inévitablement. Il est vrai que, jusqu'ici, la pénétration communiste est négligeable dans cette région mais,

si le professeur Tannenbaum dit vrai, l'Amérique du Sud pourrait fort bien être le prochain continent qui figure sur la liste du Kremlin. La situation qu'il décrit est précisément de celles qui favorisent les visées communistes.

Pour la plupart des Sud-Américains, le choix politique n'est pas entre la dictature et la démocratie, mais entre une dictature qui semble s'efforcer de leur assurer suffisamment de quoi manger, et une autre qui ne semble pas devoir le faire. Si l'Ouest désire que l'Amérique latine reste en dehors du camp soviétique, il doit adopter des politiques qui, à la longue, rendront un troisième choix possible, à savoir un régime politique sous lequel les changements de gouvernement pourront s'effectuer d'une manière pacifique.

Dans son discours du 10 février, dont j'ai déjà fait mention, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a préconisé d'accroître notre commerce avec l'Amérique latine, d'intensifier nos relations culturelles avec elle, d'échanger des visites officielles et de renforcer nos relations diplomatiques; toutefois, il n'a rien dit au sujet de la possibilité d'aider les simples citoyens de l'Amérique latine qui, dans bien des cas, sont laissés, voire maintenus dans la pauvreté, l'ignorance et la maladie dans leurs patries, où le phénomène du surpeuplement se produit à grande vitesse parce que personne ne se préoccupe assez de faire l'effort considérable qui s'impose pour permettre à ces populations de rompre avec leur passé féodal et d'aborder un avenir industriel.

Comme le ministre l'a dit, l'Amérique latine est une région où il y a moyen de faire beaucoup plus que ce qu'on a fait jusqu'ici. J'ose croire qu'en proposant d'accroître nos relations culturelles avec l'Amérique latine, l'honorable représentant songeait à quelque chose qui profiterait directement aux populations plutôt qu'aux gouvernements. Par exemple, en nous adonnant à des échanges de professeurs du niveau primaire, secondaire et même universitaire, il y aurait de fortes chances que nous assurions, avec les années, des avantages considérables aux masses de l'Amérique latine.

De même il pourrait y avoir une intensification des échanges d'étudiants grâce à des bourses qui seraient offertes aux enfants moins fortunés d'Amérique latine.

En terminant, j'aimerais citer un article du *Saturday Night* du 1er mars 1958:

> Dans un monde qui a tendance à voir le combat pour la liberté comme la lutte que se livrent les Soviétiques et les peuples qu'ils dominent, les violences répétées dans les républiques d'Amérique latine où les régimes se succèdent avec rapidité, démontrent au moins que dans ces pays la liberté est un idéal vivant, si d'autre part les Latins n'ont pas su trouver les solutions qui leur assureraient la stabilité politique.

[M. Badanai.]

Nous pourrions aider les pays de l'Amérique latine à trouver la solution de certains de leurs problèmes en matière de politique si nous reconnaissions qu'il est d'une importance fondamentale d'aider à y établir sur des bases solides l'instruction publique. On pourrait ajouter que le Canada ne peut pas faire grand-chose en ce domaine. Je répondrai qu'on peut réussir à faire beaucoup plus dans ce domaine que dans le domaine de l'économie. Après tout, le Christ n'a enseigné qu'à douze disciples mais, comme l'histoire le démontre, le monde romain n'a pas mis beaucoup de temps à devenir chrétien.

Si nous aidons à enseigner la démocratie libre non seulement aux peuples d'Amérique latine mais aussi aux Africains et aux Asiatiques, nous pourrons fort bien réussir à faire quelque chose qui n'est pas tellement le fait des gouvernements, c'est-à-dire prévoir les intérêts à long terme des nations et de notre civilisation tout entière. Je crois fermement que nous devrions songer à nous joindre à l'Organisation des États américains qui réserve un fauteuil au Canada.

M. Stinson: Monsieur le président, comme je prends la parole à la suite du ministre associé de la Défense nationale et de l'honorable député de Fort-William, je tiens à féliciter ces deux députés des discours très utiles et très instructifs qu'ils viennent de faire et qui, j'en suis sûr, accroîtront les connaissances des députés sur les questions de l'Amérique latine. Je crois que, par tradition, les regards des Canadiens se sont toujours portés vers l'Est et l'Ouest plutôt que vers le Sud et, bien souvent, lorsqu'ils ont songé à regarder vers le Sud, leurs yeux ne se sont pas portés plus loin que les États-Unis d'Amérique. J'espère que d'autres députés auront l'occasion de voyager en Amérique du Sud et que d'autres occasions s'offriront aux membres de la Chambre des communes d'accroître les relations et d'intensifier l'amitié entre eux et les gens de ce continent qui occupent des postes de responsabilité.

La première chose que je tiens à faire ce soir, monsieur le président, c'est d'exhorter le gouvernement à essayer, par tous les moyens, d'empêcher d'autres essais nucléaires. Je dois dire que ce soir ma pensée m'entraîne loin d'ici et loin de l'Amérique du Sud; elle m'entraîne plutôt dans cette partie du monde où quatre bombes ont été mises à l'essai récemment et d'où, en ce moment même, des poussières radio-actives s'en vont à la dérive vers d'autres parties du monde. Peu importe où se poseront ces poussières, elles ne peuvent que causer des dommages. J'exhorte donc le gouvernement à faire tout ce qu'il peut pour faire cesser ces essais nucléaires sur la terre, sous terre et en laboratoire.

Se faisant, semble-t-il, le porte-parole du gouvernement, le secrétaire de presse du président des États-Unis a déclaré que les États-Unis doivent effectuer de nouveaux essais, car, a-t-il dit, d'importants progrès résulteront d'autres mises au point scientifiques. Comme les États-Unis ont déjà des armements atomiques en quantité suffisante pour assurer la défense du monde libre, ainsi qu'on l'a signalé la semaine dernière, je ne vois pas à quoi d'autres essais serviront, si ce n'est à accélérer le rythme de la course aux armements.

Ce problème très complexe renferme peut-être bien des éléments qui m'échappent, monsieur le président. J'ai entendu à la télévision l'autre soir le chef de l'opposition exprimer ses vues sur ce sujet. Si je me rappelle bien ses paroles, il a expliqué qu'il désirait s'abstenir de faire une déclaration catégorique, car il craignait d'ignorer certains éléments de la situation. J'affirme, pour ma part, que la plus importante question que le Parlement doit examiner ce soir, ce sont les moyens que notre gouvenement peut prendre en vue de mettre fin, dans le plus bref délai, à ces explosions nucléaires.

Trois autres raisons motivent ma participation au débat. Je tiens d'abord à signaler combien j'apprécie les récents services qu'ont rendus le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve. Nous savons tous que le premier ministre s'est vivement intéressé aux affaires internationales tout au long de sa carrière publique. Il a assisté à la conférence de fondation des Nations Unies, et à chaque session du Parlement depuis lors, il a formulé des propositions concrètes en vue de prévenir la guerre et de faire en sorte d'améliorer le sort des gens d'autres pays qui sont opprimés et qui souffrent à cause du manque de nourriture, d'habitations convenables, de vêtements ou de possibilités d'instruction.

Je croyais avoir entendu le premier ministre du Canada à son meilleur le 26 septembre 1960, alors qu'il a pris la parole aux Nations Unies. Il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies un discours qui a été acclamé unanimement comme une brillante réponse aux fausses accusations que M. Khrouchtchev avaient lancées la semaine précédente. Mais le 1er septembre 1961, il a prononcé devant les membres de l'Association du barreau canadien une allocution dont le monde avait grandement besoin, d'après moi, et qui surpassait tous les autres discours qu'il a faits dans le passé sur les affaires internationales. Je suis sûr que ce discours aura des répercussions sur le cours des événements.

Certains de nos critiques prétendent que le Canada devrait prendre la tête des puissances moyennes. Après le discours qu'il a prononcé à Winnipeg, je dis que le premier ministre va donner le ton aux grandes puissances. Au nom des citoyens d'York-Centre, je tiens à lui exprimer ma reconnaissance.

Depuis le dernier débat que nous avons eu sur les affaires étrangères, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est à maintes reprises fait le porte-parole du Canada sur les problèmes internationaux. De nos jours, d'aucuns sont tellement renversés par l'ampleur de ces problèmes, qu'ils ne voient que le côté noir des choses et ne disent que des lieux communs. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'est pas du nombre. Au sein de l'OTAN, des Nations Unies et à Genève, on le considère comme un optimiste, mais d'un optimisme qui ne se justifie que grâce à des efforts ardus et constants en vue de trouver des solutions aux problèmes courants. Voilà la politique qu'a suivie notre pays en matière de désarmement.

En dépit des conditions les plus adverses, le Canada doit continuer à préconiser des moyens pour la tenue de pourparlers. Nous devons nous ingénier sans cesse à amener des négociations et, si nous subissons des échecs, nous devons nous remettre à la tâche sans nous décourager. Comment les députés qui recommanderaient une autre politique ou qui dénigreraient les efforts consciencieux de notre ministre des Affaires extérieures—comme cela s'est déjà produit—pourraient-ils expliquer leur attitude à leurs commettants ou à leurs enfants alors que plus du tiers des recettes provenant de l'impôt sont affectées au maintien de nos forces armées?

Je me demande s'il est arrivé à un député, comme cela m'est arrivé dernièrement, d'avoir à expliquer à un enfant de treize ans comment il se fait qu'en 1961, les grands de ce monde, riches de l'expérience, de la sagesse et de l'esprit inventif accumulés par des génies durant vingt siècles, se regardent comme des chiens de faïence, brandissent la menace de la guerre et parlent de lancer une bombe qui détruirait des millions de personnes. Tout ce que je puis dire, c'est qu'en essayant de l'expliquer, on voit combien les choses se sont gâtées et combien il est important que le Canada continue d'exercer des pressions en faveur du désarmement.

Mon deuxième motif de prendre part au présent débat, c'est que je me sens obligé envers mes commettants de dire en cette Chambre ce que je pense des affaires internationales. Toutefois, monsieur le président, j'ai le sentiment bien net de ne pas savoir grand-chose. Il y a deux semaines, j'étais en Europe où je me suis entretenu avec des

membres du service canadien des Affaires extérieures et d'autres personnes au courant des affaires européennes. Quand on pense à ce qui se passe à Berlin et quand on sait que nos chefs reçoivent les conseils de spécialistes, on a raison de se demander ce qu'on pourrait bien ajouter d'utile. Les membres du Parlement ont le devoir, je pense, de s'efforcer d'aider les spécialistes. Nous avons, plus que la plupart de nos commettants, de meilleurs moyens et de meilleures occasions de connaître ces problèmes et de nous tenir au courant. Si complexes que puissent sembler certains problèmes, nous devons essayer de les comprendre et de proposer des solutions. Bien peu de Canadiens jouissent du droit d'exprimer des idées au Parlement. J'espère que les honorables députés me pardonneront de telles lapalissades. Je suis très fier d'être ici et de pouvoir dire ce que je pense de ces choses. Je me souviens que le député de Greenwood en a parlé, il y a des années; je n'ai pas oublié ce qu'il a dit. Quel bel exemple a donné l'honorable représentant à ceux d'entre nous qui sommes membres de fraîche date de la Chambre!

Je voudrais faire quelques propositions, monsieur le président, et c'est la troisième raison qui m'incite à prendre la parole ce soir. J'ai lu l'autre jour une déclaration attribuée au sénateur J. William Fulbright, président du comité sénatorial des relations extérieures aux États-Unis. La voici:

> Quant à moi, je ne suis pas sûr que les principes et les valeurs de la civilisation occidentale représentent les aspirations communes à tous les peuples.

Cette phrase m'a surpris, car à l'instar du correspondant du *Maclean* à Washington qui l'a relevée, j'ai beaucoup de respect et d'admiration pour M. Fulbright et souscris généralement à ses discours que je vois dans les journaux. Que les députés se rassurent! Je ne me lancerai pas ce soir dans un discours sur les principes et les valeurs de la civilisation occidentale. Il me semble, cependant, que définis comme il convient, ils représentent les aspirations communes à tous les peuples. Que sont-ils? Je pense que les principes découlent du judaïsme et du christianisme; qu'il existe un Dieu qui aime tous les hommes et que, si les hommes comprennent l'amour et pratiquent l'honnêteté et la charité, ils peuvent aspirer au bonheur. Je sais que beaucoup de gens au Canada et ailleurs ne comprennent pas parfaitement ces choses, mais je pense qu'il y a une force qui nous pousse tous à vivre selon ce principe et que nous sommes tous animés d'un profond désir de le faire.

Je crois que les valeurs découlent des anciennes civilisations de la Grèce, de Rome et de l'Europe occidentale. Quelles sont-elles? La première, bien entendu, c'est la liberté, c'est-à-dire, à mon sens, le droit de penser et d'agir sans le contrôle arbitraire ou la direction du gouvernement. Les autres valeurs sont des dérivés de la première, telle la liberté politique qu'on a fini avec le temps par accepter généralement. La liberté n'est-elle pas une aspiration commune à tous les peuples? Encore là, c'est quelque chose que ne comprennent pas beaucoup de gens qui doivent lutter chaque jour en Amérique latine ou dans le Sud-Est de l'Asie, comme dans bien d'autres régions du monde, pour manger à leur faim. Beaucoup de ces gens ne savent pas lire; on ne peut donc s'attendre qu'ils connaissent la signification du mot liberté. Je crois que c'est l'un des désirs innés de tous les êtres humains. Je pense donc que le sénateur Fulbright a peut-être tort à cet égard également.

Il est de bon ton de dire dans certains milieux, aujourd'hui, monsieur le président, que les pays occidentaux, notamment les États-Unis, en essayant d'imposer leurs normes et leurs méthodes, ont fait plus de mal que de bien. On fait beaucoup de tapage autour de certains livres comme *The Ugly American* et *A Nation of Sheep*. Si vous ne partagez pas les vues exprimées dans ces livres, on vous considère comme un réactionnaire. Faisant abstraction de l'assistance économique massive que les États-Unis ont insufflée aux nouvelles nations, je soutiens que, sauf quelques exceptions, ce pays s'est acquis une bonne réputation en essayant d'établir des conditions pouvant assurer aux peuples la liberté politique.

Je crois aussi, comme le premier ministre du Canada, que le moment est venu d'obtenir des pays non communistes des déclarations précises quant à leurs principes et à leurs buts. Cela s'impose, et le plus tôt sera le mieux, afin de dissiper la fausse image des idéaux et du mode de vie occidentaux qu'on présente dans les pays communistes, et que les agents communistes propagent dans les régions les moins évoluées. Il faudra peut-être quelque temps pour y arriver, monsieur le président, et conférer à maintes reprises avec d'autres gouvernements.

Mais il y a une chose que le Canada peut faire aussi. Je propose que le Canada convoque, pour 1962 ou 1963, une conférence sur la compréhension. Chaque membre des Nations Unies devrait être appelé à déléguer 50 étudiants à cette conférence. Je propose que cette conférence se tienne à l'une des grandes universités canadiennes et que la Conférence canadienne des universités soit priée de faire les arrangements administratifs nécessaires. J'estime que pareille conférence coûterait 15 millions de dollars, soit moins d'un pour cent de ce que le pays dépense annuellement au titre de la défense nationale.

Monsieur le président, je n'ignore pas qu'il va se trouver des cyniques et autres à travers le pays, qui diront qu'une telle conférence ne sera rien de plus qu'une intéressante réunion d'étudiants et d'universitaires qui auront l'occasion d'enrichir quelque peu leur vie en venant au Canada participer à des cycles d'études, à des entretiens et à des tournées. Néanmoins, j'affirme qu'il est des plus important que nous réunissions, à la première occasion, le plus grand nombre d'étudiants possible, surtout des régions du monde où la possibilité de s'instruire est limitée, et que nous fassions rencontrer ces étudiants avec nos chefs politiques et universitaires. Bien préparée, une telle conférence pourrait servir d'une manière appréciable la cause de la compréhension entre États. A mon avis, il serait possible d'examiner une grande variété de sujets au cours de la conférence. On n'aurait pas de difficulté non plus à y attirer un groupe d'universitaires bénévoles de chez nous, et leurs rencontres officieuses avec les étudiants venus de l'étranger seraient aussi profitables que les assises mêmes de la conférence. Notre pays a les moyens de mettre en œuvre un tel projet qui, j'ose le croire, gagnera l'imagination d'autres députés, soulèvera leur intérêt et obtiendra l'appui du gouvernement.

La prochaine proposition que je voudrais formuler, monsieur le président, ne nécessite, comme le secrétaire d'État aux Affaires étrangères le relèvera certainement avec plaisir, aucun fonds de la part du gouvernement. C'est une demande que j'adresserais aux hommes d'affaires de notre pays. Les députés auront récemment noté, dans les journaux, le débarquement en Inde, à Ceylan et à Sarawak, du premier contingent du groupe que l'on connaît dans le Québec sous le nom de «Volontaires canadiens d'outre-mer». Sous l'égide de cette association privée, 15 jeunes Canadiens qui représentent la plupart des régions du Canada se sont engagés à fournir un an de service volontaire dans ces contrées. Ils touchent une petite allocation de séjour du gouvernement qui les reçoit. Lorsqu'il s'y trouve un représentant du Canada, ses services administrent une caisse de contingence, afin de pouvoir régler certaines circonstances inusitées et, selon les directives du gouvernement, les hauts-commissaires du Canada surveillent ces volontaires. Il me semble que le public canadien peut être fier de ce que ces jeunes gens se trouvent maintenant sur place et assument leurs tâches avant qu'aucun membre du «Corps de la paix» de Kennedy ait encore quitté les États-Unis.

Cependant, je ne voudrais pas que les députés s'imaginent que ces Volontaires canadiens d'outre-mer sont les rivaux du Corps de la paix. Les Volontaires canadiens d'outre-mer ne font concurrence à personne. Ils ne se sont pas rendus là-bas pour y rechercher l'honneur et la gloire. Ils ont pour but de servir humblement dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le domaine de l'administration publique, du commerce ou de la médecine, sous l'égide du gouvernement qui est leur hôte et de favoriser ainsi la compréhension et la fraternité internationales en se renseignant et en renseignant d'autres Canadiens sur l'histoire, la culture, les traditions, ainsi que sur la vie politique et économique du peuple au sein duquel ils travaillent. Il y a deux semaines, monsieur le président, je me trouvais sur un quai de Londres. J'observais ces 15 jeunes étudiants canadiens appuyés au bastingage du navire qui allait les emporter dans les régions auxquelles ils offraient leurs services bénévoles. L'expérience était émouvante et je suis sûr que si certains hommes d'affaires qui liront peut-être ce discours la vivent par l'imagination, ils se rallieront à cette cause et verseront leur cotisation.

Ceux qui ont ainsi abandonné la chance qu'ils avaient d'améliorer leur position financière, pour se rendre dans un milieu tout à fait étranger à celui auquel ils étaient habitués et y travailler dans des conditions bizarres et, pour eux, extraordinaires, étaient prêts à offrir ce sacrifice d'au moins un an en servant ainsi. Si nous, qui nous trouvons ici dans des conditions relativement faciles, sur le front intérieur, ne donnons pas à ces gens et à ceux qui leur succéderont un appui financier raisonnable, j'estime que nous aurons manqué une belle occasion de servir le monde par leur entremise ainsi que notre propre pays. Les Volontaires canadiens d'outre-mer ont été fondés à la suite d'une proposition de M. Donald K. Faris, Canadien de grande expérience dans les choses de la vie, qui travaille maintenant en Inde pour le FICSE. Leurs principaux conseillers universitaires étaient M. Nathan Keyfitz, ancien directeur du bureau du Plan de Colombo, et le professeur Yves Martin, de l'Université Laval. Je répète donc qu'un programme modèle d'essai d'un an est maintenant en voie d'exécution. Son succès dépendra du travail des volontaires eux-mêmes. Mais ils ne seraient pas partis là-bas sans les efforts de M. et M^me^ Keith Spicer, dont les rares aptitudes se sont concentrées sur chaque aspect de cette entreprise. Je tiens aussi à mentionner le travail de M. Michel Côté et de ses camarades, étudiants à Laval.

L'entreprise des Volontaires canadiens d'outre-mer a reçu les louanges du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je fais maintenant appel aux

hommes d'affaires canadiens pour leur demander leur appui financier. C'est un placement dans la jeunesse du Canada. Une cotisation modeste en faveur des populations d'autres pays est une bonne façon de favoriser la bonne volonté et la compréhension internationales.

Le 19 septembre aura lieu la prochaine réunion régulière de l'Assemblée des Nations Unies. Lors de la dernière assemblée, le premier ministre (M. Diefenbaker), a dit ceci:

> Ne quittons pas ce lieu sans emporter quelque espoir pour l'humanité. Disons plutôt aux populations que le pâle drapeau de la mort ne flottera pas encore une fois dans une guerre, et que la crainte se dissipera dans le cœur et dans l'esprit des hommes.

Un an s'est passé depuis ce discours et nous avons maintenant de plus grandes raisons de crainte qu'en septembre dernier. Il n'y a, en effet, pas lieu d'être gais ces jours-ci. Je dirai donc ceci. Ne quittons pas ce Parlement sans avoir entrepris quelque chose qui serve à raffermir l'espoir des Canadiens au sein de la communauté internationale.

M. Pitman: Monsieur le président, le Parlement reprend ses séances dans un état d'esprit excessivement sérieux, peut-être plus que cela ne s'est jamais produit depuis des années. Nous sommes beaucoup plus près d'une guerre ce soir que nous ne l'avons jamais été depuis 1945. Les déclarations du premier ministre, du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous ont donné un aperçu des faits. La crise de Berlin a, je crois, fait disparaître un mythe. Je parle de la croyance que nous pourrions avoir aux guerres restreintes à propos de questions d'intérêt vital pour les grandes puissances. Il y a quelques années, feu M. Dulles a appliqué une stratégie qui tenait les États-Unis aux bords de la guerre, la stratégie de la dissuasion. Puis les États-Unis en sont venus à croire qu'il serait possible que les guerres se fassent avec les armes conventionnelles, que personne ne serait assez inhumain pour se servir de l'arme ultime. Toutefois, nous nous rendons maintenant compte que la diplomatie appuyée sur la menace de guerre joue des deux côtés, et que le chantage peut s'exercer des deux côtés de la barricade, avec des superbombes et l'énormité de nos armes. Nous nous sommes rendu compte que les essais nucléaires, la menace de guerre nucléaire et la question de Berlin ne forment qu'une seule et même affaire. Ce soir, alors que nous siégeons ici, nous nous rendons compte qu'une erreur fatale pourrait nous détruire, qu'un appel téléphonique, qu'un doigt suspendu au-dessus d'un bouton nous séparent de l'annihilation complète. Je tremble d'effroi, monsieur le président, quand j'apprends jusqu'à quel point le commandement aérien est préparé, qu'il est en alerte 24 heures par jour, que les bombardiers sont toujours dans les airs et qu'une attaque pourrait être lancée d'ici quelques secondes. La tension que crée cette situation me semble presque incroyable et dépasser peut-être ce que l'homme peut continuer à accepter. En fait, un homme a déclaré qu'il est mathématiquement sûr que si les choses demeurent comme elles sont, des bombes éclateront et peut-être plus tôt que nous ne voudrions le croire.

Nous sommes donc, ce soir, au bord de l'abîme, et nous faisons presque fi de la statistique que renferme le dernier volume sur la guerre nucléaire, c'est-à-dire que les États-Unis possèdent l'équivalent de dix tonnes de T.N.T. pour chaque homme, femme et enfant sur cette terre, c'est-à-dire assez pour détruire dix fois la population du globe. Peut-être le Canada pourrait-il faire un apport en continuant à signaler aux nations du monde l'horreur et l'atrocité qu'engendrerait une guerre nucléaire. Il est temps, je crois, que nous songions plus sérieusement à la guerre nucléaire et aussi aux moyens de gagner la guerre ou d'y survivre. Nous voulons, certes, faire tout ce qui est possible pour survivre et nous félicitons le gouvernement des propositions qu'il a formulées cet après-midi et que nous adopterons. Mais n'allons pas nous leurrer, des millions d'hommes périront.

Il est impossible d'étudier l'évolution de la question de Berlin depuis 1945 sans être frappé de sa complexité. Dans un sens, nous payons pour nos propres fautes. Nous nous souvenons tous qu'en 1945, alors que les armées alliées envahissaient l'Allemagne, certains ont déclaré que nous aurions dû continuer et capturer Berlin. Puis, par suite d'un changement de stratégie, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de blâmer qui que ce soit, il a été décidé de ne pas prendre Berlin. Par cette erreur, par ce manque de vues qui nous a empêchés de nous apercevoir que la stratégie à la fin de la dernière guerre fixerait les problèmes de la période d'après-guerre, nous nous sommes créé une foule de problèmes. Cependant, ce n'est pas dans les nuages de retombées radioactives que nous pourrons résoudre nos problèmes.

Il y a, je crois, deux choses qui pourraient déclencher la guerre, c'est-à-dire celle dont j'ai parlé, soit une erreur fatale, et aussi une sursimplification émotive. Il est important, me semble-t-il, que nous n'allions pas mésinterpréter l'histoire. Quand, à propos de la question de Berlin, nous évoquons le souvenir de Munich, nous nous méprenons. Certes, quand nous parlons de la Pologne, nous ne faisons absolument rien qui pourrait nous aider à comprendre la situation. Dommage qu'il ne

s'agisse pas que du militarisme éhonté qui a provoqué l'invasion de la Pologne, même si cela devait causer l'holocauste que nous cherchons à éviter. Voilà une situation qui est vraiment sans précédent dans l'histoire. Nous avons là une ville divisée, dont une moitié est séparée par 100 milles de territoire de l'entité politique à laquelle elle appartient de droit. La pire chose que nous pourrions faire, c'est essayer de réduire cette situation complexe à une formule faisant appel aux sentiments comme, par exemple: «Sauvons les Berlinois de l'Ouest de la tyrannie russe», ou, au contraire: «Sauvez l'État populaire socialiste de l'impérialisme occidental». Nous ne pourrions non plus rien faire de pire que de mêler à cet état de choses politique les problèmes lamentables avec lesquels se débattent les réfugiés de l'Allemagne de l'Est. Je sais que nous sommes tous inquiets; peut-être quelques-uns d'entre nous sont-ils même découragés en pensant à la situation de ces gens. Toutefois, nous n'avons pas le droit d'espérer continuer à nous servir de Berlin-Ouest comme moyen de renverser le gouvernement de l'Allemagne orientale. Si, par notre politique extérieure, nous cherchons à aider à opprimer les gens, nous devons faire face à de sérieuses difficultés, car ce sera véritablement la guerre.

Il y a beaucoup de choses dont nous sommes responsables nous-mêmes en Angola, en Afrique du Sud et dans l'Afrique française du Nord. La seule façon qu'il y a pour nous d'aider ces gens de l'autre côté du rideau de fer, c'est de travailler constamment et ardument à la paix, à convaincre l'URSS que la force s'impose de moins en moins. Voilà la seule réponse ultime au problème.

Ainsi donc, le Canada doit se donner comme rôle de rapprocher les puissances. Nous devons négocier, et nous devons le faire sans délai. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait preuve de grande sagesse lorsqu'il a dit qu'une des choses qui a certainement embrouillé le problème de Berlin-Ouest, c'est le fait que des élections se préparent et que les hommes politiques de Berlin-Ouest et de l'Allemagne occidentale cherchent, chacun de son côté, à faire accepter, par les électeurs, des propositions qui tendent en vérité à protéger les intérêts de l'Allemagne et à unir son peuple. Même M. Khrouchtchev a laissé entendre que les choses iraient beaucoup mieux après le 17 septembre, comme d'ailleurs notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit. Mais nous devons amener les antagonistes à négocier avant que les possibilités de négociations disparaissent. Nous devons chercher à rapprocher toujours davantage les deux parties. Le terrain de négociations devient de plus en plus restreint. La fierté nationale de chaque nation est assujétie aux exigences de certaines conditions et de certains articles de tout traité de paix résultant de négociations, et l'on peut en arriver au point où toute concession devient de l'apaisement, où tout accord commence à ressembler à de la tricherie. Il faut amener les puissances à négocier. Il le faut parce que cette période de crise et de tension fait pencher la balance du pouvoir du côté de ceux-là mêmes que nous devrions craindre davantage.

Nous avons tendance à voir la Russie comme un État monolithique, presque en tout point semblable à l'Allemagne nazie. Les deux ne se comparent pas; M. Khrouchtchev n'est pas Hitler. Il ne détient pas le pouvoir. Les Russes ne sont pas les Allemands; ils n'ont pas le passé historique des Allemands et la doctrine communiste ne ressemble pas à celle du nazisme. A bien y réfléchir, les deux ont peu de rapport en commun. Leurs politiques sont toujours dynamiques et fermes et l'on y cherche sans cesse le pouvoir. Quand nous faisons les intransigeants, nous poussons l'élite militaire de la Russie à faire sentir son influence.

Ce qu'il y a de plus désastreux, à mon avis, dans l'incident du U-2, c'est que nous avons donné à ceux-là mêmes que nous devons craindre le plus la haute main sur la Russie. Il faut en revenir aux choses fondamentales.

Qu'est-ce qu'a dit M. Khrouchtchev en réalité? Qu'a-t-il promis? C'est très facile à dire: nous ne pouvons pas faire confiance à ce que dit M. Khrouchtchev. Mais si nous en venons là, c'est que nous disons en réalité qu'il n'y a pas d'autres solutions que de presser le bouton. M. Khrouchtchev, dans sa réponse au discours du président Kennedy a dit:

> Nous fondant sur le droit international qu'on ne saurait mettre de côté, je tiens à répéter encore une fois qu'en concluant un traité de paix avec la République démocratique d'Allemagne, nous ne songeons pas du tout à empiéter sur les intérêts légitimes des puissances occidentales. Interdire l'accès à Berlin-Ouest, fermer Berlin-Ouest, il n'en est pas question du tout.

Voilà la déclaration même de M. Khrouchtchev. Allons-nous faire la guerre parce que nous ne reconnaissons pas un État qui existe? M. Trygve Lie, l'ancien secrétaire général des Nations Unies, a déjà prétendu que c'est notre refus de reconnaître la Chine communiste qui a causé la guerre de Corée. Allons-nous faire la guerre pour perpétuer un mythe: que nous sommes déterminés à unifier l'Allemagne? Allons-nous faire la guerre pour relever la fierté nationale des États-Unis après le fiasco cubain, ou à cause de l'orgueil blessé de l'URSS qui répugne quelque peu à reconnaître que les réfugiés

quittent le paradis socialiste de l'Allemagne de l'Est? Allons-nous faire la guerre pour maintenir un statu quo que nous n'acceptons pas nous-mêmes, par rapport à Berlin-Ouest et une reconnaissance de l'Allemagne de l'Est? Voilà, à mon avis, les questions essentielles que nous devons, nous, Canadiens, porter à l'attention des peuples par voie de négociation.

Ce matin, conduisant ma voiture vers Ottawa, je n'ai pu m'empêcher d'être impressionné, tout comme le député d'York-Sud, parce qu'en dépit de tous nos progrès techniques et de toute la magie que peut maintenant accomplir le cerveau humain, nous semblons incapables d'harmoniser nos relations humaines. En passant près des groupes d'enfants qui attendaient en bordure de la route l'autobus qui devait les mener à l'école, je n'ai pu m'empêcher de sentir le tragique de la situation: alors que ces enfants se dirigeaient vers l'école, nous, députés au Parlement, nous dirigions vers Ottawa pour discuter de guerre et de possibilités de guerre.

Encore une fois, il nous faut négocier. Il nous faut trouver, dans les deux camps, la zone de crainte, de terreur aveugle et irraisonnée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait remarquer que l'OTAN a été instituée comme une organisation de défense. C'est bien vrai. Nous sommes d'accord là-dessus et nous reconnaissons que l'OTAN a joué un véritable rôle. Mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avouera sûrement qu'il n'existe vraiment pas de ligne de démarcation entre les termes «défensif» et «offensif».

Lorsqu'il entend M. Adenauer parler d'une Allemagne libre et unie, lorsqu'il voit les troupes allemandes et qu'il se rappelle les conséquences de deux guerres mondiales, lorsqu'il voit qu'on érige des bases de projectiles balistiques intercontinentaux, M. Khrouchtchev, ou tout autre citoyen russe, peut-il vraiment considérer ces choses comme des mesures de défense? La reprise des essais nucléaires ne peut nullement nous sembler une mesure de défense, et nous ne pouvons comprendre comment on peut considérer cette initiative comme un moyen de maintenir la paix. Nous devons chercher à trouver les zones de la crainte. Nous devons découvrir une zone neutraliste. Dans cette région, nous devons séparer celle qui est susceptible de déclencher un conflit.

Le Canada est tout désigné pour servir de médiateur, pour donner et agir de plus en plus. Et pourquoi? Non seulement parce que le Canada est une puissance moyenne, mais parce que, géographiquement, il est situé au milieu des deux puissances rivales. Nous avons besoin de temps. Nous en avons désespérément besoin. Le rôle du Canada peut consister à refroidir les esprits échauffés. Si l'on revient sur la dernière décennie, on est étonné de voir le nombre de problèmes qui paraissaient alors insolubles. Nous pouvons revenir sur la situation du Moyen-Orient. J'ai lu des articles qui, je me le rappelle, ne voyaient pas de solution à ce problème. L'Égypte était déterminée, en vertu de sa politique étrangère, à anéantir l'État d'Israël et ne voulait accepter aucun compromis. Les Israéliens, déterminés à se développer, étaient pourvus d'armes occidentales modernes, et seule l'éventualité d'une guerre, qui dégénérerait par la suite en conflit mondial, semblait possible.

Parce que le Canada a pris l'initiative à un moment donné, nous en sommes arrivés à une solution, non pas de longue portée, car nous ne pouvons trouver de solution de longue portée—et je reconnais totalement avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que la tension fluctuera comme le mercure d'un baromètre—mais, du moins, une solution provisoire.

Rappelons-nous Chypre. Rappelons-nous les atrocités commises jour après jour par les Grecs et les Turcs et dont les soldats britanniques étaient les victimes. Et voici que, la semaine dernière, l'archevêque Makarios s'amène dans le rôle d'un homme de modération. Nous oublions que ces solutions ont empêché la guerre et qu'à un moment donné, elles auraient été qualifiées de mesures d'apaisement par l'un ou l'autre des camps.

Au cours de la guerre de Corée, les Nations Unies ont décidé à un moment donné d'unir la Corée et on ne voulait entendre alors aucune autre solution d'apaisement. Nous avons alors décidé de ne pas avoir de guerre, qui aurait résulté de l'emploi de certains armements ou du bombardement au nord de la rivière Yalu ou de l'emploi de certaines des usines militaires des pays qui participaient au conflit. Nous avons abouti à une solution et nous avons prévenu un conflit général. Ce n'est pas le moment de se tenir à l'écart et de se réjouir. J'ai ressenti de l'inquiétude lorsque j'ai entendu la première déclaration du premier ministre sur la possibilité de se servir de Berlin pour renforcer l'OTAN. Sa deuxième déclaration dans le discours de Winnipeg m'a bien réconforté. J'attends d'être transporté d'enthousiasme par une croisade d'un dynamisme sans précédent en vue d'obtenir la paix.

Ce ne sont pas seulement nos adversaires qui sont à craindre. Je m'inquiète lorsque j'entends des déclarations par des hommes que je n'irai pas jusqu'à qualifier de bellicistes, mais qui s'imaginent en toute bonne foi servir au mieux les intérêts du monde occidental et de la démocratie. Mais lorsqu'un homme prétend que nous devrons peut-être porter

[M. Pitman.]

les premiers coups, comme le général Thomas Power, du commandement aérien stratégique des États-Unis l'a dit en ces termes: «Je suis d'avis qu'on ne peut empêcher une guerre à moins de pouvoir en déclencher une», notre camp me cause aussi des inquiétudes. Au cours de cette croisade, il nous faudra peut-être froisser les susceptibilités de quelques Américains, mais nous leur rendrons un grand service...

M. Drysdale: Que faites-vous des susceptibilités des Russes?

M. Pitman: Et même celles des Russes aussi—si nous les protégeons contre la minorité irréfléchie dans leurs propres rangs. On devrait lancer une campagne pour convaincre M. Khrouchtchev que ses craintes ne sont pas fondées. A mon avis, notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a beaucoup accompli dans ce domaine. Nous devons montrer que nous sommes prêts à prendre un autre parti que la concurrence militaire, soit la concurrence économique. Naturellement, une partie du monde communiste se doute bien que nous ne voulons pas de ce genre de concurrence, que nous ne sommes pas prêts à y faire face. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a souligné, il nous faudra faire des sacrifices; ainsi il nous faudra donner une aide de plus en plus considérable, partager un pourcentage accru de notre produit national brut, offrir de plus amples occasions de formation, en un mot, relever le niveau de vie des deux tiers des hommes qui se couchent le ventre vide tous les soirs, de manière à enlever tout attrait au communisme.

Ainsi que l'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cela prendra du courage, soit le courage de croire aux bonnes intentions de ceux qui semblent être nos adversaires, non pas nécessairement le courage ou plutôt la témérité qui nous porterait à nous échauffer, à brandir des drapeaux et à crier des «slogans». Cette espèce de courage est peut-être supérieure à l'autre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bien raison de dire que nous devrons faire preuve d'une foi capable de transporter les montagnes, peut-être même une foi et une bienveillance qui rendront la tyrannie soviétique sympathique au monde occidental. Nous avons le temps pour nous et le Canada doit s'acharner à gagner du temps. La Russie de Khrouchtchev n'est pas la Russie de Staline. Elle s'est rapprochée de nous et nous devons sans cesse l'encourager à continuer dans ce sens.

D'autres questions méritent aussi l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de son ministère, même si elles sont rejetées dans l'ombre par la menace qui pèse actuellement sur Berlin. Il y a la reconnaissance de la Chine communiste et la question d'en saisir les Nations Unies. Notre groupe croit que la chose s'impose, qu'il faut peut-être avoir deux Chines. Le moyen, autrement, d'atteindre au désarmement, car, comme l'a dit l'honorable député d'Essex-Est, il se peut fort bien que la pression vienne de l'Extrême-Orient. Nous serions bien avisés de tenter de réduire cette pression. Donc au besoin de critiquer nos alliés.

J'ai écouté avec intérêt les propos tenus sur l'Amérique du Sud. Voilà vraiment un problème qui se pose à notre propre porte et que nous devrons bientôt attaquer.

Il faut placer sa confiance où il est mieux de le faire, c'est-à-dire dans les Nations Unies. Il faut affermir et appuyer les Nations Unies comme le Canada et le premier ministre l'ont fait quand ils ont accordé leur entier appui au secrétaire général. Il faut rendre fortes les Nations Unies, en faire vraiment une force de police. Voilà réellement sur quoi il faut compter.

M. White: Aujourd'hui, monsieur le président, les membres de la Chambre ont écouté avec grand intérêt les discours prononcés ici sur les affaires mondiales et ils sont fiers du bon sens dont ont fait preuve les participants à ce débat. Je ne puis en dire autant du dernier discours que nous venons d'entendre. Si quelqu'un se réjouit de tels propos, ce sera à Moscou et non à Ottawa. Je voudrais que les Canadiens lisent ce discours, le soulignent et notent les idées et les objectifs du Nouveau parti si nous avons là un indice de la pensée gauchiste de ses membres. Je recommande sérieusement aux Canadiens de réfléchir calmement au discours que nous venons d'entendre.

Toute l'histoire devrait être pour nous un enseignement et pourtant nous ne savons pas l'étudier comme il faudrait et en tirer les leçons qui en découlent. Comme nous oublions vite les leçons du passé et comme nous n'en faisons pas grand cas! Nous avons aujourd'hui entendu parler de neutralisme et des 25 nations réunies à Belgrade qui ne sont engagées ni envers l'Ouest ni envers l'Est. Ces 25 nations ont été bouleversées et horrifiées quand on a mis fin à la suspension des essais nucléaires qui durait depuis trois ans. Comme nous oblions vite la Hongrie, le Tibet et d'autres régions du monde! Comme nous oublions vite les promesses que chacun a entendues deux ou trois fois dans sa vie, mais qui furent ensuite prestement violées au moment propice. A la longue, tous les pays devront choisir. Si une guerre survenait—que Dieu nous en préserve!—il n'y aurait plus de neutralisme.

Le neutralisme de M. Nehru a reçu un rude choc quand le Tibet a été attaqué, ce

voisin épris de paix qui n'avait jamais empiété sur les droits d'aucun des peuples asiatiques. Le Tibet n'aspirait qu'à vivre en paix avec ses voisins, mais cela ne l'a pas empêché d'être renversé. Ne l'oublions pas. Tout comme la Chambre et la population canadienne, j'en suis sûr, j'ai été heureux d'entendre dire par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—ce que nous avons toujours su—que le Canada veut la paix et que notre pays et ses représentants ont fait de grands efforts pour maintenir la paix dans notre monde troublé.

Les événements de ces derniers jours n'ont servi qu'à faire ressortir les conditions qui règnent depuis la fin de la guerre, survenue en 1945. Le monde armé, nerveux, passe d'une crise à l'autre. Or je vous le demande, messieurs, le Canada, le monde occidental ont-ils créé une seule de ces crises? Non! Que les députés pensent à la Tchécoslovaquie, à la Hongrie, à la Corée, au Laos, à la Malaisie, au Tibet. Berlin, on le sait, a toujours été un point névralgique depuis la fin de la guerre.

N'oublions pas la marche des événements; comprenons-la bien. Dans deux guerres mondiales, les États-Unis ont cherché à rester en dehors du conflit jusqu'à la onzième heure. Pourquoi? Parce que c'est une nation pacifique. Ils ne voulaient pas prendre part à la guerre; l'histoire le montre. Je le dis parce qu'il s'agit d'une nation pacifique. Ces gens sont nos voisins et nous les connaissons probablement mieux que toute autre nation. En ce qui les concerne, la guerre est le dernier ressort. J'espère que le monde entier le comprendra. C'est pourquoi eux et les alliés de l'Occident sont actuellement bousculés sur tous les fronts comme ils ne l'ont jamais été!

A l'heure actuelle, et j'insiste sur l'expression «à l'heure actuelle», Berlin est le baril de poudre. Nous nous rappelons fort bien que le monde occidental a toujours eu ses quislings, ses traîtres et ses collaborateurs. Nous en avons encore. N'oublions pas ceux qui, dans le passé, étaient prêts à vendre leur pays.

La semaine dernière paraissaient dans la *Free Press* de London, et je présume que d'autres journaux du Canada les ont aussi publiées, les paroles d'un Canadien selon lequel Berlin ne valait pas la vie d'un seul des nôtres. A mon avis, là n'est pas la question. Sacrifier Berlin garantirait-il la paix mondiale? Je crois que cela ne ferait qu'assurer crises sur crises, aussi inévitablement que les nuits succèdent aux jours. Si la renonciation à Berlin-Ouest devait résoudre les problèmes mondiaux et mettre un terme aux revendications de la Russie, peut-être pourrions-nous consentir à cette renonciation, mais ce n'est pas garanti.

On a parlé tantôt des masses de citoyens de Berlin-Est qui fuient à Berlin-Ouest. Quelle révélation pour le monde s'il voulait se donner la peine de voir! Il est à noter qu'un pareil mouvement n'existe pas dans l'autre sens. Ce qui montre quel prix bien des gens attachent à la liberté. Pour aller la trouver sous un régime occidental, ils n'hésitent pas à abandonner leur demeure et à sacrifier toutes leurs possessions. Si l'Est offre tellement, pourquoi n'y a-t-il pas exode vers lui?

[M. White.]

Grâce à la courageuse déclaration faite aujourd'hui par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et à l'excellent discours prononcé à Winnipeg la semaine dernière par le premier ministre, le rôle que le Canada doit jouer et la ligne de conduite qu'il doit adopter nous apparaissent on ne peut plus clairement. Je conseille à tous les députés de lire et de relire le discours où le premier ministre à exposé cette ligne de conduite. L'heure du Canada a sonné: à nous d'expliquer à l'Est comme à l'Ouest la vraie nature du problème qui se pose à nous. Notre pays peut rendre un grand service au monde dans sa recherche de la paix. Nous n'avons aucune ambition territoriale, nous sommes sans préjugés et nous comprenons nos voisins américains et le peuple de la Grande-Bretagne.

En outre, nous sommes membres de cette communauté libre de nations qu'on appelle le Commonwealth. Cette communauté se voue par tous les moyens possibles à la recherche de solutions pacifiques. De nos jours, nous entendons parler à tort et à travers du colonialisme, mais au sein du Commonwealth, plus de nations sont parvenues à la liberté que par tout autre moyen. Je ne veux pas parler de colonialisme forcé comme nous en voyons dans la Lettonie, dans d'autres États baltiques et ailleurs. Devenues libres, ces nations nouvelles ont librement décidé de demeurer membres du Commonwealth. Je demande à tous les Canadiens si les mesures d'apaisement sont avantageuses. Relisons l'histoire et nous verrons que la réponse est non. Je demande de plus si une capitulation à Berlin éliminerait les crises mondiales. Là encore, l'histoire répond non. En fait, il y a de fortes chances que les crises deviennent plus fréquentes, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure.

Puis-je rappeler aux membres du comité que toutes les nations membres de l'OTAN se sont engagées, aux termes de la charte des Nations Unies, à régler tout différend international dans la paix, la sécurité et la justice. L'OTAN n'est pas une organisation d'offensive mais strictement de défense. L'automne dernier, le bloc communiste a provoqué la fièvre aux Nations Unies. L'Organisation a été menacée comme jamais auparavant, ce qui a fait comprendre au monde libre la rigueur de la

guerre froide dans laquelle nous sommes plongés.

Il est intéressant de relever qu'au récent congrès de fondation du Nouveau parti démocratique, une motion préconisait le retrait du Canada de l'OTAN. La motion n'a pas été adoptée, mais je ferai remarquer au comité que les mêmes éléments existent encore dans le parti et en constituent l'aile gauche, radicale et vociférante. Je me demande de qui ils sont les amis et qui ils encouragent, ceux qui préconisent une telle action. Ils n'appuient certainement pas l'Ouest.

Je parlerai brièvement de l'OTAN et du NORAD, la première qui est l'organisation de défense de l'Europe et la seconde l'organisation de défense de l'Amérique du Nord. Je le répète, jamais les Nations Unies n'ont dû s'affirmer autant que l'automne dernier. Si les Nations Unies étaient anéanties, sur quoi le monde pourrait-il s'appuyer pour régler les problèmes mondiaux dans la paix? En dépit de leur valeur indéniable, on s'est servi des Nations Unies comme d'un instrument de propagande politique. Les attaques sans précédent auxquelles l'Organisation a été en butte l'automne dernier montrent bien que le bloc soviétique veut l'anéantir.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a travaillé sans relâche pour le désarmement, tant à Genève qu'aux Nations Unies et en toutes circonstances. Comment pouvons-nous continuer à négocier de bonne foi lorsque des accords solennels ne comptent pas plus que de simples chiffons de papier? Malgré tout, le ministre a réitéré aujourd'hui le désir du Canada de négocier avec calme et sang-froid afin de trouver une solution utile à nos problèmes.

En 1945, cinquante-cinq nations ont signé la charte des Nations Unies. Comme on l'a dit plus tôt, notre premier ministre a assisté à cette réunion à San Francisco. Aujourd'hui, l'Organisation compte cent membres. Pour qu'elle survive et puisse servir l'humanité, il faudra y apporter des changements.

L'OTAN a pris naissance à la suite du coup d'État de 1948 en Tchécoslovaquie et a été inspirée par la crainte que la Russie veuille s'emparer de l'Europe. L'un des objectifs de l'OTAN n'a pas encore été atteint, celui de la compréhension sociale, politique et économique entre les États membres de l'OTAN.

Depuis qu'il occupe son poste, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a toujours affirmé et répété que le Canada s'oppose absolument aux essais nucléaires.

Après trois ans d'attente, la Russie reprend soudainement les essais nucléaires. Pourquoi? Pour créer une atmosphère de peur. La peur est probablement l'arme psychologique la plus puisssante dont se sert la Russie et son opportunisme a été excellent. Si nous ne pouvons plus nous entendre au sujet des essais nucléaires, comment pourrons-nous nous entendre sur le désarmement? Le premier ministre a donné l'exemple en invitant le Canada et le monde entier à éviter l'hystérie, à demeurer calmes, à chercher à comprendre les lourdes conséquences, les menaces adressées à Berlin et à l'Allemagne, à nous montrer raisonnables mais fermes. Le retrait améliorerait-il nos positions? L'expérience et l'histoire répondent «non». Cela ne servirait qu'à montrer au monde que notre engagement à protéger les droits, engagement que les États-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS ont pris en 1945 et réitéré à la cessation du blocus de Berlin en mai 1949, que ces garanties ne valaient rien et que nous n'étions pas prêts à les respecter. Les Canadiens devraient songer à nos engagements solennels et aux désastreux résultats qu'entraînerait leur répudiation.

J'ai suivi avec un vif intérêt le discours relatif à l'Amérique du Sud. Le vent tourne. Le monde envie les progrès du Canada, des Amériques et de l'Occident. Chose étrange, cependant, certains gouvernements semblent parfois ne pas comprendre que c'est grâce à la liberté accordée à l'individu par la démocratie, à l'aptitude du particulier à jouir des fruits de son travail, que le Canada et les Amériques ont pu atteindre ce niveau de vie si élevé en moins de trois siècles. Je pense que c'est fondamental. Il faut qu'individuellement l'homme soit libre, et quand il l'est il peut bénéficier des fruits de son travail sans être molesté par les gouvernements.

J'aimerais maintenant dire un mot de l'aide aux pays étrangers et d'autres aspects des affaires extérieures. Pour ce qui est de l'aide aux pays étrangers, les Canadiens en général approuvent nos programmes. Cependant, je suis d'avis qu'un nombre grandissant de nos compatriotes commencent à mettre en doute l'efficacité de ces programmes. Les Canadiens sont généreux. Ils considèrent l'aide aux pays étrangers comme un problème chrétien, mais ils commencent à se demander à quoi correspondent, dans le concret, les dollars que nous envoyons à l'étranger. Ils ne croient pas en un Plan de Colombo appelé à se perpétuer indéfiniment. J'ai toujours cru qu'il fallait augmenter l'aide destinée à l'éducation, et c'est ce que j'ai toujours préconisé. Quelle est la meilleure façon d'y arriver? A mon avis, il vaut mieux dispenser l'enseignement technique dans les pays mêmes qui bénéficient de notre aide; mais peut-être est-il plus avantageux de dispenser les autres sortes d'enseignement en faisant venir au Canada les étudiants intéressés de ces pays. Je fais ici une affirmation très générale, mais je n'en reste pas moins convaincu que c'est la méthode la plus efficace, et j'espère qu'il sera possible

d'intensifier l'échange d'étudiants dans ce domaine de la diffusion de l'éducation dans les pays étrangers. Aux députés qui s'intéressent particulièrement à cet aspect des affaires extérieures, je recommande la lecture du rapport du comité des affaires extérieures qui a examiné ce problème en détail.

Comment la masse des citoyens des nouvelles nations d'Afrique et d'ailleurs peut-elle atteindre à un niveau de vie supérieur? Les barrages et autres travaux tangibles sont certes spectaculaires, mais profitent-ils aux gens de ces pays qui se trouvent dans le besoin?

Je le répète, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le discours sur l'Amérique du Sud. Étant réaliste, je me demande comment 18 millions de personnes peuvent contribuer à accroître de façon appréciable le niveau de vie des innombrables millions d'humains qui vivent dans une abjecte pauvreté en d'autres pays du monde? A moins que les gouvernements de ces pays en particulier ne soient prêts à collaborer et à aider—je sais que le nôtre y est disposé—à moins qu'ils ne soient prêts à faire en sorte que ces gens puissent jouir du fruit de leur labeur, tout ce que nous pouvons faire risque d'être vain.

Avant notre siècle, l'esclavage garantissait un haut niveau de vie à un petit nombre, en maintenant les autres dans une condition sociale inférieure. La démocratie est à l'opposée de cela, et la liberté constitue la solution de ces problèmes.

J'ajouterai quelques mots au sujet du Commonwealth. J'envisage avec une certaine crainte et de l'inquiétude les événements survenus récemment au sein du Commonwealth. Sans excuser les actes d'un membre particulier du Commonwealth, je trouve que les pays du Commonwealth ont maintenant la voie libre pour s'immiscer dans les affaires internes d'une nation sœur. Cela pourrait entraîner la destruction du Commonwealth. Rien ne pourrait faire plus plaisir aux Russes. Comme je l'ai dit tantôt, le Commonwealth est l'agent le plus puissant au service de la paix dans le monde. Tâchons de le maintenir et de le renforcer en favorisant la compréhension entre les pays qui en font partie. Souhaitons que la sagesse et la compréhension l'emportent. Le dilemme ou le problème actuel est d'assurer la liberté d'une façon ordonnée.

J'ai parlé brièvement de l'Organisation des États américains. Je tiens à féliciter le ministre qui a décidé dans sa sagesse d'être circonspect et d'attendre la suite des événements. La sagesse d'une telle politique s'est révélée en moins de quelques mois. Cuba et la République Dominicaine sont en ébullition. L'Amérique du Sud est sur le point de connaître de grands revirements. J'ai appris avec intérêt par le ministre que de vastes ressources inexploitées en Amérique du Sud n'attendent que l'intervention du capital et du travail pour assurer le salut du peuple. Voilà tout ce dont disposaient nos ancêtres lorsqu'ils sont arrivés au Canada, il y a trois, quatre ou cinq générations. Ils n'avaient rien d'autre que leurs deux mains, des économies et un esprit laborieux et persévérant. Voilà ce qui nous a permis d'atteindre au niveau de vie élevé que nous connaissons et d'autres peuples peuvent arriver aux mêmes résultats pour peu que leurs gouvernements leur en donnent la chance. Cependant, lorsque le grand nombre des citoyens se voit refuser la part des ressources à laquelle son travail lui donne droit, le communisme a beau jeu. Les gouvernements devraient se rendre compte de ce fait et disposer de leurs affaires internes de manière que les gens puissent participer à certaines des ressources qui se trouvent à leur portée et en jouir.

M. Matheson: Monsieur le président, je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répété deux fois au début de ses observations que nous nous réunissons en temps de crise grave. Une crise est à la fois une calamité et un avantage. A mon avis, cette situation est très dangereuse, et celle à laquelle nous faisons face, à Berlin, est précisément de cet ordre. Elle est lourde de péril, mais elle offre également une magnifique occasion. Outre le courage, la foi et l'esprit de sacrifice, vertus impérissables, ce qu'il nous faut aussi c'est de l'imagination. Nous osons espérer que le Canada pourra participer à la solution d'une situation dangereuse et menaçante pour le monde.

Le Dr. John MacMurray, récemment de l'université Queen's, a déjà déclaré ce qui suit:

> La liberté fait partie de notre nature. Mais notre nature nous dépasse, de sorte qu'il faut la désirer et l'atteindre. L'obstacle, c'est notre crainte et le désir de sécurité qui l'exprime. De sorte qu'en présence de chaque crise, nous avons à choisir librement entre la liberté et la sécurité. Si nous choisissons la sécurité, et que nous en faisons notre but, nous perdons la liberté, et constatons qu'en définitive la sécurité nous échappe. Si nous choisissons la liberté, alors nous sommes empêchés de viser à la sécurité, car cela reviendrait à imposer notre servitude à d'autres. Si nous choisissons la liberté, nous pouvons alors trouver la sécurité que nous cherchons,...

Cela nous est peut-être utile aujourd'hui. La seule formule sûre est la liberté, la liberté des gens que nous nous sommes engagés à appuyer.

Quelques députés, notamment celui de Kootenay-Ouest, je crois, ont parlé de certains entretiens qu'ils ont eus cet été avec leurs commettants. Pour ma part, j'ai constaté à

peu près la même chose que l'honorable député de Kootenay-Ouest. Je me suis rendu compte que bien des gens, que je respecte et qui, chose étrange, avaient des vues politiques conservatrices, se sont dits d'avis que Berlin ne valait pas le moindre risque. Pourquoi nous intéresserions-nous à un petit point de la mappemonde situé à 110 milles derrière le rideau de fer, au nord de la Tchécoslovaquie, tout près de la frontière polonaise? Ce n'est pas sans intérêt que j'ai noté que les tenants de cette thèse étaient des anciens combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale, la plupart de la première. J'ai alors pensé que la haine des années passées et l'épreuve de la guerre ont, dans une certaine mesure, imprégné et influencé notre manière d'envisager la question.

J'ai aussi entendu d'autres avis, notamment celui de l'ingénieur d'une importante industrie de ma ville. Il a laissé entendre qu'il serait possible d'attaquer de front, en proposant, par l'entremise de puissances comme la nôtre, de constituer à Berlin un quartier général auxiliaire des Nations Unies. J'ai entendu un certain nombre de participants au concours clos d'échecs qui s'est déroulé la semaine dernière au Canada dire «Non, Berlin est d'importance vitale». Nous connaissons l'Europe centrale ainsi que la réaction de bon nombre de gens vivant derrière le rideau de fer en cas d'abandon de nos positions actuelles à Berlin. Tous ces éléments exercent à l'heure actuelle sur nous une certaine influence. Nous ne pouvons nous empêcher de nous rappeler les diverses démarches pacifiques entreprises avant la seconde guerre mondiale afin d'établir la sécurité, mais qui, loin d'atteindre ce but, nous ont, au contraire, précipités dans une guerre de grande envergure. Compte tenu de toutes ces choses, il faut bien nous dire que nous n'avons pas d'autre choix et que nous devons donner tout notre appui à ceux qui cherchent à protéger Berlin contre toute attaque.

D'autre part, soyons justes et raisonnables, ayons l'esprit plus ouvert que ne l'ont eu jusqu'ici nos grands amis et parents de l'autre côté de notre frontière méridionale. Je donnerai maintenant lecture d'un passage tiré d'un article du docteur Louis Fischer, intitulé: «L'antagonisme soviéto-américain». Cet article date de juillet 1959.

> Ces dix dernières années, un million d'Allemands de l'Est se sont échappés pour se rendre à Berlin-Ouest. En 1958 seulement, 240,000 Allemands de l'Est se sont réfugiés à Berlin-Ouest. Nous connaissons ces chiffres, parce que, dès leur arrivée à Berlin-Ouest, ces réfugiés s'inscrivent pour recevoir des secours et des frais de transport vers l'Allemagne de l'Ouest; on peut ainsi les compter. Des fugitifs de 1958, 200 étaient professeurs d'université; 3,100 étaient instituteurs, et 1,200 médecins, dentistes et vétérinaires. On dit que l'Allemagne de l'Est a recruté des médecins tchèques et polonais pour ses hôpitaux. L'exode de l'Allemagne de l'Est en passant par Berlin-Ouest se poursuit au rythme de 20,000 par mois.
>
> Ce flot de talent humain ne draine pas seulement l'Allemagne de l'Est qui compte 17 millions d'habitants, mais constitue la pire sorte de propagande anti-communiste dans le monde entier. Elle bouleverse la stabilité du régime allemand de l'Est. La faculté de s'échapper est une liberté et un régime totalitaire ne peut la tolérer.
>
> C'est pourquoi Khrouchtchev souhaite fermer la brèche par où s'échappent ces gens; il veut réparer ainsi la déchirure faite dans le rideau de fer.

L'auteur, qu'on a appelé un grand spécialiste en ce domaine, et qui a donné des conférences à New-York, nous dit que la situation est devenue très grave du point de vue des Russes. C'est ce qu'il faut reconnaître. Au cours des deux dernières années, la situation s'est sans doute aggravée à leurs yeux.

Un peu plus loin, l'article relève une autre chose que nous pourrions considérer comme intéressante. Je soulignerai à nouveau que l'auteur parle de la situation qui se présentait il y a deux ans. Il dit ceci:

> Les puissances occidentales ne se retireront pas de Berlin-Ouest. Certains s'effraient de cette perspective. Mais il ne faudrait pas s'abandonner à la panique. Staline a essayé de prendre Berlin-Ouest en 1948; et lorsque le pont aérien occidental l'en a empêché, il a abandonné la partie. Les communistes chinois ont essayé de saisir Quemoy et Matsu, auxquels ils ont d'ailleurs droit, à mon avis; mais quand ils se sont heurtés à une certaine opposition, ils s'en sont abstenus. Khrouchtchev a créé, en février 1958, la crise turco-syrienne dans son laboratoire d'essai. Mais quand personne n'a sourcillé, il n'a rien entrepris. Au moment de la crise de Suez, Moscou a menacé de lancer des missiles sur la rande-Bretagne. Si l'on considère le moment où a été formulée cette menace, la date où elle a été faite, ainsi que les circonstances, je crois qu'il s'agissait d'un bluff. En tout cas, quand les la Grande-Bretagne. Si l'on considère le moment Américains ont, effectivement, débarqué au Liban, les Soviets n'ont pas réagi.

Je dirais donc, monsieur le président, que si nous restons fermes, il n'y aura peut-être pas de guerre. En tout cas, il faut rester fermes. D'autre part, nous devons nous rendre compte que le problème est grave, qu'il a toujours irrité une grande puissance, c'est-à-dire l'Union soviétique. Cette même situation a certainement irrité aussi certains Allemands, alors qu'elle était une source de grande satisfaction pour bon nombre d'autres. Le Canada est peut-être le pays qui pourrait envisager la question avec plus de souplesse que ne peut le faire une grande puissance, comme les États-Unis. Cette pénétration, si proche de la Pologne, et s'étendant au nord de la Tchécoslovaquie, pourrait constituer une occasion extraordinaire. La seule façon de sortir de cette épouvantable situation qu'est la guerre froide, c'est d'user de clairvoyance, et d'une clairvoyance telle qu'elle n'occasionnera pas d'ennuis et de bouleversements, mais permettra éventuellement d'en arriver à des

troupes qui ne sont pas pourvues d'armements nucléaires doivent rester sur place et donner suite à toute initiative que nous puissions prendre en ce moment, afin de tenir jusqu'au bout. Avec la grâce de Dieu, les choses reviendront à l'état normal.

Dans les circonstances, nous devons être capables d'autocritique. Je suis convaincu que nous ne l'avons pas toujours été au cours des dernières années. Le gouverneur Stevenson a déclaré que l'autocritique constitue l'élément le plus important d'une démocratie. Il a appelé l'autocritique «l'arme secrète de la démocratie». Nous n'avons pas suffisamment pratiqué l'autocritique et dans ce nous, j'inclus, bien entendu, nos voisins.

Il y a certains faits qu'il ne faudrait pas oublier ici. Tout au long de l'histoire des rapports russo-canadiens, à l'exception du différend au sujet de la mer de Béring il y a un certain nombre d'années, il me semble qu'il n'y a jamais eu, entre nos deux pays, rien qui ressemblât à un conflit armé. La nation russe actuelle est née de la révolution de 1917, année de ma naissance. C'est une nation très jeune. Les députés se souviendront tous de l'irritation qu'ils ont éprouvée devant l'attaque des puissances occidentales. Nous n'adoptons évidemment pas leur doctrine et nous devons nécessairement être leurs adversaires à bien des points de vue. Toutefois, je poserai au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question suivante: «Oserons-nous, au cours des négociations qui se déroulent, oublier que la Russie a perdu, au cours de la deuxième guerre mondiale, un nombre d'hommes égal à toute la population du Canada, qu'elle craint l'Allemagne d'aujourd'hui et qu'il y a des raisons très réelles pour lesquelles notre attitude devrait être prudente et considérée. A un homme aussi capable que celui qui m'a parlé, que le parti conservateur de ma circonscription tient en haute estime et qui me disait: «Non, ces Allemands sont les gens qui ont posé des problèmes au monde autrefois, et il y a lieu de les surveiller»—il avait servi dans les forces armées canadiennes au cours de deux guerres, comme d'ailleurs les principaux orateurs du présent débat—je dirais qu'il y a lieu de faire preuve d'une sincère compréhension pour le point de vue des Russes, qu'il faut avancer avec précaution et voir, de concert avec eux, s'il n'y a pas quelque faible possibilité d'améliorer un peu la situation.

Nous devons nous rappeler que cette grande nation que nous aimons—je parle des États-Unis—a de fait inventé la bombe, que c'est cette nation qui, pour servir ses propres fins et peut-être obéir à sa sagesse, a laissé tomber cette bombe et détruit deux grandes villes niponnes. C'est cette nation qui a fait survoler la Russie par des appareils U-2 il n'y a pas tellement longtemps et qui, sous le régime d'un jeune président dévoué et idéaliste, a envahi Cuba. Nous sommes les meilleurs amis de cette nation et si nous sommes vraiment ses meilleurs amis nous devons être francs et disposés à exprimer des vues un peu indépendantes.

Il me semble assez étrange qu'il y ait à la tête de notre pays un gouvernement porté au pouvoir surtout à cause de sa théorie selon laquelle jusqu'à un certain point nous subissons malheureusement l'influence des États-Unis en matière économique et sous d'autres rapports, et que lorsqu'il s'agit de questions internationales ce gouvernement déclare: «Où vous irez, nous vous suivrons et nous agirons exactement comme vous.» En adoptant une attitude aussi servile, il me semble que nous ne servons pas les intérêts de nos meilleurs amis, les Américains. Je crois que nous sommes en une époque extrêmement critique et que les heurts entre le Canada et la Russie, exprimés par des discours, aux Nations Unies ou ailleurs, ne servent absolument à rien. Nous devons encore nous rappeler que, malgré toutes les récentes découvertes scientifiques et techniques, la Russie n'a jamais reçu de notre part un mot de félicitations. Une seule fois que je sache, le Canada a réellement eu un sentiment d'amitié pour la Russie ou quelqu'un de ses dignitaires. Nous détournons presque la tête lorsqu'une personnalité de l'Union soviétique passe par notre pays. Nous croyons que ce sont des gens qui peuvent nous détruire. Mais le seul moyen de parer à cette terrible situation qui va s'aggravant en raison du strontium 90, ce danger de radiation dont les effets peuvent se faire sentir sur la génération future même si la guerre n'éclate pas, c'est la perspicacité, un certain esprit de compréhension; il faut être aussi bon voisin que possible. Nous avons entendu tellement de discours au Canada, qui sont devenus presque des clichés, à propos de l'âge d'or entre la Grande-Bretagne et les États-Unis et, à d'autres périodes, entre le Royaume-Uni et la France. Voilà le rôle dont nous parlons comme étant celui du Canada. Ne se peut-il pas que notre destinée soit d'être comme un rampart entre notre voisin du Nord et notre voisin du sud? Pour moi, ce n'est pas impossible, si nous savons voir l'avenir dans une perspective profonde et générale. Je n'aime pas entendre des critiques, comme on en a déjà faites à diverses reprises—je ne parle pas de ce soir, mais d'autres occasions—à propos du premier ministre Nehru. J'ai bien l'impression que, dans le domaine des relations internationales, chaque fois que le Canada s'éloigne de la pensée de l'Inde, il s'expose à des difficultés.

Je partage l'avis que peut-être un pays du Commonwealth ne peut s'immiscer dans les affaires d'un autre État.

On a parlé ce soir de l'archevêque Makarios de Chypre. Je me souviens d'un entretien que j'ai eu il y a quelques années avec le secrétaire d'État du temps. A ce moment-là, le différend de Chypre me préoccupait beaucoup et j'ai donc posé des questions à cet homme éminent dans les affaires internationales. Je lui ai demandé pourquoi nous n'adoptions pas une attitude plus rigide à l'égard de Chypre. Je me rappelle bien la réponse qu'il m'a faite alors. Voici ce qu'il m'a dit: «Je comprends fort bien ce que vous ressentez à l'égard de Makarios, mais je crois que la seule façon de gagner ces gens, c'est de les comprendre, de céder un peu. Si la Grande-Bretagne cède à Makarios au moment opportun, je pense qu'un jour Chypre fera partie du Commonwealth.» Pour revenir à ce qu'a dit le préopinant, je pense qu'en fait au moment malheureux où l'Afrique du Sud sortait du Commonwealth, la nouvelle nation cypriote y rentrait. Tout est possible avec de la bonne volonté, de la compréhension et de la patience. Nous devons faire montre de souplesse. Nous devons nous rendre compte que la haine pour les autres n'arrange rien du tout. Il y a autre chose que je tiens à signaler. Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion d'entendre à Kingston un homme du nom de Rudolph Pechel, éditeur allemand de marque. C'était un des défenseurs de la liberté. Il a montré que les Allemands pouvaient très difficilement obtenir de l'appui, de quelque côté qu'ils se soient tournés, pour résister à la tyrannie nazie. Les gens refusaient de croire, a-t-il expliqué, qu'un mouvement de résistance avait pris forme en Allemagne. Ses observations, prononcées dans le cadre des conférences subventionnées par la fondation Charles Dunning, il les a terminées en faisant remarquer que nous ne devons pas oublier ces considérations lorsque nous songeons à la jeunesse de l'Europe orientale. Les liens qui nous unissent aux gens qui ont besoin d'espoir, voilà sûrement l'un des éléments qui donnent à Berlin son importance. J'aimerais maintenant citer quelques paroles de notre bon ami, M. Alastair Buchan. Il parle en connaissance de cause de ce moment critique alors que les instruments militaires, tout en demeurant une réalité de conflits politiques, ont acquis une vie pour ainsi dire autonome, devenant une source distincte de tension et de danger. Ces considérations sont très bien exprimées par l'article de M. Kenneth McNaught, qui s'intitule «Le Canada doit se retirer de la course aux armements». Nous accordons notre appui à notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le félicitons sincèrement de son esprit d'initiative, sa ténacité et l'assurance qu'il a fournie que nous maintiendrons cette attitude. J'espère que nous serons inflexibles dans notre opposition aux armes atomiques. La seule façon de résister à cette puissance nucléaire, c'est, bien sûr, de lui opposer notre force morale et des troupes d'élite qui soient prêtes à prendre leur place dans une guerre non nucléaire et, en hommes libres, symboles de la grande famille des Nations Unies, de relever le défi partout où on le lance. Permettez-moi de terminer en citant les paroles suivantes de M. Alastair Buchan, fils distingué d'un ancien gouverneur général du Canada:

> ...nous sommes à la veille d'un changement radical de la balance du pouvoir dans le monde, telle qu'elle s'est maintenue au cours des quinze dernières années, en ce sens que l'axe de la tension mondiale est sur le point de changer de direction, passant «d'est-ouest» à «sud-est-nord-ouest» ou même à «nord-sud». Dans ce cas, nous n'avons pas de temps à perdre, puisque les gouvernements et les programmes tarderont inévitablement à s'adapter à la réalité, pour tâcher de découvrir les secteurs d'intérêt qui nous sont communs avec l'Union soviétique. Que deux puissances de l'ampleur de la Russie et des États-Unis restent emmurées dans leur implacable hostilité parce qu'elles ne peuvent surmonter les obstacles résultant de la concurrence des techniques militaires, et ce, après que les raisons politiques de cette hostilité se soient transformées en un élément approchant d'une cause commune contre de nouveaux dangers, ce serait là l'une des plus grandes tragédies de l'histoire mondiale.

Le seul espoir que nous, Canadiens, puissions nourrir, c'est que nous traverserons cette crise, que les hommes mettront leurs nouveaux jouets à l'essai, qu'ils vieilliront et apprendront à s'aimer les uns les autres. Notre attitude doit s'inspirer de la dignité, du courage, de la souplesse et de la compréhension. Notre rôle ne devrait pas être celui d'un honnête courtier, car nous ne sommes peut-être pas assez importants pour le jouer. Peut-être notre ligne de conduite, dans le domaine des affaires extérieures, devrait-elle consister à donner quelques milliers de dollars à quelqu'un comme «Rocket Richard» pour lui permettre de faire le tour de la Russie avec quelques amis.

Tout bien considéré, la Russie, notre ennemi commun, est le pays que nous aimions il y a quelques années. C'est le pays de Tolstoï, de Chekhov, de Dostoïevski, celui de la musique et des arts. Rien n'est impossible, nous ne devons pas l'oublier. Nous avions un autre ennemi il y a 21 ans, et nous en avons encore eu d'autres dans le passé. Nous sommes maintenant en face d'une crise, d'une catastrophe, mais aussi d'une occasion qui se présente. Nous pourrons peut-être en sortir et, avec l'aide de notre sympathique secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concourir effectivement à la solution du problème terrifiant auquel le monde est en butte à l'heure actuelle.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, je veux faire allusion à un voyage que j'ai fait l'an dernier. A titre de membre d'une délégation canadienne, je me suis rendu à Tokio pour assister à la 49e conférence de l'Union interparlementaire mondiale.

Après la conférence, en compagnie de l'honorable sénateur et Mme Dessureault, mon épouse et moi-même nous sommes rendus à Taïpeh pour visiter Formose. C'était la première fois qu'un député canadien se rendait à Formose.

Nous avons été reçus avec courtoisie. Nous avons séjourné quelques jours à Formose. Nous avons visité cette île enchanteresse. Nous avons pu constater qu'il y régnait une liberté totale et complète, contrairement à la situation qui existe en Chine rouge, où la persécution règne et où de nombreux missionnaires, tant catholiques que protestants ou membres d'autres dénominations religieuses, ont sacrifié leur vie puisqu'ils ont été tués, fusillés ou emprisonnés.

A Formose, nous avons rencontré le général et Mme Tchang Kaï-Chek. Nous avons été grandement impressionnés par tout ce que nous avons vu, mais ce qui m'a frappé davantage au cours de ce voyage en Orient, ce sont les réformes agraires qui ont été adoptées au Japon et à Formose, et ce sans persécution ni effusion de sang. Ces réformes agraires constituent un contraste frappant avec celles qui ont été effectuées en Chine rouge, où l'on a fondé les communes à coup de persécutions.

Monsieur le président, je parle à titre personnel, sans engager qui que ce soit du côté ministériel, mais je dois vous avouer que j'ai été surpris qu'il n'y ait pas d'ambassade canadienne à Formose, tandis que depuis de nombreuses années la Chine libre a son ambassade ici, à Ottawa.

On parle actuellement de la reconnaissance de la Chine rouge par le Canada. Certains députés en ont parlé. Quant à moi—et je parle toujours à titre personnel—je ne serais pas en faveur que le Canada reconnaisse la Chine communiste, parce que nous avons des principes opposés. Nous sommes associés à des nations amies, nous luttons pour la liberté et la paix; je crois donc que l'on décourage rait les peuples, surtout ceux du sud-est asiatique, si notre pays reconnaissait la Chine rouge.

J'ai été fort étonné de voir ces 12 millions de Formosans faire tant de sacrifices et tant travailler pour la paix, pour reconquérir leur mère patrie, qui est aujourd'hui sous le joug d'un gouvernement dictatorial.

Il serait malheureux, à mon sens, que notre pays reconnaisse la Chine communiste. Il faut préférer le leadership de Washington à celui de la Havane. D'ailleurs, s'il fallait que nous reconnaissions la Chine rouge, nos relations avec les États-Unis seraient plutôt vacillantes.

Monsieur le président, je veux énumérer rapidement quelques-unes des raisons qui motivent mon refus de reconnaître la Chine rouge et mon opposition à ce qu'elle soit admise au sein des Nations Unies.

1- Il n'est pas un seul article de la Charte des Nations Unies que la Chine rouge n'ait pas violé.

2- Elle n'a pas encore fait la paix en Corée avec les troupes des Nations Unies. Les Nations Unies ne peuvent accepter un gouvernement qui, d'après le droit international, est encore en guerre contre les Nations Unies.

3- La Chine rouge prône dans tout le sud-est de l'Asie l'affaire du Nord-Viet-Nam. Elle a attaqué le Viet-Nam. Elle a fait des sorties en Inde, en deça des frontières.

4- La Chine rouge est accusée, devant les Nations Unies, de génocide au Tibet.

A mon sens, on ne peut accepter, au sein d'un organisme international dont le but est d'établir la paix entre les nations par la discussion et non par le combat, un pays dont le chef proclame lui-même que la seule puissance est celle qui sort de la bouche d'un fusil.

A cause de circonstances historiques, l'empire russe, avec ses colonies soviétiques, fait partie des Nations Unies, et déjà ébranle les fondations par des propositions qui tendent à réduire cette institution à l'impuissance.

M. Khrouchtchev a déclaré lui-même, lorsque M. Boland, président de l'Assemblée générale, brisa son marteau en rappelant M. Khrouchtchev à l'ordre, que cela était un symbole de la désagrégation des Nations Unies.

Si, avec la présence de l'URSS aux Nations Unies, les débats tournent déjà en rond, il n'est pas souhaitable d'y compter un pays comme la Chine rouge. Si la Chine rouge est admise aux Nations Unies, à mon sens, c'est la fin de l'organisation des Nations Unies. J'aime un organisme international qui rend d'immenses services à toutes les nations, surtout par ses organismes subsidiaires tels que l'UNESCO, la FAO et l'ONS.

Je ne veux pas voir la Chine rouge aux Nations Unies, car on porterait un coup terrible à la Chine libre qui a toujours respecté la Charte des Nations Unies et qui vit sous la menace constante de la Chine rouge. Si les Nations Unies acceptaient la Chine communiste, ce serait la destruction de cet organisme. Ce serait préparer des funérailles de première classe à l'Organisation des Nations Unies qui, la première, n'aurait pas été fidèle à l'esprit et à la lettre de sa Charte.

L'honorable sénateur Dessureault et moi-même avons grandement apprécié notre visite au Japon et en Chine libre. Nous avons

pu constater l'importance de Formose pour les pays du sud-est asiatique. Je crois que la défense de Formose est essentielle non seulement à la survivance des peuples libres mais est nécessaire pour enrayer le communisme dans les pays du sud-est asiatique. Si, par hasard, on n'appuyait pas Formose, je crois que nous y perdrions beaucoup et que tous les peuples du sud-est asiatique tomberaient sous le coup du communisme.

Monsieur le président, je voulais faire ces quelques remarques personnelles afin d'exprimer mes remerciements au gouvernement de la Chine libre qui nous a reçus si aimablement.

(Traduction)

Mlle LaMarsh: Monsieur le président, au début je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat si important, et je le fais maintenant poussée par une grande témérité. Je ne le fais pas à titre d'homme d'État, non pas à titre de spécialiste de la politique étrangère, mais à titre de Canadienne qui a acquis la plupart de ses connaissances grâce aux hommes publics, grâce aux déclarations du gouvernement actuel du Canada et de ceux d'autres pays, grâce également aux reportages dans les journaux. Au cours des vacances, j'ai essayé d'apprendre des gens avec qui je suis venue en contact dans ma région et ailleurs l'opinion du peuple canadien en ce qui a trait à la crise de Berlin, qui n'était vraiment qu'un petit nuage à l'horizon lorsque nous avons quitté la Chambre verte en juillet et qui a pris des proportions si horrifiantes et un aspect si sombre.

Je ne puis dire qu'au cours des dernières semaines j'ai constaté qu'il y avait unanimité même parmi mes commettants, encore moins parmi la foule des autres Canadiens avec qui je me suis entretenue. Donc, je n'essaierai pas de parler au nom de tous les Canadiens, ni au nom de tous les gens de ma circonscription, ni même, monsieur le président, au nom de la majorité d'entre eux.

Il n'y a pas de doute, je crois, que le débat où nous nous sommes engagé dès le jour de notre retour possède tous les éléments qui pourraient en faire la discussion la plus importante qui ait eu lieu, non seulement au cours de la présente session, mais au cours de la présente législature et peut-être même des législatures précédentes. Loin d'espérer qu'un petit nombre de députés prennent part au présent débat, je souhaite que la plupart des députés examinent leur conscience et donnent au gouvernement ce à quoi il a droit, c'est-à-dire leurs vues les plus sûres, et qu'ils expriment leurs opinions et celles du peuple. Dans mon étude de la question, je ne me laisse pas aveugler par des considérations de parti. La survivance n'est pas une question qui se prête à la politique de parti. De fait, il ne s'agit même pas d'une question de nationalisme ou d'internationalisme. Peut-être ceux qui font partie du présent Parlement, d'autres Parlements ou congrès du monde, ont-ils aujourd'hui à traiter du plus important des problèmes.

Je fais miennes les observations de beaucoup de ceux qui ont déjà pris la parole et particulièrement celles du député de Leeds. Pour nous, Canadiens, qui n'avons jamais été bombardés, qui n'avons jamais vu d'enfants décapités, de bras ou de membres éparpillés dans les rues, qui n'avons jamais vu nos monuments publics et nos demeures s'écrouler en ruines autour de nous. Pour nous, Canadiens, dont certains ont porté l'uniforme, mais dont la majorité ont appris tout cela par les reportages cinématographiques, les films et la presse, il est facile d'être intransigeants. Il nous est facile de dire que nous fixons telle ou telle limite, au delà de laquelle nous prendrons les armes. Je suis portée à croire que bien des Canadiens de ma génération qui ont un jour porté l'uniforme de leur pays sont encore disposés, à titre de Canadiens, quelle que soit leur origine ethnique, la région du pays d'où ils viennent, à revêtir encore l'uniforme de Sa Majesté si le pays les appelle, mais quel ne serait pas leur effroi s'ils devaient le faire. Je ne crois pas qu'ils le feraient cette fois avec l'impression d'aboutir à une certaine paix.

Je me souviens du moment où les premières bombes atomiques ont fait leur apparition vers la fin de la dernière guerre et où elles ont été inscrites à notre vocabulaire. Bien des gens ont refusé d'en tenir compte et déclaré qu'à la dernière guerre, cette horreur qu'étaient les gaz n'avait pas été employée et que le genre humain ne s'abaisserait jamais assez pour faire la guerre atomique. Malgré cela, quatre ans après le jour où nous avons commencé à voir les perspectives qu'offre l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ce mois-ci après que l'URSS a lancé son premier spoutnik dans l'espace, nous en sommes venus, dans notre pays et dans le monde, à nous demander si ceux qui siègent en cette enceinte et ceux qui les y ont envoyés existeront encore dans un an.

A propos de survivance, il y a ceux qui disent qu'il y aura toujours des survivants et que ceux-ci pourront recommencer à neuf. Le fond même du débat sur Berlin se résume à ceci: risquons-nous notre avenir, l'avenir de tout l'univers, des nations non engagées, des pays engagés, de ces millions de gens dans le monde qui ne savent même pas que Berlin existe, et encore moins que cette ville est à l'origine d'une crise? Devons-nous décider

rapports harmonieux. M'est avis que nos maintenant quoi faire? A mon humble avis, monsieur le président, je ne crois pas.

Cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait une brève déclaration et je dois avouer que, tout d'abord, ses paroles m'ont profondément inquiétée parce que les choses que, selon lui, le Canada est prêt à défendre, sont des choses qui, à mon sens, ne prêtent pas à controverse. Il a dit que le Canada veut la paix, qu'il veut la mise au ban des armes nucléaires et des essais nucléaires, qu'il appuie les Nations Unies, qu'il respecte nos alliances, y compris celle de l'OTAN. Il n'y a pas un pays, pas un seul citoyen dans le monde, à mon avis, qui ne serait pas d'accord là-dessus. Je suis donc déçue, comme d'ailleurs il doit y en avoir beaucoup au pays qui sont déçus, à la pensée qu'on ne fait preuve ici d'aucune initiative, qu'il n'y a rien qui frappe, rien de décisif.

Ces dernières semaines, les Canadiens sont devenus de plus en plus inquiets. Que fera-t-on? Pour la plupart d'entre nous qui siégeons au Parlement, nous avons reçu des appels téléphoniques et des lettres; on nous aborde même dans la rue. Aurons-nous la guerre? Que se passe-t-il? Comment cela est-il arrivé? Où allons-nous? Il y a une vieille chanson écossaise qui s'intitule «Je sais où je vais.» La plupart des gens, je pense, aiment croire qu'ils savent où ils vont, et chacun veut avoir l'impression que le gouvernement sait où il va et où il mène son peuple.

A première vue du moins, je crois que le discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait aujourd'hui sera accueilli froidement et avec déception à travers le pays. Mais même dans les quelques heures qui viennent de s'écouler, on a peut-être amené les Canadiens à croire—et c'est ce qui arrivera si tous les députés participent au débat—que ce n'est pas tellement simple de dire: «Voici notre attitude: nous acceptons de négocier sur ceci, mais sur cela, non.»

L'honorable député d'Essex-Est a dit plus tôt aujourd'hui qu'à notre avis, en ce qui concerne Berlin, certains éléments ne peuvent faire l'objet de négociations, et quand je dis «à notre avis», je veux dire de l'avis des Canadiens et peut-être de l'avis du monde occidental. Jamais nous ne trahirons nos principes, jamais nous ne trahirons les autres hommes libres du monde. Je ne crois pas qu'il y ait un Canadien qui veuille que ses chefs manquent à ce principe. Ça n'avance à rien d'entrer dans une épicerie pour entendre quelqu'un dire qu'il s'inquiète de l'avenir de l'humanité et affirmer: «Je ne défendrai pas cette ville allemande; je ne défendrai pas l'Allemagne; j'ai déjà lutté pour détruire l'Allemagne». Nous entendons encore les voix de ces gens du Canada qui ont dit: «Je n'irai pas défendre l'Angleterre.» Il peut très bien arriver un jour que nous en entendions dire: «Je ne me battrai pas pour défendre la France; je ne me battrai pas pour défendre les États-Unis.»

Heureusement ou non, il ne nous est plus nécessaire de répondre à cette question, car il ne s'agit plus de défendre les Allemands, ni une petite ville, ni un secteur d'une ville qui se trouve à l'intérieur de l'Allemagne de l'Est. Ce qu'on attend de nous, c'est que nous prenions position et que nous manifestions clairement notre attitude en matière de liberté.

La liberté, voilà un mot dont on abuse énormément. Il prend des nuances bien diverses selon la personne qui le prononce. Dans ses discours, M. Khrouchtchev déclare qu'il est en faveur de la paix et de la liberté et je suppose qu'il dit vrai.

Le plus grand danger auquel nous ayons à faire face aujourd'hui, c'est la possibilité que nous perdions contenance, comme disent les Orientaux. Il est fort possible que les deux adversaires, la Russie et les États-Unis, adoptent des positions tellement rigides que l'un ou l'autre devra provoquer une guerre, qu'il le veuille ou non. Peu importe que l'on utilise des armes nucléaires dès le début ou que la guerre survienne parce que quelqu'un, d'un côté de la frontière, s'est servi d'un boyau et qu'une personne, de l'autre côté de la frontière, a répliqué en utilisant un gaz ou une bombe fumigène. Je suppose que tout le monde se rend compte qu'il importe peu comment le conflit prend naissance. Les Américains se sont déjà sentis justifiés d'utiliser une bombe nucléaire pour mettre fin à cet holocauste que fut la seconde guerre mondiale et il semble bien que, advenant un autre conflit, un des adversaires s'estimerait en droit de faire de même. Il importe peu que ce soit des bâtons, des cailloux ou mêmes des insultes qu'on se lance, cette bataille ne peut conduire qu'à une guerre qui détruira toute l'humanité. Il ne faut pas le permettre.

Dernièrement, à une réunion, le premier ministre Nehru a parlé des nations non engagées. Il a dit ce que tous savent, c'est-à-dire que le Canada se leurre quand il prétend pouvoir changer les circonstances actuelles, quand il agit comme s'il pouvait séparer les opposants et leur faire prendre les décisions qu'il veut. M. Nehru ne peut le faire pour le compte de l'Inde ni notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le compte du Canada.

Voici peut-être ce que nous pouvons vraiment faire. Nous pouvons interroger notre conscience, afin de connaître notre position et montrer ensuite de la fermeté. Ensuite, comme nation, par l'entremise du gouvernement et de son secrétaire d'État aux Affaires

extérieures, faire l'impossible pour tenir ouverte la porte aux négociations. Il est probable que directement nous ne pouvons rien dans les négociations. Probablement que nous ne pouvons nous-mêmes montrer le chemin qui par la négociation conduit au règlement. Il est peut-être mieux à ce moment-ci pour nous de tenir changeante la situation, de laisser la porte ouverte, de continuer à tout prix les rencontres entre les parties.

Nous savons qu'à une occasion, le Japon et les États-Unis étaient en pourparlers et que, pourtant, la guerre a éclaté. Les événements de la semaine passée, où nous avons vu l'URSS reprendre ses essais nucléaires, nous portent à croire que l'indignation morale du monde ne suffira peut-être pas à retarder l'échéance finale, mais tant que les deux puissances négocient, il n'y a que peu de chances que vienne la fin. Par conséquent, il se peut que la politique énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures cet après-midi soit la plus sage en ce sens que l'honorable représentant n'a pas adopté une attitude rigide, sauf pour ce qui est des principes défendus par notre pays. Il n'a pas dit à quoi le Canada s'oppose. Le ministre s'est montré prudent, discret et avisé. Ce n'est pas mon cas, monsieur le président. Je suis d'un autre tempérament. C'est pourquoi j'avais décidé d'écouter le débat sans y prendre part cet après-midi.

J'ai écouté des Canadiens et j'ai parlé à des Canadiens qui comprennent peut-être imparfaitement les problèmes qui se posent à nous, mais qui s'en remettront à leurs sentiments pour suivre les chefs du présent gouvernement ou d'un autre gouvernement ou bien pour opposer une résistance. Les Canadiens auxquels j'ai parlé croient que le mieux que le Canada puisse faire, c'est de ne pas laisser le bateau s'échouer, de ne pas permettre qu'on ferme la porte.

Peut-être avons-nous cru, au Canada, il y a quelques années, que grâce à l'importance grandissante de notre stature, depuis une vingtaine d'années, en tant que nation industrielle d'envergure, reconnue internationalement, nous bénéficiions d'une situation telle que tout le monde nous écouterait, et que nous pouvions nous maintenir ainsi. Nous nous sommes répété sans cesse que tel était le cas. Nos dirigeants universitaires, politiques et autres nous ont assurés que nous ne sommes pas une puissance coloniale, et que nous ne l'avons jamais été, de sorte que nous sommes tout désignés pour diriger les nations libres, non engagées et non coloniales.

J'ai entendu, ce soir, un député mentionner le destin du Canada. Il a parlé d'un destin multiple, il a dit qu'il fallait envisager l'avenir avec anxiété. Ce sont là des mots empruntés qui ne signifient rien. Aucune nation n'est prédestinée. Les pays ont le cran et le tempérament de leur peuple. Au cours de l'histoire de chacune, il y a un tournant, comme pour l'individu. Parfois, comme l'a dit un grand poète, ceux qui se bornent à attendre servent aussi. Peut-être faut-il maintenant que le Canada se contente de garder la porte ouverte. Peut-être ne devrions-nous pas préconiser en ce moment une politique catégorique. Il se peut que notre maturité vienne en partie du fait que nous sommes une nation surtout chrétienne qui croit avoir le droit de son côté et qui ne cherche pas à imposer ses vues aux autres. Peut-être devrions-nous demander seulement à nos amis de temps de guerre et de temps de paix et à ceux avec qui nous voudrions nous lier d'amitié dans l'avenir, qu'ils soient au nord, à l'est, au sud ou à l'ouest, peu importe, de se donner la main et de poursuivre les entretiens en vue d'un règlement constructif.

Actuellement au moins, il se pourrait que le peuple canadien ait à vivre son destin non en tirant du canon ou en défendant la frontière et en empêchant les autres de passer; non en brandissant des armes ni en augmentant sa puissance militaire; non en décidant de se préparer pour une grande guerre; non en dissimulant les Canadiens dans des abris souterrains; non en décidant de se servir d'une bombe, mais en décidant qu'il faut s'appuyer sur la force morale et spirituelle du pays dans les efforts à déployer pour maintenir tous les moyens possibles de négociation. La seule chose que nous puissions faire c'est peut-être d'aider les protagonistes de cette lutte gigantesque à continuer les négociations. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que la tension pouvant entraîner une destruction inévitable ne monte.

D'aucuns penseront peut-être que les quelques réflexions dont j'ai fait part au comité sont bien embrouillées. Certains exigent du gouvernement non seulement une politique, mais un plan d'action détaillé énonçant les moyens par lesquels nous pouvons imposer notre attitude au monde. D'autres penchent pour la neutralité en se disant qu'il appartient aux grands de ce monde de prendre les décisions et que nous survivrons ou périrons avec eux. Soyons donc ce lien dont a parlé l'honorable député de Leeds, cette cheville—c'est ainsi que Mackenzie King l'a appelée je pense —alors que l'Angleterre et les États-Unis étaient engagés dans un conflit aussi critique. Soyons donc cette cheville entre les deux

puissances et prions Dieu, monsieur le président, que rien ne vienne briser cette cheville.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je me demande si je puis dire qu'il est dix heures et demie?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Martin: Quels seront les travaux de demain?

L'hon. M. Churchill: Nous poursuivrons demain le débat sur les crédits des Affaires extérieures.

(A dix heures et demie, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RETRAIT DE L'AFRIQUE DU SUD, DE L'O.I.T.

Question nº 271—**L'hon. M. Martin:**

Pour quelles raisons le Canada s'est-il abstenu de voter lors de la présentation, par le Nigéria, d'une résolution sommant l'Afrique du Sud de se retirer de l'Organisation internationale du travail, comme il en est fait mention dans les journaux du 23 juin?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

La délégation du gouvernement du Nigéria a présenté à la conférence de l'OIT un projet de résolution qui condamnait la politique de ségrégation raciale poursuivie par l'Afrique du Sud et qui proposait que l'organe directeur engage l'Afrique du Sud à se retirer de l'Organisation.

Le Canada n'a pas caché qu'il réprouve la ségrégation raciale et qu'il espère un jour voir cette politique changée. Il est peu probable qu'un changement puisse être amené par des gestes qui visent à jeter l'Afrique du Sud hors des organisations internationales et qui ne peuvent que l'isoler davantage de la communauté internationale et de l'évolution qui marque les idées et les conditions mondiales. C'est ainsi qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Canada s'est opposé à l'imposition de sanctions économiques et autres contre l'Afrique du Sud. Mais il a appuyé une résolution qui, en termes modérés et raisonnables, faisait état de la grande inquiétude que cause dans le monde l'*apartheid*. Il semble que ces considérations jouent aussi pour la proposition faite par le Nigéria à l'Organisation internationale du travail.

A la Commission des résolutions et à la séance plénière de la conférence internationale du travail, le Canada a donné son appui à la partie de la résolution qui condamnait la ségrégation raciale, mais il s'est abstenu de se prononcer sur la totalité de la résolution qui, elle, demandait le retrait de l'Afrique du Sud de l'Organisation internationale du travail.

Outre la position générale du Canada sur cette question, il est d'autres considérations importantes qui avaient une valeur particulière dans les circonstances. D'abord, aucune disposition de la constitution de l'OIT ne permet d'obliger un État membre à démissionner. Ensuite, la résolution du Nigéria risquait de servir de précédent pour des résolutions semblables qui chercheraient à faire rejeter de l'Organisation d'autres pays dont les politiques économiques et autres ne seraient pas du goût de certains membres. Troisièmement l'Afrique du Sud a ratifié un certain nombre des conventions de l'Organisation internationale du travail, mais, à titre de pays non membre, elle échappe aux sanctions et aux responsabilités prévues pour les membres, de sorte que son retrait risquait d'être préjudiciable aux travailleurs sud-africains.

ANGOLA—PROTESTATIONS ET ASSISTANCE DU CANADA

Question nº 272—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement se dispose-t-il à exprimer publiquement et vigoureusement l'horreur de la population canadienne devant les mesures brutales de répression des autorités portugaises en Angola?
2. Le gouvernement canadien a-t-il assuré au gouvernement portugais que le Canada est prêt à prendre les dispositions voulues pour participer à des programmes propres à pourvoir au bien-être de la population de l'Angola?
3. Le gouvernement prend-il des mesures pour aider les dizaines de milliers de réfugiés obligés de quitter l'Angola pour le Congo?
4. Le gouvernement canadien participe-t-il aux efforts des Nations Unies en vue d'aider ces réfugiés?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. En appuyant la résolution A/RES/1603 (XV) du 22 avril 1961 de l'Assemblée générale, le gouvernement a montré l'inquiétude que lui causait la situation en Angola.

2. Le gouvernement canadien attend le rapport du sous-comité de l'Angola des Nations Unies pour examiner, à la lumière de ce rapport, les mesures qu'il conviendra de prendre.

3. Aucun appel international n'a été adressé au gouvernement canadien pour le prier de participer à l'aide aux réfugiés de l'Angola.

4. Les habitants de l'Angola qui se sont réfugiés au Congo reçoivent l'aide des organisations internationales telles que l'UNICEF et les sociétés de la Croix-Rouge. Le gouvernement canadien verse une contribution annuelle à l'UNICEF ainsi qu'à d'autres organismes des Nations Unies au Congo et il verse indirectement une contribution à la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

AIDE MILITAIRE DU CANADA AU PORTUGAL

Question nº 273—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas de vente ou de transfert au Portugal d'armes ou de toutes autres fournitures militaires de provenance canadienne, tant que ce pays poursuivra ses programmes d'action actuels?
2. Le gouvernement s'est-il pleinement assuré qu'aucune aide militaire que le Canada a fournie au Portugal n'a été, même indirectement, de quelque assistance à ce pays lors de ses opérations militaires en Angola?
3. Sinon, quelles dispositions prend-on pour s'assurer que l'aide militaire du Canada, déjà fournie au Portugal, n'est pas directement ou indirectement

utilisée pour renforcer les opérations militaires de ce pays en Angola?

4. Le gouvernement a-t-il l'entière certitude qu'aucun des aviateurs portugais dont l'instruction aérienne a été faite au Canada en vertu du programme d'aide mutuelle n'a été envoyé en Angola?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Le programme canadien d'aide mutuelle à ses alliés de l'OTAN, y compris le Portugal, a fait l'objet d'un exposé par le premier ministre le 22 juin, en réponse à une question de l'honorable représentant d'Essex-Est, et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 28 juin, en réponse à la question marquée d'un astérisque nº 431.

Nous n'avons expédié au Portugal aucun équipement d'aide mutuelle canadienne depuis le mois de novembre 1960. Aucune vente commerciale de munitions n'a été faite au Portugal depuis deux ans. La question d'envois futurs d'aide mutuelle ou de ventes commerciales sera déterminée à la lumière des circonstances lorsque de telles demandes seront faites.

2 et 3. Le gouvernement canadien ne peut exercer, cela va sans dire, une surveillance directe sur l'utilisation de l'équipement d'aide mutuelle une fois que le pays récipiendaire en prend possession. Toutefois, si le gouvernement canadien apprenait qu'un pays récipiendaire se sert d'équipement d'aide mutuelle à l'encontre des ententes mentionnées par le premier ministre dans sa réponse du 22 juin, le gouvernement devrait reviser sa position au sujet de l'envoi d'aide mutuelle au pays en question.

4. Aucun renseignement n'est disponible.

CAP-BRETON—EMBAUCHE DANS LES PARCS NATIONAUX

Question nº 283—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Le 30 mai 1960, combien d'hommes de chacun des districts 7A, 7B, 15 et 8 respectivement, du comté de Victoria, ont été congédiés dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton et, sur ce nombre, combien de chaque district étaient mariés?

2. Pour quelle raison a-t-on employé dix célibataires dans les districts 7A, 7B et 15, et aucun célibataire dans le district 8, comme il en est fait mention à la page 6925 du hansard, dans la réponse à la question nº 252?

Réponse de **l'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Aucun.

2. Nous tenons à tout prix à créer autant d'emplois que possible dans la région. A cette fin, et pour permettre à un aussi grand nombre que possible de membres de la main-d'œuvre locale de profiter des occasions d'emploi, nous avons adopté l'habitude de remplacer les équipes d'ouvriers de temps à autre. Lors du dernier changement, m'informe-t-on, un certain nombre de célibataires dont quelques-uns avaient des personnes à leur charge, vivant dans les districts 7A, 7B et 15 du comté de Victoria avaient besoin de travailler. On me dit que ce n'était pas le cas dans le district 8.

HALLS-HARBOUR (N.-É.)—DÉPENSES FÉDÉRALES

Question nº 287—**M. Robichaud:**

1. Durant l'une quelconque des quatre dernières années financières, le ministère des Travaux publics a-t-il fait voter des fonds destinés à être dépensés pour le havre de l'État situé à Halls Harbour, dans le comté de Kings (N.-É.)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle partie de ces fonds a-t-on dépensée et au cours de quelle année l'a-t-on dépensée?

Réponse de **l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):**

1. Oui.

2. 1957-1958, Réparation du brise-lames ouest, $2,059.87; 1958-1959, $864.44; 1959-1960, $617.17.

Cette année, des fonds ont été votés pour la pose de pieux de sondage et pour des réparations. Pour le moment, quelque $24 ont été dépensés à cet effet.

CONDUCTEURS D'ASCENSEURS AUX ÉDIFICES DU PARLEMENT

Question nº 289—**M. Lessard (Saint-Henri):**

Quels sont les noms des conducteurs d'ascenseurs engagés entre le 1er juillet 1957 et le 1er juillet 1961 et qui travaillent comme tels présentement aux édifices du Parlement, y compris les édifices communément appelés édifices de l'Est et de l'Ouest?

Réponse de **l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):**

On n'embauche pas de conducteurs d'ascenseurs pour les édifices du Parlement en particulier; les conducteurs d'ascenseurs peuvent être appelés à servir, au besoin, dans les divers édifices fédéraux d'Ottawa. Voici les noms des personnes qu'on a embauchées comme conducteurs d'ascenseurs depuis le 1er juillet 1957 jusqu'au 1er juillet 1961 et qui travaillent présentement aux édifices du Parlement, y compris les immeubles de l'Est et de l'Ouest:

Noms	Date de leur nomination
P. Lafleur	24- 2-58
G. Jacques	2- 5-58
J. Blanchfield	8- 8-58
J.-L.-N.-P. Carrier	16-10-58
W. Thompson	27-10-58
G. Quinney	9- 2-59
J. Greene	4- 5-59
J. Dewitt	29-12-59
H. Perron	4- 3-60
E. Carron	17- 3-60

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DES SÉANCES DU SAMEDI POUR DEUX SEMAINES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre sait que le 8 mai 1961, comme on peut le voir à la page 4666 du hansard, j'ai proposé la motion ci-après, au sujet de la prolongation des séances de la Chambre:

Que, pour le samedi 13 mai 1961 et pour tous les autres samedis qui suivront jusqu'à la fin de la session, l'ordre de travaux et la procédure soient les mêmes que pour le jeudi, jour du gouvernement.

Tous semblent d'accord pour considérer qu'il ne sera pas nécessaire de continuer les séances du samedi, du moins pour les deux prochaines semaines. Il faut songer au bien-être de ceux qui travaillent à l'administration de la Chambre. Je suis heureux d'annoncer qu'après discussion de la chose, les représentants du gouvernement, de l'opposition et du troisième parti en sont venus à un accord.

A l'heure actuelle, nous étudions une question de la plus haute importance, celle des affaires extérieures, avant de passer aux crédits de la défense et la Chambre n'a pas caché son désir et sa volonté d'examiner ces deux très importantes questions sans retard. Dans des circonstances normales, les lundis et mardis, nous serions saisis d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ce qui nous permettra de commencer l'étude des crédits des quatre autres ministères que nous n'avons pas encore abordés.

Nous sommes convenus que la motion sera présentée et l'étude des crédits du ministère entamée sans débat le lundi, ce qui permettra à la Chambre de ne pas interrompre les travaux dont nous sommes saisis et qui nous intéressent tous tant que nous sommes. D'ailleurs, l'intérêt que les députés ont manifesté hier et la façon dont le débat s'est déroulé sont une preuve du désir de chacun de faire tout en son pouvoir pour régler les problèmes qui se posent à nous.

Par suite de cette entente relative aux motions de subsides, je propose, appuyé par l'honorable M. Churchill:

Que l'application de la disposition de la résolution adoptée par la Chambre le 24 avril dernier concernant les séances du samedi et qui se lit comme il suit: «Samedi: 11 h. du matin à 1 h. de l'après-midi; 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir» soit suspendue pour les séances des deux prochains samedis et que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera ce soir et vendredi prochain, demeure ajournée jusqu'au lundi suivant à 11 heures du matin.

L'hon L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la motion dont le premier ministre vient de saisir la Chambre nous est très agréable. En fait, tous les partis en avaient discuté. La motion nous rappelle que c'est dès le 24 avril que nous avons modifié le Règlement pour prolonger les heures de séance et y inclure le samedi; elle nous rappelle aussi que le personnel et les fonctionnaires affectés à la Chambre ont dû travailler sous une énorme pression pendant les heures de séance et qu'ils ont, en dépit de cette pression, travaillé avec la plus grande efficacité.

La présente motion contribuera notamment à diminuer cette pression. Étant donné ses modalités, elle ne ralentira ni ne retardera nos délibérations. En jouissant des samedis, si nous ne sommes pas pris par d'autres activités dans l'après-midi, nous aurons probablement le temps de préparer les débats de la semaine suivante. Nous sommes partisans de cette mesure.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Notre groupe appuie chaleureusement la proposition du premier ministre de modifier la procédure prévue actuellement. Elle contribuera à augmenter l'efficacité du Parlement en permettant à ses membres de consacrer un peu plus de temps aux choses nécessaires. Elle fait preuve d'une considération un peu tardive pour le personnel et aidera les journalistes.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Peut-être que l'autre question mentionnée par le premier ministre pourrait faire l'objet d'un ordre unanime en ce moment, de sorte qu'il n'y aura aucune incertitude lundi, lorsque la motion de subsides portant sur le tiers des crédits sera appelée. Sauf erreur, la Chambre est disposée à ordonner qu'une fois cette motion du sixième appelée, lundi prochain, elle sera adoptée sans modification ni débat.

Des voix: D'accord.

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. STARR—FÉLICITATIONS AU COLONEL R. S. MCLAUGHLIN À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je désire soulever une question de privilège personnel, et je serai très bref. Je signale à la Chambre que ce jour marque un événement dans la vie d'un grand Canadien, un pionnier de l'industrie automobile au Canada. Cet homme, grand philantrope, a été très généreux envers sa ville natale d'Oshawa et envers le Canada en général et s'est efforcé d'améliorer le sort de ses concitoyens. Il a fait beaucoup pour le développement d'Oshawa. Il a établi une fondation pour aider à la formation de médecins canadiens à l'étranger, en plus de financer la construction du pavillon de génie mécanique de l'Université Queen's, à Kingston.

Ce ne sont là que quelques-unes de ses nombreuses œuvres. Je veux parler du colonel R. S. McLaughlin, d'Oshawa, qui est né à Enniskillen (Ontario), le 8 septembre, il y a 90 ans. Je suis sûr que tous les membres de cette Chambre qui l'ont eu comme ami ou qui ont fait des affaires avec lui voudront lui souhaiter la santé et le bonheur pour bien d'autres années encore.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, même si la procédure est plutôt exceptionnelle, vu que le ministre a pris l'initiative de cette question, je désire associer le parti libéral à l'hommage qui vient d'être rendu à M. Sam McLaughlin, fondateur de la *McLaughlin Motor Car Company,* qui compte quelque 74 années d'association avec la *General Motors Corporation* et la *McLaughlin Company* au Canada.

Comme je représente la circonscription qui s'adonne plus que tout autre secteur du pays à la production d'automobiles, et vu que l'usine de la *General Motors* se trouve à Windsor, et vu aussi qu'il y a également dans cette ville des usines de la *Ford Motors* et celle de la *Chrysler Corporation,* je suis heureux de m'associer au ministre pour rendre hommage aujourd'hui à M. McLaughlin. C'est un grand Canadien, qui a rendu des services précieux et à son pays et à sa compagnie. J'espère qu'à son 90e anniversaire le gouvernement pourra annoncer une décision visant à mettre en œuvre le rapport de la commission Bladen.

VACANCE DE SIÈGE

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, je tiens à faire savoir qu'une vacance est survenue à la Chambre des communes par suite du décès de M. William Anderson, député de la circonscription électorale de Waterloo-Sud, dans la province de l'Ontario.

LE COMMERCE

URANIUM—ENTRETIENS AVEC LE ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant du Commerce peut-il expliquer à la Chambre le retard qu'on apporte à conclure officiellement le contrat de vente d'uranium avec le Royaume-Uni et à livrer de l'uranium sous l'empire de ce contrat, alors que les travailleurs des centres d'uranium seraient sans emploi à cause de ce retard?

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant du Commerce): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce m'a laissé les renseignements suivants, qui répondent à la question qu'on vient de poser. En réponse à une interpellation du chef de l'opposition, le ministre du Commerce a déclaré, le 29 juin, qu'à la suite du départ de sir Roger Wakins, représentant de l'Administration britannique de l'énergie atomique, on prenait des dispositions en vue de poursuivre les discussions sur le plan officiel. Après ces entretiens, on a échangé certaines propositions et contre-propositions visant le prix et d'autres conditions de vente. Pour le moment, nous attendons que l'Administration britannique nous fasse connaître ses vues sur nos plus récentes propositions.

L'hon. M. Pearson: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné la gravité de la situation, le gouvernement prendra-t-il tous les moyens possibles pour persuader l'Administration britannique qu'il serait opportun de faire les arrangements voulus au plus tôt?

L'hon. M. Churchill: Oui, il en sera ainsi.

LES PUBLICATIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE —INSTANCES DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Je m'excuse de ne pas l'en avoir avisé plus tôt. Je pose cette question par suite de nouvelles de journaux portant que ces observations lui ont été faites.

Le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement des États-Unis a fait des protestations officielles au gouvernement du Canada contre les recommandations de la

Commission royale sur les publications et, dans ce cas, quelle mesure le gouvernement a-t-il l'intention de prendre?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voilà une question qu'il serait plus régulier, à mon sens, de poser au premier ministre, étant donné qu'il est le chef du gouvernement.

M. Herridge: Monsieur l'Orateur, je pose alors ma question au premier ministre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prendrai la question de l'honorable député comme un préavis. J'examinerai le dossier pour voir exactement ce qu'il en est des observations faites par les États-Unis et je communiquerai à la Chambre les mesures que nous pourrions prendre.

J'ajouterai que nonobstant les observations qui peuvent être faites, nous étudions aussi sérieusement que possible les recommandations de la commission O'Leary. Lorsque nous serons en mesure d'annoncer à la Chambre la ligne de conduite que nous adopterons à ce sujet ou au sujet de n'importe quelle partie du rapport, nous l'en aviserons.

L'INDUSTRIE

LA NAVIGATION ET LA CONSTRUCTION DE NAVIRES—INTERPELLATION À PROPOS DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le 12 mai, il a annoncé une nouvelle ligne de conduite relative à l'aide gouvernementale aux armateurs et aux chantiers maritimes canadiens. Quand seront approuvés et déposés les détails de l'administration de ce plan?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un projet de règlement était prêt il y a environ un mois. Nous avons envoyé ce projet aux diverses associations de propriétaires et de constructeurs de navires en leur demandant des commentaires. Nous avons reçu beaucoup de courrier à ce sujet. Nous avons présenté un projet définitif au cabinet et nous déposerons ce document à la Chambre lundi.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre une question supplémentaire? En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi sur la marine marchande du Canada, a-t-il autorisé l'entrée au Canada d'un bateau nommé «*Vacationland*», un transbordeur de Détroit, dans le but précis d'exploiter un service de transbordement entre Pointe-au-Père et Baie-Comeau?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministère des Transports a toujours eu l'habitude de refuser l'entrée au Canada de tout navire qui a plus de dix ans. En ce qui concerne les bateaux de cinq à dix ans, on fait une étude de la situation et, dans quelques circonstances spéciales, certains sont acceptés au Canada.

C'est le cas du *Vacationland*, un brise-glace très puissant. Ce bateau était immobilisé dans le lac Michigan. Il était à vendre et des Canadiens de la région de Rimouski ont fondé une société et acheté ce bateau qui convient très bien au service de transbordement entre Pointe-au-Père et Baie-Comeau.

Ce bateau est un véritable brise-glace. Selon les spécialistes de mon ministère et les gens du métier, c'est un bateau qui convient très bien à ce genre d'exploitation.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais poser une autre question supplémentaire au ministre. Peut-il expliquer à la Chambre comment il peut concilier cette politique avec le nouveau programme d'assistance du gouvernement, qui a été annoncé à la Chambre il y a dix mois et qui a pour objet d'encourager la construction de navires dans les chantiers maritimes canadiens, alors qu'on prend une décision comme celle-ci?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, je viens d'expliquer pourquoi j'ai accepté ce bateau. Il a été construit au coût de cinq millions de dollars et il était à vendre pour un million. Dans les circonstances, c'était le meilleur bateau disponible et bien approprié au travail à effectuer. Je pense qu'il rendra d'immenses services à l'industrie et au commerce de cette région.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je également poser une question au ministre? Les règlements qui doivent être déposés lundi comprennent-ils les règlements d'aide à la construction de bateaux de pêche, que le ministre a annoncés en même temps et qui, si je me souviens bien, devraient être étudiés par son collègue, le ministre des Pêcheries?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Revenu national la question suivante? Étant donné la réponse que le ministre des Transports vient de donner, savoir qu'un transbordeur de Detroit est importé au Canada, le ministre peut-il nous dire si les impôts payables à son ministère ont été annulés et, le cas échéant, quel en est le montant?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas les détails sous les yeux. Pour autant que je sache, on n'a rien fait de tel, mais je me renseignerai et en informerai la Chambre.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

INTERPELLATION AU SUJET DU RENFLOUEMENT DE LA CAISSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais adresser une question soit au ministre suppléant des Finances, soit au ministre du Travail. Comme le rapport du conseil consultatif de la Commission d'assurance-chômage qui a été déposé hier à la Chambre indique que la caisse sera totalement épuisée au début de 1962, le gouvernement est-il en mesure de nous mettre au courant des dispositions qu'il compte prendre pour regarnir la caisse afin que ne soient pas lésés les droits des ouvriers, notamment des chômeurs, en ce qui a trait à la Caisse d'assurance-chômage au Canada?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je signalerai cette question au ministre des Finances.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, vu que nous avons un ministre suppléant des Finances—et je me rends compte des circonstances dans lesquelles il a accepté cette responsabilité, vu le long voyage du ministre des Finances—puis-je demander au ministre suppléant s'il est en mesure de faire une déclaration sur une question si importante pour des milliers de travailleurs du pays?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis en mesure d'assurer à l'honorable député et à la Chambre que le gouvernement actuel, comme toujours, protégera les droits des ouvriers et des citoyens du pays.

(Texte)

LES COMMUNICATIONS

PLAINTE AU SUJET DU SERVICE DE LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Le ministre a-t-il reçu des plaintes des corps publics des villes de L'Assomption, Repentigny, Saint-Charles, Lachenaie, et même Joliette, concernant l'attitude révoltante de la Compagnie de téléphone Bell du Canada à l'égard de la population de ma circonscription qui souffre de discrimination?

[L'hon. M. Chevrier.]

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): En effet, monsieur l'Orateur, j'ai reçu les plaintes en question. J'ai également reçu une longue correspondance de la part de mon honorable ami de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et j'ai transmis ces documents à la Commission des transports.

(Traduction)

RÉDUCTION DU TARIF DES APPELS TÉLÉPHONIQUES TRANSATLANTIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. C. Coates (Cumberland): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire si le tarif des appels téléphoniques transatlantiques sera modifié par suite de l'achèvement, cet automne, du nouveau câble téléphonique transatlantique, propriété conjointe du Canada et du Royaume-Uni?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports: Monsieur l'Orateur, le président de la Société canadienne des télécommunications transmarines remet aujourd'hui aux journaux un communiqué dans lequel il annonce une réduction de 25 p. 100 à l'égard du tarif téléphonique pour les appels du Canada au Royaume-Uni. Cette réduction entrera en vigueur le 1er novembre, date prévue pour l'inauguration du nouveau câble transatlantique à voies et à fins multiples.

Cette réduction résulte du succès qu'a connu l'activité de la Société canadienne des télécommunications transmarines ainsi que des frais moins élevés que l'on prévoit pour l'exploitation du nouveau système, qui fournira la capacité supplémentaire indispensable pour répondre à l'augmentation des appels qui, s'attend-on, résultera de la réduction du tarif.

Peut-être puis-je ajouter que pour le moment, la réduction ne s'applique qu'aux appels dirigés vers le Royaume-Uni, mais qu'on a entamé des pourparlers avec des pays d'Europe en vue de les inclure dans la région à laquelle s'appliqueront les taux réduits.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—LES PÊCHEURS DEMANDENT L'ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Pêcheries nous dise s'il a répondu jusqu'ici au communiqué que lui a fait parvenir la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve en date du 24 août et, dans le cas de l'affirmative, j'aimerais qu'il nous révèle la teneur de cette réponse ou qu'il la mette à la disposition des députés.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): De prime abord, monsieur l'Orateur, j'ignore quel est au juste le communiqué auquel le député fait allusion, mais j'irai aux renseignements pour m'assurer que nous parlons bien de la même chose. J'ai l'impression qu'il fait allusion à un communiqué auquel j'ai répondu, mais je m'en assurerai, quitte à lui fournir ensuite de plus amples détails.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être puis-je aider le ministre en lui signalant qu'il s'agit du document que lui a fait parvenir le secrétaire général de la fédération et dans lequel il réclamait l'aide du gouvernement fédéral.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROVINCES DES PRAIRIES—DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXE SUR LES VENTES OBLIGATOIRES DE BESTIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. W. Brunsden (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre a sans doute eu connaissance du grave état de sécheresse qui règne dans certains secteurs des Prairies et de la nécessité pour bon nombre d'éleveurs de réduire leurs troupeaux de bovins. Le ministre voudrait-il bientôt réfléchir à la possibilité d'établir un règlement selon lequel les agriculteurs et les éleveurs pourront être exemptés du versement d'impôts sur le revenu qui découle de la vente forcée de ces animaux, à la condition que le revenu tiré des ventes occasionnées par la sécheresse en 1961 soit placé à nouveau en achetant du bétail quand les conditions climatiques s'amélioreront?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Le député a eu la bonté de m'avertir de sa question ce matin. Le gouvernement et surtout mes collègues, le ministre de l'Agriculture et le ministre suppléant du Revenu national qui m'a remplacé pendant mon absence sont en train d'étudier le problème. Un échange de correspondance a eu lieu et l'on a procédé à certaines études. On estime, je pense, qu'actuellement, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu suffisent à régler tout problème qui pourrait se poser. En effet, le point particulier mentionné par le député entraînerait une modification de la loi elle-même. La question est à l'étude et le gouvernement l'examine avec la plus grande sympathie.

LA DÉFENSE NATIONALE

BASE NAVALE DE POINT EDWARD—LES SALAIRES DES EMPLOYÉS À TAUX COURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. A la suite d'une lettre que M. Murray MacKay, secrétaire archiviste du local 1667 de l'Association internationale des machinistes à la base navale de Point Edward à Sydney a écrite au ministre de la Défense nationale, ce dernier pourrait-il nous dire s'il fera faire une enquête à propos des taux de salaire des employés rémunérés à taux courant à la base navale, afin de s'assurer que ces salaires sont au moins comparables à ceux de l'industrie privée de la région?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): J'ai reçu une lettre de M. MacKay le 1er septembre et j'ai remarqué qu'il en avait envoyé des copies aux chefs des deux autres partis représentés à la Chambre. Nous avons transmis les observations de M. MacKay aux fonctionnaires du ministère, pour qu'ils fassent enquête.

(Texte)

L'AGRICULTURE

QUESTION RELATIVE À L'EXPLOITATION DES TERRES À RENDEMENT MARGINAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska): Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question au ministre de l'Agriculture, mais étant donnée son absence, je vais demander à son secrétaire parlementaire de la tenir comme préavis.

A cause des conditions économiques et sociales pénibles dont souffre la classe agricole, le ministre voudrait-il nous dire s'il fera prochainement une déclaration en marge de la loi relative à des conventions concernant l'exploitation des terres à rendement marginal, les possibilités d'emploi dans les régions agricoles, etc., dans laquelle il indiquera les arrangements financiers qu'il a l'intention de proposer aux provinces?

M. Pigeon: Consultez M. Lesage!

(Traduction)

M. L. E. Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'avait avisé de son intention de poser cette question. Je la transmettrai au ministre pour lui fournir une réponse le plus tôt possible.

LES FINANCES

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—CRITIQUE DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre pour lui demander si le gouvernement a reçu depuis le 12 juillet 1961 quelque communication des représentants du fonds monétaire international critiquant ou mettant en doute l'initiative prise par le gouvernement lorsqu'il a fait descendre de force le taux du change?

Le très hon J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, évidemment, la question sous la forme qu'on lui a donnée n'est pas appropriée à l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. M. Chevrier: Qui en décide?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable représentant veut bien consigner cette question de façon régulière au *Feuilleton*, il recevra une réponse.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'invoque le Règlement pour dire ceci: La proposition du premier ministre appelle, sans doute, certaines observations.

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le premier ministre a refusé d'accepter une question lors du rappel au Règlement, tout député aurait évidemment la possibilité d'analyser ce rappel. Toutefois, j'estime que selon l'usage bien établi, le gouvernement n'est pas obligé de répondre à une question. Si le gouvernement voit objection à une question posée et demande qu'elle soit inscrite au *Feuilleton*, comme l'a fait le premier ministre, il me semble que cette façon de procéder correspond à l'usage que nous avons toujours suivi.

L'hon. M. Martin: Je suis certain que nous ne différerons pas d'opinion avec vous, monsieur l'Orateur.

Des voix: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Le premier ministre s'en tient à son droit.

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Je crois devoir donner la parole au député d'Essex-Est parce qu'il me semble...

M. Lennard: Nous ne sommes pas de cet avis.

M. l'Orateur: J'espère que le député de Wentworth m'écoutera avec patience, parce qu'il s'agit d'un rappel au Règlement pour formuler une objection à certaine question en donnant pour motif qu'il ne convient pas de la poser à l'appel de l'ordre du jour. Je pourrais traiter la question sur chacun de ces points et il me semble que je devrais donner la parole au député d'Essex-Est.

L'hon. M. Martin: Votre Honneur a évidemment raison lorsqu'il dit que le premier ministre, ou n'importe quel autre ministre, a le droit de s'abstenir de répondre à une question. Toutefois, ce n'est pas le point dont il s'agit ici. Ce dont il s'agit, c'est que le premier ministre a déclaré que la question ne pouvait être posée convenablement à l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact.

L'hon. M. Martin: La question convient parfaitement. En tout cas, il n'incombe pas au premier ministre de dire à la Chambre ce qu'il convient de faire ou non. C'est la tâche de M. l'Orateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, puis-je dire au député que je ne m'arroge jamais la position de M. l'Orateur, comme le fait si fréquemment l'honorable représentant lui-même. J'ai simplement signalé que la question n'était pas appropriée parce qu'elle n'avait pas trait à un problème d'importance immédiate. Il s'agit de détails, et puisque c'est une question de détail, il y aurait lieu de la faire inscrire au *Feuilleton*.

LA FONCTION PUBLIQUE

FONCTIONNAIRES À TEMPS PARTIEL—PRÉSUMÉE OFFRE DE CONGÉS DE MALADIE ET DE CONGÉS ANNUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, à la fin de la première partie de la session, l'honorable député de Kootenay-Ouest m'a posé la question suivante:

> Comme le ministre a déclaré à la Chambre le 11 juillet que la Commission du service civil n'a l'habitude d'accorder des congés réguliers qu'aux fonctionnaires à plein temps, peut-il nous dire comment il se fait que la Commission du service civil annonçait, il y a déjà dix ans, dans les journaux d'Ottawa, des postes de sténographes à temps partiel auxquels se rattachaient des congés de maladie et des congés annuels?

Voici ma réponse. Dans mon exposé du 11 juillet 1961, sur la question de congés payés pour les fonctionnaires à temps partiel j'ai dit que la pratique présentement suivie par le gouvernement était d'accorder des congés seulement aux employés à plein temps; je crois que j'aurais dû faire une distinction entre les personnes qui travaillent de façon régulière un certain nombre d'heures tous les jours, par exemple à mi-temps, et celles qui sont employées pour des périodes non continues, et

que l'on est convenu d'appeler employés intermittents.

Dans le cas des employés à service continu mais à temps partiel, la politique du gouvernement—et cela inclut la Commission du service civil—est d'accorder les congés (vacances, congés de maladie, ou congés spéciaux) au pro rata du nombre d'heures travaillées. Par exemple, une sténographe à mi-temps reçoit la moitié des crédits ordinaires de congés. Elle reçoit donc trois semaines de vacances annuelles, ou quinze jours, mais n'est payée que pour quinze demi-journées.

D'un autre côté, dans les ministères où il se trouve des employés à service intermittent, ce n'est pas maintenant la pratique de leur accorder des bénéfices de congés.

Comme je l'ai déjà mentionné le 11 juillet, cette question est actuellement à l'étude à la Commission du service civil.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

TÊTE DES LACS—DEMANDE EN VUE DE LA TÉLÉVISION DES JOUTES DE FOOTBALL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. C'est à propos de la plainte exprimée par bien des gens de la tête des Lacs contre l'incapacité de la Société Radio-Canada de permettre la diffusion télévisuelle des parties de football jouées dans l'Est. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Société Radio-Canada peut prendre des dispositions afin que les parties de football de la conférence de l'Ouest soient transmises par la station CFCJ-TV, ce qui compenserait la déception à laquelle a donné lieu le fait qu'on n'a pas pu téléviser les joutes de football des «Quatre Grands» au bénéfice des gens de la région de la baie du Tonnerre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme la Chambre le sait, je crois, c'est aux ligues de football et au réseau privé de télévision qu'incombe la responsabilité de cette situation. Les joutes des «Quatre Grands» ont fait l'objet d'un contrat de la part d'un réseau privé ou d'une station privée de télévision, et cette question est réglée. Le contrat de télédiffusion des joutes de la conférence de l'Ouest a été acheté par la Société Radio-Canada. Je pourrais dire en passant que la Société a offert aux «Quatre Grands» beaucoup plus cette année qu'auparavant, et lorsque le contrat de télédiffusion a été acheté par une station privée, la Société a offert de rembourser à la station privée le montant que celle-ci avait déboursé, mais les négociations se sont révélées impossibles.

La Société a acheté le contrat de télédiffusion des joutes de la conférence de l'Ouest. Étant donné l'intérêt que l'honorable député et les gens de la tête des Lacs manifestent au football de l'Ouest, des négociations ont été entreprises en vue de voir s'il serait possible de télédiffuser les joutes de l'Ouest du moins jusqu'à la tête des Lacs. La Société Radio-Canada a été informée par les organisations de football intéressées, à ce qu'on m'a dit, que la région de la tête des Lacs était dans la zone relevant des «Quatre Grands» et que la télédiffusion des joutes n'était pas permise dans les circonstances.

À PROPOS DES ÉMISSIONS RELATIVES AU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE À L'ASSOCIATION DU BARREAU

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre une question portant sur des renseignements que j'ai reçus, selon lesquels la Société Radio-Canada aurait été empêchée de faire une émission complète de sa présence, il y a une semaine, à la réunion de l'Association du barreau canadien, à Winnipeg, parce qu'une station privée de télévision avait réservé tous les droits sur cet événement. Je voudrais demander au premier ministre s'il a songé à s'assurer que, dans ses fonctions publiques, il ne devienne pas un exécutant dont un secteur de l'industrie des communications a l'exclusivité.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député pose souvent des questions entortillées, mais je dois dire que celle-ci est certainement la plus filandreuse qu'il ait jamais posée. J'en ignore les prémisses. Je ne sais de quoi elle s'inspire. Il ne m'est donc guère possible de répondre à la question. Tout ce que je sais, c'est qu'il y avait devant moi un certain nombre de ces installations de radiodiffusion. Mais j'ignore tout à fait à qui elles appartenaient et d'où elles venaient.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ne croit-il pas que l'industrie de radiodiffusion visuelle et sonore du pays lui accorde une attention suffisante?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je serais le dernier à m'en formaliser, comme l'honorable député s'en rendra compte, je le sais, quand il aura à dire quelque chose qui vaut la peine d'être dite. Il recevra toujours la même courtoisie.

LA TÉLÉVISION

TORONTO—STATION PRIVÉE—PRÉTENDU TRANSFERT D'INTÉRÊTS AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre du Revenu national est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai adressée hier à propos de ce problème extrêmement urgent que pose le transfert d'une grande partie de la direction d'une station privée de télévision de Toronto à des intérêts américains.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit hier, j'estime que c'est une question que je dois aborder très soigneusement afin d'éviter des heurts. Toutefois, j'essaierai de répondre à cette question lundi ou mardi, après être allé aux renseignements.

LES TRANSPORTS

LA VOIE NAVIGABLE DU RICHELIEU—INTERPELLATION AU SUJET DE LA LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Comme le premier ministre a eu l'occasion d'examiner la récente déclaration dans laquelle les autorités américaines affirment leur intention de procéder à la réalisation de la voie directe Champlain-Richelieu sans attendre la collaboration du Canada, peut-il nous dire si le gouvernement a arrêté une ligne de conduite à cet égard et s'il compte instituer une commission d'ingénieurs pour faire une étude de la valeur économique du projet?

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf erreur, on a posé une question analogue hier et cette question a été prise en considération.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'amabilité hier de me faire parvenir la coupure de journal en cause. Vu la courtoisie dont il a fait preuve hier et aujourd'hui, je suis d'avis qu'il mérite une réponse. J'ai pris connaissance de cet article. Il s'agit de la déclaration d'un commentateur parue dans un journal de Montréal, d'après qui les autorités américaines ont l'intention de procéder à l'aménagement de la voie directe Champlain-Richelieu.

Le gouvernement des États-Unis ne m'a pas fait savoir qu'il compte entreprendre à l'heure actuelle les travaux d'aménagement dans la partie de la voie navigable située en territoire américain. Pour ce qui est de la question supplémentaire du député, je puis lui faire remarquer que le député de Chambly-Rouville (M. Johnson) m'a adressé le 24 mai une question à ce sujet. Je lui ai alors répondu que les ministères pertinents continuaient à étudier l'entreprise. Cet examen, qui est continu, se poursuit depuis quelque temps. J'ai aussi fait savoir qu'à la suite de cette étude, on déciderait de la ligne de conduite à adopter à cet égard et que la Chambre en serait mise au courant sans tarder.

M. Cardin: Le ministre veut-il dire que la Chambre sera mise au courant des rapports sur les études que les ingénieurs de divers ministères poursuivent à l'heure actuelle?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la question est posée d'une manière très bienveillante, comme il se doit, car elle soulève certains points qui m'empêchent d'y répondre par l'affirmative.

(Texte)

QUESTION RELATIVE À LA CESSION DU CANAL SOULANGES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Marcel Bourbonnais (Vaudreuil-Soulanges): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu une réponse du ministère de la Chasse et de la Pêche de la province de Québec relativement à l'offre qui lui a été faite le 6 juillet dernier au sujet de la cession du canal Soulanges.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en effet, j'ai reçu hier une lettre du ministre de la Chasse et de la Pêche de la province de Québec dans laquelle il accepte toutes les conditions posées par le gouvernement fédéral au sujet du transfert du canal Soulanges à la province de Québec pour la somme nominale d'un dollar.

(Traduction)

QUESTIONS AU SUJET DE DOSSIERS

FRAIS DE VOYAGE DES MINISTRES—SÉJOUR À L'ÉTRANGER EN MISSION OFFICIELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. J'en profite pour remercier l'honorable représentant d'avoir déposé les documents qu'il m'avait promis avant les vacances. Je veux parler des documents qu'on n'avait pas déposés, malgré les ordres de la Chambre.

J'aimerais demander au secrétaire d'État s'il pense qu'il serait possible de hâter le

dépôt du document visé par l'ordre n° 15 relatif aux dépenses de voyage des ministres, adopté le 30 novembre, et du document visé par l'ordre n° 22 donnant les noms et les dépenses des personnes déléguées à l'étranger, adopté. lui aussi, le 30 novembre. Je demande de plus à l'honorable représentant s'il ne trouve pas que le moment serait opportun de déposer ces documents?

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, à la fin de la première moitié de la session, l'honorable représentant m'avait demandé, je pense, de déposer tous les documents. Hier, nous avons déposé une liste des documents non encore déposés. Dans certains cas, cependant, nous devrons obtenir l'autorisation des provinces, car il nous faudra déposer des lettres échangées avec elles.

Pour ce qui est des ordres de dépôt dont le député a parlé, je vais me renseigner et nous déposerons les documents aussitôt que possible.

LES AFFAIRES NATIONALES

MÉDAILLE DU CANADA—À PROPOS DES REMISES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Pitman (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Le Conseil des arts remettant des médailles aux Canadiens éminents en signe d'hommage, le premier ministre est-il revenu sur son attitude en face de la fameuse Médaille du Canada que M. Mackenzie King avait créée et qui n'a jamais été attribuée?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, toute question se rapportant à M. Mackenzie King devrait être posée au député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, pour remercier le premier ministre de la publicité qu'il me fait.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FORMOSE—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MISSION DIPLOMATIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si, étant donné la proposition qui a été formulée hier soir, le gouvernement a l'intention d'établir une mission diplomatique à Formose?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

76. Administration centrale, $6,924,915.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je suis sûr que tous les membres de cette Chambre estiment que le débat d'hier a été magnifique et qu'il s'est déroulé dans le plus grand sérieux, dans une atmosphère convenant à la gravité de la période que traverse présentement l'humanité. Naturellement, l'attention s'est concentrée principalement sur Berlin où le rideau de fer est devenu le symbole tangible des vastes et profondes différences de vues qui existent aujourd'hui sur les droits politiques et civils de l'homme.

J'ai été néanmoins impressionné du fait que bon nombre de députés ont songé à d'autres parties du monde également. Parfois, nous avons tendance à nous concentrer sur la crise majeure et actuelle, et d'en laisser ainsi une autre se produire ailleurs, dont il faut nous occuper ensuite. A mon avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé l'un de ses discours les plus grandioses. En un exposé bref, simple et direct, il a fait le point en ce qui touche l'OTAN, le Commonwealth et, particulièrement, les Nations Unies, ainsi que de l'appui et de la confiance du Canada envers cette magnifique organisation.

Si on me permet un mot personnel, je dirai que le président de l'Assemblée des Nations Unies est aujourd'hui dans ma circonscription, dans la province de l'Île du Prince-Édouard. N'eût été l'importance du présent débat et mes devoirs envers la Chambre, je serais là pour saluer cet homme de marque venu dans cette belle région du Canada discuter le plus important événement de l'heure et, j'ose espérer, se reposer un peu dans notre magnifique province. A l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'espère aussi que l'URSS n'a pas perdu conscience de l'opinion mondiale. Ainsi qu'on pouvait le lire dans le *Guardian* de Charlottetown l'autre jour:

> Cela constitue une nouvelle menace à la survivance de l'humanité, que l'ONU doit examiner lors de la session régulière de son Assemblée générale ce mois-ci. C'est en elle que nous plaçons notre dernier espoir de voir que la réaction à l'épouvantable gravité de cette menace amènera le Kremlin à modifier sa stratégie avant qu'il soit trop tard.

Nous craignons tous que la guerre ne nous surprenne, car nous en connaissons les horreurs. Nous n'ignorons pas qu'elle nous détruirait tous. A bien des égards, c'est cette conscience de l'atrocité de la guerre qui rend la diplomatie si difficile. Il y a toujours le

danger que nous renoncions à la force et à la préparation à cause de notre horreur de ce qui peut arriver, et ce sont là les éléments essentiels d'une diplomatie fructueuse. Le député de Kootenay-Ouest a dit qu'aucun Berlinois ne survivrait dans le cas où la question se réglerait par la guerre, et Dieu sait jusqu'à quel point c'est exact. D'autre part, combien de temps la liberté elle-même peut-elle subsister devant les menaces de l'Union soviétique et si nous continuons à céder?

Je me sens toujours mal à l'aise quand j'entends les gens se demander s'il vaut la peine de se battre pour Berlin. Vaut-il la peine d'exacerber la crise à son maximum pour cette ville lointaine? Nul d'entre nous ne croit que ce serait une bonne idée de combattre, car le vieux concept de la guerre est devenu complètement désuet de nos jours. Cependant, je ne puis jamais oublier les insanités que prononçait Neville Chamberlain quand il qualifiait la Tchécoslovaquie de pays éloigné et inconnu. Il ne nous est plus possible de penser ainsi. Évidemment, nous devons tout faire pour éviter la guerre. A vrai dire, le ministre avait raison de déclarer selon moi, que nous devrons déployer plus d'efforts dans ce sens que jamais auparavant. Peut-être est-ce à cause de mon calvinisme que je suis tellement impressionné lorsqu'il fait appel au courage physique et moral. Cette vertu est, en effet, fort appropriée aux nécessités de l'heure. Je crois qu'il nous faudra nous préparer à un rôle encore plus dur. Nous devrions être disposés à reconnaître que, comme l'a dit le ministre, nous avons mené une belle vie assez longtemps.

Dans mon premier discours à la Chambre, j'ai cité un bref passage de cet excellent journal qu'est le *Christian Science Monitor*, où il est dit:

> Nous préférons une réduction d'impôt, croyons-nous—à un satellite ou à un missile—tant que les Russes n'en auront pas un. A ce moment-là, il faudra réfléchir.

Or, jamais plus qu'en cette période de l'histoire n'avons-nous eu besoin de réflexion et de courage.

Je vais maintenant aborder brièvement un domaine dont j'ai traité au cours de précédents débats sur les affaires extérieures. J'ai eu l'honneur de faire partie de la délégation d'observateurs canadiens à la conférence interaméricaine spéciale de Punta del Este. Je suis profondément reconnaissant au premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et au gouvernement de m'avoir nommé comme observateur au sein de cette délégation. Ma tâche m'obligeait à observer des deux yeux, car la délégation avait été envoyée à cette fin. Je tiens à exprimer ma gratitude personnelle à son chef, le ministre associé de la Défense nationale, pour les égards qu'il a eus envers moi. Il a admirablement bien dirigé la délégation et je suis fier de pouvoir dire qu'il a laissé une excellente impression dans tous les contacts qu'il a eus, et qu'il a inspiré beaucoup d'amitié pour le Canada.

Je crois que les visites de chefs canadiens en Amérique du Sud sont très importantes. On a beaucoup parlé de la récente visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de même que de celle de son prédécesseur, feu M. Sidney Smith. J'espère que le premier ministre pourra se rendre dans cette partie du monde où il jouit d'une si grande estime et dont le peuple tient aux valeurs que le premier ministre a constamment défendues durant sa carrière politique.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'hémisphère austral prend une importance extrême, moins à cause des contacts explosifs dont nous avons parlé au sujet de Berlin que vu la compétition socio-politique et économique dans laquelle M. Khrouchtchev a promis de nous enterrer. Les territoires et les peuples au sud de l'équateur ont une importance énorme dans cette lutte. Ils s'en rendent compte maintenant, je crois, et se réveillent. Ils se rendent compte qu'ils sont à un tournant de leur évolution.

J'ai dit et je répète que le présent gouvernement mérite éloges et compliments pour ce qu'il a fait en vue de raffermir nos liens avec l'Amérique latine. Il a ouvert de nouvelles missions et bientôt nous serons représentés dans chaque pays de l'Amérique latine. L'envoi d'une délégation d'observateurs à Punta del Este a été vivement apprécié. Je l'ai entendu de tous côtés. Les nouveaux contacts qui se créent, les visites qui se font sont des plus heureux. Notre propre intérêt, je pense, nous commande de faire davantage en ce sens. Nous devons insister sur des rapports de plus en plus étroits, en particulier dans les domaines techniques et académiques.

J'ai été très heureux d'entendre les paroles du député de Fort-William à ce sujet. Il est presque né dans un État de l'Amérique latine et il serait peut-être devenu député du Brésil s'il y avait vécu un peu plus longtemps. A la dernière session, j'ai parlé de l'organisation de l'institut de l'Amérique latine au King's College d'Halifax, la plus ancienne université du Canada. Nous fondons de grands espoirs sur cet institut et on y élabore un excellent programme. Je souhaite que l'on mette au point un programme semblable à celui où le Canada a tant fait preuve d'esprit d'initiative, celui des bourses d'étude du Commonwealth.

Il y a une autre question dont on a déjà fait mention au cours du présent débat, celle de joindre les rangs de l'Organisation des États américains. Depuis longtemps, en fait depuis 15 ans ou plus, j'affirme que le Canada serait bien avisé de devenir membre de cette association. J'en suis plus convaincu que jamais. A un certain moment, voici bien des années, on ne voulait pas de notre présence. En pratique, nous étions alors inéligibles. Cette situation est changée depuis longtemps et, tant publiquement que privément, on nous a invités à prendre notre place, à occuper ce fauteuil libre que, dans un accès d'optimisme, quelqu'un avait fait construire lors de l'inauguration de l'immeuble de l'Union panaméricaine à Washington en 1912. Le président Kennedy nous a lancé l'invitation. Quelques années avant lui, cependant, le distingué M. Vandenberg, sénateur américain, nous avait transmis une invitation en termes très choisis qui me reviennent à la mémoire.

Voici ce qu'il a déclaré:

> En toute justice, le Canada a le droit d'être admis dans cette association. En toute logique, nous souhaitons qu'il en fasse partie. Je me réjouirai de l'unification totale et définitive du nouveau monde qui s'accomplira d'une façon dramatique lorsque le 22e fauteuil sera occupé et que notre fraternité continentale sera un fait accompli à partir de l'Arctique jusqu'au cap Horn.

Les Sud-Américains que j'ai eu l'occasion de rencontrer à la conférence de Punta del Este étaient tous d'avis que le Canada recevrait un accueil très chaleureux. Ils seraient très heureux que nous prenions place dans leur groupe. Je ne suis pas le premier à signaler cette unanimité. D'autres personnes bien plus compétentes que moi en ont fait état, notamment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans ses récentes déclarations.

Et si le Canada faisait partie de cette association, qu'est-ce que cela nous rapporterait? Et quel pourrait être notre apport? J'ai remarqué que le ministre a parlé hier du besoin essentiel de maintenir notre idéal en matière de politique étrangère. Nous pourrions ajouter beaucoup de force à l'Organisation des États américains, l'organisme de sécurité collective le plus vieux au monde maintenant. Nous avons beaucoup de choses en commun avec les pays de l'Amérique latine qui font partie de ce groupe. Nous avons un passé de colonie. Les problèmes et les conflits de notre régime colonial différaient des leurs et nous les avons résolus d'une façon différente, mais nous avons eu nos problèmes et nous les avons réglés à notre façon, pour finalement accéder à l'indépendance. Un autre point de ressemblance, c'est que notre pays a été colonisé par des Européens il y a bien des années, et que nous avons maintenu des liens constants avec l'Europe.

Comme bien des pays de l'Amérique latine, nous avons de vastes ressources naturelles qui exigent un grand effort si l'on veut les mettre en valeur. Nous avons cependant quelque chose que les États latino-américains ne peuvent pas tous évoquer, que bien peu d'entre eux même peuvent évoquer. Nous avons un long passé de stabilité politique. A vrai dire de 1935 à 1957 je pensais que notre vie politique devenait stagnante. Dans toute notre histoire, notre gouvernement a toujours été fermement établi et réglé comme une horloge. Nous avons aussi des connaissances techniques. Le Canada a une économie solide et il est très avancé sur le plan technique. Nous avons ce dont les nations situées au sud du Rio Grande ont tellement besoin en l'époque difficile que nous traversons.

Je voudrais maintenant traiter des avantages que nous tirerions de notre adhésion à l'Organisation. Il n'y a pas lieu ici de parler des perspectives d'amélioration de nos échanges commerciaux avec l'Amérique latine, mais qu'on me permette de dire que je suis vraiment convaincu qu'une énorme expansion est possible dans cette partie du monde. Je mentionnerai aussi, comme avantage supplémentaire, que nous renforcerions l'alliance occidentale en renforçant l'Organisation des États américains. Nous améliorerions nos relations et nos rapports avec les peuples qui veulent être nos amis. Durant les quelques années où j'ai été délégué aux Nations Unies, j'ai acquis la ferme conviction de l'amitié fondamentale qui existe entre les Canadiens et les Latino-américains. Cette amitié est extrêmement importante, surtout aux Nations Unies si l'on songe à l'évolution de la structure de l'Assemblée générale.

Les vieux arguments qu'on faisait valoir contre notre adhésion ne valent plus. Certains ont prétendu que notre adhésion jouerait en quelque sorte au détriment du Commonwealth, que les deux organisations étaient incompatibles. Le Commonwealth a maintenant adopté une nouvelle formule. Ses membres jouissent d'une plus grande liberté entre eux. On peut conjecturer, je pense, qu'avant trop longtemps deux États membres du Commonwealth feront partie de l'Organisation des États américains. Il se peut fort bien que, dans un avenir très rapproché, la Fédération des Antilles devienne membre des deux organisations.

Il y a encore un autre raisonnement qui m'a toujours ennuyé. Certains ont prétendu que notre adhésion n'était pas sans danger, que nous pourrions bien avoir à faire front commun avec les États-Unis contre les pays de l'Amérique latine ou avec les pays de

l'Amérique latine contre les États-Unis. Au cours du débat d'hier, quelqu'un a parlé d'assujétissement. Il m'a été donné de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures traiter avec certaines délégations aux Nations Unies. Je répugne à appliquer à l'honorable représentant l'épithète «entêté», mais je ne l'ai jamais vu donner dans l'assujettissement, ni hésiter à s'inscrire en faux contre les opinions des autres lorsqu'il estimait que cela était souhaitable et qu'il y allait de l'intérêt du Canada.

Le premier ministre n'a que faire de conseils sur la façon dont le Canada pourrait jouer un rôle aussi utile qu'indépendant dans les affaires internationales. Le premier ministre a tiré les choses au clair dans le célèbre discours qu'il a prononcé au collège de Dartmouth, peu après être devenu premier ministre. On ne saurait plus invoquer la servilité. Cet argument est démodé et même odieux. Le Canada peut différer d'opinion lorsqu'il estime avoir raison. Rien ne nous empêche d'être d'accord avec les États-Unis, non pas parce que c'est un pays riche et puissant et que nous craignons de le contrecarrer, mais parce que nous sommes du même avis qu'eux sur les grandes questions qui agitent le monde aujourd'hui, car ils prennent le parti de la justice et du droit.

J'ai entendu mon ami, le député de Parkdale, exprimer cette opinion avec brio, dans ma circonscription, il n'y a pas longtemps. Je trouve parfois que nos prétendus intellectuels, Gamaliels de la tribune des courriéristes parlementaires canadiens et les journalistes en général font preuve de trop d'antiaméricanisme. On confond souvent ce sentiment négatif avec le nationalisme canadien. A mon avis, le temps est bien mal choisi pour adopter une attitude hostile envers les États-Unis. Rien n'est plus facile que de trouver à redire d'un pays qui porte le fardeau qui accompagne le titre de premier pays du monde. Au dix-neuvième siècle, le passe-temps favori des intellectuels consistait à tordre la queue du lion; aujourd'hui, on s'amuse à plumer l'aigle.

Les sombres jours que nous vivons ne sont guère propices à pareille activité. Il faut admettre que, même s'il y a longtemps que nous pouvons affirmer notre indépendance—et, à vrai dire, nous le faisons—quand une action s'impose le Canada et les États-Unis sont de la même équipe. Je tremble quand j'entends des Canadiens comparer les objectifs des États-Unis à ceux de l'Union soviétique et déclarer avec une délicieuse impartialité: «La peste soit des deux. Nous marcherons sur les pieds de l'un comme de l'autre.»

Les relations entre les États-Unis et ses voisins du Sud ont connu des mauvais jours. Je pense que les pires, ce sont ceux du temps de Theodore Roosevelt, tandis que c'est à l'époque d'un président américain du même nom que les relations furent les meilleures. Les États-Unis ont appris bien des choses dans leurs relations avec leurs voisins d'Amérique latine et avec le Canada. Le récent programme du président Kennedy, *Alianza para el progresso,* empreint d'imagination et d'esprit à longue vue, est conçu pour améliorer les relations grâce à une direction unifiée excluant la suprématie des États-Unis. Hier, le ministre associé de la Défense nationale a exposé l'énorme contribution, en gros 20 milliards de dollars, que les États-Unis sont prêts à apporter à l'Amérique latine qui s'est sentie, avec raison peut-être, un peu laissée de côté ces dernières années, marquées pour Washington par une série de crises qui requéraient toute son attention.

Le discours de M. Dillon, principal délégué américain à la Conférence interaméricaine, m'a impressionné au plus haut point. Il a commencé en citant une déclaration du libérateur cubain José Marti qui a dit:

> Nous, Américains, sommes liés par notre origine, nos espoirs et nos périls.

Et M. Dillon d'ajouter:

> Nous nous réunissons aujourd'hui pour concrétiser cette pensée. Nous sommes liés par notre origine commune, stimulés par nos espoirs communs et déterminés à vaincre nos périls communs.

Même si de grandes divergences de vues nous séparent de beaucoup de peuples de l'Amérique latine, et certes des États-Unis, nous avons tant de points en commun que nous ne pouvons pas dire, que nous n'osons pas dire, que ce qui est arrivé ne nous touche pas vivement, ni ne nous préocupe, car c'est un fait. Comme le disait l'ambassadeur Adlai Stevenson:

> Nous ne pourrons trouver de puissants alliés contre un ennemi commun tant qu'un de nos pays d'Amérique sera miné par le marasme et la décadence sociale.

Ou, comme le ministre associé de la Défense l'a dit hier:

> Notre sort sera d'autant meilleur que celui de nos voisins de l'Amérique latine le sera.

En faisant progresser et en renforçant cette région du monde, nous favoriserons l'avènement d'un monde meilleur, et nous renforcerons les causes auxquelles nous nous sommes voués. Heureusement, nous sommes en mesure d'aider. Je suis convaincu que nous le ferons de plus en plus. Il n'est pas dans l'habitude des Canadiens de manquer à leurs responsabilités envers le monde.

Dans cette partie du monde à laquelle je me suis arrêté ces dernières minutes, j'estime que l'occasion est magnifique et le défi important, mais nous sommes heureusement en mesure de répondre aux deux. Je souhaite

que nous allions encore plus loin dans cette voie et que ce soit là que le duel à venir, si avenir il doit y avoir, se termine de façon heureuse, en faveur des justes causes et du camp qu'il faut.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, à la suite des incidents récents de Berlin et de la reprise des essais nucléaires par l'URSS, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) nous faisait part, hier, des diverses mesures que le gouvernement a décidé de prendre, nommément l'augmentation de nos effectifs militaires au Canada et en Europe, ainsi que la mise en œuvre d'un programme d'entraînement et de recrutement pour faciliter la défense civile au pays.

Se départissant de son optimisme habituel, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) a résumé hier sa pensée un peu pessimiste par ces mots: «Nous sommes au bord de la guerre nucléaire». Jusqu'à quel point les mesures prises par le gouvernement, les déclarations du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures contenteront ou satisferont-elles l'opinion canadienne, ceci reste à voir.

A la fin du discours qu'elle prononçait hier, l'honorable député de Niagara-Falls (M^lle^ LaMarsh) exprimait un certain désappointement sur le tour d'horizon bien limité qu'a fait le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je suis porté à partager ce désappointement, car je crois que l'occasion aurait été fort bien choisie, hier, pour le porte-parole du gouvernement canadien, de définir bien clairement ce qu'est l'élaboration de la pensée du gouvernement en matière de politique étrangère, en fonction des problèmes actuels.

Je pense bien que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a brillamment exposé hier les vues de l'opposition officielle. Il a fait au gouvernement des suggestions qui, je l'espère, seront prises en sérieuse considération, et je crois que le gouvernement—j'en suis certain, d'ailleurs—appréciera l'esprit avec lequel il a soumis ces suggestions, car à la fin de son discours, l'honorable député d'Essex-Est faisait appel à l'unité d'action de tous les partis politiques canadiens en face d'un problème grave qui concerne la sécurité nationale, et je suis assuré que cet appel sera bien accueilli par tous les Canadiens.

Monsieur le président, la tension actuelle au sujet de Berlin ne résulte pas d'un problème nouveau. L'an dernier, avec quelques collègues, j'avais l'occasion de suivre les délibérations de l'association parlementaire de l'OTAN, et ensemble, nous avons eu l'occasion de visiter les bases militaires canadiennes de l'OTAN, ainsi que des camps de réfugiés à Berlin-Ouest. A la suite de cette visite et d'échanges de vues que nous avons eus avec les autorités locales de Berlin-Ouest, nous sommes revenus avec l'impression que cette question de Berlin allait provoquer, un jour ou l'autre, la tension que nous connaissons aujourd'hui. Non pas que la question de Berlin soit le seul problème important qui divise l'Est et l'Ouest, mais c'est sûrement le problème névralgique et capital, car s'il est dans le monde un endroit stratégique où les pays occidentaux ne doivent pas reculer, c'est bien à Berlin-Ouest. L'attitude de l'Occident envers l'Allemagne et Berlin a clairement été exprimée, et elle doit être réitérée avec force.

Je suis parfaitement d'accord avec le gouvernement sur cette question, mais cette position étant prise, rien ne devrait empêcher les négociations, même si aujourd'hui le problème apparaît difficile à régler, par suite de l'intransigeance et de la mauvaise foi des soviets.

Au fait, quel est le problème en jeu? Il y a à Berlin environ 2 millions et demi d'Allemands qui sont de fait anti-communistes, dont les sympathies, la culture et les liens économiques demeurent fidèles aux pays de l'Ouest.

A cause de leur attachement aux pays démocratiques, je crois que nous avons une obligation indiscutable de voir à ce qu'ils ne soient pas subjugués contre leur volonté par les communistes. Mais, malgré son importance, je pense que nous pouvons considérer la crise de Berlin comme symbolique dans cette lutte entre les deux régimes Est et Ouest.

C'est pourquoi je dis que l'enjeu actuel dépasse de beaucoup le problème de Berlin et le problème allemand. N'oublions jamais, même si les communistes se prétendent les défenseurs d'une doctrine mondiale, que s'il nous arrivait de faiblir sur le problème de Berlin, l'appétit russe ne s'arrêterait pas là. Le communiste veut englober la race jaune, la race noire et la race blanche; l'Asie, l'Afrique, l'Europe et l'Amérique. Le but ultime du communisme, ne l'oublions jamais, ce n'est pas seulement une victoire locale ou une victoire continentale, mais la domination complète: le triomphe mondial du communisme. Je pense que, si nous étudions et repensons ce qui s'est produit depuis la fin de la dernière guerre, nous serons assez réalistes pour l'admettre, et ceci étant admis, deux questions peuvent se poser: 1—Quelle attitude dans cette crise, et surtout à la suite de la reprise des essais nucléaires, l'Occident doit-il prendre? Doit-il adopter une attitude intransigeante sur la question de Berlin et tenir fermement ses positions au risque d'une guerre? 2—Quelle attitude un pays comme le Canada peut-il prendre face

à des problèmes dont l'ampleur dépasse ses forces?

Avant de répondre à la première question, j'aimerais relire quelques lignes d'un discours que M. Khrouchtchev prononçait, il y a quelques mois—il n'y a pas un an—devant le soviet suprême de l'URSS, soit le 14 janvier 1960; on verra par cette déclaration, laquelle semble très claire, que même M. Khrouchtchev admet que la guerre nucléaire entre deux pays qui possèdent des armes nucléaires est une stupidité. Je cite:

Admettons qu'un État quelconque ou un groupe d'États réussissent à préparer et à réaliser une attaque surprise contre une puissance possédant l'arme nucléaire et les fusées, les agresseurs, si on suppose même pour un instant qu'ils réussissent à porter leurs coups à l'improviste, pourraient-ils mettre d'un seul coup hors de service tous les stocks d'armes nucléaires, toutes les installations pour le lancement des fusées sur le territoire de la puissance agressée? Certes non. L'État soumis à l'agression inopinée, s'il est question bien entendu d'un État suffisamment grand, aura toujours la possibilité de riposter par des coups aussi puissants. Nous tenons compte du fait qu'autour de notre pays sont disposées des bases militaires étrangères; c'est pourquoi nous installons nos rampes de lancement de manière que soient assurés le doublage et même le triplage. Le territoire de notre pays est énorme et nous avons la possibilité de déconcentrer nos rampes de lancement, de bien les camoufler. Nous créons un système tel que, si l'un des moyens destinés à la riposte est mis en service, on peut toujours mettre en action des moyens de doublage et atteindre des buts à partir des positions de réserve.

Et M. Khrouchtchev de conclure de la façon suivante:

Tout cela est parfaitement suffisant pour agir d'une façon dégrisante sur tout homme psychiquement normal, sur les hommes qui répondent de leurs actions devant les peuples, qui ont à cœur leur destinée.

Eh bien, monsieur le président, je pense bien qu'il n'y a pas un homme sensé pour penser qu'une guerre nucléaire puisse valoir au vainqueur une victoire au sens que l'on donnait à ce mot jusqu'à maintenant. Et d'après le passage que je lisais tout à l'heure, il semble que M. Khrouchtchev lui-même ait compris que l'introduction et l'usage des armes nucléaires a bouleversé complètement la notion même de la guerre. Cette citation de M. Khrouchtchev, à mon sens, est une preuve additionnelle du fait que, pour réussir à survivre avec le communisme, il faut parler d'une position de force, car c'est là le seul langage qu'il peut comprendre.

Est-ce à dire que nous devons, après avoir établi clairement nos positions, comme à Berlin-Ouest, les tenir sans engager de négociation? Ce serait évidemment une très grave erreur. J'écoutais, il y a quelque temps, une remarquable entrevue à l'émission *Close-Up,* de M. Walter Lippman, un journaliste américain fort écouté, qui a eu plusieurs entretiens avec M. Khrouchtchev. A cette émission, on posait à M. Lippman la question suivante: Maintenant que les jeux sont faits à Berlin-Ouest, que les deux parties ont clairement exposé leur attitude, que devrait faire l'Occident au sujet du problème allemand? Et M. Lippman de répondre ceci:

(Traduction)

Ma foi, j'estime que ce qu'il y aurait d'abord lieu de faire serait de modifier notre façon primitive d'envisager le problème allemand. Nous avons convenu d'adopter le principe que tout, à Berlin, allait aussi bien que possible de notre point de vue, que tout changement dans la situation qui prévaut à Berlin ne pourrait être que pour le pire et que, par conséquent, il fallait rester fermement sur nos positions. C'est là le point de vue du Dr. Adenauer. Ne rien changer! Se battre... Menacer de se battre si l'on changeait quoi que ce soit.

Plus loin, M. Lippman, même s'il admet qu'il ne faudrait pas modifier fondamentalement notre point de vue fondamental au sujet de Berlin-Ouest, affirme que nous nous trouvons, par conséquent, dans une position désavantageuse pour nous. Il poursuit ainsi:

Nous devrions adopter pour principe que la liberté de Berlin, dans le sens de la capacité de ses habitants de se gouverner eux-mêmes, de vivre la vie qui leur est particulière, de maintenir leurs rapports physiques, économiques, spirituels et politiques avec le monde occidental, ne peut être touchée. Ce n'est pas à ce sujet qu'il faut négocier. Par contre, le principe juridique et les droits statutaires qui l'accompagnent peuvent faire l'objet de négociations. Or, ils n'ont jamais été négociés. Il s'agit d'un pot-pourri d'éléments groupés au hasard par des généraux et diverses autres personnes, et nous devrions leur dire... Je voudrais entendre exprimer le point de vue à Khrouchtchev: «Nous n'aimons pas le Berlin d'aujourd'hui; nous voudrions améliorer la situation, et s'il vous est possible d'entamer des négociations avec nous en vue de l'améliorer, nous le trouverions fort intéressant.»

(Texte)

Il y a donc sûrement lieu de continuer les négociations, même si le problème capital ne peut être réglé. Il est possible, à la suite d'une entente, de se réunir et de régler les corollaires à la question principale, de même qu'il nous serait peut-être possible de demander le *statu quo* sur la question de Berlin, même si ce n'est que pour un an.

Je crois même que dans cette tentative de négociations en vue de la détente mondiale, les pays de l'Ouest doivent prendre une initiative beaucoup plus grande et marquée que celle qu'ils ont prise jusqu'à maintenant. Il nous faut prouver au monde entier et convaincre spécialement les nations non engagées, que les pays de l'Ouest veulent résoudre leurs problèmes avec l'Est d'une seule façon et à un seul endroit: autour d'une table de conférence.

Je pense que nous pouvons admettre, et il n'y a pas de mal à ce faire, que notre propagande n'a pas toujours été heureuse à ce

sujet-là. Nous savons, nous, que les pays de l'Ouest n'ont pas de visées impérialistes ni de visées de conquête, mais je crois que notre propagande, trop souvent, a été pitoyable, ce qui a créé des doutes chez trop de gens, surtout dans les pays non engagés, doutes qui ne devraient pas exister étant donnée la générosité de tous les pays de l'Occident, en commençant par les États-Unis et le Canada.

Je crois que le Canada, dans ses alliances, peut jouer un rôle important à cet égard. Rappelons-nous le rôle que notre pays a joué lors de la crise de Suez. L'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, aujourd'hui chef de l'opposition, avait pris position au nom du Canada souverain, position qui ne souffrait d'aucun complexe d'infériorité; on se rappelle combien les résultats ont répondu à l'attitude que nous avions adoptée et quel prestige il en est résulté pour notre pays. Ceci répond un peu à la deuxième question que je posais tout à l'heure.

Quelle attitude devrait prendre un pays comme le Canada? Je crois que, comme nous l'avons fait à Suez, nous devrions prendre toute position que nous croyons propice à la paix dans le monde, compte tenu non seulement des intérêts supérieurs du Canada mais de ceux de tous les peuples libres.

Pour ce qui a trait à la reprise des essais nucléaires, nous devons évidemment condamner sans réserve l'URSS, comme nous devons regretter, sinon condamner, l'attitude américaine à ce sujet-là, bien que les essais nucléaires américains doivent être souterrains et ne pas mettre en danger la vie des individus par les retombées radioactives.

A mon sens, il n'est aucun peuple dans le monde, y compris le peuple russe, qui soit favorable à ces essais. Lorsque les soviets ont décidé de briser une accalmie, une entente de trois ans pour poursuivre leurs essais nucléaires, nous avions alors une excellente occasion de clouer ce pays au pilori de l'opinion mondiale, mais il me semble que ceci aurait dû être fait devant le seul tribunal possible: les Nations Unies.

Voilà un domaine où un pays comme le Canada peut jouer un rôle important. Mais encore faudrait-il que le gouvernement ait, à l'égard de ce problème, une politique bien définie. Il peut être difficile de reprocher à d'autres ces essais, lorsqu'il est possible que leurs résultats servent dans notre propre pays, par voie d'ogives nucléaires, sur nos bases de lancement. Il faudrait donc que nous ayons une attitude bien précise à l'égard de l'usage des armes nucléaires. A mon avis, cette hésitation du gouvernement nous empêche, jusqu'à un certain point, de jouer notre rôle sur la scène mondiale à ce point de vue là.

Monsieur le président, nous avons pour nous, ici au Canada, le respect des principes fondamentaux qui sont essentiels aux hommes de tous les pays pour se développer harmonieusement et pour vivre dans un climat de liberté. Notre mode de vie est essentiellement axé en fonction des hautes valeurs spirituelles et non du matérialisme athée.

Dans le discours de M. Khrouchtchev, comme je le relatais tout à l'heure, il y avait également cette déclaration que je tiens à commenter. M. Khrouchtchev, il y a quelques mois, disait devant le soviet suprême:

> L'URSS produira dans dix ans d'ici plus de charbon, plus d'acier, et plus de pétrole que les États-Unis.

Commentant cette déclaration, M. Spaak, l'ancien secrétaire général de l'OTAN, déclarait ce qui suit:

> Je ne crois pas au totalitarisme et au matérialisme historique. Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de rester fidèle à nos principes essentiels et d'en accepter honnêtement et loyalement toutes les conséquences à l'intérieur de nos pays et à l'extérieur de nos frontières.

Et il ajoutait ceci, qui est tellement vrai:

> Le problème n'est pas de savoir qui produit le plus, c'est de savoir ce que l'on fait avec la richesse ainsi acquise, quelle sorte de société on organise et quel espoir on donne aux gens.

C'est ici, monsieur le président, que les démocraties ont un immense avantage sur le communisme. Cette liberté d'action et de pensée que nous revendiquons pour les hommes de tous les pays et de toutes les races explique la plus grande faillite économique des soviets, une faillite et un fiasco qu'ils sont incapables de cacher. C'est la raison pour laquelle des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, au péril de leur vie, veulent traverser les frontières communistes pour jouir d'un climat de liberté avec les démocraties occidentales.

C'est là, je pense, un des enjeux capitaux reliés au problème de Berlin. C'est pourquoi nous devons à la fois être prêts à toute tentative de négociations et demeurer forts sur les principes en jeu, car l'enjeu actuel, ne l'oublions jamais, engage des générations à venir, et nous avons donc l'obligation de tout faire pour préserver cet héritage sacré que nous léguerons à ceux qui nous suivront.

(Texte)

M. Asselin: Monsieur le président, la 15e session des Nations Unies a débuté dans une atmosphère de tension et de controverse créée par la présence des chefs des deux blocs opposés qui ont tenu à exposer devant l'Assemblée générale tous les problèmes que la communauté internationale doit envisager aujourd'hui. Le colonialisme, les essais nucléaires, le désarmement ont été les principaux sujets qui ont contribué à semer parmi les

délégations une fièvre de menaces et de provocations qui risquaient de mettre en péril la paix et la sécurité des peuples.

Heureusement qu'il s'est trouvé chez les peuples libres des chefs d'État qui, avec énergie et franchise, ont démasqué les attitudes contradictoires et ironiques des dirigeants des pays satellites qui semblaient s'être donné pour mission de saboter à tout prix les travaux de la 15e assemblée.

Parmi ces chefs courageux, je voudrais signaler le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker), qui a prononcé en cette circonstance une discours qui indiquait clairement à nos alliés de quelle façon il fallait répliquer aux chefs des pays sous régime communiste et comment défendre avec succès la thèse des peuples qui veulent vivre en vraie démocratie. Ce jour-là, nous étions fiers d'être Canadiens et d'être dirigés par un chef qui s'était si grandement signalé sur la scène internationale.

La 15e session a été également caractérisée par l'entrée au sein de l'Organisation des Nations Unies de 17 nouvelles nations. C'est une révolution politique sans guère de précédents dans l'histoire. L'irruption sur la scène internationale d'un grand nombre de pays africains, tant en pleine transformation économique et sociale que culturelle et psychiologique, va modifier radicalement les données de la conjecture et influer de façon décisive sur l'évolution du reste de l'humanité. Ces pays nouvellement créés nous ont démontré immédiatement qu'ils étaient décidés à jouer un rôle important sur le plan international, en invoquant les prérogatives que leur accorde leur statut de pays souverains.

J'ai eu l'occasion, au cours de mon séjour aux Nations Unies, de travailler étroitement avec les représentants de ces nouveaux pays et j'ai vite compris l'importance de leur présence au sein de la communauté internationale.

Les conséquences immédiates de la présence de ces nouveaux pays m'apparaissent être les suivantes:

1—Le nombre des petites puissances a augmenté et il en est résulté de nouvelles tentatives pour celles-ci de s'unir dans un esprit de coopération afin de discuter de leurs problèmes communs sur le plan de la diplomatie étrangère. Ceci ne veut pas dire que l'on a senti nécessairement, au sein de l'Assemblée générale, un bloc solide composé seulement de pays d'Afrique, mais tout de même, la discussion de certains problèmes a revêtu des aspects différents grâce à certaines caractéristiques nouvelles que ces nouveaux pays africains apportaient.

2—La présence de ces nouvelles nations a également créé des conséquences sur les «activités» et la procédure de l'Assemblée générale, parce qu'il était difficile de prévoir le sort d'une résolution à cause de l'augmentation du nombre de votes qui pouvaient être donnés en faveur de l'Est ou de l'Ouest. Le résultat du vote sur l'admission de la Chine communiste nous en donne un exemple irréfutable.

Permettez-moi maintenant, monsieur le président, de dire un mot des nations d'Afrique d'expression française. Des 28 nations d'Afrique qui ont obtenu leur indépendance, 17 sont d'anciennes colonies françaises, et 14 de ces 17 pays ont obtenu leur souveraineté en 1960. Il va sans dire qu'au point de vue facteurs population et économique, ces États peuvent nous sembler d'importance secondaire, mais il ne faut pas oublier que chacun de ces nouveaux pays occupe un siège au sein de l'Organisation des Nations Unies et a droit de vote et peut exprimer son point de vue sur tous les problèmes internationaux. Le plus grand nombre des États africains français qui ont obtenu leur indépendance en 1960 sont de petits pays dont la population varie de un à cinq millions. Ils ont continué à recevoir de l'aide de la France et ont signé des traités d'aide et d'assistance mutuelle sur les plans commercial et économique avec ce pays.

Tous ces pays ont des problèmes pressants à résoudre et il faut de toute nécessité que le Canada, pays bilingue, se penche sur leurs besoins, leur tendant une main fraternelle et charitable.

En juin dernier, j'ai eu l'occasion d'aller au Ruanda-Urundi à titre de membre d'une mission judicaire de l'Organisation des Nations Unies; j'ai pris contact avec ces populations autochtones et j'ai touché du doigt leurs difficultés. J'ai causé avec des chefs africains qui m'ont exposé leurs craintes sur l'avenir de ces pays. Même si l'autorité administrante, la Belgique, a édifié dans ce territoire sous tutelle des réalisations d'ordre matériel importantes, ces populations, après avoir obtenu leur indépendance, resteront dans un grand besoin. Le problème le plus urgent qu'il faut régler, à mon avis, est celui des cadres. L'avenir de l'Afrique dépend de la formation de ses fonctionnaires, de ses professeurs, de ses médecins, de ses ingénieurs civils et de ses techniciens de tous genres. Au point de vue enseignement, nos efforts doivent tendre à aider ces pays à se former une classe dirigeante éclairée, en développant l'enseignement secondaire et universitaire. C'est ici que l'apport extérieur devra jouer son rôle en lui fournissant d'abord un nombre de plus en plus grand de professeurs et ensuite en créant des bourses d'étudiants et

de stagiaires afin de former une élite qui soit capable d'assurer l'avenir de l'Afrique.

Les chefs africains ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et de reconnaissance la décision du gouvernement canadien d'apporter une aide financière aux pays de culture française d'Afrique.

Vous vous rappellez sans doute, monsieur le président, que le 24 avril 1961, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) avait annoncé que le gouvernement actuel établissait un programme d'aide à l'enseignement à l'intention des États africains de langue française, en prévoyant des subventions de l'ordre de $300,000 par année. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'exprimait ainsi à cette occasion, comme en fait foi la page 4078 de la version française du compte rendu officiel des *Débats*:

> Les pays auxquels le programme viendrait en aide ont surtout à cœur d'améliorer leurs institutions d'enseignement et d'offrir à leurs populations de meilleurs moyens de s'instruire. Ils ont, à plusieurs reprises, déclaré qu'ils avaient besoin de bourses pour envoyer leurs étudiants à l'étranger dans des institutions de langue française et qu'ils avaient également besoin de professeurs français dans leur pays. Le Canada, parce qu'il s'intéresse sincèrement au bien-être et au progrès de ces peuples et parce qu'il parle la même langue que ces nouveaux États se trouve on ne peut mieux placé pour donner l'aide requise. Le gouvernement a donc l'intention de demander au Parlement d'affecter les fonds nécessaires à cette fin, une fois que les détails en auront été arrêtés, de concert avec les autorités provinciales en matière d'instruction publique.

L'honorable député de Laurier (M. Chevrier, en félicitant le gouvernement de cette initiative, ajoutait ceci, ainsi que l'atteste la page 4079 du hansard, version française:

> En outre, je me réjouis particulièrement que le gouvernement ait décidé de consulter les autorités provinciales au sujet du programme qu'il a l'intention de soumettre.

J'ai appris avec regret, ces jours derniers, que le gouvernement du Québec n'avait pas encore donné de réponse à l'offre faite par le gouvernement fédéral.

S'il y a un gouvernement provincial qui doit appuyer une telle proposition, c'est bien celui du Québec qui est le berceau de la culture française dans notre pays. J'invite donc le gouvernement à renouveler son offre au gouvernement du Québec en lui rappelant, si nécessaire, ses responsabilités dans ce domaine d'aide à l'Afrique.

Je félicite donc le Canada d'avoir pris l'initiative dans ce domaine, parce que les communistes ont déjà lancé une attaque psychologique pour tâcher de convaincre les nouveaux États africains d'adhérer à la conception communiste.

Notre ambassadeur à Paris, M. Pierre Dupuy, nous le rappelait l'automne dernier, après une tournée d'amitié qu'il faisait au nom du Canada dans ces pays africains, lorsqu'il disait:

> La propagande communiste rappelle constamment aux Africains que la Russie de 1917 était sous-développée et qu'il a suffi de moins de 50 ans pour la transformer en une des puissances les plus modernes. Alors, pourquoi ne pas suivre son exemple?

Monsieur le président, ils prétendent également que le régime parlementaire occidental est le fruit d'un siècle d'évolution et ne saurait fournir à de jeunes États vigoureux l'autorité, le sens de décision et l'efficacité dont ils ont besoin. Enfin, on use du vieux slogan du colonialisme qui n'est que trop connu. Le degré de pénétration de ces arguments varie suivant la maturité intellectuelle et politique de ses auditeurs. Il est facile d'influencer certains Africains au moyen de brochures et de périodiques bien illustrés; j'en ai vu moi-même au Ruanda-Urundi de ces brochures exposant le progrès industriel, agricole, social, culturel, réalisé en URSS et en Chine communiste.

La jeunesse surtout est l'objet d'une attention particulière ainsi que ses groupements. On ne manque pas d'occasion de recruter les éléments les plus intelligents et les plus compréhensifs pour les faire participer à des visites organisées des pays communistes. Des milliers de bourses sont offertes aux étudiants et autres autres étudiants des États en voie de «développement». C'est à leur intention que l'Université de l'Amitié a été fondée récemment à Moscou.

Je lance donc un appel pressant à tous les peuples épris de liberté, les suppliant de venir en aide à l'Afrique, avant que celle-ci ne cède sous la poussée du communisme. Il est vrai que l'avenir de l'Afrique exigera du capital sous toutes ses formes, mais plus encore, il dépendra de la bienveillante compréhension que ses vrais amis auront de ses problèmes. La pire erreur, nous répète-t-on, serait de vouloir transformer le continent africain en une nouvelle Amérique ou en une nouvelle Russie.

L'Afrique, on le sait, a une personnalité propre, une originalité riche en vertus humaines. Les apports extérieurs lui seront précieux dans la mesure où ils lui permettront de se révéler à elle-même et au monde.

Comme le disait encore M. Dupuy, l'Afrique nous donne le merveilleux spectacle d'avoir survécu dans un tourbillon de forces créatrices et destructives, végétales et animales, comme il n'en existe nulle part ailleurs sur notre planète. Mais, elle a fait mieux que survivre. Ces forces, elle les a assimilées, elle leur a donné un rythme qui inspire maintenant son art, sa spiritualité et toute sa vie. C'est par là qu'elle contribue à la grandeur de notre civilisation commune.

C'est ainsi qu'il n'est pas surprenant que dans beaucoup de ces États africains la politique extérieure soit surtout fondée sur les problèmes qui intéressent l'Afrique en général. Le plus grand nombre des nouveaux États africains se soucient en premier lieu de leurs problèmes. Font exception à cette règle le Mali et la Guinée qui prennent une part active à la discussion de sujets d'ordre plus général sur le plan international.

Les États africains se réunissent souvent pour adopter certaines attitudes. C'est ainsi que, dernièrement, ils se rassemblaient à Moravie et à Casablanca, où les chefs africains en ont profité pour raffermir les liens d'amitié qui doivent lier leurs pays et également pour déterminer la politique à suivre aux Nations Unies en ce qui concerne le colonialisme, le Congo, l'Algérie et les autres sujets propres à leur continent.

Les États africains d'expression française sont déjà une force de modération au sein du bloc afro-asiatique des Nations Unies. En général, ils ne sont pas intéressés à prendre parti dans la guerre froide, ni à suivre le groupe afro-asiatique lorsque celui-ci décide d'attaquer ouvertement les pays qui pratiquent encore le colonialisme. Cependant, ils ont déjà appuyé des résolutions de ton modéré pour mettre fin au colonialisme. Ils s'appliquent surtout spécialement, et je répète «spécialement», à établir avec la délégation du Canada et d'autres pays biculturels des relations d'amitié.

En terminant mon intervention sur ce sujet particulier, je voudrais indiquer brièvement des discussions que ces nouveaux pays africains ont prises:

1. Ils ont appuyé avec vigueur l'entrée de la Mauritanie au sein de l'Organisation des Nations Unies.

2. Ils se sont posés en médiateurs entre la France et les nationalistes algériens.

3. Les États africains français se sont opposés à la politique d'apartheid du gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud.

4. En ce qui concerne le Congo, ils ont appuyé la reconnaissance de la délégation de Kasavubu à l'Assemblée générale.

Notons enfin qu'ils ont pris une part active aux délibérations de certaines commissions. Comme exemple, je signale que mon ami Ernest Gassou, de la Haute-Volta, a été nommé commissaire pour surveiller les élections législatives au Ruanda-Urundi et que la Guinée, le Sénégal et le Mali sont tous membres du comité de surveillance des Nations Unies au Congo.

On a surnommé la 15e session des Nations Unies la session de l'Afrique. C'est pourquoi les discussions des problèmes des territoires sous tutelle et sous mandat ont reçu une attention toute particulière de la part de la 4e commission.

J'avais l'honneur de représenter le Canada au sein de cette Commisison et je voudrais vous entretenir brièvement des discussions les plus importantes qui s'y sont déroulées.

La plus importante résolution que le Canada ait appuyée concernant les territoires sous mandat avait trait à un appel pressant fait aux puissances administrantes pour que celles-ci fournissent une expérience administrative aux autochtones dans tous les secteurs de l'administration publique, en ayant soin d'éviter tout acte discriminatoire, afin que ces territoires sous tutelle aient des cadres établis au moment où ils parviendront à l'indépendance. Cette résolution a été chaleureusement accueillie par les nations africaines, et seuls quelques pays encore imbus de colonialisme s'y sont opposés.

Le problème qui, à mon avis, a été extrêmement difficile à résoudre avait trait à l'avenir du Ruanda-Urundi, pays sous la tutelle de la Belgique. Pour vous faciliter la compréhension de la situation, je vous en donne les grandes lignes.

De sérieux désordres ont éclaté au Ruanda à l'automne de 1959. La cause en était la lutte, que se livraient les tribus pour la direction provisoire de ce pays: l'une appelée Tutsi, classe de tradition féodale; l'autre, les Hutu qui avaient toujours été les serviteurs des Tutsi et qui forment 85 p. 100 de la population. Le Muami—c'est l'expression africaine par laquelle on désigne le roi du Ruanda—qui avait quitté le territoire quelques mois auparavant s'identifiait avec la tribu Tutsi, et son retour est évidemment opposé par les tribus qui veulent garder le pouvoir.

Après avoir entendu les témoignages des partis politiques, la 4e Commission a conseillé aux deux partis de travailler ensemble à la réconciliation nationale du pays afin de le préparer adéquatement à son indépendance prévue pour 1961.

Après une longue discussion, la Commission a adopté deux résolutions sur le Ruanda-Urundi. La première visait à inviter la Belgique, autorité administrante, à accorder une amnistie sans condition, aux condamnés politiques afin d'établir dans le pays un climat d'entente et de réconciliation.

La résolution mentionnait de plus qu'une conférence de la Table Ronde soit tenue où tous les partis politiques du pays seraient représentés, et que des observateurs des Nations Unies y assistent, et qu'ensuite les Nations Unies surveillent le déroulement des élections législatives pour l'indépendance du territoire, laquelle, comme je le disais tout à l'heure, est prévue pour 1961.

La deuxième résolution recommandait le retour de Muami au Ruanda et suggérait

d'instituer à cette fin un referendum pour connaître l'opinion du peuple à ce sujet.

Lorsque je me suis rendu dans ce pays, ma tâche était de surveiller l'amnistie ordonnée en vertu de la première résolution. Je dois dire que notre commission judiciaire des Nations Unies a bénéficié, au cours de son travail, d'une collaboration étroite de la part des autorités belges.

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais comme il est une heure, je quitte le fauteuil.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Asselin: Monsieur le président, lorsque nous avons ajourné la séance ce matin, j'étais à expliquer le but de la mission judiciaire des Nations Unies au Ruanda-Urundi. Je disais qu'au moment où une résolution des Nations Unies était présentée, il avait été ordonné aux autorités administrantes d'accorder l'amnistie, sans condition, au prisonniers politiques de 1959 dans le territoire du Ruanda-Urundi. Notre commission revisait spécialement les jugements des tribunaux d'exception créés par l'autorité administrante à cette occasion.

Je disais, en terminant mes observations ce matin, que nous avions réussi, conformément à la résolution des Nations Unies, à libérer presque tous les prisonniers politiques à la suite des troubles de 1959. Cependant, je dois avouer que la libération de ces chefs politiques a eu un effet désastreux, soit le commencement de nouveaux troubles entre les tribus. Nous déplorons, actuellement, dans ce territoire, des morts à la centaine toutes les semaines.

Je crains que le Ruanda-Urundi ne soit à l'avenir le théâtre de troubles sanglants. Sans en jeter la responsabilité entièrement sur la Belgique, je crois que les Nations Unies devraient vérifier plus soigneusement, à l'avenir, la situation sociale et politique de ces nouveaux pays avant de leur accorder l'indépendance et la souveraineté politiques.

Une autre question qui a retenu également l'attention de la 4e Commission avait trait à la tenue d'un plébiscite dans le sud et le nord du Cameroun.

Le résultat de ce plébiscite tenu par un représentant des Nations Unies avait démontré que le nord du Cameroun voulait s'unir au Nigéria tandis que le sud du Cameroun désirait se joindre à la République du Cameroun, nouvellement formée.

La validité du plébiscite a été contestée par la République du Cameroun, alléguant fraude et partialité dans la conduite du référendum par le représentant des Nations Unies et la Grande-Bretagne, cette dernière étant l'autorité administrante du Territoire. La République du Cameroun demandait notamment qu'un comité des Nations Unies soit formé afin d'enquêter sur les irrégularités de ce référendum avant d'accorder au Cameroun du nord la permission de se joindre au Nigéria. Ce débat fut, à mon avis, le plus vigoureux à la 4e Commission, à tel point qu'au cours du débat la République du Cameroun a quitté le comité avec une grande partie des pays africains, et la France, accusant le président du comité de partialité dans la conduite du débat.

Le Canada a fait, à cette occasion, un discours d'un ton modéré tout en appuyant fortement le rapport du commissaire des Nations Unies sur la tenue du référendum. Le Canada a refusé cependant d'appuyer la résolution de la Grande-Bretagne parce que ce geste aurait porté une grave atteinte à notre prestige chez les nations africaines.

La résolution approuvant la validité du plébiscite des Nations Unies a été approuvée à la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale.

Tels sont, monsieur le président, les faits saillants qui se sont déroulés à la 4e Commission et plus spécialement au cours de la seconde partie de la 15e session.

Permettez-moi, monsieur le président, de souligner le dévouement et le travail qu'ont accompli les honorables députés tant ministériels que de l'opposition et du troisième parti, qui se sont rendus à New-York. Je veux souligner le dévouement des fonctionnaires du gouvernement qui ont assisté à cette réunion.

Le prestige de notre pays auprès des Nations Unies est excellent. Il faut en remercier le secrétaire parlementaire du ministre (M. Nesbitt) et tout spécialement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) lui-même qui sait s'imposer par sa franchise, sa loyauté et sa ténacité dans la discussion des problèmes internationaux.

La résolution du Canada sur le désarmement a reçu l'appui d'un grand nombre de représentants, soit 18 en tout, parce que l'honorable ministre a su démontrer aux nations que le désarmement n'est pas l'affaire seulement des grandes puissances, mais encore que tous les pays qui veulent le bien de l'humanité doivent s'attaquer à cette question pour lui trouver une solution rapide.

Sur le plan international, le Canada est devenu une puissance émancipée qui ne doit

pas se contenter d'agir seulement comme agent négociateur entre les pays, mais qu'il doit se tenir à l'avant-garde pour trouver des solutions aux problèmes qu'affronte l'Univers.

Enfin, monsieur l'Orateur, le Canada est un pays qui possède actuellement une influence heureuse au sein de la communauté internationale parce que toutes les nations du monde comprennent que nous n'avons pas, nous, le Canada, ni de passé colonial, ni d'ambitions territoriales, mais que le seul désir de notre nation c'est de sauver d'un péril certain les principes de la liberté et de la vraie démocratie en tentant d'instaurer chez tous les peuples le culte des valeurs spirituelles seules capables de donner à ce monde si bouleversé la garantie d'une paix durable.

(Traduction)

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, hier, au cours de ce que je considère comme un apport excellent à la discussion, mon collègue le député d'Essex-Est a rappelé que vingt-deux ans auparavant, jour pour jour, la Chambre des communes était convoquée pour ratifier et confirmer la déclaration de guerre non contre le peuple allemand mais contre la tyrannie et l'agression nazies. En faisant une revue pensée et réaliste de la situation, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré aujourd'hui au comité que le monde—je reprends ses mots—est à deux doigts de la guerre. Ces mots ont été répétés par un homme qui sera bien plus occupé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à faire la guerre qu'à faire des discours. Aujourd'hui, d'après les journaux, M. Khrouchtchev s'est écrié, à Moscou: «l'humanité est à deux doigts d'une nouvelle tragédie militaire», ce qui veut dire la même chose. Nous sommes à deux doigts d'une guerre que, pendant des années, nous avons considérée comme inimaginable. L'idée de la guerre occupe tous les esprits maintenant.

En août 1914, la guerre n'apparaissait pas impossible étant donné l'agitation des esprits et des cœurs. En fait—et beaucoup d'entre nous se souviennent certainement de nos réactions devant le tour que prenaient les événements en ce mois d'août—la guerre exerçait une horrible fascination, pour ainsi dire, sur ceux qui n'en connaissaient rien d'autre que la charge de la brigade légère ou la mince ligne rouge à l'horizon. Cette réaction a compromis la paix, en 1914, et a rendu la guerre presque inévitable à ce temps-là. Il y a vingt-deux ans, ce sentiment que la guerre n'était pas impensable était assez fort pour qu'elle se produise. Si, dans les années 30, nous avions pensé que la guerre était non seulement possible, mais probable étant donné la politique hitlérienne et les nazis, si nous avions pensé qu'elle était possible et probable, nous aurions pu y échapper, nous aurions pu l'arrêter. Si nous l'avions arrêtée alors, nous n'aurions probablement pas à y penser aujourd'hui.

Monsieur le président, le danger qui confronte le monde, actuellement, est l'opposé de la réaction populaire de 1914 car ne savons-nous pas qu'une guerre serait si horrible qu'elle est littéralement impensable étant donné la bombe de 100 mégatons avec laquelle Khrouchtchev se vante de pouvoir détruire un continent ce qu'il pourrait peut-être faire et que les Américains pourraient aussi d'ailleurs. Si la guerre est si horrible, alors, n'y pensons pas. Voilà la réaction de certains milieux en cet été de 1961, la réaction illustrée par la page de couverture d'une revue américaine que j'avais entre les mains, l'autre jour. On y voyait en caractères gras «Pronostics sur le football» et dessous, en petit «La crise de Berlin».

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a signalé hier, et à juste titre d'ailleurs, que la situation est tendue et grave. Son discours ne comportait—et je ne l'en blâme certes pas—nulle mesure de cet optimisme ferme et résolu dont l'honorable député faisait montre antérieurement. Il nous a reproché d'être parfois trop pessimistes et je ne saurais sûrement l'accuser d'optimisme excessif en ces jours-là, car un optimisme voulu constitue une solide base à l'activité internationale. Nous sommes actuellement en face d'une situation grave et tendue, et l'honorable député a dit avec raison que notre pays et d'autres doivent l'envisager avec sang-froid, en se gardant du désespoir, qui serait mauvais, et de la panique, qui serait fatale. Devant cette situation, nous voulons tous aborder le présent sujet et ceux qui s'y rattachent sur un plan bien supérieur au parti pris politique ou aux manœuvres parlementaires, car il s'agit d'une de ces situations qui unissent au lieu de diviser, et l'unité nationale est essentielle et, à mon avis, possible en face de crise nationale ou internationale.

A présent, nos craintes ont pour objet la ville de Berlin, mais il est d'autres zones de tension dans le monde, et ces dix dernières années nos craintes ont porté alternativement sur diverses zones de tension Alors que nous nous concentrons sur Berlin et sur tout ce que cette ville représente à l'heure actuelle, nous devons aussi nous préoccuper—je suis sûr que le gouvernement n'est pas sans le savoir, particulièrement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—du Sud-Est de l'Asie, du Laos, de l'Afrique du Nord, de l'Algérie, de Tunis et de Cuba dans notre propre hémisphère, ainsi que du Tibet en Asie. Toutes ces tensions se rattachent en quelque sorte les

unes aux autres, et le drame et la tragédie sautent de l'une à l'autre. Aujourd'hui, c'est Berlin qui est le centre de la présente crise d'une guerre froide périodique.

Nous avons tous beaucoup entendu parler de la présente crise. La radio, les journaux, les rapports et déclarations officiels nous servent des analyses de ce qui est bien ou mal fait et de ce qui passe, et on nous fait même des analyses d'analyses. On nous fait des interprétations et même des interprétations d'interprétations. Je pense que, par moments, nous sommes tous un peu embrouillés sur ce qui se passe et sur ce qui peut être fait en vue d'empêcher la situation de dégénérer en guerre. Tout ce verbiage, à mon sens, et surtout les propos qui nous viennent de sources communistes, sont trop souvent ce que le père Pire, le distingué prêtre belge, détenteur du prix Nobel, a appelé un jour le dialogue des sourds, car parfois les mots qu'on emploie n'ont aucune signification, souvent même pour ceux qui les prononcent et sûrement pour nous qui devons les écouter, parce que beaucoup de mots n'ont plus de valeur maintenant. Les mots «paix», «démocratie» et «non-agression» perdent toute leur valeur lorsque le langage communiste peut les employer dans un sens et une signification tout à fait contraires à ceux qu'ils ont toujours eus. Selon les journaux, dans un message adressé au gouvernement français le 5 septembre, soit il y a deux ou trois jours, M. Khrouchtchev aurait dit ceci:

> Il appartient au peuple de Berlin-Ouest de choisir lui-même son régime social et économique et d'entrer librement en relation avec n'importe quel pays.

Voilà, monsieur le président, un sentiment irréprochable, et qui l'est également quand il se traduit dans les faits, comme ce devrait être le cas non seulement pour Berlin, mais aussi pour l'Allemagne de l'Est et pour tous les autres peuples dominés par un pays étranger. Il reste que si ces mots représentent la politique du gouvernement de M. Khrouchtchev et sa pensée personnelle, nous nous demandons où est la crise de Berlin-Ouest. M. Khrouchtchev soutient qu'il appartient au peuple de Berlin-Ouest de choisir lui-même son régime social et économique et d'entrer librement en relations avec n'importe quel pays ou groupe de pays, je présume. D'où vient donc la crise, alors?

De telles paroles ne sont pas la solution au problème, car, pour nous de l'Ouest, elles sont sujettes à caution. Notre méfiance et notre crainte sont trop profondes et ont d'excellentes raisons de l'être. En outre, des paroles comme celles-là ont reçu un démenti de la part du même homme dans d'autres discours prononcés peu de temps avant celui que j'ai cité. C'est M. Khrouchtchev, n'est-ce-pas, ou l'un de ses porte-paroles—je ne sais plus au juste lequel—qui a dit dernièrement que le gouvernement soviétique ne serait pas le premier à reprendre les essais nucléaires. C'est M. Khrouchtchev, je crois, qui l'a répété récemment au cours d'une entrevue avec M. Sulzberger du *Times* de New-York.

Comment expliquer de telles contradictions et comment se réjouir devant de telles déclarations rassurantes ou d'autres moins rassurantes, comme celle que j'ai signalée, que publient maintenant les journaux? Un autre exemple du gouffre qui nous sépare. Peut-être M. Khrouchtchev pourrait-il bien déclarer que son pays n'est pas le premier à reprendre les essais, car la France, l'un des membres fondateurs importants de l'OTAN a elle-même entrepris des essais nucléaires après que M. Khrouchtchev y eut renoncé une première fois.

C'est à cause de ce sentiment que les principes exprimés ainsi par M. Khrouchtchev et appliqués à la situation de Berlin-Ouest, en voulant nous rassurer sans doute, ne sont nullement rassurants. Nous devons obtenir l'assurance concrète, en des termes plus efficaces que des mots, que les principes seront observés. Pour parler franchement et sans détour, nous ne croyons pas du tout, ou presque pas, à ce qu'il dit souvent quand il s'est déjà démenti et quand ses actes contredisent ses paroles.

Nous recherchons donc une autre assurance qui confirme et protège ces principes et pour ce qui est de Berlin, l'accord des quatre puissances signé en 1945 ou à la fin de 1944 en est une qui remonte à de nombreuses années, les députés ne l'ignorent pas. La situation confirmée par l'accord sur Berlin et sur une Allemagne divisée nous paraît anormale aujourd'hui. Profitant du recul de ces quelques années qui rend le jugement plus aisé, je dirais qu'il était insensé de signer pareil accord. C'est néanmoins un accord en bonne et due forme. La situation qui régnait au moment de sa signature était très différente de celle d'aujourd'hui, ce qui aide à comprendre pourquoi on l'a signé. Il n'est pas nécessaire de répéter que, depuis quelque temps, le bloc soviétique ne fait preuve ni de bonne volonté, ni de collaboration, ni d'un désir quelconque de continuer à appliquer cet accord. En fait, les Russes ont déclaré sans ambages au monde qu'ils sont bien décidés à modifier le statut actuel de Berlin, à modifier l'accord antérieur qui garantissait la liberté des habitants de Berlin-Ouest et les droits des alliés occidentaux.

M. Khrouchtchev l'a bien fait comprendre à la fin de 1958, je crois, lorsqu'il a dit franchement ce qu'il entendait faire, allant même jusqu'à fixer le délai dans lequel il l'accomplirait. L'attitude que les gouvernements en

cause du monde occidental ont adoptée à juste titre, selon moi, c'est que nous ne pouvons admettre que de telles ententes puissent être abrogées par la force ou par la menace de la force. Cela équivaudrait, bien entendu, à répudier la diplomatie internationale. Toutes bonnes relations internationales deviendraient impossibles. Si l'Ouest cédait devant pareil chantage atomique, comme on l'a appelé, alors la situation deviendrait intenable. Cela créerait une sorte de réaction en chaîne et à force de céder toujours aux pressions, nous n'en verrions plus jamais la fin. Comme le dit si bien le dicton: l'appétit vient en mangeant.

Nous avons certes appris depuis 1914, monsieur le président, que ce n'est pas en cédant au chantage qu'on assure la paix. C'est un fait: s'abandonner au chantage rend parfois la guerre inéluctable. Alors nous nous demandons: N'y a-t-il donc pas de choix entre les partis impossibles du suicide ou de la reddition? Il doit y en avoir. Mais je ne crois pas que nous puissions nous sortir de cette impasse et d'autres semblables en comptant uniquement sur la force armée, afin de ne pas avoir à opter pour ce parti ou pour d'autres.

Il faut que l'Ouest soit armé. Le désarmement unilatéral ne serait qu'une invitation à la catastrophe, mais nous n'accomplirons rien d'utile par les armes. Ce dilemme qui se présente à nous, ce choix affreux d'un suicide par une guerre atomique ou de la reddition sous la pression de menaces atomiques, ce choix que certaines personnes essaient de nous imposer parce qu'elles ont tendance à trop simplifier le problème, cette nécessité dans laquelle nous nous trouvons, selon certains, de nous en remettre surtout, sinon exclusivement, aux armes pour éviter un choix, ou que les armes ne peuvent résoudre seules, le professeur Hugh Seaton Watson l'a fort bien exposé dans un ouvrage que j'ai trouvé des plus sages et qui s'intitule *Neither War nor Peace*. En voici un extrait:

> D'aucuns peuvent soutenir qu'il serait préférable d'accepter la domination communiste ou toute autre forme de tyrannie totalitaire, dans l'espoir que les générations futures réussiront peut-être à restaurer la liberté, plutôt que d'assister à la destruction totale du genre humain. Cependant, ce n'est pas là le choix qui s'impose aux gouvernements occidentaux.

Je pourrais ajouter «aux peuples de l'Occident». Le professeur Watson poursuit en ces termes:

> Nous n'avons pas à choisir entre la destruction certaine du genre humain et la certitude de la domination communiste, mais entre la destruction possible si l'Ouest conserve les armes atomiques, et la certitude de la domination soviétique sur l'Europe, du moins, si le monde occidental prend l'initiative du désarmement unilatéral.

Il ajoute ensuite la phrase suivante qui ne saurait que réunir tous les suffrages:

> Si l'alternative est posée en ces termes, la plupart des pays non communistes de l'Europe et de l'Amérique préféreront le risque à la certitude.

[L'hon. M. Pearson.]

Nous avons, monsieur le président, entendu dire à plus d'une reprise au cours du débat qu'il y a des gens au Canada qui prétendent que «nous ne nous battrons pas pour Berlin et pour l'Allemagne». J'ai moi-même entendu des gens parler de la sorte et des lettres exprimant cette opinion ont paru dans les journaux. Ce serait, comme l'a dit l'honorable député de Kootenay dans ses propos, une monstrueuse absurdité. C'est, je crois, les mots qu'il a employés, et ce serait vraiment dans un sens une monstrueuse absurdité.

Beaucoup d'entre nous n'ont aucune raison d'avoir de la sympathie pour les éléments de la société allemande qui ont été responsables des guerre de 1914 et 1939. Il semble rien moins que naturel de nous tenir aux côtés de ces gens dont certains—et certains seulement—ont été responsables des événements qui se sont déroulés de 1933 et de 1945. Mais, monsieur le président, voilà certes une façon erronée d'envisager le problème, une situation mal interprétée. Nous ne voudrions certes pas plus nous battre pour Berlin que nous voulions le faire pour la Corée ou pour Dantzig. Nous ne ferions, si nous y étions forcés, que réprimer l'agression, lutter pour un principe ou pour la liberté, car la liberté ne se limite pas à une seule petite région du monde.

Si nous étudions le problème sous un angle différent, comme si, par exemple, nous allions nous battre pour les Allemands, nous n'aurons que de la brouille et des ennuis, il me semble. De fait, si nous nous étions montrés plus compréhensifs après 1919 à l'égard des forces qui en Allemagne, s'opposaient tout autant que nous au Kaiser et à tout ce qu'il représentait, et si, après 1919, nous avions plus appuyé et mieux compris le régime social démocrate, nous n'aurions peut-être pas eu à combattre l'agression et la tyrannie nazies en 1939. Donc, nous ne voudrions certes pas décourager par des propos irréfléchis les forces qui gouvernent aujourd'hui en Allemagne une république occidentale démocratique.

Comme je l'ai dit, alors, en certaines circonstances la solution de rechange à la résistance contre l'agression, si nous y étions forcés—et c'est le seul genre de résistance à laquelle nous prendrions part—serait de céder à la force ou aux menaces appuyées par un chantage nucléaire qui jouerait sur nos craintes.

En agissant ainsi, nous deviendrions prisonniers de nos craintes en cédant, tout comme nous deviendrions victimes de nos craintes si nous agissons sous le coup de la

panique. Je soutiens donc, monsieur le président—et je ne crois pas qu'on puisse différer d'avis là-dessus—que nous, les occidentaux, ne saurions céder à la force ni au chantage. Comme on dit si souvent, nous devons rester fermes. Mais comme Walter Lippmann l'écrit dans son article, ce matin, et comme d'autres l'ont dit avant lui, rester fermes ne veut pas dire se croiser les bras. Nous devons nous rendre compte—et je crois que le gouvernement s'en rend compte aussi—que la situation à Berlin et en Allemagne, créée à une époque où les circonstances étaient fort différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui, ne durera pas indéfiniment, et qu'un changement se produira. Dans l'entre-deux guerres, nous parlions souvent de la nécessité d'un changement pacifique; et c'est la résistance au changement pacifique, de 1919 à 1939, qui a amené la catastrophe de 1939. Donc, il y aura du changement. Certes il ne faut pas que ce changement s'opère par la force ni par la trahison, ce qui, je crois, exprime beaucoup mieux notre pensée que de dire que nous ne devons pas céder à l'apaisement. Aujourd'hui, la force, c'est-à-dire l'intervention armée, qui signifierait la guerre nucléaire, ne saurait réunir un pays divisé, ni relever un peuple des ruines qu'une telle guerre engendrerait. Il existe sûrement un meilleur moyen. La nécessité d'un changement pacifique éventuel—et j'y reviens—ressort manifestement de la nature même des accords conclus plus tôt. Au moment de leur conclusion, ces accords n'étaient pas réputés permanents, même par ceux qui les ont signés, et ce, dans la mesure où ces accords envisageaient la réunification éventuelle de l'Allemagne par la collaboration entre les puissances occupantes et le choix de Berlin comme capitale de l'Allemagne unie. C'est pourquoi, monsieur le président, il nous faut faire preuve de réalisme devant la situation présente. A mon avis, il est évident que nous devons respecter le sentiment des Allemands au sujet de leur unité. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il faille appuyer par la force et au risque de la guerre tout désir de réunification que les Allemands peuvent exprimer. Cela ne signifie pas, non plus, qu'il faille encourager nos amis et alliés d'Allemagne à ne pas tenir compte des problèmes que pose la frontière orientale, la ligne Oder-Neisse ni le problème des très réelles craintes et susceptibilités polonaises et russes. Ces susceptibilités se comprennent quand on songe à la destruction humaine et matérielle que ces peuples ont subie au cours de leurs guerres avec les envahisseurs germaniques. Il faut aussi être réalistes et se rendre compte que la Russie refuse absolument—c'est en fait un refus catégorique—d'accepter une Allemagne réunie et non communiste, qui serait pour elle anticommuniste, associée à l'OTAN et à l'Ouest; l'Ouest s'oppose tout aussi catégoriquement à ce refus et insiste sur le droit de l'Allemagne à rester membre de l'OTAN pour assurer sa défense et en fait participer à l'évolution de l'Europe. Nous ne saurions fléchir sur ce point. C'est un dilemme et je n'en vois pas l'issue. Il nous faut le subir comme nous aurons à subir bien des ennuis longtemps encore. Toutefois, le problème actuel c'est d'empêcher que ce dilemme ne dégénère en crise et dans le recours à la force. Cela veut dire que le problème de Berlin ne peut être séparé du problème allemand et de l'ensemble du problème des relations dans la guerre froide.

Puisque nous parlons de la nécessité de négocier sur ces questions, ce qui prendra beaucoup de temps, je pense que l'Ouest ne devrait pas refuser, par exemple, d'envisager la possibilité, dans le cadre d'un règlement général, d'un désengagement ou d'un retrait des forces de l'Est et de l'Ouest. J'estime que c'est une question sur laquelle on peut négocier. Des autorités de l'Ouest éminemment respectables l'ont suggéré dans le passé, notamment sir Anthony Eden. La question peut être négociée, mais certainement pas suivant les conditions soviétiques telles que nous les connaissons et certainement pas au détriment de la liberté d'un secteur du peuple allemand, quel qu'il soit.

Je ne sais si l'ensemble des conditions de nos arrangements de sécurité collective en Europe pourraient être négociées, car, n'étant pas au courant de tous les faits, je ne suis pas en mesure d'en juger. Pour ma part, en tout cas, j'ai la conviction profonde que je ne saurais souscrire aux propositions énoncées dans les résolutions du NPD sur cette question. Je lis un passage de ces propositions:

> Pour alléger les malaises internationaux, le Canada devrait insister sur l'établissement d'une zone démilitarisée en Europe centrale.

C'est discutable et il faudrait certainement approfondir la question. De toute façon, la proposition ajoute:

> Pour alléger les malaises internationaux, le Canada devrait insister sur la révocation simultanée du Pacte de Varsovie et de l'OTAN.

Ces deux ententes de sécurité collective sont ainsi mises sur le même pied et l'on suppose que si l'OTAN et le pacte de Varsovie étaient abrogés, les résultats seraient équivalents, du point de vue sécurité; nous savons que ce ne serait pas le cas et que la débandade de l'OTAN serait l'abandon des peuples libres. La désagrégation de l'OTAN signifierait la division des nations démocratiques qui en sont membres et il n'y aurait plus de mesure collective.

Que résulterait-il, d'autre part, de la rupture du pacte de Varsovie? Peut-être rien. Peut-être serait-il aussi simple, pour le gouvernement soviétique, de contrôler et de déterminer l'action des armées des membres actuels du pacte de Varsovie, même si ce pacte n'existait pas. Il me semble donc qu'il est fort peu réaliste et même dangereux de mettre ces deux organisations au même niveau d'importance du point de vue de la sécurité internationale, et de prétendre que leur débandade simultanée ne jouerait aucunement à notre désavantage à l'heure actuelle.

La garantie de Berlin, qui remonte à 1944, est bien peu solide dans les circonstances, et je soupçonne qu'elle sera encore plus branlante quand, du côté communiste, la tâche de la maintenir sera reprise, comme elle doit l'être, par un gouvernement communiste de l'Allemagne de l'Est, à la suite du traité de paix que conclurait l'Union soviétique avec ce gouvernement. En effet, en ce qui concerne les Russes, il incombera alors à son satellite, l'Allemagne de l'Est, dominée par les Soviétiques, de respecter les termes de l'accord.

Pareille chose signifierait un transfert d'autorité et la reconnaissance de l'Allemagne de l'Est comme État indépendant et souverain par un grand nombre de nations, et surtout par les États communistes du monde entier, dont beaucoup ont déjà accordé cette reconnaissance. Pareille chose empirerait peut-être la situation. Elle pourrait susciter de nouveaux dangers. Mais, quant à moi, je n'estime pas que ce soit là une question qui doive provoquer une guerre.

Dans son discours de Winnipeg, que j'ai déjà mentionné, le premier ministre a posé une question pour la forme à ce sujet. A mon avis, la question était excellente. Je ne puis citer littéralement ses paroles, mais il a dit en substance: «Les gens disent, est-ce la reconnaissance du gouvernement de l'Allemagne de l'Est? Est-ce là, en soi, le genre de chose qui devrait aboutir à une crise qui entraînerait le recours à la force?» Je ne le crois pas. Après tout, nous reconnaissons effectivement, sinon de par la loi, ce que le ministre de l'Agriculture appelle la République démocratique de Chine, et nous faisons des affaires avec elle. Peut-être aurons-nous bientôt des transactions commerciales avec la république démocratique d'Allemagne de l'Est. Je n'aimerais pas du tout que les puissances occidentales adoptent une attitude intransigeante à ce sujet. Mais elles ont, bien entendu, le droit de faire ce qu'il est possible de faire et ce qu'il faut faire pour que cette cession et cette reconnaissance ne lèsent en rien les droits et les libertés des gens de Berlin-Ouest, ni les droits d'accès à ce secteur de la ville.

[L'hon. M. Pearson.]

Aux termes de ce changement, nous dit-on, les forces alliées auraient encore le droit de demeurer à Berlin et le droit de s'y rendre. Leur présence resterait le symbole de la liberté du peuple et le symbole des droits occidentaux. Je crois qu'il faudrait sauvegarder cela. Mais la puissance militaire occidentale à Berlin a maintenant augmenté par suite de la détérioration des conditions et de la fermeture de la frontière, qui sont le prélude de la cession de tout le contrôle de Berlin-Est à la république allemande orientale en signant un traité de paix avec la république communiste de l'Allemagne de l'Est.

Les soldats de l'Ouest sont maintenant plus nombreux dans cette ville. Ces soldats sont armés et font face aux soldats de l'Allemagne orientale qui sont eux aussi armés. Les journaux et les magazines de reportage photographique nous apprennent que les soldats des deux côtés de la barricade sont séparés par quelques pieds seulement et qu'ils se menacent de leurs armes. L'autre jour, un jet d'eau a été lancé et on y a répondu par du gaz lacrimogène. On ne peut s'empêcher d'avoir des cauchemars quand on pense qu'il est possible que des projectiles d'un autre genre soient échangés le long de cette frontière, où la situation est tendue. A moins qu'il ne soit possible de rétablir de quelque manière la situation, ces gens s'affronteront à dix pas ce qui est ordinairement le prélude d'un duel.

Que peut-on faire? Si les garanties que nous avons et auxquelles nous avons droit dans le monde occidental, par suite des libertés que nous conférons au peuple de Berlin-Ouest, sont faibles et vont en s'affaiblissant et si elles créent des tensions qui peuvent engendrer une explosion n'importe quand, y a-t-il quelque chose que nous puissions faire, grâce à des négociations, pour rétablir les conditions sans sacrifier aucun droit essentiel?

Je reviens à la proposition que j'ai déjà faite et que plusieurs autres ont faite ces quelques dernières semaines, voire ces quelques derniers mois. Je me souviens d'avoir parlé à ce sujet quand M. Khroutchtchev a dit, il y a quelque temps, qu'il signerait un traité de paix avec l'Allemagne de l'Est à une certaine date et que, par la suite, il y aurait des ennuis si le camp occidental ne changeait pas d'attitude.

L'autre mode de garantie qui, à mon sens, est possible et qui a peut-être les meilleures chances d'aboutir—bien que je n'en sousestime pas les difficultés—serait que les Nations Unies substituent à l'accord actuel une garantie internationale formelle, et portent une force

de police des Nations Unies à l'intérieur de Berlin et des forces de police des Nations Unies sur les routes d'accès à cette ville, en exécution de cette garantie.

Je sais que les Nations Unies ont eu récemment pas mal de difficultés. Certains espoirs et même, dirais-je, la foi qu'on avait en l'aptitude de l'organisme mondial à garantir la paix et la sécurité générale et à faire appuyer, à cette fn, le droit des nations par des effectifs internationaux, ont disparu au cours des regrettables incidents intervenus depuis environ douze mois.

Je sais que l'Union soviétique—le ministre en a parlé hier, comme d'ailleurs d'autres députés—a donné à entendre, du moins par son attitude aux Nations Unies, qu'elle ne se soucie guère que l'organisme survive ou non. Peut-être serait-il préférable que je m'exprime autrement: l'Union soviétique tient de plus en plus à ce que cet organisme, s'il doit survivre, se maintienne selon une formule qui convienne au monde communiste, soit une formule qui garantisse aux communistes le veto sur toute activité de l'organisme, du secrétaire général jusqu'au dernier fonctionnaire. Je parle évidemment du fameux principe d'organisation internationale, qu'on a surnommé la troïka. Mais le danger auquel sont exposées les Nations Unies ne change évidemment rien au fait que nous devons travailler encore plus à son affermissement. C'est justement cette occasion qui se présente.

Je suis certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a déjà manifesté bien clairement sa loyauté à cet organisme, désirera lui donner plus de force dans l'intérêt de la paix. Je sais qu'il fera tout ce qu'il peut pour lui donner, à cet égard aussi, davantage de pouvoir.

Peut-être par la «mobilisation des puissances majeures», les Nations Unies devront-elles garantir la liberté de Berlin-Ouest ainsi que l'a dit M. Khrouchtchev lui-même dans une déclaration qu'il faudrait lui rappeler sans cesse. Les Nations Unies pourraient encore garantir aux puissances occidentales le droit d'accès à Berlin.

On pourrait y arriver grâce à une force de police des Nations Unies. Il serait peut-être possible d'y transférer certaines unités de la force de police des Nations Unies qui se trouve en Palestine, jusqu'à ce qu'un groupe distinct soit formé à cette fin. Il serait peut-être encore possible de renforcir la présence des Nations Unies à Berlin, en transportant quelques-unes de leurs initiatives dans cette ville. Une lettre parue ce matin dans la *Gazette* de Montréal envisageait le transport à Berlin de quelques-unes des activités qu'exercent les Nations Unies en Europe. Les institutions des Nations Unies pourraient transporter leur siège à Berlin, qui deviendrait ainsi un centre d'activité internationale. Genève est déjà encombrée par des activités européennes des Nations Unies. Celles qui intéressent le Moyen-Orient pourraient aller à Berlin. Cette ville deviendrait ainsi un centre permanent d'activité des Nations Unies. Cela créerait peut-être à Berlin une situation devant laquelle les puissances communistes seraient moins à leur aise que si elles sentent simplement la présence de deux ou trois mille soldats alliés derrière le mur.

J'espère que cette idée sera examinée par la prochaine Assemblée générale. L'important est de se rappeler que la situation qui règne présentement à Berlin ou en Allemagne désunie n'est pas permanente en soi. Il ne faut pas, non plus, perdre de vue que tout changement par la force susciterait une résistance qui pourrait entraîner la guerre, et personne d'un côté ou de l'autre ne saurait en douter. Il nous faudrait alors commencer à trouver un autre moyen, apporter maintenant un changement, inévitable de toute façon d'ici dix ou quinze ans. Nous devons avoir recours, à cette fin, aux services des Nations Unies.

Je reconnais que la nouvelle de la reprise des essais nucléaires, qui nous est parvenue récemment, rend ces changements plus difficiles. Tous les députés qui ont pris part au débat, monsieur le président, ont fait mention de ce regrettable événement qui—je ne crois pas pécher contre la justice en disant cela—constitue une trahison cynique, de la part de l'Union soviétique, des espoirs que nous nourrissions jusqu'à il y a quelques mois au moins: la réalisation éventuelle d'un front uni sur cet aspect du désarmement. Cet aspect, l'Union soviétique elle-même y attachait la plus grande importance par le passé. Mais maintenant, et je ne pense pas exagérer, elle se livre à du chantage par la terreur. J'ignore si le gouvernement canadien a exprimé à l'Union soviétique d'autres protestations que celles qu'il a publiquement déclarées—et s'il l'a fait, j'aimerais qu'on m'en informe—sur la reprise des essais nucléaires et le sabotage de la conférence de Genève à un moment où les prises de position, en théorie du moins, semblaient se rapprocher.

Si j'ai quelque chose à redire à la technique des négociations sur le désarmement, illustrée par la conférence de Genève—et elle s'applique à toutes les conférences du désarmement tenues depuis dix ou douze ans—c'est que nous, les Occidentaux, nous nous laissons peu à peu repousser dans des prises de position que nous refusions au départ. Un autre événement se produit alors et l'Union soviétique refuse d'accepter la prise de position à

laquelle nous venons d'adhérer. Ce qui se produit à Genève depuis quelques mois en fournit un excellent exemple. Quant à la dernière offre, si on l'avait proposée il y a un an, les Russes auraient trouvé beaucoup plus difficile de la rejeter qu'il y a quelques semaines. Voilà un fait déplorable qui rend les négociations plus difficiles, mais elles n'en restent pas moins aussi indispensables qu'auparavant.

Plusieurs orateurs ont évoqué un autre aspect du problème, un aspect qui prend de plus en plus d'importance. Je veux parler de l'influence que peuvent exercer sur cette question les pays que l'on appelle «non engagés». J'ai assisté, il y a quelques jours, à une conférence officieuse et privée tenue à Oxford, à laquelle participaient nombre de délégués des pays non engagés. Ils ne se présentent jamais comme les délégués de pays non engagés, mais plutôt comme les représentants du tiers monde. Et que peut faire le tiers monde pour redresser l'équilibre entre les puissances de l'Ouest et de l'Est? La conférence de Belgrade montre bien les possibilités et les limites de cette nouvelle puissance dans le monde.

Il est vrai que, les Russes ayant repris leurs essais, les attaques contre le colonialisme ont perdu quelque peu de leur virulence, alors qu'autrement elles auraient dominé les discussions de Belgrade. Il est aussi vrai que cette conférence de Belgrade a effectivement cherché, à titre de tierce puissance, à résoudre la situation, telle qu'elle l'envisageait, en s'adressant à Moscou et à Washington. A mon avis, nous devons une bonne part de ce résultat à M. Nehru, qui ajoute ainsi une nouvelle contribution à la paix. A tout ce qu'on a dit à propos du colonialisme, du néo-colonialisme et des iniquités des puissances impérialistes de l'Ouest, lors de cette conférence, M. Nehru avait autant de raisons que quiconque, vu l'histoire de son pays, d'y ajouter son mot. Mais, de sa voix pondérée et calme, il a dit que le danger maintenant n'est pas le colonialisme mais la destruction. Je crois qu'il a orienté cette conférence dans un sens qu'elle n'aurait pas pris s'il n'eût été là. Peut-être pourrait-on persuader ce grand homme, un des plus grands de notre temps, de prendre l'initiative, lors des prochaines assises des Nations Unies, de mobiliser ce sentiment qui se manifeste dans le tiers monde, à savoir qu'il ne faut pas permettre la destruction de l'humanité par les grandes puissances. Sauf erreur, il doit bientôt se rendre à Washington, et j'espère qu'il viendra aussi à Ottawa au cours de ce voyage.

Il y a, dans cette mobilisation des pays non engagés, un élément dont nous ne pouvons pas faire fi: c'est leur profonde défiance à l'égard de ce qu'ils appellent encore l'impérialisme colonial et le néo-colonialisme. J'ai constaté la semaine dernière, comme je l'ai constaté bien souvent dans le temps, que, pour beaucoup de ces nouveaux pays qui viennent d'obtenir leur indépendance, «colonialisme» a le sens de conquête et d'occupation par des pays d'outre-mer, de distinctions raciales et autres. Ce genre de colonialisme, qu'on appelle colonialisme d'eau de mer, est en voie de disparaître. Les proconsuls sont partis ou sont sur le point de partir. Les peuples libres n'ont rien à craindre d'eux, sauf dans une ou deux régions du monde qui retardent un peu. L'histoire fera le bilan du bien ou du mal de l'occupation des puissances impériales d'outre-mer. Peut-être ferait-on mieux d'oublier tout cela en face du présent danger qui est plus menaçant et plus immédiat.

De plus, ces nouveaux peuples devraient peut-être se rendre compte que, à l'heure ou s'éteint ce genre de colonialisme d'autrefois, il en est un autre, beaucoup plus dangereux, qui est en voie de s'établir. Je veux parler non pas du colonialisme qui se traduit par l'arrivée de forces impérialistes d'outre-mer, mais de celui où des légions s'infiltrent dans un pays pour y servir l'impérialisme communiste et détruire les vieilles nations et les vieilles civilisations. M. Khrouchtchev a exposé bien clairement la nature de ce nouvel impérialisme lors de la conférence communiste qui a eu lieu au début de la présente année, lorsqu'il a dit—et le communisme suit maintenant officiellement cette doctrine—que les puissances communistes, les partis communistes et les peuples communistes du monde entier ont le droit et le devoir d'aider les autres pays à combattre pour leur libération. C'est sa façon de qualifier les guerres que les communistes aprouvent. C'est cette fausse doctrine qui a incité les Russes et les Chinois à violer les frontières et à détruire des sociétés anciennes et civilisées.

Je sais qu'à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies, on vous présentera, comme par le passé, des résolutions condamnant le colonialisme. Le premier ministre a fait un discours bien senti sur le sujet, l'année passée. Après les discours, les résolutions sont débattues en comité, et c'est alors qu'il faut tâcher de les modifier de façon à faire ressortir le vrai sens du colonialisme. C'est à ce moment-là qu'il faudra insister pour qu'aient lieu des entretiens dans ce sens, afin que toutes les nations saisissent comme nous ce que représente le nouveau colonialisme.

Avant de conclure, monsieur le président, je tiens à dire quelques mots sur l'OTAN, car le ministre et les députés en ont beaucoup parlé. Je parlerai de l'influence qu'exerce l'OTAN sur les événements, du rôle que

l'OTAN peut jouer, des mesures que l'Organisation pourrait prendre et qu'elle ne prend pas. Il y a un an, je me souviens, j'ai insisté à la Chambre sur la nécessité de renforcer l'Organisation. J'étais pessimiste quant à l'avenir de l'OTAN et j'ai dit qu'elle était à un carrefour. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a reproché mon pessimisme. Tout ce que j'ai lu depuis un an au sujet de l'OTAN m'a confirmé dans mon inquiétude. Si les membres de l'OTAN ne s'unissent pas bientôt plus étroitement, ils s'éloigneront encore davantage les uns des autres. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que c'est une alliance de défense. Pour nous, bien sûr, c'est une alliance de défense, mais il n'en va pas de même pour nos adversaires. Du moins, c'est ce qu'ils disent. On nous dit que l'Organisation doit rester forte, et c'est vrai. Toutefois, dans ces heures difficiles, la force ne se résume pas à la force militaire. Elle demande aussi l'unité.

Mais ce qui m'inquiète au sujet de l'OTAN, et je suis certain que cela inquiète aussi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est la désunion qui se manifeste maintenant dans la coordination des politiques étrangères parmi les membres de l'OTAN. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit qu'il ne saurait y avoir, au sein de l'OTAN, un petit directoire qui dicterait leur conduite aux autres membres de l'Organisation. J'admets que dans cette sphère l'égalité s'impose au sein de l'OTAN, même s'il ne peut y avoir égalité de puissance et de responsabilité. Mais pareille égalité exige qu'on fasse, dans l'OTAN, beaucoup plus qu'on n'a fait depuis dix ou quinze ans pour coordonner et unifier les politiques étrangères des membres de l'Organisation avant que ne se produise la crise.

Un porte-parole du gouvernement, le premier ministre, je crois, a vu, dans la réunion des trois grandes puissances de l'Ouest à Paris en août dernier, une preuve de la grande unité qui règne dans l'OTAN en face des menaces de l'Union soviétique. L'unité se fait toujours dans nos coalitions en face de menaces. Par ailleurs, si je me fie au compte-rendu de cette réunion, celle-ci a montré que si, d'une part, il y avait entente contre les menaces, il y avait, d'autre part, mésentente sur les moyens à prendre pour répondre à la menace d'agression. Il faut, à mon avis, faire plus que dans le passé pour unifier la politique étrangère des membres de l'OTAN. Autrement nous serons incapables de coordonner notre politique de défense et de maintenir notre union en face d'une agression.

A ce sujet, je voudrais reprendre ici les propos que mon ami, le député d'Essex-Est, a tenus à propos de la résolution du Nouveau parti démocratique en ce qui a trait à l'OTAN et aux affaires extérieures. Cette phrase a déjà été versée au compte-rendu mais j'aimerais la répéter:

> Le Nouveau Parti estime qu'il faut tâcher d'obtenir la réévaluation et la modification du programme et des buts de l'OTAN.

Je ne vois rien à y redire. Nous devrions sans cesse reviser et réévaluer le programme et les buts de l'OTAN; je l'ai dit moi-même à plus d'une reprise. Le texte de la résolution se poursuit en ces termes:

> Le Nouveau Parti croit que c'est exposer le monde à la catastrophe que d'accroître davantage le nombre des nations et des alliances dotées d'armes atomiques. Il s'oppose donc à ce que les troupes canadiennes, tant au pays qu'outre-mer, soient équipées de ces armes. A l'heure actuelle, à part les pays qui ont par eux-mêmes, mis au point des engins atomiques, ni l'OTAN ni aucun de ses membres ne possèdent ou n'ont le contrôle d'ogives nucléaires.

C'est juste, à mon sens, sauf pour les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Voici la partie de la résolution à laquelle je ne souscris pas:

> Dans ce cas, le Canada devrait affirmer explicitement qu'il se retirera de l'OTAN.

Autrement dit, si l'un des autres membres de l'OTAN accepte des ogives nucléaires dans son propre pays ou sans doute sous le contrôle de l'OTAN, le Canada doit affirmer explicitement qu'il ne peut plus faire partie de l'alliance. Par exemple, si les Pays-Bas, dans le cadre de l'OTAN, acceptaient des ogives nucléaires, sous leur propre contrôle ou sous celui de l'OTAN, le Canada devrait se retirer de l'alliance. Je tiens à bien préciser que notre parti ne souscrit à aucune doctrine de ce genre. Nous sommes d'avis, cependant, qu'on devrait s'efforcer à l'avenir, au sein de l'OTAN, de coordonner la politique étrangère et la planification bien plus qu'on ne l'a fait dans le passé, et que les politiques communes de l'OTAN devraient être élaborées d'avance le plus possible au lieu d'être laissées parfois à l'initiative individuelle de chaque membre. C'est là une lacune qu'il faudrait combler en ce qui a trait à la planification au sein de l'alliance.

Assurément, monsieur le président, l'isolation de Berlin-Est par le gouvernement de l'Allemagne orientale a été prévue par les gouvernements représentés au Conseil de l'OTAN. Il était évident que les choses allaient se passer ainsi avant peu. Les dirigeants communistes nous en ont avertis. S'il en est ainsi, des plans ont-ils été dressés à l'intérieur de l'OTAN en vue de faire face à cette crise quand elle se produirait? M. Khrouchtchev nous en a parlé en 1958. Mais quand ses paroles se sont réalisées, on avait l'impression que l'alliance occidentale avait été surprise. En parlant ainsi, je me rends

parfaitement compte que je ne connais pas tous les éléments ni tous les faits pertinents, et ce n'est donc pas une doctrine que j'expose.

Nous savons en ce moment que la tentative de blocage qui fermerait toutes les voies d'accès à Berlin aura probablement lieu, et je n'emploie pas d'expression plus forte. Nous sommes-nous entendus à cet égard, avons-nous préparé des plans pour faire face à cette échéance, dans notre alliance de l'OTAN, ou réagirons-nous impulsivement lorsque la crise se dessinera de façon plus marquée? On pourrait exprimer cette nécessité en des termes concrets effrayants, si l'on voulait. Que ferions-nous maintenant, dans notre alliance occidentale si un convoi était arrêté par les forces de l'Allemagne de l'Est sur la voie d'accès à Berlin, ou si un avion était descendu dans le corridor qui mène à cette ville? Le cas échéant, l'OTAN a-t-il prévu une façon d'agir? A-t-il bien précisé au côté adverse ce qui se produira probablement si l'on essaie de le faire? Si nous voulons résister à pareille contrainte, parce qu'il s'agit bien là d'une agression par la force, avons-nous dans l'OTAN, en Europe, assez d'effectifs pour nous assurer que cette résistance sera efficace—et voilà la perspective terrifiante qui surgit—sans avoir recours aux sanctions nucléaires? C'est, certes, la question la plus cruciale qui se pose à présent au monde, et cette possibilité se rattache directement à la situation actuelle.

Naturellement, je ne demande pas au gouvernement de dire au comité quelle initiative les États membres de l'OTAN se proposent de prendre dans une situation de ce genre. Je demande si les gouvernements de l'OTAN prévoient l'avenir et se proposent d'agir à l'unisson en pareil cas, de façon qu'aucun gouvernement au sein de cet organisme ne soit tenté de prendre à la suite de pression quelque mesure impulsive qui ne serait peut-être pas prudente.

Comme je l'ai dit en dehors de la Chambre, je ne connais pas tous les faits et je ne puis donc pas faire de critiques trop sévères, mais je crois que, l'autre jour, la décision des États-Unis de reprendre les essais nucléaires a été prise sous l'influence de fortes pressions—de la part du congrès ou du pentagone, ou des deux ensemble, je ne sais trop—mais cette décision, les États-Unis l'ont prise à un moment où ils auraient pu porter un grand coup dans la guerre froide politique à la prochaine assemblée des Nations Unies, s'ils avaient pu retarder cette décision de quelques jours ou de quelques semaines. Parce que ce geste a été posé sous l'influence de certaines pressions, les États-Unis ont peut-être sacrifié une partie de l'avantage dont ils jouissaient. J'espère donc que si nous avons à faire face à des situations critiques comme celle-là à l'avenir—et je viens d'en mentionner deux—nous réfléchirons et nous arrêterons d'avance les lignes de conduite à adopter et que nous ne laisserons à aucune puissance la latitude d'agir à la hâte et peut-être—car nous sommes tous humains—impulsivement, lorsque la situation est critique.

[L'hon. M. Pearson.]

Comme le ministre l'a si bien signalé hier, ce qu'il faut c'est de la sagesse et des résolutions prises calmement au moment où nous avons à faire face à ces malheureuses conditions. Ce qu'il nous faut c'est une politique préparée et acceptée d'avance. Il faut éviter les politiques improvisées qui nous lancent dans le vide sans qu'aucune issue diplomatique ne soit prévue. Il faut éviter les réactions impulsives, soudaines, inspirées par la panique. Il faut une politique qui tienne compte de tous les risques et de toutes les possibilités, qui fixe le prix de la paix, sans risquer la perte de la liberté, qui tienne compte de ce que signifie la guerre nucléaire mais qui tienne également compte du risque qu'il y aurait à céder aux menaces de pareille guerre. Comme quelqu'un l'a dit hier au cours du présent débat, on ne nous respectera pas si nous sommes faibles. C'est vrai, mais on ne nous respectera pas davantage si nous cédons sans réfléchir à la panique ou si nous agissons à la hâte, ainsi qu'on l'a dit hier également.

Comme le ministre l'a signalé, il faudra faire beaucoup de sacrifices et beaucoup d'efforts pendant assez longtemps; des sacrifices et des efforts comme nous n'en avons jamais faits auparavant. Comme le pape nous l'a rappelé hier dans une déclaration émanant de Rome, la paix n'est pas du luxe. La paix créatrice, ceux qui veulent en jouir doivent la payer. Ce genre de paix vaut très cher. Peut-être me pardonnera-t-on de répéter ce que j'ai dit à ce sujet en 1951, je cite:

> C'est une paix dont le prix vaut d'être payé. Les dangers militaires qui menacent le monde libre à plusieurs endroits sont si graves qu'il nous faudra payer cher la paix que nous désirons tant.

C'était il y a dix ans. Je continue:

> Nous devrons nous réarmer en collaboration avec nos alliés. Nous devrons payer le réarmement par des impôts plus lourds. Nous devrons travailler plus fort, nous devrons sacrifier certains luxes que nous avions espéré nous payer. Je suis certain que les Canadiens ne se plaindront pas de ces sacrifices en se rappelant la cause pour laquelle ils les font.

Puis j'ai ajouté:

> Mais il y a un prix que nous ne paierons pas même pour garantir la paix. Il y a des choses que nous apprécions encore plus que la paix. Nous ne paierons pas en sacrifiant notre liberté ni la liberté d'autres pays.

Je ne crois pas que nous ayons à payer un tel prix. Je n'arrive pas à le croire. Les ressources de l'homme, son esprit, son cœur et

son âme se sont-ils avilis au point que nous ayons à payer ce prix, afin d'éviter la destruction planétaire?

Le président de Gaulle a dit le 5 septembre —et je dois ajouter que ces paroles en particulier ne m'ont pas tellement impressionné:

Peu importe les effets qu'elle peut avoir pour l'Ouest, la guerre finirait certainement par renverser complètement le régime soviétique.

C'est ce qu'elle fera, mais elle aura des effets encore plus graves: la destruction de vastes régions et de grandes populations de cette planète, l'anéantissement de bien plus que le régime soviétique. Un holocauste nucléaire à l'heure actuelle, à cause de Berlin—et c'est bien ce dont nous parlons; on nous dit que nous en sommes tout prêts—serait grotesque d'absurdité; tous en souffriraient, et sa destruction s'étendrait à tous. Il ne faut pas que cela arrive. Ainsi donc, monsieur le président—et en terminant je reviens où j'en étais tantôt—que l'opinion mondiale, exprimée par les Nations Unies, à la veille de cette réunion, que l'opinion mondiale, dis-je, déclare que la chose n'arrivera pas et qu'on prenne des dispositions pour l'empêcher en mobilisant l'opinion mondiale devant l'assemblée des nations du monde. Dans cette espèce de mobilisation, le Canada a joué un rôle important et peut encore le faire. Je suis certain qu'à la prochaine réunion, le Canada jouera un rôle de premier plan pour mobiliser l'opinion en faveur du rejet de l'extermination. Tournons-nous donc de nouveau vers les Nations Unies dans cette crise, et tournons-nous vers la puissance qu'elle peut, nonobstant ses faiblesses, exercer. Je n'ai jamais vu ces considérations mieux exprimées que dans l'article ci-après, que l'on me permettra de citer en guise de conclusion. Il s'agit d'un article qu'a publié M. Norman Cousins dans le *Saturday Review*. Voici ce qu'il a déclaré à ce sujet:

La solution vitale...

Le problème auquel cette solution s'applique, c'est le suicide national ou la survie nationale...

...c'est une tentative massive, par l'entremise des Nations Unies, pour rattacher la crise de Berlin à une crise plus importante encore, à laquelle le monde est en butte. Cette crise se résume à l'absence de lois efficaces pour réglementer les relations entre les peuples et l'éventualité d'une agression chaque fois que les pays peuvent prendre sur eux de décider quelles sont les exigences de leur sécurité.

M. Khrouchtchev nous a averti qu'il ne se laissera pas intimider par les décisions des Nations Unies. Si tel est le cas, voilà le problème central, ce n'est pas seulement la crise de Berlin. Si l'Union soviétique veut s'opposer catégoriquement à toute tentative de régler les différends entre les peuples, à la lumière du droit international et de la volonté des nations, l'humanité toute entière doit considérer les conséquences de cette attitude. Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas de décider qui, des États-Unis ou de l'Union soviétique, a tort ou a raison, pour régler la crise de Berlin. Le problème consiste à savoir si les pays en cause ont le droit de continuer, sans tenir compte de la vie et des opinions des autres. Il y va de l'humanité toute entière, et l'humanité a le droit d'être consultée. La pire arrogance dont on puisse faire montre, c'est de mettre en cause des gens, sans que ceux-ci y participent pleinement et volontairement.

Personne ne peut prétendre que la seule réponse à opposer à l'intransigeance soviétique à Berlin, c'est la force nucléaire, tant que les Nations Unies ne seront pas considérées comme le point central de toute attaque sur le problème de Berlin et tant qu'on ne fera pas appel à la puissance de l'opinion mondiale.

On dira peut-être que ce n'est là qu'un vague idéalisme, monsieur le président. C'est peut-être vrai, mais il n'en reste pas moins que c'est la seule solution qui, à la longue, puisse nous sauver de l'anéantissement. Hier soir, l'honorable représentant de Niagara-Falls a déclaré que le Canada n'a pas de destinée pré-établie. Notre destinée sera celle que nous nous mériterons et que nous gagnerons. Le Canada n'a pas plus de destinée pré-établie que le monde. Notre destin, c'est nous qui le faisons, et nous pouvons nous y mettre dès aujourd'hui si nous le désirons. Nous pouvons dépasser dans la réalité les rêves de toutes les générations qui nous ont précédés ou nous pouvons accumuler les ruines et la destruction. Ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré—et je termine mes observations par ses paroles—«nous sommes au bord du gouffre».

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, je considère comme un honneur et un devoir de faire un apport, si minime soit-il, à ce débat où nous abordons l'examen de questions si graves. Nous venons d'entendre le discours d'un membre de la Chambre qui jouit de l'estime de tous ici et qui a plus d'expérience des affaires extérieures que la plupart d'entre nous. Il a parlé en termes nets sans tenter de dissimuler la gravité de la situation actuelle.

En écoutant hier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui s'est appliqué sans relâche à la solution de ces problèmes depuis qu'il occupe son poste et qui est très au fait des affaires internationales, j'ai été frappé par la gravité des propos qu'il a tenus. Je voudrais en relever quelques-uns, car il nous invite à faire des efforts et des sacrifices comme nous avons dû nous y astreindre dans le passé. A vrai dire, il nous prévient que nous aurons peut-être à faire certaines choses qui n'ont été exigées de nous qu'en temps de guerre. Autant que je sache, on ne nous a jamais appris que l'État pouvait attendre de nous en temps de paix des services que nous sommes prêts à lui rendre en temps de guerre. Je voudrais maintenant reprendre quelques phrases de la déclaration que le ministre a

faite hier à propos du défi que nous avons à relever. Voici ce qu'il a déclaré comme en fait foi le *Globe and Mail* de ce matin:

> Nous nous la sommes peut-être coulée trop douce, de toute façon. Notre route sera parsemée d'aspérités et la tension se maintiendra très longtemps. Autant être réalistes. Il faudra que les Canadiens fassent preuve de courage moral et physique, qu'ils soient prêts à faire des sacrifices. Par-dessus tout, j'estime que nous devrons nous retremper dans nos croyances fondamentales. Si nous acceptons ce défi, nous en sortirons vainqueurs.

J'aimerais me reporter aussi au discours que le premier ministre a prononcé samedi dernier, je crois, devant l'Association du Barreau canadien, car ses observations m'ont beaucoup plu. A mon avis, il a donné un conseil bien judicieux à tous ceux qui, de par le monde, préconisent des doctrines ou des politiques, lorsqu'il a déclaré nettement que nous ne pouvons compter obtenir tout ce que nous désirons. Il a dit que nous ne pouvons espérer réussir en tout. Toute solution définitive présentera à coup sûr des éléments désagréables pour l'Occident ou pour l'URSS. Une des choses que je tiens à dire aujourd'hui—et j'espère que quelques députés, au moins, me prêteront une oreille sympathique —c'est que, à mon avis, nous avons pris l'habitude de diviser le monde en deux camps: les bons, qui croient au régime capitaliste, et les méchants, qui se font les tenants du socialisme ou du communisme. J'estime que cette attitude est purement artificielle, voire puérile.

Depuis une génération, il nous est arrivé à deux reprises de combattre aux côtés des Russes et nous étions bien contents de les avoir comme alliés. On dirait presque que le sort s'acharne sur nous quand on considère la position où nous nous retrouvons. Il ne faut pas néanmoins désespérer, car je ne vois aucune raison de désespérer. Même aujourd'hui, quelques encouragements se font jour. A mon avis, l'interview accordée par M. Khrouchtchev au journaliste américain Sulzberger montre qu'il y a plus qu'un rayon d'espoir. Si M. Khrouchtchev avait dit: «Vous serez détruit et nous pas», je me serais inquiété. Je n'ai pas tout lu l'interview, mais M. Khrouchtchev a dit, je crois: «Nous serons tous les deux détruits». Voilà qui marque un réel progrès.

J'ai toujours pensé que Khrouchtchev, comme quiconque se trouverait dans sa position, y va de quelques coups de bluff et même qu'à l'occasion il doit rire dans sa barbe devant la consternation qu'il cause. Après cet entretien avec Sulzberger, qui va prétendre que M. Khrouchtchev va tout déclencher, avec les risques que comporte un pareil déclenchement.

Je ne me risque pas à parler des grandes questions politiques et des questions de stratégie. Je ne suis pas assez versé là-dedans, et d'ailleurs elles ont été très bien exposées.

[L'hon. M. Macdonnell.]

Aujourd'hui, je veux simplement exposer mon avis, qu'on partagera peut-être, sur ce que le citoyen moyen doit faire maintenant, sur le rôle de celui qui n'est pas membre du gouvernement, qui n'est pas engagé dans la diplomatie, sur le rôle, mettons, de monsieur tout le monde comme chacun de nous. C'est dans ce sens que je veux parler.

J'aime bien me rappeler le passé. Je pensais aujourd'hui à l'ironie de la situation. A mon grand regret, je puis me rappeler l'année 1914. Comme nous étions heureux de la présence des Russes. Je me souviens aussi de nos transes mortelles quand leur pays a flanché pendant l'hiver de 1917. En lisant les biographies des chefs d'alors, je me rends compte que je n'avais pas compris les tensions terribles qu'ils ont subies durant l'hiver de 1917-1918 avant la grande offensive allemande du mois de mars. Telle fut notre expérience avec les Russes et ce fut la même chose la seconde guerre mondiale après, si vous voulez, un mauvais départ. On se souviendra cependant de ce que Churchill a dit à leur sujet, quand ils se sont engagés dans le conflit. Il a dit qu'il n'approuvait pas toute leur action, mais qu'ils sont de bons soldats et que nous étions heureux de les voir à nos côtés. Ce ne sont pas ses paroles exactes, mais le sens y est et nous étions certainement contents de les voir à nos côtés.

Puis, vint l'après-guerre où nous nous sommes heurtés à des difficultés idéologiques si profondes et que nous avons laissé s'envenimer. Je me demande parfois si nous leur avons permis de devenir trop puissants. J'ai des amis qui sont socialistes. Je suis invité à dîner chez eux. Certains socialistes ne sont pas respectables, paraît-il, mais je ne crois pas que leur point de vue joue un trop grand rôle dans notre manière de voir. Toutefois, en lisant les publications des États-Unis, je me demande où ils veulent en venir dans leurs diatribes.

Il ne faut pas oublier que nous parlons d'idéologies. Durant des siècles, protestants et catholiques se sont battus à mort. C'était de bons chrétiens, mais ils se battaient les uns contre les autres. Ils le font moins maintenant. Nous avons appris à vivre ensemble et je crois que cette expérience nous a appris quelque chose dans nos relations avec les Russes. Il est extrêmement important qu'il en soit ainsi, à mon sens. Mon ami me demande si mes réflexions s'étendent aux presbytériens également. Je sais que les presbytériens sont des durs, mais cela vaut pour eux aussi. Il me semble que si l'on va au fond des choses, on trouve beaucoup de bon sens chez un presbytérien.

L'hon. M. Nowlan: Si on va vraiment très au fond!

L'hon. M. Macdonnell: En fait, baptistes et presbytériens se valent bien. Je désire glisser dans le débat un mot qui, sauf erreur, est devenu presque indécent aux États-Unis, le mot «coexistence». Apparemment, il semble avoir pris à peu près le même sens que le mot «apaisement» qui, naturellement, était fort mal vu au cours des années 30 surtout. Je veux étudier avec les honorables députés la signification du mot «coexistence». Nous savons naturellement ce que veut dire la lettre. En termes bien simples, il signifie vivre ensemble.

J'ai découvert, chose intéressante, que le grand historien Toynbee, qui passe les siècles en revue comme la plupart d'entre nous repassons les événements de la semaine dernière, fait l'observation ci-après qui mérite d'être citée. Elle est brève et je la crois bien vraie. Voici:

> Aujourd'hui, pour la première fois dans l'histoire, toute la race humaine s'est unie sur le plan militaire.

J'imagine que c'est vrai et, si ce l'est, c'est une vérité qui nous touche tous profondément: le monde entier uni sur le plan militaire. De là, on peut soutenir que, pour cette raison, le monde n'a qu'une chose à faire, s'unir sur d'autres plans. De toute façon, en attendant, toute personne sensée a bien le droit d'employer le mot «coexistence».

Que signifie la coexistence? Cela veut dire d'abord, je crois, que nous reconnaissons n'avoir pas toujours raison. A mon avis, c'est un point important. Nous critiquons violemment les Russes en ce moment, parce qu'ils formulent des observations accablantes à notre sujet, à propos de notre mode de vie, de notre société, et de ce qu'ils vont nous faire; mais il ne faut pas oublier que, pendant longtemps, notamment après la première guerre, lorsque le socialisme et le communisme étaient à leurs débuts, nous les traitions du haut de notre grandeur. Nous proclamions à la face du monde qu'ils ne réussiraient jamais et, en fait, nous les considérions avec pas mal de dédain. Par conséquent, il n'est guère étonnant qu'ils nous critiquent maintenant. Néanmoins, n'oublions pas que, même après tout cela, lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté et que le bon sens a prévalu, nous les avons exhortés à se joindre à nous, ce qu'ils ont fait effectivement, et ils nous ont été d'un grand secours, comme nous le savons.

J'estime que la coexistence sous-entend deux choses. Comme j'ai tenté de l'expliquer, cela sous-entend des concessions de part et d'autre. Comme l'a dit le premier ministre, cela ne veut pas dire que nous devions toujours faire prévaloir nos vues. Cela ne veut pas dire que nous croyons avoir toujours raison. Dans son discours, le premier ministre s'est montré très sage en renonçant à prétendre que tout ce que nous faisons est bien, et que s'il y a des négociations nous devons tout obtenir et ne rien céder. Je me demande s'il n'a pas déjà exercé quelque influence dans le monde grâce à ce discours.

Je me réjouis de constater que, quels que soient ses motifs, Khrouchtchev propose de nouveau d'entamer des négociations; comme je l'ai dit tantôt, il ne prétend pas non plus que si le pire se produisait, la Russie s'en tirerait aisément. Je le répète, la coexistence exige deux choses, la première étant l'esprit de concession. En second lieu, il faut admettre que l'autre camp possède certains bons éléments, dont on peut tirer leçon, certains éléments propres à améliorer sa manière de vivre et qu'il y aurait avantage à partager. A mon avis, de tels échanges devraient se faire beaucoup plus nombreux. Il m'est arrivé ce matin d'imaginer qu'un groupe de forcenés s'empareraient du pouvoir au Canada et aux États-Unis pour fomenter la guerre entre nos deux pays. Je pense que Canadiens et Américains riraient simplement d'eux. Sans doute est-ce là une hypothèse fantastique, mais je la formule parce qu'à mon avis il ne faut pas se dire qu'il est vain de se soucier du simple Russe, et que celui-ci ne compte pas.

Il y a bien des années, une pièce très populaire mettait en vedette une petite principauté située sur la frontière nord-ouest de l'Inde. Un diplômé de Cambridge, très raffiné et très instruit—il y a des cambridgiens instruits—dirigeait cette principauté. Une cérémonie religieuse aussi horrible que brutale allait se dérouler. Un de ses amis de Cambridge lui dit: «Vous n'allez sûrement pas assister les bras croisés à cette sorte de chose!» «Voyons, a-t-il répondu, même le monarque le plus absolu dépend du consentement de ceux qu'il gouverne. Mon règne ne durerait pas 24 heures si j'essayais d'y mettre fin.» Voilà ce qu'il a affirmé et je ne suis pas certain que ses paroles ne contenaient pas un grain de vérité élémentaire. Quand on dit que les Russes sont prêts à se révolter, je n'en suis jamais très convaincu. Incidemment, si l'on me permet de m'écarter un moment du sujet, je voudrais mentionner une lettre fort intéressante, que je recommande à tout le monde à la Chambre. Il s'agit d'une lettre qu'un Moscovite à adressée au *Globe and Mail,* qui a eu le cran de la publier. Elle renferme une attaque contre le *Globe and Mail,* ou contre un éditorial paru dans ce journal. Si je me souviens bien, l'article était intitulé «L'État servile». En tout cas, le mot «servile» y figurait. J'ai porté l'article à l'éditeur. Je ne l'ai pas vu, mais je lui ai laissé un mot le félicitant de l'article de fond. Je lui disais: «Je voudrais que vous preniez connaissance de cet article. Je pense

que vous y trouverez bon nombre de choses auxquelles vous et moi devrions répondre.» L'éditorial était rédigé de façon raisonnable et constituait, en réalité, une sorte de réponse à l'affirmation selon laquelle il n'y a, en Russie, qu'un tas d'esclaves, que la population y est tyrannisée et qu'elle déteste tout ce qui s'y passe. A mon avis, il ne faut pas s'imaginer les choses ainsi. Il est impossible de citer les chiffres exprimant l'augmentation de la production russe, ou ceux qui se rapportent à leurs réalisations dans le domaine de la science, dont nous nous moquions il n'y a pas encore très longtemps, sans avoir l'impression que ce peuple a beaucoup accompli.

Ce que je voudrais dire et bien faire comprendre à ceux qui m'écoutent, c'est ce que peut réaliser l'homme moyen. Nous avons, dans notre pays, bon nombre de gens qui en savent beaucoup sur la civilisation russe. Je pense à ceux qui s'intéressent à la musique, au ballet, et à l'art en général. Ils ont beaucoup de connaissances à ce sujet. Pour la plupart, ils nous surpassent—et je me vise moi-même en parlant ainsi, parce que je ne sais presque rien à cet égard. Ne devrions-nous donc pas faire face à la situation, si nous croyons au principe de la coexistence. Ainsi que l'a formulé un de mes amis, l'autre jour, c'est la coexistence ou la non-existence. Ces paroles appellent la réflexion. J'aurais voulu les avoir conçues moi-même. S'il en est ainsi—et je parle de l'homme de la rue, du citoyen moyen—nous ne pouvons abandonner les relations publiques aux quelques personnes déjà surchargées sur lesquelles retombe la lourde charge du gouvernement.

Si l'on réfléchit à ce qu'on pourrait faire, on se dira, sans doute: Est-il, en général, possible d'entreprendre quelque chose? Non. On ne pourra jamais rien faire à moins de s'y intéresser beaucoup. Bien des discours prononcés à la Chambre laissent entendre que leurs auteurs seraient prêts à beaucoup entreprendre.

Il serait possible de proposer, par exemple, que les universités s'occupent davantage de la science et de l'érudition russes; que nous écoutions plus de musique russe, bien qu'évidemment on en entend déjà beaucoup. Nous jouons déjà à des jeux russes. Quant au théâtre, c'est un domaine bien connu. Il y a aussi les journaux. Nous devrions en savoir davantage sur la Russie. Nos journaux devraient faire un effort dans ce sens. Je reviens à l'argument fort simple: croyez-vous, à mesure que les années passent, qu'il est nécessaire pour nous d'appliquer ce principe de coexistence? On dira que c'est extrêmement difficile à l'heure actuelle, quand les Russes semblent employer presque tout leur temps à déclarer que nous sommes des fauteurs de guerre, et ainsi de suite. J'admets que c'est bien dur pour nous d'entendre pareilles choses, que nous savons erronées. Mais il ne me semble pas nécessaire que des dizaines de milliers de personnes séjournent ici. Il suffirait qu'un nombre restreint de touristes russes intelligents viennent constater chez nous que tout ce qui se dit à propos de nos intentions belliqueuses n'est que sottises, que cette propagande est idiote. Je sais que dans certains pays orientaux, lorsque la télévision a fait son apparition et qu'on a vu pour la première fois le genre de vie que nous menions vraiment ici, on ne s'est plus contenté du genre d'existence économique qu'on avait. Je dis cela à seule fin de montrer ce que pourrait faire le citoyen moyen, qui vaque tranquillement à ses affaires, qui est d'un commerce agréable et qui pense sans doute qu'il lui serait tout aussi facile de s'élancer de sa propre force vers les cieux que d'exercer quelque influence sur les événements qui se produisent en Russie. Mais j'affirme qu'il est possible de faire cela, qu'il faudrait le faire, et qu'une fois qu'on pourra faire admettre que les Russes et les Canadiens ne sont pas tellement différents les uns des autres, on pourra obtenir des résultats. Je me suis rappelé aujourd'hui les vers de Rudyard Kipling à propos de Tommy Atkins. Tommy se parle à lui-même:

For it's Tommy this, an' Tommy that, an' "Chuck 'im out, the brute!"
But it's "Thank you Mr. Atkins" when the guns begin to shoot.

Puis plus loin il fait dire à Tommy Atkins:

We ain't no blood red 'eroes
And we ain't no blackguards too
But single men in barricks
Most remarkable like you.

Voilà quelque chose d'un peu léger pour notre solennelle enceinte, mais il me semble que si nous pouvions nous faire à l'idée que les Russes sont des gens qui nous ressemblent beaucoup et si la presse pouvait nous le faire comprendre, on aurait des résultats.

Je n'ai exprimé que des lieux communs et certaines vérités évidentes par elles-mêmes. Si je l'ai fait, c'est que je crois qu'il n'y a pas une personne sur 1,000 au pays actuellement qui ait jamais pensé avoir un rôle à jouer. Les gens ont cru qu'il fallait laisser agir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le premier ministre et le chef de l'opposition, qui s'y connaissent. Il est vrai qu'ils s'y connaissent et qu'ils font de leur mieux. Cependant, il me semble que la question est du plus grand intérêt pour le citoyen canadien ordinaire et qu'il lui incombe de voir s'il peut faire quelque chose. Je soutiens avec une certaine assurance que nos universités, nos Églises, nos journaux, nos troupes de théâtre et de ballet peuvent faire quelque chose, si seulement nous pouvons

leur faire comprendre qu'ils ont beaucoup d'emprise sur l'opinion publique, qu'il y a une besogne à accomplir et que la coexistence n'est pas seulement l'affaire d'un mois ou d'une année mais une situation permanente. C'est un mode de vie, surtout si l'on considère les pays qui s'affrontent. C'est Chester Bowles, je crois, qui rapporte qu'un homme d'État indien lui a déclaré: «On est en train d'instruire votre procès à vous, Occidentaux. La question qu'il s'agit de trancher, c'est de savoir qui, des communistes ou des Occidentaux, pourront faire davantage pour résoudre les problèmes économiques des pays sous-développés. N'allez pas perdre la partie». Je me demande parfois quel sentiment nous éprouverions si nous constations un beau jour que l'Inde a décidé de se rapprocher de l'autre camp. Mais c'est là une autre question et ce n'est pas le moment de la soulever. Je suis heureux d'avoir fait un modeste apport au débat.

M. Nugent: Des députés éminents ont pris part à ce débat. Le sujet est le plus grave dont la Chambre puisse être saisie, je pense. Modeste député d'arrière-ban, j'ose prendre la parole dans l'espoir que je pourrai apporter quelque chose au débat. En guise d'introduction, je dirai que j'ai l'intention de formuler certaines critiques à l'endroit de la politique extérieure que l'Occident suit depuis quelque temps. Je ne suis pas tout à fait certain d'avoir raison, alors que tous les autres auraient tort. Toutefois, si j'ai tort, peut-être alors la bonne politique ressortira-t-elle davantage dans la confrontation. J'estime que je dois formuler certaines critiques parce que, à mon avis, la politique occidentale n'a pas été bien fructueuse jusqu'ici. Il y a deux éléments de preuve qui me confirment dans mes idées. L'une, la situation internationale actuelle, alors que nous nous trouvons à la veille d'une guerre. L'autre, le fait que, ces dernières années, le communisme, un régime que nous avons méprisé, haï et combattu si énergiquement, a pu tellement s'infiltrer et progresser dans le reste du monde.

Pour ce qui est de la menace de guerre ou de la situation actuelle, je dirai ceci. Quelques discours prononcés ici et les entretiens que j'ai eus dans tout le pays avec certaines gens qui parlent avec beaucoup de calme de la possibilité d'une guerre, m'ont alarmé. Chaque fois qu'on mentionne cette possibilité, on semble vous répondre: «Eh bien! qu'est-ce que vous allez faire? Allez-vous céder aux communistes?»

A mon avis, il ne s'agit pas simplement de se décider dans un sens ou dans l'autre. A mon avis, l'un et l'autre sont inconcevables. Naturellement, la tâche qui incombe aujourd'hui à la diplomatie consiste à s'assurer qu'on évitera l'un et l'autre. Cependant, je crois—et c'est le point sur lequel je ne partage pas l'avis de bon nombre de mes amis—qu'aujourd'hui, la possibilité d'une guerre est pire que le communisme.

Franchement, ce que nous craignons dans le communisme, c'est que si nous devions être soumis à ce régime, nous perdrions tant de choses qui nous sont chères aujourd'hui: Notre liberté, notre régime démocratique, et toutes ces choses merveilleuses que nous avons pu obtenir au sein de notre civilisation actuelle, surtout parce que nous avons eu l'avantage de vivre sous ce régime.

Toutefois, je ne pense pas que nous puissions beaucoup gagner en comparant la situation actuelle aux jours qui ont précédé la dernière guerre mondiale, ou en parlant d'apaisement. Si une guerre éclatait aujourd'hui, nous perdrions beaucoup plus que nous ne pourrions concéder aux communistes. Si une guerre éclatait, je suis convaincu qu'il ne resterait plus dans le monde aucun vestige de civilisation. Si l'humanité pouvait survivre, je crois que la vie serait tellement dérangée qu'il n'y aurait aucune sorte de gouvernement ordonné et que nous verrions les affaires humaines tomber dans la situation la plus déplorable et la plus horrible, c'est-à-dire l'anarchie. Tout ce qui pourrait rectifier cette situation serait une régimentation tellement stricte et tellement sévère que le communisme serait, en comparaison, un régime bienfaisant.

Nous ne pouvons, certes, prendre tellement à la légère la possibilité d'une lutte aveugle contre le communisme qui nous expose aux dangers d'un mal encore plus grand. Nous ne pouvons pas en parler, ni même songer à la possibilité que cela se réalise. Il est vraiment temps de s'arrêter pour examiner les choses. Au lieu de nous contenter de dire: «Les communistes sont de mauvais garçons», nous devrions dire: «Avons-nous fait tout ce que nous pouvons pour nous protéger et protéger le reste du monde contre l'holocauste effroyable qui nous menace?»

Mes critiques sont inspirées par la pensée qu'il y a aujourd'hui 25 nations non engagées dans le monde qui refusent de se joindre à ce que j'appelle le bloc anticommuniste, qui ne nous appuient pas dans la guerre froide. Certes, si, après les sommes d'argent dont la Chambre a approuvé la dépense, après les gestes d'extrême générosité posés par le monde occidental à l'endroit des nouvelles nations, les sommes d'argent qu'on a dépensées sous forme d'aide à l'étranger et de programmes de toutes sortes, ces 25 nations refusent toujours de se joindre à nous, il se pourrait tout simplement que notre conduite et notre réputation n'aient pas été assez impeccables, ni assez

irréprochables pour que nous ne devions pas nous regarder nous-mêmes d'un œil sévère.

Je crois fermement que l'erreur la plus fondamentale que nous ayons peut-être commise, c'est d'être avant tout anticommunistes et de n'être pro-démocratiques qu'en deuxième lieu. Nous avons vu des exemples de cette attitude dans la manière dont on a renforcé certains régimes chancelants en Extrême-Orient, par exemple, où la question principale semblait être de savoir de quel côté penchaient les gens qui s'affrontaient dans tel ou tel pays pour obtenir le pouvoir, quel groupe était le plus anticommuniste, et lequel servirait davantage notre cause en la rendant plus puissante contre celle des communistes. Ensuite nous versions des sommes d'argent.

La question qui devrait venir à l'esprit des peuples chrétiens et démocrates devrait être: «Comment pouvons-nous le mieux aider ces gens à obtenir ce dont ils manquent? Comment pourrons-nous le mieux les aider à se donner une forme de gouvernement qui leur permette d'obtenir davantage de ces choses que nous chérissons le plus?»

A mon avis, c'est cette ligne de conduite, cette façon de choisir sans discernement des alliés qui a amené certaines des nations non engagées à douter un peu de nos méthodes et à se montrer ouvertement ingrats de l'assistance que nous leur avons donnée.

Je crois que, de nos jours, la Russie a aussi peur de nous que nous avons peur d'elle. Je ne doute pas du tout, après avoir vu le genre d'immigrants de diverses races venus de partout dans le monde s'établir dans notre pays, qu'en somme les Russes, les Japonais, les Chinois, les Polonais ou les Britanniques ne diffèrent pas tellement les uns des autres. A mon avis, ce ne sont pas seulement le monde occidental et les populations de ces pays qui ont une peur bleue de la guerre, mais bien les citoyens de tous les pays du monde.

J'estime que si ces pays non engagés doutent de nos méthodes et de nos façons d'agir lorsque nous essayons de les aider, il est certes bien compréhensible que la Russie, qui a été l'objet de notre antagonisme, hésite tellement à croire que nous soyons tous sincères en disant que nous voulons la paix et que nous ne lui voulons aucun mal. Il y a, me semble-t-il, certaines mésententes communes qui, encore qu'elles aient été mentionnées de temps à autre, ne sont pas prises assez au sérieux ou ne nous préoccupent pas assez quand nous cherchons véritablement à trouver une solution pacifique.

Tout d'abord, le député de Greenwood a parlé de coexistence. De nos jours, la mentalité générale a ceci de spécial, surtout aux États-Unis, que le seul fait de mentionner le mot «coexistence» suffit à nous classer en quelque sorte parmi ceux qui veulent l'apaisement ou qui s'en accommoderaient. Voyons la situation de façon très réaliste. Les communistes sont établis dans bien des pays. Leur régime est bien établi. Ils sont excessivement puissants.

Mais il y a davantage. Il n'y a pas de doute qu'ils jouissent de l'appui ferme d'un vaste secteur de leur population. En fait, on ne peut raisonnablement espérer qu'ils puissent être renversés dans un avenir immédiat. Les communistes sont là, ils sont puissants; ils demeureront en place à moins qu'on puisse les renverser par la force des armes et, comme je l'ai déjà dit, j'estime que si nous recourons à la force des armes afin de les renverser, nous ne ferions que tomber de Charybde en Scylla. Ce renversement signifierait notre destruction à tous.

En conséquence, la coexistence pacifique est la seule chose possible. Ce n'est pas une autre forme d'action; c'est la seule possibilité. Nous devons donc essayer par tous les moyens d'alléger la tension qui pourrait nous détruire tous. Bien sûr, si nous devons vivre en paix avec nos voisins, il serait bon que nous ayons une politique extérieure plus conforme à notre christianisme, à nos principes démocratiques plutôt que de nous en tenir seulement à un anticommunisme.

Je connais trop bien le dicton des Américains qui semble inspirer toutes leurs pensées. C'était presque un cri de ralliement avant la dernière guerre mondiale. On disait: «Assurons la démocratie dans le monde.» A mon avis, monsieur le président, il ne peut exister d'expression plus dangereuse. La démocratie, de par sa nature même, ne peut jamais être assurée. C'est un idéal de gouvernement et une idéologie. Comme telle, elle sera toujours la cible d'autres idéologies. En fait, de par sa nature même, pour qu'elle soit un succès, la démocratie doit toujours permettre aux autres idéologies l'existence et le droit d'expression. Notre conception de la démocratie ne se résume pas à un symbole que nous pouvons nous contenter de faire flotter comme un drapeau. Cette conception est peut-être bien différente de celle qu'on aura dans vingt ans. L'opposition au communisme tend à rendre tous nos programmes rigoureux, et une démocratie qui s'accommode de la rigueur perd son plus grand moyen de défense: le caractère de souplesse qui lui est inhérent et qui lui permet de parer à toutes les crises.

La démocratie ne peut être statique. Elle ne peut être solide et inflexible. Elle ne peut se consacrer à la lutte contre le communisme au point que l'homme moyen craigne de comparer notre mode de vie à celui du régime communiste. Une fois lancés dans cette voie, nous n'avons plus de chance d'améliorer notre

propre régime. Et, en perdant tout moyen d'améliorer notre propre régime, nous accordons une occasion favorable aux communistes que nous nous efforçons coûte que coûte de combattre. Que le communisme, connu comme un régime très rigide, ait pu évoluer à travers le monde et se modifier au point de nous devancer, voilà qui me paraît étrange. Bien des exemples nous ont montré au Canada jusqu'où peut aller l'anticommunisme et les torts que cette attitude peut faire subir à la démocratie. Le Maccarthyisme en est un. Par notre opposition au communisme, nous pouvons perdre ce que nous essayons justement de préserver.

Nous voulons la démocratie parce qu'elle nous accorde la liberté d'action, de parole, de choix et de religion. Plus nous concentrons nos efforts sur un programme à base de crainte et de haine du communisme, plus nous étouffons les choses qui constituent la fine fleur de notre civilisation. Face à la situation qui règne dans le monde aujourd'hui, je crois que, non seulement l'Ouest et l'Est peuvent déclencher une guerre capable de détruire la civilisation, mais que tout pays pourvu d'un stock suffisant d'armements nucléaires et des moyens de les livrer peut ne dépendre que de soi. J'ai l'impression que les États-Unis, pour assurer leur propre défense, n'ont pas besoin de partisans. Qui oserait les attaquer? Impossible de remporter une telle guerre, car la destruction serait de beaucoup plus considérable que tout gain éventuel. Les États-Unis doivent donc se sentir bien à l'abri, même s'ils ne dépendent que d'eux-mêmes. Il en va de même du Royaume-Uni et de la France.

Nous essayons d'expliquer aux pays non engagés, ou même à la Russie, que le caractère de nos alliances n'est que défensif, et qu'elles ne sont pas dirigées contre la Russie. Mais nous pouvons au moins comprendre comment il se fait que les Russes craignent ces alliances. Habitant le Canada et connaissant si bien nos compatriotes, nous oublions parfois que, même si nous sommes biens sûrs de nos motifs et de nos objectifs, même si nous savons que nous possédons tellement que nous n'avons pas à convoiter la possession des autres, même si la nature nous a si bien traités et même si nous n'avons que peu de véritables ennemis, la plupart des pays du monde n'ont pas eu la chance de se développer comme nous l'avons fait. Ils ne peuvent accepter d'emblée nos objectifs et nos motifs comme nous le faisons. Ils ne peuvent même pas les juger d'une façon aussi critique que nous. Lorsque je prétends qu'ils ont peine à considérer nos alliances comme des moyens purement défensifs et non offensifs et que, pour les raisons que je viens de donner, un pays peut demeurer isolé alors que nous nous sommes unis pour des fins de défense, je veux dire que même si l'on se place du point de vue de l'Ouest, il est bien compréhensible qu'il y ait de la confusion.

A mon avis, nous oublions trop souvent que les différences de langage et la façon de vivre de ces gens dressent des obstacles, de sorte que c'est difficile de s'entendre sur le sens des mots. Si l'on tient compte de toutes ces choses, on s'aperçoit qu'il y aurait moyen de comprendre que, du moins, les Russes doivent vraiment avoir très peur de nous. La plupart d'entre nous, je pense, ne doutent guère que nous avons peur des Russes. Nous les avons entendus signifier leur intention de répandre le communisme dans le monde. Nous savons, en fait, qu'ils ont tenté de s'infiltrer dans d'autres pays. Nous avons de bonnes raisons de craindre les communistes et la diffusion de leur doctrine. Nous pouvons certes comprendre, par conséquent, que si nous avons peur, ils éprouvent les mêmes sentiments que nous. Si les deux parties redoutent une guerre mondiale, cette crainte ne fera que rendre plus complexes les négociations et il sera fort difficile, non pas impossible, d'en arriver à une solution de nos problèmes.

Monsieur le président, je suis d'avis que le monde occidental a présentement assez d'armes pour détruire dix fois le monde russe. Je ne puis oublier qu'à la fin de la dernière guerre mondiale, l'Allemagne a réussi à lancer des V-2 avec assez de précision. On ne connaissait à peu près rien des fusées à ce temps-là et les ogives ne contenaient que mille livres de dynamite. Depuis lors, nous avons assisté au lancement dans l'espace de sputniks qui ont contourné la lune. Assurément, personne ne saurait douter qu'il y a probablement assez de missiles balistiques intercontinentaux d'entreposés des deux côtés du rideau de fer pour faire sauter l'une ou l'autre des deux moitiés du globe. Il n'est donc pas nécessaire, à mon sens, que nous continuions à accumuler des preuves de notre puissance et de notre détermination.

Si, comme je le soutiens, le facteur le plus difficile dans les négociations, c'est vraiment la crainte et non la brutalité, alors nous ne faisons qu'ajouter à nos craintes. Ne pourrions-nous pas nous permettre de prendre une certaine initiative en abandonnant une partie quelconque de nos armes et dire à la Russie: «Voici, comment nous entendons amorcer le désarmement.» Je doute que ce soit là nous exposer à de tels dangers. Il nous faut, d'une façon bien concrète et d'une façon intelligible pour l'esprit complexe de l'oriental, montrer que notre but n'est pas l'agression. C'est un peu parce que nous ne l'avons pas fait, que nous n'avons pas réussi à rallier à notre cause

certains pays non engagés et à nous gagner tout l'appui des nations bien pensantes du monde.

Notre faute, c'est de ne pas avoir compris non seulement la mentalité russe, mais la mentalité des peuples des nouvelles nations. Au dire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ces peuples sont trops pris par leurs propres problèmes. Fort bien, mais, pour nous, leurs problèmes doivent être notre premier souci. Leur propre bien-être et la démocratie n'ont pas atteint le même niveau que chez nous. Ils doivent lutter pour grandir. Ils ne peuvent concilier, comme d'autres, semble-t-il, l'idée d'une défaite du commisme avec une victoire de la démocratie. Les combattants de la seconde guerre mondiale savent qu'il existe d'autres menaces à la démocratie. Il n'y a pas longtemps, nous avons livré la guerre aux Nazis. Diverses dictatures subsistent aujourd'hui dans le monde. Les États-Unis devraient avoir appris une leçon à Cuba. Cette leçon, c'est que si on a un mauvais maître, on craint moins la possibilité d'un autre que celui qu'on a. Si nous voulons vraiment réaliser une coexistence pacifique, nous devrons nous défaire de certaines de nos idées fausses.

La Russie ne veut pas la guerre, je ne le pense pas. J'ai dit, au début de mon discours, que les communistes avaient accompli de grands progrès sans la guerre. Ils comprennent aussi bien que nous, j'en suis certain, que la guerre n'apporterait rien de bon, rien que la destruction. Par conséquent, vu qu'ils semblent avoir tellement confiance dans leur régime, je crois sincèrement qu'ils voudraient vraiment faire la paix et la maintenir, mais à leurs conditions peut-être. Nous ne servons pas la cause de la paix en déployant toute notre force et en bandant nos énergies dans une campagne anticommuniste. Nous n'avons pas eu de succès dans nos campagnes anticommunistes. Nous n'avons qu'une chose à faire, c'est d'être démocrates. Plus la démocratie est à l'état pur, plus elle est forte, et plus grande sera notre sécurité. Beaucoup de mes collègues ont déclaré que c'était un point de vue très idéaliste. C'est très bien, disent-ils, mais nous avons affaire à un mauvais partenaire. Tout ce que je puis dire c'est qu'on a répété la même chose chaque fois que la démocratie était menacée.

Pour moi, je crois que, plus la démocratie est à l'état pur, plus notre sécurité est grande. Plus nos actes sont au-dessus de tout reproche—plus nous agissons en chrétiens—moins nous nous ferons d'ennemis et moins on se méfiera de nous, certainement. Nous devons coexister pacifiquement ou ne pas exister du tout, comme on l'a dit. Nous devons commencer par faire disparaître la peur autant que nous pouvons. Une partie de la tâche qui nous attend est de nous employer à dissiper la méfiance qui peut être dissipée en étant des démocrates chrétiens plus convaincus. J'espère que notre politique extérieure deviendra plus démocrate et moins anticommuniste; et je suis sûr que nous aurons ainsi moins de communistes.

M. Mandziuk: Monsieur le président, tout comme l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, ce n'est pas sans un certain émoi que je participe au présent débat, car j'ai l'infortune de parler à la suite de géants de la politique et d'éloquents hommes d'État tels que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable député d'Essex-Est et le chef de l'opposition.

Hier, de son ton calme et posé, le ministre nous a peint un tableau bien précis de la situation mondiale de l'heure. L'honorable député d'Essex-Est qui a pris la parole à sa suite a, en des termes un peu différents, averti avec non moins de sincérité les Canadiens et les habitants du monde libre des dangers qui nous menacent aujourd'hui. Le chef de l'opposition, dont la connaissance des affaires étrangères ne fait aucun doute, a prononcé un remarquable discours qui a fortement impressionné le comité et qui, j'en suis sûr, impressionnera tous les Canadiens. Tous les honorables députés qui ont participé au débat ont fait un magnifique apport en exprimant officiellement la pensée des Canadiens.

Avant d'entrer à la Chambre hier, j'ai lu un article écrit par un journaliste et reporter éminent, que lisent la plupart des membres de ce comité, et dont l'opinion est hautement estimée. J'aimerais citer un extrait de cet article:

> Il est possible que les débats sur la politique extérieure du Canada ne soient guère impressionnants parce que peu d'orateurs, pour ne pas dire aucun, ont quelque chose de vraiment important à dire. La politique extérieure du Canada est souvent le pâle reflet de celles qu'on élabore ailleurs.

Ayant lu ce passage, je m'attendais à ne pas être impressionné par le débat, mais je n'hésite nullement à dire qu'au contraire j'ai été fort impressionné. Naguère, j'étais porté à croire que notre politique extérieure nous était probablement dictée par d'autres et par des circonstances indépendantes de notre volonté, mais après avoir entendu les discours magistraux de ceux qui m'ont précédé, j'ai changé d'idée. Ce débat m'a impressionné, comme il a impressionné tous les membres du comité, j'en suis sûr. Il ne fait pas de doute que cela va impressionner les millions de Canadiens qui surveillent de près la politique étrangère du Canada.

L'auteur de l'article a cherché à prévoir ce qui va se produire. S'il avait tenu compte

des obligations du Canada en tant que membre de plein droit de l'OTAN, membre du Commonwealth britannique et bastion du monde libre, il aurait alors sûrement compris que notre politique étrangère ne peut être complètement originale, parce qu'elle doit concorder avec les politiques de nos alliés et de nos associés. D'autre part, notre politique étrangère n'est aucunement le pâle reflet de politiques élaborées ailleurs. Ce qu'on a exposé au cours du débat constitue une politique dynamique, exclusivement canadienne, que nous dictent les circonstances difficiles qui se présentent aujourd'hui.

Un autre aspect du débat m'a grandement impressionné, comme il a sans doute impressionné tous les Canadiens. Nous avons assisté, en cette enceinte, à un spectacle rare qui nous est donné bien peu souvent. Je veux dire que nous avons une politique extérieure appuyée par deux partis. C'est un spectacle qu'il ne m'avait pas été donné de voir depuis que j'ai l'honneur de siéger en cette enceinte, soit depuis 1957. Nous voyons alors le gouvernement et l'opposition officielle, malgré leurs divergences politiques, serrer les coudes en temps de crise. Tous ceux qui ont parlé avant moi se sont accordés à dire, à la suite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que nous vivons dans une période de crise. Cependant, il est regrettable que nous n'ayons pas une politique extérieure qui rallie les suffrages des trois partis, puisqu'il y a encore quelques personnes qui écarteraient la politique que nous suivons, qui se débarrasseraient de l'OTAN et voudraient que le Canada déclare sa neutralité absolue, que le Canada trahisse ses alliés, ses amis. Quel encouragement ce serait pour ceux-là mêmes qui menacent notre liberté!

La neutralité, voilà un mot bien attrayant, monsieur le président; je l'ai entendu en dehors de la Chambre. Mais l'histoire nous donne une leçon différente. La neutralité a-t-elle été profitable, durant la dernière guerre, aux pays comme la Belgique, la Hollande, le Danemark, la Norvège et d'autres? Certains Canadiens, intentionnellement ou autrement, interprètent mal les objets et les buts de l'OTAN et ne savent pas pourquoi ni comment cet organisme a été créé. Pourquoi cet organisme s'imposait-il il y a 10 ou 12 ans et pourquoi est-il nécessaire aujourd'hui? Le Canada sait, comme tous les membres de l'OTAN d'ailleurs, quelles sont les raisons qui ont motivé la création de l'alliance. On l'a instituée à des fins purement défensives et c'est de ces objectifs qu'elle s'inspire aujourd'hui. Rappelons-nous le passé, revenons en arrière, monsieur le président. L'OTAN a été créée pour freiner le courant de la dictature communiste qui a inondé l'Europe centrale et qui menaçait d'étendre sa conquête sur tout le territoire de l'Europe occidentale. Si l'OTAN n'avait pas été créée, il est presque certain qu'il n'y aurait pas un seul pays libre en Europe aujourd'hui, au sens où nous entendons le mot «libre». Ceux qui sont derrière le rideau de fer donnent au mot liberté—au mot démocratie aussi —un autre sens que nous. Mais je parie que, n'eût été l'OTAN, il n'y aurait pas un seul pays libre en Europe à l'heure actuelle. Et pourtant, il se trouve des gens pour préconiser que l'OTAN soit mise au rebut ou que le Canada se retire de l'alliance. Je sais que les députés se rallieront à mon opinion et que je ne me trompe pas.

L'OTAN est une alliance défensive. Menace-t-elle l'empire rouge? Examinons les faits. Depuis sa fondation il y a dix ou douze ans, l'OTAN, ni aucun des États qui la composent, n'a manifesté des intentions impérialistes sur l'un ou sur l'autre de ces États, ou sur l'empire rouge qui s'étend derrière le rideau de fer. L'OTAN, ni aucun des pays membre de l'alliance, au dire de M. Khrouchtchev n'a menacé d'anéantir l'idéologie communiste. Pourtant, le grand «camarade» Khrouchtchev a bien menacé de nous anéantir, lui! Il a formulé cette déclaration aux États-Unis, mais il ne nous a pas épargnés non plus. Il aimerait bien voir s'effondrer les liens d'amitiés qui unissent nos deux grands pays.

Nous ne cherchons pas à anéantir l'idéologie qui n'est pas la nôtre, que nous ne pouvons assimiler, qui nous dégoûte et que nous ne désirons pas accepter, et notre ligne de conduite ne tend pas à cet objectif. Chacun des membres de l'OTAN s'est engagé à se porter à l'aide de l'autre, mais seulement si celui-ci est attaqué, et non pas d'attaquer en premier lieu.

Les Soviétiques ont raison de dire que les Canadiens sont un peuple de pacifistes. Tous les peuples des États membres de l'OTAN aiment la paix et souhaitent son avènement. C'est ce à quoi ils visent. L'OTAN ne menace pas la paix ni la sécurité du grand empire rouge. Aucun incident ne s'est produit pour montrer le contraire et nous n'avons pas de projet en ce sens. Chaque membre de l'OTAN, y compris le Canada, sait fort bien quelles menaces le communisme fait planer sur son existence même, son mode de vie, son régime démocratique de gouvernement, de justice; sur sa liberté de religion et de presse. Je ne puis comprendre comment les chefs soviétiques peuvent voir en l'OTAN une menace. Ils ont averti la Grèce de ne pas permettre certaines manœuvres dans la Méditerranée. Ils ont menacé d'exercer certaines représailles contre la Grèce si elle ne se retirait pas de l'alliance atlantique. Mais

l'OTAN ne construit pas de murs de quinze pieds pour forcer ses gens à rester à l'intérieur, même si ceux-ci désirent passer derrière le rideau de fer. Considérez les milliers et les milliers de réfugiés qui ont traversé la frontière au risque de leur vie pour se rendre à Berlin-Ouest en abandonnant tous leurs biens matériels. N'oublions pas les milliers de personnes qui ont trouvé refuge au Canada et qui refusent d'être rapatriés, de retourner dans leur pays. N'y a-t-il pas une raison à cela? Un tel état de choses existe-t-il au sein de l'OTAN? A la vérité, monsieur le président, l'OTAN s'est montrée tellement complaisante que certains sont d'avis qu'elle est allée trop loin en tâchant de calmer les craintes du monde communiste. L'OTAN est allée jusqu'à décompter les gens qui vivent derrière le rideau de fer et qui ont déjà jouit de la liberté. Les politiques de l'OTAN ne prévoient rien en vue de libérer ces peuples ou de les aider à obtenir leur liberté. Un exemple typique, probablement le meilleur, c'est le soulèvement de la Hongrie en 1956; on n'a pas remué le petit doigt pour défendre ce peuple contre les chars d'assaut russes qui l'écrasaient. Le même sort attend tous les autres peuples qui oseront se soulever contre le régime imposé par Moscou.

Beaucoup pensent que l'OTAN pourrait bien regretter de n'avoir pas inclus dans sa politique la libération de ces peuples opprimés. M. Khrouchtchev ose parler de colonialisme. Nous sommes devenus satisfaits de nous-mêmes. Nous voudrions tant qu'on nous laisse tranquilles que nous ne occupons pas des pays opprimés. Nous laissons faire M. Khrouchtchev, nous ne nous mêlons pas de la politique intérieure de l'Union soviétique, disant que ce n'est pas notre affaire. Nous regretterons peut-être le jour où l'OTAN n'a pas menacé de démembrer l'Union soviétique et son vaste empire, mais l'OTAN fait obstacle à la diffusion de cette idéologie athée, et c'est cet obstacle qui blesse la Russie. Ce n'est pas la crainte d'être attaquée. Nous nous tenons strictement sur la défensive. Nous ne saurions approuver de la part d'un de nos alliés aucun acte manifeste qui déclencherait une guerre chaude. Nous sommes une nation éprise de paix.

Je sais que les pays nouvellement libérés, comme on les a appelés, se méfient du colonialisme. M. Khrouchtchev encourage certes un esprit de haine, de vengeance dans ces pays, même contre les oppresseurs dits bienveillants comme l'Empire britannique. Mais que dire de son propre empire? Un seul homme d'État, jusqu'ici, a osé parler au nom des peuples desservis d'Europe. Ce chef d'État dirige un pays membre de l'OTAN, et il l'a fait à New-York le 26 septembre 1960. Je veux parler de l'allocution magistrale que le premier ministre du Canada a prononcée aux Nations Unies. Me serait-il permis, monsieur le président, de citer un extrait de cette allocution? On en a rendu compte dans les journaux mais, à mon avis, elle mérite de figurer dans les archives permanentes du Parlement.

[M. Mandziuk.]

A vrai dire, la présente assemblée se compose dans une très large mesure de diplômés d'empires, de mandats et de territoires soumis à la tutelle du Royaume-Uni, du Commonwealth et d'autres nations. Je m'arrête ici pour poser la question suivante: combien d'êtres humains ont été libérés par l'URSS? Oublions-nous comment une colonie soviétique d'après-guerre a cherché à se libérer, il y a quatre ans, et quel a été le résultat?

Il y a de cela presque cinq ans maintenant.

J'en parle parce que ces faits historiques, dans le Commonwealth et dans d'autres pays, invitent la comparaison avec la domination d'autres peuples et d'autres territoires, parfois obtenue sous un semblant de libération mais toujours accompagnée de la perte de la liberté politique. Comment concilier la tragédie de la rébellion hongroise de 1956 et l'affirmation tranquille du premier ministre Khrouchtchev, voici quelques jours, à cette assemblée? M. Khrouchtchev a déclaré: «Nous avons toujours soutenu et nous soutiendrons toujours que les populations africaines, comme celles des autres continents qui luttent pour s'affranchir du joug colonial, doivent, de leur propre volonté et de leur propre choix, établir l'ordre dans leur pays.» J'accepte cette idée et j'espère que ces paroles traduisent un changement d'attitude pour l'avenir de la part de ceux qu'il représente.

Que dire de la Lithuanie, de l'Estonie, de la Lettonie? Que penser des Ukrainiens, peuple pacifique, et de combien d'autres peuples de l'Europe orientale que je ne nommerai pas, de crainte d'en oublier? M. Khrouchtchev a ajouté: «Tout le cours de l'histoire du monde des dernières décennies mène à l'élimination complète et finale du régime colonial sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.»

Les affaires internationales ne souffrent pas deux normes différentes. Je demande au président du conseil des ministres de l'URSS d'accorder aux nations sous son joug le droit à des élections libres.

Le premier ministre a simplement proposé qu'on accorde à ces gens le droit d'avoir des élections libres. En guise de réponse, le dictateur a frappé le bureau de sa botte et les journaux soviétiques, prenant une attitude de chien enragé, ont mis le premier ministre du Canada sur le gril; ils lui ont reproché de ne pas se mêler de ses affaires, ajoutant qu'il s'agissait d'une stricte question de politique intérieure de l'Union soviétique.

Quelle objection peut-on voir aux libres élections dans l'un ou l'autre de ces États? Nous ne nous soucions pas de la forme de gouvernement que la Yougoslavie pourrait se choisir. Peu nous importe la forme de gouvernement que la Pologne, la Roumanie, la Lithuanie, la Bulgarie et d'autres pays semblables adopteraient chez eux, pourvu que leur choix s'exerce en toute liberté. Nous

aimerions savoir si la Tchécoslovaquie voterait en faveur du régime communiste et voudrait demeurer un satellite ou une colonie de Moscou. Nous aimerions connaître l'avis de la population de ce pays en ce qui concerne la politique intérieure du grand empire en question, politique intérieure dans laquelle nous n'avons pas cherché à intervenir et dont M. Khrouchtchev dit qu'elle ne nous concerne pas.

M. le président suppléant: A l'ordre! Afin de permettre à la Chambre de passer à l'étude des bills publics et privés en conformité de l'article 3 du Règlement, je dois me lever, faire rapport de l'état de la question et demander la permission que le comité siège à nouveau aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'étude des bills privés et publics, les premiers ayant priorité.

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION TENDANT À PERMETTRE AUX CAMIONNEURS DE S'ADRESSER À LA COMMISSION DES TRANSPORTS AU SUJET DU TAUX DE CONCURRENCE

M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway) propose la deuxième lecture du bill nº C-39, loi modifiant la loi sur les chemins de fer.

—Monsieur l'Orateur, je suis heureux de proposer cet après-midi la deuxième lecture du bill C-39, loi modifiant la loi sur les chemins de fer. Voici la note explicative:

En vertu de ce projet de modification, les représentants de l'industrie du camionnage auront le droit de demander à la Commission des transports le rejet d'un taux de concurrence, lorsqu'ils estimeront que ce taux a occasionné un préjudice ou désavantage indu ou déraisonnable aux exploitants de véhicules à moteur.

Ces notes explicatives du bill nous porteraient à conclure que la modification est strictement dans l'intérêt de l'industrie du camionnage. Ce n'est toutefois pas le but principal du bill qui est de protéger l'intérêt public en ce qui a trait aux taux de transport-marchandises. Je le dis parce qu'en 1957, les chemins de fer ont commencé à baisser sensiblement quelques taux appelés taux de concurrence du camionnage ou taux-réclame. Pour certains taux-réclame s'appliquant à l'Ouest, qui ont été mis en vigueur en 1957 par les chemins de fer, ces réductions représentaient jusqu'à 75 p. 100. Il ne faut pas oublier que c'est la concurrence faite par le camionnage qui a provoqué ces réductions. On ne saurait certes s'objecter à ce que le public en bénéficie. Toutefois, nous voulons être sûrs que les chemins de fer ne seront pas autorisés à abaisser maintenant les taux à un niveau non rentable pour pouvoir causer la perte des entreprises mêmes qui ont, les premières, été cause de ces réductions. C'est une chose qui s'est produite de façon très remarquable dans un secteur de l'industrie du camionnage, et je m'en rends bien compte, surtout que je viens de la Colombie-Britannique.

L'industrie du camionnage s'est lancée dans le transport jusqu'à Vancouver des automobiles sortant des usines de Windsor et d'Oshawa, ce qui a causé une sensible réduction des frais de transport des automobiles jusqu'à Vancouver et autres endroits de la Colombie-Britannique. Ensuite, on a permis aux chemins de fer d'exiger des taux convenus qui ont pratiquement éliminé ce secteur de l'industrie du camionnage. Une cinquantaine d'établissements se sont lancés dans cette entreprise et, comme je dis, ont fait réduire sensiblement le coût du transport des automobiles jusqu'à Vancouver, et ces établissements ont été éliminés par l'adoption des taux convenus. Dans d'autres cas, d'autres secteurs de cette industrie sont menacés par ces taux de concurrence au camionnage.

A l'heure actuelle, la loi—c'est-à-dire l'article 334 de la loi sur les chemins de fer—renferme certaines garanties. Elle dispose que les chemins de fer doivent établir des taux compensatoires et que ces taux ne doivent pas être plus bas qu'il n'en coûte au chemin de fer pour transporter ces marchandises. Cependant, au cours des diverses audiences qui ont eu lieu au cours des ans, on a établi bien clairement qu'à cause du grand nombre des taux de concurrence et d'encouragement qui entrent maintenant en vigueur—et je sais qu'il y a quelques années ils se chiffraient par 30,000—et que les chemins de fer ont été interrogés trois ou quatre fois sur la fixation de ces 30,000 taux par la Commission des transports qui voulait s'assurer que ces taux étaient compensatoires. On ne leur a demandé des renseignements qu'à ces trois ou quatre occasions. Je n'ai pas eu l'impression, tout comme les autres personnes intéressées à l'audience, que cela pouvait réellement nuire aux chemins de fer. Cependant, le National-Canadien, en particulier, a protesté énergiquement contre ces demandes de renseignements qu'il a qualifiées de restrictions. En fait, il a demandé à la présente commission royale d'enquête sur les transports de supprimer pareilles restrictions, afin de ne pas être tenu de prouver que ses taux seraient compensatoires et de pouvoir exiger ceux qu'il voudrait.

A vrai dire, les chemins de fer ont toute liberté d'établir un tarif pouvant leur permettre de soutenir la concurrence, et c'est justice. Nous ne voulons sans doute pas placer les chemins de fer dans une situation qui

ne leur permettrait pas de faire face à leurs concurrents. Toutefois, étant donné les subventions considérables de deniers publics que reçoit le National-Canadien, j'estime qu'il nous faut l'assurance que cette entreprise ne se livre pas à une concurrence déloyale. C'est pourquoi je tiens le présent amendement pour nécessaire.

A première vue, si deux industries sont sur un même pied d'égalité, la libre concurrence devrait assurer, en soi, le taux le plus bas possible au consommateur, et c'est en somme le but que nous visons. Cependant, l'industrie du camionnage et l'industrie ferroviaire sont loin de connaître les mêmes conditions. D'abord, les ressources dont disposent les chemins de fer sont de beaucoup supérieures à celles de n'importe quelle industrie moyenne de camionnage. Même si les entreprises de camionnage sont devenues beaucoup plus importantes qu'elles ne l'étaient naguère, elles ne peuvent certes pas rivaliser avec les ressources financières des chemins de fer. Elles ne pourraient pas se payer le luxe d'un déficit prolongé, comme le peuvent des chemins de fer. Ces derniers pourraient fixer un taux peu élevé, de A à B, pour quelques mois, et ainsi éliminer la concurrence du camionnage ou, comme ils le font depuis plus d'un an environ, acheter des entreprises de camionnage qui sont acculées à une situation intenable et mises dans l'impossibilité de continuer. L'industrie du camionnage fait aussi face à ce genre de concurrence, non seulement celle des chemins de fer, mais celle des entreprises de camionnage achetées par les chemins de fer. J'ai ici une lettre qui, je crois, a été adressée à la plupart des membres du Parlement. Elle vient d'une entreprise de camionnage de Winnipeg, la *Reimer Express Lines Limited,* datée du 29 juin 1961, elle est rédigée ainsi:

Cher M. Browne,

Saviez-vous que l'*East West Transport Ltd,* entreprise de camionnage possédée, financée et subventionnée par l'État, est un des pires rabaisseurs de tarifs dans ce domaine? Les prix qu'elle demande ne tiennent aucun compte des frais d'exploitation. Si pareille chose se poursuit, ils réussiront remarquablement vite à évincer les contribuables de ce marché. Étant donné les pertes que la compagnie *East-West Transport Ltd* semble avoir essuyées depuis que le National-Canadien a racheté l'entreprise, j'ai pensé que ce détail pourrait vous intéresser.

La lettre est signée D. S. Reimer, vice-président et directeur général. En ce qui concerne le point qu'il mentionne, c'est-à-dire les pertes apparentes de l'*East-West Transport,* elles ont été confirmées au comité des chemins de fer, lignes aériennes et des transports maritimes lorsque le député de Port-Arthur a produit, l'année dernière, un document qui prouvait nettement que les opérations de camionnage du National-Canadien s'étaient, pour la plupart, traduites par des pertes considérables. Seule, l'inclusion d'une grosse entreprise qui avait réalisé des bénéfices sensibles, a mis la compagnie en mesure de dire qu'elle n'avait pas perdu d'argent sur l'ensemble de ses opérations de camionnage. Il n'en reste pas moins que plusieurs entreprises routières que possède et exploite le chemin de fer se livraient à la concurrence contre l'entreprise privée et fonctionnaient à des taux peu compatibles avec les principes de l'économie.

Au Canada on a toujours insisté sur les avantages qu'offre l'entreprise privée. Je crois que la situation devient dangereuse. Cette question inquiète évidemment le public en général parce que, j'en suis sûr, aucun Canadien ne veut voir l'entreprise privée aller vers la faillite pour être remplacée par une entreprise d'État, surtout si c'est par suite de conditions aussi injustes que celles-là. Cela inquiète beaucoup, bien entendu, les dirigeants des industries de camionnage et les citoyens ordinaires du pays qui ont placé leur argent dans le camionnage et ont ainsi réussi à faire baisser les taux du transport canadien. Ils estiment que ce traitement leur fait du tort. Évidemment, la question inquiète également beaucoup les employés de l'industrie du camionnage qui sont au nombre d'environ 90,000, ajouterai-je. Je crois que la plupart des députés ont reçu, ces derniers jours, des observations de certains syndicats de l'industrie du camionnage. Je me souviens en avoir moi-même reçu quelques-unes l'an dernier. De fait, je crois avoir versé au hansard quelques-unes des résolutions adoptées par les divers syndicats de camionneurs canadiens à cette époque. J'ai fait alors remarquer que les chemins de fer et le transport routier ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de concurrence, car, au cours de la présente année financière, les chemins de fer recevront du gouvernement fédéral des subventions de quelque 9 milions. En outre, le National-Canadien accuse un déficit de quelque 67 millions, déficit que le contribuable sera appelé à combler. C'est donc 158 millions que le Trésor fédéral versera aux chemins de fer.

Devant pareil état de chose, il est certain que tous ici voudront faire en sorte que cet argent ne serve pas à créer une concurrence déloyale contre une entreprise privée du pays, surtout quand on songe que les réductions du tarif-marchandises dont j'ai parlé n'auraient jamais eu lieu sans l'avènement du camionnage.

En entendant les chemins de fer prétendre qu'ils peuvent réduire leurs prix de 75 p. 100, nous avons raison de demander quelles sortes de prix ils pratiquaient auparavant. S'ils

peuvent diminuer leurs taux des trois quarts et y trouver leur compte, comment justifient-ils leurs anciens taux? Pourquoi leur permettre aujourd'hui de ruiner les entreprises à qui nous devons pareilles réductions?

Dans bien des cas, il semble même y avoir des doutes quant à la motivation de ces taux pour soutenir la concurrence, même si c'est l'une des dispositions de l'article 334 de la loi sur les chemins de fer, ainsi que je l'ai signalé. Cet article déclare que les chemins de fer doivent prouver que la concurrence existe, que les taux sont compensatoires et ne sont pas plus bas que ce n'est nécessaire pour soutenir la concurrence.

J'ai sous les yeux un article paru dans le *Financial Post* du 3 juin 1961. Il établit une comparaison entre les taux des camions et les taux des chemins de fer, utilisant des taux attrayants que le National-Canadien venait de publier. Voici l'article:

> Les camions ne transportent que des charges d'environ 45,000 livres au maximum. Même compte tenu de cette charge-limite, le nouveau taux des chemins de fer est environ 20 p. 100 moins cher.
>
> Mais pour certaines marchandises lourdes et non volumineuses dont on pourrait charger, mettons, 100,000 livres dans un wagon couvert, le nouveau taux des chemins de fer pourrait être la moitié seulement du taux raisonnable d'un camionneur.

La réduction semble bien en-dessous du niveau nécessaire pour faire face à la concurrence. Personne ne trouvera à redire si le public bénéficie en définitive d'un tarif-marchandises inférieur, à condition que la diminution soit raisonnable. Toutefois, si les chemins de fer abaissent leur tarif de 50 à 75 p. 100, il ne sera pas facile de nous expliquer pourquoi ils jugent raisonnable et rentable d'abaisser le tarif de cette manière. Quelle assurance aurons-nous que s'ils peuvent éliminer la concurrence, ils ne hausseront pas immédiatement le tarif au même niveau, ce qui nous placerait dans la même situation qu'auparavant?

On a toujours dit que si quelques entreprises de camionnage devaient cesser leur activité, ce ne serait pas très grave, car il leur est facile de commencer une exploitation qui n'exige pas de grands investissements. On prétend que si une entreprise meurt, une autre commence et que nous aurons très vite la même protection. Ce n'est toutefois plus vrai, car l'exploitation d'une entreprise de camionnage transcontinental n'est plus celle d'une entreprise de camionnage comme nous en avions au Canada il y a un certain nombre d'années. On pouvait alors se lancer dans une entreprise de transport avec un ou deux camions et un petit capital. Aujourd'hui, il faut remplir d'importantes conditions pour obtenir le permis voulu. Il faut posséder un système de communication d'envergure nationale, tel qu'un télétype, afin de pouvoir diriger le déplacement des camions sur les grandes distances qu'ils parcourent maintenant. L'exploitant de camions doit disposer d'entrepôts et de terminus partout au pays, afin de pouvoir entretenir ses véhicules et déposer ses marchandises. En outre, le prix des véhicules à moteur a énormément augmenté. Les grands camions qui parcourent le Canada aujourd'hui coûtent environ $40,000 chacun.

On peut donc constater qu'il n'est pas aussi facile qu'autrefois de se lancer dans une entreprise de camionnage. Même si une personne est en mesure de répondre aux exigences qui concernent le permis, ainsi qu'à toutes les autres exigences, il lui faut encore disposer d'un fort capital. A mon avis, l'argument qu'on a invoqué dans le passé ne s'applique plus aujourd'hui.

Si la Commission est limitée dans ses pouvoirs lorsqu'il s'agit de réglementer l'industrie du camionnage, c'est que, selon moi, il lui faut s'occuper d'un trop grand nombre de taux. Même en ayant la possibilité d'enquêter de son propre chef sur ces tarifs, le temps manque pour étudier chaque cas. Ce n'est que lorsque la Commission est saisie d'une plainte qu'elle peut réellement s'occuper du taux en question.

En ce moment, l'industrie du camionnage n'est pas en mesure de faire appel à la Commission des transports. C'est ce qui a été nettement précisé en 1957, lorsqu'il s'agissait des tarifs d'encouragement pour l'Ouest qui, je le répète, ont rabaissé les prix de transport ferroviaire dans une proportion allant jusqu'à 75 p. 100. Pour la première fois, l'industrie du camionnage s'est beaucoup alarmée de l'attaque qu'ont lancée contre elle les compagnies de chemins de fer et a fait appel à la Commission des transports. Avant d'entendre cette cause, la Commission a décidé que l'industrie du camionnage ne constituait pas une «partie» aux termes de la loi sur les chemins de fer et n'avait donc aucun droit d'appel à la Commission des transports.

On a prétendu, dans certains milieux, que l'industrie du camionnage n'est pas soumise aux règlements de la Commission des transports et ne peut donc avoir le droit d'appel à celle-ci. Je dirais que cet argument n'est pas valable. En effet, la plupart des autres, qui ont déjà le droit d'appel à la Commission des transports, n'en relèvent pas. Cependant, on s'est servi de cet argument à leur désavantage.

Le gouvernement provincial, par exemple, a le droit d'appel à la Commission des transports, comme l'a d'ailleurs toute entreprise d'expédition. Les expéditeurs ne relèvent pas du gouvernement fédéral, et les gouvernements provinciaux ne sont certainement pas

soumis au contrôle du gouvernement fédéral. En réalité, si l'on souhaite formuler quelque argument dans ce sens, il serait en faveur des camionneurs. En effet, que le gouvernement fédéral exerce sur cette industrie un contrôle ou non, il lui incombe de réglementer ce domaine. Le Conseil privé l'a décidé en 1955.

Le gouvernement fédéral ne veut pas exercer ce pouvoir dans toute la mesure que lui permettrait la loi sur le transport par véhicule à moteur. Le gouvernement fédéral a institué les diverses commissions provinciales au Canada en leur conférant des pouvoirs fédéraux en vue du contrôle de l'industrie du camionnage.

Je suis d'avis que, si c'est ainsi que le gouvernement fédéral entend réglementer l'industrie du camionnage, ce n'est pas la faute de cette dernière et cela ne devrait certainement pas l'empêcher de se faire entendre devant les membres de la Commission. Il me semble ridicule que cette industrie, qui est touchée la première par les décisions que prend la Commission des transports, n'y ait aucun accès.

Ce projet de loi est de l'ordre de celui qu'a adopté la Chambre pendant la première moitié de la session. Il s'agissait alors des taux convenus. A ce moment-là, toutes les parties intéressées ont décidé à l'unanimité que l'industrie du camionnage devrait avoir le droit d'appel en ce qui concerne les taux convenus. Je suis d'avis que le même principe existe pour les taux de concurrence. Étant donné les moyens financiers considérables dont disposent les chemins de fer et, comme je l'ai déjà signalé, les subventions que leur verse le gouvernement fédéral—c'est-à-dire le contribuable canadien—j'estime qu'il serait certes dans l'intérêt public que l'industrie du camionnage reçoive ce droit d'appel.

Je puis assurer à la Chambre que je présente ce bill dans le but d'assurer que le public jouira des taux de transport les plus bas possible. Je ne m'oppose absolument pas à ce que les chemins de fer diminuent leurs taux au niveau rentable le plus bas possible. Dans les secteurs où ils peuvent fonctionner à des taux inférieurs à ceux de l'industrie du camionnage, ils devraient pouvoir prendre le marché, pourvu que ces taux leur permettent de fonctionner d'une manière rentable. Je crois que nous désirons nous assurer que nous ne tirerons pas d'argent du Trésor fédéral pour accorder des subventions ou combler des déficits annuels et ainsi maintenir les taux à des niveaux non rentables.

Aussi, dans les secteurs où l'industrie du camionnage a l'exploitation la plus efficace et peut offrir au public canadien les taux les plus bas pour ses services, elle devrait avoir accès au marché et ne pas en être écartée par une concurrence déloyale. Je suis certain que la Chambre admettra toutes ces idées. Le présent bill exige certes une condition très minime. Avant que la Commission des transports puisse effectuer un changement, il faudrait établir clairement que les chemins de fer font quelque chose qui n'est pas prévu par la loi actuelle. En d'autres termes, pour modifier de quelque manière les taux ou nuire aux chemins de fer, la commission devrait enfreindre la loi.

Certes, ce n'est pas trop demander que d'exiger que l'industrie du camionnage, qui a transport au Canada, ait le droit d'appel. Je sais que cette idée a toujours été bien accueillie à la Chambre des communes et à l'autre endroit, lorsqu'il s'est agi de protéger les droits des gens et de l'industrie en général. Les députés ont toujours estimé que ces gens devraient avoir le droit d'appel. Je suis sûr que la Chambre consentira à adopter cette mesure pour protéger le public et assurer au Canada les taux de transport les plus bas ainsi que le régime de transport le plus efficace possible.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur j'appuie cette mesure, parce qu'elle est dans le meilleur intérêt de la justice appliquée à notre système de transport. Je tiens à féliciter l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) d'avoir saisi dès maintenant la Chambre de cette question; je le félicite aussi de son éloquent discours. S'il y a une chose sur laquelle les députés sont d'accord, c'est l'importance du transport à prix modique. Si cette modification est adoptée, ce sera admettre qu'un important secteur de l'industrie du transport existe afin de desservir un nombre sans cesse croissant de Canadiens. On ne devrait donc plus le considérer comme l'accessoire sans importance de nos méthodes plus anciennes de transport, les chemins de fer et la navigation intérieure.

L'industrie du camionnage, depuis ses modestes débuts dans les années 20, a atteint maintenant des proportions imposantes; elle représente un placement supérieur à un milliard de dollars et assure le transport de plus de 100 millions de tonnes de marchandises. Les associations canadiennes de camionnage ont signalé, dans le mémoire qu'elles ont présenté au gouvernement en juin dernier, que l'essor rapide du pays et le progrès étonnant de la technique, ces dernières années, ont profondément changé la structure des services canadiens de transport. Un problème sérieux s'est posé: il s'agit d'adapter les régimes de transport, afin de répondre à la nouvelle situation créée par la demande publique en vue de services de transport plus efficaces et plus

modernes, comme par exemple la livraison des denrées à domicile.

Dans le premier volume du rapport de la Commission royale d'enquête sur les transports, on a résumé comme il suit l'évolution du régime des transports au Canada; je cite la page 30 de ce rapport:

> Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le transport au Canada a cessé d'être un monopole, dominé surtout par les chemins de fer, et il a été livré à une vive concurrence entre divers moyens qui s'efforcent d'obtenir tout le trafic possible. Avec ce changement fondamental a coïncidé le développement d'un mode de transport correspondant aux besoins nouveaux et accrus d'une économie canadienne en voie d'expansion. Comme nous l'avons dit, cette expansion de la capacité, de l'efficacité et des conditions de service des divers systèmes, a grandement profité au pays en général. Cependant, il est évident que les chemins de fer n'ont pas pleinement participé à cette évolution.

J'estime, monsieur l'Orateur, que les quatre provinces Maritimes, par l'entremise de leurs commissions des transports, ont exprimé des vues analogues, ajoutant que la concurrence entre les diverses formes de transport est très souhaitable. Par conséquent, l'industrie du camionnage devrait être considérée, avec les autres genres de transports, comme l'un des instruments de la ligne de conduite nationale. Que le Pacifique-Canadien et le National-Canadien soient entrés tous deux dans l'industrie du camionnage, voilà qui montre bien l'importance du transport moderne par véhicules à moteur. Ces deux sociétés ferroviaires sont maintenant considérablement engagées dans le camionnage, et elles ont fait l'acquisition de deux des plus importantes lignes de camions du Canada, qui font affaire d'un littoral à l'autre.

Le bill ne fait qu'accorder le droit d'en appeler à la Commission contre tout taux injuste, et le droit de se faire entendre devant un tribunal public. L'adoption du bill me tient particulièrement à cœur, car les villes de Fort-William et de Port-Arthur, à la tête des Lacs, sont situées à environ 850 ou 900 milles de Toronto et à environ 420 milles de Winnipeg. Les chemins de fer n'ont jamais tenu compte, comme il le faudrait, de la distance qui sépare ces deux villes des centres les plus populeux, pour ce qui est d'un juste tarif-marchandises. Je puis fournir un exemple pour illustrer cette injustice. Le tarif-marchandises imposé aux denrées en conserve expédiées de Chatham (Ontario), à Fort-William, s'élève à $1.57 les cent livres. Le grossiste de Fort-William qui expédie des denrées en conserve à Geraldton ou à Marathon, soit sur une distance d'environ 200 milles, doit acquitter $1.37 les cent livres. C'est, je le répète, la résultante des augmentations générales du tarif-marchandises qui ont été apportées au cours de la dernière décennie. C'est ce programme d'augmentations générales du tarif-marchandises qui a réduit nos chances de soutenir la concurrence d'autres régions du pays et qui nous a considérablement désavantagés comparativement aux régions de l'Est de l'Ontario.

Nous espérons que les recommandations de la Commission royale d'enquête sur les transports sauront, en temps opportun, remédier à ce programme injuste qui a eu pour effet de pousser les expéditeurs de la tête des Lacs ou ceux qui expédient des marchandises vers cette région, à confier certaines de leurs livraisons aux véhicules à moteur. C'est pour ces raisons incontestables que la région nord-ouest de l'Ontario a souffert plus que sa part du déséquilibre du tarif-marchandises, auquel tous doivent se plier, directement ou indirectement. A mon avis, il y a un rapport direct entre la hausse du tarif-marchandises et un degré de chômage au-dessus de la moyenne.

Il faut maintenir l'esprit de rivalité dans les transports au Canada. C'est un devoir pour un gouvernement, qui lutte contre les cartels et les coalitions. L'intérêt de tous les Canadiens exige la présence et la survivance d'une industrie indépendante de transport routier. L'adoption du présent projet de loi permettra au moins à cette industrie de se défendre et de lutter, lutte qui ne nuira à personne en définitive, mais qui, au contraire, permettra à chacun de jouir du fruit de son travail.

(Texte)

M. J.-J. Martel (Chapleau): Monsieur l'Orateur, avant que ce bill ne subisse sa deuxième lecture, j'aimerais faire part à la Chambre de quelques considérations qui m'incitent à appuyer la présente mesure. A l'instar du député qui m'a précédé, je désire féliciter le proposeur du bill, le député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) qui a bien à cœur l'industrie du camionnage, ce qu'il a déjà prouvé, d'ailleurs, lors de la présentation, dans la première partie de la session, d'un bill un peu semblable—comme il le signalait lui-même il y a quelques instants—c'est-à-dire du bill C-33 que la Chambre a, comme on le sait, adopté à l'unanimité.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce que les autres députés ont déjà dit au sujet du camionnage, mais cette industrie, comme on l'a souligné, prend de plus en plus d'importance au Canada. Aussi n'y a-t-il aucun doute qu'elle doit au moins avoir l'occasion de faire concurrence, à chance égale, aux chemins de fer Nationaux ou au Pacifique-Canadien.

A mon avis—et l'on en a déjà fourni la preuve de différentes façons—les chemins de fer Nationanx font une concurrence injuste aux camionneurs du Québec et du Canada

tout entier, bref à l'industrie du camionnage en général. J'en parlerai ici surtout en ce qui concerne la province de Québec. Évidemment, cette concurrence place l'industrie du camionnage dans une situation parfois assez précaire. On sait que les chemins de fer Nationaux reçoivent des subventions fédérales et qu'ils s'en servent pour nuire à l'industrie du camionnage, parce que les camionneurs doivent faire face à une concurrence plus serrée lorsque les chemins de fer font une concurrence qu'on pourrait qualifier de déloyale en baissant leurs tarifs au-dessous du prix coûtant.

Il ne faut pas oublier que ces camionneurs paient leur impôt sur le revenu, versent leur part au Trésor fédéral, et qu'en somme cet argent sert ensuite à leur créer des difficultés.

Évidemment, d'autres nous disent que les chemins de fer et les cheminots ont eu aussi à subir la concurrence des camionneurs, surtout depuis quelques années et principalement depuis la Grande Guerre.

L'amendement proposé en vertu du bill C-39 permettra à chaque groupement, c'est-à-dire à l'industrie du camionnage, d'une part, et aux chemins de fer, de l'autre, puisqu'il se rapporte à l'article 334 de la loi sur les chemins de fer, de faire des représentations à la Commission des transports afin que l'on connaisse leur point de vue.

Je suis en faveur de ce bill parce qu'il permettra une concurrence libre entre les exploitants des divers moyens de transport que nous avons au pays.

Je suis d'avis, comme l'ont souligné les députés qui m'ont précédé, qu'il faut protéger les intérêts du peuple en général, partout au pays. Alors, si certaines régions du Canada ont bénéficié de réductions de prix à la suite de la concurrence faite par les camionneurs, je crois qu'il devrait être convenu que les prix de transport de marchandises par chemins de fer ne devraient pas être inférieurs au prix coûtant, et ce afin que leur concurrence soit loyale.

Si les frais de transport par chemins de fer sont inférieurs au prix coûtant, ils mettent nécessairement en danger les compagnies de camionnage qui font déjà des affaires au pays; et comme les chemins de fer, surtout les chemins de fer Nationaux, accusent un déficit que l'État doit combler, eh bien, c'est là une situation injuste envers les camionneurs.

Je sais d'ailleurs que l'industrie du camionnage a déjà fait des représentations auprès du gouvernement fédéral à ce sujet, tout comme l'Association de camionnage du Québec qui, l'automne dernier, a présenté au ministre des Transports (M. Balcer) un mémoire expliquant sa situation et son opposition même à toute subvention supplémentaire aux chemins de fer Nationaux.

Toutes ces questions sont à l'étude. Plusieurs ont déjà fait l'objet d'une étude approfondie de la part du gouvernement et d'autres seront considérées.

Aussi suis-je d'avis qu'il serait sage d'adopter cet amendement afin de permettre à l'industrie du camionnage de faire connaître à la Commission des transports son point de vue lorsqu'elle prétend que les chemins de fer lui font une concurrence injuste ou déloyale en réduisant leurs taux de transport d'une façon anormale.

Pour ces raisons, je voterai en faveur de l'adoption du bill.

M. Augustin Brassard (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je ne veux prendre que quelques minutes du temps de la Chambre pour dire que j'appuie de tout cœur le projet de loi proposé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne), en vertu duquel l'industrie du camionnage aura un droit d'appel devant la Commission des transports du Canada, relativement à la fixation des prix de transport convenus entre les chemins de fer Nationaux ou d'autres compagnies de chemins de fer et les expéditeurs.

De l'industrie du camionnage, je ne connais que les mémoires qui nous ont été envoyés par l'Association du camionnage du Québec, mais j'imagine que le problème est le même dans les neuf autres provinces du pays.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable député de Vancouver-Kingsway. J'ai déjà eu l'occasion de discuter de cette question avec lui, et je sais qu'il connaît à fond ce problème qui, je le dis sans crainte d'errer, menace l'industrie du camionnage de notre pays.

Comme l'a signalé un des députés qui m'ont précédé, nous avons adopté, en cette enceinte, il n'y a pas très longtemps, une loi qui garantit certaines libertés fondamentales dans notre pays. J'estime que si une décision est prise par un corps public aussi responsable que la Commission des transports du Canada, ceux-là qui craindraient d'être lésés devraient avoir le droit d'en appeler devant ceux qui ont rendu une décision.

L'Association du camionnage de la province de Québec, par l'intermédiaire de M. Camille Archambault, a présenté au ministre des Transports (M. Balcer) plusieurs mémoires dont elle nous a fait parvenir copie. Je suis d'avis qu'il est temps que le gouvernement agisse dans ce domaine particulier.

Je ne veux pas être hypocrite et dire que je vais voter en faveur du bill, parce que je crains fort que la question ne soit pas mise aux voix. L'unique but que je poursuis en participant à ce débat est de faire comprendre

au gouvernement qu'il existe un grave problème dans le domaine du camionnage et qu'il lui incombe de présenter lui-même, à la Chambre, au cours de la présente session ou de la prochaine, un projet de loi visant à remédier à la situation dont nous a parlé avec beaucoup de compétence l'honorable député de Vancouver-Kingsway.

L'industrie du camionnage fait vivre des milliers de Canadiens, et il ne faudrait pas qu'avec le concours du produit des taxes des Canadiens nous contribuions à ruiner plusieurs sociétés qui s'adonnent à cette exploitation dans notre pays.

Si la Commission des transports du Canada édicte des ordonnances ou rend des jugements qui lèsent ou sont susceptibles de léser l'industrie du camionnage, j'estime qu'en vertu de la Déclaration des droits de l'homme que nous avons adoptée, les représentants de cette industrie devraient avoir le droit de faire entendre leurs doléances devant la Commission.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retarder le débat, mais je supplie le gouvernement de se pencher une fois de plus, comme il l'a sans doute fait dans le passé, sur ce problème et de poser un geste concret soit d'ici la fin de la session en cours, soit au début de la prochaine.

(Traduction)

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, à l'instar d'autres députés, je tiens à féliciter le député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) d'avoir présenté le bill nº C-39, lequel fait suite à son bill nº C-33 que la Chambre a adopté à l'unanimité, cet été, avant l'ajournement. J'ai bon espoir que la Chambre fera de même pour ce bill-ci, mais j'espère qu'il ne connaîtra pas le même sort qui semble s'acharner sur le bill nº C-33 à l'autre endroit. C'est bien déplorable que les bills d'initiative parlementaire ne fassent pas beaucoup de progrès à l'autre endroit. Malgré l'appui unanime accordé au bill nº C-33—et les membres de l'opposition qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi ont aussi souscrit au bill nº C-39—un comité de l'autre endroit en est encore saisi et personne ne sait quand il va en faire rapport. D'après moi, l'autre endroit a tort de traiter de la sorte les mesures législatives adoptées par la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me dois d'intervenir pour rappeler à l'honorable député que le Règlement interdit de critiquer les actes de l'autre endroit.

M. Broome: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne critiquerai pas la manière d'agir des membres de l'autre endroit; les faits se passent de commentaires.

Je le répète, la présente mesure est le corollaire du bill C-33. Ce dernier, auquel le parrain du projet de loi a fait allusion, accordait aux associations de camionnage le droit d'interjeter appel auprès du ministre, aux termes de la loi sur les transports. Le bill à l'étude donne aux associations de camionnage le droit d'en appeler à la Commission des transports. Aux séances du comité spécial des chemins de fer, lignes aériennes et de la marine marchande que l'État possède, le président du National-Canadien a reconnu à plus d'une reprise que le député de Vancouver-Kingsway est un spécialiste de l'industrie du transport par camion. Ceux d'entre nous qui ont suivi non seulement son exposé des objets du bill et son explication de la mesure, mais aussi l'explication qu'il a donnée de l'autre projet de loi, se rendent compte, j'en suis sûr, qu'il a fait beaucoup de recherches et d'études. Pour ma part, je sais qu'il a assisté à des séances de la Commission des transports ainsi qu'à des séances de l'autre endroit. Je n'ai aucunement l'intention de le critiquer, mais c'est un fait qu'il a assisté aux séances du Sénat alors que ce dernier était saisi de l'autre bill. Un point qui m'a vivement frappé, c'est que la Commisson des transports étudie les mémoires et les observations que lui présentent les gouvernements provinciaux. La Commission accepte d'entendre les expéditeurs particuliers et les associations d'expéditeurs, mais, sous sa forme actuelle, la loi ne lui permet pas d'entendre ceux qui justement sont le plus touchés, soit les autres entreprises de transport.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway a signalé que les taux d'appât étaient parfois de 75 p. 100 inférieurs aux taux convenus et aux taux statutaires antérieurs. A mes yeux, si le transport des marchandises est à ce point rentable—car enfin, aux termes de la loi, le chemin de fer ne peut accorder des taux spéciaux ou des taux convenus qui ne seraient pas compensatoires; le taux exigé doit permettre au chemin de fer un bénéfice—si donc les chemins de fer peuvent baisser leurs prix de 75 p. 100, on peut s'interroger sur la valeur de leur comptabilité des prix de revient, sur la valeur de leurs analyses de dépenses. Peut-être les chemins de fer ignorent-ils ce que coûte le transport de la marchandise, comme on nous l'a dit au Comité spécial. Le représentant du chemin de fer s'entend comme ça sur un prix avec le manufacturier. Parfait. Nous sommes tous en faveur de transports économiques dans un grand pays comme le nôtre, mais nous sommes contre l'élimination de la concurrence, car ce n'est pas là le moyen d'avoir des transports économiques. C'est le moyen d'en finir avec les taux de transport très élevés.

Il faut une réglementation. Il faut réglementer l'industrie du camionnage, tout comme nous l'avons fait pour les chemins de fer. Il

me semble que déléguer cette responsabilité à chacune des commissions des services d'utilité publique des dix provinces n'est pas le moyen approprié de réglementer l'industrie du camionnage quand on pense à son importance dans l'ensemble du régime du transport au pays. Il faut un changement et le meilleur moyen serait d'avoir recours à une loi du gouvernement qui viserait non seulement les chemins de fer, mais tous les autres modes de transport. Il faudrait présenter un bill modifiant la loi sur les chemins de fer ou la loi sur les transports. Il serait préférable que le gouvernement présente cette mesure, car elle ne s'éterniserait pas à l'autre endroit.

Pour ce qui est des taux de stimulation, il me semble qu'on pourrait invoquer la Déclaration des droits, ou nous lisons:

> Le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi.

Un homme d'affaires qui exploite une entreprise de camionnage exploite ses biens à lui, c'est clair, et si, une fois qu'il a édifié cette entreprise, une entreprise d'État concurrente offre à ses clients des taux qui ne sont pas compensatoires mais qui sont offerts dans le dessein de ruiner cet homme, n'a-t-il pas en fait été privé de la jouissance de ses biens? Le cœur du problème, c'est de savoir si les taux sont suffisants. Voilà ce que le député de Vancouver-Kingsway a répété à plusieurs reprises. Rien ne nous assure que ces taux d'encouragement sont suffisants. Rien ne nous en assurera tant qu'une enquête n'interviendra pas. Comme il l'a signalé, pas plus de dix des 30,000 taux accordés au cours de la dernière période n'ont fait l'objet d'une enquête. Ceux qui ont été examinés l'ont été à la suite de réclamations, mais les gens qui savent le mieux si les taux sont compensatoires ne peuvent formuler de plaintes. Donc, monsieur l'Orateur, il me semble que le présent bill serait utile aux chemins de fer eux-mêmes parce qu'il ne sert à rien aux chemins de fer que la Commission des transports approuve des taux qui feront perdre de l'argent à l'industrie ferroviaire et qui feront aussi disparaître la concurrence dans le domaine des transports.

Par suite de notre participation au comité spécial, nous savons que, depuis trois ans, cinq millions de dollars ont été votés chaque année pour l'acquisition de lignes de camionnage par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada. Nous ne savons pas si les prix payés sont justes. Nous ne connaissons rien de l'exploitation de ces compagnies. Nous ne savons pas si elles étaient bien rentables. Mais nous savons, grâce surtout au travail

de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne), que l'exploitation de ces entreprises n'a pas été aussi fructueuse sous le régime des chemins de fer que sous le régime privé. Il se peut très bien que la situation change à l'avenir, mais la surveillance et la réglementation s'imposent. Ça se résume à cela.

Depuis les débuts de la Confédération, il a toujours existé un régime de surveillance et de réglementation des coûts du transport, que ce soit par chemin de fer, par camion, par pipe-line, ou par transport aérien et quoi encore. Dans ce domaine en particulier, nous nous trouvons en présence de dix nations différentes, de dix provinces différentes, chacune avec sa régie, sans que personne ne régisse le transport interprovincial. Il me semble que l'honorable député a rendu service à la Chambre et au pays en saisissant la Chambre de cet état de choses.

M. J. S. Speakman (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, je désire, moi aussi, accorder mon entier appui au bill n° C-39. J'aimerais donner lecture de la disposition, car j'estime qu'il convient de mettre en relief les termes qui en sont essentiels. Les voici:

> Si une association ou un autre corps représentatif des exploitants de véhicules à moteur du Canada ou de l'une de ces provinces estime qu'un taux de concurrence a assujéti lesdits exploitants à un préjudice ou désavantage indu ou déraisonnable, ladite association ou ledit autre corps peut demander à la commission...

J'insiste sur ces termes. Le projet de loi ne vise qu'à accorder à ces gens le droit d'en appeler à la Commission. Il n'oblige en aucune façon la Commission à émettre une décision favorable. Il ne fait qu'accorder à un secteur de notre régime de libre entreprise le droit d'en appeler d'une pratique injuste.

Aucun député, ni aucun Canadien, je pense, n'oserait nier que le Canada a encore besoin de ses chemins de fer. Ils nous sont tellement indispensables que nous ne refuserons pas de reconnaître qu'ils ont grandement besoin, en ce moment, d'assistance financière puisée dans les deniers publics. Dès leur aménagement, les chemins de fer ont accompli de grands services au Canada. Ils ont transformé des territoires sauvages et non colonisés en un grand pays qui est appelé à une plus grande destinée encore. Mais il est certain qu'en 1961, soit plus de 70 ans plus tard, il nous faut une industrie des transports plus étendue et plus diversifiée, car nous pouvons bien nous passer du monopole que les chemins de fer ont exercé durant toutes ces années.

Nous avons besoin de notre industrie du camionnage et de plus en plus chaque jour.

A coup sûr, en Alberta, dans les autres provinces de l'Ouest et dans les nouvelles régions septentrionales en train d'être mises en valeur, l'industrie du camionnage est aussi nécessaire aujourd'hui que les chemins de fer l'étaient il y a 70 ou 75 ans. Par conséquent, nous ne devrions pas lui refuser le droit de se plaindre à la Commission des transports de pratiques injustes ou préjudiciables. Le bill cherche uniquement à permettre d'en appeler à une commission établie par le gouvernement fédéral pour une audition équitable et la rectification, au besoin, de ce qui pourrait être une pratique injuste.

Les réalisations de l'industrie du camionnage ne nous échappent pas à nous, de l'Ouest. Depuis 1946 et 1947, elle a apporté au Canada et, certes, à la province d'Alberta, la plus grande période de prospérité que nous ayons jamais connue. Elle nous a donné et permis de maintenir et de développer notre industrie pétrolière. Sans l'industrie du camionnage, nous n'aurions pas l'industrie pétrolière telle que nous la connaissons aujourd'hui. Une autre vallée Turner ne serait pas impossible, mais non une industrie pétrolière qui s'étend de la frontière américaine aux îles de l'Arctique. Le camionnage a provoqué dans l'Ouest et partout au pays un relèvement de notre économie et, chose certaine, nous ne devrions pas priver ceux qui s'y adonnent du droit d'en appeler à l'une de nos commissions s'ils se sentent lésés.

Selon l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) quelque 90,000 Canadiens travaillent dans les transports routiers. Leur droit à leur emploi exige bien cette protection, c'est-à-dire le droit d'en appeler à la Commission, s'ils sont injustement traités. Dans notre pays, que nous aimons croire l'un des plus libres de l'Occident, nul ne devrait soutenir le droit de monopole.

En présentant le bill, l'honorable député a de plus mentionné une entreprise de camionnage que le chemin de fer appartenant à la Couronne a achetée. J'aimerais rappeler aux députés et surtout au ministre des Transports (M. Balcer) qu'avant les vacances, j'ai posé au ministre une question à laquelle il n'a pas encore répondu. J'avais parlé de cette entreprise de camionnage *East-West Transport Limited* qui, plus que toute autre compagnie engagée dans l'industrie, s'était rendue coupable de réduction de taux à un niveau probablement non rentable en vue d'imposer aux hommes d'affaires canadiens et à toute la population un monopole de l'industrie du transport.

Je le répète, le bill a simplement pour objet de demander à la Commission des transports de protéger une industrie qui a commencé à zéro et est devenue une industrie très efficace qui se développe constamment. L'industrie du camionnage ne cherche pas à établir un monopole. Elle veut simplement avoir le droit d'en appeler contre un monopole. Puis-je dire qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Six heures.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre pourrait-il nous donner, si possible, une idée de ce que le gouvernement prévoit pour la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Voici les prévisions, sous réserve de changements si les circonstances l'exigent et après ces avis et consultations qui conviennent: lundi, nous continuerons l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures suivis de ceux du ministère de la Défense nationale, examen qui pourrait éventuellement commencer lundi et se poursuivrait sûrement mardi.

Mercredi nous passerons aux crédits du Conseil privé, qui relèvent du premier ministre. Nous n'avons pas l'intention de présenter des mesures législatives la semaine prochaine.

L'hon. M. Pickersgill: Si je comprends bien, les crédits du premier ministre seront le premier article à l'étude mercredi. J'imagine que si nous en disposons, nous pourrons revenir à ceux de la Défense nationale ou de quelque autre ministère.

L'hon. M. Churchill: Je crois que ce sera l'ordre des travaux pour la semaine prochaine, à savoir: les crédits des Affaires extérieures, de la Défense nationale et du Conseil privé et, une fois complétés, ceux de la Production de défense.

(A six heures, la séance est levée d'office, conformément au Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 11 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'après avoir reçu avis d'une vacance donné à la Chambre le vendredi 8 septembre 1961 par l'honorable député de Welland et conformément à l'article 10 de la loi sur la Chambre des communes, j'ai transmis mon mandat au directeur général des élections, afin de l'autoriser à émettre un bref d'élection pour la circonscription de Waterloo-Sud.

AVIATION ROYALE DU CANADA

ANNONCE DE L'ACHAT D'UN NOUVEAU RÉACTÉ D'ENTRAÎNEMENT

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on a décidé d'acheter un appareil à réaction destiné à la formation initiale des membres de l'ARC. Le nouvel appareil, le CL-41 fabriqué par la *Canadair*, remplacera les Harvard munis d'hélices et de moteurs à pistons dont l'ARC se sert depuis plus de vingt ans.

L'ARC songe depuis plusieurs années à s'outiller d'un avion à réaction de première formation et a essayé et évalué la plupart des appareils de formation qu'on peut se procurer dans le monde occidental. L'adoption d'un tel appareil à réaction permettra à l'ARC d'assurer une formation complète sur les appareils à réaction. La grande majorité des pilotes sont formés pour servir tout d'abord au sein de la division aérienne du Canada en Europe et du commandement de la défense aérienne de l'ARC au Canada. Les escadrilles de ces deux forces seront bientôt pourvues d'appareils ultra-rapides et de haute altitude, car l'on a jugé essentiel que les élèves-pilotes soient soumis dès les premiers stades de leur formation au vol à grande vitesse et haute altitude.

Non seulement le nouvel appareil d'entraînement fera-t-il connaître au pilote ces aspects du vol tout au début de sa formation, mais il lui permettra aussi d'acquérir une plus vaste expérience du vol à réaction, avant de passer aux appareils de service.

Le CL-41 est le réacté d'entraînement le plus nouveau et le plus moderne qu'on puisse se procurer. Il est muni d'un moteur turboréacté et, comme tous les derniers appareils, possède un train d'atterrissage genre tricycle. Sa cabine est à pression compensée et il peut atteindre une altitude de 44,500 pieds. La vitesse du CL-41 varie de 65 jusqu'à plus de 400 nœuds. Il est muni d'un siège à éjection automatique. Les instruments et la maniabilité du CL-41 faciliteront beaucoup la préparation à la conduite d'appareils de service et permettront à l'ARC de produire avec plus d'efficacité les pilotes compétents dont elle a besoin pour monter les appareils modernes de grande maniabilité. Le nouvel avion d'entraînement entrera en fonction en 1963.

LA LOI SUR LES INDIENS

MODIFICATION RELATIVE À LA POSSESSION ET À LA CONSOMMATION DE SPIRITUEUX

M. Frank Howard (Skeena) demande à présenter le bill n° C-124, en vue de modifier la loi sur les Indiens.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Howard: Monsieur l'Orateur, le présent bill fait suite au rapport unanime présenté le 8 juillet 1961 par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, au sujet de la possession et de la consommation de spiritueux ou de boissons alcooliques, comme on les appelle communément. Le bill vise à donner suite à ce vœu unanime en accordant aux Indiens les mêmes droits et devoirs que ceux dont jouissent les autres Canadiens en ce qui a trait à la possession et à la consommation de boissons alcooliques ailleurs que dans les réserves, et tend à permettre l'usage de spiritueux dans une réserve après que la majorité des membres d'une bande en particulier se seront prononcés en faveur d'une telle décision.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

A PROPOS DE L'ACHAT DU BLÉ ENTREPOSÉ SUR LA FERME

M. Hazen Argue (Assiniboïa) demande à présenter le bill n° C-125, modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé.

M. Herridge: Expliquez-vous.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, le présent bill constituera un grand pas en vue de fournir à tous les producteurs de l'Ouest des

chances égales pour la livraison des céréales, en permettant à la Commission canadienne du blé d'acheter au besoin les céréales entreposées sur la ferme.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS TENDANT À ACCROÎTRE LES MONTANTS VISANT LES PRÊTS ET LA RECHERCHE

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'étudier la résolution suivante qui a été recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation aux fins suivantes:

1. Porter d'un milliard cinq cents millions de dollars à deux milliards de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour l'octroi de prêts directs par la Société centrale d'hypothèques et de logement;

2. Porter de cinq millions de dollars à dix millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour les recherches sur le logement et l'aménagement communal;

3. Porter de cinquante millions de dollars à cent millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé au titre des prêts pour des projets d'habitations universitaires;

4. Porter de cent millions de dollars à deux cents millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour les prêts destinés à des projets municipaux de traitement d'eaux d'égout.

La motion est adoptée.

LES RESSOURCES NATURELLES

MESURE CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES TERRES D'ÉCOLE DANS L'OUEST

L'hon. George C. Nowlan (pour le ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'étudier la résolution suivante qui a été recommandée à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative ayant pour objet de ratifier certaines conventions conclues entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, en date des 13 juillet 1961, 13 juillet 1961 et 14 juillet 1961, respectivement, concernant l'administration et la régie des ressources naturelles dans ces provinces, aux fins de donner pleins pouvoirs à ces provinces quant à l'administration et à l'aliénation des terres d'école ainsi que des caisses des terres d'école mentionnées dans lesdites conventions.

La motion est adoptée.

[M. Argue.]

DEMANDE DE DOCUMENTS

SERVICE DE TÉLÉVISION, COMTÉS DE MADAWASKA ET VICTORIA (N.-B.)

Demande nº 159—**M. Robichaud:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou le ministère des Transports ou le ministre du Revenu national et toutes autres personnes, relativement à l'octroi d'un permis pour l'installation d'une station de relais ou de retransmission de télévision en vue d'assurer des émissions à la population d'expression française des comtés de Madawaska et de Victoria au Nouveau-Brunswick.

L'hon. George C Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, cette demande devrait faire l'objet d'un ordre de dépôt de document, car elle vise plusieurs ministères et ne comporte aucune limite de temps. J'ai, dans mon bureau, une correspondance échangée à cet égard depuis quatre ans. Mon dossier a maintenant une épaisseur d'environ un pied. Je me demande si la motion pourrait être réservée en attendant que j'aie l'occasion d'en discuter avec l'honorable député en vue de diminuer le volume de la paperasse.

(La motion est réservée.)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—APPROBATION DES VOLS ENTRE L'OUEST CANADIEN ET LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question touchant la décision du gouvernement de permettre aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien d'effectuer des vols entre l'Ouest du Canada et Londres. Cette décision est-elle soumise à l'approbation du gouvernement britannique et, si elle l'est, l'approbation a-t-elle été obtenue?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à la suite de la décision du gouvernement, mon collègue, le ministre des Affaires extérieures, a reçu un aide-mémoire par lequel le gouvernement britannique demandait certaines informations et signalait certains faits. Nous sommes en train de répondre à ce mémoire.

L'hon. M. Chevrier: Permettez une question complémentaire. Le gouvernement avait-il consulté le gouvernement du Royaume-Uni avant d'annoncer sa décision au sujet de la nouvelle route aérienne?

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, nous nous sommes conformés aux usages et aux exigences qui s'imposent en pareilles circonstances.

LES COALITIONS

LES SALAISONS—ORDONNANCE EXIGEANT DISSOLUTION DE FUSIONS D'INTÉRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement entend faire à la suite de la recommandation de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, invitant le gouvernement à demander une ordonnance du tribunal afin de dissoudre ou d'empêcher toute fusion d'intérêts au sein de l'industrie des salaisons?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Comme le déclare le communiqué qui a accompagné la publication du rapport, le ministre étudie quelles dispositions devraient être prises, à la lumière du rapport, et en conformité des considérations habituelles dont il faut tenir compte.

M. Argue: Une question supplémentaire. Le ministre peut-il dire s'il y a lieu de croire que le Parlement devra prendre des dispositions pour empêcher que la fusion se présente à nouveau?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, ce serait bien impossible et je dirai même qu'il ne conviendrait pas que j'exprime mes vues jusqu'à ce qu'on ait décidé s'il y a eu infraction à la loi actuelle dans les faits révélés par le rapport.

L'INDUSTRIE

EXPLOITATION ET CONSTRUCTION DE NAVIRES—PROMULGATION DES RÈGLEMENTS DANS LES «PROCÈS-VERBAUX»

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, vendredi, le ministre des Transports a dit qu'il déposerait à la Chambre les règlements relatifs à la construction de navires. A cette fin, s'est-on contenté d'envoyer ces règlements au greffier? Dans ce cas, étant donné le grand intérêt que suscitent ces règlements, le ministre songerait-il à demander à la Chambre de les faire imprimer soit dans les *Procès-verbaux,* soit dans le hansard d'aujourd'hui?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je proposerai bien volontiers que ces règlements soient publiés dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui.

L'hon. M. Pickersgill: Ont-ils été déposés?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle aussi d'avis que les règlements dont a parlé l'honorable député de Bonavista-Twillingate soient imprimés dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

LE PÉTROLE

GISEMENTS AU LARGE DE LA CÔTE—A PROPOS DE CONFLIT DE COMPÉTENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Étant donné que le ministre cherche, comme on le sait, à favoriser l'esprit de bonne entente entre les nations, les gouvernements et les particuliers, et vu, aussi, que le gouvernement de la Colombie-Britannique accorde, dit-on, à douze entreprises, des droits d'exploration pour un million d'acres de gisements pétrolifères au large de la côte ce qui semble être en contradiction avec la compétence dont se réclame le gouvernement fédéral quant à toutes les régions au large de nos côtes, le ministre voudrait-il faire savoir à la Chambre s'il a pu concilier cette divergence de vues sur cette énigme constitutionnelle.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de ses observations au sujet de mon attitude conciliatrice. Mais j'estime que le sujet qu'il a mentionné dans sa question doit être décidé par nos tribunaux.

M. Herridge: Une question supplémentaire! Je ne semble pas avoir la répartie très vive, ce matin. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention de prendre quelque initiative tendant à porter la question devant la cour Suprême.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, sur l'avis des conseillers juridiques, a administré ces territoires au nom du gouvernement, en se fondant sur l'opinion que le fond de la mer et les ressources du sous-sol appartiennent à la Couronne du droit du Canada. Cela s'applique non seulement aux sols qui se trouvent sous les eaux territoriales, mais également au bouclier continental. Cette opinion ne pourrait être renversée que sur l'avis des tribunaux.

LA DÉFENSE NATIONALE

QUARTIERS GÉNÉRAUX POUR L'ARMÉE EN CAS DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il estime pouvoir répondre à la question que je vais poser. S'il n'est pas en mesure d'y répondre aujourd'hui il pourrait la considérer comme préavis. Le ministre pourrait-il nous indiquer les villes-cibles au Canada où l'on se propose d'établir des quartiers généraux pour l'armée en cas de crise, comme l'a annoncé le ministre dans sa déclaration de jeudi dernier?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il ne serait pas, en ce moment, dans l'intérêt public de formuler une déclaration au sujet de l'emplacement exact de ces divers quartiers généraux.

L'hon. M. Martin: Tout le monde saura où ils se trouvent.

LES AÉROPORTS

FORT-WILLIAM—DEMANDE D'AMÉLIORATION DES PISTES D'ATTERRISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. J'apprends que parce qu'on n'a pas apporté les modifications nécessaires aux pistes d'atterrissage, Air-Canada n'utilisera pas d'appareils Vanguard dans la région de la tête des lacs. Le ministre pourrait-il nous dire quand on apportera les améliorations nécessaires aux pistes de l'aéroport de Fort-William afin de permettre à des appareils plus gros et plus modernes de desservir la région de la tête des lacs?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de rendre une réponse à l'honorable représentant demain ou après-demain.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

RAPPORT CLARK—MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR EN FAIRE L'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les nombreuses occupations du ministre lui ont-elles permis de terminer l'étude du rapport Clark et, s'il l'a fait, quelles mesures seront prises à la suite de cette étude?

[L'hon. M. Dinsdale.]

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, le rapport fait toujours l'objet d'une étude des plus sérieuses.

L'hon. M. Pickersgill: Et des plus lentes.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une question complémentaire. Le ministre peut-il nous dire si nous devons nous attendre à ce qu'il annonce d'ici la fin de la session que l'étude de ce rapport est terminée?

L'hon. M. Monteith: Lorsqu'il y aura quelque chose à annoncer au sujet de l'étude du rapport Clark, la Chambre en sera mise au courant.

QUESTIONS OUVRIÈRES

A PROPOS D'UNE PÉNURIE D'OUVRIERS SPÉCIALISÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Matheson (Leeds): J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme on a annoncé récemment que l'immigration a diminué de façon considérable et qu'un grand nombre d'ouvriers spécialisés ont émigré du Canada l'an dernier, le ministre du Travail peut-il nous dire si cette tendance a rendu plus grave encore la pénurie d'ouvriers spécialisés qui existe au Canada?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je devrai prendre connaissance des faits pour répondre à cette question. Si le député veut bien l'inscrire au *Feuilleton*, je me ferai un plaisir de lui fournir les renseignement demandés.

L'INDUSTRIE

«S.S. VACATIONLAND»—INTERPRÉTATION CONCERNANT L'IMPORTATION D'UN TRAVERSIER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Revenu national s'il a eu l'occasion d'étudier la question que je lui ai posée vendredi?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Ma réponse n'est pas prête. Je m'occuperai de la chose demain.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE PAR LES PÊCHEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bonavista-Twillingate m'a demandé vendredi si j'avais répondu à un message que m'avait envoyé le 24 août le secrétaire-trésorier de la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve.

J'ai répondu à cette lettre le 7 septembre pour dire au secrétaire que nous nous préoccupions des faibles prises et des vastes régions détruites par le feu, et que le bureau de mon ministère à St-Jean effectue présentement un relevé statistique spécial dont les données devraient être disponibles vendredi prochain. Je lui ai dit également que, lundi prochain, le 18 septembre, le président de l'Office des prix des produits de la pêche se rendra à St-Jean pour étudier ces problèmes en détail avec la Fédération des pêcheurs, les autorités provinciales et autres intéressés. J'ai dit également que je ne crois pas nécessaire, à l'heure actuelle, d'instituer un comité officiel, mais il se peut qu'il soit souhaitable d'en établir un quand j'aurai reçu le rapport complet.

Permettez-moi d'ajouter que mon collègue, le solliciteur général, et l'honorable député de St-Jean-Est ont aussi communiqué avec moi au sujet du caractère critique de la présente situation et m'ont demandé de considérer le problème avec sympathie.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement étudiera ce problème avec la même urgence que dans le cas des récoltes déficitaires causées par la sécheresse dans l'Ouest du Canada, étant donné que les conditions sont exactement semblables?

L'hon. M. MacLean: Oui, monsieur l'Orateur. Je pense qu'il est juste de dire que le présent gouvernement étudie les problèmes avec sympathie et impartialité, peu importe l'endroit du Canada où ces problèmes surgissent.

LES PUBLICATIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE—INSTANCES DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, vendredi, l'honorable député de Kootenay-Ouest a demandé des renseignements sur les instances reçues des États-Unis à propos du rapport de la Commission O'Leary. Le 4 août, l'ambassadeur des États-Unis a transmis au gouvernement les vues de son pays à ce sujet.

LES SUBSIDES

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown.

Les crédits des ministères suivants sont abordés et inscrits pour étude.

MINISTÈRE DES FINANCES

111. Administration centrale, $1,911,211.

SERVICE LÉGISLATIF

Le président du Sénat—

190. Indemnité de logement, $3,000.

CONSEIL PRIVÉ

312. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au pro rata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, $7,500.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

453. Administration centrale, $2,550,941.

M. le président suppléant: Nous allons maintenant passer à l'examen des crédits du ministère des Affaires extérieures, poste n° 76.

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

76. Administration centrale, $6,924,915.

M. Mandziuk: Lorsque le comité s'est ajourné à 5 heures vendredi dernier, je venais tout juste de rappeler que le premier ministre avait défié la Russie de permettre la tenue d'élections libres dans les pays sous sa domination et comment le monde diplomatique avait réagi à cette déclaration. A l'heure actuelle, nous sommes la cible d'une propagande destinée à nous épouvanter au point de nous empêcher tout à fait d'agir. Cette propagande nous donne l'impression que l'ensemble du monde occidental et notamment les pays de l'OTAN désirent la guerre. On nous répète que tout le monde désire la guerre à l'exception de la Russie. L'Union soviétique reprend les essais nucléaires, et on veut nous faire croire que c'est parce que le monde occidental constitue une menace à sa sécurité.

Toutefois, cette propagande ne mentionne aucunement les vains efforts que la Grande-Bretagne et les États-Unis ont faits depuis trois ans en vue d'en venir à un accord sur le contrôle ou l'abolition des essais nucléaires. Au cours de cette période, il y a eu 340 séances et la Russie s'est acharnée à rejeter toutes les propositions formulées par les puissances occidentales. La propagande ne dit pas un mot non plus de l'échec essuyé par le comité du désarmement, composé de dix pays, dont le Canada. Ici encore l'échec

est dû à l'attitude négative de l'URSS à l'égard de toutes les propositions de l'Ouest. Certes, nous déplorons que M. Kennedy ait décidé de reprendre les essais nucléaires, mais qui s'est attiré la condamnation du monde en reprenant le premier les essais et qui a fait exploser environ une demi-douzaine de bombes ces derniers jours?

Quels espoirs entretenons-nous pour l'avenir? Le Canada a fait tout ce qu'il a pu jusqu'ici et le gouvernement canadien insiste pour qu'on ne néglige aucune mesure en vue d'assurer la paix mondiale. Notre dernière chance semble résider dans la charte des Nations Unies, dont le premier but est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le 1er septembre, le premier ministre disait à Winnipeg à l'Association canadienne du barreau: «Nous devons être prêts à utiliser les Nations Unies.»

L'établissement des Nations Unies représente la deuxième tentative faite par le monde pour bannir les guerres et garantir la paix et la liberté à tous les peuples. La première tentative dans notre siècle a été la création de la Société des Nations. Cette Société redressa les frontières des nations, libéra quelques-unes de celles-ci et en réduisit d'autres en esclavage. Mais cette organisation internationale, qui, il est vrai, avait ses défauts, fut sabordée par deux conquérants et dictateurs remplis d'ambition, Hitler et Mussolini.

Le même danger aujourd'hui entoure les Nations Unies. Quelle preuve en avons-nous? Nous en avons la preuve dans les attaques que l'on multiplie à l'endroit du secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjold; on vise à neutraliser ou à anéantir le prestige et les pouvoirs que les Nations Unies, dès le début de leur existence, ont conférés au poste de secrétaire général. En deuxième lieu, nous n'obtenons du bloc communiste aucune aide financière ni morale dans les efforts que nous faisons pour maintenir la paix dans les autres parties du monde. Je songe à Gaza et au Congo.

On croit dans le pays que deux personnes ne sauraient atténuer la tension mondiale même si une rencontre entre MM. Kennedy et Khrouchtchev devait avoir lieu. Quelle assurance avons-nous que cette entente tiendrait? Nous devons nous en remettre encore une fois aux Nations Unies car si ce vaste organisme ne peut assurer la paix dans le monde, rien n'y parviendra.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'informer le député qu'il a épuisé son temps de parole.

M. Carter: Monsieur le président, depuis mon élection au Parlement, en 1949, j'ai toujours suivi avec le plus vif intérêt les

[M. Mandziuk.]

débats sur les Affaires extérieures. C'est toutefois la première fois que j'ai l'audace de prendre part à un débat sur la politique étrangère. Jusqu'à vendredi dernier, je n'avais pas l'intention de participer au présent débat, mais j'ai été frappé par l'argument de plusieurs députés selon lesquels la situation actuelle est si sérieuse que chaque député a la responsabilité envers ses commettants et toute la population de faire valoir ses idées sur ce sujet.

La situation mondiale ressemble à deux jeunes gens qui se précipitent l'un contre l'autre à toute vitesse dans de vieux tacots pour se faire peur mutuellement. Le moins qu'on puisse attendre, c'est un accident. Je ne prétends pas parler au nom de mes commettants. Je ne sais ce qu'ils pensent de la situation internationale. J'imagine que la plupart ne sont pas très au courant de ce qui se passe dans le monde, en général; beaucoup sont trop occupés à combattre les incendies et à se tailler une maigre existence pour prêter grande attention aux problèmes internationaux. Si c'est vrai pour la majorité des habitants de ma province, c'est probablement vrai aussi pour le pays entier. C'est probablement le cas pour la majorité de la population des Républiques soviétiques et des trois milliards d'habitants du globe dont le destin est lié aux décisions des quelques personnes qui élaborent les relations entre les différentes nations. Nos commettants se contentent pour la plupart de s'en remettre à nous et à notre autorité. Voilà une raison de plus pour nous inciter, nous les membres du Parlement, à faire tout l'apport dont nous sommes capables.

Plusieurs députés ont signalé qu'une analyse critique de la politique extérieure de l'occident s'impose. J'aimerais qu'on comprenne bien que les vues que je suis sur le point d'exposer sont absolument personnelles. Si on retourne en arrière sur les années qui se sont écoulées depuis la seconde guerre mondiale, on constate que la politique occidentale a été inspirée par les événements, et que les événements ont été soumis aux dictums ou aux machinations de Moscou ou de Pékin. Voilà un fait indéniable et nous ferions bien de nous demander pourquoi il faut qu'il en soit ainsi.

A mon sens, il y a plusieurs raisons, et j'estime qu'il nous incombe de les examiner honnêtement et de faire ce que nous pouvons pour remédier à la situation. La politique occidentale n'a pas été progressiste, me semble-t-il, parce qu'elle était trop formulée en fonction du maintien du statu quo. Ce genre de pensée a donné à la politique de l'ouest une direction qui se fonde sur ce qui n'est,

à mon avis, qu'un concept erronné, c'est-à-dire que tout irait très bien dans le monde si tous les autres peuples et les autres nations étaient simplement comme nous. Cette mentalité nous a empêchés de voir nos erreurs et nos lacunes. Elle est responsable de notre tartufferie, de notre apathie, de notre indifférence devant les exploitations dont ont souffert les autres nations; elle est responsable aussi de notre complexe de supériorité. Tout cela, les autres pays le voient clairement.

J'ai l'impression que nous, de l'Occident, avons beaucoup à nous reprocher en ce qui concerne nos relations avec les autres nations, et nous devrions nous rendre compte que nos échecs et nos faiblesses ont contribué à la crise actuelle. A cet égard, nous devons assumer notre pleine part de responsabilité. C'est là une pensée de nature à nous rendre fort modestes.

Ce même écran mental a peut-être masqué à nos diplomates ce fait fondamental que l'ordre social actuel ne saurait durer dans sa forme présente. Selon le poète, «l'ordre ancien change, faisant place au nouveau». Quand on y pense, l'ordre social actuel n'est pas très bon, si l'on se rappelle que deux milliards d'êtres humains se couchent chaque soir, affamés. Ce n'est même pas un très bon ordre social pour nombre de Canadiens. Bien des gens de ma propre province, particulièrement dans ma circonscription, auront à envisager un hiver bien pauvre et bien maigre au point de vue de l'alimentation, du logement et du vêtement. Il ne s'agit pourtant pas d'un état de choses inévitable. Le monde offre assez de ressources pour satisfaire aux besoins de chacun. Cependant, on n'a pas eu la volonté de s'attaquer aux obstacles qui s'opposent à une distribution égale des choses essentielles à la vie. C'est pourquoi deux milliards de personnes sont insatisfaites aujourd'hui de l'ordre social et désirent un changement. De leur côté, un certain nombre de communistes engagés se donnent pour tâche de modifier l'ordre social. Je n'ai donc aucun doute qu'un changement s'impose et qu'il va se produire. L'état actuel des choses ne saurait se maintenir. Une seule question se pose: par quel nouvel ordre social faut-il remplacer le présent? S'agira-t-il d'un ordre dicté par le communisme ou par ce que nous appelons nos principes et nos valeurs démocratiques?

A l'heure actuelle, les forces démocratiques sont numériquement faibles. Sur les trois milliards d'hommes qui peuplent la terre présentement, plus d'un milliard se trouve derrière le rideau de fer et souscrit à la manière de vivre communiste. Un deuxième milliard est indécis et ne s'engage pas, tout en étant insatisfait de l'ordre actuel. Ce milliard n'est pas satisfait non plus de l'ordre social que préconisent comme alternative les communistes. Il y a à peu près trois quarts de milliard d'hommes qui professent une forme d'allégeance à la démocratie, mais la plupart le font du bout des lèvres. Nous ne pratiquons pas, en réalité, ce que nous prêchons, même pas dans notre Parlement.

Il me semble qu'une des raisons pour lesquelles nous sommes en face de cette crise aujourd'hui, c'est que l'Occident n'a pas envisagé les faits de façon pratique. Il est vrai que nous avons essayé de transformer le régime capitaliste en État paternaliste, sous une forme ou une autre, ou en une sorte de socialisme. Toutefois, la difficulté se trouve en ce que nous n'avons là que diverses formes de matérialisme, et le matérialisme de la gauche n'est pas une réponse au matérialisme de la droite. On n'y trouve pas non plus une solution de rechange satisfaisante pour l'établissement d'un nouvel ordre social. Cependant, lors d'une dure rencontre entre les deux, le matérialisme de la droite se révélera trop mou, trop habitué à ne rien se refuser, pour résister à la discipline de la gauche. Il faudra, un jour, constituer un nouvel ordre reposant sur les valeurs morales. Les nécessités matérielles de l'existence trouveront alors d'elles-mêmes leur place.

Il me semble aussi qu'une autre raison pour laquelle l'Occident adopte une attitude tellement défensive, c'est que nous n'avons jamais cherché à comprendre ce qu'est, en réalité, une idéologie. Nous évitons ce terme, et quand nous l'employons, nous nous en servons rarement dans le contexte qu'il faudrait. Les communistes, eux, ont une idéologie. Qu'est-ce à dire? D'abord, cela veut dire qu'ils ont un objectif mondial qui passe avant tout, et ils l'ont résumé dans une phrase très précise: l'internationale soviétique s'étendra à toute la race humaine. La conquête du monde est leur objectif primordial. Non seulement ont-ils un objectif, mais ils ont également un plan global et une stratégie globale pour le réaliser. En outre, ils s'y consacrent sans flancher, ils s'engagent absolument à atteindre cet objectif. Aucun sacrifice n'est trop grand, qu'il s'agisse d'argent, de matériel ou même de vies humaines.

Et quel est l'objectif primordial de l'Occident? Quel plan avons-nous dressé pour le monde? Quelle est notre stratégie? A quoi nous sommes-nous engagés en tant que Canadiens, en tant que particuliers ou en tant que nation? Nous savons que M. Khrouchtchev s'est engagé à poursuivre la victoire du communisme. La crise de Berlin n'est qu'un autre coup de sa part dans sa lutte pour la domination du monde, et il est, jusqu'ici, le plus fort.

Cependant, si nous faisons preuve d'esprit réaliste, il me semble que nous devons nous

attendre à des coups encore plus brutaux. Il a de nombreux objectifs. Le but qu'il poursuit évidemment à l'heure actuelle, c'est de mobiliser nos craintes. C'est là son premier objectif. Son deuxième but, c'est de fixer notre attention sur le problème de Berlin lui-même, en le séparant du véritable problème, la survivance de la liberté dans le monde. Il est vrai que ses essais nucléaires ont eu quelques résultats en éveillant nos craintes et en constituant une pression de nature à nous pousser aux négociations qu'il tient tellement à entamer.

Peut-être devrons-nous en arriver là. Cependant, ne nous faisons aucune illusion. Ce sera concéder une victoire à M. Khrouchtchev que d'essayer de négocier avec lui ou de discuter de ses objectifs selon les conditions qu'il a lui-même établies. Pour ma part, je ne vois pas comment l'on puisse négocier avec M. Khrouchtchev ou avec tout autre communiste. Les communistes ne croient pas en Dieu; ils ne souscrivent à aucun code moral. Ils appellent la religion «l'opium du peuple». Lénine lui-même a déclaré que la politique étrangère doit s'inspirer de ruses, de trucs et de faussetés. M. Staline a confirmé cette déclaration, de même que M. Khrouchtchev. Comment peut-on alors s'y prendre pour négocier avec ces gens? Quelle valeur attacher à toute entente que nous pourrons éventuellement conclure avec eux? En reprenant les essais nucléaires, M. Khrouchtchev nous a déjà prouvé que nous ne pouvons accorder que peu de confiance à sa parole ou à ses engagements.

Pour mettre les choses au mieux, m'est avis que les négociations ne pourraient constituer qu'une manœuvre de sauvetage ou que des manœuvres dilatoires de quelque sorte. Pour mettre les choses au pire, elles pourraient constituer un compromis et on ne saurait en venir à un compromis avec les forces du mal. Je pense que cette situation fait ressortir une autre lacune de notre politique occidentale ou de l'attitude de l'Ouest à l'égard de la politique étrangère. Elle est trop empreinte de «Micawbérisme». Nous attendons et espérons toujours qu'un événement fortuit se produise qui fera diminuer la tension et apportera une solution satisfaisante qui empêchera les deux idéologies de s'affronter fatalement.

Mais, il n'est que d'être sincères avec nous-mêmes pour savoir qu'aucun événement fortuit ne va se produire. Les objectifs du monde communiste sont les mêmes à l'heure actuelle qu'il y a 40 ans. Les communistes modifient à l'occasion leurs tactiques et leurs manœuvres stratégiques car, étant souples, ils savent s'adapter aux divers changements qui se produisent sur la scène internationale. Cependant, leurs objectifs de longue portée sont toujours restés les mêmes. M. Khrouchtchev l'a nettement montré bien des fois. Même si quelque chose arrivait à M. Khrouchtchev, celui qui prendrait la relève poursuivrait le même objectif. Si nous pouvions gagner la Russie à nous, il resterait encore la République chinoise à convaincre.

Il reste une autre solution à examiner, qui n'a pas encore été abordée dans le débat: celle d'une offensive entreprise par l'Ouest. Je n'ai jamais vu de victoire qu'on aurait gagnée après une série de retraites. Que les retraites soient faibles et graduelles, ce sont néanmoins des retraites. Par contre, chaque fois que M. Khrouchtchev s'est vu placé devant des solutions positives, il a été forcé de reculer. Par conséquent, j'estime que l'Ouest devrait prendre l'offensive en demandant d'abord la réunification de l'Allemagne, puis le vote libre contrôlé par les Nations Unies dans tous les pays satellites engloutis derrière le rideau de fer.

Loin de nous arrêter là, nous devrions exhorter M. Khrouchtchev et son homologue M. Mao Tse-Tung à s'unir à l'Ouest pour ériger un nouveau monde exempt de peur, de besoins et de cupidité. Ce serait un nouvel ordre social où sous les yeux de la Providence de meilleures relations humaines s'instaureraient en faveur d'une collaboration sans égoïsme, d'entreprises plus nettes, de politiques plus nettes et pour la libération des antagonismes politiques, industriels et raciaux. La situation actuelle donne certes à l'Ouest l'occasion de mettre le monde communiste au défi en prenant l'initiative. Si jamais l'ordre surgit du chaos des affaires nationales et internationales, quelques nations devront avoir un nouveau gouvernement qui, délivré de la servitude, aura à s'élever au-dessus des ambitions et à se prêter aux desseins de Dieu. Une pareille nation sera en paix avec elle-même et travaillera pour la paix dans le monde.

Monsieur le président, je suis convaincu que le Canada peut être cette nation si nous, les membres du Parlement vers qui le peuple se tourne pour connaître la voie, avons la force morale d'affirmer nos principes et le courage de nous battre pour les faire respecter dans le pays et dans le monde. Si nous le faisions, le Canada pourrait réussir à sauver le monde du chaos actuel.

M. Nesbitt: Monsieur le président, j'aimerais limiter à deux sujets mes propos au cours du présent débat. Je voudrais tout d'abord faire quelques observations à propos de l'avenir des Nations Unies et ensuite au sujet de la crise actuelle de Berlin et de l'OTAN.

Tout d'abord, comme tous les députés le savent, les Nations Unies ont subi bien des transformations ces quelques dernières années. Ayant eu l'occasion et l'honneur d'assister, à différents titres, aux sessions de l'ONU depuis quelques années—j'y suis d'abord allé à titre d'observateur parlementaire alors que le député d'Essex-Est présidait notre délégation—je puis vous assurer que les changements ont été nombreux. La première fois que j'ai assisté à la session de l'ONU, elle comptait environ cinquante États membres alors qu'elle en compte presque cent.

Parallèlement à cette évolution de la composition des Nations Unies, plusieurs problèmes ont surgi. Je crois que nous admettons tous que l'ONU est le meilleur organisme que l'homme ait su mettre sur pied jusqu'ici, et il faut qu'elle continue à fonctionner.

Plusieurs dangers menacent présentement l'Organisation. Celle-ci a bien des défauts, mais il me semble qu'il n'y a rien à gagner à se cacher la tête dans le sable comme des autruches, en faisant semblant de ne pas voir ces lacunes. La meilleure attitude, c'est d'admettre ces défauts et d'essayer de les corriger.

Le premier et le principal danger qui menace les Nations Unies, c'est l'attaque que mène l'Union soviétique contre la structure de l'Organisation. Je ne crois pas qu'il faille aller bien loin pour en découvrir la raison. Les Nations Unies ont à plusieurs reprises fait échec aux desseins ultimes de l'Union soviétique. Il était bien évident à la quinzième session de l'Assemblée générale, l'an dernier, que l'un des principaux objets des délégués soviétiques était de détruire ou du moins d'affaiblir l'Organisation des Nations Unies. Ils ont essayé de le faire de différentes manières, d'abord en dirigeant des attaques personnelles contre le secrétaire général, M. Dag Hammarskjold, ensuite en proposant des modifications à la structure de l'Organisation.

Les attaques contre le secrétaire général n'ont mené à rien l'an dernier. Vers la fin de la session de l'ONU, en mars, sauf erreur, un vote a été pris, dont le détail importe peu, mais qui s'est révélé, en fait, un vote de confiance envers le secrétaire général, alors que les seules voix dissidentes ont été enregistrées par les délégués du bloc soviétique. Je puis dire à coup sûr que jusqu'à maintenant, ces attaques dirigées contre le secrétaire général par l'Union soviétique et les délégués des pays satellites n'ont pas réussi.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'elles n'atteindront pas leur objectif d'ici peu, car l'Union soviétique, personne ici ne l'ignore, est un pays très déterminé. Le temps ne signifie pas la même chose pour les Russes que pour les pays de l'Ouest. Nous avons l'habitude de réaliser nos objectifs en moins de quelques mois ou de quelques années. Au contraire, l'idée que les Russes se font du temps semble, certes, fort différente. Tout indique que les Russes sont prêts à attendre cinq, dix ou quinze ans, et peut-être plus, pour atteindre leurs objectifs ultimes. L'an dernier, ils se sont lancés dans des attaques à fond de train, pour ainsi dire, contre le secrétaire général. Même lorsque des erreurs d'impression se sont glissées dans les documents des Nations Unies, les délégués soviétiques ont voulu y voir des preuves de l'incompétence du secrétaire général. Voilà le genre de choses qui se sont produites l'an dernier.

L'autre arme dont les délégués soviétiques se sont servis principalement a consisté à critiquer la structure des Nations Unies et à proposer des changements. Les changements proposés leur ont attiré la sympathie de certains autres délégués à cause de l'accroissement sensible du nombre des pays membres et parce que l'organisation n'a pas connu l'expansion qu'elle aurait dû connaître peut-être. J'aurai d'autres choses à dire à ce sujet tout à l'heure.

Les délégués soviétiques ont proposé la formation d'une commission de trois membres ou «Troïka», un corps à trois têtes un peu comme celui du Cerbère de la mythologie, chien à trois têtes qui gardait la porte des Enfers. Cette proposition semblait très logique: une tête représenterait le monde occidental, une deuxième, le bloc soviétique, et la troisième, les pays neutres, quels que soient les pays qu'on peut désigner ainsi. Aux termes de cette entente, il y aurait trois secrétaires généraux dont chacun aurait droit de véto. M. Khrouchtchev disait dernièrement à M. Sulzberger que ce n'est pas ce que la Russie avait voulu dire; cependant, vu les déclarations que le chef russe a faites ces derniers temps portant que l'Union soviétique ne serait jamais la première à reprendre les essais nucléaires, je ne crois pas qu'on puisse prêter foi à ses déclarations.

Les effets que cet organisme à trois têtes produirait sur tous les services des Nations Unies, sont assez évidents. Il incombe au secrétaire général de mettre en pratique les résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Au sujet de la nomination de trois secrétaires généraux, on peut se borner à signaler, je crois, que les difficultés seraient quasi insurmontables, étant donné celles que le secrétaire général a connues dans le passé, lorsqu'il s'est agi de mettre certaines résolutions en pratique. Si trois secrétaires généraux avaient à donner suite à une même résolution, j'estime que les délégués russes parviendraient à leurs fins et qu'ils paralyseraient complètement le travail des Nations Unies. Si, ensuite, on devait retrouver ce

monstre tricéphale dans toutes les divisions et dans tous les organismes des Nations Unies, il en résulterait manifestement un désordre total.

L'Union soviétique n'a pas réussi jusqu'ici, mais il ne faut pas croire qu'elle ne réussira jamais, car bientôt se présentera l'élection d'un nouveau secrétaire général et l'Union soviétique, forte du droit de veto qu'elle détient au Conseil de sécurité, fera obstacle à la nomination d'un secrétaire général. Elle peut maintenir son opposition tant qu'elle n'aura pas obtenu ce qu'elle veut, du moins, en partie. C'est là un très grand danger pour les Nations Unies.

La deuxième question que j'ai abordée à ce sujet, c'est la question des finances des Nationse Unies. Le problème a pris une réelle gravité. Le printemps dernier, les Nations Unies sont venues à deux doigts d'arrêter toute activité faute d'une entente sur la question financière. C'est là peut-être du nouveau pour le public; aussi vais-je prendre quelques instants pour exposer l'affaire.

Le régime législatif de l'ONU diffère quelque peu de celui de notre Parlement ou d'autres parlements. Il y existe une situation étrange. L'Assemblé générale peut adopter une résolution—il suffit d'une majorité des deux tiers—mais au point de vue financier rien n'est prévu pour mettre à exécution cette résolution. Les dispositions en ce sens sont prises d'avance chaque année par la 5e commission qui en donne avis à l'Assemblée générale. Cet arrangement spécial selon lequel on adopte des résolutions sans prévoir le financement nécessaire à leur mise en vigueur a créé beaucoup de difficultés aux Nations Unies. En l'occurrence, la difficulté a trait aux arrangements relatifs au maintien de la paix. La force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient a connu ses problèmes. L'ennui, c'est que ces opérations de paix ne relèvent d'aucun poste budgétaire régulier de l'Organisation. On a conclu des arrangements en vue de financer la force d'urgence, mais tous les pays n'y ont pas contribué. Les Russes ont invoqué comme prétexte que c'était une entreprise illégale et n'ont jamais contribué.

La présente opération de paix des Nations Unies dont on a beaucoup entendu parler est celle du Congo. Là encore nous nous sommes heurtés au problème de savoir comment financer cette mesure en vue de maintenir la paix. Jusqu'ici les résultats de l'affaire du Congo ont marqué une grande victoire pour les Nations Unies. Toutefois, on ne peut maintenir cette force sans une entente financière permanente. Ce n'est là un secret pour personne. La France a annoncé qu'elle n'y contribuerait pas et d'autres pays ont parlé dans le même sens. L'Union soviétique, cela va sans dire, déclare qu'elle ne contribuera pas; certains autres pays ont déclaré qu'ils ne contribueraient pas non plus parce qu'à leur avis, les sommes exigées sont trop fortes et ils n'ont pas les moyens de les payer. On a donné bien d'autres raisons.

Il s'agit d'une affaire très sérieuse, monsieur le président. Si on ne parvient pas à prendre des mesures permanentes de financement pour les Nations Unies, celles-ci ne pourront pas accomplir leur rôle de gardiennes de la paix. A défaut de bénéficier de telles mesures, l'ONU ferait aussi bien de fermer ses portes. Je dirai, monsieur le président, que c'est le Canada qui, l'an dernier, a conjuré pareil désastre. Les Nations Unies sont venues bien près de fermer leurs portes. Le secrétaire général avait épuisé toutes les disponibilités de l'Organisation afin de poursuivre les opérations au Congo et il avait dû emprunter de diverses institutions de l'ONU. Des dispositions temporaires furent prises.

Aujourd'hui, grâce encore une fois à l'initiative du Canada, un comité de quinze personnes représentant quinze pays différents, étudie la question de savoir comment obtenir des fonds aux fins des travaux de l'ONU, y compris ses opérations actuelles, mais cette question est très difficile à résoudre. Nombre de pays estiment que leurs moyens ne leur permettent pas de participer à ce financement, tandis que d'autres s'y refuseront, parce qu'ils ne veulent pas voir les Nations Unies réussir dans ces entreprises.

Ici encore, un grand danger se présente. Chacun sait que les États-Unis et certains autres pays importants sont convenus de desserrer les cordons de leur bourse à l'égard d'un certain nombre de ces entreprises. Évidemment, nombre de gens estiment que cela ferait parfaitement l'affaire de l'Union soviétique car, si les pays occidentaux financent ces opérations, les Soviétiques peuvent alors dire: «Qui paye a bien le droit de choisir, et nous vous l'avons toujours dit.» Voilà ce qu'il faudrait éviter, il me semble. Chaque pays membre des Nations Unies devrait apporter sa propre contribution raisonnable à la poursuite des opérations entreprises par les Nations Unies.

Or, tout étrange que cela puisse paraître, un certain nombre de pays membres des Nations Unies ne s'inquiètent nullement de ce que certains grands pays occidentaux paient les frais. Le représentant d'un certain pays, que je ne mentionnerai pas, m'a dit: «Eh bien! nous ne voyons rien de mal à ce que ce soient les États-Unis qui fassent les frais de cette opération des Nations Unies. Après tout, ils fournissent l'argent, et c'est nous qui avons fourni l'idée.» Cette observation m'a été faite

sérieusement, à ma grande surprise. Mais c'est quelque chose qu'il faut surveiller. De toute façon, la question financière dont l'ONU est présentement saisie est très grave, et il convient de l'examiner avec le plus grand soin.

Un autre grand danger qui menace les Nations Unies, c'est la question d'augmenter le nombre des membres des conseils. Je veux parler du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Le Conseil de sécurité comprend 11 membres: 5 sont permanents et 6 sont élus, dont 3 le sont chaque année. Le Conseil économique et social compte 18 membres. Depuis l'établissement des Nations Unies, le nombre des membres de ces conseils n'a pas augmenté.

Comme je l'ai déjà signalé, une centaine de pays font maintenant partie des Nations Unies. Bien entendu, les nouveaux pays d'Asie et d'Afrique s'estiment en droit d'être représentés comme il convient au sein de ces conseils. Les pays de l'Ouest, y compris le Canada, ont tenté à diverses reprises d'accroître le nombre des membres de ces conseils ou de les grossir de quelque façon, de sorte que les pays d'Asie et d'Afrique puissent y être représentés comme il se doit, sans qu'il faille renoncer aux sièges déjà occupés par les pays d'Amérique latine et du monde occidental et le reste. L'Union soviétique a refusé catégoriquement de permettre l'accroissement de ces conseils jusqu'à ce que les pouvoirs des représentants de la république populaire de Chine aient été reconnus par le comité des lettres de créance et que la Chine communiste ait effectivement un siège aux Nations Unies.

On pourrait croire, au premier abord, que les pays d'Asie et d'Afrique seraient irrités de l'attitude russe qui leur refuse une représentation convenable au sein de ces conseils; mais j'ai constaté qu'aux Nations Unies, les choses ne sont pas toujours ce qu'elles semblent être. Au lieu d'être indisposés contre l'Union soviétique à ce sujet, ces pays ont fait de fortes pressions auprès du monde occidental pour que ce dernier renonce à certains des sièges dont il dispose au sein de divers conseils afin de les donner à des pays d'Asie ou d'Afrique. A titre provisoire, cela pourrait sembler raisonnable mais, ici encore, les Soviétiques se montrent intransigeants. Les deux ou trois dernières fois qu'on a fait un compromis provisoire en vue d'accorder des sièges aux pays asiatiques ou aux pays africains, c'est l'Ouest qui en a souffert. A mon avis, l'Union soviétique s'en rend bien compte. Les Russes se montrent très rusés en refusant que le nombre de pays membres de ces conseils soit porté à un chiffre plus élevé. Ils réussissent à réduire au sein de ces conseils, le nombre de sièges dont dispose le monde occidental ou les pays qui sont sympathiques à l'Occident. Voilà une chose à surveiller de très près.

Naturellement, les pays occidentaux ne dominent plus l'Organisation des Nations Unies comme ils le faisaient lors de son établissement. Auparavant, les Soviétiques et certains de leurs alliés et amis sont venus très près de former ce qu'on appelle aux Nations Unies un tiers obstructeur. Toute résolution importante de l'Assemblée générale doit recueillir les deux tiers des voix pour être adoptée. Actuellement, les puissances occidentales ont très souvent toutes les peines du monde à obtenir qu'un tiers bloc vote contre des résolutions proposées par des pays asiatiques et africains, ainsi que par l'Union soviétique, et souvent appuyées par elle. Vous vous demanderez peut-être à quoi peut servir ce tiers bloc. De temps en temps, d'autres pays proposent de très bonnes résolutions; mais ce ne sont pas toujours les plus sages, ce qui m'amène aux deux autres points que je voudrais maintenant traiter brièvement. Je veux parler de deux grandes influences qui ne cessent de jouer au sein des Nations Unies. La première, c'est le sentiment anticolonialiste et l'autre la guerre froide. A vrai dire, il n'y a pas de débat, pas de résolution qui y échappent.

Le sentiment anticolonialiste n'a rien pour nous surprendre. Chacun de nous comprend que les peuples de l'Asie et de l'Afrique nourrissent un fort sentiment anticolonialiste et qu'il le dirigent contre les puissances de l'Ouest. Tout cela s'explique, mais trop souvent ce sentiment manifeste son influence sans obéir à aucune logique, mais plutôt sous le signe de l'émotion. Sans doute cette situation finira-t-elle par se redresser, mais entretemps elle présente un danger très grave pour les Nations Unies.

J'aimerais montrer comment joue cette influence. Les Nations Unies sont actuellement saisies d'un projet de résolution présenté par les États-Unis et qui s'appelle sauf erreur: «Afrique—Un plan de développement économique et politique». A l'égard de ce plan, on attribue aujourd'hui trop d'importance au côté politique en ce sens que des dates fixes ont été prévues pour l'indépendance de certains États. A première vue, la chose paraît excellente, mais, pour des raisons évidentes, par exemple pour éviter la répétition des troubles du Congo, il n'est pas bon de prévoir des dates fixes avant que la population de la région visée soit capable d'assumer elle-même le gouvernement du pays.

Le Royaume-Uni a connu des succès remarquables dans ce domaine et on a expliqué aux Nations Unies que la question d'une date fixe ne visait pas le Royaume-Uni, mais plutôt certains autres pays. C'est probablement vrai.

Toutefois, une fois déterminée, une date fixe doit être acceptée de tous et, pour les raisons que j'ai signalées, elles sont très peu pratiques. Certains pays d'Afrique et d'ailleurs me l'ont avoué dans l'intimité: ils se rendent compte que c'est une idée irréalisable, mais l'un des pays les moins importants l'a préconisée et ces gouvernements doivent naturellement tenir compte des vues des électeurs ou, s'il n'y a pas d'électeurs, des vues de la population du pays. Comme résultat, un pays d'Afrique en fait une question de sentiment anticolonialiste et ces autres pays doivent en pratique s'y rallier, même s'ils ne trouvent l'idée ni judicieuse ni pratique.

C'est un exemple de ce que nous devons surveiller. Un grand nombre des résolutions présentées aux Nations Unies sont de plus en plus dictées par les sentiments et non par la logique. Le problème s'aplanira en temps voulu, je pense, mais pour l'instant, il constitue un très grand danger.

A mesure que l'organisation se développe, nous assistons, semble-t-il, à la multiplication de longs discours pleins de redites et à d'autres phénomènes. Il faudra s'en occuper aussi et, quand l'organisation des Nations Unies sera simplifiée, il sera peut-être possible de prendre certaines mesures pour diminuer le nombre des interventions permises à chaque délégué dans un débat. Il faudra s'en occuper, car la procédure actuelle tend à paralyser les travaux des Nations Unies. Le public commence à s'en désintéresser; parfois, l'activité de l'Organisation lui est très mal présentée, à lui dont le soutien est nécessaire au maintien de l'ONU. Je regrette de dire aussi que certains pays y envoient des délégués dont les vues ne concordent pas toujours avec celles de leur gouvernement. Certains personnages des Nations Unies y font de l'exhibitionnisme qui n'aide guère à l'Organisation.

Le dernier point que je voudrais aborder à cet égard est l'influence de la guerre froide. Là aussi, c'est une influence qui se fait sentir dans tous les sujets débattus aux Nations Unies. On constate que la guerre froide insère sa note partout. On constate que certains pays votent toujours d'une façon et d'autres inversément, tandis que beaucoup de pays ne se prononcent jamais. Nous avons vu récemment comment certains pays neutres ont agi en dehors des Nations Unies. Je me demande ce qu'auraient dit les représentants de certains de ces pays si les États-Unis avaient été les premiers à reprendre les essais nucléaires, mais comme c'est un autre pays qui l'a fait, on n'a pas dit grand-chose.

J'aurai plus tard d'autres observations à faire sur l'influence de la guerre froide. Comme je l'ai signalé, un certain nombre de pays ne veulent pas se prononcer. On a dit que le Canada et certains autres pays devraient mener une croisade pour la paix mondiale et pour obtenir des résultats. Mon Dieu, personne n'a essayé davantage de le faire que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me permets de donner un exemple. L'an dernier, le Canada a présenté aux Nations Unies une résolution modérée et logique au sujet du désarmement. A peu près personne ne s'y opposait même publiquement en principe, bien qu'une ou deux personnes aient dit en particulier qu'elles ne pouvaient l'approuver en public, même si elles y étaient favorables. Lorsque nous avons essayé de faire mettre la résolution aux voix, nous avons échoué, parce qu'il y avait tant et plus de pays qui pensaient que l'Union soviétique ne l'approuvait pas et ne voulaient, par conséquent, même pas se prononcer sur la question de savoir s'il fallait mettre la résolution aux voix.

Voilà ce qui se passe aux Nations Unies. Il est bien décourageant de constater que beaucoup de pays ne veulent rien faire qui n'ait été approuvé par les États-Unis et l'Union soviétique à la fois. Je ne voudrais pas présenter une image trop sombre des Nations Unies mais, à mon sens, ce sont là des vérités brutales qu'il faut envisager, et si cet organisme doit réussir nous devons trouver quelque moyen de surmonter ces difficultés.

Dans les observations qu'il me reste à faire, j'aimerais traiter brièvement de la crise actuelle à Berlin et de l'OTAN. J'aimerais notamment parler de l'attitude du Nouveau parti démocratique à ce sujet. Comme chacun le sait, c'est une question de grande importance pour tout le monde, non seulement au Canada, mais dans l'univers tout entier. Pour cette raison, j'estime que nos différents partis politiques se doivent de bien préciser leur attitude à cet égard. L'attitude du parti au pouvoir est très claire, comme celle de l'opposition officielle; toutes deux sont sensiblement analogues. Celle du Nouveau parti démocratique ne semble pas aussi claire et tout à fait aussi certaine.

Il est un certain nombre de choses que j'aimerais porter à l'attention des honorables députés, et peut-être qu'un membre du Nouveau parti démocratique pourra ensuite jeter un peu de lumière là-dessus. En deux mots, leur politique semble se résumer au slogan: «L'OTAN si nécessaire, mais pas nécessairement l'OTAN.» L'attitude du Nouveau parti démocratique a été énoncée très clairement dans des résolutions et dans les observations que l'honorable député de Kootenay-Ouest a formulées à la Chambre.

A ce sujet, je crois qu'il est très important que chacun sache parfaitement quelle attitude les tenants du nouveau parti adoptaient dans

le passé. Je n'aime pas revenir sur de l'histoire ancienne. C'est inutile; il serait régulier toutefois de remonter seulement à la fin de la seconde Grande Guerre. Qu'il me soit permis de citer un éditorial paru dans la *Gazette* de Montréal le 24 janvier 1955. Il est intitulé «Canada's Bevanly Host», titre qui fait évidemment allusion à d'autres événements du passé. Cet éditorial parle de la politique du PSD d'alors et déclare notamment:

En fait, il s'est manifesté au sein du PSD divers degrés d'opposition à l'égard de presque toutes les décisions prises depuis la fin de la seconde guerre mondiale en vue de résister à l'expansion du communisme.

Lorsque le plan Marshall a été inauguré, le congrès manitobain du PSD l'a officiellement condamné en disant «qu'il était de nature à fournir des marchés aux capitalistes, plutôt qu'à aider les populations d'Europe».

Lorsque les États-Unis ont appuyé le pacte de l'Atlantique (dont est née l'OTAN), le congrès provincial du PSD en Colombie-Britannique a adopté une résolution qui s'opposait «à toute nouvelle dépense d'armement». Après le déclenchement de la guerre de Corée, le premier ministre PSD de la Saskatchewan, le très honorable T. C. Douglas, a déclaré que les États-Unis cherchaient à se servir des Nations Unies pour protéger les intérêts de certaines sociétés pétrolières, notamment ceux de la *Standard Oil*.

Dans les circonstances, les habitants de la Saskatchewan ont été invités à «envoyer leurs fils à l'abattage en sols étrangers».

Il convient, je pense, de consigner ces choses au compte rendu. Je pense que les gens ont droit de savoir ce qu'elles sont au juste.

Au sujet de la politique du Nouveau parti démocratique, je me souviens de ce que l'honorable député de Kootenay-Ouest a dit et qu'on trouve aux pages 8369 et 8370 du hansard du 7 septembre 1961. Le passage pertinent de la citation se trouve à la page 8370:

Le parti s'oppose donc à ce que les troupes du Canada soient équipées de ces armes chez nous...

Il s'agit ici des armes nucléaires.

...comme à l'étranger. A l'heure actuelle, sauf les nations qui ont, de façon indépendante, mis au point leurs capacités atomiques, ni l'OTAN elle-même, ni ses membres à titre particulier, ne possèdent ni ne contrôlent d'ogives nucléaires. Si c'est le cas, le Canada devrait bien préciser qu'il ne peut rester dans l'alliance.

Il ajoute ensuite que le Canada devrait insister en vue de l'établissement d'une zone démilitarisée et de certaines autres choses. Je pense que le chef de l'opposition et l'honorable député d'Essex-Est ont bien répondu à ces observations. Je ne veux pas gaspiller le temps du comité par des répétitions. Cependant, je tiens à dire que l'opinion du gouvernement à cet égard a été exprimée clairement aux Nations Unies l'an dernier. C'est moi qui ai été chargé à cette occasion-là. J'aimerais consigner au compte rendu une brève citation de propos que j'ai formulés au cours du débat tenu par le premier comité au sujet de la résolution de l'Irlande sur la dissémination des armes nucléaires.

Voici la citation:

...si aucune mesure n'est prise en vue du désarmement—si nous ne commençons même pas à négocier sérieusement à ce sujet—aucun pays ne se contentera de siéger dans l'espoir que la seule bonne volonté empêchera la dissémination généralisée de ces armes. Pour notre part, je dois dire clairement que le Canada ne pourrait pas accepter que dure bien longtemps semblable état de choses. Nous avons travaillé et nous continuerons à travailler de toutes nos énergies en vue d'arriver à un accord sur le désarmement dont les dispositions permettraient de régler l'effroyable problème des armes nucléaires. Cependant, si aucun progrès important n'est réalisé dans ce domaine dans l'avenir immédiat, nous repenserons notre attitude à l'égard des mesures temporaires que propose la présente résolution.

Je crois donc que, selon la politique du Nouveau parti, le Canada ne devrait jamais avoir d'armes nucléaires à distribuer à ses troupes au pays, à l'étranger ou servant avec l'OTAN. L'attitude du gouvernement à cet égard a été bien précisée. A l'heure actuelle, notre réponse est négative, mais si des événements surgissaient dans le monde et exigeaient le recours à de telles armes, alors le gouvernement aurait à repenser son attitude. Appartenir à un organisme comme l'OTAN, qui est une organisation de défense contre les poussées de l'Union soviétique, et dire en même temps que nous n'appartiendrons à cet organisme qu'aussi longtemps que certaines armes ne seront pas requises par cet organisme, c'est comme si on employait ce vieux cliché: «Maman, est-ce que je puis aller me baigner? Oui, chère enfant, mais prends bien soin d'accrocher tes vêtements à une branche d'arbre, et ne va pas près de l'eau.» Autrement dit, ce serait la même chose que si quelqu'un attaquait un voisin avec un fusil et que le père dise: «Mon fils, va défendre la patrimoine de la famille, mais n'emploie pas de fusil parce que ça pourrait endommager les arbres; prends un arc et des flèches.» Voilà ce à quoi se résume cette politique.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais son temps de parole est expiré.

M. Nesbitt: J'ai à peine quelques observations à faire...

L'hon. M. Martin: Je pense bien que le comité consentirait à laisser le secrétaire parlementaire terminer son exposé.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire continue?

Des voix: D'accord!

M. Nesbitt: Je tiens à remercier le comité de la permission qu'il vient de m'accorder. J'essaierai d'être aussi bref que possible.

A cet égard, je voudrais dire quelques mots des observations de l'honorable député de Peterborough. Je ne veux pas être accusé de citer les observations de l'honorable députés en dehors du contexte, et c'est une chose que je tenterai d'éviter certainement. Toutefois, il y a une ou deux observations pertinentes que l'honorable député a faites. A la page 8383 du hansard du 7 septembre 1961, je relève la déclaration suivante:

Toutefois, nous n'avons pas le droit d'espérer continuer à nous servir de Berlin-Ouest comme moyen de renverser le gouvernement de l'Allemagne orientale. Si, par notre politique extérieure, nous cherchons à aider à opprimer les gens, nous devrons faire face à de sérieuses difficultés, car ce sera véritablement la guerre.

Quelle que soit la façon dont on interprète cette observation, on peut reconnaître, je pense, sans crainte de se tromper—c'est du moins ainsi que je le vois—que le député de Peterborough estime que les pays occidentaux essayent de quelque façon à opprimer les pauvres gens de l'Allemagne de l'Est qui, bien entendu, n'ont aucun moyen de se défendre. Peut-être cette interprétation est-elle erronée, mais je ne le crois pas. Un peu plus loin, dans la même page du hansard, le député aurait déclaré ce qui suit:

M. Khrouchtchev n'est pas Hitler. Il ne détient pas le pouvoir.

Je n'en suis pas tellement sûr. Peut-être le député de Peterborough puise-t-il ses renseignements à une source différente de la mienne, mais j'ai certes l'impression que M. Khrouchtchev est considérablement puissant. Puis à la page 8384, parlant de l'OTAN, le député a fait observer:

Nous sommes d'accord là-dessus et nous reconnaissons que l'OTAN a joué un véritable rôle.

Il a mis le verbe au passé. Peut-être ne faut-il pas y voir une signification particulière, mais j'ai l'impression que ces observations ne peuvent être interprétées que de la façon suivante: l'organisation de l'OTAN a été utile dans le passé mais ne servira pas grand-chose à l'avenir. Un peu plus loin, à la même page, le député aurait opiné:

La reprise des essais nucléaires...

Il parle toujours de l'OTAN.

...ne peut nullement nous sembler une mesure de défense...

J'ai peine à suivre ce raisonnement puisque—personne ne l'ignore—c'est l'Union soviétique qui a repris les essais nucléaires. Tout le monde reconnaîtra que les autorités américaines commettraient une très grande folie si elles ne permettaient pas qu'on effectue certains essais nucléaires, comme des essais souterrains, si l'Union soviétique allait prendre une avance militaire grâce à ses nouveaux essais. Ces observations ne sont peut-être pas trop importantes en elles-mêmes.

[M. Nesbitt.]

Mais j'estime qu'elles reflètent un état d'esprit qui doit exister chez bon nombre de membres du Nouveau parti. Le député s'est nettement désigné lui-même comme un membre du Nouveau parti et non du PSD. Je crois donc que le public a vraiment droit à obtenir d'autres précisions sur le point de vue actuel de ce parti. L'impression qu'on pourrait recueillir c'est, pour le moins, que ce parti n'appuie qu'avec tiédeur ce qu'a fait jusqu'ici l'OTAN, et que si l'on mettait cartes sur table, on constaterait qu'il ne l'appuie peut-être presque pas du tout.

Les autres députés ont formulé des observations sur la situation du Canada à deux points de vue différents. L'un avait trait au rôle du Canada en tant que chaînon entre l'Union soviétique et les États-Unis. L'autre, c'était que le Canada devrait être le garçon de restaurant qui attend à la porte et la tient ouverte pour que l'un puisse entrer dans la salle à manger de l'autre et en sortir. Même si je ne mets pas un seul instant en doute la sincérité de ses propos, il me semble qu'il y a là dans une certaine mesure un concept erroné. L'erreur dans ce concept, c'est que le Canada est un pays neutre. J'espère bien que non, étant donné la signification qu'on attache récemment à ce terme de «neutre». Nous sommes un pays membre de l'OTAN. Étant donné les circonstances actuelles, je ne sais vraiment comment on pourrait s'attendre que l'Union soviétique, par exemple, accepte le Canada comme intermédiaire, ou pays neutre, lorsqu'il s'agira de procéder à des négociations entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le Canada n'est pas un pays neutre. Je ne crois guère que la Russie soit prête à nous accepter dans ce rôle, pas plus que nous ne le serions à accepter en cette qualité la Roumanie. Le concept erroné selon lequel le Canada serait neutre remonte, je crois, à son histoire antérieure.

A mon avis, au moment où le chef de l'opposition a fait son apport aussi célèbre qu'excellent aux Nations Unies, le Canada et la Norvège étaient des pays qui, avec d'autres, jouaient un rôle très actif dans les négociations qui se déroulaient au sein de cet organisme. A ce moment-là, le nombre des pays membres des Nations Unies était relativement faible; il n'atteignait que la moitié environ du chiffre actuel, et il était dominé, dans une forte mesure, par les nations occidentales. Les pays comme le Canada et la Norvège avaient la réputation de faire de bonnes propositions, aussi pratiques que raisonnables. A ce moment-là, l'Union soviétique s'attendaient sans aucun doute à ce que le Canada fasse certaines propositions.

Cependant, le tableau est maintenant tout différent. Il y a là tous ces nouveaux pays indépendants dans le monde, et un grand

nombre d'entre eux ont des vues de neutralité diverses qui vont jusqu'à l'extrême. Ce sont les pays vers lesquels l'Union soviétique se tourne maintenant, je crois, plutôt que vers nous, parce que nous sommes nettement membre de l'OTAN et qu'il est difficile pour d'autres d'assumer maintenant ce rôle étant donné l'évolution de la situation internationale.

Je ne crois pas très utile pour nous de poursuivre des chimères et de nous imaginer avoir une position que nous n'avons plus en réalité. Je ne dirai pas que les bons offices du Canada ou ses propositions ne puissent être acceptées aux Nations Unies. On les y accepte; et même dans une forte mesure. On y cherche constamment à obtenir notre avis sur beaucoup de sujets. Toutefois, je ne crois pas que nous ayons encore le rôle public qui était peut-être le nôtre il y a un certain nombre d'années, et cela, pour les raisons que je viens de mentionner.

Pour conclure, monsieur le président, l'honorable représentante de Niagara Falls a mentionné, l'autre soir, dans son discours, la chanson écossaise «Je sais où je vais». L'honorable représentante a laissé entendre que nous ignorions peut-être où nous allions. Jusqu'à un certain point je me range à son avis. Mais l'Union soviétique, elle, sait certainement où elle va. Depuis 1919, l'objectif ultime de l'Union soviétique est très nettement précisé. Il s'agit de «communiser» le monde. On ne l'a jamais nié. Il est vrai que les moyens pris pour atteindre cet objectif se modifient au fur et à mesure que se dessinent de nouvelles circonstances, de jour en jour, et d'année en année. Mais l'objectif ultime reste le même.

Je me rappelle avoir entendu à New-York un petit dialogue entre deux délégués que je ne nommerai pas, bien sûr. L'un d'eux taquinait un délégué des pays soviétiques. C'était l'automne dernier. «J'ai entendu dire, lui a-t-il lancé, que vous avez quelques ennuis avec la Chine.» Et l'autre de répartir: «C'est tout à fait vrai. Nous avons une petite discussion avec la Chine. Mais il n'y a pas là, que je sache, de quoi vous réjouir, car, tout bien considéré, la discussion ne porte que sur le meilleur moyen de vous liquider.» Je crois qu'on ne peut s'empêcher d'admirer au moins pareille franchise.

Les dictatures ont toujours un avantage: elles sont sur l'offensive. Les démocraties, étant sur la défensive, avancent toujours plus lentement. L'Union soviétique vise un objectif arrêté et oriente tous ses efforts vers cet objectif. Ses réalisations sont puissantes et nous étonnent. Le chef actuel de l'Union soviétique possède tous les secrets de la mise en scène que déployait feu M. P. T. Barnum; cela ne fait pas de doute. En outre, l'Union soviétique progresse rapidement et fait des choses impressionnantes, séduisant ainsi un grand nombre de pays neutralistes.

Nous ne gagnerons rien à nous leurrer là-dessus. Avec ses réalisations et le rythme qui les caractérisent, l'Union soviétique se fait un peu craindre, mais se mérite aussi le respect et, dans une certaine mesure, l'admiration des pays neutres. Il en a toujours été ainsi de toute société vraiment dynamique au cours de l'histoire. Elles ont toujours séduit certaines gens.

Ainsi que le député de Burin-Burgeo l'a signalé il y a quelques instants, il y a quelque chose que nous devons bien montrer au Canada et à tout le monde occidental. Il ne suffit point de prétendre: «L'Union soviétique a tort, c'est nous qui avons raison.» Des pays neutralistes ne nous croiront pas sur parole.

Le premier ministre a signalé à diverses reprises que l'Ouest doit dresser un programme constructif qui serait acceptable au reste du monde. On n'a pas, jusqu'à présent, donné suite à cette proposition. J'espère que le Canada, sous la direction du premier ministre, continuera à exercer des pressions en ce sens et que l'Ouest mettra au point un programme dynamique auquel souscriront les autres pays. Nous n'avançons pas à grand chose en nous maintenant constamment sur la défensive, et, si nous le faisons, je crains que les ultimes résultats de cette prise de position ne soient évidents.

Permettez-moi de revenir sur la question de Berlin. Un député a déclaré: «Il est inutile d'entrer en guerre au sujet de Berlin.» C'est tout à fait vrai. Ce n'est pas au sujet de Berlin que nous entrerons en guerre. Je me rappelle les années 1936, 1937 et 1938, et je suis sûr que d'autres députés à la Chambre se les rappellent aussi. Nous voyions Hitler accumuler ses conquêtes. Ce fut d'abord la Rhénanie, puis l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Ce n'est pas à cause de la Pologne même que la Grande-Bretagne et la France ont déclaré la guerre à l'Allemagne. C'est parce que la ligne qu'il ne fallait pas dépasser devait être défendue.

Je me souviens qu'à ce moment-là nous avons dit: «Nous avons eu notre leçon cette fois. Jamais nous ne permettrons que cela arrive de nouveau.» Depuis la deuxième guerre mondiale, nous n'avons été témoins que d'une seule attitude: l'idée étonnante que nous pouvons arriver à apaiser les dictatures. Cependant, loin de les apaiser, nous ne faisons qu'aiguiser leurs appétits.

L'histoire est témoin de la même chose depuis les années les plus reculées. C'est arrivé en Grande-Bretagne lorsque les Danois ont attaqué la côte britannique. On a cru

pouvoir les éloigner avec de l'or. Or, les Danois ont pris l'or et sont revenus l'année suivante pour en avoir davantage. C'est la même situation qui se pose pour nous maintenant. A traiter avec des représentants de l'Union soviétique, j'ai appris qu'ils sont des gens durs et très pratiques qui tenteront n'importe quoi s'ils croient pouvoir réussir. Je partage tout à fait les vues exprimées par le premier ministre et par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures: dans la conjoncture actuelle, nous devons être durs, mais calmes et résolus; il faut éviter la panique. Voilà quelque chose que l'Union soviétique comprend et respecte. Si nous demeurons prêts et fermes dans notre attitude, je pense que les négociations pourront réussir et qu'elles réussiront.

M. Regier: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat dès maintenant. Cependant, les observations que nous venons tout juste d'entendre m'ont poussé à prendre la parole. Tout d'abord, je tiens à exprimer mes vœux personnels au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Tout le Canada se rend compte, je crois, des lourdes responsabilités qu'il assume. Lorsqu'il dirigera notre délégation aux Nations Unies la semaine prochaine et au cours des semaines suivantes, je crois qu'il emportera avec lui les meilleurs vœux de tous les Canadiens. J'espère que les hommes et les femmes qui travailleront avec lui au nom de notre pays feront tout leur possible pour faire connaître l'attitude et les politiques que notre ministre a si souvent énoncées dans le passé.

C'est avec grand regret que j'ai constaté une grande divergence de vues dans le discours que vient de terminer le secrétaire parlementaire par rapport à l'attitude et aux opinions exprimées jusqu'ici par le ministre. J'espère qu'on examinera la situation. Je sais que le ministre a nommé un nouveau remplaçant comme chef suppléant aux Nations Unies. J'espère que celui qui est maintenant nommé comme chef suppléant de la délégation canadienne exprimera très sincèrement et justement l'attitude du ministre au cours des rapports quotidiens qu'il ne manquera pas d'avoir avec les représentants d'autres nations. Je crois, au fond, que l'honorable député d'Oxford a voulu dépeindre la situation mondiale comme une lutte entre le capitalisme et le communisme. Je suis sûr que ce n'est pas le conflit fondamental qui sépare le monde aujourd'hui, même si Moscou ou Washington veulent le faire croire. La grande majorité de la population mondiale d'aujourd'hui croit non seulement à la démocratie politique mais aussi à la démocratie économique et sociale. Ces gens sont plus nombreux que les habitants des pays du bloc communiste et du bloc que dominent les États-Unis d'Amérique. Je prédis qu'éventuellement ces gens qui s'intéressent à la démocratie économique et sociale en plus de la démocratie politique auront raison. J'espère qu'ils pourront avoir raison sans l'holocauste d'une guerre nucléaire que les communistes ou les capitalistes peuvent tenter de déclencher dans le monde.

Je pense que l'honorable député d'Oxford devrait se renseigner un peu. Il a longuement parlé de la politique du Nouveau parti à l'égard des affaires extérieures. J'imagine qu'il voulait parler du Nouveau parti démocratique. Comme source d'information, il se sert de l'interprétation que la *Gazette* de Montréal donne de notre politique à l'égard des affaires extérieures. Permettez-moi de lui signaler que le Nouveau parti démocratique n'est pas propriétaire de la *Gazette* de Montréal. Il est plus probable qu'autrement que ce soit le parti tory de l'honorable député qui possède la *Gazette* de Montréal. Je dirai que c'est une bien maigre source d'information au sujet de notre politique étrangère.

L'honorable député a tenté de nous qualifier de neutralistes. Par aucun effort d'imagination pourrait-on nous considérer comme neutralistes. Dans notre monde actuel, la démocratie ne pourrait survivre sans le fervent appui que les sociaux-démocrates du monde entier apportent à la cause de la démocratie politique. Cependant, parce que nous préconisons l'expansion de la démocratie politique, les capitalistes du monde se plaisent à nous discréditer et à nous faire passer pour neutralistes, pro-communistes et à nous affubler de tous les qualificatifs imaginables.

Le député a parlé de notre politique à l'égard de l'OTAN. Je reconnais que notre groupe fait des réserves à propos de l'OTAN. Si l'OTAN ne doit être rien de plus qu'un instrument au service du Pentagone, alors plus tôt nous nous en retirerons, mieux cela vaudra. Si l'OTAN va faire faux bond à ceux qui croient dans la démocratie en Europe occidentale—bon nombre de délégués aux Nations Unies m'ont exprimé à maintes reprises leur désappointement de ce qui se passe au sein de l'OTAN—faut-il s'étonner alors que les gens qui croient dans la démocratie en Norvège, en Suède, au Danemark, en Allemagne et en France considèrent d'un très mauvais œil la ligne de conduite préconisée par l'OTAN. Le Canada pourrait aider ses alliés de l'Europe occidentale si, pour reprendre l'expression qu'a employée l'honorable député, le gouvernement canadien avait le cran d'exprimer vigoureusement les convictions du peuple canadien, au lieu de faire écho constamment aux intentions et aux aspirations des dirigeants du Pentagone.

L'OTAN a joué un rôle des plus utiles dans notre histoire. Toutefois, je me permettrai de rappeler au gouvernement que depuis cinq ou six ans, les pays du monde occidental se sont livrés à beaucoup plus d'actes d'agression que les pays membres du bloc communiste. Je suis loin de pardonner aux communistes les actes d'agression dont ils se sont rendus coupables; je sais que ces actes se sont vraiment produits et qu'ils sont impardonnables. Cependant, ceux que les pays capitalistes ont perpétrés sont également impardonnables. On admet ouvertement aujourd'hui, dans les revues américaines, que le gouvernement des États-Unis s'est ingéré dans les affaires de Cuba. A l'époque où ces événements se sont produits, on s'attendait à ce que nous croyions que notre allié et, je le répète, notre bon voisin du Sud, n'avait rien eu à voir à la tentative pour renverser le gouvernement cubain. Voilà que maintenant les revues américaines se réjouissent des efforts manifestés par leur gouvernement à l'époque et se mettent à analyser les raisons de leur échec.

Nous continuerons à appuyer l'OTAN si cette dernière reste fidèle à son but premier, savoir servir de rempart contre la poussée du communisme en Europe occidentale non pas d'instrument pour le déclenchement d'une guerre nucléaire. Si elle s'en tient à son but premier et si elle aide à réaliser un peu plus d'unité sur le plan économique, dans le monde occidental, nous continuerons à l'appuyer. Mais ne nous bernons pas d'illusions. Dès que l'OTAN sera munie d'armes nucléaires...

M. Jones: L'honorable député me permet-il une question?

M. Regier: ...notre mouvement et, j'en suis sûr, le peuple canadien avec lui, s'opposeront à l'OTAN. L'intention n'a jamais été de faire de l'OTAN une organisation qui, un jour, se mêlerait de faire sauter le monde. Nous prétendons qu'aucun Canadien, ici comme à l'étranger, ne doit être muni d'armes nucléaires. Nous affirmons que la présence d'armes nucléaires ne doit être tolérée ni sur le territoire du Canada ni au-dessus de ce territoire.

J'ai une question à poser au gouvernement. Faut-il attacher quelque créance aux nouvelles que j'ai lues hier dans les journaux et selon lesquelles des avions américains feraient des opérations régulières au-dessus du Canada chargées d'armes nucléaires? Le présent gouvernement nous a déjà donné l'assurance que pour chacun des vols de ce genre un permis particulier délivré par le gouvernement du Canada était nécessaire. En est-il ainsi aujourd'hui? Les Canadiens se le demandent. Il y a à peine quelques jours, nous avons eu une liste des occasions où il y avait presque eu explosion accidentelle d'armes nucléaires.

M. Jones: Rien d'accidentel dans l'explosion d'armes nucléaires qui a eu lieu en Russie il y a quelques jours.

M. Regier: Nous admettons que les Russes possèdent ces armes, que les Américains et les Français les possèdent aussi. Mais ce que nous prétendons c'est que c'est suffisant comme cela. Il n'en faut pas plus dans le monde. Quelle contribution utile le Canada pourrait-il apporter en ajoutant à la quantité d'armes nucléaires qui existe déjà dans le monde? Les grandes nations ont déjà en main l'équivalent de dix à vingt tonnes de t.n.t. pour chaque homme, femme et enfant qui vivent présentement. Alors, quelle contribution utile pouvons-nous apporter en cherchant à tenir la vedette sur la scène du monde? Les Canadiens ne prisent guère ce genre de hâte. Comme le premier ministre l'a dit, il est temps de modérer notre allure. Ces discours belliqueux que nous entendons ici sont absolument vains. Washington et Moscou ne les écoutent même pas parce qu'ils n'y sont pas obligés.

Nous devons adopter une attitude différente. Nous devons exprimer nos regrets et affirmer clairement que nous allons défendre, au péril même de notre vie, la démocratie politique que nos pères ont conquise pour nous et qu'ils ont si chèrement payée. Toutefois, s'éloigner de cette ligne de conduite et avoir recours à la puissance militaire, aux personnes qui pensent pouvoir survivre à une guerre nucléaire, aux marchands de canons et à quelques Canadiens choisis n'apporte aucune contribution valable à la cause de la paix dans le monde.

Pour ce qui a trait à Berlin, je suis heureux d'avoir entendu le député de Burin-Burgeo préciser qu'il exprimait son idée personnellle et non l'opinion officielle du parti libéral quand il a préconisé de travailler à la réunification de Berlin. Je crois connaître la mentalité du peuple allemand et je prédis que si nous réunifions l'Allemagne aujourd'hui, nous verrons bientôt ce pays chercher non seulement la vengeance, mais aussi le rétablissement de l'ancienne gloire du Reich allemand, comme on l'appelait, et le monde sera une fois de plus déchiré par la guerre.

Je suis partisan de la réunification de l'Allemagne à condition qu'elle puisse s'opérer pacifiquement. Toutefois, la situation de Berlin n'est pas une menace à la paix mondiale dans la mesure où la presse américaine a voulu le faire croire. Pas un seul des grands hommes d'État n'a affirmé pour l'instant son intention de placer Berlin-Ouest sous la domination communiste. Pas un seul des grands hommes d'État n'a affirmé que l'accès de Berlin-Ouest à Berlin-Est et de Berlin-Est à Berlin-Ouest devrait être fermé. Au contraire, il a été offert d'en garantir l'accès.

Nous devrions prendre l'initiative dans ce domaine. Nous devrions déclarer que l'expérience a démontré que la parole des communistes et leurs engagements n'ont pas toujours été respectés, que nous avons des raisons de nous en méfier. Nous devrions déclarer que nous ne pouvons envisager que soit de nouveau brisée la promesse concernant l'ouverture des voies d'accès et que cette promesse doit être faite aux Nations Unies pour leur permettre d'assurer le maintien de la liberté dans Berlin-Ouest afin que si l'État communiste trahissait sa parole, il offenserait non seulement l'Ouest mais cette organisation mondiale et montrerait au monde dans quelle mesure on peut se fier aux promesses du régime communiste.

Le véritable problème de Berlin, c'est la réunification de l'Allemagne, et le peuple canadien affirme que la réunification de l'Allemagne ne vaut pas la peine qu'on fasse une guerre mondiale qui comporterait tant de conséquences. Les Canadiens refusent de partir en guerre pour obtenir la réunification de l'Allemagne. Ils consentiront au besoin à prendre les armes pour défendre la démocratie politique, mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici. La question tourne autour d'une alliance étroite de Washington et de Bonn, et cela, les Canadiens le sentent bien. Voilà le point principal de toute l'affaire et le public devrait en être informé.

Si l'Occident désire contribuer pratiquement à la paix, il doit affirmer à la Russie qu'il se retirera de l'Allemagne de l'Ouest si la Russie en fait autant en Allemagne orientale et laisse le peuple allemand régler ses problèmes internes. Les frontières pourraient être surveillées par les Nations Unies. Il faut aussi affirmer qu'une Allemagne ainsi réunifiée serait dépourvue à jamais d'armes. C'est ce qu'on a fait pour l'Autriche, et je prétends qu'on peut en faire autant pour l'Allemagne.

A mon sens, le monde occidental a commis la plus grave erreur en convenant de réarmer l'Allemagne de l'Ouest. Une fois ce fait accompli, il en résultait le renvoi à plusieurs années peut-être de toute possibilité de réunifier les deux Allemagnes, car on ne saurait s'attendre, en toute logique, que les communistes retirent leurs forces armées de l'Allemagne de l'Est, aussi longtemps que celles de l'Ouest seront stationnées en Allemagne de l'Ouest et, pis encore, aussi longtemps que l'Allemagne de l'Ouest accroîtrera sa puissance militaire, avec une attitude d'agressivité grandissante, en ce qui concerne les forces internationales.

Notre position est très claire, il me semble. Nous sommes prêts à défendre la démocratie politique, mais nous ne sommes pas prêts—et nous ne l'avons jamais été—à défendre les intérêts des cartels internationaux; les monopoles du pétrole, des produits chimiques et autres dont le siège social est aux États-Unis. Nous croyons, comme les peuples d'Israël et des pays scandinaves, et comme toutes les autres forces démocratiques dans le monde, qu'on ne peut assurer la paix universelle qu'en évitant la guerre, car si la guerre éclate nul ne pourra construire quoi que ce soit.

Un porte-parole du parti conservateur, l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, l'a fortement affirmé lorsqu'il a déclaré, page 8432 du hansard du 8 septembre 1961:

> En conséquence, la coexistence pacifique est la seule chose possible. Ce n'est pas une autre forme d'action; c'est la seule possibilité.

Les honorables députés de mon groupe applaudissent à cette déclaration. Ce ne sera pas le monde occidental ni le monde oriental, mais un monde nouveau dans l'éventualité d'une guerre nucléaire; cette déclaration de l'honorable député résume le principe fondamental de notre espoir.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, les événements qui se sont déroulés les dernières semaines ont ajouté une note de gravité aux débats qui se déroulent à la Chambre. Cette note était apparente dans l'apport de tous les députés qui ont exprimé leur avis sur les moyens d'arriver à la paix. Je tiens surtout à mentionner le chef de l'opposition qui, de concert avec le député d'Essex-Est, a exposé au comité son opinion au sujet de cette question si grave, et d'une manière qui répondait aux tâches qui nous incombent à tous, y compris le gouvernement du jour.

Je résisterai à l'invitation du dernier préopinant de me lancer dès maintenant dans quelque controverse, étant donné que nous aurons plus tard l'occasion de traiter certaines des questions qu'il a mentionnées et dont ont également parlé d'autres honorables représentants du Nouveau parti démocratique qui, à la suite des changements qui se sont produits au récent congrès, se trouve dans une situation difficile à expliquer. En effet, la ligne de conduite énoncée par le chef de l'ancien PSD en mars, avril et mai au sujet de l'OTAN, a subi une métamorphose qui rend un peu difficile à ces messieurs de concilier ce que leur dictait leur conscience en mai, juin et juillet avec les résultats pratiques des modifications intervenues au cours de cette réunion historique. Tout ce que je

puis dire, c'est que si nous avions suivi les conseils que le chef du PSD a donnés durant ces mois à l'égard du l'OTAN, je vois, à la lumière des changements qui se sont produits, combien nous aurions eu tort. Cependant, ce n'est pas de cela dont je veux parler aujourd'hui. Je vais traiter en général de la situation actuelle et des problèmes que nous, en qualité de députés, devons résoudre.

Je répète ce que j'ai dit il y a un moment: tous les honorables députés se sont mérité la gratitude du comité pour la façon dont ils ont traité de cette très importante question, non seulement de Berlin-Ouest, mais de la situation mondiale en général et des différentes choses dont a parlé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lorsqu'il a présenté ces questions à l'étude du comité. Je ne parlerai pas de la défense aujourd'hui, ni des mesures qu'on prend pour assurer la survivance nationale. Nous en parlerons lors de l'étude des crédits du ministère intéressé. A cet égard, j'ajouterai que j'apprécie la collaboration de l'opposition et l'attitude que tous les membres de l'opposition ont prise lorsqu'ils ont permis que la motion de subsides soit adoptée ce matin sans discussion, afin de ne pas retarder l'étude des questions, d'importance nationale et internationale qui se posent aujourd'hui.

Je remercie le chef de l'opposition de son apport au débat, car il a répondu à certains mythes qui se sont répandus un peu partout depuis quelques semaines. Selon l'un de ces mythes, la crise de Berlin ne serait qu'une affaire de propagande; voilà ce qu'ont prétendu des journalistes ou des pontifes du journalisme dans diverses parties du Canada. Selon un autre mythe, les Canadiens sont les victimes d'une propagande qui tend à leur faire croire que Berlin est l'objet d'une crise. Le chef de l'opposition a donné une réponse très efficace à ceux qui partagent cette vue. Lui et l'honorable député d'Essex-Est ont montré, par leur attitude, la gravité qu'ils attachent à la situation internationale et la nécessité pour chacun d'entre nous de faire œuvre utile à cet égard, sans souci des considérations d'ordre politique.

Le chef de l'opposition s'est reporté à un discours que j'ai fait récemment à l'Association du barreau canadien, pour y souscrire d'une façon générale. Les termes dont il s'est servi pour qualifier mon discours, qui, a-t-il dit, était dans la note voulue, je m'empresse, pour une fois, de les lui attribuer aussi. Je fais mienne son attitude et je dis à mon tour que le discours qu'il a prononcé à la Chambre l'autre jour m'a fait l'effet d'être dans la note voulue.

Des divergences surgissent nécessairement entre le gouvernement et l'opposition, elles sont l'apanage d'un gouvernement démocratique; mais vient un temps où les problèmes transcendent les considérations d'ordre politique: le problème que nous affrontons en ce moment en est un. Le maintien de la paix, tel est notre objectif à tous. Ceux d'entre nous qui assument des responsabilités aimeraient faire ce qu'on nous demande de faire si souvent: étudier les questions en détail à un moment où cela ne ferait que nier la liberté de consultation qui est le caractère essentiel des rapports qui doivent exister entre les pays libres.

Je pense—et j'ai l'impression que l'attitude de la Chambre corrobore cette opinion—qu'il faut de la force morale et du courage pour relever le défi de l'heure actuelle. La panique est le refuge de la faiblesse. La confiance peut être un instrument de paix. Le communisme se propage là où règnent la crainte et la faiblesse. Quand j'entends des gens critiquer l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, je me demande parfois s'ils comprennent bien que, n'eût été la force défensive de l'OTAN, nous pourrions très bien ne pas être ici aujourd'hui. Voilà qui montre l'importance de l'OTAN comme organisation de défense et à quel point elle nous est nécessaire aujourd'hui.

A mon sens, c'est en montrant au Kremlin que nous ne laisserons pas sans mot dire bafouer nos aspirations, si l'on tolère certaines choses qui sont contraires à tous les principes de liberté que nous préconisons, que nous servirons au mieux les intérêts de la démocratie et la cause de la paix. D'autre part, nous devons prendre bien garde de faire montre de la plus grande modération, afin de ne rien dire qui puisse jeter de l'huile sur le feu.

Je suis d'avis, monsieur le président, que depuis deux jours la Chambre a respecté ce principe, et que chacun de nous sans exception se doit d'énoncer clairement ses vues. C'est là l'essence de la démocratie. Certains d'entre nous devront revenir sur certaines déclarations qu'ils ont faites dans le passé. C'est aussi l'essence de la démocratie. Même s'il ne m'arrive pas souvent d'agir ainsi, je tiens maintenant à parler d'un collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et de l'apport qu'il a fait depuis qu'il a assumé ce poste, apport remarquable et digne du sacrifice consenti par les membres de sa génération, qui ont combattu avec lui au cours de la première grande guerre. Il avait foi dans les Nations Unies; au sein de l'ONU et ailleurs dans le monde, il a œuvré pour la paix en préconisant le désarmement. Il a lutté aux Nations Unies ainsi qu'à Genève. Voilà pourquoi j'ai pu déceler dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, la conviction d'une personne qui parle d'expérience.

Certains prétendent qu'il a battu en retraite. Il ne saurait être question de retraite, lorsque quelqu'un reconnaît qu'on a fait fi de l'idéalisme qu'il a manifesté et que le Kremlin et ses alliés ont interprété pareille attitude comme un signe de faiblesse plutôt que de grandeur. D'aucuns prétendent qu'il est trop idéaliste. Monsieur le président, je soutiens que nous avons besoin d'idéalistes; si le monde libre devait abandonner l'idéalisme pour embrasser le matérialisme athée, nous n'aurions pas grand choix à faire d'ici cinquante ans, quelle que soit l'issue du conflit entre le communisme et la démocratie. Parlant du fond du cœur, toujours fidèle aux principes de désarmement qui lui sont chers et manifestant l'espoir que les nuages qui obscurcissent les horizons internationaux se dissiperont devant l'horrible menace d'un conflit nucléaire, il a déclaré à la Chambre que le monde libre risque fort de connaître un désastre mondial.

Cela nous amène à examiner de nouveau les principes dont s'inspire la politique extérieure du Canada qui, à la lumière des discussions qui ont eu lieu au cours du présent débat, laisse voir un même accord entre le gouvernement et l'opposition, cette dernière ayant sans cesse, non seulement le droit, mais aussi le devoir de signaler, tout en étant d'accord sur les objectifs, quelles modifications se révéleraient utiles.

La politique étrangère du Canada peut se résumer en trois brefs alinéas: En premier lieu, accorder un appui continu à une ONU forte et militante, sans laquelle il ne saurait y avoir de paix, tout en admettant que des modifications, dans le sens de celles qu'a indiquées l'honorable député d'Oxford, doivent être apportées à la charte, compte tenu de l'expérience acquise depuis 1945. En second lieu, reconnaître la nécessité d'une Organisation du traité de l'Atlantique Nord puissante et efficace, dont je traiterai ultérieurement.

Enfin, et sur ce point j'exprime maintenant les vues du gouvernement, nous croyons qu'il y a lieu d'étendre et de développer un Commonwealth des nations qui soit fort, car nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre association dans le monde qui puisse exercer plus grande influence en faveur du bien. En effet, le fait pour ses membres d'adhérer à ses principes, encore que ceux-ci ne soient pas écrits, constitue un refus du communisme. Notre position aujourd'hui, et quand je parle de notre position je songe à l'attitude de certains Canadiens et d'autres personnes, est le fruit d'une confusion et d'une propagande qui sont à la base même de l'idéologie communiste. Les communistes font croire au peuple que la crise actuelle est le fait d'autres nations.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Monsieur le président, tous les deux, le gouvernement et l'opposition, reconnaissent que c'est Khrouchtchev qui a créé la crise actuelle et pour ses propres fins, comme d'ailleurs il avait créé les autres crises au cours des ans. Quand ce n'est pas la Corée, c'est le Vietnam. Quand ce n'est pas le Vietnam, c'est Berlin et ainsi de suite. Il n'y a pas de crise provoquée par nous dans Berlin-Est. Nous n'en avons provoquée aucune. Certains se demandent «comment le Canada peut songer à faire autre chose que de plier le genou devant Khrouchtchev pour une misérable ville de 2.5 millions d'habitants». Je m'explique à quels sentiments et à quelle émotion obéissent ceux qui tiennent ce langage. Le sacrifice de 100,000 Canadiens ne peut guère susciter d'autre sentiment pour quiconque n'examine pas la situation sur un plan plus large.

La question déborde Berlin-Ouest, le problème est plus vaste que celui de sa population. Il y a la promesse des puissances occidentales, à savoir que la population de Berlin-Ouest ne sera pas sacrifiée, que sa liberté ne sera pas détruite, que les droits d'accès à Berlin-Ouest ne seront pas abrogés. Berlin est devenue le symbole vivant de la grande distance qui sépare le communisme des forces de la liberté. L'URSS voudrait ramener le problème à celui de la division de Berlin, mais cette ville est plus qu'un avant-poste isolé. Khrouchtchev sait qu'il a déjà bloqué les accès et les sorties entre Berlin-Est et Berlin-Ouest. Il a pris cette mesure parce qu'il comprend que du sort de Berlin dépend, dans une large mesure, l'avenir de la liberté dans le monde.

Celui qui se promène dans les rues de Berlin-Ouest comprend difficilement que, pour les hommes qui pensent, partout dans le monde, ce petit îlot, encerclé par le communisme, représente, tant pour le monde libre que pour le monde communiste, l'axe de la lutte entre le communisme et la liberté. Il n'est pas question d'une réunification de l'Allemagne comme on en a parlé ce matin. Ce n'est pas cela qui est en jeu, mais l'engagement du monde libre. Si jamais les nations non engagées qui se rangent à nos côtés se mettaient à penser que notre engagement solennellement souscrit n'est qu'une passade, Khrouchtchev aurait gagné la plus grande victoire du monde communiste.

Examinons sa ligne de conduite depuis l'ajournement de la Chambre; elle est intéressante. De temps à autre il a fait sonné le doux mot de paix, mais ses paroles ont été suivies de menaces à propos de ce qui allait arriver. Il est tour à tour Khrouchtchev le souriant et Khrouchtchev l'auteur d'une campagne de terreur. Il est difficile de comprendre pourquoi il a décidé d'annoncer, à la veille

même de la conférence de Belgrade, la reprise du programme des essais nucléaires. Il voulait peut-être effrayer les pays neutres et leur faire comprendre qu'ils étaient en danger s'ils critiquaient l'URSS. Quelle raison avait-il d'agir ainsi? Il devait s'y être préparé depuis quelque temps, car d'après ce qu'on nous annonce aujourd'hui, la cinquième ou sixième explosion vient de se produire. Nous annoncera-t-il la production d'un missile antimissile après une courte période d'essais?

Il est intéressant de noter que certains de ceux qui critiquent le plus fort l'attitude du Canada et du monde libre se soient si bien abstenus de blâmer l'attitude de Khrouchtchev à la suite de la reprise des essais. Il a mis en péril la vie du monde entier. Il l'a fait cyniquement, en déclarant que son but était de faire voir au genre humain la position où il se trouve et le danger qui le menace. A l'instar du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je trouve difficile à comprendre pourquoi la conférence de Belgrade n'a pas fait de déclaration retentissante sur le sujet. Je comprends difficilement pourquoi les délégués ont accueilli si calmement le mépris de Khrouchtchev pour la sûreté du monde.

Les États-Unis font maintenant des essais. J'ai une opinion là-dessus. Je n'ai qu'une chose à dire: j'espère qu'aucun État membre de l'OTAN ne prendra de mesures avant de consulter à l'avance ses partenaires. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je me rends compte que les États-Unis ne pouvaient faire autrement. Il ne m'appartient pas de dire qu'on aurait espéré qu'après un moratorium de trois ans, un retard de trois semaines aurait pu aider les Américains à se gagner la sympathie du monde.

Et quel est le comportement de Khrouchtchev? On me dit souvent que si nous voulions seulement essayer d'être raisonnables, les choses seraient bien différentes. Y avait-il quelque chose de peu raisonnable dans la proposition du premier ministre du Royaume-Uni et du président des États-Unis, tendant à ce qu'on s'abstienne de toute expérience nucléaire dans l'atmosphère? Pareils essais dans l'atmosphère, qui causent le phénomène délétère de la retombée radioactive, auraient dû être la dernière chose à entreprendre. On aurait pu faire des essais souterrains. M. Khrouchtchev a déclaré samedi dernier que les essais nucléaires ne pouvaient être terminés que si l'Occident acceptait les propositions soviétiques relatives à un traité de paix avec l'Allemagne et au désarmement complet. Or, quel rapport y a-t-il entre les essais nucléaires et le traité de paix avec l'Allemagne?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait au cours des dix-huit derniers mois tout son possible, comme je l'ai déjà dit il y a un instant, pour arriver à une entente internationale sur le désarmement. Le chef de l'opposition a signalé qu'il y avait eu plus de 300 réunions à ce sujet à Genève. Il y avait quelque espoir. Je me rappelle la dernière fois que je me suis entretenu avec le premier ministre Macmillan. Il m'a dit: «Je crois que nous allons nous assurer un moratoire continuel et même une entente au sujet des essais nucléaires.» Si nous avions pu y arriver, nous aurions fait un grand progrès, parce que nous aurions établi que dans ce secteur limité, l'inspection et le contrôle fonctionneraient et constitueraient pour ainsi dire une préparation pour un domaine beaucoup plus vaste et important du désarmement, le jour du désarmement venu.

M. Khrouchtchev a fait appel aux États-Unis et à la Grande-Bretagne leur demandant de travailler au règlement du principal problème qui se posait à notre époque, c'est-à-dire celui du désarmement général et complet. Il a dit: «Essayons sérieusement, et de bonne foi, de trouver la solution du problème que pose la conclusion du traité de paix avec l'Allemagne, de façon à arrêter à temps un glissement de la situation vers l'enfer d'une guerre où l'on se servirait d'engins nucléaires». Autrement dit: «Je crois à la méthode des négociations», dit M. Khrouchtchev. Mais il dit aussi: «Je garderai ce que j'ai; puis je prendrai ce que vous avez, entièrement ou en partie». Or, ce n'est pas là un principe à appliquer lorsqu'on veut négocier.

Quelle a été son attitude depuis juillet lors de notre dernière rencontre? Ses menaces se sont accentuées et ses effets d'intimidation sont devenus de plus en plus agressifs d'une semaine à l'autre. Il est très intéressant de prendre connaissance du manifeste communiste. Je n'entrerai pas dans le détail à cet égard, mais je proposerai aux députés de lire le projet de programme pour les vingt prochaines années rédigé par le parti communiste. Hitler a exposé le sien dans les 1,000 pages de *Mein Kampf*. Khrouchtchev expose au monde en moins de 50 pages le programme dont il est l'architecte et selon lequel il bâtit une maison devant abriter tous les peuples de l'humanité, mais dont seule l'URSS aurait la clef.

Il est bon de lire ce qu'il a à dire. On y dénote bien la cruauté lucide qui a poussé son pays à manquer à sa parole en reprenant les essais nucléaires. Un député a déclaré aujourd'hui qu'il ne s'agit pas d'une lutte entre le capitalisme et le socialisme. Je m'empresse de dire que le communisme cherche à accomplir tous ses changements au moyen de la révolution, de l'infiltration et de la destruction de tout esprit de résistance. Voici ce

que renferme l'avant-projet du programme du parti communiste:

La grande révolution socialiste d'octobre a instauré une nouvelle ère dans l'histoire de l'humanité, l'ère de la chute du capitalisme et de l'établissement du communisme. Le socialisme a triomphé en Union soviétique et a remporté des victoires décisives dans les démocraties populaires; le socialisme est devenu un fait accompli pour des centaines de millions de personnes, et le symbole du mouvement révolutionnaire de la classe ouvrière dans le monde entier.

Puis, on relève ce qui suit:

Dans les pays d'Europe et d'Asie, la révolution socialiste a entraîné l'établissement du régime socialiste mondial. Un puissant déchaînement de révolutions, s'inspirant d'un désir de libération nationale, est en voie de faire disparaître le régime colonial de l'impérialisme.

Point n'est besoin de trier ces citations:

Les travailleurs et les paysans victorieux ignoraient tout de la conduite d'un État; ils n'avaient aucune expérience à laquelle ils auraient pu s'en remettre pour établir une nouvelle société. L'État socialiste a été d'autant plus difficile à consolider que, durant près de trente ans, l'URSS a été le seul pays socialiste du monde et qu'il a été la cible d'attaques mordantes de la part de ses voisins capitalistes qui lui étaient hostiles.

Ailleurs, on lit ce qui suit:

Le socialisme nous a débarrassés pour toujours de la suprématie de l'entreprise privée sur les moyens de production, suprématie qui a divisé la société en classes opposées. La propriété des moyens de production par l'État, voilà les fondations économiques sûres qui servent de base à la société. Il en est résulté des occasions illimitées pour le développement des forces productives.

On y dit en outre ceci:

Sous la conduite de Lénine, il a mis au point un programme visant la transformation radicale du pays, l'établissement du socialisme. Se fondant sur une analyse scientifique poussée, Lénine a établi la politique de l'État prolétaire, politique qui devait rester en vigueur durant toute la période de transition du capitalisme au socialisme. Il a créé la Nouvelle politique économique (N.P.E.) qui doit assurer la victoire du socialisme.

Et Khrouchtchev continue dans la même note. Il prétend qu'avant la disparition de la présente génération, le Kremlin, partout dans le monde, aura réussi à amener les changements prévus dans le manifeste. Il signale que la coexistence signifie l'acceptation, par le monde libre, de la volonté du monde communiste.

Nous sommes tous d'accord pour considérer comme très graves les derniers événements. Que faire? Plusieurs propositions ont été avancées, toutes très utiles. Je n'examinerai pas en détail tout ce qu'ont dit les honorables députés qui ont pris la parole ni, en particulier, les questions soulevées par le chef de l'opposition et l'honorable député d'Essex-Est. Cependant, je m'attarderai quelque peu sur la possibilité d'amener les Nations Unies à jouer un rôle plus prononcé dans les efforts qui sont entrepris pour régler le problème.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Certaines choses sont possibles aux Nations Unies; d'autres, pas. L'action de celles-ci est limitée du fait que la question de Berlin se rattache au traité de paix qui a été conclu avec l'Allemagne. C'est donc, en vertu de la charte, une question que les puissances victorieuses doivent étudier. Cependant, si les quatre puissances estiment qu'il serait bon que les Nations Unies interviennent, celles-ci pourraient alors jouer un certain rôle. Il y a la paix à sauvegarder, et quand elle serait menacée, l'ONU pourrait examiner l'affaire si la plupart de ses membres concluaient que pareille menace émane de l'URSS ou de toute autre puissance. Dans son entrevue avec M. Sulzberger, du *Times* de New York, M. Khrouchtchev a déclaré qu'il ne voit pas d'objection à ce que des entretiens aient lieu aux Nations Unies, si les quatre grands en conviennent.

On a fait diverses propositions. On a proposé notamment que toute la ville de Berlin soit placée sous la tutelle des Nations Unies, ses voies d'accès étant garanties par une force des Nations Unies. On a proposé aussi que le siège des Nations Unies soit transporté de New-York à Berlin. Pour ma part, je dois dire que cette proposition ne me plaît pas. Le sénateur Mansfield a également formulé une proposition dont a parlé le chef de l'opposition. On en a formulé d'autres encore.

A mon avis, le moment est venu où il conviendrait d'étudier—et les Nations Unies pourraient le faire—l'internationalisation de Berlin, sous l'égide des Nations Unies, ainsi que le maintien de son statut, grâce à la présence des Nations Unies. Je me rends compte que cette proposition ne recevrait pas l'appui de M. Khrouchtchev. Cependant, ce serait nous faire avancer d'un pas vers l'assurance que, advenant l'échec des négociations, les Nations Unies auraient quelque chose sur quoi porter leur attention. Cela exigerait que l'Ouest puisse accéder librement à la ville. Il faudrait également que les quatre puissances en cause soient disposées à s'entendre là-dessus.

Quelqu'un a dit qu'il ne convient pas de discuter de questions de ce genre avant des campagnes électorales dans d'autres parties du monde. A mon sens, l'affaire est suffisamment sérieuse pour en justifier l'examen, ne serait-ce que dans le dessein d'orienter l'attention de l'humanité vers une solution possible avant qu'il soit trop tard. Je l'ai dit à Winnipeg et je le répète maintenant: le Canada étant du nombre des petites nations, membre de l'OTAN et du NORAD, et étant donné les sacrifices qu'il a faits jusqu'ici, il a le droit et la responsabilité de faire connaître ses vues à l'humanité. Après tout, si la décision est laissée à quatre puissances, sans qu'aucune suggestion ne vienne des pays

d'importance secondaire, la responsabilité morale sera celle des gouvernements des petites puissances qui auront négligé de faire connaître leurs vues.

Il y a une chose que je désire signaler. J'ai vu que l'un des éminents orateurs a dit que, au cours de mon discours à Winnipeg, je n'avais pas révélé les points qui feraient l'objet de négociations. Je dirai simplement que d'après mon expérience, on n'a jamais remporté de succès en révélant d'avance l'attitude qu'on va prendre lors de négociations. Cependant, cela ne veut pas dire que la décision ne doit pas avoir été arrêtée. Cela ne veut pas dire, non plus, que le gouvernement du Canada, étant donné qu'il désire la paix, n'a pas fait plusieurs propositions importantes qui, dans l'avenir, pourront être révélées.

La possibilité de faire jouer un rôle aux Nations Unies en vue de trouver une solution au problème de Berlin doit nécessairement être étudiée avec grand soin. Dans le passé, les Nations Unies ont contribué de façon remarquable à régler pacifiquement des conflits.

De fait, on n'a pas été sans tenir compte de ce que pouvaient faire les Nations Unies à cet égard. Cette proposition que j'ai faite concernant les Nations Unies n'est pas nouvelle. Je signalerai que le 19 mars 1959, répondant à une question posée par le chef de l'opposition, dans laquelle il me demandait si je voulais bien faire rapport des entretiens que je venais d'avoir avec le premier ministre et le secrétaire aux Affaires étrangères du Royaume-Uni, j'ai déclaré ce qui suit, comme l'atteste la page 2143 du hansard de la même année:

> Nos entretiens ont consisté en grande partie en un échange de renseignements et en une revue du problème allemand, du problème de Berlin et des différentes propositions avancées pour la solution de ces problèmes actuellement à l'étude dans les capitales occidentales et à l'OTAN. Je me dois de souligner que ni M. Macmillan, ni moi n'avons tenté de définir une position britannique ou canadienne sur des questions précises qui font l'objet de discussions. J'ajouterai cependant que, selon moi, les Nations Unies pourraient jouer un rôle très important dans le règlement du problème de Berlin et que cet aspect mérite un examen plus approfondi et plus minutieux. On peut dire, je pense, qu'il était manifeste qu'il n'y avait aucune différence essentielle entre l'estimation britannique et l'estimation canadienne de la situation mondiale, ni dans les objectifs et les principes essentiels de nos deux pays à l'égard des questions complexes de l'Allemagne, de Berlin et de la sécurité européenne.
>
> Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit. Je sais que le chef de l'opposition, qui possède une vaste expérience en ces matières, comprendra que je ne puis rien ajouter à l'aperçu que je viens de donner à la Chambre.

Le chef de l'opposition a alors dit ceci:

> Nous nous réjouissons particulièrement d'entendre le premier ministre dire qu'il y aura peut-être moyen que les Nations Unies en viennent, en temps et lieu, à jouer dans cette affaire de Berlin un rôle qui serait à la fois dans l'intérêt de la paix et de la sécurité.

Puis, prenant la parole à la Chambre le 7 avril 1959, j'ai prononcé les paroles suivantes (page 2398 du hansard de cette année-là):

> Pour participer à ces travaux d'élucidation, le Canada a soumis queques avis sur le problème de Berlin.

Il s'agit de l'élucidation du point de vue concerté de l'OTAN à la suite de la réunion au niveau ministériel de cette organisation qui avait alors lieu à Washington et à laquelle le ministre de la Défense nationale d'alors, l'honorable George Pearkes, C.V. représentait le Canada. J'ai ajouté:

> De l'avis du Canada, l'Ouest ne pourrait accepter aucune entente qui compromettrait la sécurité de Berlin-Ouest ou la liberté de ses habitants.

J'exprimais ces vues il y a deux ans et demi. J'ai ajouté:

> Le Canada est également d'avis que les pays membres de l'OTAN ne pourraient accepter une solution qui risquerait d'affaiblir ou de rompre les liens qui unissent la République fédérale d'Allemagne aux autres pays de l'Europe occidentale.

Depuis lors, des instances ont été faites périodiquement. En effet, je pourrais me reporter aux paroles du général Pearkes lorsque, faisant rapport de la conférence, le 8 avril 1959, il a dit, à la page 2449 du hansard de cette année-là:

> Je n'ai pas besoin de revenir sur ce qu'a dit le premier ministre: je voudrais cependant rappeler ce qu'il a dit, à propos de la proposition formulée par la délégation canadienne, portant que les Nations Unies seraient peut-être en mesure d'aider de quelque façon à résoudre le problème de Berlin.

Il a déclaré plus tard:

> On a de nouveau étudié la possibilité d'une intervention des Nations Unies, et des propositions ont été avancées au cours de la réunion sur la façon dont les Nations Unies pourraient aider à résoudre le problème. J'ai signalé que le Canada tient à ce qu'on envisage des moyens de renforcer les ententes actuelles au sujet de Berlin, soit par des ententes supplémentaires, soit par une solution de rechange. J'ai fait remarquer que la déclaration du premier ministre datait du 19 mars, après quoi j'ai ajouté que je doutais de la possibilité, pour les Nations Unies, de jouer un rôle utile à moins d'une entente préalable entre les quatre puissances. J'ai dit qu'un règlement mettant en cause les Nations Unies ne serait pas nécessairement plus faible, et pourrait même être plus stable, que n'est la situation dans laquelle les puissances se trouvent actuellement à Berlin du fait de la conquête. Il se pourrait que les Nations Unies ne puissent efficacement participer au règlement de la situation à Berlin qu'avec l'assentiment des quatre puissances; mais cette participation de l'ONU pourrait intéresser les autres gouvernement à la liberté et à l'indépendance de Berlin plus que ne pourrait le faire un accord entre les seules puissances d'occupation. C'est pourquoi j'ai exprimé l'avis qu'il serait utile de faire étudier par le conseil permanent la possibilité de donner un rôle aux Nations Unies dans l'application d'un règlement éventuel du problème de Berlin. On

m'a assuré que le conseil permanent étudierait en détail toutes les propositions avancées.

Je signalerai également que les Nations Unies ont un jour essayé de fournir leur aide à l'égard de Berlin, mais sans grand succès. La tentative a été faite par le comité des Nations Unies qui a été institué il y a environ dix ans.

Le 1er septembre, j'ai dit: «La charte des Nations Unies déclare que le premier objectif des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit être temps de recourir aux Nations Unies.» Comme le porte-parole de l'opposition l'a reconnu, il y a plusieurs facteurs complexes dont le moindre n'est pas la question de l'opportunité de toute intervention des Nations Unies. Pour commencer, les Nations Unies pourraient exercer les fonctions d'instigatrices d'un accord sur le problème de Berlin en fixant le foyer d'une opinion mondiale qui pourrait inciter les puissances directement intéressées à régler leurs divergences par la négociation. En second lieu, les Nations Unies pourraient, si l'on pouvait persuader les puissances intéressées d'y consentir, remplir diverses fonctions d'observation pour assurer que tout nouvel accord conclu soit entièrement respecté en conformité de ses dispositions. Troisièmement, on pourrait confier aux Nations Unies la tâche plus difficile de maintenir un régime international à Berlin.

La difficulté est de trouver le rôle qui est le plus susceptible d'amener le règlement du problème de Berlin dans telle ou telle circonstance. Cela veut dire en somme que le rôle des Nations Unies doit s'adapter au déroulement des négociations en vue d'un règlement. Les quatre puissances ont la responsabilité première à Berlin et doivent tout d'abord amorcer des négociations directes. Certains indices nous portent à croire à l'heure actuelle qu'on peut raisonnablement espérer des négociations. Quand je parle d'un espoir raisonnable, je ne veux pas dire qu'il faut s'attendre à une réussite possible, étant donné l'attitude intrinsèque de M. Khrouchtchev. C'est uniquement si des négociations directes réussissent qu'on peut espérer donner un rôle à jouer aux Nations Unies, peut-être pour garantir l'accord intervenu.

Il importe de se rappeler que les Nations Unies ne pourraient se mêler efficacement de la question de Berlin qu'avec l'acquiescement des quatre puissances. Inutile de dire que ce ne sera peut-être pas chose facile à obtenir. Mais quelles que soient les difficultés, je crois que les petites puissances et les autres nations qu'intéresse l'issue du problème de Berlin ont droit de se faire entendre et d'exprimer clairement leurs vues devant une assemblée de la plupart des nations du monde.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

En outre, je vois aussi très bien les Nations Unies dans le rôle d'observateur dans la ville ou de surveillant sur les routes d'accès. L'examen de cette possibilité pourrait rendre les négociations peut-être plus faciles et, dans le cas d'une réussite, pourrait apporter un élément de stabilité dans ce qui est susceptible de demeurer durant des années un point délicat.

Voilà, en général, certaines des propositions dont j'ai saisi la Chambre sur ce sujet. Quant aux autres, il s'agit de détails tellement délicats, si je puis utiliser cette expression encore une fois, que je ne puis les exposer comme je le voudrais devant la Chambre.

Je passe maintenant à autre chose. Que devraient faire les Nations Unies dans le monde de nos jours? J'ai entendu le discours de l'honorable député d'Oxford. Il a parlé avec la compétence que lui confèrent quatre années d'expérience comme représentant du Canada, comme représentant utile. J'ai entendu dire qu'aucun membre d'aucune délégation ne connaissait plus de personnes et avait plus d'amis que lui. Il nous a brossé un tableau des Nations Unies.

M. Khrouchtchev ne cesse de baragouiner sur l'impérialisme et le colonialisme, posant en chef du communisme et en protagoniste de la liberté pour les peuples dominés. La conférence de Belgrade a donné lieu à nombre de propositions et de recommandations, dont les suivantes:

L'impérialisme faiblit. Les empires coloniaux et les autres formes d'oppression étrangère des peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique latine disparaissent peu à peu de la scène de l'histoire.—De la même façon, les pays de l'Amérique latine concourent de plus en plus à améliorer les relations internationales.

Voici la suite de cet article:

Tous ces événements précipitent la fin d'une époque: celle de l'oppression des peuples par des puissances étrangères. Mais ils font aussi de la collaboration pacifique entre les peuples, collaboration fondée sur les principes de l'indépendance et de l'égalité des droits, une condition essentielle à leur liberté et à leur progrès.

On y relève plus loin la déclaration suivante:

Les participants à la conférence réaffirment solennellement leur appui à la «déclaration pour la reconnaissance de l'indépendance des pays et des peuples coloniaux», adoptée lors de la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et recommandent l'abolition immédiate, inconditionnée et absolue du colonialisme et de la domination impérialiste sous toutes ses formes et manifestations.

Cette déclaration est répétée un peu plus loin. Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne fasse pas mention de l'Europe orientale.

Bien des gens soutiendront, je le reconnais, qu'on ne devrait pas s'arrêter à cette question. D'une façon unilatérale, M. Khrouchtchev désire mettre de côté les ententes conclues au sujet de Berlin, qui s'intégraient à

un règlement général intervenu entre les vainqueurs et les vaincus. J'aimerais que les Nations Unies aient l'occasion de se déclarer opposées au genre d'impérialisme qu'il fait subir à une centaine de millions de gens, non seulement en Europe orientale mais dans d'autres parties du monde.

Lorsque les pays réunis à Belgrade ont exprimé leur foi dans le droit des peuples à l'indépendance et l'autodétermination, c'est-à-dire le droit de déterminer eux-mêmes les formes et les méthodes de leur développement économique, social et culturel, j'aurais bien aimé que la déclaration englobe l'URSS. J'ignore tout à fait pourquoi il n'est pas fait mention de l'URSS. Mais, dans un domaine donné, je crois que nous, du monde libre, qui siégeons aux Nations Unies, pouvons placer les arguments avancés par M. Khrouchtchev à cet égard dans une juste perspective. Je considère même que cette attitude pourrait faire beaucoup de bien. Je sais, par contre, que d'autres soutiennent que nous ne devrions pas nous mêler de ces choses. Pourquoi le monde libre doit-il toujours rester sur la défensive? Parce que nous souhaitons la paix, bien des choses qui auraient dû être dites ont malheureusement été passées sous silence. Pendant que nous discutons de cette attitude dans le contexte du maintien de la paix, Khrouchtchev continue, pouce par pouce et mille par mille, d'accaparer la surface du globe.

Quelques observations au sujet de l'OTAN me serviront de conclusion. J'ai l'impression que M. Khrouchtchev, par les menaces et les récriminations qu'il a proférées au cours des derniers mois, a concouru beaucoup à cimenter plus que jamais l'union au sein de l'OTAN. J'ai déjà signalé, comme l'a fait d'ailleurs le chef de l'opposition, que les pays membres de l'OTAN sont des partenaires égaux et qu'ils doivent se consulter entre eux sans restriction aucune. Je répète l'observation que j'ai faite antérieurement: j'espère qu'aucun pays membre de l'OTAN n'agira de nouveau sans avoir consulté au préalable les autres membres de l'alliance.

Le chef de l'opposition faisait partie du comité des trois en 1956. Ce comité avait été chargé d'étudier les moyens de mettre en vigueur des principes régissant la consultation. Le rapport qu'il a publié et qui constitue encore un précieux ouvrage de référence sur le problème des consultations, reconnaît les difficultés qui se posent, comme en fait foi l'alinéa 17:

> Cependant, les pays de l'Atlantique nord ne réaliseront pas la collaboration politique et économique, sans parler de l'unité, du jour au lendemain ou au moyen d'une déclaration. Cette collaboration se réalisera au cours des années et grâce à un ensemble de gestes et de lignes de conduite d'envergure nationale qui créeront les habitudes, les traditions et les précédents de pareille collaboration et de pareille unité. Au mieux, ce processus sera progressif et lent; plus lent que nous ne le souhaiterions. Nous pourrons nous tenir satisfaits si les progrès sont constants et sûrs.

Puis, à l'alinéa 40, nous relevons ce qui suit:

> Une de ces restrictions, c'est le fait indiscutable qu'il incombe toujours aux gouvernements nationaux de prendre en définitive les décisions et les mesures qui s'imposent.

Le gouvernement canadien a constamment reconnu l'importance des consultations et du procédé de coordination au sein de l'Alliance dans l'intérêt d'une plus grande unité. Il a toujours soutenu que l'Alliance devrait adopter ses rouages aux circonstances, et j'ai exprimé l'avis que cela peut s'accomplir dans les cadres actuels de l'OTAN. Nous croyons que l'unité et la force de l'OTAN découlent et continueront de découler dans une grande mesure d'un principe de participation à voix égales. Par conséquent, nous nous sommes opposés à la formation au sein de l'Alliance de blocs ou de directorats politiques, qui ne pourraient avoir comme résultat que d'en affaiblir l'unité et la détermination, en plaçant certains membres dans une position privilégiée ou dominante par rapport aux autres.

Lorsque je suis allé en Europe, en novembre 1958, j'ai eu l'occasion d'exposer clairement les vues du Canada aux membres de l'OTAN à ce moment-là. Ma déclaration a presque coïncidé avec l'annonce qu'un triumvirat devrait être constitué. J'ai dit que nous ne l'accepterions pas.

Nous avons aussi recommandé que, dans la revue de ses programmes à longue échéance, l'OTAN reconsidère les principes de la consultation en vue de permettre une meilleure coordination des politiques des alliés. Les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN ont reconnu ces principes lors de leur dernière réunion à Oslo, à laquelle assistait pour la première fois le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. On y a convenu des principaux objectifs qui doivent servir de guide aux consultations ainsi qu'à la coordination des politiques de l'OTAN. Le plus important de ces principes est «l'établissement d'une politique commune sur les sujets qui intéressent directement l'ensemble de l'Alliance». On accomplit des progrès. En ces jours critiques, le conseil de l'OTAN, par l'entremise de ses représentants permanents, se réunit régulièrement afin de s'acquitter de ses responsabilités, mais on pourrait faire encore mieux. Je n'en dirai pas davantage là-dessus, je crois.

Je devrais signaler, je pense, que bien que le comité dont le chef de l'opposition faisait partie ait formulé certaines recommandations,

les consultations ne sont pas encore aussi complètes que je le souhaiterais.

Pour ce qui est des autres questions qu'on a soulevées, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures y répondra en détail. En ma qualité de premier ministre, je me suis toujours appliqué à ne pas intervenir auprès des ministres dans l'exécution de leur tâche, mais, pour ce qui est de la politique étrangère, je me suis conformé à la tradition du Royaume-Uni qui veut que le premier ministre prenne un intérêt particulier à ce domaine par suite de ses grandes répercussions sur la sécurité de l'État.

S'il était seulement possible de prévoir, sur le plan international, tous les changements d'attitude et les voies tortueuses de M. Khrouchtchev, tout serait beaucoup plus simple. Le chef de l'opposition demande s'il y a eu des plan d'arrêtés, des consultations de faites au sujet du blocage des entrées et sorties entre Berlin-Est et Berlin-Ouest, si, en somme, on avait prévu ce blocage. Je réponds en toute franchise qu'à mon avis on ne l'avait pas prévu. Il reste cependant—et c'est la réponse que je lui donne—que des plans sont arrêtés et des consultations sont tenues en vue de faire face à toute crise qui pourrait se présenter en ce qui concerne les droits et les responsabilités de l'Ouest, à Berlin. Évidemment je ne puis divulguer les mesures que les gouvernements de l'OTAN se proposent de prendre si le gouvernement soviétique ou les Allemands de l'Est tentent de fermer l'accès de Berlin. Ce serait cependant une erreur de penser que les intérêts occidentaux s'appuient sur l'improvisation au moment de l'événement ou par la suite. Les puissances d'occupation, les États-Unis, l'Angleterre et la France ont des responsabilités particulières visant le maintien des voies d'accès pour leurs troupes cantonnées à Berlin et pour leur ravitaillement. Aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord et de certaines déclarations subséquentes du Conseil de l'OTAN, tous les membres de l'Organisation ont certaines responsabilités à l'égard de Berlin.

Le chef de l'opposition a laissé entendre qu'on semble porté à manquer de prévoyance et à attendre les événements avant de décider quelle ligne de conduite adopter. Je puis dire à la Chambre qu'à la dernière réunion de l'OTAN tenue à Oslo, le Canada a joué un rôle de premier plan pour insister sur la nécessité d'une consultation efficace sur les programmes de défense en vue de parer à toute éventualité dans la situation de Berlin. Le Royaume-Uni, les États-Unis et la France tiennent régulièrement leurs partenaires de l'OTAN au courant des progrès qu'ils accomplissent dans leur programme de préparation à tout événement susceptible de se produire au sujet de Berlin et le gouvernement du Canada va continuer de s'assurer qu'il n'y ait aucun relâchement dans l'efficacité de cette consultation et de cette préparation.

Si le pessimisme n'est pas de mise, monsieur le président, l'optimisme ne l'est pas non plus. Depuis des années, le monde libre encourt de graves dangers. En automne 1916, quand j'ai visité la Chambre des communes britannique, juste avant le changement de législature, j'ai entendu le premier ministre, l'un des plus grands d'Angleterre, le très honorable H. H. Asquith déclarer que le pays passait par de graves difficultés. Quelques semaines plus tard, j'ai entendu le premier ministre Lloyd George parler pour la première fois en tant que premier ministre du Royaume-Uni. Je me trouvais parmi les sept Canadiens qui ont eu l'honneur de l'entendre. On peut se demander pourquoi je me trouvais dans les tribunes. En fait, sir George Perley, le Haut Commissaire, retournait en Angleterre sur le bateau qui transportait les troupes et m'avait dit de me mettre en rapport avec lui chaque fois que je désirerais quelque chose. Il ne s'est pas passé bien des semaines avant que je le fasse. Je lui ai demandé un billet de tribune. Il m'a répondu «C'est beaucoup plus difficile à obtenir que n'importe quoi d'autre que vous pourriez demander». Je lui ai répondu «C'est ce que je voudrais, c'est ce que vous m'aviez promis». Or je vous assure, monsieur le président, que je l'ai obtenu.

J'ai écouté le discours de Lloyd George et je m'en souviendrai toujours. Il avait la puissance, les images de style et la facilité d'élocution qui s'imposaient pour une occasion pareille. Il compara la situation avec celle de son jeune âge où il regardait à l'ouest l'horizon barré par une montagne. Il se demandait ce qu'il y avait de l'autre côté de la montagne, de sorte qu'un jour il l'a escaladée et constaté qu'il y avait une autre montagne. Il a dit: «Je savais qu'il y avait au delà de l'espoir pour le monde». C'est ce que je crois aujourd'hui. Je crois que si le monde libre tient bon, demeure ferme et résolu, tout en ne prenant pas une attitude intransigeante et obstinée devant les nécessités qu'engendre l'évolution, nous sortirons de la crise de Berlin plus forts spirituellement. En effet, si nous adoptons une attitude défaitiste et si nous abandonnons nos principes, nous poserons les bases d'une avenir effroyable.

Le communisme n'admet aucun autre argument que la puissance. Le communisme ne croit pas en un être immortel qui dirigerait les destinées du genre humain, même si son action prend des siècles à se faire sentir.

Nous, nous y croyons, et si nous jouons maintenant le rôle qui nous incombe sans nous laisser intimider, je crois que nous poserons peut-être les principes d'un nouveau mode de rapports entre le monde communiste et le monde libre, mais il ne faut pas l'espérer si nous capitulons autant que Khrouchtchev l'exige. Si nous abandonnons nos principes, quel sera l'objet de notre vie?

Je me souviens que pendant les jours sombres de 1917 Quiller Couch écrivit un roman à propos de deux hommes qui s'opposaient l'un l'autre: l'un croyait aux choses de l'esprit, l'autre les ridiculisait. Celui qui croyait aux choses de l'esprit renonça à ses principes afin de vaincre son adversaire. Il réussit. Mais une fois vainqueur, il n'y avait plus de différence entre lui, vainqueur, et son adversaire, s'il avait réussi.

Je sais que certains prétendent qu'il ne vaut pas la peine de s'attaquer aux choses de l'esprit. Nous avons eu raison de prendre l'attitude que nous avons prise à ce propos. Ce n'est pas la population de Berlin-Ouest qui est en cause, bien que nous ayons des engagements envers elle, et que nous devons les respecter. Il s'agit de savoir si nous allons permettre à Khrouchtchev, par voie d'intimidation et de menaces, de nous faire reculer sans cesse, au point où il ne nous restera plus qu'à considérer notre passé. S'il doit y avoir un avenir, si l'humanité doit progresser vers de meilleurs et plus hauts sommets, les choses de l'esprit doivent être aussi importantes aux nations qu'aux particuliers. C'est dans cet esprit, je l'espère, que le monde libre jouera son rôle, disposé à apporter les changements qu'exigent les réalités, mais non à sacrifier le principe auquel nous croyons, principe selon lequel les peuples ont le droit de vivre selon la loi, même si le règne du droit n'est pas efficace sur le plan international.

M. Herridge: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole une seconde fois au cours du présent débat, mais je crois que le moment est venu pour moi de me lever pour bien préciser l'attitude de mon parti sur une question en particulier. C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté la plupart des opinants; le discours que le premier ministre vient de terminer m'a également très intéressé, comme il a sans doute intéressé tous les autres députés. L'espèce de réexamen de la politique étrangère du Canada à laquelle le premier ministre s'est livré a retenu mon attention, de même que l'annonce de son intention d'appuyer les Nations Unies. Il connaît notre manière de voir à ce sujet. Il a également parlé de la politique du gouvernement en ce qui touche l'OTAN. Je n'en dirai pas davantage à ce sujet pour le moment car nous aurons l'occasion d'en reparler lors de l'examen des crédits relatifs à la défense. Le premier ministre a aussi fait mention de l'appui à accorder au Commonwealth. Le premier ministre sait que les membres de notre groupe, comme je l'ai dit à maintes reprises, sont bien attachés au Commonwealth. Nous croyons qu'il peut jouer un rôle encore plus important qu'il n'a rempli jusqu'ici, comme institution, si l'on sait s'en servir.

Toutefois, je me suis levé pour parler en particulier de cette question de Berlin. Je tiens à préciser que je comprends bien les observations du premier ministre. Nous l'avons écouté attenttivement et, à un certain moment, nous croyons l'avoir entendu dire que le gouvernement était d'avis que, s'il survenait un changement dans le statut de Berlin ou si la guerre éclatait, notre pays se devait de respecter ses engagements et de participer à la guerre. Mon interprétation est-elle juste?

Le très hon. M. Diefenbaker: Voici ce que j'ai dit: S'il fallait que la guerre éclate, et nous espérons tous le contraire, nous serions partie à cette guerre en raison de nos relations, de nos engagements et de nos promesses à l'OTAN.

M. Herridge: Je tiens à bien préciser que notre groupe déclare énergiquement qu'il ne peut pas accepter l'idée de faire la guerre pour Berlin. Nous avons confiance que les négociations empêcheront cela. Voilà ce que nous pensons de la situation à Berlin-Ouest et nous croyons que c'est aussi l'attitude de la majorité des Canadiens, comme l'attestent les journaux et de nombreuses publications, de même que certains députés ici. Nous croyons qu'une semblable attitude s'est manifestée dans une certaine mesure dans les discours qui ont été prononcés dans cette enceinte, dans le discours de l'honorable député de Leeds, de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, de l'honorable représentante de Niagara-Falls et d'autres. Je suis certain que le gouvernement actuel fera tout son possible pour amorcer des négociations et amener le règlement de ce problème en recourant aux Nations Unies.

Je tiens encore une fois à souligner l'attitude du peuple canadien. Nous avons des sentiments bien arrêtés sur cette question, monsieur le président. Le premier ministre a pris une attitude un peu différente de celle de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona. L'honorable député a beaucoup de mérite de s'être affirmé si courageusement, je le reconnais. Il a dit, le 8 septembre, à la page 8432 du hansard:

Tout d'abord, le député de Greenwood a parlé de coexistence.

Soit dit en passant, je pense que l'honorable député de Greenwood a fait un excellent discours.

De nos jours, la mentalité générale a ceci de spécial, surtout aux États-Unis, que le seul fait de mentionner le mot «coexistence» suffit à nous classer en quelque sorte parmi ceux qui veulent l'apaisement ou qui s'en accommoderaient. Voyons la situation de façon très réaliste. Les communistes sont établis dans bien des pays. Leur régime est bien établi. Ils sont excessivement puissants.

Mais il y a davantage. Ils jouissent certainement de l'appui ferme d'un vaste secteur de leur population. En fait, on ne peut raisonnablement espérer qu'ils puissent être renversés dans un avenir immédiat. Les communistes sont là, ils sont puissants; ils demeureront en place à moins qu'on puisse les renverser par la force des armes et, comme je l'ai déjà dit, j'estime que si nous recourions à la force des armes afin de les renverser, nous ne ferions que tomber de Charybde en Scylla. Ce renversement signifierait notre destruction à tous.

En conséquence, la coexistence pacifique est la seule chose possible. Ce n'est pas une autre forme d'action; c'est la seule possibilité. Nous devons donc essayer par tous les moyens d'alléger la tension qui pourrait nous détruire tous. Bien sûr, si nous devons vivre en paix avec nos voisins, il serait bon que nous ayons une politique extérieure plus conforme à notre christianisme, à nos principes démocratiques plutôt que de nous en tenir seulement à un anticommunisme.

A mon avis, l'honorable député avait prononcé un discours très courageux à cette occasion. Permettez-moi de citer un éditorial du *Sun* de Vancouver, du 29 août. L'article s'intitule: «Rêve et réalité»:

Notre situation au sujet de Berlin est impossible et notre refus de reconnaître de fait l'Allemagne de l'Est est une position que nous devrons abandonner tôt ou tard.

M. Hugh Keenleyside l'a dit. Ces mots auraient eu une meilleure résonnance encore dans la bouche de certains hommes d'État de l'Ouest, qui se permettent seulement de les penser.

En public, les porte-parole de l'Ouest rêvent tout éveillés. Les rêves sont plus plaisants que la réalité, mais moins utiles en diplomatie.

Rêve: La Russie permettra des élections libres qui auront pour résultat la réunification de l'Allemagne de l'Est et de l'Allemagne de l'Ouest.

Réalité: la Russie ne cèdera pas. Elle craint l'Allemagne réunifiée. Beaucoup de gens de l'occident la craignent aussi.

Rêve: Supposons que l'Allemagne de l'Est n'existe pas: peut-être disparaîtra-t-elle.

Réalité: L'État fantoche peut subsister aussi longtemps que la Russie jugera qu'elle en a besoin. Comme nous avons réarmé l'Allemagne de l'Ouest, il est probable que ce sera pour longtemps.

Rêve: Tout ce qu'il faut, c'est que l'Ouest oppose un front commun dans Berlin-Ouest.

Réalité: C'est un mauvais endroit pour établir un front. C'est un îlôt occidental situé à plus de 100 milles à l'intérieur de l'empire russe. Les experts militaires disent que Berlin est impossible à défendre.

Rêve: Khrouchtchev n'oserait pas déclencher une guerre.

Réalité: Khrouchtchev n'a pas besoin d'en déclencher une. Il projette de signer un traité de paix, avec 16 ans de tard, et de confier à l'Allemagne de l'Est le contrôle des routes d'accès à Berlin-Ouest.

Rêve: Nous pouvons y accéder par la force.

[M. Herridge.]

Réalité: Reste à savoir comment, sauf en déclenchant une guerre nucléaire, ce qui aurait pour résultat la destruction certaine de la Russie et des États-Unis et peut-être de tous les autres pays également.

Ces faits ne comportent rien de nouveau. Aucun espion ne risque sa vie pour les obtenir. Ils sont aussi bien connus à Moscou qu'à Ottawa ou qu'à Londres.

Pourtant, c'est en partant de ces faits, exposés de nouveau samedi par M. Keenleyside, que les pays occidentaux doivent élaborer une ligne de conduite destinée à préserver Berlin-Ouest et à maintenir la paix.

A cet égard, le Canada pourrait jouer un rôle de premier plan. Mais nous restons silencieux, alors que Washington, donnant dans le sentimentalisme, clame que nous devons préserver l'honneur sacré.

Le premier ministre, M. Diefenbaker, va-t-il continuer à étouffer la voix, calme et raisonnable, que le Canada pourrait faire entendre dans l'affaire de Berlin?

Et voici qu'un ancien collègue du chef de l'opposition et du député d'Essex-Est épouse l'attitude des députés de notre parti. Je cite les observations suivantes de l'honorable James Sinclair, ancien ministre libéral des Pêcheries, publiées dans un récent numéro du *Sun* de Vancouver:

«Qu'un seul Canadien doive mourir pour les gens qui ont créé Belsen, Buchenwald et Auschwitz, voilà ce qui me dépasse.»

C'est ce qu'a déclaré M. James Sinclair, ancien ministre fédéral des Pêcheries et observateur averti des affaires étrangères.

Prenant la parole à sa demeure située au nord de Vancouver, M. Sinclair a fait savoir qu'à son avis la meilleure chose qui se soit jamais produite en Europe, c'est le sectionnement de la nation la plus guerrière.

«L'Allemagne a déclenché deux guerres au cours de notre siècle, et le procès d'Eichmann vient de rappeler aux gens le comportement des Allemands.»

M. Sinclair a dit qu'il préférerait à une autre guerre l'absorption de Berlin-Ouest par l'Allemagne de l'Est.

«Même si les communistes accaparaient Berlin, les Berlinois de l'Ouest continueraient de respirer. On ne peut en dire autant de six millions de Juifs qu'ils ont envoyés aux fours crématoires et aux chambres à gaz», a-t-il déclaré.

L'article se poursuit ainsi:

Sinclair a qualifié la division entre l'Est et l'Ouest de Berlin de gaffe incroyable, en ajoutant: «Quand on fait une gaffe aussi stupide, on fait le compte de ses pertes et on s'adapte».

Puis, un ancien ministre de la Défense nationale, l'honorable Ralph Campney, qui détenait ce portefeuille dans le gouvernement libéral, a déclaré:

Si le prix qu'il fallait payer était la perte de Berlin, et que l'autre choix était une nouvelle guerre, alors il ne devrait pas y avoir de guerre.

Mais il a dit aussi que le véritable problème dépassait la simple question de Berlin, qu'il concernait l'erreur faite lors de la division de cette ville après la seconde guerre mondiale.

«Ces erreurs devraient être rectifiées, a-t-il dit, au moyen de négociations et de compromis, et même si Berlin devait être perdue pour éviter une autre guerre, j'estime qu'il s'établira en fin de compte une division permanente entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest.»

Ensuite, le premier ministre Douglas, chef du Nouveau parti démocratique, a déclaré ceci:

Si les Allemands de l'Est coupent l'accès à Berlin après avoir signé un traité de paix séparé avec la Russie, la question devrait être déférée aux Nations Unies.

Il a dit que le Canada devrait indiquer clairement à ses associés de l'OTAN qu'il n'est pas disposé à entrer en guerre au sujet de la reconnaissance du gouvernement de l'Allemagne de l'Est.

«Voilà le véritable problème, a-t-il dit; il s'agit de savoir si les puissances de l'Ouest sont prêtes à reconnaître l'existence de l'Allemagne de l'Est.

Leur unique raison de l'éviter, c'est de plaire à Adenauer dans son rêve d'une Allemagne réunifiée et remilitarisée», a déclaré M. Douglas.

M. Douglas a dit aussi qu'à son avis l'Ouest se laisse aller à l'hystérie au sujet des voies d'accès à Berlin.

«Pourtant, a-t-il ajouté, rien ne laisse prévoir que les Allemands de l'Est vont bloquer ces voies d'accès».

Il a déclaré que l'Ouest devrait en venir à une entente avec l'Allemagne de l'Est.

J'ai lu attentivement ces éditoriaux, parce qu'ils reçoivent un appui considérable en Colombie-Britannique. Encore aujourd'hui, j'ai reçu une lettre d'un ancien chef d'escadrille décoré de la *Distinguished Flying Cross*. Il m'écrit: «J'appuie votre groupe sans aucune restriction.» J'ai reçu plusieurs lettres du même genre d'anciens soldats qui ont servi dans les deux dernières guerres mondiales.

Je veux souligner de nouveau le point de vue de notre groupe et répéter que nous appuyons . . .

Une voix: Nous connaissons votre point de vue.

M. Herridge: Je m'en réjouis. Du moins, nous l'exprimons. Nous appuyons tout ce que fait le présent gouvernement et nous appuyons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans tout ce qu'il fait pour sonder toutes les issues possibles et pour donner l'exemple à d'autres pays à cet égard; nous ne devrions pas marcher à la suite des États-Unis, mais nous devrions utiliser nos relations au sein du Commonwealth britannique à cette fin. Beaucoup de membres du Commonwealth partagent le point de vue de notre parti, et se joignent à M. Nehru et à d'autres chefs du Commonwealth qui agissent avec un certain courage dans le monde pour exercer une certaine influence à cette heure critique, afin que les négociations se poursuivent.

Je sais ce que nous ressentons tous à l'égard de l'attitude de l'Union soviétique et combien nous consterne la reprise des essais nucléaires et ainsi de suite. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Personne ne songe plus à la liberté que les membres de notre groupe. Je dis que, pour maintenir la liberté dans le monde aujourd'hui et sauvegarder la paix, pour établir une civilisation qui, dans l'avenir, donnera la paix qui assurera à la majorité des peuples de la terre un niveau de vie convenable, il faudra le faire avec cette force qui ne croit pas au capitalisme ni au communisme tels qu'on les connaît aujourd'hui, mais qui croit en des principes socialistes démocratiques, appliqués de façon chrétienne.

M. Régnier: Monsieur le président, j'ai eu le grand privilège d'entendre le discours que le premier ministre a prononcé devant l'Association du barreau canadien à Winnipeg, dans lequel il a déclaré que nous devons épuiser les ressources des négociations et des pourparlers avant de songer à déclarer la guerre. Après le remarquable discours du premier ministre, c'est avec grande modestie que je prends la parole. Toutefois, je me suis toujours intéressé aux affaires internationales. Voilà pourquoi dans le premier discours que j'ai prononcé le 29 mai, j'ai cité le passage suivant du discours du trône:

Mon gouvernement persévérera dans ses efforts pour aider à la solution pacifique des problèmes internationaux et à la réalisation, grâce à de patientes négociations, d'un appréciable progrès dans la voie du désarmement.

Commentant ce passage, j'ai cité un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, le 15 mai précédent, sous le titre «Le maréchal Montgomery estime que le Canada devrait prendre la tête de la croisade du monde libre.» Je cite cet article:

Selon moi, le Canada se trouve dans une situation exceptionnelle pour donner au monde une direction vigoureuse. Votre pays ne peut être stigmatisé de l'accusation de colonialisme; à ce point de vue, vous avez de la chance. Votre nation est faite d'un heureux mélange de sang français et de sang anglais; cela est très bien. Il est évident pour moi que les pays du monde ont les yeux tournés vers le Canada, dont ils attendent une direction. Cela est indéniable. Je ne dis pas cela pour vous faire plaisir. J'aimerais que le Canada se donne une politique étrangère qui soit bien à lui, qui ne se raccroche pas à une autre et qu'il montre la voie.

Je tiens Montgomery pour un homme d'une vaste expérience. Il connaît bien la guerre, mais il aime la paix. Il a adopté une attitude indépendante à l'égard des problèmes internationaux et le Canada aurait avantage à suivre ses conseils.

J'ai été très touché par les paroles qu'a prononcées le premier ministre à l'endroit de notre grand secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui s'est tellement dévoué à la cause de la paix et du désarmement. Cependant le premier ministre a dit de notre illustre secrétaire d'État aux Affaires extérieures que, de l'avis du Kremlin, ses efforts manifestaient de la faiblesse plutôt que de la grandeur. J'estime que la lutte pour la paix et le désarmement n'est pas terminée; il importe de la soutenir, d'autant plus que le besoin s'en fait plus sentir.

Napoléon, ce grand homme de guerre, a dit un jour que même en temps de guerre, la puissance morale est trois fois plus importante que la puissance matérielle.

Le Mahatma Gandhi ne s'appuyait que sur la force morale et il a pu obtenir ainsi, par la résistance passive, la liberté et l'indépendance de l'Inde. Aujourd'hui, Nehru n'a que la force morale à offrir au monde. Cependant, l'Ouest et le monde communiste rivalisent auprès de lui pour avoir son approbation et craignent qu'il ne les condamne.

Je répète que c'était pour moi un grand privilège que d'entendre le discours prononcé par le très honorable premier ministre, le 1er septembre, à l'Association du Barreau canadien. J'estime que le Canada ne devrait jamais s'engager à faire la guerre par procuration. La clef de notre participation ne devrait jamais être laissée à ceux qui ont lancé des bombes atomiques sur Hiroshima ou Nagasaki. Les Canadiens veulent que leur pays soit libre et non pas simplement une annexe de nos voisins du Sud. Les Canadiens croient en la logique et en l'humanité de notre premier ministre et de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous ne pouvons donner de pleins pouvoirs ni à l'OTAN, ni au NORAD. Nous ne saurions abdiquer nos droits à l'avance pour nous empêcher de maintenir ou de rompre la paix.

Je citerai certains proverbes et dictons qui ont trait à la guerre. Franklin a dit:

Il n'y a jamais eu de bonne guerre, ni de mauvaise paix.

Le général Grant, des États-Unis, a dit:

Lorsque la guerre éclate, elle frappe le grand nombre, la catégorie des gens qui produisent; ce sont eux qui en souffrent.

Un proverbe allemand dit:

Toute grande guerre laisse trois armées à un pays: une armée d'infirmes, une armée de personnes en deuil et une armée de voleurs.

Wellington a dit:

Les gens trop forts en religion n'ont pas leur place dans l'armée.

Wellington a dit également:

Ce qu'il y a de pire, hors une défaite, c'est une victoire.

Fielding a déclaré:

La guerre est la sentine de toute injustice.

Et Tertullien:

En désarmant Pierre, le Christ a désarmé tous les soldats.

A l'heure actuelle, nous souffrons d'une récidive du virus de la guerre. Ce virus se nourrit de la soif des conquêtes, de la soif des désordres, et des instincts de férocité et de barbarisme qui dorment au fond de l'homme. Ceux qui connaissent bien l'histoire savent fort bien que les résultats de toutes les guerres ont été futiles. Je me rappelle un cours donné en 1940 par un professeur d'histoire à l'université du Manitoba, M. R. O. MacFarlane. M. MacFarlane présidait aussi la Commission royale d'enquête sur l'instruction publique au Manitoba, et il a rendu de précieux services à cet égard. Nous étions alors en guerre avec l'Allemagne. Il a déclaré qu'à la fin des hostilités, nous deviendrions les alliés de l'Allemagne pour opposer un front commun à la Russie. C'est ce qui est arrivé. Dans vingt ans, il est probable que nous serons alliés à la Russie dans une guerre contre la Chine. Si nous pouvions assigner tous nos savants à une étude de l'histoire du genre humain depuis ses origines, ils pourraient, je pense, à l'aide de machines électroniques, nous dire la date de la prochaine guerre. A mon avis, c'est le propre de la nature humaine. C'est un peu comme les lemmings qui, à intervalles réguliers, vont se jeter à la mer, poussés par nous ne savons quelle force. Il me semble que la nature humaine est presque identique et que la guerre viendra. On dit que la guerre est impensable; je crois qu'elle est possible et que nous devrions nous y préparer.

[M. Régnier.]

On comprend comme c'est en vain que le sang a coulé dans le passé quand on pense que la nation que nous avons bombardée et dont nous avons tué les fils par milliers est aujourd'hui notre meilleure amie et que l'autre nation que nous avons aidée à se défendre est devenue notre mortel ennemi. Combien a été vaine notre participation à un tel carnage quand nous pensons que le motif même de notre participation était la défense de la Pologne et que l'une des premières dispositions du traité de paix prévoyait l'asservissement de la Pologne. Qu'ils étaient puérils les chefs du monde qui ont fait la paix, la paix qui divisait la ville de Berlin, une moitié libre et l'autre moitié esclave. La guerre engendre la guerre. Nous avons gagné la guerre, mais nous avons perdu la paix.

L'esprit de guerre est une maladie de l'esprit et du cœur qui vient du manque d'amour de Dieu et de l'abandon des principes chrétiens. L'histoire nous apprend que les amis d'aujourd'hui sont les ennemis de demain et que nos objectifs d'aujourd'hui se modifieront demain et changeront peut-être du tout au tout. Il ne faut jamais être l'agresseur, quelle que soit la provocation. Le fait de perdre son prestige ou comme les Orientaux disent perdre la face ne doit jamais être un motif suffisant pour faire la guerre. Si une guerre se déclenchait à propos de Berlin, Berlin serait détruite de sorte que le but n'existerait plus. Si nous faisions la guerre, quoi que nous fassions, l'Histoire prouverait que nous n'avons pas su régler la question de Berlin.

Qu'on n'aille pas croire que je m'oppose aux préparatifs de guerre car le vieil adage des Romains *si vis pacem, para bellum* est encore vrai. Nous devons préparer notre défense, je le sais. A ce propos, je me souviens de ce qu'on disait au Canada, le 31 août 1945, à savoir, qu'il y avait deux fronts à défendre, le front militaire et le front national. Nous avons bien rempli notre tâche pour ce qui est du front militaire mais ce n'est que maintenant que nous faisons œuvre utile sur le front national. J'ai coupé une partie de mon discours qui était sévère pour le parti libéral. Quand je suis arrivé à la Chambre en 1958, j'ai questionné le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors qui m'a déclaré que le parti libéral avait fait des préparatifs en prévision d'un million de blessés; mais le parti n'avait rien fait pour prévenir ces pertes. Ou bien il voulait justifier la dépense en ne pourvoyant pas aux moyens d'éviter les pertes, ou bien il voulait aider certaines de ses relations d'affaires en achetant beaucoup de matériaux. Du moins cela indiquait qu'il fallait s'attendre à la possibilité d'un million de pertes. J'estime qu'on ne peut aucunement les excuser de n'avoir rien fait dans le domaine de la défense passive. Je tiens à dire que je suis extrêmement heureux du communiqué selon lequel nous formerons 100,000 hommes par groupes de 25,000. Je crois que c'est un bon départ. Je réserve mes observations jusqu'à ce que j'aie obtenu tous les détails de ce programme. J'ai ici le numéro d'août d'un magazine qui s'appelle *Pageant*. On y trouve un article intitulé «La défense passive russe». Khrouchtchev qui a lancé le programme lui-même a mis cinq ans pour l'organiser depuis le moment où il a pris le pouvoir en 1955, à l'époque où on nous disait qu'il était temps d'agir. Je crois que l'organisme de défense passive russe était complètement sur pieds en 1960. Au lieu de faire des commentaires, je lirai cet article au complet. Il est à la page 6, c'est un article de Henry Jordan:

Nous avons raté notre programme et nous avons adopté une attitude fataliste. Les soviets, toutefois, ont donné à tous leurs concitoyens des années de formation intensive. Devrions-nous les imiter? Voici le premier reportage complet sur le plan de survivance russe, au sujet duquel on ne sait pas grand chose.

Savez-vous de quoi se composent les retombées? Pourquoi elles se répandent? Comment mesurer la période de délai à la suite de l'explosion d'une bombe atomique—c'est-à-dire la période où on peut encore rester à l'extérieur sans danger?

Savez-vous quel genre de vêtement va vous protéger complètement contre la radiation résiduelle? Ou comment supprimer facilement toute radioactivité dangereuse de vos ustensiles de cuisine?

Si vous êtes incapables de répondre à de telles questions, ainsi qu'à d'autres semblables, vous constituez un risque réel à l'âge nucléaire. Mais, comme vous ne l'ignorez pas sans doute, vous faites partie d'une vaste compagnie, généralement excellente: c'est-à-dire peut-être 98 p. 100 de nous tous dans les 50 Etats.

Peut-être ne songez-vous pas à connaître les réponses à ces questions d'une telle importance vitale pour vous. Comme la plupart des Américains, peut-être considérez-vous toute défense passive comme un exercice futile et sans espoir. Divers philosophes, hommes d'État et certains savants nous ont dit qu'une guerre nucléaire mettrait fin à notre civilisation, sinon à la vie elle-même transformant ce monde où nous vivons en une boule de cendres toxiques,—monument cosmique à la folie de l'homme,—quelles que soient nos précautions ou nos préparations.

Peut-être en est-il ainsi. Mais vous pourrez être étonnés d'apprendre qu'à quelques milliers de milles, en Union soviétique, chaque travailleur d'usine, chaque étudiant d'école secondaire, chaque conducteur de métro, chaque directeur d'usine et chaque ménagère est capable de répondre aux questions ci-dessus, par réflexe automatique,—et à beaucoup d'autres.

Comme nos préposés aux renseignements le savent trop bien, tous les citoyens soviétiques de 16 à 60 ans,—soit plus de 135 millions d'habitants.—comptent déjà six ans de la plus stricte formation en matière de défense passive. En n'exceptant que les alités et les malades mentaux, tous furent requis de suivre des cours et de subir des exercices pratiques pour apprendre, en théorie comme en pratique, comment survivre à l'âge des champignons de feu et de la retombée radioactive.

Les dirigeants du Kremlin espèrent évidemment que la confusion continuera de régner dans l'intérêt que nous portons à la défense passive et que la plupart d'entre nous croiront toujours, malgré toutes les exhortations du gouvernement, que nous ne pouvons survivre à la guerre nucléaire. Le premier ministre soviétique a lui-même maintes fois formulé des prédictions pessimistes, selon lesquelles la guerre où l'on emploierait des bombes H propulsées par des fusées n'aurait ni vainqueur, ni vaincu et mènerait à la destruction totale.

Mais il y a des spécialistes qui nous avertissent que Khrouchtchev n'est pas plus sincère que le triste entrepreneur de pompes funèbres, Henry L. Mancken qui «organiserait des funérailles à $900». Il ne mobiliserait pas chaque homme, femme et adolescent pour un entraînement paramilitaire tous les douze ou dix-huit mois, ne dépenserait pas les fonds, l'effectif humain et le matériel si nécessaires ailleurs pour construire des abris antinucléaires, des masques antiretombée, ou de l'équipement de décontamination, à moins de considérer cette guerre «inconcevable» comme étant, après tout, possible, et d'estimer qu'on pourrait prendre certaines mesures pour atténuer les pertes qu'elle entraînerait.

Quelle est la nature exacte des préparatifs de défense passive des Soviétiques? Peut-elle nous apprendre quelque chose? Devrions-nous prendre des mesures analogues?

Au cours des pages suivante, *Pageant* expose, pour la première fois d'une façon complète, au public américain, la défense passive en Union soviétique. Ses renseignements proviennent de nombreuses sources—manuels secrets d'entraînement rédigés par les Soviétiques, périodiques militaires, rapports du service de renseignements militaires et entrevue avec des réfugiés de l'URSS.

Ce qui en résulte, c'est le tableau d'une nation systématiquement préparée pour l'horreur ultime de la guerre nucléaire. Cet exposé peut faire sursauter bon nombre d'Américains, qui poursuivent leurs affaires courantes dans un état d'esprit normal. Les renseignements qu'il contient sont indispensables pour comprendre la lutte politique élémentaire qui se livre de notre temps.

Il n'y a probablement rien de plus caractéristique de l'organisation de la défense passive soviétique que le fait que tous les aspects de son activité sont classés «secrets de défense». (Les initiales DOSAAF signifient *Dobrovolnoe Obshchestvo Sodeistviia Armii Aviatsii i Flotu*, soit «Société bénévole pour l'assistance à l'Armée, à l'Aviation et à la Marine».) La DOSAAF se trouvait, comme il convenait, sous l'emprise de la police secrète soviétique jusqu'en 1958, date à laquelle un remaniement de l'organisation l'a fait relever du ministère des Affaires intérieures. Mais les spécialistes des affaires soviétiques nous signalent que ce déplacement n'a rien modifié. Quatre-vingt-quinze pour cent du travail de ce ministère ont trait à divers aspects de l'activité de la police secrète.

Certains observateurs bien renseignés estiment qu'il y a deux principales raisons pour entourer la défense civile des Russes d'un pareil secret. D'abord, les dirigeants soviétiques ne veulent pas alarmer d'autres pays et les inciter ainsi à établir un programme de survivance analogue. Deuxièmement, ils ne veulent pas qu'on se dise que la campagne de préparatifs soviétiques peut constituer un programme de guerre, et non de paix.

Cependant, c'est Khrouchtchev lui-même qui, il y a quelques années, a violé cette règle du secret. Il s'est ensuite vanté à un journaliste allemand de la force formidable de l'Union soviétique, disant que ses fusées détruiraient tous ses ennemis sans qu'il en coûte beaucoup aux Russes, qui étaient à l'abri des horreurs nucléaires grâce au plus vaste programme de défense civile au monde.

«Après avoir assumé le pouvoir, j'ai porté les effectifs des forces permanentes de la défense passive à 22 millions de travailleurs, la plupart étant des militaires démobilisés,» a déclaré Khrouchtchev. Et ce chiffre n'était pas improbable, étant donné qu'au cours de la seconde guerre mondiale, le noyau de la DOSAAF, recruté parmi une population bien plus faible, comptait 25 millions de membres.

La réorganisation de la DOSAAF dont Khrouchtchev a parlé remonte à 1955, lorsqu'il a succédé à Georgi Malenkov comme chef de l'État soviétique. Nul doute qu'une guerre thermonucléaire serait coûteuse, a dit Khrouchtchev. Mais si l'on est bien préparé sur le front de la défense passive, les pertes de la Russie pourraient être réduites au minimum, alors que le monde occidental, trop confiant, serait effectivement détruit.

Par conséquent, la défense passive venait au premier rang des nouveaux projets de Khrouchtchev. Il a ordonné une «attaque massive» immédiate—expression populaire des Soviétiques qui équivaut à un programme à l'emporte-pièce. Quelques semaines à peine après son accession au pouvoir, des directives ont été données, et des adultes et des adolescents russes des deux sexes—d'après les rapports soviétiques, 83 p. 100 de la population—«se sont offerts volontairement» à suivre les cours de défense passive de la DOSAAF.

En même temps, on a publié des millions de brochures de formation. Ces brochures portaient sur les faits relatifs à une guerre nucléaire—les rayons gamma, «tempêtes thermiques», et tout ce qu'on pouvait apprendre de l'observation de la boule de feu et des nuages en champignon produits par l'explosion de la bombe H.

Les cours de formation de 1955, les premiers d'une série, duraient dix heures et portaient principalement sur la théorie. On les complétait par des exercices de décontamination et de premiers soins. Ces exercices avaient lieu durant les fins de semaine et les dimanches, leur nombre étant déterminé d'après les besoins locaux.

A la fin du cours, tous les étudiants devaient comparaître devant un jury et subir un examen sévère sur leur connaissance de la défense civile.

[M. Régnier.]

Lorsque les notes étaient faibles, l'élève devait retourner en classe pour approfondir son sujet. Des marques élevées méritaient aux étudiants des certificats de la DOSAAF, des insignes de cuivre et des promesses voilées d'avancement.

Quelles que soient les autres fins auxquelles aient pu servir les exercices de la DOSAAF, ils ont aidé à faire perdre à la guerre atomique un peu de son caractère effroyable. Le général Boris Olisov, commandant du corps de génie de l'Armée rouge, a formulé une observation révélatrice à ce sujet, de la façon détournée qui est habituelle au Kremlin:

«Les impérialistes occidentaux ne cessent d'amplifier le danger de la guerre nucléaire», a-t-il écrit dans l'*Étoile rouge*, journal de l'Armée soviétique. «Ils veulent ainsi effrayer ou intimider d'autres nations afin qu'elles se soumettent. Mais cela ne serait d'aucun bénéfice à l'Union soviétique. Sa population a perdu toute crainte d'une attaque nucléaire, grâce à une formation systématique dans toutes les phases de la défense passive.»

Ailleurs dans l'article, le général a donné une idée de ce que seraient les exercices futurs de la DOSAAF.

«Il est impossible de tout apprendre en matière de défense passive en une journée ou dans un seul cours. Pourtant, comme s'en rendent compte nos stagiaires, les bonnes vieilles règles demeurent encore d'actualité de nos jours. Le fait pour un homme de se blottir dans un fossé multiplie par dix ses chances de survivre à une explosion nucléaire. Le fossé est encore le meilleur ami de l'homme.» Qu'ont appris les millions d'étudiants de la DOSAAF? J'ai interviewé un ancien stagiaire qui s'est évadé vers l'Ouest. Tout d'abord, nous a-t-il révélé, on nous minimisait constamment les dangers de la guerre nucléaire, et souvent on allait loin en ce sens. S'il faut en croire les professeurs de la DOSAAF, les retombées ne sont littéralement que «des déchets»: la poussière et des débris. Lorsqu'une grosse bombe éclate, un violent courant d'air ascendant aspire des tonnes de terre, de roche et de métal liquéfiés et vaporisés jusqu'à des hauteurs de 100,000 pieds et plus. Ces débris sont «actifs»; ils sont très fortement radioactifs.

Les vapeurs et les gouttelettes se solidifient assez rapidement dans l'air froid et raréfié des couches supérieures de l'atmosphère et ensuite «retombent». Tandis qu'elles retombent comme des myriades d'atomes de poussière, le sol, même dans la région immédiate de l'explosion, est absolument libre de toute radioactivité.

C'est une ultime période de grâce durant laquelle il est encore sûr de quitter l'abri, de rassembler sa famille, de combattre les incendies, ou de donner et de recevoir des soins médicaux.

Selon la température et le vent, la période «morte» peut durer 50 minutes ou 8 heures. Puis, quand les premières retombées actionnent les compteurs Geiger, il faut gagner les abris.

«Un toit de carton peut suffire à sauver des vies», enseigne le manuel de la DOSAAF. «Mais, tout comme il faut empêcher la poussière radioactive d'entrer en contact avec la peau, ainsi faut-il l'empêcher de pénétrer dans les poumons. Le masque le meilleur marché équipé d'un filtre d'étoffe suffira tout à fait. Si l'on n'a pas de masque, il faut respirer à travers un mouchoir humide.

Dans une autre tentative en vue de dissiper la terreur qu'inspire la guerre nucléaire, les cours de la DOSAAF ont beaucoup souligné que la retombée était aussi périssable qu'un flocon de neige au soleil. Scientifiquement parlant, c'est tout à fait exact. Dix heures après l'éclatement d'une bombe, toute la radioactivité pouvant détruire la vie humaine perd les neuf dixièmes de sa force. Avant deux semaines, la vie peut progressivement

reprendre dans une ville atteinte, étant donné qu'alors la radiation ne sera plus que d'un dixième pour cent.

COURS AVANCÉ

En 1956, à la fin du bref été russe, la DOSAAF a de nouveau battu le rappel de tous les citoyens pour une seconde série de leçons de survivance. Les cours ont commencé sans délai. Cette fois-là, on mit l'accent sur les aspects pratiques, comme les tranchées Olisov.

Des millions de citoyens s'exerçaient à creuser des tranchées. On brûlait d'immenses amas de déchets pour pouvoir les éteindre, alors que les instructeurs chronométraient cette activité. Pour assouplir encore plus les élèves, on leur faisait faire, sans considérer leur état de santé, des marches de vingt milles, qu'on appelait des «exercices d'évacuation en cas de crise».

Les classes du soir s'occupaient des méthodes à appliquer. Comment empêcher les réserves de vivres et d'eau potable de se contaminer en milieu radioactif, par exemple, (en les isolant de la poussière). Comment débarrasser les ustensils de cuisine de la radioactivité nocive (en les lavant au savon et à l'eau). Comment se débarrasser soi-même de retombées «actives» (en se lavant et se relavant).

Dans le vaste hinterland de la Russie, les instructeurs de la DOSAAF mettaient l'accent sur les problèmes du sol, des granges et entrepôts.

En ce qui concerne les animaux, ils disaient aux étudiants de procéder, d'une façon générale, comme pour les humains. Il fallait les mettre à l'abri dès le début de la retombée. Si des matières radioactives leur touchent le pelage ou la peau, il faut les laver au savon et à l'eau. Si leurs yeux deviennent rouges—pour avoir regardé la boule de feu de la bombe—il faut les rincer avec la lotion spéciale que la DOSAAF a mise au point.

Et si la terre elle-même absorbe une dose du poison ionisant? Il faut alors attendre qu'une pluie ait abattu la poussière, puis labourer le sol pour enterrer les poussières actives. Il y a bien des chances qu'elles ne causent plus de dégâts. Chaque pluie fera pénétrer les débris actifs plus profondément dans la terre, alors qu'avec le temps la radioactivité s'affaiblira.

Le deuxième cours de formation de la DOSAAF traitait en outre d'armes qu'on n'avait pas mentionnées jusque-là le gaz délétère et la guerre bactériologique.

Les instructeurs donnaient des conférences sur les épidémies, la vermine, les poux infectés, la toxine botulique produite par des bacilles (si puissante qu'un seul dé de cette matière rendrait mortelle toute la réserve d'eau potable de la ville de New-York), et expliquaient à leurs étudiants comment découvrir les germes en employant un appareil de repérage biologique. Quant aux gaz délétères, ils s'en occupaient tout aussi méticuleusement, en expliquant comment agissaient les diverses sortes de gaz, comment il fallait les identifier, de quel moyen de protection on pouvait disposer, quels premiers soins on devait donner, et comment dégazifier un immeuble.

M. le président suppléant (M. McLennan): A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé.

M. Régnier: Monsieur le président, j'étais en train de citer un article. Il ne me faudrait que quelques minutes pour compléter la lecture de deux autres pages. Je me demande si je pourrais consigner l'article complet au hansard?

M. le président suppléant (M. McLennan): Le comité permet-il à l'honorable député de poursuivre.

Des voix: D'accord.

M. le président suppléant (M. McLennan): Le comité autorise-t-il l'honorable député à faire paraître l'article en question au hansard?

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas conforme à notre pratique que d'inscrire un article au hansard. Maintenant que j'ai fait mon intervention, je pense qu'on devrait permettre à l'honorable député d'en donner lecture. Mais le simple fait de faire imprimer un article dans le hansard est contraire à notre pratique. Lorsqu'il s'agit d'un tableau, c'est différent. Si nous commencions à permettre aux députés de faire imprimer des articles, certains pourraient faire paraître mes discours, et on pourrait s'y objecter.

M. Jones: Monsieur le président, je me demande si l'autre question a été réglée. Dois-je comprendre que l'honorable député de Saint-Boniface a demandé que l'article paraisse en appendice au hansard?

M. Régnier: On s'y est opposé. Je pense que l'honorable député d'Essex-Est a demandé qu'on me permette de terminer la lecture de l'article au lieu de le faire paraître en appendice au hansard.

L'hon. M. Martin: Je dis que le fait de permettre à un député de faire consigner une partie d'un discours ou d'un commentaire sans qu'il ait donné lecture du texte même serait contraire à notre pratique. Je n'ai jamais eu connaissance qu'on ait cherché à le faire. Dans le cas des tableaux, c'est différent. Maintenant que j'ai fait cette mise au point, je pense qu'on devrait permettre à l'honorable député de poursuivre la lecture de l'article.

M. Régnier: Je pense qu'on ne s'oppose pas...

L'hon. M. Martin: L'honorable député en donnera lecture au lieu de le déposer tout simplement.

M. Régnier: Je poursuis:

A la fin du second cours—un total de 22 heures de classe et beaucoup de travail sur place—le dernier examen était complété par de l'expérience pratique en vue de mettre l'accent sur les leçons qui avaient été apprises. On obligeait chaque élève du cours de formation à passer 30 minutes dans une pièce remplie de chloropicrine, gaz délétère utilisé au cours du premier conflit mondial et pouvant pénétrer les masques qui semblaient hermétiques.

LES ENFANTS AUSSI

Un troisième cours de la DOSAAF a commencé vers le milieu de l'année 1959 pour se prolonger jusqu'en 1960. Ce cours comportait 14 heures de classe ainsi qu'un nombre déterminé de fins de

semaines et de séances du dimanche. La variété des questions qu'on a posées aux élèves lors des derniers examens montre l'ampleur du programme. Voici quelques-unes de ces questions:

«Quels sont les effets de 25 unités Rœntgen de radiation sur des gens sans protection *a*) après une heure; *b*) après 12 heures?

«Comment doit-on s'y prendre pour mettre un masque respiratoire à un blessé en moins de 30 secondes?

«A quels moyens médicaux peut-on soi-même recourir en cas *a*) d'attaque atomique, *b*) d'attaque au moyen de gaz ou *c*) d'attaque bactériologique?»

Les élèves qui ont pu répondre à 80 questions de ce genre ont reçu un insigne où se lisait une inscription plutôt hermétique: «Étude en défense aérienne».

Les enfants ne sont pas oubliés par le programme de la DOSAAF. Ils doivent, eux aussi, subir une formation. Dès l'âge de six ans, on leur faisait assister à des cours où ils ont appris l'existence de rayons mortels qu'on ne peut ni voir ni sentir, d'insectes qui répandent des fléaux et de compteurs Geiger; on leur a appris comment attacher un masque contre le gaz et quoi faire lorsque *a*) l'un des parents ou *b*) les deux parents à la fois sont tués. Les enfants qui savaient bien leurs leçons recevaient des boutons de cuivre reluisants et portant l'inscription «Prêt pour la défense».

MATHÉMATIQUES CONCRÈTES

Il ne suffit pas d'avoir un bagage de connaissances pour pouvoir survivre à un conflit nucléaire. Les Russes savant fort bien qu'il faut être pourvu, en outre, d'abris solides, imperméables aux radiations.

Comme certains services d'information l'ont signalé, toute une cité administrative est en voie de construction depuis quelques années à sept milles de Moscou. On en précipite maintenant l'achèvement. Creusé à même le roc primitif, ce Kremlin aménagé pour faire face à une situation d'urgence est enfoui à 1,300 pieds au-dessous du niveau du sol. Il peut résister à un coup direct par une bombe à hydrogène d'une force de 20 mégatonnes, soit l'équivalent de 20 millions de livres de TNT. Les approvisionnements de nourriture, de combusitble et d'oxygène suffiront pour un siège de deux ans.

On met au point en ce moment des milliers de plus petits abris à travers le pays. Ces abris sont aménagés de façon à résister à tout sauf à une attaque directe. Il y a aussi les tunnels profonds de Moscou, de Kiev et de Léningrad, qui ont été aménagés il y a des années pour servir aussi bien d'abris contre les bombes que de moyens de transport. Une loi adoptée au cours des années 30 obligeait les gens à doter tout nouvel immeuble, y compris les petites maisons familiales, d'abris de béton armé contre les bombes.

On se fait manifestement des illusions d'ordre civique en prétendant que n'importe quel genre d'abri saura résister aux bombes H. Mais, au fond, les chefs du Kremlin sont aussi précis dans leurs calculs que des machines commerciales.

Voici en somme les calculs de survivance soviétiques: au cours d'une guerre, de 50 à 100 bombes nucléaires seront lâchées sur le sol russe. Là où elles frapperont, les abris seront démolis, toute vie disparaîtra.

Mais dans la périphérie immédiate de la zone frappée et au-delà, des milliers d'abris demeureront intacts et la population pourra survivre pourvu qu'elle se protège contre les retombées.

Évidemment, les Soviétiques ne sont pas les seuls à partager ce point de vue. Bon nombre de spécialistes américains et d'organismes qui, ces dernières années, ont fait des études sérieuses de l'état dans lequel se trouve la défense de ce pays sont du même avis. Parmi ces organismes, mentionnons les auteurs collectifs des rapports Rockefeller, Gaither, Johns Hopkins et celui de l'Académie nationale des sciences, qui ont demandé un programme immédiat et poussé de construction d'abris.

Mais pendant que nos «rapports» s'empoussiéraient et que nous ne faisions à peu près rien, les hommes prévoyants du Kremlin accéléraient la construction d'abris pour tous. A la fin de 1960, à ce que nous disent nos sources de renseignements, le programme était terminé. Un spécialiste américain a dit que c'était le programme d'abris le plus étendu du monde.

Et maintenant que chaque ville et agglomération russe a son abri, au début du printemps de 1961, la DOSAAF a mis en marche un programme de formation encore plus poussé qu'on a appelé «exercices de gestion des abris».

L'abri soviétique type de grande ville, qui peut abriter 2,000 personnes, est une masse d'acier et de béton enfouie à une grande profondeur. Il est muni de porte d'acier capable de résister aux explosions, de tunnels de sortie d'urgence, d'appareils de filtration d'air; il a son propre système d'eau et d'énergie électrique, des dispositifs de détection des radiations, des gaz et des microbes, et assez d'aliments et d'oxygène comprimé pour deux semaines, soit le temps nécessaire pour que la radioactivité tombe à des niveaux tolérables.

Ces abris sont conçus pour résister à l'impact d'une bombe nucléaire qui éclaterait à quelques pâtés de maisons de là. Les abris aménagés dans des endroits peu susceptibles d'être directement attaqués offrent une protection proportionnellement moins élaborée. Dans les régions rurales, où les retombées seules sont à craindre, les abris ne sont guère plus que des tranchées dont l'intérieur est recouvert de bois et le tout, recouvert de tôle ou de déchets de bois.

«Deux pieds de terre étendue sur ce toit, disent à leurs élèves les instructeurs de la DOSAAF, pourront filtrer 99 p. 100 de la radiation des retombées.»

Un aspect corollaire de l'exercice actuel sont les «exercices d'évacuation», où l'on constate un revirement intéressant de la politique soviétique.

Depuis de nombreuses années, des règlements inflexibles exigeaient, à quelques exceptions près, que la population des villes reste sur place en cas de guerre.

Mais en vertu des règlements édictés récemment, seul le personnel essentiel reste sur place. La grande majorité—peut-être à cause de l'amélioration des transports—sera évacuée, tout d'abord dans des zones de rassemblement, à 25 ou 50 milles en dehors des limites de la ville, puis vers les vastes régions reculées de la Russie, le long de routes où sont aménagés, ici et là, des relais à l'abri des retombées.

Dans une guerre nucléaire, qu'il y ait des abris ou non, le nombre des morts en Russie serait très élevé. On connaît les chiffres estimatifs du nombre probable des victimes. L'année dernière, un attaché militaire soviétique, portant un toast au cours d'un dîner diplomatique à Paris, a laissé échapper ce qu'il a dit être l'estimation de l'armée rouge: deux millions de morts.

«Une affaire de rien, a-t-il ajouté; durant la seconde Grande Guerre, nous en avons perdu vingt-cinq millions.»

Les calculs officieux qu'ont effectués les Américains concernant les pertes soviétiques, en se fondant sur le nombre probable de cibles et de bombes en cause, se rapprochent singulièrement du chiffre de 2 millions donné par le loquace représentant soviétique.

Mais à combien s'élèveraient les pertes américaines? D'après l'état actuel de nos préparatifs de défense passive, si la guerre se déclarait demain,

[M. Régnier.]

nos pertes se chiffreraient par 62 millions de morts et 24 millions de blessés.

La statistique de ce carnage représente le résultat de calculs effectués en toute objectivité par certains de nos plus grands spécialistes. Au cours de l'été de 1959, ces prévisions à vous figer le sang ont été présentées aux séances d'un comité du Congrès convoquées par le représentant Chet Holifield, de Californie.

La réaction officielle a été un silence qui équivalait, au dire de certains observateurs, à accepter ces calculs et à reconnaître tacitement que la moitié de la population serait mutilée ou anéantie dans toute guerre atomique future.

L'attitude officielle des Soviétiques pourrait se résumer ainsi qu'il suit: une population avertie et formée comme il se doit, qui sait prévoir les bons comme les mauvais côtés d'un désastre, ne se livrera vraisemblablement pas à l'hystérie ni à de sinistres pensées de défaitisme, ou de capitulation, ni même à une résignation pure et simple à son sort.

Khrouchtchev devait avoir cette pensée à l'esprit lorsqu'il a déclaré avec un cynisme brutal il y a quelques années: une guerre nucléaire va affoler complètement la population capitaliste. Seuls les habitants des pays communistes vont pouvoir tenir le coup. Ils savent à quoi s'attendre et y sont pleinement préparés.» Pour nous préparer, nous avons, au sein de l'OCDM—*Office of Civil Defence Mobilization*—notre propre *DOSAAF* dont le directeur est Frank B. Ellis et qui relève du cabinet du Président.

Contrairement à la DOSAAF, l'OCDM a été accusé dès le début d'être dans un état d'activité suspendue. Les critiques ont prétendu qu'il a dormi pendant les crises successives de la guerre froide et que même la boule de feu qui, en illuminant le ciel de la Sibérie le 12 août 1953, a marqué la naissance de la bombe à hydrogène soviétique, n'a pas réussi à le tirer de sa torpeur.

Il va sans dire que cet état de choses va de pair avec la léthargie du peuple américain. Presque toutes les tentatives en vue de l'amener à appuyer un système de défense passive, ont abouti à un échec. Une partie des difficultés provient de ce que des fonctionnaires ont admis en public comme en particulier que notre programme de défense laisse à désirer.

Le directeur de l'OCDM, M. Ellis, a déclaré pas plus tard qu'en avril, que le programme américain de défense passive est «absolument insuffisant». Il a exigé que le programme ait une envergure presque trois fois plus grande que celle qu'il a et, pour bien montrer jusqu'à quel point il était sérieux, il a menacé de démissionner si les crédits nécessaires à cette expansion ne lui étaient pas accordés. Le directeur du budget et l'adjoint spécial du Président en matière de sécurité nationale lui ont fait échec en soutenant que d'autres entreprises de l'État ont priorité quant aux crédits.

Le Kremlin, d'autre part, n'oublie pas un instant les conditions dans lesquelles nous vivons et il continue à mettre en pratique de vastes et coûteux programmes de défense. Les Russes semblent s'être tenus le raisonnement que la bombe est ici pour de bon, qu'il nous faut vivre et, si possible, survivre malgré elle.

La DOSAAF garantit à ses étudiants qu'ils pourront en un tour de main remettre d'aplomb une ville radio-active. Des équipes munies de lances d'arrosage nettoieront les rues, les toits et les murs des maisons de toute radio-activité. Puisque les retombées ne sont que de la poussière rendue radio-active, décontaminer un logement n'est pas plus difficile qu'un bon ménage du printemps. On dit aux citoyens soviétiques de faire ce travail vêtus de vêtements bien fermés, de gants et d'un masque.

M. le président suppléant (M. McLennan): A l'ordre! Je me demande si l'honorable député peut nous dire s'il en a encore beaucoup à lire?

M. Régnier: Trois ou quatre petits paragraphes. Je regrette d'ennuyer ainsi le comité, mais je crois qu'il faut beaucoup parler de la défense passive.

Une fois le travail terminé, la DOSAAF, qui connaît son affaire, lave les vêtements dans une buanderie de décontamination pour leur enlever leur radio-activité.

Est-ce de la propagande pour Ivan? Est-ce aussi simple et inoffensif?

Certes non. La DOSAAF glisse sur les difficultés, mais c'est la coutume dans les textes patriotiques. Il reste toutefois indéniable que le calme avec lequel la DOSAAF envisage les retombées est partagé par bien des techniciens américains et anglais.

Dans certains cas, l'accord tient du mot à mot. Certaines publications officielles de la DOSAAF sont tout simplement des versions plagiées de travaux occidentaux.

Les œuvres de M. Willard F. Libby, prix Nobel, ancien membre de la Commission de l'énergie atomique des États-Unis et prolifique écrivain sur l'atome, ont été maintes et maintes fois plagiées par les Russes.

Loin d'être un ami des Soviétiques et collaborateur malgré lui de la DOSAAF, M. Libby partage néanmoins les vues de cet organisme sur les retombées. A maintes et maintes reprises, il a répété dans des revues scientifiques et devant des comités du Congrès que certaines déclarations sur les retombées sont grossièrement exagérées.

De 1945 à 1958, on a fait éclater plus de 160 bombes, atomiques ou à l'hydrogène, dont certaines parmi les plus puissantes et les plus «sales». Pourtant, ainsi que le Dr Lloyd W. Law, de l'Institut national du cancer, l'a déclaré devant un comité du Congrès, les retombées provenant de ces expériences «ne sont pas plus susceptibles de causer le cancer que deux cigarettes par année».

A l'intention de ceux qui portent des montres à cadrans lumineux, le Dr Libby a établi une comparaison intéressante: La radiation provenant d'une telle montre s'établit à 40 unités par année, comparativement à une unité causée par les explosions thermonucléaires au cours d'une année normale d'expériences.

C'est la fin de ce long article et je remercie la Chambre de sa patience. Je n'ai pas fait le tiers de mon discours, mais comme je puis prendre la parole deux fois, je vais m'arrêter et recommencerai après un autre député. La Russie a mis cinq ans pour mettre au point son programme de défense passive. Je félicite le gouvernement d'avoir lancé ce qu'on peut appeler un programme massif de défense passive, mais je pense qu'un programme accéléré prendra cinq ans au moins.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je ne veux pas me montrer trop critique à l'égard du député. En fait, je le félicite d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce qui se fait dans les autres pays dans le domaine très important de la défense passive. Il est important que nous en soyons au courant, mais j'estime que le comité s'est montré très indulgent et j'espère que d'autres députés ne

s'inspireront pas du précédent pour donner lecture de très longs extraits de publications. Si on en prenait l'habitude, le hansard serait rempli périodiquement d'articles de provenance étrangère à la Chambre. Quand le député s'est mis à citer des passages, je ne me suis pas rendu compte que ce serait si long; j'espère qu'en reprenant la parole, il ne continuera pas à lire le document qu'il a signalé au comité. Je pensais qu'il attirerait notre attention sur la matière et la résumerait. J'espère qu'on ne considérera pas cet incident comme un précédent pour s'autoriser à lire de longs articles publiés en dehors de la Chambre. Ce serait contraire au Règlement et introduirait une façon de faire qui existe peut-être ailleurs, mais ne concorde pas avec notre système parlementaire.

(Le crédit est adopté.)

79. Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens desdites commissions, $224,810.

L'hon. M. Martin: L'autre jour, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas parlé du Laos. Étant donné la grande importance que revêt la situation du Laos dans le concert des problèmes internationaux qui se posent à nous et vu que le Canada fait partie de la commission internationale du contrôle de la trêve au Laos, commission qui a été recréée, je pense que le comité s'attendra à une déclaration du ministre sur la situation agitée qui règne dans ce petit pays.

La dernière fois que le ministre en a parlé, avant l'ajournement, il était sur le point de partir pour la conférence de Genève. Depuis, la conférence s'est réunie à plusieurs reprises et à en juger par ce qui en a transpiré, elle n'a marqué aucun progrès effectif. Le ministre a adopté l'attitude qu'il fallait au sujet de l'envoi à la commission de l'équipement essentiel à l'exécution de la tâche qu'elle s'est vu confier. Le Canada est membre de cette commission. Nous aimerions que le ministre nous apprenne si la commission a reçu l'aide et l'équipement nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions.

La question principale de savoir si on a pu établir un cesser-le-feu authentique est toute autre chose; le comité doit s'attendre a recevoir un rapport là-dessus également. Ensuite, il y a la question encore plus importante de la conférence destinée à atteindre le but qu'envisagent les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres pays, c'est-à-dire l'établissement d'un gouvernement vraiment indépendant et neutre. Il ne semble pas qu'on ait beaucoup avancé de ce côté. J'ai remarqué l'autre jour que le premier ministre adjoint de la Chine communiste, ou peut-être était-ce Chou En-lai lui-même, a semblé laisser entendre qu'il était ridicule de supposer qu'un gouvernement vraiment neutre et indépendant pourrait prendre le pouvoir au Laos. Il a affirmé plutôt, qu'il y aurait un gouvernement selon les aspirations du peuple et que, par conséquent, ce serait un gouvernement formé d'éléments qui n'appuieraient pas l'Ouest, un gouvernement qui n'adopterait pas une véritable politique de neutralité, mais serait plus rapproché du bloc communiste que n'importe quel autre.

De toute façon, cette conférence ne me rassure guère, pour ma part, sur ses résultats; je voudrais bien toutefois que la situation soit autre. Le problème du Laos nous préoccupe depuis quelque temps. Il s'est certes aggravé depuis les huit derniers mois, bien que depuis l'accord de Genève de 1954 il ait inquiété vivement non seulement les États-Unis mais tous les pays pacifiques. On souhaiterait que l'Ouest eût manifesté autant de prévoyance que de sagesse rétrospective, car l'état de choses qu'on exhortait les États-Unis à accepter en 1956 est précisément ce qu'ils souhaiteraient voir régner maintenant. Il est regrettable que cette attitude n'ait pu être adoptée plus tôt. Dans ce cas particulier, il n'est que juste de dire que des instances vigoureuses ont été formulées par les pays de l'Ouest, y compris le Canada, quant à l'initiative la plus sage à prendre à l'égard du Laos.

Il ne faut pas oublier que, tout comme Berlin nous préoccupe en ce moment, une fois ce problème résolu, nous pourrions bien voir se manifester une situation turbulente et critique, sous une nouvelle forme, au Laos. Maintenant que nous avons l'occasion de passer en revue ce qui se fait à la conférence de Genève, il serait bon pour nous de prévoir, de toutes les manières possibles, quelque arrangement qui puisse éviter le genre de situation qui pourrait se produire par la suite, c'est-à-dire une nouvelle crise que le monde communiste ne manquerait pas d'exploiter. Nous connaissons l'infiltration qui se produit depuis le Nord-Vietnam, sous la direction de Ho Chi-Minh, ainsi que le genre d'obstruction à laquelle se livre une autre cellule communiste d'Asie.

C'est une situation dans laquelle nous avons un intérêt en tant qu'une des nations; cette situation engage notre intérêt propre, puisque nous faisons partie de la commission internationale de la trêve. Comme les autres membres du comité, je serais reconnaissant au ministre de nous faire un exposé à jour de ce qui se passe à Genève. Qu'en est-il de l'accomplissement de notre rôle en tant que membre de la commission et du mandat qui nous incombe?

L'hon. M. Green: Monsieur le président, en ce qui concerne le Laos, la situation n'est pas aussi mauvaise que l'a indiqué l'honorable député d'Essex-Est, bien qu'il serait absurde de vouloir deviner ce qui va se produire. Par exemple, la mousson tire à sa fin, et il peut s'ensuivre un accroissement de l'activité militaire. La présence de la commission de surveillance de la trève, dont la Pologne et le Canada font partie sous la présidence de l'Inde, a beaucoup aidé à restreindre le conflit dans ce malheureux pays.

Il faut dire toutefois que la commission n'a pas encore reçu tout le matériel qu'il lui faut. Elle a reçu des offres; entre autres, le gouvernement royal lui en a fait une récemment, et, à ce point de vue, les choses ne sont pas aussi mal en point qu'il y a quelques semaines. Cependant, les communistes souhaitent, je crois, que la commission ait le moins de pouvoir et d'efficacité possible. Dans l'ensemble, par contre, nous sommes d'avis que la commission devrait disposer des instruments nécessaires à l'accomplissement de la tâche qui lui incombe. La Commission n'a pas été capable de se rendre à aucun endroit où une lutte a pu effectivement se dérouler, ou qui constituerait un point dangereux. Cependant, les représentants des trois parties au Laos se réunissent très régulièrement. Parfois, la commission est admise aux séances; parfois, elle ne l'est pas.

Toutes les parties semblent user de beaucoup de patience. L'honorable député, d'après son expérience en Orient, reconnaîtra qu'il est inutile de chercher à se hâter dans cette région du monde. La patience est une des principales conditions pour s'accorder.

J'ai la plus haute admiration pour la façon dont les Canadiens qui sont membres de cette commission se sont comportés au Laos. Nous y comptons environ 26 officiers et hommes de troupe du ministère de la Défense nationale et huit ou dix membres du ministère des Affaires extérieures, sous la direction de M. Mayrand, notre ambassadeur en Italie. Je suis très heureux de la tâche qu'ils ont accomplie dans les conditions les plus difficiles. Le Canada fait un apport magnifique dans cette région du monde.

Entre-temps, à Genève, la conférence des 14 nations est à rédiger une déclaration de neutralité pour le Laos et un pacte qui assurera la surveillance appropriée. Par exemple, il y sera question d'empêcher l'entrée au pays de troupes extérieures de combat, l'importation d'armes et autres choses du genre. On en est presque venu à une entente sur une déclaration de neutralité et l'on travaille maintenant à l'autre document qui sera plus long et qui sera beaucoup plus difficile à mener à terme.

L'honorable député ne devrait pas croire que les choses n'avancent pas. Pour ma part, je n'aimerais pas beaucoup participer personnellement à toutes ces discussions à Genève, parce que les réunions ont été très nombreuses et les déceptions n'ont certes pas manqué. Mais M. Cester Ronning, notre haut commissaire dans l'Inde, M. Paul Bridle, notre ambassadeur en Turquie, et le brigadier Leech, du ministère de la Défense nationale, y ont travaillé sans répit d'une journée à l'autre, d'une semaine à l'autre, et l'on y a fait beaucoup de progrès.

J'espère bien que la conférence des 14 nations pourra en venir à une entente à propos du Laos d'ici quelques semaines. Je ne saurais garantir ce résultat, parce que tout pourrait s'effrondrer. Mais il y a bien lieu d'espérer qu'on en arrivera à un règlement. Dans ce cas, ce sera le premier domaine dans lequel on aura réussi à faire quelque chose d'appréciable depuis bien des mois.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le ministre est rempli d'optimisme sur la conclusion éventuelle de la conférence qui se tient actuellement à Genève. Je ne veux pas en dire bien davantage sur la situation au Laos sauf que, à mon avis, l'optimisme du ministre, si compréhensible qu'il soit, n'est quand même pas une évaluation réaliste de la situation dans cette région.

Évidemment, le ministre est dans une meilleure situation que moi. Il est au courant des derniers échanges et de la nature de toutes les discussions qui se tiennent à Genève. Mais il me semble que nous devrions voir bien en face ce qui se passe dans toute l'Indochine. Encore qu'on puisse faire une déclaration d'entente sur le genre de neutralité qui règnera relativement au gouvernement du Laos, je serais bien surpris, à en juger par ce qui s'est passé là et d'après les infiltrations dans le Nord-Vietnam et à travers la frontière entre la Chine et la Birmanie, si nous pouvons conclure que nous avons des garanties qui nous permettraient de nous convaincre que l'engagement solennel, donné par ceux qui sont nos adversaires en raison de leur idéologie, serait respecté. Mais seul le temps nous permettra d'en juger.

La situation au Laos n'est pas tout à fait étrangère à ce qui se passe dans le Sud-Vietnam. Je crois comprendre que la commission de la trève continue de fonctionner au Cambodge. Peut-être le maintien de la commission internationale de la trève n'occasionne-t-il pas de dépenses élevées, mais il faudrait néanmoins qu'on le justifie. Je ne dis pas que l'on doive discontinuer le travail de la commission, mais nous ne devrions pas oublier les mauvais présages de l'ancien chef

du gouvernement cambodgien, le prince Sihanouk, qui a démissionné depuis lors, si je ne m'abuse, répétant un geste qu'il a posé à d'autres occasions. Il craignait les résultats éventuels des pourparlers qui se sont déroulés à Genève, et cela nous montre que le Cambodge est un théâtre qui pourrait bien nous causer de plus en plus d'ennuis à l'avenir.

J'espère qu'on réussira à éviter cet état de choses. Mais, dans notre relevé des événements internationaux, il semble très opportun de pressentir au moins les dangers qui planent dans ce secteur, non seulement à cause des répercussions sur le Cambodge, le Laos, et le Nord-Vietnam, mais à cause des conséquences ultimes dans le Sud-est asiatique.

On peut fort bien prévoir ce qui se produirait si, par voie d'attrition, le Laos était emporté. Ce pourrait être ensuite le tour du Cambodge et la défense que le Sud-Vietnam pourrait opposer aux forces de Ho Chi-Min serait de plus en plus difficile. Les répercussions se feraient ensuite sentir sur la Thaïlande et, en dernier lieu, sur d'autres pays de l'Asie, comme l'Inde. Ces éléments s'intègrent tous au processus dont nous devons inévitablement tenir compte dans le monde où nous évoluons aujourd'hui. Le ministre aurait-il quelques observations à faire au sujet de la commission de la trêve, notamment en ce qui a trait au Nord-Vietnam?

Le gouvernement américain a, semble-t-il, réussi à satisfaire le président Diem au sujet de l'augmentation éventuelle de l'assistance qu'il accorde sous diverses formes à ce pays. Quels seront les effets de cette assistance accrue sur les obligations futures de la commission internationale de la trêve? Prévoit-on que la commission de la trêve sera appelée à cesser de fonctionner sous peu dans ce pays? Ce n'est pas ce que je préconise. Je ne fais que demander des renseignements. Je pose la question parce que j'estime, comme le ministre d'ailleurs, j'en suis sûr, que c'est là une des régions où nous pouvons nous attendre à voir accroître nos responsabilités et nos inquiétudes.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, je crois que le député d'Essex-Est se montre par trop pessimiste.

L'hon. M. Martin: Réaliste plutôt.

L'hon. M. Green: Il parle de la chute du Sud-Vietnam, du Cambodge, du Laos, de la Thaïlande, de la Birmanie et de l'Inde. Cela pourrait arriver. Je ne puis donner aucune assurance du contraire. Mais si j'étais ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique, je pourrais donner, je pense, une liste beaucoup plus longue de pays où la Russie ne réussit pas trop bien et qui lui occasionnent bien des soucis.

[L'hon. M. Martin.]

A mon sens, le monde occidental éprouve un sentiment d'infériorité exagéré à l'égard des Russes. On s'imagine qu'ils nous dament toujours le pion et que nous sommes toujours les perdants. Rien n'est plus loin de la vérité. Les Soviets commettent un grand nombre d'erreurs stupides. Ils ont commis une très grave bévue la semaine dernière en reprenant les essais nucléaires. Ce n'est qu'un exemple qui démontre combien ils peuvent être stupides. Ils font des erreurs dans le Sud-Est asiatique comme n'importe où ailleurs. Nous aussi, nous avons fait des erreurs dans le Sud-Est asiatique. Cependant, il reste qu'au Laos, où la situation était extrêmement grave au point de vue militaire en mai dernier, lorsque la convention s'est réunie pour la première fois à Genève, les choses se sont de beaucoup améliorées. Il est possible que les trois partis, au Laos, puissent s'entendre pour constituer un gouvernement. Ce ne sera peut-être pas—la chose est d'ailleurs certaine—le genre de gouvernement que l'Ouest souhaiterait. Mais ce sera probablement le gouvernement que les Laotiens désirent et tout bien considéré, c'est ce qui compte. C'est de cette façon que nous devons considérer les problèmes qui se posent dans d'autres pays.

L'hon. M. Martin: Je suis d'accord là-dessus.

L'hon. M. Green: Pour ce qui est du prince Sihanouk, le député d'Essex-Est déclare: «Lorsque nous obtiendrons un gouvernement, ce sera un gouvernement pro-communiste, et cela est terrible. Nous allons tout bonnement tout perdre.» Tâchons d'être un peu plus optimistes que cela. Nous allons avoir à faire face à des tensions de ce genre non pas seulement pendant une journée ou pendant une semaine, mais peut-être pendant dix ans, pendant quinze ans ou pendant vingt ans, et je suis d'avis que nous devons faire montre d'un peu plus d'optimisme.

Le député a parlé du Cambodge. Je crois que le chef de cet État n'a résigné que ses fonctions de premier ministre et qu'il est encore chef d'État. Je veux parler du prince Sihanouk qui est un dirigeant remarquable. C'est à lui qu'on doit en grande partie la tenue de la conférene de Genève. Il y est allé et a prononcé un discours digne d'un grand chef d'État à la séance d'ouverture. Si les choses finissent par se régler au Laos, ce sera grâce, en partie du moins, à la direction qu'il a donnée. Nous avons au Cambodge une commission dont le personnel est réduit. Je ne sache pas qu'elle soit nécessaire, mais le prince Sihanouk a demandé que ses membres y demeurent. Ils contribuent dans une large mesure à maintenir l'ordre dans ce pays et à empêcher les communistes ou le parti occidental d'intervenir. C'est pour cela

que le prince Sihanouk souhaite leur présence. Il est extrêmement sympathique au Canada. Nous avons fait un apport magnifique dans ce pays et nous avons l'intention d'y laisser nos représentants aussi longtemps que la situation actuelle se maintiendra.

Au Vietnam, la commission s'occupe du Nord-Vietnam et du Sud-Vietnam. Ses membres vont rendre visite aux communistes de temps à autre, puis ils reviennent à Saïgon. Cette commission nous cause bien des ennuis. Le représentant polonais et le représentant canadien ne sont pas toujours d'accord. Parfois, le représentant indien nous donne raison et parfois, il donne raison aux Polonais. La situation est devenue difficile bien des fois, mais nous réussissons à nous tirer d'affaire et le Sud-Vietnam n'est pas tombé. Je crois que le gouvernement du Sud-Vietnam est probablement plus fort aujourd'hui qu'il ne l'était il y a un an. Nous espérons que la situation s'améliorera progressivement. Le Canada fait un apport remarquable au Vietnam, tant dans le Nord que dans le Sud. Notre commissaire actuel est M. C. J. Woodsworth, fils de J. S. Woodsworth, fondateur du PSD; il s'acquitte fort bien de ses fonctions.

Ces postes dans le Sud-Est asiatique sont très difficiles pour des Canadiens. Un groupe assez considérable de fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et de personnes relevant du ministère de la Défense nationale y ont déjà fait du service. A mon avis, voilà un coin du globe où le Canada peut faire beaucoup de bien. Ce n'est pas sous les auspices des Nations Unies que nous y œuvrons. Ces commissions sont le fruit de la conférence tenue à Genève, en 1954. Même si elles ne relèvent pas des Nations Unies, elles n'en accomplissent pas moins un magnifique travail. Je sais que la plupart des communiqués provenant de la région ne nous apprennent que des malheurs et nous remplissent de tristesse, que la situation se gâte. Cependant, la situation n'est pas encore irrémédiable; il se peut qu'elle le soit la semaine prochaine, mais elle ne l'est pas encore. D'ici là, ne perdons pas courage.

L'hon. M. Martin: Tous, j'en suis sûr, admirent l'optimisme du ministre. Je suppose qu'un ministre des Affaires extérieures ne doit jamais perdre courage. Je persiste à croire que, devant un optimisme qui semble tenir peu compte de la réalité, il incombe à l'opposition de signaler la situation comme on la voit. Je ne prétends pas que le gouvernement du Canada ou le ministre puissent, par les seules voies displomatiques, redresser la situation. Personne, évidemment, ne le prétend. Je dis tout simplement que, d'après ma propre analyse de la situation—j'ai déjà été sur place et je connais les responsabilités en cause—je dis que je ne partage pas la confiance du ministre.

Il se souvient sans doute de s'être plaint à la Chambre des communes, et à bon droit, de l'insuffisance des moyens de transport aérien et des autres matériels dont disposait la commission pour exécuter sa mission où entrait la tâche d'assurer le cessez-le-feu. Aujourd'hui encore, le ministre a laissé entendre au comité que ce problème de pénurie persiste. Je ne jette la pierre ni au Canada ni au ministre, mais le problème découle du manque de collaboration de la part de quelqu'un, manque qui rend inefficace le travail de la commission. Le ministre, je crois, a indiqué le motif de la plainte, c'est-à-dire le fait que l'Union soviétique et d'autres ne sont pas intéressés à voir bien fonctionner la commission. C'est déjà une grave question. Voici ce que je dis tout simplement. On ne doit jamais exagérer, mais l'opposition doit prévoir les coups. Dans cette région une situation nous inquiète tous et nous inquiétera encore, à moins que les choses ne s'améliorent. Tant que les parties sont en pourparlers à Genève, je suppose que rien de profondément désastreux ne peut se produire.

Seulement, ces discussions qui s'éternisent nous font voir l'importance de l'Indochine dans le processus de pénétration qui se déroule partout. Je ne dis pas que nous perdions sur tous les points ni que l'Union soviétique gagne à tout coup. Je ne prétends pas qu'elle n'ait pas ses travers, ses malheurs et ses échecs. Nous savons qu'elle en a. Toutefois, je dis que dans cette région particulière, l'une des régions vitales de l'Asie, nous sommes en face d'une situation qui s'insère dans toutes ces crises qui se posent à nous de temps à autre. Aujourd'hui, c'est Berlin. Demain, ce sera ailleurs. Un jour, j'en suis certain, nous aurons à nous plaindre de cette situation et du fait que ceux qui veulent imposer l'idéologie communiste au reste du monde acquièrent indûment des sphères d'influence de plus en plus grandes. Je ne blâme ni le ministre ni le gouvernement. Ce sont des situations au sujet desquelles les gouvernements sont absolument impuissants. Toutefois, je ne crois pas que l'optimisme que le ministre manifeste à propos de l'Indochine soit fondé. Il doit se souvenir qu'il avait déclaré à la Chambre des communes, il y a deux ans, que la question du désarmement marquait un grand progrès. Il avait certes fait son possible dans ce domaine, nous le reconnaissons. Toutefois, la question du désarmement n'a pas

avancé du tout. Nous ferions mieux de regarder la situation en face et de ne pas nous laisser berner par des politiques attrayantes sur le moment, mais qui finissent par jouer en faveur de ceux qui ont tout intérêt à ce que nous nous reposions sur nos lauriers.

Si je dis cela, ce n'est pas pour critiquer le ministre ou le gouvernement mais tout simplement pour faire un exposé exact de la situation.

L'hon. M. Green: Je suis très heureux que mon ami ait essayé de prouver son raisonnement en parlant de la question du désarmement. D'après la rumeur, j'ai perdu contenance à ce sujet et j'ai abandonné tout espoir. Rien ne saurait être plus faux. La vérité, c'est que, à cause de l'accroissement de la tension au sujet de Berlin et de la reprise des essais nucléaires, des millions et des millions de gens de par le monde estiment aujourd'hui que leur vie est en danger par suite de la radiation. Il s'ensuivra, à mon sens, que la perspective d'une entente sur le désarmement sera beaucoup plus favorable lors de la prochaine session de l'Assemblée générale qu'elle ne l'a jamais été. Rien ne sert de désespérer; cela n'aidera personne. Ce que nous voulons, c'est mettre un terme à cette course aux armes nucléaires qui devient de plus en plus sérieuse.

Si, d'une part, les pays non engagés réunis à Belgrade la semaine passée, ont semblé se montrer modérés dans leur critique à l'égard de l'Union soviétique pour avoir entrepris des essais nucléaires, ils ont eu jusqu'à un certain point raison, puisque les États-Unis se proposent dans quelques jours de mener des essais nucléaires.

J'ai sous les yeux une résolution sur le désarmement adoptée par les pays non engagés:

> Les participants à la conférence sont d'avis que le désarmement est un besoin impérieux et la tâche la plus urgente de l'humanité. La solution radicale de ce problème, qui est devenu d'une nécessité pressante dans l'état actuel de l'armement, ne peut, de l'avis unanime des pays participants, se trouver que dans un désarmement complet, général et rigoureux, soumis à un contrôle international.

Ainsi que je l'ai mentionné l'autre jour, il existe un nouveau plan de désarmement que je trouve très important et qui pourrait bien modifier sensiblement la situation. Une occasion se présentera, à New-York d'ici quelques semaines, de mobiliser l'opinion mondiale contre cette course aux armes nucléaires.

Je ne veux pas donner dans la vanité aujourd'hui, mais depuis la seconde guerre mondiale, le Canada a fait toute sa part pour essayer de faire adopter le désarmement. Depuis deux ans, nous avons joué à cet égard un rôle de premier plan et je crois qu'il y a de bonnes chances de succès en vue, à la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous ferons certes tout en notre pouvoir afin de mobiliser l'opinion mondiale sur cette question.

Il est très réconfortant de constater que nous avons l'appui des deux partis d'opposition. Je sais qu'il n'y a pas un seul membre de cette Chambre, qu'il soit du côté du gouvernement, du parti libéral ou du Nouveau parti démocratique, qui ne nous accorde son appui dans cette tâche. Je ne dis pas que nous allons réussir. Après tout, le Canada ne mène pas encore le monde, mais nous allons faire tout notre possible. J'espère que nous n'assisterons pas à des lamentations et à des plaintes venant, ici à Ottawa, non seulement des députés mais aussi des courriéristes parlementaires qui ridiculisent constamment ce que nous voulons faire. La question porte sur l'avenir même de la civilisation et elle est trop sérieuse pour inspirer une attitude à la Saint Thomas. Pour l'amour du ciel, que les autorités canadiennes élues par le peuple et siégeant à la Chambre des communes s'en rendent compte! Si le public tient à prophétiser des calamités, libre à lui, mais nous devons, nous, garder notre sang-froid et agir de notre mieux pour faire face à la situation.

Le compte rendu d'un discours que le général de l'armée Douglas MacArthur a fait à Manille au début de juillet est pour moi un grand encouragement. Je considère le général MacArthur comme le chef militaire éminent de la dernière guerre. Il a premièrement défendu les Philippines puis s'est battu brillamment pour les reconquérir. C'est probablement le meilleur général de guerre. Voici ce qu'il a dit:

> Le général MacArthur a déclaré que le progrès de l'armement militaire avait éliminé la possibilité qu'une guerre serve à régler des différends internationaux. Il a dit que si la guerre totale était mise hors la loi «ce serait le plus grand progrès de la civilisation depuis le sermon sur la montagne».
>
> Si les peuples de l'ouest et de l'est ont quelque chose en commun, c'est leur désir de paix, a-t-il ajouté. Mais l'accélération continuelle des préparatifs de guerre peut précipiter sans intention précise, «un cataclysme destructeur».
>
> Le général MacArthur a affirmé que les chefs du monde «doivent avoir assez d'imagination et de courage pour concrétiser le désir universel de paix.»

Voilà l'objectif que le gouvernement du Canada cherche à atteindre.

L'hon M. Pearson: Monsieur le président, je crois que personne ne voudrait mésestimer l'importance de la détermination et de l'optimisme du ministre en matière de désarmement. Bien que les difficultés semblent avoir augmenté, je crois que personne d'entre nous ne se rend pleinement compte que ces difficultés plus grandes doivent nous porter à faire de plus grands efforts pour les surmonter. Il

n'y a aucun doute là-dessus dans notre esprit. Évidemment, il faut nous montrer réalistes, et les paroles du général MacArthur, qu'on vient de citer,—à savoir que les armes nucléaires ont éliminé la possibilité d'une guerre, signifient simplement qu'elles l'ont éliminée dans l'esprit des hommes sensés, dans le sens de mettre un ennemi hors de combat par la guerre,—car le ministre lui-même nous a dit l'autre jour que nous cotoyions l'abîme de la guerre et la destruction nucléaire. C'est pourquoi certains d'entre nous se sentent un peu déprimés devant la situation, comme l'est le ministre, mais ce n'est pas une raison pour nous croiser les bras et ne rien faire, mais plutôt pour aller de l'avant et chercher à faire davantage. Je sais que le ministre et nos délégués feront ce qu'ils pourront aux Nations Unies dans ce sens.

Le crédit que nous examinons en ce moment a trait à l'Indochine et à la commission de contrôle au Laos. A cet égard, ce n'est pas facile d'être optimiste à propos du progrès réalisé. Le ministre a parlé des difficultés qui se posent pour ce qui est d'acquérir le matériel nécessaire au fonctionnement de la commission. Il m'est impossible de croire qu'il s'agit là de difficultés insurmontables. Si l'on a la volonté d'agir, on ne devrait pas avoir de la difficulté à trouver le matériel nécessaire. Le Canada pourrait lui-même fournir le matériel dont la commission a besoin. Le ministre conviendra sûrement que la difficulté en ce qui concerne le matériel a été inventée de toute pièce ou, du moins, exagérée par ceux qui ont d'autres raisons d'empêcher tout nouveau progrès à cet égard. Ce qui nous préoccupe de ce côté-ci, et ce qui préoccupe aussi le gouvernement, sans doute, c'est le risque que les entretiens de Genève ne servent d'écran derrière lequel les communistes pourraient établir leur puissance au Laos, de telle sorte qu'à la fin des entretiens il serait fort difficile de les déloger de l'Indochine et du Laos. Voilà ce qui nous inquiète.

L'hon. M. Green: Comme je l'ai fait observer à l'honorable député d'Essex-Est, il a été très difficile de les déloger en mai dernier, lorsque la conférence a débuté. Il ne saurait être plus malaisé de les déloger que ce ne le fut lorsque nous nous sommes alors rencontrés à Genève, car la situation actuelle est bien meilleure qu'à cette époque-là.

La région en cause peut s'embraser brusquement. Je ne saurais garantir que pareil événement ne se produira pas; néanmoins, il y a de bonnes chances qu'un règlement intervienne.

L'hon. M. Pearson: Puisse le ministre dire vrai.

(Le crédit est adopté.)

82. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires, pour le compte du Canada (portion recouvrable), $20,000.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il nous dire si des propriétés qui appartenaient à des sociétés religieuses canadiennes ont été expropriées par le gouvernement de Cuba sans qu'aucune indemnité soit versée?

L'hon. M. Green: Le député d'Essex-Est parle-t-il de propriétés à Cuba?

L'hon. M. Martin: Oui. Mon honorable ami se rappellera qu'avant les vacances, un groupe de religieuses ont quitté Cuba grâce à une entente que le ministre et notre mission à Cuba ont réussi à conclure. J'ai lu par la suite que le couvent qu'elles occupaient avait été exproprié par le gouvernement de Cuba.

L'hon. M. Green: Il ne s'agissait pas, je crois, d'une communauté canadienne, mais de religieuses espagnoles. Aucun canadien ne s'est plaint d'avoir perdu des propriétés à Cuba. Nous n'avons reçu aucune plainte de communautés religieuses.

L'hon. M. Chevrier: Une communauté de religieuses est revenue récemment de Cuba. Si je comprends bien, ces religieuses ont des biens là-bas. Qu'en est-il advenu?

L'hon. M. Green: Nous n'avons reçu aucune demande à propos de ces biens.

L'hon. M. Chevrier: Y a-t-il des missionnaires canadiens à Cuba en ce moment?

L'hon. M. Green: Il y en a quelques-uns, et ils font un travail splendide.

(Le crédit est adopté.)

83. Représentation du Canada aux conférences internationales, $321,500.

M. Jones: J'aimerais faire quelques observations à propos de ce crédit visant la représentation du Canada aux conférences internationales, vu notamment les commentaires qu'on a formulés plus tôt aujourd'hui et au cours des dernières années. A mon avis, il est nécessaire que nos représentants aux conférences internationales, notamment dans leurs relations avec les communistes, comprennent l'un des éléments de la lutte qui se poursuit en ce moment.

Il est tout à fait évident, je crois, d'après ce qu'a dit aujourd'hui l'honorable député de Kootenay-Ouest, quand il a caractérisé le problème de Berlin comme étant une crise à propos de Berlin, qu'il ne se rend pas compte, semble-t-il, de ce qu'est la véritable crise, car certes il ne s'agit pas de Berlin, mais de la lutte entre les communistes et le monde démocratique.

Maintenant, le nouveau chef du Nouveau parti démocratique, le premier ministre de la Saskatchewan, se montre hésitant dans les conseils qu'il donne au pays. Il y a deux ans, il prétendait que nous devrions être membres de l'OTAN. Il y a un an, il affirmait qu'il faudrait en sortir. Et maintenant, il déclare que nous devrions rester dans l'OTAN, mais seulement tant que cette organisation fera exactement ce que nous lui dirons de faire. Ce genre de conseils dénote un manque de compréhension à l'égard du grave problème posé par le défi que nous lancent les forces communistes.

Il y a une idée que je tiendrais à consigner au compte rendu à propos de notre façon générale d'envisager ce défi communiste. Ces dernières années, on a attaché beaucoup d'importance à la façon dont l'occident à réagi devant les initiatives soviétiques. Nous entendons souvent dire que l'Occident est en train de perdre la guerre de propagande et aussi que la guerre de propagande une fois perdue, nous aurons perdu la partie contre le communisme. Je tiens à bien préciser, monsieur le président, qu'à mon avis, personne ne peut sérieusement affirmer que nous sommes les perdants dans le domaine des idées. Certes, aucun pays du monde n'a jamais adopté le communisme de son plein gré à la suite d'un vote libre. Aucun gouvernement au monde qui a eu le malheur de tomber aux mains des communistes n'a jamais donné à sa population l'occasion de se prononcer pour se libérer du communisme. Ces faits sont bien connus. Mais leur signification pour les communistes n'est peut-être pas aussi bien comprise par le monde non communiste. Nous pensons parfois que si nous établissons bien ces faits, les communistes seront confondus. En vérité, ils ne sont aucunement confondus. La raison se trouve dans les éléments fondamentaux de leur doctrine. Les communistes n'espèrent pas, en principe, atteindre leur but en recourant à la persuation. Ils n'espèrent pas réaliser leur objectif à coups d'arguments. Le communisme—et cette note domine toute leur doctrine—se fonde sur la force. Les députés n'ont qu'à se rappeler la déclaration de Lénine à ce sujet:

> Le communisme est la dictature du prolétariat, que ne restreint aucune loi, et qui s'appuie sur la force.

Ce principe a continué jusqu'à ce jour d'être la doctrine fondamentale des communistes. Le récent projet de résumé du programme établi par le parti communiste de l'Union soviétique qui a été envoyé à tous les députés par l'ambassade de l'URSS au Canada confirme plusieurs fois cet accent mis sur la force. J'appelle l'attention des députés sur la déclaration qui figure à la page 3 de ce projet de résumé.

> La pratique de la plus grande révolution au monde et de la transformation socialiste de la société qui a atteint des sommets sans précédent de développement et de progrès, a confirmé l'exactitude historique du léninisme et porté un coup écrasant à l'idéologie du réformisme social.

Autrement dit, ils disent que la révolution est la fin qui a accordé le triomphe et qui a porté un coup écrasant à l'évolution de la réforme, et cela a confirmé l'exactitude de la déclaration de Lénine que j'ai citée précédemment.

Le communisme est fondé sur la force et prend le pouvoir par la force. Il s'y maintient par la force. C'est une affirmation sur laquelle la plupart des gens tomberont facilement d'accord. Le corollaire ne rencontre pas une approbation si facile, cependant. Le corollaire est simple; c'est que la propagande, la persuasion, bien qu'elles comptent pour beaucoup dans leur arsenal, sont néanmoins d'importance secondaire dans la façon de penser des communistes. Les communistes ont recours à la force lorsqu'ils peuvent l'utiliser impunément. Ils menacent de recourir à la force lorsqu'ils pensent que l'emploi de la force même est trop risqué, et alors ils se servent de la propagande en attendant, un peu comme les membres d'une équipe de ballon discutent en attendant de reprendre le ballon.

Je dis que pour les communistes, la reconnaissance de cette propagande est d'importance secondaire et qu'elle ne sert pas surtout à des fins de prosélytisme, mais plutôt comme force auxiliaire. La propagande, chez eux, vient après la puissance militaire et les menaces. Les menaces de recours à la force sapent la résistance de leurs adversaires, mais je pense qu'elles sont importantes, et c'est probablement ce qui explique ce qui est arrivé en Hongrie et les récentes explosions nucléaires en Russie. Le premier ministre a décrit ces dernières explosions comme étant faites au mépris de l'opinion mondiale; il aurait pu dire la même chose à propos du recours à la force en Hongrie. De fait, à mesure que diminueront les occasions pour les communistes d'obtenir des adhérants dans le monde, comme cela se produira dans l'Occident et ailleurs où le niveau de vie s'améliore très rapidement, ils pourront de moins en moins compter sur la propagande. Le cri de guerre des communistes avait coutume d'être: «Ouvriers du monde, unissez-vous, vous n'avez rien à y perdre, sinon vos chaînes». Ce slogan est aujourd'hui démodé, bien sûr. Voilà où les communistes ont échoué le plus lamentablement, il n'ont pas su aider l'homme moyen. C'est surtout les ouvriers qu'ils ont déçus. Aujourd'hui, dans la deuxième décennie de la

deuxième partie du 20e siècle, le niveau de vie du peuple russe, par exemple, est bien plus bas que le nôtre, que celui des États-Unis et de l'Europe occidentale, et celui des autres peuples l'est encore davantage, même si les Russes ont des ressources naturelles plus riches que les nôtres, une plus forte population et un plus grand territoire que le Canada et les États-Unis.

J'aimerais rappeler au comité qu'il y avait quelque chose en Russie avant 1917 et que d'autres nations se sont relevées depuis 1917 et ont atteint un niveau de vie plus élevé que celui des Russes. Les communistes n'ont pas su aider le peuple. Je crois qu'on le voit de façon saisissante quand on se rend compte qu'une personne qui touche des prestations d'assurance-chômage au Canada ou qui reçoit une assistance sociale reçoit plus que les Russes qui travaillent.

Non seulement les communistes n'ont-ils pas réussi à nourrir et à vêtir les peuples qui relèvent d'eux, mais ils ne leur ont pas procuré la liberté. Je suppose qu'on pourrait maintenant, en parodiant leur phrase, leur dire: «Communistes du monde, joignez-vous à la libre entreprise; vous n'avez rien à perdre que vos chaînes.» Ils auraient une meilleure chance de le faire, évidemment, s'ils pouvaient quitter leur pays, mais ce que je veux surtout souligner, c'est qu'ils ont échoué de la plus lamentable façon dans les domaines mêmes de l'effort humain où le succès les aurait aidés à propager leurs convictions. Ils ont délibérément concentré leurs efforts, en fait, sur les domaines qui les aident à intimider, à menacer, à bousculer et à appliquer par la force l'ordre communiste. En fait, ils ont fait passer les canons avant le beurre, la crainte avant la nourriture et la force avant la liberté. Il faut nous rappeler ces choses fondamentales quand nous traitons avec eux, quand nous envoyons nos représentants à l'étranger pour s'entretenir avec des communistes, dans des réunions internationales, en vue d'essayer de les orienter vers une attitude raisonnable.

J'ai été fort impressionné par les observations qu'a formulées l'honorable député de Greenwood l'autre jour, lorsqu'il a dit que si nous tenons assez longtemps, peut-être perdront-ils de leur tendance à l'agression. Nous devons tenir le coup dans l'intervalle et ne jamais oublier qu'aujourd'hui comme hier ils s'en remettent principalement à la force. Il nous faut donc rester forts tandis que notre réplique à leur propagande se transforme d'une réponse au jour le jour à leurs propagandes en une dénonciation du communisme et en une affirmation des valeurs positives de la vie occidentale qui offre l'heureuse combinaison de prospérité et de liberté dont nous avons le bonheur de jouir.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le crédit 83 embrasse-t-il toutes les conférences internationales auxquelles nous sommes appelés à participer au cours de l'année, y compris les réunions des Nations Unies? Ce crédit couvre-t-il toutes les dépenses de la représentation canadienne?

L'hon. M. Green: Oui.

L'hon. M. Pearson: Le loyer global que nous versons pour le logement de nos représentants à toutes les conférences de l'année est donc de $18,000. Est-ce exact? J'en suis à la page 181, qui fournit le détail du crédit. Ce détail indique que pour l'an dernier, les frais de voyage de nos représentants se sont élevés à $225,000. Apparemment, cela comprend non seulement leurs frais de transport mais aussi le prix de leurs repas, celui de leur logement, et ainsi de suite. Figure ensuite le chiffre de $18,000 au titre des locations. Ce chiffre vise-t-il tout l'espace que nous occupons aux conférences internationales y compris notre participation à l'assemblée des Nations Unies, pour laquelle j'incline à croire qu'il nous faut beaucoup d'espace dans des hôtels?

L'hon. M. Green: Nos délégués aux Nations Unies, par exemple, utilisent les bureaux ordinaires de nos représentants permanents, et ce montant de $18,000 ne représente que le loyer de locaux occupés un peu partout. Par exemple, à Genève nos bureaux sont installés dans une villa. La réalité n'est pas aussi alléchante qu'on pourrait le croire. Divers pays ont des villas en banlieue. Le gazon est très long et il y a des vaches dans le champ voisin. Je suppose que ce montant de $18,000 sert à louer des locaux de ce genre.

L'hon. M. Pearson: Mais il ne sert pas à payer les chambres d'hôtel des délégués aux conférences?

L'hon. M. Green: Non.

(Le crédit est adopté.)

86. Don pour commémorer le 150e anniversaire de la république du Mexique, $3,500.

L'hon. M. Martin: Le ministre pourrait-il nous dire quel don le Canada a offert pour commémorer le 150e anniversaire de l'indépendance du Mexique?

L'hon. M. Green: C'était un magnifique totem provenant de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Martin: N'est-il pas surprenant qu'un totem de la Colombie-Britannique coûte $3,500? Lorsque nous donnons des cadeaux, nous ne devrions pas être chiches, mais je constate que le prochain poste, qui intéresse un cadeau au Nigéria, comporte un montant plus élevé. Je ne trouve rien à redire à cela, mais j'aimerais savoir quel était ce cadeau.

L'hon. M. Green: Nous avons offert un cadeau au Mexique pour marquer le 150e anniversaire de l'indépendance de ce pays. Nous avons donné des volumes canadiens au Nigérie à l'occasion du jour de l'indépendance de ce nouveau pays.

L'hon. M. Pearson: Le ministre sait-il ce qu'on a fait du totem?

L'hon. M. Green: Je sais que nous avons eu beaucoup de difficulté à en faire sculpter un. Je crois qu'il n'est pas encore terminé.

(Le crédit est adopté.)

Bureau de l'aide extérieure—
88. Salaires et dépenses, $525,923.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le présent crédit pour le Bureau de l'aide extérieure s'élève à $525,000, soit $70,000 de plus que l'an passé. Le ministre peut-il nous esquisser le travail de ce Bureau et nous dire s'il a réussi à coordonner et à grouper l'administration de toutes les activités gouvernementales qui touchent à l'assistance économique internationale?

L'hon. M. Green: Anciennement, l'aide extérieure relevait de divers ministères: Commerce, Finances et Affaires extérieures. Après étude de cette situation par un comité de fonctionnaires supérieurs, il a été jugé qu'il serait mieux d'avoir, pour cette aide, un seul bureau, qui dépendrait directement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le changement s'est fait l'automne dernier.

L'établissement du Bureau a exigé beaucoup de travail, mais je suis très heureux de la façon dont il fonctionne. Comme le chef de l'opposition le sait, le directeur général du Bureau de l'aide extérieure est M. Moran. Il était aurapavant haut commissaire au Pakistan. Il se fait là, je crois, de l'excellent travail.

L'hon. M. Pearson: Je connais M. Moran et je sais qu'il est un excellent candidat à ce poste. Je connais sa compétence. Je pense que le fait de centraliser l'aide étrangère dans un seul bureau est une amélioration. Il devrait en résulter une administration plus efficace et plus économique.

Dois-je comprendre que par suite de cette décision, que je trouve bonne, toutes les recommandations au gouvernement concernant l'aide à l'étranger, les allocations d'aide à l'étranger, la responsabilité des fonctionnaires pour la négociation de ces allocations, sont examinées dans ce bureau avant d'être présentées au ministre et, par lui, au cabinet? Est-ce que c'est centralisé de cette façon?

L'hon. M. Green: Il y a un comité consultatif composé de représentants des trois ministères dont j'ai parlé. Ensuite, ils font leurs recommandations par l'entremise du directeur général.

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Martin: Il me semble que c'est le moment choisi de dire quelques mots au sujet du principe de l'aide à l'étranger. Il va sans dire que le Canada est membre du Plan de Colombo depuis les premières heures. Depuis, nous avons accordé de l'aide aux Antilles et à certains pays d'Afrique en vertu du programme spécial du Commonwealth d'aide aux pays africains; de plus, nous avons fourni une aide technique en vertu des programmes des Nations Unies et, par d'autres moyens, nous sommes venus en aide aux pays sous-développés. Le ministre est plus au courant que moi de la campagne qui se fait actuellement aux États-Unis pour augmenter, en particulier, la contribution des pays donateurs et de ceux qui n'ont pas aidé les nations sous-développées. En prenant la parole devant nos Chambres et dans son discours inaugural, le président des États-Unis a relevé que son pays prenait de plus en plus conscience de la nécessité d'aider dans une mesure grandissante les pays sous-développés.

En effet, le gouvernement américain a officiellement cherché à persuader les pays tels que l'Allemagne de l'Ouest et le Japon à faire un plus large apport aux régions sous-développées, en tant que pays donateurs. J'ai récemment examiné la publication rédigée par les professeurs Millikan et Rostow, du M.I.T., dont le dernier est l'un des conseillers du président; l'ensemble du problème y est exposé en termes très catégoriques. Ils affirment que ertains pays, étant donné leur produit national brut, n'accordent pas assez d'aide aux régions sous-développées. Le ministre connaît certainement cette publication. S'il ne la connaît pas, il est sûrement au courant des idées qui ont cours dans certains milieux, particulièrement aux États-Unis.

Le Canada est au nombre des pays qui sont réputés ne pas remplir pleinement leur rôle. Le Canada est moins bien coté, je crois, que l'Allemagne de l'Ouest pour ce qui est des pays qui n'ont pas donné de leur produit national brut dans la même proportion que d'autres. Cette idée va retenir de plus en plus l'attention. A mon avis, il serait utile que le ministre nous dise un peu ce que le gouvernement en pense. Je ne cherche pas à critiquer ici le gouvernement actuel, car le programme en cause a été institué sous un autre régime. En toute objectivité, je pense qu'on aimerait savoir ce qu'il en est de la récente proposition selon laquelle, on doit s'attaquer efficacement à la pauvreté qui règne ailleurs, et qui règne aussi chez nous. Les pays qui ont aidé les nations sous-développées comprennent de plus en plus qu'ils devront faire davantage et augmenter leurs versements.

Bien entendu, l'honorable député de Greenwood nous en a donné une idée dans les

discours qu'il a prononcés ici; cependant, il n'a pas précisé l'ampleur ni le genre d'aide que nous devrions fournir, contrairement aux professeurs Millikan et Rostow. Nous connaissons tous la pensée et les écrits de M^lle^ Barbara Ward et le député a contribué à nous les rendre familiers. M^lle^ Ward estime qu'on devrait s'inspirer des méthodes appliquées par l'UNRA de façon à atteindre le volume d'aide étrangère possible. Pour l'instant, nous sommes loin du chiffre total qu'elle donne. Je n'indiquerai aucun chiffre pour le Canada mais il me semble qu'étant donné la mentalité qui se développe aux États-Unis surtout, nous ne pouvons échapper à un nouvel examen attentif du problème de l'aide à l'étranger.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, j'aimerais finir d'exposer les idées que j'étais en train de développer avant l'interruption. J'achevais de signaler ce qui semble être l'attitude qui prévaut surtout aux États-Unis, au sujet de l'augmentation, probablement plus rationnelle, de l'aide que les pays donateurs bien connus accordent aux régions sous-développées.

J'ai dit que dans des ouvrages publiés récemment et qui sont certes favorables au gouvernement américain, on laisse entendre que certains pays n'assument pas en matière d'aide aux pays nécessiteux une responsabilité proportionnelle à leur produit national brut.

Étant donné tous les faits et compte tenu des divers genres d'aide accordés par notre pays et les autres, je ne crois pas que le Canada doive avoir l'impression qu'il a esquivé ses responsabilités. Cependant, j'estime que ce problème prendra de plus en plus d'importance pour nous tout comme pour d'autres nations moins bien partagées. Nous admettons tous que dans le monde interdépendant où nous vivons, l'un des instruments par lequel on pourra sauvegarder la paix, en dehors de tous intentions et actes belliqueux, sera l'occasion reconnue pour les autres pays d'améliorer leurs conditions de vue, grâce à une amélioration en matière d'instruction, une impulsion à la production et ainsi de suite.

Il est assez significatif de constater qu'outre les gouvernements, des écrivains, des étudiants et des particuliers fort zélés ne manquent pas de nous rappeler que dans ce genre de monde où nous vivons nous sommes vraiment les gardiens de nos frères, et ce n'est qu'en reconnaissant ce fait que nous pourrons contribuer pleinement à l'existence de la paix dans le monde.

Le programme d'urgence que le président des États-Unis a offert à l'Amérique latine n'est qu'un aspect de la nouvelle façon de penser, de la nouvelle orientation et de l'exemple qu'on manifeste. J'ai signalé les déclarations qu'on faites différents dirigeants dans diverses parties du monde. J'en ai mentionné un en particulier, non parce qu'il est le seul à avoir agi ainsi, mais parce que ses paroles sont les plus récentes parmi celles qui revêtent une grande signification. Je veux parler évidemment de la récente déclaration que le pape Jean XXIII a faite dans son encyclique, où il rappelle non seulement à ses propres fidèles mais au monde entier la responsabilité qui nous incombe à tous d'aider les autres pays.

C'est un problème qui n'est pas aussi facile à résoudre que nombre de gens le prétendent, car nous avons des problèmes chez nous, comme en ont les autres pays. Nous avons du chômage; nous avons d'autres problèmes d'ordre national qui nécessitent notre attention. Il n'est pas facile pour les gouvernements, en face de pareilles difficultés, de s'acquitter de ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je le sais, considère comme une orientation essentielle que doit poursuivre le Canada.

Il est vrai que nous avons accordé une attention spéciale à la demande que le premier ministre de l'Inde nous adressait récemment, en vue d'obtenir une aide accrue pour la mise à exécution d'un troisième plan quinquennal dans son pays. A ce sujet, on se souvient que M^lle^ Barbara Ward, qui a écrit avec tant de compétence et de brio sur ces questions, a estimé que dans l'intérêt de la paix mondiale il faudrait que les pays donateurs accordent priorité à un programme d'aide à l'Inde, devant la tâche herculéenne que constitue pour elle la réalisation de son troisième plan quinquennal.

Le Canada s'est joint aux États-Unis ainsi que, je crois, au Royaume-Uni et à la France pour aider davantage l'Inde dans son entreprise. Évidemment, c'est une décision que nous avons tous louée ici. Dans l'étude de ce problème, je sais que les États-Unis en particulier examinent avec beaucoup de soin, là encore, les méthodes d'administration des capitaux destinés aux pays dans le besoin.

Le professeur Galbraith, aujourd'hui ambassadeur des États-Unis à Delhi, à écrit récemment un mémoire très opportun qu'a publié, je crois, la revue américaine *Foreign Affairs*. Le professeur a précisé qu'il ne

faut pas seulement reconnaître l'accroissement du problème et de la responsabilité qui en découle pour des pays comme le Canada, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne de l'Ouest, le Japon et d'autres, mais qu'il faut également se rendre compte que si des fonds plus considérables sont nécessaires pour aider les régions sous-développées, une forme plus avisée d'administration devrait être adoptée, afin de s'assurer que l'aide accordée est utilisée au mieux. Il énumère les régions du monde ou les pays de ces régions qui ont droit à la priorité. Par exemple, il signale qu'on risque de gaspiller beaucoup d'argent si l'on ne tient pas compte de l'absence de certains éléments dans certains pays qui ont besoin d'aide. Le ministre, j'en suis sûr, a tenu compte de toutes ces choses, car il en est sans doute bien plus au courant que moi. Si toutefois j'en parle, c'est parce qu'à mon avis, nous entrons maintenant dans une ère nouvelle en ce qui a trait à cette forme d'assistance aux pays sous-développés.

J'ai appris en fin de semaine que le président des États-Unis est sur le point d'inviter, à ce qu'on rapporte, un financier compétent et bien en vue des États-Unis à prendre en mains un programme d'aide étrangère à ce pays, en s'appuyant sur les recommandations formulées par M. Labouisse qui, détaché du département d'État des États-Unis, s'est tellement dépensé au service des Nations Unies et maintenant au service de son propre pays à Washington. D'après cette nouvelle, les projets envisagés font suite à ses recommandations. Ils confirment les théories que je décèle dans les propositions formulées par des gens comme le professeur Galbraith et d'autres. De toute façon, je suis sûr que le ministre sera le premier à reconnaître l'importance de pareils efforts pour remédier à la terrible situation avec laquelle le genre humain est aux prises à l'heure actuelle. Par l'intermédiaire du Plan de Colombo et indépendamment des exigences et des dictées de leurs politiques étrangères, les pays occidentaux en particulier ont manifesté un intérêt impartial à aider d'autres pays. Membre fondateur du Plan, le Canada y contribue depuis un certain temps mais, si je comprends bien, nous sommes sur le point de céder à des pressions fort légitimes pour que nous assumions un fardeau de responsabilités encore plus lourd. Je suis sûr que le gouvernement apporte une attention soignée à cette question.

Ces observations ne s'inspirent d'aucun esprit de critique. Je me rends bien compte des difficultés mais, vu qu'un grand secteur de la population s'intéresse à ce problème, il serait rassurant que le ministre dise lui-même à la Chambre quelle est l'attitude du gouvernement à ce sujet. Partage-t-il, dans l'ensemble, les vues de la présente administration américaine? Est-il d'avis, comme on le dit dans les publications que je viens de mentionner, qu'il faudrait reconsidérer le montant de la contribution fournie par divers pays? Dans quelle mesure compte-t-on pouvoir accroître les contributions comme le proposent tant de particuliers comme Mlle Barbara Ward mais surtout ceux qui détiennent des postes officiels dans les pays qui fournissent cette aide aux pays sous-développés? Voilà un problème qui n'est pas facile à régler, je le sais. Il reste que c'est un problème auquel il ne faut faire face et que nous ne saurions éluder. Chose certaine, il se révélera à la longue la pierre de touche qui mesurera jusqu'à quel point nous aurons compris la nature de la crise avec laquelle l'humanité est actuellement aux prises.

M. McGee: J'ai quelques mots à dire au sujet du présent poste, qui vise l'aide extérieure. Partie de mes propos ne sera que la répétition des questions que j'ai soulevées au comité des affaires extérieures. Mais, avant de commencer, je ne saurais résister à la tentation de dire combien après la discussion de cet après-midi, j'ai hâte de savoir si l'honorable député d'Essex-Est a opté entre un pessimisme plein d'optimisme ou un optimisme plein de pessimisme. J'espère qu'il nous communiquera son choix avant la fin du débat, ce soir.

J'aimerais aussi féliciter le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour la haute direction qu'ils donnent au présent débat et durant toute cette période de tension internationale. Il est réconfortant d'entendre une déclaration de principe si nette et si concise et de voir que la population du Canada la comprend.

Ceci étant dit, on peut difficilement oublier de mentionner le député de Greenwood quand on parle d'aide extérieure. On ne saurait trop louer les services que cet honorable et distingué représentant a rendus à cette Chambre depuis quelques années en se faisant l'avocat de l'efficacité et, en fait, de la nécessité de l'aide aux pays sous-développés et non engagés du monde. Toutefois, depuis quelques années—et j'ai peur de devenir ennuyeux sur ce sujet—j'essaie sans trop de succès, mais je m'empresse d'ajouter «avec un certain succès», d'obtenir du ministère des Affaires extérieures et en particulier du service de l'aide extérieure, quelques exemples frappants du programme que le Canada a entrepris ou se propose de lancer dans l'avenir, des exemples que pourraient invoquer les membres de cette Chambre qui ont fait partie du comité et ceux qui s'intéressent à

cette sphère des affaires extérieures afin de —il faut, je suppose, employer cette expression—faire accepter ce programme, cette idée, la nécessité urgente de cette pensée et de ce programme d'aide à l'étranger, de la faire accepter, dis-je, non seulement par nos commettants, mais par toute la population canadienne. Nombreux sont les membres du comité et les autres membres de la Chambre des communes qui sont prêts et disposés à se charger de ce travail missionnaire. Le ministre a fait énormément, comme le premier ministre l'honorable député de Greenwood et d'autres, pour transmettre ce message, de façon générale, à la population du Canada. Cependant, il y en a parmi nous qui sont tout disposées à aider à ce genre de travail, et nous aimerions obtenir au plus tôt la documentation appropriée que nous pourrions distribuer à des groupements intéressés dans nos circonscriptions. J'en dirai davantage plus tard à propos du genre de publications que j'ai à l'esprit. Ce serait utile de pouvoir accélérer ce programme et d'obtenir le plus tôt possible cette documentation.

Pendant les discussions sur le crédit destiné à l'aide à l'étranger, au comité des Affaires extérieures, les témoins, et notamment M. Moran, ont souligné les difficultés et les complexités auxquelles fait face tout gouvernement, notamment dans l'hémisphère nord, pour ce qui est de fournir le genre d'aide nécessaire sous la forme requise par les gouvernements récipiendaires, ainsi que les difficultés que nous éprouvons lorsqu'il s'agit de trouver ici le genre de spécialistes ayant les connaissances spécialisées qui font l'objet de la plus haute priorité, dans l'échelle des besoins établie par les pays demandant cette aide. Cela pose un défi non seulement au service d'aide à l'étranger lui-même, mais à nos universités et, dans un sens plus large, à nos entreprises commerciales et industrielles. L'aide spécialisée dont bien des pays étrangers ont besoin ne peut être fournie que par des techniciens dont l'industrie et les affaires ont grandement besoin au Canada. A mon avis, c'est là un autre défi qui se pose à nos industriels.

Nos industries doivent faire face à la concurrence des prix et de la production, et elles répondent aux demandes pressantes que leur adresse le gouvernement pour satisfaire les besoins de nos marchés traditionnels. Nous avons déjà pu constater les progrès réalisés à cet égard. Cependant, il faut non seulement œuvrer en vue de notre intérêt national mais sacrifier aussi à l'occasion des employés spécialisés, afin qu'ils puissent se rendre dans les pays nécessiteux et y accomplir les tâches qui s'imposent. D'après les entretiens que j'ai eus avec bien des Canadiens, on souhaite manifestement participer à ce programme d'assistance. Ainsi qu'on l'a fait remarquer au cours de la séance du comité, bien des gens souhaitent se rendre dans ces pays, mais n'ont pas la compétence voulue ou, au contraire, possèdent la compétence nécessaire mais ne désirent pas s'expatrier.

A mon avis, la solution du problème comporte deux aspects. Il nous faut tout d'abord un programme de longue portée semblable à celui que le président Kennedy a annoncé aux États-Unis: un programme quinquennal d'aide à l'étranger. Ce programme a connu un certain succès; c'est certes un programme de longue portée qui ne deviendra effectif qu'après deux ou trois ans.

Cet aspect de notre programme soulève un problème. L'aide des techniciens dont les pays bénéficiaires ont le plus besoin ne sera pas disponible avant un an, deux ans ou plus même. Pour diverses raisons, j'estime que le personnel du ministère ne devrait pas être le seul à ressentir le caractère pressant de cet état de chose. Il importe que les autres ministères de l'État apportent leur collaboration à cet égard.

Le comité des comptes publics a examiné le programme des bourses d'études du Conseil des arts du Canada. Ce programme fonctionnera pendant assez longtemps. Il permet cependant un choix: on peut soit envoyer des techniciens à l'étranger, dans les pays bénéficiaires, soit inviter des particuliers de ces pays à venir suivre des cours de formation au Canada. Je reviendrai sur les problèmes qui se posent dans ce domaine, mais nous devons relever le défi.

Par l'entremise de son programme de bourses d'études, le Conseil des arts du Canada a été d'un précieux secours à bien des gens dans le domaine de la culture. Je connais des personnes à qui ces bourses permettent d'étudier les formules de testaments du 14e siècle en Angleterre. Peut-être cela représente-t-il un immense avantage au point de vue culturel. J'estime néanmoins qu'on devrait établir un régime de priorité à l'égard des genres d'études qui veuvent être accomplies. Dans notre monde d'aujourd'hui, qui doit faire face au défi impérieux des pays communistes, on devrait certes faire porter ses efforts moins sur l'étude des testaments du 14e siècle que sur celle du génie, de l'agriculture tropicale et d'autres domaines qui se prêtent à une aide humanitaire en vue de la mise en valeur des pays qui en ont besoin, ce qui est, somme toute, une tâche de longue haleine qui appelle l'attention des démocraties. Il faudrait que les services du gouvernement agissent de

concert pour faciliter la formation des étudiants dans des domaines aussi logiques qu'utiles, afin qu'ils puissent aider à l'expansion de ces pays.

En ce qui concerne le moyen à choisir pour communiquer ce message au grand public canadien et le faire pénétrer dans des milieux aussi étendus que possible, je crois comprendre qu'il y a ici, au Canada, 5,000 étudiants originaire d'Asie, d'Afrique et des Antilles qui étudient dans notre pays sous des auspices divers; ils rentreront dans leur pays respectifs après avoir obtenu leur diplôme. Je dirai que c'est là un domaine dans lequel notre pays aurait réellement beaucoup à faire.

On a dit aujourd'hui, et plus tôt au cours de ce débat, que l'Occident ne faisait que réagir devant l'activité communiste. Les communistes prennent l'initiative et nous suivons, ayant perdu toute initiative nous-mêmes. A un certain point de vue, on pourrait dire que nous avons perdu notre initiative de la même façon que le chien n'a aucune envie de bouger jusqu'à ce qu'une puce le pique. Cependant, j'estime que le problème est plus profond.

Je crois qu'une occasion unique s'offre aux Canadiens dans ce domaine, surtout aux alentours des villes universitaires. Comme je l'ai déjà dit, il y a environ 5,000 jeunes hommes et jeunes filles qui arrivent au Canada d'Afrique, d'Asie et des Antilles, et d'autres régions encore. C'est le climat démocratique dont ils subiront l'influence pendant leur stage ici qui sera très important pour le Canada et certainement, d'une façon générale, pour la cause de la démocratie, peut-être davantage qu'une bonne partie des millions de dollars dépensés à d'autres fins dont nous entendrons encore parler la semaine prochaine ou plus tard cette semaine.

Ces jeunes gens rentreront dans leur pays d'origine et deviendront, sans le moindre doute, les dirigeants ou les aides des dirigeants qui orienteront leurs nations respectives vers leur destin ultime pour la générations à venir.

C'est certainement une grande tâche à laquelle doivent faire face les Canadiens et qui, j'en suis sûr, a déjà été acceptée dans une certaine mesure par certains groupes sous l'égide desquels les étudiants séjournent dans notre pays. Les universités ainsi que d'autres organisations non universitaires ont fait beaucoup dans ce domaine en fournissant à ces gens le moyen de rencontrer des étudiants canadiens. J'estime qu'on peut faire encore beaucoup plus dans cette voie invitant ces étudiants dans nos foyers et dans nos collectivités, afin qu'ils puissent voir quelque chose de la société démocratique au lieu de ce qui se passe dans les salles de cours du Canada seulement.

Je suis fier de dire que lorsque cette question a été soulevée au comité des affaires extérieures, une importante déclaration a été faite au sujet de la nécessité d'obtenir la collaboration et l'aide du grand public canadien, et que, de retour dans ma circonscription, après que j'eus visité six ou sept organismes et leur eus exposé l'ampleur du problème, chacun de ces organismes s'est engagé à signaler le problème à son conseil exécutif ou, comme dans le cas de mon propre club de bienfaisance sociale, m'a dit que quelque chose se fait à l'heure actuelle à cet égard. J'estime que cela aidera énormément à faire voir à ces étudiants étrangers un peu de l'essence et de la vie de notre société démocratique.

Comme je viens de le dire, plusieurs groupements agissent déjà en ce sens: groupes de femmes universitaires, de femmes auxiliaires, groupes paroissiaux, cercles de bienfaisance sociale et autres. Je suis sûr que beaucoup d'autres voudraient collaborer à cette action après avoir été convaincus de l'importance de ce genre de programme.

Comme je l'ai dit plus tôt, ce domaine pose un défi que nous, Canadiens, pouvons certes relever. Poursuivant le travail déjà considérable entrepris dans cette voie, nous pouvons être le rempart de l'éducation en démocratie et faire échec à la popagande des communistes. L'image que ces jeunes gens emporteront chez eux ne sera pas seulement l'image du Canada mais celle aussi de la démocratie. Il est malheureux que nous ayons failli parfois à la tâche. J'espère qu'en offrant un exemple, sans nommer d'endroit particulier, nous aiderons à souligner le problème sans soulever de critiques.

Le fait est que récemment une étudiante du Pakistan a passé trois années scolaires au complet, été et hiver, dans l'une de nos grandes villes. Jamais au cours de ces trois années a-t-elle été invitée dans un foyer canadien. Que les honorables députés se demandent quel sentiment ils auraient après trois années d'un tel traitement en qualité d'étudiant dans un pays étranger.

M. Morris: Sans doute les honorables députés ont-ils pris bonne note des observations du ministre associé de la Défense nationale et d'un des représentants de Queens, dans l'Île du Prince-Édouard, sur le premier crédit du ministère en cause, observations qui découlent en partie de leur participation, comme observateurs, à la réunion récente du Conseil économique et social interaméricain, à Punta del Este. Mes propres remarques sur ce crédit seront très brèves et ne viseront aucunement à contredire la proposition selon

laquelle il faudrait approfondir et multiplier nos contacts avec l'Amérique latine. J'estime cependant que l'absence, au cours du débat sur les crédits, de toute mention d'une autre région avec laquelle le Canada a des relations intimes et durables pourrait être prise, par mégarde, comme le signe que les députés se soucient moins de cette région. Je veux parler des Antilles.

Ces quelques dernières années, l'aide canadienne aux Antilles s'est faite dans le cadre d'un programme pour la période allant du 1er avril 1958 au 31 mars 1963. Le gouvernement a prévu des dépenses de dix millions de dollars au cours de cette période. Une grande partie de cette somme, soit six millions, a servi à la construction de deux bateaux demandés par les Antilles pour le commerce entre les îles, le *Federal Maple* et le *Federal Palm*. Le *Federal Maple* dessert présentement les Antilles. J'ai eu le plaisir de le voir arriver à Port of Spain il y a moins d'un mois. Les autres projets dans le cadre du programme canadien d'aide comprennent la dépense d'un million de dollars pour la construction d'un dock à St. Vincent. Le Canada fournit de l'équipement pour des installations portuaires à certains territoires de moindre importance. Le Canada fera également un relevé des ressources naturelles à Dominica et fournira environ $50,000 d'équipement à une école technique dans la jolie île de Saint-Christophe.

Dans le domaine de l'assistance technique, des spécialistes dans des domaines très divers ont été envoyés du Canada aux Antilles. Leurs champs d'intérêt étaient très divers, et allaient du domaine de la banque à l'enseignement, du service postal aux travaux publics, et, plus particulièrement, à l'habitation. D'autre part, on envoyait, au Canada, des personnes devant y acquérir la formation et l'expérience nécessaires dans le domaine de l'administration publique, les pêcheries et autres secteurs de l'activité de l'État. Ces personnes s'ajoutent au nombre des étudiants qui, ayant démontré leurs aptitudes, ont obtenu des bourses dans le cadre du programme du Commonwealth.

A l'heure actuelle, une enquête conjointe du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis est en cours, afin d'établir ce dont les territoires moins importants des Antilles, qui ont maintenant fixé le 31 mai 1962 comme date limite pour l'obtention de leur indépendance et de l'État de Dominion, pourraient encore avoir besoin.

Nous, c'est-à-dire le Canada, avons l'intention d'employer une partie considérable des 10 millions affectés à ce programme d'aide—c'est-à-dire un million et demi de dollars sur ce montant—pour assister les îles territoriales moins importantes qui composent les Antilles. Le collège universitaire des Antilles s'est vu promettre de l'aide. Celle-ci prendra la forme d'une résidence pour étudiants du génie.

Je me permettrai d'insister auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a le plus haut intérêt au bien-être des Antilles, comme d'ailleurs d'autres régions, pour qu'il examine la possibilité d'établir un nouveau programme d'aide canadienne aux Antilles en s'inspirant du concept de la fraternité entre pays du Commonwealth.

Parlant à titre de simple député, je dirai que, pour ma part, je ne suis pas en faveur d'un montant fixe. Je dis que ce n'est probablement pas conforme à la tradition canadienne de parcourir le monde avec une valise pleine d'argent. Ce n'est probablement pas de notre compétence et ce n'est pas notre genre. On ferait mieux, je pense, d'adopter un programme grâce auquel nous pourrions donner aux Antilles l'assurance ferme et nette, dans l'intérêt de nos liens historiques, de notre philosophie commune de gouvernement, de pratiques gouvernementales, d'idées et d'idéaux de gouvernement, au sein de la fraternité de notre Commonwealth, que nous n'hésiterons pas à saisir le Parlement de mesures venant des Antilles, de propositions formulées là-bas même, par lesquelles elles nous demandent plus d'aide.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, les antécédents du Canada dans le domaine de l'aide extérieure sont excellents depuis le tout début et, à mon avis, ce qualificatif lui convient toujours. A certains égards, cependant, nous sommes un pays sous-développé. Il y a toute la différence au monde entre la capacité du Canada de fournir une aide de cette nature et celle de certains pays plus vieux, comme les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest et le Royaume-Uni.

Je suis quelque peu surpris d'entendre dire que quelques auteurs américains aient écrit que le Canada devrait faire de plus fortes contributions. Ce n'est pas le bon moyen d'obtenir des résultats. L'aide que le Canada a accordée lui a valu bien plus d'amis à l'étranger que n'en a apporté à d'autres pays qui trouvent à redire à notre égard l'aide qu'ils ont consentie.

Nous dépensons des millions et des millions de dollars chaque année en aide et je crois que les Canadiens d'un littoral à l'autre approuvent ces versements. Depuis que je suis à la tête de mon ministère, j'ai entendu très peu de reproches sur l'aide que donne le Canada.

Naturellement, nous aimerions pouvoir disposer de plus d'argent aux fins de l'aide extérieure. Plus nous aurons d'argent, mieux ce sera, car ça nous facilite les choses. Notre importance s'accroît et le Canada se fait plus

d'amis. Mais vous savez tous d'où vient l'argent; nous pouvons en prélever un certain montant seulement.

Les députés seraient surpris d'apprendre les diverses modalités de l'aide que nous donnons. Par exemple, en vertu du Plan de Colombo, il y a un montant de 50 millions de dollars par année, soit 15 millions de plus que l'ancien gouvernement a donné...

L'hon. M. Hellyer: Il y a eu de l'inflation depuis lors.

L'hon. M. Green: ...au titre de l'aide à la Birmanie, à Ceylan, à l'Inde, à l'Indonésie, à la Malaisie, au Pakistan, au Vietnam, au Cambodge, au Laos et, indirectement, à la Thaïlande en vertu du projet du fleuve Mékong; en outre, nous accordons une assistance technique sous le régime du même plan. Il y a aussi le programme d'aide du Canada aux Antilles, le programme spécial d'aide du Commonwealth à l'Afrique, le programme d'assistance technique du Commonwealth, le programme de bourses d'étude du Commonwealth dont le Canada fournit le quart des mille bourses d'étude distribuées dans tout le Commonwealth, le programme étendu d'aide technique des Nations Unies aux pays sous-développés, le fonds spécial des Nations Unies, le centre de formation d'assistance technique des Nations Unies, à l'université de la Colombie-Britannique, la caisse de mise en valeur du bassin de l'Indus, l'Association internationale de développement, la Banque internationale, la Société financière internationale, le Fonds général de l'agence internationale de l'énergie atomique, le programme d'assistance technique du Manitoba, nouveau programme auquel collaborent le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba, et une aide relative à l'enseignement à l'Afrique d'expression française. C'est là une longue liste de programmes en vertu desquels le Canada offre de l'aide.

Nous essayons de donner cette assistance de façon efficace. Nous ne faisons pas beaucoup de bruit à ce sujet; il n'y a pas de grandes campagnes publicitaires. Mais je puis dire aux membres du comité que cette aide est très efficace et que le Canada n'a aucune raison d'avoir honte des efforts qu'il fait dans ce domaine précieux. Nous ferons de notre mieux à mesure que le temps passera. Il est indubitable que le gouvernement tient à apporter son aide dans ces différents domaines. Par exemple, nous songeons à une espèce de Plan de Colombo pour la région des Antilles. Ce programme viserait non seulement la Fédération des Antilles britanniques mais, par exemple, la Guyanne britannique et le Honduras britannique. J'ignore si nous pourrons

[L'hon. M. Green.]

mener la chose à bonne fin, mais nous voudrions mettre en marche un programme de ce genre.

Les propositions faites par les députés en cette enceinte sont très utiles. Elles finissent toujours par exercer une certaine influence sur le ministère des Finances et je suis très reconnaissant des propositions qui ont été faites par les députés qui ont participé au débat sur ce crédit.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le prédent, j'ai déjà servi deux ou trois discours à la Chambre sur le sujet. Je n'entends donc pas ennuyer les députés ce soir. Mais je ne saurais manquer l'occasion qui m'est fournie de prendre part au débat, même si je ne fais que quelques observations.

J'ai été content d'entendre le ministre faire l'inventaire de nos réalisations, qui, nous le savons, sont très utiles. On n'a pas besoin de me dire que le gouvernement adopte une attitude sympathique. Il est juste de rappeler au comité qu'on a donné plus d'ampleur au Plan de Colombo, et il convient aussi de nous rappeler que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a parfois besoin d'aide pour obtenir l'argent qu'il aimerait avoir de certains autres ministres, que nous connaissons et respectons, et à qui il incombe de faire office de chiens de garde. En conséquence, j'aimerais consigner quelques observations qui ont déjà été faites, qui, pour être manifestes, n'en sont pas moins vraies et astreignantes, et que, à mon avis, nous ne saurions oublier sans nous en repentir.

Pour justifier l'aide aux pays sous-développés, on nous a ressassé trois arguments dont la justesse saute aux yeux. Je pense en ce moment à l'Est, à l'Inde et aux autres pays de cette région. Il y a tout d'abord le raisonnement à base d'humanitarisme. Si les gens qui souffrent de la faim étaient nos voisins immédiats, nous n'oserions goûter les douceurs du repos avant de les avoir secourus. En second lieu, on fait valoir l'argument d'ordre politique: que les pays sous-développés progressent économiquement sous l'égide d'institutions libres et non pas dans le cadre d'institutions communistes, il y va de notre intérêt et la chose nous est même indispensable. Je n'aime pas évoquer les sentiments que nous éprouverions demain matin si nous apprenions que l'Inde a décidé d'adopter des institutions communistes. Le troisième raisonnement est d'ordre économique: certains ont plutôt tendance à le désavouer, car il donne l'impression que nous agissons d'une façon intéressée. Je ne m'oppose pas à ce que nous agissions dans notre propre intérêt, pourvu que nous favorisions en même temps l'intérêt d'autres gens.

Je vais donner deux exemples pour montrer les résultats de l'assistance accordée à l'étranger. On les a déjà cités dans cette enceinte. Mon premier exemple, c'est un programme en vertu du Plan de Colombo auquel nous avons contribué pour 37 millions de dollars. Pour la gouverne de ceux qui imaginent cette somme sous la forme de barils de dollars que nous expédions à l'étranger, il importe de répéter que l'emploi canadien a représenté 95 p. 100 du total de 37 millions de dollars. En d'autres termes, nous avons expédié des marchandises canadiennes dans la mesure de 95 p. 100 du total.

J'aimerais reprendre un autre exemple qui, à mon avis, ne saurait être rappelé trop souvent: il s'agit de ce qui est survenu en 1946, alors que nous avons prêté un milliard et demi de dollars à la Grande-Bretagne. A cette époque, le ministre des Finances du temps a fait valoir par-dessus tout que nous allions fournir des fonds à des gens qui achèteraient de nos produits, et c'est ce qu'ils ont fait sur une grande échelle. Une forte proportion de ce milliard et quart a servi à l'achat de produits au Canada.

Autre point que je tiens à signaler, lorsqu'il est question d'aide, j'entends souvent dire que l'argent est mal employé, qu'il y a de la corruption et de l'imprudence et que nous devrions nous contenter tout simplement d'envoyer des professeurs. C'est évidemment ce qu'il faut faire. Je souscris aux propos que le député d'York-Scarborough a tenus ce soir. C'était vraiment réconfortant de l'entendre dire comment on a donné suite à ses projets. Je veux seulement signaler que nous pouvons nous rendre de grands services à nous-mêmes et, en même temps, aider les autres grâce à ce projet, en persévérant dans notre entreprise, en étant convaincus qu'il fait partie de notre tâche et qu'à moins de le mener à bien, non seulement les autres, mais aussi nous-mêmes aurons à en souffrir.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, l'examen de ce poste nous fournit l'occasion de débattre la question générale de l'aide extérieure et si nous nous y arrêtons un moment, nous épargnerons peut-être du temps lors de l'étude détaillée de l'aide économique internationale qui est visée dans les crédits suivants. Je dois avouer que je sympathise jusqu'à un certain point avec le ministre pour ce qui est de son désir de s'acquitter de ses obligations et de celles du Canada, en matières d'assistance économique internationale. Je sais qu'il aura plus d'ennuis avec le ministère et avec le ministre des Finances qu'avec l'opposition à ce propos car, tout optimistes que puissent être nos vues concernant nos obligations à cet égard et ce que nous devrions faire, nous nous heurtons aux exigences des affaires nationales et au désir du ministre des Finances d'équilibrer son budget. Il en résulte que ces considérations d'ordre national—et cela ne s'applique à aucun gouvernement particulier, ni à aucune époque en particulier—influent peut-être sur ce que nous pouvons faire dans le domaine de l'aide économique internationale. Il y a toujours un rapport entre ce qu'on peut faire pour les Canadiens qui sont dans le besoin et l'aide qu'on peut fournir aux nécessiteux du Pakistan.

Il n'en demeure pas moins, monsieur le président, qu'on nous considère à juste titre, dans le monde, comme des gens qui vivent dans un pays fortuné, développé et riche, comme des gens qui jouissent d'un niveau de vie très élevé. Voilà pourquoi on s'attend que nous faisions notre part pour qu'il n'y ait plus de pays riches et de pays pauvres, de pays développés et de pays sous-développés. J'ignore si le ministre est de mon avis, mais j'ai constaté que l'emploi du qualificatif «sous-développés» pour désigner les pays que nous nous efforçons d'aider sur le plan économique, peut nous conduire à des difficultés sérieuses. Certains pays qui sont pauvres au point de vue matériel comparativement au Canada, sont bien plus avancés que nous ne le sommes dans d'autres domaines. Certains des pays que nous avons maintenant privilège d'aider dans le domaine du développement industriel, avaient atteint à un degré de civilisation avancée bien avant que nous venions nous établir en Amérique du Nord.

Par conséquent, lorsque nous parlons de pays sous-développés, nous songeons seulement à l'aspect matériel. Il n'en demeure pas moins—et je crois que les données statistiques me donneront raison sur ce point—qu'en dépit de l'aide que les pays les plus riches ont pu consentir à certains pays pauvres, l'écart entre ces deux catégories de pays s'est accru au cours des dix ou quinze dernières années, au lien de diminuer. Voilà certes de tristes résultats pour un effort de développement entrepris à l'échelle planétaire. C'est dire que notre pays, de concert avec les autres pays, a le devoir de faire en sorte que soit changée cette orientation et réduite la distance entre les deux.

Dernièrement, monsieur le président, j'assistais, à l'université d'Oxford, à une réunion privée et sans caractère officiel dont l'objet était les tensions que provoque le développement. La majorité des participants venaient d'Asie et d'Afrique, de ce que nous appelons les pays matériellement sous-développés. J'ai pris un vif intérêt à les entendre discuter leurs problèmes économiques, leurs problèmes de développement et les tensions qui en découlent. A leur avis, le monde de l'Ouest, c'est-à-dire ce qu'ils considèrent comme les

pays les plus développés et les plus fortunés au point de vue industriel et économique, peut faire beaucoup pour les faire rapidement passer de leur situation actuelle à une situation que les pays de l'Ouest ont pris mille ans à atteindre. Ils veulent brûler les étapes; sauter d'une économie qui ne permet que de subsister, à une économie qui donne la télévision et les aménités d'une grande civilisation matérielle. Ils s'accordent pour cela 25 ou 30 ans, quand d'autres pays ont pris 600 ou 1,000 ans.

Ils ne se contenteront pas de la lente évolution industrielle qui fut le lot du monde occidental durant des générations. A tort ou à raison, ils estiment que nous leur devons quelque chose sous ce rapport parce que la plupart ont été des pays coloniaux. Ils estiment que d'une façon ou d'une autre, ceux qu'ils appellent les pays impérialistes coloniaux de l'Ouest ont retardé leurs progrès et que, sans l'occupation coloniale, ils auraient avancé plus vite. Pour ma part, je trouve que c'est très incertain comme doctrine, mais c'est ce qu'ils pensent. Par conséquent, ils attendent cette aide de nous.

J'ai eu l'impression, non seulement à cette réunion, mais à d'autres réunions auxquelles j'ai assisté—le ministre, je pense, doit avoir acquis la même impression—que la valeur de l'aide que nous leur acordons dans ces prévisions budgétaires—et pour l'année 1961-1962, cette aide se chiffre par $61,122,445—ne doit pas être calculée d'après le nombre de dollars que nous leur apportons, mais d'après nos dispositions et la compréhension dont nous faisons preuve devant leurs problèmes. Le Canada s'est taillé une très bonne réputation sous ce rapport, non seulement ni même surtout à cause de l'aide que nous avons pu fournir grâce à cette affectation de fonds, mais parce qu'en Asie comme en Afrique, nous avons fait preuve de compréhension et de sympathie devant leurs problèmes et leurs difficultés. Ces relations ne peuvent s'évaluer en dollars. Nous leur accordons cette aide; nous ne faisons pas la charité. Ils sont très sensibles sous ce chapitre. Si nous leur faisons sentir que nous leur donnons quelque chose pour les aider, nous ne montons guère dans leur estime. Ce n'est pas de la charité. Ils sont très ombrageux et je suis sûr que le ministre le sait; il est au courant de l'aide qui leur est offerte en vue de se les attacher dans la guerre froide.

Nous avons bien progressé à cet égard ces cinq ou dix dernières années, comme les États-Unis d'ailleurs. Si l'aide économique de cette nature est rattachée à la guerre froide, elle ne donnera rien qui vaille. Les États-Unis ont eu bien des déceptions. Après avoir versé des centaines de millions de dollars à un pays, ils ont constaté qu'ils y étaient encore plus détestés qu'avant. Nous en avons tiré une leçon. Je ne pense pas que l'assistance économique puisse être vidée de toutes considérations relatives à la guerre froide. On ne peut pas exiger du Canada plus que d'un autre pays qu'il aide des nations si son aide doit se retourner contre lui, politiquement parlant. Toutefois, nous ne pouvons attendre de résultats de l'aide économique que nous accordons à quelques pays, si nous le faisons dans l'espoir qu'ils se rangeront de notre côté dans la guerre froide. Nous avons fait beaucoup de progrès à cet égard, ces dernières années. Nous aidons ces pays parce qu'il est bon que nous le fassions, que cela contribue à la paix dans le monde et que le monde est un tout. Vraiment, la moitié du monde ne peut croupir dans la misère si l'autre vit dans l'abondance.

Au cours de nos discussions de la semaine dernière et de celles que nous avions eues auparavant—et le ministre a participé à beaucoup de ces débats—on a avancé beaucoup d'arguments sur la meilleure manière de distribuer cette aide. Certains postes qui suivent le présent crédit portent sur une aide économique bilatérale et certains ont trait à une aide multilatérale. A la suite d'entretiens avec les représentants de ce que nous appelons les pays donataires, j'ai l'impression que ces pays aimeraient recevoir une aide multilatérale, afin qu'aucun soupçon d'engagement politique ne puisse percer. C'est pourquoi nous devrions tâcher, autant que possible, de distribuer notre aide par l'entremise d'agences multilatérales, non par des accords bilatéraux. Si nous sommes réalistes, je crois que nous devons comprendre que même si cela est la solution idéale, il est impossible aux États-Unis, par exemple, qui sont la plus grande source d'aide dans ce domaine, de distribuer selon des arrangements multilatéraux ou par l'entremise des Nations Unies la plus grande partie de l'aide qu'ils accordent. Nous devons admettre que dans bien des circonstances, la manière la plus efficace et la plus pratique d'accorder une aide est de conclure un accord entre gouvernements. D'après pareil régime, il ne reste qu'à espérer qu'il s'exercera le moins possible de chantage politique.

A mon avis, je le répète, l'Occident s'est bien amélioré sous ce rapport ces dernières années. Je me souviens, lors de la réunion en question, d'avoir débattu avec un des délégués africains la question du chantage. Malheureusement, la plupart des représentants des anciennes colonies maintenant indépendantes sont trop chatouilleux à ce sujet. Ils sont si sensibles sur ce point que c'est devenu chez eux quasi une maladie. Dès qu'ils acceptent quelque chose, ils ont le sentiment

qu'on leur demandera quelque chose en retour. Cependant, il n'est pas difficile de leur montrer que dès que quelqu'un accepte une aide quelconque, où que ce soit, il faut s'attendre à quelques conditions. Il y a des conditions à remplir pour obtenir un prêt d'une banque. Nous qui sommes les pays qui contribuent, nous devons nous assurer que l'aide que nous consentons servira à des fins constructives. Nous le faisons dans le Plan de Colombo; notre aide n'est pas sans condition là. Nous exigeons seulement que l'aide serve à des fins constructives. Il suffit de parler de la chose pour faire disparaître le sentiment de suspicion que peuvent provoquer les conditions posées.

Un délégué africain me disait il y a quelques semaines: «S'il est pénible de recevoir de l'aide assortie de conditions politiques, que dire des conditions d'ordre politique que n'accompagne aucune aide.» Probablement. Mais cette étape est dépassée, je crois, pour nous. C'est dans ce climat qu'ont baigné continuellement nos discussions. C'est la façon la meilleure d'apporter de l'aide, à part les Nations Unies, car c'est par l'entremise de celles-ci qu'il serait idéal de procéder plutôt que de recourir à un plan comme celui de Colombo. Mais en pratique, la chose est difficile et nous devons faire la part des choses comme des gens qui ne se payent pas de mots. Toutefois, à part les Nations Unies, le meilleur moyen de procéder, c'est grâce à des projets, des méthodes et des techniques comme ceux que nous avons mis au point dans le cadre du Plan de Colombo. Nous avons là une sorte d'accord multilatéral qui s'accompagne de pourparlers bilatéraux entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs.

Nous avons tenu un important débat sur ce sujet à Oxford voici une couple de semaines. Je pense que les pays du Plan de Colombo qui ont reçu de l'aide de pays donateurs n'ont jamais pensé que cette aide comportait des conditions injustifiables. C'est la bonne façon de procéder, à mon avis.

On a dit que le Canada ne fait pas autant qu'il devrait faire. Peut-être qu'à l'heure actuelle, aucun pays ne fait autant qu'il devrait. A cette réunion d'Oxford, nous n'avons adopté aucune résolution, mais le sentiment général était que chaque pays donateur devrait affecter un pour cent de son revenu national à l'aide économique internationale. Si nous comparons notre contribution de 62 millions à notre revenu national, nous constatons qu'il est bien inférieur à un pour cent. Je pense que c'est un objectif souhaitable et que nous devrions chercher à l'atteindre. Je ne sais pas si mon ami d'Essex-Est partagera mon avis sur ce point, mais je ne suis pas trop convaincu du fait que nous devrions établir une contribution générale de un pour cent. Somme toute, nous appliquons le système progressif dans notre régime fiscal et je trouve que les plus riche doivent souscrire à de plus fortes obligations que les autres. Mais je ne doute pas que nous puissions faire plus.

Ce n'est pas une question d'ordre politique car nous faisons davantage maintenant qu'il y a quelques années. Notre revenu a augmenté et nous avons augmenté notre contribution à l'aide économique. Toutefois, nous pouvons faire encore beaucoup plus et nous devrions le faire car après tout, 40, 50 ou 100 millions de dollars dépensés judicieusement en aide économique internationale dans les secteurs qui s'imposent peuvent contribuer davantage à la stabilité et à la sécurité mondiales que 100 ou 150 millions dépensés pour certaines armes de défense.

Par conséquent, sans critiquer le ministre ou le gouvernement de ce qu'ils ont fait, j'exprime l'espoir sincère que nous augmenterons notre contribution dans l'avenir, non pas tant pour aider les autres pays que dans notre propre intérêt, pour améliorer la sécurité et la stabilité mondiales. Je formule au ministre mes bons vœux dans le conflit qui l'opposera au ministre des Finances dans ce domaine.

M. Herridge: Monsieur le président, j'avais l'intention de dire quelques mots dans la même veine que le chef de l'opposition officielle. Je n'ai pas à gaspiller le temps du comité en répétant ce qu'il vient de dire. Je veux seulement déclarer que j'appuie de tout cœur ses observations au sujet de l'aide à l'étranger et ses conseils au sujet des mesures que nous prendrons à l'avenir.

Je reviens à peine d'une réception donnée par le haut commissaire de la Nouvelle-Zélande. Coïncidence bizarre, j'ai eu l'occasion de causer avec plusieurs représentants de pays intéressés à une aide canadienne de ce genre. Ce que le chef de l'opposition a dit est tout à fait exact. Je l'ai déjà souvent entendu. Les intéressés apprécient beaucoup nos méthodes à cet égard. Ils sont reconnaissants de ce que nous ne mettions aucune condition à notre aide, et ils collaborent volontiers avec nous lorsqu'il s'agit de veiller à ce que les fonds pertinents soient dépensés dans l'intérêt le mieux conçu de tous. Il me semble que notre réputation dans le monde est fort bonne, et qu'à cet égard, le ministère a les meilleures traditions de notre pays.

J'estime que concentrer cette méthode d'assistance, c'est-à-dire l'aide à l'extérieur, de façon à être administrée par un seul service était une initiative fort heureuse. Il me semble que cette activité sera ainsi mieux organisée et donnera, à l'avenir, des résultats encore

plus utiles. En guise de conclusion, je tiens à dire, comme le chef de l'opposition officielle, que nous espérons voir encore s'accentuer nos efforts à cet égard. Si je m'exprime ainsi, c'est parce que nous estimons que ce genre d'aide, ainsi qu'un programme de collaboration, favorise la bonne volonté à l'intérieur et à l'extérieur du Commonwealth, et que c'est un des meilleurs fondements sur lequel il serait possible d'établir la paix future.

M. le président suppléant: Le crédit 88 est-il adopté?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, il y a une autre question que je voudrais soulever avant qu'on adopte le crédit nº 88. Je l'ai déjà mentionnée jeudi dernier quand j'ai pris la parole lors du débat du premier crédit, qui a commencé ce jour-là.

J'ai dit alors que lorsque le ministre associé de la Défense nationale avait assisté à la récente conférence en Uruguay à titre d'observateur officiel pour le Canada, il avait déclaré publiquement qu'il était nécessaire d'offrir de l'aide économique à l'Amérique latine. Je ne proposerai pas maintenant d'établir un programme, mais quand un ministre d'État exprime publiquement une opinion, il me semble qu'il lui incombe ou qu'il incombe à ses collègues, de nous faire savoir s'il a bien formulé la façon de voir du gouvernement.

Ce que le ministre a dit il y a un moment au sujet de l'ampleur de notre aide est tout à fait juste. J'estime que le Canada fait un travail remarquable dans le domaine de l'assistance aux régions économiquement sous-développées. Je souscris également à la mise en garde du chef de l'opposition qui a fait remarquer avec raison qu'on fausse peut-être les faits en ne parlant que de régions sous-développées.

De son côté, le ministre associé de la Défense nationale a formulé de très importantes observations. Ainsi que le rapporte le *Globe and Mail* de Toronto, dans son numéro du 24 août 1961, il a dit notamment:

—Il faut accorder de l'aide financière et technique aux pays de l'Amérique latine pour les empêcher de se tourner vers le communisme.

Il a déclaré entre autres choses:

Leur sympathie s'oriente de notre côté présentement... Il importe de lui garder cette orientation.

Puis il a ajouté:

Ce qui m'a frappé, ce fut de constater que l'Amérique latine semble être à la croisée des chemins. Ou elle va progresser et parvenir à la prospérité grâce à la libre entreprise démocratique, ou certaines nations—à moins qu'elles ne trouvent une solution à leurs problèmes—deviendront facilement la proie des théories et des méthodes communistes.

Ce sont là de très importantes paroles. Elles le seraient dans la bouche de tout homme public, mais lorsqu'elles émanent d'un membre éminent du gouvernement canadien, j'estime qu'elles appellent des commentaires en cette Chambre même. Le ministre associé voulait-il dire que le gouvernement du Canada songe à se joindre aux États-Unis pour la réalisation du programme d'aide économique de ces derniers? Il se peut que nous ayons à tourner les yeux vers d'autres régions du monde, qui auraient aussi besoin de notre aide. L'effort dont les pays sont capables a sûrement des limites. Loin de moi l'idée que nous ayons atteint ces limites, mais je tiens simplement à relever les paroles du ministre associé de la Défense nationale. Outre l'importante question de l'aide à l'Amérique latine, cela soulève une autre question qui n'est pas sans s'y rattacher. J'ai supposé qu'une des raisons pour lesquelles le gouvernement n'était pas disposé à adhérer à l'Organisation des États américains—abstraction faite de la contribution initiale que comporterait une telle adhésion—était qu'il en résulterait inévitablement une pression visant à étendre aux pays de l'Amérique latine une forme d'assistance économique qui n'existe pas présentement au Canada. Quand la chose a été débattue en avril, le premier ministre a dit que, lorsque la Chambre serait saisie des crédits du ministère, les députés auraient l'occasion d'exprimer leurs vues à ce propos. On pouvait en conclure alors que le gouvernement ferait connaître ses intentions quant à l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains.

Deux fois en cette enceinte, soit jeudi dernier et en avril dernier j'ai dit—et le chef de l'opposition a exprimé la même opinion en avril dernier—que le moment était venu pour le Canada d'adhérer à l'OEA. La simple adhésion à cet organisme ne nous oblige nullement, en soi, à étendre une aide économique aux pays de l'Amérique latine. C'est là quelque chose qu'il faut examiner à la lumière de nos responsabilités envers ces pays et d'autres. Cependant, il me semble que le ministre pourrait trouver opportun, à un certain moment avant l'adoption de ce crédit, de nous faire connaître les intentions du gouvernement à propos de la déclaration de son collègue, le ministre associé de la Défense nationale, et nous dire si le gouvernement en est arrivé à une décision à propos de ce qu'on pourrait considérer comme un problème corollaire, c'est-à-dire la proposition voulant que nous ayons des obligations envers les pays des continents américains qui nous sont voisins, ainsi qu'envers ceux qui nous sont associés à des fins de défense dans le cadre d'autres organismes, et avec qui nous sommes liés, dans le cadre de l'ONU, afin d'essayer d'amoindrir les chances de guerre et de préserver la paix dans le monde.

Il y a au Canada un fort courant d'opinion qui croit fermement qu'à cause de nos liens culturels avec l'Amérique latine—langue, religion, intérêts et autres domaines communs —nous leur devons comme nous nous devons à nous-mêmes, une affiliation comme celle que donnerait le fait d'être membre de l'Organisation des États américains. Sur le plan politique, les problèmes de notre hémisphère semblent devenir plus aigus et menacent de nous toucher, aussi bien que les États-Unis, étant donné que nous avons un point de vue et un intérêt particuliers dont, nonobstant les difficultés, nous pourrions nous acquitter plus efficacement en acceptant nos responsabilités.

Cette responsabilité en soi ne signifie pas nécessairement que nous devons mettre en œuvre en ce moment des programmes qui seraient au-delà de nos moyens financiers.

Une autre observation seulement à cet égard. Quelles qu'aient pu être nos raisons dans le passé pour nous abstenir de participer ou d'adhérer à cet organisme, ces raisons ne semblent plus exister aujourd'hui. Les considérations à l'égard du Commonwealth ou l'attitude des États-Unis ne sont plus des raisons valables. Certes, nous nous souvenons tous—et je ne parle pas de son à-propos—de la proposition que le président des État-Unis a faite dans cette Chambre au sujet de notre affiliation à l'organisme. Je ne dis pas que le président n'avait pas le droit de faire cette déclaration, mais j'aurais cru qu'à moins qu'il en ait été autorisé au préalable par le gouvernement du Canada, il aurait pu nous persuader plus efficacement de nous joindre à l'organisme en en parlant peut-être privément avec le ministre, en prenant le thé, si c'est le genre de chose que le ministre sert lorsqu'il a un président à sa table. De toute façon, je pense que la question est importante et, étant donné la déclaration du premier ministre, il me semble que le ministre devrait nous en dire un mot.

M. Matheson: Avant l'adoption de ce crédit, Je désire poser une autre question au ministre. Je voudrais savoir si la politique de dévaluation du présent gouvernement touche de quelque façon la valeur réelle de notre aide à ces pays.

L'hon. M. Green: La réponse à la question du député de Leeds est non, monsieur le président, car le gros de l'argent est en réalité dépensé au Canada. Le député d'Essex-Est me surprend. Il est devenu un grand fervent de l'adhésion du Canada à l'Organisation des États américains.

L'hon. M. Martin: Il a été inspiré en cela par l'initiative dont l'honorable représentant a fait montre il y a un an.

L'hon. M. Green: Je l'ai converti à cette idée.

L'hon. M. Martin: Ainsi que le député de l'Île du Prince-Édouard.

L'hon. M. Green: Durant les 22 ans que j'ai siégé sur les banquettes de l'opposition, le gouvernement libéral n'a pas bougé. Cependant, depuis quelques années, les libéraux commencent à devenir enthousiastes. L'expérience d'un quart de siècle commence-t-elle à leur servir de leçon?

Ces deux dernières années, notre effort s'est porté à resserrer les relations du Canada avec tous les pays de l'Amérique latine. A mon sens, c'est très important. L'honorable député d'Essex-Est s'est reporté à une déclaration faite par le ministre associé de la Défense nationale qui a dirigé la délégation canadienne à la réunion du Conseil économique et social interaméricain qui a eu lieu en Uruguay le mois dernier. Cette réunion avait pour but d'étudier les moyens d'accélérer la croissance économique et d'améliorer la vie sociale en Amérique latine. Notre délégation est revenue avec des renseignements très prometteurs à propos de la situation en Amérique latine et a, en outre, établi des liens d'amitié plus étroits avec tous les pays de l'Amérique latine. S'il y avait eu cette année une réunion de l'Organisation des États américains, nous aurions été représentés par une délégation d'observateurs. Cette réunion devait se tenir à Quito, en février, mais elle a été remise indéfiniment. Lorsque la réunion aura lieu, cependant, une délégation canadienne y assistera.

En outre, nous avons décidé de demander l'admission de l'Amérique latine au sein de la Commission économique des Nations Unies. Cette commission a été établie en 1948 par l'ONU, en vue d'aider à relever le niveau de l'activité économique de l'Amérique latine, de resserrer les relations économiques entre les pays de cette région et d'autres pays du monde et aussi de mettre en œuvre les programmes d'assistance technique dans cette région. Font partie de cette commission, outre les vingt républiques de l'Amérique latine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Les Antilles et la Guyane britannique sont devenues des membres associés et le Honduras britannique a demandé le même statut. L'admission de l'Amérique latine fournirait des moyens spécialisés pour surveiller le commerce, la politique et les méthodes de l'Amérique latine, permettrait d'influencer les pays latins pour les écarter du protectionnisme et du bilatéralisme et assurerait au Canada une façon de participer à l'élaboration de la

politique régionale tout en le plaçant en meilleure posture pour fournir des biens d'immobilisation qui seraient à l'avantage mutuel des pays d'Amérique latine et de l'industire canadienne. Elle faciliterait également la recherche de concert avec d'autres pays d'Amérique, dans le cadre des organismes appropriés, de solutions au problèmes des prix et de la production des matières premières qui prennent de plus en plus d'importance.

Nous n'avons aucun plan qui nous permette d'accorder une aide bilatérale aux pays d'Amérique latine. Toutefois, ils profitent des programmes des Nations Unies.

Aucune statistique n'est tenue de la part des contributions canadiennes qui est dépensée en Amérique latine, mais une aide est accordée par cette entremise. Le Canada accorde aussi une aide sous forme de bourses du Conseil des Arts et du Conseil national de recherches. J'aimerais beaucoup que nous puissions faire plus que nous n'avons fait jusqu'ici dans ce domaine ainsi que dans le domaine général de l'aide à l'étranger. A mon avis, il y a un autre domaine dans lequel nous accordons de l'aide. C'est celui de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Ainsi, des dispositions ont été prises pour garantir le paiement d'un envoi considérable au Chili. Il y a quelques mois, des dispositions semblables ont été prises en vue de l'exportation de rails d'acier vers le Mexique. Une aide de ce genre est donnée et, soit dit en passant, ce genre d'aide devrait être inclus dans le chiffre de 1 p. 100 dont les Américains parlent tant. Ils englobent tout ce qu'ils donnent dans ce 1 p. 100, et nous sommes parfaitement fondés à inclure des garanties de ce genre également dans ce chiffre.

En ce qui concerne notre représentation diplomatique, nous avons étendu nos relations en Amérique latine. Samedi, j'espère pouvoir signer un échange de notes avec l'ambassadeur du Guatemala aux États-Unis, par lequel notre ambassadeur au Mexique sera accrédité auprès du Guatemala. Il ne restera plus qu'un pays de l'Amérique latine avec qui le Canada n'aura pas encore de relations diplomatiques, c'est-à-dire le Salvador. Je crois que d'ici quelques mois nous pourrons prendre des dispositions analogues en vue d'assurer notre représentation dans ce pays-là.

Une autre méthode par laquelle nous avons accru nos contacts a été au moyen d'échanges de visites. Notre propre premier ministre s'est rendu à Mexico, rendant ainsi au président du Mexique la visite qu'il avait faite au Canada; je me suis moi-même rendu en Argentine, au Chili et au Pérou. Il y a également eu la récente visite du ministre associé de la Défense nationale. Le 27 novembre, le président de l'Argentine doit venir au Canada pour trois ou quatre jours.

A mon avis, nous avons progressé très rapidement, au regard tout au moins des initiatives du gouvernement libéral, pour ce qui est de renforcer nos liens avec l'Amérique latine. En temps utile, nous satisferons la curiosité de l'honorable député d'Essex-Est quant à la possibilité de nous joindre à l'Organisation des États américains. Je lui signale cependant que le moyen le moins efficace de persuader le Canada de prendre telle ou telle décision c'est, de la part d'un chef d'État, de venir nous dire ce qu'il faut faire, même si ce chef est le mieux intentionné du monde. Même dans ce cas, ce n'est pas le meilleur moyen d'obtenir les résultats souhaités, et je suis assez étonné que l'honorable député soit d'avis que nous aurions dû bondir sur l'occasion, lorsque le Président des États-Unis nous a recommandé une ligne de conduite.

L'hon. M. Martin: Il ne s'adonne pas à la politique depuis aussi longtemps que vous et moi.

L'hon. M. Green: A mon sens, c'était préconiser une politique d'une manière assez poussée, mais je ne crois pas que le Président Kennedy ait voulu intervenir.

Cependant, j'ai expliqué il y a quelques mois qu'à notre avis le public canadien devrait avoir l'occasion de réfléchir à ce programme, pour que nous puissions nous rendre compte de ce qu'il en pensait. L'intérêt que soulève toute cette question s'est accru à la suite du discours du Président Kennedy—peut-être dans le mauvais sens—mais l'intérêt a certainement augmenté. Je crois qu'aujourd'hui l'intérêt qu'on y porte au Canada est plus grand qu'il ne l'a été depuis vingt-cinq ans. L'opinion publique a l'occasion de se former et, somme toute, n'est-ce pas une mauvaise idée dans certain cas. Nous ne sommes certainement pas obligés de nous lancer sans réfléchir dans de nouveaux programmes. Celui-ci constituerait un changement d'importance dans la ligne de conduite du Canada. J'estime qu'il serait très précieux que le public canadien se rende compte de ce que seraient les conséquences d'une pareille initiative.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, en ce qui touche l'OEA, nous ne demandons pas au ministre de plonger tête baissée dans cette entreprise, simplement parce que le Président des États-Unis a laissé entendre que ce serait un plongeon souhaitable. Nous ne demandons aucune précipitation à cet égard. En réalité, longtemps avant que le Président des États-Unis ait formulé cette déclaration à la Chambre, le prédécesseur du

ministre nous avait au moins déjà fait faire il y a trois ans un demi-plongeon. Le ministre nous dit maintenant que ce qu'il faut faire, c'est donner au public canadien l'occasion de réfléchir à la question. Il nous faut le pressentir à cet égard, et donner à l'Institut canadien des affaires internationales la possibilité de nous faire savoir ce qu'il faut faire et nous décider en temps opportun. Alors que nous croissons tous en sagesse et en importance de ce point de vue je l'espère, je dirai que, si l'intérêt de l'opposition a augmenté, celui du ministre a diminué. Le ministre avait naguère une opinion très nette sur l'OEA. Je dois dire que ses arguments en faveur d'une certaine ligne de conduite m'impressionnaient alors. Je croyais qu'une fois chargé de la tâche, il donnerait suite aux conseils qu'il nous donnait. A mon avis, il y a d'excellents arguments en faveur d'une association plus étroite avec l'Organisation des États américains et nous avons bien établi notre point de vue à cet égard.

Le ministre a signalé qu'il y a eu d'autres formes d'association avec l'Amérique latine. C'est parfaitement vrai. Le représentation diplomatique du Canada dans ces régions a gagné en importance, et nous avons toujours voulu qu'elle augmente ainsi. Dans les années qui ont immédiatement suivi la seconde guerre mondiale, nous avons établi des ambassades et des légations dans diverses régions du globe et les États de l'Amérique latine figuraient toujours sur la liste. Il s'agissait toujours d'etablir l'ordre de priorité, de trouver au ministère des Finances les fonds nécessaires, et d'avoir le personnel voulu pour les postes en question. C'est une bonne chose que cette représentation ait gagné en importance, et je crois que nous favorisons tous cette expansion. Il est sans doute bien que le ministre et, évidemment, le premier ministre, puissent aller en Amérique latine pour y cultiver des rapports aussi étroits qu'amicaux avec les dirigeants de ces gouvernements. Mais il y a une question qui domine dans l'esprit du public au sujet du véritable caractère de l'association du Canada avec cet organisme de l'hémisphère occidental. L'examen de la question a fait jusqu'ici naître, je l'admets, certaines inquiétudes lorsqu'il s'est agi de nous joindre à une association de cette nature, sans assumer de responsibilité quant à son expansion, parce que nous étions en ce moment-là en train d'adhérer à bon nombre d'organismes. A cette époque, je crois, des restrictions étaient imposées à ce que nous pouvions ou devions faire, mais les circonstances ont changé. Il faut dire que nous nous préoccupons maintenant de l'établissement de bases communistes dans l'hémisphère occidental et que nous tenons à ce que les États-Unis fassent bien attention de ne pas réagir d'une façon trop imprudente, si cela se produisait. Si nous voulons donner de pareils conseils aux États-Unis, comme nous l'avons fait à juste titre lors de l'imbroglio de Cuba; si nous voulons nous mêler de ces événements, alors je suis d'avis que nous devons assumer nos responsabilités au sein de l'Organisation qui s'occupe de ces questions, à savoir l'Organisation des États américains.

Lorsqu'il a assisté récemment à la conférence en Uruguay—on en a déjà parlé—je crois que le ministre associé de la Défense nationale a rendu deux services très utiles. D'après les journaux, il a mis fin à une révolution en Argentine, et il nous a bien fait sentir la nécessité qu'il y a pour nous, pays riches, d'aider les pays pauvres de l'Amérique latine, sinon les choses vont se gâter là-bas. J'ai cru qu'à la lumière du rapport présenté par le ministre associé de la Défense nationale, le ministre et le gouvernement avaient peut-être décidé d'assumer leurs responsabilités sans attendre de recevoir le rapport de l'Institut canadien des affaires internationales, et de faire adhérer le Canada à l'Organisation des États américains.

M. McIlraith: J'aimerais poser une question au ministre à la suite des observations qu'il vient de formuler. Parlant de la manière dont nous avons aidé à l'Amérique du Sud, il a mentionné deux postes relatifs à l'assistance. Je songe à un de ces postes particuliers, savoir le contrat d'assurance passé par l'intermédiaire de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Je suis sûr que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire. Je me reporte en particulier au contrat d'assistance en vertu duquel des biens durables d'une valeur de douze millions de dollars ont été fournis au Chili. Le ministre conviendra sans hésiter, je crois, que le but de cette mesure était de permettre aux producteurs et aux fabricants canadiens de concurrencer avec succès les producteurs d'autres pays qui produisent sur une grande échelle. Il admettra aussi que le pays récipiendaire a tiré très peu d'avantages de cette assurance à longue échéance ou de cette garantie qui faisait partie du contrat de vente, car si nous ne leur avions pas fourni ces biens d'équipement, ils les auraient obtenus ailleurs. J'aimerais que le ministre prenne quelques instants pour rectifier toute impression qui n'est pas conforme aux faits et qu'il aurait pu laisser inconsciemment.

L'hon. M. Green: La chose se fait, je crois, en vertu de la Partie II de la loi, soit l'article 21. Chose certaine, depuis quelques mois, on s'est servi de cela non seulement pour aider le fabricant canadien, mais aussi le pays bénéficiaire. Il a été accordé ainsi un crédit à

long terme qui n'aurait pas été possible autrement. Dans chacun des cas dont j'ai parlé, il y a eu un élément considérable d'aide consentie aux gouvernements du Chili et du Mexique. Le même plan a servi pour d'autres pays, dont certains reçoivent de l'aide en vertu du Plan de Colombo. Il ne s'agit pas exclusivement d'aider une maison canadienne. Le pays bénéficiaire en tire également profit.

M. McIlraith: Je ne saurais m'en tenir à cela. Le ministre se souviendra que, lorsque son collègue, le ministre du Commerce, a piloté cette loi à la Chambre, il a dit que l'objet de la mesure—et le texte de la loi le confirme—était d'aider les producteurs canadiens à soutenir la concurrence des producteurs étrangers. Il ne s'agissait aucunement d'une aide pour des pays dont l'économie aurait besoin d'aide pour se développer. Il faut tirer la chose au clair. C'est une question de politique gouvernementale, car ce que le ministre veut aujourd'hui attribuer à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation est fort différent de ce qu'on a fait croire à la Chambre quand on a présenté la mesure et de ce que cette loi elle-même, je crois, expose comme étant son objet. J'espère que le ministre approfondira cette affaire, afin qu'il ne subsiste pas deux opinions du gouvernement qui, du moins à première vue, semblent en contradiction.

L'hon. M. Green: Je suis certain que si le ministre dont l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest a parlé était ici, il dirait comme moi que la loi visait les deux objets.

M. Herridge: La discussion sur l'opportunité pour le Canada de se joindre à l'Organisation des États américains m'intéresse vivement. Notre groupe comprend très bien que le gouvernement procède avec prudence dans ce sens. Il faut examiner sérieusement certains facteurs politiques, financiers et autres. La question n'est pas aussi simple qu'elle peut le paraître au premier coup d'œil.

Le ministre a dit que cette période d'étude donnerait à la population canadienne l'occasion de discuter la question, d'exprimer ses vues, et ainsi de suite. Avant de prendre une décision définitive à ce sujet, le gouvernement fournira-t-il aux membres de la Chambre l'occasion de débattre la question et de porter à l'attention du ministre les vues des Canadiens des différentes circonscriptions dont ils sont les représentants?

L'hon. M. Green: Je pense que pareille disposition, si on la prend effectivement, fera l'objet d'un débat à la Chambre. J'ignore exactement comment l'on procédera, mais je présume qu'on présentera une résolution ou une motion. Le député peut être certain, je pense, qu'on aura l'occasion de débattre la question.

(Le crédit est adopté.)

Contribution aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—
Programmes bilatéraux d'assistance économique—
89. Plan de Colombo, $50,000,000.

L'hon. M. Pearson: Si je ne m'abuse, le crédit à l'étude intéresse le Plan de Colombo et je n'ai qu'une question à poser là-dessus. Le ministre n'est pas sans savoir qu'au début, le Plan de Colombo visait surtout l'aide en immobilisations pour permettre aux pays sous-développés de s'aider eux-mêmes. Peut-être les circonstances ont-elles rendu cette modification nécessaire, mais j'ai l'impression que, ces dernières années, l'aide est fournie de plus en plus sous forme de biens de consommation et de moins en moins sous forme d'immobilisations. Le ministre peut-il nous citer, au sujet du Plan de Colombo, les chiffres qui mettront ces faits en lumière?

L'hon. M. Green: Certains des pays, sinon tous, l'Inde et le Pakistan, par exemple, qui obtiennent à eux deux 40 millions du total de 50 millions, ont réclamé des denrées et c'est la raison de ce changement. Ils réclament des denrées depuis quelques années et le font encore cette année. Mais n'oublions pas que le produit de la vente de ces denrées sert à d'autres projets, comme à des entreprises d'aménagements hydro-électriques ou divers ouvrages de ce genre.

M. McIlraith: Avant que l'article soit adopté, le ministre peut-il faire savoir au comité quelle proportion de l'aide de 50 millions, dans le cadre du Plan de Colombo, est représentée par les immobilisations qui sont mises directement en production en vue de faire progresser l'économie du pays bénéficiaire? Quelle est la part représentée par les biens de consommation, et sur cette part, quelle est la proportion couverte par un accord prévoyant que des fonds de contrepartie serviront au développement de l'économie du pays destinataire, et quelle proportion est libre de toutes conditions?

L'hon. M. Green: Environ la moitié des 50 millions est dépensée directement en immobilisations, environ un quart en blé et l'autre quart en produits tels que l'aluminium, le cuivre et autres denrées semblables. Le produit des ventes de blé, de métaux et autres denrées est employé, sous forme de fonds de contrepartie, à d'autres projets dans ces pays.

(Le crédit est adopté.)

90. Programme d'assistance aux Antilles, $1,500,000.

L'hon. M. Chevrier: Quelle est la situation en ce qui concerne ce programme? J'ai lu

dans les journaux de cette semaine, il me semble, que la Fédération des Antilles a pris livraison d'un des bateaux. Si je ne m'abuse, il s'agit du *Royal Palm,* construit dans les chantiers maritimes de Port-Weller. Y a-t-il une autre aide en plus du nouveau bateau et qu'en est-il à propos de ce bateau, maintenant? Quand sera-t-il fini et quand le livrera-t-on?

L'hon. M. Green: Le premier bateau, qui a été baptisé le *Federal Maple,* dessert maintenant les Antilles. En fin de semaine, j'ai lu dans un magazine antillais un reportage sur le premier voyage de ce bateau dans les îles. L'autre bateau, le *Federal Palm,* est parti pour les Antilles. En plus, nous accorderons une aide technique en fournissant des spécialistes canadiens, ce qui coûtera $206,750, en assurant la formation d'antillais au Canada, soit $34,250, en aménageant un dock en eau profonde à Saint-Vincent, $950,000, en fournissant de l'équipement portuaire à huit îles, $450,000, en faisant un relevé des ressources naturelles de Dominica, $50,000, et en accordant $700,000 au collège universitaire des Antilles.

L'hon. M. Martin: Ce crédit a diminué de $3,760,000. Nous connaissons tous la raison de cette diminution, mais compte tenu, par exemple, de l'aide qu'on accorde à certains pays des Antilles où le problème du sous-développement économique est caractéristique, et compte tenu du discours prononcé par le député senior ou junior d'Halifax, le gouvernement a-t-il l'intention de garder ce genre d'aide aux Antilles au niveau actuel l'an prochain? Quand nous parlons d'aider ces régions, on pourrait peut-être mal interpréter en certains milieux, toute réduction de ce genre. J'aimerais savoir si le gouvernement songe à d'autres formes d'aide à destination d'autres pays qui en ont vraiment besoin.

L'hon. M. Green: Ce crédit de 10 millions de dollars était un cadeau aux Antilles, destiné à les aider à l'heure de leur indépendance. Il n'a jamais été question d'un versement annuel ou d'un versement à tous les trois ans ou à tout autre intervalle. Nous n'avons pas encore décidé ce que nous ferons à l'avenir. Il y a quelque temps j'ai parlé de la possibilité d'élaborer une espèce de pland de Colombo à destination des Caraïbes, mais je ne suis pas encore certain des mesures que nous prendrons à cet égard.

L'hon. M. Pearson: A propos de ce crédit, je souhaite simplement qu'on puisse faire quelque chose de plus. J'estime que nous, au Canada, avons un intérêt spécial et peut-être même une certaine responsabilité à l'égard des Antilles, alors qu'elles obtiennent leur indépendance. Cette région est peut-être aussi près de nous que tout autre membre du Commonwealth ou du moins elle le sera géographiquement quand elle se joindra à nous. On s'attendra sans doute à ce que nous manifestions un intérêt spécial envers la mise en valeur de cette région. Il est à présumer, comme je l'ai lu quelque part, que cette région va s'associer à l'Organisation des États américains, et peut-être que toute assistance que nous pourrions lui apporter serait dans le contexte de l'aide hémisphérique.

A mon avis, il serait excellent de consacrer une partie de notre aide à ce pays que nous espérons voir entrer dans le Commonwealth. C'est en vain que le ministre dira que nous n'avons rien fait de notre temps, car en ces jours-là les Antilles étaient des colonies, de sorte qu'elle recevaient leur aide du Fonds d'expansion des colonies. Mais à présent qu'elles deviennent indépendantes, elles peuvent faire valoir contre nous des titres spéciaux. Je sais bien que chaque pays peut faire valoir son droit à quelque aide du Canada, mais les Antilles sont peut-être tout particulièrement en droit d'espérer notre aide et notre compréhension.

(Le crédit est adopté).

91. **Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique, $3,500,000.**

M. Speakman: Monsieur le président, au sujet du crédit 91 et peut-être aussi du crédit 92, je tiens à dire tout d'abord combien je me réjouis de constater la présence, cette année, de ce nouveau crédit de $3,500,000 au titre de l'aide spéciale du Commonwealth à l'Afrique. J'aimerais que le ministre nous donne le détail de ce crédit. Comme les honorables députés le savent, j'ai eu l'honneur de participer à la conférence des parlementaires du Commonwealth, qui s'est tenue à Londres cette année. Les délégués africains ont souligné le besoin désespéré qu'éprouve leur région en fait d'aide à l'éducation, sous forme de professeurs, de cours à suivre au Canada, de formation agricole, aide que le Canada est en mesure d'offrir. Le Canada est un pays qui a tant à donner à ces nouvelles nations! Celles-ci l'admirent beaucoup, et apprécient ses réalisations. Les députés apprendront peut-être avec intérêt qu'au Basutoland, il y a une université fondée par l'Église catholique du Canada, qui veille à son fonctionnement. Il me semble que les Canadiens devraient être très fiers de ce qu'au Basutoland, il existe une université fondée et maintenue par des Canadiens.

Ces délégués d'Afrique m'ont prié d'appeler l'attention du gouvernement canadien sur le besoin d'aide qu'ils ont dans le domaine de l'enseignement et de l'expansion

agricole. J'espère que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre, non seulement continuera à verser ce montant, mais l'augmentera en mettant l'accent sur les domaines où le besoin est si urgent.

L'hon. M. Green: Le crédit à l'étude vise à fournir de l'aide économique et technique aux pays du Commonwealth en Afrique. Le plan a été accepté en principe lors d'une réunion du conseil économique consultatif du Commonwealth, à Londres, en septembre 1960. Chaque pays participant prendra directement avec les bénéficiaires les dispositions nécessaires pour l'aide qu'il leur consentira. Chaque année, la situation sera à nouveau examinée par le Conseil économique consultatif du Commonwealth. Le Canada a offert d'affecter à cette fin un montant total de dix millions et demi sur une période de trois ans, à partir de l'année financière 1961-1962. Comme l'a signalé le député, le crédit de cette année est de trois millions et demi de dollars, soit un tiers du montant global qui doit être affecté à cette fin. On se propose de consentir la partie la plus importante de l'aide canadienne aux pays membres indépendants du Commonwealth en Afrique, ou à ceux dont l'indépendance est imminente.

Nous avons déjà accepté d'exécuter le levé aérien d'une certaine partie du Nigéria, moyennant environ 1.35 million de dollars pour une période de deux ans. En outre, nous avons recruté 17 conseillers techniques. Sur ce nombre, 10 se trouvent déjà en Afrique et huit autres seront engagés sous peu. On examine en ce moment de nombreuses autres demandes. Nous avons en Afrique, 27 instituteurs en tout et au Canada 25 étudiants en technologie et 53 autres étudiants. Il me semble que ces derniers 53 comprennent les étudiants arrivés ici tant en exécution du plan dont il s'agit que du programme de bourses du Commonwealth. A l'heure actuelle, nous examinons un certain nombre de demandes particulières ayant trait à la construction d'écoles, à des programmes de voirie et à l'aide médicale.

L'hon. M. Chevrier: Je suis heureux que le député de Wetaskiwin ait soulevé cette question. En effet, il y a une autre université dans cette région du pays qui m'intéresse particulièrement. Je pense à celle de Roma, au Basutoland, dont le père Odilon Chevrier, mon homonyne et cousin, était pendant quelques années le recteur. J'hésite un peu à dire le reste car je me souviens qu'alors que j'étais enfant, mon père a institué une bourse pour l'instruction du premier prêtre noir de l'Église catholique. Son nom, je m'en souviens parfaitement, était Raphael Mohasi. Il a été ordonné prêtre, mais il est mort depuis. Des prêtres de couleur ont été formé depuis lors grâce à cette bourse et ont joint les rangs des Oblats, qui dirigent l'université à Roma. Lorsque l'honorable député a soulevé la question, j'ai cru que je devais parler de ce sujet personnel et rendre hommage au magnifique travail que les Oblats de Marie Immaculé accomplissent à cette université.

Comme le ministre le sait, ils ont une université ici à Ottawa et leur travail au Basutoland, en particulier, a non seulement été grand mais il a fait un énorme apport aux habitants de la région. Si l'on donne de l'aide à l'autre université, je suis sûr que le ministre, ainsi que le gouvernement, voudront songer à ces deux universités.

L'hon. M. Green: Monsieur le président, aux termes du présent programme, l'assistance est versée d'un gouvernement à un autre et non pas du gouvernement du Canada à une institution particulière. Or, si ces gens au Basutoland adressent une demande par l'entremise du bureau colonial, il nous fera grand plaisir de la prendre en considération. Nous n'avons pas cru bon de commencer à traiter directement avec des particuliers ou des institutions particulières dans ces pays.

L'hon. M. Martin: Je pense qu'on devrait signaler à cet égard que, non seulement le gouvernement fournit de l'aide, mais que les Pères Oblats eux-mêmes le font au Canada par l'entremise du révérend père Breault, qui est originaire de ma circonscription et qui est vicaire général d'un diocèse au Basutoland. Les citoyens canadiens soutiennent par leurs contributions la mise en œuvre d'une entreprise très méritoire dans cette région particulière. De plus, donc, au sujet de ce crédit que nous votons ce soir, il faut remarquer, comme l'honorable député de Laurier l'a signalé, que les citoyens canadiens fournissent de l'aide. Je peux dire que le vicaire général, qui est originaire de ma circonscription et qui s'occupe de prélever des fonds pour aider à l'aménagement de cette région, fait un excellent travail. J'appuie fortement l'hommage que l'honorable député de Laurier a rendu à l'université dont il est un si distingué gradué et que mon propre fils fréquente.

(Le crédit est adopté.)

93. Programme de bourses d'études du Commonwealth, $1,000,000.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais ici que le ministre nous dise combien de ce million de dollars a été dépensé et comment il a été réparti entre les diverses universités.

L'hon. M. Green: A la fin de la dernière année financière, on avait dépensé environ $300,000. Cette année, nous nous attendons de dépenser tout le million. Les étudiants fréquentent les universités d'un océan à l'autre,

mais je n'en ai pas la liste avec moi ce soir. Nous pouvons obtenir ce renseignement pour l'honorable député et je m'occuperai bien volontiers de le lui faire transmettre. Une liste a été présentée, apparemment, au comité des Affaires extérieures.

L'hon. M. Chevrier: Merci. Je constate que, d'après le budget supplémentaire, le montant versé pour l'assistance au titre de l'aide aux étudiants des pays indépendants d'expression française d'Afrique ne s'élève qu'à $300,000. Le ministre l'a annoncé à la Chambre, il y a quelque temps, et je pense que la Chambre a bien accueilli cette nouvelle car c'était un pas dans la bonne direction, une décision qui a plu à tout le monde. Je ne suis pas intervenu pour critiquer en quoi que ce soit, mais pour signaler bien sûr au ministre qu'il serait bon peut-être de voir à ce qu'il y ait une plus étroite relation entre les deux montants dépensés qu'il ne semble y en avoir entre ce montant d'un million de dollars et les $300,000 du budget supplémentaire.

L'hon. M. Green: A cet égard, je me dois de signaler que ce montant d'un million de dollars est affecté aux étudiants du Commonwealth, tandis que la somme de $300,000 est destinée aux étudiants, non du Commonwealth, mais de la communauté française.

L'hon. M. Chevrier: Je comprends cela, mais mes observations sont quand même pertinentes à propos de la proportion à garder. A mon avis, le ministre devrait prêter attention au rapport entre ces deux crédits.

M. Slogan: J'aimerais dire un mot à propos du crédit 93, car je crois beaucoup aux bourses d'étude, qu'elles soient accordées localement, qu'il s'agisse d'un échange de bourses d'étude entre diverses universités au Canada ou d'un échange de bourses d'étude entre des universités canadiennes et des universités étrangères, ou qu'il s'agisse de bourses d'étude accordées par le Conseil des Arts du Canada surtout dans le domaine culturel, ou de bourses d'étude comme celles dont il est question ici au titre du programme de bourses d'étude du Commonwealth. Je sais l'aide économique que ces bourses d'étude peuvent apporter puisque je dois une bonne partie de ma formation à des bourses d'étude. Toutefois, dans le cas qui nous occupe, je crois que nous nous intéressons davantage aux relations humaines que suscitent ces visites d'étudiants d'autres universités qui ont la chance de se mêler à d'autres étudiants, de voir comment d'autres vivent et pensent.

Je m'associe aux autres pour louer le gouvernement d'avoir augmenté ce montant des bourses d'étude pour l'année qui vient. Voilà sûrement de l'argent dépensé à bon escient. Il y a une autre question que j'aimerais soulever. Il s'agit d'un fait qu'on m'a raconté aux Nations Unies. On offre, paraît-il, à certains membres du Commonwealth des bourses d'études en Union soviétique. Un étudiant nigérien, fils d'une famille bien en vue du Nigéria, est allé étudier en Union soviétique. Si je raconte cet incident, c'est parce que je me demande parfois si nous tirons le meilleur parti possible de notre aptitude à faire accepter notre mode de vie à ces étudiants ou à ceux qui quittent le Canada pour l'étranger. Je me demande si nous leur faisons bien sentir qu'ils ont l'obligation morale d'être de bons ambassadeurs du Canada.

En l'occurrence, le jeune étudiant nigérien s'entraînait à la boxe dans un gymnase et on prit sa photo à son insu dans une attitude de combat. Cette photo a ensuite été reproduite sur une affiche où l'on proclamait que ce jeune noir du Nigéria était venu en Union soviétique pour se mettre au courant des grandes choses qui s'y produisaient, de façon à être prêt à briser les chaînes de l'esclavage dans la colonie d'où il venait. Voilà qui est malhonnête, bien sûr, mais je donne cet exemple à seule fin de démontrer jusqu'à quel point les pays communistes, même en pareille cas, utilisent leurs moyens de propagande.

Mes observations s'adressent non seulement au gouvernement mais aux universités elles-mêmes à qui il revient de faire le choix, ainsi qu'aux individus qui participent à ce programme. Nous ne nous sommes peut-être pas suffisamment efforcés de nous associer à ces étudiants qui viennent fréquenter nos universités d'un bout à l'autre du Canada et de les familiariser avec notre mode de vie et de pensée et, ce qui est plus important, de leur faire comprendre pourquoi nous vivons et pensons comme nous le faisons.

Dans le même ordre d'idées, il me semble que nous devrions insister auprès de tous ceux que nous envoyons à l'étranger sur le fait qu'ils peuvent être d'excellents ambassadeurs pour le compte du Canada—et je suis sûr que la plupart d'entre eux le sont —car dans leurs relations avec leurs compagnons d'études au niveau universitaire, ils en sont à un point dans leur vie où ils acquièrent une philosophie de la vie et ainsi de suite. Les étudiants qui viennent fréquenter nos universités et qui s'en retournent chez eux occuper des postes de chefs, ne manqueront pas d'être fortement impressionnés par ce qu'ils voient et entendent au Canada. Leur mode de pensée s'en trouvera certes influencé. Ils détiendront des postes clé dans leurs pays. Cette influence pourrait devenir beaucoup plus profonde et j'espère que les députés qui auront à s'occuper de ce programme s'en souviendront.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur le président, un mot seulement pour féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green) d'avoir mis une somme de $300,000 à la disposition de l'Afrique française afin de l'aider dans le domaine éducationnel. Ce geste constitue une grande amélioration car, sous l'ancien régime, aucune somme d'argent n'a été offerte aux citoyens de l'Afrique française.

Je conseille fortement à l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) de faire pression auprès de son ami, de son chef, M. Lesage, afin que ce dernier donne une réponse à l'offre du gouvernement fédéral de collaborer à la mise en œuvre d'un plan d'aide éducationnelle de $300,000 à l'Afrique française. Ce projet a été préparé par le ministère des Affaires extérieures.

Parlant du Commonwealth, on semble penser qu'il n'y a des gens de langue française que dans la partie française du Canada; mais il y a l'île Maurice, qui compte une population de 650,000 âmes. M. Laventure, ministre mauricien, qui était de passage à Montréal dernièrement, déclarait que son pays fait partie du Commonwealth et demandait que des bourses soient accordées aux Français de l'île Maurice, si possible, afin que ces citoyens du Commonwealth puissent venir étudier dans les universités canadiennes.

Je soumets donc cette requête, puisque l'île Maurice est un pays membre du Commonwealth et compte 650,000 personnes d'expression française.

(Traduction)

M. le président suppléant: Le crédit n° 93 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre si les étudiants étrangers qui viennent étudier ici sont autorisés à travailler durant l'été afin d'augmenter leurs revenus et de leur aider à défrayer leurs dépenses?

L'hon. M. Green: Dans la plupart des cas, ils obtiennent du travail, ce qui leur aide à payer leurs études. Ils travaillent, ou bien dans un ministère de l'État ou bien dans une entreprise privée.

L'hon. M. Hellyer: Si je pose cette question, monsieur le président, c'est que je suis d'avis, peut-être à tort, que l'on interdit en quelque sorte aux étudiants étrangers qui viennent étudier ici d'accepter des emplois.

L'hon. M. Green: Pour ce qui a trait aux étudiants qui viennent ici en vertu du programme d'aide, la plupart, je pense, obtiennent du travail. S'ils viennent d'eux-mêmes, ils relèvent évidemment du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

[M. Slogan.]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, le ministre pourrait-il examiner cette question, obtenir des conseils et voir s'il ne serait pas possible d'élaborer une politique générale? Je sais que des objections s'élèvent car beaucoup d'étudiants canadiens ont de la peine à trouver du travail en été, maintenant. Il serait juste que puisque nous encourageons des étudiants à venir de tous les points du globe, nous leur accordions les mêmes chances qu'à nos propres étudiants de trouver un emploi rétribué pendant l'été.

Nous attendrions qu'on accorde à nos étudiants à l'étranger la réciprocité de traitement. Je demande au ministre d'étudier la question et si des mesures de correction s'imposent, d'en parler à ses collègues pour voir ce qu'il convient de faire.

M. Benidickson: Monsieur le président, je ne pense pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures attende constamment de la Chambre la confirmation ou l'approbation sans réserve de ses politiques. Toutefois, ayant eu l'honneur de faire partie de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'année passée, à titre d'observateur, je tiens à dire que le ministre n'aurait pu se montrer mieux disposé à l'égard des membres de l'opposition qui y étaient à titre d'observateurs.

Je me rappelle sa première apparition à New-York après mon arrivée. La chose n'est pas sans intérêt pour les députés des deux côtés de la Chambre. Le ministre a beaucoup d'estime pour les membres du Parlement et il s'intéresse fort à leur attitude envers les affaires extérieures. C'est pourquoi, il m'a dit: «Pourquoi ne pas vous asseoir à ma droite.» C'est pour moi un beau souvenir. Encore que je n'aie pas profiter de l'invitation.

Avec tous ses experts-conseils, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a en grande estime ses collègues de la Chambre. Je tiens à le remercier de m'avoir donné l'occasion de travailler avec lui au cours de la dernière session de l'Assemblée générale et pour la bienveillance dont il a fait preuve à son endroit malgré nos différences d'opinion.

(Le crédit est adopté.)

99. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, $500,000.

L'hon. M. Martin: C'est un crédit qui nous revient d'année en année depuis quelque temps. Il représente l'un des grands problèmes internationaux d'ordre social et économique qui restent encore à résoudre à notre époque. Il intéresse environ un million de réfugiés. L'UNWRA ou, comme on l'appelle, l'Office de secours et de travaux des Nations pour les réfugiés de Palestine, fournit de

l'aide à ce nombre de personnes. En fin de semaine, j'ai lu dans le *Times* de New-York que M. Joe Johnson, de la Fondation Carnegie, avait été chargé par le gouvernement des États-Unis d'aller étudier certains aspects du problème. J'ai peut-être tort de dire qu'il a été envoyé par le gouvernement des États-Unis. Il a peut-être été envoyé par les Nations-Unies. Ce monsieur, qui a consacré une si grande partie de son temps à l'étude de problèmes internationaux, a été chargé d'aller étudier cette question particulière, pour laquelle il ne semble exister à l'heure actuelle aucune solution. Je me demande si le ministre est en mesure de dire quelles sont les perspectives à l'égard de cette question. Je sais que le problème est particulièrement épineux. Il dépend certainement de circonstances qui échappent à notre action. Cependant, ayant vu ces réfugiés dans certains de leurs camps dans cette région et sachant ce qu'ils ressentent, connaissant leur amertume et leur situation quasi inhumaine, sans tenir compte de ce que peut être la provocation, je dirai ceci: nous ne pouvons souffrir que ce problème dure éternellement; plus nous tardons à trouver une solution, plus le problème sera difficile à résoudre. Le Canada a acquitté sa part des frais de soutien de l'UNWRA. Cependant, je suis sûr que le ministre s'attend que l'opposition s'informe en ce moment du progrès qu'on fait en vue de trouver une solution à cette situation et des mesures qui seront prises afin de régler le problème de façon humanitaire et définitive.

L'hon. M. Green: Je crains que ce problème ne soit bien loin d'une solution définitive. A chaque session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la question est étudiée à fond et divers remèdes sont proposés. Cependant, il faudra encore du temps avant que nous puissions régler la question. L'un des aspects encourageants a été la formation des jeunes réfugiés. Par exemple, l'an dernier, nous avons donné, sauf erreur, pour un million et demi de farine. Les recettes de la vente de cette farine ont servi à bâtir des écoles techniques. Je crois qu'on en a construit une en Jordanie et une autre au Liban. A ces écoles, les réfugiés qui sont en mesure de suivre des cours peuvent apprendre un métier. Je pense que c'est l'un des aspects les plus encourageants de la situation.

(Le crédit est adopté.)

103. Contribution au programme du comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au montant de $117,840 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1960 à $115,262.

L'hon. M. Martin: Le ministre peut-il nous donner une explication de ce crédit et nous indiquer précisément ce qu'il vise. Je vois qu'il y a une légère réduction de $9,000 par rapport à l'an dernier.

L'hon. M. Green: Ce crédit est destiné à un programme de bourses d'études en sciences. Les fonds sont distribués aux pays participants sous forme de bourses, proportionnellement à leur contribution, mais aucune nation reçoit plus de 15 p. 100 du montant total de la caisse. Si la formule de partage des frais était demeurée inchangée pour 1961, le montant en dollars canadiens se serait établi à $120,750. On ne sait pas encore, cependant, dans quelle mesure au juste ce montant changera par suite de l'adoption d'une nouvelle formule de partage des frais.

L'hon. M. Pearson: Me serait-il permis de demander un renseignement au ministre sur un point dont je devrais sans doute être au courant? Qu'est-ce que le comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord? Que fait-il en plus d'accorder ces bourses d'études?

L'hon. M. Green: Ce programme a été institué afin de combiner les travaux de recherches des divers pays de l'OTAN, mais évidemment, jusqu'ici, il n'a pas donné tous les résultats espérés au moment de sa fondation. Ainsi donc, il n'est question que de bourses d'études.

(Le crédit est adopté.)

105. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché, $247,789.

L'hon. M. Chevrier: Je voudrais demander au ministre si l'immeuble de l'OACI à Montréal servira pendant quelque temps encore exclusivement aux fins de l'aviation civile internationale. Je crois que la Société Air-Canada cherche d'autres locaux. Je me demandais si le gouvernement a l'intention d'utiliser cet immeuble et tout l'espace de logement aux fins exclusives de l'OACI.

L'hon. M. Green: Malheureusement, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Nous ne faisons que payer le loyer de l'OACI dans cet immeuble. Je crois que cette question relève de la compétence du ministre des Transports.

M. Benidickson: A qui appartient cet immeuble? N'est-ce pas un immeuble du gouvernement canadien?

L'hon. M. Green: Je crois qu'il appartient aux chemins de fer Nationaux du Canada.

(Le crédit est adopté.)

B—Commission conjointe internationale—

109. Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de $17,500 par année, $108,885.

L'hon. M. Chevrier: Il y a deux choses que je voudrais signaler au ministre. L'une d'elles concerne ce qui est peut-être la plus importante ressource au monde, l'eau. Comme le ministre le sait, les États-Unis et le Canada utilisent une quantité d'eau croissante et plus grande que jamais à des fins industrielles et à des fins de consommation, mais surtout à des fins industrielles. Je me soucie présentement du niveau des eaux dans le port de Montréal. L'administration de la voie maritime a examiné longuement la question, mais le conseil du port de Montréal a particulièrement bien décrit la situation dans un rapport où il exprime certaines craintes au sujet du niveau des eaux. Ce rapport porte la signature du président, M. R. L. Dunsmore. J'aimerais signaler au ministre deux brefs passages de ce rapport qui ont trait au niveau des eaux. Voici le premier:

Étant donné le bas niveau que les eaux ont atteint l'automne dernier dans le port, on a étudié les critères relatifs aux priorités établies pour l'emploi des eaux dans le Saint-Laurent et le lac Ontario à l'ouverture de la voie maritime. On a noté qu'il existait de nouveaux droits visant la régularisation des eaux pour éviter les inondations et le débit des eaux en vue de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique et de la navigation sur le fleuve au delà de Montréal, et que les critères concernant le niveau des eaux dans le port de Montréal ne garantissaient que des droits antérieurs à l'aménagement de la voie maritime.

Je doute que ce soit là l'attitude juridique, mais d'une façon ou d'une autre, cela importe peu. Chose certaine, c'est que l'on craint, à Montréal, à cause de l'abaissement du niveau des eaux dans le port.

Il en est question encore une fois dans ce rapport:

Une dérivation de 10,000 pieds cubes à la seconde entraîne un abaissement de près d'un-demi pied dans le lac Ontario et dans le port de Montréal.

La raison pour laquelle j'appelle l'attention du comité sur ce point, c'est que le gouvernement canadien a nettement l'obligation de voir à la protection des niveaux de l'eau pour fins de navigation tant en amont du projet d'énergie hydraulique et de l'entreprise internationale qu'en aval, sur le fleuve Saint-Laurent. Cela est indiqué en toutes lettres dans l'ordonnance d'approbation émise par la Commission conjointe internationale, le 29 octobre 1952.

J'aimerais consigner au compte rendu cette partie du texte qui traite de l'obligation et de la responsabilité du Canada:

Les ouvrages doivent être projetés, situés, construits, entretenus et exploités de façon à ne pas contrecarrer ni restreindre les emplois de l'eau du

[L'hon. M. Green.]

Saint-Laurent qui ont, en vertu du traité, la priorité sur l'emploi aux fins d'énergie, c'est-à-dire l'emploi de l'eau à des fins ménagères et sanitaires, à des fins de transport, y compris l'approvisionnement des canaux pour la navigation, et ces ouvrages doivent être projetés, situés, construits, entretenus et exploités de façon à donner suite aux dispositions de la présente ordonnance.

Autrement dit, en dépit des travaux dans le secteur international, le gouvernement du Canada, avant de s'occuper de l'énergie, doit accorder la priorité à l'utilisation pour des fins domestiques et sanitaires et ensuite à la navigation.

Tenant compte de ces conditions, la Commission internationale a établi un bureau qui s'appellera le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent. Ce bureau aura pour fonctions et pour but de s'assurer que les intérêts d'aval ou d'amont ne sont pas touchés.

Je veux m'arrêter un instant pour informer le ministre qu'à mon avis, la Commission conjointe internationale a fait de l'excellente besogne, soit directement, soit par l'entremise du bureau de régularisation dont j'ai parlé.

Le 2 juillet 1956, la Commission a délivré une ordonnance supplémentaire de ratification, édictant les mesures à prendre pour sauvegarder les intérêts d'aval et d'amont. Il est peut-être bon que j'en lise les trois recommandations que voici:

Autant que possible,

i) une moyenne mensuelle des niveaux du lac Ontario allant de 244 pieds (campagne de navigation) à 248 pieds; et

ii) Des critères d'une méthode de régularisation de l'écoulement et des niveaux du lac Ontario, applicable aux ouvrages de la section des rapides internationaux du Saint-Laurent; et

iii) Le plan de régularisation nº 12-A-9, sous réserve de rajustements minimes qui pourraient nécessiter de nouvelles études détaillées et une réévaluation par la Commission;

Le Bureau de régularisation, sous l'empire de cet ordre, a publié deux volumes, tomes 1 et 2, portant sur la régularisation des niveaux de l'eau du lac Ontario. La raison pour laquelle je porte cette affaire à l'attention du ministre, c'est que ce nouveau plan 1958-A a été mis en œuvre, du moins ses parties essentielles. Ce plan, qui est très détaillé, se trouve dans ce document. Je ne le comprends pas, et je dois dire qu'effectivement c'est un plan très difficile à comprendre.

Je voudrais, cependant, signaler au ministre le dernier vœu que renferme la section VIII de la page 43 de ce volume, qui fait partie du rapport que le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent a adressé à la Commission conjointe internationale. Il est conçu dans ces termes:

Le Bureau recommande l'adoption du plan 1958-A exposé ci-haut, comme plan initial à suivre pour la régularisation des niveaux et du débit des eaux du lac Ontario, compte tenu de ce que certaines

revisions se révéleront peut-être nécessaires à la lumière de nouvelles études et de l'expérience acquise.

Je suis content de voir que cette clause a été ajoutée au plan, savoir que certaines revisions peuvent s'imposer à la lumière d'autres études et de l'expérience acquise par l'exploitation. Il n'y a pas de doute maintenant que le plan, tout en s'étant révélé satisfaisant dans l'ensemble, et bien qu'il soit difficile de régulariser le débit du lac Ontario, avec tout le respect que je dois à ceux qui l'ont préparé, ne favorise pas les intérêts de la navigation dans le port de Montréal.

Le conseil du port l'a constaté et les ingénieurs qui ont étudié la situation là-bas pensent aussi qu'il est nécessaire d'emmagasiner une plus grande quantité d'eau qu'à l'heure actuelle dans la lac Ontario en vue de protéger les intérêts en aval.

Je ne signale pas cela au ministre à titre de critique car, je le répète, la Commission conjointe internationale et le Bureau de régularisation ont fait un énorme travail à l'égard d'un problème des plus difficiles. Je le lui signale parce que c'est important non seulement pour la protection des droits en amont, mais parce qu'il est nécessaire de protéger les droits en aval.

Sauf ereur, les compagnies d'électricité ont un représentant au Bureau de régularisation. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne la navigation. Si je ne m'abuse, en voici la raison: comme la navigation relève du gouvernement fédéral, on a pensé que la Commission mixte internationale et le ministère des Transports protégeraient les droits de navigation. Je ne doute nullement que le ministère des Transports compte assurer la protection des intérêts de la navigation, mais c'est le rapport du conseil de Montréal qui m'incite à appeler l'attention du ministre là-dessus. Je voudrais que le ministre signale ce point à la Commission conjointe internationale, afin qu'on ne fasse pas baisser le niveau des eaux dans le port de Montréal, parce qu'à cause de certains ouvrages et des ports en amont, la moindre baisse de ce niveau peut être onéreuse du point de vue économique et jouer au désavantage du port de Montréal.

L'hon. M. Green: Comme je viens moi-même d'un des principaux ports du Canada, ce problème m'a grandement préoccupé, surtout l'année dernière. Je ne sache pas qu'il ait été aussi pressant durant l'été de 1961. Cependant, la procédure et les principes à suivre en vue de déterminer la régularisation à l'avenir font l'objet d'une étude de la part de la Commission conjointe internationale à l'heure actuelle. Le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent fait une revue du plan de régularisation 1958A, dont a parlé l'honorable député de Laurier. Le général McNaughton, lorsqu'il a témoigné devant le comité permanent des affaires extérieures, le 14 juin dernier, a annoncé que cette revue se faisait. On espère qu'en temps voulu la Commission, à la lumière de la revue du Bureau, transmettra aux gouvernements les modifications qui devraient être apportées aux plans de régularisation, s'il y a lieu. Nous ne perdons pas de vue la situation. J'espère qu'on arrivera à trouver une solution satisfaisante pour la ville de Montréal.

L'hon. M. Chevrier: L'autre question que je voulais aborder, et j'en parlerai aussi brièvement que possible, relève également de la compétence de la Commision conjointe internationale. Elle a été discutée à la Chambre périodiquement. Je ne parlerai de cette question que dans la mesure où elle intéresse la Commission conjointe internationale. Je parle de l'aménagement important du canal Champlain-Richelieu. Si j'en fais mention, c'est à un point de vue tout à fait différent, car—le ministre l'a sans doute relevé dans les journaux dernièrement—les Américains estiment généralement qu'ils devraient avoir recours à leurs propres canaux intérieurs beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait dans le passé. On a déclaré, à plus d'une reprise, que les États-Unis entendent procéder à l'un des deux projets suivants. En premier lieu, aménager le Richelieu à partir du lac Champlain jusqu'au fleuve Saint-Laurent à Sorel ou, en second lieu, jusqu'au port de Montréal au moyen d'une route terrestre, et avoir ensuite recours à la voie maritime du Saint-Laurent, qui a été aménagée, afin que la navigation puisse atteindre Chicago et descendre l'Illinois et le Mississippi pour se rendre jusqu'aux ports du golfe de Mexique. Par conséquent, la navigation pourra atteindre les ports américains en utilisant les canaux intérieurs des États-Unis, soit par la route que je viens de décrire, soit par l'autre route que l'on songe sérieusement à aménager aux États-Unis: l'approfondissement du canal à chalands de l'État de New-York.

Les États-Unis ont été jusqu'à annoncer qu'ils entreprendraient l'aménagement de cette route, quelle que soit la décision du Canada à ce sujet. Si, comme on l'a déclaré au Congrès et ailleurs, les États-Unis aménagent le canal à chalands de l'État de New-York au lieu d'utiliser la voie maritime du Saint-Laurent en empruntant la voie directe Champlain-Richelieu, la circulation maritime contournera toute la partie orientale de la voie navigable; je pense que le gouvernement devrait songer au tort que cela causerait à l'économie.

Le creusage du canal à chalands de l'État de New York coûterait beaucoup plus cher que l'aménagement de la voie directe Champlain-Richelieu. Un article que j'ai sous la main et qui a paru dans *La Presse* du 15 juillet 1961 s'attaque à l'immobilisme du gouvernement fédéral et lui reproche de négliger la voie directe du Champlain.

J'ai fait remarquer au début de mes observations que je ne compte pas entamer un débat litigieux, car je ne pense pas que ce soit le moment de le faire. Voici ce que je veux signaler au ministre. M'est avis que le gouvernement empêcherait la situation que j'ai décrite de se produire s'il instituait une commission d'ingénieurs pour lui faire faire des relevés d'une voie maritime à partir de la frontière internationale en aval du fleuve Saint-Laurent. Cette initiative—je crois comprendre qu'elle entraînerait très peu de frais—montrerait au moins que nous collaborons avec les autorités américaines.

On m'a aussi appris que le corps des ingénieurs des États-Unis a commencé à faire des relevés intéressant le côté américain de la frontière et qu'il a obtenu beaucoup de renseignements concernant les écluses, les ponts et la profondeur des eaux du secteur canadien. Je me contente donc de répéter ce qu'on a déjà dit de ce côté-ci de la Chambre: que le gouvernement songe encore une fois à instituer un groupe d'ingénieurs—ceci coûterait peu cher—pour déterminer quel est le parcours le plus économique (dans son rapport provisoire de 1937 la Commission conjointe internationale qualifie cinq parcours de «routes de rechange»), et pour étudier la valeur rentable du projet.

Dans son rapport provisoire, la Commission conjointe internationale s'arrête assez longuement à cette question. Le rapport s'étend sur deux volumes, que j'ai en ma possession. La Commission demande qu'on lui accorde la compétence à cet égard une fois l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent terminée. Le ministre n'ignore pas que la voie maritime fonctionne depuis 1959. Ceux qui ont examiné l'affaire ont l'impression qu'il est temps d'inviter la Commission à poursuivre son travail, interrompu en 1937.

L'hon. M. Green: Plusieurs ministères, qui sont en cause, étudient la question, mais nous n'avons pas encore reçu de rapport jusqu'ici. Je n'ignore pas, loin de là, l'intérêt que suscite cette entreprise.

L'hon. M. Chevrier: Permettez-moi d'ajouter ceci. Je sais que plusieurs ministères de l'État font une étude, mais je me suis abstenu d'en parler. Ce que je signale au ministre, c'est qu'il appartiendrait à la Commission conjointe internationale d'examiner cette affaire. Je ne dis pas qu'il en est ainsi, parce que je m'en voudrais de faire quoi que ce soit qui puisse dissuader le gouvernement de faire progresser cette étude. Mais vu que la Commission conjointe internationale a déjà songé à l'accomplir ce serait peut-être l'organisme tout désigné pour s'occuper de cette affaire à l'heure qu'il est. Si le gouvernement en arrive à cette conclusion, même avant d'avoir reçu le rapport du comité interministériel, je suis sûr qu'il rendra un grand service au peuple canadien, étant donné ce qui se passe aux États-Unis en ce moment.

(Le crédit est adopté.)

Contributions aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—
Programmes bilatéraux d'assistance économique—

512. Programme d'assistance aux Antilles—Crédit supplémentaire, $390,000.

M. Benidickson: Quelle est la nature de notre arrangement avec les Antilles sous l'empire de ce poste? Voici quelle était ma question. Intéresse-t-il presque toutes les Antilles telles que nous les connaissons et quels sont les termes du programme bilatéral d'aide économique dans lequel nous nous lançons?

L'hon. M. Green: Ceci fait partie des dix millions de dollars que nous avons donnés à la Fédération des Antilles à l'occasion de son accession à l'indépendance.

(Le crédit est adopté.)

516. Quote-part pour 1961 à verser au Compte spécial des Nations Unies pour le Congo, au montant de $3,080,733 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1961 à, $3,044,150.

M. Benidickson: Ce montant est très considérable. Le ministre serait-il disposé à formuler des observations sur les troubles qui persistent encore au Congo?

L'hon. M. Green: Monsieur le président, voilà un exemple de ce qu'il en coûte pour obtenir des résultats au Congo. L'intervention des Nations Unies dans ce pays, que l'on désigne par le sigle ONUC, a été autorisée par le Conseil de sécurité en juillet 1960. Le secrétaire général a été appelé à fournir une aide de grande envergure, tant militaire que civile, au Congo belge qui a obtenu son indépendance le 30 juin 1960.

Pour acquitter les premiers frais de l'opération du Congo, il s'est servi du pouvoir qu'il a de puiser dans le fonds de roulement et dans les réserves du fonds spécial et du grand programme d'assistance technique. L'automne dernier, au cours de la première moitié de la 15e session de l'Assemblée générale, le secrétaire général a présenté, pour l'opération du Congo, des prévisions de dépenses relatives aux six derniers mois de 1960. Ces prévisions atteignaient 66 millions. Le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada

consentirent à se désister de certains remboursements qui leur revenaient, afin de réduire le montant global à répartir. En conformité d'une décision du cabinet, le Canada a abandonné une somme de $600,000 représentant les premières dépenses occasionnées par le transport aérien. Nous avons participé et participons encore à ce transport au Congo. Par suite de ces contributions spéciales, l'Assemblée générale a approuvé un budget de 48.5 millions à répartir entre les membres des Nations Unies. Rien ne fut décidé pour les dépenses à consacrer en 1961 à l'opération du Congo, avant la reprise de la session de l'Assemblée générale en mars et avril de cette année. Pour 1961, le secrétaire général prévoyait des dépenses de 135 millions; il a fait connaître ses prévisions juste avant la reprise de la session. La Commission consultative a recommandé de réduire ce montant à 120 millions pour 1961.

A la fin de la reprise de la session, l'Assemblée générale a adopté une résolution autorisant la dépense de 100 millions de dollars américains pour les dix premiers mois de 1961 et elle sera invitée à étudier les dépenses des deux derniers mois de 1961 lors de sa session qui s'ouvre le 19 septembre.

Le Canada croit qu'une décision du Conseil de sécurité, qui comporte des engagements financiers, impose aux membres une obligation stricte de payer. Dans les discussions sur le financement de l'ONUC, le Canada a insisté sur ces vues, mais il a été obligé d'accepter un compromis selon lequel des comptes spéciaux *ad hoc* pour le corps expéditionnaire du Congo ont été établis pour 1960 et 1961. La résolution établissant le compte spécial de 1960 contenait un alinéa stipulant que les dépenses constituaient une obligation pour tous les membres en conformité du paragraphe 2 de l'article 17 de la charte. La résolution créant le compte spécial de 1961 adoptait toutefois un ton moins sévère et, tout en reconnaissant que le coût de l'expédition du Congo constituait une dépense pour l'Organisation, elle omettait toute référence à la stricte obligation juridique de payer.

Les dépenses du Congo sont calculées selon les échelles d'évaluation de l'Organisation. Par suite de contributions volontaires des États-Unis, cependant, certains membres dont le taux d'évaluation est faible et qui reçoivent de l'aide technique ont pu obtenir un rabais. Le montant de ces rabais en 1960 a été de 50 p. 100, mais en 1961, on a revisé la formule, les rabais ont été jusqu'à concurrence de 80 p. 100. Dès le début, le gouvernement canadien a fait savoir aux Nations Unies que le Canada appuyait sans réserve ses opérations au Congo. Toutes les considérations d'ordre politique montrent qu'il est nécessaire que le Canada continue d'appuyer l'action onusienne au Congo. Il importe en particulier que notre pays verse rapidement sa participation aux frais de 1961, pour que l'Organisation dispose des fonds qui lui sont nécessaires en vue de maintenir son activité malgré le gros déficit qui la menace par suite du désistement de certains membres, surtout le bloc soviétique, à l'acquittement de leur part. Voilà pourquoi la participation canadienne de 1961 aux frais occasionnés par le Congo fait partie des premiers crédits supplémentaires de 1961-1962.

D'après le mode de taxation ordinaire, la part canadienne aux 100 millions de dollars de frais des opérations, pour 1961, jusqu'à la fin d'octobre, c'est-à-dire pour les dix premiers mois, s'élève à 3,080,733 dollars américains. Le crédit représente le montant de cette participation converti au cours actuel.

M. Benidickson: Je remercie le ministre de son explication, quoique s'il regarde le libellé et vu le montant de la somme en question, il avouera que le libellé qui mentionne un crédit pour mai 1961 est assez vague. Même les dépenses d'un mois en découlent de sorte qu'il est important de savoir si le délai est le 1er mai ou la fin de mai 1961.

L'hon M. Green: Ces mots signifient que les chiffres sont fondés sur le cours de mai 1961.

M. Benidickson: Au début ou à la fin du mois?

L'hon. M. Green: Il nous faudra peut-être plus d'argent. Il nous faudra peut-être demander davantage, maintenant que le dollar canadien est dévalué.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Cela termine les prévisions de dépense du ministère des Affaires extérieures.

L'hon. M. Green: Je me permets de remercier les députés et surtout ceux des deux partis de l'opposition pour leur collaboration lors de l'étude et de l'adoption de ces crédits.

M. le président suppléant: Le comité désire-t-il maintenant aborder les prévisions de dépense du ministère de la Défense nationale?

L'hon. M. Churchill: Je crois, monsieur le président, que nous devrions lever la séance du comité, faire rapport de l'état de la question et aborder le ministère de la Défense nationale demain.

M. le président suppléant: Est-ce ce que désire le comité?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait des résolutions adoptées au comité des subsides qui sont adoptées.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je savoir quels seront nos travaux demain et mercredi?

L'hon. M. Churchill: Nous commencerons demain par le ministère de la Défense nationale. Selon le progrès que nous ferons, nous verrons ce que nous ferons mercredi. Peut-être devrions-nous étudier mercredi les crédits du conseil privé, notamment ceux qui concernent l'Organisation des mesures d'urgence. Peut-être pourrons-nous conférer demain pour voir ce qu'il serait mieux de faire.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser seulement cette autre question? J'ai eu l'impression—peut-être à tort—que lorsque les travaux de la Chambre ont été annoncés vendredi, on a laissé entendre que mercredi nous pourrions étudier une déclaration du premier ministre sur l'Organisation des mesures d'urgence. Certains d'entre nous, je crois, aimeraient se trouver ici pour entendre cette déclaration. Avons-nous quelque chance qu'il en soit ainsi?

L'hon. M. Churchill: Je n'ai entendu parler d'aucun changement, mais j'ai cru plus sage de laisser la porte ouverte à ce propos.

L'hon. M. Martin: Les premiers ministres ont leurs caprices!

L'hon. M. Churchill: Le premier ministre nous dira demain si, oui ou non, il désire faire sa déclaration mercredi.

(A dix deures et demie, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère et missions à l'extérieur—

76. Administration centrale, $6,924,915.

77. Représentation à l'extérieur—Administration, y compris l'autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur le service civil, de nommer et d'appointer des hauts commissaires, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, consuls, secrétaires et fonctionnaires, $11,271,043.

78. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration d'immeubles, ouvrages, terrains, matériel et mobilier dont le coût, dans la mesure où il existe des fonds bloqués pouvant être employés à ces dépenses, doit être acquitté avec les devises qui appartiennent au Canada et ne peuvent être affectées qu'à des fins gouvernementales ou d'autres fins réservées, $1,377,900.

79. Frais assumés par le Canada en tant que membre civil des commissions internationales pour la surveillance et le contrôle en Indochine, y compris l'autorisation, nonobstant la Loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil de nommer et d'appointer les commissaires, secrétaires et fonctionnaires canadiens desdites commissions, $224,810.

[M. le président suppléant.]

80. Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi sur le service civil, dépenses administratives spéciales, y compris les traitements des Canadiens affectés par le Gouvernement canadien au personnel international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (portion recouvrable de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) et autorisation de faire des avances recouvrables pour des montants n'excédant pas, dans leur ensemble, le montant de la part de ces frais payables par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, $44,136.

81. Réceptions officielles, $45,000.

82. Assistance aux citoyens canadiens et aux personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement, et remboursement au Royaume-Uni des dépenses d'assistance contractées par ses services diplomatiques et consulaires, pour le compte du Canada (portion recouvrable), $20,000.

83. Représentation du Canada aux conférences internationales, $321,500.

84. Subvention à l'Association canadienne pour les Nations Unies, $12,000.

85. Subvention au Comité canadien de coordination pour la Communauté atlantique, $2,500.

86. Don pour commémorer le 150e anniversaire de la république du Mexique, $3,500.

87. Don pour commémorer l'indépendance du Nigeria, $10,000.

Bureau de l'aide extérieure—

88. Salaires et dépenses, $525,923.

Contribution aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—

Programmes bilatéraux d'assistance économique—

89. Plan de Colombo, $50,000,000.

90. Programme d'assistance aux Antilles, $1,500,000.

91. Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique, $3,500,000.

92. Aide technique aux pays et territoires du Commonwealth autres que ceux qui sont admissibles à l'assistance en vertu du Plan de Colombo ou du programme d'assistance aux Antilles ou du Programme spécial du Commonwealth pour l'assistance à l'Afrique, $120,000.

93. Programme de bourses d'études du Commonwealth, $1,000,000.

Programmes multilatéraux d'assistance économique—

94. Contribution du Gouvernement canadien au fonds spécial des Nations Unies, au montant de $2,350,000 (É.-U.) même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1960 à $2,298,594.

95. Contribution au programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés, au montant de $2,150,000 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1960 à $2,102,969.

96. Contribution au budget d'exploitation de l'Agence internationale de l'énergie atomique au montant de $52,020 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1960 à $50,882.

Programmes d'assistance spéciaux—

97. Contribution aux programmes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, $290,000.

98. Contribution au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, $650,000.

99. Contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, $500,000.

100. Contribution au programme des réfugiés du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes, $60,000.

101. Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés, en plus des dépenses prévues au crédit 648, Loi des subsides nº 3, 1960 pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux, $50,000.

Autres contributions aux organismes et aux programmes internationaux—

102. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth, selon le détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter ces cotisations selon les montants spécifiés et en devises dans lesquelles elles sont prélevées, même si le montant global de ces paiements peut être supérieur à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1960 à $4,709,895.

103. Contribution au programme du comité des sciences de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord au montant de $117,840 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1960 à $115,262.

104. Paiement à l'Organisation de l'aviation civile internationale en remboursement partiel de l'indemnité accordée à ses employés canadiens à l'égard de l'impôt sur le revenu du Québec pour l'année d'imposition 1960, $11,500.

105. Fourniture de bureaux à l'Organisation de l'aviation civile internationale à un prix inférieur à celui du marché, $247,789.

106. Contribution au Centre de formation administrative pour l'assistance technique des Nations Unies, à l'Université de la Colombie-Britannique, $10,000.

107. Subvention au Comité international de la Croix-Rouge, $15,000.

108. Subvention à l'Institut du Commonwealth au montant de £500, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en décembre 1960 à $1,375.

B—Commission conjointe internationale—

109. Traitements et dépenses de la Commission, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil et nonobstant toute disposition de la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement de $17,500 par année, $108,885.

110. Quote-part du Canada dans les dépenses relatives aux études, relevés et enquêtes de la Commission conjointe internationale, $52,000.

481. Avances supplémentaires au Fonds du capital de roulement de l'Organisation mondiale de la santé au montant de $17,949 (É.-U.), même si le versement est supérieur ou inférieur à l'équivalent en dollars canadiens, au taux estimé en décembre 1960, soit, $17,556.

A—Ministère—

508. Représentation à l'extérieur—Administration —Crédit supplémentaire, $199,555.

509. Représentation à l'extérieur—Construction, acquisition ou amélioration de bâtiments, ouvrages, terrains, matériel et mobilier—Crédit supplémentaire, $44,600.

510. Don pour commémorer l'indépendance du Sierra Leone, $5,000.

Bureau de l'aide extérieure—

511. Traitements et dépenses—Crédit supplémentaire, $87,054.

Contributions aux programmes d'assistance économique internationaux et spéciaux—

Programmes bilatéraux d'assistance économique—

512. Programme d'assistance aux Antilles—Crédit supplémentaire, $390,000.

513. Aide à l'éducation pour les États indépendants d'expression française de l'Afrique, $300,000.

Programmes d'assistance spéciaux—

514. Dépenses relatives à la participation du Canada à l'Année mondiale des réfugiés pour la mise en œuvre du programme des réfugiés tuberculeux —Crédit supplémentaire, $60,000.

Autres paiements à des organismes et à des programmes internationaux—

515. Contribution au programme du comité des sciences du Traité de l'Atlantique Nord—Pour majorer de $61,400 (É.-U.) le montant de la contribution prévue dans le crédit nº 103 du Budget principal des dépenses pour 1961-1962; l'équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1961, est, $60,570.

516. Quote-part pour 1961 à verser au Compte spécial des Nations Unies pour le Congo, au montant de $3,080,733 (É.-U.), même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens établi en mai 1961 à, $3,044,150.

Contribution aux programmes d'assistance économiques internationaux et spéciaux—

Programmes d'assistance spéciaux—

606. Achat de farine destinée à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, $1,500,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE, DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je signale la présence, dans la tribune, du secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Dirk Stikker qui fait sa première visite officielle au Canada depuis qu'il a assumé son poste actuel en avril dernier. Ce n'est pas la première fois qu'il vient au Canada. Sa première visite remonte à 1946 et, dans les années qui ont suivi, il a séjourné dans notre pays à plusieurs reprises. Comme la Chambre ne l'ignore pas, M. Stikker a eu une longue et remarquable carrière dans le domaine des affaires étrangères. Il a été ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas de 1948 à 1952. Mes collègues et moi-même nous réjouissons de l'occasion qu'il nous offre de discuter avec lui non seulement les problèmes intéressant l'OTAN, mais aussi de l'ensemble de la situation internationale actuelle.

Je me fais l'interprète, je pense, de tous les députés en accueillant M. Stikker et en lui disant que sous sa direction, j'espère que l'Alliance continuera de se raffermir et de s'unifier et que l'on continuera de tirer le meilleur parti possible du conseil de l'OTAN pour tenir de sérieuses consultations sur les questions épineuses qui confrontent actuellement les associés de l'OTAN. Au nom de tous les députés, je suis heureux de l'accueillir chaleureusement parmi nous.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, au nom de l'opposition, je m'associe de tout cœur à l'accueil que le premier ministre a fait au nouveau secrétaire général de l'OTAN qui visite Ottawa pour la première fois à ce titre. Je le fais officiellement, monsieur l'Orateur, au nom d'un parti qui appuie et continuera d'appuyer une Organisation du Traité de l'Atlantique Nord puissante et unie, la considérant comme un rempart de défense et de paix. On me permettra peut-être d'ajouter que je parle aussi en mon nom personnel, en tant qu'ancien ami et collègue de M. Stikker.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, nous accueillons M. Stikker parmi nous, comme nous l'avons fait dans le passé pour les représentants d'autres organisations importantes. Nous sommes sûrs que M. Stikker voudra connaître l'opinion des Canadiens sur différentes questions qui agitent le public et auxquelles il est mêlé, de même que l'opinion des membres de la Chambre. Nous avons lu dans les journaux certaines déclarations de M. Stikker. Nous souscrivons entièrement à certaines d'entre elles; d'autres appellent certaines réserves. Ces vues seront aussi exposées au cours du débat qui s'amorcera aujourd'hui.

Nous nous associons aux autres membres de la Chambre pour accueillir dans notre tribune ce visiteur de marque qui a joué un rôle important dans le passé au sein de nombreux organismes, notamment l'Organisation européenne de coopération économique.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

DÉCLARATION AU SUJET DES RETOMBÉES PROVENANT DES RÉCENTS ESSAIS

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet des retombées radio-actives dues à la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique. Depuis la première explosion, celle du 1er septembre, les 24 stations d'échantillonnage de l'air que le ministère possède à travers le Canada ont continué à prélever quotidiennement des échantillons réguliers pour fins d'analyse. D'après les résultats, il semble maintenant que certaines de nos stations ont pu constater les effets du programme d'essais nucléaires de la Russie.

Par exemple, le 7 septembre, le relevé fait à Edmonton indiquait un nouveau niveau de retombée de neuf désintégrations par minute par mètre cube d'air; c'est un niveau trente fois supérieur à ceux que cette station avait pu observer depuis plusieurs mois. C'est l'augmentation la plus significative constatée dans les échantillons reçus jusqu'ici. Notons cependant que Winnipeg, le 8 septembre, a observé une valeur de quatre unités, soit une valeur quinze fois supérieure à la normale et que, le 7 septembre, Calgary signalait une valeur d'une unité, qui est une valeur trois fois supérieure à la normale pour cette région.

Ainsi que je l'ai déjà signalé à la Chambre, la signification de toutes les données relatives à la radio-activité, du point de vue sanitaire, ne peuvent s'évaluer que d'après les niveaux moyens enregistrés sur une période de temps raisonnable, peut-être jusqu'à un an. Les observations recueillies au cours de notre programme d'analyse de l'air révèlent des fluctuations prononcées d'un jour à l'autre et on notera avec intérêt que le niveau relevé à Calgary le 8 septembre, le lendemain de la forte radio-activité décelée, était redevenu normal.

Pour chercher à analyser la situation actuelle, je pense qu'il convient de se référer aux recommandations de la Commission internationale de protection radiologique qui établissent les données de base pour le calcul du niveau admissible pour le grand public. D'après ces données, on a établi un niveau de 6.6 unités. A cet égard, il est important de bien comprendre que les calculs sont fondés sur une irradiation continuelle à ce niveau durant toute une vie. On considère que des augmentations de courte durée au-dessus de la limite prescrite ne sont pas très inquiétantes pour la santé publique.

De plus, il faut mentionner que des relevés des niveaux de retombées dans l'air ont été effectués pendant et après le programme extensif d'essai d'armes qui a eu lieu en 1958. Les données ont été recueillies par le Conseil national de recherches dans le cadre des travaux que le Canada a entrepris durant l'année géophysique internationale.

Neuf stations d'observation étaient installées dans les régions actuellement desservies par le programme actuel; la moyenne mensuelle générale la plus élevée qui y a été enregistrée atteignait 6.88 unités en février 1959. Durant la période, toutefois, le niveau pouvait monter certains jours à 38.1 unités. Six mois plus tard, quand le programme de mon ministère a été instauré, la moyenne mensuelle avait baissé à 0.85 unité; elle a continué à baisser au point d'atteindre, en juillet 1961, 0.29.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, la Chambre voudra examiner à fond la déclaration que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être sociale a faite ce matin sur le niveau des retombées radio-actives, car la question est très importante. Notre pays, et d'ailleurs tous les pays, ne peuvent rester indifférents à une augmentation des retombées résultant des essais effectués récemment.

Nous avons la chance de posséder au Canada un service d'essai que nous devons dans une large mesure à feu MM. Cipriani et Watkinson, et qui ne le cède en rien à tout autre service du genre dans n'importe quel pays du monde.

[L'hon. M. Monteith.]

Le ministre ne nous a pas dit si l'accroissement des radiations est tel que nous pouvons conclure que la vie humaine est beaucoup plus en danger qu'auparavant. Nous savons qu'en 1956, les scientifiques les plus autorisés ont fait savoir que, pour la population en général, la concentration de strontium radio-actif ne devait pas dépasser le dixième de celle qui est permise pour le petit nombre d'employés des industries de matières radio-actives, mais le ministre ne nous a pas dit si l'augmentation de ce niveau est comparable aux dangers qui proviennent des emplois traditionnels de matières qui ont produit une radio-activité dangereuse dans le passé. Quoi qu'il en soit, la déclaration du ministre nous montre nettement que les essais nucléaires ne sont pas souhaitables à l'heure actuelle.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social corrobore encore l'opinion qui est celle de toute l'humanité, savoir que la reprise des essais nucléaires a été une erreur et qu'elle défavorise les intérêts des pays du monde où qu'ils soient situés. Les preuves qu'on nous a présentées ce matin montrent clairement les dangers qui résultent de la continuation des essais de ces armements et indiquent encore une fois qu'au Canada il peut être manifeste, comme il y a quelques années, que les aliments soient contaminés.

Cela nous montre encore une fois que le Canada et d'autres pays doivent continuer d'œuvrer en vue d'une entente internationale pour défendre l'essai des armes nucléaires. Cela montre aussi que les députés, tenants du gouvernement et membres de l'opposition, qui favorisent si fortement l'abolition des essais, devraient redoubler d'efforts en ce sens.

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NORAD—PARTICIPATION DU COMMANDANT ADJOINT À UNE ÉMISSION DE TÉLÉVISION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire s'il est vrai que le maréchal de l'air Roy Slemon, de l'ARC, commandant adjoint du NORAD, a comparu récemment à Washington, aux côtés du général Kuter, commandant du NORAD, à l'émission de télévision de l'ABC, intitulée *Issues and Answers*? Dans le cas de l'affirmative, le ministre en était-il au courant et avait-il donné son consentement?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): J'ai reçu un préavis de cette question peu avant d'entrer à la Chambre. Comme on n'a pas donné la date exacte

de la présentation de cette émission, je ne suis pas en mesure de dire si le maréchal de l'air Slemon y a participé ou non. J'ai demandé à l'ARC de me fournir un rapport complet sur toutes les apparitions du maréchal de l'air Slemon à la télévision.

L'hon. M. Pearson: Il s'agit d'une émission qui a été diffusée le dimanche 3 septembre.

DÉCLARATION À PROPOS DE QUARTIERS GÉNÉRAUX POUR L'ARMÉE EN CAS DE CRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Essex-Est a posé hier la question suivante:

Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il estime pouvoir répondre à la question que je vais poser? S'il n'est pas en mesure d'y répondre aujourd'hui, il pourrait la considérer comme préavis. Le ministre pourrait-il nous indiquer les villes-cibles au Canada où l'on se propose d'établir des quartiers généraux pour l'armée en cas de crise, comme l'a annoncé le ministre dans sa déclaration de jeudi dernier?

J'ai cru qu'il s'agissait, dans la question, de l'emplacement de quartiers généraux de rechange qui ont été aménagés et dont on se sert depuis le 24 août, comme je l'ai dit. En relisant la question, je conclus que c'est des quartiers généraux des régions-cibles dont l'honorable député veut réellement parler, ce qui est une chose tout à fait différente. Évidemment, les autorités municipales et provinciales doivent être au courant de l'emplacement de ces quartiers généraux et, pour cette raison, je réponds bien volontiers à cette question.

L'hon. M. Martin: J'espère que le whip en prendra note.

L'hon. M. Harkness: Ces quartiers généraux de zones-cibles entreront en fonctions dans les mois à venir. Ils sont situés dans le voisinage des principales villes. L'administration de ces emplacements sera confiée au personnel militaire qui travaillera en étroite collaboration avec les autorités municipales et provinciales en vue de coordonner les opérations de recherche, de sauvetage et de rentrée dans les régions qui pourront avoir été attaquées. Dans la plupart des cas, les nouveaux quartiers généraux des zones-cibles seront aménagés de 20 à 50 milles des villes principales. Treize des seize emplacements envisagés ont été choisis. Ce sont les suivants: Windsor pour Halifax (N.-É.); camp Gagetown pour Saint-Jean (N.-B.); camp Valcartier pour la ville de Québec (Qué.); Saint-Jérôme pour Montréal (Qué.); Almonte pour Ottawa (Ont.); Newmarket pour Toronto (Ont.); Chatham pour Windsor (Ont.); Dunnville pour Niagara-Falls (Ont.); Portage-la-Prairie pour Winnipeg (Man.); Wetaskiwin pour Edmonton (Alb.); Olds pour Calgary (Alb.); camp Chilliwack pour Vancouver (C.-B.); et Duncan pour Victoria (C.-B.).

Les autres emplacements de rechange pour les villes de St-Jean (T.-N.), Hamilton et London (Ont.) n'ont pas encore été choisis. On les annoncera très prochainement.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, avant de poser une autre question, je veux remercier le ministre de ses renseignements. Peut-on supposer qu'on a apporté le plus grand soin dans le choix d'une localité avoisinante en vue d'étendre ce programme à la ville de Windsor?

L'hon. M. Harkness: Je remercie l'honorable député d'Essex-Est et je puis dire à tous les autres députés qu'on apporte le plus grand soin afin d'assurer le choix des meilleurs emplacements possibles comme quartiers généraux des opérations de rentrée et de sauvetage en dehors de chaque ville principale.

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—INTERPELLATION AU SUJET DE L'AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Je désire poser une question au premier ministre. Étant donné le désastre général que subissent les récoltes dans les provinces des Prairies et l'intervention spéciale que les organismes agricoles réclament du gouvernement, y compris le paiement de cinq dollars l'acre que réclame l'union des agriculteurs, le premier ministre peut-il nous dire quand le gouvernement annoncera sa ligne de conduite? Est-il en mesure de nous indiquer si le gouvernement accordera de l'aide aux agriculteurs qui en ont un urgent besoin?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je suis assez au courant de la situation qui règne dans l'Ouest canadien et de la réduction considérable que la sécheresse a infligée à la production de céréales et aux revenus du cultivateur de l'Ouest. La Chambre se rappelle sans doute qu'à deux reprises déjà le gouvernement a décidé d'accorder un paiement à l'acre, dont l'honorable député s'est assez moqué. Cependant, j'ai constaté que les petits agriculteurs de l'Ouest sont très heureux de cette intervention.

Vu l'intérêt que mon gouvernement manifeste à cette question, la Chambre peut compter que nous l'informerons immédiatement de toute nouvelle décision que nous prendrons.

M. Argue: Puis-je poser une question supplémentaire? Ai-je raison de conclure que le gouvernement envisage d'accorder une aide supérieure au versement d'un dollar l'acre, qui était ridiculement bas?

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout ce que je puis dire, c'est que l'honorable député demande toujours plus que ce que le gouvernement accorde.

(Texte)

L'INDUSTRIE

DISPOSITION DE STOCK D'ÉTAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Production de défense. Le gouvernement a-t-il commencé à disposer de la quantité d'étain gardée à Saint-Paul l'Ermite, comté de l'Assomption? Si oui, quel est le résultat de cette transaction?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a en main, depuis la guerre de Corée, six millions de livres d'étain et il a commencé à en disposer; selon le rapport que j'ai eu le 1er septembre, il en a vendu 643,000 livres au prix de $115 les 100 livres.

(Traduction)

«VACATIONLAND»—DÉCLARATION PORTANT SUR L'IMPORTATION DU TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): L'autre jour l'honorable député de Laurier m'a posé une question à propos du *Vacationland*, à la suite d'une déclaration qu'a faite mon collègue, le ministre des Transports. On m'informe que le *Vacationland* est arrivé à Port-Colborne il y a environ 45 minutes pour y subir une inspection de navigation et que des pourparlers n'ont pas encore eu lieu au sujet des impôts.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TORONTO—À PROPOS D'OBSERVATIONS D'UN MAGISTRAT LOCAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Je me demande si le ministre a des observations à faire au sujet d'un bulletin de nouvelles de Toronto selon lequel un magistrat aurait déclaré, en condamnant Michael Fakarie à dix jours de prison pour des avances importunes à des jeunes filles, à l'exposition nationale du Canada, qu'aucun nom anglo-saxon ne figure à la liste des inculpés d'attentats à la pudeur? Je me demande comment un magistrat peut administrer la justice de façon impartiale...

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais il me semble que sa question porte entièrement sur l'administration de la justice ou l'application du code criminel, ce qui ne relève pas du ministre de la Justice mais des autorités provinciales.

LA MARINE MARCHANDE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CRÉATION D'UNE MARINE MARCHANDE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-il reçu un mémoire de la Fraternité des cheminots, employés des transports et autres ouvriers, au sujet de la création d'une marine marchande canadienne par suite du programme de subventions qu'il a annoncé à la Chambre il y a quelque temps? Le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier ce mémoire et qu'en a-t-il conclu?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore eu la possibilité d'étudier le mémoire en question, mais je vais le faire aujourd'hui.

LA TÉLÉVISION

TORONTO—NOUVELLE D'UN TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS D'INTÉRÊTS DANS UNE STATION PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je tiens à répondre à la question que le député de Bonavista-Twillingate a posée jeudi dernier au sujet d'une nouvelle parue dans les journaux et selon laquelle une part d'intérêts très considérable dans la station privée de télévision de Toronto doit passer à des entreprises américaines. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a recommandé que l'approbation de cette demande soit remise à plus tard afin de permettre au requérant de recevoir des offres d'exploitants de longue date dans le domaine de la radiodiffusion canadienne. Le Bureau doit remettre la question à l'étude le 25 septembre.

LA COLLINE DU PARLEMENT

L'ÉDIFICE DE L'EST—INTERPELLATION À PROPOS DU PLACARD ÉRIGÉ PAR LES ENTREPRENEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics en faisant appel à son sens esthétique. Le ministre juge-t-il qu'il convient que les entrepreneurs défigurent l'édifice de l'Est, sur la colline du Parlement, en érigeant un énorme placard publicitaire, là même où le bureau du premier ministre se trouve et quand le Parlement est en session?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je m'occuperai volontiers de cette question urgente d'importance nationale. Les entrepreneurs ont l'habitude d'ériger des panneaux publicitaires. Ceux-ci indiquent à quel endroit du chantier les matériaux doivent être déposés. Toutefois, les entrepreneurs doivent demander l'autorisation d'en ériger sur la colline. Comme la permission n'a pas été donnée, le panneau va être enlevé.

M. Herridge: Je suis heureux de l'apprendre.

LE TRANSPORT AÉRIEN

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE FUSION POSSIBLE D'AIR-CANADA ET DES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il nous dire si des pourparlers sont en cours en vue de l'amalgamation d'Air-Canada et des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, c'est une affaire qui donne lieu à bien des conjectures. Actuellement, une commission interministérielle étudie la situation des grandes lignes aériennes du Canada. Elle a déjà fait parvenir au cabinet un rapport provisoire, qui est à l'étude.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

232. Administration ministérielle, $3,455,378.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur le président, c'est la première fois qu'il m'est donné de présenter les crédits du ministère de la Défense nationale au comité. C'est un privilège que j'apprécie à sa juste valeur. Il me donne l'occasion, dont je profite avec plaisir, de parler de l'importante question de notre sécurité militaire. Mais avant de le faire, je tiens à dire un mot au sujet de mon très distingué prédécesseur, le général George Pearkes, C.V., maintenant Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique.

J'ai l'avantage de connaître George Pearkes depuis le début des années 20, et de le compter depuis longtemps parmi mes amis intimes. J'ai, en effet, servi dans la première division canadienne sous son commandement, et nous sommes entrés au Parlement en même temps. C'est un soldat éminent, qui a rendu des services remarquables au Canada pendant la première guerre, entre les deux guerres et durant la seconde guerre mondiale. Durant toutes les années qu'il a siégé au Parlement, et surtout à titre de ministre de la Défense nationale durant à peu près trois ans et demi, il a prouvé son intérêt pour la défense de notre pays et le souci qu'il en a. C'est un vrai gentilhomme et un grand Canadien. Nous lui souhaitons tous tout le bien possible dans la position distinguée qu'il occupe à l'heure actuelle.

Personne ne peut nier, je pense, que nous passons par une période de grande tension. Il se produit des changements importants et de longue portée dans bien des parties du monde. De nouvelles puissances surgissent et il en résulte parfois de la violence et des luttes sanguinaires. Mais c'est la menace ouverte de l'Union soviétique d'arriver, en fin de compte, à dominer le monde, qui prime toutes les autres considérations. Cette menace se réalise déjà sur bien des fronts: économique, politique, idéologique et militaire. Pour la combattre, il faut réagir et prendre des mesures dans tous ces domaines.

Cependant, aujourd'hui, j'ai l'intention de parler du danger militaire qui menace notre sécurité nationale. Le premier ministre soviétique a nettement précisé au début de cette année que ce danger existe toujours, lorsqu'il nous a avertis des conséquences qu'entraîneraient des efforts de résistance de la part de certaines nations pour s'opposer aux mesures tendant à implanter le régime communiste dans le monde entier. Je pourrais ajouter que M. Khrouthchev a poursuivi en disant que l'un des moyens d'empêcher une nouvelle guerre est de mettre au point des fronts pacifiques dans le monde entier, de manière à englober tous les mouvements pacifistes de toutes les nuances politiques, et par la voie d'une politique de coexistence paisible, celle qu'il a lui-même définie et qui se ramène à

l'acceptation du communisme. Cette politique a-t-il dit:

...facilite l'activité du parti communiste et d'autres organisations progressistes de la classe ouvrière dans les pays capitalistes, et rend plus aisé pour les peuples de combattre les blocs agressifs formés en vue de la guerre, ainsi que les bases militaires étrangères, tout en contribuant au succès du gouvernement de libération nationale. La politique de coexistence pacifique est ainsi, en ce qui concerne son aspect social, une forme de lutte intense sur les plans économique, politique et idéologique, entre le prolétariat et les forces agressives de l'impérialisme dans l'arène internationale.

Il me semble que ce qui précède confirme les paroles prononcées il y a un ou deux jours par le chef de l'opposition, soit que les mots ont été avilis et que, dans le dictionnaire soviétique, ils n'ont plus la même signification que dans le nôtre.

Évidemment nous avons dû, au cours des dernières semaines, faire face à une série de menaces relatives à la situation de Berlin.

La politique de défense du gouvernement a deux objectifs; d'abord, maintenir la paix en empêchant une troisième guerre mondiale, et, deuxièmement, empêcher l'assujettissement à une puissance étrangère. Tout ce que nous faisons dans le domaine de la défense tend vers ces deux objectifs.

Nous croyons que ces objectifs peuvent être le mieux atteints grâce à un régime d'alliances; nous avons donc appuyé énergiquement l'OTAN, le NORAD et les Nations Unies; nous n'avons rien négligé et nous continuerons à ne rien négliger pour que ces organisations soient vraiment utiles. L'histoire a démontré que si les coalitions qui ont gagné les deux dernières guerres mondiales avaient existé et s'étaient révélées fermement unies avant ces conflits, ces guerres auraient bien pu être évitées. Quand il est devenu apparent, en 1948, que l'Occident devait à nouveau faire face à une situation où les pays d'Europe risqueraient bien de tomber, les uns après les autres, sous la domination communiste, la formation de la coalition du Traité de l'Atlantique Nord était la seule mesure logique qui s'imposait. Le Canada a exercé une pression dans le sens de cette action, qu'il a appuyée fermement depuis lors. C'est la pierre angulaire de notre politique de défense.

Travailler en tant que membre d'un groupe de nations est un art qui ne s'acquiert pas facilement. Pour jouer un rôle utile, chaque nation doit prouver qu'elle est prête à accepter la responsabilité qui lui échoit et à faire des sacrifices, sous forme d'argent, d'effectifs humains, ou de risques. La détermination de chaque membre de la coalition doit rester ferme si l'on veut que la coalition soit forte et que sa volonté de cohésion soit bien comprise de tout agresseur éventuel. Le Canada devra donc maintenir sa part d'effectifs en vertu de ses engagements envers l'OTAN et montrer aux autres membres de l'Organisation et à tout adversaire possible qu'il est déterminé à appuyer la coalition contre toute agression éventuelle.

Si l'état de membre de l'OTAN exige un certain sacrifice de liberté d'action sur le plan national, il en résulte aussi des avantages qui compensent largement les inconvénients. La force de l'union correspond à la somme des forces réunies de chaque pays membre, et la puissance totale de l'Occident ainsi mobilisée est vraiment formidable. Les pays membres n'ont pas besoin d'apporter chacun à l'ensemble une part exacte de toutes les forces qui constituent une puissance militaire moderne. Chaque membre peut apporter à l'ensemble les effectifs qui correspondent le mieux à ses circonstances nationales. Le Canada, par exemple, n'essaiera pas de fournir des avions de bombardement stratégiques, des engins balistiques intercontinentaux, ni une armée aérienne de transport rapide, cependant, l'OTAN dispose des forces nécessaires dans ces diverses catégories.

Une des choses que beaucoup de gens ont du mal à comprendre au sujet de la défense, c'est qu'ils sont portés à croire que le Canada est un pays qui, à leur avis, devrait être en mesure de maintenir des forces de toutes sortes, ce qui, à l'heure actuelle, est tout à fait impossible.

L'un des éléments très importants de la politique de l'OTAN est qu'elle compte sur les forces nucléaires de représailles des États-Unis et du Royaume-Uni. Le Canada ne contribue pas directement à ces forces mais fait certes un apport important en vue d'assurer que la majeure partie de ces forces demeure efficace. Par là, j'entends que par le maintien, de concert avec les États-Unis, de lignes d'alerte au radar et d'autres installations de défense anti-aériennes, il assure que les représailles soient de nature à causer une destruction égale sinon plus grande dans les territoires des responsables d'une attaque contre notre continent.

Dans l'Amérique du Nord, région de l'OTAN, la défense anti-aérienne n'est qu'un seul problème. On ne peut pas le séparer par des frontières ou des limites d'eaux territoriales. On l'a reconnu au cours de la seconde guerre mondiale lorsque des plans conjoints de défense ont été préparés et coordonnés entre les États-Unis et le Canada. Après la guerre, lorsqu'on a constaté un accroissement du danger d'une attaque aérienne, la planification pour la défense s'est faite en collaboration encore plus étroite. Éventuellement, à cause de la vitesse toujours plus grande des avions et de la réduction conséquente du

temps de réaction, la consultation et la coordination demandaient trop de temps; on a donc décidé d'instituer des quartiers généraux conjoints pour diriger les forces de défense aérienne des deux pays associés afin de faire l'usage le plus efficace possible de la période d'alerte très brève dont disposent les installations de défense.

On a critiqué NORAD; on a dit que c'était une organisation où le Canada pourrait perdre de sa souveraineté. Du point de vue théorique, j'imagine que tout accord international entraîne une certaine perte de souveraineté, mais je ne pense pas que l'accord de NORAD signifie pour le Canada une perte importante de sa souveraineté. Les forces canadiennes restent sous le commandement des Canadiens. Seul le contrôle des opérations relève des quartiers généraux conjoints de NORAD, et il n'y a aucune ingérence des forces américaines ou de l'autorité américaine dans les domaines non déjà prévus aux termes des dispositions coordonnées antérieures.

Je dois souligner de nouveau le fait que l'accord de NORAD est exclusivement un accord pour la défense. Toute intervention militaire ne peut avoir lieu que si l'Amérique du Nord subit une attaque aérienne. Autrement dit, il ne peut d'aucune façon concevable déclencher une guerre. Le commandant en chef de NORAD est responsable aux gouvernements du Canada et des États-Unis par l'intermédiaire de leurs chefs d'état-major respectifs, et ces gouvernements peuvent exercer et exercent de fait le contrôle sur les travaux de planification et les opérations, et sur les mesures que prend NORAD.

Notre apport aux Nations Unies est bien connu, je pense. Nous avons une force nombreuse en Égypte et nos militaires font partie de plusieurs commissions de trêve et d'organismes de surveillance en divers endroits de trouble dans le monde. L'an dernier, bien entendu, nous avons assumé une nouvelle responsabilité, celle de fournir 300 membres de l'armée et de l'aviation aux forces des Nations Unies au Congo.

Je n'ai donné qu'un exposé général de notre politique de défense. Avant d'entrer dans les détails, permettez-moi de mentionner brièvement certaines critiques qui ont été formulées en divers milieux.

A titre de solution de rechange aux accords relatifs à la sécurité collective que nous avons conclus, d'autres propositions ont été formulées—propositions dont beaucoup sont très sincères. Elles sont motivées en général, je crois, par la crainte très réelle d'une attaque nucléaire contre le Canada. Certains ont proposé un désarmement unilatéral. Ceux-là croient probablement que si le Canada était complètement désarmé, il ne provoquerait aucune attaque. Cette théorie, naturellement, ne tient pas compte de l'histoire. Elle ne tient pas compte de notre position géographique, non plus que de la politique avouée des Soviets. Je dis que c'est tout à fait inacceptable aux Canadiens en général. Cela n'assurerait aucunement notre sécurité, ni ne rehausserait notre prestige aux yeux du monde. Ceux qui disent que semblable mesure ferait un grand effet sur la Russie, la Chine ou tout autre régime communiste manifestent une naïveté qui dépasse tout entendement.

Beaucoup de gens qui ont parlé ou écrit au sujet de notre politique de défense sont devenus si obsédés au sujet de l'équipement —autrement dit, au sujet du genre d'avions et d'armes disponibles—qu'ils en sont venus à y voir les principaux aspects de la politique de défense plutôt qu'un des moyens par lesquels nous appliquons notre politique fondamentale de défense. Le genre d'équipement qu'on achète dépend de la stratégie qu'on suit pour poursuivre notre politique de défense et des tactiques auxquelles on croit devoir recourir. En somme, cela signifie que nos forces doivent être équipées afin qu'elles soient le plus mobiles et le plus flexibles possible. Il faut donc qu'elles soient munies d'armes au moins comparables sinon supérieures à celles d'un ennemi éventuel. Le gouvernement juge donc que nos forces ne doivent pas avoir à faire face à une ennemi éventuel avec des armes inférieures.

On continuera à discuter, c'est inévitable, des divers articles d'équipement fournis à nos services ou de ceux qui devraient leur être fournis, au dire de certaines gens. Contrairement à ce qu'on a souvent prétendu, à savoir que les services, et en particulier l'armée, ont surtout du matériel ancien et désuet, je dois préciser que nos forces ont en réalité une série presque complètement nouvelle de matériel de toutes catégories.

Trois armes—le Honest John, missile sol-sol, le Bomarc, arme antiaérienne, et l'avion CF-104—que nous nous procurons peuvent être armées d'une ogive nucléaire; mais je tiens à bien préciser que leur rôle militaire ne peut être aucunement comparé aux armes nucléaires stratégiques que possèdent le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union soviétique. Il faut peut-être recourir à des armes défensives capables de porter une ogive nucléaire pour que l'on continue à croire à leur valeur dissuasive et, advenant le pire, ces armes seraient nécessaires pour garantir une défense efficace contre une agression soviétique. Il faut s'y prendre bien longtemps d'avance si l'on veut être en mesure de fournir ces armes; dans la plupart des cas, il faut de deux à trois ans et même plus. Ce n'est donc que pure prudence que d'obtenir ces armes dès maintenant afin de s'en assurer

la disponibilité et afin que nos forces s'exercent à les utiliser. La situation ressemble beaucoup à celle d'un homme qui vit dans une cabine isolée dans les bois et qui craint d'être attaqué par un ours. Il n'attend pas que l'ours l'attaque pour s'acheter un fusil; il s'en procure un à l'avance et le garde à la portée de la main pour s'en servir au besoin.

Le Bomarc fera partie du dispositif de défense que nous devons garder contre les bombardiers pilotés aussi longtemps qu'il existera des avions susceptibles d'être tournés contre nous. Le bombardier, qui n'est pas contre-attaqué, est, de loin, le meilleur et le plus efficace pour lâcher des armes atomiques; il importe donc que nous maintenions un dispositif de défense contre une telle menace aussi longtemps qu'elle existera. Nous ne savons pas combien de missiles à longue portée et capables de viser juste possèdent les Russes, mais nous savons que leur nombre est limité. Au contraire, c'est un fait reconnu qu'ils ont un nombre considérable d'avions pilotés en opération et, si jamais ils décidaient de se lancer à l'attaque, il faut supposer qu'ils utiliseraient ces avions.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'améliorer notre dispositif de défense aériennne en nous procurant le missile Bomarc sol-air, des radars puissants ainsi que le réseau de contrôle SAGE. C'est aussi pour la même raison que nous avons conclu cet accord avec les États-Unis en vertu duquel l'ARC achète 66 avions de chasse F-101B. Cet avion est considéré comme le meilleur avion de chasse à deux places en service dans le NORAD de nos jours. Nous formerons 5 escadrilles de 12 avions; il y en aura une à chacun des endroits suivants: Comox (C.-B.); North-Bay et Ottawa (Ont.), Bagotville (P.Q.) et Chatham (N.-B.). La substitution se fera de façon progressive à mesure que les CF-100 seront retirés et que chaque escadrille procédera à cette substitution.

Dans le cadre de l'entente, l'ARC assumera les frais d'exploitation et d'entretien de onze postes de radar Pinetree qu'exploite maintenant l'aviation américaine et les frais d'entretien de cinq autres postes de radar qui sont à l'heure actuelle dirigés par l'ARC mais financés par les États-Unis. Ce changement s'effectuera peu à peu et on prévoit maintenant que le programme sera terminé au bout de deux ans. Le Canada assume aussi la charge financière des cinq postes de radar que dirige l'ARC, à partir de la date de l'accord.

Un autre aspect de l'entente intéresse la production d'appareils F-104 par la compagnie Canadair à l'intention de nos alliés. Bien que cette affaire ne relève pas à strictement parler de la compétence du ministère de la Défense nationale, elle met en relief, je pense, le rôle important que l'appareil F-104 joue dans l'ensemble du programme d'équipement qu'appliquent plusieurs membres de l'OTAN.

D'autres appareils récemment mis en service ou en production consolideront la puissance de l'ARC. Les nouveaux appareils de transport, y compris l'appareil à long rayon d'action CC-106—le Yukon—l'appareil C-130B et l'appareil à rayon d'action moyen CC-109, accroîtront non seulement la capacité de l'ensemble des services de transport aérien de l'ARC, mais faciliteront de beaucoup le déplacement du personnel et de l'équipement de l'armée canadienne vers n'importe quelle région du monde où l'on aura besoin de nos forces.

La production canadienne de l'appareil CF-104, choisi pour remplacer le Sabre qu'utilise maintenant la première division de l'Air, s'effectue selon les prévisions et cet avion sera mis en service en 1962. Ainsi qu'on l'a annoncé en 1959, on a choisi cet appareil pour répondre à un besoin bien précis de l'OTAN. Fait intéressant à signaler, plusieurs pays membres de l'OTAN, y compris l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, ont depuis lors annoncé leur intention de se procurer des appareils F-104. Ces trois pays emploieront tous le F-104 de trois façons différentes: comme bombardier de combat, comme intercepteur tout-temps et comme appareil de reconnaissance stratégique. On s'attend aussi à ce que l'Italie obtienne un certain nombre de F-104 et, en plus des pays membres de l'OTAN, le Japon compte doter sa force de défense de cet appareil. En réalité, le F-104 représente la plus grande uniformisation d'appareils aériens réalisée jusqu'ici au sein de l'OTAN.

Depuis nombre d'années, la Marine royale du Canada met au point des méthodes pour faire face à la menace des sous-marins qui existe le long de nos côtes, tant à l'est qu'à l'ouest. Cette menace a été aggravée par la mise au point d'un projectile capable d'être lancé tant sur la surface que sous la surface des eaux. On n'a pas cessé d'améliorer nos navires de guerre; la mise au point du sonar à profondeur variable, réalisée par nos propres équipes de chercheurs canadiens, est l'une des réalisations les plus remarquables dans ce domaine. Cette année, on a autorisé l'installation de plates-formes d'hélicoptères sur un certain nombre de nos destroyers d'escorte et l'on obtiendra d'autres hélicoptères qui serviront à la lutte anti-sous-marine à partir de ces navires. En mai dernier, la marine a reçu le sous-marin *HMCS Grilse*, prêté par la marine américaine. L'obtention de ce sous-marin, armé par le personnel de la

marine canadienne, permettra à nos forces de lutte anti-sous-marine le long de la côte occidentale de subir une formation précieuse et indispensable au cours des mois et des années à venir. Les navires et les appareils aériens de notre côte orientale jouissent depuis plusieurs années des mêmes services, fournis par les sous-marins de la marine du Royaume-Uni.

Les trois éléments de brigade de l'armée au Canada, ainsi que les membres des forces de réserve, en plus d'effectuer leurs exercices ordinaires, ont subi l'an dernier un entraînement intensif intéressant les opérations de survivance. On a mis au point un nouveau matériel propre à assurer la survivance et le récent exercice «Tocsin 1961» a prouvé que même s'il reste beaucoup à faire, des progrès considérables ont été accomplis en peu de temps en ce qui a trait à cet aspect important de la survivance nationale.

Les membres du comité sont bien au courant, je pense, des travaux du Conseil de recherches pour la défense, de sorte que je n'ai pas l'intention d'exposer en détail ses diverses initiatives. Je me contenterai de dire, cependant, que dans le cadre de la sécurité collective, le Conseil forme un élément essentiel de notre défense. On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que joue la science de la défense à l'heure actuelle et dans la planification future. Sans les conseils d'une organisation de recherches compétente et renseignée, il serait impossible de prendre des décisions judicieuses sur des questions militaires où l'élément technique exerce une influence prépondérante.

Dans la mise au point de nouveau matériel et de nouvelles techniques, nous devons travailler en étroite collaboration avec l'ensemble de l'industrie canadienne. S'en rendant bien compte, le gouvernement a autorisé le Conseil de recherches pour la défense à élaborer un vaste programme de recherches pour la défense dans l'industrie, dont le premier objectif sera d'assurer et de maintenir un niveau de rendement plus satisfaisant en matière de recherches pour la défense. Le ministère de la Production de défense collaborera avec le Conseil de recherches pour la défense afin de choisir les objectifs de ce programme plus ambitieux de recherches industrielles intéressant la défense.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des décisions que le gouvernement a prises dernièrement à l'égard de la situation critique en Europe. Depuis que la Chambre s'est ajournée en juillet, la situation internationale, surtout en ce qui a trait à l'Europe, a causé des soucis à tous les pays membres de l'Alliance occidentale. L'annonce du premier ministre Khrouchtchev portant que l'Union soviétique a l'intention de signer un traité de paix séparé avec l'Allemagne de l'Est et les préparatifs militaires faits par les communistes ont amené le Canada et ses alliés à se demander sérieusement ce que sous-entendent les agissements soviétiques. La décision des Soviétiques de reprendre les essais nucléaires, décision qui a été suivie d'explosions atomiques ces derniers jours, nous indique assez quelle menace pèse sur nous à l'heure actuelle. On rapporte que l'ambassadeur soviétique au Canada a déclaré que la reprise des essais a pour but de «secouer les alliés» et les amener ainsi à une entente sur le désarmement. Il aurait pu ajouter que cette entente devra se faire aux seules conditions des communistes.

A la suite de la conférence des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, le Conseil de l'OTAN s'est réuni le 8 août. A l'issue de cette réunion, les membres de l'OTAN acceptèrent à l'unanimité d'envisager des mesures susceptibles de renforcer l'ensemble des forces de l'OTAN. Bien que le Canada eût toujours tenu ses engagements envers l'OTAN, le gouvernement canadien, après mûre réflexion, décida de faire quelque chose pour intensifier notre contribution en Europe. Il a été aussi décidé d'augmenter la valeur des forces canadiennes détachées auprès de l'OTAN et de donner une nouvelle impulsion à notre programme de survivance nationale. Ces mesures ont déjà été annoncées; néanmoins il n'est pas mauvais d'en faire une brève récapitulation aujourd'hui.

En ce qui concerne le programme de survivance nationale, il a été décidé de pourvoir d'une partie de leur personnel les centres d'urgence et les centres d'alerte au Canada; d'accumuler des stocks et d'en disperser l'emmagasinage; d'activer l'achat de certains matériels de survivance; de pousser l'installation du système de signalisation pour les détonations nucléaires et les retombées; de faire de même pour le système d'alerte et d'accélérer l'examen des moyens de protection existants contre les retombées. Enfin, comme le premier ministre l'a annoncé plus tôt, on prévoit pour l'automne un exercice national de survivance en vue de mettre à l'épreuve la valeur des mesures prises.

Avec leurs effectifs actuels, l'armée régulière et la milice ne sont pas en mesure de fournir le personnel que requiert la nouvelle impulsion que l'on veut donner au programme de survivance nationale. C'est pourquoi le gouvernement a donné son approbation à un plan destiné à augmenter, dans les plus brefs délais, le nombre des personnes ayant la formation voulue pour participer, au besoin, aux opérations de survivance et de sauvetage.

Il a été décidé de former jusqu'à 100,000 hommes dans la milice au moyen de cours spéciaux d'une durée de six semaines chacun. Environ 25,000 hommes suivront chaque cours dans les salles d'exercice existantes dans tout le pays. Par exemple, pour la région de l'Est de l'Ontario, les cours ne se donneront pas seulement à Ottawa, mais également à Cornwall, Pembroke, Kingston, Peterborough, etc., partout où nous avons des salles d'exercice et où le nombre de candidats motive l'organisation d'un cours.

Dans tout le cours, on mettra l'accent sur l'enseignement de sujets relatifs à la survivance nationale. Ces cours assureront une instruction élémentaire suffisante pour maintenir la discipline et l'état d'alerte essentiels à la direction et à l'emploi efficace de cette force dans les opérations de sauvetage. Les recrues seront formées au sein des unités de milice de leur district et, à la fin du cours, elles auront le choix de demeurer membres de la milice.

Durant tout leur cours, les recrues à l'instruction seront continuellement prêtes à répondre à tout appel. Ces hommes toucheront la solde régulière, en plus de l'allocation de subsistance, que reçoit le simple soldat célibataire dans l'armée régulière, soit $108 par mois plus une allocation de subsistance de $65 par mois. Les exigences prévues pour l'enrôlement seront légèrement modifiées pour autoriser l'admission de candidats de 18 à 50 ans, mariés ou célibataires. On n'appliquera pas les normes d'aptitude physique fondées sur la fiche dite *Pulhems* de façon aussi rigoureuse qu'on le fait pour l'armée régulière.

Le début du premier cours est prévu pour la mi-novembre. Chaque cours de 25,000 hommes requerra un personnel d'instruction d'environ 2,700 officiers et sous-officiers. Ce personnel sera recruté parmi le personnel d'instruction actuel pour les opérations de survivance de l'armée, les officiers et les sous-officiers de milice et l'ancien personnel de l'armée régulière qui s'inscrira volontairement pour la durée du programme. Toutes les lacunes qui devront être comblées après ce recrutement le seront par l'armée régulière. L'organisation du programme s'inspirera de celle de la milice.

Pour ce qui est de nos engagements vis-à-vis de l'OTAN, nous appuyons sans réserve cette organisation. Ces quelques dernières années, nous avons renforcé la brigade en Europe en modernisant et en augmentant l'armement de la brigade. Ainsi, l'équipement blindé de la brigade est passé d'un escadron à un régiment. Malgré l'accroissement de l'armement et de l'équipement, nous n'avons pas jugé nécessaire d'augmenter l'effectif en hommes. Cependant, en période de tension, comme celle que nous traversons, il est nécessaire d'augmenter les cadres des unités de campagne pour nous assurer qu'elles peuvent sans délai remplir tous leurs engagements dans les 24 heures. On a déjà annoncé que le premier bataillon des Black Watch resterait en service. Nous avons maintenant l'intention d'ajouter sans délai à notre brigade en Allemagne 1,100 hommes dont 300 seront affectés à la batterie de projectiles terre-terre *Honest John* et à la manœuvre des hélicoptères de reconnaissance qui s'ajoutent à la brigade.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le temps du ministre est écoulé. Le comité consent-il unanimement à lui permettre de continuer?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Harkness: Je remercie le comité monsieur le président. Au début, le personnel nécessaire sera tiré des unités qui existent actuellement au Canada. Je puis dire que les premiers 400 hommes qui iront renforcer la brigade s'embarqueront pour l'Europe le 22 de ce mois-ci; 400 hommes les suivront une semaine plus tard.

L'effectif de la division aérienne de l'ARC en Europe sera augmenté de 250 hommes, ce qui permettra, notamment, d'augmenter le rapport pilote-appareil et améliorera du même coup la souplesse de service de la division. Pour ce qui est de la Marine canadienne, nous nous sommes engagés envers l'OTAN à fournir des navires et des avions en cas d'urgence. Présentement, nos navires comptent 86 p. 100 de leur personnel opérationnel complet. On se propose de prendre des mesures immédiates pour porter le personnel de tous les navires opérationnels à leur effectif complet, ce qui signifie l'addition de 1,750 personnes à l'effectif naval.

Une autre décision a été prise en vue d'accroître la capacité de transport aérien de l'ARC. On avait envisagé que, par suite de l'adoption de l'appareil Yukon à long rayon d'action, l'avion de transport North Star serait graduellement retiré du service. Cependant, on gardera désormais une escadrille de ces appareils, ce qui accroîtra les possibilités d'opération à longue portée du commandement du transport aérien. Les effectifs supplémentaires requis représentent environ 500 hommes. Pour diriger les emplacements de radar de la ligne Pinetree, qui sont en voie d'être transférés des États-Unis au Canada, sans pour autant réduire les autres entreprises de l'ARC, il faudra ajouter 490 hommes.

Par suite de l'augmentation requise des effectifs, on a autorisé la hausse du plafonnement de nos effectifs en Europe, soit de

12,000 à 14,000, ainsi que de nos forces régulières en général, de 120,000 à 135,000.

J'ai déjà parlé des besoins de la marine, de l'aviation et de l'augmentation de l'effectif du groupe de la quatrième brigade cantonné en Europe. En outre, nous nous proposons de maintenir au Canada une réserve d'urgence de 1,500 hommes pour le groupe de la quatrième brigade. Ces hommes, dont les dossiers et le reste seront prêts, seront disponibles pour toute expédition urgente en vue de prêter main-forte aux forces de la réserve stratégique affectées au service de l'OTAN et en vue de fournir les effectifs militaires nécessaires aux opérations de survivance nationale. Nous prenons donc des mesures immédiates afin de recruter 1,750 hommes pour la Marine royale du Canada, environ 11,600 pour l'armée et 1,140 pour l'Aviation royale du Canada.

En chiffres ronds, le coût estimatif de ces programmes pour l'année financière en cours s'établit à 6 millions de dollars pour les mesures de survivance, 25 millions pour la formation spéciale des hommes de la milice devant prendre part aux opérations de survivance et de sauvetage, et 12 millions pour les nouveaux membres des forces régulières, y compris le renforcement des forces de l'OTAN outre-mer. Une partie de ces dépenses pourrait être absorbée par les crédits dont la Chambre est maintenant saisie. Le supplément net des dépenses pour la défense, après tous les rajustements nécessaires, sera de l'ordre de 35 millions. On a demandé l'autre jour quel serait le coût pour une année complète. Le coût estimatif des mesures dont j'ai parlé sera de 62.9 millions pour l'année 1962-1963. Pour les années subséquentes, ce sera 55.3 millions.

Je tiens à préciser que les mesures que nous avons prises ne doivent pas être interprétées comme découlant d'une attitude alarmiste ni comme l'indice que nous tenons la guerre pour inévitable. Elles indiquent plutôt que nous admettons que la situation internationale est critique, que nous avons foi dans l'OTAN et que nous sommes déterminés à ne pas céder devant la menace de la force, si terrible que cette menace puisse paraître. En adoptant pareille attitude de concert avec nos alliés, nous estimons que les risques de guerre se trouvent diminués. Ce n'est pas nous qui avons recouru aux menaces de guerre. Le premier ministre Khrouchtchev a délibérément choisi de transformer la question de Berlin en un litige, de nous menacer du recours à la force si nous ne nous rendons pas à ses conditions et de ne tenir aucun compte du bien-être de millions de personnes en reprenant les essais nucléaires. Devant de telles menaces à notre sécurité nationale, le comité conviendra, je pense, que les mesures adoptées par le gouvernement sont tout à fait motivées.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je pense que comme moi, quelques députés ont été déçus par l'exposé du ministre. Il a commencé par faire un sermon à ceux—qu'il n'a pas nommés—qui passaient trop de temps à discuter de l'équipement militaire et pas assez à la politique générale de défense puis il est tombé lui-même dans le panneau. En fait, sa communication se résume à des redites sur l'administration de son ministère, à de nombreuses informations déjà contenues dans le Livre bleu et à des déclarations que le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont faites l'autre jour. Son exposé contenait fort peu ou pas du tout d'éléments nouveaux pouvant intéresser le comité.

Je présume que, bien que le ministre l'ait exprimé autrement, notre politique de défense demeure, comme dans le passé, un instrument de politique étrangère. Par conséquent, elle devrait être organisée en fonction de la préservation de la paix plutôt que d'une guerre nucléaire. Étant donné notre population et notre force militaire relativement faibles, nous devons continuer à collaborer avec les États membres de l'OTAN pour atteindre notre but. Notre interdépendance nous oblige à considérer la force et la capacité de l'Ouest dans son ensemble, avant de parler intelligemment de la contribution que le Canada devrait faire à la sécurité collective car, ainsi que le ministre l'a déclaré, chacun fait sa contribution et la force globale de l'alliance équivaut, en définitive, à la somme de chacune des contributions.

Le conflit qui nous oppose à l'Est a été appelé un conflit prolongé. Non seulement est-il prolongé, mais il embrasse une foule de domaines et constitue de fait une concurrence dans le domaine de l'économie, de la psychologie, de la politique et de la chose militaire. En général et sauf quelques rares et heureuses exceptions, l'Ouest est en arrière dans le conflit, bien qu'il puisse décourager une attaque thermonucléaire générale et directe. Même en ce domaine, les Russes se reprennent. Ils ne disposent pas de la puissance offensive des États-Unis, mais ils font des progrès. En outre, le fait que dans une attaque directe les Russes seraient les premiers à frapper tend à neutraliser l'élément de dissuasion.

Les États-Unis, conscients qu'ils doivent pouvoir supporter le premier coup s'ils veulent rétorquer à une attaque directe et avoir encore assez de puissance pour infliger des dommages que l'Union soviétique ne pourrait supporter, ont lancé un programme accéléré destiné à augmenter l'invulnérabilité de sa

force de frappe atomique. Ils ont pris un certain nombre de mesures pour atteindre cet objectif. D'abord, ils ont mis au point le projectile sous-marin Polaris. Cette mesure est probablement la plus efficace parce que le sous-marin, même s'il peut être détecté à un moment donné peut éviter les moyens de détection russes et l'élément de dissuasion qu'il offre—il s'agit d'une véritable puissance de dissuasion—n'est pas vulnérable à une attaque soviétique.

En outre, les États-Unis ont entrepris d'accélérer leur programme relatif au Minuteman. Comme le comité le sait, il s'agit d'un missile balistique intercontinental à carburant solide, qu'on installera dans des emplacements convenablement aménagés et dispersés, et plus tard sur des wagons mobiles montés sur rail, de sorte que tout ennemi possible ignorera ses déplacements. Puis aussi, le programme relatif au missile Skybolt a été accéléré. Il s'agit d'un missile air-sol, d'un rayon d'action relativement long, soit de 1,000 milles plus ou moins. Il s'agit également d'un missile balistique nucléaire à carburant solide, portant une ogive nucléaire. Ce missile sera transporté par le bombardier B-52 et par le bombardier britannique V. En outre, les États-Unis ont accru leurs possibilités de faire face à une alerte aéroportée, ainsi qu'à une alerte de 15 minutes au sol.

Tous ces programmes accélérés, monsieur le président, ont été conçus de manière à assurer, à souligner, l'efficacité des États-Unis à dissuader tout agresseur, à empêcher tout assaut de la part de l'Union soviétique. Les États-Unis ont également amélioré leur réseau avertisseur, ce qui est nécessaire pour qu'une alerte au sol soit efficace. Comme on le sait très bien, la première partie du réseau d'alerte préliminaire contre les missiles balistiques est en service, et les autres le seront prochainement. Le système de satellites Midas a été accéléré; il a pour objet d'assurer une période plus longue d'avertissement, soit de l'ordre de 30 minutes, au commandement stratégique aérien des États-Unis.

Toutes ces mesures augmentent, dans l'ensemble, la protection que peut assurer la force d'attaque des États-Unis et lui permettent de mieux décourager toute attaque soviétique. Je puis dire en m'appuyant sur mon expérience, monsieur le président, ayant pu observer le commandement aérien stratégique et les mesures qu'il est en train de prendre, que sa capacité est encore écrasante. Elle est formidable. Je sais que cette force est capable d'oblitérer l'Union soviétique de la face du monde. J'estime aussi que l'Union soviétique le sait. Je suis convaincu que les États-Unis disposent de forces de représailles qu'ils renouvelleront constamment. Ils ne leur permettront pas de tomber en désuétude, ils les disperseront et les rendront invulnérables à toute attaque, car ils estiment que c'est nécessaire.

[L'hon. M. Hellyer.]

Alors que la Russie a fait des pas de géant pour ce qui est de diminuer l'écart entre sa puissance de frappe et celle des États-Unis, l'Occident a fait des progrès beaucoup plus lents pour combler l'écart bien plus considérable entre sa capacité sur le plan des armes classiques et celle de l'Union soviétique dans le même domaine. L'Ouest n'a pas de moyens de dissuasion suffisants pour modérer la provocation. Il ne possède pas l'armement classique non nucléaire qu'il faut pour prévenir les guerres limitées. Depuis quelque temps, bien des gens signalent cette insuffisance. En premier lieu, quelques-uns des chefs militaires les plus éclairés l'ont signalée. Dans la plupart des cas, leur avis était minoritaire. Lorsque le général Maxwell Taylor, des États-Unis, a formulé pareille opinion, on l'a considérée comme radicale et probablement inexacte. Aujourd'hui enfin, les milieux officiels en reconnaissent le bien-fondé et les États-Unis ont pris officiellement note de l'insuffisance des forces classiques. Dans le programme d'urgence qu'ils poursuivent présentement, ils ont inclus des mesures pour y remédier.

Dans le message spécial qu'il adressait au Congrès le 28 mars 1961, le Président Kennedy a clairement exposé la situation. Il a alors déclaré:

> La puissance et le déploiement de nos forces combinées à celles de nos alliés doivent avoir assez d'ampleur et être assez mobiles pour prévenir l'érosion constante que les guerres limitées peuvent exercer sur le monde libre; c'est d'ailleurs ce rôle qui doit constituer la mission première de nos forces d'outre-mer. Depuis 1945, les guerres non nucléaires, les guerres minimes ou guérillas ont été la menace la plus active et la plus constante à la sécurité du monde libre. Les unités de nos forces cantonnées outre-mer, ou désignées pour combattre outre-mer, sont le mieux en mesure de servir à empêcher ou à restreindre ces conflits, qui ne justifient pas une grande offensive nucléaire et qui ne doivent pas y conduire. Au cas d'une agression de grande envergure qui ne pourrait pas être repoussée par les effectifs classiques, nous devons être prêts à prendre toute mesure nécessaire en recourant à toutes les armes appropriées. Mais notre objectif actuel consiste à accroître notre capacité de limiter notre réaction aux armes non nucléaires et à diminuer la possibilité d'une agression limitée en établissant bien ce que pourra accomplir notre réaction. Dans la plupart des régions du monde, la défense régionale contre toute attaque ouverte, contre la subversion et la guerre partisane retombe principalement sur la population et les effectifs de cette même région. Mais, étant donné la grande probabilité et toute la gravité de cette menace, nous devons être prêts à fournir un apport sensible sous la forme d'effectifs aussi puissants que mobiles formés dans ce genre de guerre dont certains devront être déployés en première ligne au moyen d'un pont aérien et maritime d'envergure considérable s'appuyant sur des bases outre-mer équipées à l'avance.

Le président a appuyé l'exposé de sa politique par des mesures concrètes comportant des recommandations précises sur la façon d'appliquer ce programme. Ces recommandations comprenaient, entre autres, les suivantes —je dois dire que c'est moi qui ajoute les lettres:

A. Intensification de la recherche dans le domaine des armes non nucléaires. Je cite maintenant le président:

> Nous avons besoin de modèles entièrement nouveaux d'armes non nucléaires et d'équipement de combat plus puissants, plus mobiles et comportant un système de communications, le tout mieux adapté au genre d'opérations que nos effectifs de guerre limités devront très probablement exécuter.

B. Accroissement de notre capacité d'établir des ponts aériens. Le crédit soumis au Congrès américain équivalait à plus du double du crédit existant.

C. Des moyens de transport amphibie supplémentaires afin d'accroître la vitesse et la capacité des transports par mer.

D. Des hélicoptères, des fusils, de l'équipement électronique et de communications.

E. Mise au point d'un avion de chasse stratégique de première ligne en mettant l'accent sur sa capacité non nucléaire.

F. Modification de l'avion de chasse stratégique F-105 pour qu'il corresponde mieux à l'équipement militaire classique, en perfectionnant son adaptabilité aux pistes d'atterrissage existant dans les diverses régions en cause.

G. Augmentation du personnel et intensification de sa formation.

Ce nouvel aspect qui met l'accent sur la capacité accrue de l'Occident de dissuader l'adversaire ou, si nécessaire, de s'engager dans une guerre limitée, confirme et justifie absolument le changement d'orientation proposé par le parti libéral à la Chambre il y a un an. Les recommandations du président Kennedy en mars 1961 présentent, pour ainsi dire, le catalogue des propositions que nous avons formulées à la suite d'un remaniement des programmes.

Une voix: Il doit en avoir pris connaissance!

L'hon. M. Hellyer: Je crois qu'il en a pris connaissance, en effet. A mon avis, il est regrettable que le gouvernement canadien n'ait pas encore vu clair. Maintenant que nous devons faire face à une nouvelle crise de Berlin, nous relevons quelques signes de repentir pour la forme. Nous espérons que ce n'est pas là le repentir du moribond. Or, sur les instances de ses alliés, le gouvernement du Canada envoie des renforts symboliques à sa brigade et à sa division aérienne en Europe. On peut se demander quelle autre contribution on nous a prié de faire. On peut se demander quel est le rapport entre notre peu de forces terrestres en Europe et la crise de Berlin.

Notre peu de forces classiques là-bas est bien connu de M. Khrouchchev. Il sait très bien qu'à mesure que s'étend et se renforce le Marché commun, l'Europe se renforce aux points de vue politique, économique et militaire. Il sait également qu'enfin les alliés occidentaux ont convenu d'augmenter leurs forces classiques en Europe. Ayant pris tous ces facteurs en considération, il peut avoir décidé que le moment est bien choisi de causer des ennuis et de voir jusqu'où il peut aller sans rencontrer une opposition absolue de la part de l'alliance de l'OTAN. Cependant, si nous avions eu une plus grande force terrestre en Europe, la crise aurait bien pu ne jamais se produire.

Le gouvernement a annoncé que 1,106 autres militaires seront envoyés à notre brigade en Europe. Il a dit que 300 de ces hommes seront affectés aux pièces d'artillerie *Honest John*.

L'hon. M. Harkness: Non, 235.

L'hon. M. Hellyer: Je demande pardon au ministre. On ne nous a pas dit ce que les autres auront à faire. Nous demandons au gouvernement de nous dire précisément quelles fonctions ils rempliront et quel apport ils feront au juste à l'efficacité de combat de la brigade en Europe. Nous appuyons cette décision, mais nous regrettons que le gouvernement n'ait pas fourni de l'équipement moderne à la brigade. On ne lui a pas fourni l'équipement mobile et de feu dont elle a besoin. Voilà la situation, nonobstant les paroles courageuses que le ministre a prononcées au cours de nombreux discours qu'il a faits à travers le pays. Notre force là-bas n'a pas les avions légers disponibles, tels que l'*Otter*, le *Beaver* et le *Caribou*. D'autres armées les ont, mêmes d'autres armées en Europe. L'armée canadienne n'en a aucun.

Lors de récents voyages aux États-Unis, où j'ai visité les installations de l'armée, j'ai été fier de constater que l'armée américaine compte dans une si grande mesure sur l'excellente série d'avions légers que produit la *De Havilland Company* à Toronto. Le personnel militaire des États-Unis croit tout naturellement que l'armée canadienne serait bien outillée si elle possédait de ces produits canadiens de première qualité. Ils ont du mal à croire qu'elle n'en possède pas. Certes, ils ne sont pas les seuls à être incrédules. Lors d'un récent voyage, trois de mes collègues conservateurs ne pouvaient pas croire non plus que l'armée canadienne n'utilisait pas l'avion *Caribou*. Ils hésitaient à prendre ma parole, mais ils ont cru le renseignement que leur a fourni un officier de liaison canadien.

C'est humiliant, monsieur le président, de voir que nous avons à notre disposition un si bon équipement mais que nous ne nous en servons pas où nous en avons besoin, dans nos propres forces.

En passant, permettez-moi de dire que ce voyage dont je viens de parler est celui où les parlementaires des pays de l'OTAN ont visité les installations des États-Unis à titre d'invités du Congrès et du gouvernement des États-Unis. Ce fut un voyage des plus fascinants et des plus instructifs. Nous avons visité les installations des fusiliers marins, de l'armée, de la marine et de l'aviation. Nous avons eu une idée assez générale des installations américaines et l'on nous a donné un aperçu de leur capacité et de leur planification. Je dirai, personnellement—et je suis sûr que je me fais l'interprète de mes collègues de l'autre côté de la Chambre aussi, y compris monsieur le président—que nous avons apprécié la courtoisie et l'hospitalité qu'on nous a témoignées. Les Américains sont d'une hospitalité magnifique. Ils nous ont traités avec grand respect et grande déférence et ont fait en sorte que le voyage soit aussi instructif et agréable que possible. Nous leur sommes extrêmement reconnaissants de cette chance qui nous a été offerte.

Notre armée n'a pas été munie d'hélicoptères non plus. Dieu sait pourtant que la proposition en a été faite assez souvent. Comme l'atteste la page 7844 du hansard du 3 août 1960, le ministre de la Défense nationale d'alors—et je m'associe au ministre actuel pour louer l'ancien ministre, un ami personnel et un homme pour qui j'avais le plus grand respect—l'honorable George Pearkes a dit ce qui suit, à propos des recommandations du comité spécial des prévisions de dépenses pour la défense:

> Le comité a aussi recommandé de songer à utiliser des hélicoptères pour rendre la brigade plus mobile. Nous y songeons et il ne s'agit plus que d'avoir les fonds nécessaires, car je crois que les hélicoptères accroîtront sûrement l'efficacité de cette brigade.

L'armée elle-même semble remplie d'enthousiasme à la pensée d'obtenir des hélicoptères. Je cite un communiqué de Dave McIntosh, en provenance du camp Gagetown (N.-B.). Voici en partie ce que dit cette nouvelle en date du 11 juillet:

> L'armée veut une quarantaine de ces hélicoptères et 40 avions de transport, mais le gouvernement n'a pas encore approuvé la dépense de quelque 40 millions de dollars requis à cette fin.

Il est vrai que, dans les prévisions de dépenses de cette année, on prévoit l'achat de petits hélicoptères de reconnaissance, mais il n'est pas question, que je sache, de gros appareils de transport qu'il faut pour transporter les troupes et le matériel sur le champ de bataille.

[L'hon. M. Hellyer.]

Il en est de même aussi pour les transports de troupes. Le programme du Bobcat est presque immobilisé. Au lieu d'accélérer ce programme et de fournir ce matériel à notre groupe de brigade qui en a un besoin désespéré, le gouvernement a fait de son mieux, et son mieux est déjà pas mal: il a, pour des raisons de budget, reporté à plus tard les dépenses nécessaires. On peut en dire autant d'un grand nombre de choses nécessaires: pas d'argent, pas de matériel. On n'a pas d'argent pour le matériel le plus important. Mais on en a trouvé pour des entreprises moins utiles.

Le fait est que les forces armées manquent complètement de ce genre de matériel nécessaire, si elles veulent faire du bon travail. Il y a lieu de s'inquiéter de ce que les affectations au titre du matériel, au cours de l'année financière actuelle, sont les plus faibles depuis le réarmement qui a suivi la guerre de Corée. On a dit que nous avons les forces armées les mieux habillées et les mieux nourries du monde. Mais on ne saurait dire que leur matériel est le plus moderne et le meilleur. Le ministre nous a signalé aujourd'hui, au cours de sa déclaration, que leur matériel ne devrait pas être de qualité inférieure. Mais le fait est que leur matériel n'est pas le meilleur; c'est du matériel de seconde qualité, du matériel inférieur à celui que possède l'ennemi auquel ils pourraient avoir à faire face.

On nous dit maintenant que l'effectif des forces armées sera augmenté d'environ 15,000 hommes, mais on ne parle pas d'une augmentation correspondante des affectations au titre du matériel. Au contraire, on se demande comment les nouvelles recrues pourront être payées sur les fonds dont le ministre a parlé. Il nous a dit qu'il faudrait seulement 35 millions de dollars pour le reste de l'année. D'après le Livre bleu, le personnel militaire, en comptant les opérations et l'entretien, coûtera environ $10,000 par homme en 1961-1962. Conséquemment, par voie de comparaison, le coût annuel de 15,000 hommes de plus serait de 150 millions. Et ce chiffre ne tient aucun compte du matériel à fournir. Comme il reste encore plus de six mois de l'année financière en cours, ou le gouvernement ne s'attend pas que son nouveau programme soit bien efficace ou il n'a pas prévu des fonds suffisants.

Il y a aussi les frais qu'occasionneront la formation et l'équipement des 100,000 recrues civiles dans le cadre du programme de survivance. Je vais attendre à plus tard pour débattre cette question à fond. Mais, soit dit en passant, monsieur le président, je tiens à signaler que je souscris à la déclaration que le ministre a faite aujourd'hui: «Il reste encore beaucoup à faire.» Il a commis le meilleur euphémisme de l'année!

Ce qui nous inquiète dans toute cette affaire, c'est l'orientation. Le gouvernement n'insiste pas autant qu'il le devrait sur le développement de forces mobiles capables d'aider à la prévention d'une guerre limitée ou, au cas où une guerre éclaterait, de la réprimer et de l'empêcher de dégénérer en conflagration d'envergure. Le gouvernement continue de mettre beaucoup trop d'accent sur les armements dont on n'a pas besoin pour repousser une attaque directe, qui n'empêcheront pas une guerre limitée et qui serviront très peu en cas de guerre générale. Le ministre a déclaré à Toronto:

> Indépendamment de ce que bien de nos prétendus spécialistes déclarent, les bombardiers pilotés représentent encore la pire menace contre le continent nord-américain.

Je renvoie le ministre à un ouvrage du lieutenant-général James M. Gavin, intitulé «La guerre et la paix à l'âge spatial». Voici ce que j'y relève:

> Conclusion: à l'âge des engins spatiaux, la terre deviendra un théâtre de guerre tactique et les combats dans l'espace auront commencé. Les engins téléguidés constitueront la principale puissance de tir et la mobilité aérienne sera la clé du succès dans des guerres terrestres. Au moyen de la mobilité aérienne, nous devons découvrir les innovations qui nous assureront les avantages dont nous aurons besoin pour remporter la victoire dans un combat terrestre.

Une voix: Quand cela se produira-t-il?

L'hon. M. Hellyer: Si le lieutenant-général Gavin a raison, le ministre fait erreur sur deux points. Tout d'abord, le premier ministre nous a dit en cette enceinte que la principale menace n'est plus le bombardier piloté, mais le missile. Le ministre est en retard: il en est encore à l'époque peu éclairée d'il y a quatre ans. En second lieu, si la mobilité aérienne est nécessaire dans ce domaine, le ministre part sur un faux pied, car ses troupes en sont dépourvues et, d'après la plupart des spécialistes, y compris le lieutenant-général Gavin, elles en ont besoin. J'aimerais que le ministre nous explique plus à fond pourquoi lui-même et son gouvernement ont tardé si longtemps à fournir cet équipement indispensable.

Fait intéressant à signaler, la longue liste des appareils prioritaires que le Président Kennedy a présentée au Congrès en date du 28 mars dernier ne renferme aucun des principaux appareils sur lesquels mise le gouvernement canadien. Les Américains ne consacrent par un seul sou au Voodoo, au F-104, au Bomarc ni à l'Honest John. Le ministère de la Défense du Canada est devenu un musée pour la ferronnerie désuète des Américains.

On nous prépare à l'introduction d'armements atomiques au Canada. A la Chambre et dans tout le pays, on a déjà entamé une campagne pour venir à bout de la résistance. Les discours que font le premier ministre et le ministre de la Défense nationale nous amènent à croire que l'introduction de ces armements est inévitable. On a fait venir le commandant en chef du NORAD à Toronto pour lui faire prononcer un discours en vue d'assujettir le peuple canadien par la crainte. A ce sujet, monsieur le président, je crois qu'il convient de mettre en doute le procédé du gouvernement canadien, celui dont il a usé en invitant le général Kuter à venir prononcer un discours devant favoriser les visées politiques du gouvernement. A mon avis, si le gouvernement s'est tracé une ligne de conduite et s'il y croit fermement, il devrait l'exposer et en assumer la responsabilité au lieu de refiler cette responsabilité à des officiers militaires.

A cet égard, notre attitude est la même que celle que nous avons annoncée l'an dernier. Nous sommes toujours d'avis que le Canada n'a que faire d'armes atomiques à l'heure qu'il est, car nous les jugeons superflues. Nous ne croyons pas qu'elles ajoutent quoi que ce soit à la sécurité du Canada et nous estimons qu'elles n'assurent aucune protection au Commandement stratégique aérien. Dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, le ministre a déclaré que si nous continuons à affecter de fortes sommes d'argent à ces armes, c'est, entre autres raisons, qu'elles ont un certain pouvoir de dissuasion et qu'elles ajoutent à la force de représailles du Commandement stratégique aérien des États-Unis. Pareille attitude pouvait se défendre il y a quatre ans; elle ne tient plus maintenant. Elle valait lorsque le bombardier constituait la seule menace contre l'Amérique du Nord. Elle ne vaut plus rien maintenant.

Le ministre n'ignore pas qu'à l'heure actuelle—il devrait exposer lui-même la situation au lieu d'en laisser le soin à d'autres—les Russes ne déclencheront pas de guerre, ne passeront pas à l'attaque directe, à moins d'avoir assez de missiles pour atteindre chaque base du Commandement stratégique aérien des États-Unis sur le continent nord-américain. C'est élémentaire. Ce serait, pour l'Union soviétique, courir au suicide—et c'est bien ce qui peut quand même arriver—que de déclencher une guerre, voire une attaque surprise, sans posséder assez de missiles pour anéantir au cours de la première heure du conflit, ou à peu près, chacune des bases du Commandement stratégique aérien.

Les États-Unis le comprennent. Voilà pourquoi ils ont hâté la mise en vigueur des programmes dont j'ai parlé tantôt. C'est aussi la raison pour laquelle les États-Unis procéderont plus rapidemeent avec le programme des Polaris, le programme dit

Minute man et les bombardiers plus stratégiques du commandement aérien. Ils savent que tout appareil du Commandement stratégique aérien qui n'aura pas décollé du sol trente minute après le déclenchement d'un conflit ne pourra plus décoller.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Le comité consent-il à l'unanimité à ce qu'il poursuive ses observations?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Hellyer: Je remercie le comité de la collaboration qu'il vient de me montrer. Le ministre devrait comprendre ce que je viens d'exposer. C'est l'essentiel de la stratégie américaine maintenant. Les États-Unis se rendent compte qu'ils n'auront pas le temps de faire venir des pilotes après qu'une guerre aura éclaté. Les seules forces dont ils pourront se servir pour se défendre seront celles qui sont invulnérables aux attaques éventuelles des projectiles au cours des quelques premières minutes de conflit.

En stratégie, le ministre est de quatre ans en retard. Il en est encore à l'âge de «l'avion exclusivement»; il n'a pas atteint l'âge du missile. C'est peut-être la faute des conseils que lui donne son ministère. En ce cas, c'est à lui d'y voir, car il est payé pour cela. Souhaitons qu'il n'attende pas trop.

Des secteurs de la force de riposte du Commandement stratégique aérien, il en est un que j'ai omis. Si la base renforcie de lancement ne reçoit pas un coup direct dans les toutes premières minutes, il s'écoulera une période de deux ou trois heures avant qu'un bombardier puisse l'atteindre et, pendant cette période, la base pourra tirer sur l'Union soviétique. Si elle ne le fait pas alors, elle n'aura pas d'autres occasions de le faire. Voilà en somme l'essentiel de la stratégie des États-Unis. Dans ces conditions, notre Bomarc, s'il avait quelque utilité, et nos autres moyens de défense, exclusion faite des postes d'alerte et de reconnaissance, n'offrent réellement aucune protection pour le «dispositif de dissuasion». Ils peuvent servir à autre chose, mais pas à cela.

C'est pourquoi, nous persistons à croire qu'il ne vaut pas la peine de faire entrer le Canada dans le club atomique, celui des nations atomiques, quand l'avantage d'avoir des armes nucléaires sur le territoire du Canada est si minime. Nous nous réservons le droit de revenir sur cette position si, à l'avenir, l'Ouest réussit à mettre au point un missile anti-missile vraiment efficace. Cela modifierait du tout au tout la situation. A l'heure présente cependant, nous ne possédons pas un tel engin et nous élaborons notre politique en fonction de l'état de choses actuel.

Pour ce qui est de l'armement atomique pour l'OTAN, notre position est la même que celle qu'on a exposée ici l'année dernière. Nous croyons qu'il faut d'abord et avant tout insister sur la mise au point d'une force conventionnelle pour l'OTAN, capable de dissuader toute agression locale, et d'une force de représailles souple. Voilà, à notre avis, le premier objectif. Ensuite, nous avons adopté comme attitude que si des armes nucléaires de défense sont nécessaires comme deuxième ligne de défense de l'OTAN, nous ne nous opposerions pas à ce que les forces canadiennes en soient dotées pourvu que ces armes soient soumises à un contrôle collectif de l'Organisation. Nous adoptons cette position parce que nous savons que si nous disposons d'une force conventionnelle suffisante pour contenir une attaque russe durant des jours ou des semaines, nous aurons le temps de tenir des consultations et de prendre une décision. S'il a l'occasion de participer au débat, le chef de l'opposition s'étendra sur les aspects politiques de la coopération de l'OTAN et sur le contrôle de l'armement au sein de l'OTAN.

Quant à nos contributions aux Nations Unies, notre parti en est fier. Nous sommes fiers du rôle que notre chef a joué pour faire de l'ONU un instrument utile d'intervention dans les affaires internationales. Nous espérons que le rôle joué par le Canada dans ce domaine augmentera. Nous espérons que l'utilité des Nations Unies dans le règlement et l'arbitrage des désaccords internationaux augmentera. Le Canada devrait appuyer et créer ces unités de force tactiques mobiles qui rendent le plus service dans des interventions de ce genre. C'est la ligne de conduite que nous proposons.

Je remets à plus tard mes réflexions sur le rôle des services particuliers et des pièces d'équipement commandés pour ces services. Il sera plus opportun d'en parler lorsque nous examinerons les crédits qui s'y rattachent.

Ce côté-ci de la Chambre propose cette nouvelle orientation pour augmenter l'utilité de la contribution canadienne. Nous devons rester dans l'Alliance. Nous savons qu'elle n'est pas plus forte que le total de toutes les contributions des États membres. Nous ne croyons pas que la contribution canadienne actuelle ajoute beaucoup à cette force collective. Nous estimons qu'en changeant de direction et qu'en mettant davantage l'accent sur les lacunes de notre force collective, nous pouvons fournir un apport beaucoup plus grand et plus utile.

Il y a aussi des avantages corrollaires. Il y a l'avantage d'utiliser dans la plupart des cas un équipement qui peut être conçu et

fabriqué au pays, ce qui donnera du travail aux ouvriers canadiens. Mais à part cela, le véritable but de notre politique et la raison pour laquelle nous insistons pour que le gouvernement la réexamine, c'est ceci. Nous estimons que le gouvernement devrait cesser de gaspiller de l'argent dans les projectiles Bomarc et les concepts d'il a dix ans. Nous l'exhortons d'entrer dans la course aux engins, d'accepter leur existence, et d'essayer de rendre utile et constructif l'apport du Canada à la défense collective.

M. Pitman: Monsieur le président, je suis en proie à une agitation violente au moment où je prends la parole au cours de ce débat. Les membres du comité comprendront, j'en suis sûr, que si je prends la parole, c'est à cause de l'absence du député de Vancouver-Est. Tous les membres de la Chambre voudront s'associer à moi, je pense, pour lui offrir nos meilleurs vœux de bonne santé. Nous souhaitons tous de lui voir reprendre sa place au plus tôt parmi nous.

Je me rends compte que les membres de l'opposition sont bien désavantagés lorsqu'il s'agit de débattre la question de la défense nationale et les sujets qui s'y rattachent. Bien entendu, le ministre a à sa portée des renseignements qui ne peuvent être dévoilés à ceux qui siègent sur les banquettes de l'opposition. Il convient donc, d'après moi, que nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous excusions d'avance si, à cause de notre manque de renseignements, nous nous laissions entraîner à faire des déclarations que le ministre sait être très injustes et qu'il ne serait pas en mesure de rectifier vu qu'il est tenu au secret.

Même si, comme je l'ai dit, je ressens de l'émoi et de l'inquiétude, je suis réconforté par une déclaration attribuée à un stratège américain de la défense, M. Walter Millis, qui disait:

> Ceux qui sont le plus au fait de la question sont en complet désaccord ou bien sont tout à fait éberlués.

M. Pugh: Comme le préopinant.

M. Pitman: Je ne tiens pas à relever l'interpellation que vient de lancer le député à ma gauche.

C'est la première fois que la Chambre a l'occasion de débattre la question de vie ou de mort que pose le problème de la défense nationale. Il n'existe pas de problème qui semble susciter plus d'émoi. Il n'y a pas de question qui exige plus de logique et de bon sens. Je suis sûr que nous sommes nombreux ici à penser que les différences d'opinion ne marquent pas deux camps dont l'un serait loyal et l'autre déloyal; elles naissent plutôt entre deux camps également imbus de loyalisme et de patriotisme, mais qui ne s'entendent pas sur la meilleure façon de traduire ces sentiments. Il ne s'agit pas d'opposition entre ceux qui veulent la guerre et ceux qui veulent la paix. Nous, de ce côté-ci, nous sommes persuadés que les honorables représentants qui siègent à la droite de l'Orateur veulent, autant que nous, la paix et sont, comme nous, déterminés à l'obtenir; la controverse porte plutôt sur la possibilité d'une guerre dans les années 60 et sur le genre de guerre que ce sera. Quoique nous parlions abondamment de paix, nous ne prétendons pas avoir le monopole de la vertu et nous ne méprisons pas ceux qui cherchent la paix par des voies qui ne sont pas les nôtres. La différence n'est pas là. Nous croyons de tout cœur aux bonnes intentions de tous les députés.

En troisième lieu, il ne s'agit pas d'être pour les Américains ou contre les Américains; il s'agit, entre des moyens divers, de trouver ceux qui feront de nous les meilleurs alliés des États-Unis d'Amérique. Dans un tel débat, monsieur le président, des mots comme «pacifisme» ou «neutralisme» n'ont pas leur place, parce qu'il ne s'agit pas de différence entre le neutralisme et l'alliance active. La différence porte sur la forme de participation internationale—je crois que tous les partis de la Chambre acceptent le mot «participation»—qui représente la meilleure contribution du Canada.

Je vois ici des hommes de tous les partis qui ont pris une part active dans la lutte pour la liberté qui s'est déroulée au cours du présent siècle. Il n'est donc pas question de mettre en doute les intentions d'aucun député. Nous avons tous souhaité la paix dans le monde. Nous pouvons cependant n'être pas d'accord quant aux moyens de réaliser cette paix.

Il y a de nombreuses façons d'aborder le problème de la prévention de la guerre. L'argument le plus répandu est certes l'argument historique et, sous bien des rapports, il ne manque pas de force. Il nous fait constater que si nous avions maintenu nos alliances, si nous avions gardé nos armes dans les années 30, nous aurions empêché la marche sur la Rhénanie, l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Si nous avions gardé notre armement, nous aurions pu arrêter la seconde guerre mondiale et le monde aurait été sauvé du fléau d'un conflit universel. On dit souvent que l'Histoire se répète, que nous pouvons éviter les fautes du passé en écoutant les avertissements du passé.

En fait, un historien a dit cyniquement que la seule chose qu'on apprend de l'Histoire, c'est qu'elle ne nous apprend rien. Mais l'Histoire peut nous apprendre beaucoup, à condition de ne pas lui arracher une trame

qu'elle ne renferme pas, car l'ironie, dans l'histoire de l'humanité, c'est que l'Histoire ne se répète pas.

Dans les années 20 et 30, on croyait que si le monde renonçait aux armes, il trouverait la paix. Si nous avions instauré une société des nations, nous aurions, pensions-nous, arrêté la première guerre mondiale. Dans les années 20 et 30, nous avons arrêté la première guerre mondiale, mais pas la seconde. La différence, c'est que dans les années 60, il est possible d'orienter nos politiques en vue d'arrêter la deuxième guerre mondiale, mais la question effrayante qui se pose, c'est de savoir si elles arrêteront la troisième. De fait, en 1930, si l'Amérique avait été en alerte et si elle avait eu des armes, elle aurait arrêté l'invasion hitlérienne, mais il faut évidemment se demander encore ce que nous ferons en 1961. Nous pouvons espérer que la solution des années 30 nous évitera la guerre des années 60, mais je n'ai pas grand confiance, parce que nous vivons dans un monde qui possède un arsenal nouveau, où jouent de nouvelles conjonctures sur lesquelles seules de nouvelles solutions peuvent avoir un effet.

Je voudrais citer brièvement ce que sir John Cockcroft disait en 1957:

> Il est déjà assez clair, toutefois, que notre civilisation peut être détruite en une nuit...

On peut maintenant affirmer, je crois, que notre civilisation peut être détruite en quelques minutes. Je continue:

> Il est assez clair déjà, toutefois, que notre civilisation peut être détruite en une nuit, si jamais ces forces immenses se déchaînent pour entraîner notre ruine. Cela pose à l'espèce humaine son plus grave défi: collaborer au désarmement et ainsi supprimer la menace qui pèse sur le monde entier.

Évidemment, je me rends compte que le gouvernement actuel a déployé de gros efforts pour favoriser le désarmement. C'est un problème auquel nous faisons face. A mon avis, il faut coordonner notre politique de défense avec notre politique extérieure—à vrai dire, toutes deux doivent n'en faire qu'une—et tout ce qui se fait en matière de défense ne doit aucunement compromettre ou entraver ce qui se fait au ministère des Affaires extérieures en vue d'empêcher la guerre, ce qui est sûrement la fin de notre politique de défense. Un ancien ministre de la Défense nationale a dit ici même l'an dernier que le premier objectif de notre politique de défense ne doit pas être de gagner la guerre mais de la prévenir. Le général MacArthur partagerait sûrement son avis, lui qui a dit que la guerre est une forme de suicide mutuel et que tout l'effort des sociétés modernes doit tendre à l'interdire.

[M. Pitman.]

Puis-je signaler qu'il est une heure, monsieur le président?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Pitman: Monsieur le président, lorsque nous avons levé la séance à une heure, pour le déjeuner, j'avais commencé mes observations en disant que le but de la politique de défense est toujours le même, soit d'assurer la sécurité des Canadiens, de protéger leurs vies et leurs biens et aussi, comme le ministre de la Défense nationale l'a signalé ce matin, de garantir la liberté du peuple canadien. Nous nous préoccupons autant de la qualité de la vie que de la vie elle-même. J'ai tenté de démontrer que nous ne pouvons, en 1961, trouver une politique de défense en nous reportant au passé, en nous imaginant pouvoir prévenir une troisième guerre mondiale par les moyens que nous aurions pu employer pour éviter la seconde guerre mondiale, car, comme l'a déclaré le grand historien et théologien, Reinhold Niebuhr, voilà l'ironie de l'histoire du monde. Ce n'est pas que nous souhaitions la guerre; c'est tout simplement que nous sommes incapables de franchir l'obstacle intellectuel qui nous permettrait de devancer suffisamment les événements pour empêcher une nouvelle tendance de se dessiner, qui nous apportera la guerre pendant que nous essayons de disposer de l'ancien problème.

Pour ce qui est des armements, nous restons attachés plus que de raison aux armes du passé. Comme le député de Trinity l'a dit ce matin, nous sommes en retard de quatre ans et, dans l'élaboration de nos principes de base, nous retardons encore plus peut-être. Si nous jetons un regard sur les guerres passées, nous constaterons que l'on s'est servi d'armes de la guerre précédente au cours des quelques premiers mois de chaque conflit. Nous avons essayé la cavalerie au cours de la première guerre mondiale et la ligne Maginot au cours de la seconde; or, voici qu'en 1961, nous essayons encore de nous défendre contre des bombardiers pilotés. Bien que ces derniers soient, certes, le mode d'attaque le plus précis, ce ne sont pas, à mon avis, les armes qui seront utilisées dans tout conflit qui pourra être déclenché d'ici quelques années. Sauf erreur, les engins à longue portée que les Russes sont à mettre au point sont d'une telle précision que la possibilité d'erreur n'était que de deux ou trois milles il y a quelques mois, et elle a été grandement réduite depuis lors. Nous sommes donc véritablement liés par le passé, nous parlons

même du passé, mais nous ne disposons vraiment d'aucun moyen de défense globale pour protéger le continent nord-américain. Nous confondons les mots «défense» et «dissuasion». Or, le Canada ne peut jouer à peu près aucun rôle sur le plan de la dissuasion.

De même, il nous est impossible de parler de gagner la guerre; cela est absolument illogique. J'estime que le ministre de la Défense nationale avait raison de dire ce matin que nous ne devions pas nous laisser influencer par la crainte; au contraire, je crois que nous devons fonder notre défense sur une évaluation réaliste et raisonnée de l'enjeu et du genre de guerre auquel nous serons appelés à participer. Il importe assez de savoir, à mon avis, que la puissance de chacune des 16 fusées que porte chacun des cinq sous-marins Polaris dépasse celle de toutes les bombes lancées durant la dernière guerre.

Certains milieux semblent se faire l'idée bizarre que ce sera une guerre nucléaire restreinte, au cours de laquelle seul un certain nombre de bombes que possèdent, à notre connaissance, la Russie et les États-Unis sera utilisé. Voilà, pour le moins, un étrange concept stratégique. Chose certaine, quand la guerre éclatera, il faudra, dès les toutes premières secondes, que ce soit une guerre totale. La destruction de la puissance de l'ennemi devra être complète, car autrement la riposte prendra de telles proportions que le pays qui aura lancé la première attaque se verra infliger des dommages qu'il ne saurait aucunement tolérer.

Selon les États-Unis, 1,500 mégatonnes lancées sur ce pays tueraient 49 millions de personnes, et pour cela il suffit de 263 bombes. Nous savons que l'U.R.S.S. dispose de 20,000 mégatonnes, qu'elle peut lancer sur les États-Unis, quand 9,000 suffiraient pour y détruire toute vie. Ce ne sont là que quelques chiffres, mais il importe de bien préciser ce qui est en jeu, non dans l'intention d'augmenter la crainte, mais pour bien nous rendre compte de ce que nous pouvons faire en pareille circonstance.

Il est non seulement impossible mais parfaitement inutile de chercher des points de comparaison dans les politiques et les leçons du passé, quant au rôle que le Canada peut jouer. Dans la première guerre mondiale, le Canada a joué un rôle magnifique sur la ligne de feu du front occidental; il en a été l'orgueil. Dans la seconde guerre mondiale, nous avons joué un rôle d'une extrême importance, moins impressionnant, mais aussi précieux. Dans la troisième guerre mondiale, nous serons dans le monde de deux géants et, pour employer l'expression d'un écrivain, nous serons entre les jambes de ces géants. Nous n'aurons en pratique aucun rôle à jouer. Autrement dit, pour parler couramment, nous ne serons pas dans le jeu. Nous devons, par conséquent, rechercher la meilleure façon de contribuer à la paix mondiale.

En tenant compte du fait que nous ne pouvons plus nous attendre à une guerre aux armes classiques, ni à ce que notre rôle soit nécessairement ce qu'il a été dans le passé, le Nouveau parti démocratique a essayé de mettre sa confiance dans une politique de défense qui protège la vie et la propriété des Canadiens ainsi que leur liberté. Cette politique doit tenir compte du caractère unique de notre situation actuelle.

Nous invoquons deux prémisses. La première, c'est que rien, dans notre système de défense, ne doit restreindre l'activité de notre diplomatie dans la recherche de la paix véritable. Hier, le premier ministre a dit du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qu'il est un idéaliste. Nous, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, trouvons que le ministre voit le monde de façon réaliste. Il est décidé à ce que la guerre n'ait pas lieu et prévenir la guerre doit être notre politique fondamentale. Il nous serait très difficile d'être des partisans enthousiastes du désarmement, si nous acceptions les armes nucléaires ou si nos vues dans ce domaine étaient si partagées que les autres pays ne sauraient pas si, oui ou non, nous les acceptons. Nous ne pouvons lutter pour restreindre le club nucléaire pour ainsi dire à ceux qui possèdent déjà des armes nucléaires, tout en manifestant le désir d'y entrer. Nous avons entendu parler de la grave menace découlant de la production d'armes atomiques et du fait que vingt-cinq pays peut-être s'en doteront. C'est un domaine où le Canada doit faire un apport réel; il doit empêcher la répartition d'armes nucléaires à un nombre plus grand de nations. Voilà pourquoi notre politique de défense ne doit pas compromettre les efforts déployés par nos diplomates.

La deuxième servitude de notre politique, c'est que le Canada est une puissance moyenne par son étendue, sa population et ses capacités. Nous ne pouvons faire comme le héros de Stephen Leacock qui sautait sur son cheval et bondissait de tous côtés. Nous ne pouvons nous lancer dans une direction, pas plus que nous pouvons disperser nos efforts, sans risquer l'échec. Je crois que le ministre de la Défense nationale admettra qu'à certaines époques il vaudrait mieux, pour assurer la vie et les biens du peuple canadien et sa liberté, fournir de la nourriture aux peuples du Sud-Ouest de l'Asie au lieu de fournir un certain genre de projectile. C'est pourquoi nous affirmons que notre participation doit avoir un sens, quelle doit offrir certaines possibilités pour le Canada en tant que puissance moyenne.

Nous le répétons, le fait important c'est que la véritable défense des grandes puissances est la dissuasion. Les forces de dissuasion peuvent maintenant tout détruire. On nous a communiqué des renseignements intéressants ce matin, au sujet du point qu'ont atteint nos voisins du Sud dans leur programme de dissuasion. Le Canada peut jouer un rôle vital dans ce domaine.

Le problème est de découvrir où nous pouvons jouer ce rôle. Nous croyons que c'est dans le domaine de l'aide à l'étranger. Nous pouvons y jouer un rôle important, et nous ne devons pas laisser notre activité dans les programmes de dissuasion nous écarter de cette voie.

Ce matin, le ministre s'est servi d'un intéressant exemple. Il a dit que nous ne devons pas attendre que l'ours soit sur le point d'attaquer pour nous acheter un fusil. Nous mettrions tous en doute l'intelligence d'une personne qui attendrait que l'ours soit prêt à bondir avant de s'acheter un fusil. Nous ne serions pas moins sévères à l'égard de celui qui, s'étant procuré un fusil, resterait dans l'indécision pour ce qui est des cartouches. C'est exactement la situation dans laquelle nous sommes présentement au Canada. Nous ne savons pas quel genre de balles nous aurons pour ce fusil. Certains nous disent que les armes que nous avons achetées sont pratiquement inutiles sans ogives nucléaires, songeant au Bomarc et au CF-104.

Eh bien! est-il possible que nous laissions à la propagande, à l'effet des armes elles-mêmes, la faculté de décider pour nous? Le gouvernement va-t-il enfin adopter une attitude bien définie, que nous pourrons débattre en cette enceinte? Car il sera évidemment impossible de débattre la possibilité d'acquérir des armes nucléaires le moment venu d'y recourir. Nous n'aurons pas le temps alors de discuter ou de débattre la question. L'exemple cloche. Un meilleur exemple serait celui de quelqu'un qui achète une bouteille de nitroglycérine pour la lancer à la figure de l'ours, de manière à sauter en même temps que lui. On ne saurait comparer les armes nucléaires à un fusil, quand il s'agit de guerre.

Nous estimons donc qu'il existe trois sortes de guerres. La première est celle qui pourrait commencer par erreur, et c'est pourquoi nous appuyons tellement l'activité de celui que nous qualifions de réaliste, c'est-à-dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans les efforts qu'il fait pour persister à favoriser le désarmement. Deuxièmement, il y a celle qui pourrait être déclenchée par les deux grandes puissances. Si ce genre de guerre éclate, je doute que le Canada ait quelque rôle à y jouer. Je trouve inconcevable que les décisions qu'il faudra prendre en conséquence laisseront le temps de consulter les alliés de l'OTAN, en particulier le Canada. Il faudra que le secret entoure les effectifs préposés aux sous-marins, aux missiles balistiques intercontinentaux et le reste, au point que la guerre ne sera décidée que par un très petit nombre de personnes en un point très limité de la terre. Au cours du présent débat, nous espérons avoir l'occasion d'examiner les crédits de la Défense nationale à la lumière de la possibilité d'une guerre nucléaire entre les grandes puissances, et de découvrir quelles sont les lacunes. C'est un examen qui se fera si le présent débat se poursuit. La détection peut se faire au moyen de la ligne DEW et des avions de reconnaissance, mais nous estimons que cette ligne et cette reconnaissance ne sont pas un élément indispensable des dispositions que nous avons prises dans le cadre du NORAD.

Mais il est une manière dont le Canada pourrait se rendre utile en ce qui concerne la guerre limitée, soit le genre de guerre qui éclate si souvent. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons assisté à une trentaine de guerres circonscrites. Un bon nombre de jeunes nations surgissent. Nous savons tous que dans les premières années de tout nouveau nationalisme, il se manifeste souvent des tendances agressives. C'est un domaine où, estimons-nous, la politique de défense du Canada peut jouer un certain rôle. Nous devrions disposer d'une force mobile qui pourrait exercer une action policière dans les parties du monde où pareil phénomène peut se produire.

A notre avis, le Canada devrait réexaminer sa politique de défense et sa détermination à prévenir la guerre. Nous croyons qu'il faudrait nous retirer du NORAD. Nous devrions également adopter un plus vaste programme d'aide à l'étranger. Notre parti a proposé une proportion de 2 p. 100 du produit national brut, non pas parce qu'il se méprend sur les possibiltés du Canada, mais parce qu'il veut se montrer réaliste en face des besoins qui se font sentir. Le ministre associé de la Défense nationale et d'autres représentants, dont l'honorable député de Greenwood, ont signalé ces besoins. Nous voulons retrancher certaines dépenses relatives à la défense nationale, lorsque nous estimons qu'elle constitueraient un gaspillage dans le genre de guerre que le Canada entreprendra si ces possibilités se réalisaient. Il est plutôt effrayant de constater que la guerre, ou la préparation à la guerre, coûte à l'humanité environ 120 milliards de dollars par an. Si nous pouvions dépenser ce montant à des fins pacifiques, nous augmenterions le revenu de chacun en Chine, en Inde, et au Pakistan, et nous pourrions même doubler son revenu. Nous pourrions offrir des logements convenables

à 240 millions d'hommes dans les pays insuffisamment développés. Nous serions en mesure de fournir des vivres et des soins médicaux aux trois milliards de gens affamés.

M. Jones: Je me demande si le député me permettrait de poser une question, simplement pour mettre au clair le point de vue qu'il est en train d'exposer au nom de son parti. Préconise-t-il le démantèlement de notre défense militaire pour affecter les fonds à l'aide à l'étranger? Est-ce bien ce que préconise le député?

M. Pitman: Non. Ce n'est pas ce que je préconise. J'ai laissé entendre que nous devrions choisir des secteurs où nous ne jouons aucun rôle. A mon avis, le missile Bomarc est un excellent exemple d'un secteur dont nous pourrions très bien dépenser le coût sous forme d'aide à l'étranger. Nous proposons de n'avoir aucune arme nucléaire sur le sol canadien.

M. Jones: Puis-je poser encore une question, également pour mettre les choses au point? Je crois comprendre que nos dépenses relatives à la base Bomarc s'élèvent à environ 15 millions de dollars. Est-ce là le montant que préconiserait le député ou voudrait-il voir un changement encore plus grand?

M. Pitman: J'ai préconisé un changement dans d'autres secteurs, mais je n'ai certainement pas proposé de débander nos effectifs militaires. Si le député veut bien attendre que j'aie terminé mes observations, je suis certain que mon point de vue sera évident.

Nous avons affirmé qu'il ne devrait y avoir sur le sol canadien aucune arme nucléaire, parce que l'arme nucléaire n'ajoute aucun élément à la dissuasion. Elle ne nous défend pas et nous perdons notre force morale dans une mesure inimaginable. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dit que nous devons avoir confiance et être courageux. Voilà un domaine où la foi et le courage seront peut-être bien nécessaires.

J'aimerais lire un court éditorial ou un court extrait d'un éditorial paru dans le *Globe and Mail* du 4 mai 1961:

> Les deux bases canadiennes de Bomarc seront prêtes d'ici quelques mois à lancer leurs projectiles contre les bombardiers ennemis. D'ici là on peut s'attendre que des pressions grandissantes s'exercent sur nous pour que nous équipions les Bomarcs d'ogives nucléaires. On voit un indice de ces pressions dans les débats parlementaires comme celui de mardi où le ministre des Affaires extérieures, M. Howard Green, a déclaré que la décision d'acquérir des ogives nucléaires dépendrait du progrès accompli en vue du désarmement au cours des quelques prochains mois... Déjà M. Douglas Harkness, le ministre de la Défense, a déclaré qu'il est impossible de donner aux bases de lancement de Bomarcs toute leur puissance sans ogives nucléaires.
>
> Le lieutenant général Robert M. Lee, commandant adjoint de la défense aérienne des États-Unis, qui n'a pas à se soucier des élections, a déclaré carrément que les deux bases canadiennes de Bomarcs sont absolument inutiles sans ogives nucléaires.

L'article signale ensuite la gravité d'une telle attitude.

L'hon. M. Churchill: Le député nous donnerait-il la date de cette citation?

M. Pitman: Oui. C'était le 4 mai 1961. L'éditorial s'intitule: «*Bannissons le Bomarc atomique.*»

J'ai ici un éditorial du *Toronto Daily Star* du 11 mai 1961:

> Les armes nucléaires auxquelles le gouvernement du Canada songe maintenant sont des ogives nucléaires pour les projectiles anti-aériens Bomarc. Les Bomarcs serviront à la défense contre les bombardiers porteurs de bombes à hydrogène et dirigés par des pilotes—menace de moins en moins sérieuse. Nos projectiles sont absolument inutiles contre les projectiles intercontinentaux.
>
> Ils ne contribueront absolument en rien à notre sûreté au cas d'une guerre nucléaire», déclare le major général W. H. S. Macklin, ancien adjudant général de l'armée canadienne...
>
> Ce qui nous intéresse, évidemment, c'est de faire tout ce qu'une puissance moyenne peut faire pour empêcher un holocauste général. La renonciation aux armes nucléaires servirait cette fin, alors que leur acceptation saboterait la croisade du ministre aux Affaires extérieures, M. Green, pour le désarmement mondial.

Je crois que cette attitude peut être acceptée par notre parti. Nous estimons aussi qu'il y a lieu de former une brigade qu'il serait possible de garder dans les endroits où des guerres limitées se produisent. Je crois que nous avons tous été encouragés quand le premier ministre nous a dit hier, et le chef de l'opposition avant-hier, que c'était un rôle qui incombait aux Nations Unies. Ne serait-il pas extrêmement utile que nous allions à la session des Nations Unies pour lui offrir une brigade prête à s'engager dans les voies d'accès, à s'installer à la porte de Brandenbourg, pour participer à la surveillance des routes d'accès ou pour empêcher toute activité qui pourrait déclencher une guerre nucléaire? Ne vaudrait-il pas la peine que nous nous joignions peut-être à un pays du bloc oriental ou peut-être à un État du bloc neutre pour fournir ces forces? Nous l'avons déjà fait et, comme quelqu'un l'a déjà dit, ce fut notre plus beau jour aux Nations Unies. Ne serait-il pas temps que nous commencions à travailler en ce sens encore une fois?

Les observations faites par le ministre de la Défense nationale à propos du Conseil de recherches pour la défense m'ont intéressé et j'y reviendrai lorsque cette rubrique sera mise à l'étude. N'est-il pas temps que nous ayons au sein du ministère de la Défense nationale, un institut de recherches pour la paix, comme l'a suggéré un chercheur scientifique, M. Norman Alcock, de la région

d'Oakville? Aussi longtemps que nous aurons des centaines d'hommes cherchant des moyens d'inventer des armements et quelques-uns seulement occupés au désarmement en vue de la paix, nous avons bien peu de chances d'aborder de façon scientifique le problème de la paix aussi bien que celui de la guerre. Cet organisme ne pourrait-il pas être indépendant de notre gouvernement national, quoique subventionné par lui, et travailler en collaboration avec le ministère de la Défense nationale et le ministère des Affaires extérieures?

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois avertir l'honorable député que son temps de parole est expiré.

M. Pitman: Je remercie beaucoup la Chambre de me donner cette occasion. Je n'en ai que pour une ou deux minutes encore.

M. le président suppléant: J'aimerais consigner au compte rendu le consentement du comité, si l'honorable député n'y voit pas d'objection. Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

Des voix: D'accord!

M. Pitman: Par exemple, le danger d'une guerre accidentelle nous préoccupe beaucoup. Ne serait-il pas possible de charger des chercheurs scientifiques de nous aider à trouver des moyens de nous protéger contre cette éventualité? Tous, je pense, nous nous sommes préoccupés de ce qu'au quartier général du SAC, il est arrivé qu'on ait détecté un objet sur l'écran sans savoir ce que c'était, pour découvrir plus tard qu'il s'agissait d'une volée d'oies. Nous nous inquiétons à l'idée que des détails insignifiants puissent ainsi déclencher une guerre nucléaire. Ne serait-il pas possible de donner aux chercheurs scientifiques l'occasion de faire des recherches en vue de trouver des moyens d'enrayer les guerres, mêmes les guerres psychologiques. Nous nous intéressons aux effets que le désarmement pourrait avoir sur notre économie. Il y aurait certainement moyen de contrebalancer les efforts d'un Conseil de recherches pour la défense en vue de la guerre par un institut de la paix travaillant pour la paix.

J'ai essayé d'exposer les grandes lignes du programme du Nouveau parti démocratique face à un monde nouveau et menaçant et à des armes d'annihilation totale. Le Canada ne doit pas avoir peur; il doit être décidé à jouer un rôle dans un domaine où il peut exercer une influence. Notre pouvoir est minime ou non existant dans la prévention d'une guerre générale. Nous pouvons jouer un rôle dans la prévention d'une guerre limitée par l'action d'une force de police faisant partie de la structure des Nations Unies ou par l'action d'une force de police dans des régions comme Berlin, par l'accroissement de nos programmes d'aide extérieure, par une politique de défense affirmant notre désir de paix et mettant des armes de paix à la disposition de ceux qui négocient la paix autour d'une table dans différents endroits du monde.

Tous les partis entretiennent l'espoir que nous puissions élaborer une politique qui apportera la sécurité et la liberté au peuple canadien. Nous espérons certes qu'on s'occupera de la défense de notre pays d'une manière efficace, mais ce que nous voulons encore plus, c'est qu'on s'en occupe en tenant compte des nouveaux événements, du monde nouveau dans lequel nous évoluons et des nouvelles politiques auxquelles il faut faire face.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours qu'on a prononcés pendant les premières phases du présent débat, celui de mon collègue, le ministre de la Défense nationale et celui de mon bon camarade et critique de l'opposition officielle, le député de Trinity. J'ai aussi prêté une oreille très attentive au discours des plus intéressants que vient de prononcer le député de Peterborough. Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais amorcer mes observations en français pour les poursuivre ensuite en anglais.

(Texte)

Tout d'abord, je tiens à dire aux membres du comité jusqu'à quel point je me considère privilégié, depuis mon accession au poste que j'occupe actuellement au ministère de la Défense nationale, de servir aux côtés de deux collègues de très grande distinction.

En premier lieu, je tiens à saluer mon excellent ami et collègue, l'honorable ministre de la Défense nationale actuel (M. Harkness) qui, après avoir connu une carrière militaire remarquable, a joint à ses talents de politicien né, ceux d'un administrateur très compétent.

Je voudrais également saluer l'honorable George Pearkes, qui occupe actuellement les hautes fonctions de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. L'honorable M. Pearkes a connu, lui aussi, une carrière militaire tout à fait remarquable. Tous ceux qui sont familiers avec le métier des armes saluent en lui le plus grand soldat contemporain du Canada. Il a révélé, durant sa présence au sein du cabinet, des talents exceptionnels, tant au point de vue homme politique qu'administrateur. Je sais qu'il remplit avec grande compétence les hautes fonctions qui lui ont

été confiées, et je lui souhaite longue vie et plein succès dans toutes ses entreprises.

Au cours de l'allocution qu'il a faite au comité, l'honorable ministre de la Défense nationale a fait un exposé très précis de la situation à laquelle nous devons faire face. Je vais essayer, au cours de mes observations, d'éviter une répétition inutile des arguments qu'il a avancés. Toutefois, je suis d'avis qu'il serait peut-être sage de faire part aux membres du comité de mon opinion personnelle sur les questions militaires qui font l'objet du présent débat, et je voudrais, ensuite, répondre à la critique des savants députés de l'opposition, au sujet de la stratégie et des tactiques militaires présentement employées par le ministère de la Défense nationale.

Monsieur le président, il est vraiment malheureux de penser qu'en 1961 il soit encore nécessaire de parler de défense et de s'inquiéter au sujet d'événements qui, se passant en terre étrangère, menacent de plonger, une fois de plus, l'humanité dans une troisième hécatombe. Pourtant, il serait logique de supposer qu'après deux guerres épouvantables, lesquelles ont déchiré notre civilisation et ont été accompagnées d'un cortège de millions de morts, d'incalculables souffrances et de destruction sans borne, l'humanité aurait compris la futilité des guerres et reconnu que c'est dans le bienfait de la paix que se trouvent le progrès, la prospérité et le salut des générations futures.

Il semble bien que le sacrifice de ceux qui ont donné leur vie sur les champs de bataille du monde entier, où ils ont combattu avec conviction et enthousiasme, devrait être salué par autre chose que ces menaces de guerre qui planent actuellement à l'horizon des nations.

Mais il faut bien admettre que l'humanité n'a pas compris, et aujourd'hui plus qu'à n'importe quel moment de son histoire, cette terre où nous vivons est menacée du cataclysme le plus épouvantable qui soit, celui d'une attaque nucléaire, si jamais elle a lieu.

Et il semble pourtant que l'idéal pour lequel nos pères et frères ont combattu durant deux guerres successives en est un de vérité et de justice. Les peuples auraient donc dû comprendre que c'est dans la poursuite de cet idéal que se trouvent le bonheur et le salut de la civilisation. Au fait, monsieur le président, y a-t-il au monde quelque chose de plus beau que cette liberté que nous avons défendue au cours de deux guerres consécutives sur les champs de bataille? Y a-t-il quelque chose de plus grand que cette liberté de parole, de pensée, de culte, d'expression, que cette liberté de choisir volontairement la voie vers laquelle nous nous destinons? Y a-t-il une chose plus belle que la liberté?

Comment se fait-il que la moitié de l'humanité, à l'heure présente, au lieu de comprendre les bienfaits de cette liberté, essaie au contraire de propager les théories communistes qui ne peuvent que conduire la civilisation à l'esclavage le plus triste et le plus cruel?

Quiconque a voyagé dans les pays peu évolués du monde constate que cette démocratie à laquelle nous croyons, que ces principes de vie qui sont les nôtres sont les meilleurs et que c'est grâce à l'observance de ces principes que nous avons pu atteindre le standard de vie dont nous jouissons, lequel est, à juste titre, considéré comme étant le plus élevé dans le monde.

Ceux qui ont constaté quel degré de progrès nous avons atteint devraient pourtant comprendre que c'est dans une libre démocratie que se trouvent le bonheur et le progrès et qu'il leur faut abandonner ces théories communistes qui, je le disais il y a un moment, ne peuvent que conduire les peuples vers le chaos, la confusion et le désordre.

Mais, admettons-le, la triste réalité est là! Et ce qui nous fait face en 1961, c'est la lutte entre deux idéals: l'idéal qui, d'après nous, est le plus noble et le plus beau, notre idéal, celui de la vraie démocratie telle que nous la connaissons et qui s'oppose à l'idéal de nos adversaires, celui de l'expansion du communisme à travers le monde. Malheureusement, les deux adversaires ont en leur possession des armes d'une force extrême, et nous sommes exposés—on le dit dans chacun de nos discours et cette pensée nous accompagne à chaque moment de la journée—à cette catastrophe abominable que serait une attaque nucléaire.

Il est certain que l'agresseur, dans une guerre nucléaire, aura un certain avantage; il est certain qu'il pourra, si l'attaque est assez violente, causer un dommage incalculable au pays attaqué. Mais d'un autre côté, l'agresseur sait que, quasi instantanément, dès qu'il attaquera, la riposte viendra et il sera détruit et même anéanti. La guerre nucléaire ne peut donc que conduire à la ruine totale de la civilisation, au néant.

C'est justement à cause de l'horreur d'une telle éventualité que nous pouvons trouver une pensée consolante au problème actuel. De fait, nous croyons encore que les hommes ne s'extermineront pas d'un commun accord, mais qu'ils se rendront compte qu'une guerre nucléaire ne peut que conduire aux pires malheurs et qu'après une telle guerre il n'y aurait ni vainqueur ni vaincu. C'est la raison qui nous porte à croire que cette guerre n'aura pas lieu. Nous pouvons établir un parallèle entre ce qui s'est passé au début de la deuxième guerre mondiale et ce qui se produit aujourd'hui.

Au début de la deuxième guerre mondiale, les deux parties opposées possédaient des armes d'une puissance extrême, comme le gaz empoisonné et les armes bactériologiques. Or devant les horreurs d'une guerre des gaz ou d'une guerre microbienne, les deux parties ont hésité et ces armes n'ont pas été employées. Dans le même ordre d'idées, nous croyons encore, aujourd'hui, que les armes nucléaires ne seront pas utilisées et que notre monde, ainsi que les générations futures seront protégés de ce cataclysme épouvantable que constitueraient les attaques avec des armes atomiques.

Il faut bien admettre que l'humanité a connu bien des guerres et ne semble pas avoir encore compris les bienfaits de la paix; aussi pouvons-nous supposer qu'il y aura peut-être encore des guerres qui, même sans se traduire par le lancement de bombes atomiques, n'en seront pas moins affreuses et accompagnées d'un bain de sang plus considérable que celui dont on a été témoins durant les cataclysmes de 1914-1918 ou de 1939-1945.

Nous savons que nos adversaires ont à leur disposition des forces énormes, de puissantes armées équipées d'armes conventionnelles améliorées soit une forte artillerie, des chars de combat et une infanterie bien entraînée; aussi est-il nécessaire que, face au danger, nous ayons à notre disposition de telles armes, de même qu'une armée bien équipée, une marine formée des navires les plus modernes, ainsi qu'une aviation capable de frapper ou de résister à toutes les attaques.

C'est pourquoi il est nécessaire, en 1961, de s'occuper de ces problèmes de défense, d'y affecter des sommes énormes de façon à être bien préparés, et de se rappeler le proverbe de Juvénal, ce philosophe latin qui disait: «Si tu veux la paix, prépare la guerre.».

Je suis d'accord avec l'honorable député de Peterborough (M. Pitman) qui, tout à l'heure, déplorait le fait qu'aujourd'hui il soit nécessaire de dépenser de fortes sommes d'argent afin de se défendre ou de contre-attaquer quand, en réalité, il serait tellement préférable d'employer cet argent à des fins plus utiles qui amélioreraient la situation dans les pays économiquement faibles et même ici, dans nos propres pays, procureraient la prospérité, l'aisance et le progrès.

Tous les hommes bien pensants sont du même avis et voudraient que cette course aux armements, que ces dépenses énormes pour la guerre soient éliminées. Mais tous les hommes bien pensants se rendent également compte d'une chose, c'est qu'un seul moment de faiblesse de notre part, comme le désarmement, au moment où les forces opposées semblent au contraire vouloir s'armer, risquerait de nous lancer dans un désarroi total, et de nous conduire à la ruine. La meilleure preuve de la véracité de ce que je viens de dire, c'est que si notre monde a été épargné des horreurs d'une troisième guerre mondiale, c'est bien grâce à la force de cet organisme qu'on appelle l'OTAN et qui a réussi à prévenir une troisième guerre mondiale depuis sa fondation, il y a déjà douze ans.

Ici au Canada, quel que soit notre parti politique, nous désirons la paix. Nous la souhaitons comme les hommes de 1914-1918 et de 1939-1945 la souhaitaient et la désiraient; mais, tout comme eux, nous combattrons si c'est nécessaire, parce que, à l'instar de ceux qui ont combattu durant les deux dernières guerres, nous savons que notre régime de vie est le meilleur et que la liberté dont nous jouissons est encore le plus grand des biens des hommes.

Nos soldats, durant la première guerre, ont combattu avec un courage incomparable aux côtés de leurs frères des nations alliés; c'est grâce à leur sacrifice que la paix régna, et c'est aussi grâce à tout ce qu'ils firent que nous réussîmes alors à protéger la liberté des hommes. Leurs successeurs, ceux qui combattirent de 1939 à 1945, firent preuve d'un courage indomptable sur les champs de bataille. Nous avons une dette énorme à l'endroit de ces soldats qui, au prix de leur vie et de mille souffrances, luttèrent pour la liberté. Nous souhaitons que nos efforts pour sauvegarder cette paix pour laquelle ils se sont battus soient un hommage à leur vaillance et la reconnaissance de leurs sacrifices.

Nous emploierons tous les moyens à notre disposition, aux côtés de nos confrères des autres pays de l'OTAN, afin de préserver cette paix si durement gagnée.

Nous espérons que la Providence saura éclairer les hommes et nous protéger des hécatombes que la guerre nucléaire entraînerait.

(Traduction)

Monsieur le président, j'ai écouté avec grande attention les observations formulées au comité par le député de Trinity. Bien que je partage bon nombre des vues de l'honorable représentant et que, d'après moi, certains points qu'il a exposés sont dignes d'être étudiés, j'estime que d'autres passages de son discours ne se rapportaient pas entièrement aux faits et je voudrais rectifier certaines de ses affirmations. Le député n'a pas mentionné aujourd'hui que le Canada n'avait aucune politique de défense.

L'hon. M. Hellyer: J'aurais dû le faire. C'était une omission.

L'hon. M. Sévigny: C'est là une opinion qu'a exprimée l'honorable représentant à maintes reprises, et il a bien voulu le faire

de nouveau maintenant. C'est stupide de dire que le Canada n'a aucune politique de défense; cela équivaut à prétendre que l'OTAN n'en a pas, tout simplement parce que le programme de défense du Canada se fonde sur les décisions qui se prennent depuis des années autour de la table de conférence de l'OTAN, décisions qui ne sont formulées qu'après un examen aussi étendu que méticuleux. Le Canada est membre de cette merveilleuse association qu'est l'OTAN et qui a tant fait depuis ses débuts il y a douze ans, pour sauvegarder la paix du monde.

Au sein de l'OTAN, chaque État membre a un rôle bien déterminé à jouer, rôle qui tient compte de ses capacités, de ses aptitudes et de ses ressources. C'est cette répartition des rôles entre les différentes nations, qui jouent chacun le leur individuellement mais pour le bien commun, qui est la caractéristique de l'OTAN et qui en fait la force. L'OTAN est vraiment le seul rempart entre le style de vie auquel nous tenons, c'est-à-dire le style de vie démocratique, et la ruée des forces communistes qui menacent le monde, aujourd'hui. Par conséquent, dire que le Canada est privé d'une politique de défense, c'est dire que l'OTAN est dépourvue d'une politique de défense. Autant prétendre qu'il est inutile de tenter de nous défendre contre les forces qui nous menacent.

Le Canada possède une politique bien nette en matière de défense. Notre armée remplit une tâche précise parmi les forces de l'OTAN et dans les forces-bouclier cantonnées en Europe et ailleurs où nos hommes sont appelés à servir. Notre marine se distingue dans le rôle bien précis qui lui est attribué dans la lutte qui ne cesse de se livrer contre les dangers d'une attaque sous-marine. L'activité de notre aviation est multiple. En Europe, avec le F-104, elle se limitera à des tâches de reconnaissance au moyen de la première division aérienne. Notre aviation joue ici, au Canada, un rôle bien essentiel et encore très nécessaire d'interception contre toute attaque possible par des bombardiers ennemis pilotés. Elle joue aussi un rôle en cherchant à détecter la présence de sous-marins ennemis qui menaceraient nos côtes et elle s'entraîne constamment afin d'être en mesure de détruire ces sous-marins si un jour ils attaquaient notre pays.

Le Conseil de recherches pour la défense joue un rôle de première importance dans le monde de la science. Il a déjà à son actif des réalisations très importantes et nous avons le droit de supposer, étant donné tout le travail que s'impose chacun des membres du Conseil, qu'il saura s'acquitter de son rôle utile dans la défense de notre pays et du monde.

Dans son discours, le député de Trinity a posé certaines questions et fait certaines observations qui nous ont semblé étranges. Par exemple, il a insinué que les Américains avaient fondé leurs plus récentes décisions en matière de défense sur le programme libéral énoncé lors de la terne réunion tenue à Ottawa en janvier dernier, soit le congrès du parti libéral. Il me semble que les principaux articles du programme énoncé dans les discours du député de Trinity et des autres qui ont pris la parole à ce congrès visaient la mise au rancart de toutes nos méthodes de défense actuelles, pour s'en remettre presque exclusivement à notre puissant voisin du Sud pour la défense de notre territoire. Je ne vois pas de ressemblance entre les politiques adoptées et exposées par le président des États-Unis et les autorités américaines et celles qui ont été annoncées par le congrès libéral.

Le député de Trinity doute qu'il soit utile d'envoyer 1,100 hommes pour renforcer notre brigade d'outre-mer ces prochaines semaines. La réponse est bien simple. Ces hommes iront en Allemagne pour renforcer l'effectif de notre brigade pour en faire ainsi une meilleure unité de combat, si c'est possible de l'améliorer encore. J'émets cette réserve, car il est reconnu en Europe que la meilleure unité de combat des forces terrestres de l'OTAN en Europe est la brigade canadienne. En visitant le quartier général du SHAPE, en France, il y a environ une année, j'ai été très heureux d'entendre les généraux étrangers de toutes les nations parler en termes admiratifs de la qualité de nos soldats canadiens, de la compétence de leurs officiers et du degré d'entraînement atteint par la force remarquable que constitue notre brigade d'outre-mer.

Le député a déclaré que cette brigade n'est pas équipée d'armes modernes suffisantes. C'est assez étrange parce que encore une fois, quand je suis allé au SHAPE il y a plus d'un an, tous sans exception ont déclaré que les autres nations de l'OTAN enviaient les normes de formation de notre brigade. On a souvent déclaré que nos soldats possédaient des armes aussi puissantes, sinon plus, que celles dont étaient dotées les forces des autres nations.

Le député de Trinity a également déploré le fait que la brigade n'avait pas d'hélicoptères. Il sait fort bien que les hélicoptères ont été demandés pour la reconnaissance et que l'état-major de la brigade est très satisfait de l'arrangement.

Le député de Trinity a parlé du programme du Bobcat et déclaré qu'il était en veilleuse. Rien n'est plus faux. Au contraire, le programme est appliqué aussi rapidement que

possible et il fait certainement des progrès. Le député devrait savoir que la mise au point de pareils véhicules prend du temps. Par exemple, il devrait savoir que l'Angleterre a entrepris plus tôt que nous de mettre au point un véhicule plus ou moins analogue au Bobcat et que, néanmoins, son programme retarde beaucoup sur le nôtre. Je le répète, notre programme avance aussi rapidement et aussi efficacement que possible.

J'ignore où l'honorable député prend le chiffre de dix mille dollars par homme qu'il mentionne.

L'hon. M. Hellyer: Dans le Livre bleu.

L'hon. M. Sévigny: L'honorable député pourra le vérifier s'il le désire, le chiffre se rapproche, en réalité, beaucoup plus de cinq à six mille dollars par homme. L'honorable député a également parlé d'armes mobiles, sans préciser ce qu'il entend par là. Qu'il note ceci et qu'il le vérifie également s'il le veut. A vrai dire, notre brigade d'Europe, tout comme notre autre brigade au Canada, est très mobile et elle est munie du matériel classique le plus mobile qu'on puisse se procurer dans les circonstances actuelles.

Puis il parle de la menace d'une attaque par missiles. Je conviens avec lui qu'une telle attaque serait quelque chose de terrible et il n'y a pas de doute, nous le reconnaissons tous, qu'un jour la menace des engins balistiques remplacera celle du bombardier piloté auquel nous devons faire face aujourd'hui. Mais il y a une chose que l'honorable député n'a pas mentionnée et dont il faut parler. Il existe à l'heure actuelle, et il existera encore pendant assez longtemps, une menace certaine d'une attaque par des bombardiers ennemis pilotés, armés des armes les plus mortelles, et, en raison de la présence d'une telle menace, les forces de l'OTAN, le commandement du NORAD et tous les gens sérieux qui s'intéressent à une solide défense du pays et de l'hémisphère septentrional jugent que nous devons utiliser toutes les armes à notre disposition afin de détruire la menace de ces bombardiers pilotés qui peuvent encore attaquer nos rivages.

Peut-être l'honorable député n'a-t-il pas lu ce que j'ai lu, mais on a publié à maintes reprises, ces derniers mois, que non seulement l'ennemi éventuel se sert encore de bombardiers, mais qu'il les produit encore. Tant que nous n'aurons pas l'assurance de n'être pas menacés d'une attaque par des bombardiers pilotés, nous devons juger comme un devoir sacré d'avoir des moyens de défense contre ces bombardiers. Ces moyens, ce sont les trois lignes de détection et les avions de chasse que nous avons mis à la disposition de nos forces aériennes.

[L'hon. M. Sévigny.]

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais je dois lui dire que son temps de parole a expiré. Le comité lui permit-il de continuer?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Sévigny: Vous me permettrez, monsieur le président, de remercier les députés de la bienveillance qu'ils me témoignent en me permettant de continuer. J'ai été très étonné d'entendre l'honorable député de Trinity dire que c'est le gouvernement du Canada qui a demandé au général Kuter de prendre la parole à Toronto. Le général Kuter n'a pas pris la parole à Toronto sur l'invitation du gouvernement canadien. Ce sont les responsables de la démonstration aérienne internationale qui l'ont invité à le faire. Le distingué commandant du NORAD a fait un excellent discours à cette occasion, et je suis bien certain qu'il n'a pas avancé les arguments qui figurent dans le manifeste publié par le parti libéral lors de son dernier congrès. Je suis également bien certain qu'il n'a pas partagé les vues exprimées à la Chambre ce matin même par l'honorable député de Trinity.

De concert avec les autres États membres de l'OTAN, nous essayons d'augmenter notre puissance classique, simplement parce que nous savons que seule la puissance de nos forces impressionnera l'ennemi, outre la détermination de l'OTAN et des armées des États membres à défendre notre mode de vie, à défendre la liberté en laquelle nous croyons, dans toutes les parties du monde et à n'importe quel prix.

Le député de Trinity nous a, enfin, accusés de faire trop peu. Il a dit que nous n'essayons pas d'augmenter nos forces en achetant de l'équipement fabriqué au Canada qui, étant produit au Canada, donnerait du travail à notre population. Voilà encore une fausseté. Au contraire, le ministère de la Défense nationale et le ministère de la Production de défense essaient, par tous les moyens possibles, d'encourager notre industrie canadienne chaque fois qu'ils le peuvent. Nous le faisons constamment et on en trouve la meilleure preuve dans le programme de production des véhicules Bobcat, des appareils d'instruction et de beaucoup d'autres articles d'équipement indispensable.

Encore une fois, comme c'est l'habitude des députés de l'opposition officielle, le député de Trinity a essayé de faire croire que le Canada n'a aucune politique de défense. Il a essayé de semer l'impression que la confusion règne au ministère de la Défense et que les personnes qui dirigent notre défense n'ont absolument aucun esprit de décision.

Je le répète, prétendre que le Canada est dépourvu d'une politique de défense, c'est prétendre que l'OTAN en est aussi dépourvue puisque notre programme fait partie intégrante du programme général de l'OTAN en matière de défense. Prétendre que ceux à qui l'on a confié la charge de la défense nationale du Canada donnent dans l'indécision et dans la confusion, c'est dénigrer la compétence et le zèle des officiers et des autres Canadiens qui accomplissent un si magnifique travail dans le service de leur choix chez nous et à l'étranger.

Je déclare sans la moindre hésitation que nous sommes certes privilégiés de compter comme chefs de nos services respectifs des hommes aussi dévoués et aussi compétents que ceux que nous avons. Ces hommes ont reçu une excellente formation. Au cours de leur longue carrière, ils ont fourni les preuves de leur compétence. Les nombreuses décorations qu'on leur a décernées et la longue suite d'avancements qu'ils ont obtenus au cours de leur carrière montrent à quel point ils se sont mérité la confiance de leurs supérieurs et des divers chefs de gouvernement qui ont véritablement eu en main au cours des deux ou trois dernières décennies la destinée de la population. Ils ont droit à la confiance de leurs subalternes. Ils méritent et reçoivent l'admiration de ceux qui servent avec eux. Je n'hésite pas à dire que nous sommes privilégiés au Canada de compter des chefs aussi distingués que ceux qui dirigent nos services.

A supposer qu'une catastrophe se produise et que nous ayons de nouveau à combattre, je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de la bataille demain comme nous l'avons fait hier, et ce, pour bien des raisons. Si je nourris cette conviction, c'est surtout parce que je crois que nous luttons pour la bonne cause et que le bien triomphera à l'avenir comme il a toujours triomphé dans le passé. Nous sortirons de nouveau vainqueurs parce que, à mon avis, nous avons au Canada et dans les autres pays de l'OTAN les chefs les plus compétents qui se puissent trouver et des citoyens déterminés à préserver coûte que coûte notre mode de vie et la liberté que nous chérissons plus que la vie elle-même. Espérons que nous n'aurons jamais à connaître les horreurs d'une guerre nucléaire et que Dieu guidera l'esprit humain dans les voies de la paix. Espérons que l'ère des guerres classiques est aussi révolue. L'homme conserve peut-être assez d'humanité et d'esprit de justice pour se rendre compte à quel point la guerre est futile et que la paix seule fait progresser l'homme libre.

M. Badanai: Monsieur le président, la reprise des essais nucléaires par l'Union soviétique, qu'a annoncée M. Khrouchtchev, a des répercussions de longue portée: elle fait sombrer les espérances que nourrissait l'humanité en vue du règlement pacifique des différends qui mettent aux prises l'Union soviétique et les puissances occidentales. On incline presque à croire que l'URSS a une fois pour toutes repoussé tout effort tendant à maintenir un climat de paix. Le chef de l'Union soviétique agit comme un enfant gâté qui, sentant qu'il perd pied dans la discussion, recourt à la manière forte pour imposer son point de vue. La reprise des explosions nucléaires dans l'atmosphère a non seulement frappé l'Ouest d'indignation: elle a révolté l'univers entier. Les groupes d'adversaires de la bombe qui ont élevé la voix à Ottawa au début de l'année et partout ailleurs, chaque fois que l'occasion s'est présentée, pour déclarer que la paix descendrait subitement sur le monde dès que l'Ouest abandonnerait ses programmes nucléaires, devront maintenant modifier leur façon de penser. Je me demande comment ils se tireraient d'affaires s'ils allaient promener leur bannières devant le Kremlin comme ils l'ont fait devant les édifices du Parlement le printemps dernier.

Et maintenant, une question se pose: un pays a-t-il le droit de contaminer, par des retombées radioactives l'atmosphère qui entoure le globe? La déclaration modérée qu'a faite ce matin le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social montre le grave danger qui plane sur les hommes, où qu'ils se trouvent. Si M. Khrouchtchev continue librement ces explosions, il passera à l'histoire—à supposer qu'il y ait encore des manuels d'histoire—pour avoir commis le plus grand des crimes contre l'humanité.

Explosive, la situation internationale a pris ces dernières semaines une grave tournure, qui confère à la défense nationale un caractère de priorité sur toute autre question devant être attentivement examinée par le gouvernement et le Parlement. Les déclarations du premier ministre, du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Défense nationale montrent, certes, que tous les aspects de la défense nationale constituent une question des plus pressantes. Mais que le gouvernement n'ait pas prévu cet état de choses plus tôt cette année, voilà qui est regrettable. Si nous avions alors pris les mesures nécessaires pour mieux orienter l'organisation de la défense du Canada, nous serions maintenant mieux à même de jouer notre rôle de puissance moyenne et de fournir l'effort le plus efficace pour la défense de la paix. Nous avons foi dans une force policière internationale et permanente relevant des Nations

Unies. Le Canada devrait maintenir, équiper et former des forces mobiles pourvues de services de transport aérien et maritime, à l'intention des Nations Unies.

Dans la déclaration qu'il a formulée jeudi dernier, le premier ministre a promis de prendre de nouvelles mesures défensives qui auront pour effet d'intensifier nos effectifs en service outre-mer et d'accélérer notre programme de défense passive. Pour ma part, je ne m'oppose certes pas à ce que l'on constate franchement l'insuffisance de nos moyens actuels, tant en ce qui concerne la défense que la survivance. Il suffit de noter l'absence quasi totale de manèges à Fort-William, ville de 45,000 âmes, qui dessert une population rurale de 10,000, pour se rendre compte de l'insuffisance de nos aménagements militaires.

Vers 1920, un manège était établi dans les locaux d'un ancien grand magasin situé dans une de nos importantes rues commerciales. L'immeuble a servi jusqu'à la seconde guerre mondiale, alors que la municipalité de Fort-William a cédé son stade de hockey au gouvernement fédéral qui avait besoin d'espace aux fins de la guerre, alors dans sa troisième année. Ce bâtiment a servi de manège jusqu'à 1958, année où il fut désaffecté et démoli. Depuis lors, Fort-William est sans manège.

Qu'il me soit permis de signaler au ministre la valeur des militaires que desservait notre ancien manège. Il s'agit de la 18e batterie d'artillerie moyenne de l'Artillerie royale du Canada et de la deuxième ambulance de campagne qui devait appuyer la 4e unité d'ambulance de campagne en service outremer. C'est au sein de ce régiment qu'on a recruté le 35e escadron technique ainsi qu'une unité de la prévôté. Pour faire ressortir l'utilité d'un manège à Fort-William, je vais énumérer les unités qui s'en servaient au moment où l'on a fermé celui dont je parle. Ce sont la 118e batterie d'artillerie moyenne, de l'Artillerie royale du Canada; la 17e compagnie du Corps médical de l'armée canadienne; le 35e escadron technique, du Génie royal canadien; l'unité de prévôté du Corps de prévôté de l'armée canadienne, les unités très compétentes de cadets de la marine, de l'armée et de l'aviation.

Un mouvement s'est amorcé en vue de la construction de nouvelles salles d'exercice immédiatement après que l'immeuble eut été condamné par le commissaire des incendies de la province d'Ontario. En 1956, le commandement de la région des Prairies a placé la construction de cet immeuble en tête de la liste, et je crois savoir que ce projet figurait très près de la tête de la liste du ministère de la Défense nationale. La principale raison pour laquelle on n'a pas donné suite à cette requête, c'est parce que le 67e a cessé d'exister comme régiment. Toutefois, en 1959, une requête demandant la construction d'une nouvelle salle d'exercices à Fort-William a été signée par 5,000 propriétaires sérieux de la ville, appuyée par le conseil de ville de Fort-William, la Chambre de commerce et l'unité de la Légion canadienne de la région; cette requête a été présentée au ministre de la Défense nationale d'alors. La ville de Fort-William a fait une offre qui tient toujours: un emplacement convenable à titre gratuit. Cet emplacement a été approuvé par le commandement de la région des Prairies, de la compétence duquel relevait alors cette région.

Qu'il me soit permis ici, monsieur le président, d'énoncer quelques raisons irréfutables pour lesquelles il ne faudrait pas retarder l'aménagement d'une salle d'exercices à Fort-William. Cette ville est le grenier du continent et mérite d'être spécialement protégée par l'armée puisqu'elle est vulnérable et attaquable de bien des directions. Fort-William a toujours eu une forte organisation militaire et nous avons toujours le noyau autour duquel il serait possible de former une nouvelle unité.

On juge indispensable de décentraliser les troupes et l'effectif de l'organisation des mesures d'urgence. Fort-William est situé au centre du Canada, à un endroit idéal pour y installer une base d'entraînement et d'opération.

La formation de cadets va bon train, mais il faudrait une salle d'exercices convenable pour y entraîner nos jeunes gens. Le recrutement est assez lent, car l'absence d'un endroit central et de matériel satisfaisant décourage non seulement les officiers, mais aussi les cadets éventuels.

Fort-William songe sérieusement à mettre sur pied une unité mobile qui ferait partie de l'organisation des mesures d'urgence. Une telle unité est indispensable, si nous voulons assurer notre survivance, et concourrait pour beaucoup à inciter la population à prévoir dès maintenant des mesures de protection.

Le débat sur la défense nationale a démontré clairement qu'à l'heure actuelle, les forces armées du Canada n'ont pas la puissance ni le matériel qui nous permettraient de mener à bien les tâches que les Nations Unies pourraient nous confier dans l'intérêt de la paix. Bon gré, mal gré, et même en écartant la possibilité d'une guerre nucléaire, que les gens raisonnables partout dans le monde se refusent à envisager, nous devons faire face à une guerre froide prolongée, et il incombe au Parlement de veiller à ce que les cadres de nos effectifs classiques soient remplis au grand complet. Nous avons besoin d'hommes et de matériel, et des installations

nécessaires pour assurer l'entraînement de nos effectifs. Nous avons au Canada, des gens bien intentionnés qui soutiennent que nous ne devrions rien dépenser sur des armements et que les fonds provenant de l'impôt serviraient à des fins beaucoup plus utiles s'ils étaient affectés à la construction d'écoles et d'hôpitaux. C'est bien regrettable, nous ne pouvons nous payer le luxe de rester neutres. Certains pays européens l'ont déjà appris à leurs propres dépens. Qui peut croire un seul instant que, si la Russie se trouvait engagée dans une guerre totale contre les États-Unis, elle respecterait notre neutralité?

Ceux qui préconisent la neutralité pour le Canada s'efforcent tout simplement d'oublier des faits désagréables dans l'espoir que ces faits disparaîtront s'ils n'y pensent pas. D'autre part, ce serait une erreur que de croire qu'un Canada puissant doit disposer d'armes nucléaires pour sa propre défense et celle de l'Alliance.

Seuls les pays qui les possèdent déjà devraient en disposer, nonobstant le fait que les armes classiques sont désuètes, ainsi que le pensent certains députés, qu'elles ne seraient d'aucune utilité dans une guerre nucléaire et qu'il est futile de dépenser de l'argent pour l'achat d'armes classiques, parce que les combattants n'utiliseront que des armes nucléaires, ce qui aura pour résultat la fin de l'humanité. J'aimerais rappeler à ces gens qu'au cours de la seconde guerre mondiale ni l'un ni l'autre des deux ennemis ne s'est servi de gaz délétère, bien qu'ils en aient tous deux eu assez en réserve pour exterminer des armées entières. Pourquoi ne s'en sont-ils pas servis? Parce que, de part et d'autres, les belligérants se rendaient compte des terribles conséquences qu'aurait l'empoisonnement de populations entières. Je crois donc, qu'advenant une épreuve de force sur la question de Berlin, la crainte d'annihiler le monde empêchera le déclenchement d'une guerre atomique.

La contribution du Canada à l'OTAN et l'influence qu'il exerce à titre de membre de cette alliance peuvent le mieux s'employer dans un rôle qui convienne à ses capacités. Par exemple, la participation des troupes canadiennes à une force d'urgence des Nations Unies, où que soit employée cette force. Je me suis réjouis d'entendre le ministre associé de la Défense nationale nous dire que le programme des Bobcats sera réalisé. Si je ne m'abuse, l'usine de la *Canada Car* à Fort-William aura l'occasion de participer à la production de ce véhicule. Souhaitons qu'il en soit ainsi. Il reste, en tout cas, que ce véhicule, nous devons le produire non seulement pour nous, mais aussi pour les besoins de nos alliés et pour certains des pays non développés, qui pourraient en faire bon usage. Il ne faut pas, cependant, et je le dis en toute sincérité, succomber à la tentation de ne mettre sur pied qu'une force qui soit trop petite et trop mal équipée. Il est impérieux de lever une armée et une aviation extrêmement mobiles, bien armées et instruites, capables de répondre à nos engagements envers l'OTAN et pour la défense nord-américaine et à nos engagements envers les forces de sécurité des Nations Unies. Il nous faut être prêts à dépenser pour la défense nationale dans la mesure où nous voulons avoir le droit de nous dire une nation indépendante.

M. Chambers: Monsieur le président, je m'étais préparé à répondre aujourd'hui à la critique acerbe et fondamentale de notre politique de défense que, j'avais prévu, nous serviraient les honorables vis-à-vis. Malheureusement, après avoir écouté leurs discours, je suis un peu décontenancé. Nous avons entendu, de la part du député de Trinity, un discours de quincaillier qui n'est en somme que la répétition de son discours de l'année dernière. Je n'y ai décelé aucune critique sérieuse de notre politique.

Le député de Peterborough nous a exposé la plus récente politique de son groupe. Je dois admettre qu'il est difficile de savoir ce que préconise en matière de défense la petite tribu qui siège à votre gauche, monsieur le président; ses membres ont toutes sortes de politiques. Depuis un an, ils nous sortent de l'OTAN puis y reviennent comme un ivrogne dans une porte tournante. Il est plutôt difficile de savoir, d'après ce qui s'est dit cet après-midi si, aujourd'hui, 12 septembre, ils sont, oui ou non, vraiment en faveur de la participation du Canada à l'OTAN. L'autre jour, nous avons entendu le député de Kootenay-Ouest nous citer la résolution adoptée par son parti à son congrès, résolution qui semble craintivement en faveur de la participation à l'OTAN, mais préconise que le Canada, l'un des quinze pays membres, modifie à lui seul l'orientation et l'objet de cette organisation. Voilà évidemment l'une des conditions des alliances, c'est-à-dire qu'aucune nation ne peut contrôler entièrement la direction et les politiques de l'organisation. J'estime cependant qu'il est juste de dire que le Canada continue comme par le passé d'avoir une grande influence dans l'élaboration des politiques de l'OTAN. Cette influence a été constructive et a contribué à affermir l'organisation et à augmenter son efficacité.

Le ministre de la Défense nationale a exposé ce matin la politique du Canada. Le député de Trinity a formulé des critiques quand il a dit que la politique de défense devrait constituer une partie de notre politique extérieure.

L'hon. M. Hellyer: Qu'elle devrait en être un instrument.

M. Chambers: J'imagine que le ministre a rayé cette phrase de son discours simplement parce qu'il estimait qu'on l'avait si souvent répétée qu'elle était devenue un cliché. Notre politique de défense découle évidemment de l'ensemble de notre politique nationale devant la situation mondiale et vis-à-vis des autres nations du monde.

Le ministre a déclaré—et j'aimerais le répéter parce que je crois que c'est très important—que nous avons deux objectifs. Plusieurs de ceux qui parlent, de nos jours, de la défense commencent par les méthodes, mais il est impossible d'élaborer une politique sans étudier d'abord ce qu'on essaie de faire. J'aimerais donc exposer les deux parties de notre objectif—la prévention de la guerre et la sauvegarde de la liberté. Si l'on n'étudie que le premier aspect, on arrive à une politique bien différente de celle qu'on obtiendrait si l'on comprenait la nécessité de viser les deux objectifs.

On a aussi déclaré que le principal instrument de notre politique est l'OTAN. Il me semble que l'une des choses sur laquelle on ne pourra jamais trop insister, bien que ces quelques derniers jours on l'ait souvent répété à la Chambre, c'est que le grand argument en faveur de l'OTAN est son bon fonctionnement. Je me permets de rappeler à ceux qui mettent en doute l'efficacité de l'OTAN ce qu'était la situation en Europe avant la fondation de cet organisme.

Les députés se rappelleront que la Tchécoslovaquie venait de tomber aux mains des communistes. On se rappellera que les forces communistes dans certains des pays de l'Europe occidentale étaient assez fortes pour nous inquiéter gravement. On ne savait pas d'une journée à l'autre ce qui se produirait en Italie et même la situation en France demeurait incertaine. C'est depuis la formation de l'alliance de l'OTAN qu'a été arrêtée l'avance communiste à travers les pays de l'ouest de l'Europe. C'est aussi à compter de la fondation de cette alliance qu'a commencé le rétablissement des pays de l'Europe occidentale. Cette intervention des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Canada dans les affaires de l'Europe a donné à ces pays et à leur peuple du courage et de la confiance et leur a permis de se rendre compte qu'ils n'étaient pas seuls pour faire face à leurs problèmes. Cela leur a permis de se relever des ravages de la seconde guerre mondiale.

Quiconque prend aujourd'hui la parole au Canada pour dire que nous devrions abandonner l'OTAN, pour ainsi dire quelles que soient les circonstances, doit se rappeler les succès de cet organisme et il faudrait qu'il recommande quelque autre disposition qui nous donnerait, ainsi qu'à nos amis et à nos alliés, la mesure de sécurité que cet organisme nous a fournie.

Certains disent que nous devrions abandonner l'OTAN, le NORAD et nos autres alliances en vue de notre défense, parce qu'alors notre prestige grandirait aux Nations Unies, et parmi les pays neutres du monde. Autrement dit, ils préconisent la défense par la persuasion morale.

Ceux qui estiment que ce serait là une politique responsable pour le Canada n'ont qu'à réfléchir à l'effet qu'a eu toute tentative de persuasion morale sur M. Khrouchtchev quand il a donné l'ordre de reprendre les expériences nucléaires! Quelle influence ont exercée la persuasion morale du groupe de Belgrade et les appels de M. Nehru, qui s'est rendu personnellement à Moscou? Comment cette façon de procéder a-t-elle influé sur la poursuite de ces essais, qui, comme nous l'avons entendu ce matin, peuvent avoir les conséquences les plus désastreuses si on les poursuit assez longtemps.

Il me semble que lorsque nous envisageons un programme pour nous protéger nous-mêmes contre les déprédations du communisme dans le monde entier, il faut nous appuyer sur quelque chose de plus concret que la persuasion morale. En effet, il nous faudra nous appuyer sur la création dans le monde d'un état de chose tel que l'on n'ose plus déclencher de guerre.

Nous savons, pour avoir pris connaissance des écrits de leurs dirigeants ainsi que des discours de M. Khrouchtchev et de ses prédécesseurs, que les communistes croient avoir un droit historique à la domination de la société du monde entier. Nous savons aussi, parce qu'ils nous l'ont dit, qu'ils croient que la fin justifie les moyens, et que l'obtention de leur but par tous les moyens—militaires, économiques, subversifs ou quels qu'ils soient—est justifiée.

En Occident, notre premier devoir est donc d'établir une situation dans laquelle les communistes ne pourront atteindre leurs objectifs par des moyens militaires. Voilà la stratégie que visent les alliances auxquelles nous appartenons, et surtout l'OTAN. Je répéterai encore une fois que la plus grande vertu de cette stratégie, c'est son efficacité.

Je passerai maintenant pour un instant à la question de la défense aérienne. Le député de Trinity a exposé l'année dernière, et, de nouveau, cette année, l'opinion d'après laquelle il n'est pas nécessaire de prévoir de défense contre les avions de bombardement montés par des pilotes parce qu'ils sont maintenant désuets. Le député a peut-être raison, mais je me demande si ces messieurs du Kremlin le savent.

L'hon. M. Hellyer: Auriez-vous l'amabilité d'indiquer votre référence?

M. Chambers: Je n'ai pas la page sous la main. J'ai entendu cette observation l'an dernier et je puis la découvrir de nouveau dans le discours que l'honorable représentant a prononcé ce matin. D'après les comptes rendus du pageant aérien organisé récemment à Moscou qui ont paru dans les journaux, nous savons aussi que ces rodomontades ne semblent pas prouver avec beaucoup de certitude que les Russes aient abandonné les appareils pilotés. Bien entendu, les appareils pilotés cèdent la place aux projectiles. Mais ce que tant de gens, y compris mon honorable ami de Trinity, semblent oublier ou négliger, c'est que ces changements ne se produisent pas du jour au lendemain. Cela est impossible. Les Russes possèdent des projectiles dont ils pourraient se servir pour attaquer l'Amérique du Nord et dont ils se serviraient fort probablement. Mais cela ne veut pas dire que s'ils déclenchaient une attaque—ou s'ils songeaient à déclencher une attaque, ce qui est peut-être une expression moins forte—ils seraient maintenant obligés, d'après les meilleurs renseignements que nous possédons, d'envisager l'emploi d'un nombre considérable de bombardiers pilotés.

Ainsi, si nous organisons sur le continent nord-américain un réseau de défense tel que les Russes ne puissent espérer qu'un nombre suffisant de leurs bombardiers réussiraient à accomplir leur mission, ils ne pourront raisonnablement décider de se lancer à l'attaque. Un jour viendra, sans doute, où les bombardiers pilotés ne seront plus une menace. Prévoir les intentions ou les plans d'un ennemi éventuel n'est pas une science exacte, mais dire que, puisque nous avons des missiles, nous devrions abandonner les moyens de défense contre les bombardiers pilotés équivaut à dire que, puisque l'artillerie possède des explosifs puissants, nous devrions abandonner le casque d'acier. La stratégie globale du continent devrait tendre à rendre toute attaque d'un ennemi éventuel impossible. Les efforts déployés en vue de la prévention contre les bombardiers pilotés font partie de cette stratégie.

Il a beaucoup été question de mobilité, en particulier de la mobilité de la quatrième brigade d'infanterie canadienne en Allemagne. Il convient de souligner que cette brigade est entièrement mobile, c'est-à-dire que ses ressources lui donnent la capacité de se déplacer. J'ai visité la brigade il y a quelque temps. Je devais partir à 7 heures et demie du matin. On avait pris plusieurs dispositions pour me conduire à l'aéroport. En y arrivant vers 6 heures et demie, j'ai appris que trois quarts d'heure auparavant, le haut commandement avait ordonné un exercice-surprise pour la brigade qui devait avancer. En trois quarts d'heure et sans avertissement préalable, la brigade avait été éveillée et avait complètement évacué la région. Tous les hommes étaient montés sur leurs véhicules et étaient partis en formation tactique. Cela m'a semblé l'indice d'un très haut degré de mobilité.

On nous dit que nous devons avoir des forces prêtes à servir pour les Nations Unies. Le député de Fort-William a déclaré, je crois, que nous n'avions pas de telles forces. C'est tout à fait insensé. Chaque fois que les Nations Unies le lui ont demandé, le Canada a fourni les troupes requises. De fait toutes les forces du Canada et surtout son armée sont presque continuellement prêtes à répondre à l'appel de l'ONU. Leur équipement et leurs véhicules se prêtent on ne peut mieux à leur participation dans toutes les crises qui peuvent surgir. Comme je l'ai déjà dit, cela a été prouvé dans l'enclave de Gaza et au Congo. Les forces en service démontrent efficacement qu'elles ne sont pas équipées autrement que le reste des forces armées canadiennes. Comme les députés le savent fort bien, nous avons augmenté nos moyens de transporter les troupes par air dans n'importe quelle partie du monde. Il faudrait se souvenir que les missions de l'ONU ne nécessitent pas ordinairement d'armes lourdes. Il est quasi inconcevable qu'il puisse se présenter une situation obligeant l'ONU à ordonner à une force de prendre d'assaut quelque région du monde, ou à lancer contre elle une attaque aéroportée. On peut donc affirmer, je crois, qu'en ce qui concerne le genre de forces auxquelles l'ONU pourrait vraisemblablement faire appel, le Canada est idéalement équipé pour répondre à une telle demande, le moment venu.

J'ai l'impression que l'une des raisons pour lesquelles certains de nos citoyens préconisent parfois de telles idées, dénuées de tout sens pratique en matière de défense, c'est que les conséquences d'un échec seraient tellement plus graves aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été dans le passé. Si l'un de nos deux objectifs, comme je l'ai signalé plus tôt, est d'empêcher la guerre, ne pas l'atteindre entraînerait les conséquences les plus terribles; mais, cela étant, ce n'est pas trancher le dilemme que de dire que nous devrions alors nous enfoncer la tête dans le sable comme l'autruche, et n'avoir rien à voir avec cela.

C'est l'honorable député de Peterborough, je crois, qui a dit qu'un conflit entre les États-Unis et l'URSS n'aurait aucun effet sur nous. Je dirai à l'honorable député que nous en serions certes atteints et que, par conséquent, nous devons faire tout en notre pouvoir pour l'empêcher. Le moyen d'y parvenir consiste sûrement à faire ce que nous avons toujours

fait, c'est-à-dire respecter nos obligations internationales et conserver la réputation que nous nous sommes ainsi acquise. Il ne faut pas lever les bras en signe de désespoir, clamer que le problème nous dépasse et dire que c'est aux grands de s'en occuper, à savoir les États-Unis ou les États-Unis et l'Union soviétique, tandis que nous nous concentrerons sur l'aide à l'étranger. L'aide à l'étranger est une initiative excellente et nécessaire qui, à mon avis, fait pour ainsi dire partie de notre régime de défense, vu la guerre économique et idéologique qui se poursuit sous le couvert de la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, notre première obligation dans le domaine de la défense consiste à faire tout en notre pouvoir pour assurer la sécurité à notre population. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous allons continuer de faire dans toute la mesure de nos moyens.

Comme le ministre l'a déclaré, nous avons décidé récemment d'accroître notre contribution à l'OTAN en lui destinant plus d'hommes pour sa division de l'air et sa brigade de service en Allemagne. En soi, ce sera là un précieux accroissement des forces postées en Europe occidentale; mais plus encore, j'estime que ces envois d'hommes témoignent d'une augmentation de notre foi en l'Organisation et d'une plus grande reconnaissance de sa nécessité. Encore une fois, nous avons dit à nos alliés: «Nous sommes à vos côtés quand il s'agit de défendre la liberté, et voici comment nous le prouverons.» C'est peut-être recourir à un lieu commun, si l'on veut—mais il n'a jamais été plus vrai qu'aujourd'hui de dire qu'il faut présenter un front uni, si nous ne voulons pas tomber chacun de notre côté.

M. Matheson: Monsieur le président:

A mon idée, être libéral c'est s'opposer en tant que force restrictive à toute politique extravagante. C'est rester calme devant les clameurs chauvinistes. C'est croire qu'entre les peuples la confiance engendre la confiance, et que l'esprit de paix et de bonne volonté réalise la sécurité qu'il recherche. Et, surtout, j'estime que le libéral doit faire grise mine aux semeurs de panique de toutes sortes et de toutes tailles, si distingués, si ridicules qu'ils soient—et parfois les plus distingués sont les plus ridicules...

Ces paroles ne sont pas de moi; elles sont de Winston Churchill. Il ne suffit pas de parler des questions de défense et d'y songer uniquement d'une manière théorique. Sans doute est-ce nécessaire de se proposer également un objectif précis. Nous sommes intrigués de ce côté-ci de la Chambre de constater que, lorsque le ministre de la Défense nationale est présent, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, et vice-versa.

En matière de défense nationale, qu'on nous pardonne si...

[M. Chambers.]

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je ne crois pas que l'honorable député veuille se montrer inexact ou injuste. Je tiens à lui signaler que j'ai été présent pendant presque tout le débat sur les affaires extérieures.

M. Drysdale: Les libéraux ne se soucient jamais des faits.

L'hon. M. Pearson: Que dites-vous de l'autre partie de la remarque?

L'hon. M. Harkness: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est retenu aujourd'hui auprès de M. Stikker; en outre, le président de l'Islande arrive cet après-midi.

M. Matheson: Sans doute me suis-je trompé. J'ai néanmoins remarqué à une couple de reprises que, lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures prenait la parole, le ministre de la Défense nationale était absent. Je retire cette observation, bien entendu, mais je l'avais faite pour une autre raison. Il nous semble manifeste que, sur bien des points, les programmes clairement exposés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne cadrent pas avec ceux qu'a exposés le ministre de la Défense nationale. Permettez-moi de faire remarquer ce qui suit. Ces derniers jours, nous avons entendu dire des choses.

M. Kindt: Puis-je poser une question au député?

M. Matheson: Lorsque j'aurai terminé mon discours, je répondrai volontiers à toutes les questions que l'on voudra me poser.

M. le président suppléant (M. McGee): Le député de Leeds a la parole. Il est libre de céder sa place au député qui a posé la question, s'il le désire. Mais je crois qu'il a manifesté son intention de ne pas le faire et de poursuivre son discours.

M. Matheson: Ce que nous avons entendu dire aujourd'hui semble prouver que nous avons une politique de défense par procuration. Il semble que cette politique soit toujours formulée par l'État-major de l'OTAN ou par quelque autre état-major. Ce que nous voulons, c'est une politique tant soit peu canadienne en matière de défense nationale.

Lors du débat sur les affaires extérieures, je pense que je me suis fais bien comprendre. J'ai soutenu qu'il nous faut une machine militaire plus puissante, munie d'armements classique et prête à relever le défi partout où il se posera dans le monde libre. La liberté est menacée, mais il faut aussi tenir compte d'autres éléments. J'aimerais de nouveau citer quelques phrases d'un article qu'a écrit sir Anthony Eden sur les affaires étrangères. Dans cet article qu'il intitule «L'étroite marge de sécurité», sir Eden déclare:

Depuis 1940, les puissances de l'Europe occidentale ont volontairement consenti à l'indépendance de 18

différents pays dont la population totale dépasse 600 millions d'âmes. Au cours de la même période, les pays communistes ont assujetti 12 pays qui jouissaient auparavant de la liberté et dont la population dépasse 120 millions d'âmes.

L'un des éléments dont il nous faut tenir compte en ce moment, c'est le caractère de l'influence que l'on peut très raisonnablement s'attendre de voir le Canada exercer sur les peuples qui ont accédé à la liberté. Cette influence ne s'exercera certes pas par ce qu'il nous arrive parfois d'appeler si dédaigneusement à la Chambre «le neutralisme». Permettez-moi de citer un extrait des mémoires de M. Truman:

Nous avons travaillé à mettre au point une arme d'une force si écrasante que nous puissions forcer l'ennemi à se rendre, si jamais nous décidions de l'utiliser.

Voilà ce que pensent les porte-parole du gouvernement, comme le prouve le débat. Je continue la citation:

On a recommandé, en outre, que cette arme soit utilisée sans préavis spécifique et sur une cible qui prouverait clairement sa force dévastatrice.

Et ainsi de suite. Je continue:

On a finalement recommandé quatre villes comme cibles: Hiroshima, Kokura, Niigata et Nagasaki.

Puis, ayant appris que la bombe avait été lâchée, il a dit:

J'ai été grandement ému. J'ai téléphoné à Byrnes à bord du navire pour lui transmettre la nouvelle et j'ai alors dit aux matelots qui m'entouraient: «C'est le plus grand événement de l'histoire. C'est le moment de rentrer.»

J'ai lu la nouvelle publiée dans le *Journal* d'Ottawa, qui vient de paraître et qui parle de l'étendue des retombées radio-actives.

Qu'il me soit maintenant permis de citer quelques paroles de Montesquieu, en français:

(Texte)

Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je le regarderais comme un crime.

(Traduction)

Un homme qui occupe maintenant le poste d'ambassadeur des États-Unis aux Nations Unies, M. Adlaï Stevenson, a dit:

Il y a ceux qui prétendent que le désarmement est impossible avant qu'on en soit venu à un règlement politique et qu'on ait restauré la confiance. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Je crois que la course aux armes nucléaires avec des armes capables de détruire des masses d'individus est un nouvel élément et, de par sa nature même, une cause de tension. La crainte ne sera pas dissipée tant que la course aux armements ne sera pas arrêtée.

A mon avis, il importe que certaines questions importantes, des questions de défense nationale, soient étudiées dès maintenant. On me permettra bien de me reporter aux renseignements recueillis par le comité spécial des prévisions de dépense pour la défense en 1960. Ces renseignements ont été donnés par le ministre de la Défense nationale, le général Pearkes. Voici ce qu'il a dit:

Il n'y a pas une nation qui puisse se payer une défense unilatérale. Il ne faut pas voir les efforts de défense du Canada isolément, mais plutôt comme un effort ajouté aux dispositifs conjoints de dissuasion de l'alliance occidentale. Nos prévisions de dépenses pour la défense ne nous permettent pas une protection complète mais, ajouté à celui des autres, notre dispositif de défense contribue à nous protéger contre une agression éventuelle.

Je pense que nous sommes tous de cet avis. Cependant, je crois qu'il faut faire plus que cela. L'OTAN est formée de beaucoup de pays différents dont les antécédents sont différents et les possibilités de service, bien différentes aussi. Je vais maintenant citer un article qui a paru dans le bulletin des spécialistes en science nucléaire. L'article s'intitule: «L'avenir de la puissance préventive de l'Occident»; l'auteur en est M. Alastair Buchan; et il a été publié en 1960. Il parle de la nécessité d'être membre de l'alliance, mais de ne pas posséder d'arme nucléaire. Voici:

Tout d'abord, il faudrait entreprendre des négociations, probablement prolongées et difficiles pour arrêter les conditions qui devraient régir le choix de l'emplacement des Polaris à être lancés de la terre ou de la mer ou d'autres missiles à carburant solide qui remplaceront les bombardiers actuels. Faudrait-il les placer en Allemagne? Presque certainement pas, pour de bonnes raisons politiques qui touchent les relations entre l'Alliance et Moscou, raisons que la plupart des Allemands intelligents acceptent. Devrait-on demander à la Norvège de reconsidérer son refus d'accepter des bases nucléaires, étant donné que son territoire convient le mieux à la dispersion des armes et aux aménagements? Encore là, probablement pas, pour des raisons aussi valables, qui se rattachent au sensible équilibre politique de la Scandinavie. Faudrait-il les placer en Grande-Bretagne? Oui. Au Benelux? Probablement. En France? Oui.

Voilà l'opinion d'Alastair Buchan que beaucoup d'entre nous ont connu assez bien. Il reconnaît qu'il y aura différentes fonctions et fins à remplir dans l'OTAN. Je rappelle au comité qu'un seul pays possédant les connaissances nécessaires et les moyens de mettre au point la bombe atomique a refusé de le faire par principe, et ce pays, c'est le Canada. Le fait que nous vivions si près de notre très puissant et bien-aimé voisin du Sud nous permet de nous exprimer franchement à ce grand pays. Nous sommes capables de fournir l'équipement et le personnel militaires du meilleur genre et de la meilleure qualité possible, des hommes qui sont prêts à faire face au danger mais sans recourir aux armes nucléaires. Nous reconnaissons que derrière les défenses de l'OTAN, il puisse y avoir des armes nucléaires, mais nos troupes devraient se composer d'hommes courageux, sans aucun but offensif que ce puisse être. Le principe, c'est de défendre la paix. Voilà la plus importante cause à laquelle nous puissions contribuer.

Nous aimerions que le Canada ait une politique claire et précise. Certains donnent à entendre que nous ne sommes pas en faveur de l'OTAN. C'est ridicule. Après tout, nous nous rappelons le jour où l'université de Londres a conféré un doctorat en droit au très honorable Louis St-Laurent. On a rappelé qu'il avait été le grand artisan de l'OTAN. Nous sommes fiers de l'OTAN. Notre crainte, c'est que l'OTAN ne se détourne de sa voie. Nous devons avoir confiance en l'OTAN. Alors nous pourrons dire: «Nous vous suivrons aveuglément.» L'OTAN comporte des forces puissantes et des forces plus faibles, et nous devons assumer le rôle que Toynbee a appelé celui d'une minorité dominante dans l'OTAN, minorité créatrice prête à essayer d'exercer quelque influence sur la vie de la population du monde dans son ensemble. J'estime que c'est là le seul moyen d'éviter cet effroyable holocauste.

En ce qui concerne le NORAD, je mentionnerai un ouvrage qui n'est guère populaire dans certains milieux. Cependant, il me semble que nous devons en prendre connaissance et le lire très attentitvement. En effet, celui qui l'a écrit est un journaliste bien renseigné, qui sait à quoi s'en tenir et qu'on respecte. Je pense au livre intitulé *Peacemaker or Powder-monkey* de la plume de M. James M. Minifie. Voici ce qu'il dit:

> On a mentionné le NORAD au palier ministériel les quelques derniers mois du régime libéral déclinant de Louis St-Laurent. Mais le concept de cet organisme n'avait pas encore atteint le point où le cabinet prend une décision. Même si M. Pearkes semble avoir eu l'impression que le cabinet précédent s'était entendu au sujet du NORAD, j'estime presque certain que ce n'était pas le cas. Le NORAD est l'enfant spirituel du nouveau gouvernement conservateur—un rejeton aussi invraisemblable qu'on aurait pu souhaiter à une administration qui avait fait de l'indépendance canadienne un fétiche et qui avait mené une campagne électorale spectaculaire et efficace en s'appuyant, sinon sur l'anti-américanisme, en tout cas sur un nationalisme pro-canadien que NORAD rend oiseux... Une nation qui a placé une partie de ses effectifs militaires sous un commandement étranger en concluant un marché bilatéral avec un voisin beaucoup plus puissant, a perdu son indépendance. Le Canada est devenu le satellite militaire du soleil américain. La faculté de décider de la paix ou de la guerre, acquise au prix de tant de difficultés, est passée d'Ottawa à Washington...

D'après moi, nous ne savons pas encore dans quelle mesure nous sommes vraiment un satellite des États-Unis à cet important point de vue. On a laissé entendre qu'à l'heure actuelle, des appareils américains munis d'armes nucléaires patrouillent le ciel du Canada. Nous ne sommes pas au courant des faits. On nous laisse dans l'ignorance et je suis sûr que les Canadiens ne savent pas du tout ce qui se passe en ce moment. Je dis, monsieur le président, en toute déférence envers certaines personnes d'en face que je considère comme de bons amis, que c'est une attitude tout à fait typique des conservateurs. D'après cette attitude, nous ne devrions rien décider par nous-mêmes.

Les députés que cela intéresse peuvent aller consulter à la bibliothèque du Parlement les débats qui se sont déroulés en 1910 sur le bill ayant trait à la Marine. On se souviendra que des cris de trahison ont retenti à la Chambre lorsque Laurier a dit que nous devrions avoir notre propre marine, que nous devrions la constituer et produire une flotte et que nous devrions décider nous-mêmes des navires à construire qui devraient, bien entendu, pouvoir s'intégrer facilement à la flotte britannique. A cette époque, certains députés conservateurs se sont opposés catégoriquement à ce projet. Selon eux, il ne convenait pas que le Canada procède ainsi; il aurait fallu plutôt demander à l'Angleterre combien d'argent elle voulait, puis le lui donner pour qu'elle le dépense à son gré. A mon sens, cela ne représente pas l'opinion de l'ensemble des Canadiens.

Si vous voulez un autre exemple, prenez l'argument que l'on invoque au sujet du commandement militaire. Est-il possible que le Canada soit maître de ses forces armées? Lors de l'incident Chanak, en 1923, Mackenzie King a déclaré que le Canada n'entrerait pas nécessairement en guerre à cause de cette affaire intéressant la Turquie et il a peut-être épargné à la Grande-Bretagne des conséquences désastreuses. Si mon ami à ma gauche veut bien patienter encore un instant, j'aimerais parler d'un petit ouvrage qui a été cité un peu partout dans le monde. Il s'agit du livre intitulé *Democracy in World Politics;* c'est un traité bien élémentaire surtout si l'on considère tous les appareils et les instruments dont il a été question au cours du débat aujourd'hui. Voici ce qu'écrit l'auteur:

> Si un conflit éclate, ce principe permet de limiter les représailles à la seule mise en échec de l'agression et, par-dessus tout, à la restauration de la paix. Si un pays se sert de la force contre un de ses voisins, ce dernier et ses alliés, de fait, tous les pays libres, sont justifiés d'utiliser—ils en ont même l'obligation—leurs forces conjuguées, en respectant la charte des Nations Unies, pour repousser cette agression. Toutefois, cela ne leur donne aucunement le droit moral d'essayer de détruire complètement l'agresseur en se servant de forces infiniment supérieures et de beaucoup trop considérables.

Cette question est assez développée dans le livre. On y trouve une proposition bien simple sur un sujet que n'ignore personne un peu familier avec les tribunaux de police. Le point de loi envisagé est celui qui concerne les voies de fait. L'auteur dit:

> La doctrine selon laquelle, pour être considéré comme défense légitime, l'emploi de la force doit être restreint, approprié aux circonstances et ne pas dépasser ce qui est strictement nécessaire pour atteindre l'objectif visé, m'apparaît inhérente aux

principes de la loi naturelle. Chose certaine, elle est aux fondements de la loi interne de tous les peuples civilisés.

Il parle ensuite du jugement rendu par le juge Martin de la cour d'appel de la Saskatchewan dans l'affaire MacNeill et Hill. Il cite ceci:

Bien que la loi admette le droit de défense légitime, le droit de répondre à la force par la force, il n'est jamais permis d'abuser d'un droit et la défense légitime est un droit qui prête facilement aux abus. La force utilisée ne doit pas être disproportionnée à ce que semblent commander les circonstances.

Il passe ensuite à l'article 26 de notre Code pénal:

Quiconque est autorisé par la loi à employer la force est criminellement responsable de tout excès de force, selon la nature et la qualité de l'acte qui constitue l'excès.

Il cite ensuite la cause de l'État versus Cephus, autorité américaine bien connue, qu'il fait suivre de notre propre autorité anglaise, «Les lois d'Angleterre» de Halsbury. Il se réfère ensuite à l'Encyclopédie Dalloz qui énonce la loi française correspondante. Il en vient ensuite à la conclusion dont j'ai parlé, soit que si la violence éclate, le principe de la force restreinte limite les dégats au minimum nécessaire pour faire échec à l'agression.

M. Drysdale: On aurait besoin d'une force policière considérable.

M. Matheson: Je serais heureux de répondre aux questions...

M. Drysdale: Ce n'est pas une question. C'est une remarque.

M. Matheson: Au sujet de cette observation à propos de force policière, puis-je citer quelque chose qui pourrait sembler étrange dans un débat sur la défense? Le mahatma Ghandi est une personne qui n'a peut-être jamais eu l'intention d'exercer une grande influence sur le Commonwealth mais qui en a exercé plus que toute autre personne dans le monde. Je voudrais lire ici quelques lignes qui lui sont consacrées:

Naked little Hindu fakir,
Vexing to the powers that be,
Praying, spinning, scheming, fasting,
How absurd to such as we.

We never understood his wisdom,
Suddenly the tragic end.
Pistol shots that stirred the nations,
All mankind had lost a friend.

Stripes to him and to his children,
Weary years in British quod,
Dusty miles to briny ocean,
Raised on earth a child of God.

Fractious world beset with sorrows,
Searching for what's brave and true,
Hover closer, gentle Bapu
We need aid from such as you.

Je pense que devant la situation actuelle, nous, les Occidentaux, aurions besoin de certains traits du caractère de Ghandi. Nous ne pouvons appliquer ses méthodes aux problèmes qui se posent à nous. Il serait sot de faire une telle recommandation; toutefois est-ce que ce serait de la folie de penser que le Canada pourrait adopter ces principes d'audace et de bravoure et les mettre en pratique à l'aide de nos armes conventionnelles au fur et à mesure des besoins, sous la protection de l'OTAN et de nos partenaires de cette alliance? En pleine crise comme celle de Berlin, nous avons, ainsi que le député de Saint-Laurent-Saint-Georges l'a relevé, les Black Watch et leurs cornemuses ou les R.C.R. que j'ai vu parader fort bien à Fort-Henry, il y a quelques semaines. Est-ce cela qui impressionnera le monde? Les Canadiens ont souscrit à beaucoup d'engagements. Nous comptons parmi les membres de la Chambre des soldats qui ont pris part aux combats d'Ypres et de la Somme et à bien d'autres. Il y a eu l'invasion de Dieppe. Certaines de ces entreprises étaient insensées. Il va de soi que l'armée canadienne compte aujourd'hui des hommes dotés d'idéal et de courage, prêts à faire face aux dangers inhérents à la possession d'armes classiques. Mais on ne nous donne pas de réponse bien tranchée à ce sujet. On nous répond comme toujours que les soldats doivent avoir le meilleur équipement possible.

Je déclare carrément à la Chambre que ce n'est pas une réponse et que nous n'avons pas effrayé la Russie. M. Truman a peut-être réussi à faire peur au Japon il y a quelques années mais les Russes sont dans une situation différente. Une seule chose dépasse la force nucléaire et me référant au discours que l'auteur du livre cité précédemment a fait à l'université d'Oslo, les idées aussi sont explosives. Il ne faut pas l'oublier.

Celui qui a écrit cet ouvrage sur les principes de la défense n'était ni naïf, ni ignorant à propos de la guerre. Il a participé à l'une des plus grande campagnes, celle de Galipoli, en 1915, qui comportait quelque 120,000 soldats britanniques; il y en avait 50,000 à l'échec de la campagne. Ces hommes étaient des Britanniques, des Australiens, des Néo-Zélandais, des Gourkhas, etc. et l'auteur s'appuie sur cette expérience et ses années de guerre, en traitant son sujet. On se souviendra qu'à cette époque, les troupes n'accomplissaient pas toutes la même chose; cela vaut aussi pour la 8e armée britannique. On ne pouvait leur servir la même nourriture, ni les munir des mêmes armes. Leur rôle était différent. Mon honorable ami d'Edmonton-Ouest se rappellera que les Gourkhas faisaient des incursions la nuit, alors que ses troupes loyales du régiment d'Edmonton n'en faisaient pas. Ils étaient bien habiles. C'est le genre de rôle que nos troupes canadiennes pourraient remplir à merveille. Notre dossier est excellent, car on dit que nous jouons franc jeu. Nous

avons toujours eu cette réputation et nous devons la maintenir.

A propos de ce problème qui nous occupe, on relève un important article rédigé par Pierre-M. Gallois et intitulé «De nouvelles forces pour l'OTAN». L'auteur expose les quatre stades dont la défense de l'OTAN pourrait être améliorée en profondeur. Les armes traditionnelles au front, une deuxième défense nucléaire jusqu'à ce que, enfin, nous nous rendions outre-mer avec possibilité d'intervention du commandement aérien stratégique. D'après nous, nous devrions assumer le rôle courageux de pacificateur du monde, et nous tenir prêts avec des armes que nous pouvons transporter, par exemple de l'artillerie légère et des armes mobiles.

Dans la publication *Annals* de l'*American Academy of Political and Social Science*, le sénateur Saltonstall fait paraître un article intitulé «La puissance et la sécurité militaires de l'Ouest». Voici ce qu'il déclare:

Il est deux questions intéressant la défense qui se rapportent très spécialement à la politique de dissuasion, savoir: *a*) le renforcement des armes et de l'équipement propres à un conflit limité, et *b*) les efforts déployés en vue d'en venir à un accord sûr concernant les essais et le contrôle des armes et, éventuellement, le désarmement.

Voici un autre extrait de l'article:

Le secrétaire, M. McNamara, a dit que depuis la fin des hostilités en Corée, on a eu tendance à faire ressortir l'utilisation possible d'armes nucléaires dans un conflit limité. Bien qu'il soit essentiel d'utiliser ces armes, le Pentagone n'oublie pas de le faire remarquer, on insiste également sur la possibilité d'utiliser des armes conventionnelles non nucléaires, dans le programme actuel, afin d'accroître la souplesse.

L'auteur déclare:

Nous devons prendre garde...de perpétuer et d'encourager une course aux armements nucléaires en voulant assurer notre propre sécurité.

Nous partageons les vues du sénateur Saltonstall dans tout ce qu'il a écrit. Dans un article écrit à Londres et intitulé «Le club non atomique», M. Ritchie Calder parle du professeur Blackett, officier qui s'est distingué dans la Marine au cours de la première guerre. L'article en question a paru dans le *Bulletin of the Atomic Scientists*. On y rapporte du professeur Blackett les paroles suivante:

A vrai dire, je ne vois pas du tout comment la collectivité européenne peut prétendre survivre en se défendant soit au moyen d'une force nucléaire collective, soit au moyen de différentes forces nucléaires nationales. A mon avis, la situation présente, avec l'autorité américaine sur toutes les armes nucléaires, où qu'elles soient, m'apparaît beaucoup plus sûre. Mais pour ne pas la compromettre, il importe que la Grande-Bretagne renonce à sa force nucléaire; autrement on ne pourra jamais empêcher que la chose ne s'étende aux autres pays.

[M. Matheson.]

Plus loin, l'auteur dit:

...sa position, comme celle de bien d'autres, y compris des spécialistes militaires, lui est commandée par les vices manifestes de la stratégie actuelle de l'OTAN.

Aujourd'hui la Grande-Bretagne et la France ont des armes atomiques. Voulons-nous que tous en aient? Permettez que je cite un passage d'un ouvrage de John Gellner: «Problèmes de défense canadienne». Les états de service aérien de l'auteur sont bien connus du comité. Voici ce qu'il dit:

En somme, on croit généralement que la menace des armes nucléaires ne dissuade pas l'ennemi de déclarer la guerre, mais seulement de livrer une guerre atomique. C'est déjà un beau résultat, mais non pas dans les circonstances actuelles, alors que l'Ouest est en état d'infériorité en hommes et en armements nécessaires pour livrer une guerre classique.

Voilà, évidemment, un principe dont devrait s'inspirer notre politique de défense.

Puis, à propos du général Foulkes, nous voyons qu'il a déclaré dans son article «La défense du Canada et l'âge nucléaire»:

Le Canada devrait avoir pour politique constante de mettre ses forces armées au service des Nations Unies et même de déclarer qu'elles ne seront employées qu'à des fins conformes à la charte des Nations Unies.

Ailleurs, l'article ajoute:

Il semble douteux qu'il y ait aucun véritable avantage pour le Canada à devenir une puissance nucléaire et à avoir sa propre force de dissuasion, ou même à fabriquer les armes nucléaires tactiques dont il aurait besoin.

Ensuite, l'auteur écrit:

Par conséquent, nous devrions nous abstenir de toute décision qui favoriserait l'élargissement des cadres du club nucléaire, même si nous devons bien comprendre que nous aurons besoin de la permission des États-Unis pour nous servir d'armes nucléaires et qu'un tel arrangement peut se révéler incommode du point de vue militaire.

Et il conclut:

Je suis convaincu que le monde est allé si loin dans la mise au point de la force et de sa disponibilité immédiate, que je mets sérieusement en doute l'utilisation de la force comme instrument de politique.

Je voudrais parler d'un autre article qui expose la position libérale même à propos de la défense, bien que nous y soyons arrivés par nous-mêmes. L'article, écrit par M. Henry A. Kissinger, est intitulé «Guerre limitée, classique ou nucléaire? Réexamen». On sait que l'auteur connaît à fond la question de la défense américaine. Il dit:

La sécurité dépend de la mobilité... Par conséquent, les petites unités autonomes et très mobiles seront très importantes.

Il dit plus loin:

On prétend que les armes nucléaires ne remplacent pas les hommes.

Et encore:

La défense classique fournit les meilleurs moyens d'empêcher l'occupation des pays menacés.

Et plus loin:

Nos alliés qui ont des armes nucléaires sont peu nombreux. Ceux qui les ont insistent sur leur force de représailles et non sur l'angle tactique de la guerre nucléaire. Différents mouvements mobilisent l'opinion publique contre les armes nucléaires dans la plupart des pays alliés.

...Dans ces conditions, il sera de plus en plus difficile de mettre au point une stratégie et une tactique acceptées par l'alliance et maintenues avec conviction en face de la pression soviétique. ...Si c'est une stratégie purement nucléaire, elle sera extrêmement vulnérable au chantage nucléaire soit avant, soit pendant les hostilités.

...Ces prochaines années, il faudra par conséquent raffermir sensiblement les forces classiques du monde libre. Suffisamment fortes pour empêcher les attaques soviétiques effectuées avec des armes classiques—et elles pourraient l'être dans bien des régions comme l'Europe—les forces classiques forceraient l'autre partie à prendre l'initiative et le risque d'une guerre nucléaire.

Voilà, au fond, notre position. Gandhi a pu libérer 400 millions d'hommes de ce qu'il considérait comme le joug impérialiste en tirant parti du fait qu'on ne peut tirer avec des armes classiques sur un groupe d'individus dont le seul but est de vivre dans la liberté et la paix. Si nous sommes dotés d'armes classiques et avons le courage de placer nos forces là où elles peuvent préserver la paix, l'effet du point de vue moral en sera si puissant que beaucoup de peuples non engagés qui nous connaissent et beaucoup de peuples derrière le rideau de fer qui souhaiteraient être des nôtres nous appuieront. Au début de la dernière partie d'un livre intitulé *La Sécurité de la nation et le contrôle des armes,* par Arthur T. Hadley, lequel a fait récemment l'objet d'un excellent compte rendu, on relève la phrase suivante:

Tout citoyen qui jette un regard sur le monde nucléaire ne saurait s'empêcher de désirer la limitation ou l'abolition rapide des engins de guerre modernes.

Puis l'auteur conclut:

Ce livre constitue un tour d'horizon en matière de contrôle des armes, à l'âge de la kilotonne et de la mégatonne... Ce qui nous fait espérer, c'est que la nécessité d'armes sûres et de réponses non nucléaires a été considérée comme essentielle à la sécurité des États-Unis, et comme un premier pas vers le contrôle des armements.

Je n'ai aucun doute que tous ceux qui viennent ici, dans cette Chambre, sont résolus à faire de leur mieux pour le plus grand bien de la population de notre beau pays. Personne ne vient ici sans pas mal d'ennuis et de sacrifices. Il n'y a pas de traitres ici. Nous avons une foi sincère en l'excellence du travail qui se fait dans ce ministère, de celui qui s'est fait dans le passé et de celui qui continuera de se faire à l'avenir. Je dois dire au ministre que j'ai surveillé son armée dans différentes parties du pays. A mon avis, il dispose d'une magnifique armée, toute petite soit-elle. C'est une question d'importance vitale que celle de l'avancement et de la préservation de la paix. Il faut nous assurer que rien n'entrave notre rôle ni notre efficacité. J'espère qu'en examinant nos responsabilités envers le NORAD, nous étudierons très attentivement dans quelle mesure nous sommes poussés à assumer un rôle qui n'est plus d'ordre défensif.

(Texte)

M. Allard: Monsieur le président, en prenant part au débat, je ne nourris pas l'intention de poser en expert sur la politique internationale ni dans le domaine de la défense militaire ou civile, mais je veux exprimer l'inquiétude qui a envahi le cœur et l'esprit des Canadiens à l'occasion des récents événements, et plus particulièrement par suite de la décision des Russes de reprendre les essais nucléaires.

Ce qui m'a stupéfié, c'est que depuis plus d'un an, nous en avons la preuve aujourd'hui, alors qu'à Genève se poursuivaient des délibérations sur l'arrêt définitif des essais nucléaires, alors que les Occidentaux et les pays libres représentés à ces conférences nourrissaient les délibérations de leur sincérité et de leur franchise, les Russes n'abordaient pas le problème avec les mêmes sentiments, car, d'après les experts, il faut des mois pour préparer l'explosion d'une bombe atomique.

Il y a à peine quelques jours, M. Khrouchtchev a fait une menace, qu'il accompagnait du geste impératif qu'on lui connaît, et depuis ce temps-là, on a été témoin de l'explosion de six bombes atomiques du côté soviétique. C'est dire que durant les délibérations à Genève, lors de cet effort concerté des pays sincères et libres pour faire cesser définitivement ces essais nucléaires, les Russes se préparaient secrètement, de façon clandestine et de mauvaise foi, à les continuer, et la meilleure preuve, ils viennent de nous la donner en faisant exploser six bombes atomiques.

L'inquiétude est grande dans le cœur des Canadiens, et nous vivons actuellement des jours sombres, non pas uniquement à cause des effets matériels de ces explosions mais de l'esprit de méfiance qui se propage au sein des nations.

Cet esprit de méfiance, un vénérable vieillard l'a bien signalé dans sa récente lettre encyclique, intitulée *Mater et Magistra.* Aussi vais-je citer brièvement un passage de cette lettre encyclique de Sa Sainteté Jean XXIII:

On peut ainsi comprendre comment se propage toujours plus dans l'esprit des individus et des peuples la conviction d'une nécessité urgente d'entente et de collaboration. Mais en même temps,

il semble que les hommes, ceux surtout qui portent de plus grandes responsabilités, se montrent impuissants à réaliser l'une et l'autre. Il ne faut pas chercher la racine de cette impuissance dans des raisons scientifiques, techniques, économiques, mais dans l'absence de confiance réciproque.

Et un peu plus loin, la lettre encyclique continue:

L'absence de confiance réciproque trouve son explication dans le fait que les hommes, les plus responsables surtout, s'inspirent dans leurs activités de conceptions de vie différentes ou radicalement opposées. Malheureusement, certaines de ces conceptions ne reconnaissent pas l'existence d'un ordre moral, d'un ordre transcendant, universel, pas absolu, d'égale valeur pour tous. Il devient ainsi impossible de se rencontrer et de se mettre pleinement d'accord, avec sécurité, à la lumière d'une même loi de justice admise et suivie par tous. Il est vrai que le mot «justice» et l'expression «les exigences de la justice» continuent à sortir des lèvres de tous; mais ce mot et cette expression prennent chez les uns et chez les autres des contenus différents ou opposés.

En effet, entre le bloc soviétique et l'union des peuples libres occidentaux, il y a deux différences fondamentales de conception de vie. Pendant que nous, les pays libres, les pays chrétiens, les pays occidentaux, nous recherchons la paix pour le triomphe des valeurs spirituelles et la réalisation du règne de Dieu sur sa créature, dans l'autre cas, on poursuit la paix—du moins on le dit—mais simplement et uniquement dans la recherche d'objectifs matériels et matérialistes, sans croire aux valeurs spirituelles, sans croire à la dignité de la personne humaine.

Voilà le véritable malaise qui règne dans nos cœurs, et c'est dans cette méfiance, qui devient des plus troublante entre les parties, que se poursuivent les discussions à toutes ces tables importantes des organismes internationaux.

Le Canada, et le gouvernement actuel, d'ailleurs, ont le mérite de vouloir poursuivre et encourager les négociations afin d'atténuer cette méfiance. De plus, le gouvernement actuel a le mérite—et nous ne le dirons jamais assez—en face des idées communistes qui circulent à travers le monde, d'afficher dans sa législation cette assurance fondamentale et cette expression bien vivante des droits et des libertés humaines. Nous ne le dirons jamais assez: ces droits et libertés, à l'origine comme en dernier ressort, relèvent de notre Créateur.

Voilà le bel exemple que le gouvernement a donné au monde entier dans sa Déclaration des droits de l'homme. Dans la poursuite de ses «activités», il reconnaît la dignité de l'homme, la dignité du citoyen canadien, la dignité du citoyen du monde, et il recherche la paix pour le triomphe des valeurs spirituelles et la reconnaissance du règne du Créateur sur ses créatures.

[M. Allard.]

(Traduction)

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, je quitte le fauteuil pour permettre à la Chambre de passer à l'étude des bills d'intérêt privé et public, conformément au paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des bills d'intérêt privé et public, ceux-là ayant priorité, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

LA COMPAGNIE DE HOUILLE ET DE CHEMIN DE FER DE CUMBERLAND ET LA «SYDNEY & LOUISBOURG RAILWAY COMPANY»

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'étude du bill nº S-19, présenté par M. MacInnis, loi concernant la Compagnie de Houille et de Chemin de fer de Cumberland et la *Sydney & Louisbourg Railway Company.*

Les articles 1 à 4 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 5—*Application des lois provinciales.*

M. McGee: Avant que nous adoptions le bill, pourrais-je demander au parrain si les questions soulevées au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et au sujet desquelles quelques députés entretenaient certains doutes ont été tirées au clair et s'il peut nous assurer qu'aucun obstacle découlant de ces discussions ne s'est élevé depuis ce temps-là?

M. MacInnis: Pour répondre à la question de l'honorable député, tout ce que je puis dire c'est que lors de l'examen fait par le comité permanent, on a soulevé plusieurs questions au sujet du présent bill. J'ai pensé que les réponses fournies à ce moment-là étaient tout à fait à mon gré et à celui des autres députés qui s'intéressent de façon particulière à cette fusion, du fait qu'elle concerne notre région.

On se rappelle sans doute que M. McGregor a assisté à la réunion pour y défendre les intérêts de tous les syndiqués en cause, et qu'il s'est dit lui-même très satisfait des délibérations.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

JEAN GEORGE LIPSMAN

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill SD-1, bill pour faire droit à Jean George Lipsman.—M. McCleave.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette): Monsieur l'Orateur, puis-je demander à la Chambre l'autorisation de consigner tous les bills de divorce au *Feuilleton* sous le numéro 161.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je me demande si nous ne devrions pas appliquer, en l'occurrence, la méthode proposée à la Chambre, acceptée le 14 mars par le député d'Halifax (M. McCleave) et prévoyant la consolidation de tous ces bills sous un seul numéro. Je viens de compter les pages, et il y a quelque 27 pages et demie de bills de divorce. Il me semble que nous pourrions peut-être accepter de les consolider tous sous un seul numéro. Puis, à la suite d'un préavis, de 48 heures par exemple, les faire figurer séparément quand il serait souhaitable de s'en occuper, un mardi. On éviterait ainsi beaucoup d'impression, de papier, et ainsi de suite, et cette façon de procéder n'empêcherait nullement l'étude de ces bills dès qu'elle semblerait souhaitable.

M. Frank McGee (Scarborough): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet de la même question de Règlement. Je crois, en effet, me souvenir d'avoir été à la Chambre le jour mentionné par le député de Skeena (M. Howard). La Chambre a, effectivement, promulgué un ordre selon lequel ces bills devaient être ainsi consolidés. Je voudrais simplement qu'un député confirme ce qui est advenu de cet ordre de la Chambre et pourquoi on l'a modifié de façon à obtenir le résultat que nous cherchions à éviter en premier lieu?

M. l'Orateur: Si j'ai bien compris l'ordre antérieur de la Chambre, il tendait à ce que les bills de divorce soient consolidés sous un seul numéro et ne soient pas imprimés avant qu'on donne préavis de leur examen à la Chambre. Ce préavis a été donné par le député d'Halifax (M. McCleave) assez récemment—juste avant l'ajournement, je crois—et il a eu pour conséquence l'impression au *Feuilleton* de tous ces bills qui doivent maintenant faire l'objet de notre étude.

Il est donc convenu que l'ordre antérieur au sujet de ces bills de divorce soit restauré de façon qu'il ne soit pas nécessaire de les imprimer jusqu'à ce que préavis en soit donné par le président ou vice-président du comité en demandant qu'on les inscrive de nouveau?

M. McGee: Pour tirer ce point au clair, monsieur l'Orateur, je me permettrai de demander si l'on a établi un délai déterminé. S'agit-il d'un jour avant, de deux jours avant? Quelles étaient les conditions que prévoyait le changement?

M. l'Orateur: Il me semble qu'on devait donner un préavis assez long pour qu'il soit matériellement possible de procéder à l'impression nécessaire, quand on envisageait l'examen des bills. Est-il convenu de rétablir l'ordre précédent de la Chambre à cette fin?

Des voix: Entendu!

LOI SUR LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

MODIFICATION TENDANT À AUTORISER DES PRÊTS AUX PERSONNES QUI POURVOIENT AUX BESOINS DES TOURISTES ET AUX DÉTAILLANTS

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill nº C-46, tendant à modifier la loi sur la banque d'expansion industrielle.—M. Benidickson.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je vous prie de réserver ce bill, inscrit au nom du député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson).

M. John Pallett (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le député qui a présenté le bill a pris des dispositions avec le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Bell, Carleton) pour rayer le bill, étant donné qu'une mesure gouvernementale déjà adoptée a incorporé l'objet du bill et l'a même dépassé.

L'hon. M. Chevrier: Je ne le savais pas.

M. l'Orateur: Le nº 1 à l'ordre du jour est donc adopté.

M. Pallett: Rayé!

M. l'Orateur: C'est l'effet de la mesure déja adoptée.

(Le bill est inscrit au bas de la liste.)

LA LOI CANADIENNE SUR LES JUSTES MÉTHODES D'EMPLOI

MODIFICATION EN VUE D'EN ÉTENDRE L'APPLICATION AU SERVICE PUBLIC

La Chambre passe à la suite du débat interrompu le vendredi 2 décembre 1960 sur la motion de M. Howard tendant à la 2e lecture du bill nº C-9, visant à modifier la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Dispositions liant la Couronne).

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire participer au débat et je tiens à dire dès le début que je serai très bref, vu que beaucoup d'autres députés, j'en suis

sûr, voudront aussi traiter de cette très importante question.

Je pense que c'est la troisième fois que l'honorable député de Skeena (M. Howard) nous présente ce bill. Je crois, et je suis heureux de le dire, qu'il a été sincère chaque fois qu'il a présenté le bill. Cependant, je dois admettre qu'il n'a réussi à me convaincre ni de la nécessité du bill ni de son opportunité.

L'honorable député voudrait qu'on modifie l'article 3 de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi, en vertu duquel la mesure lie Sa Majesté du chef du Canada et les fonctionnaires et agents de Sa Majesté.

Il serait sage, je pense, de revoir brièvement ce que dit la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. En résumé, elle stipule qu'aucun employeur ne doit se permettre d'établir des distinctions dans l'embauchage d'employés ou à l'égard des termes ou conditions d'emploi pour des raisons de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Elle s'applique aussi, bien entendu, aux agences et aux syndicats ouvriers, car elle précise qu'un syndicat ne doit pas établir de distinctions injustes envers ses membres ou empêcher des membres éventuels de joindre ses rangs.

Le bill est très bref. Il cherche simplement à appliquer les dispositions de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi à la Couronne et aux agences de la Couronne. Cependant, je rappelle à l'honorable député que les sociétés de la Couronne sont déjà visées et qu'elles doivent respecter cette loi dans tous leurs rapports avec les employés. A l'heure actuelle, les sociétés de la Couronne sont assujéties à la loi. L'article 3 de la loi se lit comme il suit:

> La présente loi s'applique à tout emploi portant sur des ouvrages, entreprises ou affaires qui relèvent de l'autorité législative du Parlement du Canada, et relativement à un tel emploi, y compris mais sans restreindre la généralité de ce qui précède,
>
> *m*) à l'embauchage d'employés par une corporation établie pour accomplir une fonction ou un devoir au nom du gouvernement du Canada, et à l'égard de cet embauchage.

Le présent bill ferait en sorte que la loi s'applique aux employés de Sa Majesté du chef du Canada. Nous pouvons éliminer les sociétés de la Couronne, car elles doivent respecter la loi actuelle. Je crois fermement que le gouvernement fédéral respecte en tous points les principes de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. Je sais que la Commission d'assurance-chômage a le devoir d'éviter toute distinction injuste pour des raisons de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Je me rends compte également que le ministère des Travaux publics a inscrit dans ses contrats une clause à cet effet. Une clause analogue est inscrite dans tous les contrats de fournitures du gouvernement. Je suis donc convaincu que le gouvernement du Canada fait son devoir et qu'il applique à tous ses ministères les principes de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. La province d'Ontario a adopté une loi semblable et j'estime que les autres provinces font appliquer de façon excellente les justes méthodes d'emploi.

Je suis fier de dire que je viens d'une ville où l'on ne pratique aucune discrimination dans l'embauchage. Donc le bill présenté par le député de Skeena n'a pas sa raison d'être, à mon sens, dans le moment.

Si le député s'arrête pour réfléchir, il se rendra compte qu'un comité spécial a été chargé d'étudier la loi sur le service civil. Au cours des séances de ce comité, le député de Carleton (M. Bell) a soulevé cette question. Comme on le voit dans le compte rendu des délibérations du comité pour le 20 juin 1961, le député de Carleton a déclaré ce qui suit:

> M. Bell (Carleton): Le comité me permettrait-il de revenir à l'article 33? Les membres du comité se souviendront qu'à la séance du vendredi 21 avril on nous a soumis une lettre du Congrès juif du Canada, demandant que soit insérée dans la loi sur le service civil une disposition visant l'abolition de toute disparité de traitement. La question a été quelque peu débattue, notamment en ce qui concerne l'endroit précis dans la loi où il conviendrait d'insérer cette disposition. De l'avis des légistes, si pareille disposition doit être insérée, il faudrait qu'elle le soit dans l'article 33.

Le comité s'est entendu sur un amendement ainsi conçu:

> La commission peut, en ce qui concerne toute position ou toute classe ou catégorie, prescrire les qualités requises en matière d'âge, de résidence ou de toute autre chose qui, de l'avis de la commission, sont nécessaires ou souhaitables, compte tenu des fonctions à remplir; mais, ce faisant, la commission ne fera montre d'aucune disparité de traitement à l'égard de qui que ce soit en matière de race, d'origine ethnique, de couleur ou de religion.

Cette modification a été insérée dans l'article 33. Le comité en a fait rapport à la Chambre. Si le Parlement l'adopte, le but même que vise l'honorable député de Skeena en présentant le bill C-9 se trouvera atteint. Depuis que cet honorable député a présenté son bill, le Parlement a entériné la Déclaration des droits. Cette déclaration accomplit également ce que l'honorable député de Skeena désire, aux termes de l'amendement qu'il propose dans le bill C-9.

Voilà qui embrasse, je crois, la plupart des principaux points que soulève le bill à l'étude. J'approuve le principe général dont s'inspire le bill, dans ce sens qu'il invite le gouvernement du Canada à adopter des dispositions tendant à abolir la discrimination injuste que nous désirons sûrement tous voir

disparaître chez nous. J'estime que le gouvernement doit être lié par toutes les lois qui s'appliquent aux citoyens du Canada. A mon avis, l'objet du bill C-9 sera pleinement réalisé lorsque le Parlement adoptera l'amendement à l'article 33 du bill C-71, relatif à la loi sur le service civil.

Voilà pourquoi je ne puis accorder mon appui au présent bill à ce stade-ci. Tout d'abord, son auteur n'a pas signalé un nombre suffisant de cas où le gouvernement ne respecterait pas les dispositions de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. En second lieu, j'estime que le gouvernement fédéral donne présentement une chance égale à tous les candidats, sans distinction de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Troisièmement, je suis d'avis que les dispositions du bill C-9 se retrouveront dans la loi sur le service civil une fois modifiée. Quatrièmement, je pense que l'objectif même du bill de l'honorable député se trouve réalisé par la Déclaration des droits.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de signaler que j'approuve tout à fait bon nombre des observations du préopinant. Je pense que tous les Canadiens, qu'il s'agisse des pratiques des employeurs privés ou des pratiques suivies par le gouvernement ou la Couronne, ne peuvent pas tolérer et ont en horreur tout ce qui sent la disparité. Je me rends compte que je ne peux parler que pour ma propre région. Qu'il s'agisse de questions intéressant les employés de l'État ou les pratiques d'embauche suivies dans l'entreprise privée, je suis fier de pouvoir dire que je n'ai jamais vu quoi que ce soit qui ressemble à un traitement injuste dans la région que je représente. Je ne cache pas qu'il se soit produit aucun incident du genre dans le passé, soit en ce qui concerne l'embauche au sein du gouvernement, soit en ce qui concerne l'embauche dans l'entreprise privée.

Loin de moi l'idée de me croire plus fin que les autres, mais je crois que les Canadiens, en général—encore qu'il y ait des exceptions frappantes, et je ne fais pas là de comparaison entre nous et d'autres pays—peuvent être fiers de leur histoire. Je répète donc que, sauf pour quelques exceptions frappantes, les Canadiens peuvent être fiers de leur passé à cet égard. De façon générale, les Canadiens ne tolèrent pas la disparité de traitement pour des raisons de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. Nous le voyons dans le domaine de l'enseignement et dans bien d'autres sphères.

La loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi est entrée en vigueur le 1er juillet 1953. Comme on l'a déjà signalé, la loi prescrit, dans les grandes lignes, qu'aucun employeur ne peut agir avec partialité pour des raisons de couleur, de race, d'origine nationale ou de religion. D'une façon générale, la loi interdit également à tout employeur de recourir à une agence d'embauche pour arriver aux mêmes fins. Selon les dispositions générales de la loi intéressant les syndicats ouvriers, aucun syndicat ouvrier ne peut refuser l'adhésion d'un membre pour des raisons de partialité. La loi ne permet pas à un syndicat ouvrier d'expulser un membre pour des raisons de partialité.

On a dit que le bill dont la Chambre est saisie demande que les dispositions de la loi deviennent applicables à la Couronne. Qu'il me suffise de dire que je suis d'accord avec le préopinant comme je suis d'accord avec bien d'autres qui ont pris la parole. Le motionnaire du bill dont nous sommes saisis cet après-midi a un objectif en vue. Personne, ici comme ailleurs, n'a à redire là-dessus. En toute sincérité, j'avoue que ce dont nous discutons cet après-midi, c'est le moyen d'arriver à cette fin. Nous sommes tous opposés à la disparité de traitement. Tous les Canadiens y sont opposés, peu importe où et comment elle est pratiquée.

J'ai lu avec intérêt que le motionnaire de la mesure, parlant au nom de son parti, a dit que bien souvent bon nombre de lois sont sanctionnées en raison d'un état d'esprit. Il a peut-être voulu dire que bon nombre de nos lois doivent leur existence aux coutumes et aux traditions. Je trouve un peu étrange qu'un membre du parti socialiste, exposant la doctrine socialiste, avance une telle théorie. J'ai toujours cru que les socialistes prétendaient qu'on peut légiférer pour une mentalité.

M. Howard: Cela prouve à quel point vous vous trompez.

M. Grafftey: C'est une observation que je fais en passant seulement. Je souligne le fait que, à mon avis, on pourrait plus facilement atteindre le but visé par cette mesure en revisant la loi sur le service civil.

Je répète donc que personne ne veut la disparité de traitement. On a signalé à maintes reprises qu'il n'y a jamais eu de cas de partialité dans la façon dont la Commission du service civil embauche les fonctionnaires. Quiconque, ici ou ailleurs, aurait des doutes à cet égard, devrait en saisir le gouvernement sans délai. Je le répète, on n'a jamais pratiqué la partialité pour des raisons de race, de couleur, de religion, ou d'origine nationale lorsqu'il s'est agi d'engager des personnes au service du gouvernement. Je pose donc cette très simple question: pourquoi, en somme, présente-t-on ainsi le bill dont la Chambre est

saisie cet après-midi? Je n'en mets pas en doute la sincérité. Quand on sait qu'il n'y a jamais eu de disparité, on peut se demander pourquoi nous sommes saisis de ce bill. Nous convenons qu'il vise un but très souhaitable.

C'est un fait qu'en 1942, une question relative à la couleur figurait sur une formule du service civil. Je ne sais trop au juste de quelle sorte de formule il s'agissait. Mais jamais je n'admettrai, déclarerai ou même laisserai entendre qu'il s'agissait là de disparité de traitement; depuis lors, la question a été supprimée.

Aujourd'hui, comme autrefois, la Commission du service civil suit une politique impartiale, cela va sans dire. Si quelqu'un a le moindre doute à cet égard, peut-être n'est-il que juste que nous discutions cette très importante question à la Chambre des communes du Canada. Je le répète: s'il y a eu injustice mettant en cause le gouvernement, il incombe alors au citoyen ou au député qui en a eu connaissance de porter l'affaire à l'attention du gouvernement. A notre connaissance, on n'a jamais pratiqué l'injustice au grand jour. Tel n'a jamais été le cas.

Si l'on adopte le bill n° C-9, il faudra, à ce que je vois, modifier d'une façon analogue l'article relatif aux sanctions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Dussions-nous adopter aujourd'hui cette mesure, nous verrions inévitablement surgir bien des anomalies.

J'ai signalé que la meilleure façon de réaliser les objectifs désirés, c'est de remanier la loi sur le service civil. Pour ce qui est des questions que les députés de Skeena (M. Howard) et d'Essex-Ouest (M. Spencer) ont posées dans le passé, nous devons venir au fait et nous demander quelles seraient les répercussions de la mesure envisagée. Elle permettrait au ministre du Travail (M. Starr) d'examiner les griefs portant sur des injustices d'emploi qui, à tout autre égard, relèvent de la Commission du service civil et de la loi concernant le service civil. Nous savons quelle est la compétence de la commission sur les enquêtes industrielles instituée par le ministre du Travail. Je répète donc ce que j'ai signalé à la Chambre antérieurement, savoir que la Commission du service civil fait directement rapport à la Chambre sans passer par l'intermédiaire du ministre. C'est pourquoi nous ferions tout probablement surgir un grave conflit d'autorité si nous adoptions la méthode que propose le député de Skeena. Je répète ce que j'ai dit bien des fois. Les résultats souhaités peuvent être et devraient être réalisés au moyen d'une modification à la loi concernant le service civil.

J'aimerais aussi attirer l'attention des députés sur certaines des dispositions générales que renferme la Déclaration des droits. La première partie de ce bill prévoit le droit de l'individu à la liberté. La première partie de la Déclaration des droits prévoit le droit de l'individu à la liberté. Tous les députés comprennent manifestement, je pense, que le principe du juste emploi doit s'appliquer d'une manière égale à tous les Canadiens. Je ne vois que trop bien que mon raisonnement prend une tournure très indirecte, mais la liberté doit avoir des aspects d'ordre économique. Nombre de députés des deux côtés de la Chambre ont soulevé la question bien des fois. La liberté d'un juste emploi devrait s'appliquer d'une manière égale à tous les Canadiens. Je ne pense pas donner libre cours à mon imagination lorsque je soutiens que les dispositions de la Déclaration des droits que je viens de mentionner influent directement sur la question que nous débattons cet après-midi.

Peut-être devrais-je répéter ce que j'ai dit en amorçant mes observations cet après-midi. Il semble presque inutile de consigner dans nos recueils législatifs des mesures aussi détaillées vu que les principes de la justice sont si profondément ancrés dans le cœur du peuple canadien. Comme la Déclaration des droits prévoit ces dispositions, que la Commission du service civil suit une ligne de conduite qui exclut les disparités de traitement et comme on réalisera mieux les objectifs énoncés dans la mesure à l'étude en modifiant la loi sur le Service civil, j'estime que nous ne devrions pas accepter le projet de loi.

Le député de Skeena prétend qu'il a fait de nombreux appels téléphoniques pour s'entretenir avec des membres de la Commission du service civil ou avec des fonctionnaires à ce sujet, et que ceux-ci lui ont appris que telle n'est pas toujours la situation. Après m'être entretenu avec des membres de l'administration, j'estime que c'est là le point de vue officiel et que l'on réaliserait plus facilement ces objectifs en modifiant la loi sur le service civil. On pourra penser que je m'écarte du sujet, mais je sais que si les honorables vis-à-vis réagissent selon leur habitude, ils me classeront parmi ceux qui tentent d'étouffer le bill sous un flot de paroles. Tel n'est pas le cas. Entre cinq et six heures, il arrive souvent que les bills ne soient pas adoptés, mais je suis d'avis que l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire est très précieuse, car bien des renseignements sont fournis au gouvernement et de nombreuses opinions sont exprimées, dont découlent éventuellement d'excellentes mesures législatives.

J'ai exposé mon point de vue sur un sujet très important. Même si je ne suis pas en faveur de l'adoption immédiate du bill dans son libellé actuel, personne ne croira, je l'espère,

que je tolère les distinctions injustes sous quelque forme que ce soit. Je ne crois pas tout simplement que le bill actuel puisse aider à rectifier la situation, à laquelle, d'après moi, le gouvernement pourrait remédier d'une façon plus efficace au moyen des modifications dont j'ai parlé. A mon avis, le bill cherche à redresser un état de choses qui existe uniquement dans l'imagination de certains députés et d'autres personnes. Si l'on décèle des traitement injustes, il faut les signaler. Je ne crois pas qu'on en trouve dans le passé ni en ce moment, et j'espère vraiment, en tant que Canadien, qu'il ne s'en trouvera jamais dans l'avenir.

M. Lawrence E. Kindt (Macleod): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège pour moi que de prendre la parole au sujet du bill nº C-9 et d'exprimer des sentiments que je tiens pour sacrés sur l'absence de toute distinction injuste. A l'instar des préopinants, j'estime que personne ne veut de telles distinctions.

A part cela, je ne vois pas à quel but utile la mesure vise. Elle ne sert à rien. Cette question a déjà été réglée. Nous n'avons devant nous aucun cas d'injustice dans la fonction publique, et c'est pourquoi je ne puis voter en faveur du projet de loi. Je pourrais ajouter que la Chambre a déjà été saisie à trois reprises de bills semblables, et toujours présentés par le même député. Ayant consulté le compte rendu, j'ai constaté que nul membre du PSD ou du Nouveau parti, sauf le parrain, n'a pris part au débat sur la mesure. Je me demande s'il a quelques sympathies dans ce coin-là de la Chambre, au sujet du bill.

J'ai déjà dit que nous avons une loi se rapportant à ce genre de situation. Si c'est bien vrai, et j'ai l'intention de le prouver, je ne vois pas pourquoi le député de Skeena (M. Howard) persiste à présenter ce bill. J'aimerais qu'il nous dise quels motifs l'ont poussé à agir ainsi.

M. Howard: Des motifs de décence.

M. Kindt: Je me demande si le présent bill ne dissimule un motif plus profond, s'il ne vise pas à mériter à son parrain la faveur des électeurs de sa circonscription ou à atteindre quelque but qu'il recherche. Il n'en a rien dit et nous sommes réduits à des conjectures. De toute façon, je vais m'en tenir au texte du bill et je vais parler de ce sujet, que je trouve important. Je suis en faveur du principe de la non-discrimination et, ainsi que l'a déclaré l'honorable représentant de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), le présent débat ne manquera pas d'avoir de bons effets. Chacun a l'occasion d'exprimer son opinion et ainsi, nous sommes certains de trouver quelque chose de bon.

J'aimerais citer certains passages du discours que le député de Skeena a prononcé le 19 février 1960 en présentant un bill semblable. A la page 1338 du hansard, on voit qu'il a déclaré:

> Le bill à l'étude est très court. Il tend simplement à appliquer la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi à la Couronne, à ses serviteurs et aux mandataires de Sa Majesté ou, en réalité, à la fonction publique et aux employés de l'État. Il va sans dire que le bill n'insinue pas qu'il existe à l'heure actuelle, à l'égard des fonctionnaires, de telles disparités de traitement en raison des facteurs énumérés plus tôt. En réalité, je pense que je puis dire, sans crainte de contradiction et sans aucune réserve, qu'il n'y a jamais de telles disparités de traitement dans le choix des candidats à la fonction publique.

Soulignons ces paroles prononcées par le parrain du bill:

> En réalité, je pense que je puis dire, sans crainte de contradiction et sans aucune réserve, qu'il n'y a jamais de telles disparités de traitement dans le choix des candidats à la fonction publique.

Il prétend qu'il n'y en a pas et il veut que cette mesure s'applique au service public. Pourquoi? La loi sur le service civil a été conçue pour régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se posent. Le député n'a pas parlé d'un cas en particulier. S'il nous avait signalé un incident où un individu aurait été traité injustement par les autorités du service civil ou par un ministère, nous pourrions en débattre, en parler. Mais nous sommes dans l'abstrait. On nous demande d'approuver une mesure législative et de l'appliquer au service public, alors qu'il n'y a pas de raison de l'appliquer. Nous ne corrigeons rien. Nous ne sommes saisis d'aucun cas prouvant un traitement injuste à l'intérieur de la fonction publique. Je me réfère à la loi sur le service civil, chapitre 48 des statuts revisés du Canada. Voici l'article 19:

> Sauf disposition expressément contraire, toutes les nominations au service civil se font à titre amovible et par voie de concours aux termes et en conformité de la présente loi mais aucune nomination permanente ou temporaire ne doit être faite à un emploi local dans une province, et aucun employé ne doit être transféré d'un emploi dans une province à un emploi local dans la même ou une autre province, qu'il soit permanent ou temporaire, jusqu'à ce que le candidat ou employé se soit qualifié, par voie d'examen...

Dans l'article 25 nous trouvons ceci:

> 1. La Commission doit tenir des examens de concours afin d'établir des listes d'admissibilité.
>
> 2. Ces examens peuvent consister en des épreuves écrites ou orales, en des démonstrations d'habileté, ou une combinaison quelconque de celles-ci; ils doivent être de nature à mettre à l'essai et à constater convenablement l'aptitude et la compétence relatives des candidats à remplir véritablement les fonctions de la catégorie dans laquelle ils cherchent à être nommés, et la Commission peut avoir recours à toute enquête au sujet de la formation et de l'expérience et à toute épreuve portant sur la connaissance technique, l'adresse manuelle ou l'aptitude physique qui, à son avis, peuvent servir une telle fin.

En d'autres termes, tout semble aller très bien aux termes de la loi actuelle sur le service civil. Les concours sont ouverts à tout le monde. Un article de la loi accorde une préférence aux anciens combattants et je suis sûr que tout le monde approuve cela. On ne peut prétendre que la loi sur le service civil comporte des dispositions discriminatoires. On retrouve le principe même de la non-discrimination dans toutes les parties de cette loi. Ayant été moi-même fonctionnaire pendant un certain temps, je sais que ce que tous les fonctionnaires désirent, c'est la sécurité. Ils veulent de bonnes conditions de travail et aiment faire un travail qu'ils jugent important. J'affirme, monsieur l'Orateur, que le présent bill, s'il était adopté, n'aiderait en rien les fonctionnaires actuels à s'acquitter de leurs fonctions ou à améliorer leur sort en tant que fonctionnaires. Autrement dit, l'adoption du présent bill ne profiterait pas du tout aux fonctionnaires actuels.

L'objet du bill doit donc être de prévoir la non-discrimination dans la nomination de nouveaux fonctionnaires. En une autre occasion, le parrain du présent bill a déclaré qu'il est impossible de légiférer contre un état d'esprit. Je suis parfaitement d'accord avec lui là-dessus. Il est impossible d'établir une loi visant la façon dont une personne agira sous le coup d'un certain état d'esprit. Autrement dit, il est possible que l'intolérance ou la discrimination résulte d'un complexe intuitif. Le bill dont nous sommes présentement saisis ne contribuerait certes pas à empêcher une telle personne d'agir selon son état d'esprit. Même si ce bill était adopté, il n'empêcherait ni l'intolérance ni la discrimination. A mon avis, une meilleure attitude à ce propos consisterait à envisager le problème sous l'angle éducatif. De cette façon, on pourrait amener les gens à reconnaître que nous sommes tous nés égaux et que, l'occasion aidant, chacun peut s'acquitter de diverses fonctions également bien.

En terminant, je répète qu'en ce qui concerne le présent bill la question est déjà visée par la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. Cette loi résoud du moins le problème pour ce qui est de l'industrie. La loi sur le service civil résoud le problème pour ce qui est des fonctionnaires. Si l'on doit refondre la loi sur le service civil, on pourrait peut-être déférer cette question au comité qui étudie cette loi et, de cette façon, elle pourrait faire l'objet de l'examen approfondi et attentif qu'elle mérite.

J'ai déjà fait remarquer qu'il est impossible de faire des lois à propos d'un état d'esprit. Un autre fait, c'est qu'aucune preuve n'a été présentée qu'il existait de la discrimination dans un secteur quelconque de la fonction publique. A mon avis, cela suffit à dispenser la Chambre d'agir immédiatement. Je termine, monsieur l'Orateur, en déclarant que l'inutilité du bill me commande de voter contre la mesure en ce moment.

[M. Kindt.]

M. Joseph Slogan (Springfield): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer à ce débat sur le bill C-9. Je dirai tout d'abord que je souscris sans réserve aux dispositions de la loi fédérale sur les justes méthodes d'emploi. Cependant, j'abonde dans le sens de mes préopinants pour ce qui est du présent bill. A vrai dire, je suis assez désappointé que l'auteur du bill n'ait pas jugé opportun de faire une déclaration à l'ouverture du débat, pour nous faire connaître ses vues exactes. Je déplore également qu'aucun autre député du PSD n'ait participé au débat jusqu'ici, surtout que les députés de ce groupe sont désormais membres du Nouveau parti démocratique et que leurs opinions ont peut-être changé quelque peu. Il est également décevant de constater que le parti libéral n'a rien dit pendant le débat. Je suppose que les membres de ce parti estiment que le présent bill est plutôt superflu, car ils n'y manifestent guère d'intérêt. Sauf erreur, il n'y a que trois députés libéraux dans la Chambre présentement.

Puisque le parrain du bill n'a pas fait de déclaration, je crois qu'il serait utile de rappeler les paroles qu'il a prononcées en présentant son projet de loi. Comme en fait foi la page 1336 du hansard du 19 février 1960, il a dit:

> La loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi est entrée en vigueur le 1er juillet 1953 et elle prévoit, en quelques mots, qu'aucun employeur ne doit établir de distinction injuste en ce qui concerne l'embauchage d'employés ou les termes et conditions d'emploi à cause de leur race, de leur origine nationale, de leur couleur ou de leur religion. La loi empêche aussi un employeur de recourir à une agence de placement qui établit des distinctions injustes fondées sur la race, l'origine nationale, la couleur ou la religion, et elle prescrit aussi qu'aucun syndicat ouvrier ne pourra établir de distinction injuste contre ses membres ou empêcher des membres virtuels de devenir des membres à plein statut et qu'il ne pourra exclure une personne pour des raisons de race, d'origine nationale, de couleur ou de religion. La loi empêche également un syndicat ouvrier d'expulser un de ses membres parce qu'il aura formulé une plainte aux termes de cette mesure. La procédure d'exécution est décrite et des peines sont prévues pour infraction.

Comme je l'ai déclaré dès le début, je suis entièrement en faveur de cette mesure, comme, j'en suis certain, la plupart des députés. Le préopinant a mentionné que le parrain du bill avait déclaré n'avoir connaissance d'aucun cas d'injustice dans le cadre du service civil, aspect que vise en premier lieu le projet de loi, et il a fait une citation pertinente. Moi aussi, je voudrais citer un texte, mais un texte différent. Il figure à la page

497 du compte rendu des débats de la session 1960-1961 à la Chambre des communes, volume 1; le voici:

> Je suis tout à fait sûr, je n'ai pas le moindre doute—et il en va de même, je le sais, pour tous les membres de cette Chambre—que la Commission du service civil, dans sa fonction d'employeur, observe l'intention de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. Je suis tout à fait sûr également qu'il ne se fait aucune distinction injuste à cet égard.

Je crois donc que le député qui a présenté le bill a lui-même admis que ce projet de loi était assez superflu. Comme l'a déclaré le préopinant, s'il y avait, dans le cadre de l'administration publique, quelque cas d'injustice, il pourrait avancer des arguments en faveur du bill.

Je répète que le bill vise principalement à étendre la loi sur les justes méthodes d'emploi de façon à ce qu'elle s'applique à Sa Majesté du chef du Canada et aux employés et agents de Sa Majesté du chef du Canada. A l'heure actuelle, je crois que la présente loi vise aussi les sociétés de la Couronne. L'alinéa *m*) de l'article 3 se lit comme il suit:

> 3. La présente loi s'applique à tout emploi portant sur des ouvrages, entreprises ou affaires qui relèvent de l'autorité législative du Parlement du Canada, et relativement à un tel emploi, y compris, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède,
>
> *m*) à l'embauchage d'employés par une corporation établie pour accomplir une fonction ou un devoir au nom du gouvernement du Canada, et à l'égard de cet embauchage.

Par conséquent, le bill semble se limiter lui-même avant tout au service civil et je désire formuler certaines observations à cet égard. Comme la plupart des députés l'ont déjà déclaré, je crois que la Commission du service civil a toujours eu pour politique de ne pas faire de distinctions injustes. Je ne crois pas qu'elle ait violé les principes qui animent la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi en ce qui concerne la race, la couleur ou la religion. Toute différence de traitement des demandes peut être attribuée à l'origine nationale par suite des dispositions de la loi sur le service civil.

Comme l'ont déjà déclaré certains préopinants, la Commission du service civil a jugé bon de modifier la formule de demande chaque fois qu'elle a constaté qu'une question qui y figurait n'était pas conforme aux dispositions de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi. Je crois que la Commission a toujours l'œil ouvert là-dessus et que, chaque fois que c'est possible, elle supprime toute question qui pourrait donner la moindre idée de disparité, lorsqu'il s'agit d'engager des fonctionnaires pour le service du Canada.

Il y a cependant une chose que je voudrais signaler. Si cette loi entrait en vigueur, voici ce qui se produirait. En résumé, en vertu des dispositions relatives à l'examen des griefs, je crois qu'on institue une commission des conflits ouvriers ou une commission d'enquête sur les conflits ouvriers et que ses recommandations peuvent être rendues finales et obligatoires par une ordonnance du ministre du travail (M. Starr). Autrement dit, à l'heure actuelle, toute infraction à la loi sur le service civil serait réglée par la Commission du service civil qui répond directement au Parlement et non pas à un ministre; ainsi donc, toute dispute qui pourrait surgir serait soustraite à l'influence politique. Si la mesure entrait en vigueur, c'est au ministre qu'incomberait, en somme, le soin de rendre une décision obligatoire dans tout conflit. Comme je connais le ministre du Travail, que je considère comme un excellent ami et que je tiens en haute estime, je soupçonne que la décision qu'il pourrait rendre serait parfois encore plus juste que celle qui émanerait de la Commission du service civil. Néanmoins, il me semble étrange que le parrain du bill souhaite que cela se produise. Il serait, j'en suis sûr, l'un des derniers à nier que la Commission du service civil doive être complètement affranchie de toute intervention ou de toute autorité politique.

Ainsi que je l'ai signalé, la Commission du service civil modifie le libellé de ses formules de demande d'emploi, et je crois que la loi qui est en train d'être remaniée ira encore plus loin lorsqu'elle changera certaines des exigences relatives à l'admission dans le service de l'État. Je pense surtout à cette directive qui n'admet comme aspirants, que les sujets britanniques ayant habité le Canada durant cinq ans. Pour ma part—et j'espère que les tenants du gouvernement pensent ainsi—j'espère que nous pourrons modifier cette exigence, afin d'accorder aux Canadiens toute priorité que peut éventuellement accorder la loi.

Une voix: Il est six heures.

M. Slogan: Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

M. l'Orateur: Comme il est six heures, la Chambre reprend les travaux interrompus à cinq heures.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. McGee.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

232. Administration centrale, $3,455,378.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Allard: Monsieur le président, au moment de l'ajournement du débat, à cinq heures, j'allais déclarer que le Canada a grandement raison de favoriser des négociations à leur extrême limite, étant donnés les problèmes internationaux à résoudre.

Mais ces négociations doivent être effectuées, comme l'ont d'ailleurs signalé plusieurs députés, avec fermeté, prudence et union entre les parties alliées. Et cette union, que les alliés doivent consolider davantage, ne se réalisera que par une confiance mutuelle agrandie; or cette confiance naîtra, non pas dans l'isolement mais dans la collaboration et la coordination des efforts.

C'est pourquoi je soumets que l'attitude du gouvernement actuel en ce qui concerne les organismes de l'OTAN et de NORAD est la plus sage possible. Ainsi suis-je d'avis qu'en vue de cette défense collective, les 15 pays formant l'OTAN doivent s'unir davantage afin d'établir entre eux une confiance mutuelle qui leur permette de faire un bloc solide afin que les négociations aient le meilleur effet possible en ce qui concerne les objectifs que nous visons.

Depuis que le gouvernement soviétique a repris ses essais nucléaires et que nos voisins du sud ont décidé de riposter, même si leurs essais nucléaires ont lieu sous terre ou sont confinés aux laboratoires, le peuple canadien tressaille de crainte et se demande ce que le pays possède au point de vue défense civile.

Avant de revenir à la reprise de la présente session, j'ai constaté que plusieurs citoyens de Sherbrooke—magnifique circonscription que vous ne connaissez peut-être pas, monsieur le président, mais une circonscription comme bien d'autres au Canada, composée de Canadiens pacifiques qui ne désirent que s'épanouir au grand soleil, dans la dignité et la liberté —s'inquiètent de ce qu'il faut faire pour se protéger contre une attaque nucléaire et les effets nocifs du *strontium 90*, dont les retombées sont de nouveau signalées depuis la reprise des essais nucléaires.

D'après les renseignements obtenus, on sait qu'en mai 1959, un décret entraînait un remaniement général des fonctions et attributions se rapportant à la protection civile.

Ce décret prévoyait que le ministère de la Défense nationale serait chargé d'établir un système d'avertissement pour le public, de déterminer l'emplacement des explosions nucléaires, d'estimer les dégâts et le nombre des victimes, de contrôler et de diriger les opérations de rentrée dans les zones sinistrées et de fournir un appui d'urgence aux autorités municipales et provinciales pour le maintien de l'ordre public. On a assigné au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la responsabilité d'aider les provinces et les municipalités à élaborer des plans en vue d'assurer des services d'urgence au point de vue médical et de santé publique, aussi bien que des plans visant le logement d'urgence, l'alimentation de secours et le bien-être.

[M. l'Orateur.]

Par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale du Canada, le ministre de la Justice (M. Fulton) a été chargé de maintenir l'ordre public, ainsi que de contrôler et diriger la circulation en cas d'urgence. Enfin, par l'entremise de l'Organisation des mesures d'urgence, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a assumé la responsabilité de coordonner la planification de la protection civile à l'échelon fédéral, d'aider les gouvernements provinciaux et les municipalités à préparer des plans de protection civile et de maintenir une liaison avec les gouvernements provinciaux et d'autres pays en matière de protection civile.

A la suite de ce qui précède, d'autres ministères du gouvernement ont des attributions d'urgence dans des domaines qui sont normalement de leur ressort.

Par exemple, le ministère de l'Agriculture conseillera les cultivateurs sur les mesures à prendre dans un cas d'urgence pour protéger leurs bestiaux et leurs récoltes contre les retombées radioactives. Le ministère du Travail et la Commission d'assurance-chômage s'occuperont du «contrôle» d'urgence de la main-d'œuvre et le ministère de la Production de défense s'occupera de l'établissement d'une organisation-fantôme qui se mettra à l'œuvre en temps de crise aux fins de «contrôler» les approvisionnements essentiels.

A l'échelon provincial, on a établi des organismes qui correspondent, d'une manière générale, à l'OMU fédérale. Ces unités provinciales s'occupent de planification en vue d'assurer le fonctionnement ininterrompu du gouvernement au palier provincial et aident aussi à la mise en œuvre de plans visant à assurer la survivance de la population à l'échelon local.

Bien que le domaine de la planification d'urgence en soit un où surgissent beaucoup de problèmes, d'importants progrès ont été réalisés au cours des récentes années, et particulièrement au cours des derniers mois, pour ce qui est de donner suite aux plans visant le maintien de l'autorité dans un cas d'urgence et la survivance de la population.

Le gouvernement fédéral a déjà entrepris la construction de sièges régionaux d'où pourraient fonctionner des éléments fédéraux et provinciaux advenant une guerre nucléaire.

Pour ce qui est des communications, un organisme appelé Organisme national des télécommunications d'urgence a été créé pour assurer la sécurité des réseaux de communication, pour fournir des routes de remplacement dans les endroits vulnérables et pour établir des stocks d'équipement fixes et mobiles.

Le ministère de la Production de défense a fait des progrès considérables dans l'établissement de son organisme d'approvisionnements de guerre et il a ouvert des bureaux régionaux à travers le pays pour aider à ce travail.

Dans le domaine de la planification relative aux transports, on recommande que des organismes fantômes soient établis dans les provinces pour surveiller l'utilisation des moyens de transports routiers commerciaux en temps de guerre.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social poursuit activement son objectif qui est d'accumuler des stocks de «fournitures» médicales dans des locaux situés à travers le pays. Environ dix millions de dollars ont été prévus à cette fin, et nombre d'hôpitaux improvisés de 200 lits doivent être mis à la disposition des provinces pour les cas d'urgence.

Le ministère de la Défense nationale a fait de grands progrès dans l'établissement d'un système d'avertissement pour le public, grâce à l'installation de sirènes dans des endroits-clés et à la création, dans tout le pays, de centres d'avertissement possédant maintenant un personnel travaillant à plein temps.

La préparation de plans pour des abris contre les retombées radioactives dans les foyers a constitué une des principales entreprises de l'OMU fédérale.

L'Organisation s'occupe aussi de formation et offre fréquemment des cours dans différentes régions, aussi bien qu'au collège de la défense civile, à Arnprior, que maintient et dirige le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Ces cours ont été suivis par des représentants fédéraux et provinciaux, de même que par des maires et préfets de plusieurs centaines de municipalités au Canada. A Sherbrooke, tout récemment, les autorités municipales désignaient le colonel Sarto Roy pour aller suivre ces cours.

Les contacts entre cette organisation et les groupes locaux de défense passive sont également assurés d'autres façons.

Pour résumer, il convient de déclarer que les progrès dans le domaine des mesures d'urgence ont été fort nombreux, et c'est pourquoi nous pouvons conclure que la population canadienne a tout à fait raison de faire confiance au gouvernement qui dirige le pays à l'heure actuelle; la clairvoyance de nos chefs et la prudence déployée nous y incitent.

Avant de terminer mes observations, je désire faire une humble suggestion à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Harkness), laquelle peut également être offerte au conseil des ministres; elle a trait à la défense civile. Le ministre de la Défense nationale et le gouvernement ne pourraient-ils pas songer à inclure dans le programme de travaux d'hiver la construction de terrains de stationnement souterrains dans les municipalités dont la population dépasse 25,000 âmes? Ce projet atteindrait deux buts. Sur le plan civique, il permettrait de faciliter le stationnement et la circulation dans les villes d'importance; pour ce qui a trait à la défense civile, ces terrains de stationnement souterrains, bien organisés aux points de vue hygiène et services alimentaires, serviraient, à mon humble avis, à recevoir adéquatement la population qui serait obligée de s'y réfugier, en cas d'urgence.

(Traduction)

M. Carter: Monsieur le président, le ministre nous a rappelé ce matin que c'est la première fois qu'il présente les crédits du ministère depuis qu'il a assumé le très important poste de ministre de la Défense nationale. Je commencerai donc par lui offrir mes meilleurs vœux en cette occasion très importante. Je désire aussi m'associer à l'hommage qu'il a rendu à son prédécesseur, que nous respectons tous comme un vaillant soldat et un gentilhomme et pour qui nous gardons beaucoup d'estime et d'affection.

Le ministre nous a dit ce matin que nous traversons une période de tension. Il a parlé en particulier des menaces de domination soviétique et de violence en vue de cette domination qui pèsent sur nous à l'heure actuelle et qui se manifestent par la reprise des essais nucléaires.

Il a été intéressant d'entendre certains députés comparer l'utilisation des armes nucléaires à celle des gaz au cours de la dernière guerre. A mon avis, on ne peut établir de véritable comparaison. Il est vrai que les deux parties aux prises lors du dernier conflit étaient en mesure d'utiliser les gaz et de livrer une guerre bactériologique; pourtant aucune ne l'a fait. Les deux parties s'en sont abstenues, mais je pense que c'est parce que chacune attendait que l'autre commence. Si nous voulons établir une comparaison exacte pour ce qui est des ogives nucléaires, nous devons prendre une décision quelconque au sujet de l'utilisation des armes nucléaires de combat. Bien que notre parallèle repose sur le fait que nous pensons surtout aux armes stratégiques nucléaires, la ligne de démarcation entre les armes nucléaires tactiques et les armes nucléaires stratégiques est très

mince et elle devient encore plus imperceptible après chaque nouvelle découverte scientifique. A moins que nous n'en venions à un accord et à des ententes quant à l'usage des armes nucléaires à des fins tactiques, il est fort possible que le parallèle disparaisse et qu'un côté soit tenté d'utiliser des armes tactiques munies d'ogives nucléaires pour compenser le désavantage numérique réel.

Le ministre nous a dit également que cette menace de domination soviétique se réalise sur bien des fronts. Il a parlé des sphères économiques et politiques, de même que des domaines idéologiques et militaires. Il nous a dit qu'il faut contre-attaquer sur tous ces fronts. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un ministre reconnaît ouvertement l'importance de l'élément idéologique et du besoin de contre-mesures idéologiques.

Les députés connaissent bien l'intérêt que je porte à cet aspect de la défense nationale. Ils comprendront donc ma déception de ce que le ministre se soit contenté de parler uniquement de l'aspect militaire de notre politique de défense. On sait très bien que les chefs militaires de l'URSS et de la République de Chine placent le facteur idéologique au premier rang. Pour eux, c'est de toute première importance et tout le reste, y compris politique et stratégie économiques, politique et stratégie militaires, et manœuvres politiques sont toutes subordonnées à des considérations d'ordre idéologique.

Au cours du débat sur les prévisions de dépenses de ce ministère, l'année dernière, j'ai parlé longuement de cette question, comme l'atteste la page 7944 du hansard du 5 août, et je n'ai pas l'intention de répéter tout ce que j'ai dit alors. Je veux tout simplement rappeler au ministre les paroles du vice-maréchal de l'air Traill:

> La guerre des armes, si jamais elle se déclenche, ne sera qu'une extension de la guerre idéologique. Aux paliers militaires les plus élevés, la stratégie militaire et la stratégie idéologique se confondent. Ensemble, elles constituent la stratégie de ce conflit mondial. Si nous voulons survivre, c'est pure folie que de considérer l'une en faisant abstraction de l'autre. L'ennemi a des idées très claires là-dessus. Il est également prêt à prendre une initiative idéologique et militaire, à recourir à une arme idéologique ou militaire.

Ces paroles émanant d'un personnage militaire aussi éminent, il convient de les étudier soigneusement. Je demande au ministre de le faire et j'espère aussi qu'il nous en dira davantage sur cet important sujet au cours du débat. Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre de l'intelligence et de l'idéal qu'il a manifestés plusieurs fois depuis qu'il dirige son ministère. Cette intelligence s'est manifestée ce matin dans sa déclaration sur les implications idéologiques du désarmement unilatéral et sur la coexistence pacifique. A mon avis, il a vraiment répondu à ceux qui ont insisté sur la coexistence dans le débat qui s'est déroulé il y a quelques jours.

M. Khrouchtchev s'est prononcé sur la coexistence pacifique et je tiens à relever ses paroles. M. Khrouchtchev a parlé plus de cent fois sur la coexistence pacifique. Il en a donné la définition la plus précise dans un discours prononcé à Novosibrisk, il y a quelque temps:

> Comprenons bien la coexistence pacifique. C'est la continuation d'une lutte entre deux régimes sociaux, mais une lutte poursuivie par des moyens pacifiques, sans guerre et sans ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Pour nous, c'est une lutte économique, politique et idéologique, non un affrontement de forces militaires.

En réalité, la coexistence pacifique ne veut pas dire la paix mais la lutte. Nous ferions bien de suivre l'exemple du ministre et de l'expliquer au public à chaque occasion.

Le ministre a également dit ce matin que la pierre angulaire de la politique extérieure du Canada était la sécurité collective fondée sur des alliances telles l'OTAN, le NORAD et l'Organisation des Nations Unies. Il a fait remarquer:

> La force de l'union est la somme de la force de chacun de ses membres.

Et aussi:

> Ce n'est que tant que la volonté de chaque membre restera ferme que la coalition sera forte et que la volonté commune de résister s'affirmera devant tout agresseur éventuel.

Les deux déclarations que j'ai citées à l'inverse de l'ordre selon lequel le ministre les a faites démontrent la nécessité d'une force positive d'unification dans l'OTAN. A l'heure actuelle, c'est surtout la peur qui fait l'unité à l'OTAN, la peur du danger qui nous menace, mais la peur n'est jamais une source satisfaisante d'unité, comme nous le démontre notre expérience de la dernière guerre mondiale. Plusieurs nations se sont alors unies et se sont appelées les nations unies, mais dès que le danger immédiat a disparu, l'unité a disparu du même coup. A mon sens, il est impossible d'obtenir le maximum d'unité avant de s'être donné un idéal bien défini qui mette au défi tant le monde communiste que le non communiste.

L'an dernier, j'ai préconisé la formation d'une commission de la stratégie idéologique; mon exposé figure d'ailleurs au compte rendu. Je demande encore une fois au ministre d'étudier cette proposition.

Tous les députés, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, sont parfaitement d'accord sur les deux objectifs exposés ce matin par le ministre, c'est-à-dire la paix grâce à la prévention de la guerre et la prévention de notre assujétissement par une puissance étrangère. A ceux-là j'aimerais ajouter un

troisième objectif: travailler ensemble à la création d'un nouveau climat moral dont pourrait naître une paix réelle et durable. Au cours du débat qui s'est terminé hier, on a parlé des leçons de l'histoire. L'histoire nous enseigne que la paix ne fait jamais suite au désarmement. Voilà la leçon qui découle des première et seconde guerres mondiales. Le désarmement peut faire suite à une paix réelle, et seul un climat né de la pratique des valeurs morales peut engendrer une paix réelle.

Même si l'exposé des objectifs généraux peut servir à résumer une politique de défense ou à en faire connaître les grandes lignes, j'estime qu'il serait plus utile et qu'on aurait sûrement plus de chances de susciter un débat ordonné, si on décomposait les objectifs généraux en un certain nombre de buts précis. Pour le bénéfice du comité, j'ai dressé la liste de certains buts vers lesquels devraient tendre, à mon sens, la politique de défense du Canada. Qu'il me soit permis de les consigner au compte rendu dans l'ordre suivant:

1. Maintenir une économie saine et forte, capable de résister à toute attaque et d'assurer en même temps une solide base à un effort de défense total.

2. Dans les limites de nos ressources en main-d'oeuvre et de notre capacité économique, fournir le plus grand nombre d'hommes possible, ainsi que la plus grande quantité de machines et d'armes pour la défense du territoire canadien sur terre, sur mer et dans les airs.

3. Défendre la population canadienne contre toute pénétration et toute agression idéologiques.

4. Créer et maintenir le meilleur moral possible au sein des forces armées et de la population civile; susciter la volonté de résister à l'agression, de survivre et de vaincre.

5. Dans les limites de nos resources en main-d'oeuvre et de notre capacité économique, *a*) contribuer le plus possible au système de défense continentale par l'intermédiaire du NORAD; *b*) contribuer le plus possible à la défense du reste du monde libre par l'intermédiaire de l'OTAN; *c*) respecter nos engagements et nos obligations envers l'Organisation des Nations Unies et accroître l'efficacité de cette dernière.

6. Maintenir une force parfaitement mobile ayant l'ampleur d'un groupe de brigade et sur laquelle les Nations Unies pourraient compter pour étouffer les conflits limités avant qu'ils dégénèrent en guerres véritables.

7. Mettre sur pied un programme convenable de défense passive, y compris la défense contre les explosions nucléaires et les retombées radio-actives ainsi que l'effectif et le matériel nécessaires pour rendre ce programme efficace.

8. Favoriser la construction d'abris contre les retombées, comme symbole de notre volonté de survivre.

9. Contrebalancer le complexe de «ligne Maginot» qu'engendrent les conceptions, les plans et l'entraînement en matière de défense et, au moyen d'une formation idéologique appropriée, permettre tant à nos forces armées qu'à la population civile de prendre l'offensive et d'amorcer des initiatives d'ordre idéologique. C'est le seul domaine où une action offensive est possible, mais il est des plus importants.

10. Maintenir un équilibre approprié en matière d'effectifs et d'équipement, compte tenu des divers besoins de la défense, y compris ceux des industries de défense, et ceux de la vie civile, afin que l'un ne nuise pas à l'autre ni n'entrave l'économie dans son ensemble.

11. Obtenir la meilleure valeur pour chaque dollar affecté à la défense.

12. Préserver—et je crois que c'est très important—le prestige et l'honneur de ceux qui se consacrent à la défense de leur pays, et considérer leur profession comme l'une des plus dignes et des plus nobles.

Sans être en désaccord avec les objectifs généraux énoncés par le ministre, on peut différer quelque peu d'avis sur certains objectifs précis et sur les méthodes par lesquelles on peut les atteindre. Je pense notamment qu'on peut différer quelque peu d'avis quant aux moyens à prendre pour apporter la plus grande contribution possible à la cause commune. On peut se demander si c'est grâce à un équipement plus moderne et plus efficace ou bien un effectif militaire accru, ainsi que le ministre l'a préconisé ce matin, que le Canada peut le mieux faire sa contribution maximum.

On peut aussi n'être pas d'accord quand il s'agit de décider si les fonds affectés à la défense sont dépensés aussi judicieusement que possible. Chose certaine, quand on examine le rôle de la marine, il y a lieu de se demander, malgré ce que le ministre nous a dit ce matin, si les impôts perçus servent à nous procurer les meilleurs moyens de défense possibles. Il est vrai que le ministre va remplir les cadres de la marine, mais ces destroyers ne sont pas assez puissants pour les sous-marins que l'ennemi possède aujourd'hui. Il me semble que si nous voulons mettre de nouveau l'accent sur l'emploi d'armes classiques, nous devons penser davantage au rôle classique de chaque arme, et nos vaisseaux de guerre actuels n'ont pas une grande utilité à cet égard.

Le gouvernement devrait songer davantage à utiliser, pour les opérations navales, les hydroglisseurs tellement perfectionnés qu'ils

peuvent livrer une lutte efficace aux sous-marins et servir au transport rapide des troupes et du matériel. Je pense que nous devrions songer aussi à utiliser les sous-marins de chasse.

Je suis certain que nous ne tirerons jamais le meilleur rendement possible de chaque dollar versé en impôts tant que la direction suprême des manœuvres de nos services n'aura pas été unifiée. Je tiens à signaler que je ne parle pas de la sorte d'unification que nous avons eue jusqu'ici et qui a entraîné une augmentation au lieu d'une diminution du personnel. Tandis que je suis sur le sujet des impôts, j'aimerais signaler aux membres du comité le parallèle qu'on peut établir avec la Suède. La Suède est un petit pays peuplé de 7.5 millions d'habitants. En 1960, la valeur de son budget de défense équivalait à 550 millions de dollars canadiens, comparativement à une dépense de 1,320 millions pour le Canada. Cette année, nos dépenses militaires sont de l'ordre de 1,600 millions.

Voyons ce qu'obtient la Suède pour les 1,320 millions qu'elle débourse. Pour l'armée, 250,000 hommes et 14 divisions de troupes de première ligne; pour l'aviation, 1,000 appareils de première ligne, dont la plupart sont des intercepteurs et des avions de combat destinés à repousser les attaques terrestres. Pour la marine, la Suède obtient à peu près le même nombre de bâtiments que la Marine royale canadienne, mais n'utilise que le tiers des effectifs que nous utilisons. Sous peu, elle aura dans sa marine, 33 sous-marins modernes dont certains seront armés pour la guerre contre les sous-marins.

Au chapitre de la défense passive, en 1958, pour une somme équivalant à 200 millions de dollars canadiens, et en 1960 pour une somme équivalant à 55 millions, le gouvernement de la Suède fournit à la nation des moyens de défense passive qui comprennent non seulement l'alerte, les renseignements, les abris contre les retombées, des plans d'évacuation, l'organisation de la réintégration des zones touchées, mais aussi des abris anti-bombes dans toutes les villes de plus de 50,000 habitants, sans exception. Plus d'un demi-million de Suédois ont reçu une instruction poussée dans une branche ou l'autre de la défense passive. En Suède, tout nouvel immeuble doit avoir un abri contre les retombées radioactives qui coûte environ 2 p. 100 du prix global de l'édifice. Quant à ceux qui demeurent dans de vieux édifices, ils paient pour l'usage d'abris publics, situés à proximité de leur domicile.

L'hon. M. Martin: Combien cela a-t-il coûté en 1960?

[M. Carter.]

M. Carter: De 200 millions de dollars qu'il était en 1958, le coût est passé à 55 millions en 1960. Si vous comparez ce que la Suède, d'une part, et le Canada, d'autre part, retirent de chaque dollar que chacun de ces deux pays affectent à la défense, je crois que vous conviendrez qu'il y a tout un écart.

D'après les déclarations que le premier ministre a formulées ce matin, il est bien clair que le gouvernement a revisé sa position et pris une nouvelle attitude à l'égard de la menace que présentent les bombardiers pilotés.

M. Chambers: Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Carter: Il ne me reste plus que cinq minutes; je préférerais donc que le député attende que j'aie terminé mon discours. Si j'ai bien compris ce que le ministre a dit ce matin:

> Un bombardier est le moyen le plus efficace de transporter des armes atomiques, lorsqu'il ne rencontre aucune résistance. Il importe donc que nous maintenions un réseau de défense contre une telle menace tant que cette dernière subsistera. Nous ignorons le nombre précis de projectiles de longue portée et de précision suffisante dont les Russes disposent, mais nous savons qu'ils n'en ont pas beaucoup. Par ailleurs, ils maintiennent un nombre considérable d'avions pilotés et nous pouvons présumer que s'ils décidaient de lancer une attaque, ce sont ceux-là qu'ils utiliseraient.

A mon avis, cette opinion offre un contraste frappant avec ce qu'on nous a dit il y a deux ans, à savoir que la menace des bombardiers pilotés s'atténuait et qu'en fait, elle avait diminué au point de justifier la destruction de l'Avro Arrow qui, pour bien des Canadiens, je pense, était le symbole d'une réalisation canadienne. Les forces armées reçoivent la formation nécessaire afin de pouvoir remplir un rôle tactique que, nous l'espérons, elles n'auront jamais à jouer. Il y a aussi des fonctions du temps de paix qui sont et demeureront toujours nécessaires. J'aime à croire que nos forces armées forment l'ossature de notre pays. Ces dernières années, nous avons vu comment des pays comme le Pakistan et la Birmanie ont dû recourir à leurs forces militaires, lorsque leur régime démocratique s'est effondré. Il y a quelques semaines à peine, le Brésil a été, semble-t-il, sauvé du communisme grâce à l'action énergique de son armée.

Le seul véritable moyen de défense d'une nation réside dans son caractère national. Je termine en rapportant les paroles que M. Edison, secrétaire à la Marine des États-Unis prononçait en 1940:

> Il y a un élément dans la défense nationale qui prime tous les autres. Il vient du cœur de notre peuple et on pourrait l'appeler le caractère national. Sans caractère, sans armement moral profondément ancré dans toutes les fibres de nos citoyens, quel que soit leur état, ils sont peut-être capables d'exécuter leur tâche civile, mais il n'y aura que

peu de choses qui vaudront la peine d'être défendues. La Marine a pour tâche de veiller à l'entraînement, au bien-être et à la discipline de son personnel. Mais il est peu nombreux. Cent trente-sept millions d'autres...

C'était en 1940, et aujourd'hui, il dirait 180 millions ou 190 millions d'autres.

...doivent savoir pourquoi leur pays existe et pourquoi il est digne d'exister.

D'après moi, si nous pouvons faire pénétrer dans l'esprit et dans le cœur du personnel de nos forces armées l'idée que tous leurs membres ont un rôle à jouer, qu'ils sont le pilier de notre pays, nous aurons fait un grand progrès vers la restauration du prestige et de l'honneur du service, dont jouissaient les forces armées et qui en faisaient l'une des professions les plus nobles et les plus dignes.

M. Chambers: Le député me permettra-t-il de poser maintenant une question? Je me demandais si l'honorable représentant, en établissant la comparaison avec la Suède, préconisait que nous payions nos soldats comme les Suédois paient les leurs.

M. Carter: Ma foi, il me semble que la comparaison est boiteuse. Les forces suédoises sont rémunérées de façon à bénéficier d'un niveau d'existence comparable à celui des nôtres.

M. Bigg: Monsieur le président, j'estime que c'est pour moi un grand honneur et un privilège de participer, même dans une faible mesure, aux débats sur la défense du Canada. Je m'intéresse beaucoup personnellement, à la défense de notre pays et je n'hésite pas à prendre la parole à ce sujet. J'étais, en effet, engagé volontaire dans la dernière grande guerre. Je trouve l'idée d'une troisième guerre mondiale peu réjouissante. Néanmoins, après avoir pris connaissance des articles de journaux et entendu certaines nouvelles de l'étranger, je me demande si la troisième guerre mondiale n'est pas déjà commencée. Nous en sommes sans doute arrivés à un point de chantage international où il est difficile à un homme qui a du sang dans les veines de se croiser les bras, alors que nos enfants et nos petits-enfants sont empoisonnés de la façon la plus cynique par l'atmosphère. Si les Russes ne savent pas que c'est là une guerre contre l'humanité, il est temps que chaque homme libre dans le monde se lève pour le dire. J'ignore si nous devons tôt ou tard rendre la pareille. J'espère que nous n'ayons jamais à le faire.

Je veux remonter de mille ans dans l'histoire, car s'il y a quelque chose d'utile à tirer de la lecture de l'histoire, c'est d'apprendre les leçons qu'elle peut transmettre à l'humanité. Remontons à la Grèce antique. Lorsque la Grèce était un pays d'importance moyenne comme le Canada, ses habitants étaient des gens simples et honnêtes qui aimaient à travailler dans la forêt, à parcourir les mers et qui, bref, étaient des hommes libres et industrieux. Une grande nation appelée la Perse voulait étendre son empire à la Grèce. Parmi les Grecs de l'époque, comme on en trouve chez nous aujourd'hui, il y avait beaucoup de gens bien intentionnés qui détestaient la guerre et qui préconisaient le pacifisme, la tolérance et la fraternité; et grand bien leur fasse. Mais cela n'a pas découragé la Perse. Elle a mobilisé une armée de dix millions d'hommes. Elle s'est abattue sur la petite Grèce et dans son avance, toutes les villes, les unes après les autres, lui offraient de la terre et de l'eau, symbole d'esclavage. Athènes, principale ville hellénique, était civilisée. On y aimait la vie facile, le luxe et le plaisir. La Grèce en jouissait. On lui a offert une paix déshonorante et elle a refusé. Les quelques Grecs qui voulaient se battre marchèrent contre l'armée perse et ceux qui ne voulaient pas se battre sont rentrés chez eux. Les quelques-uns qui ont choisi de se battre ont remporté la victoire. Le roi de Perse ne pouvait pas comprendre sa défaite et a demandé à ceux qui l'entouraient pourquoi la Grèce n'était pas tombée. Personne ne pouvait lui répondre. Je pense pouvoir le faire, moi. Je pense que la force de caractère avait triomphé, comme elle le fait toujours.

Le défi qu'on nous pose aujourd'hui est le même qu'il y a 3,000 ans. Nous sommes exposés au même désastre, si on peut l'appeler ainsi. Mais nous n'avons pas à nous laisser vaincre. Le fier-à-bras et l'esclave ne se battent jamais comme un homme libre. Je dirai plus, si vous pouvez convaincre le fier-à-bras que vous vous proposez de combattre comme un homme libre, il est probable que vous n'aurez jamais à le faire. Je pense que la seconde guerre mondiale a commencé non pas en septembre 1939, mais à Munich. J'espère que la troisième guerre n'est pas déjà commencée. Si elle ne l'est pas déjà, je pense qu'il est temps que tous les hommes libres se donnent la main et fassent connaître clairement leur attitude.

Certains honorables députés ont proposé que nous nous retirions de NORAD. Pourquoi? Nous ne le pouvons pas. Ils disent que nous perdons notre souveraineté en nous associant à NORAD. Si nous ne faisons pas partie de NORAD, nous perdrons tout. Nous n'avons pas le choix. Ceux qui disent que nous abandonnons notre souveraineté devraient consulter l'histoire aussi. Revenons à Athènes pour recevoir une leçon d'histoire. Athènes, la plus grande cité de la Grèce, a cédé l'initiative à la ville détestée de Sparte

parce qu'elle croyait que Sparte pouvait mieux porter les armes qu'elle et les deux villes ont remporté la victoire parce qu'Athènes a placé la liberté au-dessus de sa fierté. En ma qualité de Canadien, je fais passer la liberté avant la fierté canadienne et j'affirme que si nos puissants voisins ont le pouvoir de détourner une guerre nucléaire, et la force conventionnelle voulue pour combattre une guerre conventionnelle, j'aurai alors la force morale de les appuyer et, pour un peu de temps, de partager avec eux la souveraineté. Je n'ai pas peur de partager la souveraineté avec des gens qui n'ont jamais commis d'agression. Si lents qu'ils aient été à participer à des guerres dont ils n'étaient pas responsables, ils nous ont aidés de magnifique façon à les terminer. Pour ma part, je n'ai pas peur que même dans une guerre nucléaire ou dans une guerre conventionnelle, la nation esclave qu'est la Russie puisse l'emporter sur la nation qui cherche à être libre.

Pour ce qui est du matériel, j'ajouterai ceci. J'ai toujours été convaincu que le Canada doit être fort au pays et généreux à l'étranger. Mais notre pays ne peut être fort ici s'il n'a pas le matériel. Toutefois, il y a une limite au prix qu'on peut payer pour ce matériel. Ceux qui discutent la valeur du CF105 et du CF104 feraient bien de se rappeler que lorsqu'on achète un hochet à un enfant, si ce hochet est fait de diamants et d'or, les peuples de classe moyenne comme nous ne peuvent se le permettre. A mon avis, l'avion 104 est égal sinon supérieur, à bien des égards, au 105. J'ai pris la peine d'aller le voir. Nos aviateurs l'ont mis à l'essai. Ils sont contents de l'avoir et je suis fier d'avoir aidé un peu à leur fournir cette arme magnifique. D'ailleurs, on la fabriquera également au Canada. C'est la société Canadair de Montréal qui la fabriquera. J'inviterais les honorables députés à se rendre là-bas et à voir cet avion en cours de fabrication. C'est une arme magnifique.

Aux députés qui disent que le gouvernement actuel n'a aucune politique de défense, je dis qu'ils ne sont pas à jour. Le gouvernement a toujours eu et a une politique de défense. Cette politique consiste à préparer la population moralement et physiquement et à lui donner des armes qui lui permettent de défendre la liberté. Toutefois, nous devons agir dans les limites de notre structure économique. Nous fabriquerons également des avions d'entraînement au Canada. Voilà qui aidera notre économie et procurera des sous à nos ouvriers. Cela remettra un peu d'équilibre dans notre effectif ouvrier. C'est une politique bien appropriée et bien réfléchie.

[M. Bigg.]

En terminant, monsieur le président, on me permettra de dire que je sais où j'en suis; je sais où en est mon gouvernement et je sais ce que pense la grande majorité de la population canadienne. Je me réjouis de ce que le gouvernement a fait jusqu'ici. J'espère seulement que nous puissions répandre notre idée de service national et que nous puissions dire à la jeunesse canadienne, comme aux personnes plus âgées, ce que cela signifie d'être Canadiens et qu'aucun prix n'est trop élevé pour la liberté.

Mlle LaMarsh: Monsieur le président, c'est la première fois qu'il m'est donné de participer à un débat sur la défense nationale du Canada depuis mon arrivée à la Chambre. J'apprécie fort cette occasion mais, comme la plupart des autres députés sans prétention, je crains de critiquer la politique de défense du gouvernement, n'ayant presque pas de préparation pour m'attaquer à cette tâche. Cependant, je ne m'excuse pas d'avoir fait partie d'un service féminin pendant la dernière Grande Guerre et d'y être entrée à titre de volontaire. Les députés qui détiennent un grade élevé apprendront peut-être avec surprise qu'un sergent se mêle aussi de prévoir le sort futur de son pays. Mais je n'ai pas d'excuse à offrir, monsieur le président, car, comme la plupart des Canadiens, j'ai suivi avec une attention croissante ces dernières années les débats parus dans la presse populaire sur le travail accompli par le ministère de la Défense nationale en vue de maintenir une organisation de défense au Canada. Depuis quatre ans, le spectacle en vaut certes la peine. A mon avis, ce spectacle a montré, tout comme la nouvelle qu'a annoncée ce matin le ministre de la Défense nationale—qu'on a eu la malice d'appeler le ministre de la «suffisance» nationale—l'un des penchants les plus pathologiques du gouvernement actuel: celui de faire de fausses conjectures. Nous avons vu ce qui est arrivé il y a moins d'un an: un porte-parole du ministère du Travail, puis le premier ministre lui-même, ont annoncé à la population canadienne que le chômage ne constituait pas un problème parce qu'il disparaîtrait avec la neige. En 1961, nous avons été les témoins d'une régression économique qui allait s'aggravant. Le nombre des chômeurs n'a fait que croître. Enfin, le gouvernement reconnaît que le chômage constitue véritablement un problème au Canada, mais il ne déploie que de faibles efforts pour remédier à cet état de choses.

Les députés qui étaient ici il y a un an ont peut-être entendu des paroles encore plus importantes, lorsque le ministre des Finances a présenté son budget. Le ministre a dit alors que le Canada risquerait beaucoup en se lançant dans un programme en vue de dévaluer le dollar. Puis, nous l'avons vu il y a

quelques mois faire volte-face et nous exposer un programme visant à dévaluer le dollar.

M. Hicks: Et qui remporte beaucoup de succès.

Mlle LaMarsh: Reste à savoir. A propos de défense, le premier ministre a annoncé à la Chambre le 20 février 1959, comme en fait foi le compte rendu de ce jour-là, qu'étant donné que les spécialistes—anonymes alors, comme maintenant—avaient déclaré que l'époque du bombardier moderne à long rayon d'action était révolue, la plus grande réalisation du Canada, la production de l'Avro-Arrow, devait prendre fin sur-le-champ et pour de bon.

Le gouvernement s'est alors lancé dans ce qui est peut-être le programme le plus désastreux et qui consistait à assurer la défense du Canada au moyen de deux installations de Bomarc. Je n'en croyais pas mes yeux lorsque j'ai appris par les journaux ce crime des plus odieux et je ne parviens pas même maintenant à en comprendre la raison. Non seulement cette décision a-t-elle privé de leur travail les employés de cette usine, causé la consternation dans la région, et fait perdre au Canada une équipe de spécialistes remarquables, mais elle a supprimé une arme qui avait coûté beaucoup d'argent et qui à ce moment-là semblait supérieure à toute autre arme ailleurs dans le monde.

Le plus incroyable de toute cette histoire, c'est peut-être le démembrement auquel on s'est livré et l'enfouissement des membres. Mais, ici comme en toutes choses, la vérité paraîtra au grand jour, selon le mot de William Shakespeare. L'Arrow reprendra son vol et il sera pour les Canadiens un nouvel indice du fait que le présent gouvernement s'est encore une fois fourvoyé. Je ne prétends pas qu'il soit possible de faire renaître de ses cendres cet avion en particulier. L'avionnerie et son personnel sont disparus. Pour une fois au moins, le gouvernement a fait table rase.

Pour les aviateurs qui l'auraient piloté tout comme pour les Canadiens, l'Arrow était plus qu'un amas de métal. C'était un appareil qui répondait précisément à nos besoins. L'organisme intéressé était une société de la Couronne établie spécialement pour créer une arme conforme aux exigences du ministère. C'était un avion tout-temps. Une fois son moteur mis au point, il aurait pu atteindre une vitesse de 1,500 milles à l'heure. Il pouvait monter et voler à 75,000 pieds d'altitude.

M. Chambers: Pendant combien de temps pouvait-il demeurer en plein vol?

L'hon. M. Hellyer: Moins longtemps que le secrétaire parlementaire ne le pourra.

Mlle LaMarsh: Grâce à cet arme, le Canada aurait été plus en mesure de se défendre à cette époque qu'il ne l'est aujourd'hui. Le 21 février 1959, le *Globe and Mail*, qui n'approuve pas toujours ce que le gouvernement fait, publiait un éditorial intitulé «Le commencement... et la fin». L'éditorial portait sur l'effondrement du programme de construction de l'Arrow et il ne faisait que répéter ce que tout le monde au Canada disait:

> Nous ne sommes pas en mesure de juger de la valeur ni de la durée exactes de l'Arrow; là-dessus les opinions contradictoires abondent. Mais l'important, ce n'est pas cet avion de conception canadienne, il aurait aussi bien pu s'agir d'une locomotive ou d'une automobile de conception canadienne. L'important, la seule chose importante, c'est l'avenir de l'établissement de recherche, de génie et de technique qui avait créé l'Arrow.

Évidemment, le présent gouvernement a dispersé tout cela. Il l'a dispersé aux États-Unis où nous devons maintenant nous adresser pour obtenir nos armes. A tout événement, à cette époque, nombre de députés et beaucoup de gens dans le pays ont été renversés de la décision du gouvernement d'abandonner ce programme. Personne ne savait au juste sur la foi de quels renseignements agissait le gouvernement, s'il agissait sur la foi de renseignements particuliers qui le portaient à croire que des missiles, et seulement des missiles, serviraient dans une attaque contre le Canada. Abasourdi, le pays se mit à attendre, pour voir ce que le gouvernement entreprendrait dans le domaine de la défense.

L'une des choses les plus importantes, c'est que cette arme, l'Arrow, était fabriquée au Canada par des ouvriers canadiens qui étaient rétribués et payaient des impôts dans le pays. Depuis lors, nous dépendons d'armes fabriquées dans d'autres pays, armes qui ne nous rapportent pas d'impôt, mais doivent être payées avec les deniers publics.

L'Arrow a été conçu en fonction des conditions géographiques et climatiques du Nord canadien, le seul appareil qui ait été fabriqué spécialement pour répondre à ces conditions. Quand le gouvernement a décidé d'en abandonner la fabrication, il s'est lancé dans un programme qui réduisait notre défense à deux installations de Bomarcs. Ces deux installations s'inséraient, certes, dans toute une série d'aménagements prévus pour le Bomarc. Probablement personne au Canada n'habite une région plus proche d'une installation de Bomarcs dotée d'ogives nucléaires que moi. Cette arme est déjà sur place à Niagara-Falls, dans l'État de New-York, à quelques milles de chez moi, de l'autre côté de la rivière qui ferme ma circonscription. De plus, il y a les installations Niki qui sont dotées d'ogives nucléaires.

Le prédécesseur du ministre et les porte-parole du gouvernement nous présentaient le Bomarc comme une sorte de ligne Maginot. Premièrement, il devait protéger le Canada

et deuxièmement il faisait partie du système préventif nucléaire des États-Unis. Ces affirmations ont déjà cessé de tromper qui que ce soit. Les projectiles en question ne défendent rien, ils sont de portée trop limitée et n'atteignent qu'une vitesse de...

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Ils ont une portée plus grande que l'Arrow.

Mlle LaMarsh: Voilà, évidemment, qui est faux. Le rayon de vol de l'Arrow était de quelque 2,500 milles. (*Exclamations*)

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Vous feriez mieux de relire cela.

Une voix: Réveillez-vous!

Mlle LaMarsh: Je dois citer le *Sun* de Vancouver du 14 juin 1961 qui déclare:

Une voix: Ce n'est pas très juste.

Une autre voix: N'allez pas croire tout ce que vous lisez.

Mlle LaMarsh: L'article en question du *Sun* de Vancouver se lit ainsi:

L'Arrow était cher. C'était également un magnifique appareil. Il volait à 1,400 milles à l'heure, et pouvait atteindre une altitude maximum de 75,000 pieds. Il pouvait franchir le mur du son en montée. Les milieux officiels déclaraient qu'il avait un rayon d'action de bien au-delà de 2,500 milles.

M. Horner (Jasper-Edson): Trois cents.

Mlle LaMarsh: C'est de là que je tire mes renseignements. De toute façon, nous avons maintenant le Bomarc qui a un rayon d'action de 200 milles, le Bomarc...

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Quatre cents.

M. Drysdale: Oui, 400.

Mlle LaMarsh: Je m'excuse. Je dois reconnaître qu'il a un rayon d'action de 400 milles. Encore une fois, je tiens ces renseignements du *Globe and Mail*, du 4 mai 1961. Cet éditorial s'intitule, «Rejetons le Bomarc A». Il poursuit en ces termes:

Le Bomarc a été l'objet de controverses chez les spécialistes, et même les arguments qu'on invoque en sa faveur sont si peu solides qu'ils soulèvent des doutes sérieux. Son rayon d'action est de 400 milles, de sorte qu'il est stupide de soutenir que les deux bases de Bomarc à North-Bay et à Mont-Laurier sont essentielles à la défense du Canada. Ces bases font partie d'une chaîne de dix rampes de lancement destinées à la protection des villes américaines. A supposer même que le Bomarc puisse intercepter effectivement un bombardier ennemi (et il a subi jusqu'ici...

Et c'était en mai de cette année:

...neuf échecs sur vingt-deux essais d'interception) l'explosion qui en résulterait serait si proche des principaux centres de population du Canada qu'elle menacerait—par ses retombées, sinon par autre chose de pis encore—la majeure partie de notre population.

En fait, le Bomarc ne peut intercepter la seule arme majeure d'attaque intercontinentale, le missile balistique.

[M^lle^ LaMarsh.]

Pourtant, c'était la raison pour laquelle le gouvernement a introduit le Bomarc dans la défense du Canada. Il semblait être l'arme de défense dont le gouvernement dotait le Canada. Les Russes avaient averti que l'ère du bombardier piloté n'était pas révolue. Suivant un article du *Star* de Montréal du 28 juillet 1961, les Russes avaient mis au point un bombardier appelé le *Bounder* volant à une vitesse de 1,600 milles à l'heure, soit plus de deux fois la vitesse du son. Le *Bounder* a été présenté dans une exposition de l'aviation à Moscou. Pour la première fois, le gouvernement et ses conseillers ont paru alors se rendre compte que le bombardier piloté était une menace et que ce qu'ils avaient prévu pour assurer la défense du Canada était insuffisant. Ils ont dû opérer la volte-face dont j'ai parlé tout à l'heure.

Je me suis amusée à lire quelques éditoriaux qui se demandaient si le gouvernement avait, pour commencer, été bien conseillé. Je tiens à signaler au comité une observation que M. Livingston Merchant, ambassadeur des États-Unis, a formulée lorsque le Canada s'est procuré son plus récent avion. A mon avis, c'est une observation des plus justes. Je l'extrais d'un article de Gordon Dewar, paru dans le *Journal* d'Ottawa le 25 juillet 1961. S'adressant à ceux qui estimaient que les chasseurs pourvus de pilotes étaient désuets, l'ambassadeur:

...a rappelé l'aphorisme de Hobbes, selon lequel l'enfer, c'est la vérité aperçue trop tard.

A mon avis, le gouvernement actuel se trouve précisément dans cette situation. Après des mois de retard, il a entamé des négociations avec les États-Unis et il a finalement accepté le Voodoo à l'intention de nos forces aériennes. Évidemment, on a comparé cet appareil à l'Arrow et il ressort que sa performance est inférieure à celle de ce dernier. Il s'agit d'un modèle vieux de dix ans. Les États-Unis ne produisent plus de ces avions. L'appareil en question va nous venir de quelque base californienne. Selon toute probabilité, il ne fera pas l'affaire plus longtemps que celui qu'il va remplacer. Sa vitesse maximum reconnue est de 1,200 milles à l'heure, tandis que le *Bounder*, ainsi que je l'ai signalé, est censé atteindre 1,600 milles à l'heure. Sauf erreur, son plafond est de 52,000 et son rayon d'action de 2,800 milles. Je me demande si le gouvernement va invoquer son coût modéré pour justifier le recours au Voodoo, car cet appareil ne saurait être une arme capable de défendre le Canada. Le premier ministre et l'ancien ministre de la Défense nationale nous ont assuré que le bombardier piloté n'est plus une menace, encore que le ministre actuel ait changé d'idée la-dessus, aujourd'hui.

Sont-ce là les seules armes sur lesquelles nous comptons? Faut-il y adjoindre le Bomarc? Nous avons reçu ou nous sommes sur le point de recevoir quatre armes, soit le Bomarc, c'est-à-dire deux installations qu'on armera de quelque façon, le Starfighter qui ira à nos troupes de l'OTAN, l'Honest-John et le Voodoo.

Nombre de fois, le ministre actuel de la Défense nationale et le premier ministre nous ont déclaré qu'au moins une de ces armes ne saurait vraiment remplir son rôle sans ogives nucléaires.

Dans le pays, depuis des mois, depuis en fait la mort de l'Arrow, fait rage une controverse sur la question de savoir si le Canada va devenir ou non une puissance nucléaire. Voici dix ou onze mois, depuis le début de la présente session, que nous attendons pour savoir quelles sont les intentions du gouvernement. Tout dépend de celui qui fait les déclarations et du moment où elles sont faites. Tout dépend, si c'est le ministre de la Défense nationale, le premier ministre—tout dépend aussi des circonstances—ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

D'un côté, on insiste sur le désarmement. D'un autre, on exerce des pressions pour faire partie du club nucléaire. Et jusqu'à présent, aucune décision. Je demande, monsieur le président, comment on peut en arriver à une sage décision sur les moyens d'armer et de défendre notre pays tant que le gouvernement ne se sera pas décidé et n'aura pas précisé sa politique sur ce qu'il entend faire servir à notre défense. Sera-ce le Bomarc, arme coûteuse, que nous utiliserons avec une ogive non nucléaire? Sera-ce l'Honest-John, sans ogive nucléaire? Sera-ce le Voodoo, muni du Génie ou bien le Voodoo muni d'une ogive non nucléaire? C'est évidemment le nœud de la question de la politique de défense ou de l'absence d'une telle politique du gouvernement. Tout le pays attendait le débat sur la défense pour savoir quelle serait la politique du gouvernement.

Mon parti a clairement défini sa politique à propos de l'acceptation d'armes nucléaires. Il a répété sa position à maintes occasions. Pour le moment, nous n'acceptons pas d'armes nucléaires sur notre territoire. Nous n'aurions rien à y gagner. Il se peut qu'il y en ait plus tard, mais actuellement il n'y a pas d'armes qui puissent nous défendre contre les missiles. Le Niki-Zeus a un rayon d'action limité et certains défauts, car on ne peut savoir s'il se dirigera contre le missile ou des débris qui en tombent.

Pour le moment, le Canada ne peut acquérir aucune arme pour se défendre contre les missiles. Nous revenons en arrière, paraît-il, et achetons un type de chasseur censé être un moyen de défense contre les bombardiers pilotés quoique, en fait, même d'après les derniers renseignements parus dans les journaux, l'arme que nous devons acheter sera bientôt dépassée, si elle ne l'est pas déjà. Allons-nous rester sans moyens de défense, pendant que le gouvernement passe d'un extrême à l'autre et attend d'être acculé au pied du mur avant de se décider?

Notre pays a besoin d'une politique de défense. Nous avons pour cela un ministre et un ministre associé de la Défense. J'affirme, monsieur le président, que le Canada n'aura aucune politique de défense tant que nous n'aurons pas décidé si nous utiliserons des armes nucléaires. J'espère que, d'ici la fin du débat, le ministre pourra décider qu'il n'acceptera pas d'armes nucléaires, et qu'il étudiera par conséquent la décision quant aux armes que le Canada entend employer et qu'il en mettra peut-être certaines au rancart. Après tout, le gouvernement a éliminé l'Arrow, malgré les sommes qu'on y avait englouties. Le gouvernement s'est déjà montré capable de changer radicalement d'attitude en quelques années. C'est peut-être la chose la plus importante que le gouvernement pourrait faire, c'est-à-dire faire volte-face et répudier l'attitude apparemment déterminée du ministre au sujet de l'utilisation des armes nucléaires.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, après que les députés qui désirent participer au présent débat l'auront fait, j'ai l'intention de relever tous les points qu'on aura soulevés.

Cependant, je dois m'empresser de rectifier les inexactitudes et de dissiper les craintes sans fondement que nous venons d'entendre, particulièrement au sujet de l'Arrow, du F-101 et du Bomarc. Tout d'abord, le prétendu avis que l'honorable représentante a formulé au comité s'inspire surtout d'éditoriaux parus dans des journaux d'appartenance libérale...

Mlle LaMarsh: Le *Globe and Mail.*

L'hon. M. Harkness: ...éditoriaux qui sont complètement erronés et, dans la plupart des cas, rédigés dans un dessein avant tout politique. J'en ai lu un dans le *Star* de Toronto, récemment; à tort, l'auteur disait que le F-101 que nous venions de nous procurer ne présentait qu'environ la moitié des qualités que l'Avro-Arrow aurait eues, ainsi que diverses choses du même genre, qui sont absolument fausses.

Au sujet de l'Avro-Arrow, je tiens à dire tout d'abord qu'il n'y a aucun doute que la décision qui fut prise de le construire a été la plus grande erreur qu'un gouvernement canadien ait commise en matière de matériel de défense ou de production de défense.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre me permet-il une question? Il est tout à fait libre d'y consentir ou non. N'admettra-t-il pas aussi que ce fut la plus grande erreur qu'un gouvernement canadien ait commise que de poursuivre le programme de construction de l'Avro-Arrow durant deux ans après le changement de pouvoir en 1957?

L'hon. M. Harkness: Non, je ne l'admets pas. Je traiterai ce point plus tard.

L'hon. M. Hellyer: C'est alors que le changement d'ordre technique est intervenu.

L'hon. M. Harkness: Le député sait qu'il est en très mauvaise posture en ce qui concerne l'Arrow; quand quiconque essaie d'exposer ce qui en est à cet égard, il l'interrompt toujours. Toutefois, voici les véritables faits concernant l'Arrow: le gouvernement précédent avait décidé de produire cet avion sans avoir la moindre idée de ce que cette production allait coûter, et sans savoir si quelque autre pays achèterait ces appareils. Malgré tout il est allé de l'avant. Il a dépensé un montant considérable, qui se chiffrait par centaines de millions de dollars, pour mettre la production de cet avion en train et quand nous avons été portés au pouvoir, nous avons constaté l'existence de ce programme. On avait déjà dépensé beaucoup d'argent à cet égard et nous avons fait tous les efforts possibles pour intéresser d'autres pays à cet avion et les encourager à l'acheter.

L'hon. M. Hellyer: Vous ne l'avez pas fait. Vous avez écrit quelques lettres. Vous n'avez jamais mis l'avion en production pour lui donner une chance.

L'hon. M. Harkness: Ces messieurs vis-à-vis sont si susceptibles, lorsqu'il s'agit de l'Arrow, qu'ils ne veulent même pas permettre à quelqu'un d'expliquer la situation. Je répète que nous avons déployé de grands efforts à ce sujet. Je dois dire aussi que la société elle-même a fait tous les efforts possibles pour vendre l'avion à d'autres pays. Nous n'avons pas réussi. L'entreprise n'a pas eu plus de succès que nous et, en fin de compte, nous avons obtenu d'elle des estimations définitives de ce que coûterait cet avion. Et quel en allait être le coût, monsieur le président? Le voici. On trouvera ce renseignement dans les Procès verbaux et témoignages du comité des prévisions de dépenses de défense pour 1958 et 1959, aux pages 89 et 90. Au total, le coût indiqué alors au comité devait être de 2,289 millions de dollars pour 169 avions, plus 3 modèles d'avant-production, dont certains auraient pu être employés et servir à quelque chose. Mais le nombre réel d'avions à produire devait être de 169, qui coûteraient 2,289 millions de dollars. C'est dire que chaque appareil coûterait douze millions et demi. C'était absolument inabordable. Ce n'était absolument pas raisonnable. Si nous avions poursuivi ce programme, presque tout le budget de la défense d'alors, et tel qu'il a été depuis, aurait dû être consacré pendant deux ou trois ans à payer ces avions. Autrement dit, il était absolument insensé, du point de vue financier, pour notre pays, de poursuivre le programme de l'Arrow. Par conséquent, nous n'avons fait que ce que nous devions faire et nous avons annulé le contrat.

Comme je le dis, c'était la pire erreur qu'un gouvernement ait jamais faite en matière de défense et en matière de commandes pour la défense.

L'honorable député a fait plusieurs comparaisons en se fondant sur des éditoriaux, entre le F-101B, que nous venons de nous procurer, et l'Arrow. La vérité, c'est que le rendement de ces deux appareils est certes fort comparable. De plus, au lieu d'être un vieil appareil désuet, impression que les honorables vis-à-vis tentent de donner depuis un certain temps pour des raisons purement politiques, cet appareil est le meilleur intercepteur biplace et bimoteur en service sur le continent à l'heure actuelle.

Mlle LaMarsh: Le fabrique-t-on encore? Le ministre peut-il répondre à cette question? N'est-il pas vrai qu'on ne fabrique plus cet appareil aux États-Unis?

L'hon. M. Harkness: Il est vrai que les Américains ont fini de le fabriquer et qu'ils n'en fabriqueront pas d'autres pour le moment. Cela n'en fait pas un appareil désuet. Comme je dis, c'est le meilleur avion d'interception biplace et bimoteur que les États-Unis et les autres pays de l'Ouest aient en service pour la défense intercontinentale.

Mlle LaMarsh: Un reste des Américains.

L'hon. M. Harkness: C'est le meilleur de tout autre pays occidental. L'honorable député dit: «Un reste des Américains.» Si elle veut qualifier de reste des Américains le meilleur appareil en son genre qui existe, alors très bien. Mais elle a aussi démontré par le discours qu'elle a fait qu'elle ne connaît pas la situation au sujet de cet appareil. Elle ne connaît pas la situation au sujet de l'Arrow, pas plus qu'elle la connaît au sujet du Bomarc et des autres choses qu'elle a mentionnées.

Si j'ai bien saisi, elle a dit que nous obtenions le Bomarc afin de nous défendre contre les missiles balistiques intercontinentaux. Personne n'a jamais dit cela. C'est une déclaration tout à fait inexacte. Cette déclaration

a été faite aujourd'huit par une ou deux autres personnes. On a dit ici que le Bomarc n'abattra pas les missiles balistiques intercontinentaux et c'est tout simplement vouloir chercher à glisser cette déclaration dans un débat sur la défense, c'est tout simplement vouloir brouiller la question. Il n'y a aucun rapport entre le Bomarc et les missiles balistiques intercontinentaux.

Les deux escadrilles de Bomarc que nous fondons et que nous mettrons en opération au Canada sont, comme nous l'avons déclaré, une partie d'un réseau de dix qui protègent contre les attaques de bombardiers toute la partie orientale de notre continent. Ces armes sont destinées à nous protéger contre les attaques de bombardiers. Tel est leur but et le réseau—et tous les spécialistes en la matière ont étudié la question soigneusement et en sont convaincus—ce réseau, dis-je, est un dispositif de défense très efficace contre les bombardiers pilotés, qui demeurent encore la principale menace pour ce qui est des attaques éventuelles contre notre continent.

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas l'intention de répondre en détail à ce que vient de dire le ministre. Toutefois, il y a deux ou trois points que je me dois de réfuter immédiatement. D'abord, l'ancien régime avait en réalité des estimations du coût des avions avant qu'ils soient mis en production. Comme la plupart des autres projets expérimentaux, les frais ont augmenté à mesure que la production avançait. C'est tout à fait naturel. Le ministre s'en apercevra, lorsque viendra pour lui le temps d'acquitter les notes de certaines choses dont il a parlé depuis quelques jours. Le montant dépassera de beaucoup les estimations qu'il a données à la Chambre.

Ce à quoi je trouve le plus à redire, c'est que le gouvernement a essayé d'induire en erreur la Chambre et le pays par tous les renseignements qu'il a communiqués à propos de l'Avro-Arrow.

Une voix: Jamais!

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a profité du fait que l'honorable représentante de Niagara-Falls a été induite en erreur par une faute de typographie dans un éditorial de journal. Mais permettez-moi de vous dire, monsieur le président, qu'après que le gouvernement eût versé des centaines de millions de dollars pour ce projet, durant deux ans, en 1957 jusqu'à la fin de 1958, pour ensuite décider péremptoirement d'annuler ce programme sans y rien substituer, en mettant à pied de 25,000 à 30,000 hommes, les renseignements que le gouvernement a révélés, à des fins politiques, sur le rayon d'action de l'Avro Arrow étaient tout à fait faux. Le ministre de la Défense nationale lui-même a, par la suite, apporté une rectification devant le comité spécial des prévisions de dépense pour la défense où il a corrigé d'à peu près la moitié le rayon estimatif par rapport à ce qu'on en avait dit antérieurement.

La Chambre ni le pays ne peuvent se fier aux chiffres donnés par le gouvernement en pareilles circonstances. Bien plus, quiconque s'est jamais occupé de la mise au point d'avions sait qu'il est possible d'augmenter de façon très sensible le rayon d'action des modèles de préfabrication à mesure que les nouvelles séries sont produites. Même les premiers modèles du Voodoo n'avaient que la moitié du rayon d'action qu'ont maintenant les modèles utilisés par l'aviation royale canadienne. Le ministre le sait et ses fonctionnaires aussi le savent, mais il essaie d'induire en erreur la Chambre et le pays en dénaturant les faits.

Ce soir, il a fait la même chose. De propos délibéré, il a déclaré en comité que si la compagnie Avro avait produit 200 modèles de l'Arrow, chaque version aurait coûté 12 millions et plus. Il sait autant que moi que cette évaluation se rattache au premier système de conduite de tir canadien qui avait été conçu. Il n'ignore pas non plus que ce système avait été abandonné et remplacé par le système de contrôle du tir Hughes plusieurs mois avant l'annulation de la commande. Il sait aussi que la mise en vigueur de ce nouveau système modifiait le coût glogal de la fabrication des appareils Arrow dans la mesure de centaines de millions de dollars, soit de millions de dollars pour chaque avion. Néanmoins, il a encore eu l'audace ce soir de vouloir induire la Chambre et la population en erreur quant aux faits intéressant l'appareil Arrow. Cela me semble fort regrettable, monsieur le président, et j'espère que le ministre n'essayera pas de recommencer ce petit jeu.

L'hon. M. Harkness: Permettez-moi de dire deux ou trois mots à ce sujet. Je n'ai pas tenté d'induire le comité en erreur et je ne me rappelle pas l'avoir jamais fait. Je n'ai pas voulu entrer dans tous les détails et les complications intéressant l'Arrow. Je me suis contenté de signaler que nous avons constaté que la fabrication de l'Arrow coûterait le montant que j'ai cité, comme on l'avait prévu et comme on le produisait en vertu des plans du gouvernement précédent. Nous avons fait modifier le système de conduite du tir et tout le reste par la compagnie, qui nous a par la suite proposé un nouveau prix: $7,800,000 par avion. C'était encore énorme...

L'hon. M. Hellyer: Ce chiffre ne diffère que de 5 millions de celui que vous avez cité il y a dix minutes.

M. Jones: Vous avez dit que l'Arrow avait été abandonné et, que la fabrication de cet appareil devait coûter 12 millions de dollars l'unité.

L'hon. M. Harkness: ...et le coût de fabrication aurait encore été astronomique et tout à fait en désaccord avec le sens des réalités. L'honorable représentant est très susceptible au sujet de l'Arrow car il sait que le gouvernement précédent a commis une grosse erreur en entreprenant la fabrication de cet appareil.

L'hon. M. Hellyer: Erreur qui ne se compare en rien à la vôtre.

M. Smith (Simcoe-Nord): Monsieur le président, je suis d'avis que le ministre a fort bien répondu aux observations de l'honorable représentante de Niagara-Falls, mais j'aimerais m'arrêter un instant à l'une des remarques qu'elle a formulées. Elle a déclaré qu'on a très affaibli la capacité industrielle et technique de la région de Malton en abandonnant la fabrication de l'Arrow. Je ne pense pas que les faits ni les données statistiques corroboreront cette assertion. On n'a qu'à se promener en voiture le long des routes 400 ou 401 ou à parcourir la région de Malton pour voir le grand nombre de nouvelles usines, utilisant des procédés très techniques, qui y ont été construites depuis qu'on a cessé de fabriquer l'appareil Arrow. Les données statistiques montreront, je pense, que la capacité industrielle et technique de la région s'est grandement accrue depuis l'époque de l'Arrow.

J'aimerais formuler quelques brèves observations au sujet de deux questions qui se rattachent à la Défense nationale. Une menace imminente de guerre plane sur nos têtes. Si la guerre éclate, nous pouvons être sûrs qu'elle ne résultera pas d'un acte de provocation posé par un gouvernement canadien ni qu'elle se produira parce que quelque Canadien sérieux n'a pas fait suffisamment d'efforts pour la prévenir. Certains pourront prétendre, non sans logique d'ailleurs, que nous sommes déjà sous le coup d'une attaque si les Russes continuent d'expérimenter des bombes atomiques dans l'atmosphère, puisque les retombées radioactives qui en résultent risquent de causer aux générations futures des torts incommensurables que nous ne connaissons pas. Si la guerre éclate, elle ne sera pas causée par le pur hasard. Elle sera le fruit d'un acte délibéré et le Canada, ne serait-ce qu'en raison de sa situation géographique, sera en cause. Par conséquent, si nous croyons vraiment dans les principes démocratiques et si nous sommes un peuple chrétien, comme nous prétendons l'être, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer notre survie, non pas en abandonnant peu à peu nos principes, mais en maintenant coûte que coûte les éléments qui confèrent à notre mode de vie sa véritable valeur.

Pour ces raisons, nous ne pouvons trop insister sur l'importance et la nécessité qu'il y a pour tous les Canadiens d'appuyer entièrement le programme de défense passive, les programmes de survivance de la milice et de l'Organisation des mesures d'urgence. Si de telles initiatives ne méritent pas notre appui matériel, alors peut-être devrions-nous capituler lâchement devant les doctrines étrangères. Ce n'est pas ce que j'entends faire, non plus que la plupart des Canadiens, je pense.

J'en arrive maintenant à une autre question extrêmement urgente et importante. Tous les Canadiens se préoccupent aujourd'hui de la formation et de l'entraînement dont nos jeunes ont besoin pour les préparer à l'époque difficile de leur vie adulte. Nous nous inquiétons du manque d'écoles, d'instituteurs et de possibilités de formation. Nous nous demandons si nous allons combler ces lacunes à temps pour pouvoir préserver notre mode de vie. Après ce que j'ai constaté cet été, je me demande si le ministère de la Défense nationale n'a pas des capacités d'enseignement qui sont inutilisées dans une grande mesure. Cet été, j'ai vu trois groupes de cadets: des élèves aviateurs, des cadets-officiers, à Camp Borden, et des cadets de la milice, à Barrie. Quiconque a vu ces jeunes gens ne pourrait nier que la formation qu'ils ont reçue les a mieux préparés à assumer leurs responsabilités et personne ne pourrait prétendre en toute sincérité que cet enseignement les a militarisés.

Au cours de ma pratique du droit à la campagne, j'ai rencontré nombre de jeunes gens qui se sont mal adaptés à l'âge adulte. En regardant ces jeunes cadets à fière allure, je n'ai pu m'empêcher de déplorer que la formation de ces jeunes gens ne soit pas à la portée d'un plus grand nombre de Canadiens. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires feront tout ce qu'ils pourront pour que des milliers d'autres jeunes gens de notre pays jouissent de cette excellente formation.

(Texte)

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longtemps, mais je voudrais exprimer quelques idées sur certaines réflexions que nous avons entendues depuis le début du présent débat.

Chacun, y compris le ministre de la Défense nationale (M. Harkness), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Green), ainsi que le premier ministre (M. Diefenbaker), y est allé de ses idées sur les dangers de guerre.

Pour ma part, je crois que dans certains cas, l'un et l'autre de ces honorables messieurs ont exagéré les dangers de guerre afin de mieux justifier certaines mesures qu'ils vont prendre dans le domaine de l'embauche ou de l'augmentation des forces armées.

Je ne crois pas à la guerre, c'est une très humble opinion. Je ne crois pas à la guerre dans le sens où on l'entend généralement.

Ceux qui suivent de près les discours et les agissements du chef soviétique savent qu'il est principalement intéressé à deux guerres: d'abord, la guerre économique, ensuite la guerre de la conquête des esprits; la guerre des idéaux et surtout la guerre aux idéaux de ceux qui ne partagent pas son mode de vie et sa façon de penser.

Il n'en reste pas moins que le monde libre doit préparer sa défense. Il ne doit cependant pas aller au-delà de la préparation de sa défense, car on pourrait alors l'accuser de vouloir lui-même être un agresseur éventuel.

Mais il faut quand même préparer notre défense, et il ne faut pas oublier un vieil adage latin qui disait:

Si tu veux la paix, prépare la guerre.

A mon avis, nous ne devons pas faire le jeu des représentants du soviet suprême qui invitent le monde libre et toutes les nations au monde à se croiser les bras et à vivre en coexistence pacifique avec le monde communiste.

Il n'est pas question ici de faire la leçon à qui que ce soit, mais j'estime que les Canadiens et les habitants du monde libre en général ne doivent pas oublier qu'un des premiers devoirs de tout être humain, c'est de ne pas faire aux autres ce que l'on ne veut pas qu'il nous soit fait.

Si tous les gens respectaient cette loi, il n'y aurait pas de guerre, l'OTAN ne serait plus nécessaire, nous n'aurions plus besoin ni de NORAD ni des Nations Unies.

Nous deviendrions des frères unis qui, par leur attitude, seraient une garantie de paix.

Mais hélas! tel n'est pas le cas. Nous souffrons tous de notre nature déchue et chaque peuple a ses ambitions de conquête, non seulement matérielle mais aussi spirituelle. C'est la raison pour laquelle le monde libre ne doit pas se croiser les bras devant la menace qui pèse sur lui à l'heure actuelle.

Je suis peu enclin à partager les idées de certains honorables députés qui voudraient que nous nous retirions de NORAD. Il n'y a pas tellement longtemps d'ailleurs—ces mêmes députés ont un peu changé d'avis, depuis un certain congrès—ils auraient même voulu que nous nous retirions de l'OTAN, cette association de pays libres qui a empêché les dirigeants soviétiques de gagner du terrain en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Europe en général, depuis sa fondation, en 1949.

Je ne me souviens plus tellement du nombre d'ententes bilatérales que le monde communiste a conclues avec plusieurs pays depuis la fin de la guerre; et pourtant la Russie nous avait assurés de ses intentions pacifiques depuis bien longtemps!

Il faut à tout prix que le monde libre se réveille, non seulement en se préparant à se défendre, mais en ne restant pas les bras croisés devant la lutte pour la conquête des esprits que fait le monde soviétique—j'entends par là ses dirigeants, parce qu'il y a une infinité de millions de Russes qui ploient sous leur joug—il ne faut pas se croiser les bras, dis-je, devant cette terrible menace qui plane au-dessus de nos têtes.

Pendant que nous répondons par des discours et des communiqués de presse aux chefs de l'État soviétique ou de quelques autres de ses satellites, le monde russe—j'entends ses dirigeants—pose des actes et nous reculons. Ils posent des actes comme celui-ci, par exemple: ils créent l'université de l'Amitié internationale à Moscou, qui a ouvert ses portes l'automne dernier. Cette université recevra les étudiants les plus doués des continents de l'Asie, de l'Afrique et des États de l'Amérique latine; leurs frais de transport seront payés par l'Union soviétique. Ces gens-là passeront quatre, cinq ou six années à l'université de l'Amitié internationale, à recevoir non seulement une formation académique ou technique, mais aussi à être moulés dans la façon de penser des dirigeants soviétiques et de la philosophie communiste.

Pendant que nous discourons, ils créent aussi des écoles techniques, ainsi qu'on l'a fait il y a deux ans à Addis-Ababa; ils construisent aussi des hôpitaux, comme on l'a fait également en Afrique, encore à Addis-Ababa, pour ne citer qu'un autre exemple. On reçoit les Africains dans ces établissements pour des sommes presque ridicules, pour ne pas dire gratuitement, et l'on fait passer dans leur esprit la façon de penser, des maîtres de l'athéisme et du matérialisme.

En vue de détourner aussi l'attention du monde libre des actes que posent les dirigeants soviétiques, on se sert de la tribune des Nations Unies, ainsi que de tous les organismes internationaux pour diriger des attaques qui font mal au monde libre, avec la conséquence que nous sommes toujours sur la défensive.

Par exemple, quand le monde russe, ou plutôt quand M. Khrouchtchev parle du colonialisme des pays capitalistes, pourquoi ne nous levons-nous pas, chiffres et noms des pays en main, et ne donnons-nous pas de précisions pour prouver au monde entier que

le plus grand empire colonial du monde, aujourd'hui, c'est l'empire soviétique, où des millions d'êtres humains ploient sous la tyrannie de ces patrons qui passent leur temps à avoir dans la bouche les mots «peuple» et «démocratie»? Il serait peut-être sage, aussi, d'essayer de faire parvenir ces renseignements à l'intérieur des pays soviétiques et de leurs satellites.

A regarder tout cela, on est porté à se poser une question. On se demande si aujourd'hui, en 1961, les hommes dont l'esprit est corrompu ne s'attaquent pas à la conduite des honnêtes gens que pour leur faire perdre leur temps et mettre sur leurs épaules le fardeau de prouver qu'ils ne sont pas coupables.

Ceci me rappelle une lecture que j'ai déjà faite, où l'on disait que les Fils des ténèbres sont beaucoup plus habiles que les Fils de la lumière.

Mon honorable collègue de Niagara Falls (M[lle] LaMarsh) a demandé tout à l'heure au ministre de la Défense nationale de dire au pays et à la Chambre quelle était la politique du gouvernement canadien en ce qui a trait aux armes nucléaires.

Au cours d'une entrevue à Radio-Canada, le ministre de la Défense nationale déclarait—il me corrigera si je paraphrase mal ce qu'il a dit—que les armes nucléaires étaient nécessaires. Ceci n'est pas tout à fait ce qu'ils nous a dit, pas plus que ce qu'ont déclaré le premier ministre et surtout le secrétaire d'État aux Affaires extérieures depuis la reprise des travaux de la Chambre.

Le commentateur qui posait des questions à l'honorable ministre de la Défense lui a demandé: Pour quand prévoyez-vous des armes nucléaires sur le sol canadien? L'honorable ministre de la Défense du Canada a répondu qu'il n'avait pas autre chose à ajouter.

J'estime que celui qui, avec d'autres de ses collègues, a la charge de déterminer quelle sera notre attitude à l'égard de cette question fort importante, laquelle a une influence très profonde sur la paix du monde, devrait au moins être en mesure d'informer la Chambre de la ligne de conduite que le gouvernement canadien entend suivre relativement aux armes nucléaires.

L'hon. M. Martin: Bravo! Et avant la fin de la session aussi.

M. Brassard (Lapointe): Et surtout avant les prochaines élections générales.

Monsieur le président, je voudrais revenir un instant sur certaines idées qui ont été émises par des collègues qui s'assoient à mon extrême droite au sujet de l'OTAN. Je n'ai pas entendu, en cette enceinte, beaucoup de commentaires défavorables à l'OTAN, surtout depuis un certain congrès. Nous en avions cependant entendu avant le grand congrès qui a eu lieu à la fin de juillet. Les idées ont un peu évolué depuis, mais on semblait, du moins à ce moment-là, vouloir répandre l'idée que le Canada devrait se retirer de l'OTAN. Or tout le monde sait que cet organisme international a été établi grâce à l'intelligence et à l'imagination créatrice du chef de l'opposition (M. Pearson), qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Louis St-Laurent, et aussi à la collaboration très étroite de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui, à ce moment-là, suivait de très près la politique étrangère du Canada.

C'est faire injure au rôle que doit jouer notre pays dans le domaine de la paix que de prôner l'idée que nous devrions maintenant nous retirer d'un organisme dont nous avons favorisé l'éclosion et qui a prouvé, depuis 1949, qu'il était non seulement nécessaire mais essentiel à la paix de l'Europe et du monde en général.

Nous avons aussi un devoir de solidarité envers nos alliés, qu'ils soient d'Europe ou d'Amérique. Nous ne pouvons nous désintéresser de nos voisins du Sud non plus que nous ne pouvons ignorer nos amis de l'Afrique, de l'Asie ou de l'Europe.

Nous avons un devoir envers eux et, en remplissant ce devoir, nous veillons en même temps à notre propre sort.

L'idée que nous devrions être neutres me fait sourire. Je ne crois pas à la neutralité ni à la «non-confessionnalité». En 1961, je crois en ceux qui sont engagés, qui luttent pour un idéal, pour des idées; je crois en ceux qui se battent pour la paix et le bien-être de l'humanité. Nous sommes aussi responsables envers nos amis de l'Asie et de l'Afrique qu'envers nos compatriotes canadiens. Au fait, à quoi nous servirait d'habiter un pays où l'économie serait toute florissante si, à un moment donné, ce qui se passait sur un autre continent menaçait de faire crouler le bateau sur lequel nous voguons?

J'estime que nous avons un devoir moral sérieux à l'égard de tous nos compatriotes, et aujourd'hui, nos compatriotes ne sont pas seulement des Canadiens, mais les habitants du monde. J'espère que le gouvernement actuel le comprend et qu'il agira de façon à nous le prouver.

Nous pouvons prendre au moins un exemple des Russes, et quand je parle des Russes, je parle surtout de leurs dirigeants. Nous n'avons pas la même foi, nous n'avons pas les mêmes idéaux, mais une des différences fondamentales qui existent entre les dirigeants

soviétiques et ceux du monde libre, c'est qu'ils vivent pleinement leur foi, et en disant cela, je pense tout d'abord à moi qui ne vis pas pleinement la mienne. Je suis d'avis qu'avant de demander que le monde change, de déclarer que tout le monde veut la paix, nous devrions d'abord la vouloir nous-mêmes et faire en sorte que notre vie soit un témoignage à la paix.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de retarder les délibérations du comité, mais si le ministre de la Défense nationale reprend la parole un peu plus tard, je lui demande de nous fournir certains renseignements sur la déclaration très vague qu'il a faite au cours d'une interview à la télévision, et à l'instar des députés qui m'ont précédé, je forme le vœu que mes compatriotes canadiens, ainsi que tous les peuples du monde libre demandent à ceux qui veulent la guerre (que ce soit la guerre des esprits ou la guerre économique) à ceux qui veulent étendre leurs conquêtes, en un mot à ceux qui ne veulent pas le bien-être du prochain, de bien réfléchir avant de poser un geste. Je souhaite que nous, Canadiens, donnions l'exemple et prouvions, par nos actes, que nous voulons vraiment la paix.

(Traduction)

M. MacLellan: Avant d'entamer mes observations, monsieur le président, je voudrais offrir mes félicitations au ministre de la Défense nationale qui présente aujourd'hui ses crédits à la Chambre pour la première fois, ainsi qu'il l'a dit lui-même. J'aimerais reconnaître publiquement le magnifique travail qu'il a accompli depuis le peu de temps qu'il a assumé la conduite de ce ministère. A mon avis, il a fait beaucoup pour dissiper une grande part des inquiétudes qu'entretenaient les Canadiens au sujet du problème de la défense du Canada ainsi que du monde libre en général. J'estime que cela est des plus important. Le présent débat aidera peut-être aussi à tirer les choses au clair.

Pour ma part, je dois dire que j'ai constaté que les Canadiens ont des idées plus confuses en ce qui a trait à la défense nationale qu'à l'égard de toute autre question d'intérêt national. L'un des exemples les plus frappants de cette confusion s'est manifesté au cours du présent débat, savoir la confusion des trois fronts sur lesquels le monde communiste gagne du terrain sur nous. A mon sens, les communistes nous provoquent dans trois domaines distincts. Tout d'abord, comme l'ont mentionné nombre de préopinants, il y a la guerre idéologique par laquelle ils cherchent à convaincre les hommes que leur forme de gouvernement et leur régime d'ordre mondial selon lequel toutes les nations sont soumises à une seule dictature est le meilleur moyen d'organiser l'avenir du monde. Deuxièmement, il y a la guerre économique. Bien des préopinants ont déclaré aujourd'hui qu'à leur avis, les fronts les plus importants que les communistes aient ouverts sont le front idéologique et le front économique. Je trouve que ce qui est aussi important, sinon plus important que l'une ou l'autre de ces attaques, et aussi important, sinon plus important que le marteau et la faucille, symboles de l'idéologie communiste, c'est l'étoile rouge, symbole de l'armée russe.

Si l'on examine les progrès que les Russes ont pu accomplir dans le monde depuis 1945, on constate qu'ils ont gagné beaucoup plus de terrain par la force des armes qu'au moyen de le guerre économique ou idéologique. En 1945, lorsque les alliés de la Russie ont licencié leurs armées dans l'espoir que la paix serait assurée pour des siècles après la défaite des Nazis, la Russie a conservé tous ses effectifs de guerre malgré l'engagement qu'elle avait pris à Yalta, en 1945, de permettre aux pays que ses armés avaient envahis de tenir des élections libres. Elle a au contraire imposé à 100 millions de personnes de l'Europe orientale l'esclavage du communisme.

Il importe de noter, je crois, que la Russie n'y est pas parvenue par la propagande idéologique; elle y a réussi au moyen de son armée. La Russie a maintenu ses positions non pas à force d'idéologie, mais grâce à l'étoile rouge de sa machine de guerre. Le communisme est redoutable parce qu'il s'attaque à l'esprit. Il est tout aussi redoutable et peut-être plus directement dangereux comme véhicule servant à l'impérialisme russe, appuyé partout et toujours par la force des armes.

Après 1945, les Russes ont maintenu 200 divisions sous les armes, et ces divisions leur ont permis d'engloutir la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est, la Latvie, l'Estonie, l'Albanie et la Finlande. Comme je l'ai dit, leurs plus importants triomphes, ils les ont obtenus avec leurs armées. Ils ont occupé la Corée du Nord, tandis que les armées de nos alliés occupaient le Sud de la Corée. On en vint ensuite à l'entente que la Corée serait évacuée dès qu'elle serait en mesure de s'occuper d'elle-même. Les Russes ont alors profité du temps qu'ils avaient à passer là pour bâtir une armée communiste dans la Corée du Nord, et quand les forces de la liberté ont évacué la Corée du Sud, ils ont déclenché une attaque contre elle. Par le blocus de Berlin en 1948, les Russes ont cherché à s'imposer à la population de cette ville au moyen de leurs armées, et non de leur idéologie. Aujourd'hui encore, la menace qu'ils font planer sur Berlin s'appuie sur la force.

Même si nous devons être constamment prêts à défendre la démocratie et à répandre nos idéals ainsi que nos croyances spirituelles dans le monde, et même si nous devons être prêts à faire face à la Russie sur les fronts idéologique et économique, c'est une grossière erreur, je pense, et une erreur dont bien des gens sont victimes, que de croire que seule la guerre idéologique et économique peut faire échec à la menace russe.

Avant la création de l'OTAN en 1949, nous n'avions aucune chance en Europe. Je suis persuadé que si l'OTAN n'avait pas été établie à cette époque et que si elle n'était pas devenue la grande puissance militaire qu'elle est aujourd'hui, l'Europe entière serait maintenant sous la domination russe.

Tout récemment, je causais avec un diplomate chevronné d'un pays européen qui a une certaine expérience de l'armée soviétique. Il m'a dit qu'à la lumière de ses trente années d'expérience diplomatique et des observations qu'il a faites sur les guerres et les rivalités qui existent entre les nations, il était convaincu que si nous n'avions pas la puissance armée que nous avons présentement les Russes n'hésiteraient nullement à nous attaquer. Il a ajouté que les Russes nous annihileraient, ainsi que toute autre nation libre, pour atteindre leurs buts, si la crainte ne les retenait pas.

A mon avis, c'est de ce point de vue qu'il faut envisager toute question portant sur la défense du Canada et sur le rôle que nous exerçons, de concert avec nos alliés, pour rallier les pays de l'OTAN et les nations non asservies du monde contre cette menace soviétique. Lorsque le général Eisenhower prit en charge l'OTAN en 1950, à titre de commandant allié suprême, cet organisme était très faible à vrai dire. Il ne restait plus en Europe que 12 divisions alliées, composées en grande partie d'effectifs administratifs et d'occupation, environ 400 avions, 400 navires et quelques aérodromes. Pourtant, comme je l'ai dit, l'armée russe disposait de tous ses effectifs. Depuis, en agissant ensemble dans le cadre de l'OTAN, et en nous rendant compte que ce n'est qu'en nous serrant les coudes que nous pouvons tenir, nous avons mis sur pied en Europe une armée que plusieurs estiment tout à fait capable d'enrayer toute avance de l'armée russe en Europe au moyen d'armes classiques.

C'est vrai qu'elle n'a pas la même puissance que les forces classiques russes mais si l'on pense que pour attaquer il faut une puissance bien plus grande que pour se défendre, la plupart des personnes versées dans les affaires militaires estiment qu'en Europe, l'OTAN réussirait à arrêter l'avance russe.

[M. MacLellan.]

Toutefois, il faut bâtir la force de résistance de l'OTAN. Nous devrons dépenser des fonds pour le faire mais j'estime comme beaucoup d'autres que nous devons dépenser pour mettre sur pied nos forces classiques aussi bien que pour aider dans la mesure où nous le pouvons la force de prévention nucléaire, si nous ne voulons pas que notre pays soit ravagé par la guerre atomique. Que personne ne dise qu'en restant faible, on espère éviter la guerre. C'est la faute qu'on a faite en 1914 et en 1939.

La principale chose qui puisse nous faire espérer la sécurité pour notre pays et les pays du monde libre auxquels nous sommes alliés c'est la grande force de prévention nucléaire que nous avons actuellement. Il nous incombe, à nous, les membres de l'OTAN et les partenaires des États-Unis de maintenir cette force de frappe là où nous pouvons et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de tomber à la merci de la puissance nucléaire russe à cause de notre faiblesse.

On me demande beaucoup pourquoi le Canada ne met pas sur pied sa propre force de prévention et pourquoi il doit dépendre de pays comme les États-Unis. Mes interlocuteurs ont peut-être lu des ouvrages comme celui de M. Minifie *Peacemaker or Powder Monkey* et ils souscrivent à la thèse de la neutralité préconisée pour le Canada grâce à laquelle nous pourrions acquérir l'influence et le prestige que nous n'aurions pas autrement. Il me semble que si, comme M. Minifie et d'autres personnes le recommandent, nous dépensions notre argent pour venir en aide aux autres nations afin de combattre seulement la guerre idéologique et la guerre économique, nous serions bientôt à la merci d'une attaque dévastatrice de la force militaire russe. Tous les membres de cette Chambre admettent que nous, les Canadiens, n'avons pas les moyens de maintenir une force de dissuasion ou d'y contribuer. Je suppose que si nous le pouvions et si nous en avions les moyens, comme les États-Unis d'Amérique, nous aurions l'obligation morale de chercher à équiper et à maintenir notre propre force de dissuasion, vu que seule une telle force offre une véritable protection au monde libre.

Nous n'en avons pas les moyens. Le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il en aurait coûté plus de 2 milliards de dollars pour mettre au point l'avion Avro «Arrow» et en fabriquer suffisamment pour former des escadrilles, et quand nous entendons parler des sommes que les États-Unis affectent à la création de missiles et autres armes, nous voyons bien que nous n'avons pas les moyens de rester dans la course; nous ne pouvons maintenir une force directe de

dissuasion. Nous pouvons cependant faire quelque chose pour aider à protéger cette force de dissuasion afin qu'elle soit prête à exercer des représailles au besoin. Nous pouvons faire quelque chose pour nous assurer que la force de dissuasion est là afin d'empêcher tout agresseur d'oser lancer des armes atomiques sur le monde libre.

Par notre actuel système de radar, nous aidons aujourd'hui à signaler une attaque par missiles ou bombardiers. Par des intercepteurs et par le missile Bomarc, nous pouvons aider à arrêter une attaque dirigée contre notre pays ou notre continent. On a prétendu que le Bomarc et les intercepteurs ne sont peut-être pas la réponse adéquate à une attaque en provenance de la Russie et que, par conséquent il ne sert de rien de tenter de conjurer une menace qui viendrait de là. On a dit que le bombardier piloté est en voie de disparition—et je crois que si—et par conséquent que c'est un gaspillage, puisqu'il est impossible d'arrêter des missiles ou des bombardiers avec les armes comme le Bomarc et l'intercepteur d'aujourd'hui. Il me semble que le Hawker Hurricane et le Spitfire n'étaient pas non plus de taille à défendre totalement l'Angleterre en 1940. Pourtant ils ont été précieux.

Le Bomarc antimissile et l'avion d'interception nous aideront à nous défendre; il se peut qu'un jour, nous ayons besoin de toutes les armes dont nous pouvons disposer. A mon sens, cela veut également dire que si nous n'essayons pas de nous défendre contre les bombardiers pilotés, nous invitons tout ennemi éventuel à nous attaquer avec une arme qui coûte beaucoup moins cher et qui est bien plus facile à obtenir que les projectiles balistiques intercontinentaux.

J'aimerais lire un extrait d'un discours prononcé par le vice-président du Conseil de recherches pour la défense, M. J. E. Keyston, car j'estime que ce texte indique très bien quelle est la position du Canada à l'égard du Bomarc et de l'avion d'interception comme moyens de défense contre des bombardiers pilotés. Voici ce que disait M. Keyston:

> Permettez-moi de passer maintenant des considérations générales sur notre politique de défense à un point particulier qui donne lieu à des controverses chaque fois qu'on parle de nos moyens de défense contre les bombardiers.
>
> Tout le monde sait maintenant, je crois, que nous progressons rapidement vers l'ère des projectiles et que d'ici dix ans, la Russie produira probablement des projectiles balistiques intercontinentaux plutôt que des bombardiers à longue portée. Pourquoi alors dépenserions-nous de l'argent pour nous défendre contre les bombardiers? Je n'ai pas l'intention de traiter de tous les aspects de cette question mais j'aimerais au moins faire l'observation suivante.
>
> Si nous voulons dissuader la Russie de se lancer à l'attaque, il faut que l'OTAN puisse produire un préventif équilibré. Je ne vois pas de meilleure façon d'encourager la Russie à nous menacer de missiles et à utiliser des bombardiers pour une attaque surprise, que de décider qu'elle n'utilisera pas de bombardiers et de permettre aux bombardiers de l'OTAN de se détériorer.
>
> Aussi longtemps que la tactique consistera à effrayer la Russie autant qu'elle nous fait peur, l'alliance de l'OTAN devra maintenir sa puissance offensive et défensive aussi forte que celle de la Russie, en fonction de toutes les armes modernes. C'est pourquoi, si éloignée que puisse paraître la solution, les recherches scientifiques en vue de trouver une défense contre les missiles doivent se poursuivre et les recherches en vue de perfectionner les moyens de défense et d'attaque traditionnels ne doivent pas être abandonnées. Non seulement les Russes sont-ils de grands savants et ingénieurs, ils sont aussi d'excellents joueurs d'échecs. Plus d'un homme qui jouait aux échecs avec un maître s'est contenté de surveiller de près les pièces de son adversaire pour ensuite subir l'humiliation d'être fait échec et mat par un misérable pion qui s'était infiltré dans la défense.
>
> De par sa nature, un dissuasif ne doit pas seulement être équilibré, mais soutenu. A n'importe quel moment, on peut avoir à prévenir l'attaque de bombardiers, de missiles ou de toute autre arme qu'utilise l'ennemi.

Si l'arme recherchée tant par le monde libre que par le monde communiste est un dispositif antimissile, le Bomarc «B» est, pour dire le moins, loin de l'avion de chasse piloté. Si le dispositif de défense de l'avenir est l'engin antimissile, il semble raisonnable que le Canada cherche à se renseigner le plus possible en matière de guerre par missiles et de défense contre une attaque de l'ennemi au moyen de missiles. Comme l'engin antimissile coûte très cher, il se peut bien qu'on ne le mette jamais au point. On trouvera peut-être un jour le moyen de se défendre contre une attaque nucléaire par missiles, et ce sera plus probablement qu'autrement par un engin antimissile. Nos forces sont entraînées à utiliser le Bomarc de même que les armes actuelles contre les bombardiers pilotés; sous une forme ou sous une autre, les Bomarcs améliorés pourront être éventuellement une arme contre les missiles qui pourraient nous attaquer en passant par-dessus le cercle arctique.

Du reste, s'il faut maintenir des installations de défense en notre pays pour protéger notre sol, je veux dire des armes purement défensives qui n'ont d'autre but que la défense, on devrait leur donner toute la force de frappe possible. Le Bomarc est uniquement une arme défensive; ce n'est pas une arme d'attaque. Il a un rayon d'action de 400 à 500 milles. C'est absolument impossible de l'utiliser pour attaquer un autre pays qui touche au nôtre sauf, évidemment, à techniquement parler, les États-Unis. On ne peut pas l'utiliser pour attaquer l'Union soviétique. Il a été conçu uniquement comme arme défensive pour abattre un bombardier qui pourrait s'infiltrer une bonne nuit au-dessus du cercle arctique pour attaquer notre ville ou nos bases de défense qui reçoivent

notre force de dissuasion. Si jamais ce jour arrive, les armes que nous utiliserons pour nous défendre devraient avoir toute la force de frappe, nucléaire ou autre, qui est à notre disposition.

Si nous donnons à nos forces canadiennes des avions de chasse capables d'aller à la rencontre des bombardiers ennemis, d'attaquer et de détruire ces bombardiers ennemis qui ont pour objectif de réduire nos villes en cendres par des explosions nucléaires et de ravager la campagne, l'avion devrait être armé avec la force la plus grande que la science moderne peut inventer.

Certains prétendent que si nous entreposons des armes nucléaires chez nous à seule fin de défense, nous devrons y perdre une partie de notre souveraineté, en raison de la présence de ces armes ici, et qu'elles doivent être assujéties au commandement conjoint de notre pays et des États-Unis. Si jamais nous voulons, une nuit, envoyer un missile Bomarc ou un avion de chasse Voodoo à une très haute altitude pour nous défendre, ce serait une piètre réponse à donner aux Canadiens que de dire que nous n'étions pas suffisamment armés parce que nous craignions de perdre une partie de notre souveraineté en nous armant ainsi.

Il faut bien comprendre que l'impasse actuelle durera peut-être toute une génération. Aussi longtemps qu'il n'existe aucune défense contre les attaques nucléaires, il se peut fort bien qu'il n'y ait pas de guerre majeure. Il n'a jamais existé, dans l'histoire de l'humanité, des deux côtés en présence, une arme comme celle dont nous disposons aujourd'hui, contre laquelle nous ne pouvons nous défendre. Voilà la situation internationale actuelle. Il n'existe pas de défense complète contre une attaque nucléaire, sauf la représaille massive.

Nous devons être prêts à l'avenir à répondre au défi que représentent les progrès idéologiques et économiques de la Russie. Nous devons consentir les plus grands sacrifices dont nous sommes capables pour y parer. Nous devons faire tout ce que nous pouvons pour aider les pays sous-développés à relever leur niveau de vie et leur permettre de partager les bienfaits du monde. Nous devons mobiliser nos ressources et mettre tous l'épaule à la roue, comme l'exige notre siècle. Nous devons admettre que nous sommes en face d'un défi direct de la part d'un ennemi qui ne connaît aucune loi et qui ne négligera absolument rien pour nous détruire dans ses efforts pour dominer le monde. Face à cette situation, nous devons être prêts, en recourant d'abord à nos ressources, à défendre notre pays au moyen d'armements modernes, car ce sont surtout les armements modernes qui nous menacent. A cette fin, nous devrions nous efforcer davantage de militariser l'esprit des gens. Tant de gens sont bien disposés à faire tout leur possible pour aider les pays qui ne sont pas encore aussi développés qu'ils devraient l'être, mais sont néanmoins loin d'être éclairés en ce qui concerne la défense. Nous devons nous efforcer de leur faire bien comprendre que l'ennemi habite en dehors de nos frontières, et que nous aurons peut-être besoin un jour de toutes les ressources à notre disposition pour défendre notre territoire. Il faut que l'on sache bien que même si nous n'avons nullement l'intention d'attaquer qui que ce soit, nous ne devons épargner aucun effort pour négocier les problèmes internationaux et aboutir à des solutions pacifiques, tout en nous armant nous-mêmes contre la grande menace qui pèse sur nous.

M. Herridge: Le député me permet-il une question?

M. MacLellan: Oui, monsieur le président.

M. Herridge: Si je pose cette question, c'est que je n'ai pas écouté les nouvelles aujourd'hui. Le député peut-il nous dire quand on a annoncé que l'armée rouge s'était emparée de la Yougoslavie?

M. MacLellan: Monsieur le président, la Yougoslavie a été conquise par la force militaire et est maintenue en état d'assujétissement non pas nécessairement par les armes russes mais par les armes communistes.

Une voix: Il veut parler de la Tchécoslovaquie.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur le président, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont nettement exposé l'attitude du gouvernement en ce qui a trait à notre programme de défense; je n'ai donc pas à m'étendre sur mes propres opinions. Cependant, j'estime que la question revêt un tel caractère d'importance que les Canadiens ont le droit de connaître les vues de chaque membre du comité.

Le débat que nous poursuivons a bien fait ressortir une chose: la menace renouvelée d'une agression soviétique a amené sur la question de la politique de défense une plus grande unanimité qu'on n'ait jamais réalisée dans cette enceinte. On ne pouvait s'empêcher de remarquer que les membres de l'opposition s'abstenaient de faire des déclarations semblables à celles qu'ils ont faites il n'y a pas longtemps: savoir que nous devrions réduire de quelque façon nos programmes de défense.

Nous avons entendu certaines déclarations de cette nature provenant, évidemment, du

groupe PSD-Nouveau Parti. C'est typique. J'ai relevé, cet après-midi, l'affirmation du député de Peterborough d'après laquelle l'histoire ne nous enseigne rien. Je ne sais combien de fois il faut revenir sur cette question, ni comment il s'attend que nous apprenions autrement qu'en remontant le cours de l'histoire pour voir ce qui s'est passé autrefois. Nous n'avons pas besoin de remonter très loin dans l'histoire pour nous rendre compte que, si nous voulons survivre dans le monde d'aujourd'hui, il faut être capable de nous défendre convenablement.

On a déjà dit que ceux qui ne tiennent pas compte des erreurs commises au cours de l'histoire sont condamnés à les répéter. Je disais donc que nous n'avons pas besoin de remonter très loin dans l'histoire pour constater ce qui arrive quand on n'est pas prêt à se défendre.

On dit parfois que nous avons fait des gaffes qui ont mené à la guerre, parce que nous n'avions pas l'organisation internationale qu'il fallait pour entamer des négociations, et, deuxièmement, que nous n'avions pas l'organisation de sécurité collective qui s'imposait. Eh bien! depuis 1958, nous avons les deux, dans une forte mesure, et je crois que la politique que nous suivons depuis lors réussit fort bien. Elle allait très bien jusqu'à ce que certains porte-parole dans divers pays, pensant que tout était pour le mieux, on pouvait se permettre d'affaiblir l'organisation. Je ne suis pas du tout convaincu que ce n'est pas à la suite d'affirmations de cette nature que nous sommes retombés dans une situation où il nous faut, encore une fois, faire face à l'agression soviétique.

Bon nombre de députés ont déjà signalé au cours du présent débat qu'à la fin de la seconde guerre mondiale il serait possible de remonter encore plus loin pour trouver la même leçon, mais nous n'avons qu'à consulter l'histoire de ce temps-là pour découvrir ce qui s'est passé—les puissances occidentales ont immédiatement désarmé, comme nous l'avions déjà fait auparavant à diverses reprises. On a bientôt dû constater que l'Union soviétique s'était emparée des pays baltes, d'une partie de la Finlande, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie et de l'Allemagne. Puis, l'URSS a commencé à exercer une pression sur la Turquie et l'Iran, quand ceux-ci refusaient de retirer leurs troupes. Ensuite, l'esprit de révolte a été importé en Hongrie, en Bulgarie, en Roumanie, en Pologne et en Tchécoslovaquie.

Tout cela s'est passé quand nous n'étions pas en mesure de nous défendre. Nous avions pourtant un organisme international de négociations. Les Nations Unies étaient déjà instituées. Mais, il est devenu tout à fait évident, à l'époque, que cet organisme seul n'était pas en mesure de donner au monde la sécurité. La situation n'a évidemment pas changé, parce que nous n'avons qu'à remonter à la campagne de Corée pour constater combien les Nations Unies à l'époque étaient inutiles ou plutôt l'auraient été, si la Russie n'en était sortie. Elle n'était donc pas là pour opposer son veto, comme elle le faisait à toute autre occasion. Dans ce cas-là, les Nations Unies ont pu agir, comme je dis, simplement parce que la Russie s'était retirée de la réunion. Par conséquent, il est bien évident que pour survivre, nous devons avoir un système collectif de sécurité.

Depuis la création de l'OTAN, nous avons ce système, et nous l'avons utilisé avec succès. Par conséquent, lorsque nous parlons de politique canadienne de défense, je pense que nous ne pouvons en traiter qu'en fonction de ce système de sécurité collective. Il serait absolument insensé de chercher à isoler la question et je pense qu'on a beaucoup trop cherché, au cours du présent débat, à discuter à un échelon bien local et à parler d'armes particulières, choses que les députés, à mon sens, ne sont pas capables d'évaluer comme il faut. Il s'agit certes de questions qui relèvent des spécialistes et du gouvernement, dont les décisions sont fondées sur les conseils qu'il reçoit de gens qui sont en mesure de prendre des décisions de cette nature.

Nous en avons eu un très bon exemple dans le discours de l'honorable député de Niagara-Falls, qui a lu les éditoriaux de journaux; nous avons vu combien de déclarations ridicules se sont révélées absolument sans fondement. Des déclarations de cette nature qui induisent les Canadiens en erreur sont très dangereuses, car si nous voulons que notre politique de défense ait du succès, il faut qu'elle soit librement comprise et appuyée par tous les Canadiens.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre connaît les faits et il a induit les gens en erreur.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): C'est absurde. Naturellement, la politique de défense de l'Ouest vise à sauvegarder la paix. On l'a reconnu en général dans cette enceinte, mais je pense que nous pourrions ajouter que nous voulons maintenir la paix à des conditions honorables. J'ajoute cela, parce que certains discours qui ont été prononcés ici nous portent à croire que nous devrions accepter la paix à n'importe quelles conditions. Les pays d'Europe que l'Union soviétique a conquis ont découvert qu'il n'était pas nécessaire de recevoir des bombes à hydrogène pour perdre sa liberté et sa dignité. Par conséquent, j'ajoute ces mots, parce que s'il y a quelque divergence de vues entre les députés, c'est peut-être à cet égard.

J'ai remarqué une déclaration qui a paru aujourd'hui dans un journal appelé *Outlook*, et qui traitait de certaines des déclarations des membres du Nouveau parti démocratique et de déclarations que nous avions entendues dans cette Chambre aujourd'hui. Je vais donner lecture de cet article assez bref. Il s'intitule: «Comment capituler» et se lit comme il suit:

L'hebdomadaire *The Commonwealth* organe officiel du PSD publié à Regina (Saskatchewan), a consacré le principal éditorial de son numéro du 5 juillet à un plaidoyer en vue de la formation d'un «ministère de la Paix pour remplacer le ministère de la Défense». Cette proposition a été formulée par l'organisation gauchiste *The Voice of Women*, lors de sa première réunion annuelle tenue à Toronto, en juin. Le journal *The Commonwealth* recommande au Nouveau parti démocratique de préconiser dans son programme le remplacement du ministère de la Défense par un ministère de la Paix.

Peut-être l'a-t-on accepté et que c'est un des points principaux du programme. Si je comprends bien, le député de Peterborough parle au nom du Nouveau parti démocratique. L'article poursuit:

Si l'attitude de l'organisation *The Voice of Women* était adoptée par le gouvernement fédéral et qu'on remplaçait le ministère de la Défense par un ministère dit «de la Paix», ce serait capituler devant les communistes, dont la principale préoccupation est la conquête du monde par une puissance militaire irrésistible. L'un des principaux points de la politique communiste, c'est que le monde libre soit désarmé par une agitation interne du genre de ce que préconise l'organisation *The Voice of Women*. Lorsqu'un organe du PSD se prononce en faveur d'un «ministère de la Paix», il préconise de fait la capitulation devant les communistes. Si semblable politique est adoptée par le Nouveau parti démocratique, il aura et méritera la réputation d'être un efficace instrument soviétique.

M. Martin (Timmins): L'hon. député me permettrait-il une question? Serait-il par hasard disposé à accepter Gladstone Murray comme une autorité au sein du Nouveau parti démocratique? Dans ce cas, accepte-t-il également la description du Nouveau parti démocratique qu'a donnée Gladstone Murray comme étant également authentique?

M. Ricard: Cela n'a aucun rapport.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): J'ai raison d'avoir un peu plus confiance en Gladstone Murray qu'en tout ce qui peut venir de ce coin-là.

Comme je disais, quand nous pensons d'où viennent ces déclarations, nous savons qu'elles ne peuvent faire beaucoup de tort, parce qu'il s'agit là d'un groupe plutôt restreint qui ne représente pas les vues d'un vaste secteur de la population du pays.

M. Martin (Timmins): Je ne crois pas, non plus, que Gladstone Murray la représente.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Toutefois, il importe que la majorité des Canadiens comprenne la politique de défense du pays et ce que nous essayons de faire, afin de pouvoir compter sur un appui complet; nous ne tolérerons pas de déclarations semblables et nous ne laisserons pas induire le public en erreur sur ce qu'est exactement notre politique de défense.

Nous avons vu ce qui est arrivé. J'ai signalé qu'en 1945, à la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons vu ce qui s'est produit lorsque l'Union soviétique a fait des progrès marquants, parce que nous n'avions aucune sécurité collective. Nous l'avons maintenant avec l'OTAN. Je le répète, les choses allaient très bien. En fait, les choses allaient trop bien et tout le monde a commencé à dire: «Maintenant, nous pouvons nous permettre de relâcher un peu les rênes, nous avons tellement bien réussi.» Si la menace soviétique à laquelle nous devons faire face a eu des résultats, ce fut au moins de nous éveiller au danger et peut-être, à la longue, ce sera une bénédiction pour nous, car je suis certain que cela aura pour effet d'amener ces nations plus près les unes des autres qu'elles n'ont été depuis deux ou trois ans.

Je crois que nous devrons multiplier les armes de dissuasion que nous avons et que nous possédons depuis bien des années. Évidemment, notre politique a été de dissuader l'Union soviétique d'attaquer les États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord ou même tout autre pays du monde, parce que nous avions les forces nécessaires pour les en empêcher. Les arguments qu'on avance pour favoriser la constitution de forces militaires traditionnelles me laissent inquiet. Je suis d'avis que si l'Union soviétique nous croyait le moindrement disposés à soutenir ce qu'il est maintenant convenu d'appeler une guerre classique, elle n'hésiterait sans doute pas à en déclencher une. Il ne fait pas de doute, je pense, que nous ne pourrions lui résister au moyen d'armes traditionnelles ni maintenir en Europe une armée munie de ces armements et capable de prévenir une agression soviétique.

C'est le dissuasif nucléaire, provenant notamment du Commandement stratégique aérien des États-Unis, qui, à mon avis, a empêché l'Union soviétique de déclarer la guerre ces dernières années. Nous ferions erreur, je pense, si nous laissions le moindrement croire à l'Union soviétique que nous lui permettrons d'accaparer par la force militaire tout pays du monde libre.

On a beaucoup discouru pour définir la nature des armements traditionnels, car il est manifeste que les forces soviétiques seraient munies d'armements stratégiques nucléaires comme on les appelle. Nous ne voudrions certes pas envoyer nos militaires sur les champs de bataille pour leur faire résister à des armements appelés «traditionnels». Par

contre, si nous équipions nos forces d'armements stratégiques, nous ne pourrions évidemment pas soutenir une guerre d'envergure limitée ou une guerre classique. En ce qui concerne une guerre limitée ou classique, il y aurait intérêt à relever les témoignages des historiens sur la dernière guerre. J'ai lu aujourd'hui une déclaration intéressante dans un ouvrage de Stephen King-Hall, qui s'intitule *Our Times, 1900-1960*. L'auteur examine les objectifs que Hitler se proposait en 1939. J'extrais un court passage à la page 190 de cet ouvrage:

> Son but immédiat en 1939, c'était de saisir la moitié occidentale de la Pologne par une courte guerre limitée.

L'envergure de cette guerre n'a pas été très limitée et j'imagine que si l'on déclenchait une guerre aujourd'hui, il ne s'agirait pas non plus d'un conflit très limité. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas pourquoi nous devrions songer le moins du monde à abandonner une ligne de conduite qui est bien fondée et qui remporte des succès depuis dix ans. On est porté à croire que cela devrait plutôt nous inciter à la consolider davantage. John Foster Dulles avait bien fait comprendre que nous n'accepterions pas une agression et que l'Union soviétique, dût-elle s'attaquer à un pays libre, serait sujette à une attaque nucléaire.

Je suis convaincu que cette politique a porté fruit et continuera de le faire pourvu que nous restions unis, que nous nous tenions à jour et que nous nous procurions les armes nécessaires. Pour cette raison, avant de nous lancer dans toute campagne en vue d'accroître nos forces traditonnelles, nous devrions, je pense, examiner minutieusement l'idée de suggérer à l'ennemi que nous consentons à livrer une guerre classique ou d'un autre genre. Certes, cela ne nous apportera que des ennuis. Il ne saurait en être autrement. Il est tout à fait manifeste qu'une guerre nucléaire signifie la destruction du monde entier. Peu importe que nous la qualifions de guerre classique ou de guerre limitée. Si les grandes puissances se lancent dans la lutte, alors tôt ou tard, les armes tactiques feront forcément leur apparition, puis les armes stratégiques, si tant est qu'on puisse faire une distinction entre ces deux sortes d'armes.

C'est pourquoi j'estime que si nous voulons nous défendre, il faudra que ce soit au moyen d'une arme nucléaire de dissuasion. Je suis d'avis qu'un tel préventif doit être utilisé autant que possible par tous les pays de l'OTAN et que nous ne pouvons continuer de compter principalement sur le Commandement stratégique aérien des États-Unis. Je ne dis pas que c'est tout ce que nous avons. Les armes sont disséminées un peu partout dans le monde actuellement mais je crois que le Canada devra décider si les États-Unis auront sur notre sol, des bases pour le lancement de projectiles. Après tout, nous sommes les alliés des Américains, cela ne fait aucun doute. Pour ma part, je rejette toute idée de neutralité pour le Canada et je ne suis pas prêt à mettre les États-Unis et l'Union soviétique sur le même pied. Pour nous, il n'y a qu'un parti à prendre: celui des États-Unis. Nous n'avons pas d'autre choix.

S'il nous faut défendre notre territoire, alors nous devons prendre tous les moyens qui s'offrent à nous. On a déjà signalé que pour ce qui est de munir le Canada d'armes nucléaires, il n'est pas clairement établi que nous devrions avoir des armes stratégiques comme des projectiles, pour dissuader la Russie de nous attaquer. Cependant, si nous adoptons une politique de dissuasion, il ne serait certes pas raisonnable de s'attendre à ce que les États-Unis portent le poids de cette politique alors que nous nous croisons les bras en disant: «Que les Américains entreprennent ce qu'ils voudront. Nous nous assoirons bien tranquillement tout en espérant qu'ils pourront s'occuper de la situation.» On peut différer d'avis sur l'opportunité d'avoir de telles armes, mais, comme on l'a déjà dit au sujet des missiles Bomarc et d'autres engins semblables, dont le rayon d'action ne dépasse pas les frontières du Canada et dont la seule utilité serait de descendre un avion ennemi volant au-dessus de notre sol, si nous devons éveiller de l'hostilité en dotant ces engins d'ogives nucléaires, tout ce que je puis dire c'est que nous courons un danger si grave que cela ne peut plus faire aucune différence. Si nous indisposons quelqu'un en assurant notre défense, je ne vois pas à quoi pourrait servir une discussion sur la question. Il me semble que nous avons bien le droit de le faire. Nous ne ferons de tort à personne en détenant cette arme sur le sol canadien, et je pense que nous ne devrions pas avoir la moindre hésitation à prendre une telle décision.

Mlle LaMarsh: Vous avez eu presque quatre ans pour la prendre.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Ces ogives nucléaires ne sauraient être utilisées avant que les engins ne soient installés. Une fois les engins installés, le moment sera venu de prendre cette décision. Dans tout le discours de l'honorable représentante qui fait des interruptions, je n'ai pas entendu une seule proposition. J'ai entendu une critique plutôt folichonne sans trop de preuves à l'appui. Je ne l'ai pas entendue nous rappeler les nombreuses déclarations faites par son parti dans le passé. L'honorable représentante s'est lancée dans une attaque de la politique de défense du gouvernement.

Mlle LaMarsh: Ou l'absence d'une telle politique.

M. Browne (Vancouver-Kingsways): Je ne l'ai pas entendue commenter les propos tenus par le parti libéral il y a quelque temps sur la réduction de notre effort de défense: retirer, par exemple, nos troupes de NORAD, remettre en question l'OTAN et peut-être songer que nous serions mieux rouges que morts.

Mlle LaMarsh: Voilà une fausseté dite de propos délibéré.

M. Browne (Vancouver-Kingsways): Ce sont des déclarations de ce genre qui nous ont mis où nous sommes. Peut-être, cependant, n'ont-elles pas été sans utilité; elles nous feront probablement comprendre qu'il n'y a qu'un moyen de survivre en ce monde et c'est de se préparer à se défendre. Il faut à mon sens envisager ces choses sous l'angle de la réalité plutôt que sous l'angle de la politique, qui nous inspire trop les propos qui peuvent plaire à nos mandants. Certaines positions adoptées par le parti libéral dans son chassé-croisé ne manquent pas d'être remarquables. Je me souviens des propos du chef de l'opposition en 1959 sur les guerres classiques. Il a passé ensuite aux armes tactiques nucléaires. Le hansard de l'époque révèle qu'il les favorisait. C'était d'après lui des merveilles, notre armée se devait de les avoir, nous ne saurions permettre à nos soldats de se battre sans elles. Mais le 5 août 1960, il avait changé d'idée. Il ne fallait plus les avoir. Je ne saurais dire s'il s'agit là d'opportunisme politique, mais je tiens à dire que c'est pour chacun de nous un devoir de faire connaître nos vues car il se peut que nous n'ayons pas d'autre occasion de le faire. Si nous commettons une faute en essayant de défendre le monde libre d'aujourd'hui, nous n'aurons peut-être plus d'autre occasion de le faire. Dans les guerres précédentes, nous avons pu commettre des gaffes au début puis, une fois les hostilités commencées, mettre au point nos forces et gagner. S'il y avait une autre guerre, nous ne pourrions certainement pas le faire. Par conséquent, en examinant la question de la défense, il faut éviter les fautes à tout prix.

Je suis content de la politique exposée par le premier ministre et le ministre de la Défense nationale, et je pense que la grande majorité des Canadiens le sont aussi. Toutefois, les députés doivent veiller à ce que la politique soit diffusée dans tout le pays et que le public la comprenne, car l'incompréhension et la discorde peuvent causer de grands torts. Ce n'est pas le moment d'avoir des prises de bec sur la politique. Nous devons arriver à formuler une politique commune à laquelle nous devons adhérer. Puisque notre pays s'insère dans un programme de sécurité collective, nous devons au moins atteindre l'unanimité au sein du pays. Voilà pourquoi les querelles politiques n'ont aucun sens surtout si nous tombons d'accord, comme on l'a remarqué dans le débat sur les Affaires extérieures, quant aux grandes lignes.

Cependant, quand nous amorçons un débat sur la politique de défense, nous constatons qu'il y a des divergences de vues, surtout dans l'esprit et de la manière que j'ai signalés, quant aux armes qui serviront, par exemple. Pareille attitude n'est pas très utile quand il importerait de présenter un front uni, et de faire preuve de détermination. La psychologie de la dissuasion de l'ennemi est peut-être aussi importante que les armes dont nous disposons. Il y a dans notre pays bien des groupes qui s'opposent à la politique de dissuasion. Ce ne sont pas des groupes nombreux, mais ils ne peuvent qu'aider et rassurer l'ennemi et le porter à croire que nous n'avons peut-être pas assez d'unité pour appliquer les politiques que nous avons projetées. Si nous voulons le succès de ces politiques, il nous faut convaincre tous les agresseurs possibles que nous allons vraiment appliquer nos programmes, que nous n'accepterons pas de compromis et que nous ne céderons pas à la dernière minute.

Bien des gens ont dit que, dans le passé, des guerres ont éclaté parce que l'adversaire ne connaissait pas les intentions de l'autre. On a même prétendu que si le Royaume-Uni avait plus clairement énoncé son attitude en 1939, la seconde guerre mondiale n'aurait peut-être pas eu lieu. Nous devons nous assurer qu'on ne se trompera pas du tout sur nos intentions actuelles. J'ai entendu certains députés énoncer cette affirmation ici, mais une fois qu'ils eurent fini de parler, je n'étais pas trop sûr de ce qu'étaient nos intentions. J'ignore pourquoi nous ne pouvons énoncer clairement nos intentions, de manière que nous puissions nous-mêmes les comprendre, et que l'autre côté le puisse aussi.

A mon avis, il faut que notre politique consiste—c'est d'ailleurs ce que nous faisons avec succès depuis dix ans—à maintenir une puissance nucléaire de dissuasion. Nous n'allons pas nous soumettre à une agression de la part de l'Union soviétique. Il faut que les Soviétiques comprennent que nous ne nous soumettrons jamais à cela. Il faut qu'ils comprennent que si une guerre éclate, ce sera la destruction pour eux aussi bien que pour nous, de sorte que la guerre est absolument impensable. A mon sens, c'est la seule politique qui a chance de réussir, car il a été démontré que les négociations seules ne suffisent pas. Je doute fort que l'ONU eût même survécu jusqu'à aujourd'hui, n'eût été l'OTAN. Les pays qu'on dit non engagés ne seraient pas en mesure, alors, de faire les déclarations qu'ils font en ce moment. Je suis sûr que M. Nehru n'aurait

pas osé se rendre à Moscou pour dire quoi que ce soit à M. Khrouchtchev, n'eût été l'Organisation du traité de l'Atlantique nord, vu qu'il n'eût même pas été en mesure de le faire.

Nous voulons continuer à négocier. Mais nous ne pourrons le faire si nous sommes faibles. Si nous voulons nous assurer quelque chance de survivance dans ce monde d'aujourd'hui, il nous faut maintenir un dispositif nucléaire de dissuasion dans chaque pays de l'OTAN, et nous assurer que l'autre camp n'ignore pas ce que représente cette politique.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, notre sympathique collègue de Vancouver-Kingsway (M. Browne) vient de nous faire faire un tour d'horizon assez confus sur la situation internationale actuelle. J'ai l'impression que son discours n'influencera pas beaucoup la conduite de M. Khrouchtchev ni celle de M. Kennedy. A tout événement, je voudrais quitter, pendant quelques minutes, MM. Nehru, Khrouchtchev, Kasavubu et Mobutu pour traiter d'un problème qui me concerne de plus près, c'est-à-dire le grave problème auquel ont à faire face les employés au service du gouvernement actuel, dans les casernes militaires un peu partout dans la province de Québec et ailleurs, mais plus particulièrement dans ma circonscription de Saint - Jean - Iberville - Napierville, laquelle compte une base de l'ARC ainsi que le Collège militaire royal de Saint-Jean.

Monsieur le président, je désire appeler l'attention de la Chambre sur le traitement que l'on fait aux employés du ministère de la Défense nationale qui ne rèlevent pas du Service civil, et je souhaite que le ministre de la Défense nationale (M. Harkness) s'occupe personnellement de ces cas qui sont vraiment déplorables.

En 1961, par exemple, nous constatons que des employés du Collège militaire royal de Saint-Jean ou de la station de l'ARC touchent des salaires horaires de 87c. ou 89c. Point n'est besoin de vous dire que ces salaires sont tout à fait insuffisants, surtout quand on sait que dans les mines, par exemple, un journalier gagne un minimum de $1.90 l'heure. Si l'on compare ce salaire à celui des employés du ministère de la Défense nationale, je suis d'avis qu'il est réellement révoltant de constater qu'en 1961, on paye des salaires de 87c. ou de 89c. l'heure.

En outre, j'aimerais appeler l'attention de la Chambre sur le fait qu'avant 1957, soit avant l'accession au pouvoir du parti conservateur—je ne sais si c'est une coïncidence, mais je souligne le fait quand même—les employés du ministère de la Défense nationale avaient bénéficié d'augmentations de salaires régulières, d'année en année; mais depuis 1957 pour quelques-uns et 1958 pour d'autres, il n'y a eu aucune augmentation de salaire. J'appelle donc l'attention du ministre sur cette situation tout à fait anormale.

Monsieur le président, j'ignore ce qui se passe ailleurs, mais j'ai inscrit, cette semaine, au *Feuilleton* de la Chambre des questions afin de connaître les salaires que l'on paie notamment à North-Bay, Ontario, à Saint-Hubert, province de Québec, à Comox, Colombie-Britannique et aux collèges militaires de Royal-Roads et de Kingston. Lorsque le ministre m'aura fourni les renseignements demandés, je pourrai comparer, mais de toute façon, le mal de l'un ne guérit pas celui de l'autre.

A la base de l'ARC, et au collège militaire, situés dans ma circonscription, on paye aux serveuses de tables, aux aides-cuisiniers, aux journaliers dans les cuisines ou ailleurs, aux chauffeurs de camions, des salaires tout à fait insuffisants, qui ne permettent pas de procurer à leur famille les nécessités de la vie ni même le strict nécessaire.

Autrefois, soit avant 1957, ces employés qui ne faisaient pas partie du Service civil avaient l'occasion de travailler des heures supplémentaires; ils gagnaient alors des salaires beaucoup plus élevés. Au fait, un chauffeur de camion me disait qu'en 1955, par exemple, il avait gagné $1,500 de plus qu'aujourd'hui, en 1961.

De plus, avant 1957, les employés qui travaillaient le samedi et le dimanche gagnaient plus cher, puisqu'on leur payait temps et demi ou temps double, tandis qu'aujourd'hui on leur paie le salaire régulier aussi bas que 87c., 90c. ou un dollar l'heure.

Monsieur le président, je dis que cette situation ne peut durer, surtout lorsque l'on considère qu'un chômeur reçoit de l'assurance-chômage $36 par semaine, pendant que des employés travaillant à plein temps pour le compte du ministère de la Défense nationale ne reçoivent qu'un salaire de $40. On devrait reconsidérer ces salaires et payer à ces employés, qui se dévouent au service du ministère de la Défense nationale, des salaires qui soient réellement camparables à ceux des autres ouvriers, dans différents domaines.

Monsieur le président, je vous ferai remarquer également que l'on paie moins cher dans certaines zones. Par exemple, dans Saint-Jean, on paie moins cher que dans Saint-Hubert ou à Québec. Je me demande pourquoi on paierait moins cher des employés de cuisine qui travaillent dans une zone différente. Pourtant, on paye le même taux aux employés du Service civil, quelle que soit la zone où ils travaillent, ainsi qu'aux militaires quel que soit le camp où ils sont cantonnés.

Alors, j'insiste beaucoup sur ce point, et j'aimerais bien que le ministre nous dise, au cours de ses remarques, ce qu'il a l'intention de faire afin d'améliorer le sort de ces honnêtes ouvriers que l'on fait travailler durement mais qu'on ne paie pas convenablement.

Ce soir, je tenais à signaler cette anomalie à la Chambre. Je sais qu'il est bien important, au cours de l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, de parler de missiles, de menaces de conflit nucléaire, ou de toutes ces choses bouleversantes dont les journaux sont remplis à chaque jour, mais je crois qu'il est aussi important de parler du sort que l'on réserve à ceux qui se dévouent au service du ministère de la Défense nationale. Ils sont traités souvent comme de véritables esclaves. Je pense, de plus, au budget assez considérable dont dispose le ministère de la Défense nationale, ainsi qu'aux folles sommes d'argent que l'on dépense pour acheter des armements et faire des essais nucléaires ou autres, mais je suis certain que le gouvernement devrait d'abord se pencher sur le sort des citoyens canadiens qui subissent un traitement vraiment inférieur, et j'aimerais bien que le ministre intervienne immédiatement pour faire cesser cette anomalie.

(Traduction)

M. Drysdale: Monsieur le président, je me demande si je peux signaler qu'il est dix heures et demie, ou si le comité préfère que je continue?

M. le président suppléant: Convient-on qu'il est dix heures et demie?

Des Voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. McIlraith: Le leader de la Chambre nous dirait-il quels seront les travaux pour demain et jeudi?

L'hon. M. Churchill: Nous aborderons demain les crédits du Conseil privé, puis nous reviendrons à ceux du ministère de la Défense nationale. Si l'étude de ces crédits nous mène à jeudi, nous passerons alors aux crédits du ministère de la Production de défense.

(A dix heures et demie, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

TERRAINS VENDUS PAR LE NATIONAL-CANADIEN, À MONTRÉAL

Question nº 454— **M. Valade:**

1. Le National-Canadien a-t-il vendu les terrains situés à l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Viau, à Montréal?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date, *b*) à qui, *c*) quelle superficie de terrains en pieds carrés a-t-on vendue, *d*) à quel prix le pied carré ce terrain a-t-il été vendu, *e*) qui en a autorisé la vente, *f*) d'autres parties de terrain immédiatement avoisinant ont-elles été vendues subséquemment aux mêmes intéressés ou à d'autres personnes, *g*) quel a été le prix de vente dans chaque cas, *h*) à qui ces ventes subséquentes de terrains ont-elles été faites, *i*) ces terrains ont-ils été vendus à la suite de soumissions publiques et sinon, de quelle façon, *j*) le conseil d'administration du National-Canadien a-t-il autorisé toutes ces transactions?

L'hon. Raymond O'Hurley (pour l'hon. M. Balcer): Monsieur l'Orateur, la direction des chemins de fer Nationaux du Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. *a*) Le 10 août 1953.

b) Bernard Dupuis et autres.

c) Deux terrains dont la superficie représente 150,000 pieds carrés.

d) 45.4 c. et 33.3 c.; montant total: $60,000 pour les deux terrains comme l'attestent les archives du bureau d'enregistrement de la Division de Montréal.

e) La vente a été négociée et recommandée par le département des immeubles de la compagnie, par l'entremise de son directeur général, de la façon habituelle, et approuvée par le conseil d'administration.

f) Oui.

g) et *h*) Prix de vente à Bernard Dupuis: $10,750

Prix de vente à Bernard Dupuis: $11,700

Prix de vente à Bernard Dupuis: $17,550

Prix de vente à Lucerne Motel Cie Ltée: $10,375

Prix de vente à Lucerne Motel Cie Ltée: $7,625

Prix de vente à *Christie Brown & Co. Ltd*: $240,779.28

Tous les actes de vente sont enregistrés.

i) Non. Prix de négociation fondé sur la valeur marchande.

j) Voir réponse à *e*).

CENTRES DE RADIO-CANADA, À MONTRÉAL, TORONTO ET VANCOUVER

Question nº 455—**M. Taylor:**

1. La Société Radio-Canada se propose-t-elle de construire un centre de radio-télévision dans les villes de Montréal et de Toronto?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle superficie de terrain est-on en voie d'acheter à Montréal et à Toronto à cette fin, et ces terrains seront-ils situés en ville ou dans les banlieues?

3. Quelle est la valeur marchande des terrains qu'on se propose d'acheter à Montréal et à Toronto?

4. Quelles sont les exigences principales pour décider de l'emplacement d'un centre de radio-télévision pour l'activité de la Société Radio-Canada?

5. La Société projette-t-elle de construire un centre sur son terrain situé sur la rue Georgia ou ailleurs, à Vancouver?

6. Quelle superficie de terrain nécessaire recommande-t-on pour l'activité de la Société Radio-Canada, à Vancouver?

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Cette question se divise en six parties; j'y répondrai comme il suit: La Société Radio-Canada nous communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. 33 acres de terre ont été achetées dans la banlieue du grand Toronto. Le terrain requis pour grouper les services à Montréal devra être à peu près de la même superficie, mais il est impossible d'arrêter le choix des terrains précis jusqu'à ce que les emplacements aient été examinés minutieusement.

3. L'emplacement de Toronto a été acheté au prix de $635,000, et est desservi par les services municipaux. Aucune décision n'a été prise quant à Montréal.

4. Entre autres éléments il faut noter:

a) Acceptabilité au point de vue technique.

b) Une superficie suffisante pour permettre la construction la plus économique des immeubles dont on connaît le besoin immédiat ainsi que pour des aménagements futurs.

c) Facilité d'accès aux moyens de transport publics et privés durant toute la journée, plus des possibilités de stationnement.

d) Protection contre les aménagements actuels et futurs qui ne seraient pas à souhaiter au point de vue technique et administratif.

5. On a songé à cet aspect en étudiant les plans à long terme d'expansion de la Société.

6. La décision à prendre relativement à la superficie dépendra des éléments énoncés au numéro 2 ci-dessus.

AIDE À LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN FORÊT ET DÉFENSE NATIONALE

Question n° 456—**M. Fisher:**

1. Au cours des deux dernières années, le ministre de la Défense nationale a-t-il fait une déclaration publique sur les intentions de son ministère quant à l'entraînement du personnel militaire dans la lutte contre les incendies en forêt et à la disponibilité d'une force ainsi spécialisée, destinée à pourvoir aux situations d'urgence nationale?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et à quel endroit a-t-il fait cette déclaration?

3. Durant les deux dernières années, combien d'hommes a-t-on préparés à la lutte contre les incendies de forêt?

4. Quels services de liaison et de formation a-t-on mis sur pied pour collaborer avec les services provinciaux de lutte contre les incendies de forêt?

5. Durant l'été de 1961, comment a-t-on utilisé une telle force militaire pour faire face aux sinistres survenus en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et à Terre-Neuve?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Au cours des deux dernières années, 28,319 militaires de l'armée régulière ont reçu une formation individuelle pour la lutte contre les incendies de forêt, soit durant l'instruction des recrues, soit pendant le cours de perfectionnement annuel.

4. Environ 485 hommes et officiers ont suivi les cours d'instruction pour la lutte contre les incendies de forêt organisée par les fonctionnaires provinciaux des services forestiers ou en collaboration avec ces derniers. Cette instruction a consisté en visites de liaison, en travaux de reconnaissance ou de planification et en cours, conférences ou démonstrations donnés au personnel militaire par les fonctionnaires provinciaux.

5. En Colombie-Britannique, aucune aide n'a été demandée; au Manitoba, 595 officiers et soldats; en Ontario, 14 officiers et soldats; à Terre-Neuve, 1,100 officiers et soldats.

COÛT DE LA MISE EN SERVICE D'UN AVION VOODOO

Question n° 457—**M. Fisher:**

1. Combien en coûte-t-il, en plus du prix d'achat initial, pour la mise en service d'un avion *Voodoo* dans l'ARC?

2. Si les frais précis ne peuvent être divulgués pour des raisons de sécurité, est-il exact qu'on doive apporter des modifications importantes à cet avion au Canada?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voici les réponses aux parties 1 et 2 de la question: on ne prévoit pas d'apporter de modifications à cet appareil au Canada. Au moment où il sera livré à l'ARC, toutes les modifications qu'il reste à apporter au moteur et au fuselage de chaque CF-101B y auront été incorporées.

DÉPÊCHE PUBLICITAIRE DU NATIONAL-CANADIEN

Question n° 458—**M. Fisher:**

1. Le 19 juillet, le National-Canadien a-t-il communiqué à quelque journal la dépêche dont voici le texte:

JASPER PARK LOGE, Alta., July 19—Like, man, when the beats are next windin' up a jam session at your pad, why not give out with fodder that is really cool? Like an iceberg.

This way out number was dreamed up by the cookie at that big pad the CNR calls Jasper Park Lodge. This Bill Schmidts is no square lad, dad. Like, he emotes with the mayonnaise.

So like, one day the lads who are with it in a far out way asked this Pastrami Picasso to put together a real cool number.

Now this cat was with it. He could dig. Like man, he took a piece of bread and sliced an onion on it. And then he sliced an orange on it. And then a slice of bread on top.

Like there you are. Dig? The guys who are in says its better than Bardot. So be like the west, man. Get with it. Like, its crazy!?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel était l'objet de cette dépêche et à qui a-t-elle été communiquée?

3. Quelle en est la signification?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre suppléant des Transports): La direction du National-Canadian me fait tenir la réponse que voici:

1. Oui, c'est là une version du texte communiqué par un représentant régional du service des relations extérieures.

2. C'est un bon moyen de faire de la publicité que de présenter un texte d'allure légère et quelque peu fantaisiste qui appelle l'attention du lecteur.

3. Pour «piger» le sens du texte, il faut un sens de l'humour et du ridicule comme l'a si bien démontré M. Richard Jackson dans le *Journal*, d'Ottawa, le 8 septembre.

CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Question n° 459—**M. Robichaud:**

Aux 30 mai, 30 juin, 31 juillet et 31 août 1961, quel était le solde au crédit de la Caisse d'assurance-chômage, comparativement aux dates correspondantes de 1960?

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je répondrai à cette question en donnant un bref relevé statistique que la Chambre m'autorisera peut-être à insérer ici au hansard sans le lire.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: voici le tableau en question.*]

	1960	1961
31 mai	$299,293,511.04	$110,051,922.26
30 juin	296,187,477.10	110,270,314.33
31 juillet	306,363,607.24	120,771,909.13
31 août	313,327,675.04	130,846,070.49 (provisoire)

IMPÔT PROVINCIAL ACQUITTÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question n° 460—**M. Benidickson:**

1. Quelles sociétés de la Couronne, s'il en est, acceptent de verser les taxes de vente que les gouvernements provinciaux exigent sur les achats de ces sociétés?

2. La Commission hydro-électrique d'Ontario et la régie des alcools d'Ontario acceptent-elles de verser la taxe de vente de 11 p. 100 imposée par le gouvernement fédéral sur leurs achats?

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Cette question pourrait-elle être transformée en ordre de dépôt de documents?

M. l'Orateur: Ordre de dépôt de documents.

PERMIS D'IMPORTATION D'AVOINE EN PROVENANCE DES ÉTATS-UNIS

Question n° 461—**M. Benidickson:**

A quelles dates et à l'égard de quelles quantités la Commission canadienne du blé a-t-elle émis des permis, depuis le 1er mai 1961, pour l'importation d'avoine des États-Unis d'Amérique, et quels étaient les prix, s'ils y étaient stipulés?

M. W. H. Jorgenson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Voici la réponse. Les permis délivrés par la Commission canadienne du blé pour l'importation d'avoine en provenance des États-Unis sont valides pour un mois. Rien ne garantit qu'il sera donné suite, en tout ou en partie, à un permis délivré à une maison d'importation. Par conséquent, si l'on publiait le détail des permis délivrés, les quantités importées pourraient paraître plus grandes qu'elles ne le sont en réalité. C'est pourquoi, il n'est pas jugé dans l'intérêt du public de révéler ce détail: il pourrait ne pas représenter exactement le volume des importations et nuire à la Commission dans ses démarches pour vendre cette denrée. Les permis d'importation visent les quantités seulement; ils ne spécifient pas de prix.

PLANS DU PONT CHAMPLAIN À MONTRÉAL

Question n° 462—**M. Lessard:**

1. Les plans de la sortie du pont Champlain, à Montréal, ont-ils été modifiés?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il dire à la Chambre à la demande de qui ces plans ont été modifiés, quelle est la nature des modifications et à quelle date approximative elles seront rendues publiques?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre suppléant des Transports): Voici les réponses:

1. On est en train de modifier les plans de la sortie nord du pont Champlain.

2. Ces modifications sont faites à la demande du comité mixte du Conseil des ports nationaux et de la cité de Montréal; il ne serait pas dans l'intérêt public de dévoiler en détail les modifications tant que les expropriations ne seront pas terminées.

OBSERVATIONS DE LA PART DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Question n° 463—**M. Matheson:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part du Fonds monétaire international relativement à sa ligne de conduite quant à la dévaluation du dollar canadien?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces observations?

Le très honorable J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'informe que nous n'avons pas reçu de telles observations.

NOUVEAUX ACHATS DE BLÉ PAR LA CHINE

Question n° 464—**M. Benidickson:**

1. La Chine a-t-elle convenu d'acheter des quantités additionnelles de blé depuis que le ministre de l'Agriculture a fait sa dernière déclaration à la Chambre?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents à ce sujet, et a-t-on signalé à la Commission canadienne du blé qu'on acheminerait une partie des expéditions de ce blé vers l'Allemagne de l'Est, en vue de l'exécution de contrats de vente conclus aux termes d'un accord commercial intervenu entre la Chine et ce pays?

M. W. H. Jorgenson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Voici les réponses:

1. Oui.

2. La Commission canadienne du blé a conclu une nouvelle vente de blé à la Chine, en vertu de l'accord à long terme négocié en avril dernier. La nouvelle vente vise environ six millions de boisseaux de blé livrables depuis les ports du Saint-Laurent, pendant les mois d'août et de septembre. Jusqu'à présent la Commission canadienne du blé n'a reçu aucun indice qui la porte à croire que le blé visé par ce contrat serait acheminé vers l'Allemagne de l'Est.

ARTICLE 96A(2) DE LA LOI SUR LES INDIENS—PROCLAMATION

Question n° 465—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er novembre 1960, des bandes indiennes de la Colombie-Britannique ont-elles présenté des résolutions au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, demandant qu'on proclame l'entrée en vigueur de l'article 96A(2) de la loi sur les Indiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacune de ces bandes, à quelle date a-t-on présenté chaque résolution et qu'est-il advenu de ces demandes?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, 37 bandes de la Colombie-Britannique ont présenté des résolutions que nous sommes en train d'examiner; toute réponse orale devient donc difficile. Je pourrai donner de plus amples détails si la question est transformée en ordre de dépôt de documents.

M. l'Orateur: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES EN FORÊT, PAR LES FORCES ARMÉES, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Question nº 466—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Le ministère de la Défense nationale et les forces armées ont-ils fourni de l'aide au gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour combattre les incendies de forêt en 1960?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on exigé quelque montant pour ce service, sur quelle base a-t-on calculé ce montant et quelle somme a-t-on exigée?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Oui.

2. Le ministère de la Défense nationale cherche à obtenir le remboursement de frais s'élevant à $60,102.33 relatifs à l'aide assurée par 410 officiers et soldats, dans la lutte qu'ils ont menée contre les incendies de forêts, dans la région de Sherbourne (Nouvelle-Écosse), du 3 au 21 septembre 1960.

SERVICE DE TÉLÉVISION, COMTÉS DE MADAWASKA ET VICTORIA (N.-B.)

Question nº 467—**M. Robichaud:**

1. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a-t-il entendu la requête de la station CJBR-TV, de Rimouski, qui a demandé l'autorisation d'aménager une station de relais ou de retransmission, en vue d'assurer des émissions à la population du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick et, notamment, aux comtés de Madawaska et de Victoria?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates les audiences ont-elles eu lieu, *b*) quelle était la nature de la décision du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, *c*) cette décision a-t-elle été rendue publique et à quelle date?

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national):

1. Oui.

2. *a*) Le Bureau des gouverneurs a entendu deux requêtes de CJBR-TV. La première lors de son audience publique du 26 septembre 1960, et la deuxième lors de son audience publique du 24 février 1961.

2. *b*) Le Bureau des gouverneurs a recommandé que la requête entendue le 26 septembre 1960 soit gardée en suspens et que la deuxième, qui prévoyait une augmentation de puissance pour la station de retransmission projetée et qui a été entendue le 24 février 1961, soit approuvée étant donné que, de l'avis du Bureau des gouverneurs, cette station assurera un service en langue française satisfaisant à la population canadienne-française de la circonscription de Madawaska.

2. *c*) La première recommandation a été rendue publique dans le communiqué publié par le Bureau le 5 octobre 1960 et la deuxième, dans le communiqué du 3 mars 1961.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

IMPÔT PROVINCIAL ACQUITTÉ PAR LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

Question nº 460— **M. Benidickson:**

1. Quelles sociétés de la Couronne, s'il en est, acceptent de verser les taxes de vente que les gouvernements provinciaux exigent sur les achats de ces sociétés?

2. La Commission hydro-électrique d'Ontario et la régie des alcools d'Ontario acceptent-elles de verser la taxe de vente de 11 p. 100 imposée par le gouvernement fédéral sur leurs achats?

ARTICLE 96A(2) DE LA LOI SUR LES INDIENS— PROCLAMATION

Question nº 465—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er novembre 1960, des bandes indiennes de la Colombie-Britannique ont-elles présenté des résolutions au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, demandant qu'on proclame l'entrée en vigueur de l'article 96A(2) de la Loi sur les Indiens?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chacune de ces bandes, à quelle date a-t-on présenté chaque résolution et qu'est-il advenu de ces demandes?

DEMANDES DE DOCUMENTS

RAPPORT DE LA COMMISSION DU FLEUVE SAINT-JEAN

Demande nº 158—**M. Robichaud:**

Exemplaire du rapport de la Commission du fleuve Saint-Jean sur les conséquences de l'emmagasinage des eaux par rapport à la production d'énergie hydro-électrique au Nouveau-Brunswick.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette motion avec l'honorable député, et lui ai assuré que je lui fournirais les renseignements qu'il désire. Il accepte, je crois, de retirer la motion.

M. l'Orateur: Retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

SERVICE DE TÉLÉVISION, COMTÉS DE MADAWASKA ET VICTORIA (N.-B.)

Demande nº 159—**M. Robichaud:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ou le ministère des Transports ou le ministre du Revenu national et toutes autres personnes, relativement à l'octroi d'un permis pour l'installation d'une station de relais ou

de retransmission de télévision en vue d'assurer des émissions à la population d'expression française des comtés de Madawaska et de Victoria au Nouveau-Brunswick.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ai discuté de cette affaire avec l'honorable député, et nous sommes convenus de remonter au 1er janvier 1960, plutôt que de laisser la date indéterminée, comme le fait la motion. Je demanderais donc que cette motion soit transformée en ordre de dépôt de documents, vu qu'elle vise divers organismes gouvernementaux et ministériels.

M. l'Orateur: Est-ce convenu que la motion soit transformée en ordre de dépôt de documents, précisant la date indiquée par le ministre?

Des voix: D'accord.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—PRÉSUMÉ CONFLIT AU KATANGA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Je voudrais poser au premier ministre une question dont j'avais donné préavis au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a dû s'absenter. Cette question fait suite à une nouvelle passée ce matin à la radio, et qui concerne des combats au Congo entre les forces des Nations Unies, au sein desquelles le Canada est représenté, et les forces provinciales du Katanga. Le premier ministre voudra peut-être considérer cette question comme préavis.

Ma question cherche à savoir si le gouvernement a quelque observation à faire au sujet de cette nouvelle, et surtout en vertu de quelle autorisation des Nations Unies les forces des Nations Unies peuvent-elles recourir à la force armée dans une situation de cette nature?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Ainsi que l'a indiqué l'honorable représentant, il vaudrait mieux considérer cette question comme préavis, et c'est ce que je vais faire.

(Plus tard)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a signalé il y a un instant qu'il avait donné préavis d'une question traitant de la situation au Congo. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a reçu son préavis ce matin.

M. McIlraith: Il est juste assis derrière le premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il y a une célèbre analogie historique: *Give me night or give me Blucher.*

L'hon. M. Pearson: Je tiens à remercier le premier ministre de donner suite à l'assertion qu'il a faite l'autre jour, savoir qu'il ne se met jamais dans le chemin des ministres.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, il est manifeste que mon entrevue avec le ministre des Affaires étrangères d'Islande ne s'est pas prolongée assez longtemps.

Depuis plusieurs jours, il était évident qu'une situation très tendue se créait au Katanga et que les Nations Unies pourraient être appelées à adopter des mesures énergiques pour empêcher que n'éclatent des manifestations de violence généralisées. Nous n'avons pas encore été officiellement informés des derniers événements, mais le commandement des Nations Unies semble avoir décidé de passer à l'action pour maîtriser la situation.

Les députés n'ignorent pas que la réintégration éventuelle de la province du Katanga dans la République du Congo a fait monter la tension politique dans ce pays. Certains chefs politiques du Katanga semblent s'opposer à la réconciliation avec le gouvernement central parce que, entre autres raisons, les luttes entre tribus katangaises semblent avoir repris de plus belle. On se rappelle sans doute que les guerres entre les diverses tribus avaient causé de nombreuses pertes avant l'établissement des forces des Nations Unies dans cette région.

L'une des principales obligations que la résolution du Conseil de sécurité du 21 février dernier imposait aux Nations Unies était «d'empêcher la guerre civile» au Congo, y compris les combats armés. La résolution précisait que, pour réaliser ce premier objectif, soit l'empêchement d'un conflit civil, les Nations Unies devraient adopter diverses mesures, dont l'emploi de la force «au besoin, et en dernier recours».

Les autorités des Nations Unies qui s'occupent de la situation au Katanga sont manifestement d'avis que les choses en sont rendues au point que la meilleure façon d'empêcher la propagation de graves manifestations de violence, c'est d'adopter des mesures énergiques à cette fin. Cette décision se rattache sans doute de très près aux nouvelles récentes d'après lesquelles des milliers de membres de la tribu des Balubas ont réclamé la protection des Nations Unies quand ils ont vu reprendre les luttes entre les tribus. Nous espérons sincèrement que les Nations Unies réussiront, grâce aux mesures qu'elles prennent actuellement, à empêcher que les troubles ne se généralisent davantage.

A notre connaissance, aucun militaire canadien au Congo n'a été en cause dans les conflits qui se produisent au Katanga. Un agent de liaison canadien fait partie des unités des

Nations Unies à Élisabethville. Nous espérons, bien entendu, recevoir des nouvelles et dès que l'on nous les aura fait parvenir, je me ferai un plaisir d'en mettre la Chambre au courant.

QUESTIONS OUVRIÈRES

RECRUTEMENT DE CANADIENS POUR EMPLOI AU ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je voudrais poser une question au ministre du Travail. Étant donné l'article publié dans le *Globe and Mail* de ce matin et intitulé «Loblaw demande 500 jeunes Canadiens vifs et énergiques pour emploi au Royaume-Uni». Étant donné que M. George C. Metcalf, président de la *Loblaw Groceterias Company Limited*, est membre du Conseil national de la productivité, cette annonce traduit-elle des propositions formulées par ce conseil en vue de diminuer le chômage au Canada?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): J'ai pris connaissance de l'article paru ce matin dans le journal et dans lequel la *Loblaw Groceterias Company Limited* avait fait paraître une annonce demandant 500 Canadiens pour emploi dans leurs magasins en Grande-Bretagne.

Je me suis immédiatement mis en rapport avec M. George C. Metcalf de la *Loblaw Companies Limited*. Il m'a fait savoir que la seule raison de recruter ainsi des Canadiens était que la société devait ouvrir incessamment 40 nouveaux magasins en Grande-Bretagne. La société a constaté qu'on manquait, en Grande-Bretagne, d'expérience en ce qui concerne le commerce des épiceries géantes. Par conséquent, elle ne peut y recruter le genre de personnel auquel elle est habituée pour mener à bien l'exploitation de ses magasins. D'après son expérience, les Canadiens étant habitués aux supermarchés depuis bon nombre d'années dans leur pays, s'adaptent facilement à ce genre de commerce.

On me dit également que M. Weston, qui se déclare fier d'être Canadien et qui connaît nos traits particuliers, tient beaucoup à ce que des Canadiens soient employés dans ces entreprises pour la bonne marche de leurs affaires en Grande-Bretagne.

Étant donné ce qui précède, monsieur l'Orateur, le député qui a formulé la question a mal interprété la situation qui se présente.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre ne sait-il pas que cette société a essayé d'obtenir du personnel britannique au Royaume-Uni, mais que ses efforts n'ont pas abouti en raison du peu de chômage dans ce pays?

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, le député d'Essex-Est puise généralement ses renseignements à la mauvaise source. Je viens de donner à la Chambre un exposé véridique de la situation.

LE COMMERCE

UNE MISSION DE LA CHINE COMMUNISTE VIENDRAIT AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Commerce, je désire poser une question au ministre suppléant. Est-il vrai, comme on l'a dit, qu'une délégation du gouvernement de la Chine communiste viendra au Canada pour rencontrer le ministère, et dans le cas de l'affirmative, quand aura lieu cette rencontre et sur quoi portera la discussion?

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant du Commerce): Je dois considérer la question comme préavis.

L'URANIUM—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE NÉGOCIATIONS AVEC LE ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre suppléant du Commerce si le ministre, au cours de son voyage outre-mer, compte s'arrêter à Londres et si, dans le cas de l'affirmative, il en profitera pour insister auprès du gouvernement du Royaume-Uni sur la nécessité de conclure bientôt des arrangements à l'égard du contrat d'uranium.

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant du Commerce): Je suppose, monsieur l'Orateur, que le ministre profitera de son voyage pour traiter toutes les questions importantes et urgentes concernant le commerce du Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE JAPON—ON ANNONCE LA VISITE DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre s'il a d'autres renseignements à nous communiquer au sujet du voyage qu'il projette de faire au Japon?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on a annoncé hier à Tokyo qu'à la suite des deux invitations qui m'ont été faites de visiter le Japon, l'une par le premier ministre Kishi et l'autre par le premier ministre Ikeda, dont on a parlé dans le communiqué publié à l'occasion de la visite de M. Ikeda, j'avais accepté.

Ces projets ont été arrêtés il y a un certain temps. L'invitation a été acceptée. Si les événements ne viennent pas modifier mes projets, ma visite aura lieu au cours des cinq derniers jours d'octobre. Nous faisons un commerce formidable avec le Japon et la question des événements relatifs à la liberté mondiale intéresse le Japon au plus haut point.

La dernière visite d'un premier ministre du Canada au Japon a été celle de M. St-Laurent en 1954, et elle a été avantageuse pour notre pays. J'ai constaté—et je pense que les dirigeants des divers pays sont du même avis, en général—que ces visites sont nécessaires et ont de très heureux résultats. Je sais que si rien ne vient m'empêcher d'ici là de faire ce voyage de quelques jours, ma visite servira non seulement à rendre la politesse à ce pays, mais à renforcer nos relations avec le Japon et elle entraînera, comme le premier ministre Ikeda l'a dit, l'expansion de nos relations commerciales.

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONFÉRENCE SUR LA CONSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Justice, maintenant que la conférence sur la constitution est terminée, s'il a l'intention de faire part à la Chambre des conclusions qu'on y a tirées, particulièrement à la lumière des rapports contradictoires qui ont été publiés quant aux résultats?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas eu, que je sache, de rapports contradictoires à l'égard de la conférence.

L'hon. M. Martin: Ils ont paru dans le *Globe and Mail* de ce matin.

L'hon. M. Fulton: La conférence des procureurs généraux a été marquée d'un degré d'entente fort encourageant à l'égard de nos problèmes communs. Comme on l'a dit dans le communiqué officiel qui a été publié à l'issue de la réunion, la majeure partie des délibérations a porté sur la question d'une formule relative à la répartition des pouvoirs entre le Parlement fédéral et les Parlements provinciaux. C'est là le point principal sur lequel on n'avait pas pu s'entendre précédemment. La plupart de nos discussions des deux derniers jours visaient à atteindre un accord de principe sur cette question. Nous y avons réussi en bonne partie.

Maintenant, les rédacteurs qui assistent les procureurs généraux ont reçu instruction d'établir un projet de rapport définitif de toutes les propositions qui ont été étudiées et sur lesquelles on s'est entendu. Lorsque ce travail sera terminé, il sera présenté dans sa forme définitive aux procureurs généraux, qui le soumettront à l'étude de leurs gouvernements. On espère que les gouvernements pourront accepter cela comme fondement des propositions à formuler à leurs propres Parlements.

Si l'on en vient là, alors le travail de la conférence des procureurs généraux est terminé. Toutefois, si, au cours de l'étude par les gouvernements, on constate des divergences importantes, il sera peut-être nécessaire de convoquer de nouveau les procureurs généraux, dans une nouvelle tentative en vue de concilier les points de vue.

Je dirai aussi à la Chambre que lorsque le texte définitif sera remis aux procureurs généraux pour qu'ils le soumettent à leurs gouvernements, le texte de notre recommandation sera rendu public.

L'ÉNERGIE

LA RIVIÈRE DE LA PAIX—INTERPELLATION AU SUJET DE L'OPPOSITION FÉDÉRALE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. Je m'excuse de ne pas l'en avoir prévenu, mais cette omission est attribuable au fait que d'autres questions se rattachant à mes lourdes responsabilités ont retenu mon attention.

Quelques-uns d'entre nous ont regardé hier soir l'émission Close-Up, à laquelle le ministre a participé. Étant donné ce que le ministre a déclaré durant cette émission, j'aimerais qu'il nous dise maintenant si le gouvernement envisage de s'opposer à l'aménagement de la rivière de la Paix par le gouvernement de la Colombie-Britannique, en invoquant la loi sur la protection des eaux navigables ou toute autre loi fédérale?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je répondrai que le gouvernement prend en considération toutes les mesures qui seraient de nature à assurer une mise en valeur logique et ordonnée du potentiel énergétique de la Colombie-Britannique, ce qui signifie qu'il faudrait commencer par l'aménagement du fleuve Columbia.

LA TÉLÉVISION

RIMOUSKI—DEMANDE EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STATION AUXILIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Revenu national. Le ministre dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a

agréé le vœu du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion qui approuve la demande de la station CJBR-TV, de Rimouski, visant la construction d'une station auxiliaire qui desservirait les comtés de Madawaska et de Victoria?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, au cours des dernières semaines d'audience, le Bureau a reçu et examiné un grand nombre de recommandations. Je ne saurais dire ce qu'il en est au juste de ces diverses questions. J'irai aux renseignements et fournirai une réponse plus tard.

TORONTO—RUMEUR DE TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS D'INTÉRÊTS DANS UNE STATION PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je poser au ministre du Revenu national une question découlant de la réponse qu'il a donnée hier à une question que je lui avais posée antérieurement, au sujet d'un poste de télévision privé de Toronto. Le ministre a-t-il porté à l'attention des gouverneurs de la radiodiffusion le fait que la cession d'une partie importante de la propriété de ce poste à l'*American Broadcasting Corporation* serait contraire aux sentiments exprimés à la Chambre lors de l'adoption de la loi sur la radiodiffusion, et ne servirait sûrement pas l'intérêt national? S'il ne l'a pas encore fait, le fera-t-il?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je suis sûr que les membres du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion lisent le hansard et qu'ils noteront les observations du député qui, je suppose, sont conformes aux sentiments de la Chambre. Mais il n'appartient pas au ministre de donner des instructions au Bureau des gouverneurs.

LE NORD CANADIEN

LA «CANADIAN MARCONI COMPANY»—CORRESPONDANCE AU SUJET DE L'INTERDICTION DE FRATERNISER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question qui se rattache à celle que je lui ai posée le 26 juin, comme en fait foi la page 7290 du compte rendu, au sujet d'une correspondance qu'il a échangée avec la *Canadian Marconi Company*. A ce moment-là, le ministre a dit qu'il ne pouvait déposer la correspondance parce que l'affaire était encore à l'étude. Le ministre pourrait-il nous tenir au courant de cette question et nous dire s'il est maintenant en mesure de déposer la correspondance?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, je vais aller aux renseignements afin de fournir une réponse à l'honorable député.

LES PUBLICATIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE—MESURES VISANT À DONNER SUITE AUX VŒUX FORMULÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il est en mesure de nous dire quelles dispositions le gouvernement entend prendre en vue de donner suite aux vœux de la Commission royale d'enquête sur les publications.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, lorsque le gouvernement sera prêt à prendre des dispositions, il en informera la Chambre.

LES FINANCES

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—PRÉTENDUE RECOMMANDATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Finances? Le 22 juillet 1961, le *Citizen*, d'Ottawa, publiait un article intitulé «On demande au Canada de stabiliser le dollar». La première phrase se lisait ainsi qu'il suit:

> Le Fonds monétaire international a avisé le Canada aujourd'hui de ramener son dollar à un taux d'échange fixe mais on laisse entendre que le Canada n'a donné aucune assurance qu'il a l'intention de suivre ce conseil...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député semble avoir suffisamment étayé sa question.

M. Matheson: Voici ma question, monsieur l'Orateur. Cet article paru dans le *Citizen* du 22 juillet 1961 est-il fondé?

M. l'Orateur: Ce n'est pas la coutume à la Chambre de poser une question comme celle-ci: Le ministre peut-il dire si cet article paru dans le journal est véridique?

L'hon. M. Fulton: Surtout lorsqu'il s'agit d'un article paru en juillet dernier.

M. l'Orateur: En effet, comme vient de le signaler le ministre de la Justice, le sujet n'est pas urgent et, de plus, il a fait l'objet d'une question à laquelle on a répondu ce matin.

M. C. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

M. l'Orateur: L'honorable député n'a pas le droit de poser une question supplémentaire.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, vous avez tout à fait raison de me signaler l'irrégularité de la tournure de ma question. Voici ce que je veux savoir. Étant donné la contradiction apparente qu'il y a entre la réponse qu'a donnée le secrétaire parlementaire aux questions qu'on lui a posées aujourd'hui et la déclaration faite le 22 juillet sur le même sujet, le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de vérifier ce qu'il en est et de nous faire une déclaration touchant la situation.

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien se reporter à la page 8347 du hansard du 7 septembre, il trouvera une réponse du ministre des Finances qui traite de la question en détail.

L'INDUSTRIE

CONSTRUCTION MARITIME—AIDE À LA CONSTRUCTION D'EMBARCATIONS DE PÊCHE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, vu une récente déclaration du ministre des Transports selon laquelle l'aide à la construction des navires s'appliquerait aux petits bâtiments de pêche, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries si cette aide est prévue pour d'autres embarcations de pêche que le chalutier d'acier de 75 pieds et, s'il en est ainsi, quelles sont ces autres embarcations?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, l'honorable député peut voir, par la définition qui figure dans les règlements qui ont été imprimés, que les bâtiments admis à l'aide sont ceux qui servent à quelque entreprise commerciale dont la pêche. Il existe en outre pour certaines catégories de bateaux de pêche des subventions qu'administre le ministère des Pêcheries.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, permettez une question complémentaire pour fin de précision. Le ministre pourrait-il nous dire si, en réalité, il existe une aide qui soit nouvelle ou supplémentaire pour n'importe quel bateau de pêche sauf le chalutier d'acier d'au moins 75 pieds?

L'hon. M. MacLean: Oui, monsieur l'Orateur, toutes les catégories de bateaux de pêche prévues par les règlements publiés par le ministère des transports sont admissibles. Le fait que ce soit des bateaux de pêche ne les exclut pas de la définition générale.

LA RADIODIFFUSION

TATAMAGOUCHE (N.-É.)—DEMANDE EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE STATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national pourrait-il nous dire si le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a reçu une demande d'aménagement d'une nouvelle station de radio à Tatamagouche, Nouvelle-Écosse, présentée par la *Colchester Broadcasting Company* et, dans le cas de l'affirmative, s'il a examiné cette demande et quelle décision il a prise à cet égard?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je ne suis pas en mesure de fournir une réponse complète, monsieur l'Orateur. Il me semble que cette demande a été prise en considération ces jours derniers, mais je devrai aller aux renseignements avant de donner une réponse certaine.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

INTERPELLATION À PROPOS DU NIVEAU DES RETOMBÉES RÉSULTANT DES DERNIERS ESSAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question se rapportant à sa récente communication sur le niveau des retombées produites par les dernières explosions nucléaires. Peut-il nous dire si les calculs dont il a fait part hier à la Chambre englobent les retombées des deux dernières explosions effectuées par l'Union soviétique, dont l'une dépassait en puissance tous les essais opérés jusqu'ici?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, pour autant que je sache, ils ne comprenaient pas ces explosions.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

INTERPELLATION AU SUJET DE LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le ministre suppléant des Finances peut-il nous dire qui fera partie de la délégation canadienne à la réunion des dirigeants du Commonwealth qui se tiendra à Londres d'ici une semaine environ pour examiner les problèmes posés par la demande d'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun européen?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances): Je tiendrai la demande pour préavis.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

CONSEIL PRIVÉ

312. Nonobstant les dispositions de la loi sur l'administration financière et celles de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au pro rata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligiblité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, $7,500.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur le président, le crédit dont je vais parler maintenant sera celui des mesures d'urgence et de l'organisation générale, afin de donner au comité une idée des mesures de survivance qui ont été prises. Je suppose que ce sera, pour le comité, l'occasion d'entendre les opinions de divers députés à ce sujet. Je suis convaincu qu'à la suite du débat les mesures et les plans qui ont été mis au point et sont maintenant en vigueur recevront l'approbation générale.

Le comité a commencé par examiner les affaires extérieures, puis a passé au débat général du problème de la défense. Comme je l'ai signalé l'autre jour, j'espérais avoir bientôt l'occasion d'exposer au comité une partie des vues du gouvernement sur l'application des principes de survivance, du point de vue de la collaboration entre les autorités fédérales, provinciales et municipales.

Le 7 septembre, le ministre de la Défense nationale et moi-même avons fait à la Chambre des déclarations relatives aux décisions prises en vue de certaines préparations d'urgence dans le domaine de la défense. A ce moment-là, j'ai signalé que je ferais une déclaration plus complète sur les mesures d'urgence. Je ne reviendrai pas sur les questions déjà traitées, sauf pour dire que les progrès réalisés par le ministère de la Défense nationale, à l'égard du décret que le Conseil a édicté en 1959, quant à l'établissement de plans pour le cas d'une crise, ont eu pour résultat la mise au point de plans pouvant être rapidement exécutés en cas de pareille crise. De l'avis du gouvernement, ces plans confirment la sagesse de la décision qui a conféré au ministère de la Défense nationale certaines tâches importantes du domaine de l'organisation en prévision d'une crise.

[L'hon. M. Pearson.]

La déclaration que le ministre de la Défense nationale a faite le 7 septembre se rapportait particulièrement au rôle de ce ministère en ce qui a trait à la survivance nationale. Je veux maintenant traiter d'autres aspects que présente l'établissement de plans en vue d'une crise et de leurs conséquences pour le grand public.

Deux questions préoccupent beaucoup les Canadiens à l'heure actuelle. La première, c'est qu'en période de tension et de difficulté et étant donné l'ampleur que prennent les menaces de M. Khrouchtchev et la multiplication des explosions d'engins de destruction de plus en plus puissants, les gens se demandent quelles sont les possibilités d'évacuation ou de dispersion des résidents des grands centres urbains, et en particulier des villes qui sont des cibles probables. L'autre question est celle des abris particuliers. Que peut-on faire pour aider pour la peine à réduire le nombre de personnes qui mourraient dans une région atteinte, et en particulier dans les grandes villes?

Certains disent que toute disposition à cet égard sera inutile. Ce n'est pas le point de vue de ceux qui sont renseignés et qui ont étudié la question, non seulement au Canada mais au Royaume-Uni, aux États-Unis et dans d'autres pays. Sans entrer dans les détails à l'heure actuelle, je dirai que nous avions déjà adopté, au Canada, plusieurs des mesures que le président des États-Unis annonçait récemment dans sa déclaration sur cette importante question comme étant des dispositions adoptées chez nos voisins en tant qu'importantes mesures de survivance. Il se produira sûrement une certaine part d'évacuation libre et nous croyons que toutes les villes devraient avoir un plan en vue d'aider à diriger les déplacements de la population. D'autre part, bien entendu, il faudra songer à préparer un accueil convenable à ceux qui en auront besoin après avoir quitté leurs foyers.

L'autre considération, comme je l'ai dit, est la construction d'abris. Il faut faire une distinction entre l'abri contre les effets de l'explosion et du feu des armes nucléaires et l'abri destiné à protéger contre les retombées radio-actives. Le premier genre d'abri a une grande importance pour les habitants des grandes villes qui peuvent être l'objet d'une attaque directe. Pour la majorité des Canadiens, cependant, la protection contre la retombée a beaucoup plus d'importance et est bien plus nécessaire, vu que c'est le péril qui les touchera le plus probablement. Même dans les grandes villes qui seront épargnées d'une attaque directe et qui n'auront pas à subir les effets de l'explosion, les abris contre la retombées seront importants.

Le gouvernement a étudié bon nombre des problèmes qui se posent au sujet des

retombées. Les villes-cibles doivent porter et portent attention, de fait, dans la préparation de leurs plans de survivance, aux mesures positives qu'elles peuvent prendre tant en vue de diriger l'évacuation que pour fournir des abris, et ces plans s'adapteront aux conditions qui diffèrent d'une ville à l'autre.

Le choix des abris suivant les conditions diverses où se trouvent les Canadiens pose un problème fort complexe. Certaines personnes demeurent dans des maisons privées, d'autres dans des immeubles à appartements et un grand nombre dans des institutions de toutes sortes. On estime qu'en plus de se renseigner au sujet des abris offrant une certaine protection et de ceux qu'on peut habiter jusqu'à 14 jours, il faudrait songer à des adaptations qui offriraient la même protection à moins de frais. Nous devrions également recommander des abris improvisés, qui pourraient servir pour de courts laps de temps et des moyens de fortune dont les occupants ne jouiraient certes pas de la protection souhaitable, mais qui pourraient tout de même les protéger plus ou moins bien, pendant de courtes périodes de temps, tout au moins.

En ce qui concerne les abris, on a fait un appel d'offres en vue de l'aménagement, au Collège canadien de la défense civile, à Arnprior, de divers abris devant servir de prototypes. Certains de ces abris sont conçus pour une seule famille. D'autres accommoderont plusieurs familles ou d'autres groupes de personnes, jusqu'à concurrence de 30 occupants. Certains peuvent résister aux explosions tandis que d'autres ne servent qu'à protéger contre les retombées. Ces prototypes serviront à l'instruction et seront exposés en tant que modèles. Ils permettront d'étudier les conditions de vie qu'ils offrent. Bien entendu, ils pourront aussi servir d'abris en cas d'urgence.

Il est reconnu que, comme les abris aménagés dans les foyers et dans d'autres demeures, bon nombre de grands immeubles offrent une protection assez sûre contre les retombées. Moyennant quelques préparations, qui coûteront relativement peu cher, on pourra protéger dans ces immeubles des milliers et des milliers de gens contre les retombées. En vue de déterminer quels immeubles se prêtent à cette fonction et quelle pourra être leur capacité, le gouvernement, au printemps de 1961, a permis qu'on fasse des relevés. Le ministère des Travaux publics, qui a entrepris ce travail, a terminé l'inventaire de tous les immeubles du gouvernement fédéral, en vue de déterminer dans quelle mesure ils offrent de la protection contre les retombées radio-actives.

Les députés apprendront sans doute avec intérêt qu'on a mis au point de nouvelles techniques qui permettront au ministère des Travaux publics d'effectuer les relevées en très peu de temps. On a recours à des appareils photographiques spéciaux qui permettent de se rendre compte de la nature de la qualité de la construction des immeubles et à des compteurs électroniques qui calculent les résultats très rapidement. Ce dernier procédé a été rendu possible grâce à la collaboration du ministère ontarien de la Voirie, que je remercie au nom du gouvernement. On est en train d'organiser un relevé de ce genre aux États-Unis. Je crois que les méthodes que nous avons employées ont fait bonne impression sur nos voisins du Sud et que ceux-ci les adapteront peut-être pour l'étude qu'ils viennent d'annoncer.

Après avoir fait l'inspection de 4,820 immeubles au Canada, le ministère des Travaux publics s'occupe maintenant de déterminer lesquels offrent une protection suffisante contre les retombées, lesquels peuvent être améliorés en vue de jouer ce rôle, et lesquels ne peuvent l'être en raison des frais excessifs que la transformation occasionnerait. On transmettra sous peu les résultats du relevé aux organisateurs en cause et on pourra ensuite déterminer combien de locaux pourront ainsi être mis à la disposition de la population.

On vient tout juste d'imprimer un nouveau manuel technique qui s'intitule *L'abri contre les retombées vu par un ingénieur*. Ce manuel a été préparé à l'intention des ingénieurs et des architectes qui seront chargés d'étudier la protection qu'offrent actuellement les immeubles et la possibilité de munir les nouveaux immeubles de dispositifs de protection. Ces manuels sont maintenant en distribution. Ils rendront sans doute des services inappréciables aux provinces et aux municipalités dans les études qui se font un peu partout au Canada en vue de l'aménagement d'abris contre les retombées.

Quand il s'agit d'organiser la survivance de notre population, il est de toute première importance que le public soit bien informé. Ainsi, depuis deux ans, le gouvernement a autorisé la publication d'une série de brochures sous le titre général: *Plan de survivance*. Parmi ces brochures, mentionnons: *Votre sous-sol, abri contre les retombées, Retombées sur la ferme* et, récemment, *Onze moyens de survivre*. Ces brochures ont été fort en demande et, par suite de la situation internationale actuelle, les demandes ont augmenté d'une façon très sensible ces dernières semaines. Jusqu'en juillet dernier, plus d'un million d'exemplaires de la brochure *Onze moyens de survivre* ont été imprimés, mais il a fallu obtenir un autre tirage important, qui est maintenant disponible. Nous avons là

une idée de l'attitude et des sentiments des Canadiens en général. Nous croyons que les publications qui traitent de la protection des gens contre les dangers éventuels d'une guerre nucléaire méritent une priorité absolue, étant donné la demande générale de renseignements complets et à jour.

En outre, d'autres organes d'information seront utilisés, tant sur le plan national que local, y compris les journaux, la télévision et la radio. La Société Radio-Canada s'est vu confier la responsabilité de mettre au point un programme d'émissions radiophoniques d'urgence grâce auxquelles des renseignements suffisants seront fournis au public dans l'éventualité d'une guerre nucléaire, même si les services normaux de radiodiffusion étaient paralysés. Les studios de la Société Radio-Canada sont reliés directement aux centres d'avertissement de l'Armée et, au besoin, seraient en mesure de transmettre des informations vitales au public.

Je passe maintenant à la question d'un exercice national. On a annoncé récemment qu'il y aura un autre exercice d'envergure nationale en vue de mettre à l'épreuve les plans d'urgence. Le dernier a eu lieu en mai 1961 et a servi à renseigner le public sur les plans qui ont été mis au point aux niveaux national, provincial et municipal. Le prochain exercice qui, je crois, aura lieu au début de novembre, nous donnera l'occasion d'utiliser les divers dispositifs d'avertissement et fera comprendre à chaque Canadien et aux divers paliers de gouvernement leurs responsabilités; il nous permettra de voir ce qui peut être fait pour parer aux dangers possibles. Bref, le but de cet exercice est de vérifier si le pays est prêt à faire face à une guerre réelle, si par hasard nous devions y faire face.

On ne saurait trop insister sur l'importance de la planification et des préparatifs auxquels se livrent les provinces et les municipalités. Je signale le programme d'aide financière du gouvernement fédéral, qui reconnaît l'importance primordiale d'une telle planification à mesure qu'elle se rapproche davantage de la population en cause. C'est pourquoi la planification à l'échelon local revêt une telle importance. Même si le gouvernement fédéral peut élaborer de vastes mesures pour l'ensemble du Canada et si les provinces font de même dans leurs territoires respectifs, une planification détaillée ne peut s'accomplir qu'à l'échelon local. Pour cette raison, nous devons appuyer ces initiatives et assumer une partie des frais à prévoir.

Depuis quelques années, le gouvernement fédéral fournit une telle aide financière en ce qui a trait aux frais du personnel et de l'administration, aux fournitures et au matériel, à la formation et à toutes les autres dépenses que nécessite la planification locale. Cette aide englobe le matériel de communication, les frais de construction du siège local du gouvernement d'urgence, les frais relatifs à la formation pour les premiers soins, l'achat de vêtements protecteurs pour les volontaires et autre personnel d'urgence, le matériel de sauvetage, les véhicules, le coût des exercices locaux, la publication des projets de survivance à chaque endroit, y compris de la documentation sur l'évacuation et les abris, comme en ont préparé certaines grandes villes. Sous réserve d'approbation, ces frais seront assumés jusqu'à concurrence de 75 p. 100. Lorsque je dis que ces frais sont assumés, je veux dire qu'ils le sont par le gouvernement fédéral.

L'administration fédérale a affecté $4,350,000 à ce programme pour la présente année financière. Jusqu'ici, on a approuvé des entreprises d'une valeur globale de trois millions et demi, à l'égard desquels la part du gouvernement fédéral sera de deux millions et demi et on étudie présentement d'autres entreprises dont la valeur s'élève à un million et demi environ. Il semble bien que l'on présentera en tout, cette année, des projets provinciaux et municipaux d'une valeur de plus de cinq millions de dollars pour lesquels le gouvernement fédéral déboursera un montant de 3.7 millions. En général, les provinces ont reconnu que ce programme d'aide financière a été des plus utiles pour l'établissement de programmes d'urgence à l'échelon local et provincial.

Afin de guider un peu les municipalités dans l'établissement de leur plan local d'urgence, le gouvernement fédéral a pris plusieurs mesures importantes. Il a publié et distribué un «Guide des municipalités pour la survivance» et il a établi des cours à l'intention des maires, des préfets et des conseillers et d'autres cours pour les fonctionnaires municipaux. Ces cours ont reçu très bon accueil.

Je ferai remarquer qu'à la conférence tenue en mai au Collège canadien de le défense civile à l'intention des maires, des préfets et des présidents de conseils, ceux-ci y assistaient au nombre d'environ 69. Ils étaient 64 en octobre 1960 à la conférence du Collège qui avait été organisée pour les provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. A celle d'Edmonton, tenue du 4 au 7 novembre 1960 pour les provinces des Prairies, la Colombie-Britannique, les territoires du Nord-Ouest et le Yukon, l'assistance s'élevait à 56. Un autre cours, donné en Ontario du 6 au 10 novembre 1960 au Collège réunissait

81 personnes. Il y a eu d'autres cours cette année en mars et juin pour les Maritimes et l'Ouest. Ces cours furent suivis par quelque 414 personnes, maires, préfets et présidents de conseil.

Toutes ces mesures concernent surtout la survivance. Mais il y entre un élément important d'organisation d'urgence et cet élément porte sur le fonctionnement ininterrompu du gouvernement. De telles mesures sont prévues dans tous les pays de l'OTAN afin d'assurer la continuité en cas de guerre. Ce fonctionnement ininterrompu est prévu dans toute la mesure du possible pour tous les paliers de gouvernement. Si la population survit, elle aura besoin d'une direction tant provinciale et municipale que nationale. Le gouvernement a autorisé la construction de bureaux d'urgence dans chaque province afin d'assurer des locaux aux services du gouvernement en temps de guerre.

Étant donné que les locaux d'urgence permanents ne seront pas terminés avant quelques mois, on a jugé qu'il fallait trouver immédiatement des bureaux d'urgence provisoires. Ces locaux seront munis des services de communication nécessaires pour assurer la continuité de l'activité, et des dispositions sont prises en vue d'aménager des locaux centralisés pour le gouvernement fédéral. On aménage présentement des locaux semblables dans chaque province à l'intention d'un noyau de fonctionnaires fédéraux et de divers éléments du gouvernement provincial, de ses fonctionnaires et de l'Armée canadienne. Ces bureaux régionaux sont aussi protégés contre les retombées radio-actives mais non contre le souffle. Les bureaux ne sont pas situés dans ce que nous appelons des zones-cibles.

C'est un aspect de la question dont on fait mention de temps à autre. Il est de nécessité absolue. On l'a jugé nécessaire durant la dernière guerre quand la possibilité d'un démembrement complet du gouvernement par la destruction des capitales était moins grande et moins menaçante qu'aujourd'hui.

A propos des autres aspects des mesures d'urgence, j'aborderai les domaines des transports, de la météorologie, de la production de défense, de la santé publique et de l'hospitalisation. Au sujet des transports, nous avons prévu la mise sur pied d'un organisme d'urgence pour assurer la direction de tous les genres de transport intérieurs, côtiers, par eau, par route et par l'aviation civile. Le ministère des Transports collabore étroitement avec tous les organismes intéressés. Nous choisissons des personnes qualifiées pour diriger les organisations de transport d'urgence. Il a été dressé des plans de contrôle et d'administration en temps de guerre de toutes les télécommunications civiles et nationales pour tirer le plus grand parti possible des moyens de communication qui resteront disponibles après l'attaque et pour reconstituer les communications dont les services ont été interrompus ou détruits.

Nous prenons des dispositions pour assurer le maintien dans tout le pays des services météorologiques qui sont d'une importance vitale à bien des points de vue, dont le moindre n'est pas la mensuration des retombées.

Le ministère de la Production de défense a tracé les plans d'un organisme pour les approvisionnements de guerre qui sera chargé en temps de guerre du contrôle, de la production et de la distribution de toutes les fournitures et d'instaurer le rationnement et la régie des prix au besoin. On choisit en ce moment le personnel de cet organisme qui remplira ces fonctions en temps de guerre et on étudie le besoin d'accumuler en temps de paix certaines fournitures qui seront entreposées à des endroits où elles seront facilement accessibles à la population. Le ministère est maintenant capable jusqu'à un certain point de faire fonctionner pareille agence, tant sur le plan national que sur le plan régional, et il dispose d'un programme bien au point pour l'analyse des dommages afin de pouvoir déterminer sans délai le solde des fournitures à la suite d'une attaque et ainsi pouvoir déterminer les fins auxquelles elles peuvent le mieux servir.

J'arrive maintenant à la question de la santé. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est responsable de l'accumulation et de l'entreposage des articles médicaux essentiels. Cela a déjà coûté neuf millions, et des stocks de fournitures sont situés à des endroits stratégiques dans tout le pays. Dans bien des cas, on les a redistribués et on les a situés de sorte que les services provinciaux de santé puissent y avoir accès. Ce programme coûtera 18 millions de dollars. Des mesures ont été prises en vue d'aménager 200 hôpitaux d'urgence qui pourront recevoir 40,000 patients. On peut établir ces hôpitaux d'urgence, à un bref préavis, accroissant ainsi sensiblement notre capacité de prendre soin des victimes d'une guerre nucléaire. Toutes les écoles de soins aux malades au Canada et six de nos facultés de médecine ont ajouté à leurs programmes des études sur les soins aux malades et les procédés d'hygiène en cas d'urgence. Grâce à la collaboration de l'Ambulance Saint-Jean et de la Croix-Rouge, des dizaines de milliers d'hommes et de femmes ont été formés aux premiers soins et aux procédés de traitement des malades au foyer. On a estimé que

la moitié de nos hôpitaux ont des plans d'urgence en cas de désastre.

Ce sont là des exemples du travail que font certains ministères et organismes. D'autres encore font du travail semblable. Un exemple est le plan conçu par la Gendarmerie royale du Canada, qui vise à seconder les efforts des divers procureurs généraux en vue de maintenir la loi et l'ordre.

Afin d'assurer l'autorité nécessaire au contrôle de ces diverses mesures d'urgence, il faudra disposer d'ordonnances et de règlements spéciaux en temps de guerre. Les ministères fédéraux en cause ont déjà soumis des propositions relatives aux ordonnances à décréter, et celles-ci font présentement l'objet d'une révision, afin d'assurer qu'elles seront suffisantes et d'éviter tout double emploi.

On étudie présentement d'autres mesures intéressant divers domaines; par exemple autoriser l'Organisation des mesures d'urgence à appeler l'attention du public, par l'intermédiaire de Radio-Canada et autrement, sur les abris et les autres mesures de survivance, comme celles u'expose la brochure *Onze moyens de survivre.*

2. Déterminer le prix qu'il en coûterait pour munir certains édifices fédéraux d'un minimum, au moins, de protection contre la retombée radio-active et assurer les services et le matériel essentiel à la survivance de leurs occupants en cas de retombée.

3. Mettre au point des mesures qui donneraient priorité aux zones-cibles qui, en général, comprennent nos grandes villes; il s'agit d'accroître la protection contre la retombée à l'intention de ceux qui habitent des maisons privées ou des maisons d'appartements en leur permettant d'utiliser des édifices de l'État ou des édifices commerciaux et industriels du secteur privé.

4. Organiser au plus tôt une conférence des ministres fédéraux et provinciaux qu'intéresse la planification de la défense passive, pour étudier des programmes de planification et des programmes de formation ainsi que des mesures d'aide financière et diverses questions connexes.

5. Charger l'Organisation des mesures d'urgence de mettre au point un réseau d'unités décentralisées de gouvernement d'urgence d'après un régime de zones, chacune de ces zones devant être de petites régions, afin de fournir l'appui nécessaire aux dispositions d'urgence à prendre pour assurer un gouvernement régional et faire en sorte que les programmes de survivance soient bien compris de la population en cause.

6. Examiner les mesures prises par les gouvernements fédéral et provinciaux et les autorités municipales en vue d'assurer la formation d'un grand nombre de civils sur la façon d'effectuer les sauvetages et de se protéger contre les effets de la radiation, cette planification venant s'ajouter aux programmes déjà en vigueur dans ces domaines.

Je souligne que la plupart des articles de ce programme sont déjà en marche depuis quelque temps, mais la situation internationale actuelle est venue en souligner l'importance. En examinant ce qui s'est produit depuis 1959, je dirai ceci. Les dispositions générales qui ont alors été prises (la tâche d'assurer la défense passive était confiée à quatre ministères de l'État) ont donné d'excellents résultats. Comme je l'ai dit tantôt, les dispositions que le président Kennedy a annoncées ces dernières semaines concernant l'organisation de la défense passive ressemblent à bien des égards à celles que nous avons prises. Les tâches que le secrétaire à la Défense des États-Unis s'est vu confier en ce qui a trait aux projets de survivance ressemblent de très près à celles qu'accomplit ici le ministère de la Défense nationale pour ce qui est des avertissements, des contrôles radiologiques, des communications d'urgence et de l'évaluation des dommages.

Il existe une différence assez marquée en ce qui a trait à la responsabilité de la mise au point d'un programme d'abris qui incombe au Conseil privé, par l'intermédiaire de l'Organisation des mesures d'urgenc. L'importance que l'on accorde aux abris aux États-Unis, sation des mesures d'urgence. L'importance en vue d'établir la capacité de protection des immeubles existants, rappelle ce que nous avons fait tout au long de 1961.

Par l'établissement de l'*Office of emergency planning,* qui s'occupera en général de coordonner tous les programmes civils de temps de guerre et qui devra trouver des moyens utiles pour assurer le fonctionnement ininterrompu du gouvernement, les États-Unis disposent maintenant d'un organisme semblable à notre Organisation des mesures d'urgence.

J'estime qu'il n'était pas inutile de signaler ces faits, car ils indiquent que les préparatifs effectués par le Canada, bien qu'ils visent d'abord et avant tout à satisfaire les besoins des Canadiens, n'en cadrent pas moins avec les programmes établis aux États-Unis, pour ne pas dire chez nos alliés de l'OTAN en général.

Ce ne sont pas, monsieur le président, des rapports du genre de celui-ci qu'on aime à présenter à la Chambre. Mais il faut le faire. Nous nous rendons compte que, sur notre pays et sur le monde libre, s'amoncellent chaque jour les nuages de la série d'explosions expérimentales qu'entreprend l'URSS. Ces nuages sont menaçants, mais espérons qu'ils

ne sont pas le signe avant-coureur de quelque malheur. Je sais que certains se disent: «Pourquoi prendre toutes ces mesures?» Ces mesures sont prises pour garantir au plus haut degré possible la survivance des Canadiens. Souhaitons n'avoir jamais à y recourir. A lire les journaux, je conclus qu'il faut répéter et répéter encore qu'effrayer le peuple n'est pas la ligne de conduite des démocraties. Celles-ci cependant sont parfois lentes à se rendre compte du danger, c'est-à-dire que chaque jour le communisme, qui ne connaît d'autres règles que la puissance, devient plus menaçant. C'est pour la paix que notre gouvernement lutte. Ses démarches en faveur du désarmement n'ont jamais eu d'autre but. Mais quand on en arrive à un point où toute démarche en faveur du désarmement se butte à un mur formidable d'indifférence, et à des menaces incessantes, le monde libre doit se rendre compte que les gouvernements doivent prendre toutes les mesures qu'ils peuvent pour assurer la survivance.

C'est la paix que nous voulons. C'est pour la paix que nous luttons. C'est à elle que le gouvernement consacre son temps. Mais en même temps nous faillirions à notre devoir si nous ne faisions pas tout ce que nous pouvons pour maintenir et protéger notre pays contre cette effroyable éventualité dont l'horreur augmente avec chaque déclaration, chacune plus menaçante que la précédente, que fait M. Khrouchtchev et la révélation de ses projets internationaux depuis quelques mois.

Je ne prétends pas que ce qu'on a fait est parfait. On ne parviendra jamais à dresser des plans qui seraient aussi parfaits que nous le souhaiterions. Hier soir, je lisais l'ouvrage en deux volumes de lord Hankey à propos de la guerre. Il était greffier dans le Cabinet britannique. En fin de compte, les greffiers du Cabinet sont plus au fait des événements internationaux et nationaux que les ministres eux-mêmes, parce que les rouages ministériels leur sont familiers. Il signalait le nombre des essais qui avaient mal tourné. D'autre part, des progrès étaient accomplis chaque fois.

Nous nous occupons d'un domaine qui n'a jamais été envisagé dans le passé comme étant nécessaire. Nous traversons une dangereuse crise qui s'est produite tant au point national qu'international. Cette crise évolue à vive allure depuis 1948. A mon avis, la Chambre et le pays ont une dette de reconnaissance envers ceux qui se dévouent pour mettre cette organisation sur pied, envers les travailleurs bénévoles, envers ceux qui sont chargés de l'organisation, envers M. Curry et ses collaborateurs. Après tout, les travailleurs bénévoles offrent leurs services et accomplissent souvent une tâche ingrate aux yeux du public, en se dévouant pour la survivance de nous tous. Voilà un des plus beaux exemples de civisme.

Je me suis attardé plus longtemps que je n'avais l'intention de le faire, mais j'ai cru qu'il serait bon d'aviser le comité de certains détails des mesures que nous prenons et de certains des projets que nous avons en tête.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je suis sûr que le comité a suivi avec intérêt les déclarations que le premier ministre a formulées ce matin. Son énoncé a été long à plus d'un point de vue. Il a porté sur une multitude de choses. Il manifeste bien jusqu'à quel point le gouvernement s'intéresse maintenant à la survivance des populations civiles. Le premier ministre a parlé d'une voix grave. On ne peut s'empêcher de se demander si ce ton est un indice des mesures que le gouvernement entend prendre.

Il est intéressant de constater qu'un autre exercice aura lieu en novembre pour voir jusqu'à quel point les mesures prises jusqu'ici sont suffisantes. Nous espérons que cet exercice produira des résultats plus heureux que celui qui l'a précédé. De fait, nous en sommes sûrs. Toutefois, nous prévoyons que cet exercice révélera un nombre considérable de lacunes sur des points élémentaires et nous estimons que cette question mérite d'être discutée plus à fond. En examinant ce sujet, il convient de se poser une question fondamentale, savoir: la défense passive vaut-elle vraiment la peine? La réponse dépend des conditions dans lesquelles nos enfants et nous-mêmes seront appelés à vivre.

Ainsi que le premier ministre l'a signalé, c'est un fait que les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques ont accumulé des stocks considérables d'armes nucléaires et thermonucléaires. C'est aussi un fait que ces deux pays continuent à mettre au point et à produire de telles armes. On a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour chercher à conclure un accord sur le désarmement, jusqu'à présent sans succès. Nous le regrettons tous profondément. Nous devons cependant savoir regarder la situation en face. Si nous devons vivre bien longtemps sous la menace de la terreur thermonucléaire, peut-être serait-il à propos de prendre toutes les mesures efficaces possibles. Comme M. Roger Cornell l'a déclaré:

> Un programme de défense non-militaire comporte infiniment plus qu'une préparation passive à une guerre totale. Un programme de défense passive complet, bien préparé et complètement coordonné, est l'un des moyens les meilleurs et les plus positifs d'éviter la guerre ou le chantage des menaces de guerre.

Les Russes savent que pour l'instant, nous n'avons aucune véritable protection à offrir à notre population. Ils se trouvent par conséquent bien mieux placés pour se livrer au

chantage atomique. On ne doit pas prendre à la légère la menace d'une attaque qui ferait périr une forte proportion de notre population.

De même, les Soviétiques savent que nous n'avons aucune défense. Ce n'est pas une douzaine d'escadrilles de Bomarc et une douzaine d'escadrilles de Voodoos qui nous protégeront! En fait, à elles seules, les retombées de ces prétendues armes de défense, si elles étaient dotées d'ogives nucléaires, causeraient de fortes pertes parmi la population civile. Non, monsieur le président, nous n'avons aucune protection contre ces engins, nous sommes exposés et sans défense.

La valeur de tout programme de défense réside dans l'aide qu'il apporte aux objectifs nationaux. En cas d'une guerre totale—et fasse le ciel que nous en soyons préservés, comme l'a dit le premier ministre— la survivance de la population qui forme la nation serait le premier objectif. Nous avons la certitude qu'actuellement et dans l'avenir, aussi loin qu'on puisse l'envisager, les mesures les plus efficaces pour assurer la survivance nationale en cas de guerre seront celles qui contribuent le plus à la survivance de la population. Ces mesures mêmes constituent un frein important pour ceux qui envisageraient d'amorcer une guerre totale.

Les Russes eux-mêmes l'admettent. Ils ont déjà pris des mesures bien en avance sur les nôtres, et presque toute la population adulte de Russie a reçu une formation intensive de défense passive dont l'accent portait surtout sur la protection contre les radiations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le Président, j'aimerais demander au député de nous dire d'où il tient cette déclaration.

L'hon. M. Hellyer: Cette déclaration m'est inspirée par le programme de l'institut de recherches Stamford. Les Russes, au courant des faits, forment leur population à des activités comme la décontamination, l'improvisation d'abris, et la protection contre la guerre atomique, biologique et chimique. Notre gouvernement lui aussi est au courant des faits, mais jusqu'ici il n'a pas semblé prendre la chose aussi sérieusement qu'on s'y serait attendu, si les renseignements portés à la connaissance de la population civile sont vrais.

J'ai souvent répété qu'il est important, quand on étudie des problèmes d'envergure, d'en admettre au départ l'existence et ensuite d'en évaluer l'importance. Une fois qu'on a fait cela, il est possible de prendre les mesures qui s'imposent. S'il vaut la peine de faire le travail, il vaut la peine de le bien faire. Il serait inutile par exemple que certains aient des abris quand d'autres n'en ont pas; cela créerait le désordre, en cas de guerre. Comme quelqu'un l'a dit l'autre jour, quel serait le problème si, en entendant le son des sirènes, les femmes et les enfants d'autres foyers dans le voisinage se réunissaient chez un voisin possédant un abri pour demander protection? Comment ferait-on le choix? Quelle épreuve ce serait pour le comportement humain.

C'est tout ou rien. Si nous voulons faire un travail complet, nous n'y parviendrons que si le gouvernement en prend l'initiative, et, en particulier, s'il fournit l'aide financière nécessaire pour faire le travail. Le problème est trop grand pour être laissé à l'initiative des particuliers. Il faudra une forte direction, ce qu'on ne nous a pas encore offert. Le premier ministre lui-même a dit ce matin que, pour survivre, les gens ont besoin de direction. Nous sommes de cet avis. Nous nous réjouissons de constater ce nouvel intérêt.

Ainsi que le premier ministre nous l'a laissé au moins sous-entendre, il ne serait même pas suffisant d'avoir un abri dans chaque foyer. Les besoins seraient en fonction de l'heure à laquelle l'attaque aurait lieu. Si c'est pendant le jour, par exemple, bien des enfants seraient à l'école. On aurait besoin d'abris sûrs dans les écoles et les autres édifices publics. Le premier ministre nous a dit qu'on ferait une enquête pour savoir si les édifices publics se prêtent à l'aménagement d'abris contre les retombées. Ce qui inquiétera bien des profanes à la lecture de la déclaration de l'honorable représentant, c'est le nombre d'enquêtes qu'on doit mener maintenant. On se demandera pourquoi avoir attendu jusqu'à maintenant si la menace est aussi grave que le laisse entendre l'accent du premier ministre ce matin.

Il a parlé d'évacuation. Chose certaine, pour que l'évacuation soit possible, on aurait besoin d'un système d'avertissement. Dans certains cas, sans doute, l'évacuation serait nécessaire dans la guerre froide. En temps de crise grave ou sous la menace de chantage atomique, disposer des locaux nécessaires à l'évacuation de nos grandes villes rendrait plus sûre la force de dissuasion. Mais ce n'est pas un moyen de remplacer les abris publics dans les villes.

De plus, les systèmes d'alerte doivent pouvoir répondre aux exigences de la situation, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les sirènes sont pour ainsi dire inutiles et souvent elles ne marchent pas. Il arrive que le public ne comprenne pas les signaux. Parfois, on ne les entend pas dans toutes les régions et sûrement pas à l'intérieur des bâtiments quand les fenêtres sont fermées. On ne peut les entendre par mauvais temps, pendant les orages et dans la majorité des cas, on ne les entendra pas durant le sommeil de la nuit. Pour que le système serve à quelque chose et remplisse les conditions voulues, il doit être

organisé comme il faut. Pour être efficace, ce système d'alerte devrait indubitablement être individuel, comporter dans chaque maison privée et chaque bâtiment un dispositif branché sur le téléphone ou l'appareil de radio et qui se déclencherait instantanément en cas d'attaque. Il resterait maintenant si peu de temps pour avertir le public qu'aucun autre moyen de communication ne suffirait. Il faudrait trouver un dispositif automatique qui réponde aux exigences de la situation.

En plus des abris et d'un système d'alerte efficace, il faut mettre sur pied bien d'autres mesures. Ce matin, le premier ministre en a énuméré quelques-unes. Entre autres, des entrepôts pour la nourriture et les matériels, des stocks de fournitures médicales et d'autres nécessités de la vie, des services de rentrée et de réadaptation. Il faut voir à tout cela. Il est évident que l'accomplissement convenable même d'une partie minimum de ce travail constitue une entreprise importante et coûteuse. Sans une étude approfondie, on ne peut prévoir avec beaucoup de précision ce qu'il en coûterait. Il est certain, toutefois, qu'une dépense de trois ou quatre milliards de dollars serait nécessaire pendant trois ou quatre ans si on voulait aménager des abris et des systèmes d'alerte pour toute notre population.

C'est au gouvernement qu'il incombe de décider s'il vaut la peine de faire ce travail. Le gouvernement est censé être au courant de toutes les données. De fait, il donne parfois l'impression de connaître l'avenir. Si ce programme est essentiel, on devrait nous le dire et nous en révéler les conséquences. Si le gouvernement ne croit pas qu'il vaut la peine d'entreprendre pareille tâche il devrait le déclarer, nous dire sur quoi se fonde son jugement et nous expliquer pourquoi il dépense de l'argent à appliquer des demi-mesures insuffisantes.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait jusqu'ici? Vraiment peu de chose, et encore à reculons. Il est vrai qu'il a établi une Organisation des mesures d'urgence. Il est vrai également, comme le premier ministre nous l'a rappelé ce matin, qu'il a réparti la responsabilité entre quatre ministères, et peut-être davantage. Il y en a qui croient que cette autorité est trop divisée, qu'elle est inapplicable, vu qu'il lui manque une ligne directe de commandement.

Je m'associe au premier ministre pour ce qui est de l'hommage qu'il a rendu aux membres de l'Organisation des mesures d'urgence et à tous ceux qui sont liés à ce genre de travail. Ils font de leur mieux dans des circonstances extrêmement difficiles. Ce sont des personnes dévouées et compétentes, et nous leur souhaitons tout le succès possible dans leur entreprise. Mais le véritable problème, c'est le manque de direction de la part du gouvernement. On l'a maintes fois signalé, notamment dans un éditorial du *Globe and Mail* du jeudi 18 mai 1961. Cet article, intitulé «Survivance sans défense», se lit en partie comme suit:

> Lorsqu'il s'agit d'élaborer un programme complet de défense passive, le nœud de la difficulté réside dans l'absence d'une politique de défense précise, qui devrait elle-même découler d'une politique extérieure bien définie.

Quelques-uns d'entre nous tout au moins sont d'avis que le pays n'a pas encore de politique de défense ni de politique extérieure nettement définies. Bien entendu, le gouvernement s'est fait construire un abri et c'est très bien. Le premier ministre a fait observer qu'il importe d'assurer la continuité du gouvernement. Nous espérons toutefois que son souci ne porte pas sur la continuité du gouvernement actuel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Que l'honorable député ne se tracasse pas à ce sujet; nous avons là-dessus une certitude.

L'hon. M. Hellyer: Je pense que le premier ministre s'en préoccupe beaucoup. Le gouvernement n'a acheté que très peu de matériel. Il parle à présent d'abris-types. J'ai été étonné que le premier ministre en fasse mention dans son exposé. J'aurais cru qu'on aurait entrepris l'étude de ces prototypes il y a bien des mois. J'aurais surtout cru qu'on en aurait terminé l'étude avant la rédaction et la distribution au public de brochures exposant les méthodes de construction de pareils abris.

Outre les mesures qu'a mentionnées le premier ministre ce matin et qui, au fond, en sont encore aux étapes des plans et des études, le gouvernement a parlé de la formation de 100,000 hommes de troupe supplémentaires pour veiller à la survivance des civils. Cette idée semble à priori excellente. Nous avons certainement besoin d'un plus grand nombre de personnes spécialisées pour aider la population en cas d'une calamité nationale. Si l'on en croit les chiffres cités hier au comité par le ministre de la Défense nationale, le coût de la formation de ces personnes atteindra approximativement cinq millions de dollars par mois, pour leurs seules soldes et allocations. D'après le montant total qu'il nous a indiqué, il est évident que l'équipement n'est pas prévu. Nous aurons donc une armée équipée de manches à balais. Je les vois déjà, ces 100,000 hommes armés de balais pour déblayer les débris radio-actifs. Évidemment, j'ai oublié une chose, c'est-à-dire qu'ils seront tous morts. Ils seront morts à moins qu'on n'ait établi entre-temps un système convenable d'abris et d'avertissement. Tout le programme est insuffisant. Il est inutile d'établir un programme de formation

sans avoir les abris indispensables, un réseau d'alerte, de grandes réserves de fournitures diverses, et ainsi de suite.

Il serait difficile d'établir un ordre d'urgence. Mais une des premières choses serait sans doute d'aménager des abris, d'installer un réseau convenable d'appareils d'alerte en même temps qu'auraient lieu les cours de formation.

Jusqu'ici nous n'avons fait que semblant d'agir; jusqu'ici, toute cette affaire de survivance civile a manqué de réalisme. La population du Canada a le droit d'être informée; aussi, au nom de l'opposition, nous exigeons qu'elle sache si, oui ou non, le gouvernement prend ce problème vraiment au sérieux, si, oui ou non, le gouvernement estime que nous devons disposer d'abris et d'un système d'alerte suffisants. Si la réponse est affirmative, alors il devrait y avoir un programme concret à cette fin. Si la réponse est négative, alors il faudrait qu'on nous dise expressément pourquoi. C'est là la responsabilité du gouvernement. C'est ce à quoi la population s'attend du gouvernement.

Ce matin, le premier ministre a dit que les démocraties sont souvent lentes à se rendre compte du danger. Il convient, je crois, de souligner cette vérité. La question que les Canadiens se posent est la suivante: est-ce que le gouvernement a été lent à comprendre le danger? J'espère qu'avant la fin du débat, quelqu'un interviendra de nouveau au nom du gouvernement pour dire au comité, en termes clairs et non équivoques, si le gouvernement va appliquer le programme, si celui-ci vaut la peine qu'on l'applique, ou bien si nous allons simplement continuer, comme par le passé, à nous en occuper en amateurs.

M. Pitman: Monsieur le président, tous les députés sont sûrement impressionnés par la gravité de la situation que le premier ministre vient de nous décrire. Sans doute sommes-nous également impressionnés par la franchise avec laquelle il avoue que son plan ne saurait être parfait, parce qu'il est impossible de prévoir quel genre d'attaque sera déclenchée au juste, ni ce que sera son ampleur ni même le genre d'armes dont on se servira. Au fait, cela est au-dessous de la vérité. Si nous ne pouvons atteindre à la perfection, nous pouvons tout au moins donner aux Canadiens un sentiment d'urgence, leur proposer des objectifs et une orientation, choses qui ont complètement fait défaut ces dix dernières années.

On a cité ce matin les paroles suivantes du premier ministre de l'Ontario: «Pour la première fois, l'ordre fait place au désordre, car on a enfin fait intervenir l'armée dans cette question». Cette déclaration est formulée dix ans après la première menace de guerre thermonucléaire. Le premier ministre de l'Ontario qualifie nos efforts passés de désordre. Bien entendu, le seul moyen par lequel une nation démocratique peut sortir du désordre c'est de faire appel à l'armée. A mon avis, il n'y a pas lieu, pour nous, parlementaires, de nous en vanter tellement. Les mesures qu'on a préconisées ce matin peuvent sans doute avoir de bons effets, mais à la condition expresse que le gouvernement prouve à la population qu'il est sérieux à leur sujet.

Le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense avait bien raison de dire, hier, que nous ne pouvons pas nous enfouir la tête dans le sable. Nous ne pouvons pas prétendre que parce qu'une guerre thermonucléaire serait si terrible, si horrible, aucun être humain n'en déclencherait une. Nous ne pouvons pas ignorer à ce point la folie humaine et croire que la guerre ne pourrait pas survenir, et il a tout à fait raison. Nous tous ici avons été dégoûtés, choqués et extrêmement déçus de ce que l'Union soviétique a fait au cours des deux dernières semaines. Peut-être que si certains d'entre nous n'ont pas dénoncé M. Khrouchtchev aussi violemment que d'autres —et je vise tous les partis—c'est peut-être parce qu'ils croyaient qu'il n'y avait pas grand avantage à le faire.

Il y a une autre façon pour nous de fermer les yeux à la réalité et c'est de ne pas reconnaître la portée de la prochaine guerre et le genre d'attaque qui sera fait. Beaucoup estiment, j'en suis sûr, que nos politiques de défense et nos politiques relatives aux mesures d'urgence sont fondées sur une sorte quelconque de guerre nucléaire restreinte. Des gens renseignés nous ont dit que l'URSS avait des centaines de bombardiers et nos mesures d'urgence sont organisées en pensant que seulement quelques-uns, peut-être dix ou vingt, traverseront nos lignes de défense.

C'est une hypothèse qui, d'après moi, ne repose sur aucun élément stratégique. Nous savons que l'URSS a des missiles dont la mise au point est bien avancée. Nous savons que ces engins sont prêts à être lancés dès maintenant et pourtant nos politiques de défense et nos programmes d'organisation de mesures d'urgence sont fondés sur la croyance que seulement un ou deux, ou peut-être trois ou peut-être trois ou quatre missiles seront tirés dans les premières heures. Cela semble incroyable. Nous savons que les Russes ont un bon nombre de sous-marins. Certains d'entre eux sont peut-être armés d'ogives nucléaires; pourtant nous supposons que quelques-uns seulement pourront atteindre les rives de notre continent et que quelques engins seulement seront lancés. Je pense que c'est la

raison pour laquelle les Canadiens demeurent si complètement indifférents aux appels des gens chargés de l'organisation des mesures d'urgence à travers tout le pays. On rencontre cette mentalité partout. C'est simple, les gens n'arrivent pas à s'intéresser à cette question.

Le premier ministre a parlé de la brochure qui a été distribuée et dans laquelle on explique comment aménager un abri contre les explosions et les retombées, au coût de $500. Nous avons essayé, en mars dernier, à Peterborough, d'établir combien il y avait d'abris dans la ville. Nous n'avons pas pu en trouver un seul. Pas un seul permis de construction n'avait été demandé à cette fin. Voilà qui montre à quel point les Canadiens sont tout à fait indifférents au danger. Ils fondent leur croyance sur le fait qu'il n'y aura pas de guerre, ou que ce sera une guerre totale au point qu'on n'y pourra rien, et surtout par suite de l'attitude du gouvernement qui repose sur l'hypothèse que la guerre qui pourrait éclater sera une guerre nucléaire limitée. Hier, j'étais à la Chambre et j'ai été renversé d'entendre les observations que le ministre associé de la Défense nationale a faites à la page 8543 du hansard:

> A supposer qu'une catastrophe se produise et que nous ayons de nouveau à combattre, je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de la bataille demain comme nous l'avons fait hier, et ce, pour bien des raisons. Si je nourris cette conviction, c'est surtout parce que je crois que nous luttons pour la bonne cause et que le bien triomphera à l'avenir comme il a toujours triomphé dans le passé.

Nous gagnerons la guerre de demain! Est-ce bien le genre de guerre qu'il nous faudra combattre? J'aurais bien voulu que le ministre nous dise ce qu'il entendait par une guerre limitée. Je dois me contenter de conclure qu'il ne voit pas la possibilité d'une guerre nucléaire totale à l'avenir. Bien sûr, les députés sont convaincus que personne ne gagnera les guerres futures et que parler de gagner des guerres thermonucléaires, c'est se faire illusion.

Voilà ce qui m'inquiète le plus. C'est le fait que le ministre associé de la Défense nationale, qui sait quels préparatifs de défense nous faisons, vienne nous parler d'une guerre limitée. S'il est certain que la Russie ne possède que quelques missiles capables d'atteindre les États-Unis et le Canada, s'il est certain qu'elle ne compte que quelques sous-marins, il devrait le dire à la population du Canada et non pas parler de gagner pareilles guerres. Il devrait avertir la population qu'elle n'a rien d'autre à craindre qu'une guerre restreinte et que notre défense et l'organisation des mesures d'urgence que nous entreprenons suffiront. Mais ce n'est pas ce qui se fait. Absolument rien nous indique que le gouvernement croit que la guerre sera une guerre nucléaire de ce genre.

J'en arrive maintenant à l'organisation des mesures d'urgence. Je n'entends point remonter jusqu'aux antécédents de cette organisation, ni m'arrêter au manque d'objectifs et de ressources matérielles ainsi qu'à la division de l'autorité qui rendent très descriptif le commentaire de M. Frost: il a parlé d'un désordre. S'il y a un gouvernement qui doit jouer le rôle du chef de file en ce qui concerne la survivance nationale, c'est bien le gouvernement fédéral. Je le répète, j'ai été fort impressionné ce matin et j'espère que nous sommes au seuil d'une nouvelle époque. J'espère que nous avons monté la pente et que le gouvernement national va vraiment s'occuper de la survie de la population.

Je suis le porte-parole d'une localité qui ne lance pas de plaintes ni d'appels à l'aide. Elle a fait tout ce qui est humainement possible de faire en ce qui a trait à l'organisation des mesures d'urgence. Dans d'autres localités, j'ai constaté que l'organisation se résume à un bureau où se trouve quelque employé qui a presque abandonné tout espoir d'obtenir de la collaboration. Nous avons un maire qui a pris l'initiative de diriger l'organisation. J'ai été fort étonné de voir dans les journaux les observations qu'a faites la mairesse d'Ottawa, qui a déclaré: «Devons-nous ou non participer à cette organisation»? L'incertitude dont elle fait montre est certes une chose épouvantable car, sauf erreur, le gouvernement fédéral s'attend à ce que les maires des diverses municipalités prennent l'initiative dans cette affaire et qu'ils se tiennent au courant des travaux et des programmes de l'organisation.

Dans la ville que je représente, les autorités municipales ont organisé tout ce qu'il y avait moyen d'organiser, y compris la force de police, la brigade des pompiers et le service de la Croix-Rouge contre les désastres. On a déterminé le rôle que peuvent jouer les restaurants et les cafétérias ainsi que les industries, comme la *Canada Packers*, la *Quaker Oats*, etc. On a même tenu compte des sans-filistes amateurs. On s'est évertué à déterminer exactement ce que la ville pourra faire en cas de désastre national. Les autorités municipales attendent maintenant de recevoir des directives de l'administration supérieure.

En janvier dernier, on a effectué un exercice dans bien des régions du Canada et on a mis les services de sirènes à l'essai. Une centaine de personnes étaient aux écoutes dans ma ville et très peu d'entre elles ont même saisi le signal. Bien peu de gens ont eu connaissance des opérations de survie qu'on a effectuées. Certains d'entre nous sont

d'avis que les sirènes sont insuffisantes. Des gens soutiennent même qu'elles sont inutiles, qu'elles ont un diapason trop élevé et qu'elles ne se prêtent aucunement aux conditions qui existent dans notre pays. J'espère qu'on songera sérieusement au genre de sirènes qu'on utilise. Dès que l'exercice a pris fin, on a écrit une lettre pour faire savoir que les gens de la région ne pouvaient même pas être avertis en cas de désastre national. Pourtant, on n'a rien fait jusqu'ici pour remédier à cet état de choses. Nous avons encore les cinq mêmes sirènes qu'auparavant.

Le ministre de la Défense nationale nous a laissé entendre qu'on organisera un nouvel essai en vue de combler les lacunes qu'on a décelées au cours de l'essai précédent, mais on n'a rien fait jusqu'ici. Le premier ministre fait mention des lacunes qui ont marqué l'exercice Tocsin. Comblons les lacunes qui existaient même avant la tenue de cet exercice. A mon avis, il nous faut reviser tout notre programme d'abris aménagés dans le sous-sol des maisons à la lumière du conflit nucléaire généralisé que prédisent bien des spécialistes avertis. Que les Canadiens puissent être protégés seulement s'ils ont $500 à consacrer à la construction d'un abri, voilà qui constitue à mon sens une honte pour tout le pays. Comment peut-on s'attendre que les centaines de milliers des gens qui chômaient l'hiver dernier et que la majorité de nos cultivateurs, qui ne gagnent même pas $2,000 par année, déboursent $500 pour se construire un abri? Il reste aussi que l'évaluation d'une maison renfermant un abri sera plus élevée qu'auparavant. Autrement dit, quiconque se construit un abri sera imposé pendant le reste de ses jours pour cet abri.

M. Speakman: Est-ce qu'il vaudrait la peine de l'avoir pour rester en vie?

M. Pitman: Si j'étais sûr de survivre—et c'est là tout le point qu'il faudrait examiner à nouveau étant donné la nature de la guerre qu'on nous prédit. Il y a lieu d'examiner à nouveau le point de départ de notre façon de penser. Nous ne voulions pas vendre le vaccin Salk à $10 la piqûre, et nous ne devrions pas vendre la survivance nationale moyennant $500 pour des abris dans la cave de nos maisons.

Dans le pamphlet intitulé *Onze moyens de survivre*, on trouvera exposées les diverses étapes d'une méthode qui nous permettra de survivre. Certains renseignements que j'ai reçus et d'après lesquels on ne pourrait entièrement se fier à cette publication m'inquiètent beaucoup. J'ai ici une lettre émanant d'un citoyen de ma région qui est docteur en physique nucléaire, qui a travaillé à des réacteurs nucléaires environ neuf ou dix ans et qui a même inventé certains instruments permettant de repérer la radiation, instruments qu'il a fait brevetés. Mon correspondant a étudié le pamphlet en question et en est arrivé à certaines conclusions très intéressantes au sujet du bien-fondé des conditions premières sur lesquelles cette publication s'appuie. Voici ce qu'il dit dans la lettre en question que je suis heureux de pouvoir consigner au compte rendu:

Ce qui m'inquiète surtout ce sont les conseils que l'OMU donne au sujet des abris contre les retombées. Prenons d'abord votre brochure *Onze moyens de survivre*. A la page 10, sous le titre «Apprenons certains faits au sujet de la retombée radio-active», on laisse entendre que ces retombées émanent de l'activation «du sol, des pierres, des immeubles», et ainsi de suite. Mais le rythme de désintégration signalé à la page 12 se rapporte aux produits de la fission de l'U-235. Nonobstant cet illogisme, il y a lieu de dire que si la radio-activité émanait de la terre, sa durée dépendrait du lieu, et il serait impossible de faire des déclarations de nature générale commes celles qui figurent à la page 12. A la page 14, le pamphlet affirme que l'abri décrit dans le «plan de survivance nº 1» peut arrêter 99 p. 100 de la radiation. Ce n'est pas vrai. Huit pouces de béton solide ne pourront arrêter qu'environ 90 p. 100 de cette radiation. La différence entre 99 p. 100 et 90 p. 100 peut sembler insignifiante, mais elle signifie que l'occupant de l'abri recevra dix fois plus de radiation dans le cas de 90 p. 100 que dans celui de 99 p. 100.

Voulez-vous dire qu'il est une heure, monsieur le président?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, étant donné ce qui aura lieu à deux heures trente cet après-midi, heure à laquelle le président de l'Islande sera à la Chambre, pourrions-nous lever maintenant la séance en faisant rapport de l'état de la question, pour permettre à monsieur l'Orateur de reprendre la présidence à ce moment-là?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, après avoir entendu les déclarations d'ordre général de l'opposition, je propose que nous reprenions aujourd'hui l'étude des crédits de la défense cet après-midi. J'ai fait ma déclaration ce matin à cause de la promesse que j'avais faite au chef de l'opposition et en conformité des arrangements qui avaient été faits.

L'hon. M. Hellyer: J'ignore si le premier ministre a consulté notre parti à ce sujet, mais je crois que ce qu'il propose ne nous conviendrait pas beaucoup. Si cela ne le dérangeait pas trop, nous préférerions continuer l'étude des crédits du Conseil privé aujourd'hui pour revenir à ceux de la défense nationale demain.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vu que le président de l'Islande sera dans la tribune, nous devrons, par courtoisie, suspendre nos travaux et je propose que le comité devrait alors poursuivre l'étude des crédits de la

défense. Je voulais faire ma déclaration à la Chambre, afin qu'on puisse en discuter le plus possible.

M. Herridge: Monsieur le président, les membres de notre parti appuient l'opposition officielle et demandent de poursuivre le débat sur les crédits de la défense civile cet après-midi et, si possible, de le terminer avant six heures. Je pense que nous pourrions le faire très facilement pour que le débat paraisse à la suite dans le hansard. Le premier ministre reviendrait-il sur sa proposition?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux toujours tenir compte de tout, mais étant donné la visite du président de l'Islande, certains devront s'absenter de la Chambre. Je ne pourrai pas assister au débat. Je voulais respecter l'entente que j'avais conclue avec l'opposition, savoir de faire ma déclaration ce matin. Je l'ai fait, et je serais reconnaissant à la Chambre de me libérer cet après-midi.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.

Reprise de la séance

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DE L'ISLANDE

M. l'Orateur: La Chambre permet-elle au premier ministre de revenir à l'appel des motions?

Des voix: D'accord.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais signaler la présence dans la tribune du président de l'Islande, M. Asgeir Asgeirsson, qui n'est pas étranger aux institutions parlementaires. Pendant un certain nombre d'années, il a été député à la Chambre d'Islande et a détenu successivement plusieurs portefeuilles, puis finalement celui de premier ministre. Au cours des ans, il a travaillé à la cause de la liberté et au maintien de rapports amicaux entre les nations. Les relations étroites entre notre pays et l'Islande remontent à un millier d'années. En vérité, je ne tiens pas à soulever de controverses, mais on rapporte que le découvreur du Canada, Lief Ericsson, était d'origine islandaise et qu'il est venu ici 400 ou 500 ans avant la date qu'atteste l'histoire. Au cours des années qui ont suivi, des liens très étroits ont toujours uni nos deux pays.

Aujourd'hui, il y a 24,000 personnes d'origine islandaise au Canada; elles sont représentées à la Chambre par le député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) ainsi que par le député de Selkirk (M. Stefanson) et, à l'autre endroit, par le sénateur Thorvaldson. Cela est un indice de l'influence qu'a eue sur ceux qui sont nés en Islande ou dont les ancêtres viennent de ce pays, la jouissance d'un régime parlementaire pendant dix siècles.

Pendant la guerre, des troupes canadiennes ont été cantonnées en Islande en 1940 et 1941. Un peu plus tard, l'établissement d'une base navale canadienne dans ce pays a permis de hâter la victoire de la bataille de l'Atlantique. Depuis la guerre, l'Islande est au nombre des pays qui se sont voués à la liberté. Elle fait partie de l'OTAN et constitue, de par sa position stratégique, un important bastion de la communauté Atlantique.

Je suis sûr de me faire l'interprète de tous ici en lui souhaitant, à lui et à sa femme, la plus cordiale bienvenue. Qu'il me soit permis aussi d'englober dans cette bienvenue le ministre des Affaires étrangères, M. Gudmundsson et M^me^ Gudmundsson, ainsi que tous ceux qui les accompagnent. Souhaitons qu'ils trouvent agréable leur séjour au Canada et que, dans les années à venir, nous marchions ensemble dans la liberté comme nous l'avons fait jusqu'ici.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): M. l'Orateur, c'est un très grand plaisir pour moi d'associer le parti libéral aux vœux que le premier ministre vient d'exprimer au président de l'Islande, à sa femme et à ceux qui les accompagnent. Je le fais, monsieur l'Orateur, avec d'autant plus d'empressement qu'à deux reprises j'ai eu l'honneur de visiter l'Islande et de bénéficier de la traditionnelle hospitalité de ce peuple.

Le président représente un peuple auquel, comme le premier ministre (M. Diefenbaker) l'a dit, nous rattachent des liens solides et étroits. C'est un pays qui a envoyé au Canada beaucoup de ses hommes et de ses femmes qui, avec leurs descendants, ont enrichi tous les aspects de la vie canadienne, y compris les arts, les sciences, le droit et le service public. Comme nous l'a rappelé le premier ministre, deux députés à notre propre Chambre sont d'origine islandaise. A une époque où il y a dans le monde des gens qui cherchent à se faire respecter par la force brutale et la fanfaronnade, nous sommes heureux d'accueillir à la Chambre et dans notre pays le chef distingué d'un peuple qui, il y a plus de mille ans, a appris à se gouverner lui-même dans la paix, grâce à des institutions parlementaires libres, et qui, depuis, a toujours mérité le respect de tous les peuples, non par sa

puissance, mais par sa civilisation et son dévouement passionné à la liberté, sous le règne de la loi.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux associer les meilleurs vœux des membres de notre groupe à ceux qu'ont exprimés le premier ministre (M. Diefenbaker) et le chef de l'opposition officielle (M. Pearson) au président de l'Islande et à ses collègues qui sont présents à la Chambre aujourd'hui.

On a dit de l'Islande qu'elle est la grand-mère des Parlements, vu que le sien existe depuis 1,031 ans, sauf erreur. En lisant l'histoire et les événements qui se sont succédé on est porté à croire, je pense, qu'il serait plus exact de dire que l'Islande a été la bonne grand-tante des Parlements. Soit dit en passant, j'ai appris tout à l'heure que les Islandais avaient formé la première république du Commonwealth britannique des nations. Dans la partie des Territoires du Nord-Ouest qui fut plus tard annexée à la province du Manitoba, il se constitua, me dit-on, une république islandaise, mais elle fut ensuite rattachée à la Confédération canadienne sans aucune difficulté.

Je pense que l'opinion que nous nous faisons des autres dépend souvent de nos relations personnelles, de nos lectures et des efforts que nous faisons pour essayer de comprendre notre prochain. Si vous voulez bien me pardonner de rappeler un souvenir personnel, je serais heureux de dire que ma famille s'est établie au Manitoba au début du siècle, dans l'espoir de se lancer dans l'élevage du bétail. Mon père, qui était novice et connaissait peu la façon de s'y prendre au Canada, se construisit une cabane à Winnipeg, à l'intersection de l'avenue de la Cathédrale et de la voie de chemin de fer allant à la plage de la ville. C'était une simple cabane en planches, à parement à mi-bois. En hiver, la température descendait à 57° sous zéro. Sans la gentillesse d'un laitier islandais, qui s'appelait Thorgeson je crois, vivant tout près de nous, nous serions tous morts de froid cet hiver-là. Par conséquent, nous leur devons cela. Quelques députés ministériels se disent peut-être que nous aurions dû mourir de froid. Nous nous rappelons l'extrême amabilité de ces gens d'origine islandaise la première fois que nous avons eu affaire à eux, ce qu'ils ont fait pour nous. Ils étaient extrêmement pratiques en comparaison de notre inadaptation de ce temps-là au pays canadien. Le président Asgeirsson a déjà derrière lui une longue et brillante carrière au service de son pays comme homme public, membre du Parlement islandais, ministre des Finances et premier ministre. C'est la troisième fois qu'il est élu président, et chaque fois sans opposition. Nous avons vraiment parmi nous un très distingué représentant d'un État éminemment démocratique.

Je note avec intérêt, monsieur l'Orateur, qu'il s'est toujours intéressé à l'instruction. Il a été l'un des dirigeants de l'instruction publique en Islande. Je ne puis m'empêcher de signaler que le président du Nouveau parti démocratique est, lui aussi, un éminent éducateur. J'espère que la carrière du président d'Islande sera imitée avec autant de succès au Canada.

LES SUBSIDES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

232. Administration ministérielle, $3,455,378.

M. Forgie: Monsieur le président, la question à laquelle je voudrais m'arrêter quelques instants cet après-midi devrait, en réalité, être examinée lors de l'examen d'un autre crédit. Cependant, vu que je devrai m'absenter après trois heures cet après-midi, je prie le comité de m'autoriser à en parler dès maintenant.

Je voudrais porter à l'attention du comité une situation qui se présente en matière d'hospitalisation au camp militaire de Petawawa. J'espère, de même que les personnes à charge des militaires là-bas, qu'on prendra des mesures pour remédier à l'état de choses qui existe présentement au camp de Petawawa. La population du camp de Petawawa, d'après les chiffres qui m'ont été fournis récemment, est d'environ 10,000, soit 3,700 militaires et 6,300 personnes à charge, femmes et enfants. Ces chiffres sont approximatifs.

En 1959, l'hôpital-chalets de Pembroke décidait d'agrandir ses locaux et de procéder, pour ce faire, à des souscriptions parmi le personnel de ma circonscription, comme la chose s'est déjà faite par le passé. Cependant, comme on comptait 6,300 employés civils au camp militaire de Petawawa ainsi que dans le village lui-même, on a décidé de chercher à obtenir de l'aide du ministère de la Défense nationale. Le 21 mars 1959, une lettre était adressée au sous-ministre de la Défense nationale par le président du bureau des gouverneurs de l'hôpital-chalets de Pembroke. Je me bornerai à vous donner lecture des quatre alinéas suivants de cette lettre:

> L'examen des inscriptions révèle que les personnes à la charge des employés de la Défense nationale au camp militaire de Petawawa ont occupé 15 p. 100 de nos lits en 1958. Qui plus est, le programme d'expansion destiné à Petawawa porte à penser qu'il faudrait, en 1961 ou 1962, accroître la capacité actuelle de notre hôpital de 35 à 45 p. 100, afin de pouvoir desservir les personnes à la charge des employés du ministère de la Défense nationale.

Cet accroissement, ajouté à une augmentation de la population en général et à notre situation actuelle, pose un réel problème. Il est évident qu'il nous faudrait agrandir nos installations et que cet agrandissement devra tenir compte des besoins croissants de Petawawa.

Jusqu'ici, l'hôpital-chalets a été surtout financé par l'industrie régionale, ainsi que par des commerçants et autres citoyens de la ville. Il y a eu évidemment des subventions de la part du gouvernement. Toutefois, l'ensemble des subventions dépassent rarement 35 p. 100 du montant global.

En ce qui concerne nos besoins futurs, il nous faudrait de l'aide financière au-delà de ce que la ville est capable de verser. Le ministère de la Défense nationale étant un employeur important, qui s'est montré disposé à fournir des installations comme des écoles modernes, nous croyons que les hôpitaux rentrent dans la même catégorie et méritent votre appui financier.

Le 31 mars 1959, le sous-ministre a répondu à cette lettre. Je donnerai lecture des alinéas 2 et 3 de sa réponse. Sa lettre est adressée au président du conseil des gouverneur de l'hôpital-chalets. Les alinéas 2 et 3 sont rédigés ainsi:

Le ministère de la Défense nationale n'est pas autorisé à participer aux frais d'expansion d'installations hospitalières comme la vôtre. Les subventions du gouvernement fédéral s'effectuent aux termes de la loi sur les subventions aux hôpitaux, qu'applique le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que nous ne pouvons vous venir en aide à cet égard, il ne semble guère utile d'avoir une réunion avec votre conseil d'administration.

Je révèle dans votre lettre que vous supposez qu'on procédera, au camp de Petawawa, à un programme d'expansion qui entraînerait une augmentation sensible du nombre de personnes à charge à cet endroit. Or, l'on ne projette aucune augmentation du nombre de militaires au camp de Petawawa, et il me semble donc juste de conclure que, dans ces circonstances, le nombre des personnes à charge ne changera guère. Si le nombre de logements pour le personnel marié s'accroît en raison du programme actuel de construction, il n'en résultera vraisemblablement pas une différence sensible quant au nombre global de familles de militaires qui arriveront dans la région.

D'après moi, cette déclaration ne correspond pas du tout aux faits. Le 3 avril 1959, le commandant du camp a écrit une lettre au président du conseil d'administration de l'hôpital. Je voudrais donner lecture de ce qu'il y disait:

Il est difficile de dire dès maintenant si ces chiffres représentent une augmentation véritable de 815 familles. Comme vous le savez probablement, il y a plus de 500 familles de militaires occupant des logements de civils dans la région de Pembroke-Petawawa, sans compter 150 autres familles qui n'ont pas de logements dans la région. Une autre unité nombreuse vient d'être ajoutée à l'effectif du camp et y arrivera cet automne. Les 415 premières maisons pourront répondre aux besoins de la majorité de ces familles qui vivent actuellement dans la région. Il y aura, cet automne, un roulement de deux unités importantes entre le Canada et l'Allemagne. On estime que le nombre des militaires mariés de l'unité qui revient est plus grand que celui de l'unité qui quitte la région. On s'attend donc qu'il y aura des familles de soldats qui occuperont des logements civils.

Une fois tous les nouveaux logements occupés à la fin de 1960, l'augmentation réelle dans la région pourrait atteindre presque le chiffre de 400 familles. Toutefois, l'armée ne fournit pas de logements à tout le personnel marié et je pense qu'on peut supposer, sans crainte de se tromper, qu'il y aura toujours à peu près 200 familles de militaires occupant des logements de civils. Il pourrait donc y avoir une augmentation nette de 600 familles dans la région. L'importance de la famille demeure assez constante, soit 2.7 enfants par famille, de sorte que l'augmentation de 600 familles représenterait environ 2,200 femmes et enfants de plus.

En guise de digression, qu'il me soit permis de dire qu'au camp militaire de Petawawa, à l'heure actuelle, il y a 92 instituteurs; plus de 2,600 élèves y fréquentent l'école. Avec votre permission, je me reporte maintenant à une lettre du 5 mai 1959, envoyée au président du conseil d'administration de l'hôpital-chalets par le sous-ministre de la Défense nationale. Je me permets de signaler au comité un mot du premier alinéa. Le voici:

Le ministère ne se charge habituellement pas...

C'est le mot «habituellement» que je souligne. Le paragraphe continue:

...des frais d'hospitalisation des personnes à la charge des militaires. Lorsque ces personnes sont envoyées avec les militaires dans des postes éloignés ou outre-mer, le ministère prend les dispositions pour les rendre à un endroit où elles peuvent être hospitalisées, s'il y a lieu, ou les admet à l'infirmerie ou à l'hôpital du camp, s'il en existe un.

La loi sur les subventions aux municipalités permet d'accorder des subventions à l'égard des propriétés fédérales, situées dans une municipalité donnée, qui bénéficient des services municipaux. Le ministère maintient des écoles dans nombre de ces camps, mais, en raison de l'emplacement et d'autres considérations de ce genre, il n'y a pas d'autre formule pratique. On réduit les subventions accordées aux municipalités où les camps sont dotés d'écoles. Les enfants des militaires qui n'habitent pas dans les secteurs familiaux des camps fréquentent les écoles de l'endroit où ils demeurent, tout comme les enfants des autres habitants de la région.

Tel n'est pas le cas au camp de Petawawa. Des autobus conduisent les enfants des militaires à la pointe de Petawawa et les ramènent à la maison après les classes, et ces maisons sont situées bien en dehors des limites du camp militaire. La lettre continue:

Même s'il semble que l'on ne s'occupe pas des écoles de la même façon que des hôpitaux, les principes qui s'appliquent aux deux genres d'institutions sont en réalité les mêmes. Il y a des différences qui découlent des méthodes de financement que l'on adopte à l'échelon municipal pour la construction des hôpitaux, car c'est très souvent au moyen d'une souscription à laquelle participent des particuliers et des entreprises commerciales de l'endroit qu'on obtient la plus grande partie du capital requis. Le ministère n'est pas en mesure de contribuer de la même façon.

Je suis d'avis que les membres du personnel du camp militaire de Petawawa se considèrent comme des citoyens de second ordre parce que ceux qui sont à leur charge manquent de services d'hospitalisation. Pareille

situation ne devrait être tolérée nulle part, mais c'est précisément ce qui se passe à Petawawa, à l'heure actuelle.

On a soulevé la question de l'absence de participation, de la part du ministère de la Défense nationale, en ce qui a trait aux hôpitaux. Je me rapporte aux crédits du ministère de la Défense nationale pour 1961, notamment au poste 234, qui est ainsi conçu:

Sous réserve des modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, subventions pour aider à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial* à Middleton (N.-É), au montant total de $135,588; somme requise pour 1960-1961, $65,000.

Puis, dans les crédits supplémentaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1962, sous le poste 542, nous relevons ce qui suit:

Dernière tranche de la subvention versée en vue d'aider à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial*, à Middleton (N.-É.), $33,897.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre longuement sur cette question. Je suppose que le ministre de la Défense nationale n'est pas au courant de cet état de choses, et je veux tout simplement le lui signaler pour voir si l'on ne pourrait pas faire quelque chose.

Je désire me reporter maintenant au hansard de 1959, volume 5, page 5775. Une question avait été posée au ministre de la Défense nationale au sujet du poste 230 qui était ainsi conçu:

Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subventions à la municipalité d'Oromocto pour services municipaux comprenant l'entretien et le fonctionnement des écoles, et pour favoriser l'expansion de la ville, $1,656,000.

Voici comment le général Pearkes a répondu à cette question ce jour-là:

Oromocto est la ville où sont logées les personnes à charge des militaires, près de Gagetown. C'est là que vivent toutes les personnes à charge des militaires ainsi que les militaires mariés. Elle est instituée en vertu d'un accord conclu il y a quelques années. Il y a un conseil municipal. On encourage les résidents à organiser leurs propres services et le gouvernement accorde des subventions pour l'entretien de cette petite ville fondée aux fins de loger les personnes à charge des militaires.

Il existe un mémoire en date du 15 juin 1961 dont je tiens un exemplaire des autorités compétentes et dont j'aimerais lire certains passages. D'abord celui-ci:

Cet hôpital...

Il s'agit de l'hôpital de Middleton. Je continue:

...a coûté $1,045,000, dont $135,000 furent payés par la Défense nationale. Les subventions en provenance d'autres sources gouvernementales ont été les suivantes: subvention à l'hygiène (fédérale): $199,000; subvention à l'hygiène (provinciale): $292,000; subvention municipale: $385,000. L'aide fut versée au fur et à mesure que la construction progressait.

[M. Forgie.]

Au sujet de l'hôpital-chalets de Pembroke, il y a ce passage:

Le prix global de cette entreprise est estimé à $743,737 dont $100,693.33 seront payés par des subventions fédérales à l'hygiène. La contribution de la province s'élève à $117,880. C'est dire que, dans le présent cas, les deux gouvernements supérieurs payent un pourcentage moindre que dans le cas de Middleton.

Au cours des pourparlers avec le ministère, on a fait valoir que nous obtenions des subventions du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ainsi que de la province. Je signale que bien d'autres localités sont dans le même cas, mais elles n'ont pas un camp militaire comme nous, dans Renfrew-Nord. Il faut soigner les résidents du camp lorsqu'ils sont malades. A l'hôpital, ils occupent des lits payés par les habitants de la localité. Il serait regrettable si nous devions dire à ces gens qu'on ne peut les admettre à l'hôpital. Il y a environ deux mois, la liste d'attente de l'hôpital comportait 285 noms. La nouvelle aile fournit seulement 38 lits de plus.

Je veux donner lecture d'une lettre que j'ai reçue de l'ancien ministre de la Défense nationale en date du 17 août 1960. Il écrit:

Vous vous souvenez sans doute qu'à maintes reprises, vous m'avez parlé du *Pembroke Cottage Hospital* et de la possibilité que mon ministère prenne des dispositions en vue d'assurer une aide financière à cet hôpital.

J'ai fait une étude approfondie de la question pour savoir s'il serait possible d'accorder une telle aide cette année, mais malheureusement, à cause d'une pénurie de fonds, nous ne sommes pas en mesure de vous aider pour le moment. Toutefois, j'en référerai au Conseil du Trésor...

Et voilà le hic; je continue:

...pour voir s'il sera possible de prendre des dispositions plus tard, soit l'an prochain peut-être.

Je ne m'attarderai pas là-dessus. Toutefois, je tenais à en parler assez longuement pour y intéresser le ministre actuel de la Défense nationale. Je l'exhorte à voir ce qu'il peut faire pour améliorer la situation dans ce secteur.

M. Herridge: Monsieur le président, je saisis l'occasion qu'offre ce crédit pour émettre certaines critiques à l'égard de l'OTAN, critiques que mon parti juge à propos d'exprimer. Nous reconnaissons que l'institution de l'OTAN, il y a douze ans, a pu être heureuse, pour la seule raison que les Soviétiques auraient pu être tentés de combler le vide militaire qui existait alors dans l'Europe de l'Ouest. On disait que l'OTAN avait pour premier but de sauvegarder la paix. Une des principales critiques que nous avons à formuler découle du fait que l'OTAN même semble prendre une plus grande importance que ce premier but de l'organisation. A notre avis, si l'OTAN avait consciencieusement recherché la paix, nous n'aurions probablement pas à

faire face aujourd'hui à la crise de Berlin. D'après les lettres que j'ai reçues ces deux ou trois derniers jours, je puis déclarer que nombre de Canadiens intelligents sont du même avis.

Il nous semble qu'avant 1955, il aurait été possible d'obtenir la réunification de l'Allemagne contre une neutralité allemande analogue à celle de l'Autriche. Toutefois, dès 1955, ceux qui ne voient que l'aspect militaire de l'histoire, ceux qui croient que la politique étrangère n'est qu'une question de forces armées et qui ne tiennent compte que de cela, dominaient l'OTAN. Au lieu d'essayer par tous les moyens possibles de résoudre pacifiquement les problèmes qui ont surgi à la fin de la seconde guerre mondiale, on a pris d'autres mesures. Le parti que je représente estime que l'OTAN a aggravé ces problèmes en décidant de réarmer l'Allemagne. Je ne puis voir ce qui aurait pu être conçu de mieux comme moyen d'empêcher la réunification de l'Allemagne et d'aggraver la crise de Berlin. Les honorables députés se souviendront sans doute que la politique du PSD, à l'époque, était de s'opposer au réarmement de l'Allemagne. C'est l'attitude que nous avons prise ici, en cette enceinte.

J'aimerais maintenant dire un mot de certaines déclarations faites ailleurs par le sénateur Wayne Morse, des États-Unis. Nous apprécions le fait que tous ceux qui participent au présent débat expriment leur conviction sincère. Nous reconnaissons que chaque député cherche à formuler des propositions tendant à leur avis à préserver la paix mondiale. Il est de mon devoir et de ma responsabilité de porter à l'attention du comité le point de vue du parti que je représente.

Le sénateur Wayne Morse, un membre très courageux et très indépendant du Sénat des États-Unis, a soulevé récemment une question à propos de la nomination du général Heusiger. Il a agi ainsi par suite d'instances qui lui ont été faites par le Congrès juif des États-Unis lesquelles étaient appuyées par des organisations-sœurs au Canada.

Le Congrès juif a publié, le 22 novembre 1960, un mémoire signalant que:

> La déclaration relative à l'extermination des Slaves et des Juifs, qui est citée ci-dessus, dans le *Journal de Nuremberg*, de Gilbert, a été faite sous serment devant le tribunal de Nuremberg.
>
> Le général Heusinger a paraphé et envoyé deux ordres militaires positifs qui ont servi d'éléments décisifs dans les jugements de Nuremberg. Il s'agit d'un ordre dit du commissaire et d'un ordre dit du commandement, en vertu desquels des milliers de civils et de partisans ont été fusillés par les troupes d'occupation nazies, dans divers pays.

On signala à Hitler qu'en vertu d'un ordre direct du général Heusinger des hommes, des femmes et des enfants avaient été massacrés. Cette question fit l'objet d'un échange de lettres entre le général Heusinger et Hitler. Au sujet de l'exécution de son ordre, le général Heusinger mentionna également que cet ordre fournissait l'occasion d'exterminer les Juifs et les Slaves.

Le sénateur Wayne Morse a signalé l'affaire au Congrès. Les journaux des États-Unis et du Canada n'en ont guère parlé. Par suite de ces exposés de faits qui occupent une page ou deux du compte rendu des délibérations du Congrès en date du 19 avril 1961, le secrétaire d'État adjoint des États-Unis a examiné la question. Il a alors donné lecture d'une longue lettre adressée au sénateur Morse, dans laquelle on cherchait à expliquer les circonstances qui avaient motivé la nomination du général Heusinger et à justifier cette nomination. Voici ce que le sénateur Morse écrivait en réponse:

> Le 1er juin 1961
>
> L'honorable Brooks Hays
> Adjoint au secrétaire d'État pour les relations du Congrès
> Secrétariat d'État
> Washington (D.-C.)
>
> Monsieur,
>
> Je vous remercie de votre lettre du 25 mai au sujet de la nomination du général Heusinger.
>
> Franchement, je suis loin d'être convaincu. Les États-Unis n'auraient pas dû être mêlés à cette nomination révoltante.
>
> Sincèrement vôtre,
> Wayne Morse.

M. Brooks Hays a expliqué que la nomination reçut l'approbation de tous les États membres de l'OTAN. Avant la fin du présent débat, j'aimerais que le ministre nous dise s'il a été consulté avant la fin du présent débat, j'aimerais que le ministre nous dise s'il a été consulté avant la nomination du général Heusinger et s'il a approuvé cette nomination. Si je saisis le comité de cette question, c'est qu'elle est grave et qu'elle a suscité de violentes controverses au cours de la campagne électorale qui s'est terminée hier en Norvège. Elle a provoqué l'élection de deux ou trois socialistes et ceux-ci aujourd'hui détiennent la balance du pouvoir au parlement norvégien.

M. Pallett: Tous les autres ont appuyé la nomination.

M. Herridge: Je sais. Je veux dire ceux qui ont été élus. Ils s'opposaient à l'OTAN et ils ont gagné par une immense majorité.

Je dirai aussi que d'autres ont exprimé certaines critiques à l'égard de cette nomination. Je soulève cette affaire parce qu'elle inquiète beaucoup de monde. A mon avis, une pareille nomination est une chose déplorable et rend très inquiet sur l'orientation qu'en définitive prendra l'OTAN.

Peut-on espérer voir un homme comme lui, qui a donné l'ordre de massacrer des populations civiles, selon les instructions reçues d'Hitler, se battre pour la démocratie? Peut-

de la démocratie chrétienne? Je ne le pense pas et je sais que bien des Canadiens sont de mon dire sous ce rapport.

Je veux citer un passage d'un numéro récent de la *Nation*. C'est extrait d'un article intitulé: «L'OTAN se joint à la Wehrmacht... Heinz Pol.»

La militarisation croissante de la pensée allemande est l'un des trois plus graves dangers que posent les tendances actuelles dans la république fédérale. Sans avoir l'air de rien, la république de Bonn se rattache graduellement au «glorieux passé militaire».

Je demande aux membres du gouvernement de se rappeler que les ordonnances de l'armée allemande invoquent souvent ce temps-ci les glorieuses traditions militaires du passé. Je poursuis:

Plusieurs personnalités allemandes importantes et quelques journaux et périodiques comme le *Rundschau* de Francfort ou le *Der Spiegel* signalent ce danger croissant et ont assez de cran pour critiquer la politique nucléaire de Strauss. Les autres ne comprennent pas ce qui se passe, ou suivent le courant. Voyons un peu le parti démocrate libre, qui se dit être libéral. Dans les élections prochaines, il gagnera probablement des voix, qui lui donneront une position-clef dans un futur gouvernement de coalition. Dans un discours préélectoral, M. Erich Mende, son président, a annoncé, le 1er mai 1961, parmi de très vifs applaudissements, que la tradition militaire de l'Allemagne devra en fin de compte être restaurée. Parmi les héros qu'il fallait honorer, il a nommé une demi-douzaine de généraux éminents d'Hitler.

Ce que nous craignons, c'est que ce soit ces gens qui exercent l'influence prédominante dans l'OTAN et nous redoutons aussi la force croissante des effectifs militaires allemands. Une chose fort intéressante a été portée hier soir à mon attention par une dame qui est venue des Nations Unies pour me voir. Elle y est en observatrice. Elle m'a fourni le renseignement suivant. Je cite ses paroles:

Les renseignements qui ne sont pas imprimés aujourd'hui sont plus inquiétants que les renseignements controuvés et la propagande qui le sont. Le général John S. McCloy, chef de l'administration de désarmement des États-Unis est le beau-frère du chancelier de l'Allemagne occidentale, M. Adenauer, qui s'intéresse beaucoup à l'armement. La même chose vaut de Lewis O. Douglas, qui occupe un poste élevé dans les services de planification de l'État. Cela n'est pas très significatif en soi ou ne l'est même pas du tout. Mais le fait que cette parenté ne figure nulle part dans la biographie d'Adenauer qu'on trouve dans les *Who's Who*, tant américain que britannique, et qu'aucun journal, ni aucune émission américaine ne l'ait jamais mentionnée pour autant que je sache, et encore que M. Dean Acheson, en décrivant une rencontre entre MM. McCloy et Adenauer dans un article récemment paru dans *Harper's*, n'en ait fait aucune mention, voilà qui l'est bien davantage.

Notre groupe s'inquiète de l'influence grandissante que ces généraux prennent au sein de l'OTAN. Quand l'Allemagne a été réarmée, on nous disait que c'était pour intégrer ses forces, pour placer l'Allemagne sous l'autorité des forces de l'OTAN et sous l'influence des nations démocratiques. Je pourrais donner lecture de maints extraits pour prouver que ces personnages, les généraux allemands, gagnent de plus en plus d'influence et font de plus en plus valoir leurs idées. Notre groupe s'élève catégoriquement contre le fait que les soldats canadiens sont placés en fait sous le commandement du général Heusinger, cet homme qui a mis en pratique les ordres de terreur émis par Hitler, ordres qui portaient sur la destruction des races slave et juive.

M. Speakman: Le député me permettrait-il une question?

M. Herridge: Oui.

M. Speakman: Veut-il nous dire si le parti au nom duquel il parle juge bon d'ouvrir la porte à un nouvel ennemi en entretenant les vieilles haines et en cherchant à disloquer la défense de nos alliés dans l'OTAN?

M. Herridge: Certainement pas. Beaucoup de renseignements me viennent d'amis allemands qui sont démocratiques et de publications allemandes.

Tout ce que nous proposons, c'est qu'au lieu de faire des nominations de ce genre, on y regarde de plus près; il y a certes des gens dont le dossier militaire est propre, pour commander les troupes de l'OTAN, des gens que les troupes canadiennes n'auraient pas honte de suivre. Je dis au ministre que des soldats canadiens aujourd'hui retraités m'ont signalé ces choses.

L'hon. M. Harkness: Le député se rend-il compte que le général Heusinger ne commande rien?

M. Herridge: Pas directement, c'est vrai, mais il est le chef du comité de l'état-major de l'OTAN. N'est-il pas président du comité de l'état-major de l'OTAN? Il est l'un des hauts fonctionnaires de l'OTAN. Il ne dirige pas les troupes canadiennes en campagne, mais il est l'un des principaux organisateurs de l'OTAN et le ministre ne peut nier que de fait, il est le chef des troupes canadiennes qui servent sous le commandement de l'OTAN dans le moment.

L'hon. M. Harkness: Je ne le nie pas.

M. Herridge: Le général Heusinger est président du comité des représentants militaires de l'OTAN en session permanente à Washington.

L'hon. M. Harkness: C'est juste.

M. Herridge: Ce qui veut dire qu'en fait il marche à la tête des troupes canadiennes parce qu'il est l'un de ceux qui décident des opérations de ces troupes.

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas du tout ce que cela veut dire.

M. Herridge: Il est évident que le ministre et d'autres sont sur la défensive. Ils veulent donner à entendre que ce n'est pas lui qui mène. S'ils étaient fiers de sa nomination, ils n'essaieraient pas de montrer que ce n'est pas lui qui dirige directement les troupes canadiennes.

Cependant, j'ai ici une autre citation que je voudrais vous lire avant d'aller plus loin. Je n'oublie jamais ce que lord Wavell a dit lors de son passage à Ottawa le 14 novembre 1949, comme l'a rapporté le *Journal* d'Ottawa du 15 novembre 1949. Voici ce qu'il a dit à ce moment-là:

Le feld-maréchal comte Wavell, commandant en Afrique du Nord et premier vainqueur allié de la première guerre mondiale, a déclaré dans une conférence de presse qu'à son avis les Allemands posent au monde un plus grand problème que les Russes.

Selon lui, les Russes ne visent pas à la domination mondiale, mais la nature des Allemands, agresseurs dans deux guerres mondiales, n'a pas changé. «Les démocraties sont maintenant fortes et, si nous tenons tête aux Russes, je ne crois pas que nous aurons d'autres ennuis.»

«Je ne crois pas que nous aurons la guerre, et je suis sûr que les Russes n'en veulent pas, s'ils peuvent l'éviter. Je connais les Russes, ayant vécu pendant deux ans, à diverses époques, parmi eux, et je dirais que ce qu'ils cherchent, c'est la sécurité nécessaire pour ériger une défense contre l'Allemagne.

«Ils ont été envahis deux fois en une seule génération, et ils ont subi des pertes supérieures à n'importe quel autre combattant. Il fallait voir la dévastation causée par l'invasion allemande en Russie pour y croire.

«Je pense que c'est la crainte des Allemands qui est à la base de l'attitude russe.»

Et c'est ce que je pense à l'heure actuelle.

«J'estime qu'ils ne sont pas aussi agressifs que les Allemands, et ce pour deux raisons. Ils n'ont pas la soif de ce qu'Hitler appelait «l'espace vital», car ils disposent d'une ample superficie; en outre, ils ne nourrissent pas la conviction agressive que les Allemands ont de pouvoir diriger un pays mieux que quiconque. Je ne crois pas que Staline et les autres Russes réalistes aient pareille conviction. Sans doute souhaitent-ils de répandre le communisme en Europe, mais je doute qu'ils soient animés d'un sentiment d'agression et de domination physiques.»

Puis il ajoute:

«Les Allemands sont les êtres les plus dangereux d'Europe. Russe, je m'inquiéterais de la renaissance de l'Allemagne.»

Voilà ce qu'un éminent feld-maréchal déclarait à Ottawa en 1949. A mon avis, ses paroles sont fort sensées lorsqu'il dit que nous avons aggravé la situation en réarmant l'Allemagne et en nommant des généraux comme celui que j'ai mentionné; ces questions commencent à faire l'objet de controverse dans un nombre croissant de pays.

Je sais qu'on a beaucoup parlé de l'intransigeance des Soviétiques, mais il me semble aussi qu'on a fait trop peu dans l'Ouest pour tenter honnêtement et sincèrement de conclure un règlement d'ordre général avec l'URSS dans le nouvel esprit qui régnait immédiatement après la mort de Staline. Je pense qu'on aurait eu une belle occasion à ce moment-là, si le réarmement de l'Allemagne n'avait pas été là pour irriter la Russie. L'OTAN, il nous semble, a tout simplement fait fi du plan Rapacki pour le dégagement et le désarmement en Europe centrale—elle l'a rejeté bien qu'il eût été proposé par d'éminents dirigeants américains et par diverses personnes au Parlement de Grande-Bretagne —même si ce plan était bien semblable à celui qu'a proposé il y a quelques années le très honorable Anthony Eden.

Nous ne voyons rien de sacré dans l'OTAN. Si l'on obtient des Soviétiques qu'ils fassent rentrer leurs forces à l'intérieur des frontières de l'URSS, et, croyons-nous, le besoin de l'OTAN disparaîtra, pourvu, naturellement, qu'un pacte de sécurité mutuelle pour l'Europe centrale soit préparé en même temps sous les auspices des Nations Unies. Nous étions fort heureux d'entendre le premier ministre et le chef de l'opposition dire que nous devrions tendre à faire passer Berlin sous la juridiction et le contrôle des Nations Unies. C'est peut-être un peu idéaliste en ce moment, mais je pense que nous devons tous faire porter nos efforts en ce sens. J'y vois une proposition qui peut porter fruit, si nous comprenons la raison des craintes soviétiques dans les circonstances actuelles.

Certains s'écrieront: «Que dire de l'alliance de l'Atlantique? Que dire de l'unité occidentale?» Nous répondrons que les alliances militaires sont avant tout pour la guerre et non pour la paix, et que, dans notre cas, nous avons formé cette alliance militaire pour nous protéger. Même si le Nouveau parti démocratique est disposé à accepter la nécessité temporaire de l'OTAN en vue d'empêcher un vide militaire en Europe occidentale, nous souhaitons le jour où une force de sécurité mondiale des Nations Unies pourra rendre désuètes toutes les alliances régionales, le jour où notre défense se trouvera dans une force policière des Nations Unies. Je peux dire, monsieur le président, que nous n'avons pas l'intention de nous en tenir à des souhaits; nous voulons travailler de toutes nos forces à la réalisation de cet idéal.

Nous appuyons certes toutes les mesures qui tendent à favoriser l'expansion économique et l'unité politique de l'Europe occidentale. Notre attitude à la Chambre l'a bien démontré. Nul doute que si l'on réalise l'unité politique, l'unité militaire suivra. Nous accepterions cela, car nous croyons que la charrue doit suivre les bœufs. Mais ce à quoi

nous nous opposons, c'est que l'OTAN devienne effectivement une organisation militaire dictant les politiques étrangères de ses États membres, et c'est bien ce qui s'est produit dans la réalité. Nous ne faisons qu'emboîter le pas. On arrête des décisions d'importance, et nous y sommes pour très peu.

Nous estimons que si l'OTAN était restée fidèle au concept qui a motivé son institution, elle aurait fort bien pu, par l'intermédiaire de l'article II de sa charte, servir de moyen grâce auquel se serait réalisée une plus grande intégration économique en Europe. Cette chance, on l'a perdue. Je sais quels efforts a déployés le chef actuel de l'opposition pour donner plus d'effet à l'article II lorsqu'il faisait partie du comité des trois qu'on a appelé «les trois sages». Ainsi que j'ai essayé de le démontrer, monsieur le président, l'OTAN n'est maintenant qu'une organisation militaire, limitée dans son champ d'action et incapable, semble-t-il, d'envisager les problèmes actuels sous un nouveau jour. Elle aborde tous les problèmes d'une façon qui devient de plus en plus militaire.

Le Nouveau parti démocratique a accepté, avec réserve cependant, que le Canada demeure au sein de l'OTAN pour le moment, pourvu que l'alliance ne soit pas cause d'une plus grande propagation des armements nucléaires. C'est à cette condition que le Nouveau parti démocratique consent à ce que le Canada continue de faire partie de l'OTAN.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser une question? J'essaye de déterminer quelle est au juste la prise de position du parti que représente le député. A supposer qu'aucun autre membre de l'OTAN ne se procure des armements nucléaires, le parti de l'honorable député prêterait-il son appui à l'OTAN même si, comme mon honorable ami l'a signalé, l'alliance est surtout engagée pour le moment dans l'organisation de la défense militaire? Le Nouveau parti démocratique consent-il à appuyer l'OTAN, même avec ses imperfections actuelles, à condition qu'aucun des membres de l'alliance ne fasse l'acquisition d'armements nucléaires, exception faite de ceux qui en ont déjà?

M. Herridge: Je suis tout à fait disposé à répondre à la question: voici en quoi consiste exactement la ligne de conduite du Nouveau parti démocratique. D'après la ligne de conduite ratifiée par le congrès, nous devrions continuer à appuyer l'OTAN à condition qu'aucun autre pays de l'alliance, sauf ceux qui en ont déjà, ne soit muni d'armements nucléaires. Telle est la prise de position du parti.

L'hon. M. Martin: S'il en est ainsi, le député peut-il nous expliquer comment il se fait qu'il critique l'OTAN dans ces termes?

[M. Herridge.]

M. Herridge: Il s'agit là d'un appui conditionnel accordé à l'OTAN et provenant d'une décision qui a été arrêtée lors du congrès du Nouveau parti démocratique. D'autre part, j'essaye de signaler à la Chambre certains autres aspects intéressant l'administration de l'OTAN qui causent une vive inquiétude, une inquiétude qui monte et c'est pourquoi j'ai fait mention de la nomination du général Heusinger. Le Nouveau parti démocratique a accepté que le Canada demeure au sein de l'OTAN pour le moment, pourvu que l'OTAN ne devienne pas le véhicule de distribution des armes nucléaires. La majorité des membres du Nouveau parti démocratique espèrent que, à son avènement au pouvoir, le gouvernement du Nouveau parti démocratique pourra effectuer les changements fondamentaux qui, à notre avis, sont devenus essentiels dans les politiques, l'organisation stratégique et les attitudes de l'OTAN. A notre avis, la diplomatie occidentale ne devrait pas avoir pour but de perpétuer l'OTAN, mais plutôt de travailler à l'instauration d'un état de choses qui rendrait l'OTAN désuète. Y arriver, ce serait, à notre avis, un grand pas en avant sur la route de la paix.

Lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté, monsieur le président, l'Occident visait à empêcher l'Allemagne d'établir son hégémonie sur l'Europe orientale et centrale; mais à la fin de la guerre, le but de l'Occident était devenu de détruire la puissance allemande pour des générations à venir, sinon pour toujours. Je parle de la puissance militaire de ce pays et non pas de l'aptitude de sa population à se relever et à se donner une grande culture. Il en est résulté que l'Occident a permis aux Soviétiques de réussir cette consolidation de l'Europe orientale et centrale que nous avions cherché à empêcher l'Allemagne de réussir.

En 1949, l'OTAN avait pour but de maintenir la paix. Maintenant, tout ce que nous entendons au sein de l'OTAN, c'est la nécessité de maintenir l'unité occidentale. Il y a là une différence de perspective et d'optique. L'histoire se répète et continuera de se répéter aussi longtemps que nous permettrons que la pensée de l'OTAN et les esprits des hommes d'État de l'Ouest soient imbus de militarisme.

A quoi a servi de gagner la dernière guerre, alors qu'il est si évident que nous avons perdu la paix? A quoi servira de sauvegarder l'unité dans le monde occidental alors que nous serons tous réunis dans la tombe, si nous continuons comme nous agissons maintenant?

Revenons donc à l'objectif primitif de l'OTAN: la paix. Essayons de convaincre les puissances de l'OTAN de travailler à un règlement des problèmes européens. Demeurer sur

les positions acquises par nos armées victorieuses il y a 16 ans, ce n'est pas régler la situation. Il ne s'agit même pas d'un armistice. En effet, nous sommes maintenant lancés dans une course aux armements avec un ancien allié qui, soit dit en passant, a perdu quelque six millions d'hommes sur le champ de bataille et un nombre incalculable d'autres millions de citoyens par suite de la sauvagerie des armées allemandes qu'il combattait.

Étant donné ces considérations, monsieur le président, nous nous opposons très énergiquement aux propositions actuelles qu'on se plaît à qualifier de renforcement militaire.

En face de la terrible puissance des milliers de bombes H dont le lancement serait déclenché en cas de guerre, l'envoi par le Canada de 2,000 hommes supplémentaires en Europe est absurde. Ce geste constitue aussi une provocation, parce qu'il ne fait pas preuve de détermination, ni du désir de s'efforcer d'atteindre le but primitif de l'OTAN, qui était la paix, mais plutôt du désir de maintenir par la force des armes le statu quo à Berlin. Si l'Occident protégeait réellement la liberté des habitants de Berlin-Ouest, notre réaction serait compréhensible. Toutefois, tout ce qu'on montre, tout ce qu'on semble vouloir montrer par nos renforcements de troupes, c'est la pénurie de nouveaux concepts dans l'esprit des dirigeants occidentaux.

Ce qui rend notre geste militaire plus ridicule et plus sot, de notre point de vue, c'est que nous n'envoyons pas une seule unité militaire supplémentaire en Europe, mais que nous compensons simplement la déficience ou le gaspillage de troupes de première ligne causé par le penchant trop bien connu des forces militaires en temps de paix de se permettre, comme le font aussi d'autres bureaucraties, certains luxes, quand personne ne les observe. Nous savons qu'on a là-bas des ordonnances supplémentaires, des cuisiniers supplémentaires, des jardiniers supplémentaires et un personnel supplémentaire pour faire certains travaux. Ce que nous faisons en fait, c'est remplacer la perte de troupes de combat qui remplissent présentement d'autres fonctions. Lorsque nos forces militaires sont parties pour l'Europe, elles étaient au complet —du moins, c'est ce qu'on nous a dit. Si elles ne sont pas actuellement à effectif de guerre complet, on en trouvera les raisons au quartier général de l'administration qui est dirigé par un colonel à Anvers et dans des cercles d'officiers, les centres de congé et de récréation qui grouillent de militaires en temps de paix.

Si le ministre de la Défense nationale croyait vraiment qu'il fallait regarnir les unités de première ligne, il n'avait qu'à rappeler et envoyer à l'avant tous les militaires de l'échelon arrière qui se sont multipliés autour de notre brigade de l'armée et de notre division aérienne depuis dix ans. Quiconque a l'expérience des affaires militaires sait bien que c'est ce qui est arrivé.

M. Chambers: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Herridge: Oui.

M. Chambers: Veut-il dire que nos troupes, qui passent trois ans outre-mer, ne devraient pas jouir de congés?

M. Herridge: Sûrement pas; j'ai d'autres questions dont je voulais traiter, mais le président m'indique que mon temps de parole est à peu près écoulé. J'ai essayé d'exprimer les vues des membres de notre groupe. J'espère qu'on les étudiera sérieusement. Ce n'est pas à la légère que nous faisons ces critiques. Nous ne les faisons pas pour faire groupe à part; nous les formulons parce que nous croyons que les circonstances dont je viens de parler, et les circonstances relatives à l'OTAN et à son administration, de même que le point de vue du gouvernement, méritent cette critique à l'heure actuelle, étant donné la conjoncture à laquelle le monde doit faire face.

M. Jung: J'ai l'intention de ne dire que quelques mots sur ce crédit. Mais avant d'aller plus loin, je voudrais poser la question suivante au préopinant. J'ai écouté ses observations et je crois l'avoir entendu dire que l'attitude du gouvernement, qui a envoyé 2,000 hommes de plus renforcer notre brigade en Allemagne, est un geste provocateur. Puis, il a enchaîné en disant que ces troupes n'ajouteraient rien à la valeur militaire de nos forces, qu'elles serviraient tout au plus à assurer la multiplication des ordonnances et ainsi de suite. S'il en est ainsi, ce geste est-il aussi provocateur que la reprise des essais nucléaires par les Russes? Je voudrais que l'honorable député me dise ce qu'il en pense.

M. Herridge: Je répondrai bien volontiers à l'honorable député de Vancouver-Centre. J'ai parlé d'un geste provocateur; peut-être aurais-je dû m'exprimer plus justement et parler d'un geste qui pourrait être interprété comme étant provocateur sans assurer le renforcement militaire dont parle le gouvernement.

On nous dit, je crois, qu'il s'agit d'une consolidation des effectifs militaires; le geste pourrait être mal interprété, c'est du moins mon avis.

M. Jung: Je suis convaincu qu'un homme intelligent comme le député de Kootenay-Ouest peut comprendre qu'il ne s'agit pas là d'un geste de provocation.

J'aimerais dire quelques mots pour présenter une proposition au ministre de la Défense nationale: on devrait trouver moyen d'organiser des cours sur les opérations de survivance à l'intention du grand public. Cette proposition m'est inspirée par la requête qu'un grand nombre de mes commettants m'ont formulée. Ces gens s'intéressent vivement à cet aspect de la question et ignorent où obtenir les renseignements voulus. Puisque nous allons former une milice de 100,000 personnes pour le programme de la survivance, nous devrions aussi pouvoir au moins offrir au grand public des cours du soir sur la question. Ces cours pourraient être donnés à l'arsenal des différentes localités. On ne présenterait sans doute pas une analyse exhaustive de la question, mais on pourrait apprendre aux gens ce à quoi ils doivent s'attendre et ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes. Sauf erreur, on a donné une conférence de ce genre ces derniers temps à Ottawa et l'assistance était si nombreuse que bon nombre de personnes n'ont pu trouver place dans la salle. Si c'est là un indice de l'attitude du public en général, alors j'estime qu'il nous incombe de faire en sorte que tous ceux qui désirent recevoir des instructions sur ce sujet d'une importance primordiale puissent en avoir l'occasion.

L'hon. M. Harkness: Je crois savoir que le chef de l'opposition tenait à prendre la parole à l'occasion de l'examen de ce poste mais qu'il n'a pas pu être ici cet après-midi. Le député de Trinity a demandé que ce poste soit réservé, afin que le chef de l'opposition ait l'occasion d'en discuter. Il est bien entendu aussi qu'il me sera loisible de répondre si je le juge à propos. Nous passerions alors à l'étude des autres crédits. Je voudrais toutefois que le comité consente à cette façon de procéder.

Avant de passer à l'examen des autres crédits, je voudrais relever certains points soulevés au cours du débat et répondre aux questions qui ont été posées.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que le ministre continue, et si personne d'autre n'a de questions à poser au sujet de l'administration centrale, il y a un point que j'aimerais soulever très brièvement. Le ministre préférerait peut-être que je le fasse tout de suite, avant qu'il prenne la parole, pour lui permettre de disposer de cette question en même temps.

M. le président suppléant (M. McGee): Je me demande si le député de Bonavista-Twillingate voudrait bien me permettre de demander au comité de se prononcer dès maintenant sur l'arrangement proposé.

L'hon. M. Pickersgill: Le président aurait-il l'obligeance de me laisser continuer quelques instants? Le point que j'allais soulever est important et ne se rapporte pas directement à la défense, au sens ordinaire du terme. Il a trait à l'administration du ministère de la Défense nationale et des forces armées. Il ne faudrait pas confondre les deux et je ne voudrais pas mêler le sujet que je veux traiter avec aucune question se rapportant directement à la défense. S'il est entendu qu'il n'y a plus aucun membre du comité qui désire prendre la parole sur ce crédit, cela me convient parfaitement. Je pense que cette question doit être séparée des autres relatives à la défense.

Je puis dire tout de suite qu'il s'agit de l'utilisation du personnel militaire pour combattre les incendies. On voit que le sujet ne se rapporte pas directement à la défense, mais c'est à l'occasion de l'étude du présent crédit qu'il faut le soulever.

M. le président suppléant (M. McGee): Ce que j'ai l'intention de faire, c'est de demander au comité de consentir à la proposition qu'a formulée le ministre, c'est-à-dire que le poste intéressant l'administration soit réservé après que le député de Bonavista-Twillingate aura terminé ses observations. Puis, il y aura, en fait, deux autres discours à propos de ce poste, l'un que prononcera le chef de l'opposition et la réponse que lui fera le ministre de la Défense nationale. Le comité consent-il à cette proposition, sous réserve des observations que le député de Bonavista-Twillingate a formulées?

L'hon. M. Pickersgill: Il se pourrait bien que d'autres députés veuillent prendre la parole sur le sujet que je vais amorcer. Voici comment j'aimerais que procède le ministre. Ce matin, j'ai posé une question marquée d'un astérisque, à laquelle le secrétaire parlementaire a répondu. Je voudrais que le ministre explique clairement dans sa réponse à quelles conditions le ministère de la Défense nationale accorde de l'aide pour la lutte contre les incendies de forêt et comment se répartissent les dépenses effectuées à cette fin. Avant d'entrer dans le sujet, cependant, je dois rappeler que le 24 juin, j'ai posé au premier ministre une question au sujet des incendies de forêt à Terre-Neuve et que le premier ministre l'a transmise au ministre de la Défense nationale qui a répondu ceci, comme l'atteste la page 7240 du hansard de cette date-là:

> Monsieur l'Orateur, juste avant d'entrer à la Chambre j'ai appris que Terre-Neuve a demandé l'aide de la Marine royale du Canada et de l'ARC. La province a demandé des hommes et du matériel pour combattre les feux de forêt dans la partie nord de la région de St-Jean. Le commandant de la région de l'Est, à Halifax, a ordonné au commandant de la région de Terre-Neuve, le brigadier Morres, de prendre des mesures en vue de répondre à cette demande dans toute la mesure du possible,

en faisant appel aux ressources disponibles de la Marine royale et de l'ARC sur les lieux.

Ce à quoi j'ai répondu:

Monsieur l'Orateur, je me permets de remercier le ministre de sa réponse et de lui dire que son attitude sera bien appréciée.

A plus d'une reprise je me suis trouvé cet été dans la région où l'hélicoptère de la marine et celui de l'aviation étaient à l'œuvre; j'ai été à même de voir le travail accompli. Ces hommes ont vraiment prodigué des efforts magnifiques, car ils travaillaient dans des circonstances extrêmement difficiles. Il n'y a aucun doute que si la Marine royale du Canada et l'ARC ne s'étaient mises de la partie, il eût été impossible d'empêcher les incendies de progresser comme on l'a fait. Comme on le sait, ce triste jeudi où le temps a changé, on a pu croire que tout le littoral est de Terre-Neuve deviendrait la proie des flammes, à cause de trois ou quatre nouveaux incendies qui venaient d'éclater, un ou deux jours auparavant. Le gouvernement provincial s'est donc rendu compte qu'il faudrait demander de plus amples secours et c'est alors que le chef du gouvernement provincial a fait appel au premier ministre du Canada, qui s'est immédiatement rendu à ses instances. Les militaires ont accompli une excellente besogne; j'ai été en mesure de m'en rendre compte, car j'ai visité le camp de Gander-Bay et j'ai vu une bonne partie du travail qui s'y effectuait. Je suis sûr que tous les gens de Terre-Neuve ont grandement apprécié l'aide de nos militaires. Le lendemain de l'envoi des troupes, de l'aide est heureusement venue non seulement du ministère de la Défense nationale mais aussi de la Providence. Je dirais même que la pluie providentielle a fait davantage pour enrayer l'incendie que les forces armées, encore que l'aide de celles-ci ait été fort appréciée.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député apprendra sans doute avec intérêt que le cabinet attribue la pluie providentielle aux prières de sa délégation et en particulier au député de Terre-Neuve qui fait partie du cabinet ainsi qu'au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je faire remarquer que leurs prières ont été exaucées avant qu'ils arrivent, car la pluie les avait devancés. Chose certaine, je n'oublierai pas ce jour de sitôt. Je venais d'arriver à Clarenville et je tentais, ce vendredi après-midi, de me rendre à St-Jean quand les troupes sont arrivées. Je ne pouvais aller plus loin parce que l'endroit était rempli de fumée et les chemins étaient fermés à l'est. J'ai passé près de trois heures à Clarenville, alors que presque tout le monde quittait la place sans trop savoir où aller, ni où l'incendie brûlait.

L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Exactement comme à la Chambre des communes.

L'hon. M. Pickersgill: Je signale aux membres du comité que la veille, l'incendie en question était à 10 milles de Clarenville. Il est extrêmement difficile de s'imaginer que dans une région qui n'est pas densément boisée, un incendie puisse avancer de 8 milles en un seul jour, comme c'est arrivé dans ce cas.

On est loin de comprendre la situation exacte comme on le devrait, je pense. Deux étés de suite, nous n'avons presque pas eu de pluie à Terre-Neuve et l'hiver dernier, le sol a gelé avant les premières neiges. Comme conséquence, après la fonte des neiges, il y eut un écoulement rapide et le sol est resté plus sec que n'aurait pu l'imaginer quiconque aurait visité cette province avant 1960. Je ne m'étonne pas de ce grand nombre d'incendies. Je m'étonne plutôt qu'il n'y en ait pas eu davantage. Le fait qu'il n'y en ait pas eu davantage et que la plupart aient été bien maîtrisés atteste du soin qu'a pris toute la population. Toutefois, s'il n'avait pas plu cette fin de semaine-là, la troupe aurait pu sauver quelques colonies mais n'aurait pas plus réussi que la population qui avait essayé auparavant, à arrêter les incendies de forêt. Heureusement, les deux choses, l'arrivée des troupes et la pluie, ont coïncidé bien que depuis lors des incendies aient repris, car c'est bien triste mais chaque fois qu'il pleut, et malgré les fortes pluies, le terrain est sec une demi-heure après, car l'humidité du sol s'évapore très rapidement.

Mais revenons au point qui me préoccupe. Je crois que la situation cache bien des surprises. La plupart des gens à qui j'ai parlé étaient très surpris de découvrir, bien que le gouvernement fédéral ait agi très rapidement les deux fois qu'on lui a demandé de prendre des mesures, et que chacun lui en soit très reconnaissant, les gens, non seulement de Terre-Neuve, mais également de la terre ferme, sont très surpris d'apprendre que ce n'est pas un service national accordé dans une situation d'urgence, mais un service qu'il faut payer. Il est vrai, comme l'a dit le député de Saint-Laurent-Saint-Georges, en réponse à une question ce matin, qu'il n'est pas nécessaire de tout payer, mais il faut payer une jolie somme. Le comité, me semble-t-il, aimerait savoir ce qu'il en coûte, sur quoi se fonde le paiement et pourquoi on l'exige.

Je crois que toute personne sensée admet que les forces armées ne peuvent se mettre à la disposition de toutes les administrations locales ni même des gouvernements provinciaux chaque fois qu'une maison brûle et qu'il doit exister une protection raisonnable contre cela. Toutefois, nous savons qu'il y a

eu d'autres genres de désastres dans notre pays, même cette année, où le gouvernement fédéral a fait preuve de la plus grande générosité possible aux dépens du Trésor national. Les pertes dans le cas en question—et je parle des incendies de cette année—à Terre-Neuve, sont des pertes qui, d'une certaine façon, se continueront autant qu'on puisse le concevoir, car ce qui se produit dans ce secteur—et encore est-il heureux que ce ne soit arrivé que dans une partie de la région—c'est ceci. Il ne s'agit pas tout simplement d'arbres qui ont brûlé, il ne s'agit pas seulement d'un incendie de forêt. De fait, le sol, c'est-à-dire ce qu'il y en avait, a aussi brûlé entièrement. Ce qui va se produire dans une grande partie de la péninsule du cap Freels, c'est que lorsque les vents souffleront, la cendre s'éparpillera et il ne restera plus que le roc nu. Il faudra alors penser en fonction d'âges géologiques avant que quoi que ce soit puisse pousser là de nouveau, sauf peut-être un peu de mousse et peut-être des bleuets. C'est vraiment une perte tragique pour nos ressources forestières.

Heureusement, dans beaucoup d'autres secteurs, l'incendie a passé si vite que, seul, le feuillage des arbres a été calciné. Le bois peut être sauvé et la terre est encore là. Mais c'est un coup très dur pour la province. Je ne cherche nullement à créer des controverses ni à formuler des critiques. Je cherche simplement à obtenir tous les faits. J'espère que quand on tiendra compte de toutes les circonstances, quelle qu'ait été la façon de procéder par le passé, le gouvernement en arrivera à la conclusion qu'il s'agit d'une question si importante du point de vue national qu'il ne conviendrait pas, en l'occurrence, de s'en tenir à lancienne façon de procéder. J'espère donc que le gouvernement jugera que, quelle qu'ait été la contribution des forces armées à Terre-Neuve, elle devrait être considérée comme un apport national à cette province, en face de l'immense désastre qui coûtera à celle-ci des montants considérables dans son budget de cette année, si l'on tient compte des autres mesures qu'elle a déjà prises pour combattre les incendies. Malheureusement—et c'est là le point le plus noir—ce désastre a supprimé le gagne-pain d'un grand nombre de nos citoyens.

M. McGrath: Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il reprenne son siège? Je n'ai pas la moindre intention de minimiser l'envergure de la conflagration, ni les tragiques conséquences qui en découlent pour la province. Mais le député voudra peut-être m'éclairer, ainsi que les autres membres du comité en nous disant pourquoi—je suis sûr que l'honorable représentant le sait, parce qu'il est en relations très étroites avec le gouvernement de Terre-Neuve—pourquoi le gouvernement terre-neuvien a attendu au moins trois mois avant de demander l'aide fédérale qu'on était prêt à lui fournir.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne sais si l'aide fédérale était prête à être fournie. Le député en sait peut-être plus que moi à ce sujet. Je sais, par contre—comme je l'ai signalé d'après le hansard—qu'on a demandé cette aide, qui a d'ailleurs été accordée, dès le 24 juin. Je crois que les incendies ont commencé vers le 15 juin. L'aide a été fournie de façon continuelle à partir de cette date. Par conséquent, les observations de l'honorable représentant au sujet d'un délai de trois mois ne me semblent pas tout à fait exactes.

Je sais qu'on a tenté dans certains milieux, de laisser entendre qu'il aurait fallu demander plus d'aide et plus tôt. J'ai passé tout l'été là-bas. Bien entendu, je ne suis qu'un membre de l'opposition. Il y avait un membre du gouvernement venant de Terre-Neuve. Je crois que le ministre est venu à Terre-Neuve juste après l'arrivée des troupes.

J'incline à croire que si on était déjà prêt à fournir cette aide et que si l'honorable député de Saint-Jean-Est a raison de dire qu'on aurait dû l'envoyer plus tôt, l'honorable représentant de Saint-Jean-Ouest, qui est membre du gouvernement, aurait peut-être mieux fait de partager le même avis. On aurait peut-être dû offrir aussitôt l'aide en question, et l'honorable représentant n'aurait peut-être pas dû se contenter d'attendre qu'une demande parvienne à Ottawa.

Je sais que le gouvernement du Québec n'a pas attendu qu'on sollicite son aide, non plus que le gouvernement de l'Ontario. Ces gouvernements ont offert du secours et en ont envoyé. Je n'ai pas voulu provoquer qui que ce soit ni soulever de controverse. Quoi qu'il en soit, je ne permettrai pas à l'honorable représentant de m'entraîner dans une discussion à ce sujet. Je crois cependant que, lorsqu'il s'est agi de faire intervenir l'armée, on s'est peut-être arrêté à la question de savoir combien il en coûterait et quel fardeau cela imposerait au Trésor provincial qui devait déjà supporter de lourdes dépenses imprévues, soit les dépenses considérables qu'avait déjà entraînées la lutte contre les incendies jusqu'à cette date.

Je sais qu'on a demandé de l'aide après le début de l'incendie de Gander—ce qui n'était que deux jours avant—après le début de l'incendie de Glenwood, qui n'avait commencé que deux jours plus tôt, et après qu'on eut vraiment perdu toute maîtrise de l'incendie de la rivière Dumas, un jour plus tôt seulement. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'il a vraiment semblé y avoir un grand danger, et immédiatement on a demandé de l'aide

supplémentaire. Jusque-là, comme l'honorable député le sait s'il est allé à Terre-Neuve—ou, certes, il devrait le savoir—il n'y avait que deux incendies qui causaient beaucoup d'inquiétude. Pour celui de Bonavista-Nord, même si l'on avait dépêché toute l'armé canadienne à Bonavista-Nord, cet incendie n'aurait pas pu être arrêté en forêt, car il faisait déjà rage à la fin de juillet.

Nonobstant tous les désavantages météorologiques, il est remarquable qu'on n'ait subi aucune perte de vie. Il est remarquable aussi qu'un très petit nombre de maisons seulement ont été détruites dans les agglomérations, qui jusqu'à l'arrivée de la pluie étaient les seuls endroits où l'on pouvait combattre le feu, là où il y avait des routes et des moyens de le combattre.

A trois ou quatre reprises au cours de l'été, j'ai parcouru cette région ravagée par le feu, et à chaque stade les gens, avec raison, estimaient qu'ils auraient raison de l'élément, si le temps devenait favorable. Mais il était de plus en plus défavorable. Le vent soufflait d'abord d'un côté et ensuite d'un autre, ce qu'on n'avait encore jamais vu dans un incendie de forêt en été, à Terre-Neuve.

Il était impossible d'arrêter cet incendie dans ces conditions. Peut-être l'aurait-on pu au tout début, mais certainement pas à la fin de juillet ou au début d'août.

M. McGrath: Joe a fait une bourde, et vous le savez bien.

L'hon. M. Pickersgill: Comme l'honorable député n'était pas à Terre-Neuve, il n'est donc pas en mesure de dire grand-chose à ce sujet. Je dis que les choses auraient tourné à la tragédie si nous n'avions pas eu d'aide—et je ne veux aucunement déprécier cette aide—et qu'il serait malheureux que les contribuables surimposés de Terre-Neuve, étant donné les difficultés qu'ils éprouvent déjà, aient à porter ce fardeau supplémentaire.

M. le président suppléant: Le crédit 232 est-il adopté?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, il serait peut-être bon que je dise quelques mots à la suite des déclarations qui ont été faites et des questions qui ont été posées au cours du débat. L'honorable député de Trinity a semblé consacrer la plus grande partie de ses observations à nous donner son appréciation personnelle de la politique de défense et de la stratégie des États-Unis. Il ressort bien clairement de ses observations qu'il est rempli de grandes illusions; je me suis même demandé s'il ne s'imaginait pas aussi qu'il s'adressait au Congrès des États-Unis plutôt qu'au Parlement du Canada.

L'hon. M. Hellyer: Très drôle!

L'hon. M. Harkness: Il nous a dit ce qu'il pensait de ce qu'il croit être la politique de défense et la stratégie des États-Unis. Malheureusement pour lui, cela ne correspond à aucune déclaration écrite ou du moins à la teneur générale des déclarations écrites des membres du département de la Défense des États-Unis, des chefs d'état-major et des principaux généraux de ce pays. Cela ne concorde certainement pas, non plus, avec les renseignements qui m'ont été transmis au cours des entretiens que j'ai eus avec ces personnes. En d'autres termes, le tableau qu'a brossé le député de Trinity est, je pense, le fruit de l'imagination, des talents d'invention de l'auteur et ne dépeint pas très fidèlement la réalité. Si je fais cette observation, c'est que...

L'hon. M. Hellyer: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Le ministre vient de prétendre que ma déclaration ne s'inspire aucunement des faits, ni des déclarations écrites émanant de quelque officier supérieur des États-Unis ou d'autres sources autorisées. Elle s'inspirait, au contraire, de déclarations qui font autorité: celles du commandant en chef des forces armées des États-Unis. Si le ministre avait parcouru ces déclarations, il serait au courant de ce qui se passe en ce moment.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, il n'y a pas là matière à question de privilège. Il s'agit plutôt...

L'hon. M. Hellyer: Cela vous empêche de tenter encore une fois de dénaturer les faits.

L'hon. M. Harkness: ...de consulter un grand nombre de déclarations. Si j'en avais le temps, je pourrais prouver en détail que les impressions que le député a essayé de faire naître au sujet des grandes lignes de la politique et de la stratégie des États-Unis ne correspondent pas beaucoup aux faits.

L'hon. M. Hellyer: Dans ce cas, c'est bien ce que vous devriez faire au lieu de formuler de vagues déclarations.

L'hon. M. Harkness: Si j'en parle, c'est parce qu'en se fondant sur son appréciation fausse et inexacte, le député a ensuite fait valoir certains raisonnements. Tout le monde sait que si les prémisses sont fausses, alors le raisonnement est forcément erroné. C'est la situation déplorable dans laquelle le député s'est placé.

Permettez-moi de relever certaines observations qu'a lancées le député. Comme l'atteste la page 8531 du hansard, il a déclaré ceci:

> Fait intéressant à signaler, la longue liste des appareils prioritaires que le Président Kennedy a présentée au Congrès en date du 28 mars dernier

ne renferme aucun des principaux appareils sur lesquels mise le gouvernement canadien. Les Américains ne consacrent pas un seul sou au Voodoo, au F-104, au Bomarc ni à l'Honest John. Le ministère de la Défense du Canada est devenu un musée pour la ferronnerie désuète des Américains.

Je déplore vivement que le député ait tenté au cours du présent débat et à d'autres reprises de convaincre les Canadiens que l'équipement des forces canadiennes est inférieur, suranné et démodé. Je dis que le député rend un très mauvais service aux forces canadiennes, au Canada, à l'OTAN et au monde occidental en général, en essayant à des fins politiques, de dépeindre la situation sous un jour tout à fait faux. L'équipement dont disposent les forces armées canadiennes est excellent et nos forces elles-mêmes sont splendides. Tous les commandants de l'OTAN qui ont fait du service auprès des troupes de l'Alliance en Europe, tout aussi bien la division aéroportée que la brigade, ont déclaré qu'il n'y a pas de meilleur corps d'armée que les effectifs canadiens et que le matériel dont disposent nos militaires est le meilleur. Il est déplorable que l'on tente, ainsi, par souci politique, de déprécier l'équipement et l'efficacité des forces armées canadiennes.

Quant à l'affirmation portant qu'aucune des armes dont nous nous sommes munis ne figure sur la liste de priorité présentée par le Président Kennedy, je tiens à dire qu'il s'agit d'une liste supplémentaire.

L'hon. M. Hellyer: Supplémentaire et prioritaire.

L'hon. M. Harkness: Elle ne comportait pas l'achat d'articles qu'on s'était déjà procurés. Des crédits avaient déjà été affectés au Bomarc ainsi qu'à l'*Honest John*. La même chose vaut pour le *Voodoo*. Ainsi que je l'ai dit hier, on a cessé la production en décembre 1960 mais l'outillage nécessaire est encore disponible. Cette liste ne prévoyait pas non plus de dépenses à l'égard du F-104 car des crédits avaient déjà été affectés à cet appareil. Ce que l'honorable député a omis de dire et ce qui est plus important, c'est ceci. Avec la liste des postes bénéficiant de la priorité, il y avait une liste des postes à biffer du programme de défense. Je veux bien faire remarquer que pour aucun des postes touchant la défense aérienne de l'Amérique du Nord, le président n'a recommandé la radiation. L'honorable député se trompe donc absolument quand il prétend que mon ministère est devenu une boutique à écouler la vieille ferraille américaine. L'honorable député devrait avoir honte de chercher à créer l'impression que toutes ces armes sont périmées et de nulle valeur.

M. Ricard: N'en demandez pas trop.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Harkness: A ce sujet, l'honorable représentant s'attribue le mérite d'avoir engendré ce qu'il appelle un grand changement dans la défense des États-Unis. Sans doute le président et son entourage ont tenu compte du discours prononcé l'an dernier par l'honorable député et se sont empressés de donner suite aux recommandations qui concernaient les États-Unis. Je le répète l'honorable député se fait bien des illusions et cette dernière n'est pas la moindre.

Pour commencer, M. McNamara a bien précisé, lorsqu'il a témoigné devant un comité du Congrès, qu'il n'y avait eu aucune volte-face marquée dans le programme américain, ainsi que l'honorable représentant voudrait nous le faire croire. Qu'il me soit permis de lire ce qu'a dit M. McNamara à ce sujet:

Il peut y avoir plusieurs situations où l'utilisation d'armes nucléaires ne serait ni souhaitable ni possible. On ne propose pas un renversement de notre politique nationale mais une augmentation de nos moyens autres que nucléaires afin de doter nos effectifs restreints de plus de souplesse.

L'hon. M. Hellyer: Exactement.

L'hon. M. Harkness: Oui, exactement. Ce n'est pas une volte-face.

L'hon. M. Hellyer: Un déplacement de l'accent.

L'hon. M. Harkness: Examinons maintenant les sommes supplémentaires demandées par le président Kennedy. Il a demandé 2,073 millions de dollars. Sur cette somme, 1,856 millions, soit 68 p. 100, sont destinés au renforcement de la force de dissuasion nucléaire et 717 millions, soit 26.5 p. 100, au renforcement des forces classiques. Je le mentionne simplement pour montrer que l'honorable représentant semble avoir compris de travers la politique de défense des États-Unis et ce qui se passe dans ce pays. C'est de là, je pense, que découlent toutes les déclarations et allégations dont le discours de l'honorable député est cousu.

Le député et d'autres membres de son parti ont exposé au pays la politique de défense des libéraux. Le député de Trinity en a parlé hier. D'après moi, il n'y en a pas.

Au congrès du parti libéral de janvier dernier, le parti a fait montre d'une belle confusion à propos de la défense. Il a adopté une idée, l'a rejetée et ensuite en a adopté une troisième. Le tout a fini par un embrouillamini! Depuis lors, personne ne connaît au juste la position du parti libéral au sujet de la défense et ce que les libéraux préconisent. S'étant rendu compte du désarroi des libéraux auquel le congrès de janvier avait donné lieu, le chef de l'opposition est parti en tournée dans le pays pour faire des discours où il revenait sur la position adoptée en janvier. Cette position change à chaque discours du chef de

l'opposition. J'ai suivi l'affaire très attentivement car, après tout, je dirige le ministère et suis curieux de connaître la politique de l'opposition. Le seule chose que j'aie pu découvrir, c'est qu'elle change chaque semaine.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre est peut-être incapable de comprendre cette politique.

L'hon. M. Harkness: Il est impossible de savoir d'une semaine à l'autre ce qu'elle sera. Je n'étais évidemment pas à la réunion de janvier.

L'hon. M. Pickersgill: Vraiment?

L'hon. M. Harkness: Le *Herald* de Halifax du 13 janvier a publié un très bon résumé de ce qui s'est passé à cette réunion. L'article avait été écrit par un journaliste qui y avait assisté pour connaître la doctrine libérale en matière de défense. L'article est rédigé ainsi:

> En l'espace de trois jours, les délégués réunis ou leurs comités ont proposé de retirer le pays du NORAD, puis l'y ont replacé et ont ensuite préconisé qu'il y demeure à demi. Ce fut à peu près la même chose au sujet des mesures à prendre à propos des armes nucléaires. Lorsque les délégués sont retournés chez eux hier, et qu'ils ont pu prendre le temps de mettre de l'ordre dans leurs idées, plusieurs d'entre eux se demandaient sans doute quelle était la position de leur parti au sujet de bien des aspects de ces questions.

Je n'ai aucun doute qu'ils se le demandent encore. Tout le monde se le demande aussi car, comme je le disais, la politique change d'une semaine à l'autre.

Un commentateur militaire, qu'un honorable député d'en face a cité hier, a écrit ce qui suit à propos de l'attitude du parti libéral à l'égard de la défense. Ce texte se trouve dans la livraison de février 1961 du *Canadian Commentator*, dans un article de M. John Gellner:

> Le ralliement du parti libéral, qui a eu lieu ce mois-ci, a fourni un exemple déroutant de ce qui se produirait si un problème militaire n'était résolu qu'en fonction de considérations politiques. Le problème en question était celui de la participation du Canada au NORAD. La résolution, telle qu'on l'a rapportée, se ressent quelque peu d'une terminologie confuse; elle approuve «l'identification» d'intrus aériens suspects par des avions de chasse canadiens, mais non «l'interception», bien que la première étape soit impossible sans la seconde. Pourtant, l'attitude des libéraux est très claire à ce propos: ils veulent laisser tout tel quel, sauf que les forces canadiennes du NORAD n'ouvriraient pas le feu.
>
> En d'autres termes, nous avertirons les Américains de l'approche d'un ennemi, nous l'identifierons pour eux, nous le prendrions en chasse pour finalement nous retirer habilement de la scène et laisser aux Américains le soin de l'abattre. C'est une solution digne de Ponce Pilate, mais non d'un Lester B. Pearson ni de ses tenants.

A mon avis, cela résume parfaitement l'attitude que les libéraux ont prise à l'égard de la défense lors de leur réunion, et c'est une des principales raisons pour lesquelles chacun a désormais des doutes là-dessus. Gellner ajoute:

> La politique que préconise le parti libéral à cet égard n'a même pas de sens.

Voilà les faits. Tant que le parti libéral ne formulera pas de propositions sensées, je ne crois vraiment pas qu'on doive s'arrêter bien longtemps à examiner ses lacunes.

Certes, l'honorable député de Peterborough a fait un discours en faveur de la paix. Or, nous sommes tous en faveur de la paix et personne ne lui reprochera de désirer la paix, mais je lui dirai sur un ton amical, comme l'aurait fait un homme qui a laissé un excellent souvenir à la Chambre, l'honorable Humphrey Mitchell, que, d'après moi, il n'avait pas vraiment grand-chose à dire au sujet de la défense. Par conséquent, je n'ai pas grand-chose à dire de son apport au débat.

A vrai dire, il n'y a qu'un seul point que je tiens à relever. Il a dit que nous devrions avoir une force mobile capable d'intervenir dans n'importe quelle partie du monde sous la direction des Nations Unies. Bien sûr, nous avons une telle force et nous l'avons toujours eue. Depuis plusieurs années, chaque fois que les Nations Unies nous ont demandé d'expédier des forces, nous avons été en mesure de donner suite à cette demande. La seule façon dont nous pouvons accéder à toutes demandes de ce genre de la part des Nations Unies, c'est d'avoir une armée bien vivante. Il nous faut des gens bien formés dans toutes les armes, notamment dans les services du génie, de l'électricité et de la mécanique, dans le service des transmissions, et ainsi de suite. Lorsqu'on possède ainsi une armée bien équilibrée, où tous les services sont représentés, on est alors en mesure d'expédier immédiatement une force d'urgence à l'OTAN lorsque demande en est faite. C'est la seule façon d'y parvenir.

Jusqu'ici, chaque fois que les Nations Unies nous ont demandé de fournir un contingent, il s'est agi de forces armées d'un genre différent. Je le répète, la seule façon de se préparer à répondre à ces demandes c'est de maintenir des effectifs militaires composés de différentes armes et de leur donner une formation aussi bonne que possible. C'est ainsi que nous serons en mesure de fournir des effectifs lorsqu'on nous en fera la demande. Nous sommes en mesure de le faire depuis quelque temps déjà. Une chose dont on parle très souvent comme si elle n'existait pas et qu'il faudrait mettre sur pied, c'est un contingent pour l'ONU. Eh bien! tant que nous aurons des forces armées permanentes, nous pourrons fournir à l'ONU les effectifs qu'elle pourra nous demander, à condition naturellement que ces effectifs soient proportionnés à nos propres forces armées. Ces effectifs nous

pourrons les fournir presque sur-le-champ et c'est précisément ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Le député de Peterborough n'a pas dit grand-chose de notre participation à l'OTAN; par contre, le député de Kootenay-Ouest, lui, en a parlé assez longuement. Tout ce que j'ai à dire, c'est que le Nouveau parti démocratique—c'est bien là son nom, n'est-ce pas? —est dans une position bien équivoque en ce qui a trait à l'OTAN. Évidemment, les membres du PSD ont condamné l'OTAN. Ils prétendaient que le Canada devrait s'en retirer et que l'Alliance elle-même devrait être dissoute. Ils ont condamné le NORAD. Ils ont prétendu que le Canada devrait réduire sensiblement ses effectifs militaires et utiliser l'argent qu'il économiserait ainsi pour fournir de l'aide aux pays étrangers. En d'autres mots, ils ont adopté une attitude pacifiste et neutraliste bien qu'ils aient toujours nié qu'il en soit ainsi. Cette position réclamait le retrait des forces armées de l'OTAN et le retrait du NORAD. Il reste que c'est une position bien nette. Elle se comprend et il suffit, je crois, d'accepter certaines prémisses pour la trouver défendable. L'honorable député de Kootenay-Ouest s'était fait l'avocat de cette position et son discours d'aujoud'hui montre qu'il n'a pas changé d'avis. Il se trouve donc dans la pénible situation d'appuyer un parti qui n'est pas de cet avis. Il a toute ma sympathie.

Le Nouveau parti démocratique est issu du PSD et des syndicats. L'opinion de ceux-ci est à l'opposé de celle du PSD. Ils croient, eux, dans l'OTAN. Ils disent que nous devons y adhérer. J'ai ici deux récents numéros de leur organe, le *Journal of the Canadian Labour Congress*. Dans l'un paraît un article de M. Jodoin et, dans l'autre, un article de M. MacDonald. Tous les deux affirment qu'il faut appuyer l'OTAN, y demeurer. Ils condamnent le neutralisme et le reste. Je ne lirai pas ces articles. La revue est à la disposition de tout le monde. Je serai même heureux de prêter mes exemplaires au député de Kootenay-Ouest, s'il n'a pas lu ces articles, afin qu'il apprenne quelle est au juste l'attitude du parti ouvrier à l'égard de l'OTAN.

M. Herridge: J'en ai des exemplaires.

L'hon. M. Harkness: Dans ce cas, l'honorable député devrait les lire attentivement, car la position adoptée par le parti ouvrier est plutôt réaliste tandis que celle du PSD et de personnes comme l'honorable représentant de Kootenay-Ouest est tout le contraire.

De toute façon, nous avons là deux opinions divergentes. Lors du congrès de fondation du Nouveau parti démocratique, on a tenu une discussion importante après laquelle les congressistes en sont venus à ce qu'ils considèrent, je suppose, comme un compromis ou quelque chose de semblable. Au fond, du moins d'après ce qu'ont publié les journaux, leur position était que si l'OTAN ou certains membres de l'OTAN doivent exercer un contrôle sur les ogives nucléaires, le Canada devrait déclarer carrément qu'il ne peut demeurer dans l'alliance, devrait s'en retirer, et le reste. De deux choses l'une. Ou bien les rédacteurs de cette résolution ignorent totalement la situation de l'OTAN, ou bien ils ont essayé de tromper les congressistes et la population canadienne. Car tout le monde sait que dès 1954, l'OTAN a accepté une stratégie nucléaire.

L'hon. M. Martin: Une arme tactique.

L'hon. M. Harkness: Non. L'OTAN s'est ralliée à la stratégie nucléaire en 1954. Elle l'a affirmé à de multiples occasions depuis, comme on peut le constater officiellement. Plusieurs pays de l'OTAN ont souscrit des accords bilatéraux avec les États-Unis sur la présence d'armes nucléaires sur leur territoire, armes dont l'utilisation relève du commandement de l'OTAN. Autrement dit, l'OTAN est une puissance nucléaire depuis des années et elle a adopté la stratégie nucléaire. Par conséquent, prétendre que si l'OTAN dans son ensemble adopte les armes nucléaires, ou les pays séparément, le Canada ne devrait pas en faire partie, est contraire à la situation de fait. Le prétendre comme le fait la résolution adoptée par le Nouveau parti démocratique, alors qu'il en a toujours été ainsi, ce n'est que de la poudre aux yeux! On ne peut que conclure que les auteurs de la résolution et les participants au congrès en général se trompaient ou ignoraient tout de l'OTAN ou n'y comprenaient rien. L'affaire est bien simple. J'ai sous les yeux l'agenda de 1959 de l'OTAN, qui contient plusieurs résolutions adoptées en différentes années. En voici une. C'est le texte de la déclaration et du communiqué de décembre 1957 de la réunion ministérielle des chefs de gouvernement. Elle a trait à la résistance à la menace des armes soviétiques, nucléaires et classiques:

> A cette fin, l'OTAN a décidé de constituer des stocks d'ogives nucléaires aisément disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de besoin.
>
> Étant donné la politique actuelle des Soviétiques en matière d'armes nouvelles, le conseil a aussi décidé qu'il fallait mettre à la disposition du commandant suprême des forces alliées en Europe des projectiles balistiques intermédiaires.
>
> La distribution de ces stocks de projectiles et les mesures en vue de leur utilisation seront décidées en conformité des plans de défense de l'OTAN et avec l'assentiment des États directement intéressés. Les autorités militaires de l'OTAN ont été priées de soumettre au conseil, aussitôt que possible, leurs

recommandations au sujet de l'introduction de ces armes dans l'arsenal commun de défense. Le conseil en session permanente étudiera les différentes questions en cause.

L'OTAN possède une stratégie nucléaire précise depuis tout ce temps. Par conséquent, voilà une contradiction flagrante de la résolution adoptée il y a quelques mois, je crois, par le Nouveau parti démocratique. D'après la résolution du NPD, nous aurions dû nous retirer de l'OTAN il y a plusieurs années. C'est tout à fait insensé; c'est du dernier illogisme.

Je suis surpris que certains journalistes qui ont assisté au congrès ne l'aient pas signalé, parce qu'il est évident à priori que la résolution n'a aucun sens.

Outre le manuel officiel de l'OTAN, qui définit la situation très nettement, les journaux, à maintes reprises, ont révélé—je pourrais vous lire certaines citations à ce propos, mais je n'en prendrai pas le temps—que certains pays de l'OTAN ont conclu des accords bilatéraux visant à obtenir des armes nucléaires sur leur sol, (et ils en ont maintenant) ainsi qu'à contrôler de telles armes de concert avec les États-Unis. Telle est la situation qui existe dans plusieurs pays de l'OTAN. Par conséquent, lorsque des membres du Nouveau parti démocratique et d'autres gens disent que le Canada ne devrait pas être le premier à se joindre au club nucléaire—entendant par là les trois pays qui, en fait, produisent des armes nucléaires, soit les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France—ils ne présentent nullement la situation telle qu'elle est. Plusieurs pays se sont déjà joints au club nucléaire, comme ces gens l'appellent. Des armes nucléaires ont été déposées sur leur sol et y sont encore. Je crois qu'il faudrait éclaircir certaines choses de ce genre, car il semble que bon nombre de gens aient des idées plutôt confuses quant à la situation réelle.

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam a signalé lors du débat sur les Affaires extérieures, un autre point que je dois tirer au clair, je crois, car il a causé une grande confusion. Il a fait observer que les stocks nucléaires des États-Unis et de la Russie offrent déjà l'équivalent d'une dizaine de tonnes d'explosif ou plus pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant qui peuplent présentement la terre, et qu'il n'y a sûrement pas lieu d'augmenter ces stocks qui suffiraient déjà à faire sauter la planète. Bref, il peut y avoir en un point donné de la Russie une réserve d'explosifs nucléaires assez considérable pour détruire la terre cent et même mille fois, mais pareille réserve est inutile à la Russie, si elle n'a pas les moyens de l'employer contre ses antagonistes. En fait, une telle réserve ne peut être que dangereuse pour elle.

En d'autres termes, l'important en matière d'armes nucléaires, ce n'est pas la réserve dont on peut disposer en un endroit donné, mais les moyens de s'en servir. Ainsi que je l'ai signalé dans mon discours de même qu'à nombre d'occasions ces derniers mois, les Russes ne possèdent pas, comme bien des gens voudraient le faire croire, un nombre illimité de fusées et de missiles balistiques intercontinentaux. En réalité, ils n'ont qu'un nombre fort restreint de missiles balistiques intercontinentaux capables de véhiculer des armes nucléaires jusqu'à notre continent. A l'heure actuelle, leur principal moyen de transport serait nécessairement le bombardier.

Si je signale cet aspect en particulier, c'est qu'il m'est donné de lire constamment des lettres et des articles de journaux. Je me souviens d'un en particulier où il était dit qu'un millier de ces armes nucléaires seront lancées sur le Canada par des engins balistiques intercontinentaux. C'est une impossibilité absolue. Bon nombre de gens qui tiennent ce langage le font, je crois, en visant délibérément à effrayer assez les gens pour qu'ils adoptent une attitude pacifiste ou neutraliste. Autrement dit, c'est en réalité une façon de pratiquer, chez les Canadiens, les tactiques de terreur de Khrouchtchev. Ce dernier parle de produire une bombe de 100 mégatonnes pour nous la laisser tomber dessus. C'est une tactique de terreur et nous devons nous en rendre compte. Quand il agit ainsi, bon nombre de Canadiens se disent: «On sait quels dommages a causés la bombe lancée sur Hyroshima, bombe qui n'était qu'un cinquième pour cent de l'autre; si une telle bombe était lancée sur l'Ontario, toute la province serait anéantie.»

Une personne qui se plaît à écrire des lettres aux journaux s'est plainte du fait qu'il avait prédit la production d'une telle bombe et que certains journaux avaient ri de lui, que je m'étais moqué de lui. Ce qu'il importe de noter à cet égard, c'est que la puissance destructrice d'une telle bombe n'augmente pas en raison directe de sa grosseur. En fait, sa puissance augmente en fonction du carré de la racine cubique de la distance ou selon quelque calcul de la sorte. De toute façon, pour m'exprimer en termes que les citoyens peuvent comprendre, j'ai demandé à nos spécialistes en la matière de me préparer un petit tableau. Prenons le cas d'une arme de 20 kilotonnes. Elle a une certaine puissance de destruction. La superficie sur laquelle elle sèmerait la destruction complète est de 1.1 mille carré, et le rayon de dommages complets est de 2.2 milles carrés.

Je ne suis pas bien fort en mathématiques, mais prenons l'exemple d'une arme qui serait un million de fois plus grosse. Pour employer des termes simples, prenons une arme de 5 mégatonnes et une de 100 mégatonnes. L'arme de 5 mégatonnes a un rayon de destruction complète de 3.9 milles carrés, tandis que l'arme de 100 mégatonnes a un rayon de 10.5 milles carrés. Ce n'est pas 20 fois plus. En réalité, ce n'est pas tout à fait trois fois plus. Voilà une chose qu'il faut se rappeler. La superficie de dommages complets, dans le premier cas, est de 47 milles carrés, et dans l'autre, de 346 milles carrés. La région où des dommages de toutes sortes pourraient être causés, dommages légers et autres, est, dans un cas, de 610 milles carrés, et dans l'autre, de 3,900 milles carrés. La région de retombées dangereuses dans le cas de la bombe de 5 mégatonnes est de 2,500 milles carrés, et dans le cas de la bombe de 100 mégatonnes, de 8,000 milles carrés.

Je donne ces renseignements parce que les tactiques de terreur que Khrouchtchev emploie en menaçant de laisser tomber ces armes de 100 mégatonnes sur les populations sont appuyées, je crois, par bon nombre de citoyens de notre pays, qui acceptent automatiquement que si une bombe d'une mégatonne cause tant de dommages, une bombe de 100 mégatonnes en causera 100 fois plus. Mais tel n'est pas le cas. Quiconque connaît les explosifs sait que la force de l'explosion décroît très rapidement avec la distance. Il est bon, je pense, que nous connaissions les faits véritables. Les Canadiens ont droit de savoir la vérité là-dessus, et les gens qui cherchent à persuader les citoyens à avaler une fausseté méritent de se faire mettre la vérité sur le nez, s'ils ne la connaissent pas déjà.

Le député de Fort-William a dit qu'on avait besoin d'une salle d'exercice à Fort-William. Nous savons fort bien qu'il faut des salles d'exercice dans tout le Canada. Nous avons une longue liste des localités qui en ont besoin, et nous aimerions les faire aménager. Cependant, ces immeubles n'occupent pas un rang très élevé sur la liste de priorité. Les crédits affectés au chapitre de la défense sont limités et nous ne pouvons faire aménager autant de ces manèges que nous le voudrions. Nous en avons construit un certain nombre en vertu du programme de construction de ces salles, mais ce nombre est fort éloigné de celui des requêtes qu'on a faites en ce sens. Cependant, l'une des compagnies du régiment du lac Supérieur a quitté Port-Arthur pour s'installer à Fort-William dernièrement, et on a loué des locaux à son intention. L'arrangement n'est pas tout à fait satisfaisant, mais je crois que cela fera l'affaire dans une certaine mesure.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est épuisé. A-t-il terminé ses réponses?

L'hon. M. Harkness: Non, j'ai encore à répondre à quelques questions.

M. le président suppléant: Le comité permet-il au ministre de continuer?

Des voix: Entendu!

L'hon. M. Harkness: Le député de Leeds a déclaré que les députés et le grand public ignorent si les avions américains qui transportent des armes atomiques survolent le Canada. La question est déjà venue sur le tapis bien des fois. Comme en fait foi la page 819 du hansard du 3 juin 1958, le premier ministre a fait une assez longue déclaration là-dessus. Par la suite, cette déclaration a suscité plusieurs autres commentaires qui montrent que la situation n'a pas changé depuis lors, ni depuis l'époque du gouvernement précédent.

J'aimerais citer un passage de la déclaration du premier ministre que je viens de mentionner. Cette déclaration, plutôt longue, évoque des questions et des observations formulées antérieurement à ce sujet. Le premier ministre a déclaré:

> Dans les passages que j'ai signalés, la Chambre était informée que les bombardiers des États-Unis portant des armes nucléaires ne survolaient le Canada qu'avec la permission préalable des autorités canadiennes. Chaque vol doit faire l'objet d'une demande expresse, car on ne donne pas d'autorisation générale. Les armes sont désamorcées afin d'éviter les accidents. En somme, on s'en tient à ce qui avait été établi par le gouvernement précédent.

Cette situation dure toujours. Le député de Leeds a dit que les membres de cette Chambre ne connaissent pas la situation. Comme il est nouveau ici, il n'a peut-être pas entendu cette déclaration, mais il n'y a aucune raison pour que quelqu'un ne connaisse pas la situation. Elle a été exposée à plusieurs reprises.

L'honorable député de Sherbrooke a fait un intéressant discours sur la défense passive et a proposé la construction de garages souterrains qui pourraient servir d'abris. Cela ne relève pas de notre ministère. Il a soulevé la question et je serai heureux de la transmettre au ministre des Travaux publics et aux autres personnes qui pourraient être intéressées.

L'hon. M. Martin: Le ministre est sûrement un de ceux de qui relève la défense passive. Elle relève de trois des ministres, et certainement du ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Harkness: La défense passive n'est pas le terme qui s'applique à ce qui relève de mon ministère. Nous nous occupons essentiellement des opérations de survivance.

L'hon. M. Martin: Est-ce que les abris relèvent du premier ministre?

L'hon. M. Harkness: Toute l'organisation des mesures d'urgence relève du premier ministre et du bureau du Conseil privé. Toutes les mesures d'urgence, les mesures de défense passive, les mesures de survivance et ainsi de suite sont coordonnées par ce bureau.

L'honorable député de Burin-Burgeo a parlé de guerre idéologique et psychologique et s'est enquis de ce qu'on faisait à cet égard. Je reconnais, comme lui, qu'on devrait peut-être faire quelque chose de plus précis dans ce secteur. Nous n'avons aucune division idéologique ou psychologique au ministère de la Défense nationale. C'est une chose, je pense, qui devrait relever de quelque autre ministère ou du gouvernement en général.

Il a parlé des hydrofoils; bien entendu, nous étudions la question des hydrofoils depuis plusieurs années. Justement, le ministère de la Production de défense a publié un article sur le sujet le 8 septembre. Je cite:

> Les expériences relatives aux hydrofoils au Canada remontent loin en arrière, jusqu'au modèle d'Alexander Graham Bell, qui a atteint une vitesse supérieure à 60 nœuds à l'heure à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, en 1919. Ces dernières années, le Canada s'est intéressé à ces bateaux en faisant faire des études dans ce domaine par le Conseil de recherches pour la défense à Halifax (Nouvelle-Écosse).
>
> Les récents progrès techniques dans certains domaines, comme les alliages métalliques légers et très résistants et les turbines à gaz, rendent maintenant possible la construction d'hydrofoils beaucoup plus gros qu'on aurait pu en envisager dans le passé. Ces progrès sont le fondement de la présente étude.

Autrement dit, nous étudions depuis assez longtemps les hydrofoils, ainsi que leur emploi comme vaisseaux antisous-marins. Nous poursuivons ces études, à propos desquelles on a publié cette déclaration parce que nous travaillons en collaboration étroite avec l'industrie.

Puis, le député a fait une comparaison entre le coût de la défense en Suède et le coût de la défense au Canada. Il a alors été question de la paye des forces armées. Quelqu'un lui a posé une question qui avait trait au coût de la vie par rapport à l'écart entre la solde des deux forces, et qui lui a causé quelques difficultés. Toute comparaison dans ce sens peut, je crois, être extrêmement trompeuse, vu le nombre d'éléments qui peuvent beaucoup varier d'un pays à l'autre. Le député a surtout mentionné les sous-marins de la Suède. En effet, ce pays est en train de se procurer un certain nombre de sous-marins qui n'exigent qu'un équipage de quelques hommes. Toutefois, ces sous-marins ne sont utiles que dans les eaux côtières et les mers de peu d'étendue. Elles ne nous serviraient à rien, parce que nous devons chasser les sous-marins de tout le vaste Atlantique. Je le répète, la comparaison ne tient pas.

Le député a dit, je pense, que les destroyers d'escorte de la Marine royale canadienne n'étaient pas en mesure de faire face au dernier modèle de sous-marins, qu'ils n'allaient être d'aucune utilité dans une guerre limitée. Ce n'est pas exact. Les vaisseaux antisous-marins que nous possédons sont aussi bons que tous les autres qui existent. On les reconnaît même comme étant les meilleurs de leur catégorie en service dans toutes les marines du monde. Bientôt ils seront équipés d'hélicoptères qui étendront leur rayon d'action et leur permettront de tenir compte de la grande vitesse de certains nouveaux sous-marins nucléaires. De cette façon, ces navires resteront extrêmement efficaces.

J'ai ici quelques autres notes. Mais le temps passe et je ne crois donc pas devoir mentionner trop d'autres aspects. Le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville a fait certaines affirmations auxquelles le ministre associé répondra. Le député de Renfrew-Nord a parlé de l'hôpital de Petawawa. La véritable situation, c'est qu'il s'agit d'une des régions pour lesquelles on a demandé au ministère de prévoir des montants supplémentaires pour aider à payer le coût de l'hôpital. Nous l'avons fait dans une des régions qu'il a mentionnées, c'est-à-dire à Middleton, en Nouvelle-Écosse, en raison de la proportion de personnes à charge des militaires qui sont arrivées là-bas. Leur nombre excédait 10 p. 100 de la population, et constituait donc une charge indue pour la municipalité. Un certain nombre d'endroits nous ont demandé la même chose. Nous n'avons pas versé de subvention à tout endroit où la proportion de personnes à charge n'augmente pas la population totale de plus de 10 p. 100 par rapport à ce qu'elle était auparavant, car nous n'estimons pas qu'une telle aide soit justifiée. On a prétendu que ces gens n'assument pas leur part des dépenses comme le font les autres citoyens. Rien n'est plus faux. Bien sûr, ils font leur part. Ils paient un loyer et versent ainsi des impôts, ou bien ils achètent des maisons et paient des impôts. Ils contribuent à l'entretien des hôpitaux de l'endroit comme toute autre personne qui vient s'installer dans la région et ouvre une boutique de barbier, une boucherie, et ainsi de suite. Essayer de s'en prendre au personnel militaire en disant qu'il ne paie pas sa part des dépenses générales, cela ne tient pas debout. Les militaires aident à payer tous les services hospitaliers et tout le reste aussi bien que les autres citoyens de l'endroit.

Quant au député de Kootenay-Ouest, j'ai déjà parlé de son attitude envers l'OTAN. Je déplore ses tentatives en vue d'éveiller et

on croire que cet homme s'intéresse au salut d'exploiter des sentiments antiallemands. Je suis d'avis que de telles manœuvres ne donnent rien de bon. A vrai dire, elles causent beaucoup de tort. A ce compte-là, je pourrais parcourir le pays en tous sens en faisant des discours pour susciter la haine contre presque tous les groupements ethniques que nous comptons au Canada. De fait, je pourrais me rendre dans certaines collectivités des *Highlands* et les soulever. Ma famille vient d'Écosse.

L'hon. M. Martin: Attention à vous!

L'hon. M. Harkness: Je pourrais soulever un clan contre un autre dans un tout petit coin du pays. Voilà pourquoi je déplore cette tentative de soulever les gens, d'encourager et d'exploiter les sentiments antiallemands ou autres.

M. Herridge: Il n'en est rien.

L'hon. M. Harkness: Comme le dit le député, c'est mal.

M. Herridge: Voulez-vous dire que c'est mal que de parler contre Heusinger?

L'hon. M. Harkness: Le député m'a demandé comment il se fait que Heusinger ait été choisi.

M. Herridge: En effet.

L'hon. M. Harkness: Il a été choisi par un comité comprenant les principaux officiers militaires des pays membres de l'alliance. En d'autres mots, les quinze officiers commandants de l'OTAN ont formé un comité et ils y ont fait certaines nominations. Le général Heusinger a reçu l'appui de la majorité, et c'est ainsi qu'il a été nommé. A cette époque, le président du comité était le comte Mountbatten. La présidence du comité échoit à chaque pays à tour de rôle. Voilà l'histoire de la nomination du général Heusinger.

M. Herridge: Je suis contre et bien d'autres personnes le sont également, même en Allemagne.

L'hon. M. Harkness: L'honorable député dit qu'il est contre et que bien d'autres le sont aussi. Mais je fais simplement lui expliquer comment la nomination a été faite. C'est la question qu'il m'a posée. Il m'a demandé comment s'était produite cette nomination et je viens de le lui dire.

L'honorable député de Kootenay-Ouest affirme que lui et son parti s'opposent à l'envoi d'autres troupes en Europe, que ce n'est qu'un gaspillage, qu'on n'y envoie aucune nouvelle unité et que les militaires qui partent ne vont là que pour remplacer des hommes retirés des troupes de combat et affectés à des tâches administratives: cuisiniers, ordonnances et que sais-je. C'est absolument faux. La vérité est autre. D'abord, deux unités sont envoyées: une batterie d'Honest John qui demande, je crois, 235 hommes et une unité d'hélicoptères légers de reconnaissance, qui requiert au début 75 hommes. L'envoi des autres 800 hommes s'impose car, contrairement à ce que prétend l'honorable député de Trinity, l'equipement de la brigade en Europe n'a cessé de s'enrichir au cours des années. Elle est arrivée là avec un escadron blindé. Elle a maintenant un régiment blindé complet. Un escadron blindé comprend environ 200 hommes. Un régiment complet, environ 800 hommes. Vous avez là une différence de 600 hommes. Depuis son arrivée outre-mer, la brigade a reçu bien d'autres pièces d'équipement comme des fusils sans recul, et ainsi de suite. Elle a reçu bien d'autres véhicules, de sorte que toute la brigade est mobile. Tous les hommes peuvent d'un seul coup monter dans des véhicules et se déplacer. C'est pourquoi nous avons besoin de ces effectifs supplémentaires, non comme cuisiniers ou ordonnances, ni pour remplacer des cuisiniers ou des ordonnances. Autrement dit, en faisant cette déclaration, l'honorable représentant a parlé d'une chose qu'il ne connaît pas.

Le député de Vancouver-Centre voudrait que nous prenions des dispositions afin que le public puisse assister à des conférences sur la défense passive. Il a cité l'exemple d'Ottawa. Nous avons considéré que c'est là une responsabilité des municipalités en matière de défense passive. Maintenant on semble porter de plus en plus d'intérêt à la défense passive, j'espère que d'autres villes suivront l'exemple d'Ottawa et organiseront de telles conférences à l'intention de la population afin de la renseigner sur la situation, sur ce qui peut être fait et les moyens de s'y prendre.

Le député de Bonavista-Twillingate a parlé des feux de forêt de Terre-Neuve. Ces incendies nous ont tous extrêmement inquiétés et je pense que cela s'applique à tous les Canadiens sans exception. Nous nous rendons compte de la tragédie et de l'énorme perte de ressources qu'ils ont causées. Le gouvernement du Canada a été bien heureux de fournir toute l'aide qu'on lui a demandée. Le député voulait savoir sur quoi on se fonde pour accorder de l'aide en vue de combattre les feux de forêt. Il y a une méthode établie que connaissaient à fond le premier ministre de Terre-Neuve et les membres du cabinet provincial intéressés. Ils ont reçu, il y a à peine cinq ou six mois, des lettres dans lesquelles nous leur rappelions la méthode et nous leur signalions que s'ils désiraient de l'aide, ils n'avaient qu'à signer une formule, à la remettre au commandant militaire local, au commandant de la région de Terre-Neuve dans le

cas qui nous intéresse. Celui-ci est toujours autorisé à répondre à pareille demande, compte tenu des effectifs dont il dispose, et s'il n'a pas assez de troupes, il est autorisé à télégraphier ou à téléphoner sur-le-champ à Ottawa pour signaler la difficulté, afin que le commandant militaire d'une autre région, comme par exemple du Québec, de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick, puisse lui envoyer des troupes. Voilà la méthode.

Pour ce qui est du coût, je me permets de dire ceci. Normalement une province n'est pas censée rembourser le coût de la solde et des allocations. Nous ne l'exigeons pas. Mais si des hommes de la milice sont appelés, nous exigeons la solde et les allocations versées à ces hommes. Nous exigeons également les frais de transport ou, autrement dit, l'équivalent des frais encourus pour transporter la troupe sur l'emplacement de l'incendie. Nous exigeons le prix de l'équipement usé ou perdu: boyaux, véhicules, etc., tout équipement rendu inutilisable ou perdu. Ils comprennent aussi les frais supplémentaires pour loger et nourrir les hommes quand c'est le cas. Ce n'est généralement pas le cas. Voilà les éléments qui constituent les frais. Ils ne représentent en fait qu'une faible partie du coût global des opérations. Pour autant que je sache, le gouvernement n'a pas encore parlé des frais concernant Terre-Neuve. On procède toujours de la même façon. Le règlement veut qu'avant d'agir, le commandant de l'armée reçoive une demande écrite du premier ministre ou des ministres désignés. Dans ce cas-là, nous n'avons pas attendu après cela. Le premier ministre de Terre-Neuve a téléphoné au premier ministre ici. Celui-ci s'est mis immédiatement en rapport avec moi. J'ai ordonné à l'aviation de préparer les avions, et à l'armée de préparer les troupes. Puis, j'ai téléphoné au premier ministre de Terre-Neuve pour m'informer du matériel requis. Il n'en avait pas soufflé mot. Je lui ai demandé: «Quel est le matériel dont vous avez besoin?» et ainsi de suite.

Voilà comment les choses se sont passées dans ce cas-là. Il n'a nullement été question des frais, dans ce cas particulier. Par la suite, le commandant militaire là-bas s'est adressé au premier ministre, lui a expliqué la situation et lui a demandé de bien vouloir signer l'autorisation d'usage. Je regrette de dire que le premier ministre a refusé de signer.

De toute façon, il n'y a eu aucune discussion à propos des frais, et je crois qu'on considérera peut-être cet aspect de la chose du point de vue de l'ampleur du désastre, et ainsi de suite. Monsieur le président, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre davantage sur ce sujet pour le moment.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettra peut-être une autre question. Comme il le sait, on a perdu un hélicoptère. Heureusement, l'équipage et les passagers ont été sauvés. Je remarque que l'usager est censé rembourser le prix de tout matériel perdu. Je doute cependant que le ministre s'attende vraiment que le gouvernement de Terre-Neuve rembourse le prix de cet hélicoptère.

L'hon. M. Harkness: Dans des circonstances normales, c'est une des choses pour lesquelles on s'attendrait que le gouvernement provincial paie. Il y a juste un autre point à préciser à ce sujet. Je regrette qu'on ait donné à entendre que le solliciteur général, soit le ministre terre-neuvien, n'a rien fait à l'égard du désastre en question. Je puis assurer à l'honorable député de Bonavista-Twillingate, ainsi qu'à tout le comité, que le solliciteur général s'est beaucoup dépensé, au contraire.

A plusieurs reprises, il m'a parlé d'envoyer de l'aide à Terre-Neuve. Il m'a demandé de quel secours disposait cette province, ce qu'elle avait demandé, et ainsi de suite. Je lui ai exposé la manière de procéder générale, que j'ai d'ailleurs expliquée au comité, et je lui ai assuré que nous étions prêts à envoyer de nouveaux secours dès qu'on en ferait la demande. Nous ne pouvions toujours pas imposer notre aide à Terre-Neuve. Agir ainsi nous aurait sûrement attiré de graves ennuis de la part des autorités de la province.

Par conséquent, je ne voudrais pas donner à entendre que le solliciteur général ne s'intéressait pas à cette question et ne manifestait pas une très grande inquiétude pendant ces incendies à Terre-Neuve.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat au présent stade, mais étant donné la confusion apparente du ministre, je crois devoir le faire. Je comprends que le ministre s'est promené par tout le pays pour faire des discours dont certains ont semé beaucoup de confusion au pays. J'en comprends maintenant la raison, qui est bien simple: c'est qu'il est lui-même embrouillé.

En même temps, je vais saisir cette occasion pour répondre à certaines des questions qui ont été soulevées hier dans les discours du ministre associé et du secrétaire parlementaire. J'avais pensé répondre à certaines de ces déclarations et allégations hier soir, mais malheureusement, le ministre associé n'était pas ici. Sauf erreur, il s'amusait ailleurs, à une réception officielle.

D'abord, en ce qui concerne l'affirmation du ministre cet après-midi, d'après laquelle les renseignements dont je m'étais servi n'étaient pas officiels, je répéterai encore une fois qu'ils

émanaient de la source la plus éminente possible. Je les ai puisés directement dans une déclaration personnelle au congrès du commandant en chef des forces armées américaines. Or, il ne peut guère y avoir meilleure autorité sur ce qui constitue la politique des États-Unis et l'ordre de préférence dans ce pays, que le commandant en chef lui-même. Il me semble que le ministre partagera cet avis.

Une voix: C'était une déclaration supplémentaire.

L'hon. M. Hellyer: Évidemment, le message au Congrès était une déclaration supplémentaire. Il s'agissait de mettre en application un programme supplémentaire et prioritaire qu'exigeait la tâche de porter la puissance des États-Unis au niveau requis. On a insisté sur les projets qui conviendraient le mieux pour accomplir cette tâche.

Le ministre a tout à fait raison lorsqu'il dit que sur le montant total affecté à la suite de ce message, la somme la plus considérable était destinée aux armes stratégiques, c'est-à-dire aux transporteurs d'armes atomiques. Comme le ministre le sait fort bien, les États-Unis ont assumé la tâche la plus lourde en ce qui concerne l'équipement de dissuasion stratégique. Au moins les neuf dixièmes de toute la capacité stratégique de l'alliance occidentale sont du ressort des États-Unis.

Comme je l'ai dit assez clairement, je crois, dans ma déclaration, ils ont jugé nécessaire de faire quelque chose pour augmenter cette force de dissuasion; ainsi donc, le président a fait certaines recommandations au Congrès. Celles qui occasionnent le plus de dépenses ont trait à la dissuasion. Mais le président a bien précisé qu'il sait très bien qu'il faut, en même temps, mettre l'accent ailleurs et accroître la force conventionnelle des États-Unis et de l'alliance occidentale.

Les quatre articles de matériel dont j'ai parlé sont du matériel usagé; aucun de ces articles ne pressait assez pour exiger plus de dépenses dès maintenant. En réalité, la plupart ne sont plus fabriqués. Je parlerai de chacun brièvement plus tard.

Le ministre a dit hier que nous devrions avoir le meilleur matériel disponible. Mais celui que nous obtenons n'est pas, dans chaque cas, le meilleur qui soit. Une bonne partie du matériel est d'une qualité bien inférieure. Je n'ai pourtant pas dit que tout le matériel usagé est inutile.

L'hon. M. Sévigny: Qu'insinuez-vous?

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas dit cela. Je dirai cependant que, dans la plupart des cas, le matériel usagé est inférieur à celui de la première qualité. Si mon honorable ami d'en face écoutait avec attention, la chose lui paraîtrait évidente. Le secrétaire parlementaire a déclaré hier que les objectifs de la défense canadienne sont doubles: la préservation de la paix et la protection des citoyens canadiens. Il a ajouté que le moyen de réaliser ces objectifs, c'est l'OTAN. Il confond objectifs et ligne de conduite. Nous ne divergeons pas d'opinion sur les objectifs, mais bien sur les moyens de les réaliser.

M. Chambers: Monsieur le président, il y aura certes divergence si le député cite incorrectement les objectifs que j'ai exposés.

L'hon. M. Hellyer: J'offre mes excuses au secrétaire parlementaire. Il a sans doute raison: c'est le ministre, je pense, qui a exposé ces deux objectifs. Je m'en rends compte à présent. Je regrette d'avoir cité incorrectement le secrétaire parlementaire, si je l'ai fait. Cependant, l'observation que j'ai formulée s'applique quand même.

M. Chambers: Voici les objectifs que j'avais exposés: la prévention de la guerre et la préservation de la liberté.

L'hon. M. Hellyer: C'est bien cela. L'observation que j'ai formulée tient toujours. Nous ne divergeons pas sur ces objectifs. Mais le moyen de les réaliser se prête à de longues discussions.

Dans son discours, le ministre associé m'a reproché bien des observations que j'avais formulées. Pour sa gouverne, j'aimerais revenir sur plusieurs d'entre elles. Tout d'abord, en ce qui a trait à l'augmentation des forces armées, il a mis en doute le chiffre de $10,000 par homme, dont j'avais fait état. J'ai fait bien attention de m'en tenir à l'expression que renferme le Livre bleu: «Dépenses afférentes au personnel militaire, fonctionnement et entretien». Le ministre associé ne prétend certainement pas que les nouvelles forces n'occasionneront pas de nouvelles dépenses sous la rubrique «Fonctionnement et entretien». Ces gens auront besoin d'être chauffés et éclairés. S'ils conduisent des voitures, ils en useront les pneus et ils consommeront de l'essence. S'ils voyagent, on leur accordera des frais de déplacement. Leurs dépenses seront à peu près les mêmes, si elles ne sont pas parfaitement identiques à celles des membres actuels des forces armées. Je pense que son estimation du coût éventuel par homme est beaucoup trop faible.

Le ministre n'a pas aimé ma déclaration quand j'ai dit que la brigade n'a pas la puissance de tir et la mobilité qu'elle devrait avoir. Il a dit que la brigade est mobile et qu'elle a le matériel le plus moderne qu'on peut se procurer. Qui cherche-t-il à leurrer? Il devrait jeter un autre coup d'œil sur le matériel et

examiner certaines pièces de matériel qu'on peut maintenant se procurer dans le monde.

Dans la même veine, le secrétaire parlementaire du ministre a dit que la brigade a été déplacée aux petites heures, un matin, durant des manœuvres, avant qu'il se lève pour déjeuner. Toutefois, il a bien pris soin de ne pas nous dire comment on l'a transportée. La brigade s'est-elle servie de véhicules à pneus de caoutchouc et a-t-elle emprunté les routes de surface? A-t-elle eu recours à des transporteurs de troupes de la seconde guerre mondiale? Le secrétaire parlementaire ne nous l'a pas dit.

M. Chambers: Je n'étais pas debout.

L'hon. M. Hellyer: Que le secrétaire parlementaire se donne la peine de s'enquérir; à mon avis, il serait bien intéressant que le comité sache si la brigade se sert de tels véhicules ou si elle possède du nouveau matériel dont on ne nous a pas soufflé mot. L'honorable député devrait savoir que, dans le cas d'une guerre, l'ennemi pourrait bien avoir l'insouciance de faire sauter certaines routes et qu'il pourrait bien arriver qu'un transport de troupes ait à traverser un lac ou un cours d'eau. Comment pense-t-il que cela pourrait se faire? Par sous-marin?

Le ministre associé a ensuite dit que l'ennemi est frappé par la puissance de nos forces et par la détermination que manifeste l'OTAN à défendre notre mode de vie. J'ignore quels moyens de communication le ministre associé a avec l'ennemi, mais même si l'ennemi est impressionné comme le ministre associé le dit, il ne semble pas intimidé; du moins, ça ne l'a pas empêché de reprendre les essais nucléaires ni de menacer de fermer les corridors d'accès à Berlin.

Je dois admettre qu'en écoutant, comme je l'ai fait hier, le ministre, le ministre associé et le secrétaire parlementaire, je me suis pris à penser à Wynken, Blynken et Nod, les trois endormis du pays des rêves. Il leur faudra sortir de leur hypnose et affronter la dure réalité du monde.

J'ai ici une coupure de la revue *Life*, numéro du 25 août 1961. L'article est intitulé: «Long retour de l'armée». J'aimerais bien le lire pour la gouverne du comité:

La menace d'une guerre où l'on se servirait d'armes classiques que comporte la situation à Berlin pose certaines questions évidentes au sujet de l'armée des États-Unis. Les réponses sont inquiétantes.

Parmi les collines de sable et les forêts de pins de la Caroline du Sud, les 101e et 82e divisions aéroportées, magnifiquement formées et entraînées, se sont livré une dure bataille d'une semaine qui a été désignée comme «le plus important exercice militaire au sol des vingt dernières années.» C'était une démonstration convaincante de force. Mais ce qui est triste, c'est que ces deux divisions constituent les deux tiers de l'armée des États-Unis prête au combat qui a sa base en Amérique. La plupart de son équipement date de la seconde guerre mondiale ou de la campagne de Corée, et une grande partie est en train de s'user. Non seulement les divisions aéroportées, mais les cinq divisions de première ligne des États-Unis en Europe emploient encore de vieux tanks, et la qualité des tanks a toujours été le point faible dans les arsenaux américains. Un seul bataillon dans toute l'armée est équipé du nouveau tank M-60 pour correspondre au tank russe T-54s, qui est, je crois, en service depuis 1952. L'armée russe, après avoir procédé à deux changements d'équipement après la guerre, a passé à ses satellites, et même aux Arabes neutralistes, de l'équipement plus nouveau que ne possède maintenant le soldat américain le mieux armé.

Cette triste situation découle principalement de l'absence de direction à la tête de l'armée durant la période de huit ans de la doctrine de représailles massives. Après la Corée, l'armée a été réduite à moins de 25 p. 100 du budget global de la défense et a à peine réussi à éviter l'abolition complète en se lançant dans le domaine des missiles et des fusées. Le missile *Redstone* de l'armée est devenu un point d'appui dans la course vers l'espace, mais ce genre de développement tendait à estomper le rôle conventionnel de l'armée. «Après quelque temps, il n'y avait plus d'excédents à éliminer; on a donc éliminé les nerfs logistiques qu'on appelait de l'excédent,» dit un colonel. «Aujourd'hui, l'armée n'est que 60 p. 100 de ce qu'elle semble être sur papier.» Les forces terrestres ont un autre grief bien légitime: l'aviation a toujours accordé trop peu de priorité à la tâche de fournir des avions et des pilotes qui feraient de l'armée une force de frappe mondiale agile et mobile.

Démoralisés et incertains de leur mission, bafoués à maintes reprises par le Congrès et par le ministère de la Défense, les chefs de l'armée sont devenus vieux jeu et se sont mis sur la défensive. Quand Kennedy est intervenu et a autorisé le recrutement de 133,000 hommes pour augmenter la capacité restreinte de combat, les services techniques chevauchants et les systèmes logistiques affaiblis étaient si gâtés que les officiers voulaient affecter la plupart des nouveaux soldats à des fonctions autres que de combat. L'administration, déçue des officiers, tente toujours de trouver un moyen de renforcer les troupes plus efficacement ainsi que d'apporter des réformes fondamentales. Les civils du ministère de la Défense et les jeunes officiers partagent le sentiment de frustration qu'éprouve l'administration. «Ce qu'il nous faut», dit l'un d'eux, «c'est un homme habile, choqué de la situation actuelle, et un dur gaillard.»

Le message que renferme cet article pourrait s'appliquer aussi bien, dirait-on, aux forces armées du Canada. Le ministre associé a ensuite parlé de l'effectif des bombardiers russes. D'après lui, non seulement l'ennemi utilise-t-il encore des bombardiers, mais il en fabrique toujours. Comment le sait-il? Ce renseignement provient-il de la dernière dépêche de Washington? Ou le ministre s'en remet-il aux comptes rendus du spectacle aéronautique du 1er mai à Moscou? Se rend-il compte qu'un spectacle semblable, il y a quelques années, a entraîné la dépense de centaines de millions de dollars pour la défense aérienne contre les bombardiers pilotés, pendant que l'Union soviétique s'appliquait à mettre au point des projectiles balistiques? Le ministre ne croit-il pas que cela pourrait être une nouvelle mystification des Soviets? Dans ce cas, se laisse-t-il berner si facilement? Sinon, ne vaudrait-il pas

mieux que le ministre se procure un avion plus rapide que le Voodoo, si ces bombardiers sont supersoniques comme on le prétend?

Le ministre de la Défense nationale a laissé entendre aujourd'hui, à mon grand étonnement, que quiconque prétend que la menace des bombardiers s'atténue, qu'elle ne constitue plus le principal danger et ne le serait plus pendant un certain nombre d'années, était vraiment cinglé. Le ministre veut-il dire que le gouvernement a menti aux députés et au peuple canadien en 1959 lorsqu'il a mis l'*Avro Arrow* au rancart? Est-ce bien cela qu'il a voulu dire?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, peut-être me permettrait-on d'interrompre le débat pour tirer un point au clair. Je n'ai jamais déclaré que la menace provenant des bombardiers ne s'est pas atténuée. Naturellement, à mesure que l'on produira des projectiles balistiques intercontinentaux en plus grand nombre, ces engins acquerront progressivement plus d'importance aux dépens des bombardiers mais nous n'en sommes pas encore rendus là. Voilà ce que j'ai dit. Il me semble que c'est clair. Les projectiles balistiques intercontinentaux ne constituent pas encore la principale menace. Ce sont encore les bombardiers qui nous causent le plus de souci.

L'hon. M. Hellyer: Je remercie le ministre de cette intéressante interpellation. Il prétend qu'il a été clair mais il n'a pas nié que la menace provenant des bombardiers diminue constamment. Si les bombardiers sont tout aussi redoutables qu'auparavant, pourquoi le gouvernement prend-il aujourd'hui des mesures qu'il considérait inutiles il y a deux ans? Voilà la question qui nous vient à l'esprit. Les bombardiers ne constituent pas une aussi grande menace qu'auparavant.

L'hon. M. Harkness: Le gouvernement n'a jamais dit que ces mesures étaient inutiles. Voilà en partie la raison de la commande de Bomarcs. Si nous n'avions pas cru à une menace de bombardiers, chose certaine, nous n'aurions pas commandé de Bomarcs.

L'hon. M. Hellyer: La confusion dont j'ai parlé n'a jamais été aussi manifeste, monsieur le président.

L'hon. M. Monteith: Dans votre esprit.

L'hon. M. Hellyer: Puis-je prendre quelques minutes pour parler du Bomarc. C'est là du matériel que j'ai qualifié de ferraille, mais c'est pis que cela, c'est un objet de rebut. La conception de ce missile date de dix ans. Comme le ministre le sait, il est destiné à abattre les bombardiers pilotés. Le ministre lui-même a bien montré hier qu'il ne valait rien contre les missiles et personne n'a jamais prétendu le contraire. Nous sommes nous aussi d'accord. Mais ce que le ministre semble oublier, c'est que les temps sont changés depuis dix ans. A cette époque, les bombardiers étaient la seule menace pour le continent nord-américain, non pas la principale, si le ministre ne s'est pas trompé dans les renseignements qu'il nous a donnés aujourd'hui.

Il y a autre chose à propos du Bomarc que le ministre a passé sous silence. Depuis lors les États-Unis ont mis au point des bombes planantes qui se transportent par bombardiers. D'après ce qu'on lit, l'URSS fait la même chose. Si l'URSS a à peu près le même succès que les États-Unis avec ses bombes planantes, elle aussi aura un missile balistique qui pourra être lancé des ailes de ses bombardiers, aura un rayon d'action d'environ mille milles et portera une ogive nucléaire.

Voici où nous en sommes maintenant et ce qui nous attend. Lancer un Bomarc—s'il s'envole—d'un rayon d'action de 400 milles contre un missile balistique porteur d'une ogive nucléaire et ayant un rayon d'action de 1,000 milles c'est parer une épée avec un cure-dent. Bien avant que le bombardier arrive à proximité de la station de Bomarc, il aura fait partir de ses ailes les missiles balistiques qui abattront la station de Bomarc et il retournera à sa base. Le ministre connaît certainement assez la situation pour voir combien il est futile de dépenser des sommes pour aménager des bases fixes, qu'il s'agisse de Bomarc, de SAGE ou de stations auxiliaires, si elles sont détruites immédiatement par trois ou quatre genres de missiles, y compris ceux qui sont lancés par les bombardiers, la menace même contre laquelle les bases sont érigées.

Le Bomarc n'atteindra jamais les appareils-porteurs. A quoi peut-il servir alors? Comment le ministre peut-il se justifier de dépenser des deniers publics à l'égard d'un matériel désuet et inutile?

Au sujet des crédits américains dont nous parlions tantôt, le ministre ne nous a pas dit que les fonds destinés au Bomarc ont été réduits à plusieurs reprises, ni que le programme limité qu'on poursuit présentement est probablement un compromis dont l'objet principal est d'accommoder la *Boeing Aircraft Company* et le gouvernement canadien, ni ce qu'auraient été les frais d'annulation de la commande si on avait simplement renoncé à l'entreprise. Il ne doit sûrement pas s'attendre que nous croyions que le Bomarc a encore une utilité militaire. Ce serait trop attendre de notre crédulité.

Le ministre associé a informé le comité que le gouvernement fédéral n'avait pas invité le général Kuter à prononcer son discours

de Toronto. Soit, mais le ministre n'a cependant pas affirmé que le gouvernement n'a pas été consulté. Vu ce qui se passe depuis un an ou deux, j'incline plutôt à croire que le gouvernement était prévenu de cette visite. Le ministre associé a ajouté . . .

L'hon. M. Harkness: Je m'en voudrais de donner une fausse impression. Lorsque le général Kuter ou quelqu'un d'autre occupant un poste semblable vient au Canada pour prononcer un discours, il m'en soumet le texte. Je biffe tout ce que je n'approuve pas, et c'est ainsi que j'ai procédé en l'occurrence. J'ai lu le discours, je l'ai trouvé excellent et je l'ai approuvé. Mais nous n'avons pas fait venir le général Kuter au Canada pour prononcer le discours.

L'hon. M. Hellyer: Je sais gré au ministre de son explication. C'était justement ce à quoi je m'attendais.

Le ministre associé a parlé ensuite du transporteur de troupes à toutes fins «Bobcat» et il a dit qu'il est en voie de production. Nous aimerions connaître plus de détails à ce propos. Veut-il parler de la fabrication limitée de quelques prototypes qui a été annoncée à la Chambre il y a un an, ou bien s'agit-il d'une nouvelle décision en vue d'en fabriquer un nombre suffisant pour l'usage des troupes? Voilà une question qui exige une réponse. Nous devons savoir combien de ces transporteurs ont été commandés, quand ils seront livrés à nos forces outre-mer, car ils ne servent pas à grand-chose avant d'être rendus là-bas.

D'après ce que le ministre a voulu insinuer, j'aurais taxé de confusion et d'indécision ceux à qui on a confié la défense nationale du Canada, nos officiers en service. Le ministre n'a pas à me faire de cours là-dessus. Je connais la compétence et le zèle des officiers et militaires qui composent les forces armées du Canada. Ces gens ne sont pas toujours du même avis, mais ils expriment toujours des opinions sincères. Ce sont les ministres, les membres du cabinet, qui donnent dans l'indécision et la confusion. J'attribue la responsabilité à qui de droit: aux chefs du gouvernement.

Le ministre associé et le secrétaire parlementaire ont tous deux développé un raisonnement étrange que voici en substance: prétendre que le Canada est dépourvu d'une politique de défense, c'est prétendre du même coup que l'OTAN en est également dépourvue. Voilà pour le moins une étrange théorie. Le ministre déclare-t-il, comme il l'a déjà fait à la télévision, que l'OTAN détermine la ligne de conduite du Canada en matière de défense et le budget qui y est affecté? Recevons-nous nos directives de l'OTAN? J'en doute fort. Nous collaborons avec l'Alliance, d'accord. Mais l'OTAN ne nous dicte certainement pas notre politique de défense ni n'établit notre budget de défense. Voilà une nouvelle théorie qui devrait être annoncée par le gouvernement.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre l'a désavouée dans cette enceinte il y a un an.

L'hon. M. Hellyer: Peut-être y a-t-il eu changement depuis lors. Dans le cas de l'affirmative, on aurait dû nous en informer.

L'hon. M. Sévigny: J'invoque le Règlement. Je n'ai jamais prétendu que l'OTAN établit le budget canadien et je me suis fait bien comprendre lorsque les membres de l'opposition ont soulevé la question il y a environ deux ans. Voici ce que j'ai dit et je le répète: les ententes que l'on conclut, après mûre réflexion, autour de la table de conférence de l'OTAN, s'inspirent de la politique de défense, non seulement du Canada, mais de tous les autres pays membres de l'Alliance.

L'hon. M. Hellyer: Je dois avouer que j'ai été fort étonné hier d'entendre le premier ministre exposer cette nouvelle théorie. J'espère que la participation du Canada est encore établie en collaboration avec nos alliés, mais au meilleur jugement du gouvernement canadien, qui est comptable au peuple du Canada. La confusion règne en maîtresse sur les banquettes ministérielles.

J'ai parlé d'autres pièces de matériel, dont le Bomarc. Je n'entends pas m'étendre là-dessus pour le moment, car nous aurons peut-être d'autres observations à faire sur la question plus tard au cours du débat.

Quant au Voodoo, je n'ai jamais dit que ce n'était pas un bon avion. Le ministre a peut-être raison techniquement. En employant des expressions choisies bien soigneusement, il a dit hier que c'est le meilleur avion de chasse disponible à l'heure actuelle pour la défense aérienne du continent nord-américain. Mais il n'est quand même pas aussi bon que l'Arrow était; on ne le produit plus maintenant. Voilà ce que j'aurais dû dire hier. Il est indéniable que si l'Avro-Arrow avait été mis en production, il serait actuellement bien accueilli par les forces américaines et le ministre aurait pu trouver des acheteurs, parce que ç'aurait été le meilleur dans sa catégorie.

A propos du F-104, les États-Unis n'ont pas fourni bien longtemps des fonds pour sa production. Le F-104 était utilisé par le commandement aérien de l'Amérique du Nord. Comme le ministre le sait, on l'a retiré de ce commandement parce qu'il n'était pas satisfaisant; on l'a remis à la garde nationale des

États-Unis pour qu'il y joue un rôle secondaire. Voilà ce qu'en pensait l'aviation américaine. Il est possible qu'aux États-Unis il y ait une escadre du commandement tactique aérienne qui utilise encore cet avion. Mais les Américains n'ont pas assez confiance en cet avion pour dépenser plus d'argent, le produire et lui confier un rôle de reconnaissance de frappe au sein de l'aviation américaine. La garde nationale des États-Unis, qui en utilise encore, connaît toujours, malheureusement, la même fréquence d'accidents qu'antérieurement avec les modèles précédents de cet avion.

Quant au Honest John, c'est aussi une arme de second ordre, du matériel usagé. Les forces aériennes font plutôt confiance au Little John, une arme beaucoup plus petite, beaucoup plus légère et mobile qui peut être transportée par air et a une efficacité probablement peu différente de celle du Honest John. Puisqu'il nous a fallu tant de temps à obtenir ce matériel, pourquoi ne nous procurons-nous pas le meilleur au lieu de celui de second ordre? Ces questions ont déjà été soulevées et le ministre ne peut certainement pas dire, après ce que j'ai signalé, que je suis partial quand je dis que ces armes sont du matériel de seconde main. C'est du matériel de seconde main.

J'espère que le ministre repensera certaines observations qu'il a faites cet après-midi. J'espère qu'il repensera à l'efficacité de certains rôles que ses forces sont appelées à jouer. J'espère aussi qu'il cessera de lanterner quand il s'agit d'obtenir le matériel nécessaire pour nos forces de combat outre-mer, parce qu'il y a bien longtemps que nous aurions dû changer de mentalité et prendre de véritables dispositions pour nous assurer que ces forces aient bien le matériel qui leur est nécessaire.

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: Tout d'abord, monsieur le président, je voudrais apporter quelques précisions, en français, au sujet des observations qu'a faites au comité, hier, l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis).

L'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville a parlé de ce qui se passe à Saint-Jean, ainsi que dans des régions voisines, au point de vue des traitements qu'y reçoivent du ministère de la Défense nationale les employés à temps partiel ou encore à salaire horaire.

L'honorable député a déclaré, entre autres choses, qu'avant 1957 les employés du ministère recevaient des augmentations à tous les ans.

Cette politique de payer les employés du gouvernement, qui sont employés à l'heure,

[L'hon. M. Hellyer.]

en rapport avec les taux qui prévalent dans leur région pour un travail similaire, n'a pas changé depuis des années. Le ministère de la Défense nationale s'assure que les salaires des employés payés à l'heure soient revisés au moins une fois par année et que des augmentations soient approuvées chaque fois qu'elles sont justifiées.

L'honorable député a ajouté que depuis 1957, dans quelques cas, et 1958 dans d'autres, on n'avait donné aucune augmentation de salaire. Je regrette de le contredire, mais tous les employés rémunérés à l'heure dans la région de Saint-Jean, sauf trois exceptions, ont bénéficié d'une augmentation en 1958. De plus, d'autres augmentations furent accordées en 1959 à presque toutes les catégories, pendant que d'autres augmentations étaient encore approuvées, en 1960, à certaines catégories d'employés. Les résultats de la revue préliminaire faite par le ministère pour l'année 1961 au sujet des salaires payés à ces endroits ne sont malheureusement pas encore disponibles.

L'honorable député a mentionné que les serveuses de restaurant, les assistants-cuisiniers, ceux qui travaillent dans les cuisines, les chauffeurs de camion et autres touchent des salaires inadéquats qui ne leur permettent pas de vivre dans des conditions convenables, ni même de procurer le nécessaire à leurs familles. Monsieur le président, le ministère du Travail est responsable de la politique suivie lorsqu'il s'agit de fixer les taux des salaires; afin de les déterminer, nous étudions les conditions qui existent dans l'entreprise privée.

L'honorable député a mentionné en outre que dans le passé, (c'est-à-dire avant 1957) les employés qui n'étaient pas au Service civil avaient l'occasion de faire du temps supplémentaire, ce qui leur permettait de gagner des salaires plus élevés. Aucun changement n'a été apporté à cette politique de payer des salaires plus élevés pour le temps supplémentaire. Mais ce ne fut jamais la pratique du ministère de la Défense nationale d'accorder à dessein du temps supplémentaire comme moyen de relever le salaire de ses employés; au contraire, on leur demande de travailler des heures supplémentaires seulement lorsque des raisons sérieuses le commandent, ceci dans le but d'éviter des dépenses additionnelles.

Le ministère, ainsi que l'Aviation royale canadienne, se sont particulièrement rendu compte, durant les dernières années, qu'il était nécessaire de réduire les dépenses chaque fois que c'était possible, tout en maintenant un haut degré d'efficacité.

L'honorable député a mentionné qu'avant 1957, les employés qui travaillaient le samedi

ou le dimanche recevaient plus d'argent puisqu'ils étaient payés temps et demi et même parfois temps double, tandis qu'aujourd'hui, ils ne touchent que leur salaire normal.

Monsieur le président, en réponse à ceci, je dois dire que les employés du ministère rémunérés à l'heure ont droit à un certain taux supplémentaire pour le nombre d'heures qu'ils travaillent en sus des heures normales de leur semaine. De plus, ils sont payés pour le travail qu'ils accomplissent les jours de repos, en plus des heures normales de travail.

Il faut cependant comprendre que certains employés sont appelés, à cause de la nature de leurs fonctions, à ne travailler que le samedi ou le dimanche, ou encore durant la nuit. Le temps durant lequel ces gens travaillent est donc considéré comme un temps normal et non pas comme temps supplémentaire.

Il me fera plaisir de faire parvenir à l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville une copie des explications qui m'ont été fournies par le ministère, ce qui devrait lui prouver qu'il n'y a pas d'injustice de commise volontairement, ni autrement, par le ministère de la Défense nationale à l'égard d'employés qui y travaillent, tant dans la région de Saint-Jean qu'ailleurs.

(Traduction)

J'aimerais maintenant dire quelques mots, monsieur le président...

(Texte)

M. Dupuis: Est-ce que le ministre me permettrait maintenant de lui poser une question ou s'il préfère plutôt terminer ses remarques?

L'hon. M. Sévigny: Si cela convient à l'honorable député, je préférerais peut-être terminer mes observations, et ensuite je serai heureux de répondre à ses questions.

(Traduction)

Monsieur le président, je désire commenter brièvement certaines observations qui ont été faites au comité cet après-midi par l'honorable député de Kootenay-Ouest. Il a dit qu'il était assez peu sage de permettre que des généraux allemands qui ont, à un certain moment, combattu contre notre pays, occupent des postes élevés au sein des forces de l'OTAN. L'honorable député a parlé en particulier, et en termes plutôt vigoureux, du fait que le général Heusinger occupe aujourd'hui un poste important dans les forces de l'OTAN. Je suis tout à fait de l'avis de l'honorable député au sujet de l'emploi à des postes élevés de nazis bien connus. Je suis convaincu qu'aucun ami du parti nazi ni aucun nazi bien connu, et certes aucun criminel de guerre bien connu, n'est employé à quelque poste que ce soit dans l'OTAN.

Pour ce qui est du général Heusinger, j'estime qu'il est nécessaire de signaler que cet officier distingué n'a jamais été membre du parti nazi ou des forces nazies. Il faut faire la distinction entre les forces de l'armée allemande régulière et les membres du parti nazi. Le général Heusinger était, de fait, un officier de carrière dans l'armée allemande. Après le soulèvement du 20 juillet 1944, où un groupe d'officiers qui croyaient le moment venu de mettre un terme aux agissements de ce maniaque ont attenté aux jours d'Hitler, le général Heusinger, arrêté, s'est évadé avant d'être condamné à mort par le parti nazi.

Le général Heusinger a servi son pays avec distinction. Je crois que nous devons comprendre que malgré les excès du parti nazi en Allemagne durant la dernière guerre, il y avait néanmoins certains patriotes allemands qui estimaient qu'en servant dans l'armée de leur pays, ils servaient leur pays tout comme tant de soldats canadiens, américains et britanniques estimaient servir leur pays en portant l'uniforme. Le général Heusinger n'a jamais été un nazi. Il a été sous le coup d'une sentence de mort parce qu'il a tenté un jour de mettre un terme aux effets évidemment mauvais de la doctrine nazie sur le monde. J'ai cru qu'il était nécessaire de faire ces observations à ce moment-ci.

M. Herridge: Le ministre me permettrait-il une question? Le ministre a-t-il lu le mémoire de l'*American Jewish Congress* où l'on cite des extraits d'ordres émis par le général Heusinger à l'armée allemande et de déclarations qu'il a faites, savoir que l'extermination de la population civile fournirait l'occasion d'exterminer les Juifs et les Slaves dans les pays intéressés. Cette déclaration paraît dans le mémoire du Congrès et je peux en indiquer la page.

L'hon. M. Sévigny: Je dois répondre que je n'ai pas encore pris connaissance de ce mémorandum. Toutefois, j'ai cru nécessaire de mentionner ce que je savais sur le général Heusinger, qui jouit de la confiance de ceux qui l'entourent à l'OTAN et qui rend aujourd'hui des services de valeur à cette organisme.

Je parlerai maintenant brièvement de certaines observations formulées par le député de Trinity. L'honorable représentant a, encore une fois, étonné le comité, et m'a certainement étonné moi-même, quand il a déclaré que rien dans l'armée ne valait quelque chose. Il a surtout affirmé que la brigade d'armée n'était pas mobile. Il prétend que les armes dont nous sommes équipés sont de la quincaillerie usagée, et il les a même appelées de la vieille ferraille. Il prétend que rien n'est bons. Rien qu'on ait pu faire ne

semble correspondre à ce qu'il voudrait. Après l'avoir écouté, nous avons dû en arriver à la conclusion qu'il considère tout ce qu'on fait ici et aux États-Unis comme inutile.

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Sévigny: L'armée est piètrement équipée, dit-il, et son personnel est médiocre. Rien ne lui semble en valoir la peine. Il a donné lecture d'un article assez long qu'il disait être extrait de la revue *Life* dont je ne sais qui était l'auteur et dans lequel on déclarait que rien dans les forces des États-Unis ne correspondait aux derniers progrès ni ne suffisait à faire face aux dangers qui nous confrontent aujourd'hui. Le député, je le répète, a prétendu que la brigade d'armée n'était pas mobile, et il semble s'inquiéter de ce manque de mobilité. Il a prétendu que rien ne pouvait se déplacer, et que tout était mal. Il semble aussi penser que les armes que nous avons mis à la disposition de nos forces sont inutiles. Il ne trouve absolument rien de bon dans ce qu'on a fait ou dans ce que l'on est en train de faire.

Il y a toutefois un point qui m'a frappé. Après avoir déclaré que rien ne marchait convenablement, que rien n'était mobile et que rien ne semblait bien tirer, il n'a pas avancé une seule proposition au sujet du modèle d'avion, ou d'arme, ou de vaisseau qu'on pourrait employer et dont devraient se servir nos forces armées pour nous protéger. Il a, de nouveau, énergiquement attaqué le programme du Bomarc. Il nous a dit que les Bomarcs ne serviraient à rien contre les missiles balistiques intercontinentaux. Nous partageons son avis sur ce point. Cependant, il y a une chose que devrait enfin apprendre le député: C'est que le Bomarc n'est pas un engin destiné à détruire des missiles balistiques intercontinentaux. C'est une arme contre les avions de bombardement ennemis qui pourraient attaquer nos côtes. Il se peut fort bien que le cas se produise puisque le bombardier piloté est encore une possibilité très nette.

Je répète, monsieur le président, au profit du député de Trinity que le Bomarc n'a jamais été et ne sera jamais envisagé comme une arme contre les missiles balistiques intercontinentaux. C'est une arme de défense prévue en cas d'attaque par bombardiers pilotés. Les plus éminentes autorités des États-Unis, du Canada et des pays de l'OTAN le considèrent comme une arme efficace contre les bombardiers.

Ensuite, le député prétend que le coût des forces additionnelles que nous avons indiqué est trop bas. Les chiffres m'en ont été fournis par les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale qui les ont établis après l'examen le plus long, le plus attentif et le plus soigné. Afin de s'assurer de l'exactitude de leurs chiffres, ils les ont fait vérifier par les fonctionnaires du Conseil du Trésor. Ce n'est qu'après avoir été soigneusement examinés par ces deux groupes que ces chiffres nous ont été présentés. En toute franchise, je dirai que nous sommes encore persuadés que l'avis du personnel expérimenté du ministère de la Défense et des membres compétents du Conseil du Trésor est tout à fait satisfaisant. C'est pourquoi nous affirmons que les chiffres mentionnés sont exacts.

L'honorable député nous répète une fois de plus que nous devrions doter notre brigade de véhicules amphibies le plus tôt possible. Nous partageons son avis. C'est exactement ce que nous essayons de faire en nous procurant les véhicules Bobcat qu'on est à produire à l'heure actuelle et que nous espérons voir produire désormais à un rythme accéléré. Nous pressons l'exécution du programme Bobcat. Au fait, nous avons finalement annoncé que nous achèterions 500 Bobcats. Nous espérons qu'ils seront bientôt prêts.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre me permet-il une question? Nous dira-t-il quant a été faite l'annonce de cet achat?

L'hon. M. Sévigny: Nous l'avons indiqué l'an dernier. Nous avons déclaré qu'une fois les essais terminés, nous comptions acheter environ 500 de ces véhicules s'ils se révélaient pratiques et satisfaisants.

L'hon. M. Hellyer: On a dit que c'était un besoin, mais a-t-on jamais donné une commande ou prévu un montant dans les crédits à cette fin?

L'hon. M. Sévigny: Si l'honorable député voulait bien rester assis et écouter attentivement...

L'hon. M. Hellyer: Je n'obtiens que des paroles.

L'hon. M. Sévigny: ...il constaterait que j'ai dit l'an dernier ou il y a quelque temps —je ne me souviens pas de la date exacte— qu'une fois les essais terminés et reconnus satisfaisants, nous espérions pouvoir commander 500 de ces véhicules.

L'hon. M. Hellyer: Vous serez probablement sénateur d'ici là!

L'hon. M. Sévigny: Comme je l'ai déjà dit, monsieur le président, l'honorable député a continué à poursuivre la politique libérale bien connue qui consiste à rejeter tout ce que nous avons, à remplacer notre politique par une de leur cru, qui n'a jamais été définie. Il me paraît légèrement ridicule de proposer que nous nous débarrassions de toutes les armes éprouvées que nous avons et qui se sont révélées efficaces dans le passé, qui sont

encore satisfaisantes et qui, j'en suis certain, assurent à notre pays la défense qu'il lui faut.

(Texte)

M. Dupuis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny). L'honorable ministre nous a dit tantôt que, depuis 1957 jusqu'à aujourd'hui, des augmentations de salaires avaient été accordées régulièrement aux employés du CMR et de la base de l'ARC, à Saint-Jean. Mais d'abord, je tiens à préciser que l'honorable ministre a signalé que j'avais dit que ces employés gagnaient des salaires de famine; évidemment, je l'ai dit et je le répète.

Le ministre a obtenu des renseignements de la part du ministère de la Défense nationale, mais j'ai fait une enquête assez poussée auprès des employés, parce qu'on m'a fait part de plusieurs plaintes qui étaient fondées. Alors j'aimerais bien que le ministre prenne des notes ou qu'il contredise les chiffres que je vais citer. Il lui sera assez difficile de le faire puisque j'ai en main les talons des payes que ces personnes ont touchées dans les différents départments. Si j'ai signalé ce fait hier, ce n'était aucunement dans le dessein de faire de la politique, mais simplement d'attirer l'attention du gouvernement sur les salaires injustes qui sont versés aux membres de l'ARC, au Collège militaire de Saint-Jean.

Le ministre a parlé de zonage tantôt, il a dit que le ministère avait tenu compte du zonage dans la région. Mais il est bien étrange qu'au Collège militaire de Saint-Jean une serveuse de tables qui est employée par le ministère de la Défense nationale, gagne 87c., tandis qu'à un demi-mille plus loin, à la base de l'ARC, la même serveuse gagne 89c., soit une de différence de 2c. C'est pourtant dans la même zone, et elle travaille pour le même ministère.

Le ministre a trouvé cela normal et n'a pas du tout parlé du bien-fondé de mes plaintes. Moi, je trouve tout à fait anormal qu'en 1961, on paye aussi peu que 87c. et 89c. l'heure à des employés de la Défense nationale.

J'ai ici des talons, et si le ministre veut avoir des preuves, il y constatera par exemple, que pour 96 heures de travail, le salaire payé à ce qu'on appelle un *kitchen helper* est de $74.19, soit $37 par semaine.

Alors, celui qui gagne $37 par semaine à Saint-Jean gagne un dollar de plus par semaine pour travailler pour la Défense nationale qu'un chômeur qui retire ses prestations. Je trouve que c'est une anomalie et je l'ai bien dit au ministre.

Le ministre a dit qu'il n'y avait pas eu de changements dans la façon de procéder de 1957 à aujourd'hui et il a ajouté que ces employés ont obtenu des augmentations régulièrement. Eh bien! je constate, et le ministre le constatera avec moi, s'il fait une enquête, que ceux qui ont reçu des augmentations sont précisément ceux qui en avaient le moins besoin. Les classes qui en avaient le plus besoin, comme les serveuses, les aide-cuisiniers et les chauffeurs d'autobus n'ont reçu aucune augmentation depuis 1957-1958.

J'ai ici d'autres talons de paye, et je constate qu'un chauffeur, en 1957, a gagné $300.50 en 15 jours; aujourd'hui, il ne peut jamais gagner plus que $120. Alors, je trouve cela absolument anormal et je dis que le ministre devrait intervenir, non seulement pour répondre au député de Saint-Jean et prétendre que ses allégations sont fausses, mais qu'il devrait plutôt aller au fond des choses et vérifier les allégations, au lieu de se contenter de n'entendre qu'un son de cloche.

Je comprends que les fonctionnaires du département lui ont donné une liste détaillée des salaires payés à la base. Je dis que cette liste-là ne prouve absolument rien à l'encontre de ce que j'ai déclaré ici hier et que je répète aujourd'hui; en 1961, un chauffeur d'autobus gagne $1,000 ou $1,500 de moins qu'en 1957. Si le ministre fait une enquête, il en arrivera aux mêmes conclusions que moi.

Le ministre a dit qu'aujourd'hui on paie plus cher pour le travail du samedi et du dimanche. Les renseignements que j'ai ici sont à l'effet qu'on ne paie pas plus cher. Peut-être un officier de l'endroit interprète-t-il mal la loi! Mes renseignements sont à l'effet que pour le travail du samedi et du dimanche, on ne paie pas temps et demi ni temps double, comme on le faisait en 1957.

Encore et toujours, monsieur le président, j'insiste, et j'aimerais que le ministre associé de la Défense—je sais c'est un homme infiniment sympathique—apporte toute son attention à ces faits que je lui ai signalés. Il n'y a pas de raison, par exemple, pour qu'il y ait un tel écart entre le salaire que touche un chauffeur de camion qui travaille à la base de Saint-Jean et un chauffeur de camion du National-Canadien, qui est un organisme du gouvernement fédéral. Il y a un écart de salaire de 30 à 40c. l'heure entre le salaire d'un employé du National-Canadien et celui d'un employé de la base de l'ARC.

Monsieur le président, je remercie l'honorable ministre associé de la Défense nationale d'avoir cité ses chiffres, mais j'aimerais bien qu'il prenne les miens en considération et fasse une enquête personnelle afin de se rendre compte de la situation qui existe actuellement au Collège militaire royal de Saint-Jean et à la base de l'ARC, à Saint-Jean.

On paie des salaires de 83c., 85c., 87c., 89c. et 92c. l'heure à des gens qui travaillent très fort pendant 45 heures par semaine. Au fait, on paie des chômeurs $36 par semaine, alors que l'on ne donne que $37 à des gens qui travaillent dur. Je suis d'avis que c'est là une situation anormale et j'espère que le ministre associé de la Défense nationale me répondra immédiatement, s'il a quelque chose à dire, et fera une enquête sur ce que je viens d'affirmer.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je serai très bref.

Tout à l'heure, j'ai énoncé certains faits que j'ai d'ailleurs obtenus, comme l'a mentionné l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), de fonctionnaires de la Défense nationale, afin d'expliquer la politique du gouvernement relativement au traitement accordé aux employés à temps partiel ou payés à l'heure.

Je tiens à assurer l'honorable député que le ministère de la Défense nationale, pas plus que moi, n'a l'intention de traiter injustement les employés à temps partiel qui travaillent dans la région de Saint-Jean ou ailleurs.

Monsieur le président, je serai très heureux de demander aux fonctionnaires du ministère de la Défense nationale d'étudier les renseignements que l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville me fera parvenir, et j'espère qu'ensemble nous pourrons faire en sorte que tous et chacun, dans cette région, soient traités avec justice, là comme ailleurs.

M. Dupuis: Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable ministre associé de la Défense nationale de ses paroles. J'espère qu'ensemble nous pourrons étudier cette situation et en arriver à une conclusion satisfaisante pour les employés de la Défense nationale.

(Traduction)

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, je pose ce que j'espère être la question de privilège. On a cité beaucoup de chiffres aujourd'hui qui ont été parfois très controversés. Nous ne sommes pas des experts et devons nous fier aux chiffres qu'on nous donne; je parle non seulement des députés mais du public en général.

Il serait juste, par conséquent, de demander aux députés qui ont cité des chiffres aujourd'hui et qui ont jugé bon de les modifier d'eux-mêmes ou, après ce qui s'est dit au comité, ont changé les chiffres, de faire apporter les corrections dans le hansard pour que le compte rendu qui paraîtra demain soit le plus juste possible. C'est important quand il s'agit de chiffres très élevés; je crois en effet que le compte rendu nous rendra service.

M. le président suppléant: Peut-être...

[M. Dupuis.]

L'hon. M. Martin: Déclarez-vous qu'il est six heures?

L'hon. M. Harkness: J'ai pensé que nous pourrions passer les deux ou trois crédits suivants.

L'hon. M. Martin: Je crois que c'est impossible. J'ai de nombreuses observations à formuler. Je désire relever notamment l'assertion du ministre, selon laquelle le parti libéral n'a pas de politique à proposer. Je n'avais pas l'intention d'expliquer en quoi consiste la politique du parti libéral, car l'honorable député de Trinity l'a clairement et pleinement exposée—(Exclamations)—Ce qui est certain, toutefois, c'est que le gouvernement n'a pas exposé la sienne de façon succincte. Tout bien considéré, le gouvernement a été élu non seulement pour élaborer une politique dans toutes les sphères de l'activité nationale et de l'activité internationale qui intéresse le Canada, mais aussi pour veiller à ce que cette politique soit mise à exécution.

Le gouvernement ne nous a pas dit clairement ce qu'il en est de l'acquisition d'armes nucléaires. A ce sujet, je voudrais pouvoir en dire plus long que le temps ne me permet maintenant. Comme d'autres membres de mon parti l'ont fait, je me propose d'inviter le ministre à nous faire dès maintenant, avant que la Chambre s'ajourne, un exposé précis des intentions du gouvernement à cet égard.

Nous ne voulons pas, au sujet de cette question vitale et en cette époque critique de l'histoire de l'humanité, être témoins des expédients dont le gouvernement s'est servi si souvent. On nous a dit, par exemple, aux derniers jours qui ont précédé l'ajournement, que la politique du gouvernement au sujet de la modification de la loi sur l'assurance-chômage serait révélée en temps opportun.

En janvier, le gouvernement a déclaré dans le discours du trône qu'il présenterait des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Puis après l'ajournement, nous nous sommes aperçus que le gouvernement a fait appel à un expédient qui le soustrait en apparence à toute responsabilité immédiate. Je parle de la formation d'une commission royale qui fera enquête sur certaines choses à propos desquelles le gouvernement s'était dit prêt à communiquer une politique en janvier.

Il se peut que nous passions un autre mois ici. Je n'ai aucun doute, d'après les indices actuels, qu'avant notre retour en novembre ou en décembre, le ministre de la Défense nationale annoncera une politique relativement à l'acquisition d'armes nucléaires sans que le Parlement puisse s'attaquer au problème et discuter du pour et du contre de la question.

J'estime qu'au moment où nous essayons d'évaluer les responsabilités du gouvernement en notre difficile époque, le gouvernement devrait se confier au Parlement. Le gouvernement devrait nous révéler ses intentions.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Le ministre de la Défense nationale pourrait se lever dès maintenant à sa place et nous dire que le Canada se propose d'accepter des armes nucléaires, sans condition ou sous certaines réserves: sous la garde des États-Unis, par exemple, et sous leur surveillance, mais en vertu d'accords qui reconnaissent la responsabilité du gouvernement du Canada dans les questions relatives au bien-être de notre pays.

Le ministre peut dire que nous nous proposons d'accepter au Canada l'accord du Royaume-Uni relativement à l'acquisition d'armes nucléaires dans ce pays. Il peut nous dire si c'est vrai ou faux qu'une entente a déjà été formulée par les États-Unis, au su du gouvernement du Canada, à propos de cette question.

Je ne dis pas que tel est le cas, mais c'est bien ce qu'on laisse entendre à tout instant. Nous avons le droit d'être renseignés, sur cette question très vitale avant que le Parlement ajourne: le gouvernement a-t-il une politique? S'il en a une, le gouvernement devrait l'énoncer carrément et sans équivoque.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est six heures?

L'hon. M. Harkness: En guise de réponse, monsieur le président, je tiens à signaler que je n'entends pas accepter les directives du député d'Essex-Est et lui laisser me dicter ce que j'ai à dire ou à ne pas dire dans le présent débat.

L'hon. M. Martin: Je sais que vous vous y refuserez, mais la population du Canada s'attend à ce que vous définissiez votre attitude au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires.
(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre voudrait-il nous faire savoir quel sera le programme pour demain et le reste de la semaine?

L'hon. M. Churchill: Nous procéderons ainsi que nous sommes convenus, afin de terminer les crédits du ministère de la Défense nationale. Nous passerons ensuite à ceux du Conseil privé et à ceux du ministère de la Production de défense.

L'hon. M. Hellyer: En suivant l'ordre que vous venez d'indiquer?

L'hon. M. Churchill: Oui, je suppose, à moins qu'un changement ne s'impose.

L'hon. M. Martin: Demandez au ministre de la Défense nationale de répondre aux questions qu'on lui pose et nous en aurons bientôt fini.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SYDNEY (N.-É.)—CHARBON À BASSE VOLATILITÉ POUR L'ACIER

Question n° 237—**M. Argue:**

1. L'aciérie de Sydney (N.-É.) a-t-elle récemment demandé, aux États-Unis d'Amérique, des prix pour du charbon à basse volatilité servant à l'alliage dans la production de l'acier?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les quantités de charbon en cause?
3. Trouve-t-on dans les provinces Maritimes ce charbon à basse volatilité?
4. Sinon, quelle est la différence des frais de production de l'acier, selon qu'on utilise le charbon à basse volatilité importé des États-Unis d'Amérique, ou qu'on utilise le charbon qui convient le mieux et dont on dispose dans les provinces Maritimes?

Réponse de **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

1. C'est une question qui relève de la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited* et non pas du gouvernement. Cependant, les journaux ont signalé l'arrivée d'une cargaison de charbon à basse volatilité à Sydney, à cette fin.

2. Vu qu'il s'agit d'une entreprise privée le gouvernement ne possède aucun renseignement officiel.

3. On ne connaît aucune source de charbon à basse volatilité dans les provinces Maritimes.

4. Le gouvernement ne possède aucun renseignement à cet égard.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 14 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MARCHÉ COMMUN D'EUROPE—PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE DU COMMERCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre voudrait formuler des observations au sujet d'une déclaration que le ministre du Commerce a faite hier au Ghana, probablement au nom du gouvernement, et d'après laquelle le Royaume-Uni devait maintenant choisir entre le Marché commun d'Europe et le Commonwealth.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai relevé cet article. Ce n'est qu'un compte rendu, qui, j'en suis sûr, ne reproduit pas ce que le ministre a dit. J'ai maintes fois très nettement précisé que nous, au Canada, avions signalé au Royaume-Uni, les conséquences que pourrait avoir son adhésion au traité de Rome, à moins qu'on ne prenne, au moment de son entrée dans le groupe des Six, des dispositions prévoyant une exception à l'égard des choses dont dépendent le Canada et les autres parties du Commonwealth. Le gouvernement n'a jamais formulé un choix comme celui que laisse supposer la question du chef de l'opposition.

Le premier ministre du Royaume-Uni, à la suite des débats qui ont eu lieu quand M. Sandys a rendu visite à diverses parties du Commonwealth, a déclaré à la Chambre des communes qu'une demande d'adhésion au Marché commun serait déposée—et je paraphrase ce qu'il a dit à cet égard—mais que les rapports du Commonwealth n'en seraient affaiblis ni du point de vue économique, ni d'aucune autre façon.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre pourrait-il se procurer, pour la gouverne des députés, le texte de ce qui semble avoir été une déclaration très importante du ministre du Commerce?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le curieux de l'histoire, c'est qu'il s'agissait d'une conférence à huis clos. J'ai déjà pu constater, ainsi qu'a dû le faire l'honorable représentant au cours de ses années d'expérience, que certaines interprétations, d'ordre spéculatif ou autre, qui suivent pareilles réunions n'ont que très peu de rapport avec ce qui a été dit effectivement.

VISITE D'UNE MISSION DE LA CHINE ROUGE AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant du Commerce): Monsieur l'Orateur, hier le député d'Ottawa-Ouest s'est enquis d'une nouvelle suivant laquelle une délégation de la Chine communiste viendrait peut-être au Canada discuter de questions commerciales. On m'informe que les sociétés commerciales de l'État, en Chine, ont signifié leur intention d'envoyer un groupe de leurs représentants au Canada. Ce groupe espère commencer à étudier les débouchés à Ottawa vers la fin du mois et s'entretenir avec les hommes d'affaires de différentes villes du Canada.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES AFFAIRES INDIENNES—MISE À EXÉCUTION DES VŒUX DU COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si l'on continue de s'occuper de transformer les vœux du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes en mesures législatives, et si nous pouvons nous attendre à être saisis d'un bill modificateur au cours de la présente session.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Lorsque le gouvernement aura examiné les vœux que renferme le rapport et aura avisé aux mesures à prendre, la Chambre en sera informée.

PRÉSENTATION D'AMENDEMENTS À LA LOI SUR L'IMMIGRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Si on me le permet, j'aurais une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. L'honorable député pense-t-elle pouvoir présenter la revision de la loi sur l'immigration au cours de la présente session?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, malgré tout le travail préparatoire déjà accompli, je ne suis pas encore prête à présenter une revision au Parlement. J'espère pouvoir le faire le plus tôt possible.

LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

INTERPELLATION AU SUJET DE LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser au ministre suppléant des Finances une question découlant de celle que je lui ai posée hier? Est-il vrai, comme l'ont rapporté les journaux d'hier, que le sous-ministre du Commerce dirigera la délégation canadienne à la prochaine conférence du Commonwealth?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances): C'est exact. J'avais l'intention de répondre à cette question dans un moment, après qu'on aurait disposé des autres. Le chef de l'opposition s'est enquis de la composition de la délégation. Elle sera dirigée par M. Roberts, sous-ministre du Commerce, et il se peut qu'un changement soit apporté, me dit-on, mais en ce moment, on a l'intention d'y envoyer M. Roberts, M. J. H. Warren, du ministère du Commerce, M. Latimer, du ministère du Commerce, M. Annis, du ministère des Finances et M. Turner, du ministère de l'Agriculture. Ces trois ministères de l'État seront représentés. Ensuite, M. D. R. Taylor, de la Maison du Canada, à Londres, se joindra à la délégation et prendra part aux entretiens.

L'IMMIGRATION

FRANCIS TOBIAS—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE LETTRE RELATIVE À SA DÉPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): J'aimerais poser une question au premier ministre. Selon un communiqué de la *United Press* publié dans le journal de ce matin, une réceptionniste a écrit au premier ministre pour lui demander de rescinder l'ordre de déportation visant un fuyard polonais et de permettre à cette personne de demeurer au Canada. Voici ma question. Est-il bien vrai que le premier ministre a reçu une lettre semblable? Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement entend prendre des mesures pour s'occuper de cette question?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): A mon avis, il faudrait que le député soit plus précis. Il serait plutôt difficile de retrouver dans les dossiers une lettre provenant d'une personne qu'on a seulement identifiée comme une «réceptionniste». S'il veut bien me communiquer le nom de la personne en cause, je vais certes m'occuper de cette affaire.

M. Crestohl: Cette lettre a été envoyée par Sophia Horan et concerne M. Francis Tobias, à l'égard duquel le ministère de l'Immigration a émis un ordre de déportation dernièrement.

LA DÉFENSE NATIONALE

TERRE-NEUVE—RETOUR DES TROUPES ENVOYÉES POUR COMBATTRE LES INCENDIES DE FORÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Aurait-il quelque chose à nous dire au sujet d'une nouvelle selon laquelle le personnel de l'armée canadienne qui vient de combattre avec tant de succès les incendies de forêt à Terre-Neuve serait en train de venir rejoindre ses unités sur la terre ferme?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. L'abondance des pluies et le temps frais ont à ce point amélioré la situation que les autorités provinciales ont accepté de libérer les troupes. Le transport aérien de ces troupes, en direction de leur base, commence aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 24 septembre.

L'INDUSTRIE

LES AUTOMOBILES—INTERPELLATION À PROPOS DE MESURES FAISANT SUITE AU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question au bienveillant ministre suppléant des Finances? Peut-il dire si des dispositions ont été prises afin de recevoir les représentants de la ville de Windsor et des ouvriers unis de l'automobile relativement aux instances qui ont été faites par ces organismes à propos du rapport Bladen? Comme il y a déjà quatre mois que le rapport a été publié, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a pris une décision à l'égard des recommandations qui ont été faites, et quand nous pouvons espérer que le gouvernement prenne des mesures, dans un sens ou l'autre, relativement à ces recommandations qui intéressent une des plus importantes industries du Canada où le chômage est si répandu?

L'hon. George C. Nowlan (ministre suppléant des Finances): Monsieur l'Orateur, quelque chose a été fait presque immédiatement à la suite de ce rapport, lors de l'exposé budgétaire, par l'abolition de la taxe d'accise sur les automobiles, une mesure qu'on avait demandé au gouvernement précédent de prendre depuis longtemps et qui n'avait abouti à rien. Le rapport aborde bien d'autres questions. C'est un rapport des plus importants. Il y a eu des consultations et des entretiens avec les syndicats et d'autres membres de l'industrie, de même qu'au sein de comités de l'État. C'est un document de très grande portée qui exige beaucoup d'étude. Quand on aura pris des décisions à propos du rapport, la Chambre en sera informée, si elle est alors en session.

L'hon. M. Martin: Je remercie le bienveillant ministre, monsieur l'Orateur, mais ne sait-il pas, à propos de la taxe d'accise...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député semble formuler une proposition plutôt qu'une question.

L'hon. M. Martin: Alors, monsieur l'Orateur, devant un avertissement si clair, puis-je demander au ministre du Revenu national si le gouvernement recevra les deux organismes dont j'ai parlé pour discuter cette question si vitale pour la collectivité d'où je viens et pour l'industrie?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, les ministres du gouvernement reçoivent régulièrement les délégations qui veulent présenter des instances sur des questions d'importance publique. Pour ma part, je n'ai reçu aucune demande en vue d'une telle réunion. Toutefois, si une telle requête a été faite, je suis certain qu'on tentera par tous les moyens d'en venir à un accord mutuel sur le choix d'une date satisfaisante en vue d'une telle réunion.

L'hon. M. Martin: Je remercie le ministre, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Nowlan: Le secrétaire parlementaire me fait savoir qu'on n'est pas entré en communication avec le ministère même à ce propos.

LA RADIODIFFUSION

TATAMAGOUCHE (N.-É.)—DEMANDE RELATIVE À UN NOUVEAU POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Hier, le député de Bonavista-Twillingate a posé une question au sujet de la demande que la *Colchester Broadcasting Company* a présentée à l'égard d'un nouveau poste à Tatamagouche (N.-É). Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a étudié cette demande au cours des audiences qu'il a tenues dans la semaine du 22 août; le 5 septembre, il a rendu publique sa recommandation portant que la demande soit rejetée.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Pourrais-je poser une question supplémentaire au secrétaire parlementaire? Pourrait-il dire à la Chambre si c'est parce que le Bureau des gouverneurs a trouvé que la région en cause est suffisamment bien desservie, qu'il a rejeté cette demande?

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration publique, le Bureau a donné des raisons qui sont à peu près dans ce sens-là.

LA TÉLÉVISION

RIMOUSKI—DEMANDE EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE STATION SATELLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Revenu national s'il est maintenant en mesure de donner les renseignements que je lui ai demandés hier au sujet de la demande de la station CJBR-TV de Rimouski en vue de l'établissement d'une station satellite qui desservirait les comtés de Madawaska et de Victoria?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de donner ces renseignements aujourd'hui; je tâcherai de les obtenir et je reviendrai sur la question demain ou lundi.

LES SUBSIDES

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

232. Administration ministérielle, $3,455,378.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, au moment de l'ajournement hier soir, à la suite de mes observations, le ministre de la Défense nationale a dit, avec raison, qu'il n'avait pas l'intention de prendre d'ordre de moi quant à ce qu'il devrait ou ne devrait pas dire au cours du présent débat. Mais je suis sûr que le ministre de la Défense nationale, réflexion faite, conviendra qu'en cette heure critique, il est indispensable que le gouvernement fasse connaître sa position au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires. Le gouvernement peut dire qu'il n'a pas l'intention, à l'heure actuelle, d'acquérir de ces armes, ou il peut dire qu'il se propose d'en acquérir. Mais il ne doit pas refuser à la Chambre l'occasion de débattre cette question le plus tôt

possible après que le gouvernement aura pris sa décision.

J'ai exprimé l'opinion hier, songeant à la tactique bien connue qu'emploie le présent gouvernement, qu'il se pourrait bien que le gouvernement prenne une décision après l'ajournement et avant que nous revenions siéger ici. Le pays demande maintenant au gouvernement de déclarer sa politique au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires. Le gouvernement devrait, avant la fin du présent débat, s'il veut s'acquitter de ses responsabilités, répondre à cette question et nous dire précisément quelle est son attitude.

Nous avons le droit de connaître la politique du gouvernement au sujet de la possibilité que le Canada accepte des ogives nucléaires. Nous connaissons la position du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et nous avons soupçonné bien fort, d'après les déclarations du ministre de la Défense nationale, que lui et son collègue ne sont pas d'accord sur cette question. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et l'ancien ministre de la Défense nationale ne semblaient pas tout à fait d'accord à cet égard. Quelle conclusion devons-nous tirer des remarques que le premier ministre a faites l'autre jour, lorsqu'il a rendu à son collègue un hommage qu'il croyait mérité? Il a dit qu'il faut de l'idéalisme, mais que nous devons reconnaître qu'il faut changer d'opinion de temps à autre, particulièrement lorsqu'il s'agit de s'acquitter de ses responsabilités, en cette période difficile et compliquée.

Devons-nous conclure de ces déclarations que le gouvernement est sur le point de prendre une décision au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires? Cette déclaration du premier ministre était-elle un signe avant-coureur de l'intention du gouvernement? Était-ce une façon d'alléger la tâche du secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Si telle est la situation, alors nous sommes certes fondés à demander au ministre de la Défense nationale de dire franchement quelle est la position du gouvernement, à l'heure actuelle, au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires. Nous ne pouvons certes pas dire ce qu'elle est d'après la déclaration que le ministre a faite le 12 septembre, et qui est consignée à la page 8523 du hansard du 12 septembre, au dernier alinéa. Le ministre a dit, entre autres choses:

> Il faut peut-être recourir à des armes défensives capables de porter une ogive nucléaire pour que l'on continue à croire à leur valeur dissuasive et, advenant le pire, ces armes seraient nécessaires pour garantir une défense efficace contre une agression soviétique.

Et un peu plus loin il ajoute:

> La situation ressemble beaucoup à celle d'un homme qui vit dans une cabine isolée dans les bois et qui craint d'être attaqué par un ours. Il n'attend pas que l'ours l'attaque pour s'acheter un fusil; il s'en procure un à l'avance et le garde à la portée de la main pour s'en servir en cas de besoin.

On est porté à s'interroger sur le sens de cette observation. Le ministre veut-il dire que le chasseur ne se procurera pas de munitions pour son fusil? Que veut-il dire au juste? Il a ajouté:

> Le Bomarc fera partie du dispositif de défense que nous devons garder contre les bombardiers pilotés aussi longtemps qu'il existera des avions susceptibles d'être tournés contre nous.

Ces déclarations sont les meilleures que le ministre a formulées pour nous apprendre quelles sont les intentions du gouvernement, mais, en somme, elles nous laissent encore dans l'ignorance. La question est d'importance vitale. Le 20 février 1959, le premier ministre a annoncé la ligne de conduite du gouvernement. Il a annoncé que le gouvernement comptait faire l'acquisition d'ogives nucléaires. Je me rapporte à la page 1281 du volume 2 du hansard de 1959. On y relève les paroles suivantes du premier ministre:

> Ces armes défensives ne prennent toute leur puissance que quand elles sont munies d'ogives nucléaires. Le gouvernement est donc en train d'étudier, de concert avec le gouvernement américain, les questions relatives à l'acquisition d'ogives nucléaires pour le Bomarc et pour d'autres armes défensives qui seront utilisées par les forces canadiennes au Canada, et à l'emmagasinage des ogives au Canada.

Il a ensuite ajouté qu'on étudiait aussi les problèmes intéressant l'armement de la brigade canadienne cantonnée en Europe au moyen d'armes nucléaires à court rayon d'action, en vue des fonctions défensives de l'OTAN.

Puis, comme en fait foi la page 78 du premier volume du hansard de l'an dernier, le premier ministre a déclaré...

L'hon. M. Harkness: A quelle date?

L'hon. M. Martin: C'était le 18 janvier 1960. Il a fait la déclaration suivante:

> Nous avons bien précisé que les principes qui, à notre avis, doivent s'appliquer à l'acquisition et au contrôle des armes nucléaires faisaient l'objet d'une étude minutieuse. J'ai exposé notre attitude sur cette question et je l'ai résumée en disant que le Bomarc ne pourrait remplir entièrement son rôle qu'en étant muni d'ogives nucléaires.

Il a commenté le droit de propriété et d'emmagasinage des armements nucléaires que retenaient les États-Unis, et puis, voulant faire sa part dans la lutte contre la propagation des armements nucléaires, il nous a assurés que, dans toute éventualité, on aurait seulement recours aux armements nucléaires suivant des conditions qu'accepterait le gouvernement canadien. Cependant, le gouvernement a changé d'idée par la suite. Le premier ministre a dit plus tard qu'il n'accepterait des armements nucléaires des États-Unis que si l'on exerçait une réglementation conjointe.

Il a déclaré qu'il désirait une réglementation conjointe comme c'est le cas avec le Royaume-Uni. Puis, le 24 novembre 1960, le premier ministre a apporté une nouvelle réserve: on ne prendrait aucune décision touchant l'acquisition d'armements nucléaires tant que la cause du désarmement progresserait.

Dans la déclaration qu'il a formulée sur sa politique étrangère, lundi dernier, le premier ministre a nettement fait comprendre qu'on n'a réalisé aucun progrès en ce qui a trait au désarmement. Que, nonobstant les efforts du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres encore, aucun progrès n'ait été réalisé au sujet du désarmement, je reconnais avec le très honorable représentant que c'est fort déplorable. On a interrompu les pourparlers sur la cessation des essais nucléaires. L'Union soviétique veut maintenant les intégrer aux débats d'ordre général sur le désarmement. Le premier ministre a raison: la cause du désarmement n'a pas progressé. Mais, à la lumière de la déclaration qu'il a faite le 24 novembre 1960, devons-nous en conclure que le gouvernement est sur le point de faire l'acquisition d'armements nucléaires?

Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne partage pas les vues du premier ministre sur la question de savoir si les pourparlers touchant le désarmement ont ou non progressé. En relevant une observation que j'ai faite l'autre jour, il a dit qu'il espère encore qu'on parviendra à des progrès au sujet du désarmement à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Qui a raison, le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Si c'est le premier ministre, le ministre de la Défense nationale a le devoir de dire maintenant à tout le pays quelles sont les intentions du gouvernement à cet égard, au lieu de voiler ces intentions sous des paroles, autrement on croirait que le gouvernement n'a maintenant aucune politique claire et précise.

En fait, la seule déclaration précise sur ce sujet nous est venue du secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures lors de sa participation au débat sur les affaires extérieures. A la page 8459 du hansard, on voit qu'il a déclaré:

> L'attitude du gouvernement à cet égard a été bien précisée. A l'heure actuelle, notre réponse est négative, mais si des événements surgissaient dans le monde et exigeaient le recours à de telles armes, alors le gouvernement aurait à repenser son attitude.

Le secrétaire parlementaire n'est pas membre du cabinet, mais il occupe quand même un poste important. Il a dit que notre position, à l'égard de l'acquisition d'armes nucléaires, est négative. C'est la seule déclaration catégorique du présent gouvernement sur ce sujet au cours du débat. Est-ce la politique du gouvernement? Je demande au ministre de la Défense si le secrétaire parlementaire, sans le vouloir peut-être, nous a exposé la véritable politique du gouvernement sur cette question. De toute façon, l'ambiguïté, le manque de précision des déclarations du ministre méritent d'être comparés avec ce qu'il a dit en mai passé en dehors de la Chambre. D'après le *Star de* Toronto du 20 mai 1961, il a dit...

L'hon. M. Harkness: A votre place, je citerais ce journal avec la plus grande prudence.

L'hon. M. Martin: Que mon honorable ami me reprenne, qu'il dise s'il estime que le *Star* de Toronto a mal relaté ses propos. Je ne veux pas que ses propos soient mal relatés. Ce que je veux, c'est que le ministre nous dise clairement ce qu'est la politique du gouvernement à cet égard. Voici la relation des paroles du ministre:

> Et nulle décision ne sera prise tant que les États-Unis et nous-mêmes n'aurons pas élaboré un accord satisfaisant sur le contrôle à exercer en commun sur les bombes atomiques.
>
> Si les forces canadiennes acquièrent des armes nucléaires, celles-ci ne seront utilisées que si le gouvernement canadien le décide et comme le gouvernement canadien l'approuvera.

L'hon. M. Harkness: Le *Star* de Toronto redonne mes paroles exactement, pour une fois.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit que la citation est juste. Je le remercie parce que sa déclaration nous mène un pas en avant. Il est vrai qu'il reste au Canada à apposer sa signature à un accord conclu avec les États-Unis selon les conditions envisagées par le ministre de la Défense nationale dans sa déclaration du 20 mai. Certes, quand nous discutons des crédits du ministère de la Défense nationale en une époque que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a appelée la plus critique depuis la seconde guerre mondiale, aucun gouvernement ne peut fonctionner sans exposer ses vues sur la situation et se confier aux parlementaires et à la nation. Voilà sûrement le décor. Si le gouvernement refuse actuellement d'exposer sa position autrement qu'il ne l'a fait, que le ministre nous en donne la raison; mais nous avons le droit de connaître exactement les vues et la politique du gouvernement.

J'ai signalé hier le traitement fait au Parlement au sujet de la modification de la loi sur l'assurance-chômage. Deux jours avant l'ajournement, le gouvernement, par l'entremise du ministre du Travail, a déclaré qu'il étudiait encore la modification de la loi sur l'assurance-chômage. Or, dans les quatre ou cinq jours qui ont suivi l'ajournement, le gouvernement a annoncé la formation d'une

commission royale chargée d'étudier l'ensemble de la question de l'assurance-chômage. Nous voulons nous assurer, en ce moment critique, que lorsque la Chambre se sera ajournée le gouvernement ne fera pas de déclaration d'une telle importance pour la population du Canada, pendant que la Chambre ne siège pas.

Notre attitude à nous, c'est que le Canada ne devrait pas acquérir d'armes nucléaires. Le chef de l'opposition a fait valoir nos raisons en d'autres occasions. L'autre jour, j'ai exposé quelques-unes d'entre elles encore une fois. Ce n'est pas que nous voulons que les Canadiens soient moins bien outillés que les autres pour assurer efficacement leur défense, mais c'est que nous estimons que la force de dissuasion existe déjà, fondamentalement, grâce aux États-Unis.

Nous voulons décourager la diffusion des armes nucléaires. Comme le gouvernement, nous ne voulons pas la guerre. Nous ne voulons certes pas d'une guerre nucléaire. Nous ne partageons pas l'avis du ministre associé de la Défense nationale que nous pouvons maintenant parler d'une guerre victorieuse. Si une guerre nucléaire se déclenche, il n'y aura pas de vainqueur, et quiconque pense le contraire est tout à fait inconscient des terribles conséquences cataclysmiques qui résulteraient des instruments de guerre modernes. Voilà donc la situation, et c'est pourquoi nous voulons décourager la diffusion des armes nucléaires. Elles sont maintenant entre les mains d'un groupe limité. Si nous acquérons des armes nucléaires, comment pourrons-nous nous plaindre que d'autres pays en fassent autant?

Nous n'avons pas l'intention de devenir une puissance nucléaire, parce que nous croyons que c'est au-delà de nos moyens. Nous estimons que ce n'est pas par l'acquisition immédiate d'armes nucléaires que le Canada fera son devoir envers ses alliés de l'OTAN. Je répète que les moyens de dissuasion sont maintenant aux mains des États-Unis, et si nous devions acquérir des armes nucléaires, au Canada, je suis certain, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a sans doute exposé à ses collègues, que cela ne l'aiderait pas, lui, dans ses négociations et ses consultations avec d'autres pays aux Nations Unies. Nous sommes donc en droit de demander quelle est l'opinion du gouvernement sur cette question capitale.

J'ai demandé au ministre, comme l'ont déjà fait d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, une déclaration nette et sans équivoque au sujet de la politique du gouvernement. La Chambre a sans doute le droit de l'entendre à l'heure actuelle. Je dirai que je suis parfaitement d'accord avec ce que le ministre a dit hier à un autre sujet. Je pense aux critiques qu'il a formulées à propos de l'opinion émise par le député de Kootenay-Ouest, au sujet de l'attitude de son parti à l'égard de l'OTAN. Je suis d'accord avec lui pour dire que la réserve à laquelle s'est engagé le Nouveau parti vis-à-vis de l'OTAN est contraire à la structure constitutionnelle de cet organisme à l'heure actuelle. Elle ne tient pas compte du fait que la possession d'armes nucléaires, qui figure dans la réserve formulée, est déjà un fait. La seule raison pour laquelle nous avons l'OTAN, c'est que l'Union soviétique n'a pas donné suite à l'article 43 de la charte des Nations Unies, qui rendrait inutile l'existence de toute alliance comme l'OTAN.

Je rappellerai au député de Kootenay-Ouest et à d'autres, les paroles que leur ancien chef, M. Coldwell, a prononcées le 28 mars 1949 à l'égard de l'OTAN, et qu'on trouvera à la page 2068 du hansard:

> Je tiens à dire...que, contrairement au dire des adversaires du traité de l'Atlantique-Nord, cette proposition n'est pas une tentative du prétendu impérialisme américain en vue de réaliser une alliance des nations de l'Europe occidentale pour la destruction de l'Union soviétique. Si le pacte a été réalisé, c'est que les démocraties de l'Europe occidentale se sont efforcées de persuader les peuples de l'Amérique du Nord à se joindre à elles dans une union défensive. Elles croyaient pouvoir ainsi enrayer les menaces et mettre sur pied une force défensive suffisante pour détourner l'Union soviétique de tout projet d'agression, ce qui leur permettrait de régler pacifiquement leurs problèmes.

Ces paroles de M. Coldwell montrent bien ce qui s'est passé. Je suis tout à fait d'accord avec le ministre de la Défense nationale lorsqu'il dit que sans l'OTAN, nous aurions peut-être été les victimes d'une agression. De toute façon, comme M. Coldwell l'a déclaré, et comme nous le savons tous, y compris l'honorable député, nous ne faisons partie de l'Alliance atlantique que pour fins de défense. Naturellement, nous déplorons que l'OTAN n'ait pas réalisé les objectifs économiques dont il est question à l'article II du traité. Personne n'a insisté là-dessus autant que le chef de l'opposition. D'autre part, aucun pays ne pourrait, isolé, mesurer ses forces avec celles de l'Union soviétique. Que devraient faire alors les nations du monde libre qui croient aux mêmes idéals sinon s'unir au sein d'une alliance défensive?

Il se peut que des difficultés surgissent. Mon ami en élève à propos de l'Allemagne de l'Ouest. C'est facile à comprendre chez quelqu'un qui a participé à la première guerre mondiale. Mais si l'on étudie la situation froidement, il est bien clair qu'en 1949 le Canada ne pouvait faire autrement que d'entrer dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, qui obtenait le ferme appui du chef du PSD à l'époque et qui a été

si vertement dénoncée à la Chambre, l'an dernier, par le chef actuel du PSD, groupe qui se forme maintenant en un nouveau parti politique qui, sous la pression exercée par son chef actuel, accorde son appui à l'OTAN, mais à des conditions qui rendraient impossible le fonctionnement de cet organisme. Voilà un fait que l'honorable représentant ne doit pas oublier.

Je suis donc d'accord avec la réponse complète du ministre de la Défense nationale qui nous a dit hier que l'OTAN est devenue une puissance nucléaire. Il a oublié de mentionner la déclaration du général Gruenther faite en 1957, je pense, au sujet des projets de l'OTAN à cet égard. Sur ce point, je suis pleinement d'accord avec le ministre et nous avons déclaré à la Chambre que nous comprenions les problèmes que pose au gouvernement la crise de Berlin.

Il n'en reste pas moins qu'à mon avis,—et je le répète au ministre de la Défense nationale, alors que nous examinons ces crédits, crédits qui absorbent une si forte proportion du trésor de notre pays, en ce moment où nous sommes tous inquiets devant les dangers qui nous guettent, dangers que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a peints en disant que nous étions au bord de l'abîme—le refus du ministre de la Défense nationale en face de cette situation, de déclarer clairement quelle est la position du gouvernement à l'égard de l'acquisition d'armes nucléaires, démontre, je le dis avec respect, que le ministre et le gouvernement comprennent mal leurs obligations envers la Chambre et la population canadienne en ce moment critique.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, comme il en a l'habitude, le député d'Essex-Est a formulé des déclarations comme: «Le gouvernement doit déclarer dès maintenant sa façon de voir au sujet des armes nucléaires,»...

L'hon. M. Martin: Très bien, très bien.

L'hon. M. Harkness: ...et ainsi de suite, comme si le gouvernement n'avait pas déjà fait de nombreuses déclarations pour exposer son point de vue sur les armes nucléaires.

L'hon. M. Hellyer: Trop nombreuses. C'est là le hic.

L'hon. M. Harkness: Toutes ces déclarations sont dans le même sens.

L'hon. M. Hellyer: Chacune diffère de la précédente.

L'hon. M. Harkness: A mon avis, elles précisent fort bien notre façon de voir. Le député d'Essex-Est a donné lecture du passage d'une déclaration faite par le premier ministre le 20 février dernier, et il a également mentionné un ou deux autres exposés. En réalité, l'attitude adoptée par le gouvernement à l'égard des armes nucléaires a été exposée dans ses grandes lignes dans les déclarations du premier ministre en date du 20 février 1959, du 18 janvier 1960, du 9 février 1960, du 4 et du 14 juillet 1960.

L'hon. M. Martin: Je les ai toutes lues.

L'hon. M. Harkness: Le député d'Essex-Est a lu des extraits de l'une ou l'autre de ces déclarations et ces extraits expliquent bien la situation. Il serait inutile que je retienne davantage l'attention de la Chambre en relisant ces déclarations. Elles ont été faites de façon catégorique, et je ne vois pas pourquoi le député ou n'importe quel autre représentant serait incertain sur la position que le gouvernement a adoptée à propos des armes nucléaires. Le député cherche à m'arracher de force un oui ou un non à propos de l'acquisition d'armes nucléaires. Je lui déclare sans ambages qu'il ne tirera pas une déclaration de moi avant que le gouvernement soit prêt à la faire.

L'hon. M. Pickersgill: Avant qu'il ait réussi à se décider.

L'hon. M. Harkness: Je le répète, notre position a été énoncée sans équivoque. En insistant pour que nous déclarions si nous acquerrons des armes nucléaires et quand nous le ferons, le député d'Essex-Est, ou tout autre membre de l'opposition, ne fait pas avancer les choses. Encore une fois, nous avons énoncé notre position. Elle est claire, précise, et je ne suis pas disposé à en dire davantage dans le sens sur lequel le député d'Essex-Est insiste.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Nous dirait-il si la politique est la même qu'en mai? Il aurait alors déclaré à Victoria, selon le quotidien *Colonist*, de Victoria, journal assez favorable au ministre...

L'hon. M. Harkness: Un très bon journal.

L'hon. M. Hellyer: Un très bon journal, nous dit le ministre. Au sujet de la décision relative aux armes nucléaires, ce journal rapportait: «M. Harkness a déclaré qu'une décision serait prise en temps utile». Le ministre a-t-il encore la même attitude?

M. Howard: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député d'Essex-Est et j'ai lu aussi attentivement que possible les discours prononcés au cours du présent débat par les membres du parti libéral, du parti au pouvoir et de notre parti. Il me semble que ce qui doit découler logiquement de ce que préconise

le député d'Essex-Est, et je suis sûr que les membres de son parti sont d'accord avec lui sur ce point, c'est qu'il propose que le Canada devienne une puissance nucléaire intégrale, possédant tout l'arsenal infernal qui existe présentement. J'estime que le gouvernement a la même attitude, bien qu'il n'ait pas encore eu le courage de nous en faire part.

Un mot au sujet de l'OTAN et des propos du député d'Essex-Est. Celui-ci s'intéresse tellement à certains événements politiques d'il y a un mois, qu'on pourrait penser qu'il souhaite être membre d'un parti qui a manifesté tant d'enthousiasme et de conviction. Avec le gouvernement, il déclare que l'OTAN est une alliance de défense militaire, qu'elle vise surtout à la défense et je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais, au fond, nous donnons une drôle d'interprétation à la question de la défense et nous essayons de prouver que l'organisation diffère d'une organisation militaire offensive ou agressive, car, à ma connaissance, le ministre de la Défense nationale a déclaré pour la première fois hier que l'OTAN est pourvue d'un programme stratégique nucléaire—je crois que c'est ainsi qu'il s'est exprimé—depuis 1954, et que c'est donc, dans une certaine mesure, une puissance nucléaire.

Nous devons avouer, à mon avis, que l'organisation de défense dont est pourvue l'OTAN repose sur l'offensive tout comme l'organisation de défense de l'Union soviétique. Les États-Unis conviennent également, si je comprends bien, que le genre de défense fondé sur les armes nucléaires ne signifie pas surtout qu'on chercherait autant que possible à descendre et à détruire tout le matériel des forces d'invasion, ou du moins sa plus grande partie, mais qu'il s'en remet à la menace des représailles qu'on pourrait exercer et des dommages qu'on pourrait infliger à l'assaillant, et cela sur la plus haute échelle possible. C'est un genre de défense qui, en réalité, constitue une offensive, et une offensive dans deux sens de ce mot.

L'honorable député d'Essex-Est a évoqué certains discours qu'a prononcés M. Coldwell en 1949, alors qu'il faisait quelques observations à propos de l'OTAN elle-même. A cet égard, il convient de se rappeler, je crois, que 1949 n'est pas 1961, et que les attitudes et les idées qui ont présidé initialement à l'établissement de l'OTAN sont tout à fait différentes de celles qui existent aujourd'hui. Le chef de l'opposition, ami très intime de l'honorable député d'Essex-Est et ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a eu un rôle à jouer dans la mise au point de l'OTAN, dans l'utilisation de ses forces, et c'est à lui qu'on attribue le mérite d'avoir fait insérer l'article 2 dans le traité—du moins c'est ce que je comprends. Je crois comprendre également que, n'eût été l'insistance du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, cet accord n'aurait peut-être renfermé aucune disposition relative à la collaboration économique, comme c'est le cas présentement.

L'une des principales idées que M. Coldwell nourrissait et que partageait sans doute alors le chef de l'opposition, était qu'il nous faut susciter une collaboration économique entre ces puissances, ce qui serait un excellent moyen de concurrencer, pour ainsi dire, l'offensive économique que mène l'Union soviétique depuis déjà quelque temps en diverses parties du monde. En 1949, époque à laquelle M. Coldwell formulait ces commentaires, l'OTAN n'était pas une puissance nucléaire et ne possédait pas d'armes nucléaires. Elle était conçue comme organisme de caractère économique qui, dans le domaine militaire, allait être pourvue d'armes classiques. Ainsi que le ministre de la Défense nationale l'a révélé pour la première fois hier, ce n'est qu'en 1954 que l'OTAN est devenue une puissance militaire, ou, pour reprendre les paroles du ministre, qu'elle a accepté la stratégie nucléaire. Je veux employer les paroles mêmes du ministre, afin de ne pas être accusé de déformer sa pensée.

Ces conditions n'existaient pas en 1949. Les notions et les concepts qu'avait M. Coldwell lorsqu'il a souscrit au plan, et que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'alors exprimait aussi, diffèrent donc de la réalité actuelle. En 1949, l'Allemagne de l'Ouest n'était pas réarmée. Cet événement s'est produit sur l'insistance du chef de l'opposition, lorsqu'il était au pouvoir. D'anciens généraux nazis, comme l'a si justement signalé l'honorable député de Kootenay-Ouest et comme il y reviendra sans doute, n'occupaient pas de poste de commande à l'OTAN et n'exerçaient pas une influence directe sur les affaires de l'OTAN. Ce sont des facteurs qui modifient tout à fait la situation. Lorsque l'honorable député d'Essex-Est cite les propos que M. Coldwell tenait en 1949 et dit qu'ils ne sont pas conformes à l'attitude qui existe aujourd'hui, il pourrait aussi bien remonter aux observations de Jules César et dire qu'elles s'appliquent aussi bien aujourd'hui.

Nous appuyons et avons toujours appuyé les idéals et les attitudes pour lesquels l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures a travaillé, surtout l'encouragement des négociations tendant à un accord sur le désarmement. Toutes les autres attitudes, idéals et concepts connexes de l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont notre appui entier. Nous regrettons tout

autant que lui que l'Union soviétique ait jugé opportun de détruire le peu de confiance que toute région du monde ait pu avoir dans son présent gouvernement en reprenant les essais nucléaires dans l'atmosphère. Nous regrettons aussi, tout comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que les États-Unis aient été forcés de reprendre les essais nucléaires.

Je crois, monsieur le président, qu'il sera nécessaire de parler ici des Affaires extérieures car, l'attitude du ministère de la Défense nationale à l'égard des autres pays est liée à celle du ministère des Affaires extérieures. A notre avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est l'un des ministres les plus sincères, les plus zélés et les plus humbles. Nous souhaitons que le succès couronne les entreprises auxquelles il s'est attaqué depuis qu'il a assumé son poste. Nous aimerions que l'Union soviétique mette un terme à ses essais. Mais je ne vois franchement pas comment l'on parviendra à cet objectif, et il me semble qu'on ne peut que formuler de vains espoirs, car ces essais relèvent de la compétence du gouvernement soviétique. Je ne vois pas comment l'Union soviétique, sous la pression d'influences de l'extérieur, sera amenée à se désister et à mettre un terme à ces essais.

L'hon. M. Hellyer: Envoyez un télégramme en URSS.

M. Howard: Je crois qu'un communiqué de ce genre aurait plus de poids s'il émanait du ministère de la Défense nationale que de ma personne. Cependant, voilà la limite de l'efficacité de notre gouvernement dans le monde aujourd'hui. Un télégramme est à peu près aussi efficace que n'importe quelle autre mesure qu'il peut prendre

Nous souhaitons la reprise des débats sur le désarmement. Nous souhaitons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures constate que les pays aboutissent à une entente sur les idées que nous avançons depuis nombre d'années. Malheureusement, toutefois, je crois, et pour bien des raisons, qu'il crie dans le désert. La première, c'est l'attitude de son propre gouvernement, qui est incompatible avec ses idées. Certains ont rappelé que l'Union soviétique préconise le principe dit troïka. Nous nous rendons compte, je pense, que nous avons un principe troïka qui règne au sein du cabinet actuel. Nous sommes en présence du triumvirat formé du premier ministre, du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont l'activité s'oriente dans la même direction générale...

L'hon. M. Martin: Que dire du ministre du Commerce?

M. Howard: Le ministre du Commerce, lui, a essuyé aujourd'hui une rebuffade officieuse pour quelque chose qu'il est censé avoir dit au Ghana. Peut-être aura-t-on révisé le texte avant de le faire parvenir au Canada et tout rentrera dans l'ordre. Toutefois, nous constatons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a une voix minoritaire au sein du triumvirat. Nous constatons que le ministre de la Défense nationale n'admet pas, et n'a jamais admis, le travail de propagande du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'autre jour, nous avons entendu le premier ministre couper l'herbe sous le pied du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à propos de cette question de propagande de désarmement.

Nous ne voulons pas que ces idées du secrétaire d'État aux Affaires extérieures soient sacrifiées aux idées de colonels à la retraite, qui voudraient être encore dans les forces armées et diriger les gens d'un bout à l'autre du pays comme ils le faisaient auparavant. Quand le gouvernement a pris la décision—et c'est ce qui ressort de certaines décisions que le premier ministre a prises—d'abandonner l'Arrow pour acheter ou obtenir le Bomarc, il avait alors résolu d'équiper d'armes nucléaires, tactiques ou autres, les troupes canadiennes au Canada. Cependant, il n'a pas encore eu le courage d'admettre que telle est son attitude. Il attend le moment propice. Il attend que l'opinion publique soit bien préparée par les insinuations du ministre de la Défense nationale et du premier ministre et par leurs changements d'attitude au sujet de l'acceptation des armes nucléaires.

J'ose affirmer, cependant, que nous allons en avoir sur le sol canadien. J'irai jusqu'à dire que le missile Bomarc en sera muni, si nous finissons par l'avoir et s'il sert à quelque chose. J'ose affirmer que les missiles du type Honest John ou Dishonest John—quelque nom qu'on veuille lui donner—en seront munis, ainsi que l'appareil Voodoo. Je le répète, le ministre de la Défense nationale n'a pas le courage d'exposer nettement son attitude. Pareil état de choses est scandaleux et, à mon avis, n'aide pas beaucoup à favoriser le maintien de la paix sur le plan international.

A mon avis, pendant des années le Canada a commandé jusqu'à un certain point le respect des autres nations. Mais il perd graduellement ce respect et l'admiration qu'il suscitait, à mesure qu'il se rapproche de la machine militaire américaine et en devient asservi dans une large mesure. Les autres pays du monde commencent à s'apercevoir de la chose. La cause n'en est pas notre participation à l'OTAN. La signature du traité du NORAD—signature, soit dit en passant, qu'appuyèrent tant le gouvernement que les forces

libérales à la Chambre—a constitué une nouvelle indication que notre salut militaire, notre défense en somme, et notre salut économique reposaient entre les mains de la population des États-Unis.

Au cours du débat, on a répété que nous étions en temps de crise, à une heure cruciale, à un moment où il fallait garder son sang-froid, raisonner logiquement et oublier l'esprit de parti afin de montrer un front uni à l'ennemi quel qu'il soit. Les préopinants ont également exprimé l'avis qu'il y avait lieu d'accueillir les différentes idées afin d'en arriver à la politique la plus capable de favoriser la paix. Un, en particulier—je ne le nommerai pas—a dit qu'au Canada nous avions une politique étrangère fondée sur l'opinion de deux partis et qu'il était malheureux que ce n'en soit pas une fondée sur l'opinion de trois partis. Il s'est ensuite lancé dans une condamnation que je trouve tout à fait déplacée et injustifiée des observations faites en cette Chambre par le député de Peterborough sur les crédits du ministère des Affaires extérieures et aussi sur ceux de la Défense.

Une telle attitude, je pense, ne contribue en rien à créer l'unité ou le désir d'unité dans la recherche d'une solution à ces problèmes pour le Canada. Les membres du gouvernement qui portent en cette Chambre des accusations de trahison, de traîtrise en faveur des Soviets contre les députés qui ne partagent pas leur point de vue ne font rien à mon avis pour créer le climat de confiance, de bon sens et d'unité nécessaire à l'étude de ces questions. Il est vrai que le député de Peterborough a des idées différentes de celles du gouvernement. Le député d'Essex-Est aussi a des idées différentes, ou du moins, c'est ce qu'il a dit tout à l'heure.

L'hon. M. Martin: Absolument différentes.

M. Howard: Le député de Trinity a des idées différentes. Pourtant, personne ne cherche à qualifier ces honorables représentants de traîtres ou de perfides parce qu'ils expriment des points de vue différents. Je ne comprends pas que d'une part, des membres de la Chambre déclarent qu'ils veulent créer une atmosphère dénuée d'esprit de parti sur les questions relatives à la politique de défense et que, d'un autre côté, pour des motifs politiques, ils portent des accusations comme celles qu'on a lancées contre les honorables représentants de Peterborough et de Kootenay-Ouest. Je le répète, je regrette que maintenant même il n'existe pas à la Chambre de respect pour des vues divergentes.

Avant de conclure, je tiens à formuler quelques observations sur le désarmement. Ainsi que je l'ai relevé plusieurs fois déjà, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures

œuvre depuis des années en vue de cet objectif qu'on a saboté pour le moment. Ainsi que je l'ai déjà dit, les négociations et les discussions qui se sont poursuivies durant les quelque 340 réunions ont échoué dans une certaine mesure. Elles ne sont pas entièrement inutiles car elles ont permis d'établir un certain terrain d'entente mais, je le répète, ni les États-Unis, ni l'Union soviétique ne consentiront à un désarmement unilatéral. Je crois qu'il n'y aura pas de désarmement qui résulterait d'un accord entre ces deux puissances. Par conséquent, tous les propos et les espoirs émis au sujet d'un accord que les États-Unis, d'une part, et l'Union soviétique, d'autre part, concluraient sur le désarmement n'étaient que des vœux pies, des illusions.

Ni les États-Unis, ni l'Union soviétique n'ont l'intention de conclure pareil accord, quelles que soient les conditions relatives à l'inspection et que sais-je encore, parce qu'il existe présentement dans le monde une troisième puissance militaire en pleine croissance, qui, selon l'aveu du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, doit nécessairement avoir droit au chapitre. Je parle de la Chine. En présence d'une Chine dont la puissance militaire grandit, d'une Chine qui, s'il faut en croire les rapports émanant de diverses sources gouvernementales, deviendra une puissance nucléaire d'ici cinq ans, les Soviétiques, pas plus que les Américains, ne désarmeront. Ce qui se produira, je crois, c'est la présence de la Chine aux discussions sur le désarmement, si celles-ci reprennent. Si la Chine n'y participe pas, ces entretiens n'aboutiront jamais à un accord. Tout ce que nous faisons, c'est nous réunir, discuter et augmenter notre force nucléaire. Sans la Chine, j'estime que ces entretiens sont dans une grande mesure, bien que pas tout à fait, inutiles.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, il y a quelques moments, le ministre de la Défense nationale nous a dit qu'il ne se laisserait pas arracher de nouvelles déclarations sur la politique du gouvernement au sujet de l'utilisation d'armes nucléaires. Je me permets de dire que personne n'essaie de le forcer. Toutefois, nous espérons encore qu'il pourra faire une déclaration pour éclaircir une question des plus importantes qui est loin d'être claire, à notre avis.

Son attitude me rappelle une anecdote que je pourrais peut-être raconter au comité. Il s'agit d'un jeune subalterne qui venait tout juste de recevoir sa commission dans l'armée, et qui avait amené son peloton faire un exercice de marche. Il dirigeait son peloton vers le sommet d'une colline, où se trouvait un précipice. A mesure que le peloton approchait du précipice, le jeune officier s'affolait

de plus en plus, ne se souvenant plus du commandement: «Changement de direction.» J'imagine dans quel état il devait se trouver. Plus ils approchaient du bord de l'abîme, —et l'on nous dit, dans un autre contexte, que nous sommes nous-mêmes au bord de l'abîme, et de façon encore plus grave,—le jeune officier se souvenait de moins en moins du commandement approprié, jusqu'à ce que, finalement, au bord même de l'abîme, son sergent se tournât vers lui et lui dise: «Pour l'amour du Ciel, monsieur, dites quelque chose, ne serait-ce que le mot «adieu».

Nous ne voudrions pas que le ministre nous dise «adieu», du moins pas dans ce sens-là; mais nous espérons qu'il fera une déclaration plus précise sur cette question vitale—et j'en parlerai plus tard—que toutes celles que nous avons eues au cours des années de tout autre membre du gouvernement. Nous avons déjà eu une déclaration assez claire de l'un des secrétaires parlementaires, je le reconnais.

Ce débat sur la défense se déroule à la lumière d'une situation mondiale dont le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres chefs de gouvernebents occidentaux nous ont signalé le caractère critique. En un moment aussi grave, on ne saurait évidemment penser à un sujet plus sérieux que les moyens à prendre pour sauvegarder la paix, moyens qui constituent notre seule véritable planche de salut dans les circonstances actuelles. Même si nous ne sommes pas du tout d'accord avec le gouvernement pour ce qui est des attitudes à prendre et des politiques à suivre en vue de la réalisation des objectifs du gouvernement auxquels nous souscrivons. Toutefois, je dois dire, à la suite d'autres députés, que nous convenons que ces objectifs doivent être la sécurité, la défense par le maintien de la paix et l'adoption de préparatifs à ces fins.

Voici ce que le ministre de la Défense nationale a déclaré lorsqu'il a participé au débat le 12 septembre. J'extrais ses paroles de la page 8543 du hansard. L'honorable député d'Essex-Est a d'ailleurs rappelé cette déclaration ce matin même:

> A supposer qu'une catastrophe se produise et que nous ayons de nouveau à combattre, je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de la bataille de-main comme nous l'avons fait hier, et ce, pour bien des raisons.

Monsieur le président, à supposer qu'une catastrophe se produise—et pourquoi une catastrophe se produirait-elle?—nous ne sortirions pas vainqueurs des combats de demain dans l'éventualité d'une guerre nucléaire, car non seulement est-il impossible de gagner une guerre nucléaire mais, au dire des spécialistes, il est même impossible d'y résister. J'estime donc que personne ne peut puiser consolation à la pensée que nous remporterons les batailles de demain, si une subite folie des hommes déclenche ces batailles.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que, face à la situation qui existe aujourd'hui, il faille abandonner la partie, se croiser les bras et dire: «Il n'y a rien à faire», et chercher à s'échapper vers quelque autre planète. Peut-être le pourrons-nous dans quelques années, mais, pour le moment, il n'y a pas à y penser. Cela veut dire qu'avant de passer à l'action, qu'avant d'arrêter nos lignes de conduite, nous devons être conscients, non seulement des problèmes de la défense, mais aussi de la nature changeante de ces problèmes, et de ce que nous, Canadiens, pouvons faire pour les résoudre, non seulement en tant que pays élaborant des programmes de défense nationale —quoique, dans une certaine mesure, cela soit nécessaire—mais, ce qui importe encore plus, comme pays participant à une organisation collective de défense, car c'est là le seul moyen que nous ayons de développer une défense assez puissante pour prévenir l'agression.

Je n'ai absolument rien à redire au fait que le ministre insiste sur la nécessité d'une action collective ou, à vrai dire, sur la nécessité de subordonner parfois les exigences de l'indépendance, dans la poursuite de politiques de défense nationale, aux exigences de l'interdépendance.

Ce débat sur la défense est le premier depuis que nous nous sommes réunis en novembre. Durant la première partie de la session, il n'a pratiquement pas été question des problèmes de défense. Il n'y a pas eu de discussion au comité de la défense; il n'y a même pas eu de comité chargé d'étudier les prévisions de dépenses pour la défense. Comme nous n'avons pas eu jusqu'ici l'occasion d'étudier cette question vitale, je crois que nous étions en droit d'attendre du ministre et du gouvernement un rapport qui aurait touché les problèmes essentiels de la défense nationale, et une déclaration du ministre qui aurait pu être un exposé approfondi de cette question. Les chefs du gouvernement auraient dû nous faire des déclarations comme on en fait périodiquement au Congrès des États-Unis, des déclarations comme en fait le ministre de la Défense nationale au Parlement du Royaume-Uni. J'invite les membres du comité à se rappeler le genre de débat qui s'y est déroulé il y a quelques mois. Il a été possible d'y tenir un débat sur la défense grâce à la déclaration qu'avait faite en premier lieu le ministre à propos de la politique du gouvernement en matière de défense. Le

débat a pu s'amorcer également par suite de la publication du Livre blanc où étaient énoncés les principes régissant la politique britannique de défense.

Au lieu de ce genre de Livre blanc, c'est le Livre bleu qu'on nous a donné et qui a été publié il y a quelques mois, ce qui est une façon bien insuffisante de renseigner la Chambre sur le problème qui se pose pour le pays, à l'heure actuelle, en matière de stratégie de défense, d'organisation de défense et de politique de défense. On peut en dire autant d'ailleurs de la déclaration que le ministre a faite l'autre jour, déclaration qui était insuffisante et ne nous a pas renseignés sur les questions fondamentales de la politique de défense.

Pour autant que je sache, de l'avis du ministre, les programmes et les plans que nous avons appliqués depuis quatre ans sont encore valides; ils s'appliquent toujours. Malgré tout ce qui a pu survenir dans le monde, nous nous en tenons aux mêmes lignes de conduite. Si vous préférez, nous demeurons dans cette ornière: tout va bien, rien n'est changé, et nous n'avons pas besoin de nouvelle politique sauf peut-être qu'il faut substituer du matériel américain au matériel canadien surtout pour l'aviation. Apparemment, nous ne devons pas changer d'avis. Le ministre fait grand état du fait, comme il le dit, que nous, de ce côté-ci de la Chambre, et moi-même en particulier, avons changé d'avis au cours des récentes années à l'égard des questions de la défense.

Croyez-moi, monsieur le président, c'est vrai, car la situation a beaucoup changé au cours des quatre dernières années, et il serait fou de ne pas modifier ses vues à la lumière de ces changements. Mais le ministre dit que, selon lui, aucun changement ne devrait être fait. C'est ce qui semble être la politique du gouvernement, sauf peut-être pour ce qui est d'un changement d'attitude de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, changement que le premier ministre prédit maintenant.

Pour ce qui est de l'opportunité de modifier nos politiques pour faire face aux situations changeantes, permettez-moi de citer une déclaration du directeur de l'institut des études stratégiques de Londres. Cet organisme a effectué beaucoup d'importantes recherches fondamentales dans le domaine des problèmes relatifs à la défense et sur ce qu'on peut faire en Grande-Bretagne et au sein de la coalition pour les résoudre. Le directeur de cet institut—et je partage entièrement son avis—a dit il y a quelques mois:

> Je pense que vous reconnaîtrez que dans un domaine de politique qui change si rapidement et qui est si important que le nôtre, il est à la fois naturel de modifier constamment nos propres vues tout en admettant qu'il est lâche de ne pas les exposer clairement lorsqu'on les modifie sensiblement. J'ai beaucoup de respect envers ceux qui ne partagent pas le même avis que moi. Les seules personnes dont je me méfie sont celles qui disent: «Mon idée est faite depuis nombre d'années et je n'ai jamais jugé à propos de la changer depuis lors.»

[L'hon. M. Pearson.]

En raison de la situation actuelle qui nécessite, à notre avis, l'élaboration d'une politique, nous nous préoccupons de l'attitude et de la politique du gouvernement à l'égard de l'adhésion du Canada à ce qu'on a appelé le club nucléaire. Mon honorable ami d'Essex-Est a exprimé cette inquiétude ce matin et j'ai l'intention de faire de même, mais vu ce qu'il a dit, je n'ai pas besoin d'en parler aussi longuement que je l'aurais fait en d'autres circonstances. De la façon dont j'ai interprété les observations du ministre qui figurent au compte rendu d'hier, il a minimisé l'importance de cette question, car, a-t-il dit, l'OTAN a décidé, il y a bien des années, en 1954 et par la suite, que tous les membres de l'Organisation faisaient partie d'un club nucléaire.

J'espère examiner cette question plus à fond plus tard, car c'est la plus importante déclaration que le ministre ait faite au cours du présent débat. Nous voudrions bien qu'il justifie ses dires, qu'il apporte des preuves à l'appui de sa déclaration selon laquelle les membres de l'OTAN ont conclu une entente qui en fait des membres d'un club nucléaire. Nous aimerions connaître la nature de cette entente. Nous demandons de nouveau au ministre si d'après lui, le Canada fait maintenant partie de ce club nucléaire. S'il a dit vrai hier, alors le problème est réglé: nous sommes devenus une puissance nucléaire. Autrement, nous aimerions lui demander si le Canada est sur le point d'entrer dans le club nucléaire.

J'espère que le ministre ne nous trouvera pas assommants parce que nous insistons pour qu'il formule une déclaration claire sur cette question de la plus haute importance. Je ne suis pas encore fixé malgré ce qu'il a dit. Nous sommes-nous engagés à accepter et à utiliser des armes nucléaires qui ne relèveront pas d'un contrôle collectif comme ce serait le cas, je l'espère, au sein de l'OTAN —du moins, il devrait en être ainsi—mais du contrôle de notre propre gouvernement, sous réserve de l'exercice du droit de veto de la part d'un autre gouvernement? Nonobstant ce qu'a déclaré le ministre ce matin, je soutiens que le gouvernement a tergiversé, lanterné, retardé et fait preuve d'indécision à l'égard de l'établissement d'une ligne de conduite. En outre, il a formulé des déclarations confuses sur cette question de la plus haute importance.

Il y a quelques semaines, le premier ministre posait une question à Halifax. Cette question s'adressait aux personnes qui l'écoutaient, mais sans doute aussi à l'ensemble des Canadiens. Il s'agit d'une question bien révélatrice. Permettez-moi de citer une partie de sa déclaration:

Est-ce que, en 1961, en face de la puissance écrasante de l'Union soviétique en Allemagne de l'Est, près de Berlin-Ouest, vous armeriez d'arcs et de flèches ceux qui gardent les portes de la liberté?

Et il a ajouté:

C'est aussi simple que cela.

Monsieur le président, il est absurde de dire que c'est aussi simple que cela, ou de tenter ainsi de trop simplifier l'une des questions les plus difficiles, les plus dangereuses et les plus compliquées qui se posent à nous aujourd'hui. Pareille attitude en face du problème a obtenu réponse de la part du ministre de la Défense nationale lui-même lorsqu'il a dit, et je cite:

La force de l'union...

C'est tout à fait vrai, naturellement; il parlait de l'OTAN.

La force de l'union correspond à la somme des forces réunies de chaque pays membre, et la puissance totale de l'Occident ainsi mobilisée est vraiment formidable.

Et il a ensuite ajouté:

Les pays membres n'ont pas besoin d'apporter chacun à l'ensemble une part exacte de toutes les forces qui constituent une puissance militaire moderne.

Par conséquent, émettre l'idée que chaque membre de l'OTAN doit être capable de se donner toutes les armes modernes et que, s'il ne le fait pas, cela équivaut à affronter l'ennemi avec des arcs et des flèches, cela n'a tout simplement pas de sens. Certes, le *Globe and Mail* de Toronto, journal que le ministre respecte, a démontré la fausseté de cet argument pas plus tard que ce matin. Parlant d'une analogie qui devient, si elle ne l'est pas déjà devenue, l'analogie favorite du ministre, celle de l'homme qui, dans une cabine isolée, s'arme d'un fusil alors qu'un ours rôde aux alentours—le ministre ne nous dit pas de quelle munition cet homme se servira—le journal a dit:

Le tableau que cela évoque, qu'on l'ait voulu ou non, c'est celui d'un Canada luttant seul contre la Russie et qui se demande s'il lui faut devenir une puissance nucléaire intégrale pour dissuader l'ennemi éventuel. Là n'est pas le problème. Le Canada ne peut espérer devenir une puissance nucléaire. Il n'a pas du tout les moyens de fabriquer des fusées à longue portée et autres armes du genre comme préventif. Il ne s'agit pas non plus vraiment de la défense directe du Canada contre les bombardements ou l'invasion. La question fondamentale est de savoir si le Canada a besoin de certaines armes nucléaires pour s'acquitter de ses obligations envers ses alliés.

Voilà la façon réfléchie d'aborder le problème; ce n'est pas celle qu'on trouve dans les propos que le premier ministre a tenus à Halifax. Cet éditorial se termine sur un plaidoyer en faveur du genre d'attitude réfléchie que j'ai mentionnée à l'égard de cette question. Il dit qu'il faudrait appeler l'attention du public sur ces aspects sérieux de la question, au lieu de raconter des histoires d'ours et de carabines.

Au fond, en dépit de ce que le ministre a dit, cette décision, à mon sens, ne peut qu'avoir été prise par le gouvernement il y a quelque temps, même si on ne nous en a pas fait part, même si on la dissimule derrière un écran d'incertitude et d'indécision. D'autre part, si rien n'a été décidé au sujet des armes nucléaires, le gouvernement fait certainement preuve d'un manque absolu du sens des responsabilités en dépensant des millions pour de pareilles armes, qui ne sauraient donner leur plein rendement—et nous voulons, je suppose, que nos armes donnent plein rendement—sans ogives nucléaires.

L'ancien président du comité des chefs d'état-major, aujourd'hui libre des contraintes que lui imposaient ses fonctions, est à même de parler librement de cette question et, selon les journaux, il ne s'en fait pas faute. Il a écrit, à l'intention des Canadiens, une brochure sur la politique de défense du Canada à l'âge nucléaire. Chose certaine, le ministre a examiné cette brochure et, chose certaine aussi, le général Foulkes est un homme dont le ministre respectera l'opinion, et la Chambre également. Or voici ce qu'il dit à la page 15:

Le Canada a accepté, pour le groupe de brigade des forces-bouclier en Europe, une tâche de première ligne qui exige un appui massif pour son infanterie. Pour assurer cet appui, le gouvernement a accepté de le munir de fusées de soutien rapproché Honest John de 762 mm. qui exigent une ogive nucléaire.

C'est peut-être la plus haute autorité militaire du pays qui parle. Il dit que cette arme exige une ogive nucléaire. Le ministre persistera-t-il à nous dire que le gouvernement n'a pas encore pris de décision en faveur d'un armement nucléaire? N'oublions pas que nous avons acheté cette arme et que nous y consacrons de fortes sommes. La brochure poursuit:

Huit des escadrilles de chasse de jour...

Non pas tous.

Huit des escadrilles de chasse de jour sont en voie d'être transformées en escadrilles de reconnaissance et de frappe, et le gouvernement a décidé d'équiper ces escadrilles d'avions de frappe F-104 qui seront armés d'une petite bombe atomique.

C'est le général Foulkes qui déclare catégoriquement que les avions qu'utiliseront huit de nos escadrilles en Europe seront armés

—non pas «seront peut-être armés»—d'une petite bombe atomique.

L'hon. M. Harkness: A quelle page trouve-t-on cela?

L'hon. M. Pearson: Au bas de la page 15, au dernier alinéa, le général Foulkes ajoute:

Pour remplir le rôle que le gouvernement a accepté...

C'est-à-dire l'attaque dans le cadre de l'OTAN, à laquelle nous nous opposions au début...

Pour remplir le rôle que le gouvernement a accepté, il faut des armes nucléaires.

Au haut à la page 16, il continue:

L'engin Bomarc a besoin d'une ogive nucléaire; deux bases de ces engins de défense aérienne seront aménagées au Canada. Si on se procure de nouveaux chasseurs pour remplacer le CF-100, il faudra les équiper d'engins atomiques air-air.

Qu'est-ce que tout cela signifie? Que le gouvernement a pris une décision, étant donné les dangers et l'urgence actuelle, au sujet des bombes atomiques? Ces faux-fuyants, ce n'est pas d'hier que nous les entendons. Le ministre et le député d'Essex-Est ont relevé des extraits de la déclaration que le premier ministre a faite le 20 février 1959, mais je ne les répéterai pas car ils sont à l'origine du problème qui se pose au Canada. Le premier ministre a dit:

On ne peut tirer plein parti de ces armes défensives que si elles portent des ogives nucléaires.

Ou bien nous voulons utiliser une arme sans pouvoir en tirer entièrement parti, ce qui est une curieuse théorie militaire, ou alors nous avons décidé, en février 1959, d'acquérir les ogives nucléaires, sans lesquelles l'utilisation maximum de ces armes n'est pas possible. Ainsi qu'on l'a fait ressortir, le premier ministre a confirmé cette déclaration plus d'une fois. Je ne reprendrai pas toutes les déclarations qui s'y rattachent. Le ministre les connaît, car nous en avons relevé plusieurs. Si elles ont un sens, c'est ce qu'elles veulent dire. Pour l'essentiel, cette décision a dû être prise à moins que nous voulions doter nos forces d'armes qui ne doivent pas rendre leur puissance maximum.

La décision a dû être prise, en principe. Le gouvernement ne veut pas nous dire maintenant s'il l'a fait en fonction de la décision de principe prise en son temps. Le ministre a dit l'autre jour qu'il faudrait deux ans ou même deux ans et demi—je crois qu'il a parlé d'avance—pour enseigner à nos troupes à se servir d'équipement de cette nature. Nous devrions commencer à recevoir ce matériel dès maintenant, puisqu'il nous faudra de deux ans à deux ans et demi...

L'hon. M. Harkness: Excusez-moi. Si le chef de l'opposition parle de mon discours, je n'ai pas dit cela. J'ai affirmé que pour acquérir ces dispositifs nouveaux et apprendre à nos soldats à s'en servir, il faudrait un délai de deux ou trois ans ou même davantage. Or, la plus grande partie de cette période se passerait, en fait, à attendre qu'on nous livre le matériel une fois que nous l'aurions commandé.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pearson: J'accepte ce que dit le ministre. Mais la déclaration du premier ministre, que je viens de citer, date de plus de deux ans et demi. Si telle était la décision que le gouvernement avait prise à l'époque, il a eu le temps de procéder dans le sens signalé par le ministre.

Puis, le 10 mars 1959, le premier ministre a fait une autre déclaration de même nature. Le 3 juillet 1959, le général Pearkes, prédécesseur du ministre—je pourrais peut-être ici faire une digression pour dire que je me joins de tout cœur au chaleureux hommage d'affection et d'estime que le ministre a rendu à son prédécesseur;—donc, le 3 juillet 1959, ainsi qu'en fait foi la page 5677 du hansard, le ministre d'alors a dit:

J'imagine que les forces canadiennes finiront par être pourvues d'armes atomiques.

La question semblait avoir quelque urgence à ce moment-là. Mais l'urgence paraît s'être dissipée, du moins en partie, en 1960. En effet, en novembre 1960, dans un discours prononcé au *Canadian Club*, à Ottawa, le premier ministre a exprimé, au sujet des armes nucléaires, l'opinion suivante:

Nous sommes d'avis qu'aucune décision ne sera nécessaire tant que l'on progressera vers le désarmement.

Ce n'était pas là une décision comme celle que le premier ministre avait prise en février 1959. Mais, en novembre 1960, il a déclaré:

Agir autrement serait peu logique. Quand pareilles armes seront requises, si elles le sont jamais, nous devrons alors assumer cette tâche.

Puis, un peu plus tard:

Autrement dit, ce problème n'appelle pas une décision immédiate.

Si nos forces ont besoin de deux ans ou de deux ans et demi pour apprendre le maniement de ces armes, et sans doute leur faudra-t-il pareil laps de temps, je dois dire qu'à la lumière de la présente situation internationale, qui était déjà assez critique en novembre 1960, il faut être bien peu réaliste pour affirmer que le problème ne requiert pas une décision immédiate, compte tenu, surtout, des déclarations qu'on a déjà faites sur le sujet.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a renseignés quelque peu sur ce qui paraît avoir été un changement d'attitude, en disant ici même le 2 mai que la

décision d'acquérir des ogives nucléaires dépendait des progrès qui s'accompliraient au cours des quelques prochains mois en matière de désarmement. Ces quelques mois sont passés. Nous ne savons que trop le peu de progrès qui s'est accompli en vue du désarmement, pendant ce laps de temps, et nous le déplorons tous. Cependant, si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures disait vrai, on aurait dû prendre une décision devant l'absence de tout progrès. Ainsi que le rapportait la *Free Press* de Winnipeg le 20 mai, le ministre a dit la même chose. Parlant des entretiens sur le désarmement, et j'espère citer correctement ses paroles, il a déclaré:

> Si les pourparlers échouent, il nous faudra nous décider au sujet des armes nucléaires.

Même à présent, en dépit de ce qu'il a dit il y a quelques instants, le ministre voudra-t-il nous mettre au courant de cette décision?

Pas plus qu'aucun autre membre du comité, je pense, je ne puis disassocier les questions d'armement et d'équipement des fins auxquelles ces armements seront utilisés, des objectifs de la défense elle-même. A cet égard, je pense tout d'abord à la défense continentale. Aux fins de la défense continentale, nous sommes maintenant liés par l'entremise du NORAD. En passant, j'aimerais rectifier ce qu'a dit le préopinant, savoir que le parti libéral avait approuvé le NORAD dans cette enceinte. Ce n'est pas le cas. Nous l'avons maintenant. Nous avons eu dix escadrilles d'appareils CF-100 rattachées aux avions et à l'équipement des États-Unis pour la défense. L'entente relative au NORAD a été conclue par le gouvernement actuel. Nous l'avons critiquée. Nous avons dit qu'elle était insuffisante, inefficace, et ne comportait pas le programme qu'on aurait dû élaborer pour le NORAD si celui-ci avait fait partie de l'OTAN. Mais il y avait dix escadrilles d'appareils CF-100 qui étaient, ainsi que nous en avons prévenu le gouvernement il y a un an, inférieurs à la tâche qu'on leur avait assignée au début et, comme le député de Trinity l'a si bien signalé l'autre jour, trop désuets aussi pour servir à la défense continentale en 1961, non pas en 1957 et en 1958.

Nous avons proposé qu'on réduise le nombre des escadrilles affectées à la défense continentale et qu'après mûre réflection, si on le juge à propos, qu'on modifie certaines des fonctions assignées à ces escadrilles et leur mode d'association avec les forces défensives des États-Unis par l'intermédiaire du NORAD, pour revenir peut-être à une association de défense semblable à celle que nous avions avant l'institution du NORAD. Les tenants du gouvernement ont ri de cette attitude mais, ces derniers mois, ils n'en ont pas moins réduit le nombre des escadrilles de défense de 9 à 5. Ils ont annoncé leur intention de rééquipper les 5 escadrilles non pas au moyen de l'Arrow canadien, qui est disparu sans laisser de trace—sans même laisser suffisamment de trace pour qu'on puisse l'exposer au musée de l'air—mais avec un avion de chasse américain.

Il ressort clairement maintenant de ce que le ministre a dit—et je n'ai rien à redire à cette théorie—que le but principal, en fait, le seul but en somme de la défense continentale qui ait un sens véritable en présence du genre d'attaque à laquelle nous serions exposés, c'est de protéger notre dispositif de dissuasion, le commandement stratégique aérien des États-Unis qui est notre dispositif de dissuasion. On ne vise plus maintenant la défense des villes canadiennes, la défense du peuple canadien, ni la défense du sol canadien, parce qu'il n'existe plus de défense efficace de ce genre contre les attaques auxquelles nous serions exposés, et créer l'impression que les escadrilles d'avions de chasse peuvent garantir aux Canadiens ce genre de protection, c'est tromper cruellement les gens. La seule défense qui peut exister maintenant, c'est la défense du dispositif stratégique de dissuasion qui, nous l'espérons, pourra décoller et s'envoler vers l'ennemi avant que son efficacité soit réduite à néant par la destruction des bases aériennes. Voilà sur quoi repose maintenant la défense continentale, probablement tant par les avions que par les engins téléguidés.

Mais même cette théorie évolue et se modifie, comme l'honorable député de Trinity l'a indiqué si clairement l'autre jour, parce que le moyen de dissuasion lui-même a changé. Il a évolué d'une façon très marquée en effet depuis que nous avons discuté de défense en cette enceinte, il y a un an. Quand on parle maintenant de dissuasion, ceux qui élaborent la stratégie dans les capitales de l'OTAN admettent que nous ne pouvons plus nous fier à des bases fixes qui pourraient être anéanties en quelques minutes. Le dispositif de dissuasion doit être mobile. Il doit être mobile dans l'eau, grâce au sous-marin Polaris, et il doit être mobile sur terre. Ainsi donc, puisqu'il s'agit de moyens mobiles de dissuasion, cette protection que nous avions espéré obtenir de ces escadrilles et de ces missiles Bomarc, il y a un an ou deux, ne signifie réellement plus rien.

Il se peut que les États-Unis soient obligés de les garder. Les États-Unis sont une grande puissance qui possède de vastes ressources et a maintenant des responsabilités de par tout le monde. De par leur situation, les États-Unis doivent combler toute lacune, même en gardant du matériel et des avions qui, même

à leurs propres yeux, sont peut-être désuets. Mais un pays comme le Canada, qui a des ressources limitées et qui, de par la force des choses, ne peut jouer qu'un rôle, important peut-être, mais d'ordre secondaire dans la stratégie générale, doit faire bien attention à la façon dont il affecte ses ressources à la défense collective. C'est peut-être nécessaire que les États-Unis maintiennent ces escadrilles et ces missiles pour le moment, mais nous n'ajoutons certainement pas une grande valeur d'efficacité à la protection du dispositif mobile de dissuasion en fournissant quelques escadrilles d'avions de chasse, munis peut-être d'armes nucléaires, et deux escadrilles de missiles Bomarc armés d'ogives nucléaires. Si nous nous appuyons sur une stratégie et des plans de cette nature en faisant notre apport à la défense du continent et à la défense collective, notre participation et notre ligne de conduite deviendront aussi fixes et peu efficaces que le sont à l'heure actuelle, les bases fixes pour les forces aériennes stratégiques, étant donné les nouvelles méthodes d'attaque.

Je crois que c'est de ce point de vue que nous devons considérer le rôle de l'intercepteur dans le cadre de la défense continentale et examiner à nouveau, et même remanier ce rôle, si nécessaire, ainsi que les armes dont nous pourrons avoir besoin dans l'air, sur terre, et sur mer pour faire face à la nouvelle situation. Nous avons encore le très vif souvenir de ce qu'on nous a dit il y a deux ans, soit que la menace par bombardiers avait diminué au point que nous avons annulé la fabrication de l'Arrow canadien. Dans le discours prononcé par le premier ministre à la Chambre le 20 février 1959, dont j'ai déjà cité des passages, il a cherché à expliquer pourquoi l'on avait pris cette décision, décision que nous avions attaquée à l'époque, et que nous critiquons encore plus aujourd'hui à la lumière des événements.

Il a tâché de motiver cette décision, ainsi qu'on fait foi la page 1279 du hansard, en disant que «la menace des bombardiers à laquelle le CF-105 devait parer, a diminué». Si nous supprimions le CF-105, qui était une grande réalisation canadienne, parce que le danger avait diminué, pourquoi équipons-nous, en 1961, notre aviation avec des Voodoos américains en vue de pouvoir faire face à une menace qui était censée avoir diminué en 1959 au point qu'un avion d'interception canadien de ce modèle devenait inutile? Le ministre de la Défense nationale à l'époque, le général Pearkes, a dit ce qui suit au cours du même débat, le 23 février 1959. Je cite à la page 1341 du hansard:

...la menace du bombardier monté qui planait sur notre pays s'atténue maintenant.

[L'hon. M. Pearson.]

Et il a ajouté:

Par conséquent, il ne semblerait par rationnel que nous continuions à mettre au point un appareil d'interception qui serait prêt à la fin de 1961 et dont les escadrilles seraient dotées en 1962 pour répondre à un danger qui n'existerait guère à ce moment-là.

Un danger qui n'existerait guère en 1962, d'après le ministre de la Défense nationale à l'époque. Pourtant, alors que nous approchons de 1962, nous équipons cinq escadrilles de notre aviation d'intercepteurs américains, qui seront probablement armés de missiles nucléaires air-air.

Qu'est-il arrivé, monsieur le président, pour occasionner ce changement d'opinion de la part du gouvernement en matière de préparation de défense et au sujet des moyens de faire face au danger? Le ministre de la Défense nationale, dans un discours qu'il a prononcé à Montréal en février dernier, sauf erreur—qu'il me reprenne si je le cite erronément—a tourné au ridicule l'idée qu'il n'y avait plus de menace d'un bombardement pour notre continent. Son prédécesseur avait dit une couple d'années auparavant que cette menace serait disparue en 1962. Que le gouvernement nous dise donc pourquoi, à l'été de 1960, le ministre de la Défense nationale a changé d'opinion là-dessus. Que le gouvernement nous dise pourquoi, à la lumière de renseignements qu'il a obtenus, il considère que les bombardiers constituent une telle menace à l'heure actuelle qu'il soit nécessaire de continuer à assurer la défense du Canada à l'aide d'intercepteurs et par l'intermédiaire de NORAD. Tout bien considéré, NORAD n'est qu'une organisation de collaboration, non pas une organisation autonome en soi, mais nous ne pouvons pas opter pour le refus de collaborer car nous devons collaborer avec les États-Unis dans l'organisation de la défense continentale. Le seul autre parti qu'il nous reste à prendre, c'est de revenir aux méthodes de collaboration qui existaient avant l'institution de NORAD et qui étaient alors assez efficaces. Peut-être le ministre voudra-t-il s'étendre là-dessus au cours du débat.

A nos yeux, le rôle du Canada ne consiste pas à refuser de collaborer dans l'organisation de la défense continentale. Nous ne devons pas manquer à nos obligations ni trahir nos amis et nos alliés. Le rôle que nous jouerons, nous espérons qu'il sera plus efficace et plus opportun pour le Canada que celui que nous avons entrepris de jouer il y a quelques années et qui semble maintenant nous lier si étroitement que nous ne pouvons plus manœuvrer ni lui faire subir la moindre modification.

Nous reconnaissons que le Canada peut jouer et joue, en fait, un rôle très important, et qui lui convient, pour ce qui est de l'alerte préliminaire, mais même ce rôle particulier

va bientôt perdre de son importance. Je m'explique en disant que le rôle du Canada deviendra moins important lorsqu'il s'agira de signaler l'approche de missiles plutôt que celle de bombardiers, car l'établissement d'un réseau d'alerte préliminaire pour signaler les projectiles balistiques entraînerait une dépense de milliards de dollars. Il est peu probable que nous puissions jouer un rôle très important dans ce domaine particulier.

Dans le domaine des projectiles anti-projectiles, engins qui coûtent encore plus cher, le Canada n'a pas un rôle aussi important à jouer qu'en ce qui a trait à l'alerte préliminaire. Cependant, il est bien clair que l'ARC a besoin d'avions continentaux. Il nous faut des avions pour faire des envolées de reconnaissance, faire la patrouille au-dessus de notre territoire, et intercepter et descendre au moins les agresseurs isolés, comme nous le déclarons depuis quelque temps et comme le gouvernement en convient maintenant. Cependant, pour remplir ce rôle d'une manière efficace, il n'est pas nécessaire de nous armer de telle manière que nous devenions une puissance nucléaire. Du moins, c'est ce que pensent les membres de notre groupe. Nous n'avons pas besoin pour cela de deux escadrilles de Bomarcs, missiles qui nous viennent des États-Unis et qui, en réalité, demeureraient sous l'autorité des États-Unis.

Le premier ministre et le ministre de la Défense nationale font grand état d'une autorité conjointe et du fait que nous n'accepterions pas d'armes sans qu'elles demeurent sous une autorité conjointe. Advenant le cas où le Bomarc aurait quelque valeur—chose que nous ne croyons pas, car il est désuet et les États-Unis l'abandonneront bientôt—et advenant le cas qu'il soit mis sous une autorité conjointe, tout ce que cela signifierait, c'est qu'il faudrait obtenir l'autorisation des États-Unis pour s'en servir. Il resterait au Canada un droit de veto sur l'emploi de ses propres armes, du fait qu'elles seraient entre les mains des forces canadiennes.

Une telle défense, monsieur le président, ne nous sauvera pas et la participation du Canada à une telle défense ne sera pas la meilleure façon de nous acquitter de nos obligations. Je le répète, aucune défense de notre territoire n'est possible à présent. Nous parlons de survivance plutôt que de protection. La protection de la force de dissuasion devient plus difficile parce que cette force est mobile. Sans doute, la défense est-elle aussi essentielle qu'il y a quelques années, mais notre meilleure défense, peut-être—et d'autres l'ont dit avant moi—est la certitude de représailles rapides et sûres pour tout agresseur qui trouble la paix. Mais cette défense axée sur la dissuasion a été décidée par les États-Unis qui disposent des forces stratégiques correspondantes; actuellement, dans une moins grande mesure, le Royaume-Uni dispose de telles forces.

Nous pouvons sûrement nous tailler un meilleur rôle que cette participation au genre de défense dont nous avons parlé et dont le gouvernement parle depuis deux ou trois ans. Nous espérons pouvoir exposer ce rôle pendant le débat. Nous l'avons déjà fait en partie dans le débat de l'année dernière. Ce rôle ne signifie pas que nous manquons à nos engagements, que nous abandonnons nos amis ou que nous nous soustrayons à notre responsabilité.

Au cas où l'on jugerait entachées de préjugés mes critiques du rôle que le gouvernement adopte maintenant, je citerai, à l'appui de mes dires, des voix autorisées de l'extérieur. La *Province* de Vancouver, en date du 9 novembre, si je ne m'abuse, avait ceci à dire:

> Un petit pays comme le nôtre ne peut se payer d'armes nucléaires et devrait canaliser ses crédits de défense vers des domaines où il pourrait vraiment aider les États-Unis et ses autres alliés du bloc occidental.
>
> Quoi que le gouvernement fédéral pense de cette opinion, il n'arrivera pas à élaborer une politique avec des déclarations contradictoires. En persistant quelque peu dans cette inconséquence, le Canada perdra tout crédit auprès des conseils mondiaux.

D'autre part, le *Globe and Mail*, édition du 4 mai 1961, faisait des commentaires lourds de sens pour nous, de ce côté-ci de la Chambre.

> Peut-être, aux yeux de bien des nations étrangères, le Canada est-il un satellite des États-Unis sur le plan économique mais nous ne dépendons pas encore d'eux militairement et on nous écoute encore dans les conseils internationaux. A titre de membre secondaire du club nucléaire, obligés que nous sommes de demander la permission de Washington avant de voir à notre propre défense, nous perdrions tout pouvoir de négociation en contribuant à un compromis entre les deux grandes puissance nucléaires, et cette perte nuirait aussi à nos relations avec les pays sous-développés qui regardent toujours le Canada comme un ami digne de confiance.

Cet éditorial se termine ainsi:

> Il vaudrait bien mieux employer nos ressources à renforcer nos forces classiques afin de faire face aux dangers d'une guerre restreinte, et à consolider notre position afin de résister à la nouvelle guerre (non déclarée) contre l'Union soviétique dans le domaine de la politique, de l'économie et de la propagande.

Je me permets également de citer un Canadien dont les députés ministériels respecteront les propos. Je parle du premier ministre du Manitoba qui a pris la parole il y a quelques semaines à la conférence de Couchiching. Je n'ai pu obtenir le texte de son discours parce qu'il a, je crois, improvisé en s'inspirant de notes. Voici ce qu'il aurait dit,

s'il faut en croire le *Globe and Mail* de Toronto, édition du 27 août:

Le premier ministre Duff Roblin a lancé un vibrant appel, ici ce soir, en faveur d'un rôle distinctement canadien dans les affaires mondiales. Il a prétendu qu'il serait peut-être plus efficace d'affecter une partie des dépenses militaires du Canada à une aide technique d'ordre plus pratique aux nations afro-asiatiques.

Il a mis en doute...

C'est le premier ministre conservateur du Manitoba qui parle.

...la valeur du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Si le Canada se retirait du NORAD, il faudrait alors qu'il refuse aussi les armes nucléaires. «Non pas parce que nous nous croyons plus saints que les autres, a dit le premier ministre Roblin, mais tout simplement parce que ces armes ne sont pas essentielles.»

Il a dit: Le Canada devrait chercher à prendre la direction au sein des petites puissances et, à la faveur des moyens nucléaires de dissuasion des États-Unis, chercher à renforcer le poste du secrétaire général des Nations Unies et à le soutraire aux manigances soviétiques. Il faudrait aussi continuer de tenir une force militaire importante et parfaitement mobile à la disposition des Nations Unies. Chez les petites nations, nous devrions mobiliser les esprits indépendants et leur permettre de s'exprimer librement. Nous devrions également encourager divers organismes des Nations Unies, notamment la Banque de vivres.

Puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, lorsque nous avons levé la séance pour le déjeuner, j'exposais d'une façon très générale certains principes qui devraient, d'après moi, influencer l'apport du Canada à la défense commune. Nous allons, de ce côté-ci de la Chambre, discuter de ces principes dans leur application plus détaillée à mesure que progressera le débat. Cependant, je tiens à bien préciser, comme j'ai essayé de le faire tantôt, qu'en exposant la situation, je ne préconisais pas une politique de neutralisme, non plus que je souhaitais nous voir manquer à nos obligations ou engagements internationaux envers nos alliés, ou refuser de jouer notre rôle qui est de résister à l'agression lorsqu'aucun parti nous est offert, sans tenir compte des conséquences, ce qui, bien entendu, serait tragique au-delà de toute expression.

J'ai raison de prétendre que personne ne peut sortir vainqueur d'une guerre nucléaire et remporter la victoire dans l'ancienne acception du terme. Cependant, il ne faudrait pas croire—et je suis sûr que ceux qui pourraient souhaiter rompre la paix savent à quoi s'en tenir—que nous interprétons l'attitude du monde occidental comme signifiant que nous n'essayerions pas de nous défendre, parce qu'il n'y a plus maintenant de victoire possible au sens où nous l'entendions dans le passé. Les hommes libres se défendront toujours lorsqu'on les attaquera—du moins je l'espère—quelles que soient les conséquences. Cependant, nous devrions connaître ces conséquences; elles seront tellement plus graves que celles des guerres précédentes, qu'il importe d'en tenir compte au cours de tout débat sur la défense.

En 1940, il ne semblait pas, en Grande-Bretagne, que le conflit pourrait finir par une victoire. Pourtant, c'est ce qui est arrivé. D'une certaine manière, ce fait prouve l'autre côté de la médaille ou l'autre aspect de la question, savoir que la victoire que nous avons remportée en 1944 et 1945 et l'inaptitude du monde occidental de faire suivre cette victoire d'une paix durable, nous a placés, sans que nous y soyons pour quelque chose, dans la situation où nous nous trouvons aujourd'hui, c'est-à-dire dans la perspective d'un conflit nucléaire qui détruirait notre planète.

Je ne voudrais pas, non plus, que personne ait l'impression que, lorsque nous adoptons comme attitude que le Canada n'a pas besoin d'armes nucléaires sous son propre contrôle ou sous un contrôle conjoint, pour maintenir la paix et remplir ses obligations, c'est parce que nous éprouvons un sentiment de supériorité morale et de suffisance. C'est du reste ce qui ressortait clairement du passage que j'ai extrait du discours où le premier ministre du Manitoba a exprimé ses vues à ce sujet. Naturellement, nous n'adoptons pas cette position parce que nous nous croyons supérieurs puisque, en tant que pays, nous sommes engagés en matière de défense nucléaire. En effet, nous nous trouvons à fournir le matériel qui rend possible la défense nucléaire et la dissuasion nucléaire, par la vente de notre uranium. Ce ne sont donc pas des considérations morales supérieures qui nous inspirent notre attitude.

De fait, ni moi ni les autres membres du parti libéral qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, nous ne préconisons l'affaiblissement de la force stratégique de dissuasion, encore moins son abandon unilatéral. Je suis au contraire persuadé que cette force, entre les mains de ceux qui aujourd'hui la possèdent, doit être maintenue forte et intacte. Pour employer l'expression courante, il faut qu'on y croie afin que, dans l'esprit de ceux qui seraient tentés de briser la paix, il n'y ait aucun doute sur son emploi avec succès.

Pour moi, la stratégie de l'Ouest et, évidemment du Canada, doit reposer sur la

crédibilité et l'invulnérabilité des forces de représailles. Et cela non seulement de notre côté mais des deux côtés, si étrange que cela puisse paraître, car l'invulnérabilité des deux côtés par la mobilité; une certitude raisonnable, de part et d'autre, que l'autre peut le détruire peut enlever à l'un comme à l'autre la tentation d'obtenir une victoire par une attaque surprise sans crainte de représailles. L'invulnérabilité de part et d'autre, qui peut paraître pour nous une étrange idée, mais qui trouve des tenants parmi d'éminents experts en défense, cette invulnérabilité mutuelle détournerait sûrement d'une attaque surprise fondée sur la peur.

Toutefois, même si nous adoptons cette attitude à l'égard de la force de dissuasion stratégique, nous nous opposons à l'éparpillement de la force de dissuasion nucléaire. Nous nous opposons à une direction strictement nationale de cette force, surtout en ce qui a trait à l'Organisation de l'Atlantique-Nord, tout comme nous entretenons des doutes sérieux—en réalité, le mot doute n'est pas assez fort—quant à l'opportunité d'une force de dissuasion détenue par des pays autres que ceux qui possèdent déjà cette arme.

Cela m'amène à un sujet dont le ministre et d'autres membres de cette Chambre ont traité. Je laisse maintenant la question de la stratégie continentale pour examiner ce que devrait être notre stratégie de l'OTAN, dans la situation présente, et quelle devrait être l'attitude des pays membres au sujet de la stratégie collective et de l'utilisation d'armes nucléaires, dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Pour ce qui est de notre apport à l'OTAN, que nous devons, paraît-il, accentuer par l'envoi de nouvelles troupes outre-mer, nous avons un groupe de brigade et une division aérienne. Je renvoie le comité au hansard du 3 juillet 1959 (page 5677). Le ministre nous a dit à ce moment-là, il y a par conséquent quelque temps déjà, que le gouvernement examinait la question des armes nucléaires dont nos forces d'outre-mer, au sein de l'OTAN, pourraient être dotées. Le général Pearkes a alors déclaré:

...les problèmes que pose l'affectation d'armes nucléaires à courte portée à la brigade canadienne en Europe, en vue des tâches défensives de l'OTAN, sont également à l'étude. Ces études se poursuivent et le jour approche où il pourra y avoir échange de notes sur la question.

Il parlait naturellement d'un échange de notes avec les États-Unis. Il l'a dit il y a plus de deux ans. Je voudrais savoir et le comité aussi voudrait savoir où nous en sommes exactement maintenant en ce qui concerne notre participation à l'OTAN. Dans le même débat, le ministre de la Défense nationale a ajouté (page 5677 du hansard du 3 juillet 1959):

J'imagine que les forces canadiennes finiront par être pourvues d'armes atomiques de la même façon que les autres contingents de l'OTAN relevant du SACEUR...

Quelles sont les conditions dans ce cas-là, et depuis ce temps a-t-on pris une décision au sujet de l'acquisition d'armes nucléaires pour les troupes canadiennes de l'OTAN? Mes propos auront démontré clairement, je l'espère, que je ne m'oppose aucunement à ce que l'alliance atlantique possède un genre d'armes nucléaires pour des fins de défense, qu'elle les ait maintenant, mais qu'elles soient soumises à un contrôle national. A l'heure actuelle, les armes nucléaires dont disposent certaines des forces de l'OTAN sont, autant que je sache—le ministre peut me reprendre si je me trompe—toutes sous la garde des États-Unis ou du Royaume-Uni.

Je ne crois pas que cette situation soit modifiée par ce qu'on appelle maintenant les dispositions de la double clé, soit un contrôle mixte de ces armes. Je crois que l'OTAN a supposé que les armes nucléaires en la possession de certaines états membres serviront immédiatement à repousser toute agression, que les forces de l'OTAN qui sont équipées de ces armes auront été formées à cette fin et qu'elles disposeront de l'équipement nécessaire, même si celui-ci n'est pas sous la garde de l'OTAN, mais soumis au contrôle des États-Unis. Je crois de plus qu'elle a élaboré sa défense en conséquence. Le ministre a, en effet déclaré hier qu'on a pris à cet égard des décisions de l'OTAN, selon ses propres paroles—je ne me souviens pas de l'expression exacte qu'il a employée—une force nucléaire dès 1954. C'est tout à fait vrai. Le feld-maréchal Montgomery, qui ne mâche pas ses mots—pas plus à ce sujet qu'à d'autres—disait en 1954:

Je tiens à préciser très nettement...

Il était commandant de l'OTAN à l'époque:

...que nous, au SHAPE, fondons tous nos plans d'opérations sur l'emploi d'armes atomiques et thermonucléaires pour notre défense. Il ne s'agit plus pour nous de dire que ces armes seront peut-être employées, mais très nettement, qu'elles le seront si nous sommes attaqués.

Voilà qui est suffisamment clair. Le général Gruenther a dit la même chose, en termes différents, la même année, lorsqu'il a confirmé que des armes nucléaires seraient employées, et il a reconnu—c'est un spécialiste en la matière—qu'une fois ces armes employées par l'OTAN, ce serait la guerre nucléaire totale, ou ce qu'on a appelé une terrible destruction. Le ministre et son prédécesseur ont tous deux déclaré—je me souviens certes d'avoir entendu le général Pearkes le

dire—qu'ils ne voyaient aucun moyen de limiter l'emploi des armes nucléaires; que si l'on commençait par une balle nucléaire—ici je ne cite pas le général Pearkes, mais je crois que c'était sa pensée—on finirait vraisemblablement par une bombe nucléaire.

C'est pourquoi nous nous sommes tant inquiétés de ce que les forces de l'OTAN soient munies d'armes nucléaires sans que cet organisme en ait lui-même la direction, surtout dans des circonstances comme celles d'aujourd'hui, alors que les forces de l'OTAN, qui relèvent directement du commandement américain s'engagent ou se sont engagées dans le corridor qui conduit à Berlin munies d'armes. En 1957, le général Norstad—bien qu'il semble avoir changé d'avis depuis—s'est dit d'opinion qu'il était impossible d'établir une ligne de démarcation entre l'emploi tactique des armes nucléaires contre des forces assaillantes—j'ai déjà cru qu'il était possible d'établir une telle ligne de démarcation—et leur emploi stratégique contre le pays même des assaillants.

Monsieur le président, le ministre a dit que l'OTAN possède maintenant une stratégie nucléaire, de sorte qu'elle est désormais une puissance nucléaire. Nous savons que certaines puissances de l'OTAN ont des armes nucléaires à leur disposition. Pourtant, je ne sache pas qu'une décision ait été prise—et le ministre pourra peut-être m'éclairer à ce sujet—nonobstant la décision dont il a parlé et qui remonte, je crois, à décembre 1958, laquelle traitait de la question dans son principe général. Je ne sache pas que le conseil de l'OTAN ou tout autre organisme de l'OTAN ait pris de décision politique autorisant l'OTAN elle-même à faire usage d'armes nucléaires, ou prescrivant les conditions de pareil emploi, ou encore établissant des règles pour régir l'emploi des armes nucléaires, entre les mains des membres de l'OTAN en Europe.

Le moment est sûrement venu de faire quelque chose à ce sujet. Vu que le général Gruenther, le général Norstad et d'autres ont signalé le caractère inévitable de cette destruction ascendante, le plus grand des dangers pourrait certes résulter de l'emploi des armes atomiques, même sous forme tactique comme première arme de frappe utilisée par les forces de l'OTAN contre une attaque: ce danger, c'est celui d'une réaction atomique en chaîne semblable à celle que je viens de décrire, qui commence par une balle et qui se termine par une bombe destructrice de tout un continent.

L'OTAN jouerait alors un rôle—nous en avons déjà parlé à la Chambre—qui n'a jamais été prévu: elle serait l'agent qui transformerait une incursion ou une attaque fortuite ou d'envergure limitée en holocauste nucléaire. Cette catastrophe pourrait résulter d'une riposte immédiate de la part des forces stratégiques de l'air qui ne se préoccuperaient pas des troupes terrestres mais plutôt, comme l'a dit le général Gruenther, du territoire de l'ennemi. Elle pourrait se produire également si la ligne de front ou les forces de réserves de l'OTAN employaient prématurément et inutilement leurs armes nucléaires. Voilà certes l'aspect le plus terrifiant de la situation stratégique et tactique de l'OTAN.

[L'hon. M. Pearson.]

Henry Kissinger, qui a beaucoup écrit là-dessus et qui est, je crois, reconnu comme une autorité en la matière, déclare ce qui suit dans un article intitulé «Il importe de faire un choix»:

> Si l'OTAN ne peut être défendue que par la guerre totale, elle se trouvera dans un dilemme désespéré. Céder à la pression établirait un régime de chantage soviétique,...

Nous savons ce que cela veut dire. Et il a ajouté:

> ...alors que résister entraînerait une dévastation catastrophique.

C'est l'épouvantable dilemme auquel doivent faire face à l'heure actuelle ceux qui sont chargés d'établir les plans politiques et militaires qui constitueront la stratégie de l'OTAN. Il me semble que la réponse, et peut-être la seule issue dans ce dilemme, ne serait pas de supprimer les moyens de dissuasion de l'OTAN, même s'ils étaient nucléaires, contrairement à un moyen de dissuasion américain ou britannique, mais de placer ce moyen de dissuasion sous une forme quelconque de contrôle collectif et d'accumuler assez de puissance sous forme d'armes classiques constituant l'équipement des forces de première ligne de l'OTAN, pour que le moyen de dissuasion nucléaire ne soit utilisé que lorsque le déclenchement d'une attaque nucléaire massive serait établi hors de tout doute.

Cela ne signifie pas que nos forces de première ligne doivent rester sans défense. Mais cela veut dire—et cette doctrine semble recueillir de plus en plus de suffrages—que le moyen de dissuasion nucléaire serait séparé sous le contrôle de l'OTAN, de ses forces équipées d'armes classiques, de sorte qu'il n'y aurait pas cette affreuse tentation de déclencher une guerre nucléaire alors que la défense classique suffirait pour tenir tête à une attaque. Je ne doute pas que cette question fasse actuellement l'objet d'un examen, et peut-être le ministre aurait-il l'occasion de nous dire quels progrès dans ce sens a fait l'OTAN dans sa façon d'envisager la question.

Je crois que ces armes nucléaires, que doit posséder l'OTAN en tant qu'organisation de défense, doivent être contrôlées par l'OTAN

et non par une seule nation. Mais je fais dans mon idée une distinction—distinction dont je ne saisissais pas toute l'importance il y a quelque temps—entre la garde et le contrôle. Si ces armes sont soumises au contrôle, et si la ligne de conduite déterminant leur emploi consiste à les isoler, d'une manière ou d'une autre des armes classiques et à les placer sous le contrôle de l'OTAN, il ne me semble pas tellement important qu'elles soient sous la garde des États-Unis ou non. L'autre solution—et peut-être plairait-elle à bon nombre de gens qui, sur cette question, sont fondamentalistes—consisterait à confier à l'OTAN non seulement le contrôle, mais aussi la garde de ces armes. Cela signifierait que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France confieraient leurs armes nucléaires que possèdent maintenant les forces de l'OTAN à une garde et à un contrôle collectif. Je n'ai aucune illusion sur la difficulté que comporte cette façon d'agir. Mais si l'on procédait ainsi et si les armes de ce genre étaient aux mains de nos forces en tant que partie de l'OTAN, les membres du club nucléaire n'en seraient pas pour autant accrus, je pense, parce que trois membres de ce club se désisteraient de leur contrôle national en faveur d'une organisation collective.

A mon avis, ce serait un pas dans le bon sens qui limiterait plutôt qu'il n'étendrait l'expansion du club nucléaire. Cependant, si ce n'était pas possible, la seule façon de procéder qui me paraît sensée serait d'établir un contrôle par l'OTAN et isoler les armes nucléaires des armes classiques de première ligne, pour les placer en réserve sous la garde de ces pays—et j'espère qu'il n'y en aurait qu'un—à qui échoit cette garde à l'heure actuelle. Dans ce cas, nous serions peut-être en mesure de résoudre l'atroce dilemme qui consiste à savoir comment faire face à une attaque, si elle se produit, sans transformer la situation en guerre nucléaire.

Je ne parle pas d'une attaque nucléaire de grande envergure contre notre continent ou l'Europe. Dans ce cas, il importerait peu que nos armes soient sous un contrôle collectif, conjoint ou unique. Chacun utiliserait tout ce qu'il a à sa disposition; on ne pourrait qu'espérer survivre et prier. Mais ce n'est pas le genre de problème qui se pose. Le problème, c'est de repousser une attaque restreinte, ce que l'OTAN, peut-être, ne pourrait faire sans armes nucléaires, parce qu'elle ne possède pas une force classique suffisante. C'est une indication qu'il est de toute première importance d'accroître la force classique de l'OTAN de façon que nous ayons moins à compter sur les représailles nucléaires.

A l'heure actuelle, je pense qu'on s'en remet trop à la fonction d'avertisseur de l'Organisation et aux représailles massives. Une force classique insuffisante signifie que le premier coup qu'on pourrait porter en défense serait le lancement d'armes nucléaires, qui, si nous avions une force classique suffisante, n'auraient pas à être utilisées.

Je pense et j'espère que c'est en s'inspirant de cela que l'OTAN met au point sa stratégie. Cette attitude, à mon sens, exige un changement de stratégie et un changement des politiques de défense de ses membres à l'égard du contrôle et de la garde des armes atomiques que possède l'OTAN.

J'en ai lu la confirmation dans les journaux de ce matin, dans une dépêche émanant de Norvège. Les membres de l'OTAN s'inquiètent certes de plus en plus de leur affiliation à une alliance qui pourrait décider d'utiliser des armes nucléaires sans les consulter et à très bref délai. Le contrôle collectif en vue de renforcer l'alliance, si difficile soit-il, me paraît essentiel. Certains demanderont: «Comment un conseil de 15 membres peut-il exercer un contrôle collectif? Comment peut-on placer, pour ainsi dire, 15 doigts sur la gâchette?» Ce serait impossible du point de vue technique, je pense, sauf dans les conditions que je viens de mentionner et qui assureraient une défense classique suffisante contre une attaque par des armes conventionnelles, dans le cas de tout assaut non global, et nous laisserait une défense nucléaire en réserve. Si nous pouvions avoir cela, et si nous avions une défense classique collective suffisamment puissante pour repousser une attaque, il serait alors possible de convoquer les membres de l'organisation et de soumettre le problème au conseil de l'OTAN, au fur et à mesure que la situation évoluerait. J'espère que c'est de cette façon qu'on pourrait le faire, au lieu d'instituer un comité ou conseil quelconque.

M. Jones: Je me demande ce qu'il adviendrait de la dissuasion en pareille situation. Qu'est-ce qui pourrait empêcher les Russes d'envoyer leurs missiles et leurs bombardiers?

L'hon. M. Pearson: Je tente de l'expliquer. Si nous avions une force conventionnelle suffisante, et si nous étions attaqués par des forces conventionnelles—attaque qui ne serait pas globale—nous aurions le temps de déterminer si le conseil de l'OTAN autoriserait l'utilisation d'armes nucléaires. S'il se produisait une attaque massive et globale par des missiles à travers le continent et au delà de l'océan, le genre de mécanisme que nous aurions établi n'aurait guère d'importance.

M. Jones: La question est celle-ci: qu'est-ce qui empêcherait les Russes de déclencher

une attaque de ce genre si nous ne pouvions pas leur rendre la pareille.

L'hon. M. Pearson: Il y aurait un moyen de dissuasion plus efficace que celui que nous avons présentement, nous aurions un triple moyen. Les Russes sauraient que nous avons des forces classiques suffisantes pour la première ligne de défense. Ils sauraient que nous avons des missiles nucléaires intermédiaires en réserve et ils sauraient également que nous avons une force préventive nucléaire stratégique outre-mer. Ce genre de contrôle, qui n'a pas l'air de plaire à l'honorable député de Saskatoon, signifierait qu'on pourrait éviter l'effroyable possibilité qu'un commandant national, agissant sur les ordres de son pays, utilise des armes nucléaires à la première ligne, alors que ce ne serait peut-être pas nécessaire, et que ce pourrait être fatal.

A cet égard, et contrairement à ce qu'il a dit en 1957, le général Norstad a dit, à la conférence annuelle de parlementaires de l'OTAN, en novembre dernier:

Selon moi, nos forces doivent avoir une puissance conventionnelle appréciable. Elles doivent être en mesure d'entrer en action là où la situation militaire le permet, sans se servir d'armes munies d'ogives nucléaires. Il faudra donc avoir des forces-bouclier à peu près de la puissance prévue dans notre programme actuel qui, je regrette de le dire, n'est pas encore complété.

Voilà un euphémisme. Puis, le général Norstad ajoute:

Cette force conventionnelle exige une organisation ou un système où les principaux éléments de combat rétorqueraient normalement avec des armes conventionnelles...

Je prie l'honorable député de Saskatoon d'écouter attentivement:

...mais elle exige également qu'en plus de ces principaux éléments de combat, il y ait des unités d'armes atomiques auxquelles recourir au besoin.

Et j'ajoute, y recourir sous le contrôle de l'OTAN. Le général Norstad continue:

Toutefois, le seuil où les armes nucléaires seront utilisées dans la bataille devrait être élevé.

C'est un jargon militaire qui signifie: n'utilisez jamais les armes nucléaires à moins d'être absolument certains que c'est l'unique protection contre la destruction. Puis à propos des armes nucléaires, il termine ainsi, et c'est là le cœur même de ma thèse:

On ne devrait recourir à ces armes qu'à la suite d'une décision précise et délibérée prise au niveau déterminé par les politiques et les plans de l'OTAN.

Ce langage militaire veut dire que la décision doit être prise par un organisme de l'OTAN.

Puis nous arrivons à cette dernière phrase:

De toute façon, par ce palier, j'entends une autorité supérieure au commandant des principaux éléments de combat dont j'ai déjà parlé.

[M. Jones.]

Si j'ai dit ces choses, c'est pour signifier l'orientation générale que devrait prendre la stratégie de l'OTAN, et j'espère qu'elle la prendra en fait. Il arrivera peut-être que le rouage de dissuasion, tant politique que militaire, se raffermira dans cette orientation au lieu de s'affaiblir. Mais on ne pourra y arriver, évidemment, qu'on raffermissant l'unité politique au sein même de l'OTAN grâce à une intégration plus serrée en matière de politique entre les pays de l'OTAN, à une plus grande intégration de la défense entre les pays de l'OTAN et en ayant recours au conseil de l'OTAN comme un conseil de stratégie politique et militaire. Si l'on procède ainsi, et si le conseil de l'OTAN se voit attribuer l'autorité qu'il devrait avoir mais qu'il n'a pas encore, peut-être pourrons-nous donner à cet organisme, grâce aux conseils d'ordre militaire et après un nouvel examen de l'organisation militaire au sein de l'OTAN, une force encore beaucoup plus grande qu'elle n'a jamais eue dans le passé en matière de défense militaire. Une partie peut-être de ce que j'appelle cette stratégie pourrait être une zone désarmée qui s'étendrait à travers l'Europe, ce qui éviterait les difficultés que présente le fait que des forces adverses trop rapprochées ont à leur disposition des armes nucléaires tactiques.

Cette opinion, je ne suis pas, bien entendu, le seul à la professer. On a beaucoup réfléchi à cet aspect du problème, et un groupe de membres du parti conservateur de la Grande-Bretagne qu'on appelle le groupe «Bow», groupe de jeunes conservateurs à tendance plutôt radicale—ce groupe représente certains députés conservateurs à la Chambre des communes britannique—a publié récemment sur le problème une brochure intitulée «La stabilité et la survivance». A la page 28 de la brochure, on relève l'alinéa suivant:

L'armée britannique est pourvue d'Honest Johns et de Corporals, mais les Américains restent maîtres des ogives de ces appareils. Voici ce qui importe surtout dans les rapports entre les armements stratégiques nucléaires et nos forces armées: celles-ci doivent toujours être libres de s'en servir ou non et d'être encore en mesure de tenir bon. Autrement dit, les armements nucléaires doivent toujours être disponibles mais ne doivent pas constituer le seul moyen de riposter à l'agression. Ainsi, pour citer Kessinger: «Les forces existantes sont plus importantes qu'elles ne l'ont jamais été dans notre histoire.» Il importe de bien saisir qu'une fois lancées dans la bataille, les unités ne peuvent abandonner un mode de combat pour un autre. Si l'on intègre des armements nucléaires dans chaque unité, il sera presque impossible de faire une guerre au moyen d'armes strictement traditionnelles. Au lieu d'être répartis à travers les divers éléments de l'armée, les armements stratégiques nucléaires ne doivent être accordés qu'à certaines unités, afin qu'un jeune officier ne soit pas, sous la force des circonstances, tenté d'y avoir recours.

Non seulement devrait-on maintenir les armes nucléaires dans des unités de réserve distinctes, mais, à mon avis, on devrait les confier au contrôle de l'OTAN plutôt qu'à celui de chaque pays. Fût-il possible, pareil programme stratégique de l'OTAN bénéficierait, je pense, de l'entière collaboration du Canada. Mais si l'on nous demande à l'OTAN d'accepter des armements nucléaires pour nos divisions aériennes et pour nos brigades d'infanterie en vertu d'un autre genre de contrôle que celui-là, d'un contrôle national ou d'un contrôle conjoint qui accorde aux États-Unis un pouvoir excessif, en ce qu'ils peuvent en commander ou en proscrire l'emploi, alors je soutiens que nous ne devrions pas accepter ces armes en Europe. J'ose croire qu'on n'aura pas à faire ce choix car j'espère que l'OTAN progressera dans le sens que j'ai voulu indiquer. Elle réalisera alors une bien plus grande unité politique et défensive, et loin d'affaiblir sa force de dissuasion, elle la consolidera.

Voilà le genre de défense continentale et de programme stratégique de l'OTAN que je préconise et que, je l'espère, nous examinerons en détail au fur et à mesure que nous étudierons les crédits. Mais je reviens à ce que j'ai dit au début. Il n'est qu'un moyen sûr de défense: c'est la paix. A l'heure actuelle, il n'y a qu'un moyen militaire qui soit sûr pour maintenir la paix, et, même si je le dis à contrecœur, c'est de préserver l'équilibre des éléments de dissuasion, de maintenir une puissante force de prévention nucléaire. Cela je le reconnais, du point de vue stratégie militaire, mais je ne vois pas pourquoi on fournirait des armes nucléaires aux autres pays qui n'en ont pas présentement. Je vois, au contraire, bien des arguments contre cette initiative qui affaiblirait la position de ces pays sur la scène internationale et aux Nations Unies, et qui empêcherait certes tout secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada de prendre position, aux Nations Unies, contre l'acceptation d'armes nucléaires par d'autres pays.

Si nous sommes jamais placés en face de l'alternative qui consisterait à choisir entre les avantages de la ligne de conduite que je viens de décrire et les désavantages de l'autre ligne de conduite possible, qui ferait de nous un membre du club nucléaire doté d'armements nucléaires sous contrôle national ou conjoint, je suis d'avis que nous devrions opter pour celle-là et consolider notre position dans les affaires internationales, donnant ainsi plus de force à la voix que nous ferons entendre dans le seul domaine qui nous servira de planche de salut: le maintien et la consolidation de la paix internationale.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le chef de l'opposition a parlé, il y a quelques instants, des hauts et des bas. Je dois avouer que le discours qu'il vient de prononcer se situe certainement à un niveau beaucoup plus élevé que celui qu'il a fait avant le déjeuner. En somme, il avait alors essayé de rationaliser l'irrationnel. Il essayait, encore une fois, de se sortir du pétrin où le parti libéral s'est enfoncé, lors de son congrès de janvier dernier, en ce qui a trait aux questions de défense.

J'ai dit hier ce que certains journalistes bien renseignés ont pensé de la prétendue prise de position des libéraux sur la défense, à la réunion de janvier. Depuis ce temps-là, le chef de l'opposition a parcouru le pays en prononçant des discours pour tâcher d'expliquer cette prise de position que, dit-il, les gens n'ont pas comprise. Il n'est pas étonnant que personne ne la comprenne, car elle était certes incompréhensible. Tout n'était que confusion. Comme je l'ai dit hier, d'après un des journalistes qui était là, on a décidé de retirer le Canada du NORAD, puis de l'y faire entrer de nouveau. En fin de compte, on a opté pour l'adhésion et le retrait, en ce qui concerne les avions d'interception, et il en a été de même des armes nucléaires et de tout le reste. Je le répète, tout n'a été que fouillis et confusion.

J'ai aussi noté hier ce qu'un spécialiste des questions de défense a écrit dans une revue très sérieuse intitulée *The Canadian Commentator*. Voici ce qu'a déclaré John Gellner à propos de l'attitude qu'adopte le parti libéral concernant les avions d'interception:

> L'attitude que le parti libéral a adoptée sur cette question ne tient même pas debout.

Elle ne tient pas debout, non plus qu'un grand nombre de prétendues politiques du parti libéral sur la défense.

L'hon. M. Pearson: Qu'a-t-il dit de votre politique?

L'hon. M. Harkness: Il a déclaré que notre politique est sensée, au moins. Il ne l'approuve pas entièrement, mais il a dit qu'elle s'inspire d'une certaine logique.

L'hon. M. Martin: Où a-t-il dit cela? Il n'a jamais rien dit de tel.

L'hon. M. Harkness: Ne vous énervez pas, Paul.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre de la Défense nationale fait partie du gouvernement et il devrait savoir qu'il est contraire aux usages de la Chambre de désigner un député autrement qu'en donnant le nom de sa circonscription. Les honorables vis-à-vis n'aimeront peut-être pas cela, mais il est grand temps

que l'on rappelle aux ministres que la grossièreté n'excuse pas le manque d'initiative, à la Chambre. Personne ne sait mieux ruiner ses raisonnements à cet égard que le sympathique ministre de la Défense nationale.

L'hon. M. Harkness: Le député se trompait; cela lui arrive plus souvent qu'à tout autre. Je m'excuse de ne pas l'avoir désigné comme étant l'honorable député d'Essex-Est. Je reconnais mon erreur.

L'hon. M. Martin: Conformément au Règlement.

L'hon. M. Harkness: Je m'excuse. Si j'ai succombé à la tentation d'agir ainsi, c'est parce que le député d'Essex-Est a l'habitude de formuler nombre d'observations dans le même sens, sans même se donner la peine de se lever. Ce que je disais cependant et que l'honorable représentant espérait me faire oublier—mais il n'a pas réussi à m'écarter de mon sujet—c'est que M. Gellner, parlant de cette question, a déclaré:

Ils...

C'est-à-dire les libéraux.

...veulent ne rien changer aux dispositions actuelles sauf que les forces canadiennes du NORAD, en fait, ne feraient pas feu. Autrement dit, nous avertirions les Américains que l'ennemi approche, nous préciserions quel est cet ennemi, nous le dépisterions et établirions sa position pour ensuite nous retirer pharisaïquement à l'écart et laisser aux Américains le soin de l'abattre. C'est une solution digne de Ponce Pilate, mais non de Lester B. Pearson et de ses collègues.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas du tout notre solution.

L'hon. M. Harkness: Je pense qu'on n'a jamais rien écrit de plus vrai.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Harkness: Voilà bien une politique à la Ponce Pilate, s'il en fut jamais. C'est chercher à ménager la chèvre et le chou. C'est chercher à marcher en même temps dans deux directions opposées et tous les discours que le chef de l'opposition prononce dans le pays pour essayer de rationaliser cette attitude irrationnelle ne prendront jamais parce que c'est impossible.

Le chef de l'opposition commence par nous accuser, le parti et moi-même en particulier, de toujours refuser de changer d'idée. Il disait que, lui, avait changé d'idée, mais que, nous, nous refusions de bouger, que nous étions entêtés et ainsi de suite. Or cinq à dix minutes plus tard, dans son discours, il nous reproche amèrement d'avoir changé d'idée, comme il dit, au sujet des intercepteurs. Que veut-il au juste? A la vérité, ses deux déclarations que sépare un intervalle d'à peine cinq à dix minutes, sont typiques des libertés que prend le chef de l'opposition avec la logique quand il parle de la défense. D'une part, il m'accuse d'être absolument immuable et incapable d'évoluer avec la situation, et cinq minutes après il se plaint amèrement de ce qu'il appelle nos changements d'idée.

Qu'est-ce que la population du pays peut tirer d'une pareille attitude et de déclarations de ce genre? Libre aux membres du parti libéral qui l'entourent d'applaudir à tout rompre pareilles déclarations, mais quand le grand public, ou qui que ce soit qui prend ces choses au sérieux, s'attelle à analyser ses déclarations, il s'aperçoit tout de suite qu'il n'y a rien de valable.

Une voix: Laissez le public en décider.

L'hon. M. Harkness: Bien sûr le public en décidera, et je ne doute pas dans quel sens.

M. Deschatelets: Tôt ou tard?

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition s'est ensuite plaint, au cours de ses premières observations, que c'est le premier débat que nous avons en matière de défense, cette session-ci, et qu'il n'y en a eu aucun au début. Nul ne sait mieux que lui que c'est à cause de sa propre absence et de celle de l'honorable député de Trinity.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas le cas.

L'hon. M. Pearson: J'invoque le Règlement, monsieur le président, pour faire observer que cette déclaration est fausse.

L'hon. M. Harkness: L'étude des crédits de la Défense nationale a été annoncée par le leader de la Chambre. On devait les examiner à une certaine date. Le chef de l'opposition et l'honorable député de Trinity...

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas le cas.

L'hon. M. Harkness: ...se sont plaints et ont demandé que les crédits ne soient pas examinés à cette date-là, vu qu'ils ne pouvaient être présents ce jour-là.

L'hon. M. Pearson: De sorte que nous avons dû attendre six mois.

L'hon. M. Harkness: Il en est résulté que l'étude de ces crédits a été retardée. Il se plaint maintenant qu'il n'y a pas eu de débat sur la défense au cours de la première partie de la session. Mais la raison en était que le parti libéral ne semblait pas disposé à entamer un débat à ce moment-là.

L'hon. M. Pearson: C'est absurde et ridicule.

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition a dit ensuite que j'aurais dû faire une déclaration sur les questions et les problèmes fondamentaux, et que je ne l'avais pas faite.

Or, je dirai que s'il veut bien prendre connaissance du discours que j'ai prononcé, il constatera qu'il s'agit de l'exposé de la situation fondamentale de notre pays du point de vue de la défense; de l'attitude que le gouvernement a adoptée à cet égard; de ce que nous avons accompli et ce que nous réalisons encore. Son principal grief semble être que nous n'avons pas annoncé que nous aurions des armes nucléaires la semaine prochaine. C'est, en réalité, à quoi tout cela se résume. Les déclarations du chef de l'opposition et du représentant d'Essex-Est pourraient faire croire que toute la politique de défense se résume à l'acquisition ou la non-acquisition d'armes nucléaires. Ce sont des armes dont il faudrait se servir dans certaines circonstances et non dans d'autres. Il faut les considérer comme une catégorie d'armes déterminée et ne pas penser qu'elles font à elles seules toute la politique de défense, ce qui est loin d'être vrai.

Le chef de l'opposition a parlé d'un éditorial du *Globe and Mail* de ce matin—j'ai le journal sous les yeux—dont il a cité des extraits qui ont obtenu son approbation. L'auteur de cet éditorial n'a pas dû lire mon discours d'hier ni mes discours précédents sur la défense, car autrement il n'aurait pas pu écrire ce qu'il a écrit. Il dit, en effet, après avoir cité quelques-unes de mes paroles:

> Le tableau que cela évoque, qu'on l'ait voulu ou non, c'est celui d'un Canada luttant seul contre la Russie et qui se demande s'il lui faut devenir une puissance nucléaire intégrale pour dissuader l'ennemi éventuel. Là n'est pas le problème. Le Canada ne peut espérer devenir une puissance nucléaire. Il n'a pas du tout les moyens de fabriquer des fusées à longue portée et autres armes du genre comme préventif.

C'est exactement ce que je dis depuis des mois. Je continue à lire l'article:

> La principale défense du monde occidental contre la guerre nucléaire est sa force de dissuasion, et les éléments les plus importants de cette force sont les projectiles et les bombardiers lourds du commandement de l'aviation stratégique des États-Unis.

J'ai répété ces déclarations dans tous mes discours et le fait que cet éditorial du *Globe and Mail* déclare que ces opinions sont contraires à mes déclarations indique, évidemment, que l'auteur semble tout simplement ne rien connaître de ce dont j'ai parlé durant des mois et encore hier.

Je n'ai pas cessé d'affirmer que la défense du Canada dépend de son adhésion à l'OTAN, de la continuation du pacte du NORAD et de nos efforts aux Nations Unies en vue d'obtenir la paix. J'ai insisté là-dessus à plusieurs reprises. J'ai insisté sur le fait que nos forces, au Canada, ne sont pas destinées à faire face à toute éventualité. Nous n'avons pas de bombardiers stratégiques à long rayon d'action, nous n'avons pas d'armes nucléaires, nous n'avons pas de projectiles. Nous n'avons aucune unité navale importante, sauf un porte-avions. Mais l'ensemble de l'OTAN nous offre tous ces éléments et la sécurité du Canada est assurée par son adhésion à cette alliance, parce que nous pouvons nous en remettre à nos alliés du soin de fournir ces différentes forces si elles sont requises.

Cet éditorial est complètement ridicule. Son auteur et le chef de l'opposition ne semblent pas priser mon analogie, peut-être un peu simple, de l'ours et de l'homme armé d'un fusil. C'est sans doute qu'ils n'aiment pas les analogies, surtout quand elles sont simples.

Le chef de l'opposition a ensuite parlé de l'OTAN et de la possibilité qu'elle dispose d'une stratégie nucléaire, pour ajouter plus tard qu'il reconnaissait que cet organisme possède une stratégie nucléaire et qu'à son avis elle doit la conserver. Je suis heureux qu'il ait formulé cette déclaration précise, car à en juger par certaines déclarations qu'il a faites à travers le pays ces derniers mois, on était porté à croire qu'il s'opposait à la chose. Maintenant qu'il a exprimé une telle opinion, j'espère qu'il la conservera.

L'hon. M. Pearson: C'est l'opinion que j'ai exprimée chaque fois que j'ai pris la parole.

L'hon. M. Harkness: J'espère que l'honorable représentant ne changera pas d'avis chaque mois, comme il l'a fait ces derniers temps. Il m'a posé une question qu'il m'a été impossible de saisir exactement, au sujet du fondement sur lequel je me suis appuyé pour déclarer que plusieurs pays de l'OTAN possèdent des armes nucléaires chez eux et qu'ils ont conclu des ententes avec les États-Unis à propos de ces armes, ainsi que je l'ai dit hier. J'ignore ce qu'il veut dire au juste. Je pense qu'il sait que tel est le cas.

L'hon. M. Pearson: Je vous ai demandé quels pays, quels membres?

L'hon. M. Harkness: Tout ce que je peux faire à cet égard, c'est de citer une déclaration que l'ancien président Eisenhower a faite le 17 janvier 1961 dans une lettre qu'il a adressée au Congrès et qui a été publiée. Cette lettre traite d'un accord conclu avec le gouvernement de l'Italie en vue de la collaboration pour l'utilisation de l'énergie atomique. Je cite:

> Afin de nous faciliter la collaboration nécessaire, une mesure législative qui modifie la loi de 1954 sur l'énergie atomique a été adoptée par le Congrès en 1958. Conformément à cette mesure, des accords de collaboration ont été conclus avec quatre de nos associés de l'OTAN en mai et juin 1959. Un accord semblable a aussi été conclu récemment avec nos alliés dans l'OTAN, la république d'Italie. Tous ces accords ont pour but de mettre en œuvre, à certains égards importants, le programme convenu de l'OTAN. Cet accord avec le gouvernement de l'Italie permettra aux États-Unis de collaborer efficacement avec ce pays dans la planification de la

défense mutuelle et dans la formation des forces italiennes de l'OTAN afin que, advenant une attaque contre l'OTAN, les forces italiennes puissent, sous la direction du Commandant suprême des alliés en Europe, utiliser des armes nucléaires pour se défendre.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question au ministre à cet égard, vu que j'ai soulevé l'affaire? Veut-il nous dire maintenant que ces membres de l'OTAN ont des accords bilatéraux avec les États-Unis en vue de l'acquisition d'armes nucléaires par leurs forces sous un contrôle national ou conjoint? Dans le cas de l'affirmative, quels membres de l'OTAN ont conclu les accords qu'il a mentionnés?

L'hon. M. Harkness: Ce que j'ai lu est bien clair, je pense.

L'hon. M. Martin: C'est une toute autre affaire; cela a trait à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

L'hon. M. Harkness: Il y a des gens qui refusent de comprendre quand ce n'est pas à leur avantage. Cette déclaration du président Eisenhower renferme cette phrase que j'ai déjà citée:

...advenant une attaque contre l'OTAN, les forces italiennes puissent, sous la direction du commandant suprême des alliés en Europe, utiliser des armes nucléaires pour se défendre.

C'est assez clair, je pense. Quant aux autres pays, je n'ai vu aucune déclaration publique révélant de quels pays il s'agit; je dois donc considérer ces renseignements comme secrets.

L'hon. M. Pearson: Oh! Oh!

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le chef de l'opposition dit: «Oh! Oh!» Il sait très bien que toute information de cette nature est matière de sécurité jusqu'à ce qu'elle ait été révélée par les intéressés. J'ai lu la lettre portant la signature du président Eisenhower, qui a été envoyée au Congrès des États-Unis et qui est maintenant publique. Voilà qui précise bien clairement la situation. Nous n'aurions rien à gagner que je nomme les quatre autres pays dont il a parlé. Encore une fois, comme je l'ai dit hier, tous ces renseignements qui sont connus du public depuis un certain temps rendent ridicule l'attitude prise par le Nouveau parti démocratique à l'égard de l'OTAN, lors de son congrès.

Puis, le chef de l'opposition a parlé du dispositif d'armes que nous avons déjà acheté, le Bomarc, l'Honest John et le 104. Il a alors cité un extrait d'une déclaration du général Foulkes dans une brochure intitulée: «Politique canadienne de défense dans une ère nucléaire», un des auteurs des brochures qui font les manchettes. Le chef de l'opposition a cité les paroles du général Foulkes comme si elles traduisaient la politique du gouvernement. Il sait que le général Foulkes n'expose pas la politique du gouvernement. Il ne l'a jamais fait comme président des chefs d'état-major. C'est un privilège qui appartient en propre aux membres du gouvernement sous l'autorité duquel il a servi, qu'il s'agisse du gouvernement dont faisait partie l'honorable député ou du gouvernement actuel. A en juger par la façon dont le chef de l'opposition a consigné cet extrait au compte rendu, on serait porté à croire que le général Foulkes formulait la politique du gouvernement. Je n'irai pas jusqu'à dire que le chef de l'opposition a agi ainsi délibérément, mais ses paroles visaient à induire en erreur ses auditeurs ou les lecteurs du hansard.

L'hon. M. Pearson: A ce propos, on me permettra bien de dire que j'ai bien précisé, comme le prouvera le compte rendu, que le général Foulkes n'occupait aucun poste de responsabilité officielle quand il a fait cette déclaration.

L'hon. M. Harkness: C'est bien beau, mais j'ajoute que la façon dont la citation a été consignée au compte rendu pourrait porter la plupart des lecteurs du hansard à croire que le général Foulkes énonçait la politique du gouvernement. Tel n'est pas le cas. Le général Foulkes a été un soldat distingué. C'est une grande autorité en matière militaire. Je pense que tout le monde, au Canada, lui accorde ce respect. Mais ce qui surprend par son étrangeté—et ceci est tout à fait caractéristique du parti libéral—c'est que, pas plus tard que l'autre jour, le député de Leeds citait un extrait de cette même brochure et essayait de montrer que le général Foulkes était opposé aux armes nucléaires. Souffler le chaud et le froid, voilà qui est tout à fait caractéristique du parti libéral. En citant le général Foulkes, le chef de l'opposition montre qu'il était partisan convaincu des armes nucléaires, ce qui est vrai. Par contre, comme on pourrait le vérifier dans le hansard, le député de Leeds a cité un extrait de cette brochure en tentant de montrer que le général Foulkes, grand chef militaire du Canada, était opposé aux armes nucléaires.

Encore une fois, cette situation, est bien caractéristique de ce qui se passe au sein du parti libéral. Les gens soutiennent des opinions contradictoires, de sorte qu'une extrême confusion y règne. Je dois avouer que j'ai souvent pitié du chef de l'opposition.

L'hon. M. Martin: Ne vous apitoyez pas sur son sort, pleurez plutôt sur le vôtre.

L'hon. M. Harkness: ...quand je vois dans quelle situation le mettent les membres de son propre parti.

L'hon. M. Pearson: Vous devriez aussi prendre en pitié le ministre du Commerce.

L'hon. M. Martin: Vous avez besoin de l'assistance du premier ministre et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ils devraient être à la Chambre pour vous prêter main forte.

L'hon. M. Harkness: J'attire l'attention sur les longues observations que lance depuis quelque temps le député d'Essex-Est, qui enfreint le Règlement de propos délibéré en faisant ces interpellations de son siège.

L'hon. M. Martin: Je m'en excuse.

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition a relevé la déclaration qu'a faite le premier ministre au sujet de l'achat des trois sortes d'armes dont j'ai parlé, soit le Bomarc, l'Honest John et le 104. Il a débattu la question des délais, puis il a interprété à sa façon ce que j'ai dit hier, et en de précédentes occasions, sur ce sujet. Je voudrais exprimer clairement encore une fois que, ayant décidé de munir ses forces d'engins nucléaires, on ne saurait s'attendre à ce qu'elles disposent de ces armes dans un intervalle de deux ou trois ans. Après que la commande est placée, cela prend assez de temps avant qu'on puisse produire les armes nécessaires et il faut également un certain temps avant que les forces soient instruites sur leur utilisation.

Ainsi que je l'ai mentionné lorsque j'ai entamé le présent débat et comme je l'ai répété à maintes reprises, nous avons trouvé qu'il était sage d'acquérir certaines armes qui peuvent être munies d'ogives nucléaires. Si, par la suite, on en vient à la conclusion qu'il nous faut des ogives nucléaires, nous serons en mesure de les utiliser. C'est lorsque j'ai établi une analogie avec l'ours et le fusil que le chef de l'opposition a trouvé bon de protester.

L'hon. M. Pearson: Aucunement.

L'hon. M. Harkness: Voici la situation. S'il fault prendre toutes les précautions nécessaires dans une situation critique comme celle que nous avons depuis plus de deux ans et si l'on croit que des armes nucléaires peuvent devenir nécessaires pour sa propre défense, pour la défense de son propre territoire, en ce cas il devient indispensable de se procurer les transporteurs et du matériel qui peut utiliser des ogives nucléaires et de les commander très longtemps d'avance. Le chef de l'opposition proteste contre nos commandes de Bomarcs, d'Honest-John et de F-104. C'était en somme sage et prudent, qu'ils soient ou non munis d'ogives nucléaires.

A cet égard, j'aimerais rappeler aux honorables députés qu'hier, le député de Trinity a comparé l'Honest John au Little John, nous montrant par là qu'il ne connaît pas grand chose à la question. L'Honest John est une arme bien plus efficace que le Little John. Cette dernière arme n'est même pas encore approuvée. Son rayon d'action est moins que la moitié de celui de l'Honest John et sa force de frappe, à peu près un sixième de celle de l'Honest John. Cela n'empêche pas le député de Trinity de faire comme s'il connaissait toute l'affaire et d'affirmer que l'Honest John est une arme désuète, et que les Américains sont en train de mettre au point le Little John, qui est bien meilleur. Une fois de plus, il a prouvé son ignorance complète dans les questions techniques.

L'hon. M. Hellyer: Vous vous retranchez derrière votre rideau de sécurité.

Une voix: Le député de Trinity est un expert en rideaux!

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition a avoué avoir changé d'idée. Je n'ai rien à redire à ce qu'il change d'idée. La seule chose que je lui reproche, c'est de le faire si souvent qu'on ne sait plus où il en est. Il est tout à fait logique qu'un homme change d'idée une fois tous les deux ans, disons, ou une fois par année ou même plus souvent si les circonstances l'y obligent. Mais il me semble un peu illogique de le faire chaque mois ou chaque semaine, et cela nous laisse dans le plus profond mystère quant à sa véritable politique en cette matière.

Puis, il a passé aux chasseurs et a de fait déclaré qu'ils ne sont plus utiles. Il a dit que leur seul but est de protéger les bases du commandement stratégique aérien et qu'ils ne donnent aucune protection aux villes canadiennes. J'affirme que s'il n'y avait aucune défense au Canada ni aux États-Unis contre les bombardiers pilotés, le monde ne serait pas dans la situation où il se trouve. Les Russes auraient probablement mis la main sur tout depuis très longtemps déjà. Le fait qu'il existe une défense contre les bombardiers pilotés, en particulier, rend invraisemblable la possibilité que des bombardiers viennent ici pour lâcher des bombes. Cette défense constitue donc une grande protection pour nos villes et pour toute notre population.

En outre, évidemment, si une guerre éclatait, ils ne détruiraient pas tous les bombardiers qui viendraient survoler notre territoire, mais ils en abatteraient un très bon nombre; et, chaque fois qu'on abat un bombardier portant une ou deux bombes atomiques, on sauve la vie d'un grand nombre de gens, et l'on évite pas mal de dommages à la propriété. Alors que tout cela est évidemment relatif, dire que toutes ces mesures ne constituent aucune protection pour les villes canadiennes, c'est faire une déclaration inexacte.

Puis, le chef de l'opposition s'est mis à parler de l'Arrow. J'ai traité cette question l'autre jour, quand elle a été soulevée par un autre député qui siège du même côté que lui, et je n'en dirai pas très long à ce sujet cette fois-ci. Toutefois, je ferai une ou deux observations. Le chef de l'opposition s'est plaint de ce que nous ayons changé d'avis et il a demandé pourquoi. Il a dit: «Pourquoi le gouvernement a-t-il changé d'avis sur le danger des avions de bombardement?» Puis il demande: «Pourquoi, lorsque l'Arrow a été abandonné, le gouvernement a-t-il dit qu'il n'y aurait plus de danger d'être attaqué par des avions de bombardement?» Évidemment, pareille chose n'a jamais été dite. Ce qu'on a affirmé à l'époque, c'était qu'on étudierait d'autres moyens de défense contre les bombardiers. J'ai ici la déclaration du premier ministre sur cette question, formulée le vendredi 20 février 1959. Il l'a terminée par les mots suivants:

Le gouvernement n'a pas décidé d'acheter un autre avion pour remplacer le CF-100, qui reste une arme efficace de défense, en Amérique du Nord, contre la présente menace des bombardiers. Le ministre de la Défense nationale et les chefs d'état-major sont encore à étudier les moyens que l'on propose pour l'amélioration de notre défense.

Ensuite, le 17 mai de l'an dernier, au cours d'une discussion sur les prévisions de dépenses, le ministre de la Défense nationale d'alors a déclaré:

En ce qui concerne la nécessité qu'il y aurait de posséder un intercepteur comme on l'envisageait alors...

C'est-à-dire au moment où l'on a annulé le programme de l'Arrow.

Les chefs d'état-major ont reçu instruction d'examiner la possibilité de se procurer un autre appareil à meilleur compte pour remplacer le CF-105.

Nous n'avons pas dit que la menace du bombardier était disparue. Nous n'avons pas dit alors que le CF-100 ne serait pas remplacé. En fait, c'est tout le contraire que nous avons déclaré.

L'hon. M. Hellyer: De nouveau, la citation de passages choisis à dessein.

L'hon. M. Harkness: Je continue de citer ce que le ministre de la Défense nationale a dit le 17 mai 1960:

Le premier ministre l'a déclaré à la Chambre des communes, quand il a dit que les chefs d'état-major ont reçu instruction d'examiner s'il existait en disponibilité quelque autre aéronef ayant fait ses preuves.

A la vérité, nous nous sommes procuré le F-101. Comme je l'ai dit ici hier, contrairement à l'opinon du député de Trinity, c'est un excellent appareil qui répond aux besoins.

L'hon. M. Hellyer: Je pose la question de privilège, monsieur le président. J'aimerais que le ministre rapporte l'opinion que j'ai exprimée et qui est contraire à celle qu'il vient de donner.

L'hon. M. Harkness: J'ai la parole.

L'hon. M. Hellyer: Il dénature constamment les faits et les présente sous un faux jour.

L'hon. M. Harkness: Le député ne peut s'empêcher de m'interrompre, monsieur le président. Il est extrêmement susceptible. Nul n'est aussi susceptible, je suppose, que celui qui se sait dans l'erreur. Le député de Trinity en donne bien la preuve.

L'hon. M. Martin: Ne nous échauffons pas.

L'hon. M. Harkness: Je suis tout à fait calme. Le député de Trinity devrait se préoccuper plutôt de l'humeur des membres de son propre groupe.

L'hon. M. Hellyer: Ne soyez pas si suffisant.

L'hon. M. Harkness: Il vaudrait mieux, je crois, que le député d'Essex-Est parle à son collègue. Il est énervé. Comme l'a déclaré le ministre de la Défense du temps, si l'Arrow a été abandonné, c'est surtout parce que c'était une arme beaucoup trop coûteuse pour l'économie canadienne et le budget de défense du Canada. Il aurait coûté environ 2 milliards et quart, soit à peu près 12 millions et demi par appareil.

L'hon. M. Hellyer: Vous mentez encore une fois. (*Exclamations.*)

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le député de Trinity vient de dire: «Vous mentez encore une fois.» Je vous demanderais de l'inviter à retirer ses paroles comme tout homme bien élevé le ferait.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, le ministre a cité ce chiffre pas plus tard qu'hier...

Des voix: Retirez vos paroles.

L'hon. M. Hellyer: Me permettriez-vous de faire une observation, monsieur le président?

M. Grafftey: Retirez vos paroles.

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement. J'ai demandé que le député retire ses paroles. S'il ne sait pas assez vivre pour observer le Règlement, il devrait se tenir bien tranquille dans son siège.

M. Caron: Il peut prouver que vous avez menti.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je pourrais citer au député de Trinity les autorités sur lesquelles je pourrais me fonder pour acquiescer à la demande du ministre. Je lui saurais gré de bien vouloir retirer ses paroles.

L'hon. M. Hellyer: Je voudrais que vous m'écoutiez, monsieur le président.

Des voix: Non!

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement...

Une voix: Il a le droit de répondre.

L'hon. M. Hellyer: Si je puis prouver que le ministre ment, accepteriez-vous...

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le député devrait retirer ses paroles. Il n'a pas le droit de faire un discours. Il doit se rétracter.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, si le député retire ses paroles, j'espère qu'on n'en conclura pas que ce côté-ci de la Chambre accepte des faits exposés par le ministre, alors que nous savons qu'ils sont faux.

Une voix: C'est différent.

M. le président suppléant: Je pense que le chef de l'opposition voulait parler au nom du groupe en amenant cet élément dans la discussion. Mais en l'occurrence, le député de Trinity a allégué quelque chose de direct s'adressant à une personne en particulier; il s'est attaqué à l'intégrité et à l'honneur d'un ministre de la Couronne qui avait la parole.

C'est pourquoi je demande au député de Trinity de retirer ses paroles, sans donner d'explication.

L'hon. M. Hellyer: Les témoignages recueillis au comité spécial des dépenses aux fins de la défense...

Des voix: Retirez vos paroles.

L'hon. M. Hellyer: ...aux pages 146 et 147...

Des voix: Rétractez-vous.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, voudriez-vous demander au député de reprendre son siège? J'ai la parole...

L'hon. M. Hellyer: ...le comité a été informé par...

Des voix: Rétractez-vous.

M. le président suppléant: A l'ordre! C'est moi, en fait, qui ai la parole, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire que les esprits s'échauffent. Tout s'est passé dans le calme jusqu'ici, dans ce débat très important sur la Défense nationale.

Je répète que le député de Trinity n'a pas à donner d'explications préliminaires. Je le connais personnellement assez bien pour estimer qu'il devrait retirer ses paroles, afin que le comité puisse poursuivre son débat.

L'hon. M. Hellyer: Je retire l'expression que j'ai employée, conformément à la pratique parlementaire, tout en me réservant le droit de prouver le bien-fondé de la déclaration que j'ai faite plus tard au cours du débat.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, après cette interruption inopportune, j'aimerais poursuivre mon propos, à savoir que le coût de l'Arrow, soit 2¼ milliards de dollars...

L'hon. M. Hellyer: Vous n'apprendrez jamais. Vous êtes stupide.

L'hon. M. Harkness: Soit 12½ millions de dollars l'appareil, d'après le programme soumis à l'époque et l'estimation de la compagnie, était tout à fait au-delà des ressources du budget. Quand nous avons dit cela à la compagnie, l'informant que nous ne pouvions poursuivre le programme, elle nous a fait une autre proposition selon laquelle, au lieu du dispositif de fabrication canadienne, elle emploierait un dispositif de réglage de fabrication américaine; dans ces conditions, le coût de chaque appareil serait de $7,800,000 au lieu de 12½ millions de dollars.

L'hon. M. Hellyer: C'était le chiffre du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Harkness: Cependant, cela était complètement insensé et, comme le ministre de la Défense nationale d'alors le disait le 17 mai 1960, 12 millions et demi pour un avion, ou même $7,800,000, si l'autre dispositif de réglage du tir avait été adopté, représentaient un prix qui était simplement trop élevé pour figurer dans le budget de la défense nationale à cette époque-là. Telle était la situation à cet égard.

L'hon. M. Pearson: Tandis que le gouvernement aurait récupéré la moitié de cette somme sous forme d'impôts.

L'hon. M. Harkness: Je tiens à préciser à ce sujet que nous n'avons pas été les seuls à contremander l'achat de ces avions extrêmement dispendieux. Les États-Unis ont annulé leur commande d'avions 108 pour les mêmes raisons que nous avons annulé notre commande d'avions 105, c'est-à-dire parce qu'ils estimaient que l'appareil coûtait trop cher pour le service qu'ils en tireraient, et aussi parce qu'ils estimaient que leurs autres avions, savoir le F-101, le F-102 et le F-106, suffisaient pour faire face à la menace des bombardiers telle qu'ils l'envisageaient alors.

Bien entendu, parmi ces avions, le F-101 en est un que nous allons obtenir, et c'est le seul appareil à deux places du groupe. Le 102 et le 106 sont des monoplaces et ne conviennent pas à l'usage qui en sera fait au Canada. Ensuite....

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unaminité à ce que le ministre poursuive ses observations?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition a dit ensuite qu'il jugeait le Bomarc désuet, qu'il ne valait rien. Puis, bien sûr, le député de Trinity a fait des déclarations semblables. Si tel est le cas, il y a une chose très étrange que je signale au comité. Le *Citizen* d'Ottawa publiait le 29 octobre 1960 un article de Paul Dubois émanant de Thurso. Il y était question du discours que le chef de l'opposition avait prononcé à un ralliement en faveur de M. Gaston Clermont, candidat libéral lors de l'élection complémentaire qui a eu lieu à ce moment-là dans la circonscription de Labelle.

Des voix: Il a été élu.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais lire au comité le texte exact de ce qu'il a dit. Le chef de l'opposition prétendra peut-être que j'ai mal rapporté ses propos, mais voici précisément ce qu'il a déclaré:

> Les États-Unis ont peut-être besoin d'armes nucléaires comme moyen de dissuasion, mais pas le Canada non plus que d'autres pays. Si la Russie attaquait l'Amérique du Nord et le Canada en particulier, Montpellier serait l'une de leurs premières cibles. Montpellier et les collectivités qui se trouvent dans un rayon de centaines de milles seraient réduites en cendres.

Si Montpellier doit être une des premières cibles à cause de la base de lancement des Bomarcs qui s'y trouve, pourquoi le chef de l'opposition prétend-il maintenant que le Bomarc est absolument inutile? S'il n'avait aucune utilité, les Russes ne gaspilleraient certes pas de bombes pour en détruire les bases. (*Exclamations*)

Pour des fins d'élections, le chef de l'opposition s'est rendu dans cette région où il a déclaré que le méchant gouvernement conservateur y a aménagé une base pour le lancement des Bomarcs, que les bombardiers russes survoleraient le ciel de Montpellier et que les gens de cette région seraient annihilés, si jamais un conflit éclatait.

L'hon. M. Martin: Ça vient juste d'arriver.

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition prétend que le Bomarc ne vaut rien et que personne ne le prend au sérieux, sauf le gouvernement. Selon lui, les Russes s'en moquent. Voilà un autre exemple de la logique du chef de l'opposition quand il parle de ces questions. Ensuite...

L'hon. M. Chevrier: Respirez longuement.

L'hon. M. Harkness: ...il affirme que les libéraux proposaient une politique infiniment supérieure l'an passé et il indique de meilleures ligne de conduite pour le Canada en matière de défense.

[M. le président suppléant.]

Quelle était donc cette grande politique qu'ils préconisaient l'an passé? Mon prédécesseur la qualifiait de politique de mise au rebut à outrance. A peu près tout y passait. Et ce qui échappait à cette condamnation générale consistait en choses que nous avions faites ou que nous nous proposions de faire. J'ai la liste ici; je pourrais toute la lire, mais ça n'en vaut guère la peine. Qu'il suffise de dire qu'ils demandaient l'abandon du dispositif SAGE-Bomarc et l'achat aux États-Unis d'un certain nombre d'avions d'interception supersoniques. Ils savaient que nous étions alors en pourparlers en vue de cet achat et leur recommandation n'avait, je suppose, d'autre but que de faire croire que c'était grâce à eux.

J'ai une autre chose à mentionner. Ils ont préconisé en fait que la marine de guerre devienne une sorte de marine marchande.

L'hon. M. Hellyer: Barges d'assaut pour les soldats!

L'hon. M. Harkness: Heureusement, ils sont les seuls à préconiser cette politique. Cette pseudo-politique est si pleine de trous qu'elle est pire que ces fromages fameux.

Une voix: Et elle sent plus mauvais.

L'hon. M. Harkness: Le chef de l'opposition nous a lu certains articles de journaux à l'appui de leur position. J'ai ici un plein dossier d'articles qui la combattent, mais je n'ai sûrement pas le temps de les lire. De toute façon, ce genre de lecture ne prouve pas grand'chose.

Après le déjeuner—il avait dû bien manger—le chef de l'opposition a semblé s'engager dans une meilleure voie. Il a cessé d'essayer de justifier les erreurs que lui et son parti ont commises dans le passé en matière de défense et il nous a servi un exposé sur l'OTAN, ce que devraient être ses objectifs, comment on pourrait y réglementer les armes nucléaires, et ainsi de suite. Le député ne s'oppose pas à ce que l'OTAN dispose d'armes nucléaires. Ainsi que je l'ai déclaré, je suis très heureux de sa prise de position catégorique et j'espère qu'il ne la modifiera pas. Nous sommes tous conscients de l'extrême difficulté que présente le contrôle des armes nucléaires; le député lui-même l'a admis. Le problème retient l'attention des gouvernements des pays de l'OTAN depuis très longtemps. Une solution acceptable n'a pas encore été trouvée. A l'instar du chef de l'opposition, et de tout le monde, je pense, je suis sûr qu'elle pourra se trouver, mais elle n'a pas encore été trouvée.

Le chef de l'opposition a soulevé une autre question que j'aborderai brièvement. Il a parlé des 15 doigts sur la gâchette. Quelle sorte de moyen de prévention aurions-nous,

si nous devions obtenir l'accord de 15 pays avant de pouvoir nous servir des armes nucléaires, dans certaines situations en particulier! A cet égard, on a beaucoup pensé à faire intervenir ce qu'on appelle dans la marine les conditions d'enrôlement; on s'est demandé si les 15 pays de l'OTAN ne pourraient pas s'entendre sur de telles conditions d'enrôlement, comme on les appelle, qui régiraient les cas où chaque pays accepterait le recours aux armes nucléaires. On peut, semble-t-il, espérer arriver par ce moyen à établir une sorte de contrôle qu'on pourrait appeler total sur les armes nucléaires.

Le chef de l'opposition a parlé de la nécessité d'augmenter les forces classiques de l'OTAN. J'admets volontiers que non seulement faut-il augmenter la force classique de l'OTAN, mais encore renforcer l'ensemble de l'organisation. Je crois que personne ne contredirait le député à ce sujet. Depuis la fondation de l'organisation, l'une des pires difficultés a été la faillite de certains États membres qui n'ont pas su augmenter leurs forces classiques aussi rapidement qu'ils étaient convenus de le faire. Bien sûr, plus un pays augmente sa puissance, plus la puissance de l'OTAN est augmentée. Je crois que le chef de l'opposition et moi-même sommes d'accord là-dessus. De fait, l'augmentation des forces canadiennes annoncée ici la semaine dernière démontre que le Canada est disposé à augmenter son contingent de l'OTAN et sa participation à l'organisation.

J'aimerais dire un mot d'une idée mise de l'avant par le chef de l'opposition, à savoir que les Russes pourraient déclencher une guerre classique limitée, et que nous devons disposer des moyens nécessaires pour y faire face. Je ne crois pas que pareille éventualité soit très probable, quoique je ne dise pas qu'elle est impossible; rien n'est impossible. Mais je crois qu'il est très peu probable que les Russes déclenchent une guerre limitée en Europe, espérant en faire une guerre du type classique. S'ils le faisaient, les chances seraient très grandes, je crois, que pareil conflit dégénère en guerre nucléaire. C'est pourquoi j'espère que les Russes ne songeront pas un instant à prendre une telle initiative, car ce serait un geste extrêmement dangereux.

Comme l'a signalé le chef de l'opposition, le plus grand danger qui nous menace dans le monde d'aujourd'hui est peut-être celui d'une guerre déclenchée par accident. Voilà qui pourrait arriver, et c'est une possibilité dont il faut se garder avec grand soin, en ce qui concerne l'Ouest; espérons que les Russes prendront d'égales précautions. Cependant, comme je le disais, la possibilité qu'ils déclenchent une guerre classique d'assez grande envergure, dans l'espoir qu'elle reste dans ces limites-là, n'est guère probable. La situation, essentiellement, c'est qu'ils disposent d'armes nucléaires dans leurs forces armées en Europe orientale, et que s'ils commencent à bouger, M. Khrouchtchev lui-même l'a dit, ils vont tout employer. C'est pourquoi il est nécessaire d'être suffisamment forts pour les dissuader de poser pareil geste. Je reconnais que la chose la plus importante au monde aujourd'hui consiste à essayer d'assurer le maintien de la paix. Je crois que je vais terminer sur cette note.

L'hon. M. Hellyer: Je m'excuse de retenir l'attention du comité à ce stade-ci, mais il est très difficile d'effectuer un examen sérieux des crédits de la Défense nationale, si le comité ne peut se fier aux renseignements que fournit le titulaire de ce ministère. Le cas qui s'est produit cet après-midi n'en est qu'un parmi bien d'autres. Ou la mémoire du ministre lui fait lamentablement défaut, ou il nous donne des renseignements tout à fait erronés.

Par exemple, prenant la parole au cours de la campagne qui a précédé l'élection complémentaire dans l'île de Vancouver en mai de cette année, le ministre, selon un journal qu'il a lui-même reconnu comme excellent ce matin, a déclaré, au sujet du prix de l'Avro-Arrow, que ces appareils auraient coûté 15 millions de dollars chacun. Voici un extrait de l'article du *Colonist*, de Victoria:

> Au sujet des remarques que le chef de l'opposition avait faites au sujet de la mise au rancart des intercepteurs à réaction Avro-Arrow, le ministre de la défense a dit que ces avions auraient coûté 15 millions de dollars chacun et que ce prix énorme aurait entraîné une réduction considérable des forces de l'armée et de la marine.

Cet après-midi, le ministre doit s'être imaginé qu'on aurait moins de peine à le croire s'il réduisait le chiffre à 12 millions par appareil. Puis, lorsqu'on l'a pris à parti, comme on l'a fait hier quand il a eu recours à la même tactique, il a encore opéré une autre réduction: 7.81 millions de dollars par appareil, a-t-il dit. Ce chiffre est encore trop élevé, car c'est celui qu'on a donné au comité spécial sur les prévisions de dépenses il y a un an, comme représentant les frais de production de 108 avions de combat et de 12 prototypes. Les députés n'ont qu'à faire le calcul: ils constateront que les frais de production de chaque avion de combat s'élevaient à 6.8 millions de dollars.

Une voix: C'est encore trop.

L'hon. M. Hellyer: Ces chiffres sont consignés au compte rendu des délibérations du comité, et le ministre le sait fort bien. C'est faire affront aux députés que de vouloir prétendre que chaque appareil aurait coûté 12 millions de dollars, d'autant plus que l'ancien

sous-ministre de la Défense nationale, M. Miller, qui est maintenant maréchal en chef de l'Air, a témoigné que chaque avion coûterait 6.8 millions de dollars. Comment pouvons-nous ajouter foi aux paroles du ministre, s'il se sert d'un stratagème comme celui-là pour embrouiller les membres du comité et la population canadienne?

Ce genre de calcul, on pourrait y avoir recours dans un autre cas. Le ministre vient de conclure une entente en vertu de laquelle le ministère canadien de la Défense nationale doit recevoir 66 appareils Voodoo en échange de certaines obligations. J'ai sous la main le texte de l'accord. Je n'en donnerai pas lecture intégrale, mais voici en quoi il consiste: en échange de 66 appareils Voodoo, le ministère consent à assumer les frais d'entretien des postes de radar Pine-tree, qui étaient auparavant à la charge de l'aviation américaine. En outre, il doit contribuer pour 50 millions de dollars à un programme d'aide militaire, notamment à l'acquisition d'appareils F-104, qui doivent être produits aux usines de la *Canadair*, à Montréal.

En outre, il versera un tiers du coût des pièces accessoires et du matériel de manœuvres terrestres pour les Voodoos, soit 10.9 millions de dollars. L'entente ne précise pas quand le Canada cessera d'assumer l'entretien de la ligne Pine-tree. Le total annuel des frais d'entretien de cette ligne fait l'objet de diverses évaluations. Le ministre de la Défense nationale de l'époque, l'honorable George Pearkes, V.C. a informé la Chambre de ce qui suit le 2 mars 1959, comme en fait foi la page 1590 du hansard de ce jour-là:

> Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance pour l'heure du dîner, le chef de l'opposition a demandé des renseignements au sujet des frais qu'entraîne le réseau Pine-tree. J'ai déjà expliqué que le réseau Pine-tree est exploité en commun par les États-Unis et le Canada, certaines stations étant administrées par les Américains. La part canadienne des frais d'exploitation s'élève chaque année à environ 28 millions de dollars. Il s'agit du coût d'exploitation des stations Pine-tree construites par le Canada et comportant un personnel de l'ARC, ou construites par les États-Unis mais également dotées d'un personnel de l'ARC. La part des frais revenant aux États-Unis est d'environ 43 millions de dollars pour le fonctionnement de ces stations. Ce chiffre de 43 millions de dollars comprend environ 5 millions dépensés par les États-Unis pour l'achat d'équipement destiné à ces stations situées au Canada.
>
> Par conséquent, si le Canada devait prendre en charge l'exploitation de toute la ligne d'alerte, nous devrions maintenant ajouter à notre budget de défense ces 43 millions.

Un sous-comité du Congrès américain a appris du directeur général du budget de l'aviation américaine que l'aviation des États-Unis épargnerait 50 millions de dollars par an du fait que le Canada assume le coût de la ligne Pine-tree. Si tel est le cas, monsieur le président, imaginons que nous devons maintenir cette ligne Pine-tree pendant dix ans. Il nous en coûterait, même en prenant le chiffre le plus bas qu'a cité le ministre de la Défense nationale, 430 millions de dollars. Ajoutez à cela les 50 millions de dollars qui représentent la part du Canada de l'achat d'appareils F-104, et $10,900,000, ce qui est notre part du coût des pièces de rechange pour l'appareil Voodoo, et le total atteint $490,900,000 pour 66 avions, ou environ 7.5 millions chacun. Si nous devions maintenir ces stations pendant quinze ans, le coût total atteindrait $705,900,000, ou plus de 10 millions par avion, ce qui serait beaucoup plus qu'il en aurait coûté pour poursuivre le programme Arrow de la compagnie Avro.

Le ministre de la Défense nationale a dit aux gens de Victoria que la plus grande erreur qu'ait jamais faite le gouvernement canadien avait été de mettre en œuvre le programme Arrow. Or, le marché qu'il vient de conclure avec le gouvernement des États-Unis, qui pourrait atteindre un coût de 10 millions de dollars l'unité, unité qui ne vaut pas plus de deux millions de dollars, est à mon avis l'une des plus grandes erreurs jamais faites par un ministre de la Défense nationale.

En terminant, qu'il me soit permis de dire que le ministre devrait s'excuser auprès des députés d'avoir utilisé des chiffres auxquels nous ne pouvons pas nous fier.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, si ces allégations venaient de quelqu'un de sérieux, je les prendrais au sérieux. Toutefois, sachant d'où elles viennent, je me contenterai de dire que les chiffres que l'honorable député donne sont probablement comparables aux chiffres qu'il a essayé de donner hier relativement à ce que coûteraient 15,000 hommes de plus que nous allons recruter; il a persisté à dire que le chiffre était le double de ce que j'avais dit, même si le chiffre que j'ai donné a été établi après un calcul minutieux fait par les fonctionnaires du ministère et du conseil du Trésor. Mais l'honorable député donne des chiffres qu'invente son imagination et, à mon avis, le comité ne devrait pas prendre ses paroles au sérieux; pour ma part, je ne les prends pas au sérieux.

Je passe maintenant à ce que nous coûte la prise en mains des lignes Pine-tree et autres; si les dépenses devaient se répéter assez longtemps, évidemment, leur montant serait fort élevé. Mais ce qu'il importe de noter, c'est que nous prenons à notre charge ces stations de radar au Canada, que nous les confions à des Canadiens et que ce sont des Canadiens qui s'en occupent au lieu d'Américains.

Les honorables députés se plaignent toujours du fait que la présence de militaires

américains en notre pays, disant que c'est un empiètement sur notre souveraineté et en conséquence, ils devraient se réjouir de voir les Canadiens remplacer les Américains dans ces postes de radar, au lieu de s'en plaindre. Ce qu'il faut se rappeler, c'est que si l'on fait ces calculs sur une période assez longue, on peut arriver à n'importe quel chiffre.

Les députés se souviendront d'un article qui a paru dans les journaux l'autre jour. Un membre du clergé de Boston a envoyé une facture de $18 au Chancelier de l'Échiquier, pour des dommages causés à la clôture, à l'arrière de son église, aux environs de 1770. La facture qu'il a présentée s'élevait à environ $750,000. Si l'on prend une période assez longue, on peut arriver à un chiffre renversant. En fait, c'est précisément ce que fait l'honorable député.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser au ministre une question à propos de l'article de M. John Gellner qu'il a cité tantôt. L'article s'en prenait au parti libéral. Le ministre est-il d'accord avec cette déclaration qui paraît dans l'article:

> Le pays a certainement besoin d'un ministre de la Défense nationale qui arrivera à surmonter l'apathie et le doute du public, afin de restaurer la confiance dans la politique militaire canadienne.

L'hon. M. Harkness: Où l'honorable député a-t-il vu cela? Si je pose cette question, c'est que je me souviens de cette déclaration de M. Gellner; il a ajouté: «Il semble que le Canada en ait trouvé un.»

L'hon. M. Pearson: Non monsieur le président. Je vais transmettre l'article au ministre. L'auteur a ajouté:

> Espérons que Harkness est l'homme qu'il nous faut.

Mais je suis certain que ses espoirs ne se sont pas réalisés.

L'hon. M. Harkness: Il laisse entendre assez clairement, sauf erreur, que je suis l'homme souhaité.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, le débat actuel, si important pour tous les Canadiens, dure déjà depuis trois jours, et nous venons d'entendre le chef de l'opposition (M. Pearson) faire un exposé magistral de tous les aspects de la politique de défense nationale que le Canada devrait adopter, exposé que le ministre de la Défense nationale (M. Harkness) n'a pas été en mesure de réfuter. Nous avons donc la preuve, aujourd'hui, que dans ce domaine comme dans tous les autres, le Canadien qui cherche des directives et un *leadership* doit se tourner vers le parti libéral pour les trouver et non vers le gouvernement, qui persiste, dans ce cas comme dans les autres, à adopter des attitudes confuses et ambiguës.

Monsieur le président, j'ai l'intention de parler très brièvement de cette question qui me semble capitale en ce moment et qui intéresse et inquiète à la fois le peuple canadien. La situation actuelle peut se résumer dans la question suivante: Quelle est la politique du gouvernement relativement à l'usage des armes nucléaires au Canada?

Monsieur le président, je suis d'avis que l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, qui a lieu cette année au milieu d'une crise internationale, aurait été une occasion admirablement bien choisie pour une le gouvernement nous fasse part d'une politique précise et nous dise clairement si, oui ou non, il en était venu à une décision au sujet du problème numéro un: l'usage des armes nucléaires au Canada.

Que le gouvernement, après trois jours de débats, nous laisse dans une situation ambiguë, c'est inconcevable! La situation est de plus en plus confuse. Pas plus tard qu'hier, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), à la fin de son discours, mettait le gouvernement et le ministre de la Défense nationale en demeure d'exposer clairement leur politique au sujet des armes nucléaires au Canada. Au fait, voici comment s'exprimait l'honorable député d'Essex-Est, ainsi que l'atteste la page 8330 du hansard:

(Traduction)

> Nous avons le droit d'être renseignés sur cette question très vitale avant que le Parlement ajourne: le gouvernement a-t-il une politique? S'il en a une, le gouvernement devrait l'énoncer carrément et sans équivoque.

(Texte)

Voici la réponse que faisait le ministre de la Défense nationale, comme en fait foi la page 8330 des *Débats*:

(Traduction)

> L'hon. M. Harkness: En guise de réponse, monsieur le président, je tiens à signaler que je n'entends pas accepter les directives du député d'Essex-Est et lui laisser me dicter ce que j'ai à dire ou à ne pas dire dans le présent débat.

Je soutiens que c'est là une déclaration extraordinaire de la part du ministre. Souhaitons qu'elle soit largement diffusée dans le public, car le ministre, en la faisant, n'a pas tenu compte d'un fait important. C'est que l'honorable député d'Essex-Est en posant sa question ne parlait pas seulement au nom du parti libéral, mais aussi au nom de la population canadienne, qui aimerait savoir en quoi consiste la politique du gouvernement dans cette affaire capitale.

(Texte)

Monsieur le président, cette indécision du gouvernement, non seulement est désappointante mais contraire à l'intérêt du Canada, et tant et aussi longtemps qu'on n'en sera pas venu à une décision claire et précise au sujet de cette importante question, le Canada ne pourra jamais jouer dans le monde le rôle prépondérant qui lui revient.

J'ai écouté, mardi dernier, la déclaration du ministre, et elle ouvre la porte à toutes les spéculations. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 8523 du compte rendu officiel des débats:

> Il faut donc qu'elles soient munies d'armes au moins comparables sinon supérieures à celles d'un ennemi éventuel. Le gouvernement juge donc que nos forces ne doivent pas avoir à faire face à un ennemi éventuel avec des armes inférieures.

Monsieur le président, la plupart des journaux ont compris que le gouvernement avait décidé d'acquérir des armes nucléaires et de faire partie du club nucléaire. Mais cette déclaration est ambiguë et soulève partout du mécontentement dans le public.

J'ai écouté également les observations de l'honorable ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny); il a, lui aussi, complètement évité de se prononcer sur cette question capitale. Bien plus, il a envisagé la guerre aux termes de la Guerre de 1914 ou de la dernière guerre puisque, d'après la page 8542 du compte rendu officiel des débats, il s'exprimait ainsi:

> A supposer qu'une catastrophe se produise et que nous ayons de nouveau à combattre, je suis convaincu que nous sortirons vainqueurs de la bataille demain comme nous l'avons fait hier, et ce, pour bien des raisons.

Eh bien, mon Dieu, je pense que le ministre a oublié que dans le cas d'une guerre nucléaire, la victoire a perdu tout son sens. Il a cependant été, un peu plus prudent hier qu'il ne l'avait été dans un discours qu'il avait prononcé à Mont-Laurier, au cours de la campagne précédant l'élection complémentaire dans la circonscription de Labelle. A ce moment-là, j'avais entendu le ministre—je dois lui dire que je n'étais pas loin de la salle où il prononçait son discours—vanter les avantages de la base de lancement de La Macaza, et le ministre se rappelle, j'espère, qu'une des raisons de la défaite cuisante de son parti dans la circonscription de Labelle a précisément été l'attitude de son gouvernement à l'égard de cette question des armes nucléaires.

Monsieur le président, après trois jours de débats, il ressort de tout ceci que la stratégie du gouvernement en matière de défense nationale est vieille de plusieurs années, comme l'a démontré le député de Trinity (M. Hellyer), et qu'au surplus le gouvernement n'a pas eu le courage de prendre position en ce qui concerne l'usage des armes nucléaires au Canada. Eh bien, tant que ceci n'aura pas été fait, nous ne pouvons pas espérer jouer le rôle que nous pourrions jouer et nous serions bien mal venus de critiquer aujourd'hui les autres pays qui font parti du club nucléaire, car nos objections aux essais nucléaires manqueraient de force à cause de l'attitude du gouvernement.

Ceci est bien désappointant pour tous les Canadiens, mais il y a une chose, cependant, qui est encourageante pour les Canadiens, c'est le fait qu'aujourd'hui, un parti est demeuré constant dans la politique qu'il a toujours préconisée au sujet des armes nucléaires. Ici, je fais appel au journal *Le Devoir* du mardi 11 avril 1961, lorsque le journaliste Paul Sauriol, dans un article de fond, disait ce qui suit:

> Le congrès du parti libéral, en janvier, s'est prononcé catégoriquement contre l'acquisition ou l'utilisation d'armes nucléaires au Canada, sous quelque forme de contrôle que ce soit; et M. Pearson disait que ces armes n'étaient pas nécessaires dans le moment.

L'attitude que nous avons prise lors du congrès, nous l'avions adoptée avant et nous la gardons encore aujourd'hui. C'est une chose que l'on ne peut dire du gouvernement actuel.

Je ne veux pas être trop sévère pour les membres du PSD qui, depuis l'été dernier, portent un nouveau vêtement qui leur va à peu près comme une camisole de force. Je ne veux pas, dis-je, être trop sévère pour eux, car je trouve qu'ils font trop pitié lorsqu'ils essaient d'adopter une attitude tendant tantôt vers la gauche, tantôt vers la droite, selon les instructions qu'ils reçoivent.

Je dis simplement que le seul encouragement pour tous les Canadiens, c'est qu'au moins, dans la politique canadienne, il y a un parti qui adopte une attitude très précise, une attitude claire, une attitude constante, et je suis orgueilleux d'être membre de ce parti: le parti libéral.

(Traduction)

M. Herridge: Monsieur le président, malgré le ton angoissant de ce débat, je me réjouis, pour ma part, de deux bonnes nouvelles publiées dans les journaux cet après-midi. La première s'intitule «Les É.-U. prêts à des pourparlers sérieux avec la Russie à l'ONU.» Cette nouvelle de l'agence Reuter émanant de Londres est rédigée comme il suit:

> L'agence soviétique Tass annonce aujourd'hui que M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères, est prêt à entrer en pourparlers avec M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain, sur l'Allemagne et d'autres problèmes.

Je trouve l'autre nouvelle dans le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui. Il s'agit du compte

rendu d'un ralliement tenu par Willy Brandt et en voici un passage:

> Au cœur de la région socialiste de la Ruhr, parlant devant un auditoire calme et attentif d'au moins 20,000 personnes tandis que plusieurs milliers d'autres patientaient à l'extérieur, M. Brandt a rejeté les propositions d'armes atomiques pour l'Allemagne et s'est engagé à respecter fidèlement le pacte de Londres qui interdit à l'Allemagne de produire des armes atomiques.

J'ai pensé qu'il serait bon de parler de ces deux nouvelles parce qu'elles sont réconfortantes pour celui qui suit de près les événements internationaux.

Nous avons eu un débat assez long et intéressant, monsieur le président, au sujet de la ferraille militaire. Il me semble que nous en sommes arrivés au point mort; le débat est parfois assez difficile à suivre. Évidemment, je ne prétendrais nullement être capable de parler en connaissance de cause ni avec discernement sur une pareille question. En temps que membre de la classe ouvrière, je connais mieux le maniement de la scie, de la hache, du pic et de la bêche. Si je devais exprimer quelque opinion sur la qualité de ces outils, ce serait autre chose, mais pas sur ceux qu'on a mentionnés tout à l'heure dans le débat.

Maintenant, monsieur le président, je soulèverai, à la demande d'un certain nombre de personnes, une question que j'ai déjà mentionnée hier, et qui cause quelque anxiété à bon nombre de Canadiens. Hier, monsieur le président, j'ai parlé du général Heusinger, et j'ai exprimé d'énergiques objections contre sa nomination comme président du comité des représentants militaires de l'OTAN. Cela signifie qu'il est un de ceux qui établissent les plans, la stratégie et la tactique de l'OTAN et qui, indirectement, dirigeraient l'activité et les mouvements des troupes canadiennes. Je tiens à dire que mes affirmations n'étaient pas formulées à la légère. Je ne les ai pas faites simplement pour provoquer le ressentiment, ou autre chose de ce genre. J'ai des idées très précises sur ce point, et je parle avec conviction. Mon sentiment à cet égard est aussi fort que celui de certaines autres personnes, et de plusieurs autres groupes du Canada et des États-Unis.

Le ministre associé de la Défense nationale a brièvement répondu à mes arguments et, à un certain moment, il a dit que le général Heusinger avait rendu d'excellents services à son pays. Il s'est mis ensuite à défendre la nomination du général à ce poste si important. Je suis tout à fait sûr que le ministre associé de la Défense nationale s'appuyait sur les renseignements dont il disposait. Je suis également certain, en tirant certaines conclusions de ses propos, qu'il n'était pas entièrement renseigné sur la question. Afin de mettre le compte rendu au point, je tiens, au nom d'un certain nombre de citoyens canadiens, à consigner les faits au hansard. Cette nomination offusque bon nombre de Canadiens faisant partie de groupes divers, religieux, ethniques et autres.

Afin qu'il n'y ait pas de méprise possible et dans l'intérêt de la précision, je donnerai lecture d'un texte assez long. J'espère que le comité fera preuve d'indulgence à mon égard, ce qui permettra de verser les faits au compte rendu. J'ai lu un certain nombre d'ouvrages et de documents qu'avaient apportés dans mon bureau certaines personnes qui s'intéressent au problème, y compris une dame d'origine allemande. J'ai aussi le compte rendu du congrès.

M. le président suppléant: Le député voudra peut-être dire au comité quelle est la longueur du texte qu'il va citer. Il y a déjà eu un assez regrettable précédent, lorsqu'on a consigné une très longue citation au hansard l'autre jour, et je ne voudrais pas que la coutume s'en établisse. Si le député voulait bien indiquer la longueur du texte qu'il va citer au comité, il nous rendrait service.

M. Herridge: Je dirais, monsieur le président, qu'elle est à peu près la moitié moins longue que l'intéressante déclaration que le député conservateur a consignée au compte rendu l'autre jour.

M. le président suppléant: Si elle est si longue que cela, je devrais peut-être obtenir le consentement du comité. Le comité consent-il à l'unanimité à ce que ce renseignement soit versé au compte rendu?

M. Pallett: Pourquoi le député ne donne-t-il pas le renvoi de la bibliothèque, afin que ceux que la question intéresse puissent s'y reporter?

M. Herridge: Je vais donner les sources et tout le reste.

M. le président suppléant: Je n'ai pas encore obtenu le consentement du comité. Le comité accorde-t-il son consentement?

L'hon. M. Martin: Vu que, sans le vouloir, j'ai fait en sorte que la situation où nous nous trouvions l'autre jour soit consignée par écrit aux fins de la procédure, puis-je demander si le député propose maintenant qu'il se contente de déposer la citation? Ce serait contraire à nos usages.

M. le président suppléant: Le député m'a dit qu'il voulait consigner cette citation. Je lui ai demandé de bien vouloir indiquer au comité, à qui je m'en remets entièrement en cette affaire, combien longue elle était. Il a dit qu'elle était à peu près la moitié moins longue que la déclaration très considérable versée au compte rendu l'autre jour par le

député de Saint-Boniface qui, ai-je trouvé en lisant le hansard, a créé un déplorable précédent. J'estime que je devrais demander au comité s'il consent à ce que cette importante citation soit consignée au compte rendu. Le comité accorde-t-il son consentement unanime?

L'hon. M. Harkness: Si je comprends bien, alors, il faudrait de vingt-cinq à trente minutes pour lire cette déclaration. En l'occurrence, nous ne pourrions consentir, je crois, à ce que la déclaration soit versée au compte rendu.

M. le président suppléant: Peut-être le député pourrait-il résumer la déclaration et la consigner ainsi au compte rendu? Je ne veux pas me montrer injuste, mais je ne voudrais pas que le comité en prenne l'habitude et je crois que les membres du comité seront de mon avis. Autrement, nous pourrions nous trouver dans des situations fort complexes et difficiles, si nous adoptions une interprétation trop large de cet article du Règlement.

M. Herridge: Je vais m'efforcer de citer des extraits du texte. Je préfère ne pas en faire un résumé, car je tiens à citer le texte exact. Il s'agit d'un document des plus intéressants et j'aimerais consigner au compte rendu les renseignements qu'il renferme. Je vais en lire des extraits et je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible. Je n'ai certes pas l'intention de prendre trente minutes.

Je cite maintenant le compte rendu du Congrès américain du 19 avril 1961. Ces divers groupes avaient formulé des instances auprès du sénateur Wayne Morse...

M. Pallett: Quelle page?

M. Herridge: Je commence à la page 5893. La matière couvre plusieurs pages, mais je n'en cite que des passages. L'*American Jewish Congress* et d'autres groupes avaient demandé au sénateur Wayne Morse d'attirer l'attention du Sénat américain sur cette question. C'est ce qu'il fit et en ces termes:

Monsieur le président, je demande que tous ici consentent à ce que soit imprimé dans le compte rendu, à cet endroit de mes propos, la page suivante du dossier du général Heusinger.

En l'absence de toute objection, il a été ordonné d'imprimer dans le compte rendu cette page que voici: (Page publiée à l'occasion de l'appel fait au secrétaire d'État, M. Dean Rusk, par la réunion commémorant le ghetto de Varsovie, réunion tenue le 16 avril 1961, au Manhattan Center, à New-York. L'appel demandait l'annulation de la nomination du général Adolph Heusinger, au poste de président du comité des représentants militaires à la session permanente de l'OTAN.)

Dans son autobiographie, «*Befhl in Widersteit*» publiée en Allemagne de l'Ouest en 1950, Heusinger écrit qu'il était sympathique au putsch d'Hitler, à Munich en 1923, mais qu'il n'y a pas participé, car il était sûr que la tentative était vouée à l'échec.

[M. le président suppléant.]

En 1940, Heusinger devenait chef des opérations à l'état-major général d'Hitler. Il prenait la direction des plans militaires de toutes les invasions nazies à compter de cette date-là.

En 1942, il fut chargé de toutes les opérations contre les partisans. En août 1942, l'ordre suivant, émanant de Heusinger, fut adressé au groupe d'armée du centre, sur le front est:

«Le führer exige des représailles immédiates à la suite de l'attaque (des partisans) contre la gare ferroviaire de Slavnoye, au moyen des mesures de terreur les plus énergiques. Veuillez faire rapport des mesures que vous prendrez.»

Le résultat de cet ordre de Heusinger fut le suivant: à Slavnoye, les Nazis jetèrent plusieurs douzaines d'enfants vivants dans un puits profonds. Aucun ne survécut. Dans un autre village, Gayanka, les troupes de Heusinger exterminèrent toute la population, qui comptait 115 personnes.

Heusinger, en sa qualité de chef des opérations de l'OKW (Oberkommando der Werhmacht)—haut commandement des forces nazies—commandait les escouades spéciales d'extermination (Einsatzgruppen). Ces escouades avaient pour tâche d'exterminer tous les Juifs et autres groupes. William L. Schirer décrit certaines des atrocités massives commises par les *Einsatzgruppen* de Heusinger (pp. 961-963 de *The Rise and Fall of the Third Reich*).

Dans son ouvrage intitulé *SS—Alibi of a Nation*, Reitlinger écrit que Heusinger envisageait la levée en masse de la population civile sur le front est (p. 386).

Heusinger était l'un des généraux en qui Hitler avait le plus de confiance. Il faut se rappeler les faits suivants, à propos de la bombe placée par des officiers de l'armée, qui explosa à Rastenberg, en Prusse orientale, au cours d'une réunion d'Hitler et de ses premiers généraux:

Après l'explosion, Hitler déclara à la radio: «Mais vous devez apprendre un crime sans précédent dans l'histoire de l'Allemagne. La bombe a gravement blessé plusieurs de mes fidèles et loyaux collaborateurs.» (Voir le rôle de Heusinger dans les suites du 20 juillet 1944; attentat à la bombe, voir Shirer, p. 1044 et suivantes; Reitlinger «SS», p. 386 et suivantes.)

Le loyal général d'Hitler qui faisait un rapport détaillé du front russe au moment même de l'explosion de la bombe était le général Adolf Heusinger.

Celui qui, bien que blessé, mena une poursuite vengeresse contre les généraux nazis qui avaient échoué dans leur tentative de tuer Hitler, afin de pouvoir négocier une paix séparée avec l'Ouest, était le général Adolf Heusinger.

Le personnage militaire de premier rang dont le nom figure en grandes lettres dans les exécutions massives qui suivirent, où les victimes suspendues à des crochets à viande, étaient étranglées lentement avec des cordes de piano, ce personnage était Adolf Heusinger.

Celui qui parmi les rares survivants de l'attentat à la bombe fut appelé par Hitler même...

Après que la bombe eut éclaté.

...«mon fidèle et loyal collaborateur» était Adolf Heusinger.

Celui qui reçut la première fois la médaille que Hitler fit frapper pour commémorer l'attentat à la bombe du 20 juillet 1944 à Rastenberg était le général Adolf Heusinger.

M. Pallett: L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous indiquer à quelle page il en est présentement?

M. Herridge: J'en suis à la page 5893. Je saute d'un alinéa à un autre afin d'être aussi bref que possible.

Le 27 mai 1959, la revue Spiegel, de l'Allemagne de l'Ouest, écrivait: «On ne sait toujours pas encore comment le général Heusinger est parvenu à survivre, malgré que Stieff l'ait signalé à la police et au tribunal du peuple comme complice.

Le général Heusinger figurait dans la première liste de criminels de guerre qui a émané des Nations Unies; il a cependant évité d'être traduit en justice du fait que l'armée américaine le détenait comme prisonnier de guerre.

Heusinger a toujours appuyé le nazisme et l'idéologie nazie.

Heusinger a déclaré: «J'ai toujours été d'avis que le traitement (nazi) des populations civiles et les méthodes de guerre antipartisane (l'extermination) offraient aux plus hauts dirigeants politiques et militaires une heureuse occasion de réaliser leurs plans, à savoir l'extermination systématique des Slaves et des Juifs.

Plus loin, on lit encore:

Le général Heusinger a tenté de sauver la vie du général SS Oswald Pohl, qui avait ordonné la liquidation du ghetto de Varsovie. Heusinger et le général Hans Speidel, aujourd'hui commandant des forces terrestres de l'OTAN, établirent des contacts secrets avec un diplomate important de Bonn, le 30 janvier 1951, pour lui dire que si le général Pohl et d'autres criminels SS étaient exécutés, l'Allemagne de l'Ouest refuserait de constituer une armée (Le diplomate américain Charles Theyer dans son ouvrage «The Unquiet Germans», Londres.)

En déposant au procès de Nuremberg, Heusinger parla en termes élogieux de son supérieur, le général Alfred Jodl qui fut condamné pour crimes de guerre des plus hideux et pendu pour ses crimes, suivant le jugement du tribunal de Nuremberg, le 16 octobre 1946. Heusinger considérait Jodl comme un honnête homme.

Heusinger est encore fier de l'armée nazie et des idéaux d'Hitler. D'après le *Süddeutsche Zeitung*, il a déclaré en 1958, en s'adressant à une réunion d'officiers subalternes: «N'oublions pas notre passé et ne négligeons pas les facteurs décisifs d'autorité qui mènent au succès. Appliquons les principes que nous avions». Les principes «que nous avions», faisons-le remarquer, ont amené la mort et la destruction de millions de personnes dans de nombreux pays et ont presque réussi à anéantir toute la population juive européenne.

Le 11 novembre 1960, dans une lettre reproduite dans le *New York Times*, le professeur de droit Jérôme H. Skolnick à l'Université Yale disait que la nomination de Heusinger était «troublante» et «je mets sérieusement en doute la nécessité d'avoir de tels hommes représentant la défense de la liberté et de la démocratie américaines sur la scène mondiale ... De plus, quand nous voudrons conclure un accord avec la Russie pour régler la question allemande, nous aurons fait monter la tension à un point qui rendra cette démarche virtuellement impossible ... J'espère que le gouvernement opposera son veto à la nomination de cet ancien nazi.

Je n'ai plus qu'un autre alinéa à lire et il est bref, monsieur le président:

Dans une déclaration en date du 31 janvier 1961, le brigadier général Hugh Hester, de l'armée américaine (à la retraite), s'est dit d'avis que la nomination de Heusinger se rattache à notre politique mal avisée, qui tend à réarmer l'Allemagne de l'Ouest. «J'estime que le gouvernement américain ferait preuve de sagesse s'il cessait d'appuyer Heusinger ou tout autre ancien Nazi. Je crains, à moins que nous ne consentions à agir ainsi, que le gouvernement américain ne soit identifié aux politiques qu'on attribue généralement à ce régime.»

Par la suite, le sénateur Morse a répété que cette nomination lui semblait des plus regrettables. Si je fais mention de ces témoignages, monsieur le président, c'est que je veux que l'on soit bien éclairé sur la question. Je pourrais continuer et me référer à des ouvrages qui renferment des extraits de documents nazis qui ont été saisis, et que l'organisation mondiale des Juifs a certes bien documentés. Je pense à la première guerre mondiale. J'avoue franchement que si j'ai su résister bien des fois à la tentation de m'enfuir, c'est que notre cause me paraissait la bonne. J'estime que, face à une situation comme celle qui existe aujourd'hui, il importe au plus haut point d'être imbu d'un sens de droiture morale. A mon avis, une nomination comme celle de M. Heusinger fait naître d'inutiles soupçons chez les Soviétiques et les autres peuples situés derrière le rideau de fer. Mettez-vous à leur place, monsieur le président. Le président de l'organisme supérieur de planification de l'OTAN est un général qui a détruit sans pitié leur population civile.

Premièrement, j'estime donc que, à notre point de vue, il est mal avisé de faire naître ces sentiments d'irritation inutiles, et de rendre les pays situés derrière le rideau de fer soupçonneux de nos motifs et des principes auxquels nous professons de croire. Cela cause, et inutilement, de la misère à bien des gens, comme, par exemple, aux malheureux parents qui ont eu à souffrir de ce régime. Je pense que cela éveille des doutes dans l'esprit des Canadiens qui sont en droit de s'interroger quand nous prétendons être une démocratie chrétienne, tout en tenant de tels discours quand nous trouvons raisonnable que les troupes canadiennes, en théorie sinon en pratique, marchent sous les ordres d'un général qui a un tel passé. Cela peut pousser la jeunesse au cynisme et saper sa foi en ces principes que nous prétendons défendre. Je sais que cela soulève beaucoup de mécontentement parmi les anciens combattants de la première et de la seconde guerre mondiales. Pensons maintenant aux sentiments des parents de soldats qui, dans ces deux guerres, ont fait le sacrifice de leur vie pour défendre ces principes auxquels nous croyons. Je crois sincèrement, au fond de mon cœur, qu'une telle nomination nuit à notre cause. Cette question me touche profondément. Nous ne pouvons pas justifier cette nomination. Il y a bien d'autres personnes dans notre pays qui sont profondément et sincèrement troublées par de telles questions.

Le député d'Essex-Est, pour qui j'ai beaucoup d'estime, a rappelé mes observations

d'hier. Il comprend, a-t-il dit, que mes sentiments puissent être motivés par mon expérience de la première guerre mondiale. Ce n'est pas du tout le cas. Personne ne peut m'accuser d'entretenir de l'antagonisme envers aucune race. Quiconque connaît ma vie et mon activité dans la région où je demeure sait que j'ai essayé de m'assurer, durant la guerre, que même les citoyens allemands obtiennent justice durant cette période difficile. Je n'exprime pas ces vues à cause d'une antipathie raciale. Je conçois la position des soldats qui ont servi leur pays durant la guerre, que ce soit du côté de l'ennemi ou du nôtre. Je parle du soldat ordinaire recruté pour défendre son pays, du moins c'est ce qu'il croyait. Toutefois, monsieur le président, nous devons nous rappeler que des gens comme le général Heusinger étaient les chefs. C'étaient eux qui prenaient les décisions. Ce sont eux qui ont transposé en actes l'idéologie nazie, l'ethnique nazie de la guerre, et qui ont transgressé toutes les lois morales de la guerre moderne, dans la mesure où l'on peut parler de lois morales quand il s'agit de guerre.

Je tiens bon nombre de mes renseignements d'amis d'origine allemande. Une Allemande est venue me voir à mon bureau il y a quelques jours. Elle venait de New-York pour me rendre visite. J'ai eu aussi des Allemands qui ont travaillé pour moi dans ma circonscription, à maintes reprises, et je sais la contribution qu'ils apportent à la société. Ce sont de ceux qui s'opposaient au nazisme et qui ont quitté l'Allemagne précisément à cause de cela. Ils sont hostiles au nazisme et je les respecte.

Je parle ici de ceux qui ont appuyé cette idéologie nazie et que nous avons défaits, à un prix terrible, dans la seconde guerre mondiale. Comme d'autres, je suis opposé à cette nomination, car nous estimons, à la lumière de toutes les souffrances que le monde occidental a endurées pendant la seconde guerre mondiale, et à cause des principes que nous professons, qu'une telle nomination est strictement immorale parce que, comme je l'ai déjà dit, elle affaiblit notre cause.

Par conséquent, monsieur le président, en terminant, j'exhorte le gouvernement à tenir compte des sentiments de ceux qui se ressentent vivement de cette situation; de recueillir les faits et de faire ce qu'il peut pour voir à ce que ce général soit remplacé par quelqu'un dont le dossier militaire est sans tache, et qui ne pourra heurter les sentiments de nombreuses personnes ici au Canada comme dans d'autres pays, en suscitant une méfiance inutile à l'égard de nos méthodes.

[M. Herridge.]

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je n'ai pas du tout l'intention d'entamer une discussion avec l'honorable député de Kootenay-Ouest au sujet des antécédents du général Heusinger. Je ferai simplement remarquer que l'honorable député nous a donné l'opinion d'une ou deux personnes, et aussi de quelqu'un d'autre, sur la question. D'après mes renseignements, c'est justement parce que M. Adenauer était convaincu des antécédents anti-nazis du général Heusinger qu'il en a fait, en 1950 je crois, son principal conseiller militaire. L'honorable député ne doutera sûrement pas de la nature anti-nazie de M. Adenauer ni de l'excellence de son attitude générale.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, je n'ai qu'une remarque à faire au sujet de ce que l'honorable député de Kootenay-Ouest a dit. Je n'ai aucun moyen de contrôler le bien-fondé du témoignage que cet honorable député a rendu, mais j'incline quand même à croire qu'il est très dangereux de laisser cette question en suspens, avec la possibilité que la chose s'ébruite en Russie, et sans pouvoir y apporter de réponse valable, si ce n'est qu'affirmer que M. Adenauer a eu raison.

J'espère qu'il nous en dira davantage là-dessus. Il me semble que si l'on ne répliquait pas convenablement aux preuves que l'honorable député a présentées, les Russes pourraient répandre cette opinion que nous avons reçue d'une source digne de foi. Nous connaissons bien l'honorable député et ses états de service de guerre. Il connaît des gens responsables qui pensent comme lui à l'égard de cette question et j'espère qu'on ne le laissera pas sans réponse.

M. le président suppléant (M. McGee): Le crédit n° 232 est-il adopté?

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, il n'y a qu'une seule question dont je désire parler brièvement, pour la forme. Comme en fait foi la page 8473 du hansard, l'honorable député de Kootenay-Ouest a fait l'autre jour l'observation suivante:

Nous l'avons écouté attentivement...

Il parle du premier ministre.

...et, à certain moment, nous croyons l'avoir entendu dire que le gouvernement était d'avis que, s'il survenait un changement dans le statut de Berlin ou si la guerre éclatait, notre pays se devait de respecter ses engagements et de participer à la guerre. Mon interprétation est-elle juste?

Voici ce que le premier ministre a répondu:

Voici ce que j'ai dit: s'il fallait que la guerre éclate, et nous espérons tous le contraire, nous serions partie à cette guerre en raison de nos relations, de nos engagements et de nos promesses à l'OTAN.

Je veux simplement dire, pour mettre les choses au point, que, même s'il est vrai qu'aux termes de l'article VI de la charte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, nous serions partie à une guerre, nous avons au Canada un régime constitutionnel que nous devons respecter, sous réserve, naturellement, des exigences d'une guerre nucléaire. C'est-à-dire, avant qu'il y ait déclaration de guerre par l'exécutif du gouvernement, ou en raison de circonstances comme celles que j'ai exposées, comme en cas d'une guerre nucléaire, il faut que le Parlement autorise cette déclaration de guerre. Nous ne sommes pas engagés automatiquement. Ainsi le veut la constitution. Je suis persuadé qu'elle a été simplement oubliée par le premier ministre.

M. le président suppléant (M. McGee): Le crédit 232 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Avant que le crédit soit adopté, monsieur le président, j'aurais une ou deux questions de routine à poser au ministre, s'il veut bien faire entrer ses fonctionnaires maintenant. Une question porte sur le nombre des gens au quartier général de la Défense nationale à l'heure actuelle.

L'hon. M. Harkness: Pour ce qui est du nombre du personnel qui s'y trouve, on trouvera ces renseignements, je crois, à la page 316 des prévisions de dépense; justement, je vois que l'honorable député l'a devant lui.

La page 317 révèle que le nombre est de 661 pour l'année 1961-1962, et de 670 pour l'année 1960-1961. Autrement dit, le personnel était de 670 pour la dernière année financière, et il est de 661 pour cette année.

L'hon. M. Hellyer: Ce sont les chiffres donnés dans le Livre bleu et dans le détail des affectations, je suppose. Je me demande si le ministre peut nous dire s'il y a eu des changements depuis que ces chiffres ont été publiés.

L'hon. M. Harkness: On me dit, monsieur le président, qu'il n'y a pas eu de changements depuis que le livre des prévisions de dépenses a été publié.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire combien de militaires sont en service à l'heure actuelle au quartier général de la Défense nationale, en nous donnant le chiffre comparatif de l'an dernier.

L'hon. M. Harkness: Je me contenterai de donner les chiffres globaux pour la marine, l'armée et l'aviation, de même que pour le personnel du service interarmes. Le 31 décembre 1960, le total était de 3,045; le 31 mars 1961, 3,029, et le 30 juin 1961, 3,097. A compter du 31 mars 1960, les chiffres sont donnés pour mars, octobre, décembre, et de nouveau mars et juin. Le chiffre a varié de 3,039 à 3,097.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il dire s'il faudra plus de personnel militaire au quartier général de la Défense nationale par suite de l'accroissement des services réguliers comme des services auxiliaires?

L'hon. M. Harkness: Je ne crois pas qu'il y ait d'augmentation. A vrai dire, une partie du personnel militaire du quartier général a été utilisée et sera utilisée pour diriger le quartier général de rechange qui a été aménagé et où il y a déjà du personnel. En conséquence, le personnel sera de fait réduit ici plutôt qu'augmenté, je crois.

L'hon. M. Hellyer: Je constate qu'il n'y a eu presque aucun changement ni dans l'effectif civil ni dans l'effectif militaire au quartier général de la Défense nationale. J'aimerais que le ministre exprime ses vues sur la déclaration suivante:

> A mon avis, la première mesure qu'il y aurait lieu de prendre pour réorganiser la défense du Canada serait de réorganiser le quartier général de la Défense nationale, afin de la rendre efficace et de réaliser des économies à ce palier. J'ai déjà traité ce sujet; on dira peut-être que je le rabâche ...

Depuis deux ou trois ans.

> Je prononce des discours sur ce sujet, lors de l'examen des crédits de la Défense, à compter de deux ou trois ans depuis la fin de la guerre. Dans les discours que j'ai prononcés depuis lors, j'ai parlé de la suradministration du quartier général de la Défense nationale, afin de le rendre efficace et de militaires qui occupent des postes d'administration et de travail de bureau comparativement à ceux des unités de combat.

Un peu plus loin, l'honorable député dit:

> En tout cas, je soutiens depuis des années que le quartier général de la défense est suradministré, et donc qu'on y fait du gaspillage et qu'il manque d'efficacité. Je puis citer deux témoins très autorisés à l'appui de cette assertion. Le général Simonds a déclaré dans cet article que le quartier général est suradministré. Naturellement, le ministre a prétendu que cela ne représentait qu'une opinion. A mon sens, c'est une opinion très digne de considération, qui est d'ailleur confirmée par le général Macklin et tout autre officier expérimenté à la retraite avec qui j'en ai parlé.

Le ministre consentirait-il à exprimer ses vues sur cette déclaration et dire si, à son avis, c'est bien ce qu'il pense?

L'hon. M. Harkness: L'honorable député me dirait-il où il a pris cet extrait?

L'hon. M. Hellyer: En peu de mots, disons que c'est le ministre lui-même qui est l'auteur de ces paroles.

L'hon. M. Harkness: J'ai reconnu certaines phrases, même si je n'ai pas reconnu tout le passage, et je me demandais ce que lisait

l'honorable député. Peut-être paraphrasait-il quelque chose qui a été publié dans le hansard?

L'hon. M. Hellyer: Ce passage figure dans le hansard du 19 juillet 1956; la seule modification que j'ai apportée, c'est que j'ai remplacé sept ou huit ans par deux ou trois ans. L'honorable représentant pourra trouver ce texte à la page 6397 du volume 6.

L'hon. M. Harkness: En premier lieu, le personnel civil employé au siège administratif du ministère a été réduit depuis cette date de 791 à 661. Bien que le travail ait augmenté, on a considérablement réduit l'effectif au siège administratif. Pour ce qui est des diverses équipes, comme je l'ai déjà fait savoir, certains employés du siège administratif s'occupent en ce moment de diriger les autres états-majors de l'armée qui ont été établis. On puisera aussi à l'effectif du siège administratif certains des employés qui dirigeront les états-majors de brigade établis en dehors des villes.

En outre, je tiens à faire savoir à l'honorable représentant que j'ai fait faire il y a quelque temps un relevé très approfondi de nos effectifs en vue d'éloigner tout poste inutile qu'on pourra dépister au sein de l'administration centrale du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Hellyer: A-t-on terminé ce relevé?

L'hon. M. Harkness: Non, pas encore.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire combien d'employés compte son propre bureau à l'heure actuelle et combien se trouvent au bureau du ministre associé?

L'hon. M. Harkness: L'équipe de mon bureau et du bureau du ministre associé comprend, au total, 34 employés. Je peux dire que le nombre de mes propres employés est moindre, je pense, que celui de tout autre ministre de la Défense nationale depuis dix ans au moins.

L'hon. M. Hellyer: Il semble que le ministre associé compense cette différence.

L'hon. M. Harkness: Je pense que le chiffre total du personnel du ministre et du ministre associé est moindre que celui qui était en fonction à l'époque de M. Claxton et de M. Campney, mais je ferai vérifier. Et cela, malgré que la tâche ait beaucoup augmenté; nous avons beaucoup plus d'engagements militaires que nous en avions alors.

L'hon. M. Hellyer: C'est attribuable également, peut-être, en partie, à la plus grande confusion.

Je me demande si le ministre projette la construction d'un nouveau quartier général pour la Défense nationale et si un emplacement a été choisi jusqu'ici.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Harkness: L'honorable député n'ignore pas que cette question est à l'étude depuis longtemps—depuis au moins dix ou douze ans et peut-être plus. Plusieurs emplacements ont été pris en considération, mais jusqu'ici, aucun accord n'est intervenu entre le ministère de la Défense nationale, la Commission de la capitale nationale et le ministère des Travaux publics, en particulier, quant au choix exact de l'emplacement du quartier général national. J'espère beaucoup que nous pourrons nous accorder sur l'emplacement, et mettre les travaux de construction en voie assez prochainement.

L'hon. M. Hellyer: Cette décision s'inspirera-t-elle du principe de la troïka?

L'hon. M. Harkness: Je ne sais ce que veut dire l'honorable représentant. Toutefois, je crois qu'il se rend compte que les trois ministères sont intéressés à la question.

L'hon. M. Hellyer: Je comprends qu'il n'est pas d'usage de préparer des plans d'exécution ou quoi que ce soit dans ce sens avant d'avoir choisi un emplacement. Mais le ministre pourrait-il nous dire si l'on a procédé à des études préliminaires sur les conditions nécessaires du point de vue de l'espace, sur le genre de structures dont on aura besoin, les prévisions nécessaires de protection contre la retombée, et ainsi de suite.

L'hon. M. Harkness: L'étude sur les effectifs humains requis au quartier général national se rapporte justement à cette question. Si l'on constate qu'il est possible de réduire le nombre du personnel au quartier général, il en résulterait évidemment que nous pourrions ériger un édifice moins important que dans le cas contraire. Nous avons évidemment entrepris beaucoup d'études sur l'espace nécessaire afin de ramener sous le même toit, ou dans le même groupe d'édifices communicants, toutes les installations, qui sont, à l'heure actuelle, au nombre d'environ 53, il me semble, et sont dispersés dans tout Ottawa.

(Le crédit est adopté.)

Services d'inspection—
233. Direction et entretien, $7,224,436.

M. Carter: Je crois savoir que les services d'inspection s'occupent de contrôler la qualité des achats de matériel et d'équipement et qu'ils surveillent aussi la qualité du rendement. Le ministre pourrait-il nous dire qui procède à l'inspection des immobilisations et des approvisionnements qui sont conservés pendant un certain nombre d'années? Nous dirait-il aussi si les services d'inspection s'occupent de surveiller l'efficacité de l'administration ou l'efficacité de la formation?

L'hon. M. Harkness: Les services d'inspection n'ont rien à voir avec ces deux dernières questions. Une fois que les marchandises ont été achetées et livrées aux services respectifs, chaque service doit se charger d'inspecter ces approvisionnements dans ses propres entrepôts de l'intendance, et ainsi de suite. A vrai dire, les services d'inspection examinent les articles livrés au ministère de la Défense nationale afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes établies.

M. Carter: Qui est responsable ensuite? Sont-ce les commandants qui sont chargés d'effectuer constamment des inspections?

L'hon. M. Harkness: Sur livraison des approvisionnements—mettons, par exemple de bottines—on transporte les marchandises aux magasins militaires où les responsables doivent voir à ce qu'elles se conservent en bon état. Ensuite, on les livre à une unité, mettons, un bataillon d'infanterie, et c'est le bataillon qui doit s'assurer que les approvisionnements sont entreposés d'une manière appropriée et qu'ils se conservent en bon état à leur nouvel emplacement.

M. Carter: Je songeais à des marchandises qui pourraient se détériorer au cours des années. Qui serait chargé d'effectuer des essais sur les approvisionnements qui pourraient se détériorer? Est-ce le service des magasins militaires ou y a-t-il quelque autre service qui s'occupe de ce travail-là?

L'hon. M. Harkness: Tout dépend du genre d'approvisionnements. S'il s'agit d'approvisionnements médicaux, c'est le service de santé qui les déclarerait inutilisables au besoin. Dans le cas des fournitures dentaires, ce serait le service dentaire. Quant aux approvisionnements généraux, c'est le service des magasins militaires qui serait responsable de ce travail. Si une unité a des approvisionnements qu'elle croit inutilisables, elle déclare qu'ils le sont et le service des magasins en fait l'inspection. S'il est d'avis qu'ils sont inutilisables, il les fait transporter aux magasins où on en disposera.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre consentirait-il à nous donner quelques précisions sur le surcroît de travail dont fait état le Livre bleu. Comme il le sait, à ce poste, le total des dépenses au titre de la construction et du matériel est cette année inférieur à l'an passé. Par conséquent, il devrait y avoir également diminution dans le nombre des inspecteurs nécessaires. Comme raison du travail qu'il y a à faire, le Livre bleu donne les installations du SAGE et les radars auxiliaires. Le ministre peut-il nous dire s'il reçoit l'aide de l'aviation des États-Unis dans, par exemple, l'inspection des installations du SAGE. Ces gens ont de l'expérience là-dedans et leur aide pourrait être précieuse. Peut-il nous expliquer pourquoi il faut tant de monde quand les dépenses sont réduites?

L'hon. M. Harkness: Nous faisons tout le travail d'inspection pour le compte de l'aviation américaine dans le cas des installations au Canada.

L'hon. M. Hellyer: Ne serait-il pas sage de recourir aux services, par voie d'emprunt ou autrement, de personnes qui sont familières avec les installations du même genre qui sont aux États-Unis?

L'hon. M. Harkness: On me dit que nos gens connaissent parfaitement ce travail. C'est une occasion d'emploi pour des Canadiens. C'est mieux que de recourir à des personnes des États-Unis.

L'hon. M. Hellyer: En effet. Je suppose que ces gens sont allés aux États-Unis acquérir de première main toute l'expérience possible. Le ministre peut-il nous dire s'il y a des inspecteurs à la A.V. Roe? S'il y en a, qu'y font-ils?

L'hon. M. Harkness: Il n'y a aucun membre du service d'inspection à la A.V. Roe. Toutefois, des membres de l'Aviation sont sur les lieux et inspectent les travaux à mesure qu'ils progressent.

(Le crédit est adopté.)

234. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $211,000.

M. Carter: Pouvons-nous prévoir que le programme relatif aux salles d'exercice sera revisé par suite de l'augmentation de l'effectif de l'armée? Où en sont les choses au sujet de la possibilité de faire construire une salle d'exercice à Terre-Neuve?

L'hon. M. Harkness: L'honorable député pose cette question en marge du crédit 234 qui figure sous les services d'inspection. S'il veut bien la poser de nouveau quand nous examinerons les crédits de l'armée, j'aurai les réponses ici et je pourrai lui dire où en est cette affaire d'une salle d'exercice pour Terre-Neuve. Il va sans dire que ce que j'ai dit avant-hier des salles d'exercice en général s'applique ici. Nous avons un programme de construction de ces salles. Je voudrais bien le voir amplifier, mais on a considéré que la construction de salles d'exercice n'avait pas la même importance que certaines autres choses auxquelles nous avons dû affecter les fonds disponibles et par conséquent, nous n'avons pu en construire autant que nous aurions voulu.

M. Carter: Puis-je en conclure qu'il y a toujours de l'espoir.

L'hon. M. Harkness: Pour ce qui est d'une réponse précise à la question concernant une salle d'exercice à Terre-Neuve, si le député

voulait bien reposer sa question quand nous examinerons les crédits de l'armée, je lui donnerai volontiers des renseignements précis.

(Le crédit est adopté.)

MARINE ROYALE DU CANADA

235. Direction et entretien, $208,135,049.

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais poser une question au ministre à propos de la marine. S'il regarde la page 1 de son Livre bleu, dans le préambule, sous le titre «Marine royale du Canada» il trouvera l'énumération des quatre missions dévolues à la Marine royale du Canada dans la politique de défense du Canada. Le numérotage est de moi. Les voici: 1) Maintien des communications maritimes; 2) Défense du Canada contre les attaques venant de la mer; 3) contribution à la défense collective du territoire de l'OTAN contre les attaques venant de la mer; 4) apport de forces navales aux Nations Unies si besoin est. Le ministre peut-il nous indiquer laquelle de ces quatre missions de la Marine est la plus importante?

L'hon. M. Harkness: Elles sont tellement interdépendantes que je ne crois pas pouvoir trouver la plus importante. Comme c'est très clair, je crois, elles ne sont pas inscrites par ordre d'importance, comme le député l'a dit; elles forment pour ainsi dire un tout, et je le répète elles sont interdépendantes. Je ne crois donc pas qu'il soit possible de discerner la plus importante.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il dire au comité la principale menace contre laquelle la marine canadienne nous défendra.

L'hon. M. Harkness: La principale menace est évidemment la menace sous-marine et, comme on l'a signalé ici—et on l'a fait remarquer à maintes reprises—notre marine est fondamentalement une marine antisous-marine formée principalement de destroyers d'escorte et de frégates. Les destroyers d'escortes notamment sont des navires spécialisés pour la lutte antisous-marine. Le porte-avion et les avions de reconnaissance et les chasseurs qu'il porte pour assurer la protection dans les airs et les hélicoptère qu'on ajoute aux escortes de destroyers, tout cela est destiné à constituer une force antisous-marine bien coordonnée. On peut évidemment s'en servir dans les combats navals ordinaires.

L'hon. M. Hellyer: Comme le ministre le sait, les Russes, dit-on produisent maintenant des sous-marins atomiques, et se concentrent à la production de sous-marins capables de lancer des projectiles nucléaires. Il est probable que dans une attaque contre le continent nord-américain, les Russes se serviraient de leurs sous-marins atomiques actuels ou de ceux qu'ils auront alors pouvant lancer de ces projectiles nucléaires. Si le ministre se soucie de protéger les moyens de dissuasion autant que de protéger la population civile du Canada, que fait-il, par l'entremise de la marine canadienne pour faire échec à la menace des sous-marins atomiques lanceurs de projectiles nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, comme je viens de le dire, la Marine est essentiellement destinée à combattre les sous-marins. Elle est conçue de telle sorte qu'elle puisse faire la chasse aux sous-marins ennemis et les détruire. Une partie de la stratégie, à l'heure actuelle, consiste à le faire aussi loin des côtes de l'Amérique du Nord que possible. Le fait que les Russes puissent être dotés de sous-marins atomiques, comme le sont les Américains, et que ces sous-marins sont plus rapides, est précisément la raison pour laquelle nous dotons d'hélicoptères nos destroyers d'escorte. Nous le faisons afin que ces derniers puissent traquer, déceler et trouver les sous-marins ennemis, et les détruire à une distance considérable du destroyer d'escorte d'où part l'hélicoptère, ainsi qu'à une distance considérable de nos côtes.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre prétend-il que les destroyers d'escorte canadiens, dotés d'hélicoptères, seraient capables de repérer et de détruire des sous-marins nucléaires à une certaine distance de nos rives, tant dans le Pacifique que dans l'Atlantique?

L'hon. M. Harkness: La réponse est certainement oui. C'est le but fondamental du destroyer d'escorte, doté notamment, comme je l'ai dit, d'un hélicoptère.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre me permettra peut-être de faire l'observation suivante. Là, encore, il me semble qu'on nous met dans une situation très regrettable. Le ministre a déclaré, et il a été très prudent dans le choix de ses mots, que c'est, en effet, l'objectif visé. Nous savons tous que c'est le but des destroyers d'escorte. Nous savons que c'est l'objectif d'une force antisous-marine, mais le ministre n'a pas dit si nous en sommes capables, et il sait que nous ne le pouvons pas. En outre, le ministre sait que nous n'allons pas en devenir capables.

Je me permettrai de dire, pour la gouverne du ministre, que j'ai vu un sous-marin atomique en action et il est capable de semer nos destroyers d'escorte ou n'importe quel autre navire analogue. Le ministre le sait. Ces sous-marins ne peuvent être ni repérés ni détruits par des vaisseaux comme ceux que possède notre marine de guerre. Qu'envisage de faire le ministre, qui nous permettrait de combattre ce danger? Envisage-t-il la construction de sous-marins antinucléaires ou autres engins de cette nature qui auraient

la vitesse, le rayon d'action et la capacité d'enrayer cette menace?

L'hon. M. Harkness: Tout ce que je dis, c'est que nos officiers de marine compétents me font savoir que les déclarations comme celle que vient de faire le député sont absolument erronées, que nos navires antisous-marins, surtout quand ils sont complètement équipés d'hélicoptères, de sondeurs à ultrasons, et ainsi de suite, sont parfaitement capables de détruire des sous-marins à n'importe quel moment. On ne réussira sûrement pas à détruire tous les sous-marins. On n'y a pas réussi pendant la dernière guerre, pas plus d'ailleurs que pendant la première. Cependant, on en a détruit un très grand nombre et leur danger a éventuellement été écarté.

Il n'est pas question de dire, non plus, que plus le sous-marin est rapide, plus il est difficile à repérer et par conséquent, à détruire, mais néanmoins, il nous est fort possible de détruire les sous-marins en tout temps. Par conséquent, je regrette que l'honorable député dise très catégoriquement que nous n'en sommes pas capables. Il n'a aucun moyen de le savoir. Ce qu'il fait, en réalité, ce sont des déclarations tout à fait contraires aux opinions de tous les gens qui ont consacré leurs vies au service de la marine, non seulement les officiers supérieurs de notre marine, mais ceux de la marine britannique, de la marine américaine et d'autres.

M. Pitman: Je désire poursuivre les observations de l'honorable député de Trinity, car je pense que les députés ont le devoir, malgré les opinions des spécialistes, de se renseigner le plus possible sur la défense de ceux qu'ils représentent. Je pense que nous arrivons au fin fond de toute l'affaire en demandant quelle est, au juste, la valeur de notre défense.

Le ministre a dit hier après-midi que l'ennemi peut être assez puissant pour anéantir le monde entier, mais tant qu'il ne peut pas utiliser cette puissance, nous sommes, semble-t-il, passablement en sécurité. Cela me paraît un excellent argument, mais on semble diverger considérablement d'opinion quand il s'agit de déterminer quelle est au juste la capacité de l'ennemi. On peut supposer que l'ennemi ne déclenchera qu'un conflit nucléaire d'envergure limitée et n'utilisera que quelques sous-marins, quelques projectiles ballistiques intercontinentaux et quelques autres appareils, mais j'estime que cette supposition ne tient pas et que la guerre sera généralisée dès le départ. Le bon sens nous mène certes à cette conclusion. L'emploi du sous-marin serait certainement l'une des méthodes les plus efficaces si l'on tient compte de la mobilité des autres avantages qu'offrent les sous-marins. J'espère que nous nous rendrons compte du danger de la situation. Nous ne déplorons pas, je pense, les opinions des spécialistes. Nous n'essayons pas de mêler des idées d'ordre stratégique à la question. Si les idées stratégiques du gouvernement tiennent bon, nous n'avons pas de critique à formuler, mais j'en doute.

Nous croyons savoir, par exemple, que les Russes possèdent 500 sous-marins. Je me suis réjouis d'entendre le ministre déclarer que notre marine jouera surtout un rôle anti sous-marin, mais nous imaginons-nous que les sous-marins chercheront à faire couler nos bateaux ou plutôt à s'attaquer à nos villes, chacun de ces sous-marins étant beaucoup plus puissant que l'ensemble des bombes qui ont été lancées au cours de la dernière guerre mondiale?

Le Livre bleu précise que nous sommes chargés de la défense collective de la région de l'OTAN. Cette région est très étendue. Elle comprend l'Atlantique, le Pacifique, la mer du Nord, la Méditerranée, etc. Le ministre peut-il nous dire quelles zones particulières relèvent du Canada et, d'après les études qu'en ont faites les spécialistes, combien de sous-marins pourraient éventuellement pénétrer dans cette zone?

Le ministre a déclaré que la Russie n'a qu'une puissance de lancement limitée, mais rien est illimité. Jusqu'où va cette limite de la puissance russe? Combien de sous-marins pénétrant dans les zones qui sont à la garde de notre marine seraient effectivement des sous-marins nucléaires? Bien sûr, nous ne pouvons distinguer les sous-marins nucléaires des autres. Quelle est la vitesse du porte-avions, des destroyers d'escorte et des frégates que l'on équipe en vue de la lutte anti sous-marine? Quelle est leur puissance de repérage? A mon avis, la population canadienne devrait savoir dans quelle mesure elle paye pour la défense ou dans quelle mesure elle paye pour des travaux qui donnent l'impression que le gouvernement fait quelque chose dans le domaine de la marine, mais qui, au fond, ne sont pas très importants.

Je tiens à rappeler aux députés que nous ne cherchons aucunement à renchérir sur les tactiques de terreur de l'URSS, comme le ministre a semblé l'insinuer. Avant la dernière guerre, on a accusé Churchill d'essayer de terroriser les Anglais, alors que pendant quatre ou cinq ans, il a tenté uniquement de leur faire bien comprendre la véritable situation qui existait en Europe et que, selon lui, ils devaient envisager. A mon avis, les Canadiens devraient savoir quelle est la véritable situation, d'après les renseignements que possède le ministre de la

Défense nationale. Le ministre peut-il répondre à quelqu'une de mes questions?

L'hon. M. Harkness: Il vaudrait mieux que j'explique d'abord que la défense de l'Atlantique nord relève de SACLANT, le commandant supérieur allié de l'Atlantique, qui occupe le même genre de poste que le général Norstad dans SACEUR, pour ce qui est de la défense du territoire européen par l'OTAN. En cas de guerre, il aurait sous son commandement non seulement la flotte canadienne de l'Atlantique, mais aussi les flottes américaine et britannique, toutes les autres forces navales de l'OTAN de l'Atlantique nord. Pour commencer, il disposerait de toutes ces forces navales de façon à former un écran anti-sous-marin. Cet écran aurait pour but d'essayer de détruire les sous-marins russes qui tenteraient de franchir l'espace assez étroit qui sépare l'Islande et la Norvège dans l'océan Arctique et aussi de les empêcher de sortir de la mer Baltique. Il s'agirait d'en retenir le plus possible dans ces régions et aussi, bien entendu, de détruire tous ceux qui seraient déjà parvenus à s'échapper ou qui auraient atteint l'Atlantique. Autrement dit, la première fonction des forces navales de l'Atlantique nord serait de détruire autant de sous-marins que possible et de les tenir aussi loin que possible des côtes des pays de l'OTAN. Par la suite, il se pourrait fort bien que les forces navales canadiennes soient appelées à escorter des navires de la marine marchande, afin de les protéger contre toute attaque provenant de sous-marins.

Je ne sais pas si cela répond à la question du député, mais c'est là l'idée générale.

M. Pitman: La situation est encore plus grave que je ne le croyais, monsieur le président. On présume que, advenant une guerre, les sous-marins russes ne sillonneraient que la Baltique et l'Arctique, qu'il n'y en aurait pas dans tous les coins du monde. Il semble que la Marine royale du Canada n'aurait pas d'autre tâche particulière que d'escorter des navires. Voilà une façon peu réaliste d'envisager la situation dans laquelle se trouverait notre pays si un conflit éclatait. Cet après-midi, le ministre a déclaré lui-même qu'il est peu probable que les Russes déclenchent une guerre limitée et que c'est insensé que de vouloir munir nos forces d'armes non nucléaires, puisque le conflit prendrait l'allure d'une guerre nucléaire totale.

Il n'y a absolument aucun rapport entre ce que nous faisons en matière de défense navale et ce que le ministre a déclaré cet après-midi au sujet du genre de conflit prévu par tous les spécialistes que j'ai lus. La guerre durera trente minutes à peine et elle sèmera tant de destruction que je doute fort qu'il soit question de faire transporter les troupes en convois d'un endroit à un autre, par la suite.

[M. Pitman.]

L'hon. M. Harkness: A mon avis, l'honorable député n'a pas compris du tout mes remarques. J'ai dit que le premier objectif des forces navales de l'Atlantique-Nord serait de détruire des sous-marins russes et de les bloquer dans leurs ports d'attache dans toute la mesure du possible. J'ai dit que l'un des objectifs serait de faire la chasse aux sous-marins qui pourraient être libres sur l'Atlantique et de les détruire. Voilà pour l'Atlantique. J'ai dit ensuite que peut-être subséquemment les forces navales du Canada pourraient servir dans les escortes. Ce serait une situation qui viendrait plus tard, si le conflit se mettait à traîner en longueur. Il se peut que cela n'arrive pas. En tout cas, le but premier, et je le souligne, c'est la chasse et la destruction des sous-marins de l'ennemi.

Il en est de même, bien entendu, pour ce qui est de la côte du Pacifique. Là intervient la collaboration entre les forces navales des États-Unis sur le Pacifique et les forces navales du Canada. Du côté de l'Atlantique, les plans de bataille sont faits par le commandant suprême allié pour l'Atlantique. Il a indiqué quelles forces il attend du Canada et les plans de défense prévoient à quoi elles seront utilisées. Évidemment, je ne suis pas libre de révéler ces plans.

L'hon. M. Hellyer: Je partage l'opinion de l'honorable député de Peterborough, quand il dit que nous voguons dans l'ambiance d'irréalité dont semblent imprégnés les propos du ministre depuis deux jours. Le ministre se rebiffe chaque fois qu'une déclaration venant de ce côté-ci de la Chambre ne correspond pas aux siennes. Pourtant, nous avons eu cet après-midi un exemple frappant du fait que le comité ne peut se fier aux renseignements fournis par le ministre. Il a dit, en somme, qu'il ne faut pas mettre en doute la parole d'un officier supérieur de la marine. J'ai ici certaines opinions d'un officier supérieur de la marine et elles ne concordent pas avec les déclarations du ministre. Il y a de toute évidence divergence d'opinion.

Voici ce qu'il dit:

L'unique concession à la réalité est la mention de l'exercice de défense anti-missile à la page 6.

C'est la page du Livre bleu.

. . . alors que les sous-marins américains, qui jouaient probablement le rôle de sous-marins ennemis lançant des missiles, se sont révélés dans la réalité des cibles insaisissables. Insaisissables, c'est le cas de le dire. Notre force navale n'est pas préparée pour s'en prendre à de tels adversaires à moins que le sous-marin «ennemi» ne s'offre spontanément en sacrifice dans le cadre du «jeu»

de la guerre, pour flatter l'orgueil des «forces amies». Ce manège vise souvent à servir des fins politiques.

M. Speakman: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je demande au député de nous dire de quel article il tire les extraits dont il nous donne lecture.

L'hon. M. Hellyer: Je le dirai dès que j'aurai fini.

L'hon. M. Harkness: Je ne pense pas que ce soit assez. Quand on demande à un député d'indiquer d'où il tire ses citations, il doit le faire, d'après le Règlement, et non déclarer qu'il le fera quand il aura fini.

L'hon. M. Hellyer: Je ne sais pas, monsieur le président. Autrefois, quand j'étais déjà député, on procédait autrement. Un document dont on donnait lecture était déposé à la fin ou on en donnait la provenance à la fin de la lecture. Quoi que vous décidiez, monsieur le président, je le ferai, cela m'est égal.

M. le président suppléant (M. McGee): Comme je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la règle en la matière, je pense qu'il est logique qu'un député à qui on demande la provenance d'un document, l'indique immédiatement. Je ne pense pas que ce soit un motif de querelles.

L'hon. M. Hellyer: Pas pour moi. L'auteur est le capitaine David Groos et il ajoute ...(*Rires*)... n'allez pas vous moquer de l'un des jeunes officiers navals les plus brillants que notre pays ait produit depuis longtemps.

Une voix: Il n'est pas très brillant, autrement il n'aurait pas été membre du parti libéral.

L'hon. M. Hellyer: Je continue:

Tout cela est très irréaliste à mon avis et il ne faut pas croire que les marins canadiens ont une autre opinion. Ils ont cependant les mains liées par ce concept admis il y a quelques années par le gouvernement—alors qu'il était encore valable —et qui n'a jamais été adapté aux conditions actuelles.

Tant que notre marine est obligée de jouer ainsi à l'autruche, et de fournir des forces pour s'adapter à ce concept démodé, je suppose qu'on n'a pas trop à redire à la manière dont on se propose de dépenser le budget de la défense cette année: cela donnera du travail à nos chantiers de construction navale et garnira les enveloppes de paye de nos marins et de nos constructeurs de navires. Mais n'allons pas croire que cela nous donnera une défense navale; il n'en est rien.

Plus loin, il ajoute:

Ce concept est-il valable à notre époque? Bien sûr que non. Nous devons penser à une nouvelle formation des forces actives pour faire face à la nouvelle mais véritable menace des sous-marins atomiques lanceurs d'engins téléguidés. Voilà ce qui menace vraiment le pays et nous devons amener le gouvernement à l'admettre.

Dans ces nouvelles forces, les sous-marins canadiens, mus à l'énergie nucléaire, qui sont conçus de manière à pouvoir repérer et détruire d'autres sous-marins, notamment ceux qui sont munis de missiles, joueront sans doute un rôle de premier plan. On sait très bien que ce sont de beaucoup les meilleurs; en fait, ce sont les seuls navires antisous-marins efficaces qui existent, et on peut les construire au Canada, dans des chantiers canadiens, avec une main-d'œuvre canadienne.

Ce n'est pas la seule opinion du genre qui ait été exprimée.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député a mentionné le nom de l'auteur, mais non le titre du document qu'il a cité, ni la date de sa publication.

L'hon. M. Hellyer: Il s'agit de notes sur les crédits de la Défense nationale, rédigées par le capitaine David Groos, et je vais les passer au ministre ou les déposer si l'on veut.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): L'honorable député pourrait-il nous dire s'il s'agit du discours qu'a prononcé le capitaine Groos quand il était candidat à l'élection partielle dans Esquimalt-Saanich?

L'hon. M. Hellyer: La réponse à cette question est non. Il s'agit d'une déclaration réfléchie de la part d'un citoyen canadien qui s'intéresse à la question, et qui cherche à apporter une contribution aux affaires nationales, une véritable contribution. Cet article signale en termes non équivoques qu'en ce qui concerne la politique navale, comme en ce qui concerne la plupart de ses autres programmes, le gouvernement actuel n'a aucune idée de ce qui se passe aujourd'hui dans le domaine de la technologie militaire. Plus tôt au cours du débat, le ministre nous a dit qu'il fallait deux ou trois ans pour mettre au point des véhicules nucléaires. Lors d'un récent voyage aux États-Unis, des officiers de marine ont exprimé l'avis que le seul moyen de lutter contre les sous-marins atomiques serait l'emploi d'un appareil également atomique. J'aimerais que le ministre nous dise s'il partage cet avis. S'il le partage, a-t-il des plans pour procurer des appareils atomiques à notre marine? S'il n'en a pas, entend-il examiner la question? Car, comme il le sait, s'il lui faut prévoir deux ou trois ans en plus de la période d'étude, tout danger d'une guerre globale pourrait alors être passé.

L'hon. M. Harkness: J'aimerais examiner plusieurs des observations qui ont été formulées. Je vais m'arrêter tout d'abord à la dernière qu'on a faite. La question dont il s'agit fait déjà l'objet d'une vaste étude. En fait, les moyens de détruire les sous-marins ennemis sont le sujet d'une des études les plus soutenues et les plus intenses que poursuit la marine.

Il ne fait aucun doute que l'emploi d'un engin nucléaire donnant des résultats raisonnablement limités serait plus efficace pour

détruire un sous-marin qu'une bombe ou une torpille classiques. Je crois que c'est bien établi, parce que l'explosion est beaucoup plus forte. Cependant, il y a beaucoup de bombes et de torpilles classiques qui détruisent aussi efficacement les sous-marins. En ce qui concerne la question qu'il a mentionnée en premier lieu, c'est-à-dire certaines opinions du capitaine Groos, sur la stratégie, je lui dirai simplement ceci. Je préfère m'en tenir aux conseils des officiers supérieurs servant actuellement dans la Marine du Canada, la Marine britannique et la Marine américaine, qu'à ceux d'un officier de marine en retraite, qui s'est récemment présenté comme candidat libéral dans une élection complémentaire et dont les vues à cet égard pourraient être considérées comme s'inspirant de certains préjugés, étant donné qu'elles ont été fournies au député pour qu'il les utilise dans le présent débat.

L'hon. M. Hellyer: Tout ce que je puis dire, c'est que la ligne de conduite du ministre, lorsqu'il préfère le conseil des officiers de l'active à celui d'un officier qui a récemment pris sa retraite, doit avoir changé depuis environ trois ans. Son attitude était autrefois tout à fait différente. Je puis lui assurer que le raisonnement présenté par le capitaine Groos n'est teinté d'aucun préjugé. Il l'avance en toute sincérité, afin d'appeler l'attention du public sur l'attitude d'autruche du ministre, dans l'espoir que, dans un avenir pas trop lointain, il sortira la tête du sable.

M. Pitman: Il me semble que nous vivons ici dans une sorte de pays de conte de fée. Il me semble tout simplement que le gouvernement n'a pas encore compris le genre de guerre qu'on mènera, si cette guerre a lieu. On nous dit, je crois, qu'elle sera très différente des guerres antérieures. Dans tout ce que je consulte, les revues et les derniers ouvrages parus, on semble signaler qu'il s'agit d'une guerre nucléaire, d'une guerre totale.

M. Grafftey: Montrez-nous donc votre boule de cristal!

M. Pitman: Le ministre dit, et probablement avec raison, que nos forces navales participent au SACLANT et le reste. Or, nous étudions les crédits de nos forces navales. Nous n'avons pas encore constaté où ces forces pourraient être déployées, dans quelle mesure elles seraient capables de se charger du secteur prévu, et à quel point elles seraient réellement en mesure de défendre les côtes du Canada. Autrement dit, nous ne pouvons le découvrir pour renseigner le public canadien. Je regrette de ne pouvoir, en rentrant dans ma circonscription, y annoncer que les spécialistes de la marine disent telle chose, mais simplement que le ministre de la Défense nationale déclare ce qu'il croit être exact ou ce que les spécialistes de la marine estiment l'être. Je voudrais qu'on nous dise ici, en cette Chambre des communes, dans quelle mesure cette défense est vraiment possible. J'ai demandé quelle région notre marine sera appelée à patrouiller en cas de guerre nucléaire, et on m'a dit qu'elle sera déployée dans une certaine région. Le ministre n'a pas dit qu'il ne pouvait le révéler pour des raisons de sécurité. Il n'a pas dit que le nombre de nos sous-marins ne pouvait être révélé. J'aimerais savoir dans quelle mesure ces navires sont capables de déceler la présence des sous-marins. Il me semble qu'il y a tant et plus de questions auxquelles il faudrait répondre pour la gouverne de tous les Canadiens. Si nous n'avons pas de défense, nous devons commencer à chercher ailleurs. Peut-être cela toucherait-il notre organisation des mesures d'urgence aussi. Je pense que c'est un aspect extrêmement déconcertant de toute la situation.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Harkness: Je pense que l'honorable député n'a pas saisi ce que j'ai dit il y a un moment. La défense de l'Atlantique nord est assurée par une flotte réunie des pays de l'OTAN, qui ont des forces de l'OTAN en bordure de l'Atlantique nord. Toutes les forces navales de tous ces pays de l'OTAN tombent sous le commandement du commandant suprême des alliés de l'Atlantique, en cas de guerre. Alors, c'est à lui de déployer ces forces aux endroits où on découvrira les sous-marins russes. On ne peut dire que la marine canadienne sera affectée du point A au point B ou du point C au point D. On pourra l'affecter n'importe où dans le Nord de l'Atlantique, où on en aura besoin pour chasser et détruire les sous-marins ennemis. La même chose vaut en ce qui concerne la flotte du Pacifique. Comme je l'ai dit, c'est un commandement que se partagent les États-Unis et le Canada. Les forces navales des États-Unis et du Canada dans le Pacifique seront aussi utilisées comme une arme coordonnée pour détruire les sous-marins ennemis et pour protéger nos voies maritimes.

Je pense que c'est assez clair et que les commettants de l'honorable député pourront le comprendre bien facilement. Dans le cas des navires, on ne peut pas dire qu'ils seront affectés à telle ou telle région donnée. Dans les conditions modernes, tout le concept de la défense navale consiste à avoir un commandement coordonné qui utilisera toutes les ressources navales disponibles dans tout l'Atlantique nord, aux endroits et aux moments les plus opportuns. C'est la même chose dans le cas des forces du Pacifique. Bien entendu, nous avions la même chose

pendant la seconde guerre mondiale. Les navires de la marine canadienne ont été utilisés à toutes sortes d'endroits, dans tout l'Atlantique, en Méditerranée et ainsi de suite.

M. Pitman: Je désire rappeler au ministre qu'il a fallu cinq ans pour anéantir la menace sous-marine au cours de la seconde guerre mondiale. Les sous-marins allemands ont presque amené la Grande-Bretagne à capituler pendant la seconde guerre mondiale. Si une attaque survenait demain, combien faudrait-il de temps avant que les navires canadiens puissent occuper les régions qu'ils sont censés défendre comme partie du plan général de stratégie du SACLANT?

L'hon. M. Harkness: Voici la meilleure réponse à cette question. Sauf pour un nombre limité de navires qui sont en cale sèche, à un moment ou l'autre, nos navires sont toujours prêts. Il y en a presque toujours en haute mer. Ils sont donc toujours prêts à rétorquer contre les sous-marins ennemis. C'est une des raisons pour lesquelles nous remplissons complètement l'effectif, en le portant d'une moyenne de 66 p. 100 à 100 p. 100. Si nous avons pris cette décision, c'est pour que nos navires puissent se maintenir en patrouille durant de longues périodes. Avec 85 p. 100 de leur effectif, les navires sont capables de s'acquitter durant quelques jours, de toutes les opérations qui lui seraient confiées, mais il n'y a quand même pas assez d'hommes dans ce cas pour avoir une rotation toutes les trois heures. Les hommes doivent alors faire du surtemps, pour ainsi dire, et ils finissent par se fatiguer. C'est pourquoi nous portons l'effectif au complet. Nous agissons ainsi pour leur permettre de maintenir leurs opérations à plein rendement durant de longues périodes.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a dit que la majeure partie de la marine canadienne est affectée au SACLANT.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas dit cela, monsieur le président. J'ai dit que les forces de l'Atlantique seront assignées au SACLANT en cas de guerre et qu'elles relèvent de son commandement.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre dit que les forces de l'Atlantique seront affectées au SACLANT en cas de guerre. Il donne l'impression que, parce que ces forces font partie d'un ensemble, nous n'avons pas besoin de nous inquiéter, même si elles n'ont pas une puissance spéciale. Toutefois, deux ou trois questions me viennent à l'esprit. Tout d'abord, je me permets de dire ceci: il est certain que les navires canadiens se sont vu confier une zone de responsabilité. Ils ont certainement une fonction à remplir. C'est un commandement allié. En outre, un des rôles qui figure dans le Livre bleu—peut-être n'aurait-il pas dû y figurer—est le second: la défense du Canada contre des attaques venant de la mer. Voici donc la question qui se pose: pouvons-nous protéger le Canada contre des attaques venant de la mer? Devons-nous compter sur les navires d'autres pays qui sont aussi affectés au commandement suprême allié de l'Atlantique, pour protéger les rives canadiennes contre une attaque? Faut-il que les sous-marins auxquels notre marine devra résister soient des antiquités, filant presque à la surface de l'eau et à proximité, afin qu'ils puissent être facilement repérés? A mon avis, le ministre devrait nous fournir plus d'assurance à ce sujet, car, si j'en juge par ce qu'il nous a dit jusqu'ici, je dois reconnaître avec mon honorable ami que toute l'affaire semble terriblement chimérique. Nous ne sommes nullement convaincus que nos navires pourraient repérer, et encore moins détruire, même les sous-marins actuels, pour ne pas mentionner les futurs sous-marins.

Si le ministre veut faire preuve d'un peu de logique—peut-être s'y refuse-t-il, ce qui n'aura pas de quoi trop étonner—il devrait se préoccuper de la possibilité d'une attaque par voie de la mer, tout comme il a dit au comité qu'il se préoccupait de la possibilité d'une attaque par voie aérienne.

Le ministre aurait-il l'amabilité de nous expliquer plus à fond comment nous allons résister à une attaque par voie maritime, et comment le Canada pourra jouer un rôle efficace sous le suprême commandement de l'Atlantique alors que nos navires ne peuvent pas accomplir certaines des fonctions qu'on attendrait d'eux si on leur assignait des tâches déterminées?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, l'absence du sens des réalités dont parle le député, c'est dans son propre cerveau qu'elle se trouve plutôt que dans celui du ministère de la Défense nationale ou que dans celui de la marine. Il donne de nouveau dans une activité qui semble devenir générale: essayer de déprécier les forces défensives du Canada en prétendant qu'elles sont désuètes, que leur équipement est défectueux et qu'elles ne peuvent accomplir le travail.

Il se livre à ce petit jeu régulièrement. Il puise à ses réserves. Je ne puis que regretter, encore une fois, une attaque de ce genre, d'autant plus qu'on a montré bien des fois au député que ses assertions sont tout à fait fausses.

Ainsi que je l'ai déjà signalé, notre flotte atlantique relèverait, en cas de guerre, du commandement du SACLANT et serait employée conformément à ses directives dans

toutes les régions de l'Atlantique où elle pourrait le mieux être employée et qui relèvent du SACLANT.

Bien entendu, à l'heure actuelle, l'un des sous-commandements du SACLANT, c'est le commandement du district de l'Atlantique du Canada. Notre amiral, à Halifax, est le commandant de ce district. L'amiral est chargé du commandement et de la défense de cette région. Dans le cas où des forces ennemies s'y trouveraient, des effectifs pourraient être envoyés par la Grande-Bretagne, les États-Unis, ou d'autres pays membres de l'OTAN. Il en prendrait alors le commandement et exécuterait les opérations prévues.

En temps de paix, la marine canadienne surveille une zone assez vaste au large de nos côtes. Elle emploie à cette fin les avions de reconnaissance «Tracker» et ses divers vaisseaux ainsi que le commandement maritime de l'ARC, qui patrouillent constamment diverses routes au-dessus de ces eaux afin de repérer tout sous-marin qui s'y trouverait ou toute autre activité de ce genre.

Voilà comment les opérations s'exécutent en temps de paix. Je répète qu'en temps de guerre le commandement est unifié, et toutes les forces navales de l'alliance de l'OTAN dans l'Atlantique-Nord seraient employées de la façon la plus avantageuse comme une seule force d'attaque.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, d'après le ministre, j'essaie de dénigrer les forces du Canada. Ce n'est évidemment pas vrai. D'abord, il faut faire la distinction entre les forces armées elles-mêmes et leur équipement. A mon avis, les forces canadiennes sont les meilleures du monde, mais il me semble qu'elles sont handicapées par une partie de leur équipement, déjà très dépassé.

Le député de Peterborough et moi-même essayons, comme Winston Churchill l'a fait à la fin des années 30, de tirer un gouvernement satisfait de son optimisme béat. Nous tâchons de lui faire reconnaître ce dont le reste du monde se rend compte, et c'est, de toute évidence, une tâche très difficile.

Je me demande si le ministre nous dirait à quel moment la première quille des destroyers d'escorte a été posée, et aussi combien sont encore en voie de construction.

L'hon. M. Harkness: Tout d'abord, je tiens à déclarer d'une façon bien catégorique que nos destroyers d'escorte sont considérés, non seulement par nos propres autorités navales, mais aussi par celles d'autres pays, comme plus modernes et plus perfectionnés que ceux de toute autre marine. A l'heure actuelle, il y en a six en voie de construction. Ils sont de la dernière catégorie. Le premier des destroyers d'escorte modernes, le *St-Laurent*, a été mis en service en octobre 1955.

L'hon. M. Churchill: Lorsque le député de Trinity était ministre associé de la Défense nationale.

Une voix: Non, pas à ce moment-là.

L'hon. M. Hellyer: Pas à cette époque. Le ministre consentirait-il à dire au comité pourquoi, vu les progrès scientifiques extraordinaires que l'on a réalisés depuis ce temps-là, vu surtout que depuis lors, on a réussi à mettre en état de service les premiers sous-marins atomiques et les premiers projectiles atomiques transportés par des sous-marins, il continue à faire construire des destroyers d'escorte qui ne se comparaient à aucun autre alors et qui sont peut-être encore les meilleurs destroyers d'escorte de leur catégorie mais qui ne peuvent certes pas rivaliser avec les forces dont dispose notre ennemi éventuel? Voilà ce que nous essayons de faire comprendre au ministre. Nous aimerions qu'il nous dise quels sont ses plans pour répondre à la menace que nous réserve l'avenir.

L'hon. M. Harkness: On a amélioré par la suite les destroyers d'escorte qui ont été construits. On les a perfectionnés constamment et on a accru sans cesse leur pouvoir de défense et d'attaque contre les sous-marins, grâce surtout à la mise au point du radar ultrasonique à profondeur variable qui est une invention du Conseil canadien de recherches pour la défense.

Nous avons commencé à modifier les destroyers d'escorte actuels afin de les pourvoir d'un hélicoptère, ce qui élargirait sensiblement leur champ d'opération et, par conséquent, leur aptitude à détecter et détruire les sous-marins ennemis.

L'honorable député semble croire naïvement que dès que les conditions changent le moindrement, il faut sur-le-champ se défaire de tout ce qu'on a. C'était en général sa thèse l'an passé; réformons ici, réformons là et réformons encore, et achetons toute une nouvelle ligne de matériel. Le fait est que c'est une chose impossible, surtout pour des navires de guerre. Il faut du temps pour construire un vaisseau de guerre; il faut du temps surtout pour en établir les plans. Je le répète, nos destroyers ne le cèdent à aucun autre dans le monde. Je me demande ce que l'honorable député veut que nous fassions de plus.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, le ministre vient de mettre le doigt sur le bobo. Il a dit que l'établissement des plans d'un navire de guerre est une tâche de longue haleine, que sa construction est longue.

Est-ce à dire que le ministre, pour que nous comprenions bien sa position, informe le comité qu'il n'a pas de plans pour des bâtiments plus modernes que ceux qui sont en construction et qu'il n'a pas de plans prévoyant l'adoption d'armes atomiques par la marine canadienne? Est-ce là la position actuelle du ministre et du ministère?

L'hon. M. Harkness: Nous avons toutes sortes de plans. Il n'y en a aucun dont nous ayons décidé définitivement, que nous ayons approuvé, qui soit motivé et que je puisse vous annoncer maintenant. La marine a une multitude de plans de navires de différentes classes, elle a aussi un programme de construction navale qu'elle aimerait bien appliquer. Il y a bien des variations à son programme de construction navale, mais je ne suis en mesure d'en annoncer aucune, parce qu'aucune n'a reçu d'approbation définitive et qu'aucun arrangement n'a encore été fait quant à leur financement.

M. le président suppléant: Le crédit 235 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Avant que le crédit soit adopté, monsieur le président, j'aimerais que le ministre nous dise quel sera le coût du vaisseau-citerne de ravitaillement cette année, et quand ce vaisseau sera armé et prêt à être mis en service?

L'hon. M. Harkness: Les crédits nécessaires à la construction de ce pétrolier de ravitaillement atteignent 5 millions de dollars cette année.

M. Pitman: Avant l'adoption de ce crédit, je voudrais quelques précisions sur cette question. Nous avons environ 40 navires antisous-marins. Est-il vraiment possible de convaincre les Canadiens que si l'URSS décidait d'attaquer notre pays, ces navires, seule défense du territoire canadien, pourraient espérer détruire les sous-marins atomiques munis d'armes atomiques? Le ministre pourrait-il donner à la population canadienne la certitude ou quelque espoir que cette force navale pour laquelle, ainsi que l'a dit le député de Trinity, nous avons le plus grand respect, saurait être à la hauteur de la tâche? Je pense qu'il faudrait dire à la population quelles sont exactements nos chances, non pour lui donner un sentiment d'insécurité mais pour lui montrer où nous en sommes en fait d'armes modernes. Le ministre pourrait-il nous dire que la marine canadienne actuelle pourrait s'en prendre avec succès au nombre de sous-marins atomiques qui, on peut le prévoir, infesteraient les eaux canadiennes ou les régions dont nous serions responsables? Nos forces pourraient-elles livrer la moindre bataille dans les premières heures d'une attaque comme celle qui commencerait la sorte de guerre qui se produirait en 1961?

L'hon. M. Harkness: Je me suis efforcé déjà plusieurs fois de faire comprendre la situation au député mais il semble vouloir tenir absolument à ce que le Canada doive se battre seul contre la Russie. Ce n'est pas vrai. Il demande si la marine canadienne peut protéger le Canada contre les sous-marins russes. La marine canadienne ne protégera pas à elle-seule notre pays. Ainsi que je l'ai dit au député à trois ou quatre reprises déjà, les marines de tous les pays de l'OTAN qui ont des forces navales au sein de l'OTAN protégeront le Canada et les autres pays de l'OTAN. C'est une entreprise commune. De même, l'Aviation royale ne sera pas censée défendre le Canada à elle seule contre une attaque russe; elle s'intègre dans la défense continentale du continent entier. C'est une défense coordonnée à laquelle nos avions de l'Aviation royale, les Bomarcs, les lignes de radar et les forces des États-Unis participeront. Ainsi, les bords de la mer seront défendus par les marines de tous les pays de l'Atlantique Nord. Nous devons considérer les ressources de l'Alliance comme un tout et ne pas vouloir absolument, comme le fait le député de Peterborough, que les 43 vaisseaux de la Marine canadienne défendent à eux seuls les côtes de notre pays contre une attaque ou une menace des sous-marins russes.

L'hon. M. Macdonnell: Le comité permettra peut-être à un profane de dire un mot là-dessus. En écoutant la discussion, il m'a semblé que ce que nous avons ici, c'est un ministre essayant de traiter d'une situation concrète—envisageant les faits tels qu'ils sont—alors que l'honorable député de Peterborough—je le dis en toute déférence—semble parler comme s'il s'agissait simplement d'un jeu de guerre ou, pour employer une autre figure de style, d'une partie d'échecs. J'ai l'impression que ce qu'il dit manque de réalisme, et que le ministre s'efforce constamment de mettre du réalisme dans la discussion, par opposition à un simple jeu de guerre où tous les faits sont connus d'avance et où l'on prévoit ce que telle ou telle unité va faire.

L'hon. M. Hellyer: En toute déférence envers l'honorable député, je dirai que s'il y a manque de réalisme ici, ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre que la chose se manifeste. Il ne s'agit pas d'une partie d'échecs. Il se pourrait fort bien que cela devienne une question de vie ou de mort, et pourtant nous parlons de nous occuper de sous-marins vieux de vingt ans. Le sous-marin que nous avons obtenu des États-Unis, pour que nous puissions vraiment faire la chasse aux sous-marins ennemis, est un navire qu'eux-mêmes

avaient mis au rancart. C'est manquer de réalisme que de faire appel à un sous-marin qui a déjà été mis au rancart et qu'aucun homme sensé n'oserait mettre en mer en temps de guerre. Ce n'est pas du réalisme. C'est revenir sur le passé, au moment même où nous devrions orienter notre imagination vers l'avenir. C'est plutôt l'honorable député qui revient sur le passé. Je sais qu'il conserve bien des beaux souvenirs et qu'il y a droit, mais le moment est venu pour ceux qui occupent des postes importants de détourner la tête du passé. Il leur faut envisager l'avenir et faire preuve d'imagination à l'égard de la situation qu'ils devront affronter. Ce n'est pas ce que le ministre a fait jusqu'ici, et j'invite l'honorable député de Greenwood à se joindre à ceux d'entre nous qui sont d'avis que le ministre devrait se mettre à jour et cesser de jouer aux échecs avec des sous-marins désuets et du matériel de la dernière grande guerre. Il devrait se tourner vers l'avenir afin de comprendre la situation telle qu'elle est.

Puis-je signaler qu'il est six heures?

L'hon. M. Harkness: Avant que vous déclariez qu'il est six heures, monsieur le président, je dirai brièvement que l'honorable député a mal compris l'honorable député de Greenwood, tout comme il comprend mal à peu près toute chose. En fait, la plupart des sous-marins sont présentement du type classique. D'autre part, la marine canadienne participe à presque tous les exercices comportant l'emploi de sous-marins atomiques. L'honorable député n'a donc aucunement raison de donner à entendre que la marine perd son temps avec des sous-marins vieux de vingt ans et qu'elle ne connaît rien d'autre que ces sous-marins.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Macdonnell: J'aurais une brève observation à formuler. Cet après-midi, le député de Kootenay-Ouest a soulevé certaines questions au sujet du général Heusinger et j'ai dit, à ce moment-là, que l'affaire méritait qu'on l'examine plus à fond. Je suis allé aux renseignements et je tiens à retirer ma demande en donnant une brève explication.

Les députés se souviendront que le ministre associé de la Défense nationale a parlé des antécédents du général Heusinger et a déclaré qu'il n'a jamais été membre du parti nazi. Il a aussi rappelé qu'il était un des suspects de l'atteinte à la vie d'Hitler, le 20 juillet 1944; qu'il s'était évadé de prison après avoir été arrêté et condamné à mort.

Depuis cet après-midi, j'ai obtenu d'autres renseignements du ministère des Affaires extérieures, et voici ce que j'ai appris: le général Heusinger est un vieux militaire de carrière qui s'est enrôlé dans l'armée allemande en 1915. En 1950, alors que l'Allemagne était encore occupée, le chancelier Adenauer l'a choisi pour réorganiser les forces de défense de l'Allemagne, vu que l'Allemagne de l'Ouest n'a recouvré sa pleine indépendance qu'en 1954. La nomination du général Heusinger à ce poste important, en 1950, indique clairement qu'il jouissait de la confiance des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France puisque, à cette époque, ces derniers avaient le statut de pays occupants. En l'occurence, je crois que nous pouvons nous en remettre à ces pays et, pour ma part, je suis prêt à retirer la demande que j'ai présentée cet après-midi portant que cette affaire soit étudiée plus à fond.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, on a posé une question et j'ai dit que j'y répondrais. On a demandé combien de personnes comprenait le personnel qui est à la disposition du ministre associé ainsi qu'à ma disposition et quel en était le nombre sous l'administration précédente. En 1956, les deux personnels, soit celui du ministre associé et celui du ministre, comprenaient 42 personnes. Le 1er mars 1961, mon collègue et moi avions à notre disposition immédiate 32 personnes, soit dix de moins que sous l'ancien régime.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous renseigner sur le programme d'hélicoptères pour la marine dont il est question dans le Livre bleu de cette année. Pourrait-il nous dire combien il y a d'hélicoptères en service actuellement et à quelle date il compte que le reste des appareils sera disponible?

L'hon. M. Harkness: Le nombre des hélicoptères antisous-marins que possède la marine s'élève à 6 de première ligne et 2 de réserve. L'un de ces derniers, récemment acheté, a été perdu durant la lutte contre les incendies de forêt à Terre-Neuve. La marine a de plus d'autres hélicoptères: quatre Bells et trois Vertols.

Quant à la date de livraison prévue pour les autres hélicoptères antisous-marins, ce serait, croit-on, dans un an environ, donc avant que l'on puisse installer des plateformes d'envol pour hélicoptères sur les destroyers.

L'hon. M. Hellyer: Je suppose que ces hélicoptères ne sont pas du genre des hélicoptères de reconnaissance dont l'armée a besoin.

L'hon. M. Harkness: Ils sont beaucoup plus gros.

L'hon. M. Hellyer: Donc le ministre a abandonné l'idée d'uniformisation que son prédécesseur avait invoquée pour retarder l'envoi des commandes.

L'hon. M. Harkness: De fait, nous avons réussi à uniformiser l'hélicoptère léger en usage dans les trois services. Cependant, l'hélicoptère destiné à la guerre sous-marine est un appareil de caractère spécial qu'il est impossible d'uniformiser avec ceux des deux autres services.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il préciser quand eurent lieu les dernières livraison de CS2F Trackers?

L'hon. M. Harkness: En octobre 1960.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire ce que représente la somme de 4 millions prévue dans les crédits de cette année pour des avions?

L'hon. M. Harkness: En voici le décompte: avions de reconnaissance, pièces et modification, $800,000; hélicoptères antisous-marins, 3 millions; hélicoptères légers, $155,000; frais de livraison et impôts, $55,000, ce qui donne, au total, $4,010,000.

L'hon. M. Hellyer: Quels impôts?

L'hon. M. Harkness: Les taxes de vente ordinaires perçues sur tout équipement de ce genre—ce que le député sait ou devrait savoir —et que le ministère paie pour ces achats.

L'hon. M. Hellyer: Il est dit dans le livre bleu de 1961 que l'avion Banshee peut être utilisé jusqu'à la fin de 1962 alors que prendra fin la durée prévue de sa cellule. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a pris une décision au sujet de son remplacement possible?

L'hon. M. Harkness: Nous n'avons pris aucune décision précise. Nous avons pensé à un missile navire-air mais sa nature exacte n'a pas encore été déterminée.

L'hon. M. Hellyer: Étant donné les difficultés que posent les échéances à prévoir longtemps à l'avance et dont le ministre a souvent parlé au comité, pourrait-il nous dire à peu près quand une décision sera prise au sujet de ce missile navire-air?

L'hon. M. Harkness: Non, je ne suis pas en mesure de le dire.

L'hon. M. Hellyer: J'ai reçu récemment des plaintes du *Cornwallis* au sujet des conditions de travail dans la buanderie et au carré des officiers. Le ministre a-t-il reçu des plaintes récemment, en particulier au sujet des heures supplémentaires de fin de semaine et des conditions de travail difficiles et peu satisfaisantes en général?

L'hon. M. Harkness: Non, je ne me souviens pas d'avoir reçu de plaintes. Le ministre associé, auprès de qui je me suis renseigné, n'en a pas reçu non plus, ni le sous-ministre, ni le quartier-général de la Marine.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre ou le ministre associé voudrait-il se renseigner pour voir si les plaintes sont motivées?

L'hon. M. Sévigny: Je m'en occuperai.

L'hon. M. Hellyer: Une dernière question. Le ministre voudrait-il nous dire ce qui a été décidé finalement à propos du parc Shannon? Je suppose que M. Dwyer a un document préparé à ce sujet.

L'hon. M. Harkness: C'est sur le terrain du parc Shannon que le gros des logements pour le personnel marié de la Marine affecté à la région d'Halifax est établi. Nous n'avons pas l'intention de nous en dessaisir. Un entrepreneur a établi un projet pour la construction d'autres logements et si le projet se réalise, il louera les maisons au personnel marié de la marine. Il est également projeté la construction d'un centre d'achat.

L'hon. M. Hellyer: C'est du centre d'achat dont je voulais précisément parler. Comme le ministre s'en souvient peut-être, le terrain du centre d'achat a été vendu à un entrepreneur sans demande de soumissions et je crois que l'entrepreneur a par la suite fait faillite. On s'est demandé si la Couronne s'était protégée, si le terrain redevenait propriété de la Couronne ou quelle était la situation, si le centre d'achat avait entretemps été construit et, dans ce cas, par qui?

L'hon. M. Harkness: Je crois que l'entreprise a été cédée par le premier entrepreneur à un deuxième. Ce dernier a maintenant terminé une partie du centre d'achat et le reste est en construction.

L'hon. M. Hellyer: Nous aimerions que le ministre nous rassure à un autre sujet. Est-il satisfait de l'avancement des travaux du centre d'achat? Cet aménagement correspond-il aux fins pour lesquelles le terrain a été vendu et joue-t-il le rôle pour lequel la Couronne a consenti à céder le terrain sans demander de soumissions?

L'hon. M. Harkness: J'apprends que l'entreprise n'a pas avancé aussi rapidement que nous l'avions espéré, mais les choses vont présentement d'un train assez satisfaisant et nous comptons que le centre jouera le rôle qu'on prévoyait.

M. Brassard (Lapointe): Si le projet de construction de maisons par l'entrepreneur se réalise, quelle sera la durée des baux?

L'hon. M. Harkness: En ce qui concerne ceux qui occuperont ces maisons, ils le feront tout comme s'il s'agissait de quartiers ordinaires pour gens mariés et, par conséquent, ils n'auront pas de bail avec l'entrepreneur qui les construit. En ce qui concerne le ministère, nous avons un bail ou une forme de garantie pour 40 ans.

M. Morris: Le ministre pourrait-il nous dire quand le ministère de la Défense nationale a proposé pour la première fois que le terrain du parc Shannon soit utilisé aux fins d'un centre d'achat, et a-t-on lancé un appel d'offres à ce moment-là?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas ce renseignement directement sous la main. Je vais l'obtenir et le communiquerai plus tard à l'honorable député.

M. Morris: Le ministre a-t-il l'impression que c'était en 1955, et n'est-il pas exact qu'aucune offre n'a été reçue à ce moment-là?

L'hon. M. Harkness: Nous n'en sommes pas sûrs. Je crois que nous devrons vérifier la chose et répondre à l'honorable député plus tard. On me dit qu'il n'y a pas eu d'offre.

M. Morris: N'est-il pas exact que lorsque les titres de propriété ont été transférés au nouveau propriétaire récemment, il s'est agi d'une vente conditionnelle, en ce sens qu'elle a été consentie à la condition expresse qu'un centre d'achat serait construit sur ce terrain?

L'hon. M. Harkness: En effet.

L'hon. M. Hellyer: Juste pour mettre les choses au point, voici: le secrétaire parlementaire est sans doute au courant que la première fois qu'on a mis ce terrain en vente, certaines conditions étaient prévues. En fait, il s'agissait d'une entente de location, tandis que lorsque ce terrain a été vendu pour la seconde fois, la seule condition afférente à la vente visait la construction d'un centre d'achat, et la Couronne n'avait apparemment aucune protection à cet égard. Certains ennuis ont donc surgi lors de la faillite.

M. Morris: L'honorable député qui vient de prendre la parole a détenu le portefeuille de la Défense si peu de temps qu'il n'a peut-être pas eu l'occasion de bien examiner le dossier.

L'hon. M. Hellyer: Il est évident que vous ne le connaissez pas bien vous-même.

M. Morris: Lorsqu'on a annoncé le projet d'aménagement du parc Shannon pour la première fois, on visait à trouver quelqu'un qui y construirait un centre d'achat.

L'hon. M. Hellyer: En vertu d'un bail.

[M. Brassard (Lapointe).]

M. Morris: Si quelqu'un s'était présenté, le terrain lui aurait été vendu aux mêmes conditions.

L'hon. M. Hellyer: C'est-à-dire qu'il lui aurait été loué. Ne faites pas de déclaration erronée.

M. Morris: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je n'ai pas fait de déclaration erronée.

L'hon. M. Hellyer: Vérifiez donc les faits.

(Le crédit est adopté.)

236. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important, $71,823,500.

M. Carter: Je demanderais au ministre s'il voudrait bien m'expliquer la réduction des dépenses d'armement, d'équipement et surtout d'équipement électronique. Il y a aussi une diminution pour les munitions.

L'hon. M. Harkness: Quel était le premier?

M. Carter: Armement, appareils électroniques et munitions.

L'hon. M. Harkness: Eh bien, en ce qui concerne l'armement, les programmes sont continuels. Quand on en fait la ventilation, la première rubrique concerne les canons, affûts et masques de pièces d'artillerie. On a dépensé $2,238,000 en 1960-1961, alors que cette année, on n'a prévu que $1,100,000. Il s'agit en effet d'un programme continuel, et le dernier chiffre est le montant qu'on estime nécessaire pour achever le programme. Il y avait, en 1960-1961, le missile dit «sidewinder» et les installations pertinentes, alors que rien n'est prévu cette année à cet égard. Les torpilles et l'équipement accessoire, les mortiers antisous-marins, les mines, etc., causeront des dépenses plus fortes que l'année dernière, qui s'élèveront à $1,138,500. Puis, il y a les appareils et installations de contrôle des armes pour lesquels $771,000 sont prévus cette année, contre $1,678,000 l'année dernière. Là encore, il s'agit d'un programme continuel et son exécution demande moins de fonds cette année. Les frais de transport de marchandises, de douane et d'accise, etc. s'élèvent, cette année, à $90,500, en comparaison de $130,000 l'année dernière.

Le prochain poste concerne les appareils électroniques. On y constate des réductions à divers endroits, mais la plus forte se rapporte aux appareils de transmission par TSF. L'année dernière, nous avons dépensé à ce titre $3,902,000; cette année, ce sera $1,935,000. Un montant un peu plus faible sera affecté à l'équipement Sonar—environ la moitié, soit $845,000, contre $1,498,000—et à l'équipement électronique, la fourniture de courant, ainsi que l'équipement de communication pour la navigation et les communications intérieures.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre voudrait bien nous donner la récapitulation du nouvel équipement fourni au groupe de brigade les douze ou vingt-quatre derniers mois.

L'hon. M. Harkness: Pour le moment, nous parlons de la marine, monsieur le président. Ce crédit ne sera mis en discussion que lorsque nous en serons à l'armée.

(Le crédit est adopté.)

Armée canadienne—
237. Direction et entretien, $359,572,000.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre voudrait nous récapituler le nouvel équipement fourni aux groupes de brigade.

L'hon. M. Harkness: Il y en a une assez longue liste, mais j'en donnerai lecture tant que le comité aura la patience de l'entendre. Cette liste remplit deux pages et demie de ces grandes feuilles. Le député veut-il que je donne lecture de tous ces postes?

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait peut-être nous donner seulement les principaux pour commencer.

L'hon. M. Harkness: Ce sont tous des articles importants qui ont été reçus en magasin depuis la seconde guerre mondiale. Il y a le fusil FN et l'automatique FN qui remplace le fusil Bren 303. Il y a une mitraillette de 90 millimètres; il y a un fusil anti-char de 106 millimètres, sans recul, et les munitions; il y a le canon anti-char Heller de 3.2 pouces et les munitions; il y a le missile anti-char S.S. n° 10 destiné à l'entraînement; des mortiers moyens de 81 millimètres et les munitions; l'artillerie de campagne, les Howitzers de 105 millimètres et les munitions; les lance-fusées surface-surface et les munitions d'entraînement pour les missiles d'entraînement pour l'Honest John. Il y a l'équipement de communication, y compris la série britannique d'appareils à très haute fréquence pour le groupe de brigade en Europe. Il y a les appareils de radio à très haute fréquence d'une portée de cinq milles; les appareils de sans-fil n° C-42 pour remplacer le n° 19. Il y a les remorques de marchandises dans la classe de ¼ à ¾ de tonne. Ensuite, il y a le «Rat», véhicule de fabrication canadienne. Il y a aussi le char de reconnaissance Ferret, véhicules militaires standards d'un quart de tonne, de trois quarts de tonne et de deux tonnes et demie. Les pièces nécessaires pour un véhicule de transport de matériel de cinq tonnes. Mentionnons le Centurion, Mark V, le blindé armé d'un canon d'artillerie moyenne, les parachutes et le matériel, les avions légers. Il y a le L-19 pour les vols de patrouille de reconnaisance; les hélicoptères Bell et maintenant l'hélicoptère Hiller qu'on se procure, de même que deux Sikorsky H-5.

Il y a des munitions de différentes sortes Il y a les ensembles pour remplacer les canons de 20 livres des Centurions par des canons de 105 millimètres afin d'accroître leur puissance de tir, de même que les munitions appropriées; les radars de surveillance à courte portée et les radars anti-mortiers. Il y a des véhicules de tous genres; des citernes, des ateliers pour effectuer de légers travaux de métallurgie, des ateliers de réparation de petites armes et d'autres; des aides à la navigation pour les véhicules. Il y a aussi la chenillette blindée, le Bobcat que nous avons commandé; les hélicoptères légers de reconnaissance; diverses sortes de matériel de communication et de génie; le pont flottant lourd de transbordement et d'assaut du Royaume-Uni. Puis il y a les diverses mitrailleuses, les mitrailleuses d'utilisation générale et les munitions.

Voilà les articles dont on annonce la livraison, qui ont été ordonnés, et ainsi de suite. Je vois qu'il y en a d'autres qui portent l'indication «secret»; je n'en parlerai donc pas. Ce sont là quelques-unes des pièces importantes de matériel que nous nous sommes procurées.

L'hon. M. Hellyer: Je remercie le ministre de la liste qu'il nous a donnée. Il a remonté loin en allant jusqu'à la seconde Grande Guerre.

L'hon. M. Harkness: J'ai dit: depuis la seconde Grande Guerre.

L'hon. M. Hellyer: Ai-je tort en disant que le ministre a remonté jusqu'à la seconde Grande Guerre? N'est-ce pas la même chose que «depuis la seconde Grande Guerre»?

L'hon. M. Harkness: Non; cela laisse entendre qu'il y avait du matériel de la deuxième guerre mondiale.

L'hon. M. Hellyer: Je suis certain qu'il y en a. Ai-je bien saisi ce que le ministre a dit, que certains lance-fusées de 762 millimètres sont déjà installés en Europe?

L'hon. M. Harkness: Non, il n'y en a pas en Europe, comme je l'ai dit à la Chambre lorsque j'ai fait une déclaration à ce propos. Nous croyons que ces armes ne seront pas envoyées en Europe avant la fin de l'année.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre prévoit des installations pour cette année. Je crois l'avoir entendu parler de certaines manœuvres. Je me rapporte aux observations suivantes que le ministre a formulées l'an dernier et qui sont consignées à la page 7875 du hansard:

Même si, cette année, il n'y a pas dans les crédits de fonds affectés à cette fin, on a annoncé que

l'armée canadienne devait obtenir l'appareil de lancement Honest John et le missile sol-sol qui s'y rattache, la fusée 762 mm. Cet engin aussi peut être équipé d'ogives nucléaires.

Puis, devant le comité des prévisions de dépenses pour la défense, il a fait en 1960 la déclaration suivante qu'on relève au compte rendu des délibérations du comité:

Nous faisons l'acquisition de l'Honest John, un engin sol-sol qui pourra lancer des ogives nucléaires. Lorsque nous le recevrons l'an prochain . . .

Il s'agit donc de cette année.

. . . il en sera capable. Nous sommes déjà en train d'entraîner certains des membres de notre personnel au maniement de cet engin. Avant de l'obtenir, nous devrons résoudre les problèmes que soulève l'entreposage et d'autres questions de cet ordre.

Voici ma question: le ministre compte-t-il encore recevoir l'Honest John avant la fin de l'année? Dans le cas de l'affirmative, aura-t-on alors résolu les problèmes afférents à l'entreposage et aux autres questions de cet ordre intéressant les armements nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Nous avons reçu les livraisons des appareils de lancement Honest John. Nous avons formé une batterie pour en assurer le fonctionnement, qui sera envoyée en Europe. Elle est en train de s'entraîner à l'heure actuelle. Nous avons obtenu des fusées de manœuvre pour des exercices de tir au moyen du lance-fusées. Telle est la situation, si je ne m'abuse. Je le répète, vers la fin de l'année ou au début de l'an prochain, nous aurons une batterie qui sera formée et prête à se joindre à la brigade en Europe.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire si, comme le sous-comité du congrès américain chargé d'examiner les dépenses de la défense l'a fait savoir, le lance-fusées de 762 mm. est assez précis pour lancer des obus hautement explosifs?

L'hon. M. Harkness: C'est la première fois que j'en entends parler. On m'apprend que cela est faux et que les États-Unis mettent au point une ogive classique qu'on adaptera à ce lance-fusées.

M. Pitman: L'un des postes du Livre bleu fait savoir que l'armée canadienne sera chargée, entre autres choses, de la défense terrestre de la région canado-américaine. Quelle sera la signification exacte de cette expression en cas d'un conflit nucléaire généralisé? Quels plans prévoit-on pour l'armée canadienne dans cette situation? A mon sens, on saurait difficilement croire que l'URSS compte envahir le Canada par la voie de l'Arctique dans une guerre comme celle que je suppose. J'aimerais que le ministre nous explique ce poste, s'il le veut bien.

L'hon. M. Harkness: Il est toujours possible de pratiquer des débarquements de troupes aéroportées pour détruire certaines installations, notamment certains postes de radar et d'autres aménagements de ce genre, en vue de préparer la voie à un bombardement d'envergure. On peut toujours faire beaucoup de sabotage et d'autres manœuvres de ce genre. Par conséquent, il faut avoir des troupes prêtes à prévenir ces éventualités. Certains de nos effectifs sont formés pour accomplir des opérations aéroportées, comme les parachutistes et les troupes aéroportées.

M. Pitman: C'est très intéressant, mais j'ai plutôt peine à croire qu'on envahirait le pays au moyen de parachutistes avant de l'attaquer avec des missiles. Au point de vue stratégique, cela ne tient pas debout. Voilà un autre exemple de l'attitude peu logique dont le député de Trinity a parlé cet après-midi. Je n'arrive tout simplement pas à envisager cela comme un aspect rationnel du programme, en fonction de la sorte de guerre dont nous entendons parler.

L'hon. M. Harkness: Je viens d'expliquer à l'honorable député que l'ennemi pourrait fort bien essayer de s'emparer de certaines installations pour ainsi désorganiser l'ensemble des moyens de défense du continent. S'il n'y avait aucune défense contre ce danger et s'il n'y avait pas de troupes capables de s'y opposer, c'est vraisemblablement ce qui arriverait ensuite.

Mlle LaMarsh: Le ministre a dit que certains des fusils automatiques FN sont fournis aux éléments de brigade. J'ai entendu dire dernièrement que ces fusils ont été retirés du service à cause d'une erreur commise par la *Canadian Arsenals* et afin que le bloc de culasse puisse en être modifié. Je me demande si le ministre aurait des observations à faire au sujet du retrait de ces fusils pour leur faire subir des modifications, ce qui coûtera, rapporte-t-on, plus d'un million de dollars.

L'hon. M. Harkness: Il a fallu apporter des modifications aux fusils FN car les cartouches fabriquées dans certains pays de l'OTAN et dont il faudra peut-être se servir, sont munies d'un amorceur qui ne fonctionne pas bien et que les fusils FN canadiens percent trop profondément. On n'a eu aucune difficulté avec des cartouches de fabrication canadienne. Ce pendant, il est arrivé de temps à autre qu'en tirant une salve avec des cartouches provenant d'un autre pays de l'OTAN, il se produise un léger effet de recul. Personne n'a jamais été gravement blessé à cause de cela mais il est toujours à craindre que quelqu'un y perde un œil. On modifie donc ces fusils afin de pouvoir se servir en toute sécurité de cartouches de ce calibre fabriquées dans n'importe quel pays.

Mlle LaMarsh: Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les modifications qui s'avèrent maintenant nécessaires ne sont pas le résultat de certaines autres modifications effectuées à ces fusils de conception belge par la *Canadian Arsenals,* vu que nul autre pays de l'OTAN qui s'est procuré de ces fusils et qui s'en sert, n'a jugé nécessaire d'y apporter de modifications.

L'hon. M. Harkness: Autant que je puisse me rappeler, car j'ai été incapable de me procurer les renseignements ici, les fusils de fabrication canadienne avaient un canon d'un poids légèrement supérieur, qui en augmentait la durée et la portée. Comme je l'ai dit, tandis que les munitions canadiennes n'ont jamais causé de difficulté, certaines munitions européennes provoquaient un certain effet de recul.

Mlle LaMarsh: Le ministre peut-il nous dire combien, pense-t-on, coûtera la modification, par fusil?

L'hon. M. Harkness: Je ne saurais préciser le coût pour cette modification en particulier. En même temps que cette modification, les fusils subiront d'autres modifications. Il s'agit en somme d'améliorations et, en outre, les parties endommagées ou usées seront remplacées et l'arme nettoyée. Pour tout cela, le coût atteindra environ $16 par fusil.

Mlle LaMarsh: J'ai une autre question. Est-ce vrai que l'armée a donné l'ordre d'utiliser dans les fusils FN une cartouche plus faible que celle prévue, par suite d'une fuite de gaz autour du bloc de culasse?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président. Je l'ai déjà dit, nous avons restreint l'utilisation de certains lots de munitions dont le rendement ne s'était pas révélé parfait dans tous les cas, ceci, afin de protéger contre les effets de recul ceux qui avaient à s'en servir.

M. Pitman: Monsieur le président, j'aurais encore quelques questions au sujet du fusil FN. Le ministre pourrait-il nous dire à quand remonte le dernier concours du trophée Hamilton-Galt et comment se compare le pointage depuis le retrait du fusil Lee-Enfield, ces dernières années?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas ce renseignement ici. Je vais le trouver et le ferai parvenir à l'honorable député.

M. Matheson: Le jeudi 7 septembre, monsieur le président, le très honorable premier ministre nous a dit que le gouvernement, après consultation avec les gouvernements alliés de l'OTAN, en était venu à la conclusion que certaines mesures s'imposaient en vue de renforcer l'état de préparation de notre défense tant au pays qu'outre-mer.

Je veux citer une brochure intitulée: «Les faits sont là!» Sur la page couverture, je trouve le passage suivant:

> Le gouvernement dirigé par le premier ministre John Diefenbaker a fait pour le Canadien moyen plus que tout autre gouvernement du pays.

On trouve un très attrayant chapitre intitulé «La défense nationale et la production de défense» signé par l'honorable George Pearkes, ancien ministre de la Défense nationale. En voici les premières phrases:

> Malgré le prix plus élevé du nouvel équipement requis de nos jours, le Canada dépense moins pour la défense.
>
> En 1960-1961, les dépenses de défense ont baissé de 10 p. 100 sur celles de 1956-1957, la dernière année du régime libéral.

Je ne voudrais pas introduire une note politique dans le débat...

M. Grafftey: Mais vous le ferez néanmoins.

M. Matheson: ...mais je me préoccupe de ce qui paraît une baisse d'environ 145 millions de dollars dans les dépenses globales de défense sur l'année 1956-1957 mentionnée par l'honorable George Pearkes, si je comprends bien les crédits. Je m'intéresse particulièrement non pas à l'équipement de l'armée, mais à ses effectifs.

Il y a un point qui intéresse beaucoup le comité, je crois; les collèges militaires canadiens. Je cite un article de l'annuaire du collège militaire royal de 1959 dont l'auteur le colonel W. R. Sawyer était alors directeur des études:

> Lorsque le collège a rouvert ses portes après la guerre, on a insisté sur le principe que le niveau d'instruction devrait être égal à celui des universités. Le ministre de la Défense nationale, l'honorable Brooke Claxton, a insisté là-dessus dans son discours lors des cérémonies d'ouverture le 20 septembre 1948.

Le colonel Sawyer continue:

> Nous sommes toujours demeurés d'avis que c'est l'étude des trois sujets traditionaux, soit les humanités, les sciences sociales et les sciences physiques, qui pouvait le mieux développer ces qualités.

On signale, je crois, que le Collège militaire royal est la seule institution militaire du Commonwealth qui confère des diplômes. De temps à autre, j'ai l'occasion de me trouver à Kingston dans une institution-sœur, et je puis parler avec le plus grand enthousiasme de ce que nous voyons et entendons dire du Collège militaire royal.

Je crois qu'on a beaucoup remonté le courage de ceux qui s'intéressent aux choses militaires en assurant une ferme direction à ce collège et en y maintenant un tel niveau d'enseignement. Je sais que l'honorable Ralph Campney s'est vivement intéressé au Collège militaire royal, et je sais aussi que le général Pearkes continue de s'y intéresser vivement. Nous nous réjouissons de la nomination du brigadier W. A. B. Anderson, dont les succès

au C.M.R. ont été extraordinaires, ayant été le diplômé le plus brillant de son année. Diplômé de l'université Queen's, il a acquis une longue expérience dans l'artillerie royale montée du Canada. Il a terminé sa formation dans presque tous les plus importants collèges d'état-major du monde et a donné au Collège une grande dignité et une grande force.

Nous savons aussi que le colonel Sawyer, avec sa centaine de professeurs hautement qualifiés, dont près de 40 docteurs, a fait énormément pour hausser le niveau de l'instruction militaire au pays, à un tel point que nous pouvons en être certainement fiers. J'ai étudié avec soin le programme qu'offre le Collège militaire royal, et il est étonnant de constater les effectifs des départements qui ne sont pas, de leur nature, strictement militaires.

Personnellement, je partage tout à fait l'avis du colonel Sawyer lorsqu'il insiste sur le fait qu'il faudrait élever le Collège militaire royal et ses collègues jumeaux au rang d'institutions qui feraient de nos cadets de grands officiers de service, le moment venu, en dotant le C.M.R. du personnel le plus compétent possible.

Plus que jamais, l'armée a besoin de souplesse, de renouvellement et du genre de personnel capable de faire face avec habileté et compétence à toutes sortes de nouvelles situations et de manier les hommes. Je sais quel intérêt le ministre porte à nos collèges militaires. N'est-il pas d'avis qu'on a peut-être un peu trop réduit l'échelle des traitements de leur personnel? Il se peut toutefois que j'interprète mal les chiffres des prévisions de dépenses à cet égard. Je me reporte à la page 331, plus précisément aux postes concernant le personnel enseignant, depuis le directeur des études jusqu'aux instructeurs de classe 1. J'ai l'impression qu'à ce chapitre, les prévisions de dépenses de 1961-1962 sont inférieures de $100,000 à celles de l'année précédente. Je n'ignore pas que c'est à grand peine qu'on a réussi, au tout début, à constituer le corps enseignant du Collège militaire.

Un de ceux qui s'intéressaient beaucoup à l'expansion du Collège militaire royal et à ses effectifs était M. W. A. Macintosh, alors recteur de l'Université Queen's. Je crois qu'il a été, à un moment donné, membre du conseil consultatif des collèges militaires canadiens. Nous savons que, dans d'autres institutions d'enseignement du même niveau, les traitements versés au corps enseignant sont, d'une façon générale, en voie d'augmenter considérablement. Je crois qu'il y a très peu d'universités au Canada où, en 1961-1962, le niveau des traitements ait baissé par rapport à 1960-1961. Je ne suis ni très au courant de cet aspect, ni en mesure de formuler trop de critiques. Mais je voudrais savoir du ministre si des réductions de cet ordre sont motivées.

Je lui demanderai aussi si, étant donné que la nation a tellement besoin de troupes supplémentaires, nos écoles fournissent assez d'aspirants diplômés. Il est évident que nous avons réuni là un corps enseignant extrêmement capable, des gens qui pourraient fort bien être absorbés par d'autres universités au Canada et aux États-Unis. Si nous examinons les grades et aptitudes des intéressés, nous constaterons que presque chaque conférencier est diplômé de plusieurs universités. Mais il me semble qu'il s'agit d'un personnel extrêmement mobile et que l'on perd facilement.

Je me demande aussi si le ministre voudrait bien nous dire ce qui se passe au Collège militaire royal. Je puis dire, à en juger par ce que nous pouvons observer là où j'habite, près de Kingston, que nous sommes extrêmement fiers de cette école. Le collège militaire n'a jamais atteint croyons-nous, un niveau aussi élevé et je suis de ceux qui sont en mesure de juger le plus favorablement du monde les cadets qui sont passés par ce collège.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je tiens à remercier le député de ses observations au sujet du brigadier Anderson et du colonel Sawyer. Le brigadier Anderson était un de mes bons amis, et je l'ai beaucoup vu pendant la guerre et depuis. De plus, je suis heureux de constater l'intérêt qu'il porte au Collège militaire royal. Pour ce qui est des traitements des professeurs, ils n'ont pas baissé, mais plutôt augmenté. Cela se voit clairement, je pense, dans les détails des affectations à la page 331 du Livre bleu. On verra que le directeur touche $14,500, comparativement à $12,000 l'an dernier. Quatorze professeurs touchent $168,000, comparativement à $136,000; ils ont reçu des augmentations considérables. Ces hausses ont été nécessaires, ainsi que le député l'a signalé, afin de retenir les services de professeurs d'université de haute compétence—car ces hommes sont très rares par le temps qui court—et nos collèges militaires, cela va sans dire, doivent soutenir la concurrence des universités et collèges de tout le continent. On remarquera que le montant prévu pour 23 chargés de cours est de $136,000, comparativement à $129,000 l'an dernier. Nous avons 14 instructeurs, qui touchent cette année $73,000, comparativement à $67,000 l'an dernier. Je pense que c'est révélateur. Les traitements ont monté et, je le répète, c'est nécessaire si nous voulons garder notre personnel.

Je suis heureux de dire que nous avons un excellent corps professoral au *Royal Military College,* tout comme au Collège militaire

royal et à *Royal Roads*. Nous avons le bonheur de compter dans notre personnel, sur les services d'hommes éminemment compétents dans leur domaine particulier. Nous avons de la chance que, dans bien des cas, ces hommes restent à notre service bien que d'autres institutions leur aient offert des traitements plus élevés; ils aiment leur travail et en particulier les jeunes gens avec qui ils traitent, sans compter les installations de recherche qui sont à leur disposition et qu'ils ne trouveraient peut-être pas ailleurs. Ainsi, nous avons pu garder notre personnel, lors même que les traitements ne sont pas aussi élevés qu'ailleurs.

L'hon. M. Hellyer: Au sujet du remplacement des canons de 20 livres sur les Centurions par des canons de 105 mm, le ministre voudrait-il nous mettre au courant du programme? D'après le Livre blanc de 1960, les améliorations de la puissance de tir des Centurions sont évaluées à 6 millions de dollars, dont $482,000 sont inscrits en 1961-1962. Puis en 1962, suivant le Livre bleu:

> Le programme d'équipement lourd de l'armée comprend notamment l'amélioration de la puissance de tir du Centurion. Cette amélioration est évaluée à 6 millions de dollars dont $587,000 figurent dans les prévisions de dépenses de 1961-1962.

Le ministre voudrait-il nous dire combien de chars de combat en service outre-mer ont jusqu'ici été convertis et nous mettre au courant du programme prévu pour les autres?

L'hon. M. Harkness: Je ne suis pas en mesure de dire combien de tanks ont été convertis jusqu'ici. Ce travail est exécuté à la discrétion des commandants de brigade, afin qu'ils n'aient jamais trop de tanks hors de service. Toutefois, tout le programme sera terminé à la fin de l'année.

L'hon. M. Hellyer: Voilà une étonnante déclaration. Le ministre dit que tout le programme sera terminée à la fin de l'année. Comment cela peut-il se faire quand on ne nous demande d'approuver que le sixième du crédit total, y compris celui de l'an dernier? Avec les crédits inscrits ici, il faudra 12 ans.

L'hon. M. Harkness: La réponse est que cela comprend les munitions qui seront obtenues plus tard.

L'hon. M. Hellyer: Le chiffre de 6 millions comprend les munitions?

L'hon. M. Harkness: Oui.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre dirait-il au comité quelle partie de ces 6 millions sera requise pour l'installation de canons et quelle somme sera dépensée pour les munitions? Cela me paraît extraordinaire.

L'hon. M. Harkness: Je regrette, mais je n'ai pas ces renseignements ici. Je vais les obtenir. Je les aurai sous peu et je les communiquerai au député.

M. Pitman: Je suis sûr que nous serons tous heureux d'apprendre que le véhicule à chenillettes Bobcat est fabriqué au Canada. Le ministre pourrait-il nous dire combien ont été fabriqués jusqu'ici et combien de gouvernements étrangers, s'il en est, en ont achetés? Pourrait-il nous dire également quel sera le coût approximatif de chacun, y compris les frais de mise au point?

L'hon. M. Harkness: On a fabriqué quatre de ces véhicules à la main, pour ainsi dire, afin de les mettre au point et de les essayer. On est en voie d'en fabriquer 20 en série, pour voir s'il y aurait quelque difficulté à les produire en quantité et, dans le cas de l'affirmative, pour corriger ces difficultés. Dès que ces 20 auront été fabriqués, on en fabriquera 480 autres.

M. Pitman: Est-ce que des gouvernements étrangers ont signé des contrats visant le Bobcat? Si je comprends bien, il existe un véhicule de transport allemand du même genre; s'il n'est pas du même genre, peut-être que le ministre pourrait nous le dire. Mais le coût de fabrication de ce véhicule se comparerait-il à celui du nôtre?

L'hon. M. Harkness: Un nombre considérable de pays ont manifesté de l'intérêt pour ce véhicule, mais nous n'avons pas encore reçu de commandes fermes. Je signale également qu'un certain nombre d'autres véhicules de transport de troupes, notamment le véhicule allemand que l'honorable député a mentionné, ne sont pas amphibies, comme celui dont il est question ici. Ils ne peuvent se mouvoir dans l'eau; en fait de véhicules capables de circuler en tout terrain et appartenant, de plus, au genre amphibie, nous estimons que notre véhicule est le meilleur qui se fabrique présentement. Nous comptons donc pouvoir en vendre des exemplaires à d'autres pays.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire combien de Bobcats sont actuellement à la disposition de notre brigade d'Europe?

L'hon. M. Harkness: Cette question révèle la naïveté ou l'infantilisme de l'honorable député, qui vient de m'entendre dire qu'on a produit quatre modèles à la main et que 20 autres sont en voie de construction.

L'hon. M. Hellyer: Ma question n'est pas enfantine. Me reportant au Livre bleu, j'y lis:

> On commencera, en 1961-1962 la fabrication d'une série de 20 transporteurs blindés chenillés de type léger, appelés Bobcat.

Je voudrais que le ministre dise au comité où le ministre associé a pris la déclaration absurde qu'il a faite à la Chambre, lorsqu'il nous a dit que 500 véhicules Bobcat avaient été commandés.

L'hon. M. Harkness: Lorsque j'ai fait l'annonce concernant le Bobcat il y a longtemps, j'ai dit que nous avions bel et bien l'intention de nous procurer 500 de ces véhicules. J'ai expliqué que 20 seraient fabriqués en série aussi rapidement que possible et qu'aussitôt qu'ils seraient prêts, nous nous occuperions d'obtenir les 480 autres.

L'hon. M. Sévigny: Je pose la question de privilège. Si le député se donnait la peine de consulter le compte rendu, il verrait que ce que j'ai dit hier est exactement ce que vient de déclarer le ministre de la Défense nationale.

M. Pitman: Je suppose qu'il est trop tôt pour demander combien coûtera la production du Bobcat, y compris les frais de mise au point. Je devrais peut-être réserver cette question pour plus tard.

Une question qui me préoccupe particulièrement, c'est que l'Armée dirige le réseau d'alerte. Vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre, lui signalant que dès janvier dernier ce réseau avait été jugé peu satisfaisant, mais qu'on n'en avait rien fait. En deuxième lieu, on a prétendu que l'alerte était censée être entendue à l'extérieur des immeubles, mais le ministre a dit qu'une telle déclaration n'avait pas été faite.

Je tiens à dire qu'on a fait cette déclaration en présence de hauts fonctionnaires qui, j'en suis sûr, sont de très bons témoins et qui ont dit que c'était bien là la situation.

Mardi dernier, deux officiers sont arrivés de Pictou. Ils sont venus à Peterborough pour faire des essais, ceux mêmes que le ministre de la défense nationale avait annoncés. Je suis très heureux que son ministère se soit occupé de cette affaire avec tant de célérité. A leur arrivée, ces deux officiers ont informé les autorités de Peterborough qu'ils faisaient l'épreuve de l'audibilité à l'extérieur.

Cet après-midi, le ministre s'est plaint que les gens de ce côté-ci de la Chambre n'avaient pas lu ses discours. Il me semble que tout le personnel de son propre ministère n'a pas lu ses discours non plus, car ils ont fait l'épreuve de l'audibilité à l'extérieur. Lorsqu'on leur a rapporté ce que le ministre avait déclaré à la Chambre vendredi dernier, ils ont dit qu'ils n'en savaient rien. Ils ont communiqué avec Ottawa, où on leur a dit qu'il n'y avait pas de nouvelle directive; par conséquent, ils font maintenant un nouvel essai des sirènes du point de vue de l'audibilité extérieure.

[L'hon. M. Hellyer.]

J'aimerais qu'on apporte des éclaircissements là-dessus, car c'est une question qui suscite une inquiétude profonde. Je suis certain que le ministre le comprend, parce que la région que je représente a déjà communiqué avec lui.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai rien dit à propos d'épreuve d'audibilité à l'intérieur. Ce que j'ai dit, c'est que les sirènes pourront se faire entendre à l'intérieur des immeubles selon le genre de construction de l'immeuble même. Par exemple, j'ai parlé d'une chambre forte de banque dans le sous-sol d'un immeuble, où il serait absolument impossible d'entendre une sirène. J'ai pris cet exemple comme cas extrême.

La seule épreuve, et la seule qui puisse être significative à Peterborough ou dans divers secteurs de Peterborough, ou n'importe où ailleurs, c'est sur l'audibilité à l'extérieur. Car, si l'on commence à faire des essais sur tel immeuble ou tel autre, les résultats différeront d'un immeuble à l'autre, selon le genre de construction et la pièce de l'immeuble dans lequel l'épreuve est faite et, bien entendu, dans la mesure où cet immeuble se trouve à l'abri d'autres édifices par rapport à l'emplacement de la sirène. La seule façon de faire une épreuve normale ou uniforme, c'est de vérifier l'audibilité à l'extérieur.

L'hon. M. Pearson: Le ministre peut-il nous dire quels sont, à l'heure actuelle, les engagements de l'Armée canadienne envers les Nations Unies pour toute autre forme de service international et peut-il nous fournir certains détails à cet égard? Je sais qu'on a cité des chiffres il y a quelque temps, mais je me demande quels sont ces chiffres à l'heure présente?

L'hon. M. Harkness: Mes fonctionnaires me transmettront les chiffres précis.

L'hon. M. Pearson: Pendant que l'on va aux renseignements, je puis peut-être poser une autre question qui se rattache à ma question précédente. Dans quelle mesure les contingents canadiens des forces des Nations Unies ou d'autres services internationaux sont-ils desservis par les transports aériens du Canada?

L'hon. M. Harkness: Pour ce qui est de l'emplacement, il y a d'abord la force d'urgence des Nations Unies à Suez. Elle comprend des unités de l'Armée canadienne composées de 69 officiers et de 789 gradés et autres militaires, soit un total de 858 militaires. Ce groupe comprend un escadron de reconnaissance, celui du Lord Strathcona's Horse; un escadron de signaleurs, une compagnie de transport et un atelier d'infanterie

constituent les principales unités de cette force.

L'ARC compte 14 officiers et 74 gradés et hommes de troupe aux services de cette force, ce qui fait un total complet de 941 militaires.

Au Congo, l'Armée compte 41 officiers et 230 gradés et hommes de troupe; l'ARC est représentée par 6 officiers et 2 autres aviateurs, ce qui fait en tout 279.

En Inde et au Pakistan, l'Armée a huit officiers chargés de faire observer la trève. En Indochine, la Marine a 2 officiers; l'Armée compte 28 officiers et 24 gradés et autres soldats; l'ARC a deux officiers, soit en tout 56 militaires.

Les équipes chargées par les Nations Unies de faire observer la trève au Moyen-Orient comprennent 17 officiers de l'Armée. En d'autres pays, il y a un officier de marine et sept officiers de l'Armée; trois autres militaires d'autres grades; trois officiers de l'ARC; trois autres aviateurs, soit 17 en tout.

Je regrette, mais j'ai oublié la deuxième question.

L'hon. M. Pearson: Dans quelle mesure ces contingents canadiens sont-ils desservis par les transporteurs canadiens?

L'hon. M. Harkness: Il y a cinq vols de *North Star* prévus chaque mois, à partir de Trenton (Ont.), par voie de Langar (Angleterre) et Pise (Italie), jusqu'à El Arish, et retour.

En ce qui concerne les forces de Suez, le nombre total de vols pour deservir ces troupes s'est chiffré à 66 au cours de l'année terminée le 30 septembre 1960, soit environ 788,000 milles de vol.

Je suppose que le député n'est pas intéressé à connaître le nombre de passagers et ainsi de suite. Pour ce qui est Congo, le 1er juin, il s'y trouvait 15 hommes de l'ARC au nombre des effectifs des Nations Unies. Il y a deux vols réguliers, aller et retour, de *North Star* par semaine, de Langar à Léopoldville, au Congo, en passant par Pise, en Italie. Il y a aussi deux vols aller-retour de *North Star* par mois, entre Trenton (Ont.) et le Congo.

L'hon. M. Pearson: Si l'on me permet, j'aimerais rendre mon humble hommage au travail magnifique que ces hommes accomplissent pour la paix et leur pays. Je sais que nous leur sommes tous reconnaissants des services qu'ils ont rendus et qu'ils continuent de rendre dans les circonstances tout particulièrement difficiles qui existent au Congo actuellement.

D'après les propos du ministre, j'ai remarqué que le nombre de signaleurs en service au Congo a été réduit quelque peu, car le Livre bleu, qui date du mois de mai, mentionne que l'unité de signaleurs de l'Armée comprend 280 hommes. Je crois que le chiffre que le ministre a donné n'est pas tout à fait aussi élevé que cela. Puis-je demander au ministre si la mutation—si l'on peut parler ainsi—de ces signaleurs canadiens au Congo a eu quelque effet sur le corps de signaleurs de l'Armée au Canada, lorsqu'elle s'est effectuée? La formation des signaleurs s'est-elle poursuivie normalement, nonobstant le déplacement d'un aussi grand nombre de signaleurs vers le Congo?

L'hon. M. Harkness: Par suite du nombre de signaleurs employés au Congo et à Suez, il a fallu donner beaucoup plus d'expansion au cours de l'école des signaleurs, afin d'augmenter les effectifs.

Je remercie le chef de l'opposition de l'hommage qu'il a rendu aux hommes qui servent là-bas la cause de la paix et, en particulier, ceux du Congo qui, comme il l'a dit, ont connu des périodes particulièrement difficiles dans certains postes. Je sais que toute la population canadienne leur en est reconnaissante.

La différence dans le nombre provient de ce qu'au début les officiers et les soldats canadiens étaient très nombreux dans le personnel du quartier-général des Nations Unies au Congo. Ce nombre a graduellement diminué, à mesure qu'arrivaient au quartier général du personnel d'autres pays et le personnel des signaleurs a été réparti entre d'autres postes au Congo. Le chef de l'opposition se souviendra peut-être qu'il a eu des échanges de feu à Matadi, port de mer de Léopoldville, et que notre détachement de signaleurs s'est trouvé sur la ligne de tir pendant quelque temps. Par la suite, il a été retiré à Léopoldville et il n'est jamais retourné à Matadi, car aucun effectif des Nations Unies n'y a été renvoyé pour y occuper une position. Étant donné certaines permutations, le nombre de signaleurs n'est pas aussi élevé maintenant qu'il l'était lorsque le Livre bleu a été publié.

L'hon. M. Pearson: Défrayons-nous toutes les dépenses de tous les contingents que nous fournissons à ces effectifs des Nations Unies? Je suppose que oui et, dans le cas de l'affirmative, nous crédite-t-on cette dépense sur la quote-part que les Nations Unies prélèvent en vue d'acquitter leurs frais, dépense que nous ne pourrons probablement jamais nous faire rembourser en espèce?

L'hon. M. Harkness: En théorie, nous sommes normalement supposés payer les frais normaux, la solde et les allocations des militaires canadiens qui s'y trouvent. Les Nations Unies sont censées acquitter les frais supplémentaires pour le logement et ainsi de suite. Nous facturons ces dépenses aux Nations

Unies. Dans le cas du contingent de Suez, ces arrangements ont été faits sur une base définie et le compte a été payé. En ce qui a trait au Congo, le même système est censé être en vigueur, mais on n'en est jamais venu à une entente définitive sur ce que les Nations Unies paieraient et la question reste en suspens.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre consentirait-il à nous parler de la déclaration suivante? Elle est de l'ancien ministre et figure aux procès-verbaux du comité des crédits de la défense. La voici:

> Vous avez demandé quelle arme, s'il y en a une, remplace la mitrailleuse Browning utilisée par l'armée canadienne. On songe à remplacer la Browning de calibre .30 par une mitrailleuse d'un calibre de 7.62 millimètres uniformisé pour l'OTAN. Des études préliminaires sont faites de certaines nouvelles mitrailleuse qui, peut-être, remplissent ces conditions. On envisage de remplacer en temps et lieu la Browning de calibre .5 par la nouvelle mitrailleuse lourde. Jusqu'ici, le choix n'a pas été fixé, mais plusieurs armes sont à l'étude.

Le ministre peut-il nous dire si l'une ou l'autre de ces décisions ont été prises?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le président, aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire combien de nouveaux appareils de TSF C-42 ont été livrés au groupe de brigade en Europe?

L'hon. M. Harkness: Toutes les unités de la brigade en Europe sont maintenant complètement équipées de ce nouvel appareil de TSF, ainsi que les unités de l'armée régulière au Canada. Je crois même que des unités de la milice en possèdent. Sinon, ces appareils devraient bientôt être livrés aux fins des opérations de survivance nationale.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il nous dire s'il a l'intention de doter l'armée canadienne d'avions légers, plus précisément du genre de l'Otter, du Beaver ou du Caribou?

L'hon. M. Harkness: Non, nous n'avons aucun projet précis. Nous avons étudié diverses propositions de cette nature. Nous n'avons pas décidé de doter l'armée canadienne d'un avion léger de cette catégorie. Ce n'est pas une mince affaire. La proposition que nous avons étudiée visait à équiper notre brigade en Europe, mais dans le cas d'une unité aussi importante, on a bien raison de se demander s'il serait utile de lui fournir sa propre petite aviation, si l'on veut. Nombreux sont ceux qui pensent que ce ne serait pas la bonne façon de résoudre le problème de mobilité aérienne et de services de transport aérien. Pour ce qui est des unités cantonnées au pays, l'ARC peut répondre aux besoins de transport aérien.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Hellyer: Le ministre admettra, j'en suis certain, que dans certains milieux, c'est l'opinion contraire qui prévaut. Nous dira-t-il, de plus, s'il se propose de fournir à la brigade des hélicoptères lourds pour le transport du personnel et de l'équipement?

L'hon. M. Harkness: J'ai été saisi de beaucoup de plans et de propositions concernant soit des avions du type Otter ou Beaver, soit des hélicoptères lourds et je les ai étudiés attentivement. Je crois que nous avons besoin d'un certain nombre d'hélicoptères lourds et j'espère pouvoir prendre des dispositions à ce sujet très prochainement.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il nous dire combien d'architectes et d'ingénieurs conseils ont travaillé pour le gouvernement au cours de l'année financière précédente et quelle en a été la dépense?

L'hon. M. Harkness: Pendant qu'on cherche ces renseignements, je répondrai à une question sur le concours du trophée Hamilton Galt. Je n'ai les renseignements que des trois dernières années seulement. En 1958, le trophée a été gagné par le deuxième régiment de la cavalerie royale (R.H.C.); en 1959, par le premier bataillon du 22e régiment et en 1960 par le premier bataillon du régiment d'infanterie légère (P.P.C.L.I.). Le concours est ouvert à tous les bataillons d'infanterie réguliers et les points marqués par chaque homme du bataillon comptent. On a constaté une amélioration constante de la qualité des tireurs dans les bataillons en général. Le directeur de l'infanterie met encore au point les données des résultats.

M. Pitman: Je remercie beaucoup le ministre de ses renseignements. Nous dirait-il si les résultats démontraient que l'utilisation d'un nouveau fusil avait amené une amélioration par rapport au Lee Enfield ou si l'amélioration provenait d'une meilleur adresse au tir, plutôt que de l'utilisation du fusil F.N.?

L'hon. M. Harkness: Le pourcentage des résultats pour ces trois années montre une augmentation de 127 à 132 à 141. Les résultats n'indiquent pas quels fusils ont servi, et c'est, je crois, sur quoi portait la question du député. Il me faudra faire chercher ces renseignements. La dernière question portait sur le nombre des architectes et d'ingénieurs conseils. Les sommes inscrites au budget et destinées aux honoraires de conseils étaient de $900,000 en 1960-1961 et de $500,000 en 1961-1962, soit une diminution de $400,000. Je n'ai pas le nombre exact.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre nous donne-t-il les chiffres se rapportant à ceux qui font partie du personnel du quartier général de la défense nationale?

L'hon. M. Harkness: Les honoraires d'architectes.

L'hon M. Hellyer: Les architectes conseils retenus par le ministère?

L'hon. M. Harkness: Oui.

L'hon. M. Hellyer: Dans sa liste d'équipement pour la brigade, le ministre a parlé du projectile anti-chars d'entraînement S.S. Nous dirait-il ses intentions quant à un projectile anti-chars de combat?

L'hon. M. Harkness: Eh bien! aucune décision définitive n'a encore été prise quant au genre de missile de cette catégorie qui sera adopté finalement comme partie de notre matériel régulier. Nous nous sommes servis de l'arme française téléguidée, le S.S.-10, pour fins d'exercice et d'entraînement. Cependant, nous avons étudié d'autres armes du même genre et, comme je le disais, aucune décision définitive n'a encore été prise quant à celle que nous adopterons finalement.

L'hon. M. Hellyer: Si le ministre veut bien jeter un coup d'œil sur le tableau, il verra pourquoi nous prétendons que le groupe de brigade n'est pas équipé aussi bien qu'il le devrait. Nous admettons volontiers que certains de ces programmes sont appliqués d'une façon plus ou moins méthodique. Nous soupçonnons fortement, toutefois, que certains d'entre eux ont été retardés pour des raisons budgétaires. C'est pourquoi nous prétendons que le groupe de brigade a été privé de matériel, alors qu'en même temps on a fait des dépenses plutôt lourdes pour un autre matériel qui, à notre avis, est loin d'être aussi important.

Je pourrais donner un aperçu rapide de la situation: aucune rampe ordinaire de lancement de fusées Honest John en Europe, et aucune décision quant à la façon dont ces rampes seront équipées une fois rendues là-bas; le fusil FN en voie de reconstruction, les chars Centurion sont ré-équipés et, jusqu'ici, nous ignorons combien le sont. Les munitions n'ont pas encore toutes été commandées. Le Bobcat n'est pas encore prêt à faire l'objet d'une production en série; à plus forte raison ne peut-il être déjà à la disposition de notre groupe de brigade. Par contre, l'installation du poste de T.S.F. C-42 est apparemment terminée, et l'appareil est en usage. Il n'y a pas d'avions légers et le ministre n'est pas encore persuadé qu'il en faut. Que ne visite-t-il les installations d'autres armées munies d'avions légers pour se rendre compte des possibilités de ces appareils; peut-être sera-t-il alors amené à conclure qu'il y a lieu de fournir des avions légers de transport à notre groupe de brigade. Il n'y a pas encore non plus d'hélicoptères lourds à la disposition de nos soldats et on n'en a pas encore commandé; toutefois le ministre étudie présentement la question. Enfin, on n'a pas encore pris de décision au sujet des missiles antichars.

Ce bilan négatif, monsieur le président, constitue le fondement de nos griefs, et nous estimons que les faits justifient notre attitude. Le ministre donnerait-il au comité la liste du matériel qu'on a fourni à notre milice aux fins des opérations nationales de survivance?

L'hon. M. Harkness: Mes fonctionnaires vont me transmettre cette liste; dans l'intervalle qu'il me soit permis de signaler que le char Centurion est un char anglais lourd d'après-guerre d'une exceptionnelle qualité. Son armement se poursuit de façon très satisfaisante et, comme je l'ai dit, on espère qu'il sera terminé à la fin de l'année. Pourvu de canons à obus de 20 livres, c'est encore un char très efficace.

Pour ce qui est des autres critiques et de cette prétendue liste dont l'honorable député nous a donné lecture, je lui demanderais de comparer cette liste avec la liste partielle de quelques-unes seulement des principales pièces de matériel dont j'ai parlé tantôt, qui sont fournies non seulement à la brigade en Europe mais aux forces règulières au Canada et, dans certains cas, à la milice. C'est bien facile de choisir quatre ou cinq articles et de dire que tout n'est pas terminé. Ce qu'il y a de fondamental, cependant, c'est que nous avons, et d'une bonne marge, complètement rééquipé la brigade en Europe et les autres unités de l'armée, depuis la seconde guerre mondiale, en véhicules, en armes et quoi encore. Ce ne fut pas une mince affaire. Pour revenir au missile téléguidé antichars dont on a parlé, on en a produit probablement une demi-douzaine de sortes dans divers pays. Il faut bien du temps pour en établir la valeur. Nous espérons également qu'on procédera à une uniformisation quand il s'agira de les distribuer aux armées des États membres de l'OTAN. Entretemps, je le répète, nous utilisons l'arme du type français.

Il y a ici une liste des principaux articles de matériel de survivance qui ont été distribués tant à l'armée régulière qu'aux unités de milice du Canada. Il y a des trousses de sauvetage en distribution en vue des opérations pour les deux genres d'unités, l'armée régulière et la milice. Il y a le matériel radiac pour la rentrée des forces et les stations de rapport sur les retombées. Il y a une quantité limitée de gammamètres; les modèles de compteurs d'inspection à faible portée comprennent les compteurs de contamination CDV-710 et CDV-700 en quantité suffisante pour permettre la formation et une opération limitée; approximativement 30 p. 100 des

dosimètres tactiques et des charges de dosimètre requis; plus de la moitié des dosimètres personnels et environ 40 p. 100 de ces dosimètres requis; tout le matériel d'entraînement et le matériel pour la division de formation; le matériel de communication, y compris les postes de T.S.F. britanniques C-42, un appareil à très haute fréquence d'une portée de 15 milles.

Les principaux articles de matériel en commande, et dont nous espérons obtenir une livraison assez rapide et régulière, sont les autres appareils requis de radiac de divers genres et les charges de dosimètre pour ces appareils; des rayons gamma et des gammamètres pour les postes de rapport sur les retombées; les indicateurs nucléaires d'avant-postes; du matériel de communication y compris des fils téléphoniques et des amplificateurs, et divers postes de radio; des chaufferettes portatives; des appareils de décontamination; du matériel de buanderie mobile; du matériel de bain mobile; des scies à essence; des pompes centrifuges; du matériel d'épuration des eaux; divers générateurs et appareils d'éclairage; des chaussures pour l'hiver; du matériel de cuisine; et divers articles de matériel de direction des foules.

On projette d'acquérir du nouvel équipement radiac en plus de celui qui est déjà commandé; des aspirateurs de décontamination, des réservoirs pliants pour emmagasiner l'eau et de l'équipement d'éclairage supplémentaire. Comme je l'ai signalé la semaine dernière, nous avons pris bon nombre de mesures pour activer l'obtention d'une grande quantité d'équipement nécessaire à la survivance nationale. Nous nous assurons tout ce matériel aussi rapidement qu'on peut le produire pour nous.

L'hon. M. Hellyer: Je suis très heureux d'apprendre cette accélération. Je crois comprendre indirectement, qu'elle est, dans une large mesure, la conséquence de ce qu'on en a signalé la nécessité l'année dernière quand le comité était saisi des mêmes crédits. D'autre part, je sais que le ministre ne tient pas à s'attribuer tout le crédit pour l'équipement nouveau dont vient d'être doté le groupe de brigade ces dernières années et dont la plus grande partie était commandée depuis longtemps, puis livrée à ce groupe longtemps avant que le ministre n'ait assumé la tâche de lui procurer de l'équipement.

Je me demande si le ministre voudrait bien nous indiquer le nombre de démissions de la milice pour les années 1959, 1960 et 1961 respectivement, et peut-être le nombre des engagements nouveaux pour la même période?

L'hon. M. Harkness: Je crois que je devrais obtenir de la milice le nombre des démissions. Il me semble que la meilleure façon d'obtenir ce renseignement serait de relever le nombre des effectifs à diverses dates. L'effectif, mettons, au 31 mars 1958—il s'agit de l'effectif total, officiers, sous-officiers et soldats—était de 41,000. Je laisse tomber les centaines. Le 13 décembre 1958, il était de 41,400.

En mars 1959, 40,900; en décembre, 40,700; en mars, 1960, 40,000; le 31 octobre, 41,000; le 31 décembre, 42,000; le 31 mars, 43,300; le 30 juin, 1961, 44,000. On verra donc qu'au cours de cette période, il y a eu une augmentation graduelle de plus de 4,000 hommes. Nous tenterons d'obtenir le nombre de ceux qui se sont enrôlés et le nombre de ceux qui ont pris leur congé l'année passée. Je pense que c'est ce qu'on m'a demandé.

L'hon. M. Hellyer: J'aimerais connaître la proportion de l'enrôlement, ou le roulement du personnel dans cette période, si vous l'avez sous la main.

L'hon. M. Harkness: Non, nous ne l'avons pas ici, mais je l'obtiendrai. Il faudra peut-être un peu de temps.

L'hon. M. Hellyer: Je me demande si le ministre pourrait nous renseigner au sujet des services *Maple Leaf* qui sont offerts au personnel des forces armées outre-mer? A-t-il eu des plaintes récemment, particulièrement au sujet de la variété d'articles qu'ils offrent en vente et de la quantité insuffisante de produits canadiens?

L'hon. M. Harkness: Naturellement, il y a des plaintes. Il y a toujours des plaintes au sujet de tout service de ce genre. Les plaintes se classent en deux catégories. Il y a d'abord les plaintes des militaires qui sont récemment arrivés en Allemagne. Ils se plaignent qu'on ne leur offre pas la variété de marchandises à laquelle ils étaient accoutumés au pays. Je pense que cela se comprend facilement. Il est tout simplement impossible d'offrir la grande variété de marchandises, d'aliments en conserve, etc. de toutes sortes qu'on trouve dans les épiceries géantes au Canada.

L'autre genre de plaintes que j'ai reçues a trait au prix des marchandises dans les établissements *Maple Leaf*. Ces plaintes sont fondées surtout sur une idée—qui en certain cas est juste et dans d'autres, tout à fait erronée—que les magasins de l'armée américaine vendent les mêmes marchandises meilleur marché. Si l'on fait une enquête, on constate que certaines marchandises se vendent, en effet, meilleur marché dans les magasins de l'armée américaine. D'autre part, certaines marchandises se vendent meilleur marché dans les magasins canadiens *Maple Leaf*. Naturellement, on ne s'en plaint jamais. On tient cela pour naturel. Mais si l'on découvre que les pièces détachées d'un article

se vendent meilleur marché dans les magasins militaires américains, on se plaint qu'il devrait se vendre au même prix dans les magasins *Maple Leaf*. Naturellement, l'une des raisons de ces écarts de prix, c'est que les magasins américains achètent leurs marchandises en quantités beaucoup plus grandes que nos propres magasins et qu'ils les achètent directement, ce qui fait que leur prix d'achat et leurs frais de transport, dans le cas de beaucoup d'articles, sont inférieurs aux nôtres. Dans le cas de certains autres articles, de fait, nous pouvons les offrir à un meilleur prix. Voilà, en général, la situation pour ce qui est des plaintes relatives aux magasins *Maple Leaf*. Cependant, je n'ai jamais reçu de plaintes très sérieuses à cet égard.

M. Herridge: Je désire donner lecture d'une lettre plutôt incroyable qui est adressée à l'honorable Lester B. Pearson, Chambre des communes, Ottawa (Ontario). Il s'agit d'une copie. Je cite:

Cher monsieur,

Je suis un officier de l'armée canadienne à la retraite et ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Je me permets de vous adresser cette lettre afin de mettre à votre disposition certains faits dont j'ai personnellement pris connaissance au sujet de la complicité du Canada dans la récente intervention militaire organisée par le gouvernement des États-Unis contre Cuba. Je suis convaincu que l'affaire doit être mise à jour afin qu'on prenne des mesures pour empêcher que nous soyons de nouveau mêlés aux désastreuses conséquences de la politique américaine à l'égard de Cuba.

Il y a six mois, j'ai été embauché par la CIA à titre d'instructeur et affecté à un camp où les unités anti Castro se préparaient aux opérations de débarquement. A cause de mon étroite association avec les dirigeants de la CIA et de ma participation à l'activité du camp, j'étais en mesure de me renseigner sur l'étendue de la participation canadienne, comme l'indiquent les détails suivants:

1. D'après des renseignements obtenus par l'intermédiaire de la CIA, il m'apparaît bien clairement que MM. Diefenbaker et Harkness étaient parfaitement au courant du recrutement de citoyens canadiens en sol canadien par la CIA pour servir dans les unités qu'on préparait pour l'invasion de Cuba, et qu'ils ont encouragé ce recrutement. La même source indique que des officiers supérieurs de la Gendarmerie royale du Canada ont collaboré avec la CIA dans ce domaine.

2. J'estime que de 200 à 300 Canadiens ont été recrutés. Dans l'ensemble, il s'agissait de chômeurs et d'ex-militaires. Presque tous se sont enrôlés à cause de la solde élevée.

3. Depuis, plusieurs officiers de l'armée régulière ont participé à l'entraînement et aux opérations mêmes de débarquement à Cuba. Leur participation a, selon toute probabilité, été approuvée par leurs supérieurs.

M. Speakman: J'invoque le Règlement, monsieur le président. L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous dire de qui est le document dont il donne lecture?

M. Herridge: Je le dirai plus tard.

M. Speakman: J'aimerais qu'il le fasse dès maintenant, monsieur le président.

M. Herridge: Les initiales du monsieur en question sont «D.J.S.» Je veux en terminer la lecture.

L'hon. M. Harkness: Quel est son nom?

M. Herridge: La lettre ne porte que ses initiales.

L'hon. M. Harkness: C'est une lettre anonyme.

M. Speakman: Si c'est une lettre anonyme, il est irrégulier d'en donner lecture.

M. Bell (Carleton): Le député fait-il sienne cette opinion?

M. Herridge: Non, elle contient certaines affirmations assez inusitées. L'auteur est disposé à se nommer. Je continuerai en la paraphrasant.

Une voix: Nommez-le.

M. Herridge: Il dit ensuite...

M. Speakman: Monsieur le président, voudriez-vous vous prononcer sur le rappel au Règlement?

M. le président suppléant (M. McGee): Je me demandais si le député qui donnait lecture de la lettre donnait une version abrégée de la signature de l'auteur de la lettre ou si celle-ci est réellement signée avec des initiales, comme on l'a dit.

M. Herridge: Non. Elle porte des initiales, mais elle n'est pas signée. Je peux en paraphraser le contenu.

M. le président suppléant (M. McGee): Un instant, je vous prie.

L'hon. M. Pearson: Si vous rendez une décision sur ce point important, monsieur le président, je tiens à bien établir que je n'ai pas transmis copie de cette lettre au député.

M. le président suppléant (M. McGee): La décision que je me proposais de rendre se trouve à la page 139 de la quatrième édition des commentaires de Beauchesne, article 158, paragraphe 3. La voici:

(3) On ne doit pas donner lecture à la Chambre d'une lettre non signée. Le 16 mai 1928, un député a déclaré au cours du débat qu'une lettre qu'il avait citée ne portait pas de signature. L'Orateur a dit alors: «Une telle lettre ne doit pas être consignée au hansard; toute lettre dont on donne lecture doit être signée; elle fait ensuite partie des documents de la Chambre.»

Je pense que l'objection du député de Wetaskiwin est motivée, étant donné la longueur apparente de la lettre, et vu qu'à toute fin pratique, il s'agit d'une lettre anonyme. Je dirai qu'il serait plus régulier de la parapharaser librement.

M. Herridge: Je me conformerai à votre décision, monsieur le président, et je la paraphraserai. En tout cas, l'auteur dit encore ceci. Si je soulève la question, c'est parce qu'il a envoyé la même lettre au chef de l'opposition et à cinq autres députés. Il ajoute...

M. Pallett: En paraphrasant la lettre, le député fait-il siennes les observations qu'elle contient? En assume-t-il la responsabilité?

M. Herridge: Je ne suis pas obligé d'assumer la responsabilité de renseignements que je paraphrase.

M. Pallett: Oh si! Vous devez assumer la responsabilité d'une lettre anonyme.

M. Herridge: Je ne donne pas lecture de la lettre. Je voudrais entendre l'opinion du ministre là-dessus.

M. Grafftey: Ne vous occupez pas du Règlement!

M. Herridge: Il dit ensuite que l'invasion s'est effondrée et il parle d'argent.

M. Pallett: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député est censé lire une lettre anonyme, mais il emploie l'expression: «Il dit». L'honorable représentant doit soit faire siennes ces observations, ce qui est une façon de procéder conforme au Règlement de la Chambre, soit en assumer la responsabilité.

M. Herridge: Monsieur le président, je puis surmonter cette difficulté sans peine et conformément au Règlement, si je dis qu'on m'a informé. Cela est tout à fait correct.

Une voix: Non, vous ne pouvez procéder ainsi.

M. Grafftey: Oh, non!

M. le président suppléant (M. McGee): Au sujet de l'objection qui a été soulevée, je serais très reconnaissant au député de Peel s'il voulait bien m'indiquer quel article du Règlement s'applique à ce cas-ci. A mon humble avis, s'il existe bien une règle à ce sujet, on l'a observée tout en la violant.

L'hon. M. Churchill: Oh, non!

M. le président suppléant (M. McGee): Ce n'est là que ma propre opinion, fondée sur mon expérience. J'aimerais qu'on m'éclaire en me faisant connaître des précédents à cet égard. La situation que j'ai à l'esprit s'est reproduite souvent au cours de nos débats: ces derniers temps, deux députés qui soutiennent le pour et le contre d'un argument s'appuient sur un même article de fond. Il est manifeste que les antagonistes d'une thèse donnée ne peuvent assumer la responsabilité d'un même article de fond qui semble corroborer partiellement deux opinions contraires.

[M. le président suppléant (M. McGee).]

M. Bell (Carleton): Cela serait certes contraire au Règlement, monsieur le président, car le cinquième alinéa du commentaire 157 est explicite là-dessus. Ce commentaire ne s'applique pas précisément au débat que nous poursuivons en ce moment, mais on a souvent défendu d'appuyer une argumentation sur la lecture d'un éditorial.

M. Pallett: Je vous renvoie, monsieur le président, à l'alinéa 3 du commentaire 159 qui fait état d'une situation analogue. En voici le texte:

> Il est admis qu'un document qui est cité doit être déposé sur le bureau de la Chambre s'il peut l'être sans que l'intérêt public en souffre. Le même règlement ne s'applique toutefois pas aux lettres personnelles ni aux mémoires. A M. Ferrard, qui lui avait demandé s'il voulait déposer une déclaration écrite et une lettre dont il avait parlé un autre jour, en réponse à une question relative à la Cour des faillites de Leeds, le procureur général a répondu, le 18 mai 1865, qu'il avait fait cette déclaration de son chef et que les documents mentionnés étant des documents privés, il ne pouvait pas les déposer.

L'hon. M. Chevrier: Vous n'avez pas donné lecture de la dernière phrase de l'alinéa.

M. le président suppléant (M. McGee): Le commentaire ajoute ce qui suit:

> ...les documents mentionnés étant des documents privés, il ne pouvait pas les déposer. Lord Robert Cecil a soutenu qu'une fois cités, ces documents devaient être déposés; mais l'Orateur a déclaré que cette règle ne s'appliquait qu'aux documents publics.

Comme les précédents ne nous fournissent pas de directives explicites, je crois que nous devrions régler la question en ayant recours au bon sens. Nous sommes sans doute tous du même avis en l'occurrence. Sans vouloir établir un précédent et...

M. Pallett: Monsieur le président, le député n'assume pas la responsabilité des déclarations qu'il formule. C'est là une exigence fondamentale des usages de la Chambre des communes. C'est une règle tellement importante, qu'elle est à la base de la bonne marche de nos délibérations.

M. Herridge: Monsieur le président, par oubli ou inattention, j'ai peut-être enfreint le Règlement de la Chambre en l'occurrence. Mais je ne continuerai pas dans cette voie. Personne n'ignore que j'essaie de m'en tenir au Règlement dans la mesure du possible.

M. Grafftey: Assumez-vous ou non la responsabilité de ces déclarations?

M. Herridge: Ayant obtenu certains renseignements qui semblent très inusités, j'aimerais poser au ministre quelques questions qui seront très recevables.

Tout d'abord, le ministre sait-il si l'on a recruté des Canadiens pour les forces qui ont été utilisées lors de l'invasion de Cuba?

Secondement, le ministre sait-il si quelque membre de l'armée canadienne a, directement ou indirectement, trempé dans pareil arrangement?

Troisièmement, comme certaines personnes ont formulé ces déclarations pour le moins inusitées, et qu'une personne en particulier est prête à venir fournir des renseignements détaillés si on l'y invite, le ministre accordera-t-il à quiconque accepte de venir témoigner devant le comité de la défense, l'occasion d'étayer toute déclaration faite par lettre, au cours d'entretiens ou autrement?

L'hon. M. Harkness: Je consentirai volontiers à faire témoigner quiconque peut fournir des preuves intéressant tout aspect de cette question. Je suis absolument certain qu'aucun membre de l'armée canadienne n'a trempé, directement ou indirectement, dans l'affaire cubaine. Autrement dit, les déclarations que renferme cette lettre anonyme ne sont que des faussetés. On prétend que le premier ministre et moi-même étions bien au fait de l'affaire. Tout ce que je sais, c'est que j'ignorais le premier mot de cette histoire. Je sais aussi, je le répète, que l'armée canadienne n'a aucunement participé à l'entraînement de ces gens et qu'elle n'a rien eu à faire avec l'affaire cubaine.

En réalité, je soupçonne que l'auteur de cette lettre est le même type qui a paru à la télévision à Ottawa il y a quelque temps et qui a déclaré qu'il avait été à Cuba et qu'il y avait beaucoup d'autres soldats canadiens à Cuba. Il a prétendu qu'ils utilisaient des fusils de l'armée canadienne, etc. J'ai répondu à quelques questions à ce sujet dans cette enceinte. Il a déclaré que ces militaires utilisaient des fusils de calibre .303 soustraits d'un certain camp. J'ai oublié de quel camp au juste il s'agit, mais, après avoir fait enquête, on a constaté que le camp en cause n'avait jamais été muni de fusils de calibre .303 puisqu'il avait été aménagé après la mise en service des fusils FN. Cela montre à quel point ces assertions sont dénuées de vérité.

En réalité, cet individu a prétendu, entre autres choses, qu'il avait fait partie de certaines unités de l'armée canadienne. Nous sommes allés aux renseignements et nous avons découvert qu'il s'était inscrit sous le nom de son frère. Si j'ai bonne mémoire, il avait été renvoyé pour cause d'instabilité mentale.

Il m'a ensuite menacé, et, pendant un certain temps, la Gendarmerie royale du Canada était même à ses trousses. Il voulait se débarrasser de moi, irrité par les réponses que j'avais faites. Par la suite, je ne sais pourquoi, la revue *Liberty* a publié un article à son intention et des photographies de sa personne, prises apparemment à Cuba. Après enquête, on a découvert que ces photographies avaient été prises par un photographe de Toronto—son nom apparaissait à l'endos des photographies...

L'hon. M. Martin: Portait-il une barbe?

L'hon. M. Harkness: ...elles ont été prises au jardin botanique de Toronto. J'ai bien l'impression que c'est le même qui a écrit cette lettre.

M. Herridge: Afin de jeter la lumière là-dessus...

Une voix: Déchirez donc la lettre.

M. Herridge: ...le ministre voudrait-il dire s'il invite cette personne à venir prouver ses avancés?

L'hon. M. Harkness: Je l'invite à venir prouver ses avancés, mais si c'est le même homme, comme je m'en doute, il cherche tout simplement plus de notoriété et je n'ai pas l'intention de la lui fournir.

M. le président suppléant (M. McGee): Le crédit 337 est-il adopté?

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire où en est rendue l'uniformisation des armes et du matériel terrestre au sein de l'OTAN? Je sais qu'on a uniformisé le fusil FN. Je ne sais pas au juste où l'on en est rendu. Y a-t-il des reculs dans l'uniformisation? Qu'a-t-on fait en outre pour uniformiser les armes et le matériel des forces de l'OTAN?

L'hon. M. Harkness: C'est un des domaines où les progrès ont été très décevants. A l'exception du fusil FN, l'uniformisation a été très minime au point que c'en est décevant. Cela provient, dans une large mesure je crois, du fait que chaque pays, afin de maintenir l'emploi dans ses propres industries et pour d'autres raisons, cherche toujours à fabriquer tout ce qui peut se fabriquer chez lui. Je crois que c'est la principale raison pour laquelle il est si difficile d'arriver à uniformiser les différentes pièces de matériel.

Monsieur le président, on s'est informé à propos de l'augmentation de puissance de tir du Centurion. L'honorable député de Trinity a demandé une ventilation des 6 millions de dollars qui ont été dépensés à cette fin. Un montant de $600,000 a servi à la modification des canons, tandis que l'autre tranche de $5,400,000 a été affectée à l'achat des munitions.

L'hon. M. Hellyer: Je remercie le ministre de ce renseignement. Je me demande si l'honorable ministre serait en mesure de répondre à la question suivante. Je vais en donner lecture pour lui faciliter les choses.

Sans entrer dans une foule de détails, qu'il me suffise de dire qu'aux termes du décret du conseil C.P. 1959-1/1297, l'allocation pour service dans les régions septentrionales, établie à $87.50 par mois, a été convertie en allocation d'isolement et réduite au montant de $70 par mois, entrant en vigueur le 1er octobre 1959; cette nouvelle allocation devait être réduite de 20 p. 100 chaque année pendant cinq ans et, à la fin de cette période, aucune allocation spéciale ne devait être versée au personnel posté à Dawson-Creek, en Colombie-Britannique. Cependant, il y a une inconséquence du fait que, même au taux réduit, l'allocation d'isolement n'est accordée qu'au personnel qui a été posté à Dawson-Creek avant l'entrée en vigueur du décret du conseil. Le personnel posté après cette date ne touche rien. Par conséquent, un certain nombre de personnes qui ont été postées avant l'entrée en vigueur du décret du conseil touchent $52.50 par mois, même après la réduction de 20 p. 100 qui est entrée en vigueur le 1er octobre 1960, en plus de la solde et des allocations ordinaires, tandis que ceux qui ont été postés depuis l'adoption du décret du conseil ne touchent que la solde et les allocations ordinaires. Pourtant, tous vivent dans les mêmes circonstances et conditions.

Je me demande si le ministre pourrait nous dire, si les faits sont exacts, si oui ou non il pense que c'est juste, et s'il se propose de faire disparaître cette distinction dans le traitement du personnel de Dawson-Creek.

L'hon. M. Harkness: On me dit qu'on a fait une étude complète de ces allocations d'isolement et de service septentrional. Dans certains cas, on les a augmentées à la suite de cette étude, tandis qu'en d'autres, on les a réduites. Dans les cas où il y a eu réduction, cette réduction devait se faire graduellement au cours d'une période de cinq ans. J'ai ici une liste des régions où des allocations ont été réduites et de celles où elles ne l'ont pas été. J'imagine que si des augmentations ont été accordées à l'égard du système de routes du Nord-Ouest, c'est parce que beaucoup d'autres endroits comme Dawson-Creek ne peuvent sûrement plus être considérés maintenant comme postes isolés.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre ne croit-il pas que même si l'allocation est réduite graduellement pendant une période de cinq ans, le montant payé devrait être versé à tout le personnel d'une station en particulier au lieu de certains seulement?

L'hon. M. Harkness: Je dois admettre franchement que je ne suis pas au courant de la situation et, par conséquent, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question.

[L'hon. M. Hellyer.]

L'hon. M. Hellyer: Le ministre voudrait-il la prendre en considération et me faire connaître le résultat de son enquête, privément ou autrement?

L'hon. M. Harkness: Oui, je le ferai avec plaisir. Je ferai étudier la question et si je ne peux pas fournir une réponse avant la fin de l'étude des crédits, j'écrirai à l'honorable député.

M. Carter: J'aurais une ou deux questions à poser au ministre au sujet du personnel du service des relations extérieures. Le ministre peut-il dire combien d'hommes l'armée affecte à ce travail et comment ce nombre se compare proportionnellement à ceux qu'on emploie à cette fin dans les autres services? C'est un poste de dépense à l'égard duquel je me demande parfois si les contribuables en ont pour leur argent. Je n'ai pas eu beaucoup d'occasions de remarquer le travail des officiers des relations extérieures. J'en eus une en juillet et je ne peux pas dire que ce que j'ai vu à cette occasion m'a beaucoup impressionné. Cependant, je ne voudrais pas tirer de conclusion à la suite d'une seule observation.

J'aimerais aussi savoir sur quoi on se fonde pour assigner le personnel des relations extérieures aux unités et formations et si on a songé à unifier le travail de ce service dans les trois armes.

M. Chambers: Les directions des relations publiques des trois armes et du Conseil de recherches pour la défense ont trois fonctions principales:

1. Faciliter la diffusion des renseignements sur les forces armées et l'office de recherches, qui ne sont pas confidentiels.

2. Donner des conseils à leurs forces respectives, pour garantir que chacune des armes sert bien l'intérêt public dans la meilleure mesure de ses moyens, en harmonie des plus étroites avec d'autres intérêts nationaux, et que ses projets, sa ligne de conduite, ses programmes et son activité sont présentés ou exécutés de façon à refléter le niveau élevé de la force armée dont il s'agit et son dévouement à la cause publique.

3. Donner des conseils au sujet de programmes organisés pour favoriser les relations locales surtout pour les unités stationnées outre-mer.

Le député de Burin-Burgeo se rendra compte que, partout où il y a un établissement militaire, surtout outre-mer, mais aussi au Canada, les rapports entre les populations civile et militaire peuvent parfois causer certaines difficultés. Une des façons dont il est possible d'améliorer la situation, consiste à recourir aux relations publiques. On m'a demandé de citer certains chiffres, et je puis dire au comité qu'au quartier général de la Défense nationale, il y a deux fonctionnaires

civils chargés des relations publiques. La marine a, en tout, quatorze officiers et dix civils. L'armée a 28 officiers et 34 gradés, outre 30 employés civils, ce qui fait, au total, 92 personnes. L'aviation a en tout 29 officiers, 35 gradés et neuf civils, soit un total de 73. Le Conseil de recherches sur la défense a deux employés civils qui s'occupent de ce travail.

M. Carter: Pourrait-on nous donner une idée du coût global? Peut-on obtenir ce chiffre?

M. Chambers: Il n'est pas ventilé...

M. Carter: Ne pourrions-nous pas avoir une idée du coût? Je crois comprendre que la marine a 14 officiers, l'armée 28, et l'aviation 27, sans mentionner les autres gradés. Quel est le rang le plus élevé dans chacun de ces établissements? Quel est le rang moyen?

M. Chambers: L'officier principal dans chacun de ces services est lieutenant-colonel, ou d'un grade équivalent. La plus grande partie du personnel des officiers qui y travaillent sont capitaines, ou possèdent un grade équivalent.

(Le crédit est adopté.)

238. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important, $60,556,000.

Mlle LaMarsh: J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée de poser une question qui intéresse ma propre circonscription. On y trouvait une salle d'exercices de l'artillerie, la salle du General Brock, qui avait été achetée par le ministère il y a quelques années. Une batterie antiaérienne y était cantonnée. En juin dernier, on a vendu la salle d'exercices au moyen d'un appel d'offres, l'ayant au préalable déclarée excédentaire et la batterie de l'artillerie a dû déménager dans la salle d'exercices de l'avenue Victoria qui avait logé une compagnie de régiment Lincoln. Le ministre peut-il nous dire pourquoi la salle d'exercices du General Brock a été déclarée excédentaire et mise en vente? Elle était trois fois plus grande et plus moderne que la salle qui reste, même si elle n'était pas aussi bien conçue que l'autre pour servir de salle d'exercices.

En conséquence, nous croyons qu'il faudra louer des emplacements en vue d'entraîner les membres de la milice de la région de Niagara pour la défense passive.

M. Chambers: Monsieur le président, il faudra faire venir ces renseignements pour l'honorable représentante.

M. Carter: Le ministre pourrait peut-être répondre maintenant à la question que j'ai posée plus tôt.

L'hon. M. Harkness: On me dit que, en ce qui concerne la salle d'exercices de Terre-Neuve, il faut attendre une décision pour savoir qui est le propriétaire de la base aérienne de Pepperrell et qu'on peut y utiliser de l'espace pour une salle d'exercices.

M. Mitchell: Je vais poser ma question, que je pose chaque année au ministre, à propos de la salle d'exercices future de Sudbury. C'est l'honorable représentante de Niagara-Falls qui m'y a fait penser en parlant des salles d'exercices. Les travaux de construction de cet immeuble avancent-ils? Je crois savoir que les spécialistes de l'armée en matière de construction sont allés récemment à Sudbury pour examiner la situation et ont fait un rapport au ministère. Une nouvelle entente a été proposée au sujet de la construction de cet immeuble. Je crois savoir qu'on pourrait obtenir sur place l'argent nécessaire à l'érection de cet immeuble contre un contrat de location. On suggère évidemment que le ministère surveille la construction de cet immeuble en conformité des règlements de l'armée et qu'il le loue pour une période de 20 à 25 ans, l'achat de l'immeuble pouvant se faire alors, si on le désire.

Dans le budget de cette année, y a-t-il une somme affectée à cette fin? Bien entendu, vous savez que la propriété en vue de la construction de cette salle des exercices a déjà été donnée à la Couronne et est là inutilisée. Le ministère de la Défense nationale en possède encore les titres. Je pose cette question pour savoir si le ministère a songé sérieusement à la construction de cet immeuble en vertu d'autres ententes.

L'hon. M. Harkness: C'est justement un projet de construction de salle d'exercices avec lequel je suis bien familier. J'ai étudié la question de façon bien approfondie, comme l'honorable député le sait, avec la délégation venue de Sudbury, et je fais de mon mieux pour faire approuver les choses et faire commencer les travaux aussitôt que possible. Ce projet figure en tête de liste des salles d'exercices pour l'Ontario. Je n'ai pas encore réussi à le faire approuver par le conseil du Trésor, mais j'espère y arriver très prochainement.

M. Mitchell: Merci beaucoup.

M. Badanai: Je voudrais poser une question au ministre à propos de la salle d'exercices de Fort-William. On lui en a parlé à quelques reprises. Je me demande si la ville de Fort-William est dans le même cas que celle dont a parlé le député de Sudbury. Le ministère de la Défense nationale se rend bien compte du besoin d'une salle d'exercices à Fort-William. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que la question sera mise à l'étude avant longtemps?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'ai traité de cette question avant-hier, sauf erreur, à la suite du discours que le député a prononcé à l'occasion de l'examen du premier crédit. Je n'ai vraiment rien à ajouter. J'ai dit à ce moment-là que nous devons prendre des dispositions en vue de louer une salle à Fort-William pour y loger une compagnie du régiment écossais du lac Supérieur. Cela contribuera dans une faible mesure du moins à répondre aux besoins à cet endroit. Je regrette d'informer le député que, contrairement à la situation qui existe à Sudbury, la construction d'une salle d'exercices à Fort-William ne vient pas en premier sur la liste de priorité. Par conséquent, je ne saurais dire à quel moment on pourra commencer à construire une salle d'exercices à cet endroit.

M. McFarlane: Je suis à peu près dans le même cas que les deux préopinants, mais ce que j'ai à dire au ministre est un peu différent. A l'heure qu'il est, nous avons une unité militaire à Kimberley, en Colombie-Britannique, et depuis un certain nombre d'années, nous avons tâché de nous arranger en accomplissant une partie du programme dans un immeuble, une autre partie dans un autre, et dans des écoles, et en entreposant l'équipement ici et là. Je m'occupe de cette affaire depuis quelque temps. Dans la dernière lettre qu'il m'a écrite, le ministre déclarait qu'il a demandé aux fonctionnaires du ministère de lui faire tenir les renseignements et qu'il disposerait de ces derniers sous peu. J'espère que je les obtiendrai bientôt.

On a présenté au ministère un mémoire sur la nécessité d'une salle d'exercices à Kimberley. On y disait entre autres choses ce qui suit:

Que la *Kimberley Armouries Limited* construise un immeuble répondant aux exigences du ministère de la Défense nationale pour qu'on y aménage une salle d'exercices militaires.

Que cet immeuble soit loué au ministère de la Défense nationale pour un terme de vingt ans et que le prix du loyer soit assez élevé pour défrayer les frais de construction et tous autres frais qui seront jugés nécessaires.

Qu'à l'expiration du bail, l'immeuble soit vendu à la Couronne pour un prix nominal dont il sera convenu dans le contrat.

Que l'immeuble soit construit sur une propriété de 2.25 acres appartenant à la Couronne et détenue par le ministère de la Défense nationale dans la ville de Kimberley.

La *Kimberley Armouries Limited* est financée par la *Royal Trust Company*, de Vancouver (C.-B.) par l'intermédiaire de la succursale de la Banque de Montréal à Kimberley (C.-B.).

Le terrain avait été cédé par la ville de Kimberley au ministère de la Défense nationale pour la construction d'une salle d'exercices. C'était à l'époque du don le seul emplacement convenable. La ville elle-même avait reçu le terrain comme cadeau de la *Consolidated Mining and Smelting Company Limited*, qui le lui avait donné pour en faire un parc, mais, dans les conditions de la cession, une salle d'exercices était considérée comme une amélioration acceptable.

Plusieurs autres questions figurent dans ce mémoire. Il porte la signature de plusieurs hommes éminents de l'endroit et même de membres du parti de l'opposition. Il renferme en outre une récapitulation des activités de la milice à Kimberley depuis quelques années. Cette milice est aujourd'hui connue sous le nom de 17e escadron de campagne du Génie royal canadien, à Kimberley, à Creston et à Cranbrook. Depuis le début de son existence, cet escadron a formé 33 officiers et 525 hommes. Il compte en outre 65 cadets à Cranbrook et 35 à Creston.

Le mémoire, monsieur le président, porte en annexe les plans de l'édifice et le plan indiquant son emplacement sur le terrain. On estime que cette construction pourrait coûter $150,000.

Vu que cette construction passe pour une entreprise indispensable dans la région, j'aimerais donner au comité une idée de la situation géographique de Kimberley. C'est tout près de ma ville, exactement à moins de 20 milles, au cœur des montagnes Rocheuses. Si je comprends bien, advenant un état d'urgence, la milice devrait se charger d'une grande partie de la tâche. J'en ai parlé au ministère et on m'a répondu qu'en cas d'urgence, l'aide viendrait de Calgary et de Kamloops, où des unités sont déjà établies.

On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la carte géographique, monsieur le président, pour saisir le problème que poserait le transport d'équipement et de personnel à partir des deux endroits mentionnés. Les montagnes Rocheuses, ainsi que les lacs et rivières de la région, empêchent tout mouvement rapide de troupes et d'équipement. J'aimerais bien qu'on examine cette question aussitôt que possible. Le groupe de Kimberley s'est donné beaucoup de mal. Il a préparé des plans et des données, et si les citoyens signaient une lettre indiquant qu'ils sont prêts, à titre de groupe privé, à entreprendre la construction de la salle d'exercices, cela pourrait s'insérer dans le programme des travaux d'hiver pourvu que l'autorisation en soit donnée dans un délai raisonnable. Nous sommes bien impatients de commencer la construction et si le ministre ou le ministère nous donnaient une réponse d'ici quelques jours ou quelques semaines, nous pourrions prendre les dispositions nécessaires pour faire certains travaux cet hiver.

L'hon. M. Harkness: Il se trouve que je connais cette unité de Kimberley. C'est une excellente unité de génie et ses membres ont droit à de chaleureuses félicitations pour leur travail. J'ai une autre raison de m'intéresser

à cette unité. Elle a déjà été une unité d'artillerie qui faisait partie du régiment que je commandais à titre de commandant de la milice immédiatement après la guerre. Plus tard, elle a été transformée en unité de génie. Je sais qu'il lui faut un manège. Il y a déjà un certain temps que l'entreprise est rangée parmi les tâches primordiales. Actuellement, elle est dans la même situation dans la région militaire de l'Ouest que Sudbury dans la région militaire centrale. Le projet vient en premier sur la liste des manèges à construire dans la région militaire de Ouest, et j'espère que nous pourrons prendre des dispositions sous peu.

M. Weichel: A propos des manèges, monsieur le président, il y a environ une année et demie un groupe de Kitchener a présenté un mémoire au sujet de la nécessité d'un nouveau manège. Kitchener et Waterloo ont cinq ou six unités qui sont disséminées ici et là, et je suis sûr que la somme des loyers payés actuellement pour les différents locaux couvrirait le prix d'un immeuble neuf en dix ans. L'immeuble abriterait également le personnel de la marine et de la défense passive. Je serais reconnaissant au ministre de réexaminer le mémoire.

L'hon. M. Harkness: C'est un autre endroit où nous nous rendons compte qu'un manège est très nécessaire. En fait, il figure au quatrième rang sur la liste de la région militaire centrale. J'assure au député que nous ne perdons pas la question de vue et qu'il s'agit simplement de savoir quand nous aurons l'argent voulu pour construire ce manège et beaucoup d'autres.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous communiquer la décision définitive au sujet du manège de l'avenue University à Toronto?

L'hon. M. Harkness: La ville de Toronto et l'agglomération torontoise ont manifesté le désir d'obtenir l'emplacement pour y ériger un nouveau palais de justice; elles souhaitent qu'on s'en tienne à l'accord conclu il y a quelques années et selon lequel nous devons leur céder cet emplacement. Nous avons construit un autre manège, le manège Dennison, qui sera, je crois, inauguré officiellement le mois prochain, sinon ce mois-ci. Il y a eu prise de possession et il sera bientôt inauguré officiellement. Nous aurons encore besoin de deux autres manèges de la même grandeur.

L'agglomération torontoise devait nous aider à trouver des terrains pour construire les deux autres manèges, mais malheureusement rien ne s'est fait jusqu'ici. On nous a proposé un emplacement, mais l'expropriation entamée par l'agglomération a été annulée lorsque l'affaire a été soumise aux tribunaux, de sorte que nous avons perdu cet emplacement. Nous n'avons pas d'endroits précis pour ériger ces deux manèges. J'espère que nous pourrons en obtenir bientôt afin de pouvoir commencer les travaux.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire quand le ministère devra céder l'emplacement de la rue University et si les deux autres manèges seront alors prêts ou s'il y aura un intervalle?

L'hon. M. Harkness: A l'origine, il avait été convenu que nous le céderions avant le 31 décembre de cette année; mais comme d'autres emplacements n'ont pas été fournis et que nous n'avons pu procéder à la construction, j'ai fait savoir aux autorités municipales que nous ne pouvions renoncer au manège en ce moment, et que nous ne pourrions le faire tant que nous n'aurions pu trouver d'autres locaux appropriés.

L'hon. M. Hellyer: Est-il vrai que ce très fameux régiment, le 48e Highlanders, ne veut pas poursuivre son activité, s'il doit quitter le manège de l'avenue University, et fait-on quelque chose pour résoudre ce problème?

L'hon. M. Harkness: Il n'est nullement question de cela, je crois. Certains ont pu faire des déclarations dans ce sens, en tout cas, je n'en ai rien su. Je n'ai eu aucune indication que le 48e Highlanders cesserait son activité; je serais très étonné, en fait, s'il ne désirait pas vivement la poursuivre.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire si une décision a été prise à propos d'une nouvelle salle d'armes à Vancouver?

L'hon. Harkness: La salle d'armes de Vancouver aurait été commencée avant aujourd'hui, n'eussent été certaines difficultés survenues là-bas à propos de l'emplacement et l'opposition de certaines gens à ce qu'on la construise sur un terrain de la Couronne, où nous voulions la construire d'abord. Je crois qu'on éclaircit présentement la question de l'emplacement. Pour ce qui est de la région militaire de l'Ouest, le manège de Vancouver figure au second rang sur la liste, immédiatement après celui de Kimberley, comme projet prioritaire.

M. Garland: Le ministre peut-il nous dire qui établit ces priorités?

L'hon. M. Harkness: Après avoir soigneusement étudié la situation en regard des besoins de la milice et des locaux déjà disponibles, chaque commandement propose une liste de manèges qu'il faudrait, à son avis, construire dans la région. Le quartier général de l'armée revise cette liste, que j'examine moi-même ensuite. Voilà comment s'établit cette liste de priorités.

M. Garland: Vu l'expansion qui se produit à North Bay au point de vue militaire, le ministre nous dira-t-il s'il n'a pas quelque raison de croire que la cote de priorité accordée au projet de cet endroit pourrait être augmentée? Je sais que le projet concernant cet endroit figure très loin sur la liste.

L'hon. M. Harkness: Dans l'ordre d'urgence North Bay vient beaucoup plus loin que les autres endroits mentionnés. De temps à autre, la liste est d'ailleurs modifiée, selon les changements de conditions. A l'heure actuelle, North Bay vient au septième rang de la liste relative à la région militaire centrale, ce qui signifie qu'il n'y a guère de chance qu'un manège y soit construit sous peu.

M. Garland: Le ministre n'a peut-être pas saisi ma question. Étant donné la cote qu'on lui a attribuée et les événements qui se produisent dans le domaine militaire d'un bout à l'autre du pays, je me demande s'il y a lieu de croire que North Bay obtiendra une cote plus élevée dans un avenir assez rapproché?

L'hon. M. Harkness: Je l'ai dit, la construction de manèges et la liste de priorité font l'objet d'une étude constante et des modifications sont apportées de temps à autre selon l'évolution des conditions. Je n'en sais pas suffisamment à propos de ce manège, par rapport aux autres, pour être en mesure de donner une réponse précise au député.

M. Morris: Le ministre pourrait-il me dire si le ministère réserve un terrain dans Rainnie Drive à Halifax en vue d'y construire un immeuble pour l'armée?

M. Chambers: Monsieur le président, le ministère ne réserve aucun terrain qui pourrait servir plus tard d'emplacement à un immeuble de l'armée.

(Le crédit est adopté.)

Aviation royale du Canada—
239. Direction et entretien, $536,666,000.

M. Pascoe: J'aimerais poser certaines questions à l'égard du poste 239, qui se rattachent aux opérations de l'ARC. C'est avec grand intéret que j'ai entendu le ministre annoncer le 11 septembre que d'ici à 1963, l'avion d'entraînement Harvard sera remplacé par l'avion à réaction CL-41, comme l'appareil d'entraînement de base de l'ARC. Il y a une très belle station de l'ARC dans ma ville de Moose-Jaw. L'annonce du ministre a suscité beaucoup d'intérêt là-bas. J'ai assisté à la cérémonie de remise des diplômes à la dernière classe d'étudiants-pilotes, et j'ai pu constater combien ils jouissaient d'avance de leur entraînement dans des avions à réaction après avoir piloté des appareils Harvard, dont ils semblait bien fiers, cependant. D'ici 1963, les étudiants-pilotes vont recevoir leur instruction dans ces avions d'entraînement à réaction.

Le ministre pourrait-il dire au comité quels changements on a effectués aux bases de l'ARC pour l'utilisation du réacté d'entraînement, en ce qui a trait au personnel d'entretien et de réparations, aux hangars et aux pistes? Les pistes qu'on a utilisées pour les Harward devront-elles être prolongées ou renforcées pour que les CL-41 puissent les utiliser? Je ne connais pas la longueur exacte des pistes à la base de l'ARC, à Moose-Jaw, mais je sais que les avions à réaction n'y atterrissent pas normalement. S'il est nécessaire de prolonger les pistes—et je suppose que ce le sera—serait-il possible de faire effectuer une partie de ces travaux cet automne ou peut-être au cours de l'hiver afin de fournir de l'emploi pendant la saison froide?

L'hon. M. Harkness: Il ne sera pas nécessaire d'apporter de modifications aux hangars. Le personnel d'entretien sera légèrement accru. Il faudra prolonger les pistes à deux bases seulement, soit à celle de Penhold, en Alberta, et à celle de Moose-Jaw. A ce dernier endroit la piste n'a que 3,700 pieds de longueur; il faudra en porter la longueur à 6,000 pieds. Les travaux ne seront pas entrepris cette année car le nouvel appareil d'entraînement ne sera livré qu'en 1963. Il n'est pas urgent de prolonger les pistes actuellement et la situation ne changera pas à cet égard d'ici quelques mois.

M. McMillan: J'ai entendu le ministre déclarer hier que nos troupes sont splendides et leur équipement excellent. Je suis totalement d'accord avec le ministre quand il parle de nos troupes, mais sa description de leur équipement soulève chez moi des doutes sérieux. Après le débat d'hier et d'aujoud'hui, j'ai des doutes sérieux sur la valeur du matériel fourni aux trois armes. Actuellement, c'est de l'équipement de l'aviation dont je veux parler.

Le Voodoo qu'on achète est un avion d'occasion. On l'achète des États-Unis. Le CF-104 se fabrique à Montréal. Ces deux appareils ne pourront servir aux opérations de l'ARC avant quelque temps. Chose certaine, il n'y en a pas en Europe. Je ne vois pas comment le ministre peut dire que l'équipement de l'escadre aérienne en Europe est excellent, surtout quand il ne compte aucun appareil capable d'intercepter certains des avions commerciaux à réaction. Ils n'ont certes pas la vitesse nécessaire pour intercepter les avions de chasse ni les bombardiers rapides de l'ennemi.

J'ai souvent lu dans les journaux, et c'est la vérité, que depuis la mise au rancart de l'Arrow, le gouvernement n'a jamais eu de politique de défense. Il y a deux ans et demi qu'on a abandonné le programme Arrow de l'Avro, alors que cinq avions étaient presque terminés. C'est aujourd'hui seulement que nous commençons à les remplacer par des appareils moins rapides. Il est vrai que le gouvernement a entrepris la construction de deux bases de Bomarcs, l'une dans le nord de l'Ontario et l'autre au nord de Montréal, mais il faudra encore quelques mois avant que ces bases soient prêtes. Après deux ans et demi, et en face d'une crise, nous constatons que nous n'avons aucune défense aérienne au Canada. Nous avons des avions de chasse démodés en Europe ainsi que deux bases de Bomarcs qui ne sont pas prêtes à fonctionner.

Je ne prétends pas connaître le Bomarc B; toutefois, comme d'autres députés, je sais, j'ai lu des articles de journaux, provenant des États-Unis à propos des essais. Chose certaine, ces essais n'ont rien de bien rassurant. Au moment où le gouvernement a décidé de poursuivre la construction des bases de missiles Bomarc B, j'ai lu un article traitant des essais tentés aux États-Unis. Ces essais nous portent à croire que l'intercepteur Bomarc n'a qu'une valeur bien incertaine. L'article en question disait que sur 12 essais, le missile n'avait décollé que quatre fois et que sur ces quatre départs, il n'avait qu'une seule fois réussi à atteindre une cible qui se déplaçait lentement. Un peu plus tard, un article parut dans le *Globe and Mail* de Toronto du 29 décembre que j'ai sous les yeux, au sujet des essais effectués avec le Bomarc B à la base aérienne d'Elgin, en Floride. L'article déclarait que la série d'essais avait réussi.

Il expliquait que huit essais avaient raté et que 14 sur 15 essais avaient réussi. Cela veut dire, je pense, que dans les 15 derniers essais, le missile a pris le vol 14 fois, de sorte que 14 essais couronnés de succès sur 23 peuvent être considérés comme un grand succès. Durant ces essais, un missile a presque atteint un appareil à réaction téléguidé volant à une vitesse subsonique au-dessus du golfe du Mexique. L'article ne décrit que cet essai et je ne sais si d'autres ont été effectués sur cible. Si le missile a failli toucher la cible une seule fois en 23 essais, ce n'est pas un très bon résultat.

J'espère que le ministre peut nous donner des renseignements sur les essais effectués et j'espère que les résultats étaient meilleurs. J'ai lu des observations péjoratives sur le Bomarc B émanant d'autorités de la défense américaine. Cela étant, je trouve que le ministre devrait calmer nos appréhensions à propos de l'utilité du Bomarc B. Je le répète, j'espère qu'il nous indiquera les résultats des derniers essais mais ces articles ont paru dans les journaux. Comme je l'ai dit plus tôt, je ne connais rien au Bomarc B. J'estime que le ministre a le devoir de fournir aux membres du comité et à la population du Canada, en général, certains renseignements sur les résultats des plus récents essais auxquels a été soumis le Bomarc B.

On est généralement d'accord pour dire que le Bomarc B est inutile sans ogive nucléaire. Le premier ministre lui-même a dit à peu près la même chose il y a deux ans et demi. Du moins, il a dit que ce missile ne pouvait atteindre sa pleine puissance sans ogive nucléaire. J'ai la citation ici, mais je n'ai pas l'intention de lire cet extrait de la page 1281 du hansard de 1959. J'ai entendu l'honorable député de Québec-Est et le chef de l'opposition citer des extraits de ce discours aujourd'hui.

Le Bomarc B aura une puissance atomique, mais le gouvernement ne veut pas dire s'il sera muni ou non d'une ogive nucléaire. J'ai l'impression que du personnel américain sera stationné à nos deux emplacements destinés au Bomarc, que ce sera ce personnel qui contrôlera ces ogives, et que nous ne pourrons les utiliser que lorsque ces Américains nous en donneront la permission.

Après avoir lu ce que disait le premier ministre il y a deux ans et demi à propos du Bomarc B, à savoir qu'il n'atteindrait son potentiel maximum que lorsqu'il serait muni d'une ogive nucléaire, j'en ai conclu que le gouvernement avait décidé, à l'époque, qu'une fois le Bomarc terminé il serait muni d'une ogive nucléaire, ou du moins que ces ogives seraient disponibles. Je le répète, voilà plus de deux ans et demi que le premier ministre a annoncé que le gouvernement canadien étudiait de concert avec le gouvernement américain diverses questions concernant l'acquisition et l'entreposage de missiles Bomarc B. La réponse est lente à venir. On ne peut que conclure que l'étude continue. Même si nous supposons que le Bomarc B sera doté d'ogives nucléaires, qu'il peut être lancé et atteindre sa cible plus d'une fois sur 23, comme l'ont révélé les essais antérieurs, les bases de lancement des Bomarc B constituent toujours une cible. L'honorable député de Trinity et le chef de l'opposition l'ont signalé aujourd'hui même. Je le répète, ces bases constituent une cible pour les missiles intercontinentaux. C'est également une cible possible pour les missiles air-terre pouvant être lancés par des bombardiers. Si ces bases sont désaffectées, les bombardiers pourront alors patrouiller à volonté, sans se soucier des

Bomarcs B et, à plus forte raison, des avions moins rapides que nous avons présentement.

Hier, le ministre a dit que la Russie possède relativement peu de missiles intercontinentaux. Il a ajouté que le principal moyen dont dispose ce pays pour transporter ses bombes atomiques est le bombardier, et qu'il nous faut un moyen de combattre les bombardiers. Cette déclaration ne concorde guère avec ce que le premier ministre a dit lorsqu'il a annulé le contrat d'achats Arrow de l'Avro, il y a deux ans et demi. J'ai aussi les paroles du premier ministre, mais je n'ai pas l'intention de les citer maintenant. La raison que le premier ministre a donnée à ce moment-là n'était pas que l'Arrow n'était pas un bon appareil, mais plutôt que l'appareil était dépassé par de nouveaux projets. Certes, la principale raison pour laquelle on a annulé ce contrat était que nous n'aurions plus besoin d'intercepteurs, vu qu'ils ne seraient d'aucune utilité contre les missiles intercontinentaux. Le ministre nous dit maintenant que nous avons besoin d'intercepteurs, presque plus que de toute autre chose.

Le ministre dit que les libéraux n'ont pas de politique de défense. Après tout, les libéraux étaient à mettre au point l'intercepteur le plus rapide au monde. Aujourd'hui, l'ARC serait équipée de rapides avions d'interception. Le gouvernement a saboté le programme de l'Arrow et pourtant le ministre dit que notre parti n'a aucune politique de défense. Après avoir détruit notre principale arme de défense, ils disent que nous n'avons plus rien. Je dis que ce sont eux qui n'ont plus rien. Ils n'ont certes plus rien en ce moment pour nous défendre ici au pays. Comme je l'ai dit auparavant, ils n'ont aucun intercepteur qui pourrait tenir tête aux avions ennemis en Europe.

Un ou deux appareils de l'Avro ont volé avec des moteurs qui ne leur étaient pas adaptés. J'ai rencontré plusieurs officiers de l'ARC et je peux dire qu'ils étaient fort impressionnés par la souplesse de cet appareil et sa grande puissance de montée. De toute façon, cinq de ces avions, qui étaient terminés ou presque à ce moment-là, ont été dépecés à la torche et on n'a pas eu l'occasion de leur faire subir d'autres essais. Il n'y a aucun doute qu'ils ont été dépecés à la torche. En réponse à une question de l'honorable député de Trinity, qu'on trouve à la page 5959 du hansard du 8 juillet 1959, le ministre de la Production de défense a déclaré ce qui suit:

> De fait, le ministère de la Défense nationale a donné des instructions à mon ministère qui, à son tour, les a transmises à la corporation, pour que tout l'équipement soit retiré de ces appareils et qu'ils soient mis au rebut. Ce sont les instructions reçues du ministère de la Défense nationale.
>
> [M. McMillan.]

J'ai entendu les honorables vis-à-vis dénigrer l'avion de l'Avro. Si cet appareil avait eu une si piètre performance, pourquoi le gouvernement l'a-t-il dépecé? Pourquoi ne l'a-t-il pas épargné, afin que l'ARC puisse le mettre de nouveau à l'épreuve et s'assurer une fois pour toutes qu'il n'était pas bon ou qu'il ne répondait pas aux exigences? Nombre d'officiers de l'ARC avec qui je me suis entretenu avaient l'impression que cet appareil serait encore l'avion militaire le plus rapide au monde.

J'ai entendu parler des frais de production. Sauf erreur, le ministre a déclaré que cet avion coûterait 12 millions et demi de dollars. Le premier ministre, dans un discours que j'ai lu, faisait savoir que, moyennant certaines modifications, l'appareil coûterait 7.8 millions de dollars. Aujourd'hui, le député de Trinity a fait mention de 6.8 millions. En comparant le coût à celui de l'Avro-Arrow, le représentant de Trinity n'a pas parlé des bases de Bomarc B. Celles-ci coûtent beaucoup plus que 100 millions de dollars et, pour autant que nous ayons pu le constater, elles ne sont guère utiles. Certes, s'il s'agissait de compenser le coût de l'Avro-Arrow, le gouvernement dépense à peu près autant.

Le gouvernement a lancé ce programme de Bomarc-B et de ces avions moins coûteux, mais plus lents, parce qu'il n'avait pas assez d'argent. Et pourquoi n'avait-il pas assez d'argent? Les étranges opérations financières du gouvernement, le fait de favoriser des taux d'intérêt plus élevés en recourant à l'emprunt de conversion et à d'autres procédés financiers nous ont certainement fait encourir de fortes dettes. L'intérêt supplémentaire s'élève déjà en tout à plus de 800 millions de dollars. A mon avis, ce fait, et ce seul fait, est la principale raison pour laquelle nous n'avons pas de véritable programme de défense, et pourquoi nous acceptons des avions plus lents que celui de l'Avro. C'est la principale raison pour laquelle nos aviateurs en Europe, et ici au Canada, seraient des cibles faciles pour des avions plus rapides.

Si notre équipement est aussi excellent que veut bien le dire le ministre, pourquoi achète-t-il des avions usagés aux États-Unis? Il me semble que le gouvernement a donné la préférence aux versements de taux d'intérêt élevés au lieu de s'occuper d'établir une défense nationale suffisante. Malheureusement pour nous, le gouvernement s'est davantage occupé des changeurs que de notre défense et du personnel qui en est chargé.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, j'aimerais relever brièvement les déclarations peu ordinaires qui viennent d'être formulées. Tout d'abord, le député a dit que l'appareil F-101B est un avion d'occasion. C'est faux.

C'est le plus récent intercepteur bimoteur que les États-Unis ont intégré à leur système de défense. Les avions qu'on a obtenus des États-Unis ne sont pas des appareils d'occasion: ils sont sortis des usines de montage il y a quelques mois seulement. Bien entendu, on en a fait l'essai, etc., mais on procède ainsi avec tous les avions. Prétendre que ce sont des avions d'occasion, c'est donc débiter une fausseté.

Au sujet de l'Arrow, le député fait tout à fait fausse route. L'Arrow n'aurait pas été mis en service si le programme avait été complété. On ne l'aurait pas mis en service avant la fin de 1962. Si l'on avait continué le programme, nous aurions mis l'appareil F-101B en service plus vite que l'Arrow. Je tiens à rectifier cette idée fausse.

L'hon. M. Hellyer: Vous le dites à présent parce qu'on ne peut vous contredire.

L'hon. M. Harkness: Je ne reviens pas sur cette question de l'Arrow. J'en ai parlé il y a deux jours et j'en ai parlé longuement encore cet après-midi. Je répète tout simplement que ç'aurait été un programme exceptionnellement coûteux que le budget de la défense ne pouvait pas supporter et que les contribuables canadiens ne pouvaient pas supporter. C'est une erreur terrible qu'on a faite en mettant ce programme en marche et, je crois que nous devons accepter que tel est le cas. Il en est résulté que de fortes sommes d'argent ont été gaspillées. L'honorable député dit que le Bomarc B n'est pas bon et il parle de quelques-uns de ses . . .

M. McMillan: Je n'ai pas dit cela.

L'hon. M. Harkness: . . . premiers échecs. C'est ce que l'honorable député a dit et je l'ai écrit. L'honorable député a dit qu'il n'y avait eu qu'une seule réussite sur 23 essais et ainsi de suite.

M. McMillan: C'était un extrait de journal que je lisais. Je n'ai pas dit que c'était vrai.

L'hon. M. Harkness: Si vous ne croyiez pas que c'était vrai, vous n'auriez pas dû le consigner au compte rendu de la Chambre des communes. Vous devriez accepter la responsabilité de vos paroles.

M. McMillan: Sur un fait personnel, monsieur le président, j'affirme que je n'ai pas dit que c'était la vérité. J'ai dit que je ne connaissais rien au sujet du Bomarc B, que j'avais lu cela dans les journaux. J'espérais que ce n'était pas la vérité et j'ai demandé au ministre de nous donner les résultats d'autres essais.

L'hon. M. Harkness: En fait, l'an dernier et l'année d'avant, lors des premiers essais et de la mise au point du Bomarc B, chaque fois qu'on annonçait un échec de lancement d'un Bomarc, les honorables vis-à-vis acclamaient la nouvelle avec une grande joie. Ils faisaient grand état de l'affaire autant qu'ils pouvaient. Ils posaient toutes sortes de questions et accablaient de railleries le ministre de la Défense nationale du temps.

Bien entendu, lorsqu'on annonça que le Bomarc B avait été lancé à plusieurs reprises avec succès, ils ont mis fin à leurs manœuvres. C'est la première fois depuis quelque temps qu'on parle du lancement de cette arme, de sa précision, et le reste.

Il y a quelques mois, je suis allé au champ d'Elgin où j'ai assisté au lancement de cette arme. L'essai a été couronné de succès. Je me suis entretenu avec les gens chargés de l'exécution du programme. J'ai passé plus d'une journée là-bas. Deux officiers de l'ARC sont affectés à ce champ depuis pas mal longtemps. J'ai vu le registre des lancements de cette arme qui est très considérable maintenant. L'arme a fait ses preuves et donne d'excellents résultats.

Il n'y a plus lieu de parler maintenant des échecs essuyés au début, avant que cette arme soit entièrement mise au point. Le député a dit que l'Arrow était l'as de notre politique de défense. Il semble croire que cet appareil était la pièce maîtresse et la pierre angulaire de l'ensemble de notre politique de défense. Il n'en a jamais été ainsi. Il a ensuite ajouté que nous n'avons plus d'Arrow, que nous n'avons plus rien.

Cela est aussi tout à fait contraire à la politique que le parti libéral a adoptée en janvier et qu'il préconise depuis, savoir que nous n'avons pas besoin d'avions d'interception, que nous ne devrions avoir que quelques appareils pour fins de reconnaissance et d'identification qui ne se livreraient à aucun tir.

Le député contredit absolument cela lorsqu'il soutient que l'Arrow était l'as de notre politique en matière de défense. Il est bien clair qu'il n'en a jamais été ainsi. C'était tout simplement un amas de métal. L'Arrow s'est avéré beaucoup trop coûteux et si nous avions continué sa production, il en serait résulté qu'une part trop grande des crédits affectés à la défense, aurait servi à une seule arme.

L'honorable député a dit ensuite que les bases pour le Bomarc coûtaient plus de 100 millions. Pour ce qui est du Canada, c'est là un chiffre fantaisiste. Le coût prévu de ces deux bases, celle de North-Bay et celle de La Macaza, a déjà été consigné au compte rendu. Il est de $13,993,560. Jusqu'ici, la moitié de cette somme a été dépensée. L'entretien nous coûtera environ un million par année.

L'hon. M. Hellyer: C'est trop.

L'hon. M. Harkness: Juste un peu plus d'un million par année. Pour ce montant, le Canada avec le Bomarc obtient économiquement

un grand moyen de défense. Nous obtenons par dollar investi plus de protection du Bomarc que de n'importe quel autre équipement acquis ces dernières années. Voilà ce qui en est.

J'ai lu dans les journaux des déclarations faltes par des membres du parti libéral. Ils prétendaient que les bases du Bomarc étaient terriblement coûteuses, qu'elles coûtaient au Canada 50 ou 100 millions par année.

L'hon. M. Heller: Nous n'avons pas dit «au Canada». Nous avons parlé du coût total.

L'hon. M. Harkness: Ils ont prétendu que les bases coûtaient 100 millions chacune, et ainsi de suite. Je le répète, j'ai donné les chiffres exacts. Du point de vue de la Défense nationale, c'est une véritable aubaine.

L'hon. M. Hellyer: Avant d'en finir avec cette question du Bomarc, le ministre pourrait-il nous dire comment fonctionne cet engin contre les missiles balistiques transportés sous les ailes d'un avion et lancés de là? C'est le nœud de la question, en fait.

L'hon. M. Harkness: J'ai dit plusieurs fois, au cours du présent débat, que le Bomarc est destiné à combattre les bombardiers pilotés. Il n'a rien à voir aux missiles balistiques intercontinentaux et quiconque en parle dans ce contexte le fait parce qu'il ignore tout de la question ou bien parce qu'il veut mêler les cartes. On a dit à temps et à contretemps que le Bomarc n'a rien à voir aux missiles balistiques intercontinentaux. On l'a répété si souvent que je me demande pourquoi cette question revient encore. Le député a parlé de missiles balistiques intercontinentaux, mais je pense qu'il voulait plutôt dire les missiles air-sol lancés depuis des avions.

L'hon. M. Hellyer: C'est ce que j'ai dit. Le ministre était distrait.

L'hon. M. Harkness: J'écoutais attentivement. Peut-être le député a-t-il fait un lapsus linguæ. De toute façon, cette question a été posée si souvent... le député l'a posée lui-même l'autre jour. Il a demandé si le Bomarc était efficace contre les missiles balistiques intercontinentaux.

L'hon. M. Hellyer: J'ai dit: bombes planantes des bombardiers.

L'hon. M. Harkness: Il l'a dit l'autre jour. Les tentatives faites pour brouiller la question ne la feront pas avancer.

Quant aux bombardiers à bombes planantes, combien y en a-t-il ou y en aura-t-il et à quelle distance pourront-ils lancer leurs missiles? Nous l'ignorons pour le moment. Les Américains ont ces missiles. Ils mettent l'arme au point, mais elle a été perfectionnée pour une distance de 300 à 350 milles. Ils pensent pouvoir atteindre un rayon d'action de mille milles. Nous ne savons pas si les Russes ont ces armes, mais nous pouvons supposer que s'ils n'en ont pas, ils en mettront au point rapidement. S'ils ont un rayon d'action semblable à celui qu'ils ont atteint maintenant, le Bomarc pourra y répondre efficacement longtemps avant que les bombardiers puissent lancer leurs missiles sur les bases du Bomarc. De toute façon, nous parlons de probabilités pour l'avenir. Ce sont des conjectures, non des faits.

L'hon. M. Hellyer: Avant que nous laissions cette question, j'aimerais signaler que c'est là le genre de renseignements que le ministre communique au comité, des renseignements qui déroutent le comité et le peuple canadien. Le ministre sait que la portée du projectile Hound Dog est plus grande que ce qu'il vient de dire. Il sait également, ou devrait savoir—nous supposons qu'il dispose de certains de ces faits puisqu'il est ministre de la Défense—que la portée du projectile balistique qui sera transporté par le bombardier B-52 et le bombardier britannique V est plus grande que cela. Le chiffre donné par le Président des États-Unis dans son message au Congrès était de 1,000 milles. C'est beaucoup plus que 300 milles, et le ministre n'aide pas à la bonne marche du débat quand il choisit le chiffre 300 pour essayer de nous convaincre que, puisque c'est moins de 400, son Bomarc sera efficace.

Les bases de Bomarc ne fonctionnent pas encore. Le ministre n'a pas encore décidé si ces projectiles auront des ogives nucléaires. Quand il se sera décidé, les Russes auront probablement un engin balistique d'une portée beaucoup plus grande que le Bomarc. Le ministre ne peut continuer à induire le public et le comité en erreur à ce sujet. Il doit admettre que le Bomarc sera inutile dans l'avenir, parce que les bombardiers contre lesquels il est censé être lancé resteront hors de sa portée.

L'hon. M. Harkness: J'en ai assez de ces critiques constantes, selon lesquelles j'induirais le comité en erreur. Je tiens à déclarer de la façon la plus nette et la plus catégorique que je n'ai fourni au comité aucun renseignement auquel je ne crois pas moi-même fermement, et à propos duquel je n'ai pas eu une solide opinion de spécialiste pour l'appuyer. Pour ce qui est d'induire le comité en erreur, je dirai que l'honorable député de Trinity donne des chiffres qu'il tire de son imagination et du royaume de la fantaisie. Il dit: voici les chiffres exacts; tous les chiffres que fournissent les ministères de la Défense du monde occidental sont faux. J'en

ai assez de pareilles sottises. L'honorable député fait montre d'enfantillage pur et simple, en persistant à faire de telles déclarations et, à mon avis, il ferait bien de s'assagir.

L'hon. M. Hellyer: Et pour ma part j'en ai assez de ces interruptions puériles du ministre. Je crois que, souvent, il fournit au comité des renseignements inexacts, et il doit le savoir. Il prend ensuite la liberté de se cacher derrière les règlements relatifs à la sécurité. Il ne peut révéler les chiffres véritables à la Chambre, prétend-il, car ce ne serait pas dans l'intérêt national que nous connaissions les faits. Il peut alors prendre la parole et citer tous les chiffres qu'il veut. Nous ne savons pas ce qui se passe, mais lui le sait. Les chiffres qui figurent au compte rendu du Congrès ne sont pas exacts, comme les siens. Les données que contient le message du président des États-Unis au Congrès sont erronées, mais non pas les siennes. Les chiffres qu'ont montré à titre privé, à d'autres députés, les représentants des forces armées de l'Occident ne sont pas authentiques. Mais les siens le sont. C'est lui la seule source de science et de sagesse, la seule source de données exactes. Si nous devions nous appuyer sur les chiffres du ministre, nous serions vraiment dans un triste état, et je déplore la nature de l'accusation qu'il vient de formuler.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander quels sont les travaux pour demain? Le leader de la Chambre peut-être nous donnera également un aperçu de ce que seront les travaux de la semaine prochaine.

L'hon. M. Churchill: Nous continuerons demain l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale, que nous devrions pouvoir terminer. Nous passerons ensuite aux crédits du ministère de la Production de défense, dont j'espère que nous terminerons l'étude dès demain, afin de conserver l'espoir que les travaux de la présente session seront achevés très tôt.

Lundi et mardi prochains, nous avons l'intention d'aborder l'étude de certaines mesures législatives. J'annoncerai demain l'ordre précis dans lequel ces mesures seront étudiées; les députés peuvent toutefois se préparer en vue de l'examen des mesures suivantes. Figurera dans les *Procès-verbaux* de demain, une résolution visant la présentation d'un bill sur le sport amateur. Le *Feuilleton* porte déjà une résolution intéressant l'habitation nationale, une autre concernant le centenaire et une autre les terrains d'écoles. Les députés peuvent se préparer à examiner les quatre mesurer que je viens de mentionner.

Demain, nous avons l'intention de proposer la première lecture du bill portant sur ce que nous avons appelé le chemin de fer de Pine-Point. Nous avons eu un débat au début de l'été sur la résolution que nous avons adoptée. Si le bill est lu pour la première fois demain, il devrait subir la deuxième lecture lundi.

Le bill sur la loi sur le service civil est à l'étape de l'étude en comité et on pourrait en continuer la discussion.

Voilà les articles que la Chambre sera peut-être disposée à aborder lundi et mardi à l'étape de la résolution et ensuite à l'étape de la première lecture. Je donnerai demain l'ordre de ces travaux.

(A dix heures et trente-trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

232. Administration ministérielle, $3,455,378.

Services d'inspection—

233. Direction et entretien, $7,224,436.

234. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $211,000.

Marine royale du Canada—

235. Direction et entretien, $208,135,049.

236. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important, $71,823,500.

Armée canadienne—

237. Direction et entretien, $359,572,000.

238. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important, $60,556,000.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 15 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

ANNONCE DES BOURSES ACCORDÉES À DES ÉTUDIANTS INDIENS

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, les honorables députés apprendront sans doute avec plaisir que, pour l'année scolaire 1961-1962, nous avons distribué 26 bourses d'une valeur allant de $250 à $1,750, à des étudiants indiens très doués afin de les encourager à poursuivre leurs études. Jusqu'ici le nombre des bourses décernées annuellement depuis l'établissement de ce programme par le gouvernement en 1957 n'avait jamais dépassé 18. C'est dire que les 26 bourses de cette année représentent une augmentation sensible et encourageante.

Quatorze bourses sont allées à des Indiens de l'Ontario et du Québec, six, à des Indiens de la Saskatchewan, tandis que les Maritimes et la Colombie-Britannique en ont reçu trois chacunes. Les nouvelles bourses se répartissent comme il suit: 8 pour des études universitaires; 3 pour des études pédagogiques; 4 pour des cours d'infirmières; 6 pour différents cours de formation professionnelle; 4 pour les arts, et, pour la première fois, une pour des études forestières. Un fait intéressant à noter, c'est la diversité des disciplines choisies par les récipiendaires de bourses universitaires: art dentaire, médecine, droit, génie et sciences ménagères.

J'ai ici une liste des bourses, monsieur l'Orateur, et j'aimerais avec la permission de la Chambre l'insérer ici dans le hansard.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission d'insérer la liste dans le hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici la liste en question:*]

LISTE DES BOURSIERS—1961-1962

Colombie-Britannique

Catherine Léo, Bande Kyuquot: Bourse universitaire, Université de la Colombie-Britannique, Arts—$1,200.

Rennie Brown, Bande Gitlakdamix: Bourse d'école normale, Université de l'Alberta—$1,200.

William Etzerza, Bande Tahltan: Bourse de formation professionnelle, Études commerciales—$1,050.

Saskatchewan

Thomas Stevenson, Bande Cowessess: Bourse d'étude en musique—$850.

David Sparvier, Bande Cowessess: Bourse universitaire, Université de l'Alberta, Arts—$1,300.

Harvey Tootoosis, Bande Poundmaker: Université de la Saskatchewan, Génie—$1,375.

Ida Ruth Crowe, Bande Piapot: Bourse d'école normale—$1,250.

Rosella McKay, Bande Kahkewistahaw: Bourse d'étude d'infirmière—$525.

Bernice Stonechild, Bande Muscowpetung: Bourse d'étude d'infirmière—$525.

Nord de l'Ontario

Joseph Land, Bande Islington: Bourse d'étude dans les arts, Université du Manitoba—$1,500.

René Bannon, Bande Fort-William: Bourse de formation professionnelle, École secondaire technique—$775.

Sud de l'Ontario

Clare Clifton Brant, Bande des Mohawks de la baie de Quinte: Bourse universitaire, Université Queen's, médecine—$1,500.

Lauren Chrisjohn, Bande Oneidas de la Thames: Bourse de formation professionnelle, École secondaire technique—$600.

Bruce White, Bande des Iroquois de Saint-Régis: Bourse de formation professionnelle, École secondaire technique—$1,500.

Janice King, Bande des Iroquois de Saint-Régis: Bourse d'étude en musique—$500.

Howard E. Staats, Bande des Six Nations: Bourse universitaire, Osgoode Hall, Droit—$1,150.

Québec

Édouard Cree, Bande Oka: Bourse universitaire, Université de Montréal, Art dentaire—$1,750.

Elisabeth Achini, Bande Montagnais (Sept-Îles): Bourse d'étude d'infirmière—$500.

Pauline Côté, Bande de la Rivière du Désert (Maniwaki): Bourse d'école normale—$750.

Joseph Norman Connolly, Montagnais du Lac Saint-Jean, Pointe-Bleue: Bourse en sylviculture, Duchesnay (P.Q.)—$750.

Raynald Gédéon, Bande Marie: Bourse d'étude culturelle, Université de l'Amérique, Art dramatique—$1,750.

Claude Philippe, Montagnais du Lac Saint-Jean, Pointe-Bleue: Bourse de formation professionnelle, Institut technologique de Trois-Rivières—$1,200.

Abel Sinclair Kitchen, Bande Waswanipi: Bourse de formation professionnelle, Institut technologique—$900.

Maritimes

Joan Johnson, Bande Eskasoni: Bourse universitaire, Mont Saint-Bernard, Antigonish, Arts ménagers—$1,050.

Carl Sacobie, Bande Sainte-Marie: Bourse universitaire, Collège Saint-Thomas, Arts—$950.

Elizabeth Mathews, Bande Eskasoni: Bourse d'étude d'infirmière—$250.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je me permettrai d'exprimer ma satisfaction, non seulement en tant que député, mais comme celui qui occupait, au moment où l'on a institué ce régime de bourses, la position que détient maintenant l'honorable représentante. Je suis fort heureux que ce régime soit si satisfaisant de l'avis de celle qui m'a succédé.

M. Frank Howard (Skeena): N'ayant pas les mêmes antécédents que le député de Bonavista-Twillingate, je ne puis m'attribuer aucun crédit à cet égard. Toutefois, notre groupe a également entendu avec satisfaction l'exposé de madame le ministre. Ce nous est une très grande satisfaction de constater ces augmentations et nous espérons qu'il y en aura encore à l'avenir dans le nombre de bourses accordées à nos indigènes. Le progrès de nos indigènes, quelle que soit la forme qu'il prenne, repose beaucoup sur l'instruction des jeunes enfants.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE DE CHEMIN DE FER JUSQU'AU GRAND LAC DES ESCLAVES

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) demande à présenter le bill n° C-126, relatif à la construction, par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer dans la province d'Alberta et dans les territoires du Nord-Ouest, depuis un point à ou près Grimshaw, dans la province d'Alberta, dans une direction nord jusqu'au Grand lac des Esclaves, dans les territoires du Nord-Ouest.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Avant que la Chambre se prononce, monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'entente sur laquelle le projet de résolution était fondé et, je suppose, sur laquelle repose le bill, a abouti entre le gouvernement et la compagnie?

L'hon. M. Balcer: Oui, l'entente est conclue.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre en déposera-t-il le texte avant que nous discutions le bill à l'étape de la deuxième lecture?

L'hon. M. Balcer: J'étudierai la requête de mon honorable ami et je lui répondrai plus tard de la façon appropriée.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LE COMMERCE

ACCRA—INTERPELLATION À PROPOS DE DÉCLARATIONS QU'AURAIENT FAITES LES MINISTRES CANADIENS À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre si les déclarations que le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont faites depuis deux jours à la conférence d'Accra (Ghana), qui, nous dit-on, se tient à huis clos mais dont les textes sont ensuite communiqués en tout ou en partie aux journaux, avaient l'approbation préalable du gouvernement.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore réussi, malgré mes efforts, à obtenir une copie de ces déclarations. La principale difficulté, c'est d'entrer en communication téléphonique avec Accra. J'ai essayé durant quelques heures hier après-midi. Toutefois, j'oserais dire dès maintenant, je pense, que depuis des années notre parti a toujours été en faveur d'un Commonwealth fort, même à l'époque où il y avait d'autres députés, dans d'autres parties de la Chambre, qui ne partageaient pas ces vues.

Une voix: Y compris l'Afrique du Sud.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous croyons encore qu'il faut maintenir un Commonwealth fort et efficace. La preuve que nous avons réussi dans plusieurs des choses que nous avons tentées à cet égard, c'est que nous sommes parvenus à faire convoquer une conférence commerciale et économique. Quiconque doute de notre attitude à cet égard n'a qu'à lire l'œuvre de Taylor sur le Commonwealth, *The Years of Challenge. Developing Commonwealth.*

Quelle que soit la nature des déclarations qui ont été faites, toute discussion là-dessus serait stérile, puisque nous n'avons pas en main ces déclarations. Hier comme en d'autres

occasions, j'ai exprimé les vues du gouvernement actuel. Nous n'avons pas le moindre désir d'intervenir dans le droit que possède chaque membre du Commonwealth de choisir sa ligne de conduite, pas plus que les autres membres du Commonwealth ne peuvent déterminer la nôtre. Toutefois, nous avons le droit, entre nous, de signaler les effets éventuels ou possibles, qu'aura sur les autres membres tout geste posé par un membre du Commonwealth. Ce que nous voulons, c'est un Commonwealth fort et efficace; c'est ce que nous visons et c'est dans cet esprit que nos instances sont faites.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, vu les observations que le premier ministre vient de formuler et avant de lui poser une question supplémentaire, j'aimerais signaler que notre parti, en plus de reconnaître qu'il devrait y avoir un Commonwealth puissant, croit que n'eût été la ligne de conduite du gouvernement libéral au Canada dans le passé, il n'y aurait peut-être pas de Commonwealth du tout (*Exclamations*). J'aimerais demander au premier ministre s'il jugerait convenable que le gouvernement du Royaume-Uni critique publiquement la ligne de conduite du Canada de la même façon que les ministres canadiens critiquent maintenant celle du gouvernement du Royaume-Uni sur une question aussi politiquement litigieuse que celle qui fait l'objet de notre présent débat.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. L'honorable représentant reproche au gouvernement l'attitude qu'il adopte envers le Commonwealth. Je tiens à lui rappeler qu'en 1956, son chef a déclaré que l'époque de la puissance du Royaume-Uni et de la France était bien révolue. Telle était l'attitude des libéraux envers la Grande-Bretagne.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Lorsque le premier ministre juge à propos de citer les paroles d'un de ses prédécesseurs dans cette enceinte, il devrait le faire d'une manière exacte et ne pas dénaturer ce qui a été dit.

(*Plus tard*)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? D'après le service de nouvelles Southam, le ministre des Finances aurait déclaré à Accra:

> Le Royaume-Uni ne peut faire partie des deux groupes à la fois et conserver la liberté d'action nécessaire au chef de file du Commonwealth.

Parlait-il au nom du gouvernement et exprimait-il alors le point de vue du gouvernement?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà exposé très clairement les vues du gouvernement sur cette question. Je ne vais pas analyser de prétendues déclarations tant que je n'aurai pas lu le texte précis de ce qui s'est dit. J'ai déjà lu des rapports de déclarations attribuées à l'honorable représentant et au chef de l'opposition et je suis sûr qu'ils ne les avaient pas faites. J'éprouve la même impression devant certaines observations qui sont censées avoir été prononcées à cette conférence.

L'hon. M. Pearson: Vu que le premier ministre a mentionné mon nom, qu'il me soit permis de dire que dans le cas de citations de ce genre, qu'il prétend que je n'ai pas faites, je n'en remets pas le texte d'avance aux journalistes.

Le très hon. M. Diefenbaker: Sauf erreur, je me souviens d'une déclaration à propos de . . . Non. Il était plutôt question d'une émission télévisée.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'aimerais poser au premier ministre une question fondée sur un passage du discours qu'a prononcé à Accra, à la même occasion, le ministre du Commerce. Le passage est rédigé comme suit:

> Ainsi, nous, Canadiens, sommes convaincus que nous sommes aux prises avec un problème économique qui, en plus d'avoir des répercussions de longue portée pour nous tous, met en cause l'avenir du Commonwealth lui-même. Nous exhortons le gouvernement du Royaume-Uni à étudier l'affaire en se plaçant dans cette perspective générale lorsqu'il entamera sous peu ses négociations avec les pays du Marché commun, et à s'assurer que les ententes commerciales qui unissent maintenant le Royaume-Uni et ses associés du Commonwealth, et qui, pendant de nombreuses années, ont été mutuellement avantageuses, resteront inchangées.

Voici quelle est ma question: le gouvernement estime-t-il que l'organisation du Commonwealth se trouve dans une impasse chaque fois que l'un des membres du Commonwealth essaye de modifier l'orientation de ses échanges commerciaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est là qu'une autre de ces questions conjecturales que l'on fonde sur une citation tout aussi conjecturale. Chaque membre du Commonwealth —c'est bien clair, à mon sens—peut prendre en tout temps l'initiative qui lui semble opportune, après avoir dûment étudié, comme M. Macmillan l'a assuré, les répercussions éventuelles de pareille initiative sur les autres membres du Commonwealth.

En réalité, j'ai fermement confiance dans la déclaration que le premier ministre du Royaume-Uni a formulée à la Chambre des communes: il a dit qu'on présentait une demande d'admission au sein du Marché commun afin de pouvoir déterminer la ligne de

conduite à suivre par voie de négociations. Il a ajouté—et je sais que cette déclaration résume l'attitude du gouvernement du Royaume-Uni et que c'est l'attitude qu'il a toujours affichée depuis que mes collègues et moi-même détiennent les rênes du pouvoir—que son gouvernement ne prendrait aucune initiative sans songer sérieusement à assurer la réalisation de cet objectif qui est commun à nos deux gouvernements: un Commonwealth puissant et efficace. Il a assuré qu'on ne prendrait aucune mesure sans y avoir dûment réfléchi et sans avoir songé au bien-être de tous les autres membres du Commonwealth.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser au premier ministre une question qui découle des observations qu'il vient de faire? Le très honorable représentant enjoindra-t-il aux ministres en cause de cesser de lancer leurs protestations en public avant que les Canadiens ne se sentent froissés?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai l'impression que la dernière partie de la question de l'honorable représentant ne le préoccupe pas outre mesure. Ce n'est, je crois, qu'un simple rajoût à sa question. J'ai vu des déclarations de lui que je pourrais qualifier par les mêmes termes qu'il applique maintenant à la déclaration dont on a donné lecture.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. D'après les observations qu'il a faites sur les déclarations entre guillemets qu'on attribue aux ministres, à Accra, devons-nous comprendre qu'on n'était pas convenu à l'avance, à Ottawa, de l'attitude que les ministres devaient prendre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette attitude, je l'ai rendue publique dans cette enceinte au nom de mon parti et du gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Les ministres ne l'ont évidemment pas compris.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION SUR LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme les événements se précipitent, je ne l'en ai pas avisé et je m'en excuse. Voici ma question. Vu les événements troublants qui viennent de se produire au Congo, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est-il en mesure de nous faire des observations sur la situation actuelle dans la province du Katanga?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je partage les inquiétudes que tous les députés ressentent, je le sais, devant la tournure des événements au Katanga. Les derniers comptes rendus des journaux, qui semblent indiquer que la situation s'est détériorée dans cette région, ne me laissent pas indifférent. Ainsi que je l'ai signalé à la Chambre mercredi dernier, nous espérions que l'initiative des forces des Nations Unies au Congo empêcherait des manifestations généralisées de violence et réussirait effectivement à maîtriser les dangers éventuels.

Comme nous n'avons pas encore reçu de rapport directement de nos employés au Congo, ou un rapport officiel du commandement des Nations Unies sur les derniers événements, je n'entends pas entrer dans plus de détails pour le moment. Les députés n'ignorent pas que le secrétaire général, M. Hammarskjold, est encore à Léopoldville et qu'il sera en mesure de commenter lui-même les derniers événements lorsqu'il réintégrera New-York sous peu.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre...

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Saint-Boniface a-t-il une question supplémentaire?

M. Régnier: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous expliquer le rôle des Nations Unies au Congo, et nous dire si l'ONU peut intervenir dans l'administration politique et locale d'une province congolaise?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, il ne serait pas opportun à l'appel de l'ordre du jour d'expliquer le rôle des Nations Unies au Congo. Je crois que l'effort maintenant déployé par l'ONU au Katanga a pour but de réunifier sous le contrôle d'un gouvernement central toutes les parties de ce malheureux pays.

LES AÉROPORTS

FORT-WILLIAM—DÉCLARATION AU SUJET DE L'AMÉLIORATION DES PISTES D'ATTERRISSAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Lundi dernier, le député de Fort-William m'a posé une question à propos des pistes d'atterrissage de la tête des Lacs. Je me suis renseigné. Air-Canada n'a pas fourni de précisions à mon ministère concernant l'amélioration des pistes de la tête des Lacs pour qu'elles

puissent recevoir de plus gros avions. Par conséquent, il n'est pas projeté d'améliorer les pistes de la tête des Lacs dans l'immédiat. Quand les précisions en vue de cette amélioration nous auront été présentées et auront été approuvées par le Conseil du Trésor, mon ministère établira un crédit correspondant aux besoins.

LES DROITS DE L'HOMME

UNE FEMME DE MÉNAGE CANADIENNE-FRANÇAISE AURAIT ÉTÉ VICTIME DE MESURES DISCRIMINATOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Alexis Caron (Hull): Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Sait-il que l'*Ontario Building Cleaning Company Limited,* licé par contrat à l'État fédéral, a appliqué des mesures discriminatoires à l'égard d'une femme de ménage canadienne-française travaillant à l'exécution de ce contrat?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

M. Caron: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. S'il est établi que l'*Ontario Building Cleaning Company* pratique la discrimination, le ministère se propose-t-il pour respecter la Déclaration des droits d'annuler le contrat?

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne vois pas comment le député peut s'attendre à recevoir une réponse à une question aussi hypothétique.

M. Caron: Je pourrais peut-être m'exprimer ainsi, monsieur l'Orateur Le ministre instituera-t-il une enquête pour voir si la chose est vraie?

M. Grafftey: Diviser pour régner, encore une fois.

M. Caron: Puisqu'on ne veut pas me répondre, puis-je poser une question supplémentaire au secrétaire d'État?

(Texte)

Le secrétaire d'État, dans une question de cette importance, pourrait-il nous assurer de ses bons offices?

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Je suis toujours aussi bien disposé que possible.

(Plus tard)

(Traduction)

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, je n'ai pu comprendre à quoi rimait la question du député de Hull, qui semblait constituer un discours, et même un discours politique. Mais s'il peut avancer certains faits pour étayer cette prétendue histoire parue dans la presse, je serais heureux qu'il les porte à mon attention. Comme il doit le savoir depuis longtemps, je suis, de par ma position, champion de tous les efforts visant à ce qu'il n'y ait aucune différenciation injuste due à la langue, à la race, à la religion ou même à la politique, ce qui dépasse peut-être ce que le député d'Ottawa-Ouest peut entièrement comprendre. En fait, nous avons même engagé quelques libéraux.

Des voix: Règlement.

M. Caron: Monsieur l'Orateur, puis-je dire au ministre que, depuis que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a quitté le portefeuille des Travaux publics, aucun libéral n'y a trouvé d'emploi, parce que le ministre actuel est de ceux qui font toujours de la politique.

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Caron: J'enverrai les détails au ministre.

M. l'Orateur: A l'ordre! J'espère que les députés des deux côtés de la Chambre ne continueront pas à prendre des libertés avec la période réservée aux questions.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA VOIE NAVIGABLE DE LA RIVIÈRE TRENT—INTERPELLATION AU SUJET DU MAINTIEN DES NIVEAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Walter Pitman (Peterborough): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. A-t-on appelé l'attention du ministre sur une lettre de l'ingénieur en chef A. J. Bonney, l'informant que le débit de l'eau, passé la *Peterborough Hydraulic Power Company,* est de 800 pieds cubes par seconde de moins qu'on s'y attendait, bien que les bassins de retenue de la région d'Haliburton soient bien remplis?

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, et nous dire s'il y a eu changement de ligne de conduite à cet égard, malgré les assurances qui ont été données?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député a bien voulu me donner préavis de sa question. En réponse à la première partie je puis dire qu'une lettre a effectivement été reçue de M. A. J. Bonney, de la *Quaker Oats Company,* à Peterborough, et que les points qu'elle soulève sont présentement à l'étude. Une réponse devrait partir bientôt.

Pour ce qui est de la seconde partie, j'ai informé l'honorable député le 18 avril, ici même, qu'il n'interviendra probablement aucun changement important aux règlements cette année. C'est, en fait, ce qui est arrivé. De légères fluctuations sont inévitables d'une année à l'autre, à cause des différents niveaux

de l'eau dans tout le réseau et de la variation des besoins des différents groupes. L'honorable député n'ignore sans doute pas que divers groupes publics de la région entretiennent des vues très divergentes quant à la meilleure méthode de régulariser les eaux du réseau de la Trent.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUÉBEC—PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS ÉLECTORALES DANS BELLECHASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. A-t-il des commentaires à faire en marge de la nouvelle publiée dans *The Gazette* de ce matin, laquelle se lit ainsi:

(Traduction)

Un ancien inspecteur de la police des liqueurs du Québec a déclaré hier avoir travaillé durant deux mois comme organisateur politique dans la circonscription du secrétaire d'État, M. Noël Dorion, lors de la campagne qui a précédé les élections fédérales de 1958, et avoir été rémunéré au titre de faux frais de voyage.

M. René Mercier, âgé de 45 ans, a affirmé s'être adonné à du «travail électoral» dans la circonscription de Bellechasse...

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député donne lecture, semble-t-il, d'une assez longue citation au sujet d'une question, qui, même si je ne l'ai pas très bien saisie à cause de passage de l'anglais au français, ne me paraît pas se rattacher aux fonctions publiques du secrétaire d'État. Si je fais erreur, toutefois, je serai heureux qu'on me rectifie.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je dois dire tout d'abord que je n'étais pas en train de citer un long extrait. Je donnais, en fait, lecture d'un bref alinéa d'un article qui a paru dans la *Gazette* de Montréal, le 15 septembre 1961. Je voulais savoir si le secrétaire d'État avait quelque chose à dire là-dessus. A mon sens, c'est une question tout à fait normale et ordinaire, et je la pose de nouveau au secrétaire d'État.

M. l'Orateur: Avant que l'honorable représentant procède, je voudrais savoir si le point soulevé a trait à un fonctionnaire public ou à quelque activité électorale. Dans le cas de l'affirmative, je serai d'avis qu'elle ne relève pas de la compétence administrative du ministre.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, la question concerne le ministre lui-même. Sans doute sera-t-il le premier à vouloir formuler des observations sur ce point.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député n'ignore sans doute pas que sa question est irrégulière, mais un extrait d'article de nouvelle ayant été lu, j'estime que le secrétaire d'État devrait avoir l'occasion d'y répondre.

(Texte)

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai appris la nouvelle hier soir par l'interméditaire d'un journaliste. Je me suis enquis auprès de qui de droit afin de savoir ce que le témoignage auquel fait allusion le journal *The Gazette* mentionnait, et je dois dire que, contrairement aux affirmations du journaliste, mon nom n'a jamais été mentionné au cours de l'enquête préliminaire en question.

De plus, je dois ajouter que je n'ai jamais rien eu à voir, ni de près ni de loin, avec l'administration de la Commission des liqueurs à Québec.

Enfin, après m'être enquis auprès de celui à qui était confiée mon organisation au cours de la dernière campagne électorale, celui-ci m'a déclaré et répété que jamais il n'avait requis les services d'un officier de la police de la Commission des liqueurs pour travailler à mon élection.

(Traduction)

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE NOUVEAU-BRUNSWICK—CORRESPONDANCE AU SUJET D'ACCORDS RELATIFS À LA PERCEPTION DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. L. M. Creaghan (Westmorland): Je désire poser une question au premier ministre. A-t-il répondu à une récente communication du premier ministre du Nouveau-Brunswick concernant les propositions que le gouvernement fédéral a faites au sujet de la perception des impôts?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur. nous avons répondu au premier ministre du Nouveau-Brunswick.

(Plus tard)

M. Creaghan: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Tantôt, le premier ministre a donné une réponse affirmative à ma question à propos de la correspondance échangée avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre consentirait-il à exprimer ses vues à cet égard ou à déposer la correspondance?

Le très hon. M. Diefenbaker: La meilleure chose à faire, je crois, ce serait, avec la permission de la Chambre, de déposer la correspondance, bien que ce soit l'honorable député

de Bonavista-Twillingate qui se lève habituellement pour demander que le texte en soit imprimé en appendice. Je n'ai pas demandé la permission à M. Robichaud, mais je suis certain qu'il ne s'opposerait pas à ce que ma réponse soit déposée de même que sa lettre, parce qu'il a fait connaître publiquement le détail de sa lettre au moment où il me l'a transmise.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Peut-être pourrais-je poser au premier ministre une question supplémentaire qu'il m'a presque invité à poser. Peut-être désire-t-il consulter qui de droit; mais consentirait-il, dès que ça lui conviendra, à déposer toute la correspondance qui a été échangée avec les gouvernements provinciaux depuis la dernière réunion de la conférence, afin que nous puissions l'étudier avant d'entreprendre l'examen de la législation qui figure maintenant dans le *Feuilleton*?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'accède bien volontiers à cette requête et je transmettrai une copie de toute la correspondance qui a été échangée. Entretemps, je demanderais que ma lettre au premier ministre Robichaud et sa réponse soient imprimées en appendice au hansard.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il la permission de faire imprimer en appendice au hansard d'aujourd'hui la correspondance mentionnée, soit la lettre du premier ministre du Nouveau-Brunswick et la réponse du premier ministre?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voir en appendice le texte de la correspondance.*]

LA NAVIGATION

COMMUNICATIONS ÉMANANT DU ROYAUME-UNI AU SUJET DE LA SUBVENTION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et s'inspire d'une nouvelle publiée dans le *Times* de Londres du 12 septembre 1961. Le gouvernement a-t-il reçu deux mémoires du gouvernement britannique au sujet des subventions de l'État à la construction de navires? Dans le cas de l'affirmative, quel est l'effet de ces mémoires?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je considère cette question comme un préavis.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

INTERPELLATION AU SUJET DU STATUT DE M. RAYMOND DUPUIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): J'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Ce M. Raymond Dupuis qui présidera le congrès du parti de l'Union nationale qui aura lieu à Québec, le 23 septembre, est-il le même que le M. Raymond Dupuis qui fait partie du conseil d'administration de la Société Radio-Canada? Dans le cas de l'affirmative, le ministre pourrait-il nous dire s'il convient qu'un administrateur de Radio-Canada préside un congrès politique?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je ne connais rien de l'activité politique passée, présente ou future de M. Dupuis.

M. Deschatelets: Le ministre pourrait-il essayer de savoir s'il s'agit du même Raymond Dupuis?

M. Grafftey: Trouvez-le vous-même.

NIAGARA-FALLS ET TORONTO—COMPTE RENDU DES CONGRÈS POLITIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la Société Radio-Canada a été priée de transmettre gratuitement en direct les deux congrès politiques qui auront lieu à Niagara-Falls et à Toronto au mois d'octobre et, dans le cas de l'affirmative, quelle décision a été prise?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je vais aller aux renseignements à ce propos. Si l'honorable représentante veut bien me faire savoir de quels congrès politiques il s'agit, mes recherches en seront d'autant plus facilitées.

Mlle LaMarsh: Je vais m'empresser de transmettre un mémoire au ministre.

L'IMMIGRATION

FRANCIS TOBIAS—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE LETTRE PORTANT SUR SON EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député de Cartier m'a demandé hier si j'ai reçu une lettre d'une certaine Sophia Horan au sujet d'un certain Francis Tobias. On a fait un relevé de mes dossiers et il ne semble pas que j'aie reçu cette lettre.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ARMEMENT DU NAVIRE DONNÉ AUX ANTILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait-il que l'armement et les accessoires du *Federal Maple*, un des vaisseaux donnés à la Fédération des Antilles par le Canada, sont marqués «Fabriqué aux États-Unis» (made in USA), ou «Fabriqué en Angleterre» (made in England) et, malgré le programme «achetez canadien» du gouvernement, la coutellerie sur ce navire est d'origine japonaise et que la porcelaine provient des États-Unis?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas procédé à l'examen de ce bateau comme semble l'avoir fait l'honorable représentante. Ces détails ne relèvent, d'ailleurs, nullement de mon ministère.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA POSSIBILITÉ DU PROJET

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question qui ne se rapporte pas immédiatement au sujet, au ministre des Travaux publics, dans l'espoir qu'il me donnera une réponse précise, et ne prononcera pas un autre discours politique. Voici donc ma question. L'étude sur la possibilité de la chaussée menant à l'Île du Prince-Édouard, qu'on attendait depuis si longtemps et qui a été si longtemps remise, est-elle achevée? Dans le cas de l'affirmative, sera-t-elle publiée?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, le député de Bonavista-Twillingate, ancien étudiant en droit, s'est tenu jusqu'ici bien tranquille, cette session... (*Exclamations*) et il me semble étrange qu'il ne puisse trouver rien de mieux à soulever en ce moment. Il connaît fort bien l'immense problème que pose cette enquête, problème qui n'a, jusqu'ici, été résolu nulle part au monde.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député d'Ottawa-Ouest invoque le Règlement.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. McIlraith: Nous venons d'assister à une infraction du Règlement commise par le ministre des Travaux publics dans sa réponse à la question posée. La question semblait être régulière, et la réponse était absolument contraire au Règlement parce qu'elle contenait des observations gratuites et personnelles à l'égard du député qui avait formulé la question et que ces remarques n'avaient pas trait au sujet visé. J'invoque donc le Règlement pour dire que, si la période réservée aux questions doit rester utile et répondre à ses fins, les réponses aussi doivent s'en tenir au Règlement, tout comme les questions elles-mêmes s'y tiennent à l'heure actuelle.

M. l'Orateur: Je conclus avec plaisir que le député et la plupart des autres honorables représentants, je crois, souhaitent respecter l'usage établi. En l'occurrence, il me semble que celui qui a posé la question et celui auquel elle était adressée ont peut-être dépassé les limites régulièrement prévues pour les questions et les réponses.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre pour lui demander s'il sait qu'on appelle maintenant, dans l'Île du Prince-Édouard cette chaussée (*causeway*), le *pauseway*?

L'hon. M. Walker: Je sais que le député de Bonavista-Twillingate est mentionné là-bas comme la cause perdue de Terre-Neuve.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Aviation royale du Canada—

239. Direction et entretien, $536,666,000.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, hier, lors d'un débat sur les questions intéressant l'aviation, l'honorable député de Trinity a consigné au compte rendu des chiffres fantastiques qu'il a calculés lui-même quant au coût de l'acquisition de l'avion F-101 et de l'exploitation de la ligne Pine-tree qui étaient en cause dans ce marché-là. A ce moment-là, j'ai dit que si l'allégation venait d'une source sérieuse, je l'aurais prise au sérieux. Cependant, ayant tenu compte de la source, j'ai dit simplement que les chiffres que l'honorable député donnait étaient comparables à ceux qu'il avait donnés auparavant et qui étaient de toute évidence erronés. La Presse canadienne a publié un article dans les journaux de ce matin en se fondant sur ces chiffres et je pense donc que je dois revenir à ce que j'ai dit au sujet du coût pour le Canada de l'acquisition du F-101

et de l'exploitation des postes de radar de la ligne Pine-tree.

Afin qu'il n'y ait aucun doute quant au coût, je renvoie les honorables députés aux chiffres que j'ai donnés le 13 juin et qui viennent d'une estimation faite par de hauts fonctionnaires responsables de mon ministère. Ce sont les chiffres dont on se servira pour les opérations de l'année qui vient dans les crédits qui sont soumis à l'approbation de cette Chambre. Je pense qu'ils sont précis et qu'il faut les accepter.

A ce moment-là, le 13 juin, j'ai dit en réponse à une question de l'honorable député de Laurier, que le coût annuel de l'exploitation et de l'entretien par un personnel civil—c'est-à-dire, pour les postes de radar de la ligne Pine-tree, celui que le Canada a accepté d'assumer—est estimé à cinq millions de dollors pour 1961-1962; à 9.6 millions de dollars pour 1962-1963; à 15.1 millions pour 1963-1964 et à 16.1 millions de dollars lorsque les stations seront entièrement pourvues de leur personnel. L'accord de NORAD durera jusqu'en 1968, jusqu'à ce qu'il soit revisé. Le coût estimatif global pour cette période est de 94.1 millions de dollars.

Ensuite, on a posé une question supplémentaire quant au coût du personnel des forces armées. J'ai dit que le personnel militaire, naturellement, sera puisé dans l'effectif existant de l'ARC. Le nombre total de militaires qu'il faudra pour exploiter ces stations s'établira entre 1,700 et 1,800—je parle de mémoire, mais je sais que c'est à peu près ce nombre—et entre 800 à 900 civils. On a posé une autre question supplémentaire et j'ai dit que le coût estimatif des 1,700 à 1,800 militaires qui seront affectés à l'exploitation de ces stations, lorsqu'on aura complètement assumé cette exploitation, sera d'environ neuf millions de dollars par an.

Je tiens à rappeler que j'ai déclaré qu'on projetait de prendre ce personnel dans l'effectif existant de l'ARC. Le coût global estimatif de l'exploitation de la ligne Pine-tree et le coût de soutien de l'appareil F-101, que nous devons payer, s'établit à 170 millions de dollars, et non pas à 490.9 millions de dollars comme l'honorable député l'a donné à entendre. Dans ce cas, je pense que ce chiffre valait pour dix ans. Cependant, voici le chiffre réel: 170 millions de dollars.

Cette estimation comprend le coût du personnel civil et de l'entretien, comme je l'ai mentionné, de 94.1 millions de dollars, 14.1 millions de dollars pour les pièces de rechange et le soutien des appareils F-101; 61.8 millions de dollars pour le coût du personnel militaire. De plus, bien entendu, aux termes du marché, nous versons au titre de l'aide mutuelle, 50 millions de dollars, et les États-Unis, 150 millions de dollars sous forme d'avions F-104, à nos alliés de l'OTAN en Europe. Ces 200 millions de dollars seront dépensés au Canada pour la production d'avions F-104. C'est là, évidemment, l'un des aspects très attrayants de ce marché qui nous vaudra 200 millions de dollars d'affaires et, par conséquent, beaucoup d'emplois pour les ouvriers canadiens.

Voilà le coût exact. Étant donné les calculs tout à fait irresponsables que l'honorable député de Trinity a faits et qui, malheureusement, ont été publiés, j'ai cru devoir faire cette déclaration précise afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant au coût de tout ce marché.

En même temps qu'il a parlé du coût de l'appareil F-101 et de l'exploitation de la ligne Pine-tree, l'honorable député de Trinity a aussi parlé du témoignage du président actuel du comité des chefs d'état-major, le sous-ministre à l'époque, devant le comité des dépenses de la défense, au sujet du coût de l'appareil Arrow. Il a soutenu que les déclarations du président du comité des chefs d'état-major étaient contraires aux chiffres que j'avais donnés au sujet de ce qu'aurait coûté l'Arrow. Il m'a par la suite accusé d'avoir menti et, naturellement, enfreignait tout à fait le Règlement. Il a dû retirer ses paroles, mais néanmoins, ses propos ont paru dans les journaux.

Je tiens à dire clairement que les chiffres que j'ai donnés à cet égard à divers moments étaient tirés des procès-verbaux du comité spécial des dépenses de la défense. J'avais en main un exemplaire de ces procès-verbaux et je les citais lorsque j'ai donné les chiffres. Toute l'affaire est consignée dans les procès-verbaux du comité spécial des dépenses pour la défense et, par conséquent, on n'a pas à argumenter sur les chiffres ou sur ce qui a été dit.

Je voudrais cependant, afin de démontrer que le président actuel du comité des chefs d'état-major a utilisé les mêmes chiffres que moi, me reporter à son témoignage qu'on trouve à la page 136 des procès-verbaux du vendredi 12 mai 1960. Il a alors déclaré:

> Ainsi les chiffres que le ministre a cités, au montant de 7.8 millions de dollars par unité, sont le coût moyen des 100 avions.

C'est qu'on présumait ou croyait alors qu'on obtiendrait 100 avions. Toutefois, je tiens à signaler en outre que si l'on s'en était tenu au nombre inférieur de F-101 que nous avons effectivement obtenus—soit 66 avions—le coût par unité serait beaucoup plus élevé. De fait, il serait de l'ordre de près de 9 millions de dollars pour ce nombre réduit d'avions.

Cependant, ce qui compte surtout, à mon sens, c'est que toutes mes déclarations relativement au coût de ces avions se fondaient sur les chiffres obtenus au sous-comité et sont corroborées par les hauts fonctionnaires du ministère. Il appert donc, je pense, que diverses allégations selon lesquelles j'aurais tenté d'induire la Chambre en erreur et de fournir des chiffres inexacts sont dénuées de tout fondement. J'espère qu'on ne formulera plus désormais de ces déclarations extravagantes.

Étant donné que le contrat a été annulé il y a longtemps, cela ne nous mène pas à grand-chose de continuer à ressasser la question de l'Arrow dans l'étude des crédits actuels du ministère de la Défense nationale. Cependant, je crois que ces deux mises au point s'imposaient afin qu'on sache bien à quoi s'en tenir au sujet de ces deux questions.

M. Pitman: Hier soir, juste avant l'heure du dîner, l'honorable député de Greenwood a fait une déclaration que j'ai trouvée très profonde, et je crois qu'elle s'applique à ce domaine de l'ARC, encore plus peut-être qu'aux autres domaines. Il a dit que nous, de ce côté-ci de la Chambre, semblons manquer de réalisme et nous occuper du jeu de la guerre, alors que le ministre traite de choses bien réelles. Quand l'honorable député de Greenwood prend la parole, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous l'écoutons et nous essayons de savoir exactement ce qui inspire ses propos.

Je suis le premier à admettre que nous ne sommes qu'une petite partie d'un tout, un petit maillon de la chaîne. Cependant, je crois qu'il nous appartient, dans ce comité, d'établir la valeur ou la force de ce chaînon, sans perdre de vue que la chaîne n'est pas plus forte que son maillon le plus faible. Pourquoi les déclarations du ministre ont-elles cet air d'irréalité? Je ne puis m'empêcher de penser que nous avons une politique de défense à rebours. Voici ce que nous faisons. Nous avons établi que nous sommes un partenaire secondaire, aux ressources limitées, et que nous ne pouvons pas faire grand chose. Nous ajustons donc la menace à ce que nous pouvons accomplir dans le cadre de nos relations avec nos alliés.

Hier, cette tendance s'est manifestée à une ou deux reprises lors de l'examen des crédits de l'armée, quand nous avons posé des questions sur la défense des côtes de l'Amérique du Nord par l'armée canadienne. Même si le ministre de la Défense nationale continue de nous répéter que la fonction de l'armée est de s'occuper des parachutistes afin de les empêcher de s'emparer de nos installations de radar, je ne puis concevoir que, dans une guerre nucléaire, on envoie des avions là où se trouvent les installations de radar sans se rendre compte que tout le commandement stratégique aérien serait après eux avant que les parachutistes se soient emparés de la ligne DEW ou de quelqu'autre région.

La même critique vaut à l'égard des crédits de la marine. L'honorable représentant de Trinity a dit que le rôle joué par la marine canadienne dans la défense contre les sous-marins est totalement et désespérément démodé, étant donné le genre de sous-marins nucléaires que les Russes, nous le savons, sont en train de construire. Sur quoi nous fondons-nous? L'honorable député de Trinity s'appuie sur de nombreux documents provenant du Congrès américain. Dans une certaine mesure, je me suis servi de données provenant de l'institut des études stratégiques de Londres, qui s'est efforcé d'évaluer la menace. Ces gens-là nous disent que les Russes disposent de 500 sous-marins, dont dix à propulsion nucléaire.

M. Chambers: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous avons terminé l'étude des crédits relatifs à la marine et à l'armée. Nous nous occupons en ce moment de l'Aviation royale du Canada.

M. Pitman: Je me plie devant le rappel au Règlement, monsieur le président, et je poursuis. Je ne voulais que donner un exemple d'une situation semblable à celle dont nous nous occupons en ce moment. Voici ce qui en est. Au fond, nous ne faisons qu'adopter la menace à l'effort que nous pensons pouvoir nous permettre, dans notre secteur, de concert avec nos alliés; d'où l'irréalité des crédits relatifs à la défense. Ainsi ce poste visant l'ARC. Nous savons que la Russie s'équipe de missiles. Nous savons que nous pouvons faire très peu à cet égard, que même que les États-Unis peuvent faire très peu. Nous nous contentons donc, encore une fois, d'adopter la menace à l'effort dont nous nous croyons capables.

J'ai essayé d'amener le ministre à nous dire sous quelle forme il se représente cette menace. A mon avis, il importe de le savoir. Des stratégistes extrêmement intelligents ont dit que les Russes fabriquent plus de 1,000 avions qui seraient capables de faire un voyage jusqu'à nous. Une centaine ou deux cents appareils pourraient faire le voyage aller-retour. Cependant, plus de 1,000 appareils pourraient se rendre jusqu'ici, et c'est tout ce qui compte.

Le ministre lui-même a laissé entendre qu'on pourrait lancer sur les États-Unis un nombre illimité de bombes mégatonnes, mais il a ajouté que les moyens de lancement sont limités. Jusqu'où va cette limite? Voilà ce que je désire savoir. Il nous a donné des chiffres très intéressants sur la différence

entre une bombe d'une mégatonne et une bombe de cinq mégatonnes, il nous a expliqué qu'une bombe de cinq mégatonnes n'est pas nécessairement cinq fois plus puissante qu'une bombe d'une mégatonne. L'augmentation du prix n'est pas proportionnelle non plus. Une bombe de cinq mégatonnes ne coûte pas cinq fois plus cher qu'une bombe d'une mégatonne et ne pèse pas cinq fois plus que cette dernière. Par conséquent, on pourrait très bien équiper un avion d'une vingtaine de bombes de cent mégatonnes ou superbombes comme on l'a dit.

Je suis d'avis que nous ne pouvons pas jouer notre rôle tant que nous ignorons la nature de la menace qui plane sur nous. Je sais que nous travaillons en collaboration avec nos alliés. Mais quelle est au juste notre efficacité? Si les Russes sont munis de 1,000 avions, un stratégiste soutient qu'au moins deux tiers d'entre eux arriveraient au but. Au cours de la dernière guerre, on ne pouvait guère compter que sur une proportion de 10 p. 100. Imaginons maintenant qu'avec les bombardiers perfectionnés de l'heure actuelle et les systèmes de défense mis en œuvre, 50 p. 100 touchent l'objectif. Ce serait assez, dans une guerre nucléaire, pour anéantir tous les habitants du continent nord-américain.

Il faut avoir une idée du danger que nous courons. Je demande humblement au ministre de la Défense nationale et à son ministère d'instruire le peuple canadien de la véritable menace. Une énorme propagande, que je ne prétends pas émaner du Pentagone, nous fait croire que nous pouvons survivre à une guerre nucléaire. Cependant, le stratégiste que j'ai cité estime qu'aucune possibilité de survie n'existe, quelle que soit la sorte d'abri que nous ayons ou l'organisation de nos mesures d'urgence. Peut-être m'accusera-t-on—j'espère que ce ne sera pas le cas—d'être puéril et de vouloir effrayer les gens. Il ne s'agit pas de cela. Dans une démocratie, s'il existe un danger, nous devons connaître la vérité. Si l'on estime qu'il faut cacher aux gens la vérité par crainte de les voir abandonner leur désir naturel de résister à l'attaque, alors la démocratie est perdue avant même que le premier missile soit lancé.

J'espère que le ministre répondra à quelques-unes de ces questions que je pose à ce propos. Dans quelle mesure la Russie est-elle armée de missiles intercontinentaux ou de projectiles pouvant être lancés de sous-marins? Autre question, et ici encore je n'imagine pas que nous essayons de combattre les Russes tout seuls. Si l'on se base sur la détermination, les ressources et l'adresse technique des Russes—que leurs recherches spatiales ont mis en évidence, combien s'écoulera-t-il de temps avant qu'ils aient assez de missiles pour abandonner totalement les bombardiers et avant que les Bomarcs et autre matériel que nous utilisons actuellement soient complètement dépassés? Le ministre peut-il nous donner des renseignements à ce sujet?

L'hon. M. Harkness: D'abord, l'honorable député dit vouloir la vérité. J'aimerais bien faire remarquer que tout ce que je dis au sujet de la présente question est la vérité dans la mesure des renseignements dont je dispose. L'idée ne me viendrait jamais de dire à l'honorable député et au public du Canada en général autre chose que la vérité sur ce point.

Voici en général ce qu'il en est. Nous savons que les Russes possèdent un grand nombre d'armes nucléaires. Nous savons qu'ils ont une nombreuse flotte de sous-marins. Nous pensons qu'ils disposent de sous-marins capables de lancer des missiles munis d'ogives nucléaires. Comme je le dis, nous pensons qu'il en est ainsi. Bien entendu nous ignorons l'ordre de bataille de l'ensemble de l'armée, de la marine et de l'aviation russes. Il va sans dire que nous recevons sur ce sujet des rapports des services de renseignements. L'honorable député comprendra, cependant, qu'il ne serait pas bon de révéler à combien les services de renseignements estiment, de temps à autres, les capacités de la Russie dans certains de ces domaines.

Ce que j'ai dit à plusieurs reprises déjà et que j'aimerais répéter, c'est que, pour ce qui concerne une attaque aérienne de notre continent, nous croyons, et nous pensons avoir de bonnes raisons de le croire, que le nombre des engins intercontinentaux que la Russie possède et qui pourraient être lancés sur notre continent est très restreint.

D'un autre côté, ils ont une très nombreuse flotte de bombardiers à rayon d'action long ou moyen. On estime donc qu'advenant une guerre nucléaire totale, l'attaque serait principalement menée par ces bombardiers.

L'honorable représentant a dit que, dans la dernière guerre surtout, un nombre considérable de bombardiers réussissaient toujours à passer.

Il y a deux jours, je pense, au cours du présent débat, j'ai dit qu'on ne peut évidemment pas disposer d'une défense parfaite contre les bombardiers ou même contre quoi que ce soit. Toutefois, si la défense est assez puissante, elle constitue déjà une très forte dissuasion contre l'utilisation de ces bombardiers, missiles ou autres engins. Autrement dit, tant que l'Occident disposera de forces assez puissantes, les risques d'attaques sont sensiblement moins grands. C'est du moins mon avis. C'est, en

fait, le principe et le raisonnement invoqué par l'OTAN, en ce sens que si nous maintenons des forces assez puissantes, tant nucléaires que classiques, les risques de guerre sont bien moins grands, car il n'en résulterait que la destruction des deux côtés.

C'est là la meilleure réponse que je puisse donner aux questions de l'honorable représentant. Je ne sais pas si c'est ce qu'il voulait savoir, mais telle est, d'après nous, la situation actuelle.

M. Pitman: Monsieur le président, je remercie tout d'abord le chef de l'opposition d'avoir cédé son tour tout à l'heure. Je dois quitter le comité dans un instant. Je tiens à faire clairement comprendre qu'en disant que le peuple canadien voulait savoir la vérité, je ne voulais pas dire que le ministre ne disait pas la vérité. Je demandais simplement de plus amples renseignements.

La Russie fabrique encore des avions comme le Bear, le turbo-reacteur Tupelov de type 20, le Bison et le turbo-réacteur Myasishchev. Avons-nous une idée du nombre qu'elle en possède? Nous tenons à ne pas révéler de secret, c'est très bien, mais est-ce une raison de ne pas dire aux Russes que nous savons combien ils en ont? Le ministre pense-t-il que ces avions aient vraiment une importance stratégique?

Je crois m'être excusé de poser des questions pareilles en prenant la parole dans le débat. Le Livre bleu indique que le CF-100 a une mission restreinte. Le ministre voudrait-il expliquer le sens de cette phrase du Livre bleu? Je crois la redonner exactement.

L'hon. M. Harkness: Le CF-100 n'est pas très rapide en comparaison des avions à réaction modernes à grande vitesse. Par conséquent, le CF-100 ne pourrait capter les derniers modèles russes volant à des vitesses supersoniques. Le CF-100 ne pourrait abattre un de ces avions qu'en l'interceptant quand il est lancé contre un autre, en pleine course vers la collision, comme on dit. Voilà pourquoi nous disons que sa capacité est limitée.

M. Pitman: Les chasseur qui ont été achetés peuvent-ils intercepter les appareils modernes des Russes?

L'hon. M. Harkness: Oui.

M. Pitman: J'aimerais savoir exactement combien une base de Bomarc pourrait abattre de bombardiers volant simultanément en direction des bases du commandement stratégique aérien.

L'hon. M. Harkness: Voilà une question à laquelle je ne crois pas qu'on puisse répondre avec précision. Cela dépendrait de la distance qui séparerait les appareils.

[L'hon. M. Harkness.]

L'hon. M. Hellyer: Et du fait que le Bomarc est doté ou non d'une ogive atomique.

L'hon. M. Harkness: Comme le député vient de le dire, cela dépendrait également du fait que le Bomarc soit doté ou non d'une ogive atomique et de bien d'autres facteurs.

L'hon. M. Chevrier: Et du fait que le projectile est ou non devenu désuet.

M. Pitman: Ma dernière question est celle-ci: Quelle est présentement la fonction des lignes Mid-Canada et Pine-tree? Sont-elles censées détecter les appareils qui auraient franchi la ligne DEW, signaler les nouvelles positions, quelle est la principale utilité de ces lignes assez coûteuses?

L'hon. M. Harkness: On pourrait définir la ligne Pine-tree comme une ligne destinée à diriger les Bomarcs et les intercepteurs. C'est celle dont on se servirait pour engager tout avion ennemi qui survolerait le Canada. La ligne DEW, d'autre part, est une ligne d'avertissement pure et simple, servant à avertir de l'approche de tout avion ennemi. La ligne intermédiaire dite «Mid-Canada» joue le même rôle.

M. Pitman: J'ai une autre question à poser avant de reprendre mon siège. Quelle proportion d'un bataillon d'infanterie autonome, doté de toutes ses armes et de tous ses services auxiliaires, l'aviation pourrait-elle transporter d'un seul coup à l'heure actuelle? Dans quelle mesure l'aviation est-elle capable de poursuivre des opérations dirigées par l'ONU à cet égard?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je pourrais fournir au comité bon nombre de chiffres à cet égard, soit le nombre de milles parcourus, le nombre de voyages à différentes distances, et ainsi de suite. Le nouvel avion de transport Yukon, à long rayon d'action, qui entrera en service à la fin de l'année, pourra transporter un bataillon complet, avec tout son matériel, d'un seul coup. Nous serons en mesure de le faire dès que ce nouvel appareil entrera en service, à la fin de l'année. Je ne veux pas donner l'impression que nous en disposons présentement, car le Yukon n'est pas encore en service.

L'hon. M. Pearson: Le ministre a demandé qu'on fasse des déclarations sérieuses et précises à l'égard de cette importante question, et je reconnais que c'est de toute première importance. Il m'est difficile de ne pas lui rappeler certaines déclarations qu'il a lui-même faites à l'encontre de ce principe, y compris les paroles qu'il a prononcées à Victoria, lorsqu'il a dit que l'Arrow aurait coûté 15 millions, ainsi qu'on l'a dit.

Parce qu'une rectification s'impose, je tiens également à rappeler une déclaration que le ministre a faite hier soir et qui figure à la page 8711 du hansard; cette déclaration a trait à la politique libérale en matière de défense aérienne et, notamment, de défense aérienne continentale. L'honorable représentant a dit que la politique qu'il préconise depuis—«il» s'entend du parti libéral, et «depuis» signifie depuis janvier dernier—est que nous n'avons pas besoin d'avions d'interception; nous ne devrions avoir que quelques appareils de reconnaissance et d'identification, qui ne se livreraient à aucun tir. Je crois que le ministre aura de la difficulté à trouver, parmi les déclarations que j'ai faites en ma qualité de chef de l'opposition, depuis l'époque en question, quoi que ce soit qui corroborerait ses assertions.

Nous avons dit qu'il y aurait lieu de réduire le nombre d'escadrilles d'interception et le nombre d'escadrilles chargées d'assurer la défense aérienne du continent. J'ai dit, sauf erreur, qu'il faudrait en réduire le nombre à cinq ou six escadrilles. Or, le gouvernement lui-même a pris une telle décision. On s'occupe, paraît-il, de supprimer quatre des neuf escadrilles, de sorte que les forces affectées à la défense aérienne du continent comprendront cinq escadrilles au lieu de neuf. Je ne sais pas si le ministre juge ce nombre suffisant à cette fin. J'ignore s'il pense qu'il ne s'agit pas de quelques appareils, mais le nombre en a été réduit.

Nous avons déclaré ensuite que nous ne devrions pas essayer de tromper qui que ce soit, surtout notre propre population, en disant que les escadrilles, notamment celles de CF-100—car c'est de cela qu'il s'agit en ce moment—pourraient protéger le pays contre le type de bombardier à réaction qui nous attaquera en cas de guerre, car ces appareils, si efficaces et si habilement manœuvrés qu'ils soient, ne pourraient intercepter les plus récents bombardiers à réaction. Le ministre a confirmé la chose ce matin. Par conséquent, ces appareils n'assureraient aucune protection. C'est pourquoi on songe à les remplacer maintenant par un avion qui n'est plus fabriqué aux États-Unis mais qui, d'après le ministre, répondra bien à cette fin.

Nous avons dit que sans essayer de tromper notre population quant à ce qui peut être accompli, il faudrait cinq ou six escadrilles—nous allons en avoir cinq—comprenant les appareils les plus récents, qui serviraient à des fins de reconnaissance et d'identification, repéreraient et intercepteraient les avions isolés détectés au-dessus de notre territoire et pourraient, au besoin, les abattre. Selon nous, c'est là le seul rôle efficace que puisse jouer l'ARC dans ce domaine. Je ne parle pas d'autres tâches importantes qui devraient lui être confiées.

Le ministre a ensuite prétendu que nous avons dit que ces avions ne devraient se livrer à aucun tir. Au cours du dernier semestre, j'ai dit à plus d'une reprise que tout avion chargé d'une telle mission devrait être muni d'armes mais non pas d'armes nucléaires, car ce serait payer trop cher l'admission du Canada au club nucléaire. Voilà quelle est notre position sur ce sujet. Le ministre et le député de Peterborough ont parlé de la menace qui pèse sur nous. Le ministre a répété ce matin que l'Arrow était un appareil beaucoup trop coûteux pour les fins que nous avions à l'esprit et je conviens avec lui que nous perdons notre temps à ressasser cette vieille question. Toutefois, vu qu'il est très important, à mon sens, de tenir compte, dans l'examen de ce problème de ce qu'on a fait ou négligé de faire pour le résoudre, j'aimerais consigner encore une fois au compte rendu ce que le ministre de la Défense nationale disait le 23 février 1959 et que je retrouve à la page 1341 du hansard:

> Par conséquent, il ne semblerait pas rationnel que nous continuions à mettre au point un appareil d'interception qui serait prêt à la fin de 1961 et dont les escadrilles seraient dotées en 1962 pour répondre à un danger qui n'existerait guère à ce moment-là.

Par «ce moment-là» le ministre voulait dire l'année 1962. Nous achetons ces avions, ou du moins nous les obtenons des États-Unis—ils sont nouveaux pour nous, mais ils sont déjà hors de production aux États-Unis—pour faire face à une menace qui, selon ce que disait le ministre de la Défense il y a quelques années, existerait à peine en 1962. Voilà la situation.

Comme l'a dit l'honorable député de Peterborough, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne connaissons pas tous les faits. Nous ne disposons pas des renseignements que possèdent le ministre. C'est là un de nos handicaps, et il n'y a pas eu cette année de comité de la Défense, qui nous aurait permis de vérifier certains faits connus. Le ministre a dit hier, après l'avoir répété à maintes reprises, que c'était notre faute, car nous avions eu l'occasion de débattre la question. Nous l'avons eue, en effet, cette occasion, il y a un an ou dix mois. Elle nous a été donnée à une époque où le premier ministre ne pouvait être présent et un jour où les séances étaient courtes. Et cela aurait été notre débat sur la défense. Le fait que ce jour-là il n'y a pas eu de débat sur la défense ne saurait être une réponse à notre critique, savoir que, depuis lors, un comité aurait dû être constitué pour traiter toute cette question et nous donner tous les renseignements disponibles.

L'honorable député de Peterborough a posé certaines questions; il s'est informé, par exemple, de la nature de la menace aérienne qui pèse sur nous, de la quantité et de la qualité des bombardiers et des missiles qui constituent cette menace et tout le reste. Le ministre répond que, pour des raisons de sécurité, il n'est pas bon de nous donner ces renseignements. Il va de soi que c'est au ministre à en juger. Nous ne le contestons pas. Personne ne veut des renseignements dont la divulgation pourrait nuire à notre sécurité, mais nous n'avons pas pour autant à nous excuser de poser des questions. Néanmoins, je rappellerai au ministre, car il doit le savoir, qu'à Washington on donne un grand nombre de ces renseignements et, dans la mesure où on a pu les vérifier, des détails sur la nature de la menace de bombardiers qui pèse sur notre continent. N'importe qui ici peut lire des chapitres et des chapitres, livre bleu après livre bleu de dépositions faites au comité des crédits de défense et obtenir ainsi un grand nombre de renseignements détaillés, qu'il est impossible d'obtenir en cette Chambre. Si nous possédions ces renseignements, nous serions peut-être mieux placés pour discuter ces questions.

J'ai quelques questions détaillées à poser au ministre et je pense que le moment serait bien choisi de le faire. Elles découlent de certains passages du Livre bleu que j'ai sous les yeux. Je voudrais savoir quel rôle sera dévolu, en Europe, aux quatre escadrilles qui ne sont pas transformées. Le ministre nous dit que le CF-100 n'est plus en mesure de remplir le rôle qu'on lui avait confié dans la défense continentale. Les escadrilles de CF-100 ou de Sabres peuvent-ils remplir leur rôle auprès de l'OTAN? De plus, au sujet du F-104, destiné à jouer un nouveau rôle de frappe, est-il vrai que dans la préparation du rôle confié à cet avion—ainsi que l'ont soutenu des spécialistes, y compris le général Foulkes, qui n'est pas responsable de la politique du gouvernement et dont les discours ou les écrits n'ont aucun caractère officiel—est-il vrai que le F-104 ne peut remplir efficacement sa mission d'attaque tactique sans porter ce qu'on appelle, notamment au commandement de l'OTAN, de petites bombes nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le chef de l'opposition me reproche d'avoir dit que le parti libéral avait modifié la position adoptée à son congrès national. Je suis heureux que le parti l'ait fait, d'ailleurs. D'après les journaux, il avait adopté une résolution qui nous exhortait à cesser de gaspiller les fonds prévus pour la défense à des escadrilles de chasseurs et des missiles Bomarcs, car si les États-Unis, avec leurs immenses ressources et leurs responsabilités à l'égard du monde entier, jugent cette forme de défense nécessaire, rien ne justifiait le Canada d'y participer, dans les circonstances actuelles.

L'hon. M. Pearson: Oui.

L'hon. M. Harkness: Le parti libéral s'est dit opposé aux escadrilles de chasse. Je le répète, depuis lors, le chef de l'opposition a modifié sa position. Je suis heureux qu'il l'ait fait. Sa position est beaucoup plus réaliste maintenant.

Le député a parlé d'une déclaration faite il y a au moins deux ans par l'ancien ministre, au sujet de la diminution de la menace des bombardiers. Quoiqu'il ait dit alors, dans la situation actuelle ces appareils nous menacent. Tous les gouvernements occidentaux admettent que cette menace existe et prennent des mesures pour la neutraliser. Malgré ce qu'on a pu dire il y a deux ans ou avant, au sujet de l'évaluation de la situation par qui que ce soit, c'est la situation présente qu'il nous faut analyser.

Je crois que le chef de l'opposition admet que la récente exposition aérienne de Moscou a démontré que les Russes ont continué à construire des avions de modèle récent, malgré ce qu'on avait pensé il y a deux ou trois ans. De fait, la mise au point de ce qu'on appelle la bombe planante, soit un projectile air-terre transporté par un bombardier, a sûrement prolongé l'existence et l'utilité des bombardiers. Voilà l'une des raisons qui nous ont portés à reviser nos concepts d'il y a deux ou trois ans au sujet des bombardiers.

Le chef de l'opposition s'est informé du rôle du CF-100 en Europe. Quatres escadrilles de ces appareils sont maintenant remplacées par des F-104. Le SACEUR a demandé que ces escadrilles restent en service au moins deux autres années, pour répondre à un besoin actuel. Quant aux fonctions de reconnaissance du F-104, le SACEUR et le conseil de l'OTAN ont tous deux demandé au Canada d'assumer de telles fonctions à l'aide des huit escadrilles actuellement pourvues d'appareils Sabre et auxquelles on fournit maintenant des F-104. Nous avons accédé à cette demande.

Le chef de l'opposition a demandé si ces appareils ne seront pas inutiles sans armes nucléaires. Sauf erreur, c'est là le sens de la question de l'honorable représentant.

L'hon. M. Pearson: En effet.

L'hon. M. Harkness: Ce n'est pas le cas. On pourrait les munir d'autres armes qui leur assureraient quand même une certaine efficacité. Il ne fait pas de doute, cependant, que les F-104 seraient beaucoup plus efficaces munis d'ogives nucléaires, tout comme dans le

cas des Bomarcs et d'autres appareils aptes à porter des armes nucléaires. Je crois que c'est indiscutable. Une charge classique qui n'a qu'une puissance de 1, par exemple, est beaucoup moins efficace qu'une ogive nucléaire de même dimension, dont la puissance est de 100. C'est incontestable. Quant aux F-104, ils constitueraient une arme beaucoup plus utile et destructrice, s'ils étaient munis d'ogives nucléaires au lieu de fusées classiques.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, je remercie le ministre des renseignements qu'il a donnés. Il a rétabli ce qui est sans doute un fait incontestable, que, si l'ancien ministre de la Défense a pu déclarer en 1959 que le danger des bombardiers n'existerait probablement plus beaucoup en 1962, la situation a maintenant changé. Un des principaux éléments qui ont porté le gouvernement à cette décision, au sujet de la défense aérienne en 1959, s'est révélé erroné. En effet, selon le ministre, les bombardiers nous menacent peut-être plus qu'auparavant, peut-être, à cause de ce que le ministre a appelé la bombe planante que les appareils peuvent transporter et décocher vers une cible, qui, comme on nous l'a dit, peut se trouver jusqu'à mille milles de distance.

Il existe, à ce sujet, une divergence d'opinions. Le ministre prétend que ce rayon d'action est exagéré. Les données que nous avons révèlent que, si cette portée n'est pas atteinte à l'heure actuelle, elle le sera sous peu. Cet état de choses a, évidemment, tout changé aux conditions de défense du continent contre l'avion de bombardement. Le danger, ce n'est plus le bombardier lui-même, mais le missile qu'on peut lancer de cet avion, jusqu'à une distance de 400 à 1,000 milles.

Le gouvernement a probablement dû modifier sa politique conformément à la nouvelle situation; il est bon de changer d'attitude lorsque les conditions changent. Je tiens à donner l'assurance au ministre que notre parti n'a pas changé de politique à l'égard de la défense continentale, dont le ministre a parlé. Nous n'avons pas changé d'avis. Le Canada ne devrait pas se mêler de la défense continentale de concert avec le commandement de la défense continentale aérienne des États-Unis d'une façon qui l'obligerait à devenir membre du cercle des puissances nucléaires.

Naturellement, cela vaut à la fois pour les escadrilles d'intercepteurs et le missile Bomarc. Si nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimions que ces armes sont absolument indispensables à la protection du pays, du continent et des bases aériennes stratégiques, ce ne serait peut-être pas un prix trop élevé à payer, bien qu'il serait très considérable. Mais à notre avis, ce n'est pas indispensable et, par conséquent, nous ne devrions pas jouer ce rôle. Nous préconisons un rôle de combat dans le sens que les avions doivent être armés et que les Canadiens ne sauraient permettre aux Américains de faire la guerre pour eux, mais le rôle du Canada ne devrait pas être un rôle de combat dans le sens que les avions ne doivent pas nécessairement être équipés d'armes nucléaires. En effet, nous ne croyons pas que ce soit nécessaire étant donné la nature changeante du danger si les Bomarcs et autres engins de cette nature doivent devenir bientôt inutiles, s'ils ne le sont pas déjà.

Voilà ce qu'il en est et nous n'avons pas modifié nos positions à cet égard. Je crois avoir bien précisé, cependant, que les escadrilles de l'ARC doivent, selon nous, posséder les moyens de défense les plus au point et les plus efficaces que l'on puisse se procurer et qu'elles devraient être en mesure d'assurer leur propre défense.

A propos d'une autre question que je lui ai posée, le ministre a répondu que, bien que le F-104 puisse jouer un rôle sans posséder ce qu'on est convenu d'appeler de petites bombes nucléaires, ce rôle ne serait pas absolument complet sans ces armes nucléaires, et je crois que nous pouvons en rester là.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, étant donné ce qu'a déclaré le chef de l'opposition à propos des bombardiers à bombes planantes, de la grosseur et de la portée des projectiles qu'ils peuvent lancer, et vu ce qu'on a dit hier à ce propos, je voudrais citer un passage de la page 12 du témoignage du secrétaire à la Défense des États-Unis devant le sous-comité du comité des crédits en avril 1961. Voici ce qu'il a déclaré à cette occasion:

> On est en train de mettre au point un projectile air-sol plus perfectionné, le Skybolt. Il s'agit d'un projectile balistique utilisant un carburant solide et d'une portée de 1,000 milles. Alors que le B-52 ne peut transporter que deux missiles Hounddog, il serait capable de transporter quatre projectiles Skybolt. Si l'on réussit à mettre au point un projectile Skybolt, on parviendrait ainsi à contrebalancer la puissance censément accrue de la défense aérienne des Russes en augmentant le rayon d'action à l'attaque d'un B-52 et la puissance de pénétration de ces armes, et en le rendant plus apte à lancer des projectiles planants sur des cibles multiples. Cependant, le Skybolt est un projet coûteux dont la mise au point présente certains problèmes extrêmement complexes. Même si l'on réussit à le mettre au point, il faudra plusieurs années avant qu'on puisse mettre ce projectile en service.

Le député de Trinity a prétendu hier que ce projectile existe déjà ou qu'il est sur le point de devenir une réalité, mais le fait est qu'il n'existe pas. Ainsi que l'a déclaré le secrétaire à la Défense des États-Unis, sa mise au point présente des problèmes difficiles et même si les efforts étaient couronnés de succès, le projectile n'entrera en service que dans un certain nombre d'années.

L'hon. M. Hellyer: Je remercie le ministre de ces explications. Il se rend probablement compte qu'ailleurs au cours du même témoignage, il est indiqué que l'ensemble du réseau Sage-Bomarc ne sera en opération que dans plusieurs années lui aussi et que l'intervalle, si c'est bien cela l'expression qu'il faut employer, est à peu près le même dans les deux cas.

Si j'ai bien compris, le ministre a dit que les bombardiers constituent une menace plus grande aujourd'hui qu'il y a deux ou trois ans. C'est avant-hier soir, je crois, qu'il a fait remarquer qu'il n'était pas prêt à dire que cette menace n'est pas sur le point de s'amoindrir. Or, il nous donne ce matin l'impression que les faits sont tout autres aujourd'hui et que, vu les faits actuels, le gouvernement devrait prendre des mesures afin de faire face à cette menace bien que cela n'ait pas semblé nécessaire plus tôt.

Si la menace est plus grande aujourd'hui qu'on ne l'avait prévu, pourquoi le gouvernement n'achète-t-il que 66 avions alors que ses prévisions de nos besoins étaient quelque peu différentes auparavant, même s'il estimait à ce temps-là que la menace provenant des bombardiers n'était pas aussi sérieuse? Voici ce que déclarait l'ancien ministre de la Défense le 23 février 1959, comme en fait foi la page 1342 du compte rendu:

> Nous en avons conclu que le nombre maximum d'avions dont nous aurions besoin pour parer à la menace serait d'environ 100...

Si la menace est aujourd'hui plus grande ou que le gouvernement la considère comme étant plus grande, comment 66 avions pourront-ils maintenant faire plus que ce que 100 avions, estimait-on, pouvaient accomplir à ce moment-là?

L'hon. M. Harkness: Dans cette affaire, ce chiffre de 66 ou de 100 ne représente aucune magie. L'important, c'est qu'avec la mise sous le régime de SAGE de tout le NORAD, opération qui se terminera en 1963, les moyens d'utiliser la chaîne des Bomarcs et les intercepteurs tant des États-Unis que du Canada y gagnent énormément et, en conséquence, la valeur de tout le système est de beaucoup supérieure à ce qu'elle était il y a deux ou trois ans. Le système s'améliore constamment chaque année. A vrai dire, la capacité du système à détecter les engins ennemis et ensuite à diriger sur eux soit des missiles Bomarc soit des intercepteurs ne cesse de grandir.

Je le répète donc, que ce soit 66 ou 100 avions, il n'y a là rien de magique. Nous avons un système intégré qui englobe le commandement de la défense aérienne du Canada et le commandement américain sous la direction opérationnelle du NORAD et nous avons de plus des méthodes constamment améliorées d'utilisation de ces forces pour détruire un avion ennmei.

L'hon. M. Hellyer: Au sujet des frais d'exploitation de la ligne Pine-tree, le ministre nous a dit que nous devions accepter les chiffres compilés par les fonctionnaires compétents du ministère de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il nous expliquer la disparité entre d'autres chiffres compilés par les fonctionnaires compétents du ministère de la Défense nationale en une autre occasion et ceux qu'ils nous a cités ce matin?

L'hon. M. Harkness: Je ne vois pas de quelle autre occasion le député veut parler, monsieur le président.

L'hon. M. Hellyer: Je veux parler du temps où le prédécesseur du ministre avait donné au comité des chiffres au sujet des dépenses de défense qui, je suppose, avaient été eux aussi compilés par des fonctionnaires compétents du ministère.

L'hon M. Harkness: S'il y a de la confusion sur cette question, c'est peut-être parce que le général Pearkes a cité un montant de 43 millions, montant qui, pour commencer, comprenait une somme de 5 millions affectée à l'achat d'équipement au Canada. Il s'agissait de nouveaux radars. Par conséquent, le coût réel de l'opération et de l'entretien s'est élevé à 38 millions de dollars. Toutefois, ces 38 millions ne portaient pas seulement sur ces appareils de radar, mais aussi sur ceux de Terre-Neuve, sur les installations intermédiaires et ainsi de suite, soit les neuf installations de radar du groupe 1 et leurs installations intermédiaires. Ils n'étaient pas compris dans les 11 dont nous avons pris le contrôle et les 5 que nous dirigions déjà et dont nous avons assumé la responsabilité financière.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire qui paye les nouveaux radars lourds actuellement en construction?

L'hon. M. Harkness: Cela fait partie d'un programme général de partage des frais selon lequel le Canada paie le tiers du coût et les États-Unis les deux tiers. Nous nous chargeons de la construction des aménagements dans le cadre de notre contribution.

M. Howard: Monsieur le président, j'ai écouté la discussion de ce matin avec beaucoup d'intérêt jusqu'ici et j'ai essayé de suivre les observations et les déclarations du ministre. Pour que les choses soient claires, peut-être pourrais-je donner mon interprétation de son raisonnement, et si je fais erreur, il pourrait me reprendre.

Pour ce qui est de l'utilisation du Bomarc, du Voodoo ou CF-104, comme on l'appellera,

je crois, ou même peut-être du projectile terre-terre Honest John, je pense qu'il a dit que le meilleur moyen de dissuader un ennemi de nous déclarer la guerre ou de nous attaquer, c'est d'avoir une défense assez forte, et que plus forte est notre défense plus forts sont nos moyens de dissuader les autres pays de nous attaquer. Si c'est bien l'interprétation qu'il faut donner aux paroles du ministre...

L'hon. M. Harkness: Il s'agit de la force de rétorsion.

M. Howard: Voici ce que je veux éclaircir. Il me semble que notre défense et la force préventive ne résident pas dans le Bomarc, le fusil, le Honest John ou toutes autres petites armes tactiques du même genre. La force préventive, ainsi que le ministre vient de le dire, c'est la menace de représailles que le Canada n'a justement pas. Je pense que c'est surtout le commandement stratégique aérien des États-Unis qui constitue cette menace de représailles. La défense réside vraiment dans la menace de bombarder le pays ennemi et de faire autant de dommages si ce n'est plus que l'ennemi s'attend à en faire chez nous.

Si c'est juste, comme je le crois, il me semble, après l'explication que le ministre nous a donnée mercredi de l'OTAN, qui est une puissance nucléaire depuis 1954 fondant sa défense sur le principe de représailles plus que sur tout autre principe, il me semble alors que le Canada fait partie du club nucléaire de l'OTAN. D'après moi, le Canada fait déjà partie des forces nucléaires du continent nord-américain, que les troupes canadiennes aient ou non des armes nucléaires sur le territoire canadien. Cela étant, il me semble que peu importe que nous ayons des Bomarcs porteur d'ogives nucléaires ou non, des Honest John ou d'autres fusées munis d'ogives nucléaires ou non, il me semble que tout cela n'a pas beaucoup d'importance du point de vue de la prévention des attaques car les moyens préventifs ne nous sont pas confiés mais demeurent sous le contrôle du commandement stratégique aérien des États-Unis.

C'est ce qui fait que je ne comprends pas la récente déclaration du chef de l'opposition, selon laquelle l'acquisition d'ogives nucléaires au Canada est un prix presque trop élevé, indépendamment des circonstances, pour assurer quelque sorte de défense. Notre défense se fonde sur la possession par les États-Unis de bombes nucléaires et thermonucléaires, et sur la menace de représailles, sur la demenace de la destruction d'autres pays. Il s'ensuit donc, me semble-t-il, que le Canada est précisément dans la même situation sur le continent nord-américain qu'il l'est en Europe dans le cadre des forces de l'OTAN, c'est-à-dire que nous faisons déjà partie du club nucléaire, que nous le voulions ou non, et le fait que nous ayons ou non des ogives nucléaires sur notre sol, adaptées à des Bomarcs ou à quelque autre engin que ce soit, est relativement sans conséquence.

En ce qui concerne la dissuasion, le fait est que nous n'en sommes pas responsables, puisque ce n'est pas le Canada qui menace de recourir à des représailles. La seule dissuasion qui existe, comme l'a dit le ministre, provient des forces militaires américaines qui menacent de recourir à de telles représailles. C'est la seule défense qui existe et c'est la seule dissuasion possible contre toute attaque. Nous pouvons présumer qu'il en est de même pour l'Union soviétique. C'est sensiblement leur politique défensive ou offensive, selon que vous vouliez caractériser une telle politique. Toute autre nation qui, par ses propres moyens ou par suite des événements, entrera en possession d'armes nucléaires, tombera presque dans la même catégorie.

A mon avis, du moment que nous avons signé le traité relatif au NORAD, que le parti libéral a approuvé en cette Chambre même, nous sommes entrés par le fait même dans le club atomique de l'Amérique du Nord. Les forces en question se trouvent sous la domination du pouvoir de dissuasion nucléaire des États-Unis. Cela me porte encore plus à me demander si le ministre et le parti libéral, alors qu'il était aux commandes, ont exposé avec précision la situation du Canada quant à la défense nord-américaine; je mentionne le parti libéral, car la mise au point des moyens de dissuasion nucléaire était en cours lorsque ce parti était au pouvoir. C'est à cette époque également que l'OTAN a adopté une stratégie nucléaire et que l'entente relative au NORAD a été amorcée et finalement conclue. A mon avis, le sentiment de nos responsabilités envers l'électorat canadien serait beaucoup mieux respecté si le gouvernement indiquait avec clarté et précision ce qu'est la position du Canada.

Si je ne m'abuse, ce que le ministre a dit signifie que le Canada adhère à un organisme nucléaire, savoir l'OTAN. Si c'est le cas, et je présume que ce l'est, il me semble que le Canada adhère aussi à un autre organisme nucléaire, celui des États-Unis, surtout par sa participation au NORAD. Si ce sont là des faits, il faudrait les exposer clairement au public canadien. Il faudrait supprimer cette absurdité—et je la désigne ainsi rétrospectivement—qui consiste à ce que des personnalités haut placées dans les rangs du gouvernement affirment qu'il n'y a aucune

arme nucléaire aux mains des troupes canadiennes, aucune arme nucléaire sur le territoire canadien, pour changer après de ton et dire qu'il pourrait bien y en avoir, selon les dispositions que nous pourrons mettre au point avec les États-Unis et selon ce que fera le Congrès de certaines lois existantes chez nos voisins. A mon avis, ce ne sont là que des propos à double sens de la part du gouvernement. Si je les interprète mal, je voudrais que le ministre me rectifie.

Pour résumer, non pas pour répéter les choses encore une fois, mais simplement pour les mettre au clair, je crois comprendre d'après ce qu'a dit le ministre, que le Canada n'a réellement pas de défense qui constituerait un moyen de dissuasion contre l'attaque; que cette sorte de défense ou de dissuasion et de prévention d'une invasion ou attaque par un autre pays repose entièrement sur la force de représailles des États-Unis et, en premier lieu, sur leurs escadrilles d'avions de bombardement dans le cadre du commandement stratégique aérien; que le Canada, surtout en tant que pays participant au NORAD est presque dans la même position qu'il est dans l'OTAN, c'est-à-dire que nous participons à un organisme nucléaire, parce que nous avons, en fait, joint nos forces à celles des États-Unis et à leur puissance militaire.

Si cette interprétation est erronée, je voudrais que le ministre la redresse. Si, par contre, elle est exacte, il me semble qu'il y aurait lieu de faire une déclaration précise et sans équivoque au public canadien, afin qu'il ne soit pas induit en erreur par le premier ministre, ou un autre, qui affirmerait qu'il n'y aura aucun armement nucléaire sur le territoire canadien «tant que je serai premier ministre», et autres propos de ce genre.

L'hon. M. Harkness: D'abord, le premier ministre n'a jamais fait de déclaration dans ce sens. Il me semble que le député ne devrait pas faire pareille affirmation sans produire de preuve à l'appui. Je n'ai certainement jamais, à aucun moment, vu ni entendu de déclaration de cette nature émanant du premier ministre.

Je tiens à bien préciser que la dissuasion est composée de plusieurs éléments. La dissuasion n'est pas seulement la capacité nucléaire du commandement stratégique aérien des États-Unis, ses missiles balistiques intercontinentaux, ses sous-marins Polaris, ou la force de bombardiers V de la Grande-Bretagne. Ce sont là seulement les éléments nucléaires de la dissuasion. Ils forment la partie du préventif qui répliquerait ou lancerait de fait des armes nucléaires en territoire russe si les Russes nous attaquaient.

[M. Howard.]

Mais le préventif est beaucoup plus que cela. Il consiste en toutes les mesures défensives, mesures aériennes, que nous prenons afin d'assurer qu'aussi peu que possible de bombardiers ennemis puissent atteindre leurs cibles dans les pays de l'OTAN. Il consiste aussi en toutes les forces conventionnelles. Il consiste en toutes les forces navales. Autrement dit, toutes les forces militaires du monde occidental constituent le préventif, et non seulement une partie de ces forces qui ne servirait qu'à jeter des bombes. C'est un tout complet. Plus la puissance des forces armées en général sera grande, plus puissant sera notre préventif et moins il sera probable que les Russes déclenchent une guerre.

Voilà la situation en ce qui concerne le préventif. On ne peut pas isoler une partie seulement et dire qu'elle constitue le préventif. Si nous n'avions que le commandement stratégique aérien et certains missiles balistiques intercontinentaux, sans aucune force conventionnelle pour les protéger et aucun appareil d'interception, aucune ligne d'alerte au radar et ainsi de suite, ils ne dureraient pas bien longtemps et ne constitueraient pas un préventif bien utile. En fait, le préventif n'est pas seulement ce qu'on a en temps de paix, mais ce que l'ennemi pense qu'il nous restera après son attaque. Voilà pourquoi il est important d'avoir un préventif avec une puissance de frappe.

L'honorable député a dit que nous avions placé nos forces sous le contrôle des États-Unis en concluant l'accord du NORAD. Comme je l'ai dit clairement au cours du présent débat et en bien d'autres occasions, ce n'est pas le cas. L'accord du NORAD était un moyen de coordonner le commandement de la défense aérienne du Canada et le commandement de la défense aérienne des États-Unis afin de pouvoir jouir du temps de réaction le plus bref possible devant tout danger. L'accord pourvoit au contrôle des opérations de ces forces de défense dans le cas d'une attaque par un quartier général coordonné où le commandant est un général américain et le commandant en second un maréchal de l'air canadien. Lorsque le commandant, le général Kuter, s'absente du quartier général de Colorado-Springs, comme il le fait fréquemment, le maréchal de l'air Slemon assume tout le commandement des opérations du NORAD.

Aucun contrôle des forces canadiennes n'a été cédé aux États-Unis en vertu de cet accord. C'est un engagement mutuel. Comme je dis, le commandement est exercé par des officiers des deux pays, au quartier général de Colorado-Springs. Comme le savent ceux qui ont visité ces quartiers généraux, il y a des officiers des deux pays qui s'acquittent

de toutes sortes de tâches différentes. C'est un quartier général totalement intégré; on ne fait aucune distinction que ce soit un Canadien ou un Américain qui occupe un emploi particulier. Il y a pas mal de rotation dans les emplois de temps à autre étant donné que la période d'affectation du personnel à cet endroit-là prend fin et qu'un autre le remplace.

Le premier ministre et moi-même avons exposé en termes simples et clairs, je pense, quelle était la situation du Canada à l'égard de l'OTAN, de l'accord du NORAD et l'état de la défense en général. J'estime, par conséquent qu'il n'y a nullement lieu de prétendre que le gouvernement a usé de faux-fuyants à l'égard de ces questions. Il s'agit de questions graves. J'ai fait tout mon possible pour tâcher de tenir le public au courant de la situation, du moins telle que je l'envisageais.

M. Matheson: Puis-je poser au ministre une question très brève au sujet d'une nouvelle parue dans le *Times* de Londres du 9 septembre. Voici ce qu'écrivait d'Ottawa, le 8 septembre, le correspondant de ce journal:

> Mais la question que se posent surtout les gens ici, en ce moment, c'est de savoir si le Canada sera forcé d'accepter des ogives nucléaires pour équiper les missiles Bomarc qu'il a dans le Québec et l'Ontario...

Pourrais-je demander respectueusement au ministre s'il est à même de nous donner la réponse et de déclarer qu'il est une heure ou s'il connaît maintenant la réponse?

L'hon. M. Harkness: Je présume qu'il s'agit là, monsieur le président, d'un article de quelque correspondant. Je ne connais pas de réponse à cela. C'est de la pure spéculation. Je ne saurais répondre à une hypothèse de la part d'un correspondant du *Times* de Londres.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que vous déclariez qu'il est une heure, monsieur le président, pourrais-je poser une question au ministre, à laquelle il pourra peut-être répondre après la reprise de la séance ou immédiatement, car il s'agit d'une question bien simple et très au point. Le ministre peut-il nous dire s'il existe un projet d'accord prêt à être signé par le gouvernement du Canada sur le contrôle conjoint des armes nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Je regrette de décevoir la curiosité de l'honorable député.

Des voix: Adopté.

M. le président suppléant: Le crédit 239 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Non, monsieur le président. Consentiriez-vous à déclarer qu'il est une heure ou préféreriez-vous qu'on pose une autre question à ce stade?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. le président suppléant: A l'ordre! le crédit 239 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, le ministre voudrait-il nous dire si le ministère a effectivement tenté d'obtenir un prix de série pour l'avion Voodoo et, dans le cas de l'affirmative, à combien s'élevait-il? S'agissait-il d'un prix au comptant?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, nous n'avons pas demandé de prix de série pour cet appareil. Chaque modèle de cet avion a coûté environ 1.6 million au gouvernement américain. C'était le prix de l'avion prêt à voler, mais sans pièces de rechange, ni d'équipements accessoires.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire de quel projectile sera muni le Voodoo?

L'hon. M. Harkness: Le missile Falcon.

L'hon. M. Hellyer: Est-ce le seul missile qu'il transportera?

L'hon. M. Harkness: Non, le Voodoo peut transporter un missile d'un autre genre, le MB-1, qui est une arme nucléaire. Le Falcon est une arme à charge classique.

L'hon. M. Hellyer: Sera-t-il muni du Sidewinder en plus du Falcon?

L'hon. M. Harkness: Non.

L'hon. M. Hellyer: L'avion pourra-t-il être muni du MB-1?

L'hon. M. Harkness: C'est bien ce que j'ai dit tantôt. Il peut être muni du MB-1 tout comme du Falcon.

L'hon. M. Hellyer: Les accessoires (quincaillerie) nécessaires aux appareils que l'ARC acquerra?

L'hon. M. Harkness: Nous obtiendrons des Falcons pour ces avions.

L'hon. M. Hellyer: Je crois que le ministre a compris ma question. Je lui ai demandé si lors de leur livraison, les avions seront déjà munis des accessoires qui serviront au lancement de l'autre projectile.

L'hon. M. Harkness: Oui. Je devrais peut-être ajouter que les projectiles dont seront munis ces avions sont lancés d'une espèce de table pivotante. D'un côté se trouvent les accessoires propres au Falcon et, de l'autre, ceux qui sont propres au MB-1.

M. Garland: Monsieur le président, je me demande si je pourrais retenir brièvement l'attention du ministre et faire passer le débat des hautes sphères des engagements internationaux à celles des contribuables régionaux, tout particulièrement ceux de ma région.

La source du problème, ce sont les installations de défense en construction dans la région, en particulier, SAGE, près du lac Trout. Le comité se souviendra qu'au début de l'année dernière, on a annoncé la construction dans cette région de 200 maisons pour le personnel affecté à ces installations militaires.

Des discussions eurent lieu entre la municipalité, la commission scolaire de l'endroit et le ministère que dirige le ministre. J'ai sous les yeux une lettre, en date du 19 mai de cette année, adressée par le chef de l'état-major de l'air à M. A. J. Norman, administrateur de la région scolaire du canton de Widdifield. J'y relève le passage suivant:

> La construction de 200 nouvelles maisons pourrait obliger le canton de Widdifield à fournir l'instruction primaire à 340 élèves...

Ensuite la lettre parle des élèves du cours secondaire. Comme d'autres municipalités, la nôtre supporte déjà un très lourd fardeau, surtout dans le domaine de l'instruction publique. Pour faire toucher du doigt l'ampleur du problème, je rappellerai que lors de l'étude des crédits du ministère des Travaux publics, le ministre, comme il est indiqué à la page 7101 du hansard du 21 juin, a dit que le nombre total des maisons dont on aura besoin s'élèvera à 575. C'est donc dire, si on se fonde sur les chiffres du ministère de la Défense nationale, qu'il faudra trouver de la place pour mille élèves au niveau primaire. Le ministère soutient que la responsabilité incombe aux autorités locales. J'allais dire qu'il se dérobe derrière cette affirmation. Ici encore, je veux citer le passage suivant tiré d'une autre lettre du chef de l'état-major de l'aéronautique militaire à l'administrateur de la région:

> Toutefois, vu que les 200 nouvelles unités domiciliaires prévues ne seront pas construites sur des terrains du gouvernement fédéral, nous estimons que le financement de la construction et de l'entretien de toute nouvelle école pour les occupants de ces maisons est la responsabilité de la municipalité ou du township, exactement comme dans le cas d'autres nouveaux contribuables fonciers civils non nécessairement employés par l'ARC.

C'est bien beau, et le ministère peut se dérober derrière de tels règlements, mais il me semble que la sage administration d'un ministère exige un peu plus de bon sens. Étant donné la transformation de la région, il faudrait examiner de nouveau le problème. Je le répète, nous avons eu des pourparlers avec le ministère sur cette affaire. Si j'appelle l'attention du ministre sur cette question aujourd'hui, c'est que je voudrais vaincre ses réticences, car il va falloir résoudre le problème. La construction de 200 maisons a été annoncée l'année dernière. Une autre déclaration parlait plus tard de 575 maisons. Que le ministre rectifie si je me trompe, mais je crois que les plans actuels prévoient quelque 350 maisons, dont 100 font l'objet d'un appel d'offres ce mois-ci. Il faut compter un autre groupe sur le terrain de la station et un troisième, faisant au total environ 350 maisons qui seront probablement habitées à la fin de 1962. Je m'abstiens de retarder davantage les travaux du comité. J'espère que le ministre pourra nous exposer les besoins du ministère en ce qui concerne le logement dans la région et nous donner l'assurance que ses représentants prendront contact avec notre conseil pour examiner cette question importante.

L'hon. M. Harkness: Il s'agit en fait de deux catégories de maisons d'habitation. La première est faite des maisons de la station, où nous avons naturellement prévu une école et nous nous chargeons de l'éducation des enfants habitant ces maisons. Puis il y a les maisons construites en ville en vertu d'un contrat de location, tout comme il se construit des maisons à loyer modique dans différentes autres villes du pays sous les auspices de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Les maisons construites en ville seront louées au personnel travaillant à la station. Elles sont de la catégorie des maisons à louer, construites dans d'autres villes. On paiera des taxes pour ces maisons, et ces taxes iront à l'entretien des écoles locales et autres services. Par conséquent, les enfants des gens qui habiteront ces maisons auront le droit de fréquenter les écoles locales.

M. Garland: Afin qu'on ne se méprenne pas là-dessus, je me permets de dire que ce que le ministre a révélé au comité est tout à fait juste. Cependant, seulement un nombre restreint des maisons érigées dans le secteur seront construites sur le terrain de la Défense nationale. La plupart le seront dans la petite municipalité qui vient d'achever l'application d'un programme intensif de construction d'écoles et qui, selon les chiffres disponibles, devra maintenant fournir des classes à mille nouveaux écoliers. J'espère que le ministre tiendra compte de ce fait. On ne peut pas dire que la situation est identique à celle qui existe quand un quartier résidentiel de tout autre genre est aménagé. On nous confie la tâche de répondre aux besoins des gens qui seront attirés par cette installation de défense. Il faudra penser à contribuer aux dépenses d'investissement nécessaires pour assurer ces services; j'espère que le ministre y songera quand nous présenterons nos observations à ce sujet.

Mlle LaMarsh: Il est un point que j'aimerais porter à l'attention du ministre. Il m'a été signalé par un de mes commettants, ancien membre de l'ARC qui était stationné à la base

aérienne de Saint-Sylvestre, près de Québec. Je ne suis pas très au courant des règlements relatifs à ce qu'on appelle des fonds non publics mais, si je comprends bien, il s'agit de fonds provenant des recettes de cantines et autres sources du genre. Il existe certains projets qui permettent aux membres des forces armées de gagner un peu d'argent supplémentaire et de faire un travail intéressant pendant leurs loisirs. Je crois que c'est un bon moyen de soutenir l'intérêt de ces hommes et de fournir à ceux qui sont associés au service militaire, certains agréments qu'ils n'auraient peut-être pas autrement.

Cependant, mon informateur m'apprend qu'à la base aérienne de Saint-Sylvestre, qui est l'une des stations de la ligne Pine-tree, non seulement il y a une station-service où des sous-officiers sont employés à plein temps pour le service de l'essence, mais une épicerie où un sergent de section, qui touche la solde de son grade, travaille à plein temps. On me dit également qu'il y a là un bar casse-croûte et un magasin de nouveautés qui, jusqu'à récemment, fonctionnaient à plein temps sous la direction d'un personnel militaire, en plus d'un bureau de poste, qui était naguère exploité par un civil mais qui est maintenant dirigé par des membres de l'aviation. La plupart de ces hommes, me dit-on, sont des spécialistes, qui touchent la solde de leur spécialité en plus de leur solde et de leurs allocations régulières en tant que membres de l'aviation, mais ils ne remplissent aucune fonction à ce titre, ni ne travaillent à des métiers pour lesquels ils touchent une rémunération supplémentaire.

Mon informateur m'apprend que l'une des raisons d'être de cette situation est que l'administrateur en chef a charge de la gestion des fonds non publics et que c'est à lui qu'incombe le soin de détacher des hommes de diverses sections pour leur confier des tâches relativement aux agréments que peuvent permettre ces fonds non publics. J'ai l'impression que c'est là une pratique irrégulière. Toutefois, je ne saurais assumer la responsabilité de ces assertions, car je ne suis pas allée sur les lieux moi-même. Cependant, mon informateur, qui a été de service à cet endroit, m'affirme que les choses se passent ainsi depuis assez longtemps. J'aimerais que le ministre nous dise s'il s'agit d'une pratique régulière et qu'il nous en explique l'origine. Si cette pratique n'est pas régulière, peut-être jugera-t-il bon d'ordonner une enquête.

L'hon. M. Harkness: Les règlements de l'ARC sont très stricts à cet égard. Aucun membre du personnel de l'ARC n'est censé participer, quand il est de service, à des tâches relevant des fonds non publics. Si des membres de ce personnel sont ainsi employés, c'est irrégulier. J'ignore qu'elle est la situation exacte à la base de Saint-Sylvestre. Je n'ai jamais reçu de plaintes au sujet de cette base, mais je vais faire faire enquête pour m'assurer de la véracité de ces allégations.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire si certaines des escadrilles de CF-100 qui relèvent présentement de notre commandement de la défense seront maintenues en service, ou si elles seront supprimées à mesure que les Voodoo entreront en scène?

L'hon. M. Harkness: On a l'intention de retenir quelques-uns des CF-100 pour l'école de guerre électronique ainsi qu'à d'autres fins, mais non comme avions d'interception.

L'hon. M. Hellyer: Pas comme escadrilles complètes.

L'hon. M. Harkness: Non.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a signalé ce matin que les escadrilles d'outre-mer équipées de CF-100 resteraient en service jusqu'à la fin de 1961 ou 1962, je crois.

L'hon. M. Harkness: 1963.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous dire s'il a quelques projets pour les remplacer à ce moment-là, et plus particulièrement par le F-101B?

L'hon. M. Harkness: Aucun plan définitif n'a encore été élaboré au sujet du remplacement des CF-100 à ce moment-là.

L'hon. M. Hellyer: En ce qui concerne le F-104, le ministre pourrait-il nous dire quand les premières escadrilles seront postées outremer?

L'hon. M. Harkness: En novembre 1962.

L'hon. M. Hellyer: Des démarches ont-elles été faites auprès du gouvernement français pour que les appareils puissent effectuer leurs opérations à partir des bases françaises s'ils étaient équipés d'armes atomiques?

L'hon. M. Harkness: Non, monsieur le prédent.

M. Carter: Monsieur le président, j'attendais l'appel du crédit pertinent. Mais étant donné qu'on m'a donné la parole, je voudrais, en quelques mots, faire l'éloge de l'ARC. Lorsque j'ai assisté aux manifestations, devant le monument aux morts de la guerre, en France en juillet dernier, j'ai eu l'occasion de faire une brève visite à la base aérienne de Marville. J'ai été très frappé de la façon dont cette unité fonctionnait. Je suis sûr que les Canadiens ont toute raison d'être fiers des unités

de l'ARC qui représentent le Canada outremer.

Nous avons été transportés, aller et retour, par les réactés de notre aviation. Je remercie également cette unité. On nous a traités avec la plus grande courtoisie et beaucoup d'égards, et le repas qu'on nous a offert en route peut être comparé à ceux qu'on sert sur les lignes commerciales. Lorsque nous avons atteint le terme de notre voyage, on nous a remis une carte sur laquelle on nous demandait de noter ce qui, selon nous, pourrait améliorer le service. Mais je n'ai pu trouver.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je tiens à me joindre à mon honorable ami dans cet hommage. Nous avons une aviation qui ne le cède en rien aux autres. Il est vraiment malheureux qu'elle ait dû attendre si longtemps, depuis les beaux jours de 1955 et 1956, sans recevoir de nouveau matériel. Nous regrettons également, comme je l'ai déjà dit, qu'elle assume un nouveau rôle de reconnaissance de combat au lieu d'avoir un avion de combat pour appuyer les troupes canadiennes.

Le ministre pourrait-il dire quel genre d'hélicoptères l'aviation se procure et quel équipement elle a à sa disposition en Europe pour appuyer l'armée au besoin?

L'hon. M. Harkness: L'ARC se procure quelques hélicoptères Vertol. C'est un hélicoptère mi-lourd qui sera utilisé, particulièrement au Canada, pour des opérations de recherche et de sauvetage. Elle s'équipe aussi, bien entendu, de quelques hélicoptères légers.

L'hon. M. Hellyer: Le Vertol est-il cet hélicoptère à deux hélices qui ressemble à une banane renversée?

L'hon. M. Harkness: C'est le Vertol-107. Je ne peux rien dire au sujet de sa ressemblance à une banane renversée. Je pense que la plupart des hélicoptères ressemblent un peu à cela.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire quel genre d'hélicoptère léger l'aviation se procure? Est-ce le même appareil que celui qu'on fournit à l'armée?

L'hon. M. Harkness: Oui.

M. Garland: Le ministre dirait-il au comité si les chiffres relatifs au parachèvement des maisons que renferme la liste dont j'ai parlé correspondent aux chiffres les plus récents? C'est à dessein que j'ai retardé à approfondir cette question, afin de donner aux fonctionnaires l'occasion de les vérifier.

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas encore reçu ces chiffres, mais je les fournirai à l'honorable député dans quelques instants.

[M. Carter.]

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a dit aujourd'hui que la plupart des appareils de transport aérien seraient en service vers la fin de la présente année civile. Le ministre peut-il dire combien de ces appareils déjà commandés, s'il en est, seront disponibles à ce moment-là?

L'hon. M. Harkness: Les appareils Yukon auront tous été livrés. Ils subissent présentement des épreuves de vol et ainsi de suite. Je crois avoir dit qu'ils seraient tous en service ou tous affectés à des escadrilles à la fin de l'année.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre projette-t-il d'accroître l'équipement du commandement du transport au-delà de ce qui est déjà prévu?

L'hon. M. Harkness: Nous avons certains projets à l'étude, mais rien n'a été définitivement autorisé jusqu'ici. Bien entendu, le fait de garder les appareils North Star en service, comme on l'a annoncé la semaine dernière, signifie que la capacité de transport de l'ARC est aujourd'hui beaucoup plus grande et qu'elle restera beaucoup plus grande que jamais auparavant.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il expliquer aux députés comment il se fait que les avions Caribou qui ont été achetés en hâte et livrés, parce qu'on insistait tellement, par la *DeHavilland Aircraft Company* pour être utilisés au Congo, ont abouti dans le couloir de Gaza?

L'hon. M. Harkness: Tout ce que je puis dire, c'est qu'en dernière analyse, il a été décidé que ces avions n'étaient pas nécessaires au Congo, tandis que les Nations Unies les voulaient dans l'enclave de Gaza.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre peut-il nous dire s'il y a un ministre canadien qui a écrit au secrétaire général des Nations Unies lui demandant que le Caribou ne soit utilisé que par les troupes canadiennes, et si on lui a répondu qu'une telle condition n'était pas satisfaisante pour les Nations Unies?

L'hon. M. Harkness: Je ne puis dire cela, non.

L'hon. M. Hellyer: Maintenant que le premier ministre est revenu à la Chambre, peut-être pourrais-je lui poser la question. Le premier ministre peut-il nous dire si quelqu'un a insisté auprès des Nations Unies, au nom du Canada, pour que, premièrement, l'avion Caribou ne soit utilisé que par les troupes canadiennes au Congo ou, deuxièmement, que les troupes canadiennes aient la priorité sur les autres troupes quant à l'usage de ces avions? Cette condition a-t-elle été rejetée par les Nations Unies? Est-ce la raison pour laquelle l'avion Caribou n'a pas

été utilisé au Congo par les forces des Nations Unies?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je ne saurais ajouter quoi que ce soit aux renseignements que le ministre de la Défense nationale a déjà communiqués au comité.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre de la Défense nationale peut-il expliquer alors pourquoi il exigeait que les employés d'une fabrique d'avions sacrifient la semaine durant laquelle ils auraient dû être en vacances pour revenir en toute hâte, afin de livrer les avions qui sont demeurés inutilisés durant des semaines et des mois, sur les pistes de Trenton, avant qu'on décide de s'en servir?

L'hon. M. Harkness: Je dois me contenter de dire que la conjoncture au Congo, comme tous les honorables vis-à-vis le savent bien, a évolué très rapidement de semaine en semaine, voire de jour en jour.

L'hon. M. Pearson: Ce'st donc vrai, n'est-ce pas, que le gouvernement canadien n'a fait aucune instance auprès des Nations Unies à propos de l'utilisation de cet avion?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, si des instances ont été faites, ce n'est pas moi qui les ai faites.

L'hon. M. Hellyer: Je crois que c'est vrai. Le ministre ne tient peut-être pas à dire qui les a faites...

L'hon. M. Harkness: Je n'ai pas dit qu'il y en avait eu de faites. J'ai dit que, pour ma part, je n'en avais pas fait.

L'hon. M. Hellyer: J'ai dit que je le crois. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, alors que la pression et la tension sont si grandes et que le gouvernement a décidé d'augmenter les forces auxiliaires et d'entraîner 100,000 hommes de plus à des fins de survivance civile, le ministère de la Défense nationale décide également de démembrer les escadrilles auxiliaires de l'ARC qui, même si elles ont rempli des fonctions différentes dans le passé, pourraient être modifiées de façon à remplir des fonctions utiles de survivance civile?

L'hon. M. Harkness: Les escadrilles auxiliaires de l'ARC qu'on a décidé de licencier il y a plus d'un an et dont la dissolution s'effectue depuis assez longtemps étaient des escadrilles de surveillance et d'alerte dont la fonction est disparue. Comme on n'avait pas d'autres tâches à leur assigner, il ne nous restait, pour être pratique, qu'à les licencier. Nous l'avons fait à regret, mais nous ne pouvions réellement leur assigner d'autre travail qui aurait pu consolider la puissance défensive du Canada. C'est pourquoi nous avons décidé, bien à regret, de les licencier.

L'hon. M. Hellyer: Compte tenu de ces raisons d'efficacité et d'économie, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi une division des services armées dissout des unités et renvoies des gens, alors qu'en même temps d'autres divisions font du recrutement et entraînent des nouvelles recrues à d'autres fonctions? Il est sans doute possible de réadapter les membres des unités en question ou de leur offrir une nouvelle formation.

L'hon. M. Harkness: Nous serons très contents d'accueillir tous les membres de ces escadrilles dans les rangs de la milice qui s'occupera de notre programme de survivance. Mais les opérations de survivance ont été confiées à l'armée et c'est surtout la milice qui en est chargée. C'est pourquoi nous formons une milice spéciale de 100,000 membres, qui s'entraînera aux opérations de survivance: le nombre d'hommes possédant une formation à cet égard sera accru. Vouloir que nous confiions quelque mission à une escadrille aérienne cantonnée ici ou là, ce n'est pas une proposition raisonnable, car ces escadrilles fonctionnent d'une manière tout à fait différente.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre ne semble pas avoir réalisé, au sein du ministère de la Défense nationale, un degré d'intégration tel que des militaires puissent être mutés selon les besoins.

L'hon. M. Harkness: Je le répète, les membres de ces escadrilles peuvent être intégrés sans peine dans les unités de milice. Nous serions contents de compter sur leurs services.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre se rappelle sans doute que, lorsqu'on a mis le BMEWS en service pour la première fois, les journaux ont fait état d'une prétendue fausse alerte. Le ministre peut-il nous dire si quelque accident de ce genre s'est reproduit et peut-il assurer au comité qu'on prend des mesures de protection suffisantes pour qu'il n'en résulte pas une alerte générale?

L'hon. M. Harkness: Pour répondre brièvement à cette question, je dirai que c'était une prétendue fausse alerte, mais qu'il ne s'agissait pas vraiment d'une fausse alerte.

L'hon. M. Hellyer: C'est justement l'expression que j'ai employée. J'en conclus de la réponse du ministre qu'il est convaincu qu'une fausse alerte ne pourrait pas se produire.

L'hon. M. Harkness: Je suis persuadé qu'il est très peu probable que cela puisse arriver.

Que ce soit tout à fait impossible, je ne saurais l'affirmer. Je suis bien convaincu, cependant, que quel que soit l'objet que pourraient révéler les écrans de radar ou de détection, on procéderait, d'autre part, à une vérification minutieuse, avant de prendre des mesures.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a-t-il reçu des instances du personnel canadien en service à Goose-Bay, suivant lesquelles ils seraient obligés d'utiliser un autre numéraire que les instruments de paiement légaux du Canada pour faire des achats à la base aérienne des États-Unis à cet endroit?

L'hon. M. Harkness: Je n'ai jamais entendu parler de cela.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre consentirait-il à enquêter sur cet état de choses? D'après les instances que j'ai reçues, depuis que le dollar canadien a été dévalué, non seulement le PX, mais aussi les autres magasins de l'endroit, exigent que les articles soient payés en argent américain. Les civils canadiens estiment que c'est là une atteinte à leurs droits et sans doute à leur fierté et aussi à leurs porte-monnaie. Le ministre aurait-il l'obligeance de faire enquête et de voir s'il est possible de remédier à la situation?

L'hon. M. Harkness: Je serai heureux de me rendre aux désirs du député.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, le ministre sait, naturellement, que la situation relative à l'utilisation de bases françaises par des avions munis d'armes nucléaires est maintenant telle que l'Aviation américaine ne peut plus se servir de ces bases. Est-il au courant de quelque changement à ce sujet? A-t-il lieu de croire que le gouvernement français adoptera une attitude différente à l'égard de l'ARC, si nos avions sont munis d'armes nucléaires?

L'hon. M. Harkness: Je ne connais aucun changement d'attitude à cet égard, mais j'ai lu dans les journaux l'autre jour que les Américains montreront à certaines unités françaises comment se servir d'armes nucléaires. Cela dénote peut-être un changement, mais je n'en sais rien.

Pour ce qui est du nombre de logements loués et de maisons en général à North-Bay, je dirai au député de Nipissing que l'on étudie la construction de cent logements pour le personnel marié affecté à la base. On a déjà approuvé la construction de deux cents logements de location et on étudie présentement un projet de construction de deux cents autres de ces logements.

M. Carter: Je demanderais au ministre de préciser la déclaration qu'il vient de faire en réponse à la question posée au sujet d'une alerte. D'après la réponse du ministre, j'ai conclu qu'il s'agissait d'une véritable alerte et, s'il n'en était pas ainsi, on devrait bien le préciser dans le hansard, je pense.

L'hon. M. Harkness: Ce qui s'est passé, c'est qu'on essayait alors le système. On ne l'avait pas utilisé au complet. On a commencé à recevoir des retours de la lune, je crois, et cette information a été transmise dans tout le réseau. Mais à en croire les journaux, on avait interprété la chose comme une véritable attaque et il s'en est fallu de peu qu'on ordonne des représailles. Toute cette partie de l'histoire était absolument erronée.

(Le crédit est adopté.)

Recherche et perfectionnement pour la défense—
Conseil de recherches pour la défense—
241. Direction et entretien, $24,993,564.

L'hon. M. Hellyer: En premier lieu, je tiens à répéter encore une fois qu'à mon avis les Canadiens ont de la chance car du Conseil de recherches pour la défense ils tirent plus de résultats pour les sommes qu'ils y affectent que tout autre peuple de l'hémisphère occidental. Les réalisations du Conseil ont été remarquables, vu son petit personnel et le peu qu'il coûte. J'aimerais que le ministre nous dise si actuellement l'appui financier accordé au Conseil est supérieur à ce qu'il était dans le passé et s'il songe à l'augmenter, afin d'apporter à ce beau groupe toute l'aide possible dans son travail.

L'hon. M. Harkness: Comme on peut le voir dans le Livre bleu, le montant affecté au Conseil cette année n'est guère différent de celui de l'an passé. Ce que l'honorable député a dit au sujet des réalisations du Conseil de recherches pour la défense ne saurait être contesté. L'œuvre de ce Conseil est remarquable et un beau groupe de savants en constitue le personnel. C'est une activité dont on peut se montrer fier. Le Conseil a rendu et rend encore de grands services à la défense de notre pays et de tout le monde occidental.

M. Carter: Monsieur le président, je veux m'associer à mon collègue, le député de Trinity, et au ministre pour rendre hommage au Conseil de recherches pour la défense. En revoyant le passé, il me semble que le moment est venu d'examiner sérieusement et longuement notre politique en matière de recherche de défense. J'ai fait personnellement certains calculs à cet égard et j'ai quelques chiffres à donner au comité. En 1950-1951, les dépenses affectées à la recherche et au perfectionnement étaient de 23.4 millions; en 1951-1952, 35.4 millions; en 1952-1953, environ 43 millions; en 1953-1954, environ 41 millions; en 1954, environ 50 millions; en 1955, 64 millions; en 1956, 69 millions; en 1957, 78 millions; en 1958, 74 millions. Puis, en 1959, le montant a baissé à 39 millions.

J'ai tiré tous ces chiffres des comptes publics et ils représentent les dépenses affectées à la recherche et au perfectionnement. Je vais maintenant mentionner deux montant tirés du Livre bleu des prévisions budgétaires: le montant de l'an dernier et celui que nous examinons en ce moment. En 1960, nous avons approuvé 44.7 millions de dollars et cette année le crédit dépasse tout juste les 45 millions. Ces chiffres prouvent, il me semble, que depuis 1958, les fonds affectés à la recherche et au perfectionnement ont bien baissé. En revoyant les années antérieures, nous constatons une augmentation constante de 23.4 millions de dollars en 1950 à 78 millions en 1957, puis 74 millions en 1958, tandis qu'en 1959, le montant baisse à 39 millions pour se situer, l'année passée et cette année, à 45 millions. En additionnant les montants des deux dernières années, nous n'obtenons qu'une somme un peu supérieure à la moyenne de ce que nous avons dépensé.

Nous réduisons nos dépenses de recherche et de perfectionnement au moment où nous devrions les augmenter. S'il était nécessaire de les augmenter de 1950 à 1958, nous ne pouvons, depuis 1958, étant donné l'aggravation marquée de la situation mondiale et l'importance grandissante accordée aux perfectionnements scientifiques, espérer nous maintenir à la hauteur en restreignant à tel point les fonds affectés à ces fins. C'est très bien de louer les réalisations du Conseil de recherches pour la défense, mais nous ne pouvons en attendre de miracle!

Je tiens à faire remarquer au ministre que les dollars que nous allouons à l'organisme sont dévalués. Cette année, le dollar a perdu 20 p. 100 de son pouvoir d'achat par rapport à 1950. Nous fournissons en quantité moindre des dollars dévalués. Il ne faut pas nous attendre que le Conseil fasse honneur au Canada ou même à son propre établissement si nous ne lui fournissons pas assez d'argent pour qu'il s'acquitte de sa tâche.

Le ministre a dit dans sa déclaration que l'activité du Conseil de recherches pour la défense serait coordonnée avec l'industrie. J'approuve de tout cœur cette politique. Je crois qu'il devrait y avoir encore plus de coordination. J'aimerais qu'un organisme soit chargé au Canada de coordonner toute la recherche, car nous avons maintenant tant de ministères qui s'occupent de recherche. Quelles que soient les recherches que nous fassions pour la défense, je crois que la plupart auraient leur application dans l'industrie. Un pays comme le Canada, qui dépend énormément de l'exportation, devrait certes mettre davantage l'accent sur la recherche et le perfectionnement. Nous devrions suivre l'exemple de petits pays comme la Suisse et la Suède qui ont mis au point des produits et des techniques pour compenser la petitesse de leur marché intérieur.

Je me permets de donner un exemple: les alliages. Les alliages ont la plus grande importance pour la défense, surtout avec les nouvelles armes et les fusées qui deviennent d'un usage courant. Les alliages ont une extrême importance dans l'industrie également, notamment dans celle de la construction et dans la fabrication de presque tous les produits auxquels nous pouvons penser. Je voudrais que le Canada se spécialise dans certains domaines. Nous comptons des réalisations dans l'équipement pour les climats nordiques et dans l'électronique également. Il paraît que nous sommes au premier rang dans la recherche électronique. Je sais que nos moyens ne sont pas très grands. Mais voilà une occasion qu'il vaut la peine de saisir. J'exhorte le ministre à reconsidérer cette politique et à affecter des fonds plus considérables à ce travail extrêmement important.

L'hon. M. Harkness: Les dépenses de recherche ont augmenté constamment chaque année. Le député a additionné les deux crédits ou plutôt, il a pris les deux crédits pour la recherche et y a additionné celui du perfectionnement. S'il voulait regarder le tableau à la fin du Livre bleu qui donne la comparaison des dépenses des années financières, il verrait que les dépenses du Conseil de recherches pour la défense ont passé de 23.7 millions de dollars en 1952-1953 à 30.8 millions—presque 31 millions—qui est l'estimation pour cette année, 27 millions l'année précédente, et ainsi de suite. Au-dessous, figure le crédit du perfectionnement qui présente des fluctuations, allant de 45 millions de dollars à 53 millions, 47 millions, etc. Une grosse partie de ce montant était exigée par cet albatros coûteux, je veux dire l'Arrow. Ce sont les travaux de recherche relatifs à l'Arrow qui ont occasionné ces dépenses considérables durant toutes ces années, mais il ne s'agit pas de recherche, il s'agit plutôt d'un perfectionnement.

Pour ce qui est d'un programme conjoint avec l'industrie, je dirai ceci. Dans le discours que j'ai fait pour présenter mes crédits j'ai déclaré qu'un programme en vue d'appuyer l'industrie était appliqué avec le concours du ministère de la Défense nationale, sous la direction du Conseil de recherches pour la défense. Le but de ce programme est précisément d'aider l'industrie à mettre au point de nouveaux produits.

M. Carter: Je remercie le ministre de l'explication qu'il vient de me donner. Il est vrai que j'ai mêlé les deux questions en essayant de revenir en arrière aussi loin que possible.

Je n'avais pas du tout le temps de séparer les deux chiffres. Toutefois, avant de venir à la Chambre, j'ai pris soin de consulter les comptes publics de 1960. Cette année-là nous avons accordé 51 millions de dollars pour la recherche et le perfectionnement, mais nous n'avons dépensé que $39,183,481. Les sommes non dépensées, je tiens à le signaler, avaient été affectées au perfectionnement. Nous avions approuvé 21 millions et demi cette année-là, mais dépensé seulement 11 millions et demi. Il restait donc dix millions. La même situation s'applique à une bonne partie de la période que j'ai examinée. J'ignore ce qu'elle était l'an dernier. Le ministre pourra peut-être nous dire exactement quelles ont été les dépenses. Dans le Livre bleu de l'an dernier, nos prévisions atteignaient $44,696,364 pour fins de recherche et de développement. Je me demande ce que nous avons dépensé en réalité.

L'hon. M. Harkness: Encore une fois, monsieur le président, il faudrait que je demande à l'honorable député de distinguer entre la recherche et le développement. Ce n'est pas la même chose. Comme je l'ai dit, le montant affecté aux recherches a augmenté constamment, d'année en année, tandis que le montant affecté au développement a varié considérablement d'année en année. Si vous examinez le détail des chiffres, vous verrez que le montant affecté au développement a varié. Une année, il était de 42 millions de dollars, et l'année suivante de 5 millions. On ne saurait grouper ces deux choses et dire qu'il s'agit du montant affecté aux recherches. Ce n'est pas le montant affecté aux recherches. Les postes relatifs aux recherches sont les numéros 241 et 242. Le poste relatif au développement est un tout autre poste, soit le numéro 243. Encore une fois, dans ce tableau qui figure à la fin du Livre bleu, on indique qu'en 1960-1961 on avait prévu un crédit de $31,080,000 pour le Conseil de recherches pour la défense, et l'on a dépensé en réalité $30,863,000.

M. Carter: Puis-je de nouveau avoir ces chiffres?

L'hon. M. Harkness: Vous n'avez pas d'exemplaire de ce document? Il s'agit du Livre bleu de la défense nationale, qui a été publié il y a plusieurs mois.

M. Carter: Oh, oui. Je me demandais si les données en question provenaient des comptes publics. Sont-elles effectivement tirées des comptes publics?

L'hon. M. Harkness: Non. Les comptes publics de l'année financière dont nous parlons, c'est-à-dire 1960-1961, ne sont pas encore publiés.

[M. Carter.]

M. Carter: Je le sais. C'est pourquoi je n'ai pas pu me les procurer. Mais les chiffres en question y seraient-ils les mêmes?

L'hon. M. Harkness: Oui, je pense qu'ils seraient à peu près les mêmes.

M. Carter: J'aurais une seule observation à faire. Le ministre a déclaré qu'il s'est produit un accroissement continu de la recherche et du perfectionnement...

L'hon. M. Harkness: Non; je n'ai pas dit du perfectionnement.

M. Carter: Soit, de la recherche. Le ministre a mentionné que nous avions dépensé 23 millions de dollars pour la recherche en 1951. En 1959-1960, le total des dépenses en recherches a été, selon les comptes publics, de $39,183,481.

L'hon. M. Harkness: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais ici encore il s'agit de la recherche et du perfectionnement considérés ensemble.

M. Carter: Je le sais. Que le ministre me permette de terminer. C'est le montant global des dépenses. Si le ministre veut bien patienter un peu, je m'expliquerai. Je disais donc que, sur ce montant de 39 millions de dollars, environ 11 millions et demi ont été dépensés à des fins de mise au point, ce qui laisse environ 27 millions et demi pour les recherches. Ainsi donc, de 1951 à 1960, le montant a augmenté de 23 millions de dollars à environ 27 millions seulement. Je n'en maintiens pas moins que ce n'est pas une augmentation suffisante pour ces travaux importants. A mon avis, nous devrions dépenser deux ou trois fois plus, étant donné l'évolution des circonstances, la détérioration de la situation internationale et l'attention accrue portée aux travaux de recherche et de mise au point dans les domaines mécanique et technique.

L'hon. M. Harkness: Que l'honorable député se procure cette publication, s'il ne l'a pas déjà, et qu'il la consulte; il verra ce qui a été dépensé chaque année depuis 1952-1953. En réalité, on a dépensé $27,696,000 en 1959-1960 pour la recherche. Le chargé de recherches principal au sein du Conseil vient de me dire ici que le Conseil n'a jamais pu encore dépenser le montant complet des affectations, parce qu'il est difficile de trouver le personnel voulu pour effectuer ces travaux d'expérimentation. Ce personnel est difficile à trouver et l'on en manque toujours.

L'hon. M. Hellyer: Il faut le payer.

M. Carter: Je comprends la situation dans laquelle se trouve le ministre et je le remercie de son explication. Toutefois, j'espère qu'il comprendra ce que je veux dire. Ce à quoi

je veux en venir, c'est que les 27 millions de dollars que nous avons dépensés l'année dernière...

L'hon. M. Harkness: Non, 30 millions.

M. Carter: ...ou en 1959-1960, auront tout au plus la même valeur ou seront tout au plus l'équivalent des 23 millions de dollars que nous avons dépensés en 1951, parce que la valeur du dollar a baissé de 2 p. 100 par année depuis lors. Cela ne fait qu'environ 20 p. 100. Si l'on retranche 20 p. 100 du montant de 27 millions, on obtient à peu près le même chiffre qu'en 1951. A mon avis, nous avons marché de pair avec la dépréciation du dollar canadien.

M. McFarlane: Juste avant l'adoption du crédit, j'aimerais formuler quelques observations. J'emploie peut-être le mot «recherches» dans son sens large, mais il conviendrait, d'après moi, de procéder à certaines recherches et à de nouvelles études en ce qui a trait à l'emplacement de nos grands aéroports en Colombie-Britannique.

A l'heure actuelle, nos principales installations militaires en Colombie-Britannique sont presque toutes groupées le long du littoral. J'exhorte le ministre à faire effectuer des recherches sur le choix d'emplacements à l'intérieur de cette province. Si jamais les aéroports ou les aménagements étaient anéantis sur la côte, les plus proches installations se trouveraient apparemment en Alberta, soit à Calgary et à Edmonton. Il existe plusieurs endroits à l'intérieur de la province qui conviendraient fort bien aux travaux de recherches et de perfectionnement.

M. Chambers: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je regrette d'interrompre le député, mais cette question ne relève pas du Conseil de recherches pour la défense. C'est prévu au programme de construction de l'aviation, que nous avons déjà débattu assez longuement.

M. McFarlane: Alors, monsieur le président, je demanderai la permission d'en revenir au crédit 240, pour deux minutes environ.

M. le président suppléant: Le comité donne-t-il sont assentiment unanime à ce que le député revienne au crédit qui se rapporte à l'apport qu'il a fait?

L'hon. M. Churchill: A condition que ce procédé ne serve pas à entamer un nouveau débat général. Cette façon de procéder est très inusitée.

M. le président suppléant: Le comité doit donner son assentiment unanime. Peut-être le député pourrait-il formuler ses observations une autre fois, à moins qu'il n'obtienne cet asentiment unanime.

(Le crédit est adopté.)

Aide mutuelle—

244. Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et de fournitures de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, le tout ne dépassant pas $40,798,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $24,848,000 et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ou versé à un compte spécial: Présent crédit, $15,950,000.

M. Carter: Monsieur le président, j'ai cru qu'il serait intéressant de jeter un coup d'œil sur ce qu'on a fait dans le passé non seulement pour les travaux de recherches et de perfectionnement, mais aussi en ce qui a trait à l'aide mutuelle. J'aimerais consigner au compte rendu certains chiffres que j'ai tirés des comptes publics et sur lesquels je me fonderai plus tard pour poser des questions au ministre.

Il ne m'a pas été facile d'obtenir ces chiffres car on ne parlait pas d'aide mutuelle au début. Le premier crédit intéressant l'aide mutuelle remonte à 1951. Il se rattachait aux allocations pour fins de pension et s'élevait à 144.5 millions de dollars. En 1952, nous avons autorisé une dépense de 235 millions pour de l'aide spéciale. En 1953, nous avons affecté 289.7 millions à l'OTAN; c'est en 1954, qu'on a commencé à parler d'aide mutuelle.

Cette année-là, on y a affecté 253.4 millions de dollars. Nos dépenses sous ce titre se sont élevées à 175 millions, en 1955; à 133.5 millions, en 1956; à 118.5 millions, en 1957; à seulement 13.4 millions, en 1958, et à 18.4 millions, en 1959. Encore une fois, j'ai tiré ces chiffres des comptes publics pour chacune de ces années.

L'an dernier, nous avons affecté 14.8 millions à l'aide mutuelle et on nous demande d'approuver cette année un crédit de 15.9 millions. On constate donc que les crédits sont passés de 235 millions, en 1952, à 118 millions, en 1957. En 1958, ils ont accusé une baisse sensible puisqu'ils ne se sont élevés qu'à 13 millions, moyenne qui s'est maintenue depuis sauf en 1959, alors qu'ils étaient de l'ordre de 18 millions.

Ainsi pour les quatre dernières années, soit 1958 à 1961 inclusivement, le total s'élève à 62 millions environ, ce qui est un peu moins que la moitié du montant dépensé en 1957. Si on additionne tous ces chiffres, on arrive au total global de 1.4 milliard.

Bien que je sois sûr que le gros de cette somme ait servi à l'achat de matériel d'équipement, de pièces et ainsi de suite, je me pose néanmoins deux questions. La première, quel a été le résultat de cette contribution du

Canada depuis dix ans? La seconde, comment en est-on arrivé à ces chiffres? Pour calculer ces sommes, s'est-on servi du prix d'achat du matériel fourni, du prix que coûterait son remplacement ou du prix après dépréciation, car je présume qu'une partie du matériel n'était pas neuf? Je ne demande pas au ministre les chiffres pour toute la période, mais pourrait-il dire au comité quelle proportion de cette somme a été versée, le cas échéant, en argent?

Quand on voit la différence entre les 118 millions de 1957 et les 15 ou 16 millions de cette année, l'autre question qui vient à l'esprit est celle-ci. Que va-t-il advenir de cette aide mutuelle? Liquide-t-on la chose et est-elle destinée à disparaître bientôt, ou existe-t-il des engagements de caractère permanent qui demanderont un crédit spécial pour bien des années à venir?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le député a fait mention de l'objet de ce crédit qui est de contribuer à la mise sur pieds des forces de nos partenaires de l'OTAN en Europe. C'est pourquoi il fut un temps où ces dépenses étaient très considérables, mais depuis, elles ont baissé graduellement.

Pour comparer encore une fois les dépenses de chaque année financière prévues dans le Livre bleu pour l'entraînement du personnel volant, par exemple, on voit que le montant est passé de 104 millions à 71 millions, puis à 52, 51, 47, 26, et 6 millions et puis rien. Cela s'explique du fait que pendant ces années, de 1952 à 1958-1959, nous entraînions un nombre considérable d'aviateurs des divers pays d'Europe membres de l'OTAN. Cette étape est maintenant révolue, de sorte que nous n'avons plus de dépenses à ce titre.

Pendant la même période, nous fournissions à ces pays de fortes quantités d'équipement pour leur permettre de se créer un stock. Cette phase du programme est en grande partie terminée. Entre 1958-1959 et 1959-1960, par exemple, on constate une énorme baisse de 70.7 à 18.3 millions. Toutefois, ce montant de 18.3 millions représente des contributions en argent alors que jusque là, il y avait des contributions en espèces mais surtout en équipement provenant de nos stocks et ainsi de suite.

L'honorable député a demandé comment nous en arrivons à ces chiffres. Pour ce qui est de l'équipement neuf fourni à titre d'aide mutuelle, le prix d'achat est exactement le montant donné. Pour ce qui est du matériel qu'on utilise ou du matériel qui est emmagasiné depuis assez longtemps, on s'est servi, dans la plupart des cas, de l'estimation de la valeur actuelle. Dans certains cas, on a fait état des frais de remplacement: cela dépend du genre d'articles en cause et du remplacement éventuel des articles. On a demandé si cela va prendre fin, et la réponse est non. En réalité, la somme de 50 millions de dollars qui a été votée en vue de fournir des appareils F-104 aux pays membres de l'OTAN est une autre participation canadienne dans le cadre de l'aide mutuelle.

Mlle LaMarsh: Le ministre peut-il nous dire quel matériel on fournit éventuellement au Portugal sous le régime de ce poste?

L'hon. M. Harkness: On ne fournit aucun matériel au Portugal à l'heure actuelle.

(Le crédit est adopté.)

245. Autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements d'un montant total de $2,674,046,619 aux fins des crédits qui précèdent et qui visent la défense nationale, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,123,561,879 deviendra payable dans les années à venir), $1.

L'hon. M. Hellyer: Ce crédit est sans doute l'un des plus importants du budget, du ministère de la Défense nationale, car il permet au gouvernement de contracter des engagements, intéressant les fournitures de la défense exposées au Livre bleu. C'est le poste qui ouvre la voie et qui oriente la ligne de conduite pour l'avenir. C'est celui qui, dans une large mesure, assure la souplesse des futures dépenses. Il régit en grande partie l'orientation de la politique de défense du Canada pour l'avenir. Je ne puis donc pas le laisser adopter sans revenir à certaines des principales questions de l'heure: comment le Canada peut-il participer le plus efficacement possible à la défense collective et à la préservation de la paix? Telles sont les questions qu'on a soulevées et auxquelles on a répondu. Bien entendu, il n'est pas facile d'y répondre. Les réponses sont très difficiles et font naître beaucoup de divergences.

Si le Canada veut faire sa juste part, faut-il absolument qu'il ait des armes nucléaires? Voilà une question qui ne rallie certes pas l'unanimité. Le *Globe and Mail* du 14 septembre 1961 publiait un article de fond très sérieux intitulé «Le dilemme nucléaire» où l'auteur divisait cette question fondamentale en ses deux parties logiques: 1) sommes-nous tenus envers nos alliés de nous équiper d'armes atomiques afin d'assurer la meilleure protection possible à notre secteur contre les attaques dirigées sur SACEUR et 2) nos engagements envers l'OTAN nous obligent-ils à aller jusqu'au bout et à accepter des ogives?

Quant à la première partie de la question, nous avons tenté de démontrer que les mesures envisagées actuellement par le gouvernement n'assurent aucunement la protection de SAC et n'ajoutent à peu près rien à notre pouvoir de dissuasion. Celui-ci serait aussi fort sans ces mesures qu'avec elles. Nous estimons donc, comme nous l'avons déclaré au cours du débat, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux escadrilles de Bomarc, non plus qu'il n'est nécessaire de munir nos escadrilles de défense d'ogives nucléaires. Il s'agit d'une nouvelle situation. Comme nous l'avons démontré, elle n'existait pas dans le passé, mais nous devons en tenir compte maintenant et pour l'avenir. Autrefois, une défense efficace contre les bombardiers contribuait effectivement à protéger SAC, mais à l'époque des missiles, il n'en est plus ainsi, de sorte que nous devons reviser nos positions.

Notre problème au Canada est compliqué du fait que nous avons des ressources limitées. Chacun a ses vues sur la meilleure manière d'utiliser ces ressources. Si vous parlez avec le commandant en chef du NORAD, il vous dira que le gros de l'effort du Canada devrait porter sur la défense aérienne du continent américain. Le commandant en chef des forces de l'Atlantique, lui, soutiendrait que nous devrions accroître notre contribution aux forces navales de l'Atlantique. Naturellement, si vous le demandez au commandant en chef de l'Atlantique qui est responsable de la défense aérienne contre les missiles, il vous dira de vous adresser au commandant en chef du NORAD; par contre, si vous vous adressez à ce dernier, il vous conseillera de communiquer avec le SACLANT. Pareillement, le personnel du SACEUR estime probablement qu'il importe surtout d'accroître notre puissance en tant que pays participant à l'écran de l'OTAN. Cette situation n'a rien d'extraordinaire. Chaque arme n'admet qu'à contre-cœur que les autres armes puissent avoir un rôle à jouer et réclame pour elle-même la plus grande part des crédits. Il n'est pas facile de concilier ces diverses opinions que défendent en toute bonne foi des officiers sincères et compétents. Il est impossible qu'ils aient tous raison.

Le ministre est tout fier de l'acquisition de Bomarcs et de Voodoos. Il prétend qu'ils renforcent sensiblement notre défense. Eh bien! un vieil ami à lui, un ami qu'il aimait citer dans les débats, ne l'entend pas de même. Voici ce que dit le major-général W. H. S. Macklin, C.B.E. dans un article intitulé: «L'aviation qu'il nous faut».

Pourquoi, par exemple, ne pas munir certaines de ces escadrilles de notre propre avion de transport CL-44 que dédaignent les Américains? Les 32 CL-44 que le gouvernement voulait échanger contre des Voodoos apporteraient à la défense commune de l'alliance occidentale une aide beaucoup plus grande que celle que pourraient jamais apporter les Voodoos.

Il nous faut aussi d'autres types d'avions de transport souples, des avions indépendants des grandes pistes bétonnées, comme ceux de la fameuse série des Beaver, Otter, Caribou, qui sont tous fabriqués au Canada, et aussi des hélicoptères monte-charge. On ne saurait soutenir que les appareils de ce genre deviennent désuets dès qu'ils apparaissent. Les bons durent longtemps, très longtemps.

Le DC-3, par exemple, si sûr, encore que lent, est toujours en usage après vingt ans. Même chose, pour le North Star, qui figure dans l'équipement de l'aviation depuis 1947 ou 1948.

Enfin il nous faut un appareil capable d'interventions tactiques dans une bataille terrestre et non astreint à recourir à la bombe nucléaire sans laquelle le Starfighter que nous achetons est inutile. L'ARC existe depuis 37 ans, mais l'étonnant, c'est que jamais notre aviation n'a réussi à agir de concert avec l'armée canadienne dans une bataille. Pendant la seconde guerre mondiale, l'armée a reçu son appui aérien de l'Angleterre et, pendant la guerre de Corée, des États-Unis.

Ce qu'il nous faut, en somme, c'est une force aérienne capable de collaborer efficacement avec les autres forces armées canadiennes dans l'exécution des décisions de stratégies prises à Ottawa.

Pensons que depuis une douzaine d'années, l'entraînement et l'entretien de notre corps de parachutistes nous coûtent des sommes fabuleuses. Pourtant, l'aviation n'a jamais, non jamais été en mesure de le transporter avec son équipement. Est-ce logique?

Nous ne savons ni quel jour ni à quelle heure une nouvelle crise comme celles de la Corée, de Suez, du Congo ou pire encore, peut survenir en Afrique, en Asie ou ailleurs. Le premier ministre Khrouchtchev a l'intention déclarée de susciter de telles crises.

L'aviation devrait disposer d'un service de transport stratégique à long rayon d'action qui puisse transporter rapidement la force armée vers un point névralgique et l'y maintenir, qu'il y ait ou non de grands aéroports dans la région. Et si cette force ne réussit pas à maintenir la paix et que la guerre survienne, l'aviation devrait être prête à combattre aux conditions et à l'endroit que lui impose l'ennemi. On fait rarement la guerre de son choix.

A propos de la seconde question: nos obligations envers l'OTAN nous forcent-elles à aller jusqu'au bout et à accepter les ogives nucléaires, le ministre et le chef de l'opposition ont convenu que, dans certaines conditions, la réponse pourrait être affirmative. Le chef de l'opposition a exposé de nouveau la position du parti libéral. Ce qui compte avant tout, c'est d'accroître notre effectif conventionnel, de la rendre souple, de lui donner les moyens de résister à l'anéantissement, du moins assez longtemps pour qu'on ait le temps de prendre une décision au palier voulu, soit au niveau politique, de recourir aux armes nucléaires; dans ce cas, il s'agit de l'alliance de l'OTAN. Puis, il a dit que ces armes devraient être utilisées, comme deuxième choix, uniquement si les forces conventionnelles échouaient ou si elles n'étaient pas à la hauteur de la situation. Si une telle situation se présentait, les ogives atomiques pourraient

être utilisées de préférence par des unités distinctes gardées en réserve pour une telle éventualité. Voilà un point sur lequel le chef de l'opposition et le ministre ne sont pas trop en désaccord.

L'ami du ministre, dont il a été question hier, ne croit même pas que l'OTAN doive avoir des armes nucléaires. M. John Gellner a dit en partie ce qui suit dans un article intitulé: «Une révision de la politique de l'OTAN s'impose»:

Aussi longtemps qu'on continuera de prétendre que les armes nucléaires peuvent compenser les pénuries d'hommes et de matériel, ces membres de l'OTAN qui ont été portés à esquiver leurs responsabilités militaires, de toute façon, ne pourront pas être persuadés qu'ils doivent enfin commencer à mettre l'épaule à la roue. Aussi longtemps qu'on maintiendra la doctrine douteuse en vertu de laquelle on peut utiliser des armes nucléaires dans une guerre limitée, l'OTAN n'arrivera pas à mobiliser les forces conventionnelles dont elle a besoin pour parer les crises qui peuvent survenir. Et surtout, à moins qu'on ne trace une politique militaire qui répartira équitablement le fardeau entre tous les alliés, et qui sera en même temps raisonnable, l'OTAN restera loin d'être efficace au point de vue militaire. Dans ce cas, l'alliance même aura moins de poids.

Mais le gouvernement semble avoir arrêté une décision qui va à l'encontre de celle de M. Gellner. C'est du moins ce que ses actions nous font croire, même si ses paroles nous laissent encore dans le doute. Le gouvernement a-t-il pris une décision secrète quant à l'emploi des ogives atomiques? On peut conjecturer là-dessus. Ou, d'autre part, consacre-t-il des centaines de millions de dollars à l'achat d'engins qu'il n'armera même pas? Cherche-t-il encore cet après-midi, sous l'empire du poste en délibération, à obtenir l'autorisation d'engager des crédits qui représentent d'autres centaines de millions de dollars pour faire l'acquisition d'engins qui n'atteignent leur pleine capacité que s'ils sont armés d'ogives nucléaires, alors qu'il n'a aucune intention de s'en servir? Voilà la question à laquelle il faut répondre: allons-nous ou non nous procurer des ogives nucléaires?

Entre-temps, l'indécision du gouvernement cause beaucoup d'embarras et d'inquiétude, tant chez nous qu'à l'OTAN, semble-t-il. Dans un article intitulé: «De nouveaux espoirs surgissent au sein de l'alliance», John Gellner déclare ce qui suit:

Le Canadien qui visite le siège administratif de l'OTAN conserve encore une autre impression, et elle est décevante: l'importance du Canada semble être moindre qu'auparavant.

Le Canada, qui a concuru à la fondation de l'OTAN et qui a été l'un des principaux pivots de l'Alliance pendant bien des années, est passé au second plan, surtout au point de vue politique—nous sommes devenus «consommateurs de renseignements» comme le dit poliment l'un des principaux représentants de l'OTAN.

Ce recul provient de ce que le gouvernement actuel du Canada attache manifestement moins d'importance à l'OTAN qu'aux Nations Unies, contrairement à presque tous les autres alliés qui voient en l'OTAN un instrument de politique internationale beaucoup plus utile que les Nations Unies. C'est certes ainsi qu'on a interprété les déclarations que l'honorable Howard Green a formulées à la réunion ministérielle tenue en décembre dernier, et, dans un degré moindre, celles qu'il a faites à Oslo en mai dernier. Le Canada reste indécis sur la question de savoir s'il doit adopter ou non les armements nucléaires, et cela aussi ne rehausse pas pas son prestige. Si nous adoptions les armes nucléaires, on y verrait une mesure découlant logiquement de notre acceptation du programme stratégique de l'OTAN, plus précisément du rôle de «frappe» (en cas d'attaque au moyen d'armes nucléaires) de la division de l'Aviation royale du Canada en Europe. Si nous rejetions, même sur le tard, les armes nucléaires, on nous comprendrait sans doute. Mais notre indécision, et le fait que nous portons manifestement moins d'intérêt à l'alliance de l'Atlantique, ne fait que refroidir l'enthousiasme qui fomente à l'heure actuelle à l'OTAN.

[L'hon. M. Hellyer.]

Quelle est l'attitude du Canada à l'égard des armes nucléaires? Nous l'ignorons. Le député de Bonavista-Twillingate a demandé plus tôt cet après-midi si l'on avait préparé un projet d'entente, qui attend d'être signé, en vertu duquel le Canada pourrait obtenir des ogives nucléaires assujéties à une réglementation conjointe. Le ministre a refusé de répondre à cette question. On peut conjecturer que le ministre nous aurait répondu s'il n'y avait pas de projet d'entente, de sorte que nous pouvons en quelque sorte conclure que le document est prêt et qu'il attend d'être signé.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, le député ne devrait pas donner l'impression que j'ai fait des observations dans ce sens. J'ai dit au député de Bonavista-Twillingate que je n'étais pas disposé à satisfaire sa curiosité.

L'hon. M. Hellyer: Que le poste soit adopté et que le débat prenne fin avant que le comité et la population obtiennent un exposé explicite de la ligne de conduite du gouvernement, ce sera fort malheureux. Cela n'est pas du tout satisfaisant.

A mon avis, nous procédons à notre examen de la défense d'une façon qui n'est pas du tout satisfaisante. En vertu de notre régime parlementaire, c'est au Parlement qu'il incombe de voter les crédits, et c'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Et pourtant, nous n'avons pas les renseignements qu'il nous faudrait. On refuse de donner les faits au Parlement et à la population. Je ne dis pas que c'est la première fois que le gouvernement actuel agit ainsi. Informer le Parlement est d'usage en vertu de notre régime, mais prend encore plus importance à l'heure actuelle. Cela est plus pressant, car la question de la défense est plus complexe. C'est une question de survivance, une question de vie ou de mort, même en Amérique du Nord.

Je le répète, on ne fournit pas suffisamment de renseignements au Parlement et à la population.

Nous recevions autrefois un Livre blanc qui donnait au moins les grandes lignes de la politique de défense du Canada. En Grande-Bretagne, on distribue un Livre blanc qui renferme l'exposé complet des opinions du gouvernement britannique en ce qui a trait à la défense nationale. Nous avions l'habitude de publier un document analogue au Canada, mais, à l'heure actuelle, nous n'avons rien. Nous recevons un Livre bleu qui déconcerte quiconque le parcourt. On n'y trouve absolument aucun renseignement sur notre politique de défense. Ainsi qu'on le fait remarquer, ce Livre bleu n'offre que certains renseignements touchant le rôle et l'activité des forces armées et du Conseil de recherches pour la défense.

D'autres documents d'importance vitale à la population canadienne ne sont pas publiés. Ainsi, le rapport Graham sur la défense passive n'a été divulgué ni à la Chambre ni à la population canadienne. On est porté à se demander quelle en est sa teneur.

En outre, le gouvernement dénature les renseignements qu'il transmet au comité et à la population. Ce n'est, je suppose, que naturel. Il a son opinion propre et, quelle soit vraie ou fausse, il souhaite la faire connaître au public. L'opposition, même si elle a un point de vue opposé, possède aussi la preuve nécessaire pour l'appuyer. La différence, c'est que le gouvernement a des douzaines et des douzaines d'agents des relations extérieures qui travaillent à plein temps, fidèlement et assidûment, à publier la vérité comme le patron la voit. C'est bien naturel aussi. De fait, je pense que nous dépensons trop d'argent au ministère de la Défense nationale pour le service des relations extérieures et le personnel de ce service. Je pense que c'est payer trop cher les avantages que les Canadiens en tirent. Je recommande au Conseil du Trésor d'examiner ce service, lorsqu'on préparera les crédits de l'an prochain.

En même temps, le ministre a délibérément tenté de donner l'impression que l'opposition est mal renseignée, et parce que l'opposition ne peut pas dévoiler ses sources sans les perdre, l'apport de celles-ci n'a pas toujours dans les journaux et ailleurs la publicité dont il pourrait jouir, si les sources pouvaient être identifiées. Il faut trouver un meilleur système. Je connais l'importance des traditions pour nos institutions parlementaires, mais je pense qu'il est temps d'apporter un changement. Je pense que nous gaspillons trop de temps. Nous réaliserions beaucoup plus si nous faisions face à la réalité et apportions les redressements qui s'imposent.

Nous devons prévoir certains rouages pour renseigner les représentants élus du peuple et je pense qu'une bonne solution serait d'instituer un comité permanent de la défense. Ce comité ne chercherait nullement à usurper les fonctions du ministre de la Défense nationale, mais il pourrait obtenir des renseignements de la part d'officiers en service. Il pourrait visiter les installations de défense et voir l'équipement dont nous parlons. Il pourrait se réunir à huis clos et être mis au courant de renseignements secrets, au sujet de la menace russe et de notre capacité d'y faire face. Il pourrait étudier tous les aspects de la défense, de la survivance nationale et d'autres questions connexes.

On aurait donc un petit groupe de représentants du peuple bien renseignés qui seraient alors mieux placés pour aider le Parlement et le public par un examen éclairé des affaires de l'État. Nul doute que certaines critiques seraient évitées, mais je suis sûr que les critiques qui seraient formulées seraient mieux préparées et plus fondées. Il serait beaucoup plus difficile, dans les circonstances, pour le gouvernement comme pour l'opposition, de colorer sensiblement leurs points de vue sans crainte d'une réfutation immédiate de la part de personnes renseignées. Les journaux et le public sauraient que les porte-parole sont ou devraient être bien renseignés.

Le comité pourrait publier un compte rendu dépouillé de tout secret, mais renfermant le plus possible de renseignements pour aider le public à mieux apprécier la complexité de la défense et ses nombreuses ramifications. Je pense que cela aiderait à améliorer les normes du débat. Cela réduirait les propos non pertinents et, le plus important, cela devrait permettre au Parlement de s'acquitter de sa fonction, savoir l'étude soignée, complète et éclairée des dépenses que l'administration projette d'effectuer. Le public pourrait ainsi mieux juger des questions, apprécier les différentes politiques si on en propose plus d'une et tirer ses propres conclusions. Le public aurait ainsi plus confiance dans le régime parlementaire. Étant donné la gravité de la question, que nous comprenons tous bien, même si parfois, dans la chaleur du débat, nous faisons et disons des choses qui ne conviendraient pas dans des circonstances moins énervantes, je pense qu'en pareilles circonstances un tel comité nous aiderait à faire notre tâche, à l'exécuter de façon responsable et convenable, ce qui est l'objectif auquel nous songeons. Je prie donc le gouvernement de songer favorablement à cette proposition et je sais que, ce faisant, il aura l'appui du Parlement et de tous les Canadiens.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, durant le débat des quelques derniers jours, je pense avoir traité de presque toutes les questions qui ont été ressassées dans les observations qu'on vient tout juste de faire, et je ne pense pas qu'il soit bien utile que je reprenne ce que j'ai exposé durant tout ce temps. Je conviens, avec l'honorable député qu'on a gaspillé et qu'on gaspille trop de temps au comité et, la plupart du temps, je regrette de le dire, dans des répétitions sans fin des mêmes arguments sur les mêmes sujets.

Pour ce qui est des comités, de 1952 à 1957 il y a eu, je crois, un comité qui s'est réuni au cours de deux sessions du Parlement. Depuis 1957, il y a eu deux comités distincts qui ont étudié les questions de défense. L'honorable député demande maintenant l'institution d'un comité permanent de la défense. C'est une chose qu'il faudra certainement étudier. Il faudra décider si nous devrions avoir un comité permanent de la défense, comme on l'a proposé, ou si nous devrions maintenir le système qui a été suivi par le passé, en vertu duquel les comités spéciaux siègent de temps à autre au besoin; mais je n'ai aucune précision à donner là-dessus pour le moment.

M. le président suppléant: Le crédit 245 est-il adopté?

L'hon. M. Hellyer: Sur division.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Voilà qui complète l'examen des crédits du ministère de la Défense nationale.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, je tiens à remercier tout le comité de l'intérêt qu'il a manifesté aux questions de défense, de même que certains députés en particulier pour la part qu'ils ont prise à ce débat sur cette question importante.

M. le président suppléant: Nous passons maintenant à l'étude des prévisions de dépense du ministère de la Production de défense.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

67. Administration centrale, $9,574,385.

(Texte)

L'hon. M. O'Hurley: Monsieur le président, permettez-moi de rappeler, dans ma déclaration d'aujourd'hui, les principales responsabilités et réalisations du ministère de la Production de défense. A ce sujet, j'entends suivre la méthode des années passées et traiter, autant que possible, des crédits dans l'ordre où ils apparaissent au budget du Ministère.

Je désire vous exposer brièvement la tâche du Ministère et mentionner les cas où les sommes demandées cette année diffèrent de celles que nous avons obtenues l'an dernier.

Aux termes de la loi sur la Production de défense, mon ministère a reçu l'autorité exclusive d'obtenir les biens et services requis par le ministère de la Défense nationale. Comme les fonds nécessaires à l'accomplissement de cette tâche primordiale de mon ministère nous sont fournis par la Défense nationale, nos prévisions ne donnent pas une idée exacte de la somme et de la nature du travail accompli par le ministère de la Production de défense. J'ai mentionné ce fait au cours de l'étude des crédits de mon ministère, l'an dernier, mais je crois à propos d'y revenir au tout début de mon exposé d'aujourd'hui.

L'acquisition des biens et du matériel requis pour le ministère de la Défense nationale a été la principale fonction de mon ministère depuis son établissement, en 1951. Cette tâche garde toujours la première place, mais aujourd'hui, nous en avons d'autres qui deviennent de plus en plus importantes.

Il suffit de songer à la complexité croissante des nouveaux engins de guerre pour comprendre à quel point il peut être difficile pour le Canada d'en entreprendre seul la mise au point et la production. Malgré cette évolution constante de la situation, je continuerai, comme dans le passé, de recourir autant que possible aux ressources de l'industrie canadienne pour la production des armes et du matériel requis pour nos services armés et, comme dans le passé, je continuerai d'examiner les demandes reçues des services afin de déterminer à quel point elles peuvent contribuer à la création de nouveaux talents et de nouvelles installations dans l'industrie canadienne. Cependant, je tiens à bien préciser qu'il nous faut, en dehors de cette activité, trouver (et nous trouvons) des moyens non seulement de maintenir mais d'augmenter la capacité de notre industrie de défense. A ce sujet, je dois mentionner que mon ministère est chargé de stimuler la vente d'articles militaires canadiens aux États-Unis et dans les autres pays membres de l'OTAN. Il lui incombe en outre de coordonner l'activité du Canada avec les efforts déployés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord en vue d'assurer une plus étroite collaboration dans les domaines de la recherche, du perfectionnement et de la production, et ainsi d'arriver à un maximum d'efficacité pour ce qui est de l'uniformisation et de la production dans les pays membres.

En outre, mon ministère accorde de plus en plus d'importance aux travaux de recherches et de perfectionnement. Cela est nécessaire si nous voulons que l'industrie canadienne découvre et exploite les occasions que lui offre le régime de partage de la production

et qu'elle réponde aux besoins futurs de nos propres services. Je tiens fermement à ce que nous fassions toute notre part pour assurer le succès de ces efforts.

(Traduction)

Dans le domaine des achats d'avions, le principal programme de production est celui du CF-104 et de son moteur J-79. Les délais de production sont observés à l'égard de ce programme de 200 avions, et cinq de ces appareils sont déjà affectés à un programme d'essais en vol poussés. L'analogie entre le modèle canadien du F-104 et celui qu'ont adopté certains autres pays de l'OTAN, soit l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et l'Italie, a eu pour résultat une collaboration étroite entre les pays en cause. Un membre de mes services a été transféré en Allemagne comme représentant auprès de l'Organisation européenne pour la direction et le contrôle du programme F-104G, qui relève maintenant de l'OTAN, dont il constitue, pour ainsi dire une filiale.

La production de défense effectuée au Canada pour le compte de l'Alliance nord-atlantique accuse une augmentation marquée avec la commande de 61 avions Caribou que la société De Havilland a reçue de l'armée des États-Unis. Des négociations actuellement en cours ont trait à une nouvelle commande de 53 appareils. D'autres programmes comprennent le CC-106 et le CL-44D, avions de transport à long cours, l'Otter et le Beaver. Des commandes ont aussi été passées pour trois petits hélicoptères d'observation (UH-QE) à l'intention de l'ARC et 21 pour l'Armée canadienne. Ces 24 petits hélicoptères d'observation seront fournis par la *Hiller Aircraft Corporation*. Deux helicoptères Vertol lourds (modèle 107-11) ont été achetés de la division Vertol de la *Boeing of Canada Limited* à l'intention de l'ARC et l'achat de quatre autres appareils est en voie de négociation. Ces deux sociétés ont accordé des contrats à des entrepreneurs canadiens, en vertu d'une entente mutuelle, conformément au régime en vigueur concernant le partage de la production, et toutes deux font appel aux services d'un nombre considérable de sous-traitants canadiens.

Par suite de la mise au rancart graduelle des anciens modèles d'avion, on prévoit que les travaux de réparation et de remise en état confiés aux entrepreneurs vont diminuer. La mise en service de ces nouveaux appareils va contrebalancer, dans une certaine mesure, les effets de cette mise au rancart mais, d'une façon générale, l'usage des nouveaux avions n'aura pas de répercussion cette année.

D'autres éléments, comme la diminution des heures de vol de l'ARC, la réduction des dépenses contractuelles, l'augmentation des frais et la diminution des heures-hommes, ont tous tendance à faire diminuer constamment la quantité des travaux à accomplir, en fonction des heures-hommes utilisées, pour les entrepreneurs chargés de réparer les appareils et de les remettre en état.

Le 11 septembre, mon collègue, le ministre de la Défense nationale a annoncé à la Chambre que l'ARC utiliserait l'avion à réaction CL-41A comme appareil de premier entraînement.

De concert avec le ministère de la Défense nationale, mon ministère met au point des devis détaillés de cet avion et nous comptons demander des offres aux diverses sociétés intéressées, d'ici deux ou trois semaines.

J'ai aussi l'intention d'entamer des pourparlers avec la *Canadair Limited*, en vue d'aider cette société à mettre au point un modèle perfectionné du CL-41A que l'on appelerait le CL-41R et qui servirait à l'entraînement des aviateurs dans l'utilisation de dispositifs. Cette étude de génie est motivée surtout par les besoins possibles des pays de l'OTAN qui se servent d'avions à réaction hautement perfectionnés et munis de dispositifs de navigation et de radar avancés.

Le CL-41R servirait à l'entraînement avancé, afin que les pilotes reçoivent une formation intégrale sur l'utilisation des dispositifs.

L'achat et la production d'équipement électronique vont se poursuivre à un rythme accéléré. Pour ce qui est des appareils électroniques pour avions, les principaux programmes d'approvisionnement visent les systèmes de lutte contre l'incendie, de communications, de navigation aérienne et d'identification destinés au CF-104 et au F-104G. Nous avons aussi un programme permanent de réadaptation de la navigation au Doppler, de communications et de détection des sous-marins. Les aides électroniques à l'instruction ont de plus en plus d'importance et des simulateurs de vol et de tactiques sont en construction pour le compte de l'ARC, et des gouvernements de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique. Nous avons d'autres perspectives prometteuses de vente à l'étranger de ce simulateur tactique.

Nous achèterons pour l'armée de l'équipement de communication, y compris le matériel nécessaire aux réseaux d'alerte de survivance nationale. Nous obtiendrons aussi pour l'armée des radars de campagne et de l'équipement de détection des radiations. Le programme de la Marine royale du Canada comprend de l'équipement de radar, de navigation, d'identification et de contre-mesure, ainsi qu'un nouveau sonar de conception canadienne. Ce nouveau sonar est également fabriqué au Canada pour la *Royal Navy* et pour la Marine royale d'Australie.

L'installation du système de communication de défense aérienne de l'ARC va se poursuivre et un programme de location de communications pour le système nord-américain de défense aérienne est en cours. L'exploitation et l'entretien des réseaux d'alerte existants va aussi se poursuivre et nous achèterons des postes terrestres d'aides à la navigation, pour les installations de la défense aérienne. La modernisation de l'équipement des postes existants de la défense aérienne est en cours et on installera de nouvelles stations.

En octobre dernier, la Direction des munitions et des armes à feu de mon ministère a été fondue avec la nouvelle Direction des munitions qui s'occupe de l'approvisionnement et de la production des munitions de tous genres, des exlosifs et armes y compris l'équipement contre les incendies, les armes sous-marines, les canons, les mortiers, les lance-fusées et les missiles téléguidés et balistiques.

Pour répondre aux exigences militaires du Canada, nous faisons fabriquer des armes portatives, des torpilles, des mortiers et des projectiles antisous-marins, des fusils automatiques et des canons pour les destroyers d'escorte de la marine. De plus, on fabrique au Canada, pour le pays même, le Royaume-Uni et des pays étrangers, toute une série d'instruments de réglage de tir et un dispositif de navigation pour les blindés.

La construction navale se poursuit et consiste surtout, depuis l'année passée, dans la construction de six destroyers d'escorte de type Repeat-Restigouche. Tous les contrats de construction de ces bâtiments ont été adjugés à des chantiers canadiens. En outre, de nombreux éléments de ces bâtiments sont achetés et fabriqués dans le pays.

On commence la modernisation des destroyers d'escorte de type Saint-Laurent et du Crusader.

Outre la construction des destroyers d'escorte, les chantiers construisent le bateau-citerne et de ravitaillement. La construction en a été adjugée après un appel d'offres. C'est la première fois que nous avons adjugé un contrat de cette façon pour la construction d'un bateau si grand et si perfectionné. Nous avons également adjugé un contrat à la suite d'un appel d'offres pour la construction d'un vaisseau équipé pour effectuer les levés hydrographiques et océanographiques du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Les travaux de réparations de navires augmenteront évidemment au même rythme que le volume et la complexité de la flotte canadienne. Les contrats de réparation, de construction et de modernisation fournissent beaucoup d'emplois à notre industrie canadienne de construction navale.

[L'hon. M. O'Hurley.]

J'aimerais dire un mot du programme général d'achats qui porte sur les fournitures et les services qui ne comportent pas ordinairement d'arrangements de production spéciaux. Ces articles sont fournis par le quartier général du ministère et les quatorze bureaux d'achat de mon ministère établis de Saint-Jean (Terre-Neuve) à Victoria (Colombie-Britannique). Ces fournitures, même si elles ne représentent, chacune, qu'une infime valeur réunissent une vaste gamme d'articles et supposent une dépense imposante. On prévoit que les achats de cet ordre seront à peu près égaux à ceux de l'an dernier.

Tous les programmes dont je viens de parler intéressent le crédit 67. Les responsabilités en matière de partage de la production de défense et de perfectionnements, que j'aborderai bientôt, intéressent le même crédit.

Comme on le remarquera, le crédit 67 est $911,549 plus élevé que le crédit correspondant de 1960-1961. Le poste le plus important de cette augmentation est celui des traitements, qui a augmenté de plus de $830,000. Il fait suite aux relèvements accordés aux fonctionnaires l'an dernier.

Le poste 68 vise le soin, l'entretien et la garde d'usines, de bâtiments, de machines-outils et d'outillage de production, de réserve. Le montant prévu cette année—$888,700—représente une augmentation de $98,645 sur le montant prévu l'an dernier. Ces prévisions se fondent sur certaines décisions qui seront prises au cours de l'année financière, savoir s'il faudra continuer la production, s'en tenir aux réserves ou prendre d'autres dispositions. C'est pourquoi on ne saurait prévoir avec précision, en ce moment, ce que seront ces besoins.

Le poste 69 et le crédit supplémentaire 507 prévoient une aide financière à l'industrie canadienne, ainsi qu'une aide au titre des frais de pré-production et d'instrumentation que comportent les soumissions proposées par l'industrie canadienne, en vertu du Programme canado-américain de partage de la mise au point et de la production. Voilà un autre cas qui comporte un élément d'incertitude et, comme vous le comprendrez, il n'était pas possible au moment de la préparation de ces crédits de prévoir le nombre de cas où des entreprises canadiennes feront appel à notre aide, ni le succès qu'obtiendront ces soumissions. Je parlerai plus en détail de ce poste quand j'en serai au poste 72.

Le poste 70 prévoit le versement aux municipalités de subventions, au lieu de taxes, à l'égard d'usines de guerre appartenant à la Couronne, mais exploitées par des entrepreneurs particuliers. Comme je l'ai expliqué lors de l'examen des crédits de l'an dernier, il s'agit d'usines qui ont été acquises par la

Couronne, en vertu de programmes d'aide financière qui remonte à des années. Ces subventions sont calculées d'après l'évaluation normale, par la municipalité en cause, sous réserve d'un redressement établi d'après les services rendus. Le montant prévu pour cette année est quelque peu supérieur à celui de l'an passé.

Le crédit 71 affecte des fonds à la création de sources convenables de production de pièces et de matériaux constituants.

Établi en octobre 1958, ce crédit assure l'établissement de sources acceptables de fabrication d'éléments constitutifs essentiels à la production de matériel militaire électronique au Canada.

Ce crédit a pour objet de préparer des sociétés canadiennes à participer à la production d'éléments constitutifs en vue de futurs besoins militaires du Canada; ainsi, la participation canadienne à la production de défense destinée au Canada pourra s'accroître. Bien entendu, cela présente aussi l'avantage de permettre un accroissement de la participation canadienne à la production d'articles analogues de défense dont des pays alliés peuvent avoir besoin.

D'octobre 1958 au 31 août, 1961, plus de $860,000 ont été dépensés en vertu de ce crédit. Le ministère a adjugé 28 contrats, dont douze ont été entièrement exécutés jusqu'ici. En outre, le ministère étudie présentement 18 autres contrats. Ces contrats embrassent une grande variété d'articles, notamment des céramiques de base et des roulements de précision, aussi bien que des transistors, des pompes à essence et des pièces servo-synchones.

L'exécution du crédit 71 montre clairement que l'industrie canadienne est capable de produire de nouveaux articles militaires d'une qualité acceptable. Comme on a besoin d'une certaine aide du gouvernement dans ce domaine où une technologie militaire avancée s'impose, le crédit comporte à cet égard une somme de $607,000 ainsi que l'autorisation d'engager une nouvelle somme de $300,000 durant l'année à venir.

Le poste 72 et la partie du poste 69 ayant trait à l'outillage et aux frais de préproduction intéressent le programme canado-américain de partage de la production pour la défense, et j'aimerais traiter de l'évolution de ce programme et en particulier des aspects relatifs au partage des perfectionnements. Je voudrais aussi signaler les efforts considérables qui sont accomplis en vue d'accroître le rôle de l'équipement militaire du Canada dans les programmes de nos alliés de l'OTAN.

Au cours de 1960, grâce à la collaboration entre le Canada et les États-Unis, l'industrie de défense du Canada a eu plus d'occasions d'obtenir sa part des contrats de défense des États-Unis, et la marche à suivre, en pareils cas, s'est simplifiée. Des deux côtés de la frontière, des efforts considérables ont dû être déployés à cet égard. Comme résultat, la plupart des obstacles qui empêchaient l'industrie canadienne d'accéder au marché de défense des États-Unis ont été supprimés. Par exemple, la «Buy American Act» et les barrières tarifaires américaines ne s'appliquent plus à un grand nombre de fournitures de défense provenant de l'industrie canadienne. Il importe aussi de noter que les directives de la défense des États-Unis qui ont été émises à la fin de 1960 concernant le retour aux sources américaines des achats effectués à l'étranger, ne s'appliquent pas aux achats de fournitures canadiennes qui sont visées par le programme de partage de la production de défense.

Une forme d'aide financière que mon ministère offre à l'industrie canadienne qui s'intéresse activement à conclure des ventes aux États-Unis, c'est le partage avec des sociétés canadiennes de certains frais de préproduction intéressant la technologie et des frais spéciaux d'outillage, afin de permettre aux entreprises canadiennes de soutenir la concurence de sociétés rivales qui ont pu défalquer ces frais sur des commandes précédentes.

En 1959-1960, le Parlement a approuvé une dépense de $1,250,000 à cette fin et les affectations se sont élevées au même montant l'an dernier. A la suite d'engagements fermes relatifs à ce genre d'assistance qui se chiffre à environ deux millions et demi, des contrats de production d'une valeur de près de 20.1 millions ont été accordés à des sociétés canadiennes jusqu'au 31 août 1961. En outre, ces sociétés sont en mesure de concurrencer pour la fourniture d'approvisionnements semblables supplémentaires. Les dépenses réelles effectuées en vertu de ces postes au cours des deux dernières années financières, se sont élevées à $1,230,554. Au cours de la présente année financière, on a dépensé $175,602 jusqu'à la fin du mois d'août.

Les dépenses ont été moins fortes que ne l'autorisaient les crédits car il est difficile de prévoir quels déboursés seront nécessaires dans ce domaine. Le régime de partage de la production est entièrement nouveau et nous ne disposons pas d'assez de données pour établir une tendance en ce qui a trait aux dépenses. En second lieu, il n'est pas possible de prévoir le nombre de cas où les sociétés canadiennes s'adresseront à cette caisse pour de l'aide. Troisièmement, on ne saurait prédire le nombre de contrats qui seront adjugés à des sociétés caandiennes à la suite d'offres et l'on n'effectue des déboursés que lorsque c'est une société canadienne qui obtient le contrat. Enfin, le montant de nos dépenses

varie selon la durée du contrat et la réception des factures en vue des paiements progressifs. Voilà pourquoi nos engagements provisoires en vertu du présent poste varient sensiblement au cours de l'année et les dépenses réelles ne sont pas un indice complet du montant d'aide accordé au cours de l'année. On a encore une fois inclus un montant de $1,250,000 sous le poste 69 et un montant supplémentaire d'un demi million de dollars, sous le poste supplémentaire 507, afin de continuer notre aide à l'établissement d'une puissance de production.

L'autre grand domaine où s'exerce l'aide du ministère, c'est celui du partage de certains programmes de perfectionnement technique, partage qui vise à encourager l'industrie de défense canadienne à maintenir ses travaux technologiques à un niveau susceptible de favoriser dans l'avenir les exportations de matériel de défense. En 1959-1960, comme en 1960-1961, une somme de 5 millions avait été affectée à cette fin. Pour ces deux années financières, les dépenses ont atteint $4,752,775. Pour l'année financière courante, les dépenses atteignaient à la fin d'août $706,185.

Pour le présent crédit, on éprouve les mêmes difficultés à prévoir les dépenses que pour le crédit n° 69. En outre, un autre facteur empêche d'utiliser le plein montant déjà voté. C'est que, de par leur nature, la recherche et le perfectionnement technique sont des entreprises de longue haleine. Ordinairement il faut peu d'argent au début quand on en est à l'étape de l'étude, et des sommes considérables ne deviennent nécessaires que lorsqu'il faut monter des prototypes, établir des installations d'essai et autres choses semblables. Certains de nos travaux de recherche vont atteindre cette étape au cours de la présente année.

Nous apportons notre aide dans un certain nombre de domaines intéressant la défense des États-Unis: radar et communication, moteurs d'avion V/STOL et moteurs à turbine, matériel pour la guerre sous-marine, médicaments plasmatiques et transports de surface comme les hydrofoils et les véhicules légers de grande mobilité.

Cet appui à l'industrie canadienne s'assortit de mesures visant au partage avec les États-Unis de programmes de défense. Nous avons ratifié certaines ententes de procédure avec l'armée américaine et nous négocions avec l'aviation américaine en vue de faire financer et entreprendre par le Canada certains travaux américains de perfectionnement technique. De plus, afin d'encourager des entreprises entièrement canadiennes dont le succès éventuel intéressera les services américains, mon ministère à confié des contrats

[L'hon. M. O'Hurley.]

à certaines compagnies canadiennes compétentes. En outre, afin d'équilibrer les occasions de travail pour l'industrie canadienne qui doit livrer la concurrence à l'industrie américaine pour les ouvrages financés à l'aide de fonds américains, nous prenons des dispositions en vue de partager le coût de certains projets avec le gouvernement des États-Unis et les compagnies canadiennes en cause.

Comme résultat de ces mesures, le gouvernement canadien, au 31 août, avait contribué pour environ 20.1 millions à des travaux de mise au point maintenant confiés à des compagnies canadiennes ou déjà approuvés et dont il reste à adjuger le contrat. En plus de ces engagements précis, nous avons un certain nombre de projets à l'étude, y compris plusieurs strictement canadiens ainsi que des commandes expressément américaines pour lesquelles notre appui est aprouvé en principe. Ces projets atteignent environ 4.6 millions de dollars.

En plus de ces projets qui coûteront au Canada environ 24.7 millions pour des installations de défense confiées à l'industrie canadienne, nous faisons une étude préliminaire de certains autres projets d'installations. Ces chiffres, qui ne comprennent pas des contrats de recherche, de perfectionnement et d'aide technique financés à l'aide de fonds américains pour une valeur de 13.7 millions, ou les contributions de l'industrie canadienne, ces chiffres, dis-je, nous démontrent qu'une partie importante des travaux de recherche et de perfectionnement de conception américaine sont maintenant confiés à l'industrie de défense du Canada.

Voici des exemples de certains articles importants de ce programme de travaux exécutés au Canada: l'avion V/STOL, (*Avro, Canadair,* et *deHavilland*), moteurs à turbines (*Orenda* et *Pratt and Whitney*), équipement électronique pour avions (*Marconi* et *Computing Devices*), appareils de radar (*Long Sault Woodcraft* et *Fleet Manufacturing*), équipement de communications (*Radio Engineering Products*) et des fusées porteuses (*Bristol* et *Canadair*).

Nous avons ajouté dans le crédit n° 72 la somme de 5.5 millions de dollars pouvant être augmentée à 11 millions en vue de continuer à encourager le développement technologique de l'industrie canadienne de défense. Si ces efforts communs sont couronnés du succès qu'on pense pouvoir en attendre, des crédits supplémentaires seront proposés d'ici la fin de l'année.

Grâce à notre collaboration incessante avec les États-Unis, je puis annoncer que les contrats adjugés à l'industrie canadienne dans

le cadre du programme du partage de la production de défense augmentent constamment. Ces contrats ont représenté la valeur de 112.7 millions dans l'année civile 1960.

Ce total comprend notamment 61 millions de dollars représentés par des contrats principaux que le gouvernement américain a confié à des entreprises canadiennes et 51.7 millions de dollars représentés par des contrats de sous-traitants passés entre l'industrie américaine et des entreprises canadiennes. Il convient de rappeler que les sous-contrats étaient presque inexistants avant 1959 et que ce résultat est dû en grande partie au programme du partage de la production de défense. En 1959 et 1960, soit ces deux ans, le programme de partage de la production de défense a valu au Canada la somme de 209 millions de dollars.

Les huit premiers mois de 1961 ont marqué une tendance tout aussi favorable. Les contrats du partage de la production passés durant cette période portent sur environ 79.9 millions de dollars, dont 43 millions en contrats principaux et 36.9 millions environ de sous-contrats. Ces chiffres se comparent avec la somme de 65 millions pour les huit premiers mois de 1960. Parmi les contrats principaux, il faut relever notamment celui des avions et pièces d'avion Caribou de la *DeHavilland,* (7.7 millions de dollars); celui des pièces de moteur d'avion, de réparation et de revision de la *Pratt and Whitney,* (11.7 millions); des sondeurs à ultra-sons Sparton (1.1 million); des cartouches de la *Canadian Arsenal* (3.9 millions); des téléphones de campagne de la *Radio Engineering Products,* (1.6 million); des travaux pour la *Orenda Engine,* $913,000) et des tables d'état-major de la *Marsland Engineering,* (2.6 millions). Une commande ferme a été passée pour un radar de navigation aérienne Doppler Marconi de $370,000 et des pourparlers ont été entamés en vue d'en élever le montant à 1.7 million. On peut compter sur d'autres commandes très importantes.

Parmi les sous-contrats, il y avait: les systèmes de compteurs-mesure (1.2 million) à *Northern Electric;* standards pour FPS-26 ($830,000) à *Federal Pacific;* équipement de radar (2.3 millions) à *Canadian Westinghouse;* systèmes intermédiaires NASARR à *Westinghouse* (3.5 millions); formation et installation AN/FST-2B (SAGE) à Burroughs (un million); des pièces de projectiles (2.7 millions) à *Sperry;* et des pièces de Bomarc (1.3 million) à diverses sociétés canadiennes.

On a donné une importance marquée au programme de partage de la production de défense canado-américain par suite de l'entente sur le F-101, le F-104 et le Pine-tree conclue par les deux gouvernements et annoncée par le premier ministre le 12 juin. Cet accord indique clairement l'intention du gouvernement du Canada et de celui des États-Unis de faire du programme de partage de la production de défense un programme vital. Cela contribuera à placer sur des bases solides la production de défense canadienne. Beaucoup de nos plus importants entrepreneurs de défense se verront accorder des contrats et des sous-contrats.

Seuls les gouvernements peuvent conclure des transactions de l'envergure de celle que je viens de mentionner. Toutefois, le rôle du gouvernement est généralement de créer un climat favorable pour permettre à l'industrie canadienne de faire concurrence aux entreprises américaines de défense. Le véritable succès du programme dépend donc des efforts de l'industrie canadienne. Certaines compagnies ont fait preuve d'une initiative et d'efforts louables, mais malheureusement d'autres ont refusé de relever le défi. Pour encourager davantage l'activité industrielle du Canada, dans le cadre du programme de partage de la production, j'ai encore une fois écrit le 29 mai aux directeurs des maisons canadiennes qui s'étaient montrées intéressées au programme, et je leur ai exposé les progrès accomplis l'année dernière, la nécessité constante d'obtenir la collaboration de l'industrie ainsi que les occasions offertes. J'exhorte de nouveau toutes les compagnies qui disposent des ressources et des installations requises de faire un effort résolu afin d'obtenir pour l'industrie canadienne une part des contrats de défense américains.

J'aimerais maintenant passer à un autre domaine, tout à fait distinct de celui du partage de la production, où mon ministère s'est efforcé d'accroître le rôle du matériel de défense mis au point par le Canada. Je veux parler des efforts que nous avons faits pour collaborer avec nos alliés de l'OTAN aux recherches, à la mise au point et à la production, relativement aux besoins en matière de matériel de défense.

D'ordre des ministres de la Défense de l'OTAN, le comité des armements de l'OTAN et ses divers sous-comités fournissent le moyen par lequel on peut coordonner, à l'avantage de tous les pays participants, les besoins en matière de recherches, de mise au point et de production. Mon ministère travaille étroitement avec le ministère de la Défense nationale et d'autres à la réalisation de ce plan à long terme de collaboration au sein de l'OTAN, qui, j'en suis certain, assurera la reconnaissance des possibilités canadiennes, à la lumière des besoins de l'OTAN. Il convient de souligner que le but de cette collaboration est la coordination et non la stimulation de la vente, et c'est dans cet esprit que nous y participons.

Nous avons constaté, toutefois, que nos efforts accrus, dans le cadre de l'OTAN, ont eu d'autres avantages. Plusieurs pays ont conclu des contrats en vue d'obtenir du matériel canadien de fabrication courante. Ces contrats représentent des bénéfices importants pour les entreprises canadiennes.

L'intérêt que manifestent certains de nos alliés de l'OTAN envers nos avions, notre radar, notre matériel de guerre antisous-marine, nos appareils destinés à faciliter la navigation et autre matériel mis au point par le Canada est réconfortant. En étroite collaboration avec le ministère de la Défense nationale et l'industrie canadienne, mon ministère n'épargne aucun effort pour fournir des démonstrations, des articles à des fins d'essais et les rouages administratifs nécessaires, afin que notre industrie ne soit pas désavantagée par rapport à d'autres fournisseurs possibles d'Europe.

Nous avons l'intention de fournir un appui financier au titre des frais de pré-production, d'outillage et de mise au point, dans le genre de celui que nous fournissons présentement aux entreprises qui entrent dans le marché de la défense des États-Unis. L'appui que nous accordons à une entreprise en vertu du programme de partage de la production comporte un avantage secondaire, en ce sens que cela l'aide également dans les efforts qu'elle fait pour vendre à nos alliés d'outre-mer.

Pour ce qui est des rouages administratifs, j'ai offert aux ministres de la Défense des pays qui nous sont alliés les services de la Corporation commerciale canadienne, qui peut représenter leurs gouvernements et leurs entrepreneurs primaires, quand il s'agit pour eux d'obtenir du matériel et des fournitures de défense au Canada. En recourant aux services de cet organisme de la Couronne, on s'assure que tous achats effectués par un gouvernement étranger seront négociés et administrés par le ministère de la Production de défense, qui emploiera les mêmes procédés et les mêmes garanties qu'il emploie lorsqu'il s'agit d'obtenir des fournitures pour les forces armées canadiennes. Une telle assurance est précieuse tant pour les gouvernements étrangers que pour les fournisseurs canadiens, vu qu'elle élimine nombre de difficultés inhérentes à l'établissement de nouvelles relations commerciales à de grandes distances et en dehors des voies ordinairement suivies pour l'obtention de fournitures militaires.

Les ventes de produits canadiens qu'on a réussi à conclure relativement à l'avion F-104 que le Canada et d'autres pays de l'OTAN ont adopté laissent prévoir les avantages dont l'industrie canadienne pourra bénéficier dans les années à venir par suite de la collaboration avec nos alliés de l'OTAN. En 1960, nous avons reçu des lettres d'intention autorisant la fabrication de simulateurs de vol pour une valeur d'environ 3 millions et demi de dollars. Les achats globaux atteindront probablement quelque 22 millions de dollars. Ces simulateurs de vol sont fabriqués par la *Canadian Aviation Electronics Co.*, à l'intention de l'Allemagne et des Pays-Bas. Nous nous attendons que d'autres pays commanderont aussi de ces appareils.

Par suite de nos arrangements avec la *Lockheed Aircraft Corporation,* nous avons également reçu des commandes d'une valeur approximative de 15 millions et demi de dollars, portant sur les ailes, le fuselage arrière et l'empennage du F-104. D'autres matériels ainsi demandés à des sources canadiennes pourront entraîner d'autres commandes importantes à l'avenir.

D'autres matériels canadiens ont également trouvé place dans ces avions; je songe notamment aux apareils électroniques qui ont été vendus à la Lockheed pour installation dans les F-104 que cette compagnie a vendus à des gouvernements d'outre-mer. Par exemple, les dispositifs de repérage et d'orientation que la *Computing Devices of Canada* a produits à l'intention de la Lockheed qui les destinait à l'Allemagne, représentaient une valeur de 2.1 millions de dollars. Comme je l'ai déjà signalé, ces commandes, bien entendu, se rattachent à des sous-contrats américains accordés au titre du partage de la production.

Dans les efforts que nous déployons en Europe, nous ne négligeons pas nos relations traditionnelles avec le Royaume-Uni. Parmi les principaux articles de fabrication canadienne que nous avons vendus au Royaume-Uni en 1960, je mentionnerai les avions de Havilland Beaver ainsi que le sonar à profondeur variable produit par la *EMI-Cosser Electronics.*

Les huit premiers mois de 1961, la Corporation commerciale canadienne, a placé à elle seule, pour quelque deux millions et demi de dollars de contrats principaux, ayant trait à des domaines aussi divers que les appareils d'entraînement au vol et à la tactique *Canadian Aviation Electronics* et le sonar à profondeur variable (EMI-Cossor): En outre, deHavilland a reçu cette année, directement du Ghana, des contrats principaux pour des avions Otter, Beaver et Caribou, représentant environ 8.4 millions de dollars; la société *Orenda Engines* a reçu de l'Allemagne occidentale une commande directe de pièces détachées d'une valeur d'environ 4.8 millions de dollars, et la *Jarry Hydraulics* a obtenu, également de l'Allemagne de l'Ouest, une commande directe d'une valeur d'un million de dollars pour des commandes asservies de vol. De plus, *Canadair* a reçu

cette année d'entrepreneurs primaires allemands et hollandais des sous-contrats pour pièces du F-104 d'une valeur d'environ 1.3 millions de dollars, et la *Computing Devices* a obtenu des contrats pour des appareils P.H.I. estimés à environ 8.3 millions de dollars et destinés à l'Allemagne, la France et l'Italie. D'autres commandes d'équipement de cette nature seront, selon toute attente, placées par d'autres pays membres de l'OTAN et leurs entrepreneurs primaires. Dans la plupart des cas, ces ventes faisaient partie de programmes importants et continuels de commandes au Canada, à cause des aptitudes technologiques de l'industrie canadienne, de la concurrence, de ses prix et de l'esprit d'initiative dont elle fait preuve dans ses ventes, avec l'aide des services officiels intéressés. Les huit premiers mois de 1961, les affaires conclues outre-mer à des fins de défense que rapportent les entreprises canadiennes, se sont montées au total à 28.8 millions de dollars, y compris les contrats susmentionnés.

A propos de toute cette activité, mon ministère a l'avantage d'avoir mis au point au cours des années les rouages nécessaires ainsi que d'avoir développé chez ses fonctionnaires les connaissances spécialisées dans le domaine de la production et de l'achat qui sont essentielles dans le domaine des acquisitions militaires. Cet état de choses nous permet maintenant d'intensifier la capacité qu'a le Canada de faire face aux besoins de la défense des pays alliés partout où ils se font sentir. L'effort requis est considérable et entraîne, entre autres choses, l'établissement de liaisons très étendues à l'étranger. Je tiens à dire que le personnel de mon ministère s'adonne à ces tâches avec toute l'énergie et le dévouement qui s'imposent.

Nos efforts en vue d'étendre l'emploi de l'équipement de défense canadien tant par nos alliés d'outre-mer que par les États-Unis dans le cadre du programme de partage de la production ont fait des progrès encourageants. Nous allons les poursuivre de la façon la plus énergique.

Les crédits qui restent, soit les numéros 73, 74 et 75, ont trait à des sociétés de la Couronne.

Le crédit 73 prévoit les dépenses faites par la *Defence Construction (1951) Limited* pour effectuer la construction et le maintien d'ouvrages relatifs à la défense pour le compte du ministère de la Défense nationale. On y relève une diminution de $163,000 en comparaison du montant voté l'année dernière.

Le crédit 74 prévoit une augmentation des dépenses administratives et de fonctionnement de la *Canadian Arsenals Limited.* Comme l'année dernière, on estime que les dépenses dépasseront de nouveau les recettes. On prévoit une augmentation d'environ $1,031,000 par rapport au montant de l'année dernière.

Le crédit 75 a trait aux frais de construction, d'améliorations et d'outillage de la *Canadian Arsenals Limited.* Le crédit a trait à des articles d'utilité générale et ne comprend pas ceux qui sont destinés à un programme ou projet déterminé. Les prévisions de cette année comportent une petite augmentation d'environ $20,000.

Enfin, monsieur le président, étant donné la récente et malheureuse évolution de la situation internationale, je désire informer la Chambre du projet d'établissement d'un organisme pour les approvisionnements de guerre, projet que la Direction de la planification relative aux approvisionnements d'urgence, du ministère, étudie depuis le mois de mai de l'an dernier.

Comme je l'ai expliqué lors de la présentation des crédits de l'an dernier, et comme le premier ministre l'a rappelé le 13 septembre, le gouvernement a décidé qu'advenant une guerre nucléaire, un organisme pour les approvisionnements de guerre serait créé immédiatement, par décret du conseil aux termes de la loi sur les mesures de guerre, afin d'assumer la responsabilité de tous les aspects du contrôle de la production, de la distribution et de l'établissement des prix des approvisionnements tant civils que militaires, à l'exception de certains aspects des industries de l'agriculture et de la pêche.

On a mis au point et approuvé une structure provisoire d'organisation pour cet organisme afin de répondre aux besoins prévus pour la période qui suivrait immédiatement une attaque nucléaire. L'organisation générale de cette Régie des approvisionnements de guerre comprendra les sections nationales, régionales, locales et de zone, en conformité du régime des gouvernements d'urgence que l'Organisation des mesures d'urgence met au point sous la direction du premier ministre. Le secteur national de la Régie des approvisionnements de guerre a été pourvu d'un personnel à la suite du choix, sur une base d'appel, de personnes compétentes des divers ministères et organismes du gouvernement à Ottawa. Le choix du personnel des dix secteurs régionaux sur une base d'appel également, est presque terminé. J'ajouterai que la Régie des approvisionnements de guerre était entièrement représentée à l'échelon national durant l'exercice TOCSIN 1961 et avait un noyau de personnel dans chacun des quartiers généraux régionaux. Lors du prochain exercice qui aura lieu cet automne, la Régie des approvisionnements de guerre y participera pleinement, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional.

Relativement au choix du personnel des secteurs régionaux de la Régie des approvisionnements de guerre, les honorables députés apprendront avec intérêt que des dispositions sont prises avec les divers gouvernements provinciaux pour qu'on puise dans leur personnel aussi bien que parmi les employés des divers ministères et organismes fédéraux. On négocie présentement des accords officiels à cette fin. Le prochain pas à faire dans l'organisation de ce qu'on pourrait appeler un «double» de la Régie des approvisionnements de guerre sera l'établissement des secteurs appropriés à l'échelon local et à celui de la zone. A cette fin, nous prévoyons puiser dans le personnel des maisons d'affaires et des industries, ainsi que parmi les employés des gouvernements fédéral et provinciaux.

L'une des principales tâches de la Régie des approvisionnements de guerre, si jamais il faut l'instituer, serait d'évaluer ce qui restera des ressources matérielles du pays. Comme base d'une semblable évaluation, la Direction de la planification relative aux approvisionnements d'urgence a mis en œuvre un programme de recherche ayant pour but de mettre au point sous une forme d'emploi facile l'inventaire complet des principaux stocks de denrées essentielles et des installations de production connexes normalement disponibles au Canada. Ce programme de recherche est nécessairement une entreprise à long terme, mais on a déjà obtenu des résultats considérables dans la réunion et l'analyse des données relatives aux stocks d'aliments et de produits du pétrole. En collaboration avec l'Armée et l'Organisation des mesures d'urgence, on a mis au point des moyens d'évaluer les ressources qui resteront après une attaque.

Le troisième aspect principal de notre planification a été la préparation, sous forme de projet, de divers règlements et ordonnances dont aura probablement besoin la Régie des approvisionnements de guerre pour exercer un contrôle efficace des approvisionnements en temps de guerre nucléaire. Entre autres choses, le gouvernement étudie présentement un plan de rationnement d'urgence des denrées essentielles de consommation.

Le personnel de la Direction de la planification relative aux approvisionnements d'urgence reste peu nombreux. Il y a actuellement 12 agents au bureau central à Ottawa et cinq agents régionaux. On s'emploie actuellement à recruter deux autres agents pour le bureau central et quatre nouveaux agents régionaux.

L'hon. M. Hellyer: Je tiens à remercier le ministre pour cet exposé détaillé et presque complet. Il a revu l'activité de son ministère avec beaucoup de soin et nous a fourni une abondance de détails à propos des entreprises en cours.

L'an dernier nous avons passé au crible la plupart des crédits de ce ministère. Cette année, nous n'avons donc pas l'intention d'aller dans bien des détails, d'autant moins que le gros de l'argent demandé est dépensé.

Nous aurons cependant une ou deux questions à poser sur le détail des affectations. J'aimerais en poser une dès maintenant au sujet de l'administration. Le ministre a dit que, cette année, le montant obtenu des États-Unis, au titre du partage de la production, était supérieur à celui des huit premiers mois de l'an passé; il ne s'élève néanmoins qu'à la moitié environ du total de l'an passé. Je me demande si le ministre peut donner au comité l'assurance qu'à son avis, le montant qui sera obtenu au cours des quatre derniers mois de l'année portera le total bien au-dessus de celui de l'an passé.

L'hon. M. O'Hurley: Je tiens à signaler à l'honorable député de Trinity que nous avons obtenu cette année, jusqu'à la fin d'août, des contrats et des sous-contrats pour un montant de $79,925,000. L'an dernier, à la même date, ce chiffre s'établissait à $65,095,000. Nos perspectives des mois à venir sont très bonnes. Nous sommes donc sûrs que le résultat du partage de la production, cette année, sera beaucoup plus élevé que celui de l'an dernier.

M. Carter: L'an dernier, il a été question, en ce comité-ci, de contrats que nous espérions obtenir de l'Allemagne, de la Belgique et d'autres pays européens. Les avons-nous obtenus?

L'hon. M. O'Hurley: Il était question, à ce moment-là, du programme des simulateurs et de la possibilité d'obtenir des commandes de l'Allemagne, de la Hollande et de la Belgique. Nous l'avons emporté sur nos concurrents et nous avons obtenu ces contrats. On fabrique présentement des simulateurs à Montréal pour remplir les commandes de ces pays en plus de celle du Canada.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre pourrait-il nous donner en chiffres ronds le montant global de ces contrats?

L'hon. M. O'Hurley: A l'heure actuelle, le chiffre s'établit à quelque trois millions de dollars, mais le montant total du contrat dépassera les vingt millions.

M. Howard: J'ai l'intention de poser au ministre une série de questions au lieu de formuler des observations particulières. J'ai inscrit certaines questions au *Feuilleton* avant les vacances d'été et, en temps opportun, j'ai reçu certaines réponses qu'on trouvera dans le document sessionnel 267B du 7 septembre. J'ai certaines questions à poser au ministre

au sujet des renseignements que renferme ce document sessionnel et des réponses qu'on a données à certaines questions.

Ma question avait trait à des subventions ou subsides. J'ai demandé si, depuis le 1er janvier 1950, des subventions avaient été versées à des compagnies autres que des sociétés de la Couronne et, dans le cas de l'affirmative, quel était le montant des subventions, le montant total versé à chaque compagnie, et ainsi de suite. Certains des renseignements que le ministère de la Production de défense m'a fournis renferment les noms des compagnies telles la *Canadian Marconi Company*, la *Canadian Steel Foundries*, la *Canadian Steel Improvement*, la *Canadian Vickers*, soit plusieurs compagnies qui ont reçu des subventions du ministère de la Production de défense pour certains genres de travaux. On y indique le genre d'entreprise de chacune: électronique, construction de navires et autres, pour la période, sauf erreur, du 1er avril 1959 au 31 mai 1961.

Pour une partie de la réponse, on voit qu'une somme d'environ $1,250,000 a été versée à ces compagnies sous forme de subventions. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer la raison de ces subventions particulières. Je ne sais pas si l'honorable député a devant lui un exemplaire de ce document parlementaire. S'il l'a, je n'aurai pas à entrer dans les détails et nommer chaque compagnie. Toutefois, si le ministre n'a pas la liste, je pourrais entrer dans les détails. Mais avant, je me demande si le ministre connaît bien cette question dont je parle...

L'hon. M. O'Hurley: Je ne sais si les renseignements suivants suffiront, mais ces subventions sont en réalité des versements d'aide pour l'étude technologique antérieure à la production, à l'égard de contrats de production technique et de pré-production. L'honorable député de Skeena me donnerait-il quelques exemples? Je n'ai pas ce document ici aujourd'hui.

M. Howard: Certainement. Par exemple, la première compagnie dont le nom figure sur la liste est *Optical and Precision Materials*, de Montréal (P.Q.). Cette société se spécialise en électronique; elle a reçu, entre le 1er avril 1960 et le 31 mai 1961, une subvention globale de $23,000. L'autorisation de payer est donnée par l'ordonnance nº 573346 du Conseil du Trésor, en date du 12 décembre 1960. La deuxième inscription intéresse la même compagnie et le montant est de $25,596 pour la même période. Cela suffira peut-être.

L'hon. M. O'Hurley: J'ai ici une copie de la réponse qui a été donnée alors à l'honorable député de Skeena. Ces subventions ont été approuvées par le Conseil du Trésor, par le ministère de la Défense nationale et par le ministère de la Production de défense, car il s'agit évidemment d'une entreprise commune. Les montants visent l'outillage et la pré-production en vue de pouvoir soutenir la concurrence et obtenir des contrats aux États-Unis.

M. Howard: C'est-à-dire afin que nous puissions faire concurrence aux compagnies américaines?

L'hon. M. O'Hurley: Sur le marché américain.

M. Howard: La même explication s'applique-t-elle aux subventions versées à chacune des compagnies dont le nom figure sur la liste? S'agissait-il de concurrence?

L'hon. M. O'Hurley: Oui, monsieur le président.

M. Howard: Je me demande si je pourrais poser au ministre une autre question sur le même sujet. Il s'agit de la rubrique: «Aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces composantes et de matériaux». Il paraît s'agir d'autre chose, car dans certains cas les noms des mêmes sociétés figurent sur la liste: la *Canadian Marconi Company* et la *Canadian Arsenals*, par exemple. Cela s'applique aussi aux subventions accordées pour d'autres raisons. Le total indiqué pour les quatre années est de $811,715. Il y a une autre réponse libellée «Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne». Le montant total est de 4,919 millions de dollars pour trois ans.

Le ministre voudrait-il expliquer ce que signifie le libellé «Installations pour la production de pièces composantes et de matériaux» et le libellé «Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne» et nous expliquer les diverses subventions?

L'hon. M. O'Hurley: Monsieur le président, la première question se rattache au crédit nº 71. En vue d'assurer la participation maximum des entreprises canadiennes aux approvisionnements de défense, nous avons d'abord pensé à aménager des installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux, en prévision de la demande résultant des contrats du ministère de la Défense nationale, en vue de dépendre moins des États-Unis et d'autres fournisseurs pour les produits finis. Les produits que nous achetions auparavant à l'étranger sont maintenant fabriqués dans le pays pour le ministère. Le programme consiste essentiellement à développer notre puissance de production dans le domaine des pièces militaires. Il est conçu pour aider les fabricants canadiens à fabriquer au Canada des pièces destinées à répondre aux besoins de l'armée canadienne.

L'autre question du député portait sur le crédit 72. Ce crédit a été augmenté en 1959-1960 pour appliquer la politique du gouvernement destinée à soutenir la puissance de recherche et de perfectionnement de l'industrie canadienne qui servirait à entreprendre les contrats de partage de la production et du perfectionnement de défense avec les États-Unis.

M. Howard: Que prévoit-on en matière de subventions de ce genre dans l'avenir? Cette activité perdra-t-elle de l'importance, en prendra-t-elle ou demeurera-t-elle stationnaire?

L'hon. M. O'Hurley: Au cours des quelques prochaines années, nous espérons amplifier cette activité qui contribue à créer des emplois dans l'industrie canadienne. Pour aider le député, je signalerai que cette activité conditionne l'industrie canadienne en l'aidant à acquérir des techniques qu'elle ne possédait pas auparavant. L'industrie civile autant que militaire retire ces avantages. Elle peut acquérir des techniques qui lui manquaient auparavant et peut ainsi produire des articles que nous devions auparavant importer.

M. Howard: Je ne puis m'empêcher de dire qu'il me paraît étrange que ces sociétés particulières aient besoin de l'assistance du contribuable canadien par l'intermédiaire du gouvernement. Je ne vois pas d'objection à ce que nous aidions de temps à autre à l'expansion de l'industrie canadienne, afin de nous assurer que la plus grande partie possible de la production en cause se fasse au Canada, mais il s'agit ici d'individualistes à tout crin qui demandent au contribuable canadien de prendre les risques pour eux.

L'hon. M. Hellyer: Le ministre indiquerait-il au comité quels ont été les achats de matériel de défense que le Canada a effectués aux États-Unis en 1960, tant au titre de contrats que de sous-contrats, ainsi que les achats du même genre effectués jusqu'ici cette année?

L'hon. M. O'Hurley: Voici la ventilation des achats d'articles de défense que le gouvernement canadien a effectués aux États-Unis. En 1959, contrats: 47 millions de dollars; sous-contrats: 61.2 millions de dollars. En 1960, contrats: 83.3 millions de dollars; sous-contrats: 113 millions de dollars. Pour le premier semestre de 1961, les chiffres s'établissent comme il suit: contrats: 18.7 millions de dollars; sous-contrats: 36.4 millions de dollars.

L'hon. M. Hellyer: Ces chiffres comprennent-ils les commandes de matériel de défense que l'industrie canadienne a placés directement aux États-Unis?

[L'hon. M. O'Hurley.]

L'hon. M. O'Hurley: Oui, ils comprennent effectivement ces contrats portant sur l'achat de matériel de défense.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. O'Hurley: Monsieur le président, maintenant que les crédits de mon ministère ont été adoptés, qu'il me soit permis d'exprimer ma reconnaissance aux membres du comité. Nous avons sans doute établi un record, pour ce qui est de l'adoption des crédits de ce ministère. Je tiens à assurer au comité que je continuerai à faire montre de collaboration et de compréhension.

L'hon. M. Hellyer: Pourvu que le ministre se rende compte que ceci ne crée pas un précédent.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

LE DRAPEAU CANADIEN

MESURE AYANT POUR OBJET D'AUTORISER UN DRAPEAU CANADIEN

L'ordre du jour appelle.

Suite du débat sur la motion de M. Smith (Lincoln) portant 2e lecture du bill nº C-8, ayant pour objet d'autoriser un drapeau canadien.

M. John Pallett (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député de Lincoln a dû s'absenter cet après-midi. Il m'a prié de demander l'assentiment unanime de la Chambre en vue de rayer cet article de l'ordre du jour. Nous en arriverons probablement à d'autres bills concernant un drapeau national, qui figurent déjà au *Feuilleton*. Le député demande donc à la Chambre de bien vouloir lui permettre de faire rayer cet article de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que cet article de l'ordre du jour prévoyant la suite du débat portant deuxième lecture du bill nº C-8 soit rayé?

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je suppose qu'il serait peu courtois de ne pas accepter de donner notre assentiment unanime. Mais le projet de loi en question est tellement extraordinaire, et même bizarre, qu'il semble plutôt regrettable de le retirer du *Feuilleton*. Toutefois, je ne veux pas m'autoriser de ce fait pour soulever une objection.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ce bill est tellement extraordinaire que ce serait rendre service à l'honorable député que de permettre qu'il soit rayé du *Feuilleton*.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le bill soit retiré?

Des voix: D'accord!

(Le bill est retiré.)

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MODIFICATION DEMANDANT LA RÉVÉLATION DES MONTANTS VERSÉS À LA CAISSE DE CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. M. W. Martin (Timmins) propose la deuxième lecture du bill n° C-50, tendant à modifier la loi électorale du Canada (dépenses d'élections).

—Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont nous sommes saisis, je dirai que si du point de vue technique, nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture, nous reprenons, en réalité, simplement le fil du débat sur un projet de loi qui a été présenté à la Chambre des années avant que j'aie eu l'avantage de faire partie de cette assemblée. Il est aussi fort intéressant, et j'estime qu'il faudrait rappeler à la Chambre qu'un projet de loi de ce genre a toujours été présenté par un membre de notre parti. Des bills analogues lui ont été soumis pendant de nombreuses années par les membres du PSD. Malheureusement, nous n'avons jamais obtenu que la Chambre exprime son opinion sur cette mesure. En effet, si l'on consulte l'historique de ce bill, il a toujours été enseveli sous un flot de paroles, d'abord par les tenants du gouvernement libéral, puis par les tenants du gouvernement conservateur. Je voudrais exprimer l'espoir qu'après toutes ces années nous avons peut-être atteint le point où nous pouvons enfin passer à la deuxième lecture de ce bill et en accepter le principe.

Toutefois, monsieur l'Orateur, les efforts que fait notre groupe depuis des années n'ont pas été entièrement perdus. En effet, on constate un intérêt croissant à ce sujet et même une certaine inquiétude. Nous avons pu en voir des exemples d'un bout à l'autre du pays. Nous nous rendons compte, et on l'a déjà mentionné, du grand secours à cet égard que nous ont prêté deux membres du clergé dans la province de Québec qui, commençant beaucoup à s'inquiéter de la corruption qui découlait des versements effectués aux divers partis politiques, ont décidé d'écrire un article qui a fait beaucoup réfléchir et qui a eu des résultats considérables et bienfaisants, surtout dans la province.

Je tiens à bien préciser que le problème ne se limite pas à la province de Québec. Il est bel et bon pour ceux d'entre nous qui venons d'autres provinces de montrer Québec du doigt en disant que le problème y est bien pire qu'ailleurs. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas, comme j'ai l'intention de le prouver dans les brèves observations que je ferai en mentionnant certains articles dont je suis l'auteur.

Il est hors de doute qu'une grande partie de la corruption, une grande partie de la crainte et de l'inquiétude croissantes dans tout le pays peut être atténuée, sinon absolument dissipée, par l'adoption d'une mesure comme le bill C-50 qui oblige les partis politiques à révéler les sources de leurs fonds électoraux. Je rappellerai qu'il y a environ deux ans, quand nous avons débattu un projet de loi analogue à la Chambre, le député de Vancouver-Sud (M. Broome) a posé une certaine question. Je crois que c'est le député de Port-Arthur (M. Fisher) qui avait alors la parole. Comme en fait foi la page 2874 du hansard du 16 avril 1959, le représentant de Vancouver-Sud lui a posé la question suivante:

> Lorsque votre parti sera devenu le parti auquel vous songez, présenterez-vous toujours un bill concernant la divulgation des dépenses électorales?

La meilleure réponse possible à cette question, on la trouve, je pense, dans la situation actuelle: l'événement auquel la question faisait allusion il y a deux ans s'est produit, nous sommes maintenant membres du Nouveau parti démocratique, et nous présentons un bill semblable à ceux que nous avons présenté lorsque nous étions dans les rangs du PSD.

Il est préférable, ont aussi soutenu divers orateurs d'autres partis, que les députés ignorent d'où provient l'appui financier qu'ils reçoivent. Le député de Vancouver-Sud, l'auteur de la question que j'ai citée, a exprimé cette opinion et on la relève au hansard du 30 juin 1959. J'ai l'impression qu'il est passé à côté de la question. Ce qui importe, ce n'est pas que le candidat ou que le député apprenne d'où provient cet argent. C'est plutôt que la population et que la Chambre des communes le sachent. Les honorables députés devraient savoir si des brasseries, des entrepreneurs, voire des syndicats, versent de l'argent pour appuyer un parti politique. Elle devrait savoir si ces éléments peuvent entrer en ligne de compte lorsque les députés examinent des mesures législatives dont elle est saisie. Lorsque la Chambre est saisie d'une mesure législative susceptible d'avantager surtout un organisme qui, à quelque moment, a versé des montants considérables au parti au pouvoir, il serait très opportun, je pense, qu'elle soit bien au courant de ce qui a eu leu dans le passé.

J'aimerais me reporter à deux articles, publiés récemment dans la revue *Maclean's*, qui traitent de la question dont s'inspire le bill à l'étude. Le premier article, publié le

6 mai 1961, soit il y a quelques mois, est dû à la plume de M. Peter Newman et s'intitule: «Qui paiera les dépenses sans précédent qu'occasionneront les prochaines élections?» En voici le sous-titre: «Les contributaires achètent de l'«assurance» des deux vieux partis.» Le premier alinéa de l'article est rédigé ainsi qu'il suit:

Aucun secteur actif de la démocratie canadienne n'est entouré d'un voile de mystère aussi impénétrable que celui de la perception des fonds qui garnissent la caisse électorale des partis politiques. La présence du scandale est si apparente que, la plupart du temps, les seuls détails que l'on connaisse des finances des partis, ce sont les potins et les exagérations que l'on chuchote à Ottawa.

D'après moi, si c'est un mystère qui doit persister, alors il faudrait en faire une infraction à la loi. Il expose ensuite le danger qu'il détecte dans ce que je pourrais appeler cette pratique malhonnête qui s'est poursuivie pendant tant d'années dans notre pays en évolution. Il déclare ensuite:

Les conservateurs ont créé un précédent en nommant au cabinet un homme qui serait censé s'occuper spécialement des questions financières.

Certes, si cette déclaration est exacte, et je ne sais pas si elle l'est, il y a là de quoi s'inquiéter. M. Newman parle ensuite des méthodes employées et déclare:

Tout comme lors des élections passées, on s'attend à ce que les donateurs les plus généreux soient les grandes entreprises qui consentent ce qu'elles appellent des dons «indispensables». Ce sont des dons que l'on offre sans rien attendre en retour, sauf la préservation de la libre entreprise et du régime des deux partis. Le don est presque toujours partagé dans une porportion de 60-40, le parti au pouvoir obtenant la plus grosse part.

L'aspect intéressant de cette proposition, c'est la confirmation qu'elle reçoit dans un autre article que je vais citer tout à l'heure et dont l'auteur n'est ni plus ni moins que l'ancien organisateur national du parti libéral. M. Newman passe ensuite à un autre groupe qui, selon lui, est beaucoup plus dangereux que celui dont il vient de parler. Il dit:

Parmi les contributeurs les plus empressés à la caisse du parti, on trouve certains des entrepreneurs qui font des travaux pour le gouvernement. Ordinairement, ils donnent au parti au pouvoir assez généreusement, mais, en douce, ils se protègent en donnant un cadeau moins grand à l'opposition.

Il termine ensuite son article en parlant de ce qui est peut-être le plus grand scandale connu de ce genre dont un gouvernement fédéral ait jamais eu à souffrir. Voici le dernier paragraphe de cet article:

Pendant ce temps-là, le régime actuel continue d'alimenter mystérieusement les caisses électorales à coup de millions de dollars. L'aveu le plus révélateur nous est probablement venu de M. R. W. Sweezey, président de la *Beauharnois Power Corporation* qui, à la fin des années vingt, a contribué pour environ $700,000 à la caisse du parti libéral, après que sa compagnie eut obtenu des droits d'aménagement hydroélectrique sur le Saint-Laurent. Il a déclaré que la contribution était nécessaire parce que la reconnaissance a toujours été considérée comme un facteur important dans les rapports avec des gouvernements démocratiques.

[M. Martin (Timmins).]

Voilà qui résume bien clairement la question. Le problème existe depuis bien des années au Canada. Afin de bien montrer que cette question sème une inquiétude qui se répand très rapidement, je tiens à signaler que non seulement cet article a été publié en mai dernier, mais qu'un autre a aussi paru dans un récent numéro de la revue *Maclean's*. J'en recommande la lecture à tous les honorables députés. L'auteur en est M. James Scott qui, jusqu'à ces derniers temps, était organisateur national du parti libéral. Il écrit: «Les caisses électorales bien nourries corrompent tous les partis».

Cet article de M. Scott contient des allégations ou des suppositions auxquelles je ne souscris pas. Par exemple, en parlant ouvertement des contributions faites dans le passé et mentionnant des cas spécifiques car, somme toute, en tant qu'organisateur national de l'un des deux importants partis du pays il devrait savoir ce qu'il dit, il prétend que puisque le Nouveau parti démocratique disposerait de fonds ne pouvant se comparer avec ceux des autres partis, l'idée devrait être abandonnée.

Ce n'est pas le fait de donner cet argent à des partis politiques qui est néfaste mais d'après moi, c'est le secret dont on entoure ces dons en argent. Une entreprise est libre de faire un don au parti libéral ou au parti conservateur. Toutefois, le public devrait en être averti afin qu'il se rende compte de ce qui se fait. Je le répète, quand nous examinons une mesure législative à la Chambre, il est très important que nous soyons au courant de tous les faits. M. Scott veut faire croire que si, disons un million d'adhérents au Congrès du Travail du Canada versent 60c. par année au Nouveau parti démocratique, c'est aussi répréhensible que si un individu verse $600,000 par année à l'un ou l'autre des deux partis. Tout homme sensé se rendra compte que c'est bien différent. Une contribution individuelle de 60 cents par année ne placerait personne en position aussi privilégiée qu'une contribution beaucoup plus importante ne place une personne ou une société recherchant les faveurs d'un gouvernement par ce moyen.

Puis, à la page 67 de ce numéro de *Maclean's* du 9 septembre, nous trouvons certains points très intéressants dont je voudrais parler. Je le répète, M. Newman et moi-même sommes d'accord quant à ce qui s'est produit dans le passé. Je cite:

Toutefois, les plus importantes sociétés donatrices, pour la plupart, n'essaient pas d'influencer directement la politique du parti. En général, elles

contribuent à la caisse des libéraux et des conservateurs, versant d'ordinaire 60 p. 100 de leur contribution au parti au pouvoir et 40 p. 100 au parti d'opposition, mais tout cela est sujet à des variations.

L'auteur montre combien cette pratique est répandue. A la page 67, on trouve aussi:

Néanmoins aucune personne occupant un poste électif ou espérant en occuper un ne peut négliger ses bienfaiteurs. N'importe quel citoyen canadien peut exposer ses vues au premier ministre ou au chef de l'opposition, mais étant donné la nature humaine (et ces personnes sont humaines), un homme dont la société verse $25,000 ou $50,000 à la caisse d'un parti politique à chaque élection pourra entrer en communication avec le chef du parti bien plus rapidement qu'un autre dont le parti n'a jamais entendu parler.

Monsieur l'Orateur, le mal ne réside pas dans le don lui-même. Le mal réside dans le fait que personne n'est au courant de ce don, sauf les deux parties en cause; voilà où est le danger. A la page 69 de ce document, je lis ensuite ceci, dont j'ai parlé tout à l'heure en disant que le passe-temps favori des autres provinces est de pointer un doigt accusateur vers la province de Québec.

Le reste du Canada suppose souvent que cela ne se produit que dans la province de Québec, ce qui est loin de la vérité.

Il y a un an ou deux, lors d'une campagne électorale qui se déroulait dans une autre povince, j'ai reçu un appel téléphonique d'un entrepreneur de ma connaissance. Il m'a appris qu'un représentant du parti ministériel lui avait donné par téléphone, instruction d'avoir $2,000 en disponibilité au cours de la semaine suivante. Un commissionnaire du parti ministériel est venu les prendre; cette somme devait représenter la contribution de l'entrepreneur aux fonds de la campagne du parti. Étant donné que l'entreprise de mon homme reposait exclusivement sur des contrats du gouvernement, il me demandait conseil. Je lui ai répondu de remettre l'argent au commisionnaire et de me faire tenir un affidavit exposant le comment et le pourquoi de la contribution qu'il allait faire. Nous aurions pu révéler l'affaire au grand jour; mon informateur m'a aussi appris que d'autres entrepreneurs avaient reçu des instructions analogues. Craintifs, ils ont tous versé la somme demandée et se sont tenus cois.

Je n'ai pas l'intention de consacrer à cette occasion une grande partie de cette heure réservée aux initiatives parlementaires. Je crois avoir signalé déjà certains des dangers en cause. Je crois avoir signalé que cette pratique est répandue, et qu'elle se poursuit depuis des années. J'estime que le moment est venu d'étudier cette affaire sérieusement, car si cette pratique continue sans arrêt, elle va miner tout notre régime démocratique. Le présent bill, monsieur l'Orateur, a pour objet d'éliminer ce danger, et j'espère que le principe dont il s'inspire sera approuvé dès aujourd'hui dans cette enceinte.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, en participant au débat sur le présent bill aujourd'hui, je n'ai pas besoin de formuler des plaintes détaillées comme l'honorable préopinant vient de faire. Je ne suis pas tout à fait sûr de sa position à l'égard de l'ancienne politique du PSD et celle du Nouveau parti démocratique. Je désire signaler à la Chambre qu'il n'est pas en mesure de chercher à bluffer comme il l'a fait aujourd'hui. Ce n'est rien de moins que du bluff lorsqu'un député tente d'établir un raisonnement sur des faits tirés d'une revue nationale quelconque, dont il ne connaît rien et qu'il a plus ou moins obtenus de quelqu'un d'autre.

Je dis que c'est du bluff pour la simple raison que le succès de l'ancien PSD—si c'est un ancien parti, car cela reste encore à décider, étant donné qu'il ne semble pas y avoir eu entre les deux partis la collusion qu'ils désireraient—est directement relié à son succès dans le domaine des souscriptions. Pour m'exprimer différemment, le succès de tout parti politique lors des élections est directement relié à son succès dans le domaine des souscriptions. On peut donc comprendre pourquoi ils se plaignent.

L'honorable député a dit que c'est le secret des souscriptions qui est mauvais et dangereux. Si les Canadiens avaient le choix, ils préféreraient les souscriptions secrètes à l'intimidation qui a été exercée sur les travailleurs et les syndiqués du Canada par le Nouveau parti démocratique pour leur soutirer 60c. par année. Je dis que cela est imposé aux travailleurs canadiens pour la bonne raison que ce n'est pas autre chose. On a établi un régime en vertu duquel un montant de 60c. est prélevé de chacun des membres d'un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada. Si quelqu'un préfère ne pas verser ces 60c., il peut bénéficier du droit démocratique de s'en abstenir. Comment un député ici pourrait-il prétendre appartenir à un groupement démocratique qui prélève 60c. de chaque membre inscrit à un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada? Comment peut-on prétendre qu'une telle façon de procéder soit démocratique?

M. Martin (Timmins): Le député me permet-il une question?

M. MacInnis: Oui.

M. Martin (Timmins): Le député sait-il que la seule façon dont un travailleur peut être affilié, c'est au moyen du vote démocratique de sa succursale?

M. MacInnis: Je suis plus au courant et j'ai plus d'expérience que le député de Timmins, qui vient de reprendre son siège, de ce qui se passe dans les succursales de syndicats. Je pourrais lui donner à lui et aux membres de son groupe des renseignements bien précis sur ce point. Je pourrais dire que si le député se considère comme un défenseur de

la démocratie, il se lèvera et condamnera l'attitude adoptée par le Nouveau parti et qui consiste à accorder à chaque travailleur l'occasion de refuser de payer cette contribution de 60 cents. Si le Nouveau parti a vraiment des intentions démocratiques, il eût été beaucoup mieux de laisser les ouvriers offrir d'eux-mêmes leurs contributions. Appeler les syndiqués à se prononcer sur cette question, c'est tout simplement les forcer à donner leur assentiment et certains syndicats ouvriers sont affiliés au Congrès. Présentement, il faut qu'un syndiqué déclare qu'il est contre telle ou telle chose. Ce n'est pas ainsi que réagit un syndiqué. Les syndiqués ne tiennent pas nécessairement à se prononcer contre quoique ce soit. D'ordinaire, ils adoptent plutôt une attitude positive. Voilà qu'on demande aux syndiqués d'un bout à l'autre du Canada de se déclarer contre quelque chose. Ils ne se sentent nullement disposés à agir ainsi. Il en résulte donc que par l'intimidation, on force un grand nombre de syndiqués canadiens à contribuer à la caisse de ce qu'on appelle le Nouveau parti démocratique et j'insiste sur le mot «démocratique». Si le Congrès canadien était le moindrement courageux, les syndiqués seraient invités à contribuer, il ne leur serait pas nécessaire d'aviser le syndicat s'ils n'ont pas l'intention de le faire. Cela serait vraiment démocratique. Mais telle n'est pas la situation. Ce qu'il y a là, c'est de l'intimidation. Vous dites que faire les choses secrètement est mauvais et dangereux. Je dis que l'intimidation est mille fois pire.

M. Martin (Timmins): L'honorable député permet-il une autre question?

M. MacInnis: Oui, si elle est sensée.

M. Martin (Timmins): L'honorable député sait-il que la décision d'entrer ou de sortir s'est faite individuellement par chacun des syndicats affiliés à travers le Canada. C'était leur choix.

M. MacInnis: Je vois que l'honorable député dit que c'était le choix individuel de chacun des syndicats à travers le pays. Puis-je rappeler à l'honorable député qu'en parlant de la valeur démocratique du Nouveau parti démocratique je parle des droits de l'individu, non de la décision des chefs de syndicats. C'est une situation que je déplore. Elle existe dans mon propre syndicat depuis quelque temps. Le parti PSD perçoit une taxe des mineurs unis, quand la constitution du syndicat elle-même ne le permet pas.

L'honorable député parle des droits de l'individu et invoque le choix individuel des syndicats. Mais nous avons là un cas où des personnes apportaient un appui financier au PSD tout en donnant leur appui moral à un autre parti. Je pose cette question au député de Timmins et si j'en avais la permission, j'en ferais une question en bonne et due forme et l'autoriserais à y répondre. Ils ont un nouveau parti et ils adoptent ce régime de retenues à la source selon lequel des membres souscriront à une caisse politique par des retenues à la source. Lorsqu'ils demanderont aux compagnies ou entreprises de faire ces retenues, que feront les dirigeants du nouveau parti si le travailleur accepte cette retenue à la source à la condition que sa contribution soit versée à la caisse du parti libéral ou du parti conservateur? Vont-ils se battre pour obtenir ce privilège de retenues à la source pour les trois partis politiques?

A titre de membre du parti conservateur, je rejette absolument l'idée de cette retenue à la source sur le salaire du travailleur qui appuie mon parti. S'il appuie mon parti, il le fait librement. S'il contribue financièrement à mon parti, il le fait librement et secrètement. C'est le dernier parti qui ferait ou essayerait de faire ce qu'a fait le Nouveau parti démocratique, même sans intimidation, soit exiger et recueillir les cotisations d'individus qui seront forcés de payer 60c. à une caisse politique alors qu'ils soutiennent un autre parti, ainsi qu'on le constate dans tout le pays. Lors même que le PSD a recueilli des fonds pendant des années provenant des retenues des travailleurs du pays, elle n'en a toujours pas recueilli les votes. Quant à nous, nous dépendons des dons secrets, de ce que le député considère comme dangereux et néfaste. Je lui déclare, toutefois, que la façon néfaste et dangereuse de s'y prendre c'est l'intimidation qu'ils exercent sur les syndiqués du pays en exigeant non qu'ils donnent leur consentement à la retenue mais qu'ils s'opposent à la retenue.

Le député, qui est lui-même un syndiqué, sait parfaitement que c'est la façon la moins démocratique qu'ils puissent imposer pour les retenues des membres des syndicats. Je le répète, c'est ce que le PSD impose depuis des années au Cap-Breton. Quelques filiales se sont rebellées et ont mis fin à ce procédé. Mais pendant des années, le PSD a recueilli une taxe individuelle des membres du syndicat établi dans la région alors que les statuts du syndicat ne lui en reconnaissent pas le droit.

Le député parle de l'individu. Néanmoins, voilà quelque chose qu'ont manigancé les dirigeants du syndicat à cette époque, ce qui a privé les syndiqués de tout choix. Cet argent leur a tout simplement été arraché et versé dans les coffres du PSD. Je pourrais continuer et révéler également ce qui est advenu d'une partie de cette somme.

M. Martin (Timmins): Le député me permettra-t-il une question?

M. MacInnis: Oui.

M. Martin (Timmins): Si la situation est telle que l'expose le député, c'est-à-dire si le PSD a de quelque manière perçu ces sommes de mineurs sans leur consentement, comment certains de ces locaux ont-ils pu interrompre ces versements, ainsi qu'il l'a également déclaré?

M. MacInnis: Dans une question précédente, le député a parlé du choix individuel des syndicats et je lui ai rappelé qu'il a parlé des individus, pas de syndicats. Maintenant, il veut une explication sur la façon dont cela s'est fait. Je répète encore que ce sont les magnats du syndicat qui l'ont fait. Les syndiqués n'ont rien eu à voir au versement de cette somme. Alors, un ou deux locaux se sont opposés et ont demandé que cessent ces déductions. Le syndicat ne pouvait rien faire alors à propos de cette question, vu que celle-ci faisait l'objet d'un référendum. Encore une fois, je le répète à l'honorable député. S'il veut se renseigner davantage sur le fonctionnement de ces syndicats, je lui fournirai une explication détaillée là-dessus. Je ne crois pas que ce soit nécessaire car, sauf erreur, l'honorable député est membre du syndicat et il sait comment il fonctionne. Cette affaire dure depuis des années. C'est le PSD qui a recueilli cet argent, comme je le disais, alors que la constitution du syndicat des mineurs unis ne le permet pas. Mais voilà une situation qui a persisté, que les mineurs ont arrêtée et qui est imposée de nouveau. Voilà une situation qui est imposée aux travailleurs du Canada par suite d'une taxe de 60 cents sur chaque membre d'un syndicat affilié au Congrès du travail du Canada. Je dis que c'est une honte. Je demanderais à l'honorable député, simplement au nom des principes syndicaux, d'essayer de nier que refuser de signer est inadmissible. Je lui demanderais d'essayer de prouver qu'accepter de signer est démocratique, par opposition à ce qu'on essaie de faire.

M. Martin (Timmins): Avant que l'honorable député reprenne son siège, puis-je lui poser une autre question?

M MacInnis: Volontiers.

M. Martin (Timmins): L'honorable député voudrait-il essayer d'informer les mineurs de la Nouvelle-Écosse que, comme partout ailleurs au pays, ils devraient diriger leurs chefs syndicaux et non se faire diriger par eux, comme cela a été le cas, si j'en juge par les observations de l'honorable député.

M. MacInnis: Excusez-moi, monsieur l'Orateur, mais le député voudrait-il répéter sa question?

M. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, le député vient de faire savoir à la Chambre que les mineurs de Nouvelle-Écosse sont menés par les dirigeants de syndicats. Le député voudrait-il essayer de leur dire que dans le reste du pays ce sont les membres des syndicats qui mènent leurs dirigeants, et non le contraire, comme c'est apparemment le cas en Nouvelle-Écosse.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je dois insister, semble-t-il, pour me faire comprendre. Le député a mal interprété mes observations. Les mineurs du Cap-Breton décident ce que doivent faire leurs chefs. J'ai déjà signalé qu'ils ont entrepris de faire cesser l'impôt par tête qui était versé au PSD. Nous avons mis fin à cette pratique là ou les syndiqués en manifestaient le désir, mais lorsque les mineurs ne semblaient pas le souhaiter en raison de leur affiliation à ce parti, elle a continué.

Les mineurs de ma région, et surtout ceux du syndicat local, ont pris l'initiative de faire cesser le versement au PSD moyennant la retenue syndicale sur les salaires. Les mineurs sont maîtres du syndicat. Ce n'est pas le syndicat qui les mène.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cet après-midi le discours prononcé par le député qui a présenté le projet de loi, ainsi que celui du député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis), qui parle avec tant d'autorité et de sentiment des questions syndicales.

M. Martin (Timmins): Il en parle surtout d'une façon si confuse.

M. McGee: Il me semble qu'en abordant le sujet des fonds électoraux et des cotisations versées en vue des campagnes électorales, le député de Timmins (M. Martin) a commis une erreur courante en s'écartant, sans le moindre doute, de l'orientation et de la définition du Nouveau parti démocratique auquel il appartient.

Le discours du député permettait de conclure que donner des fonds pour une campagne électorale était un mal; que le secret qui entourait les cotisations de chaque membre cachait les étranges et sinistres menées de gens voués à la corruption du Parlement et des partis qui siègent dans cette assemblée.

Quand son collègue, le député de Skeena (M. Howard) parlait du projet de loi analogue à l'étude en 1959, il a employé le mot «subvertir». Il a dit:

> Les personnes qui versent une cotisation à des partis politiques essaient de subvertir le Parlement et les partis politiques au sein du Parlement.

J'ai cherché le sens précis de mot «subvertir». Il signifie renverser; détruire ou renverser un parti. L'attitude de l'honorable député de Skeena et des autres honorables

députés qui ont pris cette position dans le débat, est répudiée par les gens qui constituent ce qu'on a appelé l'arrière-plan intellectuel du Nouveau parti. Le livre de M. Michael Oliver, intitulé *Social Purpose for Canada,* traite de beaucoup d'intéressantes choses au sujet du Nouveau parti. Je n'ai pas encore compris comment les principes énoncés dans ce livre, écrit et imprimé à la hâte avant le congrès, peuvent être acceptés par le Nouveau parti démocratique. Je conseille à l'honorable député de le lire et je le renvoie en particulier à la page 6, à un article de M. George Grant intitulé: *An ethic of Community.*

Il traite de cette question des souscriptions et des cotisations pour les campagnes électorales. Il décrit l'appui que les partis établis ont obtenu de diverses façons et dit ceci:

> Cela étant dit, cependant, il faut rejeter toute philosophie de l'histoire qui accorderait le beau rôle aux «policiers et aux voleurs» ou à «la conspiration», et qui laisserait supposer que notre société est à la merci de quelques riches et puissants individus animés d'intentions machiavéliques.

L'honorable député aurait peut-être dû vérifier avant de proposer de nouveau ce bill.

M. Martin (Timmins): Monsieur l'Orateur, l'honorable député voudrait-il dire à la Chambre qui a écrit ces mots? A-t-il dit que c'était M. Grant?

M. McGee: Le nom de l'auteur est George Grant.

M. Martin (Timmins): L'honorable député connaît-il l'occupation de ce monsieur et sait-il d'où il vient?

M. McGee: L'ouvrage a été publié, annoncé et discuté. C'est censé être le manifeste du Nouveau parti démocratique, et c'est ainsi qu'on le désigne. Intrigué, comme beaucoup d'entre nous de tous les partis politiques l'ont été, par tous les aspects du Nouveau parti démocratique, j'ai jeté un coup d'œil sur ce livre pour voir s'il y était question des caisses électorales.

Je rappellerai une chose qu'on a déjà dite et qu'il faut redire, à mon avis. C'est facile de prendre la plume pour déplorer les divers incidents qui sont survenus relativement aux contributions à des campagnes. Toutefois il faut, je crois, noter que depuis des générations, les gens considèrent les contributions de ce genre comme une partie importante et intégrante de leurs responsabilités sociales, de la même façon qu'on donne à la quête dans une église et qu'on contribue aux diverses campagnes de charité qu'on voit chaque jour.

Ce serait malheureux en effet, me semble-t-il, d'associer en bloc, à cette allégation de pratiques illégitimes et illégales, des personnes honorables et remplies d'idéal de notre société qui, en appuyant le parti de leur choix pendant des années, ont constamment fourni l'argent qu'elles savent être nécessaire pour assurer le maintien et les éléments essentiels qui permettront à un parti de demeurer vivant et actif, comme les partis doivent le faire dans notre société, s'il faut sauvegarder la nature même de notre démocratie.

Quant aux articles qui ont été publiés dans le revue *Maclean,* je n'irai jamais dire qu'il n'y a pas eu d'abus. La preuve est là. Mais je prétends que les hommes d'une mentalité et d'une conviction libérales évidentes, qui ont versé des sommes appréciables en vue de l'achat d'une maison pour le chef de l'opposition, alors que le chef de l'opposition du temps était un conservateur, n'avaient aucune arrière-pensée mauvaise ou malicieuse en faisant leur don. Depuis que le gouvernement a changé et que cette maison est occupée par le chef de l'opposition (M. Pearson), des tenants du parti conservateur ont contribué au réaménagement et aux dépenses permanentes de cette maison. Y a-t-il quelque chose de mal à cela?

On trouve dans ce livre un autre passage très intéressant. Je ne me sens pas libre de révéler le nom de la personne en cause, mais elle est, de façon générale, assez bien connue de plusieurs membres de cette Chambre. Cette personne a versé des contributions appréciables à un des vieux partis, comme on les appelle—les partis déjà en place—et lorsque quelqu'un rassemblait en lui les caractéristiques et les attributs qu'il admirait et respectait—je crois qu'il s'agit ici de renseignements de deuxième main—il l'appuyait indépendamment de son affiliation politique. Une autre chose qu'il a appuyée, c'est ce qui est exposé à la page 77 de ce manifeste intellectuel du Nouveau parti, dans un article intitulé *The Mass Media* rédigé par Neil Compton.

Il parle des petites revues du Canada, à l'heure actuelle, et il parle des «abondantes revues trimestrielles érudites et littéraires». Toutefois, il ajoute: «le pauvre vieux *Canadian Forum,* autrefois une puissance impressionnante au pays, est peut-être la seule publication qui puisse, à l'heure actuelle, peut-être remplir ce rôle».

Il parle du rôle de critique social, de critique politique. Il ajoute:

> Malheureusement, le *Forum* n'a plus depuis longtemps les revenus de sources privées qui, autrefois, comblaient ses déficits.

Puis il expose les problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit de faire une demande au Conseil des arts du Canada pour qu'il aide à soutenir cette revue.

Cette source financière privée dont il est question, qui a sauvé cet organe à tendance socialiste et lui a permis de paraître tous les mois, est la même personne dont j'ai parlé tantôt. L'honorable député va-t-il rattacher cette personne au allégations et aux insinuations de ce qui, en somme, serait du banditisme dans les contributions? Il ne fait pas de doute, je le répète, qu'on ait commis des abus, mais il importe certainement d'établir des distinctions. Je pourrais m'étendre pendant longtemps sur le cas d'autres personnes, honnêtes et parfaitement intentionnées, qui ne devraient pas être mêlées à la compagnie que le député dénigre.

On soulève encore une fois la question du caractère secret, en insinuant que ce secret a servi à dissimuler des choses répréhensibles. Nous avons toujours insisté, dans notre régime démocratique, pour que le scrutin soit tenu secret, pour que l'électeur ait le droit de voter pour le parti de son choix et pour qu'il soit le seul, et absolument le seul, à le savoir. Certains aspects de ce caractère confidentiel, dans le cadre de l'organisation syndicale, inquiètent le député du Cap-Breton (M. MacInnis). Ce qui me préoccupe, dans toute cette question des cadeaux politiques et dans le projet de loi qu'a présenté le député, c'est le droit de s'affilier secrètement à un parti, droit que nous devons assurer aux salariés, tant à celui qui donne $1 qu'à celui qui donne $50 ou $100. Dans notre société démocratique, chacun peut jouir du même droit fondamental que constitue le caractère secret du scrutin. Voici ce qui me préoccupe dans cette situation: chaque fois qu'un ouvrier accepterait ou refuserait de souscrire, il avouerait alors son allégeance à ses compagnons de travail, il avouerait quel parti il appuie en souscrivant un montant ou en refusant de le faire. Si, d'après le député, nous ne devrions plus nous préoccuper du caractère secret du scrutin, et si tous les tenants d'un parti politique devraient effectivement porter une étiquette et annoncer leur allégeance, alors, amorçons un débat là-dessus puisque, au moins, la question s'y prête. Mais n'oublions pas que le petit comme le grand contributaire a droit au secret de son vote et à ce que soit tenu secret l'appui financier qu'il peut accorder à un parti, quelle que soit l'importance de cet appui.

Presque tous les pays démocratiques du monde ont adopté des mesures législatives sur la question. On a essayé d'assujétir les contributions à un maximum, d'adapter l'ampleur des campagnes électorales au nombre des votants, etc. Ces mesures, le comité des privilèges et des élections les a examinées à fond il y a deux ans lors du remaniement de la loi électorale du Canada. Je doute donc que le député ait eu raison de déclarer, au début de ses observations, que la Chambre ne s'est jamais prononcée là-dessus. Lorsque le député de Queens (M. Macquarrie), président distingué du comité susmentionné, participera au débat, peut-être pourra-t-il nous rappeler quelle décision on avait arrêtée sur cette mesure et si le comité a été effectivement saisi d'un bill, d'une résolution ou d'un amendement portant sur la question. Malheureusement, je n'ai pu assister à quelques séances du comité et il se peut que la question soit venue sur le tapis alors que je n'y était pas. Mais je n'ai pas souvenance de la proposition, qui, au dire du député, a déjà été présentée à la Chambre. On me corrigera si je me trompe, mais j'ai l'impression que la question a été présentée à cette occasion-là. C'était vraiment le temps d'en faire l'examen.

Je le répète, tous les pays démocratiques ont essayé de réduire et de réglementer les dépenses et l'envergure des campagnes électorales. J'aimerais que le député de Peterborough (M. Pitman) soit à sa place en ce moment, car je lui poserais la question suivante: «Et que dites-vous des salaires des organisateurs syndicaux qui sont venus de plusieurs régions de la province et même d'autres provinces vous prêter main-forte lors des élections complémentaires de Peterborough?» Je voudrais lui demander si les traitements versés à ces hommes pour du travail qu'ils n'accomplissaient pas dans les villes d'où ils venaient ont été déclarés. Ces salaires ont-ils été inscrits parmi les dépenses? Comment parviendrait-on à tenir compte de tels éléments dans toute tentative en vue d'énumérer des dépenses d'élection? Dans mon cas, par exemple, vers la fin de la campagne, un certain nombre de mes partisans, et amis, travaillant à leur compte, ont passé peut-être une demi-heure par jour dans leurs bureaux et le reste du temps sur les tribunes à faire des discours en ma faveur. De toute évidence, un pareil travail vaut quelque chose. Mais comment y attacher un prix et comment en fixer le montant? Comment s'y prendre pour calculer le montant?

J'aimerais formuler ici une observation personnelle. Si j'avais à choisir entre à peu près n'importe quel montant d'argent et un homme qui est prêt à faire une tournée électorale et à frapper aux portes, je choisirais l'homme n'importe quand, même si on m'offrait plusieurs centaines, voire des milliers de dollars. Je me suis donc intéressé surtout à trouver une autre solution à ce dilemme. Les échecs de toute tentative législative pour contrôler le monde et la portée des contributions et des dépenses politiques m'ont amené à chercher d'autres solutions plus pratiques. Il y a quelques années, en 1958, pour être plus exact, on a entrepris une expérience aux

États-Unis dans le financement des campagnes électorales. Ainsi que l'a signalé le député, cette question cause certes une certaine inquiétude au pays et j'estime qu'il faudrait peut-être élargir les cadres du régime des contributions politiques. En 1958 l'*American Heritage Foundation* a lancé une campagne dont le mot d'ordre était: Ne vous en remettez pas aux autres; donnez au parti de votre choix. De graves erreurs ont été commises, mais on a néanmoins obtenu de bons résultats. Cette campagne s'est effectuée avec la collaboration de l'association des publicistes de la radio, de la télévision, des revues et des journaux. S'il avait fallu acheter au prix courant l'espace et le temps dont on a disposé auprès des grands organes de diffusion, il en aurait coûté dix millions de dollars; heureusement, le message a été transmis par tous les organes de publicité à titre de service public. Comme je l'ai dit, on a commis bien des erreurs, auxquelles je voudrais m'arrêter brièvement car, à mon avis, si nous décidons d'entreprendre une campagne analogue au Canada, comme nous le devrions, nous pourrions tirer leçon de ces erreurs de tactique.

Dans le premier cas, on a sondé l'opinion publique aux États-Unis. On a constaté que quelque 17 millions de familles seraient disposées à verser au moins $5 chacune, soit un total de 85 millions de dollars, si on le leur demandait et si l'on trouvait le moyen de recueillir cette cotisation. Les personnes des milieux commerciaux et professionnels auxquels la question a été posée ont répondu qu'ils y participeraient. Un ouvrier et un cultivateur sur trois ont déclaré qu'ils verseraient une cotisation. J'estime que c'est la preuve très nette que la plupart des gens sont disposés à faire un apport au parti ou au candidat de leur choix.

Malheureusement les instructions que contiennent les annonces tendaient à ce que ces fonds soient remis au représentant qualifié d'un parti qui passerait chez le particulier. Naturellement, ce n'est qu'une petite proportion des particuliers qui ont reçu la visite du membre qualifié et accrédité d'un parti. On a estimé le montant perdu par suite de pareille erreur. Soit dit en passant, remédier à cela dans un projet de loi au même sujet que nous aurons, je l'espère, l'occasion de débattre d'une façon plus détaillée plus tard pendant la session en cours.

Une autre difficulté, rencontrée au cours de l'essai, a causé bien de la consternation à l'*American Foundation Heritage*. On n'a pu s'entendre entre les partis politiques sur la question de savoir si le don devait aller à chaque candidat en particulier ou s'il devait être fait à l'organisation nationale, celle de l'État, du comté ou de la ville. Les honorables députés comprendront que cela a suscité bien des difficultés.

J'ai demandé à plusieurs organisations nationales si elles souhaiteraient répandre cette idée, afin qu'un programme semblable soit entrepris au Canada avant les prochaines élections. Un autre problème se pose au Canada. Aux États-Unis, on sait quand des élections auront lieu; on peut donc établir d'avance un tel programme, tandis que dans notre régime, il serait très difficile d'organiser le genre de campagne qui serait nécessaire. J'ai signalé certaines des difficultés qui se sont posées ou qui pourraient se poser, mais tous les députés auront conclu, j'en suis certain, qu'elles ne sont pas insurmontables.

Ainsi que je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, cette façon de considérer les dons pour les campagnes ne résoud pas entièrement le problème, bien qu'elle élargisse la base du soutien financier à un parti sans verser nécessairement dans l'utopie politique. Elle donne indirectement naissance à bien des avantages. Par exemple, elle diminue la dépendance des organisations et des candidats politiques vis-à-vis des donateurs aisés ou des groupements d'intérêts. Elle stimulerait les hommes et femmes moins aisés à poser leur candidature à des fonctions publiques et encouragerait nos serviteurs de l'État à faire valoir leurs idées personnelles. Le manque d'argent qui ferme la vie publique à celui qui ne peut faire les frais d'une campagne électorale est certainement un facteur important. Cela ajouterait surtout de la vigueur à notre régime des deux partis et encouragerait nos citoyens à s'intéresser plus activement à la politique. Il me semble que ce serait l'aspect le plus utile du programme. Une personne qui a un intérêt, si petit soit-il, dans un parti politique est bien plus susceptible de s'intéresser de manière soutenue à son activité.

La vitalité constante de notre régime démocratique de gouvernement dépend de la participation active des citoyens au choix et à la campagne des candidats aux fonctions publiques. Ces contributions relativement faibles à la caisse électorale sont une partie du prix que nous ne devrions pas hésiter à payer pour avoir l'avantage de vivre dans une démocratie. Je devrais expliquer qu'au cours de mes observations j'ai puisé librement dans un article paru dans un des magazines hebdomadaires du New York *Times* de juin 1958, au moment où cette campagne a commencé.

Avec les difficultés et les échecs de l'expérience, tels que je viens de les exposer, la campagne a rapporté environ 15 millions de dollars. Il s'agissait d'une élection non présidentielle. Pendant une interruption de Pâques

j'ai visité New-York, et j'ai eu plusieurs entretiens intéressants avec des personnalités politiques de cette ville, à propos de cette affaire. La meilleure estimation qu'on pouvait faire était que 15 millions de dollars avaient été recueillis, se répartissant comme suit: 9 millions aux Républicains et 6 millions aux Démocrates. Ces estimations varient, bien entendu, mais l'*American Heritage Foundation* et d'autres personnes associées à la politique estiment que si la campagne avait été faite sans les difficultés que j'ai mentionnées, on aurait obtenu une contribution de 35 à 40 millions de dollars.

Je reviens maintenant à la proposition primitive. Nul doute qu'il existe des difficultés, mais j'estime que la solution n'est pas exclusivement celle que propose l'honorable député. Nous devons assumer un rôle constructif, élargir la base de la participation et de l'appui politique pour ainsi assainir, j'en suis sûr, la démocratie.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, puis-je demander quels seront les travaux pour lundi et l'ordre de ces travaux si le leader de la Chambre est en mesure de nous les communiquer. Je me demande s'il pourrait nous dire quel est l'ordre des travaux pour toute la semaine, si possible. Dans ces conditions, je trouve que c'est beaucoup plus facile de faire avancer les travaux de la Chambre. Je suis certain que le leader de la Chambre est content du travail effectué par le Parlement au cours de la semaine.

L'hon. M. Churchill: Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons fait d'excellents progrès cette semaine. Voici le programme pour lundi. Nous étudierons d'abord l'article 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la résolution inscrite au nom du premier ministre et concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada. Nous passerons ensuite à la résolution du ministre des Travaux publics visant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit le numéro 8 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Viendra ensuite la résolution inscrite au nom du ministre des Finances et intéressant les terres d'école et les caisses des terres d'école dans les provinces des Prairies, le numéro 9 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. En quatrième lieu, nous aborderons, en deuxième lecture, le bill concernant le chemin de fer Pine Point. Si nous terminons ce travail, nous reprendrons alors l'étude du projet de loi concernant le service civil du Canada, bill nº C-71, soit le premier article du *Feuilleton* d'aujourd'hui.

J'ai indiqué l'ordre dans lequel se dérouleront nos travaux lundi prochain. Selon les progrès que nous ferons, les travaux prévus pour mardi suivront probablement le même ordre, si les résolutions que j'ai mentionnées sont adoptées.

La seule autre question qui pourrait être présentée mardi serait un projet de résolution au sujet du sport d'amateur. Mais je laisserai la question ouverte jusqu'à ce que je me rende compte des progrès réalisés lundi. Si nous complétons l'étude des questions que je viens de mentionner et que nous achevons l'étude de la loi sur le service civil, ces travaux pourraient bien prendre deux jours entiers.

Toujours sous réserve d'une revision, mardi soir, s'il y a des mesures que nous pouvons mettre à l'étude, nous pourrions continuer cet examen mercredi, qui est une petite journée. On pourrait prendre une décision à cet égard. Autrement, nous continuerions l'étude des prévisions de dépenses. A ce propos, nous espérons pouvoir terminer la semaine prochaine l'examen des prévisions de dépenses des ministères du Travail, des Transports, de la Santé nationale et du Bien-être social et, si tout va bien...

L'hon. M. Chevrier: Le leader de la Chambre va très bien lui-même à l'heure actuelle.

L'hon. M. Churchill: Dois-je m'arrêter là?

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

POSTE DE SURINTENDANT, À FORT-LENNOX (P.Q.)

Question nº 291—**M. Dupuis:**

1. Le poste de surintendant du lieu historique de Fort Lennox, Île-aux-Noix (P.Q.), est-il toujours vacant?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on tenu un concours pour combler cette vacance?
3. Sinon, par qui et depuis quand ce poste est-il occupé et quel est le salaire du titulaire?
4. En l'absence d'un surintendant, quel est le nom de celui qui exerce présentement l'autorité dans cette île, et quels sont son âge, son salaire et ses qualifications?
5. Comment, par qui et depuis quand a-t-il été nommé à ce poste?

Réponse de **l'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Oui.

2. La Commission du service civil a tenu un concours ce printemps, mais aucun des 21 candidats qui se sont présentés n'a été jugé apte à remplir le poste. Un second concours a lieu présentement, mais nulle décision n'a encore été prise.

3. Non pertinent.

4. En sa qualité de gardien du parc national historique de Fort Lennox, M. Vildac Arteau a autorité dans l'île. Il est âgé de 55 ans; il touche $1.50 de l'heure et sa semaine de travail est de 44 heures. C'est un contremaître des travaux expérimenté et l'on estime qu'il remplit ses fonctions avec compétence.

5. Le ministère a engagé M. Arteau le 10 novembre 1960, à la suite de la mise à la retraite de M. Roméo Soutière, ancien conservateur de Fort Lennox.

PETITS BÂTIMENTS—PROPOSITIONS FAITES À LA CONFÉRENCE

Question nº 295—**M. Benidickson:**

1. Quelles propositions, quels avis, etc., a-t-on énoncés au nom du gouvernement fédéral à la récente conférence tenue avec les autorités provinciales et autres organismes, afin d'étudier de nouveaux règlements et de nouvelles lois concernant l'exploitation de petits bâtiments et la délivrance de permis à l'égard de ces embarcations ou à leurs exploitants?
2. Les représentants du gouvernement fédéral ont-ils fait rédiger et distribuer des documents et des mémoires traitant de ces sujets à l'intention des autres délégués à la conférence?
3. Si la réponse à la deuxième partie est dans l'affirmative, quel est l'intitulé abrégé ou la brève désignation de chacun de ces documents, mémoires, etc.?

Réponse de **l'hon. Léon Balcer (ministre des Transports):**

1. Aucune proposition concrète n'a été formulée par le gouvernement fédéral à cette occasion, mais la conférence a étudié nombre de problèmes et de possibilités concernant la réglementation et la sécurité des petits bâtiments, y compris le projet de délivrer des permis aux exploitants de petits bâtiments, ainsi que l'opportunité d'étendre la portée des permis délivrés aux petits bâtiments, et d'appliquer des restrictions à l'exploitation des petits bâtiments dans les eaux locales, à la demande des autorités locales. On n'a pas tenté d'en arriver à une solution à ce moment-là, vue que, estimait-on, cette première réunion ne devait être que d'un caractère consultatif.

2 et 3. Les représentants du gouvernement fédéral ont distribué la documentation ci-après sur le sujet, à ceux qui représentaient les autorités non fédérales:

a) Une lettre à toutes les provinces, en date du 15 juin 1961, confirmant qu'une réunion aurait lieu le 6 septembre 1961, et les informant qu'elles recevraient une autre lettre leur exposant les problèmes à discuter et certaines solutions proposées.

b) Une lettre à toutes les provinces, en date du 31 juillet 1961, incluant un projet d'ordre du jour et un bref exposé sur:

I) la délivrance de permis aux petits bâtiments

II) la délivrance de permis aux exploitants

III) les restrictions applicables à certaines régions

IV) les données statistiques sur les noyades.

c) Un exemplaire des Règlements régissant les petits navires, y compris les modifications.

d) Un exemplaire de la brochure intitulée *Sécurité sur l'eau*, de 1961.

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Aviation royale du Canada—

239. Direction et entretien, $536,666,000.

240. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important, $235,887,000.

Recherches et perfectionnement pour la défense—Conseil de recherches pour la défense—

241. Direction et entretien, $24,993,564.

242. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $5,810,813.

243. Perfectionnement, $14,200,000.

Aide mutuelle—

244. Contributions aux dépenses d'infrastructure et aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, transfert de matériel et de fournitures de défense et fourniture de services et d'installations aux fins de défense aux termes de l'article 3 de la Loi de 1950 sur les crédits de défense, le tout ne dépassant pas $40,798,000, y compris la valeur actuelle du matériel ou des fournitures de défense ou le coût des services fournis par les Forces canadiennes, évalués à $24,848,000

et prévus par les crédits relatifs auxdites Forces pour l'année en cours et les années précédentes à l'égard desquels, nonobstant le paragraphe (3) de l'article 3 de ladite loi, aucun montant ne sera imputé sur le présent crédit ou versé à un compte spécial: Présent crédit, $15,950,000.

Défense nationale en général—

245. Autorisation de contracter, par dérogation à l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, et sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements d'un montant total de $2,674,046,619 aux fins des crédits qui précèdent et qui visent la défense nationale, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,123,561,879 deviendra payable dans les années à venir), $1.

Services généraux—

246. Subventions aux associations militaires, instituts et autres organismes, selon le détail des affectations, $230,795.

247. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, subventions à la municipalité d'Oromocto pour services municipaux comprenant l'entretien et le fonctionnement des écoles, et pour favoriser l'expansion de la ville, $2,000,000.

248. Subventions aux provinces et aux municipalités pour les fins de la Défense civile et autres projets connexes, $4,350,000.

Pensions et autres prestations—

249. Pensions civiles, selon le détail des affectations, $3,406.

250. Autorisation, à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada, tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service d'instructeur avait été du service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu de polices d'assurances prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers, $2,780.

482. Autorisation de contracter des emprunts au cours de l'année financière actuelle et des années financières subséquentes, relativement aux programmes qui auront été arrêtés avec le ministre de la Défense nationale, afin de pourvoir à la construction de maisons d'habitations destinées aux membres des forces armées du Canada; ces prêts seront consentis au taux d'intérêt et conformément aux modalités et conditions que fixera le gouverneur en conseil, $5,000,000.

Recherches et perfectionnement pour la défense—
Conseil de recherches pour la défense—

541. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $1,100,000.

Services généraux—

542. Dernière tranche de la subvention versée en vue d'aider à la construction de l'hôpital *Soldiers' Memorial*, à Middleton (N.-É.), (Report de crédit), $33,897.

Pensions et autres prestations—

543. Pour disposer que Herbert John Weatherhead soit censé avoir été désigné par le gouverneur en conseil en conformité de l'alinéa *f*) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur la pension du service public le 1er jour d'octobre 1960, et qu'il soit censé, à toutes les fins de ladite loi, avoir été contributeur au cours de la période comprise entre le 1er octobre 1960 et le 20 novembre 1960, $1.

544. Autorisation, à l'égard des membres de l'Aviation royale du Canada, tués en congé sans solde au cours de leur service comme instructeurs dans les organismes civils de formation fonctionnant sous le régime du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, de payer aux personnes à leur charge des sommes égales à celles que ces personnes auraient touchées en vertu de la Loi sur les pensions, modifiée, si ledit service d'instructeur avait été du service militaire accompli dans les forces armées du Canada, moins le montant de toute indemnité touchée par ces personnes en vertu de polices d'assurances prises sur la vie desdits aviateurs par les organismes civils ou aux frais de ces derniers—Crédit supplémentaire, $2,590.

545. Autorisation accordée au gouverneur en conseil, à l'égard des personnes qui ont choisi d'être assujetties à la Partie V de la Loi des pensions de la milice ou de la Loi sur les pensions des services de défense, de prescrire les modalités et conditions auxquelles une période de service, à l'égard de laquelle ces personnes, alors qu'elles étaient assujetties aux Parties I à IV de l'une ou l'autre desdites lois, ont fait au receveur général un versement qui était censé être une déduction, est réputée être un service ouvrant droit à la pension à toutes les fins de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes (ou d'une loi antérieure ainsi qu'elle y est définie) à compter de la date d'une telle décision d'être assujetties à ladite Partie V, $1.

546. Pour autoriser le Conseil du Trésor à établir des règlements relatifs au calcul comme service ouvrant droit à pension, pour les fins de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes, de toute période qui ne pourrait autrement compter comme telle, au cours de laquelle une personne, avant de devenir contributeur aux termes de ladite Loi, a accompli à plein temps des fonctions d'une nature spécifiée dans le règlement à l'avantage de la couronne du chef du Canada, et stipulant, sauf dans le cas d'une personne qui a cessé d'être membre des forces régulières (auquel cas le règlement peut autrement y pourvoir) que la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes s'applique comme si pareille période était une période de service dans un secteur du service public du Canada qui peut être comptée conformément à la disposition (A) du sous-alinéa (ii) de l'alinéa *b*) de l'article 5 de ladite loi, avec effet à partir d'une date spécifiée dans le règlement, $1.

547. Pour autoriser le gouverneur en conseil à établir un règlement prescrivant les modalités et conditions en vertu desquelles une période de service à plein temps en temps de guerre ou autrement dans un organisme ou un poste qui, de l'avis du gouverneur en conseil, aidait l'une des forces mentionnées aux dispositions (E) et (F) du sous-alinéa (ii) de l'alinéa *b*) de l'article 5 de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes peut, pour les fins de ladite loi, être comptée par un contributeur comme si ce service était une période de service dans les forces mentionnées auxdites dispositions, $1.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

A—Ministère—

67. Administration centrale, $9,574,385.

68. Soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production de réserve, $888,700.

69. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, fonds pour établir des installations de production et capitaux pour aider à la construction,

l'achat, l'extension ou l'amélioration d'outillages et d'ouvrages de premier établissement par des entrepreneurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des compagnies de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense, $1,590,000.

70. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées, $145,300.

71. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, aménagement d'installations appropriées pour la production de pièces et de matériaux constituants, et autorisation de prendre des engagements dans les années à venir au montant de $300,000... $607,000.

72. Fonds pour soutenir la puissance technologique de l'industrie canadienne à l'appui de certains programmes de perfectionnement de la défense, selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de $16,500,000 aux fins susmentionnées au cours de l'année financière courante et des années financières subséquentes, $5,500,000.

B—Compagnie de la Couronne—

73. Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale et d'autres projets autorisés par le Conseil du Trésor, $3,462,317.

Canadian Arsenals Limited—

74. Administration et exploitation, $3,880,230.

75. Construction, améliorations et outillage, $302,075.

A—Ministère—

507. Fonds pour établir des installations de production et capitaux—Crédit supplémentaire, $1,240,000.

APPENDICE

NOUVEAU-BRUNSWICK—ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE SUR LES ACCORDS RELATIFS À LA PERCEPTION DES IMPÔTS

Le 19 juillet 1961

Monsieur le Premier ministre,

Il nous a maintenant été possible, à mes collègues et à moi, d'étudier en détail la lettre que vous nous avez adressée le 16 juin au sujet des ententes fédérales-provinciales de partage d'impôt, qui doivent s'appliquer après le 31 mars 1962. Nous sommes très déçus de voir le gouvernement fédéral maintenir rigidement la position exposée dans les propositions que vous avez faites à la conférence de février. Nous reconnaissons qu'il y a eu concession sur deux points, mais nous sommes persuadés qu'il s'agit de points secondaires, qui n'ont aucun rapport avec les arrangements concernant le partage des impôts entre nos gouvernements. Nous avons également été déçus d'apprendre que le gouvernement fédéral avait jugé bon de ne tenir aucun compte des propositions faites par les provinces, tant à la conférence même que lors des délibérations de la Commission de hauts fonctionnaires qui s'est réunie par la suite.

A la conférence de février, le plus grand reproche que nous faisions aux nouvelles propositions portait sur les dispositions concernant les paiements de péréquation en général, et en particulier sur la proposition d'insérer dans le cadre de ces dispositions les subventions de redressement aux provinces atlantiques. Pour ce qui est des dispositions sur la péréquation, les nouvelles propositions ne se fondent plus sur les besoins fiscaux, mais sur la capacité accrue de lever des impôts sur le revenu personnel et sur le revenu des sociétés. Ce changement joue contre les provinces à revenu faible comme le Nouveau-Brunswick et les obligera à établir un niveau d'imposition supérieur à celui du reste du Canada, si elles veulent maintenir une qualité de services qui soit à la hauteur de la moyenne nationale.

L'autre aspect des dispositions de péréquation que nous trouvons peu pratique et injuste, soit l'inclusion des revenus provenant des ressources naturelles dans la formule, demeure inchangé malgré les nombreuses objections formulées. En février, on a prétendu que cette proposition permettrait de mieux calculer les besoins financiers des provinces, mais nous ne voyons du tout comment. Il nous semble que si l'on a besoin de meilleurs critères des besoins financiers, il faudrait certainement inclure aussi d'autres sources provinciales de revenus. Le choix de cette source en particulier n'a été ni justifié ni expliqué dans ce contexte, et votre lettre du 16 juin reprend tout simplement ce que le gouvernement fédéral a fait valoir en février.

Vos propositions relatives aux paiements de péréquation auront pour effet de réduire de 2.5 millions de dollars nos revenus provenant de cette source. Pour compenser cette perte, il est proposé d'augmenter de 3 millions de dollars la subvention de redressement aux provinces atlantiques, ce qui nous donnerait un gain net d'environ $600,000, soit à peu près un dollar par personne. Ce revenu supplémentaire ne soutient pas la comparaison avec celui de trois dollars par personne en Ontario; $2.76 en Nouvelle-Écosse; $9.30 dans l'Île du Prince-Édouard et $4.66 à Terre-Neuve. Ce sont là des données rigoureusement exactes, fondées sur les extrapolations fédérales des revenus pour l'année financière 1962-1963.

De plus, nous contestons absolument la conclusion que le ministre fédéral des Finances a exposée à la Chambre des communes en disant, comme en fait foi le compte rendu des débats du 11 juillet 1961, page 8213, que la part de l'ensemble des paiements de péréquation versée au Nouveau-Brunswick augmenterait sensiblement par suite des nouvelles propositions. Dire que la part du Nouveau-Brunswick, qui était de 6.4 p. 100 en 1957-1958, serait portée à 11.9 p. 100 en vertu des nouveaux accords, ce n'est pas seulement induire en erreur, c'est également faire un usage plutôt insidieux des méthodes statistiques.

Il vaudrait mieux comparer la dernière année de l'accord en cours avec la première année du nouvel accord. Sans compter les subventions de redressement aux provinces atlantiques, la part des fonds de péréquation revenant au Nouveau-Brunswick baisse de 9.3 p. 100 à 8.8 p. 100, tandis que celle de la Nouvelle-Écosse augmente de 10.8 p. 100 à 11.2 p. 100 et celle de l'Île du Prince-Édouard, de 1.8 p. 100 à 1.9 p. 100.

Enfin, vous avez catégoriquement rejeté notre proposition tendant à faire considérer les subventions de redressement aux provinces atlantiques comme un élément séparé et distinct des arrangements sur le partage d'impôts, et à ne pas les intégrer dans le calcul des versements garantis aux provinces. Cette proposition avait été faite en toute

bonne foi et se fondait sur l'accord écrit, reconnaissant que ces subventions étaient d'un ordre particulier et échappaient à tous les accords ordinaires. Ma proposition comme telle, qui a été réitérée par mes délégués aux réunions ultérieures, a recueilli l'appui de toutes les provines, à l'exception d'une, peut-être.

Aucun d'entre nous n'ignore que les provinces de l'Atlantique ne profiteront pas complètement de l'augmentation prévue, de 10 millions de dollars, mais qu'elles n'en toucheront qu'une partie. Nous nous sommes constamment opposés à cette façon de procéder et y avons opposé de très solides arguments. Ces arguments n'ont pas reçu de réponse; ils ont été écartés par la remarque: «Cette façon de procéder paraît logique».

Mes collègues et moi-même, ainsi que la grande majorité des autres provinces, regrettons sincèrement que le caractère spécial et les objectifs élevés des subventions de redressement soient étouffés simplement pour dissimuler le fait que la formule de péréquation assure des paiements qui ne correspondent pas aux besoins financiers de toute une région du Canada. Je vous exhorte donc, monsieur le Premier Ministre, à réexaminer la question pour voir si les intérêts de la population de cette région et de tout le pays sont mieux servis par cette façon de procéder, qui permet au Trésor fédéral de réaliser une économie de quelques millions de dollars seulement.

A la conférence de février, le gouvernement fédéral, dans ses propositions, laissait entendre aux provinces qu'elles devaient assumer la responsabilité de percevoir l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés dans la mesure où le gouvernement fédéral se retirerait de ces domaines. Bien que nous n'ayons pas admis cette proposition, nous estimions qu'elle accorderait certains avantages aux provinces en matière de politique fiscale provinciale. De fait, vous avez vous-même laissé entendre que les provinces pourraient alors périodiquement «imposer, modifier et rajuster leurs prélèvements en fontion de leurs responsabilités envers leurs contribuables, sans avoir recours au gouvernement fédéral».

A la suite des réunions subséquentes de hauts fonctionnaires et d'après votre lecture du 16 juin, nous voyons maintenant que le gouvernement fédéral désire limiter cette latitude des provinces en matière d'imposition. Autrement dit, les provinces n'auront pas le droit de rajuster la base d'imposition ni de modifier l'échelle de progression, mais n'auront que le droit de fixer le pourcentage du taux fédéral qu'elles entendent imposer.

En outre, aucune disposition n'est prévue pour protéger les provinces contre les fluctuations des taux fédéraux, qui changeraient passablement les revenus provinciaux. Le gouvernement fédéral, comme l'indique votre lettre, se réserve le droit de modifier ses taux aussi souvent que ce sera nécessaire pour des raisons fiscales ou autres, mais le pourcentage provincial, une fois fixé, «doit demeurer constant toute l'année durant». Ces restrictions engendreront inévitablement beaucoup d'instabilité et d'incertitude dans les finances provinciales, et pourraient bien entraîner d'importantes diminutions de recettes.

Mes collègues et moi sommes très déçus et insatisfaits de ces propositions. Si une autre solution convenable nous était possible, je suis sûr que nous rejeterions complètement vos propositions et que nous exigerions un traitement plus équitable. Puisqu'il n'y a aucune autre solution raisonnable, nous estimons que nous devons inévitablement accepter l'attitude fédérale, tout arbitraire qu'elle soit. A cause de cela et des nombreuses raisons exposées ci-dessus, je suis certain que nombre de premiers ministres provinciaux se joindront à moi pour vous exhorter à convoquer une dernière conférence fiscale immédiatement, afin que nous puissions discuter plus à fond des propositions réitérées dans votre lettre du 16 juin.

Compte tenu de l'importance de la question, et vu qu'une telle conférence n'est pas sans précédent, je suis sûr que vous conviendrez qu'en n'adoptant pas une telle ligne de conduite on s'écarterait complètement de l'esprit de collaboration et de souplesse qui a toujours existé jusqu'ici.

Votre tout dévoué,
LOUIS-J. ROBICHAUD

Au très honorable John Diefenbaker
Premier ministre du Canada
Ottawa, Canada.

Ottawa, le 30 août 1961

Mon cher premier ministre,

Votre lettre du 19 juillet demandant une nouvelle conférence fédérale-provinciale afin d'examiner les ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la période de cinq ans qui commencera le 1er avril 1962, a fait l'objet d'un examen.

Il est regrettable que vous ayez cru devoir critiquer si fortement les propositions fédérales qui sont, en réalité les plus généreuses qu'ait jamais faites aux provinces un gouvernement fédéral. Vous avez jugé bon de ne tenir aucun compte des concessions et des améliorations que contenaient les propositions formulées à la conférence fédérale-provinciale,

qui s'est déroulée les 23 et 24 février, et de ne mentionner que ce que vous décrivez comme deux concessions mineures exposées dans ma lettre du 16 juin. A cet égard, il serait bon de rappeler que les propositions fédérales avancées dans ma lettre du 16 juin faisaient suite à trois conférences fédérales-provinciales. A la conférence qui a eu lieu du 26 au 28 juillet 1960, les provinces ont exposé leurs divers points de vue sur les ententes possibles pour la période qui suivrait le 1er avril 1962. Le gouvernement fédéral a étudié attentivement ces propositions des provinces qui, dans l'ensemble, ont été estimées atteindre plus de deux milliards de dollars par an —montant supplémentaire qui excède de beaucoup ce que le gouvernement fédéral pourrait ou devrait imposer à ses contribuables.

A la suite de l'examen des propositions provinciales présentées à la conférence de juillet, il a été nettement révélé que le régime de location d'impôts était peu pratique, et j'ai fait certaines propositions à cet égard à la conférence qui s'est déroulée les 26 et 27 octobre 1960.

J'ai dit que, puisque le gouvernement fédéral n'était pas en mesure de pourvoir aux dépenses supplémentaires que les provinces ont jugé nécessaires pour bien s'acquitter de leurs responsabilités, les provinces devraient elles-mêmes se charger de nouveau de la perception de leurs propres impôts. J'ai déclaré que le gouvernement fédéral était disposé à recommander au Parlement que l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers, sur le revenu des sociétés et sur les biens transmis par décès soit réduit de 14-9-50, c'est-à-dire des taux réguliers alors en vigueur. En outre, le gouvernement était disposé à recommander qu'une caisse de péréquation de 220 millions de dollars par année soit mise à la disposition des provinces, le montant devant être réparti à leur gré, pourvu que les provinces atlantiques reçoivent chacune, en vertu du régime de partage convenu, au moins autant que ce qu'elles recevaient alors de la péréquation, des subventions de redressement aux provinces atlantiques et des subventions additionnelles à Terre-Neuve.

Outre que certaines provinces n'étaient pas trop empressées de reprendre leur responsabilité constitutionnelle de percevoir des impôts pour acquitter leurs dépenses, la critique provinciale des propositions d'octobre portait surtout que le retrait du gouvernement fédéral ne devrait pas se limiter aux taux réguliers existants et que la péréquation devrait comporter un facteur de croissance. Le gouvernement fédéral a répondu à ces demandes des provinces en faisant des concessions très généreuses dans les propositions du 23 et du 24 février 1961. Le retrait de 14-9-50 offert par le gouvernement fédéral à la conférence d'octobre a été porté à 16-9-50 pour les premières années de la nouvelle période, pour ensuite s'élever progressivement durant toute la période et atteindre 20-9-50 la dernière année. Cela représentait une augmentation de plus de 40 p. 100 du retrait du gouvernement fédéral du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport au partage actuel et aux concessions offertes à la conférence d'octobre; la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers se trouvait portée, la dernière année, à un montant représentant le double des 10 p. 100 en vigueur lorsque le gouvernement actuel a accédé au pouvoir. Deuxièmement, le gouvernement fédéral a proposé un nouveau système de péréquation élargi qui tiendrait compte des revenus les plus variables des provinces, soit les recettes provenant des ressources naturelles. Toutefois, les paiements de péréquation, sous le régime proposé, augmenteront d'une année à l'autre avec la croissance des impôts ordinaires et des recettes provenant des ressources naturelles, répondant ainsi complètement à la demande des provinces qui réclamaient l'inclusion d'un facteur de croissance. Troisièmement, le gouvernement fédéral a offert de recommander au Parlement une augmentation de 10 millions de dollars par année au titre des subventions de redressement aux provinces atlantiques. Quatrièmement, le gouvernement fédéral a offert de percevoir, sans frais, les impôts provinciaux sur le revenu des particuliers et des sociétés à tout niveau d'imposition choisi par les provinces, rendant ainsi aux provinces, sans ajouter à leurs frais administratifs, une liberté et une souplesse qui leur avaient été si longtemps refusées sous le régime de location de domaines fiscaux.

Les propositions de février représentaient des additions et des modifications importantes par rapport aux propositions d'octobre et traduisaient le désir et la volonté du gouvernement fédéral d'en arriver, dans l'harmonie, à un règlement équitable avec les provinces, dans le cadre de la constitution. Après la conférence de février, on a étudié sérieusement les nouvelles instances faites par les premiers ministres provinciaux. Ces instances ont fait l'objet d'une étude officielle au cours de deux réunions du comité permanent des questions fiscales et économiques, puis le gouvernement fédéral lui-même a fait un autre examen des divers aspects des propositions. Comme je l'ai expliqué dans ma lettre du 16 juin, le gouvernement a tenu compte des instances faites à propos du partage des impôts provenant de certaines sociétés de services publics et a consenti à prolonger ce partage durant

cinq autres années. En outre, le gouvernement a offert des concessions notables en matière d'impôt sur le revenu de l'abattage du bois en offrant un dégrèvement d'impôts si les provinces consentaient à faire de même, tout en assumant une plus faible partie du coût.

Vous avez fait bon marché de ces dernières concessions et des rajustements appréciables apportés aux premières propositions d'octobre au bénéfice des provinces. Cela me rappelle la justesse d'une déclaration faite par le premier ministre d'alors, le très honorable Louis St-Laurent, et qu'on trouve à la page 2074 du hansard du 12 mars 1956. A un député qui lui demandait si d'autres concessions étaient faites aux provinces, il a répondu: «Monsieur l'Orateur, les provinces n'admettraient pas que ce qu'on a pu proposer constituât effectivement une concession.»

Votre lettre soulève bien des points qui, dites-vous, appuient la requête que vous faites en faveur d'une autre conférence fédérale-provinciale. Mais on les a déjà soigneusement étudiés. Dans ma lettre du 16 juin, je m'étends assez longuement sur les problèmes qu'on a soulevés et sur les décisions qu'on a arrêtées quant aux divers aspects des propositions. En présentant à la Chambre des communes le 11 juillet 1961, le nouveau projet de loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, le ministre des Finances a exposé intégralement les propositions du gouvernement fédéral et je constate, d'après votre lettre, que vous avez pris connaissance de cette déclaration. Même si nous avons expliqué à fond les propositions du gouvernement fédéral, je vais tenter de nouveau de préciser certains points auxquels vous faites allusion.

Dans votre lettre, vous faites mention de bien des points intéressant les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique, et vous soutenez que ces subventions devraient être considérées séparément des autres arrangements d'ordre fiscal. En réalité, ces subventions continueront d'être considérées séparément, et l'augmentation de 10 millions du montant total apportera à votre province trois millions de dollars de plus par année, soit 30 p. 100 de la subvention additionnelle de 10 millions de dollars. Cette subvention sera versée séparément et ne se rattache aucunement à la formule de péréquation de base qui assure au Nouveau-Brunswick un versement de péréquation suffisant pour relever les recettes provenant des impôts ordinaires et 50 p. 100 des recettes provenant des ressources naturelles au niveau de la moyenne nationale par tête. C'est ce qui ressort nettement des dispositions du bill n° C-122, présenté à la Chambre des communes le 12 juillet 1961. En plus de prévoir une formule de péréquation de base calculée d'après les impôts ordinaires, plus 50 p. 100 des recettes émanant des ressources naturelles, et les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique, qui forment une catégorie de subvention distincte et dont le total est accru de 10 millions de dollars, le gouvernement a incorporé au projet de loi deux dispositions de garantie qui, dans certains cas, entraîneront même le versement de subventions de péréquation plus élevées. Suivant ces dispositions, aucune province ne recevra moins qu'elle n'a reçu l'année précédente, et aucune province dont le produit des impôts ordinaires et la moitié des impôts sur les ressources naturelles tombent en deçà de la moyenne nationale ne recevra moins que ce qu'il faut pour porter l'ensemble de ces recettes au niveau du montant qu'elle aurait reçu en vertu des ententes antérieures. Ce n'est que dans ces dispositions de garantie que nous avons jugé à propos de tenir compte de la hausse des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique, de la même façon que nous tiendrions compte de tous les autres versements effectués sous l'empire des arrangements précédents. Ces garanties assuraient que la situation d'aucune province, dont les recettes sont inférieures à la moyenne nationale, ne pourrait être pire à la suite des nouveaux arrangements qu'elle ne l'était sous l'empire des anciens arrangements. Je vous signale que ces calculs se fondent sur un taux de 16 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. On prévoit que le taux sera porté à 20 p. 100. Si l'on utilisait le taux de 20 p. 100 au lieu de celui de 16 p. 100, vous noterez que le Nouveau-Brunswick en retirerait plus de 3 millions de dollars par année.

Vous avez supposé que les nouvelles propositions minimisent l'importance des besoins fiscaux en mettant surtout l'accent sur l'aptitude accrue à lever des impôts des particuliers et des sociétés. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité. En instituant le régime des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique et en y ajoutant 10 millions de plus par année durant la prochaine période, en maintenant le versement spécial de 8 millions par année à la province de Terre-Neuve et en prévoyant une nouvelle formule de péréquation calculée d'après la moyenne nationale et comprenant la moitié de toutes les recettes provinciales les plus variables, notamment les ressources naturelles, le gouvernement actuel a fait en sorte qu'une proportion considérable de l'aide d'ordre fiscal ira aux provinces moins fortunées. C'est ce qui ressort des comparaisons établies par le ministre des Finances à la Chambre des communes le 11 juillet 1961 et dont vous parlez à la page 2 de votre lettre. Même si les propositions attachent plus d'importance aux besoins d'ordre fiscal, elles permettent

aussi aux provinces d'exploiter leurs domaines fiscaux comme chacune le jugera à propos. Ces objectifs n'ont absolument rien de contradictoire. Je le répète, le gouvernement s'occupe des problèmes fiscaux des régions désavantagées du Canada et les mesures qu'il a prises à cet égard vont bien plus loin que tout ce qu'on a jamais fait dans le passé.

J'arrive mal à comprendre pourquoi vous vous opposez à l'inclusion de la moitié des recettes provenant des ressources naturelles dans le régime de péréquation. Ainsi que je l'ai déjà signalé, le facteur ressources naturelles a été inclus, parce que les revenus par habitant provenant des ressources naturelles varient beaucoup plus d'une province à l'autre que tout autre revenu provincial. De fait, l'inclusion de ce facteur est avantageuse pour la province du Nouveau-Brunswick, où les recettes par habitant provenant des ressources naturelles sont inférieures à la moyenne nationale.

Vous parlez aussi des conditions auxquelles le gouvernement fédéral prélèvera sans frais les impôts provinciaux et vous soutenez que cela est un exemple du manque de souplesse des propositions du gouvernement fédéral. Je vous répondrai que l'État fédéral s'efforce de donner aux provinces autant de liberté qu'il le peut, tout en respectant les cadres administratifs et en tenant compte de l'aspect commodité pour les contribuables.

Le gouvernement fédéral espère sincèrement en arriver à des arrangements harmonieux et justes avec les provinces, relativement au partage des impôts. Dans un esprit de collaboration, nous avons recherché une association plus égale et plus équitable avec les provinces. J'espère qu'en étudiant la question plus à fond, vous en viendrez à apprécier les avantages financiers des nouveaux arrangements ainsi que la liberté et la flexibilité accrues qui en résultent pour votre province.

Bien à vous.

John G. Diefenbaker.

L'honorable Louis-J. Robichaud, M.L.A.,
Premier ministre du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (Nouveau-Brunswick).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 18 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS AU PREMIER MINISTRE À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je tiens à soulever une question de privilège à laquelle, je pense, personne ne trouvera à redire. Je veux offrir au premier ministre, en ce jour anniversaire où tout a commencé, tous mes meilleurs vœux. Lorsque j'emploie le mot «vœux», il s'agit, bien entendu, de vœux d'anniversaire et non de vœux politiques. Le premier ministre dit et fait bien des choses que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'approuvons pas entièrement. Cependant, nous ne nous faisons pas prier pour lui souhaiter de nombreuses années de santé et de bonheur au service du Canada.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, au nom de notre groupe, je tiens à m'associer au chef de l'opposition officielle pour offrir au premier ministre nos meilleurs vœux d'anniversaire. Monsieur l'Orateur, nous souhaitons sincèrement au premier ministre de se retirer tôt de la vie politique pour jouir d'un long et salutaire repos.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je remercie le chef de l'opposition des bons mots qu'il a eus à mon égard. Je remercie également le député de Kootenay-Ouest et je tiens à lui signaler que l'on a souvent fait à mon sujet les pronostics et les prophéties auxquels on vient de se livrer mais à, 66 ans, je compte demeurer encore longtemps au service de mon pays, et de façon ininterrompue.

LES SPORTS

INSTITUTION D'UN CONSEIL CONSULTATIF SUR L'APTITUDE PHYSIQUE ET LE SPORT AMATEUR

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance afin d'étudier le projet de résolution suivant qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à favoriser le développement de l'aptitude physique par la pratique du sport amateur au Canada; de prévoir le paiement de subventions à des organismes, sociétés ou institutions; de permettre que soit conclue avec toute province une convention statuant sur les montants que le Canada versera à celle-ci à titre de contributions au coût de programmes relatifs à l'aptitude physique et au sport amateur; d'établir un conseil appelé «Conseil consultatif national de l'aptitude physique et du sport amateur»; de pourvoir au paiement de la rémunération du président et des frais de déplacement et autres dépenses des membres du conseil et d'autoriser, en outre, le ministre des Finances à payer chaque année financière, sur le Fonds du revenu consolidé, les sommes qui peuvent être requises aux fins énoncées dans la disposition législative et dont l'ensemble ne doit pas excéder cinq millions de dollars.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE DE DOCUMENTS

EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE À SAINT-FERDINAND D'HALIFAX (P.Q.)

Demande n° 160—**M. Roberge:**

Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et tous autres documents, depuis le 1er janvier 1959, relativement à l'acquisition, par le gouvernement du Canada, d'emplacements destinés à l'érection d'un édifice public, notamment d'un bureau de poste, à Saint-Ferdinand d'Halifax, comté de Mégantic, province de Québec.

(La motion est adoptée.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE MINISTRE DES PÊCHERIES ET LA FÉDÉRATION DES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

Demande n° 161—**L'hon. M. Pickersgill:**

Copie de la communication que le secrétaire-trésorier général de la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve a adressée au ministre des Pêcheries le 24 août 1961, ainsi que la réponse du ministre à ladite communication.

(La motion est adoptée.)

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question touchant une déclaration qu'aurait faite, hier, le premier ministre de la Colombie-Britannique. Il se serait dit convaincu que le gouvernement fédéral cédera à la Colombie-Britannique et permettra l'exportation de l'énergie produite par l'entreprise du Columbia. Voici ma

question. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a-t-il quelque raison de montrer cette conviction?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la position adoptée par notre gouvernement n'a jamais changé et le mot «céder» n'est guère approprié aux relations qui doivent exister entre le gouvernement fédéral et les provinces. Pour ce qui est de l'aménagement du fleuve Columbia, à maintes reprises le gouvernement a fait connaître sa position et celle-ci n'a pas changé.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au premier ministre? Voudrait-il nous dire ce qu'il pense de cet autre passage du discours de M. Bennett qui a atteint un grand public, où il est dit que même si l'accord relatif au Columbia ne constitue pas la meilleure solution, il serait possible de mener l'entreprise à bien?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à dire au sujet des observations du premier ministre de la Colombie-Britannique.

LES NATIONS UNIES

DÉCÈS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet de la nouvelle qu'on vient de me communiquer et selon laquelle le secrétaire général des Nations Unies, M. Dag Hammarskjold, est mort.

C'est une page tragique dans le chapitre de l'histoire que nous vivons et qui est consacré au maintien de la paix dans le monde. M. Hammarskjold s'est donné sans compter à la préservation de la paix par l'intermédiaire des Nations Unies. De tout temps, des hommes et des femmes ont sacrifié leur vie à un idéal. La mort de M. Hammarskjold va s'ajouter au sacrifice d'autres hommes qui, dans le cours de l'histoire, se sont donnés tout entier à la réalisation d'un idéal que l'homme recherche depuis le commencement des temps. Je suis certain d'exprimer la pensée de tous les honorables députés en disant que notre plus profonde sympathie va aux siens qui lui survivent et que notre espoir, c'est que sa disparition, en ce moment crucial pour les Nations Unies, ne sera pas une perte irréparable pour la cause de la liberté.

On me dit également qu'une jeune femme employée par les Nations Unies—une Canadienne de Montréal—était à bord de l'avion. Je ne mentionnerai pas son nom car je ne sais pas si ses parents en ont été avisés. Le public canadien offre à sa famille également sa sympathie à l'occasion de cette mort tragique au service de tout ce qui est bon et élevé.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le premier ministre nous annonce de bien mauvaises et attristantes nouvelles. Je m'associe à lui pour exprimer nos condoléances aux familles de M. Hammarskjold et de notre collègue canadienne de Montréal qui travaillait au bureau du Secrétaire général.

Dag Hammarskjold a été emporté tragiquement et prématurément au service—comme il aurait pu le désirer j'imagine—de la paix et des Nations Unies. J'ai l'honneur de l'avoir bien connu pendant des années et le grand honneur également d'avoir collaboré étroitement avec lui aux Nations Unies pendant les années difficiles du développement de l'organisation, ce qui m'a permis d'apprécier son caractère élevé et ses grandes qualités d'homme d'État. Il était infatigable; il était intelligent et se dévouait sans compter à son œuvre. Il était, dans l'application des instructions des Nations Unies concernant l'activité internationale dirigée vers la paix, aussi sûr qu'il était habile et objectif dans la recherche d'une base à cette activité prévue par la Charte. Alors même qu'il était extrêmement dévoué à la cause de la paix et au service de la collectivité internationale, il était un homme très brillant et très cultivé, en même temps qu'un ami loyal et sincère.

Le monde a difficilement les moyens de perdre un si grand homme, particulièrement à cette heure. Sa vie a été toute de service et d'accomplissements, et sa mort, qui survient à l'apogée de sa carrière, est une perte tragique. Elle devrait nous inciter tous à faire le mieux possible pour assurer le triomphe de la cause à laquelle il a donné sa vie—la paix et la sécurité dans le monde par l'entremise des Nations Unies.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, au nom de notre groupe, je tiens à dire que l'annonce d'une nouvelle si épouvantable et si tragique nous plonge dans une grande tristesse et nous donne l'impression d'avoir subi une lourde perte. Sans considération de parti, tous ont reconnu, au cours des ans, la valeur des services que M. Hammarskjold a rendus à l'humanité toute entière par ses travaux aux Nations Unies. Nous lui rendons hommage pour ces services. Sa mort est une perte pour l'humanité. Nous offrons nos condoléances à sa famille, ainsi qu'à la famille de la jeune femme dont le premier ministre a parlé.

LE NATIONAL-CANADIEN

A PROPOS DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DES ADMINISTRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre pour savoir si les vacances au sein du conseil d'administration du National-Canadien, qui remontent à près d'un an, soit au 30 septembre 1960, seront remplies dans un proche avenir, et quand on peut s'attendre à ces nouvelles nominations qui devaient avoir lieu dès l'adoption de la loi votée il y a quelques mois?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, le ministre des Transports a annoncé que les nominations seront annoncées «très bientôt», quand la Chambre sera saisie de ses crédits.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudais poser une question au premier ministre. J'espère qu'il ne la trouvera pas machiavélique. Étant donné la nouvelle qu'a publiée le *Telegram*, de Toronto, le samedi 16 décembre, et d'après laquelle le gouvernement aurait déjà décidé que M. Gordon sera écarté comme président du conseil d'administration du National-Canadien, et aussi qu'il ne sera peut-être pas renommé président de la compagnie, et vu l'intérêt général que suscite cette très importante question, le premier ministre a-t-il quelques renseignements à donner à la Chambre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il me semble que le député de Laurier a déjà anticipé la question de l'honorable représentant; la même réponse s'applique aux deux questions.

LA TÉLÉVISION

ÉMISSION DE LA CÉRÉMONIE DE LA MAISON DU QUÉBEC, À PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Revenu National, ou en son absence, à son secrétaire parlementaire. Comme le gouvernement de la province de Québec inaugurera le 5 octobre à Paris un immeuble devant servir à faire connaître les ressources naturelles et les produits du Québec et d'autres régions du Canada, le ministre peut-il renseigner la Chambre sur les dispositions que le gouvernement a prises pour que cet événement canadien d'intérêt historique soit télévisé?

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je me renseignerai sur la question et je ferai rapport à la Chambre.

LES TRANSPORTS

CHEMIN DE FER DE PINE-POINT—DEMANDE DE DÉPÔT DE L'ACCORD

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, vu que nous passerons aujourd'hui à la deuxième lecture du bill relatif au chemin de fer de Pine-Point—et je suis sûr que la Chambre espère en terminer la discussion le plus tôt possible—le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de déposer l'accord qui a été conclu et, sauf erreur, signé entre les quatre parties en cause, afin que nous puissions avoir une idée exacte du bill?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le bill pose comme condition que doit être signée une convention renfermant divers engagements de la part du National-Canadien, la «compagnie», d'autres compagnies et du gouvernement. Ce projet de convention à été approuvé en principe par toutes les parties. Toutes sont convenues de ce projet, qui sera disponible avant que le bill soit déféré au comité. Je crois que c'est l'endroit approprié pour étudier cette convention, qui sera signée dès que le bill aura été approuvé par les deux Chambres du Parlement.

L'hon. M. Chevrier: Si je comprends bien, la convention n'a pas encore été souscrite par les quatre parties.

L'hon. M. Balcer: Non, monsieur l'Orateur, mais les quatre parties se sont dites disposées à la signer dès que la mesure législative aura été adoptée.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pourrait-il remettre à l'opposition, afin qu'elle l'étudie, au moins un exemplaire de ce document? Nous pourrions ainsi discuter du bill d'une manière plus intelligente et peut-être hâter nos travaux.

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, le bill renferme certaines conditions. Le projet de l'accord sera remis au comité où nous pourrons l'étudier en détail. Je crois que ce sera l'endroit approprié pour discuter de la question, d'autant plus que des spécialistes et les représentants des différentes parties seront sur les lieux et pourront répondre aux questions. Je ne vois rien à gagner à déposer ce document non signé dès maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On nous demande d'approuver, en principe, un bill qui se fonde entièrement sur un accord, et le ministre nous a révélé que cet accord, qui, je le suppose, n'est pas un document secret, a été accepté par toutes les parties intéressées. Il n'est certes que raisonnable que ce document nous soit remis avant le débat, afin que nous ne nous lancions pas à l'aveuglette dans la discussion.

J'assure au ministre que nous désirons ardemment, et nous l'avons démontré, je crois, faire progresser les travaux de la Chambre, et nous cherchons simplement par ce moyen à hâter l'exécution des travaux de la Chambre.

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, ceci démontre, je crois, que la générosité ne rapporte pas toujours. C'est la première fois qu'un accord de ce genre est soumis à l'étude d'un comité. Pareils accords ont toujours été confidentiels et n'ont jamais été produits à l'étape où nous sommes. Nous déposerons l'accord au comité, afin que celui-ci puisse fonder sa discussion sur le document, mais cela ne s'est jamais fait dans le passé. Je doute donc très fort que mon honorable ami puisse poser la question de privilège.

LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

STONEY CREEK (ONT.)—LA CONSERVATION DU CHAMP DE BATAILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles. Étant donné l'assurance que le ministre nous a donnée le 31 mai derniers selon laquelle le gouvernement fédéral tient à préserver le champ de bataille de Stoney Creek contre la détérioration qu'y causerait l'aménagement d'une zone résidentielle, le ministre peut-il nous dire si des propositions précises ont été présentées à la Division des lieux historiques de son ministère par le comité local chargé d'étudier la question? Quelle mesure son ministère a-t-il prise pour donner suite à ces propositions et aux propositions des députés en vue de protéger le lieu en question contre l'empiètement qui le menace?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'assurer à l'honorable député qu'au cours des longues journées brûlantes de l'été nous nous sommes efforcés de mettre au point une formule qui permettrait de préserver l'important lieu historique de Stoney Creek. A cet égard, je remercie mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, ainsi que le représentant de Wentworth de leur précieuse collaboration.

A la suite de ces négociations, le gouvernement canadien a offert une contribution de $25,000, prévue dans les crédits de mon ministère pour l'année en cours, en vue de l'achat de terrains adjacents qui comprennent une partie du champ de bataille historique qui était exposé à être subdivisé à des fins domiciliaires.

Nos entretiens avec les municipalités de Stoney Creek et d'Hamilton ont été fructueux, de même qu'avec le très actif comité local et le gouvernement de l'Ontario. Je viens de recevoir de ce gouvernement l'assurance que des dispositions sont prises par la Commission des parcs de Niagara en vue d'acquérir toute la région du champ de bataille, y compris le parc actuel, dont l'entretien est assuré depuis bien des années par la société historique des femmes de Wentworth, ce parc où se trouvent également l'historique maison Gage et le monument impressionnant, de même que le terrain voisin dont il est question.

Bref, monsieur l'Orateur, nous serons bientôt en mesure, je crois, d'annoncer que nous en sommes venus à un accord très heureux en vue de la préservation de ce site historique.

LE NORD CANADIEN

«CANADIAN MARCONI COMPANY»—DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU SUJET DE L'INTERDICTION DE FRATERNISER

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de répondre à une question qu'a posée l'honorable député de Skeena le 13 septembre? Il a demandé que je dépose la correspondance échangée avec la *Canadian Marconi Company,* qui faisait l'objet d'une discussion au moment où il s'est informé de cette question le 26 juin.

Je dépose donc bien volontiers une lettre de M. S. M. Finlayson, président de la *Canadian Marconi Company,* en date du 7 juin, et ma réponse du 21 juin. Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que, dans ma réponse, j'ai invité la société Marconi à reviser ses conditions d'embauche à propos des relations entre ses employés et les femmes esquimaudes. J'ai assuré à M. Finlayson que mes fonctionnaires, s'ils peuvent lui être utiles, sont prêts à le faire bénéficier de leurs conseils et de leur expérience sur les relations ethniques.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de déposer la correspondance dont il a été fait mention?

Des voix: Entendu!

M. Frank Howard (Skeena): Vu la nouvelle qu'a annoncée le ministre, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme je ne l'ai pas prévenu, je sais qu'il lui faudra peut-être du temps pour obtenir le renseignement désiré. Le ministre peut-il nous dire si l'on a accordé à M. Whitfield la permission d'intenter une poursuite judiciaire aux termes de la loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Je tiendrai cette question pour un préavis et y répondrai plus tard.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—PROTESTATION CONTRE LA PRÉSUMÉE SUPPRESSION DES DROITS DE RELIGION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): J'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire si le gouvernement a envoyé ou enverra une protestation au gouvernement cubain contre la suppression de la liberté et des droits de religion, qui semble ressortir du renvoi de membres du clergé de Cuba?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'après les nouvelles des journaux, cinq Canadiens seraient au nombre des prêtres catholiques qui ont été expulsés hier de Cuba. A l'heure actuelle, il y a à Cuba 25 prêtres et 21 religieuses du Canada. Bien que les nouvelles soient troublantes, nous espérons que ces religieux ne sont pas victimes d'une mesure arbitraire comme celle qu'on a rapportée.

Pour répondre à la question du député, je puis faire savoir que l'ambassade du Canada cherche à vérifier l'exactitude des communiqués de presse dont j'ai fait mention et qui n'ont pas encore été confirmés. S'ils le sont, on prendra les mesures que l'on jugera opportunes dans les circonstances.

LE CENTENAIRE DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT UN ORGANISME NATIONAL, UNE CONFÉRENCE NATIONALE, ETC.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada et, à cette fin, de pourvoir:

1. A l'institution d'un organisme appelé Administration du centenaire de la Confédération;
2. A l'établissement d'une Conférence nationale du centenaire du Canada;
3. Aux objets, aux buts et aux pouvoirs de l'Administration et de la Conférence; et
4. Aux dispositions financières nécessaires à la réalisation des objets de la loi.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown.)

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, il conviendrait, je pense, que je fasse une assez longue déclaration à ce sujet. Le projet de résolution précède un projet de loi en vue d'instituer les rouages nécessaires pour que le gouvernement fédéral puisse préparer la célébration du centenaire de la Confédération. Même si le centenaire ne sera célébré que dans six ans environ, il y a déjà de nombreux préparatifs de faits.

Tous conviendront, j'en suis sûr, que le centenaire est plus qu'un congé ordinaire ou qu'une occasion de prendre part à des réjouissances. Je lisais hier certains des débats qui ont eu lieu à l'époque de la Confédération et immédiatement après. Parlant des célébrations, sir John Macdonald déclarait qu'on avait laissé passer une occasion magnifique en 1867, lorsqu'on a réuni plusieurs provinces pour former le dominion. Ce fait important dans l'histoire de l'empire britannique est presque passé inaperçu.

Au cours des années, on a parlé du fait que, pour quelque raison, il n'y a eu aucune célébration dans les provinces confédérées, sauf quelques manifestations isolées et restreintes à certaines régions. Cependant, en cette occasion nous célébrerons le centenaire de notre pays. Nous devrions en profiter pour faire le bilan de nos réalisations et pour former des projets d'avenir. Ce sera une année bien spéciale dans les annales du pays et les Canadiens devraient s'ingénier à mieux apprécier ce que c'est que d'être un Canadien. Les célébrations du centenaire devraient avoir pour but, notamment, d'amener les Canadiens à apprécier la valeur de leur héritage unique et de leurs droits, ainsi que de l'apport fait pour l'essor de notre pays par chacune des races qui ont fondé le Canada et par toutes celles qui sont venues s'y ajouter par la suite.

On ignore en général, je crois, le rôle important que le Canada a joué dans l'histoire de la liberté de religion. En effet, le parlement du Royaume-Uni accorda la liberté religieuse à ce qui est aujourd'hui le Canada dès 1775, soit longtemps avant de l'accorder au Royaume-Uni. De même, il est intéressant de noter qu'au Canada la race juive reçut l'égalité de traitement et le droit de faire

élire de ses coreligionnaires au Parlement quelque 25 ans avant d'obtenir les mêmes droits au Royaume-Uni.

Il n'est pas sans intérêt de se remémorer les débuts de la Confédération: les arguments apportés par sir John Macdonald et ceux qui l'appuyaient, et la position prise par ceux qui s'opposaient à la Confédération. Il y eut ensuite les réunions de Québec et de Charlottetown. L'autre jour, aux Archives, j'ai découvert un document captivant. C'est un rapport des résolutions adoptées à la conférence des délégués des provinces du Canada. J'en ai une photocopie. On y trouve la version originale du projet de confédération des provinces et des colonies que l'on a présenté à la conférence de Québec, en octobre 1864. Les changements apportés y figurent en détail. C'est l'exemplaire de sir John et il est orné de petits dessins, apparemment les portraits, de la main de sir John, des différents représentants à la conférence. Ces dessins révèlent, chez l'homme d'État, un talent qu'aucun de ses successeurs n'a possédé au même degré. Il m'est impossible de le verser au hansard, mais disons que rares furent les personnes qui n'eurent pas l'honneur d'être croquées.

Ce document énonce les vues de la réunion et les diverses modifications qui ont été apportées et qui ont donné naissance à une fédération que peu de gens croyaient possible. La lecture de ce document et des débats qui se sont déroulés entre 1860 et 1867, comme l'a déclaré sir Wilfrid Laurier à l'époque de la mort de sir John A. Macdonald souligne et met en évidence la vision de sir John A. Macdonald et de ses collègues. En effet, c'est grâce au travail de sir John A. Macdonald et de Sir Georges-Étienne Cartier que l'Amérique du Nord coloniale est devenue un pays autonome. N'eût été leurs efforts, le Commonwealth qu'on connaît aujourd'hui n'aurait jamais été possible.

Rares étaient ceux qui, au Royaume-Uni, croyaient que la Confédération pourrait se réaliser. C'est Lafontaine qui n'a pas voulu accepter les vues de lord John Russell et d'autres chefs impérialistes, selon lesquels ce serait la rupture des liens avec le Royaume-Uni si l'on accordait l'autonomie aux colonies. C'est Lafontaine qui a prévu que, si l'on accordait le gouvernement autonome, les relations entre le Royaume-Uni et les possessions autonomes d'outre-mer se resserreraient au lieu de se relâcher. Macdonald et Cartier ont refusé d'accepter les vues de John Stuart Mill qui prétendait qu'une institution parlementaire ne pouvait survivre dans un pays où se rencontraient deux origines ethniques ou plus.

De tous les pays du Commonwealth, aujourd'hui—et c'est une chose que nous oublions parfois—notre pays a été le premier à avoir un gouvernement responsable, représentatif et parlementaire et le premier, comme je l'ai dit tantôt, à instituer un régime fédéral qui, de par sa nature, a permis de réunir des régions représentant diverses races, des séparations géographiques et le reste. C'est un régime qu'on adopte de plus en plus dans diverses parties du Commonwealth croissant et c'est ce qui a permis l'existence de la Fédération des Antilles et qui permettra, d'ici quelque deux ans, à la Fédération de la Malaisie d'exister, pourvu que la Malaisie, Singapour, Bornéo, Sarawak et Brunéi puissent en arriver à un accord. Voilà des souvenirs du passé qu'on est trop souvent porté à oublier.

C'est le 19 février 1865 que le procureur général de l'Ouest, sir John A. Macdonald, présenta la résolution suivante:

> Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour la prier de bien vouloir consentir à ce que le Parlement impérial soit saisi d'une mesure en vue d'unir les colonies du Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île du Prince-Édouard, sous un seul gouvernement, conformément aux dispositions de certaines résolutions adoptées à la conférence des délégués des colonies susmentionnées tenue dans la ville de Québec le 10 octobre 1864.

Le 6 février 1865, sir John a déclaré ce qui suit au sujet de la mesure:

> Lorsque l'union se réalisera, nous ne formerons pas un peuple négligeable. Nous aurons une population de près de quatre millions, ce qui, en Europe, correspond au moins à une puissance de troisième ordre. Et, grâce à une population qui grandit rapidement—car je suis certain que, sous le régime de l'Union, notre population augmentera à un rythme encore plus accéléré que jamais auparavant—grâce à l'accroissement du crédit, grâce à notre prestige rehaussé aux yeux de l'Europe, grâce à la sécurité accrue que nous pouvons offrir aux immigrants qui, bien sûr, préféreront s'établir dans un grand pays plutôt que dans n'importe quelle petite colonie, je suis convaincu que les progrès que nous réaliserons au cours du prochain quart de siècle seront bien plus considérables que les importants progrès que nous avons réalisés pendant les dernières 25 années, soit depuis l'union du Haut et du Bas-Canada. Et lorsque nous serons devenus un pays de huit ou neuf millions d'habitants par suite de cet accroissement rapide, notre alliance sera recherchée par les peuples puissants de la terre.

Il a évoqué les jours à venir où le Canada jouerait un grand rôle qui le ferait reconnaître des grandes puissances du monde. Telle était l'opinion de Cartier, de McGee et de bien d'autres qui ont pris la parole à ce moment-là. Nous allons donc célébrer un grand événement du passé qui renferme, je pense, encore plus de promesses pour l'avenir.

Je le répète, on a déjà commencé effectivement à faire des préparatifs pour le centenaire de la Confédération. Il y a deux ans, en février 1960, le comité national du centenaire a été institué. Grâce à ce comité, les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent

se consulter sur les questions relatives au centenaire. Le gouvernement fédéral est représenté au sein de ce comité par le ministre des Transports et le ministre des Pêcheries, qui en sont les présidents conjoints, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministre de l'Agriculture. Chaque province y est représentée par un ministre ou un autre représentant. Le comité national a été unanime à reconnaître l'importance du centenaire et les objectifs généraux à réaliser. Lors de sa première réunion, il a créé quatre comités d'exécution qui seront chargés d'étudier les aspects de la planification au point de vue historique et culturel, et en ce qui a trait aux cérémonies et à l'administration.

Il y a quelque seize mois, tous les Canadiens ont été invités à faire connaître leurs recommandations sur la meilleure manière de célébrer le centenaire de notre pays. Nous avons reçu de nombreuses réponses. De fait, il nous faudrait des milliards de dollars pour mettre en pratique toutes les recommandations qu'on nous a faites. J'ai une liste de ces propositions et j'estime qu'il serait bon de la déposer sur le bureau, si le comité en convient, car elle indique bien jusqu'à quel point les recommandations sont variées. Elle pourrait aussi susciter d'autres idées chez ceux qui sont chargés d'étudier cette question.

On a proposé la présentation de spectacles historiques de différents genres, l'aménagement d'une ville spéciale pour le centenaire, l'émission de timbres et de pièces de monnaie, la tenue de festivals des arts, l'élimination de certaines maladies, la publication de biographies. On a recommandé aussi de rappeler d'une manière spéciale les conférences qui eurent lieu à Charlottetown et à Québec en 1864 où l'on a jeté les bases de la confédération.

Je voudrais dire quelques mots ici du travail accompli par le comité ou l'organisme qui a été établi pour la construction à Charlottetown d'un immeuble commémoratif de la confédération. Le comité se compose de représentants de toutes les parties du pays et déjà, il a abattu beaucoup de besogne en vue de la construction de l'édifice en question et de l'organisation des fêtes devant célébrer l'anniversaire de la conférence tenue en cette ville.

Le problème d'organisation, ce n'est donc pas d'élaborer des projets convenables, mais de choisir les meilleurs. Les comités de travail fédéraux-provinciaux procèdent à l'étude et à l'évaluation des diverses propositions. La prochaine réunion aura lieu à Ottawa le 11 octobre.

Le gouvernement fédéral a pensé aux projets qu'il devrait réaliser. Ce qui le frappe surtout, c'est que le centenaire sera l'occasion de réaliser des choses durables. Le mois dernier, le ministre des Travaux publics a annoncé la première entreprise importante dans le cadre des fêtes, quand il a révélé que le gouvernement avait décidé d'autoriser la Commission de la capitale nationale à acheter des terrains et des bâtisses le long de la promenade Sussex, à Ottawa. Cette entreprise nous fournira l'occasion rare de préserver des ouvrages qui datent de la Confédération et nous permettra de réaliser ce qu'on a appelé «un mille d'histoire vivante».

Quelques organisations en dehors de l'État ont déjà commencé des préparatifs. Elles ont fondé, en mai 1960, le Conseil du centenaire canadien, qui groupe 125 organisations nationales et a pour but de promouvoir l'intérêt du public pour la célébration du centenaire et de fournir aux organisations nationales les renseignements et les services d'organisation nécessaires.

Je ne puis m'étendre sur le bill qui sera proposé dès que le comité aura adopté la résolution. Toutefois, ses dispositions principales seront la création d'une Administration du centennaire du Canada, qui sera chargée de l'organisation et de l'exécution des programmes prévus par le gouvernement fédéral pour le centenaire. L'Administration comprendra un commissaire, un sous-commissaire et huit administrateurs au maximum. Pour éviter les chevauchements, son travail sera coordonné avec celui des ministères et services du gouvernement fédéral partout où ce sera possible.

La deuxième disposition importante sera l'établissement d'une conférence nationale du centenaire du Canada, qui ne sera pas un organisme administratif, mais un forum permettant aux représentants du gouvernement et des institutions privées d'exposer leurs vues et d'en discuter. Les préparatifs des fêtes du centenaire entraîneront inévitablement la participation de nombreux éléments et de nombreuses personnes. Par conséquent, il faudra faire un effort spécial pour que ces préparatifs soient assez uniformes et pour prévenir un fouillis d'initiatives individuelles.

Ce conseil comprendra un président, qui sera le premier ministre ou un ministre désigné par le gouverneur en conseil, et pas plus de 60 membres nommés par le gouverneur en conseil. De ce nombre, deux membres représenteront chacune des provinces et seront nommés sur la recommandation du gouvernement de chaque province. Les autres seront choisis parmi tous les grands secteurs de la société canadienne.

Le comité conviendra, je pense, que la célébration du centenaire devrait rappeler toute l'histoire du Canada et non pas seulement celle de la Confédération. Le programme

ne devrait pas se limiter à commémorer un événement passé, mais être de nature à frapper l'imagination des Canadiens et à susciter chez eux un sentiment de progrès national et d'unité nationale. Le centenaire devrait fournir à tous les citoyens du Canada l'occasion de faire leur part. Je pense que les deux organismes qui seront institués pourront faire en sorte que les objectifs qu'on vise à l'égard de ce 100e anniversaire seront ainsi pleinement atteints. Ottawa sera le foyer central et administratif, mais chaque région du Canada devrait profiter de cette grande occasion.

Le rôle du gouvernement fédéral sera, non pas d'ériger une superstructure géante, mais simplement d'aider et de coordonner. La véritable manifestation de fierté et de contentement viendra surtout, je l'espère, des différents niveaux régionaux. Dans chaque localité du pays existe une richesse de couleur locale et de diversité qu'il conviendrait de souligner dans l'intérêt national. Partout où ce sera possible ou réalisable, il faudrait, selon moi, rendre mobile les attractions nationales les plus importantes afin que toutes les provinces puissent participer à l'anniversaire de la nation. Rien ne serait plus avantageux, à mon avis, que d'aménager un train qui pourrait transporter d'un bout à l'autre du pays les documents historiques du Canada, les documents constitutionnels, ainsi que les chartes de liberté qui nous ont été transmises par héritage.

Comme le Canada est au seuil d'un avenir brillant, le centenaire devrait servir de tremplin à de nouveaux triomphes dans son deuxième siècle d'existence. Il faut honorer l'histoire. En même temps, il faut qu'une vraie fête d'anniversaire englobe les trois dimensions du temps—un hommage rétrospectif à la nation, une évaluation du présent et un toast au siècle à venir.

Notre histoire est inextricablement liée à la lutte qu'il a fallu mener contre la géographie et le climat. A mon avis, le courage dont les premiers habitants ont fait preuve devant les formidables difficultés qui se présentaient devrait être le thème des célébrations qui vont avoir lieu. Les odyssées de nos explorateurs, de nos missionnaires et de nos chefs de file du passé devraient être portés à la connaissance de tous les Canadiens. En lisant, hier, la description de certains événements qui se sont déroulés à l'époque de la Confédération et même antérieurement, j'ai éprouvé une fierté que seule peut donner la connaissance de notre histoire. Au cours de l'année qui vient, nous devrions nous efforcer de rappeler notre passé afin qu'il devienne partie intégrante du patrimoine de tous les Canadiens et aussi le fondement d'un avenir plus grand.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Nous devons beaucoup à la Grande-Bretagne et à la France auxquelles nous rattachent de solides liens historiques. Nous sommes redevables à la plupart des nations. Nous devrions alors mettre en lumière l'aspect international de notre statut de Canadien. En agissant ainsi, les célébrations de notre centenaire attireront des visiteurs de toutes les parties du monde. Ce sera, pour le Canada, l'année où il devra faire le point, admirer et s'adapter. Il faudra beaucoup de travail et de préparatifs. Il ne faudra pas tant imiter, que faire preuve d'inspiration et d'imagination pour présenter comme il convient notre pays, le Canada. Je rappellerai les paroles de Daniel Burnham qui, quand il a parlé des plans de construction de la capitale des États-Unis, Washington, a dit ceci:

> Ne dressez pas de plans mesquins. Ils n'ont pas la qualité magique qui suscite l'enthousiasme chez les hommes, et ils ne seront probablement pas réalisés. Faites des projets d'envergure, visez haut, espérez et travaillez, en n'oubliant jamais qu'un diagramme noble et logique une fois établi ne disparaîtra jamais, mais vivra encore quand nous serons disparus depuis longtemps et s'affirmera avec une insistance toujours croissante. Il ne faut pas oublier que nos fils et nos petits-enfants accompliront des choses que nous trouverions stupéfiantes. Que votre mot de passe soit l'ordre, et le phare qui vous guide, la beauté.

J'espère que tous les gouvernements, aux paliers fédéral, provincial et régional s'inspireront du centenaire de notre pays pour construire en vue de l'avenir, pour fusionner l'utilité avec la beauté, de façon que le pratique soit harmonieux. Qu'on forme le destin du pays ou celui d'un homme, il n'y a pas de différence. En effet, l'avenir de notre pays est créé par nous-mêmes. Le sort joue toujours un rôle, mais encore plus imporant est le travail de ceux qui édifient le genre de pays que nous espérons tous voir réalisé.

Le 18 juin 1904, sir Wilfrid Laurier a répondu à un toast en l'honneur du Canada. Dans son discours, il a exposé ce qu'offrait l'avenir: «Le XXe siècle est le siècle du Canada», a-t-il déclaré. C'est ce que fera ressortir le festival: ce sera une occasion émouvante, une occasion qui fournira à tous les Canadiens l'occasion de bien se remettre à l'esprit l'idéal du Canada.

J'ai confiance que le comité appuiera unanimement la présente résolution et que, dans un esprit d'unité, tous tant que nous sommes, que ce soit au Parlement fédéral, dans les assemblées législatives provinciales, ou dans les municipalités, nous nous unirons pour élaborer un programme imaginatif, pour revivre notre passé et redonner à notre pays les espoirs qu'ont si éloquemment énoncés ceux qui étaient présents à la naissance de nos institutions.

L'hon. M. Pearson: Je crois que tous les membres du comité, où qu'ils siègent, appuieront de tout cœur cette résolution. C'est peut-être une coïncidence heureuse que le premier ministre, le jour de son 66e anniversaire, nous rappelle que notre pays célébrera bientôt son centenaire. Il est juste que nous nous préparions à célébrer cet anniversaire.

Un centenaire est, évidemment, une occasion importante dans l'histoire d'un État. Depuis 1867, la Confédération s'est étendue jusqu'à ses limites géographiques. Ce mouvement s'est terminé il y a quelques années à peine lorsque Terre-Neuve s'est rattachée au reste du pays. Nous avons donc établi nos frontières nationales. Mais le Canada est un pays nouveau qui se développe et où il reste encore beaucoup à faire. Il y a de nouveaux horizons à élargir, des frontières à repousser et des régions à mettre en valeur. Nous possédons encore, dans ce sens, nous Canadiens, les encouragements et l'attrait de l'aventure qui sont ordinairement l'apanage des sociétés nouvelles et en voie de croissance. Bien que cela soit vrai, le fait que nous célébrerons bientôt notre centenaire fait de nous l'un des plus vieux États du monde.

Comme le premier ministre l'a dit, cette fête devrait commémorer non seulement la Confédération elle-même, mais toute l'histoire du Canada. Le très honorable représentant vient d'indiquer le moyen d'y arriver. Les célébrations se doivent d'être dignes de l'occasion. On ne saurait se contenter de cérémonies et de dévoilements de monuments qui, quel que soit leur éclat, ne peuvent consister qu'en manifestations éphémères. Il faut quelque chose de plus permanent.

Il est intéressant, à ce propos, d'examiner les propositions déjà sur le tapis. Elles sont nombreuses. Le premier ministre y a fait allusion. J'ai sous les yeux le premier rapport du Conseil du centenaire du Canada. Pour mettre en œuvre toutes les propositions faites —et elles sont toutes vraiment très bien—il nous faudrait l'année entière du centenaire. Il y a toutefois une proposition d'un des sous-comités que je trouve fort avisée et que nous devrions examiner dès maintenant. Cette proposition déclare qu'aucune célébration de notre centenaire ne saurait être complète, si en 1967, nous n'avons pas terminé tout le travail législatif nécessaire—une tâche pénible, je le sais—pour nous donner, dans les mots de la recommandation, «notre entière autonomie comme nation».

Le conseil du centenaire a également formulé des propositions qui, comme je l'ai signalé, devraient servir à l'établissement d'une reconnaissance de notre centenaire par une action non pas temporaire mais propre à se perpétuer pour le bénéfice des Canadiens. A cet égard, le conseil a mis de l'avant des propositions fort constructives. L'une d'elles consiste en un programme visant à supprimer du pays les zones insuffisamment développées ou de marasme et à assurer que le manque de fonds ne constitue pour aucun Canadien un obstacle aux études supérieures. Grâce à une action dans ce sens, nous serons peut-être en mesure de reconnaître d'une manière durable et profitable quelques-uns des avantages que le peuple canadien a eu le bonheur d'obtenir pendant le premier siècle de la Confédération. Mais cette reconnaissance peut être approfondie et élargie. Au cours du centenaire, nous devrions nous employer à souligner notre dignité nationale ainsi que notre destin national, afin d'assurer un meilleur niveau de vie à tous les nôtres.

Comme l'a fait observer le premier ministre, il serait bon également de réexaminer l'échelle des valeurs de notre société nationale et de prendre la résolution de faire plus que ce que nous avons pu faire jusqu'ici pour renforcer ces valeurs, qui se fondent sur un concept durable de liberté ainsi que, politiquement, sur l'existence des deux cultures, des deux langues et des deux traditions de nos deux entités fondatrices. Les honorables députés se rappellent sans doute que lors d'une visite de lord Durham au Canada, quelques années avant la Confédération—et je crois citer les paroles mêmes de cet homme—il avait trouvé au Canada deux nations en lutte au sein d'un même État. Depuis l'époque de cette déclaration, cet antagonisme a fait place à la collaboration. Même si, du point de vue de la culture, de la race, de la langue et de la tradition il existe encore deux nations distinctes au pays, on peut dire, néanmoins, que ces deux nations collaborent aujourd'hui au sein d'un même État.

Ces deux races, ces deux cultures et ces deux nations, comme le premier ministre l'a signalé, se sont enrichies par la suite de l'apport d'immigrants de toute souche, de toute race et de toute culture, venus des diverses parties du monde. Pour reprendre l'expression même du premier ministre, nous sommes à ce titre une nation redevable au reste du monde, en plus d'être redevable à nos deux races fondatrices.

Comme on l'a dit, l'avenir du Canada, son destin, sa grandeur éventuelle, n'ont pas tellement retenu l'attention lors de la Confédération, mais les hommes d'alors ont peut-être construit un État meilleur qu'ils ne l'ont jamais pensé. Les métropoles ne se rendaient pas compte qu'un nouvel État s'était formé en Amérique du Nord et qu'il se vouait à la poursuite de la liberté, du bien commun et

des valeurs qui font que la vie vaut la peine d'être vécue pour les hommes qui se groupent en une société politique. Approchant du centenaire national, nous pouvons être fiers de ce que nous sommes devenus, de nos progrès, de nos réalisations; nous pouvons en être fiers sans montrer de la suffisance. Nous pouvons manifester notre fierté en célébrant notre centenaire. L'un des moyens—il y en a beaucoup—de montrer la fierté que nous portons à notre nation est de rendre notre capitale en tout point digne de sa position au centre et au cœur du pays.

Le premier ministre a énuméré quelques-unes des organisations qui seront fondées; il convient de les fonder maintenant pour faire du centenaire un événement digne de son importance historique. D'après ce qu'il a annoncé, le secteur public et le secteur privé combineront leurs efforts, et c'est vraiment ainsi qu'il faut procéder. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, serons heureux d'appuyer les mesures que le gouvernement proposera à cet effet.

Notre pays est promis à un grand avenir si nous sommes prêts à le lui assurer et si la bête qui sommeille dans le cœur des hommes permet à une nation d'avoir un bon avenir. Il convient donc qu'en débattant ce projet de résolution, nous nous rappelions notre passé et que nous envisagions avec confiance l'avenir de ce que Charles Dickens a, il y a tant d'années, appelé ce pays heureux et plein d'espoir.

M. Herridge: Monsieur le président, au nom de notre groupe, je veux exprimer notre entière et sincère approbation de l'esprit qui anime cette résolution et des fins qu'elle vise, et qui reflète la volonté de la grande majorité des Canadiens d'aujourd'hui. On mentionne fréquemment depuis des années la célébration de notre centenaire. Il est permis de dire, je pense, que la première fois que la question a été portée à l'attention d'un groupe de quelque envergure, c'était au congrès ontarien du PSD en 1950. On a soulevé et débattu la question.

Plus tard, celui qui était alors député de Winnipeg-Nord-Centre a consigné au *Feuilleton* un projet de résolution traitant du sujet. Je crois qu'on l'a présenté pour la première fois en 1954, puis à nouveau en 1955, 1956 et 1957. Cette année-là, a eu lieu le premier débat de ce projet de résolution; je tiens à consigner ce projet au compte rendu, parce qu'on l'a jugé très étendu et détaillé:

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) a proposé ceci:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un comité du centième anniversaire, composé de représentants fédéraux et provinciaux, chargé d'organiser un vaste programme de mise en valeur économique et sociale du pays, qui comprendrait entre autres choses, des projets d'habitation, de suppression des taudis, de conservation, d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique, l'amélioration des transports l'aménagement de routes, la suppression des passages à niveau, l'érection d'hôpitaux, l'aide financière aux projets municipaux, l'entreprise d'autres travaux publics, et la mise au point des moyens de consolider l'économie de chaque secteur du pays; et qu'il y a lieu d'envisager l'à-propos d'entreprendre immédiatement un programme dans ce sens et d'en poursuivre l'exécution avec vigueur d'année en année, de sorte que le premier juillet 1967, le peuple canadien soit en mesure de commémorer le centième anniversaire de naissance de la nation, non seulement par des feux d'artifice et des discours, mais surtout par des réalisations assurant le bien-être et l'abondance à toute la population.

Au cours du débat, l'honorable représentant a reçu, en principe, l'appui de tous les députés qui y ont pris part. On a critiqué la portée plutôt étendue de la résolution. J'ai eu l'occasion de participer au débat. Il nous a alors paru, que la résolution cherchait à centrer l'attention sur les objectifs qu'il importe de viser et d'atteindre en 1967. L'honorable représentant a présenté la résolution, qu'il a accompagnée d'un long exposé, voulant ainsi mettre nos fêtes de 1967 en lumière afin qu'elles ne soient pas seulement des réjouissances ordinaires, mais des fêtes qui correspondent à une réalité, qui aient vraiment un sens.

J'ai été très intéressé d'entendre le premier ministre nous rappeler certains événements du passé et nous révéler certaines attitudes et dispositions de quelques grands Canadiens. Je suis un passionné de l'histoire. Je trouve que l'histoire du passé est l'antidote aux irritations du présent. J'ai bien aimé aussi son explication des dispositions envisagées qui prévoient une collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les localités. Tous les members de notre groupe croient comme moi qu'on ne saurait faire un succès de ces fêtes sans la collaboration de toutes les localités du pays. Le succès dépend de la collaboration sur le plan local, si petite que puisse être la localité en question.

Je ne puis m'empêcher de penser que j'ai passé le 50e anniversaire de la Confédération dans un hôpital militaire. Certaines personnes, monsieur le président, ont dit que je devrais célébrer le centième à titre de membre du gouvernement; j'ajoute que jusqu'ici, elles ne sont pas très nombreuses. De toute façon, avec une fierté commune de notre histoire, de nos succès, de nos espoirs et de nos aspirations, nous pouvons penser à ce centenaire comme à une occasion de rendre hommage au travail des pionniers et des ancêtres et d'exprimer notre reconnaissance pour ce qu'ils ont accompli afin de réaliser le mode de vie qui est le nôtre.

J'ai souvent pensé que les différentes couches de la population étaient peu au courant

des efforts des hommes qui nous ont précédés et à qui nous devons tant de choses dont nous jouissons aujourd'hui, la liberté sous toutes ses formes, nos droits et les biens matériels de la vie. Nous les remercions et les honorons en toute fierté car chaque Canadien sait qu'alors nous aurons arrêté des politiques nationales et provinciales favorisant la conservation et le développement de nos ressources naturelles pour le bien des générations à venir. En effet, si, quels que soient les lois, les partis et les théories, nous ne conservons pas nos ressources naturelles, nous n'aurons rien pour bâtir l'avenir et pas de richesses à distribuer.

Par ailleurs, monsieur le président, en 1967 nous pourrons, j'espère, nous enorgueillir du fait que chaque petit Canadien pourra faire toutes les études correspondant à son niveau d'intelligence, que chaque Canadien apte et désireux de travailler aura un emploi, que tous les Canadiens jouiront de services de santé satisfaisants, que tous les invalides et les malades, quelle que soit la cause de leur invalidité, jouiront d'un certain degré de confort et de sécurité assurés par la collectivité, et que nos vieillards continueront à vivre dans la sécurité matérielle agrémentée d'un certain confort. Voilà les objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre pour pouvoir célébrer, en 1967, le centenaire du pays, forts de la certitude que nous avons accompli quelque chose.

Mes collègues sont heureux de collaborer avec tous ceux qui travaillent à cette fin. Nous croyons qu'avec du courage, de la détermination, de l'énergie et de l'imagination, nous pourrons atteindre ces objectifs en 1967. Nous devons tous y tendre, car il faut atteindre ces objectifs si, à notre avis, nous voulons célébrer pleinement le 100e anniversaire du Canada et en faire un événement dont tous les Canadiens seront fiers.

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, je désire au nom de mes compatriotes de langue française, exprimer dans ma langue maternelle les sentiments qui nous animent à l'annonce des fêtes qui marqueront, dans quelques années, le centenaire de la constitution canadienne.

Cette célébration prendra, pour tous les Canadiens, un caractère spécial et d'autant plus particulier car c'est grâce au pacte confédératif que notre nation a pris son essor et qu'elle a réussi à enterrer ces querelles qui, malheureusement, en 1867, menaçaient d'entraîner la nation dans une guerre civile.

En regardant ce pays magnifique qu'est le Canada d'aujourd'hui, nous ne pouvons oublier les sacrifices énormes que nos ancêtres ont dû consentir afin de fonder ce pays dont la place est si importante sur cette terre où nous vivons.

Quand nous songeons à la somme énorme de travail qu'ont dû accomplir ces pionniers venus des pays d'Europe, et aux rigueurs du climat qu'ils ont été obligés de supporter en défrichant le sol de cette terre étrangère pour s'y fonder un foyer, nous sommes animés d'un sentiment d'admiration. Au fait, ces hommes méritent l'hommage que nous tenons à leur rendre par les célébrations qui s'annoncent. Et nous voulons rendre un hommage particulier à ces hommes de génie qui ont conclu ce pacte confédératif qui est à la base même de la force de la nation.

Nous saluons le caractère des Lafontaine et des Baldwin qui surent faire régner la justice dans les enceintes parlementaires.

Nous nous inclinons devant le génie des Macdonald et des Cartier, à qui nous devons cette Confédération qui est la pierre d'assise de la grandeur du Canada.

C'est bien grâce à la Confédération que la paix règne dans notre pays depuis 1867. C'est grâce à ce pacte que les droits et privilèges respectifs des deux grandes races qui composent notre nation ont été respectés.

C'est encore grâce à ce pacte confédératif que le caractère bi-ethnique et bi-culturel de la nation a été préservé.

Enfin, c'est grâce à ce même pacte qu'il existe au Canada une unité nationale qui se raffermit et nous permet de vivre aujourd'hui, non pas dans un pays divisé, mais dans un Canada uni, grand et fort, où l'avenir peut être envisagé avec confiance.

Depuis 1867, des progrès gigantesques ont été réalisés dans tous les domaines.

L'industrie canadienne a pris des proportions gigantesques, le commerce connaît une expansion considérable qui s'accroît tous les jours, et nous constatons que dans le domaine intellectuel, il existe aujourd'hui une culture et un art canadiens bien distinctifs, ainsi qu'une pensée canadienne bien marquée. Bref, nous pouvons affirmer que, depuis la Confédération, des pas de géant ont été accomplis vers l'expansion et l'épanouissement de la vie et de la pensée nationales. Ce n'est qu'un début.

Aujourd'hui, les yeux du monde entier sont fixés sur notre pays; les autres peuples se rendent compte qu'ici, au Canada, le potentiel est énorme et qu'il y a de l'avenir pour tous ceux qui désirent y fonder un foyer et donner la main à ceux qui ont tant fait déjà pour que le Canada devienne ce qu'il est aujourd'hui. Les Canadiens ont accompli leur œuvre en appuyant leur pensée sur les principes les plus élevés des idéaux humains. Les Canadiens croient à la liberté, et chaque fois que la

liberté des hommes a été menacée, les Canadiens ont été à l'avant-garde de ceux qui voulaient protéger cet idéal contre les assauts barbares qui menaçaient la civilisation.

Durant deux grandes guerres mondiales nos soldats ont combattu avec un courage incomparable. Ils ont combattu sur les champs de bataille d'Europe et des autres continents, non seulement pour se protéger eux-mêmes, mais encore pour que survive sur cette terre l'idéal de l'humanité et de la justice auquel ils croyaient. Ces soldats ont été les défenseurs du droit, de la justice et de la vérité.

Nous nous inclinons devant ceux qui ont sacrifié leur vie pour les principes, qui ont souffert sur les champs de bataille et qui, aujourd'hui encore, portent les marques de leurs glorieuses blessures. De plus, nous nous inclinons devant le courage de tous ces hommes qui, sans exception, se sont faits les ambassadeurs de la pensée canadienne en allant en terre étrangère défendre ce qu'il y a de plus beau, ce qu'il y a de plus grand, c'est-à-dire la liberté des hommes.

Le pays canadien, monsieur le président, est en plein épanouissement; les yeux de tous les hommes sont rivés sur lui. Il ne s'agit que d'aller en terre étrangère pour constater que les pays étrangers regardent, quelquefois avec envie, ce qui se fait au Canada. Mais il est surtout facile de se rendre compte qu'il existe partout de l'admiration pour nos accomplissements.

A mon avis, il nous incombe de remercier la Providence de nous avoir tant donné, à nous, Canadiens. Au fait, la pauvreté est le lot de plusieurs pays qui ont été déchirés par des guerres affreuses et, aujourd'hui encore, sont menacés par des révolutions.

Je crois qu'il est nécessaire, monsieur le président, de répéter, chaque fois que c'est possible, qu'il existe ici au Canada de la beauté, de la grandeur, de l'ordre, de la richesse, et la croyance en des principes de vie qui sont la liberté et le respect des droits de l'homme.

Je crois qu'il est absolument essentiel de préparer avec soin la célébration des fêtes de notre centenaire, de la préparer de telle façon qu'elles attirent ici des millions de touristes qui pourront constater sur place l'excellence de notre vie démocratique. Il se peut que tous ces touristes qui viendront chez nous retournent dans leur terre natale imbus du désir d'imiter ce qui se fait chez nous, et ainsi ils pourront peut-être connaître le bonheur qui est nôtre.

S'il est un reproche que l'on pourrait adresser aux Canadiens, c'est bien celui de ne pas se rendre tellement compte de la situation heureuse dans laquelle ils vivent et ne pas apprécier les privilèges dont ils jouissent en terre canadienne. Trop souvent, nous entendons des hommes politiques, et d'autres, faire le procès de ce qui se passe ici au pays, exagérer l'importance de certains problèmes d'ordre social ou économique, problèmes parfois graves, il faut l'admettre, mais pas aussi graves que les événements qui se déroulent en terre étrangère où le danger de révolution et du communisme est constant. Au lieu de trop facilement critiquer tout ce qui se passe chez nous, au lieu de prendre plaisir à toujours blâmer les dirigeants, quelle que soit leur affiliation politique et quel que soit le domaine de leur activité—il me semble préférable, pour tout citoyen canadien, d'aider de ses conseils ceux qui sont appelés à gouverner. A mon avis ces personnes seront toujours heureuses de recevoir des conseils et des avis de gens bien pensants qui s'intéressent à la chose publique.

Je crois, monsieur le président, qu'il est absolument essentiel d'agir de la sorte, parce que les prophètes de malheur se plairont à semer dans les esprits le doute et l'anxiété qui favoriseront l'emprise du communisme chez nous, ce fléau horrible qui affecte déjà tellement de pays.

J'espère que tous les groupements canadien-français, sans exception, s'associeront à la préparation des fêtes du centenaire. Que ce soit dans les domaines culturel, intellectuel, social, que ce soit dans les milieux d'affaires, il faut que tous les hommes qui aiment le Canada s'intéressent à cet événement historique.

Notre pays est en pleine évolution, en plein progrès. En prenant une part active à la préparation de la célébration de notre centenaire, les citoyens du pays pourront, durant les années à venir, travailler de façon efficace pour le Canada. Je sais que tous mes compatriotes de langue française aiment leur pays comme moi. Il y en a peut-être qui l'aiment autant, il n'y en a certainement pas qui l'aiment plus. Je les invite tous à s'associer à nous qui nous occupons de la chose publique et qui voulons que le centenaire de la Confédération canadienne soit le plus grand événement de notre histoire.

M. Caron: Monsieur le président, je tiens à m'unir au ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny) pour dire que nous reconnaissons que les hommes d'État de 1867 et d'avant ont érigé, à coup de sacrifices énormes, l'œuvre de la Confédération. Tous les politiciens ont mis de côté leurs sentiments politiques afin de réaliser une unité nationale aussi complète que possible autour de cette œuvre qui était absolument nécessaire à l'époque et qui a survécu aux années et difficultés de tous genres.

Depuis ce temps, comme le disait le ministre associé de la Défense nationale, nous avons eu la paix intérieure. Aussi nous demandons si la chose eut été possible sans la Confédération, car l'élément catholique de la province de Québec et l'élément anglo-protestant de la province d'Ontario ne se regardaient pas trop amicalement, et il était à craindre que l'un ou l'autre essaie d'établir son prestige par la force à travers tout le Canada.

Mais lorsque les Pères de la Confédération ont préparé le terrain pour unir les provinces qui existaient à cette époque et celles qui pourraient être créées par la suite, ils ont trouvé la formule qui permettrait à deux races bien distinctes de vivre et de collaborer ensemble pour le plus grand bien du Canada.

Les droits et prérogatives des deux races ont été respectés, et je peux dire qu'à peu près tous les chefs d'État, depuis ce temps-là, ont reconnu la nécessité de maintenir cette dualité qui constitue un avantage et une richesse pour le pays. J'espère que la chose se continuera.

Oh! j'admets qu'il y a eu des éléments, ici et là, qui n'ont pas su comprendre le but que visaient les chefs de la Confédération; mais à cela nous pouvions nous attendre, car nous savons qu'il y aura toujours des noyaux qui n'atteindront pas la maturité suffisante pour comprendre cette grande œuvre et cette participation nécessaire des deux races et des deux éléments.

Il est reconnu que, depuis la Confédération, le Canada a fait des progrès géants. De petite colonie qu'il était à cette époque, il est devenu un pays indépendant au sein du Commonwealth britannique, un pays qui veille lui-même à la poursuite de sa destinée. Le Canada a fait des progrès immenses dans le domaine de l'industrie et du commerce et il est connu de toutes les nations pour sa participation au bien-être des peuples du monde. Dans le domaine de la diplomatie des Canadiens ont fait leur marque et continuent à s'affirmer.

Dans le domaine de la culture et des arts nous avons vu une amélioration sensible. J'admettrai que le Canada n'a pas encore atteint le degré des grandes œuvres des pays d'Europe, parce qu'il n'existe pas ici cette ambiance si favorable à l'éclosion d'œuvres vraiment canadiennes. En ce qui concerne la littérature, on a enfin pris les devants depuis quelques années, on a commencé à façonner une littérature qui est vraiment de chez nous, et avec l'aide du Conseil des Arts et celui qu'apportent continuellement les gouvernements qui se succèdent au pouvoir, on pourra, avant bien des années, voir les arts et la littérature fleurir au Canada, comme il se doit.

Ainsi que le disait le ministre associé de la Défense nationale, le Canada, au moins à deux reprises, est venu à l'aide des nations d'Europe qui avaient besoin d'appui pour préserver leur liberté et leur bien-être. Il l'a fait avec plaisir et les sacrifices qui ont été consentis ont été reconnus.

Cependant, je veux suggérer au premier ministre qu'il serait peut-être temps, maintenant que nous allons célébrer le centenaire de la Confédération, que le Canada donne à ses forces armées éparpillées de par le monde, un drapeau vraiment distinctif, vraiment personnel, vraiment particulier, ne comportant aucun signe d'interdépendance, afin de démontrer que le Canada a peut-être enfin atteint sa maturité. A mon avis ce projet serait accepté par la très grande majorité du peuple canadien, et même s'il y avait des gens qui ne le prisaient pas, eh bien! ce serait une infime minorité qui finirait pas se plier aux exigences de la majorité comme cela s'est toujours produit depuis 1867.

M. Deschatelets: Très bien.

M. Caron: Je veux, en terminant mes observations, citer quelques paroles de cette chanson canadienne:

L'étranger voit avec un œil d'envie, du Saint-Laurent le majestueux cours.

Eh bien, l'étranger ne voit pas seulement le fleuve Saint-Laurent avec un œil d'envie, il voit aussi nos modes de vie, de travail et d'esprit démocratique. Au fait, je ne crois pas qu'il y ait de pays au monde où la démocratie soit mieux comprise qu'au Canada.

J'espère que nous pourrons fêter d'une façon grandiose et glorieuse le centenaire de la Confédération et que ceux qui nous succéderont pourront dire que le Canada fait continuellement des pas de géant.

(Traduction)

M. Pitman: Cette mesure ralliera tous les partis de la Chambre. Elle n'exige donc pas un long débat. Je crois que nous admettons tous, où que nous siégions, le sens historique de notre premier ministre. Nous espérons qu'il s'intéressera personnellement et constamment à cette mesure. Dans nos tentatives pour cristalliser notre pensée au sujet de notre nation lors du centenaire, j'espère que nous essaierons, jusqu'à un certain point, d'indiquer dans quelle mesure le Canada a contribué à la vie du monde.

Je me souviens d'un professeur qui répétait souvent que le Canada créait un cadre qui permettait à plus de gens d'obtenir la liberté que n'importe quel autre cadre établi dans le monde. Il parlait évidemment des cadres du Commonwealth, car le Canada a montré à toutes les nations du monde la

méthode selon laquelle une colonie peut devenir une nation. Il semblera peut-être étrange que le secrétaire général des Nations Unies dont nous apprenions la mort ce matin, s'occupait de ce problème même, c'est-à-dire qu'il essayait de trouver la méthode selon laquelle un peuple non développé, vivant en régime colonial, peut trouver la liberté et accéder au statut de nation. Je crois que cela nous fait comprendre jusqu'à quel point le Canada peut montrer le moyen d'atteindre pareil but. J'espère que lors de la célébration de notre centenaire, nous ferons porter l'accent là-dessus, que nous ne nous replierons pas sur nous-mêmes mais que plutôt nous rayonnerons et que nous enseignerons aux autres ce que nous avons appris.

Je crois que le deuxième grand apport que nous avons fait dans notre histoire à titre de nation a été de montrer au monde que deux cultures différentes, ou comme certains l'expriment, deux nations différentes peuvent vivre dans un même État, peuvent collaborer et se donner une conscience unique et une identité unique dans un cadre national. Encore là, dans un monde à feu et à sang, je crois que voilà le moyen de démontrer aux peuples du monde un autre domaine où le Canada a fait de grands progrès. En effet, si nous regardons d'autres nations comme l'Afrique du Sud et d'autres qui sont trop nombreuses pour que nous puissions les mentionner toutes, où le problème de l'identité nationale appelle une décision courageuse, je crois que l'expérience du Canada peut être profitable.

Durant notre centenaire, j'espère que nous pourrons dramatiser et même romantiser les grandes figures de notre passé. Peut-être est-ce que ça a été le rôle de nos premiers ministres d'être les grands hommes de notre histoire. Je pense, évidemment, à des hommes comme William Lyon Mackenzie King, qui, je crois, a prolongé l'œuvre de son ancêtre, le célèbre William Lyon Mackenzie. Je pense aussi aux efforts que fait notre premier ministre actuel en vue de faire reconnaître le travail magnifique de sir John A. Macdonald. Mais il y en a d'autres, comme Lafontaine, Robert Baldwin et D'Arcy McGee—qui a virtuellement donné sa vie pour la nation—dont on n'a pas suffisamment proclamé la valeur et que ne connaissent pas assez les jeunes de notre pays. Je pense que c'est à la jeunesse qu'il faut penser en organisant ce centenaire, parce qu'elle n'a pas encore assez le sens de l'histoire en dépit des efforts faits par les divers services du gouvernement aux paliers fédéral et provincial.

[M. Pitman.]

Nous nous réjouissons de ces premiers renseignements à propos de la célébration du centenaire. Certaines gens trouveront peut-être étrange qu'il ait fallu à peine trois ans pour créer cette nation quand il en faut sept pour préparer les célébrations de son centenaire. Toutefois, nous sommes à une époque où les gens s'intéressent à l'histoire et où il faut que soient révélés les divers aspects de la vie canadienne. Je puis affirmer au premier ministre et à son gouvernement qu'ils peuvent compter sur l'appui de tous les partis dans les préparatifs qu'ils font pour montrer à l'univers ce que le Canada a fait dans l'histoire de l'humanité.

Mlle Aitken: Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots au sujet de ce projet de résolution du très honorable premier ministre, car je suis tout à fait en faveur de son idée. Le premier ministre a dit que nous devions prévoir beaucoup plus qu'un simple congé. Il nous a dit que la fondation de notre nation, comme confédération, est passée presque inaperçue et que John A. Macdonald l'a toujours regretté. Il est fort possible que s'il y avait eu quelques femmes à la Chambre des communes à cette époque, la chose ne serait pas passée inaperçue, car je crois que nous nous rappelons plus facilement les anniversaires et les événements à célébrer que nos collègues masculins.

Je crois que le mot de passe de la célébration de notre centenaire devrait être la participation: participation des clubs sociaux, des organismes commerciaux, des syndicats ouvriers, des particuliers et des clubs de femmes. Une façon de procéder, à mon avis, serait d'accorder des bourses d'études, car quel honneur ce serait pour un Canadien de gagner une bourse d'étude du centenaire. Cela n'arriverait qu'une fois dans la vie d'un homme. On pourrait également organiser des concours de rédaction en histoire du Canada et en histoire régionale. Pour la célébration de son jubilé, la Saskatchewan a organisé un concours de rédaction sur l'histoire régionale. Je crois que les archives de la Saskatchewan renferment maintenant quelque 3,000 récits d'histoire locale. Les syndicats ouvriers pourraient construire des écoles techniques du centenaire, une peut-être par province. Les entreprises en construction pourraient participer par des programmes de déblaiement de taudis, et les cercles de journalistes et les sociétés d'écrivains pourraient accorder des prix littéraires pour des livres et des poèmes sur le Canada. Quant aux organisations commerciales, elles pourraient aussi participer de mille façons à ces fêtes.

Le premier ministre nous a fait savoir que le comité des fêtes du centenaire avait reçu

bien des propositions qui, mises en vigueur, coûteraient des milliards de dollars. Le gouvernement ne devrait pas être le seul à s'occuper des programmes et des projets des fêtes, mais chaque Canadien devrait y participer afin de réaliser l'objectif qu'a exprimé le premier ministre: mettre en lumière, aux yeux du peuple canadien, la conscience et l'unité nationale. Je sais qu'il y aura beaucoup de pompe, de cérémonies, de défilés et de réjouissances; mais marquons aussi ces fêtes par des monuments permanents qui resteront aux générations futures, tout comme nos pères, les pionniers, nous ont laissé notre héritage canadien.

M. McIlraith: Monsieur le président, le premier ministre a très justement demandé l'assentiment unanime de la Chambre lorsqu'il a présenté la motion relative au présent projet de résolution. Pour ma part, dans la mesure de mon autorité limitée, c'est avec plaisir que je lui accorde cette approbation unanime de la résolution. En général, je pense que cela répond au désir du comité plénier et du Canada tout entier.

Le premier ministre a profité de l'occasion, très justement aussi, pour formuler certaines observations à l'égard de l'histoire de notre Confédération et sur l'opportunité de célébrer le 100e anniversaire de la Confédération, ainsi que sur les objectifs que nous devons poursuivre à cet égard. Je serai très bref. Je poserai une ou deux questions au sujet de la résolution même. Mes questions seront d'ordre purement pratique et me sont inspirées par le libellé de la résolution. Cette occasion nous fournit l'occasion d'exprimer des idées et, certes, des idéaux, à l'égard de la célébration du centenaire de notre Confédération. En même temps, la résolution est rédigée en des termes bien pratiques et vise principalement à instituer l'organisme qui aura la responsabilité administrative des dispositions à prendre pour l'occasion et de la coordination des efforts des autres à travers le Canada tout entier. Ainsi donc, ce projet de résolution nous offre à la fois l'occasion de débattre cette question un peu idéaliste, mais de grande envergure, et aussi de parler de plans pratiques en vue de cette célébration.

Le ministre associé de la Défense nationale a fait certaines observations que, malheureusement, j'ai dû suivre dans la traduction. Je regrette de n'avoir pas pu suivre ses observations et de n'avoir pu saisir tout le sens que certaines pouvaient contenir, selon moi, surtout en ce qui concerne la dernière partie de ses observations. Je parle des idéaux qu'il cherchait à exprimer si à propos et qu'il a si bien exprimés.

J'aimerais que le ministre associé de la Défense soit ici, car on a traduit la première partie de ses observations de telle sorte que nous étions portés à croire qu'une couple de personnes seulement étaient responsables de la Confédération. Cette idée détonnait sur la principale partie du discours: elle était, je pense, attribuable à la traduction qui n'aurait pas rendu tout le sens du texte. Si je fais mention de cela, c'est que je considère la Confédération comme l'œuvre d'un grand nombre d'hommes qui voyaient loin dans l'avenir de notre pays. La Confédération, grand événement de notre histoire, est le fruit des efforts conjugués de tous ces hommes.

Nous devons faire bien attention de ne rien dire ni de ne rien faire qui soit de nature à déformer l'image que nous nous faisons de ces hommes, car—c'est ainsi que je comprends notre histoire—n'eût été la conjugaison des efforts et la collaboration de tous, il n'y aurait pas eu de Confédération.

J'aimerais faire d'autres observations là-dessus, monsieur le président. Puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. McIlraith: Lorsque nous avons levé la séance pour le déjeuner, je n'avais pas terminé mes observations, mais vu que ce projet de résolution sera, je l'espère, approuvé à l'unanimité, il vaudrait mieux peut-être que je n'entre pas dans trop de détails, ni que je prolonge indûment mes propos, de peur de ne retarder ainsi l'assentiment unanime de la Chambre qui est certes souhaitable.

Les préparatifs en vue de célébrer dignement cet anniversaire vont exiger la participation d'un grand nombre de Canadiens, ce que le député d'York-Humber a bien démontré. Il faudra coordonner les travaux d'un bon nombre de groupes et de comités d'un bout à l'autre du Canada. A la vérité, plus on réfléchit à cette question, plus on est convaincu qu'il faudra un génie pour diriger cette organisation et guider ses initiatives, car une collaboration très étroite sera forcément nécessaire entre les groupements et les comités provinciaux, entre les groupements et les comités municipaux. Les opinions diverses qui seront formulées devront aussi être coordonnées. Il faudra concilier l'aspect purement artistique et créateur avec la réalisation pratique, à la lumière de ce qu'il sera possible d'accomplir dans le concret.

Je voudrais aujourd'hui non seulement offrir mes meilleurs vœux au premier ministre à l'occasion de son anniversaire de naissance, mais exprimer aussi l'espoir qu'il lui sera donné d'avoir le don et la sagesse de bien

choisir les personnes qu'il chargera de l'organisation de ces fêtes. Il faudra certes beaucoup de sagesse et de talent pour s'acquitter de cette tâche. Ces fêtes doivent être un rappel du passé, ce qui va de soi. Toutefois, nous devrons voir à ce qu'elles nous servent d'inspiration pour l'avenir et que les célébrations, d'un bout à l'autre du pays, soient une source d'inspiration pour les générations à venir. Voilà pourquoi il faudra tant de sagesse pour choisir des personnes qui pourront concilier les deux points de vue que j'ai signalés et organiser des fêtes qui manifestent à la fois de l'imagination et du sens pratique.

Les préopinants ont déclaré qu'il faudrait que les Canadiens soient amenés à prendre conscience de leur pays; je crois que c'est l'une des expressions que l'on a employées. Je suis entièrement de cet avis. De fait, depuis environ une heure que nous étudions le présent projet de résolution, il a été beaucoup question de notre histoire. Or, il me semble qu'à ce point de notre évolution et compte tenu des conditions économiques dans lesquelles vivent les Canadiens comparativement à il y a cent ans, ainsi que des moyens de transport dont nous jouissons aujourd'hui, on peut affrmer sans crainte de se tromper que les Canadiens ne visitent pas assez leur pays, qu'ils ne se connaissent et ne se comprennent pas autant qu'ils le devraient. J'espère que, au fur et à mesure que les préparatifs de ces célébrations progresseront, on incitera de nouveau les Canadiens à voyager davantage au Canada. Il importe énormément que les Canadiens s'appliquent davantage à l'étude de l'histoire et de la géographie de leur pays, afin que, tous, nous nous faisions une juste idée des problèmes et des aspirations de nos concitoyens des autres parties du pays. Chaque Canadien doit mieux comprendre quelles sont, chez les Canadiens des autres régions, les aspirations culturelles, les habitudes de vie et la façon d'aborder le problème de vivre dans une société civilisée.

Comme Canadiens, nous sommes enclins à visiter les autres pays quand nous amenons la famille en voyage. C'est une excellente chose en soi, néanmoins je m'étonne toujours de voir combien les Canadiens d'une région connaissent peu la culture, les problèmes et les aspirations des Canadiens des autres régions. Souhaitons qu'au cours des six ans qui vont suivre, alors que nous nous préparerons au centenaire, l'étude de l'histoire du Canada recevra chez les Canadiens une nouvelle impulsion, non seulement dans un sens abstrait par les livres et des programmes culturels mais aussi dans un sens concret au moyen de contacts personnels et de voyages.

[M. McIlraith.]

On a beaucoup parlé des groupes ethniques qui composent notre population et je souscris de tout cœur aux propos qu'on a tenus. Quand j'examine la question, il me semble que nous sommes une nation composée d'un grand nombre de petits groupes ethniques, chacun marqué par ses caractéristiques distinctives et ses qualités culturelles diverses et dominantes. J'espère qu'on en tiendra compte avant d'élaborer et de lancer les programmes de la célébration du centenaire auxquels tous les Canadiens seront invités à prendre part. J'espère de plus que ces programmes seront centrés sur le thème que nous sommes maintenant des Canadiens et que si nous chérissons et conservons les diverses et riches traditions et cultures qui ont fait cette nation, c'est parce qu'elles ont contribué à notre canadianisme; nous sommes tous Canadiens aujourd'hui et c'est le centenaire du Canada que nous célébrons.

Il faudra, pour réussir, beaucoup de tact, de sagesse et de jugement. A mon sens, chaque groupe enrichit les autres. Autrement dit, la richesse de ces traditions culturelles orne notre canadianisme. C'est seulement lorsque ces traditions différentes sont présentées sous un faux jour dans des manifestations publiques qu'elles deviennent étrangères à notre canadianisme. J'espère et je suis certain qu'on apportera tout le bon sens nécessaire pour donner toute sa valeur à notre riche mosaïque de traditions.

A mesure qu'avancent les travaux de préparation, il devient nécessaire de mettre au point le thème de ce centenaire et de ne pas le perdre de vue. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport de la première réunion du Conseil du centenaire canadien qui a eu lieu à Ottawa, le 12 mai 1961. Je ne sais comment décrire comme il le faut le contenu de cette publication, mais je devrais peut-être insister sur les rapports sur la recherche d'un programme. On y trouve beaucoup d'idées dont certaines sont excellentes. En préparant le centenaire, ces six prochaines années, il nous faut veiller à développer ces idées excellentes autour d'un grand thème.

J'espère que le bill qui nous sera présenté prévoit que la Chambre sera saisie du sujet chaque année de façon à permettre aux députés d'exposer leurs idées sur les réalisations en cours pour qu'elles s'harmonisent à un thème digne de l'événement et éviter que les efforts ne se dispersent dans des préparatifs d'une célébration monstre organisée pour elle-même. Le premier ministre nous dira peut-être ce qu'il en pense et j'espère qu'on prendra des dispositions à cet effet. On pourrait réaliser ce but de différentes façon, notamment par l'établissement d'un

crédit annuel. Toutefois, ce n'est pas le moment de s'étendre sur ces moyens.

Pour conclure ces quelques observations, j'aurais une ou deux questions à poser au premier ministre mais je les tiendrai en réserve jusqu'à ce que ceux qui veulent exprimer des idées générales sur le sujet l'aient fait.

(Texte)

M. Régnier: Monsieur le président, à titre de représentant de la province du Manitoba et plus particulièrement de la ville de Saint-Boniface, laquelle est le siège culturel de la langue française à l'ouest de la rivière Outaouais, il m'incombe de dire quelques mots en marge du projet de résolution actuellement à l'étude. Je félicite le premier ministre (M. Diefenbaker) de prendre cette initiative six ans avant le centenaire de la Confédération.

Puisque nous célébrerons bientôt ce centenaire, je suis d'avis que nous devrions faire ce qu'une personne qui a résidé aussi longtemps dans la même maison ferait: c'est-à-dire que nous devrions charger des architectes et des ingénieurs d'examiner la structure de notre édifice afin de voir si des lézardes ne s'y sont pas formées depuis cent ans.

Nous savons que la constitution de 1867 était fondée sur l'unité de deux grandes cultures qui devaient exister côte à côte, en harmonie. Je regrette devoir dire que depuis ce temps-là, et plus particulièrement depuis 1890, dans la province que je représente, il s'est formé plus d'une fissure. Il nous faudra utiliser beaucoup de ciment pour réparer le dommage qui a été causé depuis.

La province du Manitoba a été la première à s'unir à la Confédération, en 1870; à ce moment-là, elle comprenait une population à majorité catholique et d'expression française qui croyait que la constitution avait été établie en vue de protéger les droits des minorités futures. Malheureusement, quelques années plus tard, tout était balayé.

Dans la ville que je représente, il nous faut construire des écoles et engager des instituteurs à nos propres frais. Pourquoi faisons-nous ceci? Pour conserver notre culture française. Et qu'apprenons-nous dans ces écoles? Nous y suivons le programme d'études de la province du Manitoba, afin d'apprendre aussi la culture anglaise. Je suis fier de bénéficier des deux grandes cultures de l'univers: la culture anglaise et la culture française. Il est toutefois regrettable que nous devions nous saigner à blanc, au Manitoba, afin d'engager le nombre d'instituteurs nécessaire au maintien de notre culture, et que nous ayons aussi...

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais ses observations ne sont pas pertinentes à la résolution à l'étude. Je le prie de s'en tenir à l'objet des travaux du comité, soit le centenaire du Canada. La question dont il parle présentement n'est pas de la compétence du gouvernement fédéral. Par conséquent, je le prie de revenir à l'objet de la résolution.

M. Régnier: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, je propose que le comité devrait faire quelque chose. Je veux dire qu'après avoir habité la même maison pendant 94 ans, cette maison a besoin d'une inspection. Nous devrions demander à un architecte et à un ingénieur d'inspecter l'état des fondations de notre édifice. Cet édifice a des fissures. Je dis que dans la province d'où je viens, il y a une énorme fissure depuis plus de trois quarts de siècle. Je dis que le comité devrait se pencher sur tous les gouvernements des provinces de langue anglaise et rendre justice à toutes.

Nous parlons de la naturalisation ou de l'enlèvement à Londres de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La plupart des choses que nous avons nous viennent de Londres. Nous avons reçu l'Acte de Québec. Le gouverneur que nous avions en 1846 a dit qu'au Canada la langue française et la langue anglaise étaient traitées également. A moins que toutes les provinces, y compris la mienne, ne soient disposées à se conformer à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et à l'Acte du Manitoba, de 1870, il serait peut-être bon de laisser l'Acte de l'Amérique du Nord britannique là où il est.

Je lisais dans les journaux récemment que le Manitoba paie trois instituteurs qui doivent se rendre en Asie pour enseigner. Or, cela se passe au moment même où je dois payer tant chaque dimanche pour maintenir ma propre culture et mes propres écoles à Saint-Boniface. Qu'enseigne-t-on dans ces écoles? Nous y enseignons le programme du Manitoba...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre de nouveau l'honorable député, mais je dois lui signaler que le sujet qu'il évoque en ce moment est un problème provincial que nous ne saurions nullement lier à la résolution dont le comité est présentement saisi. Je ne dis pas à l'honorable député qu'il n'y aura pas d'autres occasions de soulever cette question. Mais, d'après mon interprétation de la résolution à l'étude, celle-ci n'englobe pas les questions que soulève présentement l'honorable député. Je lui demanderais donc de rattacher ses observations

strictement à la résolution à l'étude; autrement, il devra reprendre son siège.

M. Régnier: En toute déférence, monsieur le président, j'estime qu'il est réglementaire de parler de ce que le comité que nous sommes sur le point de nommer devrait faire à l'heure où nous allons célébrer le centenaire de notre constitution. Ce vers quoi nous devons tendre, c'est le but le plus élevé que s'est fixé la nation, à savoir, l'unité canadienne.

Je respecte mes compatriotes de langue anglaise. La plupart d'entre eux ont de la largeur de vue et sont tolérants. Ils reconnaissent que la nation canadienne ne se compose pas d'un seul groupe ethnique. L'erreur n'émane pas de la population; elle est parfois attribuable aux gouvernements. Si nous désirons qu'un autre centenaire se célèbre 200 ans après la Confédération, il va nous falloir apprendre à bien s'entendre. Le plus beau monument à ériger en 1967 serait celui de la plus grande concorde possible au sein du pays. Nous devrions nous efforcer d'atteindre pareil but en instituant des groupes d'étude, en chargeant ceux qui vont participer aux célébrations de rédiger des mémoires et de formuler des recommandations, afin que tous les Canadiens se rendent compte que ce qui sert au mieux le Canada est également ce qui sert au mieux chaque citoyen du pays, y compris son voisin.

Je ne préconise pas que mes compatriotes d'expression anglaise apprennent le français, ni qu'ils adoptent la culture française. Tout ce que nous désirons, c'est que ceux qui veulent se familiariser avec la culture française en aient toute latitude.

M. Herridge: Même si j'ai déjà pris la parole au sujet de la présente résolution, j'aimerais ajouter quelques mots avant que le premier ministre mette fin au débat. Je voudrais faire une observation et poser une question. Je voudrais qu'il règle ma question en répondant. Nous comprenons tous, j'en suis sûr, que pour assurer le succès de la célébration de notre centenaire canadien, il faut avoir la collaboration—c'est en effet essentiel —de tous les paliers de gouvernement et de tous les milieux intéressés. A mon avis, le succès de l'entreprise dépendra dans une large mesure des renseignements qu'on pourra donner aux divers groupements et de la liaison que ceux-ci maintiendront entre eux, qu'il s'agisse d'associations d'envergure nationale ou de sociétés locales de villages ou de petites localités.

Quand le premier ministre répondra, il voudra peut-être faire savoir au comité ce qu'on se propose de faire pour tenir au courant les groupes intéressés, et surtout les associations bénévoles, et lui faire connaître les dispositions prises pour maintenir constamment la liaison en vue d'appeler l'attention du public sur les travaux du comité et son programme et d'éveiller et de stimuler continuellement l'intérêt à l'égard de cette proposition.

M. Macquarrie: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire un mot sur la question aussi importante qu'agréable dont nous sommes saisis ce jour, qui est, d'autre part, marqué par le malheur et la tragédie. Peut-être ne conviendrait-il pas d'adopter le projet de résolution sans que nous ayons entendu quelques mots d'un député des provinces Maritimes, où l'idée de la Confédération a, somme toute, pris naissance.

Nous, les Canadiens, nous ne sommes pas un peuple tourné vers l'histoire. Il est heureux pour nous que nous ayons un premier ministre qui ait le sens historique. J'ai été très impressionné par les pensées qu'il a énoncées aujourd'hui et par les plans qu'il nous a exposés. Les suggestions faites par plusieurs députés au sujet de la célébration de notre centenaire m'ont aussi bien impressionné. Je crois qu'il est juste que le premier ministre mette l'accent comme il l'a fait sur les grandes questions de la tolérance, de la compréhension mutuelle et des principales libertés.

Notre pays s'est formé grâce à l'apport de plus d'un groupe ethnique. Il s'est maintenant agrandi, a progressé et est formé de plusieurs races. Je suis de ceux qui n'appuient guère les gens pour qui il n'y a d'autre moyen que l'union. Au Canada, nous trouvons difficile parfois de remonter en arrière dans l'histoire pour trouver notre moment de vérité. On a dit que quand la république d'Argentine a remis au Canada un carré dans la capitale de Buenos Aires, les Argentins s'attendaient que notre pays érige dans ce square une statue du libérateur parce qu'en Amérique latine la statue équestre du libérateur évoque la grande figure historique. Si l'on me demandait de désigner un personnage de notre histoire pour lui ériger une statue sur une place publique dans n'importe quelle partie du monde, j'hésiterais beaucoup à fixer mon choix. Nous n'avons pas de grande révolution à laquelle nous puissions nous reporter. Comme l'a déclaré le premier ministre, nous avons vécu l'épisode de 1867 sans faire beaucoup de bruit, sans vraiment y penser et sans qu'on prononce tellement de ces discours enflammés qui exercent de l'attrait sur les foules et que d'autres pays peuvent retracer au cours de leur histoire.

Il n'y a pas eu beaucoup d'effusion de sang au Canada, mais comme l'a signalé le ministre associé de la Défense nationale, lorsqu'il s'est agi de défendre de grandes causes au péril

de leur vie, les Canadiens ont toujours été au premier plan. A la vérité, nous pouvons dire, monsieur le président, que notre hymne national a retenti d'une façon plutôt modeste. A vrai dire, nous n'avons pas même été conscients des grandes choses qui se sont accomplies. Les réalisations de 1867 sont tout aussi remarquables que n'importe quelle autre action d'éclat qui s'est jamais produite ailleurs dans le monde, car il a fallu constamment une direction éclairée de la part des chefs d'État pour garder unies un ensemble de collectivités alors qu'il se passait de graves événements qui auraient pu entraîner leur désunion et peut-être même leur anéantissement.

J'ai souvent pensé que nous ne savons guère apprécier notre histoire, lorsque je vais au magnifique village de Grand-Pré en Nouvelle-Écosse où, depuis de nombreuses années, des foules visitent le parc national Évangéline et le monument érigé à la mémoire d'un personnage légendaire, créé par un poète américain, alors qu'à quelques pas plus loin se trouve le lieu de naissance d'un de nos grands chefs d'État canadiens, sir Robert Borden, qui n'est pas signalé et n'est connu que de très peu de gens. Notre ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est en train de remédier à la situation, je crois. Nous avons échappé au chauvinisme et j'estime que nous devons nous en réjouir. Ainsi que l'ont déclaré les députés, il est temps que nous nous rendions compte de ce qu'est le Canada et de ce qu'ont fait les Canadiens.

Le député d'York-Humber a insisté à bon droit sur le fait que les jeunes Canadiens doivent profiter de cette occasion pour se renseigner, s'intéresser, voire pour s'inspirer de l'idéal de notre grand pays. Je sais, monsieur le président, que les députés auront, lors des fêtes marquant l'anniversaire de la conférence tenue à Charlottetown en 1864, un aperçu de ce que seront les célébrations du centenaire du Canada. Le député de Peterborough l'a bien dit, il a fallu trois ans pour que la Confédération devienne une réalité. A notre avis, cette réalité a pris naissance en 1864.

Les historiens et les publicistes nous ont rendu un mauvais service à ce sujet. On vous dira que les gens de l'île étaient en train de se divertir à une foire, lorsque les délégués sont arrivés et que ces derniers n'ont pas reçu un accueil approprié. C'est absolument faux. Les délégués séjournèrent là huit ou neuf jours et l'accueil qu'on leur fit à l'hôtel du gouvernement, ce monument de toute beauté qui existe encore, fut sans reproche. Quel meilleur témoignage de leur bienveillance pouvaient-ils donner à leurs hôtes, les délégués des Maritimes, que de généreusement mettre de côté leurs propres sujets de discussion pour entendre les distingués représentants des vieilles provinces du Canada? N'est-ce pas là de l'hospitalité?

Il est probable que ce sentiment latent de compréhension mutuelle trouva son expression dans un petit incident qui s'est déroulé à Charlottetown en septembre 1864. Le plus grand orateur du groupe était sans contredit Thomas D'Arcy McGee, l'ancêtre de mon collègue, l'honorable député de York-Scarborough. Mais où était-il le soir du bal à l'hôtel du gouvernement à Charlottetown? Il donnait une conférence en ville et sur quel sujet? Sur Robert Burns. Cette conférence fut peut-être la meilleure des causeries jamais données sur ce prince des poètes.

En 1964, certaines manifestations rappelleront cet événement préparatoire à la confédération. La province de l'Île-du-Prince-Édouard a invité une conférence régionale des parlementaires du Commonwealth à se réunir à Charlottetown. Ainsi se répétera le geste de 1864, une réunion des chefs politiques de tous les partis, de toutes les régions du Canada, d'un Canada agrandi et d'un Canada grandi, au lieu même où est née la confédération. Dans ces moments difficiles, je le dis sans honte, nous ne devrions pas oublier l'inscription qui figure sur le mur de la salle de la Confédération. Ces hommes, venus de ce qu'on pourrait appeler des assemblées législatives primitives et de petites localités, se sont réunis pour fonder une grande nation. L'inscription, sur le monument érigé à leur mémoire, dit simplement: «Guidés par la Providence, ils ont mieux réussi qu'ils ne se l'étaient imaginé.» Peut-être n'avons-nous jamais eu plus qu'aujourd'hui besoin d'être guidés par la Providence.

Je suis donc rempli de fierté et de joie devant les mesures que nous prenons pour célébrer l'anniversaire de naissance de notre pays. Il convenait que ces mesures se prennent le jour même de l'anniversaire de naissance du premier ministre. En ce jour de fête, je lui offre mes meilleurs vœux. Je sais que tous, peu importe la région où nous vivons, peu importe notre rang dans la société ou notre place à la Chambre, nous allons unir nos efforts pour que ce centenaire soit digne de notre grand pays.

M. le président suppléant: Le député d'Ottawa-Ouest a-t-il quelques questions à poser?

M. McIlraith: Oui, monsieur le président. Mes questions se fondent sur la résolution et sur les observations du premier ministre. Le premier ministre voudrait-il nous en dire un peu plus long sur les relations qu'il envisage entre la Conférence nationale et l'administration du centenaire? Je le prie de s'expliquer quelque peu. Ensuite, ce n'est pas un

reproche, le premier ministre n'a rien dit de l'aspect financier de la résolution, non plus que du montant d'argent qu'il faudra affecter à cette fin. J'imagine que la résolution est présentée au comité pour qu'il dise s'il est en faveur d'affecter des fonds à cet effet.

Le gouvernement a-t-il l'intention de fournir l'argent nécessaire directement par des crédits des autres ministères ou veut-il que l'argent soit fourni directement à l'organisme qui sera institué? Je songe, par exemple, à la Commission de la capitale nationale, à des subventions aux provinces, peut-être, et ainsi de suite. Le financement sera-t-il fait par l'entremise de l'organisme ou directement par le gouvernement? Le premier ministre pourrait-il nous dire plus tard—je ne m'attends pas qu'il puisse le faire maintenant—ce que cela coûtera, si cela entraînera de forts déboursés ou si la résolution prévoit la planification et l'organisation plutôt que la dépense de fonds?

Ensuite, il y a une autre question sur laquelle le premier ministre voudra peut-être se prononcer, mais je n'ai pas l'intention d'insister. Pourrait-il nous donner un aperçu de la structure de la Conférence nationale et des fonctions de cet organisme? Si j'ai bien compris, il a exposé une partie de l'organisation de cette très nombreuse conférence qui comptera des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. Vu que onze gouvernements sont en cause et que ces gouvernements peuvent changer, envisage-t-il la chose comme une conférence représentative de tous les partis, au sein des onze gouvernements, ou comme représentative des seuls gouvernements? J'établis une distinction entre gouvernements et partis. J'espère que ce sera une conférence représentative de tous les partis, vu qu'à mon avis c'est la manière dont la chose doit être envisagée, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre pratique. Il est inévitable que certains des onze gouvernements changent d'ici six ans. Afin d'assurer une continuité souhaitable à ce projet, il conviendrait d'avoir la sagesse de ne pas établir cette conférence—dont les fonctions, si je comprends bien, seront en grande partie d'ordre consultatif—sur la seule base des gouvernements au pouvoir à un moment donné dans les diverses juridictions. Si le premier ministre voulait bien éclaircir ces points, ce serait utile au comité. Pour ma part, je lui en serais certes reconnaissant.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'aimerais d'abord, monsieur le président, remercier tous les honorables députés où qu'ils siègent, de leur apport, sous forme d'idées et de suggestions, dont toutes feront l'objet d'une considération détaillée et complète.

[M. McIlraith.]

Peut-être devrais-je commencer par répondre aux questions qu'a posées l'honorable député d'Ottawa-Ouest. Bien que je ne sois pas libre de me reporter aux détails du bill, je dirai ceci. L'Administration du centenaire de la nation dont j'ai parlée, aura le droit de dépenser toute somme que le Parlement lui aura votée aux fins de ses travaux administratifs, ainsi que toute somme qu'il recevra par suite de son activité, ou encore sous forme de présent, de don, de legs ou autrement.

A la seconde question qu'il a posée, je répondrai ceci. La mesure législative qui sera présentée à la Chambre aura pour objet d'assurer que la célébration du centenaire qui aura lieu en 1967 sera une célébration nationale représentative, comme je l'ai dit, de tous les citoyens du Canada et, naturellement, représentative de toutes les opinions politiques du Canada. A cette fin, une disposition particulière figurera dans la mesure pour garantir que chaque province comptera deux représentants au sein de l'organisme qui sera connu sous le nom de Conférence nationale du centenaire du Canada.

Voilà qui répond, je crois, aux deux questions que l'honorable député a soulevées au comité, bien qu'il ait préconisé antérieurement que l'occasion soit fournie à la Chambre des communes, au cours des six prochaines années, d'exprimer ses vues au sujet des initiatives qui, de l'avis des députés, seraient nécessaires à l'amélioration et à l'expansion des travaux de la Conférence ou de l'administration. Même s'il n'y a pas de plan précis à cet égard, j'incline à croire qu'on trouvera sans doute raisonnable de donner à la Chambre, de temps à autre, l'occasion de soumettre ses vues collectives au gouvernement et, par l'intermédiaire de ce dernier, à la Conférence ou à la Commission.

C'est quelque chose à voir, quand nous oublions un instant ce qui nous sépare habituellement pour discuter d'une question d'importance nationale, que cette unanimité qui a semblé régner tout au long du débat. Plusieurs propositions ont été mises de l'avant. Quelqu'un a demandé combien tout cela coûterait. Évidemment, nous ne saurions que faire des conjectures à cet égard. Tout dépendra de la nature et de l'étendue des célébrations. Cela dépendra aussi de la mesure dans laquelle les provinces collaboreront et contribueront au programme. J'ose espérer aussi que bien des organismes privés sentiront le besoin de faire un apport à l'objectif que nous visons tous: déclarer à la face du monde que le Canada est devenu centenaire et dévoiler en même temps nos plans d'avenir.

En effet, je ne serais pas du tout surpris que le Canada d'aujourd'hui compte bientôt de nouvelles provinces. La Confédération a

gagné beaucoup lorsque Terre-Neuve s'est jointe à elle. C'est une chose qu'on avait espéré voir se réaliser en 1867 ou peu de temps après, mais qui, en raison des circonstances, a été retardée de quelque 80 ans. Il y a d'autres régions du Nord qui sont en pleine expansion. A mesure que le Canada s'étend vers le Nord et que la mise en valeur nationale progresse davantage en direction du pôle—je parle de la population croissante de ces régions—il se peut bien que nous voyions, alors qu'un certain nombre d'entre nous siégeront encore en cette enceinte, une province et peut-être deux venir s'ajouter aux dix provinces actuelles.

En écoutant l'honorable député de Saint-Boniface, je me suis rappelé les paroles que sir Georges Étienne Cartier a prononcées en 1867, aux débuts mêmes de la nation:

Le temps est venu de former une grande nation et je maintiens que, en ce qui nous concerne, la confédération est devenue nécessaire à notre commerce, notre prospérité et notre protection...

Le gouvernement est d'avis que la confédération est nécessaire, mais il est disposé à entendre les vues des honorables vis-à-vis qui semblent vouloir s'y opposer. Je sais que des membres de cette Chambre, de même que certaines gens du Haut-Canada et des provinces Maritimes, croient qu'une union législative serait plus avantageuse qu'une confédération. Pour ma part, je ne crois pas qu'un seul gouvernement puisse s'occuper de façon convenable des intérêts privés et locaux des divers secteurs ou des diverses provinces. Aucun régime n'est praticable, hors le régime fédéral. On prétend que la confédération ne saurait se maintenir en raison des différences de race et de religion. Ceux qui partagent cet avis se trompent. C'est précisément à cause de cette différence de race et d'intérêts locaux que le régime fédéral devrait être instauré et qu'il réussira. Nous avons souvent lu dans les journaux—et il y a des hommes publics qui sont de la même opinion—qu'il est bien dommage que nous ayons ces races différentes, ces distinctions entre les Canadiens français et les Canadiens anglais. Je tiens, à cet égard, à proclamer les droits et les mérites de la race française au Canada. Il suffit de se rappeler les efforts que les Canadiens français ont faits pour maintenir le pouvoir britannique sur ce continent et montrer leur attachement à la Couronne britannique durant une période d'épreuves...

On s'oppose à notre projet, à cause des mots «une nouvelle nationalité». Mais si nous nous unissons, nous formerons une nationalité politique indépendante de l'origine nationale et de la religion des individus qui la formeront. Certains ont exprimé le regret que nous ayons une distinction de race et l'espoir que cette diversité disparaîtra avec le temps. L'idée d'une fusion de toutes les races est utopique, c'est une impossibilité. Ces distinctions existeront toujours, la diversité fait loi dans l'univers physique, moral et politique. Pour ce qui est de l'objection que nous ne pouvons pas former une grande nation parce que le Bas-Canada est français et catholique, alors que le Haut-Canada est anglais et protestant, et que les provinces Maritimes ont des populations mixtes, est tout à fait oiseuse. Prenons, par exemple, le Royaume-Uni qui est formé de trois grandes races. Est-ce que la diversité de race a été un obstacle au progrès et au bien-être de la Grande-Bretagne? Est-ce que les trois races n'ont pas marié leurs qualités, leur énergie et leur courage, n'ont-elles pas contribué à la gloire de l'empire, n'ont-elles pas également contribué à la sagesse de ses lois, à ses succès sur la terre, sur les mers, et dans le commerce? Dans notre confédération il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais, des Écossais, et chacun, par ses efforts et par ses œuvres, ajoutera à la prospérité de la «Puissance», à la gloire de la nouvelle confédération. Nous sommes de races différentes, non pas pour nous quereller, mais pour travailler ensemble en vue du bien commun. Nous ne pouvons pas faire disparaître par une loi les différences de race, je suis convaincu que les Anglo-Canadiens et les Canadiens-français reconnaîtront les avantages de leur position. Côte à côte comme dans une grande famille, leur contact produira un heureux esprit d'émulation. La diversité de races, de fait, veuillez me croire, contribuera à la prospérité commune.

C'est l'esprit qui régnait en 1867 et celui qui règne encore aujourd'hui. Quand on me dit que le pays ne fait rien pour fonder une cause nationale, je regarde en arrière et considère mon propre cas. Qui aurait cru possible qu'un jour un ressortissant canadien d'origine ni britannique ni française devienne premier ministre? On en aurait écarté l'idée comme une utopie, une impossibilité mais elle est néanmoins devenue une réalité. Les différences de race et de religion, inscrites dans la Constitution, n'empêchent néanmoins aucun ressortissant canadien, quelle que soit son origine, de faire son apport au pays et d'être appuyé dans ses efforts par l'ensemble de la population.

Voilà le Canada que nous bâtissons. Nous sauvegardons les droits inscrits dans la Constitution, droits inviolables et immuables, tout en accueillant au sein de la nation des hommes de toute race et de toute religion et en créant un esprit national, le canadianisme. Quand je regarde en arrière, je m'aperçois qu'une évolution extraordinaire s'est produite depuis ma jeunesse. Je constate un nouvel esprit de tolérance. D'aucuns s'écrieront «l'Est et l'Ouest sont divisés par la race, l'origine et la religion». Je n'ai pas constaté cela. Au cours de mon existence, et notamment depuis que j'assume les importantes fonctions que j'occupe en ce moment, j'ai constaté que toutes les régions du pays, pour différentes qu'elles soient, partagent un même esprit de canadianisme et le désir d'édifier un Canada puissant et viril, palpitant de vie et d'activité.

Je reviens maintenant à certaines des réalisations possibles. Les préparations seront sans doute diversifiées—je pense à la capitale, la ville d'Ottawa—mais nous devons tenir compte d'autres éléments. Quelles sont certaines des propositions qu'on a émises? Je ne veux pas laisser entendre, bien entendu, qu'on les acceptera toutes. En voici quelques-unes:

On propose d'accélérer la mise en vigueur du plan de la capitale nationale. On propose

aussi de préserver nos monuments historiques. J'ai déjà parlé de cette question. Préserver les lieux qui sont les citadelles de notre liberté, et qu'on déplace ou détruit trop souvent pour faire face aux exigences de la vie moderne, ce devrait être l'un de nos objectifs. Earnscliffe, qui sert aujourd'hui de résidence au haut commissaire de la Grande-Bretagne au Canada, est l'un de ces endroits. C'est certes l'un des monuments qui, je l'espère, fera partie plus tard de la tradition canadienne et appartiendra au Dominion. Quiconque visite Earnscliffe pour voir l'histoire de son pays ne peut se défendre de ce sentiment. Le député de Bonavista-Twillingate est un chaleureux partisan de cette proposition. Il importe de préserver ce qui, tout bien considéré, montre la grandeur d'une nation.

On propose aussi la création d'un musée d'histoire canadienne. On a parlé de la grandeur de notre histoire. Il me tarde qu'on écrive une histoire qui sera acceptable à tous les Canadiens, qui caractérisera la grandeur de notre passé et qui sera l'œuvre de représentants des deux principales races et aussi des autres races qui composent notre peuple, afin qu'aucun élément de la noblesse de notre histoire ne soit ignoré par les générations présentes et futures.

On a encore proposé la construction d'une salle de concerts dans la capitale nationale, afin d'en faire le centre artistique du Canada, salle qui s'ajoutera à la Galerie nationale et aux autres institutions d'art que nous trouvons à Ottawa. La construction d'une bibliothèque nationale et l'aménagement de la promenade Sussex, selon les plans et les exposés du ministre des Travaux publics, constituent un pas dans cette direction. Voilà certaines des réalisations qui, en plus de donner du poids à notre centenaire national, laisseront à nos futurs Canadiens de précieuses institutions. Je reviens à une chose que j'ai préconisée dans le passé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si le premier ministre me permettrait de lui poser une question avant qu'il passe à cet autre point. J'ai remarqué que le premier ministre n'a pas mentionné l'auditorium national. Il me semble—et les récents événements d'Ottawa l'ont bien fait ressortir—que rien n'est plus nécessaire que la création d'un milieu qui conviendrait aux assises d'une assemblée nationale. L'absence d'une pareille salle à Ottawa en a suffisamment démontré le besoin les deux ou trois dernières années.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je suis heureux de relever que cette idée n'a été mise au point que les deux ou trois dernières années. C'est une chose dont la nécessité est devenue très évidente. Cette nécessité n'a pas été portée directement à notre attention à la suite de propositions faites dans ce sens, bien qu'on ait mentionné un quartier général pour les congrès nationaux. Il serait certainement possible, je crois, qu'une des institutions dont on a déjà parlé soit utilisée pour les fins exposées par le député. J'allais parler encore une fois de l'institution du train canadien de la liberté. Les États-Unis en ont fait l'essai il y a une quinzaine d'années, je crois. Un train de la liberté porteur des diverses chartes américaines de la liberté s'est rendu dans toutes les régions de la fédération américaine. La jeunesse des États-Unis a ainsi eu l'avantage de connaître un peu la grandeur de son passé et les fondements de la liberté américaine. J'espère que le Canada pourra obtenir au Royaume-Uni certaines des grandes chartes de la liberté qui sont les nôtres, et que nous pourrons également nous procurer en France certaines déclarations datant de la fin du 18e siècle—la déclaration des droits de l'homme, par exemple—puis les divers autres statuts de notre pays qui font partie de notre évolution constitutionnelle, à partir de l'Acte de Québec qui, comme je l'ai déjà dit, prévoyait, pour la première fois dans l'histoire de ce qu'on appelle aujourd'hui le Commonwealth, la liberté de religion. Il y a aussi l'Acte constitutionnel, l'Acte d'union, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le Statut de Westminster et les autres statuts et documents constitutionnels, y compris la Déclaration des droits, l'habeas corpus et la Grande charte qui font partie de notre patrimoine. Les députés savent peut-être qu'il n'existe aucun exemplaire officiel de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est tout simplement une loi comme toutes les autres, que le parlement du Royaume-Uni a adoptée. L'instrument de notre fondation ne brille pas par la présentation artistique, mais il représente quelque chose, et il en existe un exemplaire, qui intéresserait sans doute vivement les Canadiens.

Je ne crois pas devoir dire autre chose en ce moment, sauf pour demander aux députés et à toute la population du Canada, leur collaboration afin que, dès l'institution de cet organisme, on puisse dire de nous—et j'emprunte les paroles citées par le député de Queens' qu'on peut lire dans la salle où les pères de la Confédération se sont réunis à Charlottetown—ce qu'on a dit d'eux, soit: «Ils ont mieux bâti qu'ils ne s'en rendaient compte.»

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est adopté.)

Le très hon. M. Diefenbaker demande ensuite à présenter le bill nº C-127, concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1re fois.)

M. l'Orateur: On me dit que le premier ministre a offert au comité de déposer sur le bureau de la Chambre les propositions reçues de diverses sources au sujet de projets qu'il serait possible de réaliser à l'occasion des fêtes du centenaire du Canada. La Chambre consent-t-elle à ce qu'on dépose ce document?

Des voix: D'accord.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LES SOMMES AFFECTÉES AUX PRÊTS ET À LA RECHERCHE

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation aux fins suivantes:

1. Porter d'un milliard cinq cents millions de dollars à deux milliards de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour l'octroi de prêts directs par la Société centrale d'hypothèques et de logement;

2. Porter de cinq millions de dollars à dix millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour les recherches sur le logement et l'aménagement communal;

3. Porter de cinquante millions de dollars à cent millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé au titre des prêts pour des projets d'habitations universitaires;

4. Porter de cent millions de dollars à deux cents millions de dollars le montant maximum qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé pour les prêts destinés à des projets municipaux de traitement d'eaux d'égout.—*Le ministre des Travaux publics.*

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.

L'hon. M. Walker: Vu l'intérêt sincère et constant que les honorables députés apportent à la question de l'habitation, je me propose, dans la mesure de mes capacités, de brosser ici un tableau assez complet de cette affaire, afin de répondre ainsi peut-être à l'avance aux questions que peuvent avoir sur ce sujet plusieurs parmi nous après la suspension de l'été.

Cette question de l'habitation est demeurée généralement au-dessus des préoccupations politiques depuis que je suis ministre. Tous les députés, chacun selon les opinions qu'il professe, se sont évertués à aider à l'avènement de meilleures conditions de logement pour notre population. Aussi suis-je certain que chacun, où qu'il soit à la Chambre, se réjouira d'apprendre que depuis juin 1957, soit depuis quatre ans, à chaque minute de chaque jour ouvrable un nouveau logement —une maison ou un appartement—a pour ainsi dire vu le jour au Canada.

La création de nouveaux logements à ce rythme spectaculaire et sans précédent est certainement, à mon humble avis, une réalisation dont chacun de nous peut être fier. On peut mieux en mesurer toute la portée quand on y songe en termes d'être humains. C'est par centaines de milliers que des familles canadiennes ont obtenu une maison neuve, plusieurs pour la première fois, ou au moins sont allées vivre dans un milieu nouveau et plus propice à l'éducation des enfants. C'est de plus une réalisation qui nous donne une preuve de l'attitude franche, réfléchie et, si on me permet de le dire, heureuse du gouvernement devant un problème social et économique vital à l'échelle du pays. Il est intéressant de savoir aussi qu'aujourd'hui, deux millions de Canadiens vivent dans des maisons neuves, maisons qui n'étaient pas construites lorsque le présent gouvernement a pris le pouvoir il y a quatre ans.

Sur les maisons construites depuis 1957, 42.6 p. 100 ou presque la moitié ont été financées en vertu de la loi nationale sur l'habitation et enfin, environ la moitié de ces maisons construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation l'ont été avec l'aide directe du gouvernement fédéral. Autrement dit, il s'est construit plus de 595,000 unités de logement depuis quatre ans et demi et sur ce nombre, environ 252,000 ont été financées aux termes de la loi nationale sur l'habitation. En vertu de la loi nationale sur l'habitation, plus de 132,000 unités ont pu être construites grâce aux fonds hypothécaires publics, faisant au total 1,264.9 millions de dollars.

Cela n'est qu'une partie et je reviendrai sur d'autres aspects un peu plus tard. Je répondrai volontiers à toutes les questions des députés et je serais heureux qu'ils formulent leurs idées sur toutes mesures susceptibles d'améliorer ce qui, nous espérons, deviendra un splendide programme de construction de logements. On me permettra entre-temps de passer rapidement en revue la situation qui règne depuis 1960, les mesures concrètes que le gouvernement a prises et leurs effets dans les résultats obtenus.

Les députés se souviennent sans doute que le 22 novembre 1960—le début de la session où j'ai eu l'honneur de proposer les premières mesures semble remonter si loin!—j'ai dit,

en présentant une autre mesure législative modifiant la loi nationale sur l'habitation:

Pour la première fois depuis la guerre, la demande de logements est devenue un facteur restrictif.

Le fléchissement de la demande s'expliquait très bien. L'augmentation de la population et du revenu se faisait à un rythme moins rapide et la construction accélérée de logements dans les années d'après-guerre avait beaucoup amélioré la situation. C'était une pause et je crois avoir soigneusement souligné que nous la considérions sous cet angle uniquement, comme un arrêt nous permettant de faire le point et de réévaluer la situation.

Notre évaluation que confirment déjà les événements était fondée sur la reconnaissance générale du fait qu'on a encore vraiment besoin de bonnes habitations pour les groupes de revenus inférieurs, et que ce besoin continuera d'exister pendant beaucoup d'années encore. Mais plus l'année 1960 avançait, plus il était évident que nous traversions une période de transition, la transition de 15 années d'une demande forte et soutenue à une période d'amélioration marquée qui durera presque toute la décennie, quand les enfants qui sont nés depuis la guerre atteindront leur maturité et envahiront le marché de l'habitation.

Cette transition était accompagnée de beaucoup de problèmes qui exigeaient un examen sérieux et continu de nos politiques en matière d'habitation. Le Parlement a donc adopté de temps à autres de nouvelles mesures adaptées aux nouvelles conditions et nos arrangements d'ordre administratif qui sont aussi souples que possible ont aussi été revisés au besoin.

L'automne dernier, plusieurs autres mesures ont été présentées en vue de stimuler la construction en hiver et de permettre de maintenir le plus haut niveau possible d'emploi dans les métiers de la construction. Ces mesures comprenaient une réduction du taux de l'intérêt sur les prêts consentis à des compagnies à dividendes limités qui louent des habitations aux familles ayant un faible revenu et aux personnes âgées, et l'élargissement des dispositions de la loi sur les prêts destinés à l'amélioration des habitations de façon à viser les propriétés louées, y compris les maisons de rapport. Inutile de dire que ces mesures ont exercé une influence formidable sur l'industrie du bâtiment au cours de l'année écoulée.

On a souligné davantage l'importance de l'industrie du bâtiment dans l'économie, en décembre 1960, lorsque la loi nationale sur l'habitation a été considérablement modernisée. Le Parlement a adopté un certain nombre d'amendements, fixant à la loi un nouveau but et produisant aujourd'hui des conséquences profondes pour la nation, aussi bien que pour l'industrie du bâtiment. En fait, nous avons été très heureux de constater qu'à mesure que le Canada émergeait de la récession, c'était l'industrie du bâtiment, dirigée par le gouvernement, qui était à l'avant-garde.

Les honorables députés se souviendront, notamment, que la proportion des prêts par rapport à la valeur prêteuse a été augmentée, afin de permettre des prêts plus élevés et des versements initiaux plus bas; le montant maximum de prêt autorisé, en vertu des règlements de la loi nationale sur l'habitation, a été relevé; la période de remboursement a été prolongée à 35 ans; les fonds disponibles, en vertu de la loi, aux fins de l'urbanisation des zones désavantagées de nos villes ont été doublés pour atteindre 50 millions de dollars; les ententes fédérales-provinciales ont été élargies de manière à permettre l'acquisition et la rénovation de terrains disponibles pour fins de construction de logements.

En outre, on a introduit dans la loi nationale sur l'habitation deux mesures entièrement nouvelles, dont l'une prévoit de l'aide fédérale aux municipalités pour le financement de la construction d'usines d'épuration des matières d'égout et l'autre de l'aide aux universités pour la construction de logements à l'intention des étudiants.

Quels ont été les résultats de ces deux initiatives positives et éclairées? Qu'est-il résulté de la détermination du gouvernement à appuyer tout propriétaire de bonne foi qui demanderait de l'aide ainsi que tout constructeur qui aurait un acheteur de trouvé?

Je signalerai au comité que même, si la valeur des contrats adjugés dans le domaine des affaires, de l'industrie et des travaux de génie a diminué d'environ 10 p. 100, 15 p. 100 et 25 p. 100 respectivmeent au cours des sept premiers mois de 1961, la valeur des contrats adjugés dans le domaine de la construction domicilaire s'est accrue de quelque 30 p. 100. Voilà un chiffre remarquable, mais il est évident que la construction de nouvelles maisons d'habitation et, par voie de conséquence, le nombre de nouvelles occasions d'emploi auraient diminué considérablement si l'activité à cet égard n'avait pas été stimulée par une loi nationale sur l'habitation efficace et à jour, à l'adoption de laquelle tous les membres du comité ont contribué.

Pourquoi ai-je déclaré que l'emploi et la construction domiciliaire auraient grandement souffert? Parce que les prêts hypothécaires traditionnels ont baissé sensiblement au cours des premiers mois de 1961, en certains cas

jusqu'à 50 p. 100. Je n'ai pas besoin d'expliquer ce qu'on veut dire par prêts traditionnels; il s'agit de prêts auxquels ne s'applique pas la loi nationale sur l'habitation. En mai, alors que les prêts avaient subi une baisse de seulement 15 p. 100, on a vu apparaître les signes d'un redressement, mais l'amélioration ne s'est pas continuée en juin où les prêts étaient de 32 p. 100 plus bas. On voit donc clairement que le volume de la construction domiciliaire n'a pu augmenter sensiblement qu'à cause de l'application de la loi nationale sur l'habitation.

Au milieu de 1961, 71,648 unités d'habitation étaient en construction par rapport à 65,694 à la fin de juin 1960. Les mises en chantier d'habitations urbaines, pour les premiers huit mois de l'année, ont dépassé de 29 p. 100 celles de la théorie correspondante de 1960. Cependant, par suite du plus grand nombre de maisons mises en chantier durant les derniers mois de 1960, nous ne pouvons nous attendre à des gains aussi importants pour le reste de 1961. Il y aura néanmoins une augmentation appréciable pour l'ensemble de l'année. Cela ne fait pas de doute.

Les prêts consentis sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, dans le domaine de la construction domiciliaire, ont marqué des gains importants par rapport à 1960. En août, on a approuvé, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, des prêts pour la construction de 5,832 unités de logement. C'est une augmentation de 86 p. 100 sur le mois correspondant de 1960, où le total était de 3,131 unités.

Le total des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation pour les premiers huit mois de l'année en cours se sont élevés à 45,150 unités de logement, par rapport à 16,524 unités pour la période correspondante de 1960. Il est des plus encourageant de noter que les prêteurs agréés aux termes de la loi ont prêté les fonds nécessaires à la construction de 26,702 unités de logement au cours de cette période, comparativement à 10,449 unités l'an dernier.

Il y a eu une augmentation encore plus marquée dans la somme des fonds publics investis dans la construction de nouvelles maisons. Les prêts approuvés par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours des huit premiers mois de l'année visaient la construction de 18,448 unités de logement, par rapport à 6,135 unités au cours des huit premiers mois de l'an dernier.

Si chaque nouvelle unité de logement financée aux termes de la loi nationale sur l'habitation comporte 2½ hommes-années en terme d'emploi, tant sur les chantiers qu'en dehors, les prêts hypothécaires aux termes de la loi nationale sur l'habitation ont fourni au cours des huit premiers mois de la présente année, plus de 112,000 hommes-années de travail, et de ce nombre, les prêts directs du gouvernement fédéral ont fourni 46,000 hommes-années. Ainsi donc, quand on voit baisser les chiffres du chômage et monter si rapidement les chiffres de l'embauche, on se rend compte que, durant les huit premiers mois de l'année, l'application de la loi nationale sur l'habitation a créé plus de 112,000 hommes-années de travail.

Que représente cet accroissement d'activité pour le commerce des nouvelles maisons? Un sain équilibre entre la production et la consommation. Certains journaux nous ont accusés de surproduction, mais malgré le volume de construction de nouvelles maisons, la production a suivi de près la demande; on ne lui a jamais permis de la dépasser. En fait, le marché s'est amélioré constamment depuis février dernier, alors qu'il y avait 4,913 habitations terminées, mais non occupées dans les centres métropolitains et dans les principales villes. A la fin d'août, le stock des nouvelles maisons avait baissé de plus d'un millier d'unités pour s'établir à 3,903, le chiffre le plus bas depuis septembre de l'année dernière, malgré le très grand nombre de maisons terminées de mars à août inclusivement. En conséquence, les faits apportent un démenti à l'allégation selon laquelle ce programme de construction de logements a entraîné une surproduction quand, en réalité, pour une période de six mois, plus de 1,000 maisons sont maintenant habitées qui ne l'étaient pas auparavant. Autrement dit, nous avons réduit à 3,903 le nombre des maisons inhabitées. Bien entendu, comme les députés le savent, cela représente à peu près le nombre de maisons qui se vendent au Canada en deux semaines.

Les députés seront peut-être intéressés si je compare nos réalisations à celles des États-Unis. De janvier à juillet 1961, le nombre de mises en chantier aux États-Unis a été inférieur de 1 p. 100 à celui de l'année précédente. Je prie le comité de bien prendre note de ces chiffres. Le nombre des mises en chantier a été de 1 p. 100 inférieur à celui de l'année précédente, tandis qu'on a enregistré une hausse de 26 p. 100 au Canada. Le Département du Commerce des États-Unis a prédit que les mises en chantier seraient de 3 p. 100 plus élevées en 1961 qu'en 1960. Au Canada, nous prévoyons une augmentation de plus de 10 p. 100.

Pendant les sept premiers mois de 1961, les demandes présentées sous l'empire de la loi fédérale du logement et de la loi des prêts aux anciens combattants ont été de 3 p. 100 plus nombreuses que l'année précédente. Au Canada, pendant la même période, les demandes de prêts présentées aux termes de la loi nationale sur l'habitation ont accusé une augmentation de 194 p. 100. Je prie les

députés de remarquer que, pendant les premiers sept mois, les demandes de prêts en vertu de la loi fédérale de l'habitation des États-Unis et de la loi des prêts aux anciens combattants ont augmenté de 3 p. 100. Au Canada, les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation ont été de 194 p. 100 plus élevés.

On a reconnu, aux États-Unis comme au Canada, que c'est la demande qui a restreint le nombre de mises en chantier. Des modifications législatives ont été apportées dans les deux pays afin de grossir les rangs des propriétaires éventuels de maisons. Ces changements ont été apportés au Canada en décembre dernier, alors que la Chambre a eu l'obligeance d'adopter les modifications à la loi nationale sur l'habitation, et les États-Unis ont suivi notre exemple en juin dernier. Dans les deux cas, les exigences relatives au paiement initial ont été réduites et les périodes de remboursement ont été prolongées.

Aux États-Unis, le taux maximum d'intérêt sur les prêts consentis sous l'empire de la loi fédérale sur l'habitation a été réduit de ¼ p. 100 en février de cette année et d'un autre quart en mai. Cependant—ce qui est très important—depuis la dernière réduction, l'écart entre les escomptes a porté au-delà du maximum le taux réel sur les prêts consentis en vertu de la loi fédérale sur l'habitation, en ce qui concerne les prêteurs. Elle a, en fait, contrebalancé en grande partie la réduction de mai. En outre, voici ce qu'a déclaré le *Wall Street Journal:*

> Le rôle de la loi fédérale sur l'habitation dans le marché de l'habitation a perdu de son importance ces derniers mois, ce qui dénote qu'un nombre croissant de prêteurs de fonds hypothécaires dédaignent les programmes d'assurance de l'organisme.

Autrement dit, on dédaigne le programme des prêteurs approuvés, qui est analogue à celui qui existe au Canada. Si on le dédaigne aux États-Unis, c'est que l'on juge artificielle la réduction du taux d'intérêt dans ce pays.

Il est bien clair que l'on déplore aux États-Unis les mesures qu'on y a prises, soit la réduction à deux reprises en quatre mois du taux d'intérêt, aux termes de la loi fédérale sur l'habitation, puisque l'on rapporte maintenant que le régime Kennedy songe à rétablir le taux d'intérêt maximum permis.

La participation ininterrompue et fort généreuse du gouvernement fédéral dans le domaine des prêts domiciliaires m'amène à présenter la première modification à la loi nationale sur l'habitation que nous croyons opportune à ce moment. Tous les députés ont reçu un exemplaire du projet de résolution. En deux mots, on y recommande que le montant que le gouvernement peut verser à la Société centrale d'hypothèques et de logement, à même le Fonds du revenu consolidé, pour des prêts directs, soit accru de 500 millions de dollars et porté à deux milliards, en modifiant l'article 22 de la loi.

[L'hon. M. Walker.]

Le comité comprendra qu'aux termes de l'article 22, la Société a actuellement le droit d'emprunter jusqu'à un milliard et demi de dollars pour des prêts directs. Le 8 septembre 1961, elle avait consenti des prêts s'élevant en tout à 1.26 milliard. Comme je l'ai déjà dit, on continue à approuver des prêts à un rythme plus accentué que nous ne l'avions prévu et si la situation actuelle se maintient, la Société aura épuisé le 31 décembre 1961, tout le montant que le la loi lui permet de prêter. Voilà pourquoi, nous sollicitons maintenant une modification à la loi.

Permettez-moi de mentionner les sommes ainsi engagées annuellement par la Société ces dernières années: 1957, 233 millions; 1958, 373 millions; 1959, 343 millions; 1960, 161 millions; 1961, 300 millions (chiffre estimatif).

Tout à l'heure, j'ai fait allusion à un autre aspect de l'application de la loi nationale sur l'habitation qu'on ne saurait passer sous silence à ce moment-ci. Il s'agit des prêts consentis aux municipalités pour des entreprises de traitement des eaux d'égout. Comme le comité le sait—des députés siégeant de part et d'autre de la Chambre et appartenant à tous les groupes me l'ont signalé—ces prêts jouent un rôle de premier plan dans les nouvelles entreprises de construction à travers le pays. C'est pourquoi la deuxième modification que nous proposons touche les fonds nécessaires pour poursuivre cette aide.

Depuis nombre d'années, la pollution du sol et de l'eau ne cesse de grandir, au point d'être aujourd'hui un problème d'envergure nationale. En prenant le pouvoir, le gouvernement a constaté avec alarme que moins du sixième de nos municipalités urbaines disposaient d'installations suffisantes pour le traitement des eaux-vannes. Près des deux tiers de la population urbaine vivaient à proximité d'eau gravement polluée.

Pour aider aux municipalités à mettre fin à un état de choses aussi peu satisfaisant, aussi malsain, le gouvernement fédéral a consenti des prêts à la construction de systèmes d'égout collecteurs et d'usines de traitement des eaux-vannes. Les prêts s'appliquent aussi à l'extension des systèmes et des usines existants.

Je tiens à remercier les députés qui m'ont beaucoup aidé à transmettre ces renseignements aux autorités municipales avec lesquelles ils se maintiennent en étroits rapports.

Je tiens à leur rappeler qu'en vertu de la loi nationale sur l'habitation, le prêt est restreint aux deux tiers des frais de l'entreprise et remboursable pendant une période

d'au plus 50 années, à un taux d'intérêt voisin de celui des emprunts du gouvernement fédéral. Afin d'inciter les municipalités à s'attaquer au problème immédiatement—c'est l'un de nos stimulants pour combattre la récession —le quart du prêt et le quart de l'intérêt payé ou couru sera effacé, pourvu que les travaux soient terminés au plus tard le 31 mars 1963. Si le programme de construction est commencé, mais non terminé le 31 mars 1963, on pourra annuler le quart du prêt et de l'intérêt pour toute construction justifiable.

La réponse des municipalités a mis en relief le besoin pressant d'une telle mesure législative. Je suis très fier de la sagesse et de l'intelligence dont ont fait preuve les conseillers municipaux de tout le pays par l'acceuil qu'ils ont réservé à cette formidable aubaine que leur offre le gouvernement. Des requêtes nous sont venues, non seulement de toutes les provinces, mais de municipalités de toutes dimensions. Nous avons accordé des prêts à 61 collectivités de moins de 5,000 âmes; sur ce nombre, 47 ont moins de 2,000 habitants et 37, moins de 1,000. Dans la plupart de ces petites collectivités, on aménage des systèmes d'égout qui n'existaient pas auparavant. De plus, dans bien des cas, l'installation de systèmes d'égout dans les petites localités a encouragé les gens à aménager des canalisations d'eau publique pour remplacer le puits familial.

Les prêts que le gouvernement fédéral accorde pour l'aménagement de canalisations d'égout a permis à beaucoup de grandes villes d'élargir leur égouts collecteurs ou d'établir, là où elles manquaient, des usines de traitement des eaux d'égout. L'élimination et le traitement des eaux d'égout a notamment pour objet d'empêcher la pollution et la contamination des eaux d'amenée, c'est-à-dire des réserves d'eau potable, des eaux où l'on se baigne et des eaux de pêche. Cet effort général accompli par les municipalités avec l'aide des autres paliers de gouvernement contribuera pour beaucoup à régler le problème de la pollution de nos cours d'eau, fleuves, lacs et eaux côtières. Je tiens ici à féliciter la ville d'Ottawa pour la clairvoyance dont elle a fait preuve et la rapidité avec laquelle elle a su se prévaloir des dispositions de la loi nationale sur l'habitation pour aménager sa grande usine d'épuration. Le maire d'Ottawa mérite les plus grands éloges à cet égard.

Depuis que la loi a reçu la sanction royale, le 2 décembre 1960, nous avons déjà approuvé 106 prêts à des municipalités de toutes les provinces. De plus, 14 autres demandes fermes sont à l'étude, ce qui fait que sur les 100 millions de dollars fixés par la loi, 44 millions auront été alloués. Nous avons aussi reçu 203 demandes de principe représentant au total un montant de 70 millions de dollars, de sorte qu'au début de l'année prochaine, les 100 millions auront été engagés.

La modification dont le comité est saisi aurait pour effet d'accroître de 100 à 200 millions de dollars le crédit statutaire destiné aux prêts relatifs aux entreprises municipales d'épuration des eaux d'égout.

Je passe maintenant aux prêts destinés aux universités en vue d'aider à la construction de maisons pour les étudiants à plein temps, soit pour la construction de nouvelles maisons, soit pour la conversion d'anciens édifices en maisons d'étudiants. C'est l'objet d'une autre modification à la loi nationale de l'habitation que nous recommandons au comité. Pour être assujéti aux dispositions de la loi, ce genre d'habitations, comme les honorables députés le savent, doit consister avant tout en chambres à coucher et installations sanitaires, bien que dans l'ensemble on admette aussi les réfectoires et les salons. On peut aussi prêter en vue de la construction d'autres installations nécessaires, comme des unités familiales et autonomes pour le surveillant principal des pensionnaires et pour le concierge. Le montant de chaque prêt est calculé sur 90 p. 100 du coût de l'entreprise, avec un maximum de $7,000 pour chaque étudiant qui pourra y loger. Les prêts peuvent être consentis pour une période de 50 ans, à un taux d'intérêt aussi bas que possible et fixé par le gouverneur en conseil.

La construction de dortoirs pour les étudiants d'université était un problème d'intérêt national. Le nombre grandissant de bourses d'études et de subventions a supprimé pas mal d'obstacles économiques à l'acquisition d'une formation universitaire et a contribué à une hausse sans précédent des inscriptions. Tous les honorables députés visent à ce que nos enfants, s'ils ont les qualités voulues, puissent bénéficier d'une formation universitaire. Examinons les chiffres: 63,500 inscriptions aux universités en 1952, 114,000 à l'heure actuelle, et l'on en prévoit 185,000 en 1967, année du centenaire. Ces inscriptions augmentent à un rythme formidable. La Conférence nationale des universités canadiennes rapportait en 1958 que 60 p. 100 des étudiants à plein temps étaient domiciliés à 15 milles ou plus des universités. Seulement 25 p. 100 des étudiants pouvaient se loger dans les locaux universitaires destinés à cette fin. Ceux d'entre vous qui ont fréquenté l'université et qui n'ont pu être admis à y résider pourront comprendre les problèmes que nos étudiants ont à résoudre aujourd'hui.

La construction de dortoirs appropriés sur le campus des universités atteindra deux buts: d'abord, ceux qui doivent parcourir plusieurs milles par jour pour s'instruire pourront s'installer sur les lieux mêmes de l'université, et ainsi profiter des avantages qui s'y rattachent; ceux qui habitent dans de petites villes et qui, jusqu'ici, ont été privés d'instruction à cause d'une pénurie de logements, pourront désormais fréquenter l'université.

Les universités ont réagi très favorablement à cette offre de prêts à long terme et à intérêt peu élevé, et ce programme remporte un succès absolu. Jusqu'ici, 30 universités et collèges ont présenté des demandes d'emprunt, tandis que 23 autres ont fait des démarches préliminaires. Seize prêts, d'une valeur globale de 18 millions de dollars, ont déjà été approuvés. Les prêts déjà approuvés et les demandes en cours représenteront, au total, plus de 35 millions de dollars. Cette somme permettra de loger au-delà de 7,800 étudiants internes.

Pour éviter le risque d'épuiser la somme autorisée—et on se rappellera que lorsque je suis devenu ministre à l'été de 1959, la somme prévue était épuisée ou presque, ce dont l'honorable député de Nipissing se souvient sans doute—il est recommandé que le présent crédit statutaire soit porté de 50 à 100 millions de dollars.

La quatrième et dernière modification proposée a trait à la Partie V de la loi nationale sur l'habitation. Cette Partie V impose à la Société centrale d'hypothèques et de logement l'obligation de battre la marche dans la mise au point de maisons plus belles, plus utiles et meilleur marché pour les Canadiens; autrement dit, la Société doit viser à la construction de maisons améliorées et coûtant moins cher. Les articles 32 et 33 de la loi nationale sur l'habitation énumèrent 15 points d'ordre général sur lesquels la Société doit concentrer son attention. C'est dans cette partie de la loi que se trouvent des dispositions prévoyant l'octroi de bourses d'étude et de bourses de recherche et l'entreprise d'études sur le réaménagement urbain. En tant que ministre, j'ai été étonné du grand intérêt qu'on manifeste pour la recherche de meilleures habitations, par suite de l'encouragement que constituent ces bourses d'étude et de recherche ainsi que les études de réaménagement urbain dont le gouvernement assume les frais.

L'article 35 de la loi nationale sur l'habitation prévoit un crédit statutaire de 5 millions de dollars à ces fins. Ce montant est presque entièrement engagé. Nous recommandons maintenant que le crédit prévu de 5 millions soit porté à 10 millions. De cette façon, l'autorisation d'engagement sera rétablie au montant prévu à l'origine par la loi.

Voilà en peu de mots l'objectif de la nouvelle mesure relative au logement que nous cherchons à faire adopter en ce moment, et les raisons pour lesquelles une nouvelle autorisation d'engagement est requise à ces quatre titres. Permettez-moi de les résumer: d'abord, augmenter de 500 millions les affectations prévues à l'article 22 de la loi nationale sur l'habitation, ce qui les portera à 2 milliards; en deuxième lieu, porter le crédit prévu à l'article 36H (3) de 100 à 200 millions; troisièmement, porter le crédit prévu en vertu de l'article 36G (2) de 50 à 100 millions; et quatrièmement, faire passer de 5 à 10 millions le crédit prévu à l'article 35.

En terminant, monsieur le président, je demande au comité de m'accorder quelques minutes de plus, afin que je passe en revue une ou deux autres questions que les députés voudront peut-être soulever.

J'ai démontrer que la construction domiciliaire n'a pas été entravée en 1961 par le manque de fonds hypothécaires en vue de consentir des prêts sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation. Il ne faut pas oublier, cependant, que cette année, 40 p. 100 de tous les prêts accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation ont été consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement—et ceci intéressera particulièrement le député de Nipissing—grâce à des fonds fournis par le gouvernement, et que les fonds provenant du secteur privé en vue de consentir des prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation ont été bien insuffisants pour répondre à la demande de prêts sous l'empire de cette loi. Les députés m'ont entendu répéter à maintes reprises combien nous aimerions que ce grand programme national de construction domiciliaire soit financé de plus en plus par des fonds du secteur privé, de manière à permettre au gouvernement d'y contribuer moins qu'il ne le fait actuellement. Cette année, cependant, pour remplir les obligations assumées, le gouvernement a dû, par l'intermédiaire de la SCHL, fournir jusqu'à 40 p. 100 de tous les prêts consentis au cours de l'année sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, de sorte que, en sa qualité de prêteur résiduel, la Société aura probablement consenti, d'ici la fin de l'année, des prêts se chiffrant en tout à 300 millions de dollars.

Cela ne veut pas dire qu'il sera impossible de réduire le taux d'intérêt prévu dans la loi nationale sur l'habitation tant que la Société centrale d'hypothèques et de logement consentira des prêts. On pose souvent cette question au sujet du taux d'intérêt. Personne ne s'y intéresse plus que moi. D'autre part,

il y aurait peu de motifs de réduire le taux d'intérêt sur les prêts effectués en vertu de la loi nationale sur l'habitation—je demanderais aux députés de prendre bonne note de ce point—si cela avait principalement pour effet de substituer le gouvernement aux prêteurs particuliers, sur le marché des prêts consentis pour la construction domiciliaire, vu surtout que le gouvernemeent a déjà fourni 40 p. 100 des fonds prêtés cette année sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Le gouvernement a toujours eu comme ligne de conduite de maintenir aussi bas que possible le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de cette loi, tout en s'assurant que le taux est assez alléchant pour provoquer un afflux considérable de fonds hypothécaires aux fins de l'habitation. Les honorables députés se souviendront que la loi nationale sur l'habitation prévoit, pour le taux d'intérêt sur les prêts consentis en vertu de cette loi, un plafond qui est de 2¼ p. 100 supérieur à l'intérêt que rapportent les obligations à long terme du gouvernement fédéral. Le gouvernement a réussi à amener les prêteurs privés à investir des sommes considérables dans les hypothèques à un taux d'intérêt sensiblement plus bas que le maximum prévu par la loi sur l'habitation. Si l'on prescrivait aujourd'hui un nouveau taux d'intérêt pour les prêts consentis en vertu de la loi sur l'habitation, ce taux—et je demande à l'honorable député de Nipissing de le noter—ce taux, dis-je, du fait de la formule que renferme la loi, s'établirait à un maximum de 7¼ p. 100. Cependant, malgré l'attrait que peuvent exercer d'autres occasions de placement, comme les obligations des compagnies et les obligations provinciales et municipales, le gouvernement a réussi à maintenir à 6¾ p. 100 le taux d'intérêt sur les prêts faits en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Le gouvernement continuera à travailler en vue de maintenir ce taux au plus bas niveau possible. L'affaire est continuellement à l'étude et le taux sera diminué dès que le permettra le rapport entre ce taux relativement attrayant et le rendement d'autres placements, pourvu qu'une telle mesure ne tarisse pas la source de fonds destinés aux hypothèques. Même avec un intérêt de 6¾ p. 100, tout ce que nous pouvons obtenir des prêteurs privés cette année, c'est une participation de 60 p. 100 aux prêts consentis sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Je demande donc aux honorables députés de ne pas s'inquiéter en se demandant si je m'intéresse au taux d'intérêt. J'y pense chaque mois et même chaque semaine. Nous avons passé les choses en revue bien des fois. Je suis toujours à demander quand nous pourrons réduire le taux d'intérêt. Toutefois, tant que le rendement des obligations à long terme du gouvernement—les honorables députés savent ce que je veux dire—ne baissera pas, la chose restera impossible. Comme tout le monde sait, lorsque le prix des obligations monte, le taux d'intérêt baisse en proportion. Dès que nous pourrons réduire ces obligations, nous pourrons aussi réduire le taux d'intérêt des prêts accordés en vertu de la loi pour la construction de logements.

Qu'on me permette maintenant de dire un mot de l'aide aux familles à faible revenu. C'est un sujet qui me tient à cœur car, comme tous les députés le savent, dans ma propre circonscription de Rosedale, plus précisément dans Regent Park, nous avons la première grande entreprise d'aménagement fédérale-provinciale. Je suis donc vivement intéressé aux familles à faible revenu. Pour commencer, les conditions plus généreuses insérées dans la loi nationale sur l'habitation par une mesure adoptée en décembre dernier ont une répercussion directe sur le montant des prêts hypothécaires, le montant des premiers versements et la durée du prêt. Tout emprunteur admissible peut se prévaloir des conditions plus généreuses, c'est évident, mais ce sont surtout les familles à faible revenu qui en profitent et c'est à ce groupe que nous pensions lorsque nous avons demandé au Parlement, l'année dernière, l'autorisation d'apporter ces importantes modifications à la loi.

Je signale également que, jusqu'ici cette année, 36.3 p. 100 de ceux qui ont contracté des emprunts aux termes de la loi nationale sur l'habitation touchent un revenu annuel de $5,000 ou moins.

Deuxièmement, je dois signaler le nombre très considérable de prêts qui sont consentis aux termes de la disposition de la loi relative aux entreprises à dividendes limités et qui sont destinés à aider au financement de logements à loyer pour les familles dont le revenu se classe dans le tiers inférieur des paliers de revenu, ainsi que les entreprises à dividendes limités dont les logements sont destinés aux vieillards. Encore une fois, je recommande—comme je le fais chaque fois que je prends la parole devant ces magnifiques cercles de bienfaisance sociale et organismes de charité—qu'on se rende compte de l'occasion de servir que présentent ces entreprises à dividendes limités. sous l'égide, la direction et le contrôle de tels organismes. A la longue, ces organismes ne perdent rien. Le gouvernement fournit 90 p. 100 des fonds nécessaires; ils n'ont qu'à fournir les autres 10 p. 100. Le coût de ces logements s'amortit sur une période de 40 ans, à un taux d'intérêt peu élevé.

Ces logements peuvent être d'un grand secours à ceux dont le revenu est peu élevé, ainsi qu'aux vieillards.

Jusqu'au 8 septembre de cette année, on a approuvé des prêts pour 3,000 unités de ce genre, chiffre qui gagne à être comparé au chiffre de 510 unités relevé pour la même période en 1960. Qu'on y réfléchisse bien. Il s'agit d'environ six fois ce nombre et il atteint presque le double du chiffre global pour toute cette année-là. La valeur des prêts à dividende limité, approuvés jusqu'ici cette année, atteint 22.9 millions de dollars, contre 3 millions il y a un an.

Troisièmement, depuis que le gouvernement est entré en fonction en 1957, plus de 3,000 unités de logement ont été approuvées sous le régime fédéral-provincial en vertu de l'article 36 de la loi nationale sur l'habitation, et elles représentent une valeur de 34 millions de dollars. Ce chiffre équivaut à la moitié de toutes les entreprises d'habitation relevant du régime fédéral-provincial qu'avait approuvées le gouvernement précédent depuis la mise en vigueur de la mesure en 1949. Là encore, le programme fédéral-provincial de l'habitation est destiné aux familles à revenu peu élevé. En effet, en septembre 1960, le locataire de ces habitations avait un revenu moyen de $3,288 par an.

Enfin, depuis 1957, le gouvernement fédéral a accordé, en vue de l'élimination des taudis, des subventions dont on estime le montant à 13.5 millions de dollars, ce qui représente un peu plus du double de ce qu'avait affecté à cette fin le gouvernement précédent. Il ne peut y avoir aucun doute que ce genre d'aide sera, en fin de compte, du plus grand secours aux familles à revenu modeste.

Toutes ces dispositions bienfaisantes prévues par la loi nationale sur l'habitation, et qui viennent s'ajouter aux divers services utiles que la Société centrale d'hypothèques et de logement offre au public et à ceux qui songent à devenir propriétaires, prouvent—et je crois que les députés seront d'accord avec moi—beaucoup d'intérêt de la part du gouvernement envers les familles à faible revenu. Mais je puis vous assurer, monsieur le président, qu'aucune aide que nous pourrions accorder ne saurait être assez considérable.

Je tiens aussi à dire quelques mots au sujet de la période de remboursement de 35 ans. Les députés se souviendront que nous avons prolongé cette période. Mais nous ne le faisons que dans les cas où il y a nécessité et où nous sommes convaincus que la personne qui bénéficie de pareille prolongation est vraiment admissible et ne pourrait autrement obtenir un prêt.

[L'hon. M. Walker.]

Je voudrais maintenant mentionner la caisse d'assurance hypothécaire. Je m'attends à quelques observations du député de Nipissing sur cette question. C'est là un de ses sujets favoris et je suis toujours heureux d'entendre ce qu'il nous expose à cet égard.

M. le président suppléant (M. MacEwan): Je regrette d'avoir à dire au ministre que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

M. le président suppléant (M. MacEwan): Le comité consent-il unanimement à ce que le ministre continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Walker: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président. Je remercie également par votre entremise les membres du comité. J'ai presque terminé mes observations. Au 31 juillet 1961, les avoirs de la caisse d'assurance-hypothécaire se montaient à 79.1 millions de dollars par rapport à des prêts hypothécaires actifs de plus de 3,428 millions de dollars. Ces avoirs comprenaient $793,760 en hypothèques, $4,062,625 en biens-fonds, près d'un million de dollars en intérêts accumulés et le solde en espèces ou en obligations du gouvernement. De mars 1954, alors que l'assurance-hypothécaire a été instituée, au 13 septembre 1961, on a présenté 835 réclamations, et la valeur des réclamations payées a dépassé 7.8 millions de dollars.

Ainsi, bien que nos pertes n'aient pas, jusqu'ici, été trop fortes, il faudrait être bien radical pour conseiller sérieusement d'abolir et de cesser d'augmenter notre assurance contre les pertes de fonds publics prêtés en si grosses sommes.

Je veux dire juste un mot sur le marché hypothécaire secondaire. Encore une fois, j'insiste pour qu'il soit bien clair que nous ne parlons pas de deuxièmes hypothèques mais d'un marché hypothécaire secondaire. Comme les députés le savent, en août, nous avons offert avec succès un deuxième lot de prêts garantis aux termes de la loi nationale sur l'habitation. Un nombre plus grand d'heureux soumissionnaires ont fait des offres aux enchères, et nous nous sommes servis pour la première fois du procédé de l'option à 60 jours.

Comme nous l'avons annoncé le 30 août, nous avons reçu des offres totales et des demandes d'option de 21 millions de dollars pour les 17.5 millions que nous offrions, dont pas plus de 15 millions devaient être vendus. La valeur des soumissions acceptées a été de 9.75 millions de dollars, ce qui a porté à 22.25 millions de dollars l'ensemble des ventes aux enchères de juin et août. En outre, nous avons

accepté en août des demandes d'option pour 3.75 millions de dollars.

Les offres moyennes acceptées étaient de 101.35 par rapport à 101.17 pour la première offre faite en juin. Nous avons encore une fois reçu des offres des banques à charte, des compagnies d'assurance et de fiducie, et des courtiers en valeurs de placement.

Nous avons été bien encouragés par les résultats des offres pour deux raisons. La première, c'est que le succès de ces offres indique un intérêt croissant de la part de ceux que nous nous attendrions de voir former un marché hypothécaire secondaire, et nous savons maintenant qu'un certain nombre de prêts achetés en juin ont depuis été revendus à des caisses de retraite canadiennes, dont certaines n'avaient pas jusque-là investi d'argent dans des hypothèques. En nous fondant sur l'expérience faite jusqu'ici, nous comptons pouvoir offrir une autre tranche d'ici quelques mois. On nous critique parfois parce que nous n'offrons pas de plus fortes tranches à ces enchères. Nous voulons en somme éprouver le marché, comme nous voulons d'ailleurs étendre ce marché secondaire d'une façon ordonnée et rationnelle.

Monsieur le président, voilà ce que j'avais à dire sur ce projet de résolution. Je prêterai une oreille attentive non seulement aux conseils que pourraient offrir les membres du comité, mais à toute critique constructive. Personne ne désire plus que moi, en ma qualité de titulaire du ministère et de répondant auprès du Parlement de toute question qui touche la Société centrale d'hypothèques et de logement, trouver le moyen de réaliser notre idéal de voir chaque canadien logé convenablement.

M. Garland: Monsieur le président, avant d'aborder directement le projet de résolution, je tiens à profiter de l'occasion pour signaler aux députés que la semaine nationale de l'habitation a commencé samedi dernier. Je sais que les entrepreneurs en construction et bien d'autres qui s'intéressent à l'industrie de la construction feront encore plus d'efforts durant la semaine nationale de l'habitation. De nouveaux modèles et de nouvelles idées pouvant améliorer notre vie seront exposés, dans bien des cas pour la première fois, afin d'atteindre l'acheteur moderne, qui devient de plus en plus difficile. De nos jours, l'acheteur cherche beaucoup plus qu'auparavant, afin d'obtenir davantage pour son argent.

Je tiens à louer les nombreux Canadiens qui s'adonnent à la construction d'habitations, les gens qui s'occupent de la construction et de la vente, et tous ceux qui sont reliés à cette industrie. J'estime que la grande majorité des gens qui s'occupent de cette industrie importante cherchent sans cesse des moyens d'améliorer leur domaine propre et, de ce fait, aident de façon inappréciable à résoudre un problème qui se repose sans cesse, celui de fournir de meilleurs habitations aux Canadiens.

Je remercie le ministre de sa déclaration très complète et, qu'on me permette de le dire—je ne veux cependant pas qu'il se méprenne sur le sens de mes paroles—de sa longue déclaration. Il a touché tous les points du sujet. En réalité, il a parlé de tout ce que son gouvernement a fait depuis quatre ans, soit depuis son accession au pouvoir. Par contraste, je serai plutôt bref aujourd'hui car nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, attendons de voir le bill et de l'examiner.

Voici ce qui frappera, à mon avis, dans la mesure législative qui fera suite à la résolution dont nous sommes saisis à l'heure actuelle: l'à-propos avec lequel on en a chronométré la présentation et les sommes extraordinaires qu'elle met en cause, surtout si l'on tient compte des déclarations qu'a formulées le premier ministre, savoir que la prochaine campagne électorale reposera sur la lutte entre la libre entreprise et le socialisme.

La mesure montre jusqu'à quel point le gouvernement actuel se mêle de financer la construction domiciliaire. C'est, du moins, ce qui ressort de la disposition qui porte d'un milliard et demi à deux milliards de dollars le montant réservé aux prêts directs. Bien que le gouvernement ait répété bien des fois qu'il compte revenir au rôle de prêteur résiduel dans le domaine de la construction domiciliaire, la mesure dont nous sommes saisis, pour nécessaire qu'elle soit à ce moment-ci, montre jusqu'à quel point le gouvernement a empiété sur le secteur privé. Je compte formuler d'autres observations là-dessus dans quelques instants.

La mesure à l'étude frappe aussi par ce fait qu'elle ne tient aucun compte du véritable problème auquel l'acheteur éventuel d'une maison est aux prises à l'heure actuelle. Il s'agit du coût élevé du logement résultant des taux d'intérêt élevés fixés et maintenus, semble-t-il, sous le présent gouvernement, bien qu'il affirme le contraire. Les députés doivent s'assurer que le montant prévu dans la première partie de la mesure législative est motivé actuellement. Nous devons nous demander si le gouvernement a effectivement l'intention de prêter cet argent dans un avenir rapproché ou si c'est simplement une forme de propagande en vue des élections. J'espérais que le ministre serait plus précis, qu'il exposerait davantage à la Chambre et

au public les intentions du gouvernement pour les prochains douze mois ou plus longtemps. Le ministre aura peut-être l'occasion de le faire plus tard.

Ainsi qu'il l'a fait ressortir, la mesure législative précédée par la résolution comprend quatre points distincts. Tout en donnant notre accord de principe à la résolution comme nous l'avons fait en décembre à une mesure législative semblable, et en nous proposant de ne pas faire obstacle à son adoption, nous estimons qu'il conviendrait d'examiner la première disposition, soit l'augmentation des fonds de 1.5 milliard à 2 milliards. Toutefois, avant de revenir à la première disposition, je tiens à dire que nous approuvons sans réserve les dispositions 2, 3 et 4. Personne ici ne niera qu'il faut plus de recherches et de plans d'urbanisme. Pour ce qui est des troisième et quatrième articles qui intéressent les prêts pour les habitations universitaires et les entreprises d'épuration des eaux-vannes, je peux dire que nous sommes tous d'accord, comme nous l'étions d'ailleurs en décembre dernier. Cependant, comme nous l'avons dit alors, et particulièrement dans le cas des entreprises de traitement des eaux d'égout, nous ne croyons pas que les propositions du gouvernement soient suffisantes. Nous croyons que nos municipalités, qui éprouvent de grandes difficultés financières, ont besoin de beaucoup d'aide, d'une aide comme pourrait leur en fournir une caisse de prêts aux municipalités du genre de celle que nous préconisons depuis 1958.

Nous espérons que la hausse du montant maximum de 1,500 millions à 2 milliards de dollars fera qu'à l'avenir, le gouvernement ne répétera pas l'erreur qu'il a commise entre les mois d'octobre 1959 et d'avril 1960—l'erreur de ne pas mettre les fonds nécessaires en disponibilité, ce qui a eu des conséquences désastreuses pour les employés de la construction durant le premier semestre de 1960 et la lourde perte de chances d'emploi qui en a résulté à un moment où l'on en avait le plus besoin. Le faible nombre de mises en chantier l'an dernier—108,858, le plus bas depuis 1953—est le fondement statistique sur lequel le gouvernement s'appuie pour se vanter d'une augmentation en 1961. Je signale aussi que le faible report de maisons en construction a fait que le nombre des maisons terminées entre janvier et juillet 1961 est inférieur de 18.4 p. 100 à celui de la période correspondante de 1960. Dans ces circonstances, la construction de maisons d'habitation n'a manifesté, dans l'ensemble, qu'une amélioration à peine perceptible. Peut-être sommes-nous alors fondés à signaler, en passant, qu'en ce qui concerne la mesure législative adoptée en décembre dernier seulement, le fait que le gouvernement demande maintenant de nouvelles augmentations nous fait douter de sa compétence à penser en fonction de l'avenir.

La première augmentation—de 1.5 à 2 milliards de dollars—est à noter, vu que le gouvernement a si souvent prétendu être le seul champion de la libre entreprise. Il n'est pas sans intérêt non plus de noter qu'au cours des trois dernières années du régime libéral —1954, 1955 et 1956—environ 380,000 maisons ont été mises en chantier, comparativement aux 415,000 au cours des trois années complètes du régime tory, soit 1958, 1959 et 1960. Le gouvernement libéral de l'époque a jugé nécessaire de ne prêter que 65 millions de dollars, alors que les prêts directs, de 1958 à 1960, se sont élevés à 924 millions de dollars. Autrement dit, pour construire moins de 10 p. 100 de maisons de plus, le gouvernement actuel a dû accroître ses prêts d'environ 1,400 p. 100; pour mettre 35,000 maisons de plus en chantier, en trois années complètes, il a dû fournir 860 millions de dollars de plus, en puisant dans les fonds publics. Quel exemple de libre entreprise!

J'aimerais dire un mot seulement des perspectives d'avenir. Même si, en juillet le nombre de nouveaux chantiers était inférieur au chiffre correspondant de juillet de l'an dernier—8,682 contre 8,966—je crois néanmoins que tout indique qu'au cours des 12 prochains mois, le nombre de nouveaux chantiers se relèvera considérablement du bas niveau qu'il a atteint l'an dernier. La demande d'habitations, vu qu'il y a encore bien des Canadiens sans maison, reste grande. Il est toujours à craindre, toutefois, qu'à mesure que les conditions générales de notre économie s'amélioreront, qu'on se remettra davantage de la récession et, surtout, s'il se produit une expansion économique modérée au cours des 12 prochains mois, le gouvernement perde à nouveau intérêt à l'industrie de la construction domiciliaire ou, inversement, qu'il la stimule trop au cours d'une année d'élection. Il faudrait adopter une politique et un programme judicieux à cet égard. Souvent dans le passé, on a exagéré le caractère anticyclique de la construction domiciliaire ou on a trop stimulé cette industrie, ce qui a engendré tantôt la prospérité, tantôt la disette, ainsi qu'une évidente tendance à la hausse du coût des maisons. Nous avons déjà examiné en détail la question de l'accroissement des prix et le fait que les constructeurs sont, par conséquent, incapables d'élaborer des plans à long terme. Je n'ai pas l'intention de revenir sur ces points aujourd'hui.

Je dirai maintenant quelques mots au sujet de la demande. Les taux d'intérêt en sont un des principaux éléments. En effet, les députés n'ignorent pas que les propriétaires de

maisons sont les usagers les plus importants du crédit à long terme. Les taux d'intérêt élevés ont contribué et contribuent toujours dans une forte mesure à la résistance de l'acheteur éventuel. Cependant, comme on a pu le constater ces dernières années, le gouvernement exerce par ces mesures financières et monétaires une influence considérable sur le taux d'intérêt. Nous reconnaissons tous le contrôle qu'exerce tout gouvernement fédéral sur l'intérêt, parce qu'il est en mesure d'ajuster le taux prévu par la loi nationale sur l'habitation. Je suis d'avis, comme je le déclare, d'ailleurs à chaque occasion, et peut-être même trop souvent de l'avis de certains, que ce qui a découragé le plus l'expansion vigoureuse de l'industrie de l'habitation ces derniers mois, c'est l'insistance obstinée du gouvernement actuel de maintenir un taux d'intérêt élevé. L'intérêt de 6¾ p. 100 est le plus élevé qu'on ait constaté depuis que la loi nationale sur l'habitation est en vigueur. Je citerai un exemple, celui des banques à charte. Elles ont joué la plupart du temps, un rôle très important depuis qu'on les a fait entrer dans le domaine de l'habitation sous le régime précédent. Il ne faudrait pas oublier qu'en 1958 encore, les banques à charte ont consenti plus de 300 millions de dollars de prêts. Or, le gouvernement a gardé le taux d'intérêt élevé, soit à 6¾ p. 100, et a fermé aux banques, ces deux dernières années, le marché des prêts pour l'habitation. Je ne connais pas de placements plus attrayants pour les banques que les hypothèques garanties par le gouvernement à 6 p. 100; malgré cela le gouvernement refuse aux banques le domaine des prêts agréés en établissant un taux de 6¾ p. 100 pour les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

Enfin, j'aimerais faire de brèves observations sur le marché hypothécaire secondaire que recommandent les députés de ce côté-ci de la Chambre depuis trois ans. Nous estimons que le gouvernement devrait étudier plus à fond l'établissement d'une agence fédérale qui achèterait les hypothèques garanties aux termes de la loi nationale sur l'habitation et s'en servirait comme cautionnement contre l'émission de certificats en petites coupures qui pourraient être offerts aux petits portefeuillistes.

Au cours des dix dernières années, ceux qui cherchaient à obtenir les épargnes de la nation ont fait d'innombrables innovations. On n'a qu'à se rappeler les trucs de l'emprunt de conversion pour voir jusqu'où on est allé pour forger de nouveaux instruments en vue d'attirer de l'argent. Ces perfectionnements n'ont pas touché le marché de la construction domiciliaire.

Pour le propriétaire, une hypothèque est une forme de crédit très commode, mais pour le bailleur de fonds, elle présente des complications. Tout ce qu'on pourra faire pour en améliorer la liquidité, pour fragmenter les hypothèques en montants moins considérables sera sûrement de nature à canaliser les fonds publics vers la construction de logements et à permettre au gouvernement de revenir à un rôle plus effacé dans le domaine des prêts hypothécaires.

Le gouvernement, c'est vrai, a pris—après des années d'insistance de notre part—les premières mesures, bien timides, pour aider à l'institution d'un marché hypothécaire secondaire, mais il s'y est lancé timidement par rapport à l'ensemble de la situation, ainsi qu'on a pu le constater par ces deux petites offres symboliques, celle de juin et la deuxième à l'ajournement de la Chambre. Un marché secondaire du crédit hypothécaire tel que nous l'envisageons aurait attiré des centaines de millions de dollars vers la construction de logements et aurait diminué les sorties de fonds de l'État affectés aux nouveaux prêts comme ceux que vise la résolution à l'étude.

Nous analyserons le bill dès que nous en serons saisis. Toutefois, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, nous approuvons la résolution en principe. Nous sommes prêts, bien entendu, à appuyer toute mesure qui peut contribuer à procurer de meilleures habitations, particulièrement à ceux qui ont des revenus moyens ou faibles.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, le 11 mars 1960, le ministre a eu l'occasion, pour la première fois en sa présente qualité, de faire un exposé à la Chambre. Je me souviens que, ce jour-là, beaucoup de députés ministériels ont pris tour à tour la parole pour féliciter le ministre de la tâche qu'il avait accomplie. J'ai alors déclaré, comme en fait foi le hansard, que je voulais retarder mes félicitations d'un an, afin de voir ce que le ministre pourrait faire. Que cela ait eu quelque chose à y voir ou pas, je me sens mieux en mesure de féliciter le ministre aujourd'hui qu'à ce moment-là. Si j'ai bonne mémoire, les chiffres accusaient à l'époque une réduction de 75 p. 100 par rapport au sommet que son prédécesseur à ce poste avait atteint. Même si l'on n'a pas fait de comparaison avec le sommet précédent touché sous l'ancien ministre, je me réjouis que le ministre puisse déclarer aujourd'hui une augmentation sensible au cours des dix-huit mois qui se sont écoulés depuis qu'il nous a fait son dernier rapport.

Peut-être que l'une des raisons de cette amélioration est celle-ci. Le ministre a toujours été connu comme un solide tenant du vieux régime de l'entreprise libre. Il a toujours été disposé à espérer de ce régime la solution des problèmes sans, pour employer

l'expression populaire, trop d'ingérence de la part du gouvernement. Une fois que le ministre a réussi à se débarrasser de cette idée et a pris des mesures constructives, bien que dans certains milieux on considère ces mesures comme une ingérence gouvernementale, il a obtenu des résultats marquants et présente aujourd'hui un tableau plus reluisant. Si, au cours des 18 prochains mois, le ministre continue à s'améliorer autant qu'au cours des derniers 18 mois, je pourrai peut-être le féliciter sans aucune arrière-pensée bien que j'attache ordinairement certaines réserves aux compliments que je fais.

Le ministre nous a peut-être submergés aujourd'hui lorsqu'il a présenté sa cause. En effet, il a essayé de nous noyer dans une mer de statistiques. Maintenant, après l'avoir écouté, il est difficile de se faire une image claire et concise de la situation. Le ministre a regardé la situation du meilleur angle possible, mais il l'a regardée par le sommet, par le fond, en travers, dans les angles et par tous les points possibles et imaginables. Il a une réputation d'optimiste et peut-être nous a-t-il donné une vue optimiste d'une situation euphorique. On doit se demander si la situation est aussi bonne qu'on l'a dépeinte, et pourquoi l'on nous présente d'autres modifications dans ce domaine. Si la situation est aussi favorable que veut bien le dire le ministre, nous devrions certainement avoir atteint la perfection et n'avoir nul besoin d'autres amendements.

Malgré les prétendus excédents dans le domaine de l'habitation, nous faisons encore face à une pénurie désespérée de logement qui touche surtout ceux qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire la population des paliers de revenu moyen et modeste. Je sais que le ministre se rend compte que des taudis continuent à se développer dans nos principales grandes villes. Il faudra agir énergiquement pour imposer notre volonté dans ce domaine, et surtout pour pouvoir résoudre le problème dans l'ensemble.

Le ministre a appris, j'espère, que l'entreprise privée est, sans le moindre doute, incapable de résoudre les problèmes qui se posent à ses services, en dépit des grandes déclarations du premier ministre sur l'entreprise privée par rapport au socialisme. L'entreprise privée a eu 94 années pour trancher ces questions et elle a de plus en plus démontré son incapacité à cet égard. J'espère que le ministre continuera à appliquer de bons principes socialistes et qu'il sera, par conséquent, en mesure d'exposer que le ministère auquel il est préposé se trouve dans une situation toujours meilleure.

Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat. Nous pourrons parler plus en détail de la mesure quand nous serons saisis des amendements. Entre-temps, j'inviterais avec insistance le ministre à jeter un coup d'œil circulaire sur ses collègues et à leur proposer de commencer à appliquer, chacun dans son domaine, certains des bons principes socialistes qu'il a mis en œuvre lui-même avec tant de succès. Nous attendons la mesure avec intérêt en souhaitant, entre temps, au ministre que tout aille pour le mieux dans la gérance de son portefeuille.

[M. Martin (Timmins).]

M. McGee: Monsieur le président, nous avons entendu cet après-midi un rapport extrêmement encourageant et détaillé du ministre des Travaux publics, pour lequel tous les députés lui seront reconnaissants. Nous avons aussi entendu des observations très inusitées de la part de l'opposition. Le député de Nipissing a attaqué son argument par les deux bouts. C'est peut-être là une attitude typique des députés du parti libéral sur ces questions. A mon grand étonnement, le député de Timmins nous a fait des compliments et, chose remarquable, son bouquet ne contenait pas la brique que recouvrent d'habitude les félicitations et les louanges de ces messieurs qui siègent dans ce coin-là de la Chambre.

Une autre surprise intéressante, c'est que l'honorable député de Timmins n'a pas eu recours à la phrase classique qui vient invariablement orner les discours des membres de ce groupe: «C'est une bonne idée, mais elle ne va pas assez loin et, de toute façon, nous y avions pensé il y a vingt ans.» Cette ritournelle nous a été servie de ce coin-là de la Chambre, ce matin, quand le porte-parole du groupe a parlé du projet de résolution du premier ministre, visant à l'établissement d'un organisme du centenaire canadien.

Je le répète, l'honorable député de Nipissing jouait sur les deux tableaux à la fois. Son regard méfiant se portait sur le moment choisi pour présenter le projet de résolution et le montant énorme en cause. D'une part, il a dit que le gouvernement antérieur avait favorisé une forte participation du secteur privé de l'économie et, d'autre part, a prétendu que cette mesure est très nécessaire.

Il s'en est pris au gouvernement pour son manque de planification et l'a blâmé d'avoir manqué d'argent à un moment donné au cours des dernières années. D'autre part, il a critiqué le gouvernement de n'avoir pas assez de prévoyance ni assez d'intelligence pour prévoir le jour où ces fonds pourraient manquer à l'avenir. Il a laissé entendre que cette mesure sentait plus l'assurance des élections que la planification intelligente.

M. Garland: L'honorable député pourrait-il nous dire combien de fois son gouvernement

a manqué de fonds depuis son accession au pouvoir?

M. McGee: Je ne me risquerais pas à répondre à cette question à l'improviste. Je n'ai pas les chiffres ni les renseignements voulus pour donner une réponse précise à cette question. Je dirai simplement que si cela fait partie de sa critique, comment peut-il concilier ses paroles avec les autres observations où il s'en est pris au gouvernement parce qu'il demande maintenant ce qu'il dit être une énorme somme d'argent. Je dirai tout d'abord que l'honorable député ne peut avoir et le drap et l'argent. Il doit prendre parti dans la thèse qui oppose la libre entreprise au socialisme. Il ne peut pas jouer sur les deux tableaux en même temps.

Toutefois, j'ai été bien content de l'entendre dire, en terminant, qu'il favorisait et appuierait, bien sûr un programme de meilleure habitation pour les gens à revenu modeste. C'est peut-être là la partie de la déclaration du ministre, avec les chiffres qu'il a cités et qui indiquent que les groupes à revenu modique ont reçu une aide sans précédent. Et nous en sommes tous très fiers.

Le chiffre qui m'a surtout impressionné est celui de 13.5 millions dépensés dans le cadre du programme d'élimination des taudis. Depuis quelques années que je siège à la Chambre des communes et que je travaille en étroite relation avec le ministre actuel des Travaux publics et son prédécesseur, je vois différents projets passer de l'étape de la planification à l'étape de la réalisation, et aujourd'hui, un grand nombre d'habitations ainsi conçues sont occupées. J'ai eu le plaisir récemment, dans ma propre circonscription, d'assister à l'inauguration d'une unité d'habitation pour les citoyens âgés; c'est l'une des meilleures dans le pays sinon sur le continent. La présence du ministre à cette cérémonie, où il est revenu sur le programme et l'activité accrue dans ce domaine, a souligné cet événement du meilleur augure.

Je ne voudrais pas, monsieur le président, vous mettre en situation embarrassante, étant donné votre récente nomination au poste de président suppléant du comité, mais je suis sûr que vous continuerez à vous intéresser à ce domaine malgré cet obstacle. Il y aurait lieu de parler de l'apport qu'a fait dans ce domaine celui que j'appellerai l'honorable député de Winnipeg-Sud.

La hausse de 5 à 10 millions de dollars des sommes affectées à la recherche sur l'habitation et l'aménagement des collectivités urbaines présentent un vif intérêt et revêtent une importance particulière. La participation du gouvernement à la recherche et à la planification intelligente dans ce domaine, dont on trouve un exemple dans l'octroi qu'il a accordé au *Royal Architectural Institute of Canada,* pour qu'il fasse enquête sur les régions urbaines au Canada et présente un rapport à ce sujet, a été l'un des gestes les plus significatifs du gouvernement. Ce rapport a été étudié depuis sa présentation l'an dernier. L'institut intéressé a formé un comité chargé d'étudier les moyens d'appliquer les recommandations que renferme le rapport. Je suis heureux de voir que, selon la déclaration du ministre aujourd'hui, le montant de bourses accordées par cette organisation et la Société centrale d'hypothèques et de logement, a été augmenté.

Il est facile de déplorer les erreurs de planification commises dans certaines municipalités durant la fébrile période de construction d'après guerre, mais je crois qu'il faut louer le gouvernement actuel du programme énergique qu'il a lancé pour s'assurer que les erreurs du passé ne seront plus commises. Dans l'après-guerre immédiat, alors qu'aucun travail digne de ce nom n'avait été fait, on a établi les plans qui me font songer à des moules à gâteaux. Avant d'avoir fait l'objet d'une révision intelligente, ces plans ont été reproduits en centaines de milliers d'exemplaires à travers le pays. Le relevé dont j'ai fait mention il y a un instant visait, entre autres objectifs, à déterminer dans quelle mesure l'architecture domiciliaire sème du mécontentement à travers le pays.

J'aimerais que la Société centrale d'hypothèques et de logement ou que l'Institut royal d'architecture du Canada crée une bourse d'études et d'entretien, et une bourse qui comporterait une récompense considérable. Elle serait accordée à celui qui préparerait avec succès les plans d'une maison de trois chambres à coucher à laquelle on pourrait ajouter, plus tard, sans qu'il en coûte trop cher, une quatrième chambre à coucher. Il faudrait préparer les plans en prévision de cette quatrième chambre à coucher. Cette idée me tient de plus en plus à cœur.

Au cours de la campagne électorale, j'ai pu visiter des milliers d'habitations de banlieue, et, dans la plupart des cas, j'ai constaté que ces maisons sont construites de telle façon que, si l'on désire aménager une quatrième pièce au rez-de-chaussée, il faut se servir d'une chambre à coucher existante comme voie de communication. C'est l'un des problèmes fondamentaux auxquels les architectes doivent trouver une solution; ils devront, en conséquence, tenir compte de l'aménagement du terrain, des plans de la maison comme telle et d'autres éléments. Je crois que ce projet tient l'une des premières places sur la liste de priorité et je propose qu'on crée des bourses d'étude en vue de résoudre le problème.

Il y a d'autres besoins qui sautent aux yeux, notamment, ainsi que je l'ai déjà signalé, celui de logements pour nos vieillards. A mon avis, l'idéal serait de disséminer des logements plus petits dans les banlieues pour nos citoyens âgés, au lieu de construire des institutions qui, même si elles sont plus vastes et plus efficaces, servent parfois à identifier le quartier et font obstacle aux relations sociales que nous désirons voir entre les vieillards et les jeunes ménages avec enfants qui habitent ces agglomérations en expansion. Dans ce domaine, il est manifeste que la Société centrale d'hypothèques et de logement doit collaborer avec les commissions de planification provinciales et municipales. Il importe de consulter ces autorités sur le besoin qui existe pour ces genres de logements.

Autre importante question: on accroît l'aide aux universités. L'exposé qu'a fait le ministre à ce sujet m'a vivement impressionné. Dans les débats que nous avons eus auparavant là-dessus, je n'avais pas pensé que cela aiderait beaucoup, indirectement, à mettre l'éducation universitaire à la portée d'un plus grand nombre de nos jeunes Canadiens et Canadiennes dont les moyens financiers sont limités.

L'à-propos d'étendre les prêts pour des entreprises de ce genre au Canada est si manifeste et l'est depuis tant d'années que la chose se passe pour ainsi dire de commentaires. Je n'ai qu'à ajouter ma voix à la réponse qui ne s'est pas fait attendre. La disposition actuelle dépasse certes ce que j'attendais lorsqu'on a présenté la mesure pour la première fois. Je suis certain que bien des députés sont du même avis.

C'est avec intérêt, monsieur le président, que j'ai pris connaissance récemment d'observations attribuées à MM. David Mansur et Fred Gardiner, président du conseil métropolitain de Toronto. Leurs déclarations montrent qu'on est parvenu, dans une certaine mesure, à supprimer certains des problèmes d'ordre administratif qui retardaient l'approbation des entreprises de logement public, aux diverses étapes de ces entreprises, à Toronto. Ces problèmes découlent en partie, je suppose, de la nature de la construction du métro. Ce que j'ai entendu de plus encourageant ces derniers temps, toutefois, c'est que l'on réussit à surmonter ces difficultés et que nous pouvons nous attendre à ce que les nombreuses entreprises nécessaires qui sont encore à l'état de projet dans le grand Toronto progressent plus rapidement.

En terminant, monsieur le président, je tiens à relever les critiques qu'ont formulées le député de Timmins et celui de Nipissing à l'égard des mesures prises par le gouvernement, des secteurs public et privé, de la libre entreprise, du socialisme, et le reste. Il me semble qu'on veuille essayer de jouer sur les mots. De toute évidence, le gouvernement actuel a bien prouvé qu'il est prêt à assumer ses responsabilités dans le domaine de la construction domiciliaire. Ce qu'il y a de plus encourageant, c'est que le gouvernement a démontré encore une fois, par ses actes, qu'il n'entend pas rester inactif pendant que les taudis augmentent et que s'accroissent d'autres problèmes relatifs au logement, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, et qui affligent notre pays depuis tant d'années. Le gouvernement a prouvé par des actes qu'il est prêt à intervenir et à accomplir la tâche qui s'impose.

M. Carter: J'aimerais parler brièvement du programme de construction domiciliaire, surtout en ce qui concerne les projets d'habitations à loyers modiques. Si je comprends bien, on offre des logements à prix modiques à ceux dont le revenu se situe dans une certaine catégorie et on tient compte des allocations familiales dans l'évaluation du revenu familial. Ce fait a été porté à mon attention cet été lorsqu'un certain nombre d'anciens combattants ont vu leurs revenus dépasser le maximum permis, pour deux raisons. Dans un cas, la somme de la pension et du traitement était plus élevée que le maximum et, dans l'autre cas, ce sont les allocations familiales qui portaient le revenu au-dessus du maximum.

Il me semble que nous sommes ici en face d'un principe que nous ferions bien d'étudier de plus près. A mon avis, il est injuste de tenir compte des allocations familiales dans l'évaluation du revenu pour les fins de la présente loi. Sauf erreur, les allocations familiales sont versées aux parents pour assurer le bien-être des enfants. Elles ne sont pas censées servir à l'habitation ou à des dépenses d'ordre général et ne devraient pas être comprises dans le calcul du revenu familial. Il y a un autre aspect à cette question; ces mesures jouent au détriment des familles nombreuses. En d'autres mots, si la famille ne comprend que deux ou trois enfants, le revenu familial sera probablement inférieur au maximum permis mais si la famille comprend un grand nombre d'enfants, il est fort probable que les allocations familiales porteront le revenu familial au-dessus du maximum et la famille devra donc se chercher un autre logement. Fonder l'admissibilité sur le nombre d'enfants, est une chose sur laquelle il vaut la peine de s'arrêter et je demanderais au ministre de reviser la politique qui consiste à ajouter les allocations familiales dans l'évaluation du revenu aux fins de la loi nationale sur l'habitation.

M. Pugh: La seule raison de mon intervention cet après-midi, c'est la question que

l'honorable député de Nipissing a posée à l'honorable député de York-Scarborough. Il a demandé combien de fois le gouvernement avait manqué de fonds pour le logement. Voilà, à mon avis une question risible, quand on considère toute l'histoire du régime établi par la loi nationale sur l'habitation. L'honorable député de Nipissing est un homme qui s'y connaît, et surtout en matière de logement. Aussi suis-je fort étonné de l'entendre poser une pareille question. Il est bien vrai que l'an passé le gouvernement a manqué de fonds, mais c'est seulement après avoir fourni 300 millions. D'ailleurs il s'est empressé d'apporter d'autres fonds, qui se sont élevés à 500 millions.

Tout ce que je demande aux députés, c'est de comparer ce montant à la piteuse somme que le gouvernement libéral avait votée au début de cette loi en 1954. Elle n'était que de 150 millions. Comme je l'ai dit, nous avons fourni l'an passé, d'abord 300 millions et ensuite 500 millions et, aujourd'hui, nous y allons d'un autre 500 millions. Mais le plus ridicule, à mon avis, est que les libéraux ont voté 150 millions en 1954, mais en 1957, seulement 100 millions de cette somme avaient passé dans le logement. Le ridicule de l'affaire, c'est qu'en 1957, la construction de maisons au Canada marquait le pas. Pourquoi cela? C'est que le gouvernement libéral pratiquait une vraie politique de rareté d'argent. En d'autres termes, il avait élevé la réserve de 8 à 15 p. 100 et arrêté tout prêt pour l'habitation. Ce sont là des faits.

On n'a qu'à regarder chacun chez soi. Dans ma circonscription, à ce moment-là, une ou deux maisons seulement étaient en construction en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Depuis l'avènement au pouvoir de notre parti, les maisons poussent partout dans la région. Le programme du présent gouvernement conservateur a libéré les fonds nécessaires et c'est tout ce qu'il fallait faire. Examinons encore une fois les chiffres. Du temps des libéraux, on avait fait libérer 150 millions, mais prêté seulement 100 millions. Comparons ces chiffres avec ceux d'aujourd'hui. Je crois qu'on a affecté environ 2 milliards—peut-être même plus—à la construction de logements.

La question de mon ami au sujet du manque de fonds laisse supposer que le gouvernement a manqué de prévoyance. Nous avons su penser à l'avenir et nous avons libéré les fonds au moment où ils étaient nécessaires à l'industrie du bâtiment au Canada. Nous avons donné le branle en 1957 lorsque nous avons libéré les fonds, mais mon ami va ergoter à ce sujet. Il nous demande pourquoi nous n'avons pas laissé faire l'entreprise privée. C'est parce que l'entreprise privée n'était pas prête à fournir l'argent nécessaire au taux d'intérêt prévu par la loi nationale sur l'habitation. Il demande de plus où nous aurions pu obtenir les fonds, ailleurs...

M. Garland: Puis-je poser la question de privilège, monsieur le président? Je sais que l'honorable député ne voudrait pas me prêter des paroles que je n'ai pas dites. Je n'ai jamais, jamais préconisé de laisser faire le secteur privé.

M. Pugh: Je tire tout simplement la conclusion qui s'impose de paroles que mon honorable ami a souvent dites. Il ne s'agit pas de le laisser aux intérêts privés. Il dit: «Pourquoi ne pas permettre à l'intérêt privé de le faire?» Mais, à vrai dire, et nous le savons tous, les intérêts privés répugnaient à avancer les fonds à ce taux. Mettons qu'ils auraient accepté un taux de 6, de 5½, de 5 et même de 6½ p. 100, ne se serait-on pas adressé à eux plutôt qu'à la Société d'hypothèques et de logement? La réponse évidemment est affirmative. Mais l'argent des prêteurs privés n'était pas disponible et aujourd'hui il l'est.

Mon ami, l'honorable député de Nipissing, a fait une autre observation. Il a dit que nous n'avions pas les fonds de la vente des hypothèques et que le gouvernement n'entendait pas prendre pareille mesure. Il prétend que c'est un geste bon, mais tardif. Bien sûr. Mais je lui ferai remarquer que c'est une mesure du gouvernement conservateur. Quand après 1954, les choses commencèrent à se gâter dans le domaine de l'habitation, pourquoi donc lui et son gouvernement n'ont-ils pas fait ce que nous faisons, c'est-à-dire rendre des fonds disponibles.

Je ne tiens pas à prolonger mon discours en énumérant tous les avantages que nous avons apportés l'an dernier en remaniant la loi et en en élargissant la portée, de façon à l'étendre à bien des nouveaux domaines, les égouts, par exemple. Mais je tiens à répéter une chose dont a parlé l'honorable député de York-Scarborough, savoir que dans la présente loi nous mettons des fonds disponibles pour les étudiants d'université. Nous étendons tout ce domains. Grâce à ce programme de construction, plus d'étudiants pourront fréquenter l'université et, comme on l'a signalé, à meilleur compte. Voilà qui est bien.

Qu'on me permette de traiter un petit point avant de reprendre mon siège. A Okanagan et ailleurs dans ma circonscription, un grand nombre de demandes de prêts ont trait à une construction de logements dans le genre de maisons de pension pour vieillards. Il me semble que c'est là une sorte de prêt dont la Société devrait s'occuper tout de suite. Je pense au village d'Oliver, dans la municipalité de Sumerland, où deux projets de ce genre ont remporté un franc succès sans l'aide financière du gouvernement fédéral, simplement

parce qu'il s'agissait de maisons de pension pour personnes âgées. De la ville de Kelowna, on me demande encore aujourd'hui de soulever de nouveau la question. Je demande au ministre de nous dire ce qu'il pense de la question—peut-être lorsque nous étudierons le bill—de demander que la portée de la loi soit élargie afin qu'on puisse prêter pour des logements de cette nature. Je le répète, dans ma propre circonscription, nous avons de telles maisons de pension bien construites, bien administrées et qui donnent certainement satisfaction. Je dis au ministre que ce genre de construction, au Canada, est peut-être préférable, dans bien des cas, aux unités de logement simples ou doubles pour lesquelles on avance des fonds. Je demande moi-même pourquoi nous n'accordons pas de fonds pour les maisons de pension pour personnes âgées. La réponse saute aux yeux, c'est clair. Celui qui prête des fonds sur hypothèque veut s'assurer que si le principal et l'intérêt ne sont pas payés, le bâtiment peut servir à une autre fin ou, pour parler plus crûment, peut se vendre facilement. Autrement dit, on ne veut pas d'une maison qui ne sert à rien. Toutefois, dans le cas de logements pour vieillards qui, à toutes fins pratiques, sont appuyés par les gouvernements municipaux et provinciaux, soutenus par la municipalité, pour lesquels des fonds sont souscrits par ces deux paliers de gouvernement, il me semble que le gouvernement fédéral devrait s'en occuper et que tout le monde en tirerait de grands avantages.

M. Matheson: En ma qualité de dernier arrivé dans les rangs de l'opposition, j'exprime, moi aussi, mes vœux cordiaux de bon anniversaire au premier ministre. Je lui souhaite une vie longue et heureuse agrémentée de plaisir et de loisir.

Je m'abstiens de féliciter le ministre de son programme car mes félicitations ne seraient que des redites de ses propres paroles si enthousiastes. Le député de York-Scarborough a déjà répété chaque mot d'éloge. Toutefois, voici ce que je tiens à dire au ministre. Depuis le peu de temps que je suis député, je me suis rendu compte qu'il est disposé à faire droit aux légers griefs. Par conséquent, je parlerai brièvement, à propos de la présente mesure législative, de questions qu'il ferait bien d'examiner.

Le ministre et le député de York-Scarborough vivent tous deux à Toronto, je crois. Ma circonscription est bien différente des leurs. Cet été, j'ai survolé Leeds en avion. La congestion relative à Brockville et Gananoque m'a frappé, comparée avec les régions villageoises peu habitées. Elgin, par exemple, qui a une très bonne école, pourrait s'agrandir et se développer systématiquement. Lansdowne et Athens sont deux autres endroits qui pourraient fort bien progresser avec une aide quelconque. La ville de Smith-Falls, qui déborde dans la circonscription de Leeds, au sud, doit s'étendre dans cette direction. Ces villes sont de celles qui bénéficieraient d'une attention particulière de la part du ministre.

Une circonscription comme celle de Leeds, qui est mi-rurale, mi-urbaine, appelle certaines comparaisons. Mes commettants m'ont signalé que notre population rurale au Canada diminue depuis environ une vingtaine d'années. Non seulement est-ce vrai, mais jusqu'à un certain point, ces attrayants villages qui, en quelque sorte, étaient le centre de la culture il y a quelques années, et où il faisait bon vivre, ont perdu de l'importance au lieu de progresser. Je prie le ministre de songer dans quelle mesure la présente loi pourrait s'appliquer à certaines de ces régions qui bordent nos villes ou même à de plus petites régions.

Mes commettants m'ont signalé également que les citadins, contrairement aux habitants de la campagne, peuvent avoir de l'aide et qu'il y a à cet égard une disparité de traitement marquée. Il ne conviendrait pas au cours du présent débat de parler de la responsabilité du ministre de l'Agriculture, par exemple, à l'égard de la loi sur le crédit agricole. Cependant, je pense qu'il serait juste de dire qu'il faut tellement de chinoiseries administratives pour obtenir un prêt de ce genre que nous devons peut-être demander à notre ministre des Travaux publics de donner une interprétation aussi libérale, aussi large et aussi généreuse que possible des dispositions de la loi.

Des gens qui s'intéressent à l'habitation et à la construction, particulièrement dans la région de Brockville, m'ont signalé que la Société centrale d'hypothèques et de logement a été instituée tout d'abord pour favoriser la construction d'habitations dans les régions non desservies par les compagnies d'assurance et par conséquent non acceptables à ces compagnies. C'était en vue d'accorder des prêts aux particuliers qui peut-être ne pouvaient en obtenir des sociétés d'assurance. Si je me trompe dans mon interprétation des origines de cette loi, je suis sûr qu'on apportera des rectifications. Toutefois, en 1961, dans la région de Kingston, nous nous sommes aperçus que la façon de voir les choses a évolué de façon très sensible. Il existe maintenant des règlements selon lesquels aucun lot ne peut être admissible en vue d'un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement à moins qu'il ne soit desservi par les services publics ou qu'il ne se trouve dans un lotissement approuvé par la Société. Selon certaines gens qui s'intéressent profondément à la construction de nos jours, la Société centrale

d'hypothèques et de logement se trouverait à faire une concurrence directe aux sociétés d'assurances, tandis qu'il n'y a persone qui s'intéresse à l'autre secteur auquel, croyons-nous, la Société centrale d'hypothèques et de logement était censée s'intéresser spécialement au début.

C'est comme si, dans la région de Kingston de la S.C.H.L., on avait tracé un cercle autour d'un certain point dans chaque ville et que, à diverses distances en deçà des limites de la ville, quiconque se trouve au delà du périmètre peut construire sur son terrain—par exemple en ce qui concerne les fosses septiques et les installations de réservoirs—mais au delà de ce point-là, c'est impossible. Je comprends très bien évidemment que le ministre, dont le programme entraîne des dépenses de tant de millions de dollars, porte un intérêt si pressant à un urbanisme ordonné. Je me rends très bien compte qu'un manque de discipline et une expansion désordonnée pourraient nuire considérablement, à cet égard, à l'expansion. D'autre part, je dirai au ministre qu'il y a, particulièrement dans une circonscription comme la mienne, qui se trouve le long du fleuve et s'étend vers le nord, bien des régions qui n'ont pas encore été mises en valeur.

Il n'est que de survoler des localités comme Lyndhurst, Elgin, Morton et Delta pour constater que les gens qui y habitent travaillent dans les villes. Bien des gens travaillent à Smiths-Falls, à Kingston ou à Brockville, et il n'y a pas tellement de différences entre nos villageois et nos citadins. Ce ne sont pas des cultivateurs: ce sont en quelque sorte des habitants de banlieue. Avant qu'il rejette sans plus la proposition que je lui fais, j'invite le ministre à songer à libéraliser dans une certaine mesure les modalités et les exigences régissant ces prêts. Nous savons que la topographie de chaque région est différente. Le problème des fosses septiques se pose. A Gananoque, on s'efforce de résoudre ce problème à l'heure actuelle. A cet égard, je dois faire cas de l'aide qu'on accorde à nos agglomérations urbaines.

Le ministre des Finances a visité notre région. Une fois, entre autres, parlant au nom de feu M. Hayden Stanton, il a déclaré que les municipalités ont besoin de plus d'assistance. La réunion, tenue il y a quelques années, avait attiré une foule nombreuse, et la déclaration du ministre avait été bien accueillie par bon nombre de gens qui sont au fait des affaires municipales dans notre comté. Je crois que nos municipalités sont plus au mal aujourd'hui qu'elles ne l'étaient lorsque le ministre des Finances développait ces dissertations sur l'aide qu'elles devraient recevoir.

La question d'accorder de l'aide pour l'aménagement d'égouts revêt beaucoup d'importance pour une région comme celle de Gananoque. C'est une jolie ville de 5,000 habitants qui songe actuellement à construire une usine d'épuration des matières d'égout qui lui coûtera vraisemblablement $605,000. Sans aide, cette municipalité ne pourrait absolument pas exécuter ce projet. Cela représenterait une dépense de $121 pour chaque homme, femme et enfant de cette petite région qui a été durement touchée par le chômage depuis deux ans. A mon avis, tout ce qu'on peut faire pour améliorer les installations d'égout revêt une importance primordiale.

J'ai un autre point à faire valoir qui intéressera le ministre, je l'espère. Il peut y avoir des secteurs en dehors de ces régions surpeuplées qui comptent, par exemple 5,000 habitants—régions où la population s'élève plutôt entre 1,000 et 1,500 habitants—où l'on pourrait fort bien installer des systèmes septiques indépendants sur une superficie assez grande pour répondre aux conditions posées par le ministre en ce qui concerne l'aménagement.

Je connais bien des gens qui ont acheté des lots afin de se construire une maison sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, et qui constatent maintenant que leurs lots ont été circonscrits et que cette ligne imaginaire qu'a tirée le représentant à Kingston qui s'acquitte de ses fonctions aussi bien qu'il le peut, les empêchera de recevoir l'aide qu'ils sollicitent.

En terminant, monsieur le président, j'estime qu'il n'est que juste de formuler une observation au sujet des propos tenus par le préopinant, le député d'Okanagan-Boundary. Après l'étude soignée que nous avons faite de la Banque du Canada, vu surtout les rapports annuels des années 1956 et 1957, je suis sûr qu'il ne s'attend pas à ce que le comité croit qu'un de nos gouvernements a porté le taux de la réserve liquide de 8 à 15 p. 100. Je sais que cela n'a rien à voir à la question que nous étudions présentement mais je demande instamment qu'on tire les choses au clair à ce sujet. Le gouvernement précédent n'a jamais eu de politique semblable et la Banque du Canada n'a jamais émis de directives obligatoires dans ce sens-là.

(Texte)

M. Parizeau: Monsieur le président, je veux d'abord féliciter le gouvernement et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Walker) du projet de résolution qu'il vient de présenter à la Chambre cet après-midi. J'ai écouté avec plaisir son exposé, et lorsque le critique officiel de l'opposition s'est levé, j'ai constaté que sa critique n'était pas aussi ardente et vigoureuse que dans le passé. Il

a fait allusion au fait que les 500 millions de dollars de plus que nous voulions mettre à la disposition de la population canadienne étaient en prévision d'élections. A ce taux, monsieur le président, nous sommes à la veille d'une élection depuis 1957, puisqu'à ce moment-là, nous avons pris un fonds consolidé d'environ 250 millions de dollars, que nous avons porté à un milliard deux cents millions, et aujourd'hui le ministre nous demande de le porter à deux milliards de dollars, afin d'encourager la construction domiciliaire au pays.

Il est vrai qu'on est toujours mauvais juge de soi-même; le fait est que dans le passé, l'ancienne administration présentait certaines mesures favorables la veille d'une élection; mais soyez assuré, monsieur le président, que ce n'est pas notre cas et que nous allons continuer notre bonne politique en vue d'aider la population canadienne et surtout de favoriser la construction domiciliaire.

Monsieur le président, je ne suis pas un expert dans le domaine de la construction, mais le gros bon sens m'indique que les lois que le gouvernement conservateur a adoptées, dans ce domaine, pour le bien-être de la population canadienne ont certainement porté fruit dans ma circonscription, et c'est pour cette raison que je désire, cet après-midi, comparer quelques chiffres, et plus particulièrement depuis 1958, à ceux de 1954-1957. Je pourrais vous dire, par exemple, que du mois de janvier au mois de septembre, cette année, 95 unités domiciliaires ont été construites à Alma, où vit une population de 14,000 âmes; c'est là plus d'un million 400 mille dollars en construction domiciliaire, grâce à la bonne politique du gouvernement actuel. Ceci a évidemment créé de nouveaux emplois.

J'ai entendu, l'an passé, certains politiciens prétendre qu'ils régleraient le problème du chômage en apportant toutes sortes de mesures. Mais nous, le gouvernement conservateur, nous avons chaque année adopté des mesures pour venir en aide à la population afin de créer plus d'emplois.

Ainsi, de 1957 à 1961, dans la seule ville d'Alma, il s'est construit 346 unités domiciliaires grâce aux fonds mis à la disposition des ouvriers de ma région. Et si on tient compte du fait que les municipalités de Naudville et Isle-Maligne ont construit plus de 168 maisons d'habitation, nous constatons que pour une population d'environ 22,000 âmes, plus de 500 maisons ont été construites à l'aide des fonds mis à la disposition du peuple canadien.

Pourtant, de 1954 à 1957, à peine 50 maisons avaient été construites en vertu de la loi nationale sur l'habitation dans ma région.

Monsieur le président, la construction chez nous s'accroît à un rythme remarquable, et

[M. Parizeau.]

je suis fier de dire qu'à Alma, 58 p. 100 des citoyens sont aujourd'hui propriétaires de leur propre maison. Je suis d'avis que c'est là un moyen efficace de combattre le socialisme, parce que lorsqu'on est propriétaire, on veut protéger ce que l'on a et l'on ne se laisse pas leurrer par les gens qui nous promettent ciel et terre si l'on vote pour tel parti.

J'appelle toutefois l'attention du ministre sur le fait que nous avons besoin, au Lac Saint-Jean, d'une succursale de la Société centrale d'hypothèques et de logement; s'il est impossible d'avoir une succursale, que l'on nous accorde au moins un inspecteur attitré, spécialement pour le lac Saint-Jean, surtout durant les mois de mai à octobre, parce que (je l'ai dit tout à l'heure) la construction domiciliaire s'accroît chaque année dans les municipalités de Naudville, Isle Maligne et Alma, ainsi qu'autour du lac Saint-Jean. L'absence d'un inspecteur retarde considérablement la construction, et les entrepreneurs ne sont pas toujours de bonne humeur.

Alors, j'appelle l'attention du ministre sur la nécessité d'établir une succursale de la Société au Lac Saint-Jean ou d'y nommer un inspecteur pour les mois de mai à octobre, afin de satisfaire nos entrepreneurs et les nouveaux propriétaires.

Monsieur le président, j'appuie de tout cœur le projet de résolution qui nous est présenté, lequel tend à relever le montant maximum qu'on peut prélever pour le cas de prêts directs par la Société d'hypothèques et de logement.

Je suis aussi en faveur des fonds additionnels que l'on veut affecter aux recherches sur le logement et l'aménagement communal.

Chacun désire améliorer son sort, et je suis certain qu'avec ces sommes d'argent, on pourra préparer des plans de maisons plus jolies, plus confortables, où le peuple canadien sera heureux de vivre, plus particulièrement sous un bon régime qui crée de l'emploi en encourageant l'entreprise privée et la construction domiciliaire.

Pour ce qui est des 100 millions de dollars additionnels que l'on veut affecter aux prêts destinés à des projets municipaux de traitement d'eaux d'égout, je suis convaincu que le ministère des Travaux publics recevra bientôt plusieurs demandes de ma région, et cette somme additionnelle de 100 millions de dollars sera très appréciée.

(Traduction)

M. Speakman: A mon avis, le fait que le ministre a présenté ce projet de résolution visant à modifier la loi nationale sur l'habitation de manière à mettre plus de capitaux en circulation, est en soi un indice qu'un

besoin se fait toujours sentir. Certes, aucun membre du comité ne doutera que, moins d'un an après—en décembre dernier—cette loi eût été modifiée en vue de pourvoir à la construction de locaux universitaires, il soit nécessaire de doubler le montant d'argent disponible. Cela ne fait que mettre en lumière le grand besoin qui se faisait sentir dans ce domaine. Le fait que la mesure adoptée en décembre dernier pour aider les municipalités à financer l'aménagement d'égouts doit maintenant être modifiée de manière à doubler le montant disponible répond suffisamment, je crois, à la question de savoir si un besoin se faisait sentir dans cet autre domaine.

Je félicite le ministère des Travaux publics et son titulaire d'avoir augmenté si notablement leur aide aux collectivités dont la population est inférieure à 5,000 âmes. A ma propre localité, cette aide a permis de doubler ou presque. Leduc, qui se trouve en dehors de l'aéroport international, a construit cette année près de 100 maisons, ce qui représente environ 25 p. 100 du total précédent. Ma propre ville de Wetaskiwin a connu le plus fort pourcentage d'accroissement de la construction domiciliaire parmi les villes de l'Alberta, soit 186 p. 100. Bien entendu, cela est attribuable en partie au fait que notre population a augmenté par suite de l'aménagement d'une nouvelle usine de lait Carnation, et en partie au fait que ma ville deviendra le siège d'un quartier général de rechange pour l'établissement militaire d'Edmonton, ainsi que le ministre de la Défense l'a annoncé l'autre jour. On a observé, tant à Ponoka qu'à Rimbey, une importante augmentation du nombre des nouvelles maisons; toutes ces augmentations se sont produites au cours de quelque deux années qui se sont écoulées depuis que la loi vise aussi les petits centres.

Voici une proposition à l'intention du ministre et de ses services. A mon avis, le ministère devrait songer sérieusement à réserver une plus grande partie des fonds présentement disponibles à la mise en chantier de petites habitations bon marché. De la sorte, les gagne-petit seraient mieux en mesure que maintenant d'acquérir une maison. Ces gens-là ont aussi besoin de maisons, mais ils n'ont pas les moyens d'acheter de ces grosses habitations qui coûtent présentement dans les $15,000. Les familles qui ne peuvent acheter que de petites maisons en ont grandement besoin, et je recommande au ministre ainsi qu'aux autorités qui s'occupent de l'habitation nationale de prendre des mesures dans le sens que je viens d'indiquer.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

L'hon. M. Walker demande ensuite à présenter le bill nº C-128 modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 1re fois.

LES RESSOURCES NATURELLES

MESURE CONCERNANT LES TERRES D'ÉCOLE DANS L'OUEST

L'hon. D. J. Walker (pour le ministre suppléant des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative ayant pour objet de ratifier certaines conventions conclues entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, en date des 13 juillet 1961, 13 juillet 1961 et 14 juillet 1961 respectivement, concernant l'administration et la régie des ressources naturelles dans ces provinces, aux fins de donner pleins pouvoirs à ces provinces quant à l'administration et à l'aliénation des terres d'école ainsi que des caisses des terres d'écoles mentionnées dans lesdites conventions.—*Le ministre des Finances.*

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le but du projet de loi qui se fondera sur la présente résolution est d'obtenir du Parlement la ratification des conventions conclues entre le gouvernement du Canada et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Ces conventions ont été déposées à la Chambre le 15 du mois par le ministre sans portefeuille (M. Halpenny) et figurent en annexe au projet de loi. Si ces accords sont approuvés par le Parlement et par les assemblées législatives de chaque province, la responsabilité législative du Parlement du Canada à l'égard des terres d'écoles et des caisses des terres d'écoles des trois provinces des Prairies prendra fin et la gestion et l'aliénation de ce terres et de ces caisses relèveront uniquement de la compétence de l'assemblée législative de chaque province.

Peut-être le comité désire-t-il qu'on lui rappelle un peu l'historique des terres d'écoles et des caisses des terres d'écoles. En vertu de la loi des terres fédérales de 1872, le Parlement du Canada a mis de côté deux sections de terres dans chaque township, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest d'alors, comme une dotation à l'enseignement, et la loi codifiée des terres fédérales, de 1879, prescrit la façon dont ces dotations doivent être gérées par le ministère de l'Intérieur. Toutes les ventes devaient être faites à l'enchère publique à la suite de la publicité voulue et à un prix de départ établi en fonction de la

juste valeur d'autres terres inoccupées du township. Les conditions de vente, qui ont été changées périodiquement par la suite, ont été fixées, en 1879, à un cinquième comptant, le reste devant être payé en cinq versements annuels à un intérêt de 6 p. 100. Le principal provenant des ventes devait être placé dans des valeurs du Dominion et l'intérêt provenant de ces valeurs de même que les revenus annuels des loyers, des permis de fenaison, etc., sur les terres d'écoles, une fois déduits les frais de gestion de ces terres, devaient être versés annuellement au gouvernement de la province ou du territoire où se trouvaient lesdites terres. Les sommes ainsi versées devaient être utilisées par les provinces ou le territoire pour subventionner les écoles publiques selon que la province ou le territoire le jugeait bon. En conformité des exigences susmentionnées, le gouvernement du Canada a administré les terres d'écoles et les caisses des terres d'écoles à compter de 1883, époque de la première vente de terres d'écoles, jusqu'à 1930, lorsque les terres d'écoles et les caisses de terres d'écoles ont été confiées à l'administration des provinces lors du règlement de cette année-là, relativement aux ressources naturelles.

Sous l'empire des accords qui ont constitué le règlement de 1930 relatif aux ressources naturelles, les trois provinces ont entrepris d'administrer les terres d'écoles et la caisse des terres d'écoles qu'elles ont acquises grâce à ce règlement selon la disposition des articles 37 à 40 de la loi des terres fédérales, soit le chapitre 113 des statuts revisés du Canada de 1927. Cette disposition des accords relatifs aux ressources naturelles signifiait que, tandis que les provinces avaient accepté la gestion de leurs terres d'écoles et des caisses connexes, les principes selon lesquels ces terres et ces caisses devaient être administrées ne devaient pas changer. Les provinces devaient placer le principal provenant de la vente de terres d'écoles dans une caisse des terres d'écoles et placer l'argent de cette caisse dans des valeurs du Canada.

Au cours des ans, l'une ou l'autre des provinces des Prairies ont soumis des instances à diverses reprises afin de faire modifier les dispositions des accords de 1930 relatifs au transfert des ressources naturelles, visant les terres d'écoles et les caisses des terres d'écoles. Par suite de ces instances, l'accord sur le transfert des ressources naturelles avec la Saskatchewan a été modifié en 1948 et, en 1951, les accords de transfert avec chacune des trois provinces ont été modifiés. La modification de 1948 a permis à la Saskatchewan

[M. Bell (Carleton).]

de vendre des terres d'écoles aux anciens combattants, en vertu des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sans tenir compte de la condition suivant laquelle les terres d'écoles ne doivent être vendues qu'aux enchères publiques. La modification de 1951 accordait aux provinces plus de latitude quant aux titres que les fonds provenant des terres d'écoles pouvaient servir à acheter. La définition de titres acceptables a été étendue de façon à inclure, outre les titres de l'État, ceux de toute province, ou d'une corporation municipale ou de districts scolaires dans la province, ainsi que les titres garantis par l'État ou par une province.

Depuis lors, les provinces des Prairies ont présenté des instances à diverses reprises pour demander que toute réglementation du gouvernement fédéral sur leurs terres d'écoles et caisses des terres d'écoles soit supprimée, et que les gouvernement provinciaux soient uniquement habilités à administrer les terres et les caisses et à en disposer. On a dit que les recettes provenant de la vente des terres d'écoles sont maintenant insignifiantes comparativement aux dépenses globales aux fins d'éducation et il est donc ridicule d'affirmer que le maintien des caisses assurent des revenus suffisants pour l'éducation.

J'ai en main un bref tableau sur les caisses des terres d'écoles. Le montant des caisses est exprimé en milliers de dollars, la superficie des terres non aliénées, en millions d'acres, et les recettes provenant des terres d'école et des caisses des terres d'écoles, en milliers de dollars. Je demanderais au comité de donner son assentiment unanime pour que ce tableau soit inséré ici au hansard.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire verse ici le tableau au compte rendu?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voici le tableau susmentionné.]

CAISSES DES TERRES D'ÉCOLES

IMPORTANCE DES CAISSES

(en milliers de dollars)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
1930-1931	$5,920	$17,809	$ 9,565
1945-1946	6,146	23,696	11,836
1959-1960	7,412	35,743	16,937

TERRES INVENDUES

(en millions d'acres)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
1930-1931	7.6	5.9	6.6
1959-1960	7.4	2.3	6.2

RECETTES PROVENANT DES TERRES D'ÉCOLES ET DES CAISSES DES TERRES D'ÉCOLES

(en milliers de dollars)

	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
1945-1946	$293	$1,369	$ 740
1959-1960	$600 (est.)	$2,214	$5,660 (1)

(1) Comprend

Intérêt sur les placements		$ 366,468.10
Frais et location	2,126,506.60	
Redevances	1,980,750.93	
Cession de baux des terres de la Couronne	1,181,349.17	
Divers	5,412.04	$ 5,294,018.74
		$ 5,660,486.84

M. Bell (Carleton):

Voici où nous en sommes. Les revenus des terres d'écoles en proportion des dépenses provinciales pour l'enseignement, ont baissé, au Manitoba, de 9.5 p. 100 en 1945-1946 à 3.5 p. 100 en 1957-1958. En Saskatchewan, les revenus des terres d'écoles représentaient 21.9 p. 100 des dépenses pour l'enseignement en 1945-1946 et 14.2 p. 100 en 1958-1959. En Alberta, 12.9 p. 100 en 1945-1946 et 8.8 p. 100 en 1958-1959.

Les provinces prétendent également que le maintien du contrôle fédéral sur l'utilisation des terres d'écoles et des caisses de terres d'écoles dans les provinces des Prairies violent leur autonomie et que ce contrôle entraîne un travail administratif inutile qui les gêne dans leurs opérations financières. Croyant que les raisonnements des provinces étaient raisonnables, et désirant collaborer avec les provinces des Prairies, le premier ministre a proposé, lors de la conférence fédérale-provinciale de février 1961, que les gouvernements du Canada, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta concluent un accord visant à conférer à ces provinces juridiction entière sur les terres d'écoles et sur les caisses des terres d'écoles. Ces conditions convenaient aux provinces et un accord fut conclu entre les gouvernements en cause. Dans le bill qui découlera du présent projet de résolution, la Chambre sera invitée à ratifier, au nom du Canada, les accords conclus avec les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les accords en question, je le répète, entreront en vigueur dès que les assemblées législatives des provinces en cause les auront approuvés à leur tour.

M. Benidickson: Monsieur le président, comme le secrétaire parlementaire l'a dit, nous étudions un amendement à l'article 7 de l'accord de base qui a été conclu en 1930 entre le gouvernement fédéral et les trois provinces des Prairies, pour faire disparaître toute indication que ces caisses doivent être considérées comme caisse de fiducie spéciales et assujetties à des règles spéciales pour ce qui est des recettes de ces caisses aux mains des gouvernements provinciaux.

A mon avis, la modification de l'accord initial, qui figurera vraisemblablement dans le bill, ne prêtera pas autant à controverse ni ne retardera autant le débat que ne l'a fait la première modification proposée par le gouvernement Mackenzie King en 1930.

A l'époque, l'opposition a prétendu que cet accord semblait éliminer une controverse de longue date et un sentiment d'injustice dans les Prairies, vu que celles-ci ne semblaient pas se trouver sur un pied d'égalité avec les autres provinces, pour ce qui était de leurs ressources naturelles, aux termes de l'article 109, je crois, du premier texte de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de 1867—tout à fait indépendamment de tout empiétement sur leur autonomie en matière de terres scolaires—mais qu'il y avait néanmoins d'autres empiétements sur leur autonomie, contrairement aux conditions qui s'appliquaient aux ressources naturelles des provinces plus anciennes. On a laissé entendre que le gouvernement fédéral conservait certains droits sur ces terres où il avait investi des fonds pour l'aménagement de parcs nationaux; ces droits comprenaient entre autres les droits miniers. On a aussi prétendu que les provinces des Prairies étaient limitées quant aux aménagements hydrauliques, alors que ce n'est pas le cas des provinces plus vieilles. On a aussi dit que le gouvernement fédéral, en conservant certains droits sur les terres déjà désignées comme réserves indiennes, rendait la modification de 1930 insatisfaisante.

Je me demande si, à la suite des récents pourparlers avec ces provinces, qui amènent les présentes modifications à l'accord de 1930, les provinces des Prairies ont indiqué qu'elles voudraient obtenir des changements dans les domaines que j'ai exposés et dans la répartition du contrôle des parcs nationaux. Bien entendu, si on relâche les régies, on cherchera peut-être à contrôler les dépenses dans les territoires désignés comme parcs. Peut-être que ce contrôle devrait être exercé ipso facto pour les provinces. Je me demande si on a demandé le contrôle des droits miniers dans les parcs et si des négociations sont en cours au sujet des terres désignées comme réserves indiennes. En tout cas, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'avons rien à redire à la mesure envisagée. Cette mesure laisse les provinces libres d'agir à leur guise. Si je comprends bien, le contrôle se fonde actuellement surtout sur la distinction des revenus provenant de ces sources ainsi que sur certaines dispositions visant la forme que doit prendre le placement de ces revenus. Nous n'y voyons pas d'objection non plus. Certaines exigences de la loi sur les terres du Canada, qui existe depuis longtemps, ne seront plus opérantes. Le secrétaire parlementaire nous a signalé, je crois, que les articles de la loi sur les terres

du Canada qui ne s'appliqueront plus seront les articles 34 à 40. Selon mon interprétation, l'entente déposée vendredi dernier, vise l'article 37.

M. Bell (Carleton): Les articles 37 à 40.

M. Benidickson: Inclusivement.

M. Herridge: Monsieur le président, il est possible d'être à la Chambre depuis bon nombre d'années et d'apprendre encore quelque chose. Cet après-midi, j'ai écouté avec intérêt l'historique de ces terrains d'école dans les trois provinces des Prairies intéressées, de leur administration, des ventes et des modifications apportées jusqu'ici à la mesure primitive, dans l'exposé qu'en a fait le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Nous approuvons cette mesure. Il me semble que ces ententes ont été conclues à la suite de négociations. Elles comportent des dispositions raisonnables. Elles s'accordent avec l'esprit du temps et les désirs des provinces en cause.

M. Régnier: J'aimerais bien savoir si ce transfert de terrains d'école serait assujetti à l'exécution, par la province du Manitoba, des obligations que prévoit la loi sur le Manitoba de 1870 ou l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1871. L'article 6 de cette dernière mesure dit, en effet, ceci:

> Excepté tel que prescrit par le troisième article du présent acte, le Parlement du Canada n'aura pas compétence pour changer les dispositions de l'acte en dernier lieu mentionné dudit parlement en ce qui concerne la province de Manitoba ni d'aucun autre acte établissant à l'avenir de nouvelles provinces dans ledit Dominion, (e) sous réserve du droit de la législature de la province de Manitoba de changer de temps à autre les dispositions de toute loi concernant la qualification des électeurs et des députés à l'assemblée législative, et de décréter des lois relatives aux élections dans ladite province.

Ce qui précède prouve qu'en vertu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1871, la province du Manitoba n'a pas le droit de s'occuper des questions scolaires sur son territoire du point de vue des droits réservés par la mesure, sauf dans le cas mentionné à l'article dont je viens de donner lecture. Je conclus donc que, si des terres d'écoles sont transférées à la province du Manitoba, il faudrait qu'il soit bien dit et bien compris qu'elles sont transférées sous réserve que la province s'acquittera de ses obligations sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de la loi du Manitoba de 1870.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.)

L'hon. Léon Balcer (au nom du ministre suppléant des Finances) demande alors à présenter le bill n° C-129, tendant à modifier certains accords sur l'administration et le contrôle des ressources naturelles au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la première fois.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu la deuxième fois?

L'hon. M. Pickersgill: Comme cette mesure ne prête pas à controverse, notre groupe, je crois, serait disposé à passer à la deuxième lecture du bill à sept heures et demie si l'on pouvait nous en distribuer des exemplaires afin que nous puissions l'étudier.

M. Bell (Carleton): Je devrai vérifier auprès du secrétaire légiste. Le bill a été imprimé, mais je ne sais pas s'il est prêt à être distribué.

L'hon. M. Pickersgill: Nous consentirons bien à aller de l'avant, pourvu qu'on puisse nous fournir des exemplaires quelques minutes avant sept heures et demie.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas?

L'hon. M. Chevrier: Plus tard aujourd'hui.

M. l'Orateur: Plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, selon les progrès que feront ceux qui sont chargés de l'impression du bill.

Des voix: Entendu!

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. Léon Balcer (au nom du ministre suppléant des Finances) propose la 2e lecture du bill n° C-129, visant à modifier certaines conventions relatives à l'administration, et au contrôle des ressources naturelles dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Comme on l'a dit plus tôt aujourd'hui à l'étape de la résolution, le présent bill ne semble pas propre à soulever de controverses. Il modifie uniquement un article d'une loi qui était très importante en 1930. Cela, je le sais, car j'habitais le Manitoba à cette époque. Cette loi avait alors été présentée par le régime de Mackenzie King. Je me souviens qu'à ce moment-là, certains de nos plus grands avocats, notamment l'honorable C. H. Cahan et le très honorable R. B. Bennett, s'étaient longuement opposés à l'un des

articles de la loi dont nous sommes saisis, et leurs objections s'étendaient sur un grand nombre de pages du compte rendu. Je veux parler du raisonnement selon lequel le Parlement ne devrait pas être saisi d'un bill après ratification d'une convention qui lui a plus ou moins lié les mains.

Toutefois, la question des mains liées ne me semble pas plus importante aujourd'hui qu'hier. Aujourd'hui comme alors, c'est la nature de l'entente qui est importante. Je suis tout à fait d'accord avec ce que le secrétaire parlementaire a déclaré en présentant le bill, savoir que les provinces devraient être libres d'entraves en ce qui a trait à la juridiction sur les revenus provenant des terres de la Couronne qui peuvent leur avoir été dévolues, afin qu'elles soient sur un pied d'égalité avec les vieilles provinces qui ont formé à l'origine la Confédération canadienne dont nous parlions cet après-midi, lors du débat sur le centenaire du Canada.

Je remarque cependant, monsieur l'Orateur, que les annexes du bill—si vous me permettez d'en parler maintenant plutôt qu'à un autre moment—sont, dans tous les cas je crois, signées au nom du gouvernement par quelqu'un qui se nomme Walt Dinsdale. Et pourquoi pas Wally? Je pourrais peut-être signaler qu'un autre homme de marque qui s'appelait Walt—je veux parler de M. Whitman—a dit en une certaine circonstance: «Mon rendez-vous est sûr; il est fixé.» Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Dinsdale) y verra peut-être quelque chose. Cependant, je suis sûr qu'il ne conviendrait pas d'un autre mot que l'on attribue à un homme qui a fini par être connu sous le nom de Walt: «Et rien, pas même Dieu, n'est, aux yeux de chacun, plus grand que soi-même.»

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown.)

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Les annexes A, B et C sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Dès maintenant?

L'hon. M. Pickersgill: Dès maintenant, du consentement de la Chambre.

(**L'hon. M. Balcer** propose la 3e lecture du bill.)

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois est adopté.

LE NATIONAL-CANADIEN

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE FERROVIAIRE VERS LE GRAND LAC DES ESCLAVES

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) propose la 2e lecture du bill no C-126, loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près de Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi dont nous sommes saisis est une mesure importante attendue depuis longtemps en vue de la mise en valeur du Nord mais surtout de la région des Territoires du Nord-Ouest qui est tributaire du Grand Lac des Esclaves.

Il nous est demandé d'autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à construire un embranchement ferroviaire de Grimshaw (Alberta) jusqu'au Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une distance d'environ 438 milles et d'autoriser le gouvernement à avancer à la Compagnie les fonds nécessaires à la construction de la ligne jusqu'à concurrence de $86,250,000. Cette somme représente une évaluation préliminaire du coût de construction de 75 millions de dollars, plus une marge de 15 p. 100 pour les imprévus.

Les honorables représentants savent qu'on procède déjà à un levé du tracé et que cette étude sera vraisemblablement terminée vers la fin de l'année. C'est à ce moment-là seulement que nous pourrons établir une évaluation détaillée et réaliste du coût. Si des complications de construction imprévues devaient augmenter le coût au-delà de ce que nous prévoyons aujourd'hui, il sera nécessaire de faire autoriser d'autres fonds.

Voilà plus de trente ans qu'on promet aux colons établis au nord de Grimshaw une prolongation imminente du *Northern Alberta Railway* jusqu'à la frontière nord de l'Alberta. Toutefois, la question souleva peu d'intérêt jusqu'en 1954, année où la présence d'un gisement important de zinc et de plomb à Pine-Point fut confirmée.

Cette découverte a rouvert périodiquement des discussions entre le gouvernement fédéral et la *Consolidated Mining and Smelting Company* sur la nécessité d'une ligne ferroviaire menant au Grand lac des Esclaves. De même, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a reçu, en 1955 et en 1956, des

mémoires des Territoires du Nord-Ouest faisant ressortir la nécessité de cette ligne ferroviaire, mais la Commission a traité la question de façon très générale, sans se prononcer.

Le discours du trône de mai 1958 mentionnait que pour favoriser la mise en valeur de la frontière du Nord, le Parlement serait invité à autoriser la construction d'une ligne ferroviaire allant au Grand lac des Esclaves. Immédiatement, des divergences d'opinion se firent jour sur le tracé de la voie et une Commission royale fut créée en juin 1959 pour examiner l'affaire et faire rapport au Parlement. Le rapport de la Commission, déposé en juillet 1960, préconisait le tracé passant à l'ouest de Grimshaw que la majorité des membres de la Commission recommandaient. Dans ce sens, on a annoncé dans le discours du trône de novembre 1960 qu'un levé détaillé serait fait de la route de l'Ouest, et en décembre 1960, lorsqu'on a affecté un montant de $250,000 pour commencer ce levé, j'ai déclaré en Chambre qu'un chemin de fer serait construit sur ce tracé une fois le levé terminé. En février 1961, j'ai déclaré qu'à cause de sa longueur, la ligne projetée ne serait pas rentable au début et que le gouvernement devra verser une subvention quelconque.

Le prolongement ferroviaire de Grimshaw suivra un tracé parallèle à la route Mackenzie et aboutira au port de Hay-River. Un embranchement partant des environs d'Alexander-Falls, à environ 25 milles au sud de Hay-River, desservira la mine de Pine-Point. Certains demanderont pourquoi faut-il bâtir un chemin de fer quand il y a une route, laissant entendre par là que la mise en exploitation de la mine de Pine-Point pourrait être réalisée grâce au transport par camions. On y a songé et nous sommes convaincus que le transport ferroviaire offre le moyen le plus économique de mettre la mine en exploitation et de favoriser la mise en valeur du Nord.

La construction du chemin de fer va entraîner la réalisation d'importants projets de construction, notamment: un camp de mineurs de 21 millions de dollars à Pine-Point; une expansion de 16 millions de dollars de l'usine de la *Consolidated Mining and Smelting Company,* à Trail (C.-B.); un projet communautaire de 2 millions de dollars à Pine-Point; et environ 5 millions de dollars pour du matériel ferroviaire nouveau et la réparation de voies déjà existantes. Au total, y compris les 75 millions de dollars que coûtera, estime-t-on, la nouvelle ligne, les déboursés de capitaux s'élèveront à environ 120 millions de dollars.

[L'hon. M. Balcer.]

L'exploitation de la mine de Pine-Point permettra chaque année de produire et d'expédier environ 215,000 tonnes de concentrés de plomb et de zinc. Comme je l'ai dit à l'étape de la résolution, si le projet de Pine-Point n'était pas entrepris, l'économie canadienne en souffrirait, non seulement par suite de la diminution sensible des emplois, mais par suite de la nécessité d'importer des concentrés étrangers, ce qui représenterait 13 millions de dollars par année pour maintenir les usines de Trail en exploitation. En outre, dans ces conditions, la *Consolidated Mining and Smelting Company* n'agrandirait pas son usine à Trail, de sorte que l'exportation supplémentaire résultant de la vente de métal, représentant environ 6 millions de dollars par année, n'aurait pas lieu.

L'exploitation minière à Pine-Point serait le résultat immédiat le plus notable de la construction du chemin de fer proposé, mais d'autres avantages importants en résulteraient aussi. J'ai exposé certains de ces avantages à l'étape du projet de résolution. J'ai dit notamment que cette construction permettrait de desservir quelque 8,000 personnes vivant au nord de Grimshaw, de desservir les industries existantes comme la pêche commerciale qui se pratique au Grand lac des Esclaves et les mines d'or de Yellowknife. En outre, elle provoquera l'exploitation agricole de quelque 6 millions d'acres de terre arable qui se trouvent à proximité du chemin de fer, la création d'industries forestières grâce à l'ouverture de quelque 13 millions d'acres de forêts et l'exploitation minière. En d'autres termes, le chemin de fer envisagé a un aspect quelque peu différent de la plupart des embranchements construits ces dernières années. Tandis que ceux-ci visaient à desservir une mine ou un groupe de mines, celui-là, à vrai dire, ouvrira toute une région.

Le chemin de fer du Grand lac des Esclaves servira donc à la mise en valeur générale du Nord. L'exploitation de la *Pine Point Mines Limited* va immédiatement assurer un mouvement appréciable de marchandises sur la ligne. On estime que ce mouvement va rapporter au chemin de fer des recettes globales de 5 millions par année; ce mouvement comprendra les envois de concentré de Pine-Point vers le sud, ainsi que les envois d'approvisionnements à Pine-Point, vers le nord. La partie de ces recettes dont bénéficiera le nouvel embranchement sera d'environ $1,700,000 par année. En outre, le rapport de la commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves estime que le commerce qui existe déjà dans la région assurera à la ligne d'autres recettes de $1,200,000 par année. En tout, le nouvel embranchement

pourrait donc compter sur des recettes annuelles de $2,900,000 environ.

Par conséquent, une quantité considérable de marchandises empruntera la ligne, bien qu'il ne faille pas s'attendre que cela se produise dès le début. Pour cette raison, nous avons estimé qu'il fallait que le consortium minier en cause fournisse une certaine aide financière, vu la nécessité d'aménager une voie ferrée aboutissant au nouveau secteur minier de Pine-Point.

Je suis heureux de dire que nous avons pu parvenir à une entente avec les sociétés intéressées, à savoir la *Consolidated Mining and Smelting* et sa filiale, la *Pine Point Mining,* au sujet du montant de l'aide qu'elles devaient accorder ainsi qu'au sujet des modalités de versement de la somme prévue.

Je passerai les principales conditions brièvement en revue. Afin d'obtenir assez de souplesse dans l'exécution de l'entente, on a prévu divers taux de production à la mine et divers niveaux de revenu pour les chemins de fer. Puis, on a calculé la moyenne du résultat d'ensemble pour toute la période couverte par l'accord.

Voici les conditions de base:

1. Le chemin de fer devra être achevé d'ici le 31 décembre 1966, ou à cette date.

M. Benidickson: Dix-neuf soixante-six?

L'hon. M. Balcer: Oui, 1966.

M. Benidickson: Eh bien, merci!

L'hon. M. Balcer: Pour continuer à citer les conditions de base, les voici:

2. La mine doit être en production à cette date ou avant.

3. Les premières années d'exploitation, la société minière devra verser un taux de $7.75 la tonne pour tous les minerais ou concentrés expédiés, à concurrence de 215,000 tonnes par an. Les taux réguliers inférieurs à $7.75 la tonne seront versés pour tout trafic dépassant 215,000 tonnes, chaque année, à condition que les expéditions accumulées des années précédentes aient atteint en moyenne 215,000 tonnes par an ou davantage.

4. En outre, la société minière versera des frais spéciaux de transport, calculés sur la valeur des concentrés expédiés, ce procédé devant commencer trois ans après le début de la production et continuant dix ans. Les versements ne devront pas dépasser 2 millions de dollars pour n'importe quelle année, ni 20 millions de dollars pour toute la période de dix ans. Si l'on tient compte du rythme de production auquel on peut s'attendre et des prix moyens payés pour le plomb et le zinc pendant la période de 1951-1960, ces versements atteindraient, dans l'ensemble, 12½ millions de dollars pour les dix années prévues. Ce montant doit être versé au chemin de fer, qui le transmettra, à son tour, au gouvernement. Il s'agit d'une participation de la mine aux frais d'immobilisation, c'est-à-dire l'aménagement du chemin de fer.

5. L'accord renferme d'autres dispositions prévoyant le règlement des déficits ou excédents courants des recettes du chemin de fer pendant la période décennale en cause, tout en sauvegardant les intérêts du National-Canadien, de manière que toute diminution du volume du trafic minier ne puisse entraîner un déficit d'exploitation à la charge du chemin de fer. Ce dernier s'engage à ce qu'aucun producteur de minerai ou de concentrés établi sur sa ligne ne bénéficie de conditions plus favorables que celles qui sont accordées aux mines de Pine-Point.

L'accord prévoit aussi l'acheminement du minerai et des concentrés entre les mines de Pine-Point et de Tadanac (C.-B.), et la côte ouest, de sorte que chaque catégorie de transporteurs bénéficiera d'une part équitable du trafic.

Bref, les avantages que comporte la construction de ce chemin de fer sont très grands:

1. Il permettra de réaliser un élément essentiel du programme que le gouvernement a annoncé en matière de mise en valeur du Nord canadien.

2. Il exercera un effet vraiment stimulant dans toute la région de Mackenzie.

3. Il évitera la nécessité d'importer des concentrés de zinc, entraînant ainsi une épargne notable en matière de change étranger.

4. Il favorisera une hausse sensible de l'embauche, tant pour ce qui est de la construction du chemin de fer et de la nouvelle mine à Pine-Point, y compris la nouvelle localité là-bas, que pour ce qui est des nouvelles installations à Trail (C.-B.). Il faudra environ quatre ans pour mener à bien ces projets, et au cours de cette période plusieurs centaines de travailleurs seront employés.

Étant donné tous les aspects de la question, le gouvernement croit que la proposition est raisonnable, et j'espère bien qu'elle s'imposera aux honorables députés. Lorsque le bill aura été lu la deuxième fois, je songe à proposer qu'il soit déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'ai suivi attentivement la déclaration intéressante qu'a faite le ministre des Transports (M. Balcer) à propos de la construction de ce chemin de fer de Pine-Point, à partir de Grimshaw jusqu'au Grand lac des Esclaves. Notre groupe appuie cette mesure, comme je l'ai déclaré durant le débat à

l'étape du projet de résolution. Nous l'appuyons pour bien des raisons: premièrement, parce que—et inutile pour moi de répéter ce que j'ai dit alors, sauf pour en faire un résumé général—c'est le régime précédent qui a recommandé, en novembre 1955, à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, la construction de ce chemin de fer en même temps qu'un programme général de mise en valeur de la partie septentrionale du Canada. Je me permets de revenir sur certains détails du mémoire qui a été présenté à la Commission par M. R. J. Robertson, le commissaire des Territoires du Nord-Ouest à cette époque-là.

J'ai également dit alors que nous favorisions ce projet d'aménagement d'une ligne de chemin de fer de mise en valeur, non seulement parce qu'elle aiderait à transporter les matériaux stratégiques à partir de ladite région jusqu'au Grand lac des Esclaves, mais parce qu'elle permettrait le trafic intermédiaire entre cet endroit et Grimshaw et Edmonton.

Dans sa déclaration, il y a un instant, le ministre a énuméré les très importantes raisons pour lesquelles le Parlement doit approuver l'aménagement de la ligne ferroviaire. Toutefois, le ministre comprendra, j'espère que les critiques que je suis sur le point de formuler ne visent pas le principe de la mesure, mais bien plutôt la façon dont le gouvernement a procédé.

Nous estimons que le gouvernement a mis la charrue avant les bœufs, en l'occurrence, et que nous ne sommes que devant un autre exemple semblable à celui du projet d'aménagement du fleuve Columbia. Autrement dit, on a saisi le Parlement de l'affaire, d'abord sous forme de résolution, puis sous forme de projet de loi, longtemps avant qu'une entente eut été signée en bonne et due forme par les quatre parties en cause, soit Sa Majesté, le National-Canadien, la *Consolidated Mining and Smelting* et la *Pine Point Mines*.

Le 1er juillet, j'ai posé la question suivante au premier ministre:

> Puis-je demander au premier ministre si l'entente dont faisait état la résolution inscrite hier au *Feuilleton*, entre le National-Canadien, la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada* et la *Pine Point Mines Limited*, a été négociée et signée par les parties en cause?

Le premier ministre, qui occupait pourtant son siège, n'a pas répondu. Puis j'ai posé cette autre question:

> Le premier ministre devrait pouvoir nous dire si l'accord a été conclu, car je présume que les mesures législatives en cause se fondent sur cet accord.

Puis M. l'Orateur est intervenu et je n'ai pas pu aller plus loin. Le 3 juillet, j'ai posé cette question au ministre:

> Puis-je poser une question au ministre des Transports? L'accord entre le National-Canadien et les sociétés *Consolidated Mining and Smelting Company Limited* et *Pine Point Mines Limited* a-t-il été mené à bonne fin? Je pense à l'accord au sujet duquel le ministre a présenté, l'autre jour, un projet de résolution. Les négociations en vue de conclure cet accord sont-elles achevées?

[L'hon. M. Chevrier.]

Et le ministre a répondu:

> Non, monsieur l'Orateur, les négociations ne sont pas terminées. Les entretiens à cette fin durent déjà depuis longtemps. Tous les principaux points ont été réglés. Il n'y a plus qu'une question secondaire sur laquelle il faut encore s'entendre, mais elle n'a aucunement trait au principe fondamental de l'accord. Ce n'est qu'une question de détail qui devrait pouvoir se régler sous peu.

On trouve encore dans le compte rendu:

> L'hon. M. Chevrier: Je poserai donc ma question supplémentaire, si on me le permet. Le ministre a-t-il l'intention de présenter le projet de loi à la Chambre pour qu'il y soit débattu et analysé, même si l'accord n'est pas encore conclu?
>
> L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, le projet de loi sera présenté quand le gouvernement le fera figurer au *Feuilleton*.

Le bill n'a jamais été inscrit au *Feuilleton*, comme le ministre le sait. On a annoncé que la deuxième lecture aurait lieu. Et puis, quand j'ai demandé ce matin au ministre si un accord était intervenu et avait été signé, il a dit non, mais il a exprimé l'espoir qu'il le serait lorsque la mesure sera déférée au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

J'affirme que ce n'est pas la bonne façon de procéder lorsqu'il s'agit d'un bill d'une telle importance, comportant des dépenses de 86 millions de dollars et plus, ce qui dépend d'ailleurs des relevés dont, a dit le ministre, on fera rapport avant la fin de l'année. Cela prouve tout simplement que lorsqu'il s'agit de questions de cette importance, la confusion et le désordre règnent chez les membres du gouvernement.

Une voix: Seulement dans votre esprit.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable représentant d'Edmonton-Ouest m'a interrompu pour dire que la confusion et le désordre n'existent que dans mon esprit. J'ai pourtant bien consigné au compte rendu le fait que l'accord n'a pas encore été signé, même si le comité a déjà adopté un projet de résolution et si la Chambre est invitée à adopter le bill, un autre projet du Columbia à propos duquel le gouvernement a tellement hâte de pouvoir annoncer à l'univers qu'un grand projet de mise en valeur des ressources naturelles est en marche, mais l'accord avec la Colombie-Britannique, la province intéressée, n'a pas encore été présenté. Aujourd'hui, nous nous trouvons en présence du même cas.

Je me permets de dire quelques mots du tracé. Après quatre ans, le gouvernement a décidé de suivre le tracé de Grimshaw au Grand lac des Esclaves. Le ministre lui-même nous a raconté la triste histoire. Voici ce qu'il

a dit en 1958—voici ce que le gouvernement annonçait dans le discours du trône: «Il vous sera demandé d'autoriser la construction du chemin de fer de Pine-Point». En 1959, on a institué une commission royale d'enquête pour lui faire choisir l'un des deux parcours possibles: la route de l'est, par Waterways, ou la route de l'ouest, par Grimshaw. La commission, qui a publié son rapport l'année suivante, favorisait la route de Grimshaw. Cette année, le ministre a annoncé que la ligne ferroviaire ferait ses frais.

Voici la question que je pose au ministre: les fonctionnaires de son ministère ne savaient-ils pas, longtemps avant la préparation du discours du trône de 1958, que ce parcours était la meilleure route à suivre? —Je ne l'accuse pas, bien sûr, puisqu'il n'assumait pas ses fonctions actuelles à cette date. —N'y a-t-il, dans les dossiers du ministère, aucun document pour montrer que les fonctionnaires en cause favorisaient la route de Grimshaw? A mon avis, le Parlement est en droit de le savoir. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu quatre années avant de présenter la mesure législative à l'étude, alors qu'il était déjà en possession, autant que je sache—et si je me trompe, que le ministre me reprenne—d'une recommandation d'après laquelle la topographie de la route de Grimshaw se prêtait mieux que l'autre parcours à l'aménagement ferroviaire? On a néanmoins tant tardé parce que, à ce qu'on me dit, le gouvernement favorisait la route de Waterways et espérait que la commission royale d'enquête émettrait un rapport unanime ou du moins majoritaire en faveur de cette dernière route. A mon avis, la Chambre est en droit d'obtenir du ministre quelques précisions là-dessus.

A mon sens, on devrait nous donner quelques explications au sujet des frais de l'entreprise. Les dossiers du ministère ne renferment-ils aucune évaluation du coût de l'aménagement ferroviaire, datant de 1957, alors que le gouvernement est arrivé au pouvoir? On devrait nous l'apprendre. On m'a fait savoir que la ligne aurait coûté entre 50 et 55 millions de dollars. Si cela est exact, la Chambre est en droit de savoir pourquoi ce chiffre est passé à 86 millions de dollars.

Nous sommes aussi en droit de savoir si les contribuables canadiens recouvreront leurs capitaux. Compte tenu du trafic qui émanera des mines et des stations intermédiaires, la ligne sera-t-elle rentable? Puis, où se dirigera le trafic après Edmonton et comment sera-t-il réparti entre les chemins de fer?

Bien entendu, le ministre nous a fait connaître, dans certains détails, la teneur de l'accord, mais n'est-il pas d'avis que nous devrions prendre connaissance du texte même de l'accord avant d'expédier une question aussi importante? Tout bien considéré, je suis certain que le ministre a hâte de faire adopter la mesure. En principe, c'est une excellente mesure. Il devrait faire part à la Chambre de tous les renseignements disponibles, afin que l'opposition soit aussi bien documentée que lui et qu'elle puisse juger si l'entente favorise les intérêts de la Couronne et du contribuable. Nous ne le pouvons savoir à moins de parcourir le texte de l'accord. Comment le montant de 20 millions, dont le ministre a fait mention, sera-t-il versé? Quelle proportion du trafic, représentée par le versement de 20 millions de dollars, intéressera les frais de fonctionnement et d'entretien de la ligne? On m'apprend que cette question est d'importance dans le projet de loi. A mon avis, notre examen ne saura être satisfaisant que si l'on produit l'accord, non pas dans une semaine, mais dès à présent, afin que nous puissions en discuter d'une manière éclairée, lorsqu'on la déférera au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Je ne voudrais pas retarder les travaux de la Chambre. Étant donné la substance des observations formulées par le Conseil des territoires du nord-ouest à la Commission royale sur les perspectives économiques en 1955, l'opposition est d'avis que l'aménagement d'un chemin de fer de Grimshaw à Pine-Point est absolument nécessaire, si l'on veut exploiter les gisements de bas métaux dans la région du Grand lac des Esclaves. En outre, la construction d'un chemin de fer pour desservir la région de Pine-Point étendrait l'avantage de ce moyen de transport à tout le bassin du Mackenzie et offrirait un service ferroviaire à une région du pays susceptible de mise en valeur du point de vue agricole. Je ne suis pas encore en mesure de dire dès maintenant ce que sera cette exploitation agricole. Je sais, cependant, qu'une mise en valeur de cette nature a fait à plusieurs reprises l'objet de débats à la Chambre, lorsqu'on soulevait la question de l'aménagement d'un chemin de fer dans cette région du pays.

Je terminerai en disant simplement que, nous approuvons comme nous l'avons fait à l'étape du projet de résolution, l'aménagement de cette ligne ferroviaire lors de l'exament du bill lui-même. Nous espérons que le ministre sera en mesure de produire l'accord en question, de façon à nous permettre de décider nous-mêmes si le capital ainsi placé le sera à l'avantage le mieux conçu du Canada dans son ensemble ainsi que du contribuable en particulier. J'espère que le ministre pourra non seulement répondre aux

objections que j'ai soulevées tout à l'heure, mais également produire l'accord lui-même.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit à l'étape du projet de résolution, nous approuvons le principe du bill, parce qu'il prévoit un moyen de transport utile aux colons de la région en cause, en même temps qu'il répond aux besoins de la mise en valeur actuelle de la contrée. Ce chemin de fer favorisera aussi, sans aucun doute, de nouvelles exploitations. Toutefois, il est tout à fait évident que la possibilité d'aménager ce chemin de fer dépend beaucoup de l'entreprise de Pine-Point, de sa stabilité et de son avenir.

Avant de poursuivre mes observations dans ce sens, je tiens à appeler l'attention des députés sur ce que nous avons ici un autre cas où le Pacifique-Canadien ne s'est pas acquitté de sa tâche. Il refuse, en effet, d'aménager une ligne de chemin de fer menant à sa propre mine. C'est un fait établi. La *Pine-Point Mines Limited* appartient à la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada Limited,* et le Pacifique-Canadien est le principal propriétaire de la *Consolidated Mining and Smelting.*

Comme l'a déjà fait le préopinant, j'exprime mon regret de voir qu'on demande aux députés de s'occuper de cette mesure sans qu'ils aient en main un exemplaire de l'accord complet et signé. Nous en parlons avec l'impression de ne pas être fixés sur certains points de l'entente en question.

J'ai suivi cette affaire avec beaucoup d'intérêt. En effet, je représente une circonscription dans laquelle la *Consolidated Mining and Smelting* est la plus grande entreprise industrielle. Je me suis toujours intéressé à son activité, industrielle et autre. J'ai eu de nombreux échanges de correspondance avec des ingénieurs des mines et me suis entretenu avec d'autres ingénieurs qui s'occupent de l'industrie minière dans les Kootenays. J'ai ainsi amassé beaucoup de renseignements à ce sujet. Toutefois, je ne traiterai ce soir qu'un seul aspect de la proposition. La construction de cette ligne de chemin de fer dépend presque entièrement de la stabilité et de l'avenir de la Pine Point Mines Limited.

J'ai ici l'extrait d'un article paru dans le *Canadian Mining Journal* de mai 1954, et je voudrais consigner ce passage au compte rendu. J'ai toujours eu tendance à dresser l'oreille lorsqu'il s'agit de perspectives minières. J'ai habité une région minière toute ma vie. J'ai relevé, de la part de ceux qui ont affaire à cette industrie, une certaine tendance exagérée à l'optimisme en ce qui concerne l'exploitation future. Je citerai maintenant quelques passages de sources diverses, afin de signalé les variations qui existent dans l'estimation des réserves de minerai de la *Pine Point Mines Limited.*

[L'hon. M. Chevrier.]

Voici ce que dit ce journal:

> Ainsi, le tonnage de minerai indiqué a passé de 500,000 tonnes, selon les rapports de 1930, à plusieurs millions. Ces essais ont été concentrés dans les terrains bas de la partie est de la propriété; par conséquent, environ les deux tiers du minerai indiqué peuvent être extraits à ciel ouvert.

Je passe maintenant au numéro de 1960 du *Canadian Mines Handbook* qui signale que les sondages percutants pratiqué par la *Pine Point Mines Limited* ont révélé un dépôt de minerai de plusieurs millions de tonnes dont environ 50 p. 100 peuvent être extraits à ciel ouvert.

Puis dans un rapport publié par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales intitulé «Dépôt de minéraux connus et exploitation minière—Territoire du Yukon et Territoire du Nord-Ouest» préparé par M. K. J. Christie, B.Sc., ingénieur public, directeur de la section des mines, division des ressources, direction de l'administration du Nord, l'auteur déclare ce qui suit:

> Certains des dépôts de plomb et de zinc les plus importants du monde ont été découverts dans ce genre de gisements, et il semblerait que Pine-Point n'est pas une exception. Bien que la compagnie ne révèle pas l'importance des réserves de minerai, les chiffres admis généralement dépassent dix millions de tonnes.

Il traite ensuite de la possibilité d'extraire ce minerai.

Le *Financial Post* du 4 avril 1960 publiait un article intitulé «Push Railways to Catch Vote». Voilà un sous-entendu assez méchant, n'est-ce pas? Je lis dans cet article:

> Le gisement de Pine-Point renferme cinq millions de tonnes de minerai de zinc à 7.4 p. 100 qu'on pourrait extraire à ciel ouvert et broyer sur place pour la fonderie de Cominco Trail, (C.-B.).

Passons au rapport de l'assemblée générale de la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada,* tenue le 23 avril 1960 à Montréal, où l'on trouve le discours du président, M. W. S. Kirkpatrick, à l'intention des actionnaires. M. Kirkpatrick s'exprime ainsi:

> A l'assemblée annuelle de 1940, sir Edward Beatty, alors président de la compagnie, a signalé que les réserves de minerai de la mine Sullivan suffiraient pour une exploitation de beaucoup plus de vingt ans au rythme de production alors en vigueur. On peut faire la même déclaration aujourd'hui après 20 ans de production continue à raison de 2 et 3 millions de tonnes de minerai par année.

Il poursuit:

> Par conséquent, bien que l'exploitation, au rythme actuel de 2¼ millions de tonnes par année soit assurée pour bien des années à venir, il ne serait pas sain d'essayer d'alimenter à 100 p. 100 notre fonderie en augmentant le rendement de la Sullivan... Le résultat le plus heureux a été la découverte de Pine-Point au Grand lac des Esclaves où les travaux terminés en 1954 démontrent l'existence

de gisements de la même importance que ceux de la Sullivan.

J'en arrive maintenant à l'allocution prononcée par M. Kirkpatrick lors de la réunion annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 27 avril 1961. Voici ce qu'il a déclaré:

Dans mon allocution de l'an dernier, j'ai parlé des réserves de minerai, et je désire revenir sur la question aujourd'hui.

Voici un passage intéressant:

La société n'a pas eu pour règle de faire rapport des réserves de minerai, d'après le nombre de tonnes et la teneur, car nous estimons que de tels renseignements sont mal interprétés d'habitude.

Même si notre programme pour les 25 prochaines années est exposé nettement dans nos projets d'exploitation minière, il n'y est pas question de l'ampleur des réserves de minerai à la mine Sullivan, et je puis vous assurer que la mine produira encore pendant de nombreuses années à son rendement actuel.

Voilà donc une société qui ne déclare pas ses réserves de minerai en fonction du nombre de tonnes et de la teneur. Je tenais tout simplement à signaler la chose en ce moment.

Voici un extrait d'un article qui a paru dans la livraison du 9 août 1952 de la revue *Collier's:*

Juste en face, de l'autre côté du lac, à Pine-Point, la *Consolidated Mining and Smelting* est à creuser un puits à titre expérimental, dans ce qu'on croit être le plus vaste gisement de plomb et de zinc au monde. Les forages ont révélé que le minerai forme une vaste couche presque plate de 200 pieds d'épaisseur, qui est parallèle à la surface sur une distance de 20 milles de longueur et de deux milles de largeur.

L'article continue en donnant de plus amples détails. Le 31 mars 1956, la revue *Maclean's* publiait à ce sujet, l'article qui suit:

Il semble bien que l'avenir économique du Canada sera parsemé d'événements intéressants. On vient de découvrir à Pine-Point, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves, l'un des plus riches gisements de plomb et de zinc au monde. On rapporte que le gisement mesure 36 milles de longueur sur trois milles de largeur et qu'il a cent pieds d'épaisseur.

Voici ce qu'on lit dans un article sur le même sujet qui a paru dans la revue *Maclean's* le 15 novembre 1954:

Les filons ont 36 milles de longueur sur trois milles de largeur. Selon les évaluations les plus modérées, ces gisements contiendraient 120 millions de tonnes de minerai.

J'en viens à un discours dans lequel M. R. H. Dean de la maison *Nesbitt Thompson and Company Limited,* parle de cette question dans les termes suivants:

Le prolongement de la voie ferrée sur une distance de quelque 400 milles au nord du Grand lac des Esclaves a fait l'objet d'une recommandation du commissaire des Territoires du Nord-Ouest comme moyen d'accélérer la mise en valeur des gisements miniers, en particulier ceux de Pine-Point qui renfermeraient, dit-on, au-delà de 600 millions de tonnes de minerai de plomb et de zinc et qui seraient tout prêts à être exploités par l'industrie privée.

A la réunion de l'Institut des mines du Canada tenue à Edmonton en 1958, M. R. H. Dean aurait dit que le gisement, croyait-on, renfermerait plus de 600 millions de tonnes. A ce moment-là se trouvait dans l'assistance, M. W. G. Jewett, vice-président de la Cominco et chargé des mines. Selon le compte rendu, ce dernier n'a pas contesté le chiffre de M. Dean.

Si je cite ces différents comptes rendus et ces articles de revue, monsieur l'Orateur, c'est pour montrer comme les opinions diffèrent sur la valeur des réserves de Pine-Point. Souhaitons qu'au comité, les fonctionnaires du ministère des Mines et Relevés techniques pourront apporter des renseignements précis afin que le comité sache s'il est fondé à appuyer le bill, du moins en ce qui concerne la stabilité de la production future des mines de Pine-Point.

D'après le bill, cette entreprise pourrait coûter au Trésor public, $86,250,000. Les députés ont le devoir de motiver une telle dépense de fonds publics. Le comité devrait examiner cette question avec grand soin. Les fonctionnaires du ministère des Mines et des Relevés techniques devraient être appelés à témoigner. Ils possèdent les renseignements, car ils ont publié des rapports sur cette mine. Il faudrait entendre aussi les fonctionnaires de la *Consolidated Mining and Smelting Company* ainsi que ceux du National-Canadien et du Pacifique-Canadien. Le comité ferait bien d'inviter des représentants de l'Institut des mines du Canada ainsi que d'autres témoins qui voudraient se faire entendre. Il est indispensable que le comité connaisse tous les faits lorsqu'il examinera cette affaire.

Comme l'a dit le préopinant, le comité et la Chambre ont le droit de savoir si l'exploitation de la mine sera rentable. Sinon, nous devrions avertir franchement la population qu'elle peut s'attendre de perdre de l'argent chaque année pour assurer cette mise en valeur et pour dégager le Pacifique-Canadien de cette responsabilité qui lui incombe au premier chef. De plus, il faudrait connaître les derniers détails de cet accord car autrement, ainsi que l'a dit le député de Laurier (M. Chevrier), nous ratifierions peut-être une espèce d'autre traité du Colombia lequel, nous le constatons, n'est pas tout à fait ce que nous avions prévu lorsqu'on l'a exposé à la Chambre.

Un autre point à examiner, c'est la façon dont la *Consolidated Mining and Smelting Company* et la *Pine Point Mines Limited* payeront ces 20 millions de dollars. Le comité devrait aussi être renseigné sur les exonérations d'impôt qui seraient accordées à ces sociétés ou sur l'éventualité d'assimiler leurs dépenses à des frais d'exploitation et aux

bénéfices provenant d'abattements d'impôts, de sorte qu'en dernier ressort, le Trésor ne recouvrerait pas une très forte proportion des 20 millions de dollars mentionnés dans le bill et qui paraissent une somme rondelette à l'heure actuelle.

Il y a bien d'autres questions. L'affaire est importante. Le comité doit examiner le bill très attentivement pour que, lorsque les députés retourneront dans leur circonscription, ils puissent justifier l'octroi de cette subvention pouvant aller jusqu'à $86,250,000.

J'ai lu certains accords intervenus avec de grandes entreprises canadiennes et je puis affirmer que quelques grandes sociétés ont bénéficié de très fortes concessions du gouvernement canadien à la suite de renseignements fournis au ministre des Finances (M. Fleming), qui plus tard se sont révélés inexacts. Nous pouvons le prouver. Nous devons être au courant de tous les détails pour comprendre la situation, les possibilités d'expansion et de développement, le coût, les frais d'entretien et les conditions auxquelles le National-Canadien devra probablement faire face dans l'avenir.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, même après avoir siégé ici depuis quelques années, je suis toujours étonné de la façon dont les partis d'opposition persistent, malgré leurs nombreux échecs, à se frapper la tête contre le mur de pierre de la réalité. Je m'attends à cela de la part du parti qui siège immédiatement à votre gauche, monsieur l'Orateur. Politiquement parlant, ils ont le genre de tête que la nature a faite pour être frappée sur les murs de pierre. J'ai vraiment beaucoup de peine pour les membres de l'opposition officielle, qui devraient être plus réalistes. En maintes occasions, en Chambre ou en comité, j'ai cité aux honorables députés des faits incontestables qu'on ne saurait absolument pas contredire, et que les membres de l'opposition n'ont pas tenté de contredire, pour expliquer et exposer en mots d'une syllabe, seulement, mots qu'ils devraient pouvoir comprendre, que tout délai dont a souffert la réalisation de cette grande entreprise d'envergure nationale peut leur être entièrement imputé.

J'ai noté avec plaisir que l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), dans ses observations, s'est montré favorable au principe dont s'inspire le bill; d'autre part, il a fait un grand nombre de réserves. Il a parlé d'un délai de quatre ans. Le mémoire auquel il s'est référé et qui renfermait le document que M. Robertson, sous-ministre du Nord canadien, a présenté à la Commission Gordon en 1955, déclarait, en fait, que le gouvernement était favorable à la construction de ce chemin de fer. Ce document précisait ensuite très nettement que le tracé favorisé était le tracé occidental. A ce document était annexée une carte esquissant le tracé proposé, qui était analogue à celui que le gouvernement actuel propose aujourd'hui.

Cependant, je dis—et, à l'occasion, j'ai consigné les faits au compte rendu pour prouver ce que j'avance—qu'à partir de ce moment-là les sentiments du gouvernement d'alors ont changé pour une raison quelconque. Je n'ai jamais pu savoir pourquoi, mais il a décidé de procéder à la construction, si jamais elle était entreprise, selon le tracé de l'est.

M. Benidickson: C'est ce que vous croyez, mais ce peut bien être le cas.

M. Baldwin: Je suis prêt à prouver à l'honorable député, n'importe quand, que ce sont là les faits, et ils sont irréfutables. C'était l'opinion du gouvernement de l'époque. Il pensait peut-être ainsi par ignorance, ou peut-être voulait-il aider ses amis. Il pouvait y avoir bien des raisons. En tout cas, c'était là son intention. Telle était la situation lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir. Le gouvernement, sous la direction du premier ministre (M. Diefenbaker) aurait pu agir d'une façon arbitraire et arrogante. Il aurait pu dire: nous sommes en possession de certains dossiers et recommandations; nous allons construire le chemin de fer en suivant le tracé de l'est ou McMurray. Au lieu de quoi, lorsqu'on a signalé aux membres du gouvernement que le choix du tracé de l'ouest était logique et bien justifié, lorsqu'il est devenu manifeste que certaines personnes avaient le droit, en toute justice, d'être entendues, lorsqu'on s'est rendu compte de tous les aspects de l'aménagement et de l'exploitation de la voie et du trafic qu'elle pourrait provoquer, le gouvernement a institué une commission royale d'enquête pour examiner la question, au lieu de permettre qu'elle soit examinée à la Chambre, dans la chaleur de débats auxquels les considérations de parti ne sont pas étrangères.

Pendant plus d'un an qu'ont duré les audiences de cette commission, on a recueilli les témoignages des divers intéressés: municipalités, entreprises privées, particuliers et groupements. La commission a été établie en juin 1959, mais n'est qu'en juillet 1960 qu'elle a présenté son rapport. Ainsi que l'a signalé le ministre des Transports (M. Balcer) le gouvernement a ensuite jugé bon d'accepter la plupart des recommandations majoritaires du rapport, puis il a annoncé dans le discours du trône de la session suivante, qu'un relevé serait effectué pour déterminer le tracé. Je crois qu'on a donné suite

à cette décision au cours du mois de décembre. Je me souviens que, lorsque je suis retourné dans ma circonscription pour le congé de Noël, l'an dernier, le National-Canadien tenait ses employés et son matériel prêts, n'attendant que l'adoption des crédits. On s'est mis à la tâche sur-le-champ et le relevé sera terminé d'ici la fin de l'année, sauf erreur.

Dans ma profession, il y a une procédure que l'on appelle la fin de non-recevoir. On devrait opposer une fin de non-recevoir à toute prétention de l'opposition officielle portant que le présent gouvernement est de quelque manière responsable de ce retard. C'est l'opposition qui doit en prendre tout le blâme.

On a parlé de la signature de la convention. Je laisserai le ministre donner la réplique là-dessus, mais je crois pouvoir quand même faire l'observation suivante. A mon avis, il était essentiel qu'une étude soit effectuée. J'estime qu'il fallait songer aux coûts, aux frais d'exploitation de ce chemin de fer. On ne sera vraiment fixé là-dessus qu'une fois l'étude terminée. Cependant, je suis personnellement convaincu que les parties en cause disposent maintenant d'un nombre suffisant de données pour se faire une idée de ce que seront ces chiffres.

A mon avis, l'honorable député de Kootenay-Ouest se trompe complètement lorsqu'il dit que le chemin de fer ne servira qu'aux exploitants miniers de Pine-Point. Je reconnais toutefois que les importants gisements de Pine-Point permettront, comme je l'ai d'ailleurs déclaré, d'acquitter le gros des frais d'exploitation du chemin de fer dans les premières années. Peut-être serait-il très difficile de justifier l'aménagement du chemin de fer sans l'existence de ces gisements. Par contre, je nie que ce soit là l'unique raison pour laquelle l'embranchement sera construit. Le ministre a mentionné qu'environ 8,000 personnes vivent au nord de Grimshaw. Je pense que le recensement terminé cette année va révéler que le chiffre est voisin de 18,000 ou 20,000. Ces personnes sont les descendants de ceux qui se sont établis là il y a de très nombreuses années et à qui on avait promis qu'un chemin de fer leur serait construit en temps opportun.

Je le répète, on aurait peut-être du mal à justifier les frais que comporte la présente mesure s'il ne s'agissait que de desservir cette population. Toutefois, lorsque nous constatons qu'il existe un motif plus convaincant, lorsque nous découvrons qu'il y a un autre avantage économique qui justifie l'aménagement du chemin de fer, il serait assurément inopportun et injuste de construire ce chemin de fer sans tenir compte de la promesse faite à ces personnes, selon laquelle elles disposeraient d'une voie ferrée en temps utile. Si j'en ai le temps, j'ai l'intention de dire quelques mots pour exposer quelles seront les ressources de cette région alors que Pine-Point aura été oublié depuis longtemps. Je n'exagère rien quand je dis que longtemps après qu'on aura oublié Pine-Point, dans la région que traversera ce chemin de fer, surgiront des villages où vivront des centaines de milliers de personnes qui produiront des biens, des denrées et des services qui n'ont absolument rien à voir aux richesses minières de Pine-Point.

Cet endroit est en quelque sorte une anomalie. Il n'est pas situé dans le bouclier précambrien, où l'on a découvert tant de gisements miniers au Canada, mais plutôt dans un bassin sédimentaire, loin à l'ouest. Si extraordinaire que cela puisse paraître, des prospecteurs se rendant au Yukon l'ont découvert en 1898. A quelques reprises, on a essayé de délimiter l'étendue de ce gisement aurifère, mais on n'y a réussi que depuis 10 ou 15 ans, alors que la *Consolidated Mining and Smelting*, par l'entremise de sa filiale, la *Pine Point Mines*, a mené des études suivies et entrepris les travaux de sondage et d'exploration nécessaires.

A propos de la mine, le député de Kootenay-Ouest a parlé d'un discours de M. Kirkpatrick, le président de la *Consolidated Mining and Smelting Company*. S'il avait poursuivi sa lecture—et je lui reconnais le mérite d'avoir laissé de côté les parties vraiment importantes du discours—il y aurait trouvé des éléments pertinents qui répondent aux questions qu'il a posées. Voici ce que M. Kirkpatrick a dit. Il est possible que ce ne soit pas le même discours dont le député a parlé. Le discours que j'ai a été fait par M. Kirkpatrick à la Chambre des mines et ressources de l'Alberta et du Nord-Ouest, à Edmonton, le 13 janvier 1961:

> Les premières concessions de la région de Pine-Point ont été délimitées en 1898 par les mineurs qui allaient au Klondike. La découverte a été laissée en veilleuse jusqu'en 1916 où de nouveaux travaux d'exploration ont commencé. Les années vingt ont marqué un regain d'activité mais sans résultat. Vers 1928, l'intérêt pour la région s'est ravivé et on a fait des forages et creusé des puits mais les travaux ont été abandonnés avec la dépression. Ce n'est qu'en 1948, cinquante ans après le premier bornage que la société, au bénéfice d'une concession de trois ans, s'est lancée dans une exploration systématique. A la suite de ces travaux, de nouvelles concessions ont été jalonnées et, en 1951, la *Pine Point Mines Limited* a été constituée en corporation en vue de poursuivre l'entreprise. A la fin de 1954, et après avoir dépensé quelque 3 millions de dollars, on a confirmé l'existence de vastes gisements de minerai de zinc et de plomb. La qualité et les autres conditions étaient satisfaisantes pour l'exploitation minière et les essais avaient prouvé qu'on pouvait extraire des concentrés de haute qualité.
>
> Comme je l'ai dit dans mon discours aux actionnaires de la *Cominco* en avril dernier...

C'est peut-être bien le discours dont l'honorable député a parlé.

...la mine Sullivan, de Kimberlay, C.-B., fournit environ les deux tiers du plomb et du zinc de la *Cominco* et peut continuer à produire à ce rythme pendant plusieurs dizaines d'années encore. Toutefois...

Et voici ce sur quoi je veux insister.

...certaines conditions matérielles dans la mine limitent le rythme auquel on peut extraire le minerai, et nous exploitons la mine à sa limite rentable maximum depuis quelques années. Naturellement, en des moments critiques, comme à l'époque de la seconde guerre mondiale, on peut maintenir pendant des périodes limitées un rythme de production plus rapide.

Certaines autres sources de métal Cominco sont en voie d'épuisement, notamment une vaste accumulation de résidus qui sera épuisée en 1962. Afin que nous puissions utiliser les réserves de nos diverses mines de la manière la plus économique possible, il nous faudra trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, tant pour maintenir le rendement actuel de nos usines de transformation que le rythme de production que requiert l'expansion du marché.

Le rythme initial d'exploitation à Pine-Point entraînerait une augmentation de la production du métal raffiné aux usines de Trail. Selon nous, il sera possible d'écouler cette production supplémentaire dès que la mine sera en exploitation. Pour ce qui est de l'avenir plus éloigné, nos prévisions à long terme nous inclinent à croire que la consommation grandissante de plomb et de zinc dans le monde ouvrira des débouchés de plus en plus considérables aux métaux provenant des mines canadiennes.

Permettez-moi de signaler ici que ceux qui sont au courant du rapport Taley—lequel est un exposé, remontant à quelques années, des besoins du continent nord-américain jusqu'à 1975—et qui ont eu l'occasion d'étudier d'autres rapports ou qui ont suivi les progrès réalisés à la lumière du rapport Taley, reconnaîtront le bien-fondé des conclusions qu'on peut tirer de l'allocution de M. Kirkpatrick, à savoir que, dans un avenir plus ou moins éloigné, le plomb et le zinc du Canada joueront un rôle très important dans les marchés mondiaux. M. Kirkpatrick ajoute ensuite:

Il est à remarquer, cependant, qu'étant donné les ressources connues de minerai qui existent dans le monde et la consommation prévue, nous ne nous attendons pas que le prix des métaux atteingne de nouveau les sommets qu'il a connus au début des années 50...

En vue des opérations envisagées à Pine-Point et pour agrandir les installations de Trail au point qu'on puisse y traiter tout le minerai concentré qui arrivera de Pine-Point, la *Pine Point Mines Limited* et la *Cominco* devront investir une somme globale estimée à 40 millions de dollars.

Voilà qui abonde dans le sens des observations du ministre. Comme le ministre l'a dit en nous expliquant l'entente, je ne crois pas que le consortium en question serait prêt à dépenser 20 millions pour le chemin de fer et 40 millions pour le développement, sans avoir l'assurance de disposer d'un gisement suffisant là-bas et que l'exploitation

[M. Baldwin.]

de ce gisement est nécessaire à ses installations Sullivan pour rendre sa nouvelle entreprise rentable; il ne lui suffirait pas que cette nouvelle entreprise ne serve qu'à accroître quelque peu ses travaux d'exploitation déjà en cours.

Personnellement, je n'ai aucun intérêt particulier à défendre, au nom de la *Consolidated Mine and Smelting Company* ou de la *Pine Point Mines Company*. En général, toute grande entreprise commerciale qui respecte la propriété et qui s'administre sainement cherche à progresser, et sans doute est-ce là une conséquence normale de notre régime économique. Mais la société ayant dépensé cet argent, ayant ouvert ce terrain, et s'étant dite disposée à faire ces dépenses supplémentaires, j'estime que le gouvernement du Canada a tout intérêt à s'assurer qu'on procède, comme il l'a fait, dans le cadre du projet de loi.

Avant de passer à autre chose, j'aimerais m'arrêter à un autre aspect de l'aménagement de Pine-Point. Je reconnais que, pour le moment, il est sans doute nécessaire que la compagnie s'en tienne à l'extraction et à l'expédition des concentrés à Trail. Mais j'espère qu'avant trop longtemps, après avoir bien comparé les frais de transport des concentrés et ceux du produit fini, la société songera à établir une fonderie à Pine-Point. Cela ferait surgir une ville de 15,000 à 25,000 habitants. Alors que nous sommes malheureusement bien en arrière de l'Union soviétique pour ce qui est de notre programme de mise en valeur du Nord, j'estime qu'il serait très souhaitable, partout où la chose est possible, de pratiquer une certaine décentralisation et de chercher à créer des agglomérations dans les régions septentrionales. Si nous voulons conserver le Nord canadien, nous devrions nous assurer de ne pas le perdre par notre négligence. L'établissement d'une telle fonderie pourrait bien inciter à d'autres explorations dans les Territoires du Nord-Ouest, de sorte que des sociétés minières qui n'auraient pu exploiter certains gisements à profit parce qu'elles auraient dû expédier les concentrés sur de longs parcours, pourront bien traverser la frontière et se lancer dans des exploitations rentables s'il y a une fonderie à Pine-Point. Je me contente de formuler cette proposition pour le moment, espérant qu'on y songera plus tard.

Je signale que l'aménagement de la voie ferrée comporte d'autres aspects, en plus de l'exploitation minière à Pine-Point. Au cours du bref congé d'été que nous avons eu, j'ai eu l'occasion de rentrer chez moi. Comme ma circonscription couvre presque un tiers du territoire de la province de l'Alberta, je n'ai pu visiter autant d'endroits que j'aurais voulu le faire. Cependant, j'ai tenu à me rendre à

Pine-Point, à parcourir la route du Mackenzie et à aller à Yellowknife, afin de constater surtout les répercussions présentes et futures de l'aménagement éventuel de ce chemin de fer sur la mise en valeur du Nord. J'ai constaté qu'il règne dans cette région un esprit d'optimisme. Nous, qui habitons le Nord, aimons à croire que nous sommes plus optimistes que les autres. Nous aimons à croire que notre région constitue le pays de demain plus que n'importe quelle autre région du Canada. J'ai constaté que l'optimisme y règne plus que jamais auparavant. Ce sentiment n'est pas seulement attribuable aux magnifiques récoltes que nous avons eues. Les gens de ma région comprennent qu'ils ont enfin un gouvernement disposé à satisfaire leurs aspirations et à donner suite à leur requête, qui n'est que logique et légitime, un gouvernement qui a pris l'irrévocable décision de s'attaquer à cette grande entreprise. J'ai pu constater, tout le long de la route de Mackenzie, la naissance d'une gamme de nouvelles entreprises, signe avant-coureur de nouvelles collectivités. Des cultivateurs, installés là depuis des années et obligés de transporter leurs produits à des centaines de miles, voient enfin un chemin de fer venir à eux. L'un m'a dit qu'il attend ce chemin de fer depuis 35 ans. Aujourd'hui, les piquets des arpenteurs passent à un demi-mille de sa fenêtre. Chaque jour, m'a-t-il dit, il va les voir. C'est un rêve réalisé, une promesse remplie.

Les possibilités agricoles de la région dépassent tout ce qu'on a pu imaginer. Je me suis entretenu avec le directeur d'une ferme expérimentale de notre région, qui a, à son crédit, d'heureuses initiatives dans le domaine des pâturages communautaires. Jusqu'ici, personne n'a pu établir avec précision l'étendue susceptible d'être affectée à l'agriculture, dans tout le territoire où rayonnera le chemin de fer. Le chiffre le plus précis que j'ai pu obtenir correspond de près à celui qu'a donné le ministre. Il y aurait de 6 à 8 millions d'acres de terre arable, de 4 à 5 millions d'acres de terre douteuse et quelque 15 ou 16 millions d'acres de brousse ou de forêts.

Si cette innovation qui a été tentée par la ferme expérimentale donne de bons résultats —et d'après ce que j'ai vu, je suis porté à en attendre—alors que je suis bien convaincu que ce district au nord de Grimshaw renferme des millions d'acres de terre qui pourraient servir de pâturages d'été à de grands troupeaux de bestiaux. Nous venons de traverser une période de sécheresse très pénible dans l'Ouest canadien. En raison de l'accroissement de la population, des besoins de nos gens et des habitants des autres pays du monde, je suis fermement convaincu que le territoire qui s'étend au nord de Grimshaw, compte tenu de la population en bestiaux, pourra un jour être colonisé et exploité par plusieurs milliers de cultivateurs.

On pourra m'accuser d'être naïf et d'invoquer des arguments tirés par les cheveux mais lorsqu'on entend dire de nos jours que des milliards de dollars sont dépensés pour des armes de destruction, j'estime que notre gouvernement fait preuve de courage et de détermination en faisant confiance à l'avenir par cette contribution plutôt modeste. Cet apport peut sembler modeste si l'on songe aux montants d'argent que d'autres gouvernements votent à des fins de destruction. C'est manifester du courage que d'ouvrir cette vaste région qui s'étend depuis Grimshaw jusqu'au Grand lac des Esclaves afin que les produits agricoles, ceux des lacs et des forêts, puissent servir aux intérêts de la paix lorsque nous aurons appris à adapter nos méthodes commerciales de manière que les pays non engagés bénéficient de ces produits.

A mon avis, il est remarquable que dans les propos qu'il a tenus aujourd'hui sur le centenaire, le premier ministre (M. Diefenbaker) ait formulé plusieurs observations qui ont un rapport net avec le présent bill, en particulier. Il a parlé de ce qui s'est produit en 1867 et peu après, soit l'ouverture de l'Ouest. J'estime qu'il serait très approprié et non sans importance que, lorsque nous fêterons le centième anniversaire de la Confédération, nous constations que nous avons ajouté au Canada, à cause des progrès réalisés dans le Nord, ce qui équivaut à un autre vaste empire de productivité. Ce chemin de fer se révélera, j'en suis sûr, le catalyseur qui rendra possibles ces événements. Ce sera probablement l'un des plus beaux joyaux de nos célébrations du centenaire.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas pour moi, une question d'intérêt local. C'est une question d'intérêt national, car elle intéresse une expansion dont l'ampleur se compare aux grandes entreprises nationales qui ont retenu notre attention ces derniers temps. Je songe à la Voie maritime du Saint-Laurent, à la chaussée du Cap-Breton, au complexe de Kitimat, aux travaux de barrage qui intéressent tout le Canada aujourd'hui et qui vont se dérouler en Saskatchewan et à d'autres grands travaux auxquels le Parlement a consacré toute son attention dans une perspective nationale.

Ce qui me pousse à faire quelques observations ce soir, alors que nous lisons pour la deuxième fois le bill, c'est une conversation que j'ai eue il y a quelques jours avec une personne qui s'y intéresse énormément. Je

veux parler de notre estimé collègue, l'honorable député de Mackenzie-River (M. Hardie) qui ne peut malheureusement être avec nous ce soir. Il est de ceux qui auraient aimé voir une telle entreprise mise en route sans délai et sans trop de controverse sur le tracé.

J'ai toujours cru que l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) était un homme capable de faire un bon discours. Toutefois, ce soir il m'a semblé embarrassé et même humilié, car je crois que l'opposition a des arguments valables, si l'on songe à ce qui a contribué à le faire élire, lui et d'autres, en Alberta en 1957 et 1958. Je le dis parce qu'on a observé du retard et de la confusion dans la politique du présent gouvernement au sujet de l'aménagement de cet embranchement du National-Canadien très important pour la mise en valeur nationale.

Nul besoin de rappeler les discours du premier ministre (M. Diefenbaker) au cours de la campagne électorale de 1957. Il était évident alors qu'il n'attendait de l'aide de personne pour la mise en valeur du Nord. Il a déclaré: «Nous allons construire un chemin de fer.» En fait, quatre ans et demi après ces tournées électorales, ainsi que des tenants du gouvernement nous l'ont rappelé, voilà qu'on nous fait penser, à l'aide d'une mesure législative, qu'on va obtenir l'autorisation de construire la ligne ferroviaire. Celui qui a des doutes au sujet des attitudes résolues du présent gouvernement, sans tenir compte des campagnes électorales...

Une voix: Vous n'en avez aucune idée.

M. Benidickson: ...n'a qu'à évaluer la sincérité de ses membres par les discours prononcés au Parlement. Je veux parler du discours du trône du 12 mai 1958. Le présent gouvernement parlait d'une commission royale d'enquête. Il se dérobait. Le présent gouvernement, exalté par le vote qu'il avait obtenu des électeurs canadiens, déclarait:

En vue d'encourager notre expansion nationale vers les régions reculées du Nord canadien, il vous sera demandé...

C'est-à-dire à nous, membres du Parlement.

...d'autoriser la construction d'un chemin de fer à destination du Grand lac des Esclaves. Mes ministres considèrent cette entreprise comme une mesure importante en vue d'établir une industrie productive et rentable dans les Territoires du Nord-Ouest.

Quel était le climat économique à l'époque du discours du trône du 12 mai 1958? Nous avions atteint le point le plus bas depuis la fin de la seconde grande guerre, bien que nous ayons vu pire depuis lors, sous le régime conservateur. Qu'est-il arrivé? Après cette grande déclaration, après cet appui que le gouvernement avait reçu, nous avons eu, le 20 décembre, un autre aide-mémoire. Oh! on a bien apporté certains palliatifs et quelques remèdes bénins entre-temps. Le 20 décembre 1960, le ministre des Finances a cru pouvoir égaler le record impressionnant de l'ancien ministre du Commerce, le très honorable M. Howe, en avançant certaines propositions d'expansion économique au bon moment. Et il a dit, comme l'atteste la page 1041 du hansard:

Nous avons aussi l'intention de lancer un certain nombre de grands projets précis qui seront le point de départ d'une reprise et d'une accélération de la croissance à long terme de nos industries d'exploitation des ressources naturelles.

C'était le 20 décembre. C'était après que le ministre de la Justice (M. Fulton) eût dit, en 1960, que nous étions justement à la veille de donner ce regain de vie à l'économie. C'était après le discours du trône de 1958, dont j'ai cité une partie, et je n'hésite pas du tout à dire que nous nous trouvons en présence d'un gouvernement de grands parleurs mais de petits faiseurs dans le domaine économique. Ce sont des spécialistes de la lanternerie et de l'indécision en matière économique.

A propos du bill dont nous sommes saisis, j'aurais une ou deux questions à poser. Depuis le début, qu'est-ce qui a empêché le gouvernement actuel de demander au Pacifique-Canadien qui, je crois, est en fin de compte le propriétaire de l'industrie minière primitive de la région, de construire ce chemin de fer. Dans quelle mesure le gouvernement s'est-il informé en ce sens? Deuxièmement, je demanderais: s'agit-il d'une subvention, comme tant de préopinants l'ont appelée jusqu'ici, ou s'agit-il d'immobilisations faites au nom des Canadiens, avec la conviction que c'est pour le bien du Canada et que ça finira par payer? Voici ma troisième question: si de l'avis du gouvernement, il s'agit d'une subvention, pourquoi le gouvernement ne songe-t-il pas à acquérir des titres du chemin de fer de Pine-Point, en devenant l'associé de ceux qui contribuent à l'avancement de l'économie? Toutes les autres personnes qui placent de l'argent dans de telles entreprises espèrent finalement obtenir une part du capital-action. J'aimerais également savoir si le pseudo-investissement des chemins de fer—ou s'agit-il du gouvernement?—comporte des concessions relatives aux taux de transport-marchandises qui seront, en définitive, imposées aux chemins de fer. Il y a, dans ma circonscription, une entreprise d'exploitation des ressources naturelles—une entreprise extrêmement importante, et je parle de la *Steep Rock Iron Mines*. Bien que la compagnie, ai-je compris, n'ait pas contribué directement aux mises de fonds nécessaires aux améliorations de l'embranchement ferroviaire, par suite du volume de transport-marchandises, le National-Canadien avait, en définitive une obligation morale en ce qui touche le taux à la tonne que pouvait réclamer

un chemin de fer d'État pour le minerai de fer transporté jusqu'à la Tête des Lacs. Je crois comprendre que le National-Canadien a arbitrairement augmenté ce taux de 25 p. 100. S'agit-il d'un arrangement semblable ici? Je crois que le ministre devrait nous assurer du rapport qu'il y a entre le tonnage garanti, s'il y en a, et l'investissement de capital que le gouvernement ou le National-Canadien sont disposés à faire pour aménager ce chemin de fer. Je crois qu'il était significatif que le ministre nous dise que dans certaines circonstances des variations pouvaient se produire à l'avenir.

Selon les renseignements que j'ai reçus, je crois qu'il est possible que cette exploitation comporte 120 millions de tonnes de minerai.

A mon avis, le ministre n'a rien dit qui donnerait une idée de ce que les économistes du gouvernement ou des chemins de fer Nationaux jugent être une estimation sérieuse. Je me rends fort bien compte que ceux qui veulent lancer des entreprises minières s'enthousiasment parfois un peu trop, au sujet des perspectives de la propriété dans laquelle ils ont des intérêts, et qu'ils exagèrent consciencieusement leurs estimations de ce qu'ils croient être la production approximative ou ultime. D'après certaines estimations que j'ai entendues, la production ultime de cette ressource devrait atteindre une valeur d'environ deux milliards et demi. Ce montant représenterait environ 17 ou 20 p. 100 de notre dette nationale à l'heure actuelle. Nous parlons donc d'une chose extrêmement importante.

Mais j'en reviens à la question de savoir choisir le bon moment, d'exercer du discernement et de faire preuve d'initiative. Je dirai donc au député de Peace-River (M. Baldwin) qui n'occupe d'ailleurs pas maintenant son fauteuil...

Une voix: Il est là-bas.

M. Benidickson: Je le vois. Je lui dirai donc qu'il ne peut se répéter trop souvent. Il ne peut déclarer à ses mandants que l'entreprise est imminente et qu'elle doit être exécutée immédiatement, alors que ce soir, nous entendons—et j'ai interrogé le ministre à cet égard —que l'achèvement de l'entreprise dont on a tant parlé aux tribunes à des fins politiques, ne peut s'attendre qu'en 1966. J'ai dit: «Ah?», et le ministre a confirmé que les travaux ne seraient terminés qu'en 1966. Le député de Peace-River a accordé au *Journal*, d'Edmonton, une entrevue publiée le 5 décembre 1960 par ce journal. Évidemment, il a oublié le retard qui s'était produit. L'affirmation qui figurait dans le discours du trône ne laissait, à aucun moment, entendre qu'une commission royale allait s'interposer. Toutefois, il a déclaré que nous pouvions nous attendre à voir la ligne de chemin de fer achevée d'ici deux ans. Or, c'était en décembre 1960. Nous sommes bientôt en décembre 1961. Le ministre des Transports n'en a pas parlé, mais avant d'adopter le présent bill, nous et les intéressés de la région devons avoir plus de précisions non seulement sur l'avancement du relevé que le Parlement a déjà approuvé, mais sur l'achèvement. La société a fait connaître au gouvernement ses intentions à propos de l'achèvement de l'usine et de la date à laquelle elle aura des transports à confier au chemin de fer; le gouvernement, d'après le bill, garantit certaines pertes. Il faut que le comité ait ces renseignements avant d'adopter le bill. La question est très importante pour la population de la région.

Le ministre des Transports, en tant que membre du gouvernement, s'occupe beaucoup de l'extraction minière dans le Nord. Chaque fois que j'ai été en contact avec les sociétés minières, j'ai constaté qu'elles étaient en général très justes, bien informées et, je dois le dire, très modérées dans leurs jugements sur l'activité du Parlement, non seulement sous l'ancien mais également sous le présent régime.

Au sujet du chemin de fer de Pine-Point, je citerai un extrait d'un éditorial du *Northern Miner* du 27 avril 1961:

> Il est impérieux d'avoir de la suite dans ses paroles et ses actions. Nous avons un gouvernement qui encourage les gens en général à penser qu'il y a quelque chose de honteux à ce que des étrangers, comme les Américains, exploitent nos ressources naturelles, un gouvernement qui a doucement conseillé aux Canadiens de faire eux-mêmes cette exploitation. Pourtant, quand se présente l'occasion d'exploiter une vaste entreprise minière comme celle de Pine-Point, entièrement à l'aide de talents, d'argent et d'actionnaires canadiens, que fait le gouvernement? Est-il en proie à la plus profonde indécision?
>
> Autre chose: le Canada pourrait fort bien s'accommoder de l'emploi supplémentaire que créerait l'exploitation de cette nouvelle mine. Alors, pourquoi attendre plus longtemps?

Cet article a paru en avril 1961, après que cette même publication eut signalé qu'en 1958, le gouvernement avait indiqué dans le discours du trône qu'il n'y aurait pas de commission royale, pas de tergiversation, et qu'il irait de l'avant tout comme il l'avait dit au cours des campagnes électorales de 1957 et 1958. Même ce soir, on refuse de nous dire quand ce chemin de fer sera terminé, sauf que nous pouvons accepter la réponse du ministre: 1966, après d'autres élections.

Mais que fait-on de l'arpentage? Le Parlement s'est déjà prononcé sur les dépenses que ce travail comporterait. Où en est-il rendu? L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit que l'idée de retard et de confusion n'existe que dans l'esprit de

l'honorable député de Laurier, qui a prononcé un excellent discours. Je suis sûr que la population du Nord de l'Alberta ne prisera guère le genre de critique que l'honorable député d'Edmonton-Ouest a faite en réponse au député de Laurier, qui n'a pas caché le désir qu'a notre parti de voir se réaliser ce projet, qui est tellement important pour le Canada en général et qui équivaut à certains projets entrepris par le gouvernement précédent, et dont j'ai déjà parlé, à un moment où le chômage avait besoin de ce genre de stimulant.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. S'il est possible qu'on cite à faux les paroles d'un député de l'arrière-ban, je dirai que les propos qu'on m'attribue, à savoir que j'aurais dit que ce chemin de fer serait construit et terminé dans deux ans à partir de décembre 1960, ne sont pas de moi.

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, j'accepte la rectification de l'honorable député, mais vous et lui, je crois, savez très bien que j'ai ici un photostat du *Journal* d'Edmonton de cette date.

M. W. C. Henderson (Cariboo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet du chemin de fer menant vers le Nord. Je ne suis pas arrivé à la dernière minute comme mon honorable ami de Kenora-Rainy-River qui vient de se rasseoir. Je sais à quoi m'en tenir au sujet du Nord. J'y vis depuis plus de quarante ans.

M. Benidickson: Pour nous, Kenora représente l'Ontario septentrional.

M. Henderson: J'ai eu l'occasion récemment de survoler la région où l'on envisage d'aménager une voie ferrée. Cette région renferme les plus vastes gisements au monde de ce genre de minerai. Ces immenses réserves attendent d'être exploitées. D'autre part, le chemin de fer projeté va desservir les 8,000 personnes qui vivent dans cette partie du pays. Si on y construit une raffinerie, une ville de 25,000 à 30,000 âmes y surgira. Le Nord a besoin d'une telle mise en valeur.

La partie du pays dont je parle ne ressemble pas à celle-ci. Elle offre maintes possibilités d'y faire fortune. Les mêmes possibilités s'offrent aussi pour le chemin de fer. Ce dernier sera une véritable valeur. Je m'étonne de constater que des gens comme l'honorable député de Kenora-Rainy-River s'opposent à une entreprise propre à assurer la prospérité et à profiter à toute l'économie du pays.

Dans cette contrée septentrionale se trouvent les terres les plus riches du Canada. C'est incontestable. La région que j'ai mentionnée est attenante à celle de la rivière de la Paix. C'est dans cette dernière que se trouvent les terres arables les plus fertiles de notre pays. Dans la partie sud, il y a 8,000 acres de terres arables qui attendent que des cultivateurs qui n'ont pas peur de travailler dur les mettent en valeur.

Il me semble que le chemin de fer de Pine-Point sera la clef de la mise en valeur de la région. La population l'attend et je crois qu'elle verra ses espoirs réalisés. Il a fallu que le gouvernement actuel, qui voit loin et qui voit clair, soit porté au pouvoir, pour que cette entreprise s'exécute. Le gouvernement précédent était trop craintif, et se perdait dans des spéculations. Le gouvernement actuel passe à l'action et fait le nécessaire.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longuement sur ce sujet, parce que je sais que d'autres députés souhaitent participer au débat. Mon ami, le député de Peace-River (M. Baldwin) connaît bien cette partie du pays et en a souvent parlé. Il a exposé la véritable situation, en ce qui concerne ce projet; et, parce que je connais sa valeur, j'approuve entièrement l'aménagement du chemin de fer de Pine-Point. Merci.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je fais miennes les paroles du préopinant. Je crois même que tous les députés ici présents en feraient autant. Nous approuvons tous le chemin de fer de Pine-Point, mais certains d'entre nous estiment qu'il y a également lieu de tenir compte du contribuable canadien.

Il est assez extraordinaire, de la part du ministre, de demander l'approbation d'un projet de loi, même si ce n'est qu'en principe, alors qu'il admet que le levé dont dépendra l'estimation du coût du chemin de fer n'est pas encore achevé, et il est tout à fait clair qu'après quatre ans, nonobstant l'hyperbole de l'honorable député de Cariboo (M. Henderson), le gouvernement ne sait pas encore s'il devrait aménager ou non ce chemin de fer, même s'il l'a promis il y a quatre ans. Je trouve extraordinaire que, même après ces quatre années de promesses, nous soyons en possession de si peu de données concrètes. Nous ne savons pas, non plus que le ministre, combien ce chemin va coûter, ni même quel en sera le coût estimatif si jamais il est construit.

Le ministre dit qu'un accord est intervenu entre la *Consolidated Mining and Smelting Company* et sa filiale, d'une part, et le National-Canadien, d'autre part, pour l'aménagement de ce chemin de fer. Il a utilisé un mot dont je ne me sers pas d'ordinaire, il a déclaré que cet accord est définitif. Je suppose que

cela veut dire que toutes les parties se sont mises d'accord sur la convention, mais on ne permet pas aux députés de savoir ce qu'elle renferme. Je ne crois pas que la sécurité de l'État soit en jeu de quelque manière que ce soit ici. La sécurité du Trésor est peut-être en jeu, mais non celle de l'État. Certes, si l'on a conclu un accord, un accord ferme, nous devrions savoir sur quoi il porte avant de nous prononcer sur le présent bill. S'il ne s'agit pas d'un accord ferme, nous ne devrions pas adopter le bill, pas même en principe, car nous pourrions accorder notre approbation à quelque chose qui est bien différent de ce que nous croyons approuver, comme c'est arrivé au gouvernement lorsqu'il a dépêché ses émissaires à Washington pour signer un traité au cours des derniers jours du régime Eisenhower et qu'il croyait avoir coincé le premier ministre de la Colombie-Britannique. Nous constatons maintenant que c'est quelqu'un d'autre qui est coincé. La situation mettra beaucoup de temps à se régler parce que l'affaire a été mal menée. Pour ce qui est de la question qui nous occupe, ou l'affaire a été mal menée ou elle a été bien menée. Nous ne savons pas à quoi nous en tenir parce que le gouvernement refuse de nous révéler les faits. On ne peut faire taire ses soupçons, et quand on ne sait rien, tout ce qu'on peut faire, c'est s'imaginer qu'ils n'en savent rien eux-mêmes, car s'ils étaient fixés, ils seraient trop heureux de crier au monde entier qu'ils ont conclu un bon accord.

Je suis sceptique, je suis du Missouri, comme on dit outre-frontière.

M. MacEwan: Encore un déménagement!

L'hon. M. Harkness: Je pensais que vous veniez du Manitoba.

L'hon. M. Pickersgill: Je dis cela pour employer une figure de style. Je viens aussi du Manitoba où, depuis la défaite du gouvernement tory en 1915, jusqu'à ces derniers temps, nous avons eu les gouvernements les plus prudents, en matière de finance, et peut-être cette prudence a-t-elle déteint sur nous. Nous, Manitobains, avant de donner notre argent, voulions savoir combien coûteraient les choses et quels avantages nous allions en tirer.

M. Benidickson: Même M. Bracken n'y échappait pas.

L'hon. M. Pickersgill: On ne peut se défendre des soupçons obsédants auxquels mon honorable ami de Kenora-Rainy-River a fait écho ce soir. On se dit que si ce chemin de fer devait être aussi rentable que se l'imaginent les honorables représentants de Peace-River (M. Baldwin) et de Cariboo (M. Henderson)—et nous espérons tous qu'il le sera —le Pacifique-Canadien, propriétaire de la plus forte tranche de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et, par conséquent, propriétaire de la majeure partie de cette nouvelle mine, et qui s'intéresse encore à l'industrie des chemins de fer, ferait des pieds et des mains pour essayer de construire lui-même cette voie ferrée.

Que le ministre nous dise pourquoi le Pacifique-Canadien n'entreprend pas la tâche, pourquoi tout retombe sur le Trésor du Canada. Le Pacifique-Canadien ne se fait-il pas le champion de l'entreprise privée? Pour parler comme le premier ministre (M. Diefenbaker), dans un sens oratoire, car je n'ai jamais pu découvrir d'autre sens, le Pacifique-Canadien est censé se faire l'avocat de l'entreprise privée et être un adversaire redoutable pour les entreprises de transport public, on ne peut plus soucieux de rivaliser avec elles et de les écarter, comme nous avons pu le voir récemment, alors que le gouvernement y est allé de son appui.

Voici une occasion magnifique pour le Pacifique-Canadien de pratiquer la libre entreprise, de mettre en valeur des ressources à lui et de faire de l'argent en transportant ce minerai. Ce ne serait sans doute pas le filon, mais en tout cas, si...

M. Benidickson: Un filon de plomb.

L'hon. M. Pickersgill: C'est à craindre. Nous avons le droit de savoir, dans la mesure où la chose est prévisible, quel sera le bilan de cette entreprise dans vingt ans. C'est très important, car le coût probable de la construction, selon le bill, s'élève à plus de 86 millions. Je me souviens des plus grandes clameurs qui aient retenti dans le Parlement depuis que j'en suis les travaux; c'était à propos de l'avance de 80 millions que le Trésor recouvrera entièrement—aussi sûrement que le monde est monde—avec un très bon taux d'intérêt. Il s'agissait du prêt au pipeline, pour bâtir une grande entreprise qui devait coûter quatre ou cinq fois plus et s'étendrait à tout le pays. Or nous voici en train de parler d'environ 86 millions de dollars dont 20 millions pourront être remboursés par la mine. Me reportant au libellé du bill, je dis: peut-être.

M. Benidickson: En fonction des taux de transport.

L'hon. M. Pickersgill: En fonction des taux de transport. Nous ne savons pas de quoi nous parlons à propos de cette mesure.

L'hon. M. Starr: Asseyez-vous, alors!

L'hon. M. Pickersgill: En fait, il n'y a pas très longtemps, à une réunion d'un comité qui a fait rapport, ce qui nous donne le droit d'en citer le compte rendu, je crois, on nous a dit qu'on nous mettrait au courant de l'affaire. C'était au comité des chemins de fer,

des lignes aériennes et de la navigation, comme on le voit dans le compte rendu de la séance du 20 juin, je crois. De toute façon, je puis en indiquer la page. J'ai posé au président du National-Canadien, ou à la personne qui continue à assumer au jour le jour les fonctions de président du National-Canadien et que le gouvernement traite avec si peu d'égards, la question suivante:

Puis-je poser une question à M. Gordon? Prévoit-on quelque chose ici pour le chemin de fer de Pine-Point?

Je parlais des projets de dépenses pour de nouveaux ouvrages cette année. Voici la réponse de M. Gordon:

Il s'agit ici d'un poste relatif aux dépenses imprévues pour les embranchements. Je vais terminer cela plus tard, M. Pickersgill, et j'y reviendrai dans un instant.

Ces observations paraissent à la page 380. M. Gordon a parlé d'autres choses et puis est revenu sur cette question, à la page 381. Je devrais peut-être dire que j'y suis moi-même revenu. Voici ce que j'ai dit:

Je désire interroger M. Gordon au sujet du chemin de fer de Pine-Point. Je reconnais que le projet n'a pas encore été approuvé par le Parlement. Étant donné qu'un montant de 10 millions de dollars a été inscrit dans le budget du National-Canadien, j'imagine que le National-Canadien a une politique quelconque à ce sujet. C'est une question qui m'inquiète beaucoup. Sauf erreur, cette ligne sera reliée à celle que le National-Canadien exploite jusqu'à Edmonton.

M. Gordon: Non, elle se rattachera au chemin de fer Northern Alberta. Je viens tout juste de réfléchir à ce que j'ai dit au sujet des 10 millions de dollars. J'ai peut-être donné une fausse impression. Je ne veux pas dire que le National-Canadien avancera nécessairement de l'argent pour la construction de cette ligne.

Un peu plus tard, j'ai ajouté:

Le point où j'en suis est tout à fait différent. Si je comprends bien, la principale raison pour laquelle on construit cette ligne, c'est en vue de transporter le minerai de la mine à la fonderie de Trail. Une fois le minerai rendu à Edmonton, il sera transporté de là à Calgary et, à supposer qu'on emprunte ce trajet—ce n'est qu'une hypothèse de ma part, et si je me trompe j'aimerais bien qu'on me reprenne, car je ne voudrais pas faire perdre du temps au comité...

Vous voyez, monsieur, que je cherche toujours à ne pas perdre de temps. Je continue:

...entre Edmonton et Calgary, il existe deux moyens de l'expédier, l'un par l'ancienne ligne du Grand-Tronc, l'autre par le Pacifique-Canadien. Je crois qu'il nous serait très utile de savoir, au moment où nous étudions la mesure législative à la Chambre, s'il y a eu quelque entente entre les chemins de fer quant à la façon dont ce minerai sera expédié.

M. le président: La Chambre est saisie de cette résolution, n'est-ce pas? Celle-ci figure présentement au *Feuilleton*?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

M. Gordon: Je voulais seulement consulter...

L'hon. M. Harkness: Voilà le meilleur discours que vous ayez prononcé à une réunion du comité.

[L'hon. M. Pickersgill.]

M. Benidickson: Vous n'y étiez pas.

L'hon. M. Pickersgill: Je continue ma citation:

M. Gordon: Je voulais seulement consulter le ministre, parce qu'il s'agit d'une question actuellement en délibération et que je ne voulais pas faire l'erreur d'anticiper sur ce qui pourrait être dit au sujet de cette loi. Pour ce qui est du point qui vous intéresse, je crois comprendre qu'on en traitera...

Je prie le ministre de se rappeler ces paroles.

...dans un accord qui fait présentement l'objet de pourparlers entre la Société et le chemin de fer.

L'hon. M. Pickersgill: Je vois.

M. Gordon: Nous espérons que vous pourrez consulter cet accord lorsque le projet de loi vous sera soumis.

Voilà ce que M. Gordon a déclaré après avoir consulté le ministre. Les députés qui participaient à cette réunion se souviendront qu'il s'est tourné vers le ministre et qu'il s'est entretenu avec lui à voix basse avant de donner sa réponse. Le rapport ajoute:

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais simplement m'assurer que le National-Canadien avait été traité équitablement en la matière.

Je crois que tous les députés tiennent à s'assurer de cela. Nous voulons aussi nous assurer que les contribuables canadiens qui, non seulement combleront les déficits du National-Canadien mais paieront aussi l'intérêt sur l'argent qui sert à la construction de cet embranchement, sauront ce qu'ils font et si les revenus seront réellement proportionnés aux frais.

Maintenant, tout le monde est d'accord qu'il y a des époques et des circonstances où les dépenses d'investissement par l'État sont nécessaires pour des fins de mise en valeur et que les revenus directs de l'embranchement ne sont pas le seul moyen de remettre aux contribuables, à la nation, les sommes dépensées. Nous savons tous cela. Nous savons aussi que dans l'histoire de ce pays, c'est-à-dire au cours des 125 ou 130 dernières années, l'argent des contribuables a été placé dans des chemins de fer qui n'ont rien rapporté ni aux actionnaires, ni aux contribuables, ni à la nation, si l'on tient compte des sommes qui avaient été placées. Je crois qu'en ces derniers jours de la présente session, il n'y a pas lieu de précipiter l'adoption du présent bill, surtout vu que nous ne savons pas exactement de quoi il retourne. Si le ministre a les réponses à toutes les questions qui ont été posées par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et par l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson), et que j'ai tenté de résumer, et si les réponses sont claires, précises et certaines, et non fondées sur un tas d'hypothèses, un tas de si et de

mais, non fondées sur le genre d'accords que le ministre des Finances (M. Fleming) et le premier ministre (M. Diefenbaker) croyaient déjà avoir avec le premier ministre de la Colombie-Britannique avant même d'avoir signé le traité du fleuve Columbia, alors nous aimerions connaître ces réponses. Nous aimerions éviter au gouvernement de perdre la face cette fois-ci comme l'autre. Somme toute, il s'agit du gouvernement du Canada et, même si ses membres sont nos adversaires politiques, nous n'aimons pas qu'ils se rendent ridicules comme ils l'ont fait récemment à propos du fleuve Columbia et comme il semble qu'ils pourraient facilement le faire à l'occasion de la mesure à l'étude.

Nous ne retarderions pas tellement les travaux, monsieur le président, me semble-t-il. Dieu sait qu'il y a eu bien assez de délai déjà à ce sujet, comme l'honorable député de Kenora-Rainy-River l'a signalé. Personne ne veut retarder cette affaire plus longtemps, mais les intéressés aimeraient avoir des réponses précises. Si nous ne pouvons pas obtenir de réponses précises et si nous adoptons cette résolution pour créer parmi le public une impression provisoire, nous nous réservons encore des déceptions. D'autre part, si nous avions une véritable entente en vertu de laquelle la *Consolidated Mining and Smelting Company* construira une ligne de chemin de fer pour transporter ce minerai qui lui rapportera des bénéfices, alors que les contribuables canadiens absorbent des pertes constantes, nous devrions être informés avant que nous nous prononcions sur la proposition à l'étude. J'ai bien l'impression que celui qui élève la voix en cette enceinte au nom des contribuables canadiens trouve certainement matière à redire.

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): En commençant mes observations, je dois avouer que j'ai été fort surpris par l'attaque qu'ont lancée les députés de Laurier (M. Chevrier), de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) et de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill).

M. Benidickson: Au sujet du retard?

L'hon. M. Balcer: Non, au sujet de l'accord. Lorsqu'ils détenaient les rênes du pouvoir, les honorables vis-à-vis n'ont jamais produit un accord conclu entre le National-Canadien ou une société minière ou autre, pour laquelle on aménageait une voie d'embranchement ferroviaire. Nous allons—c'est sans doute la première fois que la chose se produit dans notre histoire parlementaire—mettre à la disposition du comité le texte intégral de l'accord conclu entre la *Pine Point Mines*, le National-Canadien et le gouvernement du Canada. Le comité doit avoir tous les détails: le contrat, les tableaux des divers taux de transport de marchandises qu'on imposera, les diverses responsabilités assumées par la *Pine Point Mines* et le National-Canadien.

M. Benidickson: Lèverons-nous la séance afin que nous puissions prendre connaissance de ces documents?

L'hon. M. Balcer: Les renseignements seront fournis au comité car le projet de loi sera déféré au comité. Ainsi que je l'ai fait savoir cet après-midi, l'entente sera à la disposition du comité. Les spécialistes y seront, et tous les membres du comité pourront poser des questions et examiner à fond les tarifs-marchandises. Ce sera bien la première fois dans l'histoire de notre Parlement que l'on procède ainsi.

Je sais que le député de Bonavista-Twillingate essaie de plonger le débat dans une atmosphère de mystère, de soulever des doutes à propos du projet de loi. A mon sens, le bill est parfaitement clair. Par l'entremise de nos fonctionnaires, nous avons bien fait savoir ce que coûterait cette grande entreprise. Mon honorable ami prétend que nous ne devrions pas présenter la mesure en ce moment, mais que nous devrions attendre, pour le faire, à la prochaine session. Nous devrions attendre que le relevé soit terminé afin de savoir exactement ce qu'il en coûtera. C'est ce qu'il a dit il y a quelques instants, mais dix minutes auparavant, le député qui partage son pupitre nous blâmait d'avoir tardé aussi longtemps. Ils devraient accorder leurs violons. En ce qui a trait à cette grande entreprise, monsieur l'Orateur, j'estime que le gouvernement a agi avec logique.

Nous avons tout d'abord décidé d'entreprendre l'aménagement de ce chemin de fer, et nous l'avons annoncé dans le discours du trône. Je l'ai déjà expliqué, les gens qui voulaient voir le chemin de fer suivre un parcours déterminé nous ont soumis à de fortes pressions. Les deux groupes ont émis des arguments très convaincants. Le gouvernement de l'Alberta a même reçu un rapport d'une commission qui favorisait la route de l'est, etc. Le gouvernement n'a pas voulu imposer ses vues aux intéressés. Nous avons souhaité qu'une juste enquête soit faite, et c'est pourquoi nous avons institué une commission royale d'enquête. Nous avons dû attendre que la commission examine le problème et recommande un parcours. Le gouvernement a agi sans tarder dès qu'il a reçu le rapport, et c'est pourquoi on a fait faire le relevé, qui progresse à merveille. Nous aurons un rapport final en décembre. Cependant, le gouvernement n'allait pas attendre

que les ingénieurs aient terminé leur relevé; aussi avons-nous présenté le projet de loi de la façon habituelle, en établissant le coût estimatif de l'aménagement de cette ligne ferroviaire. Évidemment, cette mesure diffère du bill relatif à l'embranchement ordinaire. Naturellement, il s'agit d'une ligne différente de chemin de fer, dans un pays différent, à des fins différentes. Il s'agit d'un bill visant la mise en valeur d'une partie du pays. Comme mon ami le député de Bonavista-Twillingate l'a dit, l'entreprise ne sera peut-être pas rentable ou ne donnera peut-être pas de résultats la première année; peut-être ne fera-t-elle pas ses frais les deux premières années de l'exploitation. D'autre part, je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que ce bill ira de pair avec un accord fondé sur les diverses dispositions de l'article 6 où figurent les principes selon lesquels l'accord sera conclu et aussi les conditions exigées des diverses parties à cet accord. Ces conditions sont bien claires. Les principes sont énoncés. Je pense que ce serait une bonne affaire pour le Canada de même que pour les chemins de fer Nationaux du Canada.

Tantôt, mon honorable ami a demandé comment sera acheminé le trafic. Voici ce que dit l'alinéa c) de l'article 6:

c) l'acheminement, à la satisfaction de la Compagnie, du trafic ferroviaire en provenance de l'établissement de *Pine Point Mines Limited* à Pine-Point, par voie ferrée jusqu'à un point ou endroit au-delà du terminus sud de la ligne ferroviaire, en vue d'assurer à la compagnie...

Il s'agit des chemins de fer Nationaux du Canada.

...une part équitable de ce trafic.

Je puis affirmer maintenant—et mon ami le verra dans l'accord—que le trafic entre Edmonton et Calgary sera transporté exclusivement sur la ligne de chemin de fer du National-Canadien. Il est donc tout à fait injuste à mon sens, de dire que ce bill concède certains avantages au Pacifique-Canadien, que le gouvernement accorde des avantages injustes à ce chemin de fer. Au contraire, je puis assurer à la Chambre que l'accord conclu est le fruit d'entretiens extrêmement difficiles entre *Cominco, Pine Point,* le National-Canadien et nous-mêmes. Le comité constatera aussi que le National-Canadien ne subira pas le moindre déficit d'exploitation de cette entreprise.

J'estime que c'est un véritable succès. Je pense que toute l'affaire est une bonne chose pour la société de la Couronne. J'estime également qu'en forçant le National-Canadien à prendre en main l'exploitation de cette ligne ferroviaire, le gouvernement n'impose pas un fardeau inéquitable. Au contraire, je crois

[L'hon. M. Balcer.]

que c'est une occasion magnifique pour elle. Ce sera pour elle une entreprise profitable. Elle sera profitable pour le bien-être ultime de toute la région et de tout le Canada.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Balcer: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Au cours de mes observations, j'ai parlé du coût d'exploitation et le ministre n'a pas abordé le sujet. Peut-il nous dire pourquoi il y a un écart entre le premier montant de 50 ou 55 millions de dollars, l'estimation du National-Canadien, je crois, et le montant de 86 millions?

L'hon. M. Balcer: Voici tout ce que je peux dire pour le moment. Après avoir tenu compte de tous les divers éléments à leur disposition, mes fonctionnaires en sont venus à cette conclusion. Comme je l'ai dit plus tôt, l'étude est loin d'être finie. C'est le chiffre que m'ont transmis mes fonctionnaires après avoir étudié les divers éléments connus à l'heure actuelle. Bien entendu, il est toujours assez difficile de faire une estimation convenable si tôt avant une entreprise aussi importante. Toutefois, l'estimation à l'heure actuelle s'élève à 75 millions de dollars, plus 15 p. 100 pour les éventualités. Pour ce qui est du fait que le chiffre a augmenté de 60 millions à 75 millions, qu'il suffise de dire que mes fonctionnaires ont tout simplement fait une étude plus complète de la question et en sont venus à la conclusion que nous devrions mettre 75 millions, plus 15 p. 100 pour les éventualités, afin d'être certains que nous donnons au Parlement une estimation équitable des frais.

L'hon. M. Chevrier: Ai-je raison de dire que l'estimation donnée par les chemins de fer Nationaux du Canada en 1957 était entre 50 et 55 millions de dollars?

L'hon. M. Balcer: J'avais l'impression que c'était 50 millions, mais je ne contredirai pas l'honorable député. Si je me souviens bien, le dernier chiffre était de 60 millions.

M. Herridge: J'aurais une question à poser au ministre. La *Consolidated Mining and Smelting Company* et la *Pine Point Mines Limited* pourront-elles envisager le paiement au gouvernement du Canada, jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars relativement à la construction de ce chemin de fer, lorsque viendra pour elles le temps de calculer leur revenu aux fins de l'impôt. Autrement dit, pourront-elles déduire ce montant à titre de frais d'exploitation?

L'hon. M. Balcer: Je devrai aller aux renseignements à cet égard. J'ai mes propres

vues là-dessus, mais je ne voudrais pas donner une réponse inexacte. Si mon honorable ami le veut bien, j'irai aux renseignements.

(La motion de l'honorable M. Balcer, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Badanai	Lambert
Balcer	Macdonnell
Baldwin	MacEwan
Bell (Carleton)	MacInnis
Bell (Saint-Jean-Albert)	McIlraith
Benidickson	McLennan
Bourbonnais	McMillan
Brassard (Lapointe)	McPhillips
Browne (Vancouver-Kingsway)	McWilliam
Bruchési	Martin (Timmins)
Cadieu	Martineau
Campbell (Lambton-Kent)	Matthews
Caron	Meunier
Carter	Milligan
Cathers	Monteith (Perth)
Chambers	Monteith (Verdun)
Chevrier	Morissette
Clancy	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Comtois	Nesbitt
Cooper	Nielsen
Crestohl	Noble
Crouse	O'Leary
Dinsdale	Pallett
Drysdale	Parizeau
Dubois	Pascoe
English	Payne
Fane	Pitman
Flemming	Pratt
Forbes	Pugh
Forgie	Rapp
Fournier	Régnier
Fulton	Ricard
Garland	Richard (Ottawa-Est)
Gundlock	Rompré
Hamilton (Qu'Appelle)	Simpson
Harkness	Slogan
Hellyer	Southam
Henderson	Spencer
Herridge	Starr
Horner (The Battlefords)	Tassé
Kennedy	Thomas
Kindt	Valade
Knowles	Webb
Korchinski	Weichel
Kucherepa	White
Lahaye	Winkler
	Wratten—93.

ONT VOTÉ CONTRE:

Néant.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 13 juillet, sur le bill n° C-71 de l'honorable M. Fleming, concernant le service civil du Canada.

M. le président suppléant: Lorsque le comité s'est ajourné le 13 juillet, nous étions à examiner l'article 7 du bill et l'amendement proposé par l'honorable député d'Ottawa-Est.

Sur l'article 7—*Consultations avec les organisations d'employés.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je conçois que le gouvernement ait amendé la première partie du bill C-71, telle qu'elle avait été proposée, de façon qu'elle puisse se lire d'une manière un peu plus agréable pour les employés du Service civil.

Il est dit dans la proposition, au paragraphe 1 de l'article 7, que:

> Le ministre des Finances ou les membres du service public qu'il peut désigner doivent de temps à autre consulter les représentants d'organisations et associations appropriées d'employés,...

Et, au paragraphe 2:

> La Commission et les membres du service public que le ministre des Finances peut désigner doivent de temps à autre consulter les représentants d'organisations et associations appropriées d'employés...

Et, au paragraphe 3:

> La Commission doit de temps à autre consulter les représentants d'organisations et associations appropriées d'employés...

J'admets que c'est une amélioration sur le projet que l'on a présenté en premier lieu. D'un autre côté, cette nouvelle proposition est diamétralement opposée à ce que réclamaient les différentes associations du Service civil, car elles demandaient d'avoir le droit de traiter en tout temps, et non seulement sur l'invitation du ministre, lorsqu'il le juge à propos. A ce sujet toutes les associations, sans exception, étaient d'accord; elles demandaient le droit de négocier directement et insistaient pour que ces négociations puissent être entamées par les employés auprès des représentants du gouvernement que le ministre des Finances (M. Fleming) voudrait nommer. Nous avons soulevé la question au comité, mais cela ne semblait pas satisfaire les représentants du gouvernement.

On a prétendu que cela serait peut-être de nature à enlever au Parlement le droit de régler les problèmes. A mon avis, l'autorité du Parlement n'est pas mise en cause, parce que, même si les employés ont le droit de négocier, même s'ils ont droit à l'arbitrage, les crédits qui sont votés pour payer leurs salaires doivent être adoptés par le Parlement, et alors, si le Parlement ne les votait pas, aucune augmentation de salaire ne pourrait être accordée. On a également prétendu que ceci pouvait entraîner la réclamation du droit de grève par les employés du Service civil. Or, nous savons tous qu'au comité, les représentants des différents groupes d'associations du

Service civil se sont prononcés catégoriquement contre le droit de faire la grève, sauf l'Association des employés des Postes du Canada, qui a demandé le droit de faire la grève.

D'ailleurs, je me demande pourquoi on dit qu'il y a danger que les employés civils décident un jour de faire la grève, car je ne vois rien dans la présente loi, pas plus que dans l'ancienne loi, au chapitre 48 des Statuts refondus, ni dans les amendements présents, qui l'interdise à l'heure actuelle. Or, lorsqu'une chose n'est pas interdite, c'est donc qu'elle est permise, et les employés du Service civil n'ont pas l'intention de profiter de cette situation pour se mettre grève.

D'ailleurs, nous savons qu'en Saskatchewan, les employés ont le droit de transiger, ils ont le droit de négocier directement avec le gouvernement, et cela déjà depuis quelque temps; et les employés n'en ont pas profité pour mettre le gouvernement dans une mauvaise situation. Ils en ont simplement bénéficié, et le gouvernement ne s'en est pas plaint. D'ailleurs, dans la plupart des provinces, il y a des moyens pour obliger le gouvernement à négocier avec les fonctionnaires; et même dans la province de Québec, où il n'y a pas de formule très spéciale, l'article 5 de la loi sur le service civil édicte que si la Commission est formée de trois membres, l'un d'eux sera nommé sur la recommandation du conseil général des employés. De cette façon, les employés ont au moins quelqu'un, au sein de la Commission du service civil, pour veiller à leurs intérêts.

De plus, en Ontario, en vertu de la loi, un conseil consultatif mixte comprenant quatre membres a été institué; trois de ces membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, selon des règlements établis, et l'autre sur recommandation effectuée en vertu de la loi sur le service civil. Les règlements édictés par la loi sur le service civil prévoient également l'institution d'une Commission des griefs—*The Public Services Grievance Board* —composée d'au moins trois membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les associations de fonctionnaires peuvent représenter un employé qui désire exposer ses griefs. Ceci est encore de nature à améliorer la situation, et c'est de beaucoup supérieur à ce qu'on propose à l'heure actuelle dans le bill, parce que présentement on dit: le ministre, de temps à autre, doit consulter; le ministre doit consulter; mais quand les employés ont-ils droit, eux, d'exiger des consultations du ministère? Jamais, puisque c'est le ministre qui, seul, décide quand les employés du service civil doivent venir discuter des problèmes en litige. Mais les employés ne peuvent jamais, de par le projet, même amendé, exiger que le gouvernement entame des pourparlers avec les employés de la Commission et des associations du service civil.

Dans le Manitoba, l'article 45 de la loi sur le service civil prévoit le maintien d'un conseil mixte. C'est le secrétaire provincial et deux membres du conseil exécutif qui représentent le gouvernement—donc trois ministres représentent le gouvernement— l'Association nomme trois membres qui sont censés représenter les employés du service civil. Et, plus loin, on voit qu'un membre de la commission du service civil et le secrétaire exécutif de l'association peuvent assister à une réunion du conseil mixte et du gouvernement, à titre consultatif. C'est une grosse amélioration sur ce que nous avons et sur ce que le gouvernement d'Ottawa propose.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, le député me permettrait-il une question?

M. Caron: Certainement.

M. Bell (Carleton): Le député parle-t-il de la procédure relative aux griefs? Je crois que ce qu'il a lu au sujet des procédures de l'Ontario et du Manitoba se rapportait entièrement aux griefs et non aux méthodes de consultation et de négociation qui nous occupent présentement.

M. Caron: On peut dire, il me semble, qu'en fin de compte, tout se rapporte à des griefs, y compris les pourparlers sur les traitements. Les employés et le gouvernement ont toujours des choses à se reprocher. Il faut en tenir compte. Le même organisme doit s'occuper de tous les griefs se rapportant aux augmentations de traitement et aux conditions de travail. Il ne peut faire autrement.

M. Bell (Carleton): En toute déférence, monsieur le président, mon ami parle de la procédure relative aux griefs et non des méthodes de consultation et de négociation.

M. Caron: Mon ami pense-t-il que le désir d'obtenir une augmentation de traitement n'est pas un grief? Bien sûr que c'est un grief! Si les employés veulent une augmentation, ils s'adressent au gouvernement. Ils ont un grief vis-à-vis du gouvernement, car ils estiment que leurs traitements ne sont pas assez élevés. Tout revient à des griefs. J'invite le député à se pencher sur le libellé.

(Texte)

En Saskatchewan, on négocie avec une association d'employés, reconnue comme étant l'agent négociateur, avec statut syndical, sous l'empire de la loi sur les syndicats, toutes les questions de salaire et autres conditions d'emploi ayant trait aux emplois qui sont rangés dans les services classifiés, et les salaires que comportent les emplois exclus de la convention syndicale sont déterminés par un comité

des salaires qui étudie les représentations faites par le ministère intéressé. Il y a droit d'appel après que les taux de salaires ont été déterminés.

C'est quelque chose de semblable à cela que nous demandons. C'est quelque chose de semblable à cela que réclament les associations du service civil: le droit de pouvoir entamer des négociations avec le gouvernement, même si le ministre n'est pas intéressé à le faire. Et lorsque les négociations auront eu lieu entre le représentant nommé par le ministère et les représentants des différentes associations du service civil, s'ils n'en viennent pas à une entente, bien, nous voulons qu'il y ait un bureau d'arbitrage qui puisse étudier leurs griefs—et je classe comme grief, à l'heure actuelle, celui de savoir si les employés ont raison ou tort de réclamer un salaire raisonnable et des conditions de travail normales.

En Alberta, depuis 1923, la loi sur le service public prévoit le maintien d'un conseil mixte comprenant trois membres désignés par l'association et trois membres par le cabinet provincial. Ce conseil est l'organisme de négociation en matière de salaires, de conditions d'emploi et de griefs des employés. Le secrétaire-trésorier de la province remplit les fonctions de président du conseil mixte; c'est l'équivalent du ministre des Finances.

De façon générale, l'accord se fait premièrement au niveau du conseil mixte et les recommandations sont presque toujours acceptées.

En Colombie-Britannique, en vertu de l'article 72 de la loi sur le service civil de cette province, le gouvernement est tenu de reconnaître une association de fonctionnaires qui représente plus que la moitié du total des fonctionnaires, aux fins de discuter les questions ayant trait au bien-être des fonctionnaires et aux conditions d'emploi, y compris les salaires.

Cette disposition n'exclut pas le droit d'appel ou les discussions avec tel fonctionnaire en particulier ou tel groupe minoritaire du personnel.

C'est encore le genre d'association, le genre de loi qu'il faudrait pour satisfaire les justes réclamations des associations du service civil, parce que, jusqu'à maintenant, ils ont été traités plutôt comme des êtres d'un état secondaire.

On dit: Mais comment peuvent-ils avoir de telles exigences?

Je me rappelle qu'avant 1890, lorsque les employés des usines ou d'ailleurs, faisaient ce genre de demandes—le droit de négocier directement avec les employeurs—on les considérait comme des révoltés et même comme des communistes qu'on emprisonnait. Je connais nombre de chefs ouvriers qui ont dû passer plusieurs semaines en prison pour avoir simplement réclamé ce que nous demandons aujourd'hui pour les employés du service civil.

Qu'on vienne donc, aujourd'hui, dans les milieux ouvriers ou ailleurs et qu'on dise que celui qui demande le droit de négocier directement avec son employeur est un esprit révolutionnaire ou un communiste! Personne ne voudra y croire, parce que c'est le droit de tout être humain que de pouvoir discuter avec son employeur. C'est un droit sacré qu'on ne peut lui reprocher ni lui refuser. Qu'il s'agisse d'un employé d'usine ou du gouvernement, il a ce droit de vouloir protéger, par la force d'une association quelconque, les droits que lui confère la loi naturelle de se protéger contre celui qui empiète sur ses droits.

C'est là ce que les employés du service civil de toutes les associations sont venus demander. On a insisté, mais le gouvernement ne semble pas disposé à vouloir leur accorder ce qu'ils demandent. C'est pourtant très simple, car notre amendement se lit ainsi:

> Que la Commission et les membres du service civil que le ministre des Finances peut désigner doivent négocier directement avec les représentants d'organisations et d'associations appropriées d'employés de la Couronne, au sujet du traitement et des autres modalités et conditions d'emploi, à la demande de ces représentants ou chaque fois que, de l'avis de la Commission ou du ministre des Finances, selon le cas, de semblables négociations et consultations sont nécessaires ou opportunes dans l'intérêt du service civil ou du gouvernement. De telles négociations et consultations directes seront entreprises soit par le gouverneur en conseil ou ceux qu'il désignera, soit par les organisations et associations appropriées d'employés notées ci-dessus.
>
> (2) Lorsque les négociations n'aboutiront pas à une entente, la question du différent devra être soumise à un tribunal d'arbitrage par l'une ou l'autre des parties à la controverse.
>
> (3) Les résultats de ces négociations et (ou) de l'arbitrage doivent être proclamés au moyen d'un instrument approprié et sous réserve de l'approbation du Parlement si la chose est nécessaire.

Voici qu'on y fait cette réserve selon laquelle il faut l'approbation du Parlement dans tout ce qui concerne les questions d'arbitrage ou de négociation, ainsi, le Parlement n'est pas ignoré et ses droits sont respectés.

J'espère donc que le gouvernement va se raviser, étudier la question de nouveau et comprendre qu'il faut traiter les employés du service civil comme on traite les employés de toutes les autres parties du Canada, voire même ceux du monde entier. Il faut que les employés de l'État soient considérés comme des citoyens de première classe, comme les autres citoyens du pays; c'est tout simplement ce que réclame l'amendement que nous avons proposé vers la fin de juin ou au commencement de juillet.

J'espère donc que le gouvernement va reviser son point de vue et accepter l'amendement proposé, afin que les fonctionnaires fédéraux soient considérés comme des employés de première classe.

(Traduction)

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à la mise aux voix?

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, on peut difficilement, avant dix heures et demie, examiner à fond l'amendement qu'a présenté le député d'Ottawa-Est. Cet amendement ressemble en tout point à un amendement qu'on a présenté au comité spécial et que celui-ci a rejeté après l'avoir soigneusement étudié.

J'ai l'impression que le député de Hull a mal compris et qu'il vient de faire fausse route. La plupart des extraits des délibérations tenues dans les différentes provinces, dont il a donné lecture, intéressent les formalités régissant la présentation des griefs plutôt que les formalités relatives aux consultations ou aux négociations. Deux ou trois minutes me suffiront à faire savoir exactement ce que j'en pense, afin que le comité puisse passer au vote avant 10h.30 s'il le désire.

M. McIlraith: Voilà le député qui a accaparé tout le temps lors de la mise aux voix précédente.

M. Bell (Carleton): Le député se plaint du temps qu'on a pris lors de la mise aux voix précédente.

M. McIlraith: Après que l'opposition eut fait connaître son approbation à la deuxième lecture.

M. Bell (Carleton): Le député à qui l'on doit surtout la mise aux voix précédente n'a même pas daigné rester à la Chambre lorsqu'on a procédé au comptage des voix. Si le député d'Ottawa-Ouest désire me faire digresser, je ne demande pas mieux que d'entamer un débat avec lui sur toute question litigieuse qui pourrait surgir. Je voulais examiner, d'une manière logique et rapide, le principe qui est en cause. Il n'y a pas de divergence fondamentale, d'objectif ni de principe, entre le représentant d'Ottawa-Est et moi-même. Les divergences qui existent portent sur les moyens de réaliser l'objectif. Après y avoir réfléchi, je suis d'avis qu'en essayant d'expliciter dans la loi les procédés et les modes de la consultation entre le Trésor et les associations de fonctionnaires, on risque fort de retarder, plutôt que de hâter, la mise au point d'une formule de consultation qui donnera satisfaction aux deux parties.

Comme je l'ai fait remarquer à l'étape de la deuxième lecture, je préférerais que les procédés et que les techniques, comme la liberté, prennent de plus en plus d'ampleur avec les précédents. En voulant être explicite dans la loi, en voulant établir les dispositions détaillées qui régiront la consultation et les résultats qui doivent émaner de la consultation, on risque fort d'imposer une camisole de force législative qui ne donnera pas satisfaction et qui fera obstacle à des consultations satisfaisantes.

Cette nouvelle expérience, cette nouvelle aventure dans le domaine des relations entre le patron et l'employé risque fort d'avorter avant de vraiment voir le jour. C'est pourquoi j'invite le comité à imiter le comité spécial et à aborder l'amendement très satisfaisant que le ministre des Fnances a proposé à l'article 7.

M. le président suppléant: Le vote porte sur l'amendement.

M. Brassard (Lapointe): Je ne sais si l'honorable député de Cariboo m'en tiendra rigueur, mais j'aimerais dire quelques mots au sujet de cet amendement; puis-je signaler qu'il est dix heures et demie, monsieur le président?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au leader suppléant de la Chambre quels sont les travaux prévus pour demain et peut-être pour mercredi?

L'hon. M. Balcer: Premièrement, demain nous passerons à la deuxième lecture du bill concernant la célébration du centenaire du Canada. Ensuite, ce sera la deuxième lecture du bill modifiant la loi nationale sur l'habitation. En troisième lieu, nous examinerons le bill n° C-71 sur le service civil du Canada et ensuite nous passerons à la résolution concernant les aptitudes physiques par le sport amateur.

Quant à mercredi, la Chambre devra attendre à demain pour savoir ce que nous ferons.

L'hon. M. Chevrier: La Chambre recevra-t-elle le bill sur le centenaire qui, je crois, n'a pas encore été distribué?

M. McIlraith: Il n'est pas imprimé; nous ne l'aurons pas.

L'hon. M. Balcer: Si, nous l'aurons.

L'hon. M. Chevrier: Le leader suppléant de la Chambre peut-il nous donner des renseignements sur les travaux de mercredi?

L'hon. M. Balcer: Tout dépendra de la façon dont nous aurons avancé demain et je regrette de ne pouvoir répondre maintenant.

(A dix heures et demie, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

ORDONNANCES DE LA C.C.I. RELATIVEMENT AU NIVEAU DES EAUX

Question nº 293—**L'hon. M. Chevrier:**

1. A-t-on modifié l'ordonnance supplémentaire de la Commission conjointe internationale, en date du 2 juillet 1956, relativement aux principes régissant la méthode de régularisation du niveau des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien de fois, à quelles dates et quelles sont les ordonnances en cause?

3. La Commission conjointe internationale a-t-elle mis en œuvre, à l'égard du lac Ontario ou du fleuve Saint-Laurent, l'une ou l'autre de ces ordonnances ou de ces modifications?

4. Quelle est la méthode de régularisation actuellement mise en œuvre?

Réponse de **l'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):**

1. Non.

2. Voir réponse au nº 1.

3. Voir réponse au nº 1.

4. Plan de régularisation 1958-A. Toutefois le Bureau international de régularisation du Saint-Laurent, sous la surveillance de la Commission conjointe internationale, exerçant certains pouvoirs discrétionnaires, à lui reconnus par la Commission, a dévié provisoirement du plan de régularisation en accumulant des réserves d'eau cet été dans le lac Ontario. Ces réserves supplémentaires ont été accumulées afin d'aider à alléger tout problème de basses eaux qui pourrait se présenter cet automne dans le port de Montréal. Lorsqu'il a témoigné devant le comité permanent des affaires extérieures, le 14 juin 1961, le général McNaughton a déclaré qu'on avait demandé au Bureau de régularisation de surveiller de près le niveau du fleuve afin de conserver dans le lac Ontario l'eau nécessaire pour remédier au problème des basses eaux. Le général McNaughton a annoncé en même temps que le Bureau de régularisation procédait à une revue du plan de régularisation 1958-A.

OUVRIERS SPÉCIALISÉS QUITTANT LE CANADA

Question nº 296—**M. Matheson:**

Le gouvernement possède-t-il des renseignements sur le nombre d'ouvriers spécialisés qui ont quitté le Canada durant les six premiers mois de l'année 1961?

Réponse de **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

Les seules données statistiques dont on dispose sur l'émigration des Canadiens vers l'étranger sont celles que le ministère du Travail obtient, sous forme d'un rapport semi-annuel, du service de l'immigration et de la naturalisation du département de la Justice des États-Unis: elles n'intéressent que l'émigration des Canadiens aux États-Unis, d'après les diverses professions. Les données les plus récentes qu'on possède s'appliquent à la dernière moitié de 1960. Celles du premier semestre de 1961 n'arriveront que vers la fin du mois de novembre ou le début de décembre 1961. On ne possède aucune statistique sur l'émigration d'ouvriers canadiens vers d'autres pays que les États-Unis.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 19 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LE COMMERCE

ACCRA—DÉPOT DU COMMUNIQUÉ PUBLIÉ PAR LE CONSEIL CONSULTATIF ÉCONOMIQUE DU COMMONWEALTH

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer, en anglais et en français, le communiqué que le Conseil consultatif économique a publié à l'issue de sa réunion, à Accra.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il la permission de déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

ACCRA—INTERPELLATION À PROPOS DES DÉCLARATIONS DES MINISTRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je demander au premier ministre s'il a reçu le texte des discours que le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont faits à la réunion du Commonwealth, à Accra?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai reçu le texte du ministre du Commerce, mais pas encore celui du ministre des Finances. Il serait opportun qu'à leur retour, ils puissent le déposer à la Chambre.

A ce propos, la lecture du communiqué que j'ai déposé aidera à comprendre les déclarations qui ont été faites. La meilleure sauvegarde de l'avenir du Commonwealth réside dans son pouvoir de regarder les événements en face et de prendre les mesures qui s'imposent. Les différents représentants du Commonwealth ont parlé très librement de la situation. En fait, les vues catégoriquement exprimées par le Canada et les autres membres du Commonwealth n'ont pas paru être considérées comme déplacées par le Royaume-Uni.

Permettez-moi de signaler à cet égard que M. Maudling aurait laissé entendre à Londres, à son retour d'Accra, qu'à la suite des discussions préliminaires, on songerait très sérieusement à convoquer une conférence des premiers ministres. Comme ce ne sont pas les mots mêmes qu'il a employés, je vais citer exactement la nouvelle parue dans les journaux:

> La conférence s'est montrée très favorable à l'idée d'une réunion des premiers ministres du Commonwealth.

Et M. Maudling a ajouté:

> Il est fort probable, je pense, qu'il y en aura une.

L'hon. M. Pearson: Puis-je poser une question supplémentaire? Je tiens à remercier le premier ministre d'avoir déposé le communiqué, mais je lui demande s'il sait que le chancelier de l'Échiquier, qui dirigeait la délégation du Royaume-Uni à Accra, a dit l'autre jour qu'il ne croyait pas que le communiqué traduisait fidèlement le sens des délibérations qui ont eu lieu à la conférence, et n'est-ce pas là une autre raison pour que les textes des discours, pour autant qu'on puisse se les procurer, soient déposés?

Le très hon. M. Diefenbaker: Tout ce que je puis dire, c'est que dans le communiqué—et les communiqués sont toujours acceptés par tous ceux qui y participent—se trouvent les mots suivants, qui répondent, je crois, au chef de l'opposition:

> Alinéa 7: Les représentants du Royaume-Uni ont exposé les diverses raisons qui avaient amené leur pays à cette démarche.
>
> Alinéa 8: Tous les autres représentants du Commonwealth ont exprimé leurs sérieuses appréhensions et leur inquiétude quant aux conséquences possibles de l'initiative du Royaume-Uni. Ils ont réaffirmé la valeur et l'importance qu'ils attachent aux rapports commerciaux traditionnels dans le cadre desquels la plus grande partie des denrées alimentaires, des matières premières et des produits industriels des pays du Commonwealth entrent en franchise de douane au Royaume-Uni, la plupart du temps en bénéficiant d'avantages préférentiels, et les autres pays du Commonwealth accordent des concessions douanières réciproques. Le Royaume-Uni retire des avantages de ce système tout autant que les autres pays du Commonwealth.

Puis vient l'alinéa 9:

> La plupart des pays du Commonwealth se sont montrés sceptiques quant à la possibilité pour le Royaume-Uni, compte tenu de ses autres obligations nationales et internationales, d'obtenir lors des négociations envisagées un accord qui protégerait suffisamment et efficacement les intérêts du Commonwealth.

La lecture de tout le communiqué—je n'ai pas choisi certains passages de préférence à d'autres—révélerait, à mon avis, que les pays représentés à cette conférence se sont montrés très fort unanimes à signaler les graves difficultés que l'entrée dans le Marché commun

entraînerait, non seulement pour l'économie du Commonwealth, mais aussi pour sa constitution politique.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au premier ministre. Vu la grande importance de cette affaire, la Chambre aura-t-elle l'occasion d'entendre le point de vue du gouvernement à ce sujet et d'en discuter?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, la proposition de l'honorable député recevra toute la considération voulue.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire si, dans les déclarations faites par les deux ministres qui représentaient le Canada à Accra, l'un ou l'autre s'est reporté à la déclaration que le premier ministre lui-même a faite à son retour de la conférence des premiers ministres, tenue au cours de l'été de 1957, alors qu'il a appuyé de tout cœur le Marché commun?

(*Plus tard*)

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question découlant d'un reportage qu'a publié le *Times* de Londres en date du lundi 18 septembre 1961. On y relève la phrase suivante:

> Le Canada, déclare M. Fleming, ne souhaite aucune modification de la structure actuelle des échages commerciaux, qui fait parfaitement son affaire.

Le premier ministre peut-il nous dire si cette déclaration, qu'on attribue au ministre des Finances, représente la ligne de conduite du gouvernement?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, apparemment cette déclaration n'a pas du tout été formulée par le ministre. Il s'agit d'un commentaire de presse sur une déclaration vraisemblablement faite par le ministre des Finances.

LA DÉFENSE NATIONALE

A PROPOS DE LA REQUÊTE DES ÉTATS-UNIS EN VUE D'UTILISER DES BASES DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre. Nous dira-t-il s'il a reçu une communication personnelle du président Kennedy, dans laquelle ce dernier lui aurait demandé d'autoriser les appareils du commandement stratégique aérien des États-Unis à atterrir aux bases aériennes du Canada pour y refaire leur plein d'essence?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune communication de cette nature.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. M. Hellyer: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a-t-il reçu ces dernières semaines, une lettre personnelle du président Kennedy au sujet de la politique du Canada en matière d'armes nucléaires?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, les lettres personnelles n'ont pas à être révélées publiquement, et il ne faudrait pas interpréter ma réponse à la question précédente comme une confirmation de ce que laisse entendre la question posée.

L'hon. M. Hellyer: Une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous indiquerait-il ce qu'est la politique du gouvernement canadien à ce sujet?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant n'ignore sûrement pas qu'on ne saurait normalement faire de telles déclarations de principe en réponse à des questions posées à l'appel de l'ordre du jour.

NORAD—PARTICIPATION DU COMMANDANT ADJOINT À UNE ÉMISSION TÉLÉVISÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il est en mesure de répondre à la question que je lui ai posée, il y a quelques jours, à propos de la participation du maréchal de l'air Slemon à une émission télévisée, à New York, je crois, avec le général Kuter?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Oui, monsieur l'Orateur. Comme le chef de l'opposition le sait, les officiers supérieurs qui acceptent de parler en public et de traiter alors de la politique de défense en général, doivent me soumettre le texte de leur discours avant de le donner.

Le maréchal de l'air Slemon a participé avec le général Kuter, commandant du NORAD, à une émission télévisée du réseau ABC, «*Issues and Answers*», le 10 septembre. Cette émission faisait partie d'une série sur les affaires publiques présentée par l'*American Broadcasting Company* et portait sur le fonctionnement du centre de combat du NORAD.

Les questions posées au maréchal de l'air Slemon portaient en général sur des faits et les réponses données avaient été approuvées au préalable, elles ne visaient pas du tout l'ensemble de notre politique de défense. Le maréchal de l'air Slemon a exprimé des vues sur le fait qu'on avait récemment suivi la trajectoire du projectile russe portant le major Titof, et a déclaré que le cosmonaute a survolé le Canada plusieurs fois au cours de son voyage en orbite autour de la terre. Le

maréchal de l'air Slemon a souligné qu'il importe au plus haut point que nous puissions ne pas perdre de vue ces envolées, et il s'est dit d'avis que cela exige un effort maximum de la part du NORAD.

Je suis tout à fait convaincu qu'il était parfaitement inutile, en l'occurrence, d'obtenir au préalable mon approbation et ma permission.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Une autre question. Le ministre peut-il nous dire si le fait qu'on permet à des officiers canadiens en service de se prêter à des questions sur des sujets de défense correspond à un changement de politique? Dans le cas de l'affirmative, les députés vont-ils jouir du même privilège?

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, dans bien des cas, lorsque des journalistes, ou parfois des hommes d'affaires que la production et la fabrication de défense intéressent, ou d'autres membres du grand public, visitent les installations de défense, on leur fait l'exposé du travail qui s'accomplit et les officiers compétents qui sont là à cette fin répondent aux questions qu'ils formulent.

L'hon. M. Hellyer: Partout, sauf à la Chambre des communes.

LES FUSILS FN—RAISON DE LEURS MODIFICATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre se rappelle sans doute que, la semaine dernière, au cours de l'examen des crédits de son ministère, on lui a adressé une question au sujet des fusils FN qui ont été retirés pour subir des modifications qui coûteront un million de dollars. Il a fait savoir au comité, comme en font foi les pages 8692 et 8693 du hansard...

Des voix: Quelle est la question?

Mlle LaMarsh: ...que ce sont les cartouches étrangères qui ont causé des difficultés et qui ont rendu la modification nécessaire? Comme on peut le constater dans les pages du hansard susmentionnées, le ministre a déclaré à deux reprises que les cartouches de fabrication canadienne ne causaient aucune difficulté. J'invite donc le ministre à nous dire ce qu'il pense d'un article paru vendredi dernier dans la *Free Press* de Winnipeg et qui renferme les déclarations suivantes...

Des voix: Quelle est la question?

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentante voudrait-elle reprendre son siège jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli? La question semble faire l'objet de protestations, et je me demande si l'honorable représentante ne cherche pas simplement à faire confirmer une nouvelle de journal. J'ai eu l'impression, tout d'abord, qu'elle voulait raviver un débat antérieur. Mais si elle a une question à poser, je l'invite à la formuler.

Mlle LaMarsh: Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de l'article qui déclare que les difficultés ne résultent pas des cartouches étrangères que les Canadiens n'ont utilisées qu'en Allemagne avec les fusils FN, mais bien plutôt des cartouches de fabrication canadienne, les seules qu'on utilise au Canada.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je n'entends pas commenter un article que je n'ai pas lu. J'ai expliqué en quoi consistait cette modification lorsque nous avons examiné les crédits, et cette déclaration tient toujours.

(Plus tard)

Mlle LaMarsh: J'aurais une question complémentaire à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre aurait-il quelque chose à dire à propos des dernières nouvelles, suivant lesquelles l'armée aurait déclaré que la difficulté pourrait être résolue si l'on adaptait les fusils à leur bloc de culasse, ce qui aurait pour résultat de sacrifier la plus grande qualité du fusil FN, soit l'interchangeabilité des pièces?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je tiens à préciser que l'habitude de lire de longs articles de journaux, puis de demander aux ministres ce qu'ils en pensent est contraire au Règlement, comme vous l'avez déjà signalé à maintes reprises aux honorables vis-à-vis. En deuxième lieu, la plupart du temps, les journalistes qui écrivent des articles sur ce sujet ne sont pas vraiment au fait de la question.

Afin de faire cesser cet état de choses, j'ai l'intention, en fait, d'amener un groupe de journalistes au service des arsenaux qui ont fabriqué le fusil et s'occupent de le modifier, et aussi sur le champ de tir, afin de leur montrer exactement ce qu'il en est, et comment fonctionne cette arme. J'espère maintenant qu'il n'y aura plus aucun malentendu à l'égard de ce fusil.

M. Ricard: Il vaudrait mieux que vous ameniez les libéraux.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Le ministre amènerait-il quelques députés avec lui afin qu'ils puissent écouter attentivement ce qu'il va déclarer aux journalistes?

L'hon. M. Harkness: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'amener le député car il a besoin d'être renseigné plus que quiconque.

LES TRANSPORTS

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE—INTERPELLATION À PROPOS DU DEUXIÈME VOLUME DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre à quel point en sont les travaux de la Commission royale d'enquête sur les transports et quand nous pouvons espérer le deuxième volume du rapport ainsi que les recommandations de la Commission? Le premier ministre se souviendra que, lorsqu'il a pris part au débat sur cette question, il y a quelque temps, il a dit qu'on attendait le deuxième volume. J'aimerais savoir à quel point en sont les choses.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois me contenter de dire que je n'ai aucun renseignement pour l'instant. Mais comme on m'a posé la question, je verrai de quoi il retourne.

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question posée tout à l'heure par l'honorable député. Il avait demandé quand le volume II du rapport de la Commission royale serait publié. Depuis que cette question a été posée, on a placé devant moi une lettre adressée au greffier du Conseil privé dans laquelle la Commission nous avise que la volume II de son rapport sera disponible à l'automne et que le volume III, qui renfermera les études spéciales qui ont été faites pour aider l'enquête, suivra peu après.

LE NATIONAL-CANADIEN

MISE À L'ESSAI DE TRAVERSES EN BÉTON

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-Edgar Fournier (Restigouche-Madawaska): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Transports s'il sait que les chemins de fer Nationaux du Canada mettent à l'essai, à l'heure actuelle, des traverses de chemin de fer en béton importées?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je devrai communiquer à ce sujet avec la direction des chemins de fer. Je répondrai à la question demain.

INTERPELLATION À PROPOS DE LA NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je voudrais poser une question au premier ministre. Je lui ai demandé hier quand la Chambre et le pays pouvaient s'attendre que des administrateurs du National-Canadien soient nommés pour remplir les postes vacants et les nouveaux postes sur le point d'être créés. Le premier ministre a eu la bonté de nous dire que ces nominations seraient annoncées conformément aux déclarations faites par le ministre des Transports lors de l'étude de ses crédits à la Chambre.

J'aimerais signaler au premier ministre que le ministre des Transports a laissé entendre que les nominations seraient annoncées quand la loi les autorisant aurait reçu la sanction royale. La question que je pose maintenant au premier ministre est celle-ci. La Chambre a été saisie à plusieurs reprises des crédits du ministère des Transports. Le premier ministre nous dirait-il si ces nominations se feront à quelque autre date?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré clairement hier qu'on aurait une réponse à cette question quand nous reprendrons l'étude de ces crédits.

(Texte)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

QUÉBEC—MISE AU POINT AU SUJET DE PRÉTENDUES IRRÉGULARITÉS ÉLECTORALES DANS BELLECHASSE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État. Le ministre a-t-il des commentaires à faire au sujet des déclarations de MM. C.-A. Faucher et Roger Perri, anciens agents de la police des liqueurs de la province de Québec, qui ont affirmé devant une cour de justice, récemment, avoir fait du travail électoral dans la circonscription de Bellechasse lors des élections fédérales de 1958?

M. Paul: Ils ont travaillé pour Bruneau, aussi!

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, bien que je doute de la légalité de la question, je suis très heureux qu'elle me soit posée. Voici la mise au point qui a été faite par le président du tribunal, l'honorable juge Pettigrew, hier matin 18 septembre 1961:

PAR LA COUR: On a attiré mon attention en fin de semaine sur le compte rendu d'un journal de la Métropole en marge du témoignage de C.-R. Faucher ex-membre de la police des liqueurs de Québec demeurant à Rimouski. Ceci, c'était à la séance de vendredi 15 septembre à l'enquête de Lemire.

Je me suis procuré dimanche matin après la messe le journal en question et j'ai demandé au sténographe de me transcrire le témoignage dudit Faucher, à une question posée par le Procureur de la Couronne Me Bienvenu. La question est la suivante et je lis: «Pendant que vous avez été dans la police des liqueurs et plus particulièrement

depuis 1952 et 1951 avez-vous eu l'occasion de participer à des campagnes électorales?»

Réponse: Participé...soit en 1957...

La Cour: Et j'insiste sur la date de 1957 et le témoin continue «on m'a fait faire un voyage dans Bellechasse soit en 1957 avant les élections fédérales.» Monsieur Côté m'a fait demander et m'a dit: «vous allez rencontrer le docteur Poirier à St-Damien, soyez à sa disposition; il a dit que vous le rencontriez là, prenez une garde-malade à l'hôtel Normandin, en face du Château Frontenac, et rendez-vous à l'hôtel chez le docteur à St-Damien de Bellechasse.» Le lendemain matin le docteur m'a dit bien vous n'avez qu'à conduire la garde qui vous accompagne. Cette garde allait chez les religieuses aux unités sanitaires...

La Cour: D'autres questions de Me Bienvenu.

Question: Si ce n'était pas une campagne électorale.

Réponse: Elle allait donner des soins médicaux. Elle m'a dit quand la tournée a été faite, elle a dit j'allais voir les sœurs pour qu'elles votent pour monsieur Dorion. Je dis ce qu'elle m'a dit. J'ai pas rentré avec elle. Fin de la réponse.

Le juge continue, et je cite toujours la transcription des notes sténographiques:

...«et immédiatement moi comme juge, et c'était mon devoir de le faire, j'ai déclaré que ce témoignage était du ouï-dire, que cette preuve était illégale ajoutant il faudra que la garde-malade vienne elle-même témoigner à ce sujet.

Or le journal en question déclare ce qui suit, et le juge cite:

...«un témoin a raconté hier en Cour des Sessions de la Paix, soit le journal de samedi, à l'enquête de l'ancien directeur de la police des liqueurs Rosario Lemire aux élections de 1958».

Par la Cour: Voilà un fait qui n'est pas exact.

Et le juge continue la citation:

«et les révérendes sœurs des communautés religieuses de Bellechasse avaient été sollicitées à voter pour le candidat progressiste-conservateur, M. Noël Dorion.»

Par la Cour: Pour ce qu'il y a d'inexact c'est l'année 1958. Vous savez il y a une question de justice je vous l'ai dit et je vous le dis encore: Le juge n'est pas un partisan ni d'un côté ni de l'autre. Je suis ici simplement pour faire mon devoir, pour voir à ce que justice soit faite, à ce que mon enquête soit menée d'une façon légale.

Or je reproche à ce journal d'avoir mis 1958. L'a-t-il fait délibérément? L'a-t-il fait par inadvertance? Le témoin ne dit pas 1958, il a dit 1957. Or en 1957 M. Dorion n'était pas candidat dans le comté de Bellechasse. Je le mentionne ici, c'est de notoriété publique qu'il a été élu quand il a été élu pour la première fois dans le comté en 1958.

Et le journal a coiffé son rapport d'un titre assez gras.

Et le juge cite:

«Des religieuses incitées à voter pour monsieur Dorion». Alors que j'ai déclaré que cette preuve-là était illégale que c'était du ouï-dire. Le journal aurait peut-être pu mentionner ce que le témoin dit mais il aurait dû ajouter aussi que la preuve faite était une preuve dont le juge ne pouvait pas tenir compte. Et vous savez que quand on occupe des fonctions comme celles de monsieur Dorion, ministre à Ottawa, c'est de nature à lui causer un préjudice assez considérable... Je croyais devoir faire, je ne sais pas si on peut appeler ça une mise au point, mais c'est pour vous démontrer que nous voulons la justice pour tout le monde et si par hasard il arrive qu'on rapportait quelque chose qui ne soit pas tout à fait régulier par inadvertance, et que ce serait de nature à causer un préjudice à un simple individu, je ferais moi-même les mêmes remarques que je viens de faire à ce moment-ci pour M. Dorion. Je les ferais pour un simple journalier, pour un simple ouvrier aussi.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je remercie le secrétaire d'État de la peine qu'il s'est donnée pour répondre à la question, ainsi que pour la déclaration qu'il vient de faire. Dans les circonstances, je suis convaincu qu'il ne s'opposera pas à répondre à une question supplémentaire.

Est-il en mesure de déclarer à la Chambre qu'il n'a lui-même aucune connaissance personnelle de la participation de certains agents de la police des liqueurs de Québec, y inclus MM. René Mercier, C.-A. Faucher et Roger Perri, à la campagne électorale de 1958 dans Bellechasse?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le ministre réponde, je me permettrai de dire que la question posée l'autre jour par le député et la question d'aujourd'hui, comme je les comprends, ont trait à des sujets qui dépassent la tâche administrative du ministre. Il s'agit en quelque sorte d'une question de privilège, ou d'une accusation contre un député, à propos de son comportement personnel, plutôt que d'un point qu'il y aurait lieu de traiter à l'appel de l'ordre du jour. Il me semble que les députés devraient l'admettre. Étant donné que la question a été soulevée, il n'était que juste que le ministre, impliqué dans la nouvelle mentionnée par le député de Laurier, ait l'occasion de donner une explication personnelle. Mais j'exprimerai l'opinion que ce n'est pas là un sujet dont l'analyse peut être poursuivie à l'appel de l'ordre du jour. En effet, il ne s'agit pas d'une question de responsabilité administrative.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, l'objet de la question n'était pas de poursuivre le sujet à l'appel de l'ordre du jour. Mais j'aurais cru, comme le ministre lui-même...

M. Grafftey: On jette encore de la boue!

Une voix: C'est salir une réputation!

M. l'Orateur: A l'ordre! A mon avis, les députés voudraient voir la question mise au point, et la meilleure façon de le faire, c'est de faire attention à ce qu'on dit.

L'hon. M. Chevrier: Il me semble que le ministre devrait être le premier à vouloir mettre les choses au clair, ce qu'il a essayé de faire à deux reprises. Il a fait un exposé assez long, pour lequel je le remercie et, comme il l'a fait, ma question supplémentaire...

L'hon. M. Walker: Encore des calomnies!

M. Ricard: Il veut encore jeter de la boue!

L'hon. M. Chevrier: ...était dans le même sens. J'ai simplement demandé au ministre d'analyser une déclaration. Votre Honneur a affirmé il y a un instant que ces questions sont étrangères aux travaux de la Chambre. Mais elles ne le sont pas dans un certain sens, parce que toute la loi électorale du Canada et toutes les tâches et devoirs qu'elle prévoit relèvent de la compétence du ministre. La question que je lui ai posée était simple, et j'espère beaucoup que Votre Honneur permettra au ministre d'y répondre, puisqu'il allait le faire quand Votre Honneur l'a interrompu.

M. l'Orateur: Puisque les choses sont allées jusque-là, je ne voudrais pas empêcher le ministre de répondre à la question, s'il souhaite le faire. Toutefois, j'ai exprimé l'avis que cette question ne peut être soulevée à juste titre à l'appel de l'ordre du jour. Elle aurait pu prendre la forme d'une question de privilège, s'il y avait quelque accusation contre un député, et être réglée selon l'usage. Étant donné que la question était adressée au ministre du point de vue des tâches qui lui incombent à ce titre, elle me semble irrégulière.

LE NORD CANADIEN

LA «CANADIAN MARCONI COMPANY»—DÉCLARATION PORTANT SUR LA REQUÊTE EN POURSUITE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Skeena, m'a demandé si la requête de M. Whitfield qui voulait obtenir la permission de poursuivre aux termes de la loi sur les justes pratiques d'emploi au Canada, a été accordée. En réponse, je puis dire ce qui suit. M. Whitfield m'a écrit en mai. Il ne m'a présenté aucune demande formelle pour obtenir la permission d'intenter des poursuites selon la procédure prescrite par la loi. Nous avons néanmoins soumis la question aux fonctionnaires du ministère du Travail. Ceux-ci l'ont par la suite, déférée au ministère de la Justice afin qu'il donne une opinion juridique sur différents aspects de la question. Nous avons maintenant reçu l'avis du ministère de la Justice et nous l'étudions.

Il y a plusieurs manières de déterminer les droits de M. Whitfield dans cette affaire. L'une serait un recours aux tribunaux. La loi prévoit aussi une enquête préliminaire par un fonctionnaire nommé par le ministère, si l'on juge que l'affaire relève de la loi sur les justes pratiques d'emploi ou qu'elle ressortit à la loi sur les justes salaires et les heures de travail.

[L'hon. M. Chevrier.]

Mes fonctionnaires étudient présentement ces aspects de la question et lorsqu'ils auront tiré leurs conclusions, ils prendront les mesures appropriées.

M. Frank Howard (Skeena): Je voudrais poser une question supplémentaire. Est-ce que M. Whitfield sera tenu au courant du progrès de l'étude que fait le ministère à ce sujet?

L'hon. M. Starr: M. Whitfield sera avisé de la décision.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—DÉCLARATION AU SUJET DE LA SUPPRESSION PRÉSUMÉE DES DROITS DE RELIGION

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Hier, l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont m'a posé la question suivante:

> Peut-il nous dire si le gouvernement a envoyé ou enverra une protestation au gouvernement cubain contre la suppression de la liberté et des droits de religion, qui semble ressortir du renvoi des membres du clergé de Cuba?

L'ambassade du Canada à Cuba a maintenant confirmé qu'il y a neuf Canadiens parmi les prêtres catholiques expulsés de Cuba qui se sont embarqués dimanche soir, à destination de l'Espagne, à bord d'un navire espagnol. Ni l'ambassadeur canadien ni le consul canadien n'ont pu obtenir la permission de visiter les missionnaires canadiens avant leur départ forcé. L'ambassadeur canadien a obtenu une entrevue avec le ministre suppléant des affaires extérieures, hier, au cours de laquelle il a exprimé l'inquiétude du gouvernement canadien au sujet des déportations arbitraires de citoyens canadiens sans aucun préavis ni explication, à destination d'un tiers pays, et d'une façon si précipitée qu'ils se sont vu refuser l'occasion de prendre le minimum de dispositions personnelles ou de communiquer avec l'ambassade.

Nous attendons aujourd'hui un autre rapport relativement à ces protestations et lorsque je l'aurai reçu j'informerai la Chambre de toute nouvelle à propos de cet incident très regrettable.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU SUJET DES ARRANGEMENTS RELATIFS À LA PERCEPTION DES IMPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, à la fin de la semaine dernière, j'ai demandé au premier

ministre s'il pourrait faire publier au hansard, à titre d'appendice, toute lettre supplémentaire échangée entre lui ou quelque autre membre du gouvernement et des membres des gouvernements provinciaux en ce qui a trait à la loi sur le partage des impôts. Je me demande si le premier ministre est maintenant en mesure de se rendre à ma requête.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois répondre franchement que je ne me suis pas occupé de cette question depuis qu'on me l'a posée. Cependant, je vais m'assurer sur-le-champ s'il y a eu d'autres échanges de lettres entre les gouvernements provinciaux en cause et le gouvernement fédéral, et je transmettrai plus tard le renseignement à la Chambre.

LE CENTENAIRE DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT UN ORGANISME NATIONAL, UNE CONFÉRENCE NATIONALE, ETC.

Le très hon. M. Diefenbaker propose la 2e lecture du bill n° C-127, loi concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, avant l'adoption de cette motion, je demanderais si le premier ministre se propose d'ajouter dès maintenant quelque observation à ce qu'il a déjà dit.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que mes observations soient prises pour le signal de la reprise du débat. Vu les discussions d'hier, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire plus en ce moment. Nous avons eu hier, après une revue générale, une discussion assez complète. Nombre d'honorables députés ont des idées à exprimer sur le sujet et je suis sûr que la Chambre serait heureuse de les entendre; cependant, à mon avis, il serait inutile de reprendre la discussion à la présente étape.

Une fois la Chambre formée en comité, il sera possible d'examiner point par point le projet de loi et d'étudier les questions soulevées par les honorables députés et qui méritent attention. La Chambre a déjà été saisie de l'objet général du projet de loi et on pourra poser d'autres questions lors de l'étude en comité. Dans cette étude, l'aide de l'honorable représentant a été précieuse hier.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Hier, monsieur l'Orateur, lorsque le comité plénier a étudié le projet de résolution annonçant le présent bill, nous avons pu voir qu'il y avait unanimité à un degré remarquable parmi les députés quant à la question visée par cette mesure législative. C'est tout à fait souhaitable et j'espère que cette même unanimité va régner durant les six années qui vont s'écouler d'ici la célébration du centenaire de la Confédération. Je regrette, pour ma part, que le bill n'ait pas été avant 10 heures ce matin au service de distribution...

M. l'Orateur: Je regrette d'interrompre le député, mais j'ai de la difficulté à l'entendre, et je suis certain que d'autres députés éprouvent la même difficulté. Ceux qui parlent entre eux voudraient-ils baisser la voix ou se retirer dans l'antichambre?

L'hon. M. Martin: Bravo!

M. McIlraith: Je disais donc regretter, monsieur l'Orateur, que le bill n'ait pas été prêt à être distribué avant ce matin. Je pense que la distribution l'a reçu vers 10 heures. Pour ma part, je n'ai pu en obtenir un exemplaire qu'au moment où la sonnerie convoquait les députés à la Chambre.

De toute façon, je ne ferai pas obstruction au bill pour autant. Mais il me semble qu'étant donné le caractère du bill, qui ne porte pas à controverse, il aurait été bon qu'il figurât dans le *Feuilleton* pendant quelques jours pour en permettre la diffusion aux organisations intéressées dans le pays. Le Conseil du centenaire du Canada, dont les délibérations ont été mentionnées hier, est un groupe important d'organisations du pays entier. Elles se seraient intéressées au bill et à sa teneur. S'il avait été possible, compte tenu du programme des travaux de la Chambre, de présenter la résolution en temps voulu pour permettre la diffusion du bill dans le pays, nous aurions bénéficié des vues de ces organisations.

Comme ce n'est pas possible, étant donné le stade actuel de la session, j'espère que le gouvernement sera disposé à modifier le bill sans grande difficulté si, les mois prochains et avec l'expérience acquise, des modifications étaient jugées souhaitables. De fait, hier, alors que nous célébrions ce qui était pour le premier ministre, je l'espère, un heureux événement, son anniversaire, je souhaitais qu'il ait appris l'art de présenter les mesures législatives et de traiter la Chambre avec intelligence, qu'il ait réfléchi à ces méthodes et qu'il se soit réformé. J'espère qu'à compter de son anniversaire d'hier, il changera sa façon de présenter les bills à l'étude de la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai trouvé fort agréable le degré d'entente qui existait hier.

M. McIlraith: Moi de même, et j'espère que nous pourrons le conserver. Cependant, j'espère que le premier ministre changera sa façon de présenter les mesures législatives,

car le présent bill est de telle nature que les vues des divers organismes qui seront représentés au sein du Conseil du centenaire du Canada auraient été utiles au gouvernement et à nous tous, je pense.

De toute façon, je n'ai pas l'intention de faire autrement que d'approuver le bill en deuxième lecture. Je dois avouer que je l'ai lu et étudié plutôt à la hâte, donc de façon superficielle. Je comprends que le principe en jeu est l'établissement d'une administration chargée d'exécuter cette importante fonction, et ce principe doit certes s'imposer à tous les honorables députés. Je ferais bien de m'arrêter ici, peut-être. Nous aurons sans doute des questions à poser lors de l'étude en comité. Toutefois, à l'étape de la deuxième lecture, même après avoir examiné rapidement la mesure, je pense que le principe dont elle s'inspire mérite l'appui de tous les députés.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons exprimé notre façon de voir lors de l'étude du projet de résolution, hier. Pour ma part, je n'ai rien à ajouter au sujet de la deuxième lecture, sauf que nous approuvons le principe dont s'inspire le bill, de même que son objet, et que nous aurons quelques questions à poser lorsqu'il sera soumis au comité.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Maintenant que nous faisons subir la deuxième lecture à ce bill, j'aurais deux idées à faire valoir. Il me semble que cette célébration du centenaire va nous fournir une occasion que nous n'avons pas eue pendant un siècle, et qui ne se présentera peut-être pas de nouveau avant cent ans, soit d'accomplir de grands progrès en vue d'affermir l'unité nationale.

L'unité fait la force de toute nation et devrait être l'objectif primordial de notre pays en plein essor. Si nous voulons parvenir à une parfaite unité nationale, nous devons apprendre à nous apprécier mutuellement et à faire cas du rôle qu'a joué chaque province dans la vie nationale, sans oublier l'apport que les divers groupements ethniques ont fait à notre culture et à notre économie.

Hier, le premier ministre a parlé d'un train qui pourrait voyager d'un bout à l'autre du Canada en transportant des signes tangibles de notre patrimoine. A mon avis, l'idée est excellente et je voudrais insister pour que le premier ministre ou ceux qui seront chargés de réaliser ce projet veillent à ce que les objets bien exposés montrent clairement ce que chaque province et chaque groupe ethnique ont apporté au Canada.

[M. McIlraith.]

Voici ce qu'a déclaré le premier ministre, ainsi qu'en fait foi la page 8782 du compte rendu:

> Comme le Canada est au seuil d'un avenir brillant, le centenaire devrait servir de tremplin à de nouveaux triomphes dans son deuxième siècle d'existence.

Plus tôt au cours du débat, il disait que les Canadiens devraient profiter de cette occasion pour faire le bilan de ce qu'ils ont accompli et pour former des projets d'avenir. J'ajouterais que l'occasion est magnifique aussi pour l'établissement de normes minimum en ce qui a trait au secteur public. Cela voudrait probablement dire qu'il faudrait instituer un autre comité qui aurait pour mandat de déterminer ce que seraient les normes convenables. Je n'ai pas l'impression que cette tâche soit impossible à accomplir. Ainsi, nous sommes déjà convenus de certaines normes dans le domaine de la santé—soit tant de lits d'hôpitaux par millier d'habitants—et j'estime que, si nous partions de là pour établir, mettons, des normes concernant les routes, des normes en matière d'enseignement—tant de salles de classes par millier d'étudiants—et ainsi de suite, nous en arriverions à l'établissement de normes minimums. Nous pourrions ensuite nous fixer comme objectif des cent prochaines années, d'appliquer ces normes à tous les Canadiens.

Cela ne veut pas dire que ceux qui jouissent d'un niveau de vie supérieur seraient contraints de faire un pas en arrière, mais si l'on établissait des normes semblables, les Canadiens seraient surpris de constater les vastes écarts qui existent entre différentes parties du pays et même entre différentes parties d'une même province. Je crois que c'est là une chose que nous devrions nous appliquer à faire disparaître au cours des cent prochaines années et j'espère que le premier ministre étudiera la possibilité d'instituer, aux termes de la présente mesure, un comité qui serait chargé d'établir des normes minimums dans le secteur public, normes qui viseraient tout le Canada et qui pourraient nous servir de buts à atteindre.

M. John R. Matheson (Leeds): Je n'ai que quelques mots à dire au sujet du bill C-127 et c'est pour soumettre respectueusement une idée. Il me semble qu'une entreprise en particulier serait fort utile à l'occasion du centenaire tant aux Canadiens qu'à nos amis dans le monde. Je songe à un film de grande classe que produirait l'Office national du film.

Il y a quelques jours, j'assistais à Toronto à la projection d'un film intitulé «Windjammer», qui raconte une croisière du navire-école norvégien *Christian Raadich*. Ce qui m'a frappé, c'est qu'après deux heures de ce film, on regrettait presque de n'être pas Norvégien. Souvent le premier ministre parle

du riche apport des groupes ethniques que l'on trouve dans ce pays. Je crois bien qu'il est fier d'avoir pris l'initiative de mettre cet héritage en lumière. Chose certaine, c'est un domaine où notre ancien gouverneur général a fait beaucoup.

Il me semble que si l'Office national du film produisait un grand film avec musique canadienne originale, œuvre de nos meilleurs compositeurs, un film qui mettrait en vedette notre population esquimaude, nos Indiens et les autres groupes ethniques du Canada, il me semble qu'une telle production rehausserait de beaucoup les célébrations. Nous y trouverions les descendants des premiers colons, ainsi que des gens qui nous viennent du centre de l'Europe et qui apportent avec eux des traditions et des coutumes si pittoresques. Des séquences souligneraient la variété de nos paysages: la région des Mille-Isles, les Rocheuses et d'autres. Un tel film présenterait le Canada à tous les pays du monde et nous pourrions nous payer le luxe d'en exporter gratuitement des exemplaires.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): Me serait-il permis de dire quelques mots à propos d'un point de vue que bien des personnes ont formulé dans ma circonscription? Il s'agit de l'opinion, non seulement de nombre de citoyens natifs de ma circonscription, mais également de bien d'autres personnes venues s'y établir. Les honorables députés n'ignorent pas que Niagara-Falls est l'une des régions touristiques les plus fréquentées au pays. Ce qu'on sait moins, cependant, c'est que cette région est riche en souvenirs historiques. La région comprise entre Niagara-Falls et Fort-Érié a vu se dérouler des batailles aussi importantes, en somme, que celle des Plaines d'Abraham.

Quiconque visite la ville de Québec est frappé, je pense, par les magnifiques monuments érigés en hommage aux deux peuples qui ont fondé notre pays. La paix, la dignité et la beauté des lieux, en plus des souvenirs qu'ils rappellent à celui qui a étudié l'histoire du combat qui s'y est déroulé, ne peuvent manquer d'impressionner. Quand on arrive à cet endroit, on pense aux débuts de la colonie.

Je pense qu'il en va de même de Niagara où s'est livrée une lutte entre les forces du Sud, qui voulaient annexer cette partie du Canada aux États-Unis, et les troupes anglaises, les miliciens canadiens, les citoyens déjà établis dans la région et les Indiens canadiens restés fidèles à la Couronne. Malheureusement, nous n'avons pas un parc national pour commémorer convenablement certaines grandes batailles livrées en ces lieux comme, par exemple, la bataille de Lundy's Lane. En fait, à Niagara-Falls, nous n'avons qu'un petit monument et quelques tombes touchantes des victimes tombées d'un côté comme de l'autre. Chaque année, nous avons une cérémonie du souvenir. Jusqu'à ces derniers temps, elle était organisée par les Canadiens, mais l'an dernier, pour la première fois, on a invité les Américains à y prendre part. L'année dernière, pour la première fois en 157 ans, un Américain fut invité à y prononcer un discours.

Les historiens reconnaissent que ce champ de bataille fut l'un des plus sanglants de tout le continent nord-américain. Des historiens ont affirmé qu'en proportion de la population et du nombre d'hommes engagés dans la bataille, il y a eu plus de sang de versé qu'à Gettysburg. La plupart des députés sont sans doute allés à Gettysburg et connaissent le sentiment qu'on éprouve en visitant l'endroit, ce sentiment d'être sur le théâtre d'un combat que les États-Unis ont livré pour affirmer leur existence.

Malheureusement, à l'endroit qui fut notamment le champ de bataille de Lundy's Lane, on a bâti des établissements commerciaux et deux belles églises. Rien ne rappelle, hélas aux résidents ou aux millions de visiteurs qu'à cet endroit même, on s'est battu pour la liberté et que cette partie du Canada qui a été sauvée a donné naissance au grand dominion.

Je demande instamment à ceux qui formeront la Commission de comprendre qu'il faut à l'occasion de la célébration du centenaire, qui sera organisée dans quelques années, pour marquer les origines de notre pays, commémorer de façon tangible quelques-unes des grandes batailles qui ont permis aux Canadiens de fonder notre pays et célébrer la mémoire de ceux qui nous ont précédés afin d'en laisser le souvenir à tous ceux qui viendront après nous.

M. John Smith (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je désire appuyer les observations de l'honorable député de Niagara-Falls et rappeler à la Chambre certains faits historiques qui intéressent la région que je représente.

J'appuie sincèrement la mesure que le premier ministre a présentée en vue d'établir une commission qui verra à ce que le centenaire du Canada soit dignement célébré. Si nous voulons bâtir un meilleur Canada pour les générations futures, il importe de nous arrêter un instant pour songer à ce qui s'est fait dans le passé et qui a permis au Canada d'atteindre à sa grandeur actuelle.

C'est dans ma circonscription que se trouve le vieux village de Niagara-sur-le-lac où le premier gouvernement du Haut-Canada s'est établi il y a bien des années. Ce village a aussi joué un rôle important dans la défense du

Haut-Canada pendant la guerre de 1812. Nous y trouvons aujourd'hui plusieurs belles églises dont certaines remontent à cette époque lointaine. Nous y trouvons également le fort Mississagi et maints autres édifices historiques. Nous avons là tout ce qu'il faut pour faire une magnifique ville coloniale du genre de celle de Jamestown, aux États-Unis, si elle était conservée comme je pense qu'elle devrait l'être.

Pas plus tard que dimanche dernier, j'ai assisté à Niagara-sur-le-Lac au dévoilement d'une plaque à la mémoire du colonel John Butler, fondateur des *Butler Rangers* qui ont contribué grandement à conserver au Canada la péninsule de Niagara. Ils ont fait également un travail remarquable à l'époque de la Révolution américaine, en guidant des réfugiés américains vers le Canada. Nous avons donc, dans la péninsule, une ville historique et de nombreux et beaux édifices anciens. Dans le cadre des préparatifs du centenaire de la Confédération, nous devrions songer sérieusement à préserver pour la postérité les vestiges de ces temps reculés et troublés.

Il est vrai que le gouvernement ontarien, par l'entremise de la Commission des parcs du Niagara, a fait beaucoup pour préserver certains lieux d'importance historique dans cette péninsule, mais il reste encore beaucoup à faire. Au camp d'entraînement de Niagara, il y a environ 900 acres de terre qui ne servent à rien actuellement. Avec cette étendue de terrain et les édifices que j'ai mentionnés, on pourrait conserver les restes d'un village colonial pour commémorer les jours difficiles des débuts de notre histoire. J'exhorte donc le premier ministre et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales à songer sérieusement à préserver les vestiges de l'époque coloniale dans la péninsule de Niagara.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'étude des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. McIlraith: Monsieur le président, je désire demander au premier ministre si le Conseil du centenaire du Canada conservera la forme indiquée dans le rapport de sa première réunion annuelle et, dans le cas de l'affirmative, comment s'harmonisera-t-il avec l'Administration que crée cette mesure-ci?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le Conseil du centenaire du Canada est formé, on le sait, d'institutions privées qui se sont groupées dans le dessein louable d'assurer que tous les éléments canadiens soient représentés dans toute la mesure du possible aux célébrations du centenaire. Rien, dans la présente mesure, ne restreindra l'activité de cet organisme. On s'attendra naturellement qu'il fasse connaître ses vues et qu'il formule ses recommandations, ce qu'il sera sans doute désireux de faire.

M. McIlraith: Je remercie le premier ministre de sa réponse. A mon avis, il est tout à fait souhaitable que le conseil en question poursuive son activité et qu'il ait la possibilité d'apporter la plus grande contribution possible.

Si je comprends bien, la présente mesure envisage que le Conseil coordonne toute l'activité de la Conférence nationale du centenaire du Canada, ou prévoit-elle que les deux organismes, le Conseil et la Conférence traiteront directement avec l'Administration?

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme l'honorable député le sait, la Conférence comptera des représentants de toutes les parties du Canada. Chaque province y désignera deux représentants; en outre, chaque secteur intéressé de la population canadienne y nommera aussi des représentants. J'incline à croire que le choix des délégués à la Conférence devra se faire en collaboration avec les institutions qui ont bénévolement constitué le Conseil qui a fait un magnifique travail en vue de jeter les bases de la célébration du centenaire. J'espère que ce travail se poursuivra, que des représentants assisteront nombreux aux réunions de la Conférence et qu'il y aura la collaboration qui permettra que le résultat du travail déjà accompli soit mis à la disposition de la Conférence nationale et du grand public canadien.

M. McIlraith: Je ne me suis peut-être pas exprimé avec assez de précision dans ma deuxième question. Ce que je cherchais à savoir, c'était si le Conseil du centenaire du Canada se tiendra en liaison directe avec l'Administration prévue dans le projet de loi dont nous sommes saisis, ou si ces rapports auront lieu par l'intermédiaire de la Conférence nationale. C'était là-dessus que portait ma question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le Conseil n'a pas été oublié du point de vue des relations mutuelles et les divers organismes ont travaillé de concert et échangé leurs vues.

M. McIlraith: Je crois comprendre que la Conférence elle-même n'a pas encore été créée. La Conférence nationale que prévoit la mesure n'a pas encore été instituée.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est vrai. Les dirigeants du Conseil privé se sont tenus en consultation constante avec l'organisme

mentionné par le député ainsi qu'avec le public canadien dans son ensemble, ce qui me mène au point qu'il a soulevé à l'étape de la deuxième lecture. Il a demandé si on avait fait en sorte de faciliter la soumission d'observations. Je signalerai que le 4 octobre 1959, à l'université Assumption, de Windsor, j'ai mentionné le centenaire, en disant:

Le gouvernement du Canada se propose d'entrer sous peu en rapports avec les provinces pour connaître leur façon de voir et leurs idées. J'espère que chaque province instituera un organisme qui permettra de constituer un comité national comprenant des représentants de toutes les provinces du Canada, des Églises et des organisations religieuses, culturelles, commerciales, ouvrières et agricoles, bref comportant tous les éléments de la vie canadienne, afin de dresser, de façon coordonnée, les plans qu'il convient pour les fêtes du centenaire national. Son Excellence le Gouverneur général a bien voulu accepter d'accorder son patronage à cette entreprise considérable. Quant à moi, je demande à tous mes concitoyens Canadiens d'y contribuer en formulant des idées qu'il serait possible d'incorporer dans le plan d'ensemble.

J'ai demandé alors également que les Canadiens de toutes les régions du pays expriment leur opinion. Puis, le 19 mai 1960, j'ai, encore une fois, invité les citoyens du Canada à envoyer des propositions au sujet de la meilleure façon de célébrer le centenaire du Canada. On a largement répondu à cette invitation et, comme je l'ai dit en présentant le projet de résolution, l'intérêt manifesté par le public pour le centenaire et l'établissement d'un programme de base qui fasse de cette manifestation un succès, m'a beaucoup encouragé.

L'honorable député le sait, des représentants du conseil privé, qui s'occupent de cette question, ont été en relation non seulement avec l'organisme dont il est fait mention, qui est un organisme bénévole, mais avec les provinces et les municipalités en général, d'un bout à l'autre du pays, dont bon nombre manifestent un nouvel intérêt pour l'histoire et font leur part, chez elles, pour préserver les souvenirs qui forment la trame et la tradition de l'histoire du Canada.

M. McIlraith: En se reportant à ses discours, le premier ministre a oublié le communiqué qu'il a fait à la Chambre des communes exactement dans le même sens, le 4 février 1960, à la page 753 du hansard. A la fin de sa déclaration, il a parlé de rencontres avec les représentants et les premiers ministres de plusieurs provinces. Il a dit:

Le gouvernement espère qu'il sera possible, à la suite de cette réunion, d'arrêter des dispositions pratiques et de former des groupes en vue de l'exécution des plans préliminaires.

Ma question porte sur le personnel affecté à cette fin. Le gouvernement a-t-il pu grouper le noyau de personnel requis pour cette administration, ou est-ce une disposition qu'il reste encore à prendre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas encore fait. Des membres du conseil privé y travaillent. M. Hodgson s'est intéressé particulièrement à cette affaire, mais on n'a pas encore recruté de personnel à cette seule fin.

M. McIlraith: J'ai une autre question que je pourrais peut-être poser dès maintenant. Le 17 avril 1961, quelqu'un a posé une question à la Chambre des communes à propos d'une nouvelle de presse. Je m'y reporte parce qu'il semble y avoir confusion à cet égard, et je crois qu'il importe que la chose soit éclaircie dès maintenant. On trouvera cette mention à la page 3830 du hansard du 17 avril. Le premier ministre verra qu'une question a été posée par l'honorable député de Timiskaming relativement à un article de journal à propos de la nomination du publiciste bien connu, John Fisher, au sein du personnel du premier ministre. Le premier ministre a ajouté que M. Fisher «assumera ses fonctions à la fin mai, à titre d'aide spéciale pour les préparatifs en vue de la célébration du centenaire que nous attendons tous avec plaisir». Puis il a ajouté:

Pendant que j'y suis, je me permets de dire que la rumeur selon laquelle M. Fisher toucherait un traitement de plus de $10,000 par année n'a absolument aucun fondement.

Je suppose que cela a trait à un message du communiqué de presse que je n'ai pas vu. Le 7 juin, une question a été posée, à la page 6181 du hansard. Il s'agit d'une question en bonne et due forme qui figurait au *Feuilleton;* la voici:

Le gouvernement a-t-il retenu les services de certaines personnes en vue d'aider à la préparation du centenaire du Canada?

Dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles et quelles sont leurs fonctions précises?

Ces questions étaient de l'honorable représentant de Maisonneuve-Rosemont. C'est le premier ministre qui a répondu comme il suit:

La réponse aux deux parties de cette question est non, pas encore.

La même question est revenue sur le tapis un peu plus tard, et la réponse a été encore non. Il y a un point que je voudrais éclaircir. Le premier ministre verra que les réponses peuvent paraître un peu contradictoires ou au moins embrouillées. Ce à quoi je veux en venir, c'est que les services de M. Fisher ont été retenus à cette fin. A-t-on l'intention de le nommer ou a-t-il été nommé pour effectuer ce travail? Quelle est la situation? Le premier ministre peut-il nous renseigner, s'il se sent libre de le faire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, M. Fisher a été nommé adjoint spécial au bureau du premier ministre, pour succéder à un autre qui avait démissionné. Vu la responsabilité qui incombe au premier ministre relativement au centenaire, son cabinet doit, entre autres choses, avoir à sa disposition le meilleur matériel et les personnes les plus compétentes et les plus capables de prendre des responsabilités. Les députés et tous les Canadiens, je pense, reconnaissent que M. John Fisher connaît l'histoire et les traditions du Canada mieux que quiconque à qui l'on puisse penser de prime abord. Ce fait est généralement accepté. Comme membre du personnel du premier ministre, il s'occupera, entre autres choses, d'émettre ses idées sur la célébration du centenaire et d'aider le premier ministre dans ses rapports avec les divers organismes qui ont été créés en vue du centenaire.

M. McIlraith: Songe-t-on à séparer ce travail du travail administratif dans le bureau du premier ministre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

M. McIlraith: J'aimerais soulever un autre point. Avant les élections de juin 1957, on avait pris des dispositions à cet égard, et un comité s'était réuni. Je n'ai pu réussir ce matin, à obtenir un compte rendu des délibérations de ce comité, bien que je me sois entretenu avec certains députés qui avaient participé à la réunion. J'ai eu des conversations sur ce qui s'est passé à la séance, mais je ne pense pas qu'il soit opportun de les répéter. La réunion avait alors groupé certains ministres et le chef de l'opposition. Je n'ai pas pu savoir non plus à quelle date elle a eu lieu.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable représentant peut-il nous dire de quelle année il s'agit?

M. McIlraith: Je puis dire qui était alors chef de l'opposition. C'était l'ancien chef de l'opposition, avant que le premier ministre actuel assume cette fonction. Quoi qu'il en soit, voici ma question. Si je comprends bien, on colligera tous les travaux qui ont été faits pour les mettre à la disposition du gouvernement actuel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, d'après ce qu'on m'a fait savoir, rien n'indique qu'une telle réunion ait eu lieu. Je sais que l'honorable représentant est limité par les considérations qu'il a à l'esprit, mais peut-être pourra-t-il me dire privément qui étaient présents à cette réunion. Il semble que ce qu'on a fait à cette réunion n'est pas venu à la connaissance des fonctionnaires du ministère.

M. McIlraith: Je me ferai un plaisir de transmettre au premier ministre tous les renseignements dont je dispose au sujet de cette réunion. On avait alors fait les premiers pas, et je crois que son prédécesseur au poste de chef de l'opposition pourra l'éclairer dans une certaine mesure sur la question.

J'aimerais poser une autre question au sujet de la méthode des nominations aux termes du projet de loi. Toutes les nominations seront faites par le gouverneur en conseil ou par le premier ministre. J'en ai parlé hier, mais je désire maintenant formuler directement une question au premier ministre. A-t-il l'intention de faire ces nominations en tenant compte de tous les partis, comme c'était manifestement l'intention du gouvernement précédent lors de la première réunion qui a eu lieu là-dessus.

M. Jones: Oh! Oh!

M. McIlraith: Le député de Saskatoon s'esclaffe!

M. Jones: Si je ris, c'est parce que vous prétendez qu'il y a eu une réunion lorsque votre parti était au pouvoir.

M. McIlraith: Le député de Saskatoon a l'habitude de faire des interventions inopportunes. S'il a quelque observation à faire, il devrait s'exécuter en bonne et due forme.

L'hon. M. Walker: A votre instar!

M. McIlraith: Ainsi que le premier ministre l'a fait remarquer au cours de ses observations, l'affaire intéresse vivement bien des Canadiens à travers le pays, et elle suscite, depuis bien des années, de l'intérêt dans la capitale et les environs. J'espère que les préparatifs seront si bien organisés qu'ils seront dignes de la commémoration de notre centième anniversaire, et que, pendant le prochain siècle, ils constitueront une source d'inspiration que tous les citoyens canadiens garderont à la mémoire. J'espère qu'on adoptera une attitude un peu moins répréhensible que celle que le député de Saskatoon et que le ministre des Travaux publics ont laissé deviner par leurs interventions.

Je pose au premier ministre ce que je considère comme une question normale, même s'il ne la juge pas appropriée. C'est son droit d'ailleurs. A-t-il l'intention, en faisant ces nominations, d'essayer de faire de la célébration de ce grand anniversaire, une affaire non partisane comme l'a été la Confédération, ou a-t-il l'intention de suivre une autre méthode? Je crois que le premier ministre sera le premier à admettre le bien-fondé de ma question.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'assure au député que notre but est d'unir tous les Canadiens. Nous n'essayons pas d'écrire l'histoire en nous inspirant de considérations

de parti et j'ai toujours essayé d'éviter toute manœuvre en vue d'effectuer l'unité du Canada au profit d'un parti. Pour ce qui est de l'établissement de l'organisme en général, je dirais aux députés que pour assurer que tous les partis politiques seront représentés, les nominations seront faites par le gouverneur en conseil d'après les recommandations des provinces. Pour toutes ces nominations, je suivrai la ligne de conduite que j'ai suivie dans le cas de la Commission Glassco, c'est-à-dire que je m'assurerai que les services des meilleurs hommes possibles seront retenus sans tenir compte du parti auquel ils appartiennent. Voilà la procédure à laquelle je pense. C'est celle que je veux voir adopter. C'est la seule méthode qu'un gouvernement conscient de ses responsabilités puisse suivre quand il organise la célébration d'un événement qui n'intéresse pas seulement un parti mais la nation tout entière et qui donnera au Canada, je l'espère, une place encore plus grande dans le monde.

M. McIlraith: Je remercie le premier ministre de sa déclaration. Je crois qu'il a indiqué ce dont on a besoin dans cet organisme. A mon avis, sa déclaration expose les besoins beaucoup mieux que j'ai pu le faire en posant ma question. Je suis heureux que ce soit le premier ministre qui ait fait cette déclaration. J'espère que le ministre qui est intervenu plus tôt a écouté avec soin, car je crois que le premier ministre a attaqué le problème de la bonne manière en faisant ce genre de déclaration. Il me semble que cette célébration sera beaucoup plus importante que plusieurs de ceux qui siègent ici ne semblent s'en rendre compte dans le moment. Comme je l'ai dit hier, le premier ministre a, bien à propos d'ailleurs, demandé l'appui unanime de la Chambre pour cette résolution. J'aimerais dire combien j'apprécie la teneur générale des propos d'hier et je termine en remerciant le premier ministre de la réponse qu'il m'a donnée.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 5 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 6—*Personnel.*

M. McIlraith: Le présent article traite de la nomination des fonctionnaires et employés. Le premier ministre peut-il nous dire quand il compte pouvoir nommer les commissaires et faire fonctionner normalement la commission?

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela n'a pas encore été décidé. Cependant, en raison de la complexité du problème qui se posera, je désire vivement que le projet soit mis sur pied le plus tôt posible.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 7—*L'Administration est mandataire de Sa Majesté.*

M. Herridge: Le premier alinéa de cet article est ainsi conçu:

> A toutes les fins de la présente loi, l'Administration est mandataire de Sa Majesté et elle ne peut exercer les pouvoirs que lui attribue la présente loi qu'en qualité de mandataire de Sa Majesté.

Puis, l'alinéa 2 prescrit ce qui suit:

> (2) Sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, l'Administration peut, pour le compte de Sa Majesté, passer des contrats au nom de celle-ci ou au nom de l'Administration.

Étant donné qu'il s'agit, en fait, d'une société de la Couronne, le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi on juge nécessaire d'inclure les mots «ou au nom de l'Administration»? Je croyais qu'en l'occurrence, tous les contrats étaient détenus au nom de Sa Majesté.

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est un article, sauf erreur qu'on retrouve dans d'autres lois et qui permet de procéder avec une plus grande diligence. Vu que le contrat serait passé au nom de l'Administration, celle-ci pourrait le signer sans avoir à se plier aux formalités qui seraient nécessaires autrement.

(L'article est adopté.)

L'article 8 est adopté.

Sur l'article 9—*Objets de l'Administration.*

M. Herridge: Vu que je m'intéresse à cet aspect de l'Administration, j'aimerais formuler quelques observations sur cet article qui porte sur les objets et pouvoirs de l'Administration. Ainsi que je l'ai signalé hier, la collaboration est la clé du succès en ce qui a trait à la mise en vigueur de ces projets à la satisfaction de tous les groupes et de tous les individus intéressés. Pour assurer cette collaboration, il faudra renseigner tous les groupes, rester en contact constant avec eux et maintenir leur intérêt, si petits soient-ils.

En somme, il faudra que l'Administration mette sur pied un excellent service de relations extérieures qui fera appel au public d'une manière différente de celle des entreprises commerciales, des partis politiques ou d'autres genres d'organismes. Il n'y a aucun doute que le présent bill servira de base à l'élaboration de projets pour les célébrations du centenaire, célébrations avec lesquelles nous nous familiariserons à mesure que l'Administration ira de l'avant avec ses projets. Les recommandations viendront de tous les milieux, de nombreux groupes, de diverses régions. Cependant, j'estime que l'information est le point essentiel. Pour que ces fêtes soient un succès, il faudra que l'Administration reste en contact avec tous les groupes,

peu importe combien ils comprennent de personnes. En renseignant le public, on suscitera des idées et, par le fait même, on s'assurera de la collaboration des divers groupes.

J'imagine que des communiqués de presse ou autres viendront périodiquement mettre le public au courant des progrès, afin qu'il n'aille pas croire que c'est une affaire qui est menée d'Ottawa, que nous sommes en pleine bureaucratie—termes d'ailleurs qu'on applique souvent abusivement à des organismes gouvernementaux. Comme je l'ai dit, il faut que chaque groupement, quelque humble et petit qu'il soit, sente qu'il participe à l'organisation. Il faut enrôler les étudiants de nos universités et nos instituteurs; tenir ceux-ci bien au courant afin qu'ils puissent relayer les renseignements à leurs classes, qu'une fois par mois ou par trimestre, ils puissent indiquer ce qui se fait, et d'une façon qui soit claire pour les enfants.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 10—*Fonds du centenaire de la nation.*

L'hon. M. Pickersgill: Quoique l'article 10 prévoie la garde du fonds et d'autres choses, je constate qu'en réalité il n'y a pas d'argent d'affecté au fonds. Le premier ministre pourrait peut-être nous dire s'il envisage de faire autoriser un crédit supplémentaire spécial avant la fin de la présente session afin que la commission et l'administration puissent se mettre au travail dès maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends l'intérêt que l'honorable représentant porte à cette question. Toutefois, on me dit qu'on n'a pas l'intention de présenter un crédit supplémentaire à la présente session. Nous n'en aurons pas besoin à l'étape de l'organisation et nous présenterons une demande de la façon régulière à une autre session.

L'hon. M. Pickersgill: A moins d'une autorisation, il ne sera donc pas possible de verser un traitement au commissaire...

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact.

L'hon. M. Pickersgill: ...tant que le Parlement n'aura pas voté les fonds nécessaires?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exact.

L'hon. M. Pickersgill: Je conclus de ce qu'a dit le premier ministre qu'à moins de nommer quelqu'un qui soit déjà fonctionnaire et touche un traitement à un autre titre, il sera impossible de mettre cette administration sur pied jusqu'à ce que les fonds nécessaires soient affectés pendant la prochaine année financière ou, au cours de la présente année financière, à la prochaine session du Parlement. Est-ce exact?

[M. Herridge.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'article est adopté.

(Les articles 11, 12 et 13 sont adoptés.)

Sur l'article 14—*L'Administration est réputée une organisation de charité.*

M. McIlraith: L'article 14 revêt une certaine importance du point de vue des particuliers qui verseront à cette fin des cotisations à l'Administration. Je me demande si le premier ministre voudrait nous donner quelques détails sur la mesure dans laquelle il se propose de faire lancer un appel au public par l'Administration, pour que celui-ci fasse un apport sous forme de don ou de legs.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cette disposition, comme le sait le député, a évidemment été insérée afin que si des legs, surtout, étaient prévus à cette fin méritoire qu'est le centenaire, les dispositions régulières s'appliquent. J'espère que les entreprises commerciales de tout le pays, ainsi que les divers organismes s'intéresseront à la question. Somme toute, il s'agit d'en faire profiter tous les Canadiens, et les entreprises se sentiront obligées de faire leur part. Je ne puis rien imaginer de plus bienfaisant pour le Canada que la participation des sociétés, des entreprises, et ainsi de suite, à l'organisation de la célébration du centenaire et, par conséquent, à la création d'une plus grande unité et d'une plus grande compréhension de la part du public canadien, pour le destin que nous envisageons tous pour le Canada. La disposition doit permettre d'obtenir cette aide et fournir, à tous ceux qui ont des tendances philanthropiques, l'occasion de ne pas oublier cette cause dans leurs testaments.

M. McIlraith: Puis-je poser une question qui se rapporte à ceux qui prévoient des legs à cette fin dans leur testament? Le premier ministre a-t-il fait examiner les lois provinciales sur les droits successoraux afin d'établir si les mesures provinciales sont de nature à prévoir des exemptions pour pareils legs? Il n'ignore sans doute pas que souvent il se pose là un véritable problème quand il s'agit de rédiger un testament, vu qu'un legs ou don peut être exempt de droits en vertu de la loi fédérale, mais non aux termes de la loi provinciale. Tout le reste du testament risquerait d'en être dérangé de façon à annuler le legs. On ne le fait jamais figurer dans un testament.

Le premier ministre a-t-il examiné cette question et sinon, voudrait-il charger un des fonctionnaires du ministère approprié de le faire?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, nous n'avons pas examiné la question. Elle a de l'importance, comme le député

l'a relevé et sera examinée sérieusement par les provinces quand elles reconnaîtront qu'il faut harmoniser leur législation sur les successions avec les dispositions de cet article.

(L'article est adopté.)

Les articles 15 et 16 sont adoptés.

Sur l'article 17—*Conférence nationale du centenaire du Canada.*

L'hon. M. Pickersgill: Une question à propos de l'article 17, monsieur le président. Un détail que le premier ministre jugera peut-être dénué d'importance retient mon attention. Si je ne me trompe, c'est la première fois qu'un ministre, et non le gouverneur en conseil, désignera les membres d'un organisme. J'estime que c'est une excellente idée. Je n'ai rien à redire à cette disposition, qu'on me comprenne bien. Je me demande tout simplement comment le premier ministre s'y prendra car les nominations du gouverneur en conseil se font par décret du conseil. Je me demande par quelle modalité juridique on fera ces nominations, publication dans la *Gazette du Canada,* ou autre méthode outre la publication qu'on en fera dans les journaux. Quel processus juridique leur conférera la validité?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, le député ne coupe pas les cheveux en quatre. Il prouve qu'il a fait des recherches en se fondant sur son expérience à titre de greffier du conseil privé et sur ses connaissances des questions constitutionnelles. Je n'avais pas songé à l'affaire. J'imagine que les nominations devront être confirmées par décret du Conseil, ce qui serait probablement la marche à suivre appropriée.

L'hon. M. Pickersgill: J'espérais que l'esprit de ressource du premier ministre ou du greffier du Conseil privé ne l'aurait pas imposé. A un moment donné, le premier ministre mettait son point d'honneur à ne pas multiplier les décrets du conseil, ce que j'approuve. J'ai constaté, lorsque j'étais greffier du conseil privé, qu'on adoptait beaucoup de décrets inutiles et le nombre en diminua sensiblement. Je crois que c'est un bon précédent. J'espère qu'il se maintiendra car, à mon avis, si le premier ministre est le ministre désigné, il devrait être possible de mettre au point quelque moyen qui faciliterait la réalisation de ces choses et réduirait les chinoiseries administratives.

Je proposerais que le premier ministre demande au personnel du bureau du Conseil privé s'il ne lui serait pas possible de mettre au point quelque moyen qui éliminerait la nécessité d'adopter au Conseil des ordonnances purement routinières. Évidemment, le premier ministre n'est pas sans savoir que dans le cas de la nomination des ministres, un moyen de ce genre a été mis au point, il y a quelques années, alors qu'on estimait inapproprié de nommer des ministres par décret du conseil.

(L'article est adoptée.)

L'article 18 est adopté.

Sur l'article 19—*Objets de la Conférence.*

M. McIlraith: Monsieur le président, je n'ai qu'une brève observation à faire à propos de l'article 19. Si je comprends bien, le premier ministre a hâte de liquider cette affaire, de sorte que je serai aussi bref que possible. La conférence en question est la Conférence nationale du centenaire du Canada, et l'article 19 vise à définir les objets de cette conférence. Je dois dire que cet article ne définit pas ces objets aussi élégamment qu'ils auraient pu l'être. J'ose espérer que le premier ministre examinera attentivement l'article en question d'ici à l'ouverture de la prochaine session afin de déterminer s'il ne pourrait pas formuler d'une manière plus appropriée les objets de la Conférence, car ces objets constitueront le guide même des travaux de ladite Conférence. Pour ma part, j'estime qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de la Conférence si l'on veut faire un succès des célébrations. A mon sens, le présent article ne précise pas convenablement les objets de la Conférence. Le premier ministre le réexaminera peut-être en vue d'y apporter l'amendement qui lui paraîtra opportun. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir s'y arrêter.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je le ferai sûrement, monsieur le président. Bien entendu, cet article a été rédigé par les légistes de la Couronne après consultation. Parfois, on blâme, on censure et on critique avec une extrême rigueur même les gens de robe qui établissent des articles difficiles d'interprétation, ou qui comportent trop de mots, d'exceptions et de réserves. Le présent article 19 est un modèle de simplicité.

M. McIlraith: Il n'est guère évocateur.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'offre peut-être pas la beauté linguistique que l'honorable député lui souhaiterait, mais il a pour lui la clarté.

M. McIlraith: Ajoutez-y un peu d'inspiration.

(L'article est adopté.)

Les articles 20 à 25 sont adoptés.

Sur l'article 26—*Dépenses.*

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, lisant l'article 26 en regard de l'article 10, j'ai une question à poser. Le premier

ministre pourrait-il nous dire si l'on envisage de voter un crédit particulier à l'intention de la Conférence ou si la somme sera...

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, il s'agit d'un crédit distinct.

L'hon. M. Pickersgill: D'un crédit distinct du crédit destiné à l'Administration?

Le très hon. M. Diefenbaker: En effet.

(L'article est adopté.)

L'article 27 est adopté.

(Le titre est adopté.)

M. le président suppléant: Le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je tiens à remercier les membres du comité d'avoir adopté ce bill avec autant de diligence et d'avoir apporté tant de soin et d'attention à son examen.

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Avec l'assentiment de la Chambre, dès maintenant.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce qu'il soit lu dès maintenant?

Des voix: D'accord.

(Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LES SOMMES AFFECTÉES AUX PRÊTS ET À LA RECHERCHE

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics) propose la deuxième lecture du bill nº C-128, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

M. W. H. McMillan (Welland): La modification apportée à la loi sur l'habitation vise des avances de fonds du Revenu consolidé, qui serviront à des recherches dans le domaine de l'habitation et de l'urbanisme. Il est aussi question de travaux d'égout.

Je regrette que le gouvernement n'ait pas cru devoir ou n'ait pas pu réduire le taux d'intérêt sur les hypothèques. Ce taux demeure à 6¾ p. 100. Hier, à l'étape de la résolution, le ministre a demandé de lui soumettre des idées. C'est pourquoi j'estime que la première chose à faire, ce serait de réduire le taux d'intérêt.

Les ministres de la Couronne se sont souvent vantés à la Chambre des diverses mesures qu'ils ont prises pour raffermir notre économie et ils ont maintes fois déclaré que le gouvernement des États-Unis avait copié ces mesures. Je pense à ce que le ministre du Travail a dit au sujet du programme des travaux d'hiver et il me semble que le premier ministre nous a parlé de diverses mesures prises ici au Canada et dont le gouvernement américain s'est inspiré.

Les États-Unis ont pourtant pris des mesures pour abaisser le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires. En deux étapes, on l'a abaissé de 5¾ à 5¼ p. 100. Tout d'abord à 5½, puis à 5¼ p. 100. C'est une des premières mesures que le nouveau président a ordonnée.

Au Canada, le gouvernement n'a pas laissé entendre qu'il abaisserait les taux d'intérêt hypothécaires dans le même sens. Toutefois, il se pourrait qu'il le fasse et la population canadienne en bénéficierait énormément. Avant 1958, durant des années, la disparité des taux d'intérêt américain et canadien était de 0.5 p. 100. Elle est trois fois plus élevée depuis que le gouvernement favorise les taux d'intérêt élevés. Le jour où ils ont décidé de faire cet emprunt de conversion et de verser de généreux bonis aux gens qui acceptaient 50 p. 100 d'intérêt de plus a été un jour de malheur pour les acheteurs de maisons, qui paient pour notre politique financière depuis lors et qui continueront à payer le reste de leurs jours.

J'ai lu dans un récent numéro du *Times* de New-York qu'une municipalité des environs de Boston recueillait des fonds en vue de la construction d'une nouvelle école qui coûterait 3 millions de dollars. La corporation intéressée a eu des offres pour ses titres d'obligations, comme on les appelle, et ces offres étaient à un prix assurant un rendement de 3.71 à 3.73 p. 100. C'est bien inférieur au taux auquel le gouvernement du Canada peut emprunter, et c'est l'une des raisons pour lesquelles notre gouvernement ne peut prêter aux acheteurs de maisons à des taux d'intérêt raisonnables.

Notre gouvernement, comme l'a admis le ministre des Finances, n'a cessé de contracter des emprunts à court terme, ce qui coûte fort cher—environ 70 millions de dollars au moment de l'emprunt de conversion—et le ministre n'a cessé d'emprunter depuis. Quelqu'un doit trouver tout cet argent qui, en intérêt seulement et en dépenses supplémentaires imputables au financement de nos dettes, atteint la somme supplémentaire de 800 millions de dollars. Le consommateur absorbe une partie de ces frais supplémentaires, et presque tout le reste est absorbé par le contribuable. Même ce dernier ne l'absorbe pas entièrement, vu que le solde en est reporté à plus tard sous forme de déficit.

Si le taux d'intérêt baissait de 1 p. 100 ou, mieux encore, de 1½ p. 100 et s'établissait à 5½ p. 100, comme c'était le cas il y a quelques

années sous l'ancien régime, le propriétaire privé n'aurait pas à payer autant pour sa maison à la longue. L'économie qu'il en retirerait serait énorme, sans compter qu'il y aurait également une économie considérable dans le cas des services municipaux, car l'amortissement annuel serait bien moins élevé. On a calculé que l'économie qui résulterait d'une diminution de 1 p. 100 de l'intérêt sur une hypothèque de $13,000 remboursable en 25 ans serait d'environ $2,500, tandis que si la diminution était de 1½ p. 100, l'économie s'établirait à quelque $4,000. C'est une forte somme à payer pour le propriétaire privé au cours des années; dans le cas d'une hypothèque remboursable en 35 ans, le montant économisé serait encore bien plus élevé.

Ce sont les années où le propriétaire doit payer le plus d'impôt aux trois paliers de gouvernement, et ces impôts augmentent d'année en année. Ce sont les années durant lesquelles il élève et fait instruire sa famille. Les taux élevés que favorise le gouvernement lui siphonnent son chèque de paye qui, autrement, pourrait servir à l'instruction des membres de sa famille.

Puis-je dire qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. McMillan: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, à une heure, je faisais remarquer que la hausse des taux d'intérêt a été l'un des premiers résultats de la politique financière du gouvernement. Maintenant, le gouvernement devrait essayer de réduire les taux d'intérêt, notamment dans le domaine de l'habitation. S'il le fait, il y aura, bien entendu, des milliers d'acheteurs canadiens qui resteront en plan avec des maisons grevées d'hypothèques générales qui porteront un taux d'intérêt de 6¾ p. 100. Leurs maisons ne seront pas faciles à vendre, puisqu'on pourra alors se procurer des hypothèques à meilleur marché.

Hier, le ministre des Travaux publics a fait l'éloge de l'hypothèque remboursable sur une période de 35 ans et portant un taux d'intérêt de 6¾ p. 100. Il a déclaré qu'on en avait vendu trop peu. Imaginez ce que c'est qu'une hypothèque de 35 ans pour un homme qui dépasse la trentaine. S'il a la chance de ne pas tomber malade ou de ne pas subir d'autres déveines, il réussira peut-être à l'acquitter complètement avant d'atteindre la longévité normale, qui est de 70 ans. Il pourra se servir de sa pension de vieillesse pour liquider l'hypothèque, mais, s'il meurt avant de l'avoir fait, quelque membre de sa famille devra la prendre en charge et continuer les versements. Si le propriétaire d'une de ces maisons se donne la peine de calculer le montant qu'il a versé au cours des années, il constatera qu'il a payé à peu près le double de la valeur originale. Il possède alors une vieille maison au moment où l'hypothèque est acquittée. Ce problème provient du taux de 6¾ p. 100. Le fait est que le taux d'intérêt ne devrait pas être si élevé qu'il faille hypothéquer une maison pour 35 ans.

J'ai vu récemment, dans un journal de Montréal, une annonce où l'on offrait en vente une maison de neuf ans dont l'hypothèque portait intérêt à 5¼ p. 100 seulement. Ce taux d'intérêt m'a frappé, parce que je me souviens qu'il y a quelques années, en cette enceinte même, le ministre des Finances et d'autres membres du parti conservateur s'en sont pris à l'ancien régime sous prétexte que 5¼ p. 100 était un taux d'intérêt exorbitant dans le domaine de l'habitation.

Le ministre des Travaux publics paraît toujours heureux d'annoncer qu'un grand nombre de maisons sont mises en chantier. Cela veut dire qu'un nombre encore bien plus grand d'acheteurs sont pris au piège et doivent payer durant des années un taux élevé d'intérêt. Longtemps après que le présent gouvernement aura disparu—mais il ne sera pas facilement oublié—des milliers de Canadiens continueront à rendre mensuellement hommage à sa mémoire, et les acheteurs de maisons seront à l'avant-garde de ce mouvement.

Une autre conséquence des taux d'intérêt élevés sur les hypothèques est ceci. Après qu'un homme a acheté une maison, il a tendance à se tenir tranquille, à ne pas se déplacer. Il est gelé à un endroit et, selon toute probabilité, continuera à vivre dans la même maison, sur la même rue, dans la même ville pour le reste de sa vie, à moins qu'il ne soit disposé à vendre à perte. Cela n'est pas tellement vrai les premières années, le versement initial constitue un avoir; mais à mesure qu'augmente son apport personnel, il lui est de plus en plus difficile de vendre la maison, de trouver un acheteur qui ait suffisamment d'argent pour que l'acheteur initial puisse recouvrer son paiement initial et l'argent qu'il a investi dans l'édifice. Comme je l'ai dit, cet avoir est difficile à monnayer selon le régime actuel. L'embarras, c'est qu'à l'heure actuelle, les acheteurs n'ont pas assez d'argent pour financer cet avoir et sont donc forcés d'acheter une nouvelle maison portant une hypothèque à 6¾ p. 100.

Un autre problème, c'est que dans certains secteurs on a trop construit. Je connais certaines régions où des maisons, qui conviendraient peut-être à un acheteur intéressé, sont inoccupées, et pourtant la Société centrale d'hypothèques et de logement aide à financer d'autres maisons dont l'hypothèque porte un taux d'intérêt de 6¾ p. 100, et ce, parce que le paiement initial a été plus bas.

Le gouvernement devrait songer à financer la part du propriétaire à l'égard des vieilles maisons. En vertu du régime actuel de financement, nous ne tirons pas le meilleur parti possible des maisons existantes. J'ai connu plusieurs personnes qui ont été obligées de déménager et d'aller s'installer dans une autre ville, par suite des exigences de leur emploi. J'ai connu des gens qui avaient besoin d'une maison plus grande parce que leur famille avait augmenté. Ces gens n'ont pu retirer de la vente de leur maison un montant assez élevé pour s'en acheter une nouvelle. Le gouvernement devrait examiner ce problème, et d'autres qui s'y rattachent. Je veux bien que le gouvernement avance des fonds pour la construction domiciliaire, mais il devrait consentir un taux d'intérêt moins élevé.

Le député de Nipissing a dit hier qu'au cours de la dernière année où le régime précédent a occupé le pouvoir, il y a eu 380,000 mises en chantier et que 65 millions seulement provenaient du secteur public, le reste ayant été fourni par le secteur privé. J'ai entendu le premier ministre déclarer que son parti favorise l'entreprise privée. Or, l'État a contribué 924 millions de dollars au financement de seulement 30,000 autres mises en chantier. Le secteur privé de l'économie a été traité avec beaucoup d'égards par le ministre des Finances. Les titres de l'État se sont vendus à prix forts et ceci a contribué à faire baisser l'intérêt que touchent ceux qui ont placé de l'argent sur le marché hypothécaire. Le gouvernement a dû affecter des montants considérables à ces projets afin de fournir aux gens assez d'argent pour qu'ils puissent se construire des maisons. Il offre maintenant des prêts hypothécaires à longue échéance mais pour ce faire, il doit emprunter sur le marché des obligations à courte échéance. La plus grande partie de l'argent qui sert à ces hypothèques provient de la vente d'obligations à courte échéance, ce qui coûte énormément cher. C'est surtout à cause de cela que l'intérêt sur les prêts hypothécaires est monté à 6¾ p. 100 actuellement.

Lorsqu'il donnera la réplique, le ministre pourrait peut-être nous dire dans combien de cas la Société centrale d'hypothèques et de logement et tout autre organisme qui détient des hypothèques garanties par l'État sont rentrés en possession de maisons. Il serait intéressant d'avoir des chiffres là-dessus, surtout en ce qui a trait à la période de temps pendant laquelle le propriétaire a occupé sa maison.

Le ministre a parlé hier des avances faites aux municipalités pour l'exécution d'entreprises relatives à l'élimination des eaux d'égouts. Je sais que certaines de ces entreprises sont en voie d'exécution et je conviens que nous devrions nettoyer nos lacs et rivières; j'estime que c'est une fort bonne chose. A l'époque, le ministre avait déclaré que les municipalités n'auraient à payer qu'un peu plus cher que ce que le gouvernement paye lui-même pour ces avances. J'aimerais maintenant que le ministre nous dise combien d'argent a été prêté ainsi aux municipalités et à quel taux d'intérêt.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, je trouve fort intéressant le premier article du bill, surtout pour l'effet qu'il peut avoir sur les résidents de la région du Nord du Manitoba, région que j'ai l'honneur de représenter. J'aurais une couple d'observations à faire. Mais je crois qu'il convient tout d'abord de féliciter le ministre et le gouvernement d'avoir depuis quatre ans apporté tant de soins à régler le problème du logement. Chaque année nous avons vu monter la somme qui était affectée à la construction de maisons, et je suis sûr de ne pas exagérer en disant que la construction domiciliaire a établi au Canada de nouveaux records à trois reprises au cours de ces quatre ans.

Il reste toutefois un ou deux problèmes au sujet de l'argent dont peut disposer la Société centrale d'hypothèques et de logement sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation. J'ai là-dessus deux questions à porter à l'attention du ministre. D'abord je constate avec intérêt que l'article 1 du bill augmente de 1.5 milliard à 2 milliards le maximum des fonds que peut avancer le Fonds du Revenu consolidé pour des prêts directs faits par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je sais par expérience qu'une des régions du Canada se trouve fort désavantagée quand il s'agit de faire approuver des prêts de ce genre pour des propriétaires de maisons particulières. Je veux parler en particulier de la nouvelle région manitobaine qu'on appelle Thompson et qui est l'emplacement de la nouvelle exploitation minière de l'*International Nickel*. Le ministre est au courant, j'en suis certain, car je lui ai déjà signalé cette affaire.

Lors des premières constructions de maisons à Thompson, la Société centrale d'hypothèques et de logement avançait des fonds à des particuliers à la condition, évidemment,

que l'*International Nickel Company* garantisse ces prêts. Jusqu'à ces derniers mois, cette entente donnait des résultats satisfaisants car la plupart des personnes qui s'établissaient dans la région étaient à l'emploi de l'*International Nickel* et la compagnie n'hésitait pas le moindrement à garantir les prêts. Toutefois, la ville a grandi et des gens viennent s'y établir pour fournir les biens et services nécessaires à une localité de cette importance; ils désirent se construire des maisons mais ne sont pas à l'emploi de la compagnie minière. Cette dernière n'est pas disposée à garantir des prêts pour d'autres que ses employés.

Je le répète, je suis certain que le ministre est au courant. Toutefois, vu le formidable essor de Thompson et d'autres endroits dans le Nord, il faudrait examiner ce problème de façon particulière et accorder une attention spéciale à ces régions. A Thompson, tout porte à croire qu'on peut avoir confiance en l'avenir de la ville. Lorsqu'une société s'installe dans une région et y investit jusqu'à 200 millions de dollars pour aménager la première usine de nickel totalement intégrée du monde, fournit les services nécessaires pour une ville bien organisée, soit les écoles etc., et favorise dans la région la petite entreprise privée, l'établissement de centres d'achat et tout ce dont une ville a besoin, on peut être assuré que cette société n'est pas prête à évacuer la région de sitôt. Je me souviens que le président de la société, M. Gordon de New-York, a dit à l'inauguration que la société s'était installée définitivement dans la région. Les établissements qu'elle y a montés en sont la preuve la plus sûre.

Si nous voulons donner corps à notre foi dans le développement du Nord et à nos plans dressés dans ce dessein, il faut nous arrêter à de tels endroits et à qui voudraient y acheter un lot de terrain pour y bâtir un foyer pour eux-mêmes et leur famille. Il me semble également qu'en voyant une ville où 400 à 500 maisons se sont bâties durant les dix-huit derniers mois, où 200 à 300 maisons sont en chantier et où environ 500 à 600 nouveaux terrains seront prêts l'année prochaine, le ministère et la Société centrale d'hypothèques et de logement devraient y manifester un plus grand intérêt. Je suis, cependant, loin d'ignorer les tristes expériences qu'on a faites autrefois dans certaines villes mono-industrielles. Cependant, comme je l'ai déjà dit, si nous voulons justifier notre foi dans la mise en valeur du Nord canadien, nous devrons apporter une attention toute spéciale à ces problèmes. Je le dis parce que, non seulement le présent gouvernement, mais ceux qui l'ont précédé, ont plus ou moins manifesté leur confiance dans le Nord et ont reconnu qu'il était nécessaire d'apporter une considération spéciale à ces questions en versant des allocations pour service dans les régions septentrionales aux employés de l'État sur place.

Beaucoup de ceux qui vont s'établir dans le Nord constatent que le coût de la construction y est plus élevé que partout ailleurs au Canada. Je dirai même, à ce sujet, que la Société centrale d'hypothèques et de logement a éprouvé certaines difficultés dans ces régions à cause du permagel. Je sais qu'à l'heure actuelle les fonctionnaires du Conseil national de recherches étudient ce problème afin de trouver le genre d'habitations qui conviendrait à ces endroits. Toutefois, dans le cas de Thompson, je crois que seulement huit ou neuf sur les 450 à 500 maisons construites se détériorent par suite du permagel. On ne connaît que huit ou neuf cas d'ennuis sérieux causés par le gel permanent.

On rencontre d'autres endroits semblables dans les régions septentrionales de chacune de nos provinces et il y a, dans ma circonscription, à part Thompson, d'autres localités qui ont du mal à obtenir des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement simplement parce qu'on juge, je pense, qu'une collectivité vivant d'une seule industrie n'est pas l'endroit indiqué pour placer des sommes considérables. Cependant, l'honorable député de Welland a dit que, dans sa région, les maisons sont très difficiles à vendre, du moins pour ce qui est de la possibilité pour leurs propriétaires de rentrer dans leur apport personnel. A mon avis, ce n'est pas seulement le cas du Nord, mais peut-être aussi de maintes autres régions du pays. Certaines de ces autres régions du pays n'ont pas de difficulté à obtenir des emprunts. Par conséquent, je demanderais très respectueusement au ministre de prier les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'étudier de nouveau le cas de ces collectivités du Nord, et de songer très sérieusement à adoucir leur ligne de conduite, de manière que chaque propriétaire puisse obtenir un emprunt par ces moyens-là.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Je regrette, mais l'honorable député devra prendre la parole de son propre siège, conformément à l'usage, sauf consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord!

M. l'Orateur: Si je comprends bien, la Chambre consent à écouter l'honorable député.

M. Matheson: Je remercie les honorables députés. Malgré l'aimable indulgence de la Chambre, monsieur l'Orateur, je reprends mon propre siège.

Ce n'est pas sans intérêt que nous avons constaté à quel point le gouvernement s'est engagé dans la construction de maisons et, à mon avis, la question qui se pose à nous en ce moment est la suivante: Quel sera l'avenir de cette tendance, si elle continue dans le sens et dans la mesure où elle se manifeste depuis quelques mois et quelques années? On se demande souvent que vaudrait dans cinq ans une maison achetée actuellement pour $15,000. Le *Globe and Mail* du samedi 16 septembre renferme une étude très utile sur la construction de maisons, intitulée «Faut-il louer ou acheter? Comment se comparent les frais?» J'aimerais en lire un court alinéa:

> En vertu de la loi nationale sur l'habitation, il faut verser un paiement initial de $800 pour acquérir une telle maison de $15,000. Les mensualités hypothécaires, y compris le prix de l'assurance-hypothèque, sont de $97.97. A cela, il faut ajouter $700 par année ($58.33) pour l'impôt foncier et les frais d'entretien. Les mensualités globales s'établissent donc à $156.30. En 1986, l'acheteur aura donc versé $46,890 pour l'achat et l'entretien d'un bungalow de $15,000.

L'auteur de cet article fait observer qu'en fait, l'acheteur, dans l'état actuel des choses, verserait plus en 25 ans que celui qui louerait une maison au lieu d'en acheter une. Bien entendu, au bout de la période d'amortissement, l'acheteur a une maison à lui. Par contre, le locataire, lui, n'a pas eu à risquer un placement de $15,000 et il n'a à se soucier que du prochain terme à acquitter. Dans la même page, l'auteur signale aussi qu'en moyenne, les maisons relevant de la loi nationale sur l'habitation coûtent, aujourd'hui, $1,012 de plus que les $13,366 qu'elles coûtaient en 1956. Il semble donc évident, d'après cette étude, que le prix des maisons demeure stable, mais que la valeur de l'argent change.

Je ferai une simple mise en garde. Nous savons qu'il est très difficile aujourd'hui, dans nos petites villes et nos petites localités, de vendre des immeubles, même s'il s'agit de maisons largement hypothéquées qui ne requièrent que peu de comptant pour être transférées à un nouveau propriétaire. Bien qu'on ait raison d'aider les gens qui ont besoin de maisons, j'espère que le ministre ne perdra pas de vue, étant donné sa connaissance approfondie de la loi à laquelle il se reporte volontiers, les conséquences de la présente mesure. Cela ne me paraît certes pas être de l'entreprise privée.

M. Speakman: Avant de reprendre son siège, le député nous dira-t-il dans quelle région les impôts fonciers et les frais d'entretien sont si incroyablement élevés?

[M. l'Orateur.]

M. Matheson: L'article que j'ai cité a paru dans le *Globe and Mail* de Toronto. Je ne suis pas très bien au courant des impôts fonciers dans cette ville, mais je puis assurer à l'honorable député que, même dans les petites villes de l'Ontario, notamment celle où je demeure, des impôts et des frais d'entretien comme ceux-là ne sont pas inusités.

M. Speakman: Comme j'ai de la chance de vivre dans l'Ouest canadien!

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai très peu d'observations à formuler, mais je tiens à me prononcer en faveur de la présente mesure qui vise à augmenter les fonds disponibles aux fins de la construction domiciliaire en général, pour les immeubles universitaires, les entreprises municipales de traitement des eaux d'égout et les recherches. Je suis sûr que cette mesure rallie l'assentiment de tous les membres de la Chambre.

Cependant, j'aurais une ou deux propositions à faire. Tout d'abord, je suis d'avis, comme le député de Welland qu'il faut absolument réduire les taux d'intérêt. Si l'on consulte l'histoire de l'habitation dans la plupart des pays occidentaux depuis des années, on constatera que par rapport au taux d'intérêt en usage dans beaucoup d'autres pays, le nôtre est extrêmement élevé. Si ce n'est pas possible à l'heure actuelle, je demanderai au ministre de nous dire, quand il répliquera plus tard, si l'on étudie la possibilité de favoriser la construction de maisons et l'aménagement de meilleurs logements pour ceux qui appartiennent à un palier inférieur de revenu, en recourant à un régime de primes ou d'abattement, comme celui qui a connu tant de succès en vertu de l'article concernant les petites propriétés de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il faut avoir de bonnes habitations pour constituer de bonnes collectivités et une nation forte. Je crois qu'il serait entièrement motivé de prévoir une disposition analogue à celle que je viens de rappeler pour ceux qui, appartenant à un palier de revenu inférieur, construisent une maison pour y loger leur famille, quand le coût de la maison est également inférieur à un certain niveau. J'aimerais que le ministre nous dise si l'on étudie la question. Il me semble que l'État serait amplement justifié s'il subventionnait ce genre d'habitation pour répondre à des besoins de cet ordre. Nous prévoyons des subventions pour beaucoup d'autres choses qui ne sont cependant ni aussi indispensables, ni aussi urgentes que le logement.

La réaction des municipalités dans ma circonscription et les entretiens que j'ai eus me permettent de dire que le règlement actuel relatif aux prêts destinés à l'aménagement d'usines d'épuration des eaux vannes est assez

sévère, qu'il ne s'applique qu'à l'égout principal, et ainsi de suite. Ce règlement pourrait être tout à fait satisfaisant pour les grandes et petites villes et les municipalités importantes. Cependant, étant donné la nature des installations, on m'a dit que ces dispositions étaient un peu trop restrictives pour que les petites municipalités, et plus particulièrement les villages constitués en municipalités, puissent bénéficier entièrement de la mesure. Je demanderai donc au ministre de nous dire dans sa réponse si l'on examine la possibilité de modifier ce règlement, à la suite des observations faites par diverses municipalités et organismes.

Un mot maintenant au sujet de l'encouragement à la construction dans les petites collectivités. Cet encouragement s'est fait moins rare ces dernières années. Je dirai ici que je n'ai aucune critique à formuler contre les fonctionnaires supérieurs ni les fonctionnaires régionaux. En ce qui concerne ces derniers, dans ma circonscription, je sais qu'ils font du très bon travail. J'entends souvent des observations extrêmement favorables à leur égard.

Une autre chose qui aide un fonctionnaire régional à bien s'acquitter de sa tâche, c'est sa participation à l'activité de l'endroit. Cet élément est, dans une certaine mesure, la cause du succès du fonctionnaire régional de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui se trouve, à l'heure actuelle, à Trail. Il a montré beaucoup d'intérêt pour cette localité. Il s'occupe de plusieurs organismes locaux qui poursuivent des objectifs louables. Cette activité et cet intérêt l'aident beaucoup dans ses relations publiques et il acquiert ainsi la sympathie de la population locale. Il fait un excellent travail, et je tenais à saisir cette occasion de le dire.

Je ne crois pas que nous ayons tiré tout l'avantage possible des petites collectivités. Ce n'est pas que j'en blâme les fonctionnaires. Il me semble que cet état de choses est surtout dû au manque de renseignements ou au manque de compréhension, surtout en ce qui concerne les habitations destinées aux retraités ou à ceux qui préfèrent vivre dans une petite localité. On devrait examiner encore une fois la possibilité de favoriser davantage la construction dans ces petites collectivités. Quand je dis «petites», je pense à des villages de mille habitants et plus, qui ne sont, dans certains cas, pas encore constitués en municipalités. Je pense surtout à plusieurs villages de ma circonscription qui ne sont pas encore ainsi constitués, bien qu'ils aient une population de 500 à 1000 habitants, un bon petit service de pompiers, leur propre réseau d'aqueduc, et ainsi de suite. Il s'agit d'une population très frugale qui ne souhaite pas se constituer en municipalité parce qu'en s'abstenant elle s'assure des impôts moins élevés. Les taux d'assurance y sont réguliers. Ils offrent de magnifiques possibilités de tout genre, en ce qui concerne l'emplacement, l'espace, etc., pour ceux qui souhaitent s'y retirer ou qui aiment ce genre de vie.

Pour compenser ce manque de renseignements, j'estime qu'il serait bon que les fonctionnaires situés dans divers centres puissent, quand c'est possible visiter les petites collectivités et s'entretenir avec les organismes représentatifs tels que les Chambres de commerce, les syndicats ouvriers, les clubs Rotary ou les associations féminines. Je puis dire que pour obtenir de l'action, tout aussi bien que de l'inaction, il n'y a rien comme de s'entretenir avec les femmes. C'est la conclusion que mon expérience me permet de tirer. Voilà ce que je propose. Je crois qu'on devrait faire davantage pour mettre à profit les services de nos petites collectivités qui offrent à certaines classes de gens qui désirent construire des maisons des occasions splendides.

Je suis heureux de voir le montant supplémentaire accordé pour la recherche, car il s'agit d'un programme continu. Les conditions changent. Je crois qu'on devrait faire, en particulier, plus de recherches afin de découvrir les occasions qu'offrent les petites collectivités d'un bout à l'autre du pays, et les besoins de ces agglomérations. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment. L'autre question que j'aimerais aborder, je la soumettrai par écrit à notre aimable ministre.

M. John Smith (Lincoln): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos d'un article du présent bill, c'est-à-dire l'article qui prévoit des prêts pour la construction de résidences à l'intention des étudiants universitaires. Je crois que cette modification du règlement régissant l'application de la loi nationale sur l'habitation, mise en vigueur l'an dernier, réussit très bien.

Au moment où ce règlement est entré en vigueur l'an dernier, j'ai soulevé la question des prêts en vue de la construction de résidences pour les étudiantes infirmières, les infirmières graduées, les aides hospitaliers ainsi que les internes dans les hôpitaux. Je suis membre du Conseil des gouverneurs de l'hôpital depuis plusieurs années et je suis parfaitement au courant de tous les problèmes que suscite l'obtention des sommes nécessaires pour l'aménagement de pareils services. Peut-être n'a-t-on jamais demandé au ministre une aide dans ce sens. Toutefois, j'estime que la question a une extrême importance.

Il est vrai que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial accordent des octrois pour la construction de résidences destinées aux étudiantes garde-malades. Cependant, rien n'est prévu pour le logement des

infirmières diplômées; et les octrois accordés dans le cas des étudiantes ne correspondent pas entièrement aux sommes requises. L'autre jour, j'ai vu dans les journaux une déclaration portant que les infirmières diplômées occupaient, en matière de revenu, le plus bas échelon de presque tous les professionnels. Voilà une situation malheureuse, d'autant plus qu'elles doivent se loger convenablement et près de l'hôpital. Pour qu'un hôpital puisse garder ses infirmières diplômées, ses internes et ses aides garde-malades, il importe qu'il puisse les loger convenablement. Je recommande fortement au ministre d'étudier particulièrement le financement de ces aménagements. Je crois que c'est aussi important que de contribuer au financement des résidences pour les étudiants universitaires.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer le principe général du présent bill et surtout les articles qui prévoient des programmes d'épuration des égouts et de construction de résidences pour les universités. Je ne puis résister à la tentation de répondre dès maintenant à certaines observations qu'a faites, hier, l'honorable député d'Okanagan-Boundary. Il s'est dit très fier de la somme de deniers publics que le gouvernement dégage pour le logement. Il me semble que c'est une attitude bien étrange pour un parti ou, un membre d'un parti qui se vante d'appuyer l'entreprise privée. Le succès de notre programme du logement ne dépend certes pas du montant des deniers publics qui y est affecté. Le succès de tout programme de logement se mesure au nombre de maisons construites et au rapport entre ces maisons et le besoin des gens.

Hier, mon collègue de Nipissing et de nouveau aujourd'hui, l'honorable député de Welland ont affirmé que, durant les trois dernières années du régime libéral, environ 380,000 maisons ont été construites au coût de 65 millions de dollars en deniers publics et que, durant les trois dernières années du régime actuel, 415,000 maisons ont été construites au coût de 900 millions de dollars pour le Trésor public. Cette augmentation formidable, me semble-t-il, devrait nous inquiéter. Le gouvernement sans doute n'engagerait pas une telle somme d'argent s'il n'était pas forcé de le faire, surtout lorsque nous devons faire face à de lourds déficits. Puisque cet argent affecté au logement doit être fourni par le Trésor public, on peut se demander si la libre entreprise est consciente de ses responsabilités envers la nation et les Canadiens à cet égard.

Non seulement le succès du programme dépend-il du nombre de maisons construites, mais il faut qu'on construise le genre voulu de maisons. Un commentateur de la radio, je crois que c'était M. Campbell, a dit ce matin quelque chose qui m'a vivement intéressé: il a signalé que le nombre de maisons qu'on construit dépasse de beaucoup l'accroissement du nombre des familles. Si c'est vrai, il faut conclure que les maisons supplémentaires sont construites pour remplacer de vieilles maisons. Tout le monde conviendra, j'en suis certain, que le Trésor public peut servir à financer des programmes de construction d'habitations, mais on ne devrait y faire appel que pour fournir des maisons aux gens qui ont un revenu modeste et à ceux qui devront vivre toute leur vie dans des logements loués. Nous devrions fournir des logements à prix modiques à ces gens-là.

Lorsque le ministre répondra, j'aimerais qu'il nous dise quel genre de maisons ont été construites ces dernières années sur ces 900 millions de dollars qui ont été dépensés. S'agit-il de maisons dispendieuses de l'ordre de $15,000 à $25,000, ou s'agit-il de maisons moins chères pour des gens à revenu modeste? Ce que nous voulons dans ma province, c'est surtout des maisons pour gens à revenu modeste. Je me suis intéressé particulièrement à un programme de logement pour pêcheurs dont on a annoncé la mise en marche il y a quelque temps mais qui, je crois, ne sera jamais un succès.

Il faudrait se demander bien sérieusement où nous mène notre politique actuelle du logement. C'est une bonne chose, bien entendu, que de fournir des maisons quand elles sont requises; mais si notre programme du logement est fonction de la nécessité de créer des emplois, je dirai qu'un programme de logement dont l'objet est d'assurer des emplois n'est pas compatible avec une bonne politique du logement. J'espère bien que le ministre nous dira quel genre de maisons surtout ont été construites sur les deniers publics dépensés jusqu'ici.

Bien des députés ont parlé du taux élevé d'intérêt et de ce que cela comporte pour celui qui hypothèque sa nouvelle maison. Nous espérons tous qu'il sera possible de réduire le taux d'intérêt. Toutefois, quiconque voit les choses bien en face ne peut pas s'imaginer, je crois, que pareille chose arrivera bientôt parce que l'intérêt élevé est le fruit de notre système actuel. Si nous voulons réellement apporter une solution à ce problème, c'est au système qui produit ce taux d'intérêt qu'il faut s'en prendre. A mon avis, il est profondément anormal que l'acheteur d'une maison de $15,000 ait à payer $30,000 ou $35,000 avant d'en devenir véritablement le propriétaire. La construction d'habitations est une nécessité et nous devrions être assez intelligents pour trouver une méthode qui nous permette de fournir des maisons aux gens sans leur imposer cet écrasant fardeau financier.

Je demande au ministre de veiller à ce que la nouvelle commission qui doit être chargée d'enquêter sur notre régime financier approfondisse le problème et examine les modifications à apporter à l'ensemble de notre régime financier afin de remédier à l'état de choses actuel.

M. Jack Wratten (Brantford): Monsieur l'Orateur, je tiens à exprimer l'entier appui que j'accorde à la proposition du député de Lincoln (M. Smith): on devrait mettre à la disposition des résidences d'infirmières des fonds prélevés de la caisse qui fait l'objet du présent débat. Ceux d'entre nous qui s'occupent des hôpitaux savent à quel point il est difficile aujourd'hui de financer la construction des résidences d'infirmières. Les gouvernements provinciaux et fédéral accordent de très généreuses subventions, mais ce sont les municipalités qui doivent fournir le solde. La loi sur les services hospitaliers, qui est en vigueur en Ontario à l'heure actuelle, permet aux Ontariens de se faire hospitaliser dans n'importe quelle institution. Lorsque les autorités municipales maintiennent un hôpital moderne, doté de tous les services, les malades des municipalités voisines ont tendance à s'y faire admettre. Les frais qu'occasionnent les résidences d'infirmières retombent donc sur la première municipalité.

Compte tenu de l'imposition et des autres conditions qui existent aujourd'hui, nous rendrions un bien grand service aux municipalités en finançant le solde et en l'acquittant au moyen de la différence des prix entre les chambres privées et semi-privées, que les hôpitaux reçoivent, car cette différence est aujourd'hui la seule source de revenu des hôpitaux ontariens. Je sais que dans ma propre localité, on nous rendrait un grand service si, pour nous permettre de construire une résidence d'infirmières, on nous accordait un prêt remboursable d'ici 20 ou 30 années sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Je regrette d'avoir manqué la présentation du bill dont nous sommes saisis en ce moment. Cependant, j'aimerais signaler une chose au ministre qui se fait le parrain de la mesure. Elle m'est inspirée par l'une des principales manchettes que j'ai relevée aujourd'hui dans le *Journal* d'Ottawa et qui se lit ainsi qu'il suit: «Walker prédit un accroissement de la construction domiciliaire».

L'attitude de notre groupe a déjà été exposée par le député de Kootenay-Ouest: c'est une bonne affaire que d'investir des capitaux dans l'industrie de la construction domiciliaire et de faire construire des maisons qui appartiendront à des citoyens canadiens. Cependant, j'aimerais poser une question au ministre. Il nous demande d'autres capitaux aux fins de la construction domiciliaire—nous allons appuyer cette requête—mais a-t-il songé aux règlements actuels qui régissent l'administration des affaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Je veux parler surtout des maisons qui ont été construites avec des capitaux investis au nom de la population canadienne, puis retournées à la société. Ce serait, à mon sens, gaspiller l'argent des contribuables que d'autoriser d'autres décaissements, soit en vertu de la loi nationale sur l'habitation soit en vertu de la loi relative aux anciens combattants, si des maisons dont on a déjà subventionné la construction avec les deniers des contribuables devaient rester vides.

Je crois que le ministre devrait examiner de très près la situation qui existe à Vancouver, par exemple. Pour des raisons indépendantes de ma volonté, je n'ai pu quitter Vancouver qu'hier. Mais, chez moi ou à l'hôpital, je puis assurer au ministre que, pendant mon séjour à Vancouver, il ne s'est presque pas passé une journée sans que quelqu'un m'appelle au téléphone ou me fasse parvenir une lettre pour s'enquérir si je savais où il y avait une maison à louer pour $55, $65 ou $70 par mois. J'étais forcé de répondre par la négative. Pourtant, à une trentaine de pâtés de maisons de ma demeure—cet endroit ne se trouve pas dans ma circonscription, mais dans la circonscription voisine—des maisons financées par la Société centrale d'hypothèques et de logement restent vides pendant des mois. Je suis allé directement aux renseignements. Ces maisons sont en vente. Pourquoi nous demande-t-on, à présent, d'autoriser d'autres décaissements après avoir dépensé les deniers des contribuables pour faire construire, dans la ville de Vancouver, des maisons qui restent inoccupées, alors que des gens désespèrent de trouver un logement dont le loyer soit à la portée de leur bourse? Je connais la réponse à cette question. Cet état de choses résulte des règlements qui régissent la construction de ces maisons.

Je soulève cette question juste au moment où l'on nous demande de voter une autre somme d'un demi-milliard de dollars aux fins de la construction domiciliaire. Si la Société centrale d'hypothèques et de logement a des maisons qu'elle ne peut réussir à vendre, alors nous devrions sûrement les louer à nos gens à des loyers qui soient à la portée de leurs moyens. Cela me crevait le cœur d'être obligé de refuser jour après jour, alors que je savais qu'à quelques rues de chez moi, il y avait ces maisons appartenant à l'État qui étaient inoccupées depuis des mois. J'étais presque aussi navré que je l'ai été hier en revenant de Vancouver à Ottawa dans un appareil de l'État, lorsqu'on m'a dit que certains des mets

les plus exquis qu'on puisse goûter allaient être jetés à la poubelle à Montréal, parce que le règlement l'exigeait. On allait jeter une tartelette pas même entamée, de l'excellent fromage, et tout le reste, parce que c'était le règlement.

Des voix: Règlement!

M. Winch: Je faisais seulement un rapprochement avec les maisons de l'État qu'on ne loue pas en attendant de les vendre. C'est aussi du gaspillage. Je sais que le ministre ne peut rien faire pour empêcher la nourriture d'être gaspillée, mais il pourrait peut-être faire quelque chose à propos de ces maisons inoccupées. S'il ne peut pas les vendre, il pourrait, certes, les offrir aux personnes qui désirent les louer. Nous allons lui voter tous les fonds qu'il veut affecter à la construction domiciliaire, mais que les maisons soient donc habitées, une fois construites, au lieu de ne servir à rien.

M. J. R. Garland (Nipissing): Je n'ai que quelques observations à formuler à ce moment-ci. Au cours de la présente session, nous avons eu plusieurs occasions de discuter du problème de l'habitation; je n'ai donc pas l'intention de retarder indûment la Chambre aujourd'hui. Hier, je me suis efforcé de donner une aperçu de la situation telle que je la vois. Comme je l'ai dit à ce moment-là, nous appuyons le principe dont s'inspire la mesure.

Cependant, j'ai été fort déçu de constater que les porte-parole du gouvernement ont encore une fois essaye de créer un mythe en prétendant que rien ne s'est fait dans le domaine de la construction domiciliaire, sous le régime libéral et que, sous le régime actuel, la situation s'est tellement améliorée qu'on ne saurait demander mieux. Hier encore, j'ai cité des chiffres pour démontrer qu'un peu moins de 400,000 maisons ont été construites au cours des trois dernières années du régime libéral. Par contre, durant les trois premières années complètes du régime actuel, soit 1958, 1959 et 1960, il s'est construit un peu plus de 400,000 maisons. J'ai signalé aussi que nous avions dû contribuer quelque 65 millions de dollars à la construction domiciliaire, alors que le gouvernement conservateur y a affecté 924 millions de dollars pour en arriver aux mêmes résultats. J'ai également fait remarquer que nous avions là un exemple plutôt étrange de libre entreprise. Les porte-parole du gouvernement sont toujours bien aise de se présenter comme les champions de l'entreprise privée. Je sais que certains honorables vis-à-vis se sont mépris sur le sens des observations que j'ai formulées hier. Tout ce que j'ai voulu faire, c'est de signaler que cela est un étrange exemple de libre entreprise.

[M. Winch.]

J'aimerais aussi revenir sur certains propos tenus hier par le ministre. Il a cru trouver un argument en sa faveur dans le fait qu'aux États-Unis, cette année, les mises en chantier n'ont augmenté que de 3 p. 100, tandis qu'au Canada le pourcentage de la hausse était supérieur. Bien entendu, nous nous réjouissons tous de voir la construction domiciliaire en augmentation au Canada, mais, comme c'est souvent le cas pour les comparaisons entre le Canada et les États-Unis, celle-ci est trompeuse. En 1960, le recul économique des États-Unis n'a pas eu les proportions du nôtre pour la même année.

Nous regrettons aussi de ne trouver dans la déclaration du ministre rien qui puisse nous encourager à croire ou à espérer que bientôt l'intérêt des prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation sera diminué. Apparemment le gouvernement ne songe pas à prendre sous peu des mesures en ce sens. Tous savent que, nous de ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours déploré l'augmentation des frais de construction, augmentation qui est l'effet direct des taux d'intérêt élevés. Mon honorable ami, le député de Welland (M. McMillan), a traité le sujet avec beaucoup de compétence et point n'est besoin de reprendre les arguments qu'il a apportés. Je ferai remarquer, cependant, qu'une réduction de 1 p. 100 dans le taux d'intérêt exigé pour une hypothèque de $12,000 à 30 ans permettrait une économie d'à peu près $2,300 dans le coût de la maison. Voilà, certes, qui mérite l'attention du gouvernement.

Nous regrettons aussi de ne trouver dans la mesure, rien qui puisse contribuer à réduire les frais élevés de la construction de maisons. Les honorables députés ont pu constater que la mesure ne fait que relever le maximum des sommes qui peuvent être empruntées en vertu de la loi actuelle. Il est à déplorer également que la loi ne soit pas élargie de façon à faire bénéficier de ses avantages d'autres groupes de Canadiens, en particulier ceux dont le revenu est faible et qui, à cause de cela, ne peuvent se prévaloir de la loi.

A ce propos, je ferai remarquer qu'en 1960, 92 p. 100 des emprunteurs aux termes de la loi nationale sur l'habitation avaient un revenu annuel de $4,000 ou plus. On voit que les mesures prises par le gouvernement ont à peine répondu aux exigences. Elles ont certainement échoué dans la réalisation des objectifs prévus à l'origine par la loi qui avait été conçue pour aider les Canadiens du palier de revenus le plus bas à acheter une maison. Je le répète, la mesure législative actuelle ne fait que relever le maximum autorisé.

Je termine comme j'ai commencé; nous donnons notre accord de principe au bill tout en faisant des réserves sur la latitude que le gouvernement s'octroie en cette année qui pourrait bien précéder celle des élections.

M. l'Orateur: Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole, il mettra fin au débat.

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je remercie les honorables députés de leur critique constructive et de leurs éloges au sujet des dispositions du projet de loi. Je veux leur assurer que dans le meilleur esprit possible, nous allons étudier avec soin et à fond leurs recommandations.

Au sujet des chiffres relatifs à Vancouver et à propos desquels il a reçu des appels téléphoniques pendant son séjour à l'hôpital, je vais dire quelques mots à l'intention du député de Vancouver-Est qui n'a pu être présent à la Chambre hier. Je vais parler tout d'abord des prêts accordés sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, c'est-à-dire les prêts accordés par un prêteur autorisé et garantis par le gouvernement. A la fin de juillet, on comptait 20 maisons non habitées; on en comptait de plus 60 autres construites au moyen d'un prêt direct sous l'empire de la loi. Autrement dit, nous avons sur les bras, à Vancouver, 80 maisons de la loi nationale sur l'habitation. Ce n'est pas énorme quand on pense que dans la ville de Vancouver seulement, on a compté 3,011 mises en chantier pour les six premiers mois de la présente année.

M. Winch: Pourquoi les laisser vacantes?

L'hon. M. Walker: Je trouve que 80 maisons, sur les milliers de maisons de Vancouver, ce n'est pas une forte proportion.

M. Winch: C'est très important pour 80 personnes.

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Walker: Si mon honorable ami veut poser une question, je l'inviterais à le faire quand j'aurai fini, et je l'exhorterais à ne pas passer son temps à m'interrompre. Il doit être évident, même aux yeux de l'honorable député, que 80 maisons vacantes, à quelque moment que ce soit, sur un très grand nombre de maisons, à Vancouver, représentent un infime pourcentage. Je puis assurer à l'honorable député que ces maisons seront occupées en fait, quelques-unes le sont déjà. Ce n'est pas tout le monde qui peut être aussi efficient que le voudrait l'honorable député. Je sais que l'honorable député tient à connaître les faits. Les maisons existantes seront occupées et, à mesure que d'autres deviendront vacantes, elles le seront aussi. Compte tenu de tous les faits, je crois que la situation à Vancouver est remarquable.

L'honorable député de Welland, pour qui j'ai la plus grande estime, a semblé se plaindre du fait que certaines hypothèques ont été consenties pour des périodes aussi longues que 35 ans. Ce que j'ai voulu montrer à propos de ces hypothèques amortissables en 35 ans, c'est que si la Société centrale d'hypothèques et de logement estime, dans sa sagesse, qu'une hypothèque de ce genre est nécessaire, elle l'accorde. Je dois signaler que très peu jusqu'ici ont été accordées. Sauf erreur, il n'y en a eu que 100.

Dans le cas des hypothèques ordinaires, c'est-à-dire des hypothèques remboursables en 25 ou 30 ans, aucune restriction ne s'applique au propriétaire de la maison. Il n'est pas obligé de s'en tenir à la période prévue; il peut se libérer complètement de son hypothèque en tout temps après trois ans, à la seule condition de verser une indemnité représentant trois mois d'intérêt. Que peut-on trouver de plus propre à favoriser l'épargne qu'une hypothèque de la Société centrale d'hypothèques et de logement? Lorsqu'un propriétaire ne se libère pas de son hypothèque, c'est qu'il n'y tient pas ou qu'il n'en a pas les moyens. Quel progrès pour ces gens que de pouvoir vivre dans des maisons confortables, modernes et construites en vue de la commodité, dont on peut rembourser l'hypothèque en 25 ans, au regard des conditions de logement qu'ils ont connues à l'époque où l'honorable député est arrivé à la Chambre, alors qu'en bien des cas ils vivaient indignement, dans des taudis.

Aujourd'hui, nous concevons l'habitation autrement. C'est le gagne-petit que le gouvernement désire aider. C'est au gagne-petit que le premier ministre s'intéresse...

L'hon. M. Martin: Hum!

L'hon. M. Walker: Je sais que l'honorable député d'Essex-Est souscrit à ce que je dis ici.

L'hon. M. Martin: L'honorable représentant est enrhumé.

L'hon. M. Walker: Nous tâchons de faire en sorte que les petits puissent vivre confortablement et être heureux, si possible. A cette fin, nous...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il une question?

L'hon. M. Walker: Lorsque j'aurai terminé mes observations.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question qui se rattache de très près à ce qu'il vient de dire?

L'hon. M. Walker: Oui, à la fin de mon discours.

L'hon. M. Pickersgill: Je voulais demander au ministre s'il visait le député de Nipissing en parlant des petits.

L'hon. Mr. Walker: Monsieur l'Orateur, je m'abstiens toujours des personnalités. J'ai beaucoup d'admiration pour le député de Nipissing. A mon avis, de telles observations sont déplacées, même si je sais que le député de Bonavista-Twillingate jouit d'une grande latitude à la Chambre.

Je prie le député de Bonavista-Twillingate de m'excuser de ne pas lui avoir permis de poser sa question tout de suite. Si j'avais su que sa question allait être aussi brillante, je lui aurait cédé la parole sur-le-champ.

Le député de Welland a déclaré que le taux d'intérêt a été baissé à deux reprises, ces derniers mois, aux États-Unis. Je m'empresse d'ajouter que cela a eu pour effet de tarir les fonds en provenance du secteur privé aux États-Unis, ce qui crée une situation sérieuse. La demande se fait de plus en plus urgente chez nos voisins du Sud, dans le domaine de l'habitation, et on ne peut y satisfaire parce que les capitaux privés s'épuisent. Par suite de la baisse du taux d'intérêt, ce domaine n'offre plus aucun attrait pour les capitaux privés.

Aux États-Unis, on peut vendre les hypothèques au rabais. Certaines de ces hypothèques dont le taux d'intérêt a été réduit de ½ p. 100, se vendent maintenant à 94, 95 et 96 p. 100 de leur valeur, ce dernier chiffre constituant la moyenne.

La réduction du taux d'intérêt a été plus que contrebalancée par le fait que les hypothèques se vendent maintenant au rabais; en dernière analyse, le taux d'intérêt est maintenant plus élevé qu'auparavant.

L'honorable député de Welland (M. McMillan) s'est informé des saisies d'hypothèque. Je sais par ailleurs que le sujet intéresse aussi l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch). A venir jusqu'au 2 septembre 1961, les réclamations sur le fonds, réclamations qui se font une fois terminées toutes les formalités de la saisie, se sont élevées au nombre de 428 seulement dans le cas des prêts approuvés. Dans le cas des prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il y eut 262 réclamations de payées. C'est dire que le fonds d'assurance a dû faire droit à 690 réclamations, mais, comme je l'ai dit, le nombre total des prêts consentis s'élève à tout près d'un quart de million. Aussi, quand j'entends l'honorable député de Welland se lamenter sur la malchance des pauvres malheureux qui, succombant aux cajoleries du ministre des Travaux publics, ont acheté nos

maisons, je ne puis m'empêcher de trouver qu'ils ne s'en portent pas tellement mal, puisque seulement 690 réclamations ont été payées.

J'aimerais parler un peu d'une question soulevée par l'honorable député de Welland, que je croyais ici hier. Il se plaint du nombre des maisons vacantes. Plusieurs autres députés ont abondé dans son sens. Cependant la vérité est qu'en février de cette année il y avait 4,913 logements vacants tandis qu'il n'y en avait que 3,902 en août, le mois le plus récent dont nous avons les chiffres. Autrement dit, sur une période de six mois, le nombre des logements vacants a baissé de mille en dépit du fait que ce formidable programme de construction ait été réalisé pendant ce temps-là. Tout cela nous prouve qu'il n'y a pas surproduction de maisons à l'heure actuelle, grâce à la politique du gouvernement qui a refusé de laisser la Société centrale d'hypothèques et de logement accorder un prêt à un constructeur pour des fins de spéculation. Aucun constructeur ne peut entreprendre de construire une maison au moyen d'un prêt de la Société centrale d'hypothèques et de logement à moins qu'un acheteur ne se soit déjà engagé par contrat à occuper la maison et à la payer.

On a soulevé bien d'autres points et nous pourrions peut-être y revenir lorsque nous étudierons les questions en détail au comité. Qu'on me permette de dire un mot au sujet des observations du député de Nipissing (M. Garland). Depuis hier, il a fait marche arrière. Sinon qu'il s'explique. Dit-il que nous devons discontinuer de faire des prêts comme nous les faisons maintenant? Que nous devons couper nos prêts directs pour la construction de logements? Je vais me rasseoir si l'honorable député veut répondre à ces questions.

M. Garland: Le ministre n'a qu'à lire le hansard pour voir ce que j'ai dit. C'est très clair.

L'hon. M. Walker: Le hansard, je l'ai lu! On voit bien que le député qui représente l'opposition officielle a laissé entendre, au nom de cette dernière, que le gouvernement accorde lui-même trop de prêts pour permettre aux Canadiens d'avoir une maison.

M. Garland: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, c'est absolument faux!

L'hon. M. Walker: Si le député veut me lire une partie de ses remarques qui indiquent que je me trompe, je l'écouterai volontiers. Voici le dilemme devant lequel le député de Nipissing, porte-parole de l'opposition officielle, se trouve placé. Il demande un taux d'intérêt plus bas, ce qui amènerait immédiatement une diminution du crédit privé

accordé pour la construction de logements et par conséquent une diminution des unités de logement, à moins que le gouvernement, si le crédit privé se resserre comme c'est arrivé en 1959, ne prenne la relève de façon encore plus marquée qu'il ne l'a fait jusqu'ici. Cette année où le taux d'intérêt se situe à 6¾ p. 100, le gouvernement prêtera 300 millions de dollars, soit 40 p. 100 de tous les prêts directs accordés en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Dès que le taux d'intérêt baisse, le crédit privé se contracte. Même avec un intérêt de 6¾ p. 100, le volume du crédit privé ne suffit pas. Abaissez le taux d'intérêt, vous diminuez du même coup le volume du crédit privé et le gouvernement doit alors intervenir avec une participation de plus de 300 millions de dollars, comme il s'attend à le faire cette année. Donc, si l'honorable député de Nipissing dit juste et si les taux d'intérêt devaient baisser, la participation serait plus forte. Par contre, sur un autre ton, mais avec une sincérité absolue et un peu de bonhomie, l'honorable député dit que le gouvernement devrait participer moins. Cela ne fait pas de doute. C'est lui qui a dit cela.

M. Garland: Ce n'est pas exact; ce n'est pas ce que j'ai dit.

L'hon. M. Walker: Je l'ai lu deux fois. Le député me reprendra si je fais erreur. Comment pourrons-nous inciter les particuliers à prêter davantage sans hausser davantage le taux de l'intérêt? Ou bien, et c'est peut-être la solution que propose mon honorable ami, il pense peut-être que devrait exister une véritable pénurie de fonds du gouvernement et de prêts privés et, par conséquent, nous n'aurons pas assez de prêts hypothécaires pour répondre à la très réelle demande de nouvelles maisons du public canadien. Choisissez. Que veut donc dire l'honorable député?

M. Garland: Puis-je poser une question au ministre? Son gouvernement, même à cette date tardive, accepte-t-il la responsabilité de la politique fiscale et monétaire, et reconnaît-il qu'il est entièrement responsable du niveau des taux d'intérêt au Canada?

L'hon. M. Walker: Je sais que mon honorable ami voudrait bien faire dévier le cours du présent débat sur l'habitation, mais tenons-nous en quand même à la question à l'étude.

M. Garland: Pourquoi ne répondez-vous pas à ma question?

L'hon. M. Walker: Posez-la à M. Coyne; il y répondra, lui.

Si, comme le prétend mon honorable ami de Nipissing, le gouvernement doit participer dans une moindre mesure, alors il faut qu'il y ait plus de prêts particuliers. S'il doit y avoir plus de prêts particuliers—et jusqu'ici les particuliers n'ont répondu qu'à 60 p. 100 de la demande de prêts en vertu de la loi nationale sur l'habitation—alors il faudra porter le taux d'intérêt à 6¾ p. 100; pour obtenir plus de prêts, il faut hausser le taux d'intérêt. Certes, même mon honorable ami ne voudrait pas que nous portions le taux d'intérêt à plus de 6¾ p. 100. D'autre part, s'il veut moins de prêts hypothécaires, c'est dire qu'il y aura moins de maisons de construites. On ne peut jouer sur les deux tableaux. Soit qu'on abaisse le taux d'intérêt, obtenant ainsi moins de prêts particuliers et plus de prêts gouvernementaux, soit, comme l'a proposé l'honorable député, que le gouvernement prête moins et que les particuliers prêtent davantage, auquel cas le taux d'intérêt sera plus élevé ou bien le nombre de maisons construites sera moins élevé.

Nous avons eu une année très remarquable à cause de cela. Toute la construction, sauf dans le domaine de l'habitation—et nous avons eu les chiffres hier—a baissé très sensiblement. C'est la construction de maisons qui a dominé d'un bout à l'autre, au bénéfice, selon nous, du public canadien, du petit salarié qui désire se loger chez lui; en outre, cela a fourni de l'emploi dans les divers domaines relevant de la loi nationale sur l'habitation au taux de 120,000 années-hommes de travail.

Si nous donnions suite à la proposition de la plupart des honorables députés de l'opposition, selon laquelle nous devrions abaisser les taux d'intérêt, quelle serait la situation? Je me rappelle que c'était un véritable cauchemar. Lorsque je suis devenu ministre en août 1959, le taux d'intérêt avait été fixé à 6 p. 100; ce taux était devenu insuffisant, parce que le taux d'intérêt des obligations avait monté, comme mon honorable ami le sait; le taux de 6 p. 100 n'était donc plus attrayant. Les taux s'étaient tellement accrus que même les banques se retiraient du marché. Elles ne voulaient pas prêter à 6 p. 100, tandis que les prêteurs privés se retiraient aussi peu à peu.

C'est peut-être à moi que revient le mérite d'avoir amené le gouvernement à s'offrir de prendre la place des prêteurs privés en 1959, afin de maintenir l'industrie du bâtiment à flot. Comme il nous répugnait d'augmenter le taux d'intérêt davantage, nous l'avons laissé à 6 p. 100. Le gouvernement a donc dû se lancer dans le domaine de la prestation directe cette année-là; il a alors prêté 343 millions de dollars en tout, soit,

comme l'honorable député s'en souvient sans doute, toute la somme autorisée par le Parlement. Ensuite, nous n'avons pu faire adopter un nouveau bill à temps.

Voilà la situation que je ne voudrais pas voir se produire à nouveau. Je veux certes réduire le taux d'intérêt, et dès que j'aurai obtenu un avis favorable des spécialistes, je le réduirai. Nous tenons beaucoup à diminuer le taux de l'intérêt. Toutefois, quant à l'expérience de 1959 dont j'ai déjà fait mention, soit l'établissement d'un taux qui tenait peu compte des réalités, ainsi que celle, plus récente, de l'administration Kennedy, qui a arbitrairement rabaissé le taux d'intérêt de 1 p. 100, ce qui a entraîné des résultats tragiques, je répondrai au député de Nipissing et à tous les autres honorables représentants que, même si nous souhaitons tous réduire le taux de l'intérêt, ce n'est pas possible de le faire à l'heure actuelle. S'il était possible d'abaisser l'intérêt sur les obligations fédérales à long terme ainsi que sur d'autres titres de même nature, nous rabaisserions immédiatement le taux d'intérêt hypothécaire. Je me permettrai de dire au député de Welland (M. McMillan) que si, entre temps, certaines gens ne veulent pas payer pendant 25 ans, et qu'ils sont industrieux, comme je sais que le député de Welland l'a été toute sa vie, ils peuvent toujours rembourser le capital, en tout ou en partie, à n'importe quel moment, après une période de trois ans, en ne payant que l'intérêt pour trois mois, à titre de dédit.

Les articles du projet de loi sont au nombre de quatre, et ils sont forts simples. Je serai heureux de répondre de mon mieux à toutes les questions qui se poseront quand nous siégerons en comité. Je ne voudrais pas qu'on considère ce que j'ai pu dire aujourd'hui comme une tentative d'en remontrer à qui que ce soit. Je tâche simplement d'expliquer le problème fort difficile que pose l'habitation, et qui me prend plus de temps que les travaux publics et la Commission de la capitale nationale ensemble.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1— *Avances sur le fonds du revenu consolidé.*

M. Garland: Je voudrais poser dès maintenant deux ou trois questions, le ministre peut-il nous dire quel est le nombre le plus considérable de maisons financées par la Société centrale d'hypothèques et de logement dans un lotissement quelconque, au cours des douze derniers mois?

[L'hon. M. Walker.]

L'hon. M. Walker: Je n'en ai aucune idée, mais nous nous procurerons volontiers ce renseignement que je ferai tenir au député.

M. Garland: Comme le ministre a maintenant ses collaborateurs devant lui, il pourrait peut-être me dire s'il s'est produit des cas où plus de 50 prêts ont été consentis dans un seul lotissement au cours des douze derniers mois.

L'hon. M. Walker: Oui, il doit y en avoir.

M. Garland: Le ministre peut-il dire à la Chambre combien d'entreprises d'habitation ont bénéficié de plus de 50 prêts, et où elles se trouvent?

L'hon. M. Walker: Nous ferons faire les recherches nécessaires et transmettrons ce renseignement au député.

M. Garland: Le ministre peut-il nous faire connaître la valeur des hypothèques vendues aux banques à charte cette année par la Société centrale d'hypothèques et de logement? Je crois que le ministre a parlé hier d'un total d'environ 22 millions de dollars en hypothèques vendues lors des deux offres faites, en juin et en août.

L'hon. M. Walker: Je serais porté à croire qu'il y en avait très peu, mais il y en avait quelques-unes, je crois. Les banques peuvent toujours prêter de l'argent à 6 p. 100. Elles ne sont pas forcées de réclamer 6¾ p. 100, mais même avec ce privilège, elles n'ont pas jugé bon d'accorder beaucoup de prêts parce que le taux d'intérêt ne les attire pas.

M. Garland: Peut-être le ministre m'a-t-il mal compris. Combien d'hypothèques les banques ont-elles achetées, si elles en ont achetées, lors des offres faites en juillet et en août?

L'hon. M. Walker: Nous n'avons pas ce renseignement et il serait très difficile de l'obtenir parce que, comme mon honorable ami le sait, quelques maisons, institutions ou compagnies de prêts achètent ces valeurs pour les revendre ensuite aux banques. Nous ne savons pas exactement où sont allées quelques-unes de ces hypothèques.

M. Garland: Le ministre peut-il nous dire combien d'hypothèques comportant un amortissement de 35 ans ont été accordées depuis les modifications apportées à la loi en novembre dernier?

L'hon. M. Walker: Le député pourrait-il poser une autre question pendant que nous cherchons la réponse à celle-ci?

M. Garland: Je me ferai un plaisir de céder la parole à quelqu'un d'autre.

M. Carter: La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle un règlement qui décrète que dans un secteur subdivisé, au moins la moitié des lots doivent avoir 50 pieds de façade? Si c'est le cas, étant donné que dans les secteurs métropolitains, le prix de terrains se situe entre $100 et $110 le pied, n'y aurait-il pas lieu de modifier ce règlement? Pendant que le ministre y est, voudrait-il aussi répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet de l'addition des allocations familiales quand il s'agit d'habitations à loyer modique.

L'hon. M. Walker: Je crois comprendre que la Société centrale d'hypothèques et de logement est forcée de considérer les allocations familiales comme un revenu, parce que, dans beaucoup d'habitations, nous avons des gens à l'échelon de revenu le plus bas qui sont, par conséquent, incapables de payer le loyer normal du logis qu'ils occupent. Une grande partie de leur revenu représente l'aide qu'ils reçoivent de diverses agences sociales. Il serait donc opportun d'y comprendre les allocations familiales. Est-ce que cela répond à la question de l'honorable député?

M. Carter: Oui. L'autre question que j'ai posée portait sur le règlement relatif aux 50 pieds de façade.

L'hon. M. Walker: Je vois. Il n'y a aucune règle quant au minimum de 50 pieds de façade. Également, comme le sait le député qui s'intéresse à la situation à Terre-Neuve, la maison de $5,000 que nous avions et qui, avions-nous cru, aurait dû être populaire, ne l'a pas été du tout.

M. Howard: En terminant le débat précédant la deuxième lecture, je suppose que comme les ministres aiment le faire de temps à autre, le ministre des Travaux publics a fait danser devant nos yeux la perspective d'une diminution possible des taux d'intérêt pourvu que les taux d'intérêt dans les autres domaines puissent être diminués. Je me demande s'il pourrait maintenant donner au comité un indice des raisons qui le portent à croire qu'une diminution des taux d'intérêt est possible. Juge-t-on que la chose sera possible dans un avenir rapproché ou s'agit-il de rêves chimériques plus que d'autres choses?

L'hon. M. Walker: Je trouve un peu difficile de faire des prédictions à ce sujet. C'est une question qui regarde plutôt le ministre des Finances. Le taux applicable aux bons du Trésor, par exemple, a baissé durant une courte période et nous croyions que la situation allait s'améliorer, que c'était un bon indice. Puis le taux est redevenu stable encore une fois. Il est difficile de dire ce qui arrivera vers la fin de l'automne; je n'oserais pas faire de prédictions. Chose certaine, c'est que nous gardons l'œil ouvert.

M. Howard: Je sais que le parti libéral a préconisé l'abaissement des taux d'intérêt applicables aux prêts relatifs à la construction de maisons et s'en est pris vertement aux ministres et au gouvernement parce qu'ils avaient porté ce taux à 6¾ p. 100 il y a quelque temps. C'est bien beau de préconiser l'abaissement des taux d'intérêt. Toutefois, de tels propos me semblent étranges de la part d'un parti qui, lorsqu'il détenait le pouvoir et que M. Harris était ministre des Finances, a fait la même chose à l'égard des taux d'intérêt applicables aux prêts consentis sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, en portant ce taux d'intérêt à 6 p. 100. Je crois que c'est arrivé en 1956 ou 1957; je ne suis pas certain de l'année. Le régime précédent a eu recours aux mêmes arguments que le ministre actuel a invoqués pour porter le taux d'intérêt à 6¾ p. 100, savoir que si l'on maintient le taux d'intérêt au niveau où il était avant d'être porté à 6 p. 100—je ne me souviens plus quel était le taux alors; je crois que c'était 5¼ p. 100 ou 5 p. 100, ou à peu près—on tarira les sources privées de fonds destinés à la construction d'habitations.

C'est justement l'argument que le ministre des Travaux publics a avancé pour justifier la hausse du taux d'intérêt à 6¾ p. 100. Si je comprends bien ses observations, il a déclaré que si le secteur privé oppose encore plus de refus qu'auparavant, il se peut qu'on augmente encore une fois les taux d'intérêt, afin que les particuliers soient plus tentés de placer leurs capitaux sous forme de prêts à la construction domiciliaire. Je suis donc d'avis que le parti libéral, avec sa théorie politique ou économique, s'il maintient la théorie économique qu'il prêche, parle à tort et à travers lorsqu'il préconise la réduction des taux d'intérêt et qu'il propose les manières d'y arriver.

Le ministre des Travaux publics est plus franc à cet égard. A présent qu'il occupe son poste, il avoue au moins que lui-même ou que le gouvernement ont relativement peu à voir avec les taux d'intérêt, que l'influence provient des organisations privées et des institutions étrangères aux règlements qu'édicte le gouvernement lui-même, et que ce sont ces éléments et ces forces du monde financier, étrangers au gouvernement et au Parlement, qui poussent vraiment les taux d'intérêt à la hausse, et que le gouvernement ne peut guère s'y opposer.

Si je fais cette observation en passant, c'est que je veux bien montrer que si l'un des

deux partis, celui que représente le gouvernement et celui que représente l'opposition officielle, préconise une baisse des taux d'intérêt, il annule à l'avance son propre raisonnement en adoptant la théorie économique qu'il a exposée.

L'hon. M. Walker: Cette théorie peut être préférable à une absence complète de théorie. Le Nouveau parti démocratique n'a formulé aucune déclaration sur l'habitation lors de son congrès.

M. Howard: C'est faux, monsieur le président. Si le ministre s'intéressait aussi vivement aux événements politiques du Canada qu'il le devrait, il verrait que la déclaration qu'il vient de faire est fausse, tout comme d'autres déclarations qu'il a faites dans ce domaine.

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

(Texte)

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, j'ai simplement un petit commentaire à ajouter. Le NPD possède un dossier vierge à peu près dans tous les domaines. J'espère que Dieu me prêtera vie assez longtemps pour voir les membres de ce parti essayer de faire quelque chose de concret, autre que le genre de discours qu'ils ont prononcés depuis qu'ils sont ici et depuis que le nouveau parti existe.

(Traduction)

M. McMillan: Je voudrais simplement me renseigner auprès du ministre sur le marché hypothécaire secondaire. Quel est le montant vendu et quel est le prix qu'on obtient? Par exemple, qu'en retire l'acheteur?

L'hon. M. Walker: Je me reporterai à ce que j'ai dit sur cette question dans mon discours d'hier, et j'indiquerai à mon honorable ami la page et la ligne. Je ne puis trouver le passage en ce moment. Cependant, je l'ai mentionné.

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

M. Simpson: Avant que nous adoptions l'article 1, je me demande si le ministre pourrait nous donner quelques renseignements qui nous permettraient de savoir si l'on examinera plus amplement la question que j'ai soulevée au sujet de l'impossibilité de se procurer des prêts dans les localités septentrionales.

L'hon. M. Walker: Je tiens à remercier le député de Churchill d'avoir soulevé cette question. Il s'agit d'un problème considérable. L'*International Nickel Company* se prépare à exploiter la mine Thompson. Somme toute, quand une entreprise veut bien prendre le risque de mettre une mine en valeur dans les régions septentrionales, il faut naturellement s'attendre que ce soit cette société et non le public canadien qui court le risque de construire des habitations. Par conséquent, en s'inspirant de ce que nous avons pu constater à Elliot-Lake, où une partie des maisons était garantie par des entreprises, et certaines ne l'étaient pas, nous veillons maintenant à ce que toute habitation qu'on bâtit dans la région soit garantie par l'*International Nickel Company*, si elle est destinée à ses employés. Si l'*International Nickel* veut aménager une ville à cet endroit et si l'on doit y construire des maisons, c'est à elle de les garantir, car si elle est tellement sûre de l'avenir de la ville, elle devrait avoir assez confiance dans l'entreprise pour garantir toute maison qui pourra être construite. Si elle n'a pas assez confiance, on ne devrait certes pas demander aux Canadiens de courir le risque, car, en fin de compte, tout cet argent que nous prêtons provient des contribuables canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, puis-je demander au ministre comment le gouvernement arrive à faire une distinction entre la construction de maisons dans le projet de l'*International Nickel* au Manitoba et l'aménagement d'un chemin de fer pour la *Consolidated Mining and Smelting Company* dans le Nord de l'Alberta?

Le ministre conviendra volontiers qu'on devrait se soucier autant des contribuables dans le cas des chemins de fer que lorsqu'il s'agit de fournir aux gens ce dont ils ont le plus besoin, soit des maisons. Cette préoccupation pour le citoyen ordinaire, quel qu'il soit, sur qui le ministre s'est apitoyé tantôt, ne semble pas être tellement confirmée par ce contraste entre l'énorme montant d'argent qu'on a demandé aux contribuables de risquer en vertu du bill dont nous étions saisis hier soir...

L'hon. M. Fulton: Pourquoi n'étiez-vous pas ici lorsque le bill a été mis aux voix?

L'hon. M. Pickersgill: ...et cette attitude dure envers la construction de maisons pour les Canadiens.

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, j'ai remarqué que les membres de l'opposition officielle, de fait, tous les députés, ont voté en faveur de l'aménagement du chemin de fer de Pine-Point, sauf le député de Bonavista-Twillingate.

Une voix: Il était derrière le rideau.

L'hon. M. Walker: Oui, nous avons vu sa tête émerger de derrière le rideau. Il n'a pas participé à la mise aux voix. Voilà pourquoi il peut maintenant se lever bravement à la Chambre et faire cette observation. Cependant, les affaires marchent à merveille à

Thompson et l'*International Nickel Company* s'est portée garante de chacune des maisons qui s'y sont construites.

Cela plaît-il à mon ami ou cela lui déplaît-il? Estime-t-il que nous ne devrions pas insister pour que cette société garantisse ces maisons? Préférerait-il que ce soient plutôt les contribuables canadiens qui s'en portent garants?

L'hon. M. Pickersgill: C'est parce qu'il en a l'habitude que le ministre est si habile à prêter des propos aux autres. Nous avons entendu le ministre...

L'hon. M. Walker: Vous vous mettez les pieds dans les plats.

L'hon. M. Pickersgill: ...et nous avons bien interprété ses propos, et nous avons constaté qu'il s'était aussi mis les pieds dans les plats.

L'hon. M. Fulton: Vous arrivez un peu tard.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre, sans raison et sans nécessité, a cru bon de faire remarquer que j'étais absent hier au moment du vote. Sa remarque me comble d'aise, car sauf erreur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a fait allusion à mon absence, mais d'une façon détournée. Je suis donc heureux de dire au ministre que je n'ai pas pris la peine de rester hier pour le vote. Je n'étais pas derrière les rideaux. J'étais rendu à la maison avant la fin du vote et je regardais le splendide film sur Terre-Neuve que Radio-Canada montrait pendant une heure. A mon avis, cela valait mieux qu'assister à un vote absolument inutile et qui n'a servi qu'à faire perdre du temps à la Chambre, puisque tout le monde s'était déclaré en faveur du bill. C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement gaspille le temps du Parlement depuis la convocation en novembre dernier.

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

M. Simpson: Monsieur le président, avant l'adoption de cet article, j'aimerais demander encore une fois au ministre d'examiner de plus près la situation que je lui ai signalée. Il est bien beau de dire que l'*International Nickel Company* devrait avoir confiance dans l'avenir, mais ce n'est pas pour cette société que je plaide, c'est pour les gens qui viennent s'installer chez nous. Une bonne part de ces gens ne deviendront pas des employés de l'*International Nickel Company*.

Nous devons adopter une politique, non seulement pour Thompson, mais aussi pour d'autres endroits du Nord. Je comprends le raisonnement de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui craint que certains de ces endroits ne soient pas de trop bons risques; toutefois, il faut assurer l'expansion du Nord et avec le temps, ces nouvelles régions vont s'ouvrir à la civilisation. Nous devons élaborer un programme qui permette aux gens qui vont s'établir dans ces régions de profiter des services de sociétés telles que la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Bien des gens, en allant s'établir dans ces régions, risquent leur avenir. Ils veulent des maisons et je pense qu'il faut leur fournir l'occasion de présenter des demandes et de les faire approuver, que les prêts soient ou non garantis par les sociétés minières en cause.

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, je me ferai un plaisir d'approfondir la question. Le député de Churchill est très consciencieux.

(Texte)

M. Valade: L'honorable ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu des projets de rénovation urbaine de la part des autorités de la ville de Montréal? Le ministre pourrait-il nous faire part de ces renseignements?

L'hon. M. Walker: Oui, nous en avons reçu deux.

M. Valade: Le ministre pourrait-il nous dire si ces projets font partie d'un programme d'ensemble de la ville de Montréal ou si ce sont des projets séparés, des projets non-englobés dans un projet d'ensemble de la ville de Montréal?

L'hon. M. Walker: Nous n'avons pas reçu de plan global jusqu'à présent; il s'agit de projets séparés.

(Traduction)

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

M. Garland: Le ministre pourrait-il nous dire combien de fois il a été accordé plus de 50 prêts pour un même lotissement, l'année passée?

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, nous devrons fouiller dans les dossiers de tout le pays pour le savoir, mais nous le ferons volontiers.

M. Garland: Ce ne sera pas nécessaire, monsieur le président. Le ministre pourrait-il nous donner le nombre de prêts hypothécaires que la Société centrale d'hypothèques et de logement a cédés aux États-Unis en 1961?

L'hon. M. Walker: Aucun, monsieur le président.

M. Valade: Monsieur le président, je tiens à féliciter le ministre de l'éloquente réponse qu'il a donnée en français et je voudrais lui

demander si les projets de la ville de Montréal concernaient l'est de la ville ou d'autres quartiers. Était-ce indiqué dans le plan?

L'hon. M. Walker: Le sud-ouest de Montréal.

M. Garland: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire combien d'hypothèques ont été accordées jusqu'à maintenant en 1961 à des emprunteurs qui gagnent plus de $4,000 par année? Quels sont les plus récents renseignements que le ministre a en sa possession?

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, comme l'atteste la page 8803 du compte rendu d'hier, troisième alinéa, j'ai signalé que jusqu'ici cette année, 36.3 p. 100 de ceux qui ont contracté des emprunts aux termes de la loi nationale sur l'habitation touchaient un revenu annuel de $5,000 ou moins. Le député veut-il connaître cette proportion pour les emprunteurs dont le revenu est de $4,000?

M. Garland: Oui, je voulais parler des emprunteurs dont le revenu s'élève à $4,000 et plus. Je cherchais à dégager la tendance. L'an dernier, d'après les propres chiffres du ministre, 92 p. 100 de toutes les hypothèques ont été consenties à des emprunteurs gagnant plus de $4,000 par année.

L'hon. M. Walker: L'honorable député ne manque pas de passer sous silence que ceux dont les revenus sont inférieurs à $4,000 par année sont intégrés dans des programmes fédéraux-provinciaux ou des programmes de logements subventionnés, chaque fois que la chose est possible; mais même à cela, ces gens préfèrent rester en appartement. Ceux qui gagnent de tels revenus estiment qu'ils ne peuvent se payer le luxe d'acheter une maison dans des municipalités urbaines. Ils préfèrent donc vivre en appartement.

M. Garland: N'est-il pas exact qu'ils ne peuvent tout simplement pas se conformer aux règlements de la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour ce qui est de leurs revenus?

L'hon. M. Walker: S'ils peuvent trouver une maison assez petite et assez bon marché, ils peuvent se conformer aux règlements. L'honorable député connaît les règlements là-dessus.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Sur l'article 3—*Montants maximums qu'on peut prélever sur le Fonds du revenu consolidé.*

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre se souvient que nous avons eu un débat la dernière fois qu'il a présenté à la Chambre un amendement à la loi sur l'habitation, au début de la présente session, amendement qui portait sur le premier octroi de prêts à l'égard des résidences universitaires. Le ministre pourrait-il nous dire combien de ces prêts ont été consentis et à combien d'étudiants ils auront servi? Pourrait-il aussi verser au hansard—s'il n'a pas le renseignement à l'heure actuelle, il pourra le fournir plus tard—une liste des institutions auxquelles des prêts ont déjà été consentis, ainsi qu'une liste de toutes les institutions admissibles à ces prêts?

L'hon. M. Walker: J'ai donné tous ces renseignements hier et les ai consignés au compte rendu, à l'exception des institutions auxquelles des prêts ont été consentis. Sauf erreur, l'honorable député a aussi demandé la liste des institutions qui ont fait une demande.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre se souvient peut-être que nous avons passablement débattu la question l'an dernier. Il y avait une certaine confusion au sujet des institutions qui étaient admissibles. Je suis sûr que toute cette question est réglée maintenant. Je ne demande pas au ministre de donner lecture des noms, mais je lui saurais gré d'indiquer aujourd'hui, ou à la première occasion, les institutions qui sont admissibles et de porter au compte rendu la liste de ces institutions, ainsi que la liste de celles auxquelles des prêts ont déjà été consentis.

L'hon. M. Walker: Je serai heureux de le faire.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—

M. McMillan: Deux municipalités se sont adressées à moi pour savoir quel taux d'intérêt serait exigé sur de tels emprunts pour travaux d'égout. Le ministre n'a pas précisé le taux hier: il a dit que ce serait à peine plus que ce que le gouvernement a lui-même payé. Pourrait-il nous dire aujourd'hui quel taux d'intérêt s'applique aux avances déjà consenties à l'égard d'entreprises de traitement des eaux d'égout?

L'hon. M. Walker: Oui. Il s'agit de 5⅜ p. 100.

M. Garland: Le ministre se rappelle sans doute que la loi prévoit déjà, à l'égard de ce qui fait l'objet du présent article, une défalcation de 25 p. 100 au titre du capital et de l'intérêt dans les cas où les travaux seront terminés avant la fin de mars 1963. Le gouvernement a-t-il songé à reculer cette date lorsqu'il a envisagé la présente mesure modificatrice?

L'hon. M. Walker: Non, monsieur le président, car cet encouragement a été accordé pour mieux faire sentir aux Canadiens, aux municipalités et à leurs conseillers l'urgence du grand problème que pose la pollution des eaux et le traitement des matières d'égout. Cette offre avait pour objet de les faire participer au programme et, aussi, d'améliorer la situation de l'emploi. Cette disposition s'est révélée très fructueuse, et on compte déjà un grand nombre de nouveaux emplois.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. le président suppléant (M. Chown): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

L'hon. M. Pickersgill: Dès maintenant, si la Chambre y consent.

L'hon. M. Walker propose la 3e lecture du bill.

Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 18 septembre, sur le bill nº C-71 de l'honorable M. Fleming, concernant le service civil du Canada.

M. le président suppléant: Lorsque le comité s'est ajourné hier, soir, nous étions à examiner l'article 7 du bill et l'amendement proposé par l'honorable député d'Ottawa-Est.

(Texte)

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, j'ai promis à l'honorable secrétaire parlementaire de ne pas prendre trop de temps pour exposer les quelques idées que je pourrais avoir sur le sujet.

Je dois dire, d'abord, que j'appuie sans réserve l'amendement proposé par l'honorable député d'Ottawa-Est (M. Richard). L'octroi du droit de négociation aux employés civils, aux fonctionnaires, ne devrait pas, dans mon humble opinion, susciter de difficultés au gouvernement, parce qu'on a déjà reconnu ce droit aux employés de certaines sociétés de la Couronne, comme les chemins de fer Nationaux, Radio-Canada, et même dans certaines provinces, on a fait de même.

Le gouvernement de Québec, par exemple, a accordé dernièrement, dans le cas de l'Hydro-Québec, le droit aux négociations directes entre les représentants de la Commission et ceux de l'Association des employés. Je ne vois pas pourquoi ceux qui sont directement au service du gouvernement, dans les différents ministères de l'administration fédérale, sont traités d'une façon différente de ceux qui sont au service de sociétés de la Couronne. Les fonctionnaires des différents ministères du gouvernement sont autant au service de leur pays et de leurs compatriotes que ceux qui travaillent pour les commissions ou les sociétés de la couronne, tant fédérales que provinciales.

Certaines gens s'opposent à la reconnaissance de ce droit fondamental, à mon avis, aux employés du gouvernement, sous prétexte que l'on ouvrirait ainsi la porte aux possibilités d'une grève.

Il est vrai qu'une grève des employés du Service public ou des fonctionnaires pourrait causer un tort considérable à l'expédition des affaires publiques, et dans certains secteurs pourrait même porter un dur coup à l'économie du pays.

Je ne crois pas, cependant, que les fonctionnaires veuillent faire la grève, et ce n'est pas là seulement mon opinion personnelle, car je fonde mon avancé sur ce qui figure à un mémoire qui a été présenté au comité spécial de la Chambre des communes par l'Association du service civil du Canada, dont je vais lire le paragraphe 69 que l'on retrouve à la page 21:

(Traduction)

Une autre opinion divergente se fonde surtout sur le principe qu'une grève du service public ne saurait être tolérée. Nous affirmons catégoriquement qu'il n'est pas et qu'il n'a jamais été question de grève. Les employés du gouvernement, sauf de très rares exceptions, ne veulent pas faire la grève. Nous préférons plutôt résoudre nos différends grâce à un arbitrage impartial.

(Texte)

J'aimerais également citer à ce sujet un paragraphe d'une étude de M. S. J. Frankel, intitulée: *Arbitration in the British Civil Service.* A la page 211, on peut lire ce qui suit:

(Traduction)

Si l'on retourne 35 ans en arrière, il est clair que l'arbitrage a permi de façon décisive des relations raisonnables et harmonieuses avec le personnel. Dans une société qui accepte toutes les conséquences du syndicalisme, il est extrêmement important qu'aucun groupe nombreux d'employés ait l'impression qu'il est dans une situation inférieure simplement parce que son employeur est l'État. Dans l'activité publique, où la grève serait considérée comme disruptive et disproportionnée, sinon intolérable, l'arbitrage semble offrir une solution de rechange juste raisonnable.

(Texte)

Il y a une autre objection que certaines personnes apportent à l'octroi du droit de négociation. On dit que cela pourrait porter atteinte à l'autorité ou à la suprématie du Parlement. Encore là, l'Association du service civil a fait une proposition bien précise,

comme l'atteste la page 22 du mémoire auquel j'ai fait allusion il y a un moment, et je vais lire le paragraphe 73 que j'extrais de la même page. Voici:

(Traduction)

Dans le contexte de la longue tradition jalousement gardée de la suprématie parlementaire selon le régime britannique, toute crainte que les négociations et l'arbitrage puissent, de quelque manière, empiéter sur les droits du Parlement ou les amoindrir, est absolument sans fondement. A titre de garantie contre toute menace à la suprématie du Parlement, les Britanniques ont, il y a longtemps, réglé la question constitutionnelle, grâce à l'acceptation par tous les intéressés de l'accord formel suivant:

«L'établissement des conseils de Whitley (c'est-à-dire la négociation directe) ne peut relever le gouvernement d'aucune de ses responsabilités envers le Parlement; les ministres, les chefs de ministères, agissant sous l'autorité générale ou précise des ministres, doivent prendre les mesures qu'exige en tout temps l'intérêt public. Cette condition est inhérente aux doctrines constitutionnelles du gouvernement parlementaire et de la responsabilité ministérielle, et les ministres ne peuvent l'abandonner ni y échapper».

(Texte)

Monsieur le président, je crois que les droits et l'autorité du Parlement et des représentants dûment élus par le peuple sont bien préservés.

Comme je l'ai dit il y a un moment, le Royaume-Uni a depuis longtemps trouvé une solution à ce problème, et je ne crois pas que nous puissions accuser la mère des parlements de n'être pas soucieuse des droits des représentants du peuple. La Nouvelle-Zélande et l'Australie ont fait de même.

Dans le cas d'un conflit entre l'employeur, qui est le gouvernement, et les employés du gouvernement, il arrive ceci: dans la plupart des cas, l'employeur, après avoir étudié les demandes des employés, s'érige lui-même en juge du conflit qui a éclaté entre les deux parties. Alors, en même temps qu'il est l'employeur, il se fait le juge; et je trouve que c'est une situation absolument anormale.

A mon avis, le droit aux négociations directes devrait être accordé à l'Association des employés. Un tribunal d'arbitrage indépendant de la Commission du service civil devrait être institué, et si on ne veut pas d'un tribunal d'arbitrage, un comité permanent de la Chambre pourrait entendre les représentations, une fois que les négociations auraient été échangées, le tout sujet à l'approbation du Parlement, si la chose était jugée nécessaire.

Il est vrai que c'est un honneur et un privilège que de travailler au service de son pays. Les fonctionnaires canadiens—et plusieurs étrangers l'ont dit et redit à maintes reprises—ne le cèdent en rien aux fonctionnaires des autres pays du monde. Il ne faudrait pas que cet honneur et ce privilège de mettre sa compétence et de consacrer sa vie au service de son pays placent les fonctionnaires dans une situation inférieure à celle de leurs compatriotes qui se sont engagés dans l'industrie privée.

Le gouvernement du Canada est un des plus grands employeurs du pays. Aussi a-t-il le devoir de donner l'exemple à l'entreprise privée en établissant des relations cordiales avec ses employés, ce qui existe déjà, je crois, en les maintenant et aussi en leur permettant le droit aux négociations directes avec leur employeur, tout en prévoyant la possibilité d'appel à un tribunal d'arbitrage.

Je sais que cela ne peut pas être fait aujourd'hui, mais je demande au gouvernement de reconsidérer sa façon d'envisager ce problème, afin que dès la prochaine session nous puissions placer les employés du gouvernement fédéral sur un pied d'égalité avec ceux qui sont déjà engagés dans l'entreprise privée.

(Traduction)

M. Howard: Monsieur le président, il est bien entendu que nous sommes en faveur de la modification dont le comité est saisi présentement. Tout le monde sait que le PSD a toujours préconisé que les fonctionnaires, non seulement fédéraux mais provinciaux, devraient jouir du droit de négocier. Au cours des sessions précédentes et même de la présente session, j'ai inscrit au *Feuilleton* des bills visant à accorder aux fonctionnaires le droit aux négociations collectives et d'avoir, dans une certaine mesure, le droit de dire leur mot sur toute question qui les intéresse de même que sur tout contrat collectif avec leurs employeurs.

Il se peut que ce que nous recommandons ne soit pas agréable à tous, dans le détail. Ainsi qu'on l'a déclaré au cours de débats antérieurs, il peut y avoir désaccord quant aux méthodes et aux manières de voir les choses. Toutefois, je me propose de traiter uniquement du principe général selon lequel les fonctionnaires devraient, pour peu que cela soit pratique et possible, jouir des mêmes droits que les personnes qui travaillent pour l'industrie privée ou pour les sociétés de la Couronne.

Nous sommes heureux que le parti libéral ait décidé dernièrement de se joindre à nous sur ce point. Nous souhaitons aux membres de ce parti d'obtenir beaucoup de succès dans leurs initiatives et nous espérons que par nos efforts concertés, nous en arriverons à convaincre le gouvernement que les fonctionnaires devraient jouir du droit aux négociations collectives.

Nous devrions voir à ce que tous les Canadiens soient sur le même pied. A mon avis, nous ne devrions pas établir de distinctions entre des personnes qui accomplissent des tâches différentes. Tous devraient jouir des

mêmes droits. Un grand malaise, qui va d'ailleurs en s'accentuant, existe au sein de la fonction publique, tant au niveau fédéral que provincial, du fait de la pénurie de voies qui s'ouvrent au fonctionnaire pour faire entendre ses griefs particuliers ou pour faire connaître ses idées sur les traitements, les heures de travail et les conditions de travail. Il est toujours possible, j'imagine, et la chose a été faite, de regarder ce qui s'est passé dans d'autres pays et dans d'autres parties du Canada, mais je ne crois pas que, de cette façon, on puisse étayer une thèse plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Si nous retenions le concept de l'égalité de traitement et tâchions de travailler à sa réalisation, nous ferions beaucoup plus qu'en brandissant des statistiques et des chiffres sur les régimes qui peuvent exister ailleurs.

Il y a quelques années, en adoptant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, le Parlement du Canada a décidé que les employés de l'industrie et des sociétés de la Couronne auraient certains droits et certaines libertés; et l'un de ces droits, c'était celui de se grouper dans des syndicats de leur choix pour leur protection commune. Ce droit, à notre avis, devrait exister aussi pour les fonctionnaires, et il existe. Dans la fonction publique, le droit est reconnu aux employés de former des associations, des groupements ou des syndicats. Les fonctionnaires bénéficient de ce droit.

La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail établit aussi que si les employés peuvent démontrer à la Commission des relations industrielles que la majorité d'entre eux fait partie d'un syndicat en particulier, ce syndicat a le droit de se faire reconnaître comme agent négociateur. Nous soutenons que cette loi devrait aussi s'appliquer aux employés de la fonction publique et qu'il ne devrait y avoir aucune disparité de traitement à cet égard.

Dans l'industrie et dans les sociétés de la Couronne, les employés ont le droit, par l'entremise de leur agent négociateur, de discuter avec l'employeur et de négocier collectivement en vue d'en arriver à une entente collective. Nous pensons que sous ce rapport toute disparité de traitement devrait également disparaître et que les groupes d'employés de la fonction publique devraient être libres de profiter de cette même prérogative de discuter et de négocier avec leur employeur, la Couronne.

La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail précise aussi, pensons-nous, que l'employé doit être libre de toute pression et de toute contrainte de la part de l'employeur. C'est sous cet angle que nous devons aborder le problème des fonctionnaires; ils ne devraient pas être obligés d'aller consulter humblement le ministre des Finances ni une autre personne pour savoir quel devrait être, dans leur cas, un traitement, des heures de travail et des conditions de travail justes et raisonnables. Voilà ce que nous pensons; des ententes peuvent être conclues au moyen de négociations collectives franches, sincères et honorables entre des associations représentant les employés et le gouvernement lui-même ou un groupe représentant le gouvernement, tout comme cela se fait dans l'industrie et dans les sociétés, et c'est là ce que nous voulons.

Quant à la grève, nous estimons que le service public est un secteur—peut-être le seul—qui motive une attitude, une politique différente; nous estimons que le service public du Canada ne doit pas avoir le droit de grève. C'est peut-être ce que pense la grande majorité des employés de l'État. Nous estimons que ceux-ci ne doivent pas avoir le droit de grève, qu'ils ne doivent pas pouvoir recourir au moyen ultime de suspendre leur travail en vue d'obtenir un contrat collectif, comme cela existe et comme il arrive occasionnellement dans l'industrie ou dans les sociétés de la Couronne. Nous estimons que nous devrions substituer au droit de grève le droit à l'arbitrage, le droit des employés à présenter, par l'intermédiaire de leurs organisations, leurs chiffres, leurs arguments, leurs idées et leurs mémoires à un tribunal et le droit de la Couronne à formuler ses arguments, à présenter ses chiffres etc. pour étayer ses propositions, ainsi que le droit des employés du service public du Canada à obtenir, au besoin par voie d'arbitrage, une décision sur les conditions d'une entente collective et sur les traitements, les heures et les conditions de travail.

Il est injuste et certainement peu conforme à l'esprit qui nous a inspirés quand nous avons adopté la Déclaration des droits, ni conforme à la Déclaration même que plus de 130,000 employés de la fonction publique deviennent des citoyens de second ordre par rapport à la population du pays.

Si le gouvernement veut appliquer l'esprit de la Déclaration des droits, il doit sans tarder traiter les employés de l'État canadien avec l'équité et les égards voulus.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à se prononcer au sujet de l'amendement?

(Texte)

M. Allard: Monsieur le président, je veux ajouter seulement quelques mots aux paroles déjà prononcées par les députés qui m'ont précédé, au sujet de l'amendement en question.

En relisant l'amendement proposé, que nous retrouvons dans la version française du compte rendu des débats du 13 juillet 1961, à la page 8312, je constate qu'il renferme des éléments substantiels, conformes à l'évolution des droits et des libertés au Canada, particulièrement dans le domaine des employés.

J'ai déjà eu l'occasion de me prononcer sur ce sujet lors d'une réunion des employés du gouvernement tenue à Sherbrooke l'an dernier, et je tiens à répéter aujourd'hui l'attitude que j'adopte devant ce problème. Je considère que, dans le domaine des droits et des libertés, a surgi comme une soupape, comme une explosion tout à fait naturelle et logique, un bill des droits de l'homme présenté par le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker), lequel, en somme, a rendu vivants les besoins de tout le monde devant la loi, ainsi que les prérogatives de tous les Canadiens, sans distinction de classe; mais je vois dans cet amendement des éléments absolument essentiels qui répondent à l'évolution de notre droit ouvrier, comme à l'évolution sociale dans le «contexte» canadien actuel.

Je me suis déjà prononcé publiquement, à Sherbrooke, et je le fais aujourd'hui à la Chambre des communes, en faveur de l'arbitrage pour les employés civils, afin que ceux-ci soient sur le même pied que ceux de l'entreprise privée.

Seulement je trouve que dans l'amendement, tel qu'il est présenté, on manque d'une certaine réserve, et c'est pourquoi je le trouve incomplet.

Donc, je veux signaler, comme je l'ai fait à Sherbrooke lors de cette réunion des employés du gouvernement, que personnellement—ai-je tort ou non?—je m'oppose carrément à la grève dans ce domaine. Évidemment, je suis en faveur des négociations, je suis en faveur de tout arbitrage, mais je suis opposé au droit de grève pour les employés du gouvernement, et ceci afin d'assurer le bon fonctionnement du gouvernement et la sécurité de tous.

Trop souvent avons-nous vu dans certains pays, durant les dix dernières années, certains groupes d'employés gouvernementaux faire la grève à un moment crucial et placer, par le fait même, le gouvernement de leur pays dans des situations fort dangereuses, tant du point de vue économique que du point de vue sécurité de l'État.

C'est pourquoi j'aurais voulu que l'on propose un amendement qui aurait été complet, quel que soit le rouage que l'on voudra établir, afin que les employés du gouvernement renoncent au droit de grève. En ayant discuté avec plus de 400 employés du gouvernement dans les Cantons de l'Est, ou l'Estrie, l'hiver dernier, je puis vous dire, monsieur le président, que tous étaient d'accord et réclamaient avec beaucoup de vigueur le droit de négociation et le droit d'arbitrage, mais que tous semblaient également d'accord sur le fait qu'ils devraient renoncer au droit de grève.

M. Caron: Monsieur le président, un seul mot pour rassurer l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) qui vient de prendre la parole. Il a dit qu'il a discuté de cette situation avec des employés du gouvernement de sa région; nous avons rencontré au comité les représentants de tous les employés du Service civil, et je puis affirmer que ces derniers ne veulent pas le droit de grève; le seul groupe qui l'ait demandé était celui des facteurs, les autres s'y étant opposés carrément.

Je suis absolument du même avis que le député de Sherbrooke, et la situation est la même dans la province de Québec, où les fonctionnaires n'ont pas le droit de faire la grève. A mon avis, les employés du service civil ne devraient pas avoir le droit de faire la grève. Mais qu'on leur accorde l'arbitrage, ils ne seront alors jamais tentés de faire la grève, car, il ne faut pas l'oublier, ce sont des employés de classes différentes des ouvriers travaillant dans les usines, et leurs problèmes peuvent toujours mieux se régler par des discussions à la Chambre des communes. Je crois qu'ils seraient satisfaits de ne pas avoir le droit de grève; d'ailleurs, ils n'ont pas l'intention d'en profiter, même si ce n'est pas interdit par la loi.

(Traduction)

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire. On a utilisé plus d'une fois au cours du débat l'expression «citoyen de second ordre». Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Je signale tout d'abord que les fonctionnaires ont, de leur propre initiative, déclaré qu'ils ne veulent pas le droit de grève. A cet égard, je leur rends hommage. Deuxièmement, qu'il me soit permis de dire que j'ai eu assez souvent l'occasion de traiter avec les fonctionnaires en travaillant avec eux et que j'ai toujours aimé les rapports que j'ai eus avec eux. J'ai senti que nous travaillions ensemble dans l'intérêt public et qu'il y avait dans leurs fonctions un je-ne-sais-quoi de spécial qu'on ne retrouve dans aucune autre catégorie d'emploi que je connais. Je ne m'attarderai donc pas plus longtemps sur l'utilisation de cette expression «citoyen de second ordre», mais je regrette qu'on y recoure aussi souvent. J'ai une opinion tout à fait contraire des

fonctionnaires et j'espère—je le dis en toute déférence—que ceux qui ont utilisé cette phrase cesseront d'y recourir.

M. Howard: J'aimerais dire quelques mots à ce sujet. Je suis un de ceux qui ont utilisé cette expression «citoyen de second ordre». L'honorable député de Greenwood a peut-être mal compris ce que je voulais dire. J'aime à croire qu'il en est ainsi. Je n'ai jamais considéré les fonctionnaires comme des citoyens de second ordre; il ne m'est jamais venu à l'idée qu'ils étaient autre chose que des citoyens de première valeur, de même d'ailleurs, que tous les citoyens de ce pays. Ce que j'ai dit, c'est qu'en refusant à ces gens une chance et des droits qu'ont d'autres employés, comme d'autres articles du bill le révéleront également, nous les traitons comme des citoyens de second ordre en disant qu'ils n'ont pas les mêmes droits, les mêmes privilèges et les mêmes responsabilités que les autres citoyens de notre pays. Je n'ai donc pas employé cette expression pour désigner les fonctionnaires comme des citoyens de second ordre, mais j'affirme que c'est en réalité comme ça que nous les traitons quand nous leur refusons des droits que d'autres possèdent. Cette expression a été utilisée à maintes reprises durant les entretiens que j'ai eus avec des fonctionnaires de l'État qui se considèrent traités ainsi par le gouvernement, mais je n'applique pas l'expression aux fonctionnaires en tant que classe de citoyens.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Je voudrais ajouter un mot à ce qu'a dit tantôt l'honorable député de Hull (M. Caron), à l'effet que le groupe des employés du Service civil qui avait demandé le droit de grève était celui des employés des Postes. Je me permets de faire remarquer que si les associations des employés des Postes en sont venues à cette conclusion, c'est parce que les employés des Postes sont les fonctionnaires qui sont à peu près le plus maltraités, actuellement.

Lors de l'étude des crédits du ministère des Postes, j'ai mentionné une foule de raisons pour lesquelles les employés des Postes protestaient, critiquaient et réclamaient l'amélioration de leurs conditions de travail.

Lorsqu'une association ou un groupe de citoyens devient rendu à bout, il n'est pas surprenant qu'à un moment donné, ces personnes réclament le droit de grève. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'en reparler lorsque nous étudierons la partie ayant trait aux congés.

Seulement, permettez-moi de vous donner un exemple de ce qu'est la situation: Que doit-on penser du fait qu'on ait fait perdre aux employés des Postes des congés statutaires parce qu'ils tombaient un samedi ou un dimanche, ou encore de ce qu'on ait obligé certains employés des Postes, saisonniers ou intermittents, à subir des examens alors qu'ils ne travaillaient que deux, trois ou quatre heures par jour? Et que dire de l'explication qu'on nous a donnée à ce moment-là, à l'effet qu'étant donné qu'ils avaient eu une augmentation de salaire à l'égal de ceux qui travaillaient régulièrement, il n'était que juste que ces intermittents subissent des examens?

Dans les circonstances, ils ont demandé —et je crois qu'ils avaient raison—des congés annuels au même titre que les employés réguliers. On leur a encore refusé cette demande, disant qu'on ne calcule pas les congés payés par les salaires qui sont gagnés.

Ce ne sont là que quelques-unes des raisons, que j'invoquais lors de l'étude des crédits des Postes, pour prouver que s'il y a un groupe d'employés civils qui sont présentement maltraités par le gouvernement, c'est bien celui des employés des Postes.

(Traduction)

(L'amendement de M. Richard (Ottawa-Est) est rejeté par 42 voix contre 10.)

M. Howard: Monsieur le président, je me demande si je pourrais soulever une objection. Je ne le fais pas pour le simple plaisir de la chose, mais parce que la même situation s'est déjà présentée. Sans mentionner personne, j'ai constaté, comme d'autres députés d'ailleurs, j'en suis certain, que pendant le vote au moins quatre députés sont entrés à la Chambre. Je crois savoir que c'est contraire au Règlement et j'estime qu'on devrait respecter le Règlement.

M. le président suppléant: Je remercie l'honorable député de Skeena de signaler cet incident au comité. C'est une juste interprétation du Règlement et les députés qui ont la mauvaise habitude d'entrer dans la Chambre après la mise aux voix voudront bien cesser de se comporter ainsi à l'avenir, je les en prie. L'article 7 est-il adopté?

M. Caron: Sur division.

(L'article est adopté.)

M. le président suppléant: Comme il est cinq heures, je quitte maintenant le fauteuil, afin de permettre à la Chambre de passer à l'examen des bills d'intérêts public et privé, en conformité du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe à l'examen des bills d'intérêt public et aux bills d'intérêt privé, ceux-là ayant priorité en vertu du paragraphe 3 de l'article 15 du Règlement.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture des bills SD-1 à SD-100 inclusivement, SD-102 à SD-106 inclusivement, SD-108 à SD-264 inclusivement, et SD-266 à SD-356 inclusivement.—*M. McCleave.*

M. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai constaté que certains députés aimeraient qu'on obtienne le consentement unanime de la Chambre en vue de poursuivre l'étude du bill dont le comité plénier était saisi, plutôt que d'aborder des mesures réservées à l'heure des simples députés. J'ignore si c'est là le désir unanime de la Chambre.

M. Howard: Dans d'autres conditions, ce serait peut-être le désir unanime de la Chambre, mais il y a d'autres membres du PSD qui, étant donné l'heure réservée aux initiatives parlementaires, ont pris leurs dispositions pour s'absenter, et qui s'intéressent également au bill que nous venons d'examiner. Il me semble qu'il n'est pas possible d'obtenir le consentement unanime.

M. l'Orateur: Le premier article est réservé conformément à un ordre de la Chambre, vu qu'il n'a pas été ordonné d'imprimer le bill.

(La mesure est réservée.)

LE DIVORCE

MESURE TENDANT À MODERNISER LA DISSOLUTION ET L'ANNULATION DU MARIAGE

La Chambre reprend l'examen, interrompu le jeudi 8 décembre 1960, de la motion de M. Peters portant la deuxième lecture du bill n° C-7, prévoyant au Canada la dissolution et l'annulation du mariage.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'ai un peu l'impression peut-être que nous commençons une nouvelle session au lieu d'en continuer une qui a commencé il y a un an puisque, normalement, on n'a pas souvent l'occasion de reprendre la suite d'un débat sur des bills de ce genre, du moins pour autant que je sache, ces dernières années. Le 8 décembre de l'année dernière, nous avons étudié cette question de façon assez approfondie et je pense qu'un débat fructueux et assez général a eu lieu, auquel ont participé les députés intéressés au principe dont s'inspire le bill.

Naturellement, comme c'est le cas chaque fois que nous discutons des bills de ce genre, qui sont présentés et pilotés par de simples députés, certaines dispositions du bill ont donné lieu à des divergences d'opinions. Toutefois, je sais que le gouvernement est très conciliant et se montre aimable ces jours-ci. Peut-être sera-t-il possible, après que ce bill aura été lu la deuxième fois, de conciler certaines de ces divergences d'opinions à l'étape de l'étude du bill en comité pour ensuite, à l'étape de la troisième lecture, en arriver à répondre aux désirs de la majorité des membres de la Chambre.

Le bill même, selon moi, vise à adapter la loi—je ne devrais pas dire la loi qui figure dans nos statuts parce qu'il n'y en a pas—en ce qui concerne le divorce au Canada dans l'ensemble, à certains faits sociaux actuels de la vie qui, selon moi, existent depuis assez longtemps. A l'heure actuelle, la loi du divorce, sauf en dehors de la province de la Nouvelle-Écosse, prescrit que la raison justifiant une demande de divorce est l'adultère et l'adultère seulement. Voilà en résumé la situation actuelle. Toutefois, nous convenons tous, je pense, que si l'adultère peut être une raison pour justifier un divorce, ce n'est certes pas, dans la grande majorité des cas, la principale cause des échecs matrimoniaux et la raison pour laquelle les gens cherchent à obtenir un divorce. Il y a d'autres éléments qui contribuent à briser un mariage. Je veux dire par exemple, le manque de foi religieuse absolu, l'alcoolisme, les guerres, les grandes facilités de voyage et ainsi de suite. Toutes ces choses font sentir leurs effets, à mon avis sur l'état matrimonial et sont peut-être susceptibles de tendre les relations matrimoniales.

Toutefois, l'adultère est la seule raison qu'on puisse évoquer pour prouver à un tribunal ou au Parlement qu'il y a lieu d'annuler un mariage. Je n'ai certainement pas l'intention de discuter avec qui que ce soit le pourcentage des parjures ou la mesure dans laquelle on se parjure devant les tribunaux ou devant le Parlement. A mon avis, c'est un raisonnement qui ne mène nulle part. Toutefois, dans certains cas, la loi même et les exigences de la loi, forcent une personne ou un couple à commettre l'adultère, qu'ils n'avaient jamais commis auparavant, ou à se parjurer ou à devenir complices afin de remplir les conditions exigés par la loi, savoir qu'il y a eu adultère.

Je pense que continuer à faire croire que l'adultère est véritablement la cause d'un divorce n'a rien de raisonnable. En faisant de l'adultère la seule raison ou la seule justification d'une dissolution de mariage, on a tendance à faire croire que les relations matrimoniales sont uniquement une question de relations intimes entre époux et épouse ou, en réalité, dire que le mariage repose presque exclusivement sur une question de relations sexuelles.

Nous savons qu'il n'en est pas ainsi. Nous savons qu'il y a bien d'autres éléments qui aident à rendre heureuse la vie matrimoniale et qui constituent et sauvegardent en même

temps les relations matrimoniales et le mariage même. Je crois qu'on oublie bon nombre de ces éléments quand on veut s'en tenir, comme c'est le cas à l'heure actuelle, à l'adultère comme la seule raison, et par voie de déduction, la seule cause pouvant justifier un divorce.

Sous sa forme actuelle, la loi ne tient aucun compte des personnes qui peuvent se trouver dans des difficultés comme celles que j'exposerai tout à l'heure, en vue de leur procurer quelque allégement. De fait, elle ne leur apporte aucune aide, ne leur donne aucun espoir. Pour ces gens qui, sans qu'il y soit de leur faute bien souvent, se trouvent en difficulté, il n'y a pas de solution en ce qui concerne le lien matrimonial.

Examinons par exemple un cas d'abandon. Supposons, pour les fins de la thèse, qu'un mari abandonne sa femme et, le cas échéant, ses enfants. Si le mari reste introuvable, et c'est ce qui est arrivé dans bien des cas que je connais, la femme se trouve dans cette situation d'être en même temps mariée et célibataire. Elle ne peut avoir recours aux tribunaux pour faire dissoudre le marriage, même si le mari a disparu et que depuis des années on ne sait où il est, même si elle est incapable de le trouver.

Chacun recherche la compagnie des autres. Dans bien des cas, on sera plutôt attiré vers des personnes du sexe opposé. C'est alors que le problème se pose. Quels doivent être les rapports avec l'autre? Une simple amitié passagère ou une association plus étroite? On se dit: si nous nous lions intimement, ce sera en dehors du marriage, puisque l'un de nous est déjà marié et incapable d'obtenir sa liberté. Il est impossible d'obtenir satisfaction dans les cas de sévices graves ou d'alcoolisme joint aux sévices et à la dissipation, la part du mari, par exemple, du revenu qui devrait servir à l'entretien et au bien-être de sa femme et de ses enfants. En pareils cas, la femme n'a aucun recours, si ce n'est celui de poursuivre son mari en justice pour défaut de pourvoir, bien souvent, une telle instance ne se révèle pas tellement satisfaisante. Lorsque l'un des conjoints manifeste une tendance constante au crime, notamment, des cas se présentent où l'autre conjoint n'a aucun recours aux yeux de la loi pour obtenir un redressement de sa situation matrimoniale.

D'aucuns diront peut-être que la présente mesure, une fois adoptée, aurait pour effet de rendre le divorce plus facile et qu'elle tendrait, par conséquent, à corrompre notre morale actuelle en contribuant à détruire le mariage en tant qu'institution. A mon avis, il n'en est rien. Ce bill a pour unique objet, je pense, de rendre nos lois actuelles sur le divorce conformes à la réalité sociale et à ce que devrait être, aujourd'hui, la conscience sociale.

J'aimerais maintenant citer quelques chiffres sur ce qui s'est produit en Angleterre après l'adoption de la loi sur les causes matrimoniales. Je ne veux nullement prétendre que nous aurions les mêmes résultats ici. Quoi qu'il en soit, si je me souviens bien, on a constaté, après avoir établi des motifs de divorce conformes à la réalité sociale de l'époque, qu'on n'avait pas détruit l'institution du mariage. Le changement peut avoir contribué à la dissolution de certains mariages en fournissant des motifs à cette dissolution. Toutefois, si ma mémoire est fidèle, sur une période de temps, 75 ou 80 p. 100 des divorcés se sont remariés par la suite et sont resté mariés. Cela nous démontre que si un mariage est dissout, les conjoints en cause ne restent pas célibataires le reste de leur vie, mais trouvent plutôt un autre conjoint et se remarient.

Le bill ne porte pas surtout sur le divorce même, comme l'ont dit l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) et d'autres députés. Il insiste dans une certaine mesure sur la question de la réconciliation et permet au juge qui entend une cause d'ajourner l'audition, de renvoyer les parties à un conseiller matrimonial, à des clercs ou à d'autres personnes de profession analogue, dans l'espoir que la cause de divorce soit arrêtée et que le mariage demeure intact. De cette façon on espère inspirer aux parties le désir mutuel de refaire leur vie matrimoniale et de ne pas dissoudre leur mariage.

Je n'ai pas l'intention de parler des questions connexes, mais on a dit—et je suis sûr que nous le sentons tous—que nos lois sur le divorce donnent lieu à un certain degré d'hypocrisie. Il existe un certain degré de malhonnêteté et de parjure. Je suis convaincu que les députés—du moins ceux qui sont avocats—le savent bien. Je suis sûr que les tribunaux savent bien et comprennent que cela existe. Ce n'est pas du tout un reproche aux tribunaux ou aux avocats. Les détectives privés le savent bien et je suis sûr que nous, législateurs, nous en savons quelque chose. Cela existe jusqu'à un certain point. Cela est également connu du grand public et, sûrement, de ceux qui ont été directement intéressés à des instances en divorce à titre de partie en cause.

Bien entendu, le présent bill ne supprimera pas les possibilités de parjure, de collusion ou de présentation malhonnête des causes au tribunal. Ce n'est pas son objet propre. J'estime cependant qu'il va contribuer à réduire ces possibilités en établissant comme nouveaux motifs de divorce la désertion, les sévices et autres actes de cette nature.

Si je me rappelle bien certaines données statistiques que la Grande-Bretagne a émises après avoir adopté sa loi sur le divorce, seulement 3 ou 4 p. 100 des divorces ont été accordés au titre de l'adultère, de la désertion ou des sévices. Ce sont peut-être là les trois principaux motifs de divorce que la société reconnaît présentement. Je le répète, le bill à l'étude ne supprimera pas ces possibilités. Il tendra simplement à les réduire et à rendre la loi plus équitablement conforme avec ce qui existe en fait dans la société actuelle.

Monsieur l'Orateur, c'est un peu par plaisanterie que j'ai dit plus tôt que nous pourrions aplanir quelques-unes de ces difficultés en comité plénier, car je ne crois pas que nous nous rendions jusque là. Je ne crois pas que ce bill sera adopté au cours de la présente session. Je ne crois pas qu'il sera mis aux voix, même si je le souhaite beaucoup. Mais comme nos effectifs sont assez clairsemés, nous ne réussirions même pas à provoquer un vote si nous en venions là. Je puis dire que cette fois-ci du moins, notre parti est unanime aujourd'hui.

Je suis bien sûr qu'un jour, cependant, un projet de loi renfermant les mêmes principes que le présent bill sera adopté et mis en vigueur par un Parlement canadien. Personne n'ignore que, jusqu'à un certain point, les projets de loi et les mesures législatives ont tendance à retarder sur les besoins et les exigences du public. Il n'en est pas toujours ainsi, mais cela arrive parfois. Les mesures législatives sont portées à retarder sur la demande du public lorsqu'elles sont tellement importantes qu'elles provoquent de sérieuses divergences d'opinions qui s'inspirent de convictions solidement ancrées.

Tel est le cas en l'occurrence. Nous devons, je pense, respecter les idées et les désirs de tous les Canadiens et en venir à la conclusion qu'il faudra encore pas mal de temps avant que le Parlement canadien réussisse à adopter une telle mesure. Mais un jour, on y parviendra et lorsque les statuts du Canada traduiront les questions, les principes et les idées d'ordre social que renferme ce bill, il conviendra alors, d'après moi, de rendre un très grand hommage au député de Timiskaming qui a rédigé, amplifié et conçu à l'origine les idées qu'on retrouve dans ce bill. Il faudra alors attribuer au député le mérite d'avoir eu le courage de présenter une mesure aussi lourde de conséquences que celle-ci.

M. John Smith (Lincoln): Monsieur l'Orateur, au début de mes observations sur le présent bill, je dois féliciter le député de Skeena (M. Howard) de la sincérité qu'il a manifestée. Le député est plus ou moins une autorité sur les bills de divorce. Cependant, j'estime que nous pourrions étudier bien des questions intéressant le présent bill avant que ce dernier soit adopté.

Je ne suis nullement une autorité sur les lois concernant le divorce. C'est peut-être une bonne chose que j'aie trouvé une épouse qui a su me garder sur l'étroit sentier de la fidélité conjugale et m'empêcher de faire des bêtises. Cela ne m'empêche pas de croire que le divorce est une chose nécessaire dans notre régime de vie. A chaque jour nous entendons parler de cas de sévices non seulement envers des épouses mais envers des enfants. A mon avis, il n'y a qu'un moyen de régler ce genre de problèmes, de même que les cas d'adultère, c'est le divorce. Notre passage sur la terre est, en somme, assez court et lorsqu'un époux se livre à des sévices et injures graves, ou à d'autres actes, le divorce est certes le palliatif tout indiqué pour soulager l'agonie mentale.

J'estime que le présent bill a beaucoup de qualités et le député qui l'a présenté mérite certes des félicitations pour en avoir saisi la Chambre à ce moment. Je suis sûr qu'il se fait le porte-parole de bien des Canadiens. Toutefois, en étudiant une mesure de ce genre, il ne nous faut pas oublier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui accorde des droits et des privilèges en matière de religion et dans d'autres domaines, aux citoyens de ce pays. Même si certains prétendent que c'est une loi désuète digne des temps anciens, je suis d'avis qu'elle a contribué pour beaucoup à préserver notre unité nationale. Elle maintient aussi le gouvernement fédéral dans la bonne voie afin que personne ne fasse quoi que ce soit qui puisse nuire aux provinces. Je pense parfois que si les États-Unis avaient une loi semblable à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il y aurait moins de problèmes et de préjugés raciaux qu'il n'y en a à l'heure actuelle.

Le présent bill est excellent à bien des points de vue, mais le temps nous manque ce soir pour étudier la question à fond et la débattre comme il faut. C'est pourquoi j'estime qu'on devrait en remettre l'étude à plus tard, afin que tous les députés puissent avoir l'occasion d'exprimer leurs vues sur la question. Je ne prétends pas que notre régime actuel, en vertu duquel les causes de divorce sont examinées sous forme de bills d'intérêt privé, soit le meilleur qui soit. Néanmoins, il ne s'est pas révélé trop mauvais dans le passé, et j'estime que pour le moment, et jusqu'à ce que les provinces qui n'ont pas de tribunaux de divorce aient eu l'occasion d'exprimer leur opinion sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, nous devrions procéder comme nous l'avons toujours fait et nous occuper d'adopter, avant la prorogation de la

Chambre, les bills de divorce dont nous sommes saisis présentement, afin que ceux qui désirent se séparer puissent voir leur désir satisfait. Je le répète, ce bill s'inspire d'un bon sentiment et je félicite le député de l'avoir présenté. Je crois cependant qu'il vaudrait mieux le réserver et l'examiner plus tard.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Je voudrais d'abord exprimer mon approbation à l'égard de la dernière phrase qu'a prononcée le député qui vient de reprendre son siège. Vu que ces gens se sont présentés devant le plus haut tribunal du pays pour obtenir ce qu'ils estiment être un remède approprié, il me semble qu'il serait très mal de ne pas se rendre à leur demande puisqu'ils n'ont plus d'autre recours. J'espère que ce sera chose faite avant que nous terminions nos délibérations.

Je partage aussi l'opinion du député en ce qui a trait aux députés qui ont participé au débat le 8 décembre. A mon avis, nous avons eu ce jour-là un de ces débats qui permettent à ceux qui y participent, de faire une contribution remarquable aux travaux de la Chambre. Les députés ont manifesté beaucoup d'esprit de recherche. A mon avis, tous ceux qui ont pris part au débat à ce temps-là, ont fait preuve de sincérité et d'honnêteté. Tout comme dans le cas du débat sur la peine capitale, et sans critiquer la valeur des autres débats, l'étude de la question du divorce a bien montré que les députés savent être à la hauteur de la situation, lorsque la Chambre est saisie de problèmes sociaux sérieux et que l'on propose des mesures pour y remédier. Il ne saurait y avoir de doute là-dessus, d'après moi.

Il y a nombre d'années je me suis occupé la même semaine, dans une petite ville du district où je pratiquais, de trois procès pour meurtre où des époux étaient les parties en cause. Chacun de ces cas aurait peut-être trouvé sa solution, s'il y avait eu moyen de faire dissoudre le mariage. Je pense que c'est une façon assez radicale d'obtenir un divorce, que de recourir à un fusil, mais j'ai vu la chose, il y a bien des années, et je ne l'oublierai jamais. Je me rappelle qu'au lendemain de la guerre, quand j'ai rouvert mon bureau, j'ai été scandalisé de voir le nombre de gens qui cherchaient à faire dissoudre leur mariage. Probablement que mes confrères, et de la magistrature et du barreau, ont éprouvé le même étonnement. Sans doute le résultat de trop de mariages conclus à la légère. Mais cela nous fait toucher du doigt un problème très réel et très sérieux. Quiconque étudie l'histoire peut facilement prouver que lorsque la vie de famille se désagrège, c'est le signe que la civilisation se détériore.

Le magazine *Life* publie de ce temps-ci une série d'articles fort intéressants. Je crois pouvoir me permettre d'en parler. C'est par hasard qu'hier soir ces articles me sont tombés sous les yeux et j'en recommande la lecture à tous les députés. Ces articles, qui portent sur toute la question du mariage et du divorce, sont signés d'éminents sociologues et de personnes bien au fait du problème. Celui que j'ai lu traite de ce qui, peut-être, est une des causes de la multiplicité des divorces. Sans doute, l'auteur du bill vise à atteindre l'effet plutôt que la cause, mais l'article en question parle des fréquentations, qui est une question connexe. Je me permettrai d'en lire des passages. C'est le *Life* du 15 septembre 1961; voici ce que je trouve à la page 118:

> Vu que jusqu'à nos temps modernes, il n'y avait pas de sociologues pour examiner et consigner ces questions, l'histoire des fréquentations reste obscure. Tout nous porte à croire cependant que bien peu de peuples civilisés des temps anciens jouissaient d'une liberté de choix égale à celle des jeunes Américains modernes. Chose certaine, les gens qui ne comptaient pour rien, comme les serfs du moyen âge qui n'avaient rien, aucune perspective d'avenir ni rien à dire dans l'organisation de leur vie, s'unissaient au petit bonheur et souvent sans le concours du clergé. Mais les seigneurs des châteaux féodaux étaient bien plus prudents, car depuis que l'homme s'est mis à amasser biens, rang, prestige social et orgueuil familial, il a cherché à préserver et à accroître sa fortune par le mariage. Les souverains de l'ancienne Rome n'auraient jamais songé à laisser leur fille épouser un roturier. Les Capulets ne voulaient même pas que leur Juliette se laisse courtiser par le Roméo de la famille des Montaigus.

Puis, au sujet des mariages arrangés:

> Sous l'influence de mille romans, pièces de théâtre et films romantiques, on nous le représente souvent comme une tentative de jeter une belle et innocente jeune fille dans les bras d'un vieux libertin dégoûtant qui a refilé une couple de mille dollars au père cupide, mise en scène propre à faire bouillir de colère tout bon Américain... Pourtant, en pleurant sur le sort des pauvres jeunes filles poussées de force au mariage dans d'autres pays, les Américains ont peut-être gaspillé leur sympathie. M. David Mace, directeur exécutif de l'*American Association of Marriage Counselors*, déclare dans son ouvrage *Marriage East and West* que bien des victimes opprimées de ces mariages arrangés ne semblaient pas s'en plaindre le moindrement. En réalité, il est souvent arrivé que de jeunes femmes d'Extrême-Orient, étudiant pour la première fois les coutumes occidentales des fréquentations, pleurent sur le sort des jeunes Américains qui avaient éprouvé tant de pitié pour elles. Pour bien des Orientales, la pensée d'être obligée à se débattre toute seule, à se faire aguichante dans l'espoir de trouver un mari, semble terriblement manquer de tenue et d'honneur.

Je m'empresse d'ajouter que je ne partage pas ces idées. J'en fais simplement part à la Chambre pour montrer que nombre de personnes sérieuses étudient attentivement ce problème.

Je dirai à l'honorable député de Skeena et au parrain du bill que je doute fort que la loi qu'ils proposent puisse faire autre chose que régulariser le divorce, en multipliant les motifs de divorce, une situation qu'ils ne peuvent espérer régler.

C'est le bill difficile à étudier à l'étape de la deuxième lecture, parce qu'il renferme trop de choses différentes. Un certain nombre de principes sur des sujets connexes sont tous mis ensemble dans le bill. C'est pourquoi je présume qu'on m'accordera une certaine latitude dans ma discussion des principes à la base des différentes propositions que contient le projet de loi.

D'abord, à mes yeux, certains principes incorporés dans le bill font table rase d'une question de juridiction bien réelle, déjà, quand le bill nous a été présenté pour la première fois, on a soutenu que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique divise entre les provinces et le fédéral certaines questions de mariage et de divorce. Au numéro 26 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la compétence en matière de mariage et de divorce est reconnue au gouvernement fédéral. D'autre part, l'article 92 confère aux assemblées législatives provinciales le pouvoir de statuer sur la célébration du mariage dans la province. Je n'ai pas eu le loisir d'examiner les dossiers et de relire les débats des Pères de la Confédération précédant l'adoption de cette entente et la raison de cette division m'échappe. Je pense qu'on ne peut invoquer aucun argument valable à cet égard.

Le présent gouvernement, guidé en ce domaine par le ministre de la Justice (M. Fulton), s'est appliqué à obtenir certaines réformes de la constitution, y compris le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ainsi que l'étude de la question de la délégation de pouvoirs et d'autres modifications de notre constitution. Le sujet que nous étudions pourrait peut-être s'inscrire à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale.

Dans le passé, le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Deschatelets) a déjà pris part à ce débat et il a énoncé, je pense, son avis motivé en disant que pour ce qui est de la province de Québec, cette question pourrait fort bien être uniquement de la compétence de la province. Je pense que cette déclaration va un peu trop loin; toutefois, il semble bien y avoir un rapport entre le mariage, le divorce et la célébration du mariage. Certaines régions et certaines provinces ont peut-être leurs idées sur ces questions. Si elles pouvaient être débattues librement et ouvertement dans une conférence, on finirait peut-être par conclure que l'affaire pourrait se régler par une modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique redonnant aux provinces la juridiction complète en cette matière. Je ne dis pas que je souscris à cette façon de voir, mais il serait peut-être bon d'examiner la proposition.

La lecture du bill fait ressortir cette question de compétence. Nous y trouvons beaucoup de domaines pouvant soulever des litiges. Si le bill était adopté tel quel, les tribunaux du pays seraient inondés de causes auxquelles il aurait donné lieu. Certaines feraient l'objet d'appels et, dans bien des cas, il s'écoulerait deux ou trois ans avant que le jugement définitif soit rendu par la Cour suprême. J'offre cette considération à la méditation de la Chambre.

Prenons par exemple l'un des principes en cause dans la disposition du bill se rapportant au domicile, qui soulève un véritable problème. Le parrain du bill dit qu'il devrait y avoir un domicile canadien. C'est peut-être juste, mais cela poserait nécessairement un problème. Dans le cas d'un couple habitant l'Ontario, il se peut que le mari s'adresse aux tribunaux de la Colombie-Britannique. Dans ce cas, qu'arriverait-il si les parties continuaient à vivre en Ontario? Comment pourrait-on faire respecter le décret du tribunal? Qu'arriverait-il de la pension, du soutien des enfants et de leur garde? Un problème précis se poserait, que nous ne pouvons pas écarter en disant simplement que nous établirons, pour les fins du divorce, un domicile canadien, afin de permettre à ceux qui demandent le divorce de s'adresser aux tribunaux de n'importe quelle province. Je crois qu'on créerait ainsi beaucoup plus de problèmes qu'on en réglerait.

L'article 6 du bill renferme une longue liste de motifs de divorce qui permettraient aux tribunaux de dissoudre les mariages. Certains de ces motifs sont déjà reconnus. Contrairement à ce qu'a dit l'honorable député de Skeena, les actes contre nature et la bestialité sont déjà des motifs qui permettent aux tribunaux d'accorder le divorce. Ai-je bien entendu l'honorable député s'opposer à cette affirmation? Peut-être pas. De toute façon, je peux lui assurer que c'est exact et que les tribunaux ont maintes fois accordé le divorce pour ces motifs.

Là où une des parties s'est rendue coupable de sévices graves au cours des mois qui ont suivi le mariage, il serait monstrueux, à mon avis, de prétendre qu'on devrait tolérer pareille conduite, et il ne devrait pas être nécessaire d'exiger que le mariage persiste pendant une autre année avant que la dissolution soit accordée. A mon avis, ce serait répréhensible et inacceptable. Certains des autres motifs énoncés à l'article 6 mériteraient peut-être qu'on s'y arrête, mais je ne saurais

certes appuyer une mesure qui, comme le présent bill, ouvre la voie à la dissolution du contrat sacré qu'est le mariage pour des motifs aussi minces.

Nous arrivons maintenant aux questions de procédure en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La compétence est reconnue aux assemblées législatives provinciales pour ce qui est de la constitution, le maintien et l'organisation des cours provinciales, y compris la procédure en matière civile dans ces cours. En lisant le bill, on voit qu'un conflit se pose aussitôt. En effet, il y est proposé que soit attaché aux cours un mécanisme de conciliation, et on y précise comment ces cours devraient fonctionner, comment les juges devraient agir, quelle procédure devrait être adoptée, et ainsi de suite. A prime abord, j'inclinerais à croire que c'est empiéter sur les pouvoirs des assemblées législatives provinciales pour ce qui est de la constitution, du maintien et de l'organisation des cours provinciales.

En ce qui concerne la preuve, plusieurs assemblées législatives de l'Ouest canadien ont récemment modifié leur loi sur la preuve de manière à permettre que certains éléments de preuve soient admissibles dans les instances en divorce, éléments qui n'étaient pas réputés recevables depuis l'affaire Russell en Angleterre. L'article 11 que nous étudions présentement rend certains éléments de preuve recevables désormais. A ce titre, je me demande sérieusement si cet article n'est pas inconstitutionnel, compte tenu du pouvoir accordé aux gouvernements provinciaux.

Le présent bill comporte bien d'autres points dont j'aimerais traiter; s'il est étudié en comité plus tard, nous pourrons peut-être alors les examiner en détail.

Avant de terminer l'étude de cet aspect de la question en particulier, je tiens à rendre hommage à l'honorable député de Skeena (M. Howard) ainsi qu'à l'honorable député de Timiskaming (M. Peters). Ils se sont tous deux révélés maîtres en ces matières. Après les prochaines élections, il est fort probable que ces deux honorables députés aient à se chercher un nouvel emploi; ils pourraient très bien alors mettre à profit les connaissances qu'ils ont acquises et collaborer ensemble à la rédaction d'un volume qui pourrait très bien être connu, au sein de la profession juridique, sous le titre de «Le divorce parlementaire, de Peters et Howard». Je vais attendre avec impatience la publication de ce livre.

Pour revenir aux choses sérieuses, monsieur l'Orateur, je crois qu'un problème réel se pose ici. Je n'hésite pas à louer ceux qui ont pris part au débat. A mon avis, la présente mesure devra faire l'objet d'une étude sérieuse. Quiconque examine les données statistiques qui ont trait à la dissolution du mariage doit nécessairement penser qu'il faut chercher des solutions au problème et que ces solutions ne doivent pas se borner aux conséquences du mal, mais porter plutôt sur ses causes.

M. Terry Nugent (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, le sujet dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui comprend les données statistiques relatives aux gens mariés, et la façon de résoudre le problème du divorce, est un de ceux sur lesquels je ne tiens à parler qu'avec beaucoup de prudence. A mon avis, rien ne peut autant éveiller l'hostilité du citoyen moyen, ni susciter autant d'émotion dans des milieux aussi étendus, qu'un examen à la légère du procédé de dissolution du mariage et des motifs qui justifient cette dissolution. Je citerai, à titre d'exemple, le passage figurant à la page 640 du hansard des observations du député qui a présenté le bill à l'étude. Nous y trouvons, en effet, ce qui suit:

> Parmi les centaines de lettres que j'ai reçues, très peu s'opposent à ce qu'on augmente le nombre des motifs justifiant le divorce. Je n'irais pas jusqu'à dire que ce serait là une malhonnêteté, mais je soutiens que la chose n'est pas politiquement judicieuse. Le député n'a certes pas à prêter l'oreille à tous les cancans de sa circonscription.

Je suis sûr que s'il réfléchit à la question, le député ne pourra dire que tous ceux qui désapprouvent le projet de loi à l'étude, ou du moins la façon dont il est présenté, sont timbrés. En relisant ce texte, je me demande parfois si le député ne croit pas que ce sont plutôt ceux qui s'opposent à ce qu'on augmente le nombre des motifs justifiant le divorce qui sont des cerveaux fêlés. Sans doute, la façon dont le bill est présenté, les recommandations gratuites qu'il contient et la mesure dans laquelle les motifs justifiant le divorce ont été étendus, me portent à croire que le député qui a présenté le bill, pour le moins, fait preuve d'un manque de tolérance pour l'opinion de ceux qu'il estime considérer le mariage comme une chose beaucoup trop sacrée. Comme nous le savons, il y a probablement, ici à la Chambre, diverses opinions sur la mesure dans laquelle il faut considérer les liens du mariage comme sacrés ou en vertu d'une loi votée par la Chambre et prévoyant les moyens de s'en débarrasser le plus aisément.

Le préopinant vient de mentionner un point très valable quand il a laissé entendre que nous devrions peut-être scruter davantage les raisons qui donneraient droit au divorce. Il a aussi avancé l'argument de la trop grande facilité avec laquelle se conclut un

mariage. Quand on examine les lois pertinentes de divers pays d'Europe, on constate que, dans la plupart des cas, se marier n'est pas aussi simple qu'ici. Dans certains pays, il faut se plier très nettement au droit canon et à des procédures juridiques qui peuvent traîner longtemps. Il s'y rattache généralement le règlement de la propriété et de la mesure dans laquelle la femme aura droit à la sienne. Tout ce que je dis, monsieur l'Orateur, tend simplement à illustrer le fait que le mariage est un sujet qu'on ne peut traiter à la légère. Si on le conclut trop facilement dans notre pays, il faut maintenant rechercher avec d'autant plus d'ardeur les moyens de le dissoudre.

L'honorable député qui a présenté le présent bill a fait dans son discours d'autres observations que je ne pouvais pas admettre tout à fait. Au milieu de la première colonne de la page 639, il a déclaré:

> Nous avons estimé que la Chambre des communes ne pouvait pas décider efficacement des demandes de divorce et nous nous soucions des causes de ce genre et de leurs effets sur les travaux de la Chambre et de l'autre endroit également. A mon sens, les députés et les membres de l'autre endroit, qui, dans bien des cas, étaient antérieurement députés ou des citoyens imbus de civisme, n'ont pas la compétence voulue pour entendre ces causes et, pour la plupart, n'ont pas envie de faire fonction d'organisme judiciaire.

Je crois qu'il serait tout à fait malséant de songer à adopter le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui sous prétexte que les membres de l'autre Chambre n'ont ni l'aptitude ni le désir de traiter comme il se doit des problèmes qui leur sont soumis. A mon avis, la plupart des membres du comité sénatorial des divorces sont des membres du Barreau qui sont à la retraite ou qui pratiquent encore. Avant qu'ils viennent à faire partie de ce comité sénatorial, la plupart d'entre eux avaient acquis plusieurs années d'expérience dans les questions de divorce. Certes, ces quelques dernières années, si l'on tient compte du nombre de divorces qui sont passés par cet endroit, tous les sénateurs qui font partie de ce comité depuis un certain temps sont susceptibles d'être les plus compétents et les plus expérimentés en matière de divorce au Canada. Je crois donc que l'on ne tient absolument aucun compte des faits quand on prétend qu'ils ne sont pas compétents. Si nous enlevons au Sénat le devoir et l'obligation d'examiner et, de fait, d'entendre ces causes, nous ne devrions certainement pas déclarer que c'est parce qu'il était incapable de s'acquitter de sa tâche.

L'expérience du tribunal qui entend les causes de divorce a été vertement critiquée. Je crois que si nous examinons de près les causes entendues par le Sénat, nous ne trouverons aucune négligence de la part des sénateurs, aucun manque de désir d'étudier les témoignages avec soin et de près. Il nous semble parfois que les sénateurs y vont rondement dans ces questions, mais en réalité, tel n'est pas le cas car, à mon avis, vu leur expérience, leur connaissance de la nature humaine et le nombre de cas qu'ils ont étudiés, ils peuvent voir dans une bien meilleure perspective et approfondir bien plus rapidement chaque cas dont ils sont saisis.

Comme avocat, je me suis occupé de nombre causes de divorce et j'ai suivi bien des causes de ce genre. J'ai appris que l'expérience et la sagesse, comme l'âge, peuvent parfois épargner beaucoup de temps ou faire ressortir des choses où moi-même ou l'avocat plaidant la cause avait manqué la cible. Je me souviens d'une cause entendue par la cour suprême d'Edmonton; le président du tribunal a ordonné qu'une copie des témoignages soit transmise au procureur de la reine. Cela voulait dire évidemment que le bureau du procureur général aurait à étudier la question, à juger la valeur des témoignages donnés et à établir s'il y avait eu parjure en plus de l'adultère allégué. J'ai été étonné d'entendre le juge émettre une telle ordonnance dans cette cause, parce que tout me semblait normal. Les témoins m'avaient paru très honnêtes et pourtant le juge, qui comptait un bien plus grand nombre d'années d'expérience, avait senti une fausse note et avait décidé de faire approfondir l'affaire.

Finalement une accusation de parjure a été portée de même qu'une accusation d'avoir incité un témoin au parjure, non pas parce que l'adultère n'avait pas été commis, mais parce que l'époux de la défenderesse—et c'est ici que la nature humaine et les caractéristiques personnelles entrent en jeu—qui était disposé à donner à sa femme des preuves de son adultère, a décidé apparemment qu'il n'avait pas le courage de témoigner en cour et a persuadé un de ses amis de dire qu'il était présent ce soir-là et qu'il en avait vu assez pour satisfaire le tribunal. L'enquête menée par la police a prouvé que l'ami n'était pas là du tout ce soir-là, bien qu'il fût prouvé que l'acte qui faisait l'objet de la poursuite et qui était une raison de divorce avait été commis. C'est tout simplement un aspect particulier de la personnalité d'un homme qui a fait avorter ce divorce devant les tribunaux. J'ai rappelé ce cas tout simplement pour montrer que l'expérience du tribunal peut jouer un rôle important et que les manières et le comportement des témoins de même que les circonstances racontées peuvent si souvent amener le tribunal à discerner la vérité d'un faux témoignage.

Pour ce qui est des raisons justifiant le divorce, des gens m'ont demandé à moi, comme à la plupart des députés, j'en suis certain, de faire quelque chose à cet égard. Je ne suis certainement pas l'un de ceux qui pensent qu'il faille, coûte que coûte, refuser le divorce. J'estime que la chose est nécessaire et, pour des raisons d'ordre humanitaire, je suis d'avis qu'il importe d'étendre quelque peu la portée de notre loi actuelle sur le divorce. Il est bon de mettre sous les yeux des députés les terribles épreuves que subit une femme qui, avec autant de soin et de prévision que n'importe qui, a contracté des liens matrimoniaux, a choisi, en réalité, un excellent mari, lorsque celui-ci, à la suite de quelque blessure bénigne, souffre d'une maladie mentale incurable. La Chambre, ou toute autre assemblée, fait certes montre de dureté si elle exige qu'une femme qui a subi un tel malheur reste à jamais unie à cet homme.

Je comprends bien le raisonnement de ceux qui soutiennent que l'on se marie pour le mieux ou pour le pire, que la science médicale, pour avancée qu'elle soit, n'est pas encore toute précision, qu'il n'y a pas, à vrai dire, de cas désespéré, et qu'une femme qui subit une épreuve comme celle que j'ai décrite devrait avoir un peu plus de foi et de patience. Mais si la femme en cause a des enfants à élever, on a quelque peine à suivre ce raisonnement. Aujourd'hui, un mari et une femme qui travaillent tous les deux ont certes assez de mal à élever, à nourrir, à vêtir et à faire instruire quelques enfants. Mais vouloir qu'une femme, encore mariée, essaye de garder une maison et de gagner la subsistance de ses enfants, sans aucun espoir de secours avant que ses enfants aient grandi, c'est, à mon avis, se montrer trop sévère. Nous devrions reconnaître, au moins, qu'il importe de rectifier cet état de choses.

A mon avis, on peut avancer aussi des arguments convaincants à l'appui de plusieurs autres causes de divorce qu'énumère l'article 6 du bill, mais une chose en particulier m'a frappé. Cet article renferme presque toutes les causes qui motivent aujourd'hui la séparation légale. J'ignore si c'est là le fruit de l'expérience, de l'esprit de prévision, ou si ce n'est qu'un pur hasard. Pour ma part, j'aime beaucoup mieux voir accorder un divorce qu'une séparation. Les motifs qui sont suffisants pour rompre un mariage et justifier une séparation le sont aussi pour justifier un divorce. Accorder une séparation légale pour concilier les différences irréparables qui existent entre un mari et une femme, c'est, à mon sens, la méthode la moins satisfaisante qui puisse se trouver pour régler le problème et c'est celle que nous appliquons au Canada à l'heure actuelle. Les conjoints séparés ne sont ni mariés ni célibataires à proprement parler, et, dans la plupart des cas, la situation financière qui en résulte est fort déplorable.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, reprend la discussion du bill nº C-71, loi concernant le service civil du Canada, présenté par l'honorable M. Fleming.

Les articles 8, 9 et 10 sont adoptés.

Sur l'article 11—*Le gouverneur en conseil fixe les traitements et les indemnités.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je suis d'avis qu'il y aurait moyen d'améliorer sensiblement l'article 11 en le rédigeant de la façon suivante:

Le gouverneur en conseil, à la suite de consultations, de négociations et d'une entente avec les représentants des organisations et associations appropriées d'employés de la Couronne, recommande au Parlement d'établir le taux de traitements pour chaque classe et de fixer les indemnités qui peuvent s'ajouter au traitement.

Monsieur le président, je vous ferai remarquer qu'hier, lorsque j'ai traité de l'article 7 tel qu'il est amendé, j'ai fait erreur. J'ai déclaré que les employés n'avaient pas le droit de recommander, par eux-mêmes, une étude des projets. A la suite des remarques faites par l'honorable député de Carleton (M. Bell), je dois modifier la déclaration que j'ai faite hier. Je constate que ce droit est bel et bien inclus dans les amendements proposés. J'avais puisé mes renseignements à une autre source, car je constate que l'article 7 est rédigé comme il suit:

Le ministre des Finances ou les membres du service public qu'il peut désigner doivent de temps à autre consulter les représentants d'organisations et associations appropriées d'employés, au sujet de la rémunération, à la demande de ces représentants...

J'ai donc erré hier soir et je suis d'avis que pour nous conformer à l'amendement qui a été proposé à l'article 7, nous devrions modifier l'article 11 de façon qu'il se lise ainsi:

Le gouverneur en conseil, à la suite de consultations, de négociations et d'une entente avec les représentants...

Tout comme la chose semble paraître à l'article 7...

...avec les représentants des organisations et associations appropriées d'employés de la Couronne,

recommande au Parlement d'établir le taux des traitements pour chaque classe et de fixer les indemnités qui peuvent s'ajouter au traitement.

Ceci modifie quelque peu l'article, car c'est le Parlement qui, finalement, décidera de la question, et non pas simplement le gouvernement. Je suis d'avis qu'il est toujours avantageux que semblable problème soit soumis au Parlement plutôt qu'au gouvernement. C'est pourquoi je propose l'amendement suivant...

(Traduction)

En anglais, l'amendement serait ainsi libellé:

Clause 11 should be replaced by the following: "The governor in council, after consultations, negotiation and agreement with the representatives of appropriate organizations and associations of employees of the crown, shall recommend to parliament to:

(a) establish rates of pay for each grade, and

(b) Establish the allowances that shall be paid in addition to pay.

M. Bell (Carleton): Je suis heureux que le député de Hull ait corrigé l'impression qu'il a laissée hier soir. Il l'a fait très gracieusement, comme il en a l'habitude. L'amendement qu'il vient de proposer n'a pas été proposé au comité spécial qui a étudié la loi. Par conséquent, il n'a pas fait l'objet de l'examen approfondi auquel ont été soumis beaucoup d'autres amendements proposés au comité. J'ai eu à peine le temps de le regarder, mais je peux lui dire néanmoins, à lui et au comité, qu'en l'adoptant, nous fixerions les taux de traitement pour les classes du service civil et les indemnités de la façon la plus rigide qui soit. Si désirable soit-il, cet objectif serait impossible à atteindre.

L'honorable député veut que le gouverneur en conseil, dans chaque cas, recommande au Parlement d'établir des échelles de salaire pour chaque classe; le Parlement deviendrait donc dans chaque cas l'arbitre suprême. Il ne pourrait y avoir aucun rajustement de traitement, aucune modification des échelles des diverses catégories, sans l'approbation du Parlement.

Je suis sûr que mon honorable ami ne cherche pas à faire souffrir les fonctionnaires, comme ce serait le cas, pendant de longues périodes, en attendant que le Parlement trouve le temps de s'occuper de l'affaire. Je dirai à mon honorable ami, dont je connais si bien l'intérêt qu'il porte à cette question, que les objectifs auxquels il songe sont bien couverts par l'article 7 et qu'ils seraient peut-être détruits par l'amendement qu'il propose. Par cet amendement, il atteindrait un objectif final qui, j'en suis sûr, ne plairait pas à ses commettants ni aux miens. Je regrette d'avoir à demander au comité, monsieur le président, de rejeter l'amendement de l'honorable député.

Des voix: La mise aux voix!

M. Caron: Monsieur le président, l'honorable député de Carleton vient juste de dire que cet amendement entraînerait des délais. Je ne connais pas de délai plus long que celui qui s'est écoulé depuis que le gouvernement a accordé un dernier relèvement de traitements aux fonctionnaires. Les consultations à ce propos ont commencé plus d'un an auparavant, et il a fallu plus de six mois pour mettre ce relèvement en vigueur.

Si la recommandation du gouverneur en conseil était soumise au Parlement, je ne crois pas que d'autres délais s'ensuivraient. Cela pourrait peut-être forcer le gouvernement à considérer toute l'affaire en bloc, au lieu d'étudier une certaine catégorie un mois et une autre un autre mois. Je crois vraiment que ce serait avantageux, et c'est également ce qu'a recommandé la Fédération du service civil, à la page 6 de son mémoire.

(Le projet d'amendement de M. Caron est rejeté par 32 voix contre 5.)

M. le président suppléant: Je déclare le projet d'amendement rejeté. L'article 11 est-il adopté?

Des voix: Adopté!

M. Caron: Sur division.

M. le président suppléant: Adopté sur division.

(L'article est adopté.)

Les articles 12 à 18 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 19—*Examen des effectifs.*

(Texte)

M. Caron: J'ai ici un autre amendement que je dois encore formuler; il est conforme aux demandes soumises au comité et au gouvernement par les associations du service civil.

L'article 19, tel qu'il se lit à l'heure actuelle, dit ceci:

Le gouverneur en conseil peut à l'occasion examiner de nouveau les effectifs des ministères et, après avoir étudié les recommandations ou les instances formulées par le sous-chef, diminuer ou augmenter l'effectif du ministère.

Je crois, d'abord, que l'on donne trop de pouvoir aux sous-chefs et pas assez à la Commission. Actuellement, c'est le sous-chef qui recommande au ministère la diminution ou l'augmentation des effectifs. A mon avis, ce système n'est pas très avantageux, car plusieurs sous-chefs, même s'ils sont des mieux disposés, peuvent souvent commettre des erreurs.

C'est donc pourquoi, sans vouloir argumenter plus longuement, je propose que l'article 19 soit amendé comme il suit:

Le gouverneur en conseil doit demander à la Commission du service civil de passer en revue les effectifs des ministères au moins tous les trois ans et, après avoir étudié les recommandations ou les instances formulées par le sous-chef et par la Commission du service civil, diminuer ou augmenter l'effectif du ministère.

(Traduction)

En anglais, l'amendement se lit comme il suit:

That clause 19 be amended to read as follows: 19. (1) The governor in council shall request the civil service commission to review the establishment of departments at least every three years and may after considering the recommendations for representations from the deputy head and the civil service commission, delete positions from or add positions to the establishment of the department.

C'est-à-dire au moins tous les trois ans.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, cet amendement comporte deux points saillants. Le premier a fait l'objet d'un examen lors de l'étude d'un autre article du bill, l'article 6, je crois, lorsqu'on a cherché à savoir s'il y aurait lieu d'enjoindre obligatoirement à la Commission du service civil de passer, tous les trois ans, en revue les effectifs des ministères. D'après l'opinion recueillie au comité spécial, pareille injonction obligatoire aurait probablement pour résultat qu'on ne procéderait à pareille révision que tous les trois ans, alors que, dans le cours normal des choses, elle pourrait bien être plus fréquente.

Le comité, après un examen assez poussé de la question a décidé de ne pas insérer la disposition prévoyant le détail des méthodes qui devront être appliquées. J'espère que le comité plénier adoptera le même point de vue que le comité spécial.

Le deuxième point particulier que présente l'amendement c'est qu'en ce qui concerne les recommandations faites à l'égard des effectifs des ministères en vertu de l'article 19, ce n'est pas seulement le sous-ministre qui en sera responsable, mais aussi la Commission du service civil. J'estime que le député n'a pas tenu compte de la position qu'occupe la Commission du service civil en ce qui concerne d'autres articles du bill, et surtout l'article 16.

Pour ma part, je suis convaincu que le bill a établi une structure organique qui assurera la collaboration qui s'impose du sous-ministre avec la Commission du Service civil. Il ne faut pas oublier que ce nouveau régime prévu dans le bill cherche, en conformité avec les principes du rapport Heeney, d'abandonner les fonctions administratives au sous-ministre, tout en laissant à la Commission du service civil le recrutement et toutes autres fonctions qui relèvent plus spécialement de cet organisme. J'espère que nous ne mêlerons pas, comme semble le proposer mon honorable ami, dans une disposition comme l'article 19, les fonctions du sous-ministre et de la Commission du service civil. Il me semble que si nous agissions ainsi, nous nous écarterions de ce qui constitue l'intention primitive du rapport Heeney, dont s'inspire fondamentalement le texte du bill à l'étude.

M. Caron: Je crois vraiment que nous devrions augmenter les pouvoirs de la Commission et diminuer ceux des sous-chefs. C'est ce que j'ai répété au comité chaque fois que j'ai eu l'occasion d'exposer mon point de vue. On devrait exiger du sous-chef en cause qu'il présente un rapport, mais au lieu de le présenter d'emblée au gouverneur en conseil il devrait passer par la Commission qui, elle, ferait rapport au gouverneur en Conseil. Je ne crois pas que la Commission ait des pouvoirs suffisants et j'estime qu'on accorde trop de puissance aux sous-chefs. Voilà la raison pour laquelle j'ai présenté cet amendement au paragraphe 1. Je présenterai un autre amendement, celui-là s'appliquera au paragraphe 2.

M. Herridge: Je n'ai pas lu soigneusement l'amendement, mais j'ai écouté les propos du député de Hull. En principe, j'approuve le but de sa démarche, c'est-à-dire que des pouvoirs plus étendus soient accordés à la Commission. Je ne crois pas que nous devions accorder une telle puissance aux sous-chefs et c'est pourquoi il nous fera plaisir d'appuyer l'amendement.

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 41 voix contre 7.)

M. le président suppléant: L'article 19 est-il adopté?

M. Caron: Non. Il y a le paragraphe 2. Je ne m'étendrai pas sur cette disposition, car c'est le même principe qui est en jeu. Je veux que la responsabilité incombe à la Commission plutôt qu'aux sous-chefs, et je propose donc que le paragraphe soit modifié de la façon suivante:

(2) Aux fins du présent article, le sous-chef doit soumettre à la Commission du service civil ou au gouverneur en conseil un plan d'organisation et les autres renseignements ou documents que la Commission ou que le gouverneur en conseil peut exiger.

M. Bell (Carleton): J'ai fait savoir au comité qu'en réalité, cela est déjà prévu par l'alinéa b) de l'article 6. Le comité spécial a fait un examen attentif de cet alinéa et il s'est rangé à l'avis des rédacteurs législatifs. En toute déférence, je ferai remarquer au député que sa proposition irait à l'encontre de l'organisation que propose le rapport Heeney. C'est l'article

26 de ce rapport qui traite de la question, et peut-être devrais-je en donner lecture:

A notre avis, le partage actuel de la responsabilité entre la Commission et le Conseil du Trésor, lorsqu'il s'agit de déterminer la structure organique d'un ministère, donne lieu à un chevauchement inutile et paralyse les ministres et leurs sous-chefs dans l'administration de leurs services. C'est le sous-ministre qui, sous la direction de son ministre, est et doit demeurer responsable de l'accomplissement efficace des fonctions confiées à son ministère. Par conséquent, à notre avis, c'est au sous-chef que doit incomber une large part de la responsabilité lorsqu'il s'agit de déterminer la structure organique la plus apte à répondre aux besoins du ministère. D'autre part, la surveillance générale du service public, à cet égard, doit sans aucun doute être exercée par le gouvernement, et chaque ministère doit fonctionner au sein des limites en matière de fonctions, de fonds et de personnel que le gouvernement peut imposer.

Je tiens à signaler au député de Hull que, conformément à l'article 16 du projet de loi, le classement relève de la compétence exclusive de la Commision. Le pouvoir d'établir et le pouvoir de classer doivent toujours être considérés comme corrélatifs; ce mot n'est sans doute pas le terme exact, mais je pense qu'il exprime assez bien mon idée. L'un ne va pas sans l'autre. Le comité a soigneusement étudié l'organisation que prévoit la mesure: elle permet une collaboration efficace entre les sous-chefs et la Commission.

M. Caron: C'est précisément en quoi consiste ma demande. Je demande que les sous-chefs fassent rapport à la Commission du service civil et non au gouverneur en conseil, car je suis d'avis que la Commission devrait savoir ce qui se passe dans le ministère. Le député de Carleton prétend que cette question se rattache à l'article 16, mais cet article ne traite pas de la même chose. Il a trait à la réorganisation du ministère. L'autre porte sur la classification de certains emplois. Ils ne sont pas semblables. S'ils l'étaient pourquoi le gouvernement aurait-il inséré l'article 19 à cet endroit? Cela n'aurait pas été nécessaire si l'article 16 traitait de la question. Tout cela n'est pas très clair. Ce n'est pas d'une œuvre littéraire que nous discutons en ce moment, et lorsque le sujet n'est pas clair, pourquoi ne pas le répéter, afin qu'on sache mieux à quoi s'en tenir.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par 45 voix contre 8.)

L'article 19 est adopté.

Les articles 20 à 23 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 24—*Nomination par le sous-chef.*

M. Caron: Ici encore, je trouve que trop de pouvoirs sont conférés aux sous-chefs. A mon avis, il vaudrait bien mieux retirer cette disposition de la loi. Ni la loi de 1918, ni les vœux du rapport Heeney n'appuieraient une disposition semblable. Je propose donc:

Que l'article 24 du bill nº C-71 soit retranché de la loi.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, le comité a soigneusement étudié cette recommandation. Il y a, dans la loi actuelle, une disposition qui porte sur ces pouvoirs d'urgence. Je demanderais au comité de conserver cet article.

M. le président suppléant: Le vote portera essentiellement sur l'article. L'article 24 est-il adopté?

M. Caron: Sur division.

(L'article 24 est adopté sur division.)

L'article 25 est adopté.

Sur l'article 26—*Stage.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je crois que la loi actuelle prévoit que quiconque aurait une promotion pourrait être renvoyé pendant la période de promotion. Ceci est excessivement dangeureux pour la sécurité des employés du Service civil.

Je suis convaincu que les associations du service civil ne le voient pas du même œil que l'ont vu le gouvernement et la majorité du comité. Alors, je propose: que les paragraphes (1) et (2) de l'article 26 soient numérotés à nouveau (2) et (3), respectivement, et qu'un nouveau paragraphe (1), rédigé en ces termes, les précède:

26—(1) Toute nomination faite en vertu des articles 22, 23 et 25 de la présente loi (Bill C-71) est sujette à un appel par tout employé du service civil qui estime qu'on lui a refusé l'opportunité de se qualifier pour l'emploi qui fait l'objet d'une telle nomination.

Il arrive, peut-être à tort ou à raison, que des employés se croient traités injustement. Si on leur accorde un appel, ils pourront établir la preuve qui les porte à croire qu'ils ont raison. Si l'appel est rejeté, ils ne pourront blâmer personne.

Il arrive, lorsque les recommandations sont faites par les chefs de département, qu'il se glisse de petits ennuis; il y en a eu pas mal dans le passé et il y en aura encore à l'avenir, parce que tous les hommes sont sensibles aux flatteries, ce qui peut entraîner de petites difficultés. C'est pourquoi je propose ledit amendement.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, j'ai eu un peu de peine à comprendre l'amendement de mon honorable ami. L'article 26 permet de réduire la période de stage. Je ne comprends pas en quoi cet article se rattache

aux nominations effectuées en vertu de l'article 22 qui sont des nominations au sein du service public, ou à celles de l'article 23 en dehors du service public ou aux nominations dans les cas spéciaux visés par l'article 25. Je dirai en toute déférence que l'amendement est confus.

Je dirai au député qu'en comité spécial, j'ai tâché en général et par tous les moyens d'élargir les possibilités d'appels dans toutes les circonstances. L'un des points les plus positifs du bill, c'est qu'il régularise les appels et leur donne un statut qu'ils n'avaient pas auparavant. Si on ajoutait la proposition du député à l'article 26, il s'ensuivrait une confusion entre les appels et la période de stage, deux choses absolument différentes, à mon avis.

M. Caron: Mon honorable ami a parlé de la période de stage, mais je lui signale qu'il y a une allusion précise à la question des nominations au sein du service public. Prenons un exemple. Le nouvel employé est mis à l'épreuve pour six mois. Si le sous-chef ne l'aime pas pour une raison quelconque, il peut faire rapport contre l'employé, et ce dernier ne sera pas accepté. L'employé, en pareil cas, devrait pouvoir en appeler de la décision d'un sous-chef.

M. Bell (Carleton): Ce que mon honorable ami ne semble pas comprendre, c'est qu'il a parlé de l'article 23 qui traite des nominations de l'extérieur du service public et de l'article 25 qui peut s'appliquer ou non aux nominations de l'extérieur. Il veut inclure dans la mesure une disposition qui, j'oserais dire, embrouille la question et je prie le comité de ne pas l'appuyer.

M. Caron: Je crois que c'est très clair. Une personne qui possède un métier spécial peut croire qu'on lui refuse une nomination et dans ce cas, je pense qu'elle devrait pouvoir en appeler.

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 47 voix contre 10.)

L'article 26 est adopté.

Les articles 27 à 38 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 39—*Pouvoirs et fonctions délégués au sous-chef.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, m'appuyant sur des rapports qui ont été soumis par les associations, je crois qu'il y aurait moyen d'améliorer sensiblement l'article 39 en y apportant certaines modifications.

Tel qu'il est rédigé, l'article présente encore certains dangers. Au fait, c'est encore le sous-chef qui exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par la Commission, et je suis d'avis que les difficultés insurmontables auxquelles nous nous heurtons, au Service civil, depuis à peu près toujours, ont trait à la promotion, au relèvement des traitements ou au maintien d'un emploi, à cause de sous-chefs qui ont un caractère excessivement difficile.

En conséquence, je propose l'amendement suivant:

(1) L'article 39 devrait former le paragraphe 1 et les paragraphes suivants devraient être ajoutés et numérotés (2) et (3) respectivement.

(2) La Commission doit passer en revue l'exercice de tout pouvoir délégué par elle, à tous les deux ans ou chaque fois qu'il y a apparemment abus, et signaler au Parlement dans son rapport annuel les détails d'une telle revue.

(3) La Commission doit suspendre immédiatement l'autorisation déléguée d'exercer ou d'exécuter ses pouvoirs ou fonctions sur preuve d'abus d'une telle autorité, et elle ne doit pas restaurer une telle autorité avant qu'elle ne soit convaincue qu'une autre infraction ne se produira.

Monsieur le président, c'est précisément pour éviter les abus de ce genre que je propose cet amendement.

(Traduction)

M. le président suppléant: Il s'agit de l'amendement.

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, il m'a semblé que ce projet d'amendement ne m'était pas tout à fait inconnu; en fait, l'honorable député l'a déjà proposé au comité spécial. Il a fait l'objet d'un examen détaillé, comme on le verra aux Procès-verbaux et témoignages de ce comité. Si le comité plénier désire poursuivre l'étude de la question, il trouvera un exposé fort savant de la situation fait par le distingué président de la Commission du service civil. Le résultat de cette discussion a été que le comité spécial a décidé de ne pas adopter le projet d'amendement dont parle l'honorable député.

Mon opinion à ce moment-là et celle que j'exprimerais devant le comité plénier ce soir, c'est que le pouvoir prévu à l'article 39 est un pouvoir qui serait délégué très rarement et qui, une fois délégué, ferait l'objet d'une revue attentive de la part de la Commission du service civil. Il doit être clair, je crois —c'est un principe fondamental—que le pouvoir de délégation comprend également celui de retirer cette même délégation. Par conséquent, la Commission a le pouvoir, si elle constate que la délégation n'est pas satisfaisante, de la retirer. Je suis certain que toute Commission du service civil, comptable au Parlement par le truchement de son rapport annuel, vérifierait de très près si la délégation est convenablement exercée et, ce faisant, verrait à ce qu'il ne se commette aucun abus.

J'ose espérer que le comité plénier prendra la même attitude que celle que le comité

spécial a adoptée dans la longue discussion qui commence à la page 398 du compte rendu de ses délibérations.

M. Herridge: J'ai écouté le secrétaire parlementaire avec intérêt et ses explications rendent un son familier. L'amendement que propose l'honorable député de Hull ne me paraît pas dénué de fondement.

L'article en question est ainsi conçu:

La Commission peut autoriser un sous-chef à exercer et accomplir l'un quelconque des pouvoirs ou fonctions dont elle est investie par la présente loi, relativement au choix à faire parmi les candidats à un emploi.

J'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire lorsqu'il a dit que la Commission déléguerait ce pouvoir avec prudence, et le reste, et qu'elle reviserait les décisions prises. Même en admettant que la Commission serait animée des meilleures intentions à cet égard, j'estime que des injustices pourraient exister longtemps avant qu'elles soient découvertes ou qu'on en soupçonne l'existence. C'est pourquoi je comprends très bien que l'honorable député de Hull propose un amendement à cet article.

Le libellé des amendements proposés est un peu maladroit. Je doute que les amendements soient présentés à leur meilleur ou que l'on ait eu recours à la meilleure phraséologie pour atteindre le but visé par l'honorable député de Hull. Je dois avouer que, selon moi, c'est plutôt un article dérogatoire, qui ouvre la porte à des injustices qu'on ne découvrirait qu'après un certain temps. Tout le monde est humain, les sous-ministres comme les autres. En conséquence, je doute que l'amendement proposé par l'honorable député de Hull soit celui qui règle le mieux la situation, mais parce que je crois à l'esprit et à l'objet de l'amendement, j'ai l'intention de l'appuyer.

M. McIlraith: Avant la mise aux voix, qu'il me soit permis de rappeler au comité le texte de l'article 39:

La Commission peut autoriser un sous-chef à exercer et accomplir l'un quelconque des pouvoirs ou fonctions, dont elle est investie par la présente loi, relativement au choix à faire parmi les candidats à un emploi.

La phraséologie est la plus vague qu'on puisse employer pour décrire les pouvoirs ou les fonctions de la Commission en ce qui a trait au choix des candidats à un poste. Quoi qu'on puisse dire de l'amendement, il est certain que l'article actuel est trop vague.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à se prononcer?

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par 53 voix contre 10.)

L'article 39 est adopté.

[M. Bell (Carleton).]

Sur l'article 40—*Ordre de préférence.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, je crois qu'une injustice a été commise peut-être involontairement, de tout temps, à l'égard de ceux qui se sont enrôlés pour aller combattre outremer mais qui, pour des raisons quelconques, et souvent par suite de l'exigence du ministère de la Défense nationale, n'ont jamais pu y aller.

Ces gens-là, qui se sont enrôlés avec l'intention d'aller prendre leur place à la première ligne de feu mais qui sont demeurés au Canada—j'en connais plusieurs—à cause de talents particuliers et dont on avait besoin ici, se voient absolument dépourvus de tous les avantages spéciaux qu'on accorde aux anciens combattants.

Je comprends que ceux qui sont allés de l'autre côté doivent bénéficier des dispositions de la présente loi, comme de l'ancienne qui est exactement la même, mais je suis d'avis que nous devrions ajouter une disposition particulière pour ceux qui ne sont pas allés de l'autre côté, afin de leur accorder un droit sur les autres candidats, qui n'ont pas fait de service. Pour en arriver à cela, j'ai pensé à un amendement qui pourrait probablement fournir l'occasion de rendre justice à ceux-là qui se sont enrôlés pour aller combattre outremer mais qui ont été retenus au Canada, contre leur désir et leur gré, parce que leurs services étaient requis au Canada.

Donc, je propose que l'article 40 soit modifié de façon à se lire comme il suit: Après l'alinéa b), ajouter le sous-alinéa i), tel qu'il existe à l'heure actuelle, lequel se lit ainsi:

b) les anciens combattants qui ne sont pas visés par les dispositions de l'alinéa *a*), ou les veuves d'anciens combattants, doivent être placés, par ordre de mérite, sur la liste immédiatement à la suite des candidats, s'il en est, dont fait mention l'alinéa *a*);

Que l'on ajoute le sous-alinéa i) qui est précisément celui au sujet duquel nous avons à traiter:

Les anciens combattants ayant servi au Canada seulement jouiront de l'avantage de 5 p. 100 additionnels lors de l'examen et seront placés par ordre de mérite.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, il s'agit d'une question très épineuse et très délicate. Comme je ne suis pas un ancien combattant, j'en parle avec appréhension, mais la situation a posé bien des problèmes. Voici ce que je proposerai au comité plénier. Dans ces questions, la Chambre a généralement adopté les vues et opinions du comité

permanent des affaires des anciens combattants. Ce comité permanent a examiné plusieurs fois la question et a estimé que les dispositions de la loi sur le service civil devaient être maintenues. Je pense que c'est à cause du respect que le comité spécial de la loi sur le service civil a pour le comité permanent des affaires des anciens combattants qu'il a adopté la même attitude.

Lorsque le gouvernement a examiné la question avec infiniment de soin, il a décidé, d'après ce que je sais, de ne pas modifier la loi à moins qu'une modification ne lui soit recommandée par le comité permanent des affaires des anciens combattants. Si la Chambre en décidait ainsi, ce serait une excellente décision. Si une modification devait tôt ou tard intervenir dans les conventions conclues par le Parlement au sujet des anciens combattants qui ont fait du service outre-mer, j'espère qu'elle interviendrait sur la recommandation du comité permanent des affaires des anciens combattants.

M. Matheson: Y a-t-il une raison pour que les anciens combattants qui touchent une pension—je présume qu'il s'agit d'une pension d'invalidité—ne comprennent que ceux qui ont servi au cours des première et seconde guerres mondiales? J'ai l'impression que cette disposition va devenir progressivement désuète. Nous avons sûrement des anciens combattants de l'expédition coréenne, peut-être aussi de l'expédition d'Égypte et même de l'expédition d'Afrique, sans compter que nous participerons peut-être aussi à d'autres expéditions militaires. Y a-t-il une explication rationnelle à cette restriction? Je ne mets pas son bien-fondé en doute. Je veux simplement qu'on m'éclaire à son sujet.

M. Bell (Carleton): La complexité même de la rédaction du texte constitue peut-être la cause de la difficulté qui se pose ici au député. La question se trouve réglée, je pense, au paragraphe 3 de l'article 40, où il est question de la loi sur les avantages destinés aux anciens combattants. Les anciens combattants de la guerre de Corée entrent dans le champ d'application de cette loi; de ce fait, ils bénéficieront de l'article dont il s'agit ici. En notre qualité d'avocat, mon honorable ami et moi-même pouvons penser que le texte du bill est bien compliqué, mais du fait que la disposition en cause existe depuis si longtemps, les rédacteurs du projet de loi à l'étude ont peut-être estimé qu'il ne fallait pas y apporter de modification fondamentale.

M. Caron: Monsieur le président, je désire commenter le point de vue que vient d'exprimer le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. L'amendement que j'ai proposé ne change en rien le statut des anciens combattants qui ont servi outre-mer. Il concède tout simplement un léger avantage à ceux qui se sont enrôlés avec l'intention d'aller outre-mer, mais qui n'ont jamais eu la chance d'y aller. L'amendement ne touchera pas du tout aux autres anciens combattants. Il ajoute tout simplement 5 p. 100, après l'examen, à ceux qui sont demeurés au Canada; quant aux autres qui sont allés outre-mer, ils ont la voie libre comme d'habitude. Ils ont la préférence sur tous les autres. L'amendement ne modifie par la loi à cet égard. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne peut pas accepter l'idée qu'il faudrait accorder un petit avantage à ceux qui ont voulu aller outre-mer, mais n'ont pas pu parce que le ministère de la Défense nationale leur a ordonné de demeurer au Canada pour la durée de la guerre. Je ne vois pas pourquoi cet amendement ne peut pas être accepté, quand il ne change absolument rien au statut des anciens combattants qui ont servi outre-mer.

L'hon. M. Macdonnell: J'aurais un mot à dire à propos des observations de l'honorable député de Carleton. Il a rappelé aux députés que le comité spécial avait approfondi soigneusement toutes ces questions. Je voudrais cependant ajouter, puisque je siège ici depuis bien longtemps, que le comité des affaires des anciens combattants a étudié une année après l'autre, je le sais, les droits et privilèges des anciens combattants. Pas un comité, je crois, ne s'est acquitté de son mandat aussi sérieusement et n'a mieux veillé à faire non seulement ce qui était juste mais peut-être encore un peu plus à l'égard des intéressés. Pour cette raison, je voterai contre l'amendement.

M. Caron: Ne se peut-il pas que le comité des affaires des anciens combattants ait oublié ceux qui se sont enrôlés pour servir sous les drapeaux partout dans le monde, mais qui ont été retenus au Canada? On peut les avoir oubliés parce que, de façon générale, quand on parle des anciens combattants, on songe à ceux qui ont servi outer-mer. Les autres aussi servaient sous les drapeaux, mais nous ne songeons pas à eux de la même façon. L'amendement accorde tout simplement une légère reconnaissance en retour des services qu'ils ont rendus en s'enrôlant pour servir le pays partout dans le monde. Ces ex-militaires peuvent obtenir 90 p. 100 à l'examen et, grâce à l'amendement, se mériter cinq autres points qui leur permettraient de se classer en tête de liste. Cela ne touchera pas ceux qui ont combattu outre-mer et ne changera rien au statut des autres. L'amendement vise uniquement à faire état des services de ceux

qui se sont enrôlés pour servir sous les drapeaux outre-mer, mais qui ont été retenus au Canada contre leur gré, et ils sont nombreux.

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 57 voix contre 11.)

L'article 40 est adopté.

Les articles 41 à 44 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 45—*Nominations.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, sur la recommandation de l'Association du service civil—je crois que ce groupe a raison de le faire, parce qu'il y a une certaine contradiction dans la rédaction du projet actuel—je propose l'amendement suivant:

L'article 45, paragraphe 2, doit être amendé, en retranchant tous les mots après le mot «liste», à la 8e ligne.

(Traduction)

En anglais, l'amendement se lirait ainsi qu'il suit:

That clause 45, subclause 2, should be amended by deleting all the words coming after the word "list" in line 9 to the end of the clause.

M. le président suppléant: Le comité est-il prêt à la mise aux voix?

Des voix: La mise aux voix.

(L'amendement est rejeté par 57 voix contre 12.)

L'article est adopté.

L'article 46 est adopté.

Sur l'article 47—*Langue.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, il y a là une question très intéressante et très importante qui se pose. Des délégations se sont présentées au comité pour parler des avantages du bilinguisme. Personne ne peut le nier, ces avantages sont infiniment importants pour le service du gouvernement fédéral.

Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle on ait formulé quoi que ce soit qui soit de nature à encourager l'étude des deux langues officielles du pays. Il faudrait que le Service civil s'efforce d'offrir un encouragement spécial afin d'inciter les employés civils actuels qui veulent des promotions, et même ceux qui désirent des positions au Service civil, à s'appliquer, à essayer de perfectionner leur connaissance des deux langues.

Je sais que l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) avait proposé que le Service civil institue des cours afin que les gens qui travaillent au Service civil présentement, ou les gens qui désirent y entrer, puissent se préparer et être mieux renseignés au point de vue bilinguisme.

Je n'irais pas jusqu'à demander une préférence absolue pour les personnes bilingues, quoique je crois, en toute justice, que nous devrions le faire, parce que nous en avons besoin plus que nous ne le pensons.

Évidemment, dans certains cas, on demande des bilingues, mais dans d'autres on les oublie. Je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, on n'a pas exigé que soit bilingue un surintendant du bureau de poste, à Ottawa, de qui relèvent les bureaux de poste des circonscriptions de Pontiac, de Gatineau, de Hull, de Papineau, d'une partie de Labelle, d'Argenteuil et d'une partie de l'Est de l'Ontario; et pourtant, l'immense majorité de la population de ces endroits est canadienne-française.

On a fait fi des besoins du bilinguisme. Je ne blâme pas le gouvernement actuel plus que les autres; c'est une situation qui existe depuis longtemps, mais il est temps de la corriger.

C'est pourquoi, aux fins d'offrir un encouragement quelconque, je propose l'amendement suivant à l'article 47:

L'article 47 devient le paragraphe (1), et le paragraphe (2) suivant doit être ajouté. Voici:

47. (2) Lors des concours, les candidats qui peuvent établir qu'ils ont une connaissance convenable des deux langues officielles du Canada jouiront de 5 p. 100 d'avantage sur tous les autres candidats et devront être placés par ordre de mérite.

En anglais, cet amendement se lit comme il suit:

(Traduction)

En anglais, l'amendement se lit ainsi qu'il suit:

That clause 47 in the bill becomes subclause (1) and that the following be added as subclause 2:
47 (2) At the time of competition those candidates who can establish that they possess a sufficient knowledge of the two official languages of Canada shall benefit by an added 5 per cent over all other candidates and shall be placed in order of merit.

(Texte)

M. Valade: Monsieur le président, je suis porté à partager un peu la sympathie de mon ami de Hull à l'égard de cet article 47 de la présente loi.

Le passé et l'expérience nous ont prouvé qu'un texte de loi peut être interprété de façon assez aléatoire. Alors, si le texte est flexible au point de laisser à un haut fonctionnaire le soin de juger de la valeur du bilinguisme d'un employé, je pense que certaines catégories de personnes courent le risque d'être rejetées aux oubliettes ou laissées de côté, de préférence à des personnes qui pourraient—elles sont très peu nombreuses, mais ont quand même leur importance—avoir des préjugés contre une catégorie de citoyens.

Je me dois de dire ici que le gouvernement actuel a fait des efforts considérables pour améliorer les connaissances de la langue française au sein du Service civil.

Toutefois, en ce qui concerne l'amendement présenté par le député de Hull, je me demande si la formule proposée est suffisamment précise pour qu'on limite la préférence au candidat qui aurait obtenu 5 p. 100 de points additionnels parce qu'il parle le français et l'anglais. Je ne crois pas que l'on puisse évaluer à un pourcentage aussi minime la connaissance d'une des langues officielles du pays.

A mon avis, le gouvernement aurait certainement intérêt à reviser cet article de façon à lui donner un peu plus de caractère, à le rendre un peu plus précis, en ce sens qu'il accorde d'une façon définitive et absolue la préférence aux candidats qui sont vraiment bilingues.

Quant au degré de bilinguisme, eh bien, on pourrait laisser cet aspect de la question à un autre amendement qui s'appuierait sur le mérite de la connaissance des deux langues, et confier à la Commission du service civil le soin d'établir une gradation quelconque.

Quant à moi, j'appuie le principe et l'idéal qui ont incité le député de Hull à proposer cet amendement.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Aucun article du projet de loi n'a fait l'objet d'un examen aussi attentif et aussi approfondi que celui dont nous sommes saisis en ce moment. C'est une disposition difficile, qui porte sur une question délicate. On l'a libellée avec la plus grande attention afin de réaliser un objectif qui puisse favoriser l'unité nationale. Je tiens à signaler au comité que l'article 17 de l'ancienne loi n'exigeait que la langue de la majorité des employés du bureau local avec qui le nouvel employé devrait être en rapport. Autrement dit, nous supposons au départ que la situation existante est celle du bureau local. La nouvelle loi ne s'occupe pas seulement du bureau local, mais aussi du ministère. A cet égard, elle s'écarte du précédent qu'avait établi l'ancienne loi.

Je tiens à faire remarquer au comité qu'il y a deux très importants critères, et qu'on les a exposés dans des termes soigneusement choisis. Voici le premier:

...suffisant pour permettre au ministère ou au bureau local d'exercer ses fonctions de façon convenable...

Et la deuxième condition est la suivante:

...et de fournir au public un service efficace.

Voilà, je le répète, des mots qui ont été choisis avec soin et qui visent à répondre à ce qui est indubitablement un problème extrêmement difficile. A mon avis, il s'agit d'un problème qui relève plutôt de décisions administratives que de mesures législatives; il y a danger, par une mesure législative, d'être trop rigide, ce qui pourrait empêcher d'atteindre au but que l'honorable député de Hull professe avoir dans l'idée. Si ce but peut être atteint par des procédés administratifs grâce aux deux conditions précitées, je suis sûr que cette solution répondra aux désirs des honorables membres du comité. C'est pourquoi, je dis que ces deux conditions suffisent et, vu le soin avec lequel la question a été examinée, elles devraient être adoptées par le comité.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je tiens à dire quelques mots pour appuyer l'amendement du député de Hull. Je le trouve très bon, excellent.

Nous avons de plus en plus besoin dans le pays, non seulement au sein du service civil mais partout, d'employés qui parlent les deux langues. Tout ce qui encourage cet état de fait, comme l'amendement, par exemple, est judicieux. Je ne vois pas pourquoi ce serait un inconvénient; au contraire, je pense à de multiples cas où ce serait un fameux avantage. Je trouve que l'amendement est excellent et je l'appuie sans réserve.

M. Caron: Monsieur le président, j'ai suivi attentivement les observations du député de Carleton. L'amendement proposé ne modifie pas la loi. La disposition dont nous sommes saisis est meilleure que celle d'avant mais je trouve que ce n'est pas suffisant parce qu'elle ne prévoit aucun encouragement pour ceux qui voudraient apprendre les deux langues. Le supplément de 5 p. 100 ajouté à leur traitement les encouragerait à apprendre une seconde langue et ne changerait pas le bill.

Ce devrait être un encouragement pour ceux qui seraient intéressés à étudier l'autre langue s'ils peuvent, en ce faisant, augmenter leur traitement. Je ne blâme pas celui qui n'étudie pas l'autre langue s'il n'en a pas besoin; toutefois, celui qui y voit un moyen de gagner quelque chose l'étudiera. C'est pourquoi je propose cet amendement au comité

(Texte)

J'admets, avec l'honorable député qui a pris la parole tout à l'heure, que ce n'est pas gros, ce que je propose, ce n'est qu'un grain de sable dans le monde. Mais je suis convaincu qu'on ne doit pas changer du jour au lendemain. On devrait partir de ce grain de sable et tranquillement éliminer cette paresse intellectuelle qui nous ralentit après qu'on aura compris la nécessité de parler deux langues, ou la supériorité intellectuelle

que donne leur connaissance. Nous apprenons une langue seconde lorsque nous en sentons le besoin. Semblable attitude encouragerait les fonctionnaires à étudier d'une façon plus particulière une langue seconde, puisque cela leur aiderait à obtenir une promotion au sein du Service civil. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé cet amendement.

(Traduction)

Des voix: Scrutin!

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 43 voix contre 16.)

M. le président suppléant: Je déclare l'amendement défait. L'article 47 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 48—*Stage.*

M. Matheson: Monsieur le président, puis-je demander au secrétaire parlementaire si le paragraphe 2 de l'article 48 signifie une année supplémentaire?

M. Bell (Carleton): Pas plus d'une année supplémentaire. La prolongation peut durer jusqu'à un an.

M. Matheson: Ne serait-ce pas mieux de modifier le libellé de façon qu'il se lise comme il suit?

...prolonger le stage d'un employé, mais la durée de la prolongation ne doit pas dépasser un an...

M. Bell (Carleton): Je ne pense pas. J'ai peut-être répondu incorrectement la première fois, car le premier paragraphe vise une période d'un an, ou toute période plus longue que la Commission peut fixer. Par conséquent, le paragraphe 2 requiert ce libellé assez complexe pour prévoir la seconde éventualité d'une telle période dépassant un an.

Je pourrais peut-être présenter la chose comme ceci. Si, sous l'empire du paragraphe 1, la Commission établissait une période de plus d'un an, la prolongation de la période sous l'autorité du paragraphe 2 pourrait s'entendre de la période prolongée que prévoit le paragraphe 1. J'espère que cela est compréhensible à l'honorable député de Leeds ainsi qu'aux autres membres du comité. Je ne suis pas certain toutefois que l'honorable député de Carleton saisisse ce point. Cependant, on me dit que mon explication est tout à fait juste.

M. Matheson: Je désire poser une autre question. N'est-il pas désavantageux pour quelqu'un de rester stagiaire indéfiniment? Prévoir une période d'essaie de deux ans, mettons, ne serait-il pas mieux qu'une disposition aussi vague que celle-ci? Pourquoi faut-il qu'un élément si curieusement vague figure dans le bill?

[M. Caron.]

M. Bell (Carleton): C'est en raison de la très grande diversité des postes du service civil. Je crois que l'honorable député admettra que le genre de stage prévu ici s'impose absolument. Même si dans ses généralités l'article peut être qualifié de vague à certains égards, rien n'y est vague par rapport aux fonctionnaires eux-mêmes. Chaque fonctionnaire saura que dans son cas en particulier le stage est de tant de mois et qu'il lui faudra satisfaire, pendant ce temps, aux exigences relatives à l'efficacité.

Je pense que l'article doit être considéré en fonction de l'employé lui-même; dans cette optique il n'est plus vague du tout.

(L'article 48 est adopté.)

Sur l'article 49—*Renvoi.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, il semble que ce soit toujours le même sujet qui revienne, soit celui des pouvoirs extraordinaires conférés aux sous-chefs. Cette situation semble exister depuis toujours, et l'on a constaté combien il était dangereux d'accorder trop de pouvoir à un seul individu. Pour cette raison, je propose l'amendement suivant:

L'article 49 doit être amendé en insérant le paragraphe suivant:

(2) L'employé qui se sent lésé dans ses droits peut en appeler de la décision.

Le paragraphe (2) devient le paragraphe numéro (3).

(Traduction)

M. le président suppléant: M. Caron propose:

...que l'article 49 soit modifié en donnant au paragraphe (2) le numéro 3 et en ajoutant le paragraphe suivant:

(3). Tout employé qui estime que ses droits ont été lésés peut en appeler de la décision.

(La proposition d'amendement est rejetée par 51 voix contre 11.)

M. le président suppléant: Je déclare la proposition d'amendement rejetée.

(L'article 49 est adopté.)

L'hon. M. Pickersgill: Avant de poursuivre le débat, je me demande s'il serait possible d'obtenir des exemplaires du projet de loi dans les deux langues officielles. Il n'y en a pas en anglais.

M. Bell (Carleton): Des exemplaires du bill sont à la disposition des députés, dans les deux langues, depuis plusieurs mois. Tout le monde en a eu.

M. le président suppléant: Le greffier de la Chambre me fait savoir que le projet de loi a été abondamment distribué dans les deux langues et qu'il n'y a plus d'exemplaires pour l'instant.

Je vois avec plaisir que le député de Bonavista-Twillingate en a reçu un.

L'hon. M. Pickersgill: C'est mon député qui me l'a remis.

Sur l'article 50—*Durée des fonctions.*

(Texte)

M. Caron: Monsieur le président, l'article 50 présente quelque chose d'absolument particulier. L'article 50 (1) se lit ainsi:

Un employé occupe sa charge durant le bon plaisir de Sa Majesté, sous réserve des dispositions de la présente et de toute autre loi ainsi que des règlements établis sous leur régime, et, à moins qu'une autre période d'emploi ne soit spécifiée, pendant une période indéterminée.

Mais c'est le paragraphe (2) qui représente quelque chose de particulier.

Rien dans la présente loi ne peut s'interpréter comme limitant ou atteignant le droit ou le pouvoir que possède le gouverneur en conseil de révoquer ou de congédier tout employé.

Je trouve que le gouvernement s'arroge des pouvoirs un peu trop discrétionnaires. Il semble réserver aux ministres ou au gouverneur en conseil le pouvoir d'ignorer tout le reste de la loi et, comme bon leur semble, congédier qui que ce soit dont quelqu'un a recommandé le congédiement.

Je suis d'opinion qu'il n'est pas normal d'inclure dans la loi une telle disposition; alors je propose que l'article 50 soit amendé en biffant le paragraphe (2).

(Traduction)

M. le président suppléant: Monsieur Caron propose:

Que l'article 50 soit modifié par la suppression du paragraphe (2).

M. Bell (Carleton): J'ai deux ou trois observations seulement à faire à propos de cet amendement. Ce paragraphe est une simple sauvegarde de la prérogative générale de la Couronne. Il est déjà dans la loi actuelle et n'a jamais été abrogé—c'est une disposition selon laquelle rien ne peut nuire à l'autorité du gouverneur en conseil de révoquer un sous-chef, un fonctionnaire, une personne ou un employé. Le paragraphe à l'étude ne fait que traduire cette disposition.

Il convient de souligner, je crois, que les trois membres de la Commission du service civil qui ont témoigné devant le comité spécial se sont prononcés en faveur du maintien, dans le bill à l'étude, de cet article que l'honorable député veut faire supprimer. Il convient également de noter qu'aucune association de fonctionnaires n'a fait d'instances au comité en ce sens. L'honorable député sait, je pense, avec quel soin ont été libellées les nouvelles dispositions de l'article 60 visant les renvois et le droit d'appel. Cette disposition ne fait que sauvegarder la prérogative générale de la Couronne, dont on n'abusera jamais, j'en suis certain. Pour cette raison, j'invite le comité à rejeter l'amendement.

M. McIlraith: Voici le texte de ce paragraphe:

(2) Rien dans la présente loi ne peut s'interpréter comme limitant ou atteignant le droit ou le pouvoir que possède le gouverneur en conseil de révoquer ou de congédier tout employé.

A première vue, le libellé semble assez vague et il l'est indubitablement, mais je ne vois pas comment on pourrait restreindre ce pouvoir, dont on n'abusera jamais, je l'espère, quoique, d'après le libellé du paragraphe, il semble bien que la porte soit ouverte aux abus. Mais je ne connais aucun moyen satisfaisant de restreindre ce droit. Il me semble que le gouvernement est tenu de répondre de son administration et de l'accomplissement de ses devoirs et que, conformément à cette responsabilité, il doit avoir le pouvoir de congédier un employé.

Je me rappelle ce qui est survenu au pays, il y a quelque quinze ans, alors que ce pouvoir de congédiement s'est révélé très précieux pour un gouvernement. Je ne sache pas qu'on ait jamais abusé de cette disposition. En entendant mon honorable collègue proposer son amendement, j'ai eu l'impression qu'on ne comprenait pas bien les circonstances dans lesquelles il pourrait être nécessaire d'appliquer cette disposition, aussi je me demande s'il ne consentirait pas à retirer son amendement. Je ne suis pas satisfait du libellé actuel du paragraphe, mais je n'ai rien de mieux à offrir.

M. Caron: Maintenant qu'on m'a expliqué pourquoi cette disposition a été insérée dans le bill à l'étude, je crois pouvoir accepter l'invitation de mes collègues de ne pas présenter cet amendement, si tel est le désir du comité.

M. le président suppléant: L'amendement est retiré volontairement.

(L'amendement est retiré.)

L'article 50 est adopté.

Les articles 51 à 54 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 55—*Ordonnance de mise en disponibilité.*

M. Caron: Je voudrais maintenant proposer un amendement qui a été avancé par certaines personnes qui ont témoigné devant le comité spécial.

(Texte)

Le paragraphe 1 de cet article devrait être recomposé de la façon suivante:

(1) Lorsque deux ou plusieurs personnes détenant des emplois de la même classe générale dans une unité d'un ministère doivent être mises en disponibilité, ou lorsqu'une personne doit être mise en disponibilité et que d'autres personnes détiennent des emplois de la même classe générale dans la même unité du ministère, la Commission doit dresser une liste des personnes ayant des emplois de la même classe générale selon un ordre de mise en disponibilité qui tient compte du mérite et de la «séniorité», et ces personnes doivent être mises en disponibilité par ordre, en commençant par celles dont le nom apparaît au bas de la liste.

Le paragraphe (2), reste celui qui figure dans le projet actuel. De plus, je propose que l'on ajoute les paragraphes (3) et (4) suivants:

(3) Le sous-chef doit donner un avis écrit de son intention de mise en disponibilité à chaque employé concerné et ce, le plus tôt possible avant la date où elle doit prendre effet et, à tout événement, pas moins de trente (30) jours avant cette date. Cet avis devra aussi informer l'employé concerné de son droit d'appel à la Commission dans les (15) jours de la réception de l'avis.

(4) Dans le cas d'un appel du choix de ceux qui seront mis en disponibilité, la Commission peut exiger ou prendre toute autre mesure qu'elle juge à propos.

(Traduction)

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 49 voix contre 13.)

L'article 55 est adopté.

Les articles 56 à 59 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 60—*Avis de recommandation de destitution.*

(Texte)

M. Caron: Ici encore, il s'agit des pouvoirs extraordinaires qui sont accordés.

Étant donné les pouvoirs extraordinaires qui sont toujours conférés au sous-chef, à celui qui a la responsabilité d'une division —on ne peut pas nier qu'il a certaines responsabilités et partant certains droits—au cas où ce fonctionnaire pourrait causer des injustices par ses décisions, à mon avis, nous devrions accorder un droit d'appel.

Je propose donc l'amendement suivant à l'article 60:

Le paragraphe (1) doit être amendé en ajoutant à la fin, à la suite du mot décision:

et de son droit d'appel.

(Traduction)

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, je ne trouve rien à redire à l'objectif que propose mon honorable ami. J'estime certes que tout fonctionnaire que l'on congédie devrait savoir qu'il a le droit d'interjeter appel. Mais je ne doute aucunement qu'il le saura bel et bien. Le comité spécial a étudié le problème avec attention. Si j'ai bonne mémoire, le comité spécial n'a pas approuvé la proposition parce qu'il aurait fallu que le rédacteur législatif reprenne la loi article par article et qu'il ajoute, chaque fois qu'il est fait mention d'un droit d'appel, une disposition portant que le fonctionnaire doit être avisé en conséquence. Autrement, les principes de l'interprétation législative sont tels que les articles dépourvus de cette disposition auraient fait surgir de graves difficultés.

Si mon honorable ami insiste là-dessus, on ne pourra que retarder l'étude du bill et le renvoyer de nouveau au rédacteur. Franchement, je ne pense pas que cela pose un problème dans la pratique. J'assure aux députés que tous les fonctionnaires qui seront congédiés sauront qu'ils ont le droit d'interjeter appel. Ils savent qu'on leur accorde un droit d'appel, et que c'est là une innovation qu'explique la mesure dont nous sommes saisis. J'espère que nous ne retarderons pas l'adoption du bill en le renvoyant de nouveau au rédacteur pour lui faire examiner chaque article à la luimière de tous les principes d'interprétation dont j'ai parlé.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire vient de fournir l'argument le plus convaincant qui se puisse évoquer pour appuyer l'amendement de mon ami, le député de Hull. Le bill à l'étude n'est pas tout bonnement une de ces modifications plus ou moins importantes qu'on apporte à l'occasion à des mesures législatives. Il s'agit d'une refonte complète de la loi concernant le service civil, la première depuis de nombreuses années. Si, comme le secrétaire parlementaire l'a fait savoir, l'amendement lui semble avoir du poids et s'il ne s'agit que de prendre le peu de temps qu'il faudra pour que cette importante loi, charte des droits et des obligations des serviteurs de l'État, soit rédigée en bonne et due forme, m'est avis qu'on ne devait faire aucune objection à ce genre de retard.

A mon avis, le secrétaire parlementaire devrait songer très sérieusement à accepter l'amendement, et si cela entraîne d'autres changements, on devrait les faire connaître au comité afin qu'il puisse les étudier. Le secrétaire parlementaire peut très bien prétendre que les fonctionnaires connaîtront leurs droits à cet égard. Mais si c'est imposer une pareille tâche au rédacteur législatif—qui est un éminent avocat—que de lui demander de parcourir le bill pour s'assurer qu'il est rédigé en bonne et due forme, comment peut-on s'attendre à ce qu'un commis classe 1—j'ignore si c'est encore ainsi qu'on désigne ce poste—ou à ce qu'un messager sache exactement en quoi consistent ses droits?

On doit être bien certain, à mon sens, que l'employé saura exactement en quoi consistent ses droits lorsqu'on songera à le congédier. Sur le ton le plus modéré que je puisse adopter, j'exhorte le gouvernement à accepter, du moins en principe, l'amendement qu'a présenté mon honorable ami. Et, si d'autres amendements s'imposent par suite de ce changement, je l'exhorte à en saisir le comité, afin que nous soyons absolument certains que les fonctionnaires qui risquent de se voir retirer leur gagne-pain seront mis au courant de la nature exacte de leurs droits.

Le secrétaire parlementaire a fait, comme moi, partie de la fonction publique. Nous savions sans doute en quoi consistaient nos droits, mais je dois avouer, pour ma part, que je n'en ai jamais été très certain. J'ai connu, autrefois, des fonctionnaires qui, eux non plus, n'étaient pas bien au fait de leurs droits. On ne leur avait jamais expliqué en quoi consistaient ces droits. Naturellement, certains d'entre eux, une fois passée la période de temps établie, n'ont jamais pu effectivement avoir recours au droit d'appel. Cela ne dût-il se produire qu'une fois par dix ans, ce serait encore trop souvent. La chose ne devrait certes pas se produire pour la simple raison que nous, législateurs, n'avons pas clairement obligé un sous-ministre à s'assurer que ces droits soient sauvegardés comme il le convient.

Je ne tente aucunement d'amorcer un débat là-dessus, mais j'estime que mon honorable ami de Hull a présenté un amendement logique, judicieux aux points de vue du droit et du sens commun, et que, dans l'intérêt général, on devrait l'accepter.

M. Herridge: Je souscris entièrement aux observations de l'honorable député de Bonavista-Twillingate. J'espère donc que le secrétaire parlementaire voudra bien tenir compte de l'amendement proposé par l'honorable député de Hull, surtout après ce qui m'est apparu comme un commentaire extrêmement modéré et constructif de la part de l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

M. Bell (Carleton): Tout ce que je puis dire, c'est que le comité spécial, où étaient représentés tous les partis qui siègent à la Chambre, a apporté à cette question l'attention la plus minutieuse. Il a consulté le rédacteur du bill et a tenu compte de son avis.

Mon honorable ami de Bonavista-Twillingate dit que je suis d'accord avec l'amendement. Mon attitude était plutôt que je n'étais pas gravement en désaccord avec l'amendement, mais j'ajouterai que, d'abord, il est inutile et, ensuite, qu'il retarderait pas mal l'adoption du bill.

M. Howard: Au sujet de l'utilité de l'amendement, je crois que le secrétaire parlementaire simplifie vraiment trop les choses, en prétendant qu'il est inutile. Je ne veux pas répéter la thèse de l'honorable député de Bonavista-Twillingate sur la question de savoir si les fonctionnaires connaissent leurs droits. Mais je le sais bien, après avoir passé quelque temps dans le mouvement syndicaliste, où il y est question de conventions collectives à longueur de jour et de semaine. Même dans ces conditions, alors qu'on cherche constamment à mettre les membres au courant des droits que leur donnent les conventions collectives, après des mois et des mois de pareilles discussions, il reste une masse d'employés protégés par les conventions collectives qui ignorent encore leurs droits. Nous pouvons nous attendre, dans une institution comme le service public du Canada où un tel programme éducatif et des discussions sur l'établissement et l'application d'une convention collective n'existent pas, qu'une forte proportion des employés ne soient pas au courant de leurs droits.

Tout individu qui ne remplit pas les conditions requises pour toucher les prestations d'assurance-chômage en est avisé par la commission qui l'informe en même temps qu'il a le droit de faire appel dans un certain délai et qu'il peut se faire représenter par un syndicat ou quelqu'un d'autre. Dans un simple cas d'assurance-chômage, on explique ses droits à intéressé. Il faut sûrement avoir ce genre d'indication dans l'article. En disant que la sauvegarde des droits d'un citoyen prendrait trop de temps, le secrétaire parlementaire ou toute autre personne oppose des prétextes tirés par les cheveux.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, puis-je dire un mot. J'ai été impressionné par les propos du député de Bonavista-Twillingate, mais j'estime également qu'il y a très peu de chances que des gens ne connaissent pas leurs droits. Je suis donc disposé à appuyer la décision rendue après mûre réflexion par le comité spécial.

Nous sommes dans une époque où l'on parle beaucoup d'appels. Nous sommes tous des avocats habiles mais je ne crois pas que l'amendement soit nécessaire.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que l'amendement soit mis aux voix, je voudrais faire un autre appel au secrétaire parlementaire. J'admets qu'il n'est pas ministre. Mais j'irais jusqu'à dire que puisque nous avons un gouvernement conservateur, je regrette qu'il ne soit pas ministre, non pas dans l'intérêt de notre parti, mais dans l'intérêt du pays.

Je le répète, je reconnais qu'il n'est pas ministre et qu'il lui soit par conséquent assez

embarrassant de prendre une décision à brûle-pourpoint à ce sujet ce soir. Mais il me semble que la question a suffisamment d'importance étant donné qu'elle touche un sujet cher à son chef, c'est-à-dire les droits de l'homme, et je proposerais au secrétaire parlementaire de réserver cet article, de continuer l'examen du reste du bill...

Une voix: Non.

L'hon. M. Pickersgill: ...et de ne pas chercher à hâter le règlement d'une affaire qui pourrait impliquer les droits de l'homme, ce qui est le cas, à mon avis, mais de prendre quelques minutes demain, après que le gouvernement aura eu la chance d'examiner l'affaire et les problèmes de rédaction. Si le gouvernement en vient à la conclusion que, nonobstant ces arguments, il veut pousser, l'affaire, il a évidemment la majorité et je ne crois pas qu'il y ait obstruction. J'ai simplement exprimé mon opinion personnelle, mais je crois que, dans une affaire de ce genre, nous voulons ne pas nous laisser aveugler par des considérations de parti et que nous voulons faire ce qui est juste. Par conséquent, ce que je propose au secrétaire parlementaire devrait, j'en suis sûr, lui agréer.

M. Bell (Carleton): Les cajoleries et les tendresses de mon honorable ami sont peut-être charmantes, et peut-être me laisserais-je attendrir si le comité spécial n'avait pas déjà mûrement réfléchi à cette question. Ce comité ayant examiné l'affaire et l'ayant discutée avec les auteurs de la mesure, je propose au comité d'adopter l'article selon son libellé actuel.

M. le président suppléant: La mise aux voix porte sur l'amendement.

(L'amendement est rejeté par 52 voix contre 14.)

L'article 60 est adopté.

Sur l'article 61—*Interdiction de travailler pour un parti.*

M. Howard: Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire à propos de l'article 61, qui porte sur l'activité politique. Nous voyons de sérieuses objections à cet article. Sauf erreur, l'article 55 de la loi actuelle définit en substance l'activité politique et des partis politiques. Même si l'article 55 est restrictif quant à l'activité politique, il n'en accorde pas moins un minimum de liberté politique, en ce sens que, autant que je puisse l'interpréter—et d'autres y ont vu la même interprétation—les interdictions qu'il renferme à propos de l'activité politique au sein d'un parti se limitent aux périodes d'élections. Je dirais que cela engloberait le temps qui s'écoule entre l'émission d'un bref d'élection et le jour même de l'élection. L'article 55 actuel n'empêche pas un employé du service public de participer à une activité politique ou d'appartenir à un parti politique en d'autres temps qu'en périodes électorales. Je vois le secrétaire parlementaire qui me jette un coup d'œil de travers. Je me demande si je parle du bon article.

M. Bell (Carleton): Oui.

M. Howard: Peut-être n'était-ce qu'un regard désapprobateur.

M. Bell (Carleton): C'était seulement pour indiquer que je vois très peu de différence entre l'article 55 actuel et l'article 61 proposé.

M. Howard: L'honorable député a fait les mêmes observations au comité spécial—du moins, c'est ce que j'ai cru comprendre, monsieur le président.

A mon sens, l'article 61 supprime et refuse complètement toute liberté politique et toute expression politique, sauf que le droit qu'a un particulier de se rendre aux urnes au jour d'élection pour voter à son gré est protégé en vertu de la loi électorale du Canada. A part cela, cet article supprime ou interdit toute expression politique de la part du fonctionnaire. Dans le service public de l'État fédéral, et sans doute aussi dans celui des diverses provinces du Canada, il y a déjà eu rapport entre l'obtention des emplois et l'affiliation politique des candidats. Je crois que cela remonte à quelques années. Depuis l'avènement du régime de l'embauche au mérite et des nominations par la Commission du service civil à la suite de concours, le jeu du favoritisme politique dans l'attribution des postes publics a diminué. Par conséquent, il faudrait réduire aussi le degré de restriction dont les fonctionnaires sont l'objet en matière d'activité politique.

A mon avis, le présent article du bill va directement à l'encontre de nos concepts qui tendent à l'accroissement de la liberté politique et de la démocratie politique; il va directement à l'encontre aussi de la tendance qui se manifeste, me semble-t-il, dans d'autres pays, où l'on cherche à accroître la liberté politique ainsi que le droit d'expression politique et de participation à l'activité politique des employés de divers gouvernements intéressés. Selon moi, nul employeur ou nul particulier rétribuant un employé n'a le droit de dicter à ce dernier ce que doit être son activité en dehors du temps pour lequel il paie cet employé. Dans le secteur privé, on s'opposerait des plus vigoureusement à une telle manière de procéder. Si une entreprise, en versant son salaire à un ouvrier, voulait lui dicter comment voter ou

ne pas voter, à quelles réunions il devrait aller, à quel parti il devrait appartenir, ou lui interdisait d'appartenir à un parti quelconque, nous nous élèverions contre cette attitude peu délicate. Pourtant, on nous demande de faire à peu près la même chose par cet article. On nous demande de déclarer qu'un employé de la fonction publique ne peut se livrer à une activité politique quelle qu'elle soit à part celle de remettre son bulletin de vote le jour des élections.

A mon sens, c'est contraire à ce que nous tenons pour l'esprit de la Déclaration des droits, qui proclame la liberté inaliénable de parole, la liberté d'association et de réunion. En lisant l'article, je ne vois pas qu'on reconnaisse aux employés du service public la liberté inaliénable d'expression. Ils ne peuvent donner leur opinion sur un candidat qui veut se faire élire à la Chambre des communes, à l'Assemblée législative d'une province ou au conseil de l'un des territoires.

En vertu de l'alinéa *b*) du paragraphe 1, l'employé se voit ainsi interdire de recevoir ou de quelque façon manipuler de l'argent pour la caisse d'un parti politique, et il peut être congédié s'il le fait. Cette disposition du bill refuse à un fonctionnaire le droit d'être membre d'un parti politique, d'avoir sa carte de parti et également de faire une contribution financière au parti. Abstraction faite du refus du droit d'exercer la liberté d'expression, on le lui refuse. On le prive même du droit de s'abonner à la publication d'un parti politique, et la disposition peut être étendue au point de lui refuser le droit d'acheter des livres publiés ou annoncés et vendus par toute agence d'un parti politique. On lui refuse peut-être même tout droit de verser sont écot de 50c. ou d'un dollar, dans la sébile qu'on passe lors d'une réunion politique, parce qu'il lui est interdit de verser une cotisation à la caisse d'un parti politique. Il a peut-être le droit de penser, mais j'en doute.

Nous ne devrions certainement pas songer de nos jours à imposer des restrictions de cette nature à des particuliers et juste un an ou deux après avoir promulgué la Déclaration des droits, qui assure et consacre à tout jamais le droit de la liberté de parole et d'expression. Nous devrions prendre une mesure dans l'autre sens en accordant ces libertés, ces droits et ces devoirs, au lieu de prendre des dispositions pour les refuser, ne faisant ainsi de ces gens guère plus que des rouages dans le service public du Canada. A mon avis, cet article devrait être amendé, mais l'amendement que j'avais l'intention de proposer tend aussi, en substance, à signaler qu'à notre avis, certaines restrictions devraient être imposées à l'égard d'une activité dans ce sens.

Nous affirmons qu'un fonctionnaire ne devrait pas avoir la permission de se mêler de politique ni de travailler à l'élection d'un candidat pendant ses heures de travail, parce qu'il est payé pour le travail qu'il est censé exécuter. Nous estimons aussi qu'un fonctionnaire ne devrait pas avoir le droit de se servir de la propriété de Sa Majesté ou de la Couronne, comme les lettres, les timbres, les automobiles ou tout autre équipement mis à sa disposition dans l'exercice de ses fonctions, en vue de favoriser un parti politique. A part cela, en dehors de ses heures de travail, il devrait avoir les mêmes droits fondamentaux et les mêmes libertés politiques que tous les autres citoyens du pays. Je propose donc:

Que l'article 61 soit modifié en retranchant le paragraphe 1 et en y substituant ce qui suit:

«1. Nul sous-chef ou employé ne peut, durant ses heures de travail, se livrer à des menées politiques ou se servir d'argent, de matériaux, d'équipement ou d'autres biens appartenant à Sa Majesté

a) en vue de l'élection d'un député à la Chambre des communes, d'un député à l'assemblée législative d'une province, ou d'un membre du conseil du Territoire du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest, ou

b) en vue de toute autre forme d'activité politique.»

M. McIlraith: Monsieur le président, je dois dire en partant que je ne puis être d'accord avec l'amendement présenté par le député de Skeena. Cet amendement prévoit seulement qu'un fonctionnaire doit consacrer les heures durant lesquelles ils est employé à travailler pour celui qui l'engage, et la deuxième partie de l'amendement prévoit qu'il ne devra commettre aucun vol. Ce n'est sûrement pas ce que le député désire accomplir par son amendement, je suis bien sûr que ce ne l'est pas. S'il y regarde de plus près, il remarquera qu'il empêche tout simplement un fonctionnaire de faire des travaux pour un parti politique durant ses heures de travail. Cet employé est sûrement engagé pour consacrer aux travaux du ministère ses heures de travail et s'il ne le fait pas, il enfreint les conditions de son engagement.

Pour ce qui est de la deuxième partie, qui lui défend de se servir d'argent, de matériaux ou d'autres biens appartenant au gouvernement en vue de travaux pour un parti politique, il n'a certes pas le droit de se servir des biens du gouvernement pour ses propres fins. C'est élémentaire. Il me semble que l'amendement n'exprime pas l'idée que l'honorable député essayait de faire ressortir. Si je comprends bien son idée, c'est qu'on ne devrait pas défendre à un fonctionnaire de participer à l'activité d'un parti politique si ce n'est durant ses heures de travail. C'est ce que j'ai cru comprendre.

L'ancien article 55 de la loi et le nouvel article 61 du bill sont, somme toute, analogues quand au libellé. Ces dispositions diffèrent quant à la forme, mais elles ont le même objet. Peut-être serait-il bon de lire l'article 61. Il est ainsi conçu:

61 (1) Nul sous-chef ou employé ne peut

a) se livrer à des menées politiques quelconques pour le compte d'un parti, lors d'une campagne électorale en vue de l'élection d'un député à la Chambre des communes, d'un député à la législature d'une province ou d'un membre du conseil du territoire du Yukon ou des territoires du Nord-Ouest; ou

b) verser à titre de contribution, recevoir ou de quelque façon manipuler de l'argent pour la caisse d'un parti politique.

(2) Quiconque enfreint le paragraphe (1) est passible de destitution.

Les fonctionnaires considèrent comme une sauvegarde cet article du bill et celui qui le précédait dans la loi et, à la vérité, cette disposition leur a été d'une grande utilité au cours des ans. Il en a été question au cours des délibérations du comité spécial. J'ai dit alors que de la façon dont j'interprétais l'expression «se livrer à des menées politiques», il n'était pas interdit aux fonctionnaires d'assister à une réunion politique publique, même si, je crois, très peu d'entre eux le font. Cependant, rien dans cette disposition, à mon avis, ne les en empêcherait.

J'ai ensuite abordé la question de verser sa cotisation à un parti politique. Dès qu'un fonctionnaire paie sa cotisation de membre à un parti politique, il me semble qu'il prend alors une mesure concrète qui dénote son affiliation politique. Il en est de même s'il s'occupe de recueillir des fonds pour le parti. Dans ce cas, j'estime qu'il se place dans une position où son intérêt, en tant que membre qui contribue aux fonds d'un parti politique, pourrait entrer en conflit avec ses fonctions d'employé de l'État. Ces fonctions, d'après moi, consistent à accomplir les travaux administratifs qui lui sont assignés, suivant les politiques du gouvernement du jour mises en vigueur par le Parlement, selon le cas. Certes, c'est une sauvegarde pour le fonctionnarisme qu'un employé ne puisse se trouver dans une position telle que ses intérêts entreraient directement en conflit avec ses fonctions. De la manière dont j'interprète l'article depuis des années, j'estime qu'il est assez efficace et qu'il remplit son but qui est de protéger le fonctionnarisme. Je n'aimerais pas que l'on mette les fonctionnaires dans une position où ils seraient en conflit avec les fonctions qu'ils sont censés remplir à titre d'employés de l'État ou dans une position où l'on peut soupçonner que leurs intérêts personnels sont en conflit avec leurs fonctions. J'espère que l'on ne fera rien de tel.

Il est un autre aspect de cette question qui me préoccupe. Il s'agit de quelque chose de

[M. McIlraith.]

nouveau qui est survenu depuis que la question a été étudiée au comité spécial. L'article 61 interdit aux fonctionnaires de favoriser, par leur travail, l'élection d'un député à la Chambre des communes ou d'un membre des autres assemblées législatives qui y sont énumérées; il leur est également défendu de contribuer à la caisse électorale d'un parti politique ou de recevoir ou de manipuler les fonds de caisses semblables. Rien n'interdit aux fonctionnaires de profiter de leurs postes pour favoriser un parti politique dont aucun membre ne brigue les suffrages pour un siège à la Chambre. Voilà une anomalie qui ne s'est produite qu'une fois, à ma connaissance, ou du moins, je ne connais qu'un cas de ce genre. S'il se garde de verser de l'argent à ce parti, ou d'en recevoir, ou de s'occuper d'une façon ou d'une autre de ces fonds, il est absolument libre de se faire l'avocat actif de la philosophie politique qu'il a dans l'esprit et de participer à des activités de parti. Je ne crois pas que ce soit là l'intention. Il s'agit simplement d'une chose à laquelle on n'a pas pensé.

Le comité et le secrétaire parlementaire comprendront ce que je veux dire quand je leur parlerai d'un certain cas, notamment de celui du Nazi qui était fonctionnaire et qui participait activement au travail du parti dans toutes ces branches. Pareille situation ne cadre aucunement avec notre conception du fonctionnaire qui s'occupe d'activités de parti. N'empêche que rien ne pouvait être fait dans ce cas sous l'empire du présent article. Il peut y avoir d'autres solutions. C'est un cas intéressant et je demanderais au secrétaire parlementaire si la chose a été étudiée depuis que cet article a passé au comité spécial. Dans le cas de l'affirmative, je me demande quelles ont été les conclusions.

M. Bell (Carleton): Pour répondre à la dernière question de l'honorable député, je dirai que, dans le cas de l'employé et de l'incident dont il a parlé, il n'y a pas eu examen spécial des articles de la présente loi. On n'a pas établi le rapport entre le cas de cet employé et le présent article. Je regrette de ne pouvoir donner tous les détails à mon honorable ami. Je lui dirai simplement qu'en ce qui a trait à ses autres observations, c'est l'une des rares fois où je souscris de tout cœur aux idées de mon voisin et ami.

M. Grafftey: J'aurais autre chose à soulever. Le préopinant semble comprendre bien plus clairement que je ne comprends moi-même...

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est rien de rare.

M. Grafftey: ...pour ce qui a trait à la question de se livrer à des menées politiques, aux termes de l'alinéa *a*) de l'article 61. Voici

ce que je veux dire. Dans son exposé, l'honorable représentant a couvert pas mal de terrain en expliquant ce qui, d'après lui, constituait des menées politiques en vue de l'élection d'un député à la Chambre des communes. Voici cependant les faits. Nous savons tous que la constitution de tout parti politique prévoit que les membres d'une association doivent observer la constitution de ce parti qui cherche à faire élire un député à la Chambre des communes ou à l'assemblée législative, selon le cas, un député représentant le parti en question. Ai-je bien saisi? Je crois vraiment et sincèrement que nous ferions quelque chose de très utile si nous éclaircissions la question dès maintenant. Par exemple, dans ma propre circonscription, un fonctionnaire de l'immigration pourrait-il paraître publiquement à une assemblée politique et se faire photographier, pour les journaux locaux, mettons, en compagnie des dirigeants d'une organisation politique? Est-ce que ce serait contraire aux dispositions du présent article? Dans le cas de l affirmative, je dirai que c'est une chose qui arrive sûrement dans ma circonscription comme cela peut arriver dans celles d'autres députés.

Je dois dire que je partage entièrement l'avis de l'honorable préopinant, savoir que cela n'est pas clair pour les fonctionnaires en particulier, pour le public en général, et peut-être même pour les députés, bien que je l'ignore. Nous savons tous que le fait d'assister à une réunion politique est une activité ou un travail partisan. Après tout, que faisons-nous à une assemblée politique? Y allons-nous seulement pour tuer le temps? Non, monsieur le président; nous sommes là pour organiser l'élection des candidats de notre choix à des postes politiques, tant sur le plan fédéral que sur le plan provincial. Je pense que l'honorable préopinant a encore embrouillé la question. Nous savons tous fort bien que c'est ce qui se passe. Un fonctionnaire de l'immigration peut-il paraître publiquement à une assemblée politique, et faire publier sa photo dans les journaux pour indiquer son appui à un parti politique? C'est arrivé récemment dans ma circonscription. J'aimerais avoir une réponse à cette question. Je ne pense pas que l'honorable préopinant y ait répondu.

M. Bell (Carleton): Je dirai simplement ceci: d'après moi, absolument rien n'empêche les fonctionnaires de l'État d'assister à une assemblée politique. Cependant, à ces assemblées, ils n'ont pas le droit d'exprimer leurs vues pour appuyer celles qui sont exprimées à ce moment-là, ou pour s'y opposer. J'ai rappelé, en comité, l'incident qui est arrivé, il y a plusieurs années, à un appréciateur des douanes, de Montréal, qui avait assisté à une assemblée libérale. Au cours de l'assemblée, il a interjeté: «Hourra pour les bleus!» On l'a immédiatement expulsé de la salle. Il s'est donc rendu à une autre réunion un peu plus loin et là, il a crié: «Hourra pour les rouges!» Là aussi, on l'a mis à la porte et, finalement, il a perdu son emploi, bien qu'il y ait été réintégré par la suite.

J'affirme que dans ma propre circonscription, il serait impossible de tenir des réunions politiques si les fonctionnaires ne pouvaient y assister. Mais si les fonctionnares jouent un rôle actif et participent à l'organisation ce serait, à mon avis...

M. McIlraith: Ou se laisse photographier de la façon dont a parlé l'honorable député.

M. Bell (Carleton): ...ou de se laisser photographier de la façon dont a parlé l'honorable député, ce ne serait pas admis aux termes de l'article à l'étude.

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, j'aurais un mot à dire à propos du fait de se laisser photographier à des réunions politiques. Quand on examine l'expression «se livrer à des menées politiques», je crois qu'il faut se laisser guider par le sens commun. Que quelqu'un assiste à une réunion et se trouve à être photographié avec les autres membres de l'assistance, ce n'est pas de nature à attirer tellement l'attention; mais s'il se fait photographier avec un dirigeant d'un parti, le gros bon sens me dit que c'est bien près de se livrer à des menées politiques, car celui-là s'associe réellement à un parti.

A mon sens, l'honorable député d'Ottawa-Ouest a très bien expliqué la raison de cette interdiction. Quand le bill des droits est rédigé en termes généraux et qu'il y est dit que chacun doit avoir ses droits, il faut quand même prendre le temps d'apprécier un peu la situation, me semble-t-il. Nous comprenons tous, je pense, que lorsque quelqu'un est à l'emploi de l'État, où il remplit une semaine les fonctions d'agent de parti peut-être, à défaut d'un meilleur mot pour ensuite la semaine suivante servir de mandataire d'un autre parti, il doit garder ses coudées franches avec les deux partis.

Si j'ai bien compris, c'est en réalité ce que l'honorable député d'Ottawa-Ouest a dit: le fonctionnaire doit garder une indépendance qui ne s'applique à personne, sauf à celui qui est au service de l'État. Quand quelqu'un est au service de l'État, il me semble qu'il y a certaines réserves, que l'honorable député d'Ottawa-Ouest a si bien décrites, dont il doit inévitablement tenir compte.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de revenir sur aucun des raisonnements avancés par l'honorable député de Skeena. Je l'appuie de tout cœur.

Je tiens à ajouter cependant qu'on ne peut pas trouver un seul administrateur, d'un océan à l'autre, qui ne se plaint pas parfois de l'apathie des électeurs du pays.

On nous demande maintenant de légiférer ou de créer l'apathie en vertu d'une loi. Nous sommes le plus grand employeur du pays et nous ordonnons, sous l'empire d'une loi, à tous nos employés de demeurer apathiques et de ne prendre aucun intérêt aux affaires politiques.

Je sais bien que le secrétaire parlementaire nous a raconté ce qui peut sembler un incident drôle qui est arrivé à Montréal aux «bleus» et aux «rouges», mais j'aimerais donner un exemple de ce qui survient lorsque le gouvernement au pouvoir n'est ni «bleu» ni «rouge». En Saskatchewan, à l'heure actuelle, il y a un fonctionnaire, encore au service de la province, qui est membre de l'opposition libérale. Il touche son indemnité de député, et son traitement de fonctionnaire, lorsqu'il ne siège pas à l'assemblée législative. Apparemment, cette méthode s'est révélée très bonne. Je ne crois donc pas qu'il y ait lieu d'agiter l'épouvantail dont on vient de nous parler.

Il me semble que c'est là le fruit de notre imagination. J'ai travaillé environ onze ans comme employé municipal, état qui ressemble beaucoup à celui de fonctionnaire de l'État. C'est un rapport entre cousins germains, pour ainsi dire. Les fonctionnaires municipaux ne sont pas censés avoir de convictions politiques, mais ils en ont quand même. Ils ne sont pas censés les exprimer, mais j'ai relevé ce défi. Il me semble que si nous perdons du temps ici à prendre des mesures qui défendent à un groupe considérable d'employés dans notre pays d'avoir les mêmes droits que n'importe quel autre employé au Canada, il faudrait un peu réfléchir à quel point nous nous montrons bons démocrates.

Si ces gens s'occupaient de politique au détriment de leur emploi, ce serait un grief motivé, et il y aurait lieu de les réprimander, ou de régler la question. Mais une fois accompli le travail pour lequel ils sont rémunérés, ils devraient avoir, dans le temps qui leur reste, que ce soit pendant la soirée, les jours de congé ou les fêtes, exactement les mêmes droits que tout autre Canadien dans notre pays.

M. Milligan: Monsieur le président, cet article m'inquiète un peu. Je me demande si, pour mettre les choses au point, il n'y aurait pas lieu de traiter la question suivante. Ainsi que l'a déjà dit le député de Greenwood, il faut faire preuve de bon sens. Je suis tout à fait de cet avis. J'admets, en effet, que des fonctionnaires occupant des postes-clefs, ne devraient prendre aucune part à l'activité politique.

Cependant, il y a beaucoup de courriers d'entreprise au Canada qui s'abstiennent de toute activité politique, parce qu'ils craignent de perdre leur emploi. Aujourd'hui, les courriers d'entreprise obtiennent leur emploi en faisant des offres très avantageuses. Il ne s'agit pas d'appartenir à un parti politique; cependant ce sont des fonctionnaires.

M. Bell (Carleton): Non, ils ne sont pas fonctionnaires.

M. Milligan: Ils craignent de prendre part à des réunions politiques, parce qu'on pourrait leur en faire grief. Je voudrais aussi poser au secrétaire parlementaire la question suivante: si ces gens assistent à une réunion politique, quelqu'un peut-il porter plainte contre eux et risquent-ils de perdre leur emploi?

M. Bell (Carleton): Il me semble qu'un courrier d'entreprise rural n'est pas fonctionnaire. Il ne relève pas de la mesure à l'étude. C'est un entrepreneur indépendant. Pour autant que je me souvienne, le ministre des Postes a exposé très nettement le point à la Chambre. Il a bien précisé que, si le courrier n'était pas juste en train de s'acquitter de sa tâche qui consiste à distribuer le courrier de Sa Majesté, il ne serait passible d'aucun retranchement de ses droits politiques.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire croit peut-être que le ministre des Postes a fait une déclaration bien nette. Mais je me souviens que nous lui avons demandé pourquoi la même règle ne s'appliquait pas aux entrepreneurs qui exécutent les contrats des Travaux publics et à qui, quand ils entreprennent la construction d'un édifice d'État, il est toujours permis de participer à toute activité politique de leur choix sans que le gouvernement n'intervienne.

Évidemment, la question ne se rattache pas du tout au bill à l'étude. Comme le dit le secrétaire parlementaire, ces courriers d'entreprise sont des entrepreneurs indépendants. Mais, puisque le député a soulevé la question, cette usurpation de pouvoirs par le ministre des Postes, qui ne s'appuyait sur aucune autorité statutaire, devrait être nettement condamnée.

M. Howard: Monsieur le président, le député d'Ottawa-Ouest a interprété le projet d'amendement comme signifiant qu'un fonctionnaire ne devrait pas flâner au travail ou commettre de vol dans son emploi. Si nous partons du point de vue qu'un particulier a certains droits, à moins qu'on les lui prenne,

il faudrait en conclure, à mon avis, si l'amendement à l'étude était adopté, que chacun possède tous les droits et les libertés dans le domaine politique, sauf durant les heures de travail, et qu'il ne devrait pas se servir de biens ou de matériel de l'État pour se livrer à ce genre d'activité. L'intéressé garde ses droits à moins qu'on ne les lui enlève. Dans cette mesure, le projet d'amendement est très précis. En réalité il lui enlève ses droits pendant les heures de travail et à l'égard de la propriété d'autrui. Je ne puis comprendre le raisonnement que les fonctionnaires ne peuvent appartenir à un parti politique, l'appuyer ou le préférer à celui qui est au pouvoir. C'est l'envers de la médaille. Il semble normal d'être tory quand les tories sont au pouvoir, ou libéral quand ce sont les libéraux, mais on ne peut être libéral quand les tories sont au pouvoir ou vice-versa.

Une voix: Sottise.

M. Grafftey: Verbiage.

M. Howard: «Sottise» semble être l'expression favorite de certains députés. Mais permettez-moi de continuer. Ce qu'on dit, de fait, c'est que les convictions politiques du gouvernement au pouvoir doivent déteindre sur toute la structure du service civil.

M. Grafftey: Balbutiement insensé.

M. Howard: Voilà qui semble être l'expression favorite du député de Brome-Missisquoi.

M. Grafftey: C'est la première fois que je m'en sers—la toute première.

M. Howard: Quand même, elle décrit correctement son attitude générale. Si le député n'est pas d'accord avec moi, je suis sûr que le député de Bonavista-Twillingate confirmera ce que j'ai à dire. Ce qui est en cause ici c'est que la teinte politique du gouvernement au pouvoir devrait déteindre sur toute la structure—c'est-à-dire que tout le monde devrait être neutre en politique, ce qui, de fait, signifie que tout le monde devrait avoir les convictions politiques du gouvernement au pouvoir. Cela me semble bizarre. Apparemment, il est tout à fait normal que la femme d'un fonctionnaire appartienne à un parti politique, mais ce n'est pas permis au fonctionnaire lui-même. Il est apparemment tout à fait normal qu'il ait les sympathies qui lui plaisent, même si elles sont contraires à la politique du gouvernement au pouvoir, mais il n'a pas le droit de les exprimer. Il peut voter, mais il ne peut appartenir à un parti politique et exprimer des vues contraires à celles du gouvernement au pouvoir.

Le Conseil Whitley a traité de cette question jusqu'à un certain point au Royaume-Uni. Bien que le système qui prévaut dans ce pays ne concorde pas totalement avec l'amendement qui nous est présenté ce soir, il s'en rapproche. Au Royaume-Uni, une démarcation horizontale est pratiquée dans le service public. Certains fonctionnaires ont une entière liberté politique—c'est-à-dire qu'ils ont le droit de faire campagne et ainsi de suite—alors que d'autres, à cause des postes qu'ils occupent aux échelons supérieurs de l'administration, ne peuvent participer à une activité politique parce qu'on estime que leurs rapports étroits avec l'activité et l'autorité ministérielle pourraient occasionner des difficultés. Peut-être ferions-nous bien de suivre cet exemple. Permettez-moi de donner lecture d'un passage extrait d'une brochure qu'a publiée le service de l'information du Royaume-Uni en janvier 1959 et qui s'intitule *The British Civil Service*. Je relève ce passage à la page 23 de la publication, intéressant le conseil Whitley:

> Le gouvernement a accepté un projet d'après lequel 62 p. 100 environ du nombre total des fonctionnaires (des fonctionnaires qui occupent ou non des fonctions industrielles, soit en tout un million d'employés) sont complètement libres, sans aucune restriction, environ 22 p. 100 sont libres, pourvu qu'ils acceptent d'user de discrétion, de participer à toute activité sauf à la candidature parlementaire, tandis que 16 p. 100 restent exclus de l'activité politique à l'échelon national. De ce dernier groupe, on permet au plus grand nombre possible de fonctionnaires qui le souhaitent, de participer à l'administration et à l'activité politique à l'échelon régional.

J'y relève ensuite le renseignement suivant:

> Tout fonctionnaire du premier groupe, celui qui n'est assujéti à aucune restriction, doit démissionner de ses fonctions avant le jour des mises en nomination s'il entend présenter sa candidature comme député au Parlement. S'il n'est pas élu, il pourra être réintégré dans les fonctions qu'il occupait auparavant, à condition qu'il fasse une demande à cette fin au cours de la semaine qui suit la journée de l'annonce des résultats. S'il est élu, il pourra reprendre ses fonctions à condition: *a*) qu'il cesse d'être député après une absence d'au plus cinq ans; *b*) qu'il compte au moins dix années de service avant son élection; et *c*) qu'il fasse une demande de réintégration dans les trois mois après avoir cessé d'être député.

Voilà le régime qui est en vigueur au Royaume-Uni. Il permet à environ 62 p. 100 des fonctionnaires, ceux-là sans doute qui détiennent les postes administratifs les moins importants, de s'adonner à la politique sans aucune entrave et d'exprimer leurs opinions politiques sans crainte de congédiement ou de représailles. Que leurs opinions ou que leurs travaux politiques plaisent ou non au gouvernement qui détient le pouvoir, cela n'a pas d'importance. Ainsi, d'après le conseil Whitley, dont le gouvernement britannique a accepté les recommandations, les vues qu'ont exposées le secrétaire parlementaire, le député de Greenwood, le député d'Ottawa-Ouest et d'autres, qui ont déclaré qu'il importe de

faire preuve de sens commun et de discrétion dans ces questions et qui ont préconisé la neutralité politique, ces vues, dis-je, ne s'appliquent qu'à environ 38 p. 100 des fonctionnaires au Royaume-Uni, et encore laisse-t-on à certains d'entre eux quelque liberté politique, pourvu qu'ils usent de discrétion, comme on le précise dans la brochure que j'ai citée.

Nous pourrions certainement imiter cet exemple et en venir sans peine à une entente de ce genre. Si l'on ne veut pas laisser les fonctionnaires s'adonner en toute liberté au travail politique et à l'expression de leurs opinions politiques, comme le propose l'amendement—je ne l'approuve pas plus qu'il ne le faut—nous devrions certes alors mettre au point une formule pour accorder une certaine liberté politique aux employés des catégories inférieures et, ce faisant, nous prendrons vraiment une mesure qui nous permettra un jour d'accorder une plus grande liberté politique à certaines gens.

(L'amendement est rejeté par 53 voix contre 3.)

M. le président suppléant: Je déclare que l'amendement est rejeté. L'article 61 est-il adopté?

M. Howard: Si je comprends bien le sens de cet article, voici de quoi il retourne: nous cherchons, en réalité, à défendre à certains fonctionnaires de faire du travail pour le compte d'un parti, lors d'une campagne électorale en vue de certains postes, tout en leur permettant de se livrer à une activité politique, lors de campagnes électorales, pour remplir d'autres postes, notamment ceux des conseils municipaux. La disposition n'en fait pas mention. Je suppose donc que les fonctionnaires peuvent faire du travail pour le compte des candidats aux fonctions municipales.

L'hon. M. Pickersgill: Ou même contre ces candidats.

M. Howard: Nous savons que, dans certaines régions du Canada, le parti communiste présente des candidats aux élections municipales. Si un fonctionnaire ne peut pas travailler pour le compte du candidat d'un important parti politique, il peut néanmoins décider de travailler pour le compte d'un candidat du parti communiste lors des élections municipales, n'est-ce pas? Je ne dis pas qu'un fonctionnaire prendrait cette décision, mais c'est précisément ce que la disposition à l'étude lui permet de faire.

(Texte)

M. Caron: Pendant ce jour d'expiation, où la religion juive exige que ses disciples fassent un jeûne sévère pour expier leurs péchés, j'ai accepté de travailler pour l'honorable député de Cartier (M. Crestohl), qui est forcément absent, et je propose donc en son nom l'amendement suivant:

(Traduction)

Que le projet d'amendement suivant soit approuvé, par l'adjonction au paragraphe 1 de l'article 61, du paragraphe suivant, qui sera numéroté b), immédiatement après le paragraphe a), et qui se lira comme il suit:

«...être directement ou indirectement membre de tout parti ou groupement politique au Canada ou ailleurs, qui est réputé préconiser directement ou indirectement la discrimination entre les personnes en raison de leur race, couleur, croyance ou religion.»

Et que le paragraphe b) actuel soit renuméroté paragraphe c).

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, nous avons déjà inséré dans l'article 33 pour la première fois une disposition en vue d'interdire les distinctions injustes. C'est la première fois qu'une telle disposition figure dans la loi sur le service civil. C'est là une innovation qui a rallié, j'en suis sûr, l'assentiment de tous les membres du comité. J'estime donc qu'en l'occurrence, l'amendement du député est inutile.

(L'amendement de M. Caron, mis aux voix, est rejeté par 43 voix contre 10.)

M. Howard: Je dois expliquer que si je ne me suis pas prononcé sur l'amendement, c'est parce que je n'en avais pas le texte et que je n'ai rien compris de la lecture rapide qu'on en a fait. Aux termes de l'article 61, aucun employé ne peut se livrer à des menées politiques. Déterminons donc quelles sont les exceptions à cette règle. Quels employés du service public du Canada sont libres de se livrer à des menées politiques et, partant, de verser des fonds à des partis politiques, et le reste, même pendant leurs heures de travail?

Un fonctionnaire est une personne employée dans le service civil. Dans la définition de l'expression «service civil», on explique qu'il s'agit d'emplois dans le service public, et certaines exceptions sont énumérées. Un employé de la Commission du service civil peut, par exemple, s'occuper de politique, verser des fonds à un parti politique et agir à sa guise. Il n'est pas interdit au greffier de la Chambre des communes, au greffier du Conseil privé, au greffier du Sénat et au secrétaire du gouverneur général de faire de la politique.

L'hon. M. Pickersgill: Ils ont tous le rang de sous-ministre.

M. Howard: Je comprends bien cela.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà pourquoi ils sont visés par la première partie.

M. Howard: Je comprends cela. J'énumère tous les cas qu'il m'est possible de trouver.

L'hon. M. Pickersgill: Y compris une foule de personnes qui ne sont pas visées par le bill.

M. Howard: On y parle des employés rémunérés aux taux courants. Je suis sûr que cette catégorie d'employés ne comprend pas les sous-ministres. Selon le rapport annuel de la Commission pour 1960, il y avait, le 30 septembre, 24,172 employés rémunérés aux taux courants. Je suppose que ce sont de ces gens-là dont il est question dans la définition lorsqu'on parle de personnes détenant des postes rémunérés aux taux courants. Si tel est le cas, cela veut dire que nombre de fonctionnaires peuvent se livrer à ce genre de travail pendant les heures de bureau tout comme après. J'aimerais savoir quelle catégorie d'employés salariés ne relève pas de la loi sur le service civil. Je m'inspire actuellement de la page 34 du texte anglais du rapport annuel pour 1960 où il en est question.

M. Bell (Carleton): Il s'agirait du Conseil national de recherches, du Conseil de recherche pour la défense et de plusieurs autres organismes du service public par opposition au service civil.

M. Howard: Ces employés seraient libres de participer à une activité politique?

M. Bell (Carleton): Ce n'est pas un avis que je donne. Nous sommes à étudier la loi sur le service civil. Ce faisant, je n'aimerais pas donner une interprétation touchant d'autres employés qui ne tombent pas sous le coup de cette loi.

M. Howard: Il faut présumer qu'il ne leur est pas interdit, par les dispositions de la présente loi, de se livrer à une activité politique.

M. Bell (Carleton): C'est exact: la chose ne leur est pas interdite en vertu du présent bill.

M. Howard: D'autres mesures peuvent le leur interdire, mais c'est une autre question. Chose certaine, les employés rémunérés aux taux courants ne le sont pas. On parle de quelque 3,000 officiers de marine et marins et qu'on assimile aux employés de chemins de fer et de bateaux. Je dirai qu'il y a environ 25,000 personnes employées dans la fonction publique qui, à mon avis, peuvent se livrer à des menées politiques, parce qu'elles sont exemptes de l'article prohibitif.

(L'article est adopté.)

L'article 62 est adopté.

Sur l'article 63—*Congé annuel.*

M. Caron: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de proposer un amendement, mais j'aimerais signaler aux députés qu'il y a des milliers d'employés à temps partiel qui travaillent peut-être 3 ou 4 heures par jour comme, par exemple, au ministère des Postes. Ces gens n'ont jamais de vacances ni de congés. On s'en est plaint plus d'une fois à la Chambre et chaque fois, le ministre a répondu qu'il irait aux renseignements pour voir s'il était possible de corriger la situation.

J'ai soulevé le cas d'une jeune fille qui a travaillé durant 4 ans au bureau de la Commission d'assurance-chômage à Montréal sans obtenir un jour de congé. On le lui a refusé parce que, a-t-on dit, elle n'était pas fonctionnaire de l'État. Quelque chose ne marche pas là-bas et le secrétaire parlementaire du ministre devrait examiner ce qu'il convient de faire. Les grands bureaux de Montréal et de Toronto sont remplis de milliers d'employés qui travaillent dans des conditions semblables sans avoir le droit à des congés annuels. Il faut corriger la situation. Elle pourrait être corrigée aisément si le gouvernement voulait s'en occuper.

M. Bell (Carleton): Le secrétaire d'État examine la question et je prends des notes pour ne pas oublier de lui en parler.

M. McIntosh: Je crois que la loi comporte une disposition obligeant les employeurs à accorder un jour et quart de congé par mois de travail jusqu'à concurrence d'un nombre fixe de jours par année financière. La disposition est claire et ne prévoit pas d'exceptions. Toutefois, quand on l'a mise en vigueur, on a constaté que, dans plusieurs cas dont je suis au courant, des règlements ou des comptes rendus du Conseil du Trésor transgressent la loi. Dans les paragraphes 2 et 4 de l'article 63 on trouve ces deux phrases «la période que les règlements peuvent prescrire» et «sous réserve des règlements».

Le député de Greenwood m'a beaucoup intéressé en parlant du bon sens qui a inspiré ces lois. Malheureusement, il ne semble pas que l'honorable député ait été témoin, comme le reste d'entre nous, de cas ou les fonctionnaires de ces ministères ne tiennent pas compte du bon sens. Ils s'en tiennent à la lettre de la loi. Il me semble qu'une fois les règlements devenus plus rigides que la loi elle-même, il faudrait les examiner de nouveau, ou alors il faudrait y insérer certaines restrictions. Je demanderais au secrétaire parlementaire de nous dire si, aux termes de ce nouvel article, un fonctionnaire, après avoir été employé pendant onze ou douze mois, aurait droit aux trois semaines complètes de vacances par année, ou si, comme c'est le cas à l'heure actuelle, il n'aurait droit qu'à des vacances calculées sur six mois d'emploi. Est-ce bien l'objet de cet article?

M. Bell (Carleton): Je me demande si le paragraphe 3 ne répond pas à la question de mon honorable ami:

> Aucun employé ne doit obtenir de congé de vacances à moins qu'il n'ait été à l'emploi du service civil pendant au moins six mois.

Je ne vois pas que je puisse fournir une réponse détaillée à mon honorable ami à propos de quelque fonctionnaire en particulier, ou lui affirmer qu'un fonctionnaire employé depuis 10 mois et trois jours aura droit à trois semaines de vacances. Il faudrait, j'imagine, procéder à un certain calcul proportionnel. Personnellement, je ne suis pas très au courant des règlements là-dessus. Je me ferai un plaisir d'étudier la question. Si mon honorable ami a quelque plainte à formuler à cet égard, je verrai sûrement à ce qu'elle soit portée à l'attention de la Commission et du gouverneur en conseil lorsque les règlements seront étudiés et édictés.

M. McIntosh: Si l'employé travaille pendant sept mois, aura-t-il droit à la moitié des vacances de l'année ou à pas de vacances du tout?

M. Bell (Carleton): Naturellement, je ne peux pas dire ce que sera la situation dans l'avenir. On pourrait peut-être me renseigner sur ce que serait la situation à l'heure actuelle. Si je comprends bien, l'employé n'acquiert aucun droit à un congé pour les six premiers mois de son service. Après six mois, il accumule les congés à partir de cette date.

M. McIntosh: D'après ce que dit la présente loi, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous dire sur quoi on se fonde pour ne pas accorder de congé durant les six premiers mois?

M. Bell (Carleton): Si je ne m'abuse, il existe un arrêté du conseil du Trésor fondé sur un vœu de la Commission du service civil dans ce sens. J'avoue toutefois ne pas avoir vu ce document, et je ne voudrais pas exprimer une opinion à la Chambre avant de l'avoir examiné.

M. McIntosh: Le secrétaire parlementaire ne nous dira pas ce qui a le plus de force, de la loi ou de l'arrêté du conseil du Trésor?

M. Bell (Carleton): Je n'ai pas de doute à ce sujet. La loi s'appliquera dans tous les cas, et l'arrêté du conseil du trésor ne vaudra que dans la mesure où il concorde entièrement avec la loi.

(L'article 63 est adopté.)

Les articles 64 à 67 inclusivement sont adoptés.

Sur l'article 68—*Règlements.*

M. Howard: Je vais passer rapidement en revue l'article 68. L'alinéa *o*) prévoit que des règlements peuvent être établis relativement au choix, à la nomination et aux conditions d'emploi ainsi qu'à la rémunération d'employés qui remplissent des fonctions intermittentes, à temps partiel ou saisonnières, nonobstant toute disposition de la présente loi. D'après le sens que l'article des définitions donne à l'expression «employé», de telles personnes sont-elles vraiment employées dans le service civil?

M. Bell (Carleton): Oui, d'après moi ils sont employés selon les termes de la loi. Mais étant donné la nature très particulière de leur emploi, qu'il soit occasionnel ou saisonnier, il faut rédiger des règlements spéciaux qui ne s'appliqueraient pas aux fonctionnaires travaillant toute l'année.

M. Howard: Puis-je savoir la distinction, s'il y en a une, qu'on fait entre un employé occasionnel, à temps partiel, ou saisonnier, et un employé rémunéré au taux courant? Y a-t-il une différence à cet égard entre un employé occasionnel, à temps partiel, ou saisonnier, et un employé rémunéré au taux courant?

M. Bell (Carleton): Oui, on me dit qu'il y a une différence de nature technique bien établie entre un employé occasionnel, un employé à temps partiel et un employé saisonnier. J'enverrai volontiers à mon honorable ami un mémoire expliquant en détail les distinctions existantes.

M. Howard: Y a-t-il quelque distinction entre ces gens et ceux qui touchent une rémunération au taux courant; ou s'agit-il de postes rémunérés au taux courant? Je pense aux employés occasionnels, à temps partiel et saisonniers.

M. Bell (Carleton): Ceux dont nous parlons, occupent des positions établies en conformité de la loi sur le service civil pour les travailleurs occasionnels, à temps partiel, et saisonniers. Ils n'ont rien à faire avec les effectifs rémunérés au taux courant dont la cas, comme le sait mon honorable ami, est prévu à l'article 2, paragraphe (1), alinéa *b*), comme ne ressortissant aucunement à la mesure à l'étude. Cela s'applique aux classes d'employés occasionnels, saisonniers ou à temps partiel établies aux termes de la loi même.

(L'article 68 est adopté.)

Les articles 69 et 70 sont adoptés.

Sur l'article 71—*Personnel des ministres.*

M. McIlraith: Cet article porte sur le personnel des ministres et la partie que je veux commenter a trait à la nomination des chefs de cabinet ou des secrétaires particuliers des ministres à des postes réguliers du service civil après avoir rempli pendant trois années les fonctions de chefs de cabinet ou de secrétaires particuliers des ministres. Les dispositions régissant ce cas se trouvent dans l'article 61 de la loi et je vais en lire une partie. Dans le paragraphe 1 il est question de la

nomination des secrétaires particuliers par les ministres. Voici une partie du paragraphe 2:

...dans le cas où le ministre ou autre membre du gouvernement ou chef de l'opposition, pour qui elle (la personne) agit comme secrétaire, cesse d'être ministre ou membre du gouvernement ou chef de l'opposition, selon le cas, ledit secrétaire doit dès lors être nommé dans le service public à un emploi permanent...

Et ainsi de suite. Le nouvel article remédie à certaines difficultés qu'on a découvertes dans la loi actuelle; mais ce même article apporte une modification dont je veux parler brièvement. La disposition n'existe plus en vertu de laquelle le secrétaire ou le chef de cabinet n'obtient le droit d'être nommé à un emploi dans le service civil que lorsque le ministre cesse d'être ministre. Il me semble qu'on devrait garder cette disposition dans la nouvelle loi. Il me semble qu'on a fait une erreur en supprimant cette réserve relative aux droits à une nomination, et cela peut créer un état de choses démoralisant pour les fonctionnaires, sans pour autant aider en quoi que ce soit à répondre au besoin des chefs de cabinet et des secrétaires particuliers. Pour cette raison, je veux présenter un amendement en vertu duquel les réserves à cet égard seront maintenues dans le nouvel article. Je propose donc:

Que le paragraphe 3 de l'article 71 du bill soit modifié par l'addition après le mot «ministre» à la ligne 41, ce qui suit:

«si le ministre pour qui il remplit les fonctions de chef de cabinet ou de secrétaire particulier cesse d'être un ministre ou devient titulaire d'un autre portefeuille.»

Nous voyons ainsi que se trouve sauvegardée, à cet égard, l'ancienne réserve.

M. Bell (Carleton): Vu l'heure avancée, je voudrais dire, très brièvement, que je ne saurais ajouter quoi que ce soit à ce qui a été dit au comité spécial et à l'étape de la deuxième lecture, et j'espère que le comité rejettera l'amendement.

(L'amendement de M. McIlraith, mis aux voix, est rejeté par 46 voix contre 10.)

(L'article 71 est adopté.)

Les articles 72 à 85 inclusivement sont adoptés.

Les annexes A à C inclusivement sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

M. le président suppléant: Dois-je faire rapport du bill?

(Texte)

M. Parizeau: J'ai constaté que rien dans le bill actuel n'assurait aux Canadiens de langue française une représentation proportionnelle dans le haut fonctionnarisme.

Il aurait été de bon aloi d'ajouter un article à cet effet dans le présent projet de loi.

Je demande donc au secrétaire parlementaire (M. Bell) s'il ne pourrait pas profiter de cette circonstance pour concrétiser le sens de justice dont fait toujours preuve le gouvernement, en ajoutant à l'endroit approprié un article à cet effet.

(Traduction)

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Des voix: Maintenant, du consentement de la Chambre.

M. Howard: A la prochaine séance de la Chambre.

Des voix: Maintenant.

M. Howard: On m'a prié de m'assurer que ce serait à la prochaine séance.

M. Bell (Carleton): A cause de l'importance du bill, j'ose espérer que le député permettra que la troisième lecture soit faite ce soir.

M. Howard: J'ai promis à certains de mes collègues que j'essaierais de m'assurer que la troisième lecture ait lieu un autre jour.

M. l'Orateur: Prochaine séance de la Chambre. Comme il est dix heures 30,...

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant que vous leviez la séance, j'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—les ministres sont plutôt rares à la Chambre—ce que le gouvernement nous réserve en fait de travaux pour demain et le reste de la semaine.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, malgré ce qu'a dit le député de Bonavista-Twillingate, il semble y avoir plusieurs ministres à la Chambre. Demain, nous examinerons des crédits, soit ceux du ministère du Travail, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère du Revenu national, du Conseil privé, puis des mesures législatives.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement continuera-t-il dans cet ordre l'étude des crédits jusqu'à la fin de la semaine?

L'hon. M. Monteith: C'est bien ce que nous avons l'intention de faire pour le moment.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement se propose-t-il pour commencer demain de faire subir la troisième lecture, à la loi sur le service civil?

L'hon. M. Monteith: Je le croirais. Je ne puis engager le gouvernement mais je serais porté à croire que ce sera demain le premier article à l'ordre du jour.

(A dix heures et demie, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 20 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

NOUVELLE COMMUNICATION AU SUJET DES RETOMBÉES PROVENANT DES RÉCENTS ESSAIS

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière j'ai donné à la Chambre les premiers rapports préliminaires sur les effets des essais nucléaires de l'Union soviétique, telles qu'ils ont été enregistrés par le réseau de stations d'échantillonnage de l'air de mon ministère. Les valeurs ont été calculées pour la semaine terminée le 10 septembre, et je demande à la Chambre l'autorisation d'en déposer un sommaire. Je signale que le niveau le plus élevé au cours de cette période indiquait 20 désintégrations à la minute par mètre cube d'air et qu'il a été enregistré à Vancouver le 9 septembre.

Hier après-midi, nous avons obtenu les premiers résultats préliminaires des échantillons prélevés la fin de semaine dernière. Ils provenaient de cinq de nos stations d'échantillonnage de l'Est canadien et révèlent une hausse très marquée des niveaux de retombées. Voici ces résultats:

	unités
16-17 septembre	
Fredericton	140
Ottawa	90
Montréal	80
Toronto	470
Windsor	200
17-18 septembre	
Fredericton	90
Windsor	260
Montréal	100
Toronto	215
Ottawa	75
19 septembre	
Toronto	460

En guise d'observations sur ces chiffres, je pourrais signaler que le niveau de 470 unités que Toronto a observé les 16 et 17 septembre est le plus élevé que mon ministère ait jamais enregistré depuis l'inauguration de notre programme d'échantillonnage de l'air, en août 1959. Le fait que ces niveaux ont été enregistrés peu de temps après les essais, indique que la radio-activité enregistrée est due surtout à des produits de fission de courte durée. On aura l'occasion de vérifier ce fait lors de prochains relevés.

Au cours de la déclaration que j'ai faite antérieurement sur le niveau des retombées, j'ai parlé du niveau admissible établi à la suite des recommandations de la Commission internationale de protection radiologique. Je tiens à répéter que ces chiffres sont fondés sur une irradiation continuelle à ce niveau durant toute une vie. En outre, les données fondamentales fournies portent sur un mélange de produits de fission de longue durée. On ne connaît pas encore entièrement l'incidence des niveaux élevés de produits de fission de courte durée. Si ces niveaux se maintenaient assez longtemps, ils pourraient constituer un danger pour la santé.

Je tiens à rappeler à la Chambre que le principal objet de notre programme d'échantillonnage de l'air a toujours été de fournir une méthode de détecter rapidement les modifications de l'indice de contamination de l'air par les retombées radioactives d'un bout à l'autre du Canada. Nous estimons qu'on peut obtenir des renseignements plus sûrs sur l'importance sanitaire des retombées radioactives grâce à d'autres programmes de mon ministère, comme par exemple celui de l'analyse du lait en poudre et des os. Dans ces programmes, nous nous occupons de mesurer les composantes précises des retombées qui peuvent avoir une importance du point de vue de la santé.

Ces analyses sont beaucoup plus complexes et se font nécessairement sur des échantillons prélevés moins souvent. Il est trop tôt pour prévoir les niveaux qu'on observera à ce sujet.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Je crois que la Chambre admettra que les rapports que vient de nous présenter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sont des plus importants, et qu'il était éminemment désirable qu'il les fasse pour tenir le peuple canadien au courant des constatations effectuées par les différentes stations d'analyse que nous avons maintenant au Canada.

Il est clair que les augmentations sont attribuables aux récentes explosions de l'Union soviétique. Elles ne peuvent provenir des essais américains parce que ces derniers sont des explosions en laboratoire souterrain. Nous nous soucions donc grandement du fait que le ministre nous a rapporté des augmentations marquées enregistrées dans les stations orientales. Dans un cas, les épreuves nous ont donné l'indice le plus élevé jamais enregistré au

Canada. Le ministre n'a pas dit si ces analyses couvraient les 13 explosions soviétiques. Peut-être devrait-il nous dire si les récentes épreuves couvrent toutes les explosions de l'Union soviétique.

Le ministre ne l'a pas dit ce matin en termes précis, mais selon sa déclaration de la semaine dernière, il avait déclaré que bien que les explosions aient occasionné des niveaux plus élevés de retombées radioactives, elles n'ont pas donné lieu à une augmentation appréciable des dangers pour la santé humaine. C'est peut-être vrai, mais je crois que la divergence d'opinions chez les hommes de science nous inquiète de plus en plus, surtout en ce qui a trait au danger que courent les êtres humains du point de vue de la génétique. Quelques hommes de science disent qu'il ne sera pas possible d'évaluer les dangers qui menacent la santé de l'homme pour bien des années à venir. Cela devrait démontrer à toutes les nations que la continuation de ces tests, surtout de la manière dont les exécute l'Union soviétique, est absolument indésirable.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au nom de mon parti et je désire remercier le ministre des renseignements et du rapport sérieux qu'il a donné à la Chambre. Monsieur l'Orateur ces renseignements et ce rapport devraient nous faire sûrement reconnaître à tous la nécessité de travailler plus fort que jamais pour faire abolir les essais par des accords en attendant l'abolition des armes nucléaires.

M. l'Orateur: Le ministre peut-il déposer les documents mentionnés.

Des voix: D'accord.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question à la suite de la déclaration que vient de faire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné l'initiative du Canada je crois que c'était à l'assemblée des Nations Unies il y a deux ans—en vue de prendre des dispositions et d'instituer les rouages internationaux nécessaires pour mesurer la radioactivité et les retombées nucléaires, dispositions en vue desquelles je crois que tous les pays membres des Nations Unies ne nous ont pas encore prêté leur collaboration, le premier ministre voudrait-il faire des démarches pour s'assurer qu'à l'assemblée des Nations Unies une abondante publicité diffusera le renseignement que nous avons reçu ce matin, dans l'espoir qu'elle favorisera l'adoption de mesures pour mettre fin aux essais nucléaires qui sont la cause de ces données alarmantes?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si les événements suivaient un cours normal, je m'attendrais que l'importante déclaration formulée ce matin par le ministre se répande dans des milieux très étendus. Toutefois, la proposition du chef de l'opposition, tendant à ce qu'elle soit directement portée à l'attention des Nations Unies est extrêmement judicieuse, et je me mettrai immédiatement en rapport avec le secrétariat d'État aux Affaires extérieures à cet égard. Sans doute, la poursuite des essais nucléaires dans l'atmosphère prouve, de la part de l'URSS, un mépris si flagrant du bien-être de l'humanité, que ce renseignement appuiera toutes autres preuves à cet égard.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire, soit au premier ministre, soit au secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'un ou l'autre de ces messieurs peut-il nous dire si tous les pays membres des Nations Unies collaborent maintenant dans une tentative mondiale d'établir une méthode suffisante et précise de mesurer la radioactivité à la suite de ces explosions?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, il s'agit évidemment d'une question de détail, et je devrai me procurer les renseignements nécessaires.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

ACHAT D'ESSENCE, D'HUILES, DE LUBRIFIANTS PAR LA G.R.C., À KITIMAT (C.-B.)

Question nº 468—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1960, a-t-on effectué des changements dans le mode d'achat de l'essence, des huiles, des lubrifiants, etc., dont se sert la Gendarmerie royale du Canada pour ses automobiles à Kitimat (C.-B.), et si de tels changements ont eu lieu, le ministre de la Justice peut-il indiquer ce qu'ils sont et ce qui les motive?
2. Le ministre de la Justice sait-il que j'ai téléphoné à son bureau à ce sujet, le 21 avril 1961, et qu'on m'a promis un rapport à cet égard; que j'ai téléphoné de nouveau, le 5 juin 1961, et qu'on m'a encore promis un rapport; que j'ai de nouveau téléphoné à son bureau, le 13 juin 1961, et qu'on m'a donné la même réponse?
3. Le ministre de la Justice pourrait-il me dire quand je puis m'attendre à recevoir une réponse à la lettre que je lui ai adressée le 22 juin 1961, dans laquelle je traite de cette question?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie est que le seul changement dans le régime de la Gendarmerie royale du Canada à Kitimat, depuis le 1er janvier 1960, a été

que des garages ont été ajoutés à la liste initiale entre le 1er janvier 1960 et le 5 janvier 1961. Par la suite, après avoir fait l'expérience avec plusieurs garages, nous avons retenu les services de ceux qui répondaient le mieux à nos exigences.

La réponse à la partie 2, c'est que, si on a promis des rapports et que ces rapports n'aient pas été donnés, je ne puis qu'exprimer mes regrets, mais il faut comprendre que de pareils appels téléphoniques sont des choses courantes d'administration qui se font à mon insu.

La réponse à la partie 3, c'est que je serai heureux d'envoyer immédiatement la réponse, La réponse, bien entendu, sera dans le sens de ma réponse à la partie 1.

RÉSERVE INDIENNE DE MORICETOWN (C.-B.)—SOMMES REÇUES POUR DES TERRAINS

Question nº 469—**M. Howard:**

La Direction des affaires indiennes a-t-elle reçu des sommes du gouvernement de la Colombie-Britannique pour des terres situées dans la réserve indienne Moricetown et sur lesquelles on a fait passer la route nº 16; dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle somme globale a-t-on reçue, *b*) quels sont les noms de chaque membre de la bande, quelle somme chacun a-t-il reçue et quelle est la superficie des terrains pour lesquels on a versé ces sommes?

M. John Charlton (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Voici la réponse à la question:

Des sommes nous sont parvenues du ministère de la Voirie de la Colombie-Britannique pour le terrain nécessaire à la construction de la route nº 16 à travers la réserve indienne nº 1 de Moricetown et la réserve indienne nº 2 de Coryatsaqua (Moricetown).

a) La somme globale reçue était de $1,250.50.

b) Aucun paiement n'a encore été fait à des membres particuliers de la bande. On attend que soient confirmés les titres de chacun.

TIMBRE COMMÉMORATIF, 175e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION D'UN COLLÈGE

Question nº 470—**M. Carter:**

1. A-t-on formulé des observations au sujet de l'émission d'un timbre-poste spécial pour rappeler, en 1964, le cent soixante-quinzième anniversaire de la fondation du collège qu'on dit être la plus ancienne institution d'enseignement en langue anglaise dans le Commonwealth britannique et en dehors des îles Britanniques?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions, s'il en est, a-t-on prises?
3. Le ministère des Postes donnera-t-il suite à des propositions concernant le motif d'un tel timbre?
4. Si on émet ce timbre, quelles y seront les valeurs imprimées?
5. Quel serait le nombre total de timbres émis pour rappeler cet événement?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, voici les réponses aux questions ci-haut:

1. Non.
2. Ne s'applique pas.
3. Nous sommes toujours heureux d'accueillir des suggestions.
4. Les timbres commémoratifs sont généralement de 5c.
5. L'émission d'un timbre commémoratif est généralement de 30 à 40 millions d'exemplaires.

ACHAT DE SIRÈNES DESTINÉES AU RÉSEAU D'ALERTE CONTRE LES ATTAQUES

Question nº 471—**M. Pitman:**

1. Quelles sommes a-t-on allouées jusqu'ici pour l'achat de sirènes destinées à faire partie d'un réseau national d'alerte pour assurer la survivance en cas d'attaque?
2. Quelles sommes a-t-on allouées pour l'achat de sirènes jusqu'à la fin de 1962?
3. Dans combien de villes a-t-on installé des sirènes?
4. Dans combien de villes les sirènes ont-elles été mises à l'essai et jugées inefficaces durant l'année 1961?
5. A-t-on projeté divers essais afin de déterminer la perceptibilité des sirènes à l'intérieur de divers immeubles, à des distances déterminées?
6. A-t-on effectué ces essais? Dans le cas de l'affirmative, quand?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, voici les réponses aux différentes parties de la question:

1. et 2. A la fin de 1962, il a été alloué $950,500 au total pour l'achat de sirènes.
3. Dans 38 villes.
4. Dans 4 villes.
5. Non.
6. Ne s'applique pas.

LES NATIONS UNIES

LE KATANGA—LES FORCES DE LA PROVINCE ORIENTALE AURAIENT ATTAQUÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Vu que la radio rapporte que Jean Gizenga, chef communiste de la province orientale, dirige une force armée sur la province du Katanga, le premier ministre pourrait-il étudier la situation et, si nécessaire, demander aux Nations Unies de protéger la population du Katanga contre la violence et l'agression?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle rien n'indique qu'une force armée, dirigée par Gizenga, s'achemine vers le

Katanga. L'ONU a déjà entamé des négociations avec le premier ministre Tschombé en vue d'en arriver à un règlement pacifique. Ces négociations se poursuivent présentement dans un Congo déchiré par la guerre.

LA CHINE ROUGE—ATTITUDE DU CANADA À L'ÉGARD DE SA RECONNAISSANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aurais une question à poser au premier ministre. Vu que la Nouvelle-Zélande a demandé aux Nations Unies, réunies présentement en assemblée générale, de débattre la question de la représentation de la Chine, et vu qu'un bon nombre de Canadiens manifestent un intérêt très général à cette question, le premier ministre est-il en mesure de renseigner la Chambre sur l'attitude du Canada à cet égard?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je m'attendais que quelqu'un pose cette question et j'aurais bien dû me douter que ce serait l'honorable député. L'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies comprendra, pour la première fois, un article visant la représentation de la Chine. On ne présentera pas de nouveau la résolution traditionnelle du «moratoire»; il faut donc conclure que la question de la Chine fera l'objet d'une étude plus approfondie qu'au cours des sessions antérieures. Si l'on voit maintenant cette question dans une autre optique, c'est qu'un nombre sans cesse croissant de pays ont exprimé le désir de vider cette question.

Pour le gouvernement canadien, c'est une question importante qui ne se prête cependant pas à une solution hâtive. Nous attachons une importance particulière aux droits de la population de Formose de décider de son propre avenir et du droit du gouvernement de Formose d'être représenté aux Nations Unies. Voilà les considérations qui, en partie, inspireront l'attitude de la délégation canadienne durant le débat sur cette question.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Vu la réponse du premier ministre, je voudrais poser une question supplémentaire. L'attitude du gouvernement canadien diffère-t-elle de celle qu'a énoncée le ministre de l'Agriculture le 16 mai, alors qu'il est censé avoir dit: «La meilleure chose à faire eût été de reconnaître la Chine communiste tout de suite après la révolution»?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit au mois de mai. S'il fallait que je commence à faire une revue du passé, je me verrais forcé d'examiner certaines déclarations faites par l'honorable député sur ce sujet, mais je me garderai bien de le faire par une si belle matinée.

ATTITUDE DU CANADA À L'ÉGARD DE LA NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Le premier ministre est-il en mesure, vu la session de l'Assemblée générale, de nous exposer la proposition que le gouvernement canadien a arrêtée et qu'il remettra par la délégation canadienne aux Nations Unies à propos du poste de Secrétaire général?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a eu l'amabilité de prévenir mon bureau de sa question. Il n'ignore pas que la nomination du Secrétaire est prévue par l'article 97 de la Charte des Nations Unies qui dit notamment:

> Le secrétariat comprend un Secrétaire Général... Le Secrétaire Général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de Sécurité.

Cet article règle la façon dont il faut remplir le poste de façon permanente ou provisoire. Les délégations tiennent maintenant des pourparlers en vue de trouver une solution. Il ne serait pas utile, je pense, d'en dire davantage là-dessus en ce moment, sauf que le secrétariat de trois membres que les Russes proposent, et qui serait un organisme incapable de fonctionner, n'est pas acceptable au Canada. Si nous établissions un organisme du genre de celui que M. Gromyko a proposé hier, rien qui serait de nature controversable ou inacceptable à l'URSS ne serait jamais décidé.

La question que l'honorable député a soulevée est un point sur lequel nous souhaitons tous qu'on puisse s'entendre, car tant qu'elle n'aura pas été réglée, l'avenir des Nations Unies demeurera incertain. Je sais que le monde entier espère qu'on trouvera une solution raisonnable, juste et équitable.

LA TÉLÉVISION

REPORTAGE DE LA CÉRÉMONIE D'INAUGURATION DE LA MAISON DU QUÉBEC À PARIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député de Maisonneuve-Rosement a posé une question lundi au sujet de l'inauguration de la maison du Québec à Paris. Il a demandé si le gouvernement avait pris des mesures pour que cet événement canadien d'intérêt historique soit télévisé. Le député reconnaîtra, je pense, que le gouvernement ne réglemente pas la programmation

à la télévision, mais on m'a fait savoir que la Société Radio-Canada présentera, dans le cadre de ses émissions de nouvelles, un reportage radiophonique et télévisé des cérémonies de l'inauguration qui dureront trois jours. En outre, cet événement fera l'objet d'un long reportage à l'émission de télévision «Camera 61», le samedi 7 octobre.

LE LOGEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—ON NE PRÊTERAIT PLUS DANS LES CENTRES MINIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que le gouvernement ne prête plus pour la construction de maisons dans les nouvelles villes minières, ainsi que le laisse entendre une manchette du *Globe and Mail* d'aujourd'hui?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la manchette du *Globe and Mail* est trompeuse, mais c'est sûrement attribuable à une inadvertance de la part du manchettiste. En fait, le gouvernement n'a pas cessé de prêter pour la construction de maisons dans les nouvelles villes minières. Au contraire, un nombre toujours croissant de prêts relevant de la loi nationale sur l'habitation sont approuvés. Dans le cas de Thompson, au sujet duquel on s'est informé hier, le gouvernement approuve des centaines de prêts pour la construction de maisons destinées à des mineurs. Bien entendu, chaque projet émanant d'une ville minière doit être étudiée à fond. Le présent gouvernement est en faveur de la mise en valeur du Nord et il croit qu'à cet égard le plus tôt sera le mieux; toutefois, nous ne voulons pas que cette mise en valeur se fasse aux dépens des mineurs. Lorsqu'une société minière désire aménager une ville près de son exploitation...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre se rendra sûrement compte que sa réponse prend le caractère d'un discours.

L'hon. M. Walker: En effet, et je suis heureux que vous me le signaliez, monsieur l'Orateur. Toutefois, je tiens seulement à dire qu'au lieu d'inviter l'employé seul à devenir partie contractante, nous désirons que les sociétés minières garantissent les prêts, de manière que dans les cas d'un défaut de paiement par suite de la fermeture d'une mine, ce ne soit pas les employés qui en souffrent, mais bien la société qui les emploie.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA TRINITÉ—ON DEMANDE L'AIDE À L'HABITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): D'après un communiqué de presse publié dans tout le pays, le gouvernement de la Trinité cherche à obtenir du Canada des fonds hypothécaires à longue échéance pour essayer de remédier à la pénurie de logements dans ce pays. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement accorde de l'aide ou songe à en apporter au gouvernement de la Trinité à cet égard?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Les applaudissements qui ont souligné les derniers mots du député m'ont empêché d'entendre ce qu'il a dit.

M. Garland: Je me demande si le gouvernement accorde de l'aide ou songe à en apporter au gouvernement de la Trinité à cet égard.

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, j'ai eu une entrevue avec le ministre du logement de la Trinité, homme très cultivé et éclairé, qui est très au courant de la question du logement, et le premier ministre s'est entretenu avec lui ce matin. Nous faisons tout ce que nous pouvons en offrant nos conseils et notre collaboration, mais toute décision en vue d'accorder une aide financière au gouvernement de la Trinité constituerait, bien entendu, une question d'administration qui serait annoncée en temps utile par le premier ministre.

LES ANTILLES—DEMANDE D'ASSISTANCE POUR PRÉSERVER LA FÉDÉRATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je tiens à poser une question au premier ministre, et c'est peut-être le moment de le faire. Vu l'issue du vote qui a eu lieu hier à la Jamaïque, et que nous déplorons tous, je pense, le gouvernement songera-t-il à mettre ses bons offices à la disposition des Antilles, afin de préserver le reste de la Fédération, car j'estime que la rupture de la Fédération serait un désastre pour le monde libre, et notamment pour notre pays qui entretient avec elle d'étroites relations économiques?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, d'après les renseignements dont je disposais et les entretiens que j'ai eus durant ma visite à la Jamaïque, en janvier, je m'attendais à un tout autre scrutin. Cependant, la proposition de l'honorable représentant mérite d'être examinée

avec attention. J'ai constaté qu'une sorte d'intervention entre pays qui ne sont pas unis, sauf par les liens du Commonwealth, même si cette intervention se faisait indirectement ou sous forme de suggestion, n'est pas toujours bien accueillie. Cependant, je tiendrai compte de l'opinion de l'honorable représentant.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai l'impression que le premier ministre a mal saisi ma question. Je n'ai nullement voulu dire que nous devrions contrecarrer la volonté du peuple de la Jamaïque de se gouverner comme bon lui semble. Mais j'estime que cela causera un problème au reste de la Fédération. Ce que je propose, c'est que notre gouvernement offre ses bons offices en vue de préserver le reste de la Fédération car, nonobstant le retrait de la Jamaïque, on devrait pouvoir empêcher la rupture du reste de la Fédération, ce qui serait dans l'intérêt du Canada, du Commonwealth et du monde libre.

LA DÉFENSE PASSIVE

PRÉTENDU MÉCONTENTEMENT DE L'ARMÉE AU SUJET DU PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. Speakman (Wetaskiwin): Le ministre de la Défense nationale aurait-il des observations à formuler sur un article qui a paru ce matin dans la *Gazette*? Avec l'assentiment de la Chambre, je donnerai lecture de la première phrase qui est ainsi conçue:

> Des sources dignes de foi rapportent que l'Armée canadienne ne voit pas d'un bon œil le programme du gouvernement en vue de faire suivre un cours de défense passive de six semaines à 100,000 membres de la réserve, cet hiver.

J'espère bien que les sources où le ministre puise ses renseignements sont un peu plus dignes de confiance que celles de l'auteur.

L'hon. M. Pickersgill: Est-ce une question?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'allégation que renferme le titre de cet article, c'est-à-dire: «L'armée est mécontente de l'entraînement pour la défense passive» est fausse. C'est le contraire qui est vrai. L'armée tient beaucoup à s'assurer les 100,000 hommes spécialisés pour les employer dans les colonnes de survivance, et la partie de l'armée que forme la milice est extrêmement satisfaite de voir entreprendre ces mesures de formation. Je ne sais quelles sont les sources dignes de confiance, évidemment, mais elles en sont certainement très peu dignes en ce qui concerne certains détails donnés aujourd'hui, et elles ne prouvent guère une connaissance complète de ce que l'on projette et de la situation en général.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Dans cet ordre d'idée, il y a une ou deux choses en particulier que je devrais, à mon avis, mettre au point, afin qu'il n'y ait aucune méprise à cet égard. Le point le plus important, c'est la déclaration que des recrues engagées pourront avoir été classées dans la catégorie médicale la moins élevée.

L'article prétend:

> Les recrues qui entendent mal par exemple et dont l'ouïe est classée H-4 (quatrième classe—incapable d'entendre le téléphone) seraient admises. L'armée maintient que ces hommes seront fort difficiles à former.

Ce qui précède est l'indice d'un manque total de connaissances à l'égard des conditions physiques requises pour cet entraînement spécial dans la milice, et le renseignement est absolument faux. Les H-4 sont justement ceux qu'on ne veut pas; il faut H-3. La catégorie médicale requise à cet égard suit la formule 2-2-2-3-4-1-3. En ce qui concerne le recrutement pour l'armée régulière des personnes affectées à certaines tâches à la base et celles employées parmi les troupes de corps d'armée, la catégorie médicale est inférieure à celle-là. En fait, un grand nombre de personnes mobilisées au cours de la seconde guerre mondiale et de la campagne de Corée rentraient dans une catégorie médicale inférieure à celle requise pour pouvoir suivre la formation spéciale de la milice dont il s'agit. Par exemple, un canonnier du corps blindé faisant partie des troupes de corps d'armée doit avoir la catégorie médicale 3-3-3-2-3-1-3 au lieu de 2-2-2-3-4-1-3 que j'ai mentionnée. Un canonnier du corps blindé employé à des tâches à la base doit avoir la catégorie médicale 4-3-4-2-3-1-4.

Je répète que la déclaration dont il s'agit prouve de l'ignorance à l'égard de ce qui est vraiment requis du point de vue des normes physiques, et aussi au sujet des conditions, exprimées par la catégorie médicale, posées aux candidats qui veulent s'engager régulièrement dans l'armée, parce que l'affirmation que la milice...

M. l'Orateur: A l'ordre! Sans doute les honorables députés sont-ils tous intéressés à ce que le ministre a à leur dire, mais le ministre pourra peut-être trouver un moment plus opportun pour traiter ce sujet en détail.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, je désirerais poser une autre question au ministre du Travail. Nous dira-t-il si on s'attend que la Caisse d'assurance-chômage puisse économiser une vingtaine de millions de dollars par suite du programme de recrutement relatif au cours de survivance?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, c'est une question insensée.

Une voix: Vous savez de qui elle vient!

L'hon. M Hellyer: Le ministre dit que ma question est insensée. Il pourrait peut-être nous indiquer quelle économie on s'attend que la Caisse d'assurance-chômage réalisera, car le chiffre que j'ai cité figure dans un article publié par un journal sérieux.

Une voix: L'honorable député parle comme un enfant.

LE CONSEIL DE LA PRODUCTIVITÉ

NOMBRE DE RÉUNIONS DEPUIS SON INSTITUTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre du Commerce, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Combien de fois le Conseil de la productivité s'est-il réuni depuis qu'il a été institué le 28 février 1961? Le gouvernement a-t-il reçu des vœux formulés par le Conseil? Dans le cas de l'affirmative...

Une voix: *Feuilleton*!

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député ne connaît peut-être pas notre Règlement aussi bien que certains députés qui l'ont interrompu, mais je crois qu'on devrait lui donner l'occasion de poser sa question, au moins jusqu'à ce que l'Orateur l'interrompe et ait décidé si la question est réglementaire ou non. Le député veut-il continuer à formuler sa question?

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A mon avis, la question est importante, car nous allons aborder aujourd'hui l'examen des crédits du ministère du Travail...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député intervient inutilement, car j'ai demandé au député de répéter sa question.

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, la première partie de ma question était ainsi conçue: combien de fois le Conseil de la productivité s'est-il réuni depuis qu'il a été institué le 28 février 1961?

Une voix: Demande de dépôt de document!

L'hon. M. Pearson: Qu'on aura l'an prochain!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CUBA—AUTRE DÉCLARATION AU SUJET D'UNE PRÉTENDUE SUPPRESSION DE DROITS DE RELIGION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Aurait-il d'autres nouvelles à communiquer à la Chambre au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les prêtres et les religieuses canadiens à Cuba, pays communiste?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ambassadeur du Canada a reçu du gouvernement cubain une note dans laquelle ce dernier exprimait formellement son regret au sujet de cet incident. Notre ambassadeur nous apprend aussi que les autorités cubaines sont disposées à prendre toute mesure nécessaire en vue de faciliter le retour à Cuba, aussitôt que possible et aux frais du gouvernement cubain, des neuf missionnaires canadiens qui ont été déportés par erreur en Espagne. Le gouvernement cubain a donné des assurances formelles en ce qui a trait à la sécurité des missionnaires et la protection de leurs effets personnels.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aurais une question supplémentaire à poser. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement cubain a confisqué des biens appartenant à des congrégations religieuses canadiennes à Cuba? Je crois qu'on devait se renseigner à ce sujet, il y a quelque temps.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai rien appris de neuf à ce sujet dernièrement.

LE NATIONAL-CANADIEN

DÉCLARATION AU SUJET DE MISES À L'ESSAI DE TRAVERSES EN BÉTON

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Restigouche-Madawaska a posé une question au sujet de la prétendue utilisation, à titre d'essai, de traverses de béton par le National-Canadien. Je me suis renseigné auprès de la direction, qui m'informe que le chemin de fer met à l'essai un certain nombre de traverses de béton, dont une sorte est fabriquée au Canada et une autre à l'étranger. La période d'essai doit durer de cinq à dix ans.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER—MODIFICATION PORTANT SUR LES FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports. Songe-t-il à présenter, au cours de la présente session, quelques modifications à la loi sur les chemins de fer, afin de préciser le sens de l'article 182, qui oblige un chemin de fer, dans certaines circonstances, à rembourser aux employés leurs frais de déménagement?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Le gouvernement s'est entretenu avec le comité législatif de la fraternité à ce sujet. Le comité n'a pas demandé que la loi soit modifiée au cours de la présente session, mais nous avons discuté ensemble de la possibilité que le comité permanent étudie cette question lors de la prochaine session du Parlement. Le gouvernement se propose de recommander au comité d'entreprendre une étude semblable.

(Texte)

LES PONTS

MONTRÉAL—QUESTION RELATIVE AUX APPROCHES DU PONT CHAMPLAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre des Transports.

L'honorable ministre des Transports peut-il informer la Chambre des nouveaux développements concernant les sorties supplémentaires pour le pont Champlain.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Comme on l'a dit dans les journaux de ce matin, il a été décidé de construire une route de six voies pour les approches du pont Champlain. Cette route se terminera, de son côté nord, aux rues Saint-Antoine et Saint-Jacques. De cette façon, je crois que nous pourrons mieux desservir la population de la Métropole et de la région, car il a été prouvé, lors d'enquêtes sérieuses, qu'au moins 85 p. 100 des automobiles ou véhicules-moteur qui passeront sur le pont Champlain se dirigeront vers le centre de la ville.

M. Loiselle: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser: Est-ce que le ministre pourrait nous dire si le tracé proposé dans les journaux, dernièrement, est maintenant officiel.

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur l'Orateur.

(Traduction)

LA DÉFENSE NATIONALE

LES ARMES NUCLÉAIRES—ÉTUDE PAR LE PARLEMENT DE LEUR UTILISATION PAR LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais poser au premier ministre une question à propos de nouvelles selon lesquelles il y aurait eu récemment échange de vues entre Ottawa et Washington sur l'emploi par les forces canadiennes d'armes nucléaires. Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'il ne sera pris aucune décision au sujet de l'acquisition ou de l'emploi d'armes nucléaires par les forces canadiennes, sans que le Parlement ait eu d'abord l'occasion de discuter la chose.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai vu la nouvelle. Je n'ai pas l'intention de parler de la correspondance personnelle. Le chef de l'opposition sait fort bien que les chefs de gouvernement échangent continuellement des communications de caractère personnel; ils communiquent l'un avec l'autre d'une façon confidentielle, sachant que le secret sera gardé.

Des discussions avec les États-Unis sur des questions de défense se poursuivent sans cesse et à différents niveaux. Je répète donc ce que j'ai, à plusieurs reprises, nettement fait entendre, sauf à ceux qui ne veulent pas comprendre, à savoir qu'il n'y a aucune entente entre les deux pays au sujet des armes nucléaires, et toute rumeur du contraire ne saurait être fondée.

Le gouvernement a entrepris d'accroître les forces conventionnelles du pays afin d'aider à faire face à la situation internationale plus grave qui se pose à l'heure actuelle. Ainsi qu'on l'a dit clairement au cours du débat sur les prévisions de dépenses de la défense, nous avons aussi de l'équipement qui nous permettra d'employer les armes nucléaires de défense si le gouvernement décide que la sécurité nationale l'exige. J'ajoute qu'en février 1959 et en d'autres occasions par la suite, j'ai exposé à la Chambre les principes de notre politique à cet égard.

Le gouvernement veut qu'aucune de ses décisions ne nuise en quoi que ce soit à tout progrès sensible qu'on pourrait réaliser dans le désarmement ou en vue d'empêcher que les pays qui n'ont pas encore d'armes atomiques n'en obtiennent séparément.

J'ajoute que d'ici quelques jours, les États-Unis, après leurs pourparlers avec le Royaume-Uni, le Canada et d'autres nations, saisiront les Nations Unies de propositions importantes qui, nous l'espérons, vont créer un climat nouveau dans le domaine du désarmement. Notre gouvernement a joué un rôle de premier plan dans cette affaire et nous continuons d'espérer qu'il sera possible de réaliser un progrès en ce sens.

Les décisions du gouvernement sur cette importante question seront communiquées à la Chambre. J'ajouterai qu'en soumettant de pareilles décisions à la Chambre, le gouvernement lui donnera toujours l'occasion d'en discuter. Toutefois, je tiens à faire ressortir que, avec les instruments que nous avons,

les Bomarcs et les Voodoos, des armes nucléaires pourraient être utilisées. Les exigences qu'impose la défense du Canada et la nécessité de préserver la sécurité seront pour nous la considération dominante de sa sécurité.

Nous n'avons rien décidé. Ainsi que je l'ai déclaré tout à l'heure, dès que nous aurons pris une décision, la Chambre en sera avisée de façon précise. Toutes les conjectures de ces dernières semaines se fondent uniquement sur l'opinion de ceux qui, voulant être mis en face d'une position arrêtée, ne tiennent pas entièrement compte de la situation internationale et si cette dernière empirait, du bien commun, de l'avenir et de la sécurité de nos concitoyens.

L'hon. M. Pearson: Je remercie le premier ministre de sa réponse à cette question d'une importance vitale et lui demande, comme je l'ai fait dans ma première question, si le Parlement pourra discuter de l'affaire avant que le gouvernement ne prenne sa décision.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si j'ai bien relu la discussion qui s'est déroulée lors de l'examen des crédits du ministre de la Défense nationale, il n'est guère nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à ce propos. Le gouvernement doit prendre sa décision en tenant compte en tout premier lieu du bien commun de la population. J'ajouterai que toute décision du gouvernement doit être appuyée par la Chambre. Cela ne veut pas dire, toutefois, que la Chambre serait préalablement saisie d'une décision de principe car en agissant ainsi nous nierions la responsabilité du gouvernement et ferions fi des principes que le député en personne a si longtemps affirmés.

LA COLLINE DU PARLEMENT

INTERPELLATION AU SUJET DES EXPLOSIONS QUI ACCOMPAGNENT L'AMÉNAGEMENT DU TUNNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il est en mesure de dire à la Chambre combien de temps encore dureront les explosions souterraines relatives à la construction du tunnel entre la Chambre des communes et l'édifice de l'Ouest?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Lorsque le contrat a été adjugé et qu'on a fixé le moment des explosions, on ne s'attendait pas que le Parlement soit en session en septembre. Cependant, tous les députés apprendront avec plaisir que les explosions prendront fin vers la fin de la semaine prochaine, ce qui nous permettra par la suite de terminer la session dans la paix et la tranquillité. Pas plus tard qu'hier, dans mon bureau, quelqu'un qui avait fait du service outre-mer avec le colonel Churchill s'est exclamé en entendant une explosion: «Voici le régiment blindé de Churchill.»

LA NAVIGATION

COMMUNICATIONS ÉMANANT DU ROYAUME-UNI AU SUJET DE LA SUBVENTION CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Le 15 septembre, l'honorable député de Leeds a posé deux questions au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dont voici le texte:

1. Le gouvernement a-t-il reçu deux mémoires du gouvernement britannique au sujet des subventions de l'État à la construction de navires?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est l'effet de ces mémoires?

Quelques semaines après que le ministre des Transports eut annoncé à la Chambre, le 12 mai, la nouvelle ligne de conduite du gouvernement à propos de l'exploitation et de la construction de navires, nous avons reçu du Royaume-Uni un aide-mémoire commentant et posant un certain nombre de questions sur l'effet de cette nouvelle ligne de conduite en matière de subventions à la construction de navires. Nous avons répondu à cet aide-mémoire.

VANCOUVER—SUBVENTION À L'ÉGARD D'UN BATEAU-POMPE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Pourrait-il nous dire si la ville de Vancouver aura droit à une subvention à l'égard d'un bateau-pompe?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, nous n'avons reçu aucune demande visant un tel bateau-pompe. Si la Commission maritime canadienne reçoit une demande de subvention, elle l'étudiera sans retard et la subvention sera accordée, pourvu que le navire à construire soit conforme aux prescriptions.

LE COMMERCE

L'URANIUM—INTERPELLATION AU SUJET DES NÉGOCIATIONS AVEC LE ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre suppléant du Commerce si le ministre du Commerce, qui est, sauf erreur, actuellement en Europe continentale, sera bientôt à Londres pour discuter avec le gouvernement du Royaume-Uni du contrat d'uranium.

Peut-il nous dire aussi quand commenceront les discussions?

L'hon. Gordon Churchill (ministre suppléant du Commerce): Monsieur l'Orateur, je m'attends que le ministre du Commerce fasse exactement cela, mais je ne saurais dire quand.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État pourrait-il nous dire quels ont été jusqu'ici les résultats de son travail en vue de hâter le dépôt d'un document en conformité d'un ordre de la Chambre adopté en novembre dernier, au sujet des dépenses de voyage des ministres?

(Texte)

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, l'honorable député se rend compte qu'il faut nécessairement avoir recours aux services de plusieurs départements pour pouvoir recueillir les renseignements et documents nécessaires. Je déploie tous les efforts nécessaires pour que nous puissions disposer aussitôt que possible des documents demandés.

L'INDUSTRIE

RECOURS À UN FONDS SPÉCIAL AFIN DE GARDER LA DIRECTION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant des Finances, vu la réponse plutôt évasive que j'ai reçue du ministre des Finances à la question suivante, que je lui avais posée le 24 mai:

> Peut-il nous dire si le gouvernement songe à établir un fonds qui servirait, le cas échéant, à acheter des titres des compagnies canadiennes, afin d'empêcher celles-ci de tomber entre des mains étrangères?

Je pose de nouveau la même question aujourd'hui, vu que, selon certaines rumeurs, le gouvernement songerait à établir un tel fonds.

M. l'Orateur: A l'ordre! Il ne me paraît pas que cette question soit très urgente, du simple fait que les journaux ont évoqué la chose. J'estime qu'il conviendrait davantage de la poser lors de l'étude des crédits du ministère. L'honorable député pourrait peut-être faire inscrire sa question au *Feuilleton,* s'il estime qu'elle mérite une réponse.

[L'hon. M. Pearson.]

LA LOI SUR LE SERVICE CIVIL

L'hon. Gordon Churchill (au nom du ministre des Finances) propose la 3e lecture du bill C-71, concernant le service civil du Canada.

M. J.-T. Richard (Ottawa-Est): Monsieur l'Orateur, l'opposition appuie la troisième lecture du bill parce qu'elle estime qu'après 43 ans, la loi sur le service civil appelait une revision; or le présent bill apporte un bon nombre de changements qui vont rendre la loi conforme aux pratiques modernes qui ont vu le jour chez nous durant ce laps de temps. Je désire rappeler ce que j'ai dit à l'étape de la deuxième lecture. Il ne s'agit pas d'une nouvelle charte pour le service civil, non plus qu'un nouveau régime à l'intention des fonctionnaires. Le bill traduit les vues du gouvernement et de la Commission du service civil.

Avant que le bill soit adopté, il importe de bien préciser un point, à savoir que les demandes des fonctionnaires ne sont pas entrées en ligne de compte dans la rédaction de la mesure. Des représentants d'associations de fonctionnaires ont comparu devant le comité spécial et y ont présenté des mémoires ainsi que des recommandations, mais aucune de leurs propositions n'a été acceptée. Quoi que dise le député de Carleton, il doit se rendre compte que les associations de fonctionnaires ont perdu leur temps quand elles ont déposé au comité spécial, parce que le gouvernement avait des œillères et que les modifications proposées par les associations ont été rejetées par la majorité gouvernementale au comité.

Ces amendements ont été présentés de nouveau à la Chambre par le député de Hull, mais ont été rejetés par le gouvernement les uns après les autres. Ces amendements reflétaient les sentiments des employés du gouvernement. Ils exposaient les conditions que désirent obtenir les fonctionnaires; le gouvernement a fait la sourde oreille à ces demandes.

A plusieurs reprises, le député de Carleton a admis que la teneur de la mesure laissait à désirer. Je n'ai pas peur de me tromper quand je dis que cette mesure ne pourra pas exister durant 43 ans sans modification. Il faudra y apporter de temps à autre des changements et des modifications parce que la conception fautive de cette loi deviendra évidente et on constatera que certaines dispositions de la loi sont inapplicables. Il n'y a aucune nécessité d'adopter ce bill à la hâte et nous devrions tâcher d'en reprendre certaines parties pour répondre aux requêtes et aux besoins des fonctionnaires.

Je répète qu'il ne s'agit aucunement de nouvelles conditions, mais seulement d'une revision destinée à moderniser la loi, que les requêtes des associations de fonctionnaires sont restées lettre morte et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons essayé en vain, à la deuxième lecture, d'obtenir du gouvernement qu'il tienne compte des demandes des fonctionnaires. Le jour viendra sûrement où un gouvernement reconnaîtra que les fonctionnaires ont le droit de négocier avec leur employeur tout comme les employés industriels.

Une voix: Pourquoi votre gouvernement n'a-t-il pas agi ainsi durant ces 43 ans?

M. Richard (Ottawa-Est): Voilà une très bonne question, mais elle constitue une très faible défense venant d'un gouvernement qui a revisé la loi sans prendre en considération les demandes des fonctionnaires. Le gouvernement libéral a entrepris cette revision de la loi sur le service civil il y a plusieurs années. Le rapport Heeney a été publié à la suite d'une enquête ordonnée par M. Saint-Laurent. Si on avait appliqué les recommandations de ce rapport, on aurait obtenu le genre de négociations que j'ai essayé de faire approuver dans mon amendement à l'article 7.

Je répète qu'il ne s'agit pas de nouvelles conditions. Les fonctionnaires et leurs proches sont amèrement déçus. Je le répète, il faudra fréquemment reviser la loi. Un employeur ne peut avoir à son service un groupe d'employés insatisfaits. Le gouvernement, plus que tout autre employeur, a besoin de l'appui de ses employés. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyerons le présent bill dans sa teneur actuelle qui est inappropriée, mais nous espérons ardemment qu'on nous donnera un jour l'occasion de proposer les modifications nécessaires.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, il est toujours intéressant de voir comment, de passer des rangs du gouvernement à ceux de l'opposition, stimule l'esprit. Nous regrettons que le présent bill n'accorde pas le droit de négociation. Tout le monde sait que c'est une des choses que nous avons prêchées et préconisées depuis des années d'un bout à l'autre du Canada. C'est également vrai qu'aucun gouvernement libéral, au niveau provincial comme au niveau fédéral, n'a jamais pesé cette question ou n'a jamais accordé le droit de négociation aux fonctionnaires des provinces ou de l'État.

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que l'honorable député aille plus loin, je voudrais glisser un mot. Je n'ai pas interrompu le préopinant. *In pari delictu,* comme nous disons dans notre language d'avocat, je devrais peut-être rappeler à l'honorable député que le débat porte sur ce que renferme le bill et non sur ce qui n'y est pas. Je sais que l'honorable député ne s'étendra pas là-dessus, mais je crois quand même de mon devoir d'attirer son attention sur ce point.

M. Howard: Tout d'abord, je dirai que nous trouvons regrettable que figure dans le bill la disposition de l'article 7 à propos des consultations. A cet égard c'est un fiasco. Je trouve regrettable aussi qu'il y ait, dans le bill, une disposition empiétant sur l'activité politique et les droits des fonctionnaires et qui a fait l'objet d'un amendement à l'étape de l'étude en comité; il n'est donc pas nécessaire que je revienne sur toutes ces questions. A propos des consultations et des relations entre les diverses associations de fonctionnaires et le gouvernement lui-même, je crois que la disposition, au fond, n'est pas susceptible de permettre aux fonctionnaires de dire leur mot en ce qui concerne leurs salaires, leurs heures de travail et leurs conditions de travail. Ils n'arriveront pas, me semble-t-il, à trouver des solutions justes, appropriées et satisfaisantes à leurs problèmes particuliers en passant par le genre de filière restrictive de la Commission du service civil, et c'est pourtant ce qu'il faut.

Apparemment, il est trop tard pour renverser la vapeur parce que nous sommes à l'étape de la troisième lecture du bill et que le gouvernement n'a pas su accéder à ces requêtes légitimes et appropriées en vue d'obtenir ces droits fondamentaux, soit les négociations collectives. Un jour peut-être verrons-nous cette disposition insérée dans la loi. J'espère bien que nous n'aurons pas à attendre tout le temps qu'il faudra aux libéraux pour reprendre le pouvoir, si jamais ils le reprennent, avant que nous en venions là.

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, une des déclarations les plus étonnantes que j'aie jamais entendues à la Chambre des communes, est celle que l'honorable député d'Ottawa-Est a faite lorsqu'il a dit que les fonctionnaires parlent à des sourds et que jamais les instances et les propositions des associations de fonctionnaires n'ont été acceptées. Il a dit que ces gens-là ont perdu leur temps en venant témoigner devant le comité spécial.

Je permets d'affirmer que les faits contredisent tout ce qu'a dit l'honorable député. Le fait est que les membres des associations de fonctionnaires ont eu les termes les plus élogieux en parlant de la façon dont ils ont été reçus par le comité spécial de la Chambre. Ce comité spécial est un des meilleurs

auxquels j'ai jamais eu l'honneur de participer depuis que je siège à la Chambre des communes. La présidence en avait été confiée à un homme très distingué et très compétent, l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacLellan). Le comité a tenu 26 ou 27 réunions durant lesquelles il a approfondi dans le moindre détail toutes les instances qui ont été faites.

Quelle attitude l'association des fonctionnaires a-t-il adoptée après l'audience? Je vais vous lire un extrait de la lettre de M^lle^ Frances E. Goodspeed, présidente de l'institut professionnel du service public du Canada. Cette lettre porte la date du 27 juin 1961 et est adressée au président du comité. Voici ce texte:

Cher M. MacLellan,

Au nom de mes collègues de l'Institut professionnel et en mon nom propre, je désire vous remercier de l'occasion que vous nous avez donnée de comparaître devant le comité parlementaire chargé d'examiner le bill C-71, et de l'attention avec laquelle le comité a étudié nos vues sur la question qui fait l'objet de la mesure.

Les membres de l'Institut professionnel qui ont assisté aux séances de votre comité ont été fort impressionnés de voir comment l'on y a analysé minutieusement chaque article du bill. Nous sommes persuadés que votre travail aura pour résultat une nouvelle loi concernant le service civil qui permettra de continuer à faire progresser au Canada un service public qui s'acquittera de ses fonctions de manière à donner entière satisfaction à la population et à ceux qui font, dans ces cadres, une carrière dynamique et fructueuse, bref, un service public dont le prestige sera encore rehaussé aux yeux des étrangers.

Comment ce témoignage cadre-t-il avec les observations que le député d'Ottawa-Est vient de formuler? Dans une déclaration émise par M. Whitehouse, président de la Fédération du service civil, association qui représente 80,000 fonctionnaires, on relève ce qui suit: . . .

M. Howard: Monsieur l'Orateur, vous m'avez reproché de m'étendre sur des considérations étrangères au bill, et je me suis plié à votre objection qui m'a paru légitime. La même règle devrait sans doute s'appliquer au député. Il n'a pas encore abordé la teneur de la mesure.

M. l'Orateur: Le député a raison en théorie. Cependant, bien entendu, avant que je me sois aperçu que le débat dépassait la portée du bill ou, du moins, avant que je m'y sois opposé, on a fait bien des observations que le secrétaire parlementaire est maintenant en train de relever. Je manquerais à la justice si j'imposais au député de Carleton, qui est un excellent parlementaire, d'autres limites, en plus de lui rappeler que les observations qu'il relève en ce moment n'auraient pas dû, en premier lieu, être autorisées. Cela ne veut pas dire qu'il doive s'abstenir d'y répondre. Si j'ai commis quelque injustice envers le député de Skeena, je m'en excuse, mais je n'aurais su faire autrement.

M. Bell (Carleton): Le député ne semble pas priser les témoignages que j'apporte. Le député d'Ottawa-Est, j'en suis sûr, ne les priserait pas non plus. Dans un communiqué remis aux journaux, M. Whitehouse a déclaré ce qui suit:

Le gouvernement, en prévoyant la consultation obligatoire, a manifestement fait d'immenses progrès en vue de donner aux fonctionnaires voix au chapitre lorsqu'il s'agit de déterminer leurs échelles de traitement et leurs conditions de travail. La vérité de cette assertion ressort surtout des déclarations que le ministre des Finances a faites au comité. On s'attend, a-t-il dit, que les dispositions relatives à la consultation deviendront peu à peu une formule adaptée aux besoins de la fonction publique au Canada.

La déclaration contient encore ceci:

La Fédération du service civil du Canada partage cet avis. Elle estime qu'avec l'expérience, les deux parties en cause mettront au point, dans le plus bref délai possible, une formule pour les négociations et l'arbitrage.

L'Association du service civil du Canada a émis une déclaration à la même époque. Malheureusement, je n'en ai pas le texte intégral sous la main, mais j'ai quand même l'extrait suivant dont je vais donner lecture:

Il ne fait aucun doute que les articles 7 à 10 ont été améliorés grâce aux modifications qu'on leur a fait subir.

L'Association a ajouté qu'elle aimerait mieux qu'on explicite, dans la loi, les procédures exactes de la consultation et les résultats qui en découleraient. Voici ce qu'elle déclare à ce sujet:

L'Association du service civil du Canada fera tout en son pouvoir pour favoriser l'établissement des rouages nécessaires aux termes de la loi. Nous allons sûrement faire l'impossible pour aider à créer un climat de confiance mutuelle pendant la période où ces rouages seront en voie d'établissement.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, de tels propos de la part des principales associations d'employés dénotent-ils ce que le député d'Ottawa-Est a laissé entendre, à savoir que les fonctionnaires n'avaient pas eu voix au chapitre? Je dis que les fonctionnaires ont eu l'occasion d'exprimer leurs vues. Au cours de 26 ou 27 réunions, ils ont pu examiner en détail un très grand nombre des modifications qui ont été proposées par les associations d'employés et qui ont été adoptées par le comité spécial et, hier soir, par le comité plénier de la Chambre.

Je regrette qu'une note politique se soit introduite dans les dernières étapes du débat. J'estime qu'au moment où elle a été rédigée, la loi de 1918 sur le service civil était un modèle du point de vue des rapports entre employeurs et employés. Elle établissait fermement le principe du mérite, qui a donné au

Canada des fonctionnaires dont tout député à la Chambre peut être fier. Je crois qu'avec la nouvelle loi de 1961, nous avons créé des cadres qui pourront également servir de modèle à l'avenir au cours de l'évolution des rapports entre employeurs et employés. Je crois même qu'elle pourra servir d'exemple du régime du mérite et que nous pourrons nous dire qu'elle ne le cède à aucune autre dans le monde.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): La Chambre est-elle prête à la mise aux voix?

Des voix: Scrutin!

M. l'Orateur suppléant: La Chambre décide-t-elle d'adopter la motion?

L'hon. M. Churchill: Voulez-vous faire procéder à la mise aux voix, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur suppléant: Que ceux qui sont pour la motion, veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que ceux qui s'y opposent, veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les «oui» l'emportent.

Et plus de cinq membres s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Faites venir les députés.

L'hon. M. Pickersgill: Encore du temps de perdu!

(La motion de l'honorable M. Churchill au nom de l'honorable M. Fleming mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.
Aitken (Mlle)
Allmark
Badanai
Balcer
Baldwin
Baskin
Beech
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Belzile
Bissonnette
Bourbonnais
Browne (Vancouver-Kingsway)
Bruchési
Cadieu
Campbell (Stormont)
Cardiff
Carter
Cathers
Chambers
Charlton
Churchill
Clancy
Comtois
Cooper
Crouse
Danforth
Deschatelets
Diefenbaker
Dinsdale
Dorion
Drouin
Drysdale
Dubois
Dumas
English
Eudes
Fairfield
Fane
Flemming
Forbes
Forgie
Fournier
Fréchette
Garland
Gillet
Grafftey
Granger
Grills
Gundlock
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Harkness
Hellyer
Henderson
Herridge
Horner (Acadia)
Horner (The Battlefords)
Howard
Jones
Jung
Kennedy
Kindt
Korchinski
Kucherepa
Lafrenière
LaMarsh (Mlle)
Lambert
Latour
Leduc
Lennard
Loiselle
Macdonald (Mme)
Macdonnell
MacEwan
Macquarrie
McBain
McDonald (Hamilton-Sud)
McFarlane
McGrath
McIlraith
McLennan
McMillan
McQuillan
McWilliam
Maloney
Martin (Essex-Est)
Martin (Timmins)
Martineau
Matheson
Matthews
Meunier
Milligan
Mitchell
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
More
Morissette
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Nixon
Noble
Nugent
O'Hurley
O'Leary
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pearson
Phillips
Pickersgill
Pratt
Rapp
Regier
Régnier
Ricard
Richard (Kamouraska)
Richard (Ottawa-Est)
Robinson
Rogers
Rompré
Sévigny
Skoreyko
Slogan
Small
Smith (Lincoln)
Southam
Speakman
Spencer
Starr
Stinson
Tardif
Tassé
Taylor
Thomas
Thompson
Thrasher
Tremblay
Tucker
Villeneuve
Walker
Webb
Webster
Weichell
White
Winkler—155.

ONT VOTÉ CONTRE:

Néant.

(Le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES SPORTS—MODIFICATIONS AU TEXTE DU PROJET DE RÉSOLUTION

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander à la Chambre de consentir à l'unanimité au retranchement de l'article nº 8 du *Feuilleton*, afin que l'on puisse apporter une légère modification au texte. Il s'agit de supprimer, à la deuxième ligne, «l'aptitude physique par» et remplacer par «aptitude et». On lira donc dans le nouveau projet de résolution «l'aptitude et la

pratique du sport amateur», au lieu de «l'aptitude physique par la pratique du sport amateur»; le mot «physique» est supprimé à la sixième et à la septième lignes.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que personne s'oppose à cela et je doute fort qu'il soit nécessaire que le ministre se donne la peine de retirer la motion. Il ne s'agit que d'une correction de termes. Il me semble donc qu'on pourrait les effectuer sans retirer le projet de résolution du *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): La Chambre donne-t-elle son assentiment unanime à la recommandation qu'a formulée le ministre?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent donc à ce que le projet de résolution soit modifié?

Des voix: Entendu.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Administration générale—

178. Administration centrale, y compris une subvention de $10,000 au *Frontier College* et les dépenses relatives aux Conférences internationales du Travail, $1,373,104.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, au cours des deux jours consacrés à ces crédits avant la suspension, le ministre a fait une déclaration. Une analyse de cette déclaration, cependant, montre que le ministre s'est contenté d'esquisser les grandes lignes de l'activité de son ministère. Il n'a pas réellement abordé ce qui constitue aujourd'hui pour le Canada le problème n° 1, c'est-à-dire le problème du chômage, problème auquel le gouvernement, à notre avis, ne s'est pas attaqué avec détermination.

Hier, les ministères en cause ont publié les derniers chiffres connus, c'est-à-dire ceux du mois d'août, qui révèlent que pour le mois en question, on dénombrait 323,000 chômeurs, ce qui représente une diminution d'environ 31,000 comparativement à la période correspondante de l'an dernier. Il n'y a cependant pas lieu de se réjouir beaucoup, en dépit de cette amélioration. Il faut remarquer de plus que l'effectif ouvrier a baissé de 39,000. Il est important de ne pas oublier que, même si le nombre des sans-travail a diminué de 31,000 de juillet à août pour s'établir à 323,000, le chômage continue d'être plus accentué au Canada que dans tout autre pays de l'hémisphère occidental. Tant que nous aurons autant de chômeurs, en pensant aux conséquences du chômage, le présent gouvernement et chacun de nous a la responsabilité de chercher à redresser la situation.

Il ne faut pas oublier, non plus, que même si le chômage, au mois d'août, était moindre qu'au mois correspondant de l'année dernière, il représente quand même 4.8 p. 100 de la force ouvrière. Il n'y a pas de quoi se réjouir. Le communiqué, par exemple—j'en cite des passages au hasard—révèle que le nombre des emplois au Québec a baissé d'environ 17,000 entre juillet et août, ce qui est plus prononcé que d'habitude, même pour cette période. Nous voyons que dans la région de l'Atlantique, on estime que le nombre des emplois a baissé de 12,000. Par conséquent, ces chiffres, mis en regard de ceux des pays qui offrent une base de comparaison, nous rappellent toute l'étendue du problème.

N'oublions pas que c'est la période de fléchissement traditionnelle. N'oublions pas qu'en mars dernier nous avions 705,000 chômeurs, d'après la façon de compter de l'administration. Il est important de rappeler que les méthodes actuelles d'appréciation du chômage ne tiennent pas compte de tous ceux qui ne sont pas occupés. Elles ne tiennent pas compte de ceux qui travaillent moins de 33 heures par semaine. Par conséquent, les chiffres résultant de ces méthodes d'appréciation n'englobent pas tous ceux qui sont sans travail.

Le fait que la Grande-Bretagne ait dû engager 500 Canadiens pour la construction d'un centre d'achat chez elle ne nous autorise pas à penser que nous nous occupons sérieusement du problème. Quelle triste satisfaction pouvons-nous retirer du rapport fourni par le *New York Times* indiquant qu'en mai, le chômage, au Canada, atteignait 11.1 p. 100 de la main-d'œuvre? Suivant le même rapport, le chômage était de 3.4 p. 100 en Australie, de 3 p. 100 en France, de moins de 1 p. 100 en Allemagne, de 1.6 p. 100 en Angleterre, de 7 p. 100 en Israël, de 5.4 p. 100 en Italie, de 1.1 p. 100 au Japon, de 1.9 p. 100 en Afrique du Sud, de 1.7 p. 100 en Suède et de 6.8 p. 100 aux États-Unis.

Ainsi, je le répète, ce n'est pas en insistant, avec raison, sur d'autres problèmes nationaux et internationaux que le gouvernement réussira à nous faire croire que le problème incessant du chômage n'est pas sérieux. Il l'est. Depuis que le gouvernement est au pouvoir, le Canada souffre d'un chômage excessif. Nous le savons. En 1958, environ 7.1 p. 100 de notre main-d'œuvre était sans travail. En 1959, la proportion s'établissait à 6 p. 100 et en 1960, à 7 p. 100. De plus, nous savons qu'à un moment donné de cette année, près de 12 p. 100 de nos travailleurs étaient sans emploi. Durant la présente année, le chômage n'a jamais été inférieur à 6 p. 100, compte

tenu des facteurs saisonniers. Ces niveaux excessifs de chômage, qu'on pourrait éviter, minent notre nation, nous privent à jamais des richesses et des biens qui auraient pu être produits s'il y avait eu plein emploi et, chose plus importante encore, ont des effets désastreux sur la vie personnelle des chômeurs.

Nous avons à notre disposition également les diverses études que l'autre endroit a faites, et que la Chambre aurait pu faire elle-même si nous avions eu un gouvernement bien disposé et prêt à reconnaître la responsabilité des membres élus de cette Chambre. Néanmoins, l'excellente étude de la main-d'œuvre que le Sénat a faite l'an dernier estime qu'il faudra un million d'emplois de plus en 1965 pour répondre à l'accroissement estimatif de notre main-d'œuvre et abaisser le taux du chômage à un niveau raisonnable. Par conséquent, il ne suffira pas au gouvernement de prétendre mois après mois que le nombre de Canadiens occupés augmente sans cesse.

Point important, si le gouvernement ne prend pas les dispositions qui s'imposent, un plus grand nombre que jamais de Canadiens auront du mal à se trouver de l'emploi. On prétend que 3 p. 100 de notre main-d'œuvre est le taux maximum de chômage que nous pouvons nous permettre. Évidemment, notre objectif devrait être de voir à ce que tous les Canadiens aient du travail. C'est l'objectif du parti libéral, énoncé dans le programme qui a été exposé à la Chambre, et que je me propose de répéter avant de reprendre mon siège. Ce programme, si le gouvernement le mettait en œuvre, résoudrait ce problème comme nulle autre proposition mise de l'avant par le gouvernement actuel ou par tout autre groupement politique n'est capable de le faire.

Dans l'économie canadienne, le chômage prolongé, c'est-à-dire d'une durée de plus de 15 semaines par année, tend à augmenter à un rythme décourageant. L'examen que j'ai fait de la statistique du chômage révèle, par exemple, que selon les renseignements obtenus hier, en août de cette année 117,000 chômeurs cherchaient du travail depuis plus de quatre mois. Ce qui représente plus du tiers du total des chômeurs au Canada, et 16,000 de plus que le total de cette catégorie particulière en août 1960.

Une longue période de recherche infructueuse de travail constitue une véritable crise dans la vie personnelle de tout individu, et une perte irréparable, pour lui-même comme pour l'économie, de sa capacité de production qui reste tout ce temps inemployée. Les données statistiques présentement disponibles sous-estiment, en fait, le volume du chômage prolongé, car le relevé des effectifs ouvriers ne donne que le nombre existant à un moment donné de travailleurs en chômage prolongé et sans interruption. Cependant, une forte proportion de ceux qui ont été sans travail pendant 15 semaines au cours d'une même année connaissent plus d'une période de chômage par année, de sorte qu'ils ne sont pas comptés comme ayant été en chômage pendant plus de trois mois au moment du relevé.

On ne saurait attribuer, comme le ministre incline à le faire, à une augmentation des effectifs ouvriers ce phénomène, car les éléments de la main-d'œuvre qui grossissent le plus rapidement sont faits de femmes et de jeunes hommes qui ne souffrent pas du chômage. L'augmentation du chômage prolongé est attribuable aux changements fondamentaux qui s'opèrent au sein de notre économie, à un fléchissement de l'agriculture, des industries extractives, des chemins de fer, et ainsi de suite. Les travailleurs de certaines régions ont été victimes du déplacement des usines. Bien des facteurs contribuent à créer un excédent de main-d'œuvre pour de longues périodes dans les zones de marasme; parmi ces facteurs, il y a l'immobilité de la main-d'œuvre, dont je parlerai quand j'aborderai la question des zones de marasme.

Qu'est-il donc advenu du programme du gouvernement actuel en vue de venir en aide aux régions dans le marasme? Quelles sont les dernières données indiquant le nombre des régions désignées comme devant obtenir des secours aux termes du programme anémique conçu par le gouvernement et annoncé par le ministre des Finances, en décembre dernier, ce programme comportant le double amortissement, ce programme qui, de l'avis de toutes les personnes sérieuses, n'est plus qu'une farce? Évidemment, il a toujours été difficile de concevoir comment un programme prévoyant une allocation d'amortissement pour un an seulement pouvait résoudre le grave problème auquel nous devons faire face.

Même si nous avions le plein emploi sur le plan national, le ministre admettra, j'en suis sûr, que l'automatisation et l'immobilité de nos effectifs ouvriers nous laisseraient encore des foyers de chômage élevé. C'est là le caractère particulier qu'a revêtu notre économie ces trois ou quatre dernières années. L'immobilisme du gouvernement, lorsqu'il s'agit de prendre des initiatives afin d'assurer le plein emploi au niveau national, n'a fait qu'aggraver le problème du chômage régional. Bon nombre de personnes habitant les secteurs où le chômage sévit n'ont pas la possibilité de gagner leur vie pendant des périodes prolongées. La perte de revenu chez les particuliers rend la collectivité incapable de fournir les services même essentiels.

Assurer des secours aux chômeurs, devient alors impossible. Le gouvernement fédéral ne cherche pas à vaincre ce problème. Il propose une aide à la petite entreprise, il présente un programme de formation professionnelle, et ainsi de suite, mais les effets de tous ces projets sont à lointaine échéance. Ce que le gouvernement n'offre pas, c'est un programme énergique et immédiat, quelque chose qui aiderait immédiatement les milliers de gens qui n'ont encore pas de travail. Si l'on n'agit pas ainsi, le chômage atteindra, l'hiver prochain, d'après le comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage, des proportions analogues à celles de l'hiver dernier. Dans ce cas, le gouvernement n'aurait aucune excuse, après une expérience de trois années, de n'avoir pas proposé un programme immédiat, en même temps que son programme à long terme, pour régler la situation.

Afin de résoudre le problème qui se pose, le gouvernement fédéral doit favoriser les programmes régionaux et compléter la capacité financière des divers secteurs du pays afin d'établir, à l'aide de subventions et de crédits, des programmes régionaux pour permettre aux chômeurs de trouver de l'emploi et, ce qui est encore plus important, recourir à l'encouragement fiscal pour inciter l'industrie à s'établir dans les régions de marasme.

J'ai beaucoup à dire au sujet de ces crédits, et notre façon de procéder ne me permettra pas d'exprimer toutes mes idées cette fois-ci. Cependant, je me propose de parler d'un certain nombre de questions avant qu'on adopte les crédits à l'étude. Je tiens particulièrement à parler de la façon dont le gouvernement s'est soustrait à ses responsabilités au sujet de la modification de la loi sur l'assurance-chômage; je veux parler du mépris dont il a fait preuve envers le Parlement quand il a décidé de former une commission royale qui assumera la responsabilité dont, nous a-t-il dit en janvier, il allait se charger en présentant un bill au cours de la session actuelle. Mais j'en aurai plus à dire à ce sujet plus tard.

L'hon. M. Starr: Le député d'Essex-Est a dit que le Règlement du comité ne lui permettait pas de parler plus qu'un certain temps. Nous accorderions volontiers au député tout le temps qu'il voudra.

L'hon. M. Martin: Le ministre est très généreux; je le remercie.

M. le président suppléant: Le comité consent-il unanimement à permettre au député de continuer...

L'hon. M. Martin: Puis-je signaler que mon temps n'est pas encore écoulé. Je n'ai parlé que 15 minutes.

[L'hon. M. Martin.]

M. le président suppléant: Le comité consent-il unanimement à permettre au député de continuer durant une période illimitée, si cela lui permet de donner plus de suite à ses observations?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Martin: Le ministre est de ceux qui estiment que tout ce que nous faisons c'est critiquer le gouvernement, puis il nous demande ce que nous ferions. Cette réponse est souvent reprise dans certains journaux du pays. On laisse entendre que tout ce que les libéraux savent faire, c'est critiquer, qu'ils ne proposent jamais de programme concret.

Le fait est que nous avons, à de multiples reprises, présenté à la Chambre nos solutions à ce problème. Je répéterai ce programme aujourd'hui afin que le pays sache que non seulement nous avons accusé le gouvernement d'avoir failli à la tâche, mais que nous avons aussi une solution concrète à ce problème. Notre solution se fonde sur la certitude que la liberté et l'intégrité de notre société dépendent de notre aptitude à diminuer la gravité des conséquences d'un niveau élevé de chômage. Voyons un peu ce que nous recommandons.

1. D'abord, nous enlèverions la responsabilité du chômage au ministère du Travail pour le confier à l'ensemble du gouvernement. Cela ne vise en rien le ministre lui-même. Nous répétons que le ministère du Travail, de la manière dont il est constitué présentement, n'est pas en mesure de résoudre de façon appropriée le problème.

2. Nous établirions un conseil consultatif national pour étudier les problèmes d'expansion économique, d'automatisation et d'embauche.

3. Nous réévaluerions les sociétés mandataires de l'État chargées du problème du chômage en vue d'étendre bien davantage leur mandat en matière d'emploi, en vue d'aider les travailleurs éventuels bien disposés à trouver des emplois en dehors des régions de main-d'œuvre excédentaire, en vue d'intensifier les programmes de formation professionnelle. Je reviendrai plus tard sur le programme de formation professionnelle du gouvernement. A première vue, le programme du gouvernement peut paraître rationnel, mais il ne donne pas les résultats attendus, comme je le prouverai surtout en analysant la situation dans certaines localités canadiennes en ce qui concerne les ouvriers non spécialisés.

4. Nous combinerions une politique monétaire souple avec une politique financière susceptible de favoriser l'essor. En passant, je me permets de dire que le gouvernement a enfin accepté l'attitude que nous avons prise relativement à sa responsabilité en matière

de politique monétaire. La déclaration du gouverneur actuel de la Banque du Canada et celle du ministre actuel des Finances traduisent les vues que nous avons toujours préconisées. Si le gouvernement actuel avait admis, dans le passé, sa responsabilité à cet égard, il est fort probable que le problème du chômage ne serait pas aussi grave qu'il l'a été et qu'il continue d'être.

5. Nous équilibrerions le budget pour atteindre l'emploi intégral en accordant des dégrèvements d'impôt durant les périodes de régression économique et en remboursant la dette publique durant les périodes d'essor.

6. Nous adopterions des mesures fiscales prévoyant des exemptions en vue d'encourager l'entreprise et d'augmenter les placements dans le secteur privé qui, soit dit en passant, ont baissé d'une façon très marquée depuis 1960. Nous accorderions des dégrèvements susceptibles d'encourager l'industrie à s'implanter dans les régions de marasme. Nous tracerions des programmes de nature à encourager l'accroissement de nos exportations. Nous mettrions en œuvre un vrai programme d'amortissement accéléré, un programme qui encouragerait réellement l'industrie, au lieu de ce genre de programme anémique présenté par le ministre des Finances, dont l'exécution est confiée conjointement au ministre du Commerce et au ministre du Travail, un programme qui, j'ose le dire en m'appuyant sur ce que révèlent les derniers chiffres, n'a absolument rien fait pour fournir une embauche appréciable au Canada. Je serai étonné si le ministre du Travail peut nous fournir un seul exemple montrant que le programme du double amortissement a donné de l'emploi à un Canadien.

Nous fournirions donc de l'encouragement au moyen d'un programme d'amortissement accéléré, d'allocations d'épuisement, par des concessions spéciales à propos du salaire retenu qui est investi, et par une baisse de l'impôt sur le revenu des sociétés pour l'accroissement des exportations. Voilà les mesures qu'il faudra prendre si nous voulons activer notre économie et créer un niveau d'embauche qui corresponde à ce que le public espère et à ce que le gouvernement a assuré à la population canadienne en 1957 et en 1958.

7. Nous modifierions le programme actuel des travaux d'hiver. Nous estimons que le gouvernement fédéral devrait acquitter une proportion plus considérable du coût global, et non pas seulement les frais de la main-d'œuvre des entreprises municipales. Nous estimons que l'aide du gouvernement fédéral devrait être calculée suivant une échelle mobile d'après la gravité du chômage qui existe dans les diverses régions.

8. Comme nous l'avons fait savoir lors de notre congrès de janvier dernier, nous instituerions une caisse de prêts aux municipalités afin de permettre aux gouvernements municipaux de participer à des entreprises intergouvernementales destinées à créer de l'emploi. Cette caisse s'appliquerait tout particulièrement à des régions comme les provinces de l'Atlantique. Nous assurerions une réserve de travaux publics devant être exécutés à l'échelon municipal, et l'aide du gouvernement fédéral serait proportionnée à la mise en œuvre de ces entreprises pendant les périodes de chômage aigu. Nous reconnaissons que, même si un tel programme permettrait de faire beaucoup, il ne souffre pas moins certaines limites.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, je continue d'exposer le programme du parti libéral destiné à résoudre ce grave problème. En vertu de l'article 10, nous instituerions de vastes programmes de formation professionnelle et de perfectionnement en vue d'accroître la compétence de la main-d'œuvre, tout comme on l'a fait pendant la guerre. Il faudrait prévoir le versement d'indemnités supplémentaires à ceux qui consentiraient à suivre ces cours de formation.

Aux termes de l'article 11, nous favoriserions un accroissement des investissements du secteur public. Non seulement dirigerions-nous vers les secteurs publics les fonds de placement des secteurs privés, mais nous ferions en sorte d'augmenter les investissements mêmes du secteur public.

En affectant plus d'argent aux services publics principaux, services hospitaliers et le reste, nous fournirions une aide qui aiderait à stimuler l'économie. C'est ce qu'ont fait remarquer les maires et les municipalités du Canada lors de la récente réunion de la Fédération canadienne. On a signalé alors que chaque ville canadienne a grandement besoin depuis longtemps de services collectifs indispensables, dont voici les plus pressants: habitations, hôpitaux, écoles, aménagements pour les loisirs, suppression des taudis et rénovation urbaine dans le centre de nos grandes villes, centres civiques, rues, grandes routes, ponts et services de transport public pour faciliter la circulation dans nos villes en plein essor; canalisations souterraines pour

l'approvisionnement en eau et l'écoulement des matières d'égout.

En outre, nous fournirions une aide à l'industrie secondaire. Les industries de fabrication secondaire doivent contribuer de plus en plus à accroître le nombre d'emplois disponibles et les revenus. Pour que ces industries connaissent une saine expansion, il faudra adopter des mesures en vue d'élargir nos marchés nationaux et internationaux. On devrait utiliser les lois relatives aux impôts pour encourager nos industries de fabrication à augmenter le volume de leurs exportations; cet encouragement devrait prendre diverses formes, par exemple une réduction de l'impôt sur les recettes des industries, lorsque l'effet est d'accroître les ventes à l'étranger. J'ai déjà parlé de tout cela mais j'aimerais maintenant entrer un peu plus dans les détails.

Il faut donc stimuler notre industrie d'exportation. De concert avec d'autres membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, le nouveau gouvernement libéral prendrait l'initiative en adoptant toute méthode qui serait susceptible de libérer le commerce et d'accroître l'embauchage dans la région nord-atlantique.

Nous devrions prévoir des formes plus flexibles de crédit pour l'industrie tout comme pour le consommateur. Il y a lieu d'améliorer notre régime financier de manière à accroître les capitaux disponibles pour l'établissement, l'expansion et le développement des industries. Nous ferions en sorte qu'il y ait assez de crédit disponible pour assurer les progrès de l'industrie. Nous admettons que des responsabilités spéciales incombent au gouvernement fédéral à l'endroit de certaines régions du pays. J'ai déjà parlé des régions frappées par le chômage, mais, aujourd'hui, j'aimerais m'arrêter tout particulièrement à l'assistance que nous devrions, pensons-nous, apporter à l'heure actuelle à la région atlantique. Il faut, à notre sens, prendre des mesures faites pour favoriser l'expansion de l'industrie et de l'emploi dans les provinces atlantiques. Nous avons d'ailleurs précisé cet objectif dans les résolutions du congrès de janvier.

Toute la politique économique d'un gouvernement libéral, monsieur le président, tendrait à recréer un milieu où les Canadiens puissent travailler, économiser et faire fructifier leurs économies avec une pleine confiance en l'avenir et la stabilité de leur pays. On dira, comme en l'a dit d'ailleurs, que, lorsque nous sommes dans l'opposition, nous prenons une attitude courageuse et décidée. La vérité c'est que, lorsque nous étions au pouvoir, quelles que soient les prétentions de nos adversaires, nous avons maintenu le plus haut niveau d'emploi que notre pays n'ait jamais connu et, pendant tout le temps où nous nous sommes employés à nous rétablir des conséquences de la crise de 1930-1935, jamais le chômage n'a dépassé 3 p. 100 de la main d'œuvre disponible. Libre à nos adversaires de déterrer des chiffres pour une année en particulier ou pour un mois en particulier, les faits sont là et chacun peut les vérifier. Personne ne peut prétendre qu'au moment où nous détenions le pouvoir, il y ait eu une période comparable à celle que nous traversons. Mais même s'il y en a eu, cela ne dégage pas le présent gouvernement de sa responsabilité à l'égard de ce problème très grave.

[L'hon. M. Martin.]

Il faut résoudre ce problème si, comme je le disais tantôt, nous voulons préserver l'intégrité et la réputation de notre société libre. Il y a bien des mesures que le gouvernement pourrait prendre maintenant. Voilà déjà quatre mois et demi qu'on nous a présenté le rapport de la commission Bladen, nommée par le gouvernement pour enquêter sur la situation de l'industrie de l'automobile, mais jusqu'à présent, rien ne nous porte à penser que le gouvernement songe à donner suite à ce rapport. Il est vrai que l'aide apportée par une réduction de la taxe d'accise était une recommandation de la commission. Nous avions préconisée cette rédaction à la Chambre et ceux qui veulent y voir une preuve qu'on accepte le rapport Bladen ne nous prouvent pas qu'ils ont lu le rapport d'un bout à l'autre. Pourquoi avoir tant tardé à examiner et à accepter en tout ou en partie les propositions de cette commission royale à l'égard d'une industrie absolument vitale pour notre pays ou pourquoi n'avoir pas présenté des propositions de rechange?

Il est vrai que le gouvernement a présenté l'automne dernier une mesure tendant à assurer la formation professionnelle. On nous a dit, comme je l'ai maintes fois rappelé à la Chambre, que le président de la Commission d'assurance-chômage avait déclaré que seul un chômeur sur dix possédait un métier lui permettant de prendre un emploi particulier qui pourrait s'offrir. La situation est grave. Il est vrai que le gouvernement a apporté une modification à la loi sur la formation professionnelle. Nous avons signalé, à ce moment-là, que ces dispositions n'étaient pas assez généreuses pour résoudre le problème et j'ai ici une preuve qui montre bien que nous avions raison.

Il paraît qu'à Toronto, par exemple, on a déclaré dernièrement que 2,642 chômeurs, hommes et femmes, s'étaient vu refuser les cours de formation qui leur étaient destinés. Ce chiffre représente 70 p. 100 des demandes d'inscription à ces cours. Je dis qu'un programme qui rejette 70 p. 100 des demandes de participation est, de toute évidence, insuffisant. On est en droit de demander comment

il se fait qu'on refuse la participation aux trois quarts des gens que le programme a pour but d'aider?

La véritable raison de cette situation, bien entendu, c'est que les cours de formation professionnelle qui sont offerts en vertu du programme fédéral-provincial d'aide exigent la 10e année et que la plupart de ces 2,642 personnes refusées ne possèdent pas le certificat de 10e année. Il existe une solution évidente à ce problème, et c'est d'inclure des sujets académiques dans le programme. Nous voulons assurer à des hommes et à des femmes une formation les rendant aptes à occuper les emplois qui leur seront disponibles. De sorte que nous devrions reconnaître la nécessité de modifier la loi sur la formation professionnelle, de manière à confirmer qu'il est nécessaire de former ceux qui n'ont qu'une instruction de 10e année, afin qu'ils puissent posséder les connaissances théoriques voulues pour poursuivre leur formation, et que nous puissions en retour leur fournir le genre de spécialisation indispensable à l'heure actuelle.

Ce ne sont là que deux des choses que je signale pour montrer que le gouvernement ne cherche vraiment pas à résoudre le problème. Dans l'ensemble, le gouvernement n'a pas fait jusqu'ici d'efforts coordonnés, non pas dans le sens où l'entendent ceux qui voudraient créer une espèce d'État tentaculaire. Je n'ai pas confiance en la planification à laquelle ont recouru certains pays totalitaires du type communiste ou autre, mais j'ai confiance en celle qui est présentement nécessaire, si nous voulons résoudre avec succès ce problème. Ces deux cas isolés révèlent que le gouvernement n'a pas établi de programme méthodique en vue de résoudre ce problème, et c'est pourquoi nous avons chaque jour des preuves qui dénotent le manque de dynamisme et de franc réalisme du gouvernement à cet égard.

Au sujet de ces crédits, il est un autre point auquel j'ai fait allusion et sur lequel j'aimerais dire quelques mots maintenant. Le 9 mai dernier, le ministre du Travail nous a dit que le gouvernement présenterait, cette session-ci un programme complet et soigneusement étudié de modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Il nous a également dit que le gouvernement avait examiné le rapport du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage et qu'il en était venu à la conclusion que le problème qui assaille les autorités en ce moment ne peut pas être résolu par la simple affectation des fonds nécessaires pour regarnir la Caisse. L'important, c'est que le ministre nous a dit que le programme en question serait présenté au Parlement pendant la session alors en cours et qui se poursuit encore présentement.

Évidemment, le problème dont le gouvernement a parlé dans le discours du trône et encore une fois en janvier, lorsqu'il a annoncé qu'une mesure législative serait présentée cette session-ci en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage sur des points importants, résidait dans l'état précaire de la Caisse, à l'égard duquel la mesure devait également prévoir les sommes d'appoint nécessaires. Comme je l'ai dit, c'est au mois de janvier que le gouvernement nous a annoncé son intention à ce sujet. La chose a été confirmée à la Chambre dans un discours prononcé par le ministre du Travail le 9 mai dernier, et l'intention du gouvernement a été maintes fois réitérée dans les réponses aux questions posées par les membres de l'opposition libérale au cours de la présente session. Environ deux jours avant l'ajournement, en juillet, j'ai demandé au gouvernement quand il allait présenter ces modifications de la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre du Travail nous a dit que la question était encore à l'étude. Il laissait donc nettement entendre que, lorsque nous reprendrions nos travaux, nous serions saisis des projets de modification de la loi sur l'assurance-chômage et que nous pourrions les examiner, ici à la Chambre.

Un peu plus d'une semaine après l'ajournement en juillet—je crois que c'était le 25—les journaux ont annoncé que le gouvernement avait nommé une commission d'enquête. Le premier ministre ne s'est pas servi des termes «commission d'enquête», mais il a annoncé que le gouvernement avait nommé un comité qui devait étudier toute la question des modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Le premier ministre a mentionné dans sa déclaration l'état financier de la caisse ce qui permettait de conclure que le comité en question examinerait également ce problème. Monsieur le président, ce n'est pas la première fois que le gouvernement a recours à cet expédient, qu'il fait croire à la Chambre, quand la session tire à sa fin, qu'il va présenter le programme qu'il a annoncé dans le discours du trône, et dès que nous sommes sortis de la Chambre, que nous n'avons plus en face de nous le ministre du Travail, le gouvernement annonce un truc par lequel il espère enlever à la Chambre non seulement la responsabilité d'élaborer une politique, mais de discuter de la mesure avant l'élaboration de cette politique. Pareille façon d'agir constitue un mépris du Parlement; il n'y a pas d'autre façon de la qualifier.

Ce n'est pas la première fois que la chose se produit. Nous nous souvenons tous que juste avant l'ajournement de la Chambre, à l'été de 1960, j'ai demandé au ministre du

Travail de déposer le dernier rapport du comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage. Il a déclaré que ce rapport n'était pas disponible et quelques heures avant la prorogation, il a fait placer le rapport sur le bureau par l'entremise du greffier, de sorte que nous n'avons pu l'examiner. La session était prorogée de fait lorsque nous avons pris connaissance de ce rapport. Le Parlement s'est alors vu refuser l'occasion de discuter de la teneur du rapport, tout comme maintenant on refuse de lui révéler la politique du gouvernement au sujet de la modification de la loi sur l'assurance-chômage.

En janvier, le gouvernement a dit qu'il avait un programme. Il nous a dit la même chose le 9 mai et pourtant, quelques jours à peine avant l'ajournement, il a annoncé qu'au lieu de formuler une politique, le gouvernement allait charger une commission royale d'enquête sur tous les aspects de la Caisse d'assurance-chômage, en vue de présenter des propositions de modification à la loi sur l'assurance-chômage. J'affirme, monsieur le président, qu'un tel geste de la part du gouvernement manifeste son mépris à l'égard du Parlement. Nous aurions dû être saisis, pendant la présente session, de modifications relatives à l'assurance-chômage. Nous ne devrions pas laisser cette question aux soins de personnes étrangères à cette enceinte, parce que c'est notre propre responsabilité. En janvier, le gouvernement a dit que ça nous regardait. Qu'est-il arrivé entre-temps pour amener le gouvernement à changer d'attitude?

Est-ce parce que le gouvernement n'a pas le courage d'affronter l'état de choses résultant des lacunes de la loi actuelle sur l'assurance-chômage? Ce n'est pas la première fois, je le répète, que le gouvernement recourt à cette solution. Je regrette que le ministre du Travail soit l'instrument du gouvernement dans cette façon détournée de faire fi du droit préemptif du Parlement dans ces questions. Ce n'est pas la première fois, bien entendu, que le gouvernement use de cet expédient qui consiste à nommer une commission royale d'enquête. En l'espace de trois ans et demi, il a institué 14 commissions royales d'enquête pour leur confier des responsabilités qui, au dire du premier ministre lorsqu'il siégeait dans l'opposition, devraient incomber à l'ensemble du gouvernement. Ce sont des expédients qui ne leurrent personne. Ils permettent au gouvernement d'esquiver ses responsabilités et de dire au peuple canadien qu'il ne pouvait présenter un programme explicite sur telle ou telle question pour la simple raison qu'une commission royale d'enquête en est saisie.

Une commission royale d'enquête est, vous le savez bien, une institution sacro-sainte. On a peine à aborder un sujet dont pareille commission est saisie. On prétend que le gouvernement en instituant des commissions royales d'enquête, ne nous a pas soulagés de notre tâche qui consiste à examiner, dans cette enceinte, nombre de ces questions. Nous avons sous la main le dernier rapport du comité consultatif de la Caisse d'assurance-chômage. J'aimerais savoir combien de députés ont pris connaissance de ce rapport. Ceux qui l'ont fait trouveront fort déplorable qu'on nous empêche d'étudier les modifications à l'assurance-chômage et les mesures que le gouvernement entend prendre en vue de regarnir la caisse, qui a atteint un niveau dangereusement bas. Le comité signale que la caisse d'assurance-chômage sera complètement épuisée au début de 1962 à moins que le gouvernement ne la renfloue de quelque façon. Il fait remarquer qu'elle risque d'être complètement dégarnie en mai prochain si le chômage est encore répandu cet hiver. Il ajoute que le solde en caisse diminue depuis trois ans. De $184,685,000 qu'il était le 31 mars, soit environ la moitié de l'année précédente, comparativement à $962,726,930 en 1956, il était passé à $120,771,909 à la fin de juillet, d'après les derniers chiffres publiés depuis la fin de l'année financière terminée le 31 mars. Le comité conseille au gouvernement de verser des subventions spéciales à la caisse afin qu'on puisse en prélever les prestations d'assurance-chômage jusqu'à ce qu'on mette fin à cette situation précaire en modifiant la loi sur l'assurance-chômage.

C'est à cause de ce rapport que le gouvernement nous a refusé l'occasion d'examiner un domaine à propos duquel il a prétendu avoir, en janvier 1961, une politique arrêtée. Quand on pense, monsieur le président, que depuis sa fondation, vingt ans en arrière, la caisse a payé pour 3.25 milliards de dollars en prestations d'assurance-chômage; quand on pense qu'en 1942 seulement, elle a versé pour 37 millions de dollars de prestations et qu'en 1958, le montant total des prestations atteignait 492.9 millions, on voit peut-être ce qui a poussé le gouvernement à adopter dans cette affaire un biais, biais qui consiste à instituer une commission pour enquêter dans un domaine dont le gouvernement a prétendu en janvier dernier qu'il était disposé à traiter à la Chambre même. Ce sont des questions que le ministre devra nous expliquer, des questions qu'il ne peut écarter. Qu'il ne dise pas que le gouvernement a jugé bon d'instituer une commission d'enquête et que nous desservirions l'intérêt public en prenant des mesures qui contrecarreraient absolument l'évaluation attentive et objective de la situation par la commission royale. La Commission royale d'enquête n'a pas encore commencé à

tenir ses audiences et j'ose affirmer que les prochaines élections fédérales seront terminées avant que nous obtenions un rapport de la Commission d'assurance-chômage. Nous ne saurons pas d'ici bien des mois, d'ici au delà d'un an, quelles modifications vont être apportées à la loi sur l'Assurance-chômage et ce que le gouvernement entend faire pour essayer de regarnir la caisse.

Ce n'est pas une caisse qui appartient au Parlement; ce n'est pas une caisse qui appartient au gouvernement canadien; il s'agit d'une caisse qui appartient en grande partie à deux secteurs de la population canadienne, les travailleurs et les employeurs du Canada. C'est leur argent. Le gouvernement actuel s'est servi de cet argent, et il se doit d'expliquer qui sont les bénéficiaires de la caisse, qui en sont propriétaires, ce qu'il compte faire pour la renflouer.

Nous aimerions savoir, par exemple, si le gouvernement a l'intention de renflouer la caisse en augmentant les cotisations, sans pour autant hausser les prestations, comme on l'a fait il y a deux ans. Ce fut un vrai scandale que de hausser les cotisations des travailleurs canadiens, alors que le chômage était élevé, sans augmenter les prestations.

Voilà, monsieur le président, certaines des questions qui devraient retenir notre attention alors que nous entreprenons encore une fois l'étude des crédits du ministère du Travail. Avant que ces crédits soient adoptés, j'espère que le ministre du Travail nous assurera que le gouvernement n'adopte pas une attitude optimiste à l'égard du problème du chômage et qu'il n'en est pas venu à la conclusion que tout va bien puisque les chiffres visant la dernière période pour laquelle on dispose de données, indiquent que le nombre de sans-travail a baissé de 31,000. Je recommanderais au ministre de renseigner le comité.

Quelles sont les prédictions de son ministère? Il fut un temps—je serais bien surpris si l'on avait discontinué cette pratique—où le ministre du Travail recevait des prédictions sur le trimestre à venir. Nous avons vu des pronostics sur le niveau du chômage pour l'automne de 1961 et l'hiver de 1962. Selon le comité consultatif de la Caisse d'assurance-chômage, organisme impartial dont le rôle est de conseiller le gouvernement, le chômage atteindra au cours de cette période des niveaux comparables à ceux de l'an dernier. Si tel est le cas, que fera le gouvernement à ce sujet? Adoptera-t-il la même attitude qu'il affiche depuis trois ans à l'égard de ce problème ou instituera-t-il un programme qui non seulement aura des répercussions dans l'avenir éloigné mais qui mettra un terme à ce gaspillage de main-d'œuvre qui découle du chômage?

C'est là le plus grand problème de politique intérieure qui se pose au gouvernement, et aucune autre question, quelle que soit son importance, de politique intérieure comme de politique internationale, ne peut en faire oublier l'existence. Le gouvernement ne peut pas se dérober devant cette tâche. Qu'il ne vienne plus prétendre que l'opposition ne lui a pas soumis de propositions. Je viens de répéter le gros des propositions que nous avons faites, justement pour que le gouvernement n'aille pas prétendre que nous n'en avions pas, et répéter ce que périodiquement il répète c'est-à-dire que nous n'avons pas de programme positif.

Nous, nous n'avons pas été élus pour régler ce problème. Cette tâche incombe d'abord au gouvernement. S'il n'a pas de programme, qu'il adopte celui du parti libéral. S'il le faisait, nous verrions bientôt le Canada reconquérir graduellement la florissante santé économique qui était la sienne en 1957, quand nous avons quitté le pouvoir. C'est le défi que je lance.

Le ministre du Travail a une occasion d'examiner chacune de ces propositions. Qu'il nous dise si le gouvernement y souscrit ou non. S'il n'accepte pas ces propositions, que nous recommande-t-il? Nous dire que le gouvernement va poursuivre son programme de double amortissement serait une réponse dérisoire car tout ce qu'on peut dire de ce programme, c'est que s'il donne des résultats, ils sont minces.

De toute évidence, le programme des travaux d'hiver, sain en principe, ne va pas assez loin. Nous proposons des modifications, de même que l'Association des maires et des municipalités. Il ne s'agit pas d'un programme fédéral. Le ministre parle du programme des travaux d'hiver comme si le gouvernement fédéral en était le responsable. Il s'agit en fait d'un programme des municipalités et des provinces du Canada. Ce sont elles qui en paient les deux tiers. Les membres du gouvernement se vantent, un peu partout dans le pays, de ce qu'ils ont fait pour résoudre le chômage au moyen du programme des travaux d'hiver, programme qui, au fond, appartient en titre aux provinces et aux municipalités et auquel le gouvernement fédéral ne contribue que pour le tiers du coût et pas autant que les deux autres paliers de gouvernement.

Que le gouvernement se rende compte qu'il a échoué dans ce domaine et qu'il dise courageusement à la Chambre et au pays ce qu'il se propose de faire pour résoudre

partiellement le problème national le plus grave que nous ayons.

M. Howard: Monsieur le président, le député d'Essex-Est est toujours intéressant. Toutefois, je me demande souvent pourquoi les mesures qu'il a prises quand il était ministre ne vont pas du tout de pair avec l'éloquence et la ferveur des idées qu'il formule maintenant.

L'hon. M. Martin: Bien sûr qu'elles vont de pair!

M. Howard: Le député se défend mais la réalité l'infirme complètement. Je n'ai pas l'intention de rouvrir une longue discussion sur les affaires relevant du ministère du Travail car on l'a fait antérieurement, avant l'ajournement, lors de l'examen des crédits.

Toutefois, un événement important et d'intérêt général s'est produit cet été, après l'ajournement du Parlement; le député d'Essex-Est en a parlé assez longuement et je tiens à en dire quelques mots. Je veux parler de l'institution de la commission royale chargée d'étudier la loi sur l'assurance-chômage.

Tout cela me porte à croire que le gouvernement lui-même, et peut-être même le ministre, sont dépourvus d'opinions et de politiques sur ce qu'on devrait faire à l'égard de l'assurance-chômage et qu'ils ont eu recours à l'institution d'un groupe d'étude pour examiner la situation dans l'espoir d'éviter qu'on leur reproche leur retard et leur atermoiement dans cette très importante question.

Je ne serais pas étonné le moins du monde, étant donné qu'on peut s'attendre à des élections l'an prochain, que le rapport de cette commission royale soit publié à l'époque des élections afin que le premier ministre puisse parcourir le pays en brandissant ce rapport et ceux de toutes les autres commissions royales au grand public en lui disant, comme il le fait si bien: «Vous n'avez qu'à me réélire et toutes ces choses seront adoptées dès demain.» Nous savons tous, bien entendu, que les antécédents du présent gouvernement et du premier ministre en particulier indiquent que ce qu'ils font lorsqu'ils sont en fonction ne ressemble en rien à leurs généreuses promesses électorales. Je souhaite au groupe d'études tout le succès voulu dans l'examen qu'il fera de la loi sur l'assurance-chômage et de la caisse elle-même. Il y a certes des centaines de milliers de personnes au Canada qui s'inquiètent de ces questions, et cela depuis des années, de sorte que le gouvernement a le devoir de se préoccuper de ce domaine. Comme je le disais, je souhaite à ce groupe d'études tout le succès voulu, et j'espère qu'il proposera des recommandations sensées et équitables, ou encore des changements que le gouvernement trouvera acceptables. Cependant, l'expérience du passé m'incline à croire que le gouvernement n'attachera pas trop d'attention à ce que recommandera cette commission ou groupe d'études. Il y a quelques années, on a procédé à une enquête sur une autre question d'intérêt pour la population du Canada, dont le résultat est maintenant connu sous le nom de «rapport Clarke». La question était urgente en 1957 et en 1958—mais seulement parce que le premier ministre voulait s'en servir comme d'un truc politique. Ce rapport est entre les mains du gouvernement depuis longtemps déjà mais, jusqu'ici, tout ce que nous avons pu constater c'est que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a perdu ou, comme on dit, le prend en considération. Je doute fort que le premier ministre ou le gouvernement ait l'intention d'y donner suite.

La Commission royale d'enquête sur les publications a présenté un rapport au gouvernement, mais nous n'en avons pas entendu parler du tout jusqu'ici. Je suppose que ce rapport a été égaré lui aussi. Le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile, connu sous le nom de commission Bladen, en est un autre qu'on a relégué dans quelque tiroir poussiéreux. A ce propos, je me souviens d'avoir lu un texte publicitaire du parti conservateur, paru en 1957, dans lequel on louait le ministre du Travail en disant de lui qu'il était le seul et unique expert canadien en matière d'industrie automobile. Quoi qu'il en soit, une commission royale a été instituée pour examiner la question, et son rapport s'est perdu. Un rapport et des vœux ont également été présentés sur les questions intéressant la vente du poisson au pays, mais jusqu'ici le ministre et ses collègues l'ont laissé de côté. Je le répète, l'expérience montre donc que cette prétendue commission royale chargée d'étudier la loi sur l'assurance-chômage, le fonctionnement de la Commission d'assurance-chômage elle-même et sa caisse n'est rien d'autre qu'un subterfuge par lequel le gouvernement cherche à éluder un problème difficile à propos duquel il n'entend d'ailleurs prendre aucune décision. A cet égard, le gouvernement se comporte en autruche, comme le ministre des Finances en particulier, espérant que les choses s'amélioreront au cours de l'année à venir et donnant ce prétexte pour refuser d'agir. A mon avis, c'est traiter la classe ouvrière d'une façon odieuse que de se décharger de ces questions extrêmement importantes sur une commission royale d'enquête ou sur un groupe d'études et puis, lorsque l'argent a été dépensé pour rédiger le rapport, de classer ce rapport et de l'oublier.

Une question dont je voudrais traiter en particulier concerne les salaires, les heures et les conditions de travail au chantier naval de la Marine royale à Halifax, en ce qui a trait notamment aux ouvriers qui y travaillent. Depuis 1950 au moins—et ceci comprend la période où le député d'Essex-Est faisait partie du cabinet—il y a désaccord entre les employés de ce chantier maritime et le gouvernement, par suite de l'attitude de ce dernier à l'égard des salaires, surtout les salaires payés aux ouvriers. D'après le régime en vigueur, qui est fondé sur une formule mystérieuse, le gouvernement peut effectuer des relevés de temps à autre dans l'industrie privée aux environs d'Halifax et, au moyen de cette formule magique, déterminer quel est le taux courant ou moyen des salaires. Cette moyenne est ensuite appliquée aux ouvriers du chantier. Dans bien des cas, c'est là la cause du désaccord, du ressentiment et du mécontentement, entre les employés qui travaillent à cet endroit et le gouvernement actuel et d'autres gouvernements qui ont été au pouvoir.

Dans le passé, le gouvernement a reçu nombre de lettres, télégrammes, visites personnelles, appels téléphoniques et mémoires; on lui a présenté des recommandations, on a fait valoir des arguments et autres de la part des employés des chantiers maritimes et des syndicats représentant ces employés, au sujet de cette question des taux courants et des taux en vigueur dans les chantiers maritimes eux-mêmes. La réponse du gouvernement se fait encore attendre. Jusqu'ici on a fait la sourde oreille à leurs revendications et les ministères se renvoient la balle. On a déféré la question à des comités interministériels afin qu'ils l'étudient et en fassent rapport mais on n'a pas encore pris de mesure en vue d'en venir à une solution et rien n'indique que l'on trouvera une solution. Il s'ensuit que le gouvernement ne peut s'attendre à autre chose qu'à du mécontentement et du ressentiment, à des grèves de temps à autre. Je le répète, cette situation dure depuis au moins dix ans et elle est devenue encore plus difficile ces derniers mois. Autrefois, certains ouvriers étaient rémunérés, aux termes d'un accord, à des taux spéciaux que l'on pourrait aussi désigner comme des taux privilégiés, ce qui leur donnait droit à cinq cents de plus l'heure. C'était une manière de reconnaître qu'un ouvrier s'était montré un employé efficace, possédant une compétence spéciale. En mai 1960, on a accordé une hausse générale de cinq cents l'heure à l'industrie. Lorsque cette augmentation est entrée en vigueur dans les chantiers maritimes, on a décidé que les ouvriers rémunérés aux taux spéciaux ou priviligiés, ne toucheraient pas l'augmentation de cinq cents l'heure. Ils perdirent cinq cents par suite de l'attitude du gouvernement. Ce fut alors la reprise des mémoires, des lettres et des appels téléphoniques à l'adresse de certains membres du cabinet, mais tout ce que les ouvriers obtinrent fut de se faire renvoyer d'un bureau à l'autre.

Le conseil du Trésor finit par être saisi de l'affaire. Il se mit à chercher le moyen d'établir une formule convenable pour la rémunération des employés. Au cours du mois d'avril—je crois que c'était le 17—le conseil décida de ne rien changer à la formule, sous prétexte qu'il ne serait pas financièrement bon de prendre une structure de salaires dans un secteur de l'économie et d'en appliquer la moyenne dans un autre secteur. En somme, ce que décidait le Conseil du Trésor, c'était que l'administration n'enquêterait pas, mettons, dans le domaine de la construction pour décider ensuite d'appliquer les taux qui y régnaient, ou la moyenne de ces taux, au domaine des chantiers maritimes. Cela aurait signifié prendre les résultats d'un secteur de l'économie et les imposer à un autre secteur. C'est pourquoi le conseil décida de maintenir l'ancien régime.

Quelle attitude le gouvernement a-t-il adoptée à l'égard des autres catégories d'employés du chantier maritime? Pour les menuisiers et les autres, il prend le taux courant en vigueur dans l'industrie et l'applique au chantier maritime.

Les syndicats ont fait enquête sur la question en vue d'étoffer le plaidoyer qu'ils voulaient présenter au gouvernement. Le 5 juillet de cette année, le taux courant payé pour un travail correspondant en Nouvelle-Écosse allait jusqu'à $2.80 l'heure, tandis que le taux en vigueur au chantier maritime était de $2.05 l'heure. C'est à cause de la paresse naturelle du gouvernement, lorsqu'il s'agit de résoudre un problème difficile, qu'un écart aussi considérable peut se produire. Une telle façon d'agir n'est pas sensée, surtout quand il s'agit d'un gouvernement qui prétend épouser les idées que lui prête le premier ministre. Lorsque le Conseil du Trésor s'est réuni pour étudier cette question, il a rejeté la demande raisonnable des employés du chantier de construction. Je ne comprends pas le motif de ce refus, à moins que la cause ne soit, je le répète, la paresse du gouvernement quand il s'agit de résoudre un problème difficile.

Plusieurs aspects de la situation du chantier maritime sont causes de rancœur. Dans le passé, ces employés ont cherché à instaurer un mode de négociation collective. Ils voudraient pouvoir s'entendre avec leur employeur sur la mise au point d'une formule d'application des taux courants. Même cette modeste requête a été rejetée. On ne leur

a pas donné la possibilité de discuter la question avec ceux qui prennent les décisions et les imposent à leurs employés, sans tenir compte des résultats, en général. Ces employés veulent une formule équitable et le droit aux négociations collectives. Ils veulent simplement avoir les droits dont jouissent la plupart des employés du pays.

On se préoccupe également des retenues. Je ne suis pas très au courant de la question, mais je sais que le gouvernement retient sur les salaires les cotisations syndicales des membres d'organisations et associations d'employés, mais qu'il ne montre pas la même complaisance aux membres des syndicats. Ce fait est en contradiction avec les déclarations officielles du ministre sur les droits des employés. Le ministre n'est peut-être pas au courant de la situation. Elle n'a peut-être pas été débattue dans les réunions auxquelles il a assisté ou il n'y a peut-être pas fait attention. De toute façon, je lui en parle officiellement.

Je sais que dans les réunions du 27 juin, on a parlé d'une formule, des retenues et des négociations collectives. Le ministre devait être au courant de l'affaire en avril, car il a écrit au conseil du port, disant qu'un comité interministériel avait été institué à la suite de l'étude de ces questions. Ces comités offrent bien peu d'espoir aux travailleurs. Ils n'ont que faire de comités qui siègent à huis clos et qui ne font rien. Ils se préoccupent de leur droit fondamental d'exercer un certain contrôle sur leur propre bien-être, de leur droit de discuter de leurs divergences de vues avec leur employeur. Le gouvernement devrait avoir la courtoisie d'informer les syndicats intéressés qu'ils auront l'occasion de discuter de ces divergences, afin de tenter de trouver une solution acceptable aux deux parties.

Je tiens à signaler au ministre que ce problème ne se règlera pas par des comités interministériels. On en a déjà institués à cet égard. La question a été classée par les comités et aucune décision n'a été prise. Le Conseil du Trésor a pris la décision erronée dont j'ai parlé il y a quelques instants. Parce qu'on n'a pas adopté une juste formule, certains employés touchent jusqu'à 75c. de moins l'heure que d'autres qui font un travail semblable pour le compte de l'industrie privée dans la province.

Le gouvernement n'ayant pas accordé la réciprocité dont j'ai parlé, en ce qui concerne la retenue à la source des cotisations syndicales, ceux qui sont en dehors des associations de personnel doivent courir à droite et à gauche pour percevoir les cotisations de leurs membres. Le ministre comprendra sans peine que cela nuit au travail et contribue à susciter une attitude négative.

[M. Howard.]

En terminant, je dirai au ministre qu'on ne résoudra pas le problème au moyen de comités interministériels et de lettres, déclarant que l'affaire est en considération, quel que soit l'adjectif qu'on accole au mot considération. Le ministre doit dire au conseil et au syndicat que le gouvernement est disposé à négocier avec eux sur ces divergences d'opinions, en vue d'en arriver à une conclusion satisfaisante pour tous. Si le ministre faisait cela, il ferait un pas de l'avant vers le règlement de la difficulté et dissiperait tout doute qui pourrait exister quant à la sincérité de ses déclarations publiques.

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, j'ai été fort impressionné par l'éloquent discours qu'a prononcé en cette enceinte l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin). Il sait toujours se rendre intéressant, et le seul reproche que je puisse lui faire, c'est peut-être de répéter un peu trop souvent les déclarations qu'il a faites en cette enceinte à plusieurs reprises au début de la session. Je ne le lui reproche pas, car je répète qu'il est toujours agréable, tant pour les députés ministériels que pour ceux de l'opposition, d'écouter l'honorable député.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention, aujourd'hui, de parler d'un sujet susceptible de soulever une polémique; je ne désire pas non plus critiquer de façon spéciale les arguments avancés en cette enceinte au cours de ce débat par les honorables députés de l'opposition, mais je voudrais plutôt parler d'un sujet d'ordre général qui m'intéresse au plus haut point et qui, dans mon opinion, devrait également intéresser tous les Canadiens bien pensants. Ce sujet, c'est la liberté économique au Canada.

La liberté, le plus précieux des biens du monde, comme l'a si bien dit le grand écrivain français, Louis Veuillot, inspire de belles pensées, et j'ai constaté, en préparant mes observations, qu'il n'est pas toujours facile de les exprimer. Je prie donc la Chambre d'être indulgente à l'égard de celui qui s'aventure dans un domaine aussi épineux que celui de l'économie mondiale.

Celui qui a la faculté d'agir sans contrainte, en respectant les lois, possède la liberté civile, de laquelle découle la liberté d'opinion et d'action sur les choses temporelles et spirituelles.

Le Canada est aussi riche des bienfaits de la civilisation, sinon plus, que les pays voisins.

La faculté que nous avons d'agir, de parler et d'écrire librement est cependant soumise au libre droit de la critique, lequel chôme

rarement ici, au Canada. Parfois, cette critique est sévère, ce qui faisait dire à sir Wilfrid Laurier qu'elle est exercée avec un goupillon qui ressemble souvent à une massue.

La critique sera peut-être sévère et n'admettra pas mes opinions, mais je ne crois pas qu'elle puisse diminuer ma sincérité. Il est bien reconnu que la plus grande partie de la population du Canada est de descendance française ou anglaise et possède une influence prépondérante. Cependant, cette prépondérance ne permet pas d'ignorer que la liberté canadienne, au cours des 60 dernières années, a été très généreusement prodiguée à une partie importante de notre population qui n'est pas de l'une ou de l'autre de ces descendances.

Des milliers d'immigrants, voire même des millions nous sont venus de presque tous les pays d'Europe. Plusieurs se sont dirigés vers nos villes, et la majorité vers les immenses prairies de l'Ouest canadien. Ils se sont prévalus de notre loi de naturalisation et ont ainsi acquis le droit de vote, ce qui leur a donné, par le fait même, la liberté de prendre part à la discussion de nos questions nationales.

Dans l'ordre économique du Canada, leur influence intellectuelle et leur richesse matérielle ne peuvent être ignorées.

Pour les Canadiens dont l'ascendance au pays est d'ancienne souche, qu'ils soient de langue anglaise ou française, comme pour le Canadien d'adoption, la liberté de penser, de parler, d'écrire, de prier, de posséder des biens et de voter est la même. Le privilège de vivre libre dans un pays bi-ethnique et bi-culturel est un des plus grands bienfaits dont ce pays est heureusement doté.

Dans la province de Québec, nous bénéficions de ce grand privilège d'avoir comme langue maternelle une langue française qui possède à la fois la fluidité de l'eau qui coule et la résistance du métal, comme la décrivait si bien un grand auteur français.

Nous jouissons, en plus, de cette liberté religieuse qui nous a permis d'ériger dans nos villes des temples où nous pouvons prier Dieu dans la foi de nos parents ou celle de notre choix.

En plus de cette liberté de langue, de religion, d'action et d'opinion, nous avons la liberté économique, celle de transformer, pour en faire de la richesse, ces choses de la terre que la Providence a si généreusement distribuées dans toutes les parties de notre pays. Les résultats matériels obtenus se manifestent de façon impressionnante dans les voies ferrées transcontinentales, dont les services sont sans cesse accrus, dans l'aviation civile et commerciale, dans la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, d'immenses usines canadiennes, dans les produits agricoles parmi lesquels le blé seul compte pour 500 millions de boisseaux...

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président...

(Texte)

L'hon. M. Sévigny: ...dans les exportations forestières...

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me vois forcé d'invoquer le Règlement. Voici sur quoi je me fonde. Alors que nous sommes à étudier les crédits du ministère du Travail, la conduite du ministre du Travail et probablement aussi les problèmes qui se rattachent directement à ce ministère, j'ai l'impression que le ministre associé de la Défense se trompe d'auditoire et qu'il est peut-être en train de prononcer ici le discours qu'il destine au club Richelieu.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, à propos de ce rappel au Règlement, je dirai tout d'abord qu'au début de mes remarques j'ai fait observer que j'entendais parler de généralités. J'essaie de donner à la Chambre un aperçu général des avantages dont nous jouissons au Canada et qui, à mon sens, nous permettent d'affirmer que, loin d'être aussi mauvaise que les honorables députés de l'opposition voudraient le faire croire aux Canadiens, notre situation économique est, au contraire, très bien portante, tout à fait prospère, et que nous avons tout lieu de nous féliciter des résultats obtenus. En dépit des cris d'alarme que nos honorables vis-à-vis lancent si souvent, le gouvernement a réussi à juguler le fléchissement économique qui menaçait le Canada; il en revendique le crédit et l'honneur.

Enfin, nous sommes en marche vers une destinée nouvelle et encore plus haute. Nous nous y acheminons par divers moyens que j'exposerai au comité et qui, j'en suis certain, l'intéresseront tout autant que les éternelles prophéties de malheur que nous ont faites si souvent ces messieurs d'en face.

Si le député veut bien me permettre de poursuivre mes observations, je le ferai, et je lui serais reconnaissant de ne pas m'interrompre plus que nous l'avons interrompu quand il a répété à la Chambre les mêmes vieux discours que nous avons entendus si souvent.

M. le président suppléant: On me permettra d'intervenir pour signaler brièvement que j'ai écouté attentivement le ministre. Je tends à croire que prononcer un discours de nature

générale sur l'économie du pays dans son ensemble ou même du monde entier, serait s'écarter un peu du sujet plutôt restreint dont le comité est saisi.

J'ai toujours eu l'habitude, comme le savent les députés, de laisser une assez grande latitude au débat à l'occasion de l'examen du premier crédit. J'espère qu'aucun honorable représentant, ni aucun ministre, ne profitera de cet état d'esprit généreux pour trop s'écarter de la question à l'étude.

L'hon. M. Sévigny: Je m'en tiendrai certainement à votre décision, monsieur le président. J'essayais de signaler dans la première partie de mes observations qu'au Canada, nous avons un programme considérable de mise en valeur qui, si l'on tient compte du potentiel de la nation, n'en est qu'à ses débuts. Ce que je viens de dire tend à confirmer que, loin d'être pessimistes à la suite des difficultés que nous avons éprouvées jusqu'ici, nous éprouverons peut-être encore, au contraire, toute raison d'être optimistes. En effet, même si nous avons rencontré des problèmes au cours des deux dernières années, nous semblons avoir les solutions appropriées, et nous nous dirigeons à présent vers une prospérité toujours croissante et, certainement, vers le progrès.

(Texte)

Je voudrais donc, monsieur le président, retourner à la langue française pour continuer mes remarques interrompues par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill).

M. Denis: Et avec raison!

L'hon. M. Sévigny: Comme je le disais tout à l'heure, j'ai écouté l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui, avant l'intermission, nous expliquait une fois de plus ce qu'il a répété souvent en cette enceinte, lorsqu'il nous faisait part des données statistiques du chômage qui a sévi ici durant les dernières années. Au fait, nous étions inquiets, monsieur le président, au sujet du chômage qui sévissait au Canada et qui semblait menacer notre économie, ainsi que le bien-être présent et futur de tous les citoyens du pays.

C'est justement parce que nous étions inquiets au sujet des effets de ce chômage que le gouvernement a présenté des mesures qui ont permis de remédier au malaise qui existait au sein de la nation.

Par exemple, dans le dessein d'activer la circulation de l'argent, laquelle peut se traduire par un pouvoir d'achat plus considérable pour les individus, nous avons demandé aux banques à charte de garantir les prêts aux petites industries qui ont besoin d'argent pour construire leurs ateliers ou les améliorer.

[M. le président suppléant.]

Parce que nous nous sommes rendu compte que le gros des chômeurs se recrutait parmi la classe des journaliers, le gouvernement a contribué, dans une énorme mesure, à l'établissement d'écoles où les chômeurs du pays peuvent s'instruire et apprendre un métier, parce qu'il constate que l'industrie de la construction est à la base même de la prospérité de notre pays.

Des milliards de dollars ont été prêtés aux constructeurs canadiens et aux citoyens canadiens intéressés à se faire construire un foyer. Ceci fut fait par le truchement de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Justement, parce que le gouvernement sait qu'une coopération étroite entre le capital, le travail et les forces de l'État est primordiale, il a décidé de réunir dans un conseil de productivité les têtes dirigeantes des principales industries canadiennes, les têtes dirigeantes des principales unions ouvrières du pays, les citoyens qui s'y connaissent en économique, en industrie et dans toutes les autres sphères d'activité. C'est en réunissant ces trois forces, celles du travail, du capital et de l'État qu'il a réussi à trouver des formules qui ont permis à l'économie canadienne de prendre un nouvel essor et de se relancer vers de nouveaux sommets.

Monsieur le président, nous sommes heureux de constater que tous nos efforts ont été couronnés de succès, puisque non seulement le chômage est à la baisse mais tout indique que le pourcentage des travailleurs du pays qui sont en chômage va continuer à diminuer et que les pronostics pour les années à venir sont excellents et laissent même prévoir une prospérité sans précédent.

A titre d'exemple, qu'il me soit permis de souligner que cette diminution du chômage se fait sentir dans la région que je représente en cette Chambre et qui compte environ 171,000 travailleurs. Dans cette région, il y avait, au mois de mars dernier, plus de 6,500 personnes en chômage. Or vendredi dernier, j'ai rencontré le gérant du bureau d'assurance-chômage de la région, et il m'a dit que ce nombre était tombé, dans l'espace relativement court d'à peine six mois, de 6,500 à tout près de 1,800, ajoutant qu'en plus il y avait du travail pour au moins 1,200 personnes.

M. Denis: C'est à cause du gouvernement de M. Lesage!

L'hon. M. Sévigny: Dans le seul but de vous prouver que la diminution du chômage dans la région de Longueuil est très réelle, nous avons vu dans le *Nouveau Journal* de samedi dernier des pages pleines d'annonces publiées par nos marchands, nos industriels ou nos commerçants, dans lesquelles on offrait de l'emploi aux travailleurs.

Ceci, monsieur le président, pour indiquer que les prophéties de malheur, que nous ont répétées à plusieurs reprises en cette Chambre au cours des récents mois les honorables députés d'en face, n'étaient pas fondées sur des faits mais plutôt sur le seul espoir qu'ont ces messieurs de reprendre, à n'importe quel prix, ce pouvoir qu'ils ont perdu en 1957 à cause de leur incurie, de leur incompétence et du dédain qu'ils affichaient, depuis trop longtemps, de l'intérêt de la chose publique.

Monsieur le président, je tiens à rappeler tout le mal que fait à la réputation de notre pays, et par le fait même au bien-être de nos concitoyens, cette constante répétition du fait qu'il y a chez nous un certain pourcentage de chômage, ainsi que l'exagération, constamment répétée par les honorables membres de l'opposition, de la gravité du problème.

Je n'irai pas jusqu'à dire que le problème n'était pas grave. Je ne vais pas minimiser l'importance de prendre soin des sans-travail et de leur trouver de l'emploi afin de leur permettre de jouer un rôle important dans l'économie du pays. Bien au contraire, nous nous sommes penchés sur le malheur des sans-emploi. Nous avons compris la misère qui afflige les foyers où malheureusement, sévit le chômage. Comme je le disais tout à l'heure, nous avons pris les moyens à notre disposition pour enrayer ce fléau, et c'est déjà un grand bonheur pour nous que d'y avoir réussi.

Je considère qu'il est de mauvais goût et certainement de mauvais aloi de nuire constamment à la réputation du Canada en exagérant la gravité de la situation économique qui existe chez nous. L'hiver dernier, dans les journaux de France et d'Angleterre, des journalistes de renom écrivaient des articles dans lesquels on demandait aux Anglais, aux Français et aux autres Européens de ne pas s'occuper du Canada, de ne pas songer à venir s'y établir et même de ne pas songer à faire des placements dans notre pays, parce que, disaient-ils, «Il devient de plus en plus évident, en lisant les journaux canadiens et les critiques qui se font là-bas, qu'il existe dans ce pays de la détresse et du malheur, que le Canada n'est plus la terre d'avenir dont nous avions entendu parler».

Cette réputation faite à l'égard du Canada est nocive et même nécessaire; en plus elle n'est pas fondée, parce que loin d'être une terre de misère, comme les honorables députés de l'opposition ont malheureusement trop souvent essayé de le faire croire, (et je le répète, dans le simple but d'atteindre des fins politiques) loin d'être une terre de misère, le Canada, au contraire, est peut-être la terre la plus riche du monde, et certainement celle où l'avenir sourit le plus à ceux qui veulent se fonder un foyer, établir un commerce ou une industrie, et prospérer en même temps que le pays.

Monsieur le président, on a qu'à voyager en terre étrangère, en Amérique du Sud, par exemple, dans les pays d'Afrique, ou encore qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en Asie pour se rendre compte que vraiment les Canadiens qui sont nés ici, ou ceux qui ont eu le privilège de venir s'y installer, sont des êtres privilégiés et qu'en réalité, c'est dans ce pays que l'on trouve le bonheur parfait et les meilleures chances de prospérité et d'avenir.

Monsieur le président, on n'a qu'à voyager en terre étrangère, en Amérique du Sud, par exemple, dans les pays d'Afrique, ou encore qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe les pays trop souvent déchirés par des révolutions intérieures. J'ai constaté les ravages que peut répandre le communisme dans une nation, lorsqu'il s'implante dans sa vie sociale, culturelle, intellectuelle et économique.

J'ai vu un pays, comme le Brésil, où sur une population de 70 millions d'habitants, 35 millions sont illettrés et vivent dans la pauvreté la plus abjecte. J'ai vu cette terre qui était appelée, il n'y a pas tellement longtemps encore, «le Brésil, terre d'avenir,» à deux doigts de la faillite, à deux doigts de la ruine et à deux doigts de la révolution sociale la plus complète.

En Argentine, pays qui ressemble étrangement au nôtre, tant au point de vue culturel et social qu'économique, j'ai vu la menace de la faillite la plus complète, et n'eut été du génie constructeur de son président actuel, je crois que ce pays serait aujourd'hui en pleine révolution.

Pourquoi ces nations sont-elles dans un tel état de détresse, tandis que nous ici, au Canada, jouissons de la prospérité, de la paix et de ce qu'on peut appeler presque le plein emploi? Ceci est dû, monsieur le président, au fait que là-bas, les pays n'ont pas compris la grandeur de cette liberté démocratique dont je parlais au début de mes remarques. Ils n'ont pas compris que c'était en vivant sous l'idéal démocratique et avec les principes de vie que sont les nôtres qu'un pays pouvait grandir, prospérer et aspirer à une destinée meilleure. Ils ont préféré, au tournant du siècle, à un moment où la chance leur était offerte, tout comme elle nous l'était, au régime démocratique qui a fait notre force, qui nous a permis de grandir, de prospérer et d'atteindre notre niveau de vie actuel, le régime de l'autocratie et du despotisme qui a détruit chez eux toutes les libertés. Si je parle ainsi dans le moment, monsieur le président, c'est que j'ai l'impression que si nous continuons ainsi à toujours faire des prophéties de malheur et à toujours semer dans les esprits le doute et l'anxiété, nous allons

créer ici, au Canada, une classe de révolutionnaires qui grandiront en force, en puissance et en nombre lorsque se présenteront des périodes d'affaissement économique comme celle que nous avons connue durant les deux dernières années, alors qu'il y avait malheureusement trop de chômage. C'est dans les esprits où existent ce doute et cette anxiété, c'est dans les foyers où les gens souffrent, que le communisme peut germer, grandir et éventuellement se répandre et faire des ravages.

A mon avis c'est peut-être agir en bon politicien que de dire que tout va mal et d'essayer d'obtenir ainsi certaine faveur politique auprès d'une certaine classe de gens en se servant des malaises qui peuvent étreindre la nation. Mais je crois qu'agir de la sorte, ce n'est pas agir en bon Canadien, parce qu'une politique du genre, lorsqu'elle est poussée trop loin comme elle l'a été, lorsqu'elle est exagérée comme elle l'a été par les honorables membres de l'opposition, sème dans les esprits l'inquiétude et même la terreur et peut facilement conduire une nation où tout est beau, grand et prospère, où existe une liberté comme il n'y en a que chez nous, vers les tragédies que connaissent les nations qui sont exposées aux mouvements révolutionnaires et qui accompagnent le régime communiste partout où il s'implante.

Monsieur le président, j'ai écouté tout à l'heure l'honorable député d'Essex-Est avec le même intérêt que d'habitude et je lui ai dit, d'ailleurs, que c'est toujours avec un plaisir renouvelé que nous l'écoutons à la Chambre. Il a suggéré que l'on adopte le programme du parti libéral, lequel, d'après lui, devrait nous conduire vers une prospérité inconnue jusqu'à ce jour.

Je me demande, monsieur le président, pourquoi les libéraux n'ont pas pensé à certains points de ce programme durant les 22 ans qu'ils ont occupé les banquettes ministérielles en cette Chambre?

M. Denis: Il n'y avait pas de chômage dans ce temp-là, il y avait de la prospérité.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, un rapport économique préparé par les meilleurs économistes du Canada indiquait, en 1956 et en 1957, que les difficultés économiques auxquelles nous avons été exposés en 1958 et 1959 allaient se présenter; mais nos honorables amis de l'opposition, parce qu'ils savaient bien que ce rapport ne pouvait pas leur être utile au point de vue politique, ont choisi de le cacher, car le peuple aurait compris, en le lisant, que ce n'était pas avec ceux qui avaient dirigé les affaires du pays pendant 22 ans que résidait la prospérité du Canada, mais bien avec le gouvernement conservateur qui, ayant pris les rênes du pouvoir, réussit à sortir l'économie canadienne de l'ornière où l'avait conduite le parti libéral. Et si aujourd'hui, nous jouissons d'une certaine prospérité, si aujourd'hui il se fait du progrès, et si aujourd'hui nous pouvons envisager l'avenir avec confiance, ce n'est certainement pas à cause des conseils que nous avons reçus, en cette Chambre ou ailleurs, des honorables membres de l'opposition, mais bien grâce à la sagesse, la compétence et l'intelligence dont ont fait preuve les chefs du parti conservateur dans la présentation des mesures sociales et économiques qui ont conduit le pays à son état de prospérité actuel.

M. Deschatelets: M. Bennett parlait comme cela!

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si le ministre associé de la Défense nationale me permettrait de lui poser une question.

L'hon. M. Sévigny: Si l'honorable député le veut bien, j'aurai fini mes observations dans deux ou trois minutes, après quoi je serai très heureux de répondre à toutes ses questions. Monsieur le président, je dis au comité que les Canadiens ont toute raison, croyons-nous, d'être fiers de la façon dont les membres du gouvernement actuel se sont employés à trouver des solutions aux problèmes économiques qui se posaient pour notre pays. Les problèmes étaient d'envergure et il n'a pas été facile de trouver les bonnes solutions.

Les membres du gouvernement actuel ont passé bien des heures avant de trouver ce qu'ils ont jugé les formules appropriées à l'économie canadienne. Ils ont eu l'aide de tous ceux qui, selon eux, possédaient une certaine connaissance de ces problèmes économiques. Ils ont demandé la collaboration de tous les Canadiens soucieux de l'avenir du Canada et du bien-être de ses citoyens. C'est à cette collaboration entre l'État, le patronat et le salariat que nous devons les décisions heureuses actuellement appliquées.

L'honorable député d'Essex-Est a prétendu tantôt que nous devrions, si nous voulons voir croître notre prospérité, suivre le programme énoncé lors du congrès libéral tenu en janvier dernier à Ottawa.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Sévigny: L'honorable député me permettra bien de lui dire que s'il revoit les divers points de ce magnifique programme dont il a parlé, il verra que la plupart des mesures qui en font partie ont déjà été appliquées par le gouvernement conservateur actuel. (*Exclamations*) Si l'honorable député

pousse son examen plus loin et s'il se reporte aux auteurs qui expliquent le socialisme, il s'apercevra que les autres mesures qu'il met de l'avant sont des mesures purement socialistes, ce qui serait bien compréhensible si elles étaient proposées par les membres du Nouveau parti, mais qui deviennent incompréhensibles dans la bouche de membres de ce parti libéral qui a connu de grands jours, qui, à une époque, a pu se présenter comme le parti de la libre entreprise, mais qui apparaît aujourd'hui comme une version modifiée du parti dit nouveau.

Si les honorables vis-à-vis n'ont d'autres formules à présenter que celles qu'ils ont énoncées durant leur grand congrès de janvier dernier, les Canadiens, j'en ai peur, ne trouveront pas beaucoup d'encouragement et de consolation dans ces propositions. Je suis, au contraire, convaincu que la population du Canada se rend aujourd'hui compte que, si notre pays est prospère c'est grâce à l'esprit d'initiative éclairé du très honorable premier ministre, des membres de son cabinet, et des membres du parti conservateur-progressiste, auquel je suis fier d'adhérer.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre associé a bien voulu dire qu'il répondrait volontiers à toutes les questions que je pourrais poser au sujet de son discours. Cependant, je n'abuserai pas de la patience du comité en relevant toutes les observations peu pertinentes, au sujet des affaires extérieures et intérieures, que comportait le discours que nous venons d'écouter. Mais il y a une question aussi précise que pratique que je tiens à poser au ministre.

Il a parlé du lamentable état de l'économie de notre pays que révélait un rapport secret, mais dont ses amis, apparemment trop stupides, n'avaient rien compris, jusqu'au jour où ils ont trouvé ce rapport dans un tiroir. Si la situation était si mauvaise, ces gens si intelligents, si remarquables, auraient certainement dû le découvrir eux-mêmes.

Des voix: La question!

L'hon. M. Pickersgill: J'ai tout autant le droit de parler au comité que qui que ce soit et j'analyse, somme toute, le seul point pertinent du discours du ministre. J'établis simplement les bases d'une question très simple. Le ministre pourrait-il nous expliquer ceci. Si la situation économique, au Canada, était si menaçante et si effrayante en 1957, et si nous avons maintenant atteint de nouveaux sommets de prospérité, comme il l'a déclaré, sous la direction éclairée du présent gouvernement, comment se fait-il qu'en 1957, 280,000 personnes aient immigré au Canada et trouvé du travail, une chance de gagner leur vie, alors que cette année nous recevrons à peine le quart de ce nombre et que presque nul de ces immigrants ne vient se trouver du travail parce que tous savent très bien que cela n'en vaut pas la peine?

Je voudrais aussi demander au ministre comment il se fait que si la situation était si désastreuse en 1957, alors qu'elle est si merveilleuse aujourd'hui, il y a deux fois plus de Canadiens qui se cherchent du travail aujourd'hui qu'il n'y en avait en août 1957.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, j'ai dit et je répète qu'en 1956 et en 1957 ceux qui ont étudié l'économie de la nation pouvaient voir de menaçants nuages à l'horizon et qu'ils ne se sont pas gênés pour le dire dans un rapport.

L'hon. M. Pickersgill: Cela est évidemment faux.

L'hon. M. Sévigny: C'est seulement parce que les honorables vis-à-vis savaient qu'il serait dangereux, après avoir passé 22 ans au pouvoir, d'aller dire au peuple canadien que tout n'était pas rose à l'horizon libéral, qu'ils ont pris soin de cacher ce rapport. L'honorable député a dit que 280,000 personnes sont venues au pays en 1956 ou 1957.

L'hon. M. Pickersgill: C'était en 1957.

L'hon. M. Sévigny: Il est vrai que cette année le nombre a diminué.

L'hon. M. Pickersgill: A moins du quart.

L'hon. M. Sévigny: Ce nombre a baissé parce que les honorables membres de l'opposition, soit à la Chambre, soit à la télévision ou à la radio, ont répété trop souvent que le Canada n'avait rien à offrir et que notre pays était une terre sans promesse. C'est pour cela que les étrangers ont peur de venir s'installer ici et ont refusé d'y venir.

Toutefois, je puis assurer à l'honorable député que, vu ce qui se produit à l'heure actuelle, cet état de choses va sûrement changer. En effet, grâce aux initiatives du gouvernement actuel, l'étranger a fini par comprendre que le Canada est un pays où il fait bon vivre et non pas la terre de misère dont parlent les honorables vis-à-vis.

Une voix: Parce que les libéraux sont moins nombreux.

L'hon. M. Sévigny: Monsieur le président, j'aimerais m'arrêter à une autre question, plus personnelle celle-là. Je ne me rappelle pas avoir donné des sobriquets au député de Bonavista-Twillingate ni l'avoir taxé de stupidité, et je ne me rappelle pas qu'aucun de mes collègues ait agi de la sorte. J'avoue franchement que l'épithète «stupide» me paraît contraire aux bons usages parlementaires et

que l'emploi en est certes inconvenant dans le cadre du présent débat. Je ne fais pas grief au député de se servir de semblables mots, mais j'estime que sa réputation grandirait à la Chambre et ailleurs s'il portait à ceux qui débattent une question avec lui le même respect que nous essayons de lui porter lorsqu'il prend la parole dans cette enceinte pour exprimer ses opinions.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre me permet une mise au point, monsieur le président, je crois qu'il m'a mal compris. J'ai dit que c'est lui, non pas moi, qui accusait ses collègues d'être stupides. Je veux bien expliquer en peu de mots pourquoi j'ai fait cette remarque, car la chose me semble importante.

Comme son chef l'avait fait le 20 janvier 1958, le ministre a prétendu qu'on a caché un document confidentiel dans lequel certains économistes prédisaient une régression économique. Le document avait été rédigé en janvier 1957 par des gens qui, semble-t-il, voyaient plus loin que les chefs du parti conservateur. La considération que je mettais en relief, c'est que le ministre a répété aujourd'hui les propos que le premier ministre a tenus en janvier 1958, savoir que certains fonctionnaires du gouvernement fédéral savaient ce qui allait se produire une année plus tard, mais que les chefs du parti conservateur l'ignoraient. Pourquoi l'ignoraient-ils? Pourquoi le gouvernement ne le savait-il pas? Pourquoi ne le savait-il pas si les indices étaient si clairs? Est-ce que le ministre dit, et est-ce que le premier ministre disait que le gouvernement était, pour employer le mot que j'ai utilisé, si stupide qu'il ne pouvait pas voir ces indices quand certains économistes, travaillant dans l'ombre, pouvaient les voir? Dans ce cas, pourquoi le gouvernement a-t-il congédié ces économistes et cessé de publier ces rapports? Si ces hommes avaient une si grande valeur, pourquoi les honorables vis-à-vis ne les ont-ils pas gardés à leur service au lieu de s'en débarrasser? Le fait est que des mois après que ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles eurent pris le pouvoir, le gouvernement persistait à dire que le chômage n'avait rien de grave. Lorsque le premier ministre a rencontré les premiers ministres provinciaux en novembre 1957—je n'ai pas le document ici, mais je pourrais l'avoir—il leur a dit: «Il existe un état de choses très provisoire, mais nous verrons à y remédier en quelques mois.» Il a dit aux premiers ministres provinciaux: «N'ayez pas peur, ce n'est rien de grave.» N'oublions pas que le premier ministre avait été à la tête du gouvernement de juin à novembre, c'est-à-dire cinq mois, et si ce n'était pas de la stupidité, c'était certainement de l'insouciance de sa part que de n'avoir pas découvert ces renseignements entre-temps et appris ce que les économistes savaient et qu'il n'était pas assez intelligent pour avoir constaté par lui-même. En effet, aucun autre Canadien ne savait ce qui se passait parce que quiconque lit ce document objectivement se rend compte qu'il n'exprimait pas du tout ce que le premier ministre lui a fait dire en choisissant des extraits ici et là, pour laisser de côté tout le reste. Ce document révélait que le rythme d'expansion ralentissait, et M. Harris a dit la même chose, bien avant les élections, en termes à peu près identiques, dans son exposé budgétaire. Il n'y a pas eu la moindre tromperie. La vérité, c'est qu'en 1957, presque tous les Canadiens ont eu du travail toute l'année bien que, précisément la même année, nous ayons vu le plus grand nombre d'immigrants depuis 1913 venir s'ajouter à notre population, soit 282,000 personnes, et presque tous ces gens ont trouvé du travail et la plupart d'entre eux sont encore ici et se débrouillent.

[L'hon. M. Sévigny.]

L'hon. M. Sévigny: J'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je voudrais lui poser la question suivante: pose-t-il une question ou fait-il un discours?

L'hon. M. Pickersgill: Je fais une déclaration pour répondre au ministre qui m'a demandé de ne pas l'accuser d'être stupide. J'ai donc commencé à dire que je ne l'accusais pas, lui, de stupidité, mais que c'est lui qui accusait ses collègues de stupidité ou, pour dire le moins, d'insouciance.

Ensuite, le 10 décembre 1957, le ministre du Travail est allé à Montréal—et l'on a cité ses paroles d'une année à l'autre et si quelqu'un les met en doute je les citerai. Je ne pense pas que le ministre les mette en doute. Or, le ministre du Travail a dit, à cette occasion, qu'il n'y avait pas de régression économique, qu'il n'y avait pas de chômage grave.

Une voix: Saisonnier.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, saisonnier, comme mon ami l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont vient de me le rappeler. Il a dit que c'était seulement du chômage saisonnier. Même en décembre, six mois après que le gouvernement actuel eut accédé au pouvoir, il ne s'était pas encore rendu compte de la terrible situation que certains économistes travaillant dans l'ombre connaissaient déjà, de A à Z, depuis le mois de mars précédent. Si ce n'est pas un aveu de stupidité ou un aveu d'insouciance ou d'incompétence, je ne sais pas ce que c'est. Voilà vraiment à quoi se résume la déclaration du ministre.

Le ministre ne peut pas, non plus, nier cet autre fait que, durant toute l'année 1957, le chômage a été bien moins répandu que chaque année depuis, durant les mois correspondants—je répète bien moins répandu—et il y avait en août 1957 au moins deux fois moins de chômeurs qu'il y en a aujourd'hui.

La pure vérité, c'est que lorsque des ministres disent: Pourquoi, lorsque vous étiez au pouvoir, n'avez-vous pas mis en œuvre les recommandations que nous faisions à propos du chômage, la réponse, c'est que nous ne l'avons pas fait pour la bonne raison que jamais, après la guerre, il n'y a eu un chômage persistent qui ait requis l'application de telles mesures. Il y a eu du chômage, certes, durant deux hivers—du chômage très répandu—mais à cette époque-là, le gouvernement St-Laurent n'a pas perdu de temps. Il a convoqué les provinces et mon honorable ami d'Essex-Est a dévoilé à leurs représentants un programme d'assistance chômage que les provinces ont accepté, un programme qui a été mis en marche par un gouvernement libéral et à juste titre. Sans cela, il y aurait eu beaucoup plus de souffrances qu'il n'y en a eu depuis quatre ans, alors que le premier ministre avait promis que personne ne souffrirait du chômage aussi longtemps qu'il serait premier ministre.

L'hon. M. Sévigny: L'honorable député de Bonavista-Twillingate a parlé encore une fois de la stupidité des membres du cabinet...

L'hon. M. Pickersgill: Stupidité avouée.

L'hon. M. Sévigny: Il dit que nous n'avions pas alors cet éveil d'esprit qui, croit-il, guide ceux qui siègent de son côté de la Chambre.

L'hon. M. Martin: C'est évident!

L'hon. M. Sévigny: Le député a parlé longuement de ce rapport qu'on avait si soigneusement caché à la population canadienne et il s'est attardé aussi au discours prononcé à la Chambre par le premier ministre en janvier 1958. Si ses amis et lui se souviennent des conséquences de ce dicours, il me semble qu'ils feraient mieux de l'oublier, étant donnés les résultats, car s'ils l'oublient, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes bien trop polis et courtois pour dire d'un membre de cette Chambre qu'il est stupide et peu brillant, mais si l'honorable député continue dans cette veine, j'ai bien peur que la population canadienne ne se charge, elle, de le trouver stupide et peu brillant.

M. Valade: J'invoque le Règlement. Je suis certain que le député de Bonavista-Twillingate permettra à un député de l'arrière-ban de rectifier ses chiffres concernant le chômage. Je voudrais lui demander de qui il obtient ses renseignements pour déclarer qu'il y a plus de chômage aujourd'hui que jamais.

L'hon. M. Pickersgill: Du Bureau de la statistique. J'ai justement les chiffres ici.

M. le président suppléant: Je ne vois là aucun motif d'invoquer le Règlement. Le député pourra continuer plus tard. Le député de Fort-William a la parole.

M. Badanai: Le ministre associé de la Défense nationale qui vient de finir son discours sur le chômage mérite nos félicitations pour la confiance qu'il place dans le gouvernement dont il fait partie. Il croit que le gouvernement est en train de régler la question du chômage et les problèmes économiques du pays. Toutefois, nous de ce côté-ci de la Chambre n'en voyons pas la preuve.

Je ne veux pas me lancer dans une polémique en traitant les crédits du ministre du Travail, que je respecte comme un ami de longue date et comme le chef d'un ministère très important, mais je veux lui poser une ou deux questions qui ont de grandes répercussions sur ma circonscription.

Il y a premièrement le fait, bien connu de la Chambre, que la ville de Fort-William a besoin de nouveaux locaux pour son bureau d'assurance-chômage, qui occupe maintenant un immeuble vieux de 70 ans, dépourvu de toutes installations sanitaires, pour les centaines de personnes qui y viennent tous les jours. J'ai déjà, à plusieurs reprises, signalé à la Chambre le manque d'espace dont souffre ce service si important. Le ministre du Travail m'a fait savoir, il y a deux ans, qu'on était en train de dresser les plans d'un nouvel immeuble. Il espérait que ce nouvel immeuble serait bientôt construit pour y loger le personnel, dont les conditions de travail actuelles sont les pires qu'on puisse imaginer.

J'ai visité plusieurs fois les bureaux en question. J'y étais, pendant la dernière semaine d'août cette année. Le sous-sol était inondé—il avait, en effet, plu pendant la nuit. Les corridors étaient bondés. Je pouvais à peine distinguer les employés de ceux qui cherchaient de l'emploi. Je doute qu'il y ait, ailleurs au Canada, un bureau national de placement disposant d'installations aussi lamentables et rudimentaires qu'à Fort-William, bureau qui dessert une région de plus de 70,000 habitants.

Le ministre sait évidemment que ses services sont propriétaires d'un emplacement central, autrefois une salle d'armes maintenant démolie. Je voudrais savoir du ministre ce qu'il est advenu des plans de ce nouvel

immeuble, qui pourrait d'ailleurs, une fois construit, loger d'autres bureaux fédéraux qui occupent maintenant un espace loué à des entreprises privées.

La situation du chômage à la tête des Lacs s'est un peu améliorée, comme il fallait s'y attendre et, grâce au programme annoncé par le ministre de la Production de défense il y a quelques semaines, les usines de la partie est de l'Ontario sont maintenant plus occupées qu'elles ne l'étaient jusqu'ici. Les perspectives d'emploi sont bien meilleures. Les usines canadiennes commencent à profiter des achats d'équipement en vue de la défense, c'est-à-dire d'avions et de matériel lourd de toutes sortes. Malheureusement, les usines qui obtiennent la part la plus considérable de commandes se concentrent dans les régions est du pays, surtout à Toronto et à Montréal. Comme les usines de la *Canadian Car and Foundry Company*, à Fort-William, produit, à l'heure actuelle, des maisons mobiles préfabriquées pour les services armés dans les régions de l'Arctique, je suis convaincu qu'elles devraient participer davantage au programme de production canadien en vue de la défense. Au lieu d'employer quelques centaines de gens, leur effectif devrait en comprendre quelques milliers. Je prie le ministre d'user de son influence auprès de son collègue, le ministre de la Production de Défense, pour l'amener à répartir plus équitablement ses commandes de matériel de défense.

L'annonce que le ministre a faite de l'intention du gouvernement de participer à un programme élargi d'encouragement aux municipalités à entreprendre des travaux d'hiver, programme qui doit entrer en vigueur le 15 octobre prochain, a été très bien accueilli partout. Néanmoins ce programme, encore que cette année il comprenne des travaux qui n'étaient pas admissibles auparavant, ne répond pas entièrement au besoin d'aide des municipalités. Il ne les incite pas à entreprendre des travaux capables d'absorber un nombre beaucoup plus grand de chômeurs.

Ce que veulent les municipalités, c'est que le gouvernement partage le coût des matériaux. De cette façon, le nombre des hommes embauchés doublerait, sans parler de l'augmentation de l'emploi qui en résulterait dans la fabrication et la distribution de ce matériel.

Depuis quelques années, les municipalités, des particuliers et des groupements ont multiplié leurs efforts pour stimuler l'emploi d'hiver. Par exemple, le conseil consultatif du chômage de la tête des Lacs mène avec succès depuis quelques années une campagne de publicité sous le thème: «Faites-le faire dès maintenant». Ce comité se compose d'hommes et de femmes voués au bien-être de la collectivité et qui, à chaque réunion, ont passé de longues heures à rechercher des formules pour alléger ce problème aigu du chômage. J'ai pris part à certaines de leurs réunions et je connais les intentions sincères de ces gens qui représentent toutes les classes de la société dans les villes de Fort-William et de Port-Arthur. Parmi les membres, on distingue les directeurs des bureaux de la Commission d'assurance-chômage de chacune des deux villes, dont le zèle et le dévouement sont vraiment dignes d'éloges. Je félicite le ministère d'avoir des hommes aussi distingués à la direction de ces bureaux.

[M. Badanai.]

La construction, l'hiver, n'est plus ce qu'elle était. Grâce aux progrès et à l'adoption de nouvelles formules techniques, la construction entreprise l'hiver égale en qualité la construction faite pendant d'autres saisons et, par conséquent, on ne devrait pas hésiter à stimuler la construction d'hiver. Les entrepreneurs devraient assumer une plus grande responsabilité en soumissionnant pour des projets dont la construction doit se faire en hiver.

Tous les paliers de gouvernement, les particuliers, les associations et les entrepreneurs devraient collaborer en vue de créer la plus grande activité possible l'hiver, seul moyen d'apporter une amélioration considérable à la situation de l'emploi pendant l'hiver.

Le numéro du mois d'août de la *Revue des Affaires de la Banque de Montréal* signale que tous s'entendent sur la nécessité d'obtenir de plus hauts niveaux d'emploi, mais qu'on n'est pas d'accord sur les moyens de réaliser cet objectif. La publication résume les constatations du comité spécial de la main-d'œuvre et de l'emploi de l'autre endroit, constatations qui ont aidé à mieux comprendre le problème du chômage. J'ajouterai que si l'autre endroit n'avait rien fait d'autre durant l'année, ce rapport suffirait à lui seul à justifier l'existence de la Chambre Haute.

Le comité sénatorial estime, d'après la publication, que le ralentissement qui s'est marqué dans le rythme de l'expansion, conjugué avec les modifications intervenues dans la structure économique de base du Canada sont les principaux facteurs du chômage élevé. Les investissements de capitaux ayant diminué, une forte proportion de la main-d'œuvre affectée à la construction et à la production de biens d'équipement s'est trouvée sans travail et n'a pu être réabsorbée dans d'autres secteurs. Finalement, la revue cite le résumé même du comité:

> Tout évolue dans le monde. Notre propre société est influencée par de nouvelles tendances et de nouvelles conditions. Cette évolution nous oblige à repenser et à réexaminer notre hiérarchie des

priorités, nos méthodes et notre appareil économique. Le progrès dépend de notre faculté d'adaptation, de notre habileté à résoudre les nouveaux problèmes et à tirer parti des occasions qui se présentent.

Le comité qui a rédigé le passage que je viens de lire a certes rendu au public un service inestimable en aidant à lui faire mieux comprendre le problème du chômage.

On ne saurait parler de chômage sans songer au dégarnissement de la Caisse d'assurance-chômage. L'historique de la Caisse montre qu'au moment de sa création, en 1940, elle était censée demeurer stable et se renouveler d'elle-même. En vertu de la loi qui prévoyait une contribution de 20 p. 100 de la part du gouvernement, une contribution de 30 p. 100 de la part des employés et une autre de 30 p. 100 de la part des employeurs, la Caisse avait un actif de 900 millions de dollars en mars 1957. En mars 1958, son actif était tombé à 754 millions, puis à 512 millions en mars 1959, pour ne plus atteindre que 383 millions en mars 1960. On m'informe qu'en août 1961, cet actif n'était plus que de 140 millions.

A moins que des mesures ne soient prises bientôt, la Caisse sera à sec d'ici quelques mois. Ce dégarnissement s'est produit en dépit de la décision que le gouvernement prenait il y a deux ans d'augmenter de 30 p. 100 la contribution des employeurs et des employés.

Il est vrai, cependant, que le nombre de semaines au cours desquelles les chômeurs peuvent toucher des prestations en vertu de la loi a été porté de 36 à 52. Le gouvernement envisage-t-il de hausser à nouveau le taux des contributions que doivent verser employeurs et employés?

Des correctifs radicaux s'imposent. Un versement d'appoint de 200 millions de dollars environ serait nécessaire pour reporter l'actif de la Caisse à un niveau qui assurerait à nos chômeurs actuels des prestations de subsistance jusqu'à ce qu'ils puissent obtenir un nouvel emploi rémunérateur. A mon avis, le Trésor fédéral est la seule source où puiser cette somme.

L'excédent de 900 millions que la Caisse a déjà eu n'est plus possible. Outre des placements médiocres, la cause en est simplement le niveau assez élevé du chômage, à l'égard duquel le gouvernement actuel n'a pu rien faire.

Je demande au comité la permission de verser au hansard un tableau concernant le nombre de réclamants d'assurance-chômage. Ce tableau est tiré de la *Revue statistique du Canada*, de mars 1961. Si le comité le désire, je puis lui en donner lecture.

M. le président suppléant: Le comité autorise-t-il l'honorable député à verser son tableau au hansard à ce point-ci de son discours?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Le tableau en question se présente comme il suit:*]

Requérants* inscrits à l'assurance-chômage

	1956	1957	1958	1959	1960	1961
			(en milliers)			
Janvier		546	835	785	783	847
Février		572	869	796	814	873
Mars		559	860	767	823	
Avril		374	722	611	715	
Mai		250	551	279	364	
Juin		205	445	220	296	
Juillet		206	301	226	294	
Août		209	295	210	280	
Septembre		227	283	202	280	
Octobre	139	268	324	251	330	
Novembre	215	403	419	418	485	
Décembre	398	744	715	686	754	

(Source: Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage, janvier 1961; la Revue statistique du Canada, mars 1961.)

*Les requérants inscrits actuellement dans les bureaux régionaux; toutes personnes inscrites dans les bureaux régionaux et demandant des prestations d'assurance-chômage courantes, saisonnières ou pour la pêche.

M. Badanai: Comme je l'ai déjà dit, lorsque la caisse a été formée, l'assurance-chômage était établie aux fins d'accorder aux travailleurs une protection contre la perte de leur revenu durant de brèves périodes de chômage. Depuis lors, les brèves périodes auxquelles la caisse était destinée sont devenues des problèmes de chômage chronique qui s'échelonnent sur toute l'année.

On ne considère plus la caisse comme un moyen de servir ses fins initiales, comme une planche de salut entre deux emplois, mais plutôt comme une agence de bien-être, la seule source à laquelle les malheureux chômeurs peuvent puiser.

Je ne veux pas minimiser la gravité de la situation dans laquelle le gouvernement, peut-être contre son gré, se trouve, mais on ne peut nier qu'une réévaluation du régime d'assurance-chômage devrait être faite sans retard.

Je regrette d'avoir à le dire, mais le pire ennemi du gouvernement actuel, c'est sa temporisation devant les questions de première importance, qui exigent des remèdes radicaux. Une des solutions de ce problème pourrait être celle qu'a recommandée le Conseil canadien du bien-être dans sa déposition au comité sénatorial de la main-d'œuvre. Le Conseil du bien-être préconisait la séparation du service national de placement et de la Commission d'assurance-chômage. Cette séparation engendrerait un certain nombre de changements importants dans les rouages de l'embauche et de l'indemnité de chômage.

Pour ce qui est de l'indemnité de chômage, il y a lieu de croire que, dans certains cas, on interprète trop strictement la loi pour ce qui est des travailleurs saisonniers, surtout ceux de l'industrie de la construction. Cela a causé des tracas considérables à ces gens qui, par suite de l'interprétation étroite de la loi, se sont vu refuser les prestations d'assurance-chômage.

En outre, on donne à la loi une nouvelle interprétation qui, à mon avis, n'avait pas été prévue. En voici la preuve: on refuse les prestations d'assurance-chômage aux ouvriers, comme les menuisiers, les plâtriers et les maçons, pour la simple raison qu'ils ont accepté de l'emploi que leur offraient des particuliers, bien que leurs livrets soient pourvus des timbres requis. A mon avis, il importe de revenir au plus tôt sur cette nouvelle interprétation pour en faire l'examen.

D'autre part, on a signalé le cas de certaines gens qui ont mis à profit une échappatoire des règlements de l'assurance-chômage et qui ont touché des prestations. Il y a quelques mois, le *Financial Post* en fournissait un exemple dans un article de fond. Je ne me rappelle pas de quel jour ou de quel mois il s'agit, mais j'ai l'impression que c'était une livraison d'octobre ou de novembre 1960. On y raconte qu'une famille de Winnipeg a gagné $10,205 au cours d'une année tout en retirant des prestations d'assurance-chômage. Voici, d'après l'article, comment elle s'y est prise:

Le mari, menuisier qui gagnait $85 par semaine, a été congédié en décembre 1958, juste au moment où il venait d'acheter un terrain et coulait la fondation en béton. Sa femme a conservé son emploi dans l'industrie du vêtement qui lui rapportait $30 par semaine, tandis qu'il a présenté une demande d'assistance au bureau d'assurance-chômage où il a déclaré qu'il avait à sa charge un fils de neuf ans. Il a obtenu des prestations de $36 par semaine. On lui permettait aussi de gagner $18 par semaine sans perdre ses prestations, et il s'est aussitôt trouvé du travail pour une seule journée par semaine, qui lui rapportait $16.50. Ayant hypothéqué son terrain, il s'est servi de cet argent pour construire sa maison. Il travaillait quatre jours par semaine à bâtir sa maison et une journée à l'extérieur. Quelques mois plus tard, étant toujours sans travail, il vendit sa maison et réalisa un profit de $4,860. Il s'empressa ensuite de se caser dans un emploi à plein temps.

Voici donc la ventilation du revenu de cette famille: salaire de $85 par semaine, de juin à décembre 1958, $2,210; prestations d'assurance-chômage, soit $36 par semaine, reçues de décembre 1958 à juillet 1959, $1,080; revenu reconnu, $16.50 par jour pour la même période, soit $495; salaire de sa femme, $30 par semaine, soit $1,560; profit sur la vente de la maison, $4,860; revenu global, $10,205, ou $194 par semaine. En janvier 1960, il a été mis à pied de nouveau. Il s'est trouvé un autre emploi d'une journée par semaine; il s'est acheté un deuxième terrain et, à ce que je comprends, il vient de se construire une autre maison et va probablement faire la même chose que l'année d'avant.

Si je signale ce fait au gouvernement, c'est afin de démontrer que notre règlement actuel est incapable de rectifier un tel état de choses. Aucun règlement n'empêche qui que ce soit de répéter l'exploit de cette personne dont j'ignore le nom.

Il n'existe pas de loi qui empêche un sans-travail de se construire une maison, un bateau ou des meubles, et je ne dis pas qu'il devrait y en avoir une. A vrai dire, je loue ceux qui ont assez d'esprit d'initiative pour se tenir occupés. Mais si l'on peut prouver que le revenu de personnes qui travaillent à leur propre compte dépasse un certain maximum et que, par conséquent, elles ne devraient pas avoir le droit de toucher des prestations d'assurance-chômage, alors il devrait y avoir moyen de modifier le règlement

dans ce sens. Autrement dit, il doit y avoir une meilleure façon d'appliquer un programme d'assurance.

Peut-être faudrait-il instituer deux régimes différents disposant chacun d'une caisse distincte, l'une pour les employés saisonniers, l'autre pour les employés non saisonniers. Cette dernière servirait donc aux employés non saisonniers, but pour lequel la Caisse d'assurance-chômage avait d'abord été établie, soit pour protéger quelque peu les employés réguliers contre la perte de salaire pendant de courtes périodes de chômage. Cette caisse devrait, autant que possible, se subvenir à elle-même. Par contre, il faudrait que le gouvernement verse chaque année des montants considérables dans l'autre caisse.

De toute façon, le gouvernement devra prendre une décision sous peu. Il ne peut la retarder indéfiniment. C'est à ceux qui occupent les banquettes ministérielles qu'il appartient de décider ce qui arrivera à la Caisse et comment elle sera renflouée avant qu'elle s'épuise totalement. Tout ce que l'opposition peut faire, c'est d'espérer que les conditions s'améliorent au point que moins de gens comptent sur l'aide de la caisse d'assurance-chômage à l'avenir.

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, avant la reprise des séances, le 7 septembre, je me suis promis de faire preuve de modération pour le reste de la session car je suis du nombre des Canadiens qui trouvent que la présente session, qui s'est ouverte en novembre dernier, a été beaucoup trop fertile en discours pour ce qu'elle a produit de mesures concrètes. Cependant, dans des circonstances comme celles-ci, il est extrêmement difficile de ne pas perdre patience quand, par exemple, on entend le ministre associé de la Défense nationale peindre tout en beau l'actuelle situation économique du Canada et, pour réussir ce tour de force, aller chercher des comparaisons chez les cannibales de l'Afrique du Sud et chez les peuples opprimés de l'Amérique du Sud. On ne devrait pas permettre de gaspiller ainsi le temps de la Chambre. Depuis quand nous faut-il, pour trouver notre situation merveilleuse, comparer notre sort à celui des milliers d'analphabètes et d'opprimés de l'Amérique du Sud? Si, pour notre situation économique, il tient à faire des comparaisons qui ont du bon sens, pourquoi le ministre ne se tourne-t-il pas plutôt vers les Îles Britanniques, l'Europe, les pays scandinaves, l'Australie et la Nouvelle-Zélande? Au contraire, il compare le Canada avec l'Amérique du Sud, Cuba et ainsi de suite, sans se rendre compte que nous sommes aussi coupables que n'importe qui de la présente situation à Cuba. Quand les Cubains ont voulu sortir du piège où ils étaient tombés, qu'avons-nous fait? Nous les avons rejetés tout de suite dans les bras de la Russie, peut-être pour toujours. Le ministre de la Défense nationale pourrait employer son temps plus utilement à la Chambre.

Je crois aussi que les Canadiens ne succombent pas non plus à l'abondance des statistiques qu'invoque l'honorable député d'Essex-Est. Nombre d'entre eux se rendent enfin compte que, depuis 94 ans, la pelle libérale se moque du fourgon tory, et ils en ont assez.

L'hon. M. Martin: Les plus belles pages de l'histoire du Canada.

M. Martin (Timmins): Il est temps que le gouvernement tout comme l'opposition officielle se rendent compte que c'est le régime auquel ils adhèrent si servilement qui est la cause des problèmes qui se posent à nous.

L'hon. M. Martin: Balivernes!

M. Martin (Timmins): Ainsi que le ministre associé l'a dit, ils devraient s'apercevoir que les choses changent. Et l'une des plus grandes preuves de cette évolution qui ait été offerte à la population canadienne c'est le plus important congrès politique que le pays ait jamais eu, qui s'est tenu à Ottawa même en août dernier et qui a attiré des citoyens dégoûtés du vieux régime.

L'hon. M. Martin: Et vous n'avez pas pu vous entendre sur la façon de procurer des emplois, vous n'avez pas pu vous entendre avec Eugène Forsey, vous n'avez pas pu déclarer que vous garantissiez à chacun un emploi!

M. Cooper: Combien de cultivateurs assistaient au congrès?

L'hon. M. Martin: Jamais échec d'un parti n'a été si superbement démontré que par ce désaccord!

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, j'ai probablement sous-estimé l'effet du congrès sur le député, car il suffit que j'en fasse mention pour qu'il élève la voix, comme nous venons de voir. Je le répète, j'avais résolu de me contenir et même si la tentation est forte de pousser ma pensée plus loin, je vais essayer de m'en tenir à ma première intention d'être aussi bref que possible. Je veux aborder maintenant une seule question que j'ai soulevée à la Chambre il y a quelque temps. Les honorables députés se souviendront, je pense, que le 25 avril dernier, j'ai formulé un grief à la Chambre au sujet de prétendues conditions de travail et de logement à Moosonee à propos d'un contrat exécuté par la *Carter Construction Company.*

Je ne m'excuse pas d'avoir soulevé ce grief à l'époque. Il se fondait sur des renseignements contenus dans une lettre d'un représentant syndical et sur des entretiens personnels avec certains de mes commettants qui avaient travaillé à Moosonee et qui, à leur retour à Timmins, ont fait connaître les conditions qui régnaient à cet endroit. Toutefois, le jour même où la Chambre a suspendu ses travaux, en juillet, j'ai reçu la lettre suivante de la *Carter Construction Company:*

Le 25 avril dernier, vous avez parlé en Chambre des communes d'un rapport qui avait été publié dans plusieurs quotidiens de l'Ontario et qui avait été rédigé par M. Harry Hegge, agent d'affaires du syndicat des charpentiers. Le rapport portait sur les conditions de travail et de vie dans une entreprise que nous construisons à forfait pour le compte de la *Defence Construction Limited,* à Moosonee, Ontario. Il vous intéressera peut-être d'apprendre qu'un contrat a été signé entre notre compagnie et le syndicat des charpentiers pour une période d'un an pour cette entreprise, et qu'au cours des négociations qui ont donné lieu à la signature de ce contrat, nous avons signalé à M. Andy Cooper, vice-président national du syndicat des charpentiers, et à M. Brodak, secrétaire de la succursale 1669 du même syndicat, à Port-Arthur, que nous étions froissés des déclarations fausses et malveillantes que leur organisateur, M. Hegge, avait faites. J'ai pensé qu'étant donné que vous aviez pris la peine de parler de la situation à Moosonee, il n'était que juste de vous envoyer pour vos dossiers une copie de la lettre d'excuse par laquelle le syndicat exprime son regret des déclarations de M. Hegge et déclare qu'une enquête «en a prouvé la fausseté et la malveillance».

Avant de consigner cette lettre au compte rendu, j'aimerais dire un mot de ce qui s'est passé entre le moment où j'ai formulé ce grief à la Chambre et celui où j'ai reçu la lettre. Nombre d'entre vous se rappellent que les conditions, ne cessant de s'aggraver, ont finalement abouti à une grève à ce camp-là. J'ignore combien de temps exactement a duré cette grève, mais elle a duré quelques semaines, avant d'être réglée par un accord dont parle M. T. N. Carter dans sa lettre. Annexée à sa lettre se trouvait cette très brève lettre que je cite:

Messieurs,

Pendant nos entretiens avec vous à propos du différend ouvrier susmentionné, on nous a signalé que certaines déclarations faites par notre représentant auprès de l'entreprise de Moosonee, M. Harry Hegge—lesquelles ont paru dans les divers journaux du Sud de l'Ontario, notamment dans le numéro du 14 mars du *Globe and Mail,* et ont été citées dans le hansard—sont erronées pour la plupart et exagérées, et que, selon une enquête, elles seraient également fausses et tendancieuses.

J'ai trouvé que le camp de construction que vous dirigez à Moosonee est bien administré, de façon méthodique, que la nourriture qui y est servie se compare à celle qu'on sert habituellement dans les camps de ce genre, et que votre camp est propre.

Nous regrettons que notre représentant, M. Harry Hegge, ait fait ces déclarations si embarrassantes pour vous.

[M. Martin (Timmins).]

Inutile de vous dire, monsieur le président, que ces renseignements m'ont porté un coup. Ils m'ont estomaqué vu, surtout, la gravité des accusations initiales et les rapports que m'avaient remis des hommes travaillant à cette entreprise. Je me suis demandé également si ces déclarations étaient aussi fausses qu'on le fait croire maintenant et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi la situation avait empiré au point d'engendrer une grève qui fut heureusement réglée en temps utile. J'ai demandé des renseignements et on m'a appris qu'en raison du bruit qu'avaient soulevé le rapport et mon intervention à la Chambre, la *Carter Construction Limited* avait été rayée de la liste des entrepreneurs admis à exécuter des travaux de la Défense; afin que la compagnie en question reprenne son statut, une réponse devait être apportée à ces accusations. J'ai également appris que la grève survenue au camp visait à faire porter les salaires à $2.50 l'heure et que finalement ces salaires ont été haussés à $2.85. A ma connaissance, c'est la première fois qu'un groupe syndical déclenche une grève pour finalement obtenir plus qu'il ne demandait. Je le répète: j'ai appris que c'était là une des conditions que la *Carter Construction Limited* devait remplir pour reconquérir son statut. Elle a accordé 35 cents de plus que le salaire horaire que réclamaient les ouvriers, et elle a reçu en retour cette lettre de basses excuses.

Or, monsieur le président, c'est un désenchantement, pour tout député qui, de bonne foi, soulève un grief à la Chambre, que de constater ensuite qu'on lui a coupé l'herbe sous les pieds de cette façon. J'estime que ce n'est guère à l'honneur d'un syndicat, qu'il s'agisse de celui des charpentiers, des menuisiers ou d'un autre, que de conclure un marché de cette nature. J'estime, en effet, qu'ils devraient être énergiquement blâmés pour avoir agi de la sorte. Il me semble que c'est là une chose dont nous pouvons fort bien nous passer chez nous. Tout syndicat qui déclenche pareille chose ne mérite, à mes yeux, pas beaucoup de crédit.

M. Weichel: Monsieur le président, on pourrait dire bien des choses au sujet des efforts qu'ont faits le ministre du Travail et ses services pour enrayer le chômage et régler d'autres problèmes. Si je participe au débat, c'est que je voudrais signaler les améliorations qu'on constate dans les villes jumelles de Kitchener et Waterloo depuis le début de l'année, ainsi que les grands avantages qu'y apportent les écoles de formation technique installées dans cette agglomération. Le nombre des chômeurs dans ces deux villes, ainsi que dans d'autres régions du pays, a diminué constamment depuis le 1er janvier 1961. C'est d'ailleurs, ce qu'a déclaré le directeur du

bureau d'assurance-chômage à Kitchener, et il a ajouté que cette régression du chômage n'était pas terminée, mais qu'elle se poursuivrait quelque temps encore à mesure que s'améliorerait la situation économique.

Les ouvriers du bâtiment constituaient la majeure partie des chômeurs, à côté des manœuvres, des charpentiers, des peintres en bâtiment, des électriciens, des plombiers, des finisseurs-cimentiers et des plâtriers. Or, des programmes de construction d'une valeur de plusieurs millions de dollars ont été amorcés, et d'autres seront mis en œuvre plus tard. Ces entreprises doivent nécessairement influer sur la situation de l'emploi. Parmi les ouvrages qui ont fait de grands progrès se trouvent la nouvelle usine de la B. F. Goodrich, la nouvelle brasserie et la nouvelle annexe de l'hôpital catholique de Sainte-Marie, qui deviendra ainsi un des plus beaux du Canada.

Récemment, le ministère du Travail a annoncé que des annexes pour loger les écoles techniques et professionnelles du collège Eastwood à Kitchener et du collège Waterloo à Waterloo avaient été approuvées. Ces agrandissements seront, comme nous le savons, financés par le gouvernement fédéral et la province, le premier assumant les trois-quarts des frais. Pareille annonce a été, j'en suis certain, bien accueillie par bon nombre des citoyens de mon secteur. Sans doute, quand ces ouvrages seront terminés, ils seront extrêmement utiles à ceux qui ont négligé d'achever leur instruction ou, à la suite d'autres circonstances, n'ont pu profiter des possibilités d'enseignement plus avancé qui leur étaient offertes. J'estime que ces agrandissements fourniront du travail à bon nombre de nos citoyens.

J'apprends que pour environ 70 p. 100 des jeunes célibataires de 14 à 19 ans, qui se sont inscrits comme chômeurs et qui vivent chez eux, au moins un des parents travaille. Quand je pense à ces jeunes gens, je m'empresse de féliciter le ministre du Travail et son ministère d'avoir présenté des mesures relatives à la formation professionnelle et technique dont les installations ont été accrues de 50 p. 100 au Canada. Le gouvernement fédéral paiera 75 p. 100 des frais que les provinces consacreront à ces écoles jusqu'en 1963. Ces jeunes gens, sans quitter leur foyer, auront une magnifique occasion de parfaire leur instruction et d'acquérir la compétence nécessaire pour obtenir de meilleurs emplois et pour s'assurer la sécurité qui est tellement nécessaire de nos jours.

J'espère que tout le monde a pu lire la déclaration récemment faite par notre bien-aimé gouverneur général:

> Les jeunes gens qui quittent l'école prématurément se refusent à eux-mêmes presque toutes les occasions qu'offre le pays. Maintenant, plus que jamais, le progrès et la sécurité du Canada dépendent du degré d'instruction, des connaissances techniques et de l'habileté de sa population. Il semble inévitable que ceux qui quittent l'école avant d'avoir obtenu des diplômes manqueront la plupart des occasions qu'offre notre pays. Ils se refusent à eux-mêmes la possibilité de se former pour l'industrie. Ils auront peut-être à faire face à toute une vie d'insécurité.

J'ai lu récemment dans le *Signet* d'Elmira un éditorial de M. R. S. Reid, du *Clarion*, de Kindersley. J'en cite un passage:

> Ce fut une tragédie à toutes les époques et c'est une tragédie encore plus grave à la nôtre que tellement de nos jeunes gens des plus prometteurs se mettent eux-mêmes des entraves. Leur enthousiasme devant la vie, leur désir d'être indépendants et de se suffire à eux-mêmes, leur appétit d'aventure —ces qualités mêmes qui les rendent aptes à prendre place parmi nos citoyens les plus utiles et ceux qui ont le mieux réussi—les portent au contraire à rejeter leurs plus grandes chances de réaliser leur destin. Démesurément désireux de s'intégrer au monde des adultes, ils quittent l'école avant d'avoir acquis l'instruction qui leur permettrait de tirer parti des talents dont ils sont doués. C'est encore plus tragique aujourd'hui, parce que notre monde de la technique n'a que faire de gens à moitié instruits. Il a, au contraire, un besoin insatiable d'hommes et de femmes qui possèdent une instruction complète. Les chiffres récemment publiés par le Service national de placement indiquent clairement qu'une instruction supérieure est absolument nécessaire à quiconque veut être sûr de garder un emploi dans notre société moderne.
>
> La plupart des jeunes doivent savoir maintenant que les adultes se préoccupent de ceux qui sont en chômage dans notre pays. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que les gens qui n'ont pas fait de neuvième année forment le plus fort noyau des chômeurs.
>
> L'automatisation crée plus d'emplois qu'elle n'en fait disparaître, mais les nouveaux emplois demandent un personnel spécialisé. Trop souvent, les personnes déplacées par l'automatisation ne peuvent occuper l'emploi que celle-ci leur crée parce qu'elles n'ont pas la formation requise qui leur permettrait de s'initier au nouveau travail.

En établissant de nouvelles écoles techniques et professionnelles à travers le Canada, notre ministre du Travail joue un rôle très important pour ces gens infortunés qui n'ont peut-être pas eu la chance ou l'ambition de poursuivre leurs études durant leur jeunesse.

Revenant de la première guerre mondiale, invalide, mais encore jeune homme, j'ai parfaitement compris alors que j'avais négligé un des plus grands biens de ma vie: l'instruction. Pour préparer mon avenir, j'ai suivi des cours de formation professionnelle offerts par notre gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants, et plus tard, j'ai suivi des cours du soir durant quelques années. Le fait d'avoir profité de ces avantages a été d'un grand prix

pour moi. Le gouvernement offre maintenant les mêmes avantages à nos jeunes gens; ils peuvent suivre des cours de formation professionnelle et technique. Comme je l'ai dit, l'essor et la sécurité du Canada dépendent de l'instruction, des connaissances et de la formation techniques de sa population.

Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un système magnifique d'écoles, de collèges, d'universités, et des professeurs qui sont prêts et disposés à transmettre ces connaissances si nécessaires à tous, garçons et filles, dans un grand pays comme le nôtre. Nous avons ces nouvelles écoles de formation professionnelle et technique, et il faudrait faire valoir ces institutions auprès de la grande majorité des jeunes chômeurs âgés de 14 à 19 ans et auprès des autres qui veulent compléter leur instruction. Grâce à ces institutions, ils ont la chance de s'instruire assez pour espérer les revenus dont ils ont besoin.

En terminant, monsieur le président, je me permets de dire que les parents devraient s'intéresser davantage à notre jeunesse. Oui, je le sais, nous donnons à nos jeunes les choses essentielles à la vie, mais ce ne sont en somme que des choses matérielles. Que dire maintenant des relations personnelles entre nos garçons et filles? Nous admettons tous, sans doute, que l'éducation fondamentale commence toujours à la maison et que rien ne pourrait remplacer ce premier élément dans l'ensemble de notre formation. Comme tous les parents qui s'enorgueillissent de leurs enfants, nous nous attendons à beaucoup de notre jeunesse, et nous devons le faire si nous voulons que notre jeune pays réalise ses ambitions.

Monsieur le président, permettez-moi de féliciter de nouveau le ministre du Travail et ses fonctionnaires qui cherchent sans relâche à faire comprendre à tous les parents du Canada et à tous les autres Canadiens—à nous tous, quoi!—que nous avons un rôle très important à jouer pour faire progresser notre pays. Encourager nos jeunes et nos adultes, qui ont négligé ou qui n'ont pas eu l'occasion de poursuivre leurs études, à s'inscrire aux écoles de métier afin d'aplanir la route de leur avenir, voilà l'un de ces importants efforts.

M. le président suppléant: A l'ordre! Je dois interrompre le député car, quand il a fait mention du gouverneur général, j'ignorais s'il voulait parler de l'ancien gouverneur général ou du gouverneur général actuel que nous chérissons tous. Je lui serais reconnaissant de nous dire s'il voulait parler ou non du gouverneur général actuel?

M. Weichel: Il s'agissait bien du gouverneur général actuel, monsieur le président.

[M. Weichel.]

M. le président suppléant: Je dois alors reconnaître que j'aurais dû interrompre le député pour lui faire remarquer que cela est contraire au Règlement.

M. Weichel: Je m'excuse, mais j'ignorais que cela n'était pas permis, monsieur le président.

M. McMillan: Monsieur le président, un des hauts fonctionnaires de la ville de Welland m'a téléphoné pour me faire savoir que le travail devient beaucoup plus rare dans la région. Il m'a appris que le nombre des chômeurs s'accroît, et le nombre des personnes qui retirent des prestations d'assurance-chômage augmentera sans doute aussi.

Jusqu'ici cette année, 1,090 personnes ont bénéficié de l'assistance sociale, et la ville de Welland a versé environ $228,000 à ces personnes. Si je cite ces chiffres, ce n'est pas pour embarrasser le gouvernement. Je désire plutôt lui faire connaître certains des besoins de la ville de Welland et de la région environnante.

D'après la définition qu'a donnée le gouvernement, Welland ne semble pas tomber dans la catégorie des zones de marasme qui peuvent bénéficier du double amortissement. La ville de Welland n'en est pas moins durement frappée par le chômage depuis trois ou quatre ans. On y trouve une usine de la compagnie *Atlas Steel* qui va mettre en œuvre un important programme d'agrandissement. On songe à trouver un emplacement à cette fin.

Je crois savoir que certaines personnes influentes d'autres provinces sont venues à Welland afin de faire valoir certains avantages précis à l'*Atlas Steel* pour qu'elle décide de s'installer dans leurs provinces respectives. Sans doute, un des avantages qu'on a vantés, c'était que l'usine serait située dans une région qui bénéficierait du double amortissement. Le bruit court également parmi ces personnes qu'une autre région de l'Ontario, qui est considérée comme une zone de marasme à l'heure actuelle et a droit au double amortissement, a essayé de profiter de ce programme d'expansion.

Welland ne tombe pas dans cette catégorie à l'heure qu'il est. On me dit que si l'entreprise pouvait être mieux traitée en vertu du programme relatif aux régions en crise, il se pourrait fort bien que cette usine demeure à Welland. Le ministre m'a dit aujourd'hui que cette usine, à partir d'aujourd'hui, n'obtiendrait pas le double amortissement à Welland, mais qu'elle y aurait droit dans ces régions dites de marasme où le double amortissement s'appliquerait. A mon sens, c'est assez injuste.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis sûr que le

député de Welland ne veut pas donner mauvaise impression au comité. D'après lui, je lui aurais dit que cette usine ne bénéficierait pas du double amortissement à Welland. Ce qui est arrivé, c'est que la municipalité de Welland, en tant que telle, n'a pas demandé d'être incluse dans cette catégorie de régions de crise. Je suis sûr que si cette municipalité en faisait la demande d'une manière bien simple, soit par lettre, soit par télégramme, nous nous empresserions d'étudier la situation pour établir si elle remplit les conditions propres à la formule que nous avons instituée, comme nous l'avons fait pour les quelques 19 autres municipalités ou régions qui sont déjà reconnues à cette fin. Je ne voudrais pas que le comité ait l'impression que Welland n'aurait pas rempli les conditions. Cette municipalité n'a présenté aucune demande; il est donc impossible de dire si elle aurait rempli les conditions.

M. McMillan: Je m'excuse, monsieur le président, si j'ai induit le comité en erreur. J'avais l'intention de souligner plus tard que le ministre m'a avisé que la ville de Welland n'a présenté aucune demande. Cependant, en déménageant d'une partie du pays à une autre, une entreprise n'accroît aucunement la richesse du Canada; elle ne fait que déplacer d'un endroit à un autre les moyens de production. Je sais que le ministère du Travail, ou plutôt le ministre, a fait preuve de souplesse avant de décider si certaines régions peuvent être comprises dans la catégorie des régions où le double amortissement est autorisé. Nous savons, par exemple, qu'une région a été admise même si elle n'existait pas au début de la période visée par la formule. Je veux parler d'Elliott-Lake. Dans certains autres cas aussi, le ministre a fait preuve d'une certaine souplesse. Je lui ai parlé ce matin et il m'a dit que si Welland présentait une demande, on l'examinerait favorablement. J'en remercie le ministre. J'en ai parlé au maire de la ville et il m'a dit qu'il présenterait une demande tout de suite.

Je demande au ministre d'accorder à Welland la même attention favorable qu'il a accordée à certains autres endroits. Welland a été durement frappée par le chômage et il serait regrettable de voir une compagnie quitter la région pour construire ailleurs parce que le double amortissement aurait été un facteur décisif. L'*Atlas Steel* est établie à Welland depuis des années. Les habitants de la circonscription de Welland ont raison d'être fiers de l'*Atlas Steel Company,* de son président, M. Young, aujourd'hui président du Conseil de la productivité, de son personnel et des employés. Nous voudrions tous qu'ils restent à Welland; nous voudrions tous que le programme d'expansion soit mis en œuvre à l'usine principale. La population de Welland regretterait de les voir partir pour aller s'établir ailleurs à cause de certains avantages du point de vue fiscal par suite des mesures gouvernementales. Pensant au chômage qui règne à Welland, j'exhorte le ministre et le gouvernement à empêcher ce départ.

M. Regier: Je tiens à aborder une question pour tenir ma promesse envers ceux qui me l'ont demandé et il me faudra quelques minutes à peine. Tout d'abord, à l'instar du député d'Essex-Est qui l'a fait ce matin, j'exprime ma sympathie à l'égard du ministre du Travail sur qui on rejette toute la faute du chômage qui sévit dans notre pays. Je conviens avec le député que la question du plein emploi devrait relever du gouvernement dans son ensemble. Je l'affirme bien que le ministre du Travail soit présent. Je déplore également que le ministre du Travail de l'ancien gouvernement libéral ait eu à assumer presque à lui seul la responsabilité du chômage qui existait en son temps. Comme on peut le voir dans l'organisation du ministère du Travail et d'après les responsabilités du ministre, ce dernier serait tout à fait incapable à lui seul de faire grand chose à l'égard de ce qui est, de fait, une grande calamité nationale—du moins pour ceux qui sont sans travail.

Le gouvernement a parlé dans le passé du Conseil national de la productivité et de ses fonctions. On en a encore parlé aujourd'hui. J'ai entendu avec intérêt la réponse que le ministre a donnée à une question que le député de Leeds lui a posée ce matin. Tout organisme institué par le gouvernement pour assumer la lourde responsabilité de recommander les moyens de faire progresser notre économie au point de réduire le chômage à un niveau raisonnable aurait certes dû, à mon sens, se réunir plus de trois fois, et j'espère que le ministre comprendra que cela revêt une grande importance pour le bien-être de tous les Canadiens. Trois réunions seulement en beaucoup de mois, c'est loin d'être suffisant. Le Conseil devrait siéger matin, midi et soir jusqu'au jour où il trouvera des solutions acceptables au gouvernement et à tous les Canadiens.

Ce dont j'ai à me plaindre cet après-midi a trait à une chose où le Conseil national de la productivité pourrait vraiment aider le ministre. J'ai ici une plainte, une lettre et une résolution adoptée par la succursale 1064 des Métallurgistes unis d'Amérique, de Sydney, Nouvelle-Écosse. Les propositions formulées par cette succursale syndicale me paraissent raisonnables. Ces gens ne prétendent pas qu'il ne doit y avoir aucune réorganisation

de cette industrie dans les provinces de l'Atlantique. Ils ne prétendent même pas qu'il soit possible d'abolir complètement le chômage dans la région de l'Atlantique. Cependant, ils se plaignent de ce que l'*Avro*, qui tient entre ses mains le destin de tant de dizaines de milliers de Canadiens, soit capable d'agir de façon si arbitraire et si brutale, à l'occasion. Ils signalent que plus de 1,100 employés ont été mis à pied à l'usine sidérurgique de la *Dosco* à Sydney—la plus récente mise à pied comptant 606 employés—y compris des hommes qui étaient à l'emploi de la compagnie depuis 1942. Une résolution, adoptée à l'unanimité lors d'une réunion des membres, recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux prennent des mesures immédiates en vue de convoquer les représentants de l'*Avro* à une réunion destinée expressément à obtenir des engagements pour l'avenir de notre économie. Il est possible que des mises à pied soient inévitables et que, dans l'intérêt national, ce soit, à l'occasion, la seule et unique chose à faire. Mais ce dont ces gens-là se plaignent, c'est de l'incertitude. Ils savent que l'*Avro* a des usines dans maintes régions du pays et outre-mer, et pourtant ils ne peuvent obtenir des dirigeants de la compagnie aucune indication du temps qu'ils peuvent raisonnablement s'attendre rester à l'emploi de la compagnie. C'est à ce sujet que je désire faire appel au ministre en vue d'obtenir qu'il mette son conseil de la productivité à contribution afin que, dans l'éventualité d'un déplacement, soit de l'industrie, soit de la main-d'œuvre, ou des deux, ces questions puissent se régler d'une manière ordonnée qui épargnerait aux intéressés des épreuves inutiles et injustifiables découlant des décisions d'un conseil d'administration tout puissant réuni à Londres, à New-York, à Hamilton en Ontario ou ailleurs, lequel jugerait avantageux de renvoyer six ou sept cents hommes sans tenir aucun compte des effets immédiats de telles décisions arbitraires sur la vie des employés et des localités qui comptaient sur un régime d'emploi continu.

Nos sociétés se concentrent, prennent de plus en plus de puissance et deviennent de moins en moins nombreuses. Le temps est venu où il ne devrait être permis à aucune compagnie canadienne de traiter les particuliers ou les collectivités comme ces gens ont été traités par les propriétaires de cette usine. Je ne prétends pas que la Dosco ne doive pas prendre de l'expansion. Pourquoi pas? Si les circonstances le permettaient, le Québec, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique pourraient avoir des usines pour fabriquer notre acier. Cependant, tant que les conditions seront ce qu'elles sont, je crois que le Conseil national de la productivité, le ministre et même le gouvernement tout entier ont le devoir de faire en sorte que personne ne soit lésé quand une industrie déménage. Le gouvernement se doit de prévenir le genre de traitement auquel sont soumis les gens du Cap-Breton depuis plusieurs années.

(Texte)

M. Valade: Monsieur le président, à titre de représentant d'une circonscription où la classe ouvrière constitue la majorité des électeurs, je me dois d'exprimer à ce stade de l'étude des crédits du ministère du Travail l'opinion de mes électeurs, donc la mienne, au sujet du chômage.

Monsieur le président, le mot chômage est sur les lèvres de tous les citoyens du Canada, autant de ceux qui en souffrent que des personnes qui travaillent sincèrement à trouver une solution pour atténuer le plus possible ce fléau social.

Les causes du chômage sont multiples. On peut en attribuer une partie à l'immigration, à l'automatisation, au manque d'industries primaires dans notre pays pourtant très riche, au manque de formation technique de nos concitoyens, surtout chez nos jeunes, à un manque de perfectionnement de l'éducation, ou encore à l'augmentation de la main-d'œuvre féminine sur le marché du travail.

On peut également en attribuer les causes à la mise à pied saisonnière, aussi bien qu'au chômage saisonnier et à la concurrence sur les marchés mondiaux. Quelle qu'en soit la cause, monsieur le président, je suis d'avis que le chômage est une plaie qu'il nous faut soigner avec le plus d'empressement possible afin d'éviter que certains groupes révolutionnaires, à tendance communiste, ne soulèvent le monde ouvrier contre l'ordre établi, comme ils l'ont déjà fait durant les années de crise, il y a trente ans.

Le droit au travail est un droit sacré; personne ne peut contester à qui que ce soit le droit d'exercer son droit au travail, car il s'agit d'un droit fondamental. Je sais que tous les membres de la Chambre, nonobstant leur allégeance politique, reconnaissent ce droit fondamental. Or, si l'ouvrier a droit au travail, je dis que les gouvernements doivent se pencher sur le sort de la classe ouvrière et prendre les mesures qui s'imposent afin que tous les individus, qui le désirent, puissent trouver un emploi.

Le chômage, monsieur le président, a souventes fois soulevé des polémiques tant en cette enceinte que sur les tribunes politiques, à la télévision, à la radio et ailleurs. Toutefois, si nous ne devons pas, nous de ce côté-ci

de la Chambre, soulever des questions politiques à cet égard, nous ne pouvons certainement pas laisser passer certaines observations, plus ou moins honnêtes, que les membres de l'opposition se plaisent à faire en marge du chômage. Nous ne pouvons pas, en conscience, honnêtement et loyalement, nous empêcher de signaler en cette enceinte, et devant la population entière, tout ce que le gouvernement actuel a accompli en vue d'atténuer les effets du chômage.

Ce n'est un secret pour personne, monsieur le président, que le gouvernement conservateur a fait beaucoup, depuis les quelques années qu'il est au pouvoir, pour remédier au chômage.

Permettez-moi d'énumérer quelques mesures qu'il a adoptées, et ce non seulement pour la gouverne de ceux qui liront les journaux, mais également pour certains membres de l'opposition qui s'entêtent à ne pas voir ce que le gouvernement conservateur—conscient de ses obligations envers la population—a réalisé dans le domaine du chômage depuis qu'il est au pouvoir.

Le gouvernement a exécuté des travaux publics considérables, aussitôt arrivé au pouvoir, dans toutes les municipalités qui en ont fait la demande.

Évidemment, c'était un palliatif. Ce n'était pas une mesure qui tendait à abolir ou à enrayer complètement le chômage, mais tout de même, c'était une mesure précise et concrète. Ce programme de travaux d'hiver faisait dire à un ministre libéral du gouvernement actuel de la province de Québec qu'à la suite de la mise en vigueur de ce programme, le nombre des chômeurs avait diminué d'environ 48,000.

Aussi sommes-nous en mesure de constater que le gouvernement conservateur actuel, grâce à l'intérêt qu'il a manifesté et à la stimulation qu'il a apportée à notre commerce, tant intérieur qu'extérieur, de même qu'aux prêts qu'il a consentis à la petite industrie ou aux petits commerçants, a énormément contribué à créer de l'emploi, à ouvrir des marchés.

Il ne faudrait pas, non plus, oublier le geste tout à fait concret, logique et intelligent qu'a posé le gouvernement actuel lorsqu'il a offert aux provinces de verser jusqu'à 75 p. 100 des frais occasionnés par l'application d'un programme relatif à la formation technique pour tous les travailleurs désireux de se prévaloir des bienfaits de cette loi. Au fait, on m'a informé que dans la province de Québec, plus de 3,000 travailleurs s'étaient prévalus des avantages de cette loi, à la mise en application de laquelle le gouvernement fédéral actuel contribue jusqu'à 75 p. 100 du coût.

Monsieur le président, il ne faut pas non plus cacher à la population ni aux députés de l'opposition les crédits considérables que le gouvernement actuel a versés à la caisse de la Société centrale d'hypothèques et de logement, lesquels sont destinés à la construction domiciliaire et à la rénovation urbaine. Cette initiative a beaucoup aidé à atténuer ou à restreindre le chômage.

Monsieur le président, depuis le début du débat en cours, nous n'avons pas entendu un seul député de l'opposition nous expliquer ce qu'était le problème du chômage.

Je serais porté à parler d'embauchage, mais je suis d'avis que pour parvenir à trouver une solution à l'embauchage, il faut d'abord étudier les différents genres de chômage et leurs causes. Aussi, ceux qui ont voulu se pencher sur ce problème d'une façon un peu plus approfondie en sont-ils venus à définir quatre catégories de chômage.

On appelle chômage frictionnel le fonctionnement imparfait du marché de la main-d'œuvre. Incidemment, cette situation de chômage existe même en période de plein emploi et est due à une variante entre les différentes industries.

Il est une seconde catégorie de chômage que l'on appelle le chômage cyclique; il est causé par le cycle des affaires, selon qu'elles soient au ralenti ou au stade de l'accélération.

Il existe aussi une troisième catégorie de chômage que l'on qualifie de chômage saisonnier, lequel constitue, à ce qu'on m'en dit, le cauchemar de tous les pays septentrionaux.

Il y a également une quatrième catégorie de chômage que l'on appelle le chômage technique.

Ce genre de chômage est attribuable, vous n'en doutez pas, à l'introduction de techniques nouvelles dans le monde industriel.

Or, monsieur le président, il arrive que la circonscription que je représente en cette enceinte est particulièrement frappée par les trois dernières catégories de chômage: le chômage cyclique, le chômage saisonnier et le chômage technique.

Le gouvernement actuel s'est attaqué au problème que présente la quatrième catégorie de chômage, soit le chômage technique, et a proposé aux provinces des moyens de combattre cette catégorie de chômage.

Il reste le chômage saisonnier, lequel existe dans tous les pays septentrionaux. Nous pourrions évidemment prendre plus de mesures afin d'atténuer les effets de cette catégorie de chômage; mais enfin c'est un effet de la nature.

Il y a donc, à mon avis, une situation de chômage, que l'on devrait appeler «chômage général», attribuable au manque de cohésion dans la répartition de la main-d'œuvre. C'est sur cette situation que j'invite le ministre du Travail (M. Starr) à obtenir le plus tôt possible les données nécessaires à l'établissement d'une planification économique, de façon à connaître la demande de main-d'œuvre dans

chaque classe d'industrie et à la répartir selon les besoins et les catégories d'employés.

Monsieur le président, le chômage n'est pas seulement—et ce n'est pas moi qui l'ai dit—une responsabilité fédérale. Quelles qu'en soient les causes ou les raisons, le chômage est non seulement une responsabilité fédérale, mais une responsabilité provinciale, municipale et même syndicale. Les dirigeants de chacun de ces paliers administratifs devraient prendre leur responsabilité en vue d'établir le plein emploi au pays.

Nous pouvons lire, dans les journaux, tous les jours, le compte rendu de certains conflits ouvriers plus ou moins justes ou raisonnables, mais je comprends difficilement que dans une période où le chômage est un facteur inquiétant, le patronat et les syndicats ne puissent s'entendre afin d'éviter le plus de grèves possible. Si l'on tient compte du nombre effarant de millions d'heures de travail perdues par suite des grèves, on comprend qu'il est primordial d'inciter davantage les unions ouvrières, les chefs des syndicats, les ouvriers et le patronat à assumer, eux aussi, leur responsabilité dans ce domaine.

Monsieur le président, je disais tout à l'heure que le chômage est non seulement une responsabilité fédérale, mais aussi provinciale, et je répète que ce n'est pas moi qui l'ai dit. A ce sujet, je voudrais citer les paroles du chef-éclair du parti libéral de la province de Québec, l'honorable Jean Lesage. (*Applaudissements*)

M. Deschatelets: Bravo! bravo!

M. Valade: Monsieur le président, à en juger par les applaudissements, je constate que l'on a applaudi les mots «chef-éclair»; mais il ne faut pas oublier qu'un éclair, ça passe très vite et que le chef libéral passera très vite.

J'étais donc en train de dire que le chef libéral avait déclaré que le chômage est une responsabilité provinciale. Or si nous étudions les données statistiques de la situation actuelle dans la province de Québec, et plus particulièrement celles qui ont trait au chômage en général, nous constatons qu'il a diminué partout au Canada, sauf dans la province de Québec, où il est à la hausse depuis les six derniers mois.

Alors, nous demandons au gouvernement provincial, qui a déclaré que le chômage est une responsabilité provinciale, de réaliser ses promesses électorales et d'élaborer un programme en vue d'atténuer le chômage qui sévit actuellement dans la province de Québec.

Je reçois à mon bureau, chaque semaine, des centaines d'électeurs qui me disent: M. Lesage, le premier ministre provincial, nous a promis et même juré qu'il verrait à résoudre le problème du chômage dans la province de Québec, mais il est le premier à nous enlever l'emploi que nous occupions au service de la province.

Si c'est ainsi que certains chefs provinciaux entendent s'acquitter de leur devoir en ce qui concerne le chômage, eh bien, j'invite la population à congédier les libéraux, tout comme elle l'a fait dans le cas du gouvernement fédéral; nous prendrons alors leur place et nous prendrons des mesures efficaces contre le chômage.

Monsieur le président, je veux faire quelques suggestions en vue d'atténuer le chômage (dont le parti libéral du Québec ignore l'existence) et même le faire disparaître tant dans ma circonscription que dans la province de Québec.

Je me demande si le ministre du Travail ne pourrait pas, en collaboration avec la ville de Montréal, entreprendre des travaux d'envergure, par exemple, la construction d'une route panoramique qui entourerait l'île de Montréal. La Métropole du Canada, ne l'oublions pas, offre des avantages énormes au point de vue esthétique, culturel et éducationnel. A mon avis, nous avons négligé un peu, jusqu'à maintenant, d'exploiter les qualités et les avantages naturels qu'offre Montréal. Par conséquent, je demande au ministre d'en discuter avec ses collègues afin de découvrir s'ils ne pourraient pas s'entendre sur la réalisation d'un projet de travaux d'hiver, tel que la construction d'une route panoramique autour de la ville de Montréal, et ce toujours dans le dessein de réduire le chômage.

De plus, toujours en vue de procurer du travail aux gens de la région de Montréal qui sont affectés par le chômage, je me demande si le ministre du Travail ne pourrait pas, encore une fois, en collaboration avec son collègue le ministre des Travaux publics (M. Walker), voir à faire construire un tunnel sous le Saint-Laurent, de façon à améliorer les communications entre la ville de Montréal et la rive sud.

En outre, monsieur le président, toujours en vue de créer de l'emploi et de diminuer le chômage qui sévit depuis l'avènement du parti libéral dans la province de Québec, je suggère au ministre de voir à procéder plus rapidement à l'exécution de projets d'envergure relatifs à la rénovation urbaine, en ce qui concerne l'habitation à Montréal.

Monsieur le président, il y a quelque temps, des gens sérieux ont étudié le problème du chômage. Je n'ai pas dit que le chômage était la responsabilité de l'ancien gouvernement, pas plus qu'il est de notre responsabilité immédiate, et je n'ai pas dit non plus que le parti libéral provincial en était responsable,

même si les membres de l'opposition se sentent un peu chatouilleux, parce qu'ils voient que leur campagne électorale est en train de se tourner contre eux.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais cependant lire un paragraphe relatif aux perspectives d'avenir au Canada. Je cite:

> Il y a indice que la phase récessionnaire du cycle courant des affaires en est arrivée à sa fin et qu'une reprise économique commence à se manifester. Les forces de reprise sont à l'œuvre depuis plusieurs mois aux États-Unis et, si elles continuent, elles favoriseront le relèvement des affaires au Canada au cours des mois à venir. On peut escompter que cette amélioration contribuera à hausser le niveau de l'emploi et, par conséquent, à faire baisser un peu le nombre des chômeurs. Il est essentiel que cette expansion soit facilitée et appuyée par les mesures fiscales et monétaires appropriées. En vue d'encourager l'expansion des transactions commerciales, il sera nécessaire, en particulier, d'augmenter convenablement les disponibilités en matière de crédit.

Monsieur le président, ceci est exactement ce que le gouvernement conservateur actuel a fait dans le domaine de la prévention du chômage, chose que les libéraux ont voulu nous empêcher de faire. Parce que nous avons augmenté les crédits à l'habitation, on a crié, dans les rangs de l'opposition, que nous étions en train de grever le budget du gouvernement. Lorsqu'il s'est agi de mettre en disponibilité de l'argent, des espèces, dans l'industrie et le commerce; encore là, dans les rangs de l'opposition, on s'est élevé; on préférait défendre la politique destructrice de M. Coyne plutôt que de voir à favoriser une expansion économique normale et logique susceptible d'assurer l'embauchage au pays.

Mais ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le président. Si nos bons amis, qui sont un peu gênés devant ces arguments, veulent bien lire le rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi, publié le 14 juin 1961, comité où les sénateurs libéraux sont en majorité, ils constateront que ce comité formé de sénateurs à majorité libérale vient précisément d'approuver les méthodes auxquelles le présent gouvernement a eu recours afin de combattre le chômage.

Eh bien, monsieur le président, si nos amis veulent être sincères et honnêtes, ils admettront que le gouvernement actuel est celui qui a fait le plus pour combattre le chômage. S'ils ne sont pas satisfaits de cela, qu'ils demandent à leur chef, M. Lesage, le premier ministre du Québec, de faire plus que nous, car jusqu'à maintenant, il n'a rien fait.

Avant de clore mes observations, monsieur le président, je voudrais corriger certaines affirmations qui ont été faites en cette enceinte, cet après-midi, particulièrement par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), à l'effet que jamais auparavant il n'y avait eu autant de chômeurs qu'aujourd'hui, si j'ai bien compris.

Eh bien, monsieur le président, j'ai en main le *Montreal Star*, du 19 septembre 1961, dans lequel on peut lire qu'au mois d'août 1960, le nombre des sans-travail, par milliers, était de 352, et qu'en août 1961, il était de 323. C'est donc une diminution de 29,000.

Je me demande où le député de Bonavista-Twillingate a bien pu piger ses statistiques? Comme le dirait le député de Brome-Missisquoi (M. Grafftey), c'est probablement au *Martin's Bureau of Statistics;* mais j'ai plutôt foi à celles que fournit le Bureau fédéral de la statistique.

Monsieur le président, j'aurais certainement d'autres remarques à faire, plus particulièrement en ce qui a trait à la main-d'œuvre féminine sur le marché de l'emploi. De 1949 à 1959, le marché de l'emploi a affiché une augmentation de 43 p. 100 en ce qui concerne la main-d'œuvre féminine. Évidemment, et toujours selon les chiffres, on dit que cette main-d'œuvre féminine est composée, en grande partie, de femmes mariées. Eh bien, c'est là un problème qu'il faudra étudier sérieusement, car à mon sens cette main-d'œuvre féminine a contribué à augmenter le chômage chez les hommes mariés.

Je demande donc au ministre de prendre en considération les quelques observations que je viens de faire, et je demande du même coup à nos amis libéraux d'être un peu plus sérieux et un peu moins politicailleurs lorsqu'ils discutent du chômage.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'ai jugé préférable d'attendre que l'honorable député de Sainte-Marie ait terminé ses remarques pour lui signaler qu'il semble m'avoir mal compris. Ce que j'ai dit, en fait, c'est que, mois pour mois, jamais le chômage n'a été aussi faible qu'en 1957. J'ai tous les chiffres voulus en main, et ce ne sont pas des données émanant de journaux ou d'autres sources du genre, mais du Bureau fédéral de la statistique. Je vais citer les chiffres que donne ce Bureau pour le mois d'août de chaque année depuis 1957. Il s'agit du relevé de ceux qui, au sein de l'effectif ouvrier, sont sans travail et à la recherche d'un emploi. En août 1957, leur nombre était de 174,000. En août 1958, il était de 281,000. En août 1959, il atteignait 239,000. En août 1960, il était passé à 322,000 et, d'après les plus récents bulletins, il s'établissait à 301,000 en août 1961.

M. More: Combien de travailleurs avaient un emploi?

L'hon. M. Pickersgill: La question n'est pas là. Je rectifiais simplement un point

soulevé par l'honorable député qui a parlé tantôt, mais puisqu'on pose maintenant cette question, je vais y répondre. Par rapport à la population globale, le pourcentage des embauchés...

M. More: Combien avaient un emploi?

L'hon. M. Pickersgill: Que l'honorable député ait la patience d'écouter la réponse à sa question. Le pourcentage des embauchés par rapport à la population globale a été plus élevé au cours de chaque mois de 1957 qu'il ne l'a été depuis, au cours de chaque mois correspondant. Par rapport à la population globale, le pourcentage des embauchés, pour chaque mois de 1957, a été plus considérable que pendant les mois correspondants de toute année postérieure.

M. Valade: Monsieur le président, il me faut rectifier un député d'expérience, à savoir l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate. Il a déclaré qu'en 1957 le nombre des embauchés était supérieur à tout ce qui a jamais été depuis. C'est bien ce qu'il a dit?

L'hon. M. Pickersgill: Non, je n'ai rien dit de tel. J'ai déclaré que le nombre des sans-travail a été, pour chaque mois de 1957, inférieur à ce qu'il a été au cours de chaque mois correspondant depuis. J'ai cité les chiffres concernant le mois d'août, et je suis prêt à citer ceux qui ont trait à n'importe quel autre mois, si le comité le désire. Ce sont les chiffres du Bureau fédéral de la statistique. J'ai également affirmé que par rapport à la population globale, le pourcentage des embauchés a été plus élevé au cours de chaque mois de 1957 qu'au cours de n'importe quel mois correspondant depuis.

M. Valade: Si les chiffres correspondants de chaque mois étaient meilleurs, la moyenne de l'année serait alors meilleure que celle des autres années antérieures; autrement le raisonnement du député serait faux et trompeur. Il l'est indubitablement. J'ai sous les yeux le rapport du comité sénatorial de la main-d'œuvre, auquel je renvoie le député de Bonavista-Twillingate. Le nombre de personnes occupées au Canada n'a jamais été aussi grand. En 1950, il y en avait 5,163,000 et en 1960, 6,403,000.

D'après le raisonnement du député de Bonavista-Twillingate, la moyenne de 1956 est bien inférieure à celle de 1957. Si mes chiffres sont justes, la moyenne était aussi inférieure en 1951, 1952 et 1953, peut-être à cause de la guerre de Corée. Le député de Bonavista-Twillingate devrait consulter le rapport du comité sénatorial de la main-d'œuvre.

L'hon. M. Pickersgill: Il faut que je rectifie ces chiffres. Nous savons bien sûr que chaque année, pour ainsi dire, le nombre de personnes occupées augmentait, car la population augmentait. Mais je parlais du pourcentage et je crois que mon raisonnement est juste.

M. Carter: Les derniers chiffres diffusés par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique indiquent une légère amélioration en ce qui concerne le chômage. D'après le communiqué pour la semaine terminée le 19 août, le nombre des chômeurs a diminué de 31,000. Cette amélioration contraste nettement avec les chiffres de la région de l'Atlantique, où il y a 12,000 chômeurs de plus. Par conséquent, en dépit du réconfort que nous pouvons tirer de la situation générale exposée dans le rapport dont je viens de parler, le chômage demeure néanmoins le problème national le plus pressant et le restera longtemps encore.

J'avoue que j'ai été frappé par la grande divergence des vues exposées sur le chômage par le député de Sainte-Marie et le ministre associé de la Défense nationale. Pour le député de Sainte-Marie, qui représente une circonscription ouvrière, comme pour nous, le chômage est un problème très grave. Quelle que soit notre façon de l'envisager, le chômage est une tragédie. C'est une tragédie humaine. C'est un gaspillage tragique des forces économiques, de la richesse à laquelle on pourrait accéder; un gaspillage tragique d'aptitudes et de talents. Cette tragédie apparaît d'autant plus poignante en face des besoins insatisfaits qui existent au Canada et dans le monde.

Chacun semble avoir un plan quelconque pour résoudre ce problème gigantesque. Le gouvernement nous a convoqués en novembre dernier et nous a annoncé un programme d'attaque massive des problèmes du chômage. Pour faciliter la mise en marche de ce programme, nous, de l'opposition, avons choisi de sacrifier le temps consacré par tradition au débat sur le discours du trône. En présentant ses prévisions de dépenses en mars dernier, le ministre a parlé de quelques-unes de ces mesures et, aujourd'hui, l'honorable député d'Essex-Est a consigné au compte rendu, au nom de notre parti, quelques autres propositions. Certains prétendent que c'est au gouvernement qu'il incombe de régler ce problème, que le gouvernement a la responsabilité de trouver du travail pour les citoyens.

Personnellement, je n'accepte pas cette théorie, parce qu'elle n'est pas compatible avec la liberté de chacun. L'histoire nous enseigne tant et plus que, lorsque les gens sont prêts à délaisser ou à sacrifier leur responsabilité et à échanger leur liberté contre la sécurité ou du travail, ils en ressentent toujours les résultats, la tyrannie. A mon

avis, nous pouvons nous attendre raisonnablement que si nous adoptons cette façon de penser, l'histoire se répétera inévitablement.

Monsieur le président, puis-je dire qu'il est six heures?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le leader de la Chambre pourrait nous éclairer sur l'ordre des travaux des deux prochains jours, et s'il pourrait nous dire ce qui arrivera samedi, car ce pourrait être utile à tous les députés, je pense. J'espère qu'il sera lui-même «éclairé».

L'hon. M. Churchill: Quant à samedi, on pourra éclaircir la situation dans la mesure où la Chambre nous éclairera sur la marche des travaux. Nous réglerons cette question demain. Jeudi, nous poursuivrons l'examen des crédits du ministère du Travail, pour ensuite passer à ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Quant à vendredi, pour répondre à un certain nombre de requêtes, nous avons conclu l'entente suivante: nous suspendrons l'examen des crédits, vendredi, pour débattre le projet de résolution concernant l'aptitude et le sport amateur, à la condition que lundi et mardi, qui sont normalement consacrés à l'étude de mesures législatives, nous étudions des prévisions de dépenses, si nous le voulons, comme nous l'avons fait la semaine dernière, en proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, sans débat ni amendement. Nous nous sommes déjà entendus, de la façon habituelle, à ce sujet, et si cela convient, nous commencerons la journée de vendredi par l'étude du projet de résolution précédant le bill relatif à l'aptitude et au sport amateur. Si nous terminons cette étude à temps vendredi, nous reviendrons aux crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Cela complète les journées de jeudi et de vendredi; demain, nous prendrons une décision au sujet de samedi. Si les choses vont assez vite, le troisième ministère à étudier sera celui du Revenu national.

L'hon. M. Pickersgill: Je suppose que les deux autres ministères mentionnés hier soir par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social suivront, si nous avons le temps?

L'hon. M. Churchill: Oui, le Conseil privé et le Service législatif.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): La Chambre convient-elle que lundi prochain, nous nous formerons en comité des subsides sans avoir recours à une motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Pourvu que le gouvernement le demande.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): Pourvu que le gouvernement le demande?

L'hon. M. Pickersgill: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): C'est entendu pour lundi et mardi prochains.

L'hon. M. Churchill: C'est-à-dire que nous nous formerons en comité des subsides sans débattre la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, et sans proposition d'amendement.

L'hon. M. Pickersgill: C'est clair, nous comprenons.

(A six heures et trois minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RÉGNIER—PROTESTATION CONTRE LA FAÇON DE PROCÉDER RELATIVEMENT AU BILL N° C-129

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je veux protester contre la façon dont on a traité certaines questions à la Chambre. Je veux parler du bill n° C-129 dont la Chambre s'est occupée lundi et dont le numéro est inscrit à l'encre sur l'exemplaire que je possède.

Je n'ai pu obtenir cet exemplaire qu'une fois le bill adopté. Je suis arrivé cinq minutes en retard pour la séance qui a commencé à sept heures et trente minutes lundi soir. A l'étape du projet de résolution, j'ai été le seul à mettre en doute la validité du transfert des terres d'écoles à la province du Manitoba par le gouvernement fédéral. Sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1930, certains terrains publics étaient remis à la province du Manitoba, mais les terres d'écoles étaient exclues. Si nous examinons la loi des terres fédérales, qui figure au chapitre 113 des Statuts revisés du Canada de 1927, nous trouvons ce qui suit à l'article 40:

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf erreur, l'honorable député veut s'expliquer sur un fait personnel, au sujet de certaines procédures qui se sont déroulées à la Chambre lundi. Nous voici à jeudi. Je ne sais encore de quoi l'honorable député se plaint. Chose certaine, il n'est pas encore évident qu'il ait le droit de discuter le fond du débat, en posant la question de privilège. Si certaines procédures se sont produites que l'honorable député croit irrégulières, il aurait dû les signaler sur-le-champ. S'il ne l'a pu, parce qu'il était absent, je serai heureux de l'entendre maintenant, mais il doit préciser de quoi il se plaint dans les procédures.

M. Régnier: Très bien. Je m'empresse de préciser. C'est seulement en lisant *La Presse* de Montréal, hier après-midi, que j'ai su que le bill avait été adopté. Je vérifiais tous les jours dans le *Feuilleton*. Je mets de l'application dans l'exécution de ma tâche à la Chambre. Lundi, j'ai été cinq minutes en retard; or, pendant ces cinq minutes, le bill a été lu trois fois. Voici ce que dit *La Presse* sur la façon dont le bill a été adopté:

(Texte)

En moins de dix minutes, la Chambre a voté la résolution préliminaire et a approuvé les trois lectures de la loi. Habituellement, une loi reçoit sa première lecture en un jour.

(Traduction)

Voilà ce que dit la *Free Press:*

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette, mais seul ce que l'honorable député a à dire m'intéresse, non ce que les journaux pensent de nos procédures. A vrai dire, le Règlement interdit de lire des critiques de journaux sur ce que les députés font à la Chambre.

M. Régnier: En ce cas, monsieur l'Orateur, je proteste en premier lieu parce que le projet de loi n'a jamais paru au *Feuilleton.*

Des voix: Si.

M. Régnier: Je défie n'importe qui de m'apporter un *Feuilleton* où l'on parle du projet de loi. Le projet de résolution a figuré au *Feuilleton,* mais non le bill. J'ai vérifié. En deuxième lieu, selon le président du comité plénier à qui je me suis plaint et qui a pris note du temps, les trois lectures se sont déroulées en 3 minutes et 30 secondes.

Une voix: Ça, c'est de la collaboration.

M. Régnier: Monsieur l'Orateur, cela s'est passé lundi matin. D'habitude, il faut au moins cinq minutes pour réunir un quorum de vingt députés. J'étais à la Chambre, je pense, moins de cinq minutes après le début de la séance et il ne m'est même pas venu à l'idée que l'on avait étudié le bill et qu'on en avait adopté les trois lectures. En fait, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au secrétaire parlementaire du ministre des Finances si la convention avait été déposée. Il m'a répondu: «Oui, mais je pense que vous pouvez en obtenir un exemplaire.» J'en a fait venir un exemplaire en français, mais le secrétaire parlementaire ne m'a pas averti que la question était déjà réglée.

M. Bell (Carleton): Je pensais que l'honorable député était au courant.

M. Régnier: Quand je suis entré à la Chambre, monsieur l'Orateur, certains députés m'ont regardé comme si je cachais une bombe dans ma poche. Cette critique s'adresse non seulement au gouvernement, mais surtout à

l'opposition officielle à qui il incombe de sauvegarder les droits du Parlement.

M. l'Orateur: Je sympathise beaucoup avec l'honorable député qui avait l'intention, semble-t-il, de prendre part au débat qui a eu lieu en son absence, mais j'ai ici le compte rendu des délibérations, et même s'il est vrai que la Chambre a procédé très rapidement dans ce cas, ce fut du consentement unanime et selon nos usages. Espérons que le député aura une autre occasion d'exposer les vues qu'il n'a pas été en mesure d'exprimer cette fois-là.

M. Régnier: Je signale, en toute déférence, que j'avais averti le président du comité que ce genre d'entente m'intéressait et que je me proposais d'en parler. J'ai critiqué l'entente sans savoir en quoi elle consistait et je me suis trouvé avoir raison.

M. l'Orateur: A l'ordre! Etant donné qu'il n'y a eu aucune irrégularité dans nos délibérations, je pense que le député devra profiter d'une autre occasion pour exprimer ses vues.

LES NATIONS UNIES

ATTITUDE DU CANADA À L'ÉGARD DE LA RECONNAISSANCE DE LA CHINE ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question qui découle de la réponse qu'il a donnée hier au député de Kootenay-Ouest lorsque ce dernier a formulé une question au sujet de l'admission aux Nations Unies de la République populaire communiste de Chine. Vu la réponse du premier ministre, devons-nous comprendre que le gouvernement a abandonné la politique que le premier ministre a exposée à la Chambre le 1er novembre 1957, savoir qu'il ne saurait être question de reconnaître la Chine communiste avant que le gouvernement de ce pays-là ait expié ses crimes sous l'empire de la loi internationale?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que le député se méprend quelque peu. Voici ce que j'ai dit. J'ai parlé de la question de l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies ou des mesures que pourraient prendre les Nations Unies. Le député sait fort bien que cela n'a rien à voir à la question de la reconnaissance de la Chine communiste.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

COMMUNICATION SUR LA MÉTHODE MONDIALE DE MENSURATION DE LA RADIOACTIVITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, puisque j'ai la parole, je vais répondre à la question posée

hier par le député d'Essex-Est (page 8912 du hansard) que voici:

L'un ou l'autre de ces messieurs peut-il nous dire si tous les pays membres des Nations Unies collaborent maintenant dans une tentative mondiale en vue d'établir une méthode suffisante et précise pour mesurer la radioactivité à la suite de ces explosions?

A la 14e session de l'Assemblée générale de 1959, sur l'initiative du Canada, on a mis sur pied un programme international de mensuration des retombées dans le monde. Les pays ayant l'expérience technique et de laboratoire nécessaire pour analyser les retombées radioactives ont été priés d'offrir aux pays non pourvus de ces services leur aide pour entreprendre les analyses d'échantillons recueillis dans les territoires de ces derniers, dans le cadre du programme du comité scientifique des effets de la radiation atomique, comité des Nations Unies auquel le Canada collabore de façon active.

En plus d'avoir présenté la résolution, le Canada s'est offert pour effectuer des analyses de sols, d'aliments et d'os recueillis dans les pays étrangers. Quatorze autres pays au moins—je puis les énumérer si le député le désire—ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la santé ont offert leur aide également. Par conséquent, tous les pays du monde peuvent recueillir maintenant des données scientifiques sur le niveau de la radioactivité chez eux. De plus, depuis 1959, le nombre des États membres qui fournissent semblables données à l'UNSCEAR a sensiblement augmenté.

Quatre pays, la Birmanie, la Malaisie, le Ghana et le Pakistan, ont jusqu'ici manifesté le désir de profiter de l'offre du Canada et les premiers échantillons prélevés dans ces pays devraient nous parvenir sous peu.

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES C.P.A.—APPROBATION DE LA ROUTE AÉRIENNE DE L'OUEST CANADIEN À LONDRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je demander au ministre des Transports si le gouvernement de Grande-Bretagne a donné son approbation à l'annonce que le ministre a faite, au nom du Pacifique-Canadien à l'égard de la nouvelle route aérienne entre l'Ouest canadien et Londres, et si les consultations dont le ministre a parlé il y a quelque temps, et sur lesquelles je l'ai interrogé, sont maintenant terminées?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non. Quant à la seconde partie, les entretiens se poursuivent encore.

LES INONDATIONS

MANITOBA—INTERPELLATION À PROPOS D'UN ACCORD SUR LE CONTRÔLE DE LA RIVIÈRE ROUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales pourrait-il nous dire si le gouvernement a réussi à conclure un accord avec le gouvernement du Manitoba à propos de la prévention des inondations dans la région de la rivière Rouge?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Les négociations à ce propos progressent de façon très satisfaisante, et dès qu'il y aura du nouveau à annoncer, nous nous empresserons de le faire savoir à la Chambre.

LA TÉLÉVISION

RIMOUSKI—STATION SATELLITE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): En l'absence du ministre du Revenu national, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire s'il est en mesure de répondre à une question que j'ai posée le 13 septembre, et de nouveau le 14, à propos de l'érection d'une station satellite destinée à desservir les comtés de Madawaska et de Victoria?

M. M.-J.-A. Lambert (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Oui, monsieur l'Orateur, cette recommandation, ainsi que d'autres, est présentement à l'étude, et une déclaration à ce propos sera faite en temps utile.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Chown.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

178. Administration centrale, y compris une subvention de $10,000 au *Frontier College* et les dépenses relatives aux Conférences internationales du Travail, $1,373,104.

M. Carter: Monsieur le président, lorsque la Chambre a interrompu sa séance hier, à six heures, j'avais parlé de la gravité du chômage et entrepris d'exposer certaines idées qu'on a offertes comme solution.

M. le président suppléant: A l'ordre! J'ai quelque difficulté à saisir l'honorable député, parce que des conversations se poursuivent en sourdine dans la Chambre. On pourrait peut-être faire le silence, afin que l'honorable député puisse se faire entendre convenablement.

M. Carter: D'aucuns, avais-je signalé, soutiennent que la responsabilité d'assurer du travail à la population incombe exclusivement au gouvernement. J'ai exprimé l'avis que cette idée de faire des gens des employés de l'État n'est pas compatible avec la liberté individuelle, et l'histoire a prouvé plus d'une fois qu'une telle orientation n'aboutit qu'à la dictature et à la tyrannie.

Certains estiment que c'est la productivité qui est la bonne réponse. Si nous voulons analyser la question, je crois qu'il faut nous demander ce que nous voulons dire exactement par productivité. Si nous entendons l'augmentation de la production dans son ensemble, la proposition est, dans une certaine mesure, valable. Toutefois, il me semble qu'il faut bien comprendre que son utilité dépendra beaucoup des débouchés que nous aurons pour cette plus grande quantité de produits. Il ne faut pas oublier, non plus, que le terme «productivité» est synonyme de «capacité» Nous le concevons comme l'augmentation du rendement par heure-homme. Si cette productivité peut améliorer notre position à l'égard des échanges internationaux, et influer ainsi indirectement sur le chômage en nous permettant de faire concurrence aux pays étrangers, sur les marchés intérieurs et extérieurs, la productivité, de ce point de vue, ne créera probablement pas beaucoup de nouveaux emplois.

D'autres disent que la façon de régler le problème du chômage serait d'insister davantage sur la fabrication, surtout en transformant une plus grande partie de nos produits primaires. Je suis sûr que cette proposition se méritera beaucoup de sympathie, non seulement au comité, mais dans tout le Canada, étant donné que, dans notre pays, l'industrie manufacturière s'est laissé dépasser par les autres industries. Mais, encore là, il faut bien comprendre les limites de cette proposition. Elle néglige le handicap du Canad, qui est le résultat d'une population trop peu nombreuse pour nous permettre de tirer avantage d'une production massive. L'expansion de l'industrie manufacturière ne peut donc se réaliser qu'à l'ombre d'un immense mur de protection tarifaire. La proposition ne tient pas compte, non plus, de notre position à l'égard des échanges internationaux. Nous produisons nombre d'articles primaires que nous ne pouvons consommer et que nous devons vendre à l'étranger. Pour les vendre ainsi, il faut nous-mêmes acheter chez les autres. La proposition écarte également la nécessité de procéder à une mise en valeur plus intense des régions qui dépendent des industries directement fondées sur nos ressources.

D'autres encore prétendent que, pour enrayer le chômage, il faudrait augmenter les

placements de capitaux, et c'est probablement la meilleure solution. Mais, sur ce point encore, il y a lieu de tenir compte de ce que, si les Canadiens ont les capitaux nécessaires, ils ne sont pas disposés, ou hésitent, tout au moins, à les risquer pour la mise en valeur de leur pays. Or, si les Canadiens eux-mêmes ne veulent pas fournir les capitaux supplémentaires dont nous avons besoin, il faut être prêt à accepter des capitaux étrangers, et même à encourager ces placements.

En réalité, le chômage n'est pas dû à une seule cause, et il n'y a donc pas de remède unique. Il faut explorer toutes les voies et moyens, exploiter dans la plus grande mesure du possible toute occasion qui se présente. Si je dis que ce n'est pas seulement au gouvernement qu'il incombe de trouver le remède au chômage, cela ne signifie nullement que le gouvernement n'a pas une certaine responsabilité à cet égard. De fait, le gouvernement a une grande responsabilité dans ce domaine, comme les députés l'ont signalé. La principale responsabilité du gouvernement, à mon sens, c'est d'assurer le genre de planification qui permette à notre régime d'entreprise libre de remplir ses fonctions normalement. A cette fin, le gouvernement doit fournir, grâce à de saines politiques fiscales et monétaires, l'encouragement nécessaire. Il doit également donner une direction sage et courageuse pour inspirer la confiance tant au pays qu'à l'étranger, parce que même si la confiance est une chose intangible, elle est néanmoins un facteur important de la solution de notre problème du chômage.

Le gouvernement actuel a déjà pris certaines mesures pour résoudre nos difficultés dans le domaine du chômage, et je tiens à le féliciter surtout pour son programme de formation professionnelle. Nous nous rendons compte, je crois, que ce programme est un programme à long terme dont on ne peut attendre des résultats immédiats. Toutefois, c'est un programme nécessaire. C'est aussi un programme qui portera sans doute des fruits en temps et lieu. Le programme de réadaptation professionnelle du gouvernement aura peut-être moins d'efficacité parce qu'il intéresse des gens d'un certain âge qui sont par conséquent handicapés par une mentalité qui n'est pas propice à une formation de ce genre. Dans plusieurs cas, les personnes en cause sont ancrées dans des localités particulières; tout ce qu'elles possèdent se trouve dans ces localités dont elles sont incapables de s'arracher pour aller ailleurs.

Pour ce qui est des politiques monétaires du gouvernement, les encouragements ne se sont pas jusqu'ici révélés efficaces pour résoudre le problème des secteurs sous-développés du Canada. Les chiffres relatifs à la région de l'Atlantique dont on a parlé hier corroborent cette affirmation. Les programmes de travaux publics sont probablement les mesures les moins efficaces par lesquelles les gouvernements peuvent remédier au chômage. Il y a seulement quelques jours, j'ai lu un article où l'on signalait que la chaussée de Canso avait coûté environ 23 millions au trésor public mais n'avait donné du travail qu'à 150 ou 200 personnes. Nos travaux se font tellement par des moyens mécaniques aujourd'hui qu'il faut s'attendre à pareils résultats. Nous ne pourrons obtenir le même rapport emploi-deniers publics au moyen de travaux publics que nous le pourrions par d'autres moyens. Cela s'applique jusqu'à un certain point au programme de travaux d'hiver. J'ai souvent l'impression que le programme de travaux d'hiver paraît beaucoup mieux en théorie qu'il ne l'est en réalité.

L'hon. M. Martin: Bravo!

L'hon. M. Starr: Avez-vous dit «hourra»?

M. Carter: Il diminue le nombre des chômeurs d'une période donnée et améliore le tableau du chômage, mais j'estime que très souvent ces résultats sont obtenus aux dépens d'emplois qui pourraient devenir disponibles plus tard dans l'année, selon le cours normal des événements, alors qu'il serait possible d'exécuter des travaux à meilleur compte et d'une manière plus efficace.

Je crois que nous devrions nous rendre compte aussi que ce n'est pas seulement le gouvernement qui est responsable, mais que l'industrie a sa part de responsabilité. Il me semble que l'industrie canadienne se préoccupe trop de protéger le capital investi et d'assurer ses profits pour pouvoir jouer un rôle efficace dans la solution de ce problème. J'estime que l'industrie canadienne a trop tendance à prendre la solution la plus facile—c'est-à-dire à rejeter la responsabilité sur le gouvernement ou à réclamer la protection du gouvernement chaque fois que la situation devient un peu dure. L'industrie canadienne doit se rendre compte que la liberté n'est qu'un côté de la médaille, l'envers c'est la responsabilité. S'il y a liberté, il y aura également et par voie de conséquence investissement de capitaux et des dividendes. Je crois que cette affirmation a été prouvée par ce que nous avons vu se produire à Cuba, qui se trouve pour ainsi dire, au pas de notre porte. Non seulement le gouvernement et l'industrie, mais les travailleurs doivent assumer une pleine part de responsabilité dans les recherches pour trouver la solution de ce problème. En particulier, les travailleurs ont la responsabilité de donner le rendement maximum pour le salaire reçu, et de préconiser,

chaque fois que c'est possible, les idées susceptibles de permettre à la direction de faire des économies et d'augmenter son rendement. En outre, les travailleurs ont la responsabilité de ne pas présenter des revendications sans tenir compte des effets de pareilles demandes sur d'autres secteurs de la population et sur l'ensemble de l'économie. Tant la main-d'œuvre que la direction doivent se rendre compte que le bien-être de chacune est intimement lié à celui de l'autre. Elles doivent apprendre à collaborer, parce que notre pays ne peut se permettre un conflit entre le capital et la main-d'œuvre. Ceux-ci doivent travailler de concert, non seulement pour arriver à la prospérité, mais simplement pour survivre.

Nous nous rendons tous compte, je crois, qu'il est impossible de résoudre ce problème en nous dénigrant mutuellement ou en essayant de faire retomber la faute sur les autres. Il faut admettre que le chômage constitue pour nous un problème immense et que la faute ne se trouve pas dans les circonstances de notre destin, mais en nous-mêmes. Quelles que soient les mesures prises par le gouvernement, par l'industrie ou par la main-d'œuvre, elles ne serviront à rien à moins qu'on fasse un effort énergique pour les mener à bien. L'élément humain est de première importance, et nous devrons faire un effort bien défini et déterminé pour améliorer les relations humaines à tous les paliers. Quiconque exploite les difficultés qui se présentent dans les relations humaines afin de causer des frictions, est non seulement l'ennemi du Canada, mais l'ennemi de la liberté.

Avant de terminer mes observations, je tiens à appeler, encore une fois, l'attention du ministre sur un problème que j'ai déjà mentionné à plusieurs reprises à la Chambre. Si je me souviens bien, le ministre a promis qu'il l'examinerait. Mais m'étant récemment renseigné, je constate que rien n'a été fait jusqu'ici. Je pense au régime selon lequel sont rémunérés les employés du gouvernement dans les diverses provinces Maritimes. Je sais que les services du ministre ont un bureau à Saint-Jean, où un employé touche une rémunération au taux courant dans les différentes régions de la province en cause. Ces taux versés par le gouvernement s'inspirent, dans une large mesure, des chiffres que cet employé se procure aux sources dont il dispose.

Or, je tiens à signaler à nouveau au ministre que l'échantillonnage auquel procède ce bureau provient d'un secteur trop restreint. En réalité, il me semble que nous ne devrions pas avoir de différence de salaires ou traitements entre les diverses provinces Maritimes, mais qu'il faudrait les regarder comme une seule région et établir le même taux de rémunération pour les employés de l'État dans toute la région atlantique. Il me semble invraisemblable que celui qui est employé sur un navire et accomplit le même travail que ses collègues dans la même région reçoive un traitement inférieur parce qu'il aurait, par exemple, été recruté à Terre-Neuve. Cependant, les hommes recrutés à Terre-Neuve sont rémunérés selon un certain taux, et ceux qu'on embauche en Nouvelle-Écosse et à Québec le sont d'après un autre.

Telle est la situation à bord des navires du service hydrographique, à bord des brise-glace du ministère des Transports et à bord d'autres navires. Ces bateaux font le même travail, peuvent se substituer les uns aux autres et se déplacer d'une région à l'autre. A mon avis, il y a une grande injustice—on pourrait presque dire de la partialité—causée par le régime des taux courants dont se sert le gouvernement pour calculer les salaires de ses employés. J'invite le ministre à s'intéresser à ce problème. J'estime que la seule façon équitable de le régler, c'est d'établir une échelle normale de salaires applicable à toute la région des provinces Maritimes.

M. McGrath: Monsieur le président, avant que l'honorable député reprenne son siège, je me crois justifié de signaler, pour la gouverne de tous, que le problème des échelles de salaires payés aux marins de Terre-Neuve, travaillant à bord de navires de l'État, fait l'objet d'une étude suivie, du moins au sein du ministère des Transports. On cherche à ajuster ces échelles, afin que ces hommes soient traités d'une façon plus équitable par rapport aux marins des autres provinces Martitimes.

M. Carter: Je suis content que mon honorable ami me donne ces renseignements, mais je tiens à signaler qu'en plus du ministère des Transports, ce problème intéresse également le ministère des Mines et des Relevés techniques, le ministère des Pêcheries et même la direction des douanes qui exploite des navires. Le problème ne touche pas seulement ceux qui travaillent à bord des navires, mais ceux qui travaillent ailleurs. Nous devrions avoir, pour la région des Maritimes, une politique générale applicable aux employés de l'État, grâce à laquelle ils toucheraient un salaire égal pour un travail égal.

M. Morris: Monsieur le président, plus tôt au cours du débat sur ce crédit, l'honorable député de Skeena a posé certaines questions à propos des salaires payés aux employés rémunérés aux taux courants au chantier naval de Halifax. Tout le monde sait que les députés doivent parfois s'absenter de la Chambre, et ce fut précisément mon cas lorsque l'honorable député a parlé de ces choses. Je constate justement que l'honorable député qui a soulevé ces questions vient d'être appelé en

dehors de cette enceinte. Ce qu'il y a d'ironique, c'est que pendant que l'honorable député exposait la situation au comité d'une façon au moins inexacte, je participais à une réunion avec les représentants du ministère de la Défense nationale à cet égard. Parce que c'est une question qui intéresse la région représentée en cette enceinte par le plus grand des deux députés d'Halifax et moi-même, j'estime que je devrais peut-être dire quelques mots à ce propos.

La question des salaires payés aux employés rémunérés aux taux courants au chantier naval d'Halifax ne devrait pas, à mon avis, être embrouillée d'inexactitudes venant de gens qui ne connaissent pas la région ou qui ne connaissent pas à fond la question et, à vrai dire, qui semblent plus inspirés par un esprit de parti que par un véritable intérêt envers le bien-être des ouvriers en cause. La déclaration que l'honorable député de Skeena a faite au comité contenait de grandes inexactitudes. Jamais je ne me contenterais de nier tout simplement des inexactitudes qui viennent d'un député de qui, si l'on veut être pratique, on ne saurait attendre l'exactitude.

Je ne puis m'empêcher de dire qu'il m'a paru étonnant que l'honorable député de Skeena, de la Colombie-Britannique, juge bon de parler, en cette enceinte, d'un problème qui touche l'autre extrémité du pays quand, bien sûr, il y a des problèmes qui intéressent sa région et dont il aurait profit à se préoccuper. Toutefois, nous nous trouvons heureusement dans un pays libre et chaque député a bien le droit d'aborder en cette enceinte une question importante touchant toute circonscription du Canada.

Je ne nie pas que la situation soit grave au chantier maritime, mais j'estime qu'il importe de fournir une version plus précise des faits. Je le dois d'ailleurs à mes commettants et peut-être les membres du comité y trouveront-ils profit. Ces faits, le ministre du Travail, dont nous étudions les crédits, les connaît tous. Il y a à peine 72 heures que je lui en ai parlé la dernière fois. Le ministre est lui-même au courant des inexactitudes qu'a commises le député de Skeena.

Ainsi, le député a déclaré qu'on avait déclenché des grèves à l'occasion au chantier naval d'Halifax. Si cela était vrai—je m'empresse de le nier—il y aurait là de quoi inquiéter tous les députés, car le chantier d'Halifax abrite les deux tiers des navires, des officiers et des matelots de la Marine royale du Canada. Alors que tous les partis ont reconnu la gravité de la situation internationale, il y aurait certes de quoi s'inquiéter si les employés de la région se livraient à des grèves intermittentes. Il n'y a pas eu de grève au chantier naval.

[M. Morris.]

Je ne prétends pas qu'il faille refuser aux ouvriers du chantier maritime des droits qui leur appartiennent, ni qu'ils doivent eux-mêmes s'en priver, mais j'estime qu'il importe de faire sans tarder une mise au point, lorsqu'on rapporte mal les faits. Les ouvriers ne se sont pas mis en grève. Il y a eu quelques réunions syndicales, mais les ouvriers n'ont pas quitté leur travail au chantier naval. Mon collègue d'Halifax et moi-même, entre autres, nous efforçons de faire en sorte que les ouvriers du chantier comprennent qu'il n'est pas dans leur intérêt de prendre des mesures comme celle dont on a fait mention.

Hier, le député a déclaré, entre autres choses, qu'il y avait autrefois une entente prévoyant des différences de salaire pour les employés qui possèdent certaines spécialités recherchées. Cette entente est toujours en vigueur. Les employés qui exercent certains métiers ou certaines spécialités reçoivent 5c. l'heure de plus que les taux en vigueur au chantier maritime.

Le député a prétendu que le comité interministériel se réunit dans le secret. Le comité tient des réunions à l'occasion à Ottawa et il s'est réuni de plus en plus souvent ces dernières semaines. S'il le fait, c'est en vue d'examiner les demandes des employés. Des hommes sont prêts à venir à Ottawa n'importe quand. Hier soir, je me suis entretenu au téléphone avec des représentants des employés. Je l'ai fait presque tous les jours depuis une semaine et demie. Ils sont disposés à monter à Ottawa et prêts à collaborer en vue de régler la question. Ils y sont venus il y a trois semaines et ils sont tout à fait prêts à faire le voyage encore une fois pour participer à n'importe quelle réunion qui promet d'être fructueuse. Le comité interministériel n'a pas tenu de réunion secrète à Halifax. Il a rencontré les représentants des employés pour entendre leurs demandes au sujet des salaires.

Sur quoi se fondent les ouvriers rémunérés aux taux courants qui travaillent à l'arsenal maritime de la Marine royale à Halifax pour demander une augmentation de salaires? Il était apparemment à l'avantage des employés de l'arsenal maritime qui touchent des salaires régnants d'être jusqu'ici sur le même pied, au point de vue de la rémunération, que les ouvriers qui accomplissent le même travail dans l'industrie privée de la construction et de la réparation de navires. Même si nous avons bon espoir que le programme d'aide à la construction de navires que le ministre des Transports a annoncé récemment va apporter des changements avantageux dans ce domaine, ces dernières années les entreprises adjudicataires et leurs représentants ont réussi à négocier avec leurs employés des accords de salaires qui étaient plus

avantageux que ceux qui ont été négociés par les représentants des ouvriers de l'arsenal maritime, de sorte que dans le passé ces ouvriers estimaient qu'il était dans leur intérêt de toucher les salaires payés dans les chantiers maritimes.

Maintenant, ils ont changé d'avis. Lorsque c'était dans leur intérêt, ils tenaient à ce qu'on les considère sur le même pied que les ouvriers des chantiers maritimes. Maintenant que ce n'est plus à leur avantage, ils ne veulent plus toucher les mêmes salaires que dans l'industrie de la construction de navires. C'est facile à comprendre; nous pouvons tous comprendre qu'ils veulent passer à un niveau supérieur de rémunération auquel ils pourraient comparer leurs salaires. La ligne de conduite concernant les taux régnants n'est un secret pour personne. Essentiellement, cela veut dire que les employés remunérés aux taux régnants qui travaillent à l'arsenal de la Marine royale du Canada à Halifax sont sur le même pied que les ouvriers de métiers semblables qui travaillent dans les chantiers maritimes. Comme je l'ai dit, pendant des années, dans le passé, ils ont trouvé que cela leur était avantageux. Ils ont maintenant changé d'avis et ils voudraient que leur situation soit changée, mais le gouvernement a comme ligne de conduite d'identifier les employés des arsenaux maritimes avec les ouvriers rémunérés aux taux régnants. Je me dois d'ajouter que cette politique vise les ouvriers de l'arsenal d'Esquimalt tout comme ceux de l'arsenal d'Halifax. Par conséquent, tout changement de politique intéresserait les ouvriers des deux arsenaux. On peut comprendre que les ouvriers rémunérés aux taux régnants et qui travaillent à l'arsenal de la Marine à Halifax ne veulent plus des taux payés aux ouvriers des chantiers maritimes, puisqu'ils considèrent que ces taux ne sont pas assez élevés. Ce qu'ils demandent, c'est que le gouvernement change radicalement sa ligne de conduite.

Le député itinérant de la Colombie-Britannique, qui nous a servi hier ses inexactitudes, a accusé le gouvernement d'inaction, de mauvaise conduite, de mépris des intérêts des ouvriers parce que le gouvernement ne s'est pas rendu sur-le-champ à toutes les demandes des employés à taux régnants. Je prétends en savoir au moins autant que le député de Skeena sur la situation des employés du chantier naval d'Halifax. Gare à moi s'il en allait autrement: j'étais en contact avec eux quand ils rédigeaient des mémoires destinés au gouvernement. Je leur ai parlé régulièrement au chantier même et suis en relations suivies, jounalières, avec leurs représentatants, étant donné les circonstances.

Hier, le député de Skeena n'a pas jugé opportun de dire qu'on venait d'augmenter de 6c. l'heure les taux courants de ces employés, dont 3c. rétroactifs de douze mois. Cette augmentation de 6c. l'heure n'a pas contenté les ouvriers du chantier naval d'Halifax. Ils n'en sont pas contents parce que les taux du chantier naval continuent à être assimilés aux taux des chantiers maritimes. Je les comprends, mais il n'en reste pas moins qu'on leur a accordé 6c. de plus pour leur faire justice. On a prétendu qu'il n'y aurait pas de solution au problème. Le député a déclaré (page 8933 du hansard):

> On n'a pas encore pris de mesure en vue d'en venir à une solution et rien n'indique que l'on trouvera une solution.

Après la réunion qui a eu lieu avec les ouvriers, à Halifax, le comité interministériel a fait rapport au Conseil du Trésor, en avril dernier, et celui-ci s'est prononcé contre la hausse de salaires demandée par les employés de l'arsenal maritime d'Halifax. Cette décision a été décevante pour les ouvriers; dans nombre de cas, ils y ont vu une provocation. Une telle réaction est fort naturelle de la part d'hommes qui, demandant une hausse de salaires, ne l'obtiennent pas tout de suite, n'en obtiennent qu'une partie. Cela ne veut pas dire que les travailleurs aient raison d'accuser celui qui ne la leur accorde pas d'être une canaille ou un temporisateur. Ce qui est arrivé, c'est que les ouvriers n'ont pu convaincre le Conseil du Trésor du bien-fondé de leur réclamation. On n'a pas fait mystère de cette décision du Conseil du Trésor.

J'ai invité les représentants des sept succursales syndicales des ouvriers rémunérés aux taux régnants à l'arsenal maritime à venir à Ottawa. Ils ont répondu qu'ils étaient prêts à le faire, et ils sont maintenant disposés à le faire de façon réfléchie et raisonnable. Je les ai invités à venir à Ottawa et je leur ai fait part personnellement de la décision du Conseil du Trésor, ainsi que de la raison de cette décision, dans cet édifice même, dans une pièce de la Chambre des communes. En tant qu'un de leurs deux députés, j'aurais été heureux de leur donner des renseignements plus réjouissants; nous serions tous heureux de voir les nôtres toucher des salaires plus élevés que ceux qu'ils obtiennent présentement. Mais ils voulaient une réponse et ils en ont reçu une. Ça n'a pas été celle qu'ils souhaitaient entendre, mais elle ne s'est pas fait attendre. Le Conseil du Trésor a décidé qu'ils n'avaient pas prouvé le bien-fondé de leur demande, et les raisons précises de cette décision leur ont été exposées.

Dès le lendemain, en ma présence, ces sept représentants de l'arsenal maritime d'Halifax ont reçu l'assurance personnelle du ministre associé de la Défense nationale que s'ils en appelaient de cette décision, il verrait

à ce que leur appel soit entendu. Ils sont repartis mécontents de la décision du Conseil du Trésor. Ils en étaient déçus, mais ils emportaient l'assurance de pouvoir interjeter appel.

Qu'y a-t-il d'injuste en cela? Ils sont retournés à Halifax mettre au point un appel qu'ils ont ensuite adressé au ministre associé de la Défense nationale. Par la suite, deux d'entre eux, MM. Hayter et Lyons, se rendirent ici après la conférence de l'Association des employés de la défense nationale tenue à Montréal. Ils se sont de nouveau rencontrés avec le ministre associé de la Défense, rencontre que j'avais préparée à leur demande. Le ministre leur a alors dit qu'à son avis l'examen approfondi de leur appel par le Conseil du Trésor ne pourrait pas se terminer avant le 30 septembre, s'il n'allait pas au delà. Il n'y a pas eu d'atermoiement, ni de retard, et on n'a pas eu recours à la supercherie. Une déclaration honorable a été faite par un honorable ministre, savoir qu'il faudrait du temps pour régler l'appel, vu qu'il s'agissait d'une demande de cassation d'une décision et de modification d'une politique ouvrière fondamentale.

Or, nous n'en sommes pas encore au 30 septembre. Dans leur sagesse, les ouvriers ont publié une déclaration disant que ce n'est pas le moment de menacer le gouvernement; que le gouvernement n'agira pas plus vite en présence d'un ultimatum. De toute façon, le délai du 30 septembre au plus tôt n'est pas expiré. Je ne suis pas le porte-parole du Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor m'a renseigné là-dessus, comme il le ferait pour tout autre député qui lui demanderait de tels renseignements; apparemment, l'honorable député qui a soulevé la question hier ne s'est pas donné la peine de se renseigner. Le Conseil du Trésor a tenu une réunion jeudi dernier et a commencé à étudier cet appel relatif aux salaires. Il examine encore la question et cherche une formule qui n'est peut-être pas susceptible de répondre à toutes les exigences des ouvriers, mais qui pourra les satisfaire du moins en partie.

Les ouvriers du chantier naval d'Halifax se trouvent à travailler au cœur même du carrefour canadien où les marins retrouvent la mer. Halifax a été fondée comme une forteresse navale. Son chantier naval existe depuis plus de 200 ans. Alors qu'une partie du pays n'était que prairies dénudées, des hommes travaillaient déjà la construction de navires dans les chantiers maritimes d'Halifax. Ces hommes, descendants de marins et de constructeurs de navires de la Nouvelle-Écosse ne permettront pas, je pense, qu'un exposé déraisonnable, irréfléchi et mal orienté de leur cause, fait à la Chambre par d'autres, les détourne de leur désir d'obtenir des relèvements de salaires par des méthodes raisonnables, justes et équitables.

Nous avons tous cherché à obtenir des salaires plus élevés. Dans ma vie privée, j'ai souvent cherché à obtenir des salaires plus élevés que je croyais mériter, mais que je n'ai jamais obtenus. Nous avons tous fait la même chose. On n'obtient pas toujours ce qu'on demande, mais on obtient un juste traitement, un traitement équitable et l'on arrive certainement à plaider sa cause de façon convenable. Mais ici, il s'agit d'une installation de défense de première importance; il faut se rappeler que la participation du Canada à l'infrastructure de l'OTAN ne sera nulle part ailleurs plus intensive qu'elle ne le sera dans une guerre ultime sur les mers, et c'est cette installation de défense qui sert de base d'opérations aux deux tiers des navires de la marine royale du Canada. C'est dans cette ville forteresse d'Halifax, dans ce chantier naval que repose peut-être le dernier espoir que nous ayons, dans le cadre de l'infrastructure de l'OTAN, de remplir nos engagements envers cette organisation; et quand on laisse entendre que les ouvriers du chantier naval sont à la veille de ranger leurs outils et de quitter leur travail, là, je ne suis pas d'accord du tout. Je dis ces choses comme un de leurs représentants, un homme qui a toujours été en plus étroites relations avec eux que l'honorable député qui a cherché hier à s'instituer leur champion.

Je ne refuse à aucun député le droit de parler d'une question d'intérêt public, quelque partie du Canada qu'elle touche, mais je crois savoir que les ouvriers du chantier naval ne voulaient pas de tel discours. On m'a dit que leurs représentants internationaux avaient eu des conversations avec les représentants du Nouveau parti démocratique, du PSD, ou peu importe son nom.

En ma qualité de représentant de mes concitoyens, je ne suis pas ici pour dire aux autres comment diriger leurs affaires. Je ne suis pas ici pour dire des choses qui peuvent semer la discorde entre la filiale d'Halifax et les représentants internationaux. Mais je tiens à dire ceci, en me rendant parfaitement compte de ma responsabilité puisque je suis un des deux députés d'Halifax. Aucun représentant international des filiales des chantiers maritimes n'est entré en communication avec aucun des deux députés d'Halifax, mais ces représentants ont communiqué, pour les mal renseigner, avec les membres du PSD.

Les considérations dont il faut tenir compte pour faire justice aux employés du chantier naval de la Marine royale d'Halifax et pour

garder la flotte en service en une des périodes les plus critiques qui se soient présentées ces dernières années sont délicates et complexes. Ces travailleurs d'Halifax savent qu'ils vivent dans une région qui pourrait être visée la première et qu'ils auraient à endurer plus de vicissitudes que les autres habitants du pays, le cas échéant; or ils tiennent à garder la flotte en état de service.

Sans vouloir m'écarter du crédit à l'étude, je relève que l'autre jour, un porte-parole du parti libéral a déclaré que les navires de la Marine royale du Canada ne valaient rien. Quelle insulte à la Marine royale du Canada et aux ouvriers qui entretiennent les navires! J'en sais quelque chose car j'ai servi dans la Marine. Je sais ce qu'elle vaut. Je ne dirai pas combien d'hommes travaillent au chantier naval de la Marine royale d'Halifax. Si un député veut en savoir le nombre, qu'il se renseigne mais je le considère lié à la question de sécurité. Ce nombre a augmenté ces quatre ou cinq dernières années, et d'autres mesures ont été prises pour aider la main-d'œuvre. Pas plus tard que cette semaine est arrivée la nouvelle d'un contrat de $753,000 adjugé au chantier naval pour la construction d'un nouvel immeuble, un des nombreux marchés qui donneront du travail à d'autres ouvriers en vue de garder en service nos navires de plus en plus perfectionnés.

La gravité de la situation nous oblige à tenir nos navires en état de service. D'autre part, il ne faut pas nier les droits des employés, dont les revendications en matière de salaire doivent être examinées avec justice. Ayant l'occasion de rencontrer quotidiennement le ministre associé de la Défense nationale, le ministre du Travail et les fonctionnaires du ministère de la Défense national, et étant en rapport avec les représentants des employés à Halifax, avec qui je communique par téléphone ou par correspondance, je sais que ces représentants sont prêts à venir ici chaque fois que leur visite pourra être utile. Je sais également qu'ils ont l'assurance d'être les bienvenus. On a affirmé hier qu'aucune autorité ne consentirait à s'entretenir avec eux. Il y a dix jours à peine, le commodore surintendant du chantier naval est pourtant venu s'entretenir ici avec un comité interministériel, au nom des employés.

Compte tenu de nos engagements avec l'OTAN et de la nécessité de maintenir les vaisseaux en bon état, au nom du Canada et des Canadiens, on fait tout ce qui est juste, équitable et raisonnable pour rendre justice aux employés dans la solution des problèmes en cause. Donner à entendre, comme on l'a fait hier, que l'intérêt politique intervient dans ces questions nuit, selon moi, à tous les employés du chantier maritime. Même si, comme je l'ai dit et comme je le répète, le rôle du député n'est pas de faire la leçon à ses commettants mais de les servir et de rester constamment en rapport avec eux, et même si les électeurs sont libres de consulter le député qu'ils veulent, j'ai l'impression qu'ils n'ont pas consulté le député qui a parlé hier. Quelqu'un d'autre s'est entretenu avec lui et lui a fait un exposé inexact. Je ferai remarquer aux électeurs intéressés que s'ils désirent avoir d'autres champions c'est leur droit, mais au moins, qu'ils cherchent à s'en trouver parmi les députés qui jouissent de quelque estime et de quelque réputation à la Chambre.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, l'étude des crédits du ministère du Travail est d'une extrême importance, car ils touchent au problème domestique majeur au Canada: le chômage, qui atteint non seulement l'homme ou la femme mais dont les enfants souffrent au même degré.

Dès le début de mes remarques, je veux exprimer un blâme à l'adresse du gouvernement et du ministre du Travail (M. Starr). Au cours de l'hiver dernier, nous avons connu une des pires crises de chômage depuis les années 1930-1935. Les chiffres l'établissent.

Si le gouvernement et le ministre du Travail avaient réellement été intéressés à trouver des solutions (au moins à court terme) à ce grave problème, ils auraient alors soumis à la Chambre des communes l'étude des crédits de ce ministère, qui revêtait alors une importance majeure.

On se rappelle que ces crédits ont déjà été étudiés durant une journée; on en reprend l'étude maintenant. Les raisons de ce retard à étudier les crédits du ministère sont bien évidentes; le gouvernement conservateur craint toujours d'aborder franchement ce problème. Il a toujours essayé d'en minimiser la portée sinon d'en étouffer la discussion.

Ce que je dis ici peut être établi bien facilement. Il y a un comité permanent des relations industrielles. Ce comité n'a presque jamais siégé depuis 1958. C'est, de fait, le comité qui a siégé le moins souvent de tous les comités de la Chambre; encore là, les chiffres l'établissent.

Lorsque ce comité siège, comme c'était le cas avant 1958, sous le régime précédent—j'en faisais partie, je le sais—le ministre du Travail est présent avec ses fonctionnaires et l'on peut étudier les questions qui intéressent la grande majorité des citoyens du pays.

Des études très intéressantes auraient pu être faites en 1958, en 1959 et en 1960 par

le comité des relations industrielles, sur des sujets, par exemple, comme: l'étude des amendements à la loi sur l'assurance-chômage, pour rendre les règlements plus souples et plus efficaces dans un cas de crise de chômage, l'étude des moyens à prendre pour renflouer la Caisse de l'assurance-chômage; l'étude des moyens à court terme pour apporter les solutions les plus rapides possibles dans les régions qui sont le plus touchées par le chômage.

On se rappelle qu'immédiatement après son accession à l'administration des États-Unis, M. Kennedy a demandé de faire des enquêtes sur les lieux, afin de redresser la situation dans les régions les plus touchées par le chômage.

Nous aurions pu prendre des mesures plus adéquates en ce qui concerne plusieurs aspects du chômage, comme connaître le nombre approximatif des chômeurs, faire la compilation des métiers et occupations les plus touchés. Il appartenait, sans aucun doute, aux députés de la Chambre des communes de faire ce travail, mais on ne leur a pas permis de le faire.

Monsieur le président, voilà des problèmes que le comité des relations industrielles avait non seulement le pouvoir mais le devoir d'étudier. Il ne l'a pas fait, il n'a même pas siégé, sauf une fois à tous les ans pour fins d'organisation. Alors, la question se pose: Qui est responsable de cet état de choses? Qui a empêché systématiquement les députés de la Chambre des communes de se mettre résolument à l'étude de cette question de l'emploi et du chômage.

Il est superflu de poser cette question au gouvernement et au ministre lui-même, qui fait partie de ce comité *ex officio*, et qui doit porter non seulement la responsabilité de sa négligence, mais je dirais de cet affront à la Chambre.

On se rappelle que l'opposition libérale a tenté à plusieurs reprises, depuis 1958, de forcer le gouvernement à faire une étude complète de cette question du chômage et à la Chambre et au comité des relations industrielles, durant les quelques séances qu'il a été en fonction, mais chaque fois la majorité conservatrice a empêché la discussion de ce problème.

Lorsqu'on parle de chômage aujourd'hui, on doit considérer le problème sur une période d'années, évidemment depuis 1958; c'est là la responsabilité du gouvernement.

Je prétends, lorsque viendra l'heure de la reddition des comptes, que l'inertie du comité des relations industrielles, où l'on a étouffé la discussion relativement au chômage, sera un des points les plus importants que le gouvernement aura à expliquer aux électeurs.

[M. Deschatelets.]

Monsieur le président, je parlais tout à l'heure des chiffres que nous soumet le Bureau fédéral de la statistique à tous les mois. Ces chiffres, je dois les accepter, mais comme un relevé bien incomplet de la situation véritable. Ceci m'amène donc à une étrange constatation. De 1953 à 1957, alors que le chômage, sur une base annuelle, n'a jamais dépassé 2.8 p. 100 de la force ouvrière, ce qui équivaut au plein emploi, nos amis conservateurs, dont le ministre du Travail—j'ai relu plusieurs de ses discours—rejetaient les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, affirmant qu'ils ne représentaient pas la réalité. Bien plus, le ministre du Travail actuel soutenait lui-même mordicus que les chiffres fournis par le service de placement étaient les seuls véritables et les seuls révélateurs.

Nous du parti libéral avons au moins eu la décence, chaque mois, d'émettre les deux systèmes de chiffres, ceux du service de placement et ceux du Bureau fédéral de la statistique. Or, depuis l'an dernier, sous la responsabilité du ministre du Travail, les chiffres du service de placement ont cessé d'être offerts au public. Ces bureaux, qui compilent de mois en mois les demandes de prestations et les demandes d'emploi, soumettent encore aujourd'hui des chiffres mensuels au ministre, mais nous ne les connaissons pas, car ils ne font pas partie des rapports qui nous sont donnés, de telle sorte qu'il nous est aujourd'hui impossible de savoir, à moins qu'on ne le demande à l'appel de l'ordre du jour, quels sont les chiffres compilés par les différents bureaux de placement.

Monsieur le président, le ministre, en prononçant son discours au début de l'étude des crédits de son ministère, ainsi que le ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny) ont fait grand état qu'au mois d'août 1961, d'après les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, il y avait 323,000 chômeurs, alors qu'en août 1960, on en comptait 352,000, soit une diminution de 29,000. Cela faisait donc dire au ministre associé de la Défense nationale que nous étions aujourd'hui en pleine prospérité.

J'aimerais faire remarquer au ministre associé de la Défense nationale que les chiffres donnés pour le mois d'août 1960 étaient les plus élevés pour cette période depuis la crise de 1930-1935, et que ceux qui viennent de nous être soumis pour le mois d'août 1961 sont les deuxième plus élevés depuis la crise de 1960.

L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) faisait mention, hier, de la gravité du chômage dans notre pays comparativement à plusieurs pays d'Europe, et il en a cité plusieurs. Je veux cependant en ajouter quelques autres. D'après le Bureau international du Travail,

de 1957 à 1960 inclusivement, la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest eut un taux moyen de chômage de 2.6 p. 100, les Pays-Bas, 1.6 p. 100, la Norvège, 1.9 p. 100, la Suède, 2 p. 100.

Eh bien, monsieur le président, la situation est donc toujours très sérieuse, et les chiffres continueront de grimper. Je le dis sans essayer d'être pessimiste, nous verrons la répétition de ce qui s'est produit en 1958, parce que le gouvernement n'a pas pris les mesures requises pour faire face à la situation. Lorsque je dis que nous allons voir, cette année, la répétition de ce qui s'est produit en 1958, il est bon de retracer ce qui s'est passé depuis ce temps.

On se rappelle qu'en 1958, le ministre du Travail et le gouvernement considéraient cette question à la légère, car le discours du trône de 1958 mentionnait que le chômage était un problème saisonnier. A ce moment-là, le gouvernement ne voyait pas la situation dans toute sa gravité et, évidemment, il ne pouvait pas prendre les mesures qui s'imposaient. En 1959, le ministre des Finances (M. Fleming) annonçait que l'économie avait fait un bond et que nous étions sortis de la régression. Encore une fois, il manquait le bateau et les événements ont prouvé qu'il avait tort.

En 1960, le ministre des Finances, dans son discours du budget, prévoyait une reprise des affaires, soit une augmentation de 6 p. 100 de la production nationale brute, pour un excédent de 12 millions. On sait combien il s'est trompé. C'est d'ailleurs lors du débat sur le discours du trône de 1960, on se le rappelle, que le ministre des Finances prononçait ces paroles historiques:

J'espère que les possibilités du printemps apporteront une augmentation dans le domaine de l'emploi.

Que ces paroles sont donc caractéristiques de la façon du gouvernement actuel d'envisager le problème du chômage! Le dossier du gouvernement en ce qui concerne le problème du chômage est là devant nous, et des discours échevelés comme ceux du ministre associé de la Défense nationale ou ceux de l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) ne pourront rien y changer. Et lorsque l'heure de la reddition des comptes au peuple sera venue, *sooner or later,* nous exposerons ce dossier en détail et nous demanderons aux électeurs canadiens de juger objectivement le gouvernement qui a refusé de considérer sérieusement ce problème, avec le résultat que depuis trois ans, des centaines de milliers de nos concitoyens à qui on avait fait la promesse solennelle *No one will suffer* ont enduré des misères imméritées.

Le ministre associé de la Défense nationale a cherché hier à excuser l'incurie de son gouvernement en matière de chômage en alléguant, bien à tort, que l'héritage que nous lui avions laissé en 1957 était la raison de la situation actuelle. Je voudrais donc inscrire de nouveau au compte rendu officiel des débats les chiffres qui y figurent depuis le 2 mars 1960, au moins, lorsque l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) les a cités, afin de les rappeler à l'honorable ministre associé de la Défense nationale (M. Sévigny), ainsi qu'à tous ceux qui voudraient, de façon aussi légère et erronée, tenter de jeter le blâme sur le gouvernement précédent.

Le 2 mars 1960, au cours de ses observations, l'honorable député de Laurier a cité les chiffres suivants qu'il avait puisés dans le supplément de la revue statistique du Canada. Il avait d'abord donné, pour les années 1946 à 1949, le pourcentage des effectifs ouvriers en chômage basé sur une année entière. Voici donc ces chiffres:

En 1946, 2.9 p. 100. En 1947, 2 p. 100. En 1948, 2 p. 100. En 1949, 2.6 p. 100. En 1950, 3.2 p. 100. En 1951, 2 p. 100. En 1952, 2.4 p. 100. En 1953, 2.5 p. 100. En 1954, 4.2 p. 100. En 1955, 4.1 p. 100. En 1956, 3.1 p. 100. En 1957, 4.3 p. 100. En 1958, 6.6 p. 100; et en 1959, 5.6 p. 100.

Voilà des faits que personne ne peut nier. Cependant, j'y ajouterai une autre preuve qui me semble encore plus probante, car l'honorable ministre associé de la Défense nationale n'est pas seul, il y a aussi l'honorable secrétaire d'État (M. Dorion). Ce dernier, dans plusieurs discours électoraux qu'il a prononcés depuis un an, par monts et par vaux, a tenté de faire croire aux gens que la situation actuelle était l'héritage du gouvernement précédent.

Eh bien, il y a une norme que l'on peut admettre, qui nous permet de comparer la responsabilité du gouvernement précédent avec celle du gouvernement actuel à l'égard du chômage. Après avoir abandonné le pouvoir, en juin 1957, la Caisse de l'assurance-chômage s'établissait à plus de 900 millions de dollars. En 1956, alors que j'étais membre du comité des relations industrielles qui avait étudié cette question-là, si je me rappelle bien, l'argent en caisse s'élevait à environ 926 millions de dollars. L'expert que nous avons interrogé à ce moment-là avait déclaré que la Caisse serait en danger si ce montant s'établissait à moins de 500 millions de dollars. Or, au moment où nous avons remis le pouvoir, la Caisse de l'assurance-chômage contenait 926 millions de dollars. Si, durant ces années-là et jusqu'en 1957, le chômage avait été aussi sérieux qu'il l'est aujourd'hui, il n'y aurait pas eu, dans la Caisse

de l'assurance-chômage, une somme de 926 millions de dollars, ce que toute personne de bonne foi admettra. (*Applaudissements*)

Quand le gouvernement actuel a pris les rênes du pouvoir il a donc trouvé dans la Caisse de l'assurance-chômage la somme de 926 millions de dollars. Eh bien! après 3 ans, soit en 1961, ce montant d'argent est presque épuisé, et ce malgré les sommes d'argent qui y ont été versées.

Je soumets, monsieur le président, que cette Caisse de l'assurance-chômage constitue le meilleur exemple possible pour comparer le degré de la responsabilité du gouvernement précédent avec celui d'aujourd'hui. Aucun discours ne peut changer cette norme, et même j'invite le ministre du Travail à faire des commentaires à ce sujet.

Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de parler de cette question-là. La question de responsabilité relativement à la situation actuelle est purement académique et n'intéresse pas le chômeur. Ce qui intéresse le citoyen canadien aujourd'hui, c'est de savoir si celui qui a un emploi le conservera et si celui qui ne travaille pas trouvera un emploi. Si j'ai fait cette rétrospective, c'est parce que les discours du ministre associé de la Défense nationale m'ont obligé à rétablir les faits.

Depuis 1958, le parti libéral a fait des suggestions qui ont été ignorées les unes après les autres par le gouvernement. Encore hier, le député d'Essex-Est (M. Martin) a inséré dans le compte rendu officiel des suggestions qui avaient été faites, sous une forme ou une autre, depuis 1958.

Je me rappelle que le 2 mars 1960, l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) avait fait à la Chambre 25 suggestions ou recommandations, mais elles n'ont pas été examinées sérieusement par le gouvernement. Je soumets donc qu'il est facile de constater qui est responsable du problème actuel du chômage. Lorsque le premier ministre, pour des fins qu'il connaît fort bien, brandissait en 1958 le rapport secret sur les perspectives économiques, je soumets qu'à ce moment-là il brandissait un *boomerang* qui le frappera au cours de la prochaine campagne électorale.

Lorsque, en 1958, le premier ministre discutait du rapport secret sur les perspectives économiques, il prenait publiquement connaissance des prévisions des experts économistes du gouvernement qui le prévenaient d'un danger de régression. Le gouvernement, le premier ministre et le ministre du Travail ont ignoré ces avertissements, sauf lorsqu'ils s'en sont servi aux fins que l'on connaît.

Monsieur le président, je voudrais maintenant parler d'un sujet dont le ministre associé de la Défense nationale et l'honorable député de Sainte-Marie (M. Valade) ont discuté hier, à savoir le chômage dans la province de Québec. Que dans le Québec le nombre des chômeurs soit, proportionnellement, plus élevé que dans toute autre province du Canada, ce n'est pas nouveau. Je suis très surpris que le ministre associé de la Défense nationale et le député de Sainte-Marie viennent tout juste de s'en rendre compte. Au fait, il en a toujours été ainsi depuis 1944. Je suis forcé maintenant, à cause des discours qui ont été prononcés hier, d'énumérer ce que je considère être les causes de cette situation dans la province de Québec.

En voici quelques-unes: on se souvient que de 1944 jusqu'à sa mort, M. Duplessis n'avait jamais cessé de dire: «Le chômage, ça regarde Ottawa. Québec n'a aucune responsabilité quant au chômage.» Je défie les députés ministériels du Québec de dire le contraire, car ceci est bien connu.

M. Duplessis s'est désintéressé du chômage, cela ne le concernait pas. Il en a fait porter la responsabilité au gouvernement fédéral et ne s'est pas excusé de n'avoir rien fait. Il a dit: «Je fais rien, ça me regarde pas». Et cette situation a duré de 1944 jusqu'à sa mort.

Une autre raison, c'est le refus de M. Duplessis de participer aux plans conjoints et d'accepter les sommes d'argent qui revenaient aux citoyens de la province de Québec, comme à ceux de toutes les provinces. Les experts qui ont examiné cette question du refus de la province de Québec d'accepter les sommes d'argent qui lui revenaient ont évalué à environ 100 millions de dollars la perte inexcusable que les citoyens du Québec ont subie.

Une troisième raison est la négligence du gouvernement de la province de Québec dans le domaine de l'éducation. Et l'on connaît les réformes courageuses qu'entreprend le gouvernement libéral actuel afin de rendre l'éducation accessible à tous, et réduire ainsi les possibilités de chômage, car je considère qu'il y a dans le Québec une relation absolument directe entre le chômage qui y sévit actuellement et les négligences dont nous avons été témoins en ce qui a trait à l'éducation.

Une quatrième raison est que le Québec avait refusé, durant les dernières années, de participer au programme des travaux d'hiver. Or tout le monde sait que lorsque M. Lesage a assumé la direction des affaires de la province de Québec, il a accepté de participer à ce programme parce qu'il l'a jugé nécessaire et dans l'intérêt des citoyens du Québec. Au fait, il a plus qu'accepté d'y participer, car la province de Québec a été la première à verser une subvention supplémentaire de 40 p. 100 du coût de la main-d'œuvre à celle

de 50 p. 100 fournie par le gouvernement fédéral, et cet exemple, heureusement, a été suivi par diverses autres provinces.

Monsieur le président, on sait que le Québec ouvrira, le 5 octobre prochain, une maison commerciale à Paris, et qu'en 1962, il en ouvrira une autre à Londres, afin de pousser la vente de ses produits et de permettre aux industriels de faire de l'exportation, ce qui créera un climat beaucoup plus favorable à l'emploi dans le Québec.

On sait également que l'on construira bientôt une aciérie dans la province de Québec. Et si l'on est porté à oublier facilement les bonnes mesures prises par le gouvernement libéral de la province de Québec, je suis d'avis que le peuple québécois n'oubliera jamais l'attitude courageuse de son premier ministre qui a dit: «Je reconnais une responsabilité provinciale dans la question du chômage». Il est bien évident qu'il y a là responsabilité fédérale, provinciale et municipale, mais en ce faisant, il adoptait une attitude courageuse.

Monsieur le président, j'ai tenu à exposer ces faits pour répondre aux observations que je qualifierais d'enfantines du ministre associé de la Défense nationale et de l'honorable député de Sainte-Marie.

Depuis 1958, la situation est intenable pour des milliers de Canadiens, et je répète que le gouvernement fédéral actuel doit porter la responsabilité de cette sérieuse situation, laquelle est due à sa négligence en face du problème du chômage et est également le résultat direct de sa politique fiscale et monétaire.

Lorsque l'on étudie tous ces points, on n'est pas surpris que le premier ministre ait craint de mettre sa menace d'élections à exécution, parce que le dossier du gouvernement, en matière de chômage, est bien lourd à porter, face au peuple canadien. *Sooner or later* il y aura des élections. Le premier ministre ne peut les retarder indûment, même s'il les craint. C'est alors que nous exposerons avec objectivité au peuple canadien la faillite du gouvernement en matière de chômage, et c'est avec confiance que nous lui expliquerons notre politique de plein emploi, laquelle est d'ailleurs bien connue.

Monsieur le président, avant de terminer mes observations, je voudrais citer quelques paroles de Son Excellence le cardinal Léger qui disait, comme en fait foi *Le Droit* du 18 septembre 1958:

> Le droit de travailler est un droit naturel. Il correspond au devoir de travailler pour subvenir à ses besoins.
>
> Et le cardinal Léger rappela les paroles prononcées le 24 décembre 1952 par le pape Pie XII à ce sujet: «La solidarité des hommes entre eux exige non seulement au nom du sentiment fraternel mais aussi de l'avantage réciproque lui-même que l'on utilise toutes les possibilités pour conserver les emplois et pour en créer de nouveaux.»

Voilà, monsieur le président, notre façon d'envisager ce problème, et je dois ajouter ceci: Nous sommes le seul parti politique qui ait fait ses preuves à cet égard.

(Traduction)

Et maintenant, si mon honorable ami a une question à poser, je l'écouterai volontiers.

(Texte)

M. Valade: Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont. Après s'être porté à la défense du gouvernement libéral de la province de Québec, l'honorable député peut-il me dire si le programme libéral préconisé au cours de la campagne électorale provinciale, en 1960, en matière de chômage, alors que M. Lesage a admis qu'il y avait là responsabilité provinciale, a été approuvé par l'honorable René Hamel?

M. Deschatelets: Monsieur le président, je ne comprends pas la question de l'honorable député.

M. Valade: Monsieur le président, je désire demander à l'honorable député si l'honorable René Hamel, collègue de l'honorable M. Lesage à l'Assemblée législative, partage le point de vue de l'honorable M. Lesage en ce qui concerne la responsabilité du gouvernement provincial en matière de chômage?

M. Deschatelets: Monsieur le président, je regrette de ne pouvoir répondre à cette question.

M. Valade: Monsieur le président, étant donné que la Chambre est réunie en comité, je profite de l'occasion pour faire remarquer à l'honorable député qui vient de reprendre son siège que le samedi 9 juillet 1960, au cours d'une émission télévisée à Montréal, on a posé la question suivante à l'honorable René Hamel, ministre du Travail dans le cabinet provincial libéral de Québec:

> Qu'est-ce que vous allez faire du chômage, monsieur Hamel?

Et voici ce que fut la réponse de M. Hamel:

> Le chômage, ça nous regarde pas, ça regarde le fédéral.

Cette déclaration de M. Hamel a été faite à la télévision.

M. Deschatelets: Monsieur le président, je ne suis pas au courant de cette déclaration, mais je sais très bien que le premier ministre de la province de Québec a adopté une attitude courageuse.

M. English: Laquelle?

M. Deschatelets: Qui, après que M. Duplessis eût déclaré que le chômage ne le regardait pas, a été le premier à dire: «Je reconnais que le gouvernement de la province de Québec a une

responsabilité en matière de chômage»?. A ce moment-là, l'honorable M. Lesage parlait non seulement comme un grand chef libéral, mais comme un Canadien qui considère que le problème du chômage doit intéresser tous ceux qui sont chargés de veiller à ce que tous les citoyens canadiens travaillent afin de subvenir aux besoins de leur famille.

(Traduction)

M. Matheson: Monsieur le président, le 26 avril 1957, dans un discours important, le chef du parti conservateur a affirmé que le plein emploi et un niveau de vie élevé seraient les buts principaux que le gouvernement conservateur se promettait d'atteindre. Le premier ministre s'est répété dans plusieurs autres discours mais entre-temps, la phrase-clé s'est modifiée. Nous savons tous que à «pas un Canadien ne souffrira du chômage» le premier ministre a rajouté plus tard «tant que les travaux publics et les entreprises du même genre apporteront l'aide immédiate nécessaire.»

Le 22 juin 1957, le jour qui a suivi l'investiture du nouveau gouvernement, il y avait 162,000 chômeurs se cherchant un emploi mais en août 1961, il y en avait 323,000. Au sujet du débat sur le chômage qui s'était déroulé à cette époque, le *Daily News* du 10 mars 1960 écrivait:

> On peut presque dire que la seule chose qui soit ressortie du débat, c'est l'admission, de la part du ministre du Travail, que même si les propositions de l'opposition pourraient offrir des possibilités à longue échéance, elles n'assureraient pas plus d'emplois dans l'immédiat.

Plus d'un an s'est écoulé depuis cette date. Parlant de la question, le chef de l'opposition a souligné l'importance extrême du programme d'urgence. A en juger par ce que le gouvernement a fait et dit jusqu'aujourd'hui, il semble que le seul programme d'urgence qu'il envisage consiste en une certaine proposition qu'il entend faire dans un avenir prochain au sujet de la construction d'abris et de la formation de soldats qui n'auront même pas les armes ni le matériel voulus.

Je rappelle au comité qu'il fut un temps où le ministère du Travail était dynamique, plein d'esprit inventif. N'oublions pas qu'il fut créé en son temps par un spécialiste des sciences économiques et sociales, convaincu que le ministère avait des possibilités latentes de création et d'invention qui feraient sentir leurs bons effets dans presque tous les autres secteurs gouvernementaux.

Il paraît inconcevable que le ministère du Travail puisse continuer à œuvrer efficacement sans collaborer étroitement avec les ministères des Finances, du Commerce, des Travaux publics et, dans les jours critiques que nous vivons, avec le ministère de la Défense nationale. Nous, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, nous nous demandons parfois si cet échange serré d'idées existe vraiment entre les spécialistes des différents ministères et peut-être surtout entre ceux des Finances et du Travail. Nous sommes loin d'ignorer que chaque ministère compte des employés extrêmement compétents. Échangent-ils leurs idées? Recherchent-ils ensemble les moyens de sortir l'économie nationale du marasme? Existe-t-il une collaboration étroite entre les ministères du Travail, du Commerce et des Travaux publics?

Il y a quelques jours, le ministre des Travaux publics a exposé très longuement le programme de son ministère. Nous n'avons pu nous empêcher de le comparer à quelques programmes importants qui avaient émané du même ministère quelques années auparavant. Quand le présent gouvernement est arrivé au pouvoir, il s'est dépêché de s'arroger tout le mérite de l'œuvre de Ripple-Rock. Or nous avons découvert que les travaux en étaient très avancés et même en voie d'achèvement quand les conservateurs arrivèrent au pouvoir.

Le gouvernement actuel était bien content de participer à toutes les cérémonies et d'accaparer tous les honneurs de l'inauguration de la voie maritime, mais a-t-il adopté une seule mesure d'importance qui puisse servir à réaliser l'objectif qu'a exposé le député d'Essex-Est, soit un programme d'urgence destiné à galvaniser l'économie? Ma propre circonscription est une région que l'on considère très riche, toutes proportions gardées. Au point de vue de l'assurance, c'est l'un des meilleurs endroits au Canada où l'on puisse faire des affaires. Dans notre quartier, on trouve des techniciens très spécialisés qui n'ont pu obtenir de travail depuis deux ans. Des hommes et des enfants traversent de dures épreuves. Je connais deux familles qui sont parties pour la Nouvelle-Zélande. Dans les deux cas, le père était ancien combattant. L'un d'eux avait fait partie de l'armée, l'autre de la marine. Ils s'étaient spécialisés dans des métiers, mais ils en étaient rendus au point où ma ville natale ne leur réservait pas grand-chose comme avenir.

Il y a quelques jours, nous avons appris dans les journaux que le jour du Canada a été fêté en Californie. Il y avait à ces fêtes plus de 2,500 anciens employés des usines de la compagnie Avro à Toronto. Voilà qui nous fait réfléchir. Nous nous demandons pourquoi la compagnie Loblaw, à Londres, a si grand besoin de 500 Canadiens. Nous nous demandons pourquoi les Canadiens désirent tellement s'expatrier en Angleterre. Nous sommes aux prises avec un grave problème d'émigration à l'heure actuelle. Nous voyons tous les efforts qu'on prodigue dans nos universités

pour former des hommes de profession libérale et des scientifiques de haut calibre. Bon nombre des étudiants qui en bénéficient auront un brillant avenir aux États-Unis ou même en Europe. Nous nous demandons la raison de cet état de choses. On a émis bien des propositions, mais je me demande si, au fond, le ministère n'a pas vraiment sombré dans le sommeil, s'il ne s'est pas cristallisé. Est-il devenu purement fonctionnel?

Le ministre des Finances a-t-il eu avec le ministre du Travail aussi peu d'entretiens qu'avec l'ancien gouverneur de la Banque du Canada? A-t-on vraiment intégré dans une certaine mesure le ministère du Travail et le ministère des Travaux publics? Le ministre de la Défense nationale, qui veut maintenant accroître considérablement nos effectifs militaires, s'est-il entretenu avec le ministre du Travail? Heureusement que l'armée va assimiler de nouvelles recrues, autrement ces gens seraient contraints de recevoir des prestations d'assurance-chômage et n'échapperaient pas au découragement qui guette les chômeurs.

Le ministre du Travail a-t-il bien fait comprendre au ministre de la Défense nationale que celui-ci avait enfin l'occasion de former de jeunes Canadiens sous les drapeaux? Cette formation est-elle orientée de façon à les préparer à leur avenir dans la vie civile? Nous savons que, même durant les jours terribles de la seconde guerre mondiale, le gouvernement s'est préoccupé sans cesse de veiller à ce que les hommes, en service sous les drapeaux, s'acquittent, quand c'était possible, de tâches qui, tôt ou tard, leur seraient utiles. Nous avions un noyau de marine marchande. Je parle maintenant de la marine. Il nous était possible de faire progresser notre industrie de l'aéronautique.

Toutes ces choses semblent être maintenant tombées dans l'oubli. En étudiant la statistique à notre disposition, je me demande sérieusement s'il existe le moindre vestige de ce genre de programme vaste, généreux et coordonné. Nos services ne remplissent-ils plus uniquement une fonction, parce qu'il n'y existe plus aucun élan, aucune énergie, aucun enthousiasme, aucune imagination?

Ce qui m'a encouragé le plus ces derniers mois, en ma qualité de Canadien, c'est l'idée qu'en notre pays, nous faisons quelque chose afin de perfectionner nos spécialistes et nos techniciens. Est-il contraire au bon sens de penser que les pensions transférables amélioreraient les chances d'une personne qui possède une spécialité technique et scientifique au point qu'elle puisse se déplacer d'un endroit à l'autre et améliorer constamment son état, de sorte qu'elle puisse passer de l'atelier à l'école, ensuite à l'université, pour revenir à l'atelier? Par conséquent, celui qui n'a pas beaucoup d'instruction, mais possède une formation technique très poussée, pourrait atteindre un palier de revenu très élevé. On encouragerait ainsi bon nombre de Canadiens. Rappelons ici que beaucoup de ceux qui étaient le mieux doués pour la création n'avaient pas de formation universitaire, et n'avaient même pas étudié les mathématiques avancées. Ne serait-ce pas possible, pour le Canada, d'être un de ces pays où celui qui est doué d'imagination, qui a des aptitudes créatrices et qui est disposé à travailler aurait des possibilités sans limites? Dans le *Star*, de Windsor, du 8 novembre 1960, figure un article intitulé:

Formation professionnelle pour les chômeurs. Toutes les provinces participent au programme.

En voici en partie le texte:

L'honorable Michael Starr a annoncé à la réunion qu'un «certain nombre» de provinces avaient fait savoir qu'elles doublaient les programmes existants, et même qu'une province entendait quadrupler l'étendue de son programme de formation professionnelle.

Nous écouterons avec beaucoup d'intérêt un rapport sur les progrès accomplis un mois après cette communication. Voilà une chose très importante. Un article paru dans le *Saturday Night* du 4 mars 1961 donnait un tout autre son de cloche. Je me demande ce qu'est vraiment la situation après toute cette polémique sur l'amélioration des aptitudes et cette étude pressante, alors que nous constatons que le Canada traîne loin derrière les autres pays dans le domaine de la formation technique. L'article est de Frank Drea. Il s'intitule, «Un tout petit effet pour régler le chômage». J'aimerais en lire les trois courts alinéas suivants:

Toutefois, le programme de formation professionnelle est déjà insuffisant et arrive peut-être trop tard pour empêcher le pays de devenir une puissance industrielle de second ordre, à cause du boulet que représente sa classe miséreuse, celle des sans-travail dont l'incompétence menace de les garder aux crochets de la société le reste de leur vie.

L'Ontario, qui comptait 127,000 sans-travail en novembre dernier, s'occupait alors d'enseigner un nouveau métier à neuf travailleurs. Six suivaient un cours commercial et trois, un cours de soudeurs.

D'avril à novembre, l'année dernière, l'Ontario a appris un nouveau métier à 43 ou 65 travailleurs. Le nombre varie selon qu'il se fonde sur certaines données ou sur d'autres. On se demande même si les neuf travailleurs qui étaient aux études en novembre bénéficiaient de l'annexe M controversée de la loi sur la formation professionnelle.

A Toronto, où les prestations d'assurance-chômage atteignent à elles seules plus d'un million par semaine et où l'on compte plus de 60,000 chômeurs, il n'existe pas un seul endroit où un sans-travail puisse s'adresser pour suivre un cours de formation, à moins de prendre la plus grande partie de ses maigres prestations pour payer ces cours.

Je viens d'une petite ville et je sais que c'est vrai dans les petits centres de la province.

Voulez-vous déclarer qu'il est une heure, monsieur le président?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Matheson: Monsieur le président, le chiffre atterrant de 323,000 chômeurs au cours du mois d'août n'est pas attribuable, bien sûr, à de la négligence de la part du ministère du Travail, et j'espère que mes observations ne l'ont pas laissé entendre. Ce que j'ai essayé de démontrer, c'est qu'il est toujours nécessaire d'avoir au Canada une politique souple en ce qui a trait à l'économie, de façon à permettre des rapports très étroits entre la finance, le commerce, les travaux publics, la production de défense, et sans doute aussi la défense ainsi que la main-d'œuvre.

Avant que nous levions la séance, je parlais de la formation technique dont se préoccupent vivement tous les pays du monde. Nous savons que le ministère s'intéresse à la question par suite de la semaine de la formation technique du Commonwealth qui a eu lieu du 29 mai au 4 juin 1961. La documentation qu'on a rassemblée sur ce sujet expose le problème, mais ne semble offrir aucune solution en vue de le résoudre. Au cours de l'examen de ces crédits, je voudrais bien apprendre quelles solutions on a trouvées, car nombre de Canadiens savent quelque chose de ce problème. Je signale au ministre l'excellente série d'articles rassemblés par M. J. Bascom St. John et parus dans le *Globe and Mail* depuis le 7 mai 1958, sous la rubrique «Formation technique». J'aimerais lire la préface de cet ouvrage. Le rédacteur s'exprime en ces termes:

> Les succès renversants que la Russie soviétique a remportés sur le plan scientifique ont suscité dans presque tous les pays occidentaux un renouveau d'intérêt dans la qualité et les divers genres de formation qui s'offrent à nos jeunes gens, surtout dans le domaine technique. La question de savoir si la formation technique que l'on donne en Ontario répond aux espoirs que l'on avait fondés il y a soixante ans, lorsqu'on a reconnu son importance pour la première fois, prête à controverse.

Dans le dernier article de cette série, on signale que cette question a fait l'objet d'une étude soignée dans presque tous les pays modernes d'Europe, y compris la Grande-Bretagne, suivant ainsi l'exemple de la Russie. Voici ce qu'on lit sous la rubrique «Il faudra modifier le programme de l'Ontario»:

> On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le coût de la formation technique pour s'apercevoir qu'il faudrait faire quelque chose dans ce domaine.

[M. Matheson.]

Nombre d'autres excellentes études ont été effectuées sur ce sujet; la Grande-Bretagne vient en tête à cet égard. J'ai ici un texte publié par la fédération des industries britanniques et intitulé «Supplément de formation pour les employés de l'industrie et du commerce», qui traite en détail ce problème. Nous connaissons tous le livre «Technical Education and Social Change» publié en Grande-Bretagne et dont je veux citer le passage suivant, relevé à la page 205:

> Il ressort en tout cas de cette étude qu'il faut repenser complètement notre régime de formation supplémentaire dans ses relations avec la structure sociale, si l'on veut répondre aux besoins d'une main-d'œuvre qualifiée—L'évolution rapide exige une action politique...

Nous savons que les changements ont été tellement rapides. Y a-t-il eu vraiment action politique? Dans la brochure...

M. Grafftey: Quelle est cette brochure que vous avez à la main? Quel en est le titre?

M. Matheson: Cette brochure—je réponds à l'honorable député de Brome-Missisquoi—s'intitule: *Les faits sont là.*

Des voix: Bravo!

M. Matheson: Sur la couverture de cette brochure se trouve une photo du premier ministre, au-dessus du mot «Canada». Dans le chapitre intitulé «Travail» on trouve l'alinéa suivant:

> Le Canada vit en pleine période d'automatisation. Celle-ci se révélera bienfaisante à la longue; néanmoins cette révolution oblige une partie de l'effectif ouvrier à rester en chômage.

Nous le savons très bien. J'aimerais dire un mot des faits et de leur éloquence, qui se passe de commentaire, en ce qui concerne le gouvernement actuel. A propos de ce que je pense du Conseil de la productivité, je dirai ceci. Même si nous n'avons pas les moyens techniques dont disposent l'Allemagne ou l'Europe occidentale, le Japon ou les États-Unis, la Russie ou la Grande-Bretagne, nous avons tout de même quelque chose qui peut nous aider à partir: des gens qui se préoccuppent beaucoup de ce problème. Il y a dans ma ville un monsieur Ardell Wilson qui a fait beaucoup dans le domaine de la formation technique. S'il obtenait un peu d'encouragement des autorités, ce monsieur pourrait grandement aider les jeunes gens qui parcourent les rues en souhaitant que les usines embauchent plus d'employés. Les sans-travail souhaitent ardemment et depuis longtemps un programme quelconque de formation en période d'inactivité, mais il n'en vient pas.

Au nord de ma circonscription, à Smiths-Falls, nous avons une école technique, appelée Collège des métiers du Canada. Nous

sommes fiers de cette institution que dirige le commandant Clarence W. Warner. En interrogeant M. Warner sur les cours que donne ce collège, j'ai appris qu'on y enseigne l'électronique de la télévision, l'électronique industrielle, la refrigération et la climatisation et la mécanique automobile. Smiths-Falls est une bien petite ville et, s'il est possible d'y tenir semblable collège, on devrait pouvoir le faire ailleurs.

Le commandant Warner était responsable des opérations de notre principale école de radar durant la seconde guerre mondiale, l'une des installations électroniques les plus importantes du camp des alliés. Le commandant offre un programme d'études qui est à la portée de tous les hommes âgés de 16 à 65 ans. Il dessert les habitants de Smiths-Falls au collège même, et ceux de l'extérieur par correspondance. Vous apprendrez peut-être avec intérêt, monsieur le président, que parmi le personnel de la Marine affecté aux îles de la Reine-Charlotte, à Port-Churchill et ailleurs au Canada, des hommes suivent des cours techniques qui leur coûtent le montant considérable de 400 à 500 dollars, en vue de se perfectionner pour l'avenir. On pourrait sûrement encourager ce perfectionnement plus qu'on ne l'a fait ces quelques derniers mois.

Un autre point mérite d'être abordé, celui de la réforme de la loi sur l'assurance-chômage que nous devons envisager courageusement, sans crainte et sans considérations d'ordre politique. Le représentant de Kingston, avant les vacances d'été, a fait sur le sujet un discours digne d'attention. Bien des solutions se présentent dans ce domaine. On pourrait classer les employés par catégories mais sans oublier que l'élément le plus important ce sont les hommes. De tout ce que nous avons au Canada, le capital, le minerai, la terre, les transports, ce sont les hommes qui sont le plus importants, qui sont à la source même de notre richesse.

Le 20 septembre, à la période des questions, je me suis hasardé à interroger le ministre du Travail. Je lui ai demandé combien de fois le Conseil de la productivité s'était réuni depuis sa fondation, le 28 février 1961, et s'il avait formulé des recommandations au gouvernement. J'ai été interrompu, pendant cette période des questions et je n'ai reçu aucune réponse parce que des députés se sont mis à crier.

J'espère qu'on va répondre à cette question importante où je demande si le Conseil de la productivité, créé, nous le savons, il y a bien longtemps, a tenu des réunions fécondes. Dans le cas de l'affirmative, quels en ont été les résultats pour le gouvernement? Même si ce Conseil relève du ministre du Commerce, il me semble qu'il doit intéresser au plus haut point quiconque examine les crédits du ministère du Travail. Le ministre devrait en profiter pour nous donner beaucoup de détails sur cette question. J'espère qu'il ne refusera pas de répondre.

Pendant bien des mois, les Canadiens ont pu lire les discours d'un gouverneur de la Banque du Canada prononcés devant des auditoires qui l'avaient invité. Des questions ont été posées au ministre du Travail à propos de la politique du gouvernement à l'égard du gouverneur et finalement, au début de l'été, nous avons eu le dénouement regrettable que nous connaissons. Je demande maintenant au ministre de nous dire dans quelle mesure le gouvernement approuve les différents discours prononcés par des représentants de ce Conseil de la productivité. Selon un article paru le 7 juin 1961 dans le *Spectator* d'Hamilton, M. H. George De Young aurait dit ce qui suit:

> La majeure partie de la population ne se rend pas compte de la gravité de la situation où se trouve le Canada.
>
> Tant qu'il n'y aura pas de changement d'attitude, nous aurons de ces personnes qui veulent changer le Conseil de la productivité pour gagner des avantages partiels.

Il continue en disant que, depuis 1956, le produit national brut par habitant diminue au Canada, tandis qu'il augmente dans la plupart des pays concurrents. M. De Young illustre sa thèse en donnant l'indice 100 à 1950 et les chiffres suivants pour 1960. L'indice entre parenthèses est celui de 1956. Canada 111 (116); Royaume-Uni 124 (115); France 142 (127); Allemagne 185 (152); Italie 175 (135); Pays-Bas 140 (127); Suède 128 (115); Japon 190 (147). Voilà, monsieur le président, une question extrêmement grave et qui mérite toute l'attention de chacun des membres du comité.

Le même homme, M. H. George De Young, a prononcé le 29 mai 1961, un discours dans lequel il disait:

> ...les Canadiens devront accepter le changement s'ils veulent aider le Canada à se joindre aux grandes formations commerciales du monde.

L'autre jour, j'ai consigné au hansard une opinion du *Times* de Londres sur les arguments invoqués par notre ministre des Finances et notre ministre du Commerce, arguments que ce journal qualifie de négatifs et de stériles. Il serait intéressant de savoir quelle ligne de conduite, s'il en est, le ministère du Travail a adoptée à l'égard de notre croissance en des affaires économiques. Le gouvernement a-t-il même une politique en matière d'économie?

M. Grafftey: Si vous avez des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, oui.

M. Matheson: Je regrette mais je n'ai pas compris l'observation du député de Brome-Missisquoi.

Une voix: Vous n'avez rien manqué.

M. Deschatelets: Il parle tout seul.

M. Matheson: Voici ce qu'a écrit le rédacteur du *Chronicle Telegraph,* de Québec, journal qui fait preuve d'une certaine sagesse, qui a suivi de près la conjoncture commerciale et industrielle en général, et dont le rédacteur est bien au courant des conditions du commerce en Grande-Bretagne et dans le Nord-Ouest de l'Europe:

La puissance commerciale du Canada ne pourra s'accroître si nous limitons nos marchés aux 18 millions de personnes qui habitent à l'intérieur de nos frontières.

Le ministre a-t-il comme politique, à l'instar, semble-t-il, du ministre du Commerce et du ministre des Finances, d'être satisfait du présent état de choses? Quant à nous, nous sommes loin d'en être satisfaits, monsieur le président. Nous appuyons de tout cœur toute mesure que le gouvernement peut prendre en vue d'appeler des jeunes gens sous nos drapeaux et de leur enseigner comment creuser des abris et ainsi de suite, mais vu les conditions qui règnent dans le monde actuellement, nous estimons que le gouvernement oublie le problème le plus pressant pour le Canada. Je veux parler du problème qui consiste à savoir comment notre pays va progresser et obtenir la part de richesses qui lui revient parmi les nations.

L'hon. M. Starr: J'ai fait un long exposé des fonctions du ministère du Travail lorsque les crédits de ce ministère ont été examinés par le comité de la Chambre des communes en mars dernier, et les délibérations ont alors duré deux journées entières. En prenant la parole aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de m'en prendre à ceux qui ont formulé des observations jusqu'ici au cours du débat, ni de les critiquer, mais je voudrais plutôt verser au compte rendu certains faits pertinents au sujet du chômage au Canada.

Il n'y a pas eu moyen de s'entendre quant au moment où le chômage actuel a vraiment commencé. Je ne vais pas amorcer de discussion sur cet aspect de la question, mais j'aimerais qu'on me permette de donner lecture de certains passages qui figurent à la page 21 du rapport du comité spécial du Sénat chargé d'étudier les questions relatives à la main-d'œuvre et à l'embauche.

Il est facile après coup de découvrir dans les relevés statistiques des signes de faiblesse qui se sont révélés graduellement sur une longue période d'années.

On débattait alors la question du chômage. Je vais parler du chômage et énumérer seulement certaines des mesures que le gouvernement a prises en vue de remédier à la situation.

[M. Matheson.]

Une voix: Énumérez-les toutes.

L'hon. M. Starr: Je dis, monsieur le président, que le chômage a baissé de façon saisissante ces derniers mois. J'ai su que j'avais raison de croire que les chiffres s'étaient considérablement améliorés quand les honorables vis-à-vis ne m'ont posé aucune question au moment de la publication du bulletin du Bureau fédéral de la statistique, l'autre jour. C'est fort compréhensible. Mais combien différente est leur attitude quand les données statistiques indiquent une augmentation du chômage dans notre pays! En réalité, non seulement la diminution de 31,000 entre le mois de juillet et le mois d'août est-elle plus importante que la diminution saisonnière, mais c'est un recul sans précédent pour toutes les années pendant lesquelles on a recueilli des données à cet égard, c'est-à-dire depuis 1944. C'est un chiffre sans précédent depuis 1944.

Si l'on en croit les propos que le député d'Essex-Est a tenus au cours du débat d'hier sur les crédits, le rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi affirme qu'il nous faudra créer un million d'emplois les quatre ou cinq prochaines années. Je signalerai au comité que c'est justement ce que le gouvernement est en train de faire. Depuis 1957, c'est-à-dire depuis notre arrivée au pouvoir, plus d'un demi-million de nouveaux emplois ont été créés au Canada.

En août dernier, les chômeurs représentaient 4.8 p. 100 de l'effectif global de la main-d'œuvre. A ce même moment de l'année dernière, cette donnée était de 5.8 p. 100. Le député d'Essex-Est a également déclaré au cours de ces observations, ce que je vais citer, et je renvoie le comité au hansard d'hier, 20 septembre, page 8925:

On prétend que 3 p. 100 de notre main-d'œuvre est le taux maximum de chômage que nous pouvons nous permettre.

Je ne me lancerai pas dans un argument à ce sujet. J'estime que notre objectif à tous, c'est le plein emploi, ou un état aussi proche que possible du plein emploi. Nous, à qui incombe la tâche de gouverner, avons toujours le souci de fournir à ceux qui cherchent du travail l'occasion d'en trouver. En ce qui concerne la déclaration du député d'Essex-Est, je le renverrai au rapport de la commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, rédigé par M. Walter Gordon, que connaissent fort bien les membres du parti auquel appartient le député d'Essex-Est. Nous y trouvons, à la page 437, l'affirmation suivante:

Pour bien des gens, la menace d'une grave inflation continuera de planer sur le pays si le chômage frictionnel n'immobilise que 3 p. 100 en moyenne de la population active, et d'autant plus que ce

pourcentage comprend le chômage saisonnier qui, à cause de notre climat, est forcément plus élevé au Canada que dans certains pays. Ces craintes sont peut-être fondées. Le professeur Neil H. Jacoby, ancien membre du Conseil économique consultatif du président Eisenhower, a déclaré que la majoriié des économistes américains sont d'avis que l'économie américaine a le plein emploi à toutes fins pratiques quand 96 p. 100 de la main-d'œuvre est au travail et qu'environ 4 p. 100 est entre deux emplois.

Puis il y a cette déclaration entre parenthèses:

(Plusieurs estiment que ce rapport s'approche davantage de 95 p. 100 et de 5 p. 100).

A la mi-août, sur une main-d'œuvre totale de 6,704,000 travailleurs, 95.2 p. 100 étaient au travail. Le député d'Essex-Est a comparé les pourcentages du chômage dans différents pays du monde. J'aimerais encore citer le rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi. A la page 16, le comité traite de la comparaison des statistiques du chômage dans d'autres pays du monde. Je cite la page 16:

Nous n'avons pas cherché à comparer les niveaux de chômage sur le plan international, comme il ressort de la remarque de M^lle^ Ostry portant qu'«En différents pays la série de chômage varie considérablement, non seulement quant à la définition adoptée, mais quant à la portée ou au rayonnement économique, aux sources de renseignements et aux méthodes de compilation». Que des méthodes et des concepts différents produisent des résultats différents, la matière entrant dans le rapport de M^lle^ Ostry en est une preuve extrêmement convaincante.

Voilà ce qu'on dit au sujet de la comparaison qui pourrait s'établir entre le Canada et les autres pays, particulièrement ceux de l'Europe. Le député d'Essex-Est a aussi essayé de faire ressortir que la situation du chômage au Canada est beaucoup plus grave. Il est difficile de dire s'il a raison ou tort étant donné ce qu'ont rapporté ceux qui ont étudié la situation.

Il a aussi affirmé que le pourcentage des chômeurs au Canada est le plus élevé du monde occidental. Les méthodes de compilation de la main-d'œuvre et des chômeurs aux États-Unis ressemblent beaucoup à celles que nous employons ici au Canada. Entre juillet et août de cette année, les chômeurs, aux États-Unis, représentaient 6.2 p. 100 de l'effectif ouvrier; au Canada, 4.8 p. 100. Poussons notre comparaison plus loin pour voir si l'honorable représentant a eu raison de faire une telle déclaration. Au mois de juin de cette année, par exemple, le chômage, était de 5.6 p. 100 au Canada tandis qu'aux États-Unis, il atteignait 7.5 p. 100. En juillet, 5.2 p. 100 au Canada et 7 p. 100 aux États-Unis.

Cela nous montre, il me semble, que la déclaration du député d'Essex-Est est inexacte. Comparons maintenant les chiffres pour des régions semblables aux États-Unis et au Canada. En août, le nombre des chômeurs était de 3.9 p. 100 en Ontario. Dans le Michigan, État limitrophe de l'Ontario et région industrielle comme l'Ontario, le pourcentage du chômage atteignait 11.4. En juin de cette année, dernier mois pour lequel les départements du travail des États en cause ont publié des chiffres, le chômage était de 9.9 p. 100 dans la Pennsylvanie et de 6.6 p. 100 dans l'État de New-York. Pour le même mois, en Ontario, il était de 4.5 p. 100.

J'ai choisi ces deux États parce qu'ils sont près de l'Ontario et qu'il s'agit, là aussi, de régions industrielles. En juin dernier, la proportion du chômage dans les Prairies était de 2.6 p. 100. Dans le Minnesota, État situé à la frontière de nos provinces des Prairies elle était de 5.8 p. 100 et dans le Dakota-Nord, de 3.7 p. 100. Prenons un autre exemple. En juillet, la proportion était, en Ontario, de 4.6 p. 100 et en Ohio, État industriel aussi, de 6.9 p. 100.

Ces chiffres réfutent nettement ce que le député d'Essex-Est a dit hier. Les États-Unis ont 754,000 chômeurs de plus qu'en août 1960. Le Canada en a 29,000 de moins. De même, dans notre pays, l'emploi a augmenté alors qu'il a baissé aux États-Unis; en août, au Canada, il a augmenté de 1.8 p. 100 par rapport au mois correspondant de l'année passée. A mon avis, il est particulièrement encourageant de constater que dans le secteur de la fabrication, auquel le gouvernement a porté une attention spéciale, le nombre d'emplois disponibles accuse une augmentation de 2.6 p. 100 par rapport à l'an dernier. Nous prévoyons que le nombre de nouveaux emplois dans la fabrication augmentera encore plus, par suite de la relance de l'économie et des mesures que le gouvernement a mises en œuvre ces derniers mois et ces dernières années.

On a dit que nous n'avons aucun programme pour répondre à la situation, que le présent gouvernement n'a rien fait pour régler ce grave problème. L'opposition officielle nous a dit ce qu'elle ferait si elle avait de nouveau l'occasion d'occuper les banquettes ministérielles. Je n'ai pas l'intention d'amorcer de controverse ni de relever point par point le programme dont le comité a été saisi, pour le rattacher à ce qu'a fait le présent gouvernement. Cependant, dans les circonstances, je dois exposer en détail certaines des mesures que le gouvernement actuel a prises pour remédier à la situation. Je veux surtout parler de ce qu'il a fait au sujet de la construction d'habitations et d'autres questions connexes.

Les députés se souviennent qu'en 1957, le montant qu'on pouvait avancer à la Société centrale d'hypothèques et de logement en le

prélevant sur le Fonds du revenu consolidé a été haussé de 250 à 400 millions de dollars. Le montant des prêts aux propriétaires de maisons a été augmenté et les conditions relatives au revenu des futurs propriétaires ont été relâchées, afin de créer plus d'emploi et de répondre à la demande. On a permis que des prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement soient consentis dans tous les centres et non seulement aux propriétaires d'habitations, mais aux constructeurs et aux gens qui placent de l'argent dans la construction de maisons de location, en plus des propriétaires de maisons. Quelque 24,900 maisons d'habitation ont été financées grâce à des prêts consentis par la Société, lesquels s'élèvent à 233 millions de dollars. Au cours de l'année, 122,340 maisons ont été mises en chantier, et 117,283 ont été terminées.

Puis, en mai 1958, la loi nationale sur l'habitation a été modifiée de manière à porter à 750 millions de dollars le montant pouvant être avancé sur le Fonds du revenu consolidé, et destiné à des prêts directs et autres prêts connexes. Grâce à cette augmentation de fonds, les prêts résiduels de la Société ont de nouveau été mis à la disposition des propriétaires de maisons dans les centres de plus de 55,000 habitants et des constructeurs dans toutes les régions. Grâce à ces prêts, quelque 36,400 maisons ont été financées par des fonds publics s'élevant à plus de 372 millions de dollars. Le nombre de maisons mises en chantier en 1958 a été de 164,632, et le nombre de maisons achevées, de 146,686.

Puis, en mars 1959, la loi nationale sur l'habitation a de nouveau été modifiée de manière à augmenter le montant pouvant être avancé sur le Fonds du revenu consolidé pour des fins de prêts, jusqu'à 1 milliard de dollars. En 1959, la Société a financé plus de 32,200 maisons, et l'affectation de fonds publics s'est élevée à 343 millions de dollars. Les engagements de la Société pour cette année ont excédé pour la première fois ceux qui étaient prévus par la loi nationale sur l'habitation à l'intention de prêteurs approuvés. En 1959, le nombre de maisons mises en chantier a été de 141,345, et le nombre de maisons achevées, de 145,671.

Puis, en mars 1960, le Parlement a porté à 1.5 milliard de dollars le montant dont la Société centrale d'hypothèques et de logement pouvait disposer pour consentir des prêts directs. En 1960, 108,858 maisons ont été mises en chantier, et 123,750 ont été parachevées.

Si je donne ces chiffres, c'est pour montrer ce qui se fait pour fournir du travail en notre pays. Chaque maison en construction procure du travail à cinq personnes, directement ou indirectement, sans compter qu'elle fournit également du travail aux industries de l'électricité et des matériaux de construction, par exemple. Le programme du gouvernement vise à fournir des emplois et à réduire le chômage.

Je signale au comité le programme de financement de prêts en vue de l'amélioration domiciliaire, qui s'est révélé très utile en procurant du travail surtout durant les mois d'hiver. Par exemple, durant le premier semestre de cette année, les banques ont approuvé 11,747 prêts représentant 17.4 millions de dollars. Le gouvernement fédéral a également accordé des subventions en vue d'aider les villes à entreprendre des programmes de réaménagement urbain. Depuis 1957, nous avons approuvé à cette fin des subventions s'élevant à 14 millions de dollars. Des programmes de réaménagement sont en marche ou terminés dans plusieurs villes du Canada. On a mis en marche des projets de construction de maisons. Sous l'empire des ententes fédérales-provinciales, le gouvernement a approuvé la construction de 3,063 maisons; des travaux de construction s'élevant à 82.8 millions de dollars ont été effectués pour terminer ces résidences et installer les services publics dans les projets de lotissement.

En décembre 1960, la Société centrale d'hypothèques et de logement a été autorisée à accorder des prêts aux universités en vue de la construction de maisons d'étudiants; des prêts représentant environ 17 millions de dollars ont été consentis à l'égard de 16 projets sous le régime de ce programme. Le 14 septembre 1961, le nombre des demandes reçues s'élevait à trente, sans compter 23 autres demandes de renseignements préliminaires.

Afin de lutter contre la pollution du sol et des eaux, le gouvernement a affecté, en décembre 1960, 100 millions de dollars pour des prêts aux municipalités en vue de l'aménagement d'usines de traitement des eaux vannes et d'égouts collecteurs; il a consenti en outre à défalquer 25 p. 100 du montant des prêts à l'égard des travaux terminés avant le 31 mars 1963. Le 5 septembre, des prêts représentant 35.4 millions de dollars avaient été approuvés pour 106 projets. Je rappelle au comité que le 7 septembre dernier, le ministre des Travaux publics a présenté un projet de résolution, maintenant approuvé par la Chambre, modifiant la loi nationale de 1954 sur l'habitation en vue d'accroître le montant d'argent disponible pour toutes les entreprises dont j'ai parlé.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, en vue d'encourager les industries à s'implanter dans certaines régions du Canada où le chômage existe à l'état chronique depuis des années, nous avons accordé le double amortissement à ces industries aux fins du calcul

du revenu imposable. Le député d'Essex-Est a fait mention du programme et en a minimisé l'importance. Les députés n'ignorent pas, sans doute, qu'il appartient au ministère du Travail de recevoir les demandes des autorités municipales, d'analyser la statistique de l'embauche et du chômage dans les localités en cause et de recommander au gouvernement quelles régions peuvent être considérées comme des régions de main-d'œuvre excédentaire.

C'est le ministre du Commerce qui étudie les demandes des sociétés qui cherchent à obtenir des certificats en vue de l'amortissement accéléré. Ce programme est double. Toute industrie désireuse de fabriquer un nouvel article qui n'a jamais été fabriqué auparavant au Canada peut s'établir dans n'importe quelle région du pays et être admissible à l'allocation de double amortissement. Si une région ou une municipalité demande à être considérée comme une région de main-d'œuvre excédentaire et, après enquête, l'est effectivement, toute industrie qui y est située devient admissible aux allocations. Depuis qu'on a publié, en mars, les règlements du programme, le ministère du Commerce a reçu des demandes intéressant des produits nombreux et variés, dont des produits chimiques, électroniques, plastiques, des produits de l'acier et des textiles, des aliments et d'autres. La valeur de l'actif qui correspond à ces requêtes s'élève à environ 85 millions de dollars. Il semble qu'un groupe représentatif des industries secondaires du Canada mette le programme à profit: certaines sociétés construisent de nouvelles usines tandis que d'autres agrandissent leurs locaux en vue de fabriquer de nouveaux produits, diversifiant ainsi leur production.

Les autorités municipales ont manifesté un vif intérêt au programme. Elles ont bien vu comment elles pouvaient en bénéficier en attirant de nouvelles industries dans leur région. A la mi-septembre, les conseils de 49 diverses municipalités et divers comtés avaient présenté des requêtes en vue de faire désigner leur région dans la cadre du programme. Jusqu'ici, aux fins du programme d'amortissement accéléré, le gouvernement a désigné huit régions qui relèvent du Service national de placement. Ces régions englobent 16 des municipalités et des comtés qui avaient présenté une demande. En outre, on a désigné 11 localités déterminées. Après avoir fait enquête, le ministre du Travail a constaté que 17 des régions qui avaient soumis une demande ne pouvaient être admissibles au programme pour le moment. Cinq autres demandes font encore présentement l'objet d'une enquête.

Il est intéressant de noter, je crois, que les demandes d'amortissement accéléré qu'a reçues le ministère du Commerce de la part d'entreprises privées, demandes qui visent des actifs estimés à 42 millions de dollars, provenaient d'entreprises désireuses de s'établir dans les zones de main-d'œuvre excédentaire. Le programme en question se révèle donc efficace et fructueux. Nous avons également décrété un allègement de l'impôt sur le revenu des sociétés à l'intention de la petite entreprise. L'industrie canadienne de fabrication bénéficiera en plus d'une mesure antidumping au titre de «la classe ou espèce» de marchandises fabriquée au Canada.

Le gouvernement actuel a créé un conseil national de la productivité, mesure que d'aucuns ont qualifiée de ridicule. Le Conseil s'est déjà réuni trois fois. Je prévois que ce Conseil va contribuer à l'établissement de nouvelles industries, à la création d'un effectif d'ouvriers spécialisés plus nombreux, ainsi qu'à la coordination de l'activité en vue d'accroître la productivité. J'estime qu'il va servir de centre de renseignements et de propositions émanant des comités régionaux et des comités qui existent déjà dans l'industrie.

Hier, à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de Leeds a posé une question à ce sujet. En consultant le hansard, je constate que dans la première partie de sa question, l'honorable député a demandé combien de fois le Conseil de la productivité s'est réuni depuis sa création, et quels rapports il a faits au gouvernement. Le Conseil va poursuivre son propre programme. Cependant, il peut guider la mise en œuvre d'autres programmes intéressant la productivité. Lors de la prochaine réunion, qui aura lieu à Ottawa lundi et mardi les 25 et 26 septembre, le Conseil étudiera les services de collaboration entre patrons et employés.

Je dois signaler, monsieur le président, que le gouvernement n'intervient d'aucune façon dans les travaux du Conseil de la productivité. Nous avons institué ce Conseil et ses membres comptent parmi les Canadiens les plus éminents et représentent tous les secteurs de notre économie. Ils travaillent comme ils l'entendent et nous croyons qu'ils rendront de bien grands services à l'industrie et à l'économie tout entière dans les mois et les années à venir.

L'un des plus importants programmes qui relèvent de mon ministère est celui qui vise à encourager les travaux d'hiver dans les municipalités, programme que l'honorable député d'Essex-Est qualifie de bagatelle.

L'hon. M. Martin: J'ai dit «anémique».

L'hon. M. Starr: Le programme municipal de travaux d'hiver a été un moyen efficace de favoriser l'emploi à l'échelon local durant la période de pointe du chômage saisonnier.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. M. Martin: Dans des circonstances normales, le comité tiendrait à ce que le ministre poursuive; d'autant plus qu'il s'est montré si aimable envers l'honorable député d'Essex-Est hier. J'espère qu'il continuera de manifester pareille amabilité envers l'honorable député d'Essex-Est, plutôt que de le condamner sévèrement comme il l'a fait aujourd'hui.

L'hon. M. Starr: Je remercie l'honorable député d'Essex-Est et tous les membres du comité de me fournir l'occasion de poursuivre mon exposé. Je tiens à assurer à l'honorable député d'Essex-Est que je n'ai nullement l'intention de me montrer sévère envers lui ou de le critiquer. Ce que j'essaie de faire, c'est d'exposer les faits tels qu'ils sont.

Ce programme est maintenant en vigueur depuis trois hivers. Pendant ces trois hivers, 12,127 demandes, au total, ont été approuvées par les provinces et acceptées par le gouvernement central. Le coût total des travaux mis en route pendant ces trois hivers est évalué à plus de 500 millions de dollars, dont 350 millions, estime-t-on, ont été dépensés pendant la période visée par les trois programmes. On estime à 214,440 le nombre d'emplois créés au cours de ces trois hivers. On estime à 8,812,294 le nombre de jours-homme qui ont ainsi été fournis.

Le programme élaboré en vue de l'hiver prochain a été intensifié considérablement pour englober à peu près toute entreprise municipale d'équipement, et l'on s'attend qu'il sera encore plus vaste que celui de l'hiver dernier. Dans le domaine des travaux publics, nous avons eu un programme ambitieux qu'on accélère depuis trois ans. Par exemple, le ministère des Travaux publics poursuit, à divers endroits du pays, quelque 19 entreprises de travaux d'architecture évalués, chacun, à plus d'un million de dollars. Nombreux sont ceux qui réclament la mise en œuvre d'un vaste programme de travaux publics. C'est précisément ce que nous faisons, monsieur le président.

En outre, six autres entreprises de travaux d'architecture évalués entre $500,00 et un million de dollars se poursuivent en vertu de contrats. A l'heure actuelle, on compte aussi 16 entreprises de travaux techniques, dont chacune est évaluée à plus de $500,000. Le programme élargi de travaux publics comportait, en 1958, 50 entreprises de travaux d'architecture d'une valeur de plus d'un million de dollars chacune, et 33 entreprises de travaux techniques estimées à plus de $500,000 chacune.

[L'hon. M. Starr.]

Nous sommes actuellement à exécuter un programme de travaux de génie et d'entretien dont la valeur dépasse de beaucoup 400 millions. Nous y relevons: des travaux d'amélioration pour une valeur de 13 millions au port de Saint-Jean de Terre-Neuve: la construction d'un nouvel aéroquai de 22 millions à Malton, en Ontario; la construction d'un réacteur de 60 millions à Kincardine, en Ontario; le pont Champlain, à Montréal, estimé à 35 millions; des entreprises de construction pour la défense au coût total de 100 millions et d'autres travaux, s'élevant à 30 millions, entrepris par la Société centrale d'hypothèques et de logement pour le compte d'autres ministères et organismes de l'État.

J'en arrive maintenant à la question de la route transcanadienne. Ce programme a donné de bons résultats. En 1960, la loi sur la route transcanadienne a été modifiée en vue d'affecter un montant supplémentaire de 50 millions à la construction et de prolonger la loi jusqu'au 31 décembre 1963. Des travaux considérables ont été accomplis à cet égard.

Dans le domaine de la mise en valeur de nos ressources, au cours des quatre derniers hivers, le gouvernement fédéral a assumé la moitié des frais du programme de 13 millions en vue d'aménager des terrains de camping et de pique-nique, et ces travaux ont fourni environ 650,000 jours-hommes d'emploi. Environ 6 millions de dollars seront affectés cette année, c'est-à-dire durant l'année financière 1961-1962, aux parcs nationaux et aux lieux historiques. Un montant supplémentaire de 2 millions sera versé sur une période de quatre ou cinq ans pour l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique le long de la route transcanadienne, et les provinces vont contribuer la même somme.

Nous payons la moitié du coût de la construction de routes qui vont permettre la mise en valeur de nouvelles régions, jusqu'à concurrence de 7 millions et demi par province. Une fois achevé, ce programme aura permis la construction de 4,500 milles de routes d'accès aux ressources. Environ 3,500 milles de routes sont en voie de construction et les dépenses de toutes les provinces s'élèvent jusqu'ici à environ 55 millions, dont le gouvernement paie la moitié.

A mon avis, le traité pour la mise en valeur du fleuve Columbia, qui a été signé à Washington dernièrement, fournira l'occasion d'une très grande expansion dans cette région aussi.

L'hon. M. Martin: Il n'en est rien. Cette déclaration est renversante.

L'hon. M. Starr: J'ai dit que le traité a été signé à Washington.

L'hon. M. Martin: La signature d'un traité ne donne pas de travail aux ouvriers.

L'hon. M. Starr: L'entreprise relative à l'aménagement du chemin de fer de Pine-Point pour la mise en valeur de nouvelles ressources minérales, comportera une dépense d'au moins 65 millions de dollars pour le chemin de fer seulement, en plus d'autres dépenses pour l'amélioration du chemin de fer au sud de Grimshaw. Un nouveau chemin de fer sera aménagé dans le nord du Québec jusqu'au lac Mattagami; il permettra l'exploitation de nouvelles ressources dans cette partie de la province. Les travaux au barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan sont en avance; ils constituent un encouragement sensible dans cette partie de l'Ouest.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a consenti un prêt de 29.5 millions de dollars à la province du Nouveau-Brunswick pour l'exécution de l'entreprise hydro-électrique de Beechwood et il a versé en tout 14.7 millions à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick pour des postes terminus et l'installation de 562 milles de lignes de transmission servant au réseau électrique interprovincial.

Quelque 2,300 milles de routes d'accès aux ressources sont en construction dans les territoires septentrionaux du Canada, tandis que se poursuit l'amélioration de 458 milles de chemins d'accès, amélioration destinée à amener ces chemins aux normes des routes d'accès. Le coût total de ces travaux s'élève à 106 millions. Pour les routes d'accès, 574 milles sont terminés, 790 milles ont été déblayés et il reste 800 milles à arpenter. L'entente sur les chemins et les routes d'accès aux forêts a créé bien des emplois dans cette région et y a fait dépenser bien de l'argent.

Le 15 janvier la loi sur les prêts aux petites entreprises est entrée en vigueur. Cette loi, en permettant de garantir des prêts consentis par les banques, se trouve à mettre un crédit à moyen et à court termes à la disposition des propriétaires de petites entreprises qui veulent améliorer et moderniser leur équipement et leurs locaux. Le gouvernement est maintenant autorisé à garantir des prêts jusqu'à concurrence de $25,000 et pour des périodes allant jusqu'à 10 ans. A la fin de juin, 1,394 prêts, d'une valeur globale de $10,484,275, avaient été approuvés. Cependant, des associations de petites entreprises ont estimé que la valeur des travaux de rénovation et d'amélioration qu'il reste à accomplir, aux termes de cette loi, s'élève à 75 millions. Le gouvernement a aussi consenti un allègement à l'égard de l'impôt des sociétés.

Il est indispensable pour notre économie de favoriser le commerce en vue de créer plus d'emplois. Dans l'industrie automobile, par exemple, la taxe d'accise sur les voitures a été supprimée.

L'hon. M. Martin: Grâce à nos efforts.

L'hon. M. Starr: J'ai promis à l'honorable député que je n'amorcerais pas de discussion avec lui, de sorte que je n'essaierai pas de relever ce qu'il vient de dire. Nous avons également pris des mesures concernant l'escompte sur les voitures et les pièces importées en abaissant l'escompte accordé. Nous avons pris des dispositions pour que les fabricants d'automobiles canadiens puissent soutenir la concurrence des fabricants étrangers. Dans l'intervalle, on est à étudier les vœux formulés par la Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question pour tirer les choses au clair? Il a parlé d'une concurrence plus égale entre les voitures étrangères et les automobiles fabriquées au Canada. En parlant de voitures étrangères, comprend-il aussi les automobiles fabriquées en Grande-Bretagne?

L'hon. M. Starr: Toutes les automobiles qui sont importées au Canada sont considérées comme des voitures étrangères. Je crois que le député d'Essex-Est sera de mon avis sur ce point.

L'hon. M. Martin: En effet.

L'hon. M. Starr: Notre déficit commercial au titre des marchandises, qui est une source de grande préoccupation pour nous tous, s'est atténué en 1960; il est passé de 369 millions, qu'il était en 1959, à 97 millions. En 1956, il était de 713 millions et je répète qu'il est tombé à 97 millions en 1960. Nous avons lieu, je crois, d'être satisfaits. Il résultera de cette baisse, de grands avantages pour l'embauchage et nous nous efforçons présentement de diminuer encore davantage notre déficit commercial.

Nous avons tenté d'apporter aide et direction aux hommes d'affaires du Canada intéressés à développer davantage le commerce étranger. Dernièrement, nous avons rappelé à Ottawa nos délégués commerciaux pour qu'ils se rencontrent avec ceux qui, au pays, sont dans le commerce. Cette rencontre a eu un franc succès et quelque 1,400 dirigeants d'entreprises commerciales y ont participé. Fait assez significatif, on a constaté que 20 p. 100 des hommes d'affaires qui assistaient aux réunions envisageaient pour le première fois la possibilité de metre sur pied un marché étranger pour leurs marchandises.

En vue de permettre au commerce canadien de soutenir la concurrence sur les marchés étrangers, le gouvernement fournit une certaine aide par l'entremise de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. On a donné plus d'ampleur à cette assistance et les résultats ont été excellents. Grâce aux services

que procure cette société et aussi à l'*Export Finance Corporation of Canada, Limited*, il a été possible d'expédier davantage à l'étranger.

Je passe maintenant au domaine de la formation, qui a suscité un vif intérêt chez bien des gens, y compris les députés du parti au pouvoir, le gouvernement lui-même et les députés de l'opposition. Je tiens à rappeler à la Chambre que, grâce à la loi adoptée avant Noël, une nouvelle entente fédérale-provinciale est entrée en vigueur le 1er avril 1961. L'entente prévoit un programme fort élargi de formation technique et professionnelle au Canada. Cette nouvelle entente a pour objet de créer les moyens de formation de la main-d'œuvre dont le Canada a besoin. La nouvelle entente met l'accent sur les études plus poussées et les nouvelles études à faire suivre aux travailleurs ainsi que sur la formation à donner à ceux qui vont entrer sur le marché du travail.

Le nombre des chômeurs qui suivent des cours de formation a augmenté chaque année et nous prévoyons une augmentation sensible au cours de l'hiver prochain. Dans ses observations, hier, le député d'Essex-Est a dit que cette loi ne répondait pas aux besoins parce qu'elle exige la 10e année et ne vise pas les études académiques. Il a dit aussi qu'il faudrait modifier la loi afin de corriger cette situation. Ni la loi ni les accords n'exigent la 10e année de celui qui s'inscrit aux cours offerts aux sans-travail. Les exigences normales pour l'inscription à la plupart des cours ont été abolies sauf lorsqu'on a besoin d'une connaissance avancé des mathématiques pour bien profiter du cours.

L'immense majorité des chômeurs qui suivent ces cours possèdent une instruction bien inférieure à la 10e année. Les connaissances de base en mathématiques, en sciences et en techniques de diffusion dont on a besoin pour obtenir et garder un emploi sont devenues partie intégrante du programme de formation à l'intention des sans-travail dans la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec et le Nouveau-Brunswick. Nous faisons des plans en vue de l'organisation de ces cours dans toutes les provinces durant l'année financière actuelle. Toutefois, il n'est pas nécessaire de modifier la loi pour régler le problème soulevé par le député d'Essex-Est.

Tout à l'heure, le député de Leeds a parlé des lacunes de la formation technique. Je ne me souviens pas des chiffres qu'il a donnés mais je l'informe qu'en 1960-1961, 368,347 Canadiens ont reçu l'enseignement ininterrompu donné dans les classes techniques et professionnelles des institutions du pays, ce qui montre la continuité de l'enseignement dans ces institutions. Le député pense peut-être aux cours rapides organisés dans certains cas spéciaux, aux frais desquels le gouvernement fédéral participe à raison de 75 p. 100. Ces cours cessent dès que les élèves sont formés mais le fait est que 368,347 élèves ont bénéficié d'une formation technique dans le pays en 1960-1961. Nous n'avons pas de chiffre de 1961-1962.

Le député a dit aussi que le nombre des techniciens qui quittent notre pays augmente constamment. Un article de la *Gazette* de Montréal d'aujourd'hui m'a intéressé. L'article s'intitule «Retour de la main-d'œuvre spécialisée». Il est assez important pour que j'en lise une partie, car nous nous intéressons tous vivement à cette question:

> Le Conseil des services techniques, service de placement fondé sous les auspices de l'industrie et qui a ouvert un bureau à Montréal, a constaté que les membres des professions libérales et les techniciens reviennent au Canada en petit nombre, mais en nombre croissant. L'exode annuel des savants et des ingénieurs canadiens dépasse encore largement le nombre de ceux qui reviennent au Canada et ce mouvement va sans doute se poursuivre pendant quelque temps. Tout de même, il est réconfortant de constater que le mouvement n'est plus nettement à sens unique.
>
> Les causes de rentrée au Canada sont nombreuses. Elles découlent en grande partie d'une déception devant le mode de vie américain. Un facteur connexe, c'est la facilité avec laquelle les employeurs américains remercient de leurs services, même les techniciens, lorsque les temps sont durs. Le Conseil a constaté que les sociétés canadiennes cherchent à garder leur personnel, mais non les sociétés américaines.
>
> Le Conseil ne semble pas avoir eu trop de difficulté à placer les rapatriés. Une demande encourageante pour les professions libérales se crée en prévision d'une amélioration de l'activité économique.

L'hon. M. Martin: Le ministre voudrait-il nous dire où il a pris cet article?

L'hon. M. Starr: A la page 12 de la *Gazette* de Montréal du jeudi 21 septembre. C'est un article de M. John Meyer, rédacteur financier. J'en poursuis la lecture:

> La demande d'ingénieurs de la production et de spécialistes dans la recherche sur l'organisation industrielle et les prix de revient est particulièrement notoire. Elle prouve une fois de plus au Conseil que les producteurs canadiens sont de plus en plus conscients de la nécessité d'éliminer les facteurs de ralentissement coûteux dans leurs exploitations.

Ces techniciens ont peut-être d'autres raisons que celles qui ont été avancées; ils se sont peut-être aperçus que le gouvernement agit, que l'économie canadienne remonte la pente et que de nouvelles possibilités se présentent.

Et maintenant, j'aborde la question des installations et de l'équipement nécessaires au programme de formation. Grâce au stimulant qu'ont été les contributions fédérales prévues

par la loi sur la formation technique et professionnelle adoptée cette session, les gouvernements provinciaux envisagent actuellement d'accorder de nouveaux fonds s'élevant à $164,808,000 jusqu'au 31 mars 1963, pour la construction et l'agrandissement des écoles. C'est ce que les gouvernements provinciaux envisagent de faire. Le gouvernement fédéral acquittera 75 p. 100 de cette somme et nous avons déjà approuvé un montant de $98,312,000.

La province de Québec a signé, vendredi après-midi, l'accord relatif au programme de formation, suivant en cela le geste qu'avaient déjà posé toutes les autres provinces. On s'attend à recevoir bientôt des demandes d'approbation du Québec. Toutes les provinces ont signé les accords nécessaires. Le programme du Québec va augmenter les totaux que j'ai mentionnés.

Des 98 millions de dollars que le gouvernement fédéral a déjà approuvés pour fins de dépenses d'établissement, on s'attend que 62 millions seront réclamés au cours de la présente année financière. Il y aura probablement une autre demande de 4 ou 5 millions du Québec. Ces crédits prévoient, de la part du gouvernement fédéral des dépenses d'établissement de 29.5 millions de dollars, dont 15 millions sont prévus dans les crédits principaux, et le reste dans les crédits supplémentaires. Je prévois monsieur le président, qu'il faudra inclure un autre montant dans un crédit supplémentaire ultérieur pour couvrir le reste.

Sont compris dans les nouvelles installations déjà approuvées 9 instituts de technologie, 11 écoles de métiers et 69 écoles de formation professionnelle, ce qui fait un total de 89 nouveaux instituts de technologie et de formation professionnelle dans l'ensemble du pays. Or, ces nouvelles installations et l'agrandissement des écoles existantes permettront, croit-on, d'accueillir 30,000 étudiants de plus. A mon avis, il s'agit d'un programme très précieux, animé par le gouvernement fédéral, qui stimulera les provinces à entreprendre ces projets avantageux.

Dans le domaine des transports, je rappelle aux députés qu'au cours des trois dernières années nous avons dépensé plus de 45 millions de dollars pour fournir au ministère des Transports des navires neufs et modernes. Le gouvernement fédéral a construit d'autres navires qui sont exploités par d'autres organismes, comme le National-Canadien, ce qui porte à 57 millions le total des dépenses effectuées dans ce domaine. Les règlements qui régissent l'aide à la construction de navires sont entrés en vigueur le 12 septembre. Ils permettent de verser des subventions à l'égard des navires autopropulsés, de 100 tonneaux et plus, de remorqueurs de 50 tonneaux et plus et d'autres navires de 200 tonneaux et plus, qui se construisent au Canada. Cela aussi, monsieur le président, fournira l'encouragement dont a besoin l'industrie de la construction de navires au Canada, industrie qui a souffert dans le passé.

Dans le domaine de l'emploi d'hiver, le gouvernement fédéral s'est efforcé activement de favoriser la collaboration entre tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, afin de créer plus d'emploi durant les mois où l'on en a le plus besoin. Tous ces programmes, et ce n'en sont là que quelques-uns que le temps me permet de signaler au comité, ont été mis en œuvre par le présent gouvernement dans le but de stimuler les placements projetés, de créer de nouveaux emplois et de conserver les anciens, et de maintenir pour notre économie un bon rythme d'expansion. Ces choses sont en marche à l'heure actuelle.

Quels ont été les résultats de cette initiative du gouvernement? Le produit national brut a été, dans le deuxième trimestre de 1961, de 3 p. 100 supérieur à ce qu'il était dans le deuxième trimestre de 1960; les dépenses des particuliers au titre des marchandises et des services ont augmenté de 3.8 p. 100. Les dépenses du gouvernement au chapitre des marchandises et des services se sont accrues de 7.9 p. 100, et les exportations de marchandises et de services, de 9.7 p. 100. Les salaires et traitements ont augmenté de 3.5 p. 100. Dans le domaine de l'emploi, le nombre global des travailleurs a atteint 6,381,000, ce qui est un accroissement de 110,000 sur le mois d'août 1960. Il y avait au travail, en août 1961, 59,000 hommes et 51,000 femmes de plus qu'un an auparavant. Les emplois non agricoles retenaient 5,578,000 personnes, soit 127,000 de plus qu'en août 1960. Quelque 803,000 personnes étaient employées dans les fermes, chiffre qui représente une diminution de 17,000 par rapport à l'année précédente. Depuis août 1960, les emplois dans l'industrie de fabrication ont augmenté de 41,000; dans le domaine de la vente en gros et au détail, le nombre d'emplois avait augmenté de 24,000; au chapitre de l'assurance, de la finance et de l'immeuble, les emplois avaient augmenté de 14,000, tandis que 68,000 personnes de plus travaillaient dans les industries de services.

Je vais maintenant donner au comité un tableau de l'emploi régional. Au point de vue régional, le nombre des emplois dans le secteur de l'Atlantique avait augmenté de 32,000; dans la région du Québec, il avait baissé de 29,000, tandis qu'il s'était accru de 59,000 dans la région ontarienne. Dans la région des Prairies, il avait augmenté de 26,000 et, dans celle du Pacifique, de 22,000. Voici à présent le pourcentage du chômage par rapport à l'effectif ouvrier de ces régions: région de

l'Atlantique, 6.8 p. 100 contre 6.9 p. 100 en août 1960; région du Québec à l'heure actuelle, 6.3 p. 100 contre 6.2 p. 100; région de l'Ontario, 3.9 p. 100 contre 5.1 p. 100 l'an passé. Dans les Prairies, le pourcentage s'établit à 2.7 contre 2.4 l'an dernier, tandis que dans la région du Pacifique, il est de 6.3 comparativement à 7.5 l'an dernier. Je regrette d'avoir pris tout ce temps, monsieur le président, mais, à mon avis, il importait de donner certains de ces renseignements au comité, afin que nous sachions tous que le gouvernement n'a épargné aucun effort pour obvier au chômage au Canada. Par votre intermédiaire, monsieur le président, je tiens à assurer aux députés et à tous les Canadiens que le gouvernement continuera de faire tout ce qu'il peut pour assurer le progrès de l'économie du Canada et de la population canadienne en général.

M. Pitman: Monsieur le président,...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président,...

M. le président suppléant (M. MacEwan): La parole est au député de Peterborough.

L'hon. M. Chevrier: Je croyais qu'on accordait d'ordinaire la parole à un membre de l'opposition lorsqu'un tenant du gouvernement reprend son siège. Bien entendu, si tel est l'usage, je n'entends pas contester le droit du député de Peterborough.

M. le président suppléant (M. MacEwan): On m'apprend que les députés de Maisonneuve-Rosemont et de Leeds ont précédé le ministre. J'ai donc l'impression qu'il convient d'accorder la parole à un député du PSD. Je l'accorderai ensuite au député de Laurier.

M. Pitman: Je vous remercie, monsieur le président. Nous avons assisté, cet après-midi, à un spectacle qui me semble sortir de l'ordinaire: on nous a pour ainsi dire servi un discours du trône à rebours. A la fin de la session, on nous a énuméré toutes les mesures que le gouvernement a prises au cours des sept ou huit derniers mois, et c'est là, j'en ai l'impression, toute une innovation. Cependant, le ministre a formulé quelques observations qui, j'en suis certain, ne devraient pas passer inaperçues. Pareilles observations ne manquent jamais de m'intéresser par l'esprit de logique qui les inspire. En décembre et en janvier dernier, lorsque les chiffres du chômage montaient à une allure fantastique, je me rappelle qu'on attribuait cet état de choses à la perte de nos débouchés commerciaux, à la concurrence de l'Europe qui s'était relevée de ses ruines, à l'absence d'une menace de guerre, et au fait qu'un si grand nombre de jeunes étaient venus gonfler le marché de la main-d'œuvre, et on prétendait que le gouvernement n'y était pour preque rien. Mais, à présent que les chiffres recommencent à descendre, ne voilà-t-il pas que cette situation est surtout attribuable aux réalisations du gouvernement!

La façon de raisonner du ministre du Travail m'a quelque peu inquiété: il a fait savoir que 5 p. 100 serait dorénavant considéré comme une proportion de chômage acceptable. Il y a 10 ou 15 ans, je me rappelle qu'on s'inquiétait lorsque le chômage frappait 3 p. 100 de la main-d'œuvre, et qu'on s'alarmait lorsqu'il en paralysait 4 p. 100. Cependant, on va maintenant s'attendre, je suppose, à ce que nous reconnaissions le chiffre de 5 p. 100.

L'hon. M. Starr: Non.

M. Pitman: Je suis d'avis qu'un dirigisme économique intégral peut sans peine obvier à une légère inflation et qu'on n'aura pas à s'en inquiéter en songeant au chiffre de 5 p. 100. En réalité, nous devons réduire encore davantage la statistique du chômage.

Le ministre du Travail m'a pour le moins étonné lorsqu'il a accusé le député d'Essex-Est d'avoir induit le comité en erreur parce qu'il avait déclaré que le niveau du chômage est plus élevé au Canada que dans n'importe quel autre pays du monde occidental. Pour étayer ses dires, le ministre a eu recours à la statistique des mois de juin, de juillet et d'août. A mon sens, c'est manquer à la justice puisque, en passant de l'hiver à l'été, ces chiffres subissent une fluctuation beaucoup plus prononcée au Canada qu'aux États-Unis. La seule façon de trancher cette question et d'établir une comparaison qui se puisse accepter, c'est certes d'employer les chiffres qui s'appliquent et à l'hiver et à l'été.

Pour ce qui est de recourir à la construction domiciliaire pour réduire le chômage, on risque fort d'y trouver un serpent sous les fleurs, car, à mon avis, alors que nous diminuons effectivement le revenu dont on a besoin pour faire l'acquisition de maisons, alors que nous prolongeons la période de remboursement des hypothèques, nous en augmentons considérablement les versements; s'il se produit une légère régression économique, le gouvernement va rester en plan avec un grand nombre de maisons. A ce moment-là, il sera vraiment mêlé à l'industrie immobilière. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement intervienne directement et qu'il subventionne le logement à prix modique. Un critique s'est dit d'avis que le nombre de maisons qui se construisent dépasse le nombre de familles à revenu moyen, et que cela posera un véritable problème plus tard.

Enfin, le ministre du Travail a soutenu que le député d'Essex-Est avait minimisé l'importance du programme de double amortissement mis en œuvre par le gouvernement. Je suis d'avis qu'on ne peut le minimiser sans le faire complètement disparaître, du moins sous un rapport. Pour ce qui est des régions désignées comme ayant une main-d'œuvre excédentaire, le ministre n'a pas prouvé que la mesure ait fourni un seul emploi. En ce qui a trait à la désignation des régions, cela peut paraître très étrange pour le moment, mais cette formule d'assistance n'a certainement pas fait merveille dans le passé. En réalité, on a mis du mois de décembre au mois de mars avant de nous apprendre en quoi consisterait le programme. Puis, lorsque nous l'avons enfin su, nous avons constaté que la mesure n'était pas assez étoffée pour enrayer même le chômage le plus bénin. Elle arrivait trop tard. Nous n'avons pas su à quoi nous en tenir avant le 2 mars. Il était trop tard pour faire quoi que ce soit à propos du niveau de chômage que nous avons connu l'hiver dernier et, bien entendu, nombre de gens n'en savaient absolument rien. A mon avis, dans la mise en vigueur de cet article particulier de son programme, le gouvernement s'est soustrait à ses responsabilités comme jamais auparavant.

Les critères ont été exposés en détail le 2 mars, mais certaines villes du Canada n'ont pas la moindre idée si elles sont visées par ces critères. Par exemple, en avril et en mai, je suis allé à la bibliothèque pour me rendre compte de ce qu'était la situation au juste dans bien des régions du Canada. J'ai constaté qu'en ce qui concerne la région métropolitaine de Windsor-Leamington, on avait tenu compte d'une proportion de 80.9 p. 100 de la main-d'œuvre excédentaire, pour les mois de mars à novembre, entre 1953 et 1960. Mais si l'on considère les grandes régions industrielles de 10,000 travailleurs ou plus, il fallait une proportion de 75 p. 100, on constate que Rouyn-Val-d'Or, avec une proportion de 76.2 p. 100, n'avait pas présenté de demande; Shawinigan-Falls, avec une proportion de 90.5 p. 100 n'avait pas présenté de demande; Cornwall, avec une proportion de 80.9 p. 100, avait présenté une demande; le lac Saint-Jean, dont la proportion s'élevait à 76.2 p. 100, n'avait pas fait de demande; Trois-Rivières, avec une proportion de 90.5 p. 100, pas de demande; Brantford, avec une proportion de 90.5 p. 100, pas de demande non plus. Il eût certainement été très simple pour le gouvernement de dire au moins aux municipalités du pays, dans quelle mesure elles peuvent d'être inscrites au programme visant les régions frappées de marasme.

Je comprends que pour déterminer si c'est à cause des départs que la main-d'œuvre se fait plus rare dans une région, il faut certes y effectuer quelque sorte d'enquête. Je connais un maire—il est possible qu'il y ait eu nombre de cas semblables—qui est venu jusqu'à Ottawa alors qu'il n'y avait aucune possibilité que sa municipalité soit désignée, aux termes de la loi, comme région où la main-d'œuvre est excédentaire. Nul gouvernement ne saurait faire preuve de plus d'irréflexion. La plupart des régions industrielles de 10,000 travailleurs ou moins, et huit des neuf grandes régions industrielles n'ont pas présenté de demande. Le critère était de 50 p. 100 dans les régions industrielles d'importance secondaire. St-Stephen, qui avait un coefficient de 73.8, n'a pas présenté de demande, pas plus que Gaspé et Rimouski qui avaient des coefficients respectifs de 66.7 et 61.9 p. 100. Je pourrais continuer ainsi jusqu'au bout de la liste. Ce programme était censé soulager le chômage à une époque où nous avions du chômage, c'est-à-dire l'hiver dernier. Maintenant que le chômage est à la hausse, il est presque hors de propos de parler de la manière dont le gouvernement évalue la situation et du peu d'effet que cela produira. A mon avis, cela met fortement en question la présumée méthode du présent gouvernement pour régler le problème du chômage.

Je n'ai pas l'intention de formuler des observations sur le monceau de statistiques qu'on vient de nous servir. Tous, j'en suis sûr, aimeraient disposer de quelques heures pour lire ce discours avant d'être fixés sur le sens de ce qu'il renferme. Toutefois, je voudrais au moins parler de l'ensemble de la question de l'embauchage. Vu la gravité de la situation internationale à laquelle nous devons faire face aujourd'hui, vu que le Bureau fédéral de la statistique nous donne un peu plus d'espoir maintenant que dans le passé, le problème du chômage paraît peut-être un peu moins important. C'est peut-être pour nous l'occasion de s'arrêter un peu et de reprendre froidement et sans passion, sans l'urgence qui existait en mars, la discussion du problème du chômage. Pour nous du Nouveau parti démocratique, c'est la difficulté la plus grave de toutes les difficultés internes que peut avoir le Canada. Le comité du Sénat a bien exprimé la chose quand il a montré l'étendue des pertes matérielles que cause le chômage. Voici ce que je trouve à la page 1 du Rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi:

> D'un autre point de vue, quand l'économie ne réussit pas à utiliser pleinement ses ressources en main-d'œuvre, il se produit une perte de production. La production perdue ne peut ultérieurement être récupérée; elle est disparue pour toujours. Le chômage comporte donc à la fois l'impossiblité pour

certains membres de la société de participer équitablement à la production nationale et une réduction de la production nationale elle-même. En outre, la seule conscience du fait qu'un nombre considérable de personnes soient sans travail—et, avec le perfectionnement moderne de la statistique et les moyens de communication, une conscience aiguë chez le public ne tarde jamais—produit un effet pernicieux sur le moral de la société et sur l'esprit d'entreprise. En réalité, le nombre de gens sans emploi est l'un des critères les plus importants et le plus communément employés pour apprécier le comportement d'une société libre, et, dans le monde actuel, où règne un conflit idéologique, il est à peine exagéré de dire qu'un haut niveau d'emploi est un objectif qui mérite la priorité absolue.

Il s'agit là de pertes matérielles. Nous espérons tous sortir bientôt de la guerre froide mais n'oublions pas que nous aurons à livrer une autre guerre, une guerre différente et notre façon de combattre le chômage aura vraiment son importance dans cette guerre.

Je voudrais parler maintenant des conséquences spirituelles du chômage. Lord Beveridge, dans son livre intitulé «Le plein emploi dans une société libre», écrit:

> Les plus grands méfaits du chômage ne sont pas physiques, mais moraux. Ce n'est pas tant la pauvreté qui en découle que la haine et la crainte qu'il engendre.

Notre parti comprend très bien que c'est un problème extrêmement complexe et que la solution de ce problème se complique d'autant d'éléments que sa cause. Toutefois, il y a deux façons de l'aborder. L'une de ces façons, c'est de se croiser les bras et de dire qu'on n'y peut à peu près rien—là, au moins, les Canadiens savent à quoi s'attendre—et l'autre façon, c'est de refuser obstinément d'admettre la gravité du problème. Ce fut certainement l'attitude du présent gouvernement en novembre, décembre et janvier de l'année dernière. Il avait pour principe de dépenser un peu d'argent, de prendre le moins de mesures possibles et de faire le plus de publicité possible, dans l'espoir que la population canadienne se laisse duper et pense qu'il a une politique de plein emploi. Nous, les membres du Nouveau parti démocratique, avons décidé d'attaquer carrément le problème, à la grande consternation de certaines organisations. Nous affirmons qu'un gouvernement doit garantir l'emploi par une gamme étendue de moyens fiscaux, monétaires et économiques. Cela peut se faire et cela s'est fait. Nous, Canadiens, sommes démodés quand nous avançons le slogan de la libre entreprise. Regardons ce que d'autres pays ont fait. Je vais lire le passage suivant d'un discours de M. T. Carlsson, l'attaché suédois du travail au Canada et aux États-Unis:

> La Suède dirige son économie par l'organisation et l'intégration générales de tous les secteurs de l'industrie. Rien n'est hasardé dans un seul secteur économique sans qu'il soit tenu compte des répercussions sur le pays entier. A la moindre menace d'une récession, un mécanisme entre en jeu pour l'empêcher.

C'est une théorie bien différente de la nôtre; ici nous attendons qu'un homme tombe par terre pour le relever au lieu de le soutenir avant qu'il ne tombe. M. Carlsson disait encore:

> Grâce à la planification, le gouvernement et les municipalités tiennent en réserve des entreprises de travaux publics prêtes à être mises en œuvre en cas d'urgence afin de créer des emplois et de stimuler l'économie.
>
> Les placements privés sont encouragés en période de récession par une exemption d'impôt pour un certain temps, ce qui permet de mettre sur pieds de nouvelles industries et d'élargir les installations existantes lorsqu'on en a le plus pressant besoin.

Et voici, je pense, le point le plus important:

> Nous ne tolérons pas le chômage en Suède. La politique du plein emploi est le fondement de notre régime économique national.

Comment fait-on pour fournir des emplois à tous en Suède? La réponse, encore une fois, c'est la planification. Je cite encore M. Carlsson:

> En Suède, les ouvriers, y compris les collets blancs, sont syndiqués dans une proportion de 95 p. 100, et les employeurs aussi sont entièrement organisés, ce qui permet aux dirigeants des syndicats et aux patrons de négocier des contrats pour «toute l'économie», contrats qui gouvernent toutes les compagnies et tous les ouvriers du pays. Les bénéfices de toutes les compagnies sont publiés périodiquement et les salaires sont enclenchés scientifiquement dans la productivité.
>
> Nos employeurs ont accepté leurs responsabilités sur le plan social. Ils reconnaissent aux ouvriers le droit de participer à leurs bénéfices.

Puis, plus tard, il a ajouté:

> La mobilité de la main-d'œuvre—c'est-à-dire le passage d'une région à une autre et d'un métier à un autre—est un élément très important du succès suédois. Le gouvernement accorde des allocations de voyage très généreuses aux familles dont le soutien change d'emploi, et offre des cours de formation professionnelle dans de nouveaux métiers, qui peuvent durer jusqu'à deux ans—les familles étant soutenues grâce à des fonds publics pendant que leur soutien apprend un nouveau métier.

M. Grafftey: Vous nous ennuyez.

M. Pitman: Je crains que l'honorable député de Brome-Missiquoi soit en air de plaisanter cet après-midi. Je n'ai pas compris la question.

Une voix: Il parle tout seul.

M. Pitman: Je ne fais que montrer qu'un autre pays a fait quelque chose à propos du chômage. J'ai ici une coupure du *Globe and Mail* du 9 juin 1961, intitulée: «Suspension des cotisations des chômeurs en Allemagne occidentale». Au lieu d'envisager la banqueroute qui menace notre propre caisse, l'Allemagne, en fait, est obligée d'accorder un

rabais aux travailleurs, leur demandant de ne plus verser de cotisations à leur caisse, celle-ci étant déjà trop remplie.

L'économiste français André Philip déclarait dans une conférence prononcée en août 1961 qu'en France «si nous avions 2 p. 100 de chômeurs, nous aurions une révolution».

M. Philip aurait ajouté:

Dans la communauté européenne, nous modifions notre structure économique et sociale. Aux États-Unis et au Canada, vous devez également apporter des modifications analogues, sinon vous perdrez la partie et vous nous la ferez perdre, perspective qui ne me plaît guère.

Peut-être serait-il bon d'examiner la position de la Nouvelle-Zélande. A cette fin, je vais citer un article qui a paru dans le *Globe and Mail* le 26 janvier de cette année.

En fait, la Nouvelle-Zélande semble un paradis fabien, une société où il n'y a presque pas de distinction de classes et où règne le plein emploi ainsi qu'un haut niveau de vie. Ce petit pays de 2,300,000 âmes ne connaît à peu près pas le chômage. Sur un effectif ouvrier comptant 885,000 personnes en tout, 276 seulement sont inscrites comme chômeurs. En outre, on y compte au moins 17,000 emplois disponibles.

Les gouvernements de l'étranger se sont donc rendu compte que le plein emploi est la seule solution—c'est-à-dire le plein emploi réel, non simplement un plein emploi de discours électoral. Il faut admettre qu'il existe ce qu'on appelle aujourd'hui un chômage cyclique et que le cycle a changé. Je suis sûr que c'est, en partie, la raison des données statistiques que nous a fait connaître le ministre et qui semblent permettre certains espoirs. Même si nous savons qu'après un certain temps le chômage cyclique semble disparaître, il nous faut reconnaître qu'il laisse derrière lui un noyau irréductible qui coûtera au contribuable canadien bien davantage à l'avenir. Je pense en ce moment à certaines recherches entreprises par le bureau des services catholiques dans ma circonscription. On y a examiné les antécédents de ceux qu'on appelle généralement les «clochards»—des gens qui traînent sur les bancs des parcs, qui ne veulent plus ou ne peuvent plus participer à la lutte pour la vie. Les enquêteurs du bureau ont constaté que presque tous avaient eu un emploi au début de la trentaine ou de la quarantaine, qu'ils avaient ensuite perdu cet emploi et n'avaient pu rentrer dans l'effectif de la main-d'œuvre. Cet état de choses constitue un grave problème social, un problème qui coûtera encore plus que ce que nous payons maintenant en secours aux chômeurs.

Nous nous rendons compte que l'automatisation nous offre une chance d'accroître notre prospérité, de relever le niveau d'existence du peuple canadien. Cependant, nous nous demandons aux dépens de qui s'effectueront ces changements technologiques. Nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si ce sera bien aux dépens des travailleurs, qui devront envisager la perte de leur emploi dans une économie où ils éprouveront des difficultés à trouver un autre travail. Nous nous demandons aussi ce qu'il adviendrait si le rêve du désarmement total se réalisait. Serions-nous alors capables de réorganiser suffisamment notre économie pour pouvoir rattraper tout ralentissement et fournir de nouveaux emplois à ceux qui sont maintenant occupés dans les industries de défense? Je suis d'avis que le gouvernement devra envisager d'une façon beaucoup plus consciencieuse son activité et ses responsabilités avant qu'on puisse l'espérer. Nous estimons que le gouvernement doit faire preuve d'un plus grand sens des responsabilités. Nous avons été scandalisés de l'apathie avec laquelle on s'est occupé de cette question. Nous estimons que le XX^{e} siècle a de grandes exigences qui nécessitent une certaine foi dans le gouvernement démocratique. Je suis sûr que les historiens de l'avenir, quand ils étudieront notre époque, ne seront pas tellement impressionnés par nos voitures ou même nos missiles. Ce qui les impressionnera surtout, ce sera le fait qu'avec le niveau de progrès technologique et scientifique que nous avons atteint, notre société a été incapable l'hiver dernier de donner des emplois aux Canadiens qui en cherchaient, et ils seront encore davantage impressionnés par la dureté de nos cœurs dans toute cette affaire.

Hier, le député d'Essex-Est a exposé au comité le programme du parti libéral pour résoudre le problème du chômage. Nous sommes d'accord avec bien des points qu'il a soulevés, à vrai dire avec la plupart de ces points. Son programme comporte cependant une faille fatale, presque shakespearienne, dans sa profondeur.

M. Grafftey: Ah! Le député lit Shakespeare aussi.

M. Pitman: Le député ne semble pas se rendre compte qu'une telle activité, si on veut la coordonner et lui donner un sens, exige, de la part de l'État, une participation et une direction qui vont au delà de ce qu'accepteraient les membres et les tenants du parti libéral. Nous estimons que le succès est impossible sans un plan bien arrêté, que tous ces principes ne réussiraient qu'à créer un désordre absolu. Nous sommes attristés de constater que les membres du parti libéral abandonnent le mot «planification».

L'hon. M. Martin: Je m'en suis servi hier, mais dans un juste contexte.

M. Pitman: Il est évident que le député et moi-même ne sommes pas d'accord sur le sens du mot, non plus que sur le contexte dans lequel on devrait l'employer.

Sans planification, nombre de ces lignes de conduite pourraient mener au désordre et à la confusion la plus complète. Nous avons l'impression que les programmes qui semblent être acceptables aux congrès libéraux perdent tout leur sens une fois qu'ils sont repris par la direction du parti.

Notre parti veut, lui aussi, présenter au comité un programme pour résoudre le problème du chômage. Nous croyons que la planification s'impose à tous les niveaux. Cette planification ne doit pas être imposée: elle doit être agréée par le peuple canadien. Les chefs d'industrie pratiquent la planification, mais ils ne tiennent pas compte de l'ensemble du tableau. D'autre part, leurs recherches et leurs données ne sont pas suffisantes et leur planification fait trop souvent une large part aux bénéfices et à la désuétude voulue. Nous voulons donner à notre économie une orientation qui créera dans notre société l'emploi intégral. Qui établira ce programme? Il faudrait à coup sûr former un conseil au sein du cabinet. C'est une question dont la responsabilité ne devrait pas incomber entièrement au ministre du Travail. L'honorable député de Leeds et l'honorable député d'Essex-Est ont parlé de cette question également. Nous songeons à un conseil intérieur au sein du cabinet, lequel serait formé du ministre des Travaux publics, du ministre du Travail, du ministre des Finances, du ministre du Commerce et, peut-être, d'autres ministres intéressés, qui traceraient les programmes susceptibles de créer l'emploi intégral chez nous.

Nous exigerions que les provinces abordent le problème d'une façon rationnelle. Nous frémissons en pensant à la ligne de conduite suivie par le gouvernement à l'heure actuelle. En vertu des nouveaux accords fiscaux conclus avec les gouvernements provinciaux, il perd la haute main sur les impôts. Nous voici maintenant en présence d'un état de choses où une province peut nier la compétence du gouvernement fédéral. Nous en avons eu un exemple typique récemment. Le gouvernement fédéral a aboli la taxe sur les automobiles, tandis que le gouvernement ontarien a imposé une taxe de vente de 3 p. 100.

M. More: Que penser de la taxe en Saskatchewan? Elle existe depuis vingt ans sous un régime socialiste.

M. Pitman: J'estime qu'elle n'a pas été imposée de la même façon que dans le cas dont je parle, ni par le gouvernement actuel.

M. Jones: Le PSD l'a augmentée.

[L'hon. M. Martin.]

M. Pitman: Je ne cherche pas à discuter ce qui se passe en Saskatchewan et qui ne se rapporte pas à ce dont on parle.

M. Jones: L'honorable député ferait mieux de parler de quelque chose qu'il connaît, si tant est qu'il existe une telle chose.

M. Pitman: Nous demandons un conseil de planification et de mise en valeur qui sait chargé de coordonner les plans et les programmes à tous les paliers. Il faut que des programmes soient tracés également par les divers groupes économiques comme le patronat, le salariat, l'agriculture, les industries d'extraction et autres. On devrait leur donner un véritable rôle à jouer et ne pas leur fermer tout simplement la porte au nez dès que ces organismes sont institués. On devrait leur donner véritablement l'occasion de participer, d'acquérir un sens de responsabilité, et l'occasion d'emboîter le pas et d'apporter une aide vitale. Ils ne devraient pas simplement se réunir en conférences. Ce n'est qu'en dressant des plans aux paliers fédéral et provincial, ainsi que dans le cadre de tous les groupes économiques, que nous pouvons espérer résoudre les problèmes qui se posent à nous.

Nous voudrions instituer un programme qui permette au Canada d'atteindre le rythme de croissance économique qui est nécessaire à sa prospérité. Voilà la pierre de touche, ainsi que l'ont déjà mentionné certains préopinants. Il faut nous assurer que tous les secteurs, toutes les régions et tous les groupes participent à cette croissance, qui sera une croissance voulue. Il est bel et bon de parler de former les chômeurs—la chose est nécessaire et importante bien sûr—mais s'il y avait des emplois, l'industrie elle-même formerait les hommes pour les remplir. Certains chefs d'industrie me l'ont confirmé. Nous avons certainement besoin de formation professionnelle, mais celle-ci ne résoudra pas le problème. Afin d'arriver à la volonté d'expansion bien déterminée à laquelle je pense, nous devrions d'abord comprendre que, si une région est dans le marasme et ne participe pas pleinement au revenu national, nous sommes tous fautifs, et nous pouvons juger ainsi de la mesure dans laquelle nous sommes impuissants à résoudre le problème qui se pose. Si un groupe, que ce soit les vieillards pensionnés, les agriculteurs ou les pêcheurs, ne reçoit pas sa juste part de la prospérité nationale, nous y perdons tous, et, je le répète, nous sommes tous jusqu'à un certain point responsables de cet état de choses.

Il nous faut un office national d'investissement capable d'appliquer un programme dynamique d'investissements, de dresser des

plans à cet effet et de réglementer ces investissements. Il devra orienter les investissements de façon à créer de l'emploi. Appliquons, dans la lutte au chômage, la détermination dont nous avons fait preuve quand l'ennemi nous menaçait. Si nous avions cette volonté d'arriver au but, le peuple canadien se montrerait à la hauteur de la tâche et placerait son argent dans l'entreprise canadienne. Mais, en l'absence de cette volonté, personne ne souhaite beaucoup agir en ce sens.

Il nous faut une réglementation plus stricte du financement anticyclique, ainsi qu'on l'a mentionné dans les débats antérieurs sur le budget. Le gouvernement n'a pas su adopter les méthodes qui empêcheraient les récessions économiques par le recours aux politiques fiscales et monétaires. C'est là un échec très réel. Il faut reconnaître le secteur public, qu'on a si longtemps négligé. Il faut se rendre compte que nous sommes capables de mettre fin au chômage en construisant les écoles, les universités, les centres de récréation, et autres choses dont nous avons besoin. J'ai été heureux d'entendre le ministre du Travail insister sur l'importance de la construction relativement à l'embauche. Le ministre des Travaux publics nous a accusés d'être peu réalistes lorsque nous avons dit que les travaux publics pouvaient créer des emplois. Il semble y avoir des divergences d'opinions sur ce point parmi les membres du cabinet.

Il nous faut changer d'attitude à l'égard de l'industrie secondaire. Nous avons besoin d'un ministre de l'Industrie. Nous avons des ministres à la tête de ministères comme les Pêcheries et les Mines et Relevés techniques. L'industrie secondaire emploie plus de gens que tout autre secteur de l'économie et exige la création d'un ministère dirigé par un titulaire qui s'occuperait des nombreux besoins qui se font sentir dans ce domaine.

Il y a bien d'autres secteurs qui nécessitent un changement d'attitude, entre autres, celui du réaménagement. Des projets de réaménagement aideraient à accroître chez les Canadiens l'enthousiasme pour les réalisations de leur pays, surtout dans les régions où l'économie perd du terrain par suite du déménagement de certaines industries et de l'évolution de la technologie. Je veux parler de certaines villes minières et industrielles, maintenant privées de leur source de revenu.

A notre avis, le programme que nous avons exposé est réalisable, mais il faut s'appliquer sérieusement à faire disparaître le chômage. C'est la seule solution au problème. Il se peut fort bien que nous ayons moins de chômage cet hiver que l'hiver dernier, et j'espère vraiment qu'il en sera ainsi. Même si notre économie connaît un essor à cause des conditions économiques dans le monde et surtout à cause de l'économie des États-Unis, cela ne veut pas dire que le problème est réglé. J'espère que le gouvernement relèvera ce défi et s'attaquera au problème du chômage en présentant des mesures de longue portée grâce auxquelles le Canada ne connaîtra plus jamais le niveau de chômage que nous avons eu l'hiver dernier.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai écouté tous les discours qui ont porté aujourd'hui sur le premier article des crédits du ministère du Travail et j'estime que la plupart des préopinants ont manifesté un esprit constructif. J'ai trouvé tout particulièrement constructif le discours qu'a prononcé mon collègue, le député d'Essex-Est. Le ministre a semblé partager son avis en général bien qu'il ait mis en doute certaines données statistiques qu'à citées le député.

Le député d'Essex-Est est, depuis un certain nombre d'années, notre porte-parole pour ce sujet. Il a, non seulement fait connaître le point de vue de l'opposition et de son parti, mais il a parlé à ce sujet avec la même autorité dont il fait preuve à bien d'autres égards.

Je tiens aussi à mentionner plus particulièrement l'apport fait par le député de Maisonneuve-Rosemont, qui a, je crois, traité plus particulièrement l'aspect que la situation revêt au Québec, bien qu'il ait également parlé de la situation dans son ensemble.

Je féliciterai le député de Leeds qui, comme l'admettront, je crois, tous les autres honorables représentants, fait un apport sérieux et concret à la Chambre par la façon dont il se prépare en vue de nos débats.

Le député de Peterborough vient de terminer un discours constructif. Moi-même, et, j'en suis sûr, ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, approuvent bien des choses qu'il a dites. Je l'ai entendu avec plaisir consigner au compte rendu certaines initiatives que prendrait son parti en cas de crise et qui se rapportent, plus particulièrement, à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Le parti libéral a déjà préconisé une bonne partie de ces mesures il y a déjà assez longtemps.

Le ministre a prononcé un long discours. Je suis heureux que le comité l'ait autorisé à parler longuement, pour lui permettre de consigner au compte rendu, comme il souhaitait d'ailleurs le faire, tout le programme du gouvernement à l'égard du chômage.

L'hon. M. Starr: Simplement quelques aspects.

L'hon. M. Chevrier: Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention et, je crois, dans un esprit objectif. D'après la déclaration enthousiaste

prononcée au nom de son gouvernement, et qui laissait entendre que celui-ci avait fait tout ce qu'il fallait, il aurait dû en conclure, me semble-t-il, que quelque chose de rationnel, qui tirait à conséquence, avait été réalisé à la suite de ce qu'on avait entrepris. Or, ce n'est pas le cas. Si l'on constate froidement ce qu'il en est, on verra qu'au mois d'août dernier, la situation au Canada était toujours deux fois aussi mauvaise que lorsque le gouvernement actuel est entré en fonction en 1957. Si l'on consulte ce chiffre de 323,000 chômeurs, pour le mois d'août 1961, et qu'on le compare avec le chiffre de 162,000 en 1957, quand nous avons quitté le pouvoir, on peut, nonobstant le brillant tableau présenté par le ministre, tirer ses propres conclusions au sujet des conséquences et des résultats du programme que le gouvernement a appliqué.

Malgré le tableau optimiste que nous a peint le ministre au sujet du programme adopté par le gouvernement dans bien des domaines, il demeure encore un fait brutal qu'aucun membre du comité ne peut nier et c'est ceci. Quand nous avons quitté le pouvoir, la caisse d'assurance-chômage renfermait près d'un milliard de dollars. Aujourd'hui, elle a au plus 100 millions. Voilà des faits brutaux qui donnent au comité et au pays une idée de la façon dont elle a été vidée et de ce qui se passe maintenant.

Le ministre a cité un paragraphe du rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi. Je ne puis comprendre pourquoi il n'a pas lu tout le paragraphe. Le ministre a cité les paroles suivantes tirées de la page 23:

> Avec la clairvoyance à retardement, on peut constater, dans les données statistiques, une faiblesse graduelle sur une période de plusieurs années.

Il s'est arrêté là. J'aimerais poursuivre. Voici ce que déclare le rapport:

> D'une certaine façon, cependant, la régression économique de 1957-1958 fut un point décisif d'importance majeure. Le relèvement, après ce recul, fut relativement modéré et, en toute évidence, de courte durée. Tout le monde s'attendait à une augmentation de la production nationale, mais on s'est vite rendu compte qu'on avait été trop optimiste. L'économie du pays n'a pas permis de trouver assez de nouveaux emplois pour absorber l'effectif grandissant de la main-d'œuvre et, en même temps, pour réduire le chômage au niveau où il était avant la régression. Le taux de l'immigration avait baissé brusquement depuis le sommet atteint en 1957 et le nombre de nouvelles familles avait bien diminué. Dans bien des domaines de l'économie, une capacité de production excédentaire avait pris place et cette situation, durant toute la période de relèvement, a eu un sérieux effet sur les dépenses en mise de fonds. Au début de 1960, l'économie subissait une nouvelle régression sans s'être jamais rétablie complètement à la suite de la première.

D'après ce rapport sur la main-d'œuvre et l'emploi, il semble très clair qu'une situation très grave a pris naissance à la suite de la régression de 1957. Le ministre a pris les chiffres du mois d'août et s'est montré très satisfait du résultat. Je lui dis tout de suite que, pour ma part, et je puis parler aussi au nom des députés de mon côté de la Chambre, je suis heureux de voir une amélioration de la situation; nonobstant cette amélioration, il y a un certain nombre de faits qu'a signalés le député d'Essex-Est, faits que je ne répéterai pas et que je n'estime pas devoir répéter. Entre autres choses à noter, il y a encore 323,000 chômeurs au pays. C'est une affaire sérieuse. Que ce chiffre représente 5 p. 100 ou 4.3 p. 100 de l'effectif ouvrier, le problème n'en demeure pas moins grave et le pays veut certainement savoir ce que le gouvernement entend faire à cet égard. Le ministre a dit que ce chiffre représente une baisse de 31,000 en août, en comparaison du mois de juillet. C'est un bon résultat; j'en suis heureux et nous en sommes heureux. Mais dans l'autre phrase du rapport statistique sur l'effectif ouvrier, publié par le ministère du Travail, on lit ce qui suit:

> L'effectif ouvrier a baissé de 39,000, ce qui est plus que d'habitude pour cette période.

Cette phrase cependant doit être lue dans le contexte de l'autre déclaration.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement d'une partie du Canada en particulier, mais je manquerais à mon devoir si je ne parlais pas de la province de Québec. Le ministre n'en a pas dit bien long à ce sujet. En août, dans cette province, le nombre des chômeurs représentait 6.3 p. 100 de l'effectif ouvrier en comparaison de 6.2 p. 100 un an plus tôt. En réalité, la situation est plus grave dans cette province que dans toute autre partie du Canada, sauf les Maritimes. Cette situation existe, en dépit du fait que le gouvernement actuel du Québec—et loin de moi l'idée de me lancer dans un argument d'ordre politique; ce sont des faits que je crois exacts—le gouvernement actuel du Québec, dis-je, a accepté l'aide du gouvernement fédéral en matière d'assistance-chômage, ce qui ne s'était pas fait auparavant. Le même gouvernement provincial acquitte 40 p. 100 des programmes de travaux d'hiver, alors que ses prédécesseurs immédiats n'ont jamais fourni un sou.

Une voix: Pourquoi?

L'hon. M. Chevrier: Demandez à vos amis de répondre à cette question.

Je disais donc que nous nous trouvons en présence de cette situation en dépit du fait que le gouvernement Lesage a accepté des subventions sous le régime de la loi sur la route transcanadienne qui, c'est indéniable,

a aidé à alléger le chômage dans cette province, et en dépit du fait que le même gouvernement a accepté des subventions à l'égard des routes d'accès aux forêts et aux autres régions de ressources naturelles.

La vérité, c'est qu'avant l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement dans la province de Québec, seulement 174 municipalités de cette province avaient demandé et obtenu de participer au programme des travaux d'hiver. Ces chiffres je les prends de rapports déposés à la Chambre. Or, sous le nouveau régime, il y avait, au 14 décembre 1960, 1,286 entreprises en cours et aujourd'hui tout près de 2,000. Je termine cette partie de mes observations en disant que, pour ce qui est de la province de Québec, le gouvernement sûrement ne saurait se plaindre de la collaboration qu'il reçoit dans le domaine de l'emploi et à l'égard du programme qu'on prétend destiné à soulager le chômage. N'empêche que, en dépit du programme du gouvernement et en dépit de la contribution de la province, 6.3 p. 100 de la main-d'œuvre québécoise était en chômage au mois d'août.

Une voix: Depuis l'arrivée des libéraux.

L'hon. M. Chevrier: Je soutiens que c'est une affaire grave. Elle est grave parce que le gouvernement ne fait pas même assez dans cette région. Le ministre a parlé de travaux qui se poursuivent dans cette province. Il a parlé du pont Champlain, une entreprise approuvée par l'ancien gouvernement. Il a parlé de l'embranchement ferroviaire de Mattagami que la Chambre a approuvé, on le sait, et qui, j'espère, contribue à améliorer les choses dans cette région de la province. Ce sont les deux seules entreprises dans la province de Québec dont il a parlé. Je lui dirai que le gouvernement fédéral n'a pas lancé assez de projets de travaux publics dans cette province.

Le ministre a parlé longuement du programme du gouvernement et a cité une longue liste de ce que le gouvernement a fait pour combattre le chômage. Mais tout ce qu'il nous a dit avait trait à un seul aspect du chômage, celui qui sévit dans l'industrie du bâtiment. Il n'a rien proposé du tout pour remédier au chômage cyclique ou au chômage structurel. Il a toutefois mentionné l'aide aux régions de marasme et je reviendrai là-dessus tout à l'heure. Je lui dis, à lui et à ses collègues, que 75 p. 100—j'allais dire 90 p. 100, mais j'ai peur de me tromper— de ces mesures, si elles donnent des résultats, n'apportent de l'aide qu'à un secteur de l'économie, celui de la construction et des métiers connexes.

D'autres secteurs de l'économie sont frappés et on ne fait pas grand-chose pour leur venir en aide. Le ministre n'a pas dit un mot de l'émigration. Il a relevé une réflexion de M. Meyer de la *Gazette* vers la fin de son discours mais d'autres aspects de la question méritent également d'être abordés. Je voudrais parler d'un bulletin rédigé par la section du développement économique de la Chambre canadienne de commerce dont voici la dernière page:

En prenant la parole à l'assemblée générale de l'Association canadienne des fabricants, M. Stuart Armour, conseiller économique de la *Steel Company of Canada Limited* a déclaré: «Voudrions-nous résoudre le problème du chômage par une diminution de la population? Non, espérons-le, car lorsque, en 1957, nous enregistrions le chiffre net de migration le deuxième en importance depuis dix ans, l'activité industrielle était bien plus intense que maintenant.»

Et le bulletin dit encore:

A ce propos, le flot continu d'émigrants vers les États-Unis est inquiétant. Durant les 12 mois terminés le 30 juin 1960, 46,668 personnes auparavant domiciliées au Canada ont émigré aux États-Unis. Sur ce chiffre, 30,132 étaient nées dans notre pays.

Je répète cette dernière phrase pour en faire ressortir toute l'importance:

Sur ce chiffre, 30,132 étaient nées dans notre pays. Durant cette période, le Canada a perdu aux États-Unis plus de 5,700 ouvriers professionnels, techniques et autres semblables, y compris des professeurs et des instructeurs, des dessinateurs, des ingénieurs, des médecins et des chirurgiens, des instituteurs, des techniciens et 1,372 infirmières diplômées dont nous avions grand besoin. Nous avons perdu plus de 1,100 administrateurs, hauts fonctionnaires et propriétaires, et plus de 4,500 artisans, contremaîtres et autres ouvriers, y compris des maçons, des poseurs de pierre, des charpentiers, des machinistes, des mécaniciens, des plombiers, des plâtriers et des outilleurs.

Et je vous fais grâce du reste. La diminution du nombre des chômeurs a été de 31,000 en aoçt, mais, comme l'indique ce bulletin, 46,668 personnes, dont 30,132 étaient nées au Canada, ont émigré aux États-Unis durant la période en question. On se demande donc immédiatement s'il faut comprendre que nous devons régler notre problème de chômage par l'émigration aux États-Unis.

L'hon. M. Starr: En un mois?

L'hon. M. Chevrier: Peu importe que ce soit en un mois ou en 12 mois. Mes chiffres portent sur une période de 12 mois et la situation est grave quand plus de 46,000 personnes, dont 30,000 sont nées au Canada, doivent émigrer aux États-Unis. Je soulève la question parce qu'elle revêt beaucoup d'importance pour nous tous.

Le ministre a parlé de l'encouragement que le gouvernement accorde aux zones de marasme. Peut-être n'est-ce pas l'expression exacte. Je crois en effet que le ministre a déjà employé une autre expression, mais je vais employer l'expression «zones de marasme», faute d'une meilleure. Le ministre a fait grand état des demandes reçues qui, selon lui, représentent près de 85 millions de dollars. Tout cela est très bien, mais combien de ces demandes ont été approuvées par le gouvernement? La Chambre est en droit de le savoir, il

me semble. Comme les honorables députés le savent, le but de l'assistance au moyen du double amortissement est double, comme le ministre lui-même l'a dit. D'abord, elle vise à aider une industrie qui pourrait mettre au point un nouveau produit n'importe où au Canada. Le double amortissement est accordé à une telle industrie. Deuxièmement, si une industrie décide de s'établir dans une région ainsi qualifiée par le gouvernement elle bénéficie du double amortissement pendant un an.

Je voudrais savoir combien de demandes de double amortissement ont été acceptées par le gouvernement et, deuxièmement, combien d'hommes ont trouvé un emploi par suite de ce programme. Pour ma part, je doute qu'un seul homme ait pu trouver un emploi par suite de l'initiative du gouvernement dans ce domaine. L'autre question est la suivante: quelles sont les régions du Canada qui ont été déclarées «zones de marasme» par le gouvernement? Le ministre a dit que les municipalités s'intéressent à ce programme; or, au début de septembre, 49 demandes avaient été soumises et régions et 11 localités données avaient été ainsi désignées. Nous avons dit alors que ce n'était pas la bonne façon de procéder, c'est-à-dire la méthode d'après laquelle les municipalités devaient faire une demande aux services de l'État. Nous avons affirmé que le gouvernement devrait lui-même prendre l'initiative, parce qu'il saurait, d'après les renseignements qu'il se procure au sujet de la main-d'œuvre, des échanges internationaux, du commerce extérieur, des travaux publics ou des finances, ou de n'importe quel autre secteur, quelles sont les zones de marasme. Je dirai évidemment avec tout le respect qui s'impose que le passage dans lequel le ministre a mentionné cet aspect du programme tendant à enrayer le chômage, était, à mon avis, le plus faible de son apport au débat.

Même dans les meilleures conditions de plein emploi au niveau national, certains secteurs de l'économie canadienne souffrent de stagnation. Il n'y a aucun doute à cet égard, nous l'admettons tous. Cet état de choses est en partie dû à l'éparpillement des industries du point de vue géographique, et à la tendance à la concentration par région que manifestent les industries de même nature. Quand il se produit des changements de préférence chez les consommateurs, des modifications de nature technologique, l'épuisement de certaines ressources, ou encore un renouveau de concurrence mondiale, le marché industriel régional se contracte mais les localités qui en souffrent le plus sont celles qui sont entièrement dépendantes de l'industrie en cause. La disparition d'une de ces industries, même si elle laisse un vide, ne garantit aucunement que ce vide sera rempli par une industrie nouvelle.

Certains secteurs économiques contribuent à l'immobilité de la main-d'œuvre, de façon qu'il n'y a pas de courant qui rétablisse l'équilibre entre l'offre et la demande à cet égard. Dans un état où l'emploi n'est pas total, ou lorsqu'il règne un chômage considérable, comme c'est le cas au Canada depuis 1957, le problème des régions de marasme s'accentue sensiblement. Les députés n'ignorent pas que le chômage moyen pour l'année 1958 était de 7.1 p. 100; pour 1959, de 6 p. 100, et pour 1960, de 7 p. 100. Le gouvernement canadien s'est engagé à atteindre l'objectif national du plein emploi. Le Livre blanc sur le chômage déposé, il y a bien des années, à la Chambre par feu le très honorable C. D. Howe, affirmait sans équivoque que le principal objectif du programme gouvernemental était le plein emploi. Il y avait là une ligne de conduite bien établie et déterminée pour les années de transition d'après-guerre. On y relevait onze points qui avaient trait à la situation, non telle qu'elle se présentait alors, mais telle qu'on la prévoyait. D'abord, on réglait le problème du chômage; puis, le Livre blanc décrivait les sources d'emploi et de revenu; il passait ensuite au commerce d'exportation, aux placements des particuliers au Canada, à la consommation, aux investissements de l'État, à la recherche dans les domaines scientifiques et industriels, puis traitait de l'embauche et de la formation des travailleurs, des restrictions du temps de guerre, du financement de l'État, et de la première phase de la transition. Quiconque lit cette courte brochure ne peut faire autrement que se dire: voilà un programme bien réfléchi, voilà un programme conçu par bon nombre de gens parmi les plus intelligents du pays. C'est ce programme qui a permis au Canada de traverser la période d'après-guerre, de 1945 à 1957, de telle sorte qu'en moyenne jamais plus de 3 p. 100 de la main-d'œuvre n'a été en chômage, et les économistes considéraient 3 p. 100 de chômeurs comme le plein emploi.

M. Valade: C'est faux!

L'hon. M. Chevrier: Mon honorable ami, derrière moi, dit que c'est faux. J'ai porté au compte rendu, à plusieurs occasions, les données statistiques et quiconque veut les voir peut les y trouver.

Pour obtenir le plein emploi, il faut éliminer les zones de chômage chronique dont j'ai parlé. Il faut les faire disparaître, étant donné qu'elles ont pris une telle envergure qu'elles réussissent à empêcher le Canada d'atteindre un rythme de croissance économique convenable. Si le gouvernement fédéral veut un

autre motif pour s'attaquer à fond de train au problème des zones de marasme, il n'a qu'à consulter le rapport du comité du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi. J'aimerais maintenant citer la page 75 du rapport:

> Cela ne signifie pas que les changements technologiques qui ont été apportés et que la fourniture de marchandises moins chères par les fournisseurs étrangers n'offrent pas certains avantages. Au contraire, ceux-ci sont manifestes. Néanmoins, il faut reconnaître qu'ils créent parfois de sérieux problèmes à l'égard de certaines industries déterminées. Vu que ces industries se trouvent concentrées dans certaines régions plutôt que d'être dispersées par tout le Canada, les problèmes qui se posent se manifestent dans des régions particulières. En d'autres termes, tandis que les avantages résultant du progrès technologique et des importations moins chères peuvent s'étendre à plusieurs régions, les effets défavorables se confinent à certaines autres.

Cette citation corrobore la déclaration que je viens de faire. Il y a, comme le ministre le sait, dans l'économie canadienne certaines zones de marasme qui ont, à l'heure actuelle, une fois et demie ou deux fois la moyenne nationale de chômeurs. La durée du chômage est tout aussi importante que le taux. Le chômage à long terme, c'est-à-dire le chômage qui dure plus de 15 semaines de l'année, est chose courante dans ces secteurs. Une longue période d'incapacité à obtenir des emplois représente ordinairement une véritable crise dans la vie d'une personne et occasionne une perte irrécouvrable pour l'individu et l'économie, parce que sa capacité de production n'est pas mise à profit durant tout ce temps. L'excès de l'offre sur la demande dans le monde du travail durant de longues périodes de temps, dans les zones de marasme, parallèlement à l'immobilité de l'offre, causée par le fait que les chômeurs sont propriétaires d'une maison ou manquent de renseignements quant aux autres occasions d'emploi en dehors de leur région, mènent les individus en cause au désespoir. Parce que les particuliers perdent du revenu, les localités ne sont pas capables de fournir les services essentiels. Quand ce manque de services essentiels s'ajoute aux problèmes de bien-être, la localité éprouvée doit porter un fardeau financier trop lourd.

Comment résoudre ce problème? Le ministre, dans les observations qu'il a faites plus tôt, nous a dit ce que le gouvernement a fait. Mais je lui dis en toute déférence que cette partie de son programme ne suffit pas à remédier à la situation qui existe de nos jours dans les zones de marasme du Canada. Qu'il me soit permis ici de citer ce que disait le professeur Stanislaw Judek, de l'université d'Ottawa, dans son mémoire qu'il a présenté au comité sénatorial de la main-d'œuvre, dont bien des points ont été retenus. Il a dit:

> Chercher à alléger le chômage selon les saisons... J'invite les députés à écouter attentivement.
>
> ...grâce à un programme insuffisant de travaux d'hiver, et selon les industries, grâce surtout à des projets de construction de maisons et autres, ne peut pas suffire à la longue, parce qu'ainsi on ne tient pas compte de la nature du chômage local qui persiste. Il faut trouver d'autres mesures plus acceptables et des mesures à long terme, en vue de remédier au chômage à tous les paliers et au chômage local.

L'auteur a profondément réfléchi à cet aspect du chômage et voilà ce qu'il pense.

Ce qu'il faut, c'est une étude systématique de nos régions économiques, laquelle servira de base à l'élaboration d'un programme national d'emploi. Pour surmonter ce problème, le gouvernement fédéral doit accorder une assistance technique aux secteurs régionaux et compléter un programme régional par des subventions et des prêts à faible intérêt, en accordant des dégrèvements d'impôts pour encourager l'implantation d'industries dans les zones de marasme. Ce qu'il faut, c'est retourner à la thèse du Livre blanc sur l'emploi, présenté à la Chambre en 1945, dans lequel on peut lire:

> ...l'État mettra en marche ses propres projets différés dans ces localités, où la diminution du nombre de contrats de guerre ou d'autres circonstances ont rendu disponible une main-d'œuvre qui peut être utilisée à la réalisation de tels projets et à laquelle les localités promettent un travail continu.

C'est parce qu'on a mis cette thèse en pratique qu'on a pu démobiliser les Canadiens avec le minimum de heurts et déclencher un essor, de 1945 à 1957, qui a fait l'envie de tous les pays du monde. La situation n'est plus la même. J'ai déjà relevé quelques déclarations émanant de personnalités des pays du Marché commun. Quand certains membres du gouvernement leur disaient ce qu'il fallait faire ils ont répondu: «Mêlez-vous de vos affaires et ne nous dictez pas ce que nous devons faire, car votre propre situation n'est pas brillante!»

Une politique nationale de l'emploi telle que celle que j'ai essayé d'esquisser nécessiterait beaucoup de coordination. L'activité des gouvernements à tous les paliers devrait être coordonnée. Le premier objectif serait le perfectionnement des employés des régions de marasme pour qu'ils puissent trouver un autre emploi; le deuxième serait l'augmentation des emplois disponibles dans les régions de marasme; le troisième but serait de ralentir ou d'empêcher la formation de nouveaux secteurs de chômage chronique.

Je vais exposer maintenant les mesures que nous, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, si nous formions un gouvernement libéral, nous envisagerions pour éliminer le chômage dans les zones de marasme.

M. le président suppléant: Avant que le député continue, je dois informer le comité que son temps est expiré.

Des voix: Continuez!

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Chevrier: Merci, monsieur le président. Voici les mesures dont je parle:

1. Établissement d'un conseil consultatif national en matière de mise en valeur, d'automatisation et d'emploi, qui travaillerait de concert avec des organismes locaux de mise en valeur, en coordonnant leurs efforts et en leur fournissant de l'aide technique.

2. Élaboration de plans détaillés d'expansion économique régionale, fondés sur le résultat de recherches suffisantes dans chaque zone de marasme.

3. Dégrèvements d'impôt en vue d'encourager les entreprises à s'installer dans les zones de marasme.

4. Amortissement accéléré durant toute la période d'investissement.

5. Traitement spécial des gains retenus, dont on a particulièrement besoin dans les zones de marasme.

6. Vastes programmes de formation technique et de réadaptation en vue de préparer les travailleurs aux exigences des emplois du marché régional ou national du travail, programmes à élaborer de concert avec les autorités provinciales, afin d'éviter tout empiétement sur les droits des provinces.

7. Versement de prestations d'assurance-chômage supplémentaires à ceux qui désirent suivre des cours de formation.

8. Assistance fédérale pour l'élaboration de programmes locaux de mise en valeur. Contributions au titre du réaménagement urbain, tant en ce qui concerne le coût de la main-d'œuvre que les immobilisations, en vue de réaffecter des terrains à des fins commerciales et industrielles dans les zones de marasme.

9. Élargissement du mandat de la Banque d'expansion industrielle, afin d'accroître la capacité financière des régions, pour que des mesures efficaces y soient prises contre le chômage.

10. Coordination de la politique monétaire et fiscale, afin de susciter un climat favorable à l'expansion économique du pays, ce qui aurait pour effet de réduire le chômage dans les diverses zones et de créer des sources d'emploi en dehors des limites régionales pour les travailleurs désireux et libres de quitter les secteurs de main-d'œuvre excédentaire.

[L'hon. M. Chevrier.]

Le comité a eu l'obligeance de m'accorder plus de temps et je ne vais pas abuser de ce privilège. Avant de reprendre mon siège, cependant, je tiens à dire quelques mots de certaines choses dont le ministre a parlé.

Le ministre a rappelé assez longuement les projets de travaux publics qui ont été entrepris par le gouvernement actuel. Il a signalé le projet de mise en valeur du Columbia. Les membres du comité n'ignorent pas, bien sûr, que personne n'a été embauché pour travailler à ce projet, même si le traité entre le Canada et les États-Unis a été signé il y a bien des mois; et il a été signé bien que le gouvernement provincial en cause, soit le gouvernement de la Colombie-Britannique, n'ait pas donné la moindre assurance qu'il collaborerait à la réalisation de l'entreprise.

Le ministre a parlé du chemin de fer de Pine-Point. Nous venons tout juste d'approuver le projet ce matin au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Nous avons l'assurance du ministre que les levés ne seront pas achevés d'ici la fin de l'année. Il n'y a certes pas lieu de déclarer que des avantages vont découler de ce projet, du moins avant qu'il soit mis en marche, et je doute que ce soit avant 1962. Le ministre a ensuite parlé de l'entreprise Beechwood. Cette entreprise a été parachevée avant que le prêt soit consenti. Comment aurait-elle pu créer des emplois? J'ai parlé de trois des cinq entreprises que le ministre a mentionnées.

Par la suite, il nous a longuement entretenu du Conseil national de la productivité, mais il n'a pas dit grand-chose sur les déclarations du président du Conseil. Le gouvernement et le ministre approuvent-ils les déclarations formulées par M. De Young et les discours qu'il a prononcés?

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il approuve les déclarations de M. De Young? Il a dit tantôt que le gouvernement n'a aucun pouvoir sur le Conseil national de la productivité. Pourtant, le gouvernement n'avait pas plus de pouvoir sur la Banque du Canada et cela ne l'a pas empêché de trouver à redire aux discours prononcés par l'ancien gouverneur. Sommes-nous encore une fois devant une situation où la politique du gouvernement est orientée dans un certain sens, alors que le ministre des Finances est mécontent de l'autre secteur de l'administration, la Banque du Canada. Est-ce là la situation qui existe entre le ministre et le Conseil national de la productivité? J'aurais aimé qu'il en dise quelque chose.

Le ministre a ensuite parlé longuement du programme de travaux d'hiver. J'ai consigné au compte rendu une déclaration qu'un professeur de l'Université d'Ottawa a faite au comité sénatorial de la main-d'œuvre et de l'emploi. Le ministre lui-même en a parlé et je

n'ai pas à répéter ses paroles. Mais le comité ne doit pas oublier certaines choses. Dans le programme des travaux d'hiver, le gouvernement a beau l'appeler son programme, il reste que le gouvernement fédéral ne contribue que le tiers des fonds. Le reste vient des municipalités et des provinces. Mais il y a plus encore. On me dit que ce programme fait employer environ 85,000 personnes. Or nombre de ces personnes auraient été employées, même sans cela.

Le ministre est allé loin hors de son ministère pour nous parler des conditions et des circonstances étrangères qui ont aidé à l'emploi au Canada. Par exemple, il nous a parlé des lois contre le dumping. Pourquoi parler de ces lois, quand le gouvernement n'y a jamais eu recours, sauf peut-être une ou deux fois au cours des deux dernières années? Nous avions protesté contre l'adoption de ces mesures et on nous a condamnés pour cela. Pourtant les raisons qui nous les faisaient combattre sont, en partie, celles que le gouvernement invoque aujourd'hui pour se justifier de ne pas s'être servi de ces mesures.

J'ai parlé le plus brièvement possible du Conseil national de la productivité. Le ministre a touché un mot du commerce. Je ne veux pas soulever de controverse au sujet de ce qui est arrivé à Accra. Je vais laisser cette question de côté, vu que nous aurons une autre occasion d'en parler.

L'hon. M. Martin: Ce n'est pas certain. Le ministre des Finances ne revient pas avant Noël.

L'hon. M. Pickersgill: Il fait son deuxième voyage de noces.

L'hon. M. Chevrier: Quoi qu'il en soit, n'oublions pas que le présent gouvernement aurait eu la chance d'aider à créer de l'emploi en acceptant l'offre de libre-échange du Royaume-Uni. Mais il a refusé cette offre. Pour employer une expression que le ministre des Finances aime bien nous servir de temps à autre, le gouvernement s'est sauvé loin de cette offre de libre-échange de toute la force de ses jambes. Cela ne fait aucun doute. Aujourd'hui, le gouvernement critique le Royaume-Uni parce que ce dernier s'apprête à présenter sa demande d'admission dans le Marché commun. Je n'ai pas l'intention de parler de la propension du présent gouvernement à la protection, attitude qui ne favorise certes pas l'emploi. Les années de 1930 à 1935 nous en fournissent la preuve. Nous ne voulons plus revenir à ces conditions alors que nous avons imposé notre pays sur les marchés mondiaux. Adopter une telle attitude au lieu de conclure une entente avec ce formidable débouché potentiel de 220 millions de personnes que constitue le Marché commun, ce n'est pas travailler dans notre intérêt. Je pense que la méthode que les ministres et le gouvernement semblent avoir adoptée jusqu'ici ne contribue pas à créer des emplois mais plutôt à en supprimer.

En terminant, je veux simplement dire que j'ai cherché à traiter un aspect particulier de cette question, le chômage dans les régions de marasme. Je ne pense pas que le ministre —et je le lui dis respectueusement—se soit attaqué efficacement à ce problème. J'ai exposé quelques idées qui pourraient être utiles. L'application de ces suggestions aux régions de marasme—et il y en a bien plus que le ministre ne le laisse entendre—concourrait beaucoup plus à diminuer le chômage du pays que ce qui se fait à l'heure actuelle.

M. Winch: Presque tous les députés doivent savoir que je représente une circonscription urbaine située dans l'est de Vancouver. Je crois pouvoir affirmer que la totalité de ma circonscription ou presque est une zone d'habitation ouvrière. On comprend par conséquent que la circonscription de Vancouver-Est ait de graves problèmes qui découlent du chômage et il irait de soi qu'à propos du premier crédit du ministre du Travail, je fasse un éloquent discours sur le chômage, ses causes et la façon d'y remédier. Mais je n'ai pas l'intention de le faire. On me critiquera peut-être de ne pas le faire mais je n'ai aucune confiance dans l'opportunisme politique ou dans les redites inutiles. Depuis que la discussion s'est ouverte sur le crédit à l'étude, on a dit tout ce qu'on pouvait dire sur la gravité du chômage, ses causes et les moyens d'y remédier. Ainsi, pourquoi retiendrais-je l'attention du comité par des redites? Je ne le ferai pas.

Je tiens à prendre la parole sur ce crédit afin de soulever une question à laquelle je voudrais que le ministre du Travail réponde. Voici la question: Quelle est l'attitude du ministre à l'égard de l'OIT? L'Organisation internationale du travail est un organisme dont le présent gouvernement s'est désintéressé pendant bien trop longtemps, comme l'ont fait d'ailleurs les gouvernements précédents. Vous n'ignorez sans doute pas, monsieur le président, que l'Organisation internationale du travail est la plus ancienne des institutions spécialisées qui font partie aujourd'hui de la famille des Nations Unies. Je suis sûr que beaucoup ici ont oublié que cet organisme a été fondé en 1919 aux termes du traité de Versailles. L'Organisation était et est encore aujourd'hui une agence internationale tripartite. Sa politique, qui est magnifique, a été acceptée: elle croit que doivent être représentés tous les gouvernements, tous les employeurs et tous les ouvriers de toutes les régions du monde.

D'après le dernier rapport de l'Organisation celui de juin de cette année, elle comptait 100 pays membres. Je ne pense pas qu'on sache, en général, que le Canada en a été l'un des membres fondateurs en avril 1919. Nous avons ici une organisation internationale dont la politique et les principes pourraient être avantageusement appliqués sur le plan national au Canada. J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il pense de l'aspect international de la représentation du Canada au sein de l'OIT. Je m'explique autrement: l'Organisation internationale du travail préconise la collaboration volontaire de toutes les nations industrielles à l'amélioration des conditions de travail et au relèvement des niveaux de vie. A mon avis, l'instrument par lequel l'OIT contribue le plus au bien-être des travailleurs et cultivateurs du monde entier est ce document qu'on appelle le code international du travail. Ce code est fondé sur ce qu'on appelle des conventions, et depuis la première réunion de l'OIT en 1919, 115 conventions ont été adoptés. Le Canada, avec la représentation du gouvernement, de l'industrie et de la main-d'œuvre, a participé à l'adoption à Genève de ces 115 conventions.

Quel est l'objet de l'OIT? Les honorables députés le trouveront dans la constitution de cet organisme. Comme il est dit dans cette constitution, l'OIT a été fondée sur ce principe fondamental selon lequel on ne saurait établir une paix universelle et durable que sur la justice sociale. J'ignorais jusqu'à récemment que l'OIT eût une devise. Voici cette devise: la pauvreté n'importe où menace la prospérité partout. En 1919, le Canada a été l'un des membres fondateurs de l'Organisation internationale du travail. On m'apprend que, depuis cette date, l'Organisation a adopté 115 conventions à Genève, et que la plupart ont bénéficié de l'appui du Canada. Mais notre pays n'en a ratifié que 19, qui portent presque toutes sur le bien-être des matelots, leurs normes alimentaires, etc. A cet égard, le Canada est le dernier de la liste de tous les États et de tous les pays qui composent l'Organisation internationale du travail. J'aimerais consigner au compte rendu un petit tableau qui indique le nombre de conventions ratifiées par les autres pays afin que les députés puissent se rendre compte de la piètre tenue du Canada dans ce domaine:

Pays	Nombre de conventions ratifiées depuis 1919
Belgique	60
Italie	59
Royaume-Uni	58
Uruguay	57
Norvège	52
Nouvelle-Zélande	41
Suède	38
Canada	19

Cette question est d'importance. J'estime que nous avons le droit de demander au ministre du Travail quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard de l'OIT.

La semaine dernière, l'OIT m'a fait parvenir une charte portant date du 1er juin 1961 et exposant toutes les conventions qui ont été adoptées depuis 1919. Le Canada n'a ratifié qu'une convention, la convention nº 105, au cours des quatre années qu'a duré le mandat du ministre actuel. L'objet de cette convention était l'abolition des travaux forcés.

M. Chambers: Le député est-il contre?

M. Winch: Nous souscrivons, bien entendu, à la ratification de cette convention. Nous avons, au Canada, ce que j'appellerais, aux fins de mon discours, un fédéralisme constitutionnel, démocratique et parlementaire. On établit des lignes de démarcation très nettes entre la compétence du gouvernement fédéral et celle des gouvernements provinciaux. Aussi le ministre y cherchera-t-il refuge. Cependant —et j'insiste là-dessus—c'est une véritable honte que de n'avoir rien fait pour améliorer le dossier du Canada en ce qui a trait à la ratification des conventions de l'OIT. Nous devrions en avoir honte. Mais, fier d'avoir été l'un des membres fondateurs de l'OIT en 1919, on devrait prendre les dispositions qui s'imposent en vue de ratifier les conventions de cette Organisation qui présentent un aspect pratique, quelle que soit la compétence constitutionnelle à laquelle il faille recourir à cette fin.

Je ne pense pas qu'on ait soulevé la question à la Chambre auparavant, et comme on avait déjà formulé toutes les observations que j'aurais pu faire sur le chômage, j'ai préféré ne pas donner dans la répétition, mais porter ce sujet à l'attention du comité. J'exhorte le ministre et le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer le dossier du Canada en ce qui a trait à la ratification des conventions de l'OIT, afin que notre pays occupe, sinon la première, du moins l'une des premières places de la liste.

(Texte)

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, je voudrais m'associer à l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) pour demander au ministre de nous faire part de son opinion au sujet de la conduite du gouvernement du Canada à l'égard des ententes internationales sur le travail.

A mon avis, l'honorable député de Vancouver-Est a soulevé un point qui intéresse non seulement les unions ouvrières chez nous, mais le patronat aussi bien que tous les citoyens du pays, et particulièrement tous les honorables membres de la Chambre.

S'il y a des gens qui ne travaillent pas et qui ont lu le discours de mon honorable collègue de Sainte-Marie (M. Valade), ils ont dû respirer avec beaucoup plus d'aise en apprenant qu'ils appartenaient à la catégorie du chômage frictionnel, ou à celle du chômage cyclique, ou du chômage saisonnier, ou enfin à celle du chômage technique. Cela doit être pour eux la source d'un grand contentement que de savoir dans quelle catégorie de chômeurs ils tombent.

D'après la page 8952 du compte rendu des débats du 20 septembre, l'honorable député de Sainte-Marie disait ceci, en parlant de la responsabilité en matière de chômage:

A ce sujet, je voudrais citer les paroles du chef-éclair du parti libéral de la province de Québec, l'honorable Jean Lesage.

Dans la langue que j'ai essayé d'apprendre, citer les paroles de quelqu'un, c'est rapporter textuellement et fidèlement ce qu'a dit la personne. Or l'honorable député de Sainte-Marie a tout simplement paraphrasé ce que l'honorable M. Lesage a déjà dit dans la province, et si je mens, je tiens à ce qu'il me rappelle à l'ordre.

M. Lesage n'a jamais dit que le chômage était uniquement une responsabilité provinciale quant à ce qui touche le Québec. Il a dit, cependant, que la province de Québec avait aussi sa responsabilité à l'égard du problème du chômage, parce qu'il touche les citoyens de notre province.

Je crois qu'en faisant un telle affirmation, le chef de la province, non seulement faisait preuve de réalisme mais aussi de beaucoup de courage, puisqu'il l'a redit après avoir été élu au poste qu'il détient présentement.

Si l'honorable député de Sainte-Marie a rapporté avec autant de fidélité le discours qu'a tenu M. Hamel à la télévision, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans une controverse avec lui sur cette question.

Ce que je pourrais vous dire cependant, c'est que le gouvernement de la province de Québec a déjà commencé à faire quelque chose dans ce domaine-là.

L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a d'ailleurs signalé quelques mesures qui ont été prises depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir à Québec.

Seulement dans le domaine des travaux d'hiver, je crois que le gouvernement a fait beaucoup, et la province de Québec apparaît en tête de la liste en ce qui touche les propositions du gouvernement fédéral. En passant, je serais de mauvaise foi si je n'admettais pas que le programme d'hiver mis sur pied par l'honorable ministre du Travail (M. Starr) ne signifiait pas quelque chose au point de vue travail dans le pays. Mais comme l'ont dit mes collègues qui m'ont précédé, ce n'est pas suffisant, et il y a encore trop de gens qui ne peuvent pas gagner leur vie chez nous.

Le nombre de municipalités qui ont soumis des projets en 1958-1959 au gouvernement fédéral, pour la province de Québec, s'élevait à 67; pour l'année fiscale 1959-1960, il était de 93; pour l'année fiscale 1960-1961, 535 municipalités ont soumis des projets à l'administration fédérale.

Le nombre de projets qui ont été approuvés par l'administration fédérale en 1958-1959 s'élevait à 289; pour l'année fiscale 1959-1960, il était de 336, et, pour l'année fiscale 1960-1961, il atteignait 2,027, sur un total de 7,095 pour les dix provinces.

Le montant total des dépenses que représentaient les différents projets soumis par les provinces, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon ainsi que les réserves indiennes, s'élevait à $289,911,087, pour l'année fiscale 1960-1961. A elle seule, la province de Québec a soumis des projets estimés à $125,732,715. Je crois que la province de Québec a essayé de faire quelque chose et qu'elle a vraiment mis en œuvre des mesures concrètes dans le but de remédier d'une façon immédiate au chômage; mais il n'y a pas que des mesures immédiates pour remédier au chômage. Depuis 1957, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), l'honorable député de Laurier, le chef de l'opposition (M. Pearson) et d'autres de mes collègues soumettent à la Chambre des projets de nature à faire diminuer, sur une longue période, le chômage qui sévit dans notre pays.

Je ne suis pas intéressé à savoir qui est responsable du chômage. Je suis intéressé au sort de ceux qui ne travaillent pas et veulent travailler.

Lorsque nous faisons au gouvernement des propositions visant l'adoption de mesures à long terme, on nous accuse de ne rien soumettre de concret qui puisse remédier immédiatement au chômage.

Dans le Québec, pour ne donner qu'un exemple, (et l'administration fédérale a pris une mesure semblable récemment) on a institué un conseil d'orientation économique de la province. Un des buts principaux de ce conseil est de décentraliser l'industrie et de veiller à ce que des industries s'établissent dans des endroits qui souffrent plus particulièrement de cette plaie qu'est le chômage.

On a aussi commencé à dresser des plans tendant à l'établissement d'une industrie sidérurgique dans le Québec. Au fait, un fonds d'investissement de cent millions de dollars sera mis en disponibilité en vue de l'établissement d'une industrie de ce genre dans le Québec.

A l'heure actuelle, le premier ministre de la province de Québec est en Europe, où il s'occupe d'une façon très active d'amasser

des capitaux en vue de la mise sur pied de cette industrie.

D'autres propositions ont été faites par mes collègues et par d'autres, et je ne veux pas m'étendre davantage sur ce sujet.

Cependant, avant de reprendre mon siège, je désire reprendre une proposition à laquelle j'ai souvent fait allusion en cette enceinte. Je suis persuadé qu'elle a beaucoup de valeur, puisqu'elle a été faite par le premier ministre de mon pays (M. Diefenbaker), alors qu'il s'adressait aux citoyens canadiens, en 1957. Au fait, lors d'une causerie qu'il prononçait à la Chambre de commerce de Montréal, le 19 février 1957, il disait:

(Traduction)

Il faut favoriser autant que possible la transformation de nos matières premières au Canada dans une plus grande mesure qu'à l'heure actuelle, afin que nos ressources puissent être exploitées pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

(Texte)

A Toronto, le 25 avril 1957, dans le discours d'ouverture de sa campagne électorale, le premier ministre déclarait:

(Traduction)

Nous sommes d'avis que les intérêts du Canada exigent l'adoption d'une telle politique, ce qui favoriserait la transformation d'une plus grande proportion de nos ressources au Canada.

(Texte)

A Campbellton, Nouveau-Brunswick, le 4 mai 1957, le premier ministre disait:

(Traduction)

Ce n'est pas en exportant nos matières premières vers les États-Unis, ce qui a pour effet de diminuer le travail disponible au Canada, que nous donnerons de l'essor à notre pays et que nous créerons de l'emploi.

(Texte)

A New-Glasgow, le 30 avril 1957, le premier ministre faisait cette déclaration que rapporte le journal *The Halifax Chronicle-Herald* du 1er mai:

(Traduction)

Si la plus grande partie des dix millions de tonnes de minerai brut qui sont exportées chaque année du Canada étaient transformées au pays, nous pourrions mieux régler le problème de l'émigration des Canadiens.

(Texte)

Dans sa propre circonscription de Prince-Albert, le 27 mai de la même année, le premier ministre disait ceci, comme en fait foi le journal *Prince-Albert Herald* du 28 mai 1957:

(Traduction)

Le programme détaillé de M. Diefenbaker comportait la «transformation au Canada, d'une plus grande proportion de nos ressources naturelles».

[M. Brassard (Lapointe).]

(Texte)

Et pour terminer ces déclarations du premier ministre, ce dernier disait, à Parry-Sound, le 10 mai 1957, comme en fait foi une dépêche de la presse canadienne, publiée dans le *Daily Standard Freeholder* du 11 mai:

(Traduction)

Dans le discours qu'il prononçait à Parry-Sound, il (le premier ministre) a invité le pays à prendre une attitude ferme relativement à l'exportation des matières premières vers les États-Unis. Un gouvernement conservateur ferait tout en son pouvoir pour garantir qu'une part plus considérable de matières premières essentielles soit traitée au Canada «pour le bénéfice des Canadiens et pour assurer de nouveaux emplois dans le pays».

(Texte)

Monsieur le président, j'admets que l'établissement d'industries comme celles-là ne se fait pas du jour au lendemain. Mais il y a plus de 4 ans que le premier ministre a fait ces déclarations et s'est engagé, envers la nation canadienne, à faire quelque chose dans ce domaine.

Si au moins, il avait établi un comité, demandé à des experts d'étudier cette possibilité, ou les moyens de mettre en pratique ce qu'il a prêché au cours de sa campagne électorale! Même si cela ne s'était pas réalisé, je dirais qu'il a au moins voulu faire quelque chose dans ce domaine qu'il considère comme vital à notre économie, soit celui de l'usinage de nos matières premières chez nous. Au fait, le premier ministre a même déclaré qu'en envoyant nos matières premières aux États-Unis, nous exportions notre main-d'œuvre, pendant que, chez nous, des gens ne travaillent pas.

Si le premier ministre était sincère en faisant une telle promesse—et je ne doute pas de sa sincérité—il est temps qu'il fasse quelque chose dans ce domaine, car la situation est sérieuse.

Voilà une mesure à long terme qu'il aurait pu faire étudier, afin que l'on puisse la mettre en œuvre, au moins, après avoir été quatre ou cinq ans au pouvoir.

Monsieur le président, à mon avis, ce qui manque chez certains représentants du gouvernement, à l'heure actuelle, c'est un sens plus profond de leurs responsabilités à l'égard du bien commun des citoyens canadiens.

Je ne veux pas reprendre mon siège sans dire de nouveau au ministre du Travail que je suis personnellement convaincu qu'il a fait des efforts pour essayer de redresser la situation. Mais qu'il parle donc davantage à ses collègues du cabinet et que le gouvernement déploie encore plus d'efforts, comme l'ont réclamé les honorables députés de Laurier et d'Essex-Est, et même celui de Peterborough (M. Pitman).

Monsieur le président, tout le monde le sait—je l'ai d'ailleurs déclaré catégoriquement

—que je suis un adversaire acharné du socialisme, mais j'estime que les gouvernements démocratiques de l'Ouest doivent prendre en main les sphères ou secteurs non occupés de notre économie, afin de lui redonner de la vigueur et de mettre au travail le plus grand nombre possible de Canadiens.

Il ne faut pas seulement vanter le système démocratique. Il faut que ce système prouve par lui-même qu'il est le meilleur. Au fait, il ne nous servirait de rien de chanter qu'il est le meilleur si un trop grand nombre de Canadiens étaient obligés d'attendre le printemps ou l'été pour pouvoir gagner leur vie et celle de leur famille.

M. Morissette: Monsieur le président, l'honorable député de Lapointe me permet-il de lui poser une question?

M. Brassard (Lapointe): Certainement.

M. Morissette: L'honorable député a longuement parlé des mesures prises par le gouvernement de la province de Québec en vue de combattre le chômage. J'aimerais qu'il m'expliquât comment il se fait que, contrairement à une tendance vérifiée dans les neuf autres provinces, l'embauche ait diminué, dans la province de Québec, en 1961, par rapport à 1960?

M. Brassard (Lapointe): Monsieur le président, contrairement à ce que nos amis répondent d'habitude quand on leur pose une question au sujet de l'administration actuelle, je ne dirai pas que nous avons hérité d'une succession; je dirai que, dans la province de Québec, nous avons un premier ministre qui a fait preuve d'initiative dans les mesures qu'il a prises. Ce sont surtout des mesures à long terme qu'il a adoptées et elles auront une influence marquée sur l'embauche dans la province de Québec.

Mais ce qui m'amuse le plus, chez mes amis du Québec qui sont ici...

M. Morissette: Répondez à ma question.

M. Brassard (Lapointe):...c'est que depuis sept ou huit ans la province de Québec gisait sous la tente d'oxygène; il n'y a qu'un an qu'elle en est sortie, et l'on voudrait déjà qu'elle coure dans la rue.

M. Morissette: Vous n'avez pas répondu à ma question.

(Traduction)

M. Granger: Monsieur le président, j'aimerais m'arrêter quelques minutes à un aspect des conditions qui règnent à Terre-Neuve, aspect qui intéresse directement les services administratifs du ministre. Je veux parler de l'échec quasi total que la pêche à la morue a connu en bien des parties de Terre-Neuve et du Labrador au cours de la dernière campagne. Comme le ministre le sait sans doute, la pêche à la morue a été presque nulle dans le Sud du Labrador et sur la côte nord-est de Terre-Neuve, ainsi que dans d'autres régions; ici, je songe à ma propre circonscription en particulier, le secteur que je connais le mieux.

L'an dernier, la pêche a été très maigre, mais elle l'a été encore plus cette année; nombre de pêcheurs n'auront pas suffisamment de poisson pour être admissibles à l'assurance-chômage. Cette seconde campagne infructueuse a plongé et plonge encore de nombreuses localités dans un grand besoin. Je souhaiterais que le ministre inclue quelques-unes de ces petites localités dans le champ d'application de son programme de travaux d'hiver. Je songe notamment à un programme de construction de chafauds collectifs, analogue à celui qui va se terminer bientôt. Si je ne me trompe, on est à construire le dernier chafaud collectif que prévoit le programme actuel.

J'ajouterai que la valeur d'un tel programme est indiscutable, en ce sens qu'il contribue considérablement à accroître l'efficacité de l'industrie de la pêche; il revêtirait toutefois une double importance si l'on pouvait décider de construire de nouveaux chafauds collectifs maintenant, vu le besoin d'emplois qui se fait sentir. Ainsi, on mettrait en œuvre un programme excellent en soi, mais dont l'utilité se trouverait accrue.

J'invite le ministre à étudier sans tarder l'à-propos de mettre en œuvre le plus tôt possible un autre programme de chafauds collectifs, afin que les pêcheurs des localités en cause puissent travailler pendant l'hiver à la préparation des matériaux dont on aura besoin. Vous n'ignorez pas qu'à Terre-Neuve, notamment dans les régions septentrionales de la province, les travaux d'hiver se font en réalité vers la fin de l'automne ou au début du printemps, mais la préparation des matériaux pour l'aménagement des chafauds collectifs pourrait fournir du travail au cœur même de l'hiver.

J'aimerais soulever un autre point: il serait opportun, à mon sens, de considérer Terre-Neuve comme une région distincte en ce qui a trait à l'administration de l'assurance-chômage. On a déjà formulé cette proposition. Lorsqu'il faut confier au bureau de Moncton le soin de trancher des réclamations contestées, cela occasionne du retard. Je propose que Terre-Neuve soit considérée comme une région distincte, non pas seulement comme une partie de la grande région atlantique. Je propose aussi que Gander soit le siège administratif de cette région.

M. More: Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de participer au débat. Ceux qui siègent à la Chambre depuis que j'y suis député savent, je pense, que je ne parle pas très souvent. Je ne cherche pas à inspirer les manchettes des journaux, je ne me contente pas de prendre la parole pour répéter des observations qui ont déjà été formulées. J'ai suivi avec attention le débat suscité par les crédits du ministère du Travail, et je tiens à signaler que l'intérêt dont les députés ont fait montre à l'égard de ce problème n'est pas plus vif que celui que j'y porte. Quiconque cherche à se nimber d'une auréole lorsqu'il exprime les inquiétudes que lui font éprouver ces problems n'essaie, au fond, qu'à leurrer le public et qu'à se faire de la publicité.

Tous les députés qui ont pris part au débat m'ont semblé inspirés par un intérêt authentique et par les graves inquiétudes qu'ils ressentent. Cependant, certains orateurs ont commis bien des inexactitudes; et qu'on continue de les répéter, je n'y vois qu'une raison: certains députés, mus par leurs intérêts politiques, ne ratent jamais une occasion de mener leur petite campagne électorale à l'échelon soit provincial, soit fédéral. Ceux qui agissent ainsi, j'ai l'impression que leurs discours ont beaucoup moins de poids à la Chambre qu'ils n'en auraient autrement. On a beaucoup parlé des interventions à la Chambre, mais lorsque certains députés donnent dans ces excès, ils invitent les interruptions. Les interruptions n'entrent pas dans mes habitudes. J'ai éclaté une fois pendant le discours du député de Peterborough, et je tiens à m'excuser auprès de lui si j'ai interrompu le fil de sa pensée. Je signalerai aux députés qu'on m'a attribué hier deux interruptions du débat. Or, il ne s'agissait pas de moi. Je n'ai fait aucune interruption, et j'espère que le député qui en est l'auteur saisira demain l'occasion de se les faire attribuer.

Je tiens à féliciter le ministre du Travail de la façon pratique, pertinente et responsable avec laquelle il a exposé au comité les aspects concrets du programme établi par le gouvernement, après tous les coups d'épingle qu'on lui avait habilement donnés. Il nous a fait l'exposé des résultats obtenus et des espoirs d'avenir. Il les a présentés dans leurs grandes lignes de façon, je crois, à se faire comprendre de tout le monde; je l'en félicite. Son exposé n'était pas teinté de politique, et je crois que les députés qui connaissent le ministre, qui sont au courant de ses antécédents et de son intérêt pour le problème à l'étude, savent qu'il l'envisage avec une profonde sincérité et que sa méthode est celle de la collaboration.

[M. Granger.]

Le député de Leeds a prononcé ce qui était, à mon avis, à bien des égards, un discours intéressant. Toutefois, il a formulé certaines observations qui, je le crains, permettent de conclure qu'il a déjà subi la contagion du milieu où il baigne, celui de ces anciens ministres, qui ne veulent pas accepter le verdict de la population canadienne, ni comprendre qu'elle a rejeté leur programme, pour lequel ils s'attribuent tant de gloire et de grandeur. Les arguments que le député de Leeds a présentés au comité ont moins porté à cause de ce fait même.

Quant au député de Trinity, il a soulevé une question qui me cause assez de souci. Je dirai même qu'elle me pèse beaucoup. Il s'agit de la décision que le gouvernement a prise, en raison de la situation internationale, de recruter du personnel pour l'armée et la milice. Ces mesures ne visaient qu'une chose: c'est-à-dire la survivance de notre mode de vie, de notre pays et de notre peuple. Je crois que le député devrait s'excuser d'avoir laissé entendre que cette mesure était prise pour diminuer la portée du chômage cet hiver et camoufler le véritable tableau du chômage. Le député de Leeds a repris cette allusion dans son discours. J'ai noté ses paroles et voici ce qu'il a dit: «Le gouvernement agrandit les cadres de notre armée, Dieu merci; cela diminuera le chômage.» Je ne puis absolument pas comprendre comment un citoyen sérieux puisse, pour quelque motif que ce soit, laisser entendre que le gouvernement a pris cette mesure pour camoufler la véritable situation du chômage. Je ne crois pas que le public canadien ait beaucoup d'estime pour les députés qui font de telles affirmations.

J'ai beaucoup entendu parler de la grande période de 22 ans de libéralisme et de la grandeur de ces hommes dont quelques-uns siègent ici maintenant. Le seul bon perdant parmi eux est le député de Bonavista-Twillingate. Parmi ceux qui siègent ici, c'est le seul qui ait dit: «Le peuple du Canada nous a boutés dehors, j'accepte son verdict. Je suis maintenant dans l'opposition, mais j'irai siéger de l'autre côté de la Chambre un de ces jours». Il y a beaucoup de députés qui sont incapables de faire un discours positif. Ils digressent et parlent de choses comme les élections provinciales.

L'hon. M. Chevrier: Vos députés n'ont pas leur pareil pour introduire des questions provinciales.

M. More: Quelques-uns de nos députés agissent peut-être ainsi, mais j'espère qu'ils ne le feront pas aussi souvent que certains des vôtres. Toutefois, ce n'est pas ce que je veux faire.

Il semble, d'après les critiques formulées dans les discours prononcés depuis que le

ministre a pris la parole, que certains députés ne peuvent juger des renseignements qu'il a donnés avec précision, parce qu'ils continuent à répéter les arguments étroits qu'ils ont avancés simplement pour servir les fins de leurs partis politiques.

L'hon. M. Martin: Nous reviendrons bientôt au pouvoir.

M. More: Je dis au comité qu'aussi longtemps qu'il y aura dans ce pays une personne en chômage qui veut réellement obtenir du travail, je m'en inquiéterai. Moi aussi je dirai au gouvernement: «Les mesures que vous avez prises ne sont pas suffisantes». J'ai une bonne expérience à ce sujet, parce que j'ai vécu dans la même collectivité pendant plus de 30 ans. J'ai occupé des postes qui portaient les gens à venir me consulter. Je me souviens d'un jeune homme en quête de travail qui est venu me voir à maintes reprises. J'ai vérifié ses antécédents, je me suis informé des emplois qu'il avait occupés et j'ai essayé de l'aider. J'ai cherché à savoir quels efforts il avait faits pour trouver du travail. La dernière fois que je l'ai vu, il était accompagné d'un autre jeune. Il m'a présenté ce jeune homme, son cousin. Je lui ai demandé d'où il venait, pour apprendre qu'il venait d'une ferme, à 120 milles de Regina. Le jeune homme dont je m'étais occupé était en chômage depuis six mois, alors que son cousin a quitté la terre pour s'établir en ville et a trouvé du travail en l'espace de quatre jours. Le gouvernement ne peut pas tout faire. Les gens qui veulent aider les autres ne peuvent pas tout faire. Il faut que chacun ait véritablement le désir de trouver du travail et fasse des efforts pour en trouver.

L'honorable député me corrigera si je me trompe, mais je crois que c'est l'honorable député de Laurier qui a dit que jamais, avant 1957, la moyenne du chômage au Canada n'avait dépassé 3 p. 100 de notre effectif. A la page 59 de la version française du rapport du comité du Sénat sur la main-d'œuvre, je vois qu'en 1950, la proportion était de 3.6 p. 100; en 1954, 4.6 p. 100 et en 1955, 4.4 p. 100. Ce sont des chiffres que j'ai extraits de ce rapport. Je tenais à apporter cette rectification parce que c'est une des inexactitudes qui ont été répétées à maintes reprises et j'ai cru de mon devoir de les corriger.

Toutefois, j'estime que ça n'a pas grand-chose à voir au problème. Nous savons que le chômage existe de nos jours. Nous voulons tous résoudre le problème. Je félicite le gouvernement de son initiative. Si j'ai bien compris ce qu'il a dit en terminant, l'honorable député de Peterborough a déclaré que le gouvernement faisait des plans à long terme. J'en conviens. Je lui dirai, en effet, que certaines des mesures qu'a prises le gouvernement sont des mesures à long terme. Nous avons entendu quelqu'un faire la remarque qu'une fois supprimée la taxe sur les automobiles, le gouvernement conservateur de l'Ontario avait imposé une taxe de 3 p. 100. Eh bien! j'ai connu vos mesures socialisantes, j'ai vécu sous votre grand régime autoritaire de planification, et je me souviens qu'il y a plus de vingt ans les libéraux ont imposé une taxe de vente. Votre parti, qui est si honnête et qui remplit toutes ses promesses, a dit qu'il supprimerait complètement cet impôt inique. Or, il a pris le pouvoir, mais il n'a rien fait à ce propos. Puis, après de nouvelles élections, il a réduit cet impôt d'un pour cent, disant que dès que d'autres sources de revenu deviendraient disponibles, il l'abolirait.

Un an avant que le gouvernement actuel accède au pouvoir, la province touchait un revenu de 34 millions de dollars provenant de diverses sources fédérales, dont les subventions et ainsi de suite. L'an dernier, ce revenu s'est élevé à environ 76 millions, mais nous n'avons bénéficié d'aucune réduction d'impôt, ni fût-ce que d'un cent. Avant l'entente visant le partage égal des frais d'hospitalisation...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je profite de la pause du député pour lui rappeler que nous sommes à étudier le premier poste des crédits du ministère du Travail. Il semble s'écarter quelque peu du sujet à l'étude.

M. More: Bon nombre des députés qui m'ont précédé se sont aussi écartés du sujet. Je ne fais que répondre de la seule façon qui s'offre à moi à certains des arguments qu'ils ont fait valoir. Je dis que depuis plus de 20 ans la Saskatchewan est dirigée par un régime socialiste. Cette petite poignée de gens qui détient le monopole de l'intelligence au pays peut vous dire à vous, à moi, à quiconque, ce qu'on devrait faire. Ils devraient se rendre compte de ce qui se passe en Saskatchewan et constater comme tout cela est futile. Des personnes qui vivent en toute liberté sous un régime démocratique ne veulent pas que ce genre de planification soit accompli pour elles. En régime démocratique, les gens veulent avoir l'occasion d'exercer leurs talents, d'en retirer le profit et d'élargir l'économie. Une telle planification n'y parvient pas.

Nous sommes censés avoir connu l'Utopie en Saskatchewan depuis un quart de siècle ou à peu près. Mais ce ne sera jamais un fait accompli, car les prochaines élections vont remédier à cet état de choses. Néanmoins, notre taux de croissance est le moins

élevé du Canada. Le chiffre de notre population n'a jamais atteint le niveau où il se trouvait lorsque les socialistes ont pris le pouvoir. Nos gens vont encore s'installer ailleurs où ils ne peuvent profiter des grands avantages que leur offrent ces excellents initiateurs de programmes. Ils se trouvent mieux ailleurs. Ils ne sont peut-être pas tellement à l'aise actuellement, mais l'avenir leur appartient. Je ne voudrais pas que ce genre de choses se produise à l'échelon fédéral, car nous connaîtrions alors un ralentissement de l'économie.

Une voix: La planification économique.

M. More: On a dit que le Canada a rejeté l'offre de libre-échange à la conférence. J'ignore si celui qui a prétendu cela est un tenant du libre-échange. Lorsqu'il se trouve dans l'Ouest, il préconise volontiers le libre-échange; j'ai eu l'occasion de l'entendre exprimer ses opinions sur ce sujet. Mais lorsqu'il est dans cette partie du pays, lorsqu'il prend la parole à la Chambre et qu'il veut s'assurer d'être réélu, il m'apparaît comme tout autre chose qu'un tenant du libre-échange, puisqu'il est prêt à interdire l'entrée au Canada des automobiles de production étrangère que certains de nos concitoyens aiment acheter et conduire, achats qui fournissent des fonds pour nos échanges commerciaux.

J'ai entendu quelqu'un dire que le gouvernement cherche des moyens de faire transformer au pays une plus forte proportion de nos matières premières. Pourtant chaque fois qu'il adopte une mesure dans ce sens, on l'accuse d'imposer des tarifs élevés.

Je crois en avoir assez dit pour le moment, mais avant de terminer je tiens à signaler qu'il ne m'a pas fallu prendre la parole à la Chambre pour informer le gouvernement de mes opinions, gouvernement qui se préoccupe plus que tout autre de ses responsabilités. Chose certaine, il ne le cède à aucun autre groupe à la Chambre. Ses actions montrent bien que tous travaillent ensemble, que le programme de chaque ministère est concentré et coagulé en vue d'obtenir des résultats...

Une voix: Coagulé?

M. More: L'honorable député peut me reprendre si je n'ai pas employé le bon mot. Je suis sûr, cependant, que les députés savent ce que je veux dire. Je ne suis pas arrivé ici avec un discours tout préparé et un tas de documentation. Je dis ce que je pense. A ceux qui se sentent malheureux parce que leur siège, de par la volonté du peuple canadien, n'est pas du côté de leur préférence et qui, à grand renfort d'insinuations et de fausetés, tentent de détruire et le premier ministre et les autres membres du cabinet, je dirai ceci. Quand le peuple aura de nouveau l'occasion de faire connaître sa volonté par son vote, ceux-là constateront qu'ils ont perdu leur temps.

J'ai hâte que le gouvernement donne plus d'ampleur à ses projets. Je sais qu'il examine la chose à fond et sous toutes ses faces, afin d'étendre son action et de réduire le problème. Je ne dis pas que je serai satisfait et heureux quand le chiffre tombera à 3 p. 100. Si, à force de travail et d'améliorations, nous pouvons faire plus, tant mieux. Le chômage ne disparaîtra jamais complètement, parce qu'il y a des gens qui ne sont pas faits pour travailler sans arrêt. Il y en a qui aimeraient se reposer aux frais du contribuable. Ils seront toujours là. Il reste que plus bas sera le chiffre, plus nous serons heureux, quel que soit l'effet politique que nous en ressentions.

M. Herridge: Je suis certain que les députés ont écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du représentant élégant, bien soigné et bien nourri de Regina qui doit vivre sous un gouvernement cécéfiste depuis un peu plus de 16 ans. Si j'ai bien saisi le sens de son allocution, c'est un discours d'adieu à la Chambre des communes.

M. Jones: Il n'est pas aussi bien nourri que Clarence Fines, il s'en faut.

M. Herridge: Son attitude devant le problème du chômage, dans l'examen des crédits dont nous sommes saisis, est un peu différente de ce que nous avons entendu aujourd'hui au cours du débat. J'ai trouvé assez déprimants ses propos sur une question sérieuse que nous devrions aborder en oubliant tout esprit de parti, même si nous ne partageons pas tous le même avis quant aux objectifs et aux propositions.

J'ai été très intéressé d'entendre le ministre nous résumer les mesures prises par le gouvernement jusqu'à présent et ses efforts en vue de remédier au problème du chômage. Je dirai cependant que, même si nous appuyons avec plaisir tous les efforts du présent gouvernement ou de tout autre gouvernement pour résoudre ce problème qui se pose aux membres de la Chambre des communes et à un grand nombre de Canadiens, je pense qu'il n'est pas injuste de dire que le ministre nous a peint la situation en rose. Pour commencer, nous savons tous que le gouvernement fédéral ne paie que le tiers du programme des travaux d'hiver. Par conséquent, il ne doit pas s'attribuer plus du tiers du mérite pour les fonds affectés à ces travaux. En deuxième

lieu, le gouvernement partage avec les gouvernements provinciaux le coût de bien d'autres travaux. Tout cela est très bien. Il a ensuite parlé du chemin de fer de Pine-Point. Nous savons tous que si les levés ne sont pas encore terminés, et avec l'hiver qui approche, il est peu probable qu'il y ait de l'emploi sur cette ligne, étant donné son emplacement, avant le début de l'été prochain.

Ensuite, c'est avec l'intérêt que je l'ai entendu mentionner le projet du Columbia comme une source possible d'emploi. A mon avis, le fait de mentionner le projet du Columbia équivaut à prendre une vision pour la réalité. Toutefois, cette façon de voir est devenue une habitude ces derniers jours en Chambre.

Une voix: Il est six heures.

M. Herridge: Je ne critique pas le ministre personnellement. Je m'adresse au ministre par votre entremise, monsieur le président.

L'hon. M. Martin: Il est une victime.

M. Herridge: Il est victime du régime sous lequel nous vivons. Il est ministre du Travail dans une société capitaliste. Je lui parle en qualité de membre de la classe ouvrière, exposant les vues des ouvriers. (*Exclamations*)

Une voix: Il est six heures.

M. Herridge: Il est six heures, monsieur le président. Certains députés semblent avoir hâte que je termine mes observations.

Des voix: Adopté.

M. Herridge: Afin de faciliter l'adoption des crédits, je dirai ce que j'avais l'intention de dire à propos de celui-ci, à l'occasion d'autres postes. Je n'ai pas l'intention de parler longuement. Je ne voudrais pas retarder l'adoption des crédits. Toutefois, j'aimerais soumettre au ministre une ou deux perles de ma sagesse.

M. le président suppléant: Le crédit 178 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

(Le crédit est adopté.)

179. Direction de l'économie et des recherches, y compris subventions accordées pour travaux de recherches et dépenses connexes, $821,935.

M. le président suppléant: Le crédit 179 est-il adopté?

M. Herridge: Non. Il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Martin: Je remarque que le crédit 179 affecté à la Direction de l'économique et des recherches, a été augmenté de $82,008 cette année. Je me souviens qu'on a beaucoup parlé de ce crédit, l'année passée. On a demandé au ministre quel genre de rapports lui étaient présentés de temps à autre, on lui a demandé des estimations pour les trimestres à venir et même pour les 12 mois suivants, car ces renseignements nous permettaient de voir à quoi on pouvait s'attendre en matière d'expansion de l'emploi ou d'une nouvelle augmentation du chômage.

Les chiffres de l'emploi nous intéressent tout autant que les chiffres du chômage. D'après le comité consultatif de la Commission d'assurance-chômage, le chômage de 1961-1962 sera comparable à celui de l'hiver dernier. Ce serait malheureux évidemment, et il en résulterait de graves conséquences économiques et sociales. Nous espérons tous qu'il n'en sera pas ainsi. Mais à en juger d'après le crédit prévu ici, il importe de rappeler au ministre ces perspectives de main-d'œuvre et d'embauche.

La direction de l'économique et des recherches, dont l'ancien titulaire était le distingué sous-ministre, devrait être en mesure de dire au comité ce à quoi il faut s'attendre d'ici les dix ou douze prochains mois. Je voudrais savoir ce qu'on prévoit pour la période se terminant à la fin de décembre, et celle qui s'étend de janvier jusqu'au milieu de juin, par exemple. J'ai l'impression que la Direction consacre beaucoup de ses efforts à des études sur la main-d'œuvre. S'il en est ainsi, le ministre devrait être en mesure de nous dire, d'après les renseignements qui lui sont transmis, ce qu'il pense des probabilités d'emploi pour l'avenir immédiat.

Nous savons qu'à une certaine époque, au ministère du Commerce, on préparait une étude économique confidentielle dont le gouvernement pouvait s'inspirer et tirer des conclusions à ce sujet. Nous savons également que la Banque du Canada prépare des sommaires semestriels, je pense, et annuels; il serait intéressant de connaître, à la lumière surtout de la discussion de l'année dernière, les données que le ministre possède à cet égard. J'ai dit hier qu'on avait l'habitude de publier des états trimestriels. C'est certainement ce qui se faisait lorsque j'étais au courant des choses du ministère. Ces états étaient

évidemment confidentiels. Ils étaient exclusivement à l'usage du ministre et l'honorable député pense peut-être que c'est encore la même chose. Dans ce cas, avec ces réserves, le ministre pourrait néanmoins donner au comité une idée de ce qu'il espère être la situation de l'emploi au Canada durant les dix ou douze prochains mois.

L'hon. M. Starr: L'honorable député a répondu lui-même à sa question par ce qu'il a dit à propos des rapports. Il a déjà été adjoint parlementaire du ministre du Travail et il doit certainement savoir que ces rapports sont mis à la disposition du ministre. La direction de l'économique compile les renseignements de toutes les sources accessibles. Elle essaie de prévoir ce qui peut arriver dans l'avenir immédiat et seulement dans l'avenir immédiat. Ces rapports sont naturellement communiqués au ministre mais, comme l'honorable député l'a signalé lui-même, ils sont confidentiels. Ils ont toujours été confidentiels et le sont encore à l'heure actuelle.

Peut-être me permettrez-vous, monsieur le président, de dire un mot de l'Organisation internationale du travail. L'honorable député de Vancouver-Est a posé certaines questions à propos de la ratification des conventions qui ont été adoptées par cette organisation depuis sa fondation en 1919. Même si cette question a été soulevée lors de l'examen du premier poste, on me permettra bien de fournir le renseignement au député de Vancouver-Est. Pour ma part, je considère l'Organisation internationale du travail comme un important organisme. Qu'une centaine de pays en fassent partie démontre bien que cet organisme est tenu en haute estime par presque tous les pays du monde.

Le ministère du Travail compte un service spécial qui s'occupe à plein temps des fonctions et des initiatives de l'OIT. A mon grand regret, je n'ai pas eu l'occasion d'assister à ses séances aussi souvent que je l'aurais souhaité. La seule fois que j'ai pu le faire, ce fut en 1958, et j'ai alors trouvé très intéressante l'étude des travaux de l'OIT. Durant mon bref séjour, j'ai pu constater que les représentants canadiens du patronat et du salariat étaient traités avec beaucoup de respect. Bon nombre de nos représentants remplissent les fonctions de présidents de comités et d'autres charges importantes au sein de l'OIT. Cela me fait grand plaisir et je suis fier que l'apport des Canadiens soit reconnu de cette façon.

Sans vouloir censurer le député de Vancouver-Est, j'aimerais dire en passant que c'est lui, sauf erreur, qui m'a critiqué parce que je n'étais pas à la Chambre lors de ma visite et je n'ai pas fait d'autre voyage depuis lors.

[L'hon. M. Martin.]

M. Winch: Je regrette d'interrompre le ministre mais je le défie de citer un extrait du compte rendu où je l'aurais critiqué de s'être absenté pour vaquer aux affaires de l'État.

M. Thrasher: Lisez le hansard.

L'hon. M. Starr: Je crois être revenu le soir même où le député a signalé mon absence.

L'hon. M. Martin: Je me souviens qu'en une occasion, le ministre n'a pu assister à la séance parce que ses crédits n'étaient pas au point.

L'hon. M. Starr: C'est en partie à cause du député d'Essex-Est que je n'ai pu assister aux séances de 1959.

M. Benidickson: Le chômage avait atteint un niveau très élevé à ce temps-là.

L'hon. M. Starr: Les travaux de la Chambre revêtent une telle importance à mes yeux, qu'ils passent avant toute autre chose. Depuis son établissement, l'OIT a adopté 115 conventions. Je ne suis pas trop au courant de ce qui s'est produit dans le passé au sujet de la ratification de ces conventions par le Canada, mais depuis 1957, l'OIT a adopté onze conventions. Les conventions n^{os} 108, 109, 112, 113 et 114 ont été adoptées en 1958 et 1959. Elles concernent surtout les provinces Maritimes et les pêcheries. Mon ministère consulte présentement les ministères des Transports et des Pêcheries pour voir s'il serait possible de les ratifier toutes ou d'en ratifier quelques-unes. Jusqu'ici, aucune décision n'a été prise et les cinq conventions sont encore à l'étude.

M. Winch: Une seule a été ratifiée depuis que le ministre est en fonctions.

L'hon. M. Starr: En 1958, nous avons ratifié une convention adoptée en 1957 au sujet de l'abolition du travail forcé. Les conventions n^{os} 106, concernant le repos hebdomadaire dans le commerce et les bureaux, 107, concernant les populations tribales et indigènes, 111, concernant la discrimination et 115, visant la protection contre les radiations, posent des problèmes de juridiction. A cause de notre régime fédéral, un obstacle se pose car ces conventions portent sur des domaines qui relèvent en partie des provinces et, par conséquent, le gouvernement fédéral ne peut les ratifier.

M. Winch: Quelles démarches fait-on pour s'entendre sur la question avec les provinces?

L'hon. M. Starr: C'est une domaine où l'on pourrait essayer de rectifier la situation par voie de consultations avec les provinces; nous pourrions y penser.

M. Winch: Le ministère le fait-il?

L'hon. M. Starr: J'ai dit que nous pourrions voir s'il est possible de s'entendre avec les provinces et d'apprendre si elles seraient disposées à ratifier ces conventions.

La convention nº 110 concerne l'emploi des ouvriers dans les plantations et ne s'applique pas au Canada. Il serait inutile de ratifier une convention qui ne s'applique pas à notre pays.

Nous attendons l'avis juridique du ministre de la Justice au sujet de la convention nº 116 concernant la revision partielle des conventions adoptées par la conférence générale de l'OIT, en 1961.

M. Winch: Est-ce une convention importante?

L'hon. M. Starr: Nous, au ministère, considérons toutes les conventions importantes, car nous jugeons important le travail de l'OIT. Lorsque nous croyons qu'elles ne sont pas importantes, nous estimons que le moment opportun de le dire est celui où elles sont adoptées. Le Canada a joué un rôle important à l'égard de beaucoup de ces conventions, même lorsqu'elles ne visaient pas le Canada.

M. Pitman: Monsieur le président, à mon sens, c'est l'un des plus importants crédits du ministre que nous examinons en ce moment et je voudrais donc formuler certaines observations et poser quelques questions. Je crois qu'il importe au plus haut point que nous tournions tous nos efforts vers le problème entier de la formation et que nous cherchions à adopter des modes variables d'emploi pour les vingt ou trente prochaines années. J'espère obtenir certains renseignements à cet égard à l'occasion de l'étude du présent crédit.

A l'appui de mes observations, permettez-moi de citer le rapport du comité spécial du Sénat chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi. Voici ce qu'on trouve à la page 8:

> Il est indispensable que nous surveillions de très près les tendances changeantes de l'emploi, les exigences des métiers divers, l'évolution des marchés étrangers et domestiques, les effets des transformations technologiques, la portée des niveaux changeants des placements et du régime évoluant des dépenses gouvernementales, la portée de l'augmentation de la population, le taux variable de la composition de la famille et les niveaux fluctuants de l'immigration.

Je me rends compte que nombre de ces secteurs d'activité ne relèvent pas de cette direction du ministère, mais il est sûr que certains d'entre eux en relèvent. Le rapport ajoute:

> En particulier, il importe de prendre immédiatement des mesures destinées à mettre en œuvre un programme continu et d'ensemble afin de fournir des analyses et des prévisions périodiques relatives à l'ampleur et à la nature des effectifs ouvriers, ainsi qu'à la demande de travailleurs, dans les diverses industries, régions, occupations et professions.

Je note avec une certaine consternation qu'il n'y a que cinq économistes à l'emploi de cette direction. Or nous sommes une nation de 18 millions d'habitants, comptant une main-d'œuvre de plusieurs millions de personnes. Je suis porté à me demander s'il se fait suffisamment de recherches dans ce service. Je n'ignore pas que ceux qui s'occupent de formation professionnelle s'inquiétaient beaucoup au sujet des cours établis. Ils veulent savoir si l'on ne perd pas son temps en formant un soudeur. Quelles seront les possibilités d'emploi, pour un soudeur, dans cinq, six ou dix ans? Former un tuyauteur dans une certaine spécialité en vaut-il vraiment la peine? Cette spécialité disparaîtra-t-elle? Je comprends que, dans une certaine mesure, on donne l'impression de deviner en consultant les étoiles et les boules de cristal. Nous devons certes être capables d'œuvrer à partir de quelques données fermes. Nous pouvons certainement envoyer des questionnaires aux patrons et aux industriels qui, jusqu'à un certain point, savent quelles seront les tendances futures de l'industrie.

J'ai l'impression que les économistes du ministère passent leur temps à consulter les tableaux que publie la *Gazette du travail*, à écrire quelques discours, et à préparer les rapports dont le député d'Essex-Est a fait état. J'aimerais savoir si les fonctionnaires travaillent à des programmes de recherches d'une portée lointaine en vue de découvrir les problèmes ouvriers qui se poseront au cours des dix ou vingt prochaines années. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la portée de ces programmes?

L'hon. M. Starr: Le député de Peterborough a cité un passage de la page 7 du compte rendu des délibérations du comité chargé de faire enquête sur la main-d'œuvre et l'emploi. S'il avait cité l'alinéa précédent, il aurait constaté que le comité a déclaré ce qui suit:

> Le comité est impressionné par le travail qui se fait dans les divers services du gouvernement fédéral.

Cette mention comprend, bien entendu, le ministère du Travail, car notre Direction de l'économique et des recherches a présenté au comité nombre de propositions détaillées qui lui ont été d'un précieux secours.

Quant aux recommandations qu'énonce l'alinéa 2 et qu'a relevées le député, je puis lui assurer que nous n'épargnerons aucun effort pour leur donner suite.

M. Pitman: Je me réjouis de cette nouvelle. Poursuit-on, à l'heure actuelle, quelque programme de recherches en vue de déterminer, dans la mesure du possible, les tendances futures de l'emploi? Je pense à ceux

qui organisent, dans les diverses municipalités, des cours de formation technique à l'intention des chômeurs. Pourrait-on confier des relevés de ce genre à la Direction des recherches? Ceux qui s'occupent des programmes de formation professionnelle m'ont souvent posé la question.

L'hon. M. Starr: La Direction fait cette étude continuellement, monsieur le président. Dans le domaine mentionné par l'honorable député, il serait utile que les intéressés sachent quel genre de cours devraient se donner et ainsi de suite. Ils peuvent obtenir de notre service national de placement tous les renseignements dont ils ont besoin quant aux possibilités offertes à certains travailleurs spécialisés; le service a un dossier à jour pour chaque région et chaque secteur.

(Le crédit est adopté.)

182. Activité dans le domaine des relations industrielles, y compris l'exécution des lois suivantes: loi sur les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels; loi sur les justes méthodes d'emploi; loi sur l'égalité de salaires pour les femmes; loi sur les salaires et heures de travail; loi sur les vacances annuelles; exécution de règlements connexes et initiatives en vue d'une plus grande collaboration entre patrons et ouvriers dans l'industrie, $643,798.

L'hon. M. Martin: Le ministre voudra bien me corriger si je me trompe, mais il me semble que dans le discours du trône d'il y a deux ans, ou depuis, on nous a avisés que le gouvernement avait l'intention de modifier la loi sur les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels. Si ce n'est pas le cas, le ministre a certes laissé entendre, au cours de la présente législature, que le gouvernement avait l'intention de présenter certaines modifications à la loi ou d'y substituer une nouvelle loi. Nous n'avons plus entendu parler de ce projet. Il semble avoir subi le sort des modifications à la loi sur l'assurance-chômage et d'autres projets clairement énoncés du gouvernement, comme celui d'établir un régime de pension contributive calqué sur celui des États-Unis. Il y a un tel gouffre entre les bonnes intentions et les actes que le ministre ne m'en voudra pas si je lui demande ce soir ce qui est arrivé à la modification de la loi sur les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels.

L'hon. M. Starr: Par nature, je suis tenace et j'aime terminer de la meilleure manière possible tout ce que j'entreprends. Mes intentions à ce sujet étaient certes sincères et j'ai demandé aux ouvriers et aux patrons de présenter leurs recommandations et leurs idées quant au genre de modifications qu'ils aimeraient voir apporter à cette loi. J'ai fait cela en 1958. Il s'est passé un certain temps avant que les différentes associations ouvrières, industrielles et commerciales présentent leurs propositions. Je serai très franc avec le député. Je ne sais quelle autre ligne de conduite l'honorable représentant aurait suivie, mais j'ai constaté que les employeurs ont avancé bon nombre de propositions radicales à l'égard de la main-d'œuvre. D'autre part, la main-d'œuvre elle-même avait très peu de propositions à faire. Les travailleurs étaient très satisfaits de la loi actuelle. Dans ces circonstances, et puisque je ne disposais pas d'un nombre équilibré de propositions dont l'une aurait compensé l'autre, je n'ai pas cru devoir procéder à la modification de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, parce qu'un secteur de ceux que touche cette mesure semble être entièrement satisfait de la loi sous sa forme actuelle.

L'hon. M. Martin: L'affirmation du ministre est intéressante. Je suppose qu'on n'a jamais rendu un plus bel hommage à la perspicacité et à la prévoyance de M. Mackenzie King que dans la déclaration que vient de faire le ministre du Travail. M. King a été notre premier sous-ministre du Travail et notre premier ministre du Travail. Il a joué un rôle important à l'égard des problèmes que posent les relations industrielles. C'est à lui qu'on doit cette mesure. Le fait qu'elle ait résisté «au froid et aux tempêtes de l'hiver» après avoir été mise en vigueur, constitue, à mon avis, un hommage aussi insigne que mérité envers un homme qui a joué un rôle si important dans notre vie nationale.

L'hon. M. Starr: Je me permettrai de faire une observation en réponse à ce que vient de dire le député. Les modifications sont encore à l'étude, et il se peut qu'un jour nous changions la loi actuelle. Étant donné ce qu'a dit le député, soit qu'il y a lieu d'attribuer beaucoup de mérite à M. King à cet égard, je lui rappellerai que la loi primitive ayant déjà été modifiée tant et plus, revêt maintenant une forme parfaite.

L'hon. M. Pickersgill: Par un gouvernement libéral. Je voudrais bien poser au ministre une question spéculative à cet égard. Le ministre a dit qu'il étudiait encore la possibilité de certaines modifications. Le ministre croit-il qu'il pourra, dans cette course au ralenti, atteindre le but avant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui doit présenter ce fameux remaniement de la loi sur l'immigration?

L'hon. M. Starr: Je me rends compte que le député de Bonavista-Twillingate est fort spirituel et qu'il doit de temps à autre le prouver. Sinon il risquerait d'éclater. J'en ai déjà donné les raisons. Ce n'est pas à cause

d'une inertie de ma part, mais à cause des raisons légitimes que j'ai données, en toute franchise d'ailleurs.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis heureux que le ministre reconnaisse qu'il y a une différence entre les raisons légitimes qu'il a données et celles que ses collègues invoquent.

L'hon. M. Starr: Je ne rapproche aucunement ces raisons.

M. Winch: J'aimerais dire quelques mots. C'est peut-être impudent ou téméraire de ma part, mais je ferai remarquer que Mackenzie King et R. B. Bennett sont morts depuis longtemps et qu'il convient sans doute de leur rendre hommage; cependant, mieux vaudrait examiner et régler les problèmes du pays à la lumière des conditions d'aujourd'hui.

M. Benidickson: Dans l'élaboration de ses plans, le gouvernement a sans doute, même si nous n'en avons guère entendu parler depuis décembre dernier, songé à une collaboration entre le ministère du Travail et le Conseil de la productivité. Tandis que nous en sommes au crédit 182, qui concerne les justes salaires, les heures de travail et le reste, il me vient à l'esprit qu'une relation doit exister entre ces deux organismes; le ministre pourrait peut-être nous dire ce qu'il en est du Conseil de la productivité dont on a parlé en décembre dernier.

L'hon. M. Starr: J'ai annoncé cet après-midi que le Conseil de la productivité se réunira les lundi et mardi 25 et 26 septembre, pour examiner des questions se rattachant au point que l'honorable député a soulevé.

M. Benidickson: Ce qui comprendrait les heures de travail.

L'hon. M. Starr: Une collaboration entre le patronat et le salariat.

L'hon. M. Martin: Le ministre du Commerce sera-t-il de retour pour rencontrer les membres du Conseil de la productivité?

M. Pitman: Monsieur le président, j'admets que ce que je tiens à dire se rattache essentiellement au Service national de placement, mais j'estime que la question a trait également aux progrès qui ont été accomplis au Canada sous l'empire de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et autres mesures ouvrières. Je veux parler du recours possible de la part des employeurs au Service national de placement pour briser des grèves. Un employeur s'adresse au Service national de placement afin d'obtenir des employés pour remplacer les grévistes. Le ministre a bien raison de dire que la formule remise à l'employé éventuel porte imprimée la mention qu'il va se présenter à une usine en grève ou à un hôtel comme le Royal York, mais lorsqu'un homme est en chômage depuis plusieurs mois, c'est bien difficile pour lui de faire passer la situation ouvrière du Canada avant le bien-être de sa propre famille.

A mon avis, une telle pratique crée un précédent très dangereux et constitue une technique pour briser les grèves qui entraîne toutes sortes de répercussions. D'après moi, les deux parties en cause ont à souffrir lorsqu'une grève éclate. D'une part, le patron ne peut réaliser de bénéfices et, d'autre part, l'employé perd son salaire. A mon avis, la pratique malheureuse dont je viens de parler a eu des conséquences encore plus désastreuses du fait que le niveau du chômage était très élevé la dernière année. Le ministre ne croit-il pas qu'on devrait trouver quelque arrangement en vertu duquel une usine où les ouvriers seraient en grève, serait considérée comme interdite et isolée du régime ouvrier normal, de manière que le Service national de placement ne soit pas contraint d'envoyer des gens à une usine frappée par la grève, au détriment des grévistes. J'aimerais que le ministre réfléchisse à cela.

L'hon. M. Starr: Puisqu'il l'a admis lui-même, je suis sûr que le député se rend compte que le Service national de placement a été établi pour l'avantage de tous les Canadiens et cela comprend les employeurs et les employés. Nous ne saurions prendre parti pour qui que ce soit sur ces questions. Il faut que le Service remplisse le rôle pour lequel il a été établi. Lorsqu'un employeur nous demande de lui envoyer un certain nombre d'hommes, nous ne nous arrêtons pas à nous demander si son usine est en grève. Lorsque nous lui envoyons des hommes nous les avisons qu'on nous a demandé d'envoyer un certain nombre d'hommes à une usine paralysée par une grève et que c'est à eux seuls qu'il appartient de décider s'ils sont prêts à accepter l'emploi qu'on leur offre. De plus, on note sur la fiche de présentation qu'une grève est en cours. Celui qui touche des prestations d'assurance-chômage et qui refuse de se présenter n'est pas pénalisé. Nous observons la neutralité. S'il refuse d'occuper l'emploi, il peut encore toucher ses prestations, tandis que si on l'assigne à un emploi qui tombe dans la catégorie d'emplois pour lesquels il s'est inscrit et s'il refuse de se présenter à une fabrique non en grève, il n'a plus droit à ses prestations.

(Le crédit est adopté.)

183. Direction de la réadaptation des civils, y compris versements aux provinces pour l'exécution d'un programme de réadaptation des invalides, avec l'approbation du gouverneur en conseil, $270,655.

M. Benidickson: Le ministère a-t-il préparé, en collaboration avec les provinces, un programme de réadaptation exigée par des blessures subies dans une guerre nucléaire? Dans le cas de l'affirmative, où en sont les choses? Le ministère du Travail est-il en pourparlers avec les provinces à l'égard de la réadaptation qui pourrait s'imposer par suite d'une guerre nucléaire?

L'hon. M. Starr: Le comité n'ignore pas que le Parlement a approuvé et adopté une loi pour coordonner l'activité dans le domaine de la réadaptation des civils. Jusqu'alors, nous n'étions liés aux provinces et aux organismes que par des ententes. Maintenant, en vertu de la loi, les ententes sont négociées avec les différentes provinces. Pas plus tard que la semaine dernière, les sous-ministres des divers ministères s'occupant de la réadaptation des civils ont, durant une conférence tenue à Ottawa, examiné les modalités des ententes projetées. La loi n'a pas encore été proclamée. Néanmoins, nous n'avons pas d'objection à ce que des ententes soient signées prochainement pour pouvoir mettre le programme sur pied le 1er avril 1962.

(Le crédit est adopté.)

Services spéciaux—

184. Direction des services spéciaux, y compris programme de lutte contre le chômage saisonnier, provision pour l'organisation et l'utilisation de la main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et aide aux provinces à cet égard en vertu d'accords conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil, $498,860.

M. Denis: Monsieur le président, nous avons entendu des discours cet après-midi sur l'aide qui est fournie à la province de Québec pour l'aider à remédier à la situation du chômage. Le ministre pourrait-il, à l'occasion du présent crédit, qui vise un programme destiné à combattre le chômage saisonnier, nous donner un éventail de l'organisation et de l'utilisation des ouvriers dans l'agriculture et les industries connexes, et de l'aide qui est fournie aux provinces aux termes d'accords conclus entre le ministre du Travail et les provinces, avec l'approbation du gouverneur en conseil? Le ministre pourrait-il nous énumérer tous les programmes qui sont visés par le présent crédit et le montant d'argent que le gouvernement fédéral a versé à la province de Québec depuis la mise en œuvre de chacun des programmes visés par le crédit?

Afin que nous puissions établir certaines comparaisons, le ministre pourrait-il nous fournir un tableau qui indiquerait aussi les montants qui ont été versés à l'Ontario? J'imagine que l'aide au chômage et le chômage saisonnier sont visés par ce crédit. Certains programmes ont été lancés il y a deux ans et d'autres, il y a trois ans; je pense qu'il serait intéressant pour le comité ainsi que pour tous les Canadiens de savoir combien d'argent le gouvernement fédéral a fourni pour aider les chômeurs saisonniers ou ceux qui ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage. Nous voudrions savoir quel est le montant global que le gouvernement fédéral a déboursé pour ces programmes aux termes d'accords conclus avec les provinces. J'imagine que le coût est partagé également. Si j'ai tort, le ministre me reprendra, mais je pense que les provinces et le gouvernement fédéral fournissent chacun la moitié des fonds. Le ministre pourrait-il nous donner le détail du montant d'argent que le gouvernement fédéral a remis à l'Ontario et au Québec depuis la mise en œuvre de ce programme?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, il n'existe aucun accord avec les provinces à propos de ce crédit. Il pourvoit à la poursuite du programme de publicité destiné à aider à la stimulation de l'embauche au Canada pendant les mois d'hiver, ce qui se fait par le truchement des journaux, de la radio, du cinéma et d'autres moyens publicitaires. Notre but consiste à porter à l'attention de la population notre programme dit «Faites-le dès maintenant», dont l'honorable député est au courant, je pense. Certaines provinces ont participé au programme à leurs propres frais, et pas mal de la même façon que nous. L'entreprise privée fait de même partout au pays. C'est tout ce que prévoit ce crédit. Il n'existe aucun accord avec les provinces, car il s'agit uniquement d'un programme de publicité.

M. Denis: Le gouvernement fournit-il de l'argent directement aux provinces afin de faire marcher ce travail de stimulation?

L'hon. M. Starr: Non, c'est de notre propre initiative que nous entreprenons ce travail de publicité.

(Le crédit est adopté.)

Aide à la formation technique et professionnelle—

185. Administration, $146,905.

M. McGrath: Le ministre pourrait-il nous indiquer, dans le cadre du présent crédit, quels projets le gouvernement de Terre-Neuve a soumis à l'approbation du gouvernement fédéral au titre de l'aide à la formation technique et professionnelle, quels projets ont été approuvés jusqu'ici et quels projets sont encore à l'étude?

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, voici les projets de Terre-Neuve que nous avons approuvés jusqu'ici: école technique de la région de Burin; école technique de Corner-Brook; école technique de la région de Gander; école technique de la région de Grand-Falls, école de formation technique et professionnelle de Saint-Jean; école mobile de pêche.

M. McGrath: Le ministre peut-il nous dire quel est le coût total de ce programme et quels autres projets sont encore à l'étude?

L'hon. M. Starr: La valeur globale des projets approuvés pour Terre-Neuve, au titre de ce programme, est de $12,081,591, et la cote-part fédérale s'élève à $9,060,093. Je sais que la province de Terre-Neuve songe à d'autres écoles, mais elle n'a pas encore soumis ses plans et devis à notre approbation. Je ne suis donc pas en mesure de fournir de détails à ce sujet.

M. Benidickson: Je voudrais demander au ministre si c'est bien le crédit en vertu duquel il a approuvé, de concert avec l'Ontario, une subvention en vue de l'extension des cours de formation professionnelle dans cette province à Fort-Frances?

L'hon. M. Starr: Oui.

M. Benidickson: Je voudrais remercier le ministre d'avoir approuvé ce projet.

M. Rogers: Je me demande si le ministre voudrait bien donner pour l'Alberta les mêmes renseignements que pour Terre-Neuve?

L'hon. M. Starr: Les projets approuvés en Alberta, monsieur le président, sont: à Calgary, l'Institut technologique du sud de l'Alberta, $1,176,338.80, montant pour lequel la participation fédérale atteint $882,254.10; à Edmonton, l'école commerciale de formation C.V.T. dont le coût est estimé à $1,920, et la participation fédérale à $1,440; encore à Edmonton, l'Institut technologique du nord de l'Alberta, $11,791,800, la participation fédérale étant de $8,843,850; toujours à Edmonton, l'école professionnelle, $2,300,000, dont le gouvernement fédéral assume $1,552,500. A Lethbridge, il y a le «petit collège et école professionnelle», qui figure pour un montant de $590,000, montant dont la part fédérale est de $398,250. A Red-Deer, il y a l'école professionnelle secondaire dont on estime le coût à $1,365,000, et la part fédérale à $921,375.

(Le crédit est adopté.)

186. Dépenses afférentes à l'application de la Loi sur la coordination de la formation professionnelle et des accords conclus en vertu de cette Loi y compris l'autorisation nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année financière courante dont le total ne devrait pas excéder $27,108,700—versements aux provinces, $26,600,000.

M. Pitman: Je crois que ce crédit a une très grande importance. C'est l'un des plus importants du ministre du Travail, mais c'en est aussi un qui, je le crains bien, a causé beaucoup de consternation dans bien des parties du pays. Il comporte, outre la construction d'instituts d'enseignement technique et ainsi de suite, la formation des chômeurs. Je ne puis m'empêcher de penser que ce plan a été loin d'être couronné de succès ces quelques derniers mois. Il semble n'y avoir eu aucun programme qui aurait pu donner aux municipalités confiance en ce qu'elles faisaient.

Le 9 juin, j'ai demandé au ministère du Travail combien de municipalités d'Ontario avaient institué des programmes en vue de la formation des chômeurs aux termes de l'annexe M. J'ai appris que seulement cinq dans tout l'Ontario l'avaient fait depuis le 1er avril 1961, soit: Brantford, Cornwall, Toronto, St. Catharines et Windsor. Si l'on examine les frais qui sont donnés dans chacun de ces centres, on ne peut s'empêcher de remarquer l'absence d'un plan. C'est peut-être ce à quoi je voulais en venir quand j'ai parlé du service des recherches. Je ne crois pas que les gens au niveau local sachent vraiment quels emplois seront disponibles dans l'avenir et, par conséquent, ils hésitent pas mal à traiter de ce problème. Le député d'Essex-Est a mis en question tout le problème de la formation académique qui doit accompagner ce programme.

Dans la municipalité que je représente, on a fait un magnifique travail en vue de faire apprendre de nouveaux métiers aux chômeurs, mais on était sans cesse aux prises avec le problème que j'ai décrit. Bien entendu, une autre difficulté s'est posée: on a eu de la peine à faire inscrire les chômeurs à ces cours. A l'issue de la dernière guerre, nous avons mis au point un judicieux programme pour aider les anciens combattants à se caser au moment de la démobilisation. Je n'en suis pas sûr, mais il me semble que le ministère des Anciens combattants pourrait être d'un précieux secours dans ce domaine. Il me semble qu'il pourrait servir en quelque sorte de conseiller aux bureaux du Service national de placement situés dans ces diverses municipalités, en vue de mettre en œuvre un programme de ce genre. A Peterborough, on a distribué des questionnaires à tous les chômeurs, mais on a eu de la difficulté à récupérer ces

questionnaires. Le chômeur ignore ce dont il est capable et dans quelle voie s'orienter. En conséquence, il y a autant de cours que d'aspirants.

Je sais que, dans une large mesure, ce problème ressortit à la compétence provinciale, mais j'estime que le gouvernement fédéral devrait assumer une plus grande part de la responsabilité et aider de quelque façon les municipalités qui s'efforcent de mettre sur pied un programme de réadaptation professionnelle. J'aimerais poser la question suivante: y a-t-il, dans toutes les provinces, des municipalités qui ont organisé des cours de réadaptation professionnelle à l'intention des chômeurs depuis la mise en vigueur du programme en avril 1961?

L'hon. M. Starr: Le député a fait remarquer que le problème ressortit à la compétence provinciale, et les provinces se montrent plus jalouses de leurs droits dans ce domaine que dans n'importe quel autre. Par conséquent, nous n'entendons empiéter sur leurs droits de quelque façon que ce soit. Nous n'essayons donc que d'aider les provinces à organiser des services d'enseignement pour former des gens dans certaines spécialités qui, à notre avis, sont en demande au Canada. Nous avons, à cet égard, conclu des ententes avec toutes les provinces, sans exception.

Pour encourager l'institution de ces cours, nous avons porté les subventions de 50 p. 100 à 75 p. 100 du coût total. La subvention comprend l'équipement nécessaire pour ces cours de formation. Voilà jusqu'où nous allons quand il s'agit de direction. Ce n'est pas nous qui nous en chargeons. Nous aidons les organismes régionaux—la commission scolaire, ou d'autres—qui pourraient se charger de ces cours, en les orientant, par l'intermédiaire de nos bureaux nationaux de placement, vers le genre de cours requis. C'est à eux que les employeurs exposent leurs besoins et qu'ils peuvent dire, par exemple: «Nous pouvons immédiatement placer dans la région 12 soudeurs, cinq barbiers et trois coiffeurs.» Il n'y a guère de sens à donner une formation aux gens s'il n'y a pas de demande pour le métier qu'ils choisissent dans le secteur en question. S'il y a demande ailleurs, nous les dirigerons certainement vers un emploi, le cours de formation une fois terminé.

Je ne voudrais pas abuser du temps dont dispose le comité pour l'expliquer en détail. Cependant, l'automne dernier, les entrepreneurs en pipe-lines nous ont fait savoir qu'ils projetaient d'aménager des milles de conduites de gaz en Alberta, et que ce travail nécessiterait l'embauche de soudeurs spécialisés dans ce domaine, mais que nous n'avions pas, au Canada, assez d'hommes spécialisés pour remplir tous les emplois vacants. Nous nous sommes immédiatement mis en rapport avec les trois provinces des Prairies, et, grâce à leur collaboration et celle des entrepreneurs en pipe-lines qui ont fourni l'équipement, nous avons pu former assez de soudeurs spécialisés pour répondre aux besoins des entrepreneurs cette année-là. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une planification socialiste, comme le député voudrait instituer au Canada, mais de plans répondant aux diverses contingences. Voilà notre façon de procéder, qui a déjà donné de bons résultats.

M. Pascoe: Je voudrais, à propos du crédit à l'étude, féliciter le ministre et le gouvernement de ce qu'ils accomplissent du point de vue de l'aide à la formation technique et professionnelle. Cette aide financière se voit aisément dans les détails des versements aux provinces, qui figurent aux pages 264 et 265 du Livre bleu. Je citerai simplement deux ou trois des postes:

Aide aux écoles de métier et de formation professionnelle, instituts techniques et écoles secondaires techniques et de formation professionnelle:
Aide à l'établissement, $14,775,000.
Assistance à l'administration d'écoles de métier et de formation professionnelle et d'instituts techniques, $3,125,000.
Aide à l'administration d'écoles secondaires techniques et de formation professionnelle, $1,965,000.

Sous la rubrique «Aide aux programmes de formation», nous relevons ce qui suit:

Formation des sans-travail, $4,000,000.

Voilà ce qui est prévu à l'annexe M, qu'on a mentionnée tout à l'heure.

Je crois que cela démontre très bien combien le gouvernement fédéral verse aux instituts techniques. Aux termes de la loi sur la formation technique et professionnelle qui a été adoptée au cours de la présente session, le gouvernement fédéral paie 75 p. 100 des dépenses d'investissement pour ces instituts techniques et pour l'équipement dont ils ont besoin. C'est une offre très généreuse du gouvernement fédéral. Comme on l'a signalé, elle est inspirée par la conviction d'Ottawa, que presque tout notre chômage provient du manque de formation d'une grande partie de la main-d'œuvre canadienne.

La ville de Moose-Jaw, dans ma circonscription, a un très bon institut technique, construit grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral. Le ministre du Travail a été le conférencier invité en janvier, lors de l'inauguration officielle de l'institut. Il a été invité en reconnaissance du rôle important qu'a joué le gouvernement fédéral dans l'établissement de l'institut. Le ministre a visité l'immeuble. Il sait comment on l'a conçu pour loger, au moins jusqu'en 1965, les classes techniques et professionnelles. Il sera intéressé d'apprendre que l'institut est déjà rempli à capacité. De fait, on peut presque dire qu'il

est surpeuplé. J'ai ici des chiffres se rapportant à la formation aux termes de l'annexe M, c'est-à-dire la formation spéciale d'hiver pour les chômeurs. Ils indiquent qu'on emploie maintenant plus de classes qu'on n'avait prévu en employer en 1965. Sur le terrain où s'élève l'institut, il y a de la place pour doubler l'édifice. Je crois que cet agrandissement devrait être entrepris aussitôt que possible, l'année prochaine au plus tard.

Dans son exposé à la Chambre, en décembre dernier, le ministre a déclaré que le succès d'un programme de formation dépendait de la possibilité d'obtenir des professeurs compétents. Je suis sûr que tous les membres du comité seront d'accord avec cette déclaration. L'institut de Moose-Jaw a des instructeurs compétents. Ce dont l'institut a besoin, c'est d'espace pour ouvrir de nouvelles classes et de nouveaux ateliers. Je porte cette question à l'attention du ministre, bien que je sache que l'initiative, en ce qui a trait à l'agrandissement, doit venir du gouvernement provincial de Regina. Le gouvernement de la Saskatchewan a laissé entendre qu'il y songeait. J'espère que le ministre encouragera le gouvernement provincial à entreprendre cet agrandissement nécessaire aussitôt que possible.

M. Denis: Puis-je demander au ministre s'il aura la bonté de nous donner une ventilation, par province, des sommes dépensées aux termes de ce crédit au cours des cinq dernières années? J'aimerais aussi savoir à quel crédit nous obtiendrons des renseignements au sujet du programme de travaux d'hiver et de l'assistance-chômage. En 1960, j'ai posé à la Chambre une question au sujet du programme de travaux d'hiver et j'ai reçu une réponse du ministère du Travail. J'ai, plus tard, posé certaines questions au sujet de l'assistance-chômage et j'ai aussi obtenu une réponse du ministère du Travail. J'ai cherché un peu partout, dans le budget des dépenses, mais je n'ai trouvé aucun poste intéressant le programme des travaux d'hiver ou l'assistance-chômage. J'aimerais bien connaître la ventilation des montants versés à chaque province au cours des cinq dernières années, afin que nous sachions exactement combien d'argent le gouvernement a donné à chaque province. Cela nous permettra de prouver que, depuis son arrivée au pouvoir dans la province de Québec, en 1960, le régime libéral a fait plus pour obvier au chômage dans cette province que l'ancien gouvernement, qui récusait toute responsabilité à cet égard. Le nouveau gouvernement du Québec a jugé que le chômage incombe, non seulement au gouvernement fédéral, mais aussi au gouvernement provincial, à l'administration municipale, et à quiconque souhaite voir son voisin au travail dans notre pays.

L'hon. M. Starr: Je ne puis donner lecture de tous ces chiffres, mais je me ferai un plaisir de les déposer pour la gouverne du député. Ces tableaux, qui remontent à 1957, donnent les frais d'immobilisations et d'entretien pour chaque province, en ce qui a trait à la formation professionnelle.

M. le président suppléant: Le ministre a-t-il la permission de déposer les tableaux de données statistiques qu'il vient de produire?

Des voix: Entendu!

L'hon. M. Pickersgill: Il est convenu que ces tableaux seront imprimés au hansard, n'est-ce pas?

Des voix: Non!

L'hon. M. Pickersgill: C'est ainsi qu'on procède habituellement.

M. le président suppléant: Je prie le député de Bonavista-Twillingate de bien vouloir tenir compte de la quantité des données statistiques que renferment ces documents.

L'hon. M. Pickersgill: On l'a fait maintes et maintes fois, monsieur le président. Je puis vous assurer qu'il n'est pas question de créer un précédent dans ce cas.

L'hon. M. Starr: Je ne m'y oppose pas.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que ces tableaux soient imprimés au hansard?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux en question.*]

ACCORD Nº 2 RELATIF À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Dépenses d'immobilisation (part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	1,971.65	4,490.44	6,104.07	37,933.99	50,500.15
Île du Prince-Édouard	18,030.26	56,932.04	95,467.03	4,459.56	174,888.89
Nouvelle-Écosse	—	19,737.58	686.50	1,556.46	21,980.54
Nouveau-Brunswick	18,555.25	20,149.90	72,871.09	567,413.52	678,989.76
Ontario	—	1,200,430.00	1,530,145.49	1,496,174.48	4,226,749.97
Manitoba	13,547.74	10,874.16	33,379.13	60,718.76	118,519.79
Saskatchewan	15,660.66	73,285.13	830,371.64	366,195.08	1,285,512.51
Alberta	732,130.54	941,923.71	12,618.27	22,920.37	1,709,592.89
Colombie-Britannique	108,975.15	271,113.51	553,493.42	299,220.92	1,232,803.00
Territoires du Nord-Ouest	—	35,982.99	—	—	35,982.99
Yukon	—	23,000.00	—	—	23,000.00
Total	908,871.25	2,657,919.46	3,135,136.64	2,856,593.14	9,558,520.49

FRAIS D'EXPLOITATION DE TOUS LES PROGRAMMES

(Part de l'État)

	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
A.F.P.T.—2	936,345.32	2,137,803.02	2,004,344.57	2,309,787.03	7,388,279.94
Apprentissage	1,331,747.59	1,674,591.44	1,790,496.80	1,638,046.79	6,434,882.62
Chômeurs	397,474.82	510,479.99	545,450.91	995,942.16	2,449,347.88
Invalides	270,362.62	265,924.74	283,286.45	329,566.98	1,149,140.79
Militaires spécialisés	37,683.56	33,281.70	30,024.65	18,500.00	119,489.91
Cours par correspondance	2,142.57	2,293.16	769.29	1,794.23	6,999.25
Formation de surveillants	9,316.63	7,789.68	8,524.75	13,766.02	39,397.08
Autres ministères du gouvernement	2,139.54	—	—	665.76	2,805.30
Aide aux étudiants	201,003.25	230,882.50	215,845.00	187,171.05	834,901.80
Formation de la jeunesse et formation dans les industries primaires	111,444.34	132,700.54	117,590.24	100,877.03	462,612.15
	3,299,660.24	4,995,746.77	4,996,332.66	5,596,117.05	18,887,856.72

FRAIS D'EXPLOITATION—A.F.P.T.—2

(Part de l'État)

Écoles et instituts de formation professionnelle, écoles secondaires de formation professionnelle

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	71,048.74	87,954.35	82,424.36	77,359.80	318,787.25
Île-du-Prince-Édouard	35,281.53	42,992.09	28,089.68	13,576.08	119,939.38
Nouvelle-Écosse	127,453,76	139,796.19	158,444.61	181,226.95	606,921.51
Nouveau-Brunswick	117,400.00	117,400.00	137,700.00	158,000.00	530,500.00
Ontario	—	1,113,577.53	807,324.00	953,442.00	2,874,343.53
Manitoba	136,368.71	132,025.84	165,906.33	189,848.47	624,149.35
Saskatchewan	98,933.55	126,447.38	167,504.85	201,708.78	594,594.56
Alberta	177,000.25	177,037.00	211,031.00	245,225.25	810,293.50
Colombie-Britannique	171,187.10	190,600.00	227,800.00	264,900.00	854,487.10
Territoires du Nord-Ouest	1,671.68	3,463.73	15,429.86	10,754.91	31,320.18
Yukon	—	6,508.91	2,689.88	13,744.79	22,943.58
Total	936,345.32	2,137,803.02	2,004,344.57	2,309,787.03	7,388,279.94

FORMATION DE L'APPRENTISSAGE

(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	45,534.81	46,053.80	64,241.14	34,637.35	190,467.10
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	77,897.10	82,331.62	88,895.69	96,458.40	345,582.81
Nouveau-Brunswick	60,838.08	71,927.46	94,253.92	98,832.67	325,852.13
Québec	—	—	—	—	—
Ontario	306,175.21	519,512.24	498,686.83	564,634.20	1,889,008.48
Manitoba	91,004.50	76,346.81	88,491.22	80,786.09	336,628.62
Saskatchewan	120,949.47	124,945.80	142,642.32	152,696.85	541,234.44
Alberta	355,051.86	391,005.00	471,096.55	445,465.13	1,662,618.54
Colombie-Britannique	273,934.06	362,164.90	341,924.79	164,194.60	1,142,218.35
Territoires du Nord-Ouest	362.50	303.81	264.34	341.50	1,272.15
Yukon	—	—	—	—	—
Total	1,331,747.59	1,674,591.44	1,790,496.80	1,638,046.79	6,434,882.62

FRAIS D'EXPLOITATION—FORMATION DES SANS-TRAVAIL (PART DE L'ÉTAT)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	—	—	—	49,103.19	49,103.19
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	174,741.75	164,991.06	141,856.46	234,071.61	715,660.88
Nouveau-Brunswick	16,449.44	39,431.43	30,824.26	75,045.12	161,750.25
Québec	—	—	—	40,295.97	40,295.97
Ontario	20,440.16	29,369.91	9,025.82	17,516.95	76,352.84
Manitoba	45,926.31	53,666.08	88,775.25	163,692.71	352,060.35
Saskatchewan	37,145.72	54,889.93	53,420.51	119,024.09	264,480.25
Alberta	51,185.74	78,801.35	104,077.48	157,636.81	391,701.38
Colombie-Britannique	51,462.20	89,088.60	117,096.70	139,055.71	396,703.21
Territoires du Nord-Ouest	123.50	241.63	374.43	500.00	1,239.56
Yukon	—	—	—	—	—
Total	397,474.82	510,479.99	545,450.91	995,942.16	2,449,347.88

FRAIS D'EXPLOITATION—INVALIDES
(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	11,310.79	12,500.00	12,500.00	10,325.67	46,636.46
Île-du-Prince-Édouard	3,500.00	3,565.52	1,744.32	967.31	9,777.15
Nouvelle-Écosse	32,582.81	40,176.97	35,074.01	45,322.05	153,155.84
Nouveau-Brunswick	50,846.46	44,896.22	43,443.63	49,594.10	188,780.41
Québec	—	—	—	—	—
Ontario	101,691.42	98,830.71	112,352.69	153,048.62	465,923.44
Manitoba	26,869.42	19,134.10	27,945.03	22,604.79	96,553.34
Saskatchewan	18,015.46	17,928.27	22,527.26	23,663.57	82,134.56
Alberta	10,246.97	15,198.50	15,709.51	17,161.99	58,316.97
Colombie-Britannique	15,299.29	13,694.45	11,990.00	6,878.88	47,862.62
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—	—
Yukon	—	—	—	—	—
Total	270,362.62	265,924.74	283,286.45	329,566.98	1,149,140.79

AIDE AUX ÉTUDIANTS
(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	8,000.00	8,000.00	8,000.00	8,000.00	32,000.00
Île-du-Prince-Édouard	5,500.00	5,500.00	5,500.00	5,500.00	22,000.00
Nouvelle-Écosse	10,000.00	9,995.00	9,970.00	9,965.00	39,930.00
Nouveau-Brunswick	—	30,000.00	15,000.00	14,975.00	59,975.00
Québec	—	—	—	—	—
Ontario	100,000.00	100,000.00	100,000.00	100,000.00	400,000.00
Manitoba	8,315.75	7,450.00	4,700.00	7,500.00	30,665.75
Saskatchewan	30,000.00	30,000.00	29,975.00	30,000.00	119,975.00
Alberta	10,462.50	10,000.00	10,000.00	10,000.00	40,462.50
Colombie-Britannique	28,725.00	29,937.50	30,000.00	—	88,662.50
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	631.05	631.05
Yukon	—	—	—	600.00	600.00
Total	201,003.25	230,882.50	215,845.00	187,171.05	834,901.80

FRAIS D'EXPLOITATION
(Part de l'État)

Province	Formation de la jeunesse (moins l'aide aux étudiants)		Industries primaires	
	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961
	$	$	$	$
Terre-Neuve	20,227.59	23,865.29	19,872.76	17,300.48
Île du Prince-Édouard	243.75	1,302.07	2,394.29	—
Nouvelle-Écosse	23,260.36	30,718.15	26,416.09	25,811.84
Nouveau-Brunswick	13,165.76	35,457.83	28,882.25	28,416.47
Québec	—	—	—	—
Ontario	—	—	—	—
Manitoba	7,653.51	5,820.77	6,726.60	8,105.60
Saskatchewan	17,034.70	17,816.42	16,834.96	16,117.14
Alberta	9,551.93	6,231.46	10,627.39	4,107.49
Colombie-Britannique	19,919.74	11,333.55	5,835.90	418.01
Territoires du N.-O.	387.00	155.00	—	600.00
Total	111,444.34	132,700.54	117,590.24	100,877.03

FRAIS D'EXPLOITATION—MILITAIRES SPÉCIALISÉS
(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Québec	2,848.84	—	—	—	2,848.84
Manitoba	11,111.74	8,846.17	1,045.07	—	21,002.98
Alberta	23,722.98	24,435.53	28,979.58	18,500.00	95,638.09
Total	37,683.56	33,281.70	30,024.65	18,500.00	119,489.91

FRAIS D'EXPLOITATION—FORMATION DES SURVEILLANTS
(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Ontario	4,136.29	4,316.14	4,607.77	5,193.44	18,253.64
Manitoba	225.00	—	122.75	—	347.75
Alberta	811.74	981.87	847.52	850.79	3,491.92
Colombie-Britannique	4,143.60	2,491.67	2,946.71	7,721.79	17,303.77
	9,316.63	7,789.68	8,524.75	13,766.02	39,397.08

FRAIS D'EXPLOITATION—COURS DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE
(Part de l'État)

Province	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961	Total
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	—	—	—	—	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	375.00	—	375.00
Nouveau-Brunswick	—	—	394.29	—	394.29
Québec	—	—	—	—	—
Ontario	2,142.57	—	—	1,794.23	3,936.80
Manitoba	—	—	—	—	—
Saskatchewan	—	—	—	—	—
Alberta	—	—	—	—	—
Colombie-Britannique	—	2,293.16	—	—	2,293.16
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	—	—
Yukon	—	—	—	—	—
Total	2,142.57	2,293.16	769.29	1,794.23	6,999.25

FRAIS D'EXPLOITATION—FORMATION DU PERSONNEL DES AUTRES MINISTÈRES

Province	1957-1958	1958-1959	1959-1960	1960-1961	Total
	$	$	$	$	$
Ontario	2,139.54	—	—	—	2,139.54
Quebec	—	—	—	665.76	665.76
	2,139.54	—	—	665.76	2,805.30

M. Badanai: Au cours de mes observations sur le premier crédit, hier, j'ai essayé de dépeindre la situation déplorable où se trouve le bureau d'assurance-chômage de Fort-William. Aujourd'hui, j'ai reçu du directeur du bureau un rapport que je lui avais demandé il y a quelques jours.

M. le président suppléant: Le député de Fort-William reconnaîtra qu'il conviendrait mieux de soulever cette question lors de l'examen du poste 188 que nous aborderons bientôt.

M. Pitman: Les observations du ministre du Travail ne servent qu'à illustrer le point qu'on a soulevé. Il s'agit d'un problème national, mais nous essayons de le résoudre sur le plan municipal. Je puis assurer au ministre que les autorités locales ne savent pas du tout quoi faire. Par exemple, en juin 1960, il y avait 200,000 chômeurs en Ontario. Il y en a 103 qui ont suivi ce cours jusqu'au bout. A une époque où le nombre des chômeurs s'élevait à 200,000, 687 personnes suivaient ces cours en Ontario, y compris à St. Catharines.

A mon avis, cela indique que ce programme laisse à désirer; pourtant, le ministre nous avait bien dit qu'il réglerait le problème d'une manière pratique. Je sais que les provinces sont jalouses de leurs droits en matière d'enseignement; ou il ne s'agit pas ici d'enseignement au sens où on l'entend d'ordinaire, mais plutôt de formation professionnelle. Il ne saurait être question de langue ni de culture ici. J'aimerais connaître la portée de ce programme. Cet été, des centaines de maisons de formation professionnelle étaient vides. Combien ont offert des cours aux chômeurs? Je voudrais savoir combien de sans-travail ont reçu une formation en juillet et août.

L'hon. M. Martin: Pourrais-je formuler quelques brèves observations avant que le ministre réponde à cette question? A mon avis, les propos qu'à tenus le préopinant sont des plus sensés. Selon les porte-parole mêmes du gouvernement, un des problèmes que nous devons régler en ce qui a trait au chômage, c'est que nombre de sans-travail ne possèdent pas les aptitudes qui leur permettraient d'occuper les emplois qui sont disponibles. Bien que le travail accompli jusqu'ici soit excellent, on se souviendra que, lorsque la Chambre a été saisie de modifications à la loi sur la formation professionnelle, l'automne dernier, nous avons signalé que ce programme n'était pas d'une portée assez vaste pour régler tous les problèmes qui nous assaillent. J'ai fait ressortir hier une lacune du programme. Et ce programme, soit dit en passant, découle d'une modification apportée à une loi qui existait depuis longtemps. Ce n'est pas le présent gouvernement qui a présenté la loi. Le gouvernement l'a modifiée, car elle a été introduite en 1910, ainsi que me l'a fait remarquer le député de Bonavista-Twillingate.

M. Chambers: Vous auriez dû le faire dans les années 50.

L'hon. M. Martin: Le député déclare constamment que nous aurions dû faire ceci, que nous aurions dû faire cela. Nos vis-à-vis, notamment le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale qui est intervenu tout à l'heure, devraient avoir leur réponse prête. Mais ses collègues sont au pouvoir. Ce sont eux qui doivent résoudre le problème crucial du chômage, et l'un des moyens de le régler c'est de donner aux chômeurs une formation qui les rendra aptes à remplir des emplois qu'ils ne peuvent remplir à l'heure actuelle. Mais pour montrer les lacunes du programme, et pour appuyer le député de Peterborough, je vous rappelle ce que j'ai dit hier, savoir que plus de 2,600 personnes représentant 70 p. 100 des candidats inscrits à Toronto pour les cours de formation professionnelle ont été exclus parce qu'ils n'avaient pas la préparation requise pour suivre les cours de formation prévus par cet arrangement conclu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Comment peut-on prétendre qu'un programme résoud le problème quand plus de 70 p. 100 des requérants, dit-on, n'ont pas les qualités nécessaires pour entreprendre les cours de formation? C'est ce que l'honorable député essayait de montrer. Nous n'aiderons aucunement à résoudre le problème du chômage tant que nous ne reconnaîtrons pas la nécessité de fournir à ceux qui n'ont pas les qualités nécessaires la chance de les acquérir.

Il est vrai que l'administration de ce programme relève des provinces, mais c'est le gouvernement fédéral qui fournit 75 p. 100 des capitaux, et il est certain que dans tout accord que conclut le gouvernement avec les provinces il devrait être possible au gouvernement, du moins aux paliers les plus élevés, d'user de son pouvoir de persuasion—de ses bons offices—pour assurer qu'à l'échelon provincial l'administration du programme s'effectue de manière à atteindre le but que le gouvernement fédéral et, j'en suis sûr, les provinces elles-mêmes, cherchent à atteindre.

Voilà ce que l'honorable député cherche à établir. Vu l'intérêt personnel que je porte ce problème—et je ne parle pas d'un point de vue politique en ce moment, car il s'agit d'une affaire trop importante pour cela—je verrais d'un très bon œil tout ce qu'on pourrait faire pour que ce programme s'applique avec plus d'efficacité. Nous ne saurions prétendre avoir résolu le problème par le simple octroi de fonds aux provinces pour leur permettre de réaliser certaines entreprises. L'octroi de pareilles subventions constitue sans doute une importante contribution, mais il nous faut aller plus loin et veiller à ce que la population ait toutes les possibilités d'apprendre toutes les sortes de métiers en vue d'emplois dans le domaine de la télévision et dans les diverses branches de l'électronique, par exemple. On ne saurait se contenter de donner aux intéressés une formation élémentaire en électronique, mettons; il faut qu'ils acquièrent assez de connaissances techniques pour être en mesure d'assimiler la formation avancée qu'ils sont appelés à recevoir par la suite. Le pays compte toutes sortes d'écoles privées qui s'adonnent à l'enseignement de l'électronique. C'est tant mieux, mais une responsabilité incombe au gouvernement fédéral ainsi qu'aux gouvernements provinciaux à cet égard, et si nos honorables vis-à-vis désirent vraiment résoudre le problème du chômage, c'est en assumant cette responsabilité qu'ils pourraient y réussir.

M. Denis: Je remercie le ministre d'avoir déposé le détail du programme de formation ainsi que des versements faits aux provinces ces cinq dernières années. Toutefois j'avais aussi demandé au ministre de nous donner la liste des sommes dépensées dans chaque province depuis l'adoption des diverses lois concernant l'aide aux chômeurs et du programme de travaux d'hiver.

Je le répète, je ne vois rien dans ce crédit qui ait rapport à cette question. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi j'obtiens du ministère du Travail les réponses aux questions que je pose en cette enceinte. Je suppose que le ministre sait combien d'argent le gouvernement fédéral dépense pour venir en aide aux sans-travail qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Je veux savoir combien d'argent le gouvernement fédéral a dépensé dans chaque province depuis l'inauguration du programme de travaux municipaux d'hiver.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, l'honorable député aura sans doute la chance de demander ces renseignements lorsque les prévisions de dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social seront mises à l'étude, parce que c'est une question qui relève de la compétence de ce ministère.

L'honorable député veut aussi savoir combien d'argent a été versé à chaque province depuis l'inauguration du programme de travaux municipaux d'hiver. Je demande donc le consentement unanime du comité afin de faire imprimer ici dans le hansard ces renseignements sous forme de tableaux.

M. le président suppléant: Permet-on que les tableaux présentés par le ministre soient imprimés dans le hansard?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux susmentionnés:*]

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS

PAIEMENTS AUX PROVINCES

Programme de 1958–1959

Province	Dépenses		
	1958–1959	1959–1960	Total
	$	$	$
Terre-Neuve	—	24,770	24,770
Île-du-Prince-Édouard	—	1,019	1,019
Nouvelle-Écosse	—	338,208	338,208
Nouveau-Brunswick	60,651	174,294	234,945
Québec	—	1,426,170	1,426,170
Ontario	—	1,995,588	1,995,588
Manitoba	50,604	351,582	402,186
Saskatchewan	33,689	225,672	259,361
Alberta	—	1,069,161	1,069,161
Colombie-Britannique	103,919	602,923	706,842
Territoires du Nord-Ouest	—	6,456	6,456
Total	248,863	6,215,843	6,464,706

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS

PAIEMENTS AUX PROVINCES

Programme de 1959

Province	Dépenses		Total
	1959–1960	1960–1961	
		(au 31 mars 1961)	
Terre-Neuve	—	38,581.94	38,581.94
Île du Prince-Édouard	288.51	—	288.51
Nouvelle-Écosse	—	213,049.69	213,049.69
Nouveau-Brunswick	136,518.29	54,400.15	190,918.44
Québec	—	1,685,739.40	1,685,739.40
Ontario	—	2,447,483.54	2,447,483.54
Manitoba	30,896.21	251,245.38	282,141.59
Saskatchewan	96,455.11	607,724.34	704,179.45
Alberta	—	1,544,863.99	1,544,863.99
Colombie-Britannique	110,477.18	1,206,989.85	1,317,467.03
Territoires du Nord-Ouest	—	367.05	367.05
Yukon	—	2,263.40	2,263.40
Bandes indiennes	—	5,329.48	5,329.48
Total	374,635.30	8,058,038.21	8,432,673.51

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT AUX TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS

PROGRAMME DE 1961

—	Payé en 1960–1961	Payé en 1961–1962 au 18 sept. 1961	Total	En cours
	$	$	$	$
Colombie-Britannique	519,789.31	2,273,499.93	2,793,289.24	122,212.82
Alberta	—	2,396,890.66	2,396,890.66	130,492.28
Saskatchewan	181,595.62	636,154.37	816,749.99	270,933.45
Manitoba	7,918.59	410,880.55	418,799.14	137,353.71
Ontario	—	1,283,301.59	1,283,301.59	283,790.50
Québec	—	6,289,750.35	6,289,750.35	1,711,406.19
Nouveau-Brunswick	141,342.45	165,847.80	307,190.25	33,830.81
Nouvelle-Écosse	7,288.69	227,889.32	235,178.01	—
Île du Prince-Édouard	406.04	534.24	940.28	—
Terre-Neuve	—	143,933.89	143,933.89	14,530.17
Yukon	535.20	86.62	621.82	—
Territoires du Nord-Ouest	—	2,500.45	2,500.45	441.00
Bandes indiennes	4,500.00	56,679.34	64,179.34	19,800.18
	863,375.90	13,890,949.11	14,753,325.01	2,724,791.11

M. Denis: J'ai une autre requête à formuler, monsieur le président. Notre bon ami, qui est un représentant conservateur de la province de Québec, dit toujours que dépenser cet argent en vertu d'un accord conjoint avec le gouvernement fédéral est un crime contre l'économie; je voudrais donc qu'on demande à tous les députés de se prononcer afin de savoir de quel côté l'honorable député se rangera.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que vous demandiez quels sont ceux qui sont pour ou contre, monsieur le président, je voudrais poser une question au ministre. Je conclus qu'il y a trois catégories de dépenses faites sous l'empire de ce crédit. La première pour des travaux d'immobilisation, une autre relativement au partage des frais d'administration des écoles, pour autant qu'elles sont fréquentées par des jeunes qui ne font pas encore partie de l'effectif ouvrier, et la dernière pour venir en aide aux personnes qui font partie de l'effectif ouvrier mais qui sont actuellement sans travail. Le ministre pourrait-il nous dire quelle partie du montant du crédit sert à la troisième fin? Autrement dit, le ministre pourrait-il nous dire combien du crédit total est affecté à l'aide aux sans-travail en vue de leur procurer une formation technique ou professionnelle.

M. Benidickson: Monsieur le président, cette question m'intéresse moi aussi. J'ai étudié le détail des affectations, à la page 264 du budget. Il y a naturellement un fort montant qui est affecté à l'aide à l'établissement et qui a trait, je pense, à la question que j'ai posée plus tôt au ministre au sujet de l'aide à l'école de formation professionnelle de Fort-Frances. On trouve à la page 264 l'éventail de cette forte somme. Je crois que mon voisin de pupitre s'intéresse, comme moi, à la question de l'aide à la formation des ouvriers sans travail. On dit qu'il faut un montant de 4 millions de dollars pour l'année financière 1961-1962. J'imagine que cela ne tient aucun compte de l'âge et n'est l'objet d'aucune autre restriction. Nous nous préoccupons des personnes sans emploi.

Nous en sommes rendus à la moitié de notre programme de 1961-1962. J'aimerais que le ministre dise au comité dans quelle mesure les provinces ont collaboré avec le gouvernement fédéral à propos de ce crédit de 4 millions. Au moyen du rapport que les provinces ont fait après environ la moitié du programme, le ministre peut-il dire si les 4 millions seront entièrement dépensés durant la présente année financière et, dans le cas de l'affirmative, à l'égard de quels projets au sujet desquels il a eu des entretiens avec les provinces?

L'hon. M. Starr: Je crois que l'honorable député de Kenora-Rainy-River a répondu à l'honorable député de Bonavista-Twillingate

lorsqu'il a dit qu'il y a une affectation de 4 millions de dollars; je pense que c'est le renseignement que l'honorable député désirait obtenir.

L'hon. M. Pickersgill: Mon collègue a exposé encore bien mieux ce que je voulais savoir. Je pouvais lire ce montant de 4 millions. De toute évidence, c'est un montant auquel on est arrivé à peu près, sans fondement.

L'hon. M. Starr: Il s'agit d'une prévision.

L'hon. M. Pickersgill: Ce que je veux savoir, c'est combien on a dépensé jusqu'à présent pour des chômeurs. C'est aussi ce que mon honorable ami a demandé.

L'hon. M. Starr: Nous ne savons pas combien les provinces vont dépenser pour cette sorte de formation et nous avons prévu ce montant de 4 millions. Nous incitons constamment les provinces en ce sens et leur avons offert un encouragement en leur offrant de payer 75 p. 100 du coût. Jusqu'au 31 août 1961, c'est-à-dire du 31 mars au 31 août, nous avons versé aux provinces environ $507,000. Nos renseignements ne sont pas complets, mais les provinces nous informent que pour la présente année financière, le programme de formation des chômeurs sera intensifié. L'âge n'entraîne aucune disparité de traitement dans la formation de ces personnes. Au 31 mars 1961, plus de 5,000 personnes suivaient des cours de formation dans toutes les provinces du Canada. Entre le 1er avril et le 30 juillet, il y en a eu au-delà de 2,000, ce qui fait en tout plus de 7,000. En 1960-1961, plus de 10,000 personnes ont reçu une formation. J'admets qu'il faudrait faire beaucoup plus dans ce domaine, mais je dois bien préciser que nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à ce chiffre de 4 millions et que si un montant plus élevé est nécessaire, nous pourrons présenter au Parlement un crédit supplémentaire qu'il approuverait, j'en suis sûr.

M. Benidickson: Je ne pense pas qu'aucun membre du comité trouve à redire à la déclaration que vient de faire le ministre. Selon lui, à la fin de la dernière année financière, environ 5,000 personnes suivaient des cours de formation sous l'empire de ce poste.

L'hon. M. Starr: Oui, à ce moment-là.

M. Benidickson: En effet, à la fin de la dernière année financière. On nous demande aujourd'hui d'approuver un crédit de 4 millions aux fins d'un programme semblable pour l'année qui se terminera le 31 mars 1962. En toute déférence envers le ministre, et compte tenu du nombre total de chômeurs, le chiffre qu'a donné le ministre n'est pas très impressionnant, non plus peut-être que le montant du poste. Mais en prenant ce montant tel qu'il est, il faut songer que nous sommes presque rendus à la moitié de l'année financière 1961-1962. Le ministre a dit que les engagements pris envers les provinces en vertu de ce poste de 4 millions, s'élève à un peu plus d'un demi-million de dollars.

L'hon. M. Starr: Il s'agit des paiements effectués.

M. Benidickson: Oui. Le ministre pourrait-il nous dire ce que l'on se propose de faire effectivement? Que font les provinces pour ces gens qui devraient être notre premier souci actuellement? Nous effectuons des dépenses considérables dans d'autres domaines; pourtant il ne saurait y avoir de question plus importante que la formation des chômeurs, ainsi que l'exprime le présent article. Je n'ai que faire des chiffres et des détails; ce que je veux, c'est que le ministre nous donne quelques exemples de ce que les provinces font au cours de la présente année financière pour justifier de cet apport de 75 p. 100 du gouvernement fédéral, qui s'élève à $507,000.

L'hon. M. Starr: On me dit que 10,000 personnes environ recevront une formation en Ontario et au Québec, aux termes du programme. Ce chiffre intéresse ces deux provinces seulement.

M. Benidickson: Le ministre aurait dû se rendre compte qu'en lui posant cette question, je voulais me renseigner sur le genre de formation, les métiers, et ainsi de suite, que l'on envisage.

L'hon. M. Starr: Les métiers sont des plus divers. J'en ai ici la liste par ordre alphabétique, mais je suis sûr que le député ne voudrait pas que je retarde les travaux du comité pour en donner lecture. S'il désire que cette liste soit insérée dans le compte rendu, je me ferai un plaisir d'y voir.

[*Note de l'éditeur: Voici les tableaux susmentionnés.*]

Nombre d'inscrits au cours du 1er avril 1960 au 31 mars 1961

Cours	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Agriculture		5								
Carosserie d'auto	11			12			37	29		3
Barbier				7			18	2	4	6
Ébénisterie				9						
Menuiserie	7	6		62				89	1	17
Construction de bateaux										1
Commerce	8		184	6		87	245	3	139	428
Cuisine			61				48		7	30
Dessin industriel	9	1				51	76			11
Moteur diesel	11	5	27			51	105			9
Couture				22						
Électricité	5	2		14		19	79	22		12
Conduite de bulldozer										4
Coiffure							40	2	68	148
Travaux manuels				1						
Usinage	5		62			45	19			9
Soudure de conduites							29	23	124	6
Mécanicien de moteurs	10	5					54	155		17
Aide-infirmière				103			138	280	382	150
Entretien des brûleurs à l'huile						13			1	
Plomberie et pose de tuyaux	7	2					16	42		
Machine à coudre à moteur				19						29
Radio et électronique	51	3		2		98	143		1	28
Réfrigération							18			
Cordonnerie							3			5
Tôlerie			41	12			1	18		
Ingénieur de machines fixes	7						26			11
Télévision							44			
Tapisserie							21			
Horlogerie							15			
Soudure	24	4	133	14		130	156	30	5	64
Fille de table									19	
Travail du bois							18			
*Divers									6	4
Autres		61		92			68	124	180	170
Total	155	94	508	375		494	1417	819	937	1162

* Voir page 9021.

DIVERS*

Nombre d'inscrits du 1er avril 1960 au 31 mars 1961

Cours	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Comptabilité							33	14		
Technologie avancée										1
Aéronautique										2
Art										4
Briqueteur		7		10				6		
Navigation pour pêcheur		23								
Mise en feuilles				34						
Formation professionnelle en gén.										136
Mécanicien de machines à grand rendement										1
Opérateur de grosses machines										4
Réparation des métiers à tisser				9						
Dessin de machine							35			
Conduite de machines										
Technologie médicale										1
Métis								47		
Navigation		31								
Peinture et décoration								36		
Plâtrier								6		
Imprimerie				5						
Chronométreur et secouriste										21
Reclassement				34				15		
Préparation professionnelle									180	
Total		61		92			68	124	180	170

TEMPS PARTIEL**

Nombre d'inscrits du 1er avril 1960 au 31 mars 1961

Cours	T.-N.	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Technique automobile									100	
Boulangerie									1	
Anglais de base									29	
Lecture des plans									40	
Tenue des livres									59	
Briqueteur									1	
Dessin industriel									80	
Électricité									46	
Pose des appareils à gaz									1	
Plomberie									20	
Caissier au détail									20	
Pose des chaudières									22	
Mathématique commerciale									17	
Dactylographie									86	
Soudure									121	
Total									643	

** Temps partiel 643.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que nous prenions le vote, j'aimerais poser une question au ministre. Peut-il nous dire quelle aide—s'il y en a—est donnée aux sans-travail tandis qu'ils suivent ce cours? Je comprends très bien que le gouvernement paie une bonne part—à mon sens, il devrait tout payer—des frais de formation des sans-travail. Je ne parle pas des gens qui ne font pas partie de la main-d'œuvre. Ce que je veux savoir, c'est quelle aide reçoivent les chômeurs afin d'être en mesure de suivre les cours? Dans bien des cas, ces sans-travail ne reçoivent pas assez d'argent pour vivre et suivre ces cours. C'est particulièrement vrai de ceux qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage mais ne touchent que l'assistance-chômage. Leur accorde-t-on une allocation spéciale? Cette aide vient-elle directement du gouvernement fédéral? Existe-t-il une telle aide?

L'hon. M. Starr: Chaque province, à l'exception du Manitoba, verse une allocation spéciale aux personnes qui suivent les cours. Cette allocation varie, mais dans la plupart des cas elle est égale, quand elle ne les dépasse pas, aux prestations que l'intéressé peut toucher à ce moment-là ou, si l'intéressé ne touche pas de prestations, à l'allocation de subsistance équivalente. Dans tous les cas, le gouvernement fédéral contribue 75 p. 100.

[L'hon. M. Starr.]

M. Pitman: D'après les remarques du ministre, nous devons conclure que le programme n'a pas été un succès éclatant. Il me semble regrettable d'accorder aux provinces une participation proportionnelle à leurs frais, ce qui veut dire qu'elles doivent dépenser des fonds si elles veulent toucher cet argent. De plus, il me semble que les provinces souffrent ici d'un manque d'orientation, qu'elles ne savent pas où elles vont.

J'ai posé tout à l'heure une question à laquelle je voudrais bien obtenir une réponse. Je le répète, des milliers d'écoles professionnelles n'étaient pas très occupées en juillet et en août. C'était une excellente occasion de donner six semaines de cours de formation à une masse de chômeurs du pays. Je voudrais savoir combien ont suivi des cours en juillet et en août. Même si les provinces n'envoient pas de rapport, est-il possible de savoir approximativement combien de personnes suivent des cours de perfectionnement? Le ministre a parlé de 10,000 pour l'Ontario et le Québec. Peut-il nous donner les chiffres pour le reste du Canada, peut-être jusqu'à la fin de décembre? Le seul moyen que nous ayons d'apprécier le succès du programme, c'est de connaître le pourcentage des chômeurs qui suivent ces cours de formation.

L'hon. M. Starr: Je peux dire à l'honorable député que cela ne représente qu'une partie

des gens qui suivent des cours de formation technique dans diverses institutions du Canada qui enseignent des métiers aux gens. Environ 368,000 personnes suivent présentement des cours de formation, mais aux termes du présent programme, par lequel nous encourageons les provinces à fournir des cours spéciaux de formation aux chômeurs, au 1er avril—je l'ai dit il y a un instant—ou entre le 1er avril et le 30 juillet, il y en avait 2,173. Mais ces cours se poursuivront durant les mois d'hiver. J'ai dit il y a quelques minutes que, dans les deux provinces de l'Ontario et de Québec, 10,000 personnes suivront des cours de formation grâce à cette subvention où le gouvernement fédéral acquitte 75 p. 100 des frais.

L'honorable député a enseigné à Peterborough. Il sait sûrement de quelle autorité relèvent ces questions. Il sait que les provinces n'approuvent aucun empiétement du gouvernement fédéral sur leurs droits dans le domaine de l'éducation. Je suis sûr que si l'honorable député pressentait les gouvernements provinciaux et nous aidait à les persuader d'intensifier ce programme de formation, ce serait très utile.

M. Pitman: Je puis assurer au ministre que je ferai tout en mon pouvoir pour aider.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais remercier le ministre de l'aide accordée à l'une des écoles chargées du programme de réadaptation professionnelle, afin qu'elle puisse se procurer certaines machines. Mais voici ce qui préoccupe la plupart d'entre nous. Dans ma circonscription, il y avait un organisme groupant des travailleurs en chômage. Ces chômeurs entretenaient de grands espoirs, vu qu'ils comptaient pouvoir suivre des cours de réadaptation professionnelle—non pas quelques-uns, non pas seulement 2,000 d'entre eux. Il devait y avoir un vaste programme de réadaptation professionnelle pour les chômeurs. C'est en tout cas l'impression qu'on avait à la suite de la publicité émanant d'ici. Il est certain que l'impression que j'ai, lorsque ces gens-là me parlent, c'est que nous n'avons pas répondu à leurs espoirs. Ils n'ont pas reçu cette formation. Certains d'entre eux en ont bénéficié, évidemment, et ceux-là s'inquiètent de ne pouvoir trouver d'emplois. Mais c'est là un autre problème.

Nous sommes en face d'un problème énorme et il nous faut y apporter la solution qui convient.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, je ne crois pas qu'on ait jamais laissé entendre ici que telle ou telle municipalité obtiendrait de son gouvernement provincial la création d'une école technique dans ses limites.

Si l'honorable député n'a pas réussi à être de quelque utilité aux chômeurs de sa circonscription en vue de leur obtenir une école technique, je serai heureux d'entreprendre des démarches pour lui auprès du ministre de l'Instruction publique de l'Ontario et d'exhorter ce dernier à établir une école de formation technique à Peterborough pour les chômeurs de cette région, puisque l'honorable député n'a pas su à qui s'adresser.

M. Pitman: Je puis assurer au ministre que Peterborough a été un des secteurs où la formation des chômeurs a eu le plus de succès. On m'a dit, en fait, que l'an dernier un plus grand nombre de chômeurs avaient suivi des cours de formation à Peterborough qu'il n'y en avait eu à en suivre d'analogues dans toute la ville de Toronto. Le ministre peut être certain qu'on s'est montré très actif dans cette région en particulier.

L'hon. M. Starr: Le député nous a donné, jusqu'ici, une fausse impression.

Dans sa dernière intervention, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre a posé une question au sujet de l'intention qu'avait le gouvernement de la province d'agrandir l'institut technique de Moose-Jaw. Je regrette de n'avoir pas répondu. Je puis lui assurer que s'il s'agit d'un institut semblable à celui qui existe déjà, du même genre de cours, l'approbation d'une subvention par le gouvernement fédéral ne posera aucun problème.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne puis m'empêcher de faire une observation, à la suite de ce qu'a dit le ministre au député de Peterborough, savoir que les gouvernements des provinces sont jaloux de leur compétence à l'égard de l'instruction publique. Je ne crois pas qu'un seul de nos gouvernements provinciaux considère que, l'instruction publique englobe la formation de chômeurs. Je pense que tous les gouvernements provinciaux verront venir avec plaisir le jour où le ministre, comme il le fera probablement juste avant les prochaines élections, annoncera enfin que le gouvernement fédéral va assumer la totalité du coût de la formation des chômeurs, comme il aurait dû le faire dès le début. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, l'avons préconisé depuis le jour où le député de Trinity, qui n'est pas ici ce soir, l'a formulé il y a deux ans, avant que le gouvernement entreprenne quoi que ce soit de tangible à cet égard. Se dissimuler derrière un argument peu valable comme celui-là ne règle rien. Évidemment, si on l'appliquait à la formation des jeunes, il aurait peut-être quelque fondement mais il s'agit ici de ceux qui ont déjà fait partie de l'effectif de la main-d'œuvre, et ont ensuite perdu leur emploi. Par conséquent, laisser

entendre que subventionner l'encouragement donné à ces gens pourrait être considéré par les provinces comme un empiétement sur le domaine de l'instruction publique qui leur est réservé, constituerait un argument qui, plus que tout autre jamais avancé à la Chambre, se classerait parmi ceux qu'on entend au «Pays des merveilles» d'Alice.

L'hon. M. Starr: La sottise que nous venons d'entendre du député de Bonavista-Twillingate est tout à fait conforme à ce que nous entendons tout le temps. Ses arguments ne sont jamais fondés. Tout ce qu'il dit, c'est qu'il faudrait faire davantage. Or, j'ose affirmer, que si le gouvernement fédéral déclarait qu'il versera dorénavent 100 p. 100 du coût, il se lèverait d'un bond pour réclamer 110 p. 100.

L'hon. M. Pickersgill: Quiconque, de ce côté-ci ou de l'autre, a fait la moindre attention à ma carrière publique à la Chambre, sait qu'aucun député n'a davantage que moi le souci d'économiser l'argent du contribuable. Je n'ai pas préconisé des cours déraisonnables, mais nous, du parti libéral, croyons qu'il n'est pas déraisonnable de former les chômeurs afin qu'ils puissent gagner leur vie. Il coûte beaucoup moins cher de le faire que de verser des secours et des prestations d'assurance-chômage alors qu'il vaudrait mieux pour ces hommes qu'ils travaillent et augmentent la richesse productive du pays. C'est pourquoi, dans ce cas notamment, je déclare que le plus grand encouragement qu'on puisse donner aux gouvernements provinciaux et aux municipalités pour qu'ils accomplissent quelque chose en ce domaine, c'est de payer tous les frais de la formation des chômeurs en vertu de ce programme.

M. le président suppléant: Le crédit 186 est mis aux voix.

(Le crédit est adopté par 52 voix contre aucune.)

Indemnisation des employés de l'État—
187. Exécution de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, $121,391.

(Texte)

M. Denis: Monsieur le président, avant que nous adoptions ce poste, je voudrais vous signaler que tous ceux qui, dans la province de Québec, s'y opposent ne sont jamais ici pour voter, mais arrivent immédiatement après le vote.

M. Chambers: Monsieur le président, il est irrégulier de faire des commentaires au sujet du vote des députés.

(Traduction)

M. Valade: Monsieur le président, je pose la question de privilège. Le député de Saint-Denis me reluquait en faisant cette observation. Je suis revenu à la Chambre immédiatement après la mise aux voix, et je dois expliquer la raison de mon absence. Après avoir eu devant moi, une dizaine de minutes, le visage du député de Saint-Denis, j'ai dû me diriger vers un cabinet qui ne prend pas de majuscule, et je m'en suis excusé.

M. le président suppléant: A l'ordre! Le député ne voudra pas, je pense, que la remarque qu'il vient de faire reste consignée au compte rendu.

M. Valade: Monsieur le président, comme on m'a accusé, je dois motiver mon absence. Le député de Saint-Denis a jeté des doutes sur la raison de mon absence, et je suis contraint de lui expliquer que je me suis retiré pour un motif d'ordre purement physiologique.

M. Denis: Je n'avais pas mentionné le député de Ste-Marie, mais si le chapeau lui va, qu'il le porte.

(Le crédit est adopté.)

Commission d'assurance-chômage—
188. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris les dépenses résultant des charges et devoirs assumés et remplis, selon les exigences du gouverneur en conseil et sur avis conforme du ministre du Travail, aux termes de l'article 4 de la loi, $45,542,980.

M. Badanai: Monsieur le président, hier, à l'occasion de l'examen du premier crédit, j'ai tâché de montrer dans quel état déplorable se trouve l'immeuble qui loge les bureaux de l'assurance-chômage à Fort-William. Aujourd'hui, j'ai reçu un rapport du directeur du bureau.

L'hon. M. Starr: Le député me permettrait-il de l'interrompre pour signaler au président du comité que nous avons deux crédits supplémentaires intéressant le ministère du Travail qui n'ont rien à voir avec la Commission d'assurance-chômage et j'aimerais que les députés aient l'obligeance de les examiner dès à présent.

M. le président suppléant: Les crédits auxquels le ministre vient de faire allusion sont les crédits nº 533 et 534.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président suppléant: Nous reprenons maintenant l'étude du crédit nº 188.

M. Badanai: Pour la troisième fois, je tiens à faire remarquer au comité que le bureau de l'assurance-chômage à Fort-William est dans un état déplorable. Si vous y consentez, monsieur le président, j'aimerais citer un passage d'une lettre du directeur du bureau régional de la Commission d'assurance-chômage à Fort-William portant date du 20 juillet 1961 et que j'ai reçue aujourd'hui. C'est une déclaration qui, pour brève qu'elle soit, n'en est

pas moins éloquente. Il signale qu'il y a eu la veille une forte pluie qui a recouvert tout le sous-sol de quatre pouces d'eau. Il dit que le personnel craint pour les magasins; le plancher est soulevé et il semble vouloir céder. Il ajoute que l'eau a recouvert le plancher du bureau du directeur, parce que le tuyau d'écoulement ne pouvait absorber assez vite le trop plein d'eau. Il signale que le personnel craint qu'un accident ne survienne et que quelqu'un ne passe à travers le plancher. Il dit que les fonctionnaires du ministère des Travaux publics ont été avertis, que lui et son personnel vont continuer en faisant de leur mieux dans les circonstances, qu'ils vont essayer par tous les moyens d'empêcher des accidents et que le personnel a été averti en conséquence. Il dit qu'il a cru bon que j'aie ces renseignements vu qu'ils demandent instamment qu'on songe à leur trouver de nouveaux locaux.

Voici donc la question: le ministre a-t-il quelque renseignement à transmettre au comité à propos de la possibilité de construire un nouvel édifice en vue de loger le personnel de la Commission d'assurance-chômage à Fort-William? La question n'a rien de nouveau. On en parle depuis deux ou trois ans au moins et le ministre connaît très bien la situation. J'espère qu'il a quelque chose de concret à nous dire.

L'hon. M. Starr: Monsieur le président, nous savons, comme l'honorable député de Fort-William, à quel point la Commission d'assurance-chômage a besoin d'un nouvel immeuble à Fort-William et, en traçant notre programme, nous avons fait tous les efforts en vue d'en faire construire un par le ministère des Travaux publics. Toutefois, il y a certains obstacles à surmonter et certaines complications ont surgi du fait que le ministère des Travaux publics, dans un cas, a changé de plans, parce qu'il a pensé à loger tous les services de l'État dans le même immeuble. Il va sans dire que nous aimerions bien avoir un édifice distinct. Le ministère des Travaux publics mène présentement une enquête complète pour voir s'il serait possible de construire un nouvel édifice ou de trouver des locaux plus convenables que nos locaux actuels. Ce sont tous les renseignements que je puis donner à l'honorable député pour le moment.

M. Badanai: Le ministre voudrait-il s'assurer qu'une enquête se poursuit? Et pourrait-il me faire tenir ou faire tenir à la population de Fort-William un rapport sur la possibilité de mesures immédiates?

L'hon. M. Starr: C'est difficile, tant qu'une décision n'a pas été prise. Je puis toutefois assurer à l'honorable député que nous allons insister sans cesse pour que des mesures immédiates se prennent en ce sens.

M. Herridge: Ce crédit s'applique aussi aux bureaux du Service national de placement qui sont logés dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage. Je veux en parler durant quelques minutes. J'avais l'intention d'en parler lors de l'étude du premier crédit, mais je n'ai pas voulu retarder les travaux. Je veux signaler que si les gouvernements, aux paliers fédéral, provincial et municipal font tout ce que leurs moyens leur permettent de faire pour remédier au chômage, l'entreprise privée manque à son devoir à bien des points de vue dans notre pays. J'en ai vu de nombreux exemples. L'entreprise privée empoche les bénéfices et sans en assumer la responsabilité le moins du monde, laisse au gouvernement le soin de réparer les torts causés par le chômage industriel. Elle gère ses affaires sans tenir compte de l'intérêt national ni des besoins des employés car elle est guidée, de façon générale, par les bénéfices à faire, l'avance de l'automatisation et aussi, comme étant soumise au contrôle des cartels internationaux, par les monopoles existant dans les différents secteurs. Dans l'ensemble, l'industrie privée ne prend aucune responsabilité vis-à-vis de l'État ou des employés intéressés.

A titre d'exemple, monsieur le président, je citerai une lettre que j'ai reçue aujourd'hui des chômeurs de Windsor. Elle relève que les fabricants d'automobiles, tout en congédiant des ouvriers, exigent des heures supplémentaires de travail. Je ne m'étendrai pas sur la question car le député d'Essex-Est s'y intéresse beaucoup et voudra en parler lui-même. Nous avons aussi l'exemple du Pacifique-Canadien qui, sur beaucoup d'embranchements dans le pays, surtout celui du Kettle-Valley, réduit le service dans la région où il retire ses recettes les plus considérables, sans tenir compte des employés, de la situation ou du bien de la région. Le gouvernement n'ignore pas non plus que des groupements miniers importants dans les provinces Maritimes n'ont pas fait preuve d'esprit de collaboration, ni du sens de leur responsabilité dans la conjoncture actuelle. Ces gens n'ont pas collaboré avec le gouvernement; ils n'ont pas fait tout ce qu'ils pouvaient pour garder en emploi les personnes qui sont présentement mises à pied pour les raisons que j'ai données.

Passons maintenant à la question de l'*Algoma Steel*. Je tiens à en parler pour bien indiquer surtout comment ces cartels internationaux font échouer les projets du gouvernement. C'est ce qui arrive dans une société capitaliste. Permettez-moi de citer brièvement un passage d'un livre de F. W. Park,

intitulé: «La puissance et l'argent». Je vais citer en particulier un passage du chapitre intitulé: «Évolution du pouvoir».

Dosco, cette autre grande compagnie productrice d'acier que le groupe Roe a achetée, a une histoire très longue et très compliquée. Une administration incompétente et une opposition acharnée aux demandes de la main-d'œuvre ont caractérisé son passé. Depuis la guerre, elle a pris de l'expansion sous la présidence d'un avocat de Montréal, M. L. A. Forsythe. Forsythe est mort le 1er janvier 1957 et peu après, la rumeur voulait que d'autres intérêts cherchaient à assumer la direction de l'entreprise. *Dosco* possède des réserves de minerai de fer «quasi illimitées» à Wabana, Terre-Neuve, et du charbon au Cap Breton; son aciérie de Sydney est fort bien située pour les marchés d'exportation.

Le premier pas vers la réalisation de cette nouvelle alliance de l'acier a été l'achat de la compagnie *Algoma* par une série d'opérations compliquées qui indiquent combien rapidement les groupes internationaux de financiers et d'industriels peuvent s'unir en vue d'un avantage commun et combien peu de cas on fait par là de tout concept d'intérêt national.

Il fallait quelque 60 millions de dollars pour acheter une part importante des actions de la succession Dunn. Ici interviennent deux nouveaux groupements, de concert avec l'*A.V. Roe of Canada*. D'abord l'entreprise Mannesmann A.G., de l'Allemagne de l'Ouest, dirigée par Wilhelm Zangen; puis le groupement qui a la mainmise sur les intérêts aurifères de la *McIntyre Porcupine*. L'entreprise Mannesmann, comme on le verra, a fourni 24 millions de dollars, et la *McIntyre Porcupine*, entre 12 et 13 millions de dollars. Le reste a été fourni par l'*A.V. Roe* et la Banque Royale du Canada.

Puis, il est question des investissements internationaux de ces diverses compagnies en Europe, en Amérique du Sud et ailleurs.

L'entreprise Mannesmann a été établie en 1885. En 1938, elle comptait 50,000 employés et possédait des mines de charbon, des mines de fer, des fonderies et des lamineries, outre un réseau de distribution s'étendant de l'Allemagne jusqu'en Argentine...

Zangen, tête dirigeante de la Mannesmann depuis 1934, était un des membres du conseil exécutif de la WASAG, monopole nazi de munitions, qui comprenait également Krupp, Stinnes, Vogler et Poenagen. Membre du parti nazi et des SS, il était l'un des grands industriels allemands qui ont financé la montée des Nazis au pouvoir et qui ont fourni les armements nécessaires aux conquêtes d'Hitler.

M. le président suppléant: A l'ordre! J'ai l'impression que la citation devient un peu longue et qu'il faudrait l'assentiment du comité pour la poursuivre.

M. Herridge: Je viens de la terminer, monsieur le président, mais j'aurais deux observations à faire. Je m'arrêterai là et accepterai votre verdict, monsieur le président. A tout événement, tandis que ce groupe McIntyre Porcupine accumulait bénéfices et placements, il a reçu d'importantes sommes du gouvernement fédéral en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, à savoir $808,942 en 1955, et $688,081 en 1954.

Puis, signalant que ce consortium place des millions et des millions de dollars dans d'autres pays, non au Canada, après avoir reçu des subventions de l'État fédéral en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, l'article ajoute que ledit consortium investit d'énormes sommes en Amérique du Sud et ailleurs.

M. Chambers: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il ne s'agit pas ici de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

M. Herridge: Non, monsieur le président, mais j'ai le droit de signaler qu'une société qui reçoit de l'aide du gouvernement fédéral pour poursuivre son activité dans un certain domaine, se permet d'affecter les bénéfices qu'elle réalise dans ce domaine pour les placer dans un autre pays, alors que le Canada souffre du chômage.

M. Chambers: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Puis-je savoir comment ces propos se rattachent au crédit à l'étude?

M. Herridge: Par le chômage, parce que les bureaux dont il est question dans ce crédit essaient de placer des Canadiens. Il me semble que le député n'est pas tout à fait juste. J'ai fait preuve de beaucoup de mesure au cours du présent débat.

M. le président suppléant: Je pourrais parler au nom du député qui a la parole, en signalant qu'il a, antérieurement, sacrifié une partie de son temps de parole lors du débat du premier crédit, afin d'en arriver à l'étude des autres. Il me semble donc que le président devrait lui accorder une latitude qui serait aussi juste que raisonnable.

M. Herridge: Je vous remercie beaucoup de la considération dont vous faites preuve, monsieur le président. Je tenais à faire ressortir le point suivant: Nous critiquons le gouvernement, fédéral, provincial ou municipal. Mais sous le régime actuel, le gouvernement ne peut exercer un contrôle absolu en l'occurrence. Nous avons ces grands monopoles, ces grandes entreprises, qui profitent des fonds canadiens et réinvestissent leurs bénéfices dans d'autres pays, tandis que nos ressources naturelles restent inexploitées, et que nos travailleurs n'ont pas d'emploi. Voilà le point que je voulais soulever. Le parti auquel j'appartiens est d'avis que le seul remède, c'est que les personnes qui sont directement comptables au Parlement canadien ou aux Assemblées législatives des provinces tâchent de faire de la planification. On nous dit qu'il faut de la planification pour pouvoir réglementer les ressources naturelles et leur mise en valeur, pour transformer une plus grande proportion de nos matières premières au Canada au lieu de les expédier à l'étranger autant

qu'on le fait à l'heure actuelle. Si l'on a la haute main sur les sources d'énergie, par exemple l'énergie électrique, et en outre sur les matières premières, alors on peut faire en sorte que les gouvernement fédéral et provinciaux collaborent entre eux pour donner au pays l'impulsion nécessaire de sorte que les gouvernements élus par le peuple puissent faire quelque chose afin de remédier au chômage.

Si je prends part au débat, ce n'est que pour formuler quelques brèves observations, car j'estime que, nonobstant les bonnes intentions dont le gouvernement fait preuve dans les circonstances, nous devons nous attaquer résolument au problème et voir à ce que le Parlement du Canada administre le pays pour le plus grand bien des Canadiens, non pas de ces intéressés qui ne respectent pas plus les intérêts nationaux que les Canadiens.

M. Rapp: Le ministre du Travail pourrait-il nous dire si l'on a songé à placer la main-d'œuvre agricole sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage? Il se souviendra sans doute que j'ai déjà attiré son attention sur ce problème des cultivateurs. J'estime que la situation va s'aggraver plutôt que s'améliorer. Depuis l'avènement de l'automatisation dans les fermes, les cultivateurs ont de la difficulté à trouver des ouvriers spécialisés qui peuvent conduire les instruments hautement mécanisés dont ils ont maintenant besoin. Si l'on ne s'occupe pas de ce problème et si l'on n'arrive pas à le régler—ce qui pourrait se faire en plaçant les ouvriers agricoles sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage—j'estime qu'il en résultera de graves répercussions pour les cultivateurs.

Je sais d'expérience que lorsque vient le temps des récoltes, les cultivateurs ne peuvent pas trouver d'ouvriers qui soient assez spécialisés pour conduire ces machines, car les ouvriers spécialisés peuvent obtenir de l'emploi ailleurs où leurs aptitudes sont requises et où ils ont droit à des prestations d'assurance-chômage, lorsqu'ils ne travaillent pas toute l'année. Il n'en va pas ainsi de la main-d'œuvre agricole. Je demanderai au ministre de réfléchir sérieusement à la question quand la loi sur l'assurance-chômage sera remaniée ou modifiée.

M. McMillan: Je voudrais soulever une question que l'honorable représentante de Niagara-Falls et moi-même avons déjà portée à l'attention du ministre à deux ou trois reprises. Le 24 avril dernier, un certain nombre de chômeurs sont venus ici à Ottawa, afin de présenter un mémoire au gouvernement. Ceux de notre région—je ne puis donner leur nombre exact, mais il s'agit, je pense, de 11 ou 12 personnes—avaient été déclarés inaptes à toucher les prestations d'assurance-chômage pendant qu'ils se trouvaient ici à Ottawa. Cette interdiction émanait d'un fonctionnaire régional de la Commission d'assurance-chômage. La raison avancée était qu'ils n'étaient pas disponibles ce jour-là, si on leur offrait du travail. L'appel a été renvoyé à la Commission d'arbitrage qui s'est réunie à St. Catherines, et dont la décision n'a pas été unanime. Deux membres de cette commission ont voté dans le sens du rejet de l'appel, et un pour l'admettre. Ceux qui avaient voté pour le rejet ont affirmé qu'on ne devait pas admettre l'appel de ces hommes, parce qu'ils n'étaient pas disponibles pour le travail ce jour-là. Le dissident a affirmé qu'à son avis, ils s'étaient conformés à leur obligation en faisant savoir au bureau de la Commission qu'ils allaient s'absenter, en indiquant la raison de leur absence. Quand l'appel a été rejeté, ces mêmes hommes se sont adressés à l'arbitre, et la cause devait être entendue lundi dernier. Mais je ne sais pas encore quelle décision il a rendue. J'estime que tous les citoyens devraient avoir le droit inaliénable de venir faire des observations au gouvernement. Je crois que c'est à la base même de notre démocratie. En lisant le témoignage, je puis dire, je crois, qu'on a admis que ces hommes étaient francs et qu'ils avaient dit ouvertement au bureau de Welland pourquoi ils venaient à Ottawa et qu'ils n'ont essayé d'aucune manière de dissimuler les faits. Malheureusement pour eux, cependant, le 24 avril était le jour où ils devaient se présenter au bureau et, selon eux, apposer leur signature. Je ne sais pas exactement ce que cela veut dire. Je connais un certain nombre d'autres chômeurs qui étaient ici et qui, probablement, n'ont pas eu à aller signer ce jour-là Je connais un certain nombre de chômeurs de Windsor, Hamilton, Toronto, Oshawa et Peterborough. A ma connaissance, aucun de ces autres chômeurs des autres centres ne s'est vu refuser ses prestations d'assurance-chômage. Si je puis donner mon avis, et c'est l'avis d'un profane, je dirai que le gouvernement mise trop sur l'argument que ces hommes n'étaient pas disponibles, alors qu'en fait il n'y avait pas de travail pour eux. Je ne blâme aucunement le conseil arbitral, parce qu'il a rendu sa décision selon la lettre du règlement. Il est impossible, cependant, de rendre la justice par suite du manque de vision et d'ingéniosité de l'homme qui ne peut prévoir toutes les subtilités qu'il y a lieu d'incorporer dans le règlement et dans les lois. Depuis que nous sommes ici à Ottawa, je crois que nous avons vu bien des exemples de cela, quant aux lois. De fait, on

dit que les Pères de la Confédération ne pouvaient prévoir tout ce qui s'est produit depuis, de sorte qu'ils n'ont pas su tout mettre dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Si nous ne pouvons tout mettre dans les lois, comment pouvons-nous tout mettre dans les règlements, alors que nous leur accordons moins d'attention.

A mon avis, il y a eu injustice dans ce cas. Je crois qu'on a donné trop d'importance à la question de savoir si ces hommes étaient disponibles. Le bureau de la Commission d'assurance-chômage à Welland n'a pas téléphoné chez eux et n'a pas essayé de communiquer avec eux ce jour-là. Je crois que le ministère devrait être un peu plus humain et devrait avoir plus de bon sens. S'il en avait, cette affaire serait réglée depuis très longtemps.

M. Carter: Je ne prendrai qu'une minute. D'abord, je veux appuyer la demande de mon collègue de Grand-Falls-White-Bay-Labrador portant que Terre-Neuve soit érigée en région distincte en ce qui a trait à l'administration de l'assurance-chômage. Je ne veux pas en dire davantage sur cette demande. Dans ses observations, il a donné toutes les raisons à l'appui et il n'est absolument pas nécessaire de les répéter ici.

L'autre raison pour laquelle j'ai pris la parole, c'était pour demander au ministre du Travail, ou à la Commission d'assurance-chômage, de prévoir une exception spéciale pour ceux qui pêchent à la drague. J'ai, dans ma circonscription, un certain nombre de ces pêcheurs qui quittent Terre-Neuve pour faire partie de l'équipage d'un petit chalutier qui pêche au large de la Nouvelle-Écosse. Ces gens quittent leurs foyers au début de janvier et ils en restent absents presque toute l'année. Le bateau va peut-être en cale sèche durant les mois d'été, quand la pêche est moins bonne, mais ils ne peuvent se permettre la dépense du voyage chez eux à ce moment-là. Ils trouvent donc d'autres emplois ou s'engagent sur un autre bateau de pêche. Après une absence de neuf ou dix mois, lorsque vient Noël, ils sentent le besoin de rejoindre leur famille, comme nous. Mais s'ils visitent leur famille, on les punit parce qu'ils ont quitté leur travail volontairement. Sous l'empire des règlements actuels, ils deviennent inadmissibles parce qu'ils sont allés chez eux visiter leur famille, et s'il arrive que quelque autre exploitant leur offre un autre emploi à bord d'une autre drague, durant leur séjour chez eux, leur situation est encore plus mauvaise. Ces gens ne sont pas protégés. Il n'y a pas une loi dans nos recueils qui leur accorde des congés et la seule façon pour eux d'en obtenir c'est d'agir ainsi. J'estime qu'ils méritent une attention spéciale et qu'on devrait trouver le moyen de ne pas avoir à déclarer ces gens inadmissibles quand ils retournent voir leur famille après 7 ou 8 mois d'absence. J'aimerais qu'on trouve une formule qui leur permette de visiter leur famille après avoir travaillé durant un certain temps, sans qu'ils soient privés des prestations d'assurance-chômage.

M. McFarlane: J'aurais un problème à signaler au ministre. Il s'agit de la rémunération des agents qui remplissent les réclamations d'assurance-chômage. A l'heure actuelle, dans bon nombre de petits villages et dans les régions éloignées, la commission a confié ce travail à des agents au lieu de s'occasionner des dépenses en aménageant des bureaux. Il a parfois été très difficile de trouver des hommes capables de faire ce travail, et la difficulté est d'autant plus grande que le ministère ne verse qu'un dollar par demande. L'agent d'une région est obligé de retourner toute la correspondance et, neuf fois sur dix, de retourner les livrets d'assurance-chômage au bureau régional, et c'est lui-même qui paie l'affranchissement. Il touche ainsi environ 75 cents par demande. Dans plusieurs bureaux des centres importants, où les locaux sont fournis, je suis certain que chaque demande occasionne des frais qui dépassent de beaucoup un dollar.

Je ne m'explique pas comment on a pu arriver à ce chiffre d'un dollar. Je suppose que les demande ont été examinées dans les grands bureaux où tout est à portée de la main et où le réclamant parle anglais, et c'est là-dessus qu'on a fondé les calculs. Mais dans bien des régions rurales, c'est déjà un problème que de comprendre certains des requérants qui se présentent au bureau ou à la résidence des agents. A mon avis, il faudrait tenir compte de tous ces éléments et j'estime que, dans les circonstances, un dollar n'est pas suffisant.

Nous avons affecté à ce crédit plus de 33 millions de dollars et j'estime qu'il serait souhaitable d'augmenter les versements accordés aux agents. J'ai ici des lettres dont quelques-unes portent en particulier sur la nomination d'un agent à Golden, en Colombie-Britannique. Je tiens à signaler que si le bureau de Golden ne peut arrêter une décision au sujet d'une demande de prestations, le requérant doit faire un voyage aller-retour au bureau régional, situé à 380 milles plus loin. Le voyage aller-retour coûte environ $19, et ceux qui présentent des demandes à la Commission d'assurance-chômage ne sont certes pas en mesure de faire une telle dépense. Je suis donc d'avis qu'on devrait songer à augmenter les versements. Dans les lettres qu'ils m'ont fait parvenir, les fonctionnaires se contentent d'opposer un «non» à cette

requête et ce non est censé être définitif, mais j'estime pour ma part qu'il convient d'étudier la question plus à fond. Les préposés font de l'excellent travail dans les petites agglomérations et rendent de précieux services à la population, surtout aux gens qui sont malheureusement réduits au chômage.

L'hon. M. Martin: Le député de Kootenay-Ouest a signalé que j'ai reçu des instances de l'organisation des chômeurs de Windsor et que je comptais parler de ce groupe. Au cours d'un entretien que j'ai eu avec lui à ce sujet, je lui ai fait savoir qu'on m'avait fait parvenir ces instances et que je comptais les transmettre au Parlement et au ministre du Travail.

Ces instances, formulées par l'organisation des chômeurs de la ville de Windsor, ont été adressées au ministre du Travail du gouvernement fédéral, à son homologue du gouvernement de l'Ontario, et aux députés du comté d'Essex à la Chambre des communes et à l'assemblée législative. On y soutient que certaines usines d'automobiles, situées non seulement à Windsor, ont congédié de nombreux ouvriers, dont certains ouvriers spécialisés, juste au moment où l'on organisait un programme de surtemps comprenant de 16 à 30 heures de travail de plus par semaine, et même davantage, quoique bien des gens soient sans travail. Voilà un état de choses qui devrait intéresser l'honorable représentant, et non pas uniquement en sa capacité de ministre, car l'usine de la *General Motors* à Oshawa est aussi en cause. Il voudra, j'en suis certain, faire faire enquête là-dessus. Je signale la chose, comme c'est mon devoir de le faire à titre de représentant de la ville qui est aux prises avec ce genre de problème. Quoiqu'il incombe surtout aux gouvernements d'obvier au chômage et de prendre l'initiative dans ce domaine, je n'hésite pas à déclarer que lorsque le chômage est fort répandu, il incombe aussi aux employeurs de n'épargner aucun effort, à leur tour, compte tenu de tous les problèmes qui se posent, pour qu'aucun ouvrier ne chôme. Le ministre du Travail voudra s'assurer, je pense, qu'on ne laisse pas des gens en chômage au moment où l'on pourrait leur donner du travail utile, notamment lorsqu'on impose un programme intensif de surtemps. Il me semble qu'un effort plus conscient de la part de certains employeurs et des divers paliers du gouvernement, réglerait ce problème.

J'espère que le ministre jettera un coup d'œil sur ce mémoire, que je me propose d'analyser avec lui dès que ce sera possible, pour voir comment on pourrait redresser la situation.

Hier, j'ai saisi le comité, et surtout le ministre, de ce que je crois être à l'heure actuelle, un de nos principaux griefs relatifs à ces crédits. Quand le ministre a pris la parole cet après-midi, j'ai manqué quelques passages du début de son exposé. S'il a parlé alors de la question, j'admettrai évidemment l'erreur que j'ai faite en répétant la même chose ce soir. Mais, faute d'explication, je tiens à redire qu'à mon avis, le gouvernement a traité le Parlement avec mépris, quand il a annoncé l'institution d'une commission d'enquête, chargée d'étudier la loi sur l'assurance-chômage, peu après notre ajournement au mois de juillet.

Je ne vois aucune objection à ce que ceux dont la compétence leur permet de faire des recommandations au sujet des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à la mesure pour la rendre plus utile, examinent en détail la loi sur l'assurance-chômage. Et je ne m'oppose pas non plus à ce que quiconque en dehors de la Chambre nous dise à nous et au gouvernement comment remédier à l'état précaire de la Caisse d'assurance-chômage. A mon avis, la responsabilité de ce problème incombe au Parlement, mais surtout au gouvernement. Lorsque le gouvernement s'en remet à une commission royale d'enquête du soin d'examiner une telle question, et notamment lorsqu'il agit de la sorte dans les circonstances qui accompagnent cette affaire, il s'expose à se faire accuser de confier l'examen de ce problème à une commission royale d'enquête pour se soustraire à ses propres responsabilités, surtout si l'on tient compte du temps qui s'est écoulé depuis que le gouvernement est saisi de ce problème.

On a déposé récemment le dernier rapport du comité consultatif de l'Assurance-chômage pour l'année terminée le 31 mars 1961. Les membres du comité feraient bien d'examiner minutieusement ce rapport. A la page 1, le comité consultatif signale que le solde dans la Caisse d'assurance-chômage s'élevait à $184,635,000 au 31 mars 1961. On dit plus loin dans ce rapport qu'en mai 1962, il ne restera plus rien dans la Caisse si le chômage se maintient au même niveau ou à un niveau équivalent au cours de la période qui suivra. Voilà une situation très grave.

Durant les sessions précédentes mais au cours de la présente session surtout, nous avons constamment rappelé au gouvernement l'état précaire de la Caisse. Tous les députés savent que la Caisse renfermait 900 millions de dollars, en 1956. Voici qu'on nous apprend qu'il ne restait plus que 184 millions en caisse à la fin de la dernière année financière. Selon le rapport, la Caisse sera complètement épuisée d'ici le mois de mai à moins qu'on prenne des dispositions pour la renflouer. Nous n'avons cessé de demander au

ministre du Travail et au ministre des Finances ce que le gouvernement entend faire. Nous avons demandé si le gouvernement allait renflouer la Caisse en majorant les contributions. Nous avons déjà signalé que si le gouvernement agissait ainsi, nous, du parti libéral, protesterions car nous estimons que ce serait déraisonnable vu que, il y a deux ans, le gouvernement a porté les contributions de 25 à 55 p. 100 en se déchargeant de ce fardeau sur les épaules des employeurs et des employés canadiens à une époque où il n'y avait aucun changement dans les modalités des prestations.

Si le gouvernement songe à recourir de nouveau à cette formule, il aura certainement à faire face à une forte opposition de la part de ceux qui, dans le parti libéral, se sont élevés très vigoureusement contre ce remède, il y a deux ans. Comme on le sait, c'est le parti libéral et non un autre qui, à cette époque, a critiqué le gouvernement.

Le gouvernement vient de renvoyer l'affaire à une commission royale. Le premier ministre ne dit pas une commission, il dit un comité. Si le premier ministre répugne à employer l'expression «commission royale», c'est qu'il est devenu extrêmement sensible—cela se comprend—à la critique qu'on a adressée à son gouvernement d'être un gouvernement à coups de commissions royales. En effet, comme je l'ai dit hier, le gouvernement a institué au moins 14 commissions royales différentes pour étudier des questions qui auraient pu être traitées par le gouvernement. Lors de ses appels au peuple en 1957 et en 1958, le gouvernement pourtant avait promis de trouver des solutions à tous ces problèmes confiés aux commissions royales.

Voici l'une des questions qu'il a promis de régler. Et il vient de se décharger sur une commission royale du soin de l'étudier. Nous ignorons quand un rapport sera présenté. La Commission n'a pas encore tenu d'audiences publiques; elles commenceront en octobre, je pense. Le ministre du Travail ne nous a pas dit quand cette commission présenterait son rapport, mais il aura l'occasion de nous en donner une idée ce soir. Il ne nous a pas dit non plus si le rapport serait reçu assez tôt pour permettre au gouvernement de présenter des mesures législatives avant les prochaines élections générales.

Le gouvernement a le devoir de dire au Parlement et à la population canadienne en quel sens il entend modifier la loi sur l'assurance-chômage et ce qu'il compte faire pour regarnir la caisse étant donné surtout qu'à la dernière session de 1959-1960—non pas celle que nous avons suspendue en juillet—il a déclaré qu'il savait au juste quelles modifications apporter. Le gouvernement nous avait alors laissé entendre que les modifications seraient incorporées à la loi aussitôt que possible.

A l'ouverture de la session, en novembre dernier, le représentant de Sa Majesté nous a solennellement déclaré dans le discours du trône que le gouvernement proposerait des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Au cours de la session, plusieurs membres de notre parti ont demandé au ministre du Travail quand la mesure législative promise par le discours du trône nous serait présentée. Le ministre a répondu que les modifications étaient examinées soigneusement et qu'elles seraient présentées en temps et lieu.

Le 9 mars je crois, dans le débat sur le sujet, j'ai fait remarquer au gouvernement que la Commission d'assurance-chômage lui avait soumis, huit mois auparavant, une étude spéciale renfermant toute une série de modifications qu'elle recommandait d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Le ministre ne l'a pas nié de sorte qu'il ne saurait prétendre qu'il n'a pas été saisi de tout un ensemble de recommandations soigneusement étudiées par la Commission d'assurance-chômage, commission composée de personnes ayant l'expérience voulue pour traiter le problème.

Pas plus tard que le 9 mai dernier, le ministre a dit ce qui suit. Je cite la page 4728 du hansard de ce jour-là:

> ...si on étudie avec soin le rapport du comité consultatif, on ne peut arriver qu'à une conclusion: il est impossible pour le Parlement de résoudre le problème en affectant simplement des fonds pour combler les prestations versées par la caisse. Il est nécessaire, de toute évidence, de passer la loi au crible—ce que nous faisons actuellement avec le concours des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage et d'autres—en vue d'y apporter des modifications qui rétabliront le programme dans sa pleine efficacité.

Lorsqu'on lui a demandé si les amendements seraient présentés durant la présente session, il a dit qu'ils le seraient certainement. Il a reconnu qu'il en avait été question dans un discours du trône. Deux jours avant l'ajournement, j'ai demandé au ministre quand les modifications à la loi sur l'assurance-chômage nous seraient présentées. Le ministre a dit que la question était à l'étude et que le gouvernement déclarerait sa politique en temps opportun. Rien ne laissait prévoir à ce moment-là qu'une commission royale allait être instituée, que le gouvernement allait se dégager de ses responsabilités, que les déclarations du discours du trône allaient être mises de côté, ou encore que le gouvernement allait demander à quelqu'un d'étudier à sa place une question sur laquelle il disait avoir une opinion bien arrêtée. Rien de tout cela. On nous a dit de nouveau que la politique du gouvernement serait «annoncée en temps opportun». Nous étions en droit de nous

attendre, une fois de retour—et nous sommes revenus—à être saisis de ces projets de modifications, et à ce qu'un comité de la Chambre soit constitué pour les examiner.

On ne saurait prétendre que les modifications envisagées soient si compliquées, si difficiles, qu'elles défient tout examen par la Chambre, puisque la loi sur l'assurance-chômage, proposée par Mackenzie King en tant que chef libéral, au moment le plus sombre de la guerre, n'a pas été déférée à une commission royale. Elle a été déférée à un comité de la Chambre, qui l'a étudiée et qui lui a donné une forme, la rendant présentable au comité plénier, et plus tard à la Chambre elle-même pour fins d'adoption ou de rejet. C'est ainsi qu'il faudrait procéder. Au lieu de cela, nous nous sommes ajournés le 13 juillet; nous sommes partis vers nos circonscriptions respectives et, le 27 juillet, le premier ministre annonçait la formation d'une commission royale chargée de faire ce que le gouvernement s'était dit disposé à faire en janvier.

Je prétends, monsieur le président, que la façon dont le gouvernement et le premier ministre ont procédé le 27 juillet n'équivaut à rien de moins qu'à du mépris à l'égard du Parlement. Ce n'est pas la première fois que la chose se produit. Le gouvernement actuel a agi ainsi à maintes reprises déjà. Nous avons essayé d'obtenir le rapport du comité consultatif destiné à la Commission d'assurance-chômage en juin 1960; comme je l'ai signalé hier et comme je le répète maintenant, le ministre n'a pas fait de commentaires au sujet de cet important élément administratif de son ministère, et le tout dernier jour de la session, lorsque nous lui avons demandé si le rapport du comité consultatif serait déposé, il nous a répondu qu'il n'était pas encore prêt. Et pourtant, avant six heures, c'est-à-dire avant la prorogation, le rapport en question a été clandestinement déposé auprès du greffier; ce n'est que tard ce soir-là, après que nous eûmes ajourné, que nous avons appris l'existence du rapport et sa teneur. C'était un pur mépris du Parlement. Il y a aussi eu mépris du Parlement lorsqu'on a déféré la question à une commission royale composée de dignes messieurs qui n'ont aucune responsabilité électorale envers les travailleurs du pays comme nous en avons, nous, en tant que représentants élus. Je déclare que le gouvernement a escamoté la question.

M. Speakman: Absurdité!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit «absurdité». C'est sa réplique habituelle à toutes les accusations qu'on porte contre le gouvernement qu'il appuie si aveuglément.

Le fait est qu'à l'instar d'autres, le député a été élu pour étudier des mesures de cette nature. Il n'a pas été élu pour transmettre cette responsabilité à des personnes non élues.

Le gouvernement actuel a formé 14 Commissions royales. Il a présenté les rapports de seulement deux de ces commissions et je crois qu'il ne présentera le rapport de celle-ci que longtemps après les élections fédérales et alors il incombera à un gouvernement libéral de traiter des recommandations de la commission.

C'est une question de première importance, monsieur le président, qui touche des milliers de gens qui ont placé de l'argent dans la caisse d'assurance-chômage. Cette caisse n'appartient pas au gouvernement et n'appartient pas au peuple du Canada. La caisse d'assurance-chômage appartient surtout à deux classes de notre population. Le gouvernement n'a pas le droit aux termes de la loi ni d'aucune manière . . .

M. Spencer: Le député croit-il vraiment à ce qu'il dit?

L'hon. M. Martin: Bien entendu qu'il y croit et le député d'Essex-Ouest y croit lui aussi. C'est une question qui touche de façon vitale des milliers de gens à Windsor comme dans d'autres parties du Canada.

Mon honorable ami et d'autres peuvent rire mais il s'agit d'une question qui revêt une extrême importance pour les ouvriers canadiens. Le gouvernement s'est occupé de cette question d'une manière absolument indigne. Je puis à peine croire que le ministre du Travail s'est prêté à ces manœuvres. Je peux à peine croire que le ministre qui me semble si sympathique . . .

L'hon. M. Starr: C'est vrai.

L'hon. M. Martin: . . . approuve cette manigance. Je suis sûr qu'en janvier le ministre voulait présenter un bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage, mais je soupçonne certains de ses collègues, peut-être le ministre des Finances qui est maintenant à Vienne, entre autres, de n'avoir pas été d'accord. Néanmoins, quand on met dans la bouche de Sa Majesté les paroles du discours du trône de janvier dernier . . .

M. Benidickson: Novembre.

L'hon. M. Martin: Novembre dernier—c'est au nom du gouvernement du Canada qu'elle a parlé.

M. Spencer: On vous corrige encore.

L'hon. M. Martin: L'honorable député peut penser qu'un engagement exprimé par la bouche du représentant de Sa Majesté n'a pas grande importance, mais dans notre

régime gouvernemental, il s'agit d'une affaire importante. Le gouvernement en a fait fi. Il a mis le Parlement de côté. Que lui importe le Parlement? Voici comment il raisonne: «Dès que la session sera terminée, nous sortirons de cet embarras: nous confierons le problème à une commission royale d'enquête», a dit le gouvernement. La commission ne présentera pas de rapport avant que les prochaines élections aient lieu. Le gouvernement n'aura pas à prendre les mesures qu'il aurait dû prendre. Le gouvernement croit s'en être tiré avec le rapport Clark. Il compte pouvoir s'en tirer en ce qui a trait à l'assurance-chômage.

Si telle est la ligne de conduite du gouvernement, je suis certain que c'est sur une note très amère que le ministre du Travail mettra fin à l'examen de ses crédits. Le gouvernement n'a pas donné suite à la promesse qu'il a faite à la population il y a deux ans. Le Parlement, le patronat et le salariat ne sont pas plus avancés qu'auparavant sur la nature des modifications qu'on apportera à la loi, loi dont nous reconnaissons tous les avantages, surtout à cette époque où le chômage atteint un niveau sans précédent au Canada.

Le ministre ne peut certes s'abstenir de fournir une réponse, de nous expliquer pourquoi le gouvernement, qui n'est pas sans expérience dans l'art d'user d'expédients, prend ces moyens détournés.

M. Regier: Monsieur le président, je serai, encore une fois, très bref. Je tiens à rappeler au comité—je m'adresse tant aux députés libéraux qu'aux députés conservateurs—qu'il y a environ six ans, ayant constaté que la caisse d'assurance-chômage contenait plus de 900 millions de dollars, j'ai déclaré que ce montant, pour considérable qu'il parût alors, pourrait disparaître du jour au lendemain et que la caisse pourrait bien être en passe de faillite ou au bord de la faillite si jamais une régression économique s'abattait sur le pays. J'entends encore, comme si c'était hier, les protestations avec lesquelles les députés libéraux et conservateurs ont accueilli cette remarque.

A présent les libéraux blâment les conservateurs parce que la caisse est dégarnie et au bord de la faillite. Cependant, à cause de leur manque de prévoyance, même les libéraux sont responsables des difficultés d'ordre économique qui se posent à l'heure actuelle. Je regrette que, nonobstant leurs promesses électorales, les conservateurs n'aient pu remédier à la situation. Nous avons eu des budgets supplémentaires, des petits budgets, des budgets ordinaires, et je ne sais plus combien de nouveaux noms nous allons inventer pour qualifier les budgets. Mais je me suis réjoui d'entendre le ministre des Finances annoncer, dans son dernier exposé budgétaire, que le gouvernement conservateur est disposé à consentir un prêt à la Commission d'assurance-chômage afin que les chômeurs puissent toucher les prestations auxquelles ils ont droit légitimement aux termes de la loi.

M. Speakman: Le député me permettrait-il une question? Me dirait-il au juste quels sont leurs besoins légitimes?

M. Regier: Les besoins légitimes d'un homme qui est disposé et apte à travailler, c'est un niveau de vie minimum à l'époque où nous vivons.

Une voix: Plaît-il?

M. Regier: Vous savez, monsieur le président, lorsque mon grand-père est arrivé au Canada . . .

M. Speakman: Pourquoi?

M. Regier: . . . il s'est mis un fusil sur une épaule et une hache sur l'autre et il est allé gagner sa vie en exploitant les ressources naturelles du Canada. De nos jours, un homme qui est en chômage ne peut plus partir avec un fusil et une hache sur l'épaule, parce que la prétendue libre entreprise le prive maintenant du droit de gagner sa vie. Il n'a plus qu'un seul recours, et c'est d'aller voir quelque employeur ou quelque société dont le siège social se trouve à Accra, à Londres ou à New-Delhi et de leur dire: «Je n'ai que mes deux mains, mon intelligence et mes muscles; je vous les offre.» Ce sera à l'employeur à décider si ces muscles et ce cerveau peuvent servir à quelque chose d'utile.

Une voix: C'est ridicule.

M. Regier: Je regrette de n'avoir pu parler avant le député d'Essex-Est, car j'aurais fait le même genre de plaidoyer en faveur des chômeurs de Windsor. J'estime que la situation est déplorable et qu'il faut y remédier, car nombre de personnes travaillent plus longtemps que les heures réglementaires alors que d'autres, qui devraient travailler, et qui travaillaient déjà dans la même industrie, restent sans emploi.

Il est une question dont j'aimerais parler au sujet de la Commission d'assurance-chômage. Je me souviens du temps où le gouvernement libéral a présenté un programme visant le versement de pensions aux invalides. C'est le député d'Essex-Est qui a présenté cette mesure; je suis heureux de lui en accorder le mérite. A l'époque, j'ai plaidé pour qu'en mettant en œuvre ce plan si opportun, le gouvernement n'aille pas installer toute une nouvelle machinerie administrative à travers le Canada. L'honorable député peut

avoir oublié mon intervention, mais je disais que l'administration du plan devait être confiée aux réseaux de bureaux existants.

Mon souci, c'est le sort de l'homme qui, sans travail, reçoit aujourd'hui des prestations d'assurance-chômage, mais qui, lorsqu'il n'en aura plus le droit, devra pénétrer dans un monde administratif tout nouveau, s'il a été incapable de se procurer un emploi. Il doit s'adresser au bureau municipal et demander ce que nous avons maintenant décidé d'appeler l'assistance sociale, mais que nous appelions naguère les secours directs. Il doit donc reprendre les démarches, répéter les formalités administratives, pour devenir admissible aux secours. C'est étonnant le nombre de régimes de bien-être et de régimes de pension que nous avons au Canada. Nous en avons bien une douzaine: pension pour les aveugles, pension pour les infirmes, assurance-chômage, pension pour ceci, pension pour cela, service de bien-être pour ceci, service pour cela, et chacun a sa filière, son administration, ses formalités tatillonnes.

Il est temps pour nous d'adopter un régime de sécurité sociale complet, qui englobe tout. Je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas. Je constate que certains de nos fonctionnaires me regardent de travers. Si nous pouvons multiplier le nombre de prestations hebdomadaires auxquelles le chômeur a droit, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas étendre notre programme d'assurance-chômage de façon à prendre soin du travailleur et des personnes à sa charge tant qu'il n'aura pas trouvé un autre emploi, afin qu'il ne soit pas mis à la porte et ne soit pas obligé d'aller quémander du secours ou des allocations de bien-être social à l'hôtel de ville.

Le ministre dira peut-être, je sais, que c'est là une attitude antisyndicale. Je sais aussi que depuis bien des années, les syndicats du Canada insistent pour que la loi sur l'assurance-chômage devienne une loi d'assurance et, par conséquent, mes propositions de ce soir seraient contraires à cet objectif. Toutefois, la loi sur l'assurance-chômage, telle qu'on l'applique aujourd'hui, ne tient plus guère de l'assurance. C'est en fait une mesure de bien-être social et nous ne devrions pas permettre que les chômeurs du Canada soient refusés par une agence de bien-être social et poussés vers une autre.

Je suis très heureux de constater que le Congrès du travail du Canada et les autres grands syndicats du Canada exhortent maintenant le gouvernement fédéral à admettre que tous les frais autres que les prestations raisonnables d'assurance-chômage devraient être payés sur le fonds du revenu consolidé et que des sommes suffisantes devraient être versées à la Caisse d'assurance-chômage pour répondre aux besoins de cette caisse, en plus des dépenses raisonnables qu'elle doit acquitter. On ne saurait se moquer plus longtemps de la question, car le public commence à devenir cynique. Beaucoup de torys rient derrière les rideaux. Tant mieux pour eux, mais j'ai prédit à la Chambre il y a au moins six ans que si nous devions avoir une récession, la Caisse d'assurance-chômage se viderait. Elle s'est vidée. Le gouvernement ne veut rien faire, sauf lui avancer 125 millions de dollars pour la remettre à flot une année encore. Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement s'y préparait.

L'hon. M. Martin: Mais à 5 p. 100.

M. Regier: Il se peut qu'il y ait un taux d'intérêt, comme le dit l'honorable député d'Essex-Est. Ce que le gouvernement doit comprendre, c'est que la lutte au chômage, quand celui-ci dépasse le niveau qu'on peut raisonnablement attendre, est l'affaire du gouvernement et que la tâche ne doit pas être refilée au ministre du Travail ou à la Caisse d'assurance-chômage. Si l'on veut faire de la Caisse d'assurance-chômage un instrument d'assistance sociale, qu'on le fasse franchement et qu'on verse des prestations au chômeur jusqu'au jour où on lui trouvera un emploi.

M. Crouse: Je n'avais pas l'intention de parler de ces crédits, mais j'ai suivi avec intérêt, un peu plus tôt ce soir, les observations de l'honorable député de Burin-Burgeo. Je crois qu'elles méritent d'être relevées. Il a proposé que nous prolongions la durée des prestations saisonnières versées aux pêcheurs de Terre-Neuve, et je dois protester. Je serais le dernier ici à m'élever contre l'assurance-chômage ou les prestations saisonnières aux pêcheurs, particulièrement aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Certains de nos meilleurs pêcheurs et capitaines, à Lunenburg, viennent de Terre-Neuve. Nous espérons qu'il nous en viendra encore beaucoup d'autres.

Mais soyons réalistes. En vertu du régime actuel, ces hommes viennent en Nouvelle-Écosse au début de mars ou avril pour s'engager sur les bateaux qui sont au port. Ils y restent jusqu'en septembre ou octobre, puis s'en retournent chez eux. Or, si nous prolongions leurs prestations saisonnières, nous ne ferions qu'aggraver les difficultés de ceux qui restent pour continuer à travailler sur les bateaux. Somme toute, nous parlons du chômage et des méthodes destinées à l'enrayer. L'extension de ces prestations saisonnières n'améliorerait pas la situation. On ne peut faire fonctionner un bateau de pêche ou un dragueur sans un équipage complet, et quand

ces hommes retournent chez eux, de toute nécessité le bateau doit rester au port. Cette situation crée du chômage.

Par conséquent, j'aimerais proposer au ministre d'étudier attentivement la proposition de l'honorable député de Burin-Burgeo, avant de prendre toute initiative. Nous ne voulons pas créer du chômage, nous voulons tout faire au contraire pour que tous ceux qui sont physiquement aptes à travailler aient des emplois au Canada.

M. Carter: Monsieur le président, l'honorable député de Lunenburg a mal compris, je crois, ce que j'ai demandé. Je n'ai pas demandé que ces hommes aient des prestations saisonnières en septembre ou à quelque autre époque de l'année. D'après la loi, ils ne peuvent obtenir des prestations saisonnières avant le 1er décembre. Ce que j'ai dit, c'est que ces pêcheurs quittent leur foyer à Terre-Neuve au début de l'année, soit en février ou en mars. Ils s'en vont sur la partie continentale du pays, où ils s'engagent à bord des bateaux de pêche pour y travailler presque jusqu'à l'époque des Fêtes. Ayant vécu éloignés de leurs familles pendant presque un an, et étant humains comme tout le monde, ils désirent passer quelque temps avec leurs familles à l'époque de Noël. Ils n'ont pas de vacances, et leur seul moyen d'avoir du temps libre, c'est de prendre simplement congé. Ils quittent les bateaux de pêche volontairement pour aller passer le temps des Fêtes auprès de leurs familles. Or, lorsqu'ils quittent ainsi le bateau qui les emploie, ils perdent droit aux prestations d'assurance-chômage.

J'ai simplement demandé au ministre de trouver un moyen d'empêcher qu'une sanction soit imposée à ces gens qui ont été ainsi absents de leurs familles durant longtemps, fait qu'il faut prendre en considération. On ne devrait pas leur imposer de sanction, parce qu'ils sont pour ainsi dire forcés de recourir à une telle méthode afin de rejoindre leurs familles. J'estime qu'ils méritent une considération spéciale et qu'il n'y a pas lieu de les priver des prestations d'assurance-chômage en décembre.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Voilà qui termine l'étude des crédits du ministère du Travail.

L'hon. M. Starr: Par votre entremise, monsieur le président, je tiens à remercier le comité du magnifique concours qu'il m'a prêté en vue de l'adoption des crédits de mon ministère.

M. le président suppléant: Nous passons maintenant aux crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

[M. Crouse.]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Services de santé des Indiens et du Nord—

261. Direction et entretien, $22,882,898.

L'hon. M. Pickersgill: C'est au crédit 261 que figurent les services de santé des Indiens et du Nord. Le ministre peut-il nous dire si ce crédit prévoit de l'aide pour les Indiens dans la province de Terre-Neuve? J'admets, évidemment, que la seule partie de Terre-Neuve dans laquelle se trouvent des Indiens est le Labrador.

L'hon. M. Monteith: Je préférerais attendre mes collaborateurs, monsieur le président, avant de donner des renseignements à ce sujet. Nous n'avons pas à Terre-Neuve d'hôpitaux ou d'infirmières pour les Indiens dans la même mesure que dans le reste du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: Ayant été surintendant général, je pourrais peut-être aider un peu le ministre à ce sujet. J'admets que les Indiens du Labrador ne tombent pas sous le coup de la loi sur les Indiens et, par conséquent, à strictement parler, le gouvernement fédéral, aux termes de l'union, n'a aucune responsabilité envers eux, si ce n'est les responsabilités qu'il a normalement envers les autres citoyens canadiens. Je ne me souviens pas des détails, mais certaines dispositions spéciales ont été prises pour assurer une certaine compensation. Cet accord n'a peut-être pas été préparé par les services du ministre et, franchement, je ne me souviens pas des détails. Je voulais seulement savoir si des modifications ont été apportées récemment à l'accord ou si le ministre pourrait nous éclairer là-dessus.

L'hon. M. Monteith: Je serai heureux de renseigner le député; je crois comprendre que nous devions assurer les frais médicaux complets pendant dix ans. Cet accord doit durer encore trois ans. Est-ce là l'accord dont parle le député?

L'hon. M. Pickersgill: S'agit-il du programme d'élimination de la tuberculose?

L'hon. M. Monteith: Il s'agit de soins médicaux complets, par l'entremise de la mission Grenfell.

(Le crédit est adopté.)

263. Services de consultation médicale, de diagnostic et de traitement, $4,201,995.

M. Benidickson: Ce poste comprend-il dans une grande mesure les paiements effectués aux médecins qui font de la pratique privée? Dans le cas de l'affirmative, à quelles conditions des montants sont-ils versés aux médecins particuliers?

L'hon. M. Monteith: Oui. A la vérité, le ministère a sur sa liste de paye des médecins

à plein temps qui touchent un salaire. Bien entendu, dans certaines régions, il y a des médecins à temps partiel qui sont rémunérés suivant les services qu'ils rendent.

(Le crédit est adopté.)

265. Exécution de la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques, $276,810.

M. Benidickson: Ce poste comprend-il les versements effectués en faveur des représentants régionaux pour les poursuites en justice sous l'empire de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques ou serait-ce plutôt dans les crédits du ministère de la Justice que l'on trouverait un poste à cette fin?

L'hon. M. Monteith: Non. Cela relève du poste nº 265.

(Le crédit est adopté.)

Direction générale du Bien-être social—
Allocations familiales et sécurité de la vieillesse—
266. Administration, $3,341,497.

L'hon. M. Martin: Le ministre a eu son tour, plutôt avec succès, et j'imagine qu'il ne sera pas fâché de prendre un petit repos.

Au cours des quelques minutes de la séance qui restent, le ministre pourrait nous dire quel progrès il a fait, depuis la dernière fois qu'il en a parlé, dans l'étude du rapport Clark qu'il poursuit depuis trois ans. Le ministre se rappellera que le rapport Clark est un document rédigé par un professeur d'une de nos universités à la demande du gouvernement. On lui avait demandé d'étudier le fonctionnement du régime américain de pension aux vieillards, qui est à base de contributions. La provocation, au sujet de ce rapport, est venue d'une déclaration faite en cette Chambre des communes par le premier ministre du Canada. Si le ministre se donne la peine de fouiller dans ses souvenirs, il va se rappeler qu'avant les élections de 1958, le premier ministre avait solennellement déclaré à la Chambre qu'à son avis, nous devrions avoir un régime contributoire de sécurité de la vieillesse semblable en principe au régime en vigueur aux États-Unis. En vue d'atteindre cet objectif, il avait retenu les services de M. le professeur Huson, de l'université de Western Ontario, qui devait avoir terminé son rapport avant quatre mois. On a fait alors beaucoup de tapage publicitaire autour de la déclaration du premier ministre. Le professeur Huson décida cependant qu'il ne pouvait rédiger le rapport en quatre mois et il a abandonné la tâche.

M. Benidickson: On l'a mis à la porte.

L'hon. M. Martin: A sa place, on a nommé le professeur Clark. Il a pris huit ou neuf mois pour présenter un document plutôt monumental en deux volumes. Le ministre a été interrogé sur ce document il y a un an et demi au comité des crédits. Il a alors fait montre d'une grande compréhension de ce rapport. Personne n'était sûr qu'il ne l'avait pas étudié à fond. Nous avons été quelque peu étonné de constater, à la fin de son témoignage devant le comité, qu'il n'était pas en mesure d'annoncer la politique du gouvernement. Toutefois, comme je dis, il nous a nettement laissé l'impression qu'il avait soigneusement étudié le rapport. Il n'est pas un seul alinéa des recommandations formulées et des faits invoqués par le professeur Clark que le ministre n'ait pas compris. Mais depuis, le ministre ne cesse de nous répéter ici qu'il n'en a pas encore terminé l'examen.

En toute déférence envers lui et, compte tenu des lourdes responsabilités du ministre, puis-je lui poser la question suivante? Je me rends compte de l'incommodité dont il a souffert, du fait de ne pouvoir circuler dans la rue dans ses propres vêtements. Toutefois, il ne faudrait nullement considérer cela comme un prétexte à ne pas avoir eu le temps de compléter l'étude de ce document. Par conséquent, puis-je lui demander si l'étude est finie? A-t-il formulé des recommandations à ses collègues? Le gouvernement envisage-t-il de donner suite au rapport, en tout ou en partie? Le cas échéant, le gouvernement a-t-il l'intention d'instituer un comité parlementaire qui nous permettrait d'examiner le rapport et les recommandations du gouvernement ou sommes-nous de nouveau forcés de constater l'attentisme du gouvernement, attentisme qu'il a manifesté de façon bien plus frappante et bien plus fréquente que ses prédécesseurs?

Nous avons eu beaucoup de patience ce soir. Nous avons avancé dans l'examen des crédits du ministre surtout parce que nous voulions traiter de ce problème. Nous sympathisons avec le ministre. Nous reconnaissons en lui le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le plus studieux que le pays ait eu. Il est l'un des ministres les plus studieux mais non l'un des plus rapides. Ce soir, nous lui demandons de nous dire ce que le gouvernement va faire à propos du rapport. Est-ce un document qu'il faut oublier?

L'hon. M. Monteith: Tout d'abord, je suis heureux du souci que le député se fait pour mes vêtements. En fait, j'ai eu réellement l'intention, une fois, de lui emprunter un complet. Toutefois, je me suis rendu compte qu'il y aurait probablement trop de coutures à reprendre et de modifications à faire.

L'hon. M. Martin: Le ministre a bien raison là-dessus.

L'hon. M. Monteith: Toutefois, j'apprécie cette générosité. L'honorable député d'Essex-Est a fait tout l'historique du rapport Clark, je n'ai donc pas à revenir là-dessus. Je tiens à lui dire que je lis très lentement, mais que j'approfondis mes lectures. Après avoir lu un article, il me faut quelquefois revenir en arrière et en approfondir les points les plus difficiles, ceux qui ont de la profondeur et du sens. J'admets que ça me prend du temps parfois. Toutefois, je puis assurer à l'honorable député que j'approfondis bien sérieusement ce rapport. Un comité interministériel a étudié le rapport. Je ne serais pas très étonné si on nous faisait connaître sous peu la décision du gouvernement.

L'hon. M. Martin: Au point instructif où nous en sommes, monsieur le président, et vu que j'ai d'autres observations à faire, je vous demanderais si nous pouvons dire qu'il est 10 h. 30.

L'hon. M. Churchill: Ne pourrions-nous pas continuer encore dix minutes, pour achever l'étude des crédits de ce ministère?

L'hon. M. Pickersgill: Je crois que ce serait assez difficile.

L'hon. M. Martin: Il serait tout à fait impossible d'en terminer l'étude.

(Rapport est fait des résolutions approuvées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre pourrait-il nous donner tous les renseignements possibles sur les intentions du gouvernement pour le reste de la semaine et sur celles de la semaine prochaine peut-être, s'il les a arrêtées. S'il pouvait le faire, il aiderait tous les députés.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, nous entrevoyons la fin de la session... (*Exclamations*) ... J'en exprime l'espoir.

L'hon. M. Martin: Que le gouvernement y mette du sien, sans quoi nous ne serons pas d'accord.

L'hon. M. Churchill: Il ne reste que quatre crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a les crédits du Conseil privé à adopter; l'étude en a été abordée l'autre jour lorsque le premier ministre a parlé. Il y a aussi les prévisions de dépenses sous la rubrique Service législatif, dont monsieur l'Orateur lui-même pilote l'examen, ce qui ne prend habituellement pas beaucoup de temps. Il y a aussi les prévisions de dépenses du ministère du Revenu national, du ministère des Finances et 20 crédits du ministère des Transports, dont l'examen des

prévisions de dépenses a déjà été commencé par le comité; il y a en outre le ministère des Affaires des anciens combattants. Voilà les prévisions de dépenses qu'il faut encore étudier.

Au point de vue législatif, nous avons à terminer l'étude du projet de résolution à propos du Conseil des sports, qui sera suivie de l'examen du bill; il y a la mesure relative au chemin de fer de Pine-Point dont la Chambre, formée en comité plénier, sera saisie et qu'il faudra lire pour la troisième fois; il y a aussi le débat sur les accords entre le Canada et les provinces relativement à la perception des impôts. Demain, par suite d'une entente, nous étudierons le projet de résolution relatif à l'épanouissement de la personne et aux sports amateurs au Canada. Ce travail terminé, si nous n'y mettons pas toute la journée...

L'hon. M. Pickersgill: Aucun danger!

L'hon. M. Churchill: ...je crois que nous aborderons les crédits du Conseil privé, puis, les quatre crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il nous reste à examiner, et nous pourrons ensuite entamer, ou même terminer, selon le temps dont nous disposerons, les crédits du ministère du Revenu national.

Une voix: Voilà un raisonnement constructif!

L'hon. M. Churchill: Nous déterminerons sans doute vers midi demain si nous siégerons ou non samedi. Nous en discuterons, et nous verrons ce que les députés en pensent. Si nous siégons samedi, nous pourrons peut-être terminer jeudi. Nous pourrons peut-être terminer de toute façon jeudi, même si nous ne siégeons pas samedi. Je l'ignore.

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre me permet-il de lui poser une question? La Chambre a-t-elle bel et bien adopté un ordre pour que le gouvernement soit certain de former la Chambre en comité des subsides lundi et mardi? Le gouvernement compte-t-il terminer l'étude des mesures législatives au début de la semaine prochaine avant de passer aux crédits?

L'hon. M. Churchill: Voilà une excellente question. Cependant, j'aimerais attendre à demain pour annoncer le programme de lundi, car, je le répète, nous sommes si près de la fin que ce n'est plus qu'une question d'accommodement, et je serai mieux à même de fournir ce renseignement demain.

(A dix heures et trente-cinq minutes, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

RÉPONSE A UNE QUESTION

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

TÉLÉMISSIONS POLITIQUES

Question nº 294—**M. Fortin:**

1. Combien d'heures la Société Radio-Canada a-t-elle consacrées, tant au réseau français qu'au réseau anglais, *a*) à la radio, *b*) à la télévision, pour chacun des congrès tenus depuis le 1er janvier 1961, (i) par le parti conservateur-progressiste, (ii) par le parti libéral, (iii) par le Nouveau parti démocratique, (iv) par le parti du crédit social?

2. Quelles ont été les sommes globales affectées aux émissions dans chacun des cas ci-dessus mentionnés?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants:

		a) Radio		*b*) Télévision	
1.	Heures d'émission en	français	anglais	français	anglais
(i)	Parti conservateur-progressiste	1 heure	1 heure	1 heure	1 heure
(ii)	Parti libéral	1 heure	1 heure	1 heure	1 heure
(iii)	Nouveau parti démocratique	5 heures	4 heures et demie	4 heures et demie	4 heures et demie
(iv)	Parti du crédit social	3 heures	3 heures et demie	3 heures	3 heures et demie

2.	Coût total	*a*) Radio	*b*) Télévision
(i)	Parti conservateur-progressiste	$160	$ 9,860
(ii)	Parti libéral	120	14,750
(iii)	Nouveau parti démocratique	530	38,000
(iv)	Parti du crédit social	560	31,000

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DU TRAVAIL

A—Ministère—

Administration générale—

178. Administration centrale, y compris une subvention de $10,000 au Frontier College et les dépenses relatives aux Conférences internationales du Travail, $1,373,104.

179. Direction de l'économique et des recherches, y compris subventions accordées pour travaux de recherches et dépenses connexes, $821,935.

180. Exécution de la Loi relative aux rentes sur l'État, $1,240,305.

181. Autorisation au gouverneur en conseil de faire un règlement établissant un régime de pension (ci-après appelé le «régime») à l'égard des agents du ministre du Travail engagés en vertu du règlement concernant les rentes sur l'État et des anciens agents maintenant au service de la Direction des rentes sur l'État, prévoyant, entre autres, les taux des contributions et des prestations en vertu de ce régime, l'établissement d'un compte spécial au Fonds du revenu consolidé aux fins de ce régime, des contributions obligatoires de la part des agents, le paiement à même le compte des pensions et d'autres prestations aux membres du régime ou à leur égard et le paiement d'intérêt sur le solde impayé du compte; quote-part de l'État, $46,000.

182. Activité dans le domaine des relations industrielles, y compris l'exécution des lois suivantes: Loi sur les relations industrielles et les enquêtes en matière de différends industriels; Loi sur les justes méthodes d'emploi; Loi sur l'égalité de salaire pour les femmes; Loi sur les salaires et heures de travail; Loi sur les vacances annuelles; exécution de règlements connexes et initiatives en en vue d'une plus grande collaboration entre patrons et ouvriers dans l'industrie, $643,798.

183. Direction de la réadaptation des civils, y compris versements aux provinces pour l'exécution d'un programme de réadaptation des invalides, avec l'approbation du gouverneur en conseil, $270,655.

Services spéciaux—

184. Direction des services spéciaux, y compris programme de lutte contre le chômage saisonnier, provision pour l'organisation et l'utilisation, de la main-d'œuvre pour les fermes et les industries connexes, et aide aux provinces à cet égard en vertu d'accords conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil, $498,860.

Aide à la formation technique et professionnelle—

185. Administration, $146,905.

186. Dépenses afférentes à l'application de la Loi sur la coordination de la formation professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi; y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année financière courante dont le total ne devra pas excéder $27,108,700—Versements aux provinces, $26,600,000.

Indemnisation des employés de l'État—

187. Exécution de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État, $121,391.

B—Commission d'assurance-chômage—

188. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris les dépenses résultant des charges et devoirs assumés et remplis, selon les exigences du gouverneur en conseil et sur avis conforme du ministre du Travail, aux termes de l'article 4 de la loi, $45,542,980.

189. Déplacement de la main-d'œuvre à destination et en provenance d'endroits où des emplois sont disponibles et frais y afférents, en vertu d'un règlement approuvé par le gouverneur en conseil, $75,000.

A—Ministère—

Administration générale—

532. Division de la réadaptation des civils, y compris versements aux provinces pour l'exécution d'un programme de réadaptation des invalides, avec l'approbation du gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $18,500.

Aide à la formation technique et professionnelle—

533. Administration—Crédit supplémentaire, $36,670.

534. Dépenses afférentes à l'application de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et des accords conclus en vertu de cette Loi, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année financière courante au montant de $508,700 en plus du crédit total voté au cours de la présente année financière —Versements aux provinces—Crédit supplémentaire, $20,000,000.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

255. Administration centrale, $1,821,267.

Direction générale de la Santé—

Services d'hygiène, y compris l'aide aux provinces—

256. Administration, $459,645.

257. Services consultatifs, $835,749.

258. Services de laboratoire et de consultation, $2,402,074.

259. Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements n'excédant pas en tout $37,954,391, $30,000,000.

260. Octroi de subventions pour la construction d'hôpitaux aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année financière courante des engagements n'excédant pas en tout $29,660,152, $17,000,000.

Services de santé des Indiens et du Nord—

261. Direction et entretien, $22,882,898.

262. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris paiements aux hôpitaux et autres institutions qui soignent les Indiens et les Esquimaux comme contributions à la construction d'hôpitaux et d'installations connexes, $2,087,800.

263. Services de consultation médicale, de diagnostic et de traitement, $4,201,995.

264. Exécution des lois sur les aliments et drogues et sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, $2,276,235.

265. Exécution de la Loi sur l'opium et les drogues narcotiques, $276,810.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 22 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

M. Keays dépose le dixième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

LES RELATIONS FÉDERALES-PROVINCIALES

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AU SUJET DES RELATIONS FISCALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la demande du député de Bonavista-Twillingate, le vendredi 15 septembre, je voudrais déposer des exemplaires de la correspondance que j'ai échangée avec les premiers ministres des provinces au sujet des relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le premier ministre dépose les documents?

Des voix: Entendu.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Le premier ministre voudrait-il demander l'autorisation de faire imprimer ces documents en appendice au hansard?

(Plus tard)

Monsieur l'Orateur, avant l'appel de l'ordre du jour! Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, mais le premier ministre me semble avoir consenti à ce que la correspondance qu'il a déposée soit imprimée en appendice au hansard?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai cru que c'était clair, monsieur l'Orateur. C'est ordinairement ce que nous faisons.

M. l'Orateur: Est-il convenu que la correspondance déposée ce matin par le premier ministre soit imprimée en appendice au hansard d'aujoud'hui?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La correspondance susmentionnée se trouve dans l'appendice.*]

LES RESSOURCES NATURELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS PRÉPARATOIRES À LA CONFÉRENCE

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer des exemplaires anglais et français des documents préparatoires à la conférence sur les ressources et notre avenir qui se tiendra à Montréal, du 23 au 28 octobre. Ces documents, qui ont été réunis en deux volumes, ont été préparés par des spécialistes canadiens en matières de ressources renouvelables, c'est-à-dire le sol, l'eau, les forêts, les pêcheries, la faune et les loisirs. Ils serviront de base aux discussions qui auront lieu à la conférence sur ces importantes questions. C'est la première fois que l'on entreprend au Canada des études approfondies sur les ressources renouvelables; de là, leur extrême importance comme élément de formation. Une université canadienne a déjà manifesté son intention d'adopter ces volumes comme manuel de classe.

Les députés peuvent se les procurer; on a dressé une liste de contrôle à cette fin. Les volumes seront aussi vendus au grand public. Grâce à eux, les travaux de la conférence se poursuivront d'une manière ordonnée. On compte que cette conférence sur les ressources et notre avenir sera responsable pour une bonne part de la nouvelle politique portant sur la collaboration intergouvernementale qui sera requise pour la mise en valeur intégrale de nos ressources naturelles renouvelables et le sain essor de notre économie nationale dynamique et en pleine expansion.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose les documents en question?

Des voix: Entendu.

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

REVISION DES QUALITÉS POUR LA GRAINE DE COLZA ET LA GRAINE DE MOUTARDE

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale) demande à déposer le bill n° C-130, loi modifiant la loi sur les grains du Canada (graine de colza et graine de moutarde).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Rapp: La réputation du Canada sur les marchés commerciaux du monde, monsieur l'Orateur, tient à la haute qualité de ses grains, particulièrement du blé. L'objet du présent bill, qui modifie la loi sur les grains du Canada, est d'amener au même point d'excellence d'autres grains, comme la graine de colza et la graine de moutarde. Nous exportons 95 p. 100 de la graine de colza produite dans notre pays. Il importe donc que cette graine soit de la plus haute qualité possible.

La modification se propose de reviser la classification que prévoit actuellement la loi pour la graine de colza, afin de la rendre plus conforme aux exigences du commerce d'aujourd'hui. Cette mesure répond à la recommandation de la Commission des grains portant que cette classification, dans la loi sur les grains du Canada, soit remaniée selon les annexes A et B ci-jointes. Elle bénéficie aussi de l'approbation du ministre de l'Agriculture de qui relèvent la Commission canadienne du blé et la Commission des grains, et je suis sûr qu'elle obtiendra l'assentiment des honorables représentants à la Chambre des communes. Les annexes A et B s'inspirent de la recommandation de l'inspecteur en chef des céréales pour la Commission des grains du Canada et sont conformes aux exigences pour l'exportation, car elles comportent des dispositions relatives au pourcentage maximum de matières étrangères, aux normes de propreté et au bon état qui est exigé.

L'article 2 du bill donnera aux catégories de graine de moutarde d'usage ménager une définition statutaire, au lieu de leur définition commerciale actuelle. Le comité des normes des céréales de l'Ouest a établi des catégories commerciales pour la graine de moutarde d'usage ménager, le 4 novembre 1953. Ces catégories ont maintenant été revisées pour répondre aux exigences du commerce, et la présente modification a pour effet d'élever ces normes commerciales revisées au rang de normes prévues dans la loi.

Vous comprendrez, monsieur l'Orateur, l'importance de la présente modification...

M. l'Orateur: A l'ordre! J'ai le plaisir d'assurer à l'honorable député que je saisis très bien l'importance de son bill.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Me serait-il permis de demander si le gouvernement a pensé à prendre cette mesure importante et utile à son compte pour en faire un projet de loi du gouvernement?

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Rapp.]

LE TARIF DES DOUANES

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DEVANT L'AMENDEMENT ÉMANANT DU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable docteur en lettres sacrées, le premier ministre, et le féliciter du doctorat honorifique que lui a conféré la grande université du pays? Puis-je lui demander ce que le gouvernement a l'intention de faire cette session à propos de l'article nº 1 du *Feuilleton*, soit la prise en considération d'un message du Sénat insistant sur son amendement au bill nº C-72, loi modifiant le tarif des douanes?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je remercie tout d'abord le député qui, lui aussi, a reçu le même doctorat. Ainsi que je l'ai signalé hier, il continue de s'intéresser à ce domaine, car je crois qu'aujourd'hui il va partir en mission dans l'Ouest pour rallier sous son égide les brebis égarées, selon lui, de la politique dans cette partie du pays.

Quant à la question qu'il a posée, la Chambre sera mise au courant des intentions du gouvernement avant la fin de la session.

LE COMMERCE

L'AFRIQUE—INTERPELLATION À PROPOS DU PROGRAMME DU GOUVERNEMENT VISANT À L'EXPANSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Puis-je poser une question au très honnorable premier ministre et docteur en droit sacré, et le féliciter en même temps de s'être vu conférer ce grade? Ma question se fonde sur une nouvelle parue dans le *Globe and Mail* du 21 septembre 1961, laquelle, dois-je avouer, a choqué mon sens anglican et socialiste de la décence. Cette nouvelle se lit en partie comme il suit:

> Le Canada va se servir de bière et de danseuses pour lancer une campagne commerciale d'un million de dollars dans deux marchés en expansion du Commonwealth dans l'Ouest africain au début de l'année prochaine.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si cette bière et ce cirque auxquels on voudrait recourir pour stimuler nos échanges commerciaux représentent la politique du gouvernement et reflètent vraiment le caractère et la culture des Canadiens, ou si ce n'est là que le résultat de l'exubérance pittoresque du ministre du Commerce?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je suis sûr qu'en posant cette question, l'honorable député visait uniquement à

mettre la Chambre au courant de l'intérêt constant qu'il porte à la vie de plaisir, ne serait-ce que par le truchement des manchettes de journaux.

LES TRANSPORTS

EST DE TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DE LA CONSTRUCTION D'UN TRANSBORDEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Tucker (Trinity-Conception): Je désire poser une question au ministre des Transports ou, en son absence, au ministre suppléant. Le ministre serait-il en mesure de nous dire s'il a été décidé qu'un nouveau transbordeur sera construit et mis en service sur la côte est de Terre-Neuve et, dans le cas de l'affirmative, quand la construction commencera?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Nous allons considérer cette question comme un préavis, monsieur l'Orateur.

LES DROGUES

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE PRÉTENDUE AUGMENTATION DES ORDONNANCES CONTREFAITES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. R. Mitchell (Sudbury): Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre aurait-il des observations à formuler au sujet de l'article de nouvelle paru ce matin dans un journal de Toronto et selon lequel il y aurait augmentation du nombre d'ordonnances contrefaites dans le cas des drogues de la liste G, par suite de la loi que le gouvernement fédéral a récemment adoptée?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas lu l'article en question, mais je me ferai un devoir d'en prendre connaissance et de fournir réponse à l'honorable député lundi prochain.

LES AFFAIRES NATIONALES

QUÉBEC—ADOPTION POSSIBLE D'UNE RÉSOLUTION SUR LE SÉPARATISME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Je voudrais poser au premier ministre une question concernant une nouvelle parue dans les journaux, d'après laquelle le parti de l'Union nationale adoptera, lors de son ralliement à Québec, une résolution déterminant le séparatisme . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Avant que le député poursuive ses observations, je voudrais lui rappeler qu'aucun membre du gouvernement n'assume de responsabilité à l'égard de ce qui se passe à l'endroit mentionné.

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, me permettriez-vous de poser ma question, pour pouvoir juger si elle est irrégulière? Ma question est la suivante: en pareil cas, le gouvernement fédéral soumettrait-il la question aux Nations Unies, comme dans le cas du Katanga?

LES TRAVAUX PUBLICS

OTTAWA—CONFLIT DE DATES ET D'HEURES EN MATIÈRE DE CÉRÉMONIES PUBLIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Il s'agit d'une cérémonie publique qu'il doit présider, à savoir l'inauguration de la section d'Old-Chelsea de la promenade de la Gatineau dans le parc de la Gatineau par la Commission de la capitale nationale. Le même jour et à la même heure, le maire et le conseil municipal d'Ottawa doivent présider également une cérémonie publique à l'occasion de l'inauguration de l'usine de traitement des eaux-vannes et de la station de pompage de Britannia. Voici la question que je pose au ministre. Vu le conflit de dates et d'heures qui intervient à propos de ces deux cérémonies publiques, songerait-il à pressentir les autorités municipales afin d'essayer de faire modifier l'heure de l'une ou l'autre de ces deux cérémonies, de manière que les mêmes personnes puissent assister aux deux?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, c'est toujours avec une certaine trépidation que je suggère à la ville d'Ottawa, et notamment à Son honneur le maire, d'apporter quelque changement que ce soit à n'importe quelle fonction. Son honneur le maire est une autorité en matière d'événements sociaux et, si je comprends bien, elle estime que des citoyens et hommes d'État aussi distingués que l'honorable député d'Ottawa-Ouest auront amplement le temps d'assister à la cérémonie de l'usine de purification, et puis de se rendre ensuite à celle qui doit se dérouler dans les montagnes de la Gatineau.

L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—SUPPOSÉE DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, étant donné que l'honorable W. A. C. Bennett a distribué des exemplaires

du discours qu'il a prononcé devant l'Association des Chambres de commerce de la Colombie-Britannique centrale à Prince-George, le 16 septembre, au sujet du traité du fleuve Columbia, je suppose que le premier ministre en a également reçu un exemplaire. Je voulais lui demander s'il a des observations à faire au sujet des amères critiques du premier ministre Bennett relativement à certains aspects du traité du fleuve Columbia.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas beaucoup de temps ces jours-ci pour lire des romans.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROGRAMME POUR CE JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, puis-je dire seulement un mot au sujet de l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Nous avons l'intention de commencer par l'étude de la résolution relative à l'aptitude et au sport amateur. Je tiens à aviser les députés que s'ils étaient assez bons pour limiter leurs observations aujourd'hui et adopter assez rapidement la résolution, nous pourrions ensuite passer aux quatre derniers crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, qui seraient suivis par les crédits du ministère du Revenu national. Tous ceux qui désirent prendre la parole au sujet de l'aptitude et du sport amateur, sujet qui suscite un grand intérêt tant à la Chambre que dans le public, auront lundi suffisamment d'occasions de le faire quand nous serons à l'étape de la deuxième lecture.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est ceci. C'est le désir général de la Chambre de siéger demain. Dans ce cas, nous essaierons d'examiner les crédits que nous n'aurons pas terminés aujourd'hui pour passer ensuite à ceux du Conseil privé, à des projets de loi, aux crédits des Affaires des anciens combattants et à divers crédits supplémentaires que nous devons examiner.

LES SPORTS

INSTITUTION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA SANTÉ ET DU SPORT AMATEUR

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que la Chambre se forme en comité afin d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à favoriser le plein épanouissement de la personne et le sport amateur au Canada; de prévoir le paiement de subventions à des organismes, sociétés ou institutions; de permettre que soit conclue avec toute province une convention statuant sur les montants que le Canada versera à celle-ci à titre de contributions au coût de programmes relatifs au développement de la personne et au sport amateur; d'établir un conseil appelé «Conseil consultatif national du développement de la personne et du sport amateur»; de pourvoir au paiement de la rémunération du président et des frais de déplacement et autres dépenses des membres du conseil et d'autoriser, en outre, le ministre des Finances à payer chaque année financière, sur le Fonds du revenu consolidé, les sommes qui peuvent être requises aux fins énoncées dans la disposition législative et dont l'ensemble ne doit pas excéder cinq millions de dollars.

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.)

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter cette mesure à propos de l'aptitude et des sports amateurs, dont le premier ministre a révélé les objectifs récemment à Toronto. Surtout à l'époque actuelle, alors que nous songeons tellement à la triste menace qui plane sur notre mode de vie et, en réalité sur l'existence même de l'humanité, il est encourageant et consolant de tourner son attention sur une question visant uniquement à permettre aux Canadiens de bénéficier et de jouir davantage de la vie.

Comme les députés le savent, le projet de résolution dont le comité est maintenant saisi se rattache directement au discours du trône de novembre dernier. Mais les idées qui ont inspiré ces nouvelles propositions ne sont toutefois pas si nouvelles; elles remontent à plusieurs années en arrière; elles sont un peu le fruit des efforts de certains députés qui siègent en cette enceinte. Comme d'autres, ils se sont faits ouvertement les champions de l'aptitude et du sport amateur et ont sans cesse insisté pour que le gouvernement accorde une certaine aide à cette activité. Il n'a pas été possible de donner suite à toutes les propositions précises qu'ils ont faites, mais j'espère qu'ils trouveront dans nos nouvelles propositions la réalisation au moins du sens général de leurs intentions.

On sait que le gouvernement a déjà tenté d'appuyer un programme national d'aptitude, mais les résultats ont été décevants. Parce que le programme mis en vigueur de 1943 à 1954 n'a pas été à la hauteur de ce qu'on attendait, cela ne signifie pas, à mon avis, que la chose n'est pas possible, qu'on ne devrait pas essayer de nouveau. En effet, comme je le signalerai plus tard, lorsque la Chambre sera saisie du bill, les circonstances ont changé profondément entre-temps et, en outre, nous sommes convaincus que les plans actuels constituent une amélioration très marquée sur les programmes mis à l'essai antérieurement.

En donnant les grandes lignes de cette mesure, il serait bon de se reporter au discours que

Son Altesse Royale le duc d'Edimbourg a prononcé, le 30 juin 1959, à une réunion de l'association médicale du Canada. Le comité s'en souvient, Son Altesse Royale a alors bien insisté sur ce qu'il a appelé la faible santé des Canadiens. Il a dit:

> Malgré tout ce qui a été fait, il semble bien que les Canadiens ne sont pas en aussi bonne forme qu'ils devraient l'être...

Puis il a ajouté:

> Il faut donc conclure qu'un programme visant à encourager la participation à tous les sports et à toutes les formes de récréation, pour les gens de tous âges et de tous les secteurs de la collectivité, est absolument nécessaire à toute collectivité moderne qui jouit d'un haut niveau de vie.

Je ne sais si c'est à cause des paroles mêmes qu'il a prononcées, ou de celui qui les a prononcées, ou d'une combinaison des deux, plus un climat d'opinion publique particulièrement favorable, mais on ne saurait douter que ce discours du duc d'Edimbourg a exercé un effet profond sur l'opinion des Canadiens. Un fait important, qui a certes concouru à la réaction enthousiaste des Canadiens, c'est ce que Son Altesse a appelé «la question du prestige national dans le domaine des sports et des jeux». Comme il l'a déclaré assez carrément:

> «A part quelques célèbres exceptions, les réalisations du Canada à cet égard ne sont vraiment pas d'un pays qui bénéficie presque du niveau de vie le plus élevé au monde.»

Quoi qu'il en soit, l'intérêt croissant qu'on portait déjà à la santé physique et au sport amateur—qui, ainsi que je l'ai signalé, ont déjà été mis en relief par divers députés dans cette enceinte—s'est rapidement généralisé à travers le pays, grâce à ce nouveau stimulant. Les associations et les organisations sportives, ainsi que les organismes directeurs d'envergure nationale ont connu un regain d'activité et de vitalité.

L'Association médicale du Canada, à qui le duc d'Edimbourg a lancé directement ce défi, a intensifié l'étude du problème. Cela a porté fruit dès le début de 1961, lors du congrès sur la santé physique organisé par l'Association médicale du Canada avec la collaboration d'un organisme professionnel connexe, l'Association canadienne pour la santé, la culture physique et les loisirs.

L'intérêt des gouvernements s'est aussi accru. A l'échelon provincial, on a institué nombre de commissions spéciales sur la santé physique. En Ontario, la commission était dirigée par M. Harry Price, champion distingué des sports amateurs. Pour sa part, le gouvernement fédéral a remis le problème sur le tapis en vue de mettre au point une formule qui soit adaptée à la situation actuelle et de nature à réaliser éventuellement de véritables progrès. Bien entendu, les fonctionnaires avaient maintenu des services de consultation dans ce domaine. Ils avaient aussi institué un comité spécial, chargé d'étudier à fond certains aspects de la question.

Je tiens à signaler, en passant, que notre nouvel examen de la situation a déjà donné des résultats en plus de ceux que renferment les propositions que nous étudions en ce moment. Je veux parler de l'aide du gouvernement fédéral qu'on a prévue, dans le cadre du programme municipal des travaux d'hiver, pour l'aménagement de salles de récréation, ainsi que l'aide que le gouvernement fédéral accorde à l'association canadienne des jeux olympiques, qui cherche à faire du Canada le centre des jeux olympiques d'hiver de 1968, afin de l'aider à réaliser cet objectif.

En essayant d'arrêter les grandes lignes d'une formule durable dans le domaine de l'aptitude physique et du sport amateur, nous avons tenu compte de nombreux éléments fondamentaux. Bien qu'on ignore encore la nature précise des rapports qui existent entre l'aptitude physique et la santé comme telle, il ne fait pas de doute, semble-t-il, que l'individu qui participe aux sports amateurs et aux loisirs organisés s'en porte mieux, surtout dans sa vie affective et sociale. Participer aux compétitions sportives constitue un plaisir en soi, mais on n'en retire pas moins de précieuses leçons: on y apprend à employer toutes ses ressources, à développer l'esprit d'équipe, et à respecter ses adversaires, voire, à s'en faire des amis. La valeur de ces qualités se passe de commentaires.

En outre, dans un monde qui tend constamment à rétrécir ses horizons, ces qualités peuvent jouer un rôle prépondérant dans l'établissement de rapports de bonne entente et d'amitié entre les peuples. Tel est même le rôle le plus important que j'attribue aux compétitions internationales. Nous éprouvons tous de vifs sentiments d'orgueil et d'enthousiasme lorsque les Canadiens sortent vainqueurs de ces compétitions, mais je suis d'accord avec ceux qui soutiennent que cette considération ne devrait pas l'emporter sur les autres. Je partage plutôt l'opinion de M. Pierre de Coubertin, qui s'est beaucoup dépensé pour faire des jeux olympiques ce qu'ils sont aujourd'hui. Il a déclaré:

> L'important, ce n'est pas de gagner, mais de participer. Ce qui compte surtout dans la vie, ce n'est pas de conquérir, mais de bien combattre.

Voilà ce qu'il importe, à mon sens, de ne pas oublier. Nous devrions surtout chercher à créer le milieu propre à l'entraînement des jeunes Canadiens afin qu'ils puissent devenir de bons concurrents. Ce travail accompli, nous pourrons avoir tout lieu d'espérer qu'en temps opportun le Canada aura tous les champions qu'il devrait normalement avoir.

Mais fournir ce milieu approprié et la formation qui convient n'est pas si simple, de nos jours. Bon nombre de tendances qui se font jour dans notre société s'y opposent. Par exemple, il y a le mouvement constant de notre population qui abandonne la vie saine et active des campagnes pour se rendre dans les grandes villes surpeuplées, qui n'offrent pas toujours les occasions de récréation et de sport que demande une population urbaine. Puis, l'automatisation a radicalement réduit le travail manuel et ouvert la voie à un mode de vie toujours plus sédentaire pour bon nombre de Canadiens.

Voilà certains des éléments fondamentaux auxquels nous pensions en mettant au point le programme qui fait l'objet de la résolution dont est maintenant saisi le comité. Il faudra évidemment attendre que le bill soit présenté pour pouvoir formuler des observations détaillées sur nos nouvelles propositions. Mais il y a certaines observations de nature générale que je peux faire dès maintenant. Comme le texte de la résolution proposée le rend évident, le programme envisagé est de grande envergure et comprend tous les aspects de la question. Il envisage un appui financier très généreux de la part du gouvernement fédéral. En fait, en affectant un montant annuel de 5 millions de dollars à ce domaine, nous offrons, en vue de la santé physique et du sport d'amateur, une aide plus considérable qu'aucune source publique, au Canada, n'a jamais offerte.

En outre, le programme ne s'inspire pas d'une façon de voir rigide. Il fournit simplement le cadre qui permettra d'orienter l'aide fédérale vers les domaines où elle est nécessaire. Ces domaines comprennent:

1. Un plus grand appui pour les équipes canadiennes qui participent aux réunions sportives tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

2. Aide à l'expansion des installations et des services servant à la formation des entraîneurs et moniteurs.

3. Octroi de bourses afin d'améliorer la compétence du personnel qui s'occupe de la santé physique et des sports.

4. Appui des recherches et de tout effort intensifié dans le domaine de l'information.

5. Reconnaissance appropriée de performances et de succès remarquables.

Ainsi que l'indique la résolution, des fonds fédéraux, aux fins du programme, seront mis à la disposition d'organismes, sociétés et institutions qui s'occupent de santé physique et de sport amateur. En outre, la mesure envisagée prévoit la mise au point de certaines ententes fédérales-provinciales au moyen desquelles il serait possible d'élaborer des dispositions mutuellement acceptables en vue de l'aide fédérale destinée à renforcer et à étendre les programmes des provinces déjà appliqués dans ces domaines.

Dans tous ces nombreux aspects, le nouveau plan bénéficiera de l'expérience et de l'orientation d'un conseil consultatif national qui sera institué aux termes de la mesure. Ce conseil ne comprendra pas plus de 30 membres, représentant les provinces et les divers organismes qui s'occupent de ces questions.

A cet égard, je voudrais souligner que nous ne considérons pas ce nouveau programme comme étant, à un point de vue quelconque, une entreprise purement fédérale. Pour me servir des propres paroles du premier ministre, nous le regardons comme un «programme populaire» dans toute l'acceptation du mot. Autrement dit, non seulement son entière application dépendra-t-elle de la population elle-même, mais nous accueillerons avec plaisir, au fur et à mesre de son expansion, les conseils et les propositions de tous ceux qui s'intéressent au développement, à l'équilibre physique et moral de la population canadienne, et qui souhaitent qu'on apporte à tous les domaines de notre activité sportive les qualités qui, non seulement produiront des champions, mais fourniront aussi à autant de Canadiens que possible l'occasion de profiter de tous les avantages d'une saine participation au sport et aux activités récréatives.

Parlant de cette nouvelle mesure à Toronto récemment, le premier ministre a formellement demandé l'aide de tous les Canadiens qui s'intéressent à ces questions. Je suis heureux de dire que la réponse à cette demande a dépassé tous nos espoirs et j'aimerais profiter de l'occasion pour remercier ceux qui nous ont fait part de leurs vues. Je puis leur assurer que nous étudierons soigneusement leurs observations.

En présentant cette résolution au comité aujourd'hui, j'aimerais suivre l'exemple du premier ministre et déclarer que le gouvernement accueillera toutes les propositions que les députés voudront bien formuler au sujet de ce programme. Nous désirons ardemment que ce soit dans le sens le plus complet une réalisation bipartite et à cette fin j'assure aux députés que le gouvernement étudiera le plus sérieusement possible leurs suggestions.

Même si je ne veux pas refroidir l'enthousiasme suscité par l'annonce de cette nouvelle entreprise, j'estime devoir faire une mise en garde. Même si, à mon sens, ce programme est excellent, je ne crois pas qu'il faille s'attendre qu'il produise des miracles du jour au lendemain. On fera des progrès

importants seulement après un effort soutenu et il reste beaucoup à faire avant que pareil effort puisse être tenté avec succès.

Au début, le progrès peut sembler lent, surtout si nous concentrons nos efforts à construire avec soin, plutôt que d'une manière spectaculaire. Mais par rapport au passé, nous avons des ressources énormément améliorées sur lesquelles travailler.

Avec du temps et de la patience, j'espère que nous verrons de grandes œuvres s'accomplir dans ce domaine. J'espère que nous verrons un nombre grandissant de nos jeunes gens se lancer dans l'athlétisme, le baseball, le hockey et le tennis—pour n'en nommer que quelques-uns. J'espère que nous verrons s'élever des aménagements suffisants pour tous les genres de sports d'un bout à l'autre du pays. Finalement, j'espère que nous verrons de plus en plus d'athlètes canadiens atteindre le degré d'excellence qui les rendra égaux aux meilleurs athlètes du monde d'aujourd'hui et des années à venir.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que j'envisage au moment où nous nous lançons dans une entreprise qui, j'en ai bien confiance, contribuera éminemment à notre développement et à notre bien-être national.

L'hon. M. Pearson: Monsieur le président, les députés qui m'ont entendu prendre la parole à propos d'une résolution d'un simple député portant sur cette question, il y a deux ans, ne seront pas surpris si je dis que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuierons la résolution dont le comité est saisi. Monsieur le président, quand cette résolution aura donné lieu à un bill, nous serons heureux d'accepter l'invitation du ministre et de formuler des propositions concrètes qui amélioreront peut-être la mesure.

Comme le ministre l'a déclaré, il s'agit d'une question non controversable et je crois que nous devons l'aborder sous aucune considération de parti. Il s'agit également, comme il l'a signalé, d'une résolution qui porte sur une question plus agréable que la plupart de celles que nous avons étudiées depuis la reprise de la session.

J'ajoute, monsieur le président, que dans sa teneur initiale, cette résolution aurait provoqué une opposition de notre part, mais on a fait disparaître cette pierre d'achoppement grâce à cet amendement, de sorte que la résolution est maintenant conçue ainsi:

> Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative tendant à favoriser le plein épanouissement de la personne...

Non pas grâce aux sports amateurs comme le premier projet de résolution le déclarait, mais à favoriser le plein épanouissement de la personne et le sport amateur au Canada, ce qui est une façon bien meilleure et bien plus large d'aborder le problème, comme le ministre l'a lui-même signalé l'autre jour d'ailleurs.

Normalement entre l'aptitude physique et les sports amateurs, il peut y avoir une différence. Bien qu'il puisse être désirable—et je crois que ce l'est—que le gouvernement accepte, en notre époque, tant sur le plan fédéral que sur le plan provincial, une certaine responsabilité en pareille matière, cette responsabilité pourrait prendre un aspect différent selon qu'elle s'appliquerait à l'aptitude physique ou aux sports amateurs.

Le projet de résolution même précise bien que l'obligation que le gouvernement invite la Chambre à accepter à cet égard se traduira par des subventions et aussi—et c'est une décision très sage—par la collaboration avec les provinces. Non seulement faut-il qu'il y ait ou devrait-il y avoir collaboration avec les provinces, mais il doit également exister, comme le ministre l'a signalé je pense, la collaboration la plus étroite avec les organismes bénévoles intéressés à l'aptitude et aux sports amateurs. A cette fin, le projet de résolution propose l'institution d'un conseil consultatif national du développement de la personne et des sports amateurs dont le président serait rémunéré.

Il y en aura toujours, comme il y en a déjà eu, qui s'inquiéteront, à travers le pays, de l'immixtion de l'État dans ce domaine. J'ai ici un éditorial du *Star* de Montréal, du 29 août, qui fait écho à cette inquiétude qui se manifeste à la possibilité que l'aide du gouvernement dans ce domaine porte atteinte en quelque sorte à l'aide que le gouvernement devrait donner ou a donnée aux activités non matérielles dans d'autres domaines. Je ne vois pas pourquoi cette dernière décision pourrait nuire à l'autre initiative, car je crois que les deux sont essentielles.

Dans cet éditorial dont je viens de parler et qui exprime cette inquiétude—et c'est une inquiétude que nous ferions bien de nous rappeler, nous lisons le paragraphe suivant:

> Mais nous pouvons entendre même à travers les acclamations assourdissantes...

Car la nouvelle du gouvernement a été accueillie avec des acclamations...

> ...la voix étouffée du contribuable canadien disant qu'il connaît de bien meilleurs moyens de dépenser cet argent. A quiconque lui poserait cette question, il répondrait qu'il aimerait mieux voir cet argent servir au développement des esprits plutôt que des corps.

M. Benidickson: Occupons-nous des deux.

L'hon. M. Pearson: Il n'y a pas un député ici qui sous-estime, à l'heure actuelle, la valeur de l'effort maximum fait par tous les gouvernements en vue de développer l'esprit

des citoyens, mais il n'existe certes aucun paradoxe entre faire encore davantage qu'à l'heure actuelle pour le développement intellectuel, d'une part, et cette initiative visant à aider le plein épanouissement de l'homme, d'autre part, par le sport amateur et des aménagements en vue du développement physique. En conséquence, je n'admets aucun paradoxe entre ces deux objectifs, même si, à mon avis, il pourrait en exister un. Si le gouvernement n'y prend garde, il pourrait faire davantage dans un domaine que dans l'autre; il faudra donc garder l'équilibre. Mais cet équilibre admis, évidemment, je pense que tous conviennent que le développement intellectuel est encore plus important que le développement physique.

Ce projet de résolution et les mesures qui seront prises, nous l'espérons, grâce au bill qui en découlera, intéressent le sport amateur et l'aptitude physique. Il y aurait peut-être lieu de se demander comment le gouvernement peut apporter une aide appropriée et utile dans le domaine du sport amateur. Nous pourrions même nous poser une question à laquelle il n'est pas facile de répondre de nos jours. Qu'est-ce que le sport amateur? Dans certains cas, et seulement dans certains cas, la définition qu'on donne au sport amateur est propre à enlever presque tout son sens au mot «amateur», et je suis sûr que personne à la Chambre, ni dans le gouvernement, ne voudrait accorder le genre d'aide qui est envisagée dans cette mesure pour le sport amateur, de façon à aider certains groupements sportifs à entraîner et à former des athlètes pour leur permettre de pratiquer le sport à titre professionnel, une fois qu'ils auront quitté certains de ces groupes d'amateurs.

Ensuite, bien entendu, le sport amateur lui-même—je crois qu'on en a parlé—comporte plus d'un aspect, selon qu'on l'envisage sur le plan national ou international. Il est absolument vrai que les réussites d'une nation dans l'athlétisme ou le sport amateur qui la pousse à remporter des succès sur le plan international, contribuent dans une certaine mesure à rehausser son moral et son prestige comme nation, et à lui donner plus d'assurance. La chose est peut-être regrettable, mais c'est bien vrai que le prestige d'un pays peut se ressentir des échecs qu'il subit dans ce domaine, même si ces échecs devraient compter pour peu comparativement à ceux qu'il subit dans d'autres domaines. Cependant, vu la situation actuelle, vu qu'on attache autant de publicité aux sports internationaux et que certaines sociétés, notamment les sociétés communistes, se servent des sports internationaux comme elles se servent de tout autre moyen, pour mousser leur prestige et favoriser leurs visées politiques, il importe que nous, au Canada, fassions tout ce que nous pouvons faire pour regagner le prestige dont nous jouissions davantage autrefois dans les concours internationaux.

[L'hon. M. Pearson.]

Le ministre a fait mention du baron de Coubertin, fondateur des jeux olympiques, et de son mot d'ordre, qui, en théorie du moins, a été depuis lors celui des jeux olympiques. Ce ne sont pas les succès comme tels, mais la participation qui compte. On a grand'peine à maintenir cet idéal dans les concours internationaux tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, même dans les jeux olympiques. J'espère donc que la formule d'assistance qu'on met au point aura comme résultat indirect de nous faire recouvrer une bonne part du prestige dont nous jouissions auparavant dans les concours athlétiques à l'échelon international. Il fut un temps—ce passé n'est pas très éloigné—où nous faisions très belle figure dans les concours internationaux, surtout aux jeux olympiques; pourtant, notre population n'était pas la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui, les gouvernements ne fournissaient pas d'aide aux concours athlétiques internationaux, et nous n'avions pas les services que nous avons aujourd'hui, sans parler des gens. Si j'ai bonne mémoire, j'ai déjà signalé en cette enceinte qu'en 1924 ou 1926 —je ne me rappelle plus de la date exacte— avec une équipe canadienne moins nombreuse que nous dépêchions aux derniers jeux olympiques, nous avons réussi à remporter la course de 300 pieds, celle de 660 pieds, et nous aurions remporté celle de 440 verges si Jim Ball, de Winnipeg, ne s'était pas retourné au cours des dix dernières verges de la course. Nous pouvons tous en tirer une leçon, et une leçon qui ne s'applique pas seulement aux concours athlétiques.

J'espère que la mesure qu'on nous demande d'adopter fera naître chez les Canadiens de l'enthousiasme à l'égard des concours internationaux, car c'est là un objectif à la fois légitime et louable, et l'appui que le gouvernement accorde dans ce domaine me paraît tout aussi légitime. Cependant, je le répète, il faudra administrer le programme très soigneusement car autrement notre aide pourrait être prodiguée d'une façon telle qu'elle n'aidera pas à réaliser les objectifs que nous visons. L'assistance pourrait être accordée directement, mais je présume qu'on jugera plus utile de la fournir indirectement en aidant à financer et à aménager des centres de formation physique et des institutions de ce genre. En réalité, le texte même de la résolution en fait mention.

L'appui du gouvernement, quelque grand qu'il soit—et je parle non seulement d'athlétisme, non seulement de sport, mais aussi de

ce qui leur touche de près, le développement physique de la personne—l'appui du gouvernement, dis-je, ne saurait à lui seul arracher la jeunesse à la télévision et la plonger dans les jeux, les compétitions et les exercices physiques. Il faut d'abord que la jeunesse ait le goût de compétition, le goût de se faire valoir dans les jeux, un désir puissant de descendre dans l'arène et de prendre part à la joute, chose qu'on remarquait beaucoup plus au Canada quand j'étais jeune que maintenant. A cette époque, les distractions étaient moins nombreuses et peut-être étions-nous plus intéressés dans ce genre d'activité et aussi dans l'effet heureux que cela pouvait avoir sur le développement physique et le moral du pays. Tous les Canadiens alors s'enthousiasmaient pour les prouesses de nos athlètes aux jeux olympiques. Je parle des années d'avant la première guerre mondiale, alors qu'il allait de soi que si un Canadien ne gagnait pas la course aux jeux olympiques, il serait sûrement parmi les deux ou trois premiers, et nous avions alors les plus grands coureurs de tous les temps.

Il est probable que rien n'illustre mieux le contraste entre cette époque et la nôtre, que le fait qu'on s'intéresse moins aux compétitions d'amateurs, moins aux jeux pour y jouer, et plus aux compétitions entre professionnels. On préfère assister aux compétitions entre professionnels, chose que je ne devrais pas trop critiquer puisque, moi-même, j'y consacre beaucoup de temps. On peut donner aussi un bon exemple du contraste entre notre attitude de Nord-Américains et celle des habitants de la partie de l'Europe que je connais, devant ces questions. A l'université d'Oxford, en Angleterre, exactement comme il y a cent ans, chaque jour, après le lunch, tous les étudiants s'adonnent à une forme quelconque d'athlétisme. Celui qui reste à l'écart passe pour un gars vraiment bizarre.

L'hon. M. Martin: La même chose se pratique ailleurs qu'à Oxford.

L'hon. M. Pearson: Ce n'est pas aussi facile à mettre en pratique dans notre pays parce qu'on n'y est pas autant porté. Je ne sais pas qui est responsable de ce changement. Il vient peut-être de notre mode de vie, de nos coutumes ou de nos mœurs différentes. J'espère que cette intervention du gouvernement remettra en honneur ce qui existait autrefois et que je considère comme plus sain, tant pour la santé que pour le sport. Il ne servirait à rien de chercher à jeter le blâme sur quelqu'un ou quelque chose. Ce ne sont pas les astres, cher Brutus, qui sont coupables, quoique le culte des étoiles peut avoir exercé une certaine influence et les coupables, ce ne sont certes pas nos gouvernements. Nous sommes les vrais coupables et tout peut être changé si chacun de nous le désire.

L'Australie fournit un bon exemple de ce qui peut se faire dans un pays, sans grand appui financier du gouvernement, pour développer les aptitudes physiques, le goût et la participation aux sports. Le gouvernement donne des fonds mais pas autant que ceux qu'accordent les organisations bénévoles à la jeunesse et aux athlètes australiens. Il en va de même pour la France. Elle verse de forts subsides, ce qui peut entraîner le danger que j'ai exposé tout à l'heure, le danger d'appuyer davantage le développement des aptitudes physiques au détriment du domaine intellectuel. L'aide que le gouvernement français accorde aux arts, aux lettres et aux sciences est je crois plus forte que celle des autres pays du monde—je le crois mais ne saurais l'affirmer faute de connaître tous les éléments —et cette aide s'assortit à celle qui est accordée au développement des aptitudes physiques, prouvant ainsi que les deux choses ne sont pas incompatibles.

Toute intervention du gouvernement dans ce domaine que je n'ai fait qu'effleurer présente un danger; en effet, le public pourrait avoir tendance à s'en trop remettre au gouvernement qui vient d'assumer une responsabilité et de se créer une obligation. L'administration d'un tel fonds présente aussi des écueils, nous nous en rendons tous compte. Qui aider et comment? On assistera bientôt à des compétitions serrées entre ceux qui veulent obtenir des fonds et estiment à juste titre qu'ils les méritent et ont besoin d'aide. Par conséquent, il sera très important d'administrer judicieusement le fonds au risque d'aller à l'encontre du but visé.

Est-il nécessaire de dire au ministre qu'une surveillance absolument libre de toutes considérations de partis politiques devra s'exercer sur l'administration du fonds comme c'est le cas—tous les députés en conviendront—pour l'administration des fonds du Conseil des arts? Les dangers que créerait l'absence d'une surveillance impartiale et neutre ont été exposés par beaucoup de rédacteurs sportifs dans des articles très perspicaces sur l'objet de la résolution. Voici ce qu'écrivait dans le *Citizen* d'Ottawa, le 28 août 1961, M. Jack Kinsella, et il est en faveur de la mesure comme, d'ailleurs, je crois, tous ses confrères:

> Le seul reproche que je fais au plan, c'est que nous devons, semble-t-il, conclure qu'il sera sous l'autorité politique. Or, comme l'huile et l'eau, le sport et la politique ne vont pas bien ensemble.

Moi-même, je ne tire pas cette conclusion du projet de résolution et je souhaite qu'il ne devienne pas nécessaire de la tirer. Évidemment, l'une des raisons pourquoi le Conseil des arts du Canada jouit d'une certaine indépendance à l'égard des pouvoirs politiques, c'est qu'il est financièrement indépendant en ce sens qu'il tire ses revenus d'une fondation.

Le nouveau conseil, si je ne m'abuse, tirera son revenu d'un crédit voté annuellement et cela, dans le cours des choses, peut finir par lui faire perdre l'indépendance dont jouit un organisme comme le Conseil des Arts du Canada.

Incidemment, dans cette question d'équilibre entre l'aide apportée aux arts et aux lettres et l'aide apportée au sport et au développement physique de la personne, il n'est pas mauvais de se rappeler que le montant annuel de 5 millions que prévoit la résolution est le double environ de ce dont dispose le Conseil des Arts du Canada pour réaliser tout ce qu'il entreprend dans le domaine des arts, des lettres et des sciences. Un jour peut-être, si ce n'est déjà l'heure, le Conseil des Arts du Canada nous avertira qu'il faudrait rétablir l'équilibre et lui fournir une aide plus considérable. Sauf erreur, le Conseil a déjà présenté des instances à cet égard, mais peut-être qu'avant longtemps, on trouvera que 5 millions, ce n'est pas assez pour tout le travail que cet organisme veut entreprendre.

J'ai trouvé, dans le *Star* de Montréal du 30 août 1961, un article de Baz O'Meara où l'auteur écrit:

Ce n'est pas assez. Il faudrait 25 millions.

C'est clair, monsieur le président, que le montant ne sera jamais assez élevé.

J'espère donc que l'aide fournie grâce à cette mesure n'ira pas aux sports—je parle ici de sports amateurs—qui font leurs frais parce qu'ils attirent des foules. Nous ne voulons pas que les équipes de hockey forment des joueurs de hockey professionnels, que les équipes de football junior forment des joueurs de football professionnels ou que les clubs de baseball forment des joueurs de baseball professionnels. Ceux que nous voulons aider en créant les installations nécessaires, ce ne sont pas les sports qui font leurs frais, en ce sens qu'ils rapportent assez pour payer les dépenses. Je pense à ces sports extrêment importants du point de vue de l'aptitude physique. Je pense aux sports aquatiques et au désir ardent de Ted Reeve de redonner à la crosse son ancien rang de sport national.

Il est une autre considération que je devrais peut-être signaler au comité, et c'est le danger qui s'attache toujours à ce genre d'aide et d'initiatives de l'État, qui n'entrent pas directement dans son champ d'activité. Je veux dire qu'une fois cette activité devenue dépendante dans une large mesure de l'aide de l'État, il devient plus difficile d'obtenir de l'aide bénévole. Le résultat net ne serait pas bon; il ne serait pas bon que ces citoyens et organismes animés d'esprit civique qui s'intéressent présentement au sport amateur et à la condition physique aient l'impression que le gouvernement s'est chargé de la chose, il ne leur resterait guère grand chose à faire et qu'ils n'auraient pas à fournir les fonds. J'espère qu'on voudra bien comprendre que ce genre d'aide n'a pour objet que de compléter ce que les gens font eux-mêmes.

C'est là qu'est le danger—«danger» est peut-être un mot trop fort—comme c'est le cas en ce qui concerne le travail du Conseil des arts du Canada. On a tendance à se dire que le Conseil des arts dispose de cette fondation, de sorte que les sociétés et les gens riches n'ont plus besoin de faire leur part. En établissant le Conseil, le gouvernement voulait que l'aide de l'État serve de base d'appui à l'entreprise privée. Cependant, on est toujours tenté de dire: «Que le gouvernement s'en charge; c'est lui qui a pris cette affaire en main.» J'espère que ce ne sera pas le cas pour ce qui est de la résolution à l'étude.

Avant de terminer, monsieur le président, je me permettrai de rendre hommage aux organismes du pays qui, sans avoir reçu grand encouragement dans le passé, ont fait de leur mieux dans ce domaine. Je sais que certains d'entre eux se sont découragés, mais ces organismes se sont dépensés sans compter à améliorer l'aptitude physique des nôtres. Je songe en particulier à l'école des sports de Lloyd Percival, ainsi qu'au conseil central d'aptitude physique dirigé par M. Hartley Rowe, à Vancouver, et au travail difficile, décourageant parfois, qu'il a poursuivi en vue de développer la condition physique de nos gens. Je crois qu'il a abandonné ce travail pour retourner en Angleterre. Bien des personnes au pays se sont efforcées de développer l'aptitude physique des Canadiens malgré des jours assez sombres pour le sport amateur et la culture physique par rapport aux jours plus brillants que ce domaine a connus il y a 25 ou 30 ans. Ces gens font un travail important et leur but est également important, puisqu'il consiste à assurer l'aptitude physique de la population non seulement par le sport amateur mais aussi par des méthodes directes comme celles qu'ont préconisées les deux hommes dont j'ai fait mention.

Je le répète, lorsque la Chambre étudiera le bill, nous aurons l'occasion d'examiner le sujet en détail. Cependant, je ne pourrai pas participer à cet examen moi-même car, ainsi que le premier ministre l'a signalé, je vais partir en tournée missionnaire, sous peu, afin de répondre à l'appel de ceux qui ont soif de la bonne nouvelle. Je me bornerai à dire ici que nous appuierons le bill ainsi que la résolution sur laquelle il se fonde, et nous souhaitons que l'initiative du gouvernement

dans ce domaine atteigne l'objectif qu'il se propose en un temps où l'aptitude physique ne le cède en importance qu'à l'aptitude mentale. Nous espérons que le gouvernement pourra encourager le sport amateur en général en tant que moyen de parvenir à améliorer l'aptitude physique.

M. Pitman: Notre parti félicite le gouvernement de la résolution et en particulier le ministre de l'avoir présentée si agréablement. Le sujet intéresse vivement tous les députés; preuve en est le débat qui s'est déroulé il y a quelques mois sur la résolution d'un député. L'intérêt manifesté par le député de Kootenay-Ouest qui a malheureusement dû s'absenter avant de pouvoir formuler ses observations et par le député de Port-Arthur corrobore notre intérêt à nous tous.

Personne ne met en doute le bien-fondé de la résolution ni l'utilité du bill qui suivra. Nous n'avons aucun moyen d'obtenir des données précises sur l'état physique de nos concitoyens; cependant ces dernières années, des professeurs de culture physique dans les différentes provinces nous ont dit que le niveau d'aptitude dans notre pays baissait par rapport à celui remarqué dans les autres parties du monde.

Une pareille résolution pose peut-être autant de questions qu'elle n'en règle. Comment encourager les aptitudes physiques et le sport amateur? Comment encourager le développement des aptitudes physiques par les sports amateurs? Ce n'est pas aussi simple que de verser des subventions à l'agriculture ou aux mines d'or car le succès de ces programmes dépend de la réalisation d'avantages matériels obtenus par le versement de la subvention. Le succès de la présente mesure dépend indubitablement de l'enthousiasme et de l'initiative de la jeunesse ou des citoyens de tout âge qui seront encouragés à faire du sport amateur, et à améliorer leur condition physique.

Je suis sûr qu'il est arrivé à chacun de nous, où que soient situées nos circonscriptions, de longer, le samedi après-midi, des terrains de sport absolument déserts. Nous avons tous entendu parler d'écoles qui ne pouvaient pas recruter suffisamment d'élèves pour former une équipe de football lors même que tout l'équipement et tout l'argent voulu étaient à leur disposition! Comment un gouvernement peut-il, au moyen d'une loi, susciter de l'enthousiasme pour le développement des aptitudes physiques, voilà la véritable question.

Il s'agit de savoir encore de quel groupe nous nous préoccupons le plus. Songeons-nous principalement aux jeunes, ou allons-nous vraiment essayer d'encourager le développement des aptitudes physiques chez les personnes d'autres groupes d'âge? Le chef de l'opposition a soulevé la question de savoir ce qu'est le sport amateur. Pouvons-nous subventionner le sport amateur sans courir le risque que les promoteurs professionnels en profitent eux aussi? En fait, bien des sports commencent à l'échelon amateur pour se transformer finalement en entreprises professionnelles. Une question se pose donc: quel sport développe l'aptitude physique au plus haut degré et le plus efficacement possible? Sans doute le ministre et ses fonctionnaires ont-ils examiné ces questions avant de présenter la résolution à la Chambre. J'espère en tout cas qu'ils l'ont fait.

Un organisme qui, à mon avis, a beaucoup fait dans le domaine en question est le Conseil central de récréation physique de Grande-Bretagne, organisme qui s'efforce depuis 1936 de résoudre précisément le problème dont le ministre nous saisit ce matin. Voici une ou deux phrases que j'extrais du 19e rapport annuel de cet organisme:

> Notre but officiel est «de favoriser et d'améliorer la santé physique et mentale de la collectivité en donnant de l'essor à la récréation physique». Autrement dit, l'être humain est notre préoccupation première, tandis que la récréation physique (jeux et sports de toutes sortes, activités au grand air telles que l'alpinisme, le camping, l'entraînement physique récréatif, la danse et ainsi de suite) est le moyen que nous employons pour atteindre notre but.

En d'autres termes, ne restreignons pas trop le nombre des sports. Le ministre a parlé de l'athlétisme et des sports en plein air, du hockey et du football. N'allons pas toutefois considérer le sport comme le font nos rédacteurs sportifs. Peut-être est-il possible d'obtenir une détente physique en pratiquant des sports auxquels les gens qui s'intéressent à la question attachent très peu d'importance.

Le rapport ajoute:

> La quarantaine de formes d'activité qui nous intéressent offrent aux travailleurs sédentaires l'occasion d'être au grand air et de faire de l'exercice, encouragent les jeunes à se développer, à rechercher l'aventure, à apprendre à travailler et à vivre avec les autres, initient les personnes de tout âge à des aptitudes qui leur seront peut-être toute leur vie une source d'agrément, incitent les gens à se rendre davantage à la campagne et à mieux l'apprécier, offrent de la compagnie à ceux qui sont seuls et orientent vers une activité constructive l'énergie de ceux qui sont d'un tempérament actif.

Dans sa dernière phrase, l'auteur formule une réflexion très importante:

> Peu de gens s'engagent d'eux-mêmes dans une activité physique du seul fait que cette dernière peut leur faire du bien. Il faut savoir susciter leur intérêt, soulever leur enthousiasme et exiger d'eux un effort mental et physique; c'est alors seulement que cette activité sera vraiment efficace et formatrice.

Je recommande ces paroles au ministre et à son ministère, car c'est le point capital. Le moyen de soulever l'enthousiasme? Le moyen de susciter l'initiative?

Ce que je crains, au sujet de cette résolution, c'est que nous ne perdions de vue l'objectif qu'elle exprime. C'est une impression que le premier ministre n'a jamais voulu laisser, j'en suis sûr, et je ne devrais peut-être pas détacher de leur contexte ces paroles qu'il a prononcées, en annonçant le bill à Toronto:

> Le succès dans les compétitions sportives est devenu un élément important dans la lutte pour conquérir le cœur des hommes. Les succès remportés aux jeux olympiques et dans tous les domaines du sport au niveau international contribuent grandement au prestige des nations.

Souhaitons que pareilles considérations ne nous détourneront pas de l'objectif. Dans un article paru le 29 août, dans un journal ontarien, nous retrouvons la même inquiétude exprimée. En une seule phrase, l'auteur dit:

> Si la tâche du Conseil consultatif national se colore de considérations de guerre froide, mieux vaut laisser faire l'encouragement, et adopter le régime soviétique des exercices qui sont imposés dans les usines tous les jours à 11 heures.

Nous nous intéressons certainement aux concours olympiques. Toutefois, je crois que le Conseil britannique a raison d'affirmer:

> La suprématie britannique dans le sport international n'est pas l'objectif du Conseil central de récréation physique. Cependant, plus le Conseil fera du bon travail en encourageant chacun, plus le pays aura de chances de produire des sportifs de calibre olympique. Ce n'est qu'en élargissant beaucoup la base de la pyramide représentant la participation nationale que nous pourrons en élever le niveau.

Ainsi qu'il l'expose dans le projet de résolution, le gouvernement a choisi trois méthodes d'atteindre ces objectifs. La première consiste à subventionner des agences, des institutions et des organismes divers. Évidemment, nous espérons voir préciser dans le bill ce que cette méthode signifiera exactement. Cependant, en ce moment-ci, tout ceci est assez vague et laisse subsister des doutes. Sur quoi le gouvernement se fondera-t-il pour juger les buts de cette organisation? A-t-elle vraiment pour but d'encourager le développement des aptitudes physiques ou s'occupe-t-elle d'activités sociales qui peuvent faire échouer entièrement les efforts qu'elle entreprendra pour mettre en pratique l'objet de la résolution du ministre? Avant qu'une multitude de mains se tendent pour avoir leur part de ces 5 millions de dollars, il faudra établir un critère d'appréciation sur lequel on se guidera pour distribuer de l'argent aux organisations de tous genres qui devront savoir ce qu'on entend par sport amateur et à quelles fins on le pratique.

[M. Pitman.]

Quelqu'un a dit que c'était une «Caisse noire pour les sports». Pas un seul député ne désire qu'il en soit ainsi. Toutefois, il appartiendra au gouvernement fédéral de définir avec infiniment de soin les sports et activités qui correspondront au but visé, les sortes d'organisations dont la raison d'être est la récréation par les sports et les exercices physiques, sans tomber dans d'autres domaines d'intérêt collectif.

La deuxième méthode prévue par la résolution est la conclusion de conventions avec les provinces, en vertu desquelles le gouvernement fédéral prendra à sa charge une proportion des frais assumés par les provinces dans l'établissement de programmes encourageant le développement des aptitudes physiques et du sport amateur. Mais notre enthousiasme pour la résolution tombe au rappel d'une certaine loi sur l'aptitude physique. Je vois que le député d'Essex-Est vient de quitter la Chambre. Toutefois, avant que se termine l'étape de la résolution, j'espère que l'honorable représentant d'Essex-Est, à titre d'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, nous fera connaître ses vues en s'inspirant de son expérience dans ce domaine.

Pourquoi cette loi n'a-t-elle pas eu de bons résultats? J'ai consacré quelque temps à la lecture des procès-verbaux du conseil, de 1943 à 1952, afin de voir si je pourrais découvrir les raisons pour lesquelles la loi n'avait ni éveillé ni stimulé l'imagination des provinces. En 1946, cette mesure relative à la culture physique, qu'avait fait adopter le gouvernement précédent, s'est vue décerner par l'Académie américaine de culture physique une citation, à titre de mesure-pilote dans l'intérêt de l'épanouissement de l'homme. Cependant, en 1953, la loi s'était révélée un échec. Les provinces n'avaient pas adopté de lois sur la culture physique, alors qu'on avait espéré qu'elles le feraient, je crois. On relève bien une sorte d'entente spéciale au moyen de laquelle les provinces essayaient de s'acquitter de leur tâche par l'entremise de leurs services d'éducation publique, de leurs organismes d'hygiène et de bien-être, et ainsi de suite.

La grande variété d'aspects que présentait l'activité visée par la loi sur la culture physique, dans un effort pour relever le niveau de la santé physique, d'organiser le sport, dans toutes les régions du Canada, et d'encourager les jeunes à instituer des services d'éducation physique m'a beaucoup frappé. Mais la mesure a quand même échoué, et a été rayée de nos statuts. Dans bien des cas, les provinces n'ont pas profité des subventions disponibles. Je remarque que la Colombie-Britannique et la Saskatchewan semblaient le plus s'intéresser à ces subventions.

Mais, quand on consulte les procès-verbaux, on ne peut certainement pas s'empêcher de constater qu'il se posait alors, à ce point de vue, de grands problèmes. J'espère que le gouvernement a examiné ces problèmes et qu'il les a réglés. J'ai relevé avec un certain espoir l'observation du ministre, d'après laquelle certaines des difficultés et des inquiétudes de 1961 ne sont plus celles des années 40 et 50. Nous avons donc toute raison de croire que cette nouvelle initiative aura de bons résultats. J'ai certainement eu l'impression qu'il y avait, au cours des années 40 et 50, une pénurie déconcertante de personnel ayant la formation nécessaire. A mesure que se développeront les divisions de culture physique dans nos universités, et sans doute aussi le programme beaucoup plus poussé de subventions, nous espérons que certains de ces problèmes seront réglés. Nous abordons le problème avec un certain sens de frustation que nous pourrions appeler la frustration du fédéralisme. Je ne m'inspire pas à cet égard, de mon affiliation politique, mais je pense souvent que nous offrons des fonds aux provinces, mais en les obligeant de participer aux frais si elles veulent en profiter. Pareille chose refroidit évidemment leur enthousiasme.

Ce qui est encore plus important, c'est que, très souvent, ce sont les provinces qui doivent prendre l'initiative, fournir l'administration nécessaire et même tout le programme au moyen duquel pourra s'appliquer la mesure tendant à donner une santé bien équilibrée aux paliers inférieurs de la nation. Bien souvent aussi, le gouvernement fédéral ne fournit pas les directives ou les plans suffisants pour permettre aux gouvernements provinciaux de prendre l'initiative voulue.

Je dois dire que, dans bien des cas, nous semblons faire une entorse à nos principes démocratiques. Par exemple, hier soir nous avons parlé de la formation professionnelle. Nous constatons que, malgré la grande générosité du gouvernement fédéral, ce programme n'a pas été adopté avec autant d'enthousiasme que le gouvernement fédéral lui-même l'aurait espéré. Les provinces ne se sont pas mises en quatre pour former les chômeurs. Voilà le problème. Quand il s'agit d'un débat à la Chambre, le gouvernement, bien entendu, dit que la faute est aux provinces parce qu'elles n'ont pas fait tout ce qu'elles auraient dû dans le cadre du programme. Lorsqu'il s'agit d'un débat dans les provinces, les gouvernements provinciaux déclarent qu'il s'agit d'un plan fédéral, que le gouvernement fédéral fournit 75 p. 100 des fonds nécessaires et que leur responsabilité n'est vraiment pas engagée. Je crois qu'il y a là une négation absolue de notre système démocratique de responsabilité gouvernementale.

Le peuple du Canada, je crois, se laisse déconcerter par pareille attitude. On ne peut trouver personne pour admettre son péché ou pour accepter des félicitations. J'espère que le présent projet de loi n'aura pas le même sort. J'espère qu'une direction et que des programmes viendront d'en haut et qu'on fera un véritable effort pour s'assurer que la loi sera appliquée de façon dynamique.

L'un des problèmes auxquels les provinces auront à faire face, j'en suis sûr, dans l'application de cette mesure, c'est le manque d'aménagements. Il est déplorable que, l'hiver dernier, nous n'ayons pas construit d'un bout à l'autre du Canada des centres récréatifs où ce programme aurait pu être mis en pratique. Nous aurions ainsi mis les bœufs devant la charrue. C'est vraiment déplorable parce que je crois qu'il y a là un problème de première importance. Le ministre a dit que les installations d'athlétisme laissaient surtout à désirer. Dans ma circonscription, il n'y a pas une seule arène intérieure dans un rayon de 80 milles. Comment pouvons-nous, dans un climat comme le nôtre, former des athlètes de calibre olympique et des enthousiastes des sports en de pareilles conditions? Il n'y a pas une arène extérieure convenable à 40 milles à la ronde, et il nous faut littéralement enlever les pistes de course aux chevaux pour que nos garçons et nos filles puissent pratiquer la course, et encore là, dans la plupart des cas, c'est dans la boue. Un pays aussi grand que le Canada devrait maintenant fournir pareils aménagements.

C'est ce que nous disent les associations d'athlétisme, les universités et les écoles supérieures de tout le Canada. Nous ne pourrons pas obtenir de résultats tant que nous n'aurons pas d'installations. Il est déplorable que le ministre des Travaux publics n'ait pas annoncé un bill destiné à accorder des fonds aux municipalités, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, pour l'aménagement de centres récréatifs, au lieu de payer tant d'argent en prestations d'assurance-chômage. Cela pourrait se faire soit sous l'empire du programme des travaux d'hiver soit grâce à un financement sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation, comme on l'a fait à l'égard des maisons d'étudiants, des installations d'égouts et ainsi de suite.

Il faut prouver que le gouvernement fédéral se penche sérieusement sur cette question d'aptitude physique. Nous savons qu'il existe un problème dans le domaine de la natation. Il n'existe, je pense, que trois ou quatre piscines de dimensions olympiques à travers le pays. Pour moi, c'est un grave problème. Notre seule préoccupation, évidemment, n'est pas

de produire des champions olympiques. Je suis certain que lorsque nous voyons l'Union soviétique préparer une équipe de champions gymnastes, ce n'est pas le seul fait que sept Russes ont gagné des médailles d'or aux jeux Olympiques qui nous préoccupe, mais tout simplement le fait que l'équipe olympique représente un choix parmi plusieurs milliers de gymnastes à travers toute l'URSS. C'est précisément, je n'en doute pas, ce que vise la mesure dont nous sommes saisis, et nous espérons sincèrement qu'elle portera fruit. Mais c'est un programme qui exige beaucoup d'orientation, de planification et de direction si nous voulons qu'il donne les résultats que nous tous, quel que soit notre parti, en espérons.

Un autre aspect à traiter, outre la question des installations, c'est le problème des chefs. Nous n'avons pas assez de gens capables de diriger un tel programme. Le conseil central de la récréation en Grande-Bretagne, dont je viens de parler, a aménagé trois centres récréatifs nationaux. N'est-ce pas ce dont nous avons besoin? Peut-être nous faut-il une orientation nationale qui serve de guide. En Grande-Bretagne, ce conseil n'a dépensé qu'un cinquième du montant que nous envisageons de dépenser dans une seule année et pourtant, il a réussi à former 12,000 personnes dans tous les sports imaginables, dans ces centres récréatifs. Nous devons donner l'orientation, je pense; peut-être faudrait-il des cliniques nationales d'activités récréatives pour donner une orientation à travers tout le Canada si nous voulons que ce programme de culture physique porte fruit. Il arrive si souvent peut-être que le conseil consultatif national trace des plans au premier échelon, mais on ne va pas jusqu'au bout, on ne se rend pas jusqu'au palier où se développe la véritable aptitude. Si les gens aux plus bas échelons ne connaissent pas parfaitement ces programmes conçus au plus haut échelon, et s'ils ne savent pas comment les exécuter, un tel programme peut-il fonctionner convenablement? A mon avis, c'est un grand problème que l'ancienne loi n'a pas su résoudre.

Le chef de l'opposition a soulevé le problème du financement. Le montant que le gouvernement a décidé de consacrer à ce programme ne manque pas de nous impressionner. Enfin, peut-être cela incitera-t-il le gouvernement à accorder plus de subventions aux divers domaines de l'éducation, aux arts, au Conseil des arts du Canada. En Grande-Bretagne, par exemple, des particuliers financent, par leurs dons, la moitié du programme. Nous voulons encourager la population canadienne à cet égard, et c'est peut-être la façon de s'y prendre. Le chef de l'opposition a fait remarquer que nous ne voulons pas que les organismes bénévoles abandonnent la partie, cessent de contribuer, pour tout laisser au gouvernement national. N'aurait-on pas avantage à alimenter ce programme par des dons provenant de particuliers et ne serait-ce pas un moyen d'y attirer l'attention de la population canadienne?

Le troisième important aspect que présente la résolution c'est, bien entendu, la création du conseil consultatif national. C'est cet organisme qui jouera le rôle de cerveau directeur. J'ai l'impression que l'application de la dernière loi sur l'aptitude physique posait le problème suivant: ceux qui étaient chargés de l'appliquer savaient bien ce qu'ils faisaient et accomplissaient un travail très méritoire, mais leurs projets n'atteignaient jamais la masse. C'est surtout par là, je pense, que nos efforts ont abouti à un échec. Il nous faut profiter de cette expérience si nous voulons que ce programme-ci soit fructueux.

La nomination des membres du conseil posera un problème, problème aussi embarrassant pour le ministre que d'avoir à décider quels organismes bénéficieront des subventions. Ce sera une tâche très difficile, et j'espère que le ministre s'y est déjà attaqué. Ainsi, le conseil de la Grande-Bretagne comprend des hommes de la trempe de M. Noel Baker, récipiendaire du prix Nobel, le très honorable Vincent Hampden, et sir John Hunt, brigadier. Ils aiment, non seulement les sports comme tels, mais aussi les arts et les sciences; ils s'intéressent à une foule de choses. A mon avis, ce sont des hommes de cette trempe qu'il nous faut pour composer notre conseil: des hommes qui ont fait leur marque, qui s'intéressent aux bonnes choses, et qui ne réduisent pas le sport amateur à une vile concurrence.

Je suis sûr que l'examen du bill qui fera suite à la résolution sera suivi avec intérêt, non seulement par les députés, mais par tous les Canadiens. Nous espérons tous, je pense, que la mesure retiendra l'intérêt et l'attention de la Chambre. Elle recevra certainement l'entier appui du Nouveau parti démocratique.

M. Weichel: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du programme relatif aux sports que le gouvernement nous présente en vue d'encourager nos jeunes à se livrer aux sports amateurs, et de pouvoir exprimer mes vues sur la question. Dans le premier discours que j'ai prononcé à la Chambre le 20 janvier 1959, j'ai été le premier à parler en faveur des sports amateurs et à dire que le gouvernement devrait apporter une aide financière dans ce domaine. Voici ce que j'ai déclaré alors:

A mon avis, monsieur l'Orateur, nos gouvernements devraient maintenant s'occuper de ces questions. Un ministère des sports et de l'athlétisme

serait la solution. L'État aidant, nous pourrions un jour envoyer des équipes nationales à l'étranger, sans forcer leurs dirigeants à mendier des fonds pour le voyage.

Chaque année, des millions de dollars sont dépensés dans le pays pour le développement culturel. Comme tout sportif à l'esprit ouvert, je n'ai rien là-contre. J'estime, toutefois, que nous devrions aussi dépenser un montant semblable pour la culture physique et le développement athlétique de notre jeunesse. Que le gouvernement considère l'apport des événements sportifs.

La bonne volonté à l'égard du Canada que favorise la compétition; le relâchement de la tension internationale grâce aux épreuves sportives internationales; l'augmentation du prestige dont jouit notre pays grâce à sa participation dans ce domaine et l'exemple donné à notre jeunesse par les sportifs de ces équipes. Jusqu'ici, le Canada n'a pas atteint, dans les compétitions internationales, la place qu'il pourrait obtenir. Moyennant une aide appropriée, toutefois, il pourrait le faire.

Le discours du trône qui a été prononcé au début de la présente session renfermait peu de choses qui aient suscité autant d'enthousiasme chez les Canadiens, les jeunes surtout, que l'annonce faite par le gouvernement, portant qu'une aide financière serait accordée pour encourager la pratique du sport amateur. Je suis très heureux de ma position actuelle. Tout comme nombre d'autres Canadiens qui s'intéressent aux sports, il y a des années que je préconise les sports et que je fais tout ce que je puis pour que nos jeunes se forment des esprits sains dans des corps sains. Je suis maintenant en mesure de formuler des recommandations au gouvernement sur la manière dont on pourrait mettre en pratique un programme national d'aide aux sports.

Nous avons beau, comme Canadiens, n'être pas peu fiers de nos réalisations matérielles et de notre haut niveau de vie, il reste que nous traînons loin en arrière des autres pays pour ce qui est des installations que nous offrons à ceux qui pratiquent les sports. C'est la Russie, évidemment, qui me vient à l'idée comme exemple d'un pays qui est des milles en avant de nous dans ce domaine. Grâce à un programme vigoureux et intensif, le gouvernement de ce pays a multiplié sur son territoire les palais des sports, les piscines et les programmes locaux de formation athlétique. On pourrait dire que, là-dessus, la Russie nous distance comme ses coureurs ont distancé les nôtres aux jeux olympiques de Rome et ses joueurs de hockey, aux jeux d'hiver de Cortina. L'effet d'un programme comme celui de la Russie s'est fait sentir dans les récents jeux olympiques, comme d'un autre côté notre piètre performance a révélé l'absence chez nous d'un tel programme.

Les idées que je veux aujourd'hui faire connaître sont une sorte de résumé de mes propres idées et des propositions qui me sont venues de sportifs du pays depuis que le gouvernement a annoncé qu'il aiderait le sport amateur. Notre retard sur les autres pays est tel, que les problèmes qui se posent sont multitude. Il faut donc avancer graduellement. A mon avis, trois champs s'ouvrent à notre activité:

1. Fournir des installations en quantité suffisante: champs, stades, piscines, gymnases, courts de tennis, et autres lieux de formation et de concours. Tout cela favoriserait le développement physique de notre jeunesse.

2. Fournir des instructeurs compétents, dont les jeunes sauraient difficilement se passer.

3. Fournir une aide financière directe aux équipes nationales qui représentent le Canada dans les concours internationaux.

Afin de combler le manque de centres et d'installations de sport au Canada, le gouvernement devrait, je pense, prendre en considération un plan selon lequel un certain montant serait prévu chaque année durant, mettons, vingt ans. Les localités qui veulent construire des stades, aménager des terrains de jeux, des piscines, etc., pourraient obtenir des subventions pourvu que ces installations soient conformes aux normes internationales établies et aux autres normes que le Canada jugera bon d'imposer. Vu que nous accusons un retard considérable, ces subventions seraient importantes afin que chaque année, une vingtaine de localités dans le pays puissent aménager ces installations. Il faudrait choisir des endroits bien situés un peu partout dans le pays afin de fournir le meilleur service possible dès le début. Par la suite, on pourrait aménager ces installations dans les milieux non desservis. Les municipalités ne devraient pas obtenir de telles subventions à moins qu'elles n'appuient elles-mêmes cette activité et ne s'y intéressent. Le gouvernement pourrait payer la moitié, par exemple, de tout projet autorisé. La collectivité en cause pourrait payer le reste.

Pour ce qui est de l'aide que le gouvernement peut apporter à nos jeunes sportifs dans tous les domaines en les faisant bénéficier des services de moniteurs, je pense que le gouvernement devrait verser une subvention annuelle aux organismes de sport amateur qui ont déjà un programme et ont choisi des moniteurs approuvés. Ces derniers devraient être des vedettes internationales comme Rocket Richard et Gordie Howe pour le hockey, Gus Ryder et Cliff Lumsden pour la natation, M. Reid, de Vancouver, pour l'aviron et Wally Brown, pour l'athlétisme en plein air, etc. Nous devrons payer le prix pour avoir ce qu'il y a de mieux, mais si nous faisons cela nous en serons récompensés par un Canada plus apte physiquement, par une jeunesse en meilleure santé qui bâtira une nation mieux portante. Les résultats ont été

évidents en Australie, notre nation-sœur au sein du Commonwealth, où un programme intensif de sports a produit les meilleurs coureurs et nageurs du monde.

D'autre part, le gouvernement pourrait bien décider que des entraîneurs à plein temps soient souhaitables. Ces entraîneurs pourraient être employés par le gouvernement fédéral qui appliquera le programme national de sports, et être mis à la disposition de différentes équipes à travers le pays, sur demande. Quand ils ne seraient pas ainsi employés, ces entraîneurs pourraient dresser des plans en vue du progrès futur du Canada dans leur domaine en particulier, mettre au point des aides visuelles au moyen de films spéciaux, donner des causeries et rédiger des manuels de sport.

Passons maintenant à la compétition parmi les sportifs qui appliqueront ce vaste programme. Je crois, ainsi que des millions de sportifs canadiens, que toutes les équipes nationales qui participent à des compétitions internationales comme les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et ceux du Commonwealth, les tournois mondiaux de hockey, les championnats de tennis de la coupe Davis, etc., devraient pouvoir se faire payer leurs dépenses principales par le Trésor public. Il faudrait également leur payer leurs uniformes, leur équipement, leurs hôtels, leurs déplacements et autres dépenses connexes. Je ne crois pas, cependant, que l'on doive accorder une indemnité pour le temps consacré à cela. Si des particuliers désirent contribuer à rembourser ce qu'un intéressé peut perdre en salaire, c'est une autre affaire. J'ai la ferme conviction que tous nos représentants nationaux ne devraient plus se trouver dans l'obligation gênante d'avoir à mendier les sommes qui leur sont essentielles, alors que d'autres pays acquittent les dépenses de leurs athlètes en puisant aux fonds de l'État.

Venant de la circonscription de Waterloo-Nord, que j'appelle ma région, je connais très bien ce problème. Les deux principales municipalités de cette région, soit les villes jumelles de Kitchener et de Waterloo, ont, par le truchement de leur ancienne équipe de hockey, les Dutchmen, représenté le Canada à deux tournois olympiques. Afin de permettre à cette équipe de faire les deux voyages nécessaires, les gens de Kitchener-Waterloo et de la région ont dû, avec l'aide de quelques amis du sport, réunir au delà de $40,000 pour couvrir les frais. Pour les participants à des tournois, les soucis financiers constituent un gros obstacle. Cela a été clairement démontré dans le cas des Dutchmen, qui ont dû faire un effort spécial quelques jours avant leur départ pour Squaw Valley en vue de recueillir les fonds qu'il leur manquait. Pourtant, l'équipe ne représentait pas Kitchener-Waterloo, mais bien le Canada tout entier. Tout le pays était chagriné de la situation et un sentiment quasi national de gêne s'est manifesté lorsque l'équipe a perdu aux mains des Russes en 1956, puis aux mains des Américains l'année dernière.

[M. Weichel.]

On peut en dire autant de M[lle] Anne Heggtveit, la première championne canadienne des Alpes, du couple champion de patinage de Toronto et d'autres qui ont participé aux compétitions. Ils ont dû pourvoir à leurs dépenses avec l'aide de dons de particuliers et d'associations. Notre pays n'a absorbé aucune part des dépenses occasionnées par l'envoi de ces athlètes à des milliers de milles pour participer à des concours dans les milieux sportifs les plus réputés du monde.

Le versement de ces fonds comporte certains écueils. Il faut établir un certain équilibre pour ne pas décourager l'initiative individuelle. Trop de bien-être alourdit l'esprit. Pas assez, c'est la misère, comme l'attestent nos équipes qui ont dû se débattre pour participer aux compétitions internationales. Il en va du sport comme de toute chose. S'il est trop facile, le sportif ne l'apprécie pas.

Et voici la principale question qui se pose: comment instituer ce programme national d'aide à l'athlétisme amateur? Il faudra que l'organisme qui s'appellera le Conseil consultatif national de l'aptitude physique et du sport amateur ait son siège permanent à Ottawa et que les fonds soient administrés au nom du ministre par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pour que les idées pénètrent jusqu'à l'échelon local, il faudrait qu'il y ait un conseil provincial ou un organisme de sport bénévole qui soit dirigé par un amateur de sport nommé par Ottawa. De plus, il devrait y avoir, dans chaque localité d'une certaine importance, un conseil récréatif semblable à celui de ma ville, Elmira, et à ceux d'autres localités, pour appliquer le programme général et les directives du Conseil national. Le conseil de ma ville existe depuis 15 ans et j'ai eu l'honneur d'en être le premier président. Son activité a été couronnée de succès et pour donner un exemple au comité, j'ajouterai que la localité de 3,200 habitants dépense $15,000 par année pour les sports et activités récréatives.

Comment maintenir cet esprit d'entraide tout en touchant des subventions du gouvernement? Un des moyens serait peut-être l'institution d'une journée nationale du sport, où, en vue de se procurer les fonds nécessaires au renforcement de l'effort national chaque année, chaque groupe régional présenterait un programme. Nous pourrions peut-être tâcher d'obtenir 10c. par habitant. On obtiendrait ainsi $10,000 dans les seules

villes jumelles de Kitchener-Waterloo et leurs banlieues, dans ma circonscription, et 1.8 million de dollars pour tout le Canada. Ces fonds aideraient, dans une très forte mesure, à défrayer le coût de l'administration et certaines des dépenses. En outre, la publicité et les efforts de la région elle-même feraient du programme le point de mire national nécessaire pour stimuler l'appui de tout le pays. Voilà ce que je propose, monsieur l'Orateur, du point de vue de l'organisation des sports qui portera, à mon avis, d'ici quelques années, le Canada à la place qu'il devrait occuper dans l'activité sportive internationale. En même temps, ce programme développerait une génération après l'autre de jeunes Canadiens sains de corps et d'esprit, qui auraient un concept juste du sport, de la camaraderie, et de l'amitié.

Le problème des jeunes délinquants est, à l'heure actuelle, tellement répandu qu'il constitue une accusation assez grave contre la société dans laquelle nous vivons. Le fait que ce problème n'est dû qu'à une petite minorité de la jeunesse n'est pas une excuse et n'atténue aucunement son importance. En 1958, le Canada comptait 31,000 jeunes criminels ou plus. Comme tous les parents fiers de leurs enfants, nous attendons beaucoup des nôtres, et c'est ce qu'il faut, si notre jeune pays doit réaliser ses ambitions. Nous ne devrions, toutefois, pas oublier qu'il ne sauront assumer leur part de responsabilité que dans la mesure où ils pourront suivre notre exemple et nos enseignements. Le programme de sport, conçu par notre sympathique premier ministre et proposé par notre gouvernement, pourra, avec l'aide des parents et de tous les citoyens amis du sport, être très utile pour enrayer la délinquence juvénile. Est-il possible de ne pas instituer un programme dans ce sens dans un pays si jeune, si vigoureux, si prometteur d'avenir.

Depuis quelques années, certains de nos citoyens qui s'y intéressent ont fait un bel apport au sport d'amateur, peut-être même dans certains cas, à l'insu du grand public. Je pense à des hommes comme le major Conny Smyth, C.M., de Toronto. Certains officiers de notre armée lui attribuent tout le mérite de la place importante qu'occupe le hockey dans le programme sportif de l'armée. Il a rendu l'armée consciente de ce sport, quand il y a organisé le programme au cours de la seconde grande guerre. Le programme de sports pour les troupes canadiennes et leurs familles a pris beaucoup d'envergure durant les dix dernières années, où le Canada a directement participé à l'OTAN en y envoyant des troupes au sol. M. Len Taylor, de Kitchener, l'un des plus éminents chroniqueurs sportifs d'Ontario, qui a accompagné nos équipes en Europe à plusieurs reprises, a déclaré ce qui suit:

> Certaines des personnes les plus intéressées dans le projet du conseil national des sports et de la récréation au Canada vivent en Europe.
>
> Dans les forces canadiennes outre-mer, on se rend davantage compte de la nécessité d'un programme national qu'ici dans les milieux moyens. Cela est attribuable à plusieurs facteurs. L'un d'entre eux, c'est que nos soldats et nos aviateurs ont de bien meilleurs aménagements que n'importe quelle collectivité canadienne.
>
> Un autre facteur, c'est qu'ils voient ce que peut accomplir un programme national, parce que la plupart des pays européens sont en avance du Canada dans ce domaine de bien des années.

Ces amis européens, y compris nos Canadiens outre-mer, sont très intéressés dans le programme de sport du gouvernement—programme destiné à encourager la participation des jeunes aux exercices athlétiques amateurs. N'allons pas les décevoir par nos travaux. Récemment j'ai lu un article de Peter Fraser au sujet d'un autre bon Canadien, M. Jim Daly, le nouveau président de l'athlétisme de l'*Amateur Athletic Union*, et ancien champion du demi-mille au Manitoba. M. Daly préconise un programme de concours à l'année longue au niveau local, menant à des concours interprovinciaux et couronné par une finale nationale. M. Daly est très enthousiaste et estime que le Canada a suffisamment de matériel dans le domaine de l'athlétisme pour terminer au troisième rang aux Jeux de l'Empire. Il admet qu'il faut de l'argent pour exécuter ce programme, mais il estime que le sport peut, en définitive, être rentable. Cet homme a fait énormément pour encourager la pratique de l'athlétisme chez les jeunes.

Oui, monsieur le président, le Canada possède beaucoup de personnes intéressées aux sports et prêtes à jouer un rôle dans ce programme. Je pense, notamment, à des organismes aussi merveilleux que la *Royal Canadian Legion*. Sauf erreur, la Légion a dépensé jusqu'ici près de $80,000 pour encourager la pratique de l'athlétisme chez nos jeunes Canadiens, et a consacré plusieurs milliers de dollars à d'autres travaux de récréation. Le président Kennedy a récemment nommé Charles Wilkinson, l'ancien entraîneur des équipes de football d'Oklahoma, directeur du programme national d'aptitude pour les jeunes. M. Wilkinson estime que son principal problème sera d'approcher les jeunes et de leur faire admettre qu'il peut être amusant de se mettre en forme et de rester en forme. Après tout, il faut convaincre la jeunesse qu'en demeurant en bon état physique, on s'assure de gros dividendes pour la vie.

Depuis quelques années, un nombre de plus en plus grand de Canadiens admettent, comme nos amis américains d'ailleurs, que l'aptitude physique doit jouer un rôle important dans la vie de la nation; il est donc encourageant de savoir que notre gouvernement fournit ce stimulant qui s'imposait, le signal de départ qui fournira des sports pour tous. Je continuerai à insister pour qu'on pousse davantage ce programme, qu'on aide les autres à le mousser et qu'on encourage tous les Canadiens à lui accorder leur appui le plus sincère. Oublions que par le passé nous avons manqué de programmes sportifs à l'échelon national, que nous avons fait mauvaise mine dans les compétitions internationales, que nous avons tiré une piètre publicité des équipes et des compétiteurs individuels qui ont manqué d'encouragement, et souhaitons un avenir plus brillant pour les sports au Canada.

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, selon le compte rendu des journaux du 28 août dernier, à travers le pays, le très honorable premier ministre de notre pays (M. Diefenbaker) le 26 août, à Toronto, lors de l'inauguration officielle du Temple international de la renommée consacré au hockey, déclarait qu'il recommanderait au Parlement la création d'un Conseil national des sports, dont le but serait d'améliorer la situation des loisirs, de l'athlétisme amateur et de l'éducation physique.

Monsieur le président, le projet de résolution que nous étudions présentement contient les recommandations suivantes: 1. l'établissement d'un conseil appelé Conseil consultatif national, tendant à favoriser le plein épanouissement de la personne et le sport amateur;

2. de prévoir le paiement de subventions à des organismes, sociétés ou institutions;

3. de permettre que soit conclue avec toute province une convention statuant sur les montants que le Canada versera à celle-ci à titre de contributions au coût de programmes relatifs au développement de la personne et au sport amateur;

4. que les subventions et les sommes payées annuellement, dans l'ensemble, ne devraient pas dépasser cinq millions de dollars;

5. de pourvoir au paiement de la rémunération du président et des frais de déplacement et autres dépenses des membres du conseil...

Monsieur le président, la résolution ne dit pas quelles seront les normes établissant le statut d'un amateur. Seront-elles celles des jeux olympiques, telles qu'elles sont décrites à la page 781 de l'Encyclopédie britannique (version anglaise), lesquelles se lisent comme il suit:

(Traduction)

L'amateur est celui qui pratique et qui a toujours pratiqué le sport pour son seul plaisir et pour les avantages d'ordre physique, mental ou social qu'il en tire, et à qui la pratique du sport n'est rien d'autre qu'une récréation qui ne lui rapporte aucun gain direct ou indirect; en outre, il doit pratiquer le sport en conformité des règles de la fédération internationale en cause.

Voici comment l'Association canadienne du hockey amateur définit le joueur amateur:

Le joueur de hockey amateur est celui qui ne s'est pas adonné ou qui ne s'adonne pas au hockey professionnel organisé ou qui, s'il s'y est adonné, est redevenu amateur.

(Texte)

Ou sont-ce d'autres normes que le conseil projeté adoptera?

De plus, quelles seront les sections de l'athlétisme amateur qui pourront recevoir les subventions du gouvernement?

Monsieur le président, j'ose croire que les sections de l'athlétisme amateur qui n'attirent pas les foules, disons, autant que le hockey, le *baseball*, le ballon au panier recevront de ce conseil la même considération.

Monsieur le président, des loisirs et des sports me viennent à l'idée qui devraient bénéficier de la considération du conseil projeté Il y a, par exemple, la natation, l'athlétisme en plein air, (*track and field events*), le hockey, la boxe, le cyclisme, l'escrime, la gymnastique, l'éducation physique, la rame, le tir, le tir à l'arc, le tennis, le *baseball*, le patinage artistique ou de fantaisie, le ballon au panier, le judo, etc.

Monsieur le président, le conseil aura la lourde tâche de partager équitablement ce montant de façon que tous les sports, toutes les organisations, tous les athlètes en bénéficient. De là viendra le problème; et quel problème, monsieur le président!

Jusqu'ici, tous les groupes du monde sportif se débrouillaient tant bien que mal. Chaque dirigeant se dépensait sans compter, faisant preuve d'un dévouement inlassable pour assurer le succès de sa section. Mais maintenant, monsieur le président, il y a risque de lutte entre les uns et les autres pour obtenir le plus gros morceau du gâteau, que promet d'offrir le gouvernement fédéral.

Les organisations sportives du Canada, les chroniqueurs sportifs et tous ceux qui sont intéressés au bien-être de la jeunesse de notre population, ainsi qu'à l'athlétisme amateur, seront sans doute invités à contribuer par leurs suggestions à trouver la méthode par laquelle les sports et le pays profiteront au maximum de cette somme de cinq millions.

Monsieur le président, le Conseil offrira-t-il ces bourses aux personnes qui désireraient

devenir instructeurs dans la section de leur choix dans l'athlétisme? Des subventions seront-elles fournies pour l'établissement d'écoles ou de cliniques régionales pour la formation d'instructeurs et d'arbitres?

Le Conseil signera-t-il des ententes avec les villes et les municipalités, par l'entremise des gouvernements provinciaux, pour la construction de salles récréatives ou de gymnases? Le Conseil va-t-il accorder de l'aide à nos athlètes et nos équipes qui participent aux jeux nationaux, aux jeux internationaux et aux jeux olympiques, disons pour le transport, l'achat d'équipement, d'uniformes et même de souvenirs?

Monsieur le président, il ne s'agit plus de simples victoires, il y a aussi le prestige du pays, le rôle important que peut jouer le monde sportif pour améliorer les relations internationales, pour amener les pays à mieux se comprendre.

Lorsque le chef de l'opposition (M. Pearson) a parlé de ces projets, il a déclaré ceci:

En 1928, le Canada a connu ses meilleurs succès aux jeux olympiques.

J'aimerais aussi mentionner ceux qui, en 1928, ont gagné des médailles pour le Canada.

(Traduction)

M. P. Williams dans la course de 100 mètres, M. P. Williams dans la course de 200 mètres, l'équipe canadienne dans la course à relais de 400 mètres, M. E. Catherwood dans le saut en hauteur, et M. J. Wilson dans la course en patins de 500 mètres. Le domaine où le Canada a remporté le plus de victoires est celui du hockey. Les compétitions mondiales de hockey ont commencé en 1920. Le Canada a remporté la médaille d'or en 1920, en 1924, en 1928 et 1932. En 1936, c'est la Grande-Bretagne qui l'a remportée. En 1940 et en 1944, il n'y a pas eu de compétition à cause de la guerre. Le Canada a gagné en 1948 et en 1952. La Russie a gagné en 1956 et les États-Unis en 1960.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

(Texte)

M. Clermont: Monsieur le président, à l'ajournement, à une heure, je venais de finir d'énumérer les pays qui avaient gagné la médaille d'or, pour le hockey, aux jeux olympiques depuis 1920.

Le Conseil pourrait aussi demander à la radio, à la télévision d'État et aux postes privés, d'accorder plus de temps aux sports amateurs dans leurs comptes rendus.

J'aimerais aussi, monsieur le président, que nos organisations, tant nationales que provinciales et locales, continuent leur magnifique travail dans le domaine de l'athlétisme amateur.

A ce stade, je veux citer un paragraphe d'un article de fond de l'*Ottawa Citizen* du 29 août 1961:

(Traduction)

Il ne faudrait pas que les autorités locales croient que l'initiative fédérale mettra fin à leur responsabilité. Au contraire, celle-ci sera plus grande que jamais, car le succès dans les sports, comme dans de nombreuses autres entreprises, dépend de l'effort collectif. Les fonds votés par le Parlement, qui seront forcément très disséminés d'un bout à l'autre du pays, visent seulement à appuyer les organisations locales, qui les accueilleront sans doute avec plaisir.

(Texte)

Monsieur le président, les jeunes gens doivent chercher plus que le simple succès sportif, ils doivent rechercher, dans la pratique de leurs jeux favoris, l'esprit sportif lui-même, le respect de l'adversaire, le désir de bien représenter leur pays, en même temps qu'à songer à servir d'ambassadeurs de bonne entente dans tous les concours internationaux et ainsi contribuer au maintien de la paix mondiale.

Monsieur le président, j'ai toujours été intéressé dans l'athlétisme amateur comme médium pour aider notre jeunesse à se trouver des loisirs sains, en même temps qu'à devenir de meilleurs citoyens, plus tard.

J'approuve la résolution, en principe, me réservant le droit de participer au débat lorsque le projet de loi sera étudié par la Chambre.

(Traduction)

M. Taylor: Monsieur le président, mes premiers mots, seront, bien entendu, des félicitations. Je tiens à remercier le premier ministre des mesures qu'il a prises. J'étais à Toronto lors de l'Exposition nationale du Canada lorsqu'il a fait cette annonce très importante. Le montant de 5 millions par année est environ 83 fois plus élevé que celui que le gouvernement fédéral a affecté à cette fin l'an dernier et est exactement 5 millions de plus qu'il dépensait par le passé, les années où il n'y avait pas de Jeux olympiques. Au cours de l'année où se tiennent les Jeux olympiques, environ $60,000 sont fournis à l'Association olympique du Canada.

Je dois aussi remercier le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'excellent exposé qu'il a fait. Il a certes démontré que nous ne voulons pas d'une nation de spectateurs, mais plutôt d'une nation de participants. Les paroles du chef de l'opposition ont fait sur moi une grande impression.

Je m'intéresse depuis deux ou trois ans aux questions qu'il a soulevées. A mon avis, le chef de l'opposition a bien fait comprendre que ce problème ne serait pas résolu uniquement grâce à l'aide accordée par Ottawa. L'initiative doit partir du foyer et être favorisée par le gouvernement national. J'ai été impressionné également par les travaux accomplis dans ce domaine depuis bien des années par le député de Waterloo-Nord. Il a contribué dans une grande mesure à aider le sport amateur au Canada. J'ai pensé aussi qu'un des collègues du chef de l'opposition aurait présenté un projet de résolution semblable il y a bien des années s'il n'était pas décédé en faisant ce qu'il aimait le plus, c'est-à-dire en essayant de transformer un coup de deux buts en un coup de circuit. Je veux parler de feu Lionel Conacher. S'il vivait encore et s'il avait pu s'inspirer du Conseil des arts du Canada, il aurait eu l'idée de présenter un projet de résolution comme celui dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le présent projet de résolution et le bill qui le suivra sont certes un pas dans la bonne voie. L'an dernier, le gouvernement français a adopté des crédits de l'ordre de 125 millions de dollars, qui seront répartis sur une période de cinq ans, pour redonner à ce pays le prestige qu'il a perdu dans les épreuves internationales. Le gouvernement de la Suède a accordé une subvention de 750,000 livres aux organismes de sport amateur. On a demandé au gouvernement anglais d'accorder 10 millions de livres par année, dont la moitié au titre des dépenses courantes et l'autre moitié, au titre des frais d'équipement.

En passant, j'aimerais remercier les nombreux responsables d'organismes de sport amateur au pays qui ont écrit au premier ministre, au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à mes collègues et à moi-même afin d'inciter le gouvernement à présenter une mesure comme celle dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Il serait trop long d'énumérer les noms de toutes les personnes et de tous les organismes qui ont consacré un temps considérable à formuler d'utiles recommandations et à présenter de savants mémoires à des personnes qui se trouvent ici, à Ottawa. Avec l'adoption du bill s'ouvrira une ère nouvelle pour le sport amateur au Canada.

Le chef de l'opposition a parlé ce matin de quelques-unes des étoiles d'hier. Il n'a pas nommé Percy Williams, de Vancouver, mais il y a fait allusion. Qui ne se rappelle la stupéfaction du monde des sports quand Percy Williams remporta les honneurs de deux grandes compétitions outre-mer. Nous savons en général quelle tâche ardue ce fut pour lui d'abord de se rendre à Hamilton et ensuite de traverser outre-mer. Quant à son instructeur, il dut, pour traverser le Canada, s'engager pour escorter des Chinois à New-York, et ensuite il suivit Percy Williams outre-mer à bord d'un navire à bestiaux. Voilà à quoi on en était réduit à l'époque. Aujourd'hui nos amateurs du Canada ont à faire face à une terrible compétition dans le monde. L'initiative que nous étudions aujourd'hui et dont chacun se félicite apportera d'immenses bienfaits partout. Une résolution de ce genre touche les masses. Une petite subvention, mettons $75., dans une petite localité peut accomplir des merveilles chez les jeunes. Je suis sûr que nous finirons par découvrir ainsi, un peu partout dans notre pays, des athlètes qui pourront participer aux compétitions internationales. Et le Canada n'aura qu'à se féliciter de ces découvertes.

J'ai pensé à ce que je crois être un programme pratique à appliquer après l'adoption du bill. La première chose à faire, c'est de nommer au Conseil des hommes compétents, consciencieux et habiles. Tout peut en dépendre, car ces personnes auront la lourde tâche de conseiller le gouvernement dans l'établissement de règlements en vue de la distribution de l'aide. Je dis donc au ministre d'y mettre le temps et les efforts nécessaires.

Je pense qu'on a fait preuve de beaucoup de discernement dans le choix des membres du Conseil des Arts. En général, je trouve que ce conseil a abattu de l'excellente besogne. J'ai lu son dernier rapport. C'est un brillant exposé des progrès réalisés dans ce domaine. J'espère qu'après avoir été institué et avoir consacré un certain temps à sa tâche, le nouveau conseil nous présentera des rapports aussi encourageants. Dans le dernier rapport annuel du Conseil des Arts, nous lisons le passage suivant:

> ...nous avons fait beaucoup. C'est particulièrement vrai de l'appui donné aux humanités et aux sciences sociales. Grâce à l'aide que le Conseil a pu fournir, les occasions d'études poussées et de recherche dans ces deux domaines se sont accrues considérablement. Bien plus, on en a tiré parti et il en est découlé des résultats féconds.

Dans une autre page, on trouve le passage suivant:

> Le travail entrepris dans le domaine des arts au cours de l'année 1960-1961 est exposé ailleurs dans le présent rapport. Pour l'instant, il convient de rappeler qu'en général, depuis quatre ans, nos orchestres, théâtres, troupes de ballets et d'opéra, galeries d'art et nos festivals ont tous bénéficié de l'appui du Conseil. Dans ce domaine de la responsabilité du Conseil, bien des problèmes se posent, mais en général, il y a expansion et souvent amélioration.

Puis il est question, dans le rapport, des nombreux individus qui ont bénéficié de

l'aide du Conseil des Arts. Je sais que beaucoup de problèmes surgiront sitôt la mesure législative adoptée et le Conseil formé. Sans pouvoir remédier à tous les maux qui assaillent le sport amateur, le Conseil pourra atténuer et même supprimer les principaux.

Voici une autre suggestion pratique que je veux faire au ministre. Les membres du Conseil, sitôt nommés, devraient étudier attentivement l'administration du Conseil des Arts. Le conseil du sport, ou quel que soit le nom que le ministre lui a donné, devra décider quels sont les sports amateurs qui devront être aidés le plus. Il devra décider quelle assistance il peut fournir dans le domaine récréatif.

Et voici une autre idée pratique que je soumets au ministre: les membres du Conseil devraient étudier ce qui se fait dans les autres pays, voir les moyens dont on y dispose, stade de sport, etc.

Une autre suggestion—extrêmement importante d'après moi—c'est que le Conseil et le gouvernement devraient instituer sans tarder deux ou trois écoles nationales de moniteurs. Cette mesure toucherait la masse et permettrait au pays, par voie de conséquence, de former ses futurs champions.

Comme je le disais, nous sommes sur le seuil d'une ère nouvelle. Le chef de l'opposition a évoqué le souvenir de certaines étoiles d'autrefois. On rapporte que Neil Colville, lorsqu'il s'en est allé à New-York comme amateur, pour y devenir ensuite professionnel, a présenté à la direction le premier compte de dépenses suivant: un sac de pommes, une revue de récits policiers, une paire de lacets de souliers de sortie, une petite boîte de sel d'Epsom et un télégramme à «papa». A comparer ce genre de compte à celui des étoiles de nos jours, il serait certes réconfortant pour ceux qui organisent le sport amateur de pouvoir retourner à ce genre de choses. A notre époque, il ne suffit plus à un entraîneur de dire: «Voici le filet et la rondelle. Rentrez la rondelle dans le filet.» On ne voit plus cela. C'est plus compliqué maintenant.

On ne peut plus dire, à l'instar d'un certain athlète: «Qu'on me donne simplement une paire de gants, une vieille paire de gants quelconque, et un arbitre qui sache compter jusqu'à dix». Les temps ont changé, tant sur le plan mondial que national et individuel.

Je suis également d'avis que le Conseil devrait proclamer une semaine olympique tous les quatre ans, au cours de laquelle les citoyens seraient invités à appuyer, de leur argent et autrement, l'équipe olympique du Canada. Le chef de l'opposition a dit aujourd'hui qu'il espère qu'une fois le nouveau Conseil créé et les fonds disponibles, le public continuera à aider nos amateurs. Lorsque de l'aide financière a été accordée aux arts et aux humanités, l'appui du public, loin de diminuer, s'est accru. A mon sens, c'est fort possible qu'il en aille de même après la création du nouveau Conseil.

Voici une autre proposition. Sous l'empire de la nouvelle loi, on devrait accorder des subventions aux villes canadiennes qui manifestent un intérêt marqué pour l'institution de jeux panaméricains et qui ont les possibilités d'en organiser. Les honorables députés n'ignorent sans doute pas que le Canada n'a jamais organisé de jeux panaméricains chez lui. Nous n'avons jamais tenu de jeux panaméricains ou d'été, ni de championnats mondiaux de hockey. Il est malheureux de constater que l'année prochaine, les finales de hockey se disputeront au Colorado.

J'espère que dans ce jeune et vigoureux pays, nous pourrons bientôt tenir de ces grands concours sportifs internationaux, car ce serait fort utile pour éveiller l'intérêt de nos jeunes.

Et voici une autre proposition. A titre de bon exemple, permettez-moi de rappeler que lorsque Percy Williams est rentré à Vancouver en 1928, on a porté un intérêt accru aux sports d'athlétisme, ce qui fait qu'aujourd'hui nous tenons à Vancouver les plus grands concours d'athlétisme en plein air au Canada. Le stade Empire n'est peut-être pas rempli à capacité, mais on voit des foules de plus de 20,000 personnes à ces concours. Je crois qu'il faut reconnaître à Percy Williams le mérite d'avoir donné l'exemple.

Je tiens à dire également qu'en vertu de la présente mesure, le gouvernement fédéral devrait songer sérieusement à fournir les installations qui encourageraient les jeunes athlètes canadiens à participer aux sports d'extérieur. C'est très important dans ma circonscription, car, chaque semaine, jusqu'à 5,000 skieurs quittent la Colombie-Britannique pour aller pratiquer leur sport favori au mont Baker, aux États-Unis. J'estime qu'en vertu de cette mesure, il serait au moins possible d'encourager la construction des installations qui permettront de garder chez nous nos amateurs et nos skieurs. Cette façon de procéder nous rapporterait toutes espèces de dividendes.

Ce nouveau fonds permettra à des athlètes de marque de rendre visite à la jeunesse du Canada. Des visites faites en personne par nos meilleurs athlètes encourageront d'une façon insigne le public à participer activement au sport. Connaître le champion est une grande attraction pour les jeunes.

J'ai vu, autrefois, un club de soccer après l'autre venir à Vancouver. L'idée est très

bonne. Mais nous voyons très rarement nos clubs nationaux de hockey amateur sur la côte. J'espère que les nouveaux fonds nous permettront d'y voir ces équipes nationales, qu'il s'agisse de hockey, de crosse, ou de n'importe quel autre sport. Nous voudrions aussi y voir nos vedettes du tennis, et ainsi de suite.

Je proposerais encore que le nouveau Conseil, une fois formé, encourage le ministère du Commerce à construire des centres d'accueil canadiens à l'occasion des diverses manifestations internationales de sport. Les centres d'accueil aménagés par la France et l'Autriche à Squaw-Valley m'ont beaucoup frappé. J'aimerais que le Canada construise des centres d'accueil en Australie, où se dérouleront les jeux olympiques d'hiver l'an prochain. En outre, les nouveaux fonds nous permettraient de distribuer ces insignes simples et peu coûteuses que les jeunes gens aiment porter en pareilles occasions. Elles jouent même un rôle très important aux manifestations sportives. Nous ne manquons pas à la courtoisie d'usage lors de ces événements internationaux, mais il y a certaines lacunes dans les questions de détail.

Je proposerai aussi au Conseil d'encourager l'Office national du film à assister aux concours de sports internationaux pour y filmer les participants canadiens. Différents organismes d'un bout à l'autre du pays voudraient se procurer des films de certains événements sportifs, pour voir par exemple les prouesses sur patins de Barbara Wagner et de Bob Paul, mais on ne peut en obtenir. Voilà une tâche que pourrait encourager le nouveau Conseil. Il serait aussi possible de faire circuler dans tout le pays des films d'entraînement appropriés.

J'inviterais aussi le Conseil, dès son institution, à faire tout son possible pour encourager Radio-Canada à envoyer des représentants à ces compétitions internationales. Jusqu'ici le service de la radiodiffusion y était représenté, mais non celui de la télévision. Je crois qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Je propose aussi qu'on accorde des subventions importantes à différentes organisations sportives nationales pour leur permettre d'encourager et de développer davantage le sport dont ils s'occupent. Une autre proposition serait que des dons de nature non renouvelable soient accordés pour certains projets spéciaux au niveau provincial ou local.

J'aimerais aussi recommander qu'on accorde des subventions en vue de verser les salaires nécessaires à l'amélioration des instructeurs. Voilà une question que j'ai abordée plus tôt, et à l'origine, elle aurait pour but de fournir des chefs compétents dans les universités et les collèges. En outre, nous recommanderions que des sommes soient remises à l'Association olympique canadienne, à l'Association canadienne des jeux de l'empire britannique et du Commonwealth, et à d'autres associations qui s'occupent des compétitions internationales reconnues officiellement.

Je propose également que des subventions soient accordées aux universités, aux collèges, et à d'autres institutions en vue d'encourager les concours entre les institutions ou les championnats nationaux.

En outre, je proposerais que des sommes soient accordées pour la réalisation de programmes appropriés de récréation physique, comme le camping, l'alpinisme, la marche, etc. De plus, je propose aussi que des octrois soient versés à l'Association canadienne de la santé, de la culture physique et de la récréation pour subvenir aux besoins des services consultatifs et des services de direction et d'augmenter les publications.

Voilà quelques propositions pratiques que je voulais faire, et j'espère que le ministre les étudiera en temps opportun. En terminant, je répète combien je suis heureux de voir que le gouvernement actuel a prévu les mesures qui s'imposaient. Je suis sûr qu'en temps et lieu on sentira partout les résultats de ces mesures.

J'admets que nous ne pourrons accomplir beaucoup de choses dans une courte période. Je suis toutefois porté à croire qu'aux prochains jeux de l'empire, le Canada se classera au moins avant l'Afrique du Sud et qu'à la longue il pourra, lors de ces compétitions sportives, obtenir quelques points de plus que le Mexique et les Antilles. Je veux encore une fois remercier le gouvernement d'avoir songé à ces mesures.

M. Badanai: Monsieur le président, l'idée d'un conseil canadien des sports a tout probablement été suscitée par le succès qu'a connu le Conseil des arts du Canada, que le gouvernement libéral de M. Louis St-Laurent a institué afin de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales. Cette initiative populaire a eu jusqu'ici de très heureux résultats et a beaucoup aidé les organismes et particuliers méritants. J'oserai dire que l'approbation générale avec laquelle a été accueilli le Conseil des arts sera accordée également au Conseil des sports.

L'annonce que le premier ministre a faite à l'occasion de l'ouverture du Panthéon du hockey à Toronto le mois dernier, savoir qu'un conseil consultatif national sur l'aptitude physique serait établi, et que le gouvernement fédéral contribuerait 5 millions de dollars chaque année aux fins d'encourager et de stimuler l'intérêt à l'égard de l'aptitude physique et le développement des installations récréatives, a été bien accueillie partout. Elle

signifie qu'on reconnaît la nécessité aujourd'hui d'encourager la participation active aux sports et à l'athlétisme, à l'échelle nationale, et qu'on devrait inviter tous les organismes compétents en matière d'exercice et de développement physiques à favoriser ce mouvement de toutes leurs forces.

Nous traitons ici de la santé et de l'aptitude physique des Canadiens. Je me réjouis de voir, par la présente résolution, que le gouvernement se préoccupe de l'état physique de nos gens. La résolution ne dit pas comment ce conseil sera administré, ni quels sont ceux qui bénéficieront le plus de ses travaux. Nous avons des organismes comme le YMCA, les scouts, les guides, les associations récréatives locales, les commissions de parcs et autres, qui font tous un apport incalculable à la récréation en général.

Les gouvernements provinciaux font aussi leur part pour la formation de moniteurs des sports dans les collectivités. Je pense que le gouvernement fédéral a songé à instituer le Conseil des sports afin d'en faire le coordonnateur des efforts des gouvernements provinciaux et municipaux dans le domaine de l'aptitude physique en vue d'envoyer des athlètes canadiens concourrir dans des compétitions internationales comme les jeux olympiques. Dans ce cas, le Conseil verrait à ce qu'aucune équipe canadienne n'aille concourir à l'étranger sans avoir reçu le maximum d'entraînement et tout ce qu'il lui faut.

Nous ne devrions jamais permettre qu'une ville puisse faire faillite pour avoir subventionné sa propre équipe, comme nous l'avons vu il y a quelques années lorsque Belleville a financé la participation de son équipe de hockey aux épreuves de championnat mondial par suite d'un usage discutable de fonds municipaux, ce qui a eu pour effet de jeter une ombre sur leur belle victoire. Le plus déplorable, ce fut les accusations et les soupçons de mauvaise administration visant certains des représentants élus et des loyaux employés de cette ville. Je crois vraiment que ces employés imbus de civisme ont été victimes d'une injustice, car ils s'efforcaient uniquement d'aider de la seule façon possible leur équipe à remporter la victoire dans le domaine international.

Le Canada a la chance de compter quelques généreux enthousiastes du hockey qui, malgré l'absence d'encouragement de la part du public ont contribué pour beaucoup à inciter les écoliers à pratiquer le hockey. Je pense par exemple à M. Maurice Black, de Toronto, qui a mis sur pied la première école de hockey. Sur les soixante-dix garçonnets qui la fréquentaient, trente seulement étaient en mesure de verser le modique droit d'inscription. Une aide à des écoles de ce genre contribuerait fortement à faire naître au Canada un sport solide et sain et, en même temps, il aiderait le Canada à rattraper les autres pays dans le domaine des réalisations athlétiques et du développement physique de la personne.

Il faut aussi féliciter la *Pepsi-Cola Company of Canada, Limited,* pour l'intérêt dont elle fait preuve et l'aide qu'elle a apportée à quelque 325,000 petits Canadiens de 12 à 19 ans qui ont pris une part active aux sports. C'est par la création de championnats junior régionaux dans différentes branches des sports qu'elle a atteint ces résultats.

L'an dernier, le Canada s'est fait enlever le titre de champion au hockey à Squaw-Valley, faute, il était évident, de coordination dans le choix de l'équipe et faute, pour celle-ci, d'avoir pu s'exercer suffisamment contre d'autres équipes avant de partir.

Dans tous ces domaines, l'aide du gouvernement devient nécessaire. Cette perte de prestige dans un sport qui est né et s'est développé au Canada montre d'une façon incontestable qu'il importe de trouver ce qu'il y a de mieux avant d'envoyer une équipe à une compétition olympique.

La perte de la médaille d'or au tournoi olympique de hockey de 1960, dans un sport que nous avons toujours proclamé comme notre sport national a de nouveau terni notre prestige et porté atteinte à notre réputation; le hockey est au Canada ce que le *baseball* est aux États-Unis, et pourtant nous avons dû baisser pavillon dans notre propre sport devant une équipe battant le drapeau étoilé.

Si nous sommes devenus remplis de suffisance nationale et si nous nous berçons d'illusions sur notre supériorité en nous reposant sur nos lauriers, sans penser au danger toujours possible d'une défaite devant des adversaires plus résolus, mieux entraînés et mieux financés, nous sommes à un tournant dangereux et nous ne devons blâmer que notre indolence devant le sport amateur au lieu de jeter la pierre aux arbitres.

La réponse au problème, nous la trouvons, je pense, dans le projet de résolution à l'étude. Il s'agit, pour le gouvernement fédéral de relever le défi, de favoriser le sport dans tous ses domaines et d'accepter la responsabilité de fournir un appui financier, surtout lorsque nous faisons appel à la crème de la jeunesse pour nous représenter dans les concours internationaux à l'étranger. Les Canadiens n'excellent pas seulement au hockey sur glace, mais aussi à d'autres sports comme le patinage, le ski, la natation, le curling, l'athlétisme, le rugby et l'aviron. Le club de canotage de Fort-William a gagné huit ans de suite le trophée Lipton du championnat international.

Ma circonscription a aussi une équipe de rugby qui a gagné il y a deux ans le championnat intermédiaire national de rugby. Si des concours étaient organisés dans des endroits éloignés, ces équipes ne pourraient y participer sans recevoir une aide financière que notre ville ne peut leur accorder. Les sections de la Légion canadienne du Manitoba et du nord-ouest de l'Ontario ont mis sur pied un plan d'entraînement aux jeux olympiques pour les clubs d'athlétisme. En juillet 1958, ils ont pu envoyer des sujets à Toronto; une jeune fille s'est classée première et une autre deuxième dans le concours de saut en hauteur du plan d'entraînement aux jeux olympiques canadiens.

Deux étés auparavant, onze athlètes ont participé au concours organisé dans la cadre du plan d'entraînement de la jeunesse par la Légion canadienne, à Toronto, et ont remporté trois médailles d'or, et plusieurs médailles d'argent et de bronze. Ces athlètes sont allés à leurs propres frais aux réunions telles que la conférence d'athlétisme tenue à Saskatoon, aux éliminatoires panaméricains, et à la réunion à Bemidji, au Minnesota.

Il faut comprendre que les athlètes ont besoin d'une compétition extérieure s'ils veulent se développer, sans quoi leurs chances de l'emporter dans un sport où la compétition est forte sont presque réduites à néant. Il convient de noter que les organismes qui dirigent les activités des divers sports procèdent de bien des façons et demandent sans cesse de l'appui.

L'entraînement et l'habileté que requièrent ces sports aident parfois à déterminer l'avenir de bien des jeunes gens et leur aident à se tailler eux-mêmes une carrière dans le monde des affaires. Certains d'entre eux ont lancé leurs propres entreprises et ont réussi.

En encourageant et en aidant, dans les cas qui le méritent, nos jeunes, garçons et filles, qui sont attirés vers le sport, nous créerions un climat favorable au civisme bien compris, dont le pays tirera des dividendes inappréciables. Toutefois, le Conseil ne devrait pas penser qu'il existe à seule fin d'aider les athlètes en vue des compétitions internationales. Je conclus de la déclaration du premier ministre que ce Conseil consultatif national du développement de la personne fonctionnera à peu près de la même façon que le Conseil des arts du Canada; dans ce cas, je fais les propositions suivantes.

La première chose qu'il faut, ce sont des chefs compétents, bien formés et d'une très grande habileté. Il me semble donc nécessaire d'encourager les pilotes et les instructeurs de culture physique à se perfectionner; à cette fin, on devrait fournir des fonds pour la tenue de cliniques et de cours d'été, qui s'occuperaient de tous les sports et de tous les domaines du développement de la personne.

[M. Badanai.]

Je crois qu'il faudrait insister sur le développement de la personne en organisant d'un bout à l'autre du pays des cours de brève durée; il faudrait songer à subventionner ceux qui pourraient suivre les cours de plus longue durée, même s'il faut envoyer ces gens à l'extérieur. Il faut former des arbitres de même que des instructeurs dans tous les domaines du sport.

On me permettra bien de signaler une question qui devrait intéresser particulièrement le Conseil des sports du Canada: la conférence de formation des jeunes chefs, organisée chaque année par l'YMCA, dans le parc Geneva au lac Couchiching, session à laquelle ont participé, l'année dernière, 76 membres d'organismes de chefs, de Saskatoon à Montréal. Il s'agit d'un programme intensif de formation pour ceux qui rendront des services bénévoles dans leur propre filiale de l'YMCA et dans leurs localités. Les dépenses sont partagées entre ces chefs et leurs filiales de l'YMCA, et s'il était possible de leur accorder une indemnité de déplacement, plus de chefs en dehors de l'Ontario pourraient participer à ces sessions. Point n'est besoin de discourir là-dessus: le Canada a manifestement besoin d'un plus grand nombre de piscines aux dimensions olympiques et de pistes de course. En outre, j'estime qu'on devrait tâcher d'inciter les familles à s'adonner aux sports et aux loisirs. Je pense, par exemple, au canotage, au camping, aux excursions à pied, etc.

Je suppose que le Conseil canadien des sports s'intéressera aux sports amateurs et non pas à l'athlétisme professionnel. Nous devrions donc nous occuper des jeunes athlètes prometteurs qui n'ont pas l'occasion de fréquenter un collège ou de recevoir une bourse en culture physique. J'aimerais que l'on établisse des normes pour les clubs sportifs et les organisations d'athlétisme, et que les groupes qui se conforment à ces normes reçoivent une aide financière afin de recruter un plus grand nombre de membres.

On devrait songer à accorder de l'aide financière aux organisations qui sont disposées à favoriser la tenue de concours à l'échelon provincial ou national. On devrait aider aussi les athlètes qui le méritent à participer à ces concours de championnat.

Un programme général d'athlétisme aiderait à résoudre l'un de nos problèmes: un trop grand nombre de nos jeunes ne sont pas en forme, ainsi que les conseils médicaux l'ont constaté au cours de la seconde grande guerre, à la consternation de la majorité des Canadiens. Il est à noter que le prince Philippe, au

cours de l'une de ses visites au Canada, a signalé cette faiblesse nationale au peuple canadien sans mâcher ses mots, comme cela lui est coutumier.

Je n'ai sans doute pas apporté une réponse complète au problème. D'autres députés ont fourni un apport remarquable, notamment le député de Vancouver-Burrard, le premier qui a porté la chose à l'attention du gouvernement l'an dernier. J'espère certes que le premier ministre et le gouvernement verront d'un bon œil certaines de mes propositions. J'espère aussi que, lors de l'examen du projet de loi, le gouvernement consentira à accepter les amendements qu'on jugera opportun de présenter. A mon sens, ce sera un grand jour pour le Canada et pour la jeunesse canadienne lorsque nous adopterons le projet de loi et que nous mettrons des capitaux à la disposition des particuliers et des organisations qui le méritent.

(Texte)

M. Bourbonnais: Monsieur le président, à l'instar des autres députés qui m'ont précédé, il m'est très agréable de saisir l'occasion pour émettre quelques opinions sur la mesure présentement à l'étude.

Dernièrement, le premier ministre (M. Diefenbaker) annonçait, à Toronto, que le gouvernement fédéral allait apporter une aide substantielle dans le domaine des sports amateurs au Canada. Toute la jeunesse québécoise, et même les moins jeunes, ont été soulevés d'enthousiasme en apprenant qu'enfin le gouvernement central allait s'occuper de cette question qui suit en importance l'éducation au niveau de l'instruction primaire. En effet, le sport est un complément indispensable à l'éducation de notre jeunesse, et le fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) ait présenté cette mesure dont les résultats seront inappréciables dans quelques années, est tout à son honneur.

Le 10 février 1959, le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) prononçait un discours fort éloquent en cette enceinte—il l'a d'ailleurs repris cet après-midi—et proposait d'instituer un conseil qui aurait pour fonction d'encourager les sports amateurs. Il n'y a pas de doute que le député doit être des plus heureux de constater que le gouvernement conservateur donne suite à sa proposition, laquelle est, en effet, un exemple dont doivent s'inspirer tous les députés.

Un autre député qui a apporté une contribution substantielle pour appeler l'attention du gouvernement sur l'importance d'instituer un conseil des sports amateurs est le député de Waterloo (M. Weichel) qui, en plus de son discours de cet après-midi, a prononcé maintes allocutions à ce sujet au cours des sessions précédentes.

Les citoyens de la province de Québec se souviennent que l'ancien premier ministre de notre province, le regretté M. Maurice Duplessis, aimait assister aux joutes de hockey et de *baseball* lorsqu'il en avait le temps. C'est ce goût qu'il avait pour les sports professionnels qui l'a amené à faire voter par son gouvernement (ce qui ne s'était jamais vu sous un autre régime) des sommes considérables qui ont été distribuées aux divers centres de loisirs de la province de Québec, créés spécifiquement pour la pratique des sports amateurs.

Son successseur immédiat, feu Paul Sauvé, a lui aussi reconnu l'importance des sports amateurs pour la jeunesse et, suivant l'exemple de son prédécesseur, il a contribué énormément à promouvoir cette cause. C'est ainsi qu'à Montréal, un des plus beaux centres sportifs, le Centre Paul Sauvé, a été érigé et que des milliers de jeunes gens de la Métropole en tirent profit.

Dans la circonscription que je représente, il y a nombre d'organisations sportives. Presque chaque paroisse possède son centre de loisirs pour les jeunes. Tout dernièrement eurent lieu les Olympiades de Vaudreuil et celles de l'Île Perrot, où des centaines de jeunes garçons et filles participèrent à diverses épreuves. L'exemple de ces paroisses devrait inciter toutes les autres à offrir de semblables festivals sportifs. A Hudson, il y a la *Little Baseball League,* où quatre clubs se disputent le championnat local. L'équipe gagnante rencontre par la suite celles du voisinage jusqu'à l'élimination. A cet endroit, une soixantaine de jeunes garçons de 9 à 13 ans apprennent, tout en s'amusant, un des grands principes de la vie: «Il y a toujours un meilleur que soi et il faut apprendre à perdre pour savoir gagner».

Je pourrais citer nombre d'exemples, ainsi fournis par les organisations sportives de ma circonscription et de la province de Québec, qui permettent à nos jeunes de se divertir sainement et d'employer leur temps libre à fortifier leurs corps et leur esprit.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à tous les organisateurs bénévoles et à tous les moniteurs qui se dévouent et consacrent une grande partie de leur temps précieux, de leur énergie et souvent de leurs deniers à enseigner à notre jeunesse les moyens de s'amuser sainement.

L'œuvre qu'accomplissent les moniteurs est inestimable. Combien de nos jeunes ont été sauvés d'une vie de débauche parce qu'ils ont été intégrés dans une équipe amateur, où ils ont rencontré de meilleurs compagnons et découvert qu'ils possédaient certaines facultés qui, une fois développées, leur redonnèrent confiance et créèrent une nouvelle ambition chez eux? Combien de nos jeunes

ont été éloignés des «buvettes» parce que nos moniteurs ont su leur donner le goût des sports et leur apprendre à se développer physiquement?

Les exemples fourmillent, et ceci est tout à l'honneur de ceux qui ont compris l'importance des sports amateurs et se sont dépensés inlassablement pour cette cause. Malheureusement, le nombre de ces âmes charitables est trop restreint. Aujourd'hui, en une ère matérialiste qui est en train de se répandre dans tous les secteurs de notre société, il devient de plus en plus difficile d'exiger d'un individu le sacrifice de son temps et de son énergie pour apprendre à la jeunesse à bien employer ses loisirs.

Les organisations de loisirs ne parviennent pas à trouver les fonds nécessaires pour payer l'équipement et fournir des emplacements conformes à l'évolution des sports modernes. Encore moins trouvent-ils les moyens financiers nécessaires pour rémunérer les moniteurs ou surveillants qui doivent suppléer aux âmes bénévoles. Quoiqu'il soit recommandable de laisser à l'initiative des parents le soin d'organiser et de financer les institutions ayant pour but de compléter l'éducation de leurs enfants, il n'en résulte pas moins que l'État, soit-il municipal, provincial ou fédéral, a le devoir de contribuer à l'évolution des sports amateurs, lesquels sont un complément indispensable à la culture que nous désirons donner à nos jeunes.

Il fut un temps, dans la province de Québec, où les institutions religieuses enseignantes étaient les seules à encourager et à organiser les sports amateurs. Les membres de ces institutions, prêtres et frères enseignants, étaient les seuls à reconnaître l'importance pour tous les jeunes de pratiquer un sport quelconque et de participer aux jeux d'équipe.

Ces institutions étaient trop parsemées dans la province de Québec, et seulement une très faible proportion de la jeunesse de cette époque a pu bénéficier des bienfaits des sports amateurs.

Aujourd'hui, presque tous nos villages et paroisses sont pourvus d'écoles très modernes et d'un personnel enseignant adéquat et compétent. Par contre, ce personnel laïc doit être rémunéré selon les termes d'un contrat où l'enseignement des sports n'est pas mentionné. Il s'ensuit donc que dans la très grande majorité de nos écoles rurales, surtout, lesquelles ont connu une transformation fantastique depuis les 20 dernières années, les organisations sportives et la pratique même des sports sont ignorées. Les sports, dans nos écoles, sont laissés aux mains de personnes dévouées mais n'ayant pas le temps d'y apporter l'attention requise. Nos jeunes souffrent donc du manque d'entraînement physique et du développement d'un esprit compétitif qui leur permettraient d'affronter les problèmes de leur âge avec plus de confiance.

[M. Bourbonnais.]

Ceci n'est pas particulier à la province de Québec, mais à tous les secteurs ruraux du pays.

Ce qui a fait dire à un officier attaché à la 4e brigade canadienne, parlant des relations qui existent entre les enfants de nos militaires canadiens cantonnés en Allemagne et leurs jeunes amis allemands:

(Traduction)

Les enfants canadiens ne veulent pas partager les jeux des enfants allemands, qui sont trop robustes et trop imbus de l'esprit de concurrence.

(Texte)

Voilà qui démontre une lacune dans l'éducation sportive de notre jeunesse canadienne. Nous savons combien l'Allemagne s'est relevée politiquement, économiquement et moralement depuis la fin de la dernière guerre, et ceci est dû, dans une large part, à la condition physique de tous ses sujets.

Ce peuple qui a connu la plus grande destruction et la pire défaite de son histoire, en 1945, s'est rebâti et connaît aujourd'hui une prospérité inégalée par aucun pays européen, grâce à la détermination et à la volonté de réussir de tous ses sujets. Ces deux vertus ne sont pas héréditaires, mais s'acquièrent par un entraînement rigoureux dès le plus bas âge: entraînement physique qui améliore l'état de santé et renforcit la volonté par la participation aux sports compétitifs qui aiguisent le désir de vaincre tout obstacle.

Cet exemple de nos petits Canadiens qui refusent de jouer avec leurs camarades allemands physiquement supérieurs à eux, doit être une leçon pour nous.

La mesure préconisée par l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est bien à-propos pour donner à tous les Canadiens l'élan requis qui leur fera reprendre le temps perdu dans le domaine des sports amateurs, et rendra leur état physique supérieur à celui de la plupart de leurs aînés.

Il n'y a pas de doute que le peuple canadien est très amateur de sport. Mais nous sommes tous des sportifs un peu trop passifs qui préfèrent participer à leur sport favori confortablement assis dans un amphithéâtre, ou installé dans un fauteuil, face à l'appareil de télévision, contemplant les exploits de quelques professionnels, héros du hockey ou du football.

Je m'en voudrais de critiquer nos athlètes professionnels qui nous font honneur, surtout au hockey, et qui ont contribué à répandre dans le monde entier ce sport typiquement canadien qui a mis en relief la valeur des nôtres à l'étranger. Mais il ne faudrait pas que l'intérêt que nous portons au sport professionnel serve à confondre dans l'esprit de

nos jeunes la raison même de l'existence des sports dans un pays grandement civilisé.

La participation active à un sport quelconque pour tous les jeunes Canadiens devient de plus en plus nécessaire, surtout par suite de la tendance des temps modernes de remplacer l'homme par la machine, alors que l'effort physique devient de moins en moins nécessaire pour assurer sa survivance.

Puisque chacun peut y aller de ses suggestions quant à la méthode qui sera employée pour disposer des sommes d'argent votées à la suite de l'adoption de la mesure dont nous traitons, je préférerais, pour ma part, que l'on accorde plus d'importance à l'éducation sportive des jeunes et à la pratique des exercices physiques.

Les jeunes ne savent pas s'organiser et se délasser jusqu'à ce qu'un maître quelconque leur enseigne cette science. Les jeunes de 6 à 16 ou 18 ans ont besoin d'un moniteur, d'un entraîneur pour leur enseigner à participer avec enthousiasme aux jeux d'équipe, aussi bien qu'il leur est nécessaire d'avoir un professeur pour leur enseigner la culture physique et d'autres sciences. La participation de nos athlètes amateurs aux jeux olympiques ou à toute compétition internationale est très importante pour maintenir le prestige de notre pays à l'étranger, et le Canada en entier se réjouit lorsqu'un des nôtres décroche un trophée ou une médaille d'or, pour ses succès dans une épreuve. Mais si nous voulons augmenter les succès des nôtres dans les épreuves sportives à l'étranger, il nous faut commencer à entraîner tous les jeunes parmi lesquels nous découvrirons de nombreux athlètes en herbe.

Je suggère donc que des moniteurs, des entraîneurs soient formés par suite d'un arrangement avec les provinces ou par les forces armées canadiennes, afin que chaque ville, village ou paroisse ait un jour un ou plusieurs spécialistes dans l'organisation des sports amateurs, des entraîneurs ou des instructeurs de culture physique.

Un corps spécial, sous la direction de l'Armée canadienne, pourrait être formé où les jeunes de 14 ans et plus s'engageraient durant les vacances d'été et apprendraient la science relative à l'organisation des sports et la culture physique. D'ailleurs, lorsque ces jeunes reviendraient à leurs études, ils pourraient dispenser ce qu'ils ont appris dans ces camps d'entraînement, en plus de toucher une solde qui leur permettrait de poursuivre leurs études.

Il y a nombre d'autres suggestions qui pourraient être faites, monsieur le président, mais l'important c'est d'éveiller, chez, les jeunes, le désir de participer aux sports et d'aiguiser leur volonté de s'entraîner pour devenir des champions, de vrais Canadiens, forts et débordants de santé.

Quel jeune n'a pas rêvé un jour de devenir un Maurice Richard, un Gordie Howe, un Robert Bédard, un Babe Ruth? Il faut leur enlever le goût de rêver et le remplacer par celui de s'entraîner. Il nous imcombe donc de leur en donner l'occasion et de prendre les moyens pour qu'ils deviennent ce que nous avons rêvé d'être un jour nous-mêmes.

Dans ce projet de résolution, on mentionne que des conventions pourront être conclues avec les provinces afin de statuer sur les montants qui leur seront versés pour le programme visant à l'aptitude physique et les sports amateurs. Cette mention indique bien l'attitude du gouvernement conservateur de toujours respecter l'autonomie des provinces, surtout de celles qui sont très sensibles dans ce domaine, lorsqu'il s'agit d'éducation.

En terminant, monsieur le président, je me dis fier et heureux de constater que la résolution présentement à l'étude deviendra une réalisation des plus importante à s'ajouter aux nombreuses autres du gouvernement conservateur. Je suis fier, car les bienfaits que cette mesure apportera à nos jeunes Canadiens seront au crédit du premier ministre (M. Diefenbaker), du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que de tous les membres de la Chambre, particulièrement ceux qui en sont à l'origine.

(Traduction)

L'hon. M. Macdonnell: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de la question à l'étude. A mon avis, le débat s'est révélé fort utile jusqu'ici. Le ministre, selon moi, a présenté le sujet dans un contexte large et intelligible, et la discussion s'est poursuivie en conséquence. Il se pourrait bien que cette affaire revête une très grande importance. J'ai l'impression que les divers incidents évoqués au cours du débat ont révélé à quel point la question est importante. L'une des choses que j'ai aimées du discours du ministre, c'est qu'il a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'une résolution sur l'aptitude physique seulement, mais aussi sur ce qu'on pourrait appeler le moral ou l'aptitude morale. Il a signalé à quel point les résultats pourraient être de grande portée, disant que la participation aux jeux athlétiques exerçait un effet sur l'émotivité des gens; que cela les aidait à se faire des amis. Il a même ajouté que cela pourrait nous aider à nous faire des amis à l'étranger. Il songeait peut-être à une ancienne coutume dont a parlé un poète du XIX[e] siècle, lorsqu'il disait que les Perses enseignaient trois choses utiles: «le tir à l'arc, l'équitation, et l'habitude de dire

la vérité». Si je comprends bien, c'est que les Perses considéraient l'aptitude physique et l'aptitude morale comme étant étroitement liées. C'est ce que je crois aussi.

Je le répète, la largeur de vue avec laquelle le ministre envisage la question me plaît beaucoup, car il me donne l'impression de vouloir nommer à ce Conseil national des hommes qui comprendront ces points et qui feront du bon travail.

Si l'on veut bien me permettre une petite digression, je ferai observer qu'au moment où le ministre a parlé du sport comme moyen d'assurer l'amitié internationale, j'ai songé au numéro courant de l'*Illustrated News* de Londres. Il est très agréable d'y voir une photo de l'équipe russe recevant le grand prix au Henley royal, ainsi qu'une autre photo d'un rameur anglais qui, ayant gagné les simples, reçoit les félicitations du Russe défait. Je n'oublie pas ce que le chef de l'opposition a dit ce matin, à savoir qu'il ne faut pas se faire d'illusions lorsque les Russes viennent participer à nos événements académiques. Ils ont peut-être des arrières-pensées, mais je ne m'en préoccupe pas. A la longue, je crois que cela aura du bon. Plus nous nous rencontrerons, moins il y aura de risques que nous nous lancions des bombes. A mon avis, il faut poursuivre ces amitiés, malgré les nombreuses déceptions qui se produisent, ainsi que le ministre l'a donné à entendre.

Je voudrais dire à présent quelques mots au sujet du sport et de notre propre régime parlementaire. Si je ne m'abuse, le grand écrivain américain William James a dit que le régime parlementaire anglais ne saurait exister sans l'aide de l'esprit sportif. Qu'entendait-il par là? Je crois qu'il est bien évident, et que la chose a été bien précisée dans une observation que feu C. D. Howe a faite à la Chambre il y a des années. Il a dit, à propos de la Chambre des communes, que c'est le gouvernement qui ouvre la session, mais l'opposition qui la termine. C'est bien vrai, et qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que les travaux de la Chambre se trouveraient dans une impasse sans issue, à moins qu'on ne fasse preuve d'un esprit de bonne entente et que l'on ne consente à échanger des bons procédés.

Ce même esprit peut s'appliquer à d'autres choses, aux affaires et au commerce, par exemple. Nous savons qu'il y fut un temps, même si on le dit moins aujourd'hui, où l'on se plaisait à répéter dans le monde entier: «On peut se fier à la parole d'un Anglais.» On s'imagine combien la compétence et le rendement y gagnaient. Nous savons tous que, dans le monde des affaires, on obtient des résultats beaucoup meilleurs quand on peut se fier à la parole de quelqu'un. Ceux d'entre

[L'hon. M. Macdonnell.]

vous qui sont avocats savent que les juristes disent parfois: «Ce n'est pas avec lui que je ferais des affaires par téléphone.» Nous savons tous ce que cela signifie. Nous savons tous à quel point cette phrase révèle un certain comportement en affaires.

Toutefois, je reviens sur ce que j'ai dit, quand j'ai exprimé ma satisfaction d'entendre le ministre parler du côté émotif dans son discours de ce matin. N'oublions jamais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, en faisant l'exposé des affaires internationales, l'autre jour, a déclaré qu'il fallait nous endurcir et nous préparer à faire peut-être certains sacrifices et à porter certains fardeaux que nous n'avons encore jamais eus à supporter. Ceux d'entre nous qui ont été dans l'armée savent ce que cela voudrait dire d'essayer de servir dans les forces armées à moins d'avoir des gens qui ont appris, par la pratique des sports, à avoir le sens sportif et du cran.

Je n'irai pas dans les moindres détails de la question. Les gens qui ont pris la parole au cours du présent débat en savent beaucoup plus long que moi sur les détails de l'activité athlétique, et ils ont pu présenter des suggestions beaucoup plus utiles et beaucoup plus pratiques que je ne pourrais le faire. Il y a un seul point que j'aimerais soulever et je veux insister là-dessus autant que je le puis. Je crois qu'il y a beaucoup de gens qui regardent ce bill comme une mesure destinée à encourager une habileté accrue et une augmentation du nombre d'athlètes hautement formés. Ce n'est pas mon idée. Je ne veux pas dire que nous ne devrions pas accorder des subventions raisonnables pour les jeux olympiques. Ce n'est pas du tout ce que je veux dire. A mon sens, ce qu'il nous faut, c'est une démocratie de l'athlétisme; nous voulons qu'un plus grand nombre de gens pratiquent le sport. Nous voulons qu'ils jouent, comme le ministre l'a dit ce matin, non pas pour le prix qu'ils obtiennent, mais par amour du sport.

J'ai été terriblement étonné par ce que le député de Peterborough a dit ce matin. Je n'en pouvais croire mes oreilles. Toutefois, je lui ai parlé depuis et je l'avais bien compris. Il a dit que nous avions maintenant, dans nos écoles, un très grand nombre de garçons qui ne veulent pas pratiquer de sport. J'aurais supposé que tout garçon canadien bien pensant et en santé aurait voulu pratiquer l'athlétisme. J'étais renversé d'apprendre qu'il n'en était pas ainsi. Puis, je me suis mis à réfléchir là-dessus et je me suis demandé pourquoi il n'en est pas ainsi. Il y a deux choses qui m'ont frappé et je crois qu'elles sont pertinentes. La première, c'est le «professionnalisme»: on produit des gens d'une habileté

extrême qui deviennent des héros pour la jeunesse et qui, en même temps, découragent la participation de la jeunesse au jeu. Les garçons se disent: A quoi bon? Je ne deviendrai jamais un spécialiste; pourquoi alors jouerais-je? Une autre chose, c'est le manque de terrains de jeu. C'est le ministre, je crois, qui a parlé de la vie des citadins, de l'automation et de ses répercussions. Quand je parcours ma circonscription et que je vois des jeunes garçons jouer au hockey, dans les rues, s'il vous plaît, parce qu'ils n'ont pas d'autre endroit où jouer, je me rends compte que la situation n'est pas satisfaisante.

J'ai vécu dans une petite ville, quand j'étais petit gars; nous avions un terrain de jeux à cent verges de chez nous. Nous ne manquions jamais une occasion d'y aller. Nous avons maintenant cette nouvelle civilisation de citadins, et je crois qu'un nouveau problème se pose. J'espère de tout cœur, je le répète, que la grande partie des subventions qui seront accordées serviront à encourager la participation du plus grand nombre. Quand j'ai appris que le désir de pratiquer l'athlétisme n'était plus aussi grand, je me suis demandé si cela avait quelque rapport avec l'éducation. Je me suis demandé si ce que lisent maintenant les enfants diffère de la littérature d'autrefois. Nous avions l'habitude de lire sir Walter Scott, ce qu'on appellerait, je suppose, de la littérature de héros. Je me suis demandé si cette tendance avait disparu. Ceux qui sont plus renseignés que moi en matière d'éducation sauront si c'est un aspect auquel il faut s'arrêter.

J'ai bien l'impression profonde que si nous élevons une génération de jeunes qui n'aiment pas l'athlétisme, la situation est dangereuse. Nous devrions tous être préoccupés. Je crois cela aussi fermement que je crois que je suis ici. J'ai encore quelques idées à exprimer, mais je veux revenir sur ce que j'ai dit tantôt. J'espère qu'une très petite fraction de cet argent servira à former des pilotes et des joueurs de grande classe. A mon avis, la vente des billets permettra de s'occuper d'eux. Mais ce que j'espère de tout cœur, je le répète, c'est que la mesure législative infusera un sens démocratique au monde des sports, qu'elle permettra à nos jeunes garçons de prendre part à des jeux athlétiques au lieu de rester figés devant l'écran de télévision ou de participer à d'autres occupations aussi peu actives que celle-là.

En dernier lieu, j'aimerais m'arrêter au Conseil, qui sera important au premier chef. Je n'ai pas de nomination à proposer. D'après ce que le ministre nous a dit ce matin, nous pouvons nous en remettre à lui en toute sécurité, j'en suis convaincu. Je n'ai à faire qu'une proposition: elle vaut ce qu'elle vaut. J'estime que le président du Conseil devrait être un homme qui se tient en rapport avec la jeunesse. C'est pourquoi j'espère que le ministre cherchera son candidat dans les universités et les autres institutions d'éducation, y compris les écoles supérieures. J'espère que le ministre tâchera coûte que coûte de trouver quelqu'un qui connaît vraiment bien les jeunes et les problèmes comme ceux que nous a révélés ce matin le député de Peterborough. Si la subvention est employée à cette fin, si le Conseil œuvre dans cette voie, nous considérerons plus tard ce que nous faisons aujourd'hui comme un des gestes les plus importants que nous ayons posés depuis longtemps.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Monteith demande ensuite à présenter le bill n° C-131 tendant à favoriser l'aptitude et le sport amateur au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LES SUBSIDES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Direction générale du bien-être social—
Allocations familiales et sécurité de la vieillesse—
266. Administration, $3,341,497.

M. Benidickson: Nous espérions que le ministre ne se contenterait pas de déclarer qu'il étudie très soigneusement la question, comme il le fait depuis quelques années, mais qu'il nous fournirait de plus amples explications sur les enquêtes qui ont été menées. Comme la séance a pris fin hier soir, à dix heures et demie, par la mise en délibération du crédit, sans qu'il ait pu nous formuler des observations, peut-il maintenant nous faire un peu mieux connaître les résultats des relevés qu'on a faits dans ce domaine?

L'hon. M. Monteith: Non, je n'ai rien à ajouter là-dessus. J'ai expliqué plusieurs fois qu'une commission spéciale composée de fonctionnaires s'est penchée sur le rapport, et que le gouvernement est en train d'en faire l'examen. Je n'ai aucun commentaire à faire pour l'instant, sauf de signaler que, lorsqu'on arrêtera une décision sur les mesures à prendre, on en mettra, bien entendu, la Chambre au courant.

L'hon. M. Martin: Le ministre était plus encourageant hier soir qu'il l'est à l'heure actuelle. Il nous a fait savoir qu'on a fait instituer une commission interministérielle chargée d'étudier la question et que nous pouvions nous attendre à ce que le gouvernement fasse une déclaration là-dessus beaucoup plus tôt que nous ne l'aurions normalement prévu. Nous en avons tous conclu que

le ministre allait énoncer une politique ou un programme précis au plus tard dans deux ou trois mois. La déclaration que vient de faire le ministre n'est pas aussi généreuse que celle qu'il m'a faite en réponse aux questions que je lui ai posées hier soir. Je me demande si c'est parce que la question a été posée cet après-midi par le député de Kenora-Rainy-River. Cependant, le ministre n'a pas été aussi communicatif avec le député de Kenora-Rainy-River que ce dernier le mérite et qu'il l'a été avec moi hier soir. A mon avis, cette contradiction exige une déclaration claire et explicite de la part du ministre sur une question que, de son propre aveu, il étudie depuis trois ans.

L'hon. M. Monteith: Je voudrais tout simplement répéter mes paroles d'hier soir. Elles vaudront pour aujourd'hui, tant pour le député d'Essex-Est que pour celui de Kenora-Rainy-River. Comme l'atteste la page 9036 du compte rendu, j'ai déclaré ceci:

> Un comité interministériel a étudié le rapport. Je ne serais pas très étonné si on nous faisait connaître sous peu la décision du gouvernement.

Je m'en tiens à cette déclaration.

M. Benidickson: Cela dépend-il des élections?

Une voix: C'est possible.

L'hon. M. Martin: Je remercie le ministre de cette confirmation. Dans ses études, aurait-il l'obligeance de se souvenir d'une chose qui n'est pas contenue dans le rapport Clark? Voici ce que je veux dire. Aux États-Unis, le régime des retraités d'âge avancé se fonde exclusivement sur des contributions du pensionné et de l'employeur—il n'y a absolument aucune participation financière de la part de l'État—mais un régime semblable ne serait peut-être pas pratique au Canada si le gouvernement fédéral n'y versait aucune contribution.

Nous avons déjà consigné au compte rendu l'attitude que notre parti adopte à cet égard. Nous avons affirmé notre conviction que le temps est venu d'établir un tel programme de contributions qui viendrait s'ajouter au régime actuel des pensions de la sécurité de la vieillesse dont tous les Canadiens profitent. Nous avons déclaré que l'État fédéral devrait contribuer à un tel programme. J'espère que le ministre tiendra compte des vues que notre chef a exposées à la Chambre, il y a deux ans, en ce qui a trait à une question qui retient de plus en plus l'attention du public. La question de nos citoyens âgés en est une d'importance majeure, naturellement. On vit de plus en plus vieux au Canada. D'ici 1975, le nombre de personnes admissibles à la pension de la sécurité de la vieillesse se sera considérablement accru. Naturellement, le Canada n'est pas le seul pays où il faut adapter la ligne de conduite nationale à cause de meilleures chances de longévité. Il n'en reste pas moins que nous devons faire face à ce problème et nous avons lieu de nous réjouir, j'espère, à l'annonce que le ministre a faite cet après-midi.

(Le crédit est adopté.)

269. Services d'urgence de santé, de bien-être et de formation, $8,004,165.

L'hon. M. Martin: Monsieur le président, le présent crédit de 8 millions représente la contribution du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à la défense passive. Bien entendu, l'aspect de la défense passive qui est en cause se limite aux services d'urgence de santé, de bien-être et de formation.

J'aimerais parler d'une des responsabilités du ministre. Ces derniers jours, il a fait deux annonces importantes à la Chambre. D'abord il nous a dit que les niveaux de la radioactivité avaient augmenté à la suite des différentes explosions entreprises par l'Union soviétique, après la rupture des pourparlers en faveur de l'interdiction des essais nucléaires. Ensuite, il nous a fait part de la décision de l'Union soviétique de ne pas tenir compte du moratoire et de poursuivre ses essais.

Les conséquences de ces explosions posent peut-être à l'humanité son problème le plus important à l'heure actuelle. J'ai déjà dit que la Chambre et le pays appuient de tout cœur le ministre dans sa décision de fournir à la population canadienne des renseignements complets sur les niveaux de la radioactivité décelés à la suite de ces explosions et j'espère que le ministre ne changera rien à cette coutume. La population s'y attend et elle sera satisfaite si le ministre, de temps à autre, peu importe que le Parlement siège ou non, la met au courant des degrés de radioactivité provenant des expériences atomiques et d'autres sources plus traditionnelles et qui ont déjà produit encore plus de radioactivité.

Le chef de l'opposition a demandé au premier ministre de s'assurer que les résultats de ces deux récents relevés soient communiqués aux Nations Unies. On espère que ce sera de nature à exercer une forte impression en marge de la proposition dont les Nations Unies sont maintenant saisies et qui demande qu'on tente de s'entendre de nouveau sur la mise au ban des expériences atomiques. Il reste cependant certains aspects de ce problème dont ni le ministre ni les membres de l'opposition n'ont fait mention dans leurs propos. Je pense que le moment est bien choisi d'en parler.

Je ne conteste pas ce que le ministre a dit. Je ne suis pas en mesure d'élever des objections d'ordre scientifique car ce qu'il a dit s'inspire sans doute de la pensée scientifique la plus sûre. Mais depuis ces deux déclarations, j'ai étudié les observations de plusieurs savants canadiens, un du Manitoba et un autre d'Halifax.

Je regrette de ne pas pouvoir donner le nom des deux savants canadiens qui estiment que les niveaux de la radio-activité avant les dernières explosions effectuées par l'Union soviétique permettaient de croire que le danger qu'ils présentaient pour la santé des hommes avait augmenté. D'après les deux déclarations du ministre, le niveau de la radio-activité dans notre pays, même après les 13 ou 14 explosions de l'Union soviétique, n'augmenterait pas sensiblement le danger pour la santé des hommes.

Ces deux savants ont toutefois contesté ce point de vue. Les savants du monde entier ont des avis très partagés sur la question, et le ministre le sait aussi bien que moi. J'ai sous les yeux quelques notes que j'ai rédigées au sujet de la récente déclaration de M. Linus Pauling, qui a reçu en son temps le prix Nobel de physique. Peut-être aurais-je pu m'abstenir, pour les fins de mon argumentation, de m'appuyer sur les dires du Dr Pauling, à cause des opinions politiques qu'on pourrait raisonnablement lui imputer. Cependant, la récente déclaration qu'il a faite était dirigée non pas contre les essais nucléaires des États-Unis—ces essais, il va sans dire, ont eu lieu sous terre et en laboratoire—mais contre ceux de l'Union soviétique.

A mon avis, si nous voulons nous acquitter de notre responsabilité envers les générations futures, nous ne saurions éviter d'envisager ce problème. Point n'est besoin de faire des affirmations dogmatiques sur le danger existant, mais je ne crois pas que nous puissions feindre d'ignorer les déclarations du Dr Pauling et d'autres personnes.

Si les générations futures devaient souffrir, notamment des effets du strontium 90, qui prend beaucoup de temps à se dissiper, et si, par suite de ces explosions et autres formes de radio-activité, des êtres humains devaient souffrir de cancer et d'autres maladies, nous pourrions, nous de la présente génération, en être tenus responsables, si nous ne manifestons pas maintenant ce degré de soin et d'attention que tous, j'en suis sûr, veulent manifester en ce moment.

Le Dr Pauling a estimé que la retombée provenant des essais nucléaires que l'Union soviétique a effectués jusqu'ici, c'est-à-dire jusqu'à hier, dans le cadre de sa nouvelle série, augmentera de 5 à 10 p. 100 le taux de la mortalité et de la maladie que les essais nucléaires de toutes les nations auraient suscité à venir jusqu'à la fin de 1958.

Si cela est vrai, la situation est alors plus grave que les deux déclarations du ministre ne le laissaient entendre. Sans doute d'autres hommes de science ne partageront-ils pas entièrement l'avis du Dr Pauling, mais nous ne saurions mettre de côté les conclusions d'un homme dont la compétence a été consacrée par un prix Nobel; force nous est de tenir compte de ses avis ainsi que de ceux du Dr Teller, inventeur de la première bombe atomique des États-Unis.

Le Dr Pauling affirme qu'on peut s'attendre que les essais antérieurs causent, notamment, 140,000 naissances d'enfants grossièrement difformes chez les prochaines générations, par suite de l'influence de produits fissiles tels que le césium 137. Il affirme également que deux millions d'enfants grossièrement difformes naîtront pendant des centaines de générations, à cause de l'émission dans l'atmosphère de carbon 14, dont la période radio-active est de 6,000 ans. Il affirme également que la mort prématurée de 140,000 personnes au cours de la présente génération et de la prochaine par suite de leucémie, de cancer des os, d'autres formes de cancer et d'autres maladies, pourrait bien être attribuable aux retombées de strontium 90.

Il signale ensuite que si M. Khrouchtchev donne suite à sa menace de lancer des bombes de 100 mégatonnes, les dommages seraient deux fois plus élevés que ceux que l'on prévoit maintenant.

Il termine sa déclaration par les mots suivants:

> Lorsque des savants comme M. Edward Teller, père américain de la bombe H, disent que les retombées radio-actives ne présentent «aucun danger», ils utilisent le mot «danger» dans un sens spécial. Ils veulent dire que la race humaine ne court aucun danger de s'éteindre, ni les pays de se dépeupler par suite des retombées radio-actives provenant des essais nucléaires. Ils ne veulent pas dire que les êtres humains ne souffriront pas et ne mourront pas.

Nous ne pouvons nous désintéresser des morts et des souffrances que causeront sûrement les essais nucléaires s'ils se poursuivent à un rythme accéléré. Je m'associe à tous les membres du comité et à tous les Canadiens pour exhorter le gouvernement et, notamment, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à continuer les échantillonnages et les épreuves en cours. Nous espérons que les pays qui ne participent pas pleinement aux efforts des Nations Unies dans le domaine de l'échantillonnage, pourront accroître leur participation. Sauf erreur, le Canada effectue des essais sur des denrées alimentaires telles que le lait, pour le compte de certains pays. Nous espérons que tous les

pays finiront par assumer leurs responsabilités dans l'intérêt de l'humanité.

Je sais que ce problème préoccupe le ministre. Il a signalé que la santé humaine n'a pas souffert de cet état de choses jusqu'ici. C'est l'attitude qu'on a adoptée aussi au Royaume-Uni en 1956. Le ministre pourrait peut-être nous dire s'il partage l'opinion que le très honorable Ian Macleod a exprimée le 22 mars 1956, savoir que la radiation produit des effets génétiques mais que l'explosion de bombes nucléaires n'accroît que légèrement la radio-activité de l'atmosphère. Est-ce à peu près la situation qui prévaut aujourd'hui, nonobstant le fait que les niveaux sont montés à la suite des essais nucléaires effectués par l'Union soviétique dernièrement? Estime-t-on toujours, comme le disait M. Macleod à ce temps-là, que nos connaissances sont trop limitées actuellement pour fixer avec précision le niveau de radio-activité au-dessus duquel les répercussions génétiques nuiraient dangereusement à la santé des êtres humains?

A cette occasion, M. Macleod faisait aussi observer que les recherches dans le domaine des transformations d'ordre génétique sont nécessairement et inévitablement lentes à produire des résultats probants. Depuis lors, en est-on arrivé à d'autres conclusions sur la rapidité avec laquelle on peut obtenir des résultats?

M. Macleod terminait sa déclaration par des propos que j'ai cités à la Chambre en répondant à une question qu'on m'avait posée en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il disait, en effet, qu'il était fort peu probable que l'augmentation de la radio-activité qui s'était produite jusque-là puisse avoir quelque effet d'ordre génétique qui fût appréciable. Depuis lors, de nouvelles preuves, découvertes par les savants, semblent indiquer que cette opinion va un peu loin. Il se peut que rien ne prouve que l'augmentation de la radio-activité ait quelque effet appréciable d'ordre génétique, mais peut-on conclure que réellement l'augmentation de la radio-activité n'aura pas de tels effets?

Dans sa réponse, le ministre voudrait-il nous dire si l'on a intensifié le programme en vertu duquel l'université de Toronto mesure les niveaux de radiation dans l'organisme et dans diverses substances au sol? Le ministre se souviendra qu'en 1956 ou 1957, le gouvernement du temps, avec l'appui de la Chambre, avait accordé une subvention considérable à l'université de Toronto pour lui permettre de fournir plus de renseignements précis sur les niveaux de la radiation. Il serait intéressant de savoir si ce travail a été poussé plus avant ou si d'autres universités s'en occupent. Je sais qu'il y a eu expansion dans ce domaine, mais je ne suis pas au courant des détails. Je sais que le gouvernement a multiplié les stations d'échantillonnage et il est possible qu'à cette fin, il ait intensifié le programme confié aux soins des universités.

C'est une question de la plus haute importance. Notre courrier nous permet de constater que cette affaire inquiète de plus en plus la population. Le gouvernement, comme tous les députés, je pense, désire l'interdiction des expériences nucléaires. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est montré intransigeant sur ce point. Il insiste sur la cessation des essais, avec ou sans contrôle. Ce n'est pas le point de vue de tous les pays, même pas de tous ceux du monde occidental. Les aspects du problème et le danger éventuel résultant des explosions sont tels que nous ne pouvons mettre trop de soins dans la recherche des données les plus précises. Si les conséquences du point de vue génétique sont à appréhender, si l'on appréhende des suites possibles pour la race humaine ou une partie de la race humaine, il serait alors immoral de se lancer dans des programmes d'essai nucléaire.

Actuellement, et à bon escient, nous dépensons des millions de dollars pour la recherche sur le cancer, l'un des plus grands ennemis de l'humanité. Nous applaudissons sincèrement à toute découverte du monde médical susceptible de cerner l'ennemi. Vu les réalisations qu'on enregistre dans ce domaine, vu les ressources qui y sont affectées, quelle ironie ce serait d'augmenter les causes du cancer par les essais nucléaires! Outre le cancer, il faut mentionner d'autres maladies. L'université du Manitoba, je crois, fait un travail remarquable en examinant le lait pour voir s'il est exempt de radio-activité. Il y a une année environ, on a constaté une légère augmentation de la radio-activité dans le lait de certaines régions, augmentation ne présentant pas de danger, toutefois. Mais les hommes de science se sont empressés de nous dire que le lait examiné ne présentait aucun danger véritable. Le simple fait qu'on en ait constaté une faible augmentation dans cet aliment qu'on consomme en si grande quantité ici au Canada a suffi à inquiéter considérablement les gens.

Inutile d'en dire plus là-dessus. Le ministre connaît ce problème. J'ai cru de mon devoir de dire ces choses, non pas comme un reproche à l'endroit du gouvernement, car il fait tout son possible, j'en suis sûr, mais pour obtenir plus de renseignements de la part du ministre.

Permettez-moi de formuler une autre proposition. Les deux déclarations du ministre étaient justes. Par leur libellé, elles respectaient le langage objectif de ses conseillers scientifiques et professionnels. Il est juste d'employer le langage le plus soigné possible afin de brosser un tableau aussi objectif que

possible de la situation; mais ce langage n'est pas toujours facile à comprendre. Il se peut qu'à cause des difficultés que présente le jargon scientifique, des gens fassent de ces déclarations des interprétations qui auraient pu être évitées si on s'était efforcé davantage de formuler ces rapports non pas dans une mauvaise vulgarisation mais dans des termes de nature à mieux faire comprendre au public le sens des rapports. J'ai vu dans le *Journal* d'Ottawa d'hier soir une suggestion de ce genre. L'article m'a semblé avoir un certain bon sens, et je ne fais qu'y appeler l'attention du ministre afin qu'il l'étudie.

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, quand l'honorable député eut fini de lire cet article du *Journal* d'Ottawa hier soir, j'imagine qu'il a lu également l'éditorial qui lui était voisin, et qu'il l'a pris très au sérieux.

L'hon. M. Martin: Non, je ne l'ai pas lu.

L'hon. M. Monteith: Il s'agit de l'éditorial qui paraissait dans la même page.

L'hon. M. Martin: Il s'agissait d'un éditorial de caractère politique, et je m'éloigne de toute politique.

L'hon. M. Monteith: A cet égard, je recommanderais également la lecture d'un article de M. Gordon Dewar qui paraissait en première page de la deuxième section du *Journal* d'hier soir. Il y donnait un excellent rapport de la situation, telle qu'elle lui a été expliquée, non seulement par moi, mais par le Dr Bird de mon ministère.

D'abord, je ne puis m'empêcher de convenir avec l'honorable député d'Essex-Est qu'il s'agit là d'une affaire de la plus haute importance. En fait, c'est un sujet très technique, que nul, je le crains, ne maîtrise. J'hésiterais à faire une déclaration à ce sujet sans avoir longuement consulté mes fonctionnaires au préalable. La question préoccupe trop la population et mon ministère pour que je me permette une déclaration irréfléchie.

En réponse à quelques-unes des questions posées, on peut se risquer à dire, toutefois, que les paroles de M. Macleod sont encore vraies, dans une grande mesure, croyons-nous. L'Université de Toronto et d'autres universités également ont certes fait des travaux dans ce domaine, mais je n'en ai pas le détail en ce moment.

La question m'inquiète beaucoup. Je dirai tout d'abord qu'en 1958 et en 1959 on a affirmé que les essais d'octobre 1958 avaient fait croître le taux de strontium 90 dans le lait, taux qui a diminué depuis. Ces essais avaient considérablement marqué les échantillons d'air. A l'époque, j'ai exprimé le désir de voir la population pleinement informée, et mon ministère a répondu à mon désir. Il s'efforce sans cesse d'obtenir tous les renseignements disponibles dans ce domaine. Jusqu'ici, nous estimons que la retombée n'a pas été assez considérable pour causer du tort à la santé. Plus tôt, j'ai fait observer que si elle était très forte pendant longtemps, elle pourrait alors présenter un danger pour la population. Je ne crois pas devoir en dire davantage sur le sujet.

Au début de mes observations, monsieur le président, j'ai signalé qu'il s'agit là d'un sujet de nature très technique et je préférerais faire un exposé préparé d'avance quand on le débattra de façon détaillée.

L'hon. M. Martin: Le ministre se propose-t-il de dire quelque chose au sujet de ce qu'on envisage de faire en vertu de ce crédit? On y relève une augmentation de $2,610,068. Il fait partie du programme de défense passive du gouvernement. Le ministre veut-il nous donner une idée de ce que l'on fera avec les fonds supplémentaires ainsi prévus et des progrès réalisés jusqu'ici dans l'application du programme?

L'hon. M. Monteith: Ce qui explique cet accroissement de $2,610,068, c'est que tous les services de santé en cas de crise ont augmenté de 59 p. 100, soit approximativement 2 millions de dollars et demi, surtout à la suite de l'affectation d'argent pour hôpital mobile et pour la constitution planifiée de stocks de produits médicaux. Les services d'urgence à l'égard du bien-être et de la formation restent à peu près au même niveau, exception faite des besoins spéciaux d'équipement en vue de la formation pour le repérage radiologique, à la suite de l'amplification du programme de cours pratiques de radiation au collège d'Arnprior, ainsi que de l'établissement de dix unités d'alimentation mobiles et de cinq unités mobiles pour le triage des vêtements, qui s'emploieront dans les provinces à de nouveaux essais et à des fins de formation.

M. Denis: Si le comité y consent, je me permettrai d'en revenir au crédit 266. Je ne veux pas me lancer dans un argument, mais je souhaite simplement obtenir des détails sur le montant versé par le gouvernement fédéral à chaque province depuis le début de l'application de la loi sur l'assistance-chômage. Je suppose que le ministre nous fera tenir ces détails et les consignera au hansard.

Une voix: *Feuilleton!*

L'hon. M. Monteith: Je présenterai volontiers ce renseignement à n'importe quel moment. Nul besoin de faire inscrire la

question au *Feuilleton*. Je serais heureux de documenter le député, mais je voudrais d'abord signaler que le crédit est adopté.

M. Denis: Ce renseignement sera d'un grand intérêt pour la plupart des députés. Le ministre voudra-t-il le faire imprimer au hansard?

L'hon. M. Monteith: Oui, je n'y vois aucune objection.

L'hon. M. Martin: Quand j'ai pris la parole il y a un instant, je n'avais pas devant les yeux plusieurs déclarations auxquelles j'ai fait allusion. Je les ai maintenant devant moi, et il me semble nécessaire de les porter à l'attention du ministre. Je trouve le passage suivant dans la *Gazette* de Montréal du 17 novembre 1959:

> Le Dr J. Gordin Kaplan, professeur associé de philosophie à l'université Dalhousie, a affirmé, lors d'une réunion publique du comité canadien pour le contrôle des dangers de la radiation au centre des sciences physiques à McGill, que l'on avait trompé le public en employant de fausses comparaisons, des demi-vérités, des défigurations tacites et aussi «délibérées et intentionnées».

Je n'approuve évidemment pas cela, mais je signale simplement ce qu'a dit ce monsieur. Il poursuit en accusant certains organismes et certains porte-parole des gouvernements canadien et américain d'avoir systématiquement et délibérément trompé le public quant aux retombées radio-actives sur notre continent. L'article continue:

> Il s'est dit convaincu que le niveau de strontium 90 en Amérique du Nord a atteint un point dangereux, «que d'autres explosions nucléaires hausseront, dans l'espace de quelques années, les concentrations de strontium 90 chez les enfants à des niveaux qui causent chez les chiens des cancers mortels des os».

Et il y a d'autres déclarations. Par exemple, dans le *Globe and Mail* du 2 mars 1960, paraissait une déclaration attribuée au Dr Georges Dion, doyen de l'agriculture et vice-principal du collège Macdonald. Dans une allocation à la succursale de l'Ontario central de l'Institut agricole du Canada, il aurait dit:

> Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social déclare qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. J'affirme que nous n'en savons rien. Ces fausses assurances ne reposent sur rien. Au Canada, le chiffre pourrait être petit, il pourrait ne s'agir que de 35 par année, mais il y a quand même lieu de s'inquiéter.

Voilà deux déclarations à ce sujet. J'en ai une autre ici, mais les deux suffisent pour indiquer la divergence d'opinions qui existe au Canada. On peut citer aussi, bien entendu, une foule d'autres déclarations formulées en dehors du pays, mais je crois que le ministre devrait commenter les deux dont j'ai parlé.

[L'hon. M. Monteith.]

L'hon. M. Monteith: Je le ferai très brièvement. D'abord, j'aimerais faire ressortir de nouveau l'inquiétude que nous cause l'ensemble de ce problème. Puis, j'aimerais dire que nous n'avons jamais supprimé de renseignements et que nous n'avons jamais donné de fausses assurances.

M. Benidickson: Je suis sûr que le ministre a entendu, au bulletin radiophonique de nouvelles nationales ce matin, comme beaucoup d'entre nous, une nouvelle selon laquelle, en Ontario, du moins, un technicien ferait connaître chaque jour les résultats d'une épreuve quotidienne sur les retombées radio-actives. Je voudrais savoir si ces renseignements seront transmis par une agence du gouvernement fédéral, par une université indépendante de l'Ontario ou par une agence du gouvernement provincial.

Récemment, dans un débat sérieux sur la défense passive, d'aucuns ont exprimé un certain cynisme inspiré par la division administrative qui règne sous notre régime fédéral, où l'on se renvoie la responsabilité de Caïphe en Pilate, de sorte qu'il se pourrait bien que nous ne maîtrisions pas parfaitement une situation aussi importante que celle dont nous parlons présentement. Ces analyses auxquelles j'ai fait allusion et à propos desquelles j'ai entendu une nouvelle à la radio ce matin, seront-elles faites par un employé du ministre ou par la province?

L'hon. M. Monteith: Le ministère de la Santé de l'Ontario.

M. Benidickson: Si l'activité se divise sous notre régime fédéral, quels sont les rapports entre les gouvernements provinciaux et fédéral au sujet d'une question aussi vitale que l'évaluation des retombées radioactives?

L'hon. M. Montheith: Notre ministère fait ces épreuves depuis quelques années déjà et j'ai cru comprendre que ce n'est que tout récemment que l'Ontario a entrepris d'établir son propre système d'essais. Je sais que mon ministère et le ministère de la Santé de l'Ontario ont des entretiens à ce sujet, parce que nous nous inquiétons de l'ensemble de la situation.

M. McMillan: Je voudrais savoir du ministre si la brochure *Onze moyens de survivance* a été publiée grâce à ce crédit.

L'hon. M. Monteith: Non, nous la devons à l'Organisation des mesures d'urgence.

L'hon. M. Martin: On s'arrêtera, je pense, à la déclaration du ministre. Il est vrai qu'il faut se rendre compte du danger, mais nous ne voulons pas exagérer la situation et causer une crainte inutile; cependant, le ministre ne croit-il pas qu'il serait utile de renseigner

la Chambre sur les niveaux actuels de radio-activité provenant des sources traditionnelles, comme l'usage normal des rayons X qui remonte à plus de cinquante ans? Il semble maintenant qu'on utilise plus soigneusement les rayons X en raison de la radio-activité qui s'en échappe. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a réussi à éliminer l'utilisation du fluoroscope, dont l'usage est assez répandu dans les magasins de chaussures et dont s'échappait une quantité étonnante de radio-activité? Selon les hommes les plus compétents, je crois, il semblerait que celle-ci est une plus grande source de radio-activité que l'autre, non pas que l'autre soit à négliger ou que nous ne devions pas être sur nos gardes. Si nous avions ces autres renseignements, nous verrions tout le tableau sous sa vraie lumière.

L'hon. M. Monteith: Monsieur le président, les fonctionnaires de notre ministère ont discuté toute cette question avec les radiologistes. Nous avons fait des recommandations à propos de l'utilisation du fluoroscope dans la vente de chaussures, en essayant d'empêcher l'usage inutile de ces appareils. Certes, nous savons que ce sont des sources de radio-activité et nous avons dit que ces appareils ne devraient pas être utilisés sans nécessité.

L'hon. M. Martin: Je ne me suis peut-être pas exprimé clairement. Nous admettons tous, je pense, qu'on ne devrait pas se servir sans besoin des instruments produisant de la radio-activité, mais le ministre ne peut-il pas nous donner une idée des proportions de radio-activité provenant de sources connues et traditionnelles, par rapport à celle qui provient des explosions d'essais nucléaires? J'ai parlé des appareils fluoroscopiques pour l'ajustage des chaussures, l'utilisation des rayons X à des fins dentaires ou médicales et autres semblables. Ne pouvons-nous pas dire qu'il y a beaucoup plus d'émanations radio-actives de ces instruments et de ces sources qu'il n'y en a de l'autre dont nous nous préoccupons tellement, ce qui est compréhensible et normal?

L'hon. M. Monteith: Je n'ai pas ici le texte des déclarations que j'ai faites à la Chambre antérieurement à cet accroissement récent de la radio-activité. Toutefois, en me reportant à 1959, je suis bien certain qu'il y avait, pensions-nous, beaucoup plus d'émanations radio-actives provenant de ces sources communes qu'il n'y en avait des retombées de strontium 90.

M. McMillan: Pour revenir à ma question précédente, je voudrais savoir si son ministère a été consulté relativement à la publication de la brochure *Onze moyens de survivance*? Je pense qu'on devrait distribuer partout cette brochure. J'ai entendu certains députés la critiquer en cette enceinte, mais il y a un certain temps que je l'ai lue. Il me semble qu'on a prêté trop peu d'attention dans cette brochure, si ma mémoire est fidèle, à la protection contre la respiration d'air fortement pollué par les retombées hautement radio-actives. Selon les journaux, on consacre beaucoup d'efforts, par exemple, à la fabrication de masques aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Je ne crois pas qu'il en soit question dans cette brochure.

L'hon. M. Monteith: Comme je l'ai dit plus tôt, cette brochure a été rédigée par l'Organisation des mesures d'urgence, mais sans doute après avoir consulté mon ministère.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Nous avons terminé les crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous allons maintenant passer à ceux du ministère du Revenu national.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Division des douanes et de l'accise—
272. Administration générale, $5,278,399.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur le président, je ferai un exposé très bref sur les crédits de mon ministère qui, le comité ne l'ignore pas, comprend deux divisions: la division des douanes et de l'accise et la division de l'impôt. Les crédits dont nous sommes saisis en ce moment intéressent les douanes et l'accise. Les recettes provenant des droits auxquels sont assujetties les importations et celles qui découlent des taxes de vente ont légèrement diminué ces dernières années. Dans une certaine mesure, cette diminution a été contrebalancée par le produit accru d'autres taxes d'accise frappant les articles importés et fabriqués au pays ainsi que des taxes d'accise sur l'alcool et le tabac.

En 1960, 9,351,000 voitures étrangères sont entrées au Canada. C'est là une phase de l'activité du ministère. Pendant la même période, 9,291,000 voitures canadiennes sont revenues au Canada, soit une augmentation de 376,000 voitures pour l'année. Ces chiffres montrent à quel rythme fantastique la circulation automobile s'accroît dans notre pays.

Monsieur le président, j'en arrive aux crédits proprement dits, qui ont augmenté cette année, dans la division, de $1,142,198 par rapport à l'an dernier. Le sommet que nous avions établi dans un domaine est disparu. Cependant, je tiens à signaler au comité que, dans la mesure de 87 p. 100, cette augmentation résulte du relèvement général des traitements que la Chambre a autorisé il y a quelque temps. Je tiens aussi à signaler que

la division a réussi à retrancher huit postes de son personnel, bien qu'il ait fallu en même temps nommer vingt nouveaux vérificateurs et créer 58 nouveaux postes aux entrepôts intérieurs d'attente que nous maintenons à Toronto et à Montréal. La création de nouveaux postes qui étaient nécessaires à ces services, et le retranchement de huit postes, parlent, à mon avis, en faveur du ministère. Le comité reconnaîtra, j'espère, que cela témoigne de l'efficacité de la division.

En plus des traitements, qui représentent plus de 84 p. 100 de l'ensemble des crédits de cette division, les dépenses prévues au titre des frais de port, des télégrammes, des frais de déplacements, etc, ont aussi augmenté. Cette augmentation est directement imputable à la nécessité d'envoyer un plus grand nombre de préposés à la vérification et aux enquêtes faire du travail sur place et à l'intensification générale des travaux de cette division. L'aperçu des travaux du ministère que je viens de donner est très bref, mais j'espère que le comité le jugera suffisant. Je répondrai volontiers et au meilleur de mes connaissances aux questions que l'on pourra me poser, et je donnerai de plus amples explications si le comité l'exige.

M. Richard (Ottawa-Est): J'aimerais signaler au ministre une situation intéressant la division de l'accise, qui donne beaucoup d'ennuis aux grossistes et qui leur fait faire des dépenses inutiles. Les fabricants ont le privilège d'acheter des pièces pour réparer les machines qui servent à la production d'articles, exemptes de la taxe de vente, en faisant simplement la déclaration suivante dans leurs commandes:

> Nous certifions par la présente que les articles ainsi achetés ou importés serviront directement au conditionnement ou à la fabrication ou à la la production de marchandises.

Les fabricants apprécient ce privilège. Cependant, les grossistes non brevetés éprouvent beaucoup d'ennuis parce qu'ils doivent acheter les articles des fournisseurs, acquitter la taxe de vente, et présenter ensuite une réclamation. Ils souffrent là d'une grave injustice, et le ministère du Revenu national pourrait y remédier s'il permettait aux grossistes de produire un certificat semblable à celui que produisent les fabricants, lorsqu'ils achètent des articles des fournisseurs, pour remplir des commandes, reçues des fabricants, en exemption de la taxe de vente.

Je recommande donc de modifier le règlement de façon à accorder aux grossistes les mêmes privilèges qu'aux producteurs. Je demande aussi qu'on ne permette à personne de faire, sur les commandes, la déclaration ci-après, sans avoir d'abord obtenu l'approbation des services compétents, ainsi que le numéro du certificat:

> Nous certifions par les présentes que les articles ainsi achetés ou importés serviront directement au conditionnement ou à la fabrication ou à la production de marchandises.

Si l'on agissait ainsi, les grossistes pourraient recevoir les commandes et fournir les marchandises sans exiger la taxe de vente. En ce moment, les grossistes qui n'ont pas de licence reçoivent des commandes de certains producteurs qui attestent que les marchandises en question seront utilisées dans leur production. Or, certains de ces producteurs ne connaissent pas bien le règlement et signent la déclaration que je viens de mentionner. Les grossistes l'acceptent et exécutent une commande exempte de taxe de vente. Après quoi ils font une réclamation au ministère, parce que leur prix d'achat des articles en question comprenait la taxe. Les services du ministère, ayant vérifié ce qu'il en est, ont rejeté certaines de ces réclamations. Le grossiste doit alors envoyer une facture supplémentaire au producteur, parfois plusieurs mois après livraison de la marchandise. Le producteur se demande pourquoi il reçoit un compte supplémentaire, il se met à discuter avec le grossiste et très souvent refuse de payer, parce qu'il a l'impression qu'il a le droit d'obtenir des marchandises exemptes de la taxe de vente. Si pareille déclaration est présentée à tort par un producteur, c'est le grossiste, non pas le ministère, qui est responsable.

Pour éviter cela, un producteur devrait demander au ministère la permission de se servir d'un certificat et dès l'approbation de sa demande, on lui donnerait un numéro. Alors, les grossistes seraient sûrs que leurs clients ont réellement le droit d'acheter des articles sans payer la taxe de vente. J'espère que le ministre discutera de cette question avec ses fonctionnaires, car j'ai reçu nombre d'observations de grossistes et je crois que la question est d'importance vitale pour eux.

M. McMillan: Je désire appeler l'attention du ministre sur le numéro 709a du Tarif des douanes. Aux termes de cet article, on peut envoyer à l'étranger, par exemple aux États-Unis, des marchandises qui seront admises en franchise si elles reviennent au Canada avant cinq ans, pourvu, notamment, que depuis la date de l'exportation, elles n'aient pas augmenté de valeur ou n'aient pas été améliorées par fabrication, par incorporation à une autre marchandise, ou autrement. Autrement, le droit approprié s'appliquerait en entier aux marchandises réexpédiées au Canada. Je crois comprendre qu'en vertu du présent article on peut expédier des pneus canadiens

aux États-Unis et les ramener en franchise s'ils sont incorporés à des camions ou à des autos importés du même pays. L'expression «unies à tout autre article quelconque à l'étranger» empêche que du matériel canadien dispendieux ne soit le moindrement ouvré aux États-Unis. Par exemple, on ne saurait unir des pneus à un tracteur admissible à passer en franchise et considérer le tout comme un appareil dispendieux pouvant être importé en franchise au Canada. Le droit de douane s'appliquerait alors en entier, car le matériel canadien dispendieux aurait été uni à un tracteur aux États-Unis. Si pareils travaux de montage étaient permis aux États-Unis dans une certaine limite, nos ouvriers auraient plus de travail et le Canadien obtiendrait son produit fini pour $133 de moins, dans le cas auquel je pense.

Pour expliquer ce point, je donnerai des détails intéressant une société en particulier. Il y a, notamment, le *John Deere Works* de Welland, entreprise très judicieusement dirigée. Elle produit surtout des instruments aratoires. C'est une filiale de la *John Deere Company* des États-Unis. Elle pourrait produire deux fois plus qu'elle ne produit présentement. A l'heure actuelle, 70 p. 100 de sa production sont acheminés vers les États-Unis, surtout vers l'État de New-York et d'autres états du Nord-Est américain. Les machines agricoles exportées aux États-Unis ou importées au Canada n'acquittent aucun droit de douane. Aux États-Unis, cette société s'est lancée dans la fabrication de machines industrielles, ces dernières années. Une de ses fabriques de machines agricoles aux États-Unis a été convertie pour produire de l'équipement industriel et des installations ont été montées aux États-Unis pour qu'une usine fabrique des tracteurs industriels.

L'acheteur canadien doit acquitter un droit d'entrée sur l'équipement industriel en provenance des États-Unis mais non sur les tracteurs. Deux ans auparavant, l'usine canadienne s'est mise à fabriquer des bulldozers qui se vendaient au Canada au même prix qu'aux États-Unis. L'importateur canadien économisait le droit d'entrée. La société est disposée à investir $40,000 pour équiper son usine de Welland pour la fabrication de chargeuses, je veux dire des chargeuses sur tracteurs. Elle a commencé les aménagements il y a quelque temps mais les a interrompus dès qu'elle a eu connaissance du numéro 709a de la loi sur le tarif des douanes.

Ces chargeuses sont montées sur les tracteurs à chenilles aux États-Unis et importées, et l'importateur canadien acquitte le droit d'entrée. Il ne paie les droits de douanes que sur la chargeuse. Cette société vend pour environ un million et demi de ces chargeuses au Canada, soit pour une valeur d'un million dans l'Est canadien et pour à peu près un demi-million dans l'Ouest.

La société songeait à accomplir les deux tiers de la fabrication de ces tracteurs à Welland et d'y monter des chargeuses de fabrication canadienne. Cela ne causerait pas de problème. L'entreprise soutient qu'elle pourrait fabriquer cette chargeuse à Welland aussi économiquement qu'aux États-Unis et que la machine se vendrait le même prix en dollars au Canada qu'aux États-Unis, de sorte que l'acheteur canadien économiserait $133 par unité. Bien entendu, l'économie porterait uniquement sur les droits de douane.

Cette société n'y gagnerait pas, cependant, à transporter ses tracteurs à Welland, à les munir de ces chargeuses à cet endroit puis à les expédier aux États-Unis, car cela entraînerait un supplément de $100 à $150 dans les taux de transport, suivant l'endroit où les machines seraient dirigées dans l'Ouest canadien. La société n'a pas de fabrique dans l'Ouest et ce ne serait pas à son avantage d'engager du personnel et d'acheter un matériel coûteux pour le peu d'affaires qu'elle ferait dans cette partie du Canada. Si l'outillage canadien pouvait être expédié à la fabrique de tracteurs en Iowa, pour répondre aux besoins de l'Ouest canadien, et être admis au Canada en franchise de douane, les importateurs de l'Ouest pourraient économiser $100, car alors la seule dépense supplémentaire serait les frais de transport de ces machines de Welland à Dubuque (Iowa), où elles pourraient être installées sur les tracteurs.

Si je comprends bien, la société fait tout de même des affaires de l'ordre de un million et demi au Canada à l'égard des chargeuses. Elle les expédiera des usines américaines et les Canadiens paieront la douane. L'an dernier, les importateurs canadiens ont payé plus de $100,000 de douane sur ces machines de fabrication américaine. S'il y avait un peu plus de souplesse dans l'application du poste 709a de manière à permettre la rentrée au Canada d'articles de fabrication canadienne, en franchise avec un maximum de travail permis sur ces articles, je crois que cela nous aiderait beaucoup à régler le problème du chômage au pays.

L'énergique et actif président, M. D. Brown, de Welland, avait obtenu l'autorisation des autorités de la succursale qui est située dans sa ville, d'aller de l'avant avec la nouvelle usine. Comme je l'ai dit, il avait commencé à outiller l'usine mais il a dû interrompre son activité à cause du numéro tarifaire 709a dont il ignorait l'existence. Il croyait que ces machines entreraient au pays en franchise tout comme les pneus dont sont munis les

camions et automobiles de fabrication américaine. Une pareille entreprise, si elle devenait possible, au Canada, créerait un emploi stable pour de 35 à 45 hommes. Les affaires en général y trouveraient leur compte. Ce serait un client pour les industries secondaires qui fourniraient l'acier. Non seulement cela, mais encore elle ferait épargner à nos importateurs, aux conditions actuelles, plus de $100,000 en droits de douane. J'aimerais que le ministre nous parle de cette affaire. Je me propose d'y revenir lors de l'examen des crédits du ministère des Finances.

M. le président suppléant (M. MacEwan): Le crédit nº 272 est-il adopté?

L'hon. M. Nowlan: S'il y a d'autres questions, j'aimerais qu'on les pose en même temps, ce qui m'éviterait de me lever à plusieurs reprises pour y répondre.

L'hon. M. Pickersgill: Je puis économiser du temps au ministre en posant une question bien simple. Quand le ministre aura répondu aux autres questions, il pourrait peut-être—ce qui ne manquera pas d'intéresser le comité—nous dire brièvement et précisément quel usage il a fait des pouvoirs que le Parlement lui a conférés en 1958?

L'hon. M. Nowlan: Quelqu'un aurait-il d'autres questions philosophiques intéressantes à poser sur l'histoire des trois dernières années?

M. Benidickson: Si nous nous engageons sur ce terrain, monsieur le président, j'aurais à soulever une question qui se rapporte étroitement à cette affaire. Le ministre du Revenu national connaît très bien, c'est évident, les mesures présentées le 20 décembre 1960 dans ce qu'on a appelé le petit budget du ministre des Finances et qui comportait certaines résolutions tendant à modifier le Tarif des douanes. En particulier, pour être bref, ces résolutions recommandaient des modifications à l'interprétation de ce qu'on peut considérer comme un article d'une classe ou d'une espèce fabriquée ou non au Canada. En conséquence, selon la décision du ministre, ces articles seraient frappés d'un droit de douane élevé ou non.

J'ai toujours pensé que dès qu'un budget est présenté, le ministère du Revenu national met automatiquement en vigueur les décisions annoncées dans le budget. Il est vrai que nous avons eu de la difficulté à nous entendre sur certains de ces articles. Par exemple, l'autre endroit, pas moins de six mois après la présentation du petit budget, n'avait pas encore approuvé certaines propositions du ministre des Finances. En effet, j'ai toujours cru que les fonctionaires du ministère du Revenu national devaient, le jour après l'exposé budgétaire, et que le Parlement ait ou non approuvé officiellement le budget, considérer comme loi tout ce que le ministre des Finances annonçait dans son budget.

Peu après l'ajournement de juillet et durant le mois d'août, j'ai lu avec surprise que faisant fi de ce que le ministre des Finances avait proposé dans le petit budget du 20 décembre 1960, les fonctionnaires du ministère du Revenu national n'avaient tenu aucun compte de la nouvelle politique que renfermait ce petit budget.

Que j'approuve ou désapprouve cet état de choses, j'en suis surpris. C'est nettement le contraire de ce qui se faisait autrefois. Je croyais que le ministre du Revenu national, de concert avec le ministre des Finances et les fonctionnaires du ministère du Revenu national appliquaient les dispositions du budget dès qu'il était présenté, que les deux Chambres l'aient approuvé ou non.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, l'honorable député d'Ottawa-Ouest a posé une question au sujet de l'application de la taxe de vente et de sa perception chez les producteurs et les grossistes. C'est une proposition que le ministère a déjà étudiée. Toute la procédure de la perception de cette taxe est constamment à l'étude, bien entendu. J'ai écouté avec intérêt la proposition de l'honorable député et je peux l'assurer, par votre entremise, monsieur le président, que le ministère examinera de nouveau et avec grand soin cette question et verra s'il est possible de quelque façon d'adopter cette proposition.

L'honorable député de Welland a insisté quelque peu sur un problème qui l'intéresse vivement, ainsi que ses commettants, et qui, naturellement, intéresse aussi tous les Canadiens, savoir assurer le plus haut niveau possible d'emploi au Canada, et mettre au point, dans la mesure du possible, un mode de collaboration entre les industries des États-Unis et du Canada afin de créer le plus d'emploi possible au Canada.

Il y a eu divers cas où cela s'est fait jusqu'à un certain point, mais l'honorable député veut parler surtout et expressément du numéro 709a du Tarif des douanes. Évidemment, abstraction faite de mes sympathies ou de mes sentiments à cet égard, le fait demeure que le numéro 709a fait partie d'un statut fiscal, et cela évidemment relève du ministre des Finances plutôt que du ministre du Revenu national.

C'est ma responsabilité d'appliquer la loi, telle que le Parlement la décrète. Quel que soit le bien-fondé de l'argument de l'honorable député—et je ne dis pas qu'il n'est pas bien fondé—c'est au Parlement qu'il appartient de considérer en tant que mesure fiscale, la question, sur la recommandation du ministre des Finances. J'espère que lorsque le

comité sera saisi des crédits du ministère des Finances—s'ils n'ont pas encore été tous adoptés, car je ne suis pas très certain du progrès qu'on a fait à cet égard, vu que je n'ai pas suivi la chose de près—l'honorable député soumettra la question au ministre des Finances. Je puis lui assurer qu'en ce qui concerne mon ministère, nous collaborerons de toutes les manières possibles pour assurer à toute industrie canadienne, le maximum d'emplois, et cela dans les limites que le permet la loi du pays.

L'honorable député de Kenora-Rainy-River a dit, avec raison je crois, qu'à la suite du petit budget ni les fonctionnaires, ni le ministre n'avaient entrepris de rendre des décisions à l'égard de la classe ou espèce, comme ce budget le prévoyait. Il a fait observer que c'était contraire à la pratique que le ministère suivait antérieurement.

J'ai l'impression qu'il y a malentendu. Des fonctionnaires m'ont dit, et je pense que c'est exact, que lorsque le ministre des Finances présente son budget, toute modification du régime fiscal, réductions ou augmentations des impôts, prend immédiatement effet, peu importe que le Parlement l'ait déjà approuvée ou non à ce moment-là. C'est la seule manière dont nous pouvons appliquer les lois fiscales au Canada, car si une longue période de temps devait s'écouler entre l'annonce d'une augmentation ou d'une réduction d'impôt, les affaires subiraient un arrêt ou une accélération dans certains domaines, et ainsi de suite.

Cependant, on me dit que cela ne s'applique pas aux modifications législatives touchant les principes ou les méthodes, contrairement à ce qui se fait dans le cas des taux. L'exposé budgétaire du ministre des Finances renfermait des propositions permettant au ministre, alors autorisé par le Parlement, d'élargir les limites de la classe ou espèce. En deux mots, telle était la situation.

Nous savons qu'on a débattu la mesure à la Chambre et ailleurs. Elle n'a pas encore reçu la sanction du gouverneur général, pour autant que je sache, bien que je n'aie obtenu ce renseignement que depuis mon retour à la Chambre. Jusqu'à la mise en vigueur de la mesure, les fonctionnaires des services ministériels n'ont ni l'autorité ni le pouvoir d'appliquer les principes exposés dans cette loi à l'égard de la catégorie ou espèce, et ils ne le feront pas d'ailleurs, parce qu'ils n'ont pas le pouvoir législatif de le faire.

(Le crédit est adopté.)

M. Benidickson: Il est cinq heures.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, je me demande si, avec l'assentiment de la Chambre, il serait possible de poursuivre l'étude des crédits? Peut-être devrais-je formuler cette demande quand M. l'Orateur assumera la présidence.

M. le président suppléant: Si le ministre voulait bien formuler sa demande quand M. l'Orateur aura assumé la présidence du débat, celui-ci pourra l'étudier.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir le consentement de la Chambre pour proposer que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides, afin de poursuivre l'examen des crédits qui étaient à l'étude avant que rapport soit fait de l'état de la question.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, cela nous convient parfaitement. Je tiens à faire savoir au ministre, cependant, que cette décision me coûte beaucoup, à moi en particulier, car je crois savoir qu'un bill extrêmement important, dont je désirais vivement saisir la Chambre depuis bien des mois, aurait été examiné si nous ne nous étions pas montrés aussi conciliants.

L'hon. M. Nowlan: Je remercie l'honorable député de sa bienveillance et de son assentiment.

M. Frank Howard (Skeena): Je ne serai pas aussi démonstratif. Nous accordons notre consentement, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Pickersgill: Mais il ne s'agit pas du bill de l'honorable député

M. l'Orateur: Le ministre a donc demandé et obtenu le consentement unanime de la Chambre de laisser passer l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, afin que la Chambre puisse poursuivre les travaux interrompus à cinq heures. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: Entendu.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Divisions des douanes et de l'accise—
272. Administration générale, $5,278,399.

M. Benidickson: Monsieur le président, à l'instar du député de Bonavista-Twillingate, je suis curieux de savoir quelles mesures le gouvernement a prises à la suite des modifications apportées au Tarif des douanes en juillet ou en août 1958. J'ai déjà demandé

au ministre—je crois que c'est l'an dernier, lors de l'étude des crédits—quelles mesures ont été prises à la suite des modifications adoptées en 1958 qui ont changé notre loi en ce qui a trait aux droits anti-dumping. Le ministre pourrait peut-être nous dire quelles décisions d'ordre administratif il a prises depuis ce temps-là?

Malgré les protestations d'un certain nombre de députés, le ministre a reçu des pouvoirs arbitraires par suite des modifications de 1958. Peut-il nous dire maintenant à l'égard de quelles catégories de marchandises, il a pris des décisions administratives depuis lors?

L'hon. M. Nowlan: Je regrette, monsieur le président, mais je ne comprends pas très bien de quoi parle l'honorable député. Je puis dire, cependant, que les modifications adoptées en 1958 avaient une assez grande portée et que le ministère n'a pas cessé depuis de les mettre à exécution. Différentes décisions et mesures ont été prises. J'ai bien dit une fois qu'aucune action précise n'avait été prise, mais je ne me souviens pas maintenant de quoi il s'agissait.

M. Benidickson: Des articles 39, 40 et 41 de la loi, je crois. Je puis inscrire une question au *Feuilleton* pour obtenir tous les détails.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, nous voyons bien dans quelle position délicate se trouve le ministre et nous n'aimerions pas à en profiter. Il reste que le ministre s'est déjà vanté que les pouvoirs qu'il avait obtenus en 1958, et qui étaient urgents pour le bien-être du pays, il ne s'en était jamais servi, mais les tenait comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête des importateurs éventuels et qu'ainsi il avait empêché l'entrée de marchandises sans y recourir. Chose certaine, si le ministre ne s'est jamais servi des mesures contre le dumping, ce n'est pas long à dire. Si, au contraire, il s'est servi de ces mesures, il doit certainement avoir présent à l'esprit de quelle façon il l'a fait.

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, je ne me vante jamais. Je cite tout simplement les faits. Je repousse avec indignation l'idée de vantardise de ma part. Je me souviens bien qu'un jour, j'ai déclaré que je n'avais pas exercé un certain pouvoir ni pris certaines mesures prévues dans la loi. L'honorable député savait très bien que je voulais alors parler d'un pouvoir particulier conféré par la loi.

Chose certaine, ces modifications étaient essentielles et nous les avons invoquées pour exercer certains pouvoirs. L'honorable représentant et d'autres députés avaient dit alors que ces pouvoirs nuiraient au Canada, élèveraient les droits de douane jusqu'aux nues et ils se sont ensuite lancés dans des conjectures dont aucune ne s'est révélée exacte.

Je me souviens d'avoir parlé de l'article qui nous autorise à imposer des valeurs fixes sur les fruits et légumes importés, lorsque la valeur est inférieure au prix moyen d'une période de trois ans. Quand j'ai fait cette déclaration, nous n'avions encore pris aucune mesure au sujet de cet article en particulier. Ces derniers temps, pendant que j'étais absent de mon bureau, cet article a été mis en vigueur et, sauf erreur, une déclaration a été faite en vertu de cet article.

M. Benidickson: A propos des pommes de terre?

L'hon. M. Nowlan: Oui. C'est la seule disposition que nous avons prise en vertu de cet article. Il avait aussi été question de valeurs à ce moment-là. Maintenant, j'ai oublié de quoi il s'agissait.

Nous avons pris différentes dispositions à propos de l'article 38 qui avait été modifié alors. Il avait été question d'avoir l'évaluation d'un troisième pays pour les marchandises venant d'un pays où l'économie n'est pas libre. Quant à l'importation de certaines marchandises, le comité n'ignore pas que généralement nous acceptons la valeur déclarée par le pays, si son économie est libre. Lorsque l'économie n'est pas libre, le ministre doit, à l'occasion, rendre certaines décisions fixant une troisième valeur marchande en tenant compte le plus possible de la situation du pays d'origine. Je l'ai fait plusieurs fois pour certaines importations d'essence, d'automobiles, de textiles, de fonte en gueuses et autres marchandises en provenance de pays où l'économie n'est pas libre. Ce sont les marchandises dont je me souviens maintenant, mais il a pu y en avoir d'autres.

(Le crédit est adopté.)

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—
42. Traitements et autres dépenses, $331,170.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suppose que le ministre aura quelque chose à dire à ce sujet.

L'hon. M. Nowlan: Je n'avais pas l'intention de faire de longues observations. Je pourrais mentionner divers aspects de l'activité du Bureau. Je pourrais aussi indiquer le nombre d'audiences qu'il a tenues, signaler les diverses modifications de règlement, ainsi que le nombre des demandes qu'il a étudiées. Mais, ces détails ont été assez bien exposés dans les journaux. Les crédits eux-mêmes font apparaître une augmentation de $32,750 par rapport au montant affecté au Bureau

l'année dernière. L'augmentation est presque uniquement due à la nécessité de relever le montant prévu pour les traitements des membres du personnel travaillant à plein temps, à la suite de la révision générale des traitements de l'été et de l'automne derniers. Tout comme en ce qui concerne le ministère du Revenu national, monsieur le président, le remaniement général des salaires a eu pour résultat certaines augmentations des frais de fonctionnement, bien que le nombre des personnes employées soit resté le même.

Dans la plupart des autres domaines de dépense, on constate une diminution des montants prévus cette année, en comparaison de l'année dernière. Il s'agit là des points saillants du travail dont est chargé le Bureau. Si les membres du comité veulent me poser des questions, je tâcherai d'y répondre.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais formuler quelques observations au sujet d'une décision provisoire prise par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, à la suite de ce que les journaux ont décrit comme une audience à huis clos pendant l'ajournement de la Chambre, et au sujet de laquelle le Bureau a publié un communiqué, le 28 août dernier. Je m'étais renseigné auprès du ministre à ce sujet, avant d'avoir vu ce communiqué et alors que je n'en avais entendu parler que par les journaux. Afin de me bien faire comprendre, je devrais peut-être donner lecture de tout le communiqué publié par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, le 28 août de cette année:

Lors de sa réunion du jeudi 24 août, le Bureau a discuté avec les représentants de *Baton, Aldred, Rogers Broadcasting Limited*, détenteur du permis de la station CFTO-TV, de Toronto, d'une demande soumise au Bureau par le ministre des Transports aux termes du paragraphe (3) de l'article 103 du règlement général de la loi sur la radio.

Dans le marché à forte concurrence de Toronto, le rendement de CFTO-TV se compare bien avec celui des autres stations de télévision qui ont récemment obtenu leur permis. Les programmes offerts par cette station ont, dans une bonne mesure, joui de la faveur du public et les recettes ont répondu à l'attente.

J'attire l'attention du comité, et particulièrement du ministre, sur ce membre de phrase: «et les recettes ont répondu à l'attente», parce que je crois qu'il faudrait le comparer avec un autre extrait d'une déclaration de ces messieurs. Je continue:

Le détenteur du permis a complètement rempli les engagements qu'il avait pris envers le Bureau quant aux services fournis et à l'embauchage du personnel.

J'espère que le ministre écoute bien parce que j'ai l'intention de lire certains de ces engagements, et si cette déclaration concorde avec celles qu'ont faites les gens de la station de télévision au Bureau lorsqu'ils ont présenté leur demande, c'est que je ne comprends rien. Je continue:

A vrai dire, ces dépenses d'exploitation et les autres ont de beaucoup dépassé les engagements financiers de la station.

Je ne sais absolument pas ce que cela veut dire.

On a besoin de capitaux additionnels...

Cela est intéressant également, comme on le verra d'après l'extrait de la demande de ces messieurs que j'ai l'intention de lire plus tard.

...et on ne devrait pas, sans nécessité, empêcher plus longtemps la station...

Il faut bien se rappeler qu'il s'agit d'une station qui n'a commencé ses émissions que le 1er janvier dernier.

...de faire les ajustements requis.

Au moment où elle a commencé ses émissions, tout était absolument satisfaisant pour des années à venir. Ces messieurs avaient même prévu avec précision ce que seraient leurs profits après une certaine période et ce que seraient leurs pertes avant ladite période. Cette déclaration, on le voit, est vraiment extraordinaire après cela.

Le Bureau annonce donc la recommandation qui a été transmise au ministre des Transports.

Le Bureau recommande que l'approbation de cette demande soit différée afin de donner au requérant le temps de recevoir, d'entreprises canadiennes de radiodiffusion possédant une large expérience, des offres dont les conditions soient sensiblement aussi avantageuses pour la station que l'offre que le requérant a reçu de l'*American Broadcasting Paramount Theatres Incorporated*. Le Bureau devrait être avisé avant midi, le 25 septembre...

C'est-à-dire lundi prochain.

...de toutes les offres qui auront été faites. Si de l'avis du Bureau, aucune offre acceptable, selon la définition donnée plus haut, n'a été reçue avant le lundi midi 25 septembre, le Bureau recommandera alors l'approbation de ladite demande en vue du transfert des actions. Si, de l'avis du Bureau, une offre acceptable a été faite, le Bureau ne recommandera pas l'acceptation de ladite demande et invitera le requérant à présenter une nouvelle demande, s'il le désire.

En face de cette nouvelle renversante selon laquelle environ un quart, semble-t-il, des intérêts de cette station canadienne, qui s'est vantée tout spécialement de son caractère canadien au moment de sa demande, allaient être vendus à des Américains, il faut lire la demande présentée par le requérant qui a réussi à obtenir ce permis. Évidemment, je n'ai pas l'intention d'en lire le texte au complet, mais qu'il me soit permis, monsieur le président, d'en lire certains passages choisis et, en même temps peut-être, d'exprimer certaines vues. J'ai en main une copie du procès-verbal de l'audience publique du

14 mars 1960 tenue par le Bureau des gouverneurs dans la pièce dite «Oak room» de l'immeuble de la gare Union, à Toronto. Je suis à la page 424. Le début du mémoire a été présenté le 17 mars 1960 par M. E. A. Goodman qui, je suppose, était conseiller juridique des requérants. Je voudrais lire, à la page 425 et 426, quelques observations qu'il a faites à propos du requérant. Après avoir énuméré douze éléments il a dit:

Il n'y a aucun doute que les douze éléments susmentionnés doivent être vus à la lumière du dernier, qui les comprend tous.

En rattachant cet important élément à cette audience, il devient clair que si cette station envisagée pour Toronto veut se tirer d'affaire dans ce secteur où la concurrence est si forte, il importe que le détenteur de permis possède une expérience vaste et variée de tous les domaines importants de la radiodiffusion visuelle, de même que l'aptitude à utiliser cette expérience avec imagination et avec fruit.

Je suis d'avis que le mémoire que nous présentons ce matin prouvera que *Baton Aldred Rogers Limited* possède les ressources financières...

Et j'invite le ministre à noter ceci:

...possède les ressources financières et matérielles, mais surtout les ressources humaines qui la rendent tout à fait apte à se montrer à la hauteur du privilège et de la responsabilité que comporte cette concession.

Notre mémoire se présente en quatre phases. La première porte sur l'aspect humain: elle traite des personnes déjà liées à cette compagnie ou qui seront employées par cette compagnie. La seconde phase porte sur l'aspect financier, c'est-à-dire les moyens assurés par les dépenses. La troisième phase est un exposé des détails techniques...

Je ne poursuivrai pas là-dessus.

...et la quatrième et dernière phase, qui embrasse tout le reste, vise l'élaboration des programmes.

Je vais parler de la première et de la deuxième phases. Pour commencer, je lirai certaines observations à propos de ce qu'on prétend. A la page 427, nous lisons ce qui suit:

J'aborde maintenant la première phase de notre mémoire, l'aspect humain. Dans toute compagnie, ceux qui sont responsables de la direction constituent l'élément le plus important. C'est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit d'un domaine créateur comme la télévision qui s'intéresse à l'éducation, l'information et la distraction.

Il donne ensuite une esquisse des gens en cause. Le plus important est M. John Bassett, président du conseil de la société, qui est mêlé, on le sait à un journal connu sous le nom de *Telegram*. Puis, il explique que M. Bassett s'occupe du *Telegram* et de diveres autres entreprises philantropiques. C'est à dessein que j'emploie cette épithète. Il ajoute ce qui suit:

Cependant, M. Bassett possède des qualités qui sont même encore plus précieuses, pour le bon fonctionnement de la station qu'on propose d'aménager, que son expérience de journaliste et d'administrateur: il comprend bien ses semblables et les tient en haute estime.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Je suis certain que le Bureau a été profondément touché par cette observation. On a ensuite prié M. Bassett de présenter ses collègues. Il a signalé combien la station aurait du mal à soutenir la concurrence des trois postes de Buffalo et de Radio-Canada et à s'attirer un auditoire avec des émissions à teneur essentiellement canadienne. Il a décrit la station de Toronto comme un phare pour l'ensemble des stations privées de télévision au Canada qui ne font pas partie du réseau national. Comme en fait foi la page 429, il a déclaré:

Nous sommes convaincus qu'on ne pourra satisfaire aucune de ces exigences ni réussir à organiser avec succès une station de télévision, si cette station n'est qu'une copie au carbone de l'organisation et des émissions des stations américaines, dont la réception est maintenant si puissante dans la région.

J'espère que le ministre a bien entendu l'expression «copie au carbonne», attendu que, à présent, on propose de confier, à toutes fins pratiques, la station à l'*American Broadcasting Company*.

Pour faire face à ces problèmes, il nous a fallu...

Je prie le ministre de bien prendre note.

...former une société dont chaque actionnaire exerce une charge administrative précise et dont chaque administrateur joue un rôle qui lui est propre.

Autrement dit, il s'agissait d'un groupe, et d'un groupe qui avait été soigneusement assemblé pour constituer la meilleure station de télédiffusion au Canada.

C'est ce que nous avons essayé de faire. Nous n'avons pas d'actionnaires en ce sens qu'il y aurait des propriétaires absents.

C'était l'un des aspects les plus importants de l'affaire! Pas d'actionnaires en ce sens qu'il y aurait absentéisme. M. Bassett s'étend ensuite sur l'importance du caractère régional de la société et ainsi de suite. Comme en fait foi la page 430, il a fait la déclaration suivante:

Pour atteindre ces objectifs, nous avons cru qu'il était nécessaire de former une compagnie dont les responsables de l'administration et de la direction auraient une connaissance profonde et vivante des conditions à Toronto.

Expérience comme en posséderait évidemment l'*American Broadcasting Company*. Il poursuit:

Je suis sûr que les membres du Bureau ont remarqué dans notre premier mémoire que 51 p. 100 des actions donnant droit de vote de la société Baton Aldred Rogers sont aux mains du *Telegram* de Toronto, bien que notre participation financière aux bénéfices qui pourront découler de cette exploitation est limitée à 40 p. 100. De cette façon, c'est le *Telegram* qui a le contrôle de la compagnie, et je peux dire que cette organisation a été faite de façon délibérée, car nous croyons que responsabilité et contrôle vont de pair.

Je dois dire que cet argument de M. Bassett semble avoir été nettement confirmé

par certains événements qui se sont produits depuis, et si le ministre en veut une confirmation, qu'il consulte M. Aldred ou certains autres qui sont maintenant écartés de la compagnie. M. Bassett a ensuite ajouté, à la page suivante:

Par conséquent, d'un commun accord entre tous les actionnaires de la *Baton Aldred Rogers*, il a été décidé de confier le contrôle au *Telegram*, vu que, selon nous, cette institution a mis au point au cours des années une conception reconnue du service public canadien. Nous croyons qu'en acceptant cette conception, qui nous permettra d'obtenir une aide supplémentaire inappréciable du journal, pour ce qui est de nos sept émissions quotidiennes de nouvelles, nous avons fait ce qu'il fallait faire, ce qui assurera tant le succès éventuel de la station que l'établissement de la télévision à Toronto sur les bases les plus larges possibles.

Puis, voici ce qu'il dit à la page 432:

Le président de la compagnie,...

Qui ne sera plus là, à cause de la nouvelle direction.

...M. Aldred, avait une vaste expérience pratique de toutes les phases de la radiodiffusion et, évidemment, il va consacrer tout son temps à la *Baton Aldred Rogers*.

Puis, il a parlé de MM. Foster Hewitt, Ted Rogers, Nathanson et M. Purdy, directeur des émissions, qui ne l'est plus d'ailleurs. Puis, il a signalé à quel point MM. Aldred et Purdy importaient au succès de cette station.

Il a dit:

C'est pourquoi nous estimons qu'il est essentiel que des programmes judicieux d'émissions soient élaborés avant que la station commence à fonctionner. MM. Aldred et Purdy l'ont fait, et nous croyons que grâce à leurs efforts, en grande partie, nous pourrons capter, dans une large mesure, l'attention du nouvel auditoire qui attend l'avènement du canal 9 dans la région de Toronto.

Neuf mois ne s'étaient pas écoulés, moins même, en fait six mois à peu près ne s'étaient pas écoulés, que M. Bassett changeait d'avis au sujet du mérite de ces messieurs. Il poursuit en signalant le magnifique travail que la station va faire en langue française. Je ne dirai rien à cet égard; ça vaudra sans doute mieux. J'appellerai toutefois votre attention sur ce paragraphe-ci de la page 435:

J'ai traité ces points, monsieur le président, mesdames et messieurs, dans le dessein d'indiquer que chaque sociétaire de la Baton Aldred Rogers, ainsi que chaque membre de la direction et du conseil d'administration, a été choisi en raison de quelque talent particulier et de quelque expérience particulière que nous estimons essentiels à la mise en œuvre d'une bonne station de télévision à Toronto.

Aujourd'hui ces personnes vont être remplacées, sauf M. Bassett, par l'*American Broadcasting Company*. L'auteur ajoute ensuite:

Nous admettons qu'il n'y a certainement aucun endroit au Canada où la concurrence se fasse davantage sentir. Si la station doit avoir du succès, non seulement du point de vue commercial, mais en tant que moyen de faire apprécier par les téléspectateurs canadiens le talent et les programmes de notre pays et de leur donner une meilleure compréhension des événements qui se déroulent au Canada ainsi que des conséquences qui en découlent pour leur propre vie, ceux auxquels incombe la direction et la mise au point de cette station doivent, à notre avis, y avoir également un intérêt personnel plus direct, parce qu'ils en sont les propriétaires.

Or, la propriété de cette station est maintenant transférée à l'*American Broadcasting Company*. Suit un passage assez long dans le même sens, dont une grande partie est rédigée en français. Puis, M. Bassett résume la situation en disant comme on peut le constater à la page 440:

...le caractère de notre entreprise est, je crois, absolument canadien et essentiellement régional.

Essentiellement régional! La Société *American Broadcasting Company!*

Je ne veux pas dire régional dans le sens d'une politique de clocher!

Évidemment non.

D'ailleurs, notre directeur des programmes, M. Purdy, comme je l'ai déjà dit, a acquis une très grande expérience dans ce domaine ici, au Royaume-Uni ainsi qu'aux États-Unis.

Apparemment, il va compléter son expérience ailleurs.

M. Aldred, notre président, est peut-être l'un des hommes les mieux connus dans le domaine de la télévision en Amérique du Nord.

Il sera peut-être aussi l'un des plus connus ailleurs qu'à Toronto.

J'explique qu'il s'agit d'un groupe de Torontois, d'après lesquels une station de télévision à Toronto peut réussir à tous les points de vue, si ceux auxquels incombe la direction savent intuitivement comprendre les besoins...

A mon avis, le Bureau ne pensait pas alors que M. Bassett voulait parler de besoins financiers.

...ainsi que les désirs et les aspirations des téléspectateurs de notre propre région d'ici.

Il serait difficile de trouver quelque chose qui ressemble plus à une farce étant donné la demande que le Bureau a maintenant décidé d'accepter, à moins que quelque philanthrope canadien se présente, pour subventionner M. Bassett en lui laissant 51 p. 100 de contrôle. Puis, écoutons encore ceci:

Nous estimons que la responsabilité de la direction doit être absolument fusionnée avec la responsabilité que comporte la propriété de l'entreprise.

Le croit-il encore? Dans le cas de l'affirmative, cela veut dire que l'*American Broadcasting Company* aura beaucoup à dire quant à la direction. Je répète donc:

Nous estimons que la responsabilité de la direction doit être absolument fusionnée avec la responsabilité que comporte la propriété de l'entreprise, de sorte que le succès ou la faillite de cette station viendra directement de l'habileté des personnes qui occupent ces postes et des efforts qu'elles

déploieront. Dans notre groupe des propriétaires et des directeurs, nous avons bâti une équipe...

J'insiste sur ce mot, «une équipe».

...ayant une grande expérience et une grande formation dans tous les moyens d'information comme les journaux, le cinéma, la radio et la télévision. C'est à dessein que nous avons agi de la sorte, car nous estimons que seule une telle équipe...

Je souligne cette expression «seule un telle équipe»; on ne fait aucune mention de l'*American Broadcasting Company,* ni de la *Paramount Theatres.*

...travaillant de concert, dans un intérêt commun, pour le plus grand bien du public, peut assurer le succès de cette nouvelle station de télévision.

J'ai pensé alors que je n'avais pas besoin d'en lire davantage, jusqu'au moment où je suis arrivé à la page 513. Puis, je me suis cru obligé de lire le début de la page 513, car d'une certaine façon, les propos qu'on y relève sont plutôt prophétiques. Voici:

M. Bassett: Oui, M. Haig, c'est bien ce que vous pouvez en conclure. Nous avons beaucoup accompli dans cette voie, comme vous pouvez le constater, en créant ce noyau...

Puis, entre parenthèses et en capitales, je trouve ce qui suit:

(L'immeuble a soudain été plongé dans une obscurité complète, de sorte que la réponse de M. Bassett n'a pas été consignée).

Eh bien! M. Bassett ne s'est pas contenté de faire sauter le courant. Il a témoigné le jour suivant et, en guise de réponse, il a fait avec beaucoup de condescendance, l'éloge des demandes présentées par les autres requérants. Je pourrais dire quelque chose là-dessus, mais je crois que tous les députés pensent la même chose que moi et je m'abstiendrai donc d'en dire davantage.

Voici ce qu'il a déclaré ensuite, ainsi qu'en fait foi la page 986:

Nous croyons que la caractéristique principale de la *Baton Aldred Rogers Broadcasting Limited,* c'est que tous les actionnaires, qui viennent tous de Toronto, sont directement intéressés à la direction et qu'ils se sont réunis de leur propre gré parce qu'ils estimaient pouvoir contribuer d'une manière bien spéciale au succès de la télévision dans la région de Toronto. Les actionnaires sont tous mêlés à l'administration; c'est ainsi qu'ils y sont directement intéressés. Nul d'entre eux n'est un actionnaire absent.

On dirait presque que M. Bassett prévoyait ce qui allait se passer et essayait déjà de se défendre. Je poursuis la citation:

Chacun de nos administrateurs possède une expérience reconnue dans les affaires et sur le plan professionnel. Nous croyons que, pour affronter la concurrence, il faut que ce poste puisse disposer d'une compétence et d'une expérience dans les tâches administratives en plus d'une expérience directe dans la création artistique et l'exécution. Notre conseil d'administration, où chaque actionnaire est représenté et participe quotidiennement à l'exploitation du poste, réunit ces conditions.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Un peu plus loin, à la même page, je trouve ceci:

Dans notre mémoire principal, nous avons parlé longuement de l'aspect financier du poste que nous projetons. Je ne tiens pas à y revenir. Je n'ai qu'une remarque à ajouter. Après avoir prévu des sommes pour couvrir nos pertes durant la période préparatoire à l'exploitation et pour ce que nous croyons être un fonds de roulement suffisant, nous avons réservé pour les imprévus une somme de 1 million, afin de pouvoir surmonter les difficultés qui, de l'avis des autres postulants, se présenteront dans les débuts.

Nous avons prévu qu'il n'y aura aucun versement de fait aux actionnaires au cours des cinq premières années d'exploitation. Nous avons prévu ce financement avec les fonds de nos actionnaires et sans avoir à recourir à des emprunts bancaires.

Autrement dit, M. Bassett a certainement donné au Bureau toutes les raisons de croire que cette compagnie et cette exploitation étaient financièrement solides. Je suis certain qu'en dépit des pressions qu'on sent malgré soi et qui ont dû s'exercer sur le Bureau —j'en ai déjà parlé quelques fois—ce dernier n'aurait certes pas accordé le permis s'il avait su que six mois plus tard, M. Bassett se présenterait de nouveau devant lui pour dire qu'il avait des ennuis financiers, que ce groupe étroitement uni qui devait faire de cette station de télévision la meilleure au Canada, s'était effrité pour des raisons qui nous échappent; que ces illustres et talentueux Canadiens ne semblaient plus avoir le talent nécessaire et que pour rescaper cette entreprise précaire du point de vue financier, il fallait avoir recours à l'*American Broadcasting Company.*

Il est vrai, semble-t-il, que les audiences se sont tenues à huis clos et pour savoir ce qui s'est passé en fait, il faut lire ce que M. Bassett appelle les journaux concurrents de Toronto. Il faut dire qu'en lisant les articles publiés dans les divers journaux de Toronto, on obtient des sons de cloches plutôt différents. Étant donné les assurances fournies au Bureau, je trouve assez extraordinaire que, dans les circonstances, cette audience se soit tenue privément. Ce qui est encore plus extraordinaire c'est que le Bureau puisse envisager même d'autoriser la cession de ces actions minoritaires à des Américains! Or s'il est une chose sur laquelle ont insisté les deux côtés de la Chambre, et surtout le ministre actuel, avec beaucoup d'éloquence, c'est que l'État dirige la radiodiffusion, la contrôle et la réglemente pour que ce domaine reste canadien. Qui s'imagine que l'*American Broadcasting Company* et les *Paramount Theatres* soient des associations de philantropie? S'ils se lancent dans cette entreprise, c'est pour y gagner de l'argent et pas simplement pour la retransmission de leurs émissions de télévision. Ils veulent gagner de l'argent en vendant leur produit à

la station. Il se peut que du point de vue purement technique, leur produit soit meilleur que le nôtre. Mais c'est en vue de la production domestique que la radiodiffusion fait partie du domaine public au Canada.

L'État régit ce domaine précisément parce que nous avions peur qu'il soit happé par des groupes américains. Je n'ai jamais entendu un Canadien qui n'était pas socialiste, en donner une autre raison. Je n'en ai jamais fait valoir d'autres. Si nous pouvions être sûrs que la radiodiffusion demeure propriété canadienne, il vaudrait bien mieux alors qu'elle soit exploitée exclusivement par des entreprises privées. Mais, quels que soient les partis, la plupart d'entre nous, Canadiens, depuis l'époque du rapport Aird et depuis les jours où M. Bennett a présenté la loi établissant la Commission de la radio, et l'époque où M. Howe a institué Radio-Canada, avons cru que la seule façon dont nous pouvions contrôler la radiodiffusion au Canada était d'y faire participer l'État et d'établir une régie d'État passablement rigide. C'est pour cette raison que nous avons cette participation et cette régie qui, bien qu'elles aient fort varié dans les détails, pour tenir compte de conditions nouvelles, sont demeurées fondamentalement les mêmes depuis que le Parlement du Canada a adopté la première mesure législative à cet égard, au début des années 30.

Nous nous souvenons qu'il n'y a que quelques mois, en 1960, lorsque ces demandes ont été entendues, il y avait neuf requérants qui voulaient obtenir le poste de télévision de Toronto. Trois de ces requérants étaient liés aux trois journaux au point de se confondre avec eux. J'ai dit maintes fois que le Bureau, à mon avis, aurait dû rejeter carrément ces demandes des trois journaux, parce que, s'il était possible d'obtenir une exploitation aussi bonne de sociétés non rattachées à des journaux, c'était préférable. J'ai dit également qu'il y a de nombreux endroits au Canada —je pourrais en nommer plusieurs, mais je m'en abstiendrai pour le moment—où personne d'autre qu'un journal ou son éditeur n'est prêt à risquer de l'argent dans le domaine de la télévision. Dans ces cas, on ne devrait pas priver les gens de la télévision, ni obliger les contribuables à construire un poste pour cette seule raison.

Cependant, il n'en était pas ainsi à Toronto. Il y avait six autres demandes, et le Bureau a déclaré qu'elles présentaient toutes d'excellents avantages. Il y avait donc six autres candidats qu'on aurait pu prendre en considération, si les trois autres avaient été— comme je maintiens qu'on aurait dû le faire, étant donné le débat qui a eu lieu au Parlement lorsque le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a été institué—renvoyés avant même qu'on procède aux audiences. Seuls les six autres auraient dû entrer en ligne de compte. Je cherche, monsieur le président, non pas à me lancer dans l'analyse des rumeurs et des spéculations déjà mentionnées, ni à revenir sur l'échange de vues que j'ai eu avec le président du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au comité spécial.

Nous ne savons trop comment elle s'y est prise, mais le fait est que cette société a obtenu la licence, ce qui nous donne le droit d'attendre qu'elle respecte les conditions souscrites pour l'obtenir ou la perdre sans pouvoir appeler une société américaine à sa rescousse. Voici ce que je proposerais, monsieur le président. Si elle ne peut trouver des intéressés canadiens à l'expiration du délai, lundi, au lieu d'approuver cette proposition, le Bureau devrait inviter d'autres requérants à présenter des demandes et appliquer à cette station les dispositions de la loi sur la radiodiffusion, comme on le faisait avant la mise en vigueur de la nouvelle loi, et stipuler que le successeur devrait rembourser aux propriétaires actuels toutes leurs dépenses, après un amortissement convenable, pour qu'ils ne subissent aucun dommage.

Cependant, on leur a concédé une partie du domaine public sur la foi de promesses—j'en ai lu quelques-unes—qu'ils n'ont pas tenues et maintenant, on se propose d'autoriser une société américaine—société qui a une excellente réputation, il faut le reconnaître—à les renflouer financièrement. Nous lisons même qu'elle fait bien plus que d'acheter les actions: elle liquiderait même les dettes. Pas un seul Canadien n'imaginera qu'une société va jusque là pour placer son argent dans des actions minoritaires d'une entreprise qui se prétendait très solvable en présentant sa requête et qui, six mois plus tard, doit être sauvée de la faillite de cette manière.

A mon avis, c'est une proposition scandaleuse de la part du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion; si ce Bureau persiste à faire une telle proposition, les ministres de Sa Majesté ne devraient pas l'écouter un seul instant, car la réalisation de ce vœu serait tout à fait contraire à la profession de foi des ministres et contraire aussi à tout ce en quoi le ministre a dit qu'il croyait lorsqu'il a présenté la mesure législative en 1958; elle serait contraire également à tous les principes sur lesquels nous croyons que la radiodiffusion publique doit reposer au Canada.

On pourrait peut-être apporter une autre solution au problème. Six autres demandes avaient été présentées. Il se peut que M. Bassett ne se satisfasse pas d'un intérêt minoritaire, mais que l'un des six autres requérants

soit en mesure d'acquérir un intérêt majoritaire ou un intérêt suffisant pour lui permettre de diriger l'entreprise.

M. le président suppléant: A l'ordre! Il me répugne d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est écoulé.

Des voix: Qu'il continue.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

M. McGrath: Combien de temps supplémentaire faut-il à l'honorable député?

L'hon. M. Pickersgill: Je ne saurais le dire. Si le comité ne consent pas à l'unanimité à ce que je continue, je vais me rasseoir. Soit dit en passant, nous avons toutefois été unanimes à consentir à ce que l'examen des présents crédits continue.

M. Jones: J'estime que la question est légitime. Il est six heures moins quart et le temps pourrait permettre d'y répondre. A mon avis, le député est en droit d'obtenir une réponse à sa question.

L'hon. M. Pickersgill: Que la Chambre donne son consentement unanime ou qu'elle le refuse. Si elle l'accorde, je vais continuer. Sinon, je vais reprendre mon siège.

M. le président suppléant: Je croyais que le consentement unanime avait été accordé jusqu'à ce que la question soit posée. Si l'on a posé cette question, ce n'était pas pour s'opposer à ce que le député continue, mais plutôt pour savoir combien de temps il lui faudrait encore. C'est là quelque chose que le député ne peut prévoir et, à mon avis, il a le consentement unanime du comité de continuer à parler.

L'hon. M. Pickersgill: Merci, monsieur le président. Je disais donc qu'il pourrait y avoir une autre solution à ce problème. Vu toutes les circonstances, je crois qu'il est très peu probable qu'un nouveau requérant se présente, en plus de ceux qui ont présenté des demandes en 1960. Comme je sais pas mal à quoi m'en tenir au sujet de cette station, je doute fort que l'un d'entre eux songe à présenter une demande ou même, s'il le faisait, qu'il puisse répondre aux conditions requises, étant donné que ce monsieur est maintenant rendu aux États-Unis, sauf erreur, et a cherché à se faire naturaliser américain le plus tôt possible. Passons maintenant en revue certains des autres requérants.

L'un d'entre eux est une personne de marque qui est loin d'être un de mes amis sur le plan politique. Du moins, il a été associé de très près à une des demandes. Je veux parler de M. Sedgwick. Tout comme le reste de sa famille, il jouit d'une longue expérience dans le domaine de la radiodiffusion. Je le répète, bien que je ne partage pas ses vues en politique, je n'en ai pas moins beaucoup d'admiration pour lui dans bien des domaines. Je n'arrive pas à me représenter M. Sedgwick ou ses associés venant ici et acceptant la recommandation du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion portant qu'ils devraient, en compagnie de M. John Bassett qui s'est déjà débarrassé de tous ses anciens associés et qui se tient prêt à faire la même chose encore une fois, se porter acquéreurs de droits minoritaires dans cette entreprise. A mon avis, aucun Canadien n'accepterait de faire partie d'une société à ces conditions. Or, je soutiens que ce ne sont pas là les seules conditions.

Je dis que cet homme n'a pas rempli ses engagements et qu'il a conduit cette entreprise à un échec financier. Je ne dirai rien des programmes présentés par la société. Je n'en connais rien, vu que je n'habite pas Toronto. Je ne crois pas avoir jamais vu un de ses programmes. Il se peut qu'ils soient aussi bons que le Bureau des gouverneurs l'a prétendu. Du moins, je l'espère. Mais ce que je dis, c'est qu'ils semblent en avoir fait un gâchis financier. Ils avaient raison, à mon avis, de prévoir que ce serait toute une tâche d'exploiter une station privée de télévision dans ce marché de haute concurrence. Cependant, le fait qu'ils se sont montrés incapables de l'exploiter et qu'aucun Canadien n'est prêt à se contenter d'un intérêt minoritaire pour les sauver, n'est pas une raison suffisante pour permettre aux Américains de le faire et, en particulier, à l'*American Broadcasting Company*.

Comment ne pas croire que c'est là une façon détournée d'établir ce qui deviendra graduellement une station affiliée à un réseau américain, avec ici et là de petits arrangements pour contourner la loi et les règlements. Si c'est là ce que nous voulions en fait de stations privées au Canada, nous n'avions pas besoin de dépenser de l'argent pour le Bureau des gouverneurs ni pour Radio-Canada.

A mon sens, il faut rejeter cette proposition. Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion aurait dû la rejeter tout de suite. Je ne vois pas comment on peut la défendre. Je ne demande pas au ministre de défendre la décision du Bureau, puisqu'il ne cesse de répéter qu'il ne veut pas l'influencer. Toutefois, cela n'interdit pas la critique au Parlement, de qui le Bureau relève. Il est clair

que cela ne nous enlève pas le droit de critiquer leur conduite en cette affaire, comme je le fais en ce moment.

Le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion ne décide pas en dernier ressort sur cette question, nous le savons. Ses membres ne peuvent que faire une recommandation. La décision finale, c'est le gouverneur en conseil qui la prend. Le gouvernement ne peut donc se soustraire à sa responsabilité en cette affaire et il ne devrait pas essayer. Il me semble que nous, membres du Parlement, devrions exposer notre point de vue au sujet de cette transaction, afin de le faire connaître au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, dans l'espoir d'en arriver à une autre solution de ce problème.

M. le président suppléant: Le crédit nº 42 est-il adopté?

M. Robichaud: Avant l'adoption de ce crédit, monsieur le président, le ministre pourrait peut-être nous communiquer les renseignements que je lui ai déjà demandés et qu'il avait promis de me donner plus tard. Je veux parler de ma question au sujet d'une demande de la station de Rimouski en vue de l'érection d'une station satellite pour desservir les circonscriptions de Madawaska et de Victoria au Nouveau-Brunswick.

Je crois que le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a accepté la requête, qui avait été instruite le 24 février 1961, il y a donc presque sept mois. La population de Madawaska et de Victoria attend toujours le service qu'elle demande depuis des mois. La raison du retard, c'est que le ministère des Transports n'a pas accordé la licence qui avait été approuvée par le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Le ministre voudrait-il nous parler de cette requête?

L'hon. M. Nowlan: Monsieur le président, en fait, le décret du conseil a été adopté et publié il y a plusieurs jours. Je ne puis dire exactement quand.

Je n'ai pas répondu aux arguments du député de Bonavista-Twillingate parce que, franchement, je me demande s'ils sont réguliers; je ne veux pas me lancer dans une discussion sur une question que le Bureau a examinée et renvoyée à une date ultérieure.

Quand des décisions seront exposées et des mesures auront été prises, ce sera le temps de traiter la question, mais je ne crois pas qu'il soit opportun d'en parler maintenant. A mon avis, cette affaire est pendante et je m'abstiendrai d'en parler.

Je ne voudrais pas qu'on croie que je suis d'accord avec nombre des déclarations qui ont été faites, bien qu'elles aient suscité de l'hilarité des représentants de certains journaux, qui les ont appréciées, semble-t-il. Je dois dire que c'est le plus grand hommage qu'on puisse rendre au Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion—je ne suppose pas, mais j'espère que ce sera la conclusion du présent débat—que de constater, après une année de labeur ardu, pendant laquelle il a dû s'acquitter de tant de responsabilités, que la critique s'est concentrée sur cette seule affaire, qui n'est pas encore réglée.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre aurait peut-être été plus sage de ne pas nous inciter à la tentation, avec les dernières phrases qu'il a prononcées, car j'ai tout un tas de choses que j'aimerais dire à propos du travail du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion; j'en ai déjà signalé quelques-unes au comité. Cependant, je reconnais que j'aurai amplement le temps de le faire au cours d'une autre session qui, je l'espère, ne sera pas la plus longue de l'histoire du Parlement canadien depuis la Confédération.

L'hon. M. Nowlan: Vous rendriez celle-ci plus courte si vous vouliez bien adopter ce crédit.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre désire que ce crédit soit adopté, il devrait écouter mes remarques. Je disais donc, lorsque le ministre m'a coupé la parole, que je m'étais proposé de ne pas soulever d'autres questions, estimant qu'aucune autre n'était urgente au point de ne pas pouvoir être traitée à un moment plus opportun.

Cependant, j'ai estimé que la présente question, étant donné qu'elle doit, semble-t-il, se régler lundi, était urgente au point que tout membre de l'opposition et, en fait, tout député ayant les mêmes vues que moi sur le sujet, aurait manqué à son devoir en ne veillant pas à ce qu'elle soit élucidée. Je suis également d'avis que le ministre, dans la position où il se trouve comme membre du cabinet qui devra éventuellement prendre une décision définitive sur la question—décision qui n'est pas encore prise, ainsi que l'a fait remarquer le ministre avec raison—a pris l'attitude qu'il fallait en ne commentant pas mes observations.

Je dois avouer que j'ai éprouvé, l'autre jour, un sentiment de joie proportionné au sentiment de tristesse qui s'est abattu sur le *Telegram,* comme j'ai pu le constater, lorsque le ministre a laissé entendre que j'exprimais, en peu de mots, une opinion sans doute fort répandue à la Chambre.

Je ne vais pas chercher à faire contredire le ministre, ou à lui faire mitiger cette observation, mais je vais continuer de croire que les vues que j'ai exposées ne sont pas tellement différentes de celles du ministre du Revenu national.

(Le crédit est adopté.)

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

43. Subvention en vue des frais d'exploitation nets des services de radio et de télévision, $70,418,000.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, d'après les indications que nous a données le ministre des Affaires des anciens combattants, à titre de leader de la Chambre, je suppose que personne ne compte amorcer un débat sur le rapport du comité de la radiodiffusion. J'espère sincèrement que j'interprète bien les vues du leader de la Chambre.

L'hon. M. Nowlan: Je l'espère bien.

L'hon. M. Pickersgill: Aux fins du compte rendu—et je puis sans doute m'exécuter d'ici six heures—je tiens tout bonnement à signaler que je ne souscris pas, de même que tout le parti libéral, à la recommandation touchant la refonte du conseil d'administration de Radio-Canada, et notamment à la recommandation portant qu'aucun directeur ni aucun autre employé de la Société ne devrait faire partie du conseil d'administration. Cette divergence d'opinions, on la comprendra très clairement si l'on se reporte aux débats de 1958, et l'expérience acquise depuis lors a consolidé notre prise de position au lieu de l'affaiblir.

J'ai jugé opportun de faire cette observation, car j'espère que si le gouvernement décide, d'ici la prochaine session, de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur la radiodiffusion, il ne cherchera pas à former un conseil composé uniquement de créatures politiques et d'y exclure deux directeurs qui jouissent d'une longue expérience, soit le président et le vice-président de la Société.

M. McGrath: Monsieur le président, où était l'honorable député lorsque le rapport a été rédigé?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis bien content que l'honorable député de St-Jean-Est pose cette question.

Une voix: Il est six heures.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque le rapport a été rédigé, l'honorable député qui parle maintenant était à sa place à la Chambre, qui siégeait en même temps que le comité tenait une réunion, comme c'est arrivé à maintes reprises durant la plus longue des sessions que nous ayons connues, parce que le gouvernement a si mal organisé les travaux de la Chambre.

M. le président suppléant: Le crédit 43 est-il adopté?

M. Benidickson: Je vois l'heure, monsieur le président. Évidemment, nous sommes tous contents de voir le ministre en si bonne santé encore une fois. Je tiens simplement à dire qu'il sait l'intérêt que je porte depuis longtemps à ce que la Société Radio-Canada pourrait faire pour Atikokan, Fort-Frances, la région du lac Rouge et quelques autres parties de la très grande circonscription que je représente. Je n'attends pas une réponse du ministre ce soir. Je veux simplement lui demander, vu qu'il a réussi à se remettre sur pied, d'étudier cette question de nouveau et de nous dire, à moi et à mes commettants, ce qu'il en pense.

M. le président suppléant: Le crédit 43 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant que ce crédit soit adopté, j'aurais juste un mot à dire. Je n'ai pas l'intention de m'opposer à l'adoption du crédit. Toutefois, je voudrais bien préciser que deux considérations portent l'opposition à laisser adopter ce crédit, l'opposition garde quand même deux choses dans l'esprit. La première, une sollicitude bien compréhensible à l'égard du ministre du Revenu national pour qui nous avons un très grand respect. Qu'on ne s'imagine pas que je traite le ministre avec condescendance, mais nous savons qu'il porte un très lourd fardeau...

M. Benidickson: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: ...dans des circonstances très difficiles. La seconde considération, c'est que la session a déjà assez duré. Mais en adoptant cette attitude—et je parle ici, je pense, au nom des deux côtés de la Chambre—j'espère bien que nous ne lirons pas demain dans la moitié des journaux que, malgré la hausse renversante des frais de la Société Radio-Canada, le Parlement a adopté ce crédit en dix minutes. Car nous n'avons pas réglé le sort de ce poste en dix minutes; nous y avons consacré plusieurs jours au comité spécial. Même le *Journal* d'Ottawa a dit, dans un éditorial, l'autre jour, que nous devrions donner un repos à Radio-Canada parce que le Parlement y a déjà consacré tellement de temps.

(Le crédit est adopté.)

L'hon. M. Nowlan: A la fin de l'examen de ces crédits, monsieur le président, je tiens à remercier le comité et à dire que j'espère que ce n'est pas par égard pour moi qu'ils ont hâté leur examen, parce que le ministre aurait pu facilement siéger demain pour étudier ces questions. Toutefois, j'ai cru que si nous les terminions ce soir, nous pourrions hâter les travaux de demain.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je crois que nous allons siéger demain. Dans ce cas, je demande au leader de la Chambre de nous dire ce que nous ferons. Peut-être nous dirait-il aussi quels seront nos travaux de la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je remercie la Chambre du magnifique progrès qu'elle a fait aujourd'hui. Nous commencerons demain par l'étude des crédits du Conseil privé, après quoi nous étudierons ceux du ministère des Affaires des anciens combattants et ceux qui ont trait au service législatif. Il y a d'autres crédits supplémentaires dont nous nous efforcerons de disposer. Si le temps le permet, et si la Chambre y consent, nous pourrions étudier ceux du ministère des Finances.

Je serai mieux placé demain pour prévoir la fin des travaux de la présente session et la date à laquelle nous pourrons probablement terminer, avec l'aide de l'opposition.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je signaler au ministre qu'il se trouve sur ma liste plusieurs petits articles, comme les crédits du Directeur des assurances et de l'Auditeur général, dont il faut disposer?

L'hon. M. Churchill: Je ne veux pas insister pour que la Chambre se dépêche, mais nous pourrions les étudier demain. Ils suivent ordinairement les crédits du ministère des Finances.

L'hon. M. Chevrier: J'ose espérer que nous pourrions liquider tous ces petits crédits et ne garder que le ministère des Finances. Si le ministre présente les Finances demain, nous aurons un débat général. Ne pourrions-nous pas attendre à la semaine prochaine?

L'hon. M. Churchill: Je suppose que ces autres crédits pourraient être étudiés avant ceux du ministère des Finances.

L'hon. M. Pickersgill: Ils ne figurent pas sous le titre de Finances dans le Livre bleu.

L'hon. M. Churchill: Non, mais on les aborde ordinairement à la suite des crédits des Finances. Nous pourrions examiner les crédits de l'Auditeur général, de l'énergie atomique, du Conseil national de recherches, du département des assurances et du gouverneur général qui suivent ceux du Conseil privé. Nous avons l'intention demain de terminer les crédits que j'ai mentionnés, sauf peut-être ceux du ministère des Finances. Je ne cherche absolument pas à pousser les choses.

(A six heures et six minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

SALAIRES HORAIRES DES CIVILS, BASES DE L'ARC ET COLLÈGES MILITAIRES

Question nº 290—**M. Dupuis:**

1. Quel est le salaire horaire des personnes occupant les fonctions suivantes: cuisiniers, aides-cuisiniers, serveuses, conducteurs de camions, journaliers, et ne faisant pas partie du service civil, *a*) aux bases de l'ARC situées aux endroits ci-après: Saint-Jean (P.Q.), North-Bay (Ont.), Ottawa (Ont.), Saint-Hubert (P.Q.), Comox (C.-B.); *b*) au Collège militaire royal de Saint-Jean (P.Q.), de Royal Roads (C.-B.) et de Kingston (Ont.)?

2. Accorde-t-on, en certains de ces endroits, un salaire horaire plus élevé pour le travail supplémentaire effectué le samedi ou le dimanche par les employés susmentionnés? Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces endroits et les taux des salaires?

Réponse de **l'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale):**

1.

Endroit	Cuisiniers	Aides-cuisiniers	Serveuses	Conducteurs de camions	Journaliers
	$	$	$	$	$
Saint-Jean (P.Q.)	1.42	1.14	0.87	1.50	1.40
North-Bay (Ont.)	1.50	1.25	0.93	1.40	1.30
Ottawa (Ont.)	1.81	(1) 1.71 (2) 1.32	0.99	1.57	1.51
Saint-Hubert (P.Q.)	1.64	(1) 1.56 (2) 1.25 (3) 1.10	0.95	1.70	1.65
Comox (C.-B.)	1.60	(1) 1.50 (2) 1.25	1.00	1.80	1.75
CMR Saint-Jean (P.Q.)	1.42	1.14	0.87	1.50	1.40
Royal Roads Victoria (C.-B.)	1.70	1.48	1.05	2.07	1.87
RMC Kingston (Ont.)	1.36	1.15	0.90	1.47	1.42

2. La rémunération compensatrice se fonde sur les taux de salaire indiqués ci-dessus et en vigueur à chaque endroit.

IMPÔT SUR LE REVENU ET RÉSERVES CACHÉES, BANQUES À CHARTE

Question nº 297—**M. Benidickson:**

1. La Division de l'impôt sur le revenu prend-elle des informations auprès du ministère des Finances sur les réserves «cachées» ou «latentes» ou «pour éventualités» des banques à charte du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle ligne de conduite suit-on dans l'application de l'impôt sur le revenu à ce sujet et, notamment, quels sont les principes régissant l'exemption de l'impôt sur le revenu des banques à charte relativement à ces réserves?

Réponse de **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. Non. Le ministre des Finances informe le ministre du Revenu national du montant qui, à son avis, peut être déduit du revenu chaque année, sous l'empire de l'article 11 (4) de la loi de l'impôt sur le revenu, ou ajouté au revenu en vertu de l'article 9 de ladite loi.

2. Voir réponse à la question 1.

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Direction générale du bien-être social—

Allocations familiales et sécurité de la vieillesse—

266. Administration, $3,341,497.

Assistance vieillesse et assistance-chômage, allocations aux aveugles et aux invalides—

267. Administration, $157,680.

Généralités—

268. Subventions à des organismes d'hygiène et à des organismes connexes, selon le détail des affectations, $262,750.

269. Services d'urgence de santé, de bien-être et de formation, $8,004,165.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Division des douanes et de l'accise—

272. Administration générale, $5,278,399.

273. Services de l'inspection, des enquêtes et de la vérification, $4,758,675.

Bureaux—

274. Fonctionnement et entretien, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser les recettes provenant, au cours de l'année, d'entreprises et de particuliers qui ont besoin de services spéciaux, $31,524,015.

275. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $579,000.

Division de l'impôt—

276. Administration générale, $3,835,900.

277. Bureaux de district, $32,527,133.

Commission d'appel de l'impôt—

278. Dépenses d'administration, $130,770.

BUREAU DES GOUVERNEURS DE LA RADIODIFFUSION

42. Traitements et autres dépenses, $331,170.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

43. Subvention en vue des frais d'exploitation nets des services de radio et de télévision, $70,418,000.

44. Subvention en vue des dépenses d'immobilisation, y compris le remplacement d'avoirs actuels d'immobilisation des services de radio et de télévision, $9,640,000.

Service international de radiodiffusion—

45. Service international de radiodiffusion, y compris l'autorisation de porter au crédit visé la recette de la location de locaux à Montréal, à Sackville et à Vancouver à concurrence de $420,500, et de remployer ce montant aux fins du Service international, $1,694,300.

APPENDICE

ÉCHANGE DE CORRESPONDANCE AU SUJET DES RELATIONS FISCALES

Cabinet du premier ministre
Victoria, le 26 juin 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker, C.P.
Premier ministre
Ottawa

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 16 juin, qui est arrivée pendant l'absence du premier ministre.

Votre communication lui sera soumise à la première occasion.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La secrétaire du premier ministre,
(Mrs.) K. R. Mylrea

Cabinet du premier ministre
Regina, le 11 septembre 1961

Le très honorable J. G. Diefenbaker, C.R.
Premier ministre du Canada
Ottawa

Monsieur le premier ministre,

En l'absence du premier ministre, je vous remercie en son nom de votre lettre du 30 août, et vous assure qu'elle sera portée à son attention dès que ce sera possible.

Agréez, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La secrétaire,
Eleanor McKinnon

Ottawa, le 30 août 1961

L'honorable T. C. Douglas, M.A., M.L.A.
Premier ministre de la Saskatchewan
Regina (Sask.)

Monsieur le premier ministre,

J'ai étudié votre lettre demandant une autre conférence fédérale-provinciale en vue de discuter des arrangements fiscaux pour la période commençant le 1er avril 1962.

Les propositions du gouvernement fédéral que j'ai exposées dans ma lettre du 16 juin découlaient de trois conférences fédérales-provinciales. L'essentiel de ces propositions a été présenté lors de la conférence fédérale-provinciale des 23 et 24 février 1961. A la suite de cette conférence, les propositions ont été débattues par les hauts fonctionnaires à l'occasion de deux réunions du comité permanent des questions fiscales et économiques; le gouvernement fédéral a de nouveau étudié les propositions des provinces et a accordé certaines concessions. Étant donné que nous en sommes venus aux arrangements proposés actuels après avoir étudié la question avec grand soin, je ne vois pas l'utilité d'une autre conférence à l'heure actuelle.

Vous avez soulevé un certain nombre de points dans votre lettre. Dans ma lettre du 16 juin, j'ai longuement traité de la question qui avait été soulevée et des décisions auxquelles on en était venu en ce qui concerne les divers aspects des propositions. En présentant le nouveau projet de loi relatif aux accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le ministre des Finances a exposé la situation au complet à la Chambre des communes le 11 juillet 1961.

A mon avis, la différence qui existe entre vos propositions et celles du gouvernement fédéral vient en grande partie d'une question d'attitude. En établissant les nouveaux accords proposés, le gouvernement fédéral a surtout tenu compte de la Constitution, du besoin de liberté et d'un régime de péréquation qui correspondrait mieux aux besoins fiscaux. A moins que le régime ne se fonde sur des principes aussi solides que ceux-là, nous croyons qu'il n'est pas possible d'atteindre le respect mutuel et l'harmonie entre les partenaires. La grande faiblesse du régime de location d'impôts, c'est qu'il contraint les provinces à importuner le gouvernement fédéral plutôt que de présenter leurs problèmes financiers aux contribuables de la province, comme c'est leur droit et leur responsabilité de le faire en vertu de la Constitution.

Vous vous opposez à la péréquation fondée sur la moyenne nationale. Selon nous, la péréquation fondée sur les rendements des deux provinces les plus riches ou de la province la plus prospère, selon l'expression de certaines provinces, est impossible si on l'applique à plus qu'une petite partie des revenus provinciaux, bien qu'elle puisse sembler avantageuse pour les provinces dont le revenu fiscal par tête est inférieur. Du point de vue des besoins fiscaux, nous croyons atteindre un résultat beaucoup plus raisonnable en étendant la base de calcul pour y inclure le revenu provenant des ressources naturelles et si la péréquation se fonde sur la moyenne nationale. Nous avons inclus les revenus provenant des ressources naturelles parce que la fluctuation de ces revenus d'une province à l'autre est beaucoup plus marquée qu'à l'égard de n'importe quel autre revenu provincial, ce qui rendrait la formule de péréquation plus juste que si l'on y incluait toute autre source de revenus provinciaux.

Au sujet de votre proposition portant que les revenus non renouvelables provenant des ressources naturelles soient exclus de la formule, ma lettre du 19 juin expose les motifs de la décision qui a été prise à cet égard.

Vous revenez de nouveau sur la proposition formulée par certains ministres provinciaux selon laquelle la péréquation fondée sur les taux réguliers actuels devrait être maintenue et que les provinces devraient aussi bénéficier du retrait fédéral accru proposé à la conférence de février. J'aimerais citer un passage de ma lettre du 19 juin où j'expliquais pourquoi nous ne pouvions pas accepter cette proposition:

«Certaines provinces ont demandé si le gouvernement fédéral serait disposé à étendre les garanties offertes en vertu des propositions fédérales. On a proposé, par exemple, que le gouvernement fédéral devrait garantir, en outre, qu'aucune province ne toucherait moins, en paiements de péréquation, aux termes des nouvelles propositions qu'elle n'aurait touché advenant le maintien de l'élément relatif à la péréquation que comportent les accords actuels. On a proposé aussi que ce que j'ai appelé la garantie (a) dans la déclaration que j'ai faite à la conférence soit accordé aux provinces dont le revenu est supérieur à la moyenne nationale. En vertu des propositions formulées par le gouvernement fédéral, les provinces bénéficieront d'un domaine fiscal sensiblement accru, en plus de la péréquation et des garanties de péréquation.

En vertu de la décision du gouvernement fédéral à l'égard de l'impôt sur le revenu des particuliers, la part que toucheront les provinces à la fin de la période sera portée à 20 p. 100 par rapport au taux ordinaire de 13 p. 100 à l'égard de l'année actuelle. Étant donné ses lourdes responsabilités, le gouvernement fédéral ne saurait offrir de garanties supplémentaires de péréquation du genre dont il est question ci-dessus, tout en offrant aux provinces un champ fiscal sensiblement accru.»

Vous déclarez que la proposition selon laquelle la subvention de rectification aux provinces de l'Atlantique devrait être maintenue à titre de disposition distincte des accords de partage d'impôt avait été rejetée. Ces subventions ont été offertes à titre de disposition distincte des accords fiscaux conclus avec les provinces; elles constituent toujours une disposition distincte aux termes des accords proposés. Les subventions de rectification de 35 millions de dollars aux provinces de l'Atlantique seront versées séparément et toute la somme de 10 millions de dollars servira à accroître les subventions de rectification que touchent les provinces atlantiques. Ces versements seront distincts de ceux que toucheront les provinces de l'Atlantique en vertu de la formule de base de péréquation destinée à élever à la moyenne nationale leur revenu par tête provenant des impôts réguliers et 50 p. 100 des revenus provenant des ressources naturelles. En plus de la formule fondamentale de péréquation, on a donné la garantie que le remboursement effectué aux provinces dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale ne serait pas inférieur à celui qu'elles touchent en vertu des accords actuellement en vigueur, y compris les subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique. De fait, ces dernières seront dans une bien meilleure posture qu'en vertu des accords actuels, de sorte que cette disposition relative à la garantie ne jouera vraisemblablement pas dans leur cas. L'existence de la disposition relative à la garantie ne modifie toutefois en rien le fait que les subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique constituent toujours une disposition distincte des accords proposés.

Vous prétendez dans votre lettre que le gouvernement fédéral désire restreindre, aux termes des nouveaux accords, la liberté des provinces dans le domaine des impôts. Bien au contraire, nous désirons que les provinces soient aussi libres que possible. Nous nous sommes chargés de percevoir gratuitement les impôts provinciaux; il ne semble donc pas irraisonnable qu'il y ait certaines restrictions quand elles sont nécessaires du point de vue des formalités administratives et de la commodité des contribuables.

Contrairement à ce que vous donnez à entendre dans votre lettre, savoir que le gouvernement fédéral a été inflexible à l'égard des demandes des provinces, je tiens à signaler que si l'on examine les propositions que j'ai formulées à la conférence d'octobre, on se rendra compte que le gouvernement fédéral a consenti des concessions importantes à la conférence de février et que d'autres concessions ont été faites dans ma lettre du 19 juin.

En résumé, nous avons tenté d'établir avec les provinces un régime d'accords fiscaux qui sera sain et équitable et en vertu duquel la plus grande collaboration existera entre le gouvernement fédéral et les provinces. J'espère que nos propositions rendront cette collaboration possible.

Bien à vous,

John G. Diefenbaker.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Regina, 30 juin 1961

Le très hon J. G. Diefenbaker, C.R.
Premier ministre du Canada
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Mes collègues et moi-même avons finalement eu l'occasion d'étudier votre lettre du 16 juin touchant les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts pour la période 1962-1967. Nous regrettons de constater que l'attitude du gouvernement fédéral est restée identique, sauf à l'égard de deux points d'ordre bien secondaire, à celle qu'il avait d'abord adoptée à notre conférence de février dernier. Il semble qu'on n'a tenu aucun compte de toutes les instances présentées par les provinces tant à la conférence qu'au cours des discussions subséquentes tenues par le comité des hauts fonctionnaires.

Comme je l'ai déclaré à la conférence, le point que nous critiquons surtout dans les nouvelles propositions est qu'elles abandonnent le principe de la péréquation pour le remplacer par l'établissement de la moyenne. En vertu de l'entente actuelle, les recettes provenant de l'impôt sur le revenu perçu dans toutes les provinces sont ramenées au niveau des recettes perçues dans les deux provinces les plus riches. Votre lettre précise que le gouvernement fédéral estime toujours que cette norme raisonnable doit être abandonnée et remplacée par celle beaucoup moins équitable de la moyenne nationale du rendement fiscal. Même en admettant que les provinces ont maintenant la faculté de prélever leurs propres impôts sur le revenu ce système n'est sûrement pas un succédané pratique de la péréquation. De fait, mes hauts fonctionnaires ont calculé qu'en tenant compte des estimations courantes du rendement fiscal établies par le ministère des Finances, si les provinces de Terre-Neuve, de Saskatchewan et d'Ontario doivent chacune augmenter leur revenu de $10 par habitant, il faudra sous le nouveau système envisagé, que Terre-Neuve augmente le taux de l'impôt sur le revenu des particuliers de 28 p. 100, la Saskatchewan, de 15 p. 100 et l'Ontario de seulement 7 p. 100.

A notre conférence de février, le gouvernement fédéral a donné à entendre qu'on avait abandonné la péréquation et ajouté le revenu provenant des ressources naturelles pour mieux répondre aux besoins fiscaux. Bien qu'à mon sens on puisse présenter des arguments en faveur et de la péréquation et des besoins fiscaux, je n'arrive toujours pas à comprendre comment on peut constater avec exactitude quels sont les besoins fiscaux des provinces, si on inclut une seule source de revenu provincial, source qui, somme toute, est sujette à de grandes fluctuations. S'il faut considérer de tels besoins comme un élément important, il faut évidemment inclure toutes les sources de revenu provincial dans la formule. Le choix d'une source de revenu particulière peut évidemment jouer au détriment de certaines provinces.

Alors que la plupart des provinces trouvaient à redire aux nouvelles propositions, elles ont préconisé plusieurs améliorations. Le premier ministre Lesage a proposé que les versements de péréquation effectués en vertu des nouveaux arrangements devraient être maintenus à des niveaux au moins égaux à ceux qui auraient été en vigueur si les arrangements courants avaient été maintenus. Cette proposition permettrait aux provinces qui se trouvent dans la même situation que la Saskatchewan de profiter du «domaine fiscal beaucoup plus grand» que, d'après le gouvernement fédéral, comportera le nouveau régime. Le rejet de cette proposition signifie que la partie du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement fédéral abandonne aux provinces et qui est portée de 13 à 20 p. 100, est entièrement illusoire en ce qui concerne la Saskatchewan et probablement aussi en ce qui concerne le Québec et le Manitoba. Dans chaque cas, tout gain provenant de l'expansion du champ fiscal est soustrait du versement garanti.

En outre, vous indiquez que le gouvernement fédéral rejette la suggestion avancée par plusieurs provinces, selon laquelle les subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique ne devraient pas entrer dans le cadre des arrangements de partage d'impôts ni être comprises dans le calcul des versements minimums garantis aux provinces. Cela signifie que les provinces altantiques ne profiteront pas pleinement de l'augmentation promise de dix millions de dollars, mais qu'elles n'en obtiendront qu'une fraction. L'inclusion des subventions spéciales de rectification comme partie intégrante des nouveaux arrangements ne sert qu'à camoufler le fait que l'application de la nouvelle formule de la «moyenne nationale» réduit sensiblement les montants payables aux provinces atlantiques au-dessous des niveaux que prévoyait le principe actuel de la péréquation.

Enfin, le gouvernement fédéral a rejeté les propositions présentées par le premier ministre Manning et moi-même et selon lesquelles les recettes non renouvelables provenant de ressources naturelles devraient être exclues du calcul des paiements de péréquation. Nous n'avons pas formulé cette suggestion parce que la modification serait de quelque avantage financier à nos deux provinces, mais parce que l'inclusion de telles

recettes pourrait faire fluctuer fortement les paiements versés à toutes les provinces. L'exemple qu'on nous a fourni en février dernier comprenait les années de pointe de la période de suractivité dans l'industrie pétrolière. En ces deux dernières années, soit celles qui serviront au calcul des versements prévus par les nouvelles propositions, ces recettes non renouvelables provenant des ressources naturelles ont décliné. Cela signifie que les prétendus versements de péréquation seront moindres que les chiffres avancés dans l'exemple le donnaient à entendre. Je vous adjure d'examiner de nouveau s'il ne serait pas plus à l'avantage de toutes les provinces d'exclure les recettes non renouvelable provenant des ressources naturelles du calcul des paiements de péréquation et de fournir une indemnité de rectification en soustrayant encore un peu plus à l'activité fédérale le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Non seulement les propositions provinciales ont-elles été rejetées, mais votre lettre porte en outre que le gouvernement fédéral désire maintenant réduire la souplesse même de l'imposition provinciale que vous avez si éloquemment soulignée de même que le ministre des Finances en février dernier. La seule condition imposée aux ententes sur la perception fiscale était à ce moment-là «que la province établisse la base de l'impôt selon ses propres lois, soit le revenu imposable, de sorte qu'elle soit identique en tout temps à la définition fédérale». Vous dites maintenant dans votre lettre que même si cette condition est entièrement remplie, le gouvernement fédéral ne percevra les impôts provinciaux qu'à la condition nouvelle qu'ils soient exprimés en pourcentages du taux fédéral. Même cette nouvelle condition serait acceptable, si les provinces possédaient certaines garanties: par exemple, si nous étions avisés au préalable des modifications du taux de l'impôt fédéral afin qu'il nous soit possible de rectifier les nôtres, ou, si la chose s'avérait impossible, que les provinces touchent une indemnité à l'égard des modifications survenues dans les taux fédéraux. Toutefois, les recettes provinciales varieront chaque fois que l'impôt fédéral changera et nos taux exprimés en pourcentages une fois fixés «doivent rester les mêmes durant toute l'année». Par ailleurs, le gouvernement fédéral se réserve le droit de modifier ses taux chaque fois qu'il le faudra. L'instabilité et l'incertitude qu'une telle façon de procéder provoquerait en ce qui concerne les budgets annuels et les opérations budgétaires des provinces se passent de commentaires.

Vu toutes les raisons exposées ci-dessus, mes collègues et moi-même estimons qu'il est essentiel que nous discutions davantage les propositions que votre lettre du 16 juin expose à nouveau. Je vous prie instamment de vous en tenir au précédent établi en 1956 en convoquant immédiatement une conférence définitive. Sinon vous abandonnerez l'attitude conciliatrice dont vous avez fait preuve par le passé.

Sincèrement vôtre,
T. C. Douglas

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Regina, le 19 juin 1961

Le très hon. J. G. Diefenbaker, Q.C.
Premier ministre du Canada
Ottawa, Ontario.

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie beaucoup de votre lettre du 16 juin dans laquelle vous me communiquez les décisions du gouvernement fédéral sur certains points soulevés à l'égard des propositions que vous avez présentées à la conférence fédérale-provinciale de février dernier.

Mes collègues et moi étudierons les conséquences de ces propositions et je serai heureux de vous écrire de nouveau dès que nous aurons eu l'occasion de faire cette étude.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

T. C. Douglas

Ottawa, le 1er juin 1961

L'honorable T. C. Douglas, M.L.A., LL.D.
Premier ministre de la Saskatchewan
Regina, (Saskatchewan)

Monsieur le premier ministre,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre du 30 mai. J'en communique immédiatement la teneur au ministre des Finances et je vous écrirai de nouveau aussitôt que possible.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

John G. Diefenbaker

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Regina, le 30 mai 1961

Le très honorable J. G. Diefenbaker, C.R.
Premier ministre du Canada
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Au cours de la conférence que nous avons tenue en février, vous avez esquissé une proposition du gouvernement fédéral prévoyant de nouveaux arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage des impôts. Cette proposition exigerait que chaque province décide si elle veut percevoir elle-même ses impôts sur le revenu des particuliers

ou conclure une entente avec le gouvernement fédéral pour la perception des impôts. Dans ce dernier cas, la province déciderait elle-même des taux des impôts à prélever en 1962. Si je comprends bien, on voudrait réduire le plus possible la confusion et les difficultés résultant du changement du système de location des domaines fiscaux à celui d'arrangements sur la perception des impôts, en demandant aux provinces de rendre leur décision à l'égard des taux de l'année 1962, dès le mois de septembre 1961.

Mais avant de prendre une telle décision, il nous faut terminer les négociations en ce qui concerne les nouvelles propositions. Plusieurs suggestions ont été faites lors de cette conférence et vous vous êtes engagé à les étudier, mais il nous faut connaître votre décision et la réponse à un certain nombre de questions qui ont été posées au cours des réunions du comité permanent de hauts fonctionnaires, avant de rendre notre décision sur la perception et les taux d'impôts.

La Saskatchewan et nombre d'autres provinces, j'en suis sûr, vous seraient reconnaissantes de leur communiquer très bientôt les modalités de la proposition que vous leur avez faite en février.

Sincèrement vôtre,
T. C. Douglas

Ottawa, le 8 septembre 1961

L'honorable Duff Roblin, M.P.P.,
Premier ministre,
Winnipeg (Manitoba).

Monsieur le premier ministre,

Je vous remercie de votre lettre du 23 août relative aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, à dater du 1er avril 1962.

Je suis heureux de savoir que vous considérez que les arrangements que nous avons proposés pour la nouvelle période débutant le 1er avril 1962 représentent une amélioration certaine par rapport à l'accord de 1957 et même par rapport à l'amendement adopté en 1958 qui prévoyait le relèvement du pourcentage, de dix à treize, p. 100 en ce qui concerne la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers. Vous proposez en outre de fonder la péréquation sur le revenu par habitant de la province ayant le revenu le plus élevé plutôt que sur le revenu moyen national par habitant. J'aimerais vous faire remarquer qu'on ne peut comparer deux méthodes de péréquation qu'en tenant compte tant de la couverture des sources de revenu à égaliser que du niveau auquel ces sources de revenu doivent être égalisées. La nouvelle formule proposée de péréquation d'après le revenu national moyen par habitant est non seulement basée sur le rapport des impôts normaux mais comprend également cinquante p. 100 du revenu provenant des ressources naturelles, le revenu provincial qui fluctue le plus d'une province à l'autre. Le gouvernement fédéral est persuadé que cette formule de péréquation établie sur une base plus large est beaucoup plus équitable puisqu'elle assure une distribution des versements de péréquation plus conforme aux besoins fiscaux, et qu'elle est de beaucoup préférable à la formule plus étroite qui est maintenant en vigueur, et qui ne tient compte que des fluctuations du produit fiscal provenant des impôts normaux.

Vous énumérez aussi onze autres propositions que vous intitulez «les propositions manitobaines découlant des principales propositions relatives au partage des impôts». Vous exprimez l'avis qu'on aurait avantage à entreprendre d'autres négociations là-dessus, mais vous conviendrez, je pense, qu'on pourrait remettre à plus tard de plus amples discussions, et qu'on devrait s'occuper tout d'abord de mettre en œuvre sans tarder les principales ententes intéressant le partage des impôts, comme vous avez l'intention de le faire, d'après votre lettre.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma parfaite considération.

John G. Diefenbaker

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le 23 août 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker, C.P., C.R., député, Premier ministre du Canada
Édifice de l'Est
OTTAWA 4 (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

J'ai reçu votre lettre du 17 juin m'annonçant la ligne de conduite du gouvernement du Canada au sujet des arrangements entre le gouvernement fédéral et les provinces relativement au partage d'impôts à l'égard de la période débutant le 1er avril 1962, ainsi que le bill C-122 destiné à donner force de loi à cette ligne de conduite. Je vous accuse également réception d'une copie de la lettre que vous avez adressée le 4 août au premier ministre du Québec lui faisant part de votre opinion selon laquelle il ne servirait de rien de tenir en ce moment une autre conférence fédérale-provinciale. Permettez-moi de signaler que la province du Manitoba serait vraiment contente d'assister à une autre conférence que l'on pourrait décider de convoquer.

Il faut avouer que certains aspects de l'annonce que vous avez faite représentent une amélioration certaine par rapport aux accords de 1957 conclus entre le gouvernement fédéral

et les provinces; on estime certes que le Manitoba en recevra vraisemblablement certains avantages financiers pendant la période de validité des nouveaux accords, même si l'on tient compte des modifications apportées en 1958. Cependant je dois vous rappeler à nouveau qu'en vertu des propositions nouvelles, le Manitoba ne recevra pas la proportion des domaines fiscaux partagés à l'égard de laquelle il a présenté des revendications appuyées sur des arguments logiques et convaincants. En outre, je dois faire mention en particulier de la partie de la formule de péréquation fondée sur la moyenne des revenus canadiens. Le Manitoba soutient qu'il y a lieu d'accroître le montant de la péréquation afin que le revenu soit égal à celui de la province du Canada ayant le revenu le plus élevé et nous continuerons nos efforts en vue de donner suite à cette proposition, car nous la considérons comme étant plus conforme aux principes essentiels sur lesquels ces accords ont été fondés.

Cependant, vu les circonstances présentes, nous n'avons pas le choix et nous devons prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la solution la plus avantageuse qui nous est offerte aux termes du bill C-122; je vous communiquerai des détails à cet égard sous peu. Il y a, en outre, un certain nombre d'autres questions que le Manitoba a soulevées au cours des récentes conférences que nous avons eues et au sujet desquelles on n'a pas encore pris, semble-t-il, de décision définitive. Je veux parler des divers arrangements supplémentaires qui régissent la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces dans des domaines de commun intérêt et de communs efforts qui sont énumérés ci-dessous:

Certaines propositions, émanant du Manitoba, accessoires aux exposés principaux relatifs au partage fiscal

1. Inclure dans la tranche, soumise au partage, du programme relatif aux services d'hospitalisation, les frais relatifs aux malades atteints de turberculose pulmonaire et de maladies mentales.

2. Inclure les frais d'administration dans la tranche soumise au partage, des programmes conjoints d'entraide et d'hygiène sociales, y compris l'assurance-hospitalisation.

3. Inclure la dépréciation des immobilisations dans les rubriques soumises au partage, en vertu du programme d'assurance-hospitalisation.

4. Étendre l'aide aux programmes d'aménagement des routes provinciales de manière à encourager l'aménagement d'un réseau nord-sud en rapport avec la route transcanadienne est-ouest, surtout aux embranchements internationaux.

5. Mettre au point des programmes précis d'aide relativement à des entreprises de mise en valeur, comme les programmes d'aménagement hydro-électriques, d'exploitation minière et forestière dans le Nord. Cette aide comprendrait l'extension du programme des routes d'accès aux ressources et d'autres projets semblables relatifs à l'exploration et à la mise en valeur initiales.

6. Entreprendre un programme conjoint de transmission d'énergie sur longues distances.

7. Inclure le pétrole et le gaz naturel dans la catégorie répondant aux définitions relatives à l'imposition des ressources naturelles en ce qui concerne les dégrèvements fiscaux accordés par le gouvernement fédéral à l'égard de l'imposition des sociétés.

8. Étendre les principes des mesures législatives révisées relatives aux améliorations municipales afin de procurer l'appui financier nécessaire à la mise en valeur du capital social régional.

9. Étendre les fonds d'immobilisations pour permettre des placements publics au Canada, en créant des caisses de placements destinées aux projets municipaux et provinciaux.

10. Introduire une catégorie d'exemption d'impôts pour les débentures et autres émissions d'obligations des autorités provinciales et municipales à l'égard des entreprises sociales exigeant des mises de fonds.

11. Aider les universités.

En plus des questions énumérées ci-dessus avec précision, il y a un certain nombre de problèmes spéciaux qui ont fait l'objet d'une attention particulière et qui exigent des entretiens directs. Étant donné que toutes ces questions revêtent une importance capitale pour la mise en valeur du Canada et des provinces, je demande avec insistance une reprise des pourparlers afin que nous puissions arriver à progresser dans la voie des améliorations nécessaires à apporter aux arrangements actuels.

Bien sincèrement,

Duff Roblin

Ontario

Le 26 juin 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker,
C.P., C.R.,
Premier ministre du Canada,
Chambre des Communes,
Ottawa (Ont.)

Monsieur le premier ministre,

Nous sommes en possession de votre lettre du 16 courant et nous allons examiner immédiatement les questions dont vous parlez.

Sauf erreur, nos fonctionnaires ont collaboré étroitement avec les fonctionnaires fédéraux et la transition à l'égard des accords se fait sans heurts. Toutefois, si des difficultés surgissaient nous nous mettrions en rapport avec votre administration immédiatement. Entre-temps, je le répète, nous allons examiner cette lettre à fond.

Bien sincèrement,

Leslie M. Frost

(Texte)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Province de Québec

Québec, le 7 septembre 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker,
C.P., C.R.
Premier Ministre du Canada
Parlement
Ottawa, Ontario

Mon cher Premier Ministre,

J'ai étudié avec mes collègues du Cabinet provincial, votre lettre du 4 août au sujet des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la période commençant le 1er avril 1962.

Vous soulignez le fait que le gouvernement fédéral se retirera graduellement du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers dans une proportion qui s'élèvera l'an prochain à 16 p. 100 et augmentera par la suite de 1 p. 100 par année. Sans méconnaître l'importance de cette concession, je ne puis oublier que les changements apportés à la formule de péréquation nous en enlèvent pratiquement tout le bénéfice.

Quant au partage de la taxe sur les entreprises d'utilité publique se livrant à la distribution de l'énergie, j'ose espérer que la décision de remettre aux provinces la moitié de l'impôt fédéral sur le revenu sera appliquée d'une façon qui leur permettra d'en percevoir véritablement la moitié et non le cinquième, comme c'est présentement le cas pour la province de Québec.

Au sujet des subventions aux universités, nous ne méconnaissons pas la nécessité de pourvoir adéquatement aux besoins financiers croissants des institutions d'enseignement. Mais, nous devons nous opposer à toute atteinte à la souveraineté exclusive des législatures provinciales à leur égard. C'est pourquoi, il nous faut repousser l'assujettissement à l'autorité fédérale qu'implique un régime de subventions versées sous sa direction.

Vous connaissez parfaitement les raisons pour lesquelles je n'ai pas jugé satisfaisant, lorsqu'il a été formulé, l'arrangement effectué sous forme de dégrèvement spécial de l'impôt sur le revenu des corporations par la loi de 1960 (chapitre 13). Les conditions et les restrictions auxquelles est subordonnée la réduction de l'impôt normal sur le revenu des corporations comportent une atteinte à l'autonomie législative provinciale et je ne cesserai d'en réclamer la suppression.

Je ne conçois pas toutefois que cette attitude de ma part justifie de votre côté un retour à la situation qui existait avant la loi de 1960.

Le principe fondamental consistant à permettre à la province de Québec de prélever elle-même, par l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales, un montant suffisant pour verser à ses universités les subventions dont elles ont besoin me paraît tout à fait conforme à l'esprit de la constitution canadienne. Je suis d'avis qu'il ne faut pas abandonner ce principe, mais qu'il faut au contraire tout mettre en œuvre pour qu'il soit appliqué sans conditions ni restrictions.

Je vous prie d'agréer, mon cher Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean Lesage

(Texte)

Saskatoon, le 4 août 1961.

L'honorable Jean Lesage, C.P., C.R.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Mon cher Premier ministre,

J'ai reçu votre lettre du 13 juillet concernant les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la période commençant le 1er avril 1962.

Vous savez sans doute que le Bill C-122 intitulé «Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces» a été présenté à la Chambre des communes le 12 juillet et subira sa deuxième lecture en septembre, lors de la reprise de la session actuelle. Les faits saillants des nouveaux arrangements fiscaux et les raisons qui les ont motivés ont été énoncés dans le discours prononcé par le ministre des Finances le 11 juillet que l'on trouvera aux pages 8193 à 8217 des *Débats* de la Chambre.

En vertu du nouveau système, les provinces conserveront leur pleine liberté de prélever et de percevoir les impôts qu'elles voudront dans les domaines de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur les corporations et des droits successoraux. Bien que le gouvernement fédéral ait offert de percevoir sans frais, pour le compte des provinces, les impôts concernant les particuliers et les corporations, vous avez laissé entendre que votre Gouvernement n'est pas intéressé à cette offre et que vous percevrez les taxes qu'il choisira d'imposer.

Vous savez sans doute que le gouvernement fédéral se retire encore plus du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers en faveur des provinces. En 1956, le gouvernement fédéral d'alors, dont vous étiez un membre éminent, considérait que 10 p. 100 du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers constituait une part provinciale appropriée. Sur les instances du gouvernement fédéral actuel, cette part provinciale a été accrue à 13 p. 100 en 1958. Aux termes des nouveaux arrangements projetés, elle s'élèvera l'an prochain à 16 p. 100 et augmentera par la suite de 1 p. 100 chaque année jusqu'à ce que, dans la dernière année de la période de cinq ans, elle s'établisse dans l'ensemble à 20 p. 100. Ainsi, la part provinciale sera exactement le double de ce qui était jugé une part provinciale appropriée par le gouvernement précédent pour la période quinquennale en cours.

Je constate en outre que vous voyez d'un bon œil les nouvelles propositions du gouvernement fédéral se rapportant à la taxe sur les bénéfices découlant de l'exploitation forestière et à la taxe sur les entreprises d'utilité publique se livrant à la distribution de l'énergie. Les provinces retireront sans doute d'importants avantages supplémentaires de ces propositions du gouvernement fédéral.

La mention que vous faites du dégrèvement spécial de l'impôt sur le revenu des corporations en vertu de la Loi de 1960 mérite qu'on s'y arrête. Comme Québec a choisi d'être une province désignée en vertu de l'article 9A de la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, pour l'année dernière et cette année, ceux qui ont payé l'impôt fédéral sur le revenu des corporations dans la province ont obtenu un dégrèvement de 1 p. 100 en sus du 9 p. 100 normal, soit un total de 10 p. 100.

La disposition prévue à l'article 40(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu et visant un dégrèvement additionnel de 1 p. 100 de l'impôt sur le revenu des corporations dans une province désignée, par règlement, en vertu de l'article 9A de la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, était valable pour deux ans et se termine automatiquement à la fin de l'année en cours. A l'époque de la Conférence fédérale-provinciale de février dernier, vous avez manifesté le désir que cette question ne fît pas partie des discussions à la Conférence. En conséquence, nous avons compris que la continuation des dits arrangements n'aurait pas votre approbation; c'est pourquoi, le nouveau Bill C-122 ne renferme aucune disposition à cet égard. Il me serait agréable d'apprendre de vous quel arrangement vous jugez approprié pour l'avenir en ce qui concerne l'important arrangement fiscal visant les subventions fédérales aux universités. Une lettre de vous énonçant votre opinion bien arrêtée à ce sujet aiderait grandement le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral est d'avis que les propositions fiscales qu'il a faites aux provinces sont des plus généreuses. Nous avons poussé plus avant le principe de la péréquation et l'avons rendu plus efficace en vue de venir en aide aux provinces se trouvant dans la plus faible des situations fiscales. Ces propositions ont rigoureusement respecté la Constitution, et la liberté ainsi que la responsabilité constitutionnelle des provinces ont été restaurées.

Enfin, en ce qui concerne votre demande relative à la tenue d'une autre Conférence fédérale-provinciale, bien que mon principal souci soit d'assurer les relations les plus amicales entre le gouvernement fédéral et les provinces, je ne crois pas qu'une autre conférence à l'heure actuelle soit de quelque utilité.

Veuillez agréer, mon cher Premier ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

John G. Diefenbaker

(Texte)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Province de Québec

le 13 juillet 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker,
C.P., C.R.
Premier Ministre du Canada
Parlement
Ottawa, Ontario.

Mon cher Premier ministre,

Je n'ai pas manqué d'étudier attentivement avec mes collègues la lettre en date du 16 juin 1961 par laquelle vous m'exposez les intentions du gouvernement fédéral à l'égard des questions soulevées aux récentes conférences fédérales-provinciales et notamment à celle qui a eu lieu à Ottawa les 23 et 24 février dernier.

La Province de Québec a établi ses propres lois en matière d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales. Je n'ai pas l'intention de proposer à la Législature de confier au ministère du Revenu national la perception de ces impôts. Pour cette raison je m'abstiens de tout commentaire sur les accords de perception proposés.

En ce qui concerne la formule de péréquation, la garantie offerte et l'élargissement progressif du champ de taxation réservé aux provinces au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, je tiens à souligner une fois de plus que l'effet de l'élargissement du champ

de taxation est à toutes fins pratiques illusoire pour nous puisque ce qui nous est accordé d'une main est enlevé de l'autre par la diminution de la péréquation.

L'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales est déjà un très lourd fardeau pour nos contribuables. Notre gouvernement ne pourra donc aucunement se prévaloir «de coudées plus franches dans le domaine fiscal» sans maintenir ou aggraver la double imposition.

Vous comprendrez le cruel désappointement que mes collègues et moi-même avons éprouvé à la lecture de votre lettre. Comme je l'ai signalé à Ottawa, la province de Québec est en pleine expansion et a besoin de revenus additionnels. Pour atteindre la moyenne nationale, ses dépenses devraient, d'après des chiffres publiés par le bureau fédéral des statistiques, être sensiblement majorées dans les importants domaines de l'éducation, de la santé et des communications. Ce sont là des besoins prioritaires et ce n'est donc que par une augmentation des revenus à notre disposition que nous serons en mesure de remplir nos obligations constitutionnelles.

En ce qui concerne la taxe sur les exploitations forestières, la solution proposée semble satisfaisante.

Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral s'est rallié à la suggestion que j'avais formulée à l'effet de maintenir au-delà de l'année 1961-62 les arrangements en vertu desquels les provinces reçoivent une partie de l'impôt sur le revenu perçu de certaines compagnies d'utilité publique.

A ce propos, je me permets de signaler que la base de calcul servant à déterminer la part provinciale et qui remonte aux lois passées en 1947 et en 1952, maintenant caduques, devrait faire l'objet de règles nouvelles. Comme vous l'indiquez dans votre lettre, la Province de Québec devrait recevoir la moitié de l'impôt fédéral sur le revenu de ces compagnies. Or, en fait, le gouvernement fédéral ne verse actuellement à la Province qu'une somme inférieure à 20% de l'impôt qu'il perçoit de ces compagnies. Il y a là une grave anomalie à corriger.

Enfin, je dois signaler que vous ne faites aucune mention de l'abattement spécial d'impôt sur le revenu des sociétés commerciales accordé l'an dernier pour régler le problème de l'aide aux universités. Le texte du bill C-120 et les explications de votre ministre des Finances révèlent l'existence d'un grave malentendu à ce sujet.

Dans les circonstances, il est urgent qu'une nouvelle conférence soit tenue pour rechercher un terrain d'entente et ne pas laisser subsister d'aussi graves malentendus.

Veuillez croire, mon cher Premier ministre, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lesage

(Traduction)

MOA644 MUA708
MN PHA187—12/9—Fredericton
NB 30 857 PM ADT

Hon. John Diefenbaker,
Premier ministre,
Ottawa, Ont.

Nouveau-Brunswick approuve répartition subvention entre provinces de l'Atlantique, trente-trente-trente-dix.

Louis-J. Robichaud.

Ottawa, le 1er juin 1961

L'Honorable Louis-J. Robichaud,
M.P.P., C.R., LL. D.,
Premier ministre du Nouveau-Brunswick,
Fredericton (N.-B.).

Monsieur le Premier ministre,

J'ai bien reçu ce jour votre lettre du 29 mai et je porte sur-le-champ sa teneur à la connaissance du ministre des Finances. Une réponse ultérieure vous parviendra dès que possible.

Veuillez croire, Monsieur le Premier ministre, à ma parfaite considération.

John G. Diefenbaker.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le 29 mai 1961

Le très honorable John Diefenbaker,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ont.).

Monsieur le premier ministre,

Dès la réception de votre lettre du 12 avril où vous traitez de la base de la répartition des subventions de rectification entre les quatre provinces de l'Atlantique, nous avons fait quelques démarches pour réunir des représentants des provinces.

Des discussions préliminaires ont eu lieu depuis lors, entre les divers premiers ministres, soit par lettre, soit par téléphone, et cette réunion devrait se tenir bientôt.

J'espère être en mesure de vous fournir plus de détails sous peu.

Louis-J. Robichaud.
Halifax, N.-É.

Honorable John Diefenbaker,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Sujet télégramme, province Nouvelle-Écosse accepte même répartition entre provinces Atlantiques qu'antérieurement.

Robert Standfield.

Ottawa 4, le 12 juillet 1961

L'honorable Robert L. Stanfield, Q.C., M.L.A.
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse
Hôtel du gouvernement provincial

Monsieur le premier ministre,

Le premier ministre a constaté que certaines questions soulevées dans votre lettre du 29 juin 1961 n'appellent pas une réponse particulière.

Je vous écris simplement pour vous informer qu'à cause de l'idée émise dans le deuxième alinéa de votre lettre, nous en avons fait tenir une copie au ministère de la Justice en lui demandant d'étudier la question d'un libellé modèle de loi provinciale.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Le chef du cabinet du
premier ministre,
Neil S. Crawford

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Halifax, le 29 juin 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker
Premier ministre du Canada
Édifices du Parlement
Ottawa (Ontario)

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 juin ayant trait aux arrangements fiscaux envisagés entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je suis heureux de noter que le gouvernement a l'intention de maintenir, pour l'année 1961-1962, les arrangements fiscaux relatifs au partage des impôts prélevés sur certains services d'utilité publique.

J'espère que le *ministère de la Justice* sera en mesure de rédiger aussi rapidement que possible *une mesure législative provinciale type,* car je considère hautement souhaitable d'atteindre à une certaine uniformité à cet égard, de façon à réduire au minimum la possibilité de conflit d'intérêts entre les provinces.

Vous n'ignorez pas que nous avons promulgué au cours de la dernière session de notre assemblée législative une loi intitulée: «An Act respecting individual and corporation income taxation». Notre loi prévoit un impôt sur le revenu des particuliers fondé sur un pourcentage de l'impôt fédéral. Elle établit à 9 p. 100 le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés et comporte l'évaluation de la taxe fédérale sur la base de son établissement en vertu de la loi fédérale de l'impôt sur le revenu et de ses règlements.

Je note que votre lettre indique que le gouvernement fédéral est prêt à passer un accord avec une province, en ce qui concerne le recouvrement de l'impôt concernant tout impôt sur le revenu d'une société, exprimé en un pourcentage uniforme du revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu. Je suis persuadé que les fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère de la Justice examinent tous les problèmes qui peuvent surgir mais je me permets de signaler qu'il faudra apporter un grand soin à la définition du «revenu imposable aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu».

On a attiré mon attention sur l'existence de certains statuts fédéraux autres que la loi de l'impôt sur le revenu qui contiennent des dispositions spéciales ayant une répercussion importante sur la responsabilité de certaines sociétés à l'égard de l'impôt sur le revenu. Il s'agit en particulier de la loi aidant à la construction de navires au Canada et de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes qui, apparemment, prévoient toutes deux qu'une société a le droit de tenir compte de certaines dépréciations ou déductions spéciales dans le calcul du revenu, en dépit des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, ou des règlements édictés sous son empire.

Je ne vous demande pas de me répondre quant à ces dernières remarques. Je suis persuadé que nous aboutirons à notre mutuelle satisfaction en ce qui concerne les questions ayant trait à la législation et aux accords en vue du recouvrement de l'impôt.

Veuillez croire, Monsieur le premier ministre, à ma très haute considération.

R. L. Stanfield

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le très honorable John G. Diefenbaker
Premier ministre du Canada
Édifice du Parlement
Ottawa

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 avril concernant la répartition du montant accru des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique. Nous allons nous efforcer d'en arriver, aussitôt que possible, à une répartition qui soit à votre satisfaction et à la nôtre.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

R. L. Stanfield.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le 30 juin 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker
Premier ministre du Canada
Ottawa

Monsieur le premier ministre,

Le 28 juin, des représentants des quatre provinces de l'Atlantique, y compris les premiers

ministres, à l'exception de M. Smallwod, se sont réunis à Halifax pour discuter de la répartition de la subvention de rectification accordée aux provinces de l'Atlantique.

Dans la correspondance antérieure échangée avec chacun des premiers ministres et dont une copie est ci-jointe, les opinions du gouvernement de l'Île étaient exposées et les entretiens qui ont eu lieu hier ont été une réaffirmation de notre attitude.

Nous constatons maintenant que les autres provinces à l'unanimité désirent conserver la formule initiale de pourcentage 30-30-30-10 alors que nous nous opposons violemment en ce qui concerne notre province à cette disposition laquelle, à notre avis, est inéquitable et ne tient pas compte de la réalité, étant donné surtout la répercussion d'exigences et de services qui augmentent rapidement.

L'élaboration théorique, par des économistes, de formules parfois compliquées et très éloignées des exigences fiscales et des conditions réelles, n'offre pas une base raisonnable sur laquelle nous puissions nous entendre. Les conférences qui ont eu lieu à Ottawa ont, à mon sens, mis l'accent sur le principe des besoins fiscaux et certes à cet égard, 10 p. 100 de la subvention ne conviennent pas à nos besoins.

Je songe que les services essentiels de notre province sont à peu près analogues à ceux des autres provinces, qu'ils se multiplient rapidement et que leur coût augmente.

Nos perspectives d'accroître les recettes provinciales sont très limitées et le prélèvement, ces derniers temps, d'impôts supplémentaires sous forme de taxes de vente et d'hospitalisation a donné lieu à quelques objections sérieuses.

Notre économie de base est presque totalement tributaire de l'agriculture et de la pêche. Nous n'avons pas reçu en partage, comme c'est le cas pour les autres provinces, une grande diversité de ressources naturelles. A cet égard ces provinces connaissent une grande prospérité et des publications nationales ont annoncé récemment un avenir économique prospère à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, par suite de la mise en valeur de leurs ressources naturelles. La Nouvelle-Écosse aussi se trouve dans une situation quelque peu analogue. Notre province doit compter uniquement sur deux sources imprévisibles de revenu, la terre et la mer, et en envisageant la période de mise en vigueur du nouvel accord financier, je ne puis entrevoir ici une expansion comparable à celle des provinces avoisinantes.

Nos recettes provinciales, provenant de diverses formes de taxes et d'impôts, demeureront plus ou moins statiques alors que celles des autres provinces ont tout lieu de s'accroître abondamment.

Compte tenu de ces facteurs, nous soutenons que la formule initiale 30-30-30-10 est inéquitable et déraisonnable. Elle était injuste quand elle a été élaborée la première fois, mais elle l'est encore davantage, vu la modification énorme des exigences et des conditions, quand on l'applique à la subvention proposée de 35 millions. Si l'on conserve cette formule, cela voudra dire que chacune des provinces continentales recevra 10 millions et demi et l'Île, 3 millions et demi. Lesdites provinces recevront 7 millions de plus que l'Île, au lieu de 5 millions comme c'était le cas sous l'empire de l'octroi antérieur. Une telle disposition représente une tranche trop minime de la subvention et impose un fardeau trop lourd à une population de 100,000 habitants aux prises avec des besoins et des services croissants et des recettes restreintes.

A propos encore de la conférence d'hier, il a semblé que les provinces continentales étaient bien résolues à conserver l'ancienne formule et même si nous avions demandé au début, 20 p. 100, nous avons généreusement offert un compromis acceptant la formule initiale 30-30-30-10 à l'égard des premiers 25 millions mais demandant une tranche de 20 p. 100, qui serait plus conforme aux réalités, à l'égard des 10 millions supplémentaires ou, à défaut de cette solution, l'adoption d'une formule générale de 29-29-29 et 13. Pareille solution serait sans conséquences graves pour les provinces continentales mais assurerait à l'Île, étant donné le faible montant qu'elle reçoit, un certain allégement financier.

Lors d'une de nos conférences à Ottawa, il avait été proposé que si les premiers ministres des provinces de l'Atlantique n'arrivaient pas à s'entendre quant à la répartition de la subvention, la question soit alors renvoyée à Ottawa. Vu la situation que nous avons exposée, nous n'avons pas le choix et il nous faut demander aux autorités fédérales qui ont accordé une subvention généreuse, de servir de médiateur en l'occurrence et de redresser la situation afin que notre tranche soit portée à un niveau raisonnablement supérieur à 10 p. 100.

Espérant connaître vos vues à cet égard, et comptant sur une solution satisfaisante sans retard, je demeure,

Bien sincèrement,

W. R. Shaw,
Premier ministre.

Charlottetown, Î. P.-É., 30 juin 1961

John G. Diefenbaker,
Premier ministre,
Ottawa, Ontario.

Vous ai fait part aujourd'hui que notre province diffère d'avis avec les trois autres provinces relativement à la répartition trente-trente-trente-dix de la subvention de rectification s'élevant à trente-cinq millions de dollars. Cela semble très injuste à notre avis pour l'île qui doit faire face à des engagements plus nombreux et à des services semblables à ceux des autres provinces et qui n'a pas les possibilités qu'ont les autres provinces de percevoir des revenus provenant de ressources naturelles. Ai proposé la répartition énoncée ci-dessus à l'égard de vingt-cinq millions mais une répartition accrue à l'égard des dix millions supplémentaires ou bien une répartition de vingt-neuf-vingt-neuf-vingt-neuf-treize sur l'ensemble. Ne désire pas retarder la décision qui s'impose mais si possible aimerais que le gouvernement fédéral s'occupe de trouver une solution qui serait raisonnablement satisfaisante pour notre province. Si un court délai n'est pas possible et si un rajustement raisonnable n'est pas effectué je déclarerai que de l'avis de notre province le règlement préconisé par les autres provinces est très injuste.

W. R. Shaw,
Premier ministre.

MOA616 XMNA698
MN CHA230 23=

Charlottetown, Î. P.-É. 30 734PMA=

Hon. John G. Diefenbaker,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Île du Prince-Édouard non satisfaite de la répartition proposée par les trois autres provinces. Vous ai écrit aujourd'hui veuillez vous mettre en communication avec moi lundi après avoir reçu mon message.

Walter R. Shaw,
Premier ministre.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Le 24 avril 1961

Le très honorable John G. Diefenbaker,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur le premier ministre,

J'ai votre lettre en date du 12 avril concernant une première répartition entre les quatre provinces atlantiques des subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique.

Je dois dire que nous avons déjà échangé de la correspondance à cet égard; j'ai l'impression que nous nous rencontrerons très bientôt et que nous réglerons cette question d'une façon qui, je l'espère, donnera satisfaction à tous les intéressés.

Bien à vous,

W. R. Shaw,
Premier ministre.

Le très hon. John G. Diefenbaker,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Merci pour votre message au premier ministre Smallwood. Terre-Neuve estime que sa part de trente pour cent des subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique tel qu'il a été convenu est juste et elle serait heureuse de participer à des subventions plus élevées d'après le même pourcentage. Sentiments respectueux.

Leslie R. Curtis,
Premier ministre suppléant.

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Ottawa, le 30 juin 1961

L'honorable J. R. Smallwood
Premier ministre de Terre-Neuve
Saint-Jean (T.-N.)

Une décision sur le partage des subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique est immédiatement nécessaire au travail législatif du gouvernement fédéral. S.V.P. communiquer votre décision par télégramme.

John G. Diefenbaker,
Premier ministre du Canada.

NOTE: Des télégrammes identiques ont été envoyés aux premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Ottawa, le 12 avril 1961

L'honorable J. R. Smallwood D.C.L., LL.D., M.L.A.

Premier ministre de Terre-Neuve
Hôtel du Gouvernement provincial
Saint-Jean (T.-N.)

Monsieur le premier ministre,

Lors du discours que j'ai prononcé devant la Conférence fédérale-provinciale tenue les 23 et 24 février, j'ai annoncé que le gouvernement fédéral se proposait de maintenir ses subventions de rectification aux provinces de l'Atlantique et de les porter annuellement, à dater du 1er avril 1962 et pour les cinq prochaines années, de 25 millions à 35 millions de dollars; la base de répartition entre les quatre provinces devait être déterminée par entente mutuelle entre celles-ci.

Les subventions accrues aux provinces de l'Atlantique sont actuellement consenties en vertu de l'article 11 de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il est prévu de faire figurer les subventions accrues pour la période postérieure au 1er avril 1962, dans la législation fédérale qui doit être présentée au cours de la présente session du Parlement. C'est pourquoi je vous saurais gré, si vous ne l'avez déjà fait, de vous entendre avec les premiers ministres des autres provinces de l'Atlantique afin de déterminer quelle doit être la répartition mutuellement satisfaisante du montant des subventions qui, accru à dater du 1er avril 1962, s'élèvera annuellement à 35 millions de dollars, pendant cinq ans.

Étant donné la nécessité de préparer la législation fédérale le plus tôt possible, je vous serais particulièrement reconnaissant de m'informer dans les plus brefs délais de l'accord survenu entre les premiers ministres des provinces de l'Atlantique quant à la répartition de la subvention pendant les cinq prochaines années.

Veuillez croire, Monsieur le premier ministre, à ma parfaite considération.

John G. Diefenbaker

N.B.—Lettre identique envoyée aux premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le samedi 23 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉTENDU GASPILLAGE DES EFFECTIFS—MOTION EN VUE DE SUSPENDRE L'ORDRE DU JOUR EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de proposer la suspension de l'ordre du jour, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une affaire précise d'importance publique pressante, à savoir que le ministre de la Défense nationale a négligé de dévoiler à la Chambre, pendant l'examen de ses crédits, un rapport caché du ministère des Finances où il est dit que plusieurs milliers d'hommes étaient déjà de trop dans la Marine, l'Armée et l'Aviation.

M. l'Orateur: Le député de Laurier me demande l'autorisation de proposer la suspension de l'ordre du jour, en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter un sujet qui n'est certes pas du genre de ceux qui exigeraient d'habitude, à cause de leur importance publique en général, l'interruption des autres travaux, pour qu'on puisse les débattre sous l'empire du Règlement.

La question que le député désire débattre, c'est la prétendue négligence du ministre de la Défense nationale à dévoiler ce qui serait un rapport caché au cours de l'examen de ses crédits. Autrement dit, la plainte porte sur un acte qui n'a pas été accompli ou quelque acte qui relève de la Chambre des communes même. D'ordinaire, ces questions sont soulevées en tant que questions de privilège, si les privilèges de la Chambre entrent en jeu, ou bien en tant que griefs formulés à l'égard de la conduite du gouvernement envers la Chambre. Il ne conviendrait pas, à mon avis, d'étendre la portée du Règlement de façon à englober des questions qui se rattachent uniquement aux rapports du ministre avec la Chambre, ici même.

L'hon. M. Chevrier: Votre Honneur me permet-il de discuter ce point?

M. l'Orateur: Je consens volontiers à ce que le député discute la question de procédure, mais non pas le sujet même du débat demandé.

L'hon. M. Chevrier: Si je comprends bien, Votre Honneur est prêt à entendre mes arguments quant au sens et à la portée de l'article 26 mais non en ce qui a trait au bien-fondé de la motion. Je vais commencer par le point que Votre Honneur a soulevé tantôt. Je tiens à signaler que ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre auraient certes soulevé cette question et l'auraient débattue s'ils en avaient eu l'occasion et s'ils en avaient connu l'existence lors de l'étude des crédits du ministre.

Comme la Chambre le sait, nous avons maintenant étudié puis adopté tous les crédits du ministre. Nous n'aurons donc plus l'occasion d'en discuter d'ici la fin de la session. Ensuite, il y a la question de l'étude de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Nous avons, de notre propre gré, décidé de laisser tomber cette motion; nous n'aurons donc plus aucune occasion de discuter d'une question de cette nature. C'est à la suite d'un accord intervenu entre les partis que nous avons agi ainsi; je ne dirai pas que nous l'avons fait à la demande du gouvernement. Nous avons décidé de laisser tomber la motion portant que la Chambre se forme en comité des subsides, dans certaines circonstances. Est ensuite survenue cette histoire sensationnelle du *Globe and Mail*, qui revêt une importance nationale. Nous n'aurons certes plus d'autres occasions d'ici la fin de la session de discuter d'une question aussi importante.

Comme je l'ai dit, je ne discuterai pas le fond de l'affaire, monsieur l'Orateur, mais nous sommes en présence d'une nouvelle qui, pour peu qu'elle ait quelque fondement, exige au moins une explication quelconque de la part du ministre de la Défense nationale, du premier ministre ou du ministre des Finances, s'il était ici. J'aimerais pouvoir discuter le fond de l'affaire, quand Votre Honneur aura jugé des arguments que j'apporte. Dans les conditions présentes, nous n'aurons d'ici à la fin de la session aucune occasion de discuter cette question pressante d'intérêt public.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter quelques mots à propos de la question sur laquelle vous avez maintenant à rendre une décision. Je sais, monsieur l'Orateur, la difficulté de la tâche que vous avez à accomplir. On ne saurait mettre en doute le caractère pressant de la motion dont nous sommes saisis, et cela, non seulement parce que, pendant l'étude des crédits de la Défense, nous n'avons pas été informés qu'un rapport du genre avait été soumis par le ministre des Finances au cabinet ou au

par le ministre des Finances au cabinet ou au conseil du Trésor, mais aussi, parce que durant l'étude des crédits précités l'honorable député de Kootenay-Ouest a tenu certains propos à l'adresse du ministre de la Défense nationale, comme on peut le voir à la page 8615 du hansard du 13 septembre. Le ministre a alors affirmé que l'honorable député de Kootenay-Ouest n'avait pas raison de prétendre que l'augmentation de nos forces armées près de l'OTAN avait pour but de remplacer des troupes de combat affectées à d'autres tâches.

Étant donné, monsieur l'Orateur, que le Trésor dispose depuis deux mois déjà des renseignements que publie le *Globe and Mail* et étant donné la réponse que le ministre de la Défense nationale a faite à l'honorable député de Kootenay-Ouest, je considère que c'est là une question urgente et nous espérons qu'il en sera décidé ainsi.

M. l'Orateur: Bien entendu, j'admets volontiers que la question de l'efficacité de nos forces armées et les autres points qui semblent former la toile de fond du sujet en litige constituent une affaire pressante d'intérêt national. Mais ce qu'on me demande aujourd'hui, c'est d'ajourner nos travaux courants pour permettre l'expression d'une plainte sur la conduite du ministre de la Défense nationale, plainte qui se fonde sur des comptes rendus parus dans les journaux.

De toute façon, il me semble que même si j'admettais l'argument du député, la motion ne reposerait pas sur des bases suffisantes. Il devrait prouver qu'il y a un rapport et qu'il s'agit d'un rapport qu'il y a lieu de présenter au Parlement dans l'intérêt public. C'est un point qu'on peut établir en posant une question et l'honorable député aura l'occasion de le faire. Toutefois, avant que nous nous lancions dans un débat sur le fait que le ministre n'a pas fait une chose qui me semble du domaine hypothétique, je ne crois pas pouvoir accepter la requête du député, du moins pour le moment. Je dois décider qu'on ne devrait pas accorder cette permission.

RAPPORT SUR LE PRÉSUMÉ GASPILLAGE DES EFFECTIFS MILITAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il assurer à la Chambre que le ministre des Finances sera de retour à la Chambre avant la prorogation, afin que nous puissions l'interroger sur les accusations qu'un journal lui attribue relativement à son mécontentement et à son inquiéutde devant le gaspillage qui se ferait dans l'armée, la marine et l'aviation, selon un rapport du ministère des Finances dont a parlé, il y a un moment, mon honorable ami le député de Laurier. L'article du *Globe and Mail* est sûrement venu à l'attention du premier ministre. Il formule des affirmations graves sur l'administration de la défense nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député pose une question. Je ne crois pas qu'il devrait faire des observations à propos de la situation.

L'hon. M. Martin: Le premier ministre voudrait-il faire des commentaires?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a cette habitude de faire des déclarations irrégulières et non motivées, sans se soucier que le Règlement le lui permette ou non.

Quant à savoir si le ministre sera présent, je l'attends au début de la semaine prochaine, mardi ou mercredi. Actuellement, il remplit ses fonctions à la réunion du Fonds monétaire international. Il a un autre engagement à tenir avant son retour.

Au sujet des autres questions, je me contenterai de répondre qu'avec l'expérience que le député et ceux qui lui étaient associés ont acquise comme ministres, ils doivent savoir que depuis la Confédération, les gouvernements ont constamment eu pour ligne de conduite de ne confirmer ni nier les avis ou déclarations échangés entre comités ou ministères.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je conteste ce que le premier ministre vient de dire. Tout le monde sait qu'un document qui passe d'un ministre à l'autre est confidentiel, mais dès qu'il devient affaire publique, c'est différent. Dans l'un des journaux même de mon honorable ami il est affirmé qu'un rapport secret ... (*Exclamations*)

Une voix: Affirmé?

L'hon. M. Martin: Tout le monde le sait maintenant.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député a posé la question de privilège pour réfuter les paroles du premier ministre qui a déclaré que si des communications interministérielles avaient été transmises à la Chambre, c'était uniquement par suite du bon vouloir du gouvernement, si j'ai bien compris. On peut certes invoquer les privilèges de la Chambre si le ministre refuse de communiquer à la Chambre une affaire que cette dernière a le droit de connaître. Toutefois, je ne pense pas qu'il s'agisse de cela en l'occurrence. Je crois que le député d'Essex-Est contestait tout simplement l'énoncé de la ligne de conduite suivie depuis la Confédération en ce qui a trait aux documents.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, qu'on me laisse m'expliquer. Le premier ministre n'aurait pas dû me provoquer, et j'aurais dû m'adresser à vous-même et non à lui. Je m'en excuse. Le premier ministre a dit que la correspondance échangée entre deux ministres est confidentielle et qu'aucun député n'a le droit de forcer les ministres à révéler la teneur de ces documents confidentiels. Nous n'avons rien à redire à cela.

Voici le fondement de ma question de privilège. Étant donné qu'on a révélé publiquement l'existence de semblables divergences et d'un tel rapport, tout député a certes le droit maintenant de demander au ministre intéressé ou au gouvernement quelle est la nature du rapport, surtout lorsqu'il touche si directement nos forces de défense.

M. l'Orateur: Je reconnais qu'il y aurait là une question de privilège, mais je pense que la question ne s'est pas encore posée. Ce qu'on étudie présentement, c'est le principe général. S'il y a eu refus et si la Chambre juge que cela motive une question de privilège, alors très bien; que l'honorable député qui a un grief le présente de la façon convenable. Mais jusqu'ici, je pense que nous parlons de principes plutôt que d'actions.

M. Winch: Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question faisant suite à la question initiale?

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je désire invoquer le Règlement avant que l'honorable député pose sa question supplémentaire, car je pense qu'il ne me serait pas permis de le faire après. Dans sa réponse, le premier ministre a affirmé que les communications entre ministres ont été considérées comme des documents secrets depuis la Confédération même et que tous les gouvernements l'avaient entendu ainsi. Le premier ministre avait encore bien peu d'expérience comme chef du gouvernement à l'époque, mais il se souviendra sans doute que le 20 janvier 1958...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: ...il avait semblé adopter une attitude différente...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: ...à l'endroit d'échanges entre des membres d'un autre gouvernement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas élevé contre les affirmations gratuites qui ont été faites. L'honorable député d'Essex-Est...

L'hon. M. Martin: Règlement!

Le très hon. M. Diefenbaker: ...sous prétexte de poser la question de privilège, a fait des déclarations qui ne sont pas matière à la question de privilège. Cette discussion ne peut qu'entraîner un débat ou des déclarations qui ne sont nullement permissibles à ce stade-ci.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je conviens que nous ne devrions pas débattre le principe maintenant. Évidemment, le premier ministre reconnaîtra, je crois, que c'est lui-même qui a introduit le sujet du débat.

L'hon. M. Martin: Bravo!

M. l'Orateur: Le premier ministre a parlé de la pratique suivie depuis la Confédération. Je pense que nous ne devrions pas débattre la pratique qui a été ou qui est suivie. S'il y a lieu de poser la question de privilège ou d'invoquer le Règlement, très bien.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question à propos de la question initiale, non pas pour argumenter mais pour obtenir un renseignement du premier ministre. Je voudrais savoir du premier ministre si on lui a signalé un article paru, ce matin, en première page dans le *Globe and Mail* et d'après lequel un rapport a été fait au Conseil du Trésor par le ministre des Finances. Le premier ministre peut-il nous dire si c'est exact et ce qu'il faut penser des allégations de l'article du *Globe and Mail,* dont un passage est ainsi conçu:

> ...le ministère de la Défense devrait pouvoir trouver les hommes dont il a besoin pour augmenter la capacité d'action des forces armées, sans accroître l'effectif total...

Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il en est de ce rapport et des allégations que contient l'article paru ce matin dans le *Globe and Mail?*

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de savoir s'il y a eu communication ou non, j'ai déjà réglé la question. Il s'agit d'un domaine que, dans l'intérêt public, tous les gouvernements, depuis la Confédération se sont refusés à aborder ou à traiter d'aucune façon au Parlement.

En ce qui concerne les observations qu'on fait de temps à autre, tout député qui a eu à s'occuper de la gestion de la chose publique sait que, lorsqu'il s'agit de trancher une question soumise à la décision du cabinet, des avis sont évidemment avancés pour et contre. Mais ces avis ont également toujours été considérés comme confidentiels.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je voudrais poser au premier ministre une question au sujet de la déclaration qu'il

vient de faire, d'après laquelle les communications entre ministres sont confidentielles et n'ont jamais été rendues publiques. Sait-il qu'afin d'étayer sa façon de voir à la Chambre il n'y a pas très longtemps, le ministre des Mines et des Relevés techniques a rendu publique une lettre que j'avais écrite, en qualité de ministre des Transports, à l'ancien ministre des Mines et des Relevés techniques, et qu'il l'a consignée au compte rendu?

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous revenons, je le crains, à un débat sur la question de principe qui est de savoir si le gouvernement est obligé de répondre aux questions relatives à des communications interministérielles. Si j'ai bien compris, le gouvernement estime qu'il n'y est pas obligé et il a, effectivement, refusé de répondre à des questions à ce sujet. Il me semble que cela ne permet pas un débat sur la question de savoir si le gouvernement a raison ou non de refuser. La chose serait peut-être possible une autre fois, mais pas maintenant.

L'hon. M. Chevrier: Je n'avais nul désir d'amorcer un débat, mais il me semble que, si le Règlement s'applique dans un cas, il doit s'appliquer dans l'autre.

M. l'Orateur: Il me semble que l'honorable représentant est en train d'avancer un argument, et j'estime qu'un débat sur cette question serait irrégulier.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre répondra-t-il à ma question?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il n'y a pas de question à laquelle je doive répondre.

M. l'Orateur: La question m'a paru tendancieuse.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): J'invoque le Règlement. La situation qui se présente ne résulte-t-elle pas du fait qu'on a laissé le premier ministre se reporter à son gré à ce qu'ont été les usages depuis la Confédération? Après avoir permis ces mentions, il est difficile de rejeter des questions qui pourraient révéler que les avancés sont conformes ou non aux faits. Voilà la difficulté.

M. l'Orateur: L'honorable député avance un raisonnement ingénieux. Si je l'acceptais, cela voudrait dire que, si un député qui aurait la parole formulait quelque remarque irrégulière, le Règlement permettrait d'amorcer un débat portant sur ladite remarque. Je ne crois pas qu'il y ait là matière à invoquer le Règlement.

L'hon. M. Martin: Vu ce qui s'est produit ce matin, et vue l'article publié dans le *Globe and Mail*, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait faire une franche déclaration à la Chambre dès maintenant?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Je ne le crois pas du tout. S'il fallait que les membres du cabinet répondent en détail à toutes les conjectures publiées régulièrement dans les journaux, tout le temps de la Chambre y passerait. Dans ce cas particulier, on prétend qu'un certain document ministériel existe. Puis l'article allègue que ce document renferme certaines choses. Comme le premier ministre l'a signalé, conformément aux usages, on n'admet ni ne nie jamais l'existence d'un document particulier du cabinet. Comme l'honorable député le sait très bien, puisqu'il a déjà fait partie, durant des années, de gouvernements antérieurs, ces documents sont tout à fait secrets.

L'hon. M. Martin: Là n'est point la question.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je crois que le ministre fait justement ce que j'ai empêché l'opposition de faire, soit de débattre en principe ce que sont les usages relativement aux communications interministérielles.

L'hon. M. Martin: Puis-je poser au ministre de la Défense nationale une question fondée sur un article publié dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, selon lequel il y aurait gaspillage d'effectifs dans la marine, l'armée et l'aviation, qui se chiffrerait par plusieurs milliers d'hommes?

L'hon. M. Harkness: Comme je l'ai dit lors de l'examen des prévisions de dépenses de mon ministère, je réfute catégoriquement ces allégations.

LES NATIONS UNIES

DÉCLARATION AU SUJET DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Arthur Smith (Calgary-Sud): Les députés désirent, j'en suis sûr, souhaiter la bienvenue au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui arrive de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous aimerions qu'il nous mette au courant des travaux qui ont marqué la session jusqu'à présent.

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député des paroles aimables qu'il a eues à mon égard, et je suis sûr que les députés se réjouissent aussi de le voir de retour du Moyen-Orient.

Le travail que le député a accompli pour le compte des Nations Unies et au nom du Canada intéresse le problème très épineux des réfugiés au Moyen-Orient. Il a maintenant eu l'occasion de visiter les camps et de

voir par lui-même ce qui s'y passe. La Chambre, je n'en doute pas, y trouvera profit.

Le choc terrible provoqué par la mort tragique du secrétaire général, M. Dag Hammarskjold, constitue jusqu'ici l'événement le plus marquant de la 16e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. On aurait peine à décrire les sentiments de tristesse qu'ont éprouvés les délégués de tous les pays, sauf peut-être ceux des pays communistes, à la nouvelle de ce décès. Il y a quelques jours, on a rendu hommage à la mémoire de ce grand homme d'État international, et j'ai eu l'honneur de me faire le porte-parole du Canada ainsi que de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Nous avons été très flattés de ce que l'Australie et la Nouvelle-Zélande nous prient d'ajouter à notre propre témoignage quelques paroles en leur nom.

Bien entendu, cette mort peut être désastreuse pour les Nations Unies, puisqu'elle est survenue au pire moment possible. J'estime, cependant, que l'organisation mondiale se ralliera de puissants appuis. J'ai l'impression que la plupart des délégations sont déterminées à ne pas laisser s'effondrer les Nations Unies, et que l'organisation consolidera encore davantage ses assises grâce à l'inspiration que lui a insufflée M. Dag Hammarskjold, au sacrifice qu'il a fait pour la cause de la paix internationale.

On n'a pas eu de peine à élire le président, M. Mongi Slim, qui s'est distingué comme délégué de la Tunisie aux Nations Unies. Il est représentant permanent de la Tunisie aux Nations Unies depuis que ce pays a obtenu son indépendance, il y a environ cinq ans. Il s'est mérité le respect et l'admiration de tous les pays. Je crois que c'est le premier président africain des Nations Unies. Le fait que, dans les circonstances, le choix a été unanime, est de bon augure pour l'avenir.

La question qui se pose immédiatement, est évidemment celle de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour confier à quelqu'un la direction du secrétariat. A mon avis, il s'écoulera quelque temps avant qu'on puisse procéder à l'élection d'un secrétaire général selon le principe qu'on a jusqu'ici appliqué au choix des détenteurs de ce poste. Mais, ce qu'il faut en ce moment, c'est quelqu'un qui fasse provisoirement fonction de directeur du Secrétariat. On n'envisage pas d'en faire un secrétaire général suppléant ni de lui donner ce statut. Mais il serait préposé aux travaux du secrétariat.

On fait, à l'heure actuelle, de grands efforts pour arriver à une décision dans ce sens. Jusqu'ici, les pays communistes affirment qu'il ne céderont pas sur le «principe de la troïka», soit d'établir une surveillance par trois personnes, représentant les pays occidentaux, les pays communistes et les pays non engagés respectivement. A mon avis, cette proposition qu'il s'agisse des fonctions de suppléance ou du remplacement permanent, n'a d'appui que chez les neufs pays communistes, deux de ces pays étant la Byelorussie et l'Ukraine. Il est possible que Cuba se rallie à ce concept, mais je crois que tous les pays Afro-asiatiques sont contre le «principe de la troïka». Nous avons eu, mercredi dernier, une conférence des représentants du Commonwealth et chacun des délégués s'y est élevé contre ce principe.

J'espère que d'ici très peu de jours, il sera possible d'en arriver à quelque entente qui permettrait de nommer un directeur provisoire. Cela se ferait à l'assemblée générale, sans la recommandation du conseil de sécurité, qu'il faudrait avoir s'il s'agissait de nommer le secrétaire général. Pareille façon de procéder donnerait naturellement à l'Union soviétique l'occasion d'opposer son veto à tout ce qu'on proposerait au conseil.

Je crois que la tension s'est atténuée les deux ou trois dernières semaines. J'ai toujours été d'avis que l'assemblée des Nations Unies amènerait une certaine détente, et il me semble qu'il en est ainsi. Il est très significatif que les États-Unis et l'Union soviétique se soient entendus, il y a juste un jour ou deux—je m'embrouille un peu dans tout cela, car les événements se déroulent assez vite aux Nations Unies—sur une déclaration de principe en vue du désarmement. Il s'agit des éléments fondamentaux de l'accord qui serait négocié sur les détails du désarmement.

Je m'attends que lundi prochain, le président Kennedy annonce un plan remanié de désarmement, dans la préparation duquel le Canada a joué un rôle très important. Nous avons fait inclure plusieurs de nos idées dans cette proposition et je crois que les députés trouveront qu'il s'agit du plan de désarmement le plus attrayant qui ait été proposé. Reste encore la question du forum où les négociations auront lieu, si elles devraient se continuer au comité des dix pays dont le Canada fait partie, ou si elles devraient être entreprises par le comité des dix pays auxquels s'ajouteraient trois représentants des pays non engagés, ce que nous avons proposé l'an dernier; ou si elles devraient avoir lieu au comité des dix nations, auxquelles s'ajouteraient dix pays non engagés, ce que les États-Unis ont également proposé; ou si l'on devrait transmettre la proposition à la Commission de désarmement des Nations Unies. Il faudra régler cette question du forum, et j'espère que le Canada pourra prendre une initiative en vue de résoudre ce problème.

Pour ce qui est de la question de Berlin, le Secrétaire d'État, M. Dean Rusk, et M. Gromyko, ministre des Affaires étrangères de

l'Union soviétique, ont eu des entretiens, il y a une couple de jours et doivent se rencontrer de nouveau la semaine prochaine. Ils discutent de la possibilité de négociations relatives à la question de Berlin. Il n'y a pas lieu d'être trop optimiste au sujet de ces questions. Je l'ai appris à mes dépens. Certains Canadiens estiment que le ministre des Affaires extérieures ne devrait pas se montrer trop optimiste. Je crois cependant qu'il y a une certaine possibilité que des pourparlers aient lieu sur la question de Berlin, et nous espérons avoir un mot à dire nous-mêmes sur cette question, quand le Canada prendra part au débat général qui se déroule présentement.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs autres ministres des Affaires étrangères. Le député d'Essex-Est sait que c'est aux Nations Unies que les ministres des Affaires étrangères peuvent le plus facilement échanger leurs vues. J'ai l'intention de retourner à l'ONU jeudi soir, ou peut-être mercredi, pour continuer ces entretiens, et je crois que nous ferons notre déclaration mardi de la semaine suivante. De toute façon, je déclare à la Chambre qu'il n'y a pas lieu de perdre espoir dans les Nations Unies. Je crois qu'elles sortiront de cette crise plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été. Je suis toujours convaincu qu'elles sont le seul espoir du genre humain.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Avant de le faire, qu'il me soit permis de lui dire que nous sommes tous bien contents de le voir de retour parmi nous ce matin. Nous apprécions la revue générale qu'il nous a faite de l'évolution des incidents survenus aux Nations Unies depuis lundi dernier. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans ces délibérations très importantes, qui intéressent non seulement notre pays mais la paix du monde entier.

Le ministre sait peut-être que, pendant son absence, le chef de l'opposition a dit au premier ministre qu'il serait peut-être bon que le gouvernement communique aux États membres des Nations Unies les importants rapports faits à la Chambre par le ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social sur l'accroissement marqué des niveaux de radioactivité au Canada. Le premier ministre a admis qu'il importait de communiquer à notre délégation aux Nations Unies les résultats de ces constatations. Le ministre peut-il nous dire si la chose a été faite et ne croit-il pas que cela pourrait avoir un effet très significatif sur les efforts qui se font en vue de conclure une entente qui proscrirait les essais nucléaires?

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, au cours de la session de 1959, le Canada a pris l'initiative dans la question des radiations et, après bien des épreuves et bien des difficultés, a réussi à faire accepter à l'unanimité une résolution demandant que d'autres échantillonnages et essais soient faits relativement aux retombées radio-actives et qu'on répande davantage les connaissances obtenues de ces analyses. Je crois que le premier ministre a dit hier ou avant-hier que nous sommes à la veille de recevoir des échantillons de quatre pays différents en vue d'essais de ce genre.

L'hon. M. Martin: Relativement aux aliments.

L'hon. M. Green: Cela arrive à point, évidemment, dans la situation actuelle et nous donne une excellente raison d'aborder cette question au cours du débat général, ce que je compte faire. Nous avons également adopté une attitude très précise relativement aux essais nucléaires, par suite des harcèlements répétés de la part de l'honorable député d'Essex-Est qui semble douter un peu de la sagesse de notre politique.

L'hon. M. Martin: Oh non!

L'hon. M. Green: Je suis content de voir qu'il est converti et je puis lui assurer que nous aborderons également la question des essais nucléaires.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extéreures. J'en profite pour lui souhaiter la bienvenue au nom de notre groupe et lui faire savoir que nous avons suivi avec grand intérêt ses travaux et ses déclarations aux Nations Unies. Je suis d'autant plus en mesure de le faire qu'on m'a donné l'occasion, l'an dernier, de passer une dizaine de semaines à l'Assemblée générale et que ce séjour a été pour moi une expérience des plus instructives.

Le ministre peut-il nous dire s'il va continuer, au cours de la 16e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à préconiser la même ligne de conduite qu'il a préconisée lors de la 15e, à manifester le même esprit de direction et à exhorter les 99 pays sans exception à ne pas agrandir le club nucléaire? Est-ce ainsi que le gouvernement voit les choses en ce moment?

L'hon. M. Green: Je suppose qu'il y aura des débats sur la question à l'Assemblée générale. A ce moment-là, nous exposerons, bien sûr, la position du Canada.

M. Winch: J'espère que cette prise de position ne diffère pas de celle que le ministre a préconisée l'an dernier.

(*Plus tard*)

M. Winch: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu l'inquiétude que la crise de Berlin cause non seulement chez les Canadiens mais aussi chez les autres peuples du monde; vu que le ministre a déclaré tantôt que son représentant ou lui-même seront peut-être en mesure de faire une déclaration aux Nations Unies, la semaine prochaine, pourrait-il nous dire si lui ou d'autres membres du gouvernement ont songé à recommander que Berlin soit déclarée ville internationale sous le contrôle armé des Nations Unies, pour mettre fin à la tension résultant de la politique de puissance qui a donné lieu à la crise de Berlin?

L'hon. M. Green: Je serais très mal avisé de faire des observations à ce sujet. Le ministère étudie soigneusement tout rapport qu'il pourrait y avoir entre la situation à Berlin et les Nations Unies, mais je ne suis pas encore en mesure de dire quelle recommandation précise nous ferons.

QUESTIONS OUVRIÈRES

UN DIRIGEANT DE LA G.R.C. AURAIT FAIT UNE DÉCLARATION SUR DES INITIATIVES SYNDICALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): J'aimerais poser au ministre suppléant de la Justice—je regrette de ne pas l'en avoir prévenu—une question découlant du compte rendu d'un discours qu'a prononcé récemment à Halifax le commissaire adjoint de la Gendarmerie royale du Canada, M. McClellan. Ce dernier a loué le travail de l'une des factions de la Gendarmerie qui a été mêlée à un différend intersyndical portant sur des questions de compétence qui est survenu ces derniers temps à la succursale de Sudbury de l'Union internationale des travailleurs de mines, bocards et fonderies. Le ministre estime-t-il que la Gendarmerie royale du Canada est fondée à intervenir de cette façon dans les affaires des syndicats?

L'hon. D. J. Walker (ministre suppléant de la Justice): Je signalerai volontiers cette question au ministre de la Justice.

LE COMMERCE

ACCRA—INTERPELLATION AU SUJET DE DÉCLARATIONS FORMULÉES PAR DES MINISTRES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. John R. Matheson (Leeds): J'aimerais demander au premier ministre s'il est maintenant en mesure de déposer les textes des discours prononcés récemment par le ministre des Finances et le ministre du Commerce à la conférence d'Accra.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà dit. Je le répète, le ministre des Finances sera de retour mardi ou mercredi et je crois que le ministre du Commerce sera ici lundi.

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

CONSEIL PRIVÉ

312. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au pro rata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, $7,500.

M. Pitman: Monsieur le président...

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le député de Peterborough, qui était en train de faire un discours très intéressant l'autre jour, si le député, dis-je, le veut bien, nous pourrions peut-être traiter tout d'abord de ce crédit puis revenir à l'organisation des mesures d'urgence lorsque nous en serons rendus au crédit approprié. Il pourrait alors poursuivre son discours.

M. Pitman: J'accepte avec plaisir.

L'hon. M. Pickersgill: S'agit-il ici de l'administration du bureau du Conseil privé?

L'hon. M. Martin: Non.

(Le crédit est adopté.)

Bureau du conseil privé—
313. Administration, $563,390.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'aurais à peine quelques mots à dire ici sur une question que je ne pourrais probablement pas soulever à un autre moment de l'étude des crédits du premier ministre. Je ne dirai rien de l'administration du bureau. Je vais cependant faire appel au premier ministre au sujet d'une affaire à propos de laquelle il a dit à la Chambre, je pense, qu'il en était venu à une entente—chose certaine, l'annonce a été faite en public—avec le premier ministre de Terre-Neuve à l'égard du titre de l'ancienne base de l'aviation américaine de Fort-Pepperrell, dans la banlieue de la ville de St-Jean (Terre-Neuve). Je tiens à souligner que je vais parler en mon

propre nom, en ma qualité de député, et que je ne plaide la cause de personne d'autre. Je cherche à le faire dans un esprit tout à fait pacifique. Je ne veux pas du tout parler de l'aspect juridique, car je crois que ce serait abuser du temps de la Chambre.

Voici ce que je veux faire comprendre au premier ministre. Peu importe que le gouvernement fédéral y ait droit ou non, rien ne le force à chercher à acquérir cette propriété. Ce n'est pas une propriété militaire du gouvernement britannique ni du gouvernement de Terre-Neuve; c'est une propriété qui a été acquise de la Couronne ou de particuliers à Terre-Neuve par la Commission, à l'époque, du gouvernement de Terre-Neuve qui devait la remettre au gouvernement des États-Unis à titre de cadeau du gouvernement britannique par voie d'un bail emphytéotique aux jours les plus sombres de la guerre. Ce territoire, d'après l'accord intervenu à l'époque, devait être remis à Terre-Neuve après 99 ans ou à toute date antérieure où le bail pourrait prendre fin.

Évidemment, il est vrai que le titre définitif, à tout ce qui a été dévolu à Terre-Neuve avant l'Union doit être interprété à la lumière des conditions de l'Union, car cette entité juridique qu'était Terre-Neuve a été, une fois Terre-Neuve devenue partie intégrante du Canada, divisée entre le gouvernement de cette province et le gouvernement du Canada. Je ne cherche nullement ici à établir un principe juridique. Ce que j'essaie de montrer, c'est qu'il s'agit ici d'une propriété vraiment précieuse qui était d'aucune façon une base militaire. Ce n'a jamais été une base militaire, même dans le sens où le champ d'Harmon et Argentia l'ont été. Fort-Pepperrell n'était rien d'autre qu'un quartier général. On pourrait convertir la plupart des immeubles là-bas à des fins civiles, et c'est ce qu'on ferait.

Cette précieuse propriété est inoccupée depuis au-delà d'un an. Les trésors provincial et fédéral doivent débourser de l'argent pour l'entretenir. Le gouvernement provincial, soit directement soit pas l'entremise des autorités locales, pourrait sûrement se servir de nombreuses parties de cet établissement. En outre, quelles que soient les complications juridiques de l'affaire, la population et la province de Terre-Neuve semblent avoir le droit moral incontestable qu'on leur restitue ce territoire qui leur a été pris pour des fins d'urgence exceptionnelle, non pas par le Canada, la Grande-Bretagne ou Terre-Neuve, mais par les États-Unis, ce qui s'est fait à un moment où tout le monde était disposé à justifier la chose.

Je suis certain que ce que je propose au premier ministre ne soulèvera de critique nulle part au pays. Je ne censure pas la décision de déférer la question à la Cour suprême car, en soi, c'est assurément un excellent moyen de traiter pareil problème. Toutefois, si le gouvernement jugeait que, vu la situation exceptionnelle qui se présente ici, aucun précédent qui pourrait être gênant dans d'autres circonstances ne serait créé ou ne saurait être créé, il pourrait déclarer que, pour sa part, il n'est plus intéressé à conserver des titres de propriété à l'égard du bien-fonds en cause; il serait alors possible de trouver quelque moyen, par exemple l'adoption d'une loi spéciale, pour homologuer les titres de propriétés de la province en ce qui touche ledit bien-fonds. Au cours de l'examen des crédits de la Défense, on a nettement établi que nul besoin militaire n'exige que l'État fédéral acquière les propriétés en cause.

J'ose espérer que chacun considérera ma proposition comme un bon moyen de trancher la question. Si l'on annonçait l'adoption d'une telle ligne de conduite et que le titre des propriétés allait être transféré ainsi, ces propriétés de valeur pourraient être affectées immédiatement à des fins utiles. Je le répète, je fais cette proposition dans un esprit dénué de tout désir de controverse. Je n'ai aucune crtique à formuler sur quoi que ce soit que le gouvernement ait fait. Je propose seulement une ligne de conduite qui, à mon sens, devrait rallier l'appui de la plupart des Canadiens.

Je risquerai peut-être une analogie. Le Conseil privé a décrété, dans le cas des réserves indiennes, qu'elles sont sous le contrôle ultime du gouvernement du Canada, par l'entremise du surintendant général, aussi longtemps qu'elles servent aux fins pour lesquelles elles ont été établies à l'origine. Cependant, si une bande indienne disparaît, le titre des terres de la réserve est immédiatement dévolu à la province et ne demeure pas sous le contrôle de la Couronne du chef du Canada.

Il me semble que si c'est vrai des terres indiennes, dont quelques-unes sont érigées en réserve depuis des centaines d'années, le même principe devrait s'appliquer aux terres en question. En Colombie-Britannique s'est récemment présenté le cas d'une réserve indienne établie en 1871, soit quand les réserves indiennes ont été créées peu après l'union de la Colombie-Britannique avec le Canada. Par la suite, la bande a disparu. Le titre de ces terrains a immédiatement été transféré à la province sans discussion et le terrain est devenu terre provinciale de la Couronne. On pourrait citer beaucoup d'autres exemples semblables.

Je reconnais naturellement que le premier ministre ne peut pas, et qu'il ne veut sans

doute pas, formuler un jugement à brûle-pourpoint sur une proposition de ce genre. Je me contente donc de l'exposer, espérant qu'il l'examinera d'un œil favorable. Il pourra s'entretenir avec ses collègues pour déterminer si cette initiative favorisera ou non l'intérêt national et les rapports harmonieux que nous désirons tous, surtout si l'on tient compte de ce que les conditions de l'Union ne renferment aucune disposition explicite là-dessus, sans doute parce que ceux qui les ont rédigées n'ont pas estimé la chose nécessaire. On pensait peut-être que les présomptions ordinaires s'appliqueraient en l'occurrence. Ayant formulé cette proposition au premier ministre, je le prie seulement de nous dire pour le moment qu'il l'étudiera d'un œil favorable, et j'espère qu'il acquiescera à cette demande.

Le très hon. M. Diefenbaker: Alors que j'écoutais l'honorable représentant développer son raisonnement, je n'ai pu me défendre d'un sentiment de regret à la pensée qu'il avait abandonné ses études de droit. Il a fait valoir son raisonnement d'une façon très objective. Il a admis sans détours, bien entendu, qu'il parlait en son propre nom et que personne d'autre ne partageait la même opinion que lui ou du moins ne l'avait convaincu d'exprimer ces vues.

A ma connaissance, le premier ministre de Terre-Neuve a demandé, au cours de l'une des conférences fédérales-provinciales, que cette question soit déférée à la Cour suprême du Canada. Elle l'a été, conformément à sa demande. Si je me souviens bien, il a déclaré irréfutable l'argument juridique suivant lequel les terres devraient être dévolues aux gens de Terre-Neuve. Des dispositions ont alors été prises pour que la question des droits des deux gouvernements à cette propriété soit déférée à la Cour suprême. Cette cour en est maintenant saisie. Même si la question n'a pas encore été étudiée, la Cour en est saisie. Lorsque la Cour aura fait connaître sa décision, les deux gouvernements sauront à quoi s'en tenir quant à leurs droits légaux. Je ne saurais en dire davantage pour le moment.

L'hon. M. Pickersgill: Vu la réponse du premier ministre, j'en conclus que je ne me suis pas exprimé assez clairement—c'est fort possible—ou bien que le premier ministre me dit d'une façon très polie qu'il ne tiendra pas compte de ma proposition. Je comprends parfaitement que le gouvernement canadien doit considérer sa position comme bien fondée, autrement il ne se serait pas chargé de porter l'affaire devant les tribunaux. Ce que je voulais faire valoir, c'est que, peu importe si le gouvernement avait des droits juridiques, il n'avait, à mon avis, aucun droit moral sérieux ou aucune raison militaire valable de chercher à faire prévaloir ces droits en la matière.

Naturellement, le premier ministre, puisqu'il a pratiqué le droit, ce qui n'est pas et ne sera jamais mon cas, n'est pas sans savoir qu'un grand nombre de causes dont les tribunaux sont saisis, sont réglées à l'amiable. Voici ce que j'ai proposé. Vu qu'il est important d'affecter aussitôt que possible cette propriété à quelque usage et vu qu'il n'y a vraiment aucun intérêt national en jeu, j'ai proposé que le gouvernement retire sa cause et qu'il prenne, par l'intermédiaire du Parlement ou autrement, les mesures qui s'imposent pour que la Couronne du chef de la province dispose d'un titre valide.

M. le président suppléant: Le crédit 313 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Si personne ne souhaite prendre la parole, je voudrais soulever un autre point.

M. le président suppléant: Le député de Bonavista-Twillingate a la parole.

L'hon. M. Pickersgill: L'autre jour, le premier ministre, dans un autre débat—je sais que je ne dois rien citer de ce débat, mais je suis sûr qu'il ne s'opposera pas à ce que j'y fasse allusion—a eu la bonté de mentionner que je lui avais parlé de la possibilité, pour le gouvernement du Canada, de se porter acquéreur d'Earnscliffe et d'en faire la résidence du premier ministre, au lieu de la résidence actuelle. Puisque le premier ministre lui-même a soulevé la question à la Chambre l'autre jour, je me demande s'il aurait quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit. J'avais pensé alors que le meilleur temps de procéder au changement serait à l'occasion d'une vacance au poste du haut commissaire britannique.

J'aimerais ajouter ceci. Certains membres de mon parti peuvent peut-être penser que la résidence de celui qui fut le premier ministre du Canada, étant donné le parti de celui-ci, ne saurait convenir à un premier ministre qui serait membre d'un autre parti. Ce n'est pas une opinion que je partage et personne à la Chambre des communes s'attend à me la voir partager, car tous savent combien mes vues sont modérées et dénuées d'esprit de parti. (*Exclamations*)

A mon avis, le premier ministre libéral ou tout libéral qui refuserait ou même ne considérerait pas comme un honneur de vivre dans la maison où a vécu sir John Macdonald ne mériterait pas d'être premier ministre du Canada. Il n'y a pas, que je sache, de liens d'ordre sentimental qui nous attachent à la résidence actuelle du premier ministre. C'est

une belle maison et son emplacement est peut-être supérieur à celui d'Earnscliffe. Je crois que le Royaume-Uni n'y perdrait pas à l'échange. Je pense cependant qu'un tel échange plairait à tous les Canadiens. J'irais même plus loin. Je vois ici un membre du Nouveau parti démocratique, que je suis porté à désigner sous un sigle différent, le MVP, c'est-à-dire le même vieux parti. (*Exclamations*) Je vois qu'ils sont nombreux à la Chambre en ce moment. J'espère que l'un de leur nombreux porte-parole présents joindra sa voix à la mienne pour nous donner l'assurance que si, par suite d'un événement improbable, un membre de leur parti devenait un jour premier ministre, ils trouveraient aussi que c'est un honneur de voir le chef habiter la maison de sir John Macdonald. Je ne pense pas que cela se produise avant la fin du vingtième siècle. Je crois cependant que le comité devrait exprimer son unanimité sur cette question, si une telle unanimité existe.

M. Pitman: Il m'est agréable de faire savoir que cette unanimité existe, monsieur le président. Je peux assurer à l'honorable député de Bonavista-Twillingate que le Nouveau parti démocratique manifeste autant d'intérêt que lui à l'histoire du Canada et à la résidence des anciens premiers ministres. J'ajouterai, en terminant, que l'événement dont il parle pourrait bien survenir plus tôt qu'il ne pense.

M. le président suppléant: Le crédit 313 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai posé une question au premier ministre au cours de mes observations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'y ai pas vu une question. J'ai cru qu'il s'agissait d'une sorte de discussion de principe. La question intéresse vivement l'honorable député. Il m'a écrit à ce sujet il y a quelques mois. Bien qu'il n'y ait rien eu d'officiel entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne, il nous est arrivé de parler de l'acquisition, un jour, d'Earnscliffe. Étant donné la façon amicale dont ces questions sont réglées entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada, je suis sûr que si nous étions tous d'accord au sujet de l'acquisition, le gouvernement du Royaume-Uni ne soulèverait pas trop d'objections.

(Le crédit est adopté.)

Mesures d'urgence—

315. Administration et fonctionnement de l'Organisation des mesures d'urgence, $1,053,453.

M. Pitman: Il y a quelques jours, quand j'ai été interrompu par la levée de la séance,

[L'hon. M. Pickersgill.]

je disais que les mesures prises par le gouvernement, bien que nous approuvions l'ampleur et le rythme accéléré qu'on leur a donnés, ne correspondent toujours pas à la menace qui se pose. Nous ne sommes pas menacés d'une guerre nucléaire restreinte, mais d'une attaque massive dépassant tout ce qu'on peut imaginer d'après les guerres antérieures.

Dans les débats sur la défense, le ministre de la Défense nationale s'est refusé, comme sa position le lui permettait, de nous préciser le danger que nous courons. Toutefois, je ne puis m'empêcher de rappeler au gouvernement que, comme le chef de l'opposition, le représentant de Trinity et d'autres députés l'ont dit, les informations nous venant des États-Unis et de l'Angleterre exposent une situation très différente de celle contre laquelle nous nous défendons ou du danger auquel nous pensons survivre. Dans l'examen des crédits de la défense, il a été question des bâtiments de la marine qui, de concert avec nos alliés, pourraient contre-attaquer quelques sous-marins de type classique, alors qu'il pourrait y en avoir beaucoup, dont certains à propulsion nucléaire que nos navires ne pourraient combattre.

En cas d'attaque aérienne, ce n'est pas à quelques bombardiers que nous aurions affaire, mais à un très grand nombre. Ces appareils disposeront sûrement de missiles air-sol capables de neutraliser nos défenses. Nous cherchons, pour notre part, à nous faire une idée de la menace massive qui existe. Nous avons l'impression que l'Organisation des mesures d'urgence, tout comme le ministère de la Défense nationale, entretient une attitude routinière à l'égard de toute cette affaire de survivance nationale. Dans son message télévisé, l'autre soir, le premier ministre a déclaré à la population canadienne qu'il serait très franc avec elle en ce qui concerne ces questions de défense, d'affaires extérieures et, aussi, de techniques de survivance. Le premier ministre ne voudrait pas, j'en suis sûr, que la population canadienne soit trompée à ce sujet: ce serait criminel. Ce n'est nullement effrayer la population que de lui révéler l'étendue de la menace. S'il fallait que la défense de la démocratie en vienne à dépendre de l'ignorance de cette menace, autant dire que la défense elle-même aurait perdu tout son sens, vu que la démocratie aurait complètement disparu.

Au sujet du programme de construction d'abris que le gouvernement a proposé, j'ai dit que sa réalisation dépendrait des moyens financiers de chacun, ce qui est la négation même de notre régime démocratique, car nous croyons certes que chaque individu doit avoir une valeur égale, aux yeux du gouvernement.

J'ai ensuite donné lecture d'une lettre d'un physicien nucléaire qui s'inquiète beaucoup de la question, en raison même de son expérience de physicien. J'aimerais vous lire maintenant quelques autres alinéas de cette lettre, où l'auteur expose ses vues sur ce genre d'attaque nucléaire

L'hon. M. Martin: Qui est ce physicien?

M. Pitman: Il s'agit de M. A. Charles Whittier, qui a travaillé pendant dix ans pour le compte de l'*Atomic Energy of Canada,* puis à la Division nucléaire de la *Canadian General Electric,* ainsi qu'à des projets d'emploi civil de l'énergie atomique. Il dispose aujourd'hui de deux instruments brevetés servant à la détection de la radio-activité.

M. Pallett: Monsieur le président, l'honorable député aurait-il l'obligeance de nous donner le nom de l'auteur de la lettre?

L'hon. M. Martin: Il vient de nous le donner.

M. Pitman: C'est M. A. C. Whittier.

Il dit dans sa lettre:

Supposons qu'une bombe nucléaire tombe à quelques milles de distance et que des retombées radioactives se déposent sur le toit d'une maison. (Ce phénomène se produit généralement entre 1 et 48 heures après l'explosion.) Prenons tout d'abord un cas où la retombée est suffisante pour dégager une dose de 10 roentgens dans un sous-sol non protégé pendant une période de 2 semaines. Dans ce cas, les occupants n'ont pas besoin d'abri, car un niveau de 10 roentgens est inférieur à la dose limite de 25 roentgens. Examinons maintenant un cas où la retombée est bien plus considérable, par exemple, si la dose était de 4,000 roentgens en 2 semaines, dans un sous-sol non protégé. En l'occurrence, si les occupants avaient un abri et y restaient pendant 2 semaines, ils seraient exposés à une dose de 400 roentgens; la moitié d'entre eux mourraient en peu de temps et les autres souhaiteraient être morts. Par conséquent, cela signifie qu'un abri ne sert à protéger que contre la radiation gamma, pourvu que la dose reçue dans une zone non protégée soit entre 10 roentgens et bien au-dessous de 4,000 roentgens, disons 1,000 roentgens —en 2 semaines...

Une dose d'environ 10 roentgens se dégagera des retombées d'une bombe atomique de 2.4 kilotonnes, à supposer que les retombées soient uniformément réparties sur une superficie de 1,000 milles carrés; 1,000 roentgens se dégageront d'une bombe de 240 kilotonnes sur la même superficie. Par conséquent, un abri contre les retombées ne sera utile que si la densité des retombées varie entre 2.4 et 240 kilotonnes par 1,000 milles carrés.

On estime que l'URSS est en mesure de lancer une attaque surprise qui provoquerait une densité uniforme d'environ 5,000 kilotonnes par 1,000 milles carrés sur tout le territoire américain. Naturellement, au cours d'une attaque, la densité serait beaucoup plus élevée que 5,000 dans certaines régions et, par contre, elle serait inférieure à ce chiffre, dans d'autres. Advenant le cas où on laisserait tomber une bombe de une mégatonne, quelles chances y aurait-il que la densité, autour de l'abri en question, soit fort heureusement entre 2.4 et 240 kilotonnes par 1,000 milles carrés?

L'abri contre les retombées que l'on peut construire pour $500, n'est pas muni d'un dispositif pour purifier l'air que les occupants devront respirer. Cet air sera saturé de strontium et d'iode radioactifs ainsi que de produits de fission. La nocivité de ces éléments dépendrait de la situation.

Étant donné ce qui précède, j'estime qu'une personne ne peut prolonger sensiblement la vie de sa famille en construisant un abri dans son sous-sol au coût de $500.

A mon avis, on en arriverait à des résultats beaucoup plus efficaces si l'on construisait un abri collectif qui coûterait $500 par famille. De grands abris publics, munis de dispositifs appropriés pour purifier l'air et où de l'eau et de la nourriture sont entreposés, offrent une protection beaucoup plus grande contre les retombées. Ces abris renfermeraient aussi du matériel médical, les instruments nécessaires pour dépister la radiation, le matériel de purification de l'eau et les appareils de décontamination. Il y aurait aussi un personnel sachant faire usage de ce matériel.

Ensuite, il parle d'une étude faite aux États-Unis à propos d'une attaque où les retombées radio-actives seraient de 5 kilotonnes au mille carré. Il dit:

Les chiffres s'appliquent à ceux qui survivraient à l'explosion, à la boule de feu et aux effets immédiats de la radiation.

Dans une localité non protégée, 90 p. 100 des êtres vivants seraient tués. Dans une localité bien pourvue d'abris de $500 construits dans les caves, 80 p. 100. Dans une localité dotée d'abris aménagés dans des immeubles modifiés...

C'est aujourd'hui le programme du gouvernement.

...50 p. 100 et dans une localité ayant des abris spéciaux contre les retombées, moins de 1 p. 100.

C'est une question dont les Canadiens devraient être bien certains et ces abris dans le sous-sol posent un certain nombre de problèmes. Nous supposons que l'attaque doit se produire entre 6 heures du soir et 6 heures du matin, juste au bon moment où les gens sont chez eux. On peut imaginer quel holocauste ce serait à Montréal ou à Toronto, par exemple, si l'attaque survenait pendant les heures du bureau, alors que la population est concentrée dans le centre de la ville.

C'est pourquoi nous pensons que nous devons ou bien nous préparer pour le genre de guerre que nous aurons, ou bien ne pas nous préparer du tout. Qu'on n'aille pas croire que nous proposons cette seconde solution. Rien ne sert d'avoir peur; il faut plutôt regarder courageusement les choses en face. Autrement dit, n'allons pas dépenser quelques millions de dollars pour nous donner l'impression que nous faisons quelque chose...

M. Pallett: Monsieur le président, la lettre dont le député nous a lu des passages parlait d'une étude effectuée aux États-Unis. L'auteur dit-il à quel endroit cette étude a été faite?

M. Pitman: Non, il n'indique pas la région. Des chiffres semblables de population ont été donnés lors des audiences du Congrès américain.

M. Pallett: Quelle était la date de l'audience?

M. Pitman: Je ne le sais pas, je regrette mais me renseignerai volontiers.

Dans un article du *Citizen* d'Ottawa du 13 septembre, un physicien nucléaire bien connu, le fameux physicien du *Lawrence Radiation Laboratory* de l'université de Californie, M. Teller, explique comment on pourrait notamment se défendre contre une guerre nucléaire. Il écrit sur la survivance nationale. C'est au gouvernement des États-Unis qu'il offrait ces suggestions, mais ce qu'il propose représente la seule façon de survivre à une guerre thermonucléaire totale.

Premièrement, construire des abris à l'épreuve des retombées, du souffle et du feu des bombes nucléaires. Deuxièmement, amasser des stocks de produits alimentaires, de machines, d'outils, de générateurs, de matériaux de construction, tout ce qu'il faut pour produire de l'énergie, mettre en marche des fabriques, construire des machines, transporter hommes et marchandises et assurer les communications. Troisièmement, dresser un plan d'organisation pour diriger la population durant les premiers jours atroces et coordonner le travail dur et pénible qu'il faudra faire pour rebâtir une civilisation moderne. Ensuite, bien entendu, il cite le fait sérieux que cela coûterait des milliards de dollars, peut-être une moyenne de 4 milliards pendant quelques années.

C'est peut-être un coût que les Canadiens ne veulent pas défrayer. Ce ne serait pas populaire au point de vue politique. Cependant, d'autres pays l'ont fait. La Suède s'est munie d'abris publics. On soutient que nous faisons la même chose que les États-Unis. Nous acceptons ce raisonnement et il a des effets impressionnants. Mais je suis sûr que si les Américains doivent être décimés, cela n'est pas une raison pour que les Canadiens soient aussi anéantis. Nous savons combien il y a eu de retombées jusqu'ici à la suite des essais qui ont été effectués. Advenant qu'on mette au point d'ici quelques années un missile antimissile, nul doute que l'explosion qui se produira au-dessus du territoire canadien pendant que nous repousserons une attaque produira des retombées radio-actives.

Ce qui me préoccupe, tout comme les autorités dont j'ai parlé, c'est que nous devons miser sur l'avenir. Même si le ministre de la Défense nationale a raison de dire qu'un infime pourcentage seulement de la puissance en mégatonnes que possèdent les Russes peut être utilisé efficacement contre nous, ce ne sera plus le cas dans les années à venir. Il n'est certes pas sage de dire aux Canadiens de se construire des abris de $500 qui pourraient se révéler parfaitement inutiles en 1965 ou en 1966. A supposer que nous comptions une population de 18 millions d'habitants et qu'en moyenne 3 ou 4 personnes occupent un seul abri, c'est dire que nous demandons à la population canadienne de débourser de 2 à 3 milliards de son propre argent, pour des mesures qui ne lui assurent pas une protection suffisante. Il faudrait que la population soit en droit d'espérer pouvoir survivre dans de telles conditions.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les années à venir pourraient bien se révéler des années de sacrifice et d'austérité. C'est peut-être là un domaine où il nous faudra faire des sacrifices à l'avenir, de même qu'en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale lui-même. Je dois avouer que j'ai complètement changé d'avis là-dessus. Il fut un temps où je considérais les abris comme une colossale perte de temps; j'estimais qu'une guerre nucléaire causerait une telle dévastation que c'était peine perdue de parler d'abris quels qu'ils soient. Cependant, j'estime maintenant que nous avons un devoir à remplir envers la civilisation et envers l'humanité, et ce devoir consiste à assurer la survivance d'un certain pourcentage de notre population.

Je suis d'accord avec le premier ministre, qui dit qu'il faut s'assurer que le gouvernement puisse continuer à fonctionner. Cependant, j'ai l'impression que les Canadiens se demandent un peu si nous ne nous préoccupons pas plus d'assurer la survivance des cadres supérieurs du gouvernement que celle de l'homme moyen. On disait, il y a quelques années, que nous n'aurions jamais d'autre guerre parce que s'il en éclatait une, ceux-là mêmes qui l'auraient déclenchée y périraient. Aujourd'hui, on n'est plus aussi confiant. Les gens n'ont plus l'assurance que les hauts paliers du gouvernement se soucient autant des échelons inférieurs qu'ils se soucient d'eux-mêmes.

Nous pouvons décider de faire construire des abris publics. Le coût en serait fantastique, mais il nous faut certes reconnaître la nature de la menace qui nous guette et l'énormité des frais à consentir pour y faire face. On peut assurément être en désaccord avec Bertrand Russell sur bien de ses dires et gestes, mais on doit admettre avec lui que depuis qu'Adam et Ève ont mordu à la pomme, l'homme n'a pu s'empêcher de commettre toutes les folies dont il est capable. A mon avis, nous devons prendre des mesures devant la menace qui pèse sur nous. Cependant, il nous faut être réalistes, tant à l'égard de cette menace qu'à l'égard des mesures à prendre pour la conjurer, et la population

doit pouvoir considérer l'Organisation des mesures d'urgence comme étant sincèrement déterminée à assurer sa survivance.

M. Jung: Dans une déclaration relative à l'Organisation des mesures d'urgence en cas de crise, le premier ministre a fait savoir à la Chambre, ainsi que l'atteste la page 8597 du hansard du 13 septembre dernier que, lorsqu'il s'agit d'organiser la survivance de notre population, il est de toute première importance que le public soit bien informé.

Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration. Il y a, cependant, un aspect de l'éducation du public à cet égard que je tiens à traiter, d'ailleurs brièvement. Les entretiens que j'ai eus avec certains de mes mandants m'ont laissé l'impression que la majorité des hommes dans cette région se rend de plus en plus compte qu'il faut en savoir autant que possible sur les conséquences que peut avoir une guerre nucléaire. Toutefois, dans le cas de certaines femmes—et j'insiste sur le mot certaines—il semble y avoir une attitude défaitiste qui les porte à désespérer en se disant qu'il est inutile de préparer des abris parce que si on laissait tomber même une seule bombe nucléaire sur nous, il ne resterait plus rien.

Les femmes considèrent peut-être le problème de la survivance sous un autre jour que les hommes. Sciemment ou non, la pensée et les actes de la femme visent à perpétuer la race humaine et, à moins d'entrevoir quelque sécurité pour sa famille, elle estime peut-être qu'il n'y a aucune raison d'essayer même de survivre. Dans les défilés et les démonstrations contre la bombe nucléaire et l'aménagement d'abris, la majorité des participants sont des femmes et des enfants, du moins est-ce le cas pour toutes les démonstrations dont j'ai été témoin à Vancouver.

L'horreur avec laquelle les femmes, en particulier, envisagent la guerre nucléaire est compréhensible. Mais je dirai que le gouvernement doit nous inculquer à tous que c'est notre devoir de survivre. Que les neuf dixièmes de la population disparaissent n'y change rien. Peu importe, du reste, que le pays soit complètement dévasté. Ceux qui resteront devront poursuivre la tâche. Ils se le doivent à eux-mêmes, en tant qu'êtres humains, et en tant que citoyens de notre pays. Dieu fasse que nous n'ayons pas de guerre nucléaire. Mais si cette éventualité doit se concrétiser, chacun d'entre nous doit être prêt pour cet abominable événement. Une fois le danger admis, nous pouvons consacrer toutes nos énergies et nos ressources à tenir tête à la crise, au lieu de perdre notre temps à nous tordre les mains de désespoir.

Je sais aussi bien que quiconque ce qui pourrait arriver en cas de guerre nucléaire, parce que j'ai participé à un cours de survivance d'un mois au collège de la défense passive d'Arnprior. Je crois d'ailleurs, être le seul député à l'avoir fait.

Ayant suivi ce cours, j'ai moins peur des conséquences d'une guerre nucléaire, parce que je sais quoi faire en cas d'urgence et que je crois beaucoup plus à mes propres chances de survivre.

Quelle que soit l'immensité de nos pertes ou la grandeur de la souffrance, nous devons aller de l'avant. Et sans les femmes de notre pays, monsieur le président, nous aurions très peu de motifs de survivre.

J'espère que dans les mois qui viendront, le gouvernement élaborera un programme qui aidera les femmes qui sont maintenant convaincues qu'il n'y a aucun motif d'apprendre comment survivre, à croire de nouveau qu'il vaut vraiment la peine de vivre, et qu'en prenant quelques précautions, elles peuvent, à moins d'être frappées directement, assurer leur propre survivance.

Mlle LaMarsh: J'avais espéré faire quelques observations à ce sujet. Bien que la déclaration faite au nom de notre parti par le député d'Essex-Est ait bien couvert tout le sujet, il y a certaines observations que je tiens à faire, surtout en présence du premier ministre. J'ai été heureuse d'apprendre que le préopinant est spécialisé dans les sentiments des femmes au sujet de cette question et d'autres. Néanmoins, même si je suis une femme, je ne prétends pas connaître à fond les sentiments de tous les hommes au sujet de ce problème ou de tout autre problème.

M. Jung: Je pose la question de privilège. Puis-je rappeler à l'honorable représentante que j'ai parlé de «certaines» femmes et que j'ai insisté sur le mot «certaines». Si je puis prendre sur moi de parler au nom de certaines femmes, le député de Niagara Falls veut-elle laisser entendre qu'elle parle au nom de tous les hommes?

Mlle LaMarsh: Je ne puis parler qu'au nom de ceux qui m'ont élue au Parlement, et je ne suis pas toujours sûre de pouvoir le faire.

J'ai reçu de plusieurs personnes des lettres au sujet de cette question. La plupart étaient signées par des femmes. Ce sont elles qui sont évidemment les plus inquiètes. Elles sont aujourd'hui le berceau de la civilisation comme elles l'ont toujours été. Elles s'inquiètent particulièrement parce qu'elles estiment qu'il y a là un problème qui peut davantage les toucher personnellement, étant donné qu'elles restent à la maison le jour comme le soir. Elles s'inquiètent non seulement pour leurs propres enfants, mais pour les enfants de toutes les mères du monde.

C'est par suite de cette inquiétude que des groupes comme celui qui s'appelle *Voice of Women* se sont formés au Canada. Il ne s'agit pas d'organisations de gauche, bien que ce soit ce que le député de Vancouver-Kingsway en ait dit dans un débat il y a à peu près une semaine.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Je tiens à faire remarquer à l'honorable représentante que je n'ai jamais formulé pareille déclaration à la Chambre. J'ai lu une déclaration tirée d'un périodique qui avait fait cette affirmation. Je n'ai jamais fait personnellement pareille déclaration.

Mlle LaMarsh: Alors, en la lisant, le député semblait l'approuver et cela a causé de l'inquiétude à bien des membres de cet organisme qui n'est pas et n'a jamais été considéré comme un groupe de gauche. L'article que l'honorable député a lu à la Chambre parle de cet organisme, mais ne donne pas l'impression que l'honorable député peut avoir créée faussement.

C'est la raison pour laquelle se fondent des organismes comme celui de la «Voix des Femmes». On croit que les femmes qui ne sont pas mêlées à la vie publique, ces femmes qui représentent au moins la moitié de notre population, peuvent réellement aider à orienter l'avenir du monde. Ce n'est pas une bande de lunatiques ni des personnes qui vivent de chimères; ce sont des personnes réfléchies et pondérées, et j'estime que c'est le genre de mouvement que des représentants élus du peuple devraient être contents de voir s'établir.

Ce sont des citoyennes intéressées qui veulent venir à l'aide de leurs représentants élus. Bien plus, les groupes organisés de femmes et les femmes individuellement à travers tout le pays, bien entendu, sont très inquiètes. Elles ont écouté et lu avec beaucoup de soin les déclarations que le premier ministre a faites ces dernières semaines relativement aux propositions que le gouvernement vise à mettre en œuvre en vue d'aider le peuple du Canada à survivre. Mais pour les gens de Niagara-Falls, et même pour ceux d'Ottawa et des autres grands centres, qu'on a appelés les seize régions-cibles—je ne suis pas sûre qu'il y en ait seize en réalité, mais nombre d'articles de journaux ont déjà dit que Niagara-Falls est considérée comme l'une des premières cibles en sol canadien—pour ces personnes, dis-je, les propositions du premier ministre semblent un peu tirées par les cheveux en ce qui concerne la protection et l'assistance qui seront données aux Canadiens.

Dans sa déclaration, le premier ministre a dit qu'on allait construire un prototype d'abri antibombe. C'est la première mention que j'ai pu trouver d'un abri contre les bombardements. Comme je vois les choses, là où une bombe nucléaire tombera, il est peu probable qu'on puisse trouver une protection suffisante sauf dans ce genre d'abri qu'on est en train d'aménager pour assurer le maintien des services administratifs du gouvernement. Certes, aucun abri qu'un particulier pourrait espérer construire suffirait à le protéger contre une attaque directe.

Dans bien des rapports, et particulièrement dans un rapport de M. Edward Teller, dont l'honorable député de Peterborough a parlé, qui a été publié un peu partout par l'entremise de la *Presse associée*, on relève qu'un tiers des Américains—et j'imagine que la même proportion s'appliquerait au Canada—pourrait être assez protégés par des abris anti-retombées. M. Teller a dit qu'un tiers de la population serait mal pris, mais que ces gens auraient 70 p. 100 de chances de survivre, s'il existe des abris convenables. Je suppose qu'il faudrait à ces gens des abris contre les bombardements. Puis il ajoute:

> Le tiers de notre population ne serait même pas en danger, puisqu'elle n'habite pas à proximité des cibles que les bombes atteindraient.

Le ministre de la Défense nationale nous a appris qu'un ou deux bombardiers seulement se rendraient, selon toute vraisemblance, au but. Si l'on lançait des bombes sur le Canada, on viserait les 16 régions-cibles, et il convient de se préoccuper de ces régions.

Mes commettants m'ont demandé où ils en sont. Je tiens à faire savoir au premier ministre que deux femmes de ma région sont allées à l'exposition du National-Canadien cet automne en vue d'obtenir des renseignements sur les abris contre les retombées, nonobstant les railleries de leurs maris et de leurs voisins. Elles y ont passé l'après-midi et elles ont obtenu toutes les brochures et les renseignements dont on disposait. On leur a demandé d'où elles venaient au moment où elles allaient quitter les lieux. Elles ont répondu au préposé qu'elles habitaient Niagara-Falls, et, aussitôt, celui-ci leur a retiré les brochures en déclarant: «Cette documentation ne vous servira à rien; vous habitez une région-cible.» Comme je suis leur représentante, elles sont venues me voir et m'ont demandé: «Que faites-vous et que fait le gouvernement pour ceux d'entre nous qui demeurent dans une région-cible? Les Canadiens qui demeurent dans les 16 zones objectifs disséminées à travers le pays vont-ils être complètement abandonnés?» Je n'ai pu leur fournir une réponse.

Les gens qui habitent les régions périphériques n'ont pas à se forcer les méninges pour comprendre qu'une bombe ne devrait pas les atteindre; mais ils répugnent à s'aménager des

abris contre les retombées radio-actives. Je crois qu'ils souffrent plus d'un sentiment de crainte que d'apathie. Ils n'aiment pas suivre des débats sur la question et ils estiment qu'il n'y a vraiment pas lieu de faire quoi que ce soit, car ils raisonnent comme bien des femmes qui se disent: «Pourquoi devrais-je survivre? Mon mari et mes enfants seront peut-être disparus. Ce qui restera dans le monde ne mérite pas que je tente de survivre.»

Les femmes ont beaucoup de caractère et de courage. Dans les guerres passées, elles ont montré qu'elles sont aussi fortes, sinon plus, que les hommes qui ont combattu ou qui sont tombés à leur côté. Même si elles expriment les opinions que j'ai rapportées plus haut, elles résisteront et essayeront de faire quelque chose pour protéger leurs enfants. Mais j'aimerais signaler à l'attention du premier ministre et à ceux qui sont en charge du Service des mesures d'urgence la lettre suivante que j'ai reçue d'une femme de Niagara-Falls et qui me semble typique. Voici ce qu'on y lit:

> Même si ma maison et les maisons de mes voisins étaient pourvues de sous-sols et que nous puissions nous permettre d'aménager des abris, cela n'aiderait aucunement nos familles. Prenez, à titre d'exemple, ma propre famille. Trois de mes enfants fréquentent chacun une école différente et très éloignée de l'autre. L'institution que fréquente le benjamin, âgé de sept ans, est la plus proche de la maison, mais il lui faut quand même au moins 25 minutes à pied pour rentrer. Il n'y a pas d'abri contre les retombées près de l'école où il pourrait s'enfuir; nos écoliers ne sont aucunement protégés. L'avenir d'une nation réside dans ses enfants. En cas de guerre nucléaire, l'avenir du Canada serait liquidé. Mon mari travaille dans la construction. Vers quel abri public pourrait-il se précipiter avec ses camarades de travail? Je devrais donc rester seule dans mon abri hypothétique pendant deux semaines à me consumer d'inquiétude, sachant que tous les membres de ma famille et presque tous mes voisins sont certainement disparus.

Ce même sentiment, on le retrouve dans de nombreuses lettres envoyées aux journaux: à quoi bon survivre si tous ceux que l'on chérit sont disparus? Même ceux qui aimeraient se pourvoir de quelque abri, ont ce problème et je cite des passages de deux lettres que j'ai relevées dans la colonne «lettres au rédacteur» du *Star* de Toronto:

> Le gouvernement aurait-il la bonté d'informer comment un camionneur de Cabbagetown qui gagne $50 par semaine,...

C'est à dessein que j'ai substitué le terme «gouvernement» à celui qui figurait dans cette lettre.

Puis-je dire à ceux qui ne connaissent pas très bien la région de Toronto que c'est bien ce qu'on veut dire.

> ...qui a une femme et deux enfants et paye un loyer de $22 par semaine, peut se procurer $1,200 pour un abri? Nous pourrions peut-être nous adresser à une société de prêts!

Dans l'autre lettre de Trenton on relève le passage suivant:

> Je gagne $65 par semaine. J'ai une femme et sept enfants. Notre capacité serait un dollar comptant et un dollar par semaine, et je ne crois pas que Khrouchtchev nous en laisse le temps.

Voilà les gens qui s'intéressent à la question, ceux qui souhaitent entreprendre quelque chose. Je dirai que ce sont aussi ceux qui méritent de l'aide. Si le gouvernement veut subventionner les gens qui, dans les régions qui ne constituent pas une cible immédiate, envisagent de s'aménager un abri de survivance, il y a lieu de mieux les aider qu'en leur facilitant un emprunt, et il y aurait lieu de prendre des dispositions d'envergure à l'égard de ceux qui habitent les régions immédiatement visées. S'il existe quelque programme d'évacuation, et s'il est possible de l'exécuter dans les 20 minutes après l'alerte, les municipalités et la population intéressées le connaissent-elles?

Si l'on en croit les nouvelles parues dans la presse, le secrétaire du Conseil privé, et même le premier ministre, se construisent des abris nucléaires. Or, d'après d'autres journaux, ces deux messieurs ne seront pas à Ottawa. Les avertira-t-on d'une façon quelconque d'une attaque sur la capitale? Dans le cas de l'affirmative, on peut supposer que leurs abris sont construits, soit comme un exemple pour le public, quoiqu'ils savent qu'ils ne les utiliseront pas, soit comme une précaution à l'intention des personnes à leur charge qu'ils laisseront derrière eux.

J'ignore si Ottawa est une zone-cible, mais j'incline à croire qu'il est fort possible qu'il en soit ainsi. Si Ottawa l'est, je me demande quelles dispositions vraiment suffisantes ces honorables représentants ont prises à l'intention des personnes à leur charge. Je leur demande de prendre en considération le sort réservé aux centaines de milliers de personnes qui habitent les centres les plus populeux du Canada. Je veux dire les gens qui vivent dans des secteurs où il y a concentration de l'industrie secondaire, des aménagements d'énergie électrique, des centres de transport ferroviaire ou autres, je veux dire les gens qui seront les premiers à mourir au Canada si nous sommes bombardés et qui, avant de mourir, demandent l'appui du gouvernement, demandent une aide, demandent un plan d'évacuation.

M. Régnier: Monsieur le président, les paroles des députés aujourd'hui sont une douce musique à mes oreilles parce que je parle de la défense passive depuis 1958. Je serai donc très bref. Je suis heureux de dire qu'on se sent beaucoup mieux quand on ne prêche pas dans le désert. Je veux rappeler certaines paroles de Sir John Hodsoll, coordonnateur de

la défense passive de l'OTAN, qui est venu au Canada en 1955. Il a déclaré, je crois, que les bombardiers qui seront descendus au-dessus de notre pays feront, en tombant, exploser des bombes thermonucléaires.

De fait, il pourrait être plus sûr de vivre dans un secteur-cible pourvu que notre défense soit bonne, parce que cela signifierait que les bombardiers tomberaient dans d'autres secteurs et que les bombes ou les projectiles transportés par ces bombardiers menaceraient tous les gens de la région au-dessus de laquelle le bombardier ou le projectile est descendu. Plus notre défense sera efficace, plus le danger sera grand pour l'ensemble des Canadiens dans toutes les parties du Canada. Le Canada sera probablement le champ de bataille de la prochaine guerre et nous aurons à subir le gros d'une attaque thermonucléaire. Si nos amis du Sud sont capables de descendre ces bombardiers partout au-dessus du Canada, notre pays sera frappé par toutes ces bombes et le Canada deviendra le pays le plus exposé du monde.

M. Pallett: Monsieur le président, ce débat m'intéresse exceptionnellement parce que, lors de l'exercice Tocsin, au début de l'été, je me suis vu confier la responsabilité de représenter le gouvernement fédéral dans la province d'Ontario. Je puis dire aux députés qu'à mon avis, l'exercice s'est révélé très instructif quant au genre de collaboration qu'on peut atteindre entre les divers palliers de gouvernement lorsqu'il s'agit d'un objectif commun. La participation de fonctionnaires fédéraux et provinciaux à cet exercice a été de la plus grande utilité, car elle leur a révélé ce que serait, au niveau gouvernemental, leurs responsabilités et la façon dont ils devraient s'en acquitter.

Je me dois ici de faire l'éloge du premier ministre Frost et de son cabinet qui étaient tous présents au quartier général provincial, au camp Borden, comme je me dois aussi de signaler la participation d'un grand nombre de députés provinciaux qui se sont intéressés à cet exercice. Somme toute, c'est une chose à laquelle les provinces doivent manifester un intérêt continu parce qu'il y va du domaine fondamental de la propriété et des droits civils, des dommages à la propriété et de la survivance de chaque citoyen.

J'ai aussi trouvé très intéressant le discours morcelé du député de Peterborough. Lorsqu'il a d'abord pris la parole le 13 septembre, j'étais prêt à excuser certaines de ses observations, car j'ai cru qu'il s'était peut-être lancé dans le débat sous l'impulsion du moment et qu'il n'avait pas eu l'occasion d'examiner soigneusement la lettre dont il parlait. Il me semble, cependant, que depuis ce temps-là, il aurait pu recourir aux conseils de spécialistes avant de consigner au compte rendu une lettre qui est incomplète, avant d'accepter les déclarations qu'elle renferme et de s'en prendre à un programme sérieux sans avoir d'abord pris la peine d'obtenir les renseignements qui sont à la portée de tous.

Je désire parler de la lettre de M. Whittier, comme j'ai entendu le député en donner lecture, et en signaler certaines omissions très importantes. Dans sa lettre, M. Whittier critique la brochure «Onze mesures de survivance» et prétend qu'un abri contre les retombées aménagé dans un sous-sol n'est efficace que dans une proportion de 90 p. 100, alors que, d'après la brochure, un tel abri serait efficace dans une proportion de 99 p. 100. Ce que le savant et le député ont oublié de dire, c'est qu'il s'agit d'un abri aménagé dans un sous-sol, que la protection assurée par la maison équivaut à 10 p. 100 et que 10 p. 100 de 90 étant 9, on obtient ainsi la proportion de 99 p. 100.

La même chose vaut pour tous les autres arguments que l'on invoque pour critiquer ce genre d'abris. La lettre parle des régions atteintes par des retombées équivalentes à une explosion directe, plutôt que des régions pour lesquelles les abris contre les retombées que l'Organisme des mesures d'urgence a recommandés, ont été prévus. Ce genre d'abris a été conçu en fonction des retombées auxquelles les Canadiens seraient exposés si jamais il se produisait une explosion atomique dans ce pays ou un pays voisin, ce qui est fort improbable. Le député a complètement oublié cela. Je tiens à rappeler au pédagogue de Peterborough qu'une des règles de la pédagogie, c'est de savoir ce dont on parle. Dans le cas qui nous intéresse, le député n'a aucunement corroboré la lettre qu'il a reçue. Peut-être s'est-il laissé éblouir par le titre de ce savant personnage et négligé d'étudier la question à fond pour voir si ce dernier était justifié de formuler des critiques.

M. Pitman: Je pose la question de privilège, monsieur le président. Je tiens à dire que j'ai vérifié certains de ces faits auprès d'autres physiciens qui s'y connaissent dans ce domaine. De plus, il parle d'abris contre les retombées qui ne se trouvent pas dans le voisinage d'une explosion. Nous savons tous que ces abris de sous-sol ne seraient d'aucune utilité dans les secteurs directement frappés par une explosion; j'estime donc que le député devrait faire preuve de justice.

M. Pallett: Je tâche d'être juste. Je fais remarquer à l'honorable député que nous parlons de retombées dans la région où l'explosion s'est produite, donc où la concentration est la plus forte. L'honorable député

aura l'occasion de parler de nouveau. Il ne doit pas, chose certaine, vouloir prétendre que partout au Canada le niveau des retombées atteindra celui dont parle M. Whittier. S'il le fait, c'est qu'il n'a pas une juste notion de ce qui se passe et je lui conseille de lire la documentation disponible, afin de se mettre au courant des progrès dans ce domaine. L'abri de $500 construit dans la cave dont il parle donne une chance de survivance à l'individu. Après tout c'est la survivance de l'individu qui nous intéresse. Comme socialiste, il ne comprend rien à l'individu.

J'ai été assez étonné d'entendre l'honorable député de Niagara-Falls parler de systèmes centraux de survivance. Ce qui préoccupe l'homme, c'est sa propre survivance et la survivance de ceux qu'il a à charge. Or en cas de retombées comme on le prévoit, cet abri est le moyen pour l'homme et sa famille, s'ils sont à la maison, de s'assurer quelque protection. L'homme lui-même peut y voir. Le prix donné est estimatif. Il ne coûtera pas $500 si l'homme le construit lui-même, seulement s'il a recours à un entrepreneur. Il s'agit d'une mesure constructive et prévoyante du présent gouvernement en vue d'aider tout citoyen à s'aider lui-même en prenant les dispositions nécessaires pour se protéger et protéger sa famille contre les retombées qui pourraient résulter de toute improbable explosion atomique dans notre pays.

Dans ce que j'appellerais sa critique à petits coups d'épingle, l'honorable représentant de Peterborough a cherché à entraîner le ministre associé de la Défense nationale dans le débat en rappelant ce qu'il a dit au sujet de l'improbabilité d'une guerre restreinte. Le député renie donc le principe même de ce que prétend le NPD ou le MVP, comme l'appelle le député de Bonavista-Twillingate, car le NPD soutient qu'une guerre atomique n'aura pas lieu. L'honorable représentant devrait être logique; ce lui est peut-être impossible. Si son parti a raison de soutenir, dans sa politique de défense, qu'il n'y aura pas de guerre atomique et qu'on ne peut rien faire pour se défendre en cas de guerre atomique, le député ne devrait pas tenir à la Chambre des propos de nature à alarmer la population canadienne en disant qu'on peut s'attendre à une destruction massive de notre pays à coups de bombes atomiques. En agissant de la sorte, il manque à son devoir de membre de cette Chambre. Son discours est en contradiction avec les vues du parti dont il prétend être membre.

Vu que les honorables députés critiquent les mesures que nous prenons au Canada, je les renvoie au numéro du 25 septembre 1961 de la revue *U.S. News*. Je ne sais si c'est de là que le député a tiré ses renseignements sur les idées de M. Teller, mais il en est question ici. Que font les autres pays dans ce domaine? Je cite:

> Le Japon, le seul pays qui ait été attaqué par des bombes atomiques, n'a pas dressé de plans nationaux pour la défense de sa population en cas de guerre nucléaire...
>
> Les Anglais se préoccupent moins que les Américains du danger de la guerre nucléaire. La force de la défense passive britannique est menacée d'extinction parce que le gouvernement n'a pas réussi à y intéresser sérieusement assez de gens...
>
> Optimisme français: On ignore pour ainsi dire tout des abris anti-nucléaires en France. De l'avis d'un dirigeant français: «La majorité des Français estiment qu'une guerre nucléaire est inconcevable.»
>
> Les Allemands de l'Ouest ne montrent aucun intérêt pour la construction d'abris antibombes...
>
> En Belgique, en Hollande, en Suède et en Italie règne le même état d'esprit. Personne n'y construit d'abris anti-nucléaires.

L'hon. M. Martin: Il existe tant et plus d'abris en Suède.

M. Pallett: Le député pourra parler en son temps. Ce sont des renseignements sérieux sur les autres pays occidentaux qui n'avancent pas aussi rapidement que le Canada dans le domaine de la défense passive. Dans notre pays, nous savons quelles mesures sont a prendre pour assurer la défense passive.

D'après le député de Saint-Boniface, si des bombardiers étaient abattus, il s'ensuivrait des explosions atomiques. Or c'est le contraire, car d'après ce que je sais, les bombes n'exploseront pas. Il est arrivé, nous le savons, que des bombardiers des États-Unis aient dû s'écraser au sol, mais les bombes n'ont pas explosé.

M. Régnier: Puis-je poser une question?

M. Pallett: Je sais que le député s'est spécialisé dans ce domaine et a étudié longuement toutes ces questions. D'après les informations scientifiques, les bombes n'exploseraient pas à moins d'avoir été amorcées ce qui serait très peu probable dans le cas d'un missile ou d'un bombardier abattu.

Le programme est excellent parce qu'il permet la participation individuelle. Les députés se doivent de l'appuyer, car il est conçu en fonction de la survivance de l'homme, de la femme, de la famille. Il est déconcertant d'entendre un député critiquer sans fondement un programme conçu en fonction de la survivance de l'homme et de sa famille. Le député de Niagara-Falls s'est référé à l'organisation canadienne *The Voice of Women*. Je renvoie l'honorable représentante au dernier bulletin russe d'après lequel les femmes russes appuient sans réserve les explosions atomiques russes. Je tenais à le lui faire remarquer.

L'hon. M. Martin: Pourquoi faire une comparaison entre les deux, c'est injuste pour les Canadiennes!

M. Pallett: Je voulais qu'elle le sache.

Mlle LaMarsh: Je ne fais pas partie de l'organisation *The Voice of Women,* mais je ferai remarquer au député qu'elle compte beaucoup de personnalités féminines intelligentes, dont l'une est la présidente de l'organisation conservatrice-progressiste.

M. Pallett: Plus maintenant.

Mlle LaMarsh: De toute façon, cette organisation a pour objet d'unir les femmes de Russie, des États-Unis et d'autres pays du monde dans un effort visant à éliminer les guerres. Il ne s'agit pas d'une tentative de subversion à l'égard de tel ou tel gouvernement, mais de l'union de toutes les femmes du monde. Par conséquent, on ne saurait condamner cette organisation, en tant que telle.

Pendant que j'ai la parole, puis-je demander à l'honorable député si ce qu'il propose est que, bien que les gouvernements puissent faire la guerre, chacun puisse être en mesure de se protéger personnellement? J'ai déjà posé une question au premier ministre, et peut-être que son secrétaire parlementaire pourrait y répondre: que fait-on pour ceux qui ne peuvent se protéger et qui se trouvent dans des régions qui constituent vraisemblablement des cibles ou qui seraient vraisemblablement victimes du souffle des explosions?

M. Pallett: Je signale à l'honorable député que je ne critique nullement l'organisation *The Voice of Women.* Je signale tout simplement, vu qu'elle a mentionné le nom de cette organisation, que la voix des femmes russes, pour sa part, appuie les essais nucléaires en Russie.

Comme il est presque une heure, j'aimerais terminer, si je le puis. Il s'agit ici d'un programme destiné à ceux qui, de leurs propres mains, sont capables de s'assurer une certaine protection contre les dangers des retombées qui accompagneront nécessairement une explosion atomique.

L'hon. M. Martin: Que fait-on des enfants aux écoles? Que peuvent-ils faire?

M. Pallett: Ce programme relatif à la construction d'abris dans les sous-sols vise à assurer aux familles quelques premiers jours de survivance qui sont tellement essentiels.

M. Winch: Ce ne sont là que pures balivernes, mais puis-je déclarer qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

[M. Pallett.]

Reprise de la séance

M. Winch: Dès le début, monsieur le président, je dois dire que j'ai été pas mal étonné d'entendre l'envolée oratoire du préopinant. Je veux parler du député de Peel. Sous l'empire de ce poste des crédits du Conseil privé, nous étudions maintenant un des postes les plus importants et que nous devons envisager, compte tenu de la manière dont il nous a été présenté, de l'affectation de fonds et des déclarations du premier ministre et d'autres, comme si en dépendait la survivance nationale en cas de guerre nucléaire totale, ce qui n'arrivera jamais, nous l'espérons. Non seulement ai-je été étonné, mais aussi désappointé de l'attitude du député de Peel. Pour ma part, je me dis qu'il a simplement voulu défendre la politique et les propositions du gouvernement en matière de dépenses, qu'il se prend pour un fin tireur qui s'est donné pour mission de descendre les députés qui prennent cette question au sérieux, veulent poser des question sensées et obtenir d'utiles réponses. Autrement dit, ses propos me donnent l'impression que le programme du gouvernement n'est que bêtises et balivernes, et qu'on n'a servi jusqu'à maintenant aux Communes et au peuple canadien que des discours de propagande.

L'hon. M. Churchill: Non, ce n'est pas juste.

M. Winch: Le ministre aura sa chance de parler tout comme j'ai la mienne présentement. Si je formule ces observations en particulier, c'est à cause des propos que le député de Peel a tenus au début de son discours lorsque, pour appuyer l'attitude, les intentions ou la politique du gouvernement en matière de survivance nationale, de défense passive ou de tout ce que vous voudrez, il s'est réclamé de l'expérience—c'est ainsi qu'il a commencé son discours—qu'il a acquise à la suite de ce qu'il a vu et constaté lors de sa participation à l'exercice Tocsin.

A mon avis, le premier ministre a agi comme il devait en ce qui a trait à l'exercice Tocsin. Lorsqu'il l'a annoncé à la Chambre, il nous a dit que ce serait un exercice réaliste quant à la façon de surmonter les difficultés auxquelles il nous faudrait faire face si le Canada était la cible d'une attaque nucléaire, que l'exercice aiderait à établir jusqu'à quel point on peut assurer le maintien du gouvernement, tant à l'échelon fédéral qu'à l'échelon provincial, au Canada. Le premier ministre a eu l'amabilité d'inviter deux membres de

l'opposition à participer à l'exercice Tocsin et à être du nombre de ceux qui furent évacués d'Ottawa à Petawawa. Je l'en remercie, car j'étais un de ces invités et j'ai participé à l'exercice. C'est à cause de ce que j'ai vu et parce qu'on m'a donné l'occasion de poser des questions et de recevoir des réponses, ce pourquoi je remercie encore une fois le premier ministre, que je prends la parole maintenant. Je suis sérieux quand je dis qu'il faut savoir précisément quelle politique et quel plan a le gouvernement pour assurer la survivance. D'autant plus—et ici je reviens à l'honorable député de Peel—que je me rappelle l'exercice Tocsin tenu pour l'évacuation du gouvernement fédéral d'Ottawa à Petawawa et dont le but était le maintien en fonctionnement du gouvernement, des communications avec toutes les provinces et du maintien de l'économie, dans la mesure du possible, pour assurer la défense du Canada. Puis-je revenir brièvement sur cet exercice, mesure pratique ou tactique, comme a dit le premier ministre?

D'abord, un train doit être prêt à vingt minutes d'appel, en tout temps. Et il y était. Il sert à évacuer le gouvernement ou les ministres, les sous-ministres et les chefs de direction, et le haut personnel de l'armée et de la fonction publique, au seul abri souterrain que nous avons, celui de Petawawa. Il faut une couple d'heures pour se rendre à Petawawa. Je suppose que quiconque songerait à attaquer le Canada aurait déjà des saboteurs ici. Du moins, je l'imagine. Je dirai, d'abord, qu'il n'y eut aucune sorte de contrôle. Personne ne fut sommé d'établir son identité.

Le très hon. M. Diefenbaker: On vous avait vu venir.

M. Winch: En ce cas, je suis heureux qu'on m'ait reconnu, moi, et qu'on ait reconnu ma loyauté et mon patriotisme. J'en ai tout de même vu plusieurs que je ne connaissais pas et à qui on n'a jamais demandé de se faire connaître. Je sais que le premier ministre n'était pas là. C'est malheureux, mais il était mort à cinq heures de l'après-midi.

Une voix: Quel premier ministre?

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. On peut dire tout ce qu'on voudra du premier ministre, mais il serait injuste de dire que c'est là la vérité.

M. Winch: Monsieur le président, je ne suis pas certain d'avoir bien compris ce que l'honorable représentant vient de dire. A-t-il dit que c'était regrettable?

L'hon. M. Martin: Non.

M. Winch: Il me semblait bien aussi. Quoi qu'il en soit, d'après l'exercice Tocsin, la ville d'Ottawa a été anéantie un peu après cinq heures ce jour-là. Et vous, vous étiez resté à Ottawa. C'est là ce qu'on appelle un exercice pratique et tactique sur la survivance, organisé par le gouvernement fédéral avec toutes ces mesures civiles et gouvernementales.

Durant tout le trajet entre Ottawa et Petawawa, on n'avait aucun système de communication à bord du train. Si vous aviez été là, aux termes de cet exercice tactique, tous vos dirigeants du gouvernement, vos chefs d'État-major, vos ministres, vos sous-ministres et vos principaux fonctionnaires n'auraient rien su de ce qui se passait dans le pays pendant ce temps-là.

C'était un exercice tactique pratique de sorte que j'ai demandé comment on maintenait les contacts dans le train. On m'a répondu qu'on ne savait pas s'il y en avait, mais qu'il y en avait probablement. Le gouvernement ne voulait pas augmenter les frais de l'exercice, voilà pourquoi il n'y avait pas de système de communication.

Nous sommes arrivés à Petawawa. Là, nous avons été mis au courant de la situation et naturellement que votre cabinet et tout le monde n'aurait pas pu être atteint durant le trajet d'Ottawa à Petawawa. On nous met au courant de la situation. Puis on nous guide sur place pour nous montrer les quartiers de l'administration. On nous avertit alors qu'une explosion atomique vient de se produire un peu en dehors de Petawawa mais que nous avons juste le temps de descendre sous terre avant que les radiations n'arrivent. Cet exercice tactique pratique a été toute une expérience. Le personnel supérieur de l'État, les chefs d'état-major, les chefs de police étaient tous présents et auraient dû en toute probabilité y rester jusqu'à deux semaines et demie car l'explosion n'était pas loin de Petawawa.

Qu'avons-nous constaté? Nous avons appris à cinq heures dix, je crois, ou à peu près, par le téléscripteur sous terre qu'Ottawa avait été bombardée. Si j'ai bonne mémoire, il y avait 60,000 morts et je ne sais combien de blessés. Mais Ottawa avait été anéantie. Sous terre, à Petawawa, se trouvaient les responsables du contrôle administratif du Canada tout entier, et presque tous venaient d'Ottawa. Je leur ai immédiatement demandé si Ottawa avait été anéantie, et ils m'ont répondu oui. Je leur ai alors demandé: «Quelle est la réaction de tous ces gens ici? Leurs épouses, maris, enfants, fiancés et parents sont tous morts.» Nous venions tout juste d'en recevoir la nouvelle par le télétype. Voici ce qu'on m'a répondu: «Eh bien! ils continuent simplement de s'acquitter de leur tâche.» Allez voir s'ils auraient continué de travailler si l'attaque avait été réelle! J'ai demandé ce qu'on

faisait pour tenir compte du facteur psychologique en pareil cas. On m'a répondu qu'on n'y avait pas encore pensé.

S'il s'était agi d'une attaque véritable, ces gens auraient probablement dû rester sous terre pendant deux semaines et demie peut-être, à cause de la radiation. J'ai fait l'observation suivante: «C'est pour cette raison que vous êtes ici, et vous n'ouvrirez pas les portes. Où placerez-vous donc vos morts?» On m'a fait voir un réfrigérateur pouvant contenir un seul cadavre.

Une voix: L'avez-vous mesuré?

M. Winch: Il n'y avait que ce réfrigérateur. Et je parle très sérieusement. Tel a été l'exercice Tocsin, du moins comme je l'ai vu.

Une voix: Ne soyez pas ridicule!

M. Winch: Je ne suis pas ridicule: je ne fais que rapporter au comité ce que j'ai vu. Dans ces conditions, les communications d'un bout à l'autre du pays seraient de la plus haute importance. On nous a montré tout le réseau de communications. On en était fier, et avec raison. Mais, on nous a dit d'autre part, monsieur le premier ministre, que le matériel n'était pas du plus récent modèle, qu'il n'était pas le plus au point ni le plus efficace.

En outre, tout le réseau de communications et de télétypes se trouvait enfoui sous le sol, alors que le réseau d'envois lui-même se trouvait au sol. On avait aménagé un vieil immeuble à cette fin. Peut-être que d'autres immeubles sont en voie de construction en ce moment—ce serait le cas, me dit-on—mais je parle en ce moment de l'exercice Tocsin qui a eu lieu, et il faudrait, dans les conditions actuelles, que le gouvernement continue à fonctionner avec le matériel présentement disponible.

S'il y avait quelque fuite de radiation, elle se manifesterait dans les corridors, de sorte qu'il faudrait que ces gens-là restent dans leurs bureaux et leurs pièces pendant longtemps. Pourtant, cet aspect de la question n'avait pas été prévu comme il convient. Tous les bureaux et pièces étaient climatisés, et l'air était filtré. Mais les portes n'étaient pas hermétiquement fermées, de sorte qu'il y avait une ventilation qui ne pouvait être exclue par leur simple fermeture. C'était donc comme si les portes avaient été grande ouvertes et en cas de radiation qui aurait pénétré dans l'immeuble, les personnes en question n'étaient aucunement protégées. On ne peut dire que pareille chose est ridicule. Mais le député parlait de l'exercice Tocsin. Voilà ce que j'ai vu pendant cet exercice. Voilà les questions que nous avons posées. Voilà le genre de planification et d'organisation technique que nous donne le gouvernement! C'est ainsi qu'on dépenserait les montants en cause.

Mais il y a peut-être encore une chose plus importante que ce qui précède. Je ne crois pas que nous ayons encore entendu un rapport du premier ministre ou d'autres membres du gouvernement à ce sujet. Je me demande si, depuis l'exercice Tocsin, le premier exercice Tocsin, le gouvernement a pu établir les relations avec d'autres compétences gouvernementales afin qu'en cas d'attaque et de déclenchement des opérations de survivance nationale le gouvernement puisse continuer.

N'oublions pas ceci. Nous avons écouté bien des fois à la Chambre des discours sur la compétence constitutionnelle, la jurisprudence, le contrôle et autres questions de cette nature. Le député de Peel était, je crois, coordonnateur fédéral au Manitoba.

M. Pallett: Peel est situé en Ontario.

M. Winch: Je le sais, mais je pensais que l'honorable député était le coordonnateur fédéral pour le Manitoba. Lors de l'exercice Tocsin, j'ai demandé quels étaient les véritables pouvoirs statutaires d'un coordonnateur fédéral.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le coordonnateur relève de la loi sur les mesures de guerre.

M. Winch: J'ai demandé si cette loi précisait nettement les pouvoirs du coordonnateur. On m'a répondu qu'on le pensait. Un message parvint de toutes les provinces, décrivant la dévastation théoriquement subie pendant l'exercice, et il fallait, si je ne m'abuse, que 15,000 hommes soient déplacés d'un secteur à un autre. A ce propos, j'ai demandé: «quel pouvoir statutaire peut-on invoquer lorsque le déplacement d'une personne vers un secteur de dévastation met sa vie en danger»? Alors que j'étais sur place, on a fait parvenir par télétype une autre demande visant le déplacement de 12,000 travailleurs d'une zone à une autre. Que le premier ministre sache que pour réponse à ma question on m'a dit: «C'est un réel problème, et nous cherchons à le résoudre».

J'aimerais qu'on me dise maintenant si ce problème a été résolu. Je ne fais que répéter ici ce qu'on m'a dit. Les intéressés m'ont fait observer qu'il faudrait probablement que le Parlement adopte une loi particulière. A mon avis, il faudrait savoir à quoi s'en tenir là-dessus, car c'est le genre de questions qu'on a posées lors de l'exercice Tocsin, auquel le premier ministre nous avait invités à participer. Ce sont des choses que nous avons vues et non des choses dont nous aurions simplement entendu parler. Je n'évoque pas de détails que j'aurais lus dans les journaux;

je parle de quelque chose que j'ai vu grâce, d'ailleurs, à la courtoisie du premier ministre qui nous a permis de faire le voyage nécessaire. Je viens de répéter les réponses qu'on a fournies aux questions que j'ai posées. J'estime que nous avons le droit d'obtenir de plus amples détails au sujet du programme en question, de la ligne de conduite adoptée et de son efficacité. Il me semble que le député de Peel a commis l'erreur la plus grave de sa vie, lorsqu'il a critiqué ce qu'avait dit le représentant de Peterborough, qui invitait simplement le gouvernement à faire face à la réalité et à répondre à certaines questions que se posent certaines gens dans notre pays. Il ne suffit pas de dire de façon truculente à la population ce qu'elle devrait faire. Le citoyen moyen au Canada n'est pas en mesure de s'aménager un abri. Je représente une circonscription dont la population est strictement ouvrière—une circonscription densément peuplée au centre de Vancouver. J'imagine qu'elle constituerait une «cible», comme on dit, en cas d'attaque. Bien peu des habitants de ce secteur pourraient se permettre d'aménager un abri dont le coût se situerait entre $500 et $900. En outre, la plupart des gens qui vivent dans ma région ne sont pas propriétaires de leurs maisons. Ils louent leur logement et le citoyen moyen ne dépensera pas $500 et au-delà pour faire construire un abri dans un logement ou une maison qu'il loue—et qu'il n'habitera peut-être plus dans un an. Je n'ai pas encore entendu parler d'un propriétaire qui veuille bien en aménager un.

Je crois qu'il faut voir la situation telle qu'elle est. En outre, nous pourrions aussi bien cesser de dire bêtement que la situation aujourd'hui est meilleure que les dernières années. Chaque auteur bien renseigné que j'ai consulté à ce sujet affirme que toute guerre qui commencerait avec des armes classiques dégénérerait probablement en guerre nucléaire, ce qui signifie la guerre atomique totale. Cela nous mène à la merveilleuse expression employée par le premier ministre—«coexistence ou non-existences». Le crédit dont nous discutons présentement prévoit que nous pourrions avoir à faire face à la non-existence. D'après ce qu'a exposé le député de Peel, je ne puis voir comment le gouvernement, les ministres ou les sous-ministres survivront à une attaque atomique, si j'en juge par ce que j'ai vu à Petawawa, et si c'est là toute la protection qu'ils auront. Il s'agissait, je crois, d'un exercice tactique, et si je ne me trompe, à la fin de l'exercice, il ne restait que 11 membres de la Chambre des communes encore en vie. Je n'ai jamais pu découvrir si cela signifiait qu'il y aurait un poste pour moi dans le gouvernement, mais cela est dit en passant. Voilà des questions très sérieuses et nous nous y attaquons d'une manière constructive. J'ai confiance, de toute façon, que le peuple ne veut pas de tergiversation. Il est disposé à connaître les faits et à en discuter. Il veut savoir s'il est possible de survivre à une attaque nucléaire lancée contre le Canada. Si ce l'est, il veut savoir ce qu'il a à faire et comment il peut le faire. Je crois que les individus ne peuvent réussir. Je doute même que le Canada, comme nation, puisse le faire, étant donné que sa population est répartie sur 2,700 milles de longueur, du 45e parallèle jusqu'au cercle arctique. Nous ne voulons pas de fanfaronnade mais du réalisme, de la franchise avec le public afin que le peuple puisse mieux comprendre la situation. Même si je ne parle pas d'autorité, je n'hésite pas à dire que si nous pouvions avoir un programme pratique, l'argent pour l'exécuter et les moyens de mettre ce programme en œuvre dans le cas d'une catastrophe mondiale qui n'arrivera jamais, nous l'espérons, alors le premier ministre recevrait l'appui entier des membres de notre groupe, parce que nous voulons que l'humanité vive et qu'elle ne s'évapore pas, comme l'a dit un éloquent orateur en Angleterre, dans un holocauste mondial causé par les armes nucléaires.

M. Régnier: Ce matin, j'ai cité de mémoire un texte sur les dangers que représentent les bombardiers ou les engins téléguidés que nos défenses militaires pourraient intercepter. J'ai cité le nom du commandant d'escadrille, sir John Hodsoll, le conseiller en chef de l'OTAN en matière de défense passive.

J'aurais dû dire M. Alvin C. Graves, conseiller scientifique des opérations aux champs d'essais du Nevada, à Los-Alamos, dans le Nouveau-Mexique. Le 1er août 1955, M. Graves, parlant à un congrès des maires et des représentants des municipalités, a dit:

> Le problème qui se pose pour les Canadiens diffère un peu des problèmes qui se posent pour les citoyens des États-Unis. C'est à cause de la géométrie de la terre et de la hiérarchie des puissances actuelles de la terre. La raison, c'est que si un avion était lancé à l'attaque des États-Unis, dans la conjoncture actuelle, nous nous attendrions qu'il vienne du pôle nord en descendant des régions arctiques, au-dessus des plaines ou des montagnes ou de la partie orientale du Canada, qu'il attaque quelques cibles au Canada pour ensuite s'en prendre à de nombreuses cibles aux États-Unis. On essayerait d'abattre autant d'avions que possible.
>
> Cependant, j'aimerais formuler une observation à ce sujet. Les avions abattus seront chargés de bombes atomiques ou thermo-nucléaires. Qu'arrivera-t-il de ces armements? S'écraseront-ils, sans plus, sur le sol? Je ne puis répondre à cette question puisque j'ignore les plans des Russes, mais il est tout à fait possible de fixer un mécanisme aux bombes atomiques ou thermo-nucléaires pour les faire détonner lorsque l'appareil qui les transporte

tombe à une certaine altitude. On peut très bien faire en sorte qu'elles détonnent lorsqu'elles touchent le sol.

Nous serions, à mon avis, les derniers des insensés si nous ne prévoyions pas, au moins, que les Russes pourront agir de la sorte.

Ces paroles ne sont pas de moi. Elles sont d'un spécialiste qui met le Canada et les Canadiens en garde. Le député de Peel, je le sais, a expliqué qu'on prendrait toutes les mesures de protection contre les explosions atomiques qui pourraient survenir par accident, aux avions transportant des armes nucléaires, en temps de paix. Cependant, si les Russes envoient des avions ou des missiles bombarder des cibles en Amérique du Nord, ils ne voudront certes pas gaspiller leurs bombes. Ils voudront les faire éclater quel que soit l'endroit où elles tombent.

Je tiens à féliciter le député de Vancouver-Centre du magnifique discours qu'il a prononcé ce matin. Je le félicite aussi parce qu'il est le seul député à suivre le cours de la défense passive au collège d'Arnprior. Si les Canadiens subissaient une formation en bonne et due forme, s'ils apprenaient comment se protéger contre les dangers, ils pourraient faire face à une crise sans être pris de panique. Lorsqu'une crise s'annoncerait, ils seraient capables de faire ce qu'ils ont à faire. A mon avis, aucun instituteur ne devrait recevoir un grade ou un brevet d'enseignement, aucun étudiant, un diplôme, avant d'avoir suivi un cours de défense passive. Voilà, à mon avis, où il importe de commencer: dans les écoles. Mettons tous nos enfants à l'entraînement. Sans doute espérons-nous que la menace ne se réalisera pas sous peu, mais elle pourrait se réaliser. N'attendons pas que nos écoliers soient devenus des adultes. Il faudrait leur donner un entraînement complet au moindre coût possible. Le gouvernement pourrait accorder aux instituteurs une allocation spéciale pour qu'ils suivent des cours d'entraînement. Il faudrait leur donner un supplément de traitement pour qu'ils se chargent, à leur tour, de donner cet entraînement à leurs élèves. Ce sont là des initiatives qui se prennent ailleurs. Il serait temps pour nous d'agir dans le même sens.

M. Jones: Monsieur le président, la réaction de l'honorable député de Peterborough et de l'honorable député de Vancouver-Est aux propositions du gouvernement en matière de défense passive m'a vivement intéressé. Il convient de féliciter le premier ministre d'avoir amené ces deux députés à manifester, ces derniers jours, un si vif intérêt à l'égard de la question. Ce sont presque des rebelles, monsieur le président. Ils sont uniques dans le parti ou les partis auxquels ils appartiennent. Je crois avoir quelque chose à dire à propos de la question qui nous occupe. J'ai été commissaire fédéral pour la Saskatchewan lors de l'exercice Tocsin, et l'un des faits qui m'ont frappé à ce moment-là, c'est le peu de sérieux dont le gouvernement PSD de la Saskatchewan a fait preuve à l'égard de l'exercice et le peu de souci que le premier ministre de cette province et son cabinet montrent pour la sécurité de leur population, si l'on en juge par leur collaboration à cet exercice. Le manque de collaboration sautait aux yeux. Pas un seul ministre du cabinet provincial de la Saskatchewan n'a pris part à cet exercice, pas un seul. Pas un n'a eu même la courtoisie de se rendre au quartier général de la défense passive pour participer aux opérations, bien que nous comptions neuf représentants des paliers subalternes du service civil provincial.

Afin de prouver à quel point le PSD s'intéresse à la survivance de la population de la Saskatchewan en cas de guerre nucléaire, nous pourrions peut-être examiner son apport à cet exercice sur le plan médical. Si le gouvernement avait pris cet exercice au sérieux il aurait vu à ce qu'une proportion suffisante de médecins y participent; or, il n'y avait pas un seul représentant du personnel médical ou des services de santé de la province.

Un autre exemple du vif intérêt que ce gouvernement porte à la survivance de la population en cas d'attaque nucléaire a été le souci dont il a fait preuve à l'égard du transport, qui, inévitablement, poserait un problème. Il faudrait, en cas d'attaque, veiller à ce que les routes soient libres. Il faudrait prévoir des moyens de transport pour fins d'évacuation, de survivance, d'alimentation et ainsi de suite. Par conséquent, on s'attendrait à ce qu'il y ait, dans un tel exercice, un nombre imposant de spécialistes provinciaux en matière de transport, d'autant que la province est propriétaire des lignes d'autobus qui desservent son territoire. Quelle était la représentation de la Saskatchewan dans le domaine des transports par chemin de fer, autobus, automobile ou avion? Nulle. Ces gens ne pouvaient rien faire, dit mon ami le député de Provencher. L'apport du seul gouvernement PSD jamais élu au Canada a été à peu près nul. L'intérêt qu'il a porté à ce problème a été moins que rien.

Si les deux députés siégeant dans ce coin-là qui ont pris la parole, l'honorable député de Vancouver-Est et l'honorable député de Peterborough, pouvaient se constituer en comité de deux, se présenter au chef de leur parti, l'actuel premier ministre de la Saskatchewan, et lui faire part de leurs idées et de leurs propositions dans ce domaine, ils pourraient éveiller son intérêt et lui montrer que les rebelles au sein du Nouveau parti pourraient

bien réussir à appeler l'attention de ce parti sur les choses d'importance vitale qui touchent les Canadiens.

M. Pitman: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas prolonger le débat, mais je tiens a répliquer à une ou deux observations de l'honorable député de Peel. Je ne dirai rien du discours qui a précédé le sien. Naturellement, pour ce qui est des autres provinces, j'aimerais savoir ce qui se passe ailleurs. Je ne partage pas l'avis du député de Peel, bien entendu. Il prétend que rien de constructif n'a été présenté, car nul n'a parlé des mesures que le premier ministre a mentionnées. Personne n'a dit qu'on devrait affecter moins d'argent. Ce qui nous inquiète, c'est que jusqu'à maintenant, les mesures ordinaires d'urgence n'ont guère eu d'effets sur la population canadienne.

Cet après-midi, soixante députés environ assistent aux délibérations. Ils constituent le groupe le mieux renseigné du Canada. Je me demande combien d'entre eux ont bâti un abri dans leur sous-sol, quel pourcentage cela représente. La question n'est pas dépourvue d'intérêt et j'aimerais bien connaître ces chiffres. C'est le problème que nous cherchons à régler. Nous n'avons pas réussi à y intéresser le public, et voilà pourquoi nous prenons une part active au débat.

Le député de Peel a déclaré que mes remarques de ce matin se rapportaient aux retombées dans les régions bombardées. Il ne peut ignorer que ces régions n'auront peut-être pas de retombées. A cause des conditions atmosphériques, les retombées pourront se produire ailleurs, elles pourront être chassées par le vent vers d'autres contrées, de sorte que les régions bombardées en auraient très peu.

Nos vues sur le volume possible des retombées ne concordent pas du tout. Le député de Peel déclare «nous croyons qu'il y en aura une certaine quantité». Comment peut-il le dire? Je comprends qu'il peut avoir à sa disposition des documents confidentiels que nous ne connaissons pas. Il reste que nous ne saurons jamais qui a raison dans cette affaire; du moins, nous ne voulons pas le savoir sur la foi des renseignements qui nous sont accessibles.

Il s'en est pris à un membre de son parti qui a voulu nous faire saisir ce matin toute la gravité de la situation. Le député de Peel a fait une observation en passant au sujet des socialistes: il a dit que, de toute évidence, nous ne croyons pas à la liberté de la personne. Pour les 323,000 chômeurs et les personnes à leur charge, les chômeurs dont le nombre était de 400,000 encore dernièrement, en plus de leurs personnes à charge, et pour les milliers et les milliers, peut-être, qui, dans les collectivités rurales, gagnent moins de $2,000 par année, est-ce qu'il ne serait pas difficile de réunir pareil montant d'argent? Le député de Peel et son parti se déclarent en faveur de l'initiative individuelle. Il me semble que ces mesures ne sont pas seulement pour les riches. Du moins, je l'espère. Cela ne veut pas dire, j'espère, chacun pour soi, comme disait l'éléphant, dansant au milieu des poulets, pour employer les paroles de notre chef. Je suis certain que ce n'est pas ce qu'il a voulu dire.

Je n'ai plus qu'une ou deux questions à soulever. L'honorable représentant a parlé aussi de la «Voix des femmes». Je suis certain qu'il va se rectifier à cet égard. Il a comparé ces femmes aux femmes de l'URSS qui ont fait certaines déclarations au sujet des expériences nucléaires. Je suis certain qu'il ne voulait pas établir un rapport entre ces deux groupes, ni nuire à la réputation d'une organisation qui pose des questions, questions embarrassantes peut-être, mais nécessaires.

Finalement, il a laissé entendre qu'il y avait une profonde divergence entre notre attitude au sujet de la survivance et celle de l'état-major de notre parti politique. Notre politique de survivance est très simple. Elle se fonde sur le fait qu'une guerre est possible, mais qu'elle ne saurait venir d'une décision du Canada, car le Canada n'a pas les armes nécesaires pour prendre cette décision. La guerre peut se produire par accident. Nous admettons que telle est la situation, comme sans doute le premier ministre l'admet. Voilà sur quoi se fonde notre politique de survivance.

D'autre part, comme politique de défense, nous ne voulons pas que le Canada favorise l'avènement d'une telle guerre. Voilà pourquoi nous refusons les armes nucléaires. Je puis vous assurer que notre groupe recherche une solution au problème de la survivance. Nous ne croyons pas l'avoir trouvée. Nous ne croyons pas que le gouvernement pense réellement avoir trouvé la solution adéquate. Nous cherchons à poser des questions et à faire des propositions dans un esprit constructif. J'ose espérer que dorénavant notre position paraîtra claire.

L'hon. M. Martin: J'ai écouté le débat avec un vif intérêt, et ce que je vais dire, je le dirai avec une pleine conscience des difficultés que peut rencontrer quiconque tente d'organiser un programme de protection pour notre population en cas de guerre nucléaire. A mon avis, la question est trop importante pour qu'on se laisse aller à des digressions qui ne portent pas directement sur la solution du problème.

Voilà peut-être le problème le plus difficile auquel tout gouvernement doit faire face de nos jours. Si je dis cela, ce n'est pas seulement à cause des déclarations que j'ai entendues aujourd'hui ou de mes lectures, mais parce que cette responsabilité m'a déjà incombée et toute personne qui a assumé ce fardeau sait que le problème prend des proportions gigantesques. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas, lors de l'examen du programme du présent gouvernement, faire des recommandations en vue d'améliorer ce programme; aussi, si nous formulons des propositions, il ne faudrait pas en conclure que nous nous livrons à des critiques. Du moins, ce n'était certes pas mon intention lorsque j'ai pris la parole.

Je ne suis pas entièrement convaincu que la division ministérielle actuelle répond assez efficacement au problème que pose la direction, qui est indispensable. Je puis me tromper, mais lorsque, il y a un an ou deux, le premier ministre a annoncé que le Conseil privé, le ministre de la Défense nationale, le ministre de la Santé et le ministre de la Justice se partageraient la responsabilité en ce qui a trait à la défense passive, je me suis demandé s'il était bien sage de diviser ainsi la responsabilité. Je ne dis pas que ces ministères, et même d'autres, n'ont pas un rôle à jouer. Mais il me semble que la direction générale de la politique relative à la défense passive exige que l'on se penche constamment sur le problème dans tout son contexte.

Lorsque j'ai interrogé le premier ministre à ce moment-là, il m'a bien dit que des directives seraient données par les quatre ministres, mais que c'est surtout au ministre de la Défense nationale que nous devrions normalement poser nos questions. J'en ai conclu de cela et d'autres paroles que le général Pearkes a prononcées plus tard que lui-même serait considéré comme le ministre qui se ferait le porte-parole du gouvernement en matière de défense passive, mais que cela n'empêcherait pas le premier ministre de s'occuper des crédits dont nous sommes saisis en ce moment. Le premier ministre est très occupé et il me semble que ce serait bien difficile pour lui de consacrer à cette question toute l'attention qu'elle exige. Je puis me tromper, cependant, et le premier ministre voudra peut-être dire ce qu'il en pense au moment opportun.

Je reconnais, bien sûr, que le Conseil privé, sous la conduite du premier ministre, compte des personnes qui s'intéressent depuis longtemps à ce problème et qui ont eu l'expérience de certains aspects de la défense passive avant d'être nommées au Conseil privé. J'ai appris par expérience que le secrétaire du conseil privé fait toujours preuve d'un intérêt aussi profond qu'intelligent pour ce problème. On lui doit le livre sur la guerre, et je suis certain que le premier ministre et ses associés ont joué un grand rôle lors de l'établissement du programme de l'organisation des mesures d'urgence en ce qui concerne le transfert du siège du gouvernement, et ainsi de suite.

[L'hon. M. Martin.]

Le député de Peel, qui a parlé aujourd'hui, n'a entièrement rendu justice, ni à lui-même, ni à la cause dont il essayait de se faire le champion. Il ne s'agit pas de savoir si le gouvernement actuel fait davantage que les autres gouvernements du monde occidental. Il ne s'agit pas non plus d'établir qu'à la suite de connaissances et de tensions nouvelles, le gouvernement fait davantage dans ce domaine que son prédécesseur. Nous n'allons pas résoudre la question en cherchant à nous lancer dans un argument de cette nature.

Le député a parlé du programme des abris en disant que certains députés qui avaient pris part au débat n'avaient pas bien compris les directives de nature générale données par le gouvernement, parce qu'ils n'avaient pas su reconnaître que le programme cherchait surtout à obtenir la participation des particuliers. Si le député veut dire qu'il est impossible de mener à bien notre effort de défense passive à moins que chaque citoyen, pris à part, s'y intéresse, je suis tout à fait d'accord avec cette restriction. Évidemment, si la population de Coventry ne veut pas prendre de mesures en vue de sa défense en cas de guerre nucléaire, aucun effort, de la part du gouvernement, ou de la part de leurs concitoyens, ne saura les défendre.

A ce point de vue, le député dirait vrai. Mais si, par la participation individuelle, il a voulu dire que tout le problème, mettons du point de vue des abris, devait être laissé à l'initiative personnelle des citoyens, j'estime que l'honorable représentant n'a pas complètement exposé la situation. Je suis sûr que ni le gouvernement, ni aucun gouvernement qui s'applique à ce problème, n'a l'intention de fonder l'organisation de défense passive exclusivement sur la participation individuelle. Si c'était le cas, nous ne nous intéresserions pas à la constitution de réserves, de stocks de produits pharmaceutiques, aux préparatifs nécessaires pour constituer des réserves de vivres, à la construction d'hôpitaux, et ainsi de suite. Il y a là un domaine très vaste réservé à l'effort collectif sans lequel aucune défense passive ne peut vraiment réussir.

Tout comme cela est vrai, il est vrai également que, dans un pays comme le nôtre, le travail ne peut être accompli seulement par le gouvernement fédéral. Les gouvernements

à tous les niveaux, les gouvernements provinciaux et municipaux, doivent collaborer dans la plus grande mesure possible, et, doivent recevoir l'apport d'organismes bénévoles, comme la Croix-Rouge et l'Ambulance St-Jean, en vue d'un effort collectif de la part des citoyens et de toute la société. C'est donc dans ce sens que les propos du député de Peel ne sont pas justes.

Il se trompait évidemment beaucoup lorsqu'il a parlé des abris et de ce qu'on faisait dans d'autres pays. Si je l'ai bien compris, il a dit, par exemple, que la Suède ne construisait aucun abri. Or, c'est faux. Non seulement construit-on des abris individuels en Suède, mais l'État construit toutes sortes d'abris, et cela depuis assez longtemps. En toute justice pour le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni, je puis dire que la Suède a beaucoup plus de raisons de se lancer dans un vaste programme de construction d'abris publics ou plutôt a eu plus de raisons que les pays que je viens de comparer à elle. Le fait est que la Suède a construit des abris souterrains. Tirant parti de ses grandes formations de roc, elle a aménagé de grands abris où non seulement les gens peuvent chercher refuge, sûreté et sécurité, mais qui sont assez grands pour recevoir des établissements industriels et ainsi de suite. Ainsi, la Suède, voisine de l'Union soviétique et soumise à la provocation que cela suppose, a élaboré un très vaste programme d'abris publics et particuliers destinés à diminuer les effets du souffle ou des retombées.

Le gouvernement est sage de donner des conseils en présentant et en exposant des modèles d'abris. Il est sage de mettre les brochures à jour et d'indiquer que l'individu peut faire beaucoup pour se protéger contre une guerre nucléaire. Je suis totalement d'accord avec le premier ministre: quelles que soient les conséquences dévastatrices d'une guerre nucléaire, on peut faire beaucoup pour sauver un certain pourcentage de notre population. On peut faire beaucoup, et c'est du défaitisme que d'adopter une autre attitude. Certes, nous n'augmentons pas notre force de dissuasion quand nous disons que tout ce qu'il y a à faire c'est de s'asseoir et d'essuyer toutes les attaques d'un agresseur éventuel. Il y a beaucoup de choses qu'on peut faire et c'est pourquoi le gouvernement du pays, et celui d'autres pays, doivent maintenant recevoir l'appui général dans les efforts qu'il font pour guider la population dans la bonne voie.

Je sais que ce problème n'est pas des plus simples. Qu'allons-nous faire? Le gouvernement a déclaré qu'on peut construire des abris qui peuvent assurer une grande sécurité et résister assez bien au souffle et aux retombées. Mais le gouvernement n'a pas dit si le temps était venu de le faire ou s'il y aura lieu plus tard de songer à une plus large participation de l'État lui-même dans la construction de ces abris. Je ne blâme pas le gouvernement de cette omission, car je me rends compte de la difficulté à laquelle il fait face. J'ai lu l'intéressant discours que l'honorable député de Trinity a fait, lorsqu'il a pris part à ce débat, à la suite de la déclaration faite par le premier ministre, le 13 septembre. Le gouvernement n'a pas dit de façon non équivoque qu'il est disposé à mettre en marche le même genre de programme qu'en Suède, par exemple.

Le gouvernement a-t-il décidé si l'État et les gouvernements provinciaux ensemble, ou de concert avec les municipalités, devrait commencer à aménager des abris publics? Voilà la grande question que nous discutons à l'heure actuelle et dont tout le monde parle d'un bout à l'autre du pays. Allons-nous laisser aux particuliers, aux pères et mères de familles, toute la responsabilité de construire ces abris, ou allons-nous aider à la construction de ces abris pour chaque famille, l'État versant une subvention pour aider à la construction d'un abri dans les maisons privées, ce qui répondra au besoin si la construction se fait selon les normes recommandées? Toutefois, cela ne nous donnera pas tous les abris nécessaires dans l'éventualité d'une guerre nucléaire. Supposons, par exemple, qu'une guerre nucléaire s'engage durant les heures d'école; les enfants ne seront pas à la maison, mais à l'école. Allons-nous fournir des abris pour ces milliers d'enfants dans les écoles? La plupart de ceux qui travaillent ne seront pas chez eux à certaines heures du jour; ils ne pourront pas retourner en toute vitesse, de l'usine ou du bureau, se cacher dans l'abri aménagé dans le sous-sol familial. Il leur faut un abri tout de suite, là où ils travaillent.

Si le gouvernement ne construit pas d'abris, la seule solution qui reste, c'est que l'industrie les construise ou que ceux qui travaillent dans les bureaux dans un même immeuble se cotisent pour aménager un abri, ou que ceux dont les enfants fréquentent l'école mettent leurs biens en commun pour aménager un abri à l'école même. Voilà les problèmes sur lesquels aucune décision n'a encore été prise et sur lesquels le gouvernement n'a fait aucune déclaration de politique. Construire des abris selon la formule dont j'ai parlé coûterait extrêmement cher. Je me souviens que l'honorable député de Trinity a parlé de quatre milliards de dollars. Son estimation est peut-être juste, mais j'ai déjà vu un chiffre beaucoup plus élevé. Il incombe au gouvernement de décider, à la lumière de toutes nos obligations, ce qui devrait être fait à cet égard.

Le gouvernement est maintenant mieux en mesure de déterminer la possibilité d'une guerre. La déclaration que le premier ministre a faite l'autre jour nous a tous encouragés, quand il a dit qu'il ne croyait pas que nous ayons à faire face à ce que les journaux ont appelé, dans leurs manchettes, une guerre ouverte. Compte tenu des renseignements qui sont à sa disposition, cette déclarations est fort encourageante. En qualité de chef du gouvernement, il devra déterminer si la situation risque ou non d'empirer, et si les risques d'erreur ou d'accidents se multiplieront lorsque les armements nucléaires seront entre les mains de pays autres que ceux qui en possèdent maintenant. Il devra en évaluer les conséquences.

Je suis d'avis, pour ma part, qu'il incombe à chaque député, sans exception—je suis certain que nous le reconnaissons tous—de souscrire aux efforts que déploie le gouvernement. Il nous appartient aussi de faire savoir quels sont, d'après nous, les secteurs qui devraient faire l'objet de décisions. J'estime qu'on peut, en toute bonne foi, inviter le gouvernement à annoncer sa ligne de conduite à ce propos ou à expliquer pourquoi il n'est pas convaincu en ce moment qu'il doit aller plus loin qu'il l'a fait.

Sans doute, différentes personnes interpréteront-elles ces quelques observations générales de diverses façons, mais j'ai dit ce que je pense en toute conscience. Si je les fais, cependant, c'est afin d'aider le plus possible à chercher une solution à ce que je sais être un problème extrêmement difficile.

Je terminerai en disant ceci: le député de Peel s'est montré injuste envers certaines femmes de notre pays lorsqu'il a parlé un peu avant midi. Il a établi un parallèle entre leurs vues et celles des femmes soviétiques, qui sont exprimées dans un document sur lequel il a mis la main aujourd'hui. Les femmes qui ont formé l'organisation «La voix des femmes», autant que je sache, croient fermement, comme nous tous, que la paix est souhaitable et que chaque individu doit fournir son apport et ne pas en laisser tout le soin au gouvernement. On aurait tort de prétendre qu'elles n'agissent pas dans la meilleure intention du monde, surtout si l'on tient compte de ce que l'organisation est patronnée par certaines femmes très en vue au Canada et ailleurs dans le monde. Par exemple, je relève le nom de la sénatrice Josie D. Quart, de Québec, qui a consacré bien des efforts à la cause des Nations Unies. Puis je remarque le nom de M^me^ Roosevelt, épouse d'un ancien président des États-Unis, qui a tant fait pour les Nations Unies et pour améliorer les relations internationales. Je relève aussi le nom de M^me^ Pearson, épouse du chef de l'opposition, et d'autres noms de personnes que je ne connais pas, mais il s'agit sans aucun doute de femmes qui ont fait leur marque dans leur propre pays et qui ont de belles réalisations à leur actif. Je remarque le nom de M^me^ Adelaide Sinclair, autrefois du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et qui est maintenant directrice générale du comité des enfants dont le siège central se trouve aux Nations Unies. C'est une de nos femmes les plus éminentes; elle est de celles dont on ne peut dire qu'elles s'intéressent moins à notre bien-être que l'un ou l'autre d'entre nous. Je vois ensuite le nom de M^me^ Wendell Wilkie, épouse d'un ancien candidat à la présidence des États-Unis. La présidente est M^lle^ Muriel W. Jacobson, qui fut directrice nationale du comité canadien de l'Année mondiale des réfugies, en 1959-1960. De 1952 à 1957, c'est elle qui a dirigé l'unité internationale d'assistance volontaire, aux bureaux de l'UNESCO aux Nations Unies à New-York. Je crois qu'elle est maintenant correspondante canadienne du haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je ne connais pas M^lle^ Jacobson et je ne connais pas toutes celles que j'ai nommées. D'ailleurs, je n'ai pas donné la liste complète des femmes qui siègent au conseil d'administration. Je sais peu de chose de cet organisme, mais je sais ce que ces femmes ont contribué à notre vie nationale. Sauf erreur, ce sont des femmes sincères qui croient que ce n'est qu'en mobilisant l'opinion publique qu'elles peuvent appuyer tout gouvernement qui adopte comme ligne de conduite, la paix et la bonne volonté.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Mon intervention sera brève. Personne n'a besoin de se faire convaincre de l'importance pour le pays d'un bon programme de défense passive. En général, les préopinants se sont accordés sur ce point. Mais, pour valoir quelque chose, un programme de défense passive doit pouvoir compter sur le public et bénéficier de l'appui de chacun. C'est pourquoi, il importe surtout de mettre en relief l'aspect positif d'un tel programme.

Les préopinants, pour la plupart, ont fait remarquer que nous vivons dans un monde en péril et que, quels que soient nos efforts aux Nations Unies ou ailleurs pour maintenir la paix dans le monde, nous sommes toujours à la merci d'une guerre nucléaire et que, pour survivre, il nous faut des abris contre les retombées et un programme de défense passive. Mais la défense passive peut un jour en venir à jouer un rôle plus grand encore. Elle peut devenir le principal élément qui déterminera si nous aurons ou non une guerre nucléaire. En effet, si nous considérons la situation actuelle, quand chaque côté menace l'autre d'une guerre nucléaire, chacun ne se

sert-il pas comme hôtages des populations de l'autre pour l'empêcher d'exécuter la menace? Nous nous rendons compte que cet immobilisme n'est possible que parce que chacun craint, qu'advenant une guerre nucléaire, sa population soit détruite. C'est le principe de la force de dissuasion dont nous faisons partie. Cependant, si l'on considère la possibilité que l'un des deux camps s'arme d'une forte défense passive et soit en mesure de mettre sa population à l'abri d'une conquête, la position de l'autre camp se trouve bien plus critique. Par conséquent, nous voyons que si l'Union soviétique lançait un vaste programme de défense passive et réussissait à protéger sa population, tandis que les habitants du monde occidental seraient vulnérables en cas d'attaque nucléaire, nous nous trouverions dans une position très dangereuse. Si les Soviétiques avaient l'intention de déclencher une guerre nucléaire, une telle conjoncture ne pourrait que les inciter à donner suite à leur projet.

Donc, à mon avis, la défense passive a une valeur positive, une puissance de dissuasion tout aussi importante que les armes nucléaires. C'est un aspect sur lequel il faudrait insister auprès de la population de tout le pays. Je répète que si l'on n'insiste pas sur cet aspect et si le public ne comprend pas que la défense passive est importante, il acceptera très difficilement un tel programme. On ne peut nier que dans son ensemble le public a montré peu d'empressement à y participer car, de façon générale, on a parlé de la guerre nucléaire comme d'une impossibilité. Ce n'est que depuis peu de temps que nous devons la considérer comme une possibilité. C'est surtout depuis qu'on a insisté sur la nécessité des abris antinucléaires pour la protection en cas d'attaque que le programme a cessé de sourire à la population. Je crois qu'en exposant le programme et en soulignant l'importance de la défense passive dans notre pays, il faudrait insister avant tout sur son aspect le plus positif, soit le rôle qu'un programme bien conçu de défense passive peut jouer dans la préservation de la paix et la prévention d'une guerre nucléaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je tiens à dire tout d'abord que les vues des députés sur le sujet nous sont extrêmement utiles. En disant qu'il requiert la plus grande attention non seulement du gouvernement et du Parlement canadiens, mais aussi des gouvernements et Assemblées législatives des provinces et des municipalités et que son succès dépend de la collaboration de tous, le député d'Essex-Est avait bien raison. Les propos de l'honorable député de Vancouver-Est m'ont fort intéressé. Il s'est exprimé avec emphase. Il a décrit ce qui s'est passé lors du dernier exercice. On a toujours eu pour politique d'inviter une personne impartiale comme lui à de semblables exercices, pour bénéficier des opinions de l'honorable député à l'égard d'un exercice qui fait partie d'un programme de survivance et qui, à ce titre, dépasse toute considération de parti.

L'honorable député a dit qu'il était nécessaire d'établir une liaison complète entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et que, tout en maintenant les distinctions constitutionnelles de l'autorité, de les unir en temps de paix afin que, advenant une guerre, le programme soit terminé et mis en œuvre.

Je dis que cet exercice a été utile. Il a indiqué comment les choses se passeraient dans la réalité. L'honorable député a dit qu'il a voyagé par train et qu'aucune précaution de sécurité n'a été prise. Je peux l'assurer que tout le monde le connaissait et que toute précaution était inutile à son égard, comme ce l'était dans le cas de tous les autres qui ont pris ce train-là. S'il croit s'être rendu à Petawawa sans avoir été reconnu par les responsables de la sécurité, je peux l'assurer que ce n'est pas vrai.

L'honorable député a signalé que les autorités là-bas lui ont dit que le matériel de transmissions n'était pas du modèle le plus récent. C'est exact. Du matériel plus récent avait déjà été commandé, et une partie a été livrée. De façon générale, le reste est prêt. Il ne s'agissait en somme que d'un exercice.

Pour ce qui est des mesures à prendre à l'égard des morts, tout ce que je puis dire à l'honorable député, c'est que ses vues là-dessus ne coïncident pas avec l'opinion de ceux qui étaient chargés de monter cette organisation à Petawawa. Ce n'est pas dire que tout était parfait. Loin de là. C'est pourquoi nous avons offert aux représentants de tous les partis à la Chambre l'occasion de participer à cet exercice. Nous sommes tous intéressés à cette affaire, et en offrant cette occasion à ceux qui partagent des opinions politiques différentes de celles du gouvernement, nous étions assurés d'obtenir un nombre suffisant de critiques. Ces critiques sont nécessaires si nous voulons résoudre ce problème difficile, car nous n'en sommes qu'à une étape expérimentale. Comme l'a dit un honorable député, nous saurons si nos plans sont efficaces ou non seulement si l'éventualité que nous cherchons tous à éviter se produit. Nous essayons de faire en ce moment ce qu'il est possible de faire par voie de collaboration entre les divers ministères du gouvernement, afin de pouvoir répondre aux éventualités de l'avenir.

Je veux commenter ce que l'honorable député d'Essex-Est a dit au sujet de l'organisation et de la répartition des tâches entre les divers ministères. Le gouvernement n'a pris sa décision qu'après avoir étudié attentivement ce qui se faisait dans d'autres pays. A mon avis, nous avons raison d'être fiers de la répartition que nous avons effectuée, puisqu'il y a quelques mois à peine, les États-Unis adoptaient des mesures presque indentiques à nombre de celles que nous avions prises à titre d'essai. Ce pays a examiné la ligne de conduite adoptée chez nous et a conclu qu'il devait en faire autant. Il procède maintenant de la même manière que nous.

Il faut que des exercices comme ceux dont il est question ici aient lieu de temps à autre. Il y a quelques semaines, j'ai informé la Chambre qu'un nouvel exercice était prévu. Le gouvernement a décidé qu'en raison de la tension internationale qui règne présentement et de la nécessité de vérifier jusqu'à quel point le pays est prêt, au point de vue civil, à faire face à une situation critique, un exercice national de défense passive sera tenu à la fin d'octobre ou au début de novembre. Il est maintenant entendu que cet exercice aura lieu le 13 novembre et qu'il se poursuivra, en ce qui concerne la participation des gouvernements, le 14 novembre. Cette décision découle évidemment de l'exercice qui a eu lieu en mai 1961, lequel, j'en conviens en toute franchise, a révélé l'existence de certaines lacunes qu'on a comblées depuis, je crois.

Nous tâcherons, en organisant cet exercice, de faire participer autant de Canadiens que possible, et cela dans une plus large mesure qu'auparavant. En nous basant là-dessus, nous diffuserons beaucoup de renseignements dans le public avant l'exercice et pendant qu'il se déroulera. On se servira beaucoup de la radio. Les gens seront priés d'écouter les émissions et d'étudier les plans qu'ils doivent préparer pour assurer leur propre sécurité et celle de leur famille. Nous espérons que l'exercice jouira de l'entier appui des autorités provinciales et municipales, dont la responsabilité a une grande importance en cas de guerre.

C'est pourquoi j'ai écrit aux premiers ministres de toutes les provinces pour les inviter à faire participer leur gouvernement à cet exercice et à encourager les différentes municipalités de chacune des provinces à suivre le mouvement. Je voudrais faire ressortir qu'il s'agit d'une nouvelle étape d'une série d'épreuves en vue de voir combien nous sommes prêts à faire face aux grandes urgences et aux conséquences dangereuses qui se produiront si nous sommes impliqués dans une guerre.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Ce n'est que par un exercice comme celui que nous avons eu en mai et celui dont j'ai parlé que nous pouvons réussir à faire cette évaluation en temps de paix. Je suis d'accord avec ceux qui ont dit qu'il est difficile de susciter l'intérêt public pour ces activités. Un député a signalé que l'autre jour j'ai déclaré que je ne croyais pas la guerre possible. Ce que je voulais dire, c'est que je ne pouvais me faire à l'idée qu'un chef national, qu'il s'agisse de Khrouchtchev ou de qui que ce soit, connaissant les répercussions d'une guerre nucléaire et ayant une intelligence moyenne, pourrait désirer la guerre ou oserait prendre des mesures directes pour la déclencher. Cependant, nous avons dit la même chose d'Hitler, et on a dit de tous les chefs qui sont devenus des mégalomanes militaires qu'ils n'iraient pas jusqu'à déclarer la guerre. Dans le passé, ils l'ont fait, et dans le passé, l'humanité a été la proie de vives craintes. Ces craintes, nous les connaissons encore aujourd'hui. Quoique j'appréhende fort les conséquences d'un conflit nucléaire, je ne crois pas, pour ma part, que l'humanité serait détruite. J'ai l'impression que cette théorie a été échafaudé par le romancier Nevil Shute et qu'elle a semé dans le cœur des hommes plus de crainte que les données de la science ne le justifient.

Les pertes seraient certes terribles. On estime qu'une série d'attaques nucléaires lancées contre notre pays tueraient entre deux millions et six millions de personnes, ce qui est, à tous points de vue, une perspective épouvantable. C'est pourquoi nous œuvrons en vue de l'avènement de la paix, c'est pourquoi chaque minute et chaque heure de veille, ceux qui occupent des fonctions importantes ont devant les yeux ce tableau de désolation sans nom qui pourrait devenir réalité et aussi, la nécessité de n'épargner aucun effort pour préserver la paix tout en conservant ce qui nous est encore plus cher que la vie.

Lorsque des particuliers, voulant jouer leur rôle, créent des organisations, je m'en réjouis. Tout groupe d'hommes et de femmes qui se réunissent et qui tâchent de mobiliser l'opinion dans le pays, au nom des meilleures choses de la vie, rend un précieux service; je reconnais que c'est là faire preuve de civisme. J'ai écouté aujourd'hui les observations du député de Peel et celles des orateurs qui l'ont suivi. A mon sens, ces derniers ont commis une grave injustice à son égard par la façon dont ils ont voulu interpréter ses paroles. Il a parlé de cette organisation au Canada et des idéaux qu'elle défendait. Il a ajouté qu'en URSS, d'autre part, les femmes sont fermement convaincues qu'il faut maintenir et employer la puissance nucléaire. Il a montré ce qui distingue les défenseurs de la paix des gens qui, en URSS,

sont devenus des robots sous le contrôle de l'État, et qui ne font que mettre à exécution les volontés de l'État. Nous devons mobiliser l'opinion publique, faire comprendre aux gens les mesures de précaution qu'il importe de prendre pour assurer la sécurité de l'individu au Canada. C'est une tâche difficile. Nous sommes tous faits de la même pâte. Tout le monde pense, à part soi: c'est impossible; il se produira quelque chose qui empêchera le conflit d'éclater. Nous avons donc besoin de l'aide des députés et de tous ceux qui font partie de la vie publique pour bien faire comprendre aux Canadiens qu'il importe d'agir, et dès maintenant, de prendre les mesures requises pour assurer un niveau raisonnablement élevé de survivance. Je dirai, en mon nom propre, quelques mots à cet égard.

La répartition du pouvoir entre les divers ministres constitue ma responsabilité en tant que premier ministre. J'estime qu'un programme d'aménagement d'abris correspond à une nécessité. Je suis fermement convaincu qu'il y a beaucoup de bon dans le programme d'aménagement des sous-sols contre les retombées radio-actives qu'on a présenté à la population canadienne. Certaines gens, je le sais, laissent entendre que nous songeons à la survivance d'un groupe sans nous préoccuper des autres comme nous le devrions. C'est ce qui ressort clairement de certains propos qui ont été tenus en cette enceinte, je ne dirai pas par qui, bien que l'honorable député visé sache, naturellement, de qui je veux parler. Voilà un principe que nous ne pouvons que condamner; nous nous devons de condamner tout effort qui tendrait à faire croire aux Canadiens que nous cherchons à protéger les riches, mais pas les pauvres. Il incombe au gouvernement de garantir une égalité raisonnable à cet égard et c'est un des aspects auxquels nous songeons constamment.

L'honorable député d'Essex-Est a insisté sur le coût énorme d'un programme national d'abris. C'est vrai, le coût en est fabuleux. Tous ceux d'entre nous qui ont pris le temps de lire tous les renseignements colligés par les dirigeants de l'Organisation des mesures d'urgence, savent qu'il existe à cet égard de vastes problèmes qui n'ont pas encore été résolus ici ni dans aucun autre pays.

J'allais ajouter une note personnelle. Comme premier ministre, j'habite une maison de la rue Sussex. On m'a dit que nous devrions avoir là un abri, un véritable abri qui nous donnerait tout ce qu'il y a de mieux comme protection. C'est là que je serai si jamais une guerre éclate. C'est là que je resterai. Et nous avons là, chez nous, dans le sous-sol, un abri semblable à celui que nous invitons les Canadiens à aménager dans leurs propres maisons. Il n'existe pas la moindre différence entre cet abri et celui que nous proposons aux autres, sauf qu'il est assez grand pour abriter le personnel de même que mon épouse et moi-même; il est fait pour tous ceux qui sont dans l'immeuble. C'est là que nous serons. C'est comme ça que nous envisageons les choses et c'est ce que nous ferons. Je tiens à ce que tout le pays le comprenne bien: aucune mesure spéciale de protection n'est prise pour la survivance de qui que ce soit en particulier au pays.

Cependant, tout gouvernement se doit d'assurer la continuité de gouvernement car, sans gouvernement ou avec un groupe de ministres complètement isolés, ce serait la confusion. Pour cette raison, afin d'assurer, comme je l'ai dit, la continuité de gouvernement, nous avons pris, pour le cabinet, les hauts fonctionnaires de l'État et le personnel nécessaire au maintien de la direction du pays, des moyens de protection semblables à ceux qui sont fournis dans d'autres pays.

Certains députés pourront dire: de quoi peut nous protéger un abri dans un sous-sol? Ce n'est pas une protection contre un coup direct ou quoi que ce soit qui ait les effets d'un coup direct. Le seul abri qui puisse protéger contre une telle éventualité, ce serait un abri aménagé à 1,000 pieds dans le roc. Ce contre quoi nous voulons nous protéger, ce sont les principaux dangers qui nous menacent, émanant de la dérive de radioactivité, des retombées et des suites de la radiation. A mon sens, l'honorable député de Vancouver-Centre a particulièrement enrichi le débat d'aujourd'hui lorsqu'il a insisté sur le besoin de renseigner le public à cet égard et de lui montrer que ce que nous essayons de faire traduit l'opinion réfléchie non seulement du gouvernement mais de tous les dirigeants et experts d'autres pays qui ont été consultés sur la ligne de conduite à adopter. J'ai mentionné, il y a un instant, qu'il fallait intéresser le public. Le député d'Essex-Est a dit qu'il avait occupé un poste de commande à cet égard et qu'il se rendait compte de certaines difficultés qui se présentaient. Je signalerai quelques augmentations dans les dépenses et les initiatives prises par le gouvernement à mesure que, d'année en année, le danger s'accentuait sur le plan international. En 1952 et 1953, on a institué le programme de partage des dépenses. Le montant dépensé alors était de $1,400,000. L'allocation fédérale versée aux provinces était calculée sur la base de 8c. par tête plus 6 autres cents par tête pour les régions désignées comme zones-cibles. Le partage des frais se faisait à part égale entre le gouvernement fédéral et les provinces. En

1954-1955, le crédit était de 2 millions de dollars, et la subvention par habitant versée aux provinces était légèrement supérieure, soit de 11c. par tête, plus 9c. dans les régions-cibles. Le partage des frais prévoyait trois méthodes au choix, soit: d'abord, 25 p. 100 pour les municipalités, 25 p. 100 pour les provinces et 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral; en deuxième lieu, 75 p. 100 pour les municipalités et 25 p. 100 pour le gouvernement fédéral; enfin, 50 p. 100 pour le gouvernement fédéral et 50 p. 100 pour les provinces.

En 1957-1958, le partage des frais se faisait encore à part égale entre les municipalités et les provinces d'une part et le gouvernement fédéral de l'autre. Le montant du crédit était alors de 2 millions de dollars.

En 1959-1960, le crédit était de 4 millions de dollars. Le 1er avril 1959, nous avons prévu, ainsi que l'atteste le procès-verbal du Conseil du Trésor, une subvention plus généreuse. La subvention fédérale était calculée à raison de 25c. par habitant. Le partage des frais s'établissait ainsi: 75 p. 100 pour le gouvernement fédéral, et 25 p. 100 se répartissant entre les provinces et les municipalités. Il était en outre prévu que s'il restait un solde des 4 millions de dollars, après l'approbation et la réalisation des projets provinciaux et municipaux, le 1er mai 1960, d'autres engagements seraient jusqu'à concurrence du solde du montant prévu. En 1961-1962, le crédit reste de $4,350,000, et la part fédérale, la même qu'en 1960-1961.

Mais ce n'est qu'une toute petite partie du montant total des dépenses effectuées par le gouvernement fédéral au titre de la défense passive. Il y a de prévu un montant de quelque 44 millions de dollars, y compris les dépenses faites dans le cadre des forces armées.

En ce qui concerne le nombre des participants, je ne puis donner au comité de chiffres détaillés pour les derniers mois. Mais en décembre 1960, nous comptions plus de 100,000 volontaires et 187,000 employés provinciaux et municipaux travaillant à plein temps. Sur ce nombre, environ 96,800 ont reçu une certaine formation dans le domaine qui leur serait confié en cas d'urgence.

En ce qui a trait aux mesures d'urgence, les dix provinces et, en tout 308 municipalités y participent. Il convient de signaler que, selon la province, le mot «municipalité» peut désigner un comté, ce qui veut dire qu'il y a, de fait, 1,200 municipalités qui s'intéressent aux mesures d'urgence.

Les dépenses du gouvernement fédéral ont continué à augmenter. Je veux parler surtout des subventions aux provinces et aux municipalités pour la défense passive et

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

d'autres fins connexes. De 1952-1953 à 1956-1957, ces dépenses variaient entre $246,000 et $813,000 environ. Depuis, elles sont passées de $972,000 qu'elles étaient en 1957-1958, à $2,245,000, l'an dernier. On estime qu'elles s'élèveront à environ 3.7 millions de dollars, cette année.

Le député d'Essex-Est a parlé de la délégation et de la répartition de l'autorité. Je signale ici ce que le Président Kennedy a fait à ce sujet. Le décret exécutif américain intéressant la défense passive porte la date du 20 juillet. En vertu de ce décret, le Président a chargé le secrétaire à la Défense de certaines responsabilités en matière de défense passive, notamment un programme d'abris contre les retombées, un réseau d'alerte, les communications d'urgence, y compris l'alerte et le contrôle, l'aide d'urgence aux gouvernements d'État et aux administrations régionales à la suite d'une attaque, la protection et le fonctionnement du gouvernement à l'échelon de l'État et à l'échelon régional, en période d'urgence et, enfin, les programmes d'aide financière accordée aux États pour la défense passive.

En vertu du décret, l'ancien bureau de la mobilisation civile et de la défense a été reconstitué en un nouvel organisme, connu sous le nom de bureau de la planification d'urgence, afin d'aider et de conseiller le Président dans l'élaboration de la politique et de rôles appropriés pour la défense; d'aider les États à conclure entre eux des pactes de défense passive et ainsi de suite.

Il y a lieu de noter que les principales tâches confiées au secrétaire à la Défense, en vertu de ce décret-loi, ressemblent beaucoup à celles que le ministère de la Défense nationale doit accomplir aux termes du décret du conseil adopté en 1959. Le nouveau bureau de planification d'urgence aux États-Unis peut se comparer à l'Organisation des mesures d'urgence instituée au Canada en 1957.

Le député de Vancouver-Est a demandé en vertu de quelle autorisation nous agirions en cas de guerre. J'ai parlé de la loi sur les mesures de guerre. Au cours de l'exercice Tocsin, nous avons tenu une séance du cabinet afin de mettre en vigueur la loi sur les mesures de guerre; on a indiqué sur le document qu'il s'agissait d'un exercice de défense, de sorte que nous pouvions faire certaines choses dont le député a parlé, notamment transférer—c'est ce qu'il a dit, je crois—environ 15,000 personnes d'une région à une autre.

Comme le député le sait, lorsque la loi sur les mesures de guerre est promulguée, le Parlement devient l'autorité presque suprême, surtout en matière de législation, et peut faire

des choses qui, autrement, aux termes de l'article sur la propriété et les droits civils, relèveraient exclusivement des provinces.

J'aimerais faire quelques observations à propos d'une question soulevée par le député d'Essex-Est, et aussi, je crois, par le député de Saint-Boniface qui s'est intéressé grandement à ce problème et a été assez longtemps, comme il l'a dit lui-même, la voix qui prêche dans le désert. On a soulevé une question au sujet de ce qui devrait être fait au sujet des écoles. On a bien raison de se demander si les autorités scolaires ne devraient pas munir les écoles d'abris contre les retombées. Mais, comme bien d'autres questions que l'honorable député d'Essex-Est a abordées, celle-ci pose des problèmes considérables. En réalité, les enfants ne sont à l'école que durant 20 p. 100 de la journée; le reste du temps en général, ils le passent à la maison ou aux alentours. Par conséquent, s'il est question de priorité, et je crois que les provinces ont adopté ce point de vue, l'installation d'abris dans les maisons se justifie davantage. Pour ce qui est du temps qu'ils passent à l'école, soit 20 p. 100 de la journée, on croit généralement, compte tenu du délai de l'alerte, que les enfants pourront revenir à la maison. Plus tard, l'installation d'abris dans les écoles pour protéger les enfants pendant qu'ils s'y trouvent, s'imposera. Mais pour le moment, puisqu'il faut commencer par le commencement, notre premier devoir concerne les abris dans les maisons particulières.

L'honorable député a parlé des zones-cibles et des mesures à prendre pour protéger les habitants de ces zones. C'est un problème auquel aucun gouvernement du monde n'a encore trouvé de solution. Pour celui qui se trouve au point d'impact de la bombe, il n'y a rien à faire. Si l'engin tombe un peu plus loin, les abris antibombes ont une certaine valeur, mais ils coûtent très cher.

Nous avons distribué à ceux qui les ont demandés les plans d'un abri antibombes qu'on peut construire dans sa cour et nous mettons à la disposition des groupes ou collectivités qui veulent en aménager, les plans de ces abris. En passant, je veux mentionner l'offre très patriotique de l'Institut royal des architectes du Canada et de l'Institut des ingénieurs professionnels. Des représentants de ces deux organismes sont venus me voir hier et ont offert au gouvernement et au pays, dans l'intérêt de tout le Canada, leurs services et les services de leurs membres. Ils ont promis de faire tout ce qu'ils peuvent et tout ce qu'on leur demandera, non dans un but lucratif, mais plutôt pour témoigner l'intérêt qu'ils portent à la survivance nationale et à la collaboration essentielle de tous les Canadiens. Le personnel de l'Organisation des mesures d'urgence dresse les plans d'un abri antibombes moins coûteux qui se construirait à l'aide de réservoirs d'acier semblables à ceux dont on se sert dans les stations de service. Le gouvernement a averti les municipalités d'élaborer des programmes de dégagement qui permettraient à celui qui veut fuir la zone d'impact de se sauver, à la condition de disposer d'un délai suffisant avant l'explosion.

Il n'est pas à conseiller que tout le monde quitte ces régions, car, dès lors, d'autres considérations non moins importantes, entreraient en ligne de compte. Si l'alerte est donnée très peu de temps avant le bombardement, les gens ne peuvent pas partir. Se trouver sur les routes est encore plus dangereux que d'être réfugié dans le sous-sol d'une maison près de l'endroit où se produit l'explosion. Bien des gens s'imaginent que l'évacuation massive est la solution la plus simple, mais elle peut provoquer la panique. Il n'est pas douteux que si la situation le permettait et qu'on puisse prendre des dispositions pour évacuer une grosse partie de la population, des milliers de personnes seraient sauvées en quittant les zones dangereuses. Mais où iraient-elles? Elles risquent de se diriger là où elles seraient exposées aux intempéries et peut-être au danger des retombées radioactives. Voilà la raison pour laquelle on estime, en général, que les gens ne devraient partir que s'ils ont un endroit pour les recueillir et le savent d'avance. Des directives ont été données à ce sujet, et publiées, je crois.

On a dit que le gouvernement devrait construire des abris dans les centres d'explosion. On ne pourrait pas le faire en partie seulement et quelques députés ont indiqué l'énormité du problème. Cela voudrait dire que nous devrions fournir des abris pour quelque cinq à sept millions de personnes. Pour ce qui est de prendre semblable décision, mettez-vous à la place du premier ministre. Si nous adoptons semblable politique qui coûterait au moins un milliard de dollars (certains disent plusieurs milliards), et qu'il n'y a pas de guerre, nous serons de partout accusés d'imprévoyance. Nous avons été portés à croire que c'est un risque qu'il faut courir, que notre but est de sauver la vie au plus grand nombre possible de Canadiens et de voir à ce que le sauvetage de ces vies ne dépende pas du fait pour les gens d'avoir ou de ne pas avoir les moyens de se protéger eux-mêmes.

Mlle LaMarsh: Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question à cet égard? Je tiens à le remercier de la franchise avec laquelle il a parlé des zones-cibles. Parce que j'ai vu deux listes dans différents

articles de journaux, je prie le premier ministre de consigner au compte rendu les régions du Canada que l'Organisation des mesures d'urgence appelle cibles primaires.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne vois rien qui s'y oppose. Sans préciser les régions, je dirais que si une attaque nucléaire contre l'Amérique du Nord devait comprendre une attaque directe contre le Canada, on pourrait considérer comme régions-cibles les plus probables les villes les plus importantes, les centres industriels, les ports et les sièges de gouvernement comme Calgary, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, Niara-Falls, Ottawa, Québec, Saint-Jean (T.-N.), Saint-Jean (N.-B.), Toronto, Windsor, Winnipeg, Vancouver et Victoria.

L'honorable député de Peterborough a cité une lettre de M. Whittier. Ce monsieur a écrit à l'Organisation des mesures d'urgence pour lui exposer ses vues, et nous lui sommes reconnaissants de sa collaboration. Cependant, je crois que ses observations renfermaient certaines erreurs, découlant non pas d'un manque de formation technique, mais du fait qu'il n'était pas parfaitement au courant de toutes les circonstances. Ce même correspondant signale, d'après l'honorable député, qu'à la page 10 de la brochure intitulée *Onze étapes vers la survivance* on donne à entendre que les retombées proviennent de la radio-activité du sol, des pierres, des immeubles, etc., mais que la brochure précise ensuite le taux de pollution causée par les produits fissiles, par suite de la fission de l'U-235. Ces déclarations ne sont pas inconciliables. En fait, le souffle de l'explosion devient radio-actif par suite de l'adhésion de particules de poussières fissiles elles-mêmes radioactives. On a donc tout à fait raison de dire que le taux de pollution, en ce qui concerne les produits fissiles de la fission de l'U-235, peut être considéré comme le taux de pollution attribuable à la retombée. Il en est ainsi dans une large mesure, indépendamment du secteur au-dessus duquel la détonation se produit.

Je crois que tous les honorables députés comprendront ces explications. Pour ce qui est du point que soulève ensuite le correspondant de l'honorable député, il y a manifestement malentendu. Il est vrai que, comme il le dit, l'abri dont le «plan de survivance n° 1» fournit le détail interceptera 90 p. 100 de la radiation actuelle. Ce que l'auteur oublie, toutefois, c'est que cet abri s'aménage dans le sous-sol des maisons. L'honorable député de Peel a traité de ce passage-là de la lettre. Dans chaque cas, l'habitation elle-même constituera un facteur de protection de 10. Cela signifie qu'en définitive l'abri construit en sous-sol offrira, dans le cas de la plupart des maisons, un facteur de protection de 100 et non de dix, et que 99 p. 100 de la radiation, non 90 p. 100, se trouveront interceptés.

La lettre en question renferme un certain nombre d'autres assertions qu'on a réfutées dans la réponse qu'on a fait parvenir au correspondant de l'honorable député. Si j'en oublie ici, ce n'est pas parce que je ne veux pas y répondre, mais bien parce que je n'en ai pas le détail en main.

On a parlé des programmes de défense passive dans les villes. Le gouvernement fédéral ne peut faire qu'en des termes généraux les plans en vue de la défense passive en cas de guerre nucléaire, en ce qui concerne les grandes villes, étant donné que les conditions varient d'une à l'autre. Cependant, il peut, avec la collaboration des provinces, aider les villes à préparer leur programme et il l'a fait de plusieurs manières, notamment en fournissant et en diffusant largement un guide pour l'élaboration des programmes municipaux, en donnant des cours aux maires, aux autres dignitaires et aux fonctionnaires municipaux; en accordant une aide financière pour tenir compte des frais qu'occasionnent les programmes locaux. Le gouvernement fédéral paie 75 p. 100 des frais des programmes approuvés, comme je l'ai dit plus tôt. Toutefois, c'est à la ville intéressée qu'il incombe d'arrêter les détails du programme et plusieurs villes canadiennes ont préparé leur plan de façon assez adéquate.

Je crois que cela répond en général, aux points soulevés. Encore une fois, je répète combien je suis reconnaissant à tous ceux qui ont participé au débat. Nous voulons obtenir vos meilleures idées et celles des Canadiens à ce sujet. Pour terminer, je demande encore la plus entière collaboration. Nous entrons dans un domaine d'activité tout nouveau; nous entrons dans un domaine soumis aux impondérables de l'avenir. Toutefois, je puis dire de M. Curry et de M. Bryce, du Conseil privé, de même que du personnel administratif et du personnel des diverses provinces, qu'ils ont fait beaucoup et qu'ils ont fait plus que ne l'exigeait leur devoir afin de travailler avec succès à la solution d'un problème nouveau, inusité mais vital pour l'avenir de notre peuple.

(Le crédit est adopté.)

CRÉDITS SPÉCIAUX

317. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $40,870.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous renseigner sur

la situation de cette Commission. Le premier ministre se souviendra que je lui ai demandé, à l'appel de l'ordre du jour, quand le deuxième volume du rapport serait prêt. Il m'a dit qu'il avait un mémoire émanant du greffier du Conseil privé. A la lumière de ce que le premier ministre a dit à maintes reprises, je voudrais savoir maintenant où en sont les choses et quels progrès a fait cette Commission royale d'enquête.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai dit l'autre jour que le deuxième rapport serait prêt cet automne et qu'il serait suivi d'un troisième rapport. Ce rapport serait un précis de la documentation et de tous les renseignements statistiques qui ont été colligés par la Commission.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre se souviendra que dans le premier rapport qui a été déposé, il y avait un certain nombre de recommandations dont le coût s'élevait, je crois, à environ 100 millions de dollars. Ces recommandations étaient partagées en quatre catégories. Le premier ministre se souviendra qu'on a déjà débattu cette question; il a dit qu'aussitôt que le rapport serait déposé, nous serions saisis d'une mesure législative. Je voudrais savoir quelles sont les intentions du gouvernement à propos des recommandations de la Commission MacPherson et si l'on songe à donner suite à ces recommandations par voie de législation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme l'honorable député le sait, le volume I traite plus ou moins de questions d'ordre général et renferme certaines recommandations. Nous ne saurions, avant d'avoir le deuxième volume, régler définitivement plusieurs questions qui ont été recommandées et sur lequel le volume à venir nous donnera d'autres renseignements.

L'hon. M. Chevrier: Il y a certaines autres choses sur lesquelles je voudrais des renseignements. Le premier ministre se rappelle sans doute que la commission royale d'enquête a été instituée en vue d'étudier nombre de questions qui se rattachent aux transports, comme, par exemple, le tarif-marchandises et la composition du tarif-marchandises. Les renseignements que j'aimerais obtenir intéressent le crédit 317, dont nous sommes saisis en ce moment, et se rattachent aussi au crédit 590. Le crédit 590, sous la rubrique «Commission des transports», nous demande de voter 50 millions de dollars.

Les députés n'ignorent pas que la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises autorise une subvention de vingt millions de dollars, si je ne m'abuse, en vue de la réduction générale du tarif-marchandises au Canada, et je crois que le gouvernement a distribué ce montant aux divers chemins de fer depuis que la mesure a reçu la sanction royale. Le premier ministre peut-il nous dire si l'on versera aussi une partie de cette somme de 50 millions de dollars en vue de réduire le tarif-marchandises et comment se fera ce versement?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je n'ai pas le renseignement demandé sous la main. Il y aura sans doute un débat là-dessus lorsque nous aborderons le poste qui vise la somme de 50 millions de dollars. Au lieu de vouloir apporter une réponse partielle à cette question, je pense qu'il serait préférable d'attendre et d'avoir tous les faits devant moi.

L'hon. M. Chevrier: Je n'insisterai pas là-dessus, monsieur le président. La réponse que le premier ministre vient de faire se recommandera sans doute au comité. A propos de la Commission royale d'enquête, j'aimerais savoir ceci. Le premier ministre peut-il nous dire quand on s'attend à ce que le rapport définitif soit présenté? Le premier ministre se souviendra que lorsqu'il en a été question à la Chambre, il avait l'impression que cela pourrait bien ne pas tarder. A la suite de notre expérience comme membres de l'ancien gouvernement, nous avons dit qu'il fallait bien du temps, et c'est ce qui est arrivé. Le premier ministre peut-il nous donner une idée du moment où les rapports définitifs vont être déposés à la Chambre?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si je le pouvais, je me ferais un plaisir de vous être utile. Je me souviens qu'une fois je me suis risqué à faire des prédictions au sujet d'une commission royale d'enquête. Les événements ne m'ont pas donné raison et des questions m'ont été posées de temps à autre. Je ne veux pas me placer dans la même situation encore une fois.

L'hon. M. Chevrier: Le rapport Clark.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député me fait penser à Orphée. Il pourrait presque obtenir des renseignements sur n'importe quel sujet si seulement il adoptait toujours cette attitude bienveillante. Cependant, je ne vais pas me hasarder dans ce domaine, même si le député s'y est pris d'une manière affable pour tâcher d'obtenir des renseignements.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre est de très bonne humeur.

L'hon. M. Martin: Dans le même esprit et pour les mêmes fins puis-je demander au premier ministre s'il peut maintenant nous dire

quand le gouvernement compte être en mesure d'annoncer s'il accepte ou rejette le rapport de la Commission royale d'enquête Bladen? Le premier ministre comprendra que cette question est de la plus haute importance dans la collectivité d'où je viens. Il y a déjà cinq mois que le gouvernement a reçu le rapport. Beaucoup de gens se demandent quand nous aurons des nouvelles à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député m'a presque persuadé, monsieur le président. Cependant, malgré mon grand désir d'être utile, je ne puis rien ajouter à ce que j'ai déjà dit.

(Le crédit est adopté.)

318. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $750,000.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas l'intention de commettre la même erreur que mes collègues en allant demander au premier ministre de prophétiser. Je vais tout simplement lui demander de nous dire ce qui a été fait par la Commission royale d'enquête Glassco ou de nous faire rapport du travail accompli par la Commission. Pourrait-il nous dire quel montant la Commission a réussi à faire économiser à la date la plus récente, en ce qui a trait au demi-milliard de dollars d'économies qu'elle devait aider le gouvernement à réaliser?

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je faire remarquer à l'honorable député que la Commission a entrepris une étude extrêmement minutieuse et approfondie des problèmes qui lui ont été confiés. Elle a divisé son travail d'enquête en 18 secteurs bien définis. Il serait bon je crois que je consigne au compte rendu ces secteurs afin de donner une idée de l'envergure de l'étude en cours. Les voici: contrôle financier et comptabilité; main-d'œuvre dans les services de l'État: travail de bureau et méthodes; régie des biens immobiliers; acquisition et régie du matériel; transport; communications; analyse économique et statistique; services et procédures juridiques; recherches et réalisations techniques; services au public; services médicaux et hospitaliers; services éducatifs; services d'information publique; activités touchant les prêts, les nantissements et les assurances; aspects administratifs du ministère de la Défense nationale; fonctions de l'État qui viennent en concurrence avec celles d'entreprises privées; entreprises fédérales-provinciales et activités connexes.

[L'hon. M. Martin.]

Cette énumération donne sans doute aux honorables députés une idée de l'étendue et de la complexité du domaine où s'exerce l'activité de la Commission. Celle-ci ne tient pas de séances publiques. Jusqu'ici elle a tâché, dans la mesure du possible, d'obtenir les renseignements dont elle avait besoin, au moyen de consultations avec les ministères de l'État et d'autres consultations.

Pour ce qui est des économies qu'elle permettra de réaliser, j'espère qu'elle pourra, sans nuire à l'efficacité mais plutôt en l'augmentant, recommander des modifications qui entraîneront des réductions semblables, toutes proportions gardées, aux économies réalisées par la Commission Hoover aux États-Unis.

L'hon. M. Chevrier: Si je comprends bien, c'est la première fois qu'une dépense est prévue dans les crédits pour la Commission Glassco?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Et le montant est de $750,000?

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre pourrait-il nous dire ce que cette commission coûtera en tout? J'ai ici un article publié dans le *Financial Post* du 29 juillet 1961 où il est écrit que pour l'année financière en cours, cette commission coûtera $2,250,000. Le premier ministre pourrait-il nous dire si c'est exact?

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'on pense à la nature des renseignements spécialisés à obtenir, je sais que le coût sera considérable. Pour l'instant, je n'ai aucune idée de ce qu'il sera. Cependant, pour être efficace, cette commission doit compter sur les services de personnes expérimentées et bien versées dans les domaines technique, économique et autres. Quels que soient les frais, je crois que les résultats les compenseront largement.

L'hon. M. Chevrier: C'est à voir. Nous devons attendre les recommandations de la Commission mais entre-temps le premier ministre pourrait nous dire si, au sujet de ce rapport, la Commission procédera comme la Commission MacPherson par exemple. Présentera-t-elle un ou plusieurs rapports provisoires?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député n'ignore pas qu'elle a déjà présenté un rapport provisoire. Il y en aura un autre en temps opportun.

L'hon. M. Chevrier: Quand la Commission finira-t-elle ses travaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député sait que nous avons exposé les attributions ou objectifs de la Commission quand elle a été

instituée et avons décidé que les commissaires feraient rapport au gouverneur en conseil en présentant des rapports provisoires sur le progrès accompli et qu'ils soumettraient le rapport définitif dans les deux ans.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas les documents sous les yeux mais il me semble qu'on a décidé, au moment de la formation de la Commission, qu'elle présenterait périodiquement des rapports et formulerait également des recommandations aux ministères dans le cours de ses travaux, recommandations qui devaient être mises en pratique immédiatement pour réaliser aussitôt que possible les économies qui sont, somme toute, d'après moi, le seul but de la Commission. Le premier ministre pourrait-il nous indiquer le nombre des recommandations et la nature des plus importantes d'entre elles que la Commission a faites jusqu'à maintenant aux différents ministères?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je ne le sais pas, monsieur le président.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas retarder l'adoption des crédits, monsieur le président, mais le premier ministre pourrait-il préparer ces renseignements et les faire connaître aux députés d'ici un certain temps pour qu'ils puissent être examinés à la prochaine session?

Le très hon. M. Diefenbaker: J'y penserai.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, il y a une autre proposition que je pourrais faire au premier ministre au sujet de cette commission royale qui m'intéresse tout particulièrement, on le comprendra, à cause des années que j'ai passées dans le service public.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avez-vous déposé devant la Commission Glassco?

L'hon. M. Pickersgill: J'ai cru comprendre que le premier ministre avait déclaré que la Commission ne recevait pas de déposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voulais dire des recommandations.

L'hon. M. Pickersgill: D'après ce que j'ai compris, elle fait une sorte d'inquisition privée non pas une enquête publique; il s'agit d'une sorte de chambre étoilée, pour employer une expression dont se servait fréquemment un très distingué membre de la Chambre qui siégeait naguère de ce côté-ci et qui siège maintenant de l'autre côté. Jusqu'ici, je n'ai pas paru devant cet auguste tribunal et je n'ai pas été soumis à son interritoire. Cependant, puisque le premier ministre m'a posé la question directement, je puis dire qu'un avocat qui y est attaché a téléphoné l'autre jour pour me dire qu'il aimerait me parler de quelque chose. Je lui ai proposé de déjeuner avec lui afin que nous puissions nous entretenir. Je me hâte d'ajouter que c'était à mes frais, ne voulant pas augmenter les frais de l'enquête.

Voici ce que je tenais à proposer au premier ministre. J'ai remarqué, alors qu'il énumérait les différents services de l'enquête, que l'un d'eux portait sur l'information publique. Le premier ministre se souviendra qu'à l'époque où il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il y a quelques années, les critiques de ce côté-ci—je ne crois pas que le premier ministre ait beaucoup pratiqué la chose, mais le ministre des Finances l'a sûrement pratiquée, tout comme certains des principaux membres de l'opposition qui occupent maintenant les banquettes ministérielles—se plaignaient des frais excessifs des services d'information et des relations avec la presse, dans les divers ministères.

Étant donné l'importance que ces honorables messieurs avaient coutume d'attacher à la question, je me demandais si le premier ministre pourrait recommander à M. Glassco de pousser un peu les choses pour ce qui est de ce domaine de l'enquête, afin qu'on puisse présenter un rapport public à ce sujet aussitôt que possible. Je demande cela parce que je me rappelle très bien comment le ministre des Finances, en particulier, avait coutume de signaler qu'on pourrait faire d'énormes économies en diminuant ces services.

Le seul souvenir clair et précis que j'ai, c'est qu'avant 1957—je pense que je pourrais dire depuis la Confédération—il n'y avait pas de service des relations extérieures au ministère des Finances. La seule économie qu'on a effectuée dans ce ministère a été d'ajouter au personnel du ministre des Finances quelqu'un qui touche, dit-on, un traitement de $10,000 par année.

Connaissant la passion de l'économie qui anime le ministre des Finances—il n'a pas augmenté beaucoup les dépenses annuelles du pays: plus d'un milliard de dollars par année en comparaison de ce qu'elles étaient sous l'ancien gouvernement—j'estime qu'il y a lieu d'enquêter le plus tôt possible dans ce domaine où on se plaisait à dire que de grandes économies étaient possibles.

(Le crédit est adopté.)

Crédits spéciaux—

557. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement—Crédit supplémentaire, $1,577,480.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je note que si l'on ajoute le montant du poste 318 à celui du poste à l'étude, la somme totale affectée cette année aux dépenses de

cette commission royale d'enquête, qui doit faire épargner l'argent des contribuables, s'élève à bien au delà de 2 millions et quart.

(Le crédit est adopté.)

558. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les magazines et d'autres périodiques canadiens, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $35,600.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, à propos de cette commission royale d'enquête sur les périodiques et les publications, le premier ministre peut-il ajouter quelque chose aux renseignements qu'il a fournis en réponse à des questions posées à l'appel de l'ordre du jour? Pourrait-il nous dire si le gouvernement a examiné ces recommandations et s'il va y donner suite ou non?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter pour le moment.

(Le crédit est adopté.)

559. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'industrie de l'automobile, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $16,000.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, à propos du poste 559, j'aimerais demander au premier ministre si, étant donné qu'il n'y a pas de poste à cette fin dans le Budget principal des dépenses, ce montant de $16,000 représente le coût total de la Commission Bladen.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non, ce n'est pas tout.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre pourrait-il nous dire à quel moment le crédit supplémentaire, quel qu'il soit, a été adopté et à quoi il devait servir?

L'hon. M. Churchill: L'année dernière.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'année dernière, on a dépensé environ $46,000.

L'hon. M. Pickersgill: Ce qui fait un total d'un peu plus de $60,000.

(Le crédit est adopté.)

560. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $125,000.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le premier ministre peut-il nous dire ce qui a été fait à cet égard? Je ne devrais peut-être même pas poser cette question, puisque le premier ministre se refuse tout à fait à faire des prophéties, mais peut-il dire s'il a fixé une date limite à laquelle la Commission royale d'enquête terminerait ses travaux?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'aimerais bien avoir sous peu un rapport provisoire de cette Commission. Je sais que l'honorable député voudrait la même chose aussi. Je suis certain que chacun de nous serait très heureux d'avoir un rapport qui nous donnerait une idée de ce qu'il y a lieu de faire.

Je sais que le premier minstre du Québec dit que l'institution de cette Commission royale d'enquête n'est pas conforme à la constitution, mais j'espère que ses sentiments à cet égard n'empêcheront pas la Commission de remplir son mandat, savoir qu'elle ne doit pas empiéter sur les domaines relevant de la compétence provinciale, et bien se rappeler les responsabilités des provinces en matière d'hygiène; j'espère aussi que la Commission pourra trouver une formule qui permettra au gouvernement fédéral de faire quelque chose à l'avantage de tous les Canadiens.

(Le crédit est adopté.)

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs—

162. Secrétariat du gouverneur général, $220,633.

L'hon. M. Pickersgill: A propos de ce crédit, monsieur le président, je voudrais demander au premier ministre si des modifications ont été apportées récemment aux ententes relatives aux dépenses des lieutenants-gouverneurs, sauf en ce qui concerne leurs traitements.

Le très hon. M. Diefenbaker: Oui, monsieur le président. Au numéro 529 du budget supplémentaire, figure un crédit autorisant l'État à rembourser les lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada de leurs frais de déplacement et d'hospitalité occasionnés par l'exercice de leurs fonctions, et ainsi de suite. Le montant de ce crédit est de $43,000.

Ce crédit augmente de moitié le montant des indemnités payables aux lieutenants-gouverneurs, pour les rembourser des frais de déplacement et d'hospitalité occasionnés par l'exercice de leurs fonctions.

La raison de ces indemnités a été exprimée de la meilleure façon, à mon sens, par le premier ministre du temps, M. St-Laurent, lorsque cette proposition a été présentée la première fois. Il a dit en effet que, de l'avis du gouvernement, les Canadiens ne voulaient pas que soit aboli le poste de lieutenant-gouverneur et que, tant que ce poste serait maintenu sous l'empire de notre constitution il ne serait

pas bon que ce soit un poste réservé à des personnes qui pourraient, grâce à leurs ressources personnelles, pourvoir aux services qu'ils doivent rendre au public.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Voilà qui termine l'examen des crédits du Conseil privé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

453. Administration centrale, $2,492,981.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): J'aimerais formuler quelques brèves observations avant que le comité examine les divers crédits de mon ministère. Ces crédits ont été étudiés par le comité permanent des Affaires des anciens combattants. Si notre régime de comités fonctionne d'une manière satisfaisante, comme je le crois, l'examen des crédits qui leur ont été soumis devrait normalement prendre moins de temps que les autres en comité plénier. Cependant, comme il y va d'un ministère aussi important que celui des Affaires des anciens combattants, je ne vois aucune objection à ce que l'on formule des commentaires ni à ce que l'on amorce des débats sur toute question qui s'y rattache. Je désire tout bonnement rappeler aux députés, et surtout à ceux qui ne faisaient pas partie du comité permanent, que ces crédits ont fait l'objet de l'examen le plus attentif. Les fonctionnaires du ministère ont comparu, ils ont exposé les fonctions des divers services, et ils ont répondu aux questions que leur ont posées les membres du comité, représentatif de tous les partis. Je remercie les membres du comité permanent de l'attention qu'ils ont accordée au travail du ministère et des propositions qu'ils m'ont présentées. J'estime qu'ils se sont bien acquittés de leurs fonctions et je leur suis reconnaissant d'avoir fait preuve de tant d'assiduité aux séances.

Les faits intéressant les anciens combattants du Canada n'ont pas subi de modification radicale au cours de l'année. Le nombre des anciens combattants dépasse le million—je crois qu'il y a encore environ 1,100,000 Canadiens et Canadiennes qui, à quelque moment, lors de quelque guerre, ont endossé l'uniforme et ont servi sous nos drapeaux. Plus de 80 p. 100 de ce nombre ont réussi à survivre sans trop de difficulté et ont pu, jusqu'à présent, subvenir à leurs propres besoins. Malheureusement, entre 17 et 20 p. 100 des survivants ont subi des infirmités ou d'autres épreuves et ont dû recevoir l'aide que notre pays reconnaissant leur a accordée sans hésiter. L'une des impressions que j'ai receuillies depuis que je siège à la Chambre des communes, c'est que les problèmes des anciens combattants reçoivent toujours la considération sympathique de tous les partis représentés à la Chambre. Le nombre des blessés de la première Grande guerre est encore de 48,000, en chiffres ronds. On en a déjà compté 100,000. Environ 104,000 Canadiens souffrent d'infirmités qu'ils ont reçues lors de la seconde Grande guerre. Il y a environ 48,000 anciens combattants qui touchent des allocations. Ce groupe est composé des anciens combattants qui n'ont pas reçu de blessures graves, mais que la guerre a néanmoins éprouvés.

Aux chiffres que je viens de citer s'ajoute, bien entendu, le nombre des personnes à la charge des anciens combattants, les épouses et les orphelins, qui reçoivent de l'assistance.

Au cours des douze derniers mois, la Chambre des communes a fait l'étude de trois importantes mesures intéressant le ministère des Affaires des anciens combattants: une modification à la loi sur les pensions qui a permis de relever de 20 p. 100 toutes les pensions d'invalidité et d'augmenter d'un tiers les allocations versées aux orphelins; une modification analogue à la loi sur les allocations aux anciens combattants, qui a eu pour résultat une augmentation générale de 20 p. 100; une modification aux règlements qui régissent l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, en vue de réduire la superficie minimum autorisée à une demi-acre. Cette question causait beaucoup d'ennuis ces dernières années et il semble que les intéressés se soient réjouis du changement apporté. Voilà les questions les plus importantes qu'on a étudiées.

Les fonctionnaires très compétents, de mon ministère se sont penchés sur d'autres sujets qui sont de nature à intéresser les anciens combattants et le comité plénier, et je ferai à mon tour l'examen de ces questions dès que cette longue session sera terminée. J'espère qu'on examinera d'un œil favorable, à la prochaine session, certains des problèmes avec lesquels les anciens combattants sont aux prises. J'ai fait l'exposé des progrès qui ont été accomplis jusqu'ici et j'espère que le comité approuvera maintenant les crédits dont il est saisi et que les députés me signaleront les questions qui, à leur avis, méritent d'être étudiées.

M. Carter: Je tiens à remercier le ministre de la déclaration qu'il vient de faire ainsi que de ses aimables observations sur les efforts et les travaux accomplis par le comité parlementaire des affaires des anciens combattants.

Comme l'a signalé le ministre, ces crédits ont fait l'objet d'un examen très méticuleux au comité. En réalité, on y a consacré dix

séances distinctes. Des fonctionnaires de toutes les divisions du ministère avaient été mis à notre disposition pour donner des réponses détaillées à toutes les questions que posaient les membres du comité. Les comptes rendus de ces séances sont imprimés et tous les députés, ainsi que le public qui s'y intéresse, pourront se les procurer chez l'Imprimeur de la reine. Les crédits du ministère à l'étude ne prêtent jamais à controverse, et nous, c'est-à-dire les membres du parti libéral, ne voyons pas ce qui motiverait leur examen prolongé.

Le ministre a mentionné les modifications apportées à la charte des anciens combattants et surtout les amendements de la loi sur les pensions et de la loi sur les allocations aux anciens combattants, qui ont relevé de 20 p. 100, d'une façon générale, cette allocation. Le ministre a également mentionné le changement du règlement relatif à l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Nous sommes reconnaissants au gouvernement de ce qu'il a fait à cet égard, et je suis sûr que les anciens combattants de tout le pays l'apprécient eux-mêmes beaucoup.

Je suis sûr que le ministre ne m'en voudra pas de lui rappeler qu'il y a encore quelques petits travaux de mise au point à faire. En particulier, j'ai eu, pour ma part, l'impression que la condition de 365 jours de service au Royaume-Uni, imposée aux anciens combattants, devait être abolie, quand elle s'appliquait aux anciens soldats de la première guerre mondiale. Je crois, d'ailleurs, que la plupart des anciens combattants conviennent qu'il y aurait lieu de faire davantage pour les veuves des anciens combattants. Nous estimons, en particulier, que les veuves de citoyens canadiens qui ont servi dans les forces impériales constituent un cas spécial qui mérite d'être examiné. Il serait bon que le gouvernement puisse accorder le traitement médical gratuit aux pensionnés et à leurs familles ainsi qu'aux veuves des non pensionnés, et aux membres des familles des amputés de guerre. Nous aimerions que soit relevé le plafond à l'égard des veuves des anciens combattants non pensionnés et que, dans certaines conditions, elles puissent avoir droit automatiquement à une pension. Si je comprends bien aussi, la population canadienne en général, et certainement la plupart des organismes d'anciens combattants aimeraient que la loi soit modifiée de manière que les dommages-intérêts qu'une veuve pourrait toucher par suite de la mort accidentelle de son mari puissent être considérés comme une assurance-vie et autres biens, et non pas pris en ligne de compte lorsque ses droits à pension sont à l'étude.

Je crois également qu'il y aurait lieu de modifier la loi de manière que la pension de l'ancien combattant décédé puisse être versée à sa veuve pendant une année complète après sa mort, et qu'une allocation suffisante soit prévue à son égard après cela.

Le comité a reçu des instances de nombreux organismes d'anciens combattants, y compris la Légion royale canadienne, le Conseil national des associations des anciens combattants du Canada, l'Association des amputés de guerre, l'Association canadienne des veuves non pensionnées, et d'autres associations d'anciens combattants. L'examen des mémoires soumis par ces divers organismes révèle également qu'il y a chez eux accord unanime à l'égard de ces propositions. Presque tous les mémoires ont signalé chacun de ces problèmes et recommandé qu'on fasse quelque chose pour les résoudre.

Je tiens à dire combien j'ai été déçu de voir le gouvernement modifier la loi canadienne sur les pensions et la loi sur les allocations aux anciens combattants sans en profiter pour accorder les avantages de la charte des anciens combattants au personnels de la marine marchande au service de remorqueurs de secours, aux sapeurs et aux corps de forestiers de Terre-Neuve qui ont participé à la seconde Grande guerre.

Le ministre ne s'attend sûrement pas que je me rasseois sans lui rappeler de nouveau que les anciens combattants de Terre-Neuve attendent toujours que les changements nécessaires soient apportés aux lois pertinentes, afin d'obtenir le même statut que les anciens combattants des forces canadiennes, comme le précisaient les conditions de l'union. A l'heure actuelle, les veuves des anciens combattants de Terre-Neuve ne sont pas sur le même pied que les veuves des autres anciens combattants du Canada. Elles ne bénéficient d'aucun droit. Lorsqu'elles obtiennent une pension, c'est à titre de faveur, et elles y perdent droit dès qu'elles quittent le pays. Je prie le ministre et le gouvernement d'examiner d'urgence ces dispositions et j'espère que le ministre trouvera bientôt le moyen d'apporter de nouvelles modifications qui régleront ces problèmes. Voilà tout ce que j'ai à dire pour le moment. Par contre, j'aurai quelques questions à poser sur les divers autres crédits.

(Le crédit est adopté.)

456. Fonctionnement des hôpitaux et administration, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu touché au cours de l'année, à l'égard des services hospitaliers et connexes, $45,217,346.

M. Carter: Il me semble que ma question pourrait être posée à propos du crédit 456. Elle a trait aux crédits 456 et 457. Le ministre

peut-il exposer, dans ses grandes lignes, au comité, la ligne de conduite adoptée par le ministère à l'égard de la découverte de nouveaux traitements et de nouveaux remèdes pouvant être mis à la disposition des anciens combattants en vue de leur traitement dans les hôpitaux fonctionnant sous les auspices du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. M. Churchill: Je ne puis citer d'exemples concrets au député, mais je suis convaincu que tout le possible sera fait au sujet des modifications, si elles se révèlent nécessaires, des traitements appliqués aux anciens combattants, parce qu'ils sont si bien soignés par un service médical dévoué d'un bout à l'autre de notre pays. Les médecins qui servent dans nos hôpitaux réservés aux anciens combattants, comptent généralement parmi les meilleurs. Bon nombre d'entre eux sont également instructeurs ou professeurs des facultés de médecine de nos universités. Il y a parmi eux des spécialistes dans les divers domaines de la médecine. Ils dépassent de beaucoup leur simple devoir en soignant beaucoup de nos anciens combattants, qu'ils soient hospitalisés ou non. Étant donné qu'ils se tiennent au courant de tous les progrès réalisés dans leur profession, comme je suis convaincu qu'ils le font, car j'en ai rencontré bon nombre, toute nouvelle méthode dont ils pourraient se servir sera certainement appliquée. Mais je répète ce que j'ai déjà dit: je n'ai pas d'exemple concret à signaler à l'attention du comité en l'occurrence.

M. McGrath: Serait-il approprié de demander au ministre à propos du crédit à l'étude, ce que ses services visent exactement en ce qui concerne le fonctionnement de l'hôpital des anciens combattants qui est actuellement en voie de construction en tant qu'annexe de l'hôpital général à Saint-Jean (T.-N.).

L'hon. M. Churchill: Nous visons les mêmes fins qu'ailleurs, soit de fournir un plus grand nombre de lits pour le traitement de ceux qui en ont besoin; d'améliorer toute la situation des lits disponibles et de fournir aussi ce qu'on appelle les soins à domicile à ceux qui sont admis à ce genre de traitement par nos hôpitaux d'anciens combattants.

M. McGrath: Je ne crois pas que ma question a été bien comprise. Le ministère a-t-il l'intention d'exploiter lui-même l'hôpital en question?

L'hon. M. Churchill: Il se rattache à l'hôpital Général de Saint-Jean, sous forme de pavillon, et relèvera de l'administration de cet hôpital.

(Le crédit est adopté.)

460. Bureaux des vétérans, $716,012.

M. Carter: J'aimerais intercaler une brève observation, monsieur le président. J'ai l'impression que les employés des divers bureaux régionaux du ministère des Affaires des anciens combattants sont en quelque sorte acculés à une impasse. Leurs chances d'avancement semblent bien minces.

Dans le passé, j'ai proposé qu'on augmente le nombre des avocats des pensions, et surtout qu'on emploie des avocats à plein temps à Terre-Neuve. Après avoir suivi la situation de près pendant plusieurs années, j'ai réfléchi et conclu que cela n'est peut-être plus nécessaire: les bureaux des différentes régions reçoivent maintenant des employés qui s'y connaissent à fond pour ce qui est de l'examen des problèmes des anciens combattants et de la préparation de leurs dossiers. J'invite le ministre à songer à établir un classement des employés pour créer une catégorie d'avocats adjoints des pensions, qui engloberait les employés qui n'ont pas fait leurs études de droit mais qui, en vertu de leur expérience, peuvent s'acquitter de ce travail avec autant de compétence que les hommes de loi. Ce n'est qu'une idée que je demanderais au ministre d'étudier pour l'an prochain.

L'hon. M. Churchill: Je le ferai. De fait, je parlais justement de cette question avec le sous-ministre pas plus tard qu'hier. J'ai eu l'occasion de rencontrer les avocats qui s'occupent de ce travail et qui se trouvaient à Ottawa pour une réunion de deux jours. Le secrétaire parlementaire et moi-même les avons rencontrés et leur avons parlé. La proposition du député est donc déjà à l'étude.

(Le crédit est adopté.)

461. Commission des allocations aux anciens combattants—Administration, $170,994.

M. Carter: Je voudrais tout simplement signaler une chose en ce qui a trait aux anciens combattants de moins de 60 ans qui reçoivent une allocation. Un ancien combattant doit, dans ces circonstances, obtenir un certificat médical attestant qu'il ne pourra jamais travailler. Il me semble qu'il n'est pas facile d'obtenir un tel certificat de nos jours où la science progresse si rapidement, surtout dans le domaine médical; il est très difficile de prédire que, parce qu'une personne a déjà souffert d'une incapacité pendant un certain nombre d'années, elle en sera affligée toute sa vie et qu'elle n'a absolument aucune chance de guérir assez pour pouvoir recommencer à travailler. Je dirai au ministre qu'une personne, qui est invalide depuis un certain nombre d'années, mettons deux ou trois ans, devrait être considérée comme suffisamment invalide pour obtenir l'allocation d'ancien

combattant. On pourrait par la suite revoir chaque année son cas, afin de déterminer s'il y a eu amélioration. A mon avis, on ne devrait pas priver une personne de l'allocation jusqu'à 60 ans ou jusqu'à ce qu'un certificat atteste qu'elle est affligée d'une invalidité permanente.

L'hon. M. Churchill: Le problème n'est pas neuf. Il est important et il a déjà été examiné. Bien entendu, 60 ans est l'âge fixé, mais nombreux sont les bénéficiaires plus jeunes. De fait, il y en a 4,000. La Commission des allocations aux anciens combattants s'est toujours montrée raisonnable et généreuse dans ces cas. Il n'est pas inutile toutefois que la question soit portée à l'attention des honorables députés, comme l'a fait le préopinant. S'il vient à l'attention des honorables députés des cas qui mériteraient notre attention et n'ont pu l'obtenir, je demande qu'on m'écrive à ce sujet et qu'on me rappelle la chose si la réponse tarde. Nous verrons à faire quelque chose.

(Le crédit est adopté.)

Paiements divers—
465. Sépultures et monuments commémoratifs, $1,435,500.

M. Carter: J'ai eu le privilège d'aller voir les monuments de Vimy et de Beaumont-Hamel en juillet dernier et je voudrais profiter de cette occasion pour dire ici que j'ai été très satisfait de voir quel soin le ministère prend des monuments et des tombes de nos soldats tombés au champ de bataille. J'ai vu tout cela de mes yeux et j'ai été très impressionné. Je suis certain que les pères, les mères, les autres parents et les amis de ceux qui reposent là-bas seront heureux de savoir que l'on prend un tel soin de leurs tombes.

Je ne veux pas laisser passer cette occasion de rendre un hommage particulier à M. Allan Chambers, organisateur de cette visite des monuments commémoratifs, pour le splendide travail qu'il fait à cet égard.

(Le crédit est adopté.)

Commission canadienne des pensions—
468. Frais d'administration, $2,693,268.

M. Carter: Je n'ai qu'une question à poser, et elle se rattache à un cas qui a été porté à mon attention récemment. Quelle est la ligne de conduite adoptée dans le cas d'un ancien combattant qui aurait pu être privé de prestations par suite d'un diagnostic erroné de la part de la commission médicale du ministère qui l'aurait examiné? J'ai entendu parler d'un cas où un diagnostic erroné a été établi à deux reprises. La première fois, le diagnostic a permis d'accorder une pension d'invalidité de 10 p. 100. La deuxième fois, le diagnostic a permis d'accorder une pension d'invalidité de 60 p. 100. Enfin, un troisième diagnostic, tout à fait différent, a permis d'accorder une pension d'invalidité de 100 p. 100. Or, l'état de l'ancien combattant n'avait nullement changé dans tout cet intervalle. Il était complètement invalide depuis le début, et devait employer un aide. Il a fallu plusieurs années avant que la commission médicale établisse le bon diagnostic, permettant ainsi d'accorder une pension d'invalidité de 100 p. 100 et une allocation au titre de l'aide en question. Le ministère a-t-il pour ligne de conduite de rembourser les anciens combattants pour les pertes qu'ils ont subies par suite de diagnostics erronés?

L'hon. M. Churchill: Dans certains cas, la pension a été considérée comme rétroactive. Il est admis que le problème du diagnostic est difficile, et je suppose qu'il existe des divergences de vues à ce propos. Cependant, tout intéressé ayant des doutes peut faire réexaminer son cas par la Commission des pensions. La Commission est toujours prête à aider au règlement des questions de ce genre. Si un ancien combattant estime qu'un nouvel examen de son cas donnerait un diagnostic différent, il a tout à fait droit de chercher à obtenir un nouvel examen. Dans certains cas, mais non dans tous, la pension serait rétroactive.

L'hon. M. Pickersgill: Avant que le crédit soit adopté, je désire signaler au ministre quelque chose dont j'ai pris connaissance il y a quelques mois. Lorsqu'un pensionné décède avant la date de versement du chèque de sa pension, au cours d'un mois donné, le chèque émis pour ce mois-là, ou pour la partie du mois durant laquelle le pensionné était encore en vie, ne peut évidemment pas être encaissé; mais on ne verse rien à la succession pour ce laps de temps, sauf sur demande et à titre de faveur. Dans le cas auquel je songe en particulier, cela n'importait aucunement, mais j'ai l'impression que dans bien des cas il importerait beaucoup que la pension soit versée. A mon avis, il n'est que raisonnable, et c'était sûrement l'intention du Parlement, que la pension accordée soit payée jusqu'au décès du titulaire, même s'il ne s'agit alors que d'une fraction de mois. J'ignore si la question relève de la loi ou d'un règlement, mais j'estime qu'on devrait la régler, non d'une manière rétroactive, mais pour l'avenir.

L'hon. M. Churchill: Je croyais ce point déjà réglé; je vais y voir. Autant que je sache, la pension est payable jusqu'à la fin du mois au cours duquel le titulaire décède. Le chef de la Commission des pensions est

ici et il écoute attentivement. Nous étudierons la question.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Cela termine les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants.

M. Jones: Pourrais-je, au nom du ministre, remercier le comité de sa courtoisie et de la rapidité avec laquelle il a examiné ces crédits.

M. le président suppléant: J'ai devant moi les crédits supplémentaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

548. Administration centrale, y compris la part du Canada aux frais de la Conférence sur *Les ressources de l'avenir*—Crédit supplémentaire, $31,334.

L'hon. M. Pickersgill: Nous en sommes au crédit de l'administration du ministère, et avant qu'il soit adopté, le ministre pourrait-il nous donner une explication plus complète que celle qu'il a donnée au chef de l'opposition l'autre jour, quant aux raisons pour lesquelles le gouvernement prend tellement de temps à se décider sur ce qu'il fera au sujet du canal de dérivation des crues de la rivière Rouge au Manitoba?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur le président, je crois que le temps écoulé à ce sujet est une question assez relative. De fait, le projet du canal de dérivation est à l'étude depuis environ 1950, alors que se sont produites les inondations désastreuses de Winnipeg. Étant Manitobain moi-même, je suis bien au courant de la nature de ce désastre, même si ma propre ville de Brandon n'a pas souffert directement de l'inondation. Nous avons alors subi pleinement les conséquences de l'exode causé par l'inondation.

Au cours des dix dernières années, on n'a pas cessé de discuter sur les manières d'empêcher que ne se reproduise le désastre de Winnipeg, et ce n'est que récemment, depuis 1959 de fait, que nous avons décidé d'aménager un canal à Winnipeg. Cela nous a été recommandé par le comité d'enquête établi lors du désastre. Je crois qu'il y a pas mal de progrès de fait. Il existe un comité mixte d'ingénieurs représentant le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral qui travaille à ce projet depuis le printemps dernier. Ce comité a étudié bien des problèmes techniques que suscite un projet d'une telle envergure. Ce n'est que ces derniers jours que nous avons obtenu des renseignements à ce sujet.

En ce qui concerne le partage des frais, ce point si important a fait constamment l'objet d'entretiens et de négociations. Nous sommes presque arrivés à une entente. Mais un problème de nature particulière s'est fait jour à cet égard. En effet, comme le sait fort bien le député de Bonavista-Twillingate, il s'agit d'une rivière internationale qui prend source du côté sud de la frontière. Elle ne peut, par conséquent, être considérée comme relevant directement de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux qui s'appliquerait normalement. Cela signifie qu'il faudra élaborer une formule spéciale et c'est ce problème que nous tâchons de résoudre à l'heure actuelle. Ainsi que je l'ai déjà indiqué dans ma réponse au chef de l'opposition l'autre jour, les entretiens se poursuivent de façon très heureuse et nous espérons pouvoir faire une déclaration à ce sujet sous peu.

L'hon. M. Pickersgill: Ayant consulté les journaux de Winnipeg, je suppose que le bonheur, comme le temps, est assez relatif. Le ministre me paraît plus heureux que ceux avec qui il négocie au Manitoba. En effet, l'impression que donne la lecture des journaux, c'est que le gouvernement provincial n'est pas particulièrement satisfait de la parcimonie dont le Trésor fait preuve à son égard, par rapport à ce qu'on avait fait miroiter à ses yeux avant le 31 mars 1958. Cependant, ce n'est pas le moment de traiter ce sujet en détail.

Afin d'épargner du temps lorsque nous aborderons la question sous l'empire du prochain crédit, je voudrais demander au ministre dès maintenant si le ministère songe à mettre en œuvre un programme spécial de travaux d'hiver dans les parcs nationaux comme l'an dernier?

L'hon. M. Dinsdale: Oui, monsieur le président, nous sommes d'avis qu'il importe au plus haut point de poursuivre notre programme de travaux d'hiver pas mal de la même façon que nous l'avons fait ces dernières années. C'est surtout nécessaire à cause du nombre très considérable de gens qui visitent les parcs. D'après les données statistiques préliminaires recueillies au cours de l'été dernier, le nombre de touristes a augmenté au moins de moitié. Nos parcs ont été bondés. Nous avons des programmes d'aménagement de terrains de camping en voie de réalisation dans presque tous nos parcs nationaux et nous espérons poursuivre ces travaux, en vertu du programme de travaux d'hiver, au cours de l'hiver prochain.

M. Pugh: J'aimerais poser une question au sujet du col de Rogers. J'y suis passé dernièrement et j'ai constaté que le gouvernement

fédéral a presque terminé son tronçon de route, c'est-à-dire celui qui traverse le parc national. Cependant les travaux ne vont pas aussi rondement en allant vers l'Est, soit sur le tronçon que la province de la Colombie-Britannique doit aménager. Le ministre pourrait-il nous dire si on a fixé une date pour l'ouverture de la route? Pourrait-il nous dire aussi quels aménagements les voyageurs trouveront dans le parc en ce qui a trait au camping et aux escales de nuit?

L'hon. M. Dinsdale: Je suis heureux que le député ait soulevé ce point, monsieur le président. Les progrès accomplis à l'égard de l'aménagement de la route au col de Rogers m'ont causé quelques soucis vu, surtout, qu'une foire internationale très importante doit s'ouvrir à Seattle, l'an prochain. Cette route sera l'une des principales voies d'accès à la foire. A mon avis, elle aura une grande influence sur l'activité touristique dans ce coin du pays.

Pour ce qui est des progrès des travaux sur le tronçon de route qui se trouve à l'intérieur des limites du parc national, je tiens à dire que nous nous intéressons d'une manière toute spéciale à cette question. Le député comprendra naturellement que c'est le seul tronçon de route qui relève de notre juridiction. Nous espérons toutefois qu'il sera terminé et prêt à servir l'été prochain, ce qui permettrait peut-être une cérémonie d'inauguration au début du printemps. Nous sommes bien au courant de la situation. Je suis heureux de cette occasion qui m'a été donnée d'informer le comité de l'état de la question.

M. Pugh: J'aurais une question complémentaire, tandis que nous sommes à cette question. En revenant cet automne, j'ai profité de l'occasion pour traverser le parc. Si j'insiste, monsieur le président, pour demander au ministre s'il sait quand le gouvernement provincial a l'intention d'ouvrir sa partie, c'est que les travaux sur la partie provinciale du chemin sont, à mon avis, trop en retard pour laisser espérer l'ouverture du chemin l'an prochain. Je me demande si le cabinet du ministre aurait dans ses archives des lettres du gouvernement provincial sur ce sujet.

L'hon. M. Dinsdale: Il s'agit évidemment ici de la route transcanadienne et, comme je l'ai dit, la question relève du ministère des Travaux publics. Je serai heureux de consulter mon collègue et de lui transmettre la demande.

M. Pugh: J'ai une autre question seulement. Un montant est-il prévu pour les dépenses concernant l'aménagement de terrains de camping dans le parc pour l'année prochaine.

[M. Pugh.]

L'hon. M. Dinsdale: Je regrette de n'avoir pas répondu à cette partie de la question de l'honorable député. Il n'ignore pas sans doute que pour ce qui est de l'aménagement de terrains de camping et de pique-nique, le long de la route transcanadienne, le programme prévoit un terrain de pique-nique tous les 50 milles et un terrain de camping tous les cent milles. Ce programme s'applique à toute la route transcanadienne.

M. Pugh: Il reste une autre chose. Je n'aime pas insister continuellement sur ces affaires. Après avoir éclairci toutes ces questions, puis-je émettre le vœu que le ministre fera une publicité intense à cette route du col de Rogers? C'est une route magnifique qui traverse les montagnes Rocheuses.

L'hon. M. Chevrier: J'aurais une autre question à poser au ministre. Elle relève d'un autre poste des crédits supplémentaires, mais je pense que je pourrais la poser à propos du crédit 548. Je l'ai soulevée lors de l'étude des crédits du ministère des Affaires extérieures mais n'ai pas reçu une réponse satisfaisante. Je veux parler du niveau de l'eau dans le port de Montréal; c'est une question très importante pour cette ville. Ainsi que le ministre le sait, il y a une commission de surveillance. Je pense que le président de cette commission est l'un de ses fonctionnaires. Le ministre pourrait-il me dire ce que l'on fait pour assurer au port de Montréal un niveau d'eau suffisant afin de permettre l'entrée des navires qui ont l'habitude de s'y arrêter? Je veux parler des océaniques. Que fait son ministère pour maintenir les niveaux à Montréal?

L'hon. M. Dinsdale: Ce problème s'est posé au début de l'année, comme le député le sait. A ce moment-là, on a consulté mon ministère à cause de sa responsabilité dans le domaine des ressources hydrauliques et l'un de nos spécialistes a été chargé d'étudier cette difficulté. Je dois avouer que je n'ai pas pris connaissance des travaux de ce service depuis une semaine environ. Si je peux aider l'honorable député, je lui ferai parvenir par le courrier des renseignements récents sur l'état de la question.

L'hon. M. Chevrier: Je devrais peut-être laisser tomber la question afin de ne pas retarder l'adoption du crédit. C'est une question qui revêt la plus haute importance non seulement pour le port de Montréal mais pour les intérêts situés en aval. Elle en revêt beaucoup également pour les groupes d'intérêts en amont. Je suis sûr que les fonctionnaires en question tentent l'impossible, et que, en particulier, celui du ministère qui s'intéresse aux ressources hydrauliques, fait tout son possible pour mettre en œuvre un plan qui donnera satisfaction à tous les intéressés. Il

arrive, cependant, que le plan ne satisfait pas tout le monde et qu'il cause de graves préjudices aux droits tout d'abord de l'utilisation des ressources hydrauliques à des fins domestiques et sanitaires, et ensuite, à la navigation. Ce sont là les deux divisions mentionnées dans l'ordre d'approbation de la Commission conjointe internationale. Je signale la chose au ministre, et le prie de veiller à ce que soit mis en œuvre un plan qui ne puisse nuire en rien aux intérêts en aval du Saint-Laurent.

(Le crédit est adopté.)

Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—

555. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $1,317,300.

M. le président suppléant: Le crédit nº 555 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Avant qu'il soit adopté, j'aimerais signaler que cela me paraît un assez gros montant pour un crédit supplémentaire. En examinant les notes explicatives à la fin, j'ai constaté que ce n'était qu'une répétition de ce que nous avons ici. Il me semble que si nous devons voter un million et un tiers de dollars, nous devrions avoir plus d'explications.

M. Pugh: Consultez C. D. Howe!

L'hon. M. Pickersgill: Malheureusement, il n'est pas disponible en ce moment.

Une voix: Il pourrait bien l'être pour vous.

L'hon. M. Dinsdale: Comme l'indique l'explication générale relative à ce crédit, celui-ci est destiné à la construction ou à l'acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel se rattachant aux territoires du Nord-Ouest et à d'autres services extérieurs. Il serait peut-être trop long que j'examine le détail de ce crédit. Peut-être puis-je me contenter de signaler qu'une partie considérable en sera affectée aux travaux de mise en valeur qui commenceront à Frobisher-Bay au cours de l'année prochaine.

L'hon. M. Pickersgill: Les travaux en question ont-ils avancé plus vite qu'on l'avait estimé, ou avait-on prévu des sommes insuffisantes plus tôt cette année?

L'hon. M. Dinsdale: Si nous demandons un crédit supplémentaire important à cet égard, c'est que la décision d'entreprendre ces travaux a été prise après l'examen du budget principal de dépenses.

L'hon. M. Pickersgill: Je félicite le ministre au moins de cette décision du gouvernement actuel.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Cela termine l'examen des crédits supplémentaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

MINISTÈRE DU COMMERCE

582. Direction des expositions—Crédit supplémentaire, $307,050.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je remarque que ce crédit est destiné aux expositions. Je me demande si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances pourrait nous dire si une partie de ce crédit doit défrayer les voyages du ministre actuel, qui relèveraient de la rubrique «expositions».

M. Richard A. Bell (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le président, le député peut être tranquille, ce n'est pas le cas.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: Nous avons donc terminé l'étude des crédits supplémentaires du ministère du Commerce.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

41. Traitements et dépenses du bureau, $1,115,400.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je crois que le secrétaire parlementaire devrait être autorisé à dire un mot. Pourrait-il nous expliquer l'augmentation considérable qu'on relève cette année pour ce crédit?

M. Bell (Carleton): L'augmentation est surtout due à l'accroissement du personnel qui est passé de 141 à 159, soit 18 employés de plus. Ce chiffre est dû à l'adjonction de six vérificateurs 6, quatre vérificateurs 5, et un vérificateur 4, six vérificateurs 3 et cinq vérificateurs 2; dont il y a lieu de déduire quatre positions de vérificateurs 1, qui ont été abolies.

L'hon. M. Pickersgill: Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si cette augmentation si considérable du coût de la vérification des comptes se rapporte directement à l'accroissement phénoménal des dépenses globales du gouvernement ces quatre dernières années?

M. Bell (Carleton): Évidemment, monsieur le président, je ne partage pas entièrement l'avis du député, quand il laisse entendre que cet accroissement a quelque chose de phénoménal. L'augmentation est en rapport avec la bonne marche des services offerts au public canadien. Naturellement, quand ces services augmentent, comme en l'occurrence, le coût de la vérification augmente également. Ce qu'on a fait s'inspirait d'une étude entreprise par le comité des comptes publics. Le comité a vu ce que l'auditeur général a accompli et

je crois que le comité des comptes publics est absolument assuré que c'était ce qui s'imposait.

(Le crédit est adopté.)

ASSURANCES

164. Administration, $783,123.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je me demande si le secrétaire parlementaire a des observations à faire au sujet de ce crédit.

M. Bell (Carleton): Je n'ai aucune observation particulière, monsieur le président.

L'hon. M. Chevrier: A-t-on l'intention de modifier la loi sur les assurances?

M. Bell (Carleton): Nous avons évidemment songé, l'an dernier, à apporter des modifications à la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques et à la loi sur les compagnies d'assurance étrangères. Ces modifications ont une importance considérable, comme le député de Laurier le sait. Je ne sache pas que nous ayons des projets immédiats au sujet de la loi sur les assurances elles-mêmes.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a une question que j'aimerais poser au secrétaire parlementaire. Ce département coûte-t-il quelque chose au Trésor? Je sais qu'il nous faut approuver un crédit à cause de la manière désuète dont nos comptes publics sont tenus; mais est-ce que ce service gouvernemental se suffit entièrement à lui-même?

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, je crois que le député a parfaitement raison. Ce crédit est remboursé par les compagnies certifiées ou enregistrées, selon un régime de répartitions. Je crois qu'en définitive, le gouvernement du Canada n'a rien à payer pour ce crédit, sauf pour ce qui relève de la loi sur l'assurance du service civil.

L'hon. M. Pickersgill: Fait-on un profit?

M. Bell (Carleton): Non, je ne crois pas.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE LÉGISLATIF

Président du Sénat—

190. Indemnité de logement, $3,000.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, nous avions l'habitude, dans le passé—et je ne voudrais pas que nous nous écartions de cette tradition—d'adopter ces crédits sans discussion. Je n'ai certes pas l'intention d'en retarder l'adoption, mais le comité me permettrait peut-être de dire un mot au sujet de la manière dont l'Orateur a traité de certaines observations qui lui ont été présentées de temps à autre par ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Je ne parle pas seulement des secrétaires et des sténographes qui s'occupent de notre travail, mais des autres également.

Je sais que l'Orateur n'a pu faire tout ce qu'il s'était proposé, mais il a toujours su examiner avec bienveillance les problèmes que nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, lui avons signalés. Un mot encore, monsieur le président, et je m'assois.

Comme monsieur l'Orateur le sait, il arrive toujours que, durant les intersessions, quelques secrétaires et sténographes sont sans travail. Cette fois, ce ne sera pas long avait que nous nous réunissions de nouveau, dans deux mois au plus, car je crois savoir qu'il y aura une nouvelle session du Parlement au début de décembre. Mais on m'a signalé que, par suite des difficultés qui se posent pour certaines de ces personnes, l'Orateur pourrait peut-être leur permettre de garder leur emploi durant cette courte période. Je me demande, monsieur le président, si l'on pourrait songer à ce problème.

M. Jung: Monsieur le président, j'aurais quelques mots à dire, pour faire suite aux observations que vient de faire le préopinant, à propos des secrétaires de la Chambre des communes. Je suis certain que les députés conviendront avec moi que toutes ces personnes sont travaillantes et loyales et qu'elles méritent encore davantage. Je veux donc transmettre au comité certaines propositions qui, je l'espère, non seulement amélioreraient leurs conditions de travail mais aideraient les membres du Parlement à s'acquitter de leur mandat.

Évidemment, d'aucuns diront que les choses ont toujours été ainsi. Je n'ai pas la chance de savoir quelles étaient les conditions lorsque notre parti était dans l'opposition, aussi mes observations s'inspireront-elles uniquement de ce que j'ai vu depuis mon élection en 1957.

Quand je suis arrivé à Ottawa, monsieur le président, j'avais l'impression que le Parlement siégeait tout au plus six ou sept mois par année. Celles qui détenaient des emplois de secrétaire au service des membres du Parlement savaient donc qu'il y aurait une période de cinq ou six mois où elles seraient sans travail, et qu'il leur incomberait de se trouver de l'emploi ou de prendre tout simplement congé. Nous avons eu, durant longtemps, un bon nombre de femmes mariées qui faisaient partie du personnel et qui trouvaient l'état de choses très satisfaisant, parce qu'il leur permettait d'ajouter un supplément à leur revenu familial et que, durant l'intersession, elles pouvaient passer quelques mois à la maison.

Aujourd'hui, la situation n'est plus la même: un grand nombre de filles célibataires sont employées et, comme le député de Laurier

l'a signalé, elles ont beaucoup de peine à se trouver d'autre travail à cause de la durée irrégulière des sessions. Même dans les meilleures circonstances, nos secrétaires doivent subir une perte considérable de traitement lorsqu'elles s'adressent à la Commission du service civil pour obtenir de l'emploi lors de l'ajournement ou du congé. Pourtant, en raison de l'expérience qu'elles ont acquise à la Chambre des communes, on leur confie des fonctions plus importantes qu'aux autres employées avec qui elles travaillent.

Je puis comprendre que la Commission répugne à employer des secrétaires de la colline du Parlement, car elle ne peut en aucune façon les considérer comme des employées permanentes. Les secrétaires qui ont besoin de travail ne s'opposent pas trop énergiquement à ce compromis, car au moins elles travaillent.

Cependant, depuis deux sessions, un plus grand nombre de secrétaires ont eu du mal à se caser au sein de la Commission du service civil, l'intersession et la période d'ajournement étant de si courte durée que la Commission ne veut même pas les embaucher. On arguera, monsieur le président, que ces employées peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage; mais plusieurs d'entre elles m'ont transmis leurs griefs parce qu'elles ont présenté une requête le jour même de l'ajournement, en juillet dernier, et qu'elles ont dû attendre presque un mois avant de recevoir leur premier chèque de la Commission d'assurance-chômage. J'ai écrit une lettre au ministre du Travail à ce sujet, et, après avoir été aux renseignements, il a confirmé qu'on avait tardé à verser certaines prestations parce que les dossiers des contributions n'avaient pas été envoyés au bureau régional de la Commission d'assurance-chômage. Nous avons sûrement traversé assez de congés et d'ajournements pour qu'il soit inutile de mettre une secrétaire dans l'embarras en lui faisant attendre ses prestations d'assurance-chômage. A cet égard, le ministre du Travail m'a assuré qu'on suivrait la situation de très près pour que la chose ne se reproduise pas.

On a soutenu que les salaires des secrétaires de la Chambre des communes sont, à dessein, plus élevés que ceux des secrétaires qui travaillent pour le compte de l'entreprise privée, afin qu'elles soient en quelque sorte compensées pour les périodes de chômage. A mon avis, c'est là une injustice: quel que soit le salaire de nos secrétaires, elles n'en bénéficient que pendant leurs mois d'emploi, et le supplément qu'elles reçoivent ne constitue aucunement une compensation pour leurs mois de chômage; pas plus qu'il ne porte le salaire qu'elles reçoivent de la Commission du service civil au cours de l'ajournement au niveau de celui qu'elles touchent lorsqu'elles sont à l'emploi de la Chambre des communes. D'autre part, certaines secrétaires ne sont peut-être pas aussi compétentes que nous le souhaiterions ou que l'exigent les normes de la Commission du service civil, cependant la faute n'en est pas à la secrétaire, mais au député qui l'a engagée.

On a dit également que ces secrétaires ne sont pas obligées de travailler à la Chambre des communes si elles ne sont pas satisfaites des conditions de travail. D'après moi, c'est injuste de parler ainsi, car ces jeunes filles seraient les premières à admettre qu'elles aiment à travailler ici, et nous ne devrions certes pas profiter de leur désir de travailler pour nous. Aucun d'entre nous n'est obligé d'être ici, mais nous y sommes parce que nous le voulons. Si nous trouvons une excellente secrétaire, nous tenons à la garder, mais à moins de pouvoir lui offrir de meilleurs conditions de travail, j'ai bien peur que, pour des raisons d'ordre financier, elle ne soit forcée de se chercher un emploi ailleurs. Nous savons tous qu'il faut beaucoup de temps pour former une secrétaire de façon qu'elle soit bien au courant de notre travail, et c'est là une autre raison pour laquelle nous devrions faire l'impossible afin de la garder à la Chambre des communes.

Je répète qu'en temps normal, lorsque les sessions sont plus courtes, le problème des secrétaires ne se pose pas avec autant d'acuité. Mais c'est un problème urgent lorsque les sessions sont longues. Au cas où l'on croirait que je me préoccupe uniquement du bien-être des secrétaires, je m'empresse d'ajouter que je m'intéresse aussi au rendement des députés. Nous nous acquittons de nos fonctions d'une manière beaucoup moins efficace parce que nos secrétaires ne sont pas à notre disposition lorsque la Chambre siège le soir, pendant l'intersession ou l'ajournement et parce que nous n'avons pas de machines à dicter dont nous pourrions nous servir pour enregistrer du travail pour nos secrétaires. Je suis sûr que tous se souviennent du début de la session, alors que nombre d'entre nous devaient assister à des réunions de comités à neuf heures ou neuf heures et demie du matin pour venir ensuite à la Chambre à onze heures. Si nous passions tout notre temps à la Chambre, dont les séances ne se terminaient pas avant dix heures et demie du soir, nous n'avions plus de temps pour nous occuper de notre courrier. Si nous disposions de machines à dicter, nombre d'entre nous pourraient abattre une grande quantité de travail le soir, surtout lorsque la Chambre siège de sept heures et demie à dix heures

et demie, et que nos secrétaires sont parties chez elles.

Nous en sommes rendus au point où le gouvernement admet qu'il vaut mieux pour chaque membre du Parlement d'avoir sa propre secrétaire. C'est une innovation récente, mais elle avait déjà trop tardé. On devrait maintenant faire un pas de plus et accorder à chaque membre du Parlement une allocation pour rémunérer une secrétaire employée à plein temps. Cette allocation devrait être suffisante pour couvrir les frais de voyage de la secrétaire entre la Chambre des communes et son chez-soi. Ce serait alors à chacun de décider s'il ne veut recourir à ses services que lorsque la Chambre siège ou s'il tient à l'employer aussi dans sa circonscription. Il peut y avoir danger que les députés n'offrent pas tous le même salaire, mais on pourrait s'entendre sur un contrat uniforme de travail. Je crois que le député devrait toujours avoir le droit de recommander qui il veut pour le poste de secrétaire dans son bureau, même si l'embauchage lui-même est fait par la Chambre.

Je pense que les services d'une secrétaire à plein temps rendraient notre travail plus efficace et plus suivi. Les députés savent, bien sûr, combien il est difficile de faire exécuter son travail lorsque la Chambre n'est pas en session. Pour celui qui n'a pas une secrétaire dans son bureau, répondre à son courrier ou faire un travail satisfaisant devient très difficile, pour ne pas dire impossible.

Nous devrions de plus accorder des salaires comparables à ceux des secrétaires affectées à l'autre endroit. Par exemple, la secrétaire d'un député doit attendre cinq sessions complètes avant d'atteindre le maximum de son salaire. A l'autre endroit, cependant, les secrétaires obtiennent le maximum après trois sessions seulement. Il me semble que les secrétaires, à la Chambre des communes, travaillent bien plus fort et sous une tension bien plus grande, et je ne vois pas le pourquoi de cette disparité.

Le gouvernement du Canada est la plus grande entreprise au pays. Il me semble que nous devrions mettre à l'honneur de saines méthodes d'affaires dans l'administration de cette entreprise colossale. Au cours d'entretiens, dans ma circonscription, j'ai souvent signalé les problèmes qui se posent aux députés. On me fait toujours la réponse classique: «Vous êtes au pouvoir maintenant, pourquoi ne pas y voir?» En accordant une secrétaire à chaque député, le gouvernement reconnaît qu'il faut améliorer cet état de choses. Je pense que mes propositions sont logiques et que si les sessions doivent continuer sur ce train, le moment est venu de songer à garder le Parlement ouvert toute l'année, comme en Angleterre.

Quant à moi, étant donné la longueur des sessions actuelles, mon étude d'avocat de Vancouver va à vau-l'eau; alors autant me consacrer entièrement à la politique. Et si je dois me consacrer entièrement à la politique, alors autant en faire ma profession, car l'administration de la chose publique est devenue si complexe de nos jours qu'elle n'a que faire des amateurs. On ne peut plus s'occuper de politique comme d'un passe-temps. Il faut travailler dur.

Si le gouvernement mettait mes idées en pratique, les frais de l'administration ne seraient pas très élevés. Les secrétaires seraient beaucoup plus heureuses, leur moral serait bien meilleur et, ce qui est tout aussi important, le rendement de chaque député serait meilleur.

[M. Jung.]

198. Administration—Crédits du greffier, $2,215,340.

M. l'Orateur: Afin de ne pas perdre tout à fait cette unique occasion que j'ai dans l'année de parler du parquet de la Chambre, je veux remercier l'honorable député de Laurier de ses très généreuses observations à l'égard de mon administration du personnel de la Chambre des communes. Je tiens aussi à remercier les autres députés qui ont formulé de très utiles propositions dont je tiendrai compte avec grand plaisir et que je soumettrai aux commissaires de la régie interne, particulièrement en ce moment où l'on étudie de nouveaux crédits et où l'on a la chance de corriger certaines imperfections.

Les responsabilités administratives sont lourdes, mais j'ai bénéficié du concours d'un personnel très compétent que je veux remercier. Je tiens à rendre hommage au greffier de la Chambre et à ses aides, au sergent d'armes, au conseil législatif et à tous les chefs des divers services de la Chambre, ainsi qu'à leurs employés.

Le personnel employé à temps continu se trouve, à mon avis, dans une situation particulièrement désavantageuse, car, à cause de cette session exceptionnelle il n'a peut-être pas touché la rémunération compensatrice qui aurait pu tenir compte du temps supplémentaire qu'il a travaillé, alors que la Chambre a siégé de longues heures pendant plusieurs mois, dans la mesure où sa rémunération est insuffisante dans les circonstances de cette session-ci. On a beaucoup réfléchi, et on réfléchit encore aux autres solutions possibles, non seulement pour ce qui est du problème du personnel employé à temps continu, mais aussi du personnel employé pendant la session seulement, dont ont parlé les honorables députés de Laurier et de Vancouver-Centre.

Il est vrai que nombre des personnes qui travaillent ici pendant la session le font parce qu'elles préfèrent un travail à temps réduit; par contre, un grand nombre de ceux qui détiennent un emploi sessionel comptent sur cet emploi pour assurer leur subsistance. Il s'agit d'aplanir cette difficulté. Si les sessions à venir doivent durer aussi longtemps que la présente, nous préconisons que, dans les cas où le Parlement siégera durant la plus grande partie de l'année, on envisage d'accorder un traitement annuel aux employés en cause. Il est vrai, par ailleurs, que le taux de rémunération des emplois sessionnels est quelque peu supérieur au taux de rémunération normal, à cause du désavantage que constituent les périodes d'intersession.

On a proposé diverses solutions. On préconise entre autres choses que le Parlement adopte des heures régulières de séances, de manière que les employés du Parlement sachent à quel moment ils auront du travail ici, et à quel moment ils seront libres. Une autre solution consisterait en l'octroi d'un traitement annuel. A l'égard des sténographes, on propose qu'une indemnité supplémentaire soit accordée aux députés qui, ainsi, pourraient s'assurer les services de sténographes à l'année longue.

De toute façon, tous les députés conviendront, je pense, que durant la dernière partie de la présente session nous avons amélioré le régime au point que chaque député qui avait besoin des services d'une sténographe pouvait les obtenir.

Je ne veux pas manquer au Règlement moi-même.

L'hon. M. Chevrier: Personne n'oserait vous rappeler au Règlement.

M. l'Orateur: J'apprécie ce qui a été dit et les propositions utiles qui ont été faites.

(Le crédit est adopté.)

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, qui sont adoptées.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pallett: Je me demande si la Chambre permettrait, à cette étape, que le *Feuilleton* soit réparti de sorte que les bills de divorce figurent mardi comme articles distincts. Je crois que cette entente a été faite lorsque l'avis en a été donné par l'honorable député d'Halifax qui, nous le savons tous, assiste à une conférence internationale. En son nom, je demanderais que cette disposition soit prise relativement à la publication du *Feuilleton* de mardi prochain.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'y vois aucune objection.

M. l'Orateur: La Chambre accepte-t-elle cela comme un avis conformément à son ordre antérieur.

Des voix: D'accord.

M. Pallett: On pourrait les diviser pour lundi, au cas où nous atteindrions cet article; je ne crois pas que ce soit possible.

M. l'Orateur: Est-il convenu que les bills de divorce soient tous imprimés dans le *Feuilleton* de lundi et des jours suivants:

L'hon. M. Chevrier: Étant donné ce qui s'est produit aujourd'hui et le progrès que nous avons fait, je crois que nous avons bien fait de siéger le samedi. Le leader de la Chambre nous donnerait-il une idée de ce que seront les travaux d'ici la fin de la session.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, je voudrais encore une fois, remercier la Chambre de la diligence et du soin avec lesquels elle a examiné les crédits aujourd'hui.

Il nous reste encore à étudier le bill nº C-131, intéressant l'aptitude et le sport amateur. Ce sera le premier article mis en délibération lundi. Nous étudierons ensuite le bill nº 126, qui a trait à l'aménagement du chemin de fer de Pine-Point.

Il nous restera à examiner le bill nº C-122, qui vise les ententes entre le gouvernement du Canada et les provinces relativement à la perception de l'impôt, les crédits du ministère des Finances et les derniers crédits du ministère des Transports.

Lundi, j'aimerais mettre en délibération les deux mesures que j'ai signalées, celle qui intéresse l'aptitude physique et celle qui vise l'aménagement du chemin de fer de Pine-Point. Puis, au cours de la journée, nous devrons voir où nous en sommes, car il nous faut tenir compte des bills de divorce, et du temps que prendra l'autre Chambre à étudier les quatre mesures qui lui auront vraisemblablement été déférées lundi soir, soit le projet de loi concernant la célébration du centenaire de la confédération, la loi concernant le service civil, et les deux mesures dont nous serons saisis lundi. Par conséquent, il est difficile de prévoir avec exactitude, pour le moment, le temps qu'il nous faudra pour terminer les travaux de la Chambre des communes. Mais d'ores et déjà, il semble que le Parlement pourra être prorogé mardi soir.

L'hon. M. Chevrier: Si je comprends bien, il n'y aura pas d'autre mesure législative que les trois qu'a mentionnées le ministre.

L'hon. M. Churchill: A moins que des circonstances inusitées n'interviennent d'ici lundi, je ne prévois aucune autre mesure législative.

(A six heures et dix minutes, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

CONSEIL PRIVÉ

312. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à chaque membre du Conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre, mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, d'un traitement de $7,500 par année ou au pro rata à l'égard de toute période inférieure à une année, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, $7,500.

Bureau du conseil privé—

313. Administration, $563,390.

Résidence du premier ministre—

314. Entretien et administration, $25,000.

Mesures d'urgence—

315. Administration et fonctionnement de l'Organisation des mesures d'urgence, $1,053,453.

316. Construction de maisons pour les fonctionnaires des centres d'urgence régionaux, $200,000.

Crédits spéciaux—

317. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $40,870.

318. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $750,000.

Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs—

162. Secrétariat du gouverneur général, $220,633.

163. Remboursements aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'au maximum annuel pour chacun:

a) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal ne dépassait pas 500,000, $5,000;

b) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal dépassait 500,000, $5,000 plus $1,000 pour chaque 100,000 ou fraction de 100,000 habitants au-dessus de 500,000, mais le maximum ne doit jamais dépasser $12,000, $86,000.

529. Remboursements aux lieutenants-gouverneurs des provinces du Canada, des frais de voyage et de réception subis dans l'exercice de leurs fonctions—Crédit supplémentaire en vue d'augmenter les montants maximums prévus au crédit 163 du Budget principal des dépenses de 1961-1962, ainsi qu'il suit:

a) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal ne dépassait pas 500,000, $7,500;

b) dans le cas où la population de la province au dernier recensement décennal dépassait 500,000 $7,500 plus $1,500 pour chaque 100,000 ou fraction de 100,000 habitants au-dessus de 500,000, mais le maximum ne doit jamais dépasser $18,000, $43,000.

Conseil privé—

Crédits spéciaux—

556. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les problèmes ferroviaires—Crédit supplémentaire, $56,580.

557. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement—Crédit supplémentaire, $1,577,480.

558. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les magazines et autres périodiques canadiens, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $35,600.

559. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'industrie de l'automobile, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $16,000.

560. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, y compris le paiement, nonobstant les dispositions de la Loi sur le service civil, d'honoraires ou d'indemnités, selon l'autorisation du Conseil du Trésor, aux fonctionnaires, commis ou employés permanents du service public pour services rendus par eux à la Commission, $125,000.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

453. Administration centrale, $2,550,941.

454. Administration régionale, $3,556,427.

455. Services de bien-être des anciens combattants, $3,891,673.

Service des traitements—

456. Fonctionnement des hôpitaux et administration, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu touché au cours de l'année, à l'égard des services hospitaliers et connexes, $45,217,346.

457. Travaux de recherches médicales et cours d'instruction, $389,000.

458. Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains, $5,362,000.

459. Services de prothèse—Fourniture, fabrication et administration, y compris l'autorisation, nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière, de dépenser le revenu touché au cours de l'année à l'égard des services de prothèse et des services connexes, $1,417,258.

460. Bureaux de vétérans, $716,012.

461. Commission des allocations aux anciens combattants—Administration, $170,994.

Allocations aux anciens combattants et autres prestations—

462. Allocations aux anciens combattants, $59,845,000.

463. Fonds de secours (Allocations aux anciens combattants), $3,745,000.

464. Allocations de traitements et autres, $2,400,000.

Paiements divers—

465. Sépultures et monuments commémoratifs, $1,435,500.

466. Subvention au fonds de bienfaisance de l'armée, $18,000.

467. Subvention à la Légion canadienne, $9,000.

Commission canadienne des pensions—

468. Frais d'administration, $2,693,268.

469. Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions concédées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 nov. 1944. Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions; y compris également les attributions spéciales (Terre-Neuve), $147,484,000.

470. Récompenses pour bravoure—Seconde Guerre mondiale et contingent spécial, $24,500.

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants—

471. Exécution de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, établissement de soldats et de familles britanniques, $4,982,050.

472. Entretien de propriétés relevant du Directeur des terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie, de recherches techniques et autres qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière; taxes, assurance et entretien des services de ville, $35,050.

473. Allocations aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements provinciaux sous le régime de l'article 38 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales, en conformité d'une entente conclue avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales sous le régime de l'article 38 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $75,000.

474. Allocations aux anciens combattants indiens établis sur des terres comprises dans les réserves indiennes, en vertu de l'article 39 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $60,000.

475. Réduction des montants encore dus par des colons au Directeur de l'établissement de soldats sur des propriétés qu'ils possèdent mais dont les titres sont détenus par le Directeur, ou sur des prêts consentis à des soldats-colons et administrés par la Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à concurrence d'un montant conforme à la capacité de production des propriétés ou à la capacité des colons d'acquitter leur dette envers le Directeur sous le régime du règlement approuvé par le gouverneur en conseil, $1,000.

476. Autorisation de travaux de réparation nécessaires, devant être approuvés par le gouverneur en conseil, sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, afin de rectifier des défectuosités dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables; et de tous autres travaux qui s'imposent sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le Directeur y possède, $6,000.

Services provisoires—

477. Prestations aux anciens combattants, y compris le secours et les cours de formation accordés à certains pensionnés sous le régime du Règlement approuvé par le gouverneur en conseil, $769,450.

478. Remboursements en vertu du paragraphe (3) de l'article 12 de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, $5,000.

494. Protection des garanties—Établissement de soldats et remboursement d'excédents aux anciens combattants, $3,300.

495. Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer; dégrèvement de biens-fonds; achat d'animaux de ferme et de machines agricoles; et protection des garanties sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $34,743,975.

Service des traitements—

595. Fonctionnement des hôpitaux et administration—Crédit supplémentaire, $350,000.

596. Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains—Crédit supplémentaire, $200,000.

Allocations aux anciens combattants et autres prestations—

597. Allocations de traitements et autres—Crédit supplémentaire, $525,000.

Paiements divers—

598. Sépultures et monuments commémoratifs—Crédit supplémentaire, $185,000.

Commission canadienne des pensions—

599. Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions concédées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 nov. 1944. Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la Loi des pensions; y compris également les attributions spéciales (Terre-Neuve)—Crédit supplémentaire, $31,250,000.

Autres allocations aux anciens combattants et autres prestations—

610. Allocations aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $15,300,000.

MINISTÈRE DU NORD CANADIEN ET DES RESSOURCES NATIONALES

548. Administration centrale, y compris la part du Canada aux frais de la Conférence «*Resources for Tomorrow*»—Crédit supplémentaire, $31,334.

Direction des parcs nationaux—

Service des parcs nationaux et des lieux historiques—

549. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $987,750.

Direction des ressources hydrauliques—

550. Subventions aux provinces à l'égard de la construction de digues et autres ouvrages destinés à aider à la conservation et à la régularisation des ressources hydrauliques conformément aux ententes conclues entre le Canada et les provinces—Crédit supplémentaire, $1,000,000.

Direction des régions septentrionales—

Division de l'éducation—

551. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $280,400.

Divisions du bien-être social et de l'expansion industrielle—

552. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $66,600.

Territoire du Yukon—

553. Fonctionnement et entretien—Extension de l'application du crédit 302 du Budget principal des dépenses de 1961-1962 afin d'inclure la subvention selon le détail de ces affectations, $1.

Territoires du Nord-Ouest et autres services extérieurs—

554. Fonctionnement et entretien—Extension de l'application du crédit 304 du Budget principal des

dépenses de 1961-1962 afin d'inclure l'autorisation de vendre de l'énergie électrique et de l'huile combustible (et de fournir les services connexes), aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, aux consommateurs privés des localités éloignées où d'autres sources locales d'approvisionnement ne sont pas disponibles et de prévoir des subventions selon le détail de ces affectations, $110,000.

555. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $1,317,300.

Direction des parcs nationaux—

Parcs nationaux et lieux et monuments historiques—

609. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains ou matériel—Crédit supplémentaire relatif à un programme devant créer de l'emploi au Cap Breton, $1,100,000.

MINISTÈRE DU COMMERCE

A—Ministère—

Administration générale—

581. Administration centrale—Crédit supplémentaire, $299,335.

582. Direction des expositions—Crédit supplémentaire, $307,050.

AUDITEUR GÉNÉRAL

41. Traitements et dépenses du bureau, $1,115,400.

ASSURANCES

164. Administration, $783,123.

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat—

Président du Sénat—

190. Indemnité de logement, $3,000.

191. Administration, $799,862.

Chambre des communes—

Orateur de la Chambre des communes—

192. Indemnité de logement, $3,000.

Orateur suppléant de la Chambre des communes—

193. Indemnité de logement, $1,500.

194. Indemnité au vice-président des comités, $2,000.

195. Dépenses du Comité parlementaire mixte canado-américain et dépenses des délégués aux autres conférences interparlementaires, dépenses relatives aux visites faites par des délégués d'autres parlements et Contribution annuelle à l'union interparlementaire, $20,000.

196. Quote-part des dépenses de l'Association parlementaire du Commonwealth y compris les abonnements aux publications, $21,000.

197. Subvention à l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, $14,000.

198. Administration—Crédits du greffier, $2,215,340.

199. Crédits du sergent d'armes, $1,032,470.

200. Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député, $700.

Sénat—

535. Administration générale—Crédit supplémentaire, $5,000.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de la production et des marchés—

496. Exécution de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles—Crédit supplémentaire, $142,479.

497. Subvention au Manitoba pour des dépenses faites au cours de la période s'étendant du 18 juillet 1959 au 24 mai 1961, à l'égard de l'assurance des récoltes pour la somme qui aurait été payée si l'accord conclu le 24 mai 1961 entre le Canada et le Manitoba par suite de la Loi sur l'assurance-récolte avait été conclu le 18 juillet 1959, $174,393.

498. Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques, $250,161.

Division des produits laitiers—

499. Subventions et autres allocations en vertu de la Loi sur l'amélioration des fromages et des fromageries—Crédit supplémentaire, $56,383.

Division des fruits et légumes, y compris les produits de l'érable et le miel—

500. Aide à la construction d'entrepôts à pommes de terre aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, $69,594.

Division de l'hygiène vétérinaire—

501. Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, $582,690.

502. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $51,500.

503. Dédommagement pour animaux abattus—Crédit supplémentaire, $1,380,000.

504. Paiements aux provinces, en conformité de règlements du gouverneur en conseil, de sommes ne dépassant pas les deux cinquièmes des sommes versées par les provinces aux propriétaires des animaux qui sont morts des suites de la rage depuis le 1er juillet 1960, $15,000.

Division des bestiaux—

505. Subvention spéciale à la foire et au stampede de Calgary, $200,000.

Service de la production et des marchés—

Division des bestiaux—

603. Provision pour étendre la portée du crédit 23 du Budget principal de 1961-1962 en vue d'autoriser, moyennant les conditions spécifiées audit crédit, le ministre de l'Agriculture à émettre des garanties de primes sur les agneaux abattus de qualité supérieure—Crédit supplémentaire, $380,000.

Division des produits végétaux—

604. Contributions à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba selon les modalités et conditions prescrites par le ministre de l'Agriculture, couvrant la moitié des montants versés par ces provinces pour le transport de fourrage et de matériel de fenaison et pour le déplacement d'animaux à nourrir, dans la période comprise entre le 26 juin 1961 et le 31 mars 1962, $1,500,000.

605. Contribution à l'Île du Prince-Édouard, selon les modalités et conditions prescrites par le gouverneur en conseil, couvrant la moitié des montants versés par cette province aux producteurs de pommes de terre relativement à la récolte de 1960, à titre d'indemnité pour les dommages attribuables à la pourriture fusarienne, la contribution du Canada ne devant pas excéder $300 par ferme, $125,000.

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

506. Traitements et éventualités de la Commission—Crédit supplémentaire, $211,455.

ÉNERGIE ATOMIQUE

Commission de contrôle de l'énergie atomique—

37. Dépenses d'administration de la Commission, $69,515.

38. Subventions pour recherches et enquêtes sur l'énergie atomique, $700,000.

Atomic Energy of Canada Limited—

(Programme de recherches)—

39. Exploitation et entretien courants, y compris le matériel de recherche consomptible, $29,756,200.

40. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, et autorisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement d'entreprendre la construction d'ouvrages près du Centre de recherches nucléaires de Whiteshell pour l'*Atomic Energy of Canada Limited*, $9,197,700.

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Atomic Energy of Canada Limited—

479. Avances à l'*Atomic Energy of Canada Limited* selon les montants et aux modalités et conditions que le gouverneur en conseil pourra approuver (dont la remise à Sa Majesté, en contrepartie des avances, d'obligations de la société) pour financer la construction de la station génératrice de Douglas Point (antérieurement décrite comme un réacteur atomique (CANDU) et de bâtiments auxiliaires, etc.), $9,075,000.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

201. Administration, $352,828.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

A—Ministère—

Commission géologique du Canada—

536. Administration, fonctionnement et entretien —Crédit supplémentaire, $50,000.

Direction des mines—

537. Administration, fonctionnement et entretien —Pour ajouter aux fins du crédit 220 du *Budget des dépenses 1961-1962* afin d'inclure la participation du Canada aux dépenses du Comité du Commonwealth pour le traitement des minéraux et de fournir un montant supplémentaire de $25,375.

Observatoires fédéraux—

Observatoire fédéral d'Ottawa et stations sur le terrain—

538. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $39,000.

Observatoire d'astrophysique fédéral de Victoria (C.-B.)—

539. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, $84,000.

Généralités—

540. Achat de photographies aériennes et dépenses du Comité interministériel des levés aériens—Crédit supplémentaire, $338,000.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, Y COMPRIS LE CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE

270. Traitements et autres dépenses, $32,902,571.

271. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $5,162,943.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 25 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. RÉGNIER—PROTESTATION CONTRE LES PROCÉDURES RELATIVES AU BILL N° C-129

M. Laurier Régnier (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, car, par suite d'une irrégularité dans nos procédures, il y a risque de dommages irréparables. L'autre endroit se réunit ce soir et, si on ne me laisse pas m'expliquer maintenant, il peut être appelé à discuter une mesure dont il n'est pas légalement et réellement saisi du fait d'une irrégularité dans nos procédures. L'autre endroit a été convoqué plus tôt que prévu cette semaine. C'est pourquoi je demande à Votre Honneur de m'entendre dès maintenant. Je serai bref. D'abord j'aimerais lire ce qui s'est passé, comme je le trouve au hansard du 18 septembre.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député fait une demande qu'il n'est pas en mon pouvoir d'accorder. Il parle d'une irrégularité dans nos procédures pour appuyer sa demande. L'autre jour, il a soulevé une objection semblable. D'après ce qu'il a dit alors, je n'ai pas conclu à une irrégularité et je n'ai pas cru bon de permettre de pousser plus loin l'examen de ce qui s'était passé. Comme je l'ai dit, il est malheureux que l'honorable député ait manqué l'occasion de parler au sujet du bill lors de sa deuxième lecture. Il ne peut cependant être entendu maintenant que si la Chambre y consent à l'unanimité.

M. Régnier: Je dirai ceci, avec votre permission, monsieur l'Orateur. On ne m'a pas permis jeudi dernier de finir mon plaidoyer. Mes derniers mots ont été «En outre». On m'a dit de m'asseoir et, par déférence, monsieur l'Orateur, j'ai obéi. Je n'ai pas pu développer tout mon argument jeudi dernier. A titre de membre du Parlement et de représentant d'une minorité de l'Ouest du Canada, j'insiste pour qu'on me donne toute la liberté que me reconnaît mon mandat de député.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député pourrait-il indiquer la page dont il parle.

M. Régnier: Je parle de la page 8819 du hansard. Voici quel passage des délibérations j'aimerais consigner de nouveau ici. On le trouve vers le bas de la première colonne.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Chown.)

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Les annexes A, B et C sont adoptées.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Dès maintenant?

L'hon. M. Pickersgill: Dès maintenant, du consentement de la Chambre.

Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) n'a pas mandat, que je sache, de parler au nom de toute la Chambre. (*Exclamations*) Il n'est nulle part question de demander le consentement unanime de la Chambre. Voilà de quelle irrégularité je veux me plaindre, monsieur l'Orateur. On n'a qu'à lire le compte rendu sans donner aucune entorse au texte pour voir que j'ai raison.

M. l'Orateur: Je pensais que l'honorable représentant prétendait avoir été empêché de parler. Dans tout ce qu'il me signale, cependant, rien ne me porte à croire qu'il ait été présent.

M. Winch: J'aimerais poser la question de privilège.

M. l'Orateur: Le député de Vancouver-Est a la parole.

M. Régnier: M'avez-vous accordé la parole, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: Je regrette mais le député ne peut s'attendre à ce que la Chambre interrompe ses travaux pour lui permettre de formuler des observations qu'il a eu l'occasion de faire alors que la Chambre était saisie du bill. S'il fallait permettre à tout député qui estime ne pas avoir dit tout ce qu'il avait à dire, qu'il n'a pas eu amplement de chance de ce faire ou qui n'était pas à la Chambre au moment opportun, d'intervenir à une autre étape du débat et de prononcer un discours ou d'ajouter à ce qu'il a déjà dit, les travaux de la Chambre s'en trouveraient tout désorganisés. Je crois que le député comprendra cela. Il a manifesté son intérêt en soulevant ce point mais je crains que nous ne puissions nous attarder davantage là-dessus.

M. Régnier: Sauf votre respect, monsieur l'Orateur...

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Avant que le député de Vancouver-Est pose une autre question de privilège et puisque le député de St-Boniface a eu le loisir de lire une bonne partie du compte rendu du 18 septembre, j'aimerais lire la phrase qu'il a laissée tomber.

M. Pallett: De quelle page s'agit-il?

L'hon. M. Pickersgill: Il s'agit de la même page, 8819. Il a dit:

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Dès maintenant?

Puis, comme en témoigne le compte rendu, j'ai ajouté ceci. A noter que c'était une intervention tout à fait normale de ma part, puisque, à ce moment-là, j'étais le député senior des banquettes avant de l'opposition.

Dès maintenant, du consentement de la Chambre.

Puis on lit dans le compte rendu:

L'honorable M. Balcer propose la 3e lecture du bill.

A mon avis, ce passage du compte rendu doit être cité au complet.

M. WINCH—À PROPOS D'UN ARTICLE DU «HERALD», DE CALGARY

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège à propos d'un incident qui intéresse un député. Le *Herald* de Calgary du 22 septembre consacrait, ce qui se comprend, un article au décès de M. William Duncan Herridge. On y lisait:

Un diplomate qui avait son franc-parler meurt à 73 ans.

L'article indique que M. Herridge était un avocat très aisé d'Ottawa, un diplomate et le beau-frère d'un ancien premier ministre, et explique qu'il était considéré comme un des chefs du parti conservateur. Je n'y trouve rien à redire. Mais je fais remarquer à la Chambre qu'à côté de l'article nécrologique figure la photographie du député de Kootenay-Ouest (M. Herridge).

Une voix: Où est-il?

M. Winch: Or je tiens à faire remarquer que le député de Kootenay-Ouest, qui est le chef adjoint de mon groupe à la Chambre et membre du conseil national du Nouveau parti démocratique, vit encore, qu'il est bien vivant, physiquement, intellectuellement et politiquement, et qu'il continuera pendant bien des années encore à faire un apport constructif à la Chambre des communes.

M. l'Orateur: Les députés sont soulagés, j'en suis persuadé.

[M. Régnier.]

NATIONS UNIES

LE CONGO—ENVOI DE PERSONNEL CHARGÉ DU TRANSPORT AÉRIEN INTÉRIEUR ET DE L'ENTRETIEN

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, les récentes manifestations de violence au Congo ont provoqué une grave pénurie de personnel chargé du transport aérien intérieur et de l'entretien. Le secrétaire des Nations Unies a signalé la chose aux différents pays intéressés lors d'une assemblée spéciale le 20 septembre. L'ONU a demandé toute l'aide possible. Cette demande a été réitérée le 22 septembre, en même temps qu'on précisait les besoins.

Le 23 septembre, le gouvernement a accepté de fournir de l'aide et a donné des ordres en conséquence. Deux appareils C-119 de l'escadrille 436 de l'ARC ont quitté leur base de Downsview à neuf heures et quatorze minutes et dix heures et quarante-quatre minutes du matin le dimanche vingt-quatre septembre. Un C-130B et un North Star ont aussi été chargés de transporter le personnel et les approvisionnements supplémentaires, les pièces de rechange, etc. requis. Ces deux derniers appareils reviendront du Congo dès qu'ils auront livré leur cargaison.

Outre le contingent transporté par les C-119 susmentionnés, douze techniciens de surveillance hautement spécialisés ont été dépêchés au Congo pour aider au système d'entretien des Nations Unies. Tout ce détachement et les surveillants, comptant en tout environ quatre-vingts hommes de tous grades, devraient être rendus à leur poste au Congo à sept heures et quarante minutes du soir, heure du Congo, le mardi 26 septembre.

DEMANDES DE DOCUMENTS

COÛT DES POSTES DE RADAR DE LA LIGNE PINE-TREE

Demande nº 162—**L'hon. M. Hellyer:**

Copie du document préparé par le ministère de la Défense nationale, indiquant la provenance des chiffres dont s'est servi le ministre dans l'estimation des frais additionnels que subira le Canada en assumant l'exploitation et l'entretien de certains postes de radar de la ligne pine-tree, acquis de l'aviation des États-Unis.

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Les documents de travail que préparent les fonctionnaires ou le personnel des services militaires pour la gouverne des dirigeants du ministère, ont toujours été considérés comme des documents confidentiels. Force m'est donc de rejeter la motion dans son présent libellé. Lorsque la question a été soulevée la dernière fois, soit le 27

février, la Chambre a écarté une motion analogue.

M. l'Orateur: Le ministre invoque-t-il le règlement du fait que la Chambre s'est déjà prononcée sur la question?

L'hon. M. Harkness: Oui, monsieur l'Orateur, je dis que la Chambre a tranché exactement la même question, bien que ce fût en rapport avec un autre ministère, le 27 février, lorsque l'honorable député d'Assiniboïa a présenté une motion tendant au dépôt de documents de ce genre du ministère des Mines et des Relevés techniques. Le ministre a déclaré que ces documents...

M. l'Orateur: Je regrette, mais le ministre conviendra, j'en suis sûr, que la motion était analogue, mais non identique à celle-ci, de sorte que les circonstances n'empêcheraient pas l'honorable député qui désire de demander le dépôt de ces documents de demander à la Chambre de se prononcer sur la question.

(La motion de l'honorable M. Hellyer, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Badanai	McMillan
Benidickson	McWilliam
Caron	Martin (Essex-Est)
Carter	Martin (Timmins)
Chevrier	Matheson
Clermont	Pickersgill
Denis	Regier
Deschatelets	Richard (Ottawa-Est)
Granger	Robichaud
Hellyer	Tardif
Howard	Tucker
LaMarsh (M[lle])	Winch—25.
McIlraith	

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (M[lle])	Fane
Balcer	Flemming
Baldwin	Forbes
Baskin	Fréchette
Beech	Fulton
Bell (Carleton)	Gundlock
Bell (Saint-Jean-Albert)	Hales
Bigg	Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Browne (Vancouver-Kingsway)	Hamilton (Qu'Appelle)
Brunsden	Harkness
Cadieu	Hees
Campbell (Lambton-Kent)	Hicks
Cardiff	Hodgson
Chambers	Horner (Acadia)
Churchill	Horner (The Battlefords)
Clancy	Jones
Coates	Jorgenson
Cooper	Jung
Creaghan	Keays
Crouse	Kennedy
Diefenbaker	Kindt
Dorion	Knowles
Drysdale	Korchinski
Fairclough (M[me])	Lambert
MacEwan	Legere
MacInnis	Macdonald (M[me])
MacLean (Queens)	Pallett
MacLellan	Pascoe
Macquarrie	Paul
McBain	Payne
McFarlane	Phillips
McGee	Pugh
McGrath	Rapp
McGregor	Régnier
McIntosh	Robinson
McLennan	Rogers
McQuillan	Rynard
Mandziuk	Sévigny
Martineau	Simpson
Matthews	Skoreyko
Monteith (Perth)	Small
More	Smith (Calgary-Sud)
Morris	Smith (Lincoln)
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)	Smith (Simcoe-Nord)
Muir (Lisgar)	Smith (Winnipeg-Nord)
Nasserden	Speakman
Nielsen	Starr
Noble	Stewart
Nowlan	Tassé
Nugent	Thrasher
O'Hurley	Walker
O'Leary	Webb
Ormiston	White
	Winkler
	Wratten—108.

M. l'Orateur: Je déclare que la motion est rejetée.

ÉTUDE DU PROJET DU CANAL CHIGNECTOU

Demande n° 163—**M. McWilliam:**

Copie de toutes communications que le ministre des Travaux publics et (ou) tout fonctionnaire de son ministère ont reçues depuis le 1[er] juillet 1961, au sujet de l'étude du projet d'un canal à Chignectou, ainsi que copie de la réponse à chaque communication.

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): J'accepte la motion, monsieur l'Orateur, sous les réserves habituelles concernant le dépôt de communications et de documents confidentiels échangés avec les provinces.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée sous les réserves qu'a signalées le ministre?

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

INTERPELLATION AU SUJET DU RETOUR DU MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser au premier ministre une question tendant à savoir si la nouvelle entendue ce matin à la radio, d'après laquelle le ministre des Finances aurait été rappelé de Rome au Canada est exacte?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'autre jour quelqu'un—je ne sais plus au juste quel député vis-à-vis—a soulevé la question de savoir si les ministres qui participaient à la conférence d'Accra reviendraient bientôt à la

Chambre. A ce moment-là, nous pensions siéger plus longtemps qu'on ne peut s'y attendre à l'heure actuelle, étant donné les progrès réalisés. Afin de m'acquitter de mon engagement envers la Chambre j'ai débattu la question avec le ministre des Finances et lui ai laissé entendre qu'il serait peut-être bon qu'il soit ici pour répondre à toute question qu'on pourrait vouloir lui poser personnellement, et surtout afin de piloter à la Chambre la mesure relative aux questions fiscales qui semble maintenant prêtes à faire l'objet d'un examen et que la Chambre pourra étudier mardi ou mercredi. Il ne s'agit aucunement de lui avoir donné des directives pour le rappeler. On lui a simplement signalé qu'étant donné la collaboration inusitée de la part de l'opposition, la Chambre allait régler ses travaux avec une célérité qui ne l'a pas réellement caractérisée ces derniers mois.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire, étant donné la très bonne humeur qu'il manifeste évidemment ce matin? Étant donné que le chef de la délégation, c'est-à-dire le ministre du Commerce, est de retour à la Chambre, le premier ministre ne croit-il pas que, si le ministre des Finances prolongeait sa tournée européenne, il serait possible de faire de meilleurs progrès dans nos travaux à l'heure actuelle?

Le très hon. M. Diefenbaker: Je dirai au député qu'il est le dernier représentant à la Chambre qui devrait parler de progrès en ce qui concerne les travaux publics, parce qu'il fait plus que qui que ce soit pour en obstruer le progrès.

(Texte)

QUÉBEC—PRÉTENDUE PRÉSENCE D'UN SECRÉTAIRE DE MINISTRE AU CONGRÈS DE L'UNION NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Production de défense. A-t-il des commentaires à faire au sujet d'une nouvelle publiée dans le journal *Globe and Mail* de ce matin, à l'effet que son secrétaire particulier, M. Benoît Parent, était présent au congrès de l'Union nationale tenu à Québec samedi, et est-il d'avis qu'un secrétaire de ministre doive s'identifier de la sorte à l'Union nationale?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député ne comprend peut-être pas très bien ce qu'est une question posée à l'appel de l'ordre du jour. Les questions sont censées se rattacher à la responsabilité administrative du gouvernement. Les affaires privées des employés du ministre ou de son ministère ne sont pas de cette catégorie, il me semble. Si le député n'est pas d'accord, je serai heureux d'entendre ses arguments. Toutefois, il me semble qu'il ne s'agit pas d'une question permise.

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, le ministre peut-il dire si c'est avec sa permission que son secrétaire particulier a participé à ce congrès?

L'hon. Raymond O'Hurley (ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il vaut mieux vider la question maintenant. C'est ce matin en lisant le *Globe and Mail* que j'ai appris que mon secrétaire adjoint était présent au congrès samedi. S'il y est allé, c'est à titre de simple citoyen, de son propre chef et sans approbation ni permission de ma part. Il a travaillé vendredi et est parti pour Québec vendredi soir. Je le répète, il y est allé de son propre chef.

LES NATIONS UNIES

LE CONGO—INTERPELLATION À PROPOS DE CONSULTATIONS PRÉCÉDANT L'INTERVENTION MILITAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre, vu la déclaration que le ministre de la Défense nationale a faite ce matin à propos de l'aide supplémentaire que le Canada a accordée à l'égard des opérations militaires au Congo, décision que nous approuvons tous. Vu la situation au Congo, puis-je savoir si des consultations ont eu lieu avec le secrétariat des Nations Unies avant l'intervention armée dans la province du Katanga?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je ne vois pas très bien que la question soit d'importance immédiate. Elle porte sur quelque chose qui semble avoir eu lieu dans le passé et, comme telle, je ne crois pas qu'elle ait sa place à l'appel de l'ordre du jour. J'invite donc l'honorable député à inscrire sa question de la façon habituelle dans le *Feuilleton*.

LE DÉSARMEMENT—ATTITUDE DU CANADA RELATIVEMENT AU DISCOURS DU PRÉSIDENT KENNEDY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au premier ministre. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ayant annoncé ici, samedi, que le président des États-Uns prendrait la parole aux Nations Unies aujourd'hui et qu'il ferait

de nouvelles propositions sur le désarmement, j'aimerais savoir si le premier ministre a entendu également à la radio ce matin que le gouvernement avait reçu au préalable le texte du discours qui devait être prononcé ce matin. Dans le cas de l'affirmative, vu que nous nous attendons à ce que les chambres soient prorogées d'ici deux ou trois jours, j'aimerais lui demander s'il trouvera moyen de faire une déclaration à la Chambre sur l'attitude du gouvernement, à l'égard des propositions relatives au désarmement qui ont été formulées aux Nations Unies ce matin seulement, sauf erreur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la Chambre devrait attendre le discours du président des États-Unis.

M. Winch: Ne l'avez-vous pas déjà?

Le très hon. M. Diefenbaker: S'il y a des questions à poser, on pourra le faire à ce moment-là. Quant à l'attitude du Canada à l'égard du désarmement, je rappelle qu'elle a été énoncée à maintes reprises. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé aux Nations Unies et ailleurs la politique du gouvernement actuel sur cette question. Mais une fois que le discours aura été prononcé, si l'honorable député a des questions à poser à son propos, je m'efforcerai d'y répondre.

LE COMMERCE

ACCRA—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puis-je poser une question au ministre du Commerce pour lui demander si, à titre de chef de la délégation du Canada à Accra, il a un rapport à présenter à la Chambre?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai heureux, comme mon collègue le ministre des Finances, de présenter un rapport complet à la Chambre. Lorsqu'il sera de retour, je ferai rapport non seulement de la conférence économique d'Accra, mais aussi de la visite que j'ai rendue à cinq de nos grands marchés d'Europe. Cependant, comme l'honorable député le sait, le ministre des Finances sera de retour en Chambre demain et vu que nous avons fait équipe à la conférence d'Accra, je pense qu'il serait fort souhaitable que nous fassions tous deux nos rapports demain. Je peux assurer à l'honorable député et à tous les autres députés que je m'efforcerai de répondre à toutes les questions qu'on pourra me poser.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Puis-je poser une question supplémentaire au chef de la délégation? Le ministre, afin de nous mettre en mesure d'apprécier la déclaration que le ministre des Finances fera demain, pourrait-il nous fournir le texte des discours que nos deux distingués représentants ont prononcés?

L'hon. M. Hees: Eh bien, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir, tout comme le ministre des Finances, d'exposer ce que nous avons dit au nom du Canada à cette conférence. Comme l'honorable député le sait, sans doute, il n'est pas convenable que les ministres, à leur retour auprès des gouvernements qu'ils ont représentés, et à leur Parlement, déposent le texte des discours prononcés à la conférence. Cependant, comme j'ai dit, nous nous efforcerons avec plaisir d'informer la Chambre de ce que nous avons dit et de répondre à toute question qu'on pourra poser.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Puis-je demander au ministre du Commerce s'il a remis pour publication aux services de la *United Press* une partie du texte de son discours?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'ai appris qu'un texte que j'avais utilisé à la conférence a été remis par erreur aux journaux. Ce n'était la faute de personne; je n'ai pas donné d'instructions pour que ce texte soit remis aux journaux et je ne le leur ai pas remis moi-même. Cependant, sauf erreur, des copies de mon texte sont passées aux mains de certains correspondants des journaux.

M. McIlraith: Étant donné que le texte a été remis à l'agence de presse, le ministre pourrait-il remettre le même texte à la Chambre des communes?

L'hon. M. Hees: J'ai toujours cru que deux noirs ne faisaient pas un blanc. Comme je l'ai dit, le texte a été remis par erreur aux représentants de la *Presse canadienne*. L'honorable député ne veut pas réellement, je crois, que je dépose un document que les représentants du Commonwealth n'ont pas l'habitude de déposer à leur parlement respectif lorsqu'ils reviennent de telles réunions.

M. McIlraith: Le ministre espère donc que les membres de la Chambre des communes vont avaler ça comme une autre bévue de sa part?

L'hon. M. Hees: Spécialiste qu'il est dans ces questions, je serais bien content de connaître les vues de l'honorable député à ce sujet.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aurais une question à poser. Vu ce que le ministre a dit, je voudrais savoir si c'est le fait d'avoir communiqué le texte aux journaux ou ce qu'il a dit qui constitue une erreur?

L'hon. M. Hees: C'est évident, il me semble. L'honorable député comprendra, je pense, lorsqu'il entendra les explications très claires qui seront données à la Chambre, demain, par mon collègue le ministre des Finances et par moi-même, que l'erreur réside dans le fait que le texte a été communiqué aux journalistes.

L'URANIUM—A PROPOS D'ENTRETIENS AVEC LE ROYAUME-UNI

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous dire si les négociations reprises sur ce qu'il a déjà désigné comme étant un contrat ferme de vente d'uranium au Royaume-Uni sont terminées? Dans le cas de l'affirmative, peut-il en faire rapport à la Chambre?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Non, pas encore, monsieur l'Orateur. Étant à Londres vendredi, je me suis entretenu de l'affaire avec sir Roger Makins, chef de l'agence de l'énergie atomique du Royaume-Uni et lui ai proposé de reprendre les pourparlers dès que ce serait possible. Il m'a répondu qu'il serait très pris le mois prochain. Toutefois, j'espère qu'il sera possible de poursuivre les négociations tout de suite après.

L'hon. M. Pickersgill: A quelle date le ministre entrevoit-il la fin de ces négociations?

L'hon. M. Hees: Dans une affaire si complexe et si importante, monsieur l'Orateur, il est impossible de prévoir d'assez prêt la fin des pourparlers.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais poser une autre question. Le ministre considère-t-il toujours le contrat comme un contrat ferme?

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je pense avoir mis au point cette question il y a quelques semaines.

M. l'Orateur: Je pense que la question du député, qui porte sur une opinion, n'est pas réglementaire.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire. Le ministre du Commerce peut-il nous dire si, depuis son retour, on lui a signalé qu'une autre mine d'uranium va fermer ses portes très prochainement, parce que le contrat ne prévoit aucune affectation?

M. l'Orateur: J'ai l'impression que la question du député n'est pas supplémentaire. Quoi qu'il en soit, elle semble ouvrir la voie à la controverse plutôt que demander des renseignements.

LE CONSEIL DE LA PRODUCTIVITÉ

RÉUNION À OTTAWA—INTERPELLATION AU SUJET D'UN COMMUNIQUÉ AUX JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre qui se souviendra qu'au cours de nos débats de la semaine dernière sur le chômage, des questions ont été posées sur les initiatives futures du Conseil de la productivité. Le ministre du Travail a déclaré que les membres du Conseil se réuniraient aujourd'hui, mais tout ce qu'on a dit au Parlement, c'est qu'ils discuteraient des relations ouvrières-patronales. On a laissé entendre que le Conseil, à sa réunion d'aujourd'hui, tiendra une conférence de presse unique en son genre...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député a une question à poser, qu'il veuille donc s'exécuter.

M. Benidickson: Oui, monsieur l'Orateur, voici ma question. Le premier ministre a-t-il pris connaissance du communiqué de presse du Conseil de la productivité? Sait-il aussi que non seulement il se pourrait bien que le Conseil de la productivité confère avec le ministre du Commerce, à qui il est comptable, et avec le ministre du Travail, mais qu'il pourrait aussi rendre visite au ministre de la Justice, en vue d'accroître la portée des modifications qui ont été apportées l'an dernier à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et aux termes desquelles, aux fins du commerce d'exportation...

Des voix: Posez la question.

M. Benidickson: ...on pourrait élargir les cadres de la loi. Est-ce cela que le gouvernement désire?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, cette question est si longue et si compliquée qu'il est impossible de la comprendre. Pour ce qui est du Conseil, je dirai qu'il doit se réunir aujourd'hui et siéger deux jours. Je ne suis pas au courant d'aucun communiqué de presse. Je ne crois pas pouvoir en dire davantage.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'EXTENSION DES EAUX TERRITORIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries. Vu que, à ce qu'on dit, la Norvège suit maintenant l'exemple de l'Islande et essaie de faire reconnaître sa juridiction sur les eaux jusqu'à douze milles au large de son littoral, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels progrès ont été accomplis en vue d'en venir à une entente internationale à ce sujet?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Je n'ai rien à dire pour le moment, monsieur l'Orateur. De toute façon, c'est une question qui relève de mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

LES PÊCHERIES

TERRE-NEUVE—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT D'UNE ENQUÊTE SUR L'EFFET DES MAUVAISES PÊCHES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): J'ai aussi une question à poser au ministre des Pêcheries. Elle porte sur le rapport que M. MacArthur a rédigé après son enquête sur l'effet des mauvaises pêches à Terre-Neuve. Le ministre ne pourrait-il pas déposer ce rapport, de préférence avant la fin de la session? Sinon, ne pourrait-il pas en faire tenir des exemplaires aux députés de Terre-Neuve dans les plus brefs délais possible?

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je ferai tout ce qui est possible pour tenir les députés de Terre-Neuve au courant de la situation à Terre-Neuve, dans la mesure où nous pouvons la juger.

LE RAPPORT SINCLAIR—INTERPELLATION AU SUJET DE MESURES LÉGISLATIVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Je demande aussi au ministre des Pêcheries où en sont les travaux en vue de transformer en un programme et en mesure législative le rapport de M. Sinclair sur la limitation des permis et quand nous pouvons prévoir que cette mesure sera présentée à la Chambre.

L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, il s'agit là d'une affaire assez compliquée à laquelle les fonctionnaires de mon ministère consacrent leur temps et leur attention. Nous avons communiqué avec les premiers intéressés en la matière. La plupart d'entre eux nous ont répondu et nous cherchons à élaborer un mode d'action qui soit de nature à donner satisfaction, de façon raisonnable, à tous les intéressés. Je n'ai rien d'autre à dire pour le moment. J'espère être en mesure de présenter un rapport à la Chambre plus tard, mais pas avant la fin de la présente session.

LA DÉFENSE NATIONALE

POSTES DE RADAR DE LA LIGNE PINE-TREE—ÉPARGNE QUE RÉALISERAIENT LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il nous dire si, en confiant certains postes de radar de la ligne pine-tree à l'Aviation royale du Canada, les États-Unis réaliseront une épargne annuelle d'environ 50 millions de dollars?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il va de soi que j'ignore ce que les États-Unis comptent épargner grâce à ce transfert. Les seuls renseignements que je possède, je les ai déjà donnés: les frais que cela occasionnera au Canada. Ces chiffres figurent déjà au compte rendu: ils y ont été consignés lors du débat sur les crédits de mon ministère.

L'hon. M. Hellyer: Vu l'écart très prononcé entre les chiffres donnés aux États-Unis...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Hellyer: ...et ceux qu'a cités le ministre en cette enceinte...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député cherche manifestement à formuler une déclaration litigieuse au lieu de poser une question supplémentaire, afin d'obtenir des renseignements.

LE NATIONAL-CANADIEN

ON UTILISERAIT DES TRAVERSES DE BÉTON À TITRE D'ESSAI

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hubert Badanai (Fort-William): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je l'ai prévenu. Il est rumeur que le National-Canadien emploie, à titre d'essai, des traverses de béton importées des États-Unis. Le ministre peut-il nous dire s'il est vrai que le National-Canadian effectue de tels essais, et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi ne peut-on pas fabriquer ces traverses au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le ministre est libre de répondre, s'il le souhaite. Mais on a déjà formulé la même question et le député

n'a qu'à se reporter au compte rendu officiel pour y trouver la réponse.

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

ARTICLE 96A (2) DE LA LOI SUR LES INDIENS—PROCLAMATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question soit au secrétaire d'État, soit au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ma question s'inspire d'une autre que j'ai posée le 13 septembre et qui a été transformée en ordre de dépôt de documents. Je crois comprendre qu'il est assez facile de recueillir les renseignements nécessaires. Je me demande si un des deux ministres voudrait bien vérifier où en est le travail, en vue de donner suite à cet ordre de dépôt de documents.

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce matin un rapport de mes services à ce sujet. Le député croit peut-être que le procédé est relativement simple, mais ce n'est pas ce que me fait savoir le ministère. Toutefois, on me dit que les services compétents font tout leur possible pour procurer au député une réponse avant la fermeture de la Chambre.

LES AFFAIRES INDIENNES

SARNIA (ONT.)—DISPOSITION DES FONDS PROVENANT DE LA VENTE DE TERRAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration si tous les fonds versés par la *Dimensional Investments* pour la réserve indienne de Sarnia ont maintenant été remis soit aux bandes, soit à la banque?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, tous les deniers dont le contrat prévoyait le versement ont déjà été versés.

L'hon. M. Pickersgill: Madame le ministre pourrait-elle nous dire quels sont les fonds qui n'ont pas été déboursés, et à quelles fins ils sont affectés?

L'hon. Mme Fairclough: Si je me fie à ma mémoire, il y a approximativement un million de dollars qui est maintenu dans une caisse de fiducie aux termes du contrat, ou doit rester dans la caisse des bandes. Je suppose que c'est là le renseignement que veut obtenir le député.

[M. l'Orateur.]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA RETOMBÉE RADIO-ACTIVE PROVENANT DES RÉCENTS ESSAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si d'autres renseignements concernant les niveaux de la radiation peuvent être fournis au public depuis la dernière explosion nucléaire en Union soviétique?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, à ma connaissance, les données relatives à la retombée de la dernière explosion, qui a eu lieu jeudi de la semaine dernière, ne sont pas encore disponibles.

LES SPORTS

INSTITUTION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA SANTÉ ET DU SPORT AMATEUR

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose la deuxième lecture du bill nº C-131 tendant à favoriser la santé et le sport amateur au Canada.

—Monsieur l'Orateur, comme en témoigne le débat sur le projet de résolution, tous les partis se félicitent de l'initiative qu'on prend par la présente mesure. Ainsi que le président Kennedy le disait de son pays:

> L'aptitude physique de nos citoyens est une nécessité préalable essentielle au plein développement de l'Amérique en tant que nation ainsi qu'à la pleine possibilité pour chaque personne d'utiliser complètement et avantageusement ses capacités.

Personne, j'en suis certain, ne prétendra que ces paroles ne s'appliquent pas avec autant de force au Canada, ni que la mesure législative qu'on nous soumet aujourd'hui ne répond pas à un besoin qui se fait sentir depuis longtemps.

En présentant ces nouvelles propositions visant à stimuler le développement de l'aptitude et la pratique du sport amateur, nous savons très bien que nous nous attaquons à un domaine complexe et dynamique de la vie canadienne sur lequel les points de vue sont très variés. Quiconque connaît bien ce domaine sait quelle grande variété d'activité et quels problèmes se présentent, lorsqu'on s'efforce de rédiger une mesure législative sensée et pratique, dans le cadre de laquelle un tel programme pourra grandir et se développer conformément aux besoins actuels et futurs.

Même dans ces conditions, nous estimons que le bill dont la Chambre est saisie nous

permettra de réaliser la plupart des choses préconisées depuis des années par les profanes et par les professionnels des domaines de l'aptitude, des loisirs et du sport amateur. Mais, comme je l'ai dit à l'étape de l'examen du projet de résolution, nous prêterons une oreille bienveillante à toutes propositions qui pourrait améliorer le programme envisagé à l'heure actuelle. Même dans sa rédaction définitive, cette mesure contiendra certainement des lacunes qui se révéleront en cours d'application et qui nécessiteront des modifications périodiques, si nous voulons obtenir tous les résultats espérés.

En outre, nous avons admis que les buts de ce programme ne peuvent être atteints dans le vide. Ils ne peuvent se concrétiser que grâce au réseau de programmes récréatifs mis en œuvre par les organismes publics ainsi que par les nombreuses institutions non gouvernementales qui se consacrent à l'aptitude et au sport amateur. Nous espérons qu'avec l'entière collaboration des dirigeants professionnels et des travailleurs bénévoles, il sera possible d'ajouter une nouvelle dimension à ce genre d'activité dans tout le Canada.

Je tiens à rendre un chaleureux hommage à tous ceux qui, durant des années, ont œuvré activement dans ce domaine. J'espère qu'ils verront dans cette loi la réalisation de leurs espoirs et de leur perspicacité, car nous croyons que, édifiée sur leurs efforts, la présente initiative fournira ce nouvel aiguillon et cette nouvelle orientation dynamique qu'exigera un travail bien ordonné, reposant sur de vastes assises et soutenu par tous les citoyens du pays. C'est ce genre d'orientation qui, par le passé, semble nous avoir malheureusement manqué.

Les députés constateront que la mesure accorde beaucoup d'importance à l'aide au sport amateur. Nous savons tous que, lorsqu'il s'agit du sport professionnel, les recettes sont considérables, car elles proviennent non seulement du prix d'entrée demandé, mais de sources diverses telles que la radio et la télévision. Malheureusement, le sport amateur ne jouit pas du même appui. Cela s'est traduit par un manque de fonds dans tout le domaine de l'athlétisme de même que dans les programmes portant spécialement sur le développement des aptitudes. Il faut manifestement accorder sans tarder un surcroît d'aide financière si l'on veut consolider et étendre les services actuels d'aptitude physique et de sport amateur. Notre programme tend à répondre à ce besoin. Grâce à l'assistance proposée, on peut entrevoir que les compétitions sportives, appuyées par les gouvernements fédéral et provinciaux, connaîtront une nouvelle ère de progrès. Nous osons espérer, aussi, que l'activité fédérale, en ce qui regarde les programmes internationaux et nationaux, viendra compléter celle des provinces.

A ce propos, nous sommes fort désireux d'aider à la réalisation de programmes communs organisés et administrés par les provinces, selon une formule qu'elles accepteraient. Certes—et je ne veux pas qu'on s'y méprenne—le gouvernement fédéral se montrera fort soucieux de respecter les droits des provinces et des autorités municipales dans ce domaine, car nous n'ignorons pas que, si nous voulons que le programme réussisse, il lui faut l'appui enthousiaste des provinces et, par leur intermédiaire, celui des autorités municipales aussi bien que des groupes au sein des collectivités mêmes.

Il y a une autre chose que je voudrais faire remarquer à propos de la portée du programme. On ne s'occupera pas seulement de l'athlète doué, capable de prendre part à des concours nationaux ou internationaux. On s'occupera aussi de programmes d'aptitude physique et de sports destinés au grand public. Et je tiens à souligner que même la somme considérable affectée à ce programme ne représente qu'une faible fraction de l'ensemble des efforts qu'il faut déployer pour organiser des occupations récréatives bien équilibrées dans tout le Canada.

En analysant ce bill, la Chambre sera naturellement intéressée à comparer les dispositions qu'il renferme à celles de la Loi de 1943 sur l'aptitude physique nationale. Un ou deux commentaires à ce sujet seraient peut-être utiles. La différence la plus importante réside sans aucun doute dans le montant des crédits affectés à la nouvelle mesure. La loi actuelle prévoit à ce titre l'importante somme de cinq millions de dollars par an, soit environ vingt-deux fois le montant consacré à des buts quelque peu similaires en vertu des dispositions de la loi précédente. Je pense qu'il ne peut guère y avoir de doute que les crédits relativement faibles et leurs modalités d'attribution dans le programme précédent ont eu tendance à entraver le travail de ce qui était alors le Conseil national de l'aptitude physique.

Dans les années qui ont suivi l'adoption de la loi de 1943, des changements très considérables ont eu lieu au Canada. Notre population a passé de moins de 12 millions à plus de 18 millions de personnes. Dans l'intervalle, les gouvernements provinciaux et municipaux, de même que les groupes et organismes sportifs, ont fait beaucoup d'efforts pour affermir et étendre les programmes d'aptitude physique et de sport amateur.

De plus, l'opinion publique, comme l'indiquent les nombreuses demandes reçues par

le gouvernement fédéral, s'est considérablement modifiée depuis l'abrogation de la précédente loi. Comme je l'ai signalé en présentant la résolution, il semble qu'on prenne de plus en plus conscience de l'importance de l'aptitude physique tant pour l'individu que pour la nation. A ce propos, l'avènement de nouveaux moyens de communication, comme la télévision par exemple, a joué un rôle important. Le fait que nous puissions maintenant voir dans nos foyers plusieurs sports d'une autre partie du Canada ou d'une autre partie du globe, a grandement augmenté l'intérêt que les Canadiens portent à cette activité.

Mais, par-dessus tout, la participation du Canada aux événements sportifs internationaux se révèle comme l'un des aspects importants de notre esprit national grandissant. Dans les vœux présentés au gouvernement ces dernières années, on a exprimé le vif désir d'obtenir de l'aide financière du gouvernement pour les athlètes qui participent aux épreuves à l'étranger.

Une autre différence entre le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et la loi de 1943, c'est que la somme de 5 millions de dollars est inscrite comme crédit statutaire qui doit être versé chaque année. Il n'y a pas de caisse d'établie comme sous l'empire de l'ancienne loi. Si les versements sont statutaires, on saura d'avance quelle sera la contribution fédérale, et ainsi, le nouveau Conseil consultatif pourra proposer des projets ou recommander des priorités en connaissance de cause, puisque l'on connaîtra la somme sur laquelle on peut compter d'une année à l'autre. Les engagements continus et les grandes entreprises qui doivent durer quelques années auront ainsi une assurance financière aussi ferme qui se puisse donner.

D'autre part, la méthode statutaire constitue une sauvegarde importante. Toute somme non dépensée durant l'année financière sera annulée. Ce qui veut dire, par exemple, que durant les quelques premières années où les dépenses ne seront peut-être pas—et je répète peut-être pas—très élevées parce que les programmes seront encore en voie d'élaboration, les fonds ne s'accumuleront pas de façon à entraîner plus tard un peu de négligence dans la manière de les dépenser. Une quatrième différence importante d'avec la loi précédente concerne le Conseil. Le Conseil national de l'aptitude physique, formé en 1943, possédait des pouvoirs administratifs. Dans les nouvelles dispositions, ce Consil aura un rôle strictement consultatif auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ainsi, toutes les dépenses seront soumises à l'étude et au contrôle usuels du gouvernement. Bien entendu, avant d'adopter cette méthode, nous avons scruté l'expérience acquise par l'entremise du Comité consultatif de la formation professionnelle, du Comité consultatif de réadaptation des invalides et du Conseil fédéral d'hygiène.

La cinquième et dernière différence, c'est que le nouveau programme accorde une importance considérable à l'aide fédérale aux événements sportifs nationaux et internationaux.

En résumé, nous croyons avoir mis au point un programme plus général, mieux équilibré et plus en rapport avec les besoins des Canadiens que l'ancien programme. En le formulant, nous nous sommes efforcés de profiter des erreurs du passé et de jeter les bases d'une entreprise qui fournira de meilleures occasions de développement harmonieux dans l'avenir.

Quant aux objectifs précis du bill, il est à remarquer que l'on y prévoit l'aide en vue de «faciliter et intensifier la participation des Canadiens au sport amateur, national et international.» L'un des aspects importants de cet objectif est l'encouragement et l'aide à apporter aux athlètes les mieux doués qui prennent part aux concours nationaux et internationaux. Cette mesure requerra la collaboration des organismes sportifs nationaux. Dans le passé, des athlètes canadiens vraiment doués n'ont pas eu l'occasion de se développer pleinement, faute d'installations convenables et d'instructeurs compétents. D'autres n'ont pu sortir des cadres du sport amateur local, bien qu'ils eussent les capacités voulues pour participer aux grands événements sportifs nationaux, voire internationaux. Nous espérons donc que l'application du nouveau programme dans toute son ampleur facilitera aux athlètes de talent une large participation aux sports de leur choix.

En favorisant davantage la participation du Canada aux événements sportifs internationaux, nous ne faisons qu'imiter ce que plusieurs autres nations font elles-mêmes depuis des années. Nous espérons donc, par ce moyen, assurer à nos athlètes des chances plus égales à celles de leurs concurrents des pays étrangers.

Par cette décision, nous reconnaissons que les Canadiens qui participent aux jeux olympiques, aux jeux de l'Empire et du Commonwealth britannique, aux jeux Panaméricains et autres concours sportifs internationaux, sont des ambassadeurs de bonne entente pour le Canada. A ce sujet, il faudrait signaler que l'appui du gouvernement fédéral impose un certain devoir aux athlètes eux-mêmes. Le Canada s'attend qu'en toute occasion ils fassent preuve du meilleur esprit sportif.

Pour mettre au point cette forme d'aide fédérale relative aux jeux internationaux,

nous devrons recourir aux conseils des agences qui organisent ces événements sportifs, c'est-à-dire l'Association canadienne des jeux olympiques, l'Association des jeux de l'Empire et du Commonwealth britanniques, ainsi que le Comité des jeux panaméricains. D'autres organismes de sports non visés dans les événements déjà signalés, s'intéressent aussi à la participation du Canada aux jeux à l'étranger et, de concert avec le Conseil consultatif canadien des sports, ces organismes auront sûrement des commentaires très utiles à offrir sur la façon de distribuer l'aide fédérale de manière équitable. Voilà donc un domaine où les avis du nouveau Conseil national seront d'une grande utilité.

Le nouveau programme favorisera surtout les sports amateurs et le développement physique des jeunes.

Une grande partie des entreprises en ce sens concerne les programmes athlétiques scolaires ou locaux, lesquels relèvent des autorités municipales ou provinciales. Nous demanderons donc aux provinces de nous soumettre des idées et de nous donner des conseils en ce sens. Étant donné l'expérience déjà acquise à travailler avec les autorités provinciales dans des programmes comme les subventions nationales à l'hygiène, la formation professionnelle et la réadaptation professionnelle, je ne doute pas qu'il nous soit possible d'en venir à un commun accord sans trop de difficultés.

Si l'on veut accroître la participation au sport amateur et autres activités récréatives, il faudra augmenter les aménagements actuels, tant les installations au grand air que celles d'intérieur. Sous ce chapitre le gouvernement fédéral se propose de stimuler de multiples façons l'expansion et le développement.

Je mentionne d'abord que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales continuera d'accorder beaucoup d'attention à l'expansion des services récréatifs des parcs nationaux. Deuxièmement, le gouvernement fédéral participe de façon importante, par l'intermédiaire du programme municipal des travaux d'hiver à la construction d'installations récréatives dans le pays. Grâce à la collaboration des divers paliers de gouvernement, le ministère du Travail approuve des projets visant la construction de patinoires publiques, de piscines et de terrains de jeux, de stades et de terrains publics de sports, ainsi que d'autres installations récréatives. Au cours de la dernière année financière, les débours aux termes de ce programme se sont élevés à quelque quinze millions de dollars, dont le trésor fédéral a acquitté $3,800,000 pour des parcs, des terrains de jeux et d'autres installations récréatives. Ainsi, bien que le principal objectif du programme des travaux d'hiver soit de fournir du travail aux chômeurs, il a eu comme conséquence importante l'accroissement des services récréatifs publics dans le pays. Et, incidemment, ces projets à eux seuls ont fourni, l'an dernier, du travail à quelque 11,000 personnes.

Le programme dont nous parlons actuellement donnera un nouvel élan au développement des services. Entre autres choses, il est à souhaiter que cette nouvelle tentative rende possible la mise en œuvre de certains services visant l'aptitude physique et le sport amateur aux paliers fédéral et provincial, grâce auxquels les entraîneurs et autres moniteurs pourront suivre des cours. A ce propos, nous demanderons l'avis du Conseil consultatif national.

Au sujet des cours pour les entraîneurs et autres moniteurs, les députés remarqueront les dispositions du bill qui ont trait à l'entraînement du personnel. Nous insistons sur la formation des entraîneurs, car nous sommes convaincus que, si nous voulons vraiment aider les jeunes Canadiens à développer leurs aptitudes, il faut multiplier les entraîneurs compétents. Nous croyons que le talent de nos jeunes gens ne le cède en rien à celui des jeunes du reste du monde pour ce qui est de l'athlétisme, mais il est évident qu'ils manquent d'une formation appropriée. Bien que nous ne puissions nous attendre à des résultats du jour au lendemain, il y a tout lieu de croire qu'après un certain temps on remarquera des progrès satisfaisants.

On pourrait aider d'une autre façon, soit en remédiant à la pénurie de personnes convenablement formées. Comme il est énoncé dans le bill, on peut atteindre cet objectif en offrant des bourses destinées à assurer une formation post-universitaire au personnel professionnel nécessaire aux programmes d'aptitude physique et de sport amateur. J'aimerais aussi signaler l'importance d'un personnel bénévole. Dans un programme populaire—et nous espérons que ce sera le cas du présent progamme —il est indispensable de faire grand usage d'une direction bénévole. Donc, un des grands problèmes à considérer sera celui de découvrir les manières et les moyens qui permettront de réaliser des progrès dans ce domaine.

Le nouveau programme a aussi pour objectif de permettre d'entreprendre des recherches ou des enquêtes, ou d'accorder de l'aide à ces fins, à l'égard de l'aptitude physique et du sport amateur. Ici, nous avons tenté de prévoir des mesures visant divers projets. Par exemple, à maintes reprises, on a demandé des enquêtes du genre inventaire, au sujet des services, des locaux et du personnel, dans le domaine récréatif. Beaucoup de provinces voudront peut-être dénombrer leurs services actuels, leurs installations et leurs besoins en

personnel, en vue de la mise en œuvre de leurs programmes à long terme. Vraisemblablement, les enquêtes de ce genre auront la vedette aux premiers stades du nouveau programme. Dans le cadre de ces projets de recherche, il y aurait place également pour des études visant à l'élaboration de normes.

Un autre domaine de recherches qui a besoin d'aide financière est celui de l'aptitude physique. Il reste beaucoup à apprendre pour savoir dans quelle mesure l'aptitude physique dépend de la capacité mécanique et fonctionnelle de l'organisme. Les progrès rapides en physiologie, rendus possibles par les récents perfectionnements des instruments de recherche en électronique, biochimie et photographie, fournissent de nouvelles possibilités de recherche.

En mars dernier, l'Association médicale canadienne et l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation canadienne pour la santé, l'éducation physique et la récréation ont tenu une conférence mixte sur l'aptitude physique. Le personnel de recherche assistant à cette réunion comprenait des physiologues, des neurologues, des biochimistes, des cardiologues, des médecins et des professeurs de culture physique qualifiés pour diriger des recherches. Leurs délibérations ont fait ressortir de nombreuses lacunes dans nos connaissances actuelles et la nécessité d'entreprendre des recherches sur les problèmes généraux suivants:

Recueillir des données anthropométriques précises sur les écoliers canadiens de tous âges dans les différentes provinces, et des renseignements sur l'effet combiné de la croissance et de l'exercice sur la stature, le poids, le développement musculaire et osseux.

Mesurer la capacité physique active chez des secteurs représentatifs de la population canadienne, tant afin de la comparer avec les données des autres pays que pour permettre d'observer et de mesurer les changements au cours des années.

Étudier l'effet de l'activité ou de l'inactivité physiques continues sur la sénescence normale.

Étudier les relations entre l'activité physique et certaines maladies.

Étudier l'effet de différents genres d'activité sur les performances physiques.

Ces propositions indiquent clairement que d'importants domaines de recherche pourraient se développer et recevoir de l'aide. Nous nous attendons que cet aspect du nouveau programme s'inspirera des méthodes employées dans le cas d'autres subventions fédérales à la recherche. On nommera un jury de chercheurs scientifiques qui étudiera les projets faisant l'objet d'une demande d'appui financier, et on s'assurera qu'il y a coordination avec les autres programmes de recherche afin de conjuguer les efforts et d'éviter tout chevauchement.

En ce qui concerne les prix offerts, la Chambre voudra bien se rappeler que l'ancien Conseil national de l'aptitude physique avait accordé une distinction dite «National Amateur Athletic Achievement», décernée pour la première fois à Mlle Barbara Ann Scott. Cette coutume d'offrir des certificats, des citations, ou des prix récompensant le mérite est fort répandue dans beaucoup de pays qui désirent ainsi reconnaître les performances remarquables. Nous compterons sur le Conseil consultatif pour nous éclairer sur les meilleures dispositions qu'on pourrait prendre dans ce sens au Canada.

Le dernier objectif que je mentionnerai a trait à la préparation et à la distribution de renseignements. Il est, naturellement, possible de se servir de différents moyens, y compris les publications diverses, le film, la radio et la télévision. Les films animés et fixes, par exemple, peuvent être fort utiles dans les cours d'entraînement. Nous voudrions aussi augmenter le nombre des publications du ministère sur l'aptitude physique et la récréation; ces publications reçoivent très bon accueil depuis des années et la plupart ont été mises en vente.

Voilà quelques-unes des directives dont j'attends de bons résultats, grâce à l'encouragement que prévoit la nouvelle mesure. A l'article 4, le bill prévoit des subventions aux diverses agences et organismes qui s'occupent de l'aptitude physique et du sport amateur. Comme je l'ai déjà dit, il faudra mettre au point un mode satisfaisant d'appuyer leur effort afin d'assurer que les fonds ainsi mis à la disposition de nos athlètes seront utilisés de façon aussi équitable qu'utile. La tâche n'est pas facile, mas il sera, j'en suis sûr, possible de la mener à bien en collaboration avec les agences intéressées, et l'appui consultatif du nouveau conseil national.

Quant à l'article 5, il faudra évidemment bien des entretiens avec les provinces en ce qui regarde les ententes fédérales-provinciales touchant le versement de contributions fédérales à des initiatives provinciales, sous l'empire du programme à l'étude. La formule de répartition des fonds entre les provinces de même que les aspects unilatéraux ou bilatéraux des subventions ne sont que quelques-unes des questions qui prendront ici une importance primordiale.

Les détails relatifs aux articles 4 et 5 seront promulgués dans des décrets du conseil. A cet égard, nous avons l'intention d'agir comme dans le cas des subventions nationales à l'hygiène. Ainsi, on pourra régler d'une façon assez détaillée la formule d'aide et le mode

d'appui continu, tout en conservant assez de souplesse pour apporter les modifications et les redressements qui s'imposeront au fur et à mesure de l'application du programme. Dans le cas de l'assistance aux provinces, toutes modifications des ententes avec l'État sont réglées, évidemment, par les dispositions de l'article 6 du bill. Cette méthode garantit donc que les modifications seront faites selon un mode convenu d'amendement, figurant dans l'entente même, ou du consentement mutuel de l'État et des provinces.

L'article 7 prévoit l'établissement d'un conseil consultatif national du développement de la personne et du sport amateur dont j'ai parlé à maintes reprises au cours de mes observations. Il serait trop tôt, naturellement, d'en exposer en détail la composition, mais on notera qu'au moins un membre doit être nommé par chaque province. Le gouvernement fédéral y aura également ses représentants. Les autres membres seront choisis en dehors des cadres gouvernementaux. Un des grands problèmes sera d'assurer un équilibre des intérêts dans la vaste gamme d'activité visée par le nouveau bill. Nous osons espérer que la chose pourra se faire avec un conseil de 25 à 30 membres. Même avec ce maximum de 30 membres, il ne sera possible de choisir que quelques-uns des nombreux Canadiens qui pourraient fournir un apport utile à l'œuvre du Conseil.

Un autre sujet du Conseil. On constatera que le mandat des membres du Conseil pourra s'étendre à trois ans. Cela pourrait fort bien signifier qu'un certain nombre de nominations seront faites pour une période de moins de trois ans, afin de permettre le roulement parmi les membres. Cela permettra aussi à certains organismes de changer leur représentations plus fréquemment que le mandat maximum ne le prévoit. Quelques-uns, par exemple, voudront peut-être être représentés par un président élu tous les ans. De toute façon, le bill est assez souple, à mon avis, pour répondre à la plupart des problèmes de ce genre.

La Chambre voudra sans doute savoir comment nous nous proposons d'établir le nouveau conseil consultatif. Avant de nommer et de convoquer ce conseil consultatif, il faudra recruter le personnel et édifier une organisation ministérielle pour exécuter notre part du programme. Cela prendra un peu de temps, mais nous essaierons de hâter les choses et dès que cette étape aura été franchie, nous serons en mesure de tenir la première réunion du Conseil consultatif national. J'espère sincèrement qu'on pourra accomplir cette besogne dans un délai raisonnable, afin de passer ensuite à l'exécution des programmes de longue haleine.

Cependant, cela ne veut pas dire qu'en attendant des fonds ne seront pas mis en disponibilité pour des projets qui nécessiteraient une attention immédiate. Je songe, par exemple, à l'appui financier plus considérable qui sera nécessaire pour aider le Canada à obtenir que les jeux olympiques d'hiver aient lieu sur son territoire en 1968. Autre affaire assez pressante, l'Association des jeux de l'Empire et du Commonwealth cherche à obtenir du gouvernement un appui financier pour les jeux qui se tiendront à Perth, en Australie, l'an prochain.

Tous ces problèmes plutôt pressants seront examinés par le gouvernement et réglés pendant l'élaboration du plan d'ensemble. Il pourra y avoir d'autres projets spéciaux qui devront être considérés avant la première réunion du nouveau conseil consultatif.

De toute façon, mon ministère est disposé à faire tout en son pouvoir pour répondre aux besoins courants et pour veiller à ce que, dans toute la mesure du possible, cette entreprise de grande envergure prenne un bon départ. Je tiens à remercier les honorables députés de l'indulgence dont ils ont fait preuve à mon égard au cours de ce long exposé. J'espère n'avoir omis aucun point important et, naturellement, je me ferai un agréable devoir de fournir de plus amples détails lorsque nous en serons à l'étude en comité.

(*Texte*)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur le président, je remercie immédiatement le ministre du long exposé qu'il vient de faire, non seulement en ce qui a trait au principe de la mesure que nous étudions présentement mais au sujet des divers articles de la mesure qui nous est soumise. L'exposé du ministre donne une idée générale de la façon dont la loi sera mise en pratique.

Tous ceux et celles qui s'intéressent soit directement, soit indirectement à cette importante question doivent remercier le ministre des renseignements qu'il a bien voulu donner à la Chambre.

Je crois qu'il est essentiel que nous sachions, non seulement en général mais aussi quelque peu en détail, quels sont les objectifs de la loi, comment elle sera appliquée et la façon dont fonctionnera le conseil national consultatif.

C'est pourquoi je dis au ministre que les renseignements dont il nous a fait part tantôt nous seront d'une grande valeur.

Le bill que nous étudions en ce moment comporte trois objectifs: 1° favoriser et développer la santé et le sport amateur; 2° conclure avec les provinces une convention prévoyant le paiement de contributions pour la mise en œuvre d'un programme destiné à favoriser la santé et le sport; 3° établir un

conseil consultatif national de la santé et du sport amateur.

Cette mesure n'est pas contentieuse et ne fera l'objet d'aucune «partisanerie» politique.

Le chef de l'opposition (M. Pearson) a fait connaître à la Chambre l'attitude que nous prenions à l'égard d'une mesure de cette envergure, et je n'ai certainement pas l'intention de revenir sur ce qu'il a dit. Si je prends part à cette discussion, c'est d'abord pour des raisons personnelles et ensuite en ma qualité de simple député.

Cette mesure est bonne, elle est même essentielle, et tous les partis politiques, pour ne pas dire les députés eux-mêmes, seront certainement en faveur et l'appuieront volontiers.

Dans cette mesure, monsieur le président, deux mots reviennent continuellement: santé et sport. Les deux points prédominants de cette loi sont l'encouragement et le développement de la santé et du sport amateur.

La mesure est bonne pour plusieurs raisons; et d'abord parce qu'elle doit intéresser plus particulièrement la jeunesse. A mon sens, on ne saurait surestimer la valeur et la pratique du sport comme moyen efficace de formation pour notre jeunesse.

L'objet du sport s'apparente de très près à celui de l'éducation. Il tend à développer les aptitudes de l'individu, à former son caractère, à affermir sa volonté et son intelligence, ainsi qu'à assainir son jugement Cependant, je n'en crois pas moins que la pratique raisonnée et judicieusement dirigée du sport puisse contribuer de façon efficace au développement des aptitudes intellectuelles et à la formation morale de l'individu.

Je considère le sport comme une excellente école de courage. L'athlète est appelé à donner le meilleur de lui-même, à concentrer toutes ses énergies pour atteindre le but qu'il poursuit.

Il doit souvent s'exposer aux chocs les plus violents et imposer à son corps des efforts qui le mènent presque à l'épuisement, mais il doit surtout travailler sans relâche pour se perfectionner, car ne l'oublions pas, monsieur le président, on ne naît pas athlète. L'hérédité a très peu d'importance dans le domaine du sport, et la valeur d'un athlète n'est que le résultat d'efforts constants.

Le succès au jeu est impossible, si ce n'est que par la répétition constante et fidèle des exercices qui développent les muscles et les réflexes et ce par la soumission à un entraînement rigoureux.

Ici, je songe à un grand athlète, (le plus grand à mon sens dans le domaine du hockey,) Maurice Richard, dont la brillante carrière a réjoui le cœur de tous ses compatriotes, pour ne pas dire de tous les Canadiens. Mais les triomphes qu'il a connus n'ont été rendus possibles que par la détermination, la constance et le courage qu'il a mis à perfectionner son art.

C'est ce courage qui l'a conduit au faîte des honneurs dans le monde des sports, et c'est cette même force d'âme que doivent cultiver tous les athlètes qui aspirent au succès, et surtout ceux qui aspirent à imiter ce grand athlète.

Je songe également à un autre athlète qui s'est distingué sur les champs de *football* celui-là, c'était un Montréalais également: Phil Cornellier.

Aux jours glorieux où l'Université d'Ottawa remportait année après année le championnat de *football* au Canada, Cornellier était un des plus brillants joueurs de l'équipe. Sa rapidité, ses courses, son jugement, ses bottés ont fait, à l'époque, l'admiration de tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre. Mais ses succès ne se sont pas arrêtés là. Je crois que sa formation athlétique a eu beaucoup à faire avec sa carrière académique, car par la suite, il a remporté des succès sans limite dans la vie académique. Après avoir été tour à tour recteur de l'Université d'Ottawa et directeur de la faculté de philosophie et de théologie, il vit maintenant à l'Université, simplement en sa qualité d'Oblat, après cette brillante carrière.

Le sport est, en second lieu, une école de formation, parce que c'est un exercice de discipline personnelle. Dans un pays démocratique comme le nôtre, la discipline nécessaire au maintien de l'ordre dans la société vient de l'intérieur plutôt que de l'extérieur.

On raconte que le président Lincoln, entrant dans un hôpital américain, vint une fois en collision avec un jeune homme qui en sortait à la hâte; au fait, le Président fut renversé et tomba par terre. Comme le Président se relevait lentement, le jeune homme lui dit: «Mais, qu'est-ce que vous faites là? Vous ne voyez donc pas où vous allez!» C'est alors que le Président lui répondit: «Jeune homme, il y a quelque chose qui ne va pas en vous, dans votre intérieur.»

La société dans laquelle nous vivons exige de l'individu une plus grande mesure de contrôle sur lui-même. L'homme doit apprendre à soumettre sa volonté et ses actes aux exigences du bien commun. Au fait, son bonheur et son succès dans la vie dépendent, dans une large mesure, de son habileté à s'intégrer dans la vie de la communauté.

La pratique du sport contribue de bien des façons à buriner dans l'âme cette discipline intérieure qui est un des plus sûrs garants du succès et du bonheur.

L'athlète doit aussi, pour réussir, savoir se soumettre aux exigences de l'effort concerté, du travail d'équipe. Dans bien des sports, tels que le *football*, le *baseball* et le *hockey*, les prouesses individuelles sont moins importantes pour le succès de l'équipe que l'harmonie et le jeu d'ensemble. Tout habile qu'il soit et quel que soit son désir de briller individuellement, l'athlète doit pouvoir s'effacer lui-même pour faire coordonner ses gestes avec ceux de ses coéquipiers. Il doit, en somme, se sacrifier à cette fin pour le bien commun de l'équipe.

L'heureuse influence du sport dans la formation du jeune homme s'exerce encore de bien d'autres manières. L'activité sportive encourage l'extériorisation. A vivre de longues heures avec ses copains, à parler avec eux, à rire avec eux, l'athlète acquiert rapidement une personnalité plus dégagée et une nouvelle confiance en lui-même. Le travail d'équipe et la vie en commun le forcent à s'extérioriser et à donner le meilleur de lui-même. Que ce soit à l'université, au collège, à l'école, sur les terrains de jeu publics, ou encore dans les grands arenas du Canada, le sport contribue efficacement à former ceux qui seront nos chefs de demain.

Au Canada, la pratique du jeu d'équipe a une signification toute particulière en ce qu'elle favorise un rapprochement entre les athlètes de toutes les parties de notre vaste pays et des représentants des diverses nationalités et religions qui le composent. A une époque où l'unité nationale la plus complète est d'une si grande importance, le sport est appelé à jouer un rôle de premier plan comme instrument de bonne entente.

Ici, je songe à «Newsy» Lalonde, un des grands de son époque, tant sur les champs de crosse que dans le domaine du hockey. Je lisais récemment ce qu'il pensait de ceux avec qui il avait lutté. Lors d'un entretien avec le représentant d'une revue canadienne, il n'a pas manqué de faire tout particulièrement l'éloge de ses adversaires. Et n'est-ce pas également ce qui s'est produit alors que Maurice Richard et Gordie Howe ont fait des commentaires l'un au sujet de l'autre? Non seulement ont-ils louangé leurs prouesses, mais surtout leurs qualités morales.

Comment, je vous le demande, les préjugés et la méfiance pourraient-ils subsister entre de jeunes athlètes appelés à se cotoyer quotidiennement, à donner un effort commun dans la plus grande et la plus intime collaboration?

Le sport interscolaire et le sport amateur, qui mettent aux prises des équipes de différentes parties du pays, produisent le même heureux résultat.

Je me souviens qu'il y a plusieurs années, lors de la série éliminatoire de la coupe Alexander, entre Valleyfield et Sydney, les joueurs de cette dernière équipe ont été reçus officiellement, et en grande pompe, par les autorités de la ville de Valleyfield. Je suis persuadé que ces jeunes athlètes de la Nouvelle-Écosse, dont certains en étaient peut-être à leur première visite dans la province de Québec, sont retournés chez eux en comprenant mieux leurs compatriotes de langue française et en les estimant davantage.

S'il est vrai que du choc des idées jaillit la lumière, il est également certain que du choc des corps jaillit souvent un respect mutuel et réciproque, de même qu'une bonne entente.

En temps de paix comme en temps de guerre, une nation doit pouvoir compter sur une jeunesse forte et saine. Dans un pays riche et jeune comme le Canada, l'avenir sourit à ceux qui se lancent avec vigueur à la conquête de la vie. Nos immenses ressources appartiennent aux plus agressifs et aux plus courageux. Elles appartiennent aussi à ceux qui, parmi la nouvelle génération, feront preuve de force, de caractère et d'esprit d'initiative.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles il me semble que nous devrions appuyer cette mesure. Voilà aussi quelques-unes des raisons (et il y en a beaucoup d'autres) pour lesquelles je crois que cette mesure est excellente.

Je ne voudrais pas terminer mes remarques sur une note discordante, mais je vais quand même appeler l'attention de la Chambre sur un article paru dans le *Nouveau Journal* du samedi 23 septembre 1961, sous la signature de Jacques Barrette. J'en extrais quelques paragraphes seulement. L'article est intitulé:

La province de Québec aura-t-elle sa part?

Devant tout ce qui se passe au parlement fédéral, à Ottawa, les citoyens de la province de Québec restent prudents. Ils ne sont pas certains s'ils recevront leur part de ces parlementaires qui, plus souvent qu'autrement, négligent notre belle province. Ce n'est pas du chauvinisme, mais une constatation.

Et ailleurs, on dit:

Un point nous a toujours intrigué. Comment se fait-il qu'aucune équipe de hockey de la province de Québec n'a été choisie pour représenter notre pays aux Olympiques ou aux championnats mondiaux de ce sport?

Et enfin, au dernier paragraphe:

L'an dernier, le révérend Père de la Sablonnière, s.j., directeur du Centre de l'Immaculée-Conception, avait fait un vibrant appel à nos gouvernements dans le but d'obtenir une aide financière substantielle. Sans elle, il serait impossible de continuer le travail admirable de ces apôtres du sport. Le «père» avait aussi prouvé de façon non équivoque qu'il faut occuper sainement les loisirs de notre jeunesse. Le meilleur moyen d'arriver à une telle fin est de l'intéresser au sport.

Je n'ai pas besoin d'informer la Chambre du rôle que joue, dans le sport à Montréal, le centre des loisirs de l'Immaculée-Conception sous l'inspiration de son directeur, le

Père de la Sablonnière, s.j. Non seulement s'y est-il intéressé d'une façon toute particulière, mais il a rendu de grands services à notre jeunesse.

Mon collègue, l'honorable député de Lafontaine (M. Ratelle), dans la circonscription duquel se trouve ce centre de loisirs, en a souventes fois parlé à la Chambre tout comme à l'extérieur.

J'espère que l'appel du révérend Père de la Sablonnière sera bien accueilli à l'avenir.

Je pourrais encore parler des loisirs de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste et de ceux de la paroisse de Saint-Denis, dans la circonscription de Laurier, où l'on prépare les jeunes de demain, mais je n'en ai malheureusement pas le temps. J'ajouterai seulement qu'il y a, partout dans la province de Québec, des centres de loisirs où il se fait de l'excellent travail. J'espère que sous l'empire de ce bill, il y aura moyen de venir en aide à ces institutions comme à ces jeunes qui travaillent à perfectionner et leur corps et leur esprit dans ces endroits magnifiques.

Je vais terminer mes remarques par un simple commentaire, et dans un esprit agréable. Je remercie le ministre de m'avoir écouté avec attention.

Il est évident que le ministre veillera à ce que cette loi soit appliquée avec justice et équité pour tous les groupes ou associations qui y seront intéressés, que ce soit par l'entremise d'un conseil national consultatif ou autre organisme.

Puisque la résolution précédant cette mesure a été favorablement accueillie par tous les députés et que le bill recevra l'approbation unanime de la Chambre; puisque dans son application il ne doit y avoir aucune «partisanerie», dans le sens le plus large du mot, j'ai confiance que le ministre, par l'entremise du gouvernement, par le choix judicieux de son conseil consultatif, verra à ce que la loi soit administrée avec justice et équité dans toutes les parties du Canada.

(Traduction)

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aurai fini de parler avant l'interruption de la séance. A l'étape de la résolution, le député de Peterborough a très bien exposé les raisons pour lesquelles notre groupe appuierait le bill à toutes ses étapes.

Je n'ai que quelques idées à exprimer. En affectant les fonds prévus au développement de la culture physique et du sport amateur, le gouvernement se rendra compte, j'espère, à quel point il est nécessaire d'avoir suffisamment de moniteurs. Avant de pouvoir mettre sur pied un programme efficace de culture physique et de sport amateur, il faudra des dizaines de milliers de moniteurs et de professeurs spécialisés de plus que maintenant. L'une des tâches les plus importantes dans l'affectation de ces fonds est, à mon avis, la préparation d'un programme de formation de moniteurs et de professeurs.

J'espère que le gouvernement réussira à obtenir la collaboration des dix gouvernements provinciaux beaucoup mieux qu'on n'y est parvenu il y a quelques années. A la fin du programme d'alors, seul le gouvernement de la Saskatchewan s'était prévalu de l'aide mise à la disposition des provinces. Je regrette que la Colombie-Britannique ait restreint le sien au point de ne plus participer au programme fédéral.

Je désire à présent soulever les deux points que voici. Tout d'abord, le présent bill autorise le gouvernement fédéral à dépenser de son propre chef la somme prévue. Par ailleurs, nous savons tous que la constitution attribue aux provinces compétence exclusive en matière de santé et d'enseignement. Dans une certaine mesure, les provinces ont permis jusqu'ici au gouvernement fédéral de participer à l'amélioration de la santé au Canada. Nous avons notamment un programme national d'assurance-hospitalisation ainsi qu'un programme de subventions diverses à l'hygiène; cependant, par le présent bill, le gouvernement s'autorise lui-même à dépenser 5 millions de dollars par année, sans être tenu de recevoir l'assentiment des autorités provinciales ou municipales à cet égard.

A la lumière de l'expérience que nous avons acquise dans le cas du programme de récréation, j'estime que l'attitude prise ici est, en fait, assez libre, dans ce sens qu'elle va permettre au gouvernement fédéral d'aider des organismes et des agences d'une province quelconque, même s'il arrive que le gouvernement provincial ne désire aucunement participer à la dépense de la somme en cause. Je souhaite que tous les gouvernements provinciaux acceptent leurs responsabilités et qu'ils collaborent avec le ministre plus qu'ils n'ont collaboré avec celui qui était ministre à l'époque de l'autre programme.

Je note également que le bill autorise une dépense de 5 millions de dollars par année. C'est assez inusité. D'ordinaire, nos lois ne renferment pas de dispositions de ce genre: elles ne font qu'établir l'autorité et les rouages administratifs, et ensuite, au moyen des crédits annuels, et sur le conseil du gouvernement, la Chambre des communes décide chaque année du montant à affecter à ce programme. Je sais que la mesure, telle qu'elle est conçue, favorisera ceux qui ont pour tâche de dresser des plans n'ayant plus à dépendre chaque année de la Chambre des communes pour leur revenu minimum, ils pourront élaborer des

programmes de longue portée. Mais elle s'écarte, en quelque sorte, de la pratique établie et présente un certain danger. J'aimerais que le ministre nous donne les raisons exactes qui ont incité le gouvernement à prévoir un décaissement, et un décaissement annuel, dans la loi.

J'aimerais qu'il nous explique aussi, d'une manière satisfaisante, comment le gouvernement espère se rallier l'aide des autres paliers de gouvernement. Si nous divisons le montant global par le nombre de nos circonscriptions, nous constatons que le programme prévoit des dépenses d'environ $19,000 par circonscription. A moins que les autres paliers de gouvernement collaborent activement et fassent un travail d'équipe, on ne saura employer à bon escient $19,000 dans chacune des circonscriptions. Si nous voulons réaliser l'objectif qu'expose le projet de loi, il faudra que les autres paliers de gouvernement participent activement au programme.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. W. F. Matthews (Nanaïmo): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de prendre part à cet important débat sur les sports. S'ils sont pratiqués comme il faut, les sports sont indispensables à notre jeunesse et revêtent une extrême importance à l'heure actuelle et pour l'avenir du Canada. Cette année, 22 p. 100 de nos fonds budgétaires sont affectés à l'assistance sociale. Un excellent moyen de réduire ces dépenses serait d'assurer une bonne formation à nos jeunes.

Le Canadien moyen s'intéresse plus que jamais, semble-t-il, aux jeux olympiques. C'est peut-être parce qu'on peut lire maintenant dans les pages sportives de nos journaux des comptes rendus détaillés de ces épreuves rédigés par des rédacteurs sportifs bien informés. Les épreuves sportives entre les pays, si elles sont bien organisées, peuvent servir à favoriser la bonne entente, et je suis sûr que nos rédacteurs sportifs ont toujours été d'une grande utilité à cet égard.

Monsieur l'Orateur, on a déjà rappelé le credo des jeux olympiques, mais j'aimerais le répéter. Il est ainsi conçu:

> Dans les jeux olympiques, l'important, ce n'est pas de gagner, mais de participer. Ce qui compte surtout dans la vie, ce n'est pas de conquérir, mais de bien combattre.

Le mot d'ordre ne comprend que trois mots très simples, *citius, altius, fortius,* ce qui veut dire plus haut, plus rapide, plus fort. Sans les services d'un bon entraîneur et d'un bon conseiller, il est impossible à un athlète de s'en tenir à ce credo et à ce mot d'ordre, étant donné la tension à laquelle les jeux olympiques donnent lieu de nos jours, et j'estime que le gouvernement fédéral devrait se préoccuper de cette question.

Les Canadiens d'âge adulte peuvent pratiquer une variété de sports pour se maintenir en bon état physique. Ils peuvent faire du golf, du badminton, du tennis, jouer à la balle molle, au ping-pong, faire de la natation, se promener en bateau, aller à la pêche, à la chasse, faire du tir à l'arc, du tir aux pigeons, des excursions, de l'alpinisme, de l'équitation, du vol, du ski, du patin et jouer au curling ou aux quilles. La plupart de ces sports sont faciles à pratiquer et agrémentent les loisirs de nombreux Canadiens d'un océan à l'autre. Quant à ceux qui ne sont pas disposés à dépenser de l'argent pour pratiquer ces sports afin d'accroître leurs forces et de se maintenir en bon état physique, ils peuvent obtenir d'excellents résultats en faisant de la marche ou des exercices de culture physique, chaque jour au réveil.

Monsieur l'Orateur, il semble bien que notre plus grand devoir envers les Canadiens, en ce qui a trait au sport, c'est d'avoir un programme de formation sportive pour nos jeunes. Il faut initier très tôt les enfants aux sports et leur procurer l'instruction et la surveillance nécessaires. Trop sont laissés à eux-mêmes dans ce domaine. Ils poussent sans l'entraînement indispensable et plusieurs, à cause de cela, iront plus tard grossir les rangs des chômeurs. Les jeunes d'aujourd'hui sont les chefs et les bâtisseurs du Canada de demain. Un régime approprié de formation s'impose de toute urgence.

En 1946, je disais au président de l'Association canadienne du hockey amateur, M. Douglas Grimston, que le gouvernement fédéral devrait établir au Canada une école d'instructeurs et instituer un ministère chargé d'encourager et de financer les sports. M. Ken McConnell, qui était alors rédacteur sportif de la *Province* de Vancouver souscrivait à cette idée, mais prétendait qu'il était 15 ans trop tôt pour l'appliquer. Il faut croire qu'il avait raison. Aujourd'hui l'initiative du gouvernement me comble d'aise.

A cette époque, j'avais parlé de mon idée à M. Summerfield, rédacteur sportif de la *Free Press* de Nanaïmo et aussi à M. Bill Phillips, directeur, alors comme aujourd'hui, de l'arène de New-Westminster. Comme le savent tous les amateurs de hockey, il a joué dans la Ligue nationale. M. Phillips appuyait ce projet et on m'avait demandé d'en saisir le gouvernement. M. Grimston m'avait même demandé de me rendre à la réunion de l'Association canadienne de hockey amateur, mais j'avais été empêché d'y aller.

Je vais prendre la liberté de lire un passage d'un programme officiel de hockey de l'année 1946-1947. C'est un programme publié par l'arène Queen's Park de New-Westminster. L'éditorial s'intitule «Nouvelles du hockey». Le voici:

M. Bus Matthews, de Nanaïmo, l'un des hockeyistes les plus ardents de la côte, tant comme joueur que comme instructeur de jeunes joueurs, a exprimé une idée si intéressante qu'on ne pourrait la mettre de côté et l'oublier.

Le hockey est devenu une entreprise considérable dans l'Est et il prend de l'ampleur sur la côte du Pacifique; par suite de cette expansion, les joueurs seront de plus en plus en demande. Depuis longtemps, le Canada est le terrain d'essai des jeunes joueurs de hockey appelés à briller plus tard comme vedettes et il continuera d'en être ainsi encore longtemps. La valeur du hockey à l'avenir dépendra de la façon dont ces jeunes sont entraînés et formés. Le pourcentage des jeunes qui se lancent dans ce sport et qui atteignent les sommets est très faible. D'après Bus, il serait possible d'accroître sensiblement cette proportion grâce à des méthodes convenables d'entraînement sous la direction d'instructeurs eux-mêmes compétents.

Au dire de Bus, il n'y a que quelques hommes d'aujourd'hui qui ont les connaissances requises pour consigner par écrit les principes fondamentaux du hockey véritable et les bonnes méthodes d'enseigner ces principes. Et pendant que ces hommes s'occupent encore de ce sport, il faudrait les réunir en un organisme qui ferait autorité pour ce qui est de définir en quoi consistent une bonne instruction, de bonnes méthodes d'enseignement et les qualités requises de ceux qui deviendront les instructeurs de nos futures étoiles de hockey. Dans quelques années, ces hommes seront disparus et on aura laissé passer cette occasion.

Je dois préciser qu'à ce moment-là, j'ai proposé que le gouvernement convoque pendant, mettons, deux semaines, un groupe de ces spécialistes des sports. Des sténographes transcriraient leurs délibérations, et chacun pourrait faire part de son expérience quant à l'espect du jeu qui l'intéressait le plus, soit la défense, l'attaque et ainsi de suite. J'ai alors proposé le nom de Lester Patrick comme l'un des spécialistes du hockey que l'on pourrait convoquer à une telle réunion. Patrick et d'autres comme lui se sont occupés pendant des années de former de jeunes joueurs de hockey qui n'avaient aucune expérience au début. Nous avons déjà perdu M. Lester Patrick, de même que le célèbre joueur et entraîneur, M. Dick Irvin.

Des hommes comme ceux-là comptaient des dizaines d'années d'expérience dans le hockey. Leur connaissance de ce sport remontait au temps où nous jouions au hockey avec cinq, six et sept hommes sur la glace. Nombre de Canadiens ignorent qu'il y a déjà eu une ligue dans laquelle on jouait au hockey avec seulement cinq hommes sur la glace. A mon avis, le Conseil ferait bien de songer à la possibilité d'inviter les hommes de cette trempe à assister à une réunion où ils pourraient nous faire part des connaissances qu'ils ont acquises et je pense actuellement à tous les sports, non seulement au hockey.

De nos jours, les grandes ligues veulent des joueurs qui sont des athlètes accomplis; la direction ne veut pas avoir à leur enseigner quoi que ce soit. C'est là le travail des entraîneurs. Je ne voudrais pas que l'on croit que je songe seulement au hockey professionnel. Les efforts ne doivent pas se limiter à ce sport, mais avoir une portée plus vaste afin d'aider les jeunes Canadiens qui sont déjà lancés dans le monde des affaires, à renforcer leur caractère tout en se développant physiquement.

En juillet 1958, des députés ont joué une partie de balle molle, à Hull, contre le personnel de la Chambre des communes. Je ne me souviens plus des noms des joueurs. Je suis cependant sûr que le député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) et celui de Waterloo-Nord (M. Weichel) en étaient. Je ne me souviens plus, d'ailleurs, qui a gagné mais je crois que ce furent les membres du personnel. Lester Patrick, Newsy Lalonde, Fred Taylor et d'autres personnes y assistaient à titre d'invités. Plus tard, au cours d'une petite réunion, on a demandé à Lester Patrick, à M. Lalonde et à d'autres de dire un mot. Quand ce fut mon tour, j'ai voulu montrer combien il était important que le gouvernement établisse un ministère chargé d'encourager les sports et j'ai dit qu'il nous fallait une école d'instructeurs. Les honorables députés comprendront, par conséquent, avec quel plaisir j'ai entendu l'autre jour le premier ministre annoncer la mise en route du programme que le gouvernement entrevoit.

Comme on peut le voir dans le hansard du 20 janvier 1959, l'honorable député de Waterloo-Nord a déjà proposé un ministère des sports. Dans le hansard du 16 février 1959, on voit que l'honorable député de Vancouver-Burrard demandait l'établissement d'un conseil des sports. Je tiens à féliciter ces deux députés et les autres qui, privément, ont travaillé si fort à répandre l'idée. Il y eut un comité chargé de cette question, où les honorables députés que j'ai nommés et d'autres ont largement contribué à faire naître la présente mesure concrète.

J'appuie le bill C-131. Quand un député appuie un projet de loi à la Chambre, il sied, monsieur l'Orateur, qu'il consigne au compte rendu les raisons de son appui. Voici les miennes. On a dit que le Canada était une nation de femmelettes, que ceux qui s'en tiennent à un rôle de spectateur sont des femmelettes. Je ne suis pas d'accord et je n'accepte pas de telles déclarations.

Ne sous-estimons pas la jeunesse canadienne. Je sais que, dans l'avenir, nombre de superbes jeunes Canadiens vont faire leur marque dans les affaires et dans le sport. On n'a qu'à regarder autour de soi pour voir que de nos jours, les jeunes sont mieux bâtis, plus grands et plus forts que jadis. Je n'aime pas entendre dire que nous sommes une nation de faibles et je ne conseille à personne de le répéter devant un bon nombre de ces jeunes. Cela me rappelle une histoire au sujet d'un habitant du Texas. Après quelques verres, il jette un coup d'œil à la ronde et dit: «Je puis battre n'importe qui dans ce bar.» Personne ne répond, car il est assez bien bâti. Un peu plus tard, il se retourne et dit: «Je puis battre n'importe qui au Texas.» Encore une fois, personne ne relève le défi. Finalement, après un ou deux autres verres, il déclare: «Je puis battre n'importe qui aux États-Unis». A ce moment-là, un tout petit homme se lève, enlève ses lunettes et l'étend d'un coup de poing. Le provocateur reprenant ses esprits, murmure: «J'ai vu trop grand, je suppose».

Il est excellent pour l'esprit comme pour le corps de participer au sport. J'ai été instructeur durant nombre d'années et j'ai constaté que l'important, c'est d'habituer le joueur à réfléchir. Le joueur qui pense est deux fois meilleur. J'ai entraîné bien des joueurs de hockey qui auraient été brillants s'ils avaient continué. J'ai pris des notes sur des centaines de jeunes joueurs et je m'y reporte de temps en temps. Il n'y en a pas eu qui n'aient pas réussi dans la vie. Deux d'entre eux, par exemple, ont abandonné le sport pour la pêche. Ils sont maintenant propriétaires de bateaux de pêche valant de $75,000 à $100,000 chacun. D'autres sont des entrepreneurs électriciens, ont un magasin de confection, sont des pharmaciens, des dentistes et des médecins; je parle des étoiles qui ont abandonné le sport, de ceux qui auraient pu se faire une carrière dans le sport. Ils ont préféré se lancer dans les affaires ou adopter une profession au lieu de faire du sport professionnel.

Je le répète, il est important qu'un joueur apprenne à penser. Il est plus difficile de penser, de se concentrer, que de courir, sauter ou patiner. On ne fera jamais des joueurs de premier ordre de ceux à qui on ne réussit pas à apprendre à penser. Un jour que M. Lester Patrick surveillait un de ses clubs, au début d'une saison, je me trouvais sur la patinoire et lui ai dit: «Lester, vous avez là toute une série de bons joueurs qui devraient faire leur chemin.» C'était sur la côte ouest. Il m'a répondu: «Pas un seul homme de cette équipe ne réussira à faire partie de la ligue nationale de hockey». Je lui ai répondu qu'ils me semblaient bons, mais il a répliqué: «Ils savent manier le bâton, mettre en échec et patiner, mais ils n'ont pas de jugeotte.» A moins qu'un joueur ne soit intelligent, il n'ira pas loin, aujourd'hui, dans le sport professionnel.

Aujourd'hui, quand nous nous inquiétons tant de ce que font nos jeunes, nous devrions certainement veiller à ce que leur développement physique soit comme il doit être, et nous devrions aussi nous assurer les entraîneurs et instructeurs qui sauront développer leur esprit. Si je voulais faire une citation en ce moment, je dirais: «Ce sont ceux qui ne pensent pas qui sont les faibles aujourd'hui».

Ceux qui observent le sport ont toujours une place importante dans mes pensées et, quand j'exerce les fonctions d'instructeur, je me renseigne chez les chroniqueurs sportifs. Le rédacteur sportif est soumis à un horaire. Il doit analyser la performance des joueurs et suivre le match de près pour pouvoir rédiger son article. Il doit penser. Le lendemain des matches, j'ai toujours tenu à parler aux rédacteurs sportifs pour savoir ce qu'ils en pensaient. Ainsi, j'ai souvent appris bien des choses qui ont profité à l'amélioration de mes joueurs.

Un bon entraîneur est, dans un certain sens, un miroir. J'entends un miroir fidèle, pas un miroir déformant. Personne ici ne se fierait à un miroir déformant. On le jetterait par la fenêtre. Le bon entraîneur doit être le miroir fidèle de la puissance de son équipe.

Je sais un grand joueur de golf des États-Unis qui demandait de temps en temps à un professionnel de second ordre de le suivre pour lui signaler ses fautes. Certains professionnels se sont écriés que le joueur en question en savait plus long qu'eux n'en apprendraient jamais, à quoi l'étoile a répondu qu'il ne pouvait exécuter ses lancées ou ses coups roulés en s'observant dans un miroir. Il leur demandait de lui illustrer exactement la manière dont il jouait. Je me sers de cet exemple pour indiquer qu'un bon entraîneur doit refléter exactement l'habileté de son équipe. S'il est un bon entraîneur, il doit aider ses gars.

On pourrait parler à n'en plus finir du métier d'entraîneur. Je me contenterai, toutefois, de raconter une courte anecdote. Le cousin d'un joueur d'une petite ville, un garçon qui était allé à l'école de réforme, s'est dit intéressé au sport. J'ai demandé au jeune homme d'inviter son cousin à venir jouer. Finalement, j'ai eu une conversation avec la mère de l'ancien pensionnaire de la maison de redressement au sujet de la participation du jeune homme aux sports juvéniles. Je me suis dit intéressé à ce qu'il se joigne à nous. La mère m'a expliqué qu'il ne voulait pas parce qu'il se rendait compte que les autres savaient qu'il avait volé et qu'ils ne voulaient pas de lui dans leur vestiaire. J'ai expliqué à la mère que j'avais consulté mes gars et que son fils serait bien accueilli parmi nous.

Après s'être fait tirer l'oreille, le jeune homme est venu jouer au hockey. Lorsque, plus tard, j'ai causé avec sa mère, celle-ci m'a dit que, si son fils n'avait pas eu l'occasion de faire du sport, il se serait enfui et aurait de nouveau mené une vie criminelle. Ce jeune homme est maintenant marié, il a deux enfants il est sur le point de s'acheter une maison. N'eût été cette occasion dont il a parlé, il est fort possible qu'il ne serait pas dans cette heureuse situation aujourd'hui.

Si j'ai raconté cette histoire, c'est pour montrer à quel point il importe que le Conseil s'assure d'obtenir de bons entraîneurs. Il importe au plus haut point, je crois, que le Conseil songe à aider les jeunes Indiens, surtout en les encourageant à jouer à la crosse. j'exhorte le Conseil à redonner à ce sport le rang qu'il a déjà eu dans les jeux olympiques.

Une fois en activité, j'espère que le Conseil versera des subventions avec discernement. A mon avis, il ne faudrait pas accorder des subventions aux équipes professionnelles. Je connais un très bon orchestre qui a demandé une subvention du Conseil des arts du Canada. On lui a répondu que le Conseil n'aidait que les orchestres ayant atteint un rang professionnel. Les membres du Conseil des arts du Canada s'y connaissent probablement mieux que moi en musique, mais je ne suis pas d'accord avec leur ligne de conduite. Je soutiens que si un orchestre a atteint un niveau professionnel, il n'y a pas lieu de lui accorder des subventions. De la même façon, je ne vois pas pourquoi le Conseil des sports devrait accorder des subventions à des gens qui ont atteint un niveau professionnel. A mon avis, on ne devrait en accorder qu'aux sportifs amateurs qui font tant pour favoriser la formation d'un esprit sain dans un corps sain chez nos jeunes. Je proposerais qu'on aide à l'aménagement de terrains de jeux et de patinoires. Je connais un certain nombre de cercles qui seraient intéressés à participer à un tel programme. Il faudra choisir les membres du Conseil avec beaucoup de soin, et le Conseil devra lui-même faire un choix très judicieux d'entraîneurs, si une école est créée.

Les sports sont importants pour tous les pays; on pourrait discourir là-dessus pendant des heures. J'ai assisté l'an dernier à la conférence de l'union interparlementaire qui s'est tenue à Tokyo; à cette occasion, j'ai logé à l'hôtel New Japan. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir, à un moment donné, un appel téléphonique m'informant que le prince Takeda, président de l'union japonaise du patinage, voulait me voir. J'ai répondu qu'une rencontre avec lui m'intéressait sûrement et, même si je croyais tout d'abord à une plaisanterie, nous avons pris rendez-vous pour deux heures et trente le lendemain après-midi. J'ai été très heureux de voir arriver, au moment convenu, le prince accompagné de son secrétaire; nous avons alors parlé de sport, y compris de hockey. Les honorables députés savent sans doute que l'équipe japonaise a participé aux jeux olympiques l'an dernier et qu'elle a affiché une magnifique tenue, bien qu'elle n'ait pas remporté grand succès. Il faut la louer du bel esprit dont elle a fait preuve à ce jeu. Le prince m'a demandé de lui envoyer un film sur le jeu de crosse, dont je lui avais parlé. Il est d'avis que ce jeu pourrait devenir populaire au Japon.

Durant notre visite nous portions des insignes signalant que nous venions du Canada. Lors d'une réception, j'ai rencontré un soir un jeune Japonais qui s'est exclamé: «Voilà Broda.» J'ai découvert qu'il jouait au hockey et connaissait Turk Broda, qui était son héros. Le petit insigne m'a fait faire des rencontres. Deux jeunes Japonais qui s'occupaient de la presse et de la radio ont passé la plus grande partie d'une soirée avec moi. Ils ne voulaient parler que de sport, y compris le baseball et le hockey. Je puis assurer aux députés que le Canada est tenu en haute estime chez les Japonais.

Beaucoup d'articles intéressants sur le sport paraissent de temps à autre dans les journaux. Dans le numéro de février 1960 de *The Legionary*, M. Lorne Manchester affirmait, dans un article intitulé «A Bad Case of Spectatoritis»:

> Des milliers de jeunes suivent, sous les auspices de certaines succursales de la Légion canadienne, un programme régulier de ligues dans tout le pays... Beaucoup de jeunes font aussi connaissance avec *Operation Star-Shooter*, programme d'exercices de gymnastique élaboré avec soin par la Légion et destiné à améliorer la condition physique de nos jeunes.

Les succursales de la Légion par tout le Canada favorisent les sports. Chaque succursale de ma circonscription paie les dépenses ou achète l'équipement d'une équipe. Toutes veulent faire leur part pour l'avenir des sports au Canada. Avant de partir de chez moi, j'ai eu la visite des autorités de la nouvelle succursale de la Légion qui sont venues me demander s'il serait possible de fournir une aide quelconque en vue de l'aménagement d'une petite patinoire. Ils soutiennent plusieurs équipes de garçons. Ils désirent des renseignements et de l'aide sous forme d'une subvention, et seraient prêts à participer au financement du reste, si c'est nécessaire. Je suis fier de dire que tous les cercles sociaux de ma circonscription soutiennent une équipe ou fournissent les uniformes ou l'équipement à des équipes de hockey et de crosse. C'est magnifique et je pense qu'on fait de même un peu partout au Canada.

[M. Matthews.]

C'est dans ces petits groupes qu'on trouve certains des meilleurs instructeurs au Canada. Ils offrent leurs services gratuitement et ne veulent aucune rémunération. Ce sont les meilleurs instructeurs. Lorsqu'on aura créé une école d'instructeurs et qu'on aura enfin réuni les renseignements et les idées nécessaires sur les qualités d'instructeurs, on devrait en informer ces hommes. On devrait leur fournir toute l'aide nécessaire et tous les renseignements qui pourront les aider dans leurs fonctions.

Il y a quelques instants, j'ai parlé de la crosse, un jeux magnifique que l'on comprend fort mal. Pendant des années, on l'a décrit comme un jeu brutal et à sensation, alors qu'en fait, c'est un jeu d'adresse, très populaire en Angleterre et en Australie. Fait intéressant à signaler, le jeu de crosse est plus en vogue dans les collèges américains que dans les collèges canadiens, même s'il est, au point de vue historique, notre jeu national. J'ai ici un bref communiqué de Londres, ainsi conçu:

> Le sport historique du Canada, la crosse, se répand de plus en plus en Grande-Bretagne. Deux écoles de Londres ont maintenant inclus ce sport dans leur programme, et l'on s'attend à ce que d'autres suivent.

Autrement dit, notre sport national doit maintenant prendre la place qui lui revient parce qu'il est parmi ceux qui fortifient le mieux le corps et l'esprit. Certains professeurs qui ont étudié la question ont prouvé que le jeu de crosse est au premier rang à ce point de vue. Une équipe junior de crosse, qui faisait partie d'une ligue de Vancouver, se composait entièrement de ce que nous appelons parfois des petits voyous. J'ai fini par connaître bon nombre de ces jeunes garçons et je puis vous dire qu'il y en avait de rétifs. Ils ont passé à la ligue sénior et fini par jouer le meilleur jeu de crosse qu'on puisse voir au Canada. Ces garçons ont tous été récupérés, et formés de façon à devenir de bons Canadiens par un instructeur qui n'était pas professionnel. Mais il a fait un travail immense en empêchant ces petits voyous de devenir une charge pour le reste de notre population.

Je pourrais donner lecture d'autres articles sur le progrès que fait le jeu de crosse aux États-Unis. Sans doute le comité sera-t-il mis au courant de cet état de choses. Je possède toutes les données statistiques relatives aux accidents. Elles démontrent que la crosse est un sport jugé moins dangereux que le hockey et même que le baseball à certains points de vue. Ces données portent sur bon nombre d'années et je serai heureux de les remettre au ministre parce qu'il s'en servira, j'en suis sûr.

Au début le Conseil pourrait faire un relevé d'un littoral à l'autre afin de recueillir les conseils et les suggestions des gens qui s'occupent de sport depuis des années. Il y a bien des députés qui ont l'aptitude voulue pour faire ce travail et qui sauraient comment entrer en contact avec les gens pour obtenir ces renseignements. Je sais que ces personnes donneraient de bons conseils à ce sujet.

Je pourrais en dire plus long, mais je sais que d'autres députés veulent traiter de cette importante question. Il y a un point que j'aimerais faire ressortir en terminant. J'ai peur de ne pas pouvoir le faire parce qu'il me faut, semble-t-il, encore un peu d'entraînement. J'ai égaré mes notes. J'aimerais signaler que cette année, le championnat sénior féminin de balle-molle a été remporté par l'équipe de Duncan, dirigée par Duff Chaster. Duff n'est pas un entraîneur professionnel et cette équipe a obtenu de magnifiques résultats à sa première année.

Des équipes de ma circonscription ont remporté divers championnats dans toutes sortes de sports. Cependant, je ne veux pas prendre davantage le temps de la Chambre et je dirai simplement que je suis très heureux qu'on en soit venu à prendre des dispositions à l'égard de cette question qui importe tant pour l'avenir de nos enfants et de toute la population du Canada en général. Je sais que le ministre fera un travail magnifique. Je sais qu'il s'intéresse au plus haut point à la question. J'ai remarqué il y a quelques temps que, pour des raisons qui ne dépendent pas de lui, il a perdu cinq ou six complets. Dans le domaine des sports, lorsqu'un commanditaire perd un magot, on dit de lui qu'il a perdu sa chemise. J'espère que le ministre ne permettra pas que le comité échappe à son contrôle et qu'il perde sa chemise.

M. Arthur Smith (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je dois tout d'abord féliciter le ministre d'avoir présenté ce qui est peut-être cette session-ci, la première mesure législative incontestée et unanimement appuyée non seulement par les membres de la Chambre mais par tous les Canadiens en général. C'est certainement à son honneur. Il est tout à fait évident qu'on demande ou qu'on désire cette mesure législative. Elle a d'abord été présentée sous forme d'un bill d'intérêt privé et a eu l'appui des journalistes. Beaucoup de gens méritent des félicitations du fait que ce bill représente le résultat de leurs efforts; en méritent aussi les députés qui ont participé à certains exercices athlétiques soit au hockey ou au baseball. Si leur incapacité de se livrer à ces jeux en est un signe, nul doute que le présent bill destiné à améliorer leur aptitude physique est certes nécessaire.

On ne peut et on ne devrait pas plaisanter au sujet d'une mesure animée d'un principe

si important et qui requiert du Trésor public un débours de cinq millions de dollars. Je reconnais le bien-fondé de tous les raisonnements qu'on a faits à l'égard de la nécessité du bill et peut-être pas seulement au présent stade, mais aussi à celui de l'étude en comité, nous devrions voir comment on arrivera à atteindre ces principes et objectifs importants. Comment allons-nous dépenser les cinq millions de dollars, à quelles fins, qui recevra l'argent et quels seront les problèmes qui se poseront au conseil d'administration dont dépendra, en fin de compte, le succès ou l'échec de la mesure législative?

Comme nombre de préopinants l'ont dit, le bill vise trois objectifs principaux: premièrement, améliorer l'aptitude physique de notre population en général; deuxièmement, aider le sport amateur; et troisièmement, aider nos athlètes qui participent à des compétitions internationales. Je vous signale, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à vous, monsieur le ministre, que ces trois objectifs, bien que distincts, n'en sont pas moins étroitement liés ensemble. Il n'en reste pas moins qu'à cette étape-ci et au comité, nous devons nous assigner pour tâche de reconnaître que chacun exige un examen distinct, si nous voulons le moindrement réussir à les atteindre tous les trois.

A la lecture du bill, nous avons noté les neuf points dont s'inspirent les règlements et les principes, d'après lesquels on affectera les fonds, aux termes d'accords conclus avec des particuliers, avec des organismes et avec les provinces. La première question que nous devons nous poser est la suivante: quel droit de regard aura le Conseil une fois que ces fonds seront sortis de ses mains?

Prenons un exemple concret. Disons que la province A reçoive un montant X d'argent. Comment allons-nous nous assurer que cette province poursuivra les objectifs énoncés dans le bill? Comment allons-nous éviter la possibilité que cet argent soit affecté à quelque autre objectif non précisé ou sous-entendu dans les dispositions du bill? Dans une large mesure, évidemment, ce sera du ressort du Conseil d'y voir, vu que c'est l'organisme administratif.

Deuxièmement, en plus d'établir un ensemble de principes fondamentaux de faire l'inventaire de tous les besoins essentiels en fait d'entraîneurs pour les écoles et d'améliorations des services, nous devons nous assurer que nous créerons chez les Canadiens le désir d'acquérir une bonne condition physique et de s'intéresser davantage au sport amateur, car il serait inutile de fournir les aménagements voulues si le public n'a pas le désir d'y recourir. Dans le cadre du présent débat, l'attitude de certains de mes collègues m'amuse lorsque, énumérant les avantages qu'il y a d'aider au sport amateur, ils ne peuvent résister à la tentation de s'en prendre à ce qu'ils appellent le professionnalisme dans le domaine des sports. Il faut admettre, je crois, que bien des jeunes que nous voyons évoluer sur les terrains de jeux s'inspirent des Jackie Parkers, des Babe Ruths et autres grands héros du sport. C'est l'exemple de ces professionnels qui leur donne le désir de devenir des athlètes. Je ne préconise pas que le gouvernement accorde de l'aide financière au professionnalisme, mais j'estime qu'en définitive la présente loi n'aura de succès que si le sport professionnel et les organisations de sport professionnel poursuivent leur activité comme par le passé.

Je me souviens d'avoir participé à la première tentative d'envergure que l'Ouest a faite, en 1948, dans le dessein de remporter les honneurs d'un événement sportif bien connu, c'est-à-dire la joute pour l'obtention de la coupe Grey. La tentative n'émanait pas de professionnels. Elle venait d'un groupe de personnes qui estimaient que le passe-temps peu connu qu'était alors le football, devait faire l'objet d'une classique nationale. Ce n'est pas un groupe d'organisateurs rémunérés qui s'en est chargé. C'est plutôt à l'esprit de corps qu'il faut attribuer le succès. C'est en nous assurant la collaboration de nos vachers, de nos Indiens et de nos joueurs de football que nous avons frappé l'imagination des Canadiens pour faire de cet événement sportif ce qu'il est maintenant.

Encore une fois, je tiens à faire ressortir l'importance que revêt ce bill par rapport à d'autres aspects du sujet. Prenons par exemple le hockey, le baseball ou le football; on peut voir les avantages qu'il y a à ce que les professionnels et les amateurs travaillent de concert en vue de favoriser le développement de l'aptitude des Canadiens. Ce qui me préoccupe, toutefois, c'est que les Canadiens, aujourd'hui, deviennent malheureusement des spectateurs plutôt que des participants. J'espère que c'est à cet égard que le bill rendra les plus grands services. Comme je l'ai dit au début de mes observations, nous devons être absolument décidés à aller sans cesse de l'avant, afin d'atteindre cet objectif. Le Conseil devra faire face à bien des responsabilités et à bien des problèmes. Qu'on me permette de signaler à ce futur organisme ce que, j'espère, il ne fera pas car, en dernière analyse, c'est de cela que dépend le succès ou l'échec du programme.

Tout d'abord, j'espère qu'il n'accordera de subventions qu'à l'égard du travail d'organisation ou du travail de bureau qu'occasionne un sport. J'espère que l'argent sera canalisé vers la source même du problème, vers la

[M. Smith (Calgary-Sud).]

jeunesse. Deuxièmement, j'espère que le Conseil n'accordera de subventions à aucune organisation qui a la réputation de n'être pas capable de s'aider elle-même. J'ai écouté les observations d'un de mes collègues distingués qui a fourni un précieux apport au débat, mais il n'a mis que six minutes à dépenser le montant de cinq millions de dollars. On a dit aussi qu'il fallait verser des dollars ici et là pour favoriser la cause du sport amateur et de la santé.

Je reconnais que ce sont là de bonnes causes. Mais nous ne devons pas oublier que cette somme de cinq millions de dollars, pour être employée sagement, devra être répartie entre un grand nombre de particuliers et de groupes qui s'occupent de la chose sportive. J'espère donc que le Conseil tâchera de venir en aide aux gens qui cherchent à s'aider eux-mêmes, et que la valeur des contributions sera déterminée en conséquence. Toute organisation sportive—vous comme moi, nous avons fait partie de plusieurs organisations de ce genre—qui n'est pas disposée à se débrouiller et à faire quelque chose pour elle-même, ne survivra jamais, quelles que soient les subventions que lui accorde le gouvernement. Je suis donc d'avis qu'on devrait examiner avec attention le travail qu'une organisation donnée a accompli dans le passé et voir si elle entend s'aider elle-même et si le gouvernement peut lui apporter une aide suffisante pour la sortir de la médiocrité.

Un autre problème se pose. Aux fins de la composition du Conseil, comment va-t-on concilier ceux qui voient dans le sport une fin en soi, et ces groupes bien organisés qui pratiquent le sport amateur comme un moyen plutôt qu'une fin? Comment allons-nous distribuer cet argent et déterminer la part de chacun? Cela suscite un autre problème d'importance. Déclarer qu'un secteur du sport ne devrait pas être avantagé au détriment d'un autre, c'est je le reconnais, un lieu commun. Le bill explicite, monsieur l'Orateur, que ces deux principes sont en jeu. L'un ne doit donc pas, de quelque façon que ce soit, devenir le parent pauvre de l'autre. Le Conseil doit être composé de telle façon que les défenseurs des deux camps y soient représentés.

J'ai encore une ou deux choses, à proposer. Le Conseil sera aux prises avec ses problèmes, mais, tout bien considéré, si la mesure est adoptée à la Chambre, les avis que nous pourrions transmettre aux membres du Conseil auront peu de poids. Ce n'est qu'à présent, à l'occasion de l'examen du bill, que nous pouvons faire des recommandations précises. J'espère que le Conseil n'essayera pas de dépenser les fonds dont il disposera en envoyant, par exemple, des bataillons d'entraîneurs ou d'autres groupes accompagner nos athlètes à l'étranger. Voilà encore une question d'importance. J'espère que les fonds serviront surtout à former des athlètes au Canada. Que d'autres organisations s'occupent des frais supplémentaires. J'espère que ce montant servira à donner suite à certaines des propositions qu'on a faites en cette enceinte, mais nous devons établir, en quelque sorte, une liste de priorité, afin de ne pas dépenser si peu dans chaque secteur qu'aucun n'en bénéficie effectivement.

Comme je l'ai dit au début, l'important, d'après moi, c'est d'inculquer à nos jeunes le désir de se mesurer à d'autres dans des épreuves sportives. C'est le plus grand problème que le Conseil aura à résoudre. Un de mes amis m'a dit que certains jeunes n'avaient pas le goût de participer à des épreuves dans les nombreux sports qu'ils pourraient pratiquer pour occuper leurs loisirs. J'estime, monsieur l'Orateur, qu'en tenant compte des divers passe-temps qui accaparent le temps de nos jeunes, il faudrait que nous élaborions un plan de façon à les inciter à atteindre les normes qui seront établies, nous l'espérons, grâce au présent bill. Si le Canada a l'intention de se signaler aux jeux olympiques et à d'autres compétitions internationales, j'estime que nous devrions accroître chez nos jeunes l'aptitude à se mesurer aux autres en leur en fournissant les moyens nécessaires. Nous devrions instituer des organismes de coordination, de façon à nous assurer qu'un groupement ne fasse pas double emploi. C'est un autre secteur où le Conseil pourrait être utile, non seulement en s'acquittant de ses responsabilités en matière d'administration, mais en employant les fonds qu'il aura à distribuer.

Il faut donc, d'après moi, devant ces problèmes, passer en revue tout d'abord les moyens dont nous disposons déjà au Canada, afin de décider quels secteurs ont le plus besoin d'aide. C'est à cette condition seulement que nous pourrons partir du bon pied.

Pour terminer, j'ai une double recommandation à faire. Quelqu'un a déclaré—je crois que c'est le ministre—qu'il n'est pas question de prévoir dans le projet de loi, l'affectation de fonds aux frais d'immobilisation relatifs aux grandes compétitions qui pourraient avoir lieu au Canada, comme, par exemple, les jeux panaméricains, les jeux de l'Empire britannique ou les jeux olympiques. A mon avis, c'est très sage; si je suis de cet avis, ce n'est pas parce que je viens d'une ville où, nous l'espérons, se dérouleront les jeux olympiques d'hiver, en 1968. Si l'on affectait aux événements internationaux les plus importants les crédits autorisés aux termes de la présente

mesure, tout le programme en souffrirait; de fait, il serait tout désorganisé car les trois épreuves dont je viens de parler nécessiteraient tous les fonds disponibles. Il ne resterait donc plus aucun argent pour promouvoir la santé et le sport amateur. Par conséquent, j'ai été heureux d'entendre le ministre déclarer clairement que les fonds pourront servir à aider un athlète à se préparer pour les jeux olympiques, mais qu'ils ne devraient pas être utilisés pour des frais d'immobilisation relatifs aux jeux internationaux.

Le second point porte sur deux brochures intitulées *5BX* et *10BX* qui ont été publiées par les forces armées, afin de combattre l'obésité chez nos militaires. Nombre d'entre nous trouveront probablement qu'ils devraient se faire un devoir de les lire. Ces brochures sont, de fait, devenues de grands succès de librairie; il s'en est déjà vendu plus d'un quart de million d'exemplaires. Souhaitons que le produit de leur vente ne retourne pas au fonds du revenu général. Que, vu l'importance du travail accompli par ces gens dans le domaine de la culture physique, ce produit serve plutôt à les encourager à explorer d'autres domaines. A mon avis, ces brochures sont, de la part d'un organisme gouvernemental, la plus grande contribution jamais faite à la solution de ce problème national, qui est de faire atteindre à chacun un certain degré de santé physique.

Monsieur l'Orateur, je termine comme j'ai commencé, en félicitant le ministre d'avoir fait du premier pas un pas important. Deuxièmement, je tiens à dire que c'est au Conseil qu'il incombe vraiment de faciliter l'application du bill et d'en faire un succès. Troisièmement, le Conseil devrait s'occuper non seulement de fournir des installations, mais de susciter chez les jeunes le désir de se perfectionner physiquement. Quatrièmement, je rappelle au Conseil que sa responsabilité porte à la fois sur la santé et sur les sports amateurs. Cinquièmement, j'espère que, dans tous les secteurs, qu'il s'agisse du domaine de santé ou de sports amateurs, les professionnels comme les amateurs verront toutes les possibilités qui s'offrent à eux en ce qui concerne les terrains de jeux et les patinoires, car c'est là qu'on découvre les véritables athlètes. C'est là que s'amusent les jeunes qui nous représenteront demain. J'estime, en effet, que c'est dans la jeunesse que se trouve l'avenir du Canada.

M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'hésite beaucoup à prendre la parole à la suite des éloquents orateurs que nous avons entendus cet après-midi. Je tiens néanmoins à féliciter à mon tour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir présenté cette importante mesure à la Chambre. Pour commencer, qu'il me soit permis de dire que je viens d'une ville bien connue pour son activité athlétique, tant dans le domaine amateur que dans le domaine professionnel.

Je restreindrai toutefois mes observations au domaine amateur. Le présent bill doit s'adresser à la masse. Pour avoir des concurrents, il ne suffirait pas d'acheter, en quelque sorte, des championnats. Nous ne saurions nous contenter de dépenser $50,000 à l'égard d'une équipe de hockey que nous enverrions en Allemagne ou en Russie pour y rencontrer une autre équipe. Les cinq millions de dollars que nous votons aujourd'hui devront être répartis dans tout le Canada.

Ce n'est pas sans quelque inquiétude que j'ai lu, la semaine dernière, certains articles émanant de journalistes qui y exprimaient l'avis que le temps est venu pour le Canada de bander ses muscles et qui, m'a-t-il semblé, essayaient de déprécier le bill. A mon sens, le bill constitue une importante initiative pour assurer le développement physique de nos jeunes; toutefois, il ne faudrait pas attendre que les garçons aient dix-huit ou dix-neuf ans pour commencer à les entraîner en vue des jeux olympiques ou du championnat mondial de hockey. L'entraînement doit débuter au foyer même, et les parents doivent encourager leurs enfants à participer activement au sport. Je sais que certains parents n'y tiennent pas. Ils veulent que leurs enfants soient de bons élèves et fassent des progrès. Toutefois, un peu d'exercice physique ne fait pas de mal.

Dans la politique fédérale il ne faut pas parler des provinces ou des municipalités, parce que, d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le domaine scolaire relève des provinces. Mais si les écoles du pays, les écoles primaires, les écoles supérieures et les collèges restent en arrière par rapport au bill sur la santé physique et l'athlétisme amateur, nous n'en obtiendrons aucun résultat, car l'entraînement que nous voulons voir se répandre dans le pays doit commencer chez les jeunes garçons. Il est très important que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'entretienne avec ses collègues provinciaux pour qu'ils encouragent le développement de l'athlétisme amateur dans les écoles et que les garçons bénéficient d'un entraînement depuis la cinquième année jusqu'à ce qu'ils soient adultes.

On a eu peur que des sportifs professionnels bénéficient du bill. Je ne pense pas qu'on doive s'en inquiéter. Les organisations amateurs du Canada, comme l'association olympique du Canada, sont bien organisées depuis des années. Je suis convaincu qu'elles aideront

le Conseil à éliminer les sportifs professionnels de l'application de la loi, bien que ce ne soit pas un crime que d'être professionnel. Il y a quelques années, je faisais de l'athlétisme professionnel et je dois dire que les athlètes professionnels sont d'assez bons hommes. Je ne voudrais pas que le ministre, en établissant un régime de moniteurs au pays, l'organise à Ottawa en vertu d'un système qui permettrait seulement à quelques Canadiens de chaque partie du pays de venir ici fréquenter cette école de formation. J'aimerais mieux une équipe mobile de moniteurs qui parcoureraient les dix provinces, qui organiseraient des écoles régionales à des périodes données, de sorte qu'un plus grand nombre de personnes puissent les fréquenter et ainsi en bénéficier. Au lieu de faire venir deux ou trois personnes de Vancouver à Ottawa, j'aimerais mieux qu'une école d'instructeurs se rendent à Vancouver, permettant ainsi à quelque 50 ou 60 personnes de bénéficier des cours.

Notre monde occidental, comme je le vois aujourd'hui, est très friand de vedettes. On constatera que, au cours des compétitions olympiques des quelques dernières années, aux États-Unis, au Canada comme dans tout le reste de l'hémisphère occidental, chacun veut devenir un champion de la course de vitesse. Par contre, on oublie les sports moins éblouissants auxquels on pourrait s'adonner. Les Russes ont gagné un grand nombre de points dans la gymnastique et l'escrime et dans les catégories de sport qu'on pourrait appeler secondaires. A mon avis, si nous commençons à encourager nos enfants qui ne peuvent courir les 100 verges en 9.6 secondes, à s'adonner à d'autres sports à participation générale, nous pouvons entretenir de grands espoirs pour l'avenir. Quant aux subventions prévues dans le projet de loi, le ministre ferait bien, je crois, d'user de discernement dans leur distribution. Le pays regorge de gens en quête d'aide financière. Mais, comme l'a dit l'honorable député de Calgary-Sud, ceux qui ne peuvent s'aider eux-mêmes, ce ne sera pas le ciel d'Ottawa qui pourra les aider, même à coups de dollars.

Je pourrais ici faire mention du travail accompli par les associations de police, les cercles sociaux et les groupements sportifs. Ce travail, à mon avis, doit se poursuivre, car il forme la base du sport amateur. Je parle de ceux qui veulent aller sur place et jouer et aider les enfants.

J'aurais aussi un mot à dire au ministre de ceux que j'appellerais les parasites du sport. C'est l'honorable député de Calgary-Sud qui disait que le Canada, vu son style de vie, semble se croire obligé d'envoyer 10 instructeurs quand il envoie 20 athlètes aux jeux olympiques, tandis qu'il y a quelques années, l'Australie déléguait aux jeux du Commonwealth 90 athlètes et 10 instructeurs. La politique aussi joue dans bien des associations. Il faudrait mettre le Conseil en garde sous ce rapport.

Pour ce qui est des études prévues dans le bill, je pense qu'il faudrait faire un relevé dans tout le pays, des installations nécessaires tant aux instructeurs qu'à la culture physique. Malheureusement, dans cette partie nord de l'hémisphère occidental, les hivers sont longs. Nous devrions envisager la possibilité de fournir, en collaboration avec les provinces et les municipalités, les capitaux d'immobilisation nécessaires à la construction d'établissements comme il en existe aux États-Unis où l'on peut pratiquer à l'année un grand nombre de sports.

Le bill sera bien accueilli partout au pays. Nul ne songera à en tirer des avantages politiques. Le ministre me permettra cependant d'insister sur la nécessité de dépenser sagement cet argent. Comme l'ont dit des préopinants, si les jeux olympiques doivent avoir lieu dans notre pays, je pense que l'argent ne devrait pas servir à l'aménagement des installations nécessaires à ces jeux. Il devrait plutôt servir à favoriser le développement physique et le sport amateur par la participation des masses. J'insiste sur l'importance, pour le ministre, d'entrer en contact avec les ministres provinciaux de la santé et de l'instruction publique, afin qu'ils acceptent de mettre le programme en vigueur dans les écoles. Je suis certain que le ministre a l'intention de faire publier des brochures à ce sujet.

Je tiens à profiter de l'occasion pour féliciter l'Association athlétique amateur du Canada qui, depuis beaucoup d'années, doit lutter pour participer aux concours internationaux. Je sais que, comme beaucoup d'autres, j'ai été invité à souscrire à ces organisations. Je veux signaler également qu'il faudrait inclure dans le bill une disposition qui permettrait au Conseil même d'accepter de l'argent d'organismes qui désirent aider à l'expansion du sport amateur. Autrement dit, si nous voulons verser des subventions aux équipes olympiques qui iront concourir à Tokyo ou à Helsinki, je suis sûr que le ministre constatera que beaucoup de gens sont prêts à aider financièrement le Canada à cet égard. Je pense que le bill devrait appuyer sur l'aptitude physique des athlètes amateurs en favorisant la participation en masse, et que nous ne devrions pas nous arrêter à la spécialisation, car ce n'est que par la participation de la masse que nous pourrons produire des champions, peut-être pas dès 1968, mais au cours des années 70.

M. Frank McGee (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à la discussion, mais je vais le faire brièvement. Bien des députés, notamment celui d'Hamilton-Sud (M. McDonald), sont beaucoup plus à même que moi de parler du sujet et ont déjà formulé des avis très sages et très utiles à l'intention du Conseil. Sans revenir là-dessus, je tiens à soumettre une idée au Conseil. Je crois que l'objectif du bill serait atteint si mon idée était mise en pratique.

Étant donné ses conditions géographiques et autres, le Canada a peu de possibilités de devenir, même aux yeux des plus optimistes, un des premiers pays aux jeux olympiques. Notre population et ses possibilités d'accroissement sont relativement limitées. Tenons-en compte; l'une des tâches que le Conseil entrependra, j'espère, c'est de se mettre en rapport avec les provinces et les différentes régions du pays pour établir en commun un programme d'athlétisme bien conçu et assez complet.

Le député d'Hamilton-Sud a effleuré la question. Ce qu'il faudrait, c'est que les universités dans un secteur donné s'intéressent surtout à la natation et aux sports connexes, alors que d'autres se spécialiseront dans les jeux de piste et pelouse, le ski, la gymnastique, l'escrime et les autres sports au programme des jeux olympiques.

Dans une certaine mesure, c'est ce qui se produit actuellement. Je pense aux universités McGill et Carleton et à l'université d'Ottawa. Voilà des universités situées près de centres de ski vraiment excellents. Il me semble que si le Conseil peut encourager ce genre de spécialisation, et donner un encouragement à des universités ou à des groupes d'universités, d'écoles supérieures, comme le ministre l'a dit, et même aux écoles publiques, nous pourrons obtenir des moniteurs d'un calibre tel que nous aurons de bons résultats d'ici quelques années.

La plupart des universités, outre les quelques spécialisations dont j'ai parlé, ont fait un apport magnifique. Bruce Kidd, qui pourra peut-être devenir le meilleur coureur de longue distance du monde, illustre certes ce qu'il est possible d'accomplir avec des encouragements et l'entraînement appropriés. L'université Saint-François-Xavier, de la Nouvelle-Écosse, est un autre exemple qui me vient à l'esprit d'une petite université qui s'est taillé une belle réputation. Voilà un exemple remarquable de ce que je veux dire ici.

Il y a quelques années, cette université s'assurait les services de Don Loney, qui était un ancien joueur de football professionnel des *Rough Riders* d'Ottawa. Il a assuré à cette université les cadres d'un personnel d'entraîneurs de premier ordre. Depuis, cette institution a concentré ses efforts athlétiques dans ce domaine, de sorte que maintenant elle a la réputation, je crois, d'être la première université des provinces Maritimes, sinon de tout l'Est du Canada, dans le domaine du football.

Il me semble qu'il faudrait étendre cette conception, sinon en fonction des provinces, du moins selon la géographie. Comme je l'ai dit au début de mes observations, si une tendance vient à se dessiner dans ce sens, la présente mesure aura donné plus que tout ce que nous en attendions.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole à l'occasion de ce débat, aujourd'hui, je suis très heureux de souscrire aux observations qu'ont formulées les préopinants à propos du bill que le ministre a présenté à la Chambre.

On a dit qu'une bonne santé et une bonne intelligence sont les deux plus grands bienfaits de la vie. Ce bill, qui vise à favoriser la santé et le bien-être de la nation, ouvre des perspectives presque illimitées. La santé d'un peuple est le fondement sur lequel reposent tout son bonheur et tous ses pouvoirs en tant que nation. C'est un indice presque infaillible des mœurs d'une nation. La santé est liée très étroitement à la prospérité d'un pays.

Le bill dont nous sommes saisis est important en ce qu'il accorde la sanction officielle du Parlement à l'importance de l'aptitude physique au Canada. Non seulement ce bill aidera à assurer les moyens de favoriser et d'encourager le sport amateur parmi le peuple, mais il devrait rendre celui-ci plus conscient du rôle important que l'aptitude physique doit jouer dans la vie de notre pays.

Monsieur l'Orateur, je crois que nos éducateurs se rendent compte de plus en plus qu'il faut dans notre régime scolaire, coordonner entraînement physique et formation intellectuelle. Il ne fait aucun doute que l'entraînement physique doit faire partie de nos programmes scolaires. L'exercice physique est au corps ce que l'exercice intellectuel est a l'esprit; il le développe et le fortifie.

Les provinces Maritimes sont réputées pour leurs succès traditionnels dans le domaine du sport. En fait, l'île du Cap-Breton est depuis nombre d'années, un germoir d'athlétisme. A l'instar d'autres députés, je pourrais à mon tour citer les succès d'envergure nationale remportés par des équipes et par des particuliers de ce secteur du pays. Je pourrais rappeler l'honneur que l'équipe de ballon-panier de New-Waterford a fait rejaillir sur le Cap-Breton. New-Waterford est une ville minière, et les efforts collectifs d'un groupe de sportifs locaux et les performances d'un groupe d'athlètes locaux lui ont acquis une

renommée nationale lorsque ces athlètes ont remporté le championnat canadien de ballon-panier.

Je pourrais également citer les Millionnaires de Sydney et leurs succès au hockey. Dans le cas de ma propre ville, je pourrais signaler les efforts et le succès de l'équipe de football Caledonia qui, pendant des années s'est fait remarquer non seulement au pays mais aussi dans les joutes de championnat mondial.

Je pourrais aussi mentionner des particuliers, comme ces trois jeunes de Sydney dont le nom figure maintenant sur les listes de la ligue nationale de hockey. C'est là une réussite remarquable, parce que les joueurs de hockey dans ma partie du pays ont beaucoup plus d'obstacles à surmonter pour arriver à se distinguer dans ce sport que la plupart des autres joueurs dans le reste du pays. Quand ils étaient à l'école et à leur début dans le hockey organisé, ces garçons étaient probablement obligés de se rendre à la patinoire de l'endroit à quatre ou cinq heures du matin. Par conséquent, arriver au niveau de la ligue nationale, représente, dans leur cas, le couronnement d'un grand effort. Les trois garçons en cause sont Parker McDonald, des *Red Wings* de Détroit, John Anna et Alistair McNeil, qui jouent maintenant avec les Canadiens de Montréal. Si ces garçons ont réussi à atteindre ce niveau, c'est parce qu'ils ont fait un effort considérable, je sais, en effet, ce qu'ils ont dû faire dans ma ville d'origine pour participer à ce genre de sport. Je le répète, ils devaient se lever à trois heures du matin afin de s'exercer sur les patinoire locales.

Je mentionnerai aussi ce qu'a accompli Joe Mullins, jeune garçon de chez nous qui est maintenant connu sur le plan national dans les performances de piste et pelouse. Il a récemment représenté par deux fois le Canada, aux jeux olympiques et aux jeux de l'Empire britannique.

Dans la plupart de nos régions, deux éléments importants manquent dans une plus ou moins grande mesure. Il s'agit de l'instruction et des installations. Franchement, je ne crois pas que nous ayons une pénurie d'athlètes; encore faut-il qu'ils puissent s'entraîner et avoir l'occasion de participer aux compétitions. Les sommes dont on disposera, par suite de l'adoption du bill à l'étude, ne suffiront pas à fournir des gymnases ou des arènes, mais encourageront, j'espère, les municipalités et les autorités provinciales et, plus particulièrement, l'entreprise privée à s'intéresser davantage à fournir ces installations.

On pourrait en dire long du travail des entraîneurs en général. Chaque localité ne peut pas se payer des instructeurs professionnels et doit compter sur une aide bénévole dans une large mesure. C'est de ces aides bénévoles que nous devons attendre une grande partie de l'assistance nécessaire à l'épanouissement de l'athlétisme amateur. Même les professionnels doivent compter sur l'enthousiasme des amateurs et du public pour encourager l'athlétisme chez nos jeunes.

Qu'on me permette de revenir un instant sur ce qu'a dit l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. McDonald) quand il a déclaré que nous, Canadiens, insistons trop sur la direction de l'entraînement des équipes nationales qui participent aux jeux olympiques et aux autres événements sportifs importants du genre, tandis que nous nous arrêtons trop peu aux besoins des compétiteurs mêmes. A l'appui de son avancé, l'honorable député a signalé que l'Australie, par exemple, pouvait envoyer un grand nombre d'athlètes accompagnés par un très petit nombre de directeurs et d'instructeurs, tandis que les proportions sont inversées en ce qui concerne le Canada. Il importe que nous rectifiions cette situation et que nous nous occupions davantage des compétiteurs et de leurs besoins.

J'aimerais signaler une autre chose au ministre. En ce qui concerne l'aide que nous allons accorder aux sportifs et aux athlètes, je crois qu'il importe de nous occuper surtout de nos jeunes qui commencent à développer leurs talents et leurs aptitudes. A cet égard, en plus de fournir des entraîneurs et des services d'entraînement, j'estime que nous devrions organiser une équipe de reconnaissance qui parcourrait le pays à la recherche de jeunes athlètes exceptionnellement doués, comme on le fait déjà au nom des équipes des ligues nationales de hockey et de baseball. Ainsi, nous pourrions aider les athlètes lorsqu'ils sont d'un âge à pouvoir développer pleinement leurs capacités. Autrement dit, je suis d'avis qu'on ne devrait pas accorder trop d'importance à l'entraînement d'athlètes de plus de 21 ou 22 ans, mais qu'on devrait s'occuper plutôt des groupes dont l'âge varie entre 14 et 18 ans, par exemple, et qui offrent sans doute plus de chances de succès. Je ne vois pas pourquoi l'on recruterait parmi les membres des organisations établies. J'estime qu'on devrait parcourir le pays à la recherche d'athlètes dont les aptitudes naturelles peuvent être développées au moyen d'un entraînement sérieux. Je le répète, ce moyen a déjà été utilisé dans une large mesure par les équipes de baseball et celles de la ligue nationale de hockey. Je suppose aussi que les équipes de football y ont eu recours. J'estime qu'on pourrait utiliser cette formule

dans tous les secteurs sportifs, avec la collaboration des entraîneurs, afin que les candidats choisis puissent bénéficier des services qui sont créés grâce à la mesure à l'étude.

Je tiens, encore une fois, à souscrire aux observations des autres députés qui ont pris part au débat. Je ne prétends pas qu'il soit inutile d'aider nos athlètes professionnels, mais avant d'accéder au niveau professionnel, ils doivent exercer très jeune le sport qu'ils préfèrent. C'est à ce moment-là que nous devrions les découvrir et les aider à développer les capacités qu'ils manifestent dans tel ou tel sport.

(Texte)

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, seulement un mot afin de me permettre, à mon tour, d'approuver le projet de loi que nous étudions actuellement. A mon sens, il y a longtemps qu'un projet de loi semblable aurait dû être présenté à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, il faut toujours se rappeler ce vieil axiome latin: *Mens sana in corpore sano,* lequel signifie: *Une âme saine dans un corps sain.* Il n'y a pas de doute que l'encouragement au sport et à la santé est une bonne chose, mais je me demande si nous ne devrions pas donner l'exemple afin d'être de dignes propagandistes de la santé et du sport amateur.

Au fait, je l'ai déclaré récemment et je le répète aujourd'hui, nous n'avons qu'à jeter un regard autour de nous pour constater que plusieurs d'entre nous ont besoin d'exercice. Je suis convaincu que si nous commencions d'abord par donner l'exemple, par pratiquer les sports, pas les sports trop violents, car je constate qu'il y en a qui sont trop vieux, trop gras, et cela pourrait prendre quelques semaines avant que nous puissions en faire de vrais athlètes...

L'hon. M. Martin: Vous ne parlez pas du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith)?

M. Denis: Non, parce qu'il n'est pas trop gras, mais je pourrais mentionner le secrétaire d'État (M. Dorion) qui pourrait facilement perdre quelques dizaines de livres, si le gouvernement lui en fournissait l'occasion.

Monsieur l'Orateur, tout dernièrement, on a entrepris la reconstruction des édifices du Parlement, et l'on est en train d'exécuter des travaux de réparations qui s'élèveront à des centaines de milliers de dollars, sinon à des millions de dollars. Je me demande s'il n'y aurait pas moyen d'y inclure la construction d'une salle d'exercices, non seulement pour les députés, mais également pour le personnel de la Chambre des communes, et même les employés de la Commission du service civil.

[M. MacInnis.]

Vous n'ignorez pas que des milliers de fonctionnaires fédéraux demeurent à Ottawa, et étant donné le nombre restreint d'endroits où chacun peut pratiquer son sport favori à Ottawa, je suis d'avis que le gouvernement devrait donner l'exemple et utiliser les dispositions de la loi favorisant la santé et la pratique du sport amateur afin de permettre aux employés de la Commission du service civil, au personnel de la Chambre des communes et aux députés de pratiquer leurs sports favoris. Plusieurs députés passent de 8 à 10 mois par année à Ottawa; ils y amènent même leur épouse et leur famille, et je sais pertinemment que les enfants de plusieurs députés fréquentent les écoles d'Ottawa.

Je suis convaincu que plusieurs d'entre eux, nommément les épouses, enfants ou parents des députés n'ont pas d'endroit où aller, soit pour se rencontrer, soit pour pratiquer un sport quelconque. Au fait, ils sont condamnés à vivre entre quatre murs et ne peuvent faire aucun exercice, pratiquer aucun sport, comme cela devrait se faire, surtout lorsqu'ils demeurent dans la capitale du pays.

Je suis convaincu que des millions de dollars seront dépensés en vertu des dispositions de ce projet de loi, et lorsqu'on mentionne le sport, on ne veut pas tout simplement parler de baseball, de hockey ou de tennis, mais bien de tous les sports, y compris ceux qui sont moins violents, comme les quilles, par exemple. Je ne doute pas que l'on veuille inclure dans cette définition d'autres genres de sports qui permettraient aux citoyens des différentes provinces de se rencontrer, afin de mieux se connaître et de contribuer à une meilleure entente au sein du pays.

Monsieur l'Orateur, je me demande si l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne devrait pas se servir du projet de loi actuellement à l'étude pour convaincre ses collègues du cabinet de la nécessité d'établir un centre récréatif, non seulement à l'usage des députés ou de leur famille, mais également du personnel et même des employés de la Commission du service civil.

Au fait, monsieur l'Orateur, je suis convaincu que, si la plupart des députés avaient l'opportunité de se remettre à la pratique du sport auquel ils s'adonnaient quand ils étaient aux études, et même si certains d'entre eux décidaient de commencer à pratiquer un certain sport dans le but d'améliorer leur santé, le gouvernement ferait de ses députés, de son personnel et de ses fonctionnaires fédéraux des propagandistes idéaux pour la pratique et les bienfaits des sports. Chacun serait disposé à encourager les membres de sa famille ou ses concitoyens à prendre part aux

différentes activités sportives. Je suis convaincu que la mesure présentée aujourd'hui à la Chambre aura un certain effet de propagande. Or, si la propagande est bonne au point de vue santé du citoyen canadien, elle l'est également lorsque le gouvernement décide d'envoyer des équipes à l'étranger, que ce soit aux jeux Olympiques, ou encore dans les domaines du hockey, du tennis ou des quilles.

Si le gouvernement vient à la conclusion que le fait d'envoyer nos athlètes à l'étranger constitue une bonne publicité, je suis d'avis qu'il devrait veiller, dès le début, à organiser, à entraîner et à aider, d'une façon pécuniaire ou autrement, des équipes qui, rendues là-bas, pourraient nous faire honneur.

Nous n'avons qu'à suivre l'exemple de pays qui, n'étant pas aussi démocratiques que le nôtre, mais plus imbus de publicité, ont connu de remarquables succès en peu de temps, simplement en s'assurant que leurs athlètes bénéficient de subventions gouvernementales de nature à favoriser leurs aptitudes athlétiques.

Je me demande également, lorsque viendra le temps d'envoyer des équipes quelconques à l'étranger, si le gouvernement ne devrait pas veiller à choisir nos meilleurs athlètes, car il ne s'agit pas—et je fais cette observation avant même que la loi ne soit adoptée—d'encourager telle ou telle équipe, dont l'activité se déroule dans telle ou telle province, mais bien de se faire représenter par nos champions, de quelque province qu'ils soient. Il serait peut-être sage, également, de voir à ce qu'ils pratiquent régulièrement et avec ardeur afin de nous faire honneur dans les pays où ils iront faire la lutte à d'autres équipes, car le ministre n'ignore pas que, depuis plusieurs années, les équipes que nous avons déléguées aux jeux Olympiques n'ont pas connu de trop grands succès.

Je signale en passant que «Qui dit sport dit justice et amitié, compétence et harmonie.»

Je ne comprends pas comment il se fait que lorsqu'il s'agit de former les équipes qui sont envoyées à l'étranger, les gens du Québec semblent être oubliés.

Il ne faudrait pas que cette loi serve à engendrer la désunion ou la désharmonie dans le pays. Il va sans aucun doute falloir nommer un conseil consultatif, mais ce dernier n'est pas encore établi, car la loi n'a pas encore été adoptée.

Alors, je demande au ministre, lorsque ce conseil consultatif sera formé, de voir à ce que la province de Québec et les Canadiens français en particulier y soient bien représentés. Je puis l'assurer que, s'il choisit adéquatement les représentants de la province de Québec et que ces derniers sont en nombre suffisant, les Canadiens français feront honneur, non seulement au ministre, mais au Canada tout entier.

De plus, je crois qu'en unissant les différents groupes ethniques, dans le domaine des sports, on permet aux différentes races de se mieux connaître et de s'apprécier davantage.

En outre, lorsque viendra le temps de faire d'autres nominations, je crois que le gouvernement, s'il a encore la majorité, si ses membres pratiquent les sports et recontrent des groupes et des personnalités d'autres races, y pensera par deux fois, car, dans un avenir très rapproché, ce bill favorisant la santé et la pratique des sports servira, non seulement les sports dans le sens le plus restreint du mot, mais servira également la population du Canada en l'incitant à devenir sportive, non seulement au point de vue de *baseball* ou de hockey, mais aussi dans toutes les «activités» de la vie courante.

Ce projet de loi portera donc, et lorsqu'il s'agira, par exemple, de faire des nominations, ou de rendre justice, ou de maintenir l'harmonie au sein du pays, nous aurons, en vertu de cette loi, un argument, ou du moins un moyen de plus pour devenir encore plus unis, ici au Canada.

(Traduction)

M. E. J. Campbell (Lambton-Kent): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les excellents discours de mes devanciers. J'avoue que les idées qu'ils ont avancées sont loin d'être sans valeur. Je suis heureux à mon tour de pouvoir dire quelques mots au sujet de ce projet de loi, dont le but est d'établir un programme destiné à promouvoir le développement physique de la personne.

Puis-je dire que j'ai admiré la largeur d'esprit dont le ministre a fait preuve en exposant ce que cette mesure, espère-t-il, pourra accomplir. A mon sens, le programme peut faire beaucoup pour la population du Canada. Je suis sûr qu'il donnera à nos gens plus d'années de vie et plus de vie à leurs années.

Dans ma jeunesse, j'ai été instructeur de culture physique. J'ai non seulement conseillé mais aussi pratiqué la culture physique durant environ quarante ans et il ne s'agit donc pas d'une affaire nouvelle pour moi. Je sais que bien des gens, dans ma région, pourraient confirmer ces déclarations.

Même si d'une part le projet de résolution parle de favoriser le développement de la personne et le sport et si, d'autre part, j'ai pratiqué moi-même de nombreux sports durant bien des années, même si j'en tire encore beaucoup de plaisir et si je reconnais qu'ils sont bienfaisants, je voudrais insister aujourd'hui sur la nécessité et la valeur de

l'aptitude physique pour tous, peu importe comment on l'acquiert, au lieu de restreindre mes observations aux avantages dont jouissent ceux qui prennent part à des sports. J'ai été particulièrement frappé par les observations du député de Calgary-Sud (M. Smith) qui a parlé des avantages qu'on a tirés et que l'on continuera à tirer de la participation aux programmes 5-BX et 10-BX.

Il me semble qu'il serait plus avantageux de maintenir ces programmes et de les élargir pour y faire participer toute la population au lieu de s'en tenir à l'entraînement d'athlètes. Depuis que je siège ici au Parlement du Canada comme représentant des habitants de ma région, j'ai souvent pensé que je ne saurais peut-être faire rien de plus important que de dire ou de faire quelque chose de nature à inciter la population de notre pays à adopter la ligne de conduite qu'on préconise aujourd'hui. J'ai déjà traité ce sujet à la Chambre le 22 juin 1960, comme en fait foi la page 5488 du hansard. On voudra bien me permettre de rappeler ici certaines observations que j'ai faites ce jour-là:

J'ai l'intention de souligner de façon spéciale la nécessité d'avoir un programme de santé physique et le rôle qu'un tel programme encouragé à l'échelon fédéral pourrait jouer pour nous permettre d'atteindre un tel but, une meilleure santé. J'estime qu'il y a dans ce domaine des possibilités à peu près illimitées. Je dois signaler également qu'on reconnaît, en général, que c'est aux autorités provinciales qu'incombe la responsabilité de cette question de santé physique, mais je crois depuis longtemps que le gouvernement fédéral devrait donner plus d'encouragement dans ce domaine afin d'aider les gouvernements provinciaux, et à leur tour, les gouvernements municipaux et les gens eux-mêmes, à la mise en œuvre d'un programme qui leur permettrait de multiplier et d'accroître leurs efforts à cet égard.

Puis, à la page suivante:

Je suis parmi ceux qui croient que la santé et la vigueur ont pour les hommes d'affaires et les autres autant de valeur et autant d'importance que pour l'athlète et que les exercices de l'athlète, adaptés tant soit peu, donneraient vigueur et santé à ceux qui ne désirent pas faire du sport organisé.

Et à la page suivante encore:

Je veux signaler aussi que le besoin d'un programme national de santé physique devient plus important, maintenant que l'homme invente des machines pour accomplir les tâches qui étaient autrefois des tâches manuelles. Et comme résultat de la tension nerveuse croissante causée par notre rythme de vie actuel, je prédis que dans l'avenir, le besoin de quelque chose qui remplace le travail pour lequel nos corps ont été préparés par la nature ira en s'accentuant.

Et finalement:

J'aimerais prendre un instant pour signaler aux Canadiens les énormes bénéfices qu'ils retireraient, même en dollars et en sous, si un effort concerté était entrepris pour doter le pays d'un programme de santé à l'échelle nationale, programme où l'aptitude physique jouerait un rôle prédominant. Je trouve que c'est particulièrement important, maintenant que le gouvernement est responsable de l'assurance-santé de la population. Je crois qu'il vaut cent fois mieux prévenir que guérir. Je demande donc au gouvernement d'envisager sérieusement la possibilité de favoriser un tel programme.

[M. Campbell (Lambton-Kent).]

Je sais qu'il ne sera pas facile de faire accepter à tous les Canadiens l'idée de rester en bonne condition physique. Dans mes jeunes années, j'avais même du mal à la faire accepter à ma propre famille. Mais avec les années, mon fils, qui est dans la vingtaine, constate que son père, dans la cinquantaine avancée, peut encore bien facilement lui en remontrer. Lorsque mes filles voient leur mère, qui a cinquante ans, porter des vêtements de même grandeur qu'elles et danser avec le même enthousiasme et la même facilité qu'à vingt ans, je vois que cela les encourage beaucoup à viser cet objectif que nous avons voulu leur fixer.

Je ne dis pas cela par arrogance, ni pour me vanter. Je le dis parce que c'est la vérité et dans l'espoir d'encourager les autres. Je sais que beaucoup détestent travailler plus qu'ils ne doivent. Ils semblent croire que le sommet de la réussite, c'est d'arriver au point où ils n'auront plus à travailler. Je suis prêt à reconnaître ce qu'on a maintes fois répété en Chambre, savoir qu'on ne peut pas légiférer sur la vertu. Je dois dire que je partage l'avis du député d'Hamilton-Sud (M. McDonald), qui a dit tantôt qu'il était en faveur de la participation des masses. J'estime que tous les gens, non seulement les jeunes, devraient être guidés et informés de ce qui les aiderait à conserver leur santé et leurs forces. Un gouvernement, à mon avis, ne saurait rien faire de plus utile.

Je crois utile de parler franchement et, pour cette raison, je dirai qu'à mon sens, pour que ce projet fonctionne, quelqu'un devra dire aux gens des choses qu'ils n'aimeront pas entendre. Je suis sûr qu'une personne autorisée devra nous dire, de façon convaincante, et parlant en général, que nous devrions être plus prudents à l'égard de ce que nous mangeons, et que beaucoup ne mangent pas suffisamment des aliments qui leur conviennent, tandis que beaucoup trop de gens mangent plus qu'ils n'en ont besoin de choses qui ont peu de valeur vraiment nutritive. Bon nombre de gens boivent aussi trop de ce qui nuit à leur santé. D'une façon générale, nous passons aussi beaucoup trop de temps dans l'inactivité physique, alors que, d'autre part, beaucoup de personnes s'adonnent, parfois, à une activité qui ne leur convient pas.

Nous nous trouvons souvent à des endroits où, il faut malgré soi, respirer de l'air chargé d'impuretés nocives. Par exemple, nous aspirons beaucoup trop de fumée de tabac pour notre bien. Même ceux qui ne fument pas se

trouvent obligés de respirer l'air pollué par la fumée des autres. Cependant, quantité de gens semblent penser que le summum de l'élégance mondaine de nos jours consiste à pouvoir aspirer dans leurs poumons d'énormes bouffées de ces impuretés, puis de les exhaler de nouveau dans l'air pour que les autres les respirent.

L'hon. M. Pickersgill: Quelle honte!

M. Campbell (Lambton-Kent): Comment pouvons-nous nous attendre à être en bonne forme dans ces circonstances? Je n'ai pas le temps de discuter à fond tous les sujets que j'ai mentionnés, mais je voudrais parler d'un certain nombre de cas que j'ai pu constater personnellement dans la pratique. Ce sont des cas qui m'ont laissé une impression indélébile et qui prouvent, sans aucun doute le bien-fondé des arguments que j'entends avancer. Je songe en ce moment à une réunion qui a eu lieu à London, il n'y a pas si longtemps, et à laquelle notre premier ministre (M. Diefenbaker) était l'orateur invité. Je me trouvais malheureusement entouré de trois hommes qui fumaient le cigare, un de chaque côté et un autre derrière moi et j'ai eu l'impression qu'ils m'avaient soufflé délibérément de la fumée en pleine figure durant toute la soirée.

L'hon. M. Martin: L'honorable député accuse-t-il quelqu'un?

M. Campbell (Lambton-Kent): Non, l'honorable député d'Essex-Est n'était pas là, je pense.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être sa fumée y était-elle.

M. Campbell (Lambton-Kent): J'ai réussi à survivre, mais on y voyait presque bleu tant il y avait de fumée; un homme s'est évanoui tout près de moi parce que, à mon avis, il manquait d'air pur. Il s'écrasa sur le plancher et la confusion qui s'ensuivit obligea le premier ministre à mettre fin à ses observations, de sorte qu'on leva la séance.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au député?

M. Campbell (Lambton-Kent): Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Propose-t-il cela comme remède?

M. Campbell (Lambton-Kent): Je dis que nous aspirons plus de fumée de cigarette que nous ne le devrions pour notre bien.

Je signale un article de journal intitulé: «L'Association des médecins blâme la cigarette pour le cancer.» On me permettra de donner lecture d'un passage de cet article.

L'Association des médecins du Canada a déclaré pour la première fois que la fumée de cigarette cause le cancer du poumon.

Jusqu'à maintenant, l'Association n'avait pas voulu se prononcer directement sur la cigarette et le cancer, mais lors de sa réunion annuelle mardi, le conseil général de l'Association des médecins du Canada a approuvé un rapport suivant lequel la cigarette causerait le cancer, et a demandé aux médecins de mettre leurs malades en garde contre les dangers de la cigarette.

Cela se passait à Montréal. Un autre exemple du même genre mais qui se rattache à certaines autres questions que j'ai tenté de démontrer. Il s'agit d'un incident qui m'est arrivé dans l'arène de boxe à mes débuts comme boxeur. Je pense à l'adversaire qui m'a livré le plus dur combat de ma carrière. La première fois, il est sorti vainqueur, la deuxième fois, nous avons fait match nul, mais c'est moi qui ai remporté le troisième combat. Cet homme est mort il y a environ dix ans. Je pense aussi à deux autres hommes qui se sont signalés à titre de joueurs de baseball, dans notre région. Ils sont morts eux aussi. Ces trois hommes étaient tous un peu plus lourds que moi, mais ils pesaient cinquante livres de plus que leur poids normal à leur décès. Ils sont morts dans la fleur de l'âge. Je le répète, ceci démontre peut-être que nous mangeons trop et que nous consommons des aliments qui nous sont nocifs. Nous buvons trop aussi.

Lorsque j'ai été élu député à Ottawa, je me suis efforcé de rétablir la coutume des parties de baseball, et d'encourager certains de nos collègues à se maintenir en forme. Je savais ce qui s'était produit ici et l'événement tragique qui s'était déroulé au cours d'une partie. Certains députés, des amis bien intentionnés, ont dit que je devrais agir comme il sied à une personne de mon âge et que je ne devrais pas essayer de restaurer cette coutume. J'ai répondu à l'époque que nous étions plus susceptibles, à mon sens, de mourir dans nos sièges que dans un champ de baseball qui contribuerait à nous maintenir en forme. Je regrette que ma prophétie se soit réalisée. Un certain nombre de députés sont morts, dont quelques-uns étaient plus jeunes que moi. Je suis heureux de pouvoir dire qu'aucun des participants n'en a souffert. Les députés dont j'ai parlé n'étaient pas des athlètes. Ils peuvent l'avoir été dans leur jeunesse, mais ils n'ont pas pris part à nos joutes. Je pourrais donner bien d'autres exemples.

Ainsi, j'ai vu des hommes qui, à la ferme, pouvaient pelleter des tonnes et des tonnes de grain, de maïs et de betteraves à sucre, jour après jour. Cependant, après quelque temps de retraite, une période d'oisiveté, ils ont succombé en déplaçant une pelletée de neige légère sur le trottoir. Ils n'étaient plus en forme pour le travail qu'ils accomplissaient auparavant.

Je suis sûr que la présente mesure aurait une grande utilité, si elle avait pour effet de

former quelques bons athlètes. Ces athlètes pourraient parcourir le pays et dire comment ils sont devenus athlètes et comment ils vont s'y prendre pour le demeurer. Ils seraient des modèles pour les autres. Cependant, j'insiste: il ne suffit pas de jouer un certain temps. Là-dessus, je suis en désaccord avec l'honorable préopinant qui prétendait que le jeu devrait être limité à ceux qui ont 14 à 21 ou 22 ans. Je le répète: il ne suffit pas de jouer quand on est jeune, pour rester plein de force et de santé le reste de sa vie. C'est comme un compte en banque, il faut toujours y ajouter pour dépenser. Autrement c'est la ruine.

J'ai vu bien des athlètes avoir de la peine à s'en sortir plus tard, car ils n'avaient cherché qu'à exceller dans le sport qu'ils pratiquaient sans s'occuper d'autre chose. Quand le sport eut cessé de leur rapporter des fonds considérables, ils se laissèrent aller et cessèrent de s'entraîner. Dans cet état, ils essaient souvent de faire ce qu'ils pouvaient faire quand ils étaient entraînés, et s'abîment ainsi la santé, jeunes encore. Ils ne se rendent pas compte qu'il faut se maintenir en excellente forme et ne s'intéressent qu'à l'argent qu'ils gagnent par le sport. En dernier ressort, le but le plus important du sport c'est de montrer ce qu'on peut attendre d'un corps en bonne forme. Par conséquent, j'estime que nous devons écouter ceux qui peuvent parler en connaissance de cause, qui peuvent non seulement dire comment on devient un athlète, mais aussi comment on le reste en vieillissant. Il convient de relever aussi que ceux qui sont le moins portés à faire du sport pour plusieurs raisons, qui ne veulent jamais faire partie d'une équipe, sont justement ceux qui en ont le plus grand besoin et qui en retireraient le plus de bien.

A mon sens, la santé physique a plus d'importance que les prouesses athlétiques. Une personne physiquement apte peut devenir un athlète. Si on se lance dans des exercices violents sans s'y être préparé, on se prépare des tracas. Je crois que nous en avons eu un exemple il y a quelques années à peine sur la pelouse du Parlement. Il importe davantage de rester en forme quand on vieillit que de pratiquer certains sports pendant sa jeunesse et de se négliger ensuite. Je suis bien d'avis, après y avoir mûrement réfléchi, à la lumière de mes observations, de mon expérience, que le moment où on a le plus besoin d'être en bon état physique, c'est quand on prend de l'âge, au moment où on a tendance à ralentir et à se laisser aller. Si on a pratiqué le sport activement dans sa jeunesse, il faut encore faire plus d'exercices physiques quand on vieilli. Les médecins admettent que les années de vieillesse sont les plus dangereuses. Je tiens énormément à ce que le programme qui sera élaboré encourage les gens de tous âges à pratiquer le sport pour tirer pleinement parti du plan qui sera approuvé. A mon avis, il importe beaucoup plus, au point de vue de la santé, de se maintenir en bonne condition physique rendu à l'âge mûr que d'apprendre à pratiquer le sport durant sa jeunesse. En général, la nature gratifie le jeune homme du désir d'être actif. Il est presque impossible de freiner l'activité des tout jeunes. Nous, les personnes d'âge mûr, avons besoin parfois qu'on nous stimule à faire ce qu'il faudrait. Nos corps sont faits pour travailler. Je dis souvent que c'est par l'exercice et l'hygiène que nous nous méritons le droit d'être en bonne condition physique.

[M. Campbell (Lambton-Kent).]

J'aimerais citer ici quelques déclarations que le Dr Thomas K. Cureton, d'Urbana, en Illinois, éminente autorité en matière de culture physique, a faites dans le discours qu'il prononçait récemment sur le sujet à London, en Ontario. Je cite un compte rendu paru dans un journal:

> ...une personne peut prolonger sa vie de 15 à 20 ans en suivant un régime modéré d'exercices et de détente, de dire le Dr Thomas K. Cureton, d'Urbana, en Illinois.
>
> Il a ajouté que chaque année aux États-Unis, environ 1,300,000 personnes subissent des crises cardiaques. «Elles sont littéralement foudroyées, et ce n'est pas attribuable à quelque maladie décelable au microscope. En général, la condition physique de la population laisse assez à désirer aux États-Unis et au Canada.»
>
> Ce sont les habitudes qui font toute la différence, a-t-il dit. Le tableau graphique de la condition physique de milliers de personnes laisse voir un fléchissement marqué dans le cas des gens au milieu de la vingtaine,...

C'est pourquoi j'ai dit n'être pas d'accord avec les observations du député qui avait la parole. Je tiens à répéter ce membre de phrase:

> ...le tableau graphique de la condition physique de milliers de personnes indique un fléchissement marqué pour ceux qui ont atteint le milieu de la vingtaine, âge où la plupart des jeunes gens cessent de s'adonner activement aux sports, pour ne songer qu'à leurs devoirs de carrière et de ménage.
>
> «Il y aurait lieu d'entraîner constamment notre corps à faire face aux tensions physiques et mentales qui surgissent soudain... il peut s'agir de la nécessité de pelleter de la neige, d'une grave tension, ou d'une agitation exagérée.»
>
> Il conseille à tous les adultes d'adopter un programme déterminé d'exercices, en ne perdant pas de vue ces aspects.

Je mentionnerai aussi les observations du député de Jasper-Edson (M. Horner) dont le discours du 16 mars dernier figure à la page 3181 du hansard. Je dirai que le député de Jasper-Edson parlait alors, à l'occasion de l'examen des crédits de l'agriculture, de la consommation du beurre. Mais comme il a aussi fait allusion à un autre sujet je le citerai maintenant. Voici ce qu'il a dit:

Le beurre est un excellent aliment que nous pouvons consommer sans nous préoccuper de la menace d'une thrombose coronaire, car les affections cardiaques ont bien d'autres causes que le taux du cholestérol dans le sang.

J'estime que le manque d'exercice constitue la cause la plus importante. D'une façon générale, les Canadiens et les Américains sont victimes de ce que nous pourrions appeler la maladie du transport, qui les prive presque complètement d'exercices physiques. Cette carence, plutôt que la consommation exagérée de matières grasses, est sans doute la cause la plus commune des affections du cœur. Bien entendu, je m'empresse de faire remarquer que la modération est un principe judicieux en toutes choses, qu'il est indispensable à la santé, partant, à la consommation de matières grasses et de tout autre aliment.

Je me permettrai de dire que je ne compte pas parmi ceux qui pensent que le nombre de nos jours est limité, quoi que nous fassions. Je crois, en effet, sincèrement que nous pouvons, très nettement et délibérément, prolonger notre vie et tout aussi nettement augmenter la mesure dans laquelle nous jouirons des jours qui nous restent, par la façon dont nous soignons notre corps. Je crois que nous pouvons aussi, et tout aussi nettement, raccourcir la durée de notre vie et diminuer la mesure dont nous pouvons en jouir, en choisissant la voie opposée, celle de la négligence et du mauvais usage. On relèvera, dans le 90e psaume, verset 12, l'axiome suivant:

Enseigne-nous à bien compter nos jours,
Afin que notre cœur s'ouvre aux leçons de la sagesse!

A mon avis, la faculté de déterminer nous-mêmes la durée de nos jours ici-bas par la façon dont nous vivons est conforme à la volonté divine. Je ne veux pas que mes observations paraissent malveillantes. De fait, je vise tout le contraire. Bien que certaines puissent sembler malveillantes aujourd'hui, je dis qu'avec le temps, pour la plupart, ceux qui m'écoutent ici et ceux qui auront lu ce que j'ai dit reconnaîtront que mes suggestions sont les plus bienveillantes et les plus amicales que je puisse formuler à cet égard. Quand on perd sa santé et ses forces, on a tout perdu. Si l'on peut améliorer sa santé et la conserver plus longtemps, on a là le trésor le plus riche.

Je me réjouis beaucoup d'avoir participé quelque peu à l'étude d'une mesure qui, j'en suis sûr, peut aider les gens, en indiquant la façon dont ils peuvent atteindre cet objectif et maintenir ce sentiment de bien-être qui leur permettra de sauter à la corde, de courir, de danser, de jouer, de faire du canotage sur la rivière Rideau, de fendre quelques bûches, de marcher de chez eux aux édifices du Parlement ou de faire presque tout ce qui est raisonnable. Je dis qu'en se gardant en bonne condition pour ces choses, on pourra faire pendant des années tout ce qu'on aime. Je sais que ceux qui veulent faire l'exercice nécessaire y arriveront. Je suis heureux de pouvoir encourager cet exercice.

Les choses que j'ai signalées aujourd'hui, monsieur l'Orateur, sont quelques-unes de celles qu'un conseil national de l'aptitude physique ou les représentants d'un semblable conseil devront dire aux Canadiens, je pense, s'ils veulent obtenir le plus grand succès possible et voir à ce que le présent bill atteigne son objectif.

En terminant, c'est avec plaisir que j'appuierai toute mesure qui sera de nature à inspirer les gens, jeunes et vieux, à tendre vers cet objectif qui leur donnera et leur conservera les plus grands de tous les biens, la santé et la force.

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat, je m'associe aux préopinants pour féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'avoir saisi la Chambre de ce projet de résolution. J'ai l'impression que tous les députés appuient ce genre de résolution. Je suis certain également que, comme moi, ils prévoient que la mesure à l'étude donnera des résultats très avantageux si elle est bien appliquée. Nous espérons tous évidemment qu'il en sera ainsi. Une telle mesure ne peut évidemment que nous donner, comme l'ont signalé les préopinants et comme tout le monde le sait, une nation en meilleure santé et une plus grande fierté nationale. Ce sont probablement les deux éléments les plus importants du bill. Selon moi, une telle mesure peut donner des résultats de deux façons: la première, si on l'impose à la population; ensuite—cette solution s'applique au Canada du moins, et je crois que c'est la seule à laquelle on devrait recourir—la mesure tendra à rendre les sports si intéressants que la majorité de nos citoyens voudront y participer.

On se demande pour commencer: Pourquoi faut-il une aide financière à cet égard? La première réponse qui s'impose, je pense, c'est que cette aide est nécessaire pour aménager les installations qui permettront à plus de gens de participer aux sports amateurs et à un programme de culture physique. L'organisation d'un tel programme et le degré exceptionnel d'orientation qu'il faudra occasionneront de fortes dépenses. Dans l'affectation des fonds rendus disponibles par la mesure à l'étude, il faudrait songer aux frais de déplacement de nos représentants internationaux, bien qu'ils soient acquittés normalement d'autres façons. Il faut également s'occuper de la formation des chefs et encourager les citoyens à participer aux sports

amateurs. Il faudra à ces fins beaucoup d'argent, si l'on veut mettre le programme en marche d'un bout à l'autre du pays.

Je fais miennes les observations du député de Calgary-Sud (M. Smith): l'une des choses les plus importantes qu'il faut inculquer à la population, c'est le désir de participer. A mon avis, c'est l'essentiel. Quiconque n'est pas désireux de prendre part à un programme de ce genre ferait aussi bien de n'y plus songer.

Nous avons tous souhaité que nos enfants prennent part à des jeux ou à quelque genre d'athlétisme. Sans y avoir trop réfléchi, plusieurs d'entre nous ont considéré la chose indispensable pour nos enfants. Mais j'ai constaté qu'il faut d'abord encourager les jeunes à essayer de participer à des sports en groupe. On ne devrait pas encourager un jeune davantage, s'il constate que tel ou tel sport ne l'intéresse pas, car, s'il n'est pas pris du désir d'y participer, il ne sera qu'une cause d'ennuis plus tard. J'estime donc que le désir de participer est l'un des aspects les plus importants d'une mesure comme celle dont nous sommes saisis.

Cet aspect du programme, ainsi que la création et l'organisation de services d'entraînement, constituera l'une des principales tâches du Conseil. A mon sens, le problème est d'envergure. J'ai l'impression que les propositions formulées par certains députés cet après-midi serviront, dans une certaine mesure, à orienter le Conseil lorsqu'il sera établi.

Un programme de ce genre comporte un autre aspect qui est presque aussi important que d'encourager la participation. Je veux parler du grand nombre de travailleurs bénévoles à travers le Canada qui sacrifient leur temps depuis de nombreuses années, afin d'encourager les jeunes gens à participer aux divers sports amateurs. Sans ces travailleurs, notre pays, comme n'importe quel autre pays d'ailleurs, n'irait jamais très loin. Ces gens, aucun pays ne peut les remplacer par des travailleurs rémunérés. Une fois institué, le Conseil devra leur acorder beaucoup d'attention.

Je ne veux pas dire par là qu'il faille songer de quelque façon à payer les salaires de ces gens. Cependant, j'estime qu'il nous faut dépenser de l'argent pour encourager ces personnes à continuer le travail qu'elles font depuis longtemps. Nous devrions inciter un plus grand nombre de personnes à devenir travailleurs bénévoles dans ce domaine. A mon avis, cet argent sera le plus utilement dépensé, s'il sert à permettre aux intéressés de fréquenter des écoles d'entraînement, écoles qu'il faudra sûrement construire aux fins du programme envisagé.

Chaque député est sans doute entré en contact, dans sa propre circonscription et dans d'autres, avec cette armée de travailleurs bénévoles. Nous nous rendons tous compte, certes, de l'importance de leur rôle. Néanmoins, je voudrais approfondir le sujet pendant quelques minutes, car il me paraît des plus importants.

Dans ma ville de Flin-Flon (Manitoba), nous nous réjouissons du nombre considérable de travailleurs bénévoles qui, depuis des années, s'emploient à favoriser l'expansion du sport amateur et le développement de la santé physique chez nos concitoyens. Les efforts de ces travailleurs ont valu à Flin-Flon un très grand nombre de championnats provinciaux, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Je crois, cependant, qu'aucune autre ville du Manitoba n'a remporté d'aussi nombreux championnats provinciaux que Flin-Flon, grâce à ses équipes et à ses athlètes.

Si je signale ce fait, ce n'est pas pour tirer gloriole d'habiter cette ville ni pour en vanter les citoyens, mais pour montrer combien les travailleurs volontaires sont précieux. Il y a quatre ans, l'équipe de hockey junior de Flin-Flon, les Bombers, s'est mérité la coupe Memorial, emblème du championnat canadien de hockey junior.

Une voix: Sont-ce des amateurs?

M. Simpson: Oui, sûrement. Le hockey junior au Canada a atteint un point où la plupart de nos principales villes n'entretiennent qu'une seule équipe. Certaines villes, comme Winnipeg par exemple, en entretiennent trois ou quatre; mais, en général, même les grandes villes de l'Est n'entretiennent qu'une, et parfois deux équipes de hockey junior. En fait, la plupart de ces villes comptent sur leur effectif régulier des joueurs venant de toutes les parties du Canada. Mais lorsque les Bombers de Flin-Flon ont remporté la coupe Memorial au printemps de 1957, on pouvait signaler que, dans le cas de cette ville de 15,000 âmes, 11 des 15 joueurs de l'équipe régulière étaient de l'endroit. Ils avaient été formés et avaient toujours joué à Flin-Flon même. Ils jouaient contre une équipe de la région d'Ottawa-Hull formée de joueurs venus de toutes les parties du Canada. Il faut admettre, cependant, que, pour ce qui est de l'instruction, le club de hockey de Flin-Flon disposait du meilleur instructeur de junior du Canada. Aussi, chose certaine, une bonne part du mérite de la victoire revient à cet instructeur, M. Bobby Kirk. Je reste cependant convaincu qu'un tel succès eût été impossible sans le grand nombre de travailleurs bénévoles qui généreusement consacrent leur temps à organiser, instruire et surveiller les équipes de hockey mineur de notre ville. Je le répète: la chose se voit aussi ailleurs au Canada.

Passons maintenant à quelques idées sur la façon dont l'argent pourrait le mieux servir. D'abord, comme on l'a proposé, le Conseil pourrait songer sérieusement à établir, sur un plan national, des écoles d'instructeurs dans les différentes provinces. Sur ce point, j'ai une suggestion pour le Conseil. Il pourrait examiner la façon dont la Ligue nationale de hockey procède depuis quelques années. Elle envoie un instructeur connu et un arbitre connu dans différentes villes du Canada tenir des «cliniques» d'une journée sur l'art d'instruire un club et d'arbitrer un match. Cette méthode a donné d'excellents résultats, surtout dans l'Ouest. Je ne voudrais pas que le Conseil adopte la même formule. C'est acceptable pour une «clinique» d'une journée parce que, d'un côté, un arbitre de la Ligue nationale expose ouvertement les problèmes qui se posent à l'arbitre au cours d'une joute tandis qu'un instructeur voit à la formation de ceux qui auront à se servir de ces renseignements. Mais lorsqu'il s'agit d'un cours d'instructeur d'une journée, c'est tout différent. Là, un instructeur bien connu essaie de communiquer à ceux qui s'intéressent au travail d'instructeur tout ce qui est essentiel à l'instructeur d'une équipe de hockey. Il essaie d'enseigner en un jour ce qu'il a mis de longues années à apprendre. Le pire, c'est que non seulement il enseigne le métier d'instructeur à ces hommes, mais que ces derniers doivent à leur tour communiquer ces données aux joueurs. C'est bon en principe, mais je pense qu'une journée, ce n'est pas suffisant pour un cours semblable. Je pense donc que lorsque ces écoles de moniteurs parcourent le pays, on devrait songer sérieusement à s'arrêter trois, quatre, cinq jours, ou même davantage au besoin, dans chaque région du pays. Le Conseil devrait aussi envisager la possibilité d'instituer, dans la plupart des régions, des écoles financées par le gouvernement fédéral à l'intention des travailleurs bénévoles, non seulement pour leur faire comprendre que tout le pays apprécie leurs services, mais pour leur enseigner les moyens d'accroître leur efficacité dans ce domaine.

Je trouve aussi qu'il faudrait donner dans tout le pays des cours pour les organisateurs. D'aucuns diront que nous aurions trop d'écoles. Or, il existe trois domaines distincts: celui des entraîneurs, celui des moniteurs bénévoles et celui des organisateurs. Ces organisateurs sont indispensables surtout si on envisage d'autres activités récréatives en plus du sport amateur et du développement des aptitudes physiques.

Il y a quelques années, quand une loi semblable à la présente mesure législative était en vigueur, le Manitoba a été parmi les provinces qui se sont prévalues de la loi fédérale, pour aider les localités disposées à engager un directeur des loisirs. Le gouvernement provincial acquittait une partie des frais encourus par ces collectivités. Les résultats ont été bons dans bien des cas, mais dans d'autres, les municipalités n'engageaient ces hommes que pour profiter de la subvention fédérale. Leurs programmes ont échoué et la loi fédérale a ensuite été abrogée. Le Conseil qui sera institué en vertu de la mesure législative devrait aider, par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux, toute collectivité disposée à engager un directeur des loisirs et à payer une partie des frais qui s'ensuivraient.

Le projet de loi dont nous discutons est certes discutable et plusieurs d'entre nous ont leurs propres idées quant à la manière de l'appliquer. En 1958, la *Presse canadienne* a fait un sondage. Elle posait la question suivante: «Le gouvernement fédéral devrait-il subventionner le sport amateur, afin de permettre aux athlètes de se développer et d'être de calibre international, et d'améliorer la santé nationale?» Des personnes interrogées, 86 étaient en faveur et 20 contre. Les députés voient donc qu'il s'agit d'une question qui prête à controverse. Toutefois, je suis sûr que tous tant que nous sommes, nous désirons ardemment que le présent bill soit appliqué.

Plusieurs estiment que le présent bill devrait porter sur tous les genres de loisirs. Je sais que bien des gens de ma ville sont de cet avis. Toutefois, pour le moment, je crois que le Conseil devrait s'attacher à encourager la santé physique et le sport amateur. Avec le temps, on pourra faire porter la loi sur d'autres sortes de loisirs. Si cela venait à se produire, je crois qu'il faudrait plus d'argent. Mais qu'on pourrait encore attendre un an ou deux.

J'estime également, pour ce qui est d'accorder des subventions aux entraîneurs et aux organisateurs, que le Conseil devrait songer dans certains cas à retenir les services permanents d'entraîneurs et d'organisateurs. Il est arrivé que le Canada ait perdu de très bons entraîneurs parce qu'il ne pouvait leur donner d'emploi. Mais ces hommes devront avoir des aptitudes reconnues. Selon moi, le Conseil doit se garder de ce danger et ne pas prêter l'oreille inconsidérément à quiconque s'intitule entraîneur. Il faudrait ne considérer que les entraîneurs d'une compétence reconnue.

A mon avis, il conviendrait d'étudier les moyens propres à favoriser une meilleure exploitation des possibilités existantes afin d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine. Lorsqu'il est question d'aider nos équipes à participer aux compétitions internationales, nous devrions songer à la possibilité d'utiliser les moyens dont dispose l'Aviation royale du

Canada pour transporter nos joueurs. Les avions de l'A.R.C. se rendent chaque semaine dans nombre de pays, et peut-être que nos athlètes qui vont représenter le Canada dans des compétitions sportives internationales pourraient se servir de ce moyen de transport.

Nous devrions également nous servir davantage des services de Radio-Canada pour annoncer les événements sportifs importants et faire de la réclame autour de nos meilleurs athlètes. Nombre de gens ont dit que c'est la radio qui a assuré le succès financier de la Ligue nationale de hockey. Cela s'applique non seulement à Toronto mais aussi à d'autres régions. Je reconnais que la radiodiffusion a contribué à augmenter le nombre des présences aux événements sportifs dans diverses villes; c'est pourquoi j'estime que Radio-Canada, par le truchement de la télévision, pourrait rendre un service précieux au sport amateur au Canada en lui assurant une certaine réclame. Si l'on faisait davantage de publicité pour nos athlètes nationaux, au moyen de la télévision et autrement, une plus grande partie du public serait encouragée à participer aux événements sportifs.

Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu à la télévision les finales du championat national amateur de hockey. Le hockey professionnel est régulièrement télévisé et, souvent même, les finales des ligues nationales ne sont pas présentées au public sous l'égide d'entreprises commerciales, mais par les services de la Société Radio-Canada. Celle-ci devrait faire de même pour les finales d'amateurs.

Chacun d'entre nous doit se demander: que pensons-nous du prestige du Canada dans le domaine du sport international, lors de manifestations comme les jeux olympiques, par exemple? En tant que législateurs, nous devons répondre à cette question. Le conseil des sports doit évidemment aussi se la poser et y répondre. Nous parlons sans hésiter de notre prestige, de notre fierté nationale, dans le domaine de l'athlétisme. Mais que faisons-nous, en réalité, à cet égard? J'ai formulé certaines propositions qui méritent, je crois, qu'on les examine. Je soulignerai plus particulièrement l'importance qu'il y aurait à faire davantage de publicité par l'intermédiaire de la Société Radio-Canada. J'invite les honorables députés à songer aux athlètes qui, à coups de sacrifices, ont fait honneur au Canada en se méritant des médailles d'or aux jeux olympiques. Nous nous rappelons pour la plupart, naturellement, combien le Canada s'est réjoui lorsque Percy Williams a étonné tous les experts en rapportant deux médailles d'or au Canada en 1928 grâce à ses victoires dans les courses de 100 et 200 mètres. C'était la deuxième fois que le Canada gagnait une course de vitesse ou «sprint». Je me demande combien de députés se souviennent de celui qui avait précédemment mérité cet honneur pour le Canada? En 1908, M. R. Kerr a remporté la course de 200 mètres aux jeux olympiques.

Nous nous souvenons de gens comme Percy Williams à cause simplement de la publicité qu'on lui a faite à cette occasion. Probablement que personne d'entre nous se rappelle qu'en 1928, lorsque Percy Williams est revenu des jeux olympiques avec deux médailles d'or, Ethel Catherwood, de Saskatoon avait aussi rapporté une médaille d'or pour avoir gagné l'épreuve du saut en hauteur chez les dames. Je m'en souviens parce qu'à son retour, on a tenu en son honneur une réception publique à Winnipeg.

Nous nous souvenons tous de Barbara Ann Scott qui, en 1948, a remporté le championnat de patinage de fantaisie, mais nous nous en souvenons surtout à cause de la publicité qui a entouré son succès. Combien d'entre nous se souviennent encore du seul Canadien qui a gagné une médaille d'or dans les compétitions individuelles en 1952? C'est le jeune Georges Généroux, de Saskatoon, qui s'est mérité cet honneur cette année-là dans le tir aux piegons. En 1908, le Canada a connu le même honneur lorsque W. H. Ewing a remporté la médaille d'or. Je me demande combien d'entre nous se souviennent des noms de Robert Paul et Barbara Wagner qui ont gagné le championnat de patinage de fantaisie à Squaw-Valley cette année? Dans un an ou deux peut-être, bon nombre d'entre nous auront oublié leurs noms. Nous n'oublions pas les noms des gens comme Jesse Owens et d'autres gagnants américains, à cause de la publicité énorme qu'on leur fait. Leurs noms deviennent presque légendaires lorsque nous parlons d'athlétisme. Nous sommes enclins à oublier les noms de nos athlètes canadiens et pourtant, comme nation, nous nous sentons parfois bien mortifiés lorsque nos athlètes n'arrivent pas à se mesurer avec les athlètes des autres pays.

Des députés ont dit que nous devons prendre bien garde de permettre que cet argent soit dépensé de sorte que ce soient les professionnels qui en bénéficient en fin de compte et, à cet égard, je suis bien d'accord. Je suis pleinement de l'avis de l'honorable député de Calgary-Sud qui a dit que le sport professionnel a sa place dans notre mode de vie. Le sport professionnel encourage bien des jeunes à participer aux sports amateurs, et c'est un encouragement que nous, en notre qualité de citoyens et de législateurs, ne leur avons probablement pas procuré.

Avant de terminer, j'aimerais signaler aux députés les succès que les athlètes canadiens

ont remportés dans le passé aux jeux olympiques. Combien de ces athlètes remarquables connaissons-nous, même de nom? Le marathon n'a été gagné qu'une seule fois, par M. W. J. Sherring, en 1906. La marche de 10,000 mètres n'a été gagnée qu'un seule fois par M. G. H. Goulding, en 1912, de même que la course d'obstacles de 110 mètres, par M. E. J. Thomson, en 1920. Nous n'avons remporté qu'une seule fois le championnat des sauts en hauteur, en 1932. Comme on a entouré cet événement d'un peu de publicité, plusieurs députés se rappellent sans doute Dunc MacNaughton. La course de traîneau à chiens ne compte qu'un championnat canadien: il a été remporté en 1932 par M. Emil Saint-Godard, de Le Pas (Manitoba).

Dans le domaine du hockey, on se rappelle sans doute que nous nous sommes mérité le championnat en 1920, en 1924, en 1928 et en 1932. Ce n'est qu'en 1936 que, pour la première fois, le Canada ne remporta pas la victoire. Cette année-là, la Grande-Bretagne a remporté le championnat olympique grâce à une équipe dont la plupart des joueurs avaient appris à jouer au hockey au Canada. En 1948 et en 1952, le Canada a été vainqueur, mais en 1956 l'Union soviétique a remporté la victoire et en 1960, les États-Unis ont gagné l'épreuve.

Je le répète, certains prétendent que nous devons nous assurer que cet argent ne sera pas dépensé de façon que ce soient les professionnels qui en profitent en définitive. Lorsque j'entends dire de telles choses, je pense qu'on veut sans doute parler de la situation du hockey au Canada à l'heure actuelle. A mon avis, le hockey amateur devrait recevoir tout l'appui que le Conseil sera en mesure de lui donner, car l'Association de hockey amateur du Canada, un des plus grands organismes du genre au Canada, qui compte parmi ses membres environ 120,000 joueurs, à partir des plus jeunes jusqu'aux plus âgés, n'a qu'un employé rémunéré, et il s'agit du secrétaire-gérant, M. Gordon Juckes, de Melville (Sask.). Dans toute cette organisation, on ne trouve qu'un seul employé rémunéré qui s'occupe des intérêts de 120,000 enfants. Si l'on compare les succès remportés par les joueurs de hockey canadiens dans les épreuves olympiques à ceux des autres athlètes, il est bien évident, d'après moi, que c'est le sport que le Conseil devrait favoriser plus que tout autre, de façon que le Canada puisse regagner et maintenir son prestige dans les épreuves olympiques de hockey, notre jeu national, en remportant le championnat olympique comme nous le faisions dans le passé.

Des cinquante-trois pays qui ont participé aux jeux olympiques d'été de 1960, le Canada s'est classé vingt-sixième; notre pays a fini au huitième rang parmi seize concurrents, lors des jeux olympiques d'hiver qui ont eu lieu à Squaw-Valley. Lorsque nos enfants reviennent de l'école avec leurs bulletins et qu'ils ont des notes inférieures à 50, nous estimons que quelque chose cloche et que nous devons y voir. Si nous jetons un coup d'œil sur les succès que nous avons remportés aux jeux olympiques d'hiver de 1960, nous constatons que le Canada a obtenu 50 p. 100; cependant notre cote a été légèrement inférieure lors des jeux olympiques d'été. Pour ce qui est des épreuves sportives internationales, je dirai que le conseil envisagé devra tenir compte de tout ce qui est de nature à aider notre pays à produire des athlètes qui ne le cèdent en rien aux athlètes d'autres pays. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient toujours les vainqueurs. Nous serons fiers d'eux s'ils affichent une belle tenue. Cependant, j'estime que le Conseil devrait s'intéresser vivement aux athlètes qui participeront aux épreuves internationales. Il ne devrait pas craindre de s'occuper du hockey, même si les clubs professionnels finissent par obtenir la plupart de nos meilleurs joueurs. Le Conseil devrait faire état des succès éclatants que nous avons remportés dans le domaine du hockey par le passé, et accorder à ce sport autant d'appui qu'à tout autre sport amateur qui se pratique au Canada.

M. M. L. McFarlane (Kootenay-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, moi aussi féliciter le ministre de ce projet de loi. C'est, à mes yeux une excellente mesure et j'abonde dans le sens de tous les préopinants. On ne saurait minimiser l'importance du sport à tous ses paliers, depuis le sport amateur jusqu'au sport professionnel. On a beaucoup parlé, cet après-midi, des grandes vedettes du passé. Mais les autres, les joueurs moyens, que ce soit au hockey, au ballon-panier, au tennis ou dans n'importe quel autre sport? Ne sont-ce pas ceux-là qu'il faut aider?

Actuellement il y a des conseils d'établis partout au Canada. Dans les grandes comme dans les petites villes. Voilà les gens qu'il faut aider. Le ministre devrait recourir aux rouages officiels qui existent déjà. La plupart des régions comptent déjà un directeur des loisirs nommé par la province, la municipalité ou le comté. Pourquoi ne pas recourir aux institutions établies au lieu de monter tout un appareil administratif? Il faut travailler de concert avec les autorités municipales; elles savent où sont les besoins, et elles comprennent l'importance d'encourager les sports chez les jeunes.

Je suis très heureux de constater que le mot «récréation» ne figure pas dans le bill. Autrement, nous aurions peut-être été dans la situation impossible d'avoir à fournir des

instructeurs aux passionnés du bridge ou du golf ou même aux adeptes du jeu de la puce. Nous devons couper les frais généraux et accorder une aide financière aux petits groupes au lieu de consacrer des sommes considérables aux frais d'administration, aux réunions du Conseil, aux réunions conjointes et autres réunions d'un bout à l'autre du pays.

J'aurais une autre question à signaler au ministre. Nous devons nous occuper de tous les genres de sports. Diverses organisations ont présenté des instances. J'en ai reçu une cet après-midi de l'Association canadienne du hockey amateur. Nous devrions aussi nous occuper de l'Association canadienne du ballon-panier amateur, l'Association canadienne du football amateur, l'Association canadienne du rugby amateur, et ainsi de suite pour tous les sports.

J'aimerais de plus avoir l'assurance que cette somme de 5 millions sera dépensée au bénéfice de ceux qui ont besoin de culture physique, et je crois qu'un tel programme devrait s'adresser tout d'abord à la jeunesse de notre pays. Des milliers de jeunes attendent une orientation, et je sais que le ministre et le gouvernement peuvent et veulent la leur donner.

On a beaucoup parlé, cet après-midi, de la nécessité de former des entraîneurs. J'ai des idées un peu différentes là-dessus. Je sais que les entraîneurs sont indispensables, mais il pourrait arriver que nous en formions un grand nombre qui se dirigeraient vers les grandes villes. La situation est tout aussi sérieuse dans nos petites villes, où il serait impossible de trouver des personnes aptes à enseigner les sports amateurs à de petits groupes. L'élimination de nos petites villes entraînerait des conséquences graves. En examinant les équipes qui se sont distinguées dans les différents sports, on constate que la majorité des joueurs viennent de petites villes.

Remontons aux années 1936 et 1937. La Colombie-Britannique avait alors ce qu'on appelait un service «pro-rec». Le gouvernement provincial affectait des milliers de dollars à ce service, qui aurait pu donner d'excellents résultats, s'il avait été organisé et administré comme il faut. Dans ma propre région, nous avons reçu pour $2,000 de matériel de culture physique. Aujourd'hui, je ne crois pas qu'il soit possible de retracer la moindre partie de ce matériel. J'estime que nous avons une tâche gigantesque à accomplir pour donner l'orientation voulue à un tel programme.

De plus, j'aimerais recommander que nous aidions tous ceux qui s'occupent de faire pratiquer des sports à nos jeunes gens. Ils nous donneront de meilleurs joueurs de hockey, de baseball, de basketball et de crosse. Bon nombre de ces sports se pratiquent sur de petits terrains, de petites patinoires, sans les édifices compliqués dont on a parlé à plusieurs reprises au cours du présent débat. Je ne puis m'empêcher, monsieur l'Orateur, de féliciter en passant tous les moniteurs bénévoles dont le préopinant a parlé, ils sont l'épine dorsale des sports amateurs au Canada. C'est en nous fondant sur leur œuvre que nous instaurerons la santé physique et que nous permettrons à nos jeunes gens d'atteindre le but qu'ils cherchent à atteindre depuis des années.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre d'avoir présenté ce bill. A mon avis, il est excellent, et il s'imposait depuis longtemps. Il pourra, j'en suis sûr, servir de base générale sur laquelle les divers gouvernements, tant au palier fédéral que provincial et municipal, pourront s'appuyer. Il ne faudrait pas, toutefois, oublier toutes les embûches qui sont liées aux problèmes de l'entraînement, des classes et même de la répartition des fonds d'un bout à l'autre du pays.

Nos jeunes n'ont certainement pas participé jusqu'ici aux sports et à l'entraînement comme ils l'auraient dû. Or, cette participation à l'entraînement est devenue nécessaire avec les années, à cause des nouvelles conditions qui existent maintenant au Canada. En 1900, plus de 50 p. 100 de notre population travaillaient dans des fermes, se livrant à une activité physique, de l'aube au crépuscule. Aujourd'hui, 10 p. 100 seulement de notre population est agricole. L'exploitation des fermes est devenue mécanisée, de sorte que la plupart des travaux lourds s'effectuent à l'aide de machines. La majeure partie de notre population vit aujourd'hui dans les régions urbaines. Même là, le travail physique est réduit au minimum, par suite de l'emploi de tondeuses motorisées, de pelles mécaniques et de déneigeuses automatiques. Toutes ces choses ont réduit le travail physique d'une façon formidable. L'écourtement des heures de travail assure maintenant beaucoup plus de loisirs. En fait, il n'y a pas très longtemps, je lisais une déclaration d'un psychologue, selon laquelle la journée idéale consisterait en huit heures de travail, huit heures de sommeil et huit heures de jeu. Ce sont les huit heures de loisir qu'il faut le mieux organiser. L'être humain a besoin d'activité physique pour maintenir ses muscles, son cœur et ses autres organes en bon état et aussi pour éliminer les déchets de son sang et brûler en quelque sorte les autres produits qui peuvent s'accumuler dans son organisme et y causer un tort irréparable.

Il est avéré que la plupart des Canadiens ont des occupations dites sédentaires. La

plupart d'entre nous mangent trop et ne font pas assez d'exercice, à supposer qu'ils en fassent. Ce que le présent bill fera pour amener les Canadiens à se soucier de l'exercice physique et de la santé de leurs corps contribuera pour beaucoup au bonheur de l'individu et à son sentiment de bien-être, sans compter que nous y gagnerons quelques années de vie. L'intérêt qu'il en résultera à l'égard de la santé physique et de l'exercice régulier aura pour effet d'améliorer la santé mentale de la population. Je songe en particulier aux tensions de la vie moderne qui poussent les gens à absorber des tranquillisants et des somnifères. Un corps physiquement fatigué est un corps sain; la détente et le sommeil lui viennent de façon naturelle.

Je pense aussi à nos adolescents, à nos jeunes gens qui ont tout ce temps à leur disposition. L'autre jour, un esprit religieux signalait que les loisirs dont nous disposons de nos jours constituent l'une des tragédies de notre époque. Nous devons, disait-il, tous partager la responsabilité d'organiser l'activité des jeunes. Pour les jeunes gens, la mode est aux voitures d'un certain âge et aux randonnées. Ils sont surtout victimes des établissements commerciaux qui veulent les attirer. Certains de ces adolescents se joignent à des bandes. Il faut trouver un débouché à toute cette jeune exubérance et il n'y a pas à s'étonner qu'elle se traduise en particulier par des batailles. La plupart des jeunes s'intéressent tout naturellement au sport et, par conséquent, nous avons la grande responsabilité de leur fournir l'occasion de participer à des sports organisés, à des leçons d'activité physique et à des initiatives d'ordre général qui exigent de l'exercice physique. Nous ne devons laisser de côté aucun des jeunes Canadiens. Nous devons leur donner l'occasion de travailler à devenir des gens physiquement et moralement forts, ayant la force d'âme qui fera du Canada un exemple pour le monde entier.

M. John Smith (Lincoln): Monsieur l'Orateur, je tiens pour un honneur d'avoir l'occasion d'étudier ce bill qui tend à encourager la santé physique et les sports amateurs. Je ne parlerai pas des principes dont il s'inspire; les préopinants en ont amplement parlé. Cependant, il est un sport dont je veux parler et un passage du bill sur lequel je veux formuler quelques brèves observations. Qu'on ne pense pas que je favorise un sport en particulier. Cependant, nous avons entendu parler du hockey, de la crosse, du baseball, du football, et de beaucoup d'autres sports. Permettez-moi d'appeler l'attention du ministre sur le canotage amateur.

Le canotage amateur étant un sport aquatique, il ne convient pas à toutes les municipalités. Cependant, c'est un sport qui exige de ses participants une très grande endurance physique. Ils doivent consacrer de longues heures, à l'exercice, et souvent sans grande publicité. C'est un sport qui trouve beaucoup de faveur dans nos universités et nos collèges et, dans bien des cas, dans nos écoles publiques et secondaires. Par conséquent, c'est un sport que nous devons maintenir. Nous ne devons pas le laisser disparaître. Il exige un équipement très coûteux, mais il semble y avoir par tout le pays des gens disposés à aider à le fournir. A mon avis, le ministre devrait également l'appuyer. Bon nombre de Canadiens qui l'ont pratiqué ont acquis à l'étranger de la renommée pour le Canada en remportant ce qu'on appelle les avirons de diamants, que se méritent les champions mondiaux. Je me souviens de quatre athlètes qui ont remporté cet honneur pour le Canada.

Dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, nous avons un club de canotage très actif, que fréquentent les élèves de nos écoles secondaires. Nous avons le parcours Henley, où des étudiants de bon nombre d'écoles secondaires de la province d'Ontario et d'autres régions du Canada viennent, de temps à autre, pendant l'été, tenir leurs compétitions. Une fois l'an, il s'y déroule aussi le grand concours du championnat international qui met aux prises des équipes des États-Unis et de tout le Canada.

Le canotage n'est probablement pas le sport le plus important au Canada. Néanmoins, il est au premier plan en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud, en Allemagne, et surtout en Grande-Bretagne. C'est un sport qui développe le caractère. Il favorise la forme physique et la virilité. Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social songera à établir le Conseil, prévu dans la mesure, je lui demanderais d'examiner la possibilité d'y nommer quelqu'un qui fait autorité dans ce sport nautique amateur. A mon avis, c'est un sport très important pour nos universités, nos collèges et nos écoles secondaires.

Je ne m'attarderai pas plus longtemps sur le bill à l'étude; je me rends compte qu'un bon nombre de députés ont pris la parole. Je suis d'accord avec la plus grande partie de ce qu'ils ont dit et je tiens seulement à dire que j'appuie sans réserve le projet de loi à l'étude.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à vous assurer dès le début que les observations que je crois devoir faire au sujet de cette mesure si importante seront très brèves. Il me semble qu'on a déjà parlé dans le détail de tous ses aspects. Toutefois, je signale au ministre et au Conseil qu'il nommera, qu'à ma connaissance aucune université canadienne ne confère un diplôme de culture physique. Je crois, en effet, que quiconque, au Canada, veut se spécialiser

dans ce domaine, doit se rendre aux États-Unis. Il me semble que le Canada en est arrivé au point, étant donné sa population et sa position dans le monde, qu'il lui faudrait une université qui décerne un diplôme de culture physique.

Je me permettrai d'affirmer, monsieur l'Orateur, que l'université de Toronto possède, dans le cadre de sa faculté d'agriculture à Guelph, un des immeubles les plus beaux pour l'exercice de la culture physique qu'on puisse trouver n'importe où en Amérique du Nord. Ce serait l'endroit idéal pour y loger une école nationale d'éducation physique.

Je tiens à dire à quel point, j'apprécie, en tant que député—et je suis sûr qu'il en est de même pour tous les autres représentants—le magnifique travail des instructeurs bénévoles dans le domaine du sport amateur au Canada. Je ne doute pas que la mesure servira une fin utile en développant la bonne condition physique et en améliorant le sport amateur dans notre pays. En même temps, nous veillerons au développement des jeunes Canadiens, c'est-à-dire des citoyens de demain.

M. l'Orateur: Je dois prévenir la Chambre, que, si le ministre prend maintenant la parole, il terminera le débat.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je serai très bref. Je tiens à remercier tous les députés de leur apport au débat d'aujourd'hui. Je sais qu'il y a eu beaucoup de collaboration dans le passé. C'est vrai que j'ai parlé de cette question dans d'autres discours que j'ai faits à la Chambre, à l'occasion de l'examen de bills de simples députés. Je pense que la Chambre à l'unanimité veut que ce bill soit adopté. Je puis assurer à tous les députés que toutes les propositions qui ont été faites aujourd'hui à la Chambre seront soumises à l'examen du Conseil. J'apprécie aussi tous les avis qui nous ont été donnés et je les transmettrai également. Bon nombre d'idées excellentes ont été avancées, un peu différentes les unes des autres, mais elles seront quand même transmises au Conseil pour qu'il les étudie. Évidemment, j'expliquerai bien volontiers les détails du bill lorsque nous serons rendus à l'étape de l'étude en comité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'étude des articles.)

Les articles 1 à 6 sont adoptés.

Sur l'article 7—*Établissement du Conseil.*

M. Clermont: J'aimerais que le ministre nous dise qui nommera les représentants de chaque province?

[M. Hales.]

L'hon. M. Monteith: Le gouverneur en conseil. Les membres sont nommés par le gouverneur en conseil.

M. Clermont: Je signale au ministre que, selon la version française, ils seront nommés par les provinces. En voici le texte:

(Texte)

(4) Chaque province doit compter, au sein du Conseil, au moins un membre qu'elle a nommé.

(Traduction)

L'hon. M. Monteith: L'honorable député aurait-il la bonté de répéter?

M. Clermont: Il s'agit du texte français:

(Texte)

(4) Chaque province doit compter, au sein du Conseil, au moins un membre qu'elle a nommé.

(Traduction)

Voulez-vous dire la province?

L'hon. M. Monteith: Je n'arrive pas à comprendre comment il se fait que le paragraphe 4 de l'article 7 soit ainsi rédigé en français. Le texte anglais précise bien:

(4) *Of the members of the council, at least one shall be appointed from each province.*

Nous étudierons cette question évidemment, mais si je comprends bien, la version française laisse nettement entendre que la province va nommer les membres.

Des voix: Oui.

L'hon. M. Monteith: J'ai bien peur qu'il ne s'agisse d'une erreur d'impression. Pourriez-vous me conseiller sur la marche à suivre en l'occurrence, monsieur le président?

M. Denis: Monsieur le président, le ministre pourrait peut-être modifier la version anglaise.

M. le président suppléant: Je recommanderais que le texte français soit rectifié dans les éditions subséquentes. Si le ministre est d'avis qu'il n'y a rien à reprendre dans le texte anglais, alors la seule solution logique serait de rectifier le texte français dans les éditions à venir.

L'hon. M. Monteith: Je présume que c'est ce qui se produira. On tiendra compte de la rectification dans les éditions subséquentes, n'est-ce pas?

M. le président suppléant: Est-ce cela que le comité désire?

M. Denis: Sérieusement, monsieur le président, pourquoi ne modifierions-nous pas le texte anglais de manière que chaque province puisse nommer au moins un membre? Je présume que, dans une province conduite par le PSD, il devrait se trouver des tenants de ce parti qui ont l'esprit sportif et ainsi le représentant de cette province représenterait aussi le PSD. La même chose pour le

Crédit social. Il me semble qu'il est juste que la province nomme au moins un représentant au conseil. Le ministre pourrait y voir. Rien de mal à ce qu'au moins un membre du Conseil soit nommé par chaque province, parce que même s'il y en avait neuf de chaque province, ce serait juste.

L'hon. M. Monteith: Je ne dis pas exactement comment se fera la nomination du représentant de chaque province, mais dans le bill l'intention est d'avoir un représentant de chaque province. J'aime mieux m'en tenir à la version anglaise.

M. Benidickson: Je pense que le secteur le plus à l'Ouest de l'immense province d'Ontario devrait avoir un représentant au sein du Conseil.

Je connais la patience du ministre et j'arrive peut-être un peu tard pour lui poser une question ou deux. Quoi qu'il en soit, j'aimerais demander au ministre si une entreprise municipale comme celle de Kenora qui m'intéresse au plus haut point peut s'attendre à une petite garantie pour l'aménagement de piscines, pistes, courts intérieurs de tennis, et le reste. Pourrait-elle recevoir une contribution en vertu du programme du ministre prévu dans le présent bill?

L'hon. M. Monteith: Je crois que l'article pertinent a été adopté mais je suis heureux de dire que les projets seront élaborés par les provinces dans le cadre des accords conclus avec elles, comme c'est le cas pour les subventions à la santé nationale. Par conséquent, si une province présente un projet, je pense que le Conseil l'examinera.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, un mot à propos de la question soulevée par mon honorable ami de Labelle. Je ne pense pas que nous puissions laisser ce point tel quel, comme le député l'a fait remarquer, car le texte anglais du bill dit:

Of the members of the council, at least one shall be appointed from each province.

D'autre part, le texte français indique que c'est la province qui fera la nomination. Dans ce cas, monsieur le président, je crois qu'il n'y a qu'une chose à faire; ce serait que vous consultiez le greffier pour voir si on peut s'inspirer d'un précédent, et quelle serait la meilleure manière d'élucider la question. Nous ne pouvons certes pas avoir un bill qui dise blanc en anglais et noir en français. Je suis sûr que le ministre ne veut pas cela le moins du monde. Je fais cette suggestion pour ce qu'elle vaut, mais elle me semble logique.

M. le président suppléant: J'ai déjà envoyé par messager au leader de la Chambre une proposition invitant le gouvernement à modifier le texte français de manière à corriger la situation. Il n'appartient pas au président de consulter le greffier de la Chambre, autant qu'il appartient, je crois, au gouvernement de corriger la situation au moyen d'un amendement approprié.

M. Denis: Monsieur le président, je croyais que les deux langues étaient officielles. A mon avis, il y a une autre faute dans le titre. L'anglais dit «fitness» et le français «santé». Il me semble que le mot «santé» se traduirait par le mot «health», mais on peut être en santé et pourtant inapte à pratiquer de tels sports ou à se livrer à de telles activités.

M. Drysdale: Comment l'honorable député traduirait-il le mot «fitness»?

L'hon. M. Monteith: A mon avis, monsieur le président, le mot «santé» peut être une bonne traduction du mot «fitness» dans ce sens. Je regrette de ne pas être suffisamment versé en français pour pouvoir fournir une traduction appropriée. Je reconnais qu'une personne en santé pourrait avoir une bonne tension artérielle, et tout cela, mais n'être pas apte physiquement.

M. Denis: En effet.

L'hon. M. Monteith: J'en conviens. Selon mon interprétation, «fitness» signifie «health». A mon avis, une personne en santé possède une certaine aptitude physique.

M. Denis: Je ne comprend toujours pas très bien le terme «fitness».

L'hon. M. Monteith: Est-ce que «aptitude» traduirait «fitness»?

M. Benidickson: Développons les gens qui n'ont pas d'aptitudes.

M. Denis: «Condition physique» serait une meilleure traduction que «la santé».

M. Chambers: N'abordons qu'un point à la fois.

M. Drysdale: Monsieur le président, je ne suis pas très versé en français, mais je me demande si le paragraphe 4 de l'article 7 conserverait son sens si on en retranchait les mots «qu'elle a nommé» et si on mettait un point après le mot «membre». Le paragraphe aurait-il ainsi le même sens que dans sa version anglaise? Même si les deux langues sont sur un pied d'égalité, je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, plus familier avec l'anglais, a tendance à se reporter à la version anglaise et à supposer que la traduction a le même sens. A mon avis, je pense qu'en supprimant les mots «qu'elle a nommé» et en mettant un point après le mot «membre», on donnerait à la version française du paragraphe en question le même sens qu'il a en anglais.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, pour sa brillante idée, mon préopinant mériterait que je m'empresse de le recommander à l'Académie française. Je propose que les quatre derniers mots du paragraphe en cause soient supprimés. Ainsi modifié, le paragraphe se lirait comme il suit:

(Texte)

Chaque province doit compter, au sein du Conseil, au moins un membre.

Et que les quatre derniers mots du 4e paragraphe soient rayés.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Nous nous trouvons donc en présence de deux traductions infidèles du bill: la première a été signalée par l'honorable député de Labelle et la seconde par l'honorable député de Saint-Denis. Étant donné l'heure, je me demande s'il ne serait pas plus sage de demander aux traducteurs d'examiner cette question durant l'heure du dîner; nous pourrions réserver le titre et l'article en cause car, même si je vois une bonne intention dans le fait que le ministre a proposé un amendement si bien amorcé par l'honorable député de Burnaby-Richmond, il n'en reste pas moins que je n'aime pas la façon dont la phrase se termine en français. Il me semble qu'il y aurait une manière plus élégante de la tourner. Je propose donc, pour assurer une plus grande clarté et pour accélérer les travaux de la Chambre tout en sauvegardant les deux langues officielles, qu'on adopte la ligne de conduite que j'ai formulée.

L'hon. M. Monteith: Je n'ai aucune objection à ce que les choses se passent ainsi. Je me demande seulement si le comité consentirait à étudier les autres articles.

(Texte)

M. Denis: Monsieur le président, étant donné que l'honorable ministre des Transports (M. Balcer) a parlé de l'Académie française et qu'il est en train de devenir lui-même académicien, peut-être pourrait-il aider l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) afin que le titre du projet de loi que nous étudions actuellement soit traduit de façon adéquate.

Je suis d'avis que le mot *fitness* devrait être traduit par les mots «condition physique», soit *physical condition,* en anglais.

La traduction actuelle n'a aucun rapport à la santé. Au fait, je peux être un très bon joueur de hockey et avoir mal aux oreilles.

(Traduction)

M. le président suppléant: Le comité consent-il à ce que l'article 7 soit réservé?

Des voix: D'accord.

(L'article est réservé.)

[M. Drysdale.]

Les articles 8 à 14 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait de l'état de la question.

LES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, si l'on me le permet, j'aimerais interrompre nos travaux pour demander à la Chambre de consentir à revenir à l'examen des motions, afin d'étudier un problème intéressant les bills de divorce qui figurent au *Feuilleton.*

M. l'Orateur: L'honorable représentant a-t-il la permission de revenir aux motions?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Churchill: La Chambre est saisie de nombreux bills de divorce que nous pourrons peut-être expédier avec diligence d'ici quelques jours, si nous prenons maintenant une certaine disposition.

La méthode à suivre dans l'examen des bills de divorce a été pour le Parlement un problème épineux et, depuis deux ans, on a dépensé beaucoup de temps pour tâcher d'en arriver à une solution. Parfois, il semble que nous soyons venus très près d'y réussir, mais le degré d'unanimité souhaitable faisait défaut. Cependant, comme les personnes qui ont présenté des requêtes de divorce l'ont fait de bonne foi, à notre connaissance, et qu'elles se sont conformées aux lois du pays, il serait peut-être sage que la Chambre adopte cette année les bills dont elle est saisie et qu'elle continue ses efforts pour trouver une solution plus satisfaisante à tous ces problèmes, comme certains le désirent. Aux fins du compte rendu, je vais faire une déclaration et, si les autres partis représentés à la Chambre y souscrivent, nous pourrons peut-être alors étudier les bills de divorce. Voici cette déclaration: on est en train d'étudier la procédure intéressant les instances de divorce présentées au Parlement, et le gouvernement espère pouvoir soumettre à la Chambre certaines propositions à cet égard lors de la prochaine session.

Si la Chambre accepte ce compromis, peut-être pouvons-nous au moins convenir que plus tard, au cours de la journée ou lorsque nous aurons terminé l'étude du bill visant l'aménagement du chemin de fer Pine-Point —si toutefois nous le terminons—ou avant que la séance soit levée à dix heures et demie, nous accorderons la deuxième lecture aux bills de divorce qui figurent au *Feuilleton.* Ces bills seront ensuite déférés au comité permanent des bills privés en général, qui les examinerait demain. Lorsque le comité nous les renvoiera, nous pourrons procéder à la troisième lecture.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): J'ai l'impression que la proposition du leader de la Chambre agréera à mes honorables amis qui siègent dans cette enceinte. On sait fort bien que nombre de député siégeant des deux côtés de la Chambre répugnent à approuver ces bills, mais on estime que, aussi longtemps que nous n'aurons que la procédure actuelle, nous ne devrions pas refuser à ceux qui ont agi de bonne foi un redressement prévu depuis la Confédération.

Je risque même la proposition suivante: pendant les dix prochaines minutes, au lieu d'entreprendre l'étude du projet d'aménagement du chemin de fer Pine-Point, de revenir à l'autre mesure dont nous avons été saisis, et de reprendre ensuite le bill intéressant le chemin de fer Pine-Point, nous pourrions, si aucun parti ne s'y oppose, acquiescer tout de suite à la proposition du leader de la Chambre et accorder la deuxième lecture à ces bills qui figurent au *Feuilleton*, afin de les envoyer sans tarder au comité qui pourra les examiner le plus tôt possible.

M. Frank Howard (Skeena): Si, plus tôt au cours de la session l'on avait trouvé et fait approuver une solution à ce problème parlementaire particulièrement vexant, certains députés qui sont absents en ce moment n'auraient pas à adopter une attitude aussi apoplectique.

Cependant, pour ce qui est des recherches qu'effectue le gouvernement et d'autres encore, nous espérons fort qu'on saura apporter une solution à ce problème. Nous espérons que le Parlement sera soulagé de cette difficulté à la prochaine session et que les bills de divorce pourront être examinés avec plus de diligence et de justice.

Pour ce qui est des bills dont nous sommes saisis, j'ai l'impression que nous n'épuiserons pas les dix minutes dont nous disposons avant six heures pour leur donner la deuxième lecture. Nous n'y mettrons que dix ou quinze secondes, j'en suis sûr, si, comme dans le passé, nous les adoptons automatiquement.

L'hon. M. Churchill: La proposition est acceptable, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle donc à étudier maintenant, en une seule motion, les bills privés nos 1 à 353 qui figurent au *Feuilleton*?

Des voix: Entendu!

M. Benidickson: Monsieur l'Orateur, avez-vous parlé du bill n° SD-110 à ce sujet, ou me suis-je trompé?

M. l'Orateur: La motion proposée maintenant porte que les bills nos SD-1 à SD-100 inclusivement, SD-102 à SD-106 inclusivement, SD-108 à SD-264 inclusivement et SD-266 à SD-356 inclusivement, qui sont inscrits comme étant les articles nos 1 à 353 inclusivement sous le titre «Bills privés» au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soient maintenant lus pour la deuxième fois. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° SD-1, loi pour faire droit à Jean George Lipsman.—M. McCleave.

Bill n° SD-2, loi pour faire droit à Margaret Terese MacDonald Tombs.—M. McCleave.

Bill n° SD-3, loi pour faire droit à Esther Miller Finkelstein.—M. McCleave.

Bill n° SD-4, loi pour faire droit à Matilda Aboud Henrig, autrement connue sous le nom de Matilda Aboud Levac.—M. McCleave.

Bill n° SD-5, loi pour faire droit à Charles Malcolm Macdonald.—M. McCleave.

Bill n° SD-6, loi pour faire droit à Georgette-Ginette Richardot Marica.—M. McCleave.

Bill n° SD-7, loi pour faire droit à Roland Labelle.—M. McCleave.

Bill n° SD-8, loi pour faire droit à Robert Clair Alger.—M. McCleave.

Bill n° SD-9, loi pour faire droit à Susanne Louise Eismann Weinfield.—M. McCleave.

Bill n° SD-10, loi pour faire droit à Florida McIntyre Marcil.—M. McCleave.

Bill n° SD-11, loi pour faire droit à Muriel Frances Marion Simpson Anfossi.—M. McCleave.

Bill n° SD-12, loi pour faire droit à Norma Catherine Shearly McMullan.—M. McCleave.

Bill n° SD-13, loi pour faire droit à Violanda Fuoco Delage.—M. McCleave.

Bill n° SD-14, loi pour faire droit à Leonda Suzanne Winston Gold.—M. McCleave.

Bill n° SD-15, loi pour faire droit à Georgette-Claudy Bercier Brabant.—M. McCleave.

Bill n° SD-16, loi pour faire droit à Anneliese Bauer Kreuzer.—M. McCleave.

Bill n° SD-17, loi pour faire droit à Beulah Maybelle Purcell Stewart.—M. McCleave.

Bill n° SD-18, loi pour faire droit à Diana Fraid Gross.—M. McCleave.

Bill n° SD-19, loi pour faire droit à Nancy Anne Gray Lévesque.—M. McCleave.

Bill n° SD-20, loi pour faire droit à Agnes Larkin McBride.—M. McCleave.

Bill n° SD-21, loi pour faire droit à Sheila Rose Hutchison Dendy.—M. McCleave.

Bill n° SD-22, loi pour faire droit à Clara Melamed Schultz.—M. McCleave.

Bill nº SD-23, loi pour faire droit à Josephine Badaha Amyoony Marchadier.—M. McCleave.

Bill nº SD-24, loi pour faire droit à Bella Grafstein Weintraub.—M. McCleave.

Bill nº SD-25, loi pour faire droit à William John Eamer, junior.—M. McCleave.

Bill nº SD-26, loi pour faire droit à Doreen Mary Swain Mather.—M. McCleave.

Bill nº SD-27, loi pour faire droit à Dorothy Grace Brown Vallières.—M. McCleave.

Bill nº SD-28, loi pour faire droit à Nellie Frances Drake.—M. McCleave.

Bill nº SD-29, loi pour faire droit à Louis Fruttero.—M. McCleave.

Bill nº SD-30, loi pour faire droit à Fritz Flunkert.—M. McCleave.

Bill nº SD-31, loi pour faire droit à Claude Thibault.—M. McCleave.

Bill nº SD-32, loi pour faire droit à Remmechiena Elsiena Jonker.—M. McCleave.

Bill nº SD-33, loi pour faire droit à Mary Billias.—M. McCleave.

Bill nº SD-34, loi pour faire droit à Helene Lempp.—M. McCleave.

Bill nº SD-35, loi pour faire droit à Jean Elizabeth Geraldine Vimbor.—M. McCleave.

Bill nº SD-36, loi pour faire droit à Hela Hinda Fachler.—M. McCleave.

Bill nº SD-37, loi pour faire droit à Norma Skolar.—M. McCleave.

Bill nº SD-38, loi pour faire droit à Jack Warran Jones.—M. McCleave.

Bill nº SD-39, loi pour faire droit à Phyllis Marjorie Bradley.—M. McCleave.

Bill nº SD-40, loi pour faire droit à Barbara Phyllis Barnes.—M. McCleave.

Bill nº SD-41, loi pour faire droit à Clifford Harvey Stevens.—M. McCleave.

Bill nº SD-42, loi pour faire droit à Nicolas Denis Lazanis.—M. McCleave.

Bill nº SD-43, loi pour faire droit à Hedwig Anna Kiss.—M. McCleave.

Bill nº SD-44, loi pour faire droit à Mildred Linda Sexton.—M. McCleave.

Bill nº SD-45, loi pour faire droit à Hugh Donald McKean.—M. McCleave.

Bill nº SD-46, loi pour faire droit à Catherine Louise Puddicombe.—M. McCleave.

Bill nº SD-47, loi pour faire droit à Eunice Beverley Donaldson.—M. McCleave.

Bill nº SD-48, loi pour faire droit à Florrie Naomi Wise.—M. McCleave.

Bill nº SD-49, loi pour faire droit à Leslie Alfred Wheable.—M. McCleave.

Bill nº SD-50, loi pour faire droit à Roslyn Reisler.—M. McCleave.

[M. l'Orateur.]

Bill nº SD-51, loi pour faire droit à Viola Saykaly.—M. McCleave.

Bill nº SD-52, loi pour faire droit à Barbara Rose Isenberg.—M. McCleave.

Bill nº SD-53, loi pour faire droit à Thelma Rosemary Picher.—M. McCleave.

Bill nº SD-54, loi pour faire droit à Frank Grilli.—M. McCleave.

Bill nº SD-55, loi pour faire droit à Rita Joubert.—M. McCleave.

Bill nº SD-56, loi pour faire droit à Evelyn Ann Joy.—M. McCleave.

Bill nº SD-57, loi pour faire droit à Wendy Grace McCullough.—M. McCleave.

Bill nº SD-58, loi pour faire droit à John Dyall.—M. McCleave.

Bill nº SD-59, loi pour faire droit à Anna-Marie Cholette.—M. McCleave.

Bill nº SD-60, loi pour faire droit à Richard Lorne Moat.—M. McCleave.

Bill nº SD-61, loi pour faire droit à Juliana Green.—M. McCleave.

Bill nº SD-62, loi pour faire droit à Marie-Véronique-Elmire Bugeaud.—M. McCleave.

Bill nº SD-63, loi pour faire droit à Victor Robert Selvin Rafuse.—M. McCleave.

Bill nº SD-64, loi pour faire droit à Francis John Turner.—M. McCleave.

Bill nº SD-65, loi pour faire droit à Mary Berler.—M. McCleave.

Bill nº SD-66, loi pour faire droit à Ruth Anna Becker.—M. McCleave.

Bill nº SD-67, loi pour faire droit à Annunziata Collin.—M. McCleave.

Bill nº SD-68, loi pour faire droit à Sophie Greuzinger Abelius.—M. McCleave.

Bill nº SD-69, loi pour faire droit à Joan Miller.—M. McCleave.

Bill nº SD-70, loi pour faire droit à Marie-Anne Sigouin.—M. McCleave.

Bill nº SD-71, loi pour faire droit à Jean-Paul Dussault.—M. McCleave.

Bill nº SD-72, loi pour faire droit à Aleksander (Olexa ou Oleksa) Chomenko.—M. McCleave.

Bill nº SD-73, loi pour faire droit à Robert Whitla Ross.—M. McCleave.

Bill nº SD-74, loi pour faire droit à Margherita Di Paolo.—M. McCleave.

Bill nº SD-75, loi pour faire droit à Pauline Lewkowict.—M. McCleave.

Bill nº SD-76, loi pour faire droit à Marie-Louise-Aline Ross.—M. McCleave.

Bill nº SD-77, loi pour faire droit à Gisela Lydia Elisabeth Hunnius.—M. McCleave.

Bill nº SD-78, loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Payment.—M. McCleave.

Bill nº SD-79, loi pour faire droit à Pierrette De Vynck.—M. McCleave.

Bill nº SD-80, loi pour faire droit à Dorothy Joan Kovacs.—M. McCleave.

Bill nº SD-81, loi pour faire droit à John Vereshack.—M. McCleave.

Bill nº SD-82, loi pour faire droit à Éloi Vincent.—M. McCleave.

Bill nº SD-83, loi pour faire droit à Frederick William Steppings.—M. McCleave.

Bill SD-84, loi pour faire droit à Dawn Carolyn Kronen.—M. McCleave.

Bill nº SD-85, loi pour faire droit à Maria Ildiko Leitner.—M. McCleave.

Bill nº SD-86, loi pour faire droit à Nora Vida Dobie.—M. McCleave.

Bill nº SD-87, loi pour faire droit à Janina Keller.—M. McCleave.

Bill nº SD-88, loi pour faire droit à Gordon Angus Moore.—M. McCleave.

Bill nº 89, loi pour faire droit à Maurice Robert.—M. McCleave.

Bill nº SD-90, loi pour faire droit à Johann Kinzl.—M. McCleave.

Bill nº SD-91, loi pour faire droit à Elizabeth Robb Lilley.—M. McCleave.

Bill nº SD-92, loi pour faire droit à Marguerite Archambault.—M. McCleave.

Bill nº SD-93, loi pour faire droit à Nancy Viola Doolittle.—M. McCleave.

Bill nº SD-94, loi pour faire droit à Elsie Margaret Turnau.—M. McCleave.

Bill nº SD-95, loi pour faire droit à Ruth Manhaim.—M. McCleave.

Bill nº SD-96, loi pour faire droit à Micheline-Maud-Huguette Deutschenschmied.—M. McCleave.

Bill nº SD-97, loi pour faire droit à Edith Martha Ami.—M. McCleave.

Bill nº SD-98, loi pour faire droit à Christa Krusemer.—M. McCleave.

Bill nº SD-99, loi pour faire droit à John Dennis Grubb.—M. McCleave.

Bill nº SD-100, loi pour faire droit à Frank (Franz) Ziegler.—M. McCleave.

Bill nº SD-102, loi pour faire droit à Amblena Eva Margaret Mary Brouse.—M. McCleave.

Bill nº SD-103, loi pour faire droit à Marion Pelletier.—M. McCleave.

Bill nº SD-104, loi pour faire droit à Catherine-Lorraine-Berthe Unity Miller.—M. McCleave.

Bill nº SD-105, loi pour faire droit à Pierre Blagdon.—M. McCleave.

Bill nº SD-106, loi pour faire droit à Helen Rita Freestone.—M. McCleave.

Bill nº SD-108, loi pour faire droit à Mary Ann Elizabeth Datko.—M. McCleave.

Bill nº SD-109, loi pour faire droit à Frances Jane Ball.—M. McCleave.

Bill nº SD-110, loi pour faire droit à Annie Beatrice Fordham.—M. McCleave.

Bill nº SD-111, loi pour faire droit à June Catherine Volkart.—M. McCleave.

Bill nº SD-112, loi pour faire droit à Edith Ruth Gurd.—M. McCleave.

Bill nº SD-113, loi pour faire droit à Marie-Léa-Gertrude Constantinides.—M. McCleave.

Bill nº SD-114, loi pour faire droit à Vera May Kirkpatrick.—M. McCleave.

Bill nº SD-115, loi pour faire droit à Kathleen Isabel Argue.—M. McCleave.

Bill nº SD-116, loi pour faire droit à Florence Parks.—M. McCleave.

Bill nº SD-117, loi pour faire droit à Elaine Linda Goldberg.—M. McCleave.

Bill nº SD-118, loi pour faire droit à Mary Helen Cormier.—M. McCleave.

Bill nº SD-119, loi pour faire droit à Margaret Evelyn Grierson.—M. McCleave.

Bill nº SD-120, loi pour faire droit à Madeleine St-Arnaud.—M. McCleave.

Bill nº SD-121, loi pour faire droit à Ronald Clarence Breen.—M. McCleave.

Bill nº SD-122, loi pour faire droit à Sally Falovitch.—M. McCleave.

Bill nº SD-123, loi pour faire droit à Frederick John Downey.—M. McCleave.

Bill nº SD-124, loi pour faire droit à Shirley Mae Clarke.—M. McCleave.

Bill nº SD-125, loi pour faire droit à Jadwiga Nowak.—M. McCleave.

Bill nº SD-126, loi pour faire droit à Robert Fender.—M. McCleave.

Bill nº SD-127, loi pour faire droit à Joseph-George-Marcel-Raymond Mady.—M. McCleave.

Bill nº SD-128, loi pour faire droit à Reuben Gerald Sheaves.—M. McCleave.

Bill nº SD-129, loi pour faire droit à Jean-Paul Bourque.—M. McCleave.

Bill nº SD-130, loi pour faire droit à Theresa Catalfamo.—M. McCleave.

Bill nº SD-131, loi pour faire droit à Charles Woods.—M. McCleave.

Bill nº SD-132, loi pour faire droit à Joan Winnifred Chrystal.—M. McCleave.

Bill nº SD-133, loi pour faire droit à Dorothy Darling.—M. McCleave.

Bill nº SD-134, loi pour faire droit à Lilla Margit Irenne Fekete.—M. McCleave.

Bill nº SD-135, loi pour faire droit à Elisabeth Franziska Chamulka.—M. McCleave.

Bill nº SD-136, loi pour faire droit à Evelyn Patricia Hunter.—M. McCleave.

Bill nº SD-137, loi pour faire droit à Welter Mason.—M. McCleave.

Bill nº SD-138, loi pour faire droit à Anthony John Tunstall.—M. McCleave.

Bill nº SD-139, loi pour faire droit à Ignatz Radakovitz.—M. McCleave.

Bill nº SD-140, loi pour faire droit à Howard Ferncon Olsen.—M. McCleave.

Bill nº SD-141, loi pour faire droit à Theresa Irene Godfrey.—M. McCleave.

Bill nº SD-142, loi pour faire droit à Geraldine Bousquet.—M. McCleave.

Bill nº SD-143, loi pour faire droit à Bernice Clara Judd.—M. McCleave.

Bill nº SD-144, loi pour faire droit à Geraldine Koch.—M. McCleave.

Bill nº SD-145, loi pour faire droit à Joyce Mary Walker.—M. McCleave.

Bill nº SD-146, loi pour faire droit à Jeanne Ouellette.—M. McCleave.

Bill nº SD-147, loi pour faire droit à Patricia Helen Gagnon.—M. McCleave.

Bill nº SD-148, loi pour faire droit à Thelma Beatrice Davis.—M. McCleave.

Bill nº SD-149, loi pour faire droit à Lydia Ingeborg Pachurka.—M. McCleave.

Bill nº SD-150, loi pour faire droit à Ourania Timotheatos, autrement connue sous le nom de Orania Timotheatos.—M. McCleave.

Bill nº SD-151, loi pour faire droit à James Christopher Younger Elliott.—M. McCleave.

Bill nº SD-152, loi pour faire droit à Bernice Catherine Bealy.—M. McCleave.

Bill nº SD-153, loi pour faire droit à Hélène Martineau.—M. McCleave.

Bill nº SD-154, loi pour faire droit à Yvette-Cécile Millar.—M. McCleave.

Bill nº SD-155, loi pour faire droit à Mary Evangeline Jackson.—M. McCleave.

Bill nº SD-156, loi pour faire droit à Andrew Drummond Page.—M. McCleave.

Bill nº SD-157, loi pour faire droit à Katie Pollack.—M. McCleave.

Bill nº SD-158, loi pour faire droit à Shelagh (Sheila) Harriet Jacqueline Smith.—M. McCleave.

Bill nº SD-159, loi pour faire droit à Roy Charles Melvin.—M. McCleave.

Bill nº SD-160, loi pour faire droit à Shirley Margaret Ball.—M. McCleave.

[M. l'Orateur.]

Bill nº SD-161, loi pour faire droit à Irene Ruth Farber.—M. McCleave.

Bill nº SD-162, loi pour faire droit à Margaret Edith Myrtle Latour.—M. McCleave.

Bill nº SD-163, loi pour faire droit à Charles-Georges-André Perrin.—M. McCleave.

Bill nº SD-164, loi pour faire droit à Norma Helen Hall.—M. McCleave.

Bill nº SD-165, loi pour faire droit à Evelyn Byrd Taylor.—M. McCleave.

Bill nº SD-166, loi pour faire droit à Eileen Mary Grant.—M. McCleave.

Bill nº SD-167, loi pour faire droit à Shirley Levitt.—M. McCleave.

Bill nº SD-168, loi pour faire droit à Judith Patricia Hogwood.—M. McCleave.

Bill nº SD-169, loi pour faire droit à Rose Linden.—M. McCleave.

Bill nº SD-170, loi pour faire droit à William Gibb Barnard.—M. McCleave.

Bill nº SD-171, loi pour faire droit à Joseph Armand De Bellefeuille.—M. McCleave.

Bill nº SD-172, loi pour faire droit à Bernard Campeau.—M. McCleave.

Bill nº SD-173, loi pour faire droit à Derrick Walsh.—M. McCleave.

Bill nº SD-174, loi pour faire droit à Genevieve Bollen.—M. McCleave.

Bill nº SD-175, loi pour faire droit à Joseph-Palma-Lucien Boucher.—M. McCleave.

Bill nº SD-176, loi pour faire droit à Joseph-Arthur-Roger Courtois.—M. McCleave.

Bill nº SD-177, loi pour faire droit à Catherine Dale Porter.—M. McCleave.

Bill nº SD-178, loi pour faire droit à Betty Jean Maurice-Jones.—M. McCleave.

Bill nº SD-179, loi pour faire droit à Margaret Nancy Bishop.—M. McCleave.

Bill nº SD-180, loi pour faire droit à Thelma Annie McKenna.—M. McCleave.

Bill nº SD-181, loi pour faire droit à Florence Mary Gibson.—M. McCleave.

Bill nº SD-182, loi pour faire droit à James Valiant Hatch.—M. McCleave.

Bill nº SD-183, loi pour faire droit à Sofia Kleiza.—M. McCleave.

Bill nº SD-184, loi pour faire droit à Elizabeth Ziehm.—M. McCleave.

Bill nº SD-185, loi pour faire droit à Mary Winnifred Paiement.—M. McCleave.

Bill nº SD-186, loi pour faire droit à Dorothy Irene Payette.—M. McCleave.

Bill nº SD-187, loi pour faire droit à Nancy Carol Stead.—M. McCleave.

Bill nº SD-188, loi pour faire droit à Léo Thivierge.—M. McCleave.

Bill nº SD-189, loi pour faire droit à Lola Polka.—M. McCleave.

Bill nº SD-190, loi pour faire droit à Stella Liberman, autrement connue sous le nom de Stella Silverman.—M. McCleave.

Bill nº SD-191, loi pour faire droit à Patricia Cotton.—M. McCleave.

Bill nº SD-192, loi pour faire droit à Verna Wilson Ellis.—M. McCleave.

Bill nº SD-193, loi pour faire droit à Mary Freda Doutre.—M. McCleave.

Bill nº SD-194, loi pour faire droit à Wilhelm Antoni.—M. McCleave.

Bill nº SD-195, loi pour faire droit à Lilian Eleanor Hartglas.—M. McCleave.

Bill nº SD-196, loi pour faire droit à Kathleen Gordon.—M. McCleave.

Bill nº SD-197, loi pour faire droit à Roslyn Isaacs.—M. McCleave.

Bill nº SD-198, loi pour faire droit à Claire Gray.—M. McCleave.

Bill nº SD-199, loi pour faire droit à Olga Megas.—M. McCleave.

Bill nº SD-200, loi pour faire droit à Frances Bourassa.—M. McCleave.

Bill nº SD-201, loi pour faire droit à Janet Ellen Nelley.—M. McCleave.

Bill nº SD-202, loi pour faire droit à Helen Mary Mailath.—M. McCleave.

Bill nº SD-203, loi pour faire droit à Helen Mary Vol.—M. McCleave.

Bill nº SD-204, loi pour faire droit à Douglas Yetman.—M. McCleave.

Bill nº SD-205, loi pour faire droit à Martha Klein.—M. McCleave.

Bill nº SD-206, loi pour faire droit à Thelma Joy Tapp.—M. McCleave.

Bill nº SD-207, loi pour faire droit à Marie-Thérèse Beaudry.—M. McCleave.

Bill nº SD-208, loi pour faire droit à Leon Schwertfinger.—M. McCleave.

Bill nº SD-209, loi pour faire droit à Dorothy Golden.—M. McCleave.

Bill nº SD-210, loi pour faire droit à Brenda Ruth Black.—M. McCleave.

Bill nº SD-211, loi pour faire droit à Agnes May Hurst.—M. McCleave.

Bill nº SD-212, loi pour faire droit à Stanley Sager.—M. McCleave.

Bill nº SD-213, loi pour faire droit à Rae Price.—M. McCleave.

Bill nº SD-214, loi pour faire droit à Margaret Bloom.—M. McCleave.

Bill nº SD-215, loi pour faire droit à Beena Barbara Koch.—M. McCleave.

Bill nº SD-216, loi pour faire droit à Pacifique-Raymond-Jean-Ghislain Van Gulick.—M. McCleave.

Bill nº SD-217, loi pour faire droit à Theresa Bernadette Rose.—M. McCleave.

Bill nº SD-218, loi pour faire droit à Ila Rothman.—M. McCleave.

Bill nº SD-219, loi pour faire droit à Marcel Paquet.—M. McCleave.

Bill nº SD-220, loi pour faire droit à Ada Florence Roberts.—M. McCleave.

Bill nº SD-221, loi pour faire droit à Hannah Dorothy Erlich.—M. McCleave.

Bill nº SD-222, loi pour faire droit à Teresa Mary Seguin.—M. McCleave.

Bill nº SD-223, loi pour faire droit à Mary Stella Williams.—M. McCleave.

Bill nº SD-224, loi pour faire droit à Kathleen Louisa Harrison.—M. McCleave.

Bill nº SD-225, loi pour faire droit à Ilona Helen Adler.—M. McCleave.

Bill nº SD-226, loi pour faire droit à Lillian Chalfen.—M. McCleave.

Bill nº SD-227, loi pour faire droit à Dolores Norma Auclair.—M. McCleave.

Bill nº SD-228, loi pour faire droit à Patricia Lillian Mary Walker.—M. McCleave.

Bill nº SD-229, loi pour faire droit à Milan Yankovic.—M. McCleave.

Bill nº SD-230, loi pour faire droit à Norma Eileen Hicks.—M. McCleave.

Bill nº SD-231, loi pour faire droit à Edith Erlick.—M. McCleave.

Bill nº SD-232, loi pour faire droit à Sidney Russell Drake.—M. McCleave.

Bill nº SD-233, loi pour faire droit à Grace Evelyn Lewis.—M. McCleave.

Bill nº SD-234, loi pour faire droit à Ursula Edith Elise Morgan.—M. McCleave.

Bill nº SD-235, loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeannette Enlow.—M. McCleave.

Bill nº SD-236, loi pour faire droit à Barbara Lois Golden.—M. McCleave.

Bill nº SD-237, loi pour faire droit à Eva Maria Muller.—M. McCleave.

Bill nº SD-238, loi pour faire droit à Neil Marriott Compton.—M. McCleave.

Bill nº SD-239, loi pour faire droit à Carol Marilyn Margot Norcott.—M. McCleave.

Bill nº SD-240, loi pour faire droit à Eileen Alice Rose.—M. McCleave.

Bill nº SD-241, loi pour faire droit à Mable Irene Collin.—M. McCleave.

Bill nº SD-242, loi pour faire droit à Johan Hendrick Van Hattem.—M. McCleave.

Bill nº SD-243, loi pour faire droit à Rhoda Heitner.—M. McCleave.

Bill nº SD-244, loi pour faire droit à Normand Guy.—M. McCleave.

Bill nº SD-245, loi pour faire droit à Elizabeth McInnis.—M. McCleave.

Bill nº SD-246, loi pour faire droit à Carl Wilhelm Larson.—M. McCleave.

Bill nº SD-247, loi pour faire droit à Timothy Garfield Pilon.—M. McCleave.

Bill nº SD-248, loi pour faire droit à Mary Theressa Oliver.—M. McCleave.

Bill nº SD-249, loi pour faire droit à Egidia Floriana Ines Zeppettini.—M. McCleave.

Bill nº SD-250, loi pour faire droit à Georgette Lemieux.—M. McCleave.

Bill nº SD-251, loi pour faire droit à Sylvia Spivak.—M. McCleave.

Bill nº SD-252, loi pour faire droit à Margaret Pate Orr.—M. McCleave.

Bill nº SD-253, loi pour faire droit à Laureen Elizabeth Saunderson.—M. McCleave.

Bill nº SD-254, loi pour faire droit à Jeannine Marleau.—M. McCleave.

Bill nº SD-255, loi pour faire droit à Doris Villeneuve.—M. McCleave.

Bill n SD-256, loi pour faire droit à Estelle Shetzen.—M. McCleave.

Bill nº SD-257, loi pour faire droit à Eva Knopf.—M. McCleave.

Bill nº SD-258, loi pour faire droit à Marie-Alice DeWit.—M. McCleave.

Bill nº SD-259, loi pour faire droit à Jean-Louis Trudel.—M. McCleave.

Bill nº SD-260, loi pour faire droit à Doris Elizabeth McEllin.—M. McCleave.

Bill nº SD-261, loi pour faire droit à Mary Jane Gabrielle Black.—M. McCleave.

Bill nº SD-262, loi pour faire droit à Lucien Aubé.—M. McCleave.

Bill nº SD-263, loi pour faire droit à Denis Biron.—M. McCleave.

Bill nº SD-264, loi pour faire droit à Guy Robitaille.—M. McCleave.

Bill nº SD-266, loi pour faire droit à Edith Henshaw Owen.—M. McCleave.

Bill nº SD-267, loi pour faire droit à Ruth Duggan.—M. McCleave.

Bill nº SD-268, loi pour faire droit à Joseph-Georges-Maurice Legault.—M. McCleave.

Bill nº SD-269, loi pour faire droit à Lomer Lussier.—M. McCleave.

Bill nº SD-270, loi pour faire droit à Anna May Blair.—M. McCleave.

Bill nº SD-271, loi pour faire droit à Norma Bernet Vallières.—M. McCleave.

[M. l'Orateur.]

Bill nº SD-272, loi pour faire droit à Rose Belsky.—M. McCleave.

Bill nº SD-273, loi pour faire droit à Csilla Groszman.—M. McCleave.

Bill nº SD-274, loi pour faire droit à Selma Kostiner.—M. McCleave.

Bill nº SD-275, loi pour faire droit à Leah (Lily) Goldberg.—M. McCleave.

Bill nº SD-276, loi pour faire droit à Isabella Gardiner.—M. McCleave.

Bill nº SD-277, loi pour droit à Diana Miriam Favreau.—M. McCleave.

Bill nº SD-278, loi pour faire droit à Philias-Doil Ménard.—M. McCleave.

Bill nº SD-279, loi pour faire droit à Viesturs Goba.—M. McCleave.

Bill nº SD-280, loi pour faire droit à Clifford Woodward Hall.—M. McCleave.

Bill nº SD-281, loi pour droit à Emelia Gador.—M. McCleave.

Bill nº SD-282, loi pour faire droit à Barbara Jean Bertram O'Brien.—M. McCleave.

Bill nº SD-283, loi pour faire droit à Arthur George Sims.—M. McCleave.

Bill nº SD-284, loi pour faire droit à Gladys Evelyn Viau.—M. McCleave.

Bill nº SD-285, loi pour faire droit à Yvonne Humbert-Droz.—M. McCleave.

Bill nº SD-286, loi pour faire droit à Joseph-Paul-Maurice-Marcel Lefebvre.—M. McCleave.

Bill nº SD-287, loi pour faire droit à Thomas Smith.—M. McCleave.

Bill nº SD-288, loi pour faire droit à Marie-Pauline-Monique-Denise Ferron.—M. McCleave.

Bill nº SD-289, loi pour faire droit à Mara Wokrina.—M. McCleave.

Bill nº SD-290, loi pour faire droit à Joyce Mary Hagemeyer.—M. McCleave.

Bill nº SD-291, loi pour faire droit à Rowland McClean Loftus.—M. McCleave.

Bill nº SD-292, loi pour faire droit à Janina Stefania Luszczki.—M. McCleave.

Bill nº SD-293, loi pour faire droit à Esther Mary Adler.—M. McCleave.

Bill nº SD-294, loi pour faire droit à Marie-Juliette-Ida Dick.—M. McCleave.

Bill nº SD-295, loi pour faire droit à Fred Austin Griffith.—M. McCleave.

Bill nº SD-296, loi pour faire droit à Joseph-Paul-Jules Jodoin.—M. McCleave.

Bill nº SD-297, loi pour faire droit à Janet Louisa Davis.—M. McCleave.

Bill nº SD-298, loi pour faire droit à Margaret Dorothy Smith.—M. McCleave.

Bill nº SD-299, loi pour faire droit à Christopher John Henry Doscher.—M. McCleave.

Bill nº SD-300, loi pour faire droit à Martha Saltvik.—M. McCleave.

Bill nº SD-301, loi pour faire droit à Eva Farkass.—M. McCleave.

Bill nº SD-302, loi pour faire droit à Albert Courtois.—M. McCleave.

Bill nº SD-303, loi pour faire droit à Madeleine Lebègue.—M. McCleave.

Bill nº SD-304, loi pour faire droit à Anthony Roy Rabone Hearn.—M. McCleave.

Bill nº SD-305, loi pour faire droit à Joseph Alfred Pope.—M. McCleave.

Bill nº SD-306, loi pour faire droit à Marigold Mavis Singer.—M. McCleave.

Bill nº SD-307, loi pour faire droit à Georgette Anne O'Leary.—M. McCleave.

Bill nº SD-308, loi pour faire droit à Ann Cicely Cosgrove.—M. McCleave.

Bill nº SD-309, loi pour faire droit à Agnes Hallstein.—M. McCleave.

Bill nº SD-310, loi pour faire droit à Shirley Sherry Aileen Sarah Bronfman.—M. McCleave.

Bill nº SD-311, loi pour faire droit à Leta Sybil Farmer.—M. McCleave.

Bill nº SD-312, loi pour faire droit à Vlasta Suchomel.—M. McCleave.

Bill nº SD-313, loi pour faire droit à Lilian Norah Smith.—M. McCleave.

Bill nº SD-314, loi pour faire droit à Sarah Galganov, autrement connue sous le nom de Sarah Gale.—M. McCleave.

Bill nº SD-315, loi pour faire droit à Anna Zinger.—M. McCleave.

Bill nº SD-316, loi pour faire droit à Lucien Gagnon.—M. McCleave.

Bill nº SD-317, loi pour faire droit à Dennis James Haney.—M. McCleave.

Bill nº SD-318, loi pour faire droit à George Kenneth Polk.—M. McCleave.

Bill nº SD-319, loi pour faire droit à Mario Lattoni.—M. McCleave.

Bill nº SD-320, loi pour faire droit à Vincent Laplaca.—M. McCleave.

Bill nº SD-321, loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeanne-d'Arc Paiement.—M. McCleave.

Bill nº SD-322, loi pour faire droit à Joy Earle.—M. McCleave.

Bill nº SD-323, loi pour faire droit à Barbara Rosemary Olga Barbary.—M. McCleave.

Bill nº SD-324, loi pour faire droit à Assof Ernest Shaar.—M. McCleave.

Bill nº SD-325, loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Paul-Émile Marois.—M. McCleave.

Bill nº SD-326, loi pour faire droit à Erwin Gustav Pfeifer.—M. McCleave.

Bill nº SD-327, loi pour faire droit à Rita Elizabeth Bowden.—M. McCleave.

Bill nº SD-328, loi pour faire droit à Hazel Margaret Calvert.—M. McCleave.

Bill nº SD-329, loi pour faire droit à Luciano Domenis.—M. McCleave.

Bill nº SD-330, loi pour faire droit à Antonio (Arthur) Archambault.—M. McCleave.

Bill nº SD-331, loi pour faire droit à Ernestine Lavallée.—M. McCleave.

Bill nº SD-332, loi pour faire droit à Joseph-Antonio Lacerte.—M. McCleave.

Bill nº SD-333, loi pour faire droit à Doreen Chantigny.—M. McCleave.

Bill nº SD-334, loi pour faire droit à Sema Borodow.—M. McCleave.

Bill nº SD-335, loi pour faire droit à Gisèle Lamarche.—M. McCleave.

Bill nº SD-336, loi pour faire droit à Estelle Mathieu.—M. McCleave.

Bill nº SD-337, loi pour faire droit à Vilma Beaudoin.—M. McCleave.

Bill nº SD-338, loi pour faire droit à Donald Kirk.—M. McCleave.

Bill nº SD-339, loi pour faire droit à Jacques-Émile Blanchard.—M. McCleave.

Bill nº SD-340, loi pour faire droit à Guy Thomas Carpenter.—M. McCleave.

Bill nº SD-341, loi pour faire droit à George Louis Draper.—M. McCleave.

Bill nº SD-342, loi pour faire droit à Berthe Daigneault.—M. McCleave.

Bill nº SD-343, loi pour faire droit à Stephen Beauchemin.—M. McCleave.

Bill nº SD-344, loi pour faire droit à Marie-Gabrielle-Lise Chouinard.—M. McCleave.

Bill nº SD-345, loi pour faire droit à Zar Boik.—M. McCleave.

Bill nº SD-346, loi pour faire droit à John Anthony Clifford Manning.—M. McCleave.

Bill nº SD-347, loi pour faire droit à Pearl Arron.—M. McCleave.

Bill nº SD-348, loi pour faire droit à Joseph-Alfred Laflamme.—M. McCleave.

Bill nº SD-349, loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Davies.—M. McCleave.

Bill nº SD-350, loi pour faire droit à Elizabeth Rae Murphy.—M. McCleave.

Bill nº SD-351, loi pour faire droit à Hazel May Terry.—M. McCleave.

Bill nº SD-352, loi pour faire droit à Thérèse Hastings.—M. McCleave.

Bill nº SD-353, loi pour faire droit à Paul Laprès.—M. McCleave.

Bill nº SD-354, loi pour faire droit à Mary Christine Sweeney.—M. McCleave.

Bill nº SD-355, loi pour faire droit à Corinne Ryder Nurse.—M. McCleave.

Bill nº SD-356, loi pour faire droit à Evelyn Sue Newton.—M. McCleave.

M. l'Orateur: Il faut mettre de côté encore une fois les formalités prévues par le Règlement pour permettre au comité de siéger dès maintenant. Je vois que la Chambre désire, après la déclaration du ministre des Affaires des anciens combattants, que le comité se forme pour étudier ces bills et qu'il en fasse rapport s'il le peut, afin qu'ils reviennent à la Chambre sans trop de délais.

J'attire l'attention de la Chambre sur le paragraphe 1 de l'article 106 du Règlement:

106. (1) Nul comité ne doit mettre à l'étude un bill privé ayant pris naissance dans la Chambre des communes à moins qu'un avis de la réunion de ce comité n'ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, ni à moins qu'un pareil avis n'ait été affiché durant vingt-quatre heures si le bill émane du Sénat.

On voit donc qu'il faut un avis de 24 heures. Si la Chambre veut consentir à ce que nous suspendions le Règlement à l'égard de ces bills qui viennent d'être lus pour la deuxième fois, le comité pourrait entreprendre sa tâche.

M. Howard: Certains bills pourraient être considérés comme contentieux et susceptibles d'engendrer certaines contestations à cause d'irrégularités possibles. En suspendant l'application de cette règle, nous ne voudrions priver personne de son droit de se faire entendre, ni autoriser la dissolution d'un mariage qui, peut-être, ne devrait pas être dissous.

M. l'Orateur: Le député voudra peut-être s'en remettre au bon sens et au jugement du comité. C'est au comité d'en décider. Cette dérogation à la règle n'aurait pour effet que de permettre de saisir le comité des bills. Ainsi, est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée!

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, avant que le prochain article soit mis en délibération, puis-je proposer au leader de la Chambre de déclarer qu'il est six heures? Il serait absurde d'ouvrir la discussion sur le bill du chemin de fer de Pine-Point pour cinq minutes, pour ensuite revenir à l'autre bill dont l'examen n'est pas entièrement terminé. En faisant cette proposition, je devrais peut-être demander au leader de la Chambre s'il est bien entendu que nous terminerons l'autre bill à 7 h. 30, afin qu'aucun député ne se sente lésé s'il arrive un peu en retard.

L'hon. M. Churchill: Afin que tous soient au courant, je confirme que nous avons l'intention d'aborder le bill nº C-131 et d'examiner les corrections apportées au texte français, puis de passer au bill C-126. Les deux bills sont étudiés en comité. Peut-être pourrions-nous maintenant nous former en comité et déclarer qu'il est six heures.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à se former en comité pour examiner le bill nº C-131?

Des voix: D'accord!

LES SPORTS

ÉTABLISSEMENT D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA SANTÉ ET DU SPORT AMATEUR

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, reprend l'étude du bill nº C-131, présenté par l'honorable M. Monteith (Perth), tendant à favoriser la santé et la pratique du sport amateur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

Sur l'article 7—*Établissement du Conseil*

(Texte)

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, pour faire suite à la courte discussion qui s'est déroulée cet après-midi, au sujet de la version française du bill qui est soumis au comité, je propose l'amendement suivant au paragraphe (4) de l'article 7:

Le bill C-131 est modifié par le retranchement du paragraphe (4) de l'article 7, et son remplacement par ce qui suit:

(4) Au sein du Conseil, chaque province doit compter au moins un membre qui en provient.

Maintenant, en ce qui concerne l'autre point soulevé par mon honorable ami de Saint-Denis (M. Denis) au sujet de la traduction du mot «fitness», je dois vous dire, tout d'abord, que les traducteurs ont étudié ce problème, et cela peut peut-être sembler curieux aux honorables députés, mais le mot «fitness» est excessivement difficile à traduire dans le contexte actuel. Personnellement, je crois que le mot «santé» se prêtait très bien à la définition du bill, car il s'agit d'une loi tendant à favoriser la santé par la pratique du sport amateur. En somme, celui qui n'est pas en bonne santé physique peut le devenir par la pratique du sport et l'athlétisme.

Toutefois, si le comité insiste pour que le mot «santé» soit remplacé parce qu'il est un peu trop vague ou peut prêter à confusion, je dois lui dire qu'on m'a suggéré, advenant

ce cas, de remplacer le mot «santé» par «condition de l'individu». Le titre pourrait alors se lire «Loi favorisant la condition de l'individu par la pratique du sport amateur». Alors, partout dans le bill où se trouve le mot «santé», on le remplacerait par les mots «condition de l'individu».

M. Denis: Monsieur le président, excusez-moi si j'interromps l'honorable ministre, mais le mot «condition» ne veut rien dire en lui-même. Si vous dites «condition physique», ou encore «santé physique», très bien.

Pendant l'heure du souper, nous nous sommes permis de consulter les gros dictionnaires, et nous avons constaté que le mot «fitness» se traduit par santé physique. Aussi paradoxal que cela paraisse, la traduction de ce mot est: «santé physique». «Santé physique», tout le monde sait qu'habituellement, on dit: «Il est en condition, il est en forme»; on dit: «condition physique», il est en forme; même le dictionnaire traduit «en forme» par «santé physique». Tout seul, le mot santé n'aurait pas de signification, pas plus que n'en aurait le mot «condition» employé seul.

Alors, je suggère simplement d'ajouter au mot «santé» l'adjectif «physique».

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je crois que ce que mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, voulait préciser, c'est justement qu'il s'agit de la santé et de l'esprit et du corps. D'ailleurs, l'idiome latin que tout le monde connaît: *Mens sana in corpore sano* indique bien que le mot «santé» s'applique aussi bien à la santé de l'esprit qu'à la santé physique.

Quand mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a proposé l'emploi de ce mot dans la version française, il voulait dire que la présente loi favorise la santé physique et la santé mentale de l'individu.

Pour ce qui est du mot «condition», eh bien, ce mot possède son sens sportif. Le dictionnaire *Larousse* le définit ainsi:

> Se dit d'un athlète ou d'un animal dont les aptitudes sont arrivées au plus haut degré de développement quand il est capable de fournir sans fatigue le travail en vue duquel il est préparé.

Alors, il est inutile d'employer les mots «bonne condition», quand on parle de la condition de l'individu, car on ferait alors un pléonasme. Dans le cas actuel, il faut dire «condition».

Quant à moi, je suis loin d'être un linguiste, mais je crois que le mot «santé» traduit bien le mot «fitness», car il veut précisément dire: santé physique et santé intellectuelle ou mentale de l'individu.

M. Denis: S'il s'agit d'expliquer l'intention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quand il mentionne «santé physique et morale», pourquoi ne pas amender la version anglaise en substituant au mot «fitness» le mot «health»! La version anglaise peut être modifiée tout aussi bien que la version française. Je ne vois pas pourquoi on chercherait toujours à amender la version française, quand on peut modifier la version anglaise, laquelle, dans le contexte, n'a pas la même signification. D'ailleurs, le député qui vient d'adresser la parole sait fort bien que lorsqu'on parle d'un homme en santé cela signifie qu'il n'est pas au lit, qu'il ne souffre pas d'arthrite, ou encore qu'il n'est pas cardiaque; c'est cela la santé!

Une voix: Il ne souffre pas de rhumatisme.

M. Denis: «Fitness» signifie simplement qu'un homme est en forme au point de vue physique. Mais si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a une arrière-pensée et veut parler de la santé morale et de la santé physique, il peut exprimer cette idée aussi bien en anglais qu'en français. Par conséquent, qu'il traduise donc en anglais le mot «santé» par le mot «health». Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Je pense que ce que l'honorable député de St-Denis vient de dire a beaucoup de bon sens. Il y a un peu de confusion au sujet de la signification exacte du mot *fitness*. Le problème serait sans doute réglé si nous modifions le titre anglais pour qu'il se lise *An Act to encourage physical fitness*. On pourrait alors le traduire sans difficulté par «santé physique». Nous nous souvenons tous sans doute des plaisanteries de Stephen Leacok au sujet du mot *fitness*. Il disait: *Fitness for what?* Naturellement, le mot *fitness* était, jusqu'à il y a une génération, une expression d'argot, et ce n'est que récemment que la langue anglaise l'a accepté. Je pense que nous pourrions peut-être trancher cette difficulté en ajoutant l'adjectif dans chacun des titres, ce qui indiquerait clairement que nous ne cherchons pas à envahir le domaine de l'esprit, qui relève peut-être de la juridiction des provinces, si l'on en juge par certaines des résolutions...

M. Drysdale: Vous opposez-vous à la santé mentale?

L'hon. M. Pickersgill: Non, je ne suis pas contre cela. Je pense même que la Chambre pourrait en bénéficier. Étant donné que, même si le gouvernement l'a promis avant les dernières élections, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a jamais consenti à acquitter la part fédérale des frais

d'hospitalisation dans les institutions pour malades mentaux, j'ignore si on peut y voir là le signe qu'on considère la santé mentale comme une question de compétence provinciale.

Il me semble que, si nous inscrivons dans le titre anglais les mots *physical fitness,* on pourra les traduire par les mots «santé physique» et nous aurions là dans la mesure du possible «le même sens dans les deux langues».

L'hon. M. Monteith: Permettez-moi de signaler que la présente loi qui nous gouverne, et en vertu de laquelle le gouvernement fédéral ne participe pas aux frais d'hospitalisation des malades mentaux, est l'œuvre de l'ancien gouvernement.

Je désire signaler que le mot *physical,* dans le texte anglais en tout cas, restreint le sens du mot *fitness.* Nous nous intéressons à la «personne entière» et nous voulons encourager, par la participation aux sports amateurs et aux exercices d'aptitude, le bien-être émotif aussi bien que physique des participants. Si le mot *physical* ne paraît pas, le titre sera plus conforme aux opinions qui ont cours à l'heure actuelle sur cette question, et qui ont évolué depuis plusieurs années. De fait, l'ancien Conseil national de l'aptitude physique avait demandé au gouvernement de rayer le mot *physical* de l'ancienne loi.

Il me semble, d'après l'explication que le ministre des Transports a donné du mot *health* qu'on traduit en français par le mot «santé»—je m'excuse de ne pas pouvoir en donner le sens exact—qu'on ferait bien de laisser le titre intact.

M. Denis: En français, le mot «santé» a un autre sens. Quand on prend un verre, c'est...

(Texte)

...«A la santé»! Cela peut porter à ambiguité, sans compter que si vous abusez des exercices physiques, vous pouvez devenir fou. Je connais des boxeurs qui, à un moment donné, sont devenus fous.

Alors, il serait peut-être bon d'éclaircir la situation afin de savoir au juste si vous voulez dire la santé physique ou la santé morale. Si vous voulez dire les deux, employez l'expression: «santé physique et morale».

(Traduction)

M. Drysdale: Je voudrais faire une remarque. D'après l'article 12, soit en anglais, soit en français, le mot «fitness», rendu par «santé», est défini par les règlements. Je cite:

(Texte)

Le gouverneur en conseil peut édicter des règlements *a*) définissant aux fins de la présente loi les expressions «santé» et «sport amateur»;

[L'hon. M. Pickersgill.]

(Traduction)

On voit ainsi nettement que le mot «santé» indiqué dans la présente mesure sera défini par le gouverneur en conseil dans les règlements. J'estime que le député de Saint-Denis se lance dans une pure analyse des termes et que tout est clairement expliqué par l'article 12.

M. Denis: Le député va trop loin s'il s'imagine qu'il peut corriger le français. A l'instar de l'Union Nationale, je dirai qu'il empiète sur l'autonomie.

L'hon. M. Balcer: En fait, j'ai beaucoup de respect pour les vastes connaissances de mon collègue, le député de Saint-Denis. Toutefois, je pense que le grand linguiste, pas plus que moi, ne sait tout. Après avoir parlé aux traducteurs et écouté leurs explications sur l'emploi du mot «santé» dans le texte, je pense sincèrement que l'esprit du bill et l'intention des législateurs seront très bien rendus par le mot «santé» en français.

(Texte)

En réalité, l'esprit de la loi, c'est de favoriser la bonne santé par la pratique des sports.

Alors, je crois qu'on se sert de cette expression à bon escient. A mon avis, le mot «santé» traduit très bien le mot «fitness», et je demande à la Chambre de bien vouloir accepter la version qu'a proposée le gouvernement.

M. Denis: Ce sera une autre loi mal faite, par le gouvernement.

M. le président suppléant: M. Balcer propose que:

Le bill C-131 soit modifié par le retranchement du paragraphe 4 de l'article 7 et son remplacement par ce qui suit:

4—au sein du conseil, chaque province doit compter au moins un membre qui en provient.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Avant la mise aux voix de l'amendement, que j'entends appuyer, je tiens à dire que le comité devra beaucoup à l'honorable député de Labelle, l'un de nos cadets à la Chambre, pour avoir découvert l'inadvertance en question et nous avoir épargné une erreur regrettable, peut-être pas terriblement grave en soi, mais qui eût été lourde de conséquences. Je veux parler de l'entière égalité de nos deux langues officielles et de l'importance d'avoir des textes correctement rédigés dans l'une comme dans l'autre de ces deux langues.

(L'amendement est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Dès maintenant, du consentement de la Chambre?

Des voix: Dès maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): D'accord.

L'hon. M. Pickersgill: Et l'honorable député de Saint-Boniface (M. Régnier)?

L'hon. M. Monteith propose la 3e lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 3e fois et adopté.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER VERS LE GRAND LAC DES ESCLAVES

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité en vue d'étudier le bill n° C-126, loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Grimshaw, province de l'Alberta, vers le Nord, jusqu'au Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.)

Sur l'article 1—*Construction et achèvement.*

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a-t-il une déclaration à faire par suite du rapport du comité?

L'hon. M. Balcer: Non, monsieur le président. En réalité, il y a eu un débat prolongé à l'étape du projet de résolution de même qu'à l'étape du débat précédant la deuxième lecture. Les députés ont eu l'occasion de poser des questions aux spécialistes qui ont témoigné devant le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Je pense que la question a été étudiée sous tous ses aspects. Le texte de l'entente a été déposé. Tous les membres du comité permanent en ont eu un exemplaire. Chacun a pu poser les questions qui lui sont venues à l'idée. Je me contente simplement de recommander au comité l'adoption de ce bill qui signifie tant pour la mise en valeur du Nord canadien et qui fournira les crédits nécessaires à cette grande entreprise. Je n'ai pas l'intention d'en dire plus long pour l'instant.

L'hon. M. Chevrier: Je ne suis pas certain de pouvoir être d'accord avec tout ce que le ministre a dit. Il est vrai que le comité s'est réuni pour étudier ce bill et que les membres du comité ont eu le texte de l'accord. Les députés se souviendront que notre groupe a approuvé le principe du bill et que, à maintes reprises, nous avons demandé qu'on dépose le texte de l'accord qui n'a pas encore été signé jusqu'ici.

Le texte de l'accord a été déposé peu avant la sonnerie de onze heures, durant les délibérations du comité. Je constate que le ministre hoche la tête. Peut-être devrais-je être plus précis. Il est vrai qu'on a fait circuler le texte de l'accord au début des délibérations du comité, mais nous en avons abordé l'examen à peine quelques minutes avant que la sonnerie nous convoque à la réunion de la Chambre, à onze heures.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur cette question de l'accord pour le moment, puisque j'ai des questions à poser à propos de cet accord, auxquelles le ministre consentira peut-être à répondre. Cependant, avant de formuler ces questions, je crois qu'il importe de faire certaines observations pour être juste tant envers les députés qui ont été membres du comité qu'envers ceux qui n'en ont pas fait partie. Voici une entente très importante qu'on a mis plusieurs mois, peut-être même quelques années, à négocier. J'ignore pendant combien longtemps ont duré les négociations. C'est une entente extrêmement compliquée, qu'un avocat avisé aurait bien du mal à comprendre.

M. Baldwin: C'est tout à fait simple.

L'hon. M. Chevrier: Cet accord, qui a demandé plusieurs mois de préparation à des spécialistes de la profession légale, on nous le présente et on nous invite à faire des commentaires ou des propositions. Mon honorable ami m'a interrompu en disant: «C'est tout à fait simple». J'aimerais être aussi habile que lui dans le domaine légal. Je lui dirai que j'ai lu deux fois déjà le texte de l'accord et je le trouve certes ni simple ni dépourvu de complications. Cependant, si je comprends bien le témoignage et la nature même de l'accord, le National-Canadien transportera les concentrés à un taux qui lui permettra d'acquitter les frais d'entretien et d'exploitation de la ligne. Toute autre marchandise qui pourra être transportée sera excédentaire et servira à réduire le déficit du National-Canadien. Conformément aux dispositions de l'entente, la Société *Pine Point Mines Limited* versera $7.75 la tonne pour le transport du minerai. Elle versera aussi une subvention aux termes de l'article 6.

M. Baldwin: Aux termes de l'article 5.

L'hon. M. Chevrier: Oui, c'est exact: aux termes de l'article 5. Cominco—soit la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada*—fournira les capitaux à *Pine Point* aux fins de cette entreprise d'aménagement de la mine; le Pacific-Canadien et le National-Canadien obtiendront tous deux une part du trafic qui sera acheminé sur cette ligne. Mais je me pose la question suivante: qu'obtiendra le contribuable canadien pour sa quote-part de 86 millions de dollars? Que prévoit-on pour (1) l'amortissement du capital; (2) le service du capital et (3) l'intérêt au cours des travaux d'aménagement? J'aimerais que l'on fournisse une réponse à ces questions.

M. Baldwin: Monsieur le président...

L'hon. M. Chevrier: Je n'ai pas terminé mes observations, monsieur le président. Je continuerai, même si le député entend m'interrompre. D'autre part, je voulais faciliter la tâche du ministre, c'est pourquoi je lui ai demandé de répondre d'abord à cette question. Mais j'ai d'autres observations à formuler.

M. Baldwin: J'attendrai jusqu'à ce que le député ait épuisé ses ressources.

L'hon. M. Chevrier: Je vous remercie.

L'hon. M. Balcer: Je tiens de nouveau à rappeler aux députés et à l'honorable représentant de Laurier que c'est la première fois qu'on met une entente de ce genre à la disposition du comité en pareille circonstance. Ces accords ont toujours été gardés dans le secret. C'est la première fois que le gouvernement met une entente de ce genre entre les mains des membres du comité. Le député déclare que l'entente n'est pas signée. Je n'ai jamais prétendu le contraire. J'ai dit qu'au sujet de cet accord j'ai reçu une lettre de la *Pine Point Mines Limited,* de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et du National-Canadien, dans laquelle on me faisait savoir que ces sociétés sont prêtes à signer l'accord, si le projet de loi est adopté par la Chambre. Voilà la situation à l'heure actuelle. Il n'y a aucun mystère à ce sujet. Il n'y a là rien de secret. C'est un livre ouvert. L'accord a été remis à chaque membre du comité. Le député de Laurier a eu le temps de le lire deux fois.

Comme je l'ai déjà dit au comité permanent, le ministère de la Justice est encore en train d'examiner à nouveau le texte de l'accord, pour s'assurer qu'il ne renferme aucune erreur juridique ou autre chose de même nature, qu'il y aurait lieu de rectifier. J'ai également invité les membres du comité à formuler des propositions au sujet de cette entente. Toutefois, je dois rappeler au comité que l'accord est également stipulé à l'article 6 du projet de loi, ce qui en fait une condition. Le gouvernement est prêt à aménager un chemin de fer. Nous avons exposé à l'article 6 certaines conditions très précises, que la *Pine Point Mines,* la *Cominco* et le National-Canadien doivent remplir avant que le projet de loi dont est saisi le comité entre en vigueur, et avant qu'on aménage le chemin de fer en question.

Le député a également demandé comment ce chemin de fer sera financé. J'ai déclaré, et il a reconnu, qu'en ce qui concerne le fonctionnement et l'entretien du chemin de fer, le National-Canadien est assuré que ce que la société lui versera pour le transport de ses concentrés défrayera l'entretien et le fonctionnement de la ligne en question. La société garantit, en effet, un trafic de 215,000 tonnes, pendant 10 ans. Voilà ce qu'il en est de l'exploitation et de l'entreprise de la ligne.

Par conséquent, ce chemin de fer ne sera pas une cause de déficit pour le National-Canadien. Il deviendra partie intégrante des chemins de fer Nationaux. En outre, le National-Canadien aura le grand avantage d'être le seul transporteur de ces concentrés sur le trajet Edmonton-Calgary, et fera la moitié du transport sur le trajet Grimshaw-Edmonton, en empruntant la ligne du *Northern Alberta Railway,* qui appartient en commun au National-Canadien et au Pacifique-Canadien.

Quand aux fonds nécessaires à l'aménagement de cette ligne, ils seront prélevés sur un crédit qui figure au budget des dépenses du ministère des Transports. Ces crédits sont soumis chaque année au comité. Une partie du capital sera remboursée sur le montant destiné aux versements mentionnés à l'annexe B de l'accord, ainsi qu'à l'alinéa *a*) de l'article 6. Ces versements à Sa Majesté pourront s'élever à 20 millions de dollars. Il s'agit de la part de frais que devra acquitter la *Pine Point Mines,* soit sa participation à l'aménagement de ce grand chemin de fer dans les régions septentrionales.

Bien sûr, nous aurions pu construire ce chemin de fer à seule fin de mettre le Nord en valeur. Cette ligne ferroviaire s'étend sur un assez long parcours; il s'agit d'un chemin de fer considérable, mais nous avons une telle confiance dans le Nord canadien, qui renferme tant de richesses minérales et aussi dans cette région en particulier où l'on trouve d'énormes réserves de bois d'œuvre et de produits agricoles, que d'après moi, le gouvernement aurait été justifié à aménager ce chemin de fer. Cependant, nous avons la chance que des gisements de plomb et de zinc y aient été découverts et soient prêts à être exploités, et c'est la *Pine Point Mines,* filiale de la société *Cominco* qui va s'en charger. A mon avis, cette nouvelle

société minière offre un excellent marché au gouvernement et au National-Canadien, et je le recommande au comité.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre n'a pas répondu à la question que je lui ai posée. Il a bien dit de quelle façon le ministère des Transports va s'occuper de l'aspect financier, en réservant un crédit à cette fin. Mais voici ce que je voudrais savoir du ministre: que va retirer le contribuable du montant maximum de 86 millions qui va être investi par le gouvernement? Je crois que le comité est en droit de le savoir.

Ensuite, quelles dispositions prend-on pour assurer les frais de service de cette mise de fonds? Quelles mesures prend-on à l'égard de l'intérêt au cours de la construction, étant donné que ce chemin de fer ne sera pas achevé avant 1966? Il faudra donc des montants d'argent considérables à mesure que les travaux avanceront. J'ignore s'il faudra 25 millions à la fin de la première année et 20 millions à la fin de la deuxième année, et ainsi de suite, mais je sais que le gouvernement ne fabrique pas cet argent; il devra l'emprunter et il lui faudra payer de l'intérêt.

J'estime que le comité a le droit de savoir: 1) quels avantages les contribuables retireront de ces immobilisations qui seront nécessaires pour l'aménagement du chemin de fer; 2) Quelles dispositions on prend à l'égard du service de la dette; 3) Quelles dispositions régiront l'intérêt au cours de l'aménagement.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, le député veut savoir quels avantages les contribuables retireront de cette mise de fonds? D'abord, ce chemin de fer sera un embranchement tout nouveau qui viendra s'intégrer aux chemins de fer Nationaux du Canada et tout bénéfice que le National-Canadien pourra réaliser sur cet embranchement servira à diminuer son déficit. Comme on le sait, le National-Canadien est une société de la Couronne et ce sont les contribuables qui doivent combler son déficit chaque année.

Pour ce qui est de la manière dont l'argent sera payé, il me semble que l'article 5 est clair. Il se lit ainsi qu'il suit:

> La subvention autorisée par les présentes doit être payée à la compagnie, sur le Fonds du revenu consolidé, par le versement, de temps à autre, fait sur les instructions du gouverneur en conseil d'après le rapport du ministre des Transports quant au nombre de milles de ligne ferroviaire construite ou à construire, des montants que le gouverneur en conseil juge opportuns, de la manière et sous réserve des conditions, s'il en est, que ce dernier peut déterminer.

Il me semble que cet article prescrit clairement que le gouverneur en conseil décidera quelle manière ces versements seront effectués et à quelles conditions, de quelle manière on assurera le service de la dette et comment on paiera l'intérêt. Tout cela se fera par décrets du conseil, ainsi que le prévoit l'article 5.

L'hon. M. Chevrier: En ce cas, ai-je raison de déduire des paroles du ministre, que tout ce que le contribuable peut espérer récupérer, c'est le montant mentionné à l'article 6 *a*), soit 20 millions au maximum?

M. Baldwin: Monsieur le président, je ne veux pas m'immiscer...

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais qu'on me réponde si c'est possible.

M. le président suppléant: Je n'ai pas entendu le ministre répondre à l'honorable député de Laurier. Je l'ai vu faire un signe de tête.

M. Baldwin: L'honorable député de Laurier a posé une question. Elle ne portait pas sur des renseignements précis que seul le ministre des Transports peut avoir. C'est une question à laquelle n'importe qui à la Chambre, pour peu qu'il s'y applique, peut répondre, et je me propose d'y répondre.

La question était: «qu'obtient le contribuable?» A mon sens, le grand chef du parti libéral, Sir Wilfrid Laurier, qui a dit que le vingtième siècle serait le siècle du Canada, se retournerait dans sa tombe s'il entendait l'ergotage ridicule et irritant dont on entoure cette affaire si importante. Nous parlons d'un chemin de fer qui va ouvrir un empire tout neuf, et je me propose plus tard de lire des passages du dossier de la Commission royale Manning, passages qui révèlent quelle richesse renferme la région qui sera desservie par ce chemin de fer. De fait, il est probable que c'est l'un des derniers grands chemins de fer à être construit sur notre continent.

Le contribuable obtiendra *a*) un chemin de fer jusqu'à la mine de Pine-Point, ce qui, dans les circonstances actuelles, est assez important pour justifier la compagnie de dépenser en tout presque 40 millions à Pine-Point même et à Trail, en plus des sommes considérables que les autres intéressés vont verser. Le contribuable recevra en plus *b*) les bénéfices qui découleront naturellement de la mise en valeur d'une région située à environ 40 milles au nord de Grimshaw et de Hay-River et riche en ressources agricoles, en bois d'œuvre, en poisson, en gaz naturel et en pétrole. Il ne s'agit pae d'un aménagement spéculatif, fait au hasard. Toutes ces richesses, on les a pour une part décelées et elles ont déjà fait l'objet d'une certaine mise en valeur. Elles n'attendent qu'une chose: la construction du chemin de fer. La province d'Alberta a déclaré qu'elle n'ouvrira pas de nouveaux

cantons ni de nouvelles terres tant qu'on n'aura pas pris certaines mesures en vue de l'aménagement des moyens de transport. C'est la déclaration qu'on a faite à la Commission royale Manning de la part du gouvernement de l'Alberta et des fonctionnaires de ce même gouvernement, chargés de la colonisation de la région, ont répété cette même déclaration. A mesure que la construction du chemin de fer avancera, des milliers de nouveaux cantons vont s'établir et la terre sera ouverte à l'agriculture. On peut en dire autant du bois d'œuvre. Chose certaine, toute expansion nationale de cette importance, qui met en valeur d'aussi riches ressources, ne peut manquer de contribuer à réduire les dépenses d'établissement du chemin de fer.

On a déclaré, devant le comité permanent dont le député a parlé, que la compagnie de chemin de fer et la société minière, d'après leurs calculs, estimaient que les taux qui seront facturés et qui sont énumérés dans les annexes de l'accord, devraient suffire à rembourser les frais d'exploitation et d'entretien du chemin de fer. Tout ce qui restera diminuera la somme investie. Si les députés veulent une explication plus claire, c'est là la part du contribuable. Mais les avantages qui résulteront de l'ouverture de la région sont une considération bien plus importante. De plus, en desservant la rive sud du Grand lac des Esclaves, le chemin de fer permettra une baisse sensible des biens, marchandises et services dont le prix, jusqu'ici, a été très élevé. Ce sont les prix élevés de ces biens et services qui ont en quelque sorte retardé l'expansion des entreprises dans les régions minières des Territoires du Nord-Ouest. Dès que le chemin de fer arrivera au port de Hay-River, les députés constateront que le développement de la région s'accélérera, ce qui sera extrêmement avantageux pour tout le pays. Ce ne sont pas des illusions. J'ai moi-même été dans la région et j'ai parlé à la population.

Je crois que voilà une bonne réponse pour le député de Laurier. Il a posé une question sensée et je crois lui avoir donné une réponse raisonnable.

L'hon. M. Chevrier: J'ajouterai seulement un mot au sujet des propos du député de Peace-River. Il a essayé de donner une réponse sur ce qu'on fait habituellement dans le cas d'un chemin de fer de mise en valeur. Nous savons tous ce qui prévaut dans le cas de ces chemins de fer. Toutefois, il n'a pas répondu à la question au sujet de l'amortissement du capital et du service de la dette durant l'aménagement. Ces questions ont de l'importance. Je déclare tout simplement qu'il y a au hansard trois questions auxquelles on n'a pas répondu de manière satisfaisante.

Je passe maintenant à une autre question. On a déclaré au comité que cette ligne appartient au National-Canadien mais que ce serait le gouvernement qui la paierait. Ma question est celle-ci: que fera le gouvernement pour protéger son placement de 75 à 86 millions de dollars, moins la subvention versée par la *Pine Point Company*? On investira de 75 à 86 millions pour la construction de ce chemin de fer. Le gouvernement et le National-Canadien ont-ils conclu un accord, d'abord à propos de la mise de fonds et deuxièmement au sujet de l'emprise et des terrains dont le titre sera dévolu au National-Canadien?

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai dit, le gouvernement est à construire le chemin de fer de Grimshaw à Pine-Point. Ce chemin de fer fera partie du réseau du National-Canadein. Il sera exploité par le National-Canadien, et construit par cette compagnie; il deviendra également sa propriété. En ce qui concerne le gouvernement, il y aura d'abord ce versement de capitaux de 20 millions de dollars par les usagers de cette ligne. En outre, les contribuables bénéficieront, en échange de leur apport, d'une réduction du déficit du National-Canadien. Il en résultera un apport net au réseau du National-Canadien, et cet apport servira à payer les charges fixes sur les investissements. Comme je le disais, cette ligne fera partie du réseau du National-Canadien, qui est une société de l'État et, en tant que telle, elle sera la propriété du public et des contribuables canadiens.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, lorsque le National-Canadien fournit un service au gouvernement, le gouvernement paie pour ce service. Les crédits du ministère des Transports fourmillent d'affectations de sommes au titre de services que le National-Canadien fournit au gouvernement et à la population. Le gouvernement paie pour ces services en octroyant des subventions sous l'autorité d'un crédit que vote la Chambre. Aujourd'hui, voici que l'inverse se produit. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue de protéger les 75 à 86 millions de dollars dont il s'agit ici? A en juger par la réponse du ministre, il semble que le gouvernement n'a prévu aucune protection à cet égard et qu'il s'est contenté de dire que tout excédent servira à réduire le déficit général du National-Canadien.

Voici la question que je me pose. Les dirigeants du National-Canadien ou du chemin de fer de l'Alberta septentrional ont-ils examiné le projet en cause au nom du gouvernement, ou d'autres l'ont-ils fait?

L'hon. M. Balcer: A quel moment?

L'hon. M. Chevrier: Le National-Canadien a-t-il étudié l'aspect économique du projet et a-t-il ensuite recommandé le projet au gouvernement?

L'hon. M. Balcer: Oui, monsieur le président. C'est déjà chose du passé. Tous les membres du comité savent qu'on a demandé aux deux compagnies de chemins de fer si elles étaient intéressées à construire cette ligne et que toutes deux ont dit que ce n'était pas attrayant au point de vue économique. Le gouvernement a eu le courage de décider qu'il valait la peine de construire le chemin de fer. C'est pourquoi il a demandé au National-Canadien de le construire et de l'exploiter. Le gouvernement en assumera le coût. Le gouvernement a assez confiance dans le Nord canadien et dans l'avenir de la nation pour être sûr que c'est une bonne initiative. En mettant en valeur cette région vierge de notre pays, nous rendons un grand service non seulement aux générations futures mais à la présente aussi.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre n'a pas répondu à ma question; je vais donc la poser de nouveau. Le gouvernement ou le National-Canadien a-t-il fait une étude de l'aspect économique de l'entreprise? Voilà ce que je veux savoir.

L'hon. M. Balcer: Les deux l'ont fait. Je veux dire que le gouvernement a fait une étude avant de proposer cette mesure à la Chambre. De plus, nous avons demandé à une commission royale de faire enquête afin de déterminer laquelle des deux routes serait la meilleure. Le rapport majoritaire a indiqué que la route de l'Ouest serait supérieure. Le gouvernement a alors décidé d'aller de l'avant. Nous avons aussi demandé au National-Canadien de faire un levé de la route et ce levé, qui est très encourageant, progresse très rapidement. Nous en connaîtrons le résultat en décembre prochain et le National-Canadien pourra alors entreprendre la construction de cet important chemin de fer.

M. Winch: Tant à l'étape de la résolution qu'à celle de la deuxième lecture, les membres de notre groupe ont appuyé en principe cette mesure. Il est évident que nous appuierons toute proposition constructive pouvant aider à la mise en valeur du Canada ou à fournir de l'emploi à nos gens. Même s'ils appuient le principe d'un bill, les membres du comité ont la responsabilité de mettre en doute le fondement sur lequel le gouvernement appuie ses conclusions, et c'est pour cela que je prends la parole. Ce qui m'a porté à me lever, c'est la déclaration intrigante que le ministre a faite, il y a un instant, lorsqu'il a dit que le Pacifique-Canadien n'était pas intéressé à construire ce chemin de fer.

Le gouvernement est intéressé à mettre le Nord en valeur et, par conséquent, il a demandé au National-Canadien de construire cette ligne. Le gouvernement est prêt à verser une subvention pouvant atteindre 86 millions de dollars. Le ministre peut-il nous dire pourquoi le Pacifique-Canadien n'y était pas intéressé?

Selon moi, 78 p. 100 des actions de la *Pine Point Company* appartiennent à la *Consolidated Mining and Smelting* et plus de la moitié des actions de la *Consolidated Mining and Smelting* appartiennent au Pacifique-Canadien. Il semblerait donc que c'est cette dernière société qui en bénéficiera le plus.

L'hon. M. Balcer: Ça ne tient pas debout.

M. Winch: Pour quelle raison le gouvernement est-il disposé à verser ces subventions? Quels bénéfices en tirera le Pacifique-Canadien?

M. Benidickson: Il semble que la ligne de chemin de fer sera construite au bénéfice des actionnaires du Pacifique-Canadien.

M. Winch: L'entreprise privée est une chose, mais il semble que les contribuables canadiens sont maintenant invités à subventionner le Pacifique-Canadien. Voilà précisément ce qui se produit. Le ministre peut-il expliquer la situation et nous dire clairement pour quelle raison le gouvernement a jugé que c'était la bonne façon d'agir.

J'invite le ministre à nous parler des analyses qu'on a faites des réserves de minerai dans cette région. J'ai étudié les deux volumes du rapport de la Commission royale d'enquête sur le chemin de fer du Grand lac des Esclaves, sans compter les nombreux autres rapports que j'ai lus. Je n'y trouve rien de concluant. Les estimations des réserves peuvent varier de quelques millions de tonnes à vingt millions. Il y a là une grande différence. Le gouvernement a-t-il des renseignements précis?

A-t-on des raisons de croire que le traitement de ce minerai se fera plus facilement, parce qu'on le transportera a des centaines de milles à travers le Nord canadien jusqu'à Trail plutôt que de construire une fonderie sur les lieux? C'est l'argent des contribuables que nous plaçons et nous avons le droit de demander au ministre pourquoi le gouvernement en est venu à certaines conclusions.

Une autre question logique qui se pose est la suivante: puisque la subvention est destinée surtout à la société *Pine-Point* dont la majorité des actions appartiennent à la *Consolidated Mining and Smelting* qui a une usine à Trail et à Kimberley, n'a-t-on pas le

droit de savoir si toutes les réserves de la *Consolidated Mining and Smelting* ont été utilisées dans la région de la Colombie-Britannique?

Une voix: Bon! voilà ce qui tracasse l'honorable député.

M. Winch: La *Consolidated Mining and Smelting* a-t-elle utilisé toutes ses réserves à des fins de mise en valeur à Kimberley et à Trail? Est-il vrai que la *Consolidated Mining and Smelting* possède, dans la Colombie-Britannique, une montagne de minerai, qu'elle n'a pas touché et à l'égard duquel elle détient des droits? Voilà les questions que nous aurions aimé poser, en comité, lorsque nous aurions pu les poser à ceux qui ont quelque chose à voir à la *Consolidated Mining and Smelting*, mais malheureusement nous ne savions pas qu'il y avait réunion du comité cette fois-là. Je ne sais comment c'est arrivé, mais nous n'en savions rien avant la réunion. Sinon, je puis assurer au ministre que nous y aurions été. Je n'ai nulle envie de retarder indûment l'adoption de la mesure à l'étude. Mais j'estime que le ministre a le devoir de nous donner d'aussi amples renseignements que possible sur la raison pour laquelle ils sont arrivés à cette décision. Pourquoi ne pourrons-nous pas exploiter complètement les régions septentrionales, si nous avons dans cette seule région 20,000 millions de tonnes de réserve de minerai. Le transportera-t-on parce qu'il n'y a ni plomb ni zinc à Trail? Pourquoi ce transport sera-t-il subventionné, alors que l'entreprise dont il s'agit est, en dernière analyse, le Pacifique-Canadien? Nous essayons simplement de nous renseigner. D'autre part, nous ne voulons pas qu'on nous comprenne mal. Nous appuyons toute recommandation de nature constructive en vue de l'expansion des régions septentrionales de notre pays.

M. Benidickson: Vous voulez dire que vous ne l'appuyez pas.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre va-t-il faire quelques observations?

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur le président, j'ai déjà entendu poser la question deux ou trois fois, c'est-à-dire celle qui tendait à savoir ce que la population obtiendrait en échange des 86 millions de dollars placés dans ce chemin de fer. La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'elle obtiendra le chemin de fer que lui avait promis le parti libéral il y a trente ans, promesse que celui-ci n'était jamais parvenu à réaliser. C'est la première chose qu'elle obtiendra, pour autant que je sache.

D'après d'autres observations qui ont été formulées, je constate que certains députés partagent la mentalité qui existait au pays vers 1870, lorsqu'on a proposé l'aménagement d'un chemin de fer pour ouvrir l'Ouest du Canada. A ce moment-là, bien des gens n'attachaient pas une très grande importance à l'entreprise et voulaient savoir ce que les contribuables obtiendraient en retour de ce décaissement. Nous devrions songer, à mon sens, que cette ligne ferroviaire ne vise pas uniquement à ouvrir une mine ou une localité en particulier, mais bien le Nord de notre pays, conformément au programme que le gouvernement a exposé, qu'il s'est engagé à mettre à exécution et qui lui a valu un mandat de la population canadienne.

Au point de vue strictement financier, aucun député ne peut certes prévoir ce que notre pays retirera de ce chemin de fer lorsqu'il aura ouvert cette région de notre Nord. Nous pouvons comprendre certains des avantages qui en résulteront. Nous pouvons comprendre que notre produit national brut subira une augmentation dès que la mine de Pine-Point commencera à fonctionner. Je ne crois pas qu'un grand nombre d'entreprises aient été lancées au Canada aux mêmes conditions que celle-là, notamment une garantie que le chemin de fer ne perdra pas d'argent et l'assurance donnée par écrit par une société de garantir les frais d'exploitation et d'entretien de la ligne ferroviaire. Je ne pense pas que le pays ait jamais été en mesure auparavant de se lancer dans une aussi vaste entreprise, alors que tous les frais sont garantis à ce point-là.

En plus de l'accroissement du produit national brut qui en découlera, le Trésor fédéral profitera aussi, bien sûr, des impôts provenant de cette entreprise. Il y a un certain nombre d'années, je sais que le commissaire des Territoires du Nord-Ouest, dans un mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, estimait que l'état des affaires à ce moment-là aurait permis à la seule mine qui songeait à entreprendre des travaux d'exploitation d'augmenter de 3 millions et demi les impôts directs payables au Trésor fédéral. Depuis lors, il est devenu tout à fait manifeste que les affaires vont s'accroître encore bien plus. Lorsqu'il a fait cette estimation pour la Commission royale d'enquête, le commissaire a signalé que ce n'était là qu'une source directe de recettes et que tous les autres éléments en cause apporteraient aussi au Trésor fédéral des recettes fiscales plus élevées.

En outre, il y a les avantages qui en découleront pour les 77,000 personnes qui demeurent dans la région de la rivière de la Paix. Je suis sûr que l'essor de l'agriculture dans cette région sera très utile au pays et ne peut se mesurer en termes de dollars et de

cents. Le présent bill est le fruit d'une promesse que les gouvernements ont faite aux gens de cette région depuis des années; le présent gouvernement est le premier à avoir le courage de prendre une décision et d'ouvrir le Nord. C'est précisément pour cela que les Canadiens ont élu le gouvernement.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'espérais que le préopinant répondrait à une ou deux questions mais il s'est écarté du sujet lui aussi pour nous parler des effets que ce chemin de fer aura sur la mise en valeur du pays.

Une voix: Il faut qu'il y ait des à-côtés.

L'hon. M. Chevrier: Il semble que la seule manière de motiver le présent bill, c'est de faire des à-côtés plutôt que de répondre aux questions que nous avons posées de temps à autre. Le député de Vancouver-Kingsway a déclaré que les libéraux ont promis ce chemin de fer pendant trente ans mais qu'ils ne l'ont jamais construit. Par contre, le présent gouvernement n'a pas semblé pouvoir décider si le chemin de fer devrait suivre le tracé est ou le tracé ouest, même si les chemins de fer Nationaux du Canada ont recommandé dès 1954 et encore en 1956, que cet embranchement suive le tracé ouest. Le présent gouvernement a été incapable de décider, semble-t-il, où le chemin de fer devrait passer. Tels sont les faits. Le député dit que le gouvernement a été mandaté par le peuple canadien pour construire ce chemin de fer. De cette façon? En vertu de cet accord? Je déclare sans hésiter que le parti libéral n'aurait jamais aménagé ce chemin de fer selon les dispositions de cet accord... (*Exclamations*) ... C'est un bel exemple d'accord unilatéral! S'il fut jamais accord rédigé par des juristes grassement payés, c'est celui-ci, présenté au nom de trois des parties.

M. Benidickson: Vous voulez dire étrangers à la Couronne.

L'hon. M. Chevrier: Qui représente le gouvernement? A qui le gouvernement confie-t-il les intérêts des contribuables? Qui le gouvernement a-t-il chargé de sauvegarder cette énorme somme? Durant l'examen en comité des chemins de fer ainsi que durant les travaux d'un autre comité, j'ai demandé au ministre pourquoi le coût avait augmenté. En 1954, le National-Canadien l'estimait à 50 ou 55 millions de dollars. En 1956, deux ans après, l'estimation était la même. Que nous a-t-on déclaré quand l'affaire a été examinée par le comité? Le témoin, M. Purves, présenta une évaluation de 75 millions plus 15 p. 100, soit 86 millions. On lui a demandé comment ils avaient calculé cette prévision et il a répondu que c'est le major Charles qui avait fait l'expertise. Avons-nous entendu le major Charles? Pourquoi n'a-t-il pas été invité à nous dire comment il en était arrivé à ce chiffre estimatif? On nous a dit qu'il était sur les lieux. Il n'était pas là pour nous dire comment on avait calculé l'estimation. Il n'y avait non plus personne du service du génie.

J'ai été renversé de voir que personne du service du génie du National-Canadien ne s'est présenté pour nous fournir toutes les données d'ordre économique de ce chemin de fer et nous dire comment on s'y est pris pour calculer ce coût approximatif. On nous a simplement informés que ces chiffres se fondent sur les données dont le major Charles disposait en juillet 1961. Nous ne savons ni la date ni quelles nouvelles données le major Charles aurait pu posséder jeudi dernier, trois mois plus tard. Il me semble que le témoin aurait dû nous donner ces renseignements lui-même ou bien, s'il n'était pas en mesure de le faire, celui qui a compilé les chiffres aurait dû être présent.

Alors, je demande au ministre si c'est là la façon de préparer une évaluation? On nous a dit qu'aucun sondage n'avait été pratiqué pour corroborer l'évaluation. M. Purves déclare que des sondages ont été faits il y a deux semaines, lorsqu'il s'est rendu sur les lieux, mais l'évaluation ne se fonde sur aucun sondage. Je me demande ce que dirait le ministre des Travaux publics si on préparait l'évaluation d'un ouvrage public et qu'on demandait à la Chambre d'adopter des crédits, sans que des sondages ne soient faits?

L'hon. M. Balcer: C'est précisément pour cela que nous avons fait faire le relevé. Soyez assuré, monsieur le président, que le relevé nous permettra de payer la juste somme pour chaque mille de chemin de fer aménagé. Voilà. Il n'y a personne au Canada qui pourrait prévoir, quatre mois d'avance, ce que coûtera exactement au mille l'aménagement de ce chemin de fer. Nous donnons une prévision, et l'évaluation a été préparée par le major Charles qu'on considère comme l'employé ferroviaire le plus compétent du Canada en pareille matière. Le major nous a donné son évaluation, et c'est sur cette évaluation que nous nous sommes fondés pour fixer les sommes qui paraissent dans les annexes du présent bill.

Il n'y a rien de mystérieux là-dedans.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre répondra-t-il à ma question?

L'hon. M. Balcer: L'honorable député de Laurier semble vouloir donner à entendre que nous jetons l'argent par les fenêtres. Qu'il se rassure. Nous ne verserons pas un cent de plus que le montant nécessaire à l'exécution

du projet, à la suite de l'étude qui sera terminée en décembre.

L'hon. M. Chevrier: Je m'inquiète...

M. Baldwin: Monsieur le président, l'honorable député a dit...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'ai la parole et j'entends la garder. J'ai permis au ministre d'intervenir, car je croyais qu'il allait répondre à ma question.

M. le président suppléant (M. MacEwan): L'honorable député de Peace-River invoque-t-il le Règlement?

M. Baldwin: Non, je n'invoque pas le Règlement, mais je désire rectifier les propos de l'honorable représentant.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député n'invoque pas le Règlement, alors je ne lui cède pas la parole.

M. Baldwin: Je désire rectifier une déclaration de l'honorable représentant.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable député veut intervenir dans le seul dessein de rectifier une de mes déclarations, qu'il attende que j'aie terminé.

M. le président suppléant (M. MacEwan): L'honorable député de Peace-River veut invoquer le Règlement, auquel cas je suis disposé à l'écouter.

M. Baldwin: L'honorable député s'est trompé en disant qu'il n'y a rien dans le compte rendu des témoignages présentés au comité permanent sur ce point. J'aimerais lui citer à propos la page 250 du procès-verbal des témoignages en question, dont notamment le passage suivant:

> M. Baldwin: J'ai une autre question à poser. N'est-il pas exact que la première fois que le National-Canadien a eu l'occasion de présenter quelque chose d'analogue à une estimation, ce fut à la suite de la reconnaissance préliminaire effectuée par le major Charles en 1957? Sauf erreur, le major Charles ne s'est-il pas rendu là-bas pour procéder à une reconnaissance préliminaire des deux parcours en 1957?
>
> M. Purves: Je dirai qu'il s'agissait de reconnaissances préliminaires et de rien de plus.
>
> M. Baldwin: Je comprends cela, et le major Charles, témoignant devant la commission Manning, s'est assuré que ce point était bien compris, et en présentant ses témoignages fondés sur des chiffres de 1956 et de 1957, il a souligné qu'il s'agissait de chiffres très provisoires, et que le prix pourrait bien s'élever aux environs de 65 millions de dollars à ce moment-là.
>
> M. Purves: C'est exact.

M. le président suppléant (M. MacEwan): Je crains ne pouvoir admettre que l'honorable député ait eu matière à invoquer le Règlement. Je donne la parole à l'honorable député de Laurier.

L'hon. M. Chevrier: Je parlais du crédit, et le ministre a répondu qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Eh bien, je m'inquiète, et j'ai toute raison de m'inquiéter, en tant que membre de l'opposition, et au nom des contribuables de notre pays. Je m'inquiète, à cause de la forme et de la nature de l'accord. J'ai demandé maintes fois au ministre comment on était arrivé à établir ce crédit. Le ministre a répondu: «Comment aurions-nous pu donner une estimation, alors que nous n'avions même pas procédé au levé?» C'est justement l'argument que nous tâchons d'avancer depuis le début. Le ministre aurait dû nous présenter une estimation, et aurait dû connaître le résultat du levé avant d'aborder la mesure à l'étude et de demander au Parlement d'approuver des montants considérables, qui pourraient atteindre 100 millions de dollars.

L'hon. M. Balcer: Vous voulez remettre le tout à six mois!

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Voilà la politique libérale. Abandonner l'affaire!

L'hon. M. Chevrier: Voici le point qu'on soulève, monsieur le président: Avant de s'adresser au Parlement pour lui demander de voter ce montant considérable, il aurait dû y avoir quelque estimation fondée sur quelque chose. Le major Charles aurait dû être invité à achever son levé, de façon à ce que le Parlement puisse se faire une bonne idée du montant que coûterait la réalisation du projet. D'après la réponse du ministre, il me semble qu'il ne s'agirait pas tant de 85 millions de dollars...

L'hon. M. Balcer: Ce sera probablement moins.

L'hon. M. Chevrier: Je pense que le Parlement a le droit de savoir comment au juste on a procédé à cette estimation et sur quoi on s'est appuyé; c'est dans l'intérêt des contribuables et personne ne semble s'en être préoccupé.

Il y a quatre parties à l'accord. Il y a le National-Canadien qui s'intéresse à une chose, et à une chose seulement. C'est la politique que le chemin de fer a toujours suivie, savoir, s'assurer qu'il obtiendra, à l'égard du tarif-marchandises et du trafic, des conditions financières qui ne seront pas déficitaires. Dans le présent cas, le National-Canadien, par ses fonctionnaires, a dit qu'il aurait un léger excédent. Le ministre a ajouté que tout excédent servirait à réduire le déficit du National-Canadien.

Ensuite, la mine Pine-Point intervient et fait certes une bonne affaire dans cet accord. De toute façon, elle devra payer pour le transport de ces concentrés. Elle devra payer $7.75 la tonne, par année, pour une période de dix

ans, et elle devra aussi verser une subvention au compte du placement du gouvernement. Mais y a-t-il quelque assurance qu'elle paiera les vingt millions de dollars? Où, dans l'accord, trouve-t-on l'assurance que le plein montant de vingt millions de dollars sera payé par la mine Pine-Point?

L'hon. M. Balcer: Le bill ne le dit pas non plus.

L'hon. M. Chevrier: Non, mais il serait bon que les contribuables le sachent.

L'hon. M. Balcer: On n'a qu'à lire le bill pour le savoir.

L'hon. M. Chevrier: Selon moi, il n'y a pas un mot dans le bill qui nous donne une idée des termes de l'accord. J'allais donc dire que la tierce partie en cause est la *Consolidated Mining and Smelting*. Cette compagnie fournira les disponibilités, elle remplira les caisses de la *Pine Point Mines*. Le Pacifique-Canadien et le National-Canadien se partageront le trafic entre Edmonton et Calgary, Calgary et Tadanac, et Tadanac et les ports de la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Balcer: Pour bien mettre les choses au point...

L'hon. M. Chevrier: Je ne cède pas la parole au ministre. J'ai donné au ministre le droit de répondre lorsqu'il m'a interrompu antérieurement, mais alors un autre député a pris la parole. Si le ministre veut répondre à mes questions, je lui céderai la parole.

L'hon. M. Balcer: Très bien!

L'hon. M. Chevrier: J'ai posé ces questions au ministre et il n'y a pas répondu. Si le ministre veut m'interrompre pour répondre à mes questions, je lui céderai bien la parole. Tantôt je la lui ai cédée, et il a commencé à faire un discours; puis ensuite c'est un autre qui a eu la parole. On m'interrompt constamment. Je ne m'oppose pas à ce qu'on m'interrompe pour répondre à une question, mais jusqu'ici on n'a pas répondu à ces questions.

J'ai demandé au ministre comment le gouvernement avait procédé avant de placer cet argent. Je lui ai demandé si le National-Canadien avait présenté un rapport. Il m'a répondu par l'affirmative et m'a dit que le gouvernement l'avait étudié. Cela n'est-il pas vrai? Le National-Canadien a présenté un rapport et le gouvernement, si je ne m'abuse, s'en est inspiré. Le ministre hoche la tête. Le National-Canadien, partie intéressée en l'occurrence, et intéressée à obtenir des bénéfices de la ligne de chemin de fer, a présenté une recommandation au gouvernement. Mais où étaient les conseillers du gouvernement dans cette affaire par rapport aux intérêts du contribuable?

L'hon. M. Balcer: Le gouvernement était juste là où il devait être.

L'hon. M. Chevrier: Pardon?

L'hon. M. Balcer: Le gouvernement était partie à cet accord. Si mon honorable ami veut bien prendre connaissance du texte, il constatera que la première partie à l'accord est Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports. Les fonctionnaires, les économistes et les juristes de mes services ont représenté le gouvernement dans tous les pourparlers relatifs à l'accord, et ils ont réussi à obtenir toutes sortes de garanties, de traitement spécial, de droits particuliers, et ainsi de suite. Ils ont mis sur pied un des meilleurs accords que pouvait conclure le gouvernement en vue de l'aménagement d'un chemin de fer. L'accord protégeait en outre, le National-Canadien. Celui-ci a également obtenu de la *Pine Point Mines* et de la *Cominco* toutes sortes d'assurances relatives à l'expédition chaque année d'une quantité déterminée de concentrés. Il s'agit d'une quantité énorme, soit 215,000 tonnes, pendant dix ans. Il me semble que c'est là une entreprise considérable. Cette garantie a été obtenue par les juristes de mon ministère, qui représentaient le gouvernement en tant que partie à l'accord. Mes honorables amis prétendent qu'il s'agit d'un accord tripartite entre la *Cominco*, la *Pine Point* et le National-Canadien, et que ces trois entreprises y étaient intéressées. Fort bien, toutes trois y étaient intéressées. Cependant, le gouvernement y était intéressé, lui aussi. Il s'est fait représenter à chacun des entretiens et il a dicté la forme de l'accord. Le gouvernement était toujours là pour protéger les contribuables canadiens.

M. Benidickson: C'est le gouvernement qui essuie les pertes.

L'hon. M. Chevrier: J'ai beaucoup d'estime, comme le sait mon honorable ami, pour les fonctionnaires du ministère des Transports. Personne ne les estime plus que moi, et je suis sûr que le ministre, qui est tous les jours en rapport avec eux, partage mes sentiments. Cependant, voici l'argument que je voulais avancer: en ce qui concerne le gouvernement, il n'a pas, en l'occurrence, obtenu la protection qu'il fallait pour les placements. En somme, les trois parties à l'accord, outre le gouvernement, ou outre la Couronne, se sont occupées de leurs intérêts. Elles se sont assuré une protection, l'une en obtenant l'excédent découlant de l'exploitation de la ligne s'il y en a un, l'autre en obtenant que le chemin de fer transporte à très peu de frais son minerai du Grand lac des Esclaves à un marché. Comme l'a dit le député de Vancouver-Est et il y a un instant, pourquoi

le National-Canadien n'a-t-il pas lui-même aménagé cette ligne?

M. Baldwin: C'est ce qu'il fait.

L'hon. M. Chevrier: Je pourrais vous dire pourquoi il ne construit pas le chemin de fer avec ses propres moyens. Pourquoi le *Northern Alberta Railway*, représenté par le Pacifique-Canadien et le National-Canadien, ne l'a-t-il pas construit? Pourquoi le Pacifique-Canadien ne l'a-t-il pas construit? Personne ne voulait construire ce chemin de fer, parce qu'ils en avaient étudié l'aspect économique. Si le gouvernement voulait construire le chemin de fer, il en avait parfaitement le droit et, comme il l'avait promis, il devait le construire, mais à des conditions différentes. Il aurait dû protéger son placement, ce qu'il n'a pas fait dans les circonstances.

L'hon. M. Balcer: Il y a quelques minutes, alors que l'honorable député avait la parole et que j'ai tenté de corriger l'une de ses déclarations, il a dit que le Pacifique-Canadien et le National-Canadien devraient se partager la route de Grimshaw à Edmonton et d'Edmonton à Calgary et qu'ensuite, le Pacifique-Canadien serait seul à partir de Tadanac.

L'hon. M. Chevrier: Il s'agit du *Northern Alberta Railway*. J'ai fait erreur.

L'hon. M. Balcer: Ce sera une entreprise commune de Grimshaw à Edmonton; d'Edmonton à Calgary, le National-Canadien sera seul, alors que le Pacifique-Canadien sera seul de Calgary à Tadamac. Le National-Canadien entre ces deux points n'obtiendra pas une seule tonne du tarif-marchandises.

M. Regier: Qui a dit cela?

L'hon. M. Balcer: C'est dans l'accord. Mon honorable ami dit que ni le Pacifique-Canadien ni le National-Canadien ne voulait se lancer seul dans cette entreprise. C'est tout à fait vrai. Il n'y a rien de secret là-dedans. Ces compagnies de chemin de fer éprouvent des difficultés et elles doivent administrer économiquement leurs lignes. Il leur est difficile de décider de bâtir un chemin de fer de cette envergure sans l'appui du gouvernement. Le gouvernement a décidé de le construire pour les raisons qu'ont exposées si clairement et si franchement l'honorable député de Peace-River, il y a quelques instants, et l'honorable député de Vancouver-Kingsway. Pour ce qui est de la mine Pine Point, bien entendu, c'est une filiale de la *Cominco* . . .

M. Benidickson: Du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. Balcer: . . . et la *Cominco* est aussi une filiale du Pacifique-Canadien. Je puis dire au comité que, pour ce qui est des avantages du Pacifique-Canadien, ils sont pratiquement nuls en comparaison de ce que le National-Canadien pourra tirer de cette ligne.

M. Benidickson: Expliquez-vous.

L'hon. M. Balcer: Très bien. Le National-Canadien aura une ligne de 438 milles de Pine-Point à Grimshaw. Il obtiendra la moitié du trafic-marchandises de Grimshaw à Edmonton et tout le trafic d'Edmonton à Calgary, alors que le Pacifique-Canadien n'aura que le trafic de Calgary à Tadanac.

M. Benidickson: Quelles recettes annuelles anticipe-t-on?

L'hon. M. Balcer: Si mon honorable ami veut bien consulter le hansard et voir ce qu'on a dit au stade précédent de l'étude de la présente mesure, il trouvera la réponse à sa question. Mon ami l'honorable député de Laurier a dit que la Pine Point obtenait certains avantages, et autres choses du genre. Évidemment, la société Pine Point pourra expédier du plomb et du zinc de ses mines. Toutefois, elle va placer 21 millions de dollars dans cette mine. La société *Cominco* dépensera à Trail, seize millions de dollars pour agrandir sa fonderie. L'installation de Pine-Point coûtera à la société Pine Point 21 millions de dollars. Cela représente donc un décaissement de 37 millions de dollars qui procurera du travail à un certain nombre de Canadiens. Six cents Canadiens seront employés à l'usine de Pine-Point. A Trail, il y en aura 300 autres. La fabrication du matériel requis pour ces deux entreprises demandera 2,200 homme-heures. Tout compris, la mise en train de cette entreprise représente 7,700 homme-heures. Les efforts que le gouvernement a faits en vue de la mise en chantier de ce chemin de fer sont bien payés, je pense.

Je reviens maintenant à ce que mon honorable ami le député de Laurier a dit des estimations. Évidemment, nous voudrions que le chiffre en soit aussi faible que possible. Toutefois, il faut bien voir les choses en face et nous avons inséré dans l'annexe les estimations les plus justes que nous pouvions avoir à ce moment-là. Depuis lors, les rapports préliminaires que nous recevons des levés qui sont faits par le National-Canadien au nom du gouvernement sont très encourageants. Ces rapports encourageants nous portent à croire que l'aménagement du chemin de fer coûtera moins cher que nous n'avions cru. D'autre part, je ne voudrais pas être trop optimiste. C'est pourquoi nous nous en tenons au montant que l'ingénieur du National-Canadien, le major Charles, a fixé dans ses estimations. La compagnie paiera

$7.75 la tonne, ce qui représente une surcharge très forte par rapport au tarif normal qu'elle paierait normalement pour le transport sur cette ligne. La société a aussi consenti à payer une surtaxe qui fluctuera. Cette surtaxe n'excédera pas 20 millions de dollars, mais, compte tenu des prix du plomb et du zinc qui ont cours à l'heure actuelle, elle rapportera plus de 12 millions et demi de dollars au gouvernement du Canada. J'estime donc que la société *Pine Point Mines* n'obtient pas de traitement de faveur. Elle nous demande d'avancer un montant considérable et de courir aussi certains risques. Le gouvernement court certains risques dans cette entreprise. Mais j'estime que ce sont des risques qui en valent la peine. La *Cominco*, la *Pine Point*, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien courent tous un risque, mais c'est un bon risque.

Tous ces gens sont Canadiens. Ils misent sur l'avenir du Canada et j'estime qu'ils ont raison. Personne n'obtient de traitement d'exception en l'occurrence. L'entreprise me semble excellente, et quels que soient les risques que nous courons délibérément, l'avenir, j'en suis convaincu, montrera que le gouvernement a eu raison de demander à la Chambre de voter ces fonds en vue de l'aménagement du chemin de fer.

M. Creaghan: J'ai seulement quelques observations à faire sur le premier article du bill. Tout d'abord, après avoir suivi le débat qui s'est déroulé ce soir, je ne puis m'empêcher d'en tirer deux conclusions sur l'attitude du parti libéral: il s'oppose à la mise en valeur du Nord canadien; il s'oppose surtout à l'expansion du National-Canadien.

Je passerai sous silence le premier objet de cet antagonisme, mais j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'expansion du National-Canadien. Les employés supérieurs de la compagnie de chemin de fer ont examiné l'entente et semblent l'approuver en tous points. Le National-Canadien désire s'agrandir, et le gouvernement l'encourage par tous les moyens possibles, même s'il doit lui fournir, au besoin, de l'aide financière. Si l'on avait négocié quelques ententes analogues de plus qu'on ne l'a fait au cours des 22 années du règne libéral, le déficit du National-Canadien serait aujourd'hui très mince, pour ne pas dire inexistant.

L'hon. M. Pickersgill: Oh! Oh!

M. Creaghan: Le National-Canadien ne subirait sans doute pas de déficit. En outre, cette société de la Couronne compterait beaucoup plus d'employés qu'à l'heure actuelle. Que le chemin de fer lance une émission d'obligations garanties par l'État ou que l'État le fasse lui-même, je n'y vois pas tellement de différence, puisque la compagnie de chemins de fer est la propriété de l'État. En conséquence, nous serons les propriétaires de l'emprise et de toutes les améliorations qui en résulteront. Les emplois seront ouverts à tous les Canadiens, non seulement au cours de l'aménagement, mais aussi lorsqu'il s'agira de l'entretien et de l'exploitation de la ligne.

A mon avis, il ne conviendrait pas de présenter un bill comme celui-ci, en vue de l'aménagement d'un chemin de fer qui appartiendrait au Pacifique-Canadien. Étant donné, cependant, que le chemin de fer va appartenir au National-Canadien et que le National-Canadien appartient à l'État, c'est-à-dire aux contribuables, je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas adopter ce bill.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suis bien heureux que vous ayez accordé la parole au député de Westmorland avant moi, car il a exposé d'autres raisonnements qui nous font entrevoir un peu plus les principes d'économie chimériques qui semblent caractériser ce bill.

Avant d'aborder cette question, cependant, j'aimerais que le ministre tire un point au clair. Ce que j'ai à dire en bonne partie dépend de ce que j'ai cru entendre déclarer au ministre, soit que le National-Canadien en retirerait assez pour payer les frais de service de la mise de fonds, ce qui veut dire, je suppose, un taux d'intérêt raisonnable sur les 86 millions.

Le ministre demande au Trésor canadien d'investir 86 millions, dont nous recouvrerons peut-être 20 millions. Selon le prix actuel du plomb et du zinc, le ministre vient de dire que nous allons recouvrer 12 millions et demi. Mais personne va nous garantir les prix actuels; cela dépendra si l'on extrait autant de minerai qu'on l'escompte, et rien ne nous l'assure. La société exprime seulement l'espoir d'expédier 215,000 tonnes...

L'hon. M. Balcer: On garantit qu'il y aura 215,000 tonnes de concentré chaque année pendant 10 ans. Si la quantité est moindre, la société va payer les frais quand même. C'est donc une garantie.

L'hon. M. Pickersgill: Si j'ai mal compris, j'y reviendrai plus tard.

M. Benidickson: Le National-Canadien y place-t-il quelque argent?

L'hon. M. Pickersgill: Non, tous les fonds proviennent de l'État.

M. Benidickson: Des goussets des contribuables.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre n'a pas répondu à la question à laquelle je veux vraiment une réponse. D'après mon interprétation de la convention, le National-Canadien touchera un tarif-marchandises de $7.75 la

tonne; cela sera suffisant pour acquitter les frais d'exploitation, ce qui veut dire, sauf erreur, les frais courants...

L'hon. M. Chevrier: Les frais d'exploitation et d'entretien.

L'hon. M. Pickersgill: ...et les frais d'entretien. En d'autres termes, le National-Canadien devra voir à l'entretien du chemin de fer et s'assurer que ce dernier ne se déprécie pas. Voilà tout ce que je comprends par les mots «exploitation et entretien». Je croyais que le ministre avait dit que ce tarif serait assez élevé pour assurer le service de ce placement de 86 millions de dollars. Avant d'aller plus loin, j'aimerais savoir si j'ai tort ou raison là-dessus.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je suis heureux de dire pour la sixième fois que les contribuables y trouvent un avantage en ceci que le déficit du National-Canadien sera moins élevé. Ce chemin de fer sera un apport réel au réseau du National-Canadien, en ce sens qu'il permettra de payer les frais sur les capitaux investis. Je répète que le contribuable en bénéficiera, par une réduction du déficit du National-Canadien. Quand ce chemin de fer, société de la Couronne, accuse un déficit, c'est le contribuable qui doit le combler. Aux termes du présent accord et du présent bill, tout excédent de cette ligne contribuera à abaisser le déficit du National-Canadien, de sorte que c'est le contribuable canadien qui en bénéficiera.

L'hon. M. Pickersgill: Je dois dire, monsieur le président, que si c'est là tout ce que le ministre a voulu dire par rentabilité du placement, je ne suis pas du tout étonné qu'aucune compagnie de chemin de fer ne soit prête à envisager la construction de cette ligne, car d'après le texte de l'accord, je vois que le seul espoir de réaliser un tout petit excédent, en plus des frais d'entretien et d'exploitation, c'est grâce aux revenus provenant d'autres clients que la mine de la Société *Pine Point*.

S'il y avait tout cet autre trafic pour motiver cette construction du point de vue économique, je pense qu'aucune compagnie de chemin de fer n'aurait hésité à l'entreprendre. Nous ne pouvons donc que supposer que les meilleurs économistes du pays, en ce qui concerne les chemins de fer, ont tous conclu que ce n'est pas le genre de placements qu'ils recommanderaient à un porte-feuilliste. En d'autres termes, des 86 millions, le contribuable récupérera peut-être—ce n'est pas sûr—20 millions. C'est dire...

L'hon. M. Balcer: Peut-être davantage.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être davantage, mais quand on songe...

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Balcer: Je sais bien que vous n'avez pas confiance dans le Nord du Canada, mais, nous, nous avons confiance.

L'hon. M. Pickersgill: Je dirai tout de suite au ministre que les paroles en l'air, qu'elles soient de Prince-Albert ou de Trois-Rivières, ne m'inspirent guère confiance. Je table davantage sur des calculs solides. Si M. Crump me disait que c'est une entreprise rentable, je serais beaucoup moins sceptique, et les hommes d'affaires aussi, que je ne le suis en écoutant le premier ministre actuel.

M. Benedickson: Le Pacifique-Canadien ne participe pas.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député de Vancouver-Kingsway vient nous dire que rien ne s'est fait dans le Nord jusqu'à l'arrivée bénie du présent gouvernement en 1957. C'est la sottise la plus crasse, car lorsque mon ami, le député de Laurier, qui est à côté de moi, était ministre des Transports, il a présenté à la Chambre des mesures en vue de la construction d'un chemin de fer dans le Nord du Manitoba, chemin de fer rentable qui s'avance loin dans le Nord. C'était une grande entreprise. Il a présenté un bill visant l'aménagement d'un chemin traversant une bonne partie du Québec septentrional.

M. Speakman: Est-il rentable?

L'hon. M. Pickersgill: Pas complètement, mais la Chambre a été informée du coût exact. On nous a dit que c'était un chemn de fer pour la mise en valeur d'une région et qu'on s'attendait à des déficits relativement peu élevés.

M. Speakman: Vous trouvez que 76 millions de dollars c'est peu?

L'hon. M. Pickersgill: Si quelqu'un veut faire la comparaison entre les deux, qu'il prenne les chiffres exacts et n'invoque pas n'importe lesquels. De plus, c'est pendant que mon honorable ami était ministre des Transports qu'on a aménagé le *Quebec North-Shore & Labrador Railway*. Ce n'est pas les fonds publics qui l'ont financé. Il a été aménagé par une société privée en tant qu'entreprise privée, mais il a été aménagé parce que le gouvernement administrait les affaires du pays de façon à donner confiance aux capitalistes.

M. Ricard: Le gouvernement du Québec n'était pas le même non plus.

L'hon. M. Pickersgill: C'est vrai, et maintenant, sous le gouvernement actuel du Québec, l'entreprise privée aménage un autre chemin de fer.

M. Ricard: Commencé sous l'ancien régime.

M. Benidickson: Autrefois, les taux d'intérêt étaient bas.

L'hon. M. Pickersgill: Le fait est que toutes les régions du Nord se sont développées énormément depuis la seconde guerre mondiale, ce qui est une très bonne chose. Ce sera bon si nous pouvons continuer...

Une voix: Pourquoi les objections, alors?

L'hon. M. Pickersgill: ...mais il faut des bases solides, des résultats proportionnés aux efforts. Comme on le sait, beaucoup de députés représentent d'autres régions sous-développées du pays, et ces années-ci, avec tous les excédents budgétaires que le ministre des Finances nous annonce d'année en année, si les contribuables...

M. Benidickson: Déficits.

L'hon. M. Pickersgill: ...doivent dépenser encore 66 millions de dollars dont le gouvernement ne s'attend de retirer rien directement, il restera naturellement beaucoup moins à dépenser ailleurs. Le gouvernement prévoit évidemment des remboursements indirects, mais il ne compte aucunement obtenir le remboursement de ce capital de 66 millions, ni toucher un cent d'intérêt. L'honorable député de Royal n'ignore pas qu'avec cette somme de 66 millions de dollars, on pourrait construire les deux tiers du canal de Chignectou. Elle suffirait amplement à construire tout le chemin de fer de la Gaspésie dont on parle tant depuis la Confédération, si les contribuables canadiens étaient disposés à débourser une telle somme sans attendre rien en retour. Il n'y a aucun doute que de nombreux avantages indirects découleraient de la construction du chemin de fer de Gaspé, et je crois qu'il en découlerait aussi, directement et indirectement, de la construction du canal de Chignectou. Cette somme de 66 millions contribuerait sensiblement à assurer à Terre-Neuve une voie ferrée à écartement normal. Elle suffirait à paver toute la route transcanadienne qui traverse Terre-Neuve; à construire le chemin de fer de Guysborough, que tant de gouvernements ont promis à tant de reprises par le passé.

M. Keays: Puis-je poser une question à l'honorable député? Depuis quand s'intéresse-t-il au chemin de fer de la péninsule de Gaspé?

L'hon. M. Pickersgill: Toute ma vie j'ai essayé de m'intéresser à toutes les parties du Canada que je connaissais le moindrement. Je n'ai pas trouvé que le fait de m'intéresser à certaines régions du pays où je n'ai pas vécu, enfant, m'ait atteint en quoi que ce soit?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Alors quand est-ce arrivé?

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! Je concède un point à l'honorable député de Saint-Jean-Albert. Je n'essaierai même pas de répondre. Il arrive si peu souvent que l'honorable député ait la chance de marquer un point.

Il faut envisager la question avec sang-froid. Comme je l'ai dit à l'étape de la résolution, il y a à peine cinq ans, ceux qui composaient l'opposition en cette Chambre—dont quelques-uns occupent maintenant des banquettes ministérielles—se sont escrimés contre l'idée d'un prêt, non d'un don, de 80 millions —non de 86 millions mais bien de 80 millions —portant un excellent taux d'intérêt et nanti des meilleures garanties possible; il s'agissait d'un prêt garanti par le gouvernement conservateur de l'Ontario en vue de la construction d'un pipe-line à travers le Canada, entreprise qui devait favoriser l'essor du pays et maintenir le progrès que nous avons connu jusqu'en 1957 et qui nous fait si lamentablement défaut depuis. Qu'aurait dit l'opposition de cette époque-là si le gouvernement avait proposé que le Trésor verse 80 millions à la société en cause pour l'exploitation d'un pipeline dont rien n'aurait garanti la rentabilité dans l'immédiat? Pourtant, on nous saisit aujourd'hui d'une proposition analogue. Ainsi que le ministre l'a déclaré, les 66 millions en question ne seront d'aucun rapport immédiat, et rien ne laisse prévoir qu'ils finiront par rapporter suffisamment pour permettre à un portefeuilliste d'espérer de récupérer la moindre partie de sa mise de fonds.

M. Chambers: C'est au moins une société canadienne.

L'hon. M. Pickersgill: Le Pacifique-Canadien serait une société canadienne? L'honorable député ferait mieux de chercher à savoir qui détient les actions du chemin de fer.

M. Benidickson: Environ 35 p. 100 des actions appartiennent à des Canadiens.

L'hon. M. Pickersgill: En fait, qu'allez-vous répondre à toute autre entreprise dont une mine de plomb et de zinc serait trop éloignée pour être exploitée en raison des difficultés de transport, et qui vous dirait: «Pour pouvoir exploiter notre mine, nous vous prions de construire un chemin de fer de 66 millions de dollars. Nous vous rembourserons peut-être 20 millions et nous payerons un peu plus que le tarif habituel de transport pendant quelques années. Nous ne garantissons pas absolument ces 20 millions de dollars. Mais si nous vendons assez de zinc et que le prix est assez avantageux, voilà ce que vous aurez.»

Nous n'en savions rien à l'étape de la deuxième lecture. Nous avons posé des questions au ministre, qui nous a donné des réponses équivoques. J'ai soupçonné certaines

choses dans ce sens. Mais je pouvais à peine croire qu'on puisse sérieusement soumettre pareille proposition à un parlement. Le ministre dit qu'il s'agit peut-être du dernier grand chemin de fer qu'on aménagera. Je crains que oui. C'est précisément pourquoi nous posons ces questions. Nous les posons parce que ce ne devrait pas être le dernier de nos chemins de fer. Je le dis pour deux raisons. Il me semble que nous ne devrions pas prendre de décision ferme d'aménager ce chemin de fer, avant d'avoir de meilleures preuves que celles qu'on nous a données jusqu'ici, qu'il assurera un revenu tangible. Je ne dis pas que le chemin de fer lui-même doit faire de l'argent et rembourser directement les intérêts du capital placé. Je ne vais pas aussi loin. Mais lorsque, comme pour le chemin de fer de Chibougamou, il existe un certain rapport entre le prix de revient et ce qu'on en retire, tout va bien. Mais si ce rapport atteint les proportions prévues dans la mesure envisagée, il sera, très difficile aux députés, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'aller défendre la mesure dans leur circonscription, sauf peut-être dans celle de Peace-River.

M. Baldwin: Que dire des Territoires du Nord-Ouest et du fleuve Mackenzie?

L'hon. M. Pickersgill: Mon honorable ami mentionne le fleuve Mackenzie. J'imagine que si le ministre avait dit qu'il allait dépenser 66 millions de dollars dans ma circonscription, se serait bien tentant. Même si je pouvais le justifier par des motifs d'ordre national, ce serait extrêmement tentant. Je peux dire au ministre que, si son collègue le ministre des Pêcheries, ou le ministre des Travaux publics, dépensait un million de dollars dans ma circonscription, et que si l'on faisait autant pour les pêcheurs que ce chemin de fer fera apparemment pour la *Consolidated Mining and Smelting*, ces pêcheurs auraient beaucoup plus de chance de gagner leur vie qu'à l'heure actuelle.

C'est un énorme montant de capitaux que les contribuables du Canada vont placer à titre de garantie dans une seule mine. Voilà vraiment à quoi cela revient; nous plaçons 66 millions de dollars dans la mine *Pine Point*. Nous n'en recevons aucun bénéfice. Nous pourrons retirer certains frais d'administration et peut-être certains Canadiens, qui autrement resteraient en chômage, trouveront-ils de l'emploi, du moins dans la mine *Pine Point*, mais j'ose dire que, si le ministre s'était adressé aux six meilleurs économistes ou financiers du Canada et leur avait dit—je prends le chiffre le plus bas; je tente d'être juste et tout à fait impartial à cet égard; nous aurons à répondre de cela si nous faisons erreur: «Le ministre des Finances a 66 millions de dollars dont il ne sait que faire au juste; il songe à construire un chemin de fer de Grimshaw à Pine-Point; est-ce la meilleure façon d'utiliser les 66 millions pour favoriser l'expansion du Canada et créer de l'emploi?» Personne qui n'aurait pas d'intérêt personnel dans l'affaire recommanderait semblable utilisation de ce montant.

Voilà la question qui se pose à nous à l'heure actuelle. Nous devons répondre aux Canadiens des 263 circonscriptions de ce pays, non pas à ceux d'une ou deux seulement. Nous dépensons ici de l'argent qui, d'une façon ou de l'autre, devra être perçu des impôts des gens de tout le pays. Quand on commence à construire le chemin de fer et qu'on arrive à mi-chemin, on ne peut pas s'arrêter facilement, bien qu'il y ait eu dans les passé des gouvernements qui l'aient fait, comme beaucoup de députés le savent fort bien. Comme je l'ai dit, nous ne pourrons pas arrêter; nous serons forcés de terminer le chemin de fer. Avant de commencer, nous devrions vraiment nous assurer que c'est la meilleure façon d'utiliser 86 millions de dollars à une époque où on anticipe un déficit du Trésor, de 600 à 700 millions de dollars pour l'année. Ils ne cueilleront pas cet argent-là dans les arbres. Le ministre des Finances devra emprunter cet argent quelque part. Comme le ministre nous l'a dit, il ne rapportera aucun intérêt. Le ministre pourra peut-être recouvrer quelque 20 millions ou une partie de ce montant de 20 millions et peut-être y aura-t-il quelques rentrées indirectes dans le Trésor, mais le montant ne sera pas plus fort que s'il s'agissait de placements privés. C'est une mesure étonnante par son socialisme, pour être bien franc, c'est précisement ce que c'est. Il est aussi très clair que c'est une fameuse chance à courir dans laquelle la compagnie n'est exposée à rien perdre, et où le National-Canadien a bien déterminé sa position au point de vue statistique, mais il l'a bien établie aux dépens du Trésor canadien. C'est une chance dans laquelle tous les risques accidentels sont pris, non pas par les placements privés qui sont censés prendre de tels risques, mais par la Trésorerie.

Cette très forte somme d'argent sera dépensée dans une vaste région. Personne ne voudrait plus que moi que la chose se fasse. Personne ne voudrait plus que moi voir s'effectuer cette mise en valeur. Et je ne crois pas qu'aucun député n'ait des sentiments différents. Toutefois, nous sommes des fiduciaires et ce n'est pas notre argent que nous utilisons. Cet argent viendra des pêcheurs de la côte de

l'Atlantique, des agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, des ouvriers de nos grandes villes...

M. Horner (Acadia): A en juger par les propos que l'honorable député a tenus récemment, je ne savais pas qu'il se rendait compte de l'existence des cultivateurs.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'ai probablement vécu dans une ferme aussi longtemps que l'honorable député, parce que je suis à peu près deux fois plus vieux que lui.

Une voix: Et vous êtes à peu près deux fois moins sage.

M. Chambers: Il est temps que l'honorable député sorte de sa coquille.

L'hon. M. Pickersgill: A mon sens, nous avons bien plus besoin qu'on nous justifie un placement de ce genre, que nous avons besoin d'une vision ou d'une croyance...

M. Horner (Acadia): L'honorable député n'a pas même eu assez de prévoyance pour accepter la proposition du barrage de la rivière Saskatchewan.

L'hon. M. Pickersgill: C'est quelque chose qui se rattache au sujet à l'étude, mais l'honorable député a bien raison, évidemment, de dire que bien des gens se sont montrés également inquiets à propos du barrage de la Saskatchewan. Je n'ai jamais rencontré personne, que je me souvienne, qui n'ait pas cru que le projet du barrage de la rivière Saskatchewan soit une bonne chose, et je crois qu'il en sera ainsi, mais...

M. Drysdale: Votre parti n'a pas aménagé le barrage.

L'hon. M. Pickersgill: Un député a déclaré que notre parti n'en faisait aucun cas. C'est vrai, à plusieurs chefs. Lorsque nous détenions les rênes du pouvoir, nous avons décidé que nous étions les fiduciaires du Trésor du Canada, et qu'il nous incombait de surveiller les deniers du contribuable avec toute la prudence que nous aurions mise à surveiller les nôtres. Si les dépenses du Canada ont augmenté de plus d'un milliard de dollars dans l'espace de quatre années, c'est certainement parce que, entre autres raisons, nos successeurs ne partagent pas nos vues au sujet des deniers du contribuable.

M. Horner (Acadia): Il faut dépenser de l'argent pour faire de l'argent. Si le député s'était adonné à l'agriculture pour la peine, il le comprendrait.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque je m'occupais d'agriculture, la plupart des cultivateurs que je connaissais cherchaient à économiser lorsqu'ils avaient des dollars à mettre de côté: ce n'était pas toujours le cas.

M. Benidickson: Ils ne veulent pas que le gouvernement dépense leur argent.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas qu'on me fasse digresser et je compte reprendre le fil de mon raisonnement. J'ai l'impression que tout le monde est d'accord en principe sur la question. Mais nous avons aussi à régler une chose difficile: le pays retirera-t-il quelque chose du montant minimum de 66 millions de dollars et du montant maximum, qui semble de 86 millions de dollars, prélevé sur les deniers du contribuable, puisque cette somme ne rapportera aucun intérêt et ne sera pas remboursée, sauf la différence entre 66 et 86 millions de dollars.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire quelques brèves observations. Le député de Bonavista-Twillingate a fait remarquer, en commençant, qu'il se fondait sur certaines suppositions. Il a développé ses suppositions d'une manière très habile, mais je tiens à lui signaler qu'elles étaient toutes fausses.

Comme d'autres, le député a fondé son raisonnement sur la conjecture suivante: que le chemin de fer ne serait aménagé qu'aux fins de l'ouverture d'une mine. J'ai l'intention de réfuter cette assertion en entrant dans les détails.

C'est en 1929 que le parti libéral a soulevé, la première fois, la question de l'aménagement de cette ligne ferroviaire jusqu'au Grand Lac des Esclaves. L'honorable Charles Dunning, qui occupait alors le poste de ministre des chemins de fer, a déclaré: «Je vivrai assez vieux pour voir terminer l'aménagement de la ligne ferroviaire jusqu'au Grand Lac des Esclaves.» Les libéraux ont inséré dans la loi concernant le chemin de fer *Northern Alberta* un article autorisant l'aménagement de cette voie ferroviaire.

Si le chemin de fer avait été construit au moment où il aurait dû l'être, il aurait coûté bien moins cher que maintenant. Le député de Laurier a parlé de 50 millions. J'ose affirmer que si le chemin de fer avait été construit tout de suite après la guerre, comme il aurait dû l'être, il aurait probablement coûté moins de 40 millions. S'il avait été aménagé à ce moment-là, cette région du pays pourrait bien être habitée maintenant par un demi-million de personnes. Les Territoires du Nord-Ouest auraient pu connaître une expension qui aurait augmenter notre produit national brut d'une façon extraordinaire. La faute en est à l'ancien gouvernement. Je regrette que les membres de l'opposition aient fait la sourde oreille et n'aient pas voulu écouter les propos pleins de sagesse que le ministre leur a servis. J'ai bien du respect pour le parti libéral, mais le discours que vient de prononcer le député de Bonavista-Twillingate va contribuer pour beaucoup à

faire en sorte que les quelques membres qui restent de son parti dans le Nord du pays et qui sont tapis au fond de leur tanière vont s'enfouir encore plus profondément.

Je suis allé à Yellowknife récemment. Depuis quelques années, le rythme de l'expansion s'est ralenti dans cette partie du pays. Si cette ville a cessé de croître, c'est tout simplement parce qu'à un certain moment dans la mise en valeur d'une région, le coût des articles, des marchandises et des services devient trop élevé pour que l'expansion soit justifiée. C'est là quelque chose dont le député et son parti auraient bien dû s'occuper s'ils avaient fait, entre 1948 et 1952 ou 1953, ce que nous faisons maintenant.

Je voudrais relever très brièvement une observation du député de Vancouver-Est. Il n'a pas dû prêter beaucoup d'attention à son chef qui a critiqué le gouvernement pour avoir essayé de nuire aux sociétés de la Couronne. Je m'étonne d'entendre le député préconiser la construction de ce chemin de fer par le Pacifique-Canadien, plutôt que par le National-Canadien. Il y a une raison pour laquelle les chemins de fer Nationaux du Canada se lancent dans la construction. Lorsque la *Northern Alberta Railway* a été constituée en société en 1929, les gens du Nord y étaient fortement opposés. Ils ont présenté une demande portant que ce chemin de fer qui s'étendait sur une longueur de 1,000 milles dans le nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, soit exploité par le National-Canadien, parce qu'ils savaient que la société devrait traverser une période d'installation et que la société de la Couronne, sur laquelle le gouvernement pouvait exercer une certaine pression, pourrait exploiter le chemin de fer et s'en occuper d'une manière beaucoup plus efficace.

A mon avis, les gens du Nord se réjouissent du fait que ce nouveau chemin de fer sera aménagé par le National-Canadien. Je crois que c'est ce qu'ils désirent. J'ai communiqué avec eux et je sais ce qu'ils pensent et ce qu'ils disent. Cette décision leur plaira. Les deux sociétés ferroviaires dont le ministre a parlé se divisent le transport des marchandises. Le National-Canadien s'occupera du transport du minerai sur environ les deux tiers de la distance qui sépare Pine Point et le point de destination; le Pacifique-Canadien le transportera sur le reste de la distance.

Le député de Vancouver-Est a recommandé la construction d'une fonderie. J'ai parlé de cela l'autre jour. J'aimerais bien voir une fonderie se construire dès maintenant, mais, à mon avis, la situation au point de vue économique n'est pas mûre pour cela. Actuellement, pour exploiter dans les meilleures conditions une fonderie à Trail, il faudrait, pour les deux ou trois prochaines années, être sûr d'un aprovisionnement de concentré de plomb et de zinc de 200,000 à 250,000 tonnes. Sans cela, l'exploitation deviendrait onéreuse. Il y aurait des mises à pied et la compagnie devrait chercher hors du Canada un concentré spécial pour maintenir son exploitation rentable. Sans doute, ce n'est pas là la raison principale, mais c'est une raison dont la Chambre doit tenir compte, le maintien d'un haut niveau d'emploi en ce qui concerne cette entreprise.

Il y a un autre point négligé par les membres de l'opposition qui ont parlé. Je veux parler du revenu qu'en retirera la compagnie de chemin de fer. Non celui que donnera l'embranchement lui-même et qui constituera une augmentation de plus-value, mais du revenu accru qu'elle tirera de ces lignes principales. Le transport du minerai de Grimshaw à Calgary rapportera beaucoup au National-Canadien. Et il tirera aussi un revenu considérable du transport d'approvisionnements en direction de Pine Point. De plus, la National-Canadien tirera un revenu considérable des larges quantités de bois d'œuvre qu'il transportera de la région sise au nord de Grimshaw jusque dans l'Est du Canada.

Des membres de l'opposition prétendent que la décision du gouvernement est sans fondement. Pourtant, les séances de la commission royale Manning ont duré presque un an. Le compte rendu de ces séances couvre des milliers et des milliers de pages. Ces textes renferment une analyse complètement détaillée et appuyée par les meilleurs témoins possibles ainsi que des mémoires soumis par des hommes d'affaires avertis de Vancouver, Edmonton, Montréal et du Nord. Tous ces témoignages sont allés au fond des choses et portent à croire qu'en plus des minéraux à transporter de Pine Point, on pourrait compter sur d'autres sources de revenus.

L'un des commissaires, M. John Anderson-Thompson, est un Écossais pratique qui détient des diplômes d'ingénieur et d'arpenteur. Il a passé 25 ou 30 ans de sa vie dans le Nord du pays et le connaît comme le creux de sa main. J'ai eu le privilège de comparaître devant la commission durant presque cinq mois et j'ai entendu les témoignages. Le rapport se trouve dans un volume mis à la disposition de tous les députés et je suis étonné que ceux qui l'ont lu ne soient pas plus nombreux. A la page 83, M. Anderson-Thomson dit ceci de l'agriculture:

> Si la moitié des terres arables étaient cultivées et si on cultivait de façon plus intensive celles qui sont défrichées actuellement, le tonnage transporté par le chemin de fer passerait de 50,000 tonnes à 200,000 tonnes par année. Ce chiffre comprendrait les arrivages. Il serait logique d'estimer qu'une subvention aux céréales d'exportation hausserait le taux de 50 cents les 100 livres, ce qui donnerait au Pacifique-Canadien et au National-Canadien un revenu brut de 2 millions par année.

A la page 86 du rapport, le même commissaire donne une estimation relative au bois d'œuvre. Elle est basée sur les déclarations émanant du ministère albertain des forêts qui effectue un inventaire scientifique des ressources forestières de la région. D'après le commissaire, si toute la coupe annuelle permise était effectuée—et je ne m'attends pas à ce que cela se fasse immédiatement—le revenu annuel des deux compagnies ferroviaires serait de 3.6 millions de dollars.

Ce ne sont pas des idées émanant de personnes prévenues. Ce sont là les constatations d'un commissaire responsable, prononcées après que les témoignages lui eurent été présentés, ainsi qu'à d'autres membres de la commission. On doit en tenir compte. Je sais que le gouvernement a eu accès aux témoignages présentés. Je dois dire qu'un mémoire a été présenté à la commission par le commissaire des territoires du Nord-Ouest, et qu'un autre a également été présenté par le *Northern Alberta Railway* au nom des deux compagnies de chemin de fer. Ces gens n'ignoraient pas ce qui était en cause. Voici les constatations qui résultent de tous ces mémoires et de toutes ces instances. Je proposerais aux membres de l'opposition de prendre le temps de lire ce rapport, car ils y trouveront les réponses à toutes leurs questions.

M. Regier: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques observations seulement à ce propos. Toutefois, je suis étonné d'entendre l'honorable député de Westmorland dire que les libéraux se sont toujours opposés à l'expansion du National-Canadien. Les députés savent tous que je ne suis pas un tenant du parti libéral. Cependant, je suis ici depuis assez longtemps pour qu'il m'ait été donné de voir en d'innombrables occasions—alors que les conservateurs siègeaient du côté de l'opposition et aussi lorsqu'ils étaient au pouvoir—les conservateurs se faire les défenseurs du chemin de fer Pacifique-Canadien. J'estime que tout député qui ose dire que les libéraux s'opposent à l'expansion du National-Canadien déforme grossièrement les faits.

L'expansion du National-Canadien qu'on envisage ici, monsieur le président, emporte l'appui de mon groupe. Je ne veux pas qu'on ait de doute là-dessus. Nous sommes en faveur du bill à l'étude. J'ajoute néanmoins que nous en appuyons le principe parce que des dizaines de milliers de personnes qui vivent dans la région en cause, dont une certaine partie y vit depuis 40, 50 ou 60 ans profiteront de l'extension du chemin de fer. Ces gens sont allés s'établir là avec la promesse catégorique qu'un chemin de fer y serait construit pour répondre à leurs besoins. C'est pourquoi nous appuyons le bill dont il s'agit ici. Nous ne l'appuyons pas en raison des besoins des entreprises minières du sud de la Colombie-Britannique qui appartiennent au Pacifique-Canadien. Nous l'appuyons parce que les cultivateurs et les propriétaires d'entreprises forestières de la région intéressé tireront de grands avantages de cet aménagement ferroviaire dans le Nord.

Nous avons cependant des doutes sérieux quant aux raisons qui ont poussé le gouvernement à décider au moment où il l'a fait, de prolonger le réseau ferroviaire du Canada, c'est-à-dire de construire l'embranchement de Grimshaw à Pine-Point. Nous admettrions volontiers qu'il y aurait lieu d'aménager un chemin de fer de Grimshaw à Fort-Vermilion, mais nous ne pouvons réussir à comprendre pourquoi il faut pousser jusqu'à Pine Point. Si l'entreprise est rentable, j'estime alors que le Pacifique-Canadien aurait dû décider de construire cet embranchement. Toutefois, l'entreprise étant douteuse, on demande au contribuable canadien d'en faire les frais.

J'admets qu'il incombe au contribuable de le construire si c'est pour desservir les industries et les colons le long de la voie. Toutefois, je ne crois pas le moins du monde qu'on doive demander au contribuable de subventionner les industries minières établies à Trail (Colombie-Britannique). Rien n'assure que ce chemin de fer sera rentable. Qu'à cela ne tienne, si l'entreprise nous permet de remplir notre devoir envers les colons de la région de Rivière de la Paix (Alberta). Il incombe, je crois, au contribuable d'aménager un chemin de fer pour desservir l'agriculture et l'industrie forestière de cette région. Cependant, si le prolongement jusqu'à Pine Point comporte un risque pour le chemin de fer, j'estime que ceux qui doivent en retirer le bénéfice devrait aussi assumer ce risque, et que c'est le Pacifique-Canadien qui devrait aménager la ligne.

Nous appuierons le projet de loi. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement s'est décidé pour la route par l'ouest, par opposition à la route par l'est. L'aménagement de la route par l'est aurait peut-être plu à la population de la Saskatchewan et à celle du nord-est de l'Alberta. Mais elle aurait semblé beaucoup moins satisfaisante à la majorité de ceux pour lesquels le prolongement de notre réseau ferroviaire présente un certain intérêt. Je répète que, tant que le prolongement de la ligne servira l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie forestière, nous estimons qu'étant donné les promesses qu'on leur fait depuis 40 ou 50 ans, la population du Canada doit à ces colons d'aménager le chemin de fer en cause. Toutefois, quand il s'agit de le prolonger jusqu'à Pine Point, afin de livrer des minerais, nous faisons force réserves à cet égard.

Nous estimons qu'une fois encore, le gouvernement—ce gouvernement conservateur—sert de bon gré d'homme de paille au Pacifique-Canadien. Il utilise l'argent du contribuable dans l'espoir que la bonne volonté des agriculteurs et des entreprises forestières lui rapportera. Nous avons, pendant des années, entendu notre premier ministre, alors qu'il siégeait dans les rangs de l'opposition, plaider la cause du Pacifique-Canadien jusqu'à ce que le cœur lui en saigne. Nous avons vu les décisions rendues au sujet d'Air-Canada et de la ligne aérienne du Pacifique-Canadien, et d'innombrables autres exemples où le gouvernement a défendu énergiquement le Pacifique-Canadien. Encore une fois, nous avons raison de croire que ce n'est pas vraiment des bûcherons du nord-ouest de l'Alberta ni des agriculteurs du nord-ouest de l'Alberta que le présent gouvernement se préoccupe, mais bien des intérêts du Pacifique-Canadien. Même le Pacifique-Canadien semble douter de la rentabilité du transport du minerai du Grand lac des Esclaves jusqu'à Trail, parce que ce chemin de fer n'est pas disposé à courir le risque de construire la ligne. Les contribuables du Canada, par conséquent, sont priés de faire les frais.

Néanmoins, monsieur le président, dans l'intérêt des agriculteurs et des exploitants forestiers du nord-ouest de l'Alberta, il nous est très agréable d'appuyer ce bill, sous réserve que nous croyons encore une fois que le gouvernement a pensé au bien-être du Pacifique-Canadien au lieu de prendre l'intérêt du public.

M. Drysdale: Je serai très bref, monsieur le président. Tout d'abord, je m'inquiète particulièrement de l'étroitesse de vue des honorables membres de l'opposition qui ont pris la parole ce soir. Pour ce qui est des intérêts des Canadiens en général, permettez-moi d'appeler votre attention sur le premier article du bill C-126 qui, apparemment, a échappé à l'attention des honorables députés. Je cite:

> En vue d'établir des services de transport à destination et en provenance des établissements d'exploitation minière dans la région du Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest et d'aider d'autres façons à la mise en valeur du Nord canadien, le gouverneur en conseil peut pourvoir à la construction...

Je souligne les mots suivants: «Et d'aider d'autres façons à la mise en valeur du Nord canadien.»

Également dans le projet d'accord qui a été présenté au comité et dans le préambule, il est dit que le chemin de fer sera aménagé «aux fins d'assurer un service ferroviaire pour la mise en valeur des régions septentrionales du Canada». Revenant de nouveau à la charge, car c'est le seul moyen, semble-t-il, de faire comprendre l'affaire aux membres de l'opposition, je vais répéter la déclaration qu'a faite le ministre le 18 septembre, comme l'atteste la page 8820 du compte rendu. En résumant les avantages de ce chemin de fer, il a déclaré ceci:

> En d'autres termes, le chemin de fer envisagé a un aspect quelque peu différent de la plupart des embranchements construits ces dernières années. Tandis que ceux-ci visaient à desservir une mine ou un groupe de mines, celui-là, à vrai dire, ouvrira toute une région.
>
> Le chemin de fer du Grand Lac des Esclaves servira donc à la mise en valeur générale du Nord.

Si je tiens à signaler ceci au comité, c'est parce que venant de la Colombie-Britannique, nous nous intéressons à la région de la rivière de la Paix qui a une population d'environ 70,000 personnes. Nous sommes aussi très chanceux d'avoir la *Pacific Great Eastern Railway* qui relie Vancouver à la région de la rivière de la Paix jusqu'à Fort-St. John. A mon avis, c'est là la première étape d'une nouvelle mise en valeur du Nord, c'est se servir des méthodes actuelles pour réaliser une vision. Je crois que les membres de l'opposition ont oublié qu'il y a près de 40 ou 50 milles entre Fort-St. John et Grimshaw, c'est-à-dire entre l'embranchement de la *Pacific Great Eastern Railway* et celui de la *Great Slave Lake Railway*.

Si je signale ce fait à l'attention du comité, c'est pour la raison suivante. Si nous évaluons le coût moyen de la mise en valeur à environ $171,000 le mille, je crois qu'il en coûte moins de un million de dollars pour faire le raccord avec la *Pacific Great Eastern Railway* qui dessert la partie méridionale de la province, y compris la ville de Vancouver, soit une région où la population s'élève à environ un million. A mon avis, la *Pacific Great Eastern* elle-même s'est avérée un succès en ce sens que, lorsque le chemin de fer a été parachevé, le chiffre d'affaires de l'industrie du bois s'est élevé à dix fois plus qu'avant l'aménagement de l'embranchement jusque dans le nord.

Si je signale ce fait, c'est parce que personne ne l'a porté à l'attention du comité. Cette année, nous avons reçu des mémoires et des vœux de la part de la province de la Colombie-Britannique, de la Chambre des mines de la Colombie-Britannique et du Yukon, de la ville de Dawson-Creek, du *Board of Trade* de Vancouver-Nord et du *Board of Trade* de Vancouver. Tous ont manifesté un intérêt véritable à la mise en valeur de cette grande région. C'est, à mon avis, l'un des facteurs dont il faut tenir compte, car, en poussant ce chemin de fer vers le Nord et en prévoyant l'expansion éventuelle du P.G.E., nous nous trouvons à

aider aussi au développement de la Colombie-Britannique aussi bien qu'à celui de l'Alberta. Je crois que, dans cette perspective, les membres du comité se doivent d'appuyer cette mesure extrêmement importante.

M. Regier: Je me demande si l'honorable député me permettrait une question, avant de s'asseoir.

M. Drysdale: Je vous en prie.

M. Regier: Sait-il que le gouvernement de la Colombie-Britannique refuse d'opérer la liaison entre le P.G.E. et l'embranchement proposé, liaison qui exigerait, je crois, moins de 100 milles de rail. N'empêche que ce gouvernement s'obstine dans son refus, ce qui prive la Colombie-Britannique de tous les avantages qu'elle pourrait tirer de cette entreprise.

M. Drysdale: Merci pour la question. Je devrais peut-être la placer dans sa juste perspective. Il est vrai que la province de la Colombie-Britannique exprime une certaine répugnance à traverser la frontière par suite de difficultés ressortissant de la loi sur les chemins de fer. Quoi qu'il en soit, la province de la Colombie-Britannique et son premier ministre ont bien hâte de voir réaliser cette jonction. J'espère que dans un avenir pas trop lointain, un autre embranchement sera construit de Grimshaw à Fort-St. John, dans la Colombie-Britannique, peu importe que ce soit réalisé par le National-Canadien ou par une autre compagnie, après quoi la Colombie-Britannique établira le raccordement. D'après la façon dont l'honorable député nous a exposé la question, je crois qu'il était fâché d'une certaine manière; toutefois, il y a cette difficulté qui se pose à la *Pacific Great Eastern* à cause des exigences de la Commission des transports. Je suis certain que mon bon ami, le premier ministre de la Colombie-Britannique, sera très désireux de voir s'établir un raccordement entre Grimshaw et Fort-St. John.

M. Matheson: Je dirai quelques mots au sujet de ce bill C-126 pour exprimer une inquiétude de certains députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Cette inquiétude, c'est que nous n'avons nulle confiance dans le jugement économique du présent gouvernement et que nous n'avons aucune raison de croire que ce projet, tel qu'on le présente au comité ce soir, soit le résultat d'une analyse économique ou d'un contrat inspiré par l'intérêt général du Canada.

En réponse à une question, le ministre a dit que certaines enquêtes et investigations avaient été faites par les spécialistes du gouvernement. S'il l'a dit, c'est ce que c'est vrai. Par ailleurs, nous n'oublions pas que quand le chef du gouvernement était dans l'opposition, il disait exactement la même chose, savoir que c'était rentable, que c'était sa conception des choses et que ce serait une des réalisations qu'il entreprendrait s'il était jamais à la tête du gouvernement canadien. Voici ce que disait le *Star* de Montréal du 26 avril 1957:

> En déclarant que «c'est le moment de voir l'avenir du Canada en grand.» M. Diefenbaker a affirmé que la politique nationale de sir John A. Macdonald en vue du développement de l'Ouest serait adaptée au temps présent et appliquée au Nord.
>
> «Le Nord, avec ses vastes réserves de richesses cachées va s'ouvrir» a-t-il déclaré. «Le pays doit prendre conscience des merveilles qu'il recèle et du défi qu'il nous lance. Ce qu'il nous faut, c'est une politique empreinte d'imagination qui ouvrira les portes à l'initiative et à l'esprit d'entreprise des Canadiens.»

C'est presque en reprenant les mêmes termes qu'il a ouvert sa campagne à Massey-Hall, à Toronto, le 25 avril 1957, avec le slogan «La politique de la nouvelle frontière». C'était une politique professée ouvertement avant qu'on l'analyse. C'était un mot d'ordre avant qu'on fasse une étude économique, et géologique en fait, qui le concrétise ou l'appuie. Je m'oppose fortement aux conclusions et à certaines des études économiques exposées par certains autres membres du comité. Je vous signale, monsieur le président, qu'en d'autres prévisions économiques, le très honorable premier ministre s'est joliment trompé; que le ministre des Finances, dans son exposé budgétaire, l'un des plus grossiers dans l'histoire de notre Parlement, le 21 mars 1957, nous a solennellement promis l'équilibre budgétaire. Nous avons appris ces dernières années combien est précaire cet équilibre.

Nous savons que l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest, dont la frontière sud se situe à environ 50 milles au nord de Skagway (Alaska), ont une population à peu près aussi forte que ma petite ville de Brockville, c'est-à-dire un peu moins de 20,000 âmes. Je signale un article paru dans le journal de ma ville, le *Recorder and Times*, intitulé: «Les prestations d'assistances sociales atteignent un niveau sans précédent.» Je ne lirai pas tout l'article. On peut le trouver dans le numéro du 22 septembre 1961.

Nous croyons tous en la nécessité du progrès, mais nous sommes aussi pour la mesure. Si le gouvernement est capable de présenter un bill qui prévoit un développement futur, peut-être pas entièrement rentable, mais qui ouvre des perspectives aux gens des régions éloignées—et en passant, des gens qui ne seront peut-être pas longtemps des nôtres, parce que l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration le sait, tout semble indiquer que notre population émigre. Je le dis au comité, même si ce n'était pas tout à fait

économique, nous pourrions avoir tout intérêt...

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, l'honorable député pourrait-il nous dire de quoi il parle? Je ne me souviens pas d'avoir jamais fait une telle déclaration.

Une voix: Il ne fait que parler, comme d'habitude.

M. Matheson: Monsieur le président, je ne pense pas avoir évoqué une déclaration de l'honorable représentante. Peut-être qu'étant occupée à lire son journal, elle n'a pas entendu le début de mes observations.

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur le président, il me semble que l'honorable député devrait s'expliquer. J'ai écouté attentivement ce qu'il a dit...

L'hon. M. Pickersgill: Quarante-six mille personnes ont quitté le pays depuis un an.

L'hon. Mme Fairclough: Mais je n'ai pas dit cela. C'est l'honorable député qui l'a dit.

M. Matheson: En toute déférence, monsieur le président, je suis sûr que le compte rendu prouvera que je n'ai jamais fait pareille assertion.

M. Ricard: Une simple insinuation.

M. Matheson: Je n'avais pas l'intention de faire une telle assertion. Ma seule intention est de montrer que les gens ont maintenant tendance à quitter le pays plutôt qu'à y entrer. Les choses sont maintenant renversées. A ce moment-ci de notre histoire, voici que nous décidons de nous occuper d'un secteur très intéressant du pays qui, peut-être offre d'immenses possibilités et où vivent 20,000 personnes. On nous demande d'affecter 86 millions de dollars à l'entreprise en cause, peut-être même 125 millions, car nous n'avons pas encore d'estimation ferme de ce qu'il en coûtera. Nous n'avons aucune idée de ce que sera le coût de ce chemin de fer pour le Canada.

En outre, l'entente, dont nous ne disposons que depuis quelques heures, est un document de 17 pages, d'un texte très compliqué et bourré de mathématiques. Je n'ai pas pu découvrir où un bénéfice y était assuré à la principale partie contractante, Sa Majesté la reine du chef du Canada. Le préambule porte:

> Considérant que le gouvernement désire la construction d'une voie ferrée à partir d'un point situé à ou près Grimshaw, en Alberta, sur la ligne du Chemin de fer de l'Alberta septentrional, jusqu'au Grand lac des Esclaves...

C'est presque dans les termes mêmes qu'a employés le premier ministre actuel en 1957 lorsqu'il a ouvert sa campagne au Massey Hall. Toutefois, rien dans ces 17 pages de papier ministre n'indique que Sa Majesté la reine retirera le moindre bénéfice de l'entreprise à quel que moment que ce soit. C'est encore le rêve, la «vision», à un moment où les secteurs populeux de l'Ontario et du Québec, de l'Ouest et de l'Est du pays souffrent de chômage. Cela me paraît hors de proportion.

Si nous jetons un coup d'œil à l'accord, nous constatons qu'il y a quatre parties contractantes. Ainsi que d'autres députés l'ont signalé, Sa Majesté n'obtient pas un sou maintenant et pas un sou plus tard, alors que le déficit du Canada est énorme, le plus élevé peut-être que nous ayons jamais eu.

L'une des parties contractantes, le National-Canadien, ne subira sans doute pas une très lourde perte. Le chemin de fer ne peut certes pas encaisser des gains considérables si ce n'est à nos frais. La *Pine Point Mines Limited* appartient à la *Consolidated Mining and Smelting Company* dans la mesure de 78 p. 100, et cette dernière entreprise appartient au Pacifique-Canadien dans la mesure de 50 p. 100, et à la population canadienne dans la mesure de 30 p. 100.

A qui va ce magnifique cadeau? Voilà ce qui doit, entre autres choses, nous préoccuper. Nous n'avons qu'à remonter quelques décennies pour nous rappeler que le gouvernement conservateur y allait surtout de dons pour assurer la mise en valeur de l'Ouest, et que c'était là une cause d'inquiétudes. Nous avons foi dans le progrès. Nous estimons qu'il faut assurer la mise en valeur du Nord de notre pays. Mais il faut que cette entreprise offre un peu de compensation. Si la population canadienne n'en retire manifestement aucun avantage, je crois sincèrement que c'est notre devoir de le déclarer.

L'hon. M. Balcer: Votez contre la mesure.

M. Matheson: Le ministre n'estime-t-il pas qu'il y a peut-être lieu de revenir sur ce projet?

M. Chambers: Réfléchissez avant de commencer à parler.

M. Matheson: Monsieur le président, le député de Saint-Laurent-Saint-Georges désire-t-il poser une question?

M. Chambers: Je me suis contenté de signaler que l'honorable député devrait réfléchir avant de commencer à parler et non pas en parlant.

M. Matheson: Je remercie le député. Il devrait se rappeler, je pense, qu'il est quelque peu avantagé en l'occurrence, puisque nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes en possession de ce document de 17 pages que depuis 5 heures ce soir.

L'hon. M. Drysdale: Le document a été mis à la disposition du comité jeudi dernier.

L'hon. M. Balcer: On l'a distribué jeudi dernier, et le député de Leeds n'aurait eu qu'à s'adresser au député de Laurier pour en obtenir un exemplaire.

M. Browne (Vancouver-Kingsway): Vous n'avez pas mis longtemps à vous rattraper cette fois-ci.

M. Matheson: J'ai pris la peine d'écrire au ministre des Transports, car je n'ai pu réussir à obtenir un exemplaire de personne d'autre. Il m'a répondu qu'on m'en ferait tenir un exemplaire, mais je ne l'ai pas reçu. J'ai dû en emprunter un vers 7 heures ce soir, et j'ai pris le temps de le lire trois ou quatre fois, mais je ne le comprends pas encore.

Une voix: Retenez les services d'un avocat.

M. Matheson: Je défie le ministre de nous l'expliquer. Je ne crois pas qu'il en soit capable, car j'ai l'impression qu'aucun avocat dans cette enceinte comprend les détails de cette entente et peut l'expliquer point par point. Je suis très sérieux. Je sais que le ministre est versé en droit, mais le texte de l'accord a été rédigé pendant près d'un an, sinon plus, par ceux qui s'intéressaient à trois sociétés en particulier: le National-Canadien, la *Pine Point Mines* et la *Consolidated Mining and Smelting*. Dans l'examen de cette question, ces trois sociétés me semblent avoir été manifestement bien représentées, mais je me demande si la Couronne l'a été aussi.

L'hon. M. Balcer: J'invoque le Règlement, monsieur le président. A mon avis, le sous-entendu des observations de l'honorable député est tout à fait injuste. C'est la seconde fois qu'un député se lève pour dire que la Couronne n'était pas représentée et que cet accord est une espèce de marché bien avantageux pour les trois sociétés. Je m'oppose fortement à cette insinuation et je crois qu'elle est tout à fait injuste.

Comme je l'ai dit plus tôt, toutes les négociations ont été faites par des fonctionnaires du ministère des Transports et si mon honorable ami ne comprend pas l'accord, pourquoi ne s'en tient-il pas là? Qu'il examine d'autres accords et il constatera qu'ils ne sont pas aussi bons que celui-ci.

L'hon. M. Chevrier: Il n'en trouvera jamais un comme celui-ci.

L'hon. M. Balcer: Quant à la société *Pine Point Mines,* elle est prête à courir le risque et elle va engager 21 millions de dollars. Elle va également payer une surcharge très forte. Elle devra payer une charge supplémentaire de capital, ce qui ne se fait pas habituellement dans les circonstances.

Je m'oppose très énergiquement à l'allégation selon laquelle le gouvernement a permis que cet accord devienne une affaire très avantageuse entre deux ou trois compagnies. Il n'en est absolument rien. C'est un projet visant la mise en valeur du Nord du Canada. Il se trouve tout simplement qu'il y avait une mine, ce qui facilite le financement de cette vaste entreprise qui mettra en valeur le Nord du Canada.

M. Matheson: Monsieur le président, je tiens à remercier le ministre qui nous a dit que cette question avait été bien approfondie.

Une voix: Retenez donc les services d'un avocat.

M. Matheson: Je signale au ministre qu'il eût été très utile qu'un document aussi complexe fût mis à la disposition de ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre assez tôt pour que l'opposition puisse l'examiner avec un peu de soin.

L'hon. M. Monteith: C'est ce qu'on a fait.

M. Matheson: Le ministre a dit que...

L'hon. M. Chevrier: Il a fallu deux ans pour en rédiger le texte. Pourquoi ne nous l'a-t-on pas donné avant?

M. Drysdale: Voulez-vous deux ans pour l'examiner?

L'hon. M. Chevrier: Nous n'avons même pas le compte rendu des délibérations du comité.

M. Drysdale: Vous étiez là.

M. Matheson: Le ministre a dit que la mine bénéficierait de l'aménagement de cette ligne de chemin de fer. Nous avons entendu, il y a à peine quelques jours, l'honorable député de Gloucester dire qu'une mine très importante, où se trouvent de fortes concentrations de plomb et de zinc, est fermée à Gloucester, dans le comté de Northumberland, depuis quatre ans. Le ministre ne nous a cependant rien dit des recettes envisagées. Nous n'avons rien entendu de lui sur la probabilité de s'assurer, pour ce minerai, un débouché garanti. Le fait est qu'il n'y a pour tout cela aucun fondement économique. Tout ce que nous avons, c'est une entente qui n'est nullement à l'avantage du gouvernement fédéral. La population canadienne n'en bénéficie d'aucune façon.

Je me demande très sérieusement quel est notre devoir envers le Canada en l'occurrence. Si, d'une façon générale, nous fiant uniquement au slogan du rêve de la mise en valeur du grand Nord, nous devrions adopter le projet de loi.

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Offres ou soumissions.*

M. Speakman: Monsieur le président, selon l'article 2 le chemin de fer doit adopter le principe des offres ou soumissions en régime de concurrence. Je proposerais au ministre de diviser ces soumissions, de façon à en faire plusieurs moins importantes pouvant être confiées à de plus petites entreprises et non à une seule grande société. Ces entreprises moins importantes ne pourraient alors passer elles-mêmes des contrats et retirer des bénéfices tant de la soumission elle-même que du travail des sous-traitants. Je précise également que ces contrats renferment une disposition précise pour protéger tout sous-traitant qui pourrait être engagé.

M. Baldwin: Puis-je demander au ministre s'il songerait sérieusement à faire commencer les travaux de construction avant la fin de l'hiver? Voudrait-il en toucher un mot au National-Canadien?

Deuxièmement, étant donné que cette ligne va traverser une région où habitent un grand nombre d'Indiens, pourrait-on demander au National-Canadien de veiller à ce que les entrepreneurs embauchent autant d'Indiens que possible pour accomplir les travaux de déblaiement le long du parcours et le reste?

L'hon. M. Balcer: A mon avis, ces deux idées sont excellentes. La société de la Couronne qui va construire ce chemin de fer m'a assuré qu'elle fera l'impossible pour commencer les travaux le plus tôt possible. On a accéléré la marche des levés, de façon à les terminer beaucoup plus tôt qu'on ne le pensait. La société tient à ce que les travaux d'aménagement débutent le plus tôt possible.

(L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Sur l'article 4—*Subvention à la Compagnie pour la construction de la ligne ferroviaire.*

L'hon. M. Chevrier: Le ministre n'a pas dit où l'on trouverait l'argent pour payer l'intérêt sur la mise de fonds. Cependant, il a signalé que l'on a pris des mesures en ce qui a trait aux frais de financement, conformément à une clause de l'entente. Je crois que c'est l'expression dont il s'est servi. La mine versera environ 12 millions de dollars, ce qui, je présume, servira à réduire le montant investi. Je voudrais tout simplement faire remarquer au ministre que ce montant de 12 millions équivaudra à peu près au montant de l'intérêt au cours des travaux d'aménagement. Le ministre y a-t-il songé?

L'hon. M. Balcer: A quoi? Qu'est-ce que le député veut savoir?

L'hon. M. Chevrier: Je veux savoir si le gouvernement a pris des dispositions pour le paiement de l'intérêt au cours de la construction. J'ai déjà dit que ces intérêts constituent un montant très considérable. De fait, ils vont contrebalancer le montant de 12 millions que la mine versera à l'égard de la mise de fonds.

L'hon. M. Balcer: Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tantôt. En ce qui a trait au montant que les contribuables devront payer, on peut l'évaluer en termes d'une diminution du déficit du National-Canadien, voilà tout! Le chemin de fer sera financé en vertu d'un crédit du ministère des Transports.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais demander au ministre, avant l'adoption de l'article, s'il y a ici une disposition pour l'affectation de l'argent ou si nous trouverons dans les crédits un poste visant la somme à remettre au National-Canadien pour la construction de la ligne. Selon toute apparence, la dépense est limitée à $86,250,000, mais il n'y a rien ici qui autorise la dépense d'un seul sou. Il faudra donc avant que l'argent soit dépensé, que des fonds soient votés soit par une loi des subsides ou autrement. Le ministre peut-il me dire si c'est exact?

L'hon. M. Balcer: C'est exact.

(L'article est adopté.)

L'article 5 est adopté.

Sur l'article 6—*Convention requise.*

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a dit que le National-Canadien avait été invité à construire cette ligne avec ses propres fonds, mais qu'il avait refusé et que la même chose s'était produite pour le Pacifique-Canadien. Sauf erreur, une pareille invitation fut rejetée par les chemins de fer *Northern Alberta,* et la raison du refus serait d'ordre économique. Le ministre peut-il nous dire quelle quantité de concentré il fallait, selon chacune de ces trois compagnies, pour que l'exploitation de la ligne puisse être considérée comme rentable?

L'hon. M. Balcer: Non, monsieur le président, je ne connais pas ce chiffre. Pour le moment, la mine garantit un minimum de 215,000 tonnes. Quant au tonnage à transporter pour que cette entreprise soit rentable, je ne suis pas en mesure de donner ce renseignement au comité. C'est aux économistes qu'il appartiendrait de faire les calculs nécessaires.

L'hon. M. Chevrier: Le ministère a-t-il pensé à cette question? Pour payer les frais d'entretien et d'exploitation de la ligne de chemin de fer, il faut 215,000 tonnes de concentré par année durant une période de dix ans au taux de tranport de $7.75 la tonne. Combien en faudrait-il de plus pour payer l'amortissement du capital, sans parler du service du capital et des intérêts durant la construction?

Les fonctionnaires du ministre ont-ils pensé à cette question? L'ont-ils calculé mathématiquement comme ils ont calculé le taux de transport? Ne faudrait-il pas, pour tout amortir, quelque chose comme 800,000 ou 900,000 tonnes de concentré par année durant une période de 25 ans et non de 10 ans?

L'hon. M. Balcer: C'est bien possible. Je sais que les économistes de mon ministère ont dressé tous ces chiffres, mais je ne les ai pas ici. Je ne conteste pas ce que dit le député; je déclare que la ligne n'est pas aménagée pour une mine seulement. La ligne est aménagée pour mettre en valeur toute la région et le gouvernement est convaincu que d'ici dix ans, le transport-marchandises autre que celui de la mine motivera la confiance qu'on a placée dans l'entreprise.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre pense que lorsque le chemin de fer sera aménagé, d'autres mines lui feront transporter leur minerai. Dans ce cas, si d'autres mines expédient leurs concentrés, les mines de Pine-Point cesseront immédiatement de payer $7.75 la tonne pour reprendre le taux normal, de sorte que ce sera les autres mines qui assumeront cette charge. J'en conclus que plus le trafic-marchandises sera dense sur la ligne, moins les mines de Pine-Point payeront. N'est-ce pas ce qui arrivera?

L'hon. M. Balcer: C'est vrai. Suivant une clause de l'accord, le chemin de Pine-Point ne fera pas l'objet d'un traitement discriminatoire. Si une autre mine utilise les services du chemin de fer, le taux normal jusqu'à concurrence de $7.75 sera diminué d'autant, de sorte que les autres mines acquitteront aussi la surtaxe. Cela ne signifie pas que les mines auront à payer la surtaxe, mais au contraire qu'elle sera répartie sur les mines qui jouiront des mêmes avantages que Pine-Point.

L'hon. M. Chevrier: Cela veut-il dire que Pine-Point n'aura peut-être pas à verser 20 millions de dollars?

L'hon. M. Balcer: Il ne s'agit pas de la même chose. Le député parle d'un taux de $7.75. En outre, il y aura une surtaxe fondée sur autre chose, et Pine-Point devra acquitter ces frais qu'il y ait une autre mine ou non.

M. Benidickson: Quel que soit le traffic en définitive, Pine-Point paiera en un certain nombre d'années 20 millions sur une mise de fonds évaluée à 75 ou 86 millions, ou même davantage? Est-ce que la mine de Pine-Point, une filiale de la *Consolidated Mining and Smelting* finira par payer ces 20 millions, quelles que soient les conditions?

L'hon. M. Balcer: L'accord et le bill prévoient que la mine contribuera un maximum de 20 millions de dollars à la mise de fonds.

M. Benidickson: Mais ce pourrait être moins de 20 millions si d'autres mines de la région viennent à expédier du minerai?

L'hon. M. Balcer: Non. Cette contribution spéciale de capitaux que la mine verse au gouvernement représente un engagement formel de la part de la mine de Pine-Point, lequel ne varie pas si d'autres mines utilisent le chemin de fer pour transporter leurs concentrés. Ce n'est que la surcharge entre la charge normale et $7.75 qui sera répartie entre la mine de Pine-Point et toutes les autres mines qui pourront s'établir si le chemin de fer est construit.

M. Baldwin: Le ministre pourrait-il me dire s'il est exact de croire qu'aux termes de l'article 4 de l'accord, seulement si le volume total de toutes les marchandises transportées par le chemin de fer dépasse la valeur de 6 millions de dollars en une seule année, les taux baisseront? Ma seconde question est la suivante. N'est-il pas vrai qu'en ce qui concerne la subvention spéciale au transport, la formule figure à l'annexe B, que tous les députés peuvent examiner? Cette formule se fonde sur la valeur moyenne du minerai et des concentrés auxquels s'applique une charge spéciale, comme il est énoncé à l'annexe B. Cette formule énumère un certain nombre de cas.

L'hon. M. Pickersgill: En réponse à l'honorable député de Laurier, le ministre a déclaré qu'il n'avait aucun doute que ses fonctionnaires, à supposer qu'il n'y aurait pas d'autres expéditeurs, seraient en mesure de nous dire combien de tonnes de minerai concentré devront être expédiées pour faire les frais du service, amortir la mise de fonds et couvrir l'intérêt, mais qu'il n'avait pas ces chiffres en main. Le ministre s'engage-t-il à nous procurer ces chiffres? A mon sens, c'est un point très important.

Je ne soutiens pas que d'autres marchandises ne seront pas également expédiées par ce chemin de fer. Néanmoins, une bonne manière de prévoir l'achalandage possible de la ligne est de déterminer quelles possibilités s'offrent au National-Canadien d'en tirer des recettes suffisantes pour en faire une entreprise indirectement rentable. Je souhaite assurément que cette entreprise soit rentable. J'en appuierais le projet sans réserve si on pouvait me prouver qu'elle le sera un tant soit peu.

Avec une certaine réticence, le ministre a admis avec l'honorable député de Laurier qu'il faudrait de 800,000 ou de 900,000 tonnes, au lieu de 215,000, ce qui représente plus de quatre fois ce qu'on demande aux intéressés pour un certain nombre d'années.

J'estime qu'il nous faut des données plus précises, qu'une simple déclaration du ministre exprimant l'assurance que l'achalandage de la ligne atteindra à peu près ce chiffre. Je ne pense pas nécessairement au mouvement des concentrés, mais à celui du bois et d'autres denrées qu'on pourrait expédier. Le chemin de fer ne transportera ni voyageurs ni beaucoup de colis, dans une région où se trouve déjà une grande route, comme le savent bien tous ceux qui sont au courant de la situation de la route et du rail. Il est probable que le chemin de fer ne transportera que de la marchandise en vrac de quelque nature. Je crois que nous devrions avoir une estimation beaucoup plus précise.

Quand nous reprendrons l'étude du projet de loi en comité demain, le ministre devrait nous dire sur quoi se base l'estimation de ce que coûtera l'entreprise au Trésor, d'après le taux d'intérêt envisagé qu'on est en train d'établir. Le ministère des Finances doit avoir quelque estimation, puisqu'il est censé procurer des fonds à cet égard. Nous devrions laisser l'estimation du coût de l'entreprise au Trésor du moment où les travaux de construction du chemin de fer seront mis en voie jusqu'à 1966—ou peut-être plus tôt. Mais, étant donné la rapidité avec laquelle agit le gouvernement, même s'il était alors encore au pouvoir et avait beaucoup à faire avec ces questions à ce moment-là, je dirais que plus tard serait probablement un meilleur pronostic que plus tôt.

De toute façon, un certain montant de ces millions devra être avancé chaque année jusqu'à un maximum de 86 millions de dollars, somme qui ne rapportera rien du tout parce que le chemin de fer ne sera pas en exploitation. Il en coûtera fort cher au ministre des Finances pour obtenir cet argent. Je pense que nous devrions savoir ce qu'est l'estimation de ce que cela coûtera et de ce qui sera un intérêt et un amortissement raisonnables dans l'avenir, afin que nous ayons une idée bien nette de toute l'affaire avant qu'on nous demande de disposer définitivement de la question. Le ministre pourrait-il nous donner ces chiffres demain?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je pense qu'il aurait mieux convenu que l'honorable vis-à-vis pose ces questions pendant que le bill était à l'étude en comité.

M. Benidickson: Nous ne connaissions pas les faits.

L'hon. M. Chevrier: Nous ne pouvions pas le faire vu que nous n'avions pas l'accord.

M. Benidickson: Le ministre ne nous a pas donné l'accord.

L'hon. M. Balcer: Mes honorables amis avaient cet accord.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre ne peut certes pas raisonnablement espérer que nous puissions assimiler un accord de ce genre au comité, alors qu'il a fallu plus d'un an pour le rédiger.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je me permets de dire à mes honorables amis d'en face que je regrette de leur avoir causé tant de difficultés avec cet accord. Nous avons déposé le texte de cet accord, comme je suis certain que le voulaient les honorables vis-à-vis, et c'est de là apparemment que proviennent toutes les difficultés de l'opposition. La prochaine fois, nous nous en tiendrons strictement au bill; ce sera beaucoup plus simple. Ainsi, nous n'aurons pas tous les problèmes qui se posent maintenant.

Il est fort possible que je n'aie pas bien compris ce à quoi voulait en venir mon honorable ami le député de Laurier. Je crois avoir dit que les économistes de mon ministère ont probablement étudié le volume du trafic-marchandises en tonnes et les renseignements connexes. Si les chiffres sont disponibles, je tenterai par tous les moyens de les obtenir pour les transmettre au comité demain.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, avant que nous déclarions qu'il est 10 heures et demie, je tiens à remercier le ministre pour avoir promis de produire ce renseignement et je le remercie aussi du discours qu'il a prononcé sur les droits du Parlement et de l'opposition, discours qui s'apparentait fort aux observations que son chef formulait lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Monteith: Méchant, méchant!

M. Benidickson: Connaisseur des faits, plutôt.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander quels seront nos travaux pour demain?

L'hon. M. Churchill: Quatre choses, monsieur l'Orateur. D'abord, la poursuite de l'examen du bill dont nous venons de traiter, soit le bill n° C-126 concernant le chemin de fer de Pine-Point. Ensuite, ce sera l'examen du bill n° C-122, concernant les accords fédéraux-provinciaux relatifs à la perception des impôts. Troisièmement, ce sera l'examen des crédits du ministère des Finances, puis de ceux du ministère des Transports. Il y aura également les bills de divorce, une fois qu'ils seront revenus à la Chambre après avoir été examinés par le comité permanent.

(A dix heures et trente-quatre minutes, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 26 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ—SIXIÈME ET SEPTIÈME RAPPORTS—ADOPTION DU SEPTIÈME RAPPORT

M. Nicholas Mandziuk (Marquette) dépose le 6e rapport du comité permanent des bills privés en général, et propose l'adoption du 7e rapport.

M. l'Orateur: En raison des motions spéciales qui ont été adoptées hier, il conviendrait peut-être que je demande à la Chambre si elle consent à ce que le sixième rapport, qui semble viser un grand nombre de bills de divorce, puisse être mis en délibération aujourd'hui. Il faudra pour cela négliger la pratique ordinaire de l'inscrire au *Feuilleton*. Autrement, il ne pourrait être examiné avant demain.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, il serait utile que le rapport puisse être étudié aujourd'hui.

M. Frank Howard (Skeena): A mon avis, il conviendrait de procéder de cette façon.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Je pense que personne ne s'y opposera, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Alors, du consentement unanime de la Chambre, le rapport qui est maintenant déposé pourra être mis en délibération aujourd'hui au cours de l'heure réservée aux bills privés, même s'il n'a pas été inscrit au *Feuilleton*. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. J. A. McBain (Elgin) dépose le 3e rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

LE COMMERCE

ACCRA—DÉCLARATIONS AU SUJET DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DU COMMONWEALTH

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur,...

L'hon. M. Chevrier: Le ministre va-t-il faire un exposé?

L'hon. M. Hees: Oui, j'ai manqué la période réservée aux motions.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, si le ministre veut que nous revenions aux motions, je n'y vois aucune objection.

L'hon. M. Hees: Pourrions-nous revenir aux motions, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne aux motions?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire un bref exposé du voyage qui m'a obligé à m'absenter ces deux dernières semaines. Pendant cette quinzaine, j'ai, comme la Chambre le sait déjà, assisté, avec mon collègue le ministre des Finances, à la conférence économique du Commonwealth qui a eu lieu à Accra, puis j'ai été voir nos délégués commerciaux dans cinq des plus importants marchés d'Europe.

A la conférence d'Accra, j'ai exposé dans ses grandes lignes l'importance pour le Canada de maintenir les dispositions relatives aux échanges entre les pays du Commonwealth, qui ont été si bienfaisantes pour nos cultivateurs, nos pêcheurs, nos entreprises forestières, nos mines, nos autres industries primaires et nos industries de fabrication en ce qui concerne le débouché du Royaume-Uni, et qui sont également à l'avantage des producteurs de Grande-Bretagne, qui vendent leurs produits sur le marché canadien. J'ai signalé que si le Royaume-Uni acceptait le tarif du Marché commun nous ne pourrions plus faire admettre en franchise bon nombre de nos matières premières nécessaires à l'industrie, toute la série des articles mi-ouvrés et manufacturés, et la plupart des produits agricoles que nous exportons.

J'ai dit à l'assemblée que du total de 915 millions de dollars des ventes faites au Royaume-Uni l'an dernier, 691 millions ou 76 p. 100 seraient touchés par l'acceptation, par le Royaume-Uni, du tarif du Marché commun; que 631 millions de dollars seraient, à notre avis, sérieusement touchés; que 584 millions de dollars de ce total seraient frappés de tarifs plus élevés et que 553 millions pourraient perdre non seulement la préférence, mais, dans la plupart des cas, une préférence contre les Canadiens et en faveur des Européens. Je dis que ce serait une situation tout à fait nouvelle et bien troublante pour nous. J'ai signalé que ces chiffres ne

donnent pas du tout une idée complète du tort que semblable décision pourrait causer au Canada. En certains cas, la perte du tarif de préférence, sans compter celle de la préférence inverse, pourrait exclure complètement les Canadiens du marché du Royaume-Uni.

Les autres délégations du Commonwealth qui participaient à la conférence ont exprimé une inquiétude semblable au sujet des effets qu'aurait sur leur économie la perte des présents accords commerciaux sur le marché du Royaume-Uni, et le communiqué qui a été adopté à l'unanimité exprime avec précision la grave inquiétude que ressentent les membres du Commonwealth à ce sujet.

Je n'ai jamais rien dit qu'on puisse interpréter comme un ultimatum au gouvernement du Royaume-Uni, savoir qu'il devrait choisir entre le Marché commun européen et le Commonwealth. Je me suis efforcé de signaler au gouvernement du Royaume-Uni l'importance qu'il y a pour les producteurs canadiens de maintenir nos présents accords commerciaux sur le marché du Royaume-Uni, et le tort qui en résulterait si ces accords commerciaux n'étaient pas maintenus. J'ai signalé que notre économie en souffrirait dans la mesure où le gouvernement du Royaume-Uni serait incapable de maintenir ces accords commerciaux.

La Chambre apprendra avec intérêt, je pense, combien les exportations entre le Canada et le Royaume-Uni ont augmenté depuis que le présent gouvernement a assumé le pouvoir. En 1956, les exportations du Canada au marché du Royaume-Uni se chiffraient par $812,668,049. L'an dernier, les exportations du Canada au marché du Royaume-Uni ont atteint $915,289,654. Nos exportations à tous les pays du Commonwealth y compris le Royaume-Uni, se chiffraient par $1,055,833,671 en 1956, alors que l'an dernier, elles ont atteint $1,244,519,631. Je donne ces chiffres dans le simple but d'indiquer combien le commerce avec le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth en général a augmenté depuis que nous sommes au pouvoir, et pour souligner l'importance de ce commerce pour le Canada.

Après avoir quitté le Ghana, j'ai visité nos délégués commerciaux en Italie, en Allemagne de l'Ouest, en France, en Belgique et au Royaume-Uni. J'avais un triple but. Tout d'abord, je voulais étudier les possibilités qui s'offrent d'étendre notre commerce dans ces pays. Après en avoir parlé avec nos délégués commerciaux et des hommes d'affaires, je suis convaincu que nous pouvons étendre sensiblement notre commerce dans ces marchés si nos hommes d'affaires consentent à visiter ces débouchés et montrent aux clients éventuels de bons échantillons à des prix de concurrence. Il existe une bonne clientèle en Europe pour les Canadiens; les Européens veulent bien faire des affaires avec nous, mais ils veulent connaître nos vendeurs en personne et discuter avec eux leurs ventes éventuelles.

En deuxième lieu, je voulais voir, de mes propres yeux, si nos missions à l'étranger s'acquittent efficacement de la tâche que je leur ai confiée, qui consiste à préparer le terrain de sorte qu'il soit aussi facile pour un homme d'affaires du Canada de vendre ses produits dans le pays où se trouvent nos délégués commerciaux que de faire affaire au Canada. J'ai constaté qu'on s'acquitte efficacement de ce mandat dans les cinq pays que j'ai visités.

En troisième lieu, je voulais savoir si le ministère, à Ottawa, peut faire davantage pour appuyer nos délégués commerciaux dans l'accomplissement de l'importante tâche qui leur est confiée. On m'a fait un certain nombre de bonnes propositions que nous mettrons en vigueur bientôt.

Ainsi, monsieur l'Orateur, les visites que j'ai faites à nos missions à l'étranger, me semble-t-il, ont été très utiles et je me propose de visiter de la même façon nos autres missions à l'étranger aussitôt que j'en aurai le temps.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Finances veut nous faire une déclaration. Dans le cas de l'affirmative, j'attendrai qu'il at terminé pour faire mes observations.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis arrivé à Ottawa très tard la nuit dernière, et je n'ai pas de déclaration rédigée à l'avance. Cependant, si la Chambre le désire, je me ferai un plaisir d'examiner cette affaire et d'autres questions à propos desquelles j'ai eu le privilège de représenter le Canada à l'étranger au cours des deux dernières semaines et demie. Je crois comprendre que mes crédits seront peut-être mis en délibération aujourd'hui, et je serai alors content d'examiner plus à fond n'importe laquelle de ces questions. Toutefois, je consens volontiers à formuler une déclaration dès à présent, si la Chambre le souhaite, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Avant que le ministre commence, je tiens à signaler qu'il serait plus à propos d'attendre la mise en délibération des crédits, qui permet la discussion, pour débattre les questions qui ont fait l'objet des déclarations, si l'on compte les discuter asez longuement. On n'a pas l'habitude d'amorcer un débat à cette étape-ci de nos délibérations. Si cette façon de procéder agrée aux deux

côtés de la Chambre, je crois qu'il serait préférable de la suivre, à moins que la déclaration ne soit qu'un simple exposé de faits qui doit être formulé à ce moment-ci, mais j'ai l'impression du contraire.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je doute que la déclaration soit un simple exposé de faits. Quoi qu'il en soit, notre groupe consent à acquiescer à votre proposition.

Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à la Chambre au ministre des Finances, tout comme on l'a fait hier pour le ministre du Commerce. Je tiens aussi à le féliciter pour avoir décidé de visiter le Vatican. Cette décision me semble très louable, et j'aimerais que d'autres membres du Cabinet s'en inspirent. Il y a un précédent à ce sujet: les membres de la famille royale ont visité, à l'occasion, le siège apostolique.

Le ministre du Commerce a formulé une déclaration qui ne me semble pas complète mais qui visait ses travaux à la conférence économique du Commonwealth qui s'est déroulée à Accra. Nous avons éprouvé de l'inquiétude, de même que tous les Canadiens qui ont exprimé leurs opinions là-dessus, à la suite des nouvelles qui nous sont parvenues d'Accra. Le ministre des Finances, et notamment le ministre du Commerce, ont sermonné le public britannique sur leurs propres problèmes politiques. Lorsque nous avons pris connaissance du texte du discours que le ministre du Commerce a reconnu comme sien hier—j'en ai justement un exemplaire en main—nous avons été encore plus atterrés d'apprendre qu'un ministre canadien déclarait, en fait, aux Britanniques, qu'ils ne peuvent rester dans le Commonwealth à moins de suivre les dictées du gouvernement canadien.

Bien que le ministre ait voulu ce matin mitiger cette déclaration, il ressort clairement du compte rendu rédigé par M. Norman M. MacLeod, de la *United Press International*, que le Canada a pris l'initiative de grouper une opposition négative et obstructionniste contre la Grande-Bretagne.

Le très hon. M. Diefenbaker: Fariboles!

L'hon. M. Chevrier: Cette attitude ne nous paraît pas la bonne.

M. l'Orateur: Le cours qu'ont pris nos délibérations met le président dans une situation un peu difficile, car il est évident qu'il s'agit maintenant d'un débat. Je proposerais à la Chambre d'ajourner ce débat jusqu'au moment de l'examen des crédits du ministre des Finances, et de le poursuivre alors. Sinon, je devrai, à ma discrétion, prescrire certaines limites au débat actuel.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, il y a un certain nombre de déclarations...

L'hon. M. Fleming: Puis-je prendre la parole à propos du rappel au Règlement?

M. l'Orateur: Oui.

L'hon. M. Fleming: Si le député était autorisé à procéder de cette façon, je devrais, monsieur l'Orateur, vous demander de me permettre de réfuter catégoriquement ces fausses affirmations, parce qu'elles ne correspondent absolument pas à ce qui s'est passé à Accra. On n'a pas formé de clique contre le Royaume-Uni. C'est une défiguration complète des faits.

M. l'Orateur: Telle est donc la situation. Si le député de Laurier est autorisé à poursuivre ses observations dans le sens qu'elles ont pris maintenant, il faudra donner aux députés l'occasion d'exprimer leur avis sur ses affirmations. Le débat pourrait alors se prolonger sans limite. Or la période actuelle n'est pas réservée au débat. Le ministre du Commerce a exprimé certaines opinions sur lesquelles il y a certainement lieu de formuler des observations. Mais si la Chambre y consent, on pourra formuler ces observations lors de l'étude des crédits du ministère des Finances.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances a fait quelques observations que je voudrais relever. Il me semble que je pourrais traiter la question avec le gant de velours et non avec la main de fer qu'on m'accuse d'employer.

Si l'on me permet d'agir ainsi, je dirai au ministre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons que la déclaration qu'il a faite ce matin, ainsi que le compte rendu de son discours que nous avons en main, ne représentaient pas la bonne façon d'envisager la question. A notre avis, la façon dont le gouvernement a procédé à Accra était erronée. Nous estimons, en effet, qu'au lieu d'agir comme il l'a fait le gouvernement aurait dû aborder la question de façon positive. Nous sommes d'avis...

M. l'Orateur: Le député a bien établi la façon de voir de son parti, et c'est tout ce qu'on est autorisé à faire dans les observations préliminaires, en se réservant le droit de poursuivre le débat plus tard. Si le député de Laurier poursuit ses observations dans ce sens, il ne sera plus possible de limiter le débat. Je lui demanderai donc s'il veut bien en rester là pour l'instant.

L'hon. M. Chevrier: Je terminerai ce que j'ai à dire lors de l'étude des crédits du ministère des Finances.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Puis-je faire une très courte déclaration? Je sais gré à la Chambre de me permettre de la faire. J'ai écouté très attentivement les observations qu'a formulées le ministre du Commerce. Il est reconnu ici que la Chambre s'en tient à ce que dit un député qui nie les déclarations qu'on lui attribue; je suis sûr que nous faisons tous de même. En général, les députés estiment, je crois qu'il n'eût pas été très sage de la part du ministre de faire la déclaration qu'on lui attribue. Cependant, monsieur l'Orateur, je crois qu'on peut aller trop loin en critiquant le ministre parce qu'il a fait valoir en termes très forts, les conséquences sérieuses qui pourraient en découler pour notre pays si la Grande-Bretagne décidait de faire partie du Marché commun.

A mon avis il a tout simplement agi comme un ministre de la Couronne, il a fait son devoir. Si la Grande-Bretagne décidait d'entrer dans le Marché commun, il en résulterait pour le Canada une majoration désastreuse des droits de douane qui nuirait aux exportations de notre pays.

Cependant, ceci étant dit, je pense qu'il est juste de dire aussi que le Canada ne doit pas se contenter d'une attitude négative. Nous devons avoir des vues positives afin d'accroître le commerce, d'élargir le domaine où les barrières commerciales peuvent être abaissées, et nous devons attendre avec intérêt que le ministre énonce des propositions plus positives. Nous estimons que dans l'avenir, le Canada devra s'associer avec des pays membres du Marché commun européen et d'autres États en vue d'élargir les domaines où les barrières commerciales sont abaissées et seront éventuellement supprimées.

LES NATIONS UNIES

LE DÉSARMEMENT—DÉCLARATION SUR L'ATTITUDE DU CANADA

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Hier, le président Kennedy, dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, a révélé de nouvelles propositions relatives au désarmement. Le nouveau plan a été soumis aux Nations Unies dans un document des États-Unis. Je veux déclarer et immédiatement que ce plan jouit de l'entier appui du Canada et que le Canada a pris une part active à la préparation de ces propositions. Je pense que la Chambre serait intéressée à entendre une déclaration sur les principaux aspects de ces propositions.

Durant tout l'été, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les représentants des autres États membres du comité des dix du désarmement afin de préparer ces nouvelles propositions. Il y a eu consultation la plus complète possible avec les autres États de l'alliance occidentale. Le point de vue du Canada a été exposé vigoureusement au cours de ces réunions et la plupart des propositions formulées par le Canada sont incorporées au nouveau plan.

Ces propositions répondent aux vœux de l'homme moyen du monde entier en vue du parachèvement le plus tôt possible d'une importante mesure de désarmement. Elles appuient de plus sur la nécessité de considérer le désarmement comme un cheminement ininterrompu vers un objectif précis.

Les premiers ministres du Commonwealth ont attaché une grande importance à ces éléments lors de leur réunion tenue cette année. Il est significatif de les retrouver maintenant dans ces nouvelles propositions de désarmement. En réalité, pour le communiqué émis à la conférence des premiers ministres, je crois que c'était la première fois que toutes les nations du Commonwealth formulaient à l'unanimité une seule proposition et un ensemble de recommandations sur cette question ou sur toute autre.

Le nouveau programme énoncé ne s'en tient pas à réaffirmer sans vigueur l'objectif ultime du désarmement général. Il fournit l'occasion de prendre des mesures immédiates pour mettre un frein à la course aux armements, réduire les dangers d'attaque-surprise et apaiser les épouvantables tornades de menaces à la paix qui soufflent sur le monde. Il est la preuve évidente que les nations occidentales ne veulent pas lancer des slogans vides de sens, mais veulent plutôt sincèrement un désarmement actif et concret aussitôt que possible.

Ce qui frappe le plus dans le nouveau programme, c'est qu'il propose un désarmement considérable dès la première étape. Il vise un désarmement immédiat dans tous les domaines importants. A cet égard, je tiens à souligner que des propositions importantes s'attaquent aux armes modernes les plus dangereuses, les armes nucléaires, et à leurs engins porteurs. La production des armes nucléaires doit prendre fin sur-le-champ. Les quantités de matières pouvant subir une fission, produites dans le passé pour fins militaires, doivent être affectées à des fins de paix. A ce sujet, j'aimerais faire remarquer que, lors de mon discours à l'assemblée des Nations Unies en septembre 1960, c'était là une des propositions que je faisais.

De concert avec ces mesures, des dispositions sont prévues pour empêcher que ne se répandent davantage les armes nucléaires. Il est interdit à tous pays qui les possèdent

d'en abandonner le contrôle à des pays qui ne les possèdent pas. Voici l'article proposé pour cela:

> Les États possédant des armes nucléaires ne doivent en abandonner le contrôle à aucune nation ne les possédant pas, ni transmettre à ces nations quelques renseignements ou matières qui permettraient de les fabriquer. Les États ne possédant pas d'armes nucléaires ne doivent ni en fabriquer, ni tenter d'obtenir le contrôle de celles qui appartiennent à d'autres États ni chercher à se procurer des renseignements ou des matières qui en permettraient la fabrication.

Il y a aussi, au début, une disposition qui prévoit la réduction du nombre des engins principaux utilisés pour diriger des armes nucléaires sur leurs cibles, «les véhicules de livraison stratégique» comme les appelle le plan. La production et la mise à l'essai de types particuliers de ces armes doivent également être limitées ou prendre fin. J'ai également proposé cette clause à l'Assemblée, en septembre 1960, en faisant ressortir la nécessité de mettre au point une législation spatiale avant que les dangers latents dont sera chargé l'avenir n'explosent en une guerre spatiale contre l'humanité entière; l'espace devrait appartenir à toutes les nations, grandes ou petites, qui devraient pouvoir en disposer en toute égalité à des fins pacifiques.

Ces mesures proposées par le président ouvrent largement la voie à la suppression de la crainte généralisée que les puissances nucléaires ne se lancent dans une épreuve de force qu'elles ne pourraient arrêter et dont aucune ne sortirait vainqueur. On ne saurait surestimer leur importance.

Si les armes nucléaires constituent indubitablement la menace la plus atroce des temps modernes, ce qu'on appelle les armes de guerre classiques peuvent aussi—et l'ont fait plus d'une fois depuis que nous vivons—entraîner la dévastation et des souffrances indicibles.

Certaines clauses prévoient également des réductions sensibles des effectifs, soit 2.1 millions d'hommes pour les États-Unis et l'Union soviétique dans la première phase. Les armements classiques seront aussi réduits. De plus, le plan prévoit des limitations dans la production de certaines catégories d'armes classiques.

Il y a des mesures destinées à diminuer les dangers d'une attaque-surprise ou d'une guerre accidentelle au moyen d'un système d'avis préalable pour les manœuvres militaires et de postes d'observation terrestres. Une commission internationale chargée d'étudier d'autres mesures du genre sera formée. L'importance de ces dispositions est évidente dans un monde où un mauvais calcul pourrait déclencher une guerre générale avant qu'aucun des belligérants n'ait eu le temps de réfléchir froidement à la question.

Une autre partie du programme porte sur l'utilisation pacifique de l'espace. J'en ai d'ailleurs déjà parlé. Le plan défendrait de placer dans l'espace des armes de destruction massive et comporterait un système d'avis préalable au lancement des satellites, afin que tous les États soient assurés que ces lancements servent des buts pacifiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a préconisé à plus d'une reprise, tout comme il a proposé d'autres mesures qu'on retrouve maintenant dans le plan actuel.

Toute l'application du programme serait soumise à la plus stricte surveillance internationale. Les dispositions relatives au contrôle sont des plus importantes car elles assurent, ce que tout le monde désire, que les mesures seront vraiment appliquées et que tous les États respecteront intégralement leurs obligations.

Enfin, on prévoit de nouvelles dispositions importantes visant à augmenter la puissance et l'efficacité des moyens internationaux destinés à maintenir la paix. Ces propositions occupent la vedette, vu qu'il est clair qu'aucun État ne sera disposé à renoncer aux moyens dont il dispose pour assurer présentement sa propre défense, à moins qu'on ne lui garantisse suffisamment qu'il y aura des arrangements efficaces pour assurer la sécurité de tous les États sur le plan international. Ces nouvelles propositions se fondent sur l'évolution possible des arrangements actuels dont disposent les Nations Unies pour assurer la paix, et supposent la création d'un groupe d'observateurs des Nations Unies, chargé de veiller au maintien de la paix, lequel groupe pourrait enquêter sur tout incident, n'importe où dans le monde, qui pourrait vraisemblablement constituer une menace à la paix. En outre, et c'est ce qu'on espère depuis mille ans, et la création d'une force internationale authentique, à la deuxième étape du désarmement.

Ces éléments constituent un vaste programme dont l'objet est de supprimer toute menace de guerre et d'assurer que les différends entre nations se régleront par des moyens pacifiques. Après une élaboration plus poussée, aux étapes deux et trois, si le plan est accepté, les seules armes et les seules forces armées qu'on garderait seraient celles dont on aurait besoin pour protéger la sécurité des citoyens et participer à la constitution d'une force internationale de la paix.

A mon avis, ce sont là d'impressionnantes propositions et, si on les accepte, elles susciteront d'une manière efficace et rapide d'importants progrès dans le domaine du désarmement. Seules des négociations détaillées permettront de voir dans quelle mesure ces propositions se révéleront acceptables à l'Union soviétique. Pour ma part, je trouve les

propositions objectives. Au moindre signe d'une amélioration, nous nous sentons tous encouragés, mais je pense que l'acceptation par les États-Unis et l'URSS des principes de base sur lesquels les négociations doivent s'appuyer et dont elles doivent s'inspirer sera un pas dans la bonne direction.

Il reste d'autres problèmes à résoudre. Toutefois, un peu de collaboration de part et d'autre peut encore contribuer à leur solution rapide. Les citoyens du Canada aussi bien que les citoyens de tous les pays du monde ont l'obligation impérieuse de voir à ce que cette tâche s'accomplisse sans plus de retard.

Vu les difficultés au milieu desquelles nous nous débattons et les craintes qui paralysent l'humanité tout entière, ces propositions feraient naître de grands espoirs, si elles étaient acceptées; car, si les fonds qui sont affectés actuellement à la production d'armes servaient à procurer aux hommes des biens qui relèveraient leur niveau de vie, nous serions sur le seuil d'une ère nouvelle; le passé ne serait rien comparativement à ce que nous réserveraient le présent et l'avenir, grâce aux progrès technologiques.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le premier ministre me permettrait-il de lui poser une question dès maintenant? Peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a été consulté au sujet du troisième principe visant le désarmement que le Président a préconisé et qui se lit ainsi qu'il suit:

3. Interdire le transfert du contrôle des armes atomiques à toute nation qui ne le possède pas déjà.

Dans le cas de l'affirmative, comment peut-on concilier ce principe avec le contrôle en commun?

Le très honorable M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien reste en faveur d'un vaste programme de désarmement qui renfermerait des clauses visant à empêcher la diffusion des armes nucléaires. L'an dernier, à l'Assemblée générale, le représentant du Canada a déclaré ce qui suit:

...A notre avis, l'extension des armes nucléaires à un nombre toujours grandissant de pays constituerait une menace pour l'humanité. Nous estimons que la seule façon satisfaisante de dissiper les dangers que comporte cette possibilité consiste à recourir à un accord international assurant le maintien d'un système de désarmement général assujéti à une vérification rigide.

Conformément à cette ligne de conduite, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et tous les représentants du Canada ont visé à ce qu'on reconnaisse l'importance d'inclure des mesures visant à interdire la diffusion de ces armes, dans le cadre d'un programme de désarmement, je me réjouis de penser que ces mesures font maintenant partie des nouvelles propositions.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, la déclaration du premier ministre est une espèce de résumé général du discours que le président des États-Unis a fait aux Nations Unies. J'estime que tous les pays pacifiques du monde seront contents, de façon générale, du ton et de la teneur du discours qu'a fait le président Kennedy. Ces dernières semaines, privé des conseils des principaux chefs du monde, l'univers était inévitablement voué à une guerre nucléaire. Je pense que la déclaration du président Kennedy fera réfléchir les divers conseils du monde.

La reprise des essais nucléaires par l'URSS a été peut-être le plus dur coup porté ces dernières semaines aux espoirs qu'entretenait l'humanité d'atteindre à une paix durable. Nous avons regretté que les États-Unis se soient sentis forcés de reprendre les essais nucléaires, mais nous sommes contents que le président des États-Unis ait dit qu'il faudrait s'entendre dès maintenant sur la cessation de ces essais par toutes les nations.

Nous sommes contents aussi de savoir que le premier ministre du Canada avait été consulté avant que le président Kennedy présente ses propositions. Il me semble que le président Kennedy, en déclarant qu'on ne devrait pas étendre davantage le contrôle des armes nucléaires, raffermit l'opinion des Canadiens, qui croient que le Canada ne devrait pas accepter d'armes nucléaires. A notre avis, il ne devrait pas y avoir d'armes nucléaires sur le sol canadien, que ces armes soient ou non sous le contrôle du Canada même.

Ces dernières semaines, il a été tellement question de préparatifs en vue d'une guerre éventuelle, qu'on trouve déjà une grande satisfaction à entendre le chef des États-Unis parler de paix et des terribles répercussions d'une guerre atomique. Le monde se tourne maintenant vers les Nations Unies dont elle attend l'orientation qui assurera la paix. Nous espérons que les Nations Unies, comme l'a demandé le président Kennedy, le Canada et d'autres pays, nommeront un secrétaire général qui continuera l'excellent travail de feu Dag Hammarskjold.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avec la permission de la Chambre, monsieur l'Orateur, j'ose dire que ce serait une bonne chose de faire imprimer en appendice au hansard la déclaration des États-Unis et le programme de désarmement lequel, comme je l'ai dit tantôt, représente les vues du Canada et à propos duquel le Canada a fait beaucoup de recommandations dont un bon nombre ont été acceptées.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la déclaration présentée par le premier ministre soit imprimée en appendice au hansard?

Des voix: D'accord!

[Note de l'éditeur: Les documents susmentionnés sont imprimés en appendice A.]

LE NATIONAL-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. A-t-il quelques commentaires à faire sur l'article qui a paru dans la *Gazette* de ce matin? D'après cet article, M. Donald Gordon serait désigné de nouveau à la direction du National-Canadien, et le ministre des Transports annoncerait cette nomination d'ici 48 heures.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est la même vieille question que le député formule maintenant différemment. La réponse que j'ai donnée tient toujours.

L'AGRICULTURE

LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST—A PROPOS D'UNE AIDE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Étant donné que les cultivateurs des provinces des Prairies sont désappointés du fait que le gouvernement n'a pas énoncé de politique à l'égard de paiements à l'acre qui remplaceraient les versements d'appoint ou constitueraient des paiements supplémentaires...

Des voix: La question!

M. Argue: ...en guise de compensation pour la sécheresse généralisée, le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement va faire un énoncé de politique et si la Chambre va être priée d'adopter un crédit à cette fin en ce moment?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, c'est la première occasion qui s'offre à moi depuis les événements de l'été dernier de féliciter le député d'Assiniboïa du haut poste et des responsabilités importantes qui lui ont été confiés au sein du Nouveau parti. Je lui souhaite beaucoup de succès dans son nouveau poste.

Quant à la question, il me semble bien évident que la sécheresse à laquelle le gouvernement s'est efforcé de porter remède dès le début et le problème d'eau qui existe actuellement et dont le gouvernement s'occupe constituent les deux grands problèmes qui se posent aux cultivateurs de l'Ouest. Inutile de dire que la question du revenu, qui est une affaire à propos de laquelle nous avons établi un précédent en 1958 et 1960, et assumé quelque responsabilité, est encore à l'étude. Les cultivateurs, je crois, savent où sont leurs amis.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais prier le ministre de préciser, en lui demandant si cela signifie que les cultivateurs de l'Ouest n'obtiendront rien au cours de la présente session. Étant donné la faconde du ministre, nous avons droit à une réponse.

M. l'Orateur: A l'ordre!

LA DÉFENSE PASSIVE

CONFORMITÉ DE L'ABRI AVEC LES NORMES DE CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Travaux publics s'il est vrai que l'abri contre les retombées radioactives dont le gouvernement recommande la construction est contraire au code national de la construction?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je considérerai volontiers comme préavis la question de l'honorable député.

LA TÉLÉVISION

TORONTO—RUMEUR DE TRANSFERT AUX ÉTATS-UNIS DE PARTICIPATIONS DANS UNE STATION PRIVÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Revenu national s'il a obtenu des renseignements du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion au sujet du transfert à une société américaine de participations dans la station de télévision de Toronto? Dans le cas de l'affirmative, voudrait-il faire part de ces renseignements à la Chambre?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la réponse est non. D'ordinaire, le Bureau émet une déclaration à la fin de ses audiences. Je suppose que c'est ce qu'il fera lorsqu'il aura fini d'étudier la question.

LES DROGUES

PRÉTENDUE AUGMENTATION DES ORDONNANCES CONTREFAITES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Vendredi, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Sudbury m'a demandé si j'avais quelque chose à dire au sujet d'un article paru dans le *Globe and Mail* de Toronto de ce jour-là et faisant écho à certaines nouvelles selon lesquelles le nombre des ordonnances contrefaites de barbituriques aurait augmenté considérablement ces derniers mois.

Mon ministère s'est aperçu de certaines irrégularités dans ce domaine. Je puis assurer à l'honorable député que les autorités policières mènent une enquête serrée dans cette affaire. C'est la situation générale du trafic illégal qui a abouti aux mesures législatives récemment approuvées par le Parlement. Je suis certain que ces mesures, entrées en vigueur le 15 septembre, nous permettront d'éliminer un grand nombre des activités en cause.

L'ASSISTANCE-CHÔMAGE

SOMMES VERSÉES AUX PROVINCES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, au cours de l'étude de mes crédits, samedi dernier, j'ai promis au député de Saint-Denis de déposer certains chiffres. Je n'avais aucune objection, ai-je dit, à ce que ces chiffres soient publiés dans le hansard. Il s'agit des paiements d'assistance-chômage faits par le gouvernement depuis quelques années.

M. l'Orateur: Le ministre a-t-il la permission de déposer ce document?

L'hon. M. Pickersgill: Et de le faire insérer dans le hansard.

L'hon. M. Monteith: J'ai dit alors que je ne m'opposais pas à ce que ces chiffres soient imprimés dans le hansard.

M. l'Orateur: Convient-il à la Chambre que le document soit imprimé en appendice au hansard d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Les chiffres en question se trouvent en appendice B.*]

[L'hon. M. Nowlan.]

LE LOGEMENT

UNIVERSITÉS QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE OU QUI Y ONT DROIT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Dans le débat sur les modifications de la loi nationale sur l'habitation, le ministre a bien voulu déclarer qu'il ferait imprimer ultérieurement dans le hansard la liste des universités qui ont touché des subventions en vertu de la loi et la liste des institutions répondant aux conditions requises pour toucher ces subventions. Le ministre verrait-il à accélérer la production de ces renseignements, afin qu'ils figurent dans le hansard cette session-ci?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je serais très heureux de le faire, à condition que le député de Bonavista-Twillingate s'efforce de hâter la prorogation de la Chambre et qu'il me dise approximativement quand elle se produira.

LE NORD CANADIEN

LABRADOR ET TERRE-NEUVE—AIDE AUX ESQUIMAUX ET AUX INDIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. C. R. Granger (Grand-Falls-White-Bay-Labrador): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Peut-il nous dire si on songe à prévoir une aide financière pour les Esquimaux du Labrador?

L'hon. W. G. Dinsdale (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): Monsieur l'Orateur, comme le député le sait, aux termes de l'union, c'est la province de Terre-Neuve qui assume la responsabilité de la population esquimaude du Labrador. On a parfois proposé au gouvernement fédéral d'accorder une aide. En passant, cela touche également les Indiens de Terre-Neuve. Je puis assurer au député que nous étudions ces propositions.

M. Granger: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question analogue à celle que j'ai posée au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre peut-il nous dire si l'on songe à fournir des fonds pour aider les Indiens du Labrador?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, comme mon collègue vient tout juste de le dire, la responsabilité à l'égard des Indiens du Labrador, comme des Esquimaux, a été confiée au gouvernement provincial, en vertu des conditions de l'union. Le gouvernement provincial a donc la responsibilité d'assurer les services, le logement, etc. à la population indienne.

D'autre part, le gouvernement provincial de Terre-Neuve nous a demandé à maintes reprises de l'aider à assurer le logement aux Indiens du Labrador. Le gouvernement étudie la question en ce moment; dès qu'il aura pris une décision, il la fera connaître.

LES TRANSPORTS

TERRE-NEUVE—DÉCLARATION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN TRANSBORDEUR D'AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Trinity-Conception (M. Tucker) m'a demandé si nous avions décidé de construire un nouveau transbordeur qui desservirait un port du littoral est de Terre-Neuve, et si cela était, quand cette construction commencerait. Nous n'avons encore pris aucune décision.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN DE FER VERS LE GRAND LAC DES ESCLAVES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 25 septembre, sur le bill nº C-126 de l'honorable M. Balcer, loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, jusqu'au Grand lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Sur l'article 6—*Convention requise.*

L'hon. M. Pickersgill: A l'ajournement hier soir, je venais de demander certains renseignements au ministre et celui-ci s'était engagé à me les fournir si c'était possible. Je suis heureux de voir ici ce matin le ministre des Finances, car si le ministre des Transports ne peut me donner les renseignements, lui, j'en suis sûr, le pourra. Mieux vaut peut-être rappeler mes paroles:

J'estime qu'il nous faut des données plus précises qu'une simple déclaration du ministre exprimant l'assurance que l'achalandage de la ligne atteindra à peu près ce chiffre. Je ne pense pas nécessairement au mouvement des concentrés, mais à celui du bois et d'autres denrées qu'on pourrait expédier. Le chemin de fer ne transportera ni voyageurs ni beaucoup de colis, dans une région où se trouve déjà une grande route, comme le savent bien tous ceux qui sont au courant de la situation de la route et du rail.

Il est probable que le chemin de fer ne transportera que de la marchandise en vrac de quelque nature. Je crois que nous devrions avoir une estimation beaucoup plus précise.

Quand nous reprendrons l'étude du projet de loi en comité demain, le ministre devrait nous dire sur quoi se base l'estimation de ce que coûtera l'entreprise au Trésor, quel que soit le taux d'intérêt envisagé qu'on est en train d'établir.

Quand je parle de ce que l'entreprise coûtera au Trésor, je ne pense pas aux 86 millions. Je pense à ce que coûtera le financement de ces 86 millions pendant la période prévue, attendu que la convention ne prévoit aucun rendement.

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai expliqué hier, cet argent sera payé à la compagnie sur le fonds du revenu consolidé en versements faits de temps à autre, sur autorisation du gouverneur en conseil et sur la foi d'un rapport du ministre des Transports quant au nombre de milles de chemin de fer construits ou à construire. Les montants et les modes de versements seront sujets à toute condition que le gouverneur en conseil pourrait juger nécessaire. Il y aura les mêmes conditions, les mêmes frais que dans le cas de tout subside payé par le revenu consolidé pour tout objet particulier.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis convaincu que le ministre des Finances n'aurait souscrit ni à cet accord ni à l'introduction du bill sans avoir calculé les charges assumées par le Trésor jusqu'en 1966, du fait que le chemin de fer ne sera pas mis en service avant cette année-là, d'après les prévisions. Ce n'est pas aux 86 millions que je songe, mais aux frais de financement de cette somme, empruntée au cours de cette période. J'estime qu'avant d'adopter le bill, nous devons connaître l'estimation de ces frais. Je me rends compte que le montant dépendra de la rapidité avec laquelle le chemin de fer sera aménagé. Plus les travaux seront lents, plus les frais seront élevés, car il faudra plus d'argent pour une plus longue période. En tant qu'administrateur du Trésor, le ministre des Finances doit nous indiquer à combien on a estimé les frais de financement qui seront encourus jusqu'à la mise en service du chemin de fer, prévue pour 1966.

L'hon. M. Balcer: Les députés se rendent compte que si l'argent doit être emprunté, il faudra payer l'intérêt obligatoire qui aura cours au Canada au moment de l'émission. Nous ignorons ce qu'il sera d'ici trois ans, par exemple, ou plus tard. Il sera fixé en fonction du marché des capitaux au moment donné.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au ministre des Finances quel est l'intérêt que l'État acquitte maintenant sur les emprunts à court terme?

L'hon. M. Fleming: Tout dépend de l'échéance. Le taux des bons du Trésor est remarquablement bas depuis quelque temps. Nos emprunts sur le marché se limitent à des opérations à court terme selon la politique que j'ai énoncée dans l'exposé budgétaire. Nous n'avons pas emprunté à long terme depuis un bon bout de temps. Je serai heureux, quand nous passerons à l'étude de mes crédits, de traiter de la question des taux d'intérêts, si le député le désire.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre peut-il nous donner une idée du taux que le gouvernement aurait à payer s'il avait besoin, par exemple, de 100 millions de dollars?

L'hon. M. Fleming: Cela dépendrait de l'époque où le prêt serait sollicité, des conditions qui existeraient à cette époque. Cela dépendrait également de la date d'échéance et de bien d'autres éléments.

L'hon. M. Chevrier: J'ai demandé au ministre de nous renseigner sur ce que seraient les frais à l'heure actuelle.

L'hon. M. Fleming: J'ai dit que nous n'avons pas emprunté à long terme depuis assez longtemps pour les raisons que j'ai données dans l'exposé budgétaire. Nous laissons ce marché aux provinces et aux municipalités. En ce qui concerne l'échéance, il s'agirait de prendre une décision le moment venu. Je crois que le député tiendra compte du fait que tout cet argent ne sera pas requis en même temps; il faudrait combler pareil besoin supplémentaire en même temps que les autres besoins courants du gouvernement.

L'hon. M. Chevrier: Je m'en rends compte, et si le ministre avait été ici hier soir—il était absent, bien que malgré lui—il saurait que le débat avait trait au montant régulier qu'il faudrait prévoir d'année en année jusqu'à ce que le chemin de fer soit achevé.

Je reviens à la question que j'ai posée, hier soir, au ministre, à propos des quantités de concentrés dont avaient besoin les *Northern Alberta Railways* pour amortir le capital dans un délai déterminé. Le ministre a dit qu'il consulterait ses chefs de service pour établir si les *N.A.R.* avaient prévu une certaine quantité de concentrés chaque année, au cas où ils décideraient d'aménager la ligne en question avec leurs propres capitaux.

L'hon. M. Balcer: J'ai cru comprendre à la suite du débat qui s'est déroulé hier soir, que ce renseignement n'était plus requis. Le député de Laurier a lui-même indiqué le chiffre. Il avait fait ses calculs. Nous avions parlé de 215,000 tonnes de concentrés. Il a alors fait lui-même le calcul en se fondant sur cette donnée et en a donné le résultat au comité. J'ai cru que cela lui suffisait. Si je le comprends bien, il voudrait maintenant savoir, d'après les calculs des *Northern Alberta Railways*, quelle quantité de concentrés il faudrait expédier par cette ligne, pour amortir entièrement le coût de celle-ci. Je regrette, mais je n'ai pas ce chiffre en ce moment. Mes collaborateurs pourront essayer de l'obtenir, bien que je ne sois pas sûr que nous ayons, au ministère, des données préparées par la compagnie *Northern Alberta Railways* au sujet dse quantités requises.

L'hon. M. Chevrier: J'ai demandé au ministre, ainsi que l'atteste la page 9231 du compte rendu:

> Ne faudrait-il pas, pour tout amortir, quelque chose comme 800,000 ou 900,000 tonnes de concentrés par année, durant une période de 25 ans, et non de 10 ans?

Le ministre a répondu:

> C'est bien possible. Je sais que les économistes de mon ministère ont dressé tous ces chiffres, mais je ne les ai pas ici. Je ne conteste pas ce que dit le député; je déclare que la ligne n'est pas aménagée pour une mine seulement.

Un peu plus loin, comme en fait foi la page 9231 du hansard, le député de Bonavista-Twillingate a déclaré:

> Avec une certaine réticence, le ministre a admis, avec l'honorable député de Laurier, que l'achalandage serait de 800,000 ou de 900,000 tonnes, au lieu de 215,000, ce qui représente plus de quatre fois ce qu'on demande aux intéressés pour un certain nombre d'années.

Je ne puis trouver le passage pertinent dans le hansard, mais, si je ne m'abuse, le ministre a fait savoir qu'il confirmerait ces chiffres auprès de ses fonctionnaires Il nous dit à présent qu'il obtiendra les chiffres plus tard. Je lui serais reconnaissant de nous les transmettre avant la fin du débat.

L'hon. M. Balcer: Mes fonctionnaires viennent tout juste de me faire tenir les renseignements. Si le trafic provenant de Pine-Point ne se composait que de concentrés, il faudrait en transporter environ 800,000 tonnes pour amortir les frais d'immobilisation. Le député de Laurier semble oublier qu'on transportera d'autres concentrés que ceux de Pine-Point. Ces chiffres ne tiennent pas compte du trafic

acheminé vers *Pine Point Mines* et comprenant du matériel, des fournitures, et d'autres marchandises, non plus que des produits de la pêche commerciale au Grand lac des Esclaves, qui seront transportés le long de la ligne, ainsi que d'autres marchandises comme du bois d'œuvre et des denrées agricoles.

L'hon. M. Chevrier: La note que le ministre a reçue fait-elle mention de la période de temps requise? Le ministre se rappelle sans doute que l'entente n'est valide que pour dix ans. A mon avis, si l'on fait le calcul, il faudrait un trafic variant entre 800,000 et 900,000 tonnes, sur une période de 25 ans. C'est quatre fois plus considérable, en ce qui a trait au volume, et deux fois et demie plus considérable, pour ce qui est du temps. Le ministre a-t-il des renseignements au sujet de la durée de l'accord?

L'hon. M. Balcer: Je reconnais, avec mon honorable ami, qu'il faudrait transporter environ 800,000 ou 900,000 tonnes au cours d'une période de 25 ans si la ligne ne servait qu'au transport de concentrés provenant de Pine-Point.

L'hon. M. Chevrier: C'est parfait. J'en remercie le ministre. Je ne l'avais pas entendu faire mention de la période de 25 ans.

Je désire maintenant m'arrêter à un autre point, que mon honorable ami de Bonavista-Twillingate a soulevé au sujet de la demande de minerai concentré durant la période de temps que prévoit l'entente. M. D. F. Purves, qui a comparu devant le comité permanent le mardi 21 septembre 1961 a déclaré, parlant de l'assurance qu'on peut avoir de bénéficier d'un marché soutenu pour les concentrés, ce qui suit, comme en fait foi la page 258 du compte rendu des délibérations du comité:

> Nous n'avons aucune assurance à cet égard, mais nous avons par contre l'autre assurance qui nous intéresse au tout premier chef, à savoir celle que la société expédiera 215,000 tonnes par année, à défaut de quoi il lui faudra verser une amende.

Voici la question qui se pose. Le gouvernement a-t-il sondé les perspectives à long terme de ces concentrés? A en juger par les témoignages, il semble que le National-Canadien et le gouvernement se sont dit tous deux qu'ils n'avaient pas à se soucier de cela, estimant que c'est l'affaire de la *Cominco* et que si cette dernière consentait à signer une entente cela ne concernait ni le gouvernement ni le National-Canadien. Voilà l'impression que m'ont donnée le témoignage de M. Purves et les propos du ministre.

Le comité n'ignore pas que des pressions s'exercent sur le Congrès américain pour l'amener à hausser les taux de douane et à imposer un contingentement dans le cas du plomb et du zinc. Voici la question qui me vient à l'esprit. Supposons que la décision visant le plomb et le zinc soit analogue à celle qui a été prise à l'égard de l'uranium. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue de déterminer, soit par l'intermédiaire d'une analyse conduite par un comité interministériel, soit au moyen d'une étude de la part de ses économistes et spécialistes, ce qu'il adviendra des taux de douane, relatifs au plomb et au zinc? Il ne s'agit pas ici de quelques millions de dollars, mais peut-être d'une centaine de millions de dollars. Si possible, j'aimerais que le ministre m'éclaire sur ce point.

L'hon. M. Balcer: Les spécialistes et économistes de mon ministère qui se sont occupés de l'entente en cause en sont venus à la conclusion que la garantie spéciale que la *Pine Point* et la *Cominco* fournissent d'expédier annuellement au moins 215,000 tonnes de minerai pendant une période de dix ans est suffisante en ce qui concerne le gouvernement.

Comme l'accord le précise, si, au cours d'une anné quelconque, la mine de *Pine-Point* produit et expédie moins de 215,000 tonnes de minerai, elle devra verser $7.75 pour chaque tonne qu'elle n'aura pas produite. D'après les spécialistes de mon ministère qui sont très versés dans les questions douanières, la construction de chemins de fer et la conclusion d'accords entre le gouvernement et les chemins de fer, cela est une assez bonne garantie dans les circonstances. La mine dépensera 21 millions de dollars pour construire une usine à Pine-Point, et la *Cominco* dépensera 16 millions de dollars pour agrandir sa fonderie à Trail. Nous estimons que ces deux compagnies prennent un risque. Nous estimons que si elles produisent à ce rythme pendant dix ans il n'y a aucune raison de croire que le trafic diminuera aussitôt après. A mon avis, cet accord décennal est raisonnable. C'est le genre d'accord en usage dans cette industrie, en ce qui concerne la période de temps et la quantité de concentrés.

L'hon. M. Chevrier: Dans sa déclaration, le ministre a dit que c'était un risque raisonnable, et il vient de le répéter autrement en disant que c'est un accord raisonnable. Est-ce là tout ce que le ministre peut dire des chances de succès financier que garantit cet accord?

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai dit plus tôt, compte tenu de la situation générale, on peut affirmer que c'est un très bon accord. Il comporte, je crois, un risque calculé, et la population du Canada saura gré au gouvernement de s'être lancé dans cette entreprise.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais faire une ou deux observations découlant de ce que le ministre a révélé ce matin, à savoir, que pour couvrir non seulement les frais d'entretien et

d'exploitation, mais aussi l'amortissement du capital, ce chemin de fer devra expédier environ 800,000 tonnes de concentrés par année.

L'hon. M. Balcer: S'il n'y avait pas d'autres expéditeurs.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, je vais donner la condition. Sauf erreur, ce calcul se fonde sur l'hypothèse qu'il n'y aura pas d'autre trafic. C'est une bonne mesure—elle n'est peut-être pas précise, bien entendu; c'est une estimation et nous le reconnaissons—mais c'est une indication du volume du trafic-marchandises d'une forme ou d'une autre que ce chemin de fer obtiendra pour apporter des recettes aux Canadiens. Même si le Trésor ne recouvre pas ces capitaux directement, il les recouvrera probablement par des bénéfices indirects découlant de l'imposition et de la réduction du déficit du National-Canadien, et autres choses du genre.

L'hon. M. Balcer: Je regrette, mais je n'aime pas laisser à mon honorable ami une mauvaise impression. C'est le montant qu'on obtiendra de l'expédition de 800,000 tonnes de concentrés qui amortira complètement les 86 millions de dollars. Ce n'est pas l'imposition, les salaires et autres choses du genre. Ce sera strictement les montants payés par la compagnie...

L'hon. M. Pickersgill: Je comprends cela parfaitement. Rien n'indique dans l'accord que ce montant reviendra directement au Trésor si l'on expédie 800,000 tonnes de concentrés. La seule façon dont l'argent peut retourner au Trésor, c'est par les bénéfices du National-Canadien ou d'une façon encore plus indirecte, c'est-à-dire l'accroissement des affaires qui produisent des revenus plus élevés, ce qui est une juste considération. Je ne m'oppose pas du tout à cela. Je pense que nous ne réussirions jamais à mettre notre pays en valeur si, pour chaque immobilisation que nous faisons, nous disons que nous devons être remboursés directement. Je n'ai jamais soutenu cela et personne de ce côté-ci ne l'a soutenu non plus, mais nous estimons qu'on doit nous indiquer un revenu direct ou indirect. Par conséquent, il nous faut une assurance bien ferme que, dans un délai raisonnable, il y aura, sur ce chemin de fer le volume de transport indiqué, car autrement, il n'y aura pas de revenu. Autrement dit, nous avons maintenant un barème qui nous permet de mesurer réellement cette proposition, savoir 800,000 tonnes de concentrés, ou l'équivalent en d'autres genres de marchandises.

Hier soir, l'honorable député de Peace-River, dans ses observations assez persuasives—et on comprend bien ce qui pousse l'honorable député à être persuasif—a cherché à indiquer que ce chemin de fer transporterait d'autres marchandises en plus des concentrés.

M. Pugh: Quelle page du hansard?

L'hon. M. Pickersgill: La page 9224.

C'est dans le rapport de la Commission Manning. J'ai eu l'occasion ce matin d'examiner le raisonnement de l'honorable député de Peace-River. Il a cité le rapport de M. Anderson-Thomson, dont il a loué les qualités. Je ne l'ai jamais rencontré et je n'ai aucune raison de croire qu'il puisse se tromper. De fait, dans la plupart des questions qui n'ont rien à voir à sa circonscription, j'accepterais la parole de l'honorable député de Peace-River sans difficulté, et j'accepterais sa parole au sujet de n'importe quel fait n'importe quand; mais lorsqu'il est question d'accepter ses opinions, c'est une autre affaire.

M. Pugh: C'est réciproque, je gage.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, j'espère que c'est réciproque. Je ne m'attend pas que l'honorable député accepte mon opinion, mais je m'attends qu'il accepte ma parole sur une question de fait, et je suis sûr qu'il l'accepte.

L'honorable député a cité des témoignages disant que du volume possible de transport de produits agricoles, le National-Canadien et le Pacifique-Canadien peuvent attendre un revenu brut supplémentaire de deux millions par année. Pas immédiatement, mais sur une période d'année. Ce serait une méthode raisonnable de calcul pour un homme d'affaires. Sauf erreur, c'est ce que voulait dire l'honorable député. Je tiens à exposer ce raisonnement le mieux possible car je veux être juste.

L'honorable député a ensuite parlé du bois d'œuvre. Il a dit qu'il y aurait le revenu annuel global—j'espère que l'honorable député écoute bien soigneusement, car je veux être sûr que j'expose correctement la portée de ce qu'il a dit. Je ferais peut-être mieux de donner lecture de ce qu'il a dit:

> D'après le commissaire, si toute la coupe annuelle permise était effectuée—et je ne m'attends pas que cela se fasse immédiatement—le revenu annuel des deux compagnies ferroviaires serait de 3.6 millions de dollars.

J'ignore si l'honorable député parlait de revenus bruts pour les deux compagnies. Comme le seul autre chiffre mentionné pour les chemins de fer était celui des revenus bruts, je suppose qu'il s'agit là aussi de revenus bruts. Il ne s'agit pas de bénéfices. En effet, on pourrait sérieusement se demander si jamais elles atteindront le domaine des bénéfices. J'estime qu'environ 5 millions et demi

de revenus bruts provenant des deux seules autres sources immédiates en vue, et ce n'est pas pour tout de suite, non plus que pour cette seule ligne, mais pour le National-Canadien et le Pacifique-Canadien à travers tout le pays, cette somme, dis-je, est loin de combler l'écart entre 215,000 tonnes de concentrés et 800,000 tonnes, chiffre que, nous a dit le ministre, ses fonctionnaires jugent réellement nécessaire à la rentabilité de l'entreprise.

Cela fait ressortir ce que nous cherchions à obtenir, des renseignements précis et fermes que nous avons demandés, mon honorable ami de Laurier et moi, de même que d'autres qui ont fait écho à notre voix. Voilà où nous voulions en venir hier soir: nous voulions plus qu'un scintillement dans les yeux du ministre. Nous devrions voir une probabilité, non pas pour cette année ni pour l'an prochain, mais une probabilité, non pas une possibilité, d'un trafic aussi intense qui puisse justifier cette initiative.

M. Baldwin: J'ai bien pensé hier soir que l'honorable député de Bonavista-Twillingate tenterait, en toute probabilité, d'analyser les déclarations que j'ai faites. Je ne dirai pas que je l'ai fait intentionnellement, mais j'ai omis de mentionner deux autres sources éventuelles de trafic que je veux maintenant signaler au comité. Que l'honorable député se reporte à la page 86 du rapport de la commission, que je l'ai invité à consulter hier soir, et il trouvera qu'en plus du bois, la pâte de bois qui proviendrait de cette région serait une source éventuelle de trafic. Je pense que l'honorable député peut voir qu'un jour ces possibilités justifieraient la production de six manufactures de pâte à papier, à raison de 200 tonnes par jour, ce qui fournirait un trafic annuel d'une valeur de 12 millions de dollars.

L'honorable député constatera à la même page, je pense, qu'en outre, une fois qu'on est rendu au point où se présentent toutes ces possibilités commerciales, inévitablement d'autres gens viendront s'installer dans la région. Il y aura alors le transport des produits ouvrés et des denrées transformées, le transport de marchandises à longue distance, en provenance du centre et de l'Est du continent. Selon mon interprétation de la formule établie, selon la courbe des bénéfices du transport ferroviaire, les produits ouvrés et les denrées transformées de ces catégories rapportent toujours les recettes les plus élevées. Par conséquent, lorsqu'on expédie de la région intermédiaire des marchandises d'une valeur de 5 à 10 millions de dollars, il s'ensuit nécessairement qu'un volume considérable de trafic, composé des marchandises conditionnées, d'une valeur sans doute analogue, sera expédiée et rapportera autant d'argent aux chemins de fer.

Je crois que cela répond à la question qu'a soulevée le député de Laurier: cette ligne ferroviaire rapportera des bénéfices sans qu'on ait besoin d'attendre que la dernière traverse soit assujétie et que le dernier clou soit enfoncé. Une fois qu'on aura tracé la ligne et terminé l'aménagement sur un parcours de 75 milles—et je pense à un parcours de 75 milles à partir du sud, car je suppose que les travaux d'aménagement commenceront dans le sud—un trafic considérable empruntera immédiatement cette voie. A mon avis, le coût sera de beaucoup moins élevé que le coût moyen de $170,000 le mille. On pourra alors disposer de trafic ferroviaire sur les premiers 75 milles, et le coût de revient de la construction de ce trajet n'atteindra probablement pas dix millions de dollars. Les années suivantes, on procédera à d'autres constructions en créant ainsi davantage de trafic, tant à l'aller qu'au retour. Les députés n'ont pas tenu compte de tous ces aspects en établissant leurs calculs.

Je voudrais renvoyer les députés au rapport de la commission Gordon et au rapport Paley, qui, on s'en souviendra, a été remis il y a quelques années au président des États-Unis. Ce rapport se fondait sur des calculs minutieux au sujet des besoins en matériel indiqués pour le continent nord américain. Les conclusions du rapport Paley coïncident à peu près avec celles du rapport Gordon. D'après ces conclusions il est inévitable qu'au cours des 15 ou 25 prochaines années le Canada fournisse des quantités considérables de ces concentrés de plomb et de zinc. M. Fitzpatrick, président de la *Cominco*, a déclaré, dans un discours prononcé au début du printemps à Edmonton, qu'à son avis, le chemin de fer de Pine-Point mènerait probablement à la mise en valeur de la mine et à l'expédition de concentrés pendant une période dépassant 25 ans. C'est la déclaration d'un homme qui a le sens des responsabilités. Cette déclaration indique pour quelles raisons son entreprise est prête à dépenser presque 40 millions de dollars. Certes, monsieur le président, si tout indique qu'il y aura un trafic considérable pour une période excédant 25 ans, cela devrait constituer une réponse aux questions très pertinentes qui ont été posées.

M. Robichaud: Hier soir et plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu le ministre des Transports essayer de justifier la dépense de 66 millions de dollars de l'argent des contribuables pour la construction d'un chemin de fer qui pourrait entraîner la mise en valeur de gisements de minéraux dans

le grand Nord. Le ministre n'ignore pas, j'en suis sûr, qu'en 1956, le National-Canadien a construit 16 milles de chemin de fer dans le nord du Nouveau-Brunswick dans des circonstances semblables, mais qui étaient sans doute bien plus favorables. Ce chemin de fer n'a servi que très rarement, et je crois que ce fut uniquement pour la cérémonie officielle d'inauguration.

Il y a au Nouveau-Brunswick, dans des régions peuplées et habitées situées de 12 à 20 milles de ports en eau profonde, plus de 100 millions de tonnes de gisements minéraux qui attendent d'être mis en valeur. Une petite partie de ce montant pourrait être dépensée bien plus avantageusement pour les contribuables canadiens, si le gouvernement, au moyen d'allégements fiscaux ou d'autres dispositions, voulait stimuler l'exploitation de ces gisements situés dans des régions habitées. On songe maintenant à construire un chemin de fer de 500 à 600 milles de long qui ne mène à rien, si ce n'est à des gisements de minéraux, et ces concentrés devront être transportés sur une distance de 1,000 milles ou plus avant de pouvoir être transformés.

Je répète que nous avons dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, 100 millions de tonnes de gisements minéraux qui restent inexploités en attendant que nous ayons des moyens adéquats pour mettre ces richesses sur le marché. Je recommanderais donc au ministre de songer sérieusement à fournir des moyens de transport aux mines qui existent déjà et qui se trouvent dans des régions plus accessibles.

L'hon. M. Chevrier: Il est deux questions dont on n'a pas disposé à ma satisfaction. L'une d'elle porte sur le transport entre les divers endroits. Il est bien clair, d'après moi, que du Grand lac des Esclaves à Grimshaw, soit une distance de 438 milles, le transport se fera sur le nouveau chemin de fer; de Grimshaw à Edmonton, c'est-à-dire sur l'embranchement de 325 milles de longueur de la *N.A.R.*, les deux chemins de fer se partageront le transport; d'Edmonton à Calgary, soit une distance de 233 milles, c'est le National-Canadien qui s'en chargera, et de Calgary à Tadanac, 460 milles plus loin, le transport se fera par l'intermédiaire du Pacifique-Canadien. Je ne crois pas qu'on ait jamais dit comment les marchandises se rendront aux divers ports de la Colombie-Britannique. Comme le ministre le sait, il existe plusieurs chemins de fer. Il y a le National transcontinental, la *P.G.E.* et le Pacifique-Canadien. Comment le transport jusqu'aux ports de la Colombie-Britannique sera-t-il réparti entre ces diverses sociétés?

[M. Robichaud.]

L'hon. M. Balcer: Selon mes renseignements, la répartition se fera également entre les deux chemins de fer.

L'hon. M. Chevrier: Voici l'autre question qui m'est venue à l'idée. A-t-on approché la province au sujet des frais de construction de ce chemin de fer? Voici ce que j'entends par cela. Il arrive parfois que, lorsque les arrangements ne sourient pas au National-Canadien au point de vue financier, dans le cas d'un chemin de fer comme celui-ci, c'est-à-dire d'un chemin de fer destiné surtout à la mise en valeur d'une région, on demande à la province si elle ne serait pas intéressée à contribuer à la construction, vu la mise en valeur des ressources naturelles qui en résultera pour elle. A-t-on fait pareilles démarches?

L'hon. M. Balcer: Pas que je sache, monsieur le président.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais revenir sur la première question posée par l'honorable député de Laurier, soit celle qui portait sur la répartition du trafic vers les ports de la Colombie-Britannique. Je ne suis pas membre du comité. Je n'ai donc pu poser cette question aux séances du comité. Je suppose qu'il s'agit ici de concentré qui serait expédié, non à Trail ni à Tadanac, mais aux ports de la Colombie-Britannique à partir, j'imagine, d'Edmonton. Sans doute le choix ne se pose pas jusqu'à Grimshaw et même après, à moins qu'un embranchement soit construit jusqu'au *P.G.E.* L'accord prévoit, je suppose, que les concentrés seront expédiés d'Edmonton. Je l'ai lu et il y est question, je pense, d'une distribution équitable ou quelque chose comme cela. Vu que ce sont les contribuables qui fournissent tous les fonds pour construire le chemin de fer, une juste répartition, à mon avis, ce serait de tout confier au National-Canadien. Si les contribuables doivent avancer les fonds nécessaires et si, d'autre part, la seule façon d'obtenir un rendement de notre capital, c'est directement au moyen d'un excédent du National-Canadien, je ne vois pas pourquoi on confierait des marchandises à transporter au Pacifique-Canadien quand il existe une ligne du National-Canadien.

Il n'existe pas de ligne du National-Canadien entre Calgary et Trail; donc, c'est le Pacifique-Canadien qui fera le transport. On semble toutefois s'être engagé à confier le transport entre Edmonton et Calgary au National-Canadien. Au cours des séances du comité des chemins de fer, des lignes aériennes et de la navigation, j'ai posé une question à M. Gordon à ce sujet et j'espère que cette question aura contribué à assurer que le transport soit confié au National-Canadien.

Je n'ai rien contre le Pacifique-Canadien, loin de là. Toutefois, si ce sont les contribuables qui fournissent les fonds nécessaires à cette exploitation, je ne vois pas pourquoi toutes les marchandises à transporter ne seraient pas confiées au National-Canadien partout où il a une ligne de chemin de fer.

Il me semble que c'est là un aspect qui devrait inciter le gouvernement à insister pour que cet accord soit négocié dans l'intérêt du contribuable.

Je présume que les concentrés seront acheminés en majeure partie sur Trail. Toutefois, on pourra peut-être exporter ceux qui ne pourraient être affinés au Canada. Je suppose que le gouvernement compte sur ce marché d'exportation ou en tout cas sur une augmentation ultérieure du trafic-marchandises. Il faut certes s'assurer que tout le trafic-marchandises que le National-Canadien peut assumer lui soit dévolu. A mon sens, l'accord comporte une grave lacune à ce sujet. Si le Pacifique-Canadien immobilisait des capitaux dans l'affaire, ce serait une autre histoire, mais il n'y investit rien du tout. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que le National-Canadien, s'il peut le faire, ne soit pas chargé du transport. Le ministre voudrait-il exposer ses vues à ce propos?

L'hon. M. Balcer: Je répète que le parcours de Pine-Point à Grimshaw sera desservi par le National-Canadien. Nous savons tous que les N.A.R. sont exploités en commun; nous n'y pouvons rien: le parcours d'Edmonton à Calgary sera desservi par les N.A.R. Je dirai à mon honorable ami qu'une longue discussion s'est déroulée entre les différentes parties à l'accord, à la suite de quoi le gouvernement et le National-Canadien ont obtenu que tout le trafic-marchandises entre Edmonton et Calgary serait assumé par le National-Canadien dont la ligne, soit dit en passant, est plus longue que celle du Pacifique-Canadien entre ces deux villes.

L'hon. M. Pickersgill: Pas beaucoup, les taux sont les mêmes.

L'hon. M. Balcer: C'est, dans les circonstances, s'écarter des pratiques ordinaires.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois qu'il est malheureux que je n'aie pas posé une autre question à M. Gordon en juillet dernier. Nous aurions peut-être obtenu un arrangement entre Edmonton et le littoral. Toutefois, j'estime que le ministre devrait examiner de nouveau la question. Après tout, comme mon ami le député de Laurier l'a signalé hier soir, le souci immédiat du National-Canadien est simplement d'obtenir assez pour les frais d'entretien et de fonctionnement. Le National-Canadien n'est aucunement obligé de verser des dividendes sur le capital. Il fait de son mieux, sans doute, mais, après tout, l'affaire est merveilleuse pour le Pacifique-Canadien et ses filiales, les mines *Cominco* et *Pine Point*. Nous ne devons pas oublier que de 66 à 86 millions de dollars de l'argent du contribuable serviront les fins immédiates d'une mine dont le Pacifique-Canadien détient la majorité des actions, une mine qui, de virtuelle, deviendra actuelle. Voilà un important gain pour le Pacifique-Canadien. Si le contribuable acquitte ces frais, il faudrait assurer au National-Canadien absolument tout le traffic qu'il peut recevoir.

L'hon. M. Balcer: C'est précisément ce qui se produira.

L'hon. M. Pickersgill: Pas du tout. C'est ce qui se produira dans le cas du trafic en direction de Trail, mais pour ce qui est des marchandises d'Edmonton au littoral du Pacifique, le ministre nous a déclaré que les deux chemins de fer se le partageraient également. Le chemin de fer du National-Canadien est beaucoup mieux, puisque d'Edmonton, il se rend directement à la côte en passant par le col de la Tête-Jaune. Si les mêmes marchandises empruntent la ligne du Pacifique-Canadien, elles devront être acheminées jusqu'à Calgary, par la passe du Cheval-qui-Rue ou, plus bas encore, par le pas du Nid-de-Corbeau. Il n'y a donc aucune raison logique pour que des marchandises expédiées d'Edmonton vers le littoral empruntent d'autre ligne que celle du National-Canadien. A mon sens, le gouvernement devrait insister pour obtenir cette disposition.

L'hon. M. Balcer: Je regretterais d'avoir mal renseigné le comité. Je ne sais trop à quoi m'en tenir au sujet des concentrés destinés à l'exportation. Tout ce que je puis dire, c'est que le National-Canadien est tout à fait satisfait de l'itinéraire que suivront les marchandises entre Edmonton et le littoral, et que l'entente qu'il a conclue à ce sujet lui est très avantageuse. Malheureusement, je ne saurais dire en quoi consiste exactement cette entente en ce qui touche cette partie du trafic-marchandises. Je sais toutefois qu'au cours des négociations visant l'obtention du trafic-marchandises entre Edmonton et Calgary, le National-Canadien n'a rien négligé pour obtenir le plus d'avantages possible et qu'il s'est dit satisfait des dispositions prises dans le cas du parcours entre Edmonton et le littoral ouest. Je ne voudrais pas donner au comité l'impression que le National-Canadien a renoncé à la moindre parcelle de sa part du trafic-marchandises, puisqu'il s'est dit très satisfait de l'entente conclue à cet égard.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au ministre d'expliquer l'alinéa *a*) de l'article

6 qui a trait aux devoirs et obligations de la *Pine Point Mines*? Il semble, d'après cette disposition, que les versements ne commenceront qu'en 1966 et que la société n'aura peut-être pas à verser tout le montant de 20 millions de dollars. Le ministre voudrait-il expliquer le paragraphe et répondre aux questions que j'ai soulevées?

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai dit au cours du débat, l'alinéa *a*) prévoit qu'outre la somme de $7.75 la tonne, la compagnie minière versera aussi un montant spécial pour le transport, calculé sur la valeur des concentrés expédiés, en commençant trois ans après la mise en production et pour la durée de dix ans. Ce montant ne dépassera pas deux millions de dollars par année et n'excédera pas 20 millions pour toute la période de dix ans prévue. Au rythme de production auquel on s'attend, compte tenu des prix moyens du plomb et du zinc pendant la période allant de 1951 à 1960, cet apport s'élèverait au total à 12 millions et demi de dollars pour les dix années en cause. Ce montant doit être versé au chemin de fer qui lui, le remettra au gouvernement. Il constitue l'apport en capital de la compagnie minière en vue de l'aménagement de la ligne de chemin de fer.

L'hon. M. Chevrier: Ces frais spéciaux de transport dont parle le ministre sont ceux de l'annexe B de l'accord?

L'hon. M. Balcer: En effet.

L'hon. M. Chevrier: Si l'on se reporte à l'annexe, on constatera que si la valeur du minerai ou du concentré descend au-dessous de $64, il n'y aura pas de paiement. Est-ce exact?

L'hon. M. Balcer: Oui, c'est exact.

L'hon. M. Chevrier: Le chiffre de 12 millions de dollars indiqué par le ministre suppose-t-il que le minerai vaudra $80 ou $70 la tonne, ou un prix intermédiaire?

L'hon. M. Balcer: Je répète que les 12 millions et demi représenteraient l'apport de la société si nous calculions les versements d'après les prix moyens qui ont eu cours pour le plomb et le zinc pendant la période de 1951 à 1960. Si je ne me trompe, ce prix moyen est d'environ $90. Je n'en suis pas tout à fait certain, mais je crois que le prix moyen a été d'environ $90 entre 1951 et 1960.

L'hon. M. Chevrier: Cette disposition établit que les versements à faire à Sa Majesté ne dépasseront pas 20 millions de dollars. Toutefois, le ministre, en parlant de l'annexe B de l'accord, vient de nous signaler que les frais spéciaux de transport, qui sont, effectivement, je suppose, les frais indiqués à l'alinéa *a*), rapporteront approximativement, en prenant pour base de calcul le prix moyen de 1951 à 1960, 12 millions de dollars. D'où viendront les 8 autres millions de dollars?

L'hon. M. Balcer: C'est justement le point important. L'accord prévoit une fluctuation en fonction du prix du plomb et du zinc. Naturellement, si le plomb et le zinc atteignent un prix très élevé, cela fera une forte différence par rapport à ce que la compagnie doit payer. La compagnie n'avait aucun intérêt à payer cela, mais, après de longs pourparlers, elle a consenti à ce paiement, à cette participation à la construction de la ligne. Nous avons décidé que ce concours financier se limiterait à 20 millions de dollars. Je pense que c'est tout à fait juste, si le prix moyen pendant neuf ans s'établit à 12 millions et demi—j'imagine que nous ne pouvons pas nous attendre à aller trop vite pendant les dix prochaines années—et si le prix augmente de ce montant, tant mieux. Mais nous devions fixer une certaine limite et nous avons cru qu'un montant de 20 millions de dollars serait une limite juste pour toutes les parties.

L'hon. M. Chevrier: Ai-je raison d'interpréter cet accord ainsi: si le prix des concentrés baisse à moins de $64, aux termes du présent article aucun montant ne sera payable à Sa Majesté à titre de frais spéciaux de transport?

L'hon. M. Balcer: C'est tout à fait juste.

L'hon. M. Chevrier: Alors, si le prix s'établit entre $70 et $80, c'est-à-dire le prix moyen entre 1951 et 1960, le gouvernement, ou Sa Majesté, recevra environ 12 millions de dollars?

L'hon. M. Balcer: C'est juste.

L'hon. M. Chevrier: Enfin, ai-je raison de dire que ce pourrait fort bien être le montant global que Sa Majesté recevra, et non pas 20 millions de dollars?

L'hon. M. Balcer: Parfaitement.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre si les fonctionnaires du ministère des Finances et du Conseil du Trésor ont étudié de près cet accord? Le ministre me dit que d'après la moyenne des dix premières années, cette disposition donnera 12 millions et demi de dollars, et pourtant on donne au Parlement l'impression qu'elle produira 20 millions de dollars. Est-ce là le degré d'inflation auquel s'attend le ministre des Finances au cours des dix ans qui suivront la mise en vigueur du présent bill, car si c'est cela, c'est une perspective peu rassurante et bien différente de ce qu'il a dit dans son exposé budgétaire et dans des discours prononcés ici et là.

Ou le gouvernement a tenté de nous tromper en inscrivant ce montant de 20 millions, alors qu'on ne prévoit vraiment pas toucher plus de 12 ou 13 millions, ou il s'attend à

une inflation écrasante au cours d'une période relativement brève. Naturellement, si cette inflation écrasante se produit, nous ne rentrerons pas dans les dollars que nous affectons à ce projet, car nous toucherons des dollars qui vaudront beaucoup moins. Par contre, comme l'honorable député de Laurier l'a signalé, qu'il se produise, non pas une inflation écrasante, mais une baisse du prix du plomb et du zinc, ce qui pourrait facilement arriver si certains protectionnistes américains réussissent à faire admettre leurs vues, et nous n'obtiendrons plus que huit millions, six millions ou même rien du tout de ce marché.

Quand le ministre dit que c'est équitable, ce ne semble certes pas très équitable pour les contribuables. Cela dit en passant. J'aurais une question à poser au ministre. J'ai lu l'accord une fois. Je ne suis pas avocat. Le ministre, qui l'est, pourrait m'éclairer sur un point. Selon une disposition de cet accord, la première charge sur ces frais spéciaux de transport n'intéresse pas le remplacement des capitaux, mais vise tout simplement à combler le manque à gagner du National-Canadien. Autrement dit, si les expéditions n'atteignent pas 215,000 tonnes une certaine année, la dépense spéciale de transport va au National-Canadien tout d'abord, pour combler son manque à gagner, et la Couronne reçoit le reste, si reste il y a; ai-je raison?

L'hon. M. Balcer: Si les expéditions n'atteignent pas 215,000 tonnes.

L'hon. M. Pickersgill: Y a-t-il une disposition visant à combler ce déficit l'année subséquente, ou cela représente-t-il tout simplement une perte sèche pour le contribuable?

L'hon. M. Balcer: Il y a un avenant ici. Si la mine expédie moins de 215,000 tonnes, elle doit verser une amande de $7.75 par tonne manquante. Si la mine en expédie davantage, l'excédent est mis en réserve afin de combler l'insuffisance de l'année suivante, s'il y a lieu. Je n'ai pas l'impression que le contribuable canadien soit exposé à perdre. Mais je ne suis pas bien certain d'avoir saisi la question.

L'hon. M. Pickersgill: C'est très compliqué. Je sais que je ne comprends pas ce redressement; je le dis tout de suite au ministre. Toutefois, personne ne devrait, à mon avis, laisser adopter le bill avant que tous aient compris, même le moins intelligent d'entre nous.

L'hon. M. Churchill: Nous n'adopterons jamais le bill s'il faut vous attendre.

L'hon. M. Pickersgill: Je le sais; mais l'honorable député se rendra compte que dans certains cas c'est tout aussi bien d'attendre. Si l'on avait attendu, on aurait évité bon nombre d'erreurs grossières dans le passé. J'ai bien l'impression que nous avons véritablement l'occasion d'en éviter une autre ici. Voici donc où je veux en venir: si les expéditions d'une année n'atteignent pas 215,000 tonnes durant la période d'application de cet accord—ce que j'appelle les 20 millions de dollars—cette somme n'ira pas à la Couronne; elle ira plutôt au National-Canadien pour compenser la perte de trafic-marchandises. Y a-t-il moyen de recouvrer ce montant? Le débite-t-on au compte de la compagnie et doit-elle le rembourser l'année suivante, ou cela veut-il dire que c'est une perte de plus pour le Trésor? Monsieur le président, le ministre voudra peut-être consulter ses fonctionnaires à ce sujet.

L'hon. M. Balcer: J'en serai bien obligé.

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si le ministre voudrait en même temps demander à ses fonctionnaires quelle entente est conclue entre les deux compagnies de chemins de fer au sujet du trafic entre Edmonton et la côte du Pacifique? Il pourra ainsi nous transmettre le renseignement à deux heures et trente minutes.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. le président suppléant: L'article 6 est-il adopté?

L'hon. M. Pickersgill: Non, monsieur le président. Lorsque nous avons levé la séance à une heure, le ministre a dit qu'il répondrait à deux questions à 2 heures et demie. L'une avait trait aux dispositions prises à l'égard du trafic au delà d'Edmonton qui serait dirigé vers la côte du Pacifique ou n'importe où ailleurs, quant à cela, plutôt qu'à destination de Trail. L'autre question a été exposée dans une déclaration au cours de laquelle j'ai analysé le point en détail, mais le ministre préférerait peut-être dire lui-même ce qui en est cette fois.

L'hon. M. Balcer: En réponse à la première question, les concentrés qui seront expédiés de la mine de Pine-Point seulement, vers la côte du Pacifique pour être exportés, seront divisés en deux parties égales au départ d'Edmonton. C'est le National-Canadien qui se chargera du transport de toutes les autres expéditions.

La deuxième question du député portait sur l'alinéa *b*) de l'article 6. Tout d'abord, je dois dire que la mine sera organisée de façon à produire un minimum de 215,000 tonnes par année et tout indique qu'elle pourra respecter cet engagement. Tout l'accord repose

sur cette condition. L'entente entre les diverses parties en cause est fondée sur la supposition que l'entreprise ne sera pas déficitaire. Cependant, s'il arrivait, une certaine année, que la société accuse un déficit, on puisera d'abord des fonds à même le crédit que la société minière établira par l'expédition de plus de 215,000 tonnes de minerai par année. Si cela n'est pas suffisant, on utilisera l'argent provenant du tarif spécial pour le transport et la mine de Pine-Point devra acquitter le solde à raison de $7.75 la tonne. Une disposition porte aussi que la société minière devra établir son crédit par l'expédition de plus de 215,000 tonnes de minerai par année afin de rembourser d'abord et avant tout le montant nécessaire pour combler son déficit et, en second lieu, pour remettre au gouvernement tout argent avancé à même le tarif spécial de transport. En troisième lieu, cet argent servira à rembourser à la société minière tout montant qu'elle aura pu contribuer pour combler un déficit à raison de $7.75 la tonne.

L'hon. M. Chevrier: Si je comprends bien, l'alinéa *b*) de l'article 6 comporte trois éléments: premièrement, une garantie de la société minière en faveur du National-Canadien; deuxièmement, une garantie de Sa Majesté en faveur de la société en ce qui a trait au volume de trafic. En troisième lieu, une garantie donnée par Sa Majesté au chemin de fer, jusqu'à concurrence des paiements mentionnés à l'alinéa *a*). Voilà la conclusion que je tire d'une analyse de l'alinéa *b*) de l'article 6. Je demande donc au ministre si cela veut dire que les paiements que recevra Sa Majesté en vertu de l'alinéa *a*) seront remis au National-Canadien?

L'hon. M. Balcer: Non. Sauf si, une année, il y a déficit et que ce déficit ne peut être comblé par l'excédent de l'année précédente. En pareil cas, le chemin de fer de Pine-Point peut utiliser l'argent—les frais spéciaux de transport—dans le premier cas et, en deuxième lieu, la mine devra commencer à payer $7.75 la tonne, comme je l'ai expliqué.

L'hon. M. Chevrier: Que signifie le texte de la première partie de l'alinéa *b*):

b) une garantie à la Compagnie par *Pine Point Mines Limited* et, jusqu'à concurrence des paiements mentionnés à l'alinéa *a*), par Sa Majesté...

L'hon. M. Balcer: C'est cela.

L'hon. M. Chevrier: Est-ce à dire que Sa Majesté offre au National-Canadien une garantie jusqu'à concurrence des paiements qu'elle reçoit de *Pine Point Mines*?

L'hon. M. Balcer: C'est ce que j'ai expliqué. Le National-Canadien a reçu deux garanties: l'une de la *Pine Point Mines* et l'autre du gouvernement. Tout ce que la *Pine Point Mines* expédiera en sus des 215,000 tonnes sera payé au National-Canadien. Ce sera une réserve. Si, dans l'avenir, pour une année donnée, il y a un déficit, les sommes versées au National-Canadien serviront à le combler. Si toutefois, il reste encore un déficit, le solde sera payé au gouvernement par la *Pine Point* à titre de frais spéciaux qui seront ensuite versés au National-Canadien. Troisièmement, si tout cela ne suffit pas, la *Pine Point* devra payer un minimum de $7.75 pour chaque tonne non expédiée.

L'hon. M. Chevrier: D'après ce qu'on a dit, dois-je comprendre que si le trafic-marchandises n'atteint pas les 215,000 tonnes par année, le gouvernement pourrait avoir à payer les frais d'exploitation et d'entretien du National-Canadien? Si j'ai bien compris les témoignages déposés devant le comité, le National-Canadien voulait avoir une assurance, celle de transporter assez de marchandises à un taux fixe pour garantir les frais d'exploitation et d'entretien de cette ligne. On l'a clairement expliqué au comité et je crois que tout le monde comprend cela. Si le transport de ces concentrés ne suffit pas à couvrir les frais d'exploitation et d'entretien de la ligne, le gouvernement, en vertu de cet article, devra débourser les fonds nécessaires pour couvrir ces frais encourus par le National-Canadien; ai-je bien compris?

L'hon. M. Balcer: Seulement jusqu'à concurrence du montant que le gouvernement touchera de Pine-Point sur les taxes spéciales de transport dont j'ai parlé tout à l'heure. Si la taxe n'atteint pas le découvert, le chemin de fer de Pine-Point devra payer $7.75 par tonne jusqu'à concurrence de 215,000 tonnes.

L'hon. M. Chevrier: Pourrait-il arriver qu'en vertu de cet article le gouvernement ait à combler les frais d'exploitation et d'entretien en plus du capital versé?

L'hon. M. Balcer: Non, cela ne peut arriver. Ainsi que je l'ai expliqué tout à l'heure, la seule chose que le gouvernement puisse avoir à débourser c'est ce qu'il aura touché de la mine comme taxe spéciale de transport, et pas plus. Tout ce qui serait en sus devrait être acquitté par la *Pine Point Mines*.

L'hon. M. Chevrier: Malgré tout le respect que je dois au ministre, je tiens à lui dire que ce n'est pas ainsi que j'interprète l'alinéa *b*) que je porte de nouveau au compte rendu:

b) une garantie à la Compagnie par *Pine Point Mines Limited*, et, jusqu'à concurrence des paiements mentionnés à l'alinéa *a*)...

Il s'agit des 20 millions de dollars. Je continue:

...par Sa Majesté...

Il s'agit d'une garantie par Sa Majesté. Je continue:

> ..., d'un volume de trafic sur la ligne ferroviaire qui, de l'avis de la Compagnie, permettra d'assurer le recouvrement du coût d'exploitation et d'entretien de la ligne ferroviaire...

A mon sens, cela signifie que si l'on ne touche pas suffisamment au moyen de la surtaxe, le gouvernement devra acquitter les frais d'exploitation et d'entretien du National-Canadien.

L'hon. M. Balcer: Je regrette, mais mon honorable ami est dans l'erreur. Le présent alinéa prévoit deux garanties. La première est une garantie de la part de la *Pine Point Mines* envers le National-Canadien, et la seconde est une garantie de la part du gouvernement envers le National-Canadien. L'accord spécifie en détail en quoi consiste la garantie, des deux sources, c'est-à-dire de la mine et du gouvernement. Comme je l'ai expliqué plus tôt, cette garantie est énoncée dans l'accord. Premièrement, on comble le déficit en recourant à l'excédent de l'année précédente, s'il en est, et s'il est assez considérable pour combler le déficit. S'il n'y a pas d'excédent, ou s'il n'est pas assez considérable, le gouvernement doit puiser au fonds spécial versé par la *Pine Point Mines* au titre du transport, et si ce montant ne suffit pas le gouvernement n'est pas tenu de verser un seul cent de plus. Ce qui est payé en sus de cela est payé par la *Pine Point Mines*.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'aimerais exposer un cas qui peut passer pour exceptionnel.

M. Baldwin: Monsieur le président, pourrais-je avoir la parole?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'aimerais m'en tenir strictement au point qu'a soulevé le ministre.

M. Baldwin: C'est ce que je veux faire aussi, si l'honorable député veut bien patienter. Je voudrais poser une simple question au ministre. Sous l'empire de ce paragraphe, le chemin de fer pourra en appeler au gouvernement, mais dans la seule limite du fonds spécial établi quant au transport. Le chemin de fer pourra puiser au montant spécifié à l'article 3 de l'accord, qui est le revenu qu'il tirera de l'industrie en cause et de ses fournisseurs au titre du transport de marchandises et d'articles autres que le minerai et aussi le revenu que le chemin de fer tirera d'autres sociétés minières pour le transport de toute catégorie de minerai et de concentré. Ce n'est qu'après avoir épuisé ces deux sources que le chemin de fer pourra recourir au fonds spécial du transport, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant ne fait que dire en d'autres termes ce que le ministre a déjà exposé. Je désire signaler au ministre un état de choses que je qualifierais de situation exceptionnelle, et je le ferai dès qu'il voudra bien me prêter toute son attention. Voici la situation exceptionnelle dont je veux parler. Supposons que la mine ne fonctionne pas du tout. Dans ce cas il n'y aura aucuns frais spéciaux de transport, parce que ceux-ci sont fonction du prix du concentré et de son volume. Dans ces circonstances, il n'y aura aucun trafic, c'est-à-dire si la mine ne fonctionne pas pendant la période de douze mois. Il vaudrait mieux que le ministre ne déclare pas qu'il s'agit là d'un avancé théorique, parce qu'il ne l'était nullement, au Nouveau-Brunswick, qui est beaucoup plus rapproché des marchés que cet autre endroit. Dans ce cas, la société est-elle néanmoins obligée de verser au National-Canadien le montant réalisé en multipliant 215,000 tonnes par $7.75 la tonne cette année-là.

L'hon. M. Balcer: Parfaitement.

L'hon. M. Pickersgill: C'est tout à fait clair.

L'hon. M. Balcer: Absolument clair.

L'hon. M. Pickersgill: S'il n'y a aucune production, la compagnie est-elle toujours tenue de verser 215,000 fois $7.75?

L'hon. M. Balcer: A moins qu'il n'y ait un excédent de reporté de l'année précédente.

L'hon. M. Pickersgill: En effet. Je voudrais poser une autre question au ministre. Dans l'explication qu'il a donnée de cette question très complexe, le ministre nous a signalé que, si au cours d'une période de douze mois un peu moins de 215,000 tonnes étaient expédiées, et qu'il n'y avait pas d'excédent de reporté de l'année précédente, le moyen le plus évident de compenser cette carence de la part du National-Canadien, serait de puiser dans la caisse spéciale de transport. Supposons que cette hypothèse se réalise la première année. Cette première année constitue-t-elle un compartiment étanche ou bien le fonds spécial de transport récupère-t-il la deuxième année ce qu'aura utilisé, pendant la première année, le National-Canadien, et non la Couronne?

L'hon. M. Balcer: Je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien saisi la question de mon honorable ami.

L'hon. M. Pickersgill: Je l'exprimerai arithmétiquement.

L'hon. M. Balcer: Il me semble pouvoir mettre les choses au clair en affirmant que les frais spéciaux prélevés à l'égard des transports seront ceux que versera la société pendant une période de dix ans, à partir de

la troisième année après la mise en exploitation. En ce qui concerne tout ce qui sera expédié pendant ces dix années, qu'il s'agisse d'un excédent ou d'un déficit, à la fin des dix années, le gouvernement compensera la différence d'avec le total et la société versera un montant pour acquitter certains frais spéciaux, ou plutôt faire un apport spécial à titre de participation au capital du chemin de fer.

L'hon. M. Pickersgill: Mettons, comme c'est possible, que la quantité transportée soit inférieure aux prévisions chaque année pendant toute la période de dix années, de sorte que, chaque année, une partie des frais spéciaux de transport, qui normalement doivent servir à réduire les frais d'immobilisation, doive être utilisée pour l'exploitation et l'entretien. A mon sens, à la fin de la période de dix ans, l'accord tombe; la Couronne perd la partie de ses fonds qu'il faut utiliser pour combler ces déficits.

L'hon. M. Balcer: Si l'on ne recevait rien des frais spéciaux de transport, on estime que la ligne coûterait 86 millions de dollars. Mais si la Pine Point doit payer un tarif spécial et qu'elle n'a pas trop à souffrir du déficit dont nous parlons, alors le coût sera de 86 millions moins ce qui restera des frais spéciaux de transport.

L'hon. M. Pickersgill: Mais le ministre a semblé dire que si on devait puiser à cette caisse une année, il y avait quelque moyen de recouvrer le montant une année subséquente. Le ministre peut-il nous expliquer comment cela fonctionne.

L'hon. M. Balcer: Oui. Tout d'abord, ce sera l'opération inverse. Me voilà tout embrouillé maintenant. Cela fonctionne à rebours. Tout d'abord, c'est le montant d'argent qui est versé pour compenser un déficit de la compagnie d'extraction minière. Cet argent sera remboursé au gouvernement. Deuxièmement, tout montant puisé à cette caisse spéciale de transport sera remboursé au gouvernement. Troisièmement, ce sera un remboursement à la compagnie d'extraction minière. Je n'en suis pas tout à fait sûr.

L'hon. M. Pickersgill: Permettez-moi de donner au ministre une illustration hypothétique qui pourrait peut-être éclaircir la situation. C'est très important. Imaginons qu'au cours de la première année—je prends la première année afin qu'il n'y ait pas de complications quant à ce qui s'est fait précédemment—au lieu de pouvoir expédier 215,000 tonnes, la mine en expédie 30,000 de moins, c'est-à-dire 185,000 tonnes seulement. Il faudra alors puiser à la caisse. Imaginons que le prix des concentrés est passablement bon et qu'il y a beaucoup d'argent dans la caisse spéciale. On puisera à la caisse 30,000 fois $7.75 pour combler le déficit. Or, si au cours de l'année suivante la mine peut expédier 245,000 tonnes, devrait-elle payer $7.75 sur ces 245,000 tonnes et est-ce que cet argent supplémentaire sera remis dans la caisse spéciale? Est-ce ainsi que cela se passera? Je veux aider le ministre.

L'hon. M. Balcer: Oui.

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais bien en être sûr.

M. Winch: Monsieur le président, cette affaire est de plus en plus embrouillante. Nous avons commencé ce débat vers huit heures hier soir et nous n'avons pas encore terminé. Permettez-moi de poser une seule question au ministre. Étant donné le bill et l'accord conclu entre le gouvernement et les autres parties, afin de simplifier toute la situation, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait de cette affaire une expansion directe des immobilisations du National-Canadien et traité de cette question ainsi pour un accord voulant qu'un certain montant soit remis au gouvernement à cause de l'aide qu'il allait accorder à la *Consolidated Mining and Smelting Company,* en construisant le chemin de fer de Pine-Point? N'aurait-il pas été beaucoup plus facile de considérer l'affaire comme une expansion directe des immobilisations du National-Canadien?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, si le bill repose sur un tel accord et si nous n'avons pas eu recours au moyen si simple préconisé par l'honorable député, c'est précisément parce que le gouvernement voulait que les sociétés *Pine Point Mines* et *Cominco* puissent participer à l'accord et qu'elles puissent garantir un volume minimum d'expéditions de cette mine chaque année. Nous voulions aussi que cette mine contribue à l'exploitation, à l'entretien et à une partie de la capitalisation de ce chemin de fer.

M. Winch: En somme, le ministre dit que si cela avait été purement des dépenses d'immobilisation faites par le National-Canadien, nous n'aurions pas pu conclure cette entente avec la société Pine-Point.

L'hon. M. Balcer: La chose aurait pu se faire; le National-Canadien est une société de la Couronne. Mais c'est quand même le contribuable canadien qui, à la longue, aurait été appelé à payer les frais d'immobilisation.

M. Winch: De quel côté qu'il se tourne, il est pris.

L'hon. M. Balcer: Oui. Je répondrai à cela qu'il serait bien à propos de lire un extrait

du mémoire présenté par le commissaire des Territoires du Nord-Ouest à la Commission Gordon. En voici le texte:

> Un chemin de fer qui irait jusqu'au Grand Lac des Esclaves n'est pas tout simplement comme un autre chemin de fer. Ce n'est pas une ligne ferroviaire qui rejoint un lac, qui permet l'exploitation d'une mine ou qui dessert une localité. Un chemin de fer vers le Grand Lac des Esclaves constituera une des plus grandes réussites des chemins de fer du pays. Il ne favorisera pas le peuplement des Territoires du Nord-Ouest autant que les chemins de fer de l'Ouest ont amené de population dans les Prairies, mais il peut très bien occasionner, avec le temps, un accroissement comparable des richesses du Canada. Ce chemin de fer est bien différent de la plupart des embranchements construits ces dernières années en vue de desservir une mine ou un groupe de mines; il a pour but de mettre en valeur toute une nouvelle région. Le fait qu'il s'y trouve une mine qui offre de grandes possibilités, à son terminus septentrional, est une occasion formidable, car ainsi le chemin de fer pourrait être construit sans qu'il faille attendre longtemps des recettes raisonnables, comme c'est arrivé si souvent dans le cas d'un chemin de fer qui ouvre la voix à la colonisation.

Je comprends bien que la mine de Pine-Point ne contrebalancera pas l'ensemble des dépenses d'immobilisation ou d'exploitation du chemin de fer. Par contre, elle concourra, dans une large mesure, aux frais d'exploitation et d'entretien de la ligne ferroviaire, ainsi qu'aux dépenses d'immobilisation de l'aménagement du chemin de fer. J'estime donc sincèrement, pour reprendre le raisonnement de M. Robertson, que la ligne de Pine-Point diffère en tous points de tout autre chemin de fer ou de tout embranchement qui ont été aménagés dans le passé, comme, par exemple, le chemin de fer de Mattagami. On ne demandera pas au gouvernement de décaisser un seul sou pour l'aménagement de la voie ferrée de Mattagami, car cette voie est construite en vue de desservir une mine. En outre, elle est beaucoup plus courte que celle de Pine-Point, qui s'étend sur un long parcours, mais, compte tenu de toutes les possibilités de la région, je crois que nous avons raison de nous attaquer à cette entreprise. A l'extrémité de la ligne, il y a heureusement des gisements de plomb et de zinc qui pourront aider à financer le projet d'aménagement.

L'hon. M. Chevrier: Nonobstant les explications que le ministre a données et la réponse qu'il a faite à une question du député de Vancouver-Est, n'est-il pas vrai que le National-Canadien n'était pas intéressé à conclure une entente de ce genre, ni un accord comme celui qu'il a conclu dans le cas du chemin de fer de Mattagami? Si les contribuables canadiens n'étaient pas partie à l'entente, les chemins de fer Nationaux du Canada n'y auraient jamais souscrit, car ils estiment que l'entreprise n'est pas profitable.

L'hon. M. Balcer: Je suis tout à fait d'accord là-dessus.

L'hon. M. Flemming: Les observations que j'aimerais formuler sur le bill à l'étude me sont inspirées par celles qu'a faites ce matin le député de Gloucester. Il a déclaré qu'il existe, dans le Nord du Nouveau-Brunswick, des gisements de minerai semblables à celui de Pine-Point, précisant que les deux gisements qu'on trouve dans son propre comté recèlent plus de 100 millions de tonnes de minerai. Son évaluation me pousse à faire une mise au point: je crois que ces deux gisements contiennent beaucoup plus que 100 millions de tonnes de minerai. Si j'ai bonne mémoire, on trouve divers gisements de minerai beaucoup plus considérables encore que ceux dont le député de Gloucester a fait mention.

Le bill dont le comité est saisi m'amène à la considération suivante: nous devons reconnaître que nous habitons un pays immense, très riche en ressources naturelles. Sauf erreur, le député de Peace-River a fait allusion au rapport Paley, qui prédit que les quantités disponibles de plomb et de zinc ne suffiront pas à satisfaire la demande qui se manifestera avec les années.

Je souscris entièrement à l'opinion du député de Gloucester, suivant laquelle il importe de signaler au comité le besoin de mettre en valeur le Nouveau-Brunswick. Je crois, cependant, que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déjà annoncé que des dispositions vont être prises sous peu afin de mettre en valeur les mines situées dans la circonscription de mon honorable ami. Les membres du comité devraient, il me semble, tenir compte de ceci: je ne vois pas pourquoi on pourrait s'imaginer qu'il y a contradiction entre la production de concentrés de plomb et de zinc dans l'Ouest canadien et la production de ces concentrés dans l'Est du pays. Je suis de ceux qui croient qu'il faut exploiter toutes les ressources naturelles que nous avons en si grande abondance. A mon avis, on n'a jamais accompli de progrès en étant pessimiste. Les pessimistes n'accomplissent pas de progrès. Nous devons nous montrer courageux et confiants; nous devons aller de l'avant et mettre notre pays en valeur dans l'Ouest, dans le Nord, dans l'Est, partout où l'occasion s'en présentera et où nous aurons les ressources naturelles à notre disposition.

Je dis donc qu'il n'y a pas contradiction entre l'exploitation des gisements de minerai au Nouveau-Brunswick et ceux qu'on trouve en Alberta ou dans le Nord. Tous sont nécessaires et tous peuvent être exploités. En notre qualité de députés et membres du

présent comité, nous devrions nous réjouir du fait que le Canada dispose de richesses naturelles en aussi grandes quantités.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le ministre des Forêts vient de parler, comme d'habitude, sur un ton modéré. Je ne suis pas surpris qu'il adopte une attitude modérée, qu'il manifeste presque de la tiédeur à l'égard du bill que nous étudions présentement. Je le serais moi aussi, je crois, si j'occupais les banquettes ministérielles, actuellement. Mais dans ce cas, je crois que le comité ne serait même pas saisi de la mesure. (*Exclamations*) Je ne dis pas que nous n'aurions pas présenté un projet de loi, mais ce ne serait certes pas le présent bill et l'entente qu'il comporte. Je n'hésite aucunement à l'affirmer. Bien que je partage sans hésitation l'opinion du ministre lorsqu'il déclare qu'il ne devrait pas y avoir de conflit entre la mise en valeur des mines de l'Ouest et la mise en valeur des mines de l'Est, je crois qu'il conviendra avec moi qu'il devrait y avoir aussi parité de traitement.

Un des éléments dont un portefeuilliste tient compte avant de placer son argent dans une mine, c'est la distance qui sépare la mine de son marché. C'est un point dont, moi au moins, je tiendrais compte avant de placer de l'argent dans une mine. Cependant le fait de mettre en valeur deux mines au lieu d'une, ce n'est pas là ce qui fera se développer le marché. C'est la demande qui fera cela, non le nombre de mines, à moins que les prix ne soient réduits au point d'intensifier la demande.

Il est évident que le présent projet de loi permet à une compagnie, possédant une mine à un certain endroit, d'exploiter cette mine. Ce qui se produira comme conséquences secondaires—et si nous construisons le chemin de fer, souhaitons qu'il se produise beaucoup de choses—tout cela n'est que conjecture. Le seul expéditeur prêt à signer un accord pour se servir du chemin de fer, c'est cette mine. Je suis sûr que s'il y en avait d'autres, on nous l'aurait dit. C'est le seul expéditeur sur lequel le National-Canadien puisse compter pour le moment. Pour le reste, ce sont des clients possibles. Le député de Peace-River n'a pas amélioré sa position en parlant de nouvelles usines de pâte à papier. Il serait peut-être plus juste de dire qu'à mon point de vue, à moi, il n'a pas renforcé son plaidoyer. Nous savons, le ministre des Forêts et moi, comme il est difficile d'établir des usines de pâte et de papier et je pense que ni lui ni moi ne serons particulièrement intéressés par la sorte d'usines à pâte et à papier qu'un membre du Parlement peut aménager dans sa circonscription au cours d'un débat.

[L'hon. M. Flemming.]

J'aimerais que le National-Canadien détienne une douzaine de contrats, liant des expéditeurs éventuels, même s'ils ne sont pas plus avantageux que celui-ci, mais qui viseraient au moins un trafic certain. Pour revenir à ce que je disais, ce que nous allons faire, si nous adoptons ce bill, c'est que nous allons payer au moins 66 millions et au plus 86 millions de l'argent des contribuables pour lequel nous ne toucherons aucun intérêt, ni aucun remboursement direct, tout simplement afin de permettre à cette seule compagnie d'expédier son minerai vers les marchés à meilleur compte que ce ne serait possible autrement.

Qu'est-ce que le gouvernement va dire aux autres mines du Canada, à celles, par exemple, qui sont bien plus rapprochées des marchés? Que dire aux personnes intéressées à l'embranchement de Mattagami que nous avons approuvé à la présente session et qui doivent payer au grand complet le coût de leur chemin de fer? Pourquoi devraient-elles le payer? Pourquoi M. Jules Timmins et l'*Iron Ore Company* ont-ils dû faire aménager entièrement à leurs frais leur propre chemin de fer et obtenir tous les capitaux nécessaires pour l'extraction du minerai de fer, ce qui était une entreprise énorme, pour voir ensuite le Trésor intervenir à l'égard d'une autre société et conclure un pareil accord?

Le marché de Lynn-Lake était différent de celui-ci. Le marché que le gouvernement a conclu avec l'*International Nickel Company* dans le Nord du Manitoba était différent de celui-ci. Ce qui m'inquiète, c'est ce que le gouvernement ou le Parlement répondra à toute autre société minière s'il ne lui accorde pas des conditions aussi avantageuses que celles du présent accord. C'est le fond du problème.

Il me paraît presque inutile d'éplucher toutes les dispositions de l'article 6, car par rapport à la mine, tout l'accord consacre une perte certaine pour le Trésor. On aurait pu espérer que, vu les nombreuses garanties données à la société, le Trésor se serait assuré quelques avantages au cas où les choses marcheraient mieux qu'on s'y attendait. Il semble, cependant, qu'une fois les frais d'entretien et d'exploitation remboursés au chemin de fer, les taux de transport s'abaisseront pour le bénéfice de la société et au détriment des contribuables. Si cet accord est d'inspiration socialiste, c'est du socialisme unilatéral. Il vaudrait beaucoup mieux, il me semble, que le National-Canadien ait des actions dans cette mine pour toucher une partie des profits si l'affaire est rentable. Mais d'après ce que nous disons maintenant, nous fournirons les moyens de

transport. Nous espérons recouvrer les frais d'exploitation et d'entretien, mais nous n'en sommes pas certains. Nous nous résignons à ne retirer aucun véritable profit de cette entreprise à moins qu'il n'y ait beaucoup d'autres expéditeurs. Mais si la compagnie fait des profits, elle les gardera tous et le trésor n'aura rien. Il me semble que c'est le marché le plus unilatéral qu'ait jamais conclu le contribuable canadien.

Des voix: Adopté!

L'hon. M. Balcer: Avant l'adoption, je dirai ceci: Je n'aimerais pas que le comité garde l'impression que mon honorable ami a essayé de lui laisser, c'est-à-dire qu'il s'agit d'un traitement de faveur pour la mine, traitement qu'on aurait refusé à d'autres mines, que nous construisons le chemin de fer exclusivement pour cette mine et que sais-je encore. Il arrive que la mine est à l'une des extrémités de la ligne, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, et nous lui imposons une taxe spéciale en sus du taux normal qu'elle serait censée payer partout ailleurs au Canada. Nous lui demandons de contribuer à la construction de ce chemin de fer dont l'objet principal est de mettre en valeur une région toute nouvelle du Canada, région pleine de promesses et dont l'avenir s'annonce brillant.

L'hon. M. Chevrier: Avant l'adoption de cet article, je tiens à protester de nouveau contre la façon dont cet article interprète l'accord. A mon avis, l'article 6, avec ses trois alinéas, interprète d'un bout à l'autre l'accord conclu entre les parties. Bien qu'il vise à résumer le contenu de l'accord, je dois dire que c'est un très médiocre résumé. Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'un accord fort compliqué, mis au point par des avocats de premier ordre, agissant au nom de trois des parties. En essayant d'y donner suite dans ces trois alinéas, de cette façon, on a manqué d'équité, selon moi, envers la Chambre des communes et les contribuables.

L'hon. M. Balcer: Je m'élève énergiquement contre pareille affirmation, monsieur le président. En fait, je n'ai jamais vu dans un bill portant sur un embranchement quoi que ce fût qui eût trait aux taux que devaient payer les expéditeurs, ni rien de ce genre, Il n'y a jamais eu une telle disposition dans aucun bill de ce genre. Ce bill-ci n'est pas un résumé de l'accord. Il énonce certaines conditions à remplir avant que le gouvernement entreprenne la construction du chemin de fer. Cet accord n'a pas été rédigé par des avocats hors de pair de trois compagnies, mais par les avocats représentant quatre parties, dont la première était le gouvernement du Canada. Comme le dit mon honorable ami, nous avions nos excellents avocats, qui sont aussi compétents que les autres et qui ont défendu nos intérêts sans réserve aucune.

J'estime que l'entente conclue est avantageuse pour le gouvernement et pour le National-Canadien. La chose n'a d'ailleurs rien de secret. L'entente a été déposée. L'opposition a pu en prendre connaissance. Elle est à la disposition des journaux et de quiconque veut l'examiner. L'article 6 du bill expose les principes d'après lesquels la ligne sera construite. Jusqu'ici, on n'avait jamais eu pour ligne de conduite de donner les taux concernant le trafic-marchandises d'une voie ferrée ni les taux concernant un bill présenté en vue de la construction d'un embranchement ferroviaire au Canada. Nous avons suivi la pratique établie à la Chambre des communes à cet égard.

Le présent bill est très clair à mon avis. Nous avons protégé les intérêts du contribuable, ceux du gouvernement et ceux des sociétés de la Couronne, en l'occurrence ceux du National-Canadien. Je crois sincèrement que le présent bill est rédigé convenablement et que l'entente est excellente du point de vue du gouvernement et du National-Canadien.

L'hon. M. Chevrier: Je regrette que le ministre ait pris mes observations en mauvaise part, mais en ce qui me concerne, ces observations figurent au compte rendu et elles y resteront telles quelles. Le ministre a dit qu'on a suivi la pratique établie. Je lui ferai remarquer que le gouvernement n'a pas suivi la pratique établie. Au comité et à la Chambre, le ministre a déclaré qu'il ne s'agit pas, dans le cas qui nous occupe, d'une entente analogue à celles qu'on a pu conclure antérieurement, mais que cette entente présente un caractère extraordinaire. Voilà ce qu'il a dit.

L'hon. M. Balcer: C'est la première fois qu'une entente est déposée à la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Peut-être est-il vrai que c'est la première fois qu'une entente est déposée à la Chambre, mais l'entente en question est exclusivement unilatérale.

L'hon. M. Balcer: Non.

L'hon. M. Chevrier: Voici mon point de vue. Le ministre ou les fonctionnaires qui ont rédigé le présent bill se sont simplement inspirés d'anciens bills de chemin de fer; c'est pourquoi je soutiens que l'article 6 est insuffisant. C'est pourquoi je dis que l'article 6 ne donne pas à la Chambre ni aux contribuables canadiens une idée de ce que renferme cet extraordinaire accord.

M. Baldwin: Ce n'est pas juste.

L'hon. M. Chevrier: Il faudrait certes plus que ces trois paragraphes pour y parvenir. Je suis heureux que le ministre ait répété qu'il n'y a rien de secret à propos de cet accord. Je vais rappeler cette parole au ministre avant longtemps lorsque nous examinerons un autre article, car je crois qu'on pourrait en dire davantage là-dessus.

Autant que je sache, le National-Canadien ou le gouvernement n'ont jamais conclu d'arrangement comme celui-là. S'il en existe un, qu'on le produise. S'il y en avait un, je suis sûr que le ministre l'aurait exposé en détail à la Chambre. Je ne suis pas au courant de tous les arrangements de ce genre, mais je les connais presque tous. Chaque fois la mine garantissait au National-Canadien un volume fixe de trafic qui paierait non seulement les frais d'exploitation, mais plus encore. En l'occurrence, il n'y a aucune disposition qui prévoit l'amortissement du capital en cause. Monsieur le président, si j'ai pris d'abord la parole, c'était pour protester contre la façon dont on cherche à résumer dans l'article 6 du présent bill ce que renferme l'accord entre les quatre parties.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, le député a peut-être raison lorsqu'il dit que le présent bill renferme des dispositions qui ne se trouvaient pas dans les projets de loi antérieurs. Je dois cependant lui assurer que le projet de loi est complet. Il prescrit que les autres versements seront effectués; il prévoit le genre de garantie que nous aurons. Pour ce qui est des détails, si nous nous donnions la peine de bien établir le prix qui sera payé pour chaque tonne et ainsi de suite, nous aurions des pages et des pages de ces tarifs-marchandises et je ne crois pas que ces derniers devraient figurer dans le bill.

Le député prétend que le présent projet de loi est piètre, qu'il ne fournit pas les renseignements nécessaires, qu'il n'offre aucune garantie que l'argent des contribuables sera utilisé à bon escient, et le reste. Si mon honorable ami n'est pas en faveur de la mesure, il peut toujours se prononcer contre. Je ne puis fournir d'autres explications.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, nous venons d'entendre en termes clairs et nets, en un langage dont personne ne s'est servi à la Chambre au cours d'un célèbre débat qui a eu lieu en 1956—je n'ai jamais entendu de pareils propos provenant des banquettes ministérielles—que l'opposition n'est pas en droit de s'attendre qu'on lui fournisse des renseignements sur le bill dont le comité est saisi et que si elle n'est pas satisfaite, elle peut voter contre la mesure. C'est une nouvelle conception du Parlement que le ministre vient de nous présenter.

M. Ricard: Vous dénaturez les faits et les mots.

L'hon. M. Pickersgill: En d'autres termes: «Il ne vous est pas permis de savoir pour quelle somme vous vous engagez au nom des contribuables. Si vous n'aimez pas le bill, votez contre.»

M. Speakman: Il y a la convention.

L'hon. M. Pickersgill: En effet, mais l'accord n'est pas partie intégrante du bill. Comme l'a démontré mon honorable ami de Laurier, l'accord n'est pas suffisamment mis en lumière dans le bill. (*Exclamations*)

M. Speakman: Vous en prenez-vous à la rédaction?

L'hon. M. Pickersgill: Je pourrais pousser cela davantage, mais je ne le ferai pas. J'espère, monsieur le président, qu'il me sera permis d'exprimer mes arguments et de le faire consécutivement. Depuis midi ou, peut-être, midi et quart, nous essayons d'obtenir du ministre une explication de l'article. C'est bien peu de temps pour étudier le détail d'une dépense de 86 millions, dont le gros ne sera jamais recouvré. C'est peu pour examiner un engagement de dépense de cette envergure. Le ministre a été incapable de m'expliquer—et je ne me crois pas beaucoup plus stupide que le contribuable canadien moyen . . .

Une voix: Oh! non?

Une voix: Ne vous vantez pas trop.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre n'a pu m'expliquer comment cette caisse spéciale de transports servirait à rembourser un déficit accusé dans les revenus provenant des taux de transport d'une année alors qu'elle devait être remboursée au Trésor une autre année. En fin de compte, le ministre a renoncé lui-même. Le fonctionnement de cette formule n'est pas exposé dans le bill et le ministre n'a même pas pu nous l'expliquer. Le représentant de Peace-River a bien essayé de donner son petit coup de pouce, mais je pense que nous n'en savions guère plus long quand il s'est rassis.

J'ai lu la convention. Des membres de la Chambre qui, contrairement à moi, connaissent bien leur droit, l'ont lue aussi et certains l'ont même lue plusieurs fois. Il semble qu'il n'est pas clair comment cet argent, s'il doit être remboursé une autre année, comment, dis-je, il le sera, ni d'où il viendra. Il me semble que ce sont des choses qui devraient être claires et que nous, les gardiens du Trésor de notre pays, avons le droit de connaître. Nous avons le droit de les comprendre complètement et clairement.

J'ai demandé au ministre des Finances, ce matin, combien il pensait que cela coûterait au Trésor. Il a refusé de répondre. En tout cas, il n'a pas répondu. Il est resté assis, puis il est sorti avant que j'aie la chance de répéter ma question. Je pense que le ministre des Finances déteste le bill et ne veut pas être ici. Si j'étais lui et que j'aie à faire face à un déficit de 600 à 700 millions de dollars cette année financière, et qu'un de mes collègues présente un bill prévoyant une dépense de 86 millions de dollars, sans remboursement aucun jusqu'en 1966 et sans remboursement aucun du capital ou des intérêts, sauf ce qui est prévu par l'alinéa *a*) de l'article 6, qui serait d'environ 12 millions et demi de dollars suivant les prix actuels du zinc et du plomb moins le montant déboursé pour acquitter le découvert des taux de transport, découvert que personne ne peut évaluer, si j'étais le ministre des Finances, dis-je, je ne serais pas très heureux de la présentation de ce bill.

M. Ricard: Mettez la question aux voix et vous verrez!

L'hon. M. Pickersgill: Il est très facile de dire «mettez la question aux voix»!

M. Ricard: Mettez la question aux voix et nous saurons ce que vous voulez!

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'était pas le genre de discours qu'on entendait de ce côté-ci de la Chambre en 1956. On ne voulait pas que les questions soient mises aux voix, on voulait débattre un bill. Voilà ce que nous désirons maintenant, discuter de la question jusqu'à ce que nous la comprenions, jusqu'à ce que nous sachions de quoi elle retourne et ce qui s'accomplira vraiment. Si on veut réaliser le projet, d'accord, allons-y; mais que ce ne soit pas dans le mystère, qu'on ne demande pas à l'opposition de voter à l'aveuglette.

Le ministre a bien insisté—je n'en ai pas beaucoup parlé jusqu'ici, mais je crois que sa dernière intervention m'oblige à le faire—sur le fait que c'est la première fois que pareil accord est déposé. Je n'ai pas examiné les archives, de sorte que je ne sais pas si c'est bien vrai. Toutefois, j'estime que cela n'a rien à y voir. Ce qui importe, c'est que dès la reprise de la session, ce mois-ci, mon honorable ami de Laurier, si je ne me trompe—en tous cas, c'est sûrement quelqu'un qui siège de ce côté-ci—a demandé au ministre s'il ne pouvait pas déposer le document à ce moment-là pour faciliter le débat sur la mesure. L'accord était alors prêt, le ministre l'a admis, il a déclaré qu'il avait été conclu.

L'hon. M. Balcer: Pas du tout!

L'hon. M. Pickersgill: C'est dans le hansard. Le ministre a dit que l'accord avait été mis au point mais qu'il ne le mettrait pas à la disposition de l'opposition. Pourtant, il ne s'agit pas d'une affaire stratégique; l'affaire n'a rien de secret. Nous avons demandé ce document d'une manière toute directe et raisonnable. Nous l'avons encore demandé à la deuxième lecture du bill. A chacune des deux occasions, le gouvernement a refusé de le mettre à notre disposition et il a continué de s'y refuser jusqu'à ce que des honorables députés siègent au comité. Alors seulement il l'a mis à la disposition de ces députés.

Si le gouvernement avait été respectueux des droits de l'opposition aussi bien que des droits de tout député, rien ne l'aurait retenu de déposer le document en question le jour même de la reprise de la session; ainsi, les gens auraient eu le temps de se renseigner convenablement sur le présent bill; de sorte qu'au cours de la séance du comité, ceux qui en étaient membres—et je ne l'étais pas—auraient pu poser toutes les questions qu'il fallait, au lieu d'avoir maintenant le genre de débat que nous avons été obligés de mener à la Chambre. Même dans un débat de cette nature, les renseignements qu'on nous a donnés sont tels qu'il est réellement presque incroyable qu'un gouvernement puisse envisager d'aller de l'avant dans les circonstances.

Le ministre nous dit que nous aménageons un chemin de fer au bout duquel se trouve par hasard cette mine—mine qui fournira à cette ligne un certain trafic. Or, si cette mine ne se trouvait pas au bout de la ligne de chemin de fer, chacun à la Chambre sait que nous ne serions pas saisis du projet de loi à l'étude. Si la mine n'existait pas, si ce trafic mi-garanti n'était pas prévu pour dix ans, le bill ne nous aurait pas été soumis. Je signale que le chemin de fer n'est assuré d'aucune autre possibilité du transport de marchandises. Il y a quelque conjecture au sujet d'autres occasions de transport, et je ne doute pas qu'il y en aura, même si j'ai des doutes sur le volume de ce trafic éventuel. Toutefois, je ne recommande pas le projet de loi à la Chambre. C'est le gouvernement qui le fait. Le ministre a signalé au comité qu'il faudrait quatre fois le montant qui est maintenant à moitié assuré au chemin de fer si l'on voulait amortir le coût de l'exploitation. Il me semble que le gouvernement aurait dû viser à quelque chose de concret, et non simplement tenir compte d'hypothèses au sujet du trafic futur, avant de s'engager dans cette entreprise. Je le dis parce que 66 millions ou 86 millions de dollars, quel que soit, en fin de compte, le coût de l'entreprise—et il peut fort bien être supérieur à ce chiffre—représente une forte dépense, même aujourd'hui, s'il ne doit pas y avoir de remboursement direct ni aucun service de la dette. Il

serait possible de faire tant de choses dans tant de régions du pays avec ce montant! On ne pourra le dépenser deux fois, et c'est pourquoi il est extrêmement important de bien nous assurer que nous l'utilisons de la meilleure façon possible.

(L'article est adopté.)

Les articles 7 et 8 sont adoptés.

Sur l'article 9—*Rapport au Parlement.*

L'hon. M. Chevrier: Je me souviens de la déclaration qu'a faite le ministre il y a un certain temps et d'après laquelle ni l'accord, ni les dispositions convenues entre les parties n'avaient rien de secret. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un accord ordinaire, j'ai l'intention de proposer un amendement à cet article, et j'espère que le ministre n'y verra aucune objection.

Je suis au courant du genre d'états que le ministre doit présenter aux termes de l'article 9. C'est le genre d'états qu'on présente d'habitude dans un délai limité après l'ouverture d'une session du Parlement, à l'égard d'autres lignes de chemin de fer. Mais cet arrangement a certains aspects extraordinaires. Par exemple, c'est la première fois qu'un accord est déposé. Ensuite, il y a le fait que ce n'est un secret pour personne. Dans les circonstances, il me semble que le ministre ne devrait pas s'opposer à déposer, en plus des renseignements qu'il doit normalement communiquer à la Chambre, un état annuel de l'exploitation et de l'entretien de la ligne, ainsi qu'un état indiquant le montant net de l'immobilisation. Par conséquent, je propose:

Que l'article 9 soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

Et après le parachèvement de la ligne, un état financier sur l'exploitation et l'entretien de la ligne, ainsi qu'un état indiquant le montant net de l'immobilisation à l'égard de ladite ligne.

L'hon. M. Balcer: Nous ne nous opposons pas à cet amendement, car l'argent que le gouvernement paiera proviendra d'un poste des crédits du ministère des Transports. A ce moment-là, la Chambre aura eu tout le temps voulu d'étudier la question à fond. Avec l'aide de mes fonctionnaires, j'aurais pu fournir tous les renseignements demandés. Cependant, je me ferai un agréable devoir de donner ce renseignement.

(L'amendement de l'hon. M. Chevrier est adopté.)

L'article ainsi modifié est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois? Dès maintenant?

[L'hon. M. Pickersgill.]

Des voix: Dès maintenant.

(**L'hon. M. Balcer** propose la troisième lecture du bill.)

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Nous avons discuté au sujet de ce bill ces quelques derniers jours. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas satisfaits de l'accord dont il est question dans le bill ni de la teneur de l'accord même.

Cependant, je tiens à indiquer clairement que notre attitude, en ce qui concerne le principe même du bill, n'a pas changé. J'ai déclaré au stade de la résolution, comme je l'ai fait à l'étape de la deuxième lecture, et comme je le répète maintenant, que nous sommes en faveur de la construction du chemin de fer dans cette région septentrionale, mais nous ne sommes pas en faveur de ce genre de bill. Nous ne sommes pas en faveur de ce genre d'accord pour bien des raisons: tout d'abord parce que les chemins de fer et les autres groupes qui ont été invités à construire ce chemin de fer ont refusé. Nous nous opposons à cet accord parce qu'il favorise très nettement les gens intéressés dans l'accord, aux dépens de la Couronne et des contribuables. Nous nous opposons à l'accord parce que l'État et les contribuables ne reçoivent absolument rien de leurs placements: il n'y a pas d'amortissement du capital, ni d'amortissement de l'intérêt pendant la construction. Le ministre lui-même a déclaré que c'est un genre d'accord extraordinaire. Dans ce cas, alors, on devrait tenter de recouvrer nos capitaux par voie d'amortissement. C'est ce qui s'est fait non seulement à l'égard d'autres lignes de chemin de fer, mais aussi à l'égard de beaucoup d'autres entreprises de l'État. Je n'ai pas l'intention de m'arrêter là-dessus maintenant, mais on pourrait donner bien des exemples de projets où des avances ont été consenties par le Trésor et où ces prêts ont été amortis sur un certain nombre d'années, mais il n'en est pas ainsi dans le cas qui nous occupe.

On a bien dit que l'étude n'est pas terminée et elle ne le sera pas avant la fin de l'année. L'étude sur laquelle est fondée l'estimation n'est pas encore terminée. Comment alors peut-on arriver à établir une estimation claire et raisonnable du coût de cette ligne? Le Parlement et les contribuables ont certes le droit de savoir combien elle coûtera. Ni le ministre ni ceux qui ont témoigné devant le comité n'ont pu donner une idée précise de ce que coûtera ce chemin de fer. En réalité, les forages d'exploration sur le tracé de la ligne et du pont n'ont pas encore été faits. Je crois savoir qu'il faudra construire un pont et qu'il faudra procéder à des sondages. Si c'est vrai que l'étude ne sera pas terminée avant la fin de l'année, quelle in-

justice pourrait-il y avoir à ce qu'on retarde l'adoption du bill jusqu'à ce que l'étude soit terminée et que les estimations sur lesquelles nous devons fonder notre décision soient connues?

Le premier ministre a dit, sinon officiellement du moins semi-officiellement, que le Parlement doit se réunir de nouveau au début de décembre. L'étude ne sera pas encore terminée alors. Quelle injustice peut-on causer si l'adoption du bill est retardée jusqu'à ce temps-là? Lorsque le Parlement se réunira au début de décembre, le gouvernement pourrait nous présenter un bill comportant une juste estimation des dépenses prévues.

Je me demande bien ce que les honorables vis-à-vis auraient dit, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, si nous avions présenté une mesure comme celle-là, sans savoir quel serait le coût final prévu et sans pouvoir énoncer les faits sur lesquels l'estimation du coût du projet est fondée? Voilà justement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il a été bien établi, dès 1956, que le coût estimatif de ce projet serait entre 50 et 55 millions de dollars. Mais on ne nous a pas encore dit pourquoi le chiffre estimatif du coût a été porté de 50 ou 55 millions de dollars à 75 ou 86 millions de dollars. Ce dernier chiffre n'est qu'une estimation, parce que le témoin a déclaré que la personne qui était en mesure de nous renseigner sur le coût de cette ligne de chemin de fer était là-bas, sur l'emplacement même, et qu'il ne viendrait pas témoigner au comité. La région intéressée n'en souffrirait pas tellement me semble-t-il, si nous retardions cette affaire d'une couple de mois.

Comme on n'a pas encore terminé le relevé sur lequel reposera l'évaluation du coût de la ligne, et qu'on ne le terminera pas avant la fin de l'année, les travaux d'aménagement du chemin de fer ne seraient pas retardés si, au lieu d'adopter la mesure à présent, nous attendions qu'on nous présente un nouveau projet de loi à la prochaine session. Comme je l'ai répété à l'occasion des trois étapes de l'examen du projet de loi, les députés de notre groupe souscrivent au projet d'aménagement d'une voie ferrée dans cette région. Cependant, nous désapprouvons le bill et l'accord qui lui est sous-jacent. Nous favorisons le projet d'aménagement d'un chemin de fer, mais, en qualité de membres de l'opposition, il nous incombe d'analyser attentivement les dispositions de l'entente. Comme notre proposition ne retardera aucunement les travaux d'aménagement du chemin de fer, et comme nous ne léserions personne si nous n'approuvions pas le bill dans son libellé actuel, je propose donc, avec l'appui du député de Bonavista-Twillingate, l'amendement suivant à la motion:

Que le mot «maintenant» soit supprimé et que les mots «dans six mois à compter d'aujourd'hui» soient ajoutés à la fin de la motion.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations au sujet de l'amendement. Mon honorable ami a proposé que le bill soit renvoyé à six mois, ce qui montre que les honorables vis-à-vis veulent s'en débarrasser. Il estime, dit-il, qu'il est encore trop tôt pour aller de l'avant, que nous devrions attendre la fin du relevé, et qu'on a commis une terrible bévue en présentant le bill alors que le relevé se poursuivait. Je professe une opinion tout à fait contraire: je crois qu'il y a lieu de féliciter le gouvernement d'avoir présenté la mesure à l'étude alors que le relevé était en cours.

Nous sommes contraints de nous inspirer d'une évaluation qui, à la longue, pourra se révéler inexacte, mais rien ne nous empêchera de faire les mises au point qui s'imposeront lorsque le relevé aura pris fin. Le plus tôt le relevé sera terminé et la mesure adoptée, le plus tôt les quelques milliers de Canadiens seront employés aux travaux d'aménagement de la ligne. Je suis d'avis que cela nous justifie à procéder avec célérité en l'occurrence.

L'honorable représentant prétend qu'il n'a pas reçu les renseignements qu'il a tenté d'obtenir. Hier soir, et de nouveau aujourd'hui, j'ai répondu non seulement aux questions conjecturales que m'ont adressées les députés de Laurier et de Bonavista-Twillingate. A peu près 60 p. 100 de leurs questions étaient hypothétiques et j'y ai répondu six ou sept fois. Même maintenant, le député de Laurier n'est pas tout à fait sûr de comprendre ce que signifie l'entente.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que le ministre la comprenne.

L'hon. M. Chevrier: J'espère que le ministre la comprend.

L'hon. M. Balcer: Je ne veux pas revenir sur les arguments qu'on a fait valoir au cours du débat, mais afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je tiens à dire ceci: j'estime que ce projet de loi et l'entente renferment un principe qui est à l'avantage des Canadiens et de l'ensemble du pays. Mon honorable ami a fait très peu de cas de ce qu'une mine soit située au terminus du chemin de fer. Je rappelle au député ce qu'a déclaré le commissaire des Territoires du Nord-Ouest aux membres de la Commission Gordon, à savoir que cette ligne ferroviaire est un grand chemin de fer de mise en valeur. Il servira à

ouvrir une nouvelle région du Canada. Cette entreprise s'inspire d'un nouvel esprit de pionnier. Nous allons mettre en valeur une région du pays qui est riche en ressources inexploitées, notamment en ressources minières, forestières et agricoles. A la vérité, nous sommes chanceux qu'on ait trouvé sur les rives du Grand lac des Esclaves un des plus importants gisements de plomb et de zinc du monde et que nous ayons réussi à faire accepter au propriétaire de cette mine une entente, selon laquelle les taux de transport qui seront payés—et qui excéderont de beaucoup les taux ordinaires—ainsi que les frais spéciaux, vont nous aider à recouvrer les frais d'établissement de cette grande entreprise.

Le député de Bonavista-Twillingate a été vexé lorsque nous avons dit: «Si vous n'aimez pas le bill, votez contre.» Ce que nous avons voulu dire, c'est que l'opposition persiste tout simplement à vouloir tout critiquer et tout mettre en pièces, à prétendre que tout ce que nous faisons est entièrement mauvais; cependant, les membres de l'opposition n'ont pas osé se prononcer publiquement contre telle ou telle vaste entreprise qui donne de l'essor au Canada. J'estime que le chemin de fer de Pine Point est un jalon dans l'histoire du progrès de notre pays et du Nord en particulier et je recommande à la Chambre de se prononcer contre la proposition d'amendement car cette dernière n'aurait pas d'autre effet que de retarder la mise à exécution de cette grande entreprise. Si elle est adoptée, cela signifiera la mort de quelque chose qui aurait pu apporter de grands avantages au peuple canadien.

M. J. F. Browne (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, avant que la proposition d'amendement soit mise au voix, j'estime que je dois, à titre de député de l'Ouest canadien, exprimer la surprise que j'ai éprouvée en entendant les libéraux manifester cet incroyable manque de confiance et de foi en l'avenir de l'Ouest canadien et du Nord. Je suis sûr que tous les autres députés en sont renversés. Nous comprenons que ce parti souffre d'un handicap puisqu'il n'a aucun député de l'Ouest à la Chambre qui puisse le conseiller. Vu l'attitude que les libéraux ont adoptée au cours du présent débat, faut-il s'étonner qu'ils n'aient aucun député de cette partie du pays?

Ils ont feint d'expliquer au peuple canadien que tout ce qu'ils voient dans le Nord-Ouest du pays, c'est cette mine; ils prétendent que si nous aménageons ce chemin de fer, c'est la seule chose que nous aurons. Certes, monsieur l'Orateur, aucun Canadien ne manque de foi à ce point-là. Je n'arrive pas à comprendre comment un parti politique qui prétend être un des grands partis politiques du pays, peut adopter pareille attitude à l'égard de la mise en valeur du Nord-Ouest canadien. Comme je l'ai dit l'autre jour, ce n'est pas la première fois qu'ils adoptent cette attitude. Quand il s'est agi de construire le Pacifique-Canadien pour faire l'unité du Canada et ouvrir l'Ouest du pays, l'attitude de ce parti était la même; elle était celle qu'il adopte aujourd'hui envers le présent chemin de fer. Mackenzie King l'a promis, il y a trente ans, mais les libéraux ont trouvé une excuse après une autre pour en différer la réalisation. Aujourd'hui, l'honorable député de Laurier nous arrive avec la même proposition: attendez encore, attendez six mois, cela ne peut nuire. Je suppose qu'à ses yeux, après que son parti à attendu trente ans, six mois de plus ne peuvent nuire. Tout ce que je puis dire, c'est que la population du pays peut se compter chanceuse d'avoir aujourd'hui à sa tête un gouvernement qui n'aborde pas de cette façon les problèmes qui se posent au Canada.

Nous avons aujourd'hui l'occasion d'ouvrir toute la partie septentrionale du pays et d'une façon que le gouvernement de la Colombie-Britannique a exposée en apportant son appui à la mesure, et aussi le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et les nombreux mémoires présentés à la commission royale chargée de fixer le tracé. Nous sommes en mesure de construire ce chemin de fer et, en même temps, de faire garantir ses frais d'exploitation et d'entretien pour une période de dix ans. L'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) prétend ne pas croire qu'il est possible, dans ces conditions, d'exploiter ce chemin de fer, avec profit. Il dit que nous n'obtiendrons aucun rendement, que les contribuables ne semblent rien obtenir. Je lui dirai que, même s'il disait vrai, même si nous dépensions 86 millions sans que le contribuable canadien puisse en obtenir un rendement en argent, les bénéfices découlant de la mise en valeur de cette partie du pays justifieraient cette dépense.

Il a déjà été signalé que de nombreux avantages financiers découleront de cette entreprise. Je rappelle à cet égard les paroles du commissaire des Territoires du Nord-Ouest, qui a signalé quelle quantité de minerai cette seule mine expédierait. Quand, dans ce temps-là, on envisageait la possibilité de construire cette ligne, les estimations étaient considérablement moins fortes que celle de 215,000 tonnes par année que prévoit l'accord. A ce moment-là, la mine pensait expédier 147,000 tonnes, et le commissaire a signalé que le Trésor fédéral en tirerait jusqu'à 3.5 millions par année, pour cela seulement. L'accord nous garantit ces expéditions pour

une période de dix ans; donc, de l'exploitation de cette seule mine, le contribuable touchera en impôts de 40 à 50 millions de dollars. Et les députés de Laurier (M. Chevrier) et de Bonavista-Twillingate viennent nous dire qu'il n'y aura aucun revenu pour le contribuable. En plus, je le répète, les frais d'exploitation et d'entretien du chemin de fer sont garantis pour une période de dix ans. Étant donné les possibilités de développement du Nord-Ouest, il paraît incroyable qu'un député affirme en l'occurrence que l'exploitation du chemin de fer sera déficitaire.

Je ne retiendrai pas davantage l'attention de la Chambre là-dessus. On a exposé les différents points de vue. Le député de Peace-River (M. Baldwin) et le ministre des Transports (M. Balcer) ont répondu à toutes les questions soulevées, et certains arguments invoqués par l'opposition sont si incroyables qu'il est difficile de s'imaginer que des citoyens canadiens puissent encore penser ainsi.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis dans une situation extraordinaire, difficile et sans précédent, ce qui est monnaie courante pour un député. Mon groupe a appuyé le bill en principe à l'étape de la résolution et à la deuxième lecture. Malheureusement, nous n'avons pu participer aux réunions du comité parce que nous n'en avons pas été avisés. Hier, en comité plénier, j'ai exprimé certaines craintes parce que j'estimais que la Chambre n'avait pas été assez bien renseignée. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que toutes mes questions sont restées sans réponse. Toutefois, on nous propose maintenant une motion portant que le mot «maintenant» soit retranché et qu'on y substitue «dans six mois». Ceci, monsieur l'Orateur, revient tout simplement à couler le bill. Il n'y a pas à en douter. L'amendement aurait cette conséquence, même si les libéraux ont unanimement appuyé le bill à l'étape de la résolution et de la deuxième lecture.

A titre de membre de mon groupe, et à titre de simple député prenant part au présent débat, je veux dire que je n'ai pas changé d'idée le moindrement depuis que j'ai pris la parole hier, lors de l'étude en comité. On a complètement brouillé les jeux. Au fond, c'est le Pacifique-Canadien, indirectement peut-être, qui profitera de cette dépense aux dépens des contribuables. La dépense principale, soit la subvention, sera faite au profit d'une entreprise privée, non de la société d'État qu'est le National-Canadien. Malgré cela, monsieur l'Orateur, malgré les critiques que nous ayons à formuler, que nous aimions ou non certaines dispositions de la mesure, le présent bill apportera des avantages au Canada, et c'est une mesure que nous attendions tous avec impatience. Abstraction faite de toute autre considération, nous prévoyons que ce bill favorisera la mise en valeur du Nord canadien. Ayant bien précisé notre attitude en votant en faveur du principe dont s'inspire le bill, ayant soulevé nos objections à l'étape de son examen en comité, je dois dire que, indépendamment de toutes critiques ou objections, de tous accords ou malentendus, nous, de ce groupe-ci, estimons que notre attitude est conforme aux intérêts du pays. Nous avons à ce point confiance en notre attitude que nous sommes disposés à appuyer le bill; par conséquent, nous ne saurions appuyer cet amendement destructeur qui tuerait dans l'œuf tout progrès vers la mise en valeur du Nord canadien. Nous allons donc nous opposer à l'amendement qui vient d'être proposé.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je n'ai pu assister à tout le débat, mais je me suis trouvé ici, par intervalles, alors que l'article au sujet duquel on a posé des questions a été expliqué en détail par le ministre. Cependant, comme il arrive si souvent, malgré la clarté de l'exposé, l'opposition a tenté de s'opposer au bill en prétendant ne pas avoir eu de réponse à ses questions. L'opposition a procédé ainsi à l'égard de nombreuses mesures.

Je songe à tout le temps où ce chemin de fer a fait l'objet de discussions. Je me souviens très bien des campagnes électorales au cours desquelles on a promis à maintes reprises la construction de ce chemin de fer. A toutes les élections depuis 1926, le parti libéral a promis d'agir, mais le résultat a toujours été le même que dans le cas de la Saskatchewan, pour ce qui est de cet autre projet qu'est le barrage de la Saskatchewan-Sud. Les libéraux ont bien pris soin d'oublier ces promesses une fois les élections passées.

Nous voici maintenant dans une situation des plus intéressantes. Si l'honorable député, anciennement ministre des Transports et ensuite titulaire de cette haute fonction qu'est la présidence de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, envisageant la situation carrément, s'était déclaré «opposé au bill», nous aurions pu comprendre son attitude.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas ainsi que nous avons procédé dans le cas de la Voie maritime.

Le très hon. M. Diefenbaker: Voilà simplement un subterfuge de la part de l'opposition. Elle essaie de prétendre qu'à la prochaine session elle aura eu le temps de modifier ses vues et qu'elle pourra se prononcer en faveur de la mesure. L'honorable député de Laurier propose le renvoi de l'examen du bill à six

mois. On a fait observer à ce sujet que cela revient à couler un bill. Erskine May résume la situation en ces termes:

Pour s'opposer à la deuxième lecture du bill, la pratique habituelle consiste à proposer un amendement à la question en vue d'y retrancher le mot «maintenant» et d'y ajouter les mots «dans six mois ou dans trois mois à compter de ce jour»...

Selon le cas.

L'amendement «dans trois mois à compter de ce jour» est généralement employé au cours de la session normale...

Et le reste. Puis il ajoute:

...l'acceptation par la Chambre d'un tel amendement équivalant au rejet du bill, si la session se prolonge au-delà de la période de renvoi, un bill... n'est pas remis en place, par un document avertissant la Chambre.

Voilà ce que les députés de l'opposition veulent faire: détruire la possibilité que le chemin de fer soit aménagé en vue de la mise en valeur du Nord. Ils procèdent par des voies détournées de simulation, prétendant, pour employer les paroles mêmes du député, que la question pourra être de nouveau abordée lors de la reprise de la session. Voilà quelle est leur attitude, comme le dit si bien depuis des années déjà, le député de Vancouver-Kingsway (M. Browne). Voilà l'attitude du parti que représentent ces messeurs vis-à-vis depuis les premiers jours du Pacifique-Canadien. Il n'y avait alors aucun débouché d'assuré. L'Ouest n'était pas encore d'accès facile. Le parti libéral d'alors a présenté le chemin de fer comme deux traits de rouille sur une voie pavée de faux espoirs. Un autre député libéral a dit alors qu'on ne pourrait même pas payer la graisse pour les essieux. S'il n'y avait pas eu un homme comme Macdonald, on n'aurait jamais ouvert l'Ouest canadien à l'entreprise.

La même situation existe aujourd'hui. En 1957, notre parti a promis qu'il lancerait un programme, trop longtemps retardé, de mise en valeur nationale et qu'il ouvrirait l'accès au grand Nord. Quiconque visite aujourd'hui nos régions septentrionales et j'invite le député de Laurier à le faire, y constatera le changement.

L'hon. M. Chevrier: J'y ai été plusieurs fois.

Le très hon. M. Diefenbaker: Récemment? Pas depuis que la mise en valeur a commencé. J'invite aussi le député itinérant de Terre-Neuve à s'y rendre et à constater l'exploitation de très grande envergure qui s'y déroule depuis les quatre dernières années. Qu'ils se rendent au Yukon, ou dans la circonscription de Mackenzie! Qu'ils prétendent alors qu'il n'y a eu aucune mise en valeur, aucune voie d'ouverte vers le Nord, et j'aimerais bien voir comment on les y recevra!

L'hon. M. Chevrier: Personne ne le prétend.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est moi qui le prétend pour l'instant. En réalité, le parti libéral a dit en 1957, que si, cette fois-ci, on lui donnait une chance, il aménagerait cette ligne de chemin de fer. Le député se souvient-il de cette promesse? En 1958, les libéraux ont répété la même chose. Il y a quelques mois, on nous a critiqués pour n'avoir pas saisi plus tôt la Chambre de ce projet de loi. Le chef de l'opposition (M. Pearson) a affirmé dans l'Ouest canadien, lors de sa dernière tournée là-bas, tour d'horizon qui lui a permis de se faire une idée de son champ d'action, et le résultat en a été assez décourageant, que nous n'y accomplissions rien.

L'hon. M. Chevrier: L'horizon que je vois maintenant devant moi n'est pas une vision.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si le député veut bien garder le silence, je pourrai continuer.

En jetant un regard sur tout ce domaine, que doit-il constater? Il se plaint que nous n'ayons pas été de l'avant avec la route de la Rivière de la Paix, ou même le chemin de fer de Pine-Point. Alors que le chef du parti est là-bas et s'exprime ainsi—et je suis sûr qu'étant logique, il répétera la même chose maintenant qu'il a dite à sa dernière visite—son remplaçant à la tête du parti libéral s'oppose, à la Chambre, à la mesure que son chef de parti préconise. Il n'y a aucun moyen d'éluder les faits. La motion proposée signifie la défaite du bill. C'est avec impatience que j'attends de voir ces messieurs se prononcer maintenant. Naturellement, ils devront donner leur appui à l'amendement proposé puis, à l'étape de la troisième lecture, à la destruction du bill. J'attends ce moment avec grand intérêt parce que cette attitude sera en accord avec celle que les vis-à-vis adoptent depuis des années déjà à l'égard de l'expansion. Ils préconisent cette expansion avec des mots. L'objectif est bon, la fin visée est admirable, mais le vote est dans le sens de la négative.

C'est un exemple de ce que nous avons pu constater maintes fois. C'est une des raisons pour lesquelles la politique qui consiste à ouvrir les Territoires du Nord-Ouest pour mettre en valeur ces gisements de pétrole et de minerai, c'est-à-dire le programme des routes vers les ressources, toutes ces choses que notre parti a préconisées lorsque ses membres siégeaient dans l'opposition s'est maintenant réalisé, quand nous avons eu le pouvoir d'exécuter ce programme. C'est l'un des engagements que nous avons pris, et j'invite les députés à collaborer avec le gouvernement pour favoriser cette politique d'expansion. Elle vise toutes les régions du Canada. Elle visera la Colombie-Britannique

et le Columbia, si nous réussissons un jour à faire reconnaître au premier ministre Bennett que ce que nous avons fait sera avantageux. En Alberta, ce chemin de fer constitue un pas en avant. En Saskatchewan, nous avons commencé la construction du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Au Manitoba, nous favorisons la mise en valeur des ressources du Nord en facilitant l'accès à des régions jusqu'ici inexploitées. Dans les provinces Maritimes, nous avons eu aussi un programme de mise en valeur des ressources par la construction de chemins et de routes d'accès. Toutes ces choses font partie de la politique d'expansion nationale. Ce chemin de fer de Pine-Point est l'une des promesses que nous avons faites. Nous voulons la réaliser le plus tôt possible.

Pour ce qui est de ce que nous ferons, je dirai ceci. Le ministre des Transports (M. Balcer) a parlé de l'emploi que cette initiative créera. Elle fournira un service de transport de marchandises et de voyageurs à quelques 28,000 personnes vivant au nord de Grimshaw. Elle fournira un service et fera épargner de l'argent à l'industrie existante, comme la pêche commerciale au Grand lac des Esclaves et la mine d'or de Yellowknife. Lors d'une récente visite à Yellowknife—je dis cela sans considération de parti—les gens m'ont signalé que c'est une chose qu'ils attendaient.

Dès que ce chemin de fer atteindra Pine-Point, il permettra la mise en valeur et, comme l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) l'a dit, donnera lieu à de vastes changements dans l'exploitation des minéraux dans le Nord, dans des régions qui ont de grandes ressources, mais qui ne jouissent pas encore des services de transport qui permettraient d'aménager les installations nécessaires. L'expansion de l'agriculture sera favorisée sur quelque six millions d'acres de sol arable avoisinant le chemin de fer. Il y a à côté treize millions d'acres de forêts. Ce sera un encouragement à l'exploitation de ces forêts, un encouragement à l'exploration des minéraux et aussi à l'établissement des services essentiels de transport, afin d'offrir des chances égales dans toutes les régions du Canada.

Les habitants qui ont défriché des régions du Nord de l'Alberta espèrent depuis des années la construction de ce chemin de fer. Je suis sûr aussi qu'ils tiendront compte du fait que l'opposition, tout en parlant sans sincérité de la nécessité de ce projet, a reproché au gouvernement de ne pas l'avoir fait plus tôt, et que maintenant qu'elle a l'occasion de se prononcer en faveur de cette mesure, elle veut, par un amendement, détruire et étouffer la mesure législative qu'elle appuie en paroles depuis tant d'années.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention d'exprimer mes vues sur cet amendement. Les griefs que nous avions à exprimer ont été, je pense, suffisamment bien exposés par mon ami, le député de Laurier (M. Chevrier) et j'en demeure convaincu. Le premier ministre (M. Diefenbaker), bien entendu, ne s'est pas préoccupé du bill. Toutefois, il n'y a là rien d'inusité. Le premier ministre évite habituellement les détails, c'est un faible chez lui et, à cet égard, pas un de ses prédécesseurs ne l'emporte sur lui. Le premier ministre a ouvert d'autres avenues qui sont trop invitantes pour que je résiste à la tentation, ce que d'ailleurs je n'ai pas l'intention de faire. Tout ce que je puis souhaiter, c'est que l'histoire du premier ministre—je parle de l'histoire des années 20 et 30 que j'avoue ne pas connaître en détail, autant qu'un spécialiste—soit un peu plus fidèle que celle des dernières années. Je crois bien connaître toutes les promesses qui ont été faites par le parti libéral au cours des élections de 1940, 1945, 1949, 1953 et 1957.

L'hon. M. Churchill: Mais aucune ne s'est réalisée.

L'hon. M. Pickersgill: Dans toutes ces campagnes électorales, je l'affirme sans hésiter, le chef du parti libéral, qu'il fût M. King ou M. St-Laurent, n'a jamais promis de construire ce chemin de fer et n'a jamais promis, non plus, de construire le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. En réalité, non seulement le chef du parti libéral n'a jamais fait de telles promesses, mais le premier ministre se souviendra que M. St-Laurent, au cours d'une campagne électorale, parlant dans la salle d'exercice de Regina, a dit pourquoi il ne s'engageait pas à aménager ce barrage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Qu'on éclaircisse cette question maintenant.

L'hon. M. Pickersgill: Très bien. Le premier ministre a, pour l'histoire, une passion très drôle. Cependant, l'histoire repose sur les faits évidemment et non pas tout simplement sur ce que chacun voudrait que soient les faits.

M. Grafftey: Tout dépend qui en est l'auteur.

..L'hon. M. Pickergill: Ce que M. Dunning peut avoir dit en 1929, et à quoi l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) a fait allusion, est autre chose. Je n'étais pas avec M. Dunning en 1929. En réalité, en 1929, quand M. Dunning a visité cet endroit, j'étais probablement à l'étranger à parfaire ma formation. Toutefois, je sais ceci: depuis que le premier ministre a été élu à la Chambre

des communes, je ne sache pas que M. King ou M. St-Laurent ait jamais promis de mettre en marche aucun de ces projets dont le premier ministre a parlé. Je signale ces choses tout simplement en passant. Cela ne me paraît pas tellement se rattacher à la situation dont nous parlons. Ce qui s'y rattache, c'est de savoir si c'est bien la bonne façon d'utiliser une somme d'environ 86 millions de l'argent des contribuables.

Une voix: Nous y revoici.

L'hon. M. Pickersgill: Voilà le nœud du problème. Le premier ministre a prétendu que la proposition d'amendement de mon honorable ami constitue un subterfuge. Ce n'est nullement un subterfuge. Nous ne soutenons pas le moins du monde—pas moi du moins, et je ne pense pas que mon honorable ami ait voulu laisser cette impression—que le bill ne sera pas coulé si nous adoptons la proposition d'amendement; il devrait être coulé car —les réponses que le ministre des Transports (M. Balcer) a données aux questions qu'on lui a posées l'ont clairement montré—c'est une mauvaise affaire pour la population canadienne.

Le premier ministre a déclaré que le coulage du bill détruirait...

M. Horner (Acadia): Vous ne réussirez pas à trouver un candidat libéral pour la circonscription de Peace-River.

L'hon. M. Pickersgill: Cette interruption fait fort bien mon affaire, puisqu'elle me permet de relever en y répondant tout le discours du député de Vancouver-Kingsway. Ce discours se résumait à ceci: nous devrions voter en faveur du bill dans l'espoir de faire élire un député libéral dans l'Alberta ou dans l'Ouest du Canada, non pas en nous fondant sur la valeur même de la mesure, sur les avantages qu'en retirerait le Canada. Le député a déclaré: «Si le parti libéral vote contre le bill, il peut faire ses adieux à l'Ouest du Canada.» Si la mesure ne correspond qu'à un vaste projet destiné à acheter des votes, ce n'est pas, à mon sens, un plaidoyer de ce genre qu'il faut présenter à des gens sérieux, surtout lorsqu'on dépense l'argent des autres. S'il est vrai que nous nuirons aux candidats libéraux de quelque circonscription en votant contre une initiative qui n'est pas justifiée, tant pis! Il est temps que quelques députés à la Chambre des communes songent aux intérêts de toute la population canadienne, au lieu de ne chercher qu'à réaliser immédiatement leurs propres objectifs politiques.

M. Jones: Vous ne seriez certes pas en mesure de parler.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Mais, bien entendu, la motion ne détruit en rien la possibilité du chemin de fer. C'est le présent bill qui en souffrira. Mais comme le député de Laurier l'a signalé, il va y avoir une nouvelle session du Parlement bientôt—le premier ministre nous l'a dit—en décembre ou en janvier. Rien n'empêche le gouvernement de présenter ce projet de loi de nouveau lors d'une autre session, mais j'espère qu'il ne le fera pas. Certes, rien ne l'empêcherait de présenter un autre bill après avoir trouvé d'autres clients du chemin de fer et avoir conclu un meilleur marché pour les Canadiens.

C'est pourquoi au lieu d'attendre tout simplement la troisième lecture et de voter contre le bill, nous avons proposé qu'il soit renvoyé à six mois, pour souligner le fait que rien ne va être retardé. Personne n'ignore que la construction de ce chemin de fer ne peut pas être entreprise, même par le gouvernement actuel, avant que les relevés soient terminés. On nous a dit que les relevés ne seront pas achevés avant la fin de l'année. Tout le monde sait que les contrats ne peuvent pas être accordés le 1er janvier si les relevés sont terminés le 31 décembre.

Par conséquent, si le présent bill est reporté jusqu'à la prochaine session et que le gouvernement présente alors un nouveau projet de loi, on ne retardera pas d'un seul jour la fourniture d'emplois. De septembre à janvier, le gouvernement aura de trois à quatre mois pour reviser cette question et pour voir non seulement avec les parties à l'entente mais avec tous les intéressés s'il peut obtenir un meilleur marché, un marché qui protégera le Trésor, qui sera plus favorable aux contribuables et assurera plus ou moins aux Canadiens des bénéfices convenables de leurs placements.

D'après le premier ministre, le parti libéral aurait manqué de largeur de vue au début du Pacifique-Canadien; auparavant, dans le débat, le député de Vancouver-Kingsway avait prétendu la même chose. Il faut voir les deux côtés de la médaille quand on remonte aux premiers jours du Pacifique-Canadien. Il faut voir le revers dont le parti conservateur ne se vante jamais. On a distribué tant et plus de cadeaux aux promoteurs du Pacifique-Canadien. Et voici ce qui arrive maintenant. De nouveau, c'est au bénéfice du Pacifique-Canadien sous le couvert de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et de la *Pine Point Mines* qu'on aménage un chemin de fer pour le transport des minerais à la fonderie; on l'aménage avec les fonds publics, qui ne seront jamais remboursés et ne rapporteront pas d'intérêt. Voilà de quoi il s'agit.

Le premier ministre parle d'ouvrir le Nord. Il y a lieu, je crois, d'apporter quelques rectifications aux notions historiques du premier ministre. Sa conception de l'histoire du Canada semble, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, faire un saut du 6 juin 1891 au 21 juin 1957. Un vide immense sépare ces deux dates. Le saut s'est fait en quelque sorte de John à John. Entre-temps rien ne s'est produit dans notre pays. La vérité est...

Le très hon. M. Diefenbaker: «D'igloo en igloo». C'était le slogan du parti libéral.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre n'aime pas ce que je dis, bien sûr, puisqu'il tente de me distraire. (*Exclamations*) Je dirai au premier ministre que la façon la plus prompte de nuire à une saine mise en valeur du Nord, c'est de se lancer dans des entreprises qui se révéleront sans fondements. Comme je l'ai dit, 66 millions ou 86 millions c'est une somme inouie à sortir du Trésor du Canada sans qu'aucun intérêt ni rendement ne soient prévus. Je ne dis pas que, dans certaines circonstances, une pareille dépense ne puisse pas se justifier, mais elle est néanmoins...

Une voix: Vous avez déjà dit tout cela.

L'hon. M. Pickersgill: Tenant compte de nos ressources, c'est une somme considérable. Nous avons le devoir d'être absolument certains, quand nous engageons des sommes aussi considérables, de le faire de la meilleure façon possible. C'est là toute la question et c'est ce que nous soutenons depuis le début.

Si nous étions certains d'avoir tout le trafic-marchandises qui, d'après ce que le ministre nous a dit juste après le lunch serait nécessaire pour faire de cette entreprise une affaire rentable—non rentable pour le Trésor, mais pour l'ensemble de l'économie—ou même s'il y avait de bonnes chances d'obtenir ces quelque 800,000 tonnes de concentré ou leur équivalent, personne ne voterait pour ce bill avec plus d'enthousiasme que moi. Mais si cette entreprise allait être un fiasco—comme, malheureusement, bien trop de chemins de fer construits en vue de la mise en valeur du Canada dans le passé—ce serait tout simplement une autre dépense considérable pour le Trésor du pays. Cela retarderait la véritable mise en valeur et la réalisation de ces choses qui s'imposent.

Le premier ministre s'en est pris au chef de l'opposition parce que ce dernier a dit que le bill aurait dû nous être présenté plus tôt. Je fais écho à ce grief. L'honorable député de Laurier l'a formulé une demi-douzaine de fois. Je crois qu'il est dégoûtant, au 172e jour de la session, alors qu'on a parlé du présent bill au tout premier jour, dans le discours du trône, que nous en venions finalement à étudier cette énorme entreprise au moment où l'on nous soumet à une pression extraordinaire pour que nous terminions la session.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas du tout.

L'hon. M. Churchill: Vous l'avez voulu!

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Churchill) dit que nous l'avons voulu. Rien n'est plus faux. Ce que nous voulions, c'était obtenir le bill plus tôt pour l'étudier comme il faut. Nous aurions voulu obtenir l'accord dès le 7 septembre, mais on nous l'a refusé. Voilà ce que nous voulions. C'est le gouvernement qui a choisi, pas nous, de retenir le présent bill jusqu'à la dernière minute. C'est quand nous voyons les bills du genre que nous comprenons pourquoi le gouvernement prend des décisions comme celle-là. Il espérait faire adopter le bill avec le minimum de publicité à l'extérieur de l'Alberta. Il espérait que le reste du Canada n'en saurait trop rien. (*Exclamations*) et qu'il pourrait, là-bas, s'en servir au mieux comme arme politique. Il est une autre chose à propos du bill, évidemment, qui démolit complètement l'argument du ministre des Transports, selon lequel le renvoi du bill nuirait à l'embauche. On ne peut dépenser un sou, aux termes de ce bill, comme le ministre nous l'a dit...

M. Pallett: Qu'est-ce qu'un «sou»?

L'hon. M. Pickersgill: C'est le mot français pour «cent». Je disais donc qu'on ne peut dépenser un sou, aux termes de ce bill, comme le ministre nous l'a dit. Il faut qu'un crédit soit voté. Or, nous ne voterons pas d'autres crédits au cours de la présente session, de sorte que le gouvernement ne peut de toute façon dépenser un cent à cet égard. Il ne peut, de toute façon, entreprendre la construction de ce chemin de fer tant qu'il n'aura pas présenté ses nouveaux crédits, à la prochaine session, de sorte que ce fallacieux argument, selon lequel le renvoi du bill retarderait les travaux, croule évidemment sous le coup de la franche déclaration du ministre des Transports.

Le premier ministre a dit, en outre, que ce projet faisait partie du programme d'expansion des régions septentrionales, qui a commencé en 1957. Évidemment, cette mise en valeur du grand Nord n'a pas commencé en 1957. L'expansion des régions septentrionales a commencé il y a bien longtemps aux jours du premier ministre du Canada.

Une voix: On dirait un conté de fée.

L'hon. M. Pickersgill: Je dirai qu'on n'a fait à aucune période de plus grand progrès dans la mise en valeur des régions septentrionales que pendant les neuf années pendant

lesquelles mon très honorable ami, M. St-Laurent, était premier ministre de notre pays. Tous les projets d'importance que le gouvernement actuel a réalisés dans le Nord étaient déjà établis en juin 1957.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et tracés à l'encre invisible? Les plans en étaient dessinés à l'encre invisible, n'est-ce pas?

L'hon. M. Pickersgill: Pas du tout. A preuve le plus important argument en faveur de la construction du chemin de fer, celui que le premier ministre invoque chaque fois qu'on le presse, le témoignage que M. Robertson a rendu devant la Commission Gordon. Quand ce témoignage a-t-il été rendu? Sous le régime précédent. Quiconque est au courant de l'historique de ces choses sait que non seulement de nombreux plans existaient déjà mais que de nombreux projets étaient déjà en voie de réalisation.

Une voix: Des projets d'igloos!

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! les aménagements d'Aklavik ont été commencés sous l'ancien régime, et c'est également ce régime qui a entrepris la construction de la plupart des routes dans le Nord. Le programme de construction d'écoles a aussi été mis en œuvre par l'ancien régime. Ici, je ferai observer qu'il faut féliciter le gouvernement actuel d'avoir poursuivi ces programmes. Je ne me suis jamais plaint de sa décision à cet égard. Cependant, sa façon de dénaturer constamment les faits est une autre preuve que, de juin 1891 à juin 1957, rien ne se serait accompli au pays, s'il fallait en croire le manuel d'histoire du premier ministre.

A l'époque où M. St-Laurent était premier ministre, ce n'était pas seulement le Nord qui était mis en valeur. Dans aucune période de notre histoire, il n'y a jamais eu autant d'accroissement des immobilisations, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, que durant la période comprise entre 1947 et 1957, et les données statistiques qui ont été fournies à la Chambre à maintes reprises par le gouvernement actuel—à contre-cœur, je l'admets —le démontrent bien. Les témoignages recueillis par le comité sénatorial de l'emploi et de la main-d'œuvre et une foule d'autres données statistiques prouvent très clairement que ces progrès ont cessé en 1958. Ils ont tout simplement cessé.

Or, le premier ministre parle du Nord comme si l'Alberta était la seule région septentrionale. Il n'en est rien, vous savez. Il y a aussi le Nord qui a été mis en valeur juste après la guerre par l'entreprise privée au Labrador. Voilà une compagnie qui a payé elle-même la construction de son propre chemin de fer; ce n'est pas le contribuable qui le lui a payée. Nous devons envisager une pareille question dans une vaste perspective. Nous devons nous demander: si nous allons retirer ce montant d'argent du Trésor sans le recouvrer, sans exiger de frais de service, est-ce le meilleur moyen de l'investir? Je dis que le gouvernement ne nous a pas encore prouvé le bien-fondé de l'affaire.

Je ne sais si je devrais soulever ou non cette question et j'ignore comment la Chambre va l'accueillir. Toutefois, la plupart d'entre nous, je crois, sont convaincus que feu C. D. Howe a contribué à l'essor du Canada et qu'il était tout particulièrement bien doué pour juger de la valeur d'un projet. Je me souviens de m'être entretenu avec lui précisément de cette question du chemin de fer de Pine-Point, il y a un an ou deux—c'est peut-être deux ou trois ans passés, car je faisais partie de l'opposition à l'époque. Voici ce qu'il m'a dit: il faut que ce chemin de fer soit aménagé ou que quelque autre mode de transport soit prévu, si les progrès technologiques sont assez rapides. Il s'agit d'une excellente mine et il n'y a aucun doute qu'elle sera mise en valeur un jour ou l'autre. Peut-être se mettra-t-on à l'exploiter avant bien longtemps. C'est une propriété qui a beaucoup de valeur et lorsqu'il sera possible de l'exploiter, les propriétaires ne manqueront pas de le faire. Après tout, il nous faut tenir compte de cela.

La mine ne disparaîtra pas du seul fait que le chemin de fer n'est pas aménagé immédiatement. L'autre jour, j'ai remarqué que M. Solandt, un des vice-présidents du National-Canadien, a déclaré que ce dont les chemins de fer ont le plus besoin, ce sont des travaux de recherche, de la recherche fondamentale, non pas seulement de la recherche sur le plan de la comptabilité et ainsi de suite. Il se peut fort bien que grâce aux progrès technologiques, nous disposions bientôt de moyens de transport qui soient beaucoup moins coûteux que ce que la présente entente prévoit. Ce serait pour le bien de tous. A mon avis, personne ne peut nous accuser d'être contre l'expansion nationale, sous prétexte que nous insistons pour que la présente entreprise soit solide et avantageuse pour les Canadiens avant de la permettre. Je dis personne, mais je suis sûr qu'on portera de telles accusations. Probablement qu'on le fait déjà. Je dirai cependant, sans me préoccuper de ce qu'on répétera, que devant une situation comme celle-ci, il faut être bien certain que c'est là le meilleur emploi à faire de ces fonds pour le bien de toute la population canadienne à partir de 1962—je dis 1962, car chose certaine l'argent ne sera pas dépensé en 1961. Il est vrai qu'il s'agit de la construction d'un chemin de fer de 400 milles à travers une contrée très riche et dont l'avenir est prometteur. Mais le ministre des

Finances lui-même commence à s'apercevoir qu'il y a des limites à l'argent qu'on peut tirer du contribuable. C'est pourquoi, je n'hésite aucunement à me lever et à m'inscrire en faux, non contre la construction d'un chemin de fer—d'ailleurs, qui s'y opposerait—mais contre cette façon particulière de procéder.

Je me souviens quand j'étais petit et que nous vivions dans le bois, dans le Nord du Manitoba. Sur le mur de la salle à manger, nous avions une carte du Manitoba. Le chemin de fer de la baie d'Hudson était représenté par une ligne pointillée et une autre ligne pointillée montait vers le nord à partir de Gypsumville pour rejoindre l'autre chemin de fer. Je pensais alors qu'un jour, la route principale vers l'Europe traverserait Winnipeg et passerait devant notre porte pour rejoindre la ligne de la baie d'Hudson. Ce chemin de fer n'est pas encore construit. Nous nous attachons tous un peu à ces souvenirs et je vous avoue que s'il y a 66 millions dans le Trésor à dépenser pour la construction d'un chemin de fer, j'aimerais mieux voir construire mon chemin de fer que celui du Nord de l'Alberta. C'est mon goût à moi et je ne voudrais pas que cela compte quand il s'agit de prendre une décision. Je crois que nous devrions plutôt analyser la valeur de chacun des deux chemins de fer puis décider lequel il faut construire dans l'intérêt national. Et que personne ne vienne dire que ce chemin de fer dont j'ai parlé, dans le Nord du Manitoba, n'ouvrirait pas de vastes et riches territoires. Il réduirait considérablement la distance que doivent parcourir les expéditions de concentrés de l'*International Nickel Company*. Ce pays regorge de bois à pâte et un nouvel aménagement hydro-électrique est en voie de se réaliser à Grand-Rapids. Toutefois, nous ne demandons pas aux contribuables de construire ce chemin de fer dans le Nord du Manitoba. Nous leur demandons d'en construire un dans le Nord de l'Alberta. Tous les deux contribueraient à la mise en valeur du Nord. On peut dire la même chose du chemin de fer qu'on pourrait construire entre Hamilton-Falls et Goose-Bay, au Labrador. Personne ne met en doute les formidables ressources virtuelles du Labrador. Mais les contribuables canadiens auraient-ils des motifs de le faire sans être relativement sûrs que d'ici un certain temps, ces possibilités se réaliseront? Nous devons appliquer le même critère à toutes ces propositions. Ayons confiance dans notre pays mais n'entreprenons pas des choses qui se révéleront de mauvais marchés et dans l'avenir enlèveront à nos compatriotes leur confiance dans le pays, confiance qui ne saurait disparaître si nous reconsidérons la présente proposition et en présentons une meilleure l'année prochaine.

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de me mêler au débat mais je ne puis m'empêcher de répondre à certaines déclarations du député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Il a affirmé que nous devions faire attention de ne pas adopter le bill car tous programmes mal avisés pourraient retarder le développement du Nord. Je vis dans le Nord, monsieur l'Orateur, que j'ai parcouru en long et en large. A mon avis, rien n'a autant retardé le développement du Nord que le régime libéral qui, pendant vingt-deux ans, n'a absolument rien fait pour le promouvoir. Le député parle de programmes mal avisés. Nous pourrions énumérer des programmes extrêmement coûteux qui sont une charge permanente pour les contribuables vivant dans le Nord. Je songe à un en particulier, les canalisations d'eau et d'égout de Whitehorse dont l'aménagement, fait sous les libéraux, a coûté des millions de dollars pour une ville de 20,000 habitants actuellement mais qui n'en comptait qu'environ 2,500 alors. Est-ce à ce genre de programme qu'il pense en parlant de programmes mal avisés?

Le député dit que l'aménagement du chemin de fer maintenant pourrait retarder la réalisation d'autres projets importants dans le Nord. Le parti du député aurait dû songer à bien des projets qu'il y aurait eu lieu de réaliser dans le Nord quand il était au pouvoir, mais il n'en a rien fait. Je me demande, comme bien d'autres députés d'ailleurs, si ces grands programmes pour le Nord, dont parlent aujourd'hui les libéraux, sont demeurés pendant 22 ans dans les mêmes cartons que les grands travaux publics qu'ils étaient censés avoir faits quand nous avons pris le pouvoir en 1957? L'ardoise est nette, ces grands projets sont des rêves vides de sens, et les propos de nos vis-à-vis qui essaient de s'arroger le mérite d'aménagements dans le nord sont des paroles en l'air.

Le député de Laurier (M. Chevrier) dit qu'il est allé dans le Nord à plusieurs reprises. Je ne l'y ai jamais vu. Depuis que j'y demeure un seul ministre libéral du Nord canadien et des Ressources nationales, M. Lesage, nous a rendu visite, et c'était en 1953. Je n'y ai jamais rencontré le député de Bonavista-Twillingate.

Une voix: Une chance!

M. Nielsen: Peut-être est-ce là l'explication de l'ignorance visible et renversante de l'honorable député, lorsqu'il se met à décrire ce qui se passe dans le Nord, alors qu'il n'en sait rien. S'il n'en sait rien, c'est qu'il n'y est jamais allé. Je sais, pour ma part, que plus de

projets ont été menés à bonne fin dans le Nord ces trois dernières années qu'au cours de la dernière décennie, la raison étant que le gouvernement actuel les a mis en œuvre, a agi.

Je sais également que l'ancien gouvernement a refusé de mettre en œuvre nombre de projets, dont la route d'accès aux champs pétrolifères d'Eagle Plains. L'industrie privée avait demandé à l'ancien gouvernement de l'aider à aménager une piste d'accès à cette région, en fournissant $300,000, mais ces honorables messieurs ont répondu qu'ils ne dépenseraient pas un seul cent pour aider à la mise en valeur de cette riche région. Ils n'admettaient pas qu'on pût y trouver des réserves. C'est la même attitude qu'ils manifestent à l'égard de ce chemin de fer. C'est là un autre exemple du criaillement auquel s'est livré l'opposition, même depuis le peu de temps que je siège ici. Le chef de l'opposition lui-même a condamné le programme national de mise en valeur du gouvernement actuel, ainsi que la politique destinée à assurer la mise en valeur du Nord canadien. L'honorable leader de l'opposition (M. Pearson) et moi-même avons eu une prise de bec il y a quelques mois, au cours de laquelle j'ai essayé d'obtenir qu'il retire sa déclaration de politique d'igloo à igloo, qui exprimait son attitude au sujet des voies de communication dans la partie septentrionale du pays. Il ne l'a pas rétractée à ce moment-là, pas plus qu'il ne l'a rétractée depuis. La raison en est évidente. Nos honorables vis-à-vis ne croient simplement pas que les richesses du Nord peuvent contribuer à l'essor général du Canada.

Nos honorables vis-à-vis ont dit de M. St-Laurent qu'il avait été le pionnier du grand Nord. Pourtant, nul projet de la moindre importance n'a été entrepris sous le régime de M. St-Laurent dans le Territoire du Yukon. Nous réclamions des routes et toutes sortes d'autres aménagements, mais ce régime mettait de côté nos réclamations et les rejetait. Pourquoi? L'honorable député de Bonavista-Twillingate parle d'entreprises propres à attirer des votes à un parti. J'ai l'impression que si les libéraux s'opposaient aux entreprises d'aménagement du Nord qui auraient contribué en même temps à l'essor de tout le pays, c'est qu'il y avait plus de votes à gagner dans d'autres provinces plus populeuses. Les observations de l'honorable député de Bonavista-Twillingate sont tout à fait contraires à la vérité et je les démentis carrément. Je ne prête aucun motif à l'honorable député lorsqu'il fait de telles observations. Sans doute les formule-t-il par ignorance. Il n'a jamais été dans le Nord, de sorte qu'il ne sait pas se qui s'y passe.

[M. Nielsen.]

(La motion de l'honorable M. Chevrier, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Badanai	Hellyer
Benidickson	LaMarsh (Mlle)
Boivin	Lessard
Caron	Loiselle
Carter	McIlraith
Chevrier	McMillan
Clermont	McWilliam
Crestohl	Matheson
Denis	Meunier
Deschatelets	Pickersgill
Dumas	Racine
Eudes	Richard (Ottawa-Est)
Garland	Roberge
Godin	Robichaud
Granger	Tucker—30.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (Mlle)	Henderson
Allard	Hicks
Allmark	Hodgson
Argue	Horner (Acadia)
Balcer	Horner (Jasper-Edson)
Baldwin	Horner (The Battlefords)
Beech	Howard
Bell (Carleton)	Jones
Bell (Saint-Jean-Albert)	Jorgenson
Bigg	Jung
Bissonnette	Keays
Bourbonnais	Kennedy
Browne (Vancouver-Kingsway)	Kindt
Brunsden	Knowles
Cadieu	Korchinski
Campbell (Lambton-Kent)	Kucherepa
Campbell (Stormont)	Lahaye
Cardiff	Lambert
Cathers	Legere
Chambers	Lennard
Charlton	Macdonald (Mme)
Churchill	MacEwan
Clancy	MacInnis
Coates	MacLean (Queens)
Cooper	MacLellan
Creaghan	McBain
Crouse	McFarlane
Danforth	McGee
Deschambault	McGrath
Diefenbaker	McGregor
Dinsdale	McIntosh
Dorion	McLennan
Drysdale	McQuillan
Dubois	Mandziuk
English	Matthews
Fairclough (Mme)	Milligan
Fane	Monteith (Perth)
Fleming (Eglinton)	Monteith (Verdun)
Flemming	Morissette
Forbes	Morris
Fournier	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Fréchette	Muir (Lisgar)
Grafftey	Murphy
Grenier	Nasserden
Grills	Nesbitt
Gundlock	Nielsen
Hales	Noble
Halpenny	Nowlan
Hamilton (Qu'Appelle)	Nugent
Harkness	O'Leary
Hees	Ormiston
	Pallett
	Parizeau

Pascoe
Paul
Payne
Pitman
Pugh
Rapp
Régnier
Ricard
Robinson
Rogers
Rompré
Rynard
Simpson
Skoreyko
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Speakman
Spencer
Stewart
Stinson
Tassé
Thrasher
Tremblay
Vivian
Webster
White
Winch
Winkler
Wratten—136.

M. l'Orateur: Je déclare la proposition d'amendement rejetée. Étant donné qu'il est cinq heures...

L'hon. M. Churchill: Je me demande, puisqu'il doit y avoir une autre mise aux voix, s'il serait possible d'y procéder sans faire marcher la sonnerie, pour passer après à la période réservée aux initiatives parlementaires.

L'hon. M. Chevrier: Je n'y vois certainement aucune objection.

M. l'Orateur: La Chambre donne son assentiment unanime à ce qu'on passe au prochain numéro à l'ordre du jour en remettant la période réservée aux initiatives parlementaires jusqu'à ce qu'on ait réglé cette question.

Des voix: Adopté.

M. l'Orateur: C'est la motion principale qui fera l'objet du scrutin. La Chambre est-elle prête à la mise aux voix? Que ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les «ouis» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites appeler les députés. La Chambre estime-t-elle que les députés sont ici?

Des voix: D'accord!

(La motion de M. Balcer, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Aitken (Mlle)
Allard
Allmark
Argue
Balcer
Baldwin
Beech
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bigg
Bissonnette
Bourbonnais
Browne (Vancouver-Kingsway)
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Cardiff
Cathers
Chambers
Charlton
Churchill
Clancy
Coates
Cooper
Creaghan
Crouse
Danforth
Deschambault
Diefenbaker
Dinsdale
Dorion
Drysdale
Dubois
English
Fairclough (Mme)
Fane
Fleming (Eglinton)
Flemming
Forbes
Fournier
Fréchette
Grafftey
Grenier
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton (Qu'Appelle)
Harkness
Hees
Henderson
Hicks
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Howard
Jones
Jorgenson
Jung
Keays
Kennedy
Knowles
Korchinski
Kucherepa
Lahaye
Lambert
Legere
Lennard
Macdonald (Mme)
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLellan
McBain
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McIntosh
McLennan
McQuillan
Mandziuk
Matthews
Milligan
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Morissette
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nielsen
Noble
Nowlan
Nugent
O'Hurley
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Pitman
Pugh
Rapp
Régnier
Ricard
Robinson
Rogers
Rompré
Rynard
Simpson
Skoreyko
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Speakman
Spencer
Stewart
Stinson
Tassé
Thrasher
Tremblay
Vivian
Webster
White
Winch
Winkler
Wratten—135.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Badanai
Benidickson
Boivin
Caron
Carter
Chevrier
Clermont
Crestohl
Denis
Deschatelets
Dumas
Eudes
Garland
Godin
Granger
Hellyer
LaMarsh (Mlle)
Lessard
Loiselle
McIlraith
McMillan
McWilliam

Matheson	Richard (Ottawa-Est)
Meunier	Roberge
Pickersgill	Robichaud
Racine	Tucker—30.

(Le bill est lu pour la 3e fois, et adopté.)

M. l'Orateur: Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des bills d'intérêt privé et public, ceux-là ayant priorité, en vertu de l'article 15 du Règlement.

LES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

M. l'Orateur: Vu qu'il y a un certain nombre de bills d'intérêt privé dont on a ordonné l'étude en comité plénier, plaît-il à la Chambre, en conformité du paragraphe 1 de l'article 54 du Règlement, qu'ils soient soumis au comité en une seule motion.

Des voix: D'accord.

JEAN GEORGE LIPSMAN

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'étude du bill SD-1, loi pour faire droit à Jean George Lipsman.

Sur l'article 1—*Dissolution du mariage.*

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

M. Howard: Avant qu'il soit adopté, monsieur le président, j'aimerais signaler qu'au comité des bills d'intérêt privé, les bills dont nous sommes saisis ont été étudiés à raison de trois dixièmes de seconde chacun. Cela donne une idée de l'étude qu'on en a faite au comité et des progrès accomplis.

Si on me le permet, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le député de Marquette qui est vice-président du comité pour l'habileté et la maîtrise avec lesquelles il a dirigé les délibérations du comité ce matin et la justice avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. Comme il n'est que vice-président de ce comité, et si nous continuions à étudier ces questions dans ce comité, je suggérerais qu'on lui confie une charge plus importante.

M. Mandziuk: Monsieur le président, je remercie le député de ses compliments. Pour ce qui est du temps accordé à l'étude de chaque bill, je tiens à signaler que le comité a l'habitude—du moins depuis que j'en fais partie—d'approuver les bills non contestés en bloc du moment qu'il reçoit du président ou du vice-président l'assurance qu'ils ont été vérifiés, relus et étudiés et qu'on n'y a rien trouvé à redire.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

[M. l'Orateur.]

EXAMEN EN COMITÉ

Bill nº SD-2, loi pour faire droit à Margaret Terese MacDonald Tombs.—M. McCleave.

Bill nº SD-3, loi pour faire droit à Esther Miller Finkelstein.—M. McCleave.

Bill nº SD-4, loi pour faire droit à Matilda Aboud Henrig, autrement connue sous le nom de Matilda Aboud Levac.—M. McCleave.

Bill nº SD-5, loi pour faire droit à Charles Malcolm Macdonald.—M. McCleave.

Bill nº SD-6, loi pour faire droit à Georgette-Ginette Richardot Marica.—M. McCleave.

Bill nº SD-7, loi pour faire droit à Roland Labelle.—M. McCleave.

Bill nº SD-8, loi pour faire droit à Robert Clair Alger.—M. McCleave.

Bill nº SD-9, loi pour faire droit à Susanne Louise Eismann Weinfield.—M. McCleave.

Bill nº SD-10, loi pour faire droit à Florida McIntyre Marcil.—M. McCleave.

Bill nº SD-11, loi pour faire droit à Muriel Frances Marion Simpson Anfossi.—M. McCleave.

Bill nº SD-12, loi pour faire droit à Norma Catherine Shearly McMullan.—M. McCleave.

Bill nº SD-13, loi pour faire droit à Violanda Fuoco Delage.—M. McCleave.

Bill nº SD-14, loi pour faire droit à Leonda Suzanne Winston Gold.—M. McCleave.

Bill nº SD-15, loi pour faire droit à Georgette-Claudy Bercier Brabant.—M. McCleave.

Bill nº SD-16, loi pour faire droit à Anneliese Bauer Kreuzer.—M. McCleave.

Bill nº SD-17, loi pour faire droit à Beulah Maybelle Purcell Stewart.—M. McCleave.

Bill nº SD-18, loi pour faire droit à Diana Fraid Gross.—M. McCleave.

Bill nº SD-19, loi pour faire droit à Nancy Anne Gray Lévesque.—M. McCleave.

Bill nº SD-20, loi pour faire droit à Agnes Larkin McBride.—M. McCleave.

Bill nº SD-21, loi pour faire droit à Sheila Rose Hutchison Dendy.—M. McCleave.

Bill nº SD-22, loi pour faire droit à Clara Melamed Schultz.—M. McCleave.

Bill nº SD-23, loi pour faire droit à Josephine Badaha Amyoony Marchadier.—M. McCleave.

Bill nº SD-24, loi pour faire droit à Bella Grafstein Weintraub.—M. McCleave.

Bill nº SD-25, loi pour faire droit à William John Eamer, junior.—M. McCleave.

Bill nº SD-26, loi pour faire droit à Doreen Mary Swain Mather.—M. McCleave.

Bill nº SD-27, loi pour faire droit à Dorothy Grace Brown Vallieres.—M. McCleave.

Bill nº SD-28, loi pour faire droit à Nellie Frances Drake.—M. McCleave.

Bill nº SD-29, loi pour faire droit à Louis Fruttero.—M. McCleave.

Bill nº SD-30, loi pour faire droit à Fritz Flunkert.—M. McCleave.

Bill nº SD-31, loi pour faire droit à Claude Thibault.—M. McCleave.

Bill nº SD-32, loi pour faire droit à Remmechiena Elsiena Jonker.—M. McCleave.

Bill nº SD-33, loi pour faire droit à Mary Billias.—M. McCleave.

Bill nº SD-34, loi pour faire droit à Helene Lempp.—M. McCleave.

Bill nº SD-35, loi pour faire droit à Jean Elizabeth Geraldine Vimbor.—M. McCleave.

Bill nº SD-36, loi pour faire droit à Hela Hinda Fachler.—M. McCleave.

Bill nº SD-37, loi pour faire droit à Norma Skolar.—M. McCleave.

Bill nº SD-38, loi pour faire droit à Jack Warran Jones.—M. McCleave.

Bill nº SD-39, loi pour faire droit à Phyllis Marjorie Bradley.—M. McCleave.

Bill nº SD-40, loi pour faire droit à Barbara Phyllis Barnes.—M. McCleave.

Bill nº SD-41, loi pour faire droit à Clifford Harvey Stevens.—M. McCleave.

Bill nº SD-42, loi pour faire droit à Nicolas Denis Lazanis.—M. McCleave.

Bill nº SD-43, loi pour faire droit à Hedwig Anna Kiss.—M. McCleave.

Bill nº SD-44, loi pour faire droit à Mildred Linda Sexton.—M. McCleave.

Bill nº SD-45, loi pour faire droit à Hugh Donald McKean.—M. McCleave.

Bill nº SD-46, loi pour faire droit à Catherine Louise Puddicombe.—M. McCleave.

Bill nº SD-47, loi pour faire droit à Eunice Beverley Donaldson.—M. McCleave.

Bill nº SD-48, loi pour faire droit à Florrie Naomi Wise.—M. McCleave.

Bill nº SD-49, loi pour faire droit à Leslie Alfred Wheable.—M. McCleave.

Bill nº SD-50, loi pour faire droit à Roslyn Reisler.—M. McCleave.

Bill nº SD-51, loi pour faire droit à Viola Saykaly.—M. McCleave.

Bill nº SD-52, loi pour faire droit à Barbara Rose Isenberg.—M. McCleave.

Bill nº SD-53, loi pour faire droit à Thelma Rosemary Picher.—M. McCleave.

Bill nº SD-55, loi pour faire droit à Rita Joubert.—M. McCleave.

Bill nº SD-56, loi pour faire droit à Evelyn Ann Joy.—M. McCleave.

Bill nº SD-57, loi pour faire droit à Wendy Grace McCullough.—M. McCleave.

Bill nº SD-58, loi pour faire droit à John Dyall.—M. McCleave.

Bill nº SD-59, loi pour faire droit à Anna-Marie Cholette.—M. McCleave.

Bill nº SD-60, loi pour faire droit à Richard Lorne Moat.—M. McCleave.

Bill nº SD-61, loi pour faire droit à Juliana Green.—M. McCleave.

Bill nº SD-62, loi pour faire droit à Marie-Véronique-Elmire Bugeaud.—M. McCleave.

Bill nº SD-63, loi pour faire droit à Victor Robert Selvin Rafuse.—M. McCleave.

Bill nº SD-64, loi pour faire droit à Francis John Turner.—M. McCleave.

Bill nº SD-65, loi pour faire droit à Mary Berler.—M. McCleave.

Bill nº SD-66, loi pour faire droit à Ruth Anna Becker.—M. McCleave.

Bill nº SD-67, loi pour faire droit à Annunziata Collin.—M. McCleave.

Bill nº SD-68, loi pour faire droit à Sophie Greuzinger Abelius.—M. McCleave.

Bill nº SD-69, loi pour faire droit à Joan Miller.—M. McCleave.

Bill nº SD-70, loi pour faire droit à Marie-Anne Sigouin.—M. McCleave.

Bill nº SD-71, loi pour faire droit à Jean-Paul Dussault.—M. McCleave.

Bill nº SD-72, loi pour faire droit à Aleksander (Olexa ou Oleksa) Chomenko.—M. McCleave.

Bill nº SD-73, loi pour faire droit à Robert Whitla Ross.—M. McCleave.

Bill nº SD-74, loi pour faire droit à Margherita Di Paolo.—M. McCleave.

Bill nº SD-75, loi pour faire droit à Pauline Lewkowict.—M. McCleave.

Bill nº SD-76, loi pour faire droit à Marie-Louise-Aline Ross.—M. McCleave.

Bill nº SD-77, loi pour faire droit à Gisela Lydia Elisabeth Hunnius.—M. McCleave.

Bill nº SD-78, loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Payment.—M. McCleave.

Bill nº SD-79, loi pour faire droit à Pierrette De Vynck.—M. McCleave.

Bill nº SD-80, loi pour faire droit à Dorothy Joan Kovacs.—M. McCleave.

Bill nº SD-81, loi pour faire droit à John Vereshack.—M. McCleave.

Bill nº SD-82, loi pour faire droit à Éloi Vincent.—M. McCleave.

Bill nº SD-83, loi pour faire droit à Frederick William Steppings.—M. McCleave.

Bill nº SD-84, loi pour faire droit à Dawn Carolyn Kronen.—M. McCleave.

Bill nº SD-85, loi pour faire droit à Maria Ildiko Leitner.—M. McCleave.

Bill nº SD-86, loi pour faire droit à Nora Vida Dobie.—M. McCleave.

Bill nº SD-87, loi pour faire droit à Janina Keller.—M. McCleave.

Bill nº SD-88, loi pour faire droit à Gordon Angus Moore.—M. McCleave.

Bill nº SD-89, loi pour faire droit à Maurice Robert.—M. McCleave.

Bill nº SD-90, loi pour faire droit à Johann Kinzl.—M. McCleave.

Bill nº SD-91, loi pour faire droit à Elizabeth Robb Lilley.—M. McCleave.

Bill nº SD-92, loi pour faire droit à Marguerite Archambault.—M. McCleave.

Bill nº SD-93, loi pour faire droit à Nancy Viola Doolittle.—M. McCleave.

Bill nº SD-94, loi pour faire droit à Elsie Margaret Turnau.—M. McCleave.

Bill nº SD-95, loi pour faire droit à Ruth Manhaim.—M. McCleave.

Bill nº SD-96, loi pour faire droit à Micheline-Maud-Hugette Deutschenschmied.—M. McCleave.

Bill nº SD-97, loi pour faire droit à Edith Martha Ami.—M. McCleave.

Bill nº SD-98, loi pour faire droit à Christa Krusemer.—M. McCleave.

Bill nº SD-99, loi pour faire droit à John Dennis Grubb.—M. McCleave.

Bill nº SD-100, loi pour faire droit à Frank (Franz) Ziegler.—M. McCleave.

Bill nº SD-102, loi pour faire droit à Amblena Eva Margaret Mary Brouse.—M. McCleave.

Bill nº SD-103, loi pour faire droit à Marion Pelletier.—M. McCleave.

Bill nº SD-104, loi pour faire droit à Catherine-Lorraine-Berthe Unity Miller.—M. McCleave.

Bill nº SD-105, loi pour faire droit à Pierre Blagdon.—M. McCleave.

Bill nº SD-106, loi pour faire droit à Helen Rita Freestone.—M. McCleave.

Bill nº SD-108, loi pour faire droit à Mary Ann Elizabeth Datko.—M. McCleave.

Bill nº SD-109, loi pour faire droit à Frances Jane Ball.—M. McCleave.

Bill nº SD-110, loi pour faire droit à Annie Beatrice Fordham.—M. McCleave.

Bill nº SD-111, loi pour faire droit à June Catherine Volkart.—M. McCleave.

[M. Mandziuk.]

Bill nº SD-112, loi pour faire droit à Edith Ruth Gurd.—M. McCleave.

Bill nº SD-113, loi pour faire droit à Marie-Léa-Gertrude Constantinides.—M. McCleave.

Bill nº SD-114, loi pour faire droit à Vera May Kirkpatrick.—M. McCleave.

Bill nº SD-115, loi pour faire droit à Kathleen Isabel Argue.—M. McCleave.

Bill nº SD-116, loi pour faire droit à Florence Parks.—M. McCleave.

Bill nº SD-117; loi pour faire droit à Elaine Linda Goldberg.—M. McCleave.

Bill nº SD-118, loi pour faire droit à Mary Helen Cormier.—M. McCleave.

Bill nº SD-119, loi pour faire droit à Margaret Evelyn Grierson.—M. McCleave.

Bill nº SD-120, loi pour faire droit à Madeleine St-Arnaud.—M. McCleave.

Bill nº SD-121, loi pour faire droit à Ronald Clarence Breen.—M. McCleave.

Bill nº SD-122, loi pour faire droit à Sally Falovitch.—M. McCleave.

Bill nº SD-123, loi pour faire droit à Frederick John Downey.—M. McCleave.

Bill nº SD-124, loi pour faire droit à Shirley Mae Clarke.—M. McCleave.

Bill nº SD-125, loi pour faire droit à Jadwiga Nowak.—M. McCleave.

Bill nº SD-126, loi pour faire droit à Robert Fender.—M. McCleave.

Bill nº SD-127, loi pour faire droit à Joseph-George-Marcel-Raymond Mady.—M. McCleave.

Bill nº SD-128, loi pour faire droit à Reuben Gerald Sheaves.—M. McCleave.

Bill nº SD-129, loi pour faire droit à Jean-Paul Bourque.—M. McCleave.

Bill nº SD-130, loi pour faire droit à Theresa Catalfamo.—M. McCleave.

Bill nº SD-131, loi pour faire droit à Charles Woods.—M. McCleave.

Bill nº SD-132, loi pour faire droit à Joan Winnifred Chrystal.—M. McCleave.

Bill nº SD-133, loi pour faire droit à Dorothy Darling.—M. McCleave.

Bill nº SD-134, loi pour faire droit à Lilla Margit Irenne Fekete.—M. McCleave.

Bill nº SD-135, loi pour faire droit à Elisabeth Franziska Chamulka.—M. McCleave.

Bill nº SD-136, loi pour faire droit à Evelyn Patricia Hunter.—M. McCleave.

Bill nº SD-137, loi pour faire droit à Welter Mason.—M. McCleave.

Bill nº SD-138, loi pour faire droit à Anthony John Tunstall.—M. McCleave.

Bill n° SD-140, loi pour faire droit à Howard Ferncon Olsen.—M. McCleave.

Bill n° SD-141, loi pour faire droit à Theresa Irene Godfrey.—M. McCleave.

Bill n° SD-142, loi pour faire droit à Geraldine Bousquet.—M. McCleave.

Bill n° SD-143, loi pour faire droit à Bernice Clara Judd.—M. McCleave.

Bill n° SD-144, loi pour faire droit à Geraldine Koch.—M. McCleave.

Bill n° SD-145, loi pour faire droit à Joyce Mary Walker.—M. McCleave.

Bill n° SD-146, loi pour faire droit à Jeanne Ouellette.—M. McCleave.

Bill n° SD-147, loi pour faire droit à Patricia Helen Gagnon.—M. McCleave.

Bill n° SD-148, loi pour faire droit à Thelma Beatrice Davis.—M. McCleave.

Bill n° SD-149, loi pour faire droit à Lydia Ingeborg Pachurka.—M. McCleave.

Bill n° SD-150, loi pour faire droit à Ourania Timotheatos, autrement connue sous le nom de Orania Timotheatos.—M. McCleave.

Bill n° SD-151, loi pour faire droit à James Christopher Younger Elliott.—M. McCleave.

Bill n° SD-152, loi pour faire droit à Bernice Catherine Bealy.—M. McCleave.

Bill n° SD-153, loi pour faire droit à Hélène Martineau.—M. McCleave.

Bill n° SD-154, loi pour faire droit à Yvette-Cécile Millar.—M. McCleave.

Bill n° SD-155, loi pour faire droit à Mary Evangeline Jackson.—M. McCleave.

Bill n° SD-156, loi pour faire droit à Andrew Drummond Page.—M. McCleave.

Bill n° SD-157, loi pour faire droit à Katie Pollack.—M. McCleave.

Bill n° SD-158, loi pour faire droit à Shelagh (Sheila) Harriet Jacqueline Smith.—M. McCleave.

Bill n° SD-159, loi pour faire droit à Roy Charles Melvin.—M. McCleave.

Bill n° SD-160, loi pour faire droit à Shirley Margaret Ball.—M. McCleave.

Bill n° SD-161, loi pour faire droit à Irene Ruth Farber.—M. McCleave.

Bill n° SD-162, loi pour faire droit à Margaret Edith Myrtle Latour.—M. McCleave.

Bill n° SD-163, loi pour faire droit à Charles-Georges-André Perrin.—M. McCleave.

Bill n° SD-164, loi pour faire droit à Norma Helen Hall.—M. McCleave.

Bill n° SD-165, loi pour faire droit à Evelyn Byrd Taylor.—M. McCleave.

Bill n° SD-166, loi pour faire droit à Eileen Mary Grant.—M. McCleave.

Bill n° SD-167, loi pour faire droit à Shirley Levitt.—M. McCleave.

Bill n° SD-168, loi pour faire droit à Judith Patricia Hogwood.—M. McCleave.

Bill n° SD-169, loi pour faire droit à Rose Linden.—M. McCleave.

Bill n° SD-170, loi pour faire droit à William Gibb Barnard.—M. McCleave.

Bill n° SD-171, loi pour faire droit à Joseph Armand De Bellefeuille.—M. McCleave.

Bill n° SD-172, loi pour faire droit à Bernard Campeau.—M. McCleave.

Bill n° SD-173, loi pour faire droit à Derrick Walsh.—M. McCleave.

Bill n° SD-174, loi pour faire droit à Genevieve Bollen.—M. McCleave.

Bill n° SD-175, loi pour faire droit à Joseph-Palma-Lucien Boucher.—M. McCleave.

Bill n° SD-176, loi pour faire droit à Joseph-Arthur-Roger Courtois.—M. McCleave.

Bill n° SD-177, loi pour faire droit à Catherine Dale Porter.—M. McCleave.

Bill n° SD-178, loi pour faire droit à Betty Jean Maurice-Jones.—M. McCleave.

Bill n° SD-179, loi pour faire droit à Margaret Nancy Bishop.—M. McCleave.

Bill n° SD-180, loi pour faire droit à Thelma Annie McKenna.—M. McCleave.

Bill n° SD-181, loi pour faire droit à Florence Mary Gibson.—M. McCleave.

Bill n° SD-182, loi pour faire droit à James Valiant Hatch.—M. McCleave.

Bill n° SD-183, loi pour faire droit à Sofia Kleiza.—M. McCleave.

Bill n° SD-184, loi pour faire droit à Elizabeth Ziehm.—M. McCleave.

Bill n° SD-185, loi pour faire droit à Mary Winnifred Paiement.—M. McCleave.

Bill n° SD-186, loi pour faire droit à Dorothy Irene Payette.—M. McCleave.

Bill n° SD-187, loi pour faire droit à Nancy Carol Stead.—M. McCleave.

Bill n° SD-188, loi pour faire droit à Léo Thivierge.—M. McCleave.

Bill n° SD-189, loi pour faire droit à Lola Polka.—M. McCleave.

Bill n° SD-190, loi pour faire droit à Stella Liberman, autrement connue sous le nom de Stella Silverman.—M. McCleave.

Bill n° SD-191, loi pour faire droit à Patricia Cotton.—M. McCleave.

Bill n° SD-192, loi pour faire droit à Verna Wilson Ellis.—M. McCleave.

Bill n° SD-193, loi pour faire droit à Mary Freda Doutre.—M. McCleave.

Bill n° SD-194, loi pour faire droit à Wilhelm Antoni.—M. McCleave.

Bill nº SD-195, loi pour faire droit à Lilian Eleanor Hartglas.—M. McCleave.

Bill nº SD-196, loi pour faire droit à Kathleen Gordon.—M. McCleave.

Bill nº SD-197, loi pour faire droit à Roslyn Isaacs.—M. McCleave.

Bill nº SD-198, loi pour faire droit à Claire Gray.—M. McCleave.

Bill nº SD-199, loi pour faire droit à Olga Megas.—M. McCleave.

Bill nº SD-200, loi pour faire droit à Frances Bourassa.—M. McCleave.

Bill nº SD-201, loi pour faire droit à Janet Ellen Nelley.—M. McCleave.

Bill nº SD-202, loi pour faire droit à Helen Mary Mailath.—M. McCleave.

Bill nº SD-203, loi pour faire droit à Helen Mary Vol.—M. McCleave.

Bill nº SD-204, loi pour faire droit à Douglas Yetman.—M. McCleave.

Bill nº SD-205, loi pour faire droit à Martha Klein.—M. McCleave.

Bil nº SD-206, loi pour faire droit à Thelma Joy Tapp.—M. McCleave.

Bill nº SD-207, loi pour faire droit à Marie-Thérèse Beaudry.—M. McCleave.

Bill nº SD-208, loi pour faire droit à Leon Schwertfinger.—M. McCleave.

Bill nº SD-209, loi pour faire droit à Dorothy Golden.—M. McCleave.

Bill nº SD-210, loi pour faire droit à Brenda Ruth Black.—M. McCleave.

Bill nº SD-211, loi pour faire droit à Agnes May Hurst.—M. McCleave.

Bill nº SD-212, loi pour faire droit à Stanley Sager.—M. McCleave.

Bill nº SD-213, loi pour faire droit à Rae Price.—M. McCleave.

Bill nº SD-214, loi pour fare droit à Margaret Bloom.—M. McCleave.

Bill nº SD-215, loi pour faire droit à Beena Barbara Koch.—M. McCleave.

Bill nº SD-216, loi pour faire droit à Pacifique-Raymond-Jean-Ghislain Van Gulick.—M. McCleave.

Bill nº SD-217, loi pour faire droit à Theresa Bernadette Rose.—M. McCleave.

Bill nº SD-218, loi pour faire droit à Ila Rothman.—M. McCleave.

Bill nº SD-219, pour faire droit à Marcel Paquet.—M. McCleave.

Bill nº SD-220, loi pour faire droit à Ada Florence Roberts.—M. McCleave.

Bill nº SD-221, loi pour faire droit à Hannah Dorothy Erlich.—M. McCleave.

Bill nº SD-222, loi pour faire droit à Teresa Mary Seguin.—M. McCleave.

[M. Mandziuk.]

Bill nº SD-223, loi pour faire droit à Mary Stella Williams.—M. McCleave.

Bill nº SD-224, loi pour faire droit à Kathleen Louisa Harrison.—M. McCleave.

Bill nº SD-225, loi pour faire droit à Ilona Helen Adler.—M. McCleave.

Bill nº SD-226, loi pour faire droit à Lillian Chalfen.—M. McCleave.

Bill nº SD-227, loi pour faire droit à Dolores Norma Auclair.—M. McCleave.

Bill nº SD-228, loi pour faire droit à Patricia Lillian Mary Walker.—M. McCleave.

Bill nº SD-229, loi pour faire droit à Milan Yankovic.—M. McCleave.

Bill nº SD-230, loi pour faire droit à Norma Eileen Hicks.—M. McCleave.

Bill nº SD-231, loi pour faire droit à Edith Erlick.—M. McCleave.

Bill nº SD-232, loi pour faire droit à Sidney Russell Drake.—M. McCleave.

Bill nº SD-233, loi pour faire droit à Grace Evelyn Lewis.—M. McCleave.

Bill nº SD-234, loi pour faire droit à Ursula Edith Elise Morgan.—M. McCleave.

Bill nº SD-235, loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeannette Enlow.—M. McCleave.

Bill nº SD-236, loi pour faire droit à Barbara Lois Golden.—M. McCleave.

Bill nº 237, loi pour faire droit à Eva Maria Muller.—M. McCleave.

Bill nº SD-238, loi pour faire droit à Neil Marriott Compton.—M. McCleave.

Bill nº SD-239, loi pour faire droit à Carol Marilyn Margot Norcott.—M. McCleave.

Bill nº SD-240, loi pour faire droit à Eileen Alice Rose.—M. McCleave.

Bill nº SD-241, loi pour faire droit à Mable Irene Collin.—M. McCleave.

Bill nº SD-242, loi pour faire droit à Johan Hendrick Van Hattem.—M. McCleave.

Bill nº SD-243, loi pour faire droit à Rhoda Heitner.—M. McCleave.

Bill nº SD-244, loi pour faire droit à Normand Guy.—M. McCleave.

Bill nº SD-245, loi pour faire droit à Elizabeth McInnis.—M. McCleave.

Bill nº SD-246, loi pour faire droit à Carl Wilhelm Larson.—M. McCleave.

Bill nº SD-247, loi pour faire droit à Timothy Garfield Pilon.—M. McCleave.

Bill nº SD-248, loi pour faire droit à Mary Theresa Oliver.—M. McCleave.

Bill nº SD-249, loi pour faire droit à Egidia Floriana Ines Zeppettini.—M. McCleave.

Bill nº SD-250, loi pour faire droit à Georgette Lemieux.—M. McCleave.

Bill n° SD-251, loi pour faire droit à Sylvia Spivak.—M. McCleave.

Bill n° SD-252, loi pour faire droit à Margaret Pate Orr.—M. McCleave.

Bill n° SD-253, loi pour faire droit à Laureen Elizabeth Saunderson.—M. McCleave.

Bill n° SD-254, loi pour faire droit à Jeannine Marleau.—M. McCleave.

Bill n° SD-255, loi pour faire droit à Doris Villeneuve.—M. McCleave.

Bill n° SD-256, loi pour faire droit à Estelle Shetzen.—M. McCleave.

Bill n° SD-257, loi pour faire droit à Eva Knopf.—M. McCleave.

Bill n° SD-258, loi pour faire droit à Marie-Alice DeWit.—M. McCleave.

Bill n° SD-259, loi pour faire droit à Jean-Louis Trudel.—M. McCleave.

Bill n° SD-260, loi pour faire droit à Doris Elizabeth McEllen.—M. McCleave.

Bill n° SD-261, loi pour faire droit à Mary Jane Gabrielle Black.—M. McCleave.

Bill n° SD-262, loi pour faire droit à Lucien Aubé.—M. McCleave.

Bill n° SD-263, loi pour faire droit à Denis Biron.—M. McCleave.

Bill n° SD-264, loi pour faire droit à Guy Robitaille.—M. McCleave.

Bill n° SD-266, loi pour faire droit à Edith Henshaw Owen.—M. McCleave.

Bill n° SD-267, loi pour faire droit à Ruth Duggan.—M. McCleave.

Bill n° SD-268, loi pour faire droit à Joseph-Georges-Maurice Legault.—M. McCleave.

Bill n° SD-269, loi pour faire droit à Lomer Lussier.—M. McCleave.

Bill n° SD-270, loi pour faire droit à Anna May Blair.—M. McCleave.

Bill n° SD-271, loi pour faire droit à Norma Bernet Vallières.—M. McCleave.

Bill n° SD-272, loi pour faire droit à Rose Belsky.—M. McCleave.

Bill n° SD-273, loi pour faire droit à Csilla Groszman.—M. McCleave.

Bill n° SD-274, loi pour faire droit à Selma Kostiner.—M. McCleave.

Bill n° SD-275, loi pour faire droit à Leah (Lily) Goldberg.—M. McCleave.

Bill n° SD-276, loi pour faire droit à Isabella Gardiner.—M. McCleave.

Bill n° SD-277, loi pour faire droit à Diana Miriam Favreau.—M. McCleave.

Bill n° SD-278, loi pour faire droit à Philias-Doil Ménard.—M. McCleave.

Bill n° SD-279, loi pour faire droit à Viesturs Goba.—M. McCleave.

Bill n° SD-280, loi pour faire droit à Clifford Woodward Hall.—M. McCleave.

Bill n° SD-281, loi pour faire droit à Emelia Gador.—M. McCleave.

Bill n° SD-282, loi pour faire droit à Barbara Jean Bertram O'Brien.—M. McCleave.

Bill n° SD-283, loi pour faire droit à Arthur George Sims.—M. McCleave.

Bill n° SD-284, loi pour faire droit à Gladys Evelyn Viau.—M. McCleave.

Bill n° SD-285, loi pour faire droit à Yvonne Humbert-Droz.—M. McCleave.

Bill n° SD-286, loi pour faire droit à Joseph-Paul-Maurice-Marcel Lefebvre.—M. McCleave.

Bill n° SD-287, loi pour faire droit à Thomas Smith.—M. McCleave.

Bill n° SD-288, loi pour faire droit à Marie-Pauline-Monique-Denise Ferron.—M. McCleave.

Bill n° SD-289, loi pour faire droit à Mara Wokrina.—M. McCleave.

Bill n° SD-290, loi pour faire droit à Joyce Mary Hagemeyer.—M. McCleave.

Bill n° SD-291, loi pour faire droit à Rowland McClean Loftus.—M. McCleave.

Bill n° SD-292, loi pour faire droit à Janina Stefania Luszczki.—M. McCleave.

Bill n° SD-293, loi pour faire droit à Esther Mary Adler.—M. McCleave.

Bill n° SD-294, loi pour faire droit à Marie-Juliette-Ida Dick.—M. McCleave.

Bill n° SD-295, loi pour faire droit à Fred Austin Griffith.—M. McCleave.

Bill n° SD-296, loi pour faire droit à Joseph-Paul-Jules Jodoin.—M. McCleave.

Bill n° SD-297, loi pour faire droit à Janet Louisa Davis.—M. McCleave.

Bill n° SD-298, loi pour faire droit à Margaret Dorothy Smith.—M. McCleave.

Bill n° SD-299, loi pour faire droit à Christopher John Henry Doscher.—M. McCleave.

Bill n° SD-300, loi pour faire droit à Martha Saltvik.—M. McCleave.

Bill n° SD-301, loi pour faire droit à Eva Farkass.—M. McCleave.

Bill n° SD-302, loi pour faire droit à Albert Courtois.—M. McCleave.

Bill n° SD-303, loi pour faire droit à Madeleine Lebègue.—M. McCleave.

Bill n° SD-304, loi pour faire droit à Anthony Roy Rabone Hearn.—M. McCleave.

Bill n° SD-305, loi pour faire droit à Joseph Alfred Pope.—M. McCleave.

Bill n° SD-306, loi pour faire droit à Marigold Mavis Singer.—M. McCleave.

Bill n° SD-307, loi pour faire droit à Georgette Anne O'Leary.—M. McCleave.

Bill nº SD-308, loi pour faire droit à Ann Cicely Cosgrove.—M. McCleave.

Bill nº SD-309, loi pour faire droit à Agnes Hallstein.—M. McCleave.

Bill nº SD-310, loi pour faire droit à Shirley Sherry Aileen Sarah Bronfman.—M. McCleave.

Bill nº SD-311, loi pour faire droit à Leta Sybil Farmer.—M. McCleave.

Bill nº SD-312, loi pour faire droit à Vlasta Suchomel.—M. McCleave.

Bill nº SD-313, loi pour faire droit à Lilian Norah Smith.—M. McCleave.

Bill nº SD-314, loi pour faire droit à Sarah Galganov, autrement connue sous le nom de Sarah Gale.—M. McCleave.

Bill nº SD-315, loi pour faire droit à Anna Zinger.—M. McCleave.

Bill nº SD-316, loi pour faire droit à Lucien Gagnon.—M. McCleave.

Bill nº SD-317, loi pour faire droit à Dennis James Haney.—M. McCleave.

Bill nº SD-318, loi pour faire droit à George Kenneth Polk.—M. McCleave.

Bill nº SD-319, loi pour faire droit à Mario Lattoni.—M. McCleave.

Bill nº SD-320, loi pour faire droit à Vincent Laplaca.—M. McCleave.

Bill nº SD-321, loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeanne-d'Arc Paiement.—M. McCleave.

Bill nº SD-322, loi pour faire droit à Joy Earle.—M. McCleave.

Bill nº SD-323, loi pour faire droit à Barbara Rosemary Olga Barbary.—M. McCleave.

Bill nº SD-324, loi pour faire droit à Assof Ernest Shaar.—M. McCleave.

Bill nº SD-325, loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Paul-Émile Marois.—M. McCleave.

Bill nº SD-326, loi pour faire droit à Erwin Gustav Pfeifer.—M. McCleave.

Bill nº SD-327, loi pour faire droit à Rita Elizabeth Bowden.—M. McCleave.

Bill nº SD-328, loi pour faire droit à Hazel Margaret Calvert.—M. McCleave.

Bill nº SD-329, loi pour faire droit à Luciano Domenis.—M. McCleave.

Bill nº SD-330, loi pour faire droit à Antonio (Arthur) Archambault.—M. McCleave.

Bill nº SD-331, loi pour faire droit à Ernestine Lavallée.—M. McCleave.

Bill nº SD-332, loi pour faire droit à Joseph-Antonio Lacerte.—M. McCleave.

Bill nº SD-333, loi pour faire droit à Doreen Chantigny.—M. McCleave.

Bill nº SD-334, loi pour faire droit à Sema Borodow.—M. McCleave.

[M. Mandziuk.]

Bill nº SD-335, loi pour faire droit à Gisèle Lamarche.—M. McCleave.

Bill nº SD-336, loi pour faire droit à Estelle Mathieu.—M. McCleave.

Bill nº SD-337, loi pour faire droit à Vilma Beaudoin.—M. McCleave.

Bill nº SD-338, loi pour faire droit à Donald Kirk.—M. McCleave.

Bill nº SD-339, loi pour faire droit à Jacques-Émile Blanchard.—M. McCleave.

Bill nº SD-340, loi pour faire droit à Guy Thomas Carpenter.—M. McCleave.

Bill nº SD-341, loi pour faire droit à George Louis Draper.—M. McCleave.

Bill nº SD-342, loi pour faire droit à Berthe Daigneault.—M. McCleave.

Bill nº SD-343, loi pour faire droit à Stephen Beauchemin.—M. McCleave.

Bill nº SD-344, loi pour faire droit à Marie-Gabrielle-Lise Chouinard.—M. McCleave.

Bill nº SD-345, loi pour faire droit à Zar Boik.—M. McCleave.

Bill nº SD-346, loi pour faire droit à John Anthony Clifford Manning.—M. McCleave.

Bill nº SD-347, loi pour faire droit à Pearl Arron.—M. McCleave.

Bill nº SD-348, loi pour faire droit à Joseph-Alfred Laflamme.—M. McCleave.

Bill nº SD-349, loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Davies.—M. McCleave.

Bill nº SD-350, loi pour faire droit à Elizabeth Rae Murphy.—M. McCleave.

Bill nº SD-351, loi pour faire droit à Hazel May Terry.—M. McCleave.

Bill nº SD-352, loi pour faire droit à Thérèse Hastings.—McCleave.

Bill nº SD-353, loi pour faire droit à Paul Laprès.—M. McCleave.

Bill nº SD-354, loi pour faire droit à Mary Christine Sweeney.—M. McCleave.

Bill nº SD-355, loi pour faire droit à Corinne Ryder Nurse.—M. McCleave.

Bill nº SD-356, loi pour faire droit à Evelyn Sue Newton.—M. McCleave.

M. Nicholas Mandziuk (Marquette) propose la 3e lecture des bills nos SD-1 à SD-53, inclusivement; SD-55 à SD-100, inclusivement; SD-102 à SD-106, inclusivement; SD-108 à SD-138, inclusivement; SD-140 à SD-264, inclusivement, et SD-266 à SD-356, inclusivement.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Frank Howard (Skeena): Sur division.

(La motion est adoptée sur division, et les bills, lus pour la 3e fois, sont adoptés.)

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS

MODIFICATION PERMETTANT L'EMPLOI DE DORTOIRS PAR LES DÉTENUS

L'ordre du jour appelle:

La Chambre reprend l'examen de la motion de M. Howard portant 2e lecture du bill nº C-2 modifiant la loi sur les pénitenciers.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, pourrions-nous revenir aux travaux du gouvernement si la Chambre y consent. Nous aborderions le bill nº C-122.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, c'est moi qui de nouveau me sacrifie, mais je pense me faire l'interprète de tous mes honorables amis en disant que je renonce à faire un discours pour que nous puissions entendre le ministre des Finances (M. Fleming).

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, les nombreux bills privés ne pourront sûrement pas être examinés cette session. Par conséquent, notre groupe consent à revenir aux travaux du gouvernement, si la Chambre y consent à l'unanimité.

L'hon. M. Churchill: Merci.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de renoncer à ce qu'il reste de l'heure consacrée aux bills d'intérêt privé et public pour revenir aux travaux interrompus à cinq heures?

Des voix: D'accord!

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ACCORDS CONCERNANT LA PERCEPTION DES IMPÔTS, LES SUBVENTIONS ANNUELLES, ETC.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill nº C-122, permettant au ministre des Finances de faire des paiements aux gouvernements des provinces et autorisant le gouvernement du Canada à conclure avec les gouvernements des provinces des accords relatifs à la perception des impôts.

—Monsieur l'Orateur, je sais gré à la Chambre de bien vouloir se montrer disposée à adopter cette mesure en deuxième lecture le plus tôt possible de la façon que je viens d'indiquer; dans ce même esprit, je puis assurer à la Chambre que je me propose d'être très bref.

Cette mesure, soit le bill nº C-122, a été présentée à la Chambre le 12 juillet, après avoir été débattue au comité plénier, à l'étape de la résolution. En présentant la résolution au comité, j'ai exposé assez en détail, je crois, les aspects les plus marquants de la mesure envisagée, ainsi que les raisons pour lesquelles le gouvernement demande à la Chambre d'adopter ce bill en tant que mesure qui contribuera—sensiblement, croyons-nous—à améliorer les relations fédérales-provinciales.

Il serait tout à fait superflu, je crois, de répéter les raisons que j'ai invoquées à ce moment-là. Elles sont consignées aux pages 8193 à 8215 du hansard. Je ne prétends pas, évidemment, avoir rempli vingt pages du hansard avec mes observations; du reste, ces pages renferment des tableaux fort détaillés, qui ont été versés au hansard du consentement de la Chambre, et qui constituent une véritable encyclopédie graphique de la question, laquelle, croyions-nous, aiderait la Chambre à l'étape de la deuxième lecture. Par conséquent, je ne crois pas avoir quoi que ce soit à ajouter à ce que j'ai dit le 11 juillet.

Toutefois, peut-être devrais-je préciser qu'une fois à l'étape de l'examen en comité je proposerai un amendement, et peut-être devrais-je dire un mot seulement à cette étape-ci de la nature de cet amendement. Afin que la Couronne, du droit du Canada, puisse effectuer des déductions à la source, au titre d'impôts provinciaux, sur des paiements qu'elle verse à ses employés ou sur d'autres paiements qu'elle acquitte sur le Fonds du revenu consolidé, ou par l'intermédiaire d'un agent de Sa Majesté, du droit du Canada, il lui faut à cette fin une autorisation statutaire. Je me propose de modifier le bill de manière à assurer cette autorisation statutaire. Par conséquent, monsieur l'Orateur, lorsque nous en serons à l'examen du bill en comité, je proposerai un amendement à l'article 6, lequel amendement lui ajoutera un troisième paragraphe. Afin qu'ils aient la chance de l'examiner, j'envoie aux honorables vis-à-vis un exemplaire de ce projet d'amendement. Je pourrai fournir aux députés lorsque nous étudierons le bill en comité, tous les autres renseignements qu'ils pourront désirer à propos des dispositions du bill ou de son objectif.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je dirai que la brièveté du discours du ministre des Finances (M. Fleming) me déçoit profondément. Ce n'est pas que je raffole d'entendre le ministre, mais j'espérais pouvoir me reposer jusqu'à sept heures et demie, avant d'être obligé de retenir à nouveau l'attention de la Chambre. Toutefois, le ministre des Finances s'est borné à nous dire que, à l'exception de l'amendement dont il nous a donné préavis, il avait déjà exprimé ses vues le 11 juillet, à l'étape de la résolution, et n'avait rien de particulier à ajouter.

J'avais espéré que le ministre nous parle au moins des faits nouveaux qui se sont produits depuis son discours du 11 juillet. Je songe ici aux protestations qu'ont élevées au moins la moitié des premiers ministres provinciaux du pays au sujet de l'insuffisance du bill et de la manière arrogante dont le gouvernement fédéral a traité les gouvernements des provinces et leurs représentants.

Sachant combien le ministre des Finances se montre minutieux lorsqu'il réfute des arguments, je m'attendais qu'il s'efforce d'examiner ces protestations. Apparemment, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte des vues que les gouvernements des provinces ont exprimées par la bouche de leurs chefs. A mon avis, nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne saurions faire la sourde oreille à certaines de ces observations, et j'entends en traiter dans le cours de mes remarques.

Tout d'abord, je tiens à dire quelques mots au sujet de la mesure elle-même. Si je comprends bien, cette mesure a un double objet. Elle tend, en premier lieu, à assurer un nouveau partage entre les provinces de certaines sommes perçues du contribuable canadien et versées au Trésor national, cet argent devant être affecté par les assemblées législatives provinciales aux fins de leur choix. Le bill a aussi pour but d'autoriser le ministre des Finances à percevoir l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des sociétés pour le compte des provinces qui désirent procéder de la sorte. Voilà, il me semble, les buts principaux de la mesure, bien qu'elle renferme bon nombre d'autres dispositions que nous pourrons examiner lors de l'étude en comité.

Il ne serait pas inutile, je crois, d'expliquer brièvement pourquoi le Parlement fédéral devrait adopter un bill autorisant la perception d'impôts dont le produit servira à des fins provinciales. Lorsque le ministre des Finances siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il avait l'habitude de répéter les arguments qu'avaient invoqués à d'autres époques des libéraux de marque, portant qu'il est toujours souhaitable que les impôts soient établis et prélevés par ceux qui dépensent le produit de ces impôts. Comme le disait sir Wilfrid Laurier en 1907, alors qu'il proposait une majoration des subventions aux provinces, c'est là un principe général abstrait qui ne souffre aucune exception. A mon avis, personne ne saurait prétendre que, sauf en des circonstances particulières, il est souhaitable qu'un organisme prélève les impôts et qu'un autre dépense l'argent qui en provient. Dans des conditions théoriquement idéales, c'est probablement ainsi que l'on pourrait procéder. Mais, comme sir Wilfrid Laurier l'a également signalé en 1907, il se serait posé une petite difficulté. Si nous avions adhéré à ce principe aussi fondamental que général, il n'y aurait jamais eu de confédération canadienne, et le Canada ne serait pas aujourd'hui une nation. Si je le dis, c'est parce que, pour toutes les provinces, sauf l'Ontario—c'est-à-dire pour les quatre provinces primitives sauf l'Ontario—et pour toute autre province qui s'est depuis ralliée à l'union canadienne, la subvention a été une condition *sine qua non*. Sans elle, la province n'aurait pu se permettre de faire partie de l'union. Ce concept a toujours été vrai et, depuis plus d'un demi-siècle après la Confédération, la majeure partie du revenu des provinces provient du Trésor fédéral. Je ne m'attarderai pas sur ce point. En effet, je crois qu'un de mes collègues aura davantage à dire à ce sujet. Il me semble que, dans certaines régions du pays, il règne une profonde ignorance à l'égard de ces faits historiques patents, bien que ce soit facile de les constater pour quiconque veut bien se documenter.

Quoique la Confédération se fonde sur le principe des subventions, il s'est trouvé qu'au cours des années 30, une forte dépression économique a sévi dans le pays et que nous avons dû, pour la première fois, faire face à la nécessité de laisser la population mourir de faim ou de lui prodiguer largement des secours prélevés sur les fonds publics. La charge que représentait cette façon d'agir était beaucoup trop lourde pour que n'importe quelle province s'engage à l'assumer en prenant pour point de départ la capacité d'imposition des provinces à cette époque. C'était, évidemment, la faillite pour la plupart des provinces. Une d'elles, qui se vante maintenant d'être plus orthodoxe au point de vue financier que toute autre, a failli à ses engagements lorsqu'il s'est agi de payer l'intérêt sur ses obligations. D'autres provinces n'ont été préservées de la faillite que par des dons puisés au Trésor provincial et, dans le cas du Manitoba, où je vivais alors, par une imposition d'une rigueur qu'aucune province n'a jamais dû subir depuis. Le problème était tel qu'en 1935, il fallut le régler d'une ou de deux façons. Cette nécessité a été reconnue avant les élections de 1935. Le lieutenant-gouverneur actuel de Québec était, d'ailleurs, président du comité de la Chambre qui, cette année-là, a examiné le problème des relations fédérales-provinciales. Certains, dans la province où il représente maintenant la Couronne le trouveront peut-être étrange, mais le comité a alors recommandé la centralisation comme remède au problème qui se posait. C'est évidemment, depuis toujours, le point de vue traditionnel du parti tory, et M. Gagnon, comme M. Bennett, dans le gouvernement de qui il a servi plus tard, ne faisaient, évidemment que revivre cette tradition. Mais, après

les élections de 1935, le nouveau gouvernement a adopté une différente façon de voir et une grande commission royale, peut-être la commission royale la plus importante jamais instituée en notre pays, a été mise sur pied par M. Mackenzie King et M. Ernest Lapointe en 1937. Il s'agit de celle qu'on appelle «Commission Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales». Cet organisme a reçu pour instruction d'envisager le problème du point de vue opposé, non pas en soustrayant des services aux provinces pour les centraliser à Ottawa, mais en trouvant les moyens de mettre toutes les provinces en mesure d'exécuter les services que leur destinaient les fondateurs de la Confédération. Telle était la façon traditionnelle des libéraux d'envisager le problème en question, et ils ont, depuis toujours, gardé cette façon de voir. Malheureusement, le problème n'a pas été définitivement résolu avant la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle bon nombre des problèmes qui se posaient dans les provinces ont, évidemment, disparu, parce que l'emploi était surabondant. Pendant la plus grande partie des années de guerre, chaque gouvernement provincial a réalisé des excédents sensibles, et le problème était provisoirement atténué. En effet, la façon la plus simple d'agir à la fin de la guerre aurait été de revenir à l'état de choses établi en 1937 ou 1939, et de recommencer à partir de là.

Mais on ne l'a pas fait. Et pourquoi pas? Pour deux raisons. D'abord, parce que les gouvernements des provinces ne le voulaient pas. Celui qui a pris l'initiative de soulever la question était alors premier ministre de l'Ontario, c'est-à-dire M. George Drew. Le gouvernement fédéral, non plus, ne voulait pas revenir à l'ancien état de choses. Il crut devoir aborder le problème de façon plus constructive. En 1945 et 1946, on s'est longtemps efforcé de conclure un accord de portée très étendue. Malheureusement, on n'y a pas réussi et le gouvernement fédéral a alors formulé aux provinces certaines propositions que toutes, sauf deux, ont acceptées. Ces propositions mettaient des fonds à la disposition des provinces afin qu'elles puissent assurer leurs propres services. En 1952, à l'expiration de ces accords, de nouveaux accords fondés sur des bases quelque peu modifiées ont été conclues et, à cette occasion, toutes les provinces, sauf le Québec, y ont adhéré. Entretemps, l'Ontario, sous un nouveau premier ministre, s'était rallié lui aussi.

Il devint de plus en plus manifeste que, sans qu'il y ait faute de la part du gouvernement fédéral mais à cause d'un refus du premier ministre de Québec à l'époque, ces arrangements ont fait que de fortes sommes d'argent étaient perçues dans neuf, et plus tard dans dix provinces pour être ensuite déboursées au profit des habitants de huit ou neuf provinces seulement. La situation ne pouvait faire autrement que d'affliger tout Canadien soucieux de l'unité de son pays et elle s'est sérieusement aggravée lorsque l'état financier de la province de Québec est devenu inquiétant. Parce qu'il ne voulait pas participer au régime existant, le gouvernement de cette province a perçu un impôt de ses habitants, de sorte que ceux-ci étaient frappés d'une double imposition et ne profitaient aucunement de l'un de ces impôts. Je ne lui en fais en ce moment aucun reproche. Je me contente d'exposer les faits.

Je me souviens bien qu'à l'époque, M. St-Laurent a dit un jour: «Je ne pense pas que nous puissions continuer à être injustes simplement parce qu'un autre gouvernement est, à notre avis, déraisonnable». Alors, avec l'aide de ses hauts fonctionnaires, il s'applique diligemment à mettre au point un arrangement qui allait pourvoir provisoirement à la situation. Cet arrangement fut reconnu tel, et on entreprit résolument en 1955 et 1956 de trouver un meilleur système, dont les détails ont été versés maintes et maintes fois au hansard; aussi n'ai-je pas l'intention d'ennuyer le comité en les répétant ici maintenant.

A mon avis, on a trouvé une amélioration très appréciable. Pour paraphraser les mots de M. St-Laurent—je n'en ai pas le texte sous les yeux—c'était ce qu'on avait imaginé de mieux jusque-là. Mais M. St-Laurent ne prétendait pas que c'était la perfection. Il s'agissait du régime de la péréquation.

Or, qu'est-ce que la péréquation? Quelle était la base du régime de péréquation qui fut établi à ce moment-là? C'est bien simple. M. Harris l'a fort bien exprimé dans un de ses exposés budgétaires lorsqu'il a dit que tout ce que nous percevons ici à Ottawa pour le Trésor fédéral est perçu des Canadiens pour le bénéfice de tous les Canadiens et cela doit profiter de façon égale à tous les Canadiens, que c'est le seul fondement sur lequel on puisse sûrement s'engager si nous voulons que le pays soit uni.

Le principe de la péréquation est très simple. Une certaine proportion fixe des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés, non pas fixé à tout jamais mais susceptible de varier de temps à autre, devrait être assignée aux gouvernements provinciaux. Ces gouvernements ne doivent pas être forcés de prélever l'impôt eux-mêmes, mais une certaine proportion doit leur être assignée pour des fins provinciales. De plus, toute province dont la part était moindre que la moyenne des impôts perçus dans les deux provinces les plus riches

—c'est-à-dire les provinces ayant les contribuables les plus riches, en moyenne—le déficit devait être comblé par un versement de péréquation afin que les gouvernements provinciaux de toutes nos provinces aient, par personne, le même montant, provenant de ces grands impôts nationaux, à dépenser pour leurs gens. Autrement dit, l'égalité.

Cependant, ce n'était pas tout à fait l'égalité, car pour avoir l'égalité parfaite, il aurait fallu se fonder sur la province la plus riche. Certains gouvernements provinciaux ont à ce moment-là formulé certaines objections à cette façon de procéder. On a jugé qu'il faudrait se fonder sur les deux provinces les plus riches. Je reconnais, pour ma part, qu'il aurait été plus juste de se fonder sur la province la plus riche, mais cela ne changeait pas grand chose puisqu'on établit une moyenne non seulement entre les deux chiffres mais en tenant compte de la population. Ainsi, que l'Ontario ait été considérée séparément ou que l'Ontario et la Colombie-Britannique aient été considérées ensemble, la différence était minime.

Tel était le principe de la péréquation qu'exposait la loi de 1956. C'était la principale disposition de la loi, mais ce n'était pas la seule: la mesure de 1956 accordait aux gouvernements provinciaux une plus grande liberté de choix quant à l'emploi des moyens fiscaux, en plus de la péréquation et de la redistribution faite par le Trésor fédéral, que tout autre programme adopté dans le passé. Mais la péréquation a été versée comme s'il y allait d'une question de droit. Aucune province n'a eu à présenter une demande pour en bénéficier. Les provinces n'ont même pas eu à signer. C'était une question de droit. Toute province désireuse de le faire pouvait louer au gouvernement fédéral n'importe lequel des trois domaines fiscaux, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des sociétés ou la taxe successorale, et ne pas imposer les taxes correspondantes ou elle pouvait encore imposer n'importe laquelle de ces taxes ou toutes, comme elle le jugeait à propos. La liberté était complète. En outre, toute province pouvait imposer une taxe supplémentaire, à son gré, mais elle ne pouvait obtenir une telle réduction fiscale. En d'autres termes, on n'imposait aucune restriction à la liberté d'action des gouvernements provinciaux, sauf celles que les provinces désiraient s'imposer elles-mêmes lorsqu'elles jugeaient qu'il y allait de leur avantage.

Aucune province n'a été lésée pour n'avoir pas conclu une entente de location fiscale. Ces ententes était purement facultatives.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Elles ne comportaient qu'un élément entièrement nouveau et vraiment important: la péréquation, à laquelle s'ajoutaient, bien entendu, certaines dispositions visant la stabilisation.

J'ignore si certains premiers ministres provinciaux ont eu la prémonition de ce qui allait se passer après 1956 ou 1957, mais certains d'entre eux ont apparemment voulu s'assurer un minimum. S'ils avaient pensé que le gouvernement libéral resterait au pouvoir, je suis certain qu'ils ne se seraient pas préoccupés de faire déterminer un minimum, car ils auraient anticipé le même genre de progrès, d'expansion et de croissance qui ont existé sous le règne libéral en 1956. Mais, prévoyant peut-être les événements de 1957, et craignant que les finances du pays soient mal administrées après cette date, ils ont insisté pour avoir un minimum qu'on a appelé la «stabilisation» et qu'on leur a assuré. Je n'étudierai pas la question dans les détails, nous n'en sommes pas saisis en ce moment. A la suite de ce qui s'est passé sous le gouvernement actuel, certaines des provinces ont dû miser dans une certaine mesure sur le programme de stabilisation, et il semble qu'elles en dépendront de plus en plus.

Au cours d'une célèbre campagne électorale, en 1957, on nous a déclaré que tout cela allait changer, que les relations fédérales-provinciales allaient connaître une nouvelle aurore, que si les conservateurs remportaient les élections, une harmonie inexistante jusqu'alors régnerait dans les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces, qu'on accorderait beaucoup plus de latitude aux gouvernements provinciaux, que leurs recettes seraient considérablement accrues et celles du Trésor fédéral, proportionnellement réduites. Bien entendu, pour réaliser toutes ces mesures, on puiserait dans les énormes excédents que les libéraux avaient eu la méchanceté d'accumuler au cours des années. Que ces grandes espérances ne se soient pas réalisées, ce n'est peut-être pas surprenant. Peut-être le mot «espérance» n'est-il plus celui qu'il faut et devrait-on simplement parler aujourd'hui de «souvenirs historiques».

Certains d'entre nous ont gardé souvenir de ces événements, et peut-être vaut-il la peine d'en rappeler quelques-uns aux membres du comité. Le 27 avril 1957, à Massey Hall, à Toronto, le premier ministre de l'Ontario a prononcé un discours lors du ralliement conservateur inaugural de la campagne électorale de cette année-là. Qu'a déclaré M. Frost? Il a déclaré ce qui suit:

> Nous avons été contraints d'imposer des taxes injustes à nos gens parce que le gouvernement fédéral ne s'est pas attaqué à nos problèmes...

Il ne dit pas «à ses problèmes», mais bien «à nos problèmes». Je poursuis:

...Ces taxes vont encore augmenter, à moins qu'on ne trouve une solution équitable au problème, et celui qui trouvera cette solution est justement ici sur l'estrade.

Cet homme est maintenant premier ministre du Canada. Il n'a pas trouvé, sinon indirectement, la solution au problème de M. Frost, comme tous les députés le savent bien et comme ils ont l'occasion de se le rappeler chaque fois qu'ils font aujourd'hui des emplettes dans un magasin de la province. En réalité, de tous ceux qui ont cueilli des fruits amers dans le jardin des promesses semées au cours de ce beau printemps de 1957, c'est le premier ministre sortant de l'Ontario qui a fait la récolte la plus abondante.

M. Drysdale: Quelle est la taxe imposée au Québec?

L'hon. M. Pickersgill: J'ignore quelle est la taxe qui est imposée au Québec: j'habite l'Ontario. Je sais que l'avènement d'un gouvernement tory au Canada devait prévenir l'imposition de cette taxe. Le premier ministre allait trouver un autre montant de 100 millions de dollars sans avoir recours à des taxes provinciales.

M. Benidickson: Il ne l'a pas fait.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai dit que ces grandes espérances s'étaient transformées en simples souvenirs historiques.

M. Pallett: Regardez autour de vous.

Une voix: On impose une taxe de 7 p. 100 en Colombie-Britannique.

L'hon. M. Pickersgill: Bien entendu, les gens de la Colombie-Britannique se sont laissés prendre par la même blague, et regardez où ils en sont aujourd'hui, ainsi que le député a pris la peine de le signaler.

On nous a dit qu'il y aurait une conférence fédérale-provinciale immédiatement après la tenue des élections de 1957. Ce serait la première initiative qui serait prise. Cette conférence n'a pas eu lieu avant le mois de novembre 1957. Or, plutôt que d'apporter une solution, le premier ministre s'est borné à dire des lieux communs à la séance d'ouverture. Ensuite, encouragés par les discours prononcés au cours de la campagne électorale, les premiers ministres provinciaux ont exposé ce que, selon eux, ils devraient recevoir du Trésor. C'est alors que le ministre des Finances, qui s'était mis à faire des calculs comme lui seul sait en faire au pays, leur a lancé une douche d'eau glacée. Il avait calculé combien il en coûterait au Trésor fédéral pour satisfaire aux demandes des provinces et il a communiqué ces chiffres aux premiers ministres en leur recommandant de s'en retourner chez eux. Ils ont promis de revenir en janvier.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai jamais recommandé à personne de s'en retourner chez lui.

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre ne convient pas que, dans son discours, il a plus ou moins invité les premiers ministres à s'en retourner chez eux, il est très mauvais juge —et c'est un fait, d'après moi—de l'effet que produisent ses exploits. De toute façon, ils sont venus ici mendier et ils s'en sont retournés chez eux pleurer. Cependant, on leur a laissé entendre qu'ils auraient une autre chance. Cette grande harmonie, cette entente, cet accord qui allait se réaliser, cette nouvelle ère d'amour fraternel et d'harmonie entre les premiers ministres provinciaux et l'État fédéral qui devait naître en 1957, c'est en 1958, lors de la prochaine conférence, que nous devions la connaître.

Nous savons ce que fut la conférence suivante. Elle s'est déroulée par télégraphe et même en l'absence de certains des premiers ministres, qui en eurent vent par les journaux. Le ministre leur a dit que, vu leurs grandes espérances, ils auraient un petit morceau et tout de suite. Ils ne seraient pas consultés. La chose serait soumise promptement au Parlement et c'était, selon les mots du ministre, non à cette occasion mais à des occasions précédentes, à prendre ou à laisser.

Évidemment, il s'agissait d'argent; il s'agissait d'un peu plus d'argent. Ils le prirent donc. Tout cela se passait avant les élections de 1958; et ce fut tout pour eux. Suivit la grande période des groupes d'étude du ministre, période qui s'est prolongée. Mais on s'est rendu enfin compte que l'affaire ne pouvait souffrir d'être remise davantage et, en 1960, on convoqua de nouveau les premiers ministres à Ottawa pour une autre ronde. Avant de venir, les premiers ministres se sont informés s'il s'agissait d'améliorer les ententes existantes, qui étaient si terribles avant 1957, mais qui se poursuivaient toujours depuis. Le ministre a répondu: «Oh non! Toutes ces ententes sont en vigueur. Il s'agit de prévoir la prochaine période, à partir du 31 mars 1962». Les premiers ministres sont arrivés, espérant apprendre quelque chose sur les intentions du gouvernement fédéral. Eh bien! ils n'ont pas obtenu d'idée, ni de suggestions détaillées, mais une assurance—et ici je veux lire et consigner au compte rendu cette assurance, car jamais dans l'histoire de notre pays, un premier ministre n'a donné de si solennelles assurances aux gouvernements provinciaux. On la trouve à la page 10 du compte rendu de la conférence fédérale-provinciale de 1960. Elle

figure dans l'allocution que le premier ministre a prononcée à l'ouverture, à titre de président. Voici:

Je désire, par ailleurs, établir très clairement au nom du gouvernement fédéral que, quelle que soit la décision qui sera prise en définitive, il faut sauvegarder le principe de la péréquation.

La péréquation, qui constitue le deuxième élément de l'entente, est un versement du gouvernement fédéral aux provinces en vue d'établir le revenu par tête provenant des trois impôts perçus aux taux normaux au même niveau que le rendement moyen par tête dans les deux provinces où le rendement par tête est le plus élevé. Ce principe revêt une importance primordiale pour les provinces où la capacité d'imposition est relativement faible.

On peut signaler, à cet égard, que les arrangements antérieurs ne reconnaissaient pas explicitement le principe de la péréquation, bien que ce dernier fût, dans une certaine mesure, implicitement compris dans la formule des versements de tant par habitant.

Puis, les paroles que voici:

Je désire souligner de nouveau que le gouvernement fédéral continue d'adhérer fortement au principe de la péréquation et de l'aide financière à accorder aux provinces dont les revenus et la capacité d'imposition sont inférieurs à ceux des provinces plus aisées.

Qu'est-il advenu de cet engagement? J'en parlerai dans la deuxième tranche de mes observations.

LA PROCÉDURE

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. l'Orateur: Avant de quitter le fauteuil, je demande l'autorisation de déposer le deuxième rapport, en anglais et en français, du comité spécial institué pour examiner avec l'Orateur la procédure de la Chambre.

Des voix: D'accord!

M. Benidickson: Y aura-t-il un débat sur le rapport?

M. l'Orateur: Si la Chambre autorisait une motion portant examen du rapport par la Chambre, et qui serait inscrite dans le *Feuilleton* de demain, le rapport pourrait être étudié alors, si la Chambre le désire.

M. Benidickson: Elle permettrait d'agir ainsi.

L'hon. M. Pickersgill: Je crois comprendre qu'elle sera inscrite dans les *Procès-verbaux* afin que tous les députés puissent la lire demain avant que nous ne l'abordions. Il me semble qu'il serait logique d'agir ainsi.

M. l'Orateur: Avec l'assentiment de la Chambre, la motion portant approbation du rapport sera inscrite aux *Procès-verbaux* de sorte que tous les députés l'aient pour demain.

Des voix: D'accord!

(La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 7 h. 30.)

[L'hon. M. Pickersgill.]

Reprise de la séance

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ACCORDS RELATIFS À LA PERCEPTION DES IMPÔTS, LES SUBVENTIONS ANNUELLES, ETC.

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M. Fleming portant 2e lecture du bill nº C-122 permettant au ministre des Finances de faire des paiements aux gouvernement des provinces et autorisant le gouvernement du Canada à conclure avec les gouvernements des provinces des accords relatifs à la perception des impôts.

L'hon. M. Pickersgill: Lorsque nous avons levé la séance pour le dîner, je venais de donner lecture de l'engagement que le premier ministre a pris le 25 juillet et qui se trouve dans le compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1960. A l'époque, je m'étais déclaré fortement en faveur de cette promesse. J'ai renouvellé mon appui au comité et je veux qu'il soit bien clair, encore une fois, qu'il n'y a pas de meilleure définition de la péréquation que celle que le premier ministre a donnée. S'il s'en était tenu à la position qu'il a adoptée le 25 juillet 1960, lorsqu'il a pris cet engagement solennel envers les provinces, nous n'aurions pas eu, je crois, le long débat dont la Chambre a été la scène aujourd'hui. Bien que tous les gouvernement provinciaux désirent sans doute une plus grande part des recettes fiscales, ils reconnaîtraient tous, à l'instar des membres de l'opposition, que cette péréquation se fonde sur des principes justes et équitables. Ce sont les principes que le gouvernement a acceptés durant quatre ans.

Il est un autre aspect de cette question que je ne voudrais pas oublier. Il est vrai que, en 1958, le gouvernement a accru le montant des versements de péréquation pour l'année financière 1958-1959 et pour les années subséquentes jusqu'à cette année. Le gouvernement actuel n'a changé sous aucun rapport la base établie en 1956 sur la recommandation de MM. St-Laurent et Harris. Il a, il est vrai, accru le montant et cette augmentation a reçu incontestablement un fort bon accueil des gouvernements provinciaux. C'était bien loin, sans doute, de ce qu'ils auraient aimé recevoir. J'ajouterai ici, entre parenthèses, et cela en présence d'un ancien premier ministre provincial, que tant que nous vivrons en cette vallée de larmes où l'homme n'est pas parfait, nous ne trouverons jamais un gouvernement provincial satisfait de la part qui lui est faite du revenu global. Pour les satisfaire, il faudrait, je le crains, sacrifier bien des services nationaux. Quiconque à la moindre expérience dans ce domaine doit d'admettre.

En 1956, tous les premiers ministres admirent que la nouvelle formule marquait un immense progrès; même M. Duplessis, jusque-là intransigeant, l'admit et accepta de prendre l'argent. Heureusement pour lui, car sans cela, il n'aurait pu tenir longtemps. Heureusement aussi pour la population du Québec. Il reste que chacun des premiers ministres à la conférence reconnut que la nouvelle formule de péréquation était infiniment supérieure à l'ancien régime de location des domaines fiscaux. On peut dire, je pense, qu'aucun premier ministre n'aurait voulu admettre carrément qu'il avait reçu assez. En y repensant, peut-être n'avaient-ils pas reçu tout à fait assez. Je ne voudrais pas pousser ce raisonnement trop loin. Peut-être que dans les circonstances, il aurait été préférable d'accorder un dividende un peu plus considérable.

Je parle toutefois du principe et, jusqu'ici, je le répète, c'est ce principe qui est à l'honneur. Le présent gouvernement a augmenté sensiblement le montant en 1958. Il a fait autre chose en 1958 et je n'ai jamais cessé de lui tirer mon chapeau à cet égard. J'ai parlé au nom de mon parti lorsque la Chambre fut saisie de cette mesure la première fois et j'ai dit que nous l'approuvions. J'en ai félicité le gouvernement et je n'ai cessé de l'en féliciter depuis. C'est à peu près la seule décision du présent gouvernement que j'appuie de tout cœur et vu que c'est la seule, j'hésite d'autant moins à l'en féliciter. Je veux parler des subventions de redressement accordées aux provinces de l'Atlantique. Du point de vue théorique et du point de vue pratique il aurait été plus judicieux d'adopter des suggestions comme celles de M. Henry Hicks et de l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick (M. Flemming), maintenant député à la Chambre, suggestions préconisant des paiements calculés en fonction d'un principe. Je crois que ce serait mieux que des montants fixes. J'estime également qu'il faudrait appliquer ce système en théorie—j'espère que cela n'arrivera jamais en pratique—à toutes les provinces qui se trouvent dans les mêmes conditions. La base en serait ainsi plus large et plus solide. Je ne cherche pas à embarrasser le ministre des Forêts (M. Flemming), mais je ne crois pas qu'il me désapprouvera. Bien des gens des provinces de l'Atlantique partagent mon point de vue. Quoi qu'il en soit, le même but pour ainsi dire a été atteint par ce qu'on a fait.

Le gouvernement avait fait ressortir à l'époque que le régime de péréquation à lui seul ne suffisait pas à combler les besoins spéciaux des provinces de l'Atlantique et qu'il fallait—et j'insiste là-dessus—quelque chose de plus. Les deux choses ont été bien séparées. En exposant l'affaire à la Chambre, le ministre a insisté sur le fait que les deux choses étaient séparées et distinctes, et que le nouveau gouvernement avait fait quelque chose de neuf. La mesure était nouvelle et digne d'éloges. Je doute que le gouvernement l'aurait appliquée aussi rapidement s'il avait disposé alors de la majorité qu'il a eue après le 31 mars 1958. Toutefois, cela devient de la conjecture et je ne dois pas m'engager sur ce terrain. Je dois signaler qu'il n'a rien fait pour les provinces depuis lors. Après avoir obtenu cette majorité il a fait la sourde oreille aux provinces jusqu'à ce qu'il se décide à convoquer la deuxième conférence en 1960, sans présenter autre chose aux provinces qu'un petit nombre de lieux communs platoniques.

Puis est venue la débâcle d'octobre. Voici ce qui s'est passé en octobre. Je suppose que c'est arrivé un jour où le ministre des Finances (M. Fleming) avait mal dormi, où il avait songé à ses déficits successifs et à la terrible situation où il avait plongé les finances du pays. De toute façon, le gouvernement a décidé de revenir en arrière jusqu'à 1867. Il a déclaré: «Fini le progrès, finies les améliorations au rythme de la croissance du pays, finis les relèvements selon l'augmentation de la population. Vous recevrez 220 millions de dollars cette année et c'est tout ce que vous obtiendrez dorénavant. Bien entendu, nous ne disons pas que c'est irrévocable; ce n'est qu'une proposition. Nous espérons que vous prendrez bien les choses, que vous vous entendrez pour vous partager cette somme comme bon vous semblera.» Voilà comment on instaure l'harmonie: on jette un os à une bande de...—peut-être ne devrais-je pas qualifier ainsi les premiers ministres. Peut-être vaudrait-il mieux de ne pas pousser trop loin cette analogie et laisser à chaque député l'occasion d'y aller de ses observations. Dire à dix premiers ministres provinciaux—question d'essayer de favoriser l'harmonie: «Voici un montant d'argent; partagez-vous-le», c'est choisir le meilleur moyen de semer la discorde. C'est un moyen absolument infaillible; il ne peut faire autrement que réussir et, de fait, il a réussi en l'occurrence, mais non pas dans le sens prévu par le gouvernement. Faute d'harmonie, ce dernier a du moins obtenu l'unanimité. Comme l'a dit le chef de l'opposition (M. Pearson) à l'étape de la résolution, les premiers ministres des provinces n'ont cessé de renchérir les uns sur les autres dans leur condamnation du gouvernement pour la façon dont il les avait traités à cette conférence. Nous nous souvenons tous de l'anthologie qui a paru dans le *Star* de Toronto à ce sujet. Le

ministre des Finances s'en souvient très bien. Il ne manque jamais de pousser les hauts cris chaque fois qu'il en est question. Mais, on pouvait y voir, noir sur blanc, ce que chacun a dit à ce sujet. Point n'est besoin de consigner de nouveau ces propos au hansard, puisqu'ils y figurent déjà, dans les pages du 11 juillet dernier, que tout le monde peut consulter.

L'hon. M. Chevrier: Condamnation unanime.

L'hon. M. Pickersgill: Comme mon honorable ami le chef suppléant de l'opposition vient de le dire, ce fut une condamnation unanime. Le gouvernement en est devenu quelque peu nerveux. Puis, on a pressé M. Frost de présenter son budget en janvier. Or, prenant la parole à l'assemblée législative, un jour du mois de janvier, M. Frost a déclaré: «Il m'est impossible de présenter un budget, parce que le gouvernement d'Ottawa ne peut se décider sur ce qu'il doit faire, et je ne saurais présenter un budget tant que je ne saurai pas ce qu'il va faire.» Nous avons alors posé les questions habituelles qu'il est du devoir de l'opposition de poser, et nous avons reçu la réponse que le gouvernement est accoutumé de nous donner et qui n'est guère éclairante, à savoir qu'il nous fournirait les précisions voulues en temps utile, si nous nous montrions bons garçons.

Le lundi suivant devait être consacré à l'étude des crédits. Apparemment, le ministre des Finances ou quelque autre membre du gouvernement a eu vent ou a pressenti que l'opposition allait peut-être demander un vote de confiance au sujet des relations fédérales-provinciales. Quel brouhaha n'y a-t-il pas eu cette fin de semaine-là! Le ministre pouvait à peine se contenir, durant la séance du lundi en question. Bien entendu, il ne pouvait s'asseoir dans le coin, mais à tous autres égards il se comportait comme le petit Jack Horner. Brusquement, le chat est alors sorti du sac, c'est-à-dire cette lettre aux premiers ministres. Ils n'avaient pas eu le temps d'en prendre connaissance à ce moment-là. L'auteur ne s'est pas fié à la poste ni aux télégrammes du National-Canadien. Il l'a fait connaître par l'entremise du Parlement. Cette lettre disait aux premiers ministres des provinces qu'une autre conférence aurait lieu et que le père Noël n'était pas encore mort après tout, puisqu'il apporterait ce qu'on a appelé un facteur de croissance dans la péréquation. Nous étions en plein débat, monsieur l'Orateur; or, au Canada, dans le bon vieux temps, les débats de la Chambre servaient à éclairer un sujet ou à informer...

M. Bell (Carleton): L'honorable représentant a changé cela.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Non. Cela a changé en juin 1957.

M. Bell (Carleton): Non, c'est l'honorable représentant qui a tout changé.

L'hon. M. Pickersgill: Ce fut changé en juin 1957. Des débats comme celui que nous avons eu aujourd'hui à un autre sujet tendent, de toute évidence, à embrouiller les questions à l'étude; néanmoins, nous avons demandé au ministre des Finances...

M. Pallett: L'honorable député a eu la parole presque toute la journée.

M. Ricard: Quand a-t-on appliqué la clôture?

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Pickersgill: Nous avons demandé au ministre des Finances et au premier ministre pendant quelques jours...

M. Ricard: Quand a-t-on appliqué la clôture?

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande simplement, monsieur l'Orateur, si vous ne serez pas obligé, dans les circonstances, de rappeler le député à l'ordre. Je disais donc...

M. Ricard: Que disiez-vous donc? Dites-nous ce que vous disiez.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député qui a la parole a droit à ce qu'on l'entende sans l'interrompre.

M. Ricard: Allez-y!

L'hon. M. Pickersgill: Je disais donc que nous essayons de découvrir ce que signifiait l'expression «facteur de croissance». Nous avons eu recours à tous les moyens dont dispose une opposition pour en obtenir la définition. Nous n'en avons pas obtenu. Il me semble qu'il n'y a qu'une seule raison pour laquelle nous n'avons pas obtenu de définition, et c'est que le gouvernement n'avait aucune idée de ce qu'allait être le facteur de croissance. Il devait faire face, comme si souvent, à un délai qu'il fallait observer, tout comme celui qui prend fin dans trois ou quatre jours à l'égard de la présidence du National-Canadien. Il devait donc faire face à une date limite. Puis, au dernier moment, juste à l'instant où l'horloge allait sonner douze coups, il a fallu produire quelque chose. On a donc découvert le «facteur de croissance». Mais le gouvernement ne savait pas exactement ce qu'il serait. Il n'a même pas décidé quelle sorte de fertilisant on emploierait à ce moment-là.

M. Cardiff: On en emploie beaucoup en ce moment.

L'hon. M. Pickersgill: Tout ce que le gouvernement savait, c'est que s'il ne démordait pas du principe proposé en octobre, soit ce montant de 220 millions de dollars, sans plus, tout le pays se dresserait contre eux et celui qui mènerait le mouvement serait le premier ministre d'Ontario. Il fallait donc faire quelque chose. Lors de la conférence de février, le gouvernement a donc conçu le programme qu'il nous soumet maintenant et que je tâcherai d'analyser très brièvement sans mentionner de données statistiques.

Je crois qu'il faut commencer par dire que le gouvernement était très agacé par certaines conséquences du programme de péréquation. Il était irrité de ce qu'on versait à titre de péréquation un montant considérable au gouvernement de Québec. D'une façon ou d'une autre, ils ne semblent pas avoir le même enthousiasme pour le gouvernement de Québec qu'aux mois de mai et juin 1960. Je ne sais pourquoi, mais ils ne l'ont plus.

Le gouvernement était également fort irrité à plus d'un point de vue par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il estimait devoir lui donner une leçon. Il était apparemment outragé de ce que le gouvernement de l'Alberta touche lui aussi, un versement de péréquation considérable et il estimait qu'il fallait faire quelque chose à cet égard, parce qu'il considérait apparemment l'Alberta comme trop riche pour le mériter.

On s'inquiétait aussi de ce que, d'une façon ou d'une autre, sans dépenser beaucoup d'argent, il fallait encore gratter un peu et trouver quelque chose pour le premier ministre de l'Ontario. Non pas, évidemment, ce qu'on avait promis. En tout cas, pas ce que la publicité avait promis en 1957, mais un dividende quelconque. Après quatre ans, il commençait à devenir passablement nerveux et ne voulait même plus se contenter de la taxe de vente, à moins qu'il obtienne davantage du Trésor fédéral; non directement, car l'Ontario n'obtenait rien directement, mais indirectement du gouvernement fédéral qui devait se retirer de ce domaine pour le lui céder sans qu'il en coûte davantage au contribuable.

Ils ont donc mis au point un système qu'ils étaient heureux d'appeler péréquation mais qui n'en était qu'un simple travestissement. Au lieu d'égaliser les revenus de façon que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, soient traités également, ils ont décidé de fonder leurs calculs sur la moyenne nationale. Quel en a été l'effet? C'est l'une des formules qu'on avait étudiées en 1955 et 1956—je le sais fort bien—et qu'on avait rejetée parce qu'elle était si injuste. Mais le gouvernement a décidé de l'essayer. Ils ont obtenu les résultats qui ont été si défavorables aux provinces les plus pauvres—de fait, la moitié des provinces—qu'ils n'ont simplement pas osé la produire seule.

Malgré tout, cela ne faisait pas assez de tort à la position de l'Alberta. Par conséquent, ils ont pensé à adopter une sorte d'imposition sur les ressources naturelles. Ils ont obtenu des chiffres mystérieux du Bureau fédéral de la statistique, chiffres qu'ils ont mêlés au tout, mélangés encore un peu, et ils ont fait sortir de la machine un chiffre pour voir comment ça marcherait. Ça faisait l'affaire en ce qui concerne l'Alberta et la Colombie-Britannique. On réduisait leur part. Naturellement, cela a amélioré fort sensiblement la position de l'Ontario et amoindri celle de Québec, ce qu'ils étaient très désireux de faire. Tout cela aurait été très bien, mais il y avait réduction aussi au Manitoba. Ils ne voyaient simplement pas comment ils pouvaient réduire la part du Manitoba.

M. Benidickson: Cette province suivait John, à ce moment-là.

L'on. M. Pickersgill: Après tout, elle avait un gouvernement tory. Il leur a donc fallu remettre le malaxeur en marche encore une fois et voir s'ils ne pourraient pas y ajouter un autre facteur quelconque et obtenir un résultat qui serait convenable au point de vue politique. Que ce fut juste ou non, que ce fut fondé sur un principe ou non, peu importait pourvu que cela ait un bon effet politique.

Alors ils ont dit: «Eh bien, si une province obtient moins sous notre nouveau régime qu'elle obtenait sous l'ancien, qu'elle conserve l'ancien.» Voilà qui réglait le cas du Manitoba. Or, cela n'a pas fait l'affaire du Manitoba, comme je vais l'indiquer dans un instant, mais au moins, cela n'a pas rendu la situation du Manitoba aussi mauvaise qu'elle aurait pu l'être autrement. Mais, bien entendu, cette formule avait le terrible désavantage de s'appliquer aussi au Québec et à la Saskatchewan.

Qu'est-il arrivé, parce qu'on a eu recours à toutes ces fumisteries au lieu de s'appuyer sur un principe? Tous ces divers facteurs ont été mélangés en vue d'obtenir sans frais, ou à très peu de frais pour le Trésor, un résultat prévu d'avance. Ensuite, il y avait un autre truc pour les provinces de l'Atlantique. Bien entendu, aux termes de cette nouvelle formule de péréquation, elles devaient recevoir beaucoup moins que ce qu'elles auraient touché sous l'ancienne. Aussi le ministre a dit: «Donnez-leur dix autres millions de dollars au titre des subventions aux provinces de l'Atlantique, et appelez ça de la péréquation. Mélangez tout cela ensemble. Vous pourrez dire, après avoir mélangé la péréquation, les subventions aux provinces de l'Atlantique et tout le reste, qu'elles n'obtiendront rien de moins qu'auparavant.» Nous nous souvenons du jour où le

premier ministre a présenté les subventions aux provinces de l'Atlantique. Tout d'abord, il a dit que ces subventions étaient distinctes de la péréquation. Elles étaient...

Une voix: Vous les avez approuvées.

L'hon. M. Pickersgill: Nous les avons approuvées et nous les approuvons toujours. Il a dit que c'était quelque chose de différent, quelque chose dont on avait besoin, tout à fait à part de la péréquation. Mais aujourd'hui, ces subventions sont dans le mélange, dans la salade, et brassent dans la machine.

Tout cela a eu des effets merveilleux car on a vraiment obtenu un résultat épatant pour l'Île du Prince-Édouard et pour la Nouvelle-Écosse; à ce moment-là, c'était une très grande amélioration. Pour Terre-Neuve aussi, il y avait une certaine amélioration, notamment lorsqu'on a tenu compte de quelque chose qui n'aurait jamais dû avoir le moindre rapport avec le programme: ce qui revient à Terre-Neuve, comme un droit constitutionnel, en vertu des conditions de l'union, qu'on a aussi réussi à mêler dans la formule.

Cependant, les ententes ont eu un effet magnifique: elles ont vraiment réduit la part du Nouveau-Brunswick. Ce qu'on a donné d'une main, on s'est empressé de l'enlever de l'autre. Pour quelque raison, le Nouveau-Brunswick a subi une baisse de popularité auprès du gouvernement actuel après le mois de juin 1960. On a donc joué un autre petit tour politique de rien du tout dans ces ententes.

Qu'en résulte-t-il? Le résultat, nous pouvons le constater en consultant les tableaux que le ministre nous a présentés le 11 juillet: la différence entre l'ancien programme, et le nouveau programme pour cette année, s'élève à environ 17 millions de dollars. Le Trésor devra décaisser 17 millions de dollars de plus qu'auparavant. L'Ontario obtient 18 millions de dollars de plus, tandis que les autres provinces perdent un million. Fondamentalement, voilà ce qui est arrivé. On n'a qu'à consulter les tableaux pour s'en rendre compte.

M. Benidickson: Mais l'Ontario n'a pas obtenu 100 millions de dollars.

L'hon. M. Pickersgill: Bien entendu, l'Ontario a obtenu beaucoup moins que ce que «cet homme»—pour reprendre les paroles du premier ministre de l'Ontario que j'ai déjà citées—allait lui verser. Et qu'a fait M. Frost? Une fois le nouveau programme exposé, il a présenté son budget. Il a décidé que les enfantillages étaient finis. Il a présenté son budget et, comme monument à la mémoire du gouvernement Diefenbaker-Fleming, il a établi la taxe de vente. Homme politique imbu du sens des réalités, il a bien pris soin de signaler qu'il n'était pas responsable de l'imposition de cette taxe de vente, mais le blâme devait en être imputé à quelqu'un d'autre. Compte tenu des espérances qu'il pouvait légitimement nourrir, sans doute le blâme réside-t-il ailleurs. Considérons le résultat de chaque province en particulier. La Colombie-Britannique et l'Alberta, puisqu'elles excèdent la moyenne nationale recevront effectivement moins l'an prochain qu'elles ne reçoivent cette année. Le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan recevront exactement ce qu'ils auraient reçu si l'on n'avait pas modifié les ententes. La part du Nouveau-Brunswick n'augmentera guère: l'augmentation sera pas mal moins d'un million de dollars. Les trois autres provinces de l'Atlantique obtiendront beaucoup plus pour le moment. Je le répète, la province qui y gagne beaucoup, c'est l'Ontario. Si le gouvernement fédéral avait jugé bon de recommander une augmentation de la part des recettes fiscales que reçoivent les gouvernements provinciaux, s'il s'était cru capable de faire cette offre, et si, à cette fin, il avait mis au point une formule conforme aux normes de la justice, je ne le disputerais pas aux provinces; mais personne n'osera prétendre, je pense, qu'en augmentant le montant total de 17 millions de dollars, et qu'en versant 18 millions de plus à une seule province, on favorise cet esprit de justice, ce respect des règles du jeu, ou ces relations harmonieuses que le premier ministre avait promises à la condition que le gouvernement précédent soit détrôné.

Je voulais dire quelques mots de la réaction des divers premiers ministres provinciaux à l'égard de cette proposition, mais j'ai déjà parlé trop longtemps. Toutefois, la plupart des premiers ministres ont la parole facile et ils ont déjà fait connaître leurs opinions. Ils ne sont pas charmés. Il n'en est pas un qui se soit dit satisfait. Comme je l'ai dit tantôt, il ne faut pas s'y attendre. Contrairement au ministre des Finances (M. Fleming) et au premier ministre (M. Diefenbaker) qui croyaient qu'il leur suffirait de rencontrer les premiers ministres provinciaux autour d'une table pour les rendre heureux, je n'ai jamais pensé que c'était possible. A mon avis, les députés ministériels ont changé d'avis maintenant. Autrement, je leur recommanderais de rencontrer M. Bennett encore une fois, s'ils peuvent le trouver. Ils pourraient voir d'autres premiers ministres aussi. Ainsi, rien ne me ferait plus plaisir que d'écouter à la porte lorsque le premier ministre de l'Alberta exprime franchement son opinion sur la manière dont sa province a été traitée par le présent gouvernement. S'il est un gouvernement qui a été loyal, pour ne pas dire servile, envers le présent gouvernement, c'est bien le gouvernement du Manitoba et pourtant il n'a reçu pour toute récompense que

des coups, des retards, des manques d'égards. On semble se dire que l'on peut compter sur le bon vieux Duff. Il a dit: «Où Dief ira, Duff suivra». Il n'est donc pas nécessaire de faire quoique ce soit pour lui. Voilà, semble-t-il, de quelle attitude bénéficie le Manitoba et cette attitude semble s'exprimer, si je puis dire, dans le traitement réservé au Manitoba dans toute cette affaire. Connaissant la façon dont le gouvernement aborde ces problèmes, on ne saurait lui reprocher d'adopter pareille attitude à l'égard du gouvernement de la Saskatchewan, mais on se serait attendu à plus de ménagements pour le pauvre Duff.

J'ai un autre point à souligner. A l'étape de l'étude de la résolution, le ministre des Finances, sur cette question, y est allé de quelques prétentions, empreintes de la modestie et de l'exactitude qui lui sont coutumières. Je m'y arrête un instant. Le ministre a dit ce qui suit, comme en fait foi la page 8194 du hansard.

> Même si l'essence des ententes actuelles s'est ainsi grandement améliorée, du point de vue financier, le gouvernement a reconnu la faiblesse du régime de location des impôts qu'il a hérité, tant du point de vue provincial, que fédéral, ce qui a renforcé sa conviction qu'il fallait envisager la question d'un nouveau point de vue, de façon à donner une plus grande liberté et responsabilité aux gouvernements des provinces, méthode qui est d'ailleurs compatible avec la Constitution.

On me permettra de dire que le présent gouvernement n'a pas du tout hérité du régime de location des domaines fiscaux. Ce régime, en tant que système de redistribution des revenus, a été mis de côté par l'ancien gouvernement en 1956 et remplacé par la péréquation. C'est ce qu'a fait l'ancien gouvernement et aucune province n'y a été perdante, qu'elle ait conclu ou non une entente de location fiscale. A partir de 1956, ce régime n'a été qu'une mesure de convenance, rien de plus. C'était une mesure de rechange dont les provinces pouvaient tirer avantage si elles le désiraient. Aucune province n'était obligée de l'accepter pour bénéficier de la péréquation. Tout cela, le ministre des Finances le sait très bien et, pourtant, il nous débite des sornettes. MM. Drew et Duplessis avaient un argument en 1945 et 1946 quand ils ont déclaré que, pour jouir des avantages de ce programme, ils étaient obligés de signer une entente. Mais l'ancien régime avait mis tout cela au rancart en 1955 et 1956.

M. Ricard: Qu'avez-vous dit alors?

L'hon. M. Pickersgill: En 1955 et 1956, j'ai appuyé la mise au rancart du régime de location des domaines fiscaux en faveur de la péréquation, mais à ce moment-là, le ministre des Finances et la plupart de ses collègues qui siégeaient à la Chambre se sont opposés au changement. Le fait est qu'à compter du 1er avril 1957, le régime de location des domaines fiscaux n'a plus été qu'une mesure de convenance. Il n'existait plus d'ententes sauf avec les gouvernements provinciaux qui voulaient de telles ententes parce que leur population s'opposait à la double imposition.

Il n'y a qu'une façon d'expliquer que le gouvernement actuel ait abandonné les arrangements en faveur de ce régime de perception d'impôt: le ministre, ployant sous les déficits, voulait obtenir une diminution statistique de ses dépenses et de ses déficits et créer une nouvelle statistique qui soit à son avantage. C'est la seule raison pour laquelle les provinces qui ne veulent pas abandonner le système commode de la location des domaines fiscaux se voient refuser le maintien de ces arrangements. Le nouveau régime ne changera rien. Quelle différence y aura-t-il si les impôts sont fixés par l'Assemblée législative du Manitoba, par exemple, et perçus par le gouvernement fédéral? Aucune sauf que le ministre pourra affirmer qu'il a économisé ainsi deux ou trois millions de dollars et que les provinces ont grossi leur budget. Le ministre se vantera que c'est une réelle économie, mais ce ne sera pas vrai. C'est un truc politique trop facile!

Le ministre prétend aussi que la mesure apportera aux provinces une plus grande liberté. En fait, en vertu des arrangements actuels, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan n'ont pas de liberté. Je choisis ces trois provinces parce qu'elles touchent plus aux termes des anciens arrangements qu'elles ne toucheront aux termes des nouveaux. Elles devraient hausser leurs impôts de façon astronomique pour y gagner.

En relevant les impôts, on ne ferait que permettre au ministre de réaliser des économies appréciables. En d'autres mots, le nouveau régime n'a pas d'autre effet que de placer le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan dans une impasse où elles ne se trouvaient pas sous l'ancien régime de péréquation. C'est également vrai au fond dans le cas des provinces atlantiques; le ministre s'en est aperçu s'il a eu le temps de lire la correspondance que le premier ministre a déposée l'autre jour.

L'hon. M. Fleming: C'est absolument faux.

L'hon. M. Pickersgill: On verra à la page 8195 du compte rendu comment le ministre a exprimé l'aspect le plus fallacieux de toute cette histoire. En voici un résumé. Bref, les provinces reprendraient leurs droits et leurs responsabilités constitutionnelles en ce qui a trait à l'imposition et au prélèvement des impôts qu'il leur sied.

Disons tout d'abord qu'aucune province n'a jamais renoncé à aucun de ces droits.

Une voix: Que faites-vous de la loi sur les mesures de guerre?

L'hon. M. Pickersgill: Même pas sous l'empire de la loi sur les mesures de guerre. Dans toute notre histoire, aucune province n'a jamais, sous aucun régime, renoncé à son droit constitutionnel de prélever des impôts. Il est vrai qu'en retour de ces versements considérables, qui, dans chaque cas, dépassaient ce que la province aurait pu lever elle-même avec un taux d'imposition équivalent, les provinces acceptaient volontairement de ne pas imposer . . .

M. Ricard: Plaît-il?

L'hon. M. Fleming: Il fend les cheveux en quatre.

L'hon. M. Pickersgill: C'est le ministre qui ose dire cela.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député s'amuse à fendre les cheveux en quatre.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre, dont je viens de scruter quelque peu les paroles, m'accuse de fendre les cheveux en quatre. Je lui dirai que la preuve qu'aucune province ne s'est jamais départie de l'un quelconque de ses droits constitutionnels, c'est que Québec n'aurait pas participé à ces ententes si elles avaient menacé ses droits. Chose certaine, on n'aurait pas enlevé des droits à certaines provinces et non à d'autres. Le fait est qu'en 1947, le gouvernement dans sa sagesse jugea bon d'offrir ce qui pouvait être accepté ou rejeté dans ce domaine de location fiscale et, dans chaque cas et pour chaque province, ce qu'on a payé pour elle était beaucoup plus que ce que la province aurait pu prélever sous forme d'impôts dans ce domaine. Ce sont les faits.

M. Ricard: A prendre ou à laisser.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, l'honorable représentant a parfaitement raison. C'est exactement ce qui s'est passé. Il n'y avait aucune contrainte. Les provinces étaient libres d'accepter ou non. Mais ce qu'elles pouvaient prendre ou laisser, c'était un chiffre établi après deux années de discussions minutieuses, un chiffre à peu près 50 p. 100 plus élevé que celui qu'on avait proposé à la première conférence de 1945, un chiffre qui dépassait largement tous les rêves, les espoirs ou les prévisions de tous les premiers ministres des provinces. C'était le plus grand progrès réalisé. Bien entendu tout n'était pas parfait et il subsistait les imperfections dont j'ai parlé. J'ai essayé d'être très juste, j'ai signalé qu'à diverses étapes ces imperfections ont été éliminées et j'affirme qu'on aurait dû en éliminer davantage. Je suis persuadé qui si M. St-Laurent et un de ses ministres avaient à refaire cela, ils n'abandonneraient pas le principe. Nous serions demeurés fidèles à de sains principes mais nous aurions amélioré le programme.

Le ministre a dit que les provinces reprendraient leurs droits constitutionnels et leur responsabilité de décréter et de modifier leurs impôts selon leur bon plaisir. Il est vrai que l'Ontario peut avoir recours aux impôts qu'elle désire. Elle en a décrété un parce qu'elle ne pouvait obtenir ce que lui avait promis le gouvernement actuel, et comme nous le savons, elle ne s'est pas cachée pour le dire. Même les gens des autres provinces qui viennent dans la capitale contribuent à combler le déficit engendré par les espoirs déçus de M. Frost qui s'était fié aux belles promesses formulées au printemps de 1957.

On nous offre ici un piètre travesti pour remplacer un régime fondé sur la justice, lequel régime le premier ministre avait promis solennellement de conserver le 25 juillet 1960. Tout le monde croyait qu'il resterait en vigueur. On nous a présenté une macédoine, une salade, fabriquée politiquement pour servir les fins du gouvernement actuel, ne reposant sur aucun principe et fondée sur un «facteur de croissance» que le gouvernement lui-même ne pouvait définir trois semaines après avoir inventé l'expression.

Nous avons obtenu dans ce plan non seulement la substitution d'arrangements bien inférieurs à des arrangements justes et équitables, mais aussi la répudiation d'un engagement solennel formulé par le premier ministre aux premiers ministres de toutes les provinces en juillet 1960. Je déclare que pareille mesure ne mérite pas l'appui de la Chambre et quant à moi je ne pourrais me résigner à l'appuyer.

M. Walter Pitman (Peterborough): Monsieur l'Orateur, nous avons été choqués et déçus de constater, cet après-midi, que le ministre des Finances (M. Fleming) n'a rien voulu ajouter à ce qu'il a déjà dit, il y a quelques mois, à propos des relations fédérales-provinciales en matière fiscale. Aucune discussion n'a eu lieu là-dessus depuis trois mois. On a donné à entendre aux honorables députés—et la population a certainement cru, je crois—que la question ferait l'objet de bon nombre de concessions, de négociations, et que les idées et les conceptions des premiers ministres des provinces seraient prises en considération. On croyait que leurs arguments et propositions seraient comparés à ceux du ministre des Finances et de ses spécialistes et que, de cet amalgame, de cette longue période de réflexion et d'examen de conscience, sortirait une nouvelle proposition.

Et pourtant, alors que deux provinces seulement bénéficieront de cette proposition et bien que sept des premiers ministres provinciaux s'y soient opposés, le ministre des Finances décide de ne rien dire. On pourrait presque croire que les mots qui figurent au bas des armoiries du Canada ne sont plus: «A mari usque ad mare», mais: «A prendre ou à laisser».

Nous espérions qu'il y aurait une discussion détaillée cet après-midi et ce soir, mais, il n'y en aura pas du tout, de sorte que, semble-t-il, nous en sommes de nouveau au point où nous étions en juin, à l'étape de la résolution.

Je ne vais pas prendre le temps de la Chambre pour lire ce que les premiers ministres provinciaux ont dit à ce propos, ni pour énumérer des données statistiques ou citer des éditoriaux de journaux. Je voudrais simplement signaler les trois grands principes que violent ces propositions, selon nous. Tout d'abord, elles n'assureront pas, au cours des ans, assez d'argent aux provinces pour leur permettre de remplir leurs obligations constitutionnelles. En second lieu, elles ne garantiront pas qu'un particulier vivant dans telle partie du Canada aura la même chance de bénéficier des divers services qu'un autre particulier vivant dans telle autre partie du Canada. Finalement, elles sont la négation du principe selon lequel le gouvernement fédéral doit assumer la responsabilité de la planification fiscale et monétaire à l'échelon national, afin d'assurer au pays le plein emploi et un meilleur niveau de vie.

Lorsque le premier ministre nous a fait remonter le cours de notre histoire cet après-midi et qu'il nous a raconté avec une certaine justesse, bien qu'en déformant quelque peu les faits, dois-je dire, que le parti maintenant au pouvoir avait toujours nourri des vues progressistes dans le domaine ferroviaire—ce qui n'est pas, je le répète, une prétention tout à fait immotivée—je n'ai pu m'empêcher de penser au domaine où le chef du premier gouvernement de notre histoire fédérale n'y voyait assurément pas très clair, à savoir le domaine du fédéralisme, car sir John A. Macdonald concevait les provinces uniquement comme de grandes municipalités. En effet, sir John A. Macdonald aurait été tout aussi heureux qu'il n'y ait pas de provinces du tout et pas de régime fédéral; il aurait préféré un État unitaire à la grandeur du pays même. Je suis donc d'avis que le gouvernement actuel souffre d'une tare visuelle en ce qui concerne le problème des relations fédérales-provinciales.

Mon groupe estime que les provinces ont un rôle à jouer, et que ce rôle ne consiste pas simplement à accepter des subventions conditionnelles; ce rôle ne se borne pas non plus à réaliser des programmes d'initiative fédérale; il ne se borne pas non plus à être un palier de gouvernement qui reçoit de l'argent de plus haut. Nous sommes d'avis que les provinces peuvent jouer un rôle très dynamique. En fait, on pourrait même dire, à en juger par la longueur de nos sessions, que le gouvernement fédéral a entrepris plus qu'il ne pouvait accomplir. Nous avons débattu bien des points que les assemblées législatives vont débattre à nouveau. Tandis que les assemblées législatives siègent huit, dix, ou même douze semaines, nous nous réunissons ici du mois de novembre au mois de septembre suivant. C'est à se demander s'il n'y aurait pas lieu d'envisager une nouvelle répartition non seulement des deniers publics, mais aussi du temps, de l'énergie et de la parole.

Pour revenir à mon premier point, nous estimons que le vingtième siècle et les problèmes qui s'y posent à une société industrielle exigent beaucoup de planification financière et monétaire de la part du gouvernement national, qui n'y suffit peut-être pas. Nous sommes entravés par l'attribution de trop nombreuses responsabilités fiscales aux gouvernements provinciaux. Selon nous, il devrait y avoir quelque forme de planification budgétaire anti-cyclique. C'est, bien entendu, ce que nous demandons en vain depuis deux ou trois ans. Mais maintenant que la régression a pris fin, c'est le moment où nous aurons vraiment bien besoin de ce qu'on pourrait appeler un ralentissement, qui pourrait peut-être s'accomplir au moyen de la politique financière et monétaire, en vue de mettre un frein à une inflation ou une expansion galopante, et c'est aussi le moment de se rendre compte que la politique financière et monétaire, sur le plan national, peut stimuler notre économie, si jamais une régression se produisait de nouveau. A notre avis, en conférant ces pouvoirs dans certains domaines, comme on l'a fait en vertu de ce régime, le gouvernement fédéral se trouvera en très fâcheuse posture lorsqu'il s'agira de rétablir l'économie du pays et de lui permettre de trouver des solutions dans l'avenir. Voilà la première raison et le premier principe qu'enfreignent, d'après nous, ces accords fédéraux-provinciaux.

Le deuxième, et peut-être le plus important, c'est celui de la péréquation. Malgré toutes les protestations du ministre des Finances et de ses spécialistes, la forme de péréquation que préconise ce régime n'est pas de la péréquation du tout, comme on l'a déjà dit. A celui qui a il sera donné.

Il faut reconnaître que, dans un pays grand comme le nôtre, où il existe d'énormes différences dans les ressources, et où les politiques nationales, les droits de douane et les taux de transport ont des répercussions différentes sur les gens de diverses régions, un certain redressement est indispensable. Nous croyons que le régime de péréquation qui a été établi ces quelque vingt dernières années est le témoignage le plus précieux que le pays ait apporté au concept général du fédéralisme dans le monde.

Nous croyons—tous les députés le croient, j'en suis sûr—que tous les Canadiens, où qu'ils vivent dans le pays, doivent pouvoir jouir des mêmes services de santé, que tous les jeunes doivent avoir les mêmes possibilités de s'instruire, que les possibilités de progrès doivent être les mêmes dans chaque province. Nous pensons que la modification du régime de péréquation n'aura pas ces résultats. Tout le monde doit avoir sa part de la richesse nationale. Et là nous estimons que la présente mesure, malheureusement, annule ce qui s'est fait auparavant. Monsieur l'Orateur, notre pays a souffert des années 30, où la division des pouvoirs juridiques et fiscaux prévue par la constitution rendait à peu près insolubles les problèmes du chômage et les autres grands problèmes de l'époque.

Les pères de la Confédération ignoraient tout des difficultés du vingtième siècle; mais à la fin de cette période, nous avons trouvé une solution; le rapport Rowell-Sirois restera l'un des plus grands monuments attestant la prévoyance dont la nation a fait preuve alors. Malheureusement, la deuxième guerre est survenue au moment même où nous allions faire un grand pas dans la voie de la péréquation. Mais pendant la guerre, nous avons du moins élaboré des plans très importants pour adapter nos politiques à un régime de péréquation assez large.

Bien entendu, le rapport Rowell-Sirois s'attendait que les spécialistes soient en mesure de déterminer la péréquation en se fondant sur les besoins. J'ignore si la chose est possible. J'ignore si nous pouvons déterminer les besoins des pêcheurs de Terre-Neuve en les comparant à ceux des cultivateurs de l'Ouest, par exemple, ou les besoins du bûcheron de la Colombie-Britannique en les comparant à ceux de l'ouvrier de l'Ontario. Je ne suis pas certain qu'on puisse procéder de cette façon. Mais une chose est certaine: nous nous sommes acheminés dans cette voie, et aucun Canadien, je pense, désire que nous fassions marche arrière. Cette tendance constituait la ligne de partage dans les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, et c'est avec beaucoup de tristesse et d'inquiétude que notre parti l'a vu renverser. Nous estimons que ce changement aura des répercussions des plus sérieuses, car les petites provinces, ou les provinces moins fortunées, seront contraintes de prélever des impôts dans des secteurs impopulaires. Nous savons que la question n'est pas populaire de toute façon, monsieur l'Orateur. Les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces ont toujours constitué un sujet impopulaire, au point de vue politique, car elles atteignent chaque Canadien; elles se résument à la tâche très impopulaire qui revient à tout gouvernement: la perception des impôts. Mais, comme nous vivons à une époque où l'opinion publique est éclairée, cela ne devrait pas nous empêcher de nous acheminer, comme au cours des dernières années, vers un plus grand degré de péréquation.

[M. Pitman.]

A mesure que les provinces pauvres augmenteront les impôts sur le revenu des sociétés, les droits successoraux, les taxes de vente et les autres taxes, l'industrie ira chercher refuge dans les provinces qui peuvent se permettre de ne pas relever ces taxes. L'industrie se concentrera davantage dans les provinces riches, qui s'enrichiront encore, tandis que les provinces pauvres s'appauvriront, et ce, en dépit de toute protestation dans le sens contraire. Voilà la deuxième raison qui porte notre parti à croire qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une mesure rétrograde. Nous estimons aussi qu'elle créera une jungle fiscale, celle qu'on a appelée «la jungle des années 30». Nous sommes certains que s'il n'existe pas au moins un certain degré de coordination dans la perception des impôts au pays, ce sera la confusion. Nous estimons que ce sera très malheureux et très injuste.

La troisième et dernière raison pour laquelle nous croyons que c'est une négation de la responsabilité de l'État, c'est que, avec le temps, les provinces perdront les moyens de travailler à atteindre réellement les objectifs de leur existence même. Nous nions que le régime puisse apporter plus d'argent aux provinces. Le ministre des Finances dit que, durant ces dernières années de régression économique, la capacité d'imposition a diminué et, du même coup, ont diminué les possibilités que l'État a de donner de l'argent aux provinces. Bien sûr, monsieur l'Orateur, on peut en dire autant des provinces. Il n'y a pas de doute que les provinces ont été forcées de relever les impôts et d'imposer des taxes de vente ou des taxes sur l'essence tandis que, selon le ministre des Finances, le gouvernement fédéral a pu alléger ces impôts. Le fardeau n'en est donc que plus lourd pour les provinces. Nous espérons bien que le gouvernement n'envisage pas, à cette étape-ci de son mandat, une régression continue et que

l'adaptation de nos relations avec les provinces demeurera un problème.

Nous estimons, et bien à raison je pense, que, pour ces raisons, le parti démocratique ne peut appuyer cette proposition. Selon nous, elle ne fera qu'accentuer les écarts de prospérité entre les diverses provinces. Par exemple, l'augmentation de 5 p. 100 rapportera $2.50 par habitant en Ontario, mais seulement 60c. par personne à Terre-Neuve. Le ministre des Finances a décidé de n'en pas dire davantage. Il gardera la même attitude qu'en juin. Nous avons exprimé nos vues et nous affirmons que c'est injuste pour les provinces. Selon nous, cette mesure détruit la péréquation. Enfin, nous croyons que c'est une négation de la responsabilité du gouvernement. Il nous est donc impossible d'appuyer cette mesure.

(Texte)

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos des savants membres de l'opposition sur cette question et j'ai été particulièrement fort amusé par les longues tirades de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill).

C'est toujours une griserie que de le voir discourir, car non seulement dans ses discours, mais j'oserais dire même dans ses œuvres, il semble se complaire dans un lyrisme et un véritable romantisme.

Il signalait, par exemple, qu'il éprouverait beaucoup de plaisir si jamais il avait l'occasion de se trouver près de la porte lorsque l'honorable premier ministre du Manitoba et le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) se rencontrent au sujet de ces problèmes. Mais, que faisait-il alors qu'il était un membre actif du gouvernement libéral qui a précédé celui-ci?

Se tenait-il aux portes pour écouter les récriminations que non seulement les contribuables canadiens, mais les représentants de toutes les provinces venaient clamer ici à Ottawa, ou s'il se complaisait plutôt, pendant ce temps, vu qu'il semble ignorer ces complaintes, à promener le fameux chien *Pat* dans les avenues enchanteresses d'Ottawa?

Nous nous rappelons que depuis 1945, l'attitude intransigeante et centralisatrice du gouvernement libéral précédent a provoqué, par le pays, de nombreuses protestations. On n'a qu'à relire brièvement certaines déclarations des premiers ministres des provinces, dont la plus cocasse, à mon sens, est celle que faisait, en 1956, l'honorable premier ministre de Terre-Neuve, M. Smallwood, libéral lui-même, alors qu'il menaçait, sous un régime libéral, de se dissocier de la Confédération canadienne si Ottawa continuait à ne pas lui donner justice.

En 1956, M. Frost, pour sa part, déclarait ceci:

> Le gouvernement qui fait cela est celui-là même qui adopte des tactiques mesquines dans un champ de taxation qui appartient autant à l'Ontario qu'à Ottawa.
>
> Ici, en Ontario, pour joindre les deux bouts, nous devons imposer à notre population une forme de double taxation. Il est honteux que les choses marchent ainsi, au moment même où la Nouvelle-Écosse annonce un déficit et où le Nouveau-Brunswick se trouve aux prises avec des difficultés financières.

Au cours de la même période, M. Fines, trésorier provincial de la Saskatchewan, s'exprimait ainsi:

> La part de ces revenus fiscaux alloués aux provinces par Ottawa, en vertu des nouveaux arrangements, est complètement inadéquate pour leur permettre de rencontrer le coût des services des gouvernements provinciaux et locaux.

Et M. Patterson, trésorier du Nouveau-Brunswick, concluait ainsi son discours sur le budget:

> L'assiette fiscale provinciale est trop étroite pour satisfaire aux demandes grandissantes faites à la province et à ses municipalités, dans des conditions de temps de paix.

Non seulement le gouvernement libéral antérieur imposait-il à la nation canadienne et aux gouvernements provinciaux des points de vue intransigeants et centralisateurs, mais dans l'application du partage des impôts et allocations fiscales, il agissait d'une façon très injuste car il les distribuait conformément à l'application des principes que veut encore soutenir aujourd'hui l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

On se rappelle aussi ce qui est arrivé en 1956, alors que certaines provinces qui avaient reçu trop d'argent d'Ottawa ont été obligées, après avoir commencé à dépenser leur budget provincial, de remettre des sommes d'argent au gouvernement fédéral. Ces provinces les plus pauvres sont: Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan. Par ailleurs, celles qui étaient les plus riches—ce sont elles évidemment qui en avaient le moins reçu—en ont reçu davantage par la suite, même durant l'administration de leur budget de l'année en cours. Tout ceci pour indiquer que ce système complexe que le gouvernement libéral avait instauré causait des injustices flagrantes aux provinces et provoquait de la confusion dans l'administration publique. C'est pourquoi le peuple canadien, conscient de la tournure des circonstances, a posé un geste définitif en 1957, en démontrant au gouvernement qui avait instauré ces mesures, (lesquelles étaient d'ailleurs inacceptables) qu'il fallait revenir au pacte confédératif, aux idées saines de la constitution canadienne de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

La nouvelle formule constitue un effort de décentralisation. C'est en vertu d'un faux principe qu'un gouvernement perçoit les taxes et qu'un autre les dépense. Ce ne sont pas là des déclarations nouvelles, et je tiens à me placer au-dessus des considérations politiques. Au fait, c'est sir Wilfrid Laurier qui a énoncé ce principe en 1887, alors qu'il déclarait qu'il était faux qu'un gouvernement perçoive des taxes et qu'un autre dépense l'argent ainsi recueilli.

En 1930, feu M. Mackenzie King a rappelé ce même principe. Il signalait alors que le principe était faux et vicieux qui voulait qu'un gouvernement perçoive les taxes et que, par le truchement de subsides, un autre les dépense; pourtant, c'est bien ce qu'a fait le gouvernement libéral antérieur, et ce, graduellement, de 1945 à 1957. Il semble qu'après 1945, feu M. Mackenzie King avait oublié la sincérité de son évocation et avait même ouvert la porte à ses successeurs, afin de leur permettre de continuer dans cette direction anticonstitutionnelle.

La nouvelle formule, que présente le gouvernement conservateur-progressiste actuel, est un effort de décentralisation, afin de permettre au gouvernement fédéral de percevoir ses impôts et aux provinces de recouvrer leur liberté fiscale et de recevoir leur part des impôts. C'est donc un retour au pacte confédératif, à notre constitution canadienne, car les provinces canadiennes ont des pouvoirs qui sont éloquemment décrits dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, plus particulièrement à l'article 92.

Au fait, il ne suffit pas d'avoir des pouvoirs, il faut avoir les moyens financiers de les exercer; et c'est pourquoi les dispositions de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoient non seulement l'attribution de pouvoirs aux provinces, mais également les moyens financiers de les appliquer.

Cette nouvelle formule constitue un retour vers l'esprit de la constitution canadienne. Les provinces recouvrent ainsi graduellement leur liberté fiscale. Et à ce sujet, qu'on me permette de citer brièvement l'opinion qu'a émise M. Gérard Filion, directeur du journal *Le Devoir*, dans un article de fond du 25 février 1961. Je cite:

> Sur le plan purement constitutionnel, les propositions Diefenbaker sont un progrès certain. Les provinces, celles en tout cas qui tiennent à leur liberté, devraient s'en déclarer satisfaites.

Et M. Filion continuait, plus loin, dans le même article:

> Si les provinces veulent reprendre du terrain, elles ne doivent pas se borner à réclamer plus d'argent d'Ottawa, mais plutôt offrir d'assumer de plus grandes responsabilités.

[M. Allard.]

C'est bien là la nature, la substance et l'orientation de cette nouvelle formule: permettre aux provinces canadiennes de recouvrer leur liberté fiscale.

Évidemment, ce n'est pas complet, ce n'est pas parfait, mais c'est un pas dans la bonne voie. C'est une orientation, c'est une porte ouverte en direction contraire de la centralisation; c'est un geste de décentralisation visant à remettre aux provinces la liberté fiscale qu'elles ont réclamée à grands cris, aussi bien qu'à celles qui, sans l'avoir fait ouvertement, avaient toujours dans le cœur le désir de recouvrer leur responsabilité.

Quelle est donc la substance de cette formule? Après le 31 mars 1962, Ottawa ne fera plus aux provinces de versements d'allocations fiscales; mais les provinces pourront percevoir elles-mêmes, ou faire percevoir par Ottawa, à titre gratuit, leur propre part des trois domaines d'imposition directe.

Bien que le gouvernement fédéral ait consenti à réduire sa part des trois domaines d'imposition directe, à raison de montants spécifiques, chaque année, au cours de la prochaine période de partage des impôts, il a offert de percevoir les impôts provinciaux dans ces domaines au taux que les provinces désireront d'imposer.

Cela revient à dire que les provinces pourront décider des taux d'imposition dans ces domaines supérieurs ou inférieurs au retrait fédéral. La seule réserve que le gouvernement fédéral a imposée est que le taux des impôts provinciaux soit déterminé d'après la même définition du revenu imposable que celle que comporte la loi fédérale de l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement fédéral a consenti à réduire son impôt sur le revenu des particuliers de 16 p. 100 pour l'année d'imposition 1962 et de 1 p. 100 par année jusqu'à ce que le retrait fédéral corresponde à 20 p. 100. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des corporations, le gouvernement fédéral est convenu de continuer à réduire son propre impôt sur le revenu des corporations, de 9 p. 100 sur le revenu imposable de ces corporations. Il est à noter que le retrait fédéral, dans le domaine de l'impôt sur le revenu des corporations, n'est pas de 9 p. 100 des perceptions fédérales en impôt sur le revenu des corporations, mais de 9 p. 100 du revenu imposable des corporations.

Comme l'impôt fédéral sur le revenu des corporations couramment perçu (à l'exclusion de l'impôt de sécurité de la vieillesse) est de 47 p. 100 pour les corporations dont le revenu imposable dépasse $35,000 et de 18 p. 100 pour celles dont le revenu est inférieur à ce montant, l'impôt fédéral sur

le revenu des corporations s'établit approximativement à 41 p. 100 du revenu imposable total des corporations. Si le retrait fédéral de 9 p. 100 est exprimé en tant que pourcentage des perceptions courantes d'impôt fédéral sur le revenu plutôt qu'en tant que pourcentage du revenu imposable, le retrait fédéral s'établira approximativement à 22 p. 100. Dans la première année des nouveaux arrangements, le gouvernement fédéral percevra pour lui-même 84 p. 100, 78 p. 100 et 50 p. 100 de ses recettes courantes dans ces trois domaines, et 80 p. 100, 78 p. 100 et 50 p. 100 dans la dernière année des nouveaux arrangements.

Le gouvernement fédéral est également convenu de continuer à appliquer le principe de la péréquation, mais sur une base plus large et à la moyenne nationale. Au lieu d'égaliser les versements aux provinces jusqu'à concurrence du rendement des trois domaines d'imposition directe dans les deux provinces où le rendement de ces impôts était le plus élevé par tête de population, le gouvernement fédéral a maintenant offert de verser aux provinces un paiement de péréquation égal à la différence entre le rendement de ces trois impôts, par tête de population, dans chaque province et la moyenne nationale du rendement par tête de population de ces trois impôts, ainsi qu'un montant équivalent au montant par tête de population par lequel les recettes provinciales des ressources naturelles, par tête de population, sont tombées en deçà du rendement national moyen des recettes provinciales des ressources naturelles. Pour déterminer le montant attribuable au facteur de péréquation fondé sur les ressources naturelles, les recettes provinciales des ressources naturelles, par tête de population, ont été calculées en prenant 50 p. 100 d'une moyenne mobile de trois ans des recettes provinciales provenant de cette source.

Il a été décidé d'égaliser les recettes provinciales provenant des ressources naturelles à 50 p. 100 d'une moyenne mobile de trois ans, pour plusieurs raisons. Comme les taux des impôts provinciaux frappant les ressources naturelles et les recettes qui en découlent varient d'une province à l'autre et d'une ressource à l'autre, on a jugé opportun de tenir compte de ces différences en utilisant 50 p. 100 plutôt que 100 p. 100 des recettes provenant des ressources, dans la formule de péréquation. La moyenne de trois ans a été utilisée afin d'éviter les écarts prononcés qu'enregistrent parfois les recettes provenant des ressources, à cause des désastres naturels ou de la vente de ces ressources.

En plus de la péréquation fondée sur la moyenne nationale, il est garanti à toutes les provinces qu'elles ne recevront pas moins, en vertu des nouveaux taux d'impôts normaux de 16-9-50, 17-9-50, 18-9-50, etc., en plus de la péréquation fondée sur la moyenne nationale, qu'elles auraient reçu des taux d'impôts normaux de 13-9-50 avec la péréquation fondée sur la moyenne des deux provinces où le rendement était le plus élevé dans la dernière année, ou sur la moyenne des deux dernières années des arrangements actuels, suivant celle qui est la plus élevée. En outre, les provinces qui sont en deçà de la moyenne nationale, d'après la nouvelle formule, ont la garantie de ne jamais recevoir moins en impôts normaux et en péréquation fondée sur la moyenne nationale qu'elles auraient reçu dans la même année en vertu d'une extrapolation des arrangements actuels.

Voilà la substance de cette formule qui est exposée aujourd'hui à la Chambre des communes et qui est discutée sous différents aspects.

Évidemment, cette formule-là devra faire ses preuves. Nous devons lui donner le temps d'être mise en application, mais nous pouvons être assurés qu'elle constitue un effort véritable, de la part du gouvernement conservateur actuel, pour décentraliser et remettre graduellement aux provinces leurs champs de taxation ainsi que leur responsabilité fiscale. Car nous voulons toujours croire à l'existence et à la réalité de la constitution de 1867; nous voulons toujours espérer aux bienfaits d'un fédéralisme canadien. Nous devons admettre que ce fédéralisme canadien est constitué d'une association de gouvernements autonomes qui, dans leurs «activités», telles qu'elles sont décrites aux articles 91 et 92 de la constitution, ont non seulement leurs pouvoirs mais également leurs moyens de se financer pour les exercer. Et le fédéralisme canadien établit bien que les différents gouvernements ne doivent pas être subordonnés mais coordonnés. Ces différents gouvernements, suivant ce caractère fédéraliste de notre constitution, doivent collaborer dans les tâches communes, comme le stipule, par exemple, l'article 95 de la constitution, au sujet du domaine de l'agriculture et de l'immigration.

La nouvelle formule recherche un rapprochement, après tant d'années d'écart, après tant d'années de dislocation, car si l'on jette un regard sur les années passées, on constate qu'une convention passée entre les différents gouvernements, aux termes de notre économie actuelle, pose aux gouvernements des problèmes bien différents de ceux de 1867. Par suite de circonstances particulières résultant soit d'une crise économique, soit d'une guerre, les gouvernements se sont fait des concessions; mais après avoir bénéficié de ces concessions, le gouvernement libéral a continué

à garder son emprise, a poursuivi sa guerre sur le plan fiscal jusqu'en 1957, au lieu de se rendre compte que la guerre, à ce point de vue, s'était terminée en 1945.

Certains ont profité de cette confusion qui est survenue dans les relations fiscales entre les gouvernements, pour s'immiscer dans des domaines de taxation qui ne leur appartenaient pas. Le gouvernement fédéral s'est emparé de champs de taxation comme l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations et les droits successoraux.

Évidemment, la constitution ne lui défendait pas de façon absolue de taxer directement, car les trois impôts que je viens de mentionner sont des impôts directs; mais la constitution dit clairement que le gouvernement fédéral ne peut prélever d'impôts dans ces champs de taxation lorsque ces impôts doivent servir à des fins provinciales. Ce qu'il y avait d'erroné dans l'attitude du gouvernement libéral, c'était de vouloir pratiquer une politique centralisatrice, avec un sens de paternalisme, en distribuant aux provinces des sommes d'argent qu'il tirait de domaines qui appartenaient aux provinces.

Il y a également des provinces qui, au cours de ces années, sont elles-mêmes entrées dans des champs de taxation indirecte, alors que les taxes indirectes, d'après l'article 91, paragraphe 3, appartiennent au gouvernement fédéral.

Je veux parler, en ce dernier cas, de l'impôt indirect sur les ventes au détail, des impôts sur les transferts de valeurs mobilières, sur les repas, sur les billets de théâtre et sur l'essence ou le pétrole. Ces impôts indirects, prélevés par des provinces, furent qualifiés de taxes directes par le Conseil privé, parce qu'on les percevait directement du consommateur ultime, sans les inclure dans le prix initial.

Il faut donc rappeler que durant toutes ces années constitutionnelles existaient cette confusion, ces difficultés et cette camisole de force signalées ce soir par l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Il est résulté de ces tendances que les différents gouvernements se sont immiscés dans des champs de taxation qui ne leur étaient pas dévolus de façon précise par la constitution canadienne. En plus, le gouvernement libéral a préconisé avec beaucoup d'intransigeance, et dans un esprit de paternalisme, qu'il devait percevoir des taxes, et par voie de subsides, laisser dépenser ces sommes par les gouvernements provinciaux. C'était vouloir détruire le principe de responsabilité du gouvernement que nous avons depuis plusieurs années, car le gouvernement responsable d'après l'esprit même de notre constitution, est celui qui perçoit les taxes et en dispose. Il doit rendre compte au peuple canadien de ses perceptions, et il n'appartient pas à un autre gouvernement de le faire à sa place.

Je vois d'un œil favorable cette nouvelle formule du gouvernement conservateur-progressiste.

On pourrait dire encore, comme ce parti conservateur de 1867 qui a été à la naissance du pacte confédératif canadien, que c'est le parti conservateur de 1961 qui, après tant de difficultés, tant de confusion et malgré tant d'acrobaties de la part du gouvernement libéral précédent, fait des efforts sérieux, des efforts louables et sincères pour retourner vers l'esprit du pacte confédératif.

Monsieur l'Orateur, la mesure législative présentement soumise à la Chambre des communes, ainsi que les sujets dont ont discuté depuis l'an dernier les représentants des parties intéressées lors des conférences fédérales-provinciales démontrent que nous sommes à un tournant de notre vie constitutionnelle, car nous allons bientôt rapatrier notre constitution et nous pourrons alors la modifier avec le consentement des provinces. Je profite de la circonstance pour offrir mes plus chaleureuses félicitations à l'honorable ministre de la Justice (M. Fulton) pour les efforts qu'il a déployés de concert avec les ministres des gouvernements provinciaux pour domicilier notre constitution canadienne, afin que nous puissions, non seulement en théorie, mais en pratique, dire que nous avons enfin une constitution souveraine, que nous pouvons nous-mêmes modifier sans consulter un autre pays. Quand je parle d'amender la constitution, je ne songe pas à la chambarder, mais bien à la rendre plus précise, à l'expliciter, à la définir de façon précise, à en extraire les incohérences engendrées depuis tant d'années par des pratiques et des ingérences gouvernementales.

Nous pouvons dire que, dans cette atmosphère, c'est le gouvernement conservateur-progressiste actuel qui préside à cette merveilleuse orientation de l'esprit même du pacte confédératif, car si le gouvernement central actuel a besoin de ressources, de revenus particuliers pour faire face à ses obligations toujours grandissantes, il reste quand même profondément humain et comprend en même temps que les provinces, qui ont leur autonomie et leur souveraineté, doivent garder leur indépendance économique en conservant les champs de taxation que la constitution leur a attribués. La seule façon de ce faire, c'est d'adapter la loi actuellement soumise à la Chambre, qu'il me fera plaisir d'approuver, parce qu'elle constitue un corridor menant au pacte confédératif de 1867.

C'est pourquoi la province de Québec y est favorable. Mes collègues ne veulent pas

se contenter de pouvoirs aléatoires et illusoires, mais exigent plutôt des pouvoirs financiers qui lui permettent de jouer son rôle.

En ce qui concerne le domaine matériel, lorsque les représentants des provinces et du gouvernement fédéral se rencontreront, pour amender la constitution, on effectuera des ajustements.

Par ailleurs, il y a un domaine que le Québec ne permettra pas d'altérer, c'est le domaine supérieur de l'éducation, dont l'importance a été clairement définie par l'article 93 de notre constitution qui accorde aux provinces un droit exclusif en matière d'éducation.

Sans vouloir décrier l'attitude des autres provinces—nous respectons l'opinion des autres provinces et c'est probablement ce qui fait la richesse des Canadiens français de la province de Québec, car nous aimons notre pays et nous sommes très soucieux de l'opinion de nos concitoyens—nous sommes jaloux de nos prérogatives. C'est pourquoi la province de Québec demeure stable dans son attitude, quel que soit le gouvernement au pouvoir—que ce fut à l'époque des honorables MM. Taschereau, Duplessis, Sauvé, Barrette, et même M. Jean Lesage, vous voyez toujours le premier ministre de la province de Québec exprimer le sentiment, l'intention et le désir de tout un peuple, vivant sur ce coin de la terre canadienne, de rester maître absolu dans le domaine de l'éducation, car si nous respectons et admirons les autres cultures, nous sommes fiers de la nôtre et voulons en être les maîtres et l'orienter à notre manière.

Pour ce faire, nous avons besoin de moyens financiers; de là l'attitude de la province de Québec. Quels que soient les partis politiques, il n'y a rien de méchant, rien de pernicieux, et c'est dans un tel esprit que tout se fait.

Nous respectons l'esprit des autres provinces, des autres compatriotes canadiens, mais nous demandons également qu'on nous comprenne afin que, graduellement, nous puissions, avec le gouvernement actuel, recouvrer dans ce domaine les prérogatives qui nous sont chères.

L'an dernier, le gouvernement actuel, de concert avec feu l'honorable Paul Sauvé, avait réussi à trouver, en ce qui concernait les subventions aux universités, une formule qui était un pas dans la bonne voie et permettait à la province de bénéficier des sommes accumulées.

Il faut toujours se souvenir que le gouvernement fédéral, lorsqu'il pose un geste, ne peut le faire par exception pour une province, mais doit offrir une loi qui convienne à toutes les provinces du Canada. Il était entendu que, grâce à cette formule, l'impôt sur le revenu des corporations serait relevé de 1 p. 100 et qu'en retour les corporations jouiraient d'une déduction égale quant à l'impôt fédéral.

Tout récemment, je lisais dans les journaux —je n'ai pas eu l'occasion de lire les lettres officielles—que l'honorable premier ministre de la province de Québec refusait de souscrire à cette formule et donnait comme raison qu'il l'accepterait si elle ne comportait pas cette restriction à l'effet que les provinces doivent renoncer à un certain surplus.

Je ne dirais pas que l'honorable premier ministre actuel de la province de Québec a complètement tort, mais je lui rappelle que cette formule, qu'on n'a pas qualifiée de parfaite, constitue quand même un pas dans la bonne voie, dans la bonne direction puisque les universités de la province en tireront grand profit, tout en recevant l'aide directement du gouvernement provincial.

Alors aujourd'hui, l'honorable M. Lesage ferme la porte, en s'appuyant probablement sur de simples considérations politiques. Je ne peux pas lui prêter des intentions que je ne lui connais pas, mais je trouve son attitude curieuse. Il fait de l'autonomie négative. Il ne suggère aucune autre formule, il ne fait que fermer la porte et provoquer de nouvelles complications.

Je souhaite que l'honorable premier ministre de la province, comme son prédécesseur, l'honorable Paul Sauvé, suggère une formule adéquate de son choix.

Je suis assuré que le gouvernement fédéral actuel étudiera avec beaucoup d'attention sa formule et j'espère qu'il le fera immédiatement pour que la province et nos universités n'en souffrent point.

Pour ma part je fais une suggestion à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming), en ce qui concerne ce domaine de l'éducation. Au fait, je suggère quatre choses:

1—Que le gouvernement actuel proclame son intention de considérer comme responsabilité exclusivement provinciale toute réclamation visant à faire accroître les paiements que le gouvernement du Canada fait actuellement, soit aux gouvernements provinciaux, soit aux institutions d'enseignement, à titre de subventions ou d'aide quelconque à l'éducation, à quelque niveau que ce soit;

2—Que le gouvernement adhère au principe de la remise aux provinces, en temps opportun, du contrôle et de la distribution des diverses formes d'aide à l'éducation actuellement assurée par le gouvernement fédéral;

3—Que la solution à ce problème soit cherchée du côté de l'inclusion des paiements fédéraux actuels en matière d'éducation dans les paiements de péréquation assurés aux provinces en vertu des accords fiscaux actuels; et ce pour être confondus et considérés en même temps que lorsque sera discuté le renouvellement de ces accords fiscaux;

4—Que cette solution soit immédiatement adoptée en ce qui concerne les subventions aux universités, avec l'entente au besoin que le gouvernement fédéral est prêt—tant qu'il n'en aura pas été statué autrement par la conférence fiscale—à accroître chaque année les paiements de péréquation de la somme par laquelle devaient s'accroître les subventions aux universités, c'est-à-dire à raison de $1.50 par tête d'accroissement de la population canadienne.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, ce projet de loi soulève toute la question des relations fiscales fédérales-provinciales. C'est un problème complexe que je vais essayer de traiter le plus objectivement possible.

J'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), qui a établi que la nouvelle formule qui forme la base de ce projet de loi violait le principe de l'égalisation introduit par le gouvernement du très honorable M. St-Laurent et que l'application de cette formule désavantagerait la grande majorité des provinces.

Le premier point que je veux établir, c'est qu'en présentant ce projet de loi, le gouvernement conservateur admet son impuissance à trouver une base d'entente qui serait plus avantageuse que la précédente pour les provinces. Le gouvernement doit être blâmé non seulement pour l'échec de la dernière conférence fédérale-provinciale, mais surtout pour avoir fait miroiter aux yeux des provinces des promesses qu'il savait ou aurait dû savoir ne pouvoir tenir.

Je parle de promesses, il y en a deux catégories. Au fait, dans le Québec, nos honorables amis conservateurs dénonçaient le système de la péréquation comme étant contraire au pacte confédératif, alors que dans les neuf autres provinces, le premier ministre promettait de la garder intacte, comme on peut le lire dans le journal *Saskatoon Star Phoenix* du 14 février 1958, alors que le premier ministre s'exprimait comme il suit:

(Traduction)

«J'ai déclaré que le principe de la péréquation serait maintenu. Je le déclare et le répète de nouveau. Le principe sera appliqué.»

(Texte)

Ce n'est pas ce que nos honorables amis conservateurs disaient dans la province de Québec. Mais, à tout événement, dans les deux cas, ce projet de loi établit qu'il y a un reniement des promesses de 1958. Les champs de taxation n'ont pas été évacués comme le promettaient les conservateurs du Québec et le principe de l'égalisation n'a pas été gardé intact comme l'avait promis le premier ministre.

Et puisqu'on parle ici d'égalisation et de péréquation, il est bon, je pense, de citer de nouveau les paroles du très honorable Louis St-Laurent, que l'on retrouve dans le compte rendu des débats du 12 janvier 1956. Je cite:

Après avoir examiné les nombreux régimes possibles, nous en sommes venus à la conclusion que le moyen pour combler l'écart qui existe au Canada entre les coûts de services provinciaux essentiels et les différences marquées entre les ressources fiscales à la disposition des gouvernements provinciaux, serait de mettre au point un mode de paiement de péréquation fiscale fait par le gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux.

Monsieur St-Laurent ajoutait ceci, avec son humilité coutumière:

Nous n'avons jamais prétendu que ces accords constituaient une solution parfaite à nos problèmes dans le domaine fiscal, mais c'est la meilleure formule que nous connaissions à date—et ces mesures que nous prenons—contribueront à la croissance et au développement de toutes les provinces et également à cet esprit de solidarité d'un océan à l'autre.

Le but de M. St-Laurent et de son gouvernement était donc de diminuer davantage les écarts trop considérables des revenus entre les provinces, au point de vue fiscal, afin que celles-ci et les contribuables de toutes les parties du pays puissent devenir des Canadiens à part entière.

On admettra, je pense, que cette formule a fait ses preuves. Elle a permis aux provinces, dans un moment critique de l'après-guerre, où ces provinces étaient aux prises avec des problèmes d'expansion, elle leur a permis de se développer plus harmonieusement et, en outre, de diminuer considérablement l'écart des revenus entre elles.

Cette formule a permis à tous les Canadiens de bénéficier dans leur province respective, de services qui peuvent se comparer d'une province à l'autre.

Et je signalerai un autre avantage et pas un des moindres celui-là: cette formule St-Laurent, en faisant disparaître les inégalités préjudiciables aux provinces les plus pauvres, a contribué dans une large mesure à favoriser une unité nationale mieux comprise.

On se rappellera que le principe d'égalisation a été dénoncé dans ma province, comme contraire à l'esprit et à la lettre du pacte confédératif.

Je voudrais immédiatement disposer d'une interprétation erronée—interprétation qu'a répétée ce soir l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard)—ou un mythe que nos amis conservateurs ont entretenu dans le Québec, interprétation qui n'a aucune base juridique ou historique.

On a dit et répété que cette égalisation ou péréquation était le fruit d'une centralisation contraire à l'esprit et à la lettre de la

constitution. Il est donc nécessaire, je pense, que nous remontions à la source très brièvement, et je vais établir, à l'aide de données historiques, que non seulement les paiements de subsides étaient partie intégrante du pacte de 1867, et je dis bien partie intégrante du pacte de 1867, mais que les paiements de ces subsides étaient d'une condition «sine qua non» de l'entrée dans la Confédération du Bas-Canada et des provinces Maritimes.

A la page 5454 du volume 3 du compte rendu des débats, pour la session de 1906, on peut lire l'article 64 des résolutions de Québec qui énonçait la proposition suivante:

En raison de ce que le droit de la taxation a été cédé au Parlement général, il sera fait à chaque province une allocation annuelle au taux de 80c. par tête.

Le 25 mars 1907, comme en fait foi le compte rendu des débats de cette époque, l'ancien premier ministre, le très honorable sir Wilfrid Laurier déclarait:

Mais l'histoire nous enseigne également que si les résolutions furent adoptées sous une certaine forme, si les allocations aux provinces furent réglées d'une certaine manière, la raison, et la raison décisive, ce fut que les provinces en firent la condition «sine qua non» de leur entrée dans la Confédération.

Voici maintenant une déclaration de principe que M. Brown, un des Pères de la Confédération, a faite en 1865:

Je ne crois pas commettre d'indiscrétion en déclarant qu'au cours de cette conférence je fus un des plus ardents à demander que toutes les dépenses locales fussent défrayées par les gouvernements locaux par le moyen de taxes directes; et qu'il s'est trouvé des hommes à idées libérales venus de toutes les parties des provinces qui n'auraient pas demandé mieux que de voir pareille proposition acceptée. Mais, monsieur l'Orateur, il y avait un obstacle, obstacle auquel on se heurte souvent en ce monde, et cet obstacle se réduisait à ceci: l'impossibilité où nous étions de faire accepter l'idée. Nous n'aurions pas pu gagner les membres de la conférence, non plus que ceux des législatures provinciales existantes. Nos amis du Bas-Canada sont, je le crains, de par leur constitution, hostiles à la taxe directe.

Et, comme en fait foi cette même page, sir Wilfrid Laurier déclarait:

Ce témoignage est concluant. Le Bas-Canada n'aurait jamais adhéré à la confédération, si, par le fait même, il avait été forcé de recourir à l'impôt direct pour prélever les sommes nécessaires à la gestion de ses affaires locales. Le même état d'esprit existait dans les provinces Maritimes. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard n'auraient jamais consenti à adhérer au pacte fédéral si, comme conséquence, il leur avait fallu recourir à la taxe directe.

Eh bien! monsieur l'Orateur, voilà des déclarations qui parlent par elles-mêmes—et je veux les appuyer par des chiffres indiscutables. Pour l'année fiscale 1867-1868, 54 p. 100 du revenu total des provinces provenait de subsides versés par le gouvernement du Canada. De 1868 à 1888 ce pourcentage a varié d'année en année, entre 42 p. 100 et 57 p. 100. De 1888 à 1909 ce pourcentage des subsides qui ont été versés aux provinces par le gouvernement fédéral varie entre 29 p. 100 et 37 p. 100 pour diminuer graduellement jusqu'aux années de crise économique de 1930-1935, alors qu'en 1955 il atteignait 46 p. 100 pour ensuite baisser.

Maintenant, si l'on s'arrête au cas du Québec, on constate que pour l'année fiscale 1867-1868, 59.67 p. 100 du revenu total de la province de Québec provenait de subsides du gouvernement fédéral. Durant les 10 premières années de la Confédération ce pourcentage s'est élevé, en moyenne, à 46 p. 100. Durant les 25 premières années après la Confédération, ce pourcentage pour le Québec s'élevait alors à 37.5 p. 100.

Eh bien! monsieur l'Orateur, ces données font partie de l'histoire de notre pays. J'espère bien qu'elles seront relues et méditées par nos amis conservateurs du Québec qui pourront alors reviser certaines conclusions de leurs discours en matière de relations fiscales. fédérales-provinciales. C'est donc un fait établi que du vivant des pères de la confédération les provinces ont vécu en grande partie des subsides du gouvernement fédéral et qu'au surplus ni le Québec ni les provinces Maritimes ne seraient entrés dans la confédération sans la garantie que ces subsides leur seraient payés par le gouvernement fédéral.

M. Ricard: Monsieur l'Orateur, est-ce que l'honorable député me permettrait...

M. Deschatelets: Si mon honorable ami veut bien me laisser continuer...

M. Ricard: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Deschatelets: Je répondrai à vos questions à la fin de mes observations. Vous levez-vous sur un rappel au Règlement?

M. Ricard: Je vous demande si vous me permettez de vous poser une question.

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, après que j'aurai terminé mes observations...

M. Ricard: Oh! c'est cela, alors, il vous serait trop difficile de me répondre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): A l'ordre! C'est l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont qui a la parole, et il ne l'a pas cédée pour qu'on lui pose une question. C'est son droit.

M. Ricard: C'est parce qu'il a peur.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): A l'ordre! A mon avis, on n'est pas autorisé à insinuer quoi que ce soit quant aux motifs

du refus d'écouter une question. Quand il aura terminé ses observations, on pourra alors lui poser des questions, et il lui sera loisible de les accepter ou de les rejeter à son gré.

M. Ricard: Nous sommes habitués à ses dérobades.

(Texte)

M. Deschatelets: Je ferai remarquer à mon honorable ami de Saint-Hyacinthe-Bagot que le congrès de l'Union nationale à Québec est terminé et que nous sommes, ici, à Ottawa.

M. Ricard: Monsieur l'Orateur, si l'on veut parler de la convention ou du congrès de l'Union nationale...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Deschatelets: Le but de ce retour à l'histoire n'est pas de prendre la défense...

(Traduction)

M. Ricard: Vous vous dérobez; vous avez peur.

(Texte)

M. Deschatelets: ...du régime des subsides aux provinces, au contraire, mais de disposer de plusieurs arguments fallacieux et erronés que l'on entend trop souvent en accommodement du genre de sauce que l'on veut servir.

Une chose est certaine: c'est que les Pères de la confédération ont accepté, et les provinces ont exigé, pour entrer dans la Confédération un système équitable de revenus en dehors de l'impôt direct afin de remplir efficacement leurs obligations constitutionnelles.

A la lumière de ce que je viens d'établir, il est bien évident que la formule d'égalisation du gouvernement St-Laurent n'allait pas à l'encontre du pacte confédératif mais, plus que la formule du gouvernement actuel, favorisait la solidarité des provinces entre elles, cette solidarité indispensable à cette grande famille que constitue la Confédération.

Monsieur l'Orateur, cette nouvelle formule qui est à la base de ce projet de loi qu'on nous propose, est inférieure à l'ancienne formule et elle détruit le principe de l'égalisation des revenus, car elle ne cherche pas à placer les provinces à peu près sur un même pied d'égalité.

Lors de l'étude du projet de résolution, le 11 juillet dernier, on se demandait sur quoi le ministre des Finances s'appuyait pour faire la déclaration suivante que j'extrais de la page 8194 du hansard:

> Le gouvernement a sensiblement augmenté le revenu des provinces en vertu des ententes existantes sur le partage d'impôts.

Et l'on se rappelle le manque d'enthousiasme de la part des premiers ministres des diverses provinces, et le mécontentement qu'ils ont exprimé. De fait, au mois de février,

le premier ministre de la Colombie-Britannique déclarait:

> Je suis déçu de ce que ma province ne touchera pas de subventions de péréquation.

Le 27 février, le premier ministre de l'Alberta déclarait que cette nouvelle convention le décevait.

Pour sa part, le trésorier de la Saskatchewan déclarait que

> sa province ne recevrait que les versements qu'elle aurait touchés en vertu des conventions existantes.

Le premier ministre de l'Alberta déclarait, le 8 avril:

> que le nouvel accord comportait certains aspects qu'il approuvait, mais il ajoutait néanmoins qu'il était décevant de constater que sa province ne toucherait aucune augmentation immédiate.

Par ailleurs, le premier ministre de l'Ontario déclarait que cette formule était loin d'assurer à sa province les 150 millions de dollars de revenus supplémentaires annuels qu'il avait cherché à obtenir au cours des deux journées de la conférence. Et il ajoutait qu'il ne lui restait plus que de prélever de nouveaux impôts.

On se souvient de ces paroles du premier ministre de la province de Québec:

> On vient de tuer la péréquation.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré que les nouvelles propositions relatives aux impôts «causeraient un tort durable». Les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve se sont déclarés satisfaits et ont accepté cette formule, quoiqu'ils aient exprimé des réserves.

Voilà l'accueil qui a été fait par les provinces à cette nouvelle formule, laquelle est fondée sur la moyenne du revenu national, sur l'égalisation, non par le sommet, mais par le milieu.

Après quatre ans de conférences et de pourparlers, on ne peut dire qu'il s'agit là d'un gros succès. En fait, c'est un échec retentissant si l'on tient compte des promesses qui ont été faites. Cependant, il faut se consoler, car le gouvernement conservateur a invité les provinces à prélever elles-mêmes des revenus additionnels, en prélevant leurs propres impôts. Comme si ce droit n'avait pas toujours existé! C'est ce que la province d'Ontario a déjà fait d'ailleurs, car la taxe provinciale qui est entrée en vigueur le 1er septembre en Ontario est le premier résultat tangible de l'échec fédéral-provincial en matières fiscales. Et c'est cette invitation aux provinces de recourir aux impôts, qui faisait dire au secrétaire d'État (M. Dorion) récemment, dans une envolée oratoire: C'est la fin d'une servitude, c'est le retour à l'esprit, à la lettre de la constitution.

J'ai établi tout à l'heure que cette assertion était erronée et sans fondement, tant au point de vue historique que juridique.

Quand on songe que le contribuable canadien est déjà pressuré à double tour, il s'agit là d'une invitation qui ne constitue pas un programme d'action bien reluisant pour un gouvernement, à la veille d'une consultation électorale.

Si le gouvernement avait été logique ou s'en était tenu aux promesses qui ont été faites dans le Québec par ses candidats, il aurait abandonné les divers champs d'action aux provinces. Tout au contraire, depuis 1958, il s'y est installé plus profondément que tous les autres gouvernements antérieurs. Le gouvernement actuel a cumulé les déficits, les dépenses, les emprunts et les intérêts élevés.

Il est bon de se rappeler qu'en 1958, on a accusé un déficit de $38,500,000; en 1959, $609,500,000; en 1960, 413 millions de dollars; en 1961, 300 millions et en 1962, selon les prévisions de la *Canadian Tax Foundation*, le Canada accusera un déficit d'environ 700 millions de dollars.

De 1957 à 1961, on a épuisé la Caisse d'assurance-chômage d'une somme d'environ 900 millions de dollars.

Au cours de la même période, on a épuisé la caisse spéciale de la Défense nationale d'une somme de 165 millions de dollars.

Le total de ces sommes s'élève à 3 milliards 126 millions de dollars, soit une dette additionnelle de $750 pour chaque famille canadienne, et c'est dans cette atmosphère d'asphyxie financière que le gouvernement actuel invite les provinces à donner suite à son invitation d'imposer des taxes additionnelles chez elles.

Compte tenu de tous ces faits, je suis d'avis que le gouvernement conservateur actuel perçoit aujourd'hui, dans les provinces, une proportion d'impôts plus élevée qu'aucun gouvernement antérieur, et je suis porté à me poser la question: Si ceci constitue une centralisation, où sont les centralisateurs, si ce ne sont ceux qui siègent à votre droite, monsieur le président?

J'ai déclaré que ces offres fiscales ont été faites par le gouvernement actuel aux provinces et celles-ci, par ailleurs, ont demandé qu'elles soient revisées et reconsidérées, et toutes les tentatives de rouvrir le colloque ont été froidement déclinées.

Avouons qu'aujourd'hui c'est l'échec pour une période de cinq ans. Les jeux sont faits.

Monsieur le président, je ne voudrais pas, au cours de mes observations, me limiter à blâmer le gouvernement. Je tiens maintenant à examiner le problème en vue d'en faciliter le règlement. Je crois sincèrement que la complexité des accords relatifs à la perception des impôts avec les gouvernements provinciaux réside dans le fait qu'il s'agit là d'un problème qui ne peut être réglé de façon satisfaisante avant que le problème majeur se règle; et ce problème majeur, c'est la redistribution des pouvoirs de taxation et des responsabilités mutuelles entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le temps est donc venu, semble-t-il, de réexaminer la constitution canadienne à la lumière des 94 années de Confédération que nous avons vécues, et cet examen devra nécessairement être fait en fonction des problèmes qui se posent ici au Canada, en 1961.

Pour ce faire, il faut d'abord s'entendre avec les provinces sur un mode d'amendement de notre constitution. C'est là le premier pas. Il faudra donc ensuite que le gouvernement fédéral et les provinces, autour d'une table de conférence, déterminent une redistribution aussi précise et souple que possible, des pouvoirs de taxation et des responsabilités administratives mutuelles. Ce sera un travail assurément délicat et laborieux. Il s'agira de réintégrer les droits et les prérogatives de 1867 dans un cadre plus moderne, tout en conservant, tout en fortifiant si possible, toutes les clauses et les pouvoirs ayant trait aux droits, prérogatives et à l'autonomie des provinces.

C'est là, je crois, le problème capital qui se pose actuellement au Canada. Il se pose de façon urgente pour ne pas empêcher l'expansion et la croissance économique et industrielle des provinces.

Il devient nécessaire, pour cette tâche importante, que le gouvernement pourvoie à l'établissement d'un ministère des affaires fédérales-provinciales. Je crois que chacune des provinces devrait former également un tel ministère. Québec a déjà, d'ailleurs, pris l'initiative en ce sens. Ce serait alors le rôle de ces ministres d'établir, par des contacts soutenus et un examen des problèmes mutuels que nous avons avec les provinces, et soumettre un rapport qui pourrait ensuite devenir, au bout d'un an ou deux, la deuxième charte constitutionnelle du Canada.

Si ce travail était entrepris maintenant, il n'y aurait pas de raison pour qu'une solution ne soit pas trouvée d'ici deux ou trois ans. Si l'on procédait de cette façon, le présent accord qu'on nous soumet dans ce projet de loi, pourrait fort bien s'étendre sur une portée de deux ou trois ans au lieu de cinq ans. Car j'imagine que, d'ici un an ou deux, il y aura des élections, et il est fort possible que ceux qui siègent à gauche de l'Orateur aujourd'hui soient ceux-là qui détermineront d'ici deux ans la constitution qui régira ce pays.

Monsieur le président, lorsque je disais tout à l'heure que l'heure était venue de réexaminer les pouvoirs de taxation, je pensais à l'attitude du gouvernement de la province de Québec sur la question des plans conjoints, lesquels sont intimement liés à la question des pouvoirs de taxation.

On se rappellera que, dans le journal *La Réforme* du 24 juin 1961, l'honorable M. Lesage déclarait ce qui suit:

> Le plus vite nous pourrons remplacer ces plans conjoints par nos revenus rapatriés d'Ottawa, le mieux ce sera pour nous.

Et, *Le Devoir* du mardi 26 septembre 1961 rapportait les paroles suivantes du ministre des Ressources naturelles du Québec, M. René Lévesque:

> Il serait préférable que les programmes conjoints disparaissent peu à peu.

Je veux, monsieur le président, commenter ces deux déclarations. Je tiens à établir, dès le début, qu'il n'y a aucune contradiction entre l'attitude du gouvernement de Québec et celle du gouvernement de M. St-Laurent qui a introduit ces plans conjoints qui ont tellement bénéficié à tous les Canadiens, que ce soit sous la forme d'assurance hospitalisation, de la route transcanadienne, ou des routes d'accès aux richesses naturelles. Cette attitude du gouvernement de la province de Québec, à mon sens, représente ce que nous avons toujours considéré comme une autonomie positive, parce que, si le Québec exprime ce désir, il accepte par contre, d'ici à ce qu'une redistribution des pouvoirs se fasse, toutes les sommes d'argent dépensées en vue de ces plans conjoints et ce pour la raison très simple que cet argent appartient en partie aux contribuables de toutes les provinces qui ont le droit—ceux du Québec comme les autres—de bénéficier de tous les services possibles. Ces services, ils les payent par leurs impôts, que ce soit au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial.

Il est inutile de comparer cette attitude avec celle de M. Duplessis, dont on a dit qu'il pratiquait une autonomie négative. Maintenant que le régime de M. Duplessis appartient à l'histoire et que nous avons actuellement un gouvernement libéral à Québec, nous pouvons, en les comparant, déterminer les avantages d'une politique d'autonomie positive et ceux d'une politique d'autonomie négative, parce que M. Duplessis réclamait le retour des droits de taxation, mais en ne prenant aucune initiative et en refusant systématiquement...

M. Ricard: Il est encore plus grand dans sa tombe que vous l'êtes vivant.

M. Deschatelets: ...des centaines de millions de dollars dont les citoyens du Québec ont été injustement privés.

[M. Deschatelets.]

On se rappellera fort bien que, à la dernière conférence fédérale-provinciale à laquelle il a assisté, il avait déclaré «C'est du cash que nous voulons».

Monsieur le président, en matière strictement fédérale, le gouvernement de M. St-Laurent avait obtenu en 1950 le pouvoir d'amender notre constitution. Pour les raisons que l'on sait, il a été impossible de s'entendre avec les provinces pour amender en même temps notre constitution dans les matières provinciales et dans les matières mixtes. Jamais la possibilité n'a été donnée à M. St-Laurent de poursuivre ce désir qu'il avait exprimé mais, actuellement, je suis très heureux de constater que ce rapatriement de la constitution, au point de vue des matières mixtes et provinciales, soit possible.

Je tiens à souligner (le ministre de la Justice (M. Fulton) l'a déjà fait) le travail remarquable du ministre provincial de la Jeunesse, M. Gérin-Lajoie, dont la contribution, l'initiative et les connaissances en matière constitutionnelle ont permis d'entrevoir une solution possible dans un avenir rapproché.

Monsieur le président, pour résumer ma pensée, je suggère au gouvernement: Premièrement, la création immédiate d'un ministère des affaires fédérales-provinciales; deuxièmement, l'obtention du pouvoir d'amendement de la constitution au pays dans les matières mixtes et provinciales le plus tôt possible; troisièmement, l'étude immédiate, par la suite, des pouvoirs de taxation et de la responsabilité mutuelle entre le gouvernement central et les provinces, en vue de donner à la constitution un cadre qui tienne compte des problèmes qui se posent aujourd'hui au Canada. Mais, d'ici à ce que ces mesures soient prises, je fais miennes les remarques de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), et je demande au gouvernement de revenir à la formule du gouvernement libéral de M. St-Laurent en ce qui concerne les paiements de péréquation parce que, si les termes du projet de loi actuel demeurent, je devrai, évidemment, voter contre cette mesure.

(Traduction)

M. W. L. M. Creaghan (Westmorland): Monsieur l'Orateur, nous avons eu un débat très intéressant sur le bill C-122. Ainsi que les honorables député le savent, c'est le ministre des Finances (M. Fleming) qui a présenté ce bill à la Chambre, le 12 juillet, juste avant l'ajournement pour l'été. Au cours des semaines qui ont suivi, nous avons pu examiner le bill, lire les discours que les divers premiers ministres provinciaux ont prononcés durant la série de conférences fédérales-provinciales et essayer de nous familiariser avec les détails de cette mesure complexe.

Chacun sait que depuis la Confédération, les gouvernements fédéraux ont toujours dû accorder de l'aide financière aux provinces du Canada. Invariablement, cette aide a pris la forme de subventions spéciales ou conditionnelles. En fait, il n'a pas été du tout question de subventions non conditionnelles antérieurement à 1942. En 1941, le ministre des Finances d'alors, M. Ilsley, a indiqué, dans son exposé budgétaire, peu importe qu'il y eût eu entente ou non, que les provinces devaient se retirer du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des sociétés pour la durée de la guerre, et un an après. En 1942, la Chambre a donc adopté pour la première fois un bill autorisant l'octroi de subventions non conditionnelles, appelées loi sur l'accord fiscal fédéral-provincial. En 1947, un autre bill a été présenté et adopté; il avait pour titre: accords fédéraux-provinciaux sur la location de domaines fiscaux. Cette loi est restée en vigueur pendant cinq ans pour être remplacée, en 1952, par un second accord de location de domaines fiscaux, à savoir la loi sur les conventions de location de domaines fiscaux.

En 1942, la province du Nouveau-Brunswick a reçu la somme de 4.2 millions de dollars. En 1947, sous l'empire du premier accord fiscal, elle avait touché 13.3 millions de dollars, soit 8 millions au titre de la location de domaines fiscaux et environ 5 millions sous forme de versements de péréquation. Sous l'autorité des ententes de 1952-1957, la cote-part du Nouveau-Brunswick s'est accrue à 18 millions et demi.

Voilà un exposé sommaire de ce que le Nouveau-Brunswick a reçu sous l'empire des trois premières ententes. Au cours de la période de 1956, est intervenue une série de conférences à la suite desquelles, pour la première fois, un bill a été présenté sous le titre «loi sur les conventions de location de domaines fiscaux», au lieu de l'entente de location de domaines fiscaux. Nous connaissons tous la formule qu'il comportait 10-9-50, et la cote-part du Nouveau-Brunswick a été d'environ 23.5 millions, en moyenne. Peu après la mise en vigueur de cette loi, survenait un changement de gouvernement au Canada, qui fut suivi d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale à Ottawa. Si je ne m'abuse, elle a eu lieu en novembre 1957, par suite des vigoureuses critiques formulées par les provinces Maritimes et l'Ontario au sujet de la loi de 1957 sur les conventions de location de domaines fiscaux. La formule 10-9-50 a alors été portée à des proportions plus généreuses: 13-9-50. A ce moment-là on en vint aussi à un accord de principe visant l'octroi d'une subvention spéciale aux provinces de l'Atlantique. Par voie de conséquence, le Parlement a modifié en 1958 la loi sur les conventions de location de domaines fiscaux afin d'y prévoir une somme additionnelle d'une centaine de millions de dollars à l'intention des quatre provinces de l'Est pour une période de quatre ans. Par suite des modifications apportées à la loi en 1958, la cote-part du Nouveau-Brunswick—je me sers des chiffres de cette province depuis le début de mon exposé—est passée de l'offre dont on peut douter de la générosité, de 22 millions et demi faite par le régime précédent au chiffre de 31.6 millions en 1958, soit une augmentation de presque 10 millions; en outre, la cote-part de cette province n'a pas cessé de s'accroître en 1959 et en 1960. Par conséquent, il est très difficile, impossible même, à des orateurs libéraux de convaincre la population des provinces de l'Atlantique que la formule de péréquation introduite par l'ancien gouvernement St-Laurent était juste ou acceptable pour les provinces pauvres.

En fait, en examinant les tableaux présentés par le ministre des Finances le 11 juillet, on constate—à propos du Nouveau-Brunswick seulement—qu'en 1956-1957 cette province a reçu des subventions inconditionnelles se montant approximativement à 19 millions de dollars plus des subventions conditionnelles de 8.7 millions, faisant un total de moins de 30 millions. Cette année, au lieu de toucher moins de 30 millions, le Nouveau-Brunswick touche plus de 60 millions. Cette petite province, par suite du changement de gouvernement, a augmenté son revenu de 100 p. 100, l'a doublé de 30 à 60 millions par année.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question précise?

M. Creaghan: Certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Nous dirait-il pourquoi il a pris l'année 1956-1957, où existait encore l'ancien accord sur la location des domaines fiscaux, au lieu de 1957-1958 qui a été la première année d'application des arrangements du partage des impôts et qui donnerait des chiffres tout différents?

M. Creaghan: Oui, monsieur l'Orateur, c'est une bonne question si on tient compte du fait que le député qui l'a posée est en quelque sorte expert dans le sujet. J'ai pris les chiffres de l'année 1956-1957 parce qu'ils sont officiels et figurent dans le hansard du 11 juillet. Si j'avais cité les chiffres de 1957-1958, soit la première année d'application des généreux arrangements sur le partage d'impôts, les chiffres du Nouveau-Brunswick montreraient un total de 34 millions au lieu de 29 millions.

L'hon. M. Pickersgill: Une augmentation vraiment sensible!

M. Creaghan: C'est 5 millions de plus comparés à 30 millions de plus.

La plupart des critiques émanant des provinces de l'Atlantique viennent d'une source, le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Il s'est élevé officiellement contre le nouveau programme. Il le taxe de discriminatoire en affirmant que ce programme va à l'encontre des intérêts des provinces pauvres. Pour appuyer les arguments du premier ministre Robichaud, il se plaint que les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve toucheront de fortes sommes. Autrement dit, il prétend que ces trois provinces de l'Est du Canada ne sont pas pauvres, que le Nouveau-Brunswick est la seule province pauvre de cette partie du pays.

Pour renforcer davantage son argument, il a récemment souscrit à l'ancienne politique du gouvernement conservateur-progressiste du Nouveau-Brunswick sur la division des subventions de rajustement aux provinces atlantiques. La semaine dernière, il a été déposé un télégramme du premier ministre du Nouveau-Brunswick au premier ministre (M. Diefenbaker), télégramme imprimé à la page 9099 du hansard du 22 septembre et que voici:

> Nouveau-Brunswick approuve répartition subvention entre provinces de l'Atlantique, trente-trente-trente-dix.

Autrement dit, d'une part il critique la formule à certains égard et de l'autre il souscrit complètement à la répartition acceptée par les premiers ministres des quatre provinces en 1958. La principale objection du Nouveau-Brunswick est, semble-t-il, que la nouvelle formule inclut dans la péréquation 50 p. 100 du revenu provincial provenant des ressources naturelles. Pourtant, on sait que les revenus provenant des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sont bien inférieurs à la moyenne nationale. Par conséquent, la part du Nouveau-Brunswick en vertu de la nouvelle formule de péréquation sera plus forte que si ces revenus provinciaux n'entraient pas dans le calcul. Ce revenu y figure afin de garantir que plus d'aide fiscale sera donnée aux provinces moins prospères plutôt que selon la formule conçue par le gouvernement libéral.

La province du Nouveau-Brunswick s'est également plainte, en prétendant qu'elle s'opposait à ce qu'on inclue la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique dans la formule de péréquation. Ces subventions n'y figurent pas. Elles en sont séparées, et distinctes, aux termes du projet de loi. D'ailleurs, le premier ministre l'a assuré au premier ministre Robichaud dans un récent échange de lettres, et surtout dans une communication en date du 30 août, qui a été déposée sur le bureau de la Chambre. Le premier ministre y traitait la question des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique et la prétendue inclusion de ces subventions dans la formule de péréquation. Je citerai un bref passage de cette récente lettre:

> Dans votre lettre, vous faites mention de bien des points intéressant les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique, et vous soutenez que ces subventions devraient être considérées séparément des autres arrangements d'ordre fiscal. En réalité, ces subventions continueront d'être considérées séparément, et l'augmentation de 10 millions du montant total apportera à votre province trois millions de dollars de plus par année, soit 30 p. 100 de la subvention additionnelle de 10 millions de dollars. Cette subvention sera versée séparément et ne se rattache aucunement à la formule de péréquation de base qui assure au Nouveau-Brunswick un versement de péréquation suffisant pour relever les recettes provenant des impôts ordinaires et 50 p. 100 des recettes provenant des ressources naturelles, la moyenne nationale par tête.

Ces subventions ne font d'aucune façon partie de la formule de péréquation. Il est vrai qu'elles font partie de la formule de garantie. Toutefois, on verra dans les dossiers que, dans le passé, aux termes d'anciens accords, le Nouveau-Brunswick n'était pas admissible à recevoir, ni n'a reçu, de versements en vertu du principe de la stabilisation. J'espère, comme l'espèrent aussi la plupart des gens du Nouveau-Brunswick qui s'intéressent au bien-être de la province, que jamais dans l'avenir cette province, ou tout autre province du Canada, devra compter sur les dispositions de la garantie. De fait, tous les intéressés, premiers ministres, hommes politiques et citoyens ordinaires, espèrent qu'aucune des provinces du Canada n'aura à compter sur les dispositions de la garantie.

De toute façon, le principe de la garantie ne nuit nullement au Nouveau-Brunswick et la formule de péréquation que renferme le présent bill favorise plutôt toutes les provinces dont la situation financière laisse le plus à désirer. A mon avis, les objections du premier ministre du Nouveau-Brunswick ne sont guère fondées. Lorsque la formule prévue dans le nouveau bill sera haussée au niveau de 20-9-50, niveau qu'elle atteindra pendant la dernière des cinq années de l'accord, le Nouveau-Brunswick y gagnera un supplément d'environ trois millions de dollars. Cela signifie que chaque année, de 1962 à 1966, comme la formule passe de 16 à 20 p. 100 en ce qui concerne la perception des impôts sur le revenu des particuliers, la province, et chaque province du Canada, peut espérer voir augmenter ses revenus. Il me semble que la province du Nouveau-Brunswick, en désespoir de cause, critique le bill afin de

pouvoir rejeter sur quelqu'un d'autre la responsabilité de sa propre administration fautive. Peut-être tente-t-elle d'obtenir d'Ottawa un supplément suffisant afin de pouvoir remplir toutes ses promesses électorales de 1960.

Une voix: Libérales.

M. Creaghan: Quelqu'un a dit «libérales». Je parle d'un régime libéral qui a été élu en juin 1960. Certains préopinants ont prétendu qu'il n'y avait pas eu assez de réunions, et font écho à ceux qui demandent la reprise de la conférence. Tout le monde sait que trois conférences des premiers ministres ont été tenues à Ottawa: en juillet 1960, octobre 1960 et février 1961. En outre, les chefs des ministères des gouvernements fédéral et provinciaux se sont réunis régulièrement. Une autre conférence n'aurait donné rien de plus.

Les dispositions du bill dont nous sommes saisis sont des plus généreuses. Elles ne renferment aucune partialité au détriment des provinces de l'Est et j'ai l'intention, par tous les moyens et à chaque occasion, de l'appuyer et d'en appuyer le principe.

M. John R. Matheson (Leeds): Le député de Westmorland (M. Creaghan) nous a dit comment, d'après lui, les provinces Maritimes vont accueillir le présent bill. Je pourrais peut-être dire en peu de mots quelle sera la réaction de la province d'Ontario au bill nº C-122. On me permettra de faire l'historique de la question telle que nous l'envisageons en Ontario.

Le 27 mars 1957, le ministre actuel des Finances (M. Fleming) était l'invité d'honneur à la plus importante réunion politique qui se soit tenue dans le village d'Athens, dans le comté de Leeds. La salle était bondée et le ministre a fait une vive impression sur les gens qui écoutaient le discours prononcé de l'extérieur de la salle. Le député d'Eglinton a insisté sur deux points auprès des citoyens de l'endroit. D'abord, il a dit que c'était inconcevable qu'un gouvernement qui avait un excédent d'un demi-milliard de dollars puisse s'entêter à accorder si peu de réductions d'impôts. L'autre point, c'était que les provinces et, en particulier les municipalités de l'Ontario, se trouvaient dans une situation financière très précaire et qu'il fallait remédier sur-le-champ à cet état de choses. D'après lui, c'est ce qui arriverait si la population faisait confiance à un gouvernement conservateur.

Quelques jours plus tard, soit le 3 mai 1957, le premier ministre (M. Diefenbaker) déclarait que les municipalités devenaient de plus en plus pauvres alors que le gouvernement fédéral jouissait d'excédents comme on n'en avait jamais vu dans l'histoire du Canada.

L'hon. M. Pickersgill: La situation a nettement changé depuis lors.

M. Matheson: En effet, ce fut la fin des excédents de l'État fédéral. La situation des provinces et des municipalités ne s'est pas améliorée. Du moins, les choses ne vont pas mieux en Ontario.

Alors que le ministre était à Athens, les municipalités de la circonscription de Leeds étaient dans un état critique. Je puis affirmer en toute franchise que la situation est pire maintenant. Je vais donner des chiffres comparatifs en ce qui a trait aux taux d'imposition municipale dans trois villes ou villages typiques de la région, soit Brockville, Gananoque et Smiths-Falls. A l'époque dont parlait le ministre, le taux d'imposition résidentielle était de 63.5 millièmes à Brockville; aujourd'hui, il est de 76. Le taux d'imposition industrielle est maintenant de 81, tandis qu'il était de 69.5 à l'époque. Dans la prospère petite ville de Gananoque, le taux d'imposition résidentielle était de 50.4 millièmes en 1957; il est monté à 64.5. Le taux d'imposition industrielle est passé de 54.8 à 69.8. A Smiths-Falls, le taux d'imposition résidentielle et le taux d'imposition industrielle étaient tous deux de 61 millièmes, en 1957; ils sont maintenant de 66 et 70.5 millièmes respectivement.

J'ai lu au comité, hier soir, un titre d'article de journal où l'on disait que la municipalité de Brockville se demandait où trouver l'argent pour faire les paiements de secours considérables qu'elle doit faire. J'ai fait voir la gravité de la situation et j'ai demandé au comité de se rappeler certains des engagements envers l'Ontario, qui, selon toute apparence et selon ce qu'on dit, est une des parties privilégiées du Canada. A une assemblée politique, tenue à Toronto, le soir du 19 mars 1958, le premier ministre Frost disait ceci, en présentant l'actuel premier ministre:

> J'ai parlé de 100 millions. Je suis convaincu plus que jamais que nous allons mettre sur pied un nouveau régime.

Le premier ministre, de son côté, s'est dit persuadé que M. Frost ne demanderait rien d'autre que ce qui est juste. Tous ceux qui ont écrit sur ce sujet, pour expliquer pourquoi l'Ontario avait apporté un tel appui au gouvernement actuel, sous la direction de M. Frost, s'accordent à dire que cet appui a été l'une des principales raisons pour lesquelles le présent gouvernement est aujourd'hui au pouvoir. Je dois dire cependant, comme représentant de Leeds, que nous nous sommes fait jouer, car les obligations auxquelles doivent faire face les municipalités et les provinces sont, et de beaucoup, plus lourdes en 1961 qu'en 1957.

Qu'on me permette de lire la dernière phrase d'un éditorial publié dans le *Globe and*

Mail de Toronto du 5 juin. L'article s'intitule «Les miettes tombées de la table»:

Le Canadien moyen de toutes les collectivités d'un bout à l'autre du pays est rendu à un point où il ne peut plus se permettre la mauvaise répartition actuelle des revenus publics.

Je sais qu'il n'est pas juste d'envisager un bill comme celui-ci dans un esprit de clocher ou de province, si l'on veut, et je n'ai pas l'intention de continuer dans ce sens. Je crois, au contraire, qu'il n'est que raisonnable, quand nous étudions les conséquences du nouveau programme de partage des impôts, d'examiner la question dans son ensemble. Je constate que quatre provinces ont le bonheur d'avoir un gouvernement conservateur et que ces quatre provinces ont reçu $22,223,000 de plus que l'année dernière. Je constate aussi que les provinces non conservatrices sont au nombre de six et que, toutes ensemble, elles ont perdu un montant net de $4,306,000. Je vous le demande donc sérieusement: le bill se fonde-t-il sur un principe autre que l'opportunisme politique?

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) qui a tenté, par ses remarques, de justifier cette nouvelle formule fiscale. Après l'avoir entendu, je dois conclure que le présent arrangement n'est qu'une autre confusion mathématique sans aucun fondement et qu'une nouvelle mesure présentée pour obtenir un avantage politique.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, on sait que...

(Texte)

M. Ricard: L'honorable député permet-il que je lui pose une question?

M. Matheson: Après que j'aurai terminé mes observations.

M. Ricard: Cela serait trop fatiguant de répondre maintenant.

M. Loiselle: Vous êtes trop ignorant!

M. Robichaud: Retournez donc à Québec, à votre congrès.

M. Caron: Le congrès de Québec est fini.

(Traduction)

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, on a parlé...

M. Ricard: Le député trouve trop fatiguant de répondre à ma question. Le député ne peut me répondre, n'est-ce pas?

M. Matheson: Monsieur l'Orateur, on a parlé de...

M. Ricard: Je parlais au député qui a la parole, pas à celui qui l'interrompt. Il est facile d'attaquer un absent!

[M. Matheson.]

M. Matheson: Le député de Westmorland a parlé de certaines données contenues dans le compte rendu des délibérations de la conférence fédérale-provinciale de 1960. Je tiens à renvoyer la Chambre aux trois points exposés à la conférence par M. Frost, premier ministre d'Ontario, qui s'occupe du problème depuis 1957. Le 25 juillet 1960, M. Frost a déclaré (page 18 du compte rendu des délibérations mentionnées):

Le nœud du problème, le voici: il faut que les provinces et les municipalités aient des revenus supplémentaires.

Il ajoute:

Étant donné l'expansion qui se remarque en Ontario et partout, la division actuelle de ces impôts n'est pas rationnelle, à mon avis.

Il a également dit:

Il est tout à fait injuste que les provinces et leurs municipalités aient à faire face à l'accroissement dont j'ai parlé...

Nous savons combien M. Frost a été déçu, et nous connaissons les circonstances qui l'ont amené à se retirer de la vie publique. Je signale que les besoins qui se feront sentir dans les cinq prochaines années seront plus grands que ceux que nous avons connus jusqu'ici, et qu'ils en différeront. L'offre du ministre des Finances, qui parlait il y a quelques années d'excédents considérables et d'une nouvelle répartition des revenus, ne correspond tout simplement pas aux nouvelles conditions.

Dans un article que publiait le *Citizen* d'Ottawa le 24 février 1961, M. Charles King prêtait à M. Frost les paroles suivantes:

...en 1966, nous n'aurons pas encore atteint le minimum des sommes qu'il fallait déjà en 1956.

Tous les honorables députés s'inquiètent sans doute du problème. Le fait est que le Canada est devenu un pays où les impôts sont très élevés. Il est évident que si les impôts sont recueillis ici ils ne peuvent être perçus là. Je ne sais quelle proportion de notre dollar est représentée par les impôts répartis entre le gouvernement fédéral, les provinces et les municipalités, mais j'ai lu que les taxes directes et indirectes représentent un peu plus de 40c. Dans nos municipalités de l'Ontario, nous nous inquiétons de voir que le taux de la taxe municipale augmente chaque année et que, dans bien des cas, les services diminuent en même temps. Il me semble donc que la seule façon de corriger cette mauvaise situation serait d'organiser l'administration financière de notre pays de façon à s'occuper comme il convient de l'expansion et de la prospérité du pays tout en évitant les déficits annuels et réguliers pour les remplacer par des excédents qui pourraient servir à réaliser ce dont nous avons besoin pour assurer à nos citoyens une vie

convenable et marquée d'un haut degré de prospérité.

Il ne suffit pas que les membres de l'opposition viennent déclarer que ce que fait le présent gouvernement est insuffisant et se résume à de l'opportunisme politique. Il ne suffit pas qu'ils déclarent simplement que le présent gouvernement n'a pas rempli ses promesses électorales. Il nous faut prouver, en plus de l'affirmer, que nous ferons mieux et que nous nous conformerons à certains principes.

L'honorable député de Bonavista-Twillingate, parlant au nom de notre parti, a esquissé dans son cadre historique les principes de la péréquation et de la stabilisation. Il a montré que le régime mis en vigueur par l'administration précédente reposait sur un principe sain.

En résumant notre attitude et à titre de conclusion, je veux consigner au compte rendu un texte qui a été approuvé au ralliement libéral qui a eu lieu à Ottawa en janvier dernier. Croyez-moi, les délibérations de ce ralliement n'ont pas manqué de sérieux, de recherche et de méditation.

M. Ricard: Vous feriez mieux de la répéter.

M. Matheson: Ce qui suit me sert de conclusion:

...la constitution canadienne a été conçue de façon à établir un équilibre assurant un gouvernement central efficace dans les matières nécessitant une décision nationale, et, dans toutes les autres matières, libre cours à la diversité provinciale et régionale. Le libéralisme continuera à défendre les droits provinciaux, ainsi que les traditions et les coutumes que les provinces professent et maintiennent.

M. Grafftey: Je croyais que l'honorable député venait de prononcer son premier discours à la Chambre.

M. Matheson: L'honorable député de Brome-Missisquoi a-t-il une question à poser?

M. Ricard: L'honorable député n'acceptera pas de questions tant qu'il n'aura pas fini. Il ne veut jamais répondre à mes questions.

M. Grafftey: Je signale tout simplement que l'honorable député parle beaucoup, si l'on tient compte du fait que c'est son premier séjour à la Chambre.

M. Benidickson: Ce n'est plus un nouveau.

M. l'Orateur: A l'ordre! Nous avons entendu aujourd'hui bon nombre de discours impromptus de la part d'honorables députés parlant de leur siège ou de celui d'un de leurs collègues. J'espère que les honorables députés voudront bien permettre à l'honorable député qui a la parole de terminer son discours.

M. Matheson: Je continue:

Le parti libéral estime que le Canada ne saurait être prospère à moins que chacune de ses parties ne le soit. A cette fin, il faut disposer des ressources financières nécessaires pour assurer, tant au gouvernement central qu'aux gouvernements provinciaux et municipaux, des revenus suffisants, sans pour autant imposer des fardeaux d'impôts trop lourds. Par conséquent, le parti libéral appuie le principe de la péréquation dans les arrangements fédéraux-provinciaux en matière fiscale. Toutes les provinces devraient recevoir une part égale par tête, des impôts partagés avec le gouvernement fédéral. De cette manière, tous les Canadiens recevraient une part égale des revenus de l'activité économique nationale.—Nous dénonçons le projet conservateur visant la destruction de la péréquation et le retour aux conditions d'avant-guerre alors que les Canadiens payaient des impôts différents d'une province à l'autre...

J'affirme, monsieur l'Orateur, que le bill C-122 aura précisément cet effet. Je continue:

Pour que l'économie soit saine, il importe de conserver le principe de la péréquation et le principe connexe de la stabilisation. Les recettes d'impôts baissent si les affaires subissent un recul.—Le gouvernement fédéral devrait protéger les provinces contre une baisse grave des recettes qu'elles tirent du partage d'impôts.

(Texte)

M. J.-N. Tremblay (Roberval): Monsieur le président, l'honorable député de «Château-Maisonneuve» (M. Deschatelets) a évoqué tout à l'heure des jours assez sombres pour notre pays et pour notre province, en déclarant que le parti qu'il représente à la Chambre serait bientôt reporté au pouvoir. Je ne peux évidemment pas empêcher cette sinistre Cassandre de vaticiner comme il lui plaît. Mais il me semble que l'expérience passée devrait inciter le député de Maisonneuve-Rosemont à se demander quelle serait la réaction des citoyens de notre pays en face d'un événement aussi tragique que celui qu'il vient de prédire. En l'écoutant tout à l'heure se lamenter sur la situation actuelle et blâmer le gouvernement conservateur au sujet de ce problème du partage des impôts, je me plaisais à songer à tous ces événements qui, à partir de 1939, ont marqué la politique canadienne et ont ébranlé les fondements mêmes de notre constitution. Ces événements, je les rattache, comme bien l'on pense, à la présence du gouvernement libéral à la tête du pays. C'est pourquoi il m'est difficile d'ajouter foi aux propos que tiennent en Chambre l'ensemble des députés libéraux, de même qu'il m'est difficile de prêter quelque sincérité à un parti politique qui s'est fait, durant tant d'années, l'artisan satisfait de la désintégration constitutionnelle.

C'est pourquoi, monsieur le président, je voudrais ce soir, le plus brièvement possible, faire quelques observations en marge du problème général que pose le projet de loi actuellement à l'étude.

Tout d'abord, je voudrais rappeler ceci, qui est à mon sens fondamental, que l'attitude des députés de la province de Québec, en face du problème mis en cause par le projet de loi, ne peut pas être nécessairement celle des députés des autres provinces. Je ne pense pas surprendre personne en répétant, après tous ces chefs qui l'ont dit, que la province de Québec n'est pas une province comme les autres et qu'elle ne peut, de ce fait, avoir en face de certaines situations l'attitude des autres provinces. Elle a besoin d'examiner les propositions d'ordre constitutionnel avec beaucoup de soin et beaucoup de circonspection parce que ces propositions comportent souvent des facteurs importants pour l'avenir de ceux qui composent la majorité de la province de Québec.

Je ne suis pas, loin de là, monsieur l'Orateur, un expert en matière constitutionnelle. Je ne pourrais donc pas poser au savant ni entrer dans des détails techniques sur les différentes solutions qui peuvent être apportées à nos problèmes constitutionnels. Mais, après avoir étudié l'histoire toute récente, c'est-à-dire celle qui couvre les 15 dernières années, je me rends compte que depuis 1958 une évolution s'est produite qui nous laisse croire, et je suis un de ceux qui le croient, que nos problèmes constitutionnels trouvent une solution plus conforme aux principes généraux de la constitution canadienne.

Tout à l'heure, le député de Maisonneuve-Rosemont parlait de l'esprit soi-disant autonomiste qui caractérise le parti libéral. Je ne trouve guère, à la vérité, dans les événements qui ont marqué les années de 1939 à 1957, des preuves de cet esprit qui, toujours selon le député de Maisonneuve-Rosemont, inspire le parti libéral puisque, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, ce parti me paraît avoir été l'artisan le plus forcené de la désintégration de notre constitution et cela en proposant, année après année, des mesures destinées à enlever petit à petit aux provinces les droits, les privilèges que la constitution leur avait réservés.

Je voudrais, pour l'instant, évoquer un fait pour bien montrer que le parti libéral n'a pas été, loin de là, un parti autonomiste mais qu'il s'est plutôt acharné contre cette idée, ce principe et cette réalité de l'autonomie provinciale inscrite dans la constitution canadienne. Et je veux citer le problème de l'envahissement, grâce aux menées du parti libéral, du champ de l'éducation par le gouvernement central.

Monsieur l'Orateur, puis-je vous faire remarquer qu'il est 10 h. 30.

(Traduction)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je savoir quels seront les travaux pour demain.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, le premier article dont la Chambre sera saisie sera le rapport du comité de la procédure de la Chambre des communes déposé aujourd'hui. Il sera imprimé dans les *Procès-verbaux* afin que les députés puissent l'étudier. Comme le rapport a été adopté à l'unanimité par le comité, formé de représentants de tous les partis, et que présidait monsieur l'Orateur lui-même, peut-être n'y aura-t-il pas de débat sur les propositions qu'il renferme, étant donné que ces suggestions seront mises à l'essai lors de la prochaine session.

Le principal article des mesures du gouvernement sera la suite du débat sur le bill nº C-122, les accords relatifs à la perception des impôts, suivi des crédits du ministère des Finances et de ceux du ministère des Transports.

(A 10 h. 32, la séance est levée d'office, en conformité d'un ordre spécial.)

APPENDICE A

PROJET DE DÉCLARATION SUR LE DÉSARMEMENT

Le 22 septembre 1961

Le document ci-après est soumis par les États-Unis d'Amérique, comme projet de déclaration sur le désarmement, à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour servir de guide en vue de la négociation d'un programme visant le désarmement général et complet dans un monde pacifique.

Déclaration sur le désarmement:

Programme en vue d'un désarmement complet et général dans un monde pacifique

Les nations du monde,

Conscientes de la crise provoquée dans l'histoire de l'humanité par l'armement révolutionnaire dont dispose un monde divisé par de graves divergences idéologiques;

Résolues à sauver les générations présentes et futures du fléau de la guerre et des dangers et fardeaux de la course aux armements et à créer un climat où tous les peuples pourront s'employer dans la paix et la liberté à satisfaire leurs aspirations fondamentales;

Déclarent qu'elles ont pour objectif: Un monde libre, sûr et pacifique d'États indépendants se conformant aux normes ordinaires de la justice et de la conduite internationale et subordonnant l'usage de la force à la règle du droit; un monde où l'adaptation au changement se fait conformément aux principes des Nations Unies; un monde où existerait, de façon permanente, un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace et où les ressources des nations serviront au progrès de l'humanité sur le plan matériel, culturel et spirituel;

Énoncent comme objectifs d'un programme de désarmement général et complet dans un monde pacifique:

a) Le démembrement de toutes les forces armées nationales et l'interdiction de les reconstituer sous quelque forme que ce soit sauf pour préserver l'ordre interne ou pour fournir des effectifs à un corps de la paix des Nations Unies;

b) L'élimination de tous les armements dans les arsenaux nationaux, y compris toutes les armes de destruction massive ainsi que les moyens de les transporter, sauf ceux qui peuvent être nécessaires à un corps de la paix des Nations Unies et au maintien de l'ordre interne;

c) L'établissement et le fonctionnement efficace, dans le cadre des Nations Unies, d'une Organisation internationale du désarmement pour assurer le respect constant de toutes les obligations relatives au désarmement;

d) La création de moyens efficaces pour la mise en vigueur des ententes internationales, pour le règlement des différends et pour le maintien de la paix en conformité des principes des Nations Unies.

Demandent aux États en négociations:

a) De transformer le projet de programme énoncé plus bas en un plan convenu de désarmement général et complet, et de continuer sans interruption leurs efforts jusqu'à la réalisation intégrale du programme;

b) A cette fin, de chercher à s'entendre sur le plus de points possible et dans les plus brefs délais possible:

c) En même temps, sans nuire aux progrès du programme de désarmement, de chercher à s'entendre sur les mesures immédiates qui pourraient contribuer à la sécurité commune des nations et pourraient faciliter l'exécution de ce programme et en faire partie.

Affirment que les négociations sur le désarmement devraient s'inspirer des principes suivants:

a) Le désarmement doit se faire le plus rapidement possible jusqu'à ce qu'il soit terminé, par étapes comprenant des mesures proportionnées, échelonnées et pourvues de toutes sauvegardes, chacune de ces mesures et de ces étapes devant se dérouler dans un temps prévu.

b) L'observation des obligations de désarmement doit être efficacement contrôlée dès leur mise en vigueur. Les arrangements nécessaires à ce contrôle doivent être établis graduellement et de façon qu'on puisse s'assurer non seulement que les limitations et les réductions convenues se produisent, mais aussi que les forces et les armes retenues n'excèdent pas les niveaux convenus à chaque étape.

c) Le désarmement doit se réaliser de façon à ne nuire à la sécurité d'aucun État, qu'il soit ou non partie à un accord ou traité international.

d) A mesure que les pays renoncent à leurs armements, les Nations Unies seront progressivement renforcées afin d'accroître leur capacité d'assurer la sécurité internationale et le règlement pacifique des différends, ainsi que pour faciliter le développement de la

collaboration internationale dans des tâches communes au bénéfice de l'humanité.

e) La transition d'une étape du désarmement à la prochaine étape se fera dès que toutes les mesures prévues dans létape précédente auront été appliquées, que la vérification pertinente se poursuivra et que toutes les dispositions reconnues nécessaires pour la prochaine étape auront été prises.

Acceptent le projet de programme ci-dessous pour réaliser un désarmement général et complet:

Première étape

A. Institution d'une organisation internationale du désarmement:

a) Une Organisation internationale du désarmement (OID) sera instituée dans le cadre des Nations Unies à l'entrée en vigueur de la convention. Ses attributions seront élargies progressivement selon les exigences de la vérification efficace du programme de désarmement.

b) L'OID comprendra: (1) une Conférence générale de toutes les parties; (2) une Commission formée des représentants de toutes les grandes puissances qui en seront les membres permanents et des représentants de certains autres États, à tour de rôle; et (3) un administrateur qui administrera l'Organisation sous la direction de la Commission et qui disposera de l'autorité, du personnel et des moyens financiers nécessaires pour assurer l'exécution efficace et impartiale des fonctions de l'Organisation.

c) L'OID: (1) assurera l'exécution des obligations souscrites en vérifiant l'application des mesures convenues; (2) aidera les États à mettre au point les modalités de nouvelles mesures convenues de vérification et de désarmement; (3) mettra sur pied les organismes qui seront nécessaires pour l'élaboration des modalités de nouvelles mesures prévues par le programme et créera les autres groupes d'étude spécialisée que pourra exiger l'étude suivie des problèmes du désarmement; (4) recevra les rapports sur les progrès réalisés dans le désarmement et les dispositions de vérification et déterminera la transition d'une étape à l'autre.

B. Réduction des forces armées et des armements:

a) Le maximum des forces armées pour les États-Unis et l'Union soviétique sera limité à 2.1 millions chacun, et celui des autres États ayant une importance militaire sera proportionnel, mais ne dépassera pas 2.1 millions. La réduction jusqu'au maximum convenu s'effectuera par étapes justes, proportionnelles et vérifiées.

b) Les armements des types prescrits seront réduits par étapes justes et équilibrées. Les réductions s'effectueront par des transferts d'armement à des dépôts surveillés par l'OID. A des périodes déterminées pendant la première étape de la réduction, lorsque les États adhérants à l'accord seront unanimes à reconnaître que les armements et les forces armées ont atteint le niveau prescrit, les armements dans les dépôts seront détruits ou transformés pour servir à des fins pacifiques.

c) La production des types convenus d'armements sera limitée.

d) Une commission formée de spécialistes en chimie, biologie et radiologie (CBR) sera formée au sein de l'OID et chargée d'étudier la possibilité d'effectuer des réductions contrôlées et d'éliminer éventuellement les stocks d'armes (CBR) et d'en arrêter la production; elle fera rapport sur cette possibilité et sur les moyens de la réaliser.

C. Endiguement et réduction de la menace nucléaire:

a) Les États qui n'ont pas accédé à un traité interdisant efficacement les essais d'armes nucléaires devront le faire.

b) La production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes devra cesser.

c) Dès qu'aura cessé la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes, des quantités initiales convenues de matières fissiles provenant d'une production antérieure seront affectées à des fins n'ayant rien à voir aux armes.

d) Toutes matières fissiles transférées d'un pays à un autre pour fins d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, devront faire l'objet de garanties appropriées à établir d'accord avec l'AIEA.

e) Les États qui possèdent des armes nucléaires n'en abandonneront pas le contrôle à des nations qui n'en possèdent pas, ni ne transmettront à celles-ci les renseignements ou les matières nécessaires à leur fabrication. Les États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires ne devront pas en fabriquer, ni tenter d'obtenir le contrôle de telles armes appartenant à d'autres États, ni chercher à se procurer ou recevoir des renseignements ou des matières nécessaires à leur fabrication.

f) Une commission d'experts nucléaires, composée de représentants des États nucléaires, sera établie dans le cadre de l'OID pour examiner la possibilité et les moyens d'effectuer la réduction vérifiée des stocks d'armes nucléaires et d'en arriver finalement à leur suppression; cette commission fera rapport de son examen à l'OID.

D. Réduction du nombre des véhicules d'armes nucléaires stratégiques:

a) Les véhicules d'armes nucléaires stratégiques appartenant à certaines catégories déterminées et les types convenus d'armes destinées à combattre ces véhicules seront réduits à des niveaux convenus, par étapes équitables et équilibrées. Cette réduction devra s'accomplir, à chaque étape, par voie de transfert à des dépôts surveillés par l'OID des véhicules excédant les niveaux convenus pour chaque étape. A une époque spécifiée de l'Étape n° 1 du processus de réduction, les véhicules placés sous la surveillance de l'OID seront détruits ou affectés à des fins pacifiques.

b) La production de catégories convenues de véhicules d'armes nucléaires stratégiques et la production de types convenus d'armes destinées à combattre ces véhicules seront discontinuées ou restreintes.

c) Les essais de catégories convenues de véhicules d'armes nucléaires stratégiques, ainsi que de modèles convenus d'armes destinées à combattre ces véhicules, seront limités ou supprimés.

E. Encouragement à l'utilisation pacifique de l'espace extra-terrestre:

a) Le placement en orbite ou le stationnement dans l'espace extra-terrestre d'armes capables de produire une destruction massive seront interdits.

b) Les États aviseront d'avance les États participants et l'OID de tout lancement de véhicules spatiaux et de missiles, en indiquant la trajectoire du véhicule.

F. Réduction du danger d'une guerre par accident ou mauvais calcul, et d'une attaque par surprise:

a) Les États aviseront d'avance les États participants et l'OID de tous mouvements militaires et manœuvres d'importance, dont l'envergure sera convenue, qui pourraient donner lieu à des interprétations erronées ou alarmer et provoquer des contre-mesures. Cet avis signalera aussi les régions géographiques devant être utilisées ainsi que la nature, l'envergure et la durée de l'événement.

b) Des postes d'observation seront établis à des endroits comme les ports importants, les centres ferroviaires, les autostrades et les bases aériennes. Ils auront pour tâche de signaler les concentrations et mouvements de forces militaires.

c) On prendra aussi toutes dispositions supplémentaires d'inspection dont on pourra convenir pour diminuer le danger d'une attaque par surprise.

d) Il sera immédiatement institué dans le cadre de l'OID une commission internationale qui examinera la possibilité d'autres mesures pouvant réduire le danger d'une guerre nucléaire par accident, mauvais calcul, ou défaut de communication, et qui soumettra des recommandations à cet égard.

G. Maintien de la paix.

a) Les États réaffirmeront leurs obligations aux termes de la charte des Nations Unies de s'abstenir de la menace ou de l'utilisation de tout genre de force armée—y compris des armes nucléaires, conventionnelles ou CBR—contrairement aux principes de la charte des Nations Unies.

b) Les États conviendront de s'abstenir de toute agression indirecte et de toute subversion contre tout pays.

c) Les États auront recours à tous les moyens appropriés en vue du règlement pacifique des différends et chercheront, au sein des Nations Unies, à conclure de nouveaux arrangements en vue du règlement pacifique des conflits internationaux et de la codification et du développement progressif du droit international.

d) Les États prendront des dispositions à l'Étape n° 1 en vue de l'établissement à l'Étape n° 2 d'une force de la paix des Nations Unies.

e) Un groupe de surveillance de la paix des Nations Unies sera formé d'un cadre permanent d'observateurs qui pourraient être envoyés pour faire enquête sur toute situation qui pourrait constituer une menace à la paix ou une violation de la paix.

Deuxième Étape

A. Organisation internationale du désarmement.

Les pouvoirs et responsabilités de l'OID seront progressivement étendus afin de lui donner les moyens de contrôler les mesures prises à l'Étape n° 2.

B. Réduction plus poussée des forces armées et des armements:

a) L'effectif des forces des États-Unis, de l'URSS et des autres États ayant une importance militaire sera encore sensiblement réduit jusquà des niveaux convenus, par étapes équitables et équilibrées.

b) Les armements de la catégorie désignée seront réduits de nouveau par étapes équitables et équilibrées. Cette réduction se fera par transferts d'armements aux dépôts surveillés par l'OID. Lorsque, à des périodes spécifiques de l'Étape n° 2 du processus de réduction, les parties sont convenues que les armements et les forces armées ont atteint

le niveau prescrit, les armements dans les dépôts seront détruits ou convertis à des fins pacifiques.

c) Il y aura de nouvelles restrictions convenues quant à la production d'armements.

d) Les bases et installations militaires convenues, où qu'elles soient, seront démolies ou converties à des fins pacifiques.

e) Selon les conclusions de la Commission de spécialistes sur les armes CBR, la production de ces armes sera interrompue, les stocks existants seront réduits progressivement et les excédents qui en résulteront seront détruits ou utilisés à des fins pacifiques.

C. Nouvelle réduction de la menace nucléaire:

Les stocks d'armes nucléaires seront réduits progressivement aux niveaux minimums sur lesquels on pourra s'entendre en se fondant sur les conclusions de la Commission des experts nucléaires; l'excédent de matières fissiles qui en résultera sera utilisé à des fins pacifiques.

D. Nouvelle réduction du nombre des véhicules d'armes nucléaires stratégiques

Les stocks de véhicules d'armes stratégiques nucléaires et de catégories convenues d'armes destinées à combattre ces véhicules seront réduits de nouveau, conformément à la procédure indiquée à l'Étape N° 1.

E. Maintien de la paix:

Au cours de l'Étape n° 2 les États amélioreront les formules de maintien de la paix des Nations Unies, afin qu'au cours de l'Étape no° 3 les Nations Unies puissent prévenir ou supprimer toute menace de recours à la force ou tout pareil recours en violation des objectifs et des principes des Nations Unies:

a) Les États consentiront à consolider l'organisation, les pouvoirs et le fonctionnement des Nations Unies, afin d'assurer que les Nations Unies puissent vraiment protéger les États contre des menaces ou des infractions à la paix.

b) La force de la paix des Nations Unies sera créée et renforcée peu à peu.

c) Les États conviendront aussi d'améliorer et de développer davantage les règles de conduite internationale et les processus de règlement pacifique des conflits et des différends.

Troisième étape

Lorsqu'on aura terminé la deuxième étape du programme, la confiance résultant d'un programme de désarmement vérifié, l'acceptation des règles de conduite internationale pacifique, et la mise au point de meilleurs processus internationaux de maintien de la paix dans le cadre des Nations Unies devraient être telles que les États du monde puissent passer à l'Étape n° 3. Dans l'Étape n° 3, le désarmement progressif et contrôlé et la mise au point des principes et des procédures du droit international se poursuivraient jusqu'a ce qu'aucun État ne soit militairement assez puissant pour affronter la force de la paix des Nations Unies devenue peu à peu plus forte, et tous les différends internationaux seraient réglés conformément aux principes convenus de conduite internationale.

Les mesures progressives qu'on prendrait au cours de la dernière étape du programme de désarmement viseraient l'avènement d'un monde où:

a) Les États ne retiendraient que les forces, les armements conventionnels et les effectifs nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Ils appuieraient aussi la force de la paix des Nations Unies et lui fourniraient les effectifs convenus.

b) La force de la paix des Nations Unies, munie des catégories et des quantités convenues d'armements, fonctionnerait parfaitement.

c) La fabrication d'armements serait interdite en dehors des catégories et des quantités convenues devant être utilisées par la force de la paix des Nations Unies, et de celles qui seraient nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Tous les autres armements seraient détruits ou utilisés à des fins pacifiques.

d) Les moyens dont disposeraient les Nations Unies pour faire observer la paix seraient assez puissants et les obligations de tous les États en vertu de ces arrangements, assez étendues pour assurer la paix et le juste règlement des différends dans un monde désarmé.

APPENDICE B

SOMMES VERSÉES AUX PROVINCES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

MONTANTS VERSÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, AUX TERMES DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, RÉPARTIS PAR PROVINCE, CHAQUE ANNÉE DEPUIS LA MISE EN VIGUEUR DE LA LOI JUSQU'AU 31 MARS 1961 (1)

Provinces	1956–1957	1957–1958	1958–1959	1959–1960	1960–1961
	$	$	$	$	$
Terre-Neuve	2,373,125	1,787,894	3,040,767	3,670,091	2,832,548
Île du Prince-Édouard	96,139	73,010	67,726	113,096	110,951
Nouvelle-Écosse	—	26,046	298,458	654,039	1,609,453
Nouveau-Brunswick	28,845	42,237	180,614	351,252	1,396,476
Québec	—	—	—	7,790,530	14,164,527
Ontario	—	2,135,460	9,325,564	14,028,523	12,916,311
Manitoba	805,375	750,681	1,604,219	2,380,231	3,276,825
Saskatchewan	665,969	626,680	1,420,618	1,828,313	2,269,710
Alberta	—	—	1,858,633	2,071,494	2,555,920
Colombie-Britannique	3,906,115	2,791,117	6,136,935	7,245,439	10,313,342
Territoires du Nord-Ouest	—	—	—	33,418	20,413
Yukon	—	—	—	—	53,610
CANADA	7,875,568	8,233,125	23,933,534	40,166,426	51,520,085

(1) Les montants indiqués sont les versements effectués par le Trésor fédéral au cours de chaque année financière. Dans chaque cas, ils se rapportent à des réclamations soumises par les provinces à l'égard de mois précédant l'année financière, ainsi qu'à des réclamations au titre de l'année courante, qui ont été soumises et réglées, avant le 31 mars.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 27 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Mandziuk dépose les huitième et neuvième rapports du comité permanent des bills privés en général.

PROCÉDURE—ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants) propose:

Que le deuxième rapport du comité spécial chargé d'étudier, avec M. l'Orateur, la procédure de la Chambre, qui a été présenté le mardi 26 septembre, soit maintenant agréé.

La motion est adoptée.

LE LOGEMENT

UNIVERSITÉS QUI BÉNÉFICIENT D'UNE AIDE ET QUI Y ONT DROIT

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Le 19 septembre dernier, au cours du débat sur la deuxième lecture du bill n° 128, loi modifiant la loi nationale sur l'habitation, l'honorable député de Bonavista-Twillingate m'a demandé de consigner au hansard la liste des universités qui avaient bénéficié de prêts approuvés en vertu de la partie VIA de la loi nationale sur l'habitation. J'ai cette liste et, avec la permission de la Chambre, je serai heureux de la déposer et de la faire imprimer au hansard.

L'honorable député demandait également une liste de toutes les institutions admissibles à ces prêts. Il n'existe pas, évidemment, de pareille liste. Je croyais avoir nettement indiqué cela en répondant à une question semblable en décembre de l'an dernier, comme il est indiqué à la page 1068 du hansard. Cependant, pour prévenir toute autre confusion, je vais définir une fois de plus le mot «université» pour les fins de la loi. Les institutions admises aux prêts en vertu de la partie VIA de la loi nationale sur l'habitation sont toutes les universités et tous les collèges qui confèrent des grades et aussi les autres institutions où se donnent des cours du niveau universitaire, même si le grade est conféré par une université avec laquelle l'institution est affiliée.

Ai-je le consentement de la Chambre pour déposer cette liste?

M. l'Orateur: Pour la déposer et l'imprimer. Il conviendrait peut-être de l'imprimer dans le hansard où la réponse figure. Plaît-il à la Chambre qu'il en soit ainsi?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: Voici le tableau susmentionné:*]

Prêts consentis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation à l'égard de résidences universitaires, jusqu'au 25 septembre 1961

Nom de l'institution	Montant du prêt	Nombre d'étudiants logés
Acadia University, Wolfeville (N.-É.)	$ 503,370	145
Assumption University, Windsor (Ont.)	1,378,564	220
Brandon College, Brandon (Man.)	905,972	152
Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.)	1,331,946	336
Université Carleton, Ottawa (Ont.)	1,512,000	315
Emmanuel College, Saskatoon (Sask.)	394,176	82
University of King's College, Halifax (N.-É.)	689,670	106
Université Laval, Québec (P.Q.)	3,255,000	465
Mount St. Bernard College, Antigonish (N.-É.)	560,862	126
Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.)	1,800,000	428
Notre Dame College, Wilcox (Sask.)	213,975	36
L'Académie de Québec, Québec (P.Q.)	810,000	200
Université Saint-François-Xavier, Antigonish (N.-É.)	1,315,863	314
Université de Sherbrooke, Sherbrooke (P.Q.)	1,750,000	461
United College, Winnipeg (Man.)	692,658	136
Waterloo Lutheran University, Waterloo (Ont.)	275,790	100
*University of St. Jerome's College, Kitchener (Ont.)	300,000	98
*Séminaire de Nicolet (P.Q.)	483,300	125
*Séminaire Saint-Pie X, Hauterive (P.Q.)	221,706	90
*Collège de Matane, Matane (P.Q.)	630,000	120
	$19,025,752	4,055

*En instance d'approbation par décret du Conseil.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

CONSTRUCTION D'UN BRISE-LAMES, À PORT-RENFREW (C.-B.)

Question n° 472—**M. Howard:**

1. Depuis le 1er janvier 1961, a-t-on reçu des requêtes au sujet de la construction d'un brise-lames, à Port-Renfrew, dans la baie de Port San-Juan, dans l'île de Vancouver (C.-B.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont le nom et l'adresse de chaque personne, organisme ou groupement qui a présenté ces requêtes et quelle date portait chaque requête?
3. Quelles dispositions, s'il en est, a-t-on prises pour la construction d'un tel brise-lames et à quelle date commenceront les travaux?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): La réponse à la première question est oui. En réponse à la deuxième, j'ai ici une longue liste que je voudrais ou bien déposer, ou bien demander qu'on en fasse un ordre de dépôt de documents. Quant à la troisième question, je dirai que le projet est toujours à l'étude et qu'on n'a pris aucune décision encore sur le commencement des travaux.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre que la liste soit déposée?

Des voix: D'accord.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Elle m'est inspirée par la réponse qu'il a donnée à la question marquée d'un astéristique n° 472, qui a été déposée et que j'ai maintenant eu le temps d'étudier. Pourquoi le nom de M. George Chatterton est-il omis de la liste, étant donné que le 4 mai 1961, le ministre a dit que M. Chatterton lui avait fait des instances au sujet de la construction de ce brise-lames?

L'hon. M. Walker: Monsieur l'Orateur, le préfet de Saanich diffère du tout au tout de l'honorable député de Skeena. Il est venu me voir en personne bien des fois. Il ne s'est pas contenté de m'écrire.

M. Howard: Alors pourquoi son nom ne figure-t-il pas sur la liste?

L'hon. M. Walker: Si l'honorable député veut bien relire la question et la réponse, il y trouvera le renseignement qu'il cherche.

DIRECTION DES COALITIONS—MAJORATION DES PRIX DES LAMPES DE RADIO ET DE TÉLÉVISION

Question n° 473—**M. Benidickson:**

Le Directeur des enquêtes et recherches de la Division des enquêtes sur les coalitions a-t-il institué une enquête sur le prix des lampes d'appareils de radio et de télévision augmenté simultanément par deux fabricants de l'industrie électronique?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): La Division des enquêtes sur les coalitions suit toujours de près ce champ d'activité, comme d'autres d'ailleurs, et le directeur fait étudier avec soin toute information susceptible de révéler une infraction possible à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour voir s'il y a lieu de mener une enquête officielle. En général, cependant, nous avons pour principe de ne pas dévoiler si une enquête est en cours en vertu de la loi dans une industrie particulière tant qu'un rapport n'a pas été publié.

RÉDUCTION DES PRESTATIONS DESTINÉES AUX MINEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 474—**L'hon. M. Martin:**

1. Le ministre du Travail ou la Commission d'assurance-chômage ont-ils reçu des observations de la part de la succursale Phalen de la *United Mine Workers*, en Nouvelle-Écosse, relativement à la diminution des prestations au cours de la semaine suivant la période des vacances dans les houillères?
2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on donné suite à ces observations et quelle était la teneur de la réponse?

M. R. D. Thrasher (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): La réponse à la première partie de la question est oui. Pour répondre à la deuxième partie, je dirai qu'un télégramme ainsi conçu a été envoyé à la succursale Phalen de la *United Mine Workers*, en Nouvelle-Écosse, le 24 août 1961:

La paye de vacances sera accordée aux employés de la *Dominion Coal* d'après le salaire normal d'une semaine de travail de 6 jours. Je crois que cela va remédier à la situation que vous m'avez signalée.

MODIFICATION POSSIBLE DES SERVICES DE VOYAGEURS ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX

Question n° 475—**M. McWilliam:**

1. Songe-t-on à modifier les services des voyageurs sur la ligne allant de Montréal à Halifax, desservie par l'*Ocean Limited*, le *Scotian* et le *Maritime Express*?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont ces changements, *b*) quels seront les métiers en cause et la diminution du personnel dans chaque métier, *c*) toucheront-ils les services des voyageurs entre les divisions et les subdivisions?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en réponse aux deux parties de cette question, je dirai que la direction du National-Canadien m'a fait savoir que les services ferroviaires des provinces Maritimes sont présentement à l'étude, mais qu'aucun changement n'a encore été décidé.

ENQUÊTE SUR LES BARÈMES DES SALAIRES À LA BASE NAVALE DE POINT-EDWARD

Question n° 476—**M. Robichaud:**

1. Le ministre de la Défense nationale a-t-il reçu une communication de l'*International Association of Machinists*, de la base navale de Point-Edward,

demandant une enquête sur les barèmes des salaires payés à cette base, aux fins d'établir une comparaison entre les taux des salaires des mêmes catégories d'employés des autres industries dans la même région?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises à la suite de cette requête?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de cette question est oui. En réponse à la deuxième partie, je dirai que les renseignements que renfermait cette lettre ont été transmis au ministère du Travail, étant donné que ce ministère est chargé d'enquêter et de soumettre des recommandations à l'égard des taux de salaires appropriés pour les employés rémunérés aux taux courants dans tous les ministères de l'État.

LE PONT CHAMPLAIN, À MONTRÉAL

Question nº 477—**M. Loiselle:**

1. Quand a-t-on pris la décision de construire le pont Champlain?

2. Quel en était le coût estimatif à cette date?

3. A-t-on effectué d'autres estimations depuis ce temps-là et, dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

4. Quel en est le coût estimatif actuel?

5. Combien de contrats a-t-on octroyés pour la construction de ce pont et ses voies d'accès, à qui ont-ils été accordés, à quelle date l'ont-ils été, pour quels travaux et quel est le montant de ces contrats?

6. L'un ou l'autre des entrepreneurs ou des sous-entrepreneurs ont-ils présenté des réclamations au Conseil des ports nationaux et quels en sont les montants?

7. Quel sera le coût définitif de ce pont?

8. A quelle date inaugurera-t-on officiellement ce pont?

9. Toutes les voies d'accès projetées seront-elles prêtes pour son inauguration et, sinon, quand chacune le sera-t-elle?

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, la réponse aux différentes parties de la question comprend les détails d'un certain nombre de contrats. Comme la réponse complète est très longue, la Chambre consentira peut-être à ce qu'elle soit imprimée dans le hansard sans être lue.

M. l'Orateur: D'accord?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Voici la réponse mentionnée ci-haut:*]

Le Conseil des ports nationaux nous communique ce qui suit:

1. La construction du pont a été autorisée en 1955.

2. L'estimation du coût s'établissait alors à 35 millions de dollars.

3. Non.

4. L'estimation actuelle du coût de la construction est de $35,300,338.

5. Voici les contrats adjugés pour la construction du pont Champlain:

Désignation	*Entrepreneur*	*Montant*	*Date*
Matériaux de remplissage extrémité nord, pont de l'Île des Sœurs	Édouard Monette, Ltée ..	$ 108,332.72	25 juil. 1957
Piles 1E, 2E et 1W, 2W, pont de l'Île des Sœurs	Atlas Construction Co. Ltd.	638,863.34	25 juil. 1957
Remplissage, accès sud, pont de l'Île des Sœurs	Walsh-Canadian Construction Co.	56,144.30	25 sept. 1957
Construction, chaussée temporaire de Montréal à l'Île des Sœurs	Édouard Monette, Ltée ..	298,851.40	26 fév. 1958
Construction, piles et butées, travée 3, pont de l'Île des Sœurs	The Foundation Company of Canada Limited	1,640,650.00	29 juil. 1958
Fourniture et pose du remplissage dans l'Île des Sœurs	Miron Construction Limitée	178,743.85	19 sept. 1958
Prolongement de la sortie du collecteur de Saint-Pierre	McNamara (Quebec) Limited	343,223.00	5 juin 1959
Construction de la 3e travée, superstructure du pont Champlain	Creaghan & Archibald Limited	1,044,540.00	17 juil. 1959
Construction des piles et de la superstructure, travées 5 et 7A du pont Champlain	McNamara (Quebec) Ltd. Key Construction, and Deschamps	8,317,797.00	29 juin 1959
Construction de la superstructure, travée 6 du pont Champlain	Dominion Bridge Company Limited	5,907,000.00	2 oct. 1959
Construction de la butée, des piles et de la superstructure en béton précontraint, travée 7B du pont Champlain	A. Janin & Compagnie ..	651,235.00	13 juin 1960

Désignation	*Entrepreneur*	*Montant*	*Date*
Fourniture et pose du remblai de la chaussée principale, travée 2 du pont Champlain	Charles Duranceau, Ltée.	$ 144,500.00	2 sept. 1960
Construction du passage supérieur principal, travée 2 du pont Champlain	Charles Duranceau, Ltée.	266,684.00	16 nov. 1960
Construction de la station de péage et de l'édifice de l'administration, travée 4 du pont Champlain	Louis Donolo Inc.	397,000.00	26 juin 1961
Construction des passages supérieurs nord et sud, travée 2 du pont Champlain	Quebec Engineering Ltd.	82,929.00	18 août 1961
Construction de chaussées, travées 2 et 3 du pont Champlain	Miron Company Ltd.	618,892.39	29 août 1961

6. Non.

7. Le pont et les voies d'accès coûteront, en définitive environ 35 millions de dollars, sans compter les intérêts durant la construction.

8. Le pont est censé être ouvert à la circulation en juin 1962.

9. Les voies d'accès ne seront pas toutes terminées lorsque le pont sera ouvert à la circulation en 1962, mais les ouvrages temporaires qui seront en place aux entrées nord et sud permettront d'utiliser le pont de façon satisfaisante.

ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT DU CANAL DE CHIGNECTOU

Question n° 478—**M. McWilliam:**

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il convenu de participer à une étude sur la possibilité et le coût d'aménagement du canal de Chignectou?
2. A quelle date cette étude a-t-elle effectivement commencé?
3. L'étude se poursuit-elle actuellement sur les lieux?
4. Depuis le 1er juillet 1961, a-t-on reçu des observations au sujet de l'étude du canal de Chignectou et, dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ce renseignement, mais il sera disponible en temps utile. C'est la première fois que cette question figure au *Feuilleton*. Puis-je demander qu'on la transforme en ordre de dépôt de documents?

M. l'Orateur: Ordre de dépôt de documents.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi): J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Comme le ministre a demandé que la question n° 478 marquée d'un astérisque soit transformée en ordre de dépôt de documents, et comme la prorogation est imminente, je me demande si le ministre voudrait bien me faire parvenir le renseignement demandé le plus tôt possible.

L'hon. M. Walker: Je le ferai volontiers.

M. G. LANGIS, M.D.

Question n° 479—**M. Caron:**

1. Le Dr G. Langis, M.D., a-t-il déjà été employé temporairement à titre de médecin aux Services de la quarantaine et de santé des marins du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?
2. Pendant combien de temps a-t-il été employé en cette qualité?
3. A-t-il été congédié?
4. A quelle date et pour quelle raison?
5. Le Dr Langis est-il un ancien combattant ayant servi outre-mer?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les réponses aux cinq parties de cette question sont les suivantes:

1. Oui.

2. Le Dr Langis a été nommé médecin au port de Rimouski le 5 décembre 1935, et a occupé cette fonction jusqu'au 25 août 1961, sauf pendant environ trois ans, durant et immédiatement après la seconde guerre mondiale.

3 et 4. Un successeur lui a été nommé le 25 août de cette année, car on estimait que les fonctions d'une position de ce genre, comportant des appels de nuit et autres inconvénients, convenaient mieux à un médecin plus jeune qui dispose de plus de temps et qui n'a pas eu la même occasion de se créer une large clientèle privée. Le nouveau médecin du port avait déjà rendu des services à mon ministère quand le Dr Langis n'était pas disponible.

5. Oui.

CUBA—IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS—IMPORTATIONS DE SUCRE

Question n° 480—**M. Howard:**

1. Quelle a été, en dollars, la valeur *a*) des importations en provenance de Cuba, *b*) des exportations à destination de Cuba, (i) en 1958, (ii) en 1959, (iii) en 1960, (iv) en 1961 jusqu'à ce jour?
2. Quelles ont été, par pays, les importations canadiennes de sucre, *a*) en tonnes, *b*) en dollars, (i) en 1958, (ii) en 1959, (iii) en 1960, (iv) en 1961 jusqu'à ce jour?

M. E. L. Morris (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question comporte trois feuillets de tableaux. La question devrait faire l'objet d'un ordre de dépôt de documents. Je dépose les documents.

M. l'Orateur: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

ÉMISSIONS POLITIQUES À RADIO-CANADA

Question n° 481—**M. Howard:**

1. Durant chaque année, depuis le 1er janvier 1956 jusqu'au 31 décembre 1960, combien d'heures la Société Radio-Canada a-t-elle consacrées, tant au réseau français qu'au réseau anglais, *a*) à la radio, *b*) à la télévision, pour l'un quelconque des congrès tenus (i) par le parti conservateur-progressiste, (ii) par le parti libéral, (iii) par le parti du crédit social, (iv) par le parti social démocratique?
2. Quelles ont été les sommes globales affectées aux émissions dans chacun des cas ci-dessus mentionnés?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question exige la compilation d'un nombre considérable de détails. La Société s'est mise à la tâche, mais elle n'a pu me transmettre les renseignements voulus pour aujourd'hui. L'honorable député consentira peut-être à ce que sa question soit transformée en ordre de dépôt de documents; ainsi la réponse pourra lui être fournie bientôt. Par ailleurs, la prochaine fois que cette question passera à l'appel de l'ordre du jour, elle pourra paraître au *Feuilleton* de nouveau.

M. l'Orateur: La question est transformée en ordre de dépôt de documents.

PLAN DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA

Question n° 482—**M. Matheson:**

1. Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises au sujet du plan de pension que le conseil d'administration de la Banque du Canada a adopté le 15 février 1960?
2. Sous quel rapport ces mesures ont-elles, s'il y a lieu, influé sur les droits à la pension de l'ancien gouverneur, M. James Coyne?
3. Sous quel rapport ces mesures ont-elles, s'il y a lieu, touché tous autres employé de la Banque du Canada?

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le conseil d'administration de la Banque du Canada, lors de sa réunion du 22 juillet 1961, a décidé de consulter des avocats sur la validité du règlement de la Banque sur les pensions, et en particulier sur l'article 17 de ce règlement. Le même jour, le conseil d'administration a adopté une résolution suspendant l'application de l'article 17 du règlement en attendant que le conseil l'étudie davantage.

RÉSERVE INDIENNE DE SARNIA—FONDS DE FIDUCIE RELATIVEMENT À LA VENTE DE TERRAINS

Question n° 483—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. A-t-on établi des fonds de fiducie relativement à la vente de la réserve indienne de Sarnia qui, depuis, a été annulée?
2. Quel était l'objet de ces fonds de fiducie et quelle somme était destinée à chacun de ces fonds?
3. Se sert-on de ces fonds de fiducie pour les fins auxquelles ils ont été établis?
4. Sinon, qu'en fera-t-on?
5. A-t-on tenté de savoir quelles étaient les intentions de la bande indienne de Sarnia au sujet de ces fonds de fiducie et, dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?
6. Si la bande n'a pas été consultée, se propose-t-on de la consulter et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date et de quelle manière?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, voici les réponses aux six parties de cette question:

1. Oui.

2. *a*) $500,000 pour l'établissement d'un village moderne.

b) $100,000 en vue d'aider les membres, non propriétaires de terrains, à acquérir des emplacements dans le village, où ils pourront construire.

3. Les fonds gardés en fiducie seront affectés aux fins prescrites.

4. Voir la réponse précédente.

5. Lors d'un scrutin tenu le 28 août 1961, la majorité des électeurs de la bande a favorisé une répartition, par tête, de ces fonds de fiducie. Les problèmes juridiques que cela soulève sont à l'étude.

6. Voir la réponse précédente.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration une question supplémentaire qui fait suite à la question marquée d'un astérisque à laquelle elle a déjà répondu. Se propose-t-on, à l'heure actuelle, d'aller de l'avant en ce qui concerne le village modèle prévu dans l'accord entre la Couronne et la *Dimensional Investments Limited,* dans la réserve de Sarnia?

L'hon. Mme Fairclough: Monsieur l'Orateur, nous avons fait quelque progrès à cet égard. On a construit des maisons, qui sont occupées à l'heure actuelle. Je voudrais, toutefois, me procurer de plus amples renseignements à ce sujet avant de répondre au député.

Puisque je parle de la question, je mentionnerai la réponse que j'ai déjà donnée ce matin. Je signale qu'il existe peut-être un petit écart entre le chiffre de un million de dollars que j'ai indiqué hier et les données que j'ai fournies, ce matin, au député, soit $600,000. L'explication de l'écart de $400,000, c'est que la somme est déposée dans la caisse de la bande. C'est le montant prévu en vertu de l'article 64 *a*) de la loi sur les Indiens, soit la moitié des fonds d'immobilisation, qui doivent être déposés dans la caisse de la bande, le solde étant disponible et pouvant être distribué dans des circonstances comme celles qui existent dans le présent cas.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai encore une question à poser à l'honorable représentante. Des négociations, ou des entretiens ont-ils lieu à l'heure actuelle au sujet d'une autre vente ou d'une autre tentative de vente de la réserve, ou de ce qu'il en reste?

L'hon. Mme Fairclough: Je ne puis donner de réponse à cette question, monsieur l'Orateur. En effet, les premières négociations auraient lieu avec les Indiens. Je ne pourrais vraiment pas dire si ceux-ci sont en train de négocier avec d'autres acheteurs. La Direction compétente n'entend généralement parler de ces questions que lorsque l'affaire est un peu plus avancée.

L'hon. M. Pickersgill: Alors l'honorable représentante n'a pas eu connaissance de pareils entretiens?

L'hon. Mme Fairclough: Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

ÉTUDE SUR LA POSSIBILITÉ D'AMÉNAGEMENT DU CANAL DE CHIGNECTOU

Question nº 478—**M. McWilliam:**

1. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il convenu de participer à une étude sur la possibilité et le coût d'aménagement du canal de Chignectou?
2. A quelle date cette étude a-t-elle effectivement commencé?
3. L'étude se poursuit-elle actuellement sur les lieux?
4. Depuis le 1er juillet 1961, a-t-on reçu des observations au sujet de l'étude du canal de Chignectou et, dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

[L'hon. M. Pickersgill.]

CUBA—IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS—IMPORTATIONS DE SUCRE

Question nº 480—**M. Howard:**

1. Quelle a été, en dollars, la valeur *a*) des importations en provenance de Cuba, *b*) des exportations à destination de Cuba, (i) en 1958, (ii) en 1959, (iii) en 1960, (iv) en 1961 jusqu'à ce jour?
2. Quelles ont été, par pays, les importations canadiennes de sucre, *a*) en tonnes, *b*) en dollars, (i) en 1958, (ii) en 1959, (iii) en 1960, (iv) en 1961 jusqu'à ce jour?

ÉMISSIONS POLITIQUES À RADIO-CANADA

Question nº 481—**M. Howard:**

1. Durant chaque année, depuis le 1er janvier 1956 jusqu'au 31 décembre 1960, combien d'heures la Société Radio-Canada a-t-elle consacrées, tant au réseau français qu'au réseau anglais, *a*) à la radio, *b*) à la télévision, pour l'un quelconque des congrès tenus (i) par le parti conservateur-progressiste, (ii) par le parti libéral, (iii) par le parti du crédit social, (iv) par le parti social démocrate?
2. Quelles ont été les sommes globales affectées aux émissions dans chacun des cas ci-dessus mentionnés?

DEMANDES DE DOCUMENTS

TEXTES DES DISCOURS DES MINISTRES À LA CONFÉRENCE D'ACCRA

Demande nº 164—**M. Matheson:**

Exemplaires des textes des discours que le ministre des Finances et le ministre du Commerce ont prononcés à la conférence d'Accra.

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déclaré lundi dernier, et comme en fait foi la page 9161 du hansard de ce jour-là, il n'est pas convenable que les ministres à leur retour auprès des gouvernements qu'ils représentent, et à leur Parlement, déposent le texte des discours prononcés à la conférence. Dans ce cas, je me demande si l'honorable député voudrait retirer sa motion.

M. Matheson: Non.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont en faveur de la motion disent oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les «nons» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur: Faites l'appel des députés.

(La motion de M. Matheson, mise aux voix, est rejetée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Boivin
Badanai	Brassard (Lapointe)
Benidickson	Caron

Carter
Chevrier
Clermont
Crestohl
Denis
Deschatelets
Dumas
Dupuis
Eudes
Garland
Hellyer
Howard
LaMarsh (Mlle)
Lessard
McIlraith
McMillan
McWilliam
Martin (Timmins)
Matheson
Meunier
Mitchell
Nixon
Pickersgill
Pitman
Racine
Richard (Ottawa-Est)
Roberge
Robichaud
Rouleau
Tardif
Tucker—37.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aitken (Mlle)
Allmark
Balcer
Baldwin
Baskin
Beech
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Bissonnette
Browne (Vancouver-Kingsway)
Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Campbell (Stormont)
Cathers
Chambers
Charlton
Churchill
Clancy
Coates
Cooper
Creaghan
Crouse
Danforth
Deschambault
Diefenbaker
Dinsdale
Dorion
Doucett
Dubois
English
Fairclough (Mme)
Fane
Fleming (Eglinton)
Flemming (Royal)
Forbes
Fournier
Fréchette
Fulton
Grafftey
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton (Qu'Appelle)
Harkness
Hees
Henderson
Hicks
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Jones
Jorgenson
Jung

MM.

Kennedy
Kindt
Korchinski
Lafrenière
Lahaye
Lambert
Legere
Lennard
Macdonald (Mme)
Macdonnell
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MacLellan
McBain
McFarlane
McGee
McGrath
McIntosh
McLennan
McPhillips
McQuillan
Mandziuk
Martineau
Matthews
Milligan
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Morissette
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Murphy
Nasserden
Nesbitt
Nowlan
Nugent
O'Hurley
O'Leary
Ormiston
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Phillips
Pugh
Rapp
Régnier
Ricard
Rogers
Rompré
Rynard
Simpson
Skoreyko
Small
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Smith (Winnipeg-Nord)
Speakman
Spencer
Starr
Stefanson
Stewart
Tassé
Thompson
Thrasher
Tremblay
Villeneuve
Vivian
Walker
Webb
Webster
Weichel
White
Winkler
Wratten—136.

M. l'Orateur: Je déclare la motion rejetée.

LE COMMERCE

EFFETS POSSIBLES DE LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Commerce si c'est vrai que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne donne pas satisfaction en ce qui a trait aux exportations et que ce qu'on entrevoyait en 1960 comme un nouvel instrument pour stimuler les ventes à l'étranger a déçu le ministère du Commerce en 1961?

L'hon. George H. Hees (ministre du Commerce): Monsieur l'Orateur, je n'en sais rien. Si le député veut des renseignements précis sur les modalités d'application de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, il devrait poser sa question au ministre de la Justice.

L'hon. M. Chevrier: Une autre question, si l'on m'y autorise, monsieur l'Orateur. En posant la première question au ministre, je me référais à un article de la *Gazette* de Montréal, de lundi, selon lequel la façon dont la loi...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Laurier conviendra, je crois, que ce n'est vraiment pas demander des renseignements sur des faits que de poser une question sur une opinion exprimée dans un journal. Si le député désire poser une question de fait intéressant l'administration du ministère, je consentirai à l'entendre.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas une opinion, monsieur l'Orateur, c'est une question de fait. J'ai demandé au ministre si, oui ou non, c'est un fait que la loi cause des difficultés.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, le député a répondu lui-même à sa question. Il déclare que c'est un fait puis il me demande ensuite si c'est bien un fait. A mon avis, cela montre bien jusqu'à quel point le député est mêlé.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question connexe, qui se

fonde sur un article qui a paru dans le *Globe and Mail*, de Toronto, aujourd'hui, selon lequel le directeur de la division des enquêtes sur les coalitions aurait fait certaines déclarations. Voici ma question: De quelles faiblesses de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions parle-t-on et se plaint-on dans ce discours?

M. l'Orateur: A l'ordre! Sauf le respect que je dois aux députés qui ont amorcé ce genre de questions, je dois dire qu'il s'agit d'un sujet qui pourrait donner lieu à un débat au sujet d'une opinion et non pas une question dont on peut disposer sommairement à l'occasion de l'ordre du jour. Il faudrait peut-être une demi-heure pour vider le sujet.

M. McIlraith: Ensuite, j'ai posé une question à laquelle on peut répondre par un oui ou par un non. Le ministre a-t-il vu le compte rendu du discours de M. D. W. W. Henry, directeur des enquêtes et recherches, sous l'empire de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions? Le *Globe and Mail* d'aujourd'hui reproduit ce compte rendu.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, ces derniers mois, M. Henry a fait, à ma connaissance et avec mon approbation, nombre de discours. Je ne saurais dire auquel se réfère l'honorable député.

M. McIlraith: Je parle de celui que le *Globe and Mail* signale aujourd'hui.

L'hon. M. Fulton: Comme vous l'avez dit, monsieur l'Orateur, nous tombons en pleines conjectures. J'ai sous les yeux l'article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui, mais je ne parviens pas à y trouver une allusion à un discours de M. Henry.

M. McIlraith: Au bas de la colonne.

L'hon. M. Fulton: Oui, je vois. C'est le discours que M. Henry a prononcé devant l'association des détaillants de Toronto. Il n'y est pas dit que la loi devrait être modifiée. Mon ami y donne une toute autre interprétation que celle que n'importe qui tirerait d'une simple lecture attentive du compte rendu qu'en donne le *Globe and Mail*.

M. McIlraith: Une autre question, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je regrette, mais je crois que la question est réglée.

LES FINANCES

AU SUJET D'UNE DEMANDE D'UNE FUSION BANCAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il a parlé, ces derniers jours, avec les dirigeants de la Banque de Montréal et de la Banque de la Nouvelle-Écosse de la fusion des deux banques et s'il a été saisi d'une requête pour l'obtention d'une charte pour ces deux institutions réunies.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur.

LES CÉRÉALES

A PROPOS DES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. E. Pascoe (Moose-Jaw-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Exposerait-il à la Chambre la situation relative aux contingents de livraison de blé dans les provinces des Prairies?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Je suis très heureux qu'on me pose cette question, monsieur l'Orateur, parce que cela me donne l'occasion...

L'hon. M. Pickersgill: De faire un discours.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): ...de faire une déclaration. Au cours de la dernière campagne agricole, nous avons pu, pour la première fois, accorder des contingents de 7 boisseaux à tous les centres de livraison des provinces des Prairies. Quant à cette année, je puis donner les chiffres par province jusqu'à maintenant. Je sais que tous les députés sont intéressés. L'an dernier à pareille date, 360 postes du Manitoba avaient le contingent initial d'une unité et 9, un contingent d'un boisseau. Cette année, 89 ont le contingent initial d'une unité; 169, un boisseau; 50, 2 boisseaux; 20, 3 boisseaux, 4, 4 boisseaux, et 21, 5 boisseaux.

En Saskatchewan, l'an dernier, 959 postes de livraison avaient le contingent initial d'une unité, et 123, le contingent d'un boisseau. Cette année, 424 ont le contingent initial d'une unité, 532, un boisseau, 79, 2 boisseaux, 20, 3 boisseaux, 1, 4 boisseaux et 6, 5 boisseaux.

En Alberta, l'an dernier, il y en avait encore 492 qui avaient le contingent initial d'une unité, et seulement 57, le contingent d'un boisseau. Cette année, il y en a 110 qui ont le contingent initial d'une unité, 255, le contingent d'un boisseau, 119, 2 boisseaux, 48, 3 boisseaux, 1, 4 boisseaux et 11, 5 boisseaux.

C'est dire que nous devrions pouvoir, grâce aux exportations de l'an dernier et aux bonnes ventes continuelles de cette année, avoir des contingents de 3 et de 4 boisseaux à la plupart des postes de livraison, d'ici Noël.

LE BÉTAIL

LA RAGE—INDEMNISATION DES CULTIVATEURS LORS DE PETITES ÉPIDÉMIES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Peut-il nous dire si la loi nécessaire est toujours en vigueur et si elle va le rester, pour ce qui est du remboursement à l'Ontario de 40 p. 100 de l'argent versé aux cultivateurs de cette province pour les animaux qu'ils perdent par suite de la rage?

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Oui, monsieur l'Orateur, notre loi restera en vigueur aussi longtemps que le sera celle de la province.

(Texte)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

VISITE DU MINISTRE DES FINANCES À SA SAINTETÉ LE PAPE JEAN XXIII

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-E. Bissonnette (Québec-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances. Nous avons appris avec plaisir que l'honorable ministre avait rendu visite, récemment, à Sa Sainteté le pape Jean XXIII.

Le ministre voudrait-il nous dire quelques mots des impressions qu'il a rapportées de son audience avec le Saint Père et en quelle langue il s'est entretenu avec lui?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Ce n'est pas que je veuille restreindre les propos du ministre qui vient de faire un beau voyage, mais la question qu'on lui pose me paraît être une invitation faite au ministre à nous faire un long récit; peut-être conviendrait-il mieux qu'il nous parle de son voyage à l'occasion de l'étude des crédits. Toutefois, s'il a une brève observation à faire ici, je n'y vois pas d'objection.

(Texte)

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la conversation que j'ai eu le privilège d'entretenir avec Sa Sainteté, lors d'une audience privée, s'est déroulée entièrement en français. Comme tous les députés le savent bien, Sa Sainteté parle la langue française avec une remarquable facilité.

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: A titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre des Finances si la question à laquelle il vient de répondre a quelque rapport avec ses responsabilités administratives?

M. l'Orateur: Je regrette, mais j'avais mal saisi la question. Je ne me suis pas rendu compte qu'elle ne portait que sur une entrevue particulière.

(Plus tard)

Avant de passer à l'appel de l'ordre du jour, je me demande si la Chambre me permettrait d'apporter une rectification au compte rendu. Je m'excuse auprès du député de Québec-Ouest de m'être mépris sur le sens de sa question. Malheureusement, je me suis fié à l'interprétation, qui était fautive et laissait à désirer, et je n'ai pas compris que la question du député portait sur l'audience que Sa Sainteté le Pape a accordée au ministre. Je croyais que le député avait invité le ministre à parler de son voyage à Accra ou à formuler des observations générales sur son voyage. Si je prends la liberté de donner ces explications, c'est que les propos que j'ai tenus au sujet de ce que je comprenais pourraient sembler facétieux, par rapport à la question que l'on posait.

BERLIN—LE PREMIER MINISTRE PRIÉ DE COMMENTER LES PROPOSITIONS RUSSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Douglas Jung (Vancouver-Centre): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre voudrait-il formuler quelques observations au sujet de la proposition faite hier par M. Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères au sujet de Berlin?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'ai pris connaissance des observations de M. Gromyko dans lesquelles il mentionnait le genre de règlement que l'URSS jugerait acceptable en ce qui concerne les Nations Unies et ses rapports avec cet organisme. Je crois que c'est à Winnipeg, lors d'une réunion de l'association du Barreau que j'ai exposé, dans leurs grandes lignes, les possibilités qui se présentaient dans ce sens, et j'ai répété mon exposé en Chambre il y a quinze jours environ. J'ai signalé alors qu'il serait peut-être avantageux de rattacher le problème de Berlin aux Nations Unies. D'ailleurs, c'est le point de vue que le gouvernement canadien a exposé il y a deux ans.

Je ne saurais dire si le plan ou la proposition de M. Gromyko contient des éléments acceptables. Toute la question est à l'étude en ce moment. Des entretiens ont lieu à l'heure actuelle entre les représentants des divers pays membres des Nations Unies afin d'établir si cet organisme est en mesure de jouer un rôle qu'on pourrait accepter en général. Je souhaite qu'il en soit ainsi.

LA DÉFENSE PASSIVE

WESTMOUNT (P.Q.)—AIDE FÉDÉRALE À LA CONSTRUCTION D'ABRIS CONTRE LES BOMBES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. L. D. Crestohl (Cartier): Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement a-t-il reçu de la municipalité de Westmount une demande d'aide financière ou de subvention au titre de l'aménagement d'abris contre les bombes dans les maisons d'appartements en voie de construction dans cette ville? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement entend faire au sujet de cette demande?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je ne sache pas qu'une telle demande nous ait été adressée.

CONFORMITÉ DES ABRIS RECOMMANDÉS AVEC LE CODE DE LA CONSTRUCTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Garland (Nipissing): J'aimerais demander au ministre des Travaux publics s'il est maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée hier au sujet de la conformité des abris recommandés avec le code national de la construction?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): J'attendais seulement qu'on ait terminé de poser les autres questions pour m'exécuter. Je suis très content de pouvoir répondre à la question du député de Nipissing qui a demandé s'il est bien vrai que les abris contre les retombées radio-actives que le gouvernement recommande aux gens d'aménager dans leur sous-sol ne sont pas conformes au code national de la construction.

Je suis allé aux renseignements et j'ai constaté que la question a été étudiée par le comité associé du Conseil national de recherches qui a élaboré et recommandé le code national de la construction. Le comité a fait, à ce sujet, la recommandation suivante qui figure dans la brochure sur cet abri:

> Le comité associé sur le code national du bâtiment du Conseil national de recherches estime que le devis d'abris contre les retombées radioactives est acceptable si ces abris sont aménagés dans les sous-sols des maisons et s'ils ne servent qu'en cas d'urgence.
>
> Le comité associé formule cette déclaration car les dispositions du code national du bâtiment ne s'appliquent qu'aux immeubles qui doivent être occupés en temps normal et non pas en temps d'urgence.

Deux aspects de la conception de l'abri sont incompatibles, et pour cause, avec certains des détails du code national du bâtiment. En premier lieu—c'est l'incompatibilité la plus manifeste—le code porte que chaque pièce d'une maison doit être pourvue d'une fenêtre. Bien entendu, l'abri n'aurait plus aucune utilité si l'on y creusait une fenêtre, et l'on prend d'autres moyens pour assurer l'aération nécessaire: on recommande d'y aménager des évents dans les endroits qui s'y prêtent, de façon à ne pas réduire la valeur de protection de l'abri.

Une autre disposition du code que les plans de l'abri ne respectent pas, c'est celle qui explicite qu'une charpente de maçonnerie ne doit pas reposer sur du bois. L'abri utilise la maçonnerie sous forme de blocs de béton comme matériau de revêtement. L'aménagement de l'abri serait beaucoup plus coûteux et beaucoup plus difficile à réaliser si l'on faisait reposer ces blocs de béton sur de l'acier ou sur d'autres étais de maçonnerie. Compte tenu du service d'urgence auquel l'abri est destiné et de la période d'occupation qu'on peut raisonnablement prévoir pour cet aménagement, on a établi, comme la déclaration du comité associé que j'ai citée le montre, que les plans proposés sont tout à fait satisfaisants.

LES NATIONS UNIES

A PROPOS DU CHOIX POSSIBLE D'UN MINISTRE CANADIEN COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. O. White (Middlesex-Est): Je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre a-t-il reçu de notre délégation aux Nations Unies la nouvelle que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait succéder à feu M. Dag Hammarskjold comme secrétaire général?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): J'hésiterais à employer les termes qui conviendraient si bien à décrire les aptitudes du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour le poste en question, parce qu'on pourrait mal interpréter mes paroles, comme on l'a déjà fait dans le cas d'une de mes déclarations, pour y voir la preuve d'une séparation possible, qui naturellement n'existe pas. Je ne connais personne qui pourrait mieux s'acquitter de cette tâche. Mais, comme le sait le député, les décisions de cet ordre sont le résultat de consultations et nécessitent l'appui de nations qui, j'en suis sûr, étant donné certaines déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures en faveur de la liberté, ne trouveraient pas sa candidature tout à fait acceptable. Je pense à certains pays membres des Nations Unies.

QUESTIONS OUVRIÈRES

DÉCLARATION D'UN FONCTIONNAIRE DE LA GENDARMERIE ROYALE AU SUJET DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Samedi dernier, j'ai posé une question au ministre de la Justice. Il avait dû s'absenter à ce moment-là. Ma question faisait suite à un discours prononcé par le sous-commissaire McClellan de la G.R.C., à Halifax, au sujet de certaines questions internes concernant les syndicats à Sudbury. Je me demande si le ministre est maintenant en mesure d'y répondre?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): J'ai examiné l'affaire et je constate que le sous-commissaire parlait d'un fait acquis. Il est évidemment de règle que ceux qui occupent des positions officielles comme la sienne ne prononcent pas de discours sur des questions de principe. Mais son exposé traitait de faits établis, que j'avais moi-même déjà mentionnés à la Chambre, c'est-à-dire les efforts faits par les communistes pour s'infiltrer dans les syndicats et autres organismes tout à fait respectables.

L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE

OCCASION DE FAIRE DES INSTANCES AU SUJET DE LA PROCÉDURE RELATIVE À LA MODIFICATION

A l'appel de l'ordre du jour.

Mlle Judy V. LaMarsh (Niagara-Falls): J'ai une question à poser au ministre de la Justice. Étant donné la déclaration de M. William F. Ryan, C.R., président de l'Association des professeurs de droit du Canada, qui paraît dans le *Star* de Montréal du 26 septembre, et qui critique le gouvernement pour avoir formulé des propositions tendant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le ministre dirait-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention de donner au public l'occasion de faire des instances au sujet des amendements à la constitution avant que la mesure soit présentée?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): La ligne de conduite à suivre à cet égard sera celle que j'ai exposée en réponse à une question de l'honorable député de Laurier il y a une dizaine de jours. Je devrais peut-être insister sur un point. Lorsque le projet définitif, qu'on est en voie de rédiger à l'heure actuelle, sera distribué aux procureurs généraux dans un avenir rapproché, on se propose de le rendre public afin que le public en soit informé et puisse l'étudier avant que toute mesure législative soit prise.

Mlle LaMarsh: Le ministre a-t-il l'intention de faire tenir des audiences publiques auxquelles on pourra faire des instances officielles avant la présentation de semblable mesure?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, aucune décision de ce genre n'a été prise à cet égard.

L'AVIATION ROYALE CANADIENNE

TORONTO—ÉCRASEMENT AU SOL D'UN APPAREIL D'ENTRAÎNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Hellyer (Trinity): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre a-t-il été mis au courant de ce qui a pu causer le tragique écrasement d'un appareil d'entraînement de l'ARC, qui s'est abattu lundi soir au nord de Toronto?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur. On est en train de faire une enquête sur la cause de l'accident, et je n'ai pas encore reçu de rapport à ce sujet.

LES COALITIONS

MISE EN CONSERVE DE LA VIANDE—VŒU RELATIF À LA DISSOLUTION D'UNE FUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser au ministre de la Justice une question que m'inspire l'inquiétude des éleveurs de bétail au sujet d'un cartel dans l'industrie de la mise en conserve de la viande. Le gouvernement a-t-il décidé de donner suite aux recommandations de la Commission des pratiques restrictives du commerce et de chercher à obtenir une injonction pour dissoudre une fusion qui existe au sein de l'industrie de la mise en conserve de la viande ou d'empêcher d'autres fusions de se former?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le gouvernement est justement en train de retenir les services d'un avocat à ce sujet. Dès que celui-ci aura été désigné, nous étudierons avec lui, ce qu'il convient de faire en nous inspirant du rapport.

(Texte)

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON DEMANDE DES CONGÉS PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable secrétaire d'État? Peut-il faire rap-

port à la Chambre de son travail concernant l'opportunité d'accorder aux employés du gouvernement qui occupent des emplois à temps partiel ou de nature saisonnière des congés payés comme les employés réguliers?

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois que demain, je serai en mesure de donner une réponse à l'honorable député.

(Traduction)

QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Puis-je aussi poser une question au secrétaire d'État? Pourrait-il présenter un autre rapport provisoire sur les efforts qu'il a déployés pour exécuter l'ordre qu'il a reçu de la Chambre le 30 novembre dernier lui enjoignant de présenter un rapport sur les voyages des membres du cabinet?

(Texte)

L'hon. Noël Dorion (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je dois répéter la réponse que j'ai donnée à l'honorable député de Saint-Denis; j'attends que tous les documents soient réunis afin de pouvoir déposer à la Chambre ce que demande l'honorable député.

(Traduction)

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

INTERPELLATION AU SUJET DE MESURES VISANT À CONTENIR LE NIVEAU DE STRONTIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. P. B. Rynard (Simcoe-Est): Monsieur l'Orateur, je désire poser deux questions au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement prend-il des dispositions en vue de mettre au point des moyens de contenir le niveau de strontium 90? J'aimerais savoir également si l'on a fait quelques progrès dans les recherches en vue d'éliminer le strontium 90 qui a pu être absorbé par le corps humain?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir préavisé de ces questions. Je suis heureux de pouvoir lui dire qu'on est à mettre au point une méthode qui donnera peut-être de bons résultats. Elle se fonde sur les travaux du docteur B. B. Migicovsky, du ministère de l'Agriculture, qui s'est intéressé à l'élimination de strontium 90 du lait et d'autres produits alimentaires. Sauf erreur, il a eu du succès en laboratoire et on est à faire l'essai de sa méthode sur une faible échelle de production.

[M. Denis.]

Quant à la deuxième partie de la question, je sais qu'il se fait des recherches à cet égard, mais on n'a obtenu que peu de résultats pratiques jusqu'ici.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ACCORDS CONCERNANT LA PERCEPTION DES IMPÔTS, LES SUBVENTIONS ANNUELLES, ETC.

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 26 septembre, de la motion de l'honorable M. Fleming portant 2e lecture du bill nº C-122, permettant au ministre des Finances de conclure des accords relatifs à la perception des impôts.

(Texte)

M. J.-N. Tremblay (Roberval): Monsieur le président, j'ai dit, hier soir, mon étonnement et ma surprise d'entendre les libéraux proclamer leur foi autonomiste. Nous les connaissons vraiment trop pour nous abuser sur leur sincérité et leur responsabilité. Ils connaissent, j'en conviens, tous les artifices du travesti; mais ils ont certainement épuisé tous les trucs des cabotins. Rien ne va plus, car les citoyens savent à qui ils ont affaire.

Ils savent que le parti libéral a démoli allégrement la constitution du pays tout en protestant de son respect pour les principes et la tradition. Il suffit de se rappeler l'aventureuse initiative des subventions aux universités. Elle est, à cet égard, probante.

Qu'en est-il aujourd'hui? Les libéraux essaient vainement de se refaire une virginité. Leurs protestations autonomistes ne donnent même plus le change, parce qu'un ancien fédéraliste et centralisateur, M. Jean Lesage, les a mis dans une étrange et précaire position en proclamant solennellement aujourd'hui son respect pour des principes et des réalités qu'il méprisait hier et foulait aux pieds.

Centralisateur forcené en 1949, en 1951 et en 1954, M. Lesage serait en 1961 autonomiste à tout cran; et cela sans pudeur et sans même l'élémentaire délicatesse qui s'impose à l'endroit de ses anciens complices. Il leur jette son autonomie dans les jambes, oubliant que les députés libéraux d'Ottawa ont été ses amis et ses collaborateurs.

Revêtu du manteau d'un autre, on se rappelle que M. Lesage est venu, en 1960, faire le jars à Ottawa et revendiquer les droits du Québec. Il est maintenant opposé aux subventions aux universités après avoir été l'artisan des lois qui les ont créées. Il se renie sans vergogne, parce qu'il a enfin compris qu'il y va de son petit salut à lui de jouer les autonomistes. Il n'a cure de ses comparses.

C'est pourquoi ces derniers dansent maintenant sur la corde raide. Ils ont dit tant de fois qu'ils étaient en faveur des subventions fédérales aux universités qu'ils ne savent plus comment concilier leur *credo* d'hier avec le nouvel évangile de M. Lesage. Car il ne fait pas de doute que les députés libéraux d'Ottawa ne pensent pas comme M. Lesage.

Il suffit de rappeler les diverses déclarations qu'ils ont faites à tour de rôle sur le sujet des subventions aux universités.

Je voudrais, monsieur le président, avec votre permission, consigner au hansard quelques-unes des déclarations que je trouve au journal des *Débats*, session de 1960, volume 3, à la page 3464, dont celle de l'honorable député de Mégantic (M. Roberge):

Je crois donc, monsieur l'Orateur, avoir le droit de donner mon humble opinion et de conclure que ce gouvernement central ou le Parlement central a parfaitement le droit de voter des crédits prévoyant des subventions aux universités, sans pour cela enfreindre le concept de l'autonomie provinciale en matière d'éducation.

Voici une autre citation du député de Gatineau, que je trouve à la page 3454 du même volume des *Débats* français:

J'ai toujours été en faveur des subventions aux universités.

Et, monsieur le président, pour joindre cette fois l'agréable à l'utile, écoutez une citation du député de Hull (M. Caron), que je trouve à la page 2759 du même volume des *Débats*:

Tout le monde sait que les subventions aux universités sont une œuvre libérale.

Or, c'est une loi libérale que nous avons adoptée à l'époque, que nous approuvons aujourd'hui et que nous continuerons à approuver.

Et il poursuit:

Nous croyons que le gouvernement fédéral a non seulement le droit mais le devoir de venir en aide à nos institutions de haut savoir dans le Canada.

De son côté, l'honorable député de Lapointe (M. Brassard) déclare ceci, que je retrouve à la page 3710 du même volume:

Il n'y a aucun doute que le parti libéral a été et est encore en faveur de l'aide aux universités.

Monsieur le président, il leur faudra donc, à ces gens-là, ou rester centralisateurs à Ottawa ou devenir autonomistes pour plaire à leurs alliés de Québec. Dans un cas comme dans l'autre, ils tombent dans la contradiction.

C'est ce qui les pousse aujourd'hui à chercher chez les autres des exemples de leur propre inconséquence. Je déclare ici, tout de suite, pour rassurer la conscience torturée des libéraux, que les députés conservateurs du Québec n'ont pas trahi la promesse qu'ils ont faite à leurs électeurs de défendre l'autonomie et plus généralement les droits de la province de Québec.

Qu'on se rappelle l'attitude qu'ils ont prise au cours du débat sur le bill C-56. Ils ont voté alors pour un bill qui permettait à la province de Québec d'adopter ses propres mesures de taxation sans que ses contribuables s'en trouvent punis. J'ai pour ma part, à l'époque, déclaré que la solution contenue dans le bill avait un caractère temporaire, qu'elle était à tout prendre une formule de compromis, de compromis équitable dans les circonstances, parce qu'elle laissait entrevoir un règlement définitif de l'épineux problème créé par le parti libéral, lorsqu'il a poussé le pouvoir central dans le champ défendu de l'éducation.

Je n'avais pas hésité alors à voter avec mon parti, non pas simplement par solidarité politique, mais dans le but de poser un geste réaliste de collaboration, d'une collaboration qui ne s'inspirait en rien de l'esprit de démission.

J'ai toujours pensé, et je tiens à l'affirmer catégoriquement, que le problème de l'intrusion du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation ne s'en trouvait pas pour autant résolu. Même s'il m'a fallu, pour un temps, accepter des formules de compromis, je n'ai jamais renoncé aux principes. Et je rappellerai aux messieurs qui cherchent la contradiction les notions philosophiques de fin et de moyen.

Toutes les solutions qu'on a évoquées ou adoptées jusqu'à présent afin de régler le problème des subventions aux universités n'ont été et ne sont à mes yeux que des moyens, tous plus ou moins efficaces, d'atteindre la fin, c'est-à-dire le retrait progressif, mais en définitive total, du gouvernement central de ce domaine interdit de l'éducation, à tous ses niveaux.

Je sais que cela n'est pas facile et que ce problème est intimement lié à celui du partage des impôts. J'apprécie donc les efforts faits par le gouvernement conservateur dans le but de satisfaire, d'un côté aux exigences autonomistes farouches de la province de Québec, et l'autre, à la volonté des autres provinces qui n'ont pas compris tout de suite l'enjeu de la bataille constitutionnelle que le Québec a livrée seul, ou à peu près, contre vents et marées.

Je répète que la province de Québec n'est pas une province comme les autres. Ses attributs, ses prises de position découlent de la conception qu'elle s'est faite de la Confédération. On s'étonne bien à tort de constater qu'il faut encore parler, à propos de certaines questions constitutionnelles, un langage dans le Québec et un autre dans les autres provinces. C'est que l'entendement n'est pas encore le même partout et qu'il faut procéder avec lenteur et par étapes auprès de ceux

qui n'ont pas les mêmes raisons que nous d'être autonomistes.

Cette dissimilitude n'est que l'expression de la Confédération elle-même, régime de compromis dont le fonctionnement cahoteux n'a été assuré qu'à coups de concessions, dont malheureusement la minorité a dû souvent faire les frais.

Il semble qu'on a peur de se rendre à l'évidence et de s'avouer des réalités qui crèvent les yeux, dont celle-ci en particulier: que les gouvernements d'Ottawa ont été sans cesse obligés de jouer un jeu de bascule.

L'avènement du parti conservateur en 1957 n'a rien changé à cette situation de base. La Confédération est restée ce qu'elle était: un régime de compromis qui se rode tranquillement, laborieusement et combien douloureusement! Parviendra-t-il jamais à fonctionner avec aisance et facilité? J'en doute, pour ma part. Mais je rends hommage au gouvernement conservateur qui, ayant pris une situation bien compromise, a essayé, avec succès d'ailleurs, de remettre les choses en place et de corriger les erreurs du passé.

On ne va tout de même pas exiger qu'il aille plus vite que les faits, les circonstances et les situations acquises ne le lui permettent. La presse, d'ordinaire assez dure pour les conservateurs en général, a rendu justice à ceux du Québec à cet égard. On a compris la situation difficile dans laquelle nous nous trouvions. Mais on commence à voir, en dépit de certaines apparences qui peuvent encore prêter à confusion, que nous avons tenu la promesse que nous avions faite de redresser la situation constitutionnelle. Nous avons inauguré des méthodes et un style de revendications qui a produit ses effets et devrait peu à peu avoir raison des difficultés engendrées par le régime libéral.

Je ne veux pas éluder le problème mis en cause par le présent projet de loi en m'en tenant à des considérations générales. J'estime qu'il a ses mérites. Il en aurait davantage à mes yeux s'il avait retenu la «clause» d'option. Je n'en ferai pas grief à l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) s'il m'assure que le gouvernement a l'intention de pousser plus avant ses recherches dans le but de découvrir la solution qui tiendra compte avec exactitude et rigueur des droits et volontés autonomistes du Québec. Car on n'a pas le loisir de reculer.

On a amorcé le règlement du problème des subventions aux universités. Il ne faudrait pas que des hésitations et des atermoiements fassent perdre au gouvernement les mérites qu'il s'est acquis. J'affirme que les députés du Québec n'ont pas le choix. Il leur faut des garanties: les gestes du gouvernement nous ont donné des arrhes. Mais nous voulons plus que cela. Toutefois, les faits m'incitent à croire que le gouvernement ne faillira pas à la tâche, qu'il ne décevra pas et poursuivra son travail jusqu'au bout.

Je sais qu'il attend les propositions Lesage. Celui-ci est gêné: il hésiterait maintenant après avoir refusé de se prévaloir des offres que lui avait faites le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker). On dirait que les conséquences de l'autonomie lui font peur. Il n'est pas, en tout cas, pressé de sauter sur les avantages fiscaux qui comporteraient en retour l'ennui—combien grave pour lui en l'occurrence!—d'en dire quelques mots aux contribuables du Québec. Du reste, à voir comment son gouvernement pseudo-autonomiste s'est jeté sur les plans conjoints après les avoir dénoncés en 1960, on n'entretient plus de doute sur la profondeur de ses convictions autonomistes. Son rôle est ingrat puisqu'il doit rassurer les électeurs du Québec dont il a obtenu le vote sous de fausses représentations, en même temps qu'il lui faut ménager sa rentrée sur la scène fédérale aux côtés de ses comparses centralisateurs.

Je pense, monsieur le président, que les députés du Québec, je le répète, quels qu'ils soient, n'ont pas le choix. Ils doivent reprendre, chacun à sa façon, la lutte autonomiste menée par l'honorable M. Duplessis. Il faut bien admettre qu'elle a amené le gouvernement central à résipiscence et imposé une conception régénérée de la Confédération. A la vérité, l'honorable M. Duplessis n'a pas fait de l'autonomie négative, ni de l'autonomie déguisée. Il a dû souvent opposer une fin de non-recevoir brutale à des propositions inacceptables. Il a, d'autre part, pris les dispositions qui s'imposaient.

On cherche en bien des milieux à minimiser l'importance du rôle qu'il a joué. On tente de le rapetisser. Pour cela, on prête à sa lutte autonomiste des intentions mesquines. On ne veut pas admettre qu'il a été le champion de nos droits. Il a consacré ses talents et ses énergies à la défense et à la conservation de ce que les Pères de la Confédération avaient édifié.

Il convient de poser la question: que serait devenue sans lui la Confédération canadienne? A l'heure tragique de l'option, il a su, souvent seul et contre tous les courants, opposer une fin de non-recevoir radicale aux sollicitations d'un pouvoir central avide de ravir aux provinces leurs droits et privilèges acquis. Il l'a fait dans le seul dessein de garder à ses compatriotes l'armature juridique qui protège leur patrimoine national. D'instinct, le peuple de notre province a compris le sens des gestes de Maurice Duplessis et lui a indéfectiblement gardé sa fidélité.

Aujourd'hui que la situation constitutionnelle commence à se «clarifier», que le pouvoir central est amené à reconsidérer avec sympathie les problèmes que pose et ne cessera de poser la province de Québec aux autres parties à la Confédération, il faut avoir l'honnêteté d'admettre que ce retour des choses n'a été possible que grâce à l'intrépide combat mené par l'honorable Maurice Duplessis, qui a su redonner à notre vie constitutionnelle sa direction essentielle.

Ses gestes nous ont valu le repentir du gouvernement central, d'abord des solutions d'essai, puis des reconquêtes importantes qui permettent de dire qu'il a restauré la Confédération, ouvert la voie à de nouvelles recherches et indiqué une route qui ne peut conduire, quant à nous, qu'à la souveraineté politique du Québec.

Et je termine en disant que j'ai toujours cru que le rôle du député du Québec, à Ottawa, était de travailler à cet avènement.

(Traduction)

M. H.-J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, le projet de loi à l'étude est d'une grande importance, non seulement parce qu'il touche à l'économie des dix provinces du Canada, mais aussi parce qu'il intéresse le droit de chacune à participer à part égale au progrès et à l'expansion du pays. Il est malheureux qu'une mesure capitale comme celle-là ne vienne sur le tapis qu'au 173e jour de la session, à une heure qui peut-être est la dernière non seulement de la présente session, mais aussi, s'il faut en croire les rumeurs, du 24e parlement du Canada.

Au cours du débat, hier soir, l'honorable député de Westmorland a fait certaines observations qu'on ne saurait passer sous silence. Il a d'abord accusé le premier ministre du Nouveau-Brunswick d'avoir laissé entendre que les trois autres provinces atlantiques ne sont pas des provinces pauvres et que le Nouveau-Brunswick est la seule province pauvre dans l'Est du Canada. Je tiens à affirmer que le premier ministre n'a jamais laissé entendre pareille chose. Ce qu'il a fait, c'est d'attirer l'attention du grand public sur l'injustice des critères utilisés dans les nouveaux arrangements concernant la distribution des subventions fédérales, arrangements qui ont pour effet de traiter injustement la province du Nouveau-Brunswick.

L'honorable représentant de Westmorland est allé plus loin et a déclaré que le présent gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à obtenir du gouvernement fédéral assez de fonds supplémentaires pour donner suite à toutes ses promesses électorales de 1960. La vérité, c'est que le présent gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait plus pour cette province en 15 mois que l'ancien gouvernement n'avait pu promettre pendant les huit années de son mandat.

Une voix: Jusqu'où peut-on pousser la sottise!

M. Robichaud: L'honorable représentant s'est offusqué des objections posées par le premier ministre du Nouveau-Brunswick; il a dit que ces objections, pour employer ses propres paroles, n'étaient guère motivées. Dans un communiqué de presse émis lundi dernier, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a bien précisé l'attitude de sa province à l'égard de cette mesure législative. J'ai ici le texte de la déclaration du premier ministre et je veux en citer certains passages et en expliquer certains autres. Voici une partie du communiqué émis par le premier ministre du Nouveau-Brunswick:

> Le premier ministre a répondu récemment à ma lettre du 19 juillet 1961 dans laquelle je demandais, au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la tenue d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale afin de discuter les arrangements qui doivent entrer en vigueur après le 31 mars 1962. Cette réponse, qui a fait l'objet d'une large diffusion, ne tient aucun compte de notre demande de nouveaux pourparlers; elle signale que nous refusons de reconnaître les «généreuses offres» du gouvernement fédéral, mais elle omet, en général, de répondre aux questions que nous avons posées tant par lettre qu'au cours d'entretiens.
>
> Par exemple, nous avons exprimé, avec toutes les autres provinces, notre grande inquiétude au sujet du peu de latitude que laissent aux provinces les ententes que le gouvernement propose pour la perception des impôts. Le premier ministre a répondu que les nouvelles ententes permettraient aux provinces...

Et ces mots sont à noter, monsieur l'Orateur.

> ...d'exploiter à leur guise les domaines d'imposition.
>
> Le premier ministre a fait cette déclaration à bien des reprises et, à ce sujet, je me rappelle comme lui l'à-propos d'une déclaration d'une ancienne personnalité publique qui disait: «Quand j'ai affirmé une chose trois fois, vous pouvez croire qu'elle est vraie.»

Ainsi que le premier ministre du Nouveau-Brunswick le dit dans son exposé, le fait est qu'Ottawa a fait savoir à toutes les provinces sans exception qu'elles ne sont pas libres d'appliquer leur propre définition du revenu. Les provinces ne sont pas autorisées à fixer les taux de progression. Elles ne peuvent bénéficier que des exemptions qu'autorise le gouvernement fédéral. Quant à l'impôt sur le revenu des sociétés, si une province ou ses municipalités décidaient de lever un impôt ne portant pas sur le revenu, contrairement aux règles fédérales, le gouvernement fédéral effectuerait une déduction correspondante sur les paiements qu'il destine aux provinces. J'aimerais que le ministre des Finances nous dise si c'est là la manière de permettre aux provinces d'exploiter à leur guise les domaines fiscaux?

Quelles sont au juste les prétendues concessions fédérales? On a déjà dit qu'elles sont au nombre de deux, et leur portée est très restreinte. L'une d'elles consiste en ce que le gouvernement fédéral partagera dans une proportion appréciable le fardeau de l'impôt provincial visant l'exploitation forestière en Ontario et en Colombie-Britannique. Les huit autres provinces ne peuvent donc pas bénéficier de cette concession. La deuxième consiste en ce que le gouvernement fédéral continuera de partager avec les provinces l'impôt visant certains services publics. Cette concession, de dire le premier ministre du Nouveau-Brunswick, ne profite qu'aux provinces qui comptent chez elles des sociétés d'énergie électrique.

Nous savons tous que ces derniers mois il s'est dit bien des choses au sujet des nouveaux arrangements dont nous sommes saisis aujourd'hui, notamment au sujet des effets financiers qu'ils auront sur divers gouvernements provinciaux. On se rappellera que dans son rapport à l'assemblée législative, le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré que la nouvelle formule donnerait environ $600,000 de plus que la formule actuelle si on appliquait cette dernière à la première année des nouveaux accords. Depuis, on a fait dans tout le Nouveau-Brunswick beaucoup de déclarations, qui ont été publiées dans les journaux, portant que la province toucherait de 2 à 3 millions de revenus supplémentaires pour la première année des nouveaux accords, soit 1962-1963.

Je remarque que le ministre des Forêts est à sa place et qu'il m'écoute. J'ai ici un article du *Gleaner* de Fredericton du 1er septembre 1961. Je vais lire cet article intitulé «On dit que le programme de location des domaines fiscaux au gouvernement fédéral n'est pas discriminatoire»:

Le ministre fédéral des Forêts, l'honorable Hugh John Flemming, prenant la parole à une assemblée des conservateurs progressistes de Victoria-Carleton, hier soir, s'en est pris au premier ministre Robichaud selon qui le programme de location des domaines fiscaux préconisé par le gouvernement fédéral jouerait au détriment du Nouveau-Brunswick.

Puis, entre guillemets, les paroles mêmes du ministre:

«Ceux qui disent que les arrangements sont aux détriment du Nouveau-Brunswick ne vous disent tout simplement pas la vérité; le Nouveau-Brunswick recevra 2 millions de dollars de plus aux termes du nouvel accord».

«En outre, les premiers ministres des provinces atlantiques réunis, à Halifax, avaient pour tâche de répartir les subventions de redressement destinées à ces provinces, subventions qui avaient été augmentées de 25 millions par an à 35 millions de dollars, soit de 40 p. 100».

Je voudrais maintenant consigner au compte rendu des chiffres qui feront la lumière une fois pour toutes sur pareilles déclarations. Les chiffres que je vais citer, supposent un taux de croissance constant dans le rendement fiscal en vertu de chaque formule, de façon à pouvoir les comparer. Il est certain que même le gouvernement fédéral et le ministre des Finances accepteront ces chiffres comme valables.

[M. Robichaud.]

Ils se fondent sur les prévisions du revenu en 1962-1963. En vertu du rendement normalisé de l'impôt, le Nouveau-Brunswick devrait recevoir, selon la formule actuelle, $9,727,000. Selon la formule envisagée, le Nouveau-Brunswick, de nouveau, compte tenu du rendement fiscal normalisé, devrait recevoir $10,295,000, soit un gain de $568,000. Mais, en vertu des versements de péréquation, prévus par la formule actuelle, le Nouveau-Brunswick recevra $18,484,000, et non $15,698,000 comme le prévoit la formule envisagée, c'est-à-dire que celle-ci comporte une diminution de $2,786,000. Par conséquent, en vertu de la formule actuelle, le Nouveau-Brunswick recevra en tout $28,211,000, tandis qu'en vertu de la formule envisagée, il touchera $25,993,000, ce qui représente une perte totale de $2,218,000.

Il y a lieu, il est vrai—et je tiens à être juste—d'ajouter la subvention de redressement aux provinces atlantiques à ce montant. En vertu de la formule existante, la subvention de redressement que doit recevoir le Nouveau-Brunswick s'élèvera à $7,500,000, pour un montant global de $35,711,000. En vertu de la formule existante, le Nouveau-Brunswick touchera $10,500,000 sous forme de subventions de redressement, ce qui donne un grand total de $36,493,000. Par conséquent, monsieur l'Orateur, d'après la formule qu'on propose, le gain net pour la province du Nouveau-Brunswick n'est ni de deux millions, ni de trois millions de dollars par an la première année que sera appliquée la mesure, mais approximativement de $782,000.

Ces chiffres établissent nettement les conséquences financières de chacun des trois éléments des nouvelles ententes, telles qu'elles s'appliqueront à l'année 1962-1963. Ils indiquent aussi les raisons, telles que les a exposées le premier ministre du Nouveau-Brunswick, de l'objection faite par la province, d'après laquelle pareille formule ne répondrait pas de la meilleure façon à l'intérêt public de la province.

Si l'on tient compte du rendement normalisé des impôts, la nouvelle formule prévoit, comme je viens de le dire, un autre montant de $568,000, soit une augmentation de près de 6 p. 100 par rapport à la formule actuelle. Toutefois, afin d'y arriver, le montant de l'impôt sur le revenu des particuliers qui revient à la province aura été augmenté de

13 p. 100 à 16 p. 100, ce qui signifie une augmentation totale de plus de 23 p. 100. La même augmentation fiscale dans l'Ontario, par exemple, relèverait le revenu de la province de plus de 14 p. 100, soit plus du double des 6 p. 100 prévus pour le Nouveau-Brunswick.

On comprend ainsi pourquoi le Nouveau-Brunswick ne cesse de répéter que le fait de tenir davantage compte du rendement de l'impôt ordinaire joue contre les provinces pauvres ne disposant que d'un faible revenu fiscal. Dans la formule actuelle, la faiblesse du rendement de l'impôt ordinaire se trouve en grande partie compensée par les paiements de péréquation, qui augmentent proportionnellement à l'augmentation du rendement fiscal des deux provinces les plus riches du Canada, soit la Colombie-Britannique et l'Ontario. En réduisant ce facteur de croissance à la moyenne nationale et en comptant le revenu provenant des ressources naturelles, la nouvelle formule diminue, comme je l'ai dit, les paiements de péréquation de 2,786 millions et amoindrit le potentiel de croissance. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait donc raison de dire ce qui suit:

> Cela va de soi, vu qu'il est impossible que ce genre de «moyenne» croisse aussi rapidement que les chiffres les plus élevés qui y sont inclus.

Quel est le fondement de la nouvelle formule qu'on appliquera à la suite de l'adoption du présent bill? Le gouvernement fédéral tient compte des revenus de chaque province provenant des ressources naturelles, et d'après les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique, les revenus de la province du Nouveau-Brunswick, si la moyenne est fondée sur les années 1956 à 1958, se chiffrera à $3,978,000, ou $7.03 par personne. Si l'on utilisait les mêmes chiffres à l'égard de la province d'Ontario, on obtiendrait $31,381,000 ou une moyenne de $5.59 par personne.

Par conséquent, d'après ces nouvelles normes, le Nouveau-Brunswick est considéré comme une province qui tire des revenus exceptionnels de ses ressources naturelles, mais le fait est qu'on ne songe nullement à ce qu'il en coûte aux contribuables du Nouveau-Brunswick pour conserver et protéger ces ressources naturelles. Voilà où il y a distinction injuste.

Comme le premier ministre du Nouveau-Brunswick l'a dit dans sa déclaration, au total, les impôts ordinaires ainsi que les paiements de péréquation, sont inférieurs de $2,218,000 au niveau qu'ils auraient atteint si l'on avait maintenu le présent arrangement. C'est pour combler ce déficit qu'un montant supplémentaire de dix millions de dollars a été versé à titre de subvention aux provinces de l'Atlantique, montant dont le Nouveau-Brunswick touchera, pour sa part, trois millions de dollars. Au lieu d'accorder la garantie au Nouveau-Brunswick, on accroît sa part des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique de trois millions de dollars et ce montant fera partie de la base qui servira à calculer les paiements de péréquation accordés aux provinces de l'Atlantique.

La province du Nouveau-Brunswick s'oppose énergiquement à cette façon d'appliquer ce qui devait être un versement spécial et distinct à la région de l'Atlantique. Lors de la conférence fédérale-provinciale, et dans des lettres adressées au premier ministre, le Nouveau-Brunswick a proposé que les subventions de redressement des provinces de l'Atlantique restent distinctes de la péréquation et que la garantie normale entre en jeu. Il est manifeste que le Nouveau-Brunswick ne bénéficie pas pleinement de l'augmentation, puisque celle-ci servira en grande partie à contrebalancer les pertes provenant de la diminution des versements de péréquation.

Toutes les provinces du Canada, sauf l'Ontario, ont appuyé sans réserve les protestations du Nouveau-Brunswick. Les représentants des autres provinces ont tenu à accorder leur appui au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Fleming: C'est faux!

M. Robichaud: Certaines d'entre elles ont manifesté leur appui dans des lettres qu'elles ont fait parvenir au premier ministre et qui ont été divulguées. En réponse à la lettre que le premier ministre du Nouveau-Brunswick lui a adressée à ce sujet, le premier ministre du Canada se contente de déclarer que la subvention de redressement aux provinces de l'Atlantique reste à part et n'est «en aucune façon reliée à la formule de péréquation de base».

Comment peut-on le croire si l'on se reporte aux chiffres que j'ai cités et au paragraphe 4 de l'article 4 du bill n° C-122 appelé loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, qui précise que l'on tiendra compte des subventions de redressement aux provinces atlantiques pour déterminer le montant de péréquation fiscale à verser à une province? Il ne fait pas de doute qu'on tiendra compte de la subvention de redressement, et encore moins de doute qu'on ne devrait pas le faire.

Le supplément que prévoit le projet de loi à l'étude n'est certes pas conforme aux besoins financiers du Nouveau-Brunswick, quel que soit le critère que l'on utilise pour en faire l'évaluation. Même dans l'ensemble de la région atlantique, il semble y avoir

très peu de rapport entre l'augmentation des recettes de chacune des provinces de cette région et leurs besoins financiers. Ce n'est pas pour me plaindre que je cite ces chiffres, mais bien pour exposer les faits. Je ne me plains pas du traitement qu'on accordera aux provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île du Prince-Édouard; je me contente d'exposer les faits. En continuant ces mêmes calculs, on constate que Terre-Neuve recevra des recettes supplémentaires de $5.10 par habitant, en sus de la subvention spéciale de 8 millions de dollars, qu'elle est en droit de recevoir aux termes de la constitution; l'Île du Prince-Édouard, $9.31; et la Nouvelle-Écosse, $2.89. Je demande comment ces montants, en particulier le $1.25 destiné au Nouveau-Brunswick, se comparent à l'augmentation de $2.95 par habitant qui va à la province d'Ontario, la plus riche du pays.

Les honorables députés du côté du gouvernement diront que le Nouveau-Brunswick ne souffre d'aucune distinction injuste. Il est vrai que le premier ministre a exprimé l'espoir qu'après étude, le Nouveau-Brunswick admettra «que les nouveaux arrangements sont financièrement avantageux, et permettent plus de liberté et de souplesse». Mais après longue étude, et plusieurs autres, le Nouveau-Brunswick n'a pas conclu en ce sens et le premier ministre de la province a eu raison de le faire nettement entendre au gouvernement fédéral et à ses concitoyens. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a bien le droit de penser que le nouvel arrangement imposé à la province constitue pour elle un mauvais marché; c'est un mauvais marché pour le gouvernement et pour la population de la province ainsi que pour les autres provinces les moins aisées. Les provinces n'ont pas le choix. Elles doivent maintenant lever leur propre impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et par conséquent, ce sera au grand avantage des provinces où sont établies de grandes sociétés et où le revenu des particuliers est le plus élevé. On a tout simplement relégué aux oubliettes le principe de la péréquation, en dépit de la promesse solennelle du premier ministre dans le sens contraire.

L'inclusion du facteur relatif au revenu provenant des ressources naturelles va certainement jouer au désavantage du Nouveau-Brunswick, avec le résultat que cette province recevra $1.25 de plus par personne comparativement à $2.95 de plus pour la riche province d'Ontario. Les besoins financiers de cette dernière province sont-ils plus urgents que ceux du Nouveau-Brunswick? Le fait est que, malgré les objections soulevées par le premier ministre du Nouveau-Brunswick et malgré les objections sérieuses des sept autres premiers ministres qui ont exprimé leur mécontentement au sujet de l'offre, le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre des Finances ont quand même dit aux provinces: «C'est à prendre ou à laisser.»

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas vrai!

M. Robichaud: J'entends le ministre des Finances dire que ce n'est pas vrai. Ce sont les faits. Quand les premiers ministres Robichaud et Lesage ont demandé que la conférence soit reconvoquée pour leur permettre de venir discuter de nouveau ces problèmes à Ottawa, ils ont reçu un refus catégorique du premier ministre. Pour ces raisons, à titre de représentant de la province du Nouveau-Brunswick, je ne pourrais pour aucune considération appuyer un tel projet de loi. Je vais donc voter contre, à la deuxième lecture.

L'hon. H. J. Flemming (ministre des Forêts): Je ne serais pas intervenu dans la discussion, pas très longuement du moins, si le député de Gloucester n'avait pas formulé ses observations en appuyant surtout sur le Nouveau-Brunswick, dont il semble vouloir minimiser l'importance à certains points de vue.

Tout d'abord je tiens à dire que j'ai écouté attentivement et avec grand intérêt, comme toujours, le député de Bonavista-Twillingate. Je suis d'accord avec lui sur un point. Je suis le premier à reconnaître que sans la subvention spéciale de redressement de 35 millions de dollars, les provinces de l'Atlantique auraient eu des revendications justifiées à formuler. A mon sens, toutefois, cette mesure réfute à fond le discours que vient de faire le député de Gloucester et réfute beaucoup des assertions faites hier par le représentant de Bonavista-Twillingate sur la péréquation.

Au sujet du rajustement des revenus de toutes les provinces à la moyenne nationale, j'avoue franchement que j'ai participé à plusieurs conférences où nous avons fait remarquer au gouvernement en place que, pour bien des raisons, en partie à cause de leur situation géographique et en partie à cause de certains engagements pris au moment de la fondation de la Confédération, les provinces de l'Atlantique devaient faire l'objet d'un traitement spécial et qu'il fallait tenir compte également du fait que la moyenne nationale du revenu était sensiblement plus élevée que le revenu moyen des provinces Maritimes. Nous n'avons jamais prétendu que le gouvernement fédéral devrait se préoccuper de ramener les revenus des provinces du littoral est au niveau des provinces les plus

riches. Nos comparaisons se fondaient généralement sur la moyenne nationale. J'estime que le gouvernement est parfaitement motivé aujourd'hui de se servir de la moyenne nationale comme base de ses versements. Il me semble que l'attention particulière qu'on a accordée à la question est juste et je suis disposé à défendre cet argument n'importe quand.

Passons maintenant à la disposition relative à la stabilisation, dont on ne se servira jamais, j'espère. Je dirai que les gouvernements précédents ont proposé lors d'une conférence, en 1955 ou en 1956, d'incorporer une mesure de stabilisation dans les accords. Autrement dit, les provinces seraient ainsi protégées contre une baisse extraordinaire du produit national brut qui influencerait les recettes du gouvernement central. Il me semble que c'est une protection pour les provinces de l'Est, et j'ai été très heureux de voir qu'on a décidé d'en faire l'un des principes des nouveaux accords.

En présentant ce bill à la Chambre, le 11 juillet, le ministre des Finances a déposé des tableaux indiquant l'effet des accords proposés. Certains des premiers ministres provinciaux ont manifesté une grande satisfaction après la conférence de l'automne dernier. Sauf erreur, celui de Terre-Neuve était très satisfait et très heureux. J'ignore comment l'honorable député de Bonavista-Twillingate pourra justifier ses déclarations d'hier, lorsqu'il verra le premier ministre de Terre-Neuve. J'ai eu peine à concilier son attitude d'hier avec celle qu'il devrait avoir en tant que représentant de la population de Bonavista-Twillingate. Si je dis cela, c'est qu'à maintes reprises l'honorable député a signalé, de sa manière inimitable, les besoins des pêcheurs de sa circonscription.

L'honorable député a également loué le gouvernement d'avoir construit des quais pour faciliter l'expédition de bois à pâte. Tout cela m'incline à croire que l'honorable député était sincère dans son attitude, et je n'avais aucune raison de penser autrement jusqu'à hier. J'ai ressenti un choc terrible lorsqu'il a pris la parole hier. J'aurais cru que, de tous les honorables députés, c'eût été lui qui eût déclaré que c'est à peu près la meilleure chose que le gouvernement a faite depuis longtemps, que c'est l'une des rares choses sur lesquelles il est d'accord avec le gouvernement. Au lieu de cela, nous avons entendu l'honorable député critiquer le gouvernement et déclarer, en terminant, qu'il lui était impossible d'appuyer ce bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): A l'ordre! Comme il est une heure, il me faut quitter le fauteuil.

L'hon. M. Pickersgill: Auparavant, monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait-elle à ce que je pose au ministre des Finances une question de fait qui faciliterait peut-être le débat? Le ministre se rappelle sans doute que nous avons dit, à plusieurs reprises, que nous aimerions voir des prévisions relatives au nouveau programme et à la loi actuelle sur une période de cinq ans. Si le ministre pouvait fournir ce document au comité—du moins quelques exemplaires que les honorables députés pourraient consulter—le comité gagnerait sans doute beaucoup de temps.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons levé la séance pour l'heure du déjeuner, je parlais en termes élogieux du discours qu'a prononcé hier le député de Bonavista-Twillingate et je signalais l'attitude peu logique qu'il a adoptée, d'après moi, comme le dénotent certaines des observations qu'il a alors formulées. On pourrait me demander à bon droit d'apporter des preuves à l'appui de mes dires. Je prie donc la Chambre de se reporter à la page 8200 du compte rendu, où l'on trouvera le montant des subventions inconditionnelles et conditionnelles que la province de Terre-Neuve a reçues depuis 1956. Je note une grande différence depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, et c'est pourquoi j'ai été désappointé de ce que le député a dit hier. Je constate que les subventions inconditionnelles pour l'année terminée le 31 mars 1957 étaient de l'ordre de 17.8 millions. L'année suivante, elles s'élevaient à $19,244,000, mais en 1958-1959, elles sont immédiatement passées à $40,847,000.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question dès maintenant?

L'hon. M. Flemming: Mais certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis sûr que le ministre inclut dans ce chiffre les 8 millions de dollars que Terre-Neuve touche en vertu des termes de l'union et qui n'ont rien à voir à ces calculs.

L'hon. M. Flemming: Je ne fais que lire les chiffres qui figurent sur cette page. Si le député met en doute ces chiffres, c'est au ministre des Finances qu'il devra s'en prendre.

L'hon. M. Pickersgill: Il y a longtemps que nous en sommes venus aux prises.

L'hon. M. Flemming: Je cite les chiffres que m'a fournis le ministre des Finances et qui sont exacts, je crois.

Je passe à l'année suivante, soit 1959-1960, et je constate que les subventions non conditionnelles sont tombées à $37,263,000. L'année d'après, elles s'élevaient à $37,658,000, et l'année suivante, c'est-à-dire cette année, à $38,032,000.

Je conviens qu'il peut y avoir une explication à cette forte majoration mais il me semble toutefois qu'il n'y a aucune raison pour laquelle le gouvernement, qui a donné à la province dont le député représente une circonscription si importante, deux fois plus d'argent qu'elle n'en a reçu sous le gouvernement dont il faisait partie, soit considéré comme l'ennemi public numéro un de cette province.

En ce qui concerne les subventions de redressement aux provinces atlantiques, on se rappellera que l'hiver dernier, au cours de l'un des débats, alors que nous discutions une motion de défiance présentée par l'opposition au sujet des relations fédérales-provinciales, j'ai parlé assez longuement de mon expérience avec les gouvernements, l'actuel et son prédécesseur, pour ce qui est des demandes faites aux conférences dont je faisais partie à titre de membre d'une délégation du Nouveau-Brunswick. A plusieurs reprises, j'ai rappelé ce que j'avais dit à ces conférences et j'ai dit aussi qu'à la fin de chaque conférence tenue avant le 10 juin 1957, tout ce que nous recevions de l'ancien gouvernement, c'était beaucoup d'attention, un peu de politesse, mais pas d'argent. Or, monsieur l'Orateur, il est difficile de monnayer de la politesse. C'était même impossible. Je tiens ici à m'exprimer bien clairement. Je parle actuellement de la reconnaissance financière de la situation spéciale qui existait dans l'Est et non des sommes qui pouvaient nous revenir au titre des subventions régulières.

L'hon. M. Pickersgill: J'allais dire qu'il y a toute une différence.

L'hon. M. Flemming: Nous ne pouvions obtenir la moindre chose du gouvernement de l'époque. Je ne sais si, à cette époque, l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) et l'honorable député de Bonavista-Twillingate ont fait quelques démarches pour aider leurs provinces. S'ils l'ont fait, ils ont dû parler à des sourds, car on ne s'est pas occupé d'eux.

L'hon. M. Fleming: A des sourds comme l'honorable député de Bonavista-Twillingate.

L'hon. M. Flemming: Mais le 10 juin 1957, un nouveau régime de répartition a vu le jour au Canada, pour ce qui est des provinces atlantiques. On ne saurait le contester.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Beaucoup de mesures législatives furent présentées à la Chambre au début de 1958, sinon dès l'automne de 1957, en vertu de cette nouvelle répartition. Je n'ai pas à entrer dans le détail de cette législation, mais j'affirme qu'elle devait assurer et qu'elle a effectivement assuré des avantages considérables aux provinces de l'Est. Nous avons eu le prêt relatif à l'entreprise de Beechwood. Nous n'avions pu convaincre l'ancien gouvernement de nous prêter l'argent au taux d'intérêt courant. Le nouveau régime a autorisé ce prêt au taux de 3⅞ p. 100. La province a déjà commencé à le rembourser et il sera remboursé au complet.

M. Robichaud: Dans huit ans.

L'hon. M. Flemming: Dans huit ans, oui. Qu'y a-t-il à redire à cela? Nous n'avons rien pu obtenir du gouvernement appuyé par le député de Gloucester (M. Robichaud). Il dit huit ans...

M. Robichaud: Le ministre me permettrait-il une question?

L'hon. M. Flemming: Certainement.

M. Robichaud: Le ministre sait-il que la province doit emprunter à 6 p. 100 pour rembourser cet emprunt à échéance trop courte?

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre ne veut pas d'un débat sur les problèmes du Nouveau-Brunswick, mais je dirai, pour la gouverne des députés, que la Commission d'énergie du Nouveau-Brunswick a estimé que huit ans suffiraient pour gagner près de la moitié de la somme requise pour rembourser intégralement l'emprunt, ce qui, à mon sens, est magnifique.

Les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique ont commencé à l'arrivée au pouvoir du gouvernement dont j'ai maintenant l'honneur de faire partie. J'ai dit l'hiver dernier, et je le répète, que pour les provinces de l'Atlantique, le 10 juin 1957 est une date plus importante que 1867 parce que c'est grâce aux lois présentées par le gouvernement actuel que la population de ces provinces a pour la première fois une lueur, un rayon d'espoir.

J'aimerais parler d'une déclaration que le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a faite à la fin de ses observations. Je l'ai notée. J'espère avoir bien saisi ses paroles car je ne voudrais pas les citer à faux. Il a dit: «Il m'est impossible d'appuyer la mesure.»

L'hon. M. Pickersgill: C'est juste.

L'hon. M. Flemming: Ces paroles me déçoivent profondément. J'ose espérer que son attitude ne poussera pas ses collègues du Nouveau-Brunswick à voter contre le bill. Ce serait, à mon sens une véritable tragédie.

Dans ses observations de ce matin, l'honorable député de Gloucester a parlé du cas du Nouveau-Brunswick et de la part que cette province recevrait aux termes de la mesure à l'étude. Pour commencer, je dirai qu'une bonne partie de mes propos au sujet de Terre-Neuve s'appliquent également au Nouveau-Brunswick. J'ajouterai, cependant, que je ne crois pas que, lors des prochaines élections fédérales, l'honorable député de Gloucester puisse faire bien des reproches à un gouvernement qui a institué un programme de subventions spéciales de redressement accordant aux provinces de l'Atlantique, sur une période de quatre ans, la somme de 100 millions de dollars, un gouvernement qui, par la présente mesure, demande à la Chambre l'autorisation de verser 175 millions de plus à ces provinces au cours des prochains cinq ans, ce qui fera un total de 275 millions en neuf ans. Je ne vois pas comment l'honorable député pourrait demander à sa circonscription de voter contre un gouvernement sous le règne duquel la population des provinces atlantiques recevra 275 millions de dollars en neuf ans, alors que cette même population n'a pu obtenir la moindre attention de la part du gouvernement qu'il appuyait avant 1957.

Voilà la question que l'honorable député devrait se poser à lui-même. Je le félicite de l'intérêt qu'il porte à sa province natale. Je m'y intéresse moi aussi. Mais je ne puis le féliciter de certains propos qu'il a tenus ce matin. Tout au contraire. Certaines des choses qu'il a dites ce matin, notamment à propos de l'ancien gouvernement du Nouveau-Brunswick, étaient peut-être injustifiées, mais cela m'est égal. Cependant, lorsqu'il soutient que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a, en quinze mois, fait plus que l'ancien gouvernemnt en huit ans, je dis qu'il exprime une opinion inspirée par l'esprit de parti, qu'on pourrait admettre chez les électeurs des coins les plus reculés du comté de Gloucester, mais non chez un député.

M. Robichaud: Les faits sont là.

L'hon. M. Flemming: Il a parfaitement droit à ses opinions, mais il n'a pas le droit de les exprimer ici, en sa qualité de membre du Parlement, car elles sont erronées. Je vous dirai, monsieur l'Orateur, que nombre de gens du Nouveau-Brunswick considèrent que la principale activité du gouvernement actuel a consisté à inaugurer des entreprises mises en chantier par le gouvernement précédent. C'est ce que croient la plupart des gens. L'honorable député serait incapable de nommer une seule entreprise que son gouvernement a commencé et menée à bonne fin, pas une seule. Il a beau rire, il serait incapable d'en nommer une seule. Je l'en défie bien.

L'hon. M. Chevrier: Cela sonne comme un discours du premier ministre.

M. Robichaud: Qu'est-ce qui s'est passé au Nouveau-Brunswick en juin 1960?

L'hon. M. Flemming: Je ne parle pas du mois de juin 1960. Si la population du Nouveau-Brunswick a commis une erreur en juin 1960, nous n'allons pas la lui reprocher éternellement. Pourquoi le ferions-nous?

L'hon. M. Pickersgill: Cinq ans seulement!

L'hon. M. Flemming: Je dirai au député qu'à mon avis, la plupart des habitants du Nouveau-Brunswick pensent aujourd'hui qu'ils ont commis une erreur en juin 1960. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Flemming: Naturellement.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre dit qu'il n'en voudra pas éternellement à la population du Nouveau-Brunswick. Veut-il dire que cette peine de cinq ans est assez longue?

L'hon. M. Flemming: Vous voulez dire la peine de cinq ans qu'elle doit purger sous le gouvernement actuel?

L'hon. M. Pickersgill: La peine de cinq ans que prévoit le nouveau projet de loi.

L'hon. M. Fleming: En fait de peine, votre discours d'hier en était une assez longue.

L'hon. M. Flemming: La peine de cinq ans que la population subit sous le gouvernement provincial actuel est suffisamment longue. Je dirai aux députés, membres de l'opposition, ainsi qu'à tout le parti libéral qu'ils devraient éviter de mentionner les mots «relations fédérales-provinciales» comme s'il s'agissait d'une catastrophe, parce que leur parti ne tirera aucun avantage de pareils discours. Les libéraux prétendent qu'ils se prononceront contre le bill. C'est bel et bien, mais ils ne pourront jamais se le faire pardonner dans l'Est du pays.

Le député de Gloucester a également cité certaines observations parues dans le *Gleaner*, dans lesquelles j'aurais dit que la province devrait toucher deux millions de dollars de plus qu'elle ne reçoit maintenant. C'est en effet ce que j'ai dit. J'ai ici les crédits de la province du Nouveau-Brunswick, adoptés pendant la session, l'hiver dernier, et qui s'appliquent à l'année financière qui se terminera le 31 mars prochain. Voici les montants pour lesquels le budget a été établi. En ce qui concerne le revenu prévu par l'accord

fédéral-provincial, le montant est de $26,-548,000. Puis, il y a encore sept millions et demi de dollars en vertu du régime de subvention aux provinces de l'Atlantique. Au total, ces deux chiffres font quelque 34 millions de dollars. Je demande au député de Gloucester de ne pas perdre de vue pour l'instant ce chiffre de 34 millions de dollars. Je l'invite donc à se reporter à la page 8212 du hansard. Le montant que la province du Nouveau-Brunswick doit recevoir au cours de la première année, en vertu de la nouvelle entente, est de $36,265,000, chiffre qui figure à la page précitée.

M. Robichaud: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Flemming: Oui.

M. Robichaud: Cet écart de 2 millions de dollars est-il attribuable à la nouvelle formule? Le ministre ne sait-il pas que, chaque année, les montants payables à la province augmentaient même sous l'empire de l'ancienne formule?

L'hon. M. Flemming: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé de formules du tout. Lorsque j'ai parlé en public, j'ai dit que la province du Nouveau-Brunswick recevrait, la première année d'application de la nouvelle entente, 2 millions de dollars de plus qu'elle ne recevait la dernière année d'application de l'autre entente. Tels sont les faits et les chiffres que j'ai rappelés, et j'ai les documents pour le prouver. L'honorable député commence par dire qu'il veut maintenant éclaircir cette question. Elle n'a pas besoin d'éclaircissement. Nous n'avons qu'à étudier les faits; je les ai donnés. C'est le montant, et nous savons à quelle page trouver ces chiffres. Ce sont les chiffres que j'ai donnés lorsque j'ai pris la parole en public, au Nouveau-Brunswick, discours dont a parlé l'honorable député de Gloucester. Les députés sont à même de voir qui essaie de les tromper.

Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de m'étendre davantage là-dessus. J'ai bien des choses à dire à propos de cette mesure, qui est extrêmement importante. Elle est de la plus haute importance parce que, comme je viens de le dire, il y est question du versement d'une somme de 175 millions de dollars sous forme de subventions spéciales de redressement aux provinces atlantiques, pour une période de cinq ans. A mon sens, c'est un élément extrêmement important du bill. Je cherche à concilier mes devoirs de membre du gouvernement central et ma loyauté envers la province que j'ai l'honneur de représenter. Tout en conciliant ou en essayant de concilier ainsi les choses, je n'hésite pas le moindrement à dire en cette enceinte que je suis prêt à défendre, n'importe où et n'importe quand, cette entente dont nous sommes présentement saisis. A mon sens, elle tient compte de tous les besoins, de tous les aspects et de toutes les conditions qui se rencontrent dans toutes les parties de notre grand pays.

Ceci étant dit, et après avoir rappelé que nous sommes protégés par les subventions de péréquation et par les subventions de stabilisation, que toutes les sauvegardes dont les petites provinces ou les provinces les plus pauvres, si vous préférez, ont besoin figurent dans le bill, toutes ces choses et bien d'autres que je m'abstiens de mentionner ici m'amènent à conclure que tous, tant que nous sommes, en tant que groupe qui s'intéresse au progrès de notre grand pays, nous devrions adopter ce bill à l'unanimité. Il ne devrait pas être question de division.

M. J.-Edgar Fournier (Restigouche-Madawaska): Monsieur lOrateur, qu'il me soit permis ici de faire ce qui sera peut-être le discours le plus bref de ma vie. Je veux tout simplement aborder deux choses dont on a parlé ce matin.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, depuis la présentation du bill C-122, je me suis fait un plaisir d'écouter attentivement les discours et les arguments qu'ont évoqués les députés. Il va sans dire qu'il est facile de voir l'embarras que cause ce bill à nos amis de l'opposition. Les hurlements qu'ils ont fait entendre jusqu'à maintenant indiquent bien leur désespoir.

Je comprends qu'il est très humiliant pour nos amis de l'opposition de voir le gouvernement apporter des mesures de bienfaisance aux provinces du Dominion, mesures qui ont été si cruellement refusées pendant si longtemps.

Monsieur l'Orateur, comme je vous le disais tout à l'heure, je limiterai mes remarques à quelques minutes seulement.

Je veux d'abord appeler l'attention de la Chambre sur l'insulte qu'a faite aux Acadiens et aux Canadiens français, juste avant l'heure du lunch, le député de Gloucester (M. Robichaud), lui qui se prétend le grand défenseur de la foi acadienne, lui qui est l'idole des journaux français du Nouveau-Brunswick, soit l'*Évangéline* et *Le Madawaska*.

Le député de Gloucester, par énervement je l'espère, n'a pas prononcé un seul mot de son discours dans sa langue maternelle, la langue française. J'ose croire que c'est par omission et non par indifférence qu'il a agi de la sorte et qu'à l'avenir il sera plus disposé à pratiquer ce qu'il enseigne, soit par conviction soit par hypocrisie.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, je veux dire quelques mots...

M. Denis: En français, s'il vous plaît.

M. Fournier: L'honorable représentant comprend très bien. Ce matin, monsieur l'Orateur, le député de Gloucester a dit que le gouvernement Robichaud avait accompli plus en 15 mois que le gouvernement conservateur dont j'étais membre n'avait fait en huit ans. Je tiens à bien préciser les choses. Cette déclaration est exacte. Je suis tout à fait d'accord. La seule différence, c'est qu'il a accompli davantage, mais dans le mauvais sens. Je veux signaler ce qu'il a fait et cela ne prendra que quelques instants. Tout d'abord, il a augmenté la dette provinciale de 83 à 103 millions. Il a emprunté 35 millions. Il a réduit le programme de travaux publics à presque rien. Il a coupé de nombreux services publics.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant ne doit pas oublier que nous étudions les relations fiscales fédérales-provinciales et il ne devrait mentionner ici que les actes du gouvernement dont il parle qui ont un rapport avec le projet de loi à l'étude.

M. Fournier: Merci, monsieur l'Orateur. Je voulais simplement faire une mise au point. J'espère avoir une autre occasion de revenir sur cette question.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, au sujet de votre rappel au Règlement, permettez que j'attire votre attention sur le point suivant. L'honorable député de Restigouche-Madawaska se propose de consigner au compte rendu une réponse à une affirmation faite ce matin par l'honorable député de Gloucester sur le même sujet, justement. Il n'a pas l'intention d'aller plus loin que cette déclaration contre laquelle il proteste. Il a exprimé son intention d'être bref. Puisque nous en sommes aux relations fédérales-provinciales, il me semble que la chose n'est pas étrangère au débat en cours.

M. Robichaud: J'aimerais, monsieur l'Orateur, dire un mot sur le rappel au Règlement, vu qu'on a mentionné mon nom et que l'honorable député de Restigouche-Madawaska se réfère à ma déclaration de ce matin. Puis-je faire remarquer que cette déclaration, que j'ai faite ce matin au cours de mes propos, répondait à une déclaration faite hier par l'honorable député de Westmorland (M. Creaghan), quand il a dit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick tentait d'obtenir plus d'argent du gouvernement fédéral, afin de pouvoir tenir ses promesses électorales.

L'hon. M. Pickersgill: J'aimerais dire un mot au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, étant donné que c'est une intervention assez exceptionnelle de la part du ministre des Finances. Il est arrivé bien souvent que le ministre des Finances ait cherché à tenir les débats dans les limites les plus restreintes.

L'hon. M. Martin: C'est ce qu'il fait toujours.

L'hon. M. Pickersgill: C'est la première fois, autant que je sache, qu'il soutient qu'une chose tout à fait impertinente est pertinente. J'espère qu'on appliquera aux deux côtés de la Chambre la règle qui va maintenant être appliquée.

M. Bell (Carleton): Monsieur l'Orateur est debout.

L'hon. M. Pickersgill: Moi aussi.

M. l'Orateur: Comme l'honorable député de Gloucester vient de le dire, une chose mène à l'autre. Il est tout à fait vrai qu'il est pertinent au cours d'un débat de répondre à des arguments qui ont été avancés comme pertinents. Tant que l'honorable député de Restigouche-Madawaska répliquait à l'honorable député de Gloucester, je ne suis pas intervenu, mais pour ce qui est de l'illustration qu'il voulait donner, il pourrait s'écarter beaucoup du sujet. Je ne veux pas empêcher le député d'aborder des questions qui se rattachent aux arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, mais le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait bien des choses qui n'ont aucun rapport avec le présent bill. Je voulais seulement mettre le député en garde afin qu'il y songe en poursuivant son discours.

M. Fournier: Merci, monsieur l'Orateur. En fait, j'avais terminé mes observations. Je suis très heureux d'avoir touché mes adversaires à un point sensible; en effet, la vérité semble les choquer. Ils ont commis bien des erreurs et pris nombre d'initiatives dans la mauvaise direction. J'espère avoir l'occasion, en temps opportun, d'exprimer mes vues à cet égard et de pouvoir revenir sur le sujet.

(Texte)

M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de toucher tous les points qui sont reliés au bill C-122. Cependant il est un problème qui me tient particulièrement à cœur et au sujet duquel, d'ailleurs, au mois d'avril 1959 j'ai eu l'occasion, ici à la Chambre, d'émettre mon opinion. Il s'agit évidemment, vous l'avez déjà deviné, du problème concernant les subventions aux universités, du problème général de l'éducation.

En avril 1959, lorsque s'est déroulé un débat à ce sujet, plusieurs députés ont exprimé

leur opinion à la Chambre et chacun s'est déclaré heureux de voir que le gouvernement proposait une nouvelle formule qui permettrait aux provinces de percevoir 1 p. 100 du revenu imposable des sociétés, revenu dont les profits seraient distribués aux universités par les provinces elles-mêmes. Dans le bill C-56, on avait inclus l'amendement 9A; mais voilà que dans le bill C-122 cette formule indispensable disparaît complètement.

Au moment où nous avons favorisé cette nouvelle entente, en 1959, entente que personnellement j'avais qualifiée d'imparfaite mais d'acceptable, nous avions l'impression de faire un pas de plus vers le respect de l'article 93, article qui place l'éducation sous la compétence exclusive des assemblées législatives.

Sans répéter le discours qu'en cette occasion j'avais eu le plaisir de prononcer, je voudrais rappeler à la Chambre que j'ai la conviction profonde que l'éducation relève des provinces jusqu'au degré universitaire exclusivement, sinon au delà.

Je regrette infiniment que le bill C-122 fasse disparaître l'entente dont nous nous étions déclarés satisfaits en avril 1959.

Je forme cependant le souhait que l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) entretienne des projets précis sur ce problème de l'éducation qui intéresse toute la nation, problème qui relève exclusivement de la compétence des provinces. Peut-être se produira-t-il, dans ces cas d'urgence, des situations où l'on devra instituer des organismes nationaux subventionnés par le gouvernement central; mais ce jour-là, me semble-t-il, n'est pas encore venu, et actuellement, je suis encore d'opinion que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour conserver aux provinces l'autorité exclusive sur l'éducation.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je dois, en toute franchise, avouer sincèrement que je ne suis pas satisfait de voir disparaître cette formule que nous avions acceptée en avril 1959, et je répète que, connaissant les dispositions d'esprit et les sentiments de justice qui ont toujours animé le premier ministre et le ministre des Finances, je forme le souhait qu'ils aient en tête des ententes précises, de façon que nous revenions aux principes du respect du pacte confédératif dans toute son intégrité.

(Traduction)

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, nous nous opposons au présent bill et nous voterons contre cette mesure parce que nous la jugeons réactionnaire et que nous estimons qu'elle élimine des rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces certains principes importants qui avaient été énoncés avec les années.

Les gouvernements du Canada qui se sont succédé ces dernières années ont admis que pour assurer la prospérité et le bien-être de l'ensemble de la nation, pour donner aux citoyens canadiens des services plus égaux de province en province, il fallait que le gouvernement prenne l'initiative de proposer aux provinces des accords et des arrangements susceptibles de stabiliser l'économie, d'accorder des revenus supplémentaires aux provinces dites pauvres et de permettre au gouvernement fédéral d'agencer les mesures fiscales de manière à minimiser les effets du chômage généralisé et d'assurer la prospérité et le progrès de l'ensemble de l'économie canadienne.

Bien que notre parti ait toujours appuyé les accords entre le gouvernement fédéral et les provinces dans le passé, il n'a pas hésité à en signaler les faiblesses et à préconiser les améliorations qu'il y aurait eu lieu d'y apporter. A notre avis, l'ancien accord présentait une lacune, en ce sens qu'il fixait comme norme de la péréquation les recettes fiscales des deux provinces qui comptent les revenus les plus élevés, plutôt que de prendre les revenus les plus élevés. Il eût été préférable, selon nous, d'essayer d'assurer aux citoyens de chaque province les services que peut procurer l'utilisation des revenus dans les provinces aux plus forts revenus.

Au lieu de cela, ce bill-ci marque un recul, en ce sens qu'au lieu de fixer comme norme la moyenne qui a cours dans les deux provinces ayant le plus de revenus, il choisit la moyenne nationale. C'est ravaler toute la conception de la péréquation. A notre avis, cette mesure est inférieure au régime actuel, vu qu'elle force les provinces à retourner elles-mêmes au domaine de l'impôt sur le revenu. Cela voudra dire que la disparité augmentera entre les recettes que chaque province reçoit de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. C'est retourner à la jungle fiscale d'autrefois. Aussi, du moins jusqu'à un certain point, cette mesure amoindrit l'effet général des mesures fédérales, certainement en ce qui concerne la réduction de l'impôt sur le revenu, qui sont destinées à augmenter le pouvoir d'achat et l'embauche en assurant qu'au moyen de cette mesure-ci les provinces auront toute la chance nécessaire, n'ayant pas signé d'accord fiscal selon la base initiale, d'annuler, en augmentant leurs propres impôts sur le revenu, toute réduction des impôts fédéraux. On fait marche arrière, on rétrograde, on propose une mesure entre deux qui n'est ni chair ni poisson. Cette mesure ne satisfait pas les aspirations

de la population d'aucune province mais il semble qu'elle a été conçue pour aider, du moins dans une certaine mesure, les gouvernements provinciaux amis du gouvernement fédéral.

L'hon. M. Pickersgill: Sauf le Manitoba!

M. Argue: Sauf le Manitoba et si cette province se trouve par hasard aux côtés du Québec et de la Saskatchewan, c'est qu'elle est victime des circonstances. Je suis convaincu que si le premier ministre (M. Diefenbaker) avait pu trouver une formule à ajouter à celles que le bill contient déjà, il l'aurait fait, mais c'était sans doute un problème insoluble.

Dans le passé, le premier ministre s'était fait l'avocat des mesures destinées à aider les municipalités et les provinces à assumer leurs responsabilités. La présente mesure n'est pas de nature à aider les provinces à remplir leurs obligations financières. Ce n'est pas une mesure qui aidera les provinces à assister à leur tour, dans le cadre de leur compétence, les municipalités à assumer les fonctions dont elles sont chargées. Les propos du ministre des Forêts (M. Flemming) m'ont vivement intéressé. Il a pris avec beaucoup de vigueur la défense du gouvernement mais j'ai été étonné qu'il accepte cet abaissement du principe de la péréquation du niveau des deux provinces les plus riches au niveau de la moyenne nationale. Il s'en est excusé, il me semble, en disant que des subventions supplémentaires étaient versées aux provinces de l'Atlantique. L'excuse vaut peut-être pour les provinces de l'Atlantique, mais elle ne vaut rien pour les autres provinces qui ne sont pas admissibles à ces subventions, même si, bien entendu, nous étions tous d'avis qu'il fallait faire quelque chose pour contrebalancer une partie des désavantages dont souffrent les provinces de l'Atlantique.

L'Ontario gagne un peu à cet arrangement. Certaines des provinces de l'Atlantique y gagneront un peu aussi. Mais il y a un groupe de provinces qui n'en tireront aucun avantage. Je veux parler des quatre provinces de l'Ouest et, bien entendu, de la province de Québec. Le premier ministre s'est plaint amèrement ici, pendant des années—et certains de nous ont appuyé ses plaintes—du traitement injuste que l'ancien gouvernement accordait aux provinces des Prairies ainsi qu'à d'autres provinces du Canada. Que vaut ce marché pour la Saskatchewan et pour le Manitoba? Je prie le premier ministre de nous indiquer ce qui, dans la présente mesure, peut permettre à la Saskatchewan de contrebalancer certains des désavantages dont elle souffrait au termes de l'ancien accord, et dont il s'est plaint. Dans un discours formulé au cours de la campagne électorale de 1957, le premier ministre a dit ce qui suit:

> Nous croyons qu'il ne peut y avoir d'unité nationale au Canada tant qu'on ne comprendra pas que les questions fédérales-provinciales ont lié les mains des provinces du Canada, ont privé les municipalités de sources suffisantes de revenu, ont mis les provinces et les municipalités dans une telle posture qu'elles ne peuvent s'acquitter de leurs responsabilités d'ordre constitutionnel ni permettre la mise en valeur nécessaire, dans leurs propres limites territoriales, des ressources naturelles qui s'y trouvent.

Dans les provinces qui ont mis en valeur leurs propres ressources naturelles, le revenu qu'on en tire servira à faire tourner contre elles les avantages de la présente mesure. Voyons un peu le tableau qui paraît à la page 8212 du hansard. Voyons d'après ce tableau qui a été consigné là par le ministre des Finances, quels avantages certaines des provinces pourront en tirer. Les provinces dont j'ai parlé n'ont rien à gagner. La Saskatchewan a collaboré avec le présent gouvernement fédéral et avec d'autres gouvernements fédéraux à la mise en œuvre d'entreprises conjointes devant bénéficier aux habitants de la province et du Canada en général. Pour autant que je sache, aucune difficulté ne s'est présentée dans les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan. Je ne dis pas non plus qu'il y ait eu des anicroches dans les rapports avec les autres provinces. Mais pourquoi la population de la Saskatchewan doit-elle être traitée injustement dans la mesure envisagée, alors que le premier ministre s'est si amèrement plaint autrefois que cette province était maltraitée par l'ancien gouvernement libéral. Cependant, le mieux qu'il puisse faire pour la Saskatchewan, dans le bill à l'étude, c'est de dire:

> Outre les versements de péréquation, on prévoit certaines garanties. D'abord, pour les provinces dont les impôts ordinaires rapportent moins que la moyenne nationale et dont les revenus provenant des ressources nationales sont inférieurs à 50 p. 100, la péréquation suffira toujours à les maintenir au niveau où elles se tiendraient advenant une projection des arrangements actuels.

Quelle magnifique affaire offre à la Saskatchewan le gouvernement actuel! En réalité, le premier ministre dit: «Ne vous inquiétez pas, vous êtes en bonne posture. Vous n'irez pas plus mal que sous le régime libéral». Et il pense que la population de la Saskatchewan devrait lui faire des ovations pour cela!

M. Jones: Trente-trois millions de dollars en 1956, et 70 millions en 1960! Tâchez donc de tourner la chose en plaisanterie si vous le pouvez mes amis!

M. Argue: Il n'y a eu aucun changement, si l'on en croit le ministre des Finances (M. Fleming). La seule modification à laquelle

le gouvernement a procédé ces derniers mois, consistait à refuser aux cultivateurs des trois provinces des Prairies les 40 millions de dollars qu'ils recevaient auparavant.

M. Jones: Le député me permettrait-t-il de poser une question?

M. Argue: Dans la mesure à l'étude, le gouvernement annonce: nous ne ferons plus rien pour la population de la Saskatchewan, ni pour celle du Manitoba ou du Québec.

M. Jones: Je me demande si le député me permettrait de poser une question.

M. Argue: Le député de Saskatoon pourra faire son exposé quand j'aurai terminé le mien.

M. Jones: Je pose simplement une question: Que représentent ces 40 millions de dollars?

M. Argue: Ces 40 millions de dollars représentent le montant que les cultivateurs n'ont pas reçu cette année à titre de versements à l'acre, que nous réclamons depuis des années...

M. Jones: Vous avez dit qu'il s'agissait d'une vétille.

M. Argue: Le premier ministre ricane. Même les vétilles ont leur importance.

M. Jones: Vous prétendiez vous y opposer.

M. Argue: Ce n'est pas vrai. Cette déclaration est erronée. Cette déclaration est même absolument fausse et inexacte.

M. Jones: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Saskatoon pourra prendre la parole plus tard s'il le veut. S'il pose encore d'autres questions, il n'aura plus le droit de prendre la parole, parce qu'il aura déjà prononcé un discours.

M. Argue: Le député de Saskatoon a peut-être l'intention de parler plus tard. Mais je doute qu'il fasse alors un discours. Je le voudrais bien. Je voudrais qu'il prenne la parole pour défendre un bill qui laisse la population de la Saskatchewan dans la même situation qu'autrefois.

Monsieur l'Orateur, la population de la Saskatchewan n'aime pas l'immobilisme. Elle aime le progrès. Elle n'a aucune envie d'être condamnée, comme c'est le cas dans cette mesure, à se trouver, les cinq prochaines années, dans la même situation que jusqu'ici.

Nous ignorons quand auront lieu les élections. Mais voilà un bon argument électoral! Ce sera, en effet un des arguments que nous exposerons lors des élections à la population de la Saskatchewan pour prouver que le gouvernement actuel n'a pas tenu compte d'elle, qu'il l'a oubliée, et que, lorsque le premier ministre, dans tous ses discours électoraux des années antérieures, préconisait un nouvel ordre de choses dans le domaine des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, il voulait dire un nouvel ordre de choses pour certaines provinces et la même chose pour d'autres.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que la Chambre croie que c'est à cause des vociférations du député d'Assiniboïa (M. Argue) que je prends la parole. Ce n'est pas ce qui me pousse à parler, même s'il a traité de certaines questions que je vais soulever à mon tour. Je me propose de parler de la Saskatchewan. J'ai remarqué que le député a dit que la Saskatchewan ne veut pas rester inactive. Je suis tout à fait d'accord sur ce point, car sous le régime du PSD dans cette province—et je prononce un nom qui est tabou à la Chambre, car c'est maintenant le Nouveau parti démocratique—sur une période de 17 ans, la Saskatchewan a vu décliner sa population sous un gouvernement socialiste, tandis que s'accroissait la population des autres provinces de l'Ouest canadien dont les gouvernements s'inspirent des principes de la libre entreprise.

Le député a demandé ce que la Saskatchewan a reçu, puis il a dit qu'il tenait à signaler que les cultivateurs ont besoin cette année d'un montant de 40 millions.

M. Argue: Bien plus que cela. C'est loin d'être suffisant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le député a été singulièrement silencieux depuis quelques mois dans son propre groupe.

M. Argue: Ce n'est pas vrai.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les membres de son propre groupe n'ont pas écouté le député avec autant de respect que nous.

M. Argue: C'est mesquin.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ai-je dit quelque chose qui déplaît au député?

Il a déclaré qu'il faudrait faire quelque chose pour les agriculteurs de l'Ouest canadien. En deux ans, le présent gouvernement a affecté un montant de 40 millions à cette fin. C'est lui le député qui prétend que ce n'est là qu'une goutte d'eau dans l'océan. C'est lui qui a critiqué le gouvernement pour l'aide que nous avons accordée aux cultivateurs de l'Ouest et dont tous les petits agriculteurs canadiens ont profité. Il se peut que cette aide n'ait pas été utile aux gros cultivateurs comme le député qui exploite de nombreuses acres de terre.

M. Argue: Monsieur l'Orateur, je demande à m'expliquer sur un fait personnel.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable représentant demande la parole pour s'expliquer sur un fait personnel.

M. Argue: Le premier ministre a qualifié mon exploitation agricole de considérable.

M. Matthews: Comme la tête de l'honorable député.

M. Argue: De nouveau, le premier ministre est dans l'erreur.

M. l'Orateur: Il n'y a pas matière à explication sur un fait personnel. Que l'entreprise agricole soit considérable ou non ne saurait donner lieu à une telle explication. L'intéressé peut fournir des précisions si on l'a mal compris ou si on a formulé un blâme à son endroit; si tel est le cas ici, je donnerai à l'honorable député l'occasion de s'expliquer lorsque le présent orateur aura terminé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas discuter vainement avec l'honorable député. J'ai dit qu'il exploite une entreprise considérable au point de vue de la superficie. Cependant, si l'honorable député est ce qu'on appelle un petit agriculteur, il a certes bénéficié des prestations. Puisqu'il en a bénéficié ces deux dernières années, il serait apparemment fondé à mettre en doute la pertinence de l'épithète «dérisoire» dont il qualifie l'aide en question. Les petits agriculteurs en ont bénéficié, et si l'honorable député y a eu droit et l'a reçue, peut-être l'a-t-il trouvée avantageuse, puisqu'il a redemandé l'aide du gouvernement.

M. Argue: Ce sont des propos passablement mesquins de la part d'un premier ministre.

M. Ricard: Il s'adresse à l'honorable député d'Assiniboïa.

L'hon. M. Pickersgill: Quel rapport cela a-t-il avec le bill?

M. Ricard: Ce sera le bon temps de parler de ces questions lorsque l'honorable député qui a la parole aura terminé son discours.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous sommes censés débattre un bill concernant les ententes fédérales-provinciales relativement au partage d'impôts. La superficie de la ferme de l'honorable député d'Assiniboïa, me semble-t-il, n'a pas beaucoup de rapport avec la mesure dont la Chambre est saisie. Le chef du gouvernement devrait, je pense, donner l'exemple en respectant le Règlement.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je m'occuperai de l'honorable député de Bonavista-Twillingate au cours de mes observations. Mais peut-être pourrais-je lui glisser un mot dès maintenant. J'attends toujours la publication de cette tranche de la biographie de M. Mackenzie King, à partir de l'année 1925 et pour les années subséquentes, période durant laquelle le très honorable député a utilisé une expression dont n'a pas jugé bon de parler l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate, sauf en termes généraux hier, lorsqu'il a déclaré que le gouvernement actuel a pour politique de nuire au bien-être des provinces dont les gouvernements ne partagent pas les vues politiques du gouvernement fédéral. Qu'il me soit permis de dire à l'honorable député que l'ère des discours creux est révolue et que, pour sa part, le gouvernement actuel verra à ce que tous les gouvernements provinciaux bénéficient d'une considération égale, indépendamment de leur affiliation politique.

L'hon. M. Pickersgill: Nous verrons bien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je comprends que l'honorable député puisse s'exciter. Il adore débiter des discours sur ce que le gouvernement n'a pas fait pour la Saskatchewan. Puis-je lui rappeler que l'aide que nous avons accordée à propos du barrage de la Saskatchewan-Sud représente une avance formidable de fonds au bénéfice de la population de la Saskatchewan. Pourtant, je n'ai pas encore entendu de la bouche de l'honorable député une seule parole de félicitation ou d'approbation pour ce que nous avons fait.

M. Argue: Encore une fausseté.

Le très hon. M. Diefenbaker: A mon avis, pareille conduite mérite d'être qualifiée de «mesquine».

M. Argue: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il ne devrait pas être permis au premier ministre de ne tenir aucun compte de ce qui s'est passé à la Chambre et de donner une fausse idée de la position que je prends ici depuis des années, sans qu'il me soit donné l'occasion de répondre au moment même où la fausseté est exprimée. Je dirai au premier ministre que j'ai toujours appuyé cette entreprise à la Chambre; les faits sont là pour le prouver. J'ai félicité le gouvernement et celui de la Saskatchewan pour en être venus à une entente là-dessus.

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député, comme tout à l'heure, se lève pour s'expliquer sur un fait personnel. Cela doit normalement venir à la fin des paroles de celui qui parle, à moins que ce dernier ne cède sa place.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis heureux d'entendre l'honorable député féliciter le gouvernement de ce qu'il a fait pour la Saskatchewan. Pareils propos brillaient par leur

absence tout à l'heure, quand l'honorable député prétendait que la Saskatchewan était traitée injustement.

M. Argue: Sous l'empire de ces ententes.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député voudrait-il garder le silence, comme il l'a fait depuis quelques mois—sauf quand il est intervenu pour faire de fréquentes déclarations de disculpation ordinairement sans fondement.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre semble surexcité.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je reviendrai au député de Bonavista-Twillingate en temps voulu et je prêterai à ses observations l'attention qu'elles méritent.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, pourrais-je présenter une demande au premier ministre?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable représentant n'a pas le droit d'interrompre à moins d'en obtenir la permission de celui qui a la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Je suis certain, monsieur l'Orateur, que le premier ministre voudrait que je fasse cette interruption. Je veux dire au premier ministre qu'à mon grand regret, je dois quitter la Chambre à quatre heures moins dix à cause d'un engagement pris il y a longtemps. S'il pouvait faire ses observations à mon sujet pendant que je suis ici, je lui en serais bien reconnaissant.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'ai constamment suivi cette pratique et le député l'a observée également bien que certains députés placés non loin de lui ne la respectent pas. Si nous devions le voir partir à quatre heures moins dix, je réserverais peut-être pour une autre occasion les quelques observations que j'aurais voulu faire au moment approprié.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'offusquerai pas qu'elles soient faites en mon absence.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il semble qu'on cherche par ces fréquentes interruptions à m'empêcher de parler. Je le répète, je n'ai pas pris la parole dans l'idée de répondre au député d'Assiniboïa qui s'est épanché le cœur mais je pensais qu'il fallait revenir sur certaines choses qu'il a dites. Il semble que mes remarques aient porté puisqu'elles ont réussi à le sortir des gonds.

Je reviens donc, en général, au sujet du bill à l'étude et je veux souligner brièvement certains de ses principaux aspects. Je ne récapitulerai pas l'histoire. Le ministre des Finances (M. Fleming) a donné en juillet l'explication des divers articles ainsi que la ligne de conduite que le gouvernement a suivie à cet égard. Si l'on réunit la correspondance qui a été publiée à ce sujet et qui a paru en appendice au hansard, ainsi que les nombreux tableaux qui ont été consignés, on constate que le ministre des Finances a exposé toute la situation au sujet des propositions du gouvernement afin qu'elles soient comprises et jugées.

Je tiens à dire immédiatement que l'objet des changements qui ont été apportés était de rendre encore une fois aux Canadiens le fondement sur lequel repose la Confédération; autrement dit, restaurer les principes fondamentaux de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et assurer que l'époque de la centralisation au Canada est terminée. Les honorables vis-à-vis, ceux qui occupent encore les banquettes avant, et les gouvernements de cette époque-là se sont emparés, aux termes des dispositions de la loi sur les mesures de guerre et en vertu des pouvoirs relatifs à la guerre, des droits qui appartenaient aux provinces et qui étaient étrangers au domaine des relations fédérales-provinciales. Ce qu'ils ont fait à cet égard ressemble bien à la façon dont ils empiétaient sur les droits provinciaux en toute occasion durant la guerre et immédiatement après. Nous avons décidé que le temps était venu, comme je l'ai dit en 1957, de restaurer l'esprit de la constitution et de rendre aux provinces leur liberté et leurs responsabilités à l'égard du prélèvement d'impôts directs sur le revenu.

L'honorable député d'Assiniboïa proteste vigoureusement. C'était là les jours heureux, monsieur l'Orateur.

M. Benidickson: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable député veut bien attendre la fin de la phrase, j'attendrai les applaudissements à ce moment-là. C'était à l'époque où des provinces comme la Saskatchewan pouvaient obtenir du gouvernement fédéral les fonds nécessaires en lui laissant le soin de lever les impôts et d'en accepter la responsabilité à l'égard des habitants de plusieurs provinces et du Canada en général. Je comprends bien l'émoi du député d'Assiniboïa. Désormais, lorsque le gouvernement de la Saskatchewan voudra lever les impôts, il le fera en conformité des dispositions de la présente mesure au lieu de laisser au gouvernement fédéral le soin de les lever pour elle, de les lui remettre et ensuite, de laisser retomber sur le gouvernement fédéral la responsabilité et le blâme des impôts et des déficits. Nous allons restaurer, autant que possible, le principe même de la constitution.

L'hon. M. Pickersgill: Les déficits n'existaient pas de notre temps.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai cru entendre l'honorable député dire qu'il n'avait que dix minutes à sa disposition. Me permettrait-il de continuer? Nous allons, dans la mesure du possible, rendre aux provinces leurs droits et leurs responsabilités constitutionnels.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'elles ont toujours eus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, l'honorable député nous honore peut-être de sa présence durant dix minutes seulement, mais il persiste à faire des interruptions en sourdine. Il dit que les provinces les ont toujours eus.

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment, elles les ont toujours eus.

Le très hon. M. Diefenbaker: Loin de là. Depuis les débuts mêmes de la location des domaines fiscaux, les provinces n'ont jamais eu ces droits et privilèges, sauf si elles choisissaient d'imposer leurs contribuables, ce qui aurait été de fait une double imposition. L'application de la mesure à l'étude ne nuira en rien aux provinces.

L'hon. M. Pickersgill: Elles sont forcées d'accepter maintenant.

Le très hon. M. Diefenbaker: N'y-t-il pas moyen de calmer ce bouillant personnage?

M. l'Orateur: Le premier ministre a droit de se faire entendre. J'espère que les honorables députés agiront en conséquence.

L'hon. M. Pickersgill: En fait, monsieur l'Orateur, je crois véritablement que je dois des excuses au premier ministre et je lui en fais bien volontiers.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous avons restauré les principes de la constitution; c'est un but que nous nous étions fixé. Nous mettons fin à la centralisation. Nous donnons à la collaboration la place qui lui revient dans le constitution. Le bill à l'étude ne représente pas seulement certaines subventions accordées aux provinces, ni le partage des revenus d'imposition. Il est le résultat d'une série de conférences fédérales-provinciales; il est le fruit de longues délibérations et d'un esprit de concession de la part des deux parties intéressées.

Nous avons eu un certain nombre de ces conférences. On s'est demandé, dans le cas où les provinces imposeraient elles-mêmes leurs contribuables, si le fardeau de la responsabilité administrative et des frais ne serait pas trop grand. Nous nous sommes chargés de percevoir les impôts au nom des provinces, si elles le désirent, et de le faire à très peu de frais. Les buts que nous poursuivons par cette mesure sont, je crois, une preuve tangible des aspirations d'un Canada en pleine croissance et de la concurrence inévitable qui surgit entre les deux paliers de gouvernement dans l'usage des sources fondamentales de revenus communes aux deux. La mesure, selon moi, traduit les efforts de collaboration de ces deux paliers de gouvernement.

Nous cherchons, je le répète, à appliquer l'esprit de la confédération, en partageant les responsabilités et l'intérêt pour le service et l'amélioration de la condition de tous les Canadiens, dans quelque partie du pays qu'ils vivent.

J'ai exposé mes vues à cet égard lors de la conférence fédérale-provinciale de 1957, ainsi qu'en fait foi la page 9 du compte rendu des délibérations de cette conférence:

> Nous estimons que notre fédération ne saurait s'épanouir dans un climat d'inégalité flagrante entre les différentes provinces, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, pour ce qui est du niveau de la mise en valeur et des normes des services. Convaincu de la nécessité d'une politique qui s'appuie sur les faits, notre gouvernement se propose, avec la collaboration des provinces, de travailler énergiquement à favoriser l'effort du Canada et de toutes ses régions.

Cette entreprise, nous l'avons réalisée grâce à l'aide que nous avons accordée aux provinces dans le cadre du programme de routes d'accès aux ressources. Ce programme est un exemple de collaboration: il permet au gouvernement fédéral d'aider les provinces et aux provinces de collaborer avec le gouvernement fédéral, en vue de mettre en valeur ces régions qui, autrement, seraient restées incultes pendant des années encore. Je continue:

> Nous pensons que, tant au fédéral qu'au provincial, l'administration doit être pratique en vue de favoriser le progrès du pays. Nous sommes donc disposés à aider les provinces à assumer leurs obligations, lorsque nous le jugerons nécessaire, et lorsque le Parlement nous y aura autorisés. Nous sommes prêts à considérer à fond les projets importants qui sont de nature à contribuer à l'essor du pays, lorsque leur mise en valeur dépasse les ressources de l'une quelconque des provinces.

L'exemple dont j'ai fait état plus tôt, soit l'aménagement d'un barrage sur le bras sud de la Saskatchewan, était justement l'un de ces importants projets. J'en ai aussi signalé d'autres hier et je ne prendrai pas la peine de les énumérer de nouveau à présent. J'avais alors ajouté:

> A ce propos, je me permettrai de citer trois exemples. En conformité de cette formule générale, nous avons annoncé un programme se rapportant à l'énergie électrique dans les provinces Maritimes. Le discours du trône annonce que le gouvernement est disposé à recommander au Parlement la participation avec celui de la Colombie-Britannique à un programme commun de mise en valeur des énormes ressources du fleuve Columbia.

Nous constatons qu'en l'occurrence, on ne nous offre pas une collaboration aussi étroite

que je le souhaiterais. J'ai mentionné ensuite le barrage de la Saskatchewan. J'ai exposé les principes généraux qui nous guident et la nécessité d'élever le niveau de vie dans toutes les parties du Canada. J'ai mentionné en particulier les provinces de l'Atlantique. Lorsque j'entends le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), expatrié du Manitoba et aujourd'hui défenseur de tout ce qui intéresse Terre-Neuve, je m'étonne de voir que, durant toutes ces années d'affection, il n'a rien fait pour réaliser quelque chose de comparable aux subventions aux provinces de l'Atlantique, dont le ministre des Forêts a parlé tout à l'heure. Ce sont les mesures que nous avons prises pour relever le niveau de vie. J'ai déclaré alors, comme en fait foi la page 12:

> Nous reconnaissons tous que les provinces de l'Atlantique, en tant que groupe, doivent faire face à des difficultés plus considérables que le reste de la nation, au sujet de leurs finances publiques, si elles doivent maintenir le genre de services provinciaux et municipaux auxquels les Canadiens s'attendent généralement. La capacité d'imposition des provinces de l'Atlantique, même dans les meilleures années, est remarquablement inférieure à celle des autres provinces.

J'ai ajouté:

> Affirmant ces principes, nous sommes disposés à examiner leur demande et à cette fin je vous invite à exprimer vos vues.

Autrement dit, c'était le désir bien clairement exprimé de réaliser ce à quoi les politiques du gouvernement tendent, l'égalité des chances dans les différentes parties du Canada et l'élévation des niveaux économiques des provinces dont l'économie est moins développée et les possibilités d'expansion moins grandes que celles des autres provinces.

Le bill atteste de l'effort de collaboration entrepris dans l'esprit de la confédération. Les arrangements fiscaux font ressortir le désir du gouvernement de définir clairement les droits et les obligations de tous les paliers de gouvernement et d'assurer par le régime de péréquation la redistribution des fruits de notre production plus équitablement qu'on ne pourrait le faire autrement.

Je reviens aux tableaux dont il a été question, pour répondre au député d'Assiniboïa (M. Argue) qui a prétendu que la présente mesure n'améliore pas ce qui s'est fait dans le passé et ne remplit pas les promesses de 1957. La statistique réfute de telles déclarations retentissantes qui ne reposent sur rien et que rien ne prouve. Je crois que la tendance des 15 ou 20 dernières années doit s'effacer devant les exigences de l'heure. Remettre la constitution en vigueur, est-ce répréhensible? Allons-nous modifier les principes de la confédération au moyen d'accords fiscaux et le reste? Allons-nous abroger les dispositions constitutionnelles acceptées depuis 1867? Allons-nous faire des changements? J'admets qu'il est peut être nécessaire d'apporter des modifications à la constitution dans les questions qui ne regardent pas les principes ni les droits constitutionnels de la province de Québec et des minorités en général, droits et principes qu'on ne peut attaquer d'aucune manière.

Nous avons entrepris de modifier la constitution ou du moins d'établir les bases d'une modification. Nous avons essayé à plusieurs reprises par des réunions de nous assurer qu'il serait possible de modifier la constitution du Canada au Canada même au lieu de nous adresser à l'étranger, au Parlement de Westminster. Le ministre de la Justice (M. Fulton) a fait beaucoup de travail en ce sens. Si j'ai bien compris, la seule province qui s'y oppose de façon assez catégorique est la Saskatchewan, dont les chefs depuis des années reconnaissent la nécessité de pouvoir modifier la constitution au Canada. Cependant, la plupart des provinces, sinon toutes, sont, je crois, prêtes à l'accepter. Il n'y a que la Saskatchewan qui s'oppose aux droits de modification juste et raisonnable qu'admettent en général toutes les autres provinces.

Je crois qu'il y a lieu de repenser la question des responsabilités tout en conservant les distinctions constitutionnelles. Nous voulons accorder aux provinces tous les droits dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles. Certaines d'entre elles étaient bien heureuses de venir quêter auprès du gouvernement fédéral, tout en blâmant ce dernier de l'augmentation des dépenses et surtout des dépenses que le gouvernement actuel a faites pour améliorer le sort des provinces.

C'est en pensant à ces réalités et animé de ce désir que j'ai proposé à la conférence fédérale-provinciale de rendre aux provinces le pouvoir de décréter et de percevoir les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés. Pour y arriver, tout en conservant l'économie et la simplicité que représente un seul organisme de perception, ainsi que l'uniformité dans la détermination des impôts, ce bill vise à autoriser le gouvernement à se charger, au nom des provinces, de la perception de ces impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, à condition que, dans chaque cas, l'assiette fiscale soit conforme à la définition fédérale. En mettant au point ces accords sur la perception des impôts, nous avons visé avant tout à assurer à chacune des provinces la liberté de varier ses taux d'imposition. Cette liberté leur assurera la souplesse nécessaire pour fixer leurs recettes, d'année en année, selon leurs besoins; elle souligne en même temps leur indépendance et leur responsabilité directe.

On a beaucoup parlé des promesses du gouvernement actuel. La revue *Maclean's* ne nous a jamais manifesté une amitié très profonde. Pourtant, je relève dans la livraison du 23 septembre ces paroles de l'un de ses collaborateurs, auxquelles je suis disposé à souscrire:

Sur 62 promesses bien précises que le premier ministre a faites au cours des campagnes de 1957 et de 1958, 50 ont déjà été remplies ou sont en voie de l'être...

(*Exclamations*)

M. Benidickson: Par l'établissement de commissions royales.

Le très hon. M. Diefenbaker: Encore une fois, j'ai touché juste, monsieur l'Orateur. Je regrette que l'honorable député soit obligé de s'absenter, car il est toujours très assidu. Cependant, sa présence ne nous manquera pas pour longtemps, puisque la Chambre est à la veille de se proroger. Je vais m'abstenir de parler de l'honorable député d'une manière personnelle jusqu'à ce qu'il nous gratifie à nouveau de sa présence.

L'hon. M. Pickersgill: Je remercie le premier ministre. Mon regret est beaucoup plus profond que le sien.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le deuxième point à noter au sujet des nouveaux arrangements fiscaux qu'autorise le bill, c'est qu'ils maintiennent le principe essentiel de la péréquation. Je suis revenu à maintes reprises sur la question de la péréquation et sur la nécessité de conserver ce principe. Je suis tout à fait en faveur du principe de la péréquation.

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances ne l'a appuyé qu'après y avoir été obligé.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je répète que j'ai toujours appuyé le principe de la péréquation, et le ministre des Finances en a toujours fait autant.

L'hon. M. Fleming: Et nous en avons poussé l'application plus loin que jamais.

Le très hon. M. Diefenbaker: Et, ainsi que le député le déclare modestement, «nous en avons poussé l'application plus loin que jamais». Nous gardons le principe. Nous avons modifié la forme en vue d'assurer que le principe soit plus efficace et de nature à réaliser les objectifs de la péréquation. Le principe est judicieux. Nous n'en avons jamais mis en doute le maintien, car je n'ai cessé de déclarer qu'il est essentiel. Les méthodes et les formules que l'on emploie pour l'appliquer ont donné et donnent nécessairement lieu à des différences, mais l'esprit même du principe, l'objectif qui en a inspiré la conception, n'est pas mis en cause et ne l'a jamais été. J'ai fait comprendre bien clairement que le principe de la péréquation est fondamental. Même si une certaine formule a été élaborée il y a quelques années par l'ancien gouvernement, nous ne croyons pas qu'une telle formule est réglée comme une pendule et qu'elle est immuable. D'après nous, des changements doivent y être apportés, afin de la rendre plus efficace, et c'est ce que nous avons fait. En vertu de ces ententes, nous proposons une nouvelle application du principe de façon à insister davantage sur les besoins financiers et à tenir compte des recettes considérables que retirent certaines provinces des ressources naturelles, ainsi que des recettes provenant des impôts directs dont il a été tenu compte précédemment.

A notre avis, le régime actuel, qui se fonde sur les trois taux ordinaires d'imposition et sur la péréquation, d'après la moyenne des deux provinces les plus fortunées, n'est ni logique, ni pratique. Dans certains cas, il a entraîné le paiement de montants plus élevés que n'en justifiaient les besoins financiers. Il ne tenait pas compte d'une source importante de recettes provinciales, celle des ressources naturelles. Son objectif était peu pratique, car il cherchait à faire la péréquation de toutes les provinces d'après les quelques provinces riches. D'autre part—je reviens sur ce point et j'y reviendrai encore de temps à autre—ce régime ne tenait pas assez compte des besoins des provinces de l'Atlantique en particulier. Comme l'a signalé le ministre des Forêts (M. Flemming), c'est ce que le présent gouvernement avait à l'esprit lorsqu'il a fait des promesses et pris des engagements. Le présent gouvernement s'est préoccupé dès le début des besoins financiers de toutes les provinces, mais il s'est penché tout spécialement sur le cas des provinces atlantiques à cause des conditions qui y règnent. Pendant l'année qui a suivi notre accession au pouvoir, nous avons institué les subventions de redressement. C'est le gouvernement fédéral qui a pris cette initiative lors de la conférence de 1957. On se propose maintenant de majorer ces subventions de 40 p. 100. Dans les cadres d'un vaste programme, nous augmenterons de 40 p. 100 les subventions que nous avons instituées en 1957 et que le Parlement a approuvées. On peut en voir les effets dans le tableau du ministre des Finances qui se trouve à la page 8212 du hansard et auquel on a déjà fait allusion.

Un ou deux députés nous ont répété leurs mêmes vieilles rengaines, nous ont servi les mêmes discours qu'ils ont prononcés en juillet dernier. Encore une fois, ils ont prétendu que le présent gouvernement est inefficace et qu'il n'a rien fait pour remplir ses promesses à ce

sujet. J'aurais cru que les tableaux auraient suffi pour mettre un terme à leurs jérémiades, mais il semble qu'il soit nécessaire de reprendre ce qu'ils renferment. En général—il est toujours bon de s'arrêter au tableau d'ensemble que présente le pays tout entier—les subventions non conditionnelles se sont élevées à 552 millions pour tout le Canada, en 1956-1957. Je tiens à signaler qu'il s'agit là de chiffres ronds. Je tiens compte du fait que des changements sont intervenus au Parlement en 1957, ainsi que le député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) l'a relevé, comme d'habitude. En 1957-1958, le montant était de 658 millions de dollars. On prétend que nous n'avons rien fait pour les provinces. Or en 1960-1961, le montant était de 841 millions et en 1961-1962, de 875 millions.

En examinant les chiffres de 1956-1957, certains invoqueront les modifications apportées par le gouvernement précédent. Mais si l'on s'en tient aux chiffres de 1957-1958, les plus élevés, on constate une augmentation de 200 millions de dollars dans les subventions inconditionnelles accordées aux provinces. Aux députés qui prétendent que nous n'avons rien fait pour aider les provinces mêmes ni pour les aider à assister les municipalités dans une plus grande mesure, je déclare que les montants des subventions inconditionnelles sont la réponse.

Et qu'en est-il des subventions conditionnelles? A leur sujet, la loi a été modifiée pendant la session de 1957. Prenons par conséquent les chiffres de 1956-1957. Cette année-là les provinces ont reçu des subventions conditionnelles se montant à 110 millions de dollars. En 1960-1961, à 430 millions, soit 320 millions de plus. En 1961-1962, le montant sera de 550 millions, ce qui fait que depuis que notre gouvernement est au pouvoir, l'aide aux provinces, sous forme de subventions conditionnelles, a atteint 440 millions.

M. Benidickson: Qui a proposé l'assurance-hospitalisation?

Le très hon. M. Diefenbaker: C'est exactement cinq fois le montant versé, la dernière année du régime libéral, Cela semble faire partie du programme. Ils déclarent un peu partout que les provinces n'ont reçu aucune assistance parce qu'ils prennent leurs préjugés pour des pensées. Ils expriment des idées qu'ils doivent savoir incorrectes, dans le but de faire condamner un gouvernement qui a considérablement multiplié le montant de ces subventions, si on le compare aux montants versés pendant les dernières années de régime libéral.

M. Benidickson: Vous oubliez l'assurance-hospitalisation.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Le très hon. M. Diefenbaker: Un député parle de l'assurance-hospitalisation? Oui, c'est vrai que les libéraux l'ont fait adopter, mais c'est nous qui payons. Cela ne fait aucun doute et il faut l'inclure dans ce montant.

Passons maintenant aux paiements à des institutions provinciales. En 1956-1957, le montant des subventions aux universités et des subventions aux municipalités au lieu de taxes sur les propriétés fédérales atteignait 25 millions de dollars. En 1960-1961, il était de 43 millions et en 1961-1962, ce sera 44 millions. Là encore, augmentation considérable.

En dépit de ces augmentations considérables, les honorables vis-à-vis croient pouvoir, à force de répéter des déclarations qu'ils doivent savoir sans fondement, tromper les Canadiens et les amener à croire que nous n'avons pas grandement amélioré la position des provinces depuis 1957.

Je ne passerai pas en revue toutes les provinces, mais je dois m'arrêter à Terre-Neuve, nonosbtant l'absence de l'honorable député. Il y en a d'ailleurs d'autres ici qui représentent cette province; je me permettrai donc d'en parler. Terre-Neuve, dont le sort arrache des larmes à l'honorable député qui n'est pas ici, a reçu 17 millions en 1956-1957; 19 millions en 1957-1958 et une somme de 38 millions est prévue pour 1961-1962. Il s'agit là de subventions inconditionnelles. Pour les autres, cette province a reçu $6,500,000 en 1956-1957 et le montant prévu pour 1961-1962 est de 23 millions. Il a dit: «Nous n'avons rien obtenu, pas même la considération à laquelle nous avions droit.» Je signale simplement ces faits, monsieur l'Orateur. En outre, il y a des paiements au bénéfice d'institutions provinciales. En 1956-1957, ils étaient de $415,000 et aujourd'hui, nous avons un poste de $780,000 dans nos prévisions budgétaires. Je pourrais tout repasser ainsi.

J'en viens maintenant à la province du Nouveau-Brunswick, dont il a été question. Je n'ai pas besoin de donner de chiffres dans ce cas, car le ministre des Forêts (M. Flemming) les a exposés avec soin et dans le détail.

Passons maintenant à la province de la Saskatchewan. Les paroles du député d'Assiniboïa n'ont pu que m'émouvoir. Il ne manquait rien à son discours sauf l'autorité.

Une voix: C'est bien vrai!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il nous a dit à quel point, selon lui, la situation est grave. J'ai ici sa déclaration textuelle. Il a dit: «C'est une mesure rétrograde, un pas en arrière tout à fait injuste pour la province de la Saskatchewan.»

M. Argue: Bien dit!

Le très hon. M. Diefenbaker: Voyons les faits. En 1956-1957, les subventions inconditionnelles ont été de 29.5 millions de dollars; en 1957-1958, de 35 millions; en 1960-1961, de 42 millions et cette année, le montant en est approximativement le même. En 1956-1957, les subventions conditionnelles ont été de 7.7 millions de dollars et en 1961-1962 de 27 millions. Je ne puis comprendre que, connaissant ces chiffres, on prétende comme le député l'a fait aujourd'hui, que la Saskatchewan a été traitée injustement et que, depuis 1957, nous n'avons rien fait pour améliorer sa situation par rapport à ce qu'elle était avant 1957! Dans le domaine des versements aux institutions provinciales, on remarque le chiffre de $1,165,000 en 1956-1957 et le total de $2,140,000 en 1961-1962. Si je cite ces chiffres, c'est simplement pour rectifier de façon objective le point de vue faux, pour dire le moins, du député.

Une autre province aurait fait l'objet d'un traitement discriminatoire, si je me souviens bien. J'ai liquidé le cas de Terre-Neuve; le ministre des Forêts a liquidé celui du Nouveau-Brunswick et j'ai parlé de la Saskatchewan. Puis l'Alberta et la Colombie-Britannique sont venues sur le tapis. Pour ce qui est de l'Alberta, le montant total des subventions inconditionnelles et conditionnelles et des versements aux institutions provinciales a été de 49 millions en 1956-1957, de 62 millions en 1957-1958 et de 103 millions en 1961-1962.

M. Benidickson: Combien aux termes du nouvel accord?

Le très hon. M. Diefenbaker: Il m'est difficile de comprendre que les députés puissent faire des déclarations oiseuses, vagues et irrégulières. Il s'agit certes de propos en l'air.

Passons maintenant à la Colombie-Britannique. Je crois que c'est le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), le financier, qui en a parlé en juillet. Il a également montré que la Colombie-Britannique était une autre province oubliée. La somme totale versée à la Colombie-Britannique en 1956-1957, sous forme de subventions inconditionelles et conditionnelles et de versements aux institutions provinciales s'élevait à 77 millions de dollars; en 1961-1962 cette somme est passée à 150 millions.

Voilà les augmentations depuis quatre ans. Je crois qu'elles démontrent que le gouvernement tient la promesse qu'il avait faite de mieux traiter les provinces, de leur donner de l'argent qu'elles peuvent remettre en partie ou entièrement aux municipalités. Nous l'avons clairement démontré.

En outre, il y a les autres programmes que nous avons annoncés et qui sont maintenant en œuvre. Il y a l'aide pour la formation professionnelle. Voilà une mesure qui intéresse toutes les parties du pays, qui comporte d'énormes avantages. Le ministre du Travail (M. Starr) a fait adopter cette mesure selon laquelle nous versons aux provinces 75 p. 100 du coût de la construction et de l'équipement des écoles techniques.

Ces messieurs prétendent qu'il n'y a rien de nouveau dans ce marché. Eh bien! monsieur l'Orateur, je serai heureux d'écouter ce qu'il ont à dire là-dessus, dès que l'occasion s'en présentera, et je leur fournirai alors encore plus de détails que je ne leur en ai fournis jusqu'ici. Ce tableau révèle de façon frappante à quel point les subventions qui seront versées aux provinces, aux termes de ces nouveaux arrangements, et les recettes qu'elles pourront réaliser grâce à la liberté que leur assure ce nouveau plan—je parle du tableau qui figure à la page 8197—seront de beaucoup supérieures à ce qu'elles auraient pu obtenir si la loi de 1957 n'avait pas été modifiée par le gouvernement actuel. En outre, à part cette amélioration que laisse prévoir ce tableau pour 1962-1963, il y aura une autre amélioration dans les années à venir, par suite du retrait graduel du gouvernement fédéral du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Monsieur l'Orateur, je pensais devoir exposer d'autres aspects de la question à la Chambre, mais je laisserai ce soin au ministre des Finances (M. Fleming). D'autre part, j'ai cru qu'il m'incombait d'exposer les faits à la Chambre, non pas une version tronquée, personnelle, mais objective des faits. A la lumière de ces faits, nous avons tous raison de reconnaître l'exactitude du résumé que nous a brossé le ministre des Forêts—fort de son expérience des provinces—à savoir que le gouvernement actuel a travaillé sérieusement, à vrai dire, et plus que sérieusement, à relever efficacement le niveau des provinces et, dans les années à venir, en vertu de ce nouveau plan—du moins tel que je le conçois —aucune province ne recevra moins qu'elle ne reçoit aujourd'hui.

Cela ne révèle-t-il pas ce que nous avons effectivement accompli? D'aucuns pensent que ce programme de location doit rester inchangé du fait qu'il émane—du moins lui en a-t-on attribué le mérite—de l'esprit fécond de quelqu'un qui n'est pas ici présentement. Les modifications qu'on y a apportées ne nuisent à personne. En fait, ces modifications assureront à chacune des provinces une somme au moins égale à ce que chacune touche déjà; ainsi que je l'ai montré, cette somme sera en fait deux, trois, quatre, cinq fois plus élevée que celles que le gouvernement accordait aux provinces conditionnellement ou autrement en 1957.

En examinant la question, on verra que le total des versements fédéraux faits aux provinces, y compris certains paiements destinés à des institutions relevant normalement de la compétence provinciale et les dégrèvements d'impôt consentis pour faciliter l'accroissement des recettes provinciales, a augmenté de 689 millions en 1956-1957 au chiffre estimatif de 1,470 millions pour la présente année financière. Les montants qui passent du budget fédéral aux budgets des différentes provinces enregistrent une aumentation prodigieuse. Ces versements ne seront pas diminués sous le régime du nouveau programme. Si le gouvernement n'avait pas changé, qu'elle aurait été la situation des provinces atlantiques? Quelle aurait été la situation de plusieurs provinces qui ont reçu de l'assistance pour mettre en œuvre des programmes d'expansion et de mise en valeur? Où en seraient les provinces Maritimes quant à l'aménagement énergétique, la province de la Saskatchewan, pour ce qui est des ressources et des projets d'irrigation, et où en seraient les possibilités de la province de la Colombie-Britannique—si l'on réussit à aboutir à une entente comme il semble qu'on l'avait fait de vive voix avant la signature du traité du Columbia en 1961? Ces augmentations, je le répète, ont été rattachées à une évaluation des besoins financiers des provinces beaucoup plus exacte que jamais auparavant ainsi qu'aux besoins de la population canadienne, qui désirait divers services très utiles à l'égard desquels les institutions provinciales ont reçu des versements et des subventions.

Je ne tenterai pas de décrire le caractère varié et la portée du programme, qui s'étend d'articles moins considérables mais néanmoins importants, comme l'aide à la construction des navires de pêche, où la situation s'est de beaucoup améliorée ces derniers temps, aux vastes entreprises que constituent, par exemple, les services d'hospitalisation et de diagnostique. Tous ces programmes, de même que les ententes fiscales proprement dites, visent à aider chaque province sans exception à fournir à leurs citoyens les meilleurs services que le Canada peut se permettre et que la population canadienne souhaite.

Quiconque est imbu d'un esprit de justice, quiconque peut s'élever au-dessus des considérations de parti ou de clocher, ne manquera pas de reconnaître, je pense, que ces divers programmes destinés à venir en aide aux provinces ont durement grevé le Trésor fédéral. Ceux qui parlent de déficits devraient tenir compte des augmentations accordées dans d'autres domaines et comprendre que ces déficits sont, dans une large mesure, dans une très large mesure, le résultat d'une situation donnée: les gens attendaient depuis trop longtemps que l'on passe à l'action. La population exigeait que l'on passe à l'action et elle reconnaîtra, je pense, jusqu'à quel point nous nous y sommes engagés. Lorsque l'occasion se présentera, la population canadienne ne prêtera pas oreille aux propos des geignards, car elle comprendra qu'on a accompli de grandes réalisations au nom de tous les Canadiens.

Le projet de loi à l'étude, qui accroît considérablement la part provinciale de l'impôt sur le revenu des particuliers, en plus d'améliorer la formule de péréquation et d'augmenter les subventions de redressement aux provinces atlantiques, constitue, à mon sens, une entente généreuse avec les gouvernements provinciaux.

Une voix: Ils en veulent davantage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelqu'un a dit: «Ils en veulent davantage.» Cela se comprend, monsieur l'Orateur. Avez-vous déjà vu quelqu'un à qui l'on donnait quelque chose et qui n'en voulait pas davantage? C'est le propre de l'homme. Lorsque l'opposition était au pouvoir, les provinces disaient qu'elles n'en recevaient pas assez. Nous avons majoré le montant, deux, trois, quatre, cinq fois. Et, bien entendu, elle demandaient pourquoi on ne leur en donnait pas plus.

L'hon. M. Martin: M. Frost, notamment, se plaint du gouvernement actuel.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pour ce qui est de M. Frost, je suis bien aise de constater qu'on lui accorde de la considération aujourd'hui. C'est bien la façon de procéder des libéraux; ils reconnaissent toujours les qualités d'une personne lorsqu'elle est sur le point de se retirer de la vie publique. Le député ne parlait pas ainsi il y a un an ou deux, mais le repentir, si tardif soit-il, entraîne toujours le pardon.

Les ententes proposées, en vertu desquelles les impôts seraient perçus sans frais pour les provinces, assurant ainsi la simplicité et l'uniformité de notre régime d'imposition, laisseraient les provinces plus libres d'établir leurs propres échelles d'impôts. Je suis sûr qu'un tel arrangement serait avantageux et commode pour les contribuables. J'ai bon espoir que, grâce aux nouvelles ententes, nous pourrons résoudre les problèmes de disparité dans les recettes provinciales d'une façon plus efficace et plus équitable que par le passé. Nous avons tenu compte davantage de la situation désavantageuse dans laquelle se trouvent constamment les provinces atlantiques en ce qui a trait à l'impôt. Grâce au maintien et à l'extension des principes fondamentaux selon

lesquels les provinces sont libres d'imposer comme bon leur semble, de la péréquation fondée sur une évaluation plus généreuse des besoins fiscaux et grâce à la reconnaissance intégrale des difficultés financières de ce vaste secteur qu'est l'Est canadien, les provinces seront plus fortes et plus indépendantes sur le plan financier et tous les Canadiens jouiront de chances égales au pays. Cela permettra de retourner au concept original de la constitution, de maintenir les droits provinciaux et d'assurer que les Canadiens des provinces moins favorisées au point de vue économique jouissent d'un niveau de vie plus élevé. C'est parce qu'il est soucieux d'accorder un traitement juste et égal à tous, dans le cadre de notre constitution, que le gouvernement a présenté le bill; j'espère que la Chambre lui donnera son assentiment.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Le débat a commencé bien doucement, sans que le ministre des Finances (M. Fleming) dise à peine un mot contrairement à son habitude. Il est vrai qu'il revient d'un long voyage et c'est peut-être là la cause de sa réserve, quand la question est venue sur le tapis.

Cependant, au cours de l'après-midi, la discussion s'est réchauffée, surtout après l'intervention du ministre des Forêts (M. Flemming) et, plus tard, celle du premier ministre (M. Diefenbaker). L'honorable député de Royal s'en est pris à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) pour avoir dit que le gouvernement Robichaud avait fait plus en quinze mois que l'ancien gouvernement provincial en huit ans. Je ne saurais dire s'il en est ainsi, car je connais peu la politique du Nouveau-Brunswick. Je sais cependant que si c'est de cette façon que s'est exprimé l'honorable député de Gloucester, il ne faisait qu'imiter la façon de parler du premier ministre et de sa suite, qui ne cessent de répéter qu'ils ont fait plus depuis trois ou quatre ans que le gouvernement précédent pendant 20 ans.

L'honorable député a dit ensuite qu'actuellement au Nouveau-Brunswick on inaugure les entreprises commencées sous l'ancien régime. Eh bien! depuis quatre ans, voilà à peu près tout ce que font les honorables vis-à-vis. Ils inaugurent la myriade d'entreprises mises en chantier par leurs prédécesseurs et, bien souvent, ils n'ont pas la politesse d'inviter ceux-ci...

Une voix: C'est le public qui paye.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je croyais la Chambre décidée à user de son habituelle courtoisie dans le débat. Souhaitons qu'elle ne s'en départisse pas.

L'hon. M. Chevrier: Mais au début de ses observations, cet après-midi, j'ai eu l'impression, à tort ou à raison, qu'il ne s'en tenait pas au Règlement parce qu'il faisait des remarques de nature personnelle. J'essaierai certainement de m'abstenir de toute mention semblable, qu'il s'agisse du député d'Assiniboïa (M. Argue) ou du député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill).

En écoutant le premier ministre, surtout vers le milieu et la fin de son discours, j'ai eu de plus en plus l'impression qu'il y avait peut-être des élections dans l'air.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ces messieurs de l'opposition le prédisent depuis six mois déjà.

M. Pugh: Vous devriez lire *Maclean's*.

L'hon. M. Chevrier: Il y avait là, en effet, une «répétition»—pour employer les paroles qu'aime employer le premier ministre lui-même—des discours que lui et bon nombre de ses tenants ont prononcés au cours des campagnes électorales de 1957 et 1958. Or, je dirai au premier ministre que s'il doit y avoir des élections à propos de ce problème ou d'un autre, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes tout prêts à cette échéance.

M. Benidickson: Ce serait épatant!

L'hon. M. Fleming: Le député d'Essex-Est (M. Martin) n'est pas prêt, lui.

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre a dit dans son exposé que toutes les provinces seraient traitées sur un pied d'égalité, qu'il n'y aurait aucune différence de traitement. L'Ontario recevra 18 millions de dollars, et Québec rien, en vertu du nouveau bill.

Le très hon. M. Diefenbaker: Rien?

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre a dit ensuite que c'en est fini de la centralisation, que nous mettons fin à la centralisation pour y substituer la collaboration. Je tiens à rappeler au premier ministre qui a traité la question assez longuement, qu'aucun impôt n'a été prélevé en vertu de la loi sur les mesures de guerre.

Le très hon. M. Diefenbaker: En 1948?

L'hon. M. Chevrier: Il n'y avait pas alors de centralisation en ce qui concerne les accords sur la location des impôts. Même durant la guerre, cette collaboration a été volontaire. Québec ne l'a jamais acceptée après la guerre. Quant au début des années 50, la province de Québec a institué la double imposition, le gouvernement St-Laurent a prévu, la même année, une déduction des impôts fédéraux, puis il a appliqué le principe de la péréquation, qui a supprimé toute ombre de désavantage entre les provinces qui

concluaient des ententes et celles qui n'en concluaient pas. De nouveau en 1957, le régime de la péréquation a fait augmenter de cent millions de dollars les versements aux provinces, ce qui est plus que tout ce que le présent gouvernement a fait jusqu'ici dans le domaine du partage d'impôts.

Je désire rappeler au premier ministre qu'au cours de la campagne de 1957 lui et ses partisans ont prétendu que les accords de partage d'impôts imposés par l'ancien gouvernement, qui prendront fin le 31 mars prochain, avaient «affamé» les provinces. Voilà ce que le premier ministre disait. Il a promis de donner justice à tous.

La Chambre n'ignore pas qu'au cours de la campagne de 1957, M. Frost et son gouvernement en Ontario ont appuyé la politique du premier ministre, disant que si le parti conservateur était élu, l'Ontario recevrait un montant supplémentaire de 100 millions de dollars par année du Trésor fédéral. Qu'arrive-t-il maintenant? Comme je l'ai dit, l'Ontario recevra 18 millions de dollars de plus et doit imposer une taxe de 3 p. 100 pour combler la différence.

Voilà la situation. Le gouvernement prétend que c'est un meilleur programme que le précédent. M. St-Laurent, dans ses déclarations à la Chambre et à l'extérieur, n'a jamais prétendu que la formule qu'il avait présentée était parfaite. Il a dit qu'on pouvait l'améliorer mais il a dit également que, dans les circonstances, c'était la meilleure formule qu'on puisse trouver. Je suis convaincu que la formule que renferme la présente mesure n'est pas aussi équitable que la précédente.

Quels sont les faits? Le gouvernement prétend que la formule que renferme la mesure est meilleure. Elle est meilleure pour l'Ontario, de 18 millions de dollars...

L'hon. M. Martin: C'est bien moins que ce que l'Ontario attendait.

L'hon. M. Chevrier: Comme mon honorable ami l'a dit, c'est bien moins que ce que l'Ontario attendait et avait le droit d'attendre.

M. Benidickson: Elle comptait sur 100 millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: Mais quelle est la situation au Québec, au Manitoba et en Saskatchewan? Ces trois provinces sont dans la même situation. La formule du gouvernement est si mauvaise qu'il n'a pas osé l'appliquer à ces provinces. Au lieu d'appliquer cette belle nouvelle formule à ces provinces, le gouvernement les laissera assujéties à la loi actuelle. Autrement dit, pour ces trois provinces, la présente loi est meilleure que le nouveau plan du gouvernement, comme l'indique bien le bill.

[L'hon. M. Chevrier.]

Dans le cas de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, il y a une véritable réduction, et ces provinces seront plus mal partagées sous l'empire du nouveau plan que sous le régime de la loi actuelle. Comme le ministre des Forêts l'a dit avant le déjeuner, les provinces atlantiques auraient été tellement mal partagées sous l'empire du nouveau plan que le gouvernement a dû ajouter un montant additionnel de 10 millions de dollars aux subventions des provinces atlantiques afin de combler l'écart. Mais cette façon de procéder a créé de nouvelles inégalités entre les provinces atlantiques mêmes, comme l'honorable député de Gloucester l'a si bien signalé ce matin.

L'hon. M. Fleming: Si faussement.

L'hon. M. Chevrier: Pour résumer, la nouvelle formule de péréquation ne représente aucune amélioration pour neuf des dix provinces. Je me demande, monsieur l'Orateur, si c'est la façon de favoriser l'harmonie et l'unité nationale que le premier ministre a promise en 1957. Dans le cas du Québec, il n'y a aucune amélioration. Le ministre a refusé de dire s'il y a des chances d'amélioration, en ne répondant pas à la question que lui a posée l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Celui-ci a demandé au ministre de déposer à la Chambre un tableau comparatif révélant la situation que créera la nouvelle formule en comparaison de ce qu'était la situation sous le régime de l'ancienne formule. Évidemment, une telle comparaison n'aiderait pas le gouvernement.

Voilà la belle occasion qui a été offerte aux provinces et aux municipalités, l'affaire d'or que le premier ministre a promise dans son discours inaugural de campagne électorale, à *Massey Hall* le 26 avril 1957. Il a dit:

> Selon nous, il ne peut exister d'unité nationale au pays tant qu'on ne comprendra pas que les questions fédérales-provinciales ont paralysé les provinces de notre pays, ont refusé aux municipalités des sources suffisantes de revenu, ont placé les provinces et les municipalités dans une telle situation qu'elles ne peuvent s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles ou ne permettent pas la mise en valeur nécessaire, dans leurs propres limites territoriales, des ressources naturelles qui s'y trouvent. Nous croyons que les provinces et les municipalités doivent avoir les ressources financières qui leur permettent de s'acquitter de ces responsabilités. Nous croyons dans un système fédéral de gouvernement. Nous croyons que sa préservation est essentielle à l'unité canadienne. Nous croyons que le régime fédéral est mis en danger de nos jours par le régime de centralisation du gouvernement St-Laurent et qu'il faut assurer un partage et un équilibre sain des revenus entre l'État et les provinces.
>
> Nous avons l'intention de former un gouvernement afin de convoquer sans délai une conférence fédérale-provinciale en vue de résoudre ces problèmes, non pas dans un esprit de domination arrogante

qu'a manifestée le gouvernement au pouvoir, mais dans un esprit d'unité et d'amitié, dans un esprit de tolérance et de respect mutuel.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Chevrier: Le premier ministre fait signe de la tête que c'est bien ce qu'il a dit. Faut-il voir une preuve d'unité nationale dans le fait que, à l'issue de la conférence tenue à Ottawa, la plupart des premier ministres provinciaux, sauf un peut-être, ont déclaré qu'ils étaient incapables d'accepter les propositions du gouvernement actuel et ont exprimé leur mécontentement?

L'hon. M. Fleming: Flagrante exagération!

L'hon. M. Chevrier: Compte tenu des observations qui sont formulées dans cette enceinte et de la mesure législative qui a été présentée, le gouvernement fédéral présente cette proposition, qu'il a exposée à la conférence en février dernier et qu'il a refusé de retoucher, faisant montre d'un esprit d'arrogante domination. Qui plus est, il a même refusé de rouvrir le dialogue avec les provinces qui ont réclamé la tenue d'une conférence. Il a refusé de conférer avec elles, même si sept premiers ministres provinciaux se sont déclarés énergiquement opposés au projet et même si plusieurs d'entre eux, y compris le premier ministre de la province de Québec, ont réclamé la tenue d'une autre conférence.

Pour étayer cette assertion, je compte consigner au compte rendu des passages de la lettre que le premier ministre du Québec a adressée au premier ministre. Cette lettre de M. Lesage porte date du 13 juillet 1961 et est rédigée ainsi qu'il suit:

(Texte)

Le très honorable John G. Diefenbaker, C.P., C.R.
Premier Ministre du Canada
Parlement
Ottawa, Ontario.

Mon cher Premier ministre,

Je n'ai pas manqué d'étudier attentivement avec mes collègues la lettre en date du 16 juin 1961 par laquelle vous m'exposez les intentions du gouvernement fédéral à l'égard des questions soulevées aux récentes conférences fédérales-provinciales et notamment à celle qui a eu lieu à Ottawa les 23 et 24 février dernier.

La Province de Québec a établi ses propres lois en matière d'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales. Je n'ai pas l'intention de proposer à la Législature de confier au ministère du Revenu national la perception de ces impôts. Pour cette raison je m'abstiens de tout commentaire sur les accords de perception proposés.

En ce qui concerne la formule de péréquation, la garantie offerte et l'élargissement progressif du champ de taxation réservé aux provinces au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, je tiens à souligner une fois de plus que l'effet de l'élargissement du champ de taxation est à toutes fins pratiques illusoire pour nous puisque ce qui nous est accordé d'une main est enlevé de l'autre par la diminution de la péréquation.

L'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés commerciales est déjà un très lourd fardeau pour nos contribuables. Notre gouvernement ne pourra donc aucunement se prévaloir «de coudées plus franches dans le domaine fiscal» sans maintenir ou aggraver la double imposition.

Vous comprendrez le cruel désappointement que mes collègues et moi-même avons éprouvé à la lecture de votre lettre. Comme je l'ai signalé à Ottawa, la province de Québec est en pleine expansion et a besoin de revenus additionnels. Pour atteindre la moyenne nationale, ses dépenses devraient, d'après des chiffres publiés par le bureau fédéral des statistiques, être sensiblement majorées dans les importants domaines de l'éducation, de la santé et des communications. Ce sont là des besoins prioritaires et ce n'est donc que par une augmentation des revenus à notre disposition que nous serons en mesure de remplir nos obligations constitutionnelles.

(Traduction)

Je passe plusieurs alinéas pour en arriver au dernier, qui est ainsi conçu:

(Texte)

Dans les circonstances, il est urgent qu'une nouvelle conférence soit tenue pour rechercher un terrain d'entente et ne pas laisser subsister d'aussi graves malentendus.

Je ne vois pas d'objection à citer la réponse qu'a donnée le premier ministre (M. Diefenbaker) dans sa lettre; la seule objection que j'y verrais, c'est que j'ai remarqué le jeu qu'il y a eu entre le premier ministre et le ministre des Finances (M. Fleming), et je ne dis pas cela pour être le moindrement méchant envers le premier ministre.

Mais tout de même, je félicite le premier ministre de son intervention à ce moment-là, et s'il le veut bien, je préférerais ne pas lire sa lettre, d'abord parce qu'elle est longue, et ensuite parce qu'elle figure au compte rendu officiel des *Débats*, où il pourra facilement la lire lui-même.

M. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Elle ne veut rien dire de toute façon.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Mais voici ce qui importe: le premier ministre du Québec est l'un des sept premiers ministres des diverses provinces qui ont exigé qu'on examine de nouveau cette question. On a opposé à leur requête un «non» catégorique.

Quant au premier ministre de la province de Québec, l'entente ne favorise pas sa province. Elle est certainement moins avantageuse que celle qu'avait soumise le gouvernement précédent. Ainsi que le député de Leeds (M. Matheson) l'a signalé hier soir, on a bien l'impression, en étudiant soigneusement les propositions, que les provinces qui ont voté en faveur d'un gouvernement conservateur ont été mieux traitées qu'elles ne l'auraient été autrement, et que les provinces qui ont

à leur tête un gouvernement libéral ou un autre gouvernement non-conservateur y ont beaucoup perdu.

M. Benidickson: C'est très adroit!

L'hon. M. Chevrier: Quoi qu'il en soit, la requête des premiers ministres provinciaux n'a obtenu en fait qu'une réponse: «C'est à prendre ou à laisser».

L'hon. M. Fleming: Fadaises!

L'hon. M. Chevrier: C'est pourquoi nous allons voter contre la mesure.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je dois signaler à la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre des Finances participe au présent débat, je voudrais ajouter à ce que les députés de ce côté-ci de la Chambre ont dit au sujet de cette mesure. Je m'associe à mon collègue l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) pour corriger certaines des impressions incorretces que le premier ministre a laissées aujourd'hui.

Il ne faut pas oublier que l'une des assurances que le premier ministre a données au cours des élections de 1957, comme le député de Laurier nous l'a rappelé aujourd'hui, était que, si son parti était élu et qu'il devenait premier ministre, il mettrait fin une fois pour toutes à l'injustice qui régnait dans les relations fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux. On se rappelle qu'il a dit en même temps que, pas plus tard qu'en septembre 1957, il tiendrait une conférence avec les provinces pour résoudre ce problème. Or, le Parlement a été convoqué à l'automne de cette année-là. Le gouvernement a pris place à votre droite, monsieur l'Orateur, pour la première fois à l'automne de 1957. Aucune conférence n'a été convoquée, contrairement à la promesse du gouvernement. Le hansard renferme les questions persistantes qui ont été faites au premier ministre et au ministre des Finances au sujet de la date d'une conférence avec les provinces. Je me souviens particulièrement bien d'avoir rappelé au premier ministre la promesse qu'il avait faite à cet égard à Saint-Patrice de Beaurivage, dans la province de Québec. Cependant, monsieur l'Orateur, aucune conférence n'a eu lieu avant que les membres du parti libéral ne se mettent à harceler le gouvernement. A la fin d'octobre, le ministre des Finances (M. Fleming) nous a déclaré que les provinces auraient des entretiens avec le gouvernement fédéral en novembre. Nous nous souvenons tous de ce qui s'est produit. La conférence a eu lieu, c'est vrai. Chaque premier ministre provincial a fait une déclaration de politique et d'intention et présenté ses demandes au gouvernement, à un gouvernement qui avait promis de régler l'affaire à tout jamais.

Après que les provinces eurent fait leur exposé et que le premier ministre (M. Diefenbaker) eut chaleureusement accueilli les délégués, la conférence a été ajournée. Aucune mesure n'a été prise, aucune déclaration de politique n'a été faite, et le gouvernement fédéral n'a conclu aucun accord avec les provinces lors de cette première réunion. Le communiqué publié après la conférence déclarait clairement qu'il était entendu que la conférence reprendrait en janvier. C'est le ministre des Finances qui l'a dit à la Chambre. Or, que s'est-il passé? Presque au tout début de janvier, le ministre des Finances a pris la parole et, au lieu d'annoncer la date où la conférence se réunirait de nouveau, il a communiqué à la Chambre le texte d'un télégramme adressé aux premiers ministres des provinces, dans lequel le gouvernement —gouvernement qui devait s'asseoir à la table de conférence et procéder à des échanges mutuels de vues avec les provinces sur ces questions compliquées et extrêmement importantes—exposait aux provinces sa politique: «Nous allons vous donner tant d'argent; voilà nos conditions, et telle est la situation, que cela vous plaise ou non.» Ce n'est pas en ces termes élégants que s'est exprimé le ministre des Finances, mais du moins c'est à peu près ce qu'il voulait dire.

Nous nous souvenons tous aussi que les montants d'argent spécifiés dans ce télégramme se sont révélés erronés par la suite, et non conformes aux faits. Autrement dit, les calculs que le ministre a exposés dans ce télégramme se sont révélés fautifs. J'ai dit par la suite—et je répète mon accusation—que ce télégramme adressé aux provinces avait été rédigé par un fonctionnaire du Trésor du gouvernement de l'Ontario, et non par un fonctionnaire d'Ottawa.

L'hon. M. Fleming: Votre accusation est aussi fausse aujourd'hui qu'elle l'a toujours été.

L'hon. M. Martin: Nul n'a pu la réfuter jusqu'ici.

L'hon. M. Fleming: C'est une accusation fausse.

L'hon. M. Martin: Le ministre dit que c'est une accusation fausse. Comme je l'ai déjà fait observer, il ne faut pas oublier que le télégramme a été rédigé par M. George Gathercole...

L'hon. M. Fleming: Je répète à l'honorable représentant que c'est une fausse accusation.

L'hon. M. Martin: ...adjoint au premier ministre de l'Ontario. Je l'ai déclaré à trois reprises en cette Chambre.

L'hon. M. Fleming: C'était faux à chaque fois.

L'hon. M. Martin: Alors pourquoi le ministre n'a-t-il pas contesté mon assertion ces fois-là? Le Règlement m'oblige à accepter la déclaration du ministre des Finances, et je l'accepte parce que je ne puis faire autrement. Cependant, je répète encore que j'ai déjà porté la même accusation à trois reprises et que ce n'est qu'aujourd'hui que le ministre des Finances la nie.

Quoi qu'il en soit, le fait est que les provinces n'ont pas été rappelées et que les premiers ministres de toutes les provinces en ont exprimé leur indignation publiquement. Le premier ministre Stanfield de la Nouvelle-Écosse l'a fait, tout comme le premier ministre Roblin du Manitoba, et tous les autres premiers ministres provinciaux se joints à eux pour exprimer leur mécontentement et leur indignation de la manière hautaine dont un gouvernement qui prétendait régler le problème une fois pour toutes, a traité les relations fédérales-provinciales touchant la fiscalité.

Nous savons bien ce qui s'est passé alors. Il y eut des élections. C'est ce qui avait motivé le télégramme. Ce n'était pas parce que le gouvernement était impatient de conclure une affaire. C'était parce qu'il était au seuil d'élections et qu'il savait que, si le premier ministre se rendait dans lOuest canadien, et surtout au Manitoba, il serait fort embarrassé, surtout en Saskatchewan et au Manitoba, par l'état des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces à ce moment-là, étant donné l'attitude négative qu'avait adoptée le gouvernement fédéral en novembre.

Nous parlons maintenant du principe de la péréquation. N'oublions pas l'attitude du gouvernement, y compris celle du premier ministre, et surtout celle du ministre des Finances. Nous savons que sous la direction de M. St-Laurent, le gouvernement précédent, ne perdant pas de vue les conditions inégales qui régnaient à l'égard des revenus fiscaux dont pouvaient disposer les provinces, s'est engagé dans la voie de la péréquation, en s'inspirant de l'état des recettes fiscales directes des deux provinces les plus riches. C'était là, un principe que les provinces ont reconnu comme un moyen très satisfaisant de remédier aux injustices qui existaient sous notre régime fédéral, pour un certain nombre de provinces, par rapport aux deux plus fortunées. Quand nous sommes revenus après les élections de 1958...

Une voix: Vous étiez attristé.

L'hon. M. Martin: Mon ami dit que j'étais attristé. Oui, j'étais fort attristé, comme l'est d'ailleurs toute la population du Canada aujourd'hui. Ce fut l'un des jours les plus tristes de l'histoire canadienne que celui de l'arrivée au pouvoir du gouvernement le plus incompétent qui ait jamais dirigé nos destinées, d'un gouvernement qui, au lieu de remplir ses obligations et de s'attaquer à ses problèmes, n'a cessé, presque tous les jours, de s'en remettre à des commissions royales d'enquête. Oui, ce fut un jour très sombre. Je suis d'accord avec mon honorable ami. A notre retour, nous avons demandé au ministre des Finances s'il s'engagerait à respecter le principe de la péréquation. On n'a qu'à consulter le compte rendu pour y voir que le ministre des Finances, en dépit de la déclaration que le premier ministre avait formulée sur la péréquation à Winnipeg au cours de la campagne électorale, a refusé d'engager le gouvernement à souscrire au principe de la péréquation pendant plus de 12 mois, d'une année. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui...

L'hon. M. Fleming: Vraiment?

L'hon. M. Martin: Ce sont les observations du premier ministre qui m'ont aiguillonné. Autrement, j'aurais sous les yeux les commentaires, les aveux et les déclarations du ministre des Finances.

L'hon. M. Fleming: Vous ne les avez certainement pas.

L'hon. M. Martin: Je le défie de nier qu'il a refusé dans cette enceinte d'engager le gouvernement à appliquer le principe de la péréquation pendant plus d'un an. C'est un fait.

L'hon. M. Fleming: Du tout!

L'hon. M. Martin: C'est uniquement lorsque le premier ministre a compris l'attitude de la province du Manitoba, surtout parce que le gouvernement ne s'était pas engagé à maintenir toujours le principe de péréquation, que le premier ministre a décidé d'exercer des pressions sur le ministre des Finances. On ne peut arriver à aucune autre conclusion.

L'hon. M. Fleming: C'est faux; vous rêvez.

L'hon. M. Martin: Le ministre m'interrompt constamment pour dire que c'est faux. C'est ce qu'il pense. Ce n'est certainement pas ce que je pense ni ce que prouvent les faits.

L'hon. M. Fleming: Ce que révèlent vos rêves.

L'hon. M. Martin: C'est vrai que le gouvernement a reconnu le principe de péréquation uniquement parce que des pressions ont été exercées sur le gouvernement et le premier

ministre, par le chef de l'opposition (M. Pearson), l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson), l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) et d'autres.

L'hon. M. Fleming: Et l'honorable député d'Essex-Est lui?

L'hon. M. Martin: Je dois m'en remettre au ministre des Finances...

L'hon. M. Fleming: Ne soyez pas si modeste.

L'hon. M. Martin: ...du soin d'évaluer l'influence qu'exerce le député d'Essex-Est sur le ministre. Pour moi, j'ai l'impression que mon influence sur le ministre des Finances devient de plus en plus négligeable dans la mesure que baisse l'estime des Canadiens envers le gouvernement actuel. En tout cas, le fait est que le gouvernement, tant qu'il n'a pas été poussé à le faire, ne s'est pas déclaré en faveur du principe de la péréquation, qui était vital pour les provinces pauvres en particulier. Aujourd'hui, 27 septembre 1961, nulle déclaration hypocrite de la part du gouvernement ne saurait modifier ce qui est, et les gouvernement provinciaux savent à quoi s'en tenir.

L'hon. M. Fleming: C'est vous qui changez d'attitude dans votre discours.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami dit que je change d'attitude. Si c'est vrai, mon honorable ami devrait admettre qu'il est utile de changer d'attitude de temps à autre, surtout lorsqu'il s'agit d'une attitude mal fondée.

Aujourd'hui, le premier ministre a fait grand cas des subventions conditionnelles que le gouvernement veut accorder aux provinces Maritimes. Mon honorable ami est sans doute en mesure de parler ici d'une augmentation en dollars des subventions aux provinces. Mais ce n'est pas là la pierre de touche. La pierre de touche de la présente mesure et du principe dont elle s'inspire est la suivante: sur quelle base permanente s'appuieront les subventions que le gouvernement fédéral promet aux provinces? Dire que cette année-ci, en particulier, la somme accordée aux provinces de l'Atlantique a été plus élevée qu'il y a trois ou quatre ans ne règle en rien le point qui fait l'objet de la présente discussion. Évidemment, il y a des augmentations; mais, fondées comme elles le sont sur le principe actuel des subventions aux provinces, elles vont entraîner pour celles-ci dans les années à venir, une situation financière moins favorable, en vertu de cette présente formule, que ce n'eût été le cas aux termes de la formule que le présent bill vise à remplacer. C'est un fait incontestable.

Ainsi, considérons le cas de Terre-Neuve et des provinces Maritimes en général. Elles ne sont pas traitées aussi bien que semble le prétendre le premier ministre. Il ne faut pas oublier que l'Île du Prince-Édouard, aussi bien que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, sont partenaires de plein droit de notre confédération au même titre que la Saskatchewan et le Manitoba. Le gouvernement parle de traitement égal parce qu'il est maintenant forcé d'adhérer au principe de la péréquation. Or, ce principe du traitement égal n'est pas observé dans les arrangements fiscaux, dans le cas de l'Île du Prince-Édouard notamment. Aux termes de ce nouveau plan, l'augmentation de revenu que touchera l'Île du Prince-Édouard sera de l'ordre de $3 par tête. L'augmentation annuelle dont bénéficiera ma propre province d'Ontario, pendant la même période, sera de l'ordre de $6 par tête. Dans ces conditions, comment le premier ministre peut-il parler d'équité envers toutes les provinces?

Il y a un moment, je parlais du principe de la péréquation. L'application de ce principe assure, je le répète, que les recettes des impôts directs des trois sources d'imposition dans chaque province équivaudront, par tête, aux recettes des impôts directs des deux provinces les plus riches. Ce principe, je le répète, a une importance vitale pour l'Île du Prince-Édouard et toutes les provinces moins bien partagées du point de vue économique.

Mais, je répète que ce principe est mis en danger par les nouveaux arrangements incorporés dans le bill dont nous étudions présentement le principe. Parce qu'on a substitué la moyenne nationale à la moyenne des deux meilleures provinces, j'affirme qu'on n'accorde pas aux provinces—aux provinces dites pauvres et moins développées—les mêmes avantages que si on appliquait le principe de la péréquation. Si le Trésor appliquait la péréquation, l'Île du Prince-Édouard toucherait un demi-million de dollars de plus. Voilà la situation. Malgré cela, le premier ministre persiste à répéter ce que le ministre des Finances lui inspire, ce qui ne reflète pas, nous le savons, le véritable tableau.

Toutefois, nous ne connaissons pas le fin fond de l'affaire. L'un des personnages politiques les plus importants du pays est impliqué. Je parle du premier ministre Frost. En avril 1957, à la réunion d'ouverture de la campagne électorale, M. Frost est apparu aux côtés du premier ministre. Nous n'avons pas oublié l'assurance que ces deux messieurs ont

donné à la population canadienne et à la province. M. Frost, en mettant la main sur l'épaule du premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a déclaré: «C'est mon homme. Élisez-le et l'Ontario obtiendra du gouvernement fédéral ce qu'il n'a pu recevoir du gouvernement St-Laurent. Nous voulons toucher au moins 100 millions de plus pour nous acquitter de nos obligations. Ce montant, nous ne pouvons l'obtenir du gouvernement fédéral actuel. Elisez cet homme, mon ami John, et l'Ontario obtiendra d'autres conditions.» Voilà ce que le premier ministre ontarien a promis. Le premier ministre n'a pas dit: «Je ne puis m'engager ainsi. C'est un montant très important. Je dois tenir compte de la situation du Manitoba et de celle de la Saskatchewan. Je dois me rappeler que si je suis élu, je serai le premier ministre de tout le Canada.»

M. Pallett: Pour longtemps!

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami s'écrie «pour longtemps». Il ne fait que s'exclamer, et à cause de cela, il ne sera pas ici bien longtemps.

De toute façon, nous avons la promesse de ces deux honorables représentants. Qu'en est-il? Après les élections de 1957, M. Frost a usé ses semelles à voyager de Toronto à l'édifice de l'Est où il venait voir le premier ministre, son ami John, l'homme qu'il avait recommandé à la population du Canada, pour essayer d'obtenir une nouvelle entente. Il n'a rien pu obtenir du premier ministre, parce que ce dernier ne pouvait rien obtenir du ministre des Finances. Voilà la raison. C'est seulement deux ans plus tard que le premier ministre de l'Ontario, à bout de patience, a déclaré que son premier devoir était envers l'Ontario et que n'ayant pu obtenir ce qu'il voulait du gouvernement fédéral dirigé par le présent premier ministre, il devrait modifier sa formule. Nous savons quel fut ce changement. Au lieu de demander 100 ou 118 millions, lors de son avant-dernière visite à Ottawa, il a ouvert son jeu en déclarant: «Vu que je n'ai pu obtenir ce que j'ai demandé en premier lieu—et il aurait pu ajouter, au moins entre parenthèses, ce qui avait été promis à la réunion tenue au Massey Hall en avril 1957—je dois maintenant demander 500 millions. C'est l'unique façon de m'acquitter de mes devoirs de premier ministre de l'Ontario et de voir à la construction d'écoles, de routes, et le reste.» Naturellement, la province d'Ontario n'a pas obtenu ce qu'elle désirait lors de la dernière conférence. Elle recevra beaucoup moins que 500 millions et elle ne touchera pas tout le montant de 100 millions qu'elle avait demandé au début.

Qu'est-ce qui résulte de tout cela? La province a dû prélever une taxe de vente, au grand mécontentement des gens. De fait, peu d'impôts ont soulevé autant de ressentiment en Ontario que cette nouvelle taxe.

M. Pallett: Le chef du parti libéral de l'Ontario a reconnu que cette taxe est absolument nécessaire.

L'hon. M. Martin: Mon ami peut faire toutes les objections qu'il voudra sans se lever de son siège, il n'en reste pas moins que le premier ministre Frost a déclaré—et c'est ici l'endroit tout choisi pour le dire—qu'il a été forcé d'instituer cette taxe à cause de l'attitude intransigeante du présent gouvernement et du ministre des Finances (M. Fleming).

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. Martin: Par conséquent, lorsque nous entendons des critiques au sujet de cette taxe de vente qui vient d'être instituée en Ontario, nous devons nous souvenir du témoignage vraiment irréfutable du premier ministre de l'Ontario qui a dit: «Ne me blâmez pas pour cette taxe de vente, vous, les épiciers, les détaillants et ceux qui achètent des denrées.» Il ne leur dit pas de blâmer le ministre des Finances...

L'hon. M. Fleming: C'est ce que vous avez dit il y a un instant.

L'hon. M. Martin: ...mais chacun sait que, selon le premier ministre de l'Ontario, le ministre des Finances et le gouvernement actuel sont en premier lieu responsables de l'institution de la taxe de vente qui vient d'être imposée en Ontario.

Je n'ai aucun renseignement particulier sur les conciles secrets du parti conservateur, et je dois dire qu'au fur et à mesure que les années passent, les membres du parti deviennent de moins en moins communicatifs à mon égard, au sujet de ce qui se passe au sein de ces réunions. Vous comprendrez donc, monsieur l'Orateur combien je me sens impuissant dans cette affaire...

L'hon. M. Fleming: Vous en avez bien l'air!

L'hon. M. Martin: ...mais je puis toujours tirer certaines conclusions. Il est assez significatif que le premier ministre Frost, dont le séjour en tant que chef du gouvernement ontarien a été aussi long que remarquable, ait décidé, au moment où il accomplissait tant de choses, au moment où chacun lui donnait l'accolade, le saluait bien bas et reconnaissait son apport à la vie publique de l'Ontario, ait subitement décidé de quitter le gouvernement de cette province et la vie publique.

On a laissé entendre que la principale raison de cette démission était qu'il n'avait pu obtenir du gouvernement actuel l'exécution de l'engagement qu'il avait pris...

L'hon. M. Fleming: Niaiseries que tout cela!

L'hon. M. Martin: ...au sujet des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

L'hon. M. Fleming: Des niaiseries fantastiques!

L'hon. M. Martin: Le ministre des Finances dit que ce sont des niaiseries.

L'hon. M. Fleming: J'ai dit davantage; j'ai dit que ce sont là des niaiseries fantastiques.

L'hon. M. Martin: Évidemment, monsieur l'Orateur, le ministre des Finances s'est absenté assez longtemps. Il s'est rendu dans plusieurs pays, et même sur plusieurs continents. Il n'a peut-être pas eu connaissance de certaines choses qui se sont passées au sein des conseils suprêmes du parti conservateur. Mais j'apprends de la meilleure des sources... (*Exclamations*) que M. Allan, trésorier provincial et l'un des candidats à la direction du parti conservateur ontarien, estime, comme le premier ministre Frost, qu'il devrait peut-être abandonner tout espoir...

M. Martineau: Est-ce pour cela qu'il cherche à se faire nommer à la tête du parti?

L'hon. M. Martin: ...d'obtenir de l'aide du gouvernement, dans le sens promis lors des élections de 1957. Toutefois, quelqu'un écrira un jour l'histoire du premier ministre de la province d'Ontario, et j'espère que la véritable raison de sa démission...

L'hon. M. Fleming: Nous espérons que ce ne sera pas M. Pickersgill!

L'hon. M. Martin: ...sera alors rendue publique. Nous espérons apprendre alors la nature des entretiens qui ont eu lieu entre le gouvernement ontarien et le premier ministre du Canada (M. Diefenbaker), le jour avant que le premier ministre ontarien annonce, d'assez mauvais gré, comme on le comprend, sa décision de quitter l'arène politique de l'Ontario. Certains ont même laissé entendre qu'il ne songe pas à quitter la politique, et qu'il viendra à Ottawa pour y assumer des fonctions dans une autre institution de notre Parlement. Peut-être espère-t-il pouvoir exercer, en cette qualité, une plus grande influence sur le gouvernement actuel qu'il ne l'a fait en tant que chef du gouvernement de la province d'Ontario.

Voilà le genre d'antécédents du présent bill dont le gouvernement doit tenir compte et il ne faut pas oublier que la politique du gouvernement à cet égard est des plus rétrogrades. Quand on songe à la structure financière compliquée qui existe dans notre Confédération, où il y a dix gouvernements provinciaux et un gouvernement fédéral, un gouvernement qui, depuis la guerre, a loué certains domaines d'imposition des provinces —l'impôt sur le revenu des sociétés, l'impôt sur le revenu des particuliers et les droits successoraux—quand on songe à la confusion qui régnait avant la mise en œuvre de ce genre d'arrangements et des demandes que formulaient les gens responsables des classes de ce pays presque depuis le début du siècle jusqu'à l'époque du rapport Rowell-Sirois en 1941, et ce qui a suivi ce rapport, et la décision d'un ancien ministre des Finances, M. Ilsley, de mettre au point cette nouvelle formule à l'égard de ces domaines d'imposition, tout ce qu'on peut dire, c'est que nous nous lançons, au point de vue législatif, dans un programme qui est des plus rétrogrades, et un jour, le présent gouvernement regrettera ce qu'il fait présentement.

Cela peut tirer le gouvernement d'embarras au point de vue politique. Il pourra dorénavant résister avec plus de succès à certaines des demandes que formulent les provinces, mais à cause du présent bill que nous allons bientôt étudier...

L'hon. M. Fleming: Étudier?

Une voix: Nous l'étudions présentement.

L'hon. M. Martin: Par suite de ce bill, dont nous allons bientôt étudier les détails, le présent gouvernement a adopté une ligne de conduite qui est rétrograde et il commence à encourager les provinces à envahir des domaines d'imposition—ce qu'elles auront parfaitement le droit de faire—et cela imposera au contribuable canadien un très lourd fardeau. En somme, tout l'argent que perçoivent tous les échelons de gouvernement ne provient que d'une seule source, et c'est le Canadien ordinaire, le citoyen canadien qui, par son labeur, fournit à tous les gouvernements les moyens financiers de mettre en œuvre leurs projets.

Le premier ministre Robichaud a annoncé hier au Nouveau-Brunswick qu'à cause du présent bill, il devra percevoir deux millions et demi de dollars de plus. Il est question maintenant de convoquer l'Assemblée législative de cette province afin d'étudier d'autres formes d'impôts à prélever des habitants du Nouveau-Brunswick, tout comme c'est arrivé en Ontario et comme cela se produira dans d'autres provinces.

Le gouvernement fédéral a des obligations en matière de défense nationale, de bien-être social et ainsi de suite. Dans ces domaines, nous n'avons pas arrêté. Il y a encore beaucoup à faire. Mais je dis que le présent gouvernement, par la mesure rétrograde qu'il prend, est l'une des plus sérieuses entraves à la réforme sociale au Canada, car il impose aux Canadiens des obligations qui seront

défrayées par de nouveaux impôts prélevés par les provinces, fardeau que nos gens auront de plus en plus de mal à porter.

Le premier ministre n'a pas dit un mot de tout cela. Il a simplement parlé des augmentations des subventions conditionnelles survenues depuis l'élection du présent gouvernement. Soit dit en passant, ces subventions conditionnelles accrues ont été fondées sur des subventions que de précédents gouvernements libéraux, sous Mackenzie King et M. St-Laurent, avaient instituées. Le premier ministre a parlé des augmentations des paiements au titre de l'assurance-hospitalisation et d'autres subventions conditionnelles. N'oublions pas que longtemps avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, et parfois malgré l'opposition de ses membres en Chambre, le gouvernement précédent a versé des subventions aux provinces dans le domaine du bien-être social, dans tout un secteur d'activité sociale. Dans les domaines de la pension de vieillesse, de l'assistance-vieillesse, des allocations aux aveugles, des allocations familiales, de l'assurance-chômage, de la pension aux invalides et autres, il suffit de comparer ce qu'a fait l'ancien gouvernement avec le bilan des quatre dernières années pour rester abasourdi devant l'audace du premier ministre, qui vient nous dire que les augmentations dans les services sociaux montrent le vif intérêt que le gouvernement porte au bien-être. Sans doute, il y avait des obligations que le gouvernement ne pouvait pas ne pas remplir, mais le premier ministre s'est gardé de parler des auteurs de ces mesures, des antécédents et de dire comment fut établie la base de ces mesures.

Le présent projet de loi soulage pour un temps le gouvernement de certains paiements; mais en l'adoptant le présent gouvernement fait marche arrière, il abolit le travail de personnalités comme John W. Dafoe, le regretté Newton Rowell, Frank Scott, le Dr Skelton et d'autres qui, pendant quarante ans, ont préparé la voie aux principes incorporés dans les recommandations du rapport Rowell-Sirois, rapport qui plus tard devait être en partie mis en œuvre sous l'ancien gouvernement quand M. Ilsley était premier ministre.

L'hon. M. Fleming: Quand M. Ilsley a-t-il été premier ministre?

L'hon. M. Martin: Je voulais dire: ministre des Finances. Qu'il ait été premier ministre ou non, cet honorable représentant a accompli comme ministre des Finances une telle œuvre que, chose certaine, il aurait été un grand premier ministre. Quand je regarde le ministre des Finances (M. Fleming), qui nous revient de longues pérégrinations hors du pays et sur bien des continents, quand je le regarde maintenant, heureux de le voir à sa place, il n'est pas surprenant que je m'y perde un peu. C'est pourquoi aujourd'hui je me tourne vers le fauteuil présidentiel pour ne pas me laisser distraire par cette heureuse présence.

L'hon. M. Fleming: Vous avez l'habitude de vous perdre.

L'hon. M. Martin: Le ministre dit que d'habitude je m'y perds. Je lui dirai simplement ceci. Il siège ici depuis longtemps. Depuis longtemps, il se penche sur le gouvernement du pays. Il sait que j'ai dit vrai. Il sait que la présente mesure est réactionnaire dans le domaine des relations fiscales fédérales-provinciales. Il sait qu'elle défait tout ce qui a été fait par un gouvernement précédent à la recommandation du rapport Rowell-Sirois. Le ministre et ses amis ont saboté les importantes décisions fondamentales que le gouvernement fédéral et les provinces avaient prises d'un commun accord lors des nombreuses conférences qui ont eu lieu à ce temps-là et surtout à la suite des conclusions que renfermait le Livre vert, en 1945. L'honorable représentant s'est inconsciemment fait l'instrument de ces mesures négatives; il devrait être le dernier à se lever pour dire que, à la suite de la présente mesure, le premier ministre peut s'écrier avec la revue *Maclean's*: «Nous avons rempli nos promesses.»

Le bill dont nous sommes saisis présentement indique bien comment le premier ministre—qui réapparaît à la fin de mon discours—et son gouvernement n'ont rempli qu'une quantité négligeable des centaines de promesses irréfléchies que le parti conservateur a faites au public lors de deux campagnes électorales. Le présent projet de loi sera jugé pour ce qu'il vaut. Tout comme les autres promesses que le gouvernement n'a pas su tenir, il fournira une raison de plus aux électeurs pour se débarrasser du présent gouvernement et le remplacer par une équipe qui sait administrer.

M. l'Orateur: Je répète mon avertissement que si le ministre des Finances prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): L'honorable représentant vient de régaler la Chambre d'un discours qu'il nous a présenté comme une improvisation quoique, de toute évidence, c'était la présentation d'un divertissement bien préparé qu'il nous a déjà servi maintes et maintes fois. Il a parlé de promesses extravagantes. Je pense, moi, qu'aucun député n'a jamais entendu ici en une demi-heure autant de déclarations folichonnes que nous en a faites le député d'Essex-Est

cet après-midi. A cet égard, le député était à son mieux. Nous l'avons vu dans toute sa splendeur.

Voyons un peu ce qu'il y a au fond de ces critiques. On nous dit que la formule proposée dans le présent bill est discriminatoire, qu'elle cherche à favoriser les provinces dont le gouvernement est conservateur, et à traiter moins favorablement les provinces gouvernées par un autre parti politique. Cette déclaration n'est tout simplement pas vraie. Nous avons ici une formule qui s'applique à toutes les provinces. Nous ne l'avons pas truquée. Nous n'avons pas élaboré une formule pour certaines provinces et une autre formule pour les autres. Le présent bill propose une seule formule pour toutes les provinces.

Je n'ai qu'une réserve à faire au sujet du favoritisme. Cette réserve, c'est que le bill favorise quatre provinces et ce sont les quatre provinces de l'Atlantique. Il les favorise et nous le reconnaissons. Cette mesure les favorise comme aucune mesure financière n'a jamais favorisé une province dans l'histoire de notre pays. Si l'on nous accuse de favoritisme à cet égard, nous plaidons coupables et nous nous en remettons au jugement de la Chambre.

Il s'agit bel et bien d'une mesure conservatrice. On n'avait jamais entendu parler de subventions de redressement pour les provinces de l'Atlantique avant que le gouvernement actuel arrive au pouvoir. Cet après-midi nous avons entendu le député d'Essex-Est (M. Martin), ainsi que le député de Laurier (M. Chevrier). Hier, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) nous a servi un très long discours. Ces députés faisaient tous partie de l'ancien gouvernement. D'après leur formule, celle de 1956 qui est entrée en vigueur en avril 1957, 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers allaient aux provinces. Voilà les hommes du 10 p. 100. Regardez-les, ils sentent le 10 p. 100 à une lieue.

L'hon. M. Martin: Regardez notre ministre des Finances à 3 p. 100.

L'hon. M. Fleming: A cette époque, ils ne songeaient pas à accorder de subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique. Mais le gouvernement actuel n'a pas tardé à les instituer, à accorder aux provinces atlantiques la plus grande considération d'ordre fiscal qu'elles aient jamais reçue. On n'a jamais rien vu de tel dans l'histoire du Canada.

Nous ne nous sommes pas arrêtés là. Nous avons agi rapidement pour augmenter de 10 à 13 p. 100 la part des provinces du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les tenants du 10 p. 100, les honorables vis-à-vis, n'ont pas pensé à cela, et n'en ont pas parlé du tout dans leurs observations aujourd'hui au sujet du respect des promesses.

En 1957, lorsque les électeurs ont examiné les états de service de l'ancien gouvernement et le programme que leur offrait l'actuel premier ministre, les gens ont fait leur choix et les honorables vis-à-vis savent très bien, nonobstant leurs observations creuses d'aujourd'hui, que la promesse que l'actuel premier ministre a faite avant les élections de 1957 a été remplie à peine quelques mois plus tard. Ce n'est pas tout ce que le gouvernement a fait pour venir en aide aux provinces. Il a eu pour règle d'augmenter graduellement les montants retirés du Trésor fédéral à l'intention des provinces, sous la forme de subventions conditionnelles ou non conditionnelles, à un rythme que ces messieurs de 10 p. 100 en face n'auraient jamais pu imaginer. L'étiquette de 10 p. 100 est solidement fixée sur eux et le restera. Même s'ils tentent de se poser en défenseurs des provinces devant l'électorat canadien, les électeurs du Canada sont assez intelligents pour ne pas se laisser duper. Voilà pour l'allégation de favoritisme.

On se souviendra que de ces quatre provinces de l'Atlantique, deux ont des gouvernements conservateurs et que les deux autres ont des gouvernements libéraux. Il est bien manifeste que le gouvernement n'a pas essayé de faire des distinctions de parti en fournissant cette aide très accrue que prévoit la présente mesure, non plus qu'il s'est laissé influencer par des considérations de parti en augmentant sensiblement l'aide accordée aux provinces depuis 1957.

Une voix: Voilà un discours qui ne vaut pas cher.

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement actuel n'a jamais envisagé la situation d'une façon mesquine. C'est un qualificatif qui s'aplique uniquement aux honorables vis-à-vis.

L'hon. M. Martin: Je croyais que c'était l'étiquette de 10 p. 100.

L'hon. M. Fleming: Comme on pouvait s'y attendre, le député de Laurier nous a dit cet après-midi, qu'il n'y a aucune amélioration. Il a déclaré que la province de Québec ne reçoit pas assez d'argent.

L'hon. M. Chevrier: Quelle amélioration y a-t-il?

L'hon. M. Fleming: Le premier ministre de la province de Québec faisait partie du gouvernement qui était au pouvoir en 1956-1957. A l'époque, il semblait croire que la province en avait assez de 10 p. 100 des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers, non pas 13 p. 100 comme elle en reçoit depuis 1958, non pas 16 p. 100 comme

elle y aura droit un an après l'entrée en vigueur du présent bill, proportion qui sera portée à 20 p. 100 dans cinq ans. Non, monsieur l'Orateur, c'était 10 p. 100. Voilà donc le député affublé d'une autre étiquette de 10 p. 100. Ces propos vides de sens que profèrent les honorables vis-à-vis ne semblent pas très convaincants. Leur dossier est connu de tout le monde; c'est un dossier de 10 p. 100. Ce sont les hommes du «six dollars par mois».

Quels sont les faits à l'égard de la province de Québec? On verra à la page 8204 du hansard du 11 juillet 1961 ce qui est arrivé dans le cas de Québec depuis que le pays s'est libéré des chaînes du gouvernement libéral qui a été défait en 1957. On trouvera là les versements qui ont été faits à la province de Québec. En 1956-1957, année financière pendant laquelle les honorables vis-à-vis ont été au pouvoir pendant douze mois, le total des paiements—versements inconditionnels, versements conditionnels et versements au profit d'institutions provinciales—s'est établi à $177,463,000.

L'hon. M. Martin: Donnez le total de la période entière.

L'hon. M. Fleming: En 1957-1958, l'année où les deux gouvernements ont partagé la responsabilité, le total des versements a atteint $204,757,000. Cette année, en 1961-1962, ce montant atteint 390 millions de dollars.

L'hon. M. Martin: Donnez le total de la période entière.

L'hon. M. Fleming: La province de Québec...

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Fleming: La province de Québec...

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question?

L'hon. M. Fleming: La province de Québec, monsieur l'Orateur, doit être bien contente que le gouvernement ait changé le 21 juin 1957, car au lieu de recevoir 200 millions de dollars, en chiffres ronds, elle reçoit maintenant à peu près le double de ce montant cette année. Voilà ce qu'a fait notre gouvernement.

L'hon. M. Chevrier: Pourrais-je poser une question au ministre? Le ministre pourrait-il consigner au compte rendu, avec ces tableaux, un tableau indiquant ce que les provinces recevront aux termes du nouvel accord sur le partage d'impôts.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne lit évidemment pas le hansard. Il trouvera ce renseignement à la page 8212.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas au hansard.

L'hon. M. Fleming: Oui, ça y est. Je dirai à l'honorable député que j'allais aborder cette question, car il se trouve des choses très intéressantes dans ce tableau. Nous avons donné à la Chambre, à la page 8212 trois tableaux. Nous avons montré ce qui sera disponible durant la prochaine année financière, en 1962-1963, sous le régime de la nouvelle formule, celle que présente le bill. Ainsi Québec recevra $241,500,000. Nous voyons aussi dans le deuxième tableau, ce que la présente formule, sous l'empire de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, rapporterait aux provinces s'il n'était pas question d'une nouvelle loi et si nous continuions simplemetn à appliquer la loi actuelle. Le tableau montre que la province de Québec recevrait le même montant durant la prochaine année financière. Mais nous avons donné ici également un troisième chiffre, représentant ce qu'auraient été les recettes des provinces durant l'année 1962-1963, si l'ancien gouvernement était encore au pouvoir et appliquait sa vieille formule 10-9-50. Il s'agit de la formule libérale de 10 p. 100. Cela montre que si les honorables vis-à-vis étaient encore au pouvoir et appliquaient encore leur vieille formule de 10 p. 100, la province de Québec recevrait l'année prochaine $217,284,000. La province de Québec, en chiffres ronds, recevra donc 25 millions de dollars de plus l'année prochaine par suite de la défaite du gouvernement libéral en 1957, sans parler des effets cumulatifs que j'ai signalés dans le tableau précédent qui révèle une augmentation globale approximative de 200 millions de dollars par année durant la période de cinq ans.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable député me permettrait-il une question?

L'hon. M. Fleming: Je pense que certaines de ces questions auraient mieux leur place à l'étape de l'étude en comité, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Peut-être, mais le ministre a eu la condescendance de me permettre d'interrompre tantôt. Le ministre consentirait-il, afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet de ma requête, à consigner au compte rendu un tableau hypothétique des recettes provinciales, pour les années 1962 à 1967, sous l'empire de la nouvelle entente?

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, nous étudierons ici des faits et non des hypothèses.

L'hon. M. Chevrier: C'est exactement à quoi se résume le tableau du ministre. C'est une preuve hypothétique.

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Chevrier: Oh oui, c'en est une!

L'hon. M. Fleming: L'honorable député peut se tromper peut-être plus régulièrement que la plupart des gens le voudraient. Le fait est que les chiffres qui figurent dans le tableau que j'invite l'honorable député à examiner, pour la première fois, démontrent bien clairement que ces tableaux sont fondés sur les estimations faites en 1961-1962, pour 1962-1963. Ce sont là les chiffres les plus précis que puissent donner les spécialistes pour l'année prochaine, c'est-à-dire pour 1962-1963.

L'hon. M. Chevrier: Faites-nous le calcul pour cinq ans.

L'hon. M. Fleming: On a parlé du Nouveau-Brunswick. Le premier ministre a consigné au hansard les chiffres concernant cette province. Celle-ci doit recevoir, de par sa participation aux subventions de redressement destinées aux provinces de l'Atlantique, les sept millions et demi de dollars qu'elle a reçus au cours de chacune de ces quatre dernières années, de la même source, ainsi qu'un montant supplémentaire de trois millions de dollars par an prélevés sur l'augmentation de dix millions de dollars par an que cette mesure offre aux provinces de la région atlantique.

Je traiterai maintenant brièvement la question de ce qu'on a appelé les garanties. C'est une partie essentielle de la formule prévue par le projet de loi, selon laquelle, d'abord, aucune province ne recevra moins de dollars qu'elle ne touche cette année-ci, soit en 1961-1962. Il est également établi et prévu dans le projet de loi à l'étude qu'aucune province, où le rendement des impôts réguliers et du revenu des ressources est inférieur à la moyenne nationale, ne recevra moins qu'elle ne toucherait, si la formule actuelle était maintenue pour la nouvelle période envisagée.

Certaines garanties solides étayent la situation fiscale des provinces. C'est là une partie essentielle de la formule présentée dans la mesure à l'étude. Cette consolidation de la situation fiscale des provinces ne s'arrête pas là. En effet, pour faire suite aux appels insistants des provinces on a inséré dans les arrangements une disposition relative à la stabilisation des revenus sur la base de 95 p. 100, ainsi que l'avaient demandé les provinces. Nous avons donc ici, monsieur l'Orateur, les garanties les plus fermes et nous avons aussi les dispositions les plus généreuses qui aient jamais été offertes, qu'aucun Parlement de toute l'histoire du pays ait jamais été invité à adopter, afin d'aider les provinces et raffermir la Confédération.

On nous demande de nous réunir de nouveau, de convoquer une autre conférence fédérale-provinciale. Font écho à cette requête, en cette enceinte, les députés qui ont passé leur temps depuis plusieurs années, à ridiculiser les nombreuses conférences fédérales-provinciales que nous avons convoquées. Il n'y a jamais eu dans le passé autant de conférences fédérales-provinciales que depuis quelques années. La présente formule est le fruit de trois conférences fédérales-provinciales.

Les honorables vis-à-vis ont dormi. La première conférence a été tenue du 25 au 27 juillet 1960, la deuxième du 26 au 28 octobre 1960, et la troisième les 23 et 24 février derniers. Nous avons tenu trois conférences plénières afin d'étudier les problèmes de la période visée par la mesure et les ententes fiscales qui s'appliqueront durant cette période.

Les honorables députés se sont permis de telles exagérations. En réalité, ces requêtes nous sont venues de trois provinces seulement. Ces provinces ont pu exprimé leurs vues sur tous les aspects des propositions à l'étude. Il n'y a pas un seul point dans le bill à l'étude qui n'ait déjà été examiné d'une façon ou d'une autre lors des conférences, de sorte qu'une autre conférence ne donnerait rien, si ce n'est des répétitions. Il faut donc conclure qu'une autre conférence serait absolument inutile, comme le premier ministre l'a signalé dans les lettres bien polies et empreintes de compréhension, qu'il a adressées en réponse aux lettres des premiers ministres; toute cette correspondance est versée au compte rendu. Convoquer une autre conférence ne servirait à rien. C'est clair.

La mesure à l'étude s'impose maintenant afin que les provinces sachent quelles seront leurs ressources fiscales et afin que les trésoriers provinciaux puissent se guider en conséquence lorsque viendra le temps de tracer leurs plans pour la prochaine année financière.

En terminant, qu'il me soit permis de revenir sur certaines choses contre lesquelles certains députés veulent se prononcer. A propos des garanties fermes dont j'ai parlé, monsieur l'Orateur, je me permets de dire qu'il s'agit là d'une espèce de disposition à laquelle n'ont jamais songé les honorables vis-à-vis, en 1956. Le fait est que si la loi de 1956 sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts n'avait pas été modifiée par le Parlement en 1958, cinq provinces auraient reçu, durant une année ou plus, en vertu des propositions de 1956 faites par l'ancien régime, moins qu'elles n'auraient reçu grâce à l'application de la formule des ententes de 1952 relativement à la location des domaines fiscaux.

Durant les années que j'ai mentionnées, les provinces ci-après auraient reçu plus en vertu de l'application des propositions de 1952 que sous l'empire de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts avant qu'elle soit modifiée. Je puis dire brièvement, monsieur l'Orateur, dans quelle mesure les arrangements de 1956 donneraient des résultats inférieurs à ceux des ententes de 1952 relativement à la location des domaines fiscaux. Durant l'année financière 1957-1958, l'Île du Prince-Édouard et la Colombie-Britannique entrent dans la catégorie que j'ai mentionnée; en 1958-1959, Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Colombie-Britannique; en 1959-1960, l'Île du Prince-Édouard et la Colombie-Britannique; en 1960-1961, Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard, le Manitoba et la Colombie-Britannique; en 1961-1962, Terre-Neuve, l'Île du Prince-Édouard et la Colombie-Britannique. La Chambre sera donc en mesure de comprendre, monsieur l'Orateur, la valeur de la nouvelle formule énoncée dans le bill dont la Chambre est maintenant saisie, et les très grands bénéfices qu'elle apportera aux provinces en comparaison du traitement insuffisant que leur offrait la loi de 1956 préconisée par le gouvernement des 10 p. 100.

Les députés qui connaissent bien les dispositions de la mesure et qui savent combien le premier ministre de Terre-Neuve s'est réjoui des propositions du gouvernement actuel ont dû être étonnés lorsque, à la fin du fastidieux discours de 80 minutes qu'il a prononcé hier, le député de Bonavista-Twillingate a annoncé qu'il voterait contre le projet de loi. Quelques autres députés nous ont fait savoir qu'ils inscriraient eux aussi un vote négatif. Je pense au député d'Essex-Est et à quelques autres.

L'hon. M. Martin: Qu'ai-je dit?

L'hon. M. Fleming: Contre quoi vont-ils voter, monsieur l'Orateur? Tout d'abord, ils vont s'opposer à ce qu'on libère les provinces des fers dont les avait chargées l'arrangement que l'ancien gouvernement avait imposé.

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis d'avis que le ministre des Finances se lance dans des considérations qui sont contraires à notre Règlement. Aucun député n'a le droit d'interpréter le vote de qui que ce soit à la Chambre. Mon honorable ami est en train de nous attribuer des arrière-pensées et il s'écarte des règles qui régissent nos débats. Il est libre de soutenir que nous avons l'intention de voter pour des raisons qu'il n'accepte pas, ou de faire des observations de ce genre, mais prétendre que notre vote s'inspirera des motifs auxquels il songe, c'est tout à fait contraire à notre Règlement, et le ministre des Finances le sait mieux que personne. Il devrait cesser d'enfreindre le Règlement.

M. l'Orateur: J'ignore à quoi songe le ministre, mais les observations qu'il a faites jusqu'ici, si je l'ai bien compris, ne sont pas contraires au Règlement.

L'hon. M. Martin: Je sais très bien ce qu'il va faire.

M. l'Orateur: Il expose les conséquences d'un vote défavorable à un projet de loi. Cela me semble tout à fait dans l'ordre.

L'hon. M. Fleming: C'est précisément cela: j'exposais les conséquences du vote de l'honorable vis-à-vis. J'ignore le premier mot des raisons qui pousseront le député à voter de cette manière, car il n'en a pas lui-même; pas de raison valable, en tout cas.

La mesure libérera les provinces de la camisole de force que les ententes précédentes leur avaient imposée. Comme le ministre l'a signalé cet après-midi, elle aura pour effet de restaurer les relations qui, en vertu de la constitution, devraient exister entre les provinces et le gouvernement fédéral, ainsi qu'entre les différentes provinces et les contribuables qui y demeurent. Elle remettra la responsabilité à qui de droit. Les honorables vis-à-vis veulent voter contre cette amélioration qui s'impose au plus haut point et qui est très souhaitable.

En second lieu, dans la nouvelle formule, le gouvernement fédéral offre de percevoir, pour les provinces, sans qu'il leur en coûte un sou, les impôts sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés qu'elles voudront elles-mêmes imposer. Nos vis-à-vis veulent voter contre la mesure. Dans son discours d'aujourd'hui, le représentant de Gloucester a beaucoup parlé de cette question. Nous ne demandons pas aux provinces de nous céder le droit de prélever leurs propres impôts; en vertu de la constitution, elles sont libres de prélever leurs impôts. Mais si elles veulent que nous les prélevions pour elles, nous leur disons que l'assiette fiscale doit être la même. C'est indispensable. Tout ceux qui sont au courant du prélèvement fiscal le savent, monsieur l'Orateur, mais le député de Gloucester l'ignore.

Par conséquent, je déclare en deuxième lieu, monsieur l'Orateur, que les députés qui voteront contre le bill se prononceront contre l'occasion que le gouvernement fédéral fournit à ses propres frais aux provinces, de leur assurer ce service, de prélever pour elles leurs impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés.

Ensuite, monsieur l'Orateur, un vote contre la mesure est un vote pour empêcher le gouvernement fédéral de se retirer progressivement du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers, de rétrocéder de plus en plus aux provinces ce domaine, afin qu'elles puissent augmenter leurs revenus.

L'hon. M. Martin: Ah!

L'hon. M. Fleming: Un vote contre cette mesure, monsieur l'Orateur, est un vote contre le retrait progressif au profit des provinces, prévu dans le présent bill. Nous passerons de 14 p. 100 cette année, à 16 p. 100 l'an prochain et à 17 p. 100 l'année suivante, et ainsi progressivement d'année en année à raison d'un pour cent par année, jusqu'à ce que le gouvernement ait abandonné 20 p. 100 du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers. De cette façon, monsieur l'Orateur, la part de cet impôt qui reviendra aux provinces par suite du simple retrait du gouvernement fédéral aura augmenté de 40 p. 100 après cinq ans.

L'hon. M. Martin: Cela soulage le gouvernement fédéral, mais pas le contribuable.

L'hon. M. Fleming: Je dis à ces messieurs plus loquaces que savants en cette matière, qui affirment que les provinces n'ont rien à gagner...

L'hon. M. Martin: C'est juste d'ailleurs!

L'hon. M. Fleming: ...qu'ils peuvent nier les faits, mais non les changer.

Puis, pour ce qui est de la péréquation, un vote contre cette mesure est un vote contre l'application la plus poussée, la plus progressiste du principe de la péréquation jamais présentée au Parlement du Canada. Cette mesure offre l'application du principe de la péréquation, afin de reconnaître les besoins fiscaux des provinces, plus efficacement que n'a jamais pu le faire aucune proposition antérieure soumise au Parlement. Nous proposons de faire entrer dans ce calcul la moitié des revenus provenant des ressources, dans l'intérêt de la péréquation. Quand on parle de péréquation des revenus à l'égard des provinces, on ne tient pas uniquement compte des trois impôts habituels, mais aussi du rendement des ressources; de sorte qu'à cette fin, aucune décision ne sera prise sans qu'il soit tenu compte du fait que, dans une province, le rendement moyen des ressources par tête puisse être aujourd'hui de 18 cents et de $112.47 dans une autre. Ainsi, monsieur l'Orateur, si l'on parle de péréquation en fonction du vrai principe qui consiste en ce que les ressources fédérales soient appelées à aider à combler les besoins fiscaux des provinces, alors je dis que la présente mesure va plus loin qu'aucune autre.

[L'hon. M. Fleming.]

Puis, il y a les subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique qui ont été portées à 35 millions de dollars. Terre-Neuve touche ses 8 millions de dollars. Elle touche sa part accrue des subventions de redressement aux provinces de l'Atlantique. Ce sont là des raisons qui devraient inciter tout représentant de Terre-Neuve à accueillir cette mesure avec joie et à l'appuyer.

Comment le premier ministre de Terre-Neuve a-t-il accueilli la proposition? Vous vous rappelez sans doute, monsieur l'Orateur, qu'à la conférence où les propositions en cause ont été formulées, le premier ministre de Terre-Neuve a dit combien il s'en réjouissait. Que va-t-il se produire aujourd'hui, compte tenu de cette appréciation des offres dont nous parlons? Quelle sera la réaction de l'honorable député de Burin-Burgeo (M. Carter), de l'honorable député de Grand-Falls-White-Bay-Labrador (M. Granger), de l'honorable député de Trinity-Conception (M. Tucker), de l'honorable député de Humber-St-George's (M. Batten)? Vont-ils suivre l'exemple de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) et voter contre cette mesure qui apporte tant d'aide à Terre-Neuve? Vont-ils ainsi donner à entendre que le premier ministre Smallwood ne savait pas ce qu'il disait, qu'il n'a pas défendu convenablement les intérêts de Terre-Neuve?

L'hon. M. Martin: Quel argument trompeur!

L'hon. M. Fleming: Libre à eux, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Martin: Quel raisonnement spécieux!

L'hon. M. Fleming: De même, tous les vis-à-vis auront l'occasion de dire aujourd'hui s'ils souhaitent obtenir pour les provinces l'ordre amélioré qu'offre la mesure à l'étude, s'ils souhaitent réellement adopter pour les cinq prochaines années cette mesure grandement améliorée ou s'ils veulent refuser aux provinces les avantages du nouveau régime. Cette mesure est soumise à la Chambre, monsieur l'Orateur, non pas par le gouvernement des 10 p. 100, mais par un gouvernement qui a fait preuve de plus de compréhension pour les besoins des provinces que tout gouvernement qui l'a précédé.

(La motion de M. Fleming, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Allard	Bell (Saint-Jean-Albert)
Allmark	Belzile
Balcer	Bourbonnais
Baldwin	Browne (Vancouver-Kingsway)
Beech	
Bell (Carleton)	

Brunsden
Cadieu
Campbell (Lambton-Kent)
Cathers
Chambers
Charlton
Churchill
Clancy
Coates
Comtois
Cooper
Creaghan
Crouse
Danforth
Deschambault
Diefenbaker
Dinsdale
Doucett
Drouin
Dubois
English
Fane
Fleming (Eglinton)
Flemming
Forbes
Fournier
Fulton
Gillet
Green
Grenier
Grills
Gundlock
Hales
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (Qu'Appelle)
Hamilton (York-Ouest)
Harkness
Henderson
Hicks
Hodgson
Horner (Acadia)
Horner (Jasper-Edson)
Horner (The Battlefords)
Jones
Jorgenson
Jung
Keays
Kennedy
Korchinski
Lahaye
Lambert
Latour
Legere
Lennard
Macdonnell
MacEwan
MacInnis
MacLean (Queens)
MacLean (Winnipeg-Nord-Centre)
MacLellan
McFarlane
McGee
McGrath
McGregor
McIntosh
McLennan
McQuillan
Mandziuk
Martineau
Matthews
Monteith (Perth)
Monteith (Verdun)
Morissette
Morris
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Nasserden
Nesbitt
Nowlan
Nugent
O'Hurley
O'Leary
Pallett
Parizeau
Pascoe
Paul
Payne
Phillips
Rapp
Régnier
Ricard
Richard (Kamouraska)
Robinson
Rogers
Rompré
Simpson
Skoreyko
Smallwood
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Speakman
Spencer
Starr
Stefanson
Stewart
Tassé
Thomas
Thrasher
Villeneuve
Vivian
Walker
Webb
Weichel
Winkler
Wratten—127.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Argue
Badanai
Benidickson
Boivin
Bourque
Caron
Carter
Chevrier
Clermont
Crestohl
Denis
Deschatelets
Dumas
Eudes
Garland
Hellyer
Lafrenière
LaMarsh (Mlle)
Leduc
Lessard
McIlraith
McMillan
McWilliam
Martin (Essex-Est)
Matheson
Meunier
Mitchell
Nixon
Pitman
Ratelle
Regier
Richard (Ottawa-Est)
Robichaud
Tucker—34.

M. l'Orateur: Je déclare que la motion est adoptée.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si la Chambre veut bien me permettre de revenir à l'appel des motions, j'aurais une déclaration à faire au sujet du bill concernant la catégorie ou l'espèce. On a posé une question à ce sujet l'autre jour. Si cela convient à la Chambre, je pourrais faire une déclaration maintenant.

M. l'Orateur: Si le premier ministre veut bien attendre un moment, je voudrais tout d'abord faire adopter un ordre au sujet de l'étude de ce projet de loi en comité. Quand le bill en question sera-t-il déféré au comité plénier? A la prochaine séance de la Chambre? D'accord?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Le premier ministre a-t-il l'autorisation de revenir à l'appel des motions?

Des voix: Entendu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je remercie la Chambre de son obligeance.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le numéro 1 de l'ordre du jour se lit comme il suit:

Prise en considération d'un message du Sénat insistant sur son amendement au Bill C-72, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Le 6 juillet, comme on peut le voir à la page 7901 du hansard, j'ai exprimé les vues du gouvernement sur cette affaire:

Ainsi que le ministre des Finances l'a déclaré, nous ne reconnaîtrons pas au Sénat l'autorité ni le droit de nous imposer cet amendement. J'espère que la Chambre approuvera notre attitude. Nous allons renvoyer le bill à cette assemblée. Si ses membres décident de ne pas revenir sur leur décision, cette mesure législative avantageuse pour la population, cette mesure que tout le monde demande, ne sera jamais mise en vigueur car de notre côté, nous n'accepterons pas l'amendement.

La Chambre, par une grosse majorité, a donné son appui à cette position en votant en faveur de la motion présentée par le ministre des Finances (M. Fleming). Je ne vois donc pas aujourd'hui l'utilité de répéter les arguments apportés à ce moment-là. Ceux qui, au Sénat, insistent pour maintenir une position que nous considérons, à la lumière des usages constitutionnels, comme une position constitutionnelle intenable, doivent accepter la responsabilité des répercussions économiques de leur action...

L'hon. M. Hellyer: A cause de la déclaration des droits.

Le très hon. M. Diefenbaker: ...et supporter le blâme si des milliers d'emplois qui auraient pu être créés ne le sont pas, par suite du geste qu'ils ont posé.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer à la Chambre que pour commencer, le premier ministre (M. Diefenbaker) a demandé la permission de revenir à l'appel des motions, ce qui fut accordé. Il ne s'agit pas ici d'une déclaration comme celles qu'on fait d'habitude à l'appel des motions, mais plutôt en d'autres circonstances. En tout cas, vu l'importance de la déclaration, je ne pense pas qu'il soit de mise d'ajouter quoi que ce soit pour le moment. (*Exclamations*).

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, on s'étonne que le premier ministre (M. Diefenbaker) prenne cette attitude après avoir menacé le Sénat, plus tôt cette année, et après avoir fait croire à la population qu'on prendrait une certaine initiative si le Sénat insistait pour conserver l'amendement qu'il avait apporté.

M. Speakman: Irréfléchi!

M. Argue: L'autre endroit a opté pour cette ligne de conduite et, pour notre part, nous estimons qu'il n'est que juste que les Canadiens puissent en appeler de la décision du ministre. Nous estimons que le gouvernement ne peut essayer de faire tenir le Sénat responsable du chômage...(*Exclamations*)... même si le premier ministre a essayé de le faire.

M. Benidickson: De mettre l'affaire sur le dos du Sénat.

M. Speakman: C'est une déclaration irréfléchie formulée par une personne peu sérieuse.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

LA «EQUITABLE GENERAL INSURANCE COMPANY»

M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour présenter le bill n° S-30, qui vise à constituer en corporation la *Equitable General Insurance Company*. J'avoue que le bill est arrivé de l'autre endroit sur le tard, mais comme la session risque d'être prorogée n'importe quand, j'aimerais que la Chambre donne son consentement unanime pour que nous adoptions dès maintenant la mesure en deuxième lecture.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'ai jeté un coup d'œil sur le projet de loi. C'est une mesure ordinaire qui serait mise en délibération si on l'avait présentée à la Chambre des communes tout d'abord au lieu d'en saisir l'autre endroit. Si le député ne songe qu'à obtenir la deuxième lecture, notre groupe ne s'y oppose pas. Mais s'il désire ensuite faire former la Chambre en comité plénier pour l'examen de la mesure, comme il est maintenant six heures un quart, ou presque, je crois que nous devrions attendre à demain pour ce faire, car je suis sûr que, compte tenu des dispositions du bill, notre groupe ne soulèvera pas d'objection.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): L'attitude du député de Laurier est bonne. Le bill a été recommandé par le surintendant des assurances de sorte que nous n'avons rien à y objecter et la procédure proposée est satisfaisante.

M. l'Orateur: Ainsi, je pense que la Chambre est disposée à accéder à la requête du député de Québec-Montmorency et de faire subir au bill la deuxième lecture en dérogation du règlement prescrivant qu'il doit alors être renvoyé au comité, pour qu'il soit examiné demain.

M. Benidickson: Ne figurera-t-il pas dans le *Feuilleton* de demain?

M. l'Orateur: Le bill doit être soumis au comité de la banque et du commerce, à moins, bien entendu, que le Règlement ne soit suspendu.

L'hon. M. Chevrier: Ne pourrions-nous pas agir ainsi? Nous pourrions lui donner la deuxième lecture et l'étudier demain en comité plénier. Nous voulons aider le député. Je crois qu'on en a discuté au Sénat et qu'on l'a approuvé. Toutefois, je ne crois pas que nous devions passer encore 10 ou 15 minutes à étudier maintenant la mesure en comité plénier. Nous ne nous opposons pas cependant à l'aborder demain en comité plénier si le député le désire.

(**M. Lafrenière** propose la 2e lecture du bill.)

La motion est adoptée et le bill lu pour la 2e fois.

M. l'Orateur: En conformité de l'article 105 du Règlement, ledit bill est renvoyé au comité spécial de la banque et du commerce.

L'hon. M. Churchill: Au comité plénier de la Chambre, je crois.

M. Benidickson: Du consentement unanime de la Chambre, nous serions disposés à faire un pas de plus pour aider l'honorable député.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle alors à ce que l'article du Règlement portant sur le renvoi d'un bill au comité de la banque et du commerce soit suspendu, et qu'il soit ordonné que le bill à l'étude soit soumis demain au comité plénier de la Chambre pour examen?

Des voix: D'accord.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Churchill: Nous continuerons demain les travaux déjà indiqués—suite de l'examen du bill C-122 et des crédits du ministère des Finances et du ministère des Transports.

(A six heures et seize minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

90206-4—593

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 28 septembre 1961

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PRÉSENSE, DANS LES TRIBUNES, DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NIGÉRIEN

L'hon. D. S. Harkness (ministre de la Défense nationale): Avec le consentement de la Chambre, je signale que le très honorable Mohammadu Ribadu, ministre nigérien de la Défense et adjoint du premier ministre Alhaji, se trouve dans les tribunes. M. Ribadu est au Canada depuis quelques jours et quelques-uns de mes collègues du gouvernement et moi-même avons eu le plaisir de rencontrer ce distingué représentant d'un pays du Commonwealth qui vient d'obtenir son indépendance.

M. Ribadu s'est dévoué bien des années au service du peuple nigérien. Il a été nommé ministre de la région du nord en 1951, est entré dans le gouvernement fédéral en 1954 pour devenir à tour de rôle ministre des terres, des mines et de l'énergie, ministre des Affaires du Lagos et, depuis l'indépendance, ministre de la Défense. C'est sa première visite au Canada depuis qu'il assume ce poste important et, au nom de tous les députés, je tiens à lui exprimer nos vœux chaleureux de bienvenue.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le chef suppléant de notre groupe a proposé qu'en l'absence du député de Trinity, je me joigne au ministre de la Défense nationale pour souhaiter une cordiale bienvenue au ministre de la Défense nationale du Nigéria. Les paroles de bienvenue prononcées par le ministre sont de celles auxquelles nous tenons à nous associer.

Ces derniers mois, nous avons eu la visite de quelques distingués membres du gouvernement nigérien. C'est, je crois, la deuxième fois en l'espace de quelques mois que nous sommes honorés par la visite d'un ministre de ce pays. Cela nous donne l'occasion de dire au représentant nigérien combien nous sommes honorés qu'il nous ait rendu visite à la Chambre des communes et combien nous sommes heureux de nous associer avec son pays dans la poursuite de grands idéaux qui, nous l'espérons sincèrement, conduiront à la paix.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire miennes les paroles de bienvenue exprimées à l'endroit du distingué visiteur étranger dans les tribunes. Je crois que le Nigéria symbolise l'espoir du Commonwealth. Nous avons confiance que le Nigéria jouera un rôle important, qu'il renforcira le Commonwealth et qu'il aidera les autres nations du monde à affermir la liberté et à instaurer la paix.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

NOUVELLE DÉCLARATION SUR LA RETOMBÉE PROVENANT D'ESSAIS RÉCENTS

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques nouveaux chiffres sur la retombée radio-active, que j'aimerais déposer, avec la permission de la Chambre. Ces chiffres visent la période écoulée entre le 11 et le 17 septembre et représentent les résultats définitifs pour cette semaine-là.

On notera que ces chiffres sont quelque peu différents de ceux que j'ai fournis à la Chambre le mercredi 20 septembre. Ces variantes, auxquelles il faut s'attendre, tiennent à ce qu'une première lecture ne fait qu'indiquer l'échelle générale des niveaux, alors que des lectures subséquentes, échelonnées sur une période d'une semaine environ, donnent un résultat plus précis.

Quant à savoir si ces lectures les plus récentes représentent quelque danger pour la santé, je ne ferai que répéter ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Autant que nous pouvons en juger, les niveaux enregistrés jusqu'ici ne représentent pas une menace immédiate pour la santé. D'autre part, nous estimons que si des niveaux très élevés persistaient pendant une longue période de temps, la santé pourrait en être menacée.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, nous remercions le ministre de son nouveau rapport. Nous espérons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a pu transmettre le résultat de ces lectures aux Nations Unies et que, du même coup, on pourra ainsi en arriver graduellement à interdire les essais nucléaires.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que le ministre dépose la déclaration renfermant les chiffres qu'il a mentionnés?

Des voix: D'accord.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LES ANTILLES—ÉTAT DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? La décision que la Jamaïque a prise de se retirer de la Fédération des Antilles va-t-elle entraîner une modification du programme d'assistance technique prévu dans les crédits du ministère des Affaires extérieures?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le programme quinquennal de 10 millions de dollars au titre de l'assistance technique destinée aux Antilles, que nous avons annoncé il y a quelque années, a débuté en 1958-1959. Depuis, à chaque année, y compris la présente session, le Parlement a voté des fonds à l'égard d'un poste intitulé «Programme d'assistance aux Antilles». Étant donné que ces fonds sont affectés à un programme d'aide qui s'adresse à une région et non à des pays déterminés, la décision de la Jamaïque ne modifiera pas le programme en question.

A l'heure qu'il est, environ 2.45 millions des 10 millions prévus n'ont pas encore été versés; toutefois, 1.1 million de ce solde est destiné à des entreprises déjà approuvées. Il est probable que la plus grande partie du solde de 1.3 million de dollars sera dépensée à titre d'aide aux îles moins importantes de la Fédération, pour des projets qui font maintenant l'objet d'entretiens avec le gouvernement des Antilles.

Les deux bateaux fournis par le Canada en vertu de ce programme ont été transférés récemment au gouvernement central, et ils resteront la propriété de tout gouvernement continuel régulièrement constitué aux Antilles. Comme pour toutes les subventions en vertu du programme d'assistance extérieure du Canada, aucune réserve ni condition ne s'attache au don de ces deux bâtiments, et rien ne les empêcherait d'assurer le service entre la Jamaïque et les deux autres îles de la région, si l'autorité centrale le souhaitait.

Le Canada n'a entrepris aucun programme important en Jamaïque et, en vertu de notre propre programme d'assistance technique, il y a, à l'heure actuelle, trois inspecteurs dans l'île.

[M. l'Orateur.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE MARCHÉ COMMUN D'EUROPE—NOUVELLE CONCERNANT UNE DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, j'allais justement demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il voulait formuler quelques observations au sujet d'un compte rendu, qu'ont publié les journaux, d'un discours qu'il a prononcé, et dans lequel il aurait dit que les États-Unis «poussaient» la Grande-Bretagne à se joindre au Marché commun. Étant donné cette accusation assez grave, le ministre peut-il nous fournir d'autres explications et nous dire si le gouvernement canadien s'est entretenu de la question avec les autorités des États-Unis dans l'espoir de leur faire abandonner cette pression?

L'hon. Howard C. Green (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai prononcé un discours, mardi soir, à Timmins. L'air dans la région est raréfié et très bienfaisant. Toutefois, il me semble que cette atmosphère a influé davantage sur le reporter que sur moi. Je n'ai pas du tout employé le mot «pousser» bien que je le relève entre guillemets dans le titre et aussi dans le texte du communiqué. Je signalais au club Canadien que la question de l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun n'avait pas seulement des conséquences économiques, touchant au commerce, mais qu'elle comportait aussi un aspect politique extrêmement grave, c'est-à-dire si le Royaume-Uni allait faire partie de la nouvelle fusion européenne qui constituerait la troisième grande force analogue aux États-Unis, d'une part, et à l'Union soviétique, de l'autre, et je signalais certains des résultats qui pourraient en découler pour le Commonwealth—toujours si l'on donnait suite à cette initiative. J'ai expliqué que les États-Unis étaient en faveur que le Royaume-Uni se joigne au Marché commun, parce qu'ils espéraient que cela aiderait à unifier l'Europe, parce qu'ils n'aiment pas les préférences britanniques et qu'ils seraient très heureux que ces préférences cessent.

M. Argue: Le ministre aurait-il des observations à faire à l'égard de la partie de ma question où j'ai demandé si le gouvernement avait discuté avec les États-Unis des conséquences que pourrait avoir pour le Canada l'association de la Grande-Bretagne au Marché commun, et si le Canada avait demandé

aux États-Unis de modifier cetraines des pressions qu'ils exercent?

L'hon. M. Green: Les opinions du gouvernement des États-Unis, à cet égard comme à tout autre égard, leur appartiennent. Si telle est leur opinion au sujet de l'association du Royaume-Uni au Marché commun, c'est eux que cela regarde, et je doute qu'il convienne que le Canada, à l'égard de questions de cette nature, commence à faire des instances auprès des États-Unis. Ils savent très bien ce que nous en pensons. Nous ne partageons pas toujours les vues des États-Unis et, parfois, les États-Unis ne partagent pas les nôtres.

M. Argue: Vous feriez peut-être mieux de le leur dire à Washington au lieu de Timmins.

L'hon. M. Green: Peut-être l'avons-nous fait.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): J'aimerais poser une question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'a-t-on cité correctement lorsqu'on lui a fait dire qu'une des raisons pour lesquelles les États-Unis appuient le Marché commun, c'est qu'ils voient dans l'organisation un moyen efficace de résister à l'agression économique que peut déclencher l'Union soviétique?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Essex-Est est bien pire que le journaliste. Il a ajouté beaucoup de mots à ceux qu'on trouve dans l'article de journal.

LES ÉDIFICES PUBLICS

PORTLAND—À PROPOS DE L'EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Je regrette de n'avoir pu l'en aviser au préalable; s'il ne possède pas le renseignement immédiatement, peut-être pourra-t-il tenir la question pour un préavis. Le gouvernement a-t-il arrêté le choix de l'emplacement du nouveau bureau de poste de Portland?

L'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je considère la question comme un avis.

LES COALITIONS

POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE FUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. R. Webster (Saint-Antoine-Westmount): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre suppléant de la Justice. La *Gazette* de Montréal de ce matin publie un article sur le problème des fusions, dont la teneur nous porte à croire que le ministère de la Justice a changé sa politique à cet égard, à la suite d'une réunion du Conseil de la productivité. Le ministre aurait-il des vues à exprimer?

L'hon. D. J. Walker (ministre suppléant de la Justice): En réponse à l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount, je dirai que j'ai lu l'article dont il parle et je tiens à signaler qu'il n'y a pas de changement de politique ni de nouvelle politique, comme l'article nous porterait à le croire. Dans un discours qu'il prononçait devant l'Association des manufacturiers canadiens, le 10 janvier 1961, le ministre de la Justice a invité les manufacturiers et les exportateurs à transmettre leurs idées au directeur du service. Il a dit:

> Le directeur chargé de l'exécution de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions a dit publiquement à maintes reprises que, selon lui, tout directeur doit être à la disposition des particuliers et des représentants de l'industrie qui veulent discuter leurs problèmes relatifs à l'application de la loi sur les coalitions. Il ne peut évidemment pas servir de protecteur auprès du gouvernement pour quiconque cherche à éviter une poursuite, et il ne peut pas, non plus, remplir les fonctions de conseiller juridique privé; mais il peut, et je sais qu'il le fera, expliquer à quiconque est intéressé ses vues sur l'application de la loi à toute conjoncture envisagée, de sorte que ceux qui viennent le consulter puissent appliquer ses explications d'ordre général à leur cas ou à leurs plans particuliers.

De ce que je viens de citer, trois choses sont à retenir: premièrement, il ne s'agit pas d'une nouvelle politique. Deuxièmement, il faut se rappeler que le directeur doit se contenter d'appliquer la loi et de juger de la légalité d'un projet.

L'hon. M. Chevrier: Règlement!

L'hon. M. Walker: Troisièmement, l'industrie . . .

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur . . .

L'hon. M. Walker: . . . à quelques exceptions près, n'a pas su tirer avantage de cette invitation.

L'hon. M. Chevrier: . . . j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Walker: Ma réponse est terminée.

L'hon. M. Chevrier: Hier, j'ai posé une question au ministre de Commerce justement là-dessus. Il s'agissait d'un article publié dans la *Gazette* de Montréal et Votre Honneur m'a empêché de pousser la question plus loin. Or, voici que maintenant le ministre des Travaux publics se lève et nous lit une longue déclaration, ce qui est contraire au Règlement de la Chambre.

M. l'Orateur: Hier, je me le rappelle, le député a voulu poser une question au sujet des lignes de conduite suivies dans l'application de la loi relative aux enquêtes sur les

coalitions, mais j'ai eu l'impression qu'il cherchait à faire commenter une opinion que l'article exposait en termes généraux. Comme la question qu'on a posée aujourd'hui était formulée avec précision, je l'ai admise. Je reconnais avec le député qu'on a étiré la réponse plus qu'il n'était nécessaire de le faire pour indiquer tout bonnement qu'il n'y a pas eu de changement de ligne de conduite. Cette réponse a effectivement pris la forme d'une déclaration, et si le député de Laurier désire poser une question supplémentaire à ce sujet ou commenter la déclaration, je ne m'y oppose pas.

(Texte)

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON DEMANDE DES CONGÉS PAYÉS POUR LES EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, hier, l'honorable député de Saint-Denis a posé une question au sujet des employés du gouvernement qui occupent des emplois à temps partiel.

La réponse que je suis chargé de donner à la place du secrétaire d'État, qui est absent à cause d'un cas de force majeure, est la suivante:

Sous le régime actuel, les employés à temps partiel, ou ceux qui occupent des emplois saisonniers, bénéficient de congés payés comme les fonctionnaires réguliers; toutefois, ceux qui ont un emploi à temps partiel ne touchent que la moitié du salaire qu'ils auraient gagné si le jour de congé avait été un jour ouvrable.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que ma question ne concernait pas les congés statutaires, mais plutôt les congés annuels auxquels ont droit les fonctionnaires permanents, par exemple, deux semaines par année. J'avais surtout à l'idée les employés du ministère des Postes...

Une voix: A l'ordre, à l'ordre! Posez votre question!

M. Denis: ...qui ne travaillent que quatre heures par jour, et cela régulièrement à l'année longue, mais qui n'obtiennent jamais de congé annuel. Je parle de vacances et non pas de congés statutaires comme ceux de Noël, du Jour de l'An, de Pâques, etc., je parle des vacances annuelles dont bénéficient les fonctionnaires à plein temps.

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, étant donné les explications de l'honorable député de Saint-Denis, je vais transmettre cette nouvelle question à mon collègue, dès son retour.

[M. l'Orateur.]

(Traduction)

L'AGRICULTURE

LE BEURRE—INTERPELLATION AU SUJET DES MESURES PRISES À L'ÉGARD DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): Comme certaines entreprises commerciales qui s'occupent de la fabrication du beurre soutiennent qu'on devrait réduire le prix du beurre, je me demande si le ministre de l'Agriculture peut nous dire ce que le gouvernement a fait pour écouler les excédents très considérables de beurre qui pèsent sur le marché à l'heure actuelle.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vu les excédents de beurre dont on dispose à l'heure actuelle, le gouvernement cherche naturellement à trouver les moyens d'écouler ce beurre sans ruiner le marché des fabricants. Les journaux ont fait état des différentes démarches que nous avons entreprises en vue de distribuer cet excédent de beurre, mais le gouvernement n'a rien annoncé jusqu'ici. Il n'y aura rien à annoncer jusqu'à ce qu'on ait arrêté une décision à ce sujet.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXAMEN DU BILL NUMÉRO S-30 PLUS TARD CE JOUR

M. l'Orateur: Avant que le premier article soit mis en délibération, j'aimerais demander à la Chambre, si elle me le permet, ce qu'elle compte faire d'un ordre qu'elle a adopté hier pour déférer aujourd'hui le bill privé nº S-30 au comité plénier? Peut-être le leader de la Chambre a-t-il une proposition à faire à ce sujet: il n'y a pas de période prévue pour l'étude des bills d'intérêt privé aujourd'hui et, pourtant, la Chambre a ordonné que le bill nº S-30 soit mis en délibération. Il s'agit maintenant de décider à quel moment on en abordera l'examen.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je suis d'avis qu'on le fasse plus tard au cours de la journée. L'ordre avec lequel nous procédons à l'examen des mesures du gouvernement sera chambardé si nous entreprenons dès maintenant un débat sur un bill d'intérêt privé. Je suis d'avis que, après entente, nous pourrons en saisir la Chambre plus tard au cours de la journée.

M. l'Orateur: Le leader de la Chambre et d'autres représentants peuvent sans doute convenir d'une heure à cette fin.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ACCORDS RELATIFS À LA PERCEPTION DES IMPÔTS, LES SUBVENTIONS ANNUELLES, ETC.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill nº C-122 permettant au ministre des Finances de faire des paiements aux gouvernements des provinces et autorisant le gouvernement du Canada à conclure avec les gouvernements des provinces des accords relatifs à la perception des impôts.

La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

M. le président suppléant: L'article 1 est-il adopté?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, il y a une question que je ne jugeais pas pertinente à la mesure à l'étude, mais on l'a soulevée au cours du débat et elle a aussi donné lieu à des commentaires ailleurs qu'à la Chambre. Il s'agit de la question des subventions fédérales aux universités. Il conviendrait peut-être que j'en parle, afin d'essayer de tirer l'affaire au clair, car le présent bill ne modifie en rien la situation actuelle à cet égard.

Jusqu'à il y a deux ans, le régime des subventions que le gouvernement fédéral verse aux universités était établi sur une base annuelle. Les subventions étaient tout simplement incluses dans un poste du budget, chaque année; elles n'avaient absolument aucun autre effet continu. Pendant la session de 1960, le gouvernement a présenté une mesure en vue de leur donner un caractère statutaire pour les deux années à venir de la période de cinq ans pendant laquelle la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts doit rester en vigueur. Par conséquent, l'autorisation statutaire concernant le versement des subventions aux universités expire le 31 mars 1962 et il faudra que le Parlement accorde de nouveaux crédits au gouvernement pour que ce dernier continue à aider les universités.

Le bill dont le comité est saisi présentement n'a rien à voir à cette question. Je veux que cela soit bien clair. Au cours de la prochaine session, le Parlement devra prendre des mesures en ce qui a trait aux subventions fédérales aux universités à compter du 1er avril 1962, que ce soit pour un an ou pour plus longtemps.

Monsieur le président, je veux expliquer la chose au cas où quelque député se demanderait pourquoi le présent projet de loi ne vise aucunement les subventions aux universités ni les arrangements fiscaux qui les intéressent et qui ont été présentés au cours de la session de 1960. Après plusieurs années au cours desquelles les universités d'une province n'ont rien reçu des subventions fédérales aux universités, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, il y a un an et demi, en sont venus à une entente qui a permis de trouver le moyen de faire bénéficier de subventions non seulement neuf provinces, mais aussi celle qui verse le quart des impôts fédéraux du pays et qui compte le tiers des étudiants d'université du Canada. Nous avons donc présenté une mesure, que la Chambre a adoptée. Elle figure dans les statuts de 1960, chapitre 13, article 2.

Je n'entrerai pas dans les détails de cette mesure pour ne pas retarder le comité. Qu'il me suffise de rappeler que cette mesure permet à toute province qui décide d'être une province désignée et qui, au moyen d'une loi spéciale, fournit à ses universités une aide comparable à celle du gouvernement fédéral, d'obtenir, pour le compte des sociétés qui versent l'impôt fédéral, un abattement supplémentaire de 1 p. 100 sur l'impôt sur les sociétés. Pour les sociétés dans les autres provinces, c'est-à-dire les provinces qui acceptent les subventions fédérales aux universités, le pourcentage d'abattement permis est de 9 p. 100, pour ceux d'une province désignée, il passe à 10 p. 100.

Au cours de la discussion, j'ai donné des chiffres à la Chambre pour montrer le rapport qui existe entre l'abattement de 1 p. 100 de l'impôt sur les sociétés et les subventions fédérales aux universités versées dans toute province, et il a été prévu dans ce projet de loi...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre me permettrait-il de soulever un point de règlement, non dans un esprit de critique. Le ministre nous a dit, au début de ses observations, qu'il parlait de quelque chose non prévu dans le présent bill...

Une voix: Ne voulez-vous pas en entendre parler?

L'hon. M. Pickersgill: Je m'en tiens tout simplement au Règlement. Si nous devons tenir un débat sur cette question, très bien. Si par ailleurs nous voulons observer le Règlement de la Chambre et débattre le bill à l'étude, je n'ai pas d'objection à ce que le ministre nous révèle les intentions du gouvernement pour l'avenir à l'égard de cette question. Je crois cependant qu'il abuse des

privilèges des députés en se lançant dans une explication de ce qui s'est produit dans le passé. Nous étions tous ici et nous savons très bien ce qui s'est passé...

(Texte)

M. Tremblay: Vous pouvez consulter M. Lesage...

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: ...et si le ministre veut profiter...

M. Tremblay: Vous pouvez consulter M. Lesage...

L'hon. M. Pickersgill: ...de cette occasion, nous n'avons pas la moindre objection. De fait, je serais très heureux d'apprendre d'avance les intentions du gouvernement sur ce qu'il compte faire dans l'avenir. Je ne pense pas qu'il soit opportun de nous lancer dans un débat sur une mesure prise il y a deux ans.

M. Argue: A propos du rappel au Règlement, monsieur le président, j'appuie les remarques du député de Bonavista-Twillingate. Je crois que la Chambre tient à ce que la plus longue session que nous ayons jamais eue se termine aujourd'hui ou demain. Le ministre des Finances aurait tort de vouloir passer outre au Règlement à seule fin d'ouvrir un débat sur la politique du gouvernement en ce qui concerne les subventions aux universités.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, vous vous souvenez sans doute de mes premières remarques sur le sujet. Le sujet a été abordé dans le débat précédant la deuxième lecture...

M. Argue: Cela ne veut pas dire que ce soit réglementaire.

L'hon. M. Fleming: ...et personne n'a élevé une objection. A mon étonnement, cette intervention a fait grand bruit en dehors de la Chambre, dans les journaux et à la radio. Je conviens avec le député de Bonavista-Twillingate que le bill ne soulève pas ce sujet et je l'ai dit expressément dans mes remarques préliminaires. Le bill ne renferme rien à ce sujet, et on a voulu savoir pourquoi il en est ainsi. Peut-être mes observations ont-elles vraiment trait à un rappel au Règlement à propos de la pertinence. J'exposais simplement pourquoi la question déborde, à mon sens, le projet de loi. J'explique pourquoi celui-ci ne parle pas des subventions aux universités. Cette question fait l'objet d'autres bills et nous en discuterons une autre fois, lors de l'étude des crédits de l'année financière commençant le 1er avril 1962. Loin de moi l'idée de susciter un débat sur cette question. J'ai insisté sur le fait qu'à mon sens la question est absolument étrangère au bill.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Quant aux intentions du gouvernement, je me contenterai de la déclaration déjà faite à ce sujet. Il faudra évidemment qu'un projet de loi soit présenté à la prochaine session. Il serait prématuré d'indiquer maintenant ce que le gouvernement proposera en matière de subventions aux universités. Il est certain que les mesures qui seront présentées tiendront compte de la situation dans toute province où les universités ne profitent pas de ces subventions. C'est ce que nous avons fait en 1960, et il n'y a pas lieu de douter le moins du monde des intentions du gouvernement à cet égard. Nous avons précisé à ce moment-là que nous ne pouvions tolérer le maintien d'un état de choses...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre invoque de nouveau le passé.

L'hon. M. Fleming: ...où les avantages de cette mesure allaient à neuf provinces seulement, alors que les dix provinces payaient des impôts. C'est toujours l'attitude du gouvernement. J'espère que la question pourra être considérée comme classée si je donne la ferme assurance qu'à l'égard de toute disposition qu'il sera appelé à adopter à propos de ces subventions, le Parlement sera invité en même temps à prévoir les mesures nécessaires pour toute province dont les universités décideront de ne pas recevoir ces subventions directement. J'appelle l'attention sur la lettre que le premier ministre a envoyée au premier ministre du Québec pour lui demander d'exposer ses vues et ses vœux à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas l'intention de me mêler du débat sur cette question, mais je tiens à faire une observation. Le ministre se souvient qu'à l'époque où cette mesure a été présentée à titre d'amendement à la loi, c'était là l'attitude que nous avons prise. Nous avons dit que c'était une question étrangère à cette affaire et qu'on aurait dû présenter une mesure législative portant exclusivement sur les subventions aux universités. Nonobstant tous ces renseignements, c'est toujours notre avis et je me réjouis que le ministre le partage.

L'hon. M. Fleming: Si l'honorable député veut bien me le permettre, j'aimerais dire bien clairement...

L'hon. M. Pickersgill: Il est très difficile de comprendre l'honorable ministre. C'est l'homme le plus incompris au Canada.

L'hon. M. Fleming: Je croyais que nous cherchions à éclaircir la situation. Quelles que soient les dispositions qu'on prenne, il faudra aussi présenter une mesure législative. Si l'arrangement prend une forme semblable à celui de 1960, il faudra évidemment en

tenir compte dans la loi de l'impôt sur le revenu. Tout dépendra de la forme que prendra la solution proposée.

L'hon. M. Pickersgill: Bien entendu. C'est ce que je disais. Je ne me suis pas mépris du tout là-dessus. Le ministre est si habitué à être mal compris, que même lorsqu'on le comprend clairement, il croit toujours qu'on le comprend mal. Cependant, je n'ai pas l'intention de parler plus longtemps de ce qui n'est pas dans le bill, car il renferme déjà suffisamment de choses qui doivent retenir l'attention du comité.

J'entends user de ce que j'appellerai la règle Howard Green afin de formuler plusieurs observations sur des questions précises à l'occasion de l'étude du premier article, et non au moyen d'un débat général. Je veux traiter de questions qui ont été soulevées après ma participation au débat et qui portent directement sur certains de mes propos. D'abord, je tiens à formuler quelques observations au sujet du discours qu'a prononcé, d'une façon aussi aimable que sérieuse, comme d'habitude, le ministre des Forêts. Le ministre a, en effet, dit hier, ainsi qu'on peut le relever à la page 9331:

> Certains des premiers ministres provinciaux ont exprimé une grande satisfaction après la conférence de l'automne dernier.

Or, je ne crois pas que c'était à la conférence de l'automne dernier à laquelle pensait le ministre, mais à celle de février, parce que la réunion de l'automne dernier a provoqué un chœur de protestations qui, si le ministre veut bien s'en rappeler, ont été rapportées sous une forme graphique par le *Star* de Toronto. Tous les chefs des gouvernements provinciaux s'opposaient aux propositions d'octobre. Il me semble que le ministre a dû simplement se tromper de date. C'est la conférence de février à laquelle il pensait, étant donné les conditions...

L'hon. M. Flemming: Peut-être s'agit-il de la conférence de février.

L'hon. M. Pickersgill: C'était après les propositions que renferme en substance le bill à l'étude. Il ne s'agissait pas de «geler» ces 220 millions de dollars comme on l'a proposé d'abord en octobre dernier.

L'hon. M. Fleming: Ce n'était pas une proposition.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'était pas une proposition, c'était une suggestion; j'avais oublié. Je suis habitué au langage clair, et ces euphémismes et cette façon de fendre les cheveux en quatre créent des difficultés pour un esprit simple comme le mien. Il y a autant de différence entre une suggestion et une proposition qu'il y en a entre téléphoner à un journaliste et lui dire: «Je n'aime pas ce compte rendu», et lui écrire une lettre pour lui dire: «N'écrivez pas ce genre de compte rendu.»

Comme je disais, je crois que le ministre des Forêts parlait de la conférence de février, et l'honorable député semble être d'accord.

L'hon. M. Flemming: L'important, c'est qu'on était content.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député a dit en effet:

> Je crois que le premier ministre de Terre-Neuve était bien satisfait. J'estime qu'il était très content.

Il est vrai, je crois, que le premier ministre de Terre-Neuve était tout à fait rassuré de savoir que le gouvernement allait recommander au Parlement d'autoriser le versement des 8 millions de dollars durant cinq autres années, ce qui, d'après la décision de la commission McNair, allait se faire indéfiniment et aurait dû être adopté de façon permanente, comme les subventions constitutionnelles aux autres provinces. Sans doute en a-t-il été grandement soulagé. Toutefois, il aurait été bien plus content si on avait procédé de la bonne manière à ce sujet et si on avait traité le versement en question comme les autres subventions constitutionnelles, comme il l'aurait fallu, et comme ce le sera lorsque les libéraux seront de retour au pouvoir.

Je n'ai pas l'intention d'en dire davantage sur le sujet car c'est un autre point que nous, de l'opposition, considérons comme étranger au bill. On aurait dû le régler une fois pour toutes et de la bonne manière après la décision McNair. Il s'est trouvé que l'arrangement proposé en février, abstraction faite de l'aspect contitutionnel de la question, offrait 10 millions de plus aux quatre provinces de l'Atlantique, ce qui était plus attrayant pour Terre-Neuve que pour certaines des autres provinces, notamment le Nouveau-Brunswick. Le point que je tenais à relever spécialement dans le discours du ministre se trouve dans la phrase suivante, qui se trouve à la page 9331 du compte rendu:

> J'ignore comment l'honorable député de Bonavista-Twillingate pourra justifier ses déclarations d'hier, lorsqu'il verra le premier ministre de Terre-Neuve.

Je puis dire au ministre comment je vais les justifier et je le ferai en me servant de ses propres paroles. Parlant pour lui-même le ministre a dit ce qui suit, comme en fait foi la page 9334 du compte rendu:

> Je cherche à concilier mes devoirs de membre du gouvernement central et ma loyauté envers la province que j'ai l'honneur de représenter.

Je ne suis pas membre du gouvernement central, mais je suis membre du Parlement canadien. Selon l'expression bien trouvée du

ministre, je tâche aussi de concilier mes devoirs de membre du Parlement central, et ma loyauté envers la province que j'ai l'honneur de représenter, et je n'ai aucune difficulté à y arriver.

M. Smallwood est premier ministre d'une province tout comme le député de Royal l'a été. Alors qu'il était premier ministre, il reconnaissait que c'était son devoir de sauvegarder les intérêts de la province dans tout pourparler avec le gouvernement fédéral. Il ne le faisait pas au détriment des intérêts du Canada mais ce n'était pas à lui qu'il incombait de se préoccuper des intérêts généraux du pays; cela, c'était au gouvernement et au Parlement du Canada d'y voir. Le premier ministre actuel de Terre-Neuve est dans la même situation. Lorsqu'il participe ici à une conférence fédérale-provinciale, ce n'est pas pour régler les problèmes du pays mais plutôt pour défendre les intérêts de sa province comme il se doit.

Tout comme le député de Royal, qui est ministre des Forêts, j'ai été élu au Parlement du Canada pour représenter une importante circonscription mais aussi pour vaquer aux intérêts de tous les Canadiens. Je suis sûr que le député ne diffère aucunement d'avis avec moi. Ce n'est pas parce que le bill renferme quelque aspect intéressant Terre-Neuve mais bien parce que, d'après moi, il n'est pas dans l'intérêt national, que je dois m'y opposer. Voilà pourquoi je m'y oppose. Si l'honorable représentant de Royal croit que la mesure favorise le bien de la nation et qu'il se doit de l'appuyer, je n'ai rien à redire là-dessus. Il se trouve cependant que nous avons des vues différentes sur le bill.

L'honorable représentant a parlé aussi de l'augmentation considérable qui s'était produite à un moment donné dans les montants versés à Terre-Neuve. Il a souligné le fait qu'une année, ces montants ont dépassé 40 millions et l'année suivante ils étaient réduits, je crois, à 37 millions. Cette erreur provient de l'insertion, à tort, du prix McNair de 8 millions dans le tableau statistique. D'autres déformations auraient été visibles si on nous avait donné en même temps les paiements constitutionnels faits aux autres provinces. Je soutiens que ces paiements ne devraient pas être comptés.

L'honorable représentant est allé jusqu'à dire, encore qu'il se soit corrigé un peu plus loin, que tout ce qu'il avait obtenu, à titre de premier ministre du Nouveau-Brunswick, de la loi de 1956, c'était un geste de politesse. Or, ce geste de politesse s'exprimait dans le cas du Nouveau-Brunswick par une subvention supplémentaire de 5 millions. C'est la tendance, et l'honorable représentant est trop honnête pour ne pas l'admettre quand il y est forcé...

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Flemming: Je n'y étais pas forcé. Je l'ai fait volontairement.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant l'a fait volontairement, comme je pense qu'il ferait toujours en l'occurrence. Je ne voudrais jamais prêter au député de Royal l'intention délibérée de déformer des faits. Je suppose que comme nous tous, il est porté à mettre en lumière les aspects les plus favorables et à laisser les moins favorables dans l'ombre. Je ne l'en blâme pas d'ailleurs. Dans cette perspective, je pense que l'observation que je vais faire est tout aussi pertinente et cette observation, c'est que, ainsi que j'ai réussi à le faire admettre au ministre des Finances, dans un moment d'inattention, en vertu des propositions prévues dans la loi de 1956 sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, loi entrée en vigueur le 1er avril 1957, l'augmentation des paiements et bénéfices aux provinces pour la première année des nouveaux arrangements était de l'ordre de 100 millions de dollars. J'emploie le mot «bénéfices» parce que pour certaines provinces, il s'agissait simplement de se retirer et de laisser la province percevoir son propre impôt. Donc, je le répète, l'augmentation globale des paiements et bénéfices était d'environ 100 millions pour la toute première année.

D'après les tableaux que le ministre a lui-même déposés à la Chambre, si on additionne tout, y compris les augmentations prévues dans le présent bill, le montant versé en vertu de ce nouvel arrangement ne sera pas aussi élevé que le montant des augmentations accordées par M. Harris dans une seule mesure. Il faut en tenir compte lorsque nous entendons parler de la nouvelle ère et de la grande générosité du gouvernement actuel. C'est un fait qui ressort clairement des chiffres cités par le ministre. Autrement dit, en 1956, le gouvernement St-Laurent a augmenté, cette année-là, de 100 millions de dollars le total des versements et bénéfices aux provinces. Le montant a encore augmenté depuis, en fait chaque année.

Or ce que nos vis-à-vis ont accordé en 1958, et ce qu'ils se proposent d'accorder maintenant, et au fond seulement pour l'Ontario, ainsi que je l'ai fait remarquer, si on déduit les plus-values et les moins-values pour les autres provinces, sera encore inférieur la première année à l'augmentation que les libéraux ont accordée entre 1956 et 1957.

L'hon. M. Fleming: Non, pas du tout!

L'hon. M. Pickersgill: Si le ministre peut réfuter cette affirmation, qu'il le fasse!

L'hon. M. Fleming: J'invite le député à consulter la page 8121. Il prétend que l'augmentation accordée en 1958 et que celle que le

gouvernement accorde maintenant ne correspondent pas à l'augmentation de 1957, mais il a pu comparer le chiffre de la première des cinq années en examinant le tableau de la page 8212 du hansard, montrant clairement que l'augmentation prévue pour la prochaine année financière sera de 128 millions de dollars.

L'hon. M. Pickersgill: Mais le ministre oublie que, pour obtenir cette augmentation, il faut s'en tenir à la formule de M. Harris pour les trois provinces de Québec, Manitoba et Saskatchewan, parce que sa nouvelle formule aurait des conséquences tellement fâcheuses pour ces provinces qu'il ne pourrait guère la leur appliquer puisqu'elle ne vaut même pas pour elles.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est qu'une partie de la nouvelle formule.

L'hon. M. Pickersgill: Mais les chiffres mêmes du ministre indiquent que tout ce qu'il a réussi à faire, depuis quatre ans qu'il est au pouvoir, ce fut de fournir 118 millions dont 18 vont à l'Ontario aux termes du présent bill. M. Harris, par une mesure adoptée en 1956 et entrée en vigueur en 1957, a augmenté ces paiement de 100 millions. Le ministre sait fort bien que la propagande dont son parti inonde le pays donne toujours les chiffres de 1956-1957 au lieu de 1957-1958 pour laisser la fausse impression que tout ce qu'accomplissait le dernier budget libéral a été fait par le gouvernement actuel.

L'hon. M. Fleming: Pas du tout!

L'hon. M. Pickersgill: Je ne crois pas que l'honorable député de Royal ait eu quoi que ce soit à voir à la mise au point de ce genre de propagande trompeuse. Cette propagande a été dénoncée à quelques reprises, dans cette enceinte, mais elle n'en continue pas moins de circuler à travers le pays, et elle ressemble, dois-je le dire, à d'autres formes d'exagération dans laquelle versent certains membres du gouvernement.

J'aimerais maintenant évoquer une ou deux choses qu'a dites le premier ministre hier après-midi. Je suis sûr que le ministre des Finances a dû trembler quand le premier ministre s'est aventuré dans le domaine de l'arithmétique, car si le ministre a quelque difficulté à additionner, le premier ministre pour sa part n'additionne jamais, mais multiplie toujours, de sorte que les résultats qu'il obtient par ses multiplications sont vraiment fantastiques.

Évidemment, il serait beaucoup trop long de rectifier toutes les erreurs de calcul qui se trouvaient dans le discours que le premier ministre a prononcé hier, et ce serait d'ailleurs inutile car, sans aucun doute, il s'empresserait d'en prononcer un nouveau qui renfermerait autant d'erreurs renversantes. Je ne voudrais pas qu'on croie qu'en disant cela je tiens à suggérer autre chose que ceci, à savoir que le premier ministre ne s'intéresse pas aux détails; il s'intéresse à l'ensemble, mais même ses vues d'ensemble s'embrouillent quelque peu parfois, comme c'était certes le cas hier. D'après la page 9343 du hansard, le premier ministre aurait dit:

> A notre avis, le régime actuel, qui se fonde sur les trois taux ordinaires d'imposition, d'après la moyenne des deux provinces les plus fortunées, n'est ni logique, ni pratique.

Voilà ce que le très honorable monsieur disait le 27 septembre 1961; mais il conviendrait, je crois, que la Chambre se rappelle ce qu'il disait le 25 juillet 1960:

> Je désire, par ailleurs, établir très clairement au nom du gouvernement fédéral que, quelle que soit la décision qui sera prise en définitive, il faut sauvegarder le principe de la péréquation.
>
> La péréquation, qui constitue le deuxième élément de l'entente, est un versement du gouvernement fédéral aux provinces en vue d'établir le revenu par tête provenant des trois impôts perçus aux taux normaux au même niveau que le rendement moyen par tête dans les deux provinces où le rendement par tête est le plus élevé.

Le 27 septembre, il a dit:

> A notre avis, le régime actuel, qui se fonde sur les trois taux ordinaires d'imposition et sur la péréquation, d'après la moyenne des deux provinces les plus fortunées, n'est ni logique, ni pratique.

Eh bien! si c'était là les vues du premier ministre, pourquoi ne les a-t-il pas exprimées le 25 juillet au lieu de faire la promesse, à laquelle le ministre des Finances a souscrit, de maintenir la péréquation sur la base qu'il a alors décrite? Voici ce que le ministre des Finances disait à cette époque au sujet de la péréquation. C'est à la page 126 du compte rendu de la conférence fédérale-provinciale de 1960.

L'hon. M. Fleming: Il y a une différence entre formule et principe.

L'hon. M. Pickersgill: Le premier ministre a énoncé le principe ici. La formule ne peut être que le pourcentage de la péréquation, tandis que le principe constitue le fondement de la péréquation; or ce fondement, le premier ministre l'a bel et bien défini le 25 juillet 1960. Je crois qu'il n'y a aucun doute qu'alors, le gouvernement avait l'intention de maintenir ce principe. Mais quelque chose s'est produit plus tard qui l'a fait changer d'avis. Voyons un peu ce que le ministre des Finances a dit lors de cette conférence. On le trouvera à la page 126. Voici le texte en question:

> Je crois que nous avons tous été ravis d'entendre exprimer des opinions presque unanimes en faveur du principe de péréquation, au sujet duquel le Premier Ministre a fait hier un exposé tellement

clair et vigoureux. Je fais remarquer à la Conférence que les paiements de péréquation, quels qu'ils soient, ne proviendront pas du produit d'un impôt commun perçu collectivement, mais du Trésor fédéral, et il est évident que plusieurs ont réclamé l'augmentation des paiements de péréquation.

Il n'y a eu aucune demande de changement en ce qui concerne soit le principe, soit la formule.

L'hon. M. Fleming: On a demandé certaines modifications de la base de calcul.

L'hon. M. Pickersgill: Mais pas du principe.

L'hon. M. Fleming: Ce que vous appelez le principe, quant à moi, je ne le désigne pas ainsi.

L'hon. M. Pickersgill: Le principe est nettement défini par le premier ministre. Je le répète parce que le ministre semble difficilement le saisir. Je donnerai donc lecture d'un passage qui figure à la page 10 du procès-verbal:

La péréquation, qui constitue le deuxième élément de l'entente, est un versement du gouvernement fédéral aux provinces en vue d'établir le revenu par tête provenant des trois impôts perçus aux taux normaux au même niveau que le rendement moyen par tête dans les deux provinces où le rendement par tête est le plus élevé.

Voilà le principe, et c'est ce principe qu'a défini le premier ministre, en s'engageant à le mettre en application. Et c'est aussi le principe dont le ministre a dit—après que les chefs des gouvernements des provinces eurent tous prononcé leurs discours—qu'il avait été accepté par ceux-ci. Il est vrai que M. Frost demandait beaucoup plus qu'il n'obtenait. Certains autres premiers ministres provinciaux étaient un peu plus modestes. Tous voulaient davantage, il est vrai. Je crois que M. Manning a exposé sa doctrine habituelle, qui est assez différente.

Si je me rappelle bien ce qui s'est passé à cette conférence, dont j'ai lu le compte rendu avec beaucoup d'attention, et au cours de laquelle j'ai écouté la plupart des discours, à l'exception de celui de M. Manning, je crois qu'il n'y a eu aucun dissentiment sur le principe, sauf que le premier ministre du Manitoba a déclaré qu'il devrait s'agir de la province, et non pas des deux provinces, à plus haut rendement. Il l'a répété l'autre jour dans une des lettres qui ont paru en appendice au hansard. Naturellement, le premier ministre du Manitoba n'avait pas le choix: il devait accepter les vues du parti libéral du Manitoba à cet égard, et il les a acceptées de tout cœur parce qu'il sait que ce sont celles aussi des habitants du Manitoba. Voilà sur quoi je fonde mon opposition à ce bill, et c'est là-dessus que je diffère d'opinion avec le ministre des Forêts.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Je dis, comme je l'ai déjà fait, que lorsque les subventions aux provinces de l'Atlantique ont été instituées, on nous a dit qu'elles étaient un supplément à la péréquation, qu'elles ne devaient pas remplacer la péréquation, et en 1958, elles étaient en plus de la péréquation. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve ont tous joui de la même augmentation de péréquation, les mêmes trois points dont le ministre a parlé hier dans son discours. Elles ont obtenu cela comme toutes les autres provinces, mais elles ont eu ce montant en plus. Cette fois-ci, le gouvernement a échangé le principe de la péréquation contre une chose qui n'est pas du tout de la péréquation, mais une réduction de la moyenne des provinces les plus pauvres. Ce n'est pas de la péréquation. Par péréquation on entend rendre des choses égales, non les rendre inégales. Or le programme proposé ici rend les choses inégales. Parce que la situation était si inégale pour les provinces de l'Atlantique, on a ajouté dix millions de dollars aux subventions à ces provinces pour remplacer, et non pour augmenter, la péréquation que ces provinces perdaient à cause de cette nouvelle formule désavantageuse. Voilà ce qu'il en est. Or, cette formule était encore plus désavantageuse pour la province du Nouveau-Brunswick que pour les trois autres provinces de l'Atlantique. C'est justement ce qui est arrivé, et c'est ce dont mon honorable ami de Gloucester se plaignait; c'est aussi ce dont le premier ministre de la province se plaint. A la suite de la promesse du premier ministre, il me semble que tous les citoyens du Nouveau-Brunswick ont le droit de se plaindre. Tous les citoyens du Manitoba ont le droit de se plaindre du traitement que cette province a reçu en comparaison de ce qui devait être le fondement de tout ce système, selon ce que le premier ministre a dit en juillet.

Je ne saurais protester contre l'addition de dix millions de dollars aux subventions aux provinces de l'Atlantique. D'après les tableaux du ministre, le versement total est accru de dix-huit millions de dollars, montant qui est destiné en totalité à une seule province. C'est tout ce que le présent bill fait: il augmente de dix-huit millions les paiements qui sont versés cette année. Il est vrai que la Colombie-Britannique et l'Alberta y perdent absolument, et que ce qu'elles perdent, les quatre provinces de l'Atlantique le gagnent. Il se fait qu'on arrive à peu près au même montant. D'après moi, on aurait dû respecter l'engagement que le premier ministre a pris en juillet: augmenter les versements de péréquation selon cette formule qui était équitable pour tout le monde et qui correspondait au principe authentique de la péréquation.

Si le gouvernement était d'avis qu'il ne pouvait se permettre une augmentation de plus de 18 millions de dollars, et que les provinces de l'Atlantique avaient besoin de cette somme de 10 millions de dollars, il aurait pu distribuer le solde, soit 8 millions, entre les provinces. Autrement dit, on aurait dû considérer les subventions aux provinces atlantiques d'une façon distincte pour respecter l'objectif qui en a motivé la création, l'objectif auquel j'ai toujours souscrit et pour lequel j'ai toujours reconnu les mérites du gouvernement: prendre soin des autres besoins auxquels les versements de péréquation ne répondaient pas. C'est sûrement prostituer ces subventions que d'en faire un substitut aux versements de péréquation, car ainsi on appauvrit tellement la formule même de la péréquation.

Cette substitution crée de grandes inégalités; c'est la source du véritable problème. Entre, d'une part, le Nouveau-Brunswick et, d'autre part, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, on ne peut s'empêcher de penser que la formule est injuste, à moins que l'ancienne entente ne fût elle-même injuste. Personne n'osera prétendre que le Nouveau-Brunswick obtenait une trop large part en vertu de l'ancien programme. Si quelqu'un le prétendait, j'en serais, certes, fort étonné.

Voilà la principale critique que j'ai à formuler à l'occasion de la mise en délibération du premier article. Il y a aussi, bien sûr, quelques observations du premier ministre qu'on ne saurait vraiment passer sous silence. Je laisserai à d'autres le soin de discuter du cas de la Saskatchewan, me bornant à signaler que cette province devra apparemment se contenter de l'ancien programme durant toute la période.

Cela m'amène à répéter la requête que j'ai formulée hier et qu'a reprise le député de Laurier: on devrait nous donner un tableau comparatif des résultats de l'ancien et du nouveau programme pour toute la période de cinq ans. Puisqu'on nous demande d'adopter la mesure qui est, à plusieurs égards, la plus importante que le Parlement puisse adopter, nous avons droit à tous les renseignements dont dispose le gouvernement pour nous éclairer là-dessus. Nous avons le droit de savoir quelle serait la part de chaque province si le programme actuel se poursuivait, comparativement à ce qu'elle sera en vertu du nouveau programme. Autrement, nous ignorons si l'initiative que nous prenons est juste ou non.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement hésite à le faire. Je l'ignore, car j'ai vu de tels tableaux; mais j'ai assez d'expérience dans ces questions pour savoir très bien qu'ils existent. Personne n'ira croire que les résultats ultimes correspondront exactement aux estimations qui figurent dans ces tableaux. Nous ne sommes plus des enfants. Nous savons que ce sont des estimations, mais nous avons droit de les connaître. Le Parlement, qu'on invite à prendre une décision, a le droit d'obtenir les renseignements sur lesquels le gouvernement s'est fondé pour rendre une décision qui renverse le principe de la péréquation, que le premier ministre avait promis, pour y substituer ce mélange. J'exhorte donc encore une fois le ministre à nous communiquer ces tableaux.

Le premier ministre a dit, à la page 9907, version anglaise du hansard:

> Grâce au maintien et à l'extension des principes fondamentaux selon lesquels les provinces sont libres d'imposer, comme bon leur semble, de la péréquation fondée sur une évaluation plus généreuse des besoins fiscaux et grâce à la reconnaissance intégrale des difficultés financières de ce vaste secteur qu'est l'Est canadien, les provinces seront plus fortes et plus indépendantes sur le plan financier et tous les Canadiens jouiront de chances égales au pays.

Je veux tout simplement dire que tout ce que cette mesure produira, comme je suis certain que nous pourrons le prouver plus tard au comité, c'est l'inégalité plutôt que l'égalité d'un bout à l'autre du pays. J'invite le ministre à nous désigner une disposition du bill accordant à une province plus de droits que maintenant en matière de taxation. Je voudrais bien voir une telle disposition. Le premier ministre a fait grand état de cet aspect et j'estime qu'on devrait nous donner ces renseignements en noir sur blanc.

Je crois avoir terminé, sauf pour une observation que je veux faire à propos de ce qu'a dit le ministre des Finances; j'ai dû lire ses paroles en toute vitesse et je ne suis pas certain de les avoir bien comprises. La seule chose donc sur laquelle j'ai une observation à faire, c'est le raisonnement extraordinaire que le ministre a avancé vers la fin de son discours à propos de ce qui résulterait de notre décision de voter contre le bill. Il a dit qu'ainsi nous nous trouverions à nous opposer à tel ou tel avantage, pour tel ou tel endroit, et que les députés venant de la province de Terre-Neuve sont particulièrement mal avisés de voter contre le bill.

Je pourrais rappeler au ministre, qui a souvent la mémoire courte à propos de pareilles questions, qu'en 1956, il a voté contre un bill qui majorait de 100 millions les paiements ou les avantages financiers accordés aux trésors provinciaux. Il a voté contre ce bill et je ne pense pas que personne ait alors laissé entendre que, ce faisant, il s'opposait aux avantages qui pourraient découler de cette mesure. S'il a voté contre le bill, selon lui, c'était parce qu'il s'opposait au principe de ce bill et il a fait valoir des arguments très énergiques pour expliquer son

opposition. Il ne conviendrait pas que je relève ces arguments maintenant. Je crois qu'à ce moment-là, ils avaient été acceptés en toute bonne foi.

C'est une sorte de perversion, il me semble, de laisser entendre que si un député estime qu'une mesure est mauvaise et pourrait être remplacée par une meilleure et que, partant, il se prononce contre cette mesure, cela signifie qu'il s'oppose aux avantages qui pourraient en découler pour certaines régions du pays. En fin de compte, c'est notre devoir ici de faire de bonnes lois. Il nous incombe de critiquer les défauts que renferment les lois. Si nous estimons qu'une loi est essentiellement mauvaise, comme l'est celle-ci, d'après moi, car elle fait fi de la promesse du premier ministre en laissant de côté le véritable principe de la péréquation, il est certes de notre devoir de voter contre une telle mesure. Je ne trouve pas à redire parce que je connais le ministre des Finances, mais je ne pense pas que c'est améliorer nos débats que de prêter aux autres des intentions qu'ils n'ont pas.

(Texte)

M. Lafrenière: Monsieur le président, je tiens à remercier l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) de la mise au point qu'il a faite à la Chambre, il y a quelques moments, lorsqu'il a dit qu'une loi spéciale visant les subventions aux universités serait proposée, et surtout d'avoir déclaré que le gouvernement tiendrait compte du fait que certaines provinces ne peuvent accepter de subventions directes du gouvernement fédéral pour fins d'éducation.

Je compte bien que se réaliseront alors les espoirs que j'ai exprimés hier au cours de mes remarques sur le débat actuel.

M. Robichaud: Au cours de sa brève participation au débat précédant la deuxième lecture de ce bill, hier, l'honorable député de Restigouche-Madawaska (M. Fournier) a fait allusion aux «hurlements qu'ont fait entendre, à la Chambre, un certain nombre de députés, durant le présent débat».

D'après le dictionnaire *Larousse,* «hurlement» signifie: cri particulier au loup et au chien. J'espère que l'honorable député ne faisait pas allusion aux discours qu'ont prononcés hier, par exemple, l'honorable ministre des Forêts (M. Flemming), l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) et le premier ministre lui-même (M. Diefenbaker).

L'honorable député m'a aussi accusé d'avoir insulté les Acadiens et les Canadiens français parce que j'ai osé prononcer mon discours dans l'une des deux langues officielles au pays.

Monsieur le président, je n'ai pas à rougir de mon attitude, de mon patriotisme, aussi bien en cette Chambre qu'en dehors; je n'ai pas honte de ma langue maternelle, mais cela ne m'empêchera pas de respecter, comme je l'ai toujours fait, les deux langues officielles au pays.

Dans ces domaines, monsieur le président, je n'ai pas de leçon à recevoir de l'honorable député de Restigouche-Madawaska. Au fait, j'ai en main le texte d'un discours qu'il a prononcé au théâtre *Star* d'Edmunston, le 31 août 1961. Malheureusement, le Règlement de la Chambre ne me permet pas de consigner au compte rendu officiel des débats ce qu'a alors dit l'honorable député dans son discours, lequel constituait une attaque des plus violentes contre toutes les organisations patriotiques acadiennes de la province du Nouveau-Brunswick, y compris SONA, qui lance présentement une campagne de souscription en faveur des œuvres nationales d'Acadie.

(Traduction)

Hier, monsieur le président, le ministre des Forêts a prétendu que je ne puis nommer une seule entreprise qui a été mise en œuvre par le nouveau gouvernement provincial et il m'a défié d'en nommer une. Le ministre savait que le Règlement m'interdisait alors de lui répondre. Il devrait savoir aussi que le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a pris le pouvoir il y a seulement quinze mois et qu'il faudra plus de quinze mois pour mener à bonne fin le genre d'entreprises que lance le gouvernement. Si le Règlement me laissait le loisir d'énumérer tout ce que le présent gouvernement du Nouveau-Brunswick a accompli depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, je crois que le ministre des Forêts aurait la réponse à son défi. Je ne signalerai en passant que les primes d'hôpital que son gouvernement avait créées et qui ont été abolies quelques jours seulement après que le présent gouvernement eût pris le pouvoir.

Pour ce qui est des nouvelles industries, le gouvernement actuel du Nouveau-Brunswick a garanti plus de prêts financiers aux nouvelles industries de la province, en quinze mois, que l'ancien gouvernement dont le ministre des Forêts était le chef, en huit ans.

Je voudrais poser une question au ministre des Finances. S'il examine le tableau 3, à la page 8212 du hansard, il verra qu'avec la nouvelle formule, le Nouveau-Brunswick recevra, pour l'année 1962-1963, environ $36,265,000. S'il veut bien maintenant revenir à la page 8203 du hansard, au tableau 4, il verra que le Nouveau-Brunswick, avec la formule actuelle, recevra pour l'année 1961-1962, la somme de $36,334,000. C'est dire que, d'après les chiffres publiés par le ministre des Finances, le Nouveau-Brunswick, avec la nouvelle formule, recevra $69,000 de moins en 1962-1963 qu'il aurait reçu avec la formule nouvelle.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député compare des choses différentes, monsieur le président. S'il veut bien retourner à la page 8212, il verra que le montant de $36,265,000 est le montant prévu en vertu du présent bill pour ce qui est des impôts normaux, tandis que le tableau de la page 8203 comprend autre chose, comme les subventions statutaires qui, cette année, atteignent $1,754,000 ainsi que l'impôt sur le revenu des services publics, soit $164,000. Tout cela ne figure pas dans le montant de $36,265,000 prévu pour l'année 1962-1963 en vertu du présent bill et que l'on trouve à la page 8212.

M. Robichaud: Je remercie le ministre du renseignement.

L'hon. M. Chevrier: Hier, dans ses observations, le premier ministre a fait grand état de la prétention du gouvernement selon laquelle la nouvelle proposition constituerait un retour à l'esprit de la constitution et qu'elle donnait aux provinces tous leurs droits dans le domaine de l'impôt direct. Tout le monde sait très bien que ce n'est pas exact. Je ne voudrais pas employer ici le mot «sottise» que nous répètent souvent les honorables vis-à-vis, mais cette déclaration n'est certes pas fondée. En vertu du présent régime qui est en vigueur depuis 1957, les provinces ont le choix de trois solutions. Elles peuvent lever et percevoir leurs propres impôts au taux qu'elles fixent elles-mêmes, comme c'est le cas pour une province. Elles peuvent simplement louer les trois domaines d'imposition directe ou bien elles peuvent lever ces impôts, et le gouvernement fédéral est disposé à les percevoir pourvu que le taux provincial n'excède pas le taux général. D'après le nouveau système, elles n'ont plus le choix de louer les domaines d'imposition, mais le gouvernement fédéral serait disposé à percevoir les impôts provinciaux à n'importe quel taux.

Cette dernière modification peut sans doute constituer une amélioration pour certaines provinces riches, mais on pourrait difficilement dire que c'est révolutionnaire ou que c'est un retour à l'esprit de la constitution. Cela pourrait bien nous ramener, ainsi que l'ont signalé plusieurs premiers ministres provinciaux qui prenaient part à cette conférence, à la jungle fiscale des années trente. De toute façon, vu que les provinces devront compter sur des impôts directs additionnels sans péréquation pour leur financement, je n'hésite pas à déclarer que de profondes inégalités financières et régionales vont se faire sentir dans le pays.

Cela m'amène à poser une ou deux questions au ministre. Le gouvernement et le ministre devraient dire catégoriquement, sans ambiguïté, ce que le Québec touchera aux termes de la mesure, par rapport à l'ancien plan. Le ministre pourrait peut-être répondre maintenant pour éviter les redites.

L'hon. M. Fleming: Pour procéder systématiquement, je tiens à répondre brièvement aux députés de Bonavista-Twillingate et de Laurier. Je me demande ce qui serait le plus systématique, monsieur le président, de répondre aux questions pour ensuite revenir aux généralités des observations formulées ou le contraire? Le contraire, je pense.

L'hon. M. Chevrier: Je puis alors continuer mes questions et le ministre pourra y répondre quand viendra son tour. Voici la première: Quel est le supplément que le Québec touchera en vertu du présent plan? Je crois que je devrais répéter ici ce que le député de Bonavista-Twillingate a demandé hier au ministre et ce que j'ai moi-même demandé en l'interrompant au cours de ses observations, c'est-à-dire les prévisions pour toute la période de cinq ans pendant laquelle la nouvelle mesure serait en vigueur, en faisant une comparaison avec l'ancienne. Je fais peut-être erreur, mais je crois comprendre que la province de Québec recevra, pendant toute cette période de cinq ans environ, deux millions et demi de dollars de plus qu'auparavant. Le ministre voudra bien rectifier mon impression, si elle n'est pas exacte. Et je voudrais bien voir figurer au hansard le montant exact. Je voudrais aussi en avoir les prévisions en vertu du programme, pour la province de Québec et toute la période de cinq ans. J'aimerais, par exemple, savoir ce que le Québec recevra chaque année, de 1962 à 1966, aux termes du présent bill. J'aimerais également obtenir les mêmes renseignements pour l'Ontario. J'aimerais que le ministre me dise ce que l'Ontario recevra la première année d'après le nouveau plan. J'ai dit hier que ce serait 18 millions de dollars; si je me suis trompé, le ministre fera probablement des commentaires. Je voudrais ensuite les mêmes renseignements pour l'Ontario, de 1962 à 1966.

Ma question suivante est celle-ci. Quelles sont, dans le présent bill, les modifications qui donneront à la province de Québec un droit plus étendu de décréter et de percevoir des impôts directs? Qu'est-ce qui donnera à la province de Québec une plus grande liberté constitutionnelle? J'espère que le ministre répondra à ces questions quand il aura liquidé les autres points soulevés sur l'article 1.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, peut-être serait-il utile, pour systématiser le débat, de reprendre les points soulevés ce matin, dans l'ordre où les honorables vis-à-vis les ont exposés.

D'abord, l'honorable député de Bonavista-Twillingate a invité le comité à comparer les résultats de la loi, en 1957, relativement à l'augmentation des versements aux provinces au cours des cinq années précédentes, avec les augmentations qui ont découlé de celles de 1958 et celles qui entreront en vigueur par suite du présent bill. Permettez-moi d'apporter ici quelques éclaircissements.

Le tableau qui figure à la page 8212 répond parfaitement, je crois, à la question, en tant que s'appliquant à l'année dont a parlé l'honorable député. Il demande de comparer ceci, dans la première année, avec la nouvelle période de cinq ans, c'est-à-dire la prochaine année financière, 1962-1963, qui commencera le 1er avril 1962.

L'hon. M. Pickersgill: De quel tableau s'agit-il?

L'hon. M. Fleming: Il s'agit du tableau 3, qui figure à la page 8212 du hansard. C'est très clair d'après ce tableau. La ligne du bas de la page indique ce que donnera en 1962-1963 l'application de la formule adoptée par le Parlement en 1956, en vertu de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, pour la période de cinq ans commençant le 1er avril 1957. Si cette formule continuait de s'appliquer au cours de l'année financière 1962-1963, la somme totale à verser aux provinces s'élèverait à $771,936,000, d'après le meilleur calcul estimatif qu'il soit possible de faire à ce moment-ci.

Les modifications de 1958 combinées à celles que prévoit ce bill-ci—qui, en fait, ajoute aux augmentations qu'ont décrétées la loi de 1958 et les mesures ultérieures s'y rapportant—montrent que, selon le même calcul pour la même année, y compris l'effet du présent bill, les changements qu'il apporte et ce qu'il conserve de la loi précédente, le total des sommes destinées aux provinces atteindra quelque $899,414,000. L'augmentation générale serait donc de 128 millions environ. Je crois que l'honorable député admettra à présent que ce qu'il a dit de la comparaison ne tient pas debout.

Il oublie, en outre, que ce tableau se fonde sur l'année 1962-1963, durant laquelle le gouvernement fédéral se retirera du domaine de l'imposition en faveur des provinces dans une proportion de 16 p. 100; l'honorable député oublie encore que nous prévoyons pour chaque année ultérieure un accroissement de 1 p. 100 de cette proportion, de sorte qu'au bout de la cinquième année le gouvernement fédéral se sera retiré du domaine de l'imposition dans une proportion de 20 p. 100. Cela étant, je crois que l'honorable député reconnaîtra que sa comparaison et les conclusions qu'il en tire sont loin d'être justes.

D'autre part, monsieur le président, il m'est impossible de ne pas relever l'observation que l'honorable député a faite au sujet des chiffres dont le premier ministre s'est servi hier. Il soutient que les calculs du premier ministre sont faux, sans toutefois mettre en doute aucun chiffre en particulier.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre semble oublier ceci: je n'ai pas repassé en détail les chiffres fournis par le premier ministre. Mais j'ai bien signalé, au sujet de ces données, que ce que le premier ministre a dit, savoir que le gouvernement actuel avait fait plus que l'ancien—avant la présentation du projet de loi, bien entendu—n'est pas du tout conforme à la réalité, ainsi que le prouvent les chiffres que le ministre a donnés. L'augmentation à laquelle a procédé M. Harris en 1957 était d'à peu près 100 millions de dollars et, comme l'indiquent les chiffres du ministre, s'il poursuivait son propre programme, ce ne serait que l'année prochaine, et non cette année-ci, que les provinces recevraient 100 millions de plus. Le premier ministre s'est donc tout à fait trompé dans ce qu'il a dit.

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur le président, le premier ministre ne s'est pas trompé du tout. L'honorable représentant a cru devoir faire des affirmations de nature très générale, sans fournir de preuves. Le fait est que l'avantage des augmentations faites depuis 1958, après le changement de gouvernement, sont les suivantes: (Je me limiterai maintenant aux augmentations qui ont résulté des versements sans condition.) L'augmentation de 10 p. 100 à 13 p. 100, soit la part revenant aux provinces, du rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des subventions de redressement aux provinces atlantiques...

L'hon. M. Pickersgill: Et la subvention à Terre-Neuve, qui ne devrait pas du tout figurer ici, à mon avis.

L'hon. M. Fleming: Le 11 juillet, j'ai fait les observations qui figurent à la page 8198 du hansard; j'ai, en effet, dit ceci:

> En 1958-1959, cette augmentation a apporté 55.9 millions de dollars aux provinces, en 1959-1960, 67.2 millions, en 1960-1961, 68.3 millions, et on prévoit qu'elle leur apportera 72.6 millions en 1961-1962, ce qui donne un total de 262 millions de dollars pour les quatre années.

Ainsi que l'atteste la même page, j'ai aussi signalé que l'avantage de ce retrait progressif du gouvernement fédéral, en faveur des provinces, du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers aura pour résultat, à la fin de la période des cinq prochaines années...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, le ministre n'a nul besoin de parler de l'avenir. Je pensais aux conséquences qu'on a pu constater jusqu'ici. Tout ce que fait le ministre, c'est embrouiller les choses.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, je tente de faire un peu de lumière dans les idées confuses que l'honorable député garde des déclarations du premier ministre. Le premier ministre a parlé hier de l'énorme augmentation des versements du gouvernement fédéral aux provinces. Il a rappelé à la Chambre les très fortes augmentations des versements que le Trésor a faits aux provinces, y compris les versements inconditionnels, les versements conditionnels et les versements au profit d'institutions provinciales.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas dans le passage dont je parle.

L'hon. M. Fleming: Les paiements dont il a parlé sont indiqués à la page 8199 du hansard. Sans vouloir rouvrir toute la question, le premier ministre a signalé à cet égard que ces versements faits aux provinces sous ces différentes rubriques se sont établis à $689,352,000 en 1956-1957; en 1957-1958, ils se sont élevés à $837,136,000, et au cours de la présente année financière, ces versements atteindront $1,470,139,000.

La considération suivante que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a mise en relief en est une dont la Chambre a entendu parler très souvent. Il n'y a pas, j'imagine, de sujet plus usé que celui-là. C'est une question sur laquelle l'honorable député revient constamment. Je veux parler de la péréquation et des observations que le premier ministre a faites à la conférence fédérale-provinciale de juillet 1960. Nous en avons déjà parlé. L'honorable député a mal interprété les paroles du premier ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne les ai jamais interprétées; je les ai toujours lues.

L'hon. M. Fleming: Il y revient sans cesse. Il a donc, comme je l'ai déjà dit si souvent, mal interprété ce qu'il a entendu, mais il a repris la même idée encore une fois ce matin, je suis bien obligé de mettre les choses au point encore une fois. Dans les observations qui ont été citées par l'honorable député, à la page 10 du rapport de la conférence fédérale-provinciale du 25 juillet 1960, à propos de cette question de péréquation, le premier ministre a déclaré que lui-même et le gouvernement étaient indéniablement en faveur du principe de péréquation. Puis l'honorable député assimile le principe de péréquation à la formule qui figure dans la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, par laquelle le gouvernement du temps voulait répondre au problème de péréquation.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas moi qui ait fait ça, c'est le premier ministre qui l'a fait.

L'hon. M. Fleming: Nous nous opposons à l'interprétation que l'honorable député donne aux paroles du premier ministre. Nous disons qu'il les interprète mal. Nous l'avons déjà dit. Je suppose que l'honorable député continuera à interpréter les choses à sa façon à la Chambre, jusqu'à la fin des temps ou jusqu'à ce qu'il y ait un autre représentant. Quant à nous, nous continuerons à réfuter l'interprétation qu'il donne aux paroles du premier ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Je pose la question de privilège, car je n'ai jamais interprété les paroles du premier ministre. Je me suis contenté de les lire; elles se passent de commentaires. Je ne suis pas surpris que le premier ministre soit chatouilleux à cet égard, car il sait que c'est une répudiation.

L'hon. M. Fleming: Cette dernière phrase est la fausseté même. Le premier ministre n'a jamais répudié quoi que ce soit. L'honorable député dit qu'il lit les paroles du premier ministre, mais il leur prête toujours sa propre interprétation. J'affirme que son interprétation n'est pas juste. Mais l'honorable député persiste et persistera à agir ainsi, je suppose, aussi longtemps qu'il siégera en cette enceinte. Quant à nous, nous continuerons à rectifier cette interprétation aussi longtemps que nous serons ici.

Le premier ministre parlait du principe de péréquation. Le gouvernement a pris une attitude ferme à l'égard du principe de péréquation, et la mesure à l'étude offre une formule plus efficace afin de répondre aux problèmes de péréquation et de réaliser les idées du gouvernement en reconnaissant le principe de péréquation. Bien sûr, de par la nature même du principe de péréquation, il est tout à fait normal d'avoir recours au Trésor fédéral pour chercher à raffermir la position financière de ces provinces qui, en raison de leur situation géographique et d'une mise en valeur moins fructueuse des ressources naturelles, se trouvent dans une situation financière plus précaire que les autres provinces.

Or il se trouve que cette formule applicable de 1957 à 1962, sous l'empire de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, envisage de répondre au problème de péréquation en égalisant les recettes provenant des trois sources d'imposition à la moyenne des deux provinces dont les recettes sont les plus élevées. Mais rien qui soit sacro-saint ni

inaltérable là-dedans. Il ne s'agissait pas d'une question de principe, mais plutôt d'une méthode, d'une formule particulière qu'on appliquait. Ceux qui ont entendu le premier ministre le 25 juillet 1960 n'ont pas eu l'impression qu'il engageait le gouvernement à appliquer la formule ou la méthode particulière qu'exposait la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts.

En réalité, le député émet une interprétation tout à fait erronée, car on a continué de débattre la question à la conférence et ceux qui y participaient ont demandé que la formule soit remaniée. Bien entendu, ils voulaient qu'on le fasse de façon à les favoriser. Ils voulaient naturellement qu'on modifie la formule pour que la province aux recettes les plus élevées, non pas la moyenne de deux provinces ou plus, serve de barème au calcul de la péréquation.

Je puis donc affirmer, sans craindre de me tromper, que personne n'a interprété la déclaration du premier ministre comme le député de Bonavista-Twillingate persiste à l'interpréter chaque fois qu'il en a l'occasion. Nous pourrions argumenter là-dessus jusqu'à la fin des temps, mais tant que le député siégera dans cette enceinte, il continuera à interpréter les paroles du premier ministre à sa façon, et je continuerai, pour ma part, à les interpréter comme elles devraient l'être et à soutenir que le député déforme les propos du premier ministre.

Je répète ce que j'ai dit à plusieurs occasions: la formule que le bill propose pour appliquer le principe de la péréquation, marque d'importants progrès comparativement à celle qu'elle remplace, et elle aide beaucoup mieux à résoudre les problèmes des provinces les plus pauvres. A cet égard, elle fera une œuvre beaucoup plus utile que la formule que renfermait le projet de loi de 1956. Elle y réussit de deux façons...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permet-il de lui poser une question? Si je l'ai bien saisi, il a dit que la formule visait à aider les provinces les plus pauvres. Comme l'augmentation totale additionnelle est de 18 millions de dollars et que l'Ontario obtient 18 millions, le ministre veut-il dire qu'à son avis, l'Ontario est la plus pauvre des provinces?

L'hon. M. Fleming: Le député ne parle pas de la péréquation, mais de l'ensemble des versements. J'en suis, pour ma part, à la péréquation. Le député sait fort bien que l'Ontario n'obtient aucun versement de péréquation en vertu de la mesure à l'étude. Elle n'en a pas obtenu aux termes de la loi de 1956, et elle n'y est pas admissible non plus en vertu du bill dont nous sommes saisis. Le député ne veut donc que faire dévier la conversation, ce qui est dans ses habitudes. Il donne aux mots qu'il emploie sa définition à lui et il argumente de cette façon, sans tenir compte des faits ni des dispositions de la mesure.

Avant que le député m'interrompe, je signalais au comité que la formule de péréquation que renferme ce bill va favoriser encore plus le principe de la péréquation à deux points de vue. Nous traitons ici de la péréquation par rapport à la moyenne nationale et non pas d'après le niveau des deux provinces les plus riches. En vertu de ce changement, ce sont les provinces les plus nécessiteuses qui retirent le gros des avantages de la péréquation. Les versements ne seront pas répartis entre un si grand nombre de provinces, mais ils seront distribués aux provinces dont les recettes sont inférieures à la moyenne nationale; ils seront accordés surtout aux provinces dont les besoins financiers sont plus impérieux. Tel n'était pas le cas en vertu de la formule de l'ancienne loi.

D'après l'autre changement qui a été apporté au principe de la péréquation, nous allons maintenant faire la péréquation non seulement en fonction du produit des trois impôts ordinaires, mais aussi de ce produit auquel s'ajoutera la moitié du produit des recettes provenant des ressources naturelles. Ce dernier élément revêt une grande importance. Pourquoi le principe de la péréquation a-t-il été limité aux trois impôts ordinaires? C'est ce que devront expliquer les honorables vis-à-vis, car ce sont eux qui l'ont ainsi limité. Nous voulons en élargir la portée et tenir compte de la moitié des recettes provenant des ressources. Ce facteur aura un rôle très important à jouer dans le domaine de la péréquation. J'ai signalé hier que les recettes provenant des ressources que touchent les provinces varient entre 18 cents et $112 par habitant. La formule de 1956 ne tenait aucun compte de cette disparité. Nous avons l'intention d'introduire cet élément et d'appliquer le principe de la péréquation à cet égard dans une mesure d'au moins 50 p. 100 des revenus provenant de cette source.

On a aussi parlé des extrapolations futures. A la page 8212 du compte rendu se trouve un tableau, le tableau 3, où nous nous sommes efforcés de faire profiter la Chambre de nos meilleurs calculs pour l'année financière 1962-1963. Les députés de Bonavista-Twillingate et de Laurier ont tous deux demandé un tableau qui indiquerait les extrapolations après cette date. Tout calcul au delà de cette date serait nécessairement hypothétique. Trop de facteurs entrent en jeu.

M. Benidickson: Celui-ci est hypothétique aussi, comme l'indique l'en-tête du tableau.

L'hon. M. Fleming: En effet, mais il s'agit de l'année prochaine, qui est toute proche. Nous avons pris bien soin d'indiquer que le calcul est hypothétique. C'est le mieux que nous puissions faire aujourd'hui dans le calcul pour une année financière qui commencera dans quelque sept mois. Aller plus loin, demander au gouvernement de consigner au compte rendu des prévisions pour au delà de cette date, c'est trop demander. Toutes sortes de choses peuvent intervenir. Il y a le taux de rendement des différents impôts, l'élément de croissance du produit national brut, le nombre de personnes riches qui mourront en laissant un héritage, et autres choses semblables. Le calcul pour la prochaine année financière est le plus loin, il me semble, qu'on puisse demander au gouvernement d'aller dans les prévisions qu'il donne à la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, on nous refuse cette information.

L'hon. M. Fleming: Non. L'honorable député peut faire les calculs lui-même s'il le désire. Au ministère, nous avons fait toutes sortes de tableaux, selon les besoins. Il existe une foule de permutations et de combinaisons selon l'importance qu'on accorde ici ou là aux facteurs de croissance. A la conférence plénière fédérale-provinciale, nous n'avons présenté aucune extrapolation postérieure à 1962-1963. Le tableau que j'ai fait insérer dans le hansard est celui que nous avions présenté à la conférence. Nous n'avons fourni à la conférence plénière aucune autre extrapolation que celle-là. Chaque province fait ses propres calculs pour l'avenir d'après l'importance qu'elle accorde à ces différents facteurs. Je crois avoir établi clairement mon attitude à ce sujet et, à mon sens, c'est une bonne attitude à prendre.

L'honorable représentant de Laurier est revenu sur la question de la constitution et a contesté la thèse exposée hier par le premier ministre. Une amélioration importante de cette mesure législative sur celle de 1956 qui nous régit dans ce domaine depuis cinq ans, c'est que désormais chaque gouvernement provincial assumera ses propres responsabilités constitutionnelles et déterminera lui-même les impôts à lever dans la province.

L'hon. M. Chevrier: Les provinces pouvaient le faire avant.

L'hon. M. Fleming: Mais les pressions étaient telles qu'une province a choisi cette solution pour trois sources d'imposition et une autre province pour une source. Voilà pourquoi nous pensons que le système de location des domaines fiscaux, facultatif ou non, était un système qui plaçait le gouvernement fédéral dans une situation anticonstitutionnelle où il était partagé entre les besoins des provinces par rapport aux revenus, d'une part, et ses propres charges constitutionnelles l'obligeant à fixer les revenus à percevoir, d'autre part. La nouvelle mesure législative restaure la responsabilité aux parties qui doivent la détenir en vertu de la constitution. Chaque Assemblée législative prendra vis-à-vis de l'électorat et des contribuables de la province la responsabilité de fixer les revenus à percevoir pour satisfaire ce qu'on considère comme les besoins financiers de la province.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre me permettrait-il une question maintenant même?

L'hon. M. Fleming: J'espérais finir à une heure mais je ne pourrai le faire si j'accepte qu'on me pose des questions.

L'hon. M. Pickersgill: J'estime que c'est pertinent. J'aimerais demander au ministre s'il y a un gouvernement provincial qui a demandé au gouvernement fédéral de résilier l'accord sur la location des domaines fiscaux.

L'hon. M. Fleming: Plusieurs provinces se sont dites disposées à accepter le nouveau régime.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas du tout ce que je demande.

L'hon. M. Fleming: C'est en plein ça, monsieur le président.

L'hon. M. Pickersgill: Pas le moins du monde.

L'hon. M. Fleming: Elles n'ont fait aucune objection au nouveau régime. Elles sont bien disposées à accepter les responsabilités que comporte le nouveau système, mais ont exprimé l'espoir que le gouvernement fédéral percevra leurs impôts parce qu'elles n'ont pas l'appareil de perception...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre voudrait-il répondre à ma question? Je la répète. Est-ce que le premier ministre de l'une des huit provinces qui ont maintenant des accords de locations de domaines fiscaux a demandé au gouvernement fédéral d'annuler cet accord?

L'hon. M. Fleming: Je ne me souviens pas d'avoir reçu une demande semblable de la part...

L'hon. M. Pickersgill: De fait, la plupart d'entre eux vous ont demandé de conserver cet accord.

L'hon. M. Fleming: ...d'aucun d'entre eux, mais plusieurs ont demandé qu'il demeure en vigueur. C'est un fait avéré. Ils voulaient que

le gouvernement fédéral assume la responsabilité de lever et de recueillir ces impôts, puis d'en partager le produit avec les provinces, pour des raisons très évidentes. Certains étaient devenus habitués à un régime selon lequel ils n'avaient pas assumé la responsabilité, envers leurs électeurs et les contribuables provinciaux, de lever et de recueillir les impôts. Sous ce régime, constatant que ce qu'ils recevaient était insuffisant, qu'ont-ils fait? Ils sont venus à Ottawa réclamer plus d'argent, prêts à blâmer le gouvernement fédéral s'ils n'en obtenaient pas davantage. Ce n'est pas une attitude constitutionnelle.

L'hon. M. Pickersgill: Cela n'a rien à voir à la constitution.

L'hon. M. Fleming: Le nouveau programme va revenir aux exigences de la constitution et attribuer les responsabilités selon la constitution même, c'est-à-dire au gouvernement fédéral, dans le cas des impôts fédéraux, et aux assemblées législatives, dans le cas des impôts provinciaux.

L'hon. M. Pickersgill: Allons donc!

L'hon. M. Fleming: On a également soutenu que nos propositions allaient nous replonger dans la jungle fiscale, mais comme il est une heure, je réserve mes commentaires là-dessus pour la reprise.

L'hon. M. Martin: Le ministre est en pleine jungle.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Fleming: Ce matin, le député de Laurier a parlé du «maquis de l'impôt».

L'hon. M. Chevrier: Les premiers ministres des provinces aussi.

L'hon. M. Fleming: A la vérité, le député est allé encore plus loin. Il a déclaré que la question avait été qualifiée de cette façon par bien des personnes à la conférence.

L'hon. M. Chevrier: Par bien des premiers ministres.

L'hon. M. Fleming: Il a bien dit «par bien des personnes». J'en ai pris note à ce moment-là. Il n'en est rien. Un ou deux premiers ministres l'ont dit et non pas bien des personnes. C'est une question à laquelle le premier ministre de la Saskatchewan a témoigné un vif intérêt. Quoi qu'on puisse dire de la façon de percevoir les impôts au Canada dans les années 30, quels qu'aient pu être alors les écarts entre les taux d'imposition appliqués par diverses provinces en matière d'impôt sur le revenu des particuliers, on se trompe du tout au tout en parlant d'un retour au maquis de l'impôt et en associant cette sinistre expression à une mesure de ce genre.

Le présent bill renferme deux dispositions importantes. Il offre d'abord aux provinces les moyens de perception dont dispose le gouvernement fédéral. La seule condition, c'est que la définition du revenu soit la même dans les lois provinciales que dans la loi fédérale. Il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral rende ce service, étant donné surtout qu'il est gratuit, si les provinces adoptaient des définitions diverses en ce qui a trait au revenu. Il s'agit là d'une condition *sine qua non,* mais dès qu'elles y auront satisfait, les provinces seront libres d'imposer aux taux qu'il leur plaira en matière d'impôt sur le revenu des particuliers et d'impôt sur le revnu des sociétés et le gouvernement fédéral percevra leurs impôts pour elles, sans aucun frais.

C'est tout une tâche pour le gouvernement fédéral que d'assumer le coût de la perception. Ce service que le gouvernement fédéral offre aux provinces coûtera des millions. Il n'est pas nécessaire que le taux d'imposition provinciale soit proportionné à la mesure dans laquelle le gouvernement fédéral se retire des champs d'imposition. Cela n'est aucunement nécessaire. Pourvu que la définition du revenu adoptée par la province soit la même que celle du gouvernement fédéral, ce dernier fournira les services de perception, nonobstant les taux qui seront établis par la province.

Dans les provinces où l'on décidera de profiter de ce service, les contribuables n'auront donc qu'une déclaration d'impôt à remplir. Ils n'ont aucune raison de craindre qu'on exige d'eux deux déclarations. Dans ces cas, ils n'auront qu'une déclaration à remplir et nous faisons tout ce que nous pouvons pour simplifier cette déclaration ainsi que la répartition de l'impôt entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Désireux de centraliser le pouvoir à Ottawa, des socialistes ont déjà préconisé avec une certaine ardeur qu'il n'y ait qu'un seul impôt, celui du gouvernement fédéral, dans ce domaine. Je me réjouis de l'occasion que nous donne le bill d'élever un solide rempart contre ce genre de tentative de centralisation. C'est pourquoi, monsieur le président, il est bien évident, à mon sens, qu'on ne saurait trouver de justification à ces tentatives d'effrayer la population par la menace d'une jungle fiscale.

L'autre argument déjà invoqué, par les socialistes surtout, prétend que le gouvernement fédéral est plus à même d'exercer une direction fiscale sur l'économie s'il dispose du droit exclusif d'imposer des taxes et qu'il peut ainsi ou les réduire ou les augmenter selon les

conditions de l'heure. Cet argument pouvait avoir quelque validité jadis, mettons il y a 20 ans, mais il n'a plus autant de valeur aujourd'hui, quand on considère le niveau atteint par l'impôt, tant pour le revenu personnel que pour celui des sociétés. C'était bon quand l'impôt des sociétés n'était qu'une fraction de ce qu'il est maintenant et que l'impôt personnel était à l'avenant.

Quoi qu'il en soit, monsieur le président, il est à noter que c'est du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers que le gouvernement se retirera graduellement. Aux termes de la proposition, le pourcentage laissé aux provinces dans le domaine de l'impôt des compagnies est le même que celui qui s'applique depuis cinq ans.

Enfin, monsieur le président, le député de Laurier m'a posé certaines questions à propos de ce que le Québec et l'Ontario recevraient tant la première année que par la suite. Pour ce qui est des années subséquentes à la première année, cela dépend entièrement des circonstances. Cela dépend du rendement de l'impôt qui, lui, dépend du revenu des particuliers et des sociétés pour ces années-là. Cela dépendra du taux de croissance de l'économie et du chiffre du produit national brut. On ne pourrait donc donner qu'une estimation, et plus l'année est éloignée plus il est difficile de préparer des prévisions sûres. Dans le tableau nº 3, page 8212, nous avons cependant donné des prévisions aussi justes que possible des revenus fiscaux des provinces pour l'année financière 1962-1963. Si le député veut bien examiner ce tableau, il y trouvera les réponses à ses questions.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances n'est-il pas en mesure de nous donner le montant précis que la province de Québec recevra en vertu de cette formule la première année, puis les quatre années subséquentes?

L'hon. M. Fleming: J'ai déjà donné les chiffres de l'année prochaine. On les trouve à la page 8213. J'ai d'ailleurs parlé longuement du sujet hier. On verra dans le hansard d'hier que j'ai expliqué les chiffres concernant la province de Québec.

L'hon. M. Chevrier: Je me souviens de ce que le ministre a dit, et il l'a répété aujourd'hui en répondant à mon collègue, le député de Bonavista-Twillingate. Mais voici ce que je veux faire remarquer au ministre. Le tableau 3 de la page 8213 du hansard du 11 juillet 1961 donne une idée hypothétique de ce que seront les revenus provinciaux de 1962-1963 en vertu de la nouvelle formule. Si le ministre peut dresser cette évaluation pour la première année d'application de la nouvelle formule, pourquoi ne peut-il pas le faire pour toute la période, jusqu'en 1966?

L'hon. M. Fleming: J'ai déjà dit que plus on s'éloigne de l'année en question, plus l'estimation en est difficile. Nous nous sommes hasardés très prudemment à dresser l'estimation pour 1962-1963. Il faut la prendre sous toutes réserves. Nous avons fait de notre mieux pour calculer les chiffres possibles en fonction des recettes fiscales qu'on peut attendre l'an prochain. Mais si on va plus loin et qu'on s'éloigne de plus en plus du présent, toute prévision de ce genre a de moins en moins de valeur à mesure qu'on l'extrapole de plus en plus loin dans l'avenir. Je ne veux pas qu'on m'accuse plus tard d'avoir trompé la Chambre, si les chiffres réels sont plus ou moins élevés que ceux d'une estimation que nous voudrions établir maintenant. Le tableau nº 3 à la page 8213 est la meilleure estimation que nous ayons pu faire pour l'année financière 1962-1963, et je le répète, elle est soumise aux limites imposées par la situation.

L'hon. M. Chevrier: Je connais bien le tableau nº 3. Je l'ai examiné à plusieurs reprises et je n'y vois pas du tout les renseignements que je cherche. Je reviens au préambule de ma question de ce matin. Ai-je raison de supposer que le nouveau système accordera à la province de Québec 2½ millions de plus en cinq ans? Le ministre peut-il répondre à cela?

L'hon. M. Fleming: Si j'étais prophète, si j'avais une boule de cristal qui me permettrait de prévoir l'avenir, je serais heureux de répondre à la question, mais je suis sûr qu'on ne peut s'attendre que je dise ce que sera le produit national brut ou le rendement de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés, ou celui des droits successoraux dans la province sur le rendement de l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès au cours de ces années à venir. Je me suis montré tout à fait raisonnable à ce sujet, il me semble. Nous avons donné les prévisions les plus justes possibles pour la prochaine année financière, qui commencera dans six mois d'ici. C'est une tout autre chose que d'être appelé à prévoir ce qu'il en sera dans un avenir plus lointain. Je ne me prétends pas prophète. A mon avis, nous sommes allés aussi loin qu'on peut raisonnablement s'attendre que nous allions dans nos prévisions.

L'hon. M. Chevrier: Je suppose qu'il faudra nous contenter de cette réponse. J'aurais cru, toutefois, que si le ministre était capable de présenter une extrapolation pour une année, il aurait pu également le faire pour les quatre autres années. Je reviens au préambule de ma question à propos de l'Ontario.

N'est-il pas exact qu'aux termes de ce nouvel arrangement, l'Ontario recevra, la première année, 18 millions de dollars de plus qu'aux termes de l'arrangement précédent?

L'hon. M. Fleming: Ce tableau indique que, selon les meilleurs calculs que nous avons pu établir, jusqu'ici, l'Ontario recevra $314,480,000 au cours de l'année financière 1962-1963, en vertu de la nouvelle loi, alors qu'en vertu de la loi actuelle cette province ne toucherait que $296,170,000, c'est-à-dire si l'arrangement actuel continuait de s'appliquer au cours de l'année financière 1962-1963. Il faudrait se rappeler qu'il s'agit là du montant que touchera le gouvernement provincial, s'il occupe le champ fiscal abandonné par le gouvernement fédéral, ou à l'égard duquel ce dernier accordera un abattement.

L'hon. M. Chevrier: Si ce tableau englobait toute la période que vise le nouvel accord, est-il exact que l'Ontario recevrait, au cours de ces cinq ans, 180 millions de dollars, alors que le Québec n'en recevrait que 2½ millions?

L'hon. M. Fleming: Je ne saurais l'affirmer. Nul ne saurait répondre à cette question. C'est une pure hypothèshe. L'honorable député bâtit des hypothèses à partir de ces chiffres et me demande de lui dire si elles sont vraies ou fausses. J'ai déjà dit que je ne prétends pas être doué pour les prophéties, et la réponse à toute question spéculative de ce genre dépendra complètement des circonstances. Cela dépendra de l'ampleur du revenu des particuliers et des sociétés; cela dépendra aussi d'autres facteurs ayant trait à la croissance et aux recettes. Je ne saurais donc aller plus loin, et je ne rendrais pas service au comité en essayant de faire des conjectures.

L'hon. M. Chevrier: Comme dans *Oklahoma.*

L'hon. M. Fleming: Quel air?

L'hon. M. Chevrier: «Je ne saurais aller plus loin.»

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre nous demande d'approuver un bill qui porte sur une période de cinq ans, non d'un an. S'il nous demandait de décréter des dispositions pour les douze prochains mois seulement, la réponse qu'il nous donne serait tout à fait plausible. Mais il nous demande de substituer à la loi actuelle qui, du point de vue de la péréquation, nous paraît meilleure que ce que propose le ministre, une mesure qui ne soutiendra pas la comparaison avec l'ancienne loi. Le ministre ne veut pas nous dire comment les deux mesures se comparent par rapport à la période de cinq ans, selon les données les plus exactes.

[L'hon. M. Chevrier.]

Au lieu de cela, il se dérobe derrière un écran de fumée en disant qu'il n'est pas en mesure d'estimer ce que seront le produit national brut et divers autres facteurs. Nous savons qu'il ne peut pas se prononcer avec certitude sur ces points; néanmoins, il pourrait employer les mêmes chiffres pour les deux extrapolations, de sorte qu'elles seraient toutes deux exactes ou inexactes dans la même mesure et que l'écart, s'il y en avait un, serait le même. C'est tout ce que nous désirons. Le ministre nous a donné des chiffres dans un cas seulement. Comme le ministre le sait bien, je n'ignore pas que le calcul a été fait pour toute la période de cinq ans, car le ministre n'aurait pas commis l'imprudence de présenter un bill sans disposer de prévisions visant les cinq années. Il semble toutefois considérer ce document comme un secret stratégique qu'il ne faut pas révéler aux représentants du peuple à qui on demande de voter la somme en cause; voilà son attitude.

J'affirmerai au ministre que si la province de Québec—et la même chose s'applique également au Manitoba et à la Saskatchewan—doit tirer quelque avantage de la nouvelle formule, il faudra qu'un jour les choses tournent ainsi. Ce ne sera pas la première année. En effet, la première année, la situation du Québec serait pire, sous le régime de la nouvelle formule, et c'est pourquoi on lui permet de conserver l'ancienne formule. La raison de la réticence du ministre est-elle, en réalité, que la province de Québec ne tirera jamais aucun avantage supplémentaire et qu'elle restera donc pendant toute la période de cinq années sous le régime de l'ancienne formule? Est-ce la raison pour laquelle on garde le secret? Voilà la question que je pose au ministre.

L'hon. M. Fleming: Le député, s'il en sait aussi long qu'il prétend, doit connaître la réponse à cette question. Il s'agit de croissance. Si la croissance est suffisante, le Québec récoltera les bénéfices du rendement accru qui en résultera. Le député, monsieur le président, n'a pas le droit d'attribuer ma prise de position à des motifs obscurs.

L'hon. M. Pickersgill: Alors, qu'on nous donne ce renseignement.

L'hon. M. Fleming: Il ne s'agit pas de renseignement. Les honorables vis-à-vis me demandent de faire de grandes conjectures à l'égard de l'avenir. J'ai déjà dit que je ne rendrais pas service au comité en faisant semblables conjectures. Naturellement, nous avons fait des prévisions. Nous en avons fait de toutes sortes, d'après les facteurs dont il

faut tenir compte à l'égard de toute année particulière. C'est sous cette forme que nous avons présenté, à la conférence provinciale, des prévisions relatives à l'année 1962-1963.

L'hon. M. Pickersgill: On les avait demandées, cependant.

L'hon. M. Fleming: Le tableau 3 a été donné à la conférence. Oui, même si les délibérations sont secrètes, l'honorable député sait qu'une demande a été faite à cet égard.

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien! je sais que les premiers ministres sont des hommes intelligents et que, naturellement, ils l'ont demandé.

L'hon. M. Fleming: Ce ne sont pas les premiers ministres; c'est un premier ministre seulement qui a demandé ce renseignement et, de toute évidence, l'honorable député a eu des entretiens avec le seul premier ministre qui a demandé cette prévision. Je réponds à l'honorable député de la même façon que j'ai répondu au premier ministre qui a fait cette demande, savoir qu'il faudrait pour cela passer au domaine des conjectures. La réponse dépend de facteurs hypothétiques, et je ne pense pas, monsieur le président, qu'il soit utile de chercher à faire semblables conjectures. Les premiers ministres des provinces font leurs propres calculs. Ils étaient en mesure d'évaluer ce qu'ils pensaient être les avantages ou les désavantages de la proposition et ils ont tiré leurs propres conclusions, et ont fondé leurs raisonnements sur ces conclusions.

L'honorable député a déjà assez de renseignements, je pense, et peut tirer suffisamment de conclusions pour lui permettre de prendre position à l'égard de cette question. N'est-il pas curieux qu'il demande des renseignements maintenant, alors qu'hier il a dénoncé le bill et a annoncé son intention de voter contre le bill? Il dit maintenant qu'il lui faut de plus amples renseignements et, probablement, quels que soient les renseignements, son attitude à l'égard du bill ne changera pas. Je ne nie à personne le droit de demander des renseignements. Je sais que lorsque je siégais dans l'opposition, je ne cessais jamais de chercher à obtenir des renseignements qui étaient disponibles et nécessaires pour comprendre convenablement les dispositions de tout bill, peu importe que j'aie été en faveur du bill ou non. Je ne refuse à aucun député le droit de demander tout renseignement qu'il est possible d'obtenir.

Demander des renseignements, monsieur le président, c'est très bien, inviter un ministre à faire des conjectures, c'est autre chose. Je dois dire qu'il me répugne de faire des conjectures ou de tenir des raisonnements hypothétiques.

L'hon. M. Pickersgill: Évidemment, en 1955-1956, lorsque le nouveau plan de péréquation des impôts a été proposé, ces calculs ont été faits pour toute la période et l'on a fait une comparaison entre le nouveau programme et l'ancien, afin que les premiers ministres ait en main les meilleurs renseignements possibles. Le ministre a osé dire, il y a quelques années, que M. C. D. Howe était arrogant. A en juger par l'attitude que le ministre a affichée cet après-midi au comité, j'affirme qu'on n'a jamais vu pareille arrogance. Il a dit que nous avions poussé l'arrogance jusqu'à dire aux premiers ministres qu'ils n'avaient pas le droit d'avoir ces renseignements. Nous savons que le gouvernement actuel a fait cette réponse aux premiers ministres. Nous savons qu'il leur a dit: c'est à prendre ou à laisser, mais vous ne savez pas ce que vous prenez. Vous n'avez pas le droit de le savoir.

Toutefois, c'est nous qui sommes le Parlement, et le ministre est le serviteur de la Chambre ou du moins il est censé l'être. Mais c'est ce qu'il y a de plus difficile à lui entrer dans la tête. Le comité a le droit de connaître, surtout quand il s'agit de questions de finance, les meilleures estimations sur lesquelles on se fonde pour nous demander de voter des crédits. C'est ce qu'on nous demande de faire aujourd'hui, et nous avons le droit de savoir à qui ira cet argent et dans quelles proportions.

Il est évident qu'il n'y aura, en 1962-1963, aucun changement dans le cas du Manitoba, du Québec et de la Saskatchewan. Si, comme le premier ministre l'a prétendu hier, la nouvelle offre est plus généreuse que l'ancienne pour toutes les provinces—ce que je ne crois pas, d'ailleurs—il doit y avoir un moment, d'ici la fin de la période de cinq ans, où le Québec recevra davantage, en vertu de la nouvelle formule, qu'elle n'aurait reçu en vertu de la formule actuelle. Il n'est certes pas déraisonnable de demander au gouvernement quand, à son avis, cela se réalisera et combien le Québec retirera de plus.

Le ministre dit qu'on a fait des calculs. La chose est certaine. Les députés ne devraient certes pas être obligés de retenir les services de mathématiciens pour leur faire faire ces calculs, et le ministre est le premier à la savoir. Le gouvernement, une fois qu'il a pris sa décision, devrait mettre ces données à la disposition des deux côtés de la Chambre sans exception. Nous ne demandons pas au gouvernement de nous transmettre certains des renseignements dont il s'est servi pour faire le calcul de divers projets qu'il a abandonnés. Nous demandons tout bonnement au ministre de développer le tableau nº 3, qui figure à la page 8212 du compte rendu, pour toute la période de cinq ans, et de reprendre

les perspectives qui y figurent pour les appliquer à toute la période. Nous savons que ces calculs ne seront qu'hypothétiques, mais ils nous fourniront les meilleurs renseignements possibles, renseignements dont le gouvernement s'est servi pour prendre une décision.

Peut-être le député de Laurier a-t-il raison. Comme il l'a signalé, c'est sans doute vrai que le Québec y gagnera un peu, en vertu de la nouvelle entente, pendant la dernière année. Pour ce qui est du Manitoba, je ne suis pas certain que cette province en tire jamais quoi que ce soit, et je crois que c'est à peu près certain que la Saskatchewan n'en tirera rien. Nous n'arrivons pas facilement à imaginer des circonstances où la Saskatchewan tirerait autant d'avantages de la nouvelle formule, durant les cinq prochaines années, qu'elle en tire sous le régime actuel. Ainsi donc, la Saskatchewan sera paralysée, semble-t-il, par la formule actuelle même si d'autres provinces voient leur situation s'améliorer. Voilà le nouveau concept de la péréquation.

Le ministre a laissé entendre que, de l'avis des premiers ministres, ce programme-ci est meilleur. Je devrais lire, je pense, ce que le premier ministre du Manitoba en a dit, et je tiens à consigner au compte rendu les extraits suivants de la lettre que le premier ministre provincial écrivait, le 23 août dernier, au premier ministre. Cette lettre figure déjà en appendice au hansard du 22 septembre 1961. Je ne lirai pas toute la lettre, mais les passages qui ont trait à la péréquation; voici ce qu'a dit M. Roblin:

> Il faut avouer que certains aspects de l'annonce que vous avez faite représentent une amélioration certaine par rapport aux accords de 1957 conclus entre le gouvernement fédéral et les provinces; on estime certes que le Manitoba en recevra vraisemblablement certains avantages financiers...

J'insiste sur ces mots «certains avantages financiers». La lettre continue:

> ...pendant la période de validité des nouveaux accords, même si l'on tient compte des modifications apportées en 1958. Cependant, je dois vous rappeler à nouveau qu'en vertu des propositions nouvelles, le Manitoba ne recevra pas la proportion des domaines fiscaux partagés à l'égard de laquelle il a présenté des revendications appuyées sur des arguments logiques et convaincants.

Ce sont les arguments que le premier ministre a dits, hier, n'être pas logiques. La lettre continue:

> En outre, je dois faire mention en particulier de la partie de la formule de péréquation fondée sur la moyenne des revenus canadiens. Le Manitoba soutient...

Je pense qu'ici le premier ministre se fait le porte-parole de tous les Manitobains, indépendamment de leur allégeance politique, car c'est la pensée libérale et non la pensée tory que nous avons ici.

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Fleming: Non, ce n'est pas la pensée libérale.

L'hon. M. Pickersgill: La lettre continue:

> Le Manitoba soutient qu'il y a lieu d'accroître le montant de la péréquation afin que le revenu soit égal à celui de la province du Canada ayant le revenu le plus élevé.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas ce que pensent les libéraux.

L'hon. M. Pickersgill: C'est ce que pensent les libéraux.

L'hon. M. Fleming: Depuis quand?

L'hon. M. Pickersgill: C'est la pensée libérale depuis le congrès de 1958. Ce n'est pas l'attitude adoptée par le gouvernement St-Laurent, en 1956, et ce n'est pas ce qu'a promis le premier ministre actuel en 1960; mais c'est bien la pensée du parti libéral qui a changé ses vues à l'égard de certaines questions tout comme les honorables vis-à-vis ont changé les leurs. Mais nous croyons avoir changé pour le mieux, tandis que les honorables vis-à-vis accusent un recul sensible dans ce bill. Je me contente de signaler que M. Roblin a fait sienne toute la pensée libérale, parce qu'il n'osait pas adopter une autre attitude au Manitoba. Il déclare:

> Le Manitoba soutient qu'il y a lieu d'accroître le montant de la péréquation afin que le revenu soit égal à celui de la province du Canada ayant le revenu le plus élevé et nous continuerons nos efforts en vue de donner suite à cette proposition.

J'espère que M. Roblin appuiera le parti qui, en cette enceinte, tend vers cet objectif, et non celui qui vise à le détruire. Sa lettre continue:

> Nous la considérons comme étant plus conforme aux principes essentiels...

Il ne dit pas «formules»; il dit «principes»; j'espère que le ministre en prend note. Il continue:

> ...sur lesquels ces accords ont été fondés. Cependant, vu les circonstances présentes...

Je crois que cela nous donne une assez bonne idée de la nouvelle harmonie et du nouvel esprit de bonne volonté, de collaboration et d'accord qu'il dit exister. Les députés se souviendront qu'en 1957, il n'était pas question d'exercer la coercition contre les provinces, il n'était pas question de leur imposer quoi que ce soit; elles allaient accepter de bon gré. La lettre de M. Roblin continue:

> Cependant, vu les circonstances présentes, nous n'avons pas le choix et nous devons prendre les mesures nécessaires pour donner suite à la solution la plus avantageuse qui nous est offerte aux termes du bill C-122...

Autrement dit: «C'est à prendre ou à laisser.» Il y a une autre chose que j'aimerais signaler, monsieur le président.

Une voix: Vous n'avez abouti à rien jusqu'ici.

L'hon. M. Pickersgill: On a bien parlé de la proposition du premier ministre de Terre-Neuve, et le ministre vient de dire qu'un seul des premiers ministres avait parlé de la confusion fiscale. J'ai en main une coupure du quotidien *News* de Saint-Jean, en date du 14 septembre dernier. L'article a pour titre: «Aucun changement dans les revenus des impôts provinciaux»; on peut y lire:

Cornerbrook. Le premier ministre Smallwood dit que rien ne sera changé dans l'échelle ou le mode d'imposition sur le revenu des particuliers et des sociétés, lorsque l'imposition deviendra une responsabilité provinciale, le 1er janvier prochain.

Ottawa continuera de percevoir les impôts appliqués par la province, a dit le premier ministre, mardi soir, au cours d'une entrevue.

Le premier ministre Smallwood a dit que la décision que le gouvernement fédéral a prise d'abolir les accords relatifs à la location des domaines fiscaux «nous ramène à la confusion dans l'imposition».

Il a dit préférer le régime actuel de location des domaines fiscaux, en vertu duquel Ottawa impose et perçoit les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés et, aux termes d'une formule agréée, en partage les recettes avec les provinces.

J'estime que presque tous les autres premiers ministres dont les provinces sont parties à des accords de location des domaines fiscaux partagent les vues du premier ministre Smallwood. Le premier ministre et le ministre ont parlé de la restauration des droits constitutionnels. Il n'y avait pas de droits constitutionnels à restaurer; ces droits étaient là. Le gouvernement ne fait que mettre fin ainsi à une collaboration fructueuse entre l'État et les provinces, il y met fin par une décision unilatérale.

L'hon. M. Martin: Bravo!

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement termine l'arrangement de façon unilatérale en imposant à plusieurs des provinces un régime qu'elles ne veulent pas. Voilà ce que signifie en réalité cette restauration des droits constitutionnels.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, nous nous embarquons maintenant dans une répétition de ce que l'on a déjà affirmé à maintes reprises. Évidemment, je n'ai pas réussi à faire changer d'avis au député. Lui non plus, je dois le dire, n'a pas fait, malgré ses arguments réitérés, beaucoup d'impression sur moi. A mon avis, la meilleure réponse que je puisse donner à certains des envols, dans le domaine de la fantaisie, que renfermait sa dernière interruption, serait de donner lecture du communiqué suivant de la *Presse canadienne*. Je tairai un nom pendant cette lecture, pour le révéler quand j'aurai fini de citer le passage.

L'hon. M. Martin: Ne soyez donc pas si dramatique!

L'hon. M. Fleming: Voici ce que dit l'article:

L'offre de partage des impôts qu'a fait le gouvernement fédéral aux provinces est aujourd'hui à prendre ou à laisser.

Les premiers ministres ont reçu, lors de la conférence fédérale-provinciale d'un jour qui a eu lieu vendredi dernier, ce renseignement comme un coup de massue, après avoir passé une grande partie de la journée à exposer dans leurs grandes lignes divers changements favorables aux provinces de l'offre fédérale. Le ministre des Finances...

Je laisse ici un blanc:

...a déclaré tout simplement que le projet du gouvernement central allait «aussi loin qu'on puisse aller à l'heure actuelle» du point de vue financier.

La déclaration, qu'il a donnée lors d'une réunion à huis clos, et qui n'a été rendue publique que plus tard, signifie que les premiers ministres s'en vont les mains vides d'une conférence où plusieurs avaient espéré obtenir du gouvernement central une meilleure répartition des domaines fiscaux.

La date de ce communiqué de la *Presse canadienne* est le 10 mars 1956.

L'hon. M. Pickersgill: Et le nom est celui de M. Harris.

L'hon. M. Fleming: Le ministre des Finances en cause était M. Harris.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, il y a un instant, le ministre a affirmé, en répondant à la question par laquelle je cherchais à obtenir de lui un exemple hypothétique des prévisions figurant au tableau 3 pour la période de 1962-1963 jusqu'à la fin de l'exercice en 1966, qu'il était bien difficile de le faire pour beaucoup de raisons dont l'une était le facteur de croissance, au sujet duquel il était impossible de faire des prédictions ou des pronostics. Le ministre a dit qu'il était impossible de prédire quel serait le facteur de croissance dans la province de Québec et, d'ailleurs, dans d'autres provinces aussi.

Je voudrais appeler l'attention du ministre sur le fait suivant. S'il y a une croissance quelconque, elle s'appliquera aux deux formules, à l'actuelle et à la nouvelle. C'est pourquoi la croissance ne pourra certainement pas empêcher, quel que soit l'effort d'imagination fourni, de comparer les deux. Je présente cet argument, parce que j'estime que celui du ministre n'était pas valable, étant donné ce que je viens de dire.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Définitions.*

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, il y a bon nombre de questions à poser à propos de l'article 2. Il y a quelques minutes, le ministre a dit une chose dont je tiens à être absolument sûr. J'ai soulevé la question à propos de l'article des définitions, parce que, pour être franc, je n'ai pas eu le temps d'en prendre encore une fois connaissance depuis que nous avons commencé nos travaux

aujourd'hui. Je voudrais donc que le ministre nous dise si j'ai eu raison de supposer que les gouvernements des provinces peuvent imposer n'importe quel taux de contribution aux sociétés comme aux particuliers, tant que le reste du projet suit exactement le programme fédéral.

L'hon. M. Fleming: Tout dépend de ce que l'honorable député entend par le mot «programme». J'ai déjà dit cet après-midi qu'une province peut établir son propre taux. Il appartient entièrement à l'autorité provinciale de décider du taux d'imposition qu'elle devra établir tant à l'égard du revenu des particuliers que des sociétés. Mais la définition de revenu doit être la même que celle de la loi fédérale si l'on veut que le gouvernement fédéral perçoive ces impôts au nom des provinces.

L'hon. M. Pickersgill: Les dégrèvements doivent-ils être les mêmes?

L'hon. M. Fleming: Oui. Il faut arriver au même revenu imposable. Il faut donc que les définitions soient identiques, y compris ce qui a trait aux dégrèvements.

L'hon. M. Pickersgill: Voici ce que je veux savoir. Pour qu'une province profite de cette offre, sa loi doit être identique à celle du gouvernement fédéral, sauf pour ce qui est des taux?

L'hon. M. Fleming: C'est à peu près correct.

M. Benidickson: Quelle liberté y a-t-il là-dedans.

L'hon. M. Fleming: La province n'est pas obligée de demander au gouvernement fédéral de percevoir les impôts en son nom. Les provinces ont présentement le pouvoir de décider de percevoir leurs propres impôts, et une province nous a dit qu'elle avait l'intention de le faire. Les provinces ont aussi le pouvoir de varier les taux, les dégrèvements, de modifier la définition du revenu ou quoi que ce soit d'autre dans ce domaine. Nous disons seulement que s'ils veulent que le gouvernement fédéral perçoive les impôts, nous ne pouvons le faire que si l'assiette de l'impôt est la même.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne m'oppose pas du tout à cela. Je pense que le ministre a raison. Il ne serait pas possible de percevoir les impôts s'il existait deux régimes différents et ce ne serait d'ailleurs pas à l'avantage des contribuables car ils auraient à faire des calculs séparés.

Je désire poursuivre plus à fond la question de l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Il a toujours été vrai, naturellement, que toute province avait le droit de prélever tout impôt qu'elle désirait. Ce droit n'a jamais cessé d'exister depuis la Confédération. Je conviens qu'il y avait un désavantage pour les provinces qui le faisaient entre 1947 et 1957, mais depuis 1957 rien ne les empêchait, le ministre le sait bien, et la province de Québec, qui perçoit ses propres impôts à sa propre façon, a obtenu la péréquation d'après le même principe que toute autre province. Il n'y a donc rien de nouveau là-dedans pour ce qui est de la liberté. Il est vrai cependant qu'aux termes de la loi actuelle, un gouvernement provincial a la liberté, s'il le désire, de conclure un accord de location des domaines d'imposition. C'est une liberté qu'on leur enlève maintenant. Rien n'a été ajouté; on leur a enlevé quelque chose. C'est tout.

L'hon. M. Fleming: Nous sommes revenus là-dessus maintes et maintes fois. L'honorable député fait de ces déclarations catégoriques qui ne sont pas conformes à une juste interprétation de la mesure. Qu'il continue à répéter ces déclarations s'il le désire, mais cela ne nous les fait pas accepter pour autant.

L'hon. M. Pickersgill: Pourrais-je poser une simple question au ministre? Y a-t-il quelque chose que le gouvernement de Québec peut faire pour ce qui est de prélever l'impôt sur le revenu, maintenant, qu'il ne pouvait pas faire aux termes de la loi existante?

L'hon. M. Fleming: Pour ce qui est du prélèvement, vu que la province de Québec a décidé de ne pas louer ses domaines d'impôt, la situation ne change pas à cette exception près: jusqu'ici, la province de Québec n'avait pas l'occasion de faire percevoir ses impôts gratuitement par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui, elle peut le faire si elle le désire. Cependant, je pense que le gouvernement de cette province préfère percevoir lui-même ses impôts.

M. Benidickson: Je constate que l'alinéa c) de l'article 2 prévoit l'acceptation d'une formule qui a été mise au point par le Bureau fédéral de la statistique. Je suppose qu'on a soumis l'affaire aux provinces et qu'elles y ont consenti. Ai-je raison de le supposer? En outre, pour ce qui est de l'alinéa *f*), si nous accordons entière liberté aux provinces à cet égard, nous devrions prévoir, à l'occasion, des négociations avec d'autres pays sur des réclamations d'impôts. Dans quelle mesure a-t-on examiné la chose avec les provinces lors des conférences fédérales-provinciales?

L'hon. M. Fleming: Ces deux questions ont été portées à l'attention des représentants des provinces qui participaient à la conférence. L'honorable député m'a demandé si les provinces avaient signifié leur consentement au sujet des revenus provenant des ressources naturelles. Certaines provinces se sont

déclarées en faveur de la proposition, tandis que d'autres préfèrent que les revenus provenant des ressources naturelles ne soient pas incorporés à la formule de péréquation. Les avantages que chacune en retirerait y sont pour beaucoup dans leur décision. Certaines provinces sont en faveur, parce que l'inclusion du revenu provenant des ressources naturelles dans la formule les avantage. On ne peut pas s'attendre à ce que les provinces qui n'en retireront aucun avantage manifestent de l'enthousiasme. Quant à la proposition visant l'impôt successoral, les provinces l'ont très peu débattue.

M. Benidickson: Je constate que l'alinéa *c*) du paragraphe 1 de l'article 2 donne une définition des revenus provenant des ressources naturelles. Au sujet de la première question que j'ai soulevée, le ministre peut-il nous dire quelles provinces recevront effectivement moins parce qu'on a inclus cette disposition dans l'entente? Je pense, bien entendu, à l'Alberta, et peut-être même à la Colombie-Britannique. Quelles autres provinces recevront effectivement moins que ce qu'elles recevaient aux termes de l'ancienne entente, à cause de cette définition? Je veux savoir combien de députés représentant ces provinces voteront en faveur de la modification.

L'hon. M. Fleming: Le député n'ignore pas que l'Alberta et la Colombie-Britannique perdent quelque chose en vertu de la nouvelle formule de péréquation. La Saskatchewan s'y oppose parce que ses ressources naturelles lui rapportent des recettes considérables, et le député le sait bien.

L'hon. M. Pickersgill: Le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne s'y est-il pas opposé lui aussi?

L'hon. M. Fleming: Je crois que si, mais je ne m'en souviens plus très bien.

L'hon. M. Pickersgill: J'ai l'impression que les lettres qui ont été déposées le démontrent.

L'hon. M. Fleming: J'ai cru que le député s'informait des opinions émises lors de la conférence.

M. Benidickson: Je me demande si les députés des provinces de la Colombie-Britannique et de l'Alberta approuvent sans réticence cette disposition que renferme l'entente qui semble porter de durs contrecoups aux recettes de ces provinces, et peut-être aussi à celles du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Fleming: Le député a tort de prétendre que cette disposition porte de durs contrecoups à ces provinces: je ne pense pas que l'on puisse soutenir cette assertion si l'on tient compte des garanties qui ont été données à toutes les provinces. Les recettes que les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique retirent des ressources naturelles sont plus élevées que la moyenne nationale. Mais elles ont l'assurance qu'elles ne recevront pas moins, au cours d'une quelconque des cinq années, que ce qu'elles ont reçu pendant l'année financière 1961-1962.

Le député se trompe quant à la prise de position du Nouveau-Brunswick. Bien que cette province semble maintenant s'opposer à ce qu'on incorpore à l'entente les revenus provenant des ressources naturelles, je me rappelle très bien que l'inclusion des revenus provenant des ressources, dans la nouvelle formule, l'avantage.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 3—*Paiements aux provinces*

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, comme le ministre refuse de nous donner l'extrapolation pour toute la période de cinq ans, comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, j'aimerais qu'on me permette de déposer un tableau hypothétique comparant les recettes provinciales en vertu du nouveau programme et de l'ancien programme pour la période qui s'étend de 1962-1963 à 1966-1967. Ce tableau montre la différence entre les deux programmes pour ce qui est de la formule 16-9-50 et de la formule 20-9-50.

M. le président suppléant: Je dois faire savoir au député de Laurier qu'on ne peut déposer aucun document lorsque la Chambre est formée en comité. Mais peut-être souhaite-t-il faire imprimer le tableau au hansard à cette étape-ci de son discours.

L'hon. M. Chevrier: Cela fait parfaitement mon affaire.

M. le président suppléant: Le comité consent-il unanimement à ce que le tableau soit imprimé dans le hansard à cette étape-ci?

L'hon. M. Fleming: En toute déférence, monsieur le président, je suis d'avis que nous devrions connaître davantage la nature du tableau avant qu'on le fasse imprimer dans le hansard. Le député n'a pas indiqué les sources ni les termes de son extrapolation. L'extrapolation a suscité bien des débats cet après-midi. Un député a déclaré avec assurance—je crois que c'est le représentant de Bonavista-Twillingate, et si ce n'est lui, c'est le représentant de Laurier—qu'en 1956, M. Harris, qui occupait alors le poste de ministre des Finances, avait consigné au compte rendu une extrapolation pour chaque année de la période allant de 1957 à 1962. C'est ce qu'on a prétendu, mais j'ai eu l'impression qu'il y avait là-dedans un certain élément de fausseté. J'ai participé activement au débat qu'a

suscité la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, au cours de l'été de 1956, et je ne me rappelle pas que M. Harris ait présenté un tableau de ce genre. Je suis allé aux renseignements depuis, et on m'a fait savoir que M. Harris n'a pas versé au compte rendu pareil tableau. On m'apprend aussi qu'on l'y a invité mais qu'il a répondu qu'il pouvait présenter un tableau à l'égard d'une année seulement. Autrement dit, monsieur le président, M. Harris a suivi la pratique établie: il a alors donné à la Chambre une extrapolation pour la première des cinq années, d'après les meilleurs calculs que les fonctionnaires du ministère des Finances avaient pu établir, et nous procédons maintenant de la même façon.

Les données qui s'étendraient au delà de la première année seraient purement conjecturales et je suis d'avis qu'on ne devrait pas nous inviter à les verser au compte rendu. Certes, si le député demande que la Chambre consente à ce qu'il consigne le tableau au compte rendu sans le lire, il faudra qu'il nous en dise beaucoup plus long sur les sources de ce tableau et sur quoi il fonde ses extrapolations car ceci comporte un certain nombre d'hypothèses que nous devrions connaître. Autrement, les chiffres qu'il se propose de présenter au comité n'ont absolument aucune valeur.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je n'aurais pas demandé que ces chiffres figurent au hansard si le ministre avait fait preuve de collaboration en ce qui a trait à l'extrapolation du tableau qui se trouve à la page 8212 du compte rendu. Le ministre veut connaître les sources dont je m'inspire. Ces renseignements ont été préparés à ma demande par ceux qui assistent le chef de l'opposition et ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

L'hon. M. Balcer: Le professeur Lamontagne.

L'hon. M. Chevrier: Ces chiffres sont comparables à ceux que le ministre a déposés. Je crois donc être en droit de demander que ce tableau figure au hansard.

L'hon. M. Fleming: De toute évidence, si le député se tient personnellement responsable des calculs, il aurait le droit de verser ce tableau au compte rendu et rien ne sert de retarder le comité pour cela, mais le député devrait dire au comité, je pense, sur quelles hypothèses on s'est fondé pour dresser ce tableau. Ce qui compte, somme toute, c'est d'établir le bien-fondé de ces calculs.

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Chevrier: Les hypothèses sont toutes exposées dans ce tableau. On y indique en détail ce que chaque province reçoit en vertu de la formule 16-9-50 et de la formule 20-9-50, ainsi que les montaux globaux.

L'hon. M. Fleming: Sur quoi se fonde-t-on pour déterminer les éléments de croissance?

L'hon. M. Chevrier: Les éléments de croissanse ont été déterminés de la même façon que pour le tableau n° 3.

L'hon. M. Fleming: Cela veut-il dire que le député a calculé à raison de 5 p. 100 pour toute la période?

L'hon. M. Chevrier: En ce qui concerne le nouveau régime, la péréquation se fait d'après la moyenne nationale, ce qui donne 35 millions en subventions aux provinces de l'Atlantique et les deux garanties spéciales. L'ancien régime ou le régime actuel prévoit la péréquation suivant les deux provinces les plus riches et accorde 25 millions aux provinces de l'Atlantique.

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas du tout une réponse à ma question.

M. Bell (Carleton): Que faites-vous du facteur de croissance?

L'hon. M. Chevrier: Il est le même que celui qui figure dans le tableau n° 3.

L'hon. M. Fleming: Mais en a-t-on tenu compte tout le long des calculs de la période de cinq ans? Le laisse-t-on toujours au même niveau ou augmente-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Le ministre m'a demandé si j'assumerais la responsabilité de ce tableau et j'ai dit que je le ferais. On ne cesse de me contre-interroger sur la nature de ce tableau. Voilà qui n'est pas habituel, ni au comité ni à la Chambre.

Une voix: En effet.

L'hon. M. Chevrier: Si on voit quelque objection à son dépôt, je le lirai au complet.

L'hon. M. Churchill: Il y a certainement des objections.

L'hon. M. Chevrier: Cependant, pour ne pas retarder la Chambre et pour me rendre à la demande du ministre, je vais m'abstenir de le lire. Tout de même, on ne procède pas comme on devrait. C'est l'usage d'accepter pareille documentation, surtout si le député qui demande la permission de l'insérer au hansard en prend la responsabilité.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le député dit qu'il en prend la responsabilité.

Rien ne sert, dit-il, de prendre le temps du comité pour le lire et il ajoute qu'il faudrait le consigner au compte rendu sans le lire. Si le député accepte la responsabilité de ce tableau, il devrait être en mesure de nous expliquer sur quoi se fonde ce tableau. J'ai demandé certains renseignements. Ma question porte sur une chose bien évidente. Elle porte sur le fondement même des prévisions. Je n'ai reçu aucune réponse à ma question. Je ne m'oppose pas à ce que le député fasse insérer le tableau dans le hansard, mais je signale que nous n'avons rien appris, au sujet de ce tableau, qui nous permette d'en établir la valeur, et tant que nous n'aurons pas ces renseignements, nous ne pouvons l'accepter que comme de pures conjectures de la part de celui qui l'a préparé.

L'hon. M. Chevrier: Nonobstant ce que le ministre a dit, qu'on me permette de souligner que lorsqu'il a fait insérer ses tableaux dans le hansard, nous ne lui avons pas posé toutes ces questions.

M. Bell (Carleton): C'est bien différent.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, c'est indiqué dans les titres des tableaux.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je demande l'autorisation de déposer cette estimation hypothétique des revenus provinciaux de 1962-1963 à 1966-1967.

M. le président suppléant: Le député de Laurier a-t-il le consentement unanime du comité pour déposer ce tableau qui sera imprimé comme faisant partie de son discours?

Des voix: Non!

M. Speakman: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député a assez d'expérience pour savoir qu'il doit en indiquer la source ou en assumer les responsabilités.

M. Robichaud: Il a fait les deux. Où étiez-vous?

M. Speakman: Il a dit que la source était anonyme.

L'hon. M. Chevrier: Le député a dû s'endormir! J'ai indiqué la provenance des chiffres en disant que j'en prenais la responsabilité; c'est tout ce que je suis censé faire en vertu du Règlement.

M. le président suppléant: Le comité donne-t-il son consentement unanime?

Des voix: Non!

L'hon. M. Chevrier: Le comité refuse de donner son consentement unanime, ce qui est ni courtois ni habituel. Dans ces conditions, je propose de faire imprimer dans le hansard le contenu de ce relevé. Voici le tableau:

Tableau hypothétique des recettes provinciales pour 1962-1963 et 1966-1967, d'après le nouveau régime au regard de l'ancien, calculées selon les nouveaux taux

	16-9-50		20-9-50	
	Nouveau régime[1]	Régime actuel[2]	Nouveau[1]	Actuel[2]
Terre-Neuve	31.1	30.2	33.1	32.8
Île Prince-Édouard	8.2	7.5	8.6	8.1
Nouvelle-Écosse ..	43.4	43.2	46.5	47.4
Nouveau-Brunswick	36.2	37.3	38.8	40.8
Québec	239.5	253.8	242.1	283.3
Ontario	311.3	311.3	347.3	347.3
Manitoba	42.1	45.0	43.4	50.2
Saskatchewan	42.6	45.1	42.6	50.3
Alberta	56.0	63.6	56.0	71.0
Colombie-Britannique	72.3	79.5	81.1	88.8
Total	883.3	916.5	938.5	1,020.0

(1) Avec la péréquation fondée sur la moyenne nationale, 35 millions en subventions pour les provinces de l'Atlantique et les deux garanties spéciales.

(2) Avec la péréquation fondée sur le revenu des deux provinces les plus fortunées et 25 millions pour les provinces de l'Atlantique.

L'hon. M. Fleming: Tout ce que j'ai à dire, c'est que ces chiffres sont absolument fantaisistes. J'ai suivi la lecture du député et je dois en réfuter au moins la moitié. Il essaie d'indiquer, par un raisonnement aussi bizarre qu'on peut en trouver, que la nouvelle formule que comporte le présent bill accordera, à un moment donné, à toutes les provinces réunies moins qu'elles ne reçoivent maintenant. Monsieur le président, c'est tout à fait invraisemblable.

L'hon. M. Chevrier: Si c'est invraisemblable, pourquoi le ministre n'a-t-il pas voulu que le tableau soit versé au hansard pour y répondre en temps opportun. Autrement dit, le ministre m'a forcé à le lire, alors que s'il avait été placé en regard de l'autre tableau, il aurait été possible de comparer les deux et de saisir son argument. Mais nous n'avons pu le faire parce que je n'ai pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. On ne m'a pas permis de placer les deux tableaux côte à côte, c'est-à-dire celui qu'ont préparé les fonctionnaires du ministre et celui dont j'ai dit que j'accepterais la responsabilité.

M. le président suppléant: L'article 3 est-il adopté?

M. Benidickson: Non. L'article 3 est intitulé «Paiements aux provinces». Hier le premier ministre nous a donné des chiffres. Le ministre des finances parle de chiffres bizarres. Eh, bien! examinons la page 9344 du hansard, où le premier ministre prétend que les subventions conditionnelles aux provinces ont augmenté de 440 millions de dollars. On a soutenu hier que ce n'était là qu'un chiffre de

propagande; en effet, si l'on examine les chiffres déposés par le ministre, qu'il ne saurait qualifier d'extravagants, je pense, et auxquels il s'est reporté plusieurs fois—ils figurent à la page 8199 du hansard du 11 juillet —on se rendra compte, après les vantardises du premier ministre hier, que l'élément le plus important de l'augmentation est celui qui a trait à l'assurance-hospitalisation. En fait, il s'élève à 274 millions de dollars. Quand on a voulu le reprendre hier, le premier ministre a avoué que c'était vrai. En effet, il a déclaré, comme en fait foi la page 9344:

> Un député parle de l'assurance-hospitalisation? Oui, c'est vrai que les libéraux l'on fait adopter, mais c'est nous qui payons.

Eh, bien! je suppose que le gouvernement actuel s'arroge le mérite du versement des pensions de vieillesse, des prestations d'assurance-chômage et de certaines autres choses que nous devons à ses prédécesseurs? J'ai entendu tellement de membres du gouvernement actuel affirmer qu'ils ont établi l'assurance-hospitalisation que c'est avec un extrême plaisir que j'ai écouté ces paroles du premier ministre hier:

> Oui, c'est vrai que les libéraux l'ont fait adopter....

Cela représente une tranche de 274 millions des subventions supplémentaires se chiffrant à 406 millions de dollars pour les années allant de 1957-1958 à 1961-1962. Bien que le premier ministre ne l'ait pas dit explicitement, je suis sûr que c'est du tableau fourni par le ministre des Finances, tableau qui se trouve à la page 8199 du hansard, qu'il parlait hier.

En outre, en ce qui a trait aux subventions conditionnelles, on constate que le présent gouvernement a dépensé pas mal plus à l'égard de postes comme les travaux d'hiver et le bien-être. Si l'on étudie ces postes et certains autres, on constate que la majoration des dépenses est attribuable au fait que notre économie a ralenti sous le présent gouvernement, de sorte que l'État fédéral a dû se porter au secours des municipalités et des provinces en adoptant des mesures de ce genre.

Je reconnais d'emblée qu'il y a un autre poste d'une certaine importance, soit la majoration des subventions aux provinces dans le domaine de la formation professionnelle. Entre peut-être en jeu ici un nouveau programme, mais cette majoration est encore attribuable au fait que notre économie a fléchi sous le présent gouvernement. Peu importe que ce besoin soit souhaitable ou non dans la conjoncture économique actuelle, ce crédit représente une augmentation de 23 millions de dollars dans le tableau. A bien considérer la chose, on se rend compte qu'hier l'utilisation des chiffres était faussée par un certain élément de propagande qui ne mérite pas qu'on s'y arrête.

Nous en sommes à l'article 3, paiements aux provinces. Or en examinant, au tableau de la page 8199, les données relatives aux subventions inconditionnelles, on s'aperçoit encore avec quelle fantaisie le premier ministre a invoqué une somme de plusieurs millions, pour comparer l'augmentation d'une année à l'autre. Je constate que le gros du chiffre qu'il brandissait ressortissait aux domaines des dégrèvements et de la location des domaines fiscaux et surtout de ce qu'on appelle la péréquation. La somme de 190 millions a trait à la péréquation.

Nous avons eu un débat sur la péréquation. Je pense que les membres du comité, sur ce chapitre de la péréquation, vont constater que la nouvelle entente est plutôt mince, car le gouvernement ne peut produire rien d'équivalent pour la prochaine période de cinq ans. La somme de 190 millions au titre de la péréquation a trait à la péréquation établie par l'ancien gouvernement. A cette époque, le ministre des Finances était M. Harris, et j'ai eu l'honneur de l'accompagner aux conférences qui ont abouti à l'accord. Le résultat, c'est que, pour les subventions inconditionnelles, le gouvernement est prêt à se vanter d'avoir accordé aux provinces 190 millions de plus qu'en 1957-1958, mais cela figure sous la rubrique péréquation. Qu'avons-nous, dans le nouveau projet de loi, qui corresponde à ces 190 millions de péréquation?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, on pourra peut-être juger de la valeur intrinsèque des déclarations démagogiques de l'honorable représentant d'après l'exactitude de ses propos au sujet de l'assurance-hospitalisation. Il est tout à fait vrai que l'ancien gouvernement avait présenté une mesure concernant l'assurance-hospitalisation au Canada, mais il y avait dans cette mesure une échappatoire en ce sens qu'aucune loi ne pouvait entrer en vigueur et aucune contribution ne pouvait être versée à une province tant qu'une majorité des provinces représentant une majorité de la population n'avaient pas adopté des programmes conformes à ses dispositions. On se souviendra qu'après le changement de gouvernement, le Parlement a fait disparaître cette subtilité, à la demande du nouveau gouvernement, et qu'ensuite, les provinces ont pu, à tour de rôle, mettre le programme en vigueur. Le dossier de l'ancien gouvernement n'est pas trop reluisant à cet égard.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4—*Paiements de péréquation d'impôt.*

L'hon. M. Pickersgill: Je voudrais poser une question à propos de l'article 4. Le ministre nous dirait-il si le gouvernement s'attend—en disant «s'attend» je ne pense pas à plus—à ce que le Québec, le Manitoba ou la Saskatchewan passent de la péréquation garantie, dont ces provinces bénéficieront la première année suivant cette extinction, à la péréquation de base au cours des cinq prochaines années?

L'hon. M. Fleming: Une fois de plus, monsieur le président, je devrais émettre une hypothèse et je ne rendrais pas service à la Chambre en le faisant.

L'hon. M. Pickersgill: Autrement dit, le ministre reconnaît qu'il n'est pas sûr qu'à un moment donné, pendant ces cinq ans, l'une des trois provinces, en vertu de la nouvelle mesure législative, bénéficiera d'un avantage financier par rapport à l'ancienne?

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Benidickson: Ce n'est peut-être pas ce qu'il a dit, mais il a saisi le Parlement d'un tableau donnant les prévisions d'une année. Nous préférerions avoir l'estimation pour une plus longue période, mais parmi les facteurs hypothétiques du tableau figure un accroissement de revenu de 5 p. 100. J'ai déclaré que depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, le pays a subi un recul par rapport à tous les autres pays du monde, au lieu de réaliser un progrès d'environ 20 p. 100 comme c'est arrivé au cours des années qui ont précédé l'élection du gouvernement actuel. Le ministre a préféré supposer une augmentation hypothétique de 5 p. 100 et nous donner certains chiffres. D'après ces chiffres, il semble clair que le Québec demeurera stationnaire, de même que le Manitoba et la Saskatchewan. Nous savons également que l'ingéniosité du ministre et du gouvernement a de quelque manière contribué à empirer relativement le sort de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick en matière d'arrangements fiscaux. Le ministre dit qu'il refuse de faire d'autres prévisions quant à ce que les provinces obtiendront aux termes du nouvel accord quinquennal. Toutefois, il nie également que certaines provinces ne connaîtront aucun progrès et demeureront stationnaires, comme je l'ai déclaré. Si je comprends bien, elles ne feront aucun progrès vu qu'elles ont finalement combattu pour que le nouvel arrangement quinquennal renferme une disposition de stabilisation, aux termes de laquelle elles ne toucheront pas moins qu'il était prévu aux termes de l'accord qu'elles ont négocié avec le gouvernement précédent. C'est peut-être pourquoi le tableau 3 de la page 8212 du hansard indique, dollar pour dollar, les chiffres du revenu pour le Manitoba, la Saskatchewan et certaines autres provinces, pour la première année de ce nouvel accord quinquennal. Le revenu qu'elles toucheront sera le même que celui qu'elles ont touché dans la dernière année de l'ancien accord qu'elles ont négocié avec le gouvernement précédent en 1956.

La nouvelle formule comprend un facteur de croissance de 5 p. 100 par année. Combien de gens, dans les provinces intéressées, verront-ils là un progrès, compte tenu des diverses propositions extravagantes que le ministre actuel a formulées, lorsqu'il a examiné ces questions au moment où le dernier accord quinquennal a été débattu en 1956, et surtout que tant de gens dans ces provinces se souviennent de ce qu'a dit le premier ministre au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958? Autrement dit, c'est le *statu quo* pour ces provinces. Du moins, c'est ce que les chiffres semblent indiquer. Ai-je raison de croire que les montants indiqués en dollars sont identiques, à cause de la disposition de stabilisation que renferme l'accord? Autrement dit, il y a un minimum mais, apparemment, ce minimum sera le plus avantageux dont la population des provinces que j'ai mentionnées pourra bénéficier aux termes de l'accord suivant, si on le compare à l'accord négocié en 1956, alors que M. Harris était ministre des Finances, car cet accord augmentait de bien des millions la somme destinée aux provinces, et nulle province n'a manqué de progresser.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, l'honorable député confond les termes. Il a parlé de stabilisation alors qu'il voulait, semble-t-il, parler de la garantie. Par suite de la garantie que comporte la nouvelle formule, les provinces que l'honorable député a mentionnées, à savoir le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, ne recevront pas moins que ce qu'elles reçoivent en vertu de la formule actuelle. Ce sont toutes des provinces dont le revenu est inférieur à la moyenne nationale; de ce fait, elles bénéficieront des deux éléments de la garantie. Autrement dit, elles ont l'assurance que non seulement leurs recettes ne baisseront pas au-dessous du niveau qu'elles ont atteint au cours de la présente année financière, mais encore qu'elles ne recevront pas moins qu'elles n'auraient reçu si la formule actuelle avait été maintenue à l'égard des cinq prochaines années.

Puis, pour faire la comparaison, si un député veut bien consulter le tableau 3, qui figure à la page 8212 du hansard, il constatera que, si aucun changement n'était intervenu, dans

le cas de Québec, la province aurait reçu l'année prochaine, selon la formule de M. Harris, 217 millions, alors que, sous le régime de la formule envisagée, la province recevra 241 millions de dollars. Si l'on s'en tenait à la formule de M. Harris, la province du Manitoba toucherait l'année prochaine 38 millions de dollars alors qu'en vertu de la formule envisagée par le gouvernement actuel, elle recevra 42 millions de dollars. La Saskatchewan, aurait obtenu, selon la formule de M. Harris, 38 millions de dollars l'année prochaine, alors qu'en vertu de la formule proposée par le gouvernement actuel, dans le projet de loi à l'étude, elle recevra 42 millions et demi de dollars.

Le député parle de bénéfices accrus, mais il oublie que l'avantage pour les provinces n'est pas stationnaire. Il s'agit d'un avantage sensible à l'heure actuelle, qui s'accroîtra d'année en année pendant la période de cinq ans envisagée, à mesure que le gouvernement fédéral se retirera en faveur des provinces, progressivement, du domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers.

(L'article est adopté.)

L'article 5 est adopté.

Sur l'article 6—*Accords relatifs à la perception fiscale.*

L'hon. M. Fleming: L'article 6 est modifié, comme je l'avais mentionné il y a deux jours, par l'insertion du paragraphe 3. Je demanderai à mon collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, de proposer cet amendement. J'en ai envoyé des exemplaires, monsieur le président, aux députés vis-à-vis quand j'ai parlé de la question le 26 septembre dernier, ainsi que l'atteste la page 9277 du hansard, et j'ai exposé les raisons de ce changement.

L'hon. M. Churchill: Je propose:

(3) Lorsque la loi d'une province qui établit des impôts sur le revenu comme le prévoit le paragraphe (1) contient des dispositions stipulant que toute personne faisant un versement de nature spécifiée à une autre personne déduise ou retienne de cette somme un montant pour le remettre au titre de cet impôt, ces dispositions pourront être mises en vigueur, en conformité du règlement, lorsqu'il s'agit de personnes auxquelles ces versements se font en puisant au Fonds du revenu consolidé ou par un agent de Sa Majesté du chef du Canada.

(L'amendement est adopté.)

L'article 6 ainsi modifié est adopté.

Les articles 7 à 9 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois—maintenant?

[L'hon. M. Fleming.]

L'hon. M. Pickersgill: Avec l'assentiment de la Chambre.

L'hon. M. Fleming propose alors la 3e lecture du bill.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): La Chambre décide-t-elle d'adopter la motion?

L'hon. M. Chevrier: Sur division.

(La motion est adoptée sur division, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE RELATIVE À UN BILL PRIVÉ

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): La Chambre consentirait-elle ici à examiner le bill privé que nous avons mentionné ce matin, soit le bill S-30 intitulé: loi constituant en corporation l'Équitable, compagnie d'assurances générales.

M. l'Orateur suppléant (M. Chown): La Chambre consent-elle à l'unanimité à étudier maintenant le bill privé dont il a été question plus tôt?

Des voix: D'accord!

BILLS PRIVÉS

L'ÉQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

M. Robert Lafrenière (Québec-Montmorency) propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le bill n° S-30, loi constituant en corporation l'Équitable, compagnie d'assurances générales.

La motion est adoptée et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Chown, passe à l'étude des articles.

Sur l'article 1—*Constitution en corporation. (Texte)*

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, au sujet de ce bill qui a subi sa deuxième lecture à la Chambre, hier, je dois dire sans préambule que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes prêts à acquiescer à la suspension du Règlement de la Chambre, afin de permettre l'approbation finale de cette mesure aujourd'hui.

Si je comprends bien la situation, la Chambre haute a étudié ce bill dans ses trois phases et s'en est déclarée satisfaite. Je demande donc simplement au député, afin de ne pas en retarder l'adoption, de nous dire si l'expert en ces matières, M. MacGregor, s'est déclaré satisfait, à la Chambre haute, non seulement de la forme du bill mais aussi de la déclaration des biens de la société, tant au point de vue provincial que fédéral, car, si je comprends bien, dans le cas de bills

de cette nature, pour satisfaire aux normes fédérales, la corporation doit déclarer un certain montant de biens.

M. Lafrenière: Monsieur le président, afin d'alléger la responsabilité morale des députés de la Chambre, je dois dire que la rédaction et les dispositions de ce bill ont été approuvées par le surintendent général des assurances.

L'hon. M. Chevrier: Je voulais tout simplement demander à l'honorable député si le surintendent s'était déclaré satisfait des normes fédérales au sujet du bill.

M. Lafrenière: C'est exact, monsieur le président.

(Traduction)

M. Regier: Monsieur le président, nous avons procédé, en l'occurrence, d'une façon assez exceptionnelle. Cependant, au nom de notre groupe, je tiens à dire que nous faisons entièrement confiance au surintendant des assurances, M. MacGregor. On nous dit que M. MacGregor approuve ce bill en tout point. Je profite de l'occasion pour dire que les services de l'État peuvent bien compter des dizaines de milliers de fonctionnaires, mais que très peu ont la confiance des membres de la Chambre au même point que M. MacGregor. C'est parce qu'on nous assure que M. MacGregor accorde son entier appui à ce bill que nous permettons que l'on procède de cette façon exceptionnelle et que le bill soit adopté.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 23 inclusivement sont adoptés.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

(Texte)

M. Lafrenière: Monsieur le président, je désire remercier tous les parlementaires de leur remarquable collaboration.

(Traduction)

Rapport est fait du bill.

M. l'Orateur: Quand lirons-nous le bill pour la 3e fois? Dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Lefrenière propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Chown.

LE MINISTÈRE DES FINANCES

Administration générale—

111. Administration centrale, $1,911,211.

M. Benidickson: Monsieur le président, nous nous attendions tous, l'autre jour, je crois, que le ministre fasse une déclaration avant de présenter ses crédits, étant donné surtout les instances qu'il a faites au nom du Canada, à deux réunions internationales très importantes. Naturellement, je veux parler de la conférence d'Accra et de la conférence du Fonds monétaire international qui a eu lieu à Vienne. Le ministre a-t-il l'intention de faire un exposé avant de présenter ses crédits? Dans ce cas, je suis sûr que le comité lui permettra de parler avant tout autre membre du comité. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a-t-il quelque chose à dire à cet égard?

M. Bell (Carleton): Monsieur le président, le ministre des Finances sera de retour à son siège dans un instant.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Monsieur le président, je profite volontiers de ce premier poste des crédits du ministère des Finances pour faire une déclaration au comité, en particulier sur la récente réunion du Conseil consultatif économique du Commonwealth, tenue à Accra. Je suis d'autant plus heureux de cette occasion, après avoir constaté que, depuis la conférence, nouvelles et éditoriaux n'ont cessé de créer de la confusion et de répandre des erreurs. Je dirai même que jamais, au cours de ma vie publique, je n'ai vu un tel flot de faussetés et d'inexactitudes sur une conférence ou sur les positions qui y ont été adoptées ou sur ses résultats.

Depuis quinze jours nous sommes témoins, au Canada et même ailleurs, d'une épidémie de conjectures, de conjectures fort peu exactes, de la part de personnes qui, évidemment, n'étaient pas à la conférence, puisque celle-ci se tenait à huis clos. On a donné beaucoup de renseignements erronés. Je suis par conséquent heureux de rectifier, dans la mesure du possible, les inexactitudes flagrantes qui ont été répandues à ce sujet. La dernière qui me soit parvenue émanait du programme *Preview Commentary* d'hier; l'animateur y a affirmé de son cru que le ministre du Commerce et moi avions adopté à Accra ce qu'il a appelé une attitude antibritannique. Sans

vouloir me servir de termes énergiques, je dois néanmoins qualifier cette assertion comme elle le mérite: c'est un mensonge criant. C'est absolument faux. Je ne comprendrai jamais ce qui pousse les gens à dire de pareilles choses.

Il est peut-être inutile que je le fasse pour les députés, mais étant donné la nature de cette assertion erronée, je tiens à préciser que lorsque des ministres canadiens adopteront à une conférence semblable ou à n'importe quelle conférence une attitude antibritannique, je ne serai plus ministre. Je suis sûr que les délégués qui ont assisté à la conférence au nom des autres pays du Commonwealth auraient été stupéfiés d'entendre cette assertion erronée.

Le Conseil consultatif économique du Commonwealth a été formé à la suite d'une décision prise à conférence sur l'économie et le commerce tenue à Montréal en 1958. L'article 18 du rapport de cette réunion se lit comme il suit:

La consultation et la collaboration au sein du Commonwealth, en matière économique, sont de toute première importance pour atteindre nos objectifs dans le domaine de l'économie. Nous convenons que l'appareil actuel de consultation fonctionne très bien; il est souple, sans formalité et bien adapté au caractère familial des relations qui règnent au sein du Commonwealth. Nous avons décidé que les dispositifs actuels devraient être coordonnés au sein d'un organisme appelé Conseil consultatif économique du Commonwealth. Nous avons accepté l'offre du Royaume-Uni de fournir aux organismes formant le Conseil une maison du Commonwealth qui servira également à d'autres réunions du Commonwealth.

Le Conseil consultatif économique du Commonwealth a tenu trois réunions jusqu'ici. Celles de 1959 et de 1960 ont eu lieu à Londres, et celle de cette année à Accra. C'est la première fois qu'une réunion du Commonwealth, au niveau des gouvernements, a lieu en Afrique. En acceptant l'invitation du gouvernement du Ghana et en tenant la réunion à Accra, le Commonwealth reconnaissait l'importance de l'Afrique et des pays africains sur la scène mondiale, ainsi que l'importance des pays africains dans le Commonwealth.

A la conférence, nous avons discuté de nombreuses questions. La réunion même a duré trois jours, et ces trois jours ont été absorbés en entier par des discussions. C'est la première fois que le Nigéria, le Sierra Leone et Chypre prenaient part à cette conférence à titre de pays autonomes. Je ferai grâce au comité des autres questions qui ont retenu notre attention, vu l'intérêt profond qu'on a porté à une question en particulier. J'ai toutefois voulu placer cette question dans son contexte pour montrer que ce n'est là qu'un seul des nombreux sujets discutés. Je veux parler de la démarche du Royaume-Uni auprès de la Communauté économique européenne en vue de négocier les conditions de son admission possible dans cette Communauté.

Qu'on me permette de bien préciser tout d'abord que tous les pays du Commonwealth admettent et ont toujours admis que c'est au gouvernement du Royaume-Uni qu'il appartient de prendre une décision en cette affaire. Il n'y a pas de doute là-dessus, il n'y en a jamais eu. Dans le communiqué publié ici à Ottawa, le 14 juillet, à la suite de la rencontre des ministres canadiens avec M. Duncan Sandys, qui représentait le gouvernement du Royaume-Uni pour discuter de cette question, figure la phrase suivante:

Les ministres canadiens ont reconnu qu'il s'agit là d'une question qu'il appartient au gouvernement britannique de trancher.

La situation est toujours la même. Nul n'en a jamais douté. Pourquoi alors cette question intéresse-t-elle maintenant tous les pays du Commonwealth? Eh bien! c'est qu'il s'agit d'une question d'une grande importance pour les pays du Commonwealth et, pour parler en termes généraux, pour deux très excellentes raisons. D'abord, si le Royaume-Uni accédait à la Communauté sur la base du traité de Rome, traité qui est le texte initial à l'origine de la Communauté et qui tient les Six en relations communautaires, il en résulterait de nouvelles relations politiques qui engloberaient le Royaume-Uni. Deuxièmement, il y aurait des changements dans les conditions qui président aux échanges entre les pays du Commonwealth et le Royaume-Uni.

Je ferai observer en second lieu que cette discussion est intervenue du fait qu'un article inscrit au programme appelait l'examen de la question. Voici l'article qui figurait au programme convenu: «Problèmes économiques de l'Europe.» En partie du moins, c'est le Royaume-Uni qui avait dressé ce programme. Les ministres qui représentaient le Royaume-Uni à la conférence s'attendaient à un examen approfondi du sujet, et ils savaient quelle importance y attachaient les pays du Commonwealth assemblés là. A la réunion des chefs de délégations qui a précédé l'ouverture de la conférence, il fut convenu qu'en raison de l'importance du sujet, la conférence y consacrerait une journée entière. Par voie d'entente, la deuxième journée fut réservée à cette fin. L'examen du sujet prit toute la journée et se termina à la fin de cette journée-là.

A l'issue de la conférence, un communiqué a été émis, et les honorables députés ont tous eu le temps d'en prendre connaissance. Alors, quand le chef de l'opposition donne à entendre, comme en fait foi la page 8717 du hansard, que les ministres canadiens qui ont assisté à la conférence ont poussé les hauts cris avant le temps, il oublie complètement

que l'article en question figurait au programme et que les ministres du Royaume-Uni venus à la conférence s'attendaient à un examen approfondi du sujet.

Dans certains milieux, on dit maintenant que la décision prise à la conférence et exposée dans le communiqué était une décision d'initiative canadienne. Il y a deux jours, l'honorable député de Laurier a affirmé ici même que le Canada «a groupé une opposition négative contre la Grande-Bretagne». Il n'y a pas le moindre brin de vérité dans cette accusation, pas le moindre. Tout cela se résume à une déformation complète des faits. Et le député de Bonavista-Twillingate s'est mêlé de renchérir, dans la déclaration qu'il a faite hier soir à Toronto. J'ai en main le *Journal*, d'Ottawa, livraison de cet après-midi, qui renferme un article de la Presse canadienne. Les rédacteurs du *Journal* l'ont coiffé du titre suivant: «Pickersgill accuse les torys d'être antibritanniques.» En voici le premier alinéa:

Toronto (PC)—M. J. W. Pickersgill, député libéral, a accusé hier soir le gouvernement conservateur d'être «constamment antibritannique»...

Les accusations qu'a formulées le député de Bonavista-Twillingate sont complètement fausses. J'espère que je me suis bien fait comprendre. Il a donné encore une fois dans son même vieux jeu: la politicaillerie.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre lui-même y excelle.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le communiqué de presse révèle en détail que les représentants des pays du Commonwealth qui ont participé à la conférence ont réalisé l'unanimité et qu'ils sont tombés d'accord. En réalité, ils ont été parfaitement unanimes quant aux opinions des pays du Commonwealth sur cette question. Ceux qui répandent l'erreur en prétendant que la décision n'a été que le fait des délégués canadiens commettent une grande injustice envers les autres pays du Commonwealth. Le Canada a joué le rôle qu'il lui revenait de jouer à la conférence. On pourrait nous critiquer, mon collègue et moi-même, si nous n'y avions pas fait ce que nous avions à faire. Cependant, comme le communiqué en fait foi, les décisions que les pays du Commonwealth ont prises en vue d'exposer leurs opinions au gouvernement du Royaume-Uni ont été unanimes.

Les opinions, exprimées par les ministres canadiens, correspondaient à l'attitude du gouvernement: c'est la même attitude qu'on a fait voir à M. Duncan Sandys, lorsqu'il a visité Ottawa le 14 juillet: les comptes rendus que les journaux ont consacrés à cet événement le démontrent.

Les Canadiens n'ont pas été les premiers à ouvrir le débat sur la question, lors de la conférence. En réalité, monsieur le président, le sujet suscitait un tel intérêt que le très honorable Harold Holt, trésorier de l'Australie, en a parlé lors de la séance publique de la conférence qui a précédé notre séance à huis clos. Voici un passage du discours qu'il a fait au cours de la séance publique:

La décision du Royaume-Uni de se joindre au Marché commun serait une mesure d'une si grande importance au point de vue historique qu'elle aurait nécessairement, de l'avis de mon gouvernement, des répercussions sur le Commonwealth. Nous, en Australie, reconnaissons que la question de savoir si le Royaume-Uni devrait ou ne devrait pas se joindre à la Communauté relève entièrement du Royaume-Uni. Mais nous nous inquiétons de l'affaiblissement des liens du Commonwealth qui pourrait résulter de cette décision. Personne ici ne veut cela. Le Royaume-Uni nous a dit combien il croit important de maintenir intacts les liens qui unissent les membres du Commonwealth. Nous nous sommes réjouis des assurances que le gouvernement du Royaume-Uni nous a données à cet égard. Il y a plus qu'une question de commerce et de relations financières, mais ces aspects ont beaucoup d'importance aussi. Il serait fort malheureux que le commerce qui se fait depuis si longtemps entre les pays du Commonwealth ne soit pas maintenu pleinement et n'ait pas d'occasions suffisantes de prendre de l'expansion.

Nous sommes sûrs que les pays européens comprennent combien il est important pour le monde et pour eux-mêmes que le Commonwealth reste fort et prospère. Nous, de notre côté, comprenons bien ce que signifie l'unité européenne à l'égard de la paix et du progrès économique du monde en général. Nous n'adoptons pas des vues étroites ou dépourvues d'imagination à l'égard de cette question. Mais nous estimons qu'il serait tragique que le progrès réalisé dans cette voie soit le résultat de l'affaiblissement du Commonwealth en général ou de toute partie de ses membres.

C'était là la première observation à l'égard de cette question. Bien entendu, il y avait eu un débat à la Chambre des représentants de l'Australie avant cette conférence, et le premier ministre, M. Menzies, et le ministre du Commerce, M. McEwan, avaient fait des déclarations au cours du débat. Ces déclarations sont officielles et très vigoureuses, et elles appellent l'attention sur les conséquences tragiques que pourraient subir l'Australie et le Commonwealth.

Au cours des délibérations de la conférence d'Accra, tous les pays entièrement autonomes du Commonwealth ont exprimé leurs vues par l'entremise de leurs ministres et nous avons aussi entendu les opinions de plusieurs des colonies sur la voie de l'indépendance. Mon collègue, le ministre du Commerce, a fait part de la position du Canada à la conférence et je manquerais à mon devoir si je ne lui rendais hommage pour la façon admirable dont il a présenté le sujet par rapport aux intérêts commerciaux et économiques du Royaume-Uni et du Canada.

Je puis dire que le Royaume-Uni a ouvert le débat et que les autres délégués ont ensuite formulé leurs observations. J'ai eu l'honneur de parler à la suite de tous les autres délégués du Commonwealth et, ensuite, le délégué du Royaume-Uni, le chancelier de l'Échiquier, a clos le débat.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Quand le ministre fait des observations si élogieuses à l'adresse du ministre du Commerce, vise-t-il aussi la décision qu'a prise cet honorable député de communiquer le texte de son discours à la *United Press*?

L'hon. M. Fleming: Si l'honorable député avait suivi attentivement ce que mon collègue a dit à la Chambre, il y a deux jours, il saurait très bien que mon collègue a affirmé n'avoir pas transmis sa déclaration aux journaux et que la chose s'est faite à son insu.

M. Benidickson: Rien n'empêche que cela a été dit.

L'hon. M. Chevrier: Vous voulez dire qu'il le dit sans le dire?

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas ce que je veux dire. Tenez-vous-en à ce que j'ai dit seulement. On aurait pu croire que chacun aurait fini par prendre note de ce qu'a dit récemment, au pays, le très honorable Reginald Maudling, président du *Board of Trade* du Royaume-Uni. M. Maudling était un des deux délégués ministériels du Royaume-Uni à cette conférence. Il s'est occupé de cette question depuis quelques années, lorsqu'il était trésorier général du gouvernement britannique, en 1957 et en 1958, en ce qu'il a été chargé, à cette époque-là, de mener les négociations en vue de l'adhésion de l'Angleterre à l'ancien programme de la zone de libre-échange industrielle en Europe. M. Maudling a étudié cette question depuis des années et en connaît tous les aspects. Parlant à Toronto, il n'y a pas deux jours, M. Maudling a fait, à cet égard, une déclaration qui devrait constituer une réponse suffisante à ceux qui se permettent de faire des déclarations trompeuses à ce sujet et à propos de l'attitude du Canada à cette conférence. Le communiqué de *La Presse canadienne*, émanant de Toronto en date du 26 septembre, est rédigé comme il suit:

> Si le prix de l'adhésion au Marché commun d'Europe est la dislocation du Commonwealth, le prix en est alors trop élevé, a déclaré aujourd'hui Reginald Maudling, président du *Board of Trade* de la Grande-Bretagne.
>
> Toutefois, il pense que ce serait possible que la Grande-Bretagne se joigne au Marché commun sans se voir imposer la peine que certains craignaient de la part du Commonwealth.
>
> «Voilà ce que nous essayons de déterminer», a-t-il dit en parlant des négociations éventuelles de la Grande-Bretagne avec les pays du Marché commun.

[L'hon. M. Fleming.]

M. Maudling, dont la position au sein du cabinet britannique correspond à celle du portefeuille du commerce au sein du cabinet canadien, a exprimé ses vues à une conférence de presse qui a suivi le discours qu'il a fait à la conférence annuelle de trois jours que tient actuellement l'Institut canadien des comptables agréés. Affirmant qu'un quart des exportations de la Grande-Bretagne est assujetti au régime préférentiel du Commonwealth, il a dit que les préférences sont plus importantes que certains le croient. A quelqu'un qui lui demandait si ces préférences peuvent être maintenues, à supposer que la Grande-Bretagne se joigne au marché européen, il a répondu: «C'est une erreur d'essayer de prévoir ce qui peut ou ne peut pas être fait, avant que les négociations soient amorcées. Les préférences dont nous bénéficions sont très importantes et j'espère qu'on les préservera le plus possible.»

De la récente réunion des ministres du Commonwealth à Accra, au Ghana, il a dit que c'était «la meilleure discussion que nous ayons jamais eue». Il n'a pas partagé toutes les vues qui y ont été exprimées, mais il juge que toutes étaient raisonnables.

«On a exprimé quelque inquiétude», a-t-il poursuivi, «mais personne n'a été jusqu'à dire qu'il était impossible à la Grande-Bretagne d'entrer dans la communauté européenne tout en maintenant le Commonwealth, même si l'on avait l'impression qu'arriver à cet état de choses serait difficile.»

La Grande-Bretagne a laissé entendre qu'elle n'était pas prête à faire partie du Marché commun, à moins de prévoir les sauvegardes qui s'imposaient pour le Commonwealth. D'autres représentants ont exprimé un certain souci à l'idée que la Grande-Bretagne ne pourrait peut-être pas obtenir ces sauvegardes et que les négociations risqueraient de se rompre, ce qui nuirait à tout le monde.

Voilà donc la déclaration authentique de M. Maudling, l'un des deux ministres britanniques qui représentaient le gouvernement du Royaume-Uni à cette conférence.

En ce qui concerne le point de vue du Royaume-Uni, la conférence n'en a laissé entrevoir rien de nouveau, au delà de ce que M. Sandys avait déjà signalé au gouvernement lorsqu'il était ici le 14 juillet, et de ce qu'avait dit le premier ministre Macmillan au Parlement de Westminster pendant le débat qui s'y est déroulé au milieu de l'été.

La façon de voir du Royaume-Uni était la suivante: le Royaume-Uni n'avait pris aucune décision d'entrer dans la Communauté, mais les négociations étaient nécessaires afin de bien établir les conditions auxquelles il serait possible à la Grande-Bretagne d'en devenir membre. Autrement dit, on a bien souligné que ces négociations tendaient à déterminer les conditions auxquelles il serait possible à la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté. La déclaration de M. Macmillan au cours du débat de Westminster a été réitérée, soit que les négociateurs britanniques feraient tout leur possible pour défendre les intérêts du Commonwealth, c'est-à-dire les partenaires de la Grande-Bretagne dans l'association européenne de libre-échange et l'agriculture britannique. Ce n'est qu'après avoir tenu compte de toutes ces questions qu'on

prendrait une décision, et une conférence du Commonwealth serait convoquée avant que cette décision soit formulée.

La teneur du débat vaut, je crois, la peine d'être mentionnée, surtout étant donné les défigurations grossières des faits auxquelles on s'est livré depuis. Le débat était sérieux. Les divers apports dénotaient un fort sentiment de la responsabilité et une telle retenue, chez tous les membres qui ont pris la parole, qu'on en a fait mention. Les échanges de vues étaient très francs. On y a fait preuve de sens pratique, en tenant compte, comme il le fallait, de la gravité de la question et de l'avenir du Commonwealth. Il n'y a eu aucune lamentation, comme a bien voulu l'affirmer un des grands quotidiens de notre pays. Au contraire, on a pu relever une étonnante unanimité de sentiments. Il n'y a aucun doute que la préoccupation et l'appréhension des gouvernements des divers pays membres du Commonwealth ont été sous-estimées par tout le monde—sous-estimées, s'entend, par tous les pays du Commonwealth, y compris le Royaume-Uni, ainsi que par les journaux de ces pays. Pour ma part, je suis bien prêt à dire que j'avais sous-estimé la force des convictions des autres gouvernements du Commonwealth sur cette question, et des appréhensions qu'elle leur cause.

C'était la première fois que les pays du Commonwealth avaient l'occasion d'exprimer collectivement leurs vues à cet égard. Il s'était tenu des consultations bilatérales au cours de l'été; le sujet avait déjà été abordé d'une façon plutôt sommaire lors de la dernière réunion annuelle du Conseil économique consultatif du Commonwealth qui avait eu lieu à Londres un an plus tôt; mais depuis que le gouvernement du Royaume-Uni songe sérieusement à prendre une décision, c'était la première fois que tous les membres du Commonwealth avaient l'occasion d'exprimer leur opinion.

Il aurait mieux valu, d'après moi, que cette conférence se tienne plus tôt ou bien que les pays du Commonwealth aient pu faire connaître leurs vues lors d'une autre conférence. A mon avis, ou aurait dû donner suite plus tôt à la proposition de notre premier ministre, ce qui aurait permis à tous les pays du Commonwealth d'échanger leurs vues, car il est bien facile de se tromper, si l'on se méprend sur des préoccupations et des opinions de ce genre.

J'ai dit que cette question et les modifications qu'entraînerait l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, se présentent sous deux aspects. Le premier est d'ordre politique. Dans les articles qui ont paru à ce sujet dans les journaux canadiens et dans les discours qui ont été prononcés, on a trop oublié cet aspect, à mon avis. Il faut se souvenir que le traité de Rome crée une nouvelle autorité. Les pays intéressés ont dû sacrifier une partie de leur souveraineté; par conséquent, tout pays qui se joint à la Communauté aux termes du traité de Rome doit nécessairement sacrifier une part de sa souveraineté. Vu les termes du traité, c'est inévitable. Personne n'a jamais nié ce fait. Le premier ministre d'Australie, M. Menzies, en a parlé longuement, et dans son discours et à la Chambre des représentants, à Canberra, dernièrement. M. Menzies est un grand spécialiste du droit constitutionnel. Indépendamment des considérations économiques, M. Menzies a manifesté de l'inquiétude dans son discours à l'égard des changements possibles qui interviendraient dans les relations politiques entre le Royaume-Uni, d'une part, et les autres pays du Commonwealth, d'autre part, si la Grande-Bretagne adhérait au Marché commun aux termes du traité de Rome et si, par conséquent, elle acceptait de céder une part de sa souveraineté.

Il serait bon, je crois, monsieur le président, d'insérer au compte rendu certaines observations de M. Menzies. La date est le 16 août 1961. Voici ce qu'il a dit:

> Il n'est pas possible encore de prévoir le résultat des négociations. Il est raisonnable de présumer que la Grande-Bretagne n'adhérera pas au traité de Rome sans condition. Pareille adhésion mettrait fin au régime de préférence du Commonwealth qui dure depuis bien des années. Elle nuirait grandement à l'Australie et pourrait être désastreuse pour notre voisine et amie, la Nouvelle-Zélande. Elle pourrait signifier pour la Grande-Bretagne, puisque la préférence joue dans les deux sens, la disparition de cette préférence dans nos tarifs douaniers.
>
> D'autre part, ce serait peut-être trop, à cette étape, que d'espérer qu'il sera permis à la Grande-Bretagne, du consentement unanime des Six, qui est indispensable, de maintenir intact le régime de préférence. On recherchera sans doute quelque compromis. Bien entendu, nous...

Remarquez ces mots, monsieur le président:

> Bien entendu, nous lutterons pour obtenir les accords qui protégeront le mieux nos intérêts traditionnels et légitimes.

Plus loin dans son discours, M. Menzies a dit ceci:

> La décision que prendra finalement la Grande-Bretagne de se joindre au Marché commun, dans les conditions négociées, ou de s'en tenir à l'écart, sera, de mémoire d'homme, la plus importante décision prise en temps de paix. L'avenir du monde libre et très certainement l'avenir de notre groupe de nations reposent sur la sagesse et le succès de cette décision. Par conséquent, l'Australie, dans ses propres négociations avec la Grande-Bretagne et, nous osons l'espérer, avec les Six, apportera la plus grande vigueur non seulement à un exposé et une défense de nos intérêts, car son propre avenir est notre responsabilité particulière, mais aussi un sens fort et large de responsabilité commune.
>
> Il y a lieu de noter que la Grande-Bretagne a signalé ces complexités au groupe des Six. Elle lui a dit qu'il lui faut tenir compte des relations

particulières qui existent au sein du Commonwealth, ainsi que des intérêts fondamentaux de l'agriculture britannique et des autres membres de l'Association européenne de libre-échange.

J'aborde maintenant les questions politiques de grande envergure. J'estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne aurait des répercussions politiques d'une grande portée.

Puis, M. Menzies...

M. le président suppléant: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est épuisé.

M. Benidickson: Tous consentiront, j'en suis sûr, à ce que le ministre continue de parler de cette question très importante.

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que le ministre continue?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Fleming: Je remercie le comité, monsieur le président. Voici ce qu'a déclaré ensuite M. Menzies au sujet des conséquences politiques qu'entraînerait l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun:

Il faudra absolument que les politiques extérieures collectives protègent les politiques intérieures collectives. Si la Grande-Bretagne adhère au Marché commun avec d'autres pays de l'Europe occidentale et si cette dernière devient peu à peu une grande puissance ou une agglomération de puissances, nous comptons et espérons que le Royaume-Uni en émergera comme un élément très important. Cependant, en raison de cette hypothèse, il cessera d'être entièrement indépendant en ce qui a trait aux affaires européennes. Voilà pourquoi la décision que la Grande-Bretagne doit prendre, à la suite des négociations projetées, est si lourde de conséquences au point de vue politique.

Un peu plus loin, il ajoutait ce qui suit:

Vu que l'Australie est un des membres aînés du Commonwealth, nous avons cru de notre devoir de signaler que cette décision ne renforcerait aucunement le Commonwealth comme entité politique. Dans le passé, la Grande-Bretagne, en sa qualité d'âme du Commonwealth, ne parlait qu'en son propre nom aux conférences du Commonwealth. Lorsqu'elle fera partie de la nouvelle Europe avec ses politiques, ses organismes et ses règlements communs à tous les membres, elle ne pourra plus parler avec détachement. Il est impossible d'approuver et de désavouer en même temps le traité de Rome. En outre, devenant de plus en plus intéressée, voire engagée dans les affaires de l'Europe, la Grande-Bretagne ne saurait maintenir intacte sa position actuelle à l'égard de l'Afrique et de l'Asie.

Et plus loin:

Mais ce serait une erreur que de prétendre qu'il n'y a pas eu changement, quand en réalité il y a eu un très grand changement. Nous n'avons pas fondé notre opinion sur une conception étroite de l'importance de la souveraineté absolue. Tous les groupements internationaux, depuis les Nations Unies jusqu'à l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord et l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est, supposent l'exercice de la souveraineté, afin de restreindre, par un choix libre, la liberté de chaque membre d'agir individuellement. Mais ni les Nations Unies, ni l'OTAN, ni l'OTASE ne sont des super-États. Les parties à l'entente peuvent quitter quand il leur plaît, par l'exercice de cette même souveraineté par laquelle elles sont entrées. Comme je l'ai dit, le traité de Rome est différent. Pour entrer ou sortir, il faut le consentement unanime. Il n'y a plus complète indépendance d'action.

Nous ne posons pas de rège. Nous n'essayons pas de renverser le courant des affaires internationales. Nous ne disons pas qu'il est possible de prouver que l'opinion de la Grande-Bretagne, au sujet des effets que peut avoir sur le Commonwealth sa décision de se joindre à l'Europe, est fausse. Dans la conjoncture actuelle, avec cette dose quotidienne de menaces et d'intimidation qu'on nous sert, il se peut que le Commonwealth doive encore une fois changer, pour le bien commun. Car nous croyons qu'en fait, c'est d'un changement qu'il s'agit. C'est pourquoi nous nous sentons tenus d'exprimer nos convictions avec fermeté, mais non sans bonne volonté.

[L'hon. M. Fleming.]

Cette déclaration de M. Menzies concernant l'attitude de l'Australie mérite le plus grand respect, je pense, et on me permettra de signaler que ses dernières paroles, où il résume l'attitude du gouvernement, correspondent exactement à l'attitude adoptée par la délégation canadienne à la conférence d'Accra. Nous admettons que si la Grande-Bretagne se joint à la Communauté aux conditions prévues dans le traité de Rome ou à des conditions semblables, cela implique à n'en pas douter une modification politique, ainsi que l'a déclaré M. Menzies. C'est pourquoi, monsieur le président, pour employer ses paroles, nous nous sommes sentis tenus d'exprimer nos convictions avec fermeté, mais non sans bonne volonté. Cette conférence a été marquée par d'éloquentes expressions de bonne volonté, monsieur le président, et que personne ne vienne dire le contraire. Tout ce qui s'est dit s'inspirait de profonds sentiments de bonne volonté et de compréhension mutuelle.

Donc, monsieur le président, disons pour commencer que si le Royaume-Uni se joint au Marché commun selon les dispositions du traité de Rome ou d'autres dispositions semblables, il en découlera des répercussions et de profondes modifications politiques au sein du Commonwealth. Il ne saurait en être autrement. Tous les pays membres de cette conférence se sont dits d'avis que le Commonwealth a besoin de la direction britannique. Il en a besoin pour jouer parfaitement le rôle bienfaisant et unique qu'il remplit dans le monde en tant que société multiraciale ou famille de nations égales. C'est la raison pour laquelle les pays du Commonwealth ont exprimé leurs appréhensions au sujet des répercussions de l'entrée de l'Angleterre dans la communauté des Six à cause de son adhésion au Traité de Rome ou à des conditions similaires.

M. Regier: Est-ce une menace pour le Commonwealth britannique?

L'hon. M. Fleming: C'est ainsi que tous les pays du Commonwealth ont exprimé leur opinion. Personne ne s'est répandu en menaces. Les seules menaces qui semblent exister se trouvent dans l'esprit de certaines gens que la malveillance pousse à défigurer les événements d'Accra. La mise au point de certaines déclarations qu'on m'attribue s'impose. J'aurais averti les ministres réunis à Accra que si l'Angleterre se décidait à adhérer au Marché commun, le Commonwealth ne serait plus le même. En fait, monsieur le président, ce que non seulement les représentants du Canada mais aussi d'autres pays ont déclaré, c'est que si le Royaume-Uni adhérait à la Communauté en signant le Traité de Rome, à moins qu'on ne le modifie sensiblement, un changement dans les relations politiques s'ensuivraient inévitablement. C'est la conséquence inévitable du Traité de Rome.

M. Benidickson: Le ministre voudrait-il citer le texte dont il s'est servi alors?

L'hon. M. Fleming: Je ne me suis pas servi d'un texte. Je me souviens fort bien de ce que j'ai dit. J'avais des notes, mais pas de texte.

L'autre aspect de la question est celui des échanges et de l'économie, et je n'en parlerai pas, parce que mon collègue, le ministre du Commerce, a déjà fait à la Chambre, il y a deux jours, une déclaration à ce sujet, et qu'il sera ici pour le traiter plus amplement. Le communiqué appelle l'attention à cet égard sur divers points dont je pense que tous les députés se rendent maintenant compte. Le premier, c'est que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté, aux termes du traité de Rome, aura pour conséquence une modification des échanges. Puis, elle ne touchera pas au même point tous les pays du Commonwealth. Pour certains, ce sera un désastre, pour d'autres une question grave, et pour d'autres encore, ce sera moins grave. Cette inégalité des conséquences pourrait, comme le signale le communiqué, entraîner des divisions au sein du Commonwealth.

Le rôle des nouveaux pays, de ceux qui sont maintenant autonomes, en tant que producteurs de matières premières, est une question qui les préoccupe beaucoup. Ils ne veulent pas être condamnés au rôle de simples producteurs primaires, car ils n'attendent pas beaucoup de sécurité économique d'un tel rôle. C'est une des raisons pour lesquelles ces pays ont dit qu'ils craignent fort de perdre les avantages du marché britannique et d'avoir à franchir, pour atteindre ce marché, les barrières douanières qui empêchent présentement leurs marchandises d'atteindre le marché des Six ou qui en restreignent leur entrée. Ainsi donc, monsieur le président, à ce double point de vue, politique et économico-commercial, d'importantes modifications sont en cause et elles se produiront inévitablement si, comme je l'ai dit, la Grande-Bretagne adhère à la Communauté dans le cadre du traité de Rome.

M. McIlraith: Je voudrais poser une question au ministre à ce sujet. Le jour où ces questions du Marché commun européen étaient en discussion, et vu qu'elles ont des conséquences directes et immédiates pour la préférence accordée aux pays du Commonwealth, l'Afrique du Sud a-t-elle présenté des instances, étant donné que ce pays jouit encore du traitement préférentiel?

L'hon. M. Fleming: Non, l'Afrique du Sud n'était pas membre de cette conférence.

M. McIlraith: Non, je sais bien, mais sur ce point particulier, ce pays jouit encore du traitement préférentiel du tarif du Commonwealth.

L'hon. M. Fleming: Non, personne n'a exprimé des vues au nom de l'Afrique du Sud.

Qu'on me permette, en passant, de tirer une question au clair. On a dit dans certains milieux que certains pays du Commonwealth seraient heureux de tirer parti de la disposition du traité de Rome qui permet aux territoires d'outre-mer des pays membres d'adhérer à la Communauté. Les pays du Commonwealth, c'est-à-dire les pays autonomes, ont tous déclaré catégoriquement et clairement qu'ils ne voulaient pas d'un tel statut. En fait, un délégué a même dit qu'il le fuirait comme la peste. Tous avaient peur d'être ainsi relégués à une position de seconde classe, sous le chapitre de leur souveraineté. Il faut être juste et reconnaître que le Royaume-Uni a affirmé n'avoir jamais pensé que les pays autonomes du Commonwealth adhéreraient à la Communauté en tant que territoires associés d'outre-mer. Certains pays dépendants voudront peut-être le faire, mais ceux qui se sont fait entendre ont indiqué qu'ils s'en prendraient aux conditions très sévères posées à leur association à la Communauté en cette qualité.

Ainsi, monsieur le président, comme il ressort clairement du communiqué, l'affaire a été considérée comme étant très grave pour le Commonwealth. Qu'on me laisse revenir sur quelques commentaires qui se font, de façon assez irréfléchie, sur les prochaines négociations de l'Angleterre avec les Six. Certains secteurs de notre pays prétendent que le Royaume-Uni est obligé de se joindre aux Six; que son avenir est compromis s'il ne le fait pas. A ceux qui essayent de faire croire aux Canadiens aujourd'hui qu'il est inévitable que l'Angleterre se joigne aux Six je

réponds que ce n'est pas l'avis du Royaume-Uni. Il n'accepte pas l'idée que ce soit inévitable et a clairement laissé entendre que le but de ces négociations était de déterminer les conditions de son entrée éventuelle dans le groupe des Six.

Puis on dit que les pays du Commonwealth n'ont pas le droit d'essayer d'empêcher le Royaume-Uni d'adhérer au Marché commun et que, si ceux qui le disent ont vraiment quelque chose à dire, qu'ils proposent une autre solution. La conférence, monsieur le président, n'a pas été convoquée pour discuter d'une autre solution de cette question; cela échappait tout à fait à la portée et au programme de cette conférence. Pour discuter de pareille affaire, il faudrait convoquer en bonne et due forme une conférence spéciale.

M. Benidickson: Vous saviez sûrement que ce serait le principal article qui viendrait sur le tapis?

L'hon. M. Fleming: L'ordre des travaux a été publié quelques jours avant la conférence. Toutefois, il n'a pas été question que la conférence avait été convoquée pour étudier un plan de rechange en particulier. Je veux m'exprimer bien clairement. Personne ne s'y attendait, et personne n'allait à la conférence dans ce but.

Quant à savoir s'il existe une autre solution, je signale certains chiffres dont devraient tenir compte certaines gens qui ont écrit des propos assez libres sur le sujet et qui semblent avoir oublié l'importance du commerce au sein du Commonwealth. Il est vrai que les exportations du Royaume-Uni aux Six ont baissé modérément, du point de vue de leur pourcentage, mais non du point de vue de leur volume ou de leur valeur. Le fait est que la Grande-Bretagne exporte trois fois plus aux pays du Commonwealth qu'aux Six. On a beaucoup parlé de la forte population que représente les Six en tant que marché. Eh, bien! la population du Commonwealth est six fois plus nombreuse que la population actuelle des Six. Je signalerai ce fait,—et les ministres en ont discuté à Accra,—que les possibilités commerciales au sein du Commonwealth ne sont pas épuisées; à vrai dire, elles n'ont même pas encore été exploitées à fond.

Il serait assez juste de dire, je crois, que la plupart des pays du Commonwealth cherchent des occasions—c'est certainement vrai du gouvernement canadien—d'intensifier leurs échanges au sein du Commonwealth, et c'est certainement vrai du Royaume-Uni vis-à-vis des autres pays du Commonwealth. Les relations commerciales au sein du Commonwealth font l'objet d'une revue constante. Évidemment, une bonne part des échanges effectués au sein du Commonwealth sont présentement réglementés par les accords du GATT. C'est une question de contrat, et ces échanges représentent des concessions réciproques. Le principe auquel les pays du Commonwealth ont adhéré lors de la conférence économique et commerciale du Commonwealth, tenue en 1958, était celui du multilatéralisme en matière d'échanges internationaux. Voilà la politique qui a été énoncée à Montréal. Ce n'était pas une politique restrictive. C'est celle à laquelle le gouvernement canadien a adhéré.

Monsieur le président, qu'il me soit permis de rappeler au comité quelques-unes des dispositions du rapport de la conférence de Montréal tenue en 1958, rapport unanime auquel ont souscrit tous les pays qui faisaient alors partie du Commonwealth. L'article 7 de ce rapport est ainsi conçu:

> Nous sommes fermement convaincus que les pays du Commonwealth devraient continuer de travailler, sans vues individualistes, à la création d'un régime multilatéral de commerce et de paiements, applicable à la plus grande région possible. Nous sommes également persuadés qu'il est possible que les pays en cause prennent nombre d'initiatives opportunes en vue d'accroître le commerce entre eux. La participation du Commonwealth au régime de préférence s'étant révélée avantageuse pour tous, nous n'avons pas l'intention de mettre ce régime de côté ni de l'amoindrir. Il faudrait maintenant reviser quelques-uns des accords commerciaux qui lient les pays du Commonwealth, et déjà on a entrepris d'en négocier de nouveaux. Nous nous proposons de susciter une expansion du commerce au sein du Commonwealth par tous les moyens pratiques, et nous en avons déjà examiné un certain nombre.

Et voici l'article 21, monsieur le président:

> Environ la moitié des échanges commerciaux du Commonwealth se font entre les pays membres et l'autre moitié, avec les autres pays du monde, et chaque gouvernement doit chercher à encourager le commerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Commonwealth. La conférence a réaffirmé que les pays du Commonwealth devraient chercher à réaliser un commerce multilatéral et un régime de paiements englobant le plus vaste territoire possible.

Et voici l'article 28:

> La conférence a réaffirmé que le régime de la préférence a joué et continue de jouer un rôle important dans les relations économiques du Commonwealth. Les pays du Commonwealth ont continué à souscrire au régime de la préférence, tout en adaptant leurs programmes aux exigences nouvelles qui sont apparues quant à la nature et à l'envergure du commerce mondial.

On s'est prononcé énergiquement en faveur du maintien des préférences du Commonwealth, qui a grandement avantagé les pays membres. Telle était l'opinion unanime des pays du Commonwealth en 1958.

L'article 31 est ainsi conçu:

> Le gouvernement du Royaume-Uni a confirmé qu'il compte maintenir l'entrée, libre et sans restriction, de presque toutes les marchandises importées des pays du Commonwealth, et d'en faire un élément important du régime préférentiel.

Si le Royaume-Uni adhère à la Communauté économique aux termes du traité de Rome, il ne pourra plus mettre ce programme à exécution.

Je n'ai, monsieur le président, qu'une dernière citation. Je l'extrais de l'article 40.

Ici, je me permets de rappeler aux députés qu'en 1957 et 1958, la Grande-Bretagne et d'autres pays ont échangé des plans et tenu des pourparlers en vue de la formation d'un bloc de libre-échange en Europe. Il devait s'agir d'une zone industrielle de libre-échange. La zone devait embrasser les Six et les autres pays qui adhèrent maintenant à l'organisme de libre-échange européen, mais quant à la Grande-Bretagne, ce devait être une zone industrielle de libre-échange et il ne devait y avoir absolument aucune ingérence dans les relations commerciales de la Grande-Bretagne à l'égard des produits agricoles. Le tout était très rassurant pour le Canada et les pays du Commonwealth, parce que le plan comportait l'assurance que rien ne nuirait à la préférence dont jouissaient les produits agricoles canadiens sur le marché britannique.

Voici l'article 40:

La conférence a examiné l'influence que pourrait avoir la Communauté économique européenne sur les intérêts commerciaux du Commonwealth et étudié le progrès des entretiens en vue de l'établissement d'une zone européenne de libre-échange.

Monsieur le président, on me permettra d'ouvrir ici une parenthèse pour dire que c'était avant que les plans et les négociations visant la création de la zone industrielle de libre-échange échouent à cette réunion de Paris, tenue le 15 décembre 1958, alors que les efforts déployés à cette fin se sont révélés tout à fait vains; à compter de ce moment-là les Six sont allés de l'avant de leur côté, et les pays qui ne faisaient pas partie des Six ont procédé à la création de l'Association européenne de libre-échange. La zone européenne de libre-échange dont il est ici question, c'est ce qu'on appelait alors la zone industrielle de libre-échange qu'il était question d'établir. Je continue:

Elle a réaffirmé la conviction des pays du Commonwealth, selon laquelle une zone de libre-échange tournée vers l'extérieur, favorisant l'accroissement des échanges plutôt que leur simple réorientation, faciliterait leur objectif, qui est d'assurer une économie mondiale de plus en plus large. La conférence a estimé que les pays européens pourraient apporter une contribution importante à la libéralisation des échanges et des paiements internationaux, à la suppression de toute disparité de traitement et à l'expansion du commerce mondial. Nombre de délégations ont exprimé la crainte que des arrangements tendant à resserrer plus étroitement l'économie européenne n'entraînent une diminution des occasions d'échanges pour les autres pays, ou l'accentuation des mesures protectionnistes, notamment dans le domaine de l'agriculture, où elles craignaient que les tendances protectionnistes ne s'accentuent et se durcissent. Relativement à la zone du libre-échange, la délégation du Royaume-Uni a reconnu qu'il importait de prendre des dispositions qui susciteraient le plus d'échanges commerciaux possible, et elle a réaffirmé l'engagement pris par son pays de sauvegarder les intérêts du Commonwealth sur le marché du Royaume-Uni dans le cas des denrées alimentaires, y compris les boissons et le tabac. La conférence a passé en revue les dispositions prises en vue d'assurer que les pays du Commonwealth se consultent d'une manière efficace et soutenue à propos de ces questions; elle a aussi noté le progrès qu'ont fait les consultations des pays du GATT avec les membres de la Communauté économique européenne.

Je ne retiendrai pas le comité davantage, monsieur le président, en m'étendant sur le rapport de la conférence de Montréal ou sur les ententes unanimes qu'on a réalisées et qui sont consignées dans ce volumineux rapport. En résumé, tous les pays du Commonwealth ont réaffirmé, en 1958, qu'ils avaient foi en la valeur du régime de préférence du Commonwealth; ils ont souligné l'importance d'assurer de préférence l'entrée des produits alimentaires provenant du Commonwealth sur le marché du Royaume-Uni et qu'aucune nouvelle entente commerciale conclue en Europe ne devrait nuire à cet objectif.

Cette ligne de conduite est encore celle du gouvernement canadien. Nous avons énergiquement préconisé et approuvé le principe de multilatéralisme dans le commerce mondial. Nous avons voulu continuer à intensifier les échanges commerciaux du Canada dans le monde. Mon collègue, le ministre du Commerce, a déployé tous les efforts possibles pour accroître les débouchés canadiens et inciter les Canadiens à vendre à l'étranger. Le gouvernement cherche à favoriser le commerce multilatéral, consacré par le GATT.

Nous estimons que ces principes sont importants, qu'ils n'ont rien perdu de leur importance. Les réserves qu'on a fait entendre en 1958 au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la zone industrielle de libre-échange, s'appliquent avec cent fois plus de force à la possibilité d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté économique européenne, car, vu les politiques agricoles protectionnistes que poursuivent les Six à l'heure actuelle, quiconque est au fait de la question ne peut s'attendre à ce que le Royaume-Uni négocie avec les Six les conditions de son adhésion à la Communauté économique européenne de façon à maintenir la préférence dont les denrées alimentaires du Canada jouissent sur le marché du Royaume-Uni.

Compte tenu de la politique appliquée par les Six, personne ne saurait s'attendre qu'il soit possible de sauvegarder la préférence dont nos articles ouvrés bénéficient sur le marché du Royaume-Uni.

Il y a un instant, un député a employé le mot «menaces». Je tiens à bien établir, monsieur le président, que jamais, ni à la réunion du Conseil exécutif et consultatif du Commonwealth tenue à Londres il y a un an, ni à la conférence d'Accra cette année, il n'y a eu de menace. Ce n'est pas dans ces termes que nous délibérons lors de ces conférences. Nous y parlons en amis. Nous parlons franchement, en faisant preuve du sens de la responsabilité qui s'impose et en reconnaissant nos très grands intérêts communs.

L'hon. M. Chevrier: On y parle entre amis.

L'hon. M. Fleming: Tous les pays du Commonwealth le savent, et les affirmations qui ont été publiées en certains lieux au Canada scandaliseraient tout délégué de n'importe quel pays qui a assisté à la conférence, parce qu'elles auraient donné une impression extrêmement erronée de la conférence, de ce qui y a été dit et de l'esprit dans lequel elle s'est déroulée.

Tous les pays du Commonwealth admettent que s'ils sont exclus du marché du Royaume-Uni à l'égard de n'importe lequel de leurs produits, par suite des conditions convenues avec les Six, ils devront chercher ailleurs des débouchés. Pareils avantages commerciaux font l'objet d'un échange. On conclut des contrats. Ces avantages s'accordent donnant donnant. C'est ainsi que se présentent les échanges avec d'autres pays dans le monde d'aujourd'hui.

Nous nous sommes efforcés à préserver, pour nos producteurs, tous les débouchés qu'ils avaient jusqu'ici. Je dirai que, si mon collègue et moi-même n'avions pas adopté cette attitude là-bas— comme l'ont d'ailleurs fait certains autres pays du Commonwealth dans l'intérêt de leurs producteurs,—nous aurions failli à notre devoir envers nos agriculteurs, nos industries primaires et nos fabricants qui ont des débouchés au Royaume-Uni.

Certains ont dit que le communiqué était un document vigoureux. Eh bien, monsieur le président, c'était un document précis. Il faisait un rapport exact des opinions qu'ont exprimées les nombreux pays qui ont participé à la conférence. Les vues qui y sont exposées—et ce communiqué, bien entendu, était un document dont nous étions convenus et dont chaque phrase avait été soigneusement pesée—exprime convenablement l'unanimité d'opinion. Ceux qui l'ont rédigé ont une haute idée de l'importance du Commonwealth et de l'apport que le Commonwealth fait au monde.

Nous faisons des sacrifices parce que nous avons foi dans le Commonwealth, parce que nous croyons que le Commonwealth devrait être renforcé. Le Canada a fourni beaucoup d'aide par l'entremise du Plan de Colombo. Il est évident, d'après la politique du présent gouvernement, que presque toute notre aide au titre du Plan de Colombo va à des pays du Commonwealth. Voyons les autres choses que nous avons faites pour aider d'autres pays du Commonwealth, particulièrement ceux qui cherchent à mettre leurs ressources en valeur. Nous le faisons parce que nous avons foi au Commonwealth en tant qu'institution. Nous croyons qu'il a dans le monde une mission que n'a aucune autre institution internationale. Comme le signale le communiqué du 14 juillet, nous nous inquiéterions de tout ce qui pourrait affaiblir le Commonwealth, tant nous attachons de valeur au Commonwealth et à sa mission dans le monde aujourd'hui à titre de famille ou de groupe multiracial de pays autonomes unis par des liens vraiment indéfinissables.

On a tenté de dénigrer l'intérêt que le gouvernement du Canada porte au commerce avec la Communauté. C'est certes fort injuste, étant donné les efforts que le gouvernement a faits en vue d'accroître son commerce avec les Six et de renforcer nos intérêts commerciaux et économiques dans ce milieu. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans la réorganisation de l'OECE en organisation de coopération et de développment économiques. Nous travaillons là en collaboration avec tous les membres de la Communauté. Certes, nous sommes des alliés par l'OTAN de tous ces États membres de la Communauté. Nous avons des rapports très étroits avec celle-ci. Ces rapports ne sont pas si étroits que ceux que nous entretenons avec les pays du Commonwealth, mais nous attachons beaucoup de valeur à nos relations avec le groupe des Six et nous espérons accroître notre commerce avec eux. Telle a été la politique du gouvernement, et cette politique demeure.

A cause de nos relations avec ces pays, nous avons pu leur faire comprendre, je pense, l'importance que nous, à titre de grande nation commerciale, attachons à la poursuite de leurs objectifs par des politiques orientées vers l'extérieur et non pas vers l'intérieur, politiques qui auraient pour effet de restreindre le commerce entre la Communauté et le reste du monde.

Pour ce qui est de l'attitude des États-Unis à l'égard de cette importante question, je signalerai simplement le fait qu'au moins un membre du cabinet américain a récemment déclaré publiquement que les États-Unis ne voudraient pas que le Royaume-Uni adhère à la Communauté et que se continue en même temps le régime de préférence du Commonwealth. Pendant que nous étions encore à Accra, on m'a signalé par télégramme

les observations du secrétaire de l'Agriculture des États-Unis, publiées dans le *Times* de New-York du 8 septembre, savoir que si le Royaume-Uni devait se joindre à la Communauté, cela créerait une situation intolérable, de l'avis des États-Unis, s'il devait en résulter la continuation du système de commerce préférentiel du Commonwealth britannique comme il existe présentement. Le gouvernement du Canada a pour politique de chercher à conserver aux producteurs canadiens les occasions et les avantages dont ils jouissent grâce au régime de préférence du Commonwealth. Lors de la conférence de Montréal de 1958, tous les pays du Commonwealth ont réaffirmé la valeur que ce régime avait pour eux. Le gouvernement du Canada réaffirme aussi qu'il a foi dans les avantages de ce régime pour ses producteurs, quoique pensent les autres pays des accords de préférence.

Enfin, je dirai que cette conférence, à mon avis, a donné de très avantageux résultats. Tous les pays du Commonwealth connaissent à fond maintenant les vues de tous les autres États du Commonwealth sur un sujet d'une si haute importance. Il n'est plus possible maintenant qu'un pays du Commonwealth sous-estime les vues des autres États du Commonwealth à cet égard. Les délégués du Royaume-Uni font rapport, évidemment, à leurs propres collègues, tout comme le ministre du Commerce et moi-même faisons rapport à la Chambre. Qu'on n'aille pas croire, comme certains journaux du Royaume-Uni l'ont affirmé faussement, que les vues du Canada différaient de celles de l'Australie ou de l'Inde ou des autres pays. Tous ces principaux pays du Commonwealth partageaient les mêmes vues. En effet, j'irais jusqu'à dire que tous les pays du Commonwealth ont manifesté une unanimité exceptionnelle de vues. Sur cette question, nous sommes tout à fait d'accord avec les pays que j'ai mentionnés.

Je veux terminer mon exposé comme j'ai commencé. Chacun a admis que cette décision est l'affaire du gouvernement du Royaume-Uni. Mais c'est une décision très sérieuse en raison des répercussions profondes qui s'ensuivront. M. Menzies a signalé, dans la déclaration que je viens de vous lire, que tous les États du Commonwealth doivent sympathiser avec le gouvernement et le parlement du Royaume-Uni, vu la responsabilité qui leur incombe à cet égard. C'est une très difficile décision à prendre pour tout gouvernement. Les vues exprimées par les pays du Commonwealth, à Accra, n'avaient rien d'antipathique. Elles tenaient certainement compte du problème qui se pose pour le gouvernement du Royaume-Uni. Tous les pays l'ont admis.

Je pourrais peut-être terminer en utilisant, en cette enceinte, les paroles mêmes par lesquelles j'ai terminé mes observations à cette réunion, quand j'ai résumé tout ce qui avait été dit par les autres délégués du Commonwealth. J'ai dit que nous avions, dans un monde mal à l'aise, une réalité existante à laquelle nous attachons une importance vitale pour tout l'univers. J'ai dit que nous ne voulions pas voir affaiblir aucune des valeurs que représente le Commonwealth dans le monde. Avant de changer quelque chose de la situation, nous devons être certains que nous n'abandonnons pas la réalité pour l'ombre. Quant aux craintes, aux appréhensions et aux pressentiments exprimés à cette réunion—exprimés avec réserve, réflexion, franchise et de la façon la plus amicale par toutes les nations—j'ai dit: «Il ne s'agit ni de crainte des indifférents, ni de pressentiments à l'égard de personnes antipathiques; il ne s'agit pas des appréhensions au sujet d'adversaires. Il s'agit plutôt des craintes, des pressentiments et des appréhensions qu'éprouvent les meilleurs amis que la Grande-Bretagne ait dans le monde».

L'hon. M. Chevrier: Je me permets de soulever l'objection suivante: d'après le ministre même, il nous a donné lecture d'une partie du discours, ou de la conclusion du discours qu'il a fait. L'usage veut, je crois, dans les circonstances, qu'il nous communique le reste du discours, autrement dit, tout le discours.

L'hon. M. Fleming: Je puis assurer l'honorable député que rien ne me ferait plus plaisir que de répéter le discours que j'ai fait là-bas.

L'hon. M. Chevrier: J'ai dû en écouter un, et c'est suffisant.

L'hon. M. Fleming: Il a duré 50 minutes—j'ai été étonné quand on me l'a dit après mon discours. Je n'ai pas le texte de mon discours, mais j'ai mes notes. Je le répète, je referais ce discours avec grand plaisir, je le répéterais ici si l'honorable député le veut.

L'hon. M. Chevrier: Là n'est point mon objection. Ce que je veux dire, c'est que le ministre devrait déposer le texte intégral de son discours, puisqu'il nous en a lu des extraits.

L'hon. M. Green: Peut-être pourrais-je signaler, à propos de cette objection, tout le ridicule que renferme cette suggestion, monsieur le président. Par exemple, je crois savoir que l'honorable député de Bonavista-Twillingate a fait un discours hier à Toronto. Mettons qu'il prenne aujourd'hui la parole pour en citer une phrase. Un député libéral aurait-il le droit de réclamer, en se fondant

sur ce précédent, qu'il dépose tout le discours sur le bureau de la Chambre?

L'hon. M. Pickersgill: Je puis assurer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je serais très heureux de le reproduire.

L'hon. M. Green: Oui, mais personne ne serait très heureux d'avoir à l'écouter. Il me semble que c'est passer du sublime au ridicule que d'essayer d'introduire à la Chambre la pratique du dépôt de tous les discours sur le bureau de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: J'aime bien la façon dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures écarte tout rappel au Règlement en le déclarant ridicule—en disant qu'il passe du sublime au ridicule. Je dirai au comité que non seulement le ministre a donné lecture d'une partie du discours qu'il a prononcé à Accra, mais aussi d'assez longs passages de l'exposé de M. Menzies. Puisqu'il l'a fait, il ne devrait certes voir aucune objection à produire le discours qu'il a prononcé.

L'hon. M. Fleming: Le discours de M. Menzies a été prononcé à la Chambre des représentants de Canberra, en Australie, et figure probablement au compte rendu des débats du Parlement australien. C'est une chose que de reproduire la dernière phrase d'un discours, et une toute autre que de me demander, comme le fait le député, de déposer ce discours. C'est d'ailleurs impossible parce qu'il n'y a pas de texte à déposer. Je puis assurer au député que j'ai fait cette déclaration en guise de conclusion, et que si, un jour, la Chambre dispose de 50 minutes ou d'une heure, je serai très heureux de répéter le discours que j'ai fait à Accra.

L'hon. M. Chevrier: Donnez-nous-le tout simplement.

L'hon. M. Fleming: Je crois que je peux le répéter presque littéralement. J'ai mes notes ici et je me souviens très nettement de tout ce que j'ai dit. Mon collègue, qui était à côté de moi en l'occurrence, pourra rectifier si je m'écarte du fil de mon discours. Ce serait un grand plaisir pour moi de répéter cet exposé n'importe quand à la Chambre quand elle disposera d'une heure pour l'entendre.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je demande au comité l'autorisation de consigner ici au hansard un tableau indiquant les conséquences que l'acceptation par le Royaume-Uni des droits appliqués au sein de la Communauté économique européenne pourrait avoir pour nos principales exportations au Royaume-Uni.

M. McIlraith: C'est un document interprétatif.

[L'hon. M. Green.]

L'hon. M. Chevrier: Le dépôt de cet état soulève des objections.

M. Benidickson: Il ne repose pas sur des documents officiels qui ont été publiés, n'est-ce pas?

L'hon. M. Hees: Si.

M. le président suppléant: Le ministre pourrait-il aider le comité en donnant la source des chiffres qui figurent dans le tableau dont il a parlé?

L'hon. M. Hees: Je le ferai bien volontiers si c'est le désir du comité. Le tableau comprend cinq colonnes qui ont pour rubriques, dans l'ordre consécutif: (1) denrées; (2) valeur en dollars des exportations du Canada sur le marché du Royaume-Uni, en 1960; (3) tarif actuel du Royaume-Uni, applicable aux denrées; (4) tarif final du Marché commun qu'on atteindrait, par étapes, au cours des dix prochaines années, et (5) droit de préférence du Commonwealth qui serait perdu. Il s'agit de faits dans tous les cas.

L'hon. M. Chevrier: Je m'oppose à ce qu'on dépose ce tableau. J'ai voulu déposer aujourd'hui un tableau, et l'on s'y est opposé; aussi je m'oppose au dépôt de celui-ci parce qu'il est assez semblable à celui que j'ai voulu présenter.

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Permettez-moi de signaler que le document que mon collègue offre au comité provient de sources officielles et qu'il a été établi pour la gouverne des honorables députés. Ce n'est pas la même chose qu'un document non officiel qui nous est soumis par un simple député. Il s'agit de renseignements tirés des dossiers du gouvernement et réunis pour la gouverne et l'information du comité.

M. McIlraith: Si j'ai bien compris le ministre du Commerce, ce document représente l'interprétation que le ministre fait d'événements qui pourraient arriver dans l'avenir. Il demande maintenant au comité d'accepter son interprétation plutôt que les faits mêmes.

L'hon. M. Hees: Mon seul objet en présentant ce tableau était de fournir aux députés les renseignements qui, je crois, leur permettraient de mieux étudier cette question compliquée, comme en conviendra, je pense, l'honorable député d'Ottawa-Ouest. Les chiffres que j'ai ici ont été établis par le ministère du Commerce; ce sont des données réelles. Nous voulons simplement permettre aux députés de comprendre plus facilement une question très compliquée, mais si l'honorable représentant ne veut pas que ces renseignements soient déposés, je me ferai un plaisir d'en mettre des exemplaires à la disposition

de tous les députés et des journalistes; je veux bien qu'on procède de cette façon.

M. McIlraith: Le ministre, qui persiste à soutenir que ce sont là des données réelles, a mal interprété mes observations. S'il y regarde à deux fois, il s'apercevra qu'il est en train de faire des prévisions. Voilà ce qui importe.

M. Regier: Je ne m'oppose pas à ce qu'on dépose des données réelles, mais je m'oppose énergiquement à ce que le ministre ou ses fonctionnaires présentent leurs prévisions sous forme de tableau. J'estime que la requête du ministre est tout à fait déplacée, irrecevable et sans précédent.

L'hon. M. Hees: Je baisse pavillon, monsieur le président. Les honorables députés ne veulent pas débattre la question d'une manière éclairée. Ils préfèrent s'inspirer de leurs préjugés politiques, cherchant, par tous les moyens possibles, à embrouiller la population canadienne. Je comprends donc leur situation. Je procéderai de la façon que j'ai indiquée: je transmettrai des exemplaires du tableau à tous les députés et à tous les journalistes de la tribune, afin que les parlementaires et la population du Canada soient un peu mieux éclairés sur cette question très compliquée.

M. McIlraith: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le ministre du Commerce se trouve à avoir prêté des arrière-pensées à tous les députés qui ne partagent pas son avis et, en outre, il a porté atteinte à la réputation de tous les députés. A ces deux titres, le ministre a enfreint le Règlement de la Chambre. Je demande donc qu'il retire ses paroles, y compris les imputations qu'il a portées contre tous les députés.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, je n'ai prêté d'arrière-pensées à personne.

L'hon. M. Chevrier: Non. Vous nous avez félicités.

L'hon. M. Hees: On me permettra peut-être de continuer.

M. McIlraith: Je vous prie de rendre votre décision, monsieur le président.

L'hon. M. Hees: Ne soyez pas si pointilleux!

M. le président suppléant: A l'ordre! D'après mon interprétation de ses propos, le ministre a probablement quelque peu dépassé les limites du bon goût. Il voudra peut-être atténuer ses paroles afin de maintenir une atmosphère sereine au sein du comité.

M. Pugh: Sortez le modificateur.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, si j'ai blessé les susceptibilités de quelques députés, je m'empresse de retirer les paroles qu'on trouve désobligeantes.

M. Smith (Calgary-Sud): Les honorables vis-à-vis sont quelque peu susceptibles sur ce point.

M. Regier: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais savoir qui a la parole. Je croyais que le ministre du Commerce s'était levé dans le dessein de déposer un document. Normalement c'est à un membre de l'opposition officielle à prendre la parole après que le ministre a présenté ses crédits. Nous avons accordé au ministre des Finances une heure de plus, qu'il a employée à faire un discours hautement politique...

M. Pugh: Un excellent discours.

M. Regier: ...et nous avons montré de la compréhension et de la bienveillance. Mais maintenant, j'aimerais savoir ce que l'honorable député de Kenora-Rainy-River a à dire. Il ne convient pas qu'un ministre soit suivi d'un autre ministre.

M. Benidickson: Je ne tiens pas à utiliser tout le temps de parole qui pourrait m'être accordé dans le présent débat. J'aimerais cependant signaler que l'autre jour on a empêché l'honorable député de Laurier, qui remplissait les fonctions de chef de l'opposition, de poursuivre ses observations en réponse au ministre du Commerce. Le ministre des Finances a dit qu'il voulait parler de la conférence d'Accra. Il n'a parlé que de cela. Dans ces conditions, je veux renoncer en faveur du député de Laurier à l'occasion normalement accordée à un membre de l'opposition de prendre la parole à ce moment-ci, vu que le ministre des Finances n'a pas traité de l'ensemble de ses crédits, mais s'en est plutôt tenu à un seul aspect de son activité personnelle relative à ces crédits.

M. le président suppléant: Étant donné que le ministre du Commerce n'avait pas encore commencé ce qu'il avait à dire, nous suivrons la procédure en usage au comité; je donne donc la parole au député de Laurier.

(*Texte*)

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je remercie mon collègue, l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Benidickson) de me donner l'occasion de faire des commentaires en marge du discours que vient de prononcer l'honorable ministre des Finances (M. Fleming).

Monsieur le président, j'ai écouté attentivement l'honorable ministre des Finances qui, selon son habitude—d'ailleurs il en a parfaitement le droit—a parlé longuement.

Monsieur le président, il est étonnant que chaque fois qu'un ministre senior du gouvernement actuel assiste à une conférence,

il se trouve toujours dans la situation embarrassante d'être obligé d'expliquer ses paroles, en cette enceinte, à son retour.

Nous avons eu l'exemple de l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Churchill) qui, au retour de son voyage à Hong-Kong, s'est plaint assez amèrement du traitement que lui avaient fait les journalistes de là-bas. A ce moment-là, il s'en est pris tout particulièrement à un journaliste américain, et aujourd'hui nous sommes témoins d'une situation pas mal semblable, à la suite des déclarations du ministre des Finances et de son collègue, l'honorable ministre du Commerce (M. Hees). Au fait, tous deux se sont plaints d'avoir été mal interprétés, non seulement par la presse ou la radio, mais même par le chef de l'opposition (M. Pearson).

Le ministre des Finances a particulièrement pris à parti les commentateurs de la radio qui, tant hier matin qu'hier soir, ont vertement condamné la politique du gouvernement lors de la conférence d'Accra. Ils ont sévèrement critiqué l'attitude des deux ministres en question. Il en a été de même à l'égard du chef de l'opposition. Le ministre des Finances trouve que ce dernier a manqué de courtoisie en posant une question et en faisant certains commentaires lors d'une discussion à ce sujet en cette enceinte, à l'appel de l'ordre du jour.

Le ministre des Finances se plaint de ce que le chef de l'opposition ait dit qu'il gémissait avant même d'être touché. Bien plus, il se plaint de la déclaration qu'a faite mon collègue de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), à Toronto...

L'hon. M. Fleming: Ce n'est pas une déclaration, c'est une fausse accusation.

L'hon. M. Chevrier: De nouveau, le ministre dit que c'est une fausse accusation. Puisque le ministre des Finances dit que l'accusation est fausse, je lui demande de nous faire connaître la teneur du discours qu'il a prononcé, afin que nous sachions si, oui ou non, les déclarations que la presse attribue aux ministres des Finances et du Commerce sont erronées...

M. Deschatelets: Il n'oserait pas.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai déjà déclaré que je serais heureux de prononcer de nouveau à la Chambre le discours que j'ai fait à Accra, si l'honorable député veut bien m'accorder le temps requis.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'écouter l'honorable ministre pendant une autre heure. Je l'ai écouté assez longtemps tout à l'heure. S'il peut nous répéter le discours qu'il a prononcé là-bas, pourquoi ne pas l'écrire et nous en remettre le texte, afin que nous sachions exactement ce qu'il a dit, parce que, comme je le disais au début de mes observations, je trouve fort étrange que chaque fois que les ministres canadiens participent à une conférence importante, ils sont toujours mal cités, soit dans les journaux, soit ailleurs.

M. Valade: Ils sont tout simplement mal interprétés par les libéraux!

L'hon. M. Fleming: Ce ne sont pas les rapports...

L'hon. M. Chevrier: Pour ce qui concerne le Marché commun, le gouvernement actuel n'a pas de politique positive. Au contraire, il semble avoir adopté une politique négative, car il dit aux pays membres du Marché commun: «Ne faites pas partie de cet organisme, de peur que cela nous cause préjudice»; et ce au lieu d'étudier attentivement et minutieusement les conditions dans lesquelles vivent les pays qui font partie du groupe des Six, afin d'essayer d'établir s'il n'y aurait pas moyen d'en arriver à une association ou à une entente quelconque avec ces pays.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, croyons que l'attitude adoptée par le gouvernement, en marge de cette question, est mauvaise.

Nous croyons surtout que, eu égard à la situation internationale grave qui existe aujourd'hui, on devrait tout faire pour unifier le Commonwealth et non pas le diviser. Nous ne devrions pas chercher, comme je le disais tantôt, à diviser les nations du Commonwealth et, par le fait même affaiblir le monde libre.

Il faut, évidemment, protéger les intérêts du Canada d'abord et avant tout, mais n'y a-t-il pas d'autre moyen de protéger ces intérêts que la façon dont ont procédé les deux ministres?

Ai-je besoin de dire ici que c'est dans les pays de l'Europe des Six que l'expansion actuelle est la plus spectaculaire? Et voilà pourquoi il me semble que c'est dans ces pays que l'on devrait d'abord aller étudier les tarifs.

A la façon dont a procédé cette évolution économique extraordinaire, l'abaissement graduel des tarifs douaniers, joint à la vaste perspective du marché concurrentiel de 180 millions de personnes (marché comparable à celui des États-Unis), a provoqué une véritable révolution économique dans les pays des Six: la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, le Luxembourg, la Belgique, la Hollande. Les résultats—le ministre doit le savoir probablement mieux que moi—de cette reconversion des structures européennes ne se sont pas fait attendre. Aujourd'hui, la productivité des grandes industries européennes est comparable à celle des États-Unis et du Canada. Le niveau de vie s'élève. Le taux

d'expansion des Six est le plus fort du monde, à l'exception, peut-être, du Japon. Toutes les capacités productives, la main-d'œuvre et l'équipement sont totalement utilisés. Le chômage est virtuellement inconnu là-bas. En 1960, la production a progressé de 8 p. 100 dans les pays du Marché commun. La fabrication de l'acier, indice significatif de l'activité industrielle, s'est accrue de plus de 15 p. 100 en comparaison de 8.5 p. 100 en Union soviétique et de 5.3 p. 100 aux États-Unis.

Et malgré cette rapide expansion, les prix sont demeurés stables. Le coût de la vie n'a pas augmenté d'une façon démesurée. Bref, les perspectives économiques, là-bas, sont tellement attrayantes qu'il n'est pas étonnant que le capital américain, le capital britannique et même le capital canadien émigrent dans ces pays. *Polymer Corporation Ltd.*, de Sarnia, Ont., par exemple, va construire une usine de caoutchouc synthétique à Strasbourg, en France; *Massey-Ferguson* agrandit et reconvertit ses usines dans ce pays; et toujours en France, *Seagram's* prend une participation importante à l'industrie vinicole. Ce sont des faits. Ce qui indique, de façon claire et nette qu'à cause de l'expansion qu'il y a là-bas, les Canadiens, les Américains, les Britanniques songent à s'y établir, alors que nous, de ce côté-ci de l'océan, voulons de plus en plus nous en éloigner.

Il faut bien convenir, monsieur le président, que l'Amérique du Nord ne fait pas brillante figure en regard de ce qui se passe là-bas. Depuis quatre ans, le taux d'expansion de l'économie canadienne est très faible. Les investissements dans l'équipement industriel fléchissent. Nous avons eu une récession en 1957-1958, et une autre au printemps de 1960. Le chômage, ici, atteint des proportions inquiétantes. En 1960, notre production per capita a été de 5 p. 100 inférieure à celle de 1956. Nos exportations s'accroissent moins vite et, si leur tenue a été satisfaisante l'an dernier, le fléchissement qu'elles ont connu ces derniers mois laisse prévoir des incertitudes pour 1961 et 1962. Le déficit de notre balance s'aggrave (les États-Unis ne sont pas dans une meilleure position que nous, la détérioration de leur balance de paiements se traduit par un inquiétant exode d'or et une menace pour leur dollar.) La plupart de nos industries souffrent d'un excédent de capacité inutilisé. Bref, notre économie est loin de tourner à plein.

Donc, je pose de nouveau la question: Que fait le gouvernement canadien en face de cette situation? Le gouvernement n'a malheureusement pas de politique précise en marge de cette situation du Marché commun. Mais par contre, inquiet, comme il a raison de l'être, de ce qui se produirait si nous perdions nos marchés britanniques, le gouvernement proteste et menace. Le ministre des Finances a beau se plaindre! Mais voici ce que déclarait récemment un dirigeant européen à Bruxelles, au sujet de toute cette affaire, à un journaliste du *Financial Post*:

> Expliquez aux Canadiens que même si nous comprenons leurs problèmes, les menaces de M. Fleming ne sauraient nous faire peur... Si les initiatives que nous prenons vous déplaisent, libre à vous de prendre les mesures que votre gouvernement estime nécessaires.
>
> Nous avons beaucoup d'affection pour les Canadiens, mais n'allez surtout pas penser qu'un marché de 18 millions d'habitants peut nous amener, par des protestations, à modifier nos programmes fondamentaux. Gardez le sens des proportions.

Et il concluait ainsi:

> Si, par dépit, vous vous retirez sous une coquille protectrice, vous ne ferez que compliquer et multiplier les difficultés de votre économie.

Je voudrais maintenant consigner au hansard les paroles d'une personne qui était au Congrès, un monsieur que vous ne manquiez jamais de citer ici à la Chambre des communes, parce qu'il écrit dans le journal *The Gazette*; le ministre du Travail (M. Starr), entre autres, le citait avec grande joie, l'autre jour, lors de l'étude de ses crédits. Il s'agit du chroniqueur financier de *The Gazette*, M. John Meyer, qui écrivait le 13 septembre, pendant la conférence économique du Commonwealth, ce qui suit:

L'hon. M. Fleming: Il n'était pas là.

L'hon. M. Chevrier:

> La délégation gouvernementale canadienne à Accra perd son temps en essayant d'impressionner les Anglais, et contribue ainsi à renforcer l'opinion que les Canadiens sont incapables de diriger leurs propres affaires. Le gouvernement canadien n'a rien fait depuis deux ans pour prévoir les conséquences de l'adhésion de Londres au Marché commun. Il n'a fait que menacer.
>
> Cette conférence, comme les précédentes de Londres et d'Ottawa, marque la faillite de notre politique. Nous donnons l'impression de vouloir, futilement, nous opposer à la marée montante de l'expansion économique de l'Europe.

M. Martineau: L'honorable député a-t-il dit que M. Meyer était à la conférence d'Accra?

L'hon. M. Chevrier: Oui, j'ai bien dit cela; mais j'accepte la correction qu'a faite le ministre à l'effet qu'il n'y était pas.

Tout de même, le fait est que le chroniqueur de *The Gazette*, un financier au service d'un journal qui éprouve une grande sympathie pour le gouvernement actuel, a écrit ce que je viens de citer.

L'hon. M. Fleming: Il n'a rien écrit d'Accra à ce sujet, je vous assure.

L'hon. M. Chevrier: Il a écrit ce que je viens de citer, et ceci indique clairement ce qu'en

pense ce journal qui est reconnu pour son esprit conservateur, au Canada.

Mais j'ai une autre citation à ajouter à celle-là; elle est de M. Olivier Moreau-Neret, qui a parlé à la Chambre de commerce française à Montréal, il y a à peine une semaine, de l'économie française, du Marché commun et également de l'attitude du Canada à l'égard du Marché commun.

M. Moreau-Neret, dont les propos ont été reproduits dans les journaux, *Le Devoir*, le *Nouveau Journal* et *La Presse* du 21 septembre disait:

> Comment se fait-il que les Canadiens s'inquiètent tant du Marché commun? Nous, nous avions les mêmes inquiétudes en France au sujet du Marché commun, nous le craignions, nous en avons fait partie avec certaines réserves, nous sommes entrés dans le Marché commun et nous en sommes fort heureux à cause du fait que l'industrie de notre pays est revitalisée énormément. Et je cite là ses paroles telles qu'elles figurent dans *La Presse* du 21 septembre 1961:

Le banquier français, soit dit en passant, qui est président du *Crédit-foncier franco-canadien* et a, par l'entremise de sa société, un grand intérêt dans le Canada tout entier, a déclaré:

> Le Marché commun est peut-être l'élément qui a le plus influencé le rajeunissement de la France. «Nous vivions dans une atmosphère de protectionnisme outrancier, qui avait peut-être sa justification à un moment donné, mais qui avait engendré une cristallisation des habitudes anciennes, un vieillissement paresseux des structures économiques.»
>
> «En Amérique, le nylon tue le lin, tant pis pour le lin! Nous, nous donnions des primes aux producteurs de lin! Avec le Marché commun, on ne peut plus admettre ces pratiques».
>
> Et voilà pourquoi depuis notre entrée dans le Marché commun, a-t-il continué, l'économie française est redevenue jeune et vigoureuse.

Tantôt, le ministre a consigné au hansard des déclarations de certains Américains. Est-il au courant qu'un grand nombre de personnages américains importants favorisaient l'idée d'une association entre l'Amérique du Nord et les pays...

L'hon. M. Fleming: Pas dans l'intérêt du Canada ni du Commonwealth.

L'hon. M. Chevrier: Bien, écoutez plutôt ceci. L'initiative et l'idée du Marché commun ont été mises de l'avant par des hommes d'État de premier plan, tels que M. Ludwig Erhard, M. Nelson Rockefeller, M. Adlai Stevenson, M. Kampman, le premier ministre du Danemark, l'ancien secrétaire d'État Dean Acheson, un des promoteurs du plan Marshall et de l'OTAN, M. Fauré, ministre des Affaires économiques de la France, ainsi que le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Macmillan, lors de sa récente visite à Ottawa.

Évidemment, l'honorable chef de l'opposition (M. Pearson) s'en est fait le promoteur à la Chambre à plus d'une reprise.

[L'hon. M. Chevrier.]

Une communauté économique atlantique donnerait un sens économique réel à l'Alliance atlantique et renforcerait sa cohésion politique qui laisse beaucoup à désirer. Elle raffermirait l'unité du monde libre face à l'expansion communiste. Elle étendrait nos échanges avec l'Europe et réduirait, de ce fait, notre dépendance à l'égard des États-Unis.

Et je m'arrête ici pour dire que si le ministre persiste dans son attitude, il ne pourra que préconiser l'union économique avec les États-Unis. Mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous protesterons et nous travaillerons de toutes nos forces contre une union économique avec les États-Unis, laquelle ne pourrait faire autrement que de nous entraîner dans une union politique.

L'hon. M. Fleming: Êtes-vous encore libéral? Vous avez changé de politique.

L'hon. M. Chevrier: Je ne change pas de politique; c'est la politique de mon chef, c'est la politique libérale que je rappelle ici, et c'est la politique que j'aurais voulu consigner au hansard quand M. l'Orateur, en conformité avec le Règlement de la Chambre, évidemment, m'a interrompu alors que je tentais de le faire l'autre jour.

Enfin, je soumets qu'une telle initiative de notre part résoudrait probablement l'épineux problème des rapports entre les Six et les Sept, car elle entraînerait une décision de longue main.

Monsieur le président, le Canada devrait prendre l'initiative d'étendre les réalisations européennes à la région atlantique afin de transformer les groupements existants en une association plus large, en créant un comité économique atlantique dont nous ferions partie, et alors nous profiterions de l'intégration économique du libre-échange et d'un vaste marché concurrentiel.

Voilà la réponse qu'il faut donner au défi posé par le succès de l'Europe, que je...

En d'autres mots, je vais consigner au compte rendu officiel des *Débats* une phrase anglaise qui exprime ce que je veux dire: «Faute de pouvoir les combattre, unissons-nous à eux.»

Alors, au lieu de faire la lutte et la guerre à ce mouvement, comme l'ont fait les deux ministres qui nous ont représentés là-bas, il semble qu'on aurait dû tenter une autre tactique. Si l'on avait suggéré une politique précise, une politique dont nous aurions discuté en cette Chambre, la situation serait tout à fait différente.

Je termine mes remarques en disant que nous condamnons l'attitude qui semble avoir été prise par les deux ministres et nous disons...

L'hon. M. Fleming: Elle n'a pas été prise par les deux ministres, vous le saviez bien!

L'hon. M. Chevrier: J'ai dit «qui semble avoir été prise par les deux ministres». Et tant que vous ne produirez pas, et vous le ministre des Finances et vous le ministre du Commerce (l'honorable M. Hees), les textes que vous avez lus et dont vous vous êtes servis là-bas, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons le droit...

L'hon. M. Fleming: J'ai dit déjà que je n'avais pas de texte; il n'y a rien que je puisse lire.

Si l'honorable député (M. Chevrier) continue à demander que je lise un texte...

L'hon. M. Chevrier: Eh bien, monsieur l'Orateur, s'il est vrai que l'honorable ministre n'a pas de texte, il peut au moins écrire ce qu'il a dit. Mais l'honorable ministre du Commerce en a un texte; qu'il le produise. Il a dit qu'il l'avait donné par erreur aux journalistes de là-bas. Alors, il me semble que nous devrions le voir, parce que les journaux ont interprété ce texte, paraît-il, d'une façon tout à fait injuste pour ces ministres.

Oh! Comme je plains les ministres de ces injustices que leur font subir la presse, la radio, le chef de l'opposition et certains de mes collègues! Quelle injustice! Ils se plaignent continuellement quand ils reviennent de grands voyages. J'étais presque sur le point de dire *A beau mentir qui vient de loin;* mais je m'en garde, car en vertu du Règlement de la Chambre, je n'ai certainement pas le droit d'indiquer une telle chose. Mais tout de même, monsieur le président, je voulais terminer mes remarques...

Une voix: Lisez donc le texte!

L'hon. M. Chevrier: Si j'avais le texte du ministre, je le lirais certainement. Je n'en ai que des extraits. Je ne vais pas aller plus loin à ce sujet.

Je termine en consignant au compte rendu officiel des *Débats* une partie d'un document qui est préparé régulièrement par les services de renseignements du gouvernement, à *Canada House,* à Londres, que connaissent tous les députés qui voyagent un tant soit peu. Voici ce que ce document provenant de *Canada House,* à Londres, avait à dire au sujet de la conférence. Le commentaire est du *Sunday Telegraph* du 24 septembre, et il se lit ainsi:

(Traduction)

Mais il vaudrait mieux prêter davantage attention aux conséquences du désaccord absolue dont les ministre des Finances du Commonwealth ont fait preuve la semaine auparavant.

Même maintenant, je ne suis pas sûr que le texte du communiqué d'Accra ait été bien compris ici... Indiquant que tous les autres représentants du Commonwealth ont exprimé les graves appréhensions et le souci que leur causait la demande présentée par l'Angleterre pour adhérer au Marché commun, il doutait que nous puissions, en fait, négocier la sauvegarde efficace des intérêts du Commonwealth et laissait entrevoir le démembrement complet du Commonwealth en tant qu'entité politique sans cette protection.

Mais derrière cela apparaît un élément nouveau. Jusqu'à la conférence d'Accra, le Commonwealth insistait sur la nécessité de sauvegarder ses différents intérêts économiques dans un accord entre le Royaume-Uni et le Marché commun. Le communiqué d'Accra est le premier indice d'une tentative délibérée de saboter totalement l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun.

L'hon. M. Fleming: Déclaration absolument fausse!

L'hon. M. Chevrier: Alors, il aurait mieux valu que vous mettiez de l'ordre à Canada House; c'est votre propre déclaration.

L'hon. M. Fleming: Il ne s'agit pas d'une déclaration émanant de Canada House. Le député cite une déclaration tirée d'un périodique du Royaume-Uni et il essaie de l'attribuer à Canada House. Tout ce que fait Canada House, c'est de réunir les déclarations qui paraissent dans la presse du Royaume-Uni; n'allons pas nous méprendre sur Canada House.

L'hon. M. Chevrier: Est-ce un rappel au Règlement?

L'hon. M. Fleming: C'est une déclaration erronée parue dans un journal britannique.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre aime m'interrompre, mais chaque fois que je l'interromps, il exige l'application du Règlement.

L'hon. M. Fleming: Le député cite un rapport erroné.

L'hon. M. Chevrier: J'aimerais poursuivre la lecture de ce rapport.

L'hon. M. Fleming: Il est erroné.

L'hon. M. Chevrier: Il émane de Canada House, Londres.

L'hon. M. Fleming: Pas du tout.

L'hon. M. Chevrier: Certainement, et je passe au dernier alinéa.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'invoque...

L'hon. M. Chevrier: Je cite:

A l'heure actuelle, c'est la politique...

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président...

L'hon. M. Chevrier: Je ne cède pas la parole, monsieur le président.

M. le président suppléant: Le ministre des Finances ayant invoqué le Règlement, je lui cède la parole.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député cite un document qu'il dit émaner de Canada House, et il cherche à s'appuyer de cette autorité pour renforcer son argumentation. Or, monsieur le président, ce document ne s'appuie pas plus de l'autorité de Canada House que le ministère des Postes du Canada n'est responsable de l'exactitude des textes qu'il transmet dans le courrier, par l'intermédiaire de ses services.

M. Benidickson: C'est Canada House qui l'a envoyé.

L'hon. M. Fleming: En prétendant que Canada House appuie de son autorité ce document, l'honorable député dénature les faits. Il s'agit tout simplement d'un extrait d'un journal britannique, et l'article en question a été écrit par quelqu'un qui n'était pas à Accra. Ce n'est pas une interprétation fidèle de ce qui s'est passé à Accra.

L'hon. M. Chevrier: Mes observations contrarient le ministre.

L'hon. M. Fleming: Parce qu'elles s'écartent de la vérité.

L'hon. M. Chevrier: Je ne me suis pas écarté de la vérité. Si vous m'aviez écouté, ou si vous m'aviez compris, vous vous rappelleriez que j'ai dit, au début de mes remarques, que le rapport en question émane du service d'information de Canada House; je prétends d'ailleurs avoir le droit d'en lire le dernier alinéa. Je cite:

> A l'heure actuelle, cette ligne de conduite est exclusive aux Canadiens, et c'est leur éloquent ministre des Finances, M. Fleming, qui a rédigé le document. M. Fleming, politique jusqu'au bout des ongles,...

L'hon. M. Fleming: Je puis éclairer l'honorable député sur ce qu'on dit là.

L'hon. M. Chevrier:

> ...sait combien il est efficace d'en appeler, sans tenir compte du gouvernement britannique, au puissant fond de sentiment favorable au Commonwealth qui existe en ce pays-ci.

(*Texte*)

Je termine en disant ceci: Je vois maintenant pourquoi l'honorable ministre n'aimait pas la dernière partie de cette déclaration; il ne l'aimait pas parce que probablement...

L'hon. M. Fleming: Ce rapport est faux.

L'hon. M. Chevrier: Si l'honorable ministre dit que ce rapport est faux, tout ce que j'ai dit depuis que j'ai commencé mes remarques est erroné ou faux.

Enfin, je tiens à dire à l'honorable ministre, puisque ni lui ni son collègue ne veulent nous montrer les textes de ce qui a été dit là-bas, je m'en tiens à la déclaration faite ici par le service des journaux.

Il est six heures, monsieur le président...

[M. le président suppléant.]

L'hon. M. Fleming: Vous préférez croire ce qui n'est pas vrai!

(*Traduction*)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à sept heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Regier: Monsieur le président, le ministre des Finances vient de faire un long rapport sur ce qui s'est passé à la conférence d'Accra. Je n'ai pu faire autrement que de penser aux dernières élections. On m'avait laissé entendre, à l'époque, que les conservateurs, si les électeurs canadiens leur faisaient confiance, ce qui arriva, allaient mettre un terme à cette façon de placer tous nos œufs dans le même panier, comme ils disaient. Ils devaient orienter ailleurs qu'aux États-Unis une plus grande partie de notre commerce et donner une formidable impulsion aux échanges avec le Commonwealth et surtout le Royaume-Uni.

En outre, je suis à la Chambre depuis assez longtemps pour me souvenir du jour où l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures accusait l'ancien gouvernement de poignarder la Grande-Bretagne dans le dos. Il s'agissait de la tentative d'invasion de l'Égypte. Je crois qu'aujourd'hui le gouvernement donne au Royaume-Uni un coup de poignard qui est bien pire que celui du gouvernement St-Laurent.

Nous avons eu de nombreux débats dans cette enceinte sur l'importance de la Communauté économique européenne. Des députés des deux partis de l'opposition ont constamment exhorté le gouvernement à rattacher notre économie plus étroitement à celle du Royaume-Uni. Le député d'Ottawa-Ouest—je me le rappelle très bien—a même présenté une résolution pour préconiser la conclusion d'une entente de libre-échange entre le Canada et les Antilles britanniques. Le gouvernement a fait fi de ces instances, et maintenant bon nombre d'entre nous craignent que la Fédération des Antilles britanniques ne s'effondre. Je suis certain qu'aucun membre du comité ne souhaite la désintégration de la Fédération des Antilles. J'aimerais citer le dernier alinéa d'un article de fond qui a paru dans le *Financial Post* en date du 19 septembre; il est ainsi conçu:

> Le Canada ne peut-il conclure aucune entente commerciale pour intéresser la Jamaïque à la Confédération? Le scrutin de ce pays n'a pas été définitif au point d'être irréversible.

Je tiens à faire remarquer au gouvernement actuel que s'il avait tenu compte de la proposition que renfermait la résolution dont

le député d'Ottawa-Ouest a saisi la Chambre, le scrutin tenu à la Jamaïque aurait bien pu être différent de ce qu'il a été.

A mon avis, le gouvernement canadien est coupable à l'heure actuelle à l'un des deux chefs suivants: soit de désirer supplanter le Royaume-Uni, qui a toujours joué le rôle de chef du Commonwealth, soit, pour d'autres raisons que je n'énumérerai pas, de vouloir saboter la conception même du Commonwealth. Nombre d'articles ont prétendu que le Canada cherchait à remplacer le Royaume-Uni comme chef de file du Commonwealth. J'ai été étonné d'entendre le ministre des Finances employer cet après-midi l'expression: «Les valeurs du Commonwealth vont fléchir.» C'est l'essentiel. Je n'ai jamais pensé que les liens, dans le Commonwealth, tenaient surtout aux dollars et aux cents, mais il semble que le présent gouvernement accorde plus de valeur aux intérêts immédiats et égoïstes du commerce canadien qu'aux valeurs historiques et traditionnelles qu'un grand nombre d'entre nous avons toujours associées à l'idée du Commonwealth britannique. Les paroles mêmes du ministre sont: «Les valeurs du Commonwealth vont fléchir.» C'est l'essentiel. Si la perte financière encourue par le Canada représente l'essence de notre loyauté et de notre amour pour le Commonwealth, je dis que le présent gouvernement tory n'est pas tory à proprement parler, mais plutôt un gouvernement égoïste. Si les liens du Commonwealth doivent faiblir parce que nous perdons de l'argent, j'affirme que le présent gouvernement tory trahit son propre nom.

L'hon. M. Fleming: Vous ne dites pas la vérité.

M. Regier: S'il adopte cette attitude, il est le destructeur du Commonwealth.

L'hon. M. Fleming: Telle n'est pas l'attitude du Canada.

M. Regier: J'ai dit il y a une année que le ministre des Finances parcourait l'Europe occidentale comme l'abominable homme des neiges, une massue sur l'épaule. Il n'a pas abandonné son bâton. Les discours et les rapports qui nous sont venus d'Accra montrent bien qu'il continue de se promener avec sa massue pour essayer d'en imposer au Royaume-Uni. En dépit des belles assurances que le ministre nous a données cet après-midi, affirmant que c'était le Royaume-Uni qui prenait sa décision, nous ne pouvons oublier que le gouvernement essaie de rallier à ses vues le plus de pays possible du Commonwealth pour empêcher le gouvernement du Royaume-Uni de prendre soin des intérêts de son propre peuple.

Je suis heureux que le ministre n'ait jamais nié que les plus grands intérêts du Royaume-Uni lui commandaient d'allier son économie à celle de la Communauté européenne.

L'hon. M. Fleming: Vous ne m'avez pas écouté, évidemment!

M. Regier: Nous disons simplement que le gouvernement doit aider le gouvernement du Royaume-Uni et se joindre à lui pour favoriser l'intensification des échanges commerciaux, non seulement entre les pays du Commonwealth mais entre les pays appartenant à la Communauté économique européenne et les pays du Commonwealth. A la longue, il en résulterait de réels bénéfices pour le peuple canadien. Pour conclure, je ne puis que rappeler les paroles du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a déclaré, au moment où la Grande-Bretagne avait des difficultés au Moyen-Orien: «Le gouvernement donne un coup de couteau dans le dos de la mère-patrie.»

L'hon. M. Fleming: C'est une fausseté méchante.

M. Regier: Pas le moins du monde et le ministre le sait bien.

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement, le ministre n'a pas le droit de dire qu'il s'agit d'une fausseté méchante. C'est une insulte pour le député. Il peut dire qu'une déclaration est fausse, mais dire qu'elle est méchante est contraire au Règlement du comité. Le ministre le sait bien, du reste.

Des voix: Rétractez-vous!

M. Regier: Je serai satisfait si le compte rendu reste comme il est. Si le ministre des Finances veut laisser ces paroles au hansard, cela le regarde. Il a souvent de ces insolences quand il s'échauffe. Je le répète, à lui de décider.

Je m'attendais que le présent débat porte sur les crédits du ministère. Je veux maintenant y revenir. Je sais que nous avons terminé le débat sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je désire toutefois ajouter une déclaration à celles qui ont été faites, et je crois que le moment est bien choisi. Même si je suis de la Colombie-Britannique, l'une des régions les plus riches du pays, et même si notre premier ministre provincial se plaint sans cesse du mauvais traitement qu'il dit recevoir du gouvernement fédéral, j'affirme que je suis Canadien d'abord et citoyen de la Colombie-Britannique ensuite. Malgré la loi que nous

venons d'adopter, j'espère que le gouvernement songera davantage à faire pour les provinces pauvres du Canada plus qu'il n'a laissé espérer jusqu'ici. Je me rends compte qu'à la longue, ma propre province y perdra avec la loi adoptée aujourd'hui. Toutefois, une décision est prise et je n'ai pas l'intention d'y revenir. J'espère qu'on accordera bien des fois plus d'aide à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse.

Cela vous brise le cœur d'entrer dans une école rurale de la Nouvelle-Écosse et de voir comme ces gens, qui ont toujours tant aimé l'instruction, ont peu à offrir à leurs enfants, comparativement à ce que nous, en Colombie-Britannique, pouvons offrir aux nôtres. J'espère que le jour n'est pas trop éloigné où le gouvernement demandera à toute la population du Canada d'affecter à des fins éducatives plusieurs dizaines de millions de dollars de plus, afin que les jeunes garçons et filles de l'Est du pays puissent bénéficier des mêmes chances et des mêmes droits dont bénéficient ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

Je ne vois dans ces crédits aucun signe que le gouvernement se rend compte de la disparité fantastique qui existe dans les occasions qui s'offrent aux enfants canadiens d'une partie du pays, par rapport à une autre. Je puis assurer au gouvernement que lorsqu'il décidera de dépenser non pas 25 millions, mais 250 millions de dollars par année pour assurer des chances égales à tous les enfants canadiens, je n'hésiterai pas à défendre publiquement, en Colombie-Britannique, son initiative à cet égard.

Je passe maintenant aux taux d'intérêt, poste important des crédits. Je voudrais souligner à quel point il importerait à notre prospérité et à notre bien-être de réduire les taux régnants. Le gouvernement actuel se propose de dépenser pas moins de 747 millions de dollars au titre de l'intérêt sur la dette publique. C'est à peu près dix fois plus que ce que nous nous proposons de dépenser à l'égard de Radio-Canada, qui rend de si précieux services au public canadien.

M. Benidickson: Et trois millions de plus que ce que M. Harris avait dépensé au même titre.

M. Regier: Le gouvernement envisage de dépenser, pour le ministère de l'Agriculture, une somme équivalant au cinquième environ du montant que le ministre veut dépenser en intérêt sur la dette publique. Par contre le ministère des Affaires extérieures n'entend dépenser que 88 millions de dollars. Notre contribution à la paix mondiale se limite donc à 88 millions de dollars, mais l'hommage que nous allons rendre aux prêteurs représentera une dépense dix fois plus grande. Cette levée de fonds va coûter cher aux contribuables; je fais appel au ministre dans l'intérêt même de notre économie nationale.

J'ai ici la livraison du 30 septembre du *Financial Post*. Dans un autre éditorial je lis que les fabricants canadiens doivent aujourd'hui immobiliser, en équipement et installations, $13,377 par employé. J'espère que le gouvernement se rend compte qu'en diminuant le taux d'intérêt de 2 p. 100 il permettrait aux salaires d'augmenter de $22.30 par mois, compte tenu du total de l'effectif ouvrier et des immobilisations que je viens de signaler. C'est à dessein que j'ai utilisé le chiffre de 2 p. 100, car depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir, les taux d'intérêt applicables non seulement aux gouvernements, mais aux particuliers et aux sociétés, ont augmenté de plus de 2 p. 100. Si l'on abaissait les taux d'intérêt d'environ 2 p. 100, on pourrait alors majorer les salaires ou réduire les prix de revient, ce qui nous permettrait de mieux soutenir la concurence dans le monde, et représenterait une somme de $22.30 par mois pour chaque travailleur dans l'industrie.

Rares sont les Canadiens qui se rendent compte du rôle important que jouent les taux d'intérêt dans nos prix de revient à l'heure actuelle. A mon avis, le ministre ne s'en rend pas compte, non plus que l'ancien gouverneur de la Banque du Canada. Soit dit en passant, j'ai été bien aise de constater que le ministre a enfin assumé la responsabilité d'énoncer la politique monétaire et financière de notre pays. Tous les Canadiens ont poussé un soupir de soulagement lorsque le problème a fini par être résolu.

L'hon. M. Fleming: Cela n'a été possible qu'une fois le gouverneur changé.

M. Regier: Si le ministre veut maintenant se contredire, libre à lui de le faire. J'ai lu attentivement la déclaration formulée par le nouveau gouverneur et celle que le ministre a faite lors de cette nomination. Si le ministre veut se contredire, il a tout le loisir de le faire.

L'hon. M. Fleming: J'ai dit que cela n'avait été possible qu'après la nomination d'un nouveau gouverneur.

M. Regier: Je ne prisais aucunement la politique de l'ancien gouverneur portant que les taux d'intérêt devraient fluctuer librement. J'estime que s'il voulait s'en donner la peine, le ministre pourrait faire beaucoup pour réduire les taux d'intérêt que paient actuellement les gouvernements, les particuliers et les sociétés.

Pendant que j'y suis, j'aimerais faire une recommandation au ministre. Il s'est rendu

dans bien des parties du monde et il a rencontré bien des gens. J'espère qu'il en a rapporté un bagage d'idées nouvelles. Si tel est le cas, il n'aimera peut-être pas qu'on lui fasse une recommandation. Cependant, j'estime qu'il serait avantageux pour le pays que le gouvernement fédéral rencontre les gouvernements provinciaux une fois l'an, afin de permettre à ces derniers d'exprimer leurs vues et de faire connaître leurs besoins de capitaux pour les douze prochains mois, y compris les emprunts que cherchent à obtenir les municipalités, les hôpitaux, les commissions scolaires, etc. Sauf erreur, c'est le régime qu'on a adopté il y a un certain nombre d'années, dans un autre pays du Commonwealth. Le gouvernement central rencontre les autres gouvernements une fois par année pour faire un relevé de tous leurs besoins de capitaux. Ensuite, ils se renseignent sur le montant de capitaux de placement qui sont disponibles au pays pour l'administration de l'État et les organismes du gouvernement. Comme je l'entends, une fois la formule convenue, le gouvernement fédéral opère tous les emprunts pour le compte des provinces, des municipalités, des commissions scolaires, des hôpitaux et ainsi de suite. Par après, il répartit l'argent qu'il a pu emprunter selon une formule arrêtée d'avance. L'effet serait de réduire considérablement le fardeau des intérêts que nous devons supporter dans nos contributions à la commission scolaire, aux hôpitaux, à la municipalité et à la province. L'emprunt se fait par le gouvernement fédéral après une entente entre celui-ci et tous les niveaux de gouvernement. Ce serait, à mon sens, beaucoup mieux que la situation actuelle, où les gouvernements de toutes catégories et les organismes gouvernementaux se concurrencent les uns les autres sur le marché de l'argent afin de trouver les fonds dont ils ont besoin.

Puisque j'ai la parole, je tiens à exprimer l'espoir qu'avant la fin de l'étude de ces crédits, le ministre nous fera connaître le point de vue du gouvernement sur ce que j'appelle l'émission de monnaie par les gouvernements provinciaux. Notre gouvernement de la Colombie-Britannique émet des obligations payables à vue et portant intérêt. A mes yeux, ce papier n'est ni plus ni moins qu'un billet de banque. Quand un gouvernement émet des obligations payables à vue et portant ou non intérêt, c'est tout comme s'il émettait de la monnaie. J'avertis le ministre qu'à moins que le présent gouvernement ne prenne position sur ce qui se produit à cet égard, il pourrait bien voir un jour dix gouvernements provinciaux émettre une monnaie semblable, ce qui serait la ruine de toute sa politique monétaire et fiscale. Je crois que le droit d'émettre de la monnaie appartient exclusivement au gouvernement fédéral. J'espère que le gouvernement fédéral va surveiller cette affaire et affirmer ses droits, comme il a dû le faire, une fois, voici bien des années, à cause de certains actes d'un autre gouvernement de l'Ouest.

Je sais que le gouvernement s'inquiète profondément de son déficit. Je suis certain que le ministre des Finances n'éprouve aucun plaisir parce qu'il est obligé d'enregistrer son quatrième ou cinquième déficit consécutif. Ses prévisions se sont révélées tellement inexactes! Les journaux sont invités à annoncer une augmentation de 3 p. 100, je pense, de notre produit national brut. J'aimerais bien analyser ce rapport et voir ce qu'il représente à l'égard de notre dollar d'aujourd'hui et de notre production par habitant car, comme le ministre le sait bien, notre production de biens et de services par personne a continuellement baissé depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement. En pourcentage, la baisse a été considérable. Le ministre doit savoir aussi que notre économie doit accuser une hausse de 6 p. 100 par année pour fournir tous les emplois dont le pays a besoin.

Je dirai au gouvernement que c'est là sa responsabilité, s'il veut équilibrer son budget et sortir le ministre du pétrin avant qu'il soit nommé quelque part ailleurs. La façon d'y arriver consiste à ranimer l'économie, et à la faire marcher au point de réussir à augmenter de 6 p. 100 par année la richesse réelle de chacun. Si le gouvernement voulait bien prendre les dispositions nécessaires pour ranimer et stimuler l'économie jusqu'à ce point, je ne trouverais rien à redire à un déficit, à condition que le rôle de celui-ci soit précisément d'aider à atteindre ce but. Mais le seul rôle du déficit jusqu'ici était de remédier tant bien que mal à la situation présente, et non pas d'assurer à notre économie le stimulant dont elle a besoin. Si le gouvernement voulait bien assurer à notre économie ce stimulant, le jour ne serait pas éloigné où le ministre n'aurait plus à rapporter un déficit; au contraire, il pourrait alors faire état d'un excédent. On ne peut réaliser un excédent quand on compte un million de chômeurs.

J'espère que le gouvernement fera beaucoup plus au cours des quelques prochains mois qu'il n'a fait par le passé pour relancer la vie économique du pays. Entre autres choses, il faudrait nous associer à l'économie de l'Europe occidentale et à celle du Royaume-Uni. Si nous refusons d'envisager les faits et persistons à croire que nous pouvons vivre continuellement du peu de prospérité

qui peut nous arriver, au delà du 49e parallèle non seulement compromettrons-nous notre propre bien-être, mais nous nuirons très gravement à la cause de l'unité occidentale et de la paix mondiale.

L'hon. M. Hees: Avant l'interruption du dîner, j'ai demandé l'autorisation de faire insérer dans le hansard un tableau que je jugeais utile pour les députés et qui leur aurait permis d'examiner l'importante question qui intéresse tant le comité, savoir l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. L'opposition m'a refusé cette permission. C'est compréhensible, parce qu'elle ne veut pas être confondue par les faits; elle préfère ignorer les faits et ne pas savoir de quoi elle parle. Toutefois, j'ai pris mes dispositions pour faire distribuer le tableau aux députés. Je sais que quelques membres de l'opposition ne l'examineront pas car ils ne veulent pas être informés, mais je sais que les députés conservateurs, députés excellents, qui veulent être au courant des importantes questions de l'heure, l'étudieront avec grand intérêt. Ils y verront les conséquences possibles, pour nos échanges avec le Royaume-Uni, de l'acceptation par ce dernier du tarif du Marché commun européen. Après l'avoir étudié, les députés comprendront pourquoi, à Accra, je me suis donné tant de peine pour faire signaler au Royaume-Uni toute l'importance que revêtait pour le Canada le maintien de nos accords commerciaux avec lui.

Nous sommes persuadés que quand un autre gouvernement songe à des mesures qui menacent sérieusement le bien-être des Canadiens, nous avons le devoir de le lui signaler avant qu'il ne prenne pareilles mesures. C'est ce que nous avons fait. L'opposition officielle nous blâme d'avoir agi ainsi, et on peut le constater par ces paroles prononcées par le chef de l'opposition le vendredi 15 septembre (page 8718 du hansard):

> Puis-je poser au premier ministre une question qui découle des observations qu'il vient de faire? Le très honorable représentant enjoindra-t-il aux ministres en cause de cesser de lancer leurs protestations en public avant que les Canadiens ne se sentent froissés?

Je puis très bien comprendre que le chef de l'opposition ait parlé ainsi, monsieur le président, car le gouvernement dont il faisait partie n'a jamais eu le courage d'exprimer franchement ses vues à un autre gouvernement sur des questions intéressant le bien-être des Canadiens, avant que des mesures n'aient été prises et qu'il ne soit trop tard pour faire quoi que ce soit. L'ancien gouvernement protestait pitoyablement, mais, bien entendu, il était trop tard.

Le chef du PSD a envisagé toute l'affaire d'une façon différente et bien plus objective lorsqu'il en a parlé mardi dernier. Il a dit, si j'interprète bien ses paroles, que le Canada devrait demander à se joindre au Marché commun européen. J'aimerais dire ce que je pense de cette idée. Les pays qui forment le Marché commun abaissent constamment les droits de douane applicables à chacun de ses membres jusqu'à ce qu'ils disparaissent et que le libre-échange soit établi entre les pays du groupe. D'ici la fin de l'année, ces droits de douane internes auront été réduits de moitié environ.

Les industries manufacturières dans les pays qui font partie du Marché commun européen ont atteint un niveau élevé d'efficacité et de compétence technologique. Leurs taux de salaires sont aussi inférieurs à ceux du Canada. Par conséquent, elles fabriquent des articles bien conçus et de bonne qualité à des prix qui sont ordinairement inférieurs à ceux auxquels les produits canadiens semblables peuvent être vendus. Par conséquent, si nos industries de fabrication canadiennes doivent soutenir la concurrence des industries de l'Europe occidentale, dans un régime de libre-échange, elles y perdront dans la plupart des cas, et ceci entraînera une diminution de la production et de l'embauchage.

Plus du quart des ouvriers canadiens travaillent directement pour le compte des industries de fabrication et un nombre beaucoup plus grand encore est au service des industries qui desservent les usines, comme par exemple, l'industrie du transport, de la production d'énergie et ainsi de suite. Je dirais que le tiers ou la moitié des Canadiens sont directement intéressés au niveau de production au pays et un nombre encore plus grand, dont les commerçants, dans les régions industrielles, sont indirectement en cause.

Bien qu'il soit tout particulièrement important d'assurer au Canada le maintien d'une industrie de production saine et vigoureuse dans les régions de forte concentration industrielle; il est tout aussi important, pour l'avenir du pays, de donner de l'essor aux régions où se trouvent des industries de production secondaire afin que les économies de toutes les parties du pays soient diversifiées et ne dépendent pas seulement d'une seule ou de quelques industries primaires. Monsieur le président, nous avons vu l'été dernier jusqu'à quel point la température peut influer sur le revenu des nombreux Canadiens vivant dans les régions qui comptent fortement sur la production agricole. Il est impossible de mettre sur pied les nouvelles industries de fabrication dont toutes les régions du pays ont besoin si ces dernières doivent concurrencer, sur une base de libre-échange, les industries de l'Europe occidentale.

Voilà des choses que nous ne devons pas perdre de vue lorsque nous avisons à l'opportunité d'adhérer aux divers groupes commerciaux. Je puis assurer à tous les députés que le gouvernement s'intéresse vivement à ces questions afin de trouver les meilleurs arrangements possibles pour l'ensemble du pays.

Quand il a parlé au nom de l'opposition officielle, l'honorable député de Laurier s'est montré beaucoup moins précis que le chef du PSD dans ses conseils au gouvernement sur les mesures à prendre. Il s'est contenté de protester contre la conduite que le ministre des Finances et moi-même avons adoptée à Accra pour le bien de nos cultivateurs, de nos pêcheurs, de nos bûcherons, de nos mineurs, des autres producteurs primaires et de nos manufacturiers. Il s'est opposé au nom de son parti...

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le député de Laurier n'a jamais fait pareille affirmation. Ou le ministre n'écoutait pas ou il n'a rien compris, car je n'ai jamais fait pareille affirmation. Je ne reconnais pas mes paroles dans ce que dit le ministre.

L'hon. M. Hees: Je parle du discours de l'honorable député de Laurier. Je l'ai écouté avec beaucoup d'attention cet après-midi. Il se plaignait de ce que nous avons fait à Accra, le ministre des Finances et moi, quand nous avons clairement plaidé la cause des producteurs canadiens de toutes catégories, nos cultivateurs, nos pêcheurs, nos bûcherons, nos mineurs, nos autres producteurs primaires et nos manufacturiers.

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas vrai.

L'hon. M. Hees: C'est cela que nous avons fait, monsieur le président. Je soutiens que c'est cela. J'étais à Accra et le ministre des Finances aussi. Tous les deux nous savons ce que nous avons fait et nous avons plaidé...

L'hon. M. Chevrier: J'invoque le Règlement.

M. le président suppléant (M. Creaghan): On a invoqué le Règlement deux fois sur la même question. J'ai écouté la plus grande partie du débat cet après-midi et je suis plus ou moins d'accord avec les deux honorables députés. Il me semble que la faute, si faute il y a, c'est que nous avons entendu deux sortes d'allégations. Je pense que le ministre du Commerce a la parole de bon droit et si l'honorable député de Laurier veut bien le laisser parler, je suis certain que nous ferons plus de progrès.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, en vertu du Règlement de la Chambre, je ne permettrai pas au ministre de poursuivre ses propos s'il me prête des déclarations que je n'ai pas faites. Il cherche en fait à sortir des mots de leur contexte pour les employer dans un autre texte qui a été rédigé pour qu'il le prononce ici. Je ne le tolérerai pas, car c'est contraire au Règlement de la Chambre. Aujourd'hui, je me suis plaint amèrement de l'attitude adoptée par les ministres, selon les nouvelles parues dans les journaux, et à moins qu'ils ne fournissent les documents qui renferment leurs déclarations faites là-bas, ils n'ont pas le droit de se plaindre de ma déclaration faite à la Chambre.

L'hon. M. Hees: Le ministre des Finances et moi avons rappelé très clairement ce qui s'est dit à Accra. Ainsi que l'a dit fort justement le porte-parole du PSD, lorsqu'un député déclare qu'il a dit ou n'a pas dit telle chose, l'usage veut que les autres honorables députés acceptent sa parole. J'ai dit, et le ministre des Finances a dit qu'à Accra, nous avons exposé avec beaucoup de franchise les raisons pour lesquelles il est nécessaire de maintenir nos arrangements commerciaux actuels dans le marché britannique, arrangements qui profitent à nos pêcheurs, nos agriculteurs, nos bûcherons, nos mineurs, nos autres producteurs primaires et nos manufacturiers.

L'hon. M. Pickersgill: Ce n'est pas dans le texte du ministre.

L'hon. M. Hees: Le chef suppléant de l'opposition a soulevé de violentes objections contre notre attitude et la façon énergique et précise dont nous avons exposé notre point de vue. Le ministre des Finances a signalé que le très honorable M. Maudling, qui assistait à la réunion, a déclaré que ce point de vue avait été exprimé avec modération et de façon constructive.

L'hon. M. Chevrier: Bon nombre d'autres gens disent le contraire.

L'hon. M. Hees: Il me semble que le député de Laurier devrait accepter l'opinion exprimée par un ministre britannique indépendant, qui assistait à la conférence, sur ce qu'il y a entendu de préférence à ce que le député de Laurier aimerait croire qu'on y a dit.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Hees: Certainement.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je demander au ministre s'il a dit à Accra: «Nous sommes donc convaincus, au Canada, que nous n'examinons pas seulement un problème économique de très longue portée pour nous tous, mais aussi un problème dont dépend l'avenir du Commonwealth lui-même»?

L'hon. M. Hees: C'est exact. C'est ce que j'ai dit et presque toutes les délégations qui assistaient à la conférence se sont exprimées dans le même sens.

L'hon. M. Pickersgill: On se laisse glisser sur la pente...

L'hon. M. Hees: Ce qui semble agacer le député, c'est que lui-même et ses collègues ne représentaient pas le Canada à cette conférence, par suite de ce qui s'est passé le 10 juin 1957.

L'hon. M. Chevrier: La vieille rengaine!

L'hon. M. Fleming: Et, puisqu'ils ne représentent pas le Canada, ils le présentent mal.

L'hon. M. Hees: Par leur attitude et leur opposition au point de vue que le ministre des Finances et moi-même avons exprimé à Accra avec énergie et en toute sincérité au nom de tous les producteurs canadiens, les membres de l'opposition ont très nettement établi, dans leur démonstration de grande politique internationale, ou autre chose—je ne sais au juste ce qu'ils visaient—qu'ils sont parfaitement disposés à voir diminuer ces relations commerciales si importantes, même au détriment du rendement des possibilités de gagner leur vie et du niveau d'existence de nos producteurs canadiens. C'est bien ce qu'ils disent, en effet. Nous avons exposé une opinion sincère au nom de ces producteurs. Or, les vis-à-vis s'opposent à ce que nous avons fait. Ils disent par conséquent: «Vous auriez dû rester les bras croisés et vous taire. Vous auriez agi en bons petits garçons, comme nous l'avons fait quand nous étions au pouvoir et que nous assistions à des réunions de ce genre». Tout ce qu'ils ont dit étaient des platitudes qui ne signifiaient rien, et ils ont laissé l'autre gouvernement agir sans savoir quelle était l'opinion du Canada.

L'hon. M. Chevrier: Jetez donc un coup d'œil sur le niveau d'existence là-bas.

L'hon. M. Hees: Nous nous sentions tenus de faire savoir au gouvernement britannique ce que le Canada pensait de l'affaire. Les autres délégués du Commonwealth ont fait exactement la même chose.

L'hon. M. Pickersgill: Si j'étais le ministre des Finances, je dirais que c'est faux.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, cet après-midi, et depuis que nous sommes rentrés d'Accra, nous n'avons entendu que des protestations. Toutefois, l'autre chef de l'opposition, le député d'Essex-Est, n'avait pas encore fait de proposition positive au nom de son parti. Il l'a fait à Charlottetown, comme on le voit dans un communiqué de la *Presse canadienne* paru dans le *Journal* d'Ottawa du 27 septembre. Je tiens à lire ce que la *Presse canadienne*, agence de nouvelles sûre...

L'hon. M. Pickersgill: Excepté à Accra!

M. Benidickson: C'était la *British United Press*.

L'hon. M. Hees: Je n'ai pas à commenter les lignes qu'un journaliste a cru bon d'écrire.

L'hon. M. Pickersgill: Votre jumeau l'a fait.

L'hon. M. Hees: Vous parlez de ce que je suis en train de dire. Voici ce que l'autre chef de l'opposition a déclaré à Charlottetown, comme la *Presse canadienne* le relate; si quelqu'un s'intéresse à l'article, le voici:

> L'attitude du gouvernement du Canada devant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun européen est erronée et négative, a déclaré le député libéral Paul Martin au congrès organisé en vue de nommer un chef au parti libéral de l'Île du Prince-Édouard, lundi dernier.
>
> L'ancien membre du cabinet libéral a déclaré que le gouvernement Diefenbaker devrait essayer de rattacher la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada au groupe européen dans le cadre de la communauté nord-atlantique, plutôt que de sermonner le Royaume-Uni sur sa politique commerciale.

M. Benidickson: Qu'y a-t-il à redire à cela?

L'hon. M. Hees: Il m'intéresse beaucoup de constater que tous les membres du parti libéral présents à la Chambre applaudissent à cette déclaration. Ils sont en faveur de notre adhésion à un groupe commercial formé de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'Europe. Or, monsieur le président, cela n'implique rien moins que le libre-échange avec ces pays et avec les États-Unis.

L'hon. M. Pickersgill: Demandez au ministre des Finances son interprétation.

L'hon. M. Hees: C'est exactement ce que préconisait le député d'Essex-Est au nom de son parti et tous les députés libéraux présents à la Chambre ont applaudi.

Voilà une intéressante proposition, le libre-échange. Cela nous ramène à l'élection de 1911, l'élection de la réciprocité. Dans sa proposition, l'honorable député d'Essex-Est semble oublier que les entreprises industrielles des États-Unis, qui jouissent d'un marché dix fois plus grand que celui du Canada, peuvent d'habitude produire sur une bien plus grande échelle et à bien meilleur compte que les usines semblables du Canada. S'il y avait libre-échange avec le Canada, ce que le parti libéral préconise maintenant en Chambre, les usines américaines augmenteraient simplement leur production de 10 p. 100, à bien peu de frais supplémentaires, et verseraient

leur marchandise à bon marché au Canada. Nos industries manufacturières en subiraient des effets certes très graves.

Il est très intéressant de remarquer, monsieur le président, où l'honorable député d'Essex-Est a prononcé son discours. Il l'a fait dans l'Île du Prince-Édouard, province qui s'intéresse avant tout à la production agricole. On peut être certain qu'elle s'intéresse aux idées de libre-échange. Je propose à l'honorable député d'Essex-Est de prononcer un discours identique, préconisant le libre-échange avec les États-Unis, dans sa propre ville de Windsor. Je lui demande d'aller prononcer le même discours devant les syndicats ouvriers et les travailleurs de Windsor et de leur expliquer quel serait, à son avis, le résultat du libre-échange avec les États-Unis dans sa propre ville.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a rien là-dedans qui se rapporte au libre-échange avec les États-Unis.

L'hon. M. Hees: C'est exactement ce que serait une zone d'échange comprenant les États-Unis, et l'honorable député de Bonavista-Twillingate le sait très bien. Si ce n'est pas ce que ça signifie, qu'est-ce qu'une zone d'échange?

L'hon. M. Pickersgill: Puisque l'honorable député m'a posé une question, je répondrai.

L'hon. M. Hees: Je répondrai à la question.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député m'a posé une question...

L'hon. M. Hees: J'ai la parole.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député m'a posé une question. J'ai donc l'intention d'y répondre, à moins qu'on ne m'en refuse l'occasion.

M. le président suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Hees: J'ai la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ce cas continuez; vous ne voulez pas de réponse.

L'hon. M. Hees: Je disais donc, monsieur le président, que le Marché commun européen est un groupe d'échange qui s'achemine vers le libre-échangisme, et le même genre d'association englobant le Canada et les États-Unis, que préconise en cette enceinte le parti libéral, engloberait les États-Unis et le Canada dans une zone de libre-échange. Je voudrais bien voir les libéraux parcourir maintenant le Canada et expliquer à tous nos manufacturiers, à tous nos centres industriels...

L'hon. M. Pickersgill: Laissez-moi m'expliquer maintenant.

L'hon. M. Hees: ...ce que seraient, selon eux, les effets du libre-échange avec les États-Unis. Comme je l'ai dit, les industries américaines ont un bien plus vaste marché...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Hees: Il n'y a pas lieu d'invoquer le Règlement. Les fabriques des États-Unis disposent d'un marché dix fois plus vaste que le nôtre...

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Des voix: Asseyez-vous!

M. le président suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Bonavista-Twillingate invoque le Règlement, de sorte que le ministre doit lui céder la parole.

L'hon. M. Pickersgill: Mon motif est très simple, monsieur le président. Nous sommes à étudier les crédits du ministère des Finances, et il a été convenu qu'à l'occasion de ces crédits nous examinerions la conduite du gouvernement à Accra. Par contre, il n'a pas été question d'avoir un débat académique...

L'hon. M. Hees: C'est que ça commence à faire mal. (*Exclamations*)

L'hon. M. Pickersgill: ...nous n'avons pas prévu de débat théorique sur la politique du parti libéral qui, malheureusement pour le Canada, n'est pas au pouvoir présentement. Si un tel débat doit se dérouler, tant mieux, mais il faudrait permettre à un porte-parole du camp libéral d'exposer la politique des libéraux...

Une voix: Elle est démasquée maintenant!

L'hon. M. Pickersgill: ...au lieu d'autoriser les propos dérisoires que nous tient le ministre du Commerce en ce moment.

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un discours.

L'hon. M. Pickersgill: Je supplie le président...

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est un discours.

L'hon. M. Pickersgill: J'expose toujours le motif de mon rappel au Règlement.

M. le président suppléant: Il me semble que tous les partis étaient d'avis que nous pourrions clore la session ce soir. Dans ce dessein, nous pourrions accélérer le débat. Peut-être ai-je laissé un peu plus de latitude que je ne l'aurais fait en d'autre temps en admettant qu'on parlerait du voyage des deux ministres. Je fais appel à l'indulgence du comité, afin

que la session puisse se terminer ce soir; peut-être pourrions-nous presser l'étude du premier crédit du ministère des Finances.

L'hon. M. Hees: Comme toujours, je m'empresse de me conformer à votre décision, monsieur le président.

M. McIlraith: J'aimerais dire un mot de l'administration du gouvernement, en ce qui concerne les crédits qui relèvent du ministre des Finances A ce stade-ci de nos délibérations, je voudrais m'en prendre particulièrement à la partie de ses fonctions qui se rattachent à sa responsabilité en matière de droits de douane et de négociations d'échanges commerciaux. Il est clair, je pense, que cela relève nettement de sa compétence, dans le contexte du poste nº 1 présentement à l'étude. Je voudrais parler notamment, il va sans dire, de sa présence à la conférence du Commonwealth, qui a eu lieu à Accra, et de l'attitude que le gouvernement canadien a manifestée là-bas. Que le ministre du Commerce ait traité de ce sujet comme il l'a fait ce soir, voilà ce que je déplore. A mon avis, l'affaire est d'importance capitale pour tous les Canadiens, et j'espérais que le gouvernement s'y attaquerait sérieusement en faisant exposer et défendre sa ligne de conduite, ou en la modifiant, à son gré.

Cependant, l'exubérance du ministre du Commerce l'a apparemment poussé à commettre toutes les bévues qu'on reproche ordinairement à quelqu'un de beaucoup plus jeune que lui—quelques dizaines d'années plus jeune peut-être. Cet après-midi, le ministre des Finances a commencé par critiquer vertement les comptes rendus que les journaux ont donnés de son discours. Il a déclaré que les comptes rendus étaient entachés de flagrantes inexactitudes et ainsi de suite.

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas parlé des comptes rendus, mais plutôt des commentaires et des articles de fond.

L'hon. M. Pickersgill: Le voilà qui marmonne encore une fois.

M. McIlraith: D'une façon générale, il a récusé l'interprétation que les journaux ont donnée aux propos qu'il avait tenus à la conférence. Il a traité de mensonges criants les observations des commentateurs radiophoniques. Puis, relevant les passages des articles de journaux qui qualifiaient la ligne de conduite du gouvernement d'antibritannique et d'anti-Commonwealth, il a ajouté l'observation suivante que j'ai notée: «Lorsqu'un gouvernement deviendra antibritannique, je n'y serai certainement pas ministre.» J'ai pris note de ses observations, je crois qu'elles traduisent exactement sa façon de penser, et j'y souscris.

[M. le président suppléant.]

J'aimerais m'arrêter ce soir à la ligne de conduite du gouvernement, pour autant qu'on nous la fasse connaître, bien que le ministre, après avoir essayé de citer textuellement le discours qu'il a prononcé à Accra, ait refusé d'en déposer le texte. Son collègue, le ministre du Commerce, s'est livré à une autre de ses fameuses démonstrations et, par erreur, a distribué son discours aux journalistes. Nous n'avons que le texte du discours remis aux journalistes, ainsi que les commentaires des journaux, qui semblent vivement préoccuper le ministre des Finances.

L'article que j'ai en main est dû à la plume de M. Norman MacLeod, correspondant attaché à la tribune des journalistes depuis une trentaines d'années. C'est une dépêche de l'agence *U.P.I.*, en voici l'introduction:

> Le texte suivant est d'environ 2,000 mots. Il s'agit de la plus grande partie du texte d'un discours d'importance qu'a prononcé le ministre du Commerce, M. George Hees, sur la possibilité d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun européen.

C'est le seul document qu'on a mis à la disposition du public et des journaux. Le ministre du Commerce l'ayant remis aux journalistes, par erreur, par maladresse ou pour quelque autre raison, j'ai demandé qu'on produise le texte original des passages du discours que commente ce communiqué de presse, afin que l'on sache exactement ce qui a été dit, car je suis d'avis qu'il importe, pour le pays, qu'il n'y ait absolument aucune confusion à ce sujet. Le ministre a rejeté la requête.

J'ai déjà soulevé la question à l'occasion de débats antérieurs. Le 24 avril, lors d'un débat sur une motion de subsides, l'opposition a présenté la proposition d'amendement suivante:

> «Cette Chambre déplore le protectionnisme et l'illogisme des principes économiques du gouvernement et regrette que ce dernier n'ait pas formulé, à l'égard du commerce extérieur, une politique à longue échéance qui permette au Canada de bénéficier pleinement des possibilités nouvelles et grandioses qu'offre le commerce international en mettant en œuvre un programme audacieux susceptible de stimuler l'expansion de nos industries manufacturières secondaires et en encourageant le développement d'une Communauté économique atlantique.»

Dans ce débat des 24 et 25 avril, il a été question du Marché commun européen et on a beaucoup parlé de l'attitude des partis à l'égard du Marché commun. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qu'on a dit à ce moment-là, mais je veux signaler en passant que cette question a été réglée et j'ai accusé les deux ministres intéressés d'avoir formulé des menaces de représailles, advenant l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun, et

d'avoir pris une attitude négative et menaçante qui ne pouvait que nuire à nos intérêts.

Le ministre des Finances a officiellement nié les rapports de journaux que j'ai cités à cette occasion. Il se souvient, je pense, de les avoir niés très vigoureusement, employant des expressions comme «absurdité» et autres du genre.

L'hon. M. Chevrier: Ses épithètes habituelles.

M. McIlraith: Je peux donner au ministre le renvoi précis, s'il le désire. Ce qui importe, c'est qu'ayant pris cette position à l'égard des rapports qui étaient doux en comparaison de ce qu'on raconte actuellement au sujet des positions des deux ministres, le ministre reprend encore l'offensive lorsque l'affaire est soulevée, pour répudier les articles et les comptes rendus de journaux à ce sujet. Mais, cette fois-ci, nous avons le texte même du discours, ou une partie du discours du ministre du Commerce. Je crois qu'on a admis que le passage du discours que la *U.P.I.* a publié est exact. Je veux parler de cette partie du texte qui appuie les rapports, et la publication de ce texte semble être le fondement de la plupart des rapports. C'est de cette question que je veux traiter ce soir.

Toute cette question, je pense, a été sortie de son contexte, dans l'exposé que le ministre des Finances a fait cet après-midi. Le premier ministre du Royaume-Uni, en Chambre des communes de Grande-Bretagne, le 31 juillet, a dit quelque chose à ce sujet. Je pense qu'il faudrait le citer pour se mettre dans l'atmosphère dans laquelle la conférence s'est déroulée.

On pourra trouver le passage que je veux citer dans le hansard de la Chambre des communes de Grande-Bretagne ou dans le bulletin de l'Association européenne de libre-échange, numéro d'août et septembre 1961, page 7. Voici le passage en question:

> Je crois qu'il est de notre devoir et dans notre intérêt de contribuer à établir cette puissance en créant l'unité la plus étroite possible au sein de l'Europe. En même temps, si des rapports plus étroits entre le Royaume-Uni et les pays de la Communauté économique européenne devaient rompre les liens historiques qui existent entre le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth, la perte serait plus grande que le gain.
>
> Le Commonwealth est une grande source de stabilité et de force tant pour l'Europe occidentale que pour le monde en général, et je suis sûr que les gouvernements membres de la CEE en apprécient pleinement la valeur. Je ne pense pas que l'apport de la Grande-Bretagne au Commonwealth sera réduit du fait que l'Europe s'unit. Au contraire, sa valeur en sera rehaussée.

Voilà l'attitude que le premier ministre du Royaume-Uni a prise dans le rapport qu'il a présenté à son Parlement avant la conférence. Il ne fait pas de doute, je pense, que son opinion du Commonwealth, savoir qu'il est une grande source de stabilité et de force tant pour l'Europe occidentale que pour le monde en général, est juste. Je pense que tous les membres de cette Chambre sont entièrement de cet avis. Mais ce qui est arrivé, c'est que le ministre des Finances et son collègue ont adopté une position qui est nuisible au Commonwealth, et ils ont...

L'hon. M. Fleming: Pardon?

M. McIlraith: J'ai dit, monsieur le président, que les ministres ont, à Accra, adopté une position qui est nuisible au Commonwealth.

L'hon. M. Fleming: C'est ridicule!

M. McIlraith: Ils n'en avaient peut-être pas l'intention, mais c'est le résultat inévitable de la thèse qu'ils ont soutenue.

L'hon. M. Fleming: Non!

M. McIlraith: On me permettra peut-être de développer ma pensée. Je n'accuse pas les honorables vis-à-vis de l'avoir fait de propos délibéré. Je les accuse de l'avoir fait...

L'hon. M. Pickersgill: Par ignorance.

M. McIlraith: J'allais employer un mot plus modéré et dire que le dommage causé est peut-être la conséquence logique de l'attitude adoptée et de la méthode employée pour faire face à la situation et expliquer le point de vue du Canada. A cet égard, j'invite les deux ministres en cause à étudier les observations faites par le premier ministre du Canada pendant leur absence du pays, lorsque la Chambre a entendu parler de leurs déclarations. Ils verront qu'il y a une profonde divergence entre les points de vue exprimés ici—une profonde différence entre ce que le premier ministre a déclaré alors en réponse à des questions quoique, naturellement, le très honorable représentant n'a pu dire que quelques mots—et ce que les deux ministres nous ont déclaré aujourd'hui.

Le bulletin d'août-septembre 1961 de l'Association du libre-échange européen renferme une série de commentaires sur la décision de l'Angleterre de demander son admission dans la Communauté économique européenne. On y lit l'opinion d'un certain nombre de journaux bien connus et tous sont unanimes à approuver l'attitude du Royaume-Uni. Par exemple, nous en trouvons une approbation dans des journaux comme le *Times* de New-York, *Les Échos de Paris*, le *Frankfurter Allgemeine* et le *Journal* de Genève. Tous ces journaux abordent le problème d'une façon constructive. La façon canadienne de l'aborder est totalement différente et, sans répéter les arguments avancés en faveur de

ce qui aurait dû être fait, j'aimerais pousser un peu plus loin l'examen de cette question.

Dans son discours au Ghana, le ministre du Commerce a dit ceci:

> Rien ne saurait remplacer les conditions favorables qu'on nous accorde aujourd'hui sur le marché du Royaume-Uni.

Les honorables députés admettront que c'est là une déclaration en termes catégoriques. J'aurais cru qu'il pourrait y avoir des solutions de rechange qui pourraient être avantageuses pour les producteurs agricoles du Canada. Il reste, en tout cas, que l'argument du ministre du Commerce sur cet important sujet a un caractère négatif, restrictif et destructeur. Il fallait apporter une attitude positive, admettre que la grande période de prospérité qu'a connue le pays sous l'ancien gouvernement durant les dernières années quarante et les années cinquante s'est déroulée au moment où le gouvernement cherchait à libérer le commerce. Plutôt que d'essayer de préserver les régimes commerciaux actuels en dépit des circonstances, les ministres qui ont représenté le Canada à Accra auraient dû présenter des solutions pour accroître les échanges commerciaux.

Le ministre doit reconnaître que les pays qui font partie du Marché commun européen jouissent, depuis deux ans, d'une prospérité sans égale dans l'histoire contemporaine du monde. Soit dit en passant, j'ai été déçu cet après-midi lorsque le ministre des Finances a évalué l'importance du Marché commun en comparant, d'une part, le nombre de personnes qui habitent les pays qui en font partie, et le nombre de personnes qui font partie du Commonwealth, sans tenir compte du volume des échanges commerciaux, du pouvoir d'achat ou d'autres facteurs qu'il faudrait considérer en même temps que l'élément population. J'ai trouvé que le ministre aurait pu se servir d'un argument mieux choisi pour prouver ce qu'il essayait d'établir. Cette question doit être étudiée dans des cadres beaucoup plus vastes. Ce qui compte, ce n'est pas seulement le nombre de personnes qui sont visées par un marché particulier. Il y a bien d'autres facteurs dont il faut tenir compte, comme par exemple les possibilités du marché et son pouvoir d'achat.

Puis, le ministre du Commerce, cette fois, a employé une autre expression. Signalant le tort qui pourrait être causé si le tarif de préférence à l'égard des pays du Commonwealth était changé ou réduit, il a dit que, dans certains cas, toute modification de nos ententes commerciales actuelles avec le Royaume-Uni entraînerait un tort irréparable. Si le ministre avait réfléchi d'une façon constructive, il aurait formulé des propositions utiles, propres à réduire les désavantages au minimum. Pareilles propositions auraient peut-être eu comme résultat de transformer les désavantages en grands avantages pour le pays. Je dis au ministre qu'il devrait envisager sous leur vrai jour certains des faits concernant le commerce que lors de l'étude d'un amendement dans le monde, et tâcher d'agir d'une façon utile et efficace, afin que le Canada puisse s'appliquer à trouver les moyens d'accroître son commerce, au lieu de se contenter d'admonester le Royaume-Uni à un moment où ce pays doit prendre une très grave décision. J'ajouterai que le gouvernement britannique saura, j'en suis sûr, prendre cette décision. Je suis déçu que notre gouvernement ne se soit pas attaqué à ces problèmes pour présenter une solution plus constructive.

Je ne veux pas parler de tous les aspects du commerce à l'occasion des crédits du ministère des Finances. Je limiterai toutefois mes observations, autant que possible, au rôle qu'ont joué les deux ministres à cette conférence. Toutefois, je signalerais qu'au cours des débats à la Chambre, tant lors de l'examen des crédits du ministre du Commerce que lors de l'étude d'un amendement à la motion relative aux subsides, les 24 et 25 avril derniers, pareille façon constructive d'envisager les choses était exposée de ce côté-ci de la Chambre. C'est, en effet, une initiative dans ce sens qu'il aurait fallu prendre. C'est le genre d'attitude qu'il aurait fallu adopter. Peut-être, à cette heure tardive, ne devrais-je pas traiter la question en détail, sauf pour dire qu'à mon avis, les deux ministres devraient voir à débarrasser les producteurs de notre pays d'une partie du fardeau qu'ils leur imposent. Ils devraient chercher à mettre tant nos industries primaires que secondaires dans une position où elles peuvent soutenir la concurrence au lieu de leur imposer aveuglément un fardeau après l'autre, comme ils le font maintenant.

Au cours des observations qu'il a faites à Accra, le ministre du Commerce a dit que le Commonwealth était lié par la coutume, la confiance et le commerce. Même s'il ne l'a pas dit littéralement, le thème de son argument, à ce moment-là, était: «Et le plus important des trois est le commerce.» Or, il me semble que la cohésion du Commonwealth est maintenue par beaucoup d'autres liens à part du commerce. Je suis loin de vouloir minimiser l'importance de ces échanges au sein du Commonwealth. Je ne souhaite nullement le faire et je tendrais plutôt à exagérer leur importance. Toutefois, je le répète, le Commonwealth, qui représente une si grande puissance dans le monde depuis tant d'années, est relié par bien autre chose que les échanges commerciaux. Cette hideuse parodie d'une citation

des Écritures était assez mal avisée. Si le ministre veut, je puis l'expliquer.

L'hon. M. Hees: Je l'accepte comme lu.

M. McIlraith: Le ministre ferait bien. S'il veut insister, il verra que les journaux britanniques ont dit que cette partie de son discours reflétait l'impérialisme tory canadien.

De toute façon, en se plaignant des observations publiées dans les journaux de notre pays, le ministre des Finances a dit...

L'hon. M. Fleming: Pas seulement les journaux du pays.

M. McIlraith: Ceux du pays et d'ailleurs. Le ministre a englobé tout le monde en dénonçant les commentaires des journaux. Je n'aime pas utiliser les adjectifs auxquels il a recours, car ils me semblent inutilement froissants. Il n'y a cependant pas à se méprendre sur ce qu'il a voulu dire. Il a dénoncé les commentaires de journaux en termes outrés et abusifs.

Le ministre du Commerce a cité un journal en l'approuvant, et je me permets de puiser à cette source moi aussi. Il s'agit du *Journal* d'Ottawa, numéro du 26 septembre, où paraît un article de Duart Farquharson, du bureau londonien du *Journal*. Voici une partie de cet article:

> Le conflit direct entre la Grande-Bretagne et les pays du Commonwealth d'outre-mer, à la conférence des ministres des Finances, à Accra, n'a pas été exagéré mais rapporté avec modération par les journaux britanniques, d'après le ministre canadien des Finances.
>
> Pour remettre les choses au point, M. Fleming a convoqué, la semaine dernière, les correspondants des principaux journaux qui ont assuré le service de presse à la réunion du Fonds monétaire international, à Vienne. Avec une grande émotion, il a dit que les pays du Commonwealth étaient d'accord pour condamner la tentative de la Grande-Bretagne visant à se joindre au Marché commun. Ces pays ne posaient pas seulement des gestes en vue de négociations, mais croyaient sincèrement qu'un tel geste de la part des Britanniques ne pouvait qu'amener la dislocation du Commonwealth.

L'hon. M. Fleming: L'honorable député n'était pas là et son exposé des faits est bien inexact.

M. McIlraith: Il est intéressant d'entendre le ministre dire que les comptes rendus faits par les journalistes qui ont assisté à la conférence de presse étaient erronés, et prétendre qu'il a été mal compris. Il est peu probable que tous les journaux du Royaume-Uni se trompent et ne soient pas capables de comprendre l'anglais que parle le ministre des Finances. Le ministre prétend qu'ils sont tous dans l'erreur. Les députés connaissent l'histore du sergent d'un peloton d'infanterie.

L'hon. M. Hees: Racontez-nous.

M. McIlraith: On se rappelle qu'une mère, qui adorait son fils, vint dire au sergent que pas un homme du peloton n'avait le pas sauf son petit Willie. Je me demande s'il ne faudrait pas mettre Donald à la place de ce nom-là.

Le compte rendu de la situation publié par les journaux du Royaume-Uni est fondé sur la déclaration même que le ministre a faite aux journalistes. Il s'agit de journaux très compétents et, certes, la dénonciation violente que s'est permise le ministre aujourd'hui ne fera certainement pas bonne impression sur les députés ni sur le public.

L'hon. M. Fleming: Duart Farquharson n'était pas là du tout.

M. McIlraith: Je ne pense pas que la déclaration du ministre fera une impression favorable sur les journalistes que le ministre des Finances a eu le tort de condamner dans ses interruptions, il y a quelques instants, alors que j'avais la parole.

L'hon. M. Fleming: Ce qu'il dit ne ressemble en rien aux faits.

M. Benidickson: Le *Journal* d'Ottawa se trompe encore une fois.

M. McIlraith: Les observations parues dans ce journal s'inspiraient d'une entrevue aux journalistes accordée par le ministre des Finances et le ministre du Commerce.

L'hon. M. Fleming: Quelle entrevue aux journalistes?

M. McIlraith: Celle qu'on a décrite comme une conférence de presse britannique, à laquelle le ministre a cherché de préciser son point de vue. Il me semble que le ministre admettra qu'il a réussi à le préciser alors comme il l'a précisé ce soir.

L'hon. M. Fleming: Il n'y a eu aucun compte rendu d'une conférence de presse.

M. McIlraith: Il n'est pas du tout surprenant que les journaux de notre pays ont adopté comme sujet préféré de leurs caricatures, la visite à l'étranger des deux ministres en question. Une de ces caricatures montre la ministre des Finances en costume de chasse, rendant visite, à son retour, au premier ministre, accompagné de son garde-chasse portant son fusil, sous les traits du ministre du Commerce. On y montre le ministre des Finances tirant un lion par la queue, le lion portant un union jack et une couronne. La légende se lit: «Hé, chef, voyez ce que nous avons attrapé en Afrique!»

Ce que je voudrais montrer c'est ceci. Il est temps...

L'hon. M. Hees: Temps.

M. McIlraith: ...que le gouvernement actuel adopte une ligne de conduite à l'égard de cette affaire des plus importantes, et qu'il

l'expose d'une façon soignée et réfléchie, dans un langage que tous les journaux du pays, du monde anglo-saxon et d'Europe pourraient comprendre, et que, ce faisant, le gouvernement se rende compte de sa responsabilité en ce qui concerne la mise en valeur de nos ressources inexploitées, et qu'il prenne les dispositions voulues pour les exploiter au bénéfice de tous les Canadiens, afin que notre pays puisse de nouveau marcher vers la prospérité.

M. Benidickson: Monsieur le président, je n'ai pas parlé de certains des principes les plus importants qui se rattachent au discours du ministre. Le ministre a dit qu'on manifestait le vif désir—l'intérêt obsorbant, a-t-il dit plus précisément, je crois—d'étudier la Communauté économique européenne. D'autres préopinants de ce côté-ci de la Chambre ont traité de cet aspect-là de façon très efficace. Avant de mettre fin au débat sur ses crédit, le ministre ne négligera pas de reconnaître, j'espère, qu'il se manifeste également un vif intérêt au pays envers des questions comme celle que traite le rapport Bladen. Nous avons reçu un rapport de la commission Glassco, laquelle est l'équivalent de l'ancienne commission Hoover des États-Unis. Tout ce que ce rapport révèle, c'est qu'une trentaine de comités ont été mis en train. Le ministre pourrait peut-être, il me semble, fixer des dates limites pour la présentation de rapports par la commission plénière et ses sous-commissions.

On s'est beaucoup intéressé au voyage du ministre à Accra. Presque en même temps, le ministre a assisté à la réunion annuelle du Fonds monétaire international à Vienne. Peut-être pourrait-il nous donner plus de détails à ce sujet avant la fin du débat sur ses crédits.

Avant l'avènement de son parti au pouvoir, le ministre et moi avons eu le plaisir de poursuivre des discussions en cette Chambre pendant des années. Au cours des débats, il élevait de fortes objections contre l'existence de taux d'intérêt flottants. Il a promis aux régions minières du Canada que si lui et ses tenants politiques étaient élus, ils s'emploieraient à amener une modification du prix de l'or fixé par les États-Unis. Bien entendu, la question se rattache au fonds monétaire international ou à la Banque mondiale.

Avant que nous terminions l'étude de ses crédits, le ministre devrait nous faire connaître son avis sur l'augmentation considérable de la masse monétaire. Depuis qu'il nous a parlé, avec une certaine préparation, les 20 et 21 février de cette année, la masse monétaire s'est accrue. J'aimerais que le ministre nous en parle.

[M. McIlraith.]

Je m'attends qu'on nous fasse sous peu une nouvelle proposition au sujet de la campagne nationale de vente d'obligations du Canada. Quelle ligne de conduite le gouvernement se propose-t-il de suivre à l'égard de ces obligations? Comment entend-il procéder pour la vente des obligations de 1961? Le ministre sait sans doute que les obligations de l'État font l'objet de transactions nombreuses. Ce sont des obligations qui se vendent et s'achètent au pair. C'est dire que si de nouveaux attraits ou avantages sont offerts, les obligations achetées il y a des années seront presque toutes revendues ou échangées contre les nouvelles obligations de cette année. Quels commentaires le ministre pourrait-il nous faire là-dessus?

Le ministre n'ignore pas, non plus, qu'en sa qualité de médecin de notre économie, il a dit en décembre qu'il avait toute confiance que l'économie nationale se ranimerait par suite d'entreprises telles que l'aménagement du Columbia en Colombie-Britannique, celui du cours supérieur de la rivière Thames dans ma province et la construction d'ouvrages de régularisation des eaux au Manitoba, ma province natale, et ainsi de suite. Cela figurait dans le petit budget de décembre dernier. Peut-il nous dire quelques mots à ce sujet?

Je crois me rappeler que le ministre a déclaré que le Canada est membre d'une nouvelle association mondiale des textiles et qu'il essaie d'en respecter le règlement. Il a déclaré que même si la concurrence de Hongkong est assez rude, cette colonie se montre en quelque sorte rebelle dans ses rapports internationaux. Le ministre peut-il nous en dire un mot?

Peut-être pas ce soir, mais en une autre occasion, le ministre pourrait nous parler des intentions de pseudo retrait volontaire du Japon et certains domaines de la concurrence commerciale, et nous dire si elles sont sincères.

Je ne veux pas qu'on termine l'examen des crédits du ministre avant d'examiner les déclarations claires et directes sous deux rapports, qu'il a faites lors de l'exposé budgétaire du 20 juin: d'abord les taux d'intérêt en général; et deuxièmement, le cours du dollar canadien.

Nous avons eu récemment un débat au sujet de la loi sur le service civil qui relève du ministre. Comme nous nous retrouverons peut-être dans deux mois, peut-être que cela satisfera le comité pour le moment. Je sais que le ministre prend des notes, et j'aimerais lui poser une question à propos du Fonds des changes, étant donné qu'il estimait que nous devrions adopter une nouvelle attitude dans ce domaine. Les réserves du Fonds des changes ne paraissent pas correspondre à

l'accroissement du produit national brut ni à la plupart des autres indices de notre essor national. Au sujet du Fonds des changes, le ministre pense-t-il qu'il doive rester statique ou a-t-il un programme à ce sujet?

Nous avons eu un grand débat sur les échanges, soit le libre-échange, soit le libre-échange sélectif. Comme nous sommes tout près de la fin de la session, je n'en parlerai plus.

Dans son exposé budgétaire, le ministre a proposé un fonds spécial de 100 millions de dollars pour appuyer les obligations à long et moyen termes. Je suis convaincu et le dis au ministre que, lors même qu'il ait fait rapport à la Chambre sur cette question récemment, ce n'est pas le moyen efficace de modifier le coût de l'argent pour les municipalités et les provinces. Il a pris également un autre engagement vis-à-vis des provinces et des municipalités en disant qu'il espérait rester en dehors du marché de l'argent. Jamais nous n'avons eu un déficit fédéral comme celui de cette année, soit 650 millions de dollars. Ce déficit a des répercussions néfastes sur les municipalités et les provinces et, ce qui est tout aussi important, sur l'industrie qui cherche également ses capitaux sur le marché de l'argent. Dans une large mesure, ce sont eux les contribuables qui fournissent au ministre l'argent dont il a besoin. Nous avons eu quatre années de déficits; nous avons connu le plus gros déficit de toute notre histoire, un déficit de 650 millions de dollars. Le ministre devrait nous parler un peu de cette histoire d'enquête qu'il a amorcée au sein du ministère de la Défense nationale. Il devrait nous dire si, à la suite de cette enquête, les gens payés sur le crédit dont nous sommes saisis, soit les membres du Conseil du Trésor, en sont venus à la conclusion qu'il y avait gaspillage et prodigalité. Je voudrais que le ministre nous exprime ses vues sur le personnel nombreux de la Défense nationale et sur l'utilisation sage de l'argent dépensé sous l'empire des subventions qu'il faut adopter ce soir.

M. McMillan: Il semble que les prévisions de dépenses du ministère des Finances soient toujours mises à l'étude le dernier jour de la session, quand nous avons hâte de terminer. Je désire parler brièvement des taux d'intérêt car je pense qu'ils revêtent une importance fondamentale pour le bien de l'économie au Canada. J'ai vu une dépêche en provenance de la conférence d'Accra où l'on disait que le ministre des Finances avait déclaré que notre économie se laissait distancer par celle des États-Unis. J'ai toujours soutenu qu'une des raisons pour lesquelles notre économie se laisse distancer par celle des États-Unis est le niveau élevé des taux d'intérêt. Nos taux d'intérêt, particulièrement ceux des obligations à long terme, sont plus hauts de 1½ p. 100. Cet écart existe à peu près depuis l'emprunt de conversion et des forts emprunts qui ont suivi. La différence représente environ trois fois l'écart de ½ p. 100 qui existait pendant bien des années avant l'emprunt de conversion.

Je pense que le présent gouvernement fixe les taux d'intérêt à long terme par sa politique, et un coup d'œil sur ce qui se passe maintenant nous fait voir qu'il fixe aussi les taux d'intérêt à court terme. Le gouvernement fixe le taux d'intérêt des hypothèques de 25, 30 et 35 ans à 6¾ p. 100. Je dis que c'est un taux trop élevé pour toute valeur de l'État. J'ai parlé de l'habitation lorsque nous avons étudié cette question en Chambre et je pense que le ministre des Travaux publics a dit à ce moment-là qu'il aimerait que baisse le taux d'intérêt sur les habitations. Il a dit, cependant, qu'il ne savait pas ce que cela pourrait faire et que, si les taux d'intérêt étaient sensiblement réduits, cela décourage-rait les prêteurs du secteur privé qui avancent 48 p. 100 des fonds engagés dans la construction d'habitations.

J'ai une question à poser. Où donc les placements peuvent-ils obtenir un taux d'intérêt plus élevé avec une garantie de l'État? Les compagnies d'assurance et autres sociétés qui ont beaucoup d'argent achètent ces hypothèques et, d'après ce que j'ai lu, leurs frais à cet égard sont de ½ p. 100. Le fait que les hypothèques ne sont pas négociables ne gêne pas ces grandes compagnies de placement car elles placent de l'argent de façon continue et à long terme. Les hypothèques présentent aussi certains avantages parce qu'il y a une rentrée graduelle du principal. En période d'inflation, une partie du principal continue à rentrer, mais ce n'est pas ce qui se passe dans le cas des obligations parce que le principal ne rentre qu'à l'échéance des obligations.

Il y a un écart de 1½ p. 100 ou plus entre le taux d'intérêt hypothécaire et le taux d'intérêt des obligations à long terme. Les compagnies de placement ne sont pas trop intéressées aux obligations à long terme lorsque l'écart est moindre. Si l'écart se resserre, les offres deviennent rares et c'est ce qui tient le marché d'obligations à long terme dans le marasme. Si l'intérêt sur les prêts à l'habitation monte, le rendement des obligations de l'État monte et les prix des obligations se dégonflent. Si l'intérêt sur les prêts à l'habitation baisse, c'est le contraire qui se produit.

Je soutiens que notre marché des obligations devrait être un marché libre, alors qu'en fait il ne l'est pas. Quand le ministre fixe un intérêt hypothécaire élevé, il établit

en effet un taux élevé d'intérêt sur nos obligations à long terme. A l'heure actuelle, la cherté des prêts hypothécaires affaiblit notre marché d'obligations à long terme. Quand un homme achète une maison et doit payer 6¾ p. 100 d'intérêt, qu'il le sache ou non, il contribue à faire monter le prix de l'argent nécessaire pour répondre aux besoins de l'État et des provinces. Il contribue aussi à augmenter le prix de l'argent nécessaire pour répondre aux besoins des municipalités qui vendent des obligations afin d'aménager des routes, des écoles et procéder à d'autres améliorations. Dans un certain sens, il contribue lui-même à accroître ses propres taxes.

Parce que le ministre n'a pas su vendre ses obligations à long terme en grande quantité, il a dû s'adresser au marché à court terme, ce qui a eu pour effet de gonfler de plus en plus notre dette à court terme. A mesure qu'une dette à long terme échoit, on la refinance par un emprunt à court terme, justement l'opposé de ce que le ministre a dit à l'époque de l'emprunt de conversion. En effet, entre autres raisons données pour justifier l'emprunt de conversion, il a dit qu'il était approprié de convertir une partie de la dette à court terme en dette à plus longue échéance.

En outre, tous les emprunts nécessaires pour répondre aux exigences actuelles sont des emprunts à court terme. Ces incursions sur le marché et ces retraits coûtent bien cher. On change constamment la dette et nous savons que ça coûte bien cher de s'adresser au marché pour ensuite s'en retirer, car lorsque le ministre l'a fait, à l'époque de l'emprunt de conversion, ça nous a coûté au delà de 50 millions. Il n'y a donc pas à s'étonner qu'en quatre ans, le ministre ait présenté aux Canadiens, relativement à notre dette publique, une note d'intérêts et de charges supplémentaires qui s'élève à 800 millions de dollars. Il se prépare d'ailleurs à nous imposer le fardeau d'autres intérêts à un rythme encore plus accéléré dans l'avenir immédiat.

Ce n'est pas brillant et cela occasionne un supplément d'imposition pour le contribuable. La grosse finance continue d'obtenir un intérêt hypothécaire élevé. Je connais un certain nombre de gens qui possèdent des obligations à long terme. Celles-ci se dévaluent sur le marché à l'heure actuelle. Ces gens attendent que ces obligations se rapprochent de la valeur au pair pour qu'ils puissent les vendre. Cependant je ne crois pas qu'ils y arrivent bientôt parce que, en vertu de la politique financière actuelle du gouvernement, le ministre immobilise ces obligations à une valeur dépréciée.

[M. McMillan.]

J'ai reçu aujourd'hui un mémoire d'une maison de garantie à propos de la conversion des obligations d'épargne qui est présentement en cours. Appelant l'attention sur les nouvelles obligations d'épargne, le mémoire dit ceci:

> A l'exception de trois des séries des années précédentes, présentement en circulation dans le public, celle de cette année porte un taux d'intérêt et assure un rendement correspondant plus élevés, à condition d'être gardée jusqu'à échéance, que toute autre série antérieure.

Le mémoire en question ajoute que, pour son emprunt courant, le gouvernement émet des obligations venant à échéance dans dix ans, mais qu'on peut encaisser à la banque en tout temps.

Au cours des premières années, ces obligations rapporteront 4¼ p. 100, au cours des six années suivantes, 4½ p. 100, et pendant les cinq dernières années, jusqu'au 1er novembre 1971, 5 p. 100. Voilà l'intérêt que le gouvernement paie à l'heure actuelle pour les emprunts qu'il contracte sur le marché des obligations à court terme. D'après la circulaire, les obligations d'épargne du Canada de la nouvelle série de 1960 peuvent être achetées au comptant, en versements échelonnés, ou obtenues en échange d'obligations d'épargne non échues. La circulaire recommande aux Canadiens de procéder à cet échange en vue d'obtenir un intérêt accru. On recommande aux Canadiens d'échanger les obligations des séries 6, 9, 10, 11 et 13. On recommande aussi aux détenteurs des obligations des séries 12, 14 et 15 de ne pas les échanger car ces obligations sont plus avantageuses.

A la seule exception de la limite de $10,000 d'obligations par personne, toutes les obligations d'épargnes canadiennes non échues, évaluées à près de 3.6 milliards de dollars, peuvent maintenant être échangées contre les nouvelles obligations et les détenteurs obtiendront l'intérêt précité. Bien entendu, les autres obligations non échues portent un taux d'intérêt un peu plus élevé que celui-là. Je soutiens donc qu'on est en train de réaliser un autre emprunt de convertissement. On ne l'a pas annoncé, la plupart des gens l'ignorent, mais il s'agit bien là d'un nouvel emprunt de convertissement, et il est très considérable.

M. McIlraith: Et tout aussi coûteux que les derniers.

M. McMillan: Je soutiens que le gouvernement paie un intérêt élevé pour ses emprunts à court terme. C'est un taux d'intérêt élevé si l'on considère qu'une petite municipalité située près de Boston, ainsi que je l'ai signalé l'autre jour en me fondant sur le *Times* de New-York, a soumis des débentures à échéance de 25 ans dont le produit variait entre

3.71 et 3.63 p. 100. Encore s'agissait-il d'une municipalité. Notre gouvernement paiera près de 5 p. 100 pour des emprunts à court terme, tandis qu'une municipalité émettait des débentures à échéance de 25 ans à 3.71 p. 100.

Ces obligations à court terme, comme les obligations à long terme, ne sont pas rachetables. Les détenteurs peuvent les réaliser à n'importe quel moment, mais les contribuables doivent financer le taux d'intérêt élevé qu'elles portent jusqu'en 1971. Le ministre lie les mains des futurs gouvernements par ces obligations à court terme autant qu'il l'a fait lorsqu'il a émis des obligations à long terme. Si elles étaient rachetables, un gouvernement pourrait les révoquer plus tard lors d'une période d'emprunts plus faciles et les émettre de nouveau à un taux d'intérêt moins considérable. C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement du très honorable R. B. Bennett. Il a racheté des obligations et a épargné des millions de dollars à la population canadienne.

Le ministre pourra prétendre que nous ne saurions espérer qu'on obtienne de l'argent au même taux que dans les années 30. Il pourra montrer aussi que les obligations de la nouvelle série ne se vendraient pas aussi facilement si elles étaient révocables. Cet argument ne tient pas, car au cours des premières années de la décennie 50, le gouvernement a remboursé certains des emprunts qu'il avait contractés sous forme d'obligations rachetables. Si l'ancien gouvernement a pu procéder de la sorte avec des obligations portant intérêt de 2¾ p. 100, pourquoi le gouvernement ne le peut-il pas avec des obligations qui rapportent 5 p. 100 ou plus? En finançant de cette façon, on a pourvu le marché des obligations à court terme d'un taux d'intérêt plus élevé que celui que portent la plupart des obligations à longue échéance. Le marché des valeurs à long terme continuera vraisemblablement de traverser une crise qui sera attribuable au niveau élevé des taux hypothécaires et aux nouvelles obligations que l'on émettra sous peu.

Je reconnais que ces nouvelles obligations ne sont pas négociables dans le sens qu'elles peuvent être vendues sur le marché, mais elles continuent à déprécier la valeur des obligations à long terme que détient le public. Ce nouveau mode de financement alourdit progressivement le service annuel de l'intérêt. Comme je l'ai signalé il y a un instant, le taux d'intérêt passe de 4¼ p. 100 à 4½ p. 100 pour atteindre 5 p. 100, et notre service annuel de l'intérêt enregistrera une hausse correspondante. Pour donner aux députés une idée de ce que représentent nos paiements annuels en intérêts, je constate que le 31 mars 1957, l'intérêt sur les dettes échues s'élevait à 437 millions de dollars. Le 31 mars 1961, il atteignait 628 millions de dollars, soit près de 50 p. 100 de plus. D'après les prévisions budgétaires de 1956-1957, les paiements pour d'autres exigibilités intéressant la dette se chiffraient par 80 millions de dollars, tandis que, d'après les prévisions budgétaires de 1960-1961, le total se montait à 145 millions de dollars, soit près de 50 p. 100 de plus. Je crois comprendre que cet article est encore à la hausse cette année.

Par conséquent, si l'on se reporte de nouveau aux crédits de 1956-1957, l'on constate que l'amortissement annuel à l'égard des obligations, des escomptes, des primes et des commissions s'est élevé à 11.3 millions, alors que, dans les crédits de 1960-1961, il était de 33.3 millions, soit une hausse de 300 p. 100. Ce sont des années d'or pour ceux qui touchent des commissions, mais certes pas pour les contribuables. L'autre soir, le député de Leeds a dit que le premier ministre et le ministre des Finances étaient allés dans sa circonscription avant les dernières élections. Ils ont promis d'aider les provinces et les municipalités. Le député a ensuite signalé que les municipalités urbaines de sa circonscription ont toutes haussé leurs taux d'imposition depuis ce temps-là. Je puis dire que toutes les municipalités de la région de Niagara ont majoré sensiblement leurs taux d'imposition depuis cette époque. Si elles ont dû agir de la sorte, c'est parce qu'elles ont eu à payer un taux d'intérêt plus élevé sur leurs obligations. Je sais qu'un peu d'argent est parvenu jusqu'aux municipalités par l'intermédiaire des provinces. Je sais que les municipalités ont reçu des paiements plus élevés, mais cet argent n'a pas suffi à payer l'intérêt supplémentaire qui leur a été imposé par suite des politiques financières du présent gouvernement.

Le premier ministre a fait bien des promesses, et je pense que celles qu'il a faites à Welland étaient sans doute très intéressantes au point de vue local. Des personnes qui s'y trouvaient m'ont dit qu'il a parlé d'une voix très émue et qu'il a déclaré ne pas comprendre pourquoi l'ancien gouvernement avait pu être assez négligent pour permettre qu'il y ait du chômage. Il s'est aussi adressé aux cultivateurs. Il a fortement condamné l'ancien gouvernement parce qu'il avait permis aux prix des asperges de tomber de 22½ cents à 21½ cents la livre, à cause des importations. Qu'est-il arrivé depuis? Le chômage n'a jamais atteint un niveau aussi bas que dans ce temps-là. Lorsqu'il a parlé aux agriculteurs en termes émus, il était peut-être sincère, mais lors de la campagne agricole subséquente, ce n'est pas 22½ cents ou plus que les cultivateurs ont touchés pour

leurs asperges, mais 14 cents la livre plus un versement d'appoint de 3 cents de la part du gouvernement, appoint qui a coûté en tout presque $100,000.

J'ai dit il y a un instant que si jamais le premier ministre décidait de retourner à Welland, il devrait nous le dire à l'avance, car nous ferions venir une fanfare pour lui jouer l'air «O, Promise Me».

Une voix: Très amusant!

M. McMillan: L'an dernier, le premier ministre a déclaré que le débroussaillage était terminé et que nous n'avions plus qu'à attendre que poussent les bons fruits, ou quelque chose de semblable. A mon avis, le premier ministre n'y est pas du tout, mais le ministre des Finances est encore plus perdu...

L'hon. M. Pickersgill: Chose certaine, il n'est pas sorti du bois.

M. McMillan: ...parmi les épines et les ronces des dettes. C'est incontestable. Une fois ou deux seulement, il a vu les grands arbres. En décembre 1957 et de nouveau l'an dernier quand il a prédit des surplus. Mais ceux-ci ont été abattus. Le gouvernement tenta de sauver le ministre et de compromettre M. Coyne, afin de tout faire passer sur le dos de ce dernier. La population n'a pas marché. Aussi le ministre est-il encore dans les brousailles.

J'avais l'intention, monsieur le président, d'aborder deux ou trois autres questions, mais l'heure m'en empêche. Je voulais parler des responsabilités du ministre en ce qui concerne la politique monétaire. Je sais que le ministre a dit hors de la Chambre qu'il acceptait les principes posés par le nouveau gouverneur, M. Rasminsky. J'ai vu cela dans les journaux, car le ministre ne l'a jamais dit à la Chambre. Il pourrait, je crois, nous dire ce qu'il pense de la responsabilité en matière de politique monétaire.

M. Benidickson: Un autre tête-à-queue.

M. McMillan: Je m'arrête ici sur ce point. Le ministre a dit récemment que le taux des intérêts baisserait. J'affirme qu'il n'est pas sincère quand il parle de cette question, car on n'a qu'à penser à ses décisions relatives aux taux d'intérêt pour voir qu'il est le père du taux élevé de 6¾ p. 100 sur les prêts hypothécaires. Pour l'emprunt de conversion, le ministre a trouvé un moyen de verser des primes à ceux qui ont dû accepter une majoration de 50 p. 100 de leur taux d'intérêt.

M. McIlraith: Là, il s'est montré ingénieux.

M. McMillan: A quelques reprises, il a trouvé le tour de vendre à de gros courtiers en placements des obligations à court termes à faible rendement, mais à gros escompte. Ce qui serait une aide pour eux, en leur permettant d'en tirer de grands avantages en matière d'impôts.

M. Benidickson: Une plus-value de capital.

M. McMillan: Lorsque les provinces se sont mises à user du même stratagème pour vendre leurs obligations, le ministre a immédiatement présenté une mesure législative pour les en empêcher. Par son emprunt de conversion, le ministre a institué ces nouveaux taux sur le marché des obligations d'épargne du Canada.

Je me proposais aussi de parler du taux du change, mais vu que l'heure avance, je n'en ferai rien. Je veux seulement dire quelques mots sur ce qui s'est passé à la conférence d'Accra. La plupart des Canadiens pensent que le ministre est au moins logique dans son antagonisme envers la Grande-Bretagne, alors surtout que ce pays cherche à relever son économie en pensant à se joindre au Marché commun. J'ai été choqué, mais non surpris par les articles parus sur la conférence du Commonwealth tenue à Accra. Je n'ai pas été étonné parce qu'à la première conférence du Commonwealth qui s'est tenue après que le présent gouvernement fut arrivé au pouvoir, au Mont-Tremblant, près de Montréal, M. Thornycroft dirigeait la délégation britannique. Certains journalistes ont dit que notre ministre des Finances y allait avec des arguments-massue quand plus de retenue l'aurait mieux servi.

M. Benidickson: Un coup de massue pour enfoncer une punaise!

M. McMillan: A propos de la dernière conférence, les journaux ont accusé le ministre de s'être ligué contre la Grande-Bretagne. Nous avons entendu l'explication du ministre. J'ai vu le dessin humoristique du *Times* de Victoria qui montrait deux vaillants chasseurs, les deux ministres, qui allaient chasser le lion britannique et le rapportaient à leur chef. Je crois que le lion britannique n'est que blessé. Il a été très doux et n'a pas rétorqué beaucoup. Il me fait penser à une mère qui ne voudrait pas punir en public son enfant désobéissant. Déjà, des journaux réagissent très bien, comme le fait le *Spectator* de Londres:

> Ce n'est pas après avoir si mal dirigé son économie que le gouvernement canadien peut venir nous donner des leçons sur la nôtre.

La presse d'Angleterre et d'autres pays se rend maintenant compte du désordre économique qui règne présentement au Canada. Certains milieux de la presse américaine en particulier se sont exprimés en termes assez nets à ce sujet, à l'époque de l'affaire Coyne et quand le ministre a présenté son budget. Il n'y a rien de neuf là-dedans. Nous le répétons au gouvernement et au peuple depuis

longtemps. Nous continuons à dire que le gouvernement nous plonge de plus en plus profondément dans un abîme économique. Je dirais qu'avec un déficit commercial continuel et persistant de deux millions de dollars par jour, nous sommes aujourd'hui arrivés au fond de l'abîme.

Je veux aborder une autre question. C'est celle que j'ai soulevée l'autre jour pendant le débat sur les crédits du ministère du Revenu national; on le retrouvera dans le hansard (page 9074). Je n'irai pas dans les détails de l'affaire, mais il s'agissait du numéro 709A du tarif des douanes. Aux termes de ce numéro, on peut expédier des pneus canadiens en franchise, pourvu qu'on les installe sur des automobiles et des camions fabriqués aux États-Unis. Cela empêche que du matériel canadien dispendieux ne soit expédié à l'étranger. Il suffit qu'un élément soit vissé à une pièce d'origine américaine pour que le plein droit de douane s'applique lorsque le matériel est renvoyé au Canada. J'en ai donné un exemple. J'ai dit que nous fabriquons au Canada des chargeuses avant qui se fixent aux tracteurs. Les tracteurs sont admis au Canada en franchise, mais si une chargeuse avant est expédiée aux États-Unis, l'acheteur canadien est obligé, à l'égard d'un tiers de l'achat, de verser $133 de douane sur chaque appareil complet qu'il importe au pays. Un droit de douane s'applique alors à l'élément canadien de l'ensemble importé, mais non au tracteur américain lui-même.

M. le président suppléant: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez!

M. le président suppléant: Le comité consent-il à l'unanimité à ce que l'honorable député continue?

Des voix: D'accord.

M. McMillan: J'ai pensé qu'en prenant des dispositions appropriées, on permettrait aux acheteurs canadiens d'épargner $133 par appareil complet; cela augmenterait les ventes canadiennes aux États-Unis d'un million et demi de dollars par année et aiderait notre industrie secondaire, particulièrement celle de l'acier, et créerait une quarantaine de nouveaux emplois. Je prierais donc le ministre de ne pas perdre la question de vue quand il préparera son prochain budget, si toutefois il en prépare encore un.

L'hon. M. Chevrier: Il y a une question que je pourrai peut-être régler brièvement, si le comité veut bien m'accorder un instant d'attention. Il s'agit de la déclaration qu'a faite hier le premier ministre et d'une question qui relève du ministre des Finances. Hier, avant qu'on annonce les travaux pour aujourd'hui, le premier ministre est entré à la Chambre et, en parlant d'un point de l'ordre du jour, c'est-à-dire de l'amendement du bill nº C-72, tendant à modifier le tarif des douanes, il a dit ce qui suit, ainsi que l'atteste la page 9362 du hansard. En parlant du bill il a mentionné «ceux qui»—il voulait dire l'opposition et les libéraux au Sénat—

> ...doivent supporter le blâme si des milliers d'emplois qui auraient pu être créés ne le sont pas, par suite de ce qu'ils ont fait.

Je tiens à dire que cette déclaration est non seulement ridicule, mais inexacte, et même fausse. Il est facile de la réfuter, je pense. D'abord, on peut la réfuter en disant que, si le premier ministre et ses associés étaient si impatients de faire adopter la mesure, si elle était aussi importante qu'ils l'ont laissé entendre, le gouvernement n'aurait pas traîné de novembre à avril avant de la faire adopter. Si le comité veut connaître les faits dans leur ordre chronologique, je peux les consigner au compte rendu, parce que j'ai ici des notes à ce sujet et que je peux prouver ce que je dis. Il n'y a aucun doute que la mesure a été retardée des semaines et même des mois,...

Une voix: Par l'opposition.

L'hon. M. Chevrier: ...il sied donc mal à qui que ce soit, et surtout au premier ministre, de faire une déclaration comme celle qu'il a formulée hier.

Si le gouvernement croit vraiment que cette mesure aurait créé tant d'emplois, il aurait dû donner son accord à la conférence proposée par le Sénat, qui aurait permis de mettre la mesure en vigueur il y a longtemps. En outre, si ce projet de loi doit procurer tous les emplois auxquels pense le premier ministre, pourquoi n'a-t-on pas convoqué conjointement le Sénat et la Chambre des communes? Pourquoi ne l'a-t-on pas fait avant de formuler hier cette déclaration et de demander aux sénateurs de modifier leur texte législatif ou d'arriver à quelque entente au sujet de la mesure prétendue importante qui devait créer tant d'emplois pour la population canadienne? Le très honorable ministre ne l'a pas fait parce que, j'en suis convaincu, l'affirmation qu'il a formulée était inexacte. Le projet de loi ne créera pas tant d'emplois qu'il le dit; il n'en créera pas. La vérité, c'est que le gouvernement se rend compte qu'il a fait une énorme gaffe, et qu'il est reconnaissant au Sénat de lui avoir fourni cette échappatoire.

M. Benidickson: Nous en sommes encore au premier crédit des crédits du ministre. Je regrette, mais je crois devoir signaler au comité une question soulevée par un de nos

nouveaux députés, l'honorable représentante de Niagara-Falls. Cette question figure au hansard du 12 juillet 1961. Elle porte le numéro 452 et a trait au personnel des bureaux des ministres.

Autrefois, le ministre des Finances parlait beaucoup d'épargne et d'économiser les deniers du contribuable. Je ne suis ici qu'un simple député, même si j'ai, évidemment, fait autrefois partie du bureau du ministre des Finances. Cependant, afin de connaître les principaux fonctionnaires qui se trouvent dans les bureaux des divers ministres je me sers, comme nous tous, de l'annuaire téléphonique. Le dernier annuaire qui, à ma connaissance, a paru du temps de l'ancien gouvernement est un livre rouge qui porte la date du mois d'avril 1957. J'ai ici la liste complète. Je vois ici, par exemple, le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'est apparemment vu conférer une tâche beaucoup plus vaste et c'est pourquoi, si l'on compare les deux annuaires téléphoniques, il dispose d'un personnel beaucoup plus nombreux. Je remarque également que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a beaucoup augmenté son propre personnel, et que le ministre des Transports a fait de même. J'établis une comparaison, je le répète, entre ce livre rouge et le plus récent dont nous nous servons lorsque nous voulons communiquer avec les employés personnels d'un ministre. Je regrette de soulever cette question, mais je ne peux m'empêcher de penser aux prédécesseurs du ministre actuel, l'honorable M. Harris. Je sais l'abnégation dont il faisait preuve en ces matières. Il se sentait obligé de donner l'exemple de l'économie lorsqu'il s'agissait de dépenser les deniers publics. C'est pourquoi je reste songeur en présence de tous ces secrétaires particuliers, aides spéciaux, chefs de cabinet, sous-secrétaires particuliers, secrétaires particuliers associés, et ainsi de suite. Quand je compare ce livre rouge, ou est inscrit le personnel de ces années-là, au plus récent, je me demande si le ministre des Finances agit aussi sévèrement qu'il le dit en sa qualité de président du Conseil du Trésor. Par exemple, je vois qu'au ministère du Commerce on a des secrétaires particuliers adjoints de langue française et de langue anglaise, des secrétaires particuliers associés, et ainsi de suite.

L'hon. M. Harkness: Prenez-vous tout cela dans l'annuaire du téléphone?

M. Benidickson: Je le prends là principalement, mais je suis un homme simple et je pense que c'est une chose qui frappera les simples contribuables à travers le pays. Je ne les ai pas sous la main ce soir, mais j'ai conservé des circulaires de la Commission du service civil concernant le recrutement de rédacteurs et de préposés à l'information dans les divers ministères. Malgré ce que le ministre des Finances pourrait dire sur l'économie, je comprends fort bien pourquoi il n'a pas d'autorité sur le Conseil du Trésor, ou sur ses collègues du cabinet, quand son propre personnel a augmenté et quand, ces quatre dernières années, le personnel des services de renseignements de chaque ministère a presque quadruplé. Ceux qui occupent les banquettes ministérielles peuvent toujours alléguer que ces personnes sont engagées pour l'utilité du ministère en général, mais il se peut néanmoins que leur premier devoir consiste à servir le ministre et à s'occuper de son cabinet. Je ne fais que poser la question en évoquant une parole biblique familière au ministre, celle qui a trait à la paille et à la poutre.

Quand on compare l'ancien annuaire téléphonique rouge avec le nouveau, on constate des choses étonnantes, sans qu'il soit nécessaire d'inscrire de question au *Feuilleton*. Le public croyait élire un gouvernement voué à l'économie. A mon sens, c'est l'échelon ministériel qui devrait donner l'exemple en matière d'économie, mais ce n'est pas le cas ici. Le ministre devrait nous dire quelque chose à ce propos, je crois, car il préside les réunions du Conseil du Trésor et presque chaque année, en présentant son exposé budgétaire, il ne cesse de parler de la bonne gestion et des économies que l'État réalise, grâce à lui. (*Applaudissements*) On applaudit. En réponse à une question posée le 12 juillet 1961 par l'honorable représentante de Niagara-Falls, on dit que le personnel attaché au ministre des Finances se composait de 10 fonctionnaires dans les années financières 1956-1957 et 1960-1961. En 1956-1957, ce personnel a coûté $35,900, et à peu près le même montant en 1960-1961. Ayant moi-même servi dans ce ministère, j'ai peine à concilier la situation que je viens de décrire avec ce que donne l'annuaire téléphonique actuel. J'ignore combien de sténos sont nécessaires, mais je vais parler des autres employés. En avril 1957, date de la publication de cette annuaire-ci, il n'y avait qu'un secrétaire particulier. L'annuaire actuel, publié en 1961, révèle que le ministre a maintenant à son service un chef de cabinet, M. William M. Allan, une secrétaire particulière, M^lle^ A. Hanna, et un adjoint spécial, M. G. Hamilton. Tous les honorables députés ont entendu parler de lui récemment. Il était censé en quelque sorte rendre le ministre «fascinant».

L'hon. M. Pickersgill: Il est payé trop cher.

M. Benidickson: On décrirait peut-être mieux ses fonctions en disant qu'il devait «humaniser» le ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ce cas, il est certes payé trop cher.

M. Benidickson: Les deux autres employées dont les noms figurent dans les annuaires de ces deux années-là sont celles qui sont chargées respectivement des appels téléphoniques et des dossiers du ministère. Il est difficile de comprendre que les dépenses soient les mêmes dans les deux périodes que j'ai mentionnées, surtout que le ministre a maintenant un chef de cabinet, une secrétaire particulière et un adjoint spécial, en dépit du fait qu'il a énergiquement préconisé l'économie avant 1957. Le ministre voudra peut-être l'expliquer.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, j'espère pouvoir être plus bref en répondant à ces nombreuses questions que l'ont été les députés en les posant. Je les traiterai dans l'ordre dans lequel elles ont été posées.

D'abord, le rapport de la Commission Bladen. La question est évidemment toujours à l'étude. En réponse à ce qu'énonçait l'exposé budgétaire, divers groupes et organismes intéressés ont formulé des observations. J'espère que nous pourrons recevoir le reste dans un délai raisonnable.

Deuxièmement, ainsi que l'a dit le député de Kenora-Rainy-River, j'ai assisté à la réunion annuelle des gouverneurs de la Banque internationale et du Fonds monétaire international à Vienne, la semaine dernière. C'était une excellente conférence et elle a donné lieu à beaucoup de délibérations constructives.

Troisièmement, rien n'indique un changement dans le prix de l'or. J'ai déjà traité ce sujet en répondant à certaines questions du député de Kenora-Rainy-River il y a plusieurs semaines.

Quatrièmement, en ce qui concerne la masse monétaire, on a relevé une augmentation au cours de l'année dernière jusqu'à il y a environ un mois, ou un peu plus longtemps encore, puis une légère régression. Le 13 septembre 1961, la masse monétaire était de 14,331 millions de dollars, ce qui représente un accroissement de 1,075 millions par rapport au 14 septembre 1960, mais une diminution de 88 millions par rapport au 6 septembre 1961.

M. Benidickson: L'augmentation de la masse monétaire à une certaine date un peu antérieure à celle mentionnée par le ministre, c'est-à-dire le 6 septembre, atteignait peut-être 1,175 millions de plus que l'année d'avant? Est-ce exact?

L'hon. M. Fleming: J'ai signalé qu'il y a, depuis cinq ou six semaines, une légère diminution. La majeure partie de l'accroissement est due aux dépôts dans les banques à charte.

Cinquièmement, en ce qui concerne les obligations d'épargne du Canada, la campagne est déjà lancée, ainsi que le savent les députés. Nous espérons que l'accueil qu'on lui fera sera excellent et qu'un appui général sera accordé à cet aspect important des entreprises financières du Canada. Nous offrons cette année un taux d'intérêt de 4.6 p. 100. Il est légèrement inférieur à celui de l'année dernière, mais tout indique que les nouvelles obligations seront très bien accueillies. Je tiens à souligner l'importance de cet accueil par rapport à l'ensemble de notre programme financier.

Puis on a posé une question à propos de la tentative en vue de conclure une entente entre les pays qui s'intéressent à l'exportation et à l'importation de produits textiles, étant donné surtout la petite quantité de textiles exportés de certains pays d'Asie. Je dis que l'entente conclue à Genève en juillet a préparé la voie à des arrangements bilatéraux qui pourront être pris de façon à assurer une mise sur le marché bien ordonnée. Cependant, il est trop tôt pour dire si les principaux pays intéressés vont accepter l'entente. Jusqu'ici, le Canada et les États-Unis l'ont acceptée.

Ensuite, on a posé une question sur les réserves de change.

M. Benidickson: Y a-t-il d'autres pays, Hong-kong mis à part, qui pourraient bien ne pas accepter l'entente à cet égard?

L'hon. M. Fleming: Non. Nous ne pouvons pas dire encore d'une façon précise ce que les autres pays vont décider de faire. Bien entendu, l'inquiétude de certains pays de l'Ouest était causée par les exportations du Japon et de Hong-kong.

La question suivante avait trait aux réserves de change. J'ai répondu à une question sur ce sujet il y a plusieurs semaines. L'état de ces réserves fait l'objet d'un rapport à intervalles réguliers. Le chiffre pour le mois d'août était de 1,944.4 millions, en comparaison d'un montant de 1,960.3 millions pour juillet et de 1,985.2 millions pour juin. Les avoirs en or ont eu tendance à augmenter pendant cette période; les avoirs en dollars des États-Unis et en obligations ont fléchi quelque peu.

L'autre question portait sur l'achat de titres sur le marché, grâce à la caisse spéciale dont j'ai annoncé l'établissement dans mon exposé budgétaire. A chaque mois, on a publié des chiffres sur les achats. Ainsi, on a acheté pour 11.8 millions de titres en juillet, et pour 28.1 millions en août, ce qui faisait un total de

39.9 millions de dollars à la fin du mois d'août. Il y a plusieurs semaines, j'ai fait une déclaration au sujet de la politique du gouvernement à cet égard.

Le député de Welland a ensuite posé une question au sujet des taux d'intérêt. Dans l'exposé budgétaire, j'ai signalé que le gouvernement estime que les taux d'intérêt sont trop élevés au Canada, eu égard à notre balance des paiements. J'y ai aussi parlé des efforts qu'effectue le gouvernement pour faire baisser les taux d'intérêt. Je suis heureux d'annoncer que nos efforts n'ont pas été vains puisqu'il s'est produit un léger fléchissement dans ce domaine et, ce qui est plus important, que l'écart entre les taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis et ceux qui ont cours au Canada a diminué. Naturellement, cela est de la plus haute importance, vu notre balance des paiements.

L'honorable député de Welland parle toujours comme s'il n'y avait jamais eu d'augmentation des taux d'intérêt avant le changement de gouvernement en 1957. Il oublie que ces taux montaient sans cesse au cours des deux années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Vous deviez changer tout cela.

L'hon. M. Fleming: En effet, les taux d'intérêt ont réellement baissé après notre arrivée au pouvoir.

L'hon. M. Pickersgill: Pas pour longtemps.

L'hon. M. Fleming: Pour un assez bon laps de temps, et avec des résultats excellents.

L'honorable député parle de la chute de la valeur marchande des émissions en cours. Il se garde de dire que, pendant deux ans avant notre arrivée, il se produisait une pareille chute, très prononcée. L'escompte auquel se vendaient à l'époque les bonnes obligations du gouvernement était énorme et allait jusqu'à 15 p. 100.

Il affectionne l'élément de remboursement anticipé dans les obligations et il ne parle jamais sans demander pourquoi nous n'avons pas cela, pourquoi nous n'émettons pas d'obligations remboursables par anticipation. Pour la très bonne raison que cet élément de remboursement anticipé n'est pas trop populaire et si nous voulons imposer aux acheteurs la possibilité de racheter ces obligations lorsqu'il arrive que cela sert les intérêts du Trésor, nous allons nous apercevoir qu'elles sont plus difficiles à vendre et que nous aurons à penser à une autre forme d'attraits. Cela veut dire des taux d'intérêts plus élevés, exactement ce que l'honorable député a condamné. Il ne peut avoir les deux à la fois. Il devra ou bien se satisfaire de l'émission d'obligations sans élément de rachat anticipé ou bien être prêt à préconiser un autre attrait pour remédier au coup porté au marché par cet élément.

Le député a dit que le ministre n'avait pas réussi à vendre ses obligations à longue échéance. Ce n'est pas vrai.

M. McMillan: J'ai dit «en volume».

L'hon. M. Fleming: La vérité, monsieur le président, c'est que nous avons délibérément laissé de côté les titres à longue échéance depuis quelque temps, afin de permettre aux provinces et aux municipalités d'emprunter. Nous leur avons laissé ce secteur du marché. Nous nous en sommes tenus aux titres à court terme, justement pour cette raison.

La question suivante, monsieur le président, avait trait à l'amendement au Tarif des douanes et portait sur la définition relative à la classe ou à l'espèce.

L'hon. M. Pickersgill: J'invoque le Règlement. Tout débat sur le sujet serait nettement irrégulier, car le *Feuilleton* comporte un autre article là-dessus. Le député de Laurier en a parlé uniquement parce que le premier ministre l'avait mentionné hier sans raison. Je tiens simplement à vous faire remarquer, monsieur le président, avant que le ministre continue, que s'il veut un débat sur le sujet, j'espère que les deux côtés de la Chambre seront autorisés à y participer.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, c'est un bel exemple de justice. Le député de Laurier aurait le droit de soulever la question, mais personne d'autre n'aurait le droit de répondre à ses observations!

L'hon. M. Pickersgill: C'est le premier ministre qui a commencé hier!

L'hon. M. Fleming: Très bien, il a fait la communication qu'on lui avait demandé de faire auparavant sur la question.

L'hon. M. Chevrier: Tout à fait irrégulièrement!

L'hon. M. Fleming: Pas du tout, il l'a fait avec le consentement de la Chambre.

L'hon. M. Chevrier: Peut-être bien. J'invoque le Règlement.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, le député de Laurier a voulu en parler. J'ai dit que je faisais la revue des points soulevés et l'ai fait brièvement. J'ai l'intention de faire une brève observation sur le sujet, si le député de Bonavista-Twillingate le veut bien.

Le député de Laurier a abordé cette question et entrepris de développer le sujet et de blâmer le gouvernement des retards. J'affirme que le gouvernement n'en est pas responsable; on a soulevé la question assez

souvent à la Chambre. S'il est juste, il se souviendra que nous avons discuté de l'affaire neuf jours différents. Ce n'est pas le gouvernement qui a causé le retard, c'est plutôt l'opposition qui a combattu la mesure. Elle avait parfaitement le droit de le faire, mais elle peut résister à la tentation.

L'hon. M. Chevrier: Pourquoi n'a-t-on pas présenté cette mesure au début de la session?

L'hon. M. Fleming: Il y avait d'autres questions à régler, et cette mesure est revenue sur le tapis neuf jours différents.

L'hon. M. Chevrier: Si elle devait créer tellement d'emplois, pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas présentée au début de la session?

L'hon. M. Fleming: Elle n'a pas été présentée en novembre comme le député de Laurier le dit; elle découlait du budget présenté le 20 décembre, et cette question, tout comme les autres mesures budgétaires destinées à créer des emplois, ont été présentées quand nous avons repris après le congé de Noël, et nous l'avons ramenée sur le tapis, tout comme les autres mesures, jusqu'à ce que toutes soient adoptées, c'est-à-dire à neuf reprises. Voilà les faits. Par conséquent, pourquoi dire que le gouvernement ne l'a pas poussée.

L'hon. M. Chevrier: On n'a pas insisté sur cette mesure, et nous le prouverons tout à l'heure.

L'hon. M. Fleming: Le gouvernement a insisté. Si l'honorable député a tenu à s'y opposer, il en avait bien le droit. C'est son droit à titre de député, mais qu'il ne dise pas que le gouvernement n'a pas insisté sur la mesure. Nous avons insisté. Nous l'avons fait durant neuf jours jusqu'à ce qu'on ait réglé la chose de façon définitive.

Ensuite, il y a la question que l'honorable député de Kenora-Rainy-River a soulevée et qui intéressait le personnel du bureau du ministre des Finances. S'il veut bien consulter la déclaration que j'ai faite en réponse à sa question le 12 juillet, à la page 8224 du hansard...

M. Benidickson: Ce n'était pas ma question.

L'hon. M. Fleming: ...il verra que le bureau du ministre des Finances, lorsque l'ancien gouvernement a quitté le pouvoir, comptait dix fonctionnaires et qu'aujourd'hui il n'en compte que huit. Je conviens tout à fait que le ministre des Finances doit, à cet égard, tenter de donner l'exemple. Je ferai de mon mieux pour donner le bon exemple.

Je pense que mes observations, monsieur le président, répondent à la douzaine de questions, ou à peu près, qu'on a soulevées au cours du débat.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je suppose qu'on me permettra maintenant de traiter de la question dont le ministre des Finances a parlé. J'ai ici la chronologie de ce fameux bill nº C-72. J'ai pensé qu'il serait utile de l'apporter ici car je m'attendais à l'habituel faux exposé de cette question de la part du ministre des Finances.

Il arrive que cette mesure a été mentionnée dans le discours du trône le 17 novembre. Les honorables députés se souviennent aussi que le débat sur le discours du trône n'a duré que deux jours. Si c'était là la mesure la plus importante, et génératrice du maximum d'emplois, que le gouvernement pouvait présenter —ce n'est qu'en juin ou à peu près que le ministre du Commerce a commencé à dire que ce l'était, bien que le gouvernement ne l'ait pas prétendu les premiers jours où nous l'avons étudiée—pourquoi ne l'a-t-on pas présentée le 19, le 20 ou le 21 novembre pour lui accorder la priorité comme on l'a fait pour une ou deux autres mesures, afin d'en disposer avant Noël?

La vérité, c'est qu'avant Noël, le gouvernement n'a pas attaché d'importance particulière à cette mesure. Comme nous le savons, le ministre des Finances a fait l'une de ses randonnées en Europe et a retardé son petit exposé budgétaire jusqu'à deux jours avant l'ajournement de Noël. Ce n'était pas notre faute. C'était la faute de la direction du gouvernement. Il n'y a pas de raison pour que le petit budget n'ait pas été présenté immédiatement après qu'on eut fini le débat sur le discours du trône, si le gouvernement avait préparé ses travaux et si c'était si important. En conséquence, le délai du 17 novembre ou, mettons, du 20 novembre au 20 décembre, soit un mois, est attribuable uniquement au gouvernement.

La Chambre n'a pas été saisie du projet de résolution avant le 1er février. Il y a eu un long délai. Nous avons persisté, de jour en jour, à demander au gouvernement de le présenter. L'honorable député de Laurier et moi-même avons supplié le gouvernement de le présenter. Nous voulions le débattre, mais le gouvernement n'aimait pas le débat. Il ne l'a pas goûté. Le débat a eu lieu du 1er au 3 février, puis le gouvernement s'est obstiné durant 12 jours à ne pas mettre la mesure à l'étude. Après le 15 février, 12 autres jours se sont écoulés avant que nous en soyons saisis de nouveau. C'est le gouvernement et non l'opposition qui trace le programme des travaux de la Chambre. Je pense qu'à ce moment-là, le ministre se baladait à Vancouver. Je pense qu'il était allé voir M. Bennett, mais ce dernier lui a glissé entre les doigts, et il a

dû aller à Chicago ou ailleurs. C'est ce qui est arrivé une fois.

La question est revenue de nouveau sur le tapis peu de temps après, le 2 mars; ce jour-là on a débattu la question. Le même jour le bill a été lu la première fois. C'était le 2 mars. Mais le débat précédant la deuxième lecture n'a pas commencé avant le 17 avril, soit plus d'un mois et demi après la première lecture. Ce n'est pas la faute de l'opposition. Durant un mois et demi après la première lecture, le gouvernement n'a même pas voulu aborder la deuxième lecture de cette importante mesure qui devait produire tous ces emplois.

En fait, la deuxième lecture n'a pris que deux jours et pourtant le bill n'a pas été déféré au Sénat immédiatement. Je ne blâme pas le gouvernement, évidemment, parce que c'était au congé de Pâques. Le Sénat a été saisi du bill en avril, et le 14 juin le Sénat a fait connaître ses vues à cet égard. Mais, encore une fois, la Chambre n'en a pas été saisie avant le 6 juillet. Là encore, ce n'était pas la faute de l'opposition. C'était la faute de personne de ce côté-ci de la Chambre. C'était tout simplement l'effet d'une piètre coordination des travaux de la Chambre de la part du gouvernement.

Face à tout cela, j'affirme que, lorsque le ministre se lève et dit que c'est l'opposition puis le Sénat qui retardent les choses, il dénature les faits tout simplement. J'estime que c'eût été bien préférable que le ministre se contente de la déclaration de l'honorable député de Laurier et ne dise rien de plus à cet égard parce que, comme l'honorable député de Laurier l'a dit, le gouvernement s'est rendu compte, devant l'opinion presque unanime de tout le pays à propos du bill et de ses aspects arbitraires, qu'il avait commis une bourde monumentale et que le bill, comparé à la Déclaration des droits du premier ministre, était un outrage. Le gouvernement était si content de voir le Sénat lui fournir une excuse pour ne pas pousser plus loin ce bill: c'est pourquoi nous n'en avons plus entendu parler, sauf dans ces discours que le ministre du Commerce a faits en dehors de la Chambre—dans des endroits choisis seulement de l'Est du Canada, mais jamais dans l'Ouest du Canada—à propos de tous les emplois que le bill allait créer.

Si le gouvernement avait réellement cru que le bill pouvait créer des emplois, si le gouvernement avait été vraiment sincère et s'était intéressé à cette affaire, il n'aurait pas traîné toute la session. Le gouvernement aurait fait adopter la mesure bien avant Noël afin qu'il y ait des emplois qui démontreraient l'utilité du bill; ainsi il aurait pu se vanter de cette mesure au lieu de se voir maintenant en présence de cette mauvaise direction, de ces délais, de ces lanterneries et de cette pitoyable démonstration finale que nous a donnée hier le premier ministre.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, si quelqu'un a dénaturé les faits, c'est bien l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Pourquoi n'en vient-il pas au point et n'est-il pas franc et juste à cet égard? Il sait qu'avec quelques-uns de ses collègues, il n'a cessé de faire de l'obstruction lors de l'examen de ce bill. S'il pense qu'il a eu raison d'agir ainsi, très bien. Mais qu'il n'aille pas soutenir qu'on aurait dû mettre de côté tous les autres travaux de la Chambre afin de lui permettre, à lui-même et à ses collègues, de continuer à se livrer à leurs manœuvres obstructionnistes. Nous nous sommes efforcés de mettre le projet de loi en délibération. La Chambre avait alors un grand nombre de mesures législatives à étudier, et le leader de la Chambre a eu l'extrême obligeance de réserver du temps pour l'étude de ce projet de loi nonobstant cette obstruction, alors que d'autres mesures devaient être mises en délibération. Voilà ce qui s'est passé.

Si les honorables vis-à-vis veulent argumenter contre le bill, ils en ont bien le droit, mais qu'ils n'aillent pas prétendre que le gouvernement n'a pas voulu faire adopter la mesure. Au contraire! Le député de Laurier a fait une déclaration tout à fait erronée ce soir quand il a soutenu que le gouvernement a été content que le Sénat lui fournisse cette échappatoire. Nous regrettons fort que le Sénat n'ait pas jugé à propos d'adopter la mesure et, ainsi que le premier ministre l'a signalé hier, nous ne pouvions accepter des amendements apportés par l'autre endroit à des mesures de finance.

L'hon. M. Chevrier: Vous avez laissé traînasser l'affaire pendant des mois.

L'hon. M. Fleming: On n'a pas laissé traînasser la mesure. On n'aurait pas pu accepter en aucun temps l'amendement apporté par le Sénat, car il y allait d'un important principe constitutionnel. Nous regrettons que le Sénat n'ait pas jugé à propos d'adopter cette mesure législative. S'il l'avait fait, s'il avait laissé le projet de loi devenir exécutoire, le pays en aurait retiré, à notre avis, de grands avantages.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, j'ai cité les faits et les faits se passent de commentaires.

M. Regier: Que pense le gouvernement des gouvernements provinciaux qui émettent des valeurs remboursables à vue? Je pense à nombre d'autres paiements qu'ont faits des gouvernements provinciaux comme la Colombie-Britannique, et je pense que nous aurons

peut-être à faire des investissements de capitaux beaucoup plus considérable qui, je le crains, pourraient être financés de la même façon. Je crains que d'autres gouvernements ne suivent l'exemple qu'a donné la Colombie-Britannique.

L'hon. M. Fleming: Les gouvernements de trois provinces ont émis des obligations rachetables à vue, qui s'apparentent en cela aux obligations d'épargne du Canada. Cette question échappe totalement à l'autorité du gouvernement fédéral. Si une province décide d'émettre des valeurs rachetables à vue, nous n'avons pas le droit de l'en empêcher. Je crains que le gouvernement ne puisse se prévaloir d'aucun droit constitutionnel pour s'interposer là-dedans.

M. Regier: Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement a songé à demander à la Cour seuprême du Canada de décider si, oui ou non, cette opération financière correspond à une émission de billets de banque? C'est évidemment la prérogative d'un seul gouvernement que d'émettre des billets de banque.

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur l'Orateur, nous n'y avons pas songé. Si quelqu'un désire récuser le droit des provinces à ce sujet, il est libre, bien entendu, de s'adresser aux tribunaux.

(Le crédit est adopté.)

114. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques, $34,330.

M. Benidickson: J'aimerais formuler une requête en peu de mots. Dans son exposé budgétaire du 20 juin dernier, le ministre des Finances a clairement laissé entendre qu'on instituerait une commission royale d'enquête pour lui faire étudier tous les aspects de l'organisation bancaire et des finances. Nous en avons très peu entendu parler depuis lors. Peut-être cela est-il du ressort du premier ministre à certains égards, mais le ministre peut-il nous en dire quelques mots, vu que c'est lui qui a annoncé la nouvelle le 20 juin?

L'hon. M. Fleming: Nous espérons être en mesure d'annoncer sous peu la composition et les attributions de la commission.

(Le crédit est adopté.)

Subventions diverses—

129. Association canadienne des consommateurs, $10,000.

M. Regier: Je constate qu'il y a des subventions payables aux universités canadiennes. Tout ce que je tiens à dire pour le moment, c'est que, en toute logique, je ne vois pas pourquoi, si nous avons pu payer 50c. par habitant il y a quelques années, puis porter ce montant à $1 par habitant par la suite, puis à $1.40, nous ne pourrions pas hausser cette subvention à $3 ou $4 par habitant au moins, afin que nos jeunes puissent obtenir plus facilement l'instruction dont ils ont besoin.

(L'article est adopté.)

M. le président suppléant: Ceci termine l'examen des crédits du ministère des Finances. Nous allons maintenant passer à l'étude des crédits du ministère des Transports.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Services de l'air—

429. Services de l'administration, $1,852,117.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Avant que nous abordions l'examen des crédits, j'aimerais obtenir le consentement du comité pour faire une annonce. Conformément à l'avis donné par le premier ministre, et du consentement du comité, je voudrais faire une déclaration au sujet du conseil d'administration des chemins de fer Nationaux du Canada. Siégeront au conseil MM. Donald Gordon; J. R. Griffith; W. Gerald Stewart, de Moncton; Walter Colquhoun, de Sydney; J.-Louis Lévesque, de Montréal; Guy Charbonneau, de Montréal; Gilbert Ernest Ayers, de Lachute-Mills; Alex McD. McBain, de Toronto; Harry Isaac Price, de Toronto; Jack Sangster, de Regina; Robert Arthur Brown, de Calgary, et Walter C. Koerner, de Vancouver. M. Gordon sera de nouveau président du conseil d'administration.

Les nouveaux administrateurs entreront en fonctions le 1er octobre 1961. Quant aux autres nominations, elles entreront en vigueur à la date d'expiration du mandat des titulaires sortant de charge. Le mandat du représentant syndical, M. J. R. Griffith, n'expire pas avant le 1er octobre 1962. Les nouveaux titulaires et ceux qui ont été nommés pour un autre mandat resteront en fonctions pendant trois ans.

Une proclamation sera émise fixant au 1er octobre 1961 la date d'entrée en vigueur de la loi modifiant la loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, soit le chapitre 28 des Statuts du Canada, 1960-1961. Le comité me permettrait peut-être d'annoncer aussi qu'à compter du 1er octobre 1961, M. Campbell Haig, C.R., de Winnipeg, fera partie du conseil d'administration de la société Air-Canada. M. Haig occupera le poste qui est resté vacant à l'expiration du mandat de M. R. A. C. Henry, le 1er octobre 1960.

Puisque j'ai la parole, monsieur le président, j'aimerais annoncer autre chose qui intéresse directement les députés. Après un échange de lettres avec les deux présidents de nos deux grands chemins de fer, ceux-ci, me dit-on, acceptent de prolonger indéfini-

ment les laissez-passer des femmes et des personnes à charge des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, d'une certaine façon, c'est malheureux que ces derniers postes importants des crédits du ministère des Transports nous arrivent si tard. Je dois dire cependant, en toute justice pour le ministre, qu'il a déjà eu quatre, sinon cinq jours sur ces crédits. S'il a fallu y consacrer tant de temps, c'est à cause de l'importance de certains des nouveaux postes. Pour ce qui est de la première partie de l'annonce du ministre, celle qui a trait aux administrateurs du National-Canadien, je n'ai qu'une chose à dire. Elle vient après un délai d'un an. Regardez le calendrier. Si vous reculez d'un an, vous verrez qu'à cette époque la durée des fonctions de la plupart prenait fin. Pourquoi le gouvernement a-t-il attendu un an? Je ne saurais le dire. Tout ce que je puis dire, c'est que l'administration du chemin de fer doit en avoir souffert comme l'administration de toute autre société en aurait souffert dans les mêmes circonstances.

Monsieur le président, sauf erreur, nous en sommes maintenant au crédit 429, l'administration des services de l'air. Avant d'aller plus loin, j'ai une question à poser au ministre. Pour quelle raison a-t-il fait une annonce portant sur les nouveaux services aériens internationaux du Pacifique-Canadien? Si je comprends bien, il a fait une telle annonce alors que la Chambre n'était pas en session. Toutefois, il n'avait alors donné aucune raison. Nombre d'éditoriaux ont vivement regretté qu'une annonce soit faite pendant l'interruption de la session et le ministre des Transports n'a pas motivé cette décision. Je lui demande s'il peut nous donner le motif de cette décision.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte d'expliquer cette décision du gouvernement. Le gouvernement avait bien des raisons de désigner les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien comme l'un des transporteurs aériens entre le Canada et le Royaume-Uni. Je veux tout d'abord rappeler au comité que le service en question va de l'Ouest du Canada au Royaume-Uni en passant par le Nord de notre pays.

La convention aérienne internationale conclue entre le Royaume-Uni et le Canada stipule que le Canada désignera un transporteur ou plus pour ce service outre-mer entre notre pays et le Royaume-Uni. L'une des principales raisons pour lesquelles ce sont les Lignes aériennes du Pacifique qui ont été choisies, c'est qu'actuellement beaucoup de Canadiens des provinces de l'Ouest et spécialement de Colombie-Britannique et de l'Alberta voulant se rendre outre-mer aiment mieux, du point de vue financier et du point de vue temps, voyager avec les lignes aériennes des États-Unis partant de Seattle. C'est que ces lignes assurent le service direct de Seattle à Londres. Beaucoup de Canadiens les ont empruntées car il n'existait pas de service direct par des transporteurs canadiens à partir de nos deux provinces situées à l'extrémité ouest jusqu'au Royaume-Uni. Grâce à ce nouveau service, les transporteurs canadiens employant un personnel canadien pourront concurrencer les lignes aériennes des États-Unis partant de Seattle et du nord-ouest des États-Unis en direction du Royaume-Uni.

Il y a une autre raison pour laquelle le gouvernement du Canada a décidé de donner aux lignes aériennes du Pacifique-Canadien l'occasion de desservir le public sur ce trajet. C'est le fait que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien assurent actuellement le service entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Fiji, Hawaii, le Canada et outre-mer. Malheureusement parce que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien ne pouvaient pas desservir le Royaume-Uni, tout le trafic de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des autres îles du Pacifique empruntait exclusivement les lignes aériennes Qantas. Ces gens traversaient les États-Unis et allaient directement à Londres. Les lignes aériennes canadiennes ne desservaient pas cette région du Commonwealth et ne pouvaient alors assurer un service capable de faire concurrence à Qantas.

Les lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont été les premières sur ce parcours, et c'est une autre raison qui a motivé la décision du gouvernement. Elles s'étaient créé une clientèle dans les provinces de l'ouest du Canada, où elles ont leur siège social et donnent du travail à près de 3,000 personnes. Nous croyons sincèrement que cela permettra aux transporteurs canadiens non pas tellement de se faire concurrence entre eux, mais de faire concurrence aux autres lignes aériennes du monde.

A examiner la statistique et à observer ce qui se passe dans nos aéroports internationaux, il n'est pas un Canadien qui ne puisse se rendre compte du nombre extraordinaire de nos citoyens qui franchissent l'Atlantique chaque jour dans des appareils étrangers. Voilà une magnifique occasion qui s'offre à nos appareils de s'emparer du marché canadien du transport outre-mer. La grande majorité des passagers qui empruntent ce parcours des lignes aériennes du Pacifique-Canadien sont ceux qui n'auraient pas voulu voyager dans d'autres appareils canadiens.

Monsieur le président, j'ai donné quelques-unes des raisons qui ont motivé cette décision. Évidemment, je n'ignore pas qu'Air-Canada va enregistrer un déficit cette année, mais j'ajoute que presque toutes les grandes sociétés de transport aérien du monde traversent présentement une période difficile. Ce n'est pas à cause de la diminution du trafic sur les longs parcours, mais c'est que toutes les lignes aériennes ont dû remplacer leurs avions à hélices par de gros appareils réactés, qui sont très dispendieux. Nous sommes précisément dans cette période de transition nous-mêmes. J'ai la ferme conviction que nos deux excellentes compagnies aériennes auront bientôt traversé cette période transitoire et comblé le déficit de l'année courante.

Air-Canada fournit un excellent service sur tous ses parcours et peut soutenir la concurrence de n'importe quelle société aérienne du monde. Je dois ajouter que les lignes aériennes du Pacifique-Canadien, qui sont beaucoup moins importantes, fournissent également un très bon service. Ces deux sociétés comptent les meilleurs équipages qui soient. Elles sont très bien équipées et elles sont toutes deux déterminées à soutenir la concurrence des autres sociétés aériennes du monde. Même si les parcours transatlantiques sont très achalandés, j'estime que ces deux compagnies sont suffisamment bien équipées et qu'elles ont la détermination et la compétence voulues pour faire face à la concurrence. En définitive, la décision du gouvernement se révélera avantageuse, et je suis convaincu qu'elle ne nuira en rien à Air-Canada, qui appartient d'ailleurs à l'État.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, la réponse du ministre ne me convainc guère, et voici pourquoi. Tout d'abord, on aurait dû annoncer cette décision si importante au cours de la session et non à la fin. Nous n'avons eu aucune occasion de discuter de cette affaire à la Chambre, si ce n'est à la veille de la prorogation. En second lieu, je ne suis pas du tout convaincu que, comme le prétend le ministre, les Canadiens de l'Ouest préfèrent se rendre à Londres à bord des appareils du Pacifique-Canadien. J'estime que, par suite de la décision du gouvernement, ils n'emprunteront pas ces appareils. En raison du parcours actuel de cette société, il leur faudrait passer par Gander. Ce point est clairement établi dans l'accord bilatéral. Ainsi donc, les Canadiens de l'Ouest ne pourront pas voyager plus rapidement par les lignes aériennes du Pacifique-Canadien qu'ils ne le peuvent maintenant par Air-Canada. Alors ce raisonnement ne vaut plus rien.

L'hon. M. Balcer: Le député me permet-il une question?

L'hon. M. Chevrier: Vous pourrez parler tant que vous voudrez tantôt. (*Exclamations*)

L'hon. M. Balcer: Le député ne parviendra pas à me faire croire que le trajet Winnipeg-Montréal est plus court que le trajet Edmonton-Gander.

L'hon. M. Chevrier: Je ne crois pas pouvoir convaincre le ministre de quoi que ce soit, car je suis persuadé que le ministre et le gouvernement ne cherchent qu'à détruire Air-Canada.

L'hon. M. Fleming: C'est un mensonge éhonté.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances dit que c'est un mensonge éhonté. C'est tout ce qu'il a pu répliquer à tout ce qui a été dit de ce côté-ci. D'après lui, tout est faux ou malicieux.

Au moins, l'ancien ministre des Transports, même s'il parlait de concurrence lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, n'a pas toujours donné suite à ses propos.

En outre, que faut-il penser des conditions d'approbation de cette ligne? A-t-elle été obtenue, cette approbation? Le ministre a fait l'annonce sans consulter le Royaume-Uni, si bien qu'aujourd'hui les deux gouvernements s'échangent des aide-mémoire. Est-ce là une façon de procéder pour une affaire d'une telle importance—annoncer une décision sans s'assurer du consentement de l'autre partie, comme la chose s'imposait aux termes de l'accord bilatéral?

Je ne suis pas le seul de cet avis. La décision a provoqué partout au Canada bien des éditoriaux. J'ai parlé tout à l'heure du *Star* de Montréal du 17 août. Il constatait enfin que le ministre n'avait même pas tenté d'expliquer les motifs de la décision. Ensuite, longtemps après la décision, il fait cette annonce à la Chambre. Le *Financial Post* du 23 septembre 1961, dans un article intitulé «Les merveilles de la concurrence», disait qu'Air-Canada, qui appartient à l'État, aussi bien que les lignes du Pacifique-Canadien, appartenant à l'entreprise privée, s'en allaient lentement mais sûrement à la ruine. Cette dernière a perdu 4.7 millions l'an passé, sa plus grosse perte depuis cinq ans, tandis qu'Air-Canada perdait 2.6 millions, son premier déficit depuis 10 ans. Je me demande ce qu'en aurait pensé le regretté C. D. Howe, après l'établissement de cette grande compagnie aérienne de l'État, propriété des contribuables du Canada, Air-Canada. Il a retenu les services de M. Symington pour la diriger durant de nombreuses années et son successeur fut M. McGregor. Vrai comme je suis là, je suis certain qu'il n'y a pas de place pour deux services aériens transcontinentaux dans ce pays. La preu-

ve, je la trouve dans les chiffres présentés au comité des chemins de fer et de la marine marchande, alors que, pour la première fois, la société Air-Canada accusait un déficit de près de $200,000 l'année dernière et que pour cette année, d'après le *Financial Post*, le déficit des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien excédait 2 millions de dollars. A la lumière de ce qui se passe partout dans le monde, comment peut-on espérer que ces deux sociétés aient une exploitation profitable quand on retire un trafic à l'une pour le donner à l'autre?

Au moins, le gouvernement aurait pu permettre à la Commission des transports aériens de s'occuper de cette situation; il a préféré s'en occuper lui-même et je ne sais pas dans quelle mesure on a étudié la question. Aux États-Unis, les lignes aériennes se fusionnent. Mais je sais que, chaque année, le gouvernement retire du trafic à Air-Canada. Il a commencé par certains services régionaux. Puis il a coupé une ligne transcontinentale d'Air-Canada et, maintenant, il enlève encore plus de trafic à la société de la Couronne, la société des contribuables.

Quelles en seront les répercussions? Il ne peut y en avoir que d'une sorte, tôt ou tard la situation sera si mauvaise que ni l'une ni l'autre ne pourra continuer et je déteste penser au jour où cela arrivera.

L'hon. M. Balcer: Avant que nous passions à l'autre crédit, je voudrais rectifier les choses. Le député de Laurier dit toutes sortes de choses que je voudrais mettre au point. Premièrement, il dit que la ligne de l'Ouest du Canada, desservant Edmonton et Gander en direction du Royaume-Uni, est plus longue que celle qui dessert Winnipeg, Toronto et Montréal. Il lui suffira de regarder la carte pour voir qu'il se trompe.

Le député affirme aussi que nous n'avions pas obtenu l'approbation du Royaume-Uni avant de prendre notre décision. En fait, la convention aérienne ne dit pas que nous devrions obtenir l'approbation du Royaume-Uni avant de désigner un transporteur pour le service Royaume-Uni-Canada.

L'hon. M. Chevrier: Je vous l'ai demandé à la Chambre et vous avez répondu que c'était nécessaire.

L'hon. M. Balcer: Non, je ne l'ai pas dit.

L'hon. M. Chevrier: Si.

L'hon. M. Balcer: Le député a déclaré de plus que le Royaume-Uni n'a pas été avisé d'avance de notre communication. De fait, nous avons fait part de nos intentions au Royaume-Uni. Nous l'avons avisé de nos projets, comme c'était normal. Puis le député a parlé de rapports présentés au comité qui a examiné les affaires du National-Canadien et de la ligne aérienne d'État. S'il consulte les conclusions de ce comité, il verra que le comité a déclaré dans son rapport qu'aucun témoignage n'a été présenté pour prouver que le déficit d'Air-Canada était attribuable à la concurrence.

Selon le député, la Commission des transport aériens aurait dû étudier cette question. Or, rien dans la loi ni dans le règlement ne décrète qu'il faut que la Commission des transports aériens étudie les lignes d'outremer. J'admets que quand nous offrons un permis intérieur à une ligne aérienne pour n'importe quel parcours, la Commission a le pouvoir de décider quelle ligne doit l'obtenir, et ainsi de suite. Quant à prétendre que le gouvernement essayerait de détruire Air-Canada, rien ne peut être plus faux. L'octroi de la ligne septentrionale de l'ouest du Canada au Royaume-Uni ne touchera que de 1 à 3½ p. 100 des revenus bruts d'Air-Canada.

Le rythme annuel de croissance d'Air-Canada s'établit à un pourcentage beaucoup plus élevé que cela, soit de 10 à 15 p. 100 de plus. Ce qui veut dire que les conséquences pour Air-Canada seront négligeables, bien qu'il y en aura, évidemment.

Ce que cherchent à obtenir les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien—et ce qu'elles obtiendront effectivement—c'est le trafic provenant du Nord-Ouest des États-Unis, celui de la région de Spokane allant à Calgary, celui d'Australie, de la Nouvelle-Zélande et d'autres îles du Pacifique, ainsi que celui de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, destiné à Amsterdam.

Ce qui est ridicule, c'est que les appareils partant de l'Ouest du Canada ont dû voler à travers la fumée et le brouillard de Londres jusqu'à Amsterdam, où les passagers devaient s'embarquer dans un transport étranger pour revenir à Londres. Cet état de choses absurde sera corrigé de la manière suivante. Je suis persuadé que les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ne nuiront pas à Air-Canada et, connaissant la direction, les équipages et le personnel d'Air-Canada, je suis convaincu qu'ils continueront à collaborer avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, en vue de soutenir la concurrence mondiale, et que nos deux sociétés aériennes auront tôt fait de combler leur déficit, attribuable surtout à la substitution de gros appareils réactés aux avions à hélices de type classique.

L'hon. M. Chevrier: Je n'entrerai pas dans les détails. J'ai dit ce que je voulais dire, et rien de ce qu'a affirmé le ministre ne m'a convaincu. Le ministre sait qu'en vertu de la loi sur l'aéronautique, c'est au cabinet qu'il appartient de trancher pareille question

mais il appartient également au cabinet de se faire conseiller sur des questions de ce genre. Or, on ne saurait s'adresser à un meilleur organisme que la Commission du transport aérien pour obtenir des conseils à cet égard. C'est pourquoi j'ai invité le ministre à y réfléchir.

La dernière fois que la Chambre a été saisie des crédits du ministre, j'ai soulevé un autre point dont j'aimerais dire quelques mots à ce stade-ci. Dans le passé, j'ai protesté énergiquement contre le favoritisme indu et inexplicable qu'a manifesté le ministre des Mines et des Relevés techniques, avec la connivence du ministère des Transports, à l'égard d'*Autair Helicopter Services Limited.* Ce serait déjà bien répréhensible même si l'Autair avait bonne réputation, mais j'en ai déjà dit suffisamment au sujet des antécédents de cette société, y compris son statut en matière d'accident et d'assurance, pour convaincre toute personne raisonnable que le gouvernement actuel n'aurait jamais dû accorder un contrat dans un cas où la vie de fonctionnaires de l'État était en danger. En agissant ainsi, j'ai déclaré erronément que ces accidents avaient eu lieu sur le plateau continental polaire. J'ai appris depuis qu'ils s'étaient produits dans la partie septentrionale de Québec. Cependant, c'est surtout le fait que ces accidents se sont produits, et non pas l'endroit où ils sont arrivés qui importe. Ces accidents ont effectivement eu lieu, et il n'y a aucun doute sur les difficultés qu'a rencontrées l'entreprise à propos de son assurance.

L'hon. M. Balcer: Afin de mettre les choses au point, permettez-moi de dire que la dernière fois que le comité a été saisi des crédits de mon ministère, le député de Laurier a prononcé un discours assez long comportant des observations désobligeantes pour l'Autair, dans lesquelles il a rejeté le blâme à partie égale sur le ministère des Transports et le ministère des Mines et des Relevés techniques. Les questions soulevées par le député au sujet de l'Autair visaient surtout un contrat accordé à cette compagnie par un autre service de l'État, ainsi que la mesure de sécurité offerte par l'entreprise. Ma compétence se limite aux règlements de la Commission des transports aériens qui relève du ministère des Transports, et à leur application. J'ai vérifié certains points avec mes collaborateurs, et en ce qui concerne le contrat dont s'est plaint le député la dernière fois que la Chambre était saisie de mes crédits; on me dit que rien ne prouve que l'Autair ait violé un règlement quelconque de la commission ou du ministère. La façon de procéder pour le dépôt des tarifs était, par exemple, tout à fait légale. En vertu du règlement de la commission, il est exact que la façon de procéder, lors d'un retard dans le dépôt des tarifs, soulève, même lorsqu'elle est légale, certaines questions au sujet des délais. Ce n'est pas nouveau pour la commission, étant donné qu'on a déjà, à plusieurs reprises, soulevé ces questions par rapport à d'autres entreprises de transport.

Le ministère a décidé subséquemment, à la suite de plusieurs cas de retard dans le dépôt des tarifs juste avant qu'on accorde un contrat, qu'il établirait une nouvelle règle au sujet de ce dépôt. Le ministère a donc prévu un préavis plus long, afin d'éviter les possibilités d'avantages injustes. Il n'en reste pas moins que la compagnie n'a rien fait d'illégal en l'occurrence.

Mon honorable ami a mentionné la question des accidents. A la suite de son discours précédent, le ministère a fait enquête sur l'accident qu'il avait mentionné. Nous avons découvert qu'aucun des avions de l'Autair n'avait subi de dommage lors des accidents relevés, et même qu'aucun de ses appareils n'avait eu le moindre accident à la date où la lettre a été écrite en 1961, c'est-à-dire le 12 juin dernier.

A la suite d'enquêtes menées par notre bureau régional de Montréal, nous n'avons pu découvrir aucun accident auquel aurait été mêlée, depuis 1961, l'*Autair Helicopter Services Limited.* Un appareil a subi un accident après cet échange de correspondance. L'accident est survenu au nord de Fort-Frances; il s'agissait d'un hélicoptère Bell. Le pilote a perdu le contrôle de son appareil qui a coulé dans six pieds d'eau, mais personne n'a été blessé.

(Le crédit est adopté.)

Direction de l'aviation civile—

434. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel à l'égard des aéroports nationaux (selon la décision du ministre des Transports) et d'installations connexes; contributions à la construction faite par les autorités locales ou privées à l'égard de ces aéroports, ainsi que les sommes payables en règlement de réclamations pour indemnisation des personnes dont les propriétés subissent un dommage par suite de l'application d'un règlement de zonage en vertu de l'alinéa *j*) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique, et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements ne dépassant pas $69,893,200 en tout, $60,900,000.

M. Regier: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous dire brièvement ce qui se fait en vue d'aménager un aéroport auxiliaire à Vancouver? Je songe en particulier à l'aéroport envisagé de Pitt-Meadows. Y a-t-il des chances qu'on mette ce projet en marche l'année prochaine?

L'hon. M. Balcer: L'aménagement de l'aéroport de Pitt-Meadows a été approuvé par le Conseil du Trésor et des crédits seront demandés dans les prévisions de dépenses à la prochaine session.

(Le crédit est adopté.)

Commission des transports aériens—

446. Traitements et autres dépenses, y compris ceux de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale, $550,469.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre peut-il nous dire quand les résultats des études qui sont faites ou qui ont été faites par la Commission des transports aériens seront communiqués à la Chambre? Je crois savoir qu'une étude a déjà été faite; le ministre en a parlé. Cette nouvelle n'a pas été révélée à la Chambre, mais durant l'intercession. Je voudrais savoir quand la prochaine étude sera terminée et j'exhorte le ministre à en communiquer la nouvelle lorsque la Chambre est en session afin que nous ayons l'occasion de débattre la question.

L'hon. M. Balcer: Si le député veut parler des rapports auxquels je songe en ce moment, il s'agit là de documents confidentiels qu'on me fait parvenir. S'il veut parler des décisions que la Commission des transports aériens prend à la suite des séances qu'elle tient dans diverses régions, je dois lui faire savoir que ces décisions ont été rendues pour toutes les régions de l'est du Canada jusqu'à Windsor. La Commission tiendra des audiences à Regina, au début du mois de décembre, pour l'Ouest du Canada.

L'hon. M. Chevrier: Combien de rapports présentera la Commission des transports aériens pour d'autres régions du Canada? D'après l'explication que le ministre vient de nous fournir, j'ai l'impression que la Commission des transports aériens lui communique ses décisions et qu'il les annonce, comme il l'a fait pour les régions de l'Est jusqu'à Windsor. Combien y aura-t-il d'autres rapports?

L'hon. M. Balcer: Il y en aura deux autres qui intéresseront les provinces des Prairies et l'extrême Ouest.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre aurait-il l'amabilité de les annoncer lorsque la Chambre est en session? Il a rendu publiques deux décisions au cours de l'ajournement. Cela nous permet peu de les discuter lorsque la Chambre siège.

L'hon. M. Balcer: Ces rapports intéressent les décisions de la Commission des transports aériens. Dans le passé, on ne les a jamais déposés ni annoncés à la Chambre.

[M. Regier.]

L'hon. M. Chevrier: Ce n'est pas cela que j'ai demandé. Le ministre s'entretenait avec ses fonctionnaires, et je suis certain qu'il n'a pas saisi ma requête. Lorsque la Commission des transports aériens lui soumet un rapport confidentiel, il fait une déclaration publique. Combien de rapports régionaux recevra-t-il? Je crois comprendre qu'on lui en présentera deux, l'un pour l'Ouest du Canada et l'un pour la côte du Pacifique. Le ministre songera-t-il à annoncer ces décisions lorsque la Chambre est en session?

L'hon. M. Balcer: Je crois que mon honorable ami se trompe. La Commission a rendu compte de la décision qu'elle a arrêtée à la suite des audiences qu'elle a tenues dans l'Est, et je l'ai annoncée. J'ignore à quel autre rapport songe mon honorable ami.

(Le crédit est adopté.)

Commission des transports du Canada—

447. Administration, fonctionnement, entretien, $1,249,433.

M. Benidickson: Nous en sommes à la Commission des transports. Je me rappelle que lorsque la compagnie de téléphone Bell a demandé l'autorisation de relever ses taux, le gouvernement, qui avait une élection en perspective, a décidé de se prévaloir de ses droits et de rejeter la décision de la Commission. Pendant deux ou trois mois, si je ne m'abuse, le gouvernement a passé outre à la décision de la Commission. Récemment, on a étudié une autre demande de la compagnie de téléphone Bell qui intéresse les abonnés canadiens. Le cabinet a l'occasion de rejeter la décision de la Commission. Y a-t-il quelqu'un sur les banquettes ministérielles qui peut nous dire si le cabinet a l'intention de passer outre à la décision de la Commission, car un des commissaires aurait dit, à ce qu'il paraît, que les propositions étaient déraisonnables, de l'avis de la majorité, et qu'à l'égard des tarifs sur les appels interurbains, elles seraient défavorables à l'économie du pays. Quelqu'un peut-il nous dire si le cabinet est prêt à faire ce qu'il a fait il y a quelques années, à savoir, passer outre à une décision de la Commission des transports du Canada?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, le cabinet se pliera aux exigences de la loi. A l'heure actuelle, on n'en a pas appelé de la décision de la Commission. Jusqu'à ce qu'un appel ait été interjeté, le gouvernement n'est pas tenu de prendre une décision.

M. Benidickson: Normalement, l'appel serait-il interjeté par une municipalité ou, vu qu'il s'agit du tarif sur les appels interurbains, proviendrait-il d'un particulier? Quelles sont les possibilités à cet égard?

L'hon. M. Balcer: N'importe quelle partie en cause peut interjeter appel.

M. Regier: J'ai un grief à formuler à ce propos et il s'adresse à la Commission des transports du Canada. La Commission réglemente les tarifs imposés par la *B.C. Telephone Company*. Je prétends que cela n'a absolument aucun bon sens. Les tarifs de la *B.C. Telephone Company* devraient être fixés par la Commission des services d'utilité publique de la Colombie-Britannique. De manière ou d'autre, la *B.C. Telephone Company* a réussi, après des années d'efforts, à échapper complètement et d'une manière définitive à l'autorité ou au contrôle du gouvernement provincial. D'après mon expérience, la Commission des transports du Canada accepte sans hésitation tout raisonnement que lui sert la société. La Commission n'a jamais accordé aucune attention aux raisonnements invoqués par des collectivités ou des particuliers de la Colombie-Britannique. Dès qu'elle reçoit une plainte provenant de cette province, la Commission expédie une lettre à la *B.C. Telephone Company* pour lui exposer le grief. La société fait parvenir sa réponse à la Commission et cette dernière a toujours considéré les déclarations de la société comme une parole de l'Évangile.

Je ne voudrais pas me montrer injuste envers la Commission. Peut-être exerce-t-elle un contrôle efficace sur l'activité de la société *Bell Telephone* en Ontario mais elle n'est certes pas en mesure de surveiller de près la *B.C. Telephone Company,* chez nous. Plus tôt la Commission se retirera de ce domaine et s'en remettra aux soins de la province pour le contrôle de l'exploitation de notre société de téléphone, mieux ce sera et nos gens n'auront qu'à s'en féliciter.

Je le répète, je ne veux blâmer personne, mais cette société a toujours été traitée un peu en orpheline. Je parle actuellement de la remise du contrôle entre les mains de la *B.C. Telephone Company*. Dans notre province, nous payons deux fois plus cher pour le service de téléphone que les citoyens de nombre d'autres villes canadiennes. Voilà qu'on veut encore hausser les tarifs. A propos des services publics, une des vieilles leçons qu'on m'a apprises, c'est que plus il y a d'usagers plus le coût d'exploitation par unité est bas, mais il n'en va pas ainsi dans le cas de la *B.C. Telephone Company*. Plus elle installe de petits standards téléphoniques et plus elle divise les standards actuels, plus les taux augmentent pour les résidences privées et les commerces.

En terminant, je soutiens que non seulement les hommes d'affaires mais tous les particuliers de la Colombie-Britannique remercieront le gouvernement fédéral s'il peut se libérer de la responsabilité de surveiller la *B.C. Telephone Company* pour remettre les affaires de cette compagnie au gouvernement de la Colombie-Britannique de qui elles relèvent à juste titre.

M. Benidickson: Le gouvernement n'est propriétaire de réseau téléphonique presque nulle part au Canada, sauf peut-être en Colombie-Britannique. Le ministre devrait examiner cette question, car il suffit de comparer le prix exigé pour un appel de Winnipeg à Kansas-City et celui d'un appel entre Vancouver et Halifax pour se rendre compte que les prix de la *Bell Telephone* sont quelque peu plus élevés que ceux qu'on demande aux États-Unis. J'espère que le cabinet étudiera ce problème quand on en appellera de la Commission des transports au sujet de ces taux:

(Le crédit est adopté.)

448. Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus de la somme à porter au crédit de la Caisse dans l'année financière en cours en vertu de la Loi sur les chemins de fer, pour les fins générales de la Caisse, et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante et les années subséquentes des engagements ne dépassant pas $10,000,000 en tout, $5,000,000.

Le ministre nous expliquerait-il la réduction de 10 à 5 millions? Tous ici nous déplorons le grand nombre encore d'accidents qui surviennent aux passages à niveau.

L'hon. M. Balcer: La caisse est assez bien garnie pour le moment. Nous n'avions pas prévu que toute la caisse serait épuisée au cours de l'année et, au besoin, des sommes y seront ajoutées.

(Le crédit est adopté.)

Commission des transports—

590. Paiements provisoires, selon les recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer en attendant son rapport définitif, aux compagnies mentionnées dans la Loi sur la réduction des taux de transport des marchandises, d'une somme globale de $50,000,000 à l'égard de l'année civile 1961, à payer par versements au moment et selon le mode d'affectation établis par la Commission des transports afin d'indemniser les compagnies en question du fait qu'elles maintiennent leur tarif de transport des marchandises au niveau inférieur prévu par ladite loi, $50,000,000.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, j'aimerais signaler aux honorables députés qu'il s'agit ici d'un crédit important. Il comporte une dépense de 50 millions et je crois que nous devrions avoir un mot d'explication. Je vais lire le texte du crédit et demander au ministre de tirer au clair la confusion que sème ce texte dans l'esprit du lecteur. Voici:

Paiements provisoires, selon les recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer en attendant son rapport définitif...

La commission royale d'enquête sur les questions ferroviaires a recommandé le paiement de 100 millions de dollars en quatre catégories de versements. Je voudrais savoir premièrement quelle partie de ce montant est allouée conformément aux recommandations de la commission. Dans son premier rapport (page 60), la commission royale a recommandé de verser un subside de 62 millions pour les trains-voyageurs. Au sujet des pertes enregistrées à cause des taux du Pas du Nid de Corbeau, elle a recommandé un subside de $22,300,000 (pages 65 et 66). Troisièmement, elle a recommandé un subside de 13 millions de dollars pour couvrir le déficit sur les embranchements à peu de trafic (page 62 du rapport). Le tout fait un total de $97,300,000. Je voudrais savoir quelle partie de ces 50 millions se rapporte aux paiements recommandés par la commission royale.

L'hon. M. Balcer: Je me souviens de l'avoir expliqué en son temps. Les 50 millions se rapportent à la commission MacPherson mais en attendant d'être saisi des deux autres rapports, le gouvernement a décidé que tout ce qu'il pouvait faire, étant donné les circonstances, c'était d'examiner la recommandation du premier rapport et les facteurs qui avaient inspiré les trois recommandations au sujet des différentes catégories mentionnées par le député. A titre de paiement provisoire, en attendant les deux autres rapports, le gouvernement estime que 50 millions de dollars seraient un chiffre juste et approprié dans les circonstances. Cette décision se fonde sur les constatations et les conclusions des commissaires. Nous ne voulions pas présenter une somme correspondant exactement aux recommandations des commissaires avant d'avoir eu les deux autres rapport.

L'hon. M. Chevrier: Quelle partie de ces 50 millions tombe sous l'une des trois catégories que j'ai mentionnées?

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas ces détails ici dans le moment. La somme de 50 millions de dollars sera accordée aux deux chemins de fer par la Commission des transports. La Commission fonde son jugement sur différents éléments et a pour objet de maintenir les taux au niveau actuel.

L'hon. M. Chevrier: S'il s'agit de garder les mêmes taux, alors il ne s'agit nullement du rapport de la Commission royale des transports. N'est-ce pas juste?

L'hon. M. Balcer: Indirectement.

L'hon. M. Chevrier: Il y a une autre question que j'aimerais poser au ministre. Puisque le crédit parle d'abord de paiements provisoires à verser en attendant que la commission royale chargée d'étudier les problèmes ferroviaires ait terminé son rapport, il est clair qu'aucune partie de ce crédit ne s'appliquera au service-voyageurs, ni aux tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, ni aux déficits des lignes peu achalandées.

Voici un autre point à éclaircir. Si l'argent en question doit être versé aux sociétés, selon la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises, en un montant global de 50 millions de dollars, pour l'année 1961, à être payé par versements aux époques et en conformité de la méthode déterminées par la Commission des transports du Canada, en guise d'indemnité à ces compagnies—et voici le point—pour le maintien de leurs tarifs-marchandises à des niveaux réduits, ainsi que le prévoit ladite loi, ai-je raison de croire que les 50 millions de dollars sont destinés en entier, comme l'a décrété la Commission des transports, au maintien des tarifs-marchandises à des niveaux réduits, comme le prévoit la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises?

L'hon. M. Balcer: Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit d'un versement provisoire. Les membres de la commission MacPherson ont étudié à fond la situation des chemins de fer au Canada. Il fallait envisager que les chemins de fer augmentent leurs tarifs ou maintiennent certaines inégalités dans la structure des prix de transport, ou encore abandonnent divers services d'un bout à l'autre du Canada. La commission MacPherson a établi, dans son rapport, un certain mode de solution des problèmes ferroviaires au Canada. Je répète qu'il ne s'agit que d'un premier rapport. Le deuxième et le troisième volumes doivent encore paraître, et afin que les compagnies ferroviaires ne relèvent pas leurs prix de transport tout d'un coup, et aussi pour leur permettre une certaine péréquation d'un bout à l'autre du Canada, le gouvernement a décidé qu'il était juste de prévoir une subvention de 50 millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre dit que ces paiements ont pour objet de réduire les prix de transport des marchandises?

L'hon. M. Balcer: En effet.

L'hon. M. Chevrier: Le 8 juin 1961, était sanctionné le bill C-93, modifiant la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, lequel prévoyait une somme de 20 millions de dollars. Si j'ai bien compris, le gouvernement va verser 50 millions aux chemins de fer, selon la recommandation de la Commission des transports, en plus des 20 millions que prévoyait la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises.

Autrement dit, les 20 millions de dollars ne suffisaient pas. Cette somme abaissait le taux de 17 à 8 ou 10 p. 100, et cette nouvelle somme de 50 millions de dollars va être versée en guise d'indemnité auxdites compagnies de chemin de fer, pour leur permettre de maintenir leurs taux tel que le prescrit la dernière partie du crédit, taux qui sont à un niveau réduit, comme le prévoit la loi sur la réduction des taux de transport de marchandises. Est-ce juste?

L'hon. M. Balcer: C'est juste.

L'hon. M. Chevrier: En vertu de quelle disposition peut-on agir ainsi, alors que le Parlement a déjà adopté une loi prescrivant que les chemins de fer obtiendraient 20 millions de dollars pour réduire leurs prix de transport des marchandises? Voici que, faisant abstraction de la loi, les prévisions de dépenses comportent un crédit de 50 millions de dollars aux mêmes fins. N'est-il pas exact, monsieur le président, que ce n'est pas là du tout l'objectif auquel sont destinés ces 50 millions de dollars? J'espère que le ministre admettra franchement à quelle fin ils doivent servir: Cette fin consiste simplement à exécuter les recommandations du rapport Milvain, sans plus.

L'hon. M. Balcer: Non, monsieur le président. La loi modifiant la loi sur la réduction des taux de transport des marchandises visait les fins exposées dans le texte de la mesure. Les 50 millions de dollars, comme je l'ai déjà dit, étaient destinés aux objectifs proposés par le rapport MacPherson, et la seule façon dont nous pouvions mettre à exécution les recommandations de ce rapport était de faire figurer un crédit au budget des dépenses. Le texte de ce crédit décrit d'une façon générale les fins auxquelles il doit servir ainsi que la raison pour laquelle le gouvernement verse ces 50 millions de dollars aux chemins de fer.

Les deux compagnies ferroviaires devaient faire face à deux grands problèmes. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a institué cette commission royale. Celle-ci devait enquêter sur les problèmes ferroviaires au Canada et présenter un rapport à ce sujet. La commission a en partie accompli cette tâche. Mais, jusqu'ici, une partie seulement du rapport est à notre disposition. Ce rapport fait un bon exposé de la situation dans laquelle se trouvent les chemins de fer et explique ce qu'il y aurait lieu de faire. Mais, jusqu'à ce que les deux autres volumes du rapport paraissent, le gouvernement ne peut prendre aucune décision dénitive. Il a donc décidé qu'il conviendrait d'affecter ce montant de 50 millions de dollars aux chemins de fer pour leur permettre de continuer à fonctionner jusqu'à ce que paraissent les deux autres volumes du rapport.

L'hon. M. Chevrier: La Commission royale d'enquête sur les transports n'a pas fait de recommandations concernant les tarifs-marchandises?

L'hon. M. Balcer: Oui.

L'hon. M. Chevrier: Non, elle n'en a pas fait. Je viens de consigner au hansard les quatre catégories de recommandations qu'elle a faites. Aucune n'a trait aux tarifs-marchandises. Je dirai simplement au ministre que la seule conclusion que je puisse tirer à l'égard de ce crédit, c'est qu'il est destiné à défrayer les recommandations de la Commission royale, ce que le ministre a nié, ou à défrayer une réduction des tarifs-marchandises, ce à quoi le ministre a acquiescé.

L'hon. M. Balcer: Je n'ai pas dit non; j'ai dit que le paiement est fondé en partie sur les recommandations de la Commission MacPherson voulant que les chemins de fer reçoivent des subventions, que les chemins de fer aient la permission de laisser tomber certaines lignes, et ainsi de suite. Le rapport renfermait toutes sortes de recommandations. Le gouvernement ne pouvait donner suite à ces recommandations tant que l'autre partie du rapport ne sera pas disponible. Le gouvernement, en toute justice pour les chemins de fer, a décidé de verser cette subvention de cinquante millions de dollars.

L'hon. M. Chevrier: Je n'insisterai pas indéfiniment sur cette question, mais je ne suis certes pas satisfait de l'explication que le ministre a donnée, car son observation se divise en deux parties: la première a trait au rapport de la Commission royale et il n'est pas question dans le rapport du montant à être versé pour réduire les tarifs des chemins de fer. Nous avons adopté une loi par laquelle nous versons vingt millions de dollars aux chemins de fer. On ne peut donc faire autrement que de conclure que ce crédit a été inscrit ici sous cette forme embrouillée pour donner suite à la recommandation du rapport Milvain.

M. Benidickson: Quel est le rapport, selon le ministre, non seulement avec les revenus des chemins de fer mais avec les salaires des employés, en attendant l'étude de certains sujets traités dans le rapport de la commission royale?

L'hon. M. Balcer: Comme je le disais tout à l'heure, cela découle du rapport de la commission royale. Les chemins de fer étaient aux prises avec de grandes difficultés, et cette somme de cinquante millions a partiellement résolu le problème.

M. Benidickson: Le ministre prétend-il qu'une part importante de ces 50 millions est versée aux cheminots?

L'hon. M. Balcer: Le montant est affecté à toutes les catégories de dépenses. Les dépenses des chemins de fer ont augmenté, de façon générale, et les frais d'exploitation se sont accrus récemment. Voilà à quoi je pensais en parlant des besoins généraux des chemins de fer, et c'est pour répondre à ces besoins que le gouvernement a décidé d'accorder ce montant.

(Le crédit est adopté.)

Commission maritime canadienne.

592. Subventions de capitaux pour la construction de navires marchands et de bateaux de pêche en conformité du règlement établi par le gouverneur en conseil, $10,000,000.

L'hon. M. Chevrier: Comme les députés le savent, ce crédit a trait à la politique des subventions que le ministre a annoncée à la Chambre, de même qu'aux règlements qui ont été distribués. Comme ces règlements ont été distribués, je voudrais savoir combien de propriétaires de bateaux, de constructeurs de bateaux, ont signé des contrats aux termes des règlements qui ont été distribués par le ministre et aux termes des règlements provisoires qui ont été annoncés par le ministre le 7 juillet.

L'hon. M. Balcer: A l'heure actuelle, monsieur le président, nous avons au delà de 100 demandes et la Commission maritime canadienne les étudie. Cinq navires sont actuellement en construction aux termes des nouveaux règlements. La réponse des constructeurs de bateaux, des propriétaires actuels et futurs de bateaux, a été exceptionnelle et j'ai bien confiance que les nouveaux règlements permettront la construction d'un bon nombre de bateaux.

L'hon. M. Chevrier: Sur les centaines de demandes qui ont été faites, cinq contrats ont été signés pour la construction de navires, ai-je raison?

L'hon. M. Balcer: La construction de cinq bateaux est commencée aux termes des règlements.

L'hon. M. Chevrier: Cela veut dire que cinq navires sont en construction?

L'hon. M. Balcer: Aux termes des règlements, cinq navires sont actuellement en construction. Ces contrats sont à l'étude et nous avons bien confiance. La marche du programme est très satisfaisante et répond à notre attente.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, dans la déclaration que le ministre a faite à la Chambre et durant la discussion qui a suivi, il a été dit que ce programme était avantageux non seulement aux constructeurs canadiens de bateaux, c'est-à-dire aux chantiers maritimes canadiens, mais aux exploitants canadiens de navires. Le ministre a ajouté que cela finirait par aider la marine marchande du Canada. Le programme annoncé par le ministre—et j'en ai le texte en main—visait à aider non seulement la construction de navires, comme je l'ai dit, mais la marine marchande du Canada.

Le ministre peut-il nous dire en vertu de quelle partie des règlements ou du programme qu'il a annoncé les exploitants d'océaniques canadiens peuvent s'attendre à des avantages? Selon moi, la mesure viendra en aide aux chantiers maritimes du Canada en leur accordant une subvention de 40 p. 100, de même qu'une autre tranche de 33⅓ p. 100, pour une période de trois ans, sous forme de dépréciation. Mais comment cette politique peut-elle être avantageuse pour les exploitants de navires hauturiers.

M. Benidickson: Pour les exploitants canadiens surtout.

L'hon. M. Balcer: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, nous ne versons pas à l'heure actuelle de subventions pour l'exploitation des navires, mais il ne fait pas de doute que les nouveaux règlements aideront les propriétaires de navires: ils pourront bénéficier de la subvention de 40 p. 100 lorsqu'ils voudront faire construire un navire au Canada. Cette subvention de 40 p. 100 mettra les navires construits au Canada sur un pied de concurrence avec ceux qu'on construit dans les chantiers maritimes des pays étrangers.

L'hon. M. Chevrier: Lorsque le ministre a déclaré que le règlement et que le programme aideraient les exploitants de navires hauturiers, a-t-il bien voulu dire que la subvention les aiderait à la construction, et non à l'exploitation des navires? Les exploitants de navires hauturiers sont fort désireux de savoir, j'en suis sûr, s'ils vont bénéficier de la mise en œuvre de ce programme, comme c'est le cas pour les constructeurs de navires.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, il s'est produit quelque chose de très intéressant ces dernières semaines. Certains Canadiens se sont mis en rapport avec la Commission maritime canadienne...

L'hon. M. Chevrier: Je vais être obligé de vous passer un haut-parleur pour pouvoir vous entendre.

L'hon. M. Balcer: ... au sujet de la construction des navires, sur les Grands lacs, qui pourront naviguer dans les eaux des Grands lacs et en haute mer. Il y aura, je pense, de très intéressants progrès dans ce domaine. Bien entendu, les règlements ne visent pas à accorder une subvention à l'exploitation, mais à aider les propriétaires canadiens à faire

l'acquisition de navires construits dans les chantiers maritimes du Canada à un prix qui soit juste et au niveau de la concurrence par rapport aux chantiers maritimes des autres pays.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant: C'était le dernier crédit du ministère des Transports.

(Rapport est fait des résolutions agréées aujourd'hui par le comité des subsides, qui sont adoptées.)

VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(La motion est adoptée, la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Chown.)

L'hon. M. Fleming propose:

La Chambre décide que, pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1962, la somme de $1,543,443,482.96 soit prélevée sur le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

L'hon. M. Fleming demande ensuite à présenter le bill nº C-132 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière expirant le 31 mars 1962.

La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re et la 2e fois, étudié en comité, lu pour la 3e fois, et adopté.

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MOTION TENDANT À RETOURNER DES DOCUMENTS AU SÉNAT

M. N. L. Spencer (Essex-Ouest): Monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à ce que nous retournions aux motions pour me permettre de proposer qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui remettre les témoignages recueillis et les documents produits au comité permanent des divorces à l'égard de certains bills?

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que nous retournions aux motions à cette fin?

Des voix: Entendu.

M. Spencer (au nom de M. Mandziuk) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour lui retourner les témoignages recueillis et les documents produits au comité sénatorial des divorces à l'égard des bills suivants:

Bill SD-54, pour faire droit à Frank Grilli;

Bill SD-139, pour faire droit à Ignatz Radakovitz.

—En guise d'explications, je pourrais dire que les huitième et neuvième rapports du comité permanent des bills d'intérêt privé qui ont été présentés le 27 septembre étaient défavorables aux requêtes que renfermaient ces deux bills. Il faut que la Chambre adopte la présente motion pour retourner les documents en cause au Sénat, afin d'éviter que l'autre endroit nous envoie un message pour nous les demander.

(La motion est adoptée.)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

FÉLICITATIONS DE FIN DE SESSION

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Puisque nous avons maintenant terminé les travaux de la Chambre, j'aimerais m'arrêter un moment pour rendre hommage à ceux avec lesquels nous avons été associés au cours de la présente session.

Je tiens à remercier le leader de la Chambre pour la collaboration qu'il nous a apportée en tout temps, mais plus particulièrement depuis trois semaines. Je suis sérieux quand je dis cela. J'aurais une brève observation à faire au sujet du travail à la Chambre. Si seulement nous pouvions nous y mettre comme nous l'avons fait au cours des trois dernières semaines, nos sessions n'atteindraient guère la longueur qu'elles ont. J'espère qu'au cours de la prochaine session, il sera possible d'organiser le travail de façon à ne pas commencer les séances du samedi et du matin avant les tout derniers jours, peut-être à la troisième ou deuxième semaine avant la fin, car je ne crois pas que ces séances favorisent tellement le travail.

Ceci dit, je vous exprime, monsieur l'Orateur, comme je le fais toujours au nom de l'opposition, nos remerciements pour votre courtoisie, votre bienveillance, et pour la façon dont vous avez présidé les délibérations de cette Chambre. Permettez que je vous exprime notre grande admiration. Si parfois nous vous trouvions enclin à vous appuyer davantage sur le bras droit de votre fauteuil que sur le bras gauche, nous ne vous en faisons pas reproche, convaincus que nous sommes que c'était parce que nous le méritions, ou encore que vous exerciez votre jugement comme vous en aviez parfaitement le droit en tant que président.

(Texte)

Je ne voudrais pas manquer non plus à l'habitude coutumière de dire un mot au sujet de l'Orateur suppléant et président des comités de la Chambre (M. Flynn). Malheureusement, il n'est pas présent parmi nous. En ce moment, il représente le Canada dans une mission à l'étranger, d'après ce que j'ai lu dans les journaux.

Je le remercie également de la façon dont il a rempli ses fonctions. Je suis convaincu qu'il les a remplies au meilleur de sa connaissance.

(Traduction)

J'aimerais maintenant adresser un mot tout à fait spécial au président de notre comité plénier. Il est non seulement nouveau président, mais aussi nouveau député. Il a dû prendre la relève de son prédécesseur, du jour au lendemain. A mon avis, un président du comité doit avoir trois qualités particulières: d'abord, une bonne connaissance du Règlement, ensuite, un bon jugement et, enfin, beaucoup de patience. Celui qui occupe maintenant ce poste de président du comité possède ces trois qualités. Je pense qu'il a fait observer, non pas la lettre du Règlement, mais plutôt son esprit, et c'était justement, à mon avis, l'intention de ceux qui ont décrété ces règles.

J'aimerais offrir des remerciements à bien d'autres personnes ici, au greffier et à ses collègues qui nous rendent service à nous tous; aux sténographes du hansard, tant anglais que français, qui sont précis et appliqués, qui passent de longues heures, après l'ajournement, à transcrire nos discours. J'aimerais offrir nos remerciements aux interprètes. Il s'agit d'un nouveau service de la Chambre. L'interprète doit être extrêmement efficace. Il doit avoir une connaissance générale d'une foule de sujets et surtout de ceux que nous débattons ici. Je tiens à les remercier de façon particulière. Je tiens aussi à remercier les secrétaires et les sténographes de la Chambre, les agents de la sûreté et les secrétaires des comités, que nous oublions toujours, et tous les autres. Leur travail mérite nos félicitations. Les comités siègent très souvent, maintenant, et les secrétaires font un travail indispensable. Je les remercie au nom de l'opposition. Enfin, je remercie les petits pages qui nous servent avec dévouement, qui sont si bien élevés et si bien formés grâce à vos collaborateurs, monsieur l'Orateur. Ils nous manqueront dans les jours à venir.

Je conclus en remerciant tous les députés de ne pas m'avoir interrompu et de n'avoir pas interrompu d'autres représentants plus souvent qu'ils ne l'ont fait et pour les nombreux apports qu'ils ont faits aux délibérations et à la conduite générale et à l'administration de la Chambre des communes. A tous les députés qui sont présents, je dis merci et me réjouis à la pensée que nous nous reverrons bientôt.

M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam): Au nom des membres de mon groupe, je tiens à endosser tout ce qu'a si bien exprimé le porte-parole de l'opposition officielle. Je veux surtout répéter les mots aimables qu'il a eus à l'égard du leader de la Chambre. Je dois dire qu'il a toujours été bien disposé à nous consulter, d'une façon même qui n'avait pas toujours eu cours dans le passé.

A vous, monsieur l'Orateur, nous voulons dire que nous ne vous avons jamais vu pencher ni d'un côté ni de l'autre. Vous avez toujours conservé une attitude impartiale dans les situations souvent difficiles où nous vous avons placé.

Je veux remercier au nom de mon groupe les nombreux employés de la Chambre, non seulement les greffiers, mais nos employés de bureau, les sténographes, les messagers, les pages et les autres employés. Je suis sûr que tous les députés regrettent qu'il soit nécessaire de nommer maintenant un nouveau président du comité plénier. Nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, pour souhaiter à l'ancien président un prompt rétablissement en attendant son retour à la Chambre.

Les membres de mon groupe souhaitent que tous les honorables députés, qui s'en vont passer un mois ou davantage chez eux pour préparer les élections, passeront un temps très agréable.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de remercier les membres de l'opposition qui ont parlé de moi en termes si aimables, ce qui, j'en suis sûr, a grandement étonné mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Ce qu'a dit l'honorable député de Laurier est très juste, et il convient de ne pas l'oublier. Ces trois dernières semaines, la session s'est déroulée avec beaucoup plus d'efficacité qu'au début. Je suis tout à fait disposé à reconnaître avec lui que c'est une erreur d'imposer trop tôt de longues heures de séance, ainsi que des séances le samedi, et peut-être qu'à l'avenir nous n'aurons pas à faire cela.

D'une année à l'autre, je suis toujours étonné de constater à quel point nous nous tirons bien d'affaire à la Chambre, et je suis vraiment impressionné par l'esprit amical qui prévaut, malgré les débats animés qui s'y déroulent, ce qui est important d'ailleurs en démocratie parlementaire. Pour ma part, j'ai toujours aimé les débats animés à la Chambre des communes, soit à titre de participant, d'observateur ou parfois même d'interpellateur.

J'aimerais m'associer aux observations qui ont été faites à votre sujet, monsieur l'Orateur, au sujet de l'Orateur suppléant, du président, et de tous les fonctionnaires de la Chambre, des membres du Parlement et des membres du personnel qui veillent aux besoins de la Chambre des communes. Il serait

impossible de les nommer tous sans en omettre quelques-uns; c'est pourquoi, je voudrais les englober tous dans cet hommage de reconnaissance.

Le parlementarisme est une noble institution. Nous ne sommes pas sans défaillance, parfois, chacun cherche à maintenir les magnifiques traditions de cette institution et, sous votre direction, monsieur l'Orateur, je crois que nous y avons très bien réussi au cours de la présente session.

M. l'Orateur: Qu'on me permette d'agréer, au nom des intéressés, les compliments opportuns et si justement mérités que le Chambre leur a formulés de toutes parts. Nous avons pris note des excellents services que nous ont rendus les hauts fonctionnaires ainsi que le personnel de la Chambre des communes, et celui du secrétariat d'État. Au nom de ceux qui ne peuvent venir le faire eux-mêmes, j'accepte ces compliments qu'ils recevront sant doute avec reconnaissance.

Pour ma part, je suis très heureux de ce qu'on a dit à mon endroit. On ne saurait marcher sur une corde raide sans osciller, même involontairement. Sans doute, des honorables députés ont-ils pensé parfois que j'avais incliné dans un sens, alors que d'autres ont pu croire que j'inclinais dans l'autre. J'apprécie d'autant plus que les honorables députés se soient exprimés comme ils l'ont fait et qu'ils m'aient accordé leur entière collaboration dans des circonstances où il n'était pas toujours possible pour moi de voir juste.

Je me réjouis particulièrement, d'autre part, des compliments qu'on a adressés au président suppléant du comité plénier. Je n'ai pas eu autant que les autres la chance de le voir à l'œuvre, mais je suis certain que ce qu'on a dit est bien mérité et je sais que les députés souhaiteraient l'entendre.

M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud): Comme la Chambre pouvait s'y attendre, vous avez très bien fait ce que j'espérais pouvoir faire, de façon si insuffisante et si brève que ce soit. La charge que j'ai remplie à la Chambre a été pour moi une grande expérience. Une telle expérience n'est enrichissante qu'à la condition de pouvoir compter sur la collaboration de tous les députés et surtout sur la collaboration et l'aide de ceux chez qui nous cherchons du réconfort dans les situations difficiles qui se présentent à mesure que se déroulent les travaux du comité.

J'ai été profondément ému d'entendre les paroles peut-être trop élogieuses de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), chef suppléant de la loyale opposition de Sa Majesté, et je veux qu'il sache que je lui en serai éternellement reconnaissant.

M. l'Orateur: Il reste un article qui n'est pas inscrit au *Feuilleton*. D'ailleurs, j'ai l'impression que cet article sera mis en délibération demain plutôt qu'aujourd'hui. Lorsque nous nous rendrons à l'autre endroit, nous pourrons normalement espérer, je pense, que le devoir ne nous ramènera pas dans cette enceinte, mais il y a d'autres occupations auxquelles il convient de se livrer à la fin d'une session. Je suis sûr que nous aurons alors besoin de nous restaurer.

J'espère que les députés reviendront dans la salle qui se trouve en face du couloir et qu'ils y amèneront leurs épouses ou leurs maris s'ils sont présents. Je tiens aussi à transmettre cette invitation aux membres de la tribune des journalistes et à leurs épouses.

(Et la séance s'étant prolongée jusqu'après minuit:)

Le vendredi 29 septembre 1961

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa, le 28 septembre 1961.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, en sa qualité de délégué du Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat à 11 h.50 ce soir, 28 septembre 1961, pour proroger la quatrième session de la 24e législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,

Le secrétaire adjoint du
Gouverneur général,
Col. A.-G. Cherrier.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres de la Chambre des communes se rendent à la salle du Sénat.

Dans la salle des séances du Sénat, l'honorable Député du gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Jean George Lipsman.

Loi pour faire droit à Maragaret Terese MacDonald Tombs.

Loi pour faire droit à Esther Miller Finkelstein.

Loi pour faire droit à Matilda Aboud Henrig, autrement connue sous le nom de Matilda Aboud Levac.

Loi pour faire droit à Charles Malcolm Macdonald.

Loi pour faire droit à Georgette-Ginette Richardot Marica.

Loi pour faire droit à Roland Labelle.
Loi pour faire droit à Robert Clair Alger.
Loi pour faire droit à Susanne Louise Eismann Weinfield.
Loi pour faire droit à Florida McIntyre Marcil.
Loi pour faire droit à Muriel Frances Marion Simpson Anfossi.
Loi pour faire droit à Norma Catherine Shearly McMullan.
Loi pour faire droit à Violanda Fuoco Delage.
Loi pour faire droit à Leonda Suzanne Winston Gold.
Loi pour faire droit à Georgette-Claudy Bercier Brabant.
Loi pour faire droit à Anneliese Bauer Kreuzer.
Loi pour faire droit à Beulah Maybelle Purcell Stewart.
Loi pour faire droit à Diana Fraid Gross.
Loi pour faire droit à Nancy Anne Gray Lévesque.
Loi pour faire droit à Agnes Larkin McBride.
Loi pour faire droit à Sheila Rose Hutchison Dendy.
Loi pour faire droit à Clara Melamed Schultz.
Loi pour faire droit à Josephine Badaha Amyoony Marchadier.
Loi pour faire droit à Bella Grafstein Weintraub.
Loi pour faire droit à William John Eamer, junior.
Loi pour faire droit à Doreen Mary Swain Mather.
Loi pour faire droit à Dorothy Grace Brown Vallieres.
Loi pour faire droit à Nellie Frances Drake.
Loi pour faire droit à Louis Fruttero.
Loi pour faire droit à Fritz Flunkert.
Loi pour faire droit à Claude Thibault.
Loi pour faire droit à Remmechiena Elsiena Jonker.
Loi pour faire droit à Mary Billias.
Loi pour faire droit à Helene Lempp.
Loi pour faire droit à Jean Elizabeth Geraldine Vimbor.
Loi pour faire droit à Hela Hinda Fachler.
Loi pour faire droit à Norma Skolar.
Loi pour faire droit à Jack Warran Jones.
Loi pour faire droit à Phyllis Marjorie Bradley.
Loi pour faire droit à Barbara Phyllis Barnes.
Loi pour faire droit à Clifford Harvey Stevens.
Loi pour faire droit à Nicolas Denis Lazanis.
Loi pour faire droit à Hedwig Anna Kiss.
Loi pour faire droit à Mildred Linda Sexton.
Loi pour faire droit à Hugh Donald McKean.
Loi pour faire droit à Catherine Louise Puddicombe.
Loi pour faire droit à Eunice Beverley Donaldson.
Loi pour faire droit à Florrie Naomi Wise.
Loi pour faire droit à Leslie Alfred Wheable.
Loi pour faire droit à Roslyn Reisler.
Loi pour faire droit à Viola Saykaly.
Loi pour faire droit à Barbara Rose Isenberg.
Loi pour faire droit à Thelma Rosemary Picher.
Loi pour faire droit à Rita Joubert.
Loi pour faire droit à Evelyn Ann Joy.
Loi pour faire droit à Wendy Grace McCullough.
Loi pour faire droit à John Dyall.
Loi pour faire droit à Anna-Marie Cholette.
Loi pour faire droit à Richard Lorne Moat.
Loi pour faire droit à Juliana Green.
Loi pour faire droit à Marie-Véronique-Elmire Bugeaud.
Loi pour faire droit à Victor Robert Selvin Rafuse.
Loi pour faire droit à Francis John Turner.
Loi pour faire droit à Mary Berler.
Loi pour faire droit à Ruth Anna Becker.
Loi pour faire droit à Annunziata Collin.
Loi pour faire droit à Sophie Greuzinger Abelius.
Loi pour faire droit à Joan Miller.
Loi pour faire droit à Marie-Anne Sigouin.

[M. l'Orateur.]

Loi pour faire droit à Jean-Paul Dussault.
Loi pour faire droit à Aleksander (Olexa ou Oleksa) Chomenko.
Loi pour faire droit à Robert Whitla Ross.
Loi pour faire droit à Margherita Di Paolo.
Loi pour faire droit à Pauline Lewkowict.
Loi pour faire droit à Marie-Louise-Aline Ross.
Loi pour faire droit à Gisela Lydia Elisabeth Hunnius.
Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Payment.
Loi pour faire droit à Pierrette De Vynck.
Loi pour faire droit à Dorothy Joan Kovacs.
Loi pour faire droit à John Vereshack.
Loi pour faire droit à Eloi Vincent.
Loi pour faire droit à Frederick William Steppings.
Loi pour faire droit à Dawn Carolyn Kronen.
Loi pour faire droit à Maria Ildiko Leitner.
Loi pour faire droit à Nora Vida Dobie.
Loi pour faire droit à Janina Keller.
Loi pour faire droit à Gordon Angus Moore.
Loi pour faire droit à Maurice Robert.
Loi pour faire droit à Johann Kinzl.
Loi pour faire droit à Elizabeth Robb Lilley.
Loi pour faire droit à Marguerite Archambault.
Loi pour faire droit à Nancy Viola Doolittle.
Loi pour faire droit à Elsie Margaret Turnau.
Loi pour faire droit à Ruth Manhaim.
Loi pour faire droit à Micheline-Maud-Huguette-Deutschenschmied.
Loi pour faire droit à Edith Martha Ami.
Loi pour faire droit à Christa Krusemer.
Loi pour faire droit à John Dennis Grubb.
Loi pour faire droit à Frank (Franz) Ziegler.
Loi pour faire droit à Amblena Eva Margaret Mary Brouse.
Loi pour faire droit à Marion Pelletier.
Loi pour faire droit à Catherine-Lorraine-Berthe Unity Miller.
Loi pour faire droit à Pierre Blagdon.
Loi pour faire droit à Helen Rita Freestone.
Loi pour faire droit à Mary Ann Elizabeth Datko.
Loi pour faire droit à Frances Jane Ball.
Loi pour faire droit à Annie Beatrice Fordham.
Loi pour faire droit à June Catherine Valkart.
Loi pour faire droit à Edith Ruth Gurd.
Loi pour faire droit à Marie-Lea-Gertrude Constantinides.
Loi pour faire droit à Vera May Kirkpatrick.
Loi pour faire droit à Kathleen Isabel Argue.
Loi pour faire droit à Florence Parks.
Loi pour faire droit à Elaine Linda Goldberg.
Loi pour faire droit à Mary Helen Cormier.
Loi pour faire droit à Margaret-Evelyn Grierson.
Loi pour faire droit à Madeleine St-Arnaud.
Loi pour faire droit à Ronald Clarence Breen.
Loi pour faire droit à Sally Falovitch.
Loi pour faire droit à Frederick John Downey.
Loi pour faire droit à Shirley Mae Clarke.
Loi pour faire droit à Jadwiga Nowak.
Loi pour faire droit à Robert Fender.
Loi pour faire droit à Joseph-George-Marcel-Raymond Mady.
Loi pour faire droit à Reuben Gerald Sheaves.
Loi pour faire droit à Jean-Paul Bourque.
Loi pour faire droit à Theresa Catalfamo.
Loi pour faire droit à Charles Woods.
Loi pour faire droit à Joan Winnifred Chrystal.
Loi pour faire droit à Dorothy Darling.
Loi pour faire droit à Lilla Margit Irenne Fekete.
Loi pour faire droit à Elisabeth Franziska Chamulka.
Loi pour faire droit à Evelyn Patricia Hunter.
Loi pour faire droit à Walter Mason.
Loi pour faire droit à Anthony John Tunstall.
Loi pour faire droit à Howard Ferncon Olsen.
Loi pour faire droit à Theresa Irene Godfrey.
Loi pour faire droit à Géraldine Bousquet.
Loi pour faire droit à Bernice Clara Judd.
Loi pour faire droit à Geraldine Koch.

Loi pour faire droit à Joyce Mary Walker.
Loi pour faire droit à Jeanne Ouellette.
Loi pour faire droit à Patricia Helen Gagnon.
Loi pour faire droit à Thelma Beatrice Davis.
Loi pour faire droit à Lydia Ingeborg Pachurka.
Loi pour faire droit à Ourania Timotheatos, autrement connue sous le nom de Orania Timotheatos.
Loi pour faire droit à James Christopher Younger Elliott.
Loi pour faire droit à Bernice Catherine Bealy.
Loi pour faire droit à Hélène Martineau.
Loi pour faire droit à Yvette-Cécile Millar.
Loi pour faire droit à Mary Evangeline Jackson.
Loi pour faire droit à Andrew Drummond Page.
Loi pour faire droit à Katie Pollack.
Loi pour faire droit à Shelagh (Sheila) Harriet Jacqueline Smith.
Loi pour faire droit à Roy Charles Melvin.
Loi pour faire droit à Shirley Margaret Ball.
Loi pour faire droit à Irene Ruth Farber.
Loi pour faire droit à Margaret Edith Myrtle Latour.
Loi pour faire droit à Charles-Georges-André Perrin.
Loi pour faire droit à Norma Helen Hall.
Loi pour faire droit à Evelyn Byrd Taylor.
Loi pour faire droit à Eileen Mary Grant.
Loi pour faire droit à Shirley Levitt.
Loi pour faire droit à Judith Patricia Hogwood.
Loi pour faire droit à Rose Linden.
Loi pour faire droit à William Gibb Barnard.
Loi pour faire droit à Joseph-Armand De Bellefeuille.
Loi pour faire droit à Bernard Campeau.
Loi pour faire droit à Derrick Walsh.
Loi pour faire droit à Genevieve Bollen.
Loi pour faire droit à Joseph-Palma-Lucien Boucher.
Loi pour faire droit à Joseph-Arthur-Roger Courtois.
Loi pour faire droit à Catherine Dale Porter.
Loi pour faire droit à Betty Jean Maurice-Jones.
Loi pour faire droit à Margaret Nancy Bishop.
Loi pour faire droit à Thelma Annie McKenna.
Loi pour faire droit à Florence Mary Gibson.
Loi pour faire droit à James Valiant Hatch.
Loi pour faire droit à Sofia Kleiza.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ziehm.
Loi pour faire droit à Mary Winnifred Paiement.
Loi pour faire droit à Dorothy Irene Payette.
Loi pour faire droit à Nancy Carol Stead.
Loi pour faire droit à Léo Thivierge.
Loi pour faire droit à Lola Polka.
Loi pour faire droit à Stella Liberman, autrement connue sous le nom de Stella Silverman.
Loi pour faire droit à Patricia Cotton.
Loi pour faire droit à Verna Wilson Ellis.
Loi pour faire droit à Mary Freda Doutre.
Loi pour faire droit à Wilhelm Antoni.
Loi pour faire droit à Lilian Eleanor Hartglas.
Loi pour faire droit à Kathleen Gordon.
Loi pour faire droit à Roslyn Isaacs.
Loi pour faire droit à Claire Gray.
Loi pour faire droit à Olga Megas.
Loi pour faire droit à Frances Bourassa.
Loi pour faire droit à Janet Ellen Nelley.
Loi pour faire droit à Helen Mary Mailath.
Loi pour faire droit à Helen Mary Vol.
Loi pour faire droit à Douglas Yetman.
Loi pour faire droit à Martha Klein.
Loi pour faire droit à Thelma Joy Tapp.
Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Beaudry.
Loi pour faire droit à Leon Schwertfinger.
Loi pour faire droit à Dorothy Golden.
Loi pour faire droit à Brenda Ruth Black.
Loi pour faire droit à Agnes May Hurst.
Loi pour faire droit à Stanley Sager.
Loi pour faire droit à Rae Price.
Loi pour faire droit à Margaret Bloom.
Loi pour faire droit à Beena Barbara Koch.
Loi pour faire droit à Pacifique-Raymond-Jean-Ghislain Van Gulick.
Loi pour faire droit à Theresa Bernadette Rose.
Loi pour faire droit à Ila Rothman.
Loi pour faire droit à Marcel Paquet.
Loi pour faire droit à Ada Florence Roberts.
Loi pour faire droit à Hannah Dorothy Erlich.
Loi pour faire droit à Teresa Mary Séguin.
Loi pour faire droit à Mary Stella Williams.
Loi pour faire droit à Kathleen Louisa Harrison.
Loi pour faire droit à Ilona Helen Adler.
Loi pour faire droit à Lillian Chalfen.
Loi pour faire droit à Dolores Norma Auclair.
Loi pour faire droit à Patricia Lillian Mary Walker.
Loi pour faire droit à Milan Yankovic.
Loi pour faire droit à Norma Eileen Hicks.
Loi pour faire droit à Edith Erlick.
Loi pour faire droit à Sidney Russell Drake.
Loi pour faire droit à Grace Evelyn Lewis.
Loi pour faire droit à Ursula Edith Elise Morgan.
Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeannette Enlow.
Loi pour faire droit à Barbara Lois Golden.
Loi pour faire droit à Eva Maria Muller.
Loi pour faire droit à Neil Marriott Compton.
Loi pour faire droit à Carol Marilyn Margot Norcott.
Loi pour faire droit à Eileen Alice Rose.
Loi pour faire droit à Mable Irene Collin.
Loi pour faire droit à Johan Hendrick Van Hattem.
Loi pour faire droit à Rhoda Heitner.
Loi pour faire droit à Normand Guy.
Loi pour faire droit à Elizabeth McInnis.
Loi pour faire droit à Carl Wilhelm Larson.
Loi pour faire droit à Timothy Garfield Pilon.
Loi pour faire droit à Mary Theressa Oliver.
Loi pour faire droit à Egidia Floriana Ines Zeppettini.
Loi pour faire droit à Georgette Lemieux.
Loi pour faire droit à Sylvia Spivak.
Loi pour faire droit à Margaret Pate Orr.
Loi pour faire droit à Laureen Elizabeth Saunderson.
Loi pour faire droit à Jeannine Marleau.
Loi pour faire droit à Doris Villeneuve.
Loi pour faire droit à Estelle Shetzen.
Loi pour faire droit à Eva Knopf.
Loi pour faire droit à Marie Alice DeWit.
Loi pour faire droit à Jean-Louis Trudel.
Loi pour faire droit à Doris Elizabeth McEllin.
Loi pour faire droit à Mary Jane Gabrielle Black.
Loi pour faire droit à Lucien Aubé.
Loi pour faire droit à Denis Biron.
Loi pour faire droit à Guy Robitaille.
Loi pour faire droit à Edith Henshaw Owen.
Loi pour faire droit à Ruth Duggan.
Loi pour faire droit à Joseph-Georges-Maurice Legault.
Loi pour faire droit à Lomer Lussier.
Loi pour faire droit à Anna May Blair.
Loi pour faire droit à Norma Bernet Vallières.
Loi pour faire droit à Rose Belsky.
Loi pour faire droit à Csilla Groszman.
Loi pour faire droit à Selma Kostiner.
Loi pour faire droit à Leah (Lily) Goldberg.
Loi pour faire droit à Isabella Gardiner.
Loi pour faire droit à Diana Miriam Favreau.
Loi pour faire droit à Philias Doil Ménard.
Loi pour faire droit à Viesturs Goba.
Loi pour faire droit à Clifford Woodward Hall.
Loi pour faire droit à Emelia Gador.
Loi pour faire droit à Barbara Jean Bertram O'Brien.
Loi pour faire droit à Arthur George Sims.
Loi pour faire droit à Gladys Evelyn Viau.
Loi pour faire droit à Yvonne Humbert-Droz.

Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Maurice-Marcel Lefebvre.
Loi pour faire droit à Thomas Smith.
Loi pour faire droit à Marie-Pauline-Monique-Denise Ferron.
Loi pour faire droit à Mara Wokrina.
Loi pour faire droit à Joyce Mary Hagemeyer.
Loi pour faire droit à Rowland McLean Loftus.
Loi pour faire droit à Janina Stefania Luszczki.
Loi pour faire droit à Esther Mary Adler.
Loi pour faire droit à Marie-Juliette-Ida Dick.
Loi pour faire droit à Fred Austin Griffith.
Loi pour faire droit à Joseph-Paul-Jules Jodoin.
Loi pour faire droit à Janet Louisa Davis.
Loi pour faire droit à Margaret Dorothy Smith.
Loi pour faire droit à Christopher John Henry Doscher.
Loi pour faire droit à Martha Saltvik.
Loi pour faire droit à Eva Farkass.
Loi pour faire droit à Albert Courtois.
Loi pour faire droit à Madeleine Lebègue.
Loi pour faire droit à Anthony Roy Rabone Hearn.
Loi pour faire droit à Joseph Alfred Pope.
Loi pour faire droit à Marigold Mavis Singer.
Loi pour faire droit à Georgette Anne O'Leary.
Loi pour faire droit à Ann Cicely Cosgrove.
Loi pour faire droit à Agnes Hallstein.
Loi pour faire droit à Shirley Sherry Aileen Sarah Bronfman.
Loi pour faire droit à Leta Sybil Farmer.
Loi pour faire droit à Vlasta Suchomel.
Loi pour faire droit à Lilian Norah Smith.
Loi pour faire droit à Sarah Galganov, autrement connue sous le nom de Sarah Gale.
Loi pour faire droit à Anna Zinger.
Loi pour faire droit à Lucien Gagnon.
Loi pour faire droit à Dennis James Haney.
Loi pour faire droit à George Kenneth Polk.
Loi pour faire droit à Mario Lattoni.
Loi pour faire droit à Vincent Laplaca.
Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Jeanne-d'Arc Paiement.
Loi pour faire droit à Joy Earle.
Loi pour faire droit à Barbara Rosemary Olga Barbary.
Loi pour faire droit à Assof Ernest Shaar.
Loi pour faire droit droit à Joseph-Wilfrid-Paul-Émile Marois.
Loi pour faire droit à Erwin Gustav Pfeifer.
Loi pour faire droit à Rita Elizabeth Bowden.
Loi pour faire droit à Hazel Margaret Calvert.
Loi pour faire droit à Luciano Domenis.
Loi pour faire droit à Antonio (Arthur) Archambault.
Loi pour faire droit à Ernestine Lavallée.
Loi pour faire droit à Joseph-Honoré-Antonio Lacerta.
Loi pour faire droit à Doreen Chantigny.
Loi pour faire droit à Sema Borodow.
Loi pour faire droit à Gisèle Lamarche.
Loi pour faire droit à Estelle Mathieu.
Loi pour faire droit à Vilma Beaudoin.
Loi pour faire droit à Donald Kirk.
Loi pour faire droit à Jacques-Émile Blanchard.
Loi pour faire droit à Guy Thomas Carpenter.
Loi pour faire droit à George Louis Draper.
Loi pour faire droit à Berthe Daigneault.
Loi pour faire droit à Stephen Beauchemin.
Loi pour faire droit à Marie-Gabrielle-Lise Chouinard.
Loi pour faire droit à Zar Boik.
Loi pour faire droit à John Anthony Clifford Manning.
Loi pour faire droit à Pearl Arron.
Loi pour faire droit à Joseph-Alfred Laflamme.
Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Davies.
Loi pour faire droit à Elizabeth Rae Murphy.
Loi pour faire droit à Hazel May Terry.
Loi pour faire droit à Thérèse Hastings.

[M. l'Orateur.]

Loi pour faire droit à Paul Laprès.
Loi pour faire droit à Mary Christine Sweeney.
Loi pour faire droit à Corinne Ryder Nurse.
Loi pour faire droit à Evelyn Sue Newton.
Loi concernant la Compagnie de Houille et de Chemin de fer de Cumberland et la Sydney and Louisburg Railway Company.
Loi concernant le service civil du Canada.
Loi concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada.
Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.
Loi concernant la construction d'une ligne ferroviaire dans la province de l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, d'un point situé à ou près Grimshaw, province de l'Alberta, vers le nord, jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest.
Loi modifiant certaines conventions relatives à l'administration et au contrôle des ressources naturelles dans les provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan.
Loi favorisant la santé et la pratique du sport amateur.
Loi permettant au ministre des Finances de faire des paiements aux gouvernements des provinces et autorisant le gouvernement du Canada à conclure avec les gouvernements des provinces des accords relatifs à la perception des impôts.
Loi modifiant la loi sur les transports.
Loi constituant en corporation L'Equitable, Compagnie d'assurances générales.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse au Député de Son Excellence le Gouverneur général en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public. Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1962,

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du Député de son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi, il plaît au Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session de la vingt-quatrième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La quatrième session de la présente législature, la plus longue dans l'histoire du Canada, a été

particulièrement importante pour les Canadiens, et un nombre exceptionnel de mesures ont été adoptées à leur intention.

L'accroissement de la tension internationale a été une source de profonde inquiétude, que sont venues accentuer la reprises des essais nucléaires par l'Union soviétique et la crainte que les retombées radio-actives dues à ces essais ne constituent une nouvelle menace pour la santé de l'homme. Ces événements, et d'autres qui leur sont connexes, continuent à exiger du Gouvernement une attention de tous les instants.

Berlin est le fait le plus récent et le plus dangereux dans la série de crises régionales précipitées et exploitées par l'URSS. Au Congo, dans le Sud-Est asiatique, de même qu'à Berlin, le Canada s'est occupé activement d'ententes internationales en vue de contenir les conflits et de ramener la stabilité. D'autre part, mon Gouvernement a travaillé énergiquement à faire naître et à explorer, au sein des Nations Unies et de l'Alliance de l'Atlantique Nord, toutes les possibilités d'en arriver à des règlements négociés qui soient honorables et durables.

Malgré les entraves et les échecs rencontrés dans nos efforts en vue d'aboutir à un traité assurant un désarmement contrôlé, l'accord s'est fait sur un plan de base pouvant servir de guide dans les négociations futures avec le camp soviétique. Le Gouvernement a contribué à formuler un plan occidental nouveau et très complet, qui, tenant compte des faits, permettrait de prendre, dans les plus brefs délais, des mesures pouvant réellement conduire à la réduction des armements classiques et nucléaires, tout en ménageant des garanties, et aux moyens internationaux propres à assurer le maintien de la paix à mesure que le désarmement s'effectue.

Lors d'une réunion tenue à Londres, en mars, les premiers ministres du Commonwealth ont repris leurs entretiens sur les principales crises internationales et examiné les faits nouveaux sur le plan constitutionnel. Des décisions d'une grande portée ont été prises, qui intéressent la composition et le caractère du Commonwealth.

Le Gouvernement continue de reconnaître l'importance d'assumer une juste part des programmes d'aide aux pays moins développés. On a maintenu les programmes d'aide déjà établis, et on a mis un nouvel accent sur l'aide à l'enseignement, en faisant appel aux deux cultures historiques du Canada. Des changements d'ordre administratif ont été apportés en vue d'améliorer la direction centrale de tous les programmes d'aide à l'étranger. Le Canada a accru sa représentation diplomatique à l'étranger, notamment en Amérique latine.

En raison de l'accroissement de la tension dans le monde, il importe de maintenir la puissance du monde libre. Vous avez été mis au courant des mesures qui se prennent en vue de renforcer les troupes canadiennes en Europe et au Canada, et du programme de formation qui sera mis sur pied dans toutes les parties du Canada, cette année, afin d'assurer la survivance de la population.

Au cours de la présente session, vous avez accueilli et entendu au Parlement le Président des États-Unis.

D'importantes négociations internationales en matière de douane ont eu lieu à Genève. Au cours de ces négociations, on s'est efforcé de trouver une solution pratique aux problèmes commerciaux du Canada dans ses échanges avec le nouveau groupement économique en Europe. Mes Ministres ont joué un rôle de premier plan lors de la réunion des ministres des Affaires économiques du Commonwealth à Accra, réunion convoquée aux fins d'examiner les questions économiques du Commonwealth, y compris les répercussions que pourrait avoir l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté économique européenne.

Au cours de la session, d'importantes conférences ont eu lieu avec les gouvernements provinciaux. Il y a eu trois autres réunions où l'on a fait des progrès dans la recherche des moyens de modifier au Canada même la constitution du Canada. Il s'est tenu une troisième conférence fédérale-provinciale sur les ententes fiscales, et vous avez approuvé les textes législatifs intéressant les ententes pour la période quinquennale commençant en avril 1962.

Mon Gouvernement s'est réjoui de constater l'amélioration récente de la conjoncture économique au Canada. Même si l'embauche a atteint un niveau sans précédent dans l'histoire de notre pays, la création de nouveaux emplois en vue de réembaucher les chômeurs et d'absorber les nouveaux venus sur le marché de la main-d'œuvre, a continué de préoccuper le Canada aussi bien que les États-Unis. Bon nombre des mesures adoptées au cours de la session ont été conçues pour stimuler l'économie nationale et créer plus d'emplois.

Vous avez approuvé un programme élargi d'aide aux municipalités à l'égard des entreprises de travaux d'hiver. Vous avez modifié la Loi nationale sur l'habitation en vue d'améliorer encore le régime des prêts hypothécaires, d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir des prêts aux universités, à des conditions avantageuses, pour la construction de maisons d'étudiants, de permettre à la Société de consentir aux autorités locales des prêts à longue échéance à l'égard d'entreprises approuvées d'élimination et d'épuration des matières d'égout, et d'accroître les pouvoirs de la Société en matière de prêts.

Afin de contribuer au renforcement de la capacité de concurrence du Canada sur les marchés d'exportation comme sur les marchés intérieurs, vous avez autorisé l'institution d'un Conseil national de la productivité composé de membres recrutés dans l'industrie et le commerce, chez les syndicats ouvriers, dans l'agriculture et d'autres secteurs de la production primaire, et comprenant aussi des personnes compétentes choisies dans le grand public et dans les organismes scientifiques de l'État. Vous avez également approuvé la création d'un Conseil national de l'esthétique industrielle qui consacrera ses efforts à encourager la qualité des normes esthétiques dans la présentation des produits canadiens de tous genres.

Vous avez adopté une loi en vue d'étendre l'aide accordée aux gouvernements provinciaux à des fins de formation professionnelle et technique, aussi bien dans le cadre du régime scolaire que pour la formation ou la nouvelle formation de ceux qui font déjà partie de l'effectif ouvrier, et pour la réadaptation professionnelle des invalides.

En vue de stimuler l'expansion de l'entreprise privée au Canada, vous avez approuvé une mesure législative autorisant le Gouvernement à garantir les prêts consentis par les banques aux petites entreprises. Vous avez aussi adopté des mesures visant à étendre le champ d'activité et les pouvoirs de la Banque d'expansion industrielle en matière de prêts, et à élargir, tout en les rendant plus efficaces, les dispositions de la Loi sur l'assurance de crédits à l'exportation.

Sous l'empire de la Loi de l'impôt sur le revenu, vous avez autorisé des allocations accélérées à l'égard du coût en capital, afin d'aider les nouvelles industries dans les régions où se maintient, durant des années, un niveau élevé de chômage, afin d'encourager la production de nouvelles denrées par des méthodes de transformation non employées jusqu'ici au Canada, afin de stimuler la production de nouvelles catégories de denrées et de favoriser le renouvellement et la modernisation de l'équipement de l'industrie canadienne. Des modifications ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu, y compris des revisions relatives aux impôts de retenue sur les intérêts et les dividendes versés à des non-résidents. La Loi sur la taxe d'accise a été modifiée, en vue notamment d'abroger la taxe spéciale d'accise sur les automobiles.

Vous avez adopté, dans le cadre du programme agricole national, une mesure autorisant le gouvernement fédéral à s'unir à des organismes provinciaux et à des groupements locaux, à travers le Canada, dans de vastes programmes de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles. En outre, des modifications ont été apportées à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin d'élever la limite générale des garanties relatives aux prêts consentis par les banques à des fins d'amélioration agricole, ainsi qu'à la Loi sur le crédit agricole afin d'étendre les pouvoirs de la Société du crédit agricole en matière de prêts directs à l'agriculture canadienne.

Un certain nombre d'autres mesures ont été prises relativement au programme national de mise en valeur. Le Canada a signé un traité avec les États-Unis relativement aux aspects internationaux du projet de mise en valeur conjointe du fleuve Columbia, et le gouvernement fédéral a offert, sous réserve de l'approbation du Parlement, de partager également avec la province de la Colombie-Britannique le coût d'aménagement des grands réservoirs d'eau requis. Des ententes ont également été signées et des crédits ont été adoptés en ce qui concerne la lutte contre les inondations et des projets de conservation dans le grand Toronto et la région avoisinante, ainsi que le long de la rivière Upper Thames, dans le Sud-Ouest ontarien. Le Parlement a adopté une loi autorisant les chemins de fer Nationaux du Canada à aménager une ligne jusqu'à la nouvelle région minière, près du lac Mattagami, dans le Nord-Ouest du Québec. En outre, vous avez autorisé la construction d'une ligne de chemin de fer, depuis le Nord de l'Alberta jusqu'au Grand lac des Esclaves, qui constitue une autre étape importante dans la mise en valeur du Nord canadien.

Afin d'accélérer le rajeunissement du Tarif des douanes du Canada, vous avez augmenté le nombre des membres de la Commission du tarif et avez autorisé celle-ci à siéger en deux groupes; vous avez en outre apporté certaines modifications au Tarif des douanes.

Des modifications ont été apportées à la Loi sur les pensions ainsi qu'à la Loi sur les allocations aux anciens combattants, y compris des augmentations sensibles des pensions et allocations payables aux anciens combattants ou aux personnes à leur charge.

Parmi les mesures que vous avez adoptées durant la présente session, il en est une qui offre de grandes possibilités: la Loi sur la santé et le sport amateur, qui autorise l'institution d'un Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur, et l'octroi d'une aide financière aux initiatives de nature à favoriser la santé chez les Canadiens.

Vous avez adopté une mesure en vue de reviser la Loi sur le service civil.

Vous avez adopté des mesures en vue d'améliorer la Loi et les dispositions relatives à la réglementation des stupéfiants et des barbituriques. Vous avez revisé la Loi sur les pénitenciers afin de permettre la mise en œuvre des programmes de mon Gouvernement en matière d'institutions pénitentiaires. Des modifications importantes ont été apportées au Code criminel relativement au meurtre et au traitement des délinquants sexuels.

Afin de permettre une plus large représentation au sein du conseil d'administration de la Compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada, vous avez adopté une loi augmentant le nombre de ses administrateurs.

Vous avez approuvé des modifications à la Loi sur la marine marchande du Canada.

Vous avez adopté la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie).

Vous avez autorisé le prolongement jusqu'au 30 avril 1962 de l'application de la Loi sur la réduction des taux de transport de marchandises, et vous avez approuvé une mesure en vue d'éviter, l'hiver dernier, l'arrêt des chemins de fer dans tout le pays et la dislocation de l'économie nationale qui autrement en serait résultée.

Vous avez adopté la Loi sur le centenaire de la nation, qui autorise l'établissement d'une Administration du centenaire de la nation et d'autres dispositions destinées à assurer une célébration du centenaire de la Confédération du Canada qui soit digne de l'importance de cet événement.

Vous avez approuvé la signature d'une convention entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôt sur les biens transmis par décès.

Un certain nombre de modifications de moindre importance ont été apportées à diverses lois.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu, durant l'année financière courante, aux services publics et paiements essentiels.

Honorables membres du Sénat.

Membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir, protéger et guider notre nation.

Ainsi s'est terminée la quatrième session de la vingt-quatrième législature.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(La réponse qui suit, remise au greffier de la Chambre, est imprimée dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VENTE D'HYPOTHÈQUES PAR LA S.C.H.L.

Question nº 298—**M. Regier:**

1. Quel est, jusqu'ici, le montant global des titres hypothécaires que la Société centrale d'hypothèques et de logement a offerts en vente au public?

2. Quel était le montant du principal impayé et le taux d'intérêt moyen des titres qui ont été vendus?

3. Quelle somme la vente de ces titres a-t-elle rapportée?

Réponse de **l'hon. D. J. Walker (ministre des Travaux publics):**

1. Le montant global des deux offres s'élève à 32 millions et demi de dollars. Toutefois, on n'avait pas l'intention d'en vendre pour plus de 30 millions. Le solde n'a été offert que pour donner aux acheteurs un choix plus varié d'emplacements.

2. Les ventes comprennent le principal et l'intérêt et s'élèvent à 26 millions de dollars, y compris 3 millions et trois quarts de dollars représentant des soumissions d'option expirant le 28 octobre 1961. Tous les prêts offerts en vente jusqu'ici portent intérêt à 6¾ p. 100 par année, calculé deux fois par année.

3. A l'heure actuelle, il est impossible de donner un chiffre précis, puisque certaines options sont encore pendantes. Lors de la première vente, toutefois, le prix moyen a été de 101.17 et, lors de la seconde vente, la moyenne des prix de soumission a été de 101.35.

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration générale—

111. Administration centrale, $1,911,211.

Contrôleur du Trésor—

112. Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires, $21,579,725.

Exécution de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

113. Exécution des lois sur la pension et la retraite, $851,916.

114. Loi sur les banques—Traitements et dépenses du bureau de l'Inspecteur général des banques, $34,330.

115. Exécution de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche, de la Loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies, de la Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies et de la Loi concernant les petits prêts commerciaux, $108,293.

Commission du tarif—

116. Administration, $207,288.

Monnaie royale canadienne—

117. Administration, fonctionnement et entretien, $1,446,230.

118. Construction ou acquisition de matériel, $103,620.

Subventions et autres paiements aux provinces—

Paiements spéciaux aux provinces—

119. Paiements aux gouvernements de chaque province, relativement à l'impôt sur le revenu perçu des sociétés dont l'entreprise principale consiste à distribuer au public ou à produire, pour distribution au public, de l'énergie électrique, du gaz ou de la vapeur, selon des montants calculés conformément à l'article 6 de la Loi de 1952 sur les conventions de location de domaines fiscaux, comme si les deux dernières lignes du paragraphe (1) dudit article énonçaient: «...expirant le trente et un décembre mil neuf cent cinquante-neuf», $6,000,000.

Paiements aux municipalités—

120. Paiements aux municipalités prévus par la Loi sur les subventions aux municipalités et son règlement d'exécution, $24,700,000.

Éventualités et divers—

121. Provision, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour diverses dépenses menues et imprévues, y compris l'autorisation de remployer toutes sommes reversées au présent crédit sur d'autres crédits, et pour récompenses à décerner en vertu de la Loi sur les inventions des fonctionnaires, $1,500,000.

122. Service téléphonique des ministères à Ottawa, $1,562,700.

123. Pertes afférentes aux devises étrangères reçues en règlement de créances, $500.

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

124. Contributions de l'État à des plans de pension (et à des plans de prestations de décès) pour des personnes engagées sur place, hors du Canada, qui ne sont pas visées par la Loi sur la pension du service public, $85,000.

125. Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, majoration d'autres crédits, applicables aux traitements, salaires et autres éléments de paye, $3,000,000.

126. Contribution patronale de l'État à la Caisse d'assurance-chômage, à l'égard de fonctionnaires émargeant du Bureau central de paye, $1,100,000.

127. Contribution de l'État au Plan d'assurance-hospitalisation (hors du Canada), $130,000.

128. Quote-part de l'État dans les primes d'assurance médico-chirurgicales déterminées d'après des règlements établis conformément au Crédit 124 (Loi des subsides nº 6, 1960), $8,000,000.

Subventions diverses—

129. Association canadienne des consommateurs, $10,000.

130. Institut de l'administration publique du Canada, $6,000.

Administration générale—

517. Contrôleur du Trésor—Administration du bureau central et des bureaux auxiliaires—Crédit supplémentaire, $104,000.

Exécution de diverses lois et frais de fonctions spéciales—

518. Exécution de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants, de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche, de la Loi sur le financement provisoire des producteurs de grain des Prairies, de la Loi sur les prêts relatifs au grain des Prairies et de la Loi concernant les petits prêts commerciaux—Crédit supplémentaire, $14,954.

Éventualités et divers—

519. Provision, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour diverses dépenses menues ou imprévues—Crédit supplémentaire, $1,500,000.

Éléments généraux de paye, y compris versements de pension de retraite—

520. Pour autoriser le gouverneur en conseil à ajouter à la Partie I de l'Annexe A de la Loi sur la pension du service public

a) la partie du personnel de la Résidence du gouverneur qui est payée à même son traitement ou son indemnité,

b) nonobstant le paragraphe (2) de l'article 9 de la Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines, la Société canadienne des télécommunications transmarines, et

c) nonobstant le paragraphe (1) de l'article 5 de la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, la *Canadian Arsenals Limited;*

et pour autoriser le gouverneur en conseil à édicter des règlements ou des conditions en vertu desquels un employé de la Société canadienne des télécommunications transmarines ou de la *Canadian Arsenals Limited*, qui, par suite de l'addition de ces sociétés à la Partie I de l'Annexe A, est membre d'un plan de pension de retraite auquel l'une ou l'autre de ces sociétés contribue à son égard, peut choisir de ne pas devenir contributeur sous le régime de la Loi sur la pension du service public, $1.

607. Provision complémentaire aux budgets des dépenses d'autres ministères à l'égard de programmes ayant pour objet de créer de l'emploi au Cap-Breton, $120,000.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Services de l'air—

Services de l'administration—

429. Administration des Services de l'air, $1,852,117.

430. Administration des services de construction, $3,708,165.

Direction de l'aviation civile—

431. Contrôle de l'aviation civile, y compris l'exécution de la Loi sur l'aéronautique et de son règlement d'exécution, $3,115,149.

432. Aéroports et autres services terrestres—Exploitation et entretien, $21,508,485.

433. Contrôle de la circulation aérienne, $7,680,749.

434. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel à l'égard des aéroports nationaux (selon la décision du ministre des Transports) et d'installations connexes; contributions à la construction faite par les autorités locales ou privées à l'égard de ces aéroports, ainsi que les sommes payables en règlement de réclamations pour indemnisation des personnes dont les propriétés subissent un dommage par suite de l'application d'un règlement de zonage en vertu de l'alinéa *j*) du paragraphe (1) de l'article 4 de la Loi sur l'aéronautique, et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante des engagements ne dépassant pas $69,893,200 en tout, $60,900,000.

435. Contributions, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour aider à l'établissement ou à l'amélioration des aéroports locaux et des installations connexes, $161,000.

436. Subventions pour le développement de l'aviation civile, selon le détail des affectations, $430,000.

437. Paiements à d'autres gouvernements ou à des organismes internationaux mentionnés au détail des affectations pour l'exploitation et l'entretien d'aéroports et d'installations de navigation aérienne et de voies aériennes, y compris l'autorisation de verser les sommes spécifiées en monnaies des pays intéressés, même si le total de ces sommes peut dépasser l'équivalent en dollars canadiens, établi en décembre 1960 à $215,592.

Direction des télécommunications et de l'électronique—

Section des aides radio à la navigation aérienne et maritime—

438. Administration, exploitation et entretien, $18,974,780.

439. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $14,400,000.

Loi sur la radio et règlement—

440. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la contribution du Canada aux frais d'administration des différents organismes internationaux de radio, de télégraphe et de téléphone, selon le détail des affectations, $2,971,548.

441. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $400,500.

Service de télégraphe et de téléphone—

442. Administration, exploitation et entretien, $72,115.

443. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $77,400.

Direction de la météorologie—

444. Administration, exploitation et entretien, y compris la cotisation du Canada à titre de membre de l'Organisation météorologique mondiale et $25,000 de subventions aux fins de recherches météorologiques dans les universités canadiennes, $17,121,292.

445. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $1,769,800.

B—Généralités—

Commission des transports aériens—

446. Traitements et autres dépenses, y compris ceux de la délégation canadienne à l'Organisation de l'aviation civile internationale, $550,469.

Commission des transports du Canada—

447. Administration, fonctionnement, entretien, $1,249,433.

448. Montant à créditer à la Caisse des passages à niveau, en plus de la somme à porter au crédit de la Caisse dans l'année financière en cours en vertu de la Loi sur les chemins de fer, pour les fins générales de la Caisse, et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre pour l'année courante et les années subséquentes des engagements ne dépassant pas $10,000,000 en tout, $5,000,000.

Commission maritime canadienne—

449. Administration, $169,955.

450. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations, $6,466,459.

Conseil des ports nationaux—

451. Avances au Conseil des ports nationaux sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de payer les dépenses applicables à l'année civile 1961 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Dépenses de reconstruction et immobilisations—

Halifax	$ 905,065	
Saint-Jean	2,452,000	
Chicoutimi	15,000	
Québec	2,120,000	
Churchill	2,460,000	
Généralités—		
Imprévus et divers	200,000	
	$8,152,065	
Moins—Somme à dépenser sur les fonds de remplacement et autres	1,962,513	
		$6,189,552.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—

452. Déficit d'exploitation et besoins de capitaux pour des canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, avec l'approbation du gouverneur en conseil, et autorisation, nonobstant la Loi sur l'administration financière ou toute autre loi, à l'Administration de débourser les revenus provenant de l'exploitation et de la gestion de ces canaux et ouvrages, $1,123,356.

Société canadienne des télécommunications transmarines—

491. Prêt à la Société canadienne des télécommunications transmarines, en conformité de l'article 14 de la Loi sur la Société canadienne des communications transmarines, pour rajouts et améliorations aux installations, $8,000,000.

Conseil des ports nationaux—

492. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, en vue de pourvoir aux dépenses applicables à l'année civile 1961 pour l'un ou pour l'ensemble des comptes suivants:

Reconstruction et immobilisations—

Trois-Rivières	$ 410,000	
Montréal	19,217,324	
Vancouver	1,872,125	
	$21,499,449	
Moins—Somme à dépenser sur fonds de remplacement et autres	3,595,457	
		$17,903,992.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—

493. Prêts à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent de la manière et selon les modalités et conditions que pourra approuver le gouverneur en conseil, $15,000,000.

Services de l'air—

Direction de l'aviation civile—

587. Contributions, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour aider à l'établissement ou à l'amélioration des aéroports locaux et des installations connexes, $100,000.

Direction des télécommunications et de l'électronique—

Aides radio à la navigation aérienne et maritime—

588. Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, $128,760.

Direction de la météorologie—

589. Administration, exploitation et entretien—Crédit supplémentaire, $400,000.

B—Généralités—

Commission des transports—

590. Paiements provisoires, selon les recommandations faites par la Commission royale d'enquête sur les chemins de fer en attendant son rapport définitif, aux compagnies mentionnées dans la Loi sur la réduction des taux de transport des marchandises, d'une somme globale de $50,000,000 à l'égard de l'année civile 1961, à payer par versements au moment et selon le mode d'affectation établis par la Commission des transports afin d'indemniser les compagnies en question du fait qu'elles maintiennent leur tarif de transport des marchandises au niveau inférieur prévu par ladite loi, $50,000,000.

Commission maritime canadienne—

591. Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, $179,000.

592. Subventions de capitaux pour la construction de navires marchands et de bateaux de pêche en conformité du règlement établi par le gouverneur en conseil, $10,000,000.

Conseil des ports nationaux—

593. Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le conseil des ports nationaux, à l'égard des dépenses imputables sur l'année civile 1961 au compte suivant:

Dépenses de reconstruction et immobilisation—Québec—Crédit supplémentaire, $1,300,000.

Moins—Somme à dépenser sur les fonds de remplacement et autres fonds, $1,050,000.

Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—

594. Déficit d'exploitation et capitaux requis pour les canaux et ouvrages confiés à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire, $366,000.

Transports—

Prêts, placements et avances—

602. Pour porter à $9,000,000 le montant à imputer en tout temps sur la caisse renouvelable mentionnée au paragraphe (2) de l'article 101 de la Loi sur l'administration financière, c. 12, Statuts de 1951 (2e session) et étendu par le crédit 630 de la Loi sur les subsides nº 2 de 1955, le crédit 662 de la Loi sur les subsides nº 5 de 1958 et le crédit 710 de la Loi sur les subsides nº 3 de 1960; crédit supplémentaire, $2,000,000.

FIN DE LA SESSION